

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE



3 1761 0710090 5

Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of Ottawa





Leow Beaulieu  
Esq.





LA  
SAINTE BIBLE

COMMENTÉE

—  
TOME VIII



## DU MÊME AUTEUR :

- INTRODUCTION GÉNÉRALE AUX ÉVANGILES. Un vol. grand in-8° de 137 p. Paris, 1889.
- ÉVANGILE SELON SAINT MATTHIEU. INTRODUCTION CRITIQUE ET COMMENTAIRES. Un vol. grand in-8° de 570 p. Paris, 1878.
- ÉVANGILE SELON SAINT MARC. INTRODUCTION CRITIQUE ET COMMENTAIRES. Un vol. grand in-8° de 228 p. Paris, 1879.
- ÉVANGILE SELON SAINT LUC. INTRODUCTION CRITIQUE ET COMMENTAIRES. Un vol. grand in-8° de 415 p. Paris, 1882.
- ÉVANGILE SELON SAINT JEAN. INTRODUCTION CRITIQUE ET COMMENTAIRES. Un vol. grand in-8° de LXIV-388 p. Paris, 1886.
- SYNOPSIS EVANGELICA, SEU QUATUOR SANCTA JESU CHRISTI EVANGELIA, SECUNDUM VULGATAM EDITIONEM ORDINE CHRONOLOGICO IN HARMONIAM CONCINNATA. Un vol. grand in-8° de XIX-138 p. Paris, 1882.
- ESSAIS D'EXÉGÈSE. EXPOSITION, RÉFUTATION, CRITIQUE, MŒURS JUIVES, etc. Un vol. in-12 de XI-354 p. Lyon, 1884.
- ATLAS ARCHÉOLOGIQUE DE LA BIBLE, D'APRÈS LES MEILLEURS DOCUMENTS SOIT ANCIENS, SOIT MODERNES, ET SURTOUT D'APRÈS LES DÉCOUVERTES LES PLUS RÉCENTES FAITES DANS LA PALESTINE, LA SYRIE, LA PHÉNICIE, L'ÉGYPTE ET L'ASSYRIE, DESTINÉ A FACILITER L'INTELLIGENCE DES SAINTES ÉCRITURES. Un vol. grand in-4° de VI-60 p., accompagné de 93 planches contenant 1100 figures. Lyon, 1883. — Deuxième édition, considérablement augmentée. Lyon, 1886.
- ATLAS D'HISTOIRE NATURELLE DE LA BIBLE, D'APRÈS LES MONUMENTS ANCIENS ET LES MEILLEURES SOURCES MODERNES ET CONTEMPORAINES, DESTINÉ A FACILITER L'INTELLIGENCE DES SAINTES ÉCRITURES. Un vol. grand in-4°, composé d'un texte explicatif (VII-112 p.) et de 112 planches contenant 900 figures. Lyon, 1884.
- ATLAS GÉOGRAPHIQUE DE LA BIBLE, D'APRÈS LES MEILLEURES SOURCES FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES CONTEMPORAINES (en collaboration avec M. l'abbé H. Nicole). Un vol. grand in-4°, composé d'un lexique et de 18 planches en couleurs. Lyon, 1890.
- BIBLIA SACRA JUXTA VULGATÆ EXEMPLARIA ET CORRECTORIA ROMANA DENUO EDITA, DIVISIONIBUS LOGICIS ANALYSIQUE CONTINUA, SENSUM ILLUSTRANTIBUS, ORNATA. Un beau vol. in-8° de près de 1400 p., orné de têtes de chapitres et de lettres initiales, avec filets rouges. Paris, 1887. — Deuxième édition, approuvée par plusieurs cardinaux et de nombreux évêques. Paris, 1891. Septième édition en 1912.
- NOVUM TESTAMENTUM JUXTA VULGATÆ EXEMPLARIA ET CORRECTORIA ROMANA DENUO EDITUM, DIVISIONIBUS LOGICIS ANALYSIQUE CONTINUA, SENSUM ILLUSTRANTIBUS ORNATUM. Un vol. in-32 de VIII-544 p., orné de vignettes et encadré de rouge. Paris, 1885. — Troisième édition, approuvée par plusieurs cardinaux et de nombreux évêques. Paris, 1901.
- L'IDÉE CENTRALE DE LA BIBLE. Brochure in-12 de VI-54 p. Lyon, 1888.
- LE NOUVEAU TESTAMENT, traduit et très brièvement annoté et orné de nombreuses gravures d'après les monuments anciens. 2 vol. in-18 raisin de 471 et 420 pages, orné de 640 gravures.
- LES PSAUMES COMMENTÉS D'APRÈS LA VULGATE ET L'HÉBREU. Un beau volume in-8° de 764 pages, orné de 160 gravures. Paris, 1893.



LA  
SAINTE BIBLE

(TEXTE LATIN ET TRADUCTION FRANÇAISE)

COMMENTÉE  
D'APRÈS LA VULGATE  
ET LES TEXTES ORIGINAUX

A L'USAGE DES SÉMINAIRES ET DU CLERGÉ

PAR

L.-CL. FILLION

PRÊTRE DE SAINT-SULPICE

PROFESSEUR D'ÉCRITURE SAINTE A L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

---

NEUVIÈME ÉDITION

---

TOME VIII

*Ursutines de Rimouski*

7712

---

PARIS

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ

87, BOUL. RASPAIL, RUE DE VAUGIRARD, 82

1925

Tous droits réservés.

Parisiis, die 5<sup>a</sup> Decembris 1898.

† FRANCISCUS, CARD. RICHARD,

Arch. Parisiensis.

TABLEAU

POUR LA TRANSCRIPTION DES LETTRES HÉBRAÏQUES  
EN CARACTÈRES FRANÇAIS

א	Aleph	' (esprit doux)	ד	Samek	s (dur comme dans ça)
ב	Beth	b	ה	Aïn	' (esprit rude)
ג	Gimel	g (dur comme dans ga)	ו (sans daguesch)	Phé	f
ד	Daleth	d	ו (avec daguesch)	Pé	p
ה	Hé	h	ז	Tsadé	z (ts dur comme dans tça)
ו	Vav	v	כ	Coph	q
ז	Zaïn	z	ר	Resch	r
ח	Heth	h (le ch allemand)	ש	Sin	s (s dur)
ט	Teth	t	ש	Schin	sch (comme ch dans chat)
י	Iod	y ou i	ת	Thav	t (th)
כ	Caph	k			
ל	Lamed	l			
מ	Mem	m			
נ	Nun	n			

Pour plus de simplicité, nous n'avons pas tenu compte de l'effet du *daguesch* doux dans les consonnes א, ב, ג, ד, ז, ט, ת.

Pour ce qui est des voyelles, u doit se prononcer ou; le *scheva* quiescent n'a pas été marqué; le mobile est représenté par un petit e en exposant (*yqt'lu, qit'lah, v'raqim*).

TABLEAU

DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS

- LXX. . . . . Les Septante, ou les premiers traducteurs grecs de la Bible hébraïque.
- Man. bibl. . . . Manuel biblique, ou Cours d'Écriture sainte à l'usage des séminaires, par MM. Vigouroux (Anc. Testament) et Bacuez (Nouv. Testament). 4 vol. in-12.
- Atl. archéol. . . Atlas archéologique de la Bible, d'après les meilleurs documents soit anciens, soit modernes..., destiné à faciliter l'intelligence des saintes Écritures, par L.-Cl. Fillion, prêtre de Saint-Sulpice. Un vol. gr. in-4°, composé d'un texte explicatif et de 117 planches contenant 1400 figures. Nous citons d'après la deuxième édition, 1886.
- Atl. d'hist. nat. Atlas d'histoire naturelle de la Bible, d'après les monuments anciens et les meilleures sources modernes et contemporaines..., par L.-Cl. Fillion. Un vol. grand in-4°, composé d'un texte explicatif et de 112 planches contenant 900 figures, 1884.
- Atl. géogr. . . . Atlas géographique de la Bible, d'après les meilleures sources françaises, anglaises et allemandes contemporaines, par L.-Cl. Fillion et H. Nicole. Un vol. gr. in-4°, composé d'un lexique et de 18 cartes en couleurs, 1890.

LES

# ÉPÎTRES DE SAINT PAUL

## INTRODUCTION GÉNÉRALE<sup>1</sup>

1<sup>o</sup> *L'apôtre saint Paul*. — Il est utile d'esquisser d'abord rapidement la biographie de celui dont nous allons étudier assez longuement les écrits. Sur son double nom de Saul et de Paul, dont le premier (*Šā'ul*) était hébreu, tandis que le second (*Paulus*) était romain, voyez notre commentaire des Actes des apôtres, VII, 58 et XIII, 9. L'apôtre lui-même nous fournit quelques précieux renseignements sur son origine et sur sa famille. Il était né à Tarse<sup>2</sup>, en Cilicie (Act. XXII, 3; cf. IX, 11), ville antique, alors célèbre par son commerce et comme centre d'études (Strabon, XIV, 5). Sa famille appartenait à la tribu de Benjamin (Phil. III, 5), et jouissait du droit de cité<sup>3</sup>. Sous le rapport religieux, elle suivait strictement les doctrines et les observances pharisaïques (cf. Act. XXIII, 6).

Après sa première éducation à Tarse<sup>4</sup>, Saul vint, jeune encore, à Jérusalem (Act. XXVI, 4), pour y faire ses études rabbiniques, et il eut la bonne fortune d'avoir pour maître l'illustre Gamaliel (Act. XXII, 3; voyez les notes). C'est là qu'il puisa en partie sa science remarquable des saintes Écritures et sa méthode

<sup>1</sup> Voyez Cornely, *Introd. spec. in singulos N. T. libros*, p. 349-377; Vidal, *Saint Paul, sa vie et ses œuvres*, Paris, 1863; A. Trognon, *Vie de saint Paul*, Paris, 1869; C. Fouard, *Saint Paul*, 2 vol., Paris.

<sup>2</sup> Probablement vers l'an 3 de notre ère. Cette date, et celles que nous indiquerons plus bas, ne sont pas absolument certaines; ce sont celles qui nous paraissent les mieux garanties. Pour la chronologie de la vie de saint Paul, voyez Cornely, *l. c.*, p. 375-377.

<sup>3</sup> On ne saurait dire exactement à quel titre elle possédait ce privilège, qui rendit à Paul de très grands services durant sa vie d'apôtre

(cf. Act. XVI, 37 et ss.; XXII, 25-28; XXIII, 27; XXV, 10 et ss.). L'un de ses membres avait pu l'acheter, ou, ce qui est peut-être plus probable, l'obtenir à titre de récompense.

<sup>4</sup> C'est peut-être alors que le futur apôtre fit connaissance avec la littérature grecque, dont on trouve des réminiscences dans ses paroles et ses écrits (cf. Act. XVII, 28; I Cor. XV, 33; Tit. I, 12; voyez les commentaires). Il y apprit aussi son métier de fabricant de tentes, qui lui permit de gagner honorablement sa vie durant ses missions évangéliques (cf. Act. XVIII, 3; XX, 34; I Cor. IV, 12; I Thess. II, 9; II Thess. III, 7 et ss., etc.).

dialectique pleine de vigueur. En même temps, il s'attachait lui-même de plus en plus aux principes pharisaïques, qu'il avait en quelque sorte sucés avec le lait<sup>1</sup>. Tout porte à croire qu'il ne demeura alors que quelques années dans la ville sainte, de sorte qu'il n'eut pas l'occasion de voir et de connaître personnellement Notre-Seigneur Jésus-Christ. Lorsque nous le retrouvons à Jérusalem, il est au premier rang parmi les persécuteurs de l'Église naissante<sup>2</sup>.

Sa conversion merveilleuse sur la route de Damas, l'un des plus grands miracles de l'histoire du christianisme, est racontée jusqu'à trois reprises dans les Actes des Apôtres<sup>3</sup>. Elle eut lieu, d'après l'opinion que nous croyons la plus vraisemblable, vers l'an 34 ou 35 de l'ère chrétienne. Paul avait alors environ trente ans.

En rapprochant l'un de l'autre les passages Gal. I, 17 et Act. ix, 19<sup>b</sup>-25, nous apprenons que le nouveau converti, après un séjour de courte durée à Damas, alla passer trois années en Arabie, dans la retraite la plus profonde. Rentré ensuite dans la capitale de la Syrie, il y prêcha la foi chrétienne avec tant de zèle et de succès, que les Juifs, furieux, tentèrent de le tuer. C'est alors qu'il revint à Jérusalem, où, présenté aux apôtres par Barnabé, il put se mêler fraternellement aux chrétiens et recommencer sa prédication. Mais, là encore, ses anciens coreligionnaires lui tendirent des embûches, auxquelles il échappa en se réfugiant à Tarse<sup>4</sup>. C'est dans cette ville que saint Barnabé alla le chercher, probablement après l'an 40, pour faire de lui son auxiliaire dans l'Église d'Antioche, nouvellement fondée, et qui, grâce à son concours zélé, prit des développements admirables<sup>5</sup>.

Ses trois grands voyages apostoliques sont racontés en détail au livre des Actes. Le premier (Act. xiii, 1-xiv, 27) paraît avoir eu lieu entre les années 46-49; il fut suivi, vers l'an 51, du concile de Jérusalem, auquel l'apôtre des Gentils prit une large part<sup>6</sup>. Le second (Act. xv, 36-xviii, 22) eut lieu entre les années 51 et 54; le troisième (Act. xviii, 23-xxi, 16), de l'an 55 à l'an 59.

Les Actes des apôtres exposent aussi d'une manière assez complète les incidents qui occasionnèrent l'arrestation de saint Paul à Jérusalem, son emprisonnement à Césarée durant deux ans (59-61), son appel à César, son naufrage, et son arrivée à Rome (en 62)<sup>7</sup>. Puis le narrateur s'arrête brusquement, et se contente de signaler la durée de la première captivité romaine de l'apôtre<sup>8</sup>.

Saint Luc ne nous a conservé aucun détail sur les trois dernières années de saint Paul (64-67 après J.-C.). Heureusement, les épîtres pastorales de l'apôtre et la tradition nous permettent d'en fixer, au moins d'une manière générale, les principaux événements. Mis en liberté au début de l'an 64, après avoir plaidé victorieusement sa cause devant Néron, il se rendit très probablement alors en Espagne<sup>9</sup>. Il paraît avoir ensuite évangélisé l'île de Crète, où il laissa son disciple Tite pour continuer son œuvre<sup>10</sup>. De là, il alla visiter les Églises de l'Asie proconsulaire et celles de Macédoine<sup>11</sup>; puis il revint de nouveau, ce semble, en Asie<sup>12</sup>. L'épître à Tite nous le montre aussi, vers la même époque,

<sup>1</sup> Voyez Act. xxii, 3<sup>b</sup>; xxvi, 5; Gal. I, 14; Phil. iii, 5.

<sup>2</sup> Cf. Act. vii, 58, 60; viii, 3; ix, 1-2; xxii, 4; xxvi, 9-11; I Cor. xv, 9; Gal. I, 13; Phil. iii, 6<sup>a</sup>; I Tim. I, 3<sup>a</sup>.

<sup>3</sup> Act. ix, 3-19; xxii, 6-16; xxvi, 12-18. Comp. I Cor. ix, 1 et xv, 8-9; Gal. I, 13-16; I Tim. I, 13.

<sup>4</sup> Act. ix, 26-30.

<sup>5</sup> Act. xi, 22-26.

<sup>6</sup> Voyez Act. xv, 1-35; Gal. ii, 1-10.

<sup>7</sup> Act. xxi, 17-xxviii, 29.

<sup>8</sup> Act. xxviii, 30-31.

<sup>9</sup> Saint Clément pape, *I Cor.* v, saint Epiphane, *Hær.*, xxvii, 6, saint Jean Chrys., *in II Tim. Hom.*, x, 3, Théodoret, *in II Tim.*, iv, 17, saint Jérôme, *in Is.*, ii, 10, et d'autres anciens écrivains ecclésiastiques le disent en termes formels.

<sup>10</sup> Cf. Tit. I, 5.

<sup>11</sup> Voyez I Tim. I, 3.

<sup>12</sup> Cf. I Tim. iii, 14.

à Nicopolis, en Epire<sup>1</sup>. Plus tard il partit pour Rome, où il eut à subir un second emprisonnement<sup>2</sup>, durant lequel il écrivit sa dernière épître, la deuxième à Timothée. Condamné à mort avec saint Pierre, il termina glorieusement sa vie par le martyre, en 67.

2<sup>o</sup> *Le caractère de saint Paul* a été souvent décrit en termes éloquents par d'habiles panégyristes. « Ceux qui jugent l'apôtre des Gentils de la même manière qu'ils jugeraient tout autre homme remarquable, confessent unanimement qu'il a été l'un des plus grands esprits de tous les temps. Ceux qui croient à sa mission divine et à son inspiration par l'Esprit-Saint sont émerveillés et comme stupéfaits quand ils examinent, d'une part, les dons qu'il reçut d'en Haut en vue de l'œuvre à laquelle il était destiné, d'autre part, le dévouement courageux avec lequel il se consacra à cette œuvre<sup>3</sup>. » Mais on peut préciser davantage. « Aussi humble que le pénitent le plus sévère, et pourtant joyeux jusqu'à pousser des cris d'allégresse; ferme dans ses convictions, et en même temps sage, réservé sur ce point comme l'homme du monde le plus prudent; extatique consommé, et nonobstant actif et pratique; fort comme un héros, et délicat comme une vierge; embrassant de son œil d'aigle l'univers tout entier, et cependant attentif au plus petit détail; impérieux, et au service de tous; théologien sublime, et modeste fabricant de tentes; Juif superbe, rempli d'amour pour son peuple, et cependant l'ennemi le plus terrible du pharisaïsme; le plus détesté et le plus populaire d'entre les apôtres : ... il a mené la vie grandiose d'un héros que le monde n'était pas capable de dominer et de dompter, mais que le Christ a pu soumettre, par un coup de foudre, à sa divine révélation<sup>4</sup>. » C'est parce que saint Paul était un vrai génie, qu'il a pu réunir ainsi dans sa personne les pôles les plus divers<sup>5</sup>.

3<sup>o</sup> *Les épîtres de saint Paul et leur groupement*. — Celles qui nous ont été conservées<sup>6</sup> sont au nombre de quatorze, comme l'enseigne la tradition<sup>7</sup>, confirmée par les conciles<sup>8</sup>. Ce sont : celle aux Romains, la première et la seconde aux Corinthiens, celles aux Galates, aux Éphésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, la première et la seconde aux Thessaloniciens, la première et la seconde à Timothée, celles à Tite, à Philémon et aux Hébreux. Tel est leur ordre canonique dans l'Église latine depuis saint Augustin. Sans s'inquiéter de la chronologie, on a placé au premier rang les épîtres adressées à des Églises, au second rang les lettres destinées à de simples particuliers. Puis, de part et d'autre, on a eu égard d'une manière générale soit à la dignité des Églises et des personnes, soit à l'importance des questions traitées ou à la longueur des épîtres. On a fait cependant une exception pour l'épître aux Hébreux, placée à la fin de la collection parce que son authenticité fut tout d'abord l'objet de quelques hésitations.

D'après l'ordre chronologique qui nous paraît le plus vraisemblable, les épîtres

<sup>1</sup> Tit. III, 12.

<sup>2</sup> L'école dite critique nie assez généralement l'existence de cette seconde captivité romaine de saint Paul; mais elle a contre elle divers témoignages très exprès de la tradition. Voyez Eusèbe, *Hist. eccl.*, II, 22; saint Jérôme, *de Vir. illustr.*, 5 et 12, etc.

<sup>3</sup> Smith, *Dictionary of the Bible*, au mot Paul (saint).

<sup>4</sup> J. P. Lange (auteur protestant).

<sup>5</sup> Voyez L. Hug, *Einleitung in die Schriften des N. T.*, 3<sup>e</sup> édit., t. II, p. 329 et ss.; C. Fouard, *saint Pierre et les premières années du chris-*

*tianisme*, Paris, 1886, p. 172 et 173.

<sup>6</sup> Il est moralement certain que plusieurs ont été perdues de bonne heure : à savoir, une première lettre aux Corinthiens, ainsi qu'il résulte d'un rapprochement établi entre I Cor. v, 9 et II Cor. x, 9; une première épître aux Philippiens, d'après Phil. III, 1; enfin, une épître aux chrétiens de Laodicée, d'après Col. iv, 16. Sur les écrits apocryphes de saint Paul, voyez le *Man. bibl.*, t. I.

<sup>7</sup> Voyez les pages 8 et 9.

<sup>8</sup> En particulier ceux de Trente, et du Vatican.

de saint Paul forment trois groupes très distincts, dont le premier comprend deux épîtres; le second, quatre; le troisième, huit. Au premier groupe appartiennent les épîtres aux Thessaloniens, composées vers l'an 52; au second, les épîtres aux Romains, aux Corinthiens et aux Galates, écrites entre les années 56 et 58; au troisième, les épîtres aux Philippiens, aux Éphésiens, aux Colossiens, à Philémon, aux Hébreux, à Timothée et à Tite, composées de 62 à 66 ou 67<sup>1</sup>.

Au point de vue du sujet traité, quelques-unes des lettres de saint Paul sont plus spécialement doctrinales<sup>2</sup>; d'autres, plus spécialement morales<sup>3</sup>. Parmi ces dernières, on fait une catégorie à part des intéressantes épîtres qu'on a nommées pastorales<sup>4</sup>, parce que saint Paul y trace plus longuement qu'ailleurs les devoirs des pasteurs des âmes.

4<sup>o</sup> *Leur authenticité.* — Comme pour les Évangiles, nous ne traiterons ici cette question que d'une manière générale et rapide<sup>5</sup>.

Il y a d'abord les preuves extrinsèques. Déjà saint Pierre connaissait les écrits de son illustre collègue dans l'apostolat<sup>6</sup>, quoiqu'on ne puisse pas dire de combien de lettres se composait la collection que le prince des apôtres avait entre les mains. Les Pères apostoliques, successeurs immédiats et souvent disciples des apôtres, citent et utilisent dans leurs écrits, relativement si peu nombreux, toutes les épîtres de saint Paul, à part celle à Philémon. On a relevé, de ce chef, un fait vraiment remarquable : dans la lettre fort courte de saint Polycarpe aux Philippiens<sup>7</sup>, on lit treize textes empruntés littéralement à huit des épîtres de saint Paul<sup>8</sup>; elle contient en outre des allusions assez fréquentes à d'autres passages de ces mêmes épîtres et à quatre autres lettres<sup>9</sup>, de sorte qu'il n'y en a que deux<sup>10</sup> qui ne soient pas représentées dans ce petit écrit<sup>11</sup>.

Un peu plus tard, les témoignages deviennent plus nombreux, plus précis, plus officiels en quelque sorte. Le Canon de Muratori (fin du second siècle) cite nommément toutes les épîtres pauliniennes, à part celle aux Hébreux. Vers le même temps, Tertullien les citait toutes aussi<sup>12</sup>. La *Peschito* syriaque, qui les contient sans une seule exception, nous apprend que la collection entière était reçue, à la même date, par l'Église de Syrie. Origène<sup>13</sup> et Clément d'Alexandrie les mentionnent également toutes comme canoniques. Il en est de même de saint Cyrille de Jérusalem<sup>14</sup>, de Théodoret, et de tous les écrivains ecclésiastiques subséquents. Mais le témoignage d'Eusèbe a une valeur particu-

<sup>1</sup> Nous essayerons de fixer d'une manière plus précise la date de la composition de chaque épître dans les Introductions particulières. Problème assez difficile d'ailleurs, sur lequel les meilleurs exégètes anciens et modernes sont loin d'être d'accord.

<sup>2</sup> Par exemple, les épîtres aux Romains, aux Galates, aux Colossiens, aux Hébreux.

<sup>3</sup> I et II Cor., Phil., I et II Thess., etc. Mais il faut remarquer que l'élément moral est représenté plus ou moins dans toutes les lettres de l'apôtre.

<sup>4</sup> I et II Tim., Tit.

<sup>5</sup> Voyez les Introductions au N. T. de Valroger, de Cornely, de Kaulen, de Schæfer, de Trenkle, de Belser; le *Man. bibl.*, t. I, nn. 41-43, etc. Pour les épîtres dont l'authenticité a été le plus attaquée de nos jours, nous répondrons brièvement, dans nos petites Introductions particulières, aux principales objections des critiques.

<sup>6</sup> Cf. II Petr. III, 16.

<sup>7</sup> Vers le milieu du second siècle.

<sup>8</sup> Rom., I Cor., Gal., Eph., Phil., II Thess., I et II Tim.

<sup>9</sup> II Cor., Col., I Thess., Hebr.

<sup>10</sup> Philem. et Tit.

<sup>11</sup> Voyez aussi saint Clément pape, I Cor., 47; saint Ignace, *ad Philad.*, 5, et *ad Ephes.*, 12, etc. On trouvera la citation complète des principaux passages dans Cornely, *l. c.*, p. 167-173.

<sup>12</sup> *De Præscript.*, 37; *c. Marcion.*, IV, 5.

<sup>13</sup> *In Jesu Nave*, hom. VIII, 1 : « Veniens D. N. Jesus Christus... mittit sacerdotes apostolos suos, portantes tubas ductiles, prædicationis magnificam cælestemque doctrinam... (Paulus) in quatuordecim epistolarum suarum fulminans tubis, muros Jericho et omnes idololatricæ machinæ et philosophorum dogmata usque ad fundamentum dejecit. »

<sup>14</sup> *Catech.*, x, 13,

lière à cause des recherches multiples, savantes et judicieuses que fit cet historien célèbre, en vue de connaître le sentiment des auteurs les plus anciens sur l'authenticité des saints Livres. « Les quatorze épîtres de Paul sont connues manifestement de tous, » dit-il en termes formels <sup>1</sup>. Il ne manque pas de signaler, avec son exactitude et sa franchise accoutumées, qu'il existait des doutes dans l'Église d'Occident au sujet de l'épître aux Hébreux; mais il ajoute aussitôt que, malgré cela, elle doit être rangée, elle aussi, parmi les *δημολογούμενα*, c'est-à-dire, parmi les écrits généralement regardés comme faisant partie des saintes Écritures.

C'est donc un fait clairement attesté, qu'à partir de la fin du second siècle, on admettait, dans toutes les Églises chrétiennes, que saint Paul était l'auteur des quatorze épîtres qui portent encore aujourd'hui son nom <sup>2</sup>.

Passons maintenant aux preuves intrinsèques. Bossuet les résume fort bien en ces termes <sup>3</sup>: « Les épîtres de saint Paul sont si vives, si originales, si fort du temps, des affaires et des mouvements qui étaient alors, et enfin d'un caractère si marqué, qu'elles suffiraient pour convaincre les esprits bien faits, que tout y est authentique et sincère. » Comme le dit de son côté un excellent critique contemporain <sup>4</sup>, les écrits en question « ne sont pas des dissertations générales, sans patrie et sans but particulier. Ils ont été provoqués par des occasions spéciales, composés pour des circonstances et des lecteurs déterminés, conformément aux besoins de ces lecteurs ». Tout cela permet donc un contrôle. Ce contrôle a été fait, et l'harmonie remarquable qui existe entre de nombreux détails des épîtres de saint Paul et les récits des Actes des apôtres démontrent de la manière la plus frappante l'authenticité des lettres les plus anciennes. Les épîtres « abondent en traits biographiques, en épanchements intimes, qui, s'ils ne sortaient pas de la plume de Paul, seraient dus à la tromperie la plus raffinée ». Tromperie impossible d'ailleurs, car l'apôtre des Gentils est un écrivain d'une « inimitable originalité <sup>5</sup> ».

Il était réservé à notre époque de voir nier l'authenticité d'écrits si parfaitement garantis. On ne rejeta d'abord que les trois épîtres pastorales. Mais l'école de Tubingue alla beaucoup plus loin, et n'admit comme authentiques que les lettres aux Romains, aux Corinthiens et aux Galates. Récemment, des critiques plus violents encore ont rejeté les quatorze épîtres sans exception; mais ils sont en petit nombre et sont regardés, même dans le camp rationaliste, comme des hommes exagérés. Cependant « l'école » répudie assez communément, avec les épîtres pastorales, celles aux Éphésiens, aux Colossiens, aux Thessaloniens et aux Hébreux.

5<sup>o</sup> *La langue dans laquelle furent écrites les épîtres de saint Paul fut certainement le grec. Il n'existe pas aujourd'hui le moindre doute sur ce point, même en ce qui concerne les épîtres aux Romains et aux Hébreux* <sup>6</sup>. Il ne s'agit cependant pas ici du grec classique, mais de l'idiome dit « hellénistique », qui

<sup>1</sup> *Hist. eccl.*, III, 3, 25.

<sup>2</sup> Les hérétiques eux-mêmes reconnaissent l'authenticité de la plupart d'entre elles. « Quand Marcion se rendit du Pont à Rome, en 142, il portait avec lui une collection des épîtres de saint Paul, qui les contenait toutes, excepté celles à Timothée, à Tite et aux Hébreux, dont il niait l'authenticité, ainsi que Basile, comme nous l'apprend saint Jérôme, *in Epist. ad Tit.*, Prolog. » *Man. bibl.*, t. I, n. 41, 2<sup>a</sup>. Ce travail de mutilation entraînait dans le système des hérétiques, qui éliminaient du

N. T. tout ce qui était opposé à leurs doctrines.

<sup>3</sup> *Hist. univ.*, II, 28.

<sup>4</sup> L. Hug, *Einleit. in die Schriften des N. T.*, 3<sup>e</sup> édit., t. I, p. 28 et ss.

<sup>5</sup> Ces documents « ont certains caractères profondément marqués, qui les distinguent de tous les autres produits littéraires ».

<sup>6</sup> Durant le premier et le second siècle de notre ère, le grec était parlé et compris dans tout l'empire romain, même en Palestine. Voyez le *Man. bibl.*, t. IV, n. 579, 2.

était alors populaire à peu près en tous lieux pour les Juifs dispersés à travers l'empire romain, et que la lecture des Septante avait coloré d'hébraïsmes et d'expressions spéciales.

Quoique loin d'être toujours châtié et d'une correction parfaite<sup>1</sup>, le grec de saint Paul l'emporte, après celui de saint Luc, sur celui de tous les autres écrivains du Nouveau Testament. L'emploi d'un vocabulaire considérable<sup>2</sup>, et particulièrement des verbes composés, des participes et des particules, les fréquentes paronomases, la construction ordinairement très hellénique des phrases, prouvent que l'apôtre possédait bien la langue grecque<sup>3</sup>, et que, s'il avait voulu soigner son langage, il aurait été facilement irréprochable sous ce rapport. Mais, écrivant parmi de nombreux travaux et de graves préoccupations, il n'avait guère le temps, non plus que le désir, de s'appliquer à le faire élégamment. Il s'accuse lui-même, II Cor. XI, 6, d'être « imperitus sermone » (ιδιώτης τῶ λόγῳ). D'ailleurs, il dicta la plupart de ses lettres<sup>4</sup>, et tandis que l'« amanuensis » ou secrétaire écrivait quelques mots, d'autres pensées affluaient à l'esprit de Paul et donnaient un nouveau tour à la phrase commencée.

6° Quant au *style proprement dit de saint Paul*, on en a parfois trop contesté, dans les temps anciens comme de nos jours, l'art et le mérite<sup>5</sup>; mais, le plus souvent, on sait lui rendre pleine et entière justice. « Chacun connaît cette manière d'écrire tant de fois caractérisée, tantôt saccadée et brisée, tantôt soutenue, éloquente même jusqu'au pathétique; ici émue et passionnée, là froidement dialectique; parfois enjouée jusqu'au jeu de mots, quelquefois ironique jusqu'au sarcasme, toujours et sous toutes ces formes l'expression vraie, adéquate, de cette riche et puissante personnalité. »

Parmi les principales qualités du style de saint Paul, il faut signaler : 1° son énergie extraordinaire, qui agit puissamment et constamment sur le lecteur<sup>6</sup>; 2° sa vie, sa fraîcheur et son entrain perpétuels<sup>7</sup>, qui correspondent à l'âme

<sup>1</sup> Voyez saint Jérôme, *in Gal.*, VI, 1; *in Ephes.*, III, 1; *ad Algas. Epist.* CXXI, 10. Le savant docteur lui reproche des solécismes; on y trouve aussi mainte incorrection et irrégularité, des hébraïsmes, des phrases inachevées, de longues périodes un peu compliquées et chargées de parenthèses, etc. Comp. Origène, *in Rom. Præfat.*; saint Épiphane, *Hær.*, LXIV, 29, etc.; le *Man. bibl.*, t. IV, n. 584.

<sup>2</sup> Le nombre des expressions propres à saint Paul dans ses épîtres, en laissant celle aux Hébreux hors de compte, a été supputé comme il suit : « 96 dans l'épître aux Romains, 91 dans la première aux Corinthiens, 92 dans la seconde, 32 dans l'épître aux Galates, 38 dans celle aux Éphésiens, 34 dans celle aux Colossiens, 36 dans celle aux Philippiens, 18 dans la première aux Thess., 7 dans la seconde, 73 dans la première épître à Tim. et 44 dans la seconde, 31 dans l'épître à Tite, 4 dans celle à Philémon. En tout, près de 600 expressions employées par saint Paul seul dans le Nouveau Testament, plus de la dixième partie des 4700 mots environ qui constituent le vocabulaire du Nouveau Testament. »

<sup>3</sup> Le rationaliste qui a été le plus en vue de nos jours en France a montré son parti pris de tout dénigrer, lorsqu'il a osé affirmer, en des termes aussi peu scientifiques que possible : « Il n'est pas croyable qu'un homme qui eût

pris des leçons même élémentaires de grammaire et de rhétorique eût écrit cette langue bizarre, incorrecte, si peu hellénique par le tour, qui est celle des lettres de saint Paul. » D'autres partisans de l'école négative, plus honnêtes et plus sérieux, ont vanté « la souplesse incomparable de l'apôtre à manier les expressions grecques », et « le coloris grec » qui s'y manifeste partout.

<sup>4</sup> Cf. Rom. XVI, 22; I Cor. XVI, 21; Col. IV, 18; II Thess. III, 17, etc.

<sup>5</sup> Notamment Bossuet, dans un passage célèbre de son panégyrique du grand apôtre.

<sup>6</sup> Le mot de saint Jérôme, *ad Pammach. Ep.* XLVIII, 13, est bien connu : « Quotiescumque Paulum apostolum lego, videor mihi non verba audire, sed tonitrua. »

<sup>7</sup> Le païen Longin a été des premiers à les vanter. Voyez Fabricius, *Biblioth. græc.*, t. IV, p. 445. Comp. saint Augustin, *de Doctr. christ.*, IV, 7. Le fréquent recours à l'antithèse (cf. II Cor. VI, 8-10, etc.), aux métaphores saisissantes (cf. II Cor. XI, 20; Gal. V, 15, etc.), aux images brèves et concrètes (cf. I Cor. XIII, 1 et 2, etc.), aux interrogations qui prennent brusquement le lecteur à partie (cf. Rom. II, 21-26; Gal. IV, 19, etc.), ne contribue pas peu à cette vie et à cette chaleur. On sent partout l'orateur habile, qui ne néglige aucun moyen pour arriver à son but.



ardente de l'écrivain, mais qui s'expliquent davantage encore par son zèle d'apôtre; 3<sup>o</sup> la « plénitude inépuisable », la richesse étonnante des idées qu'il exprime<sup>1</sup>; 4<sup>o</sup> avec cela, une remarquable variété de sentiments<sup>2</sup>. L'effet produit est d'autant plus grand, qu'on ne sent nulle part la recherche, ainsi qu'il arrive trop souvent dans les écrits de la plupart des hommes.

7<sup>o</sup> *La forme extérieure des épîtres de Paul* est assez conforme à celle qui était alors usitée pour les lettres ordinaires. On y distingue presque toujours trois parties. La première est la salutation, d'ordinaire assez brève, mais qui quelquefois devient solennelle et prend des proportions plus considérables<sup>3</sup>. Elle n'est omise que dans l'épître aux Hébreux. Parfois l'apôtre s'adjoint, pour saluer ceux auxquels il écrit, quelqu'un de ses collaborateurs connu d'eux<sup>4</sup>. Au lieu de terminer cette salutation par la formule ordinaire, χαίρειν (à la lettre : se réjouir; l'équivalent du *salutem* des Latins)<sup>5</sup>, il la conclut par un souhait tout chrétien : χάρις καὶ εἰρήνη (Vulg. : *gratia et pax*) dans toutes les épîtres, à part les trois lettres pastorales, où on lit : χάρις, ἔλεος, εἰρήνη<sup>6</sup> (Vulg. : *gratia, misericordia, pax*). A la salutation est d'ordinaire rattachée une action de grâces<sup>7</sup>, par laquelle l'apôtre remercie Dieu des faveurs particulières accordées aux destinataires de la lettre<sup>8</sup>. C'est en même temps un éloge délicat et affectueux, bien capable de concilier à Paul l'attention de ses lecteurs et de les rendre dociles à ses avis. Très souvent, dès cette première partie, on entend retentir la note dominante de l'épître.

Vient ensuite le corps de la lettre, qui forme évidemment la partie principale. Saint Paul y développe avec plus ou moins d'ampleur, suivant les circonstances, le thème qu'il se proposait de traiter. Il arrive assez fréquemment que cette partie se subdivise en deux sections, dont la première est dogmatique et théorique; la seconde, morale et pratique.

La conclusion consiste habituellement en détails qui ont plutôt un caractère personnel<sup>9</sup>, et en une affectueuse bénédiction<sup>10</sup>.

8<sup>o</sup> *L'importance des écrits de saint Paul* est incontestable et incontestée. Depuis l'époque des Pères jusqu'à nous, les exégètes et les théologiens de tous les partis sont unanimes à la proclamer. Ils sont « une mine et une source inépuisables », dit saint Jean Chrysostome, le plus célèbre des admirateurs et des commentateurs de l'apôtre des Gentils<sup>11</sup>. Suivant saint Thomas d'Aquin<sup>12</sup>, ils contiennent « presque toute la doctrine de la théologie ». Nous y trouvons, d'après Cornelius à Lap.<sup>13</sup>, « la moelle de la foi et de la religion chrétiennes. » Si les épîtres de saint Paul traitent admirablement du dogme et de la théologie mystique, elles ne savent pas moins bien proposer et discuter les questions pra-

<sup>1</sup> Il est vrai que parfois saint Paul, précisément à cause de cette richesse, et aussi parce qu'il lui fallait employer des mots anciens pour exprimer des idées nouvelles, tombe dans une certaine obscurité, que lui reprochait déjà délicatement le prince des apôtres. Cf. II Petr. III, 16.

<sup>2</sup> « L'apôtre sait affirmer avec vigueur, menacer, parler doucement et aimablement. A la fermeté il unit la bonté, au blâme la louange, à la parole consolante l'avertissement grave. » Son style se fait tout à tous, comme son cœur.

<sup>3</sup> Cf. Rom. I, 1-6; I Cor. I, 1-3; II Cor. I, 1-2; Gal. I, 1-5; Phil. I, 1-2, etc.

<sup>4</sup> Cf. I Cor. I, 1 (Sosthène); II Cor. I, 1; Phil. I, 1; Col. I, 1 (Timothée); I Thess. I, 1 et II Thess. I, 1 (Timothée et Silvain).

<sup>5</sup> Voyez Act. xv, 23<sup>b</sup> et Jac. I, 1.

<sup>6</sup> Dans l'épître à Tite, un certain nombre de manuscrits suppriment ἔλεος.

<sup>7</sup> Dans l'épître aux Gal. I, 6-10, elle est remplacée par un blâme sévère. Elle manque tout à fait, de même que la salutation initiale, dans l'épître aux Hébreux.

<sup>8</sup> Cf. Rom. I, 8 et ss.; I Cor. I, 4-9; II Cor. I, 3 et ss., etc.

<sup>9</sup> Cf. Rom. xvi, 1-23; I Cor. xvi, 19-21; Phil. iv, 21-22; II Tim. iv, 19-21, etc.

<sup>10</sup> Cf. Rom. xvi, 24-27; I Cor. xvi, 22-23; Gal. vi, 18; Eph. vi, 23-24; II Tim. iv, 22, etc.

<sup>11</sup> Voyez ses traités de *Verb. apost.*, Hom. III, 1; de *Laud. Pauli*, Hom. IV, etc.

<sup>12</sup> In *Ep. ad Rom.*, Prolog.

<sup>13</sup> *Proœm. de prerog. Pauli*, 3.

tiques, ou répondre aux difficultés de la vie quotidienne, qu'elles tranchent avec une hauteur de vues et une netteté remarquables.

Leur thème, on le voit, est donc des plus variés. Et cependant rien de plus unique en même temps que leur sujet, puisqu'en réalité il se ramène sans cesse à la personne sacrée et aux enseignements divins de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu, rédempteur de tous les hommes. Tel est vraiment le centre perpétuel des écrits de Paul comme de sa prédication, le terme de ses pensées comme de ses œuvres. C'est pour cela surtout que ses lettres sont remplies de tant de beautés supérieures, et qu'elles font tant de bien à quiconque les étudie avec esprit de foi. Elles forment, après les saints Évangiles, le livre le plus précieux que possède l'Église.

9<sup>o</sup> *Les commentateurs catholiques des lettres de saint Paul.* — Nous ne noterons ici que ceux qui les ont toutes expliquées sans exception. Les commentaires relatifs aux épîtres particulières seront indiqués dans les petites Introductions qui les précèdent.

Nous signalerons, dans les premiers siècles, saint Jean Chrysostome, Théodoret, Œcuménius, Théophylacte et Euthymius chez les Grecs; Primasius chez les Latins<sup>1</sup>. Au moyen âge, Rhaban Maure, Hugues de Saint-Victor, Hugues de Saint-Cher, Nicolas de Lyre, saint Thomas d'Aquin. Dans les temps modernes, B. Justiniani (*In omnes B. Pauli epistolas explanationes*, Lyon, 1612), Estius (*In omnes D. Pauli et septem catholicas Apostolorum epistolas commentarii*, Douai, 1614)<sup>2</sup>, Cornelius a Lapide<sup>3</sup>, Bernardin de Picquigny (*Triplex expositio epistolarum D. Pauli*, Paris 1703)<sup>4</sup>, Calmet (*Commentaire littéral*, etc., Paris, 1707 et suiv.). De nos jours, M. l'abbé Drach (*Épîtres de saint Paul*, Paris, 1874), M. Guillemon (*Clef des Épîtres de saint Paul*, Paris, 1873), M<sup>sr</sup> Mac Evilly (*An Exposition of the Epistles of S. Paul*, Dublin, 1880), A. Bisping (*Exegetisches Handbuch zu den Briefen des Apostels Paulus*, Munster, 1854 et suiv.). Voyez aussi M<sup>sr</sup> Simar (*Theologie des heiligen Paulus*, 2<sup>e</sup> éd. an 1883).

<sup>1</sup> Au VII<sup>e</sup> siècle. Ses explications sont un excellent résumé de celles des interprètes antérieurs.

<sup>2</sup> Ouvrage souvent réédité; naguère à Mayence, 1858-1860.

<sup>3</sup> Voyez l'édition de Paris, 1861, annotée par M. l'abbé Crampon.

<sup>4</sup> Les plus récentes éditions sont celles de Paris, 1868, et d'Innsbruck, 1891.

# ÉPÎTRE AUX ROMAINS

## INTRODUCTION

1<sup>o</sup> *Fondation de la communauté chrétienne de Rome.* — L'épître aux Romains suppose très manifestement qu'il existait dans la capitale de l'empire une chrétienté bien organisée<sup>1</sup>. Aucun écrivain sacré ne nous apprend par qui et comment cette chrétienté avait été fondée; mais nous savons, soit par l'histoire profane, soit par le livre des Actes, II, 10-11<sup>2</sup>, qu'il existait à Rome une colonie juive assez considérable<sup>3</sup>, composée surtout d'anciens captifs, qui avaient été amenés de Palestine par Pompée et qui avaient été affranchis peu à peu. Autour de cette colonie, rayonnait le cercle de prosélytes qui se formait peu à peu partout où il y avait des Juifs. Elle avait des relations fréquentes avec la métropole de Jérusalem, surtout à l'époque des grandes fêtes religieuses<sup>4</sup>. Aussi est-il possible, comme l'affirment les *Recognitiones clementinæ*, que la connaissance de Jésus soit arrivée à Rome par cette voie, de son vivant même.

Parmi les *advenæ Romani* qui furent témoins de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres et les premiers disciples<sup>5</sup>, « il est permis de supposer qu'il y en eut quelques-uns qui emportèrent avec eux l'impression féconde de la première prédication de saint Pierre (Act. II, 14-41). La persécution qui, au lendemain du martyre de saint Étienne, dispersa une partie des membres de l'Église naissante, put de même pousser vers Rome quelques chrétiens fugitifs... Les caprices de la politique impériale, qui tantôt chassèrent les Juifs de la capitale de l'empire<sup>6</sup>, tantôt les y rappelèrent, ne firent que les mettre plus à portée de l'influence partout répandue du christianisme. » Tels furent sans doute les humbles débuts de la chrétienté romaine<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Voyez XII, 4 et ss., etc.

<sup>2</sup> Voyez le Commentaire.

<sup>3</sup> On croit qu'elle contenait environ vingt mille membres vers la fin du règne d'Auguste. Josèphe, *Ant.*, XVII, 11, 1, parle de huit mille Juifs de Rome, qui s'adjoignirent à une députation envoyée auprès de l'empereur par leurs coreligionnaires de Jérusalem, après la mort d'Hérode.

<sup>4</sup> Voyez Act. II, 7-11. Cicéron, *pro Flacco*, 28,

mentionne expressément ce fait.

<sup>5</sup> Act. II, 10.

<sup>6</sup> Act. XVIII, 2 (voyez les notes).

<sup>7</sup> Il est parfaitement loisible de supposer aussi que « des chrétiens doués de l'esprit d'évangélisation avaient travaillé à répandre la bonne nouvelle dans la capitale du monde », selon ce qui s'était passé à Antioche et ailleurs. Cf. Act. XI, 19 et ss.

Mais ces raisons seraient insuffisantes pour expliquer, à elles seules, l'existence à Rome, vers l'an 59 de notre ère<sup>1</sup>, d'une Église aussi florissante<sup>2</sup> que celle à laquelle fut adressée l'épître dont nous commençons l'étude. La lumière se fait pleinement si nous admettons avec une tradition très ancienne, dont les premières traces apparaissent dans les écrits de saint Ignace<sup>3</sup>, de saint Irénée<sup>4</sup>, du prêtre Caius<sup>5</sup>, et qui est attestée de la façon la plus claire par Eusèbe<sup>6</sup>, saint Jérôme<sup>7</sup> et Orose<sup>8</sup>, que saint Pierre vint à Rome durant la seconde année du règne de Claude (42 ou 43), et qu'il y fonda en personne l'Église dans laquelle il devait plus tard transporter définitivement son siège comme vicaire de Jésus-Christ<sup>9</sup>.

D'après les détails qui précèdent, à ses débuts, la chrétienté romaine dut se composer presque uniquement de Juifs convertis. L'élément israélite y était encore très considérable, lorsque l'épître aux Romains fut écrite. Cela ressort de plusieurs passages, dans lesquels l'auteur s'adresse manifestement à des chrétiens d'origine juive<sup>10</sup>. Toutefois, à Rome comme partout ailleurs, la foi chrétienne ne tarda point à passer des Israélites aux païens, parmi lesquels elle fit de très nombreux adeptes. Et ce sont spécialement ces derniers que saint Paul a en vue dans plusieurs passages de cette épître : ainsi, il s'adresse aux Romains en tant qu'il était l'apôtre des Gentils (I, 5); il espère opérer chez eux des fruits de salut comme parmi les autres nations païennes (I, 13); il leur parle ouvertement comme à des infidèles convertis (XI, 13, 22 et ss.; XV, 14 et ss., etc.). L'Église de Rome se composait donc aussi d'un élément issu de la gentilité, qui paraît même avoir eu alors la prépondérance<sup>11</sup>.

2° Le sujet et la division de l'épître aux Romains. — Le sujet est clairement indiqué dans les vers. 16-17 du premier chapitre : « L'évangile est une puissance de Dieu pour le salut de quiconque croit, du Juif d'abord, puis du Grec, parce qu'en lui est révélée la justice de Dieu par la foi et pour la foi, ainsi qu'il est écrit : Le juste vit par la foi. » Saint Paul a donc voulu développer aux chrétiens de Rome le thème si beau et si fondamental de la justification par la foi en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le salut apporté par le Christ est destiné à tous les hommes sans aucune exception, aux païens aussi bien qu'aux Juifs, et il est procuré à tous de la même manière ; on l'obtient, non par les observances de la loi judaïque, mais en croyant à Jésus-Christ, l'unique Sauveur de l'humanité.

L'épître s'ouvre par un préambule relativement long, I, 1-17, qui se compose d'une salutation solennelle (vers. 1-7), d'une entrée en matière très délicate dans laquelle l'apôtre se présente aux fidèles de Rome (vers. 8-15), enfin de la brève indication du sujet (vers. 16-17). Le corps de l'épître, I, 18-XVI, 23, se divise en deux parties, dont l'une est dogmatique et l'autre morale. C'est dans

<sup>1</sup> Voyez la p. 17.

<sup>2</sup> Voyez Rom. I, 8; XV, 14; XVI, 19, etc.

<sup>3</sup> *Ad Rom.*, 4.

<sup>4</sup> *Adv. Hær.*, III, 1, 1 et 3, 3.

<sup>5</sup> Voyez Eusèbe, *Hist. eccl.*, II, 28.

<sup>6</sup> *Hist. eccl.*, II, 13-15.

<sup>7</sup> *De Vir. illustr.*, 1.

<sup>8</sup> *Hist. adv. pagan.*, VII, 6.

<sup>9</sup> Voyez Act. XII, 17<sup>b</sup> et le commentaire; Windischmann, *Vindiciæ Petrinæ*, Ratisb., 1836; Reithmayr, *Comment. zum Brief an die Römer*, Ratisb., 1845, p. 8 et ss. Divers auteurs protestants, entre autres H. W. G. Thiersch, *die Kirche im apost. Zeitalter*, 3<sup>e</sup> edit., p. 96 et ss.,

admettent eux-mêmes cette tradition.

<sup>10</sup> Voyez II, 17 et ss.; IV, 1 et ss.; VII, 1 et ss. Comp. aussi le chap. XVI, où plusieurs des salutations s'adressent à des chrétiens d'origine juive.

<sup>11</sup> Tel est le sentiment d'un très grand nombre d'interprètes. L'opinion contraire a également ses partisans; mais elle nous paraît beaucoup moins vraisemblable. Si, d'après Act. XXVIII, 16 et ss., les Juifs de Rome semblent ignorer totalement la nature de la doctrine chrétienne à l'époque de la première captivité de saint Paul, cela tient à ce qu'une scission s'était opérée depuis longtemps entre les synagogues de la capitale et la jeune chrétienté.

la partie dogmatique, I, 18-XI, 36, qu'est traité d'une façon magistrale le problème de la justification chrétienne. Trois sections : 1° Nécessité universelle et nature de cette justification, I, 18-v, 21; 2° Admirables effets moraux qu'elle produit, VI, 1-VIII, 39; 3° Situation spéciale des Juifs relativement au salut que procure la foi, IX, 1-XI, 36. La partie morale, XII, 1-XVI, 23, contient deux sections : 1° Exhortations pratiques adressées aux chrétiens de Rome, pour les aider à vivre d'une manière conforme à la foi (XII, 1-XV, 13); 2° Divers points qui concernaient personnellement saint Paul (XV, 14-XVI, 23). Le tout se termine par un majestueux épilogue, XVI, 24-27<sup>1</sup>.

3° Son intégrité. — L'authenticité de l'épître aux Romains est si clairement démontrée par les témoignages des Pères les plus anciens et les plus autorisés<sup>2</sup> et par la conformité parfaite du genre épistolaire avec celui de saint Paul, que, lorsqu'elle a été attaquée naguère par quelques adeptes de la critique la plus radicale, de nombreux rationalistes plus modérés ont protesté vigoureusement.

Quant à l'intégrité, plusieurs faits ont suscité quelques doutes, d'ailleurs sans gravité. Marcion supprimait entièrement les chap. XV et XVI<sup>3</sup>. En outre, dès l'époque d'Origène, plusieurs manuscrits<sup>4</sup> plaçaient la doxologie finale, XVI, 25-27, immédiatement après XIV, 23, sans omettre toutefois le reste de l'épître. Partant de là, on a fréquemment conclu de nos jours, surtout dans l'école de Tubingue, que les chap. XV et XVI, partiellement ou totalement<sup>5</sup>, seraient un fragment d'une lettre destinée d'abord aux Éphésiens, fragment que l'on aurait rattaché ensuite à l'épître aux Romains. Mais rien n'est moins fondé que cette hypothèse. En effet, la suppression opérée par Marcion est absolument arbitraire. Cet hérésiarque était coutumier du fait, car il supprimait indistinctement dans les différentes parties du Nouveau Testament les passages qui contredisaient ses théories<sup>6</sup>. Pour ce qui est du déplacement de la doxologie, sans compter qu'il n'existe que dans une petite minorité d'anciens manuscrits, il est facile de l'expliquer sans recourir à la conjecture arbitraire des critiques. Le chap. XVI renferme presque uniquement des messages individuels, qui n'intéressaient que les chrétiens de Rome. Il est donc vraisemblable que, dans les autres Églises, on omettait ce chapitre lorsqu'on faisait la lecture publique de l'épître aux Romains. Ça et là, on le retrancha aussi dans les livres liturgiques. Toutefois, comme on ne voulait pas éliminer la magnifique doxologie finale (XVI, 25-27), on la plaça, non pas après le chap. XV, qui se termine lui-même par une doxologie (cf. XV, 33), mais à la fin du chap. XIV. Le style est d'ailleurs le même que dans le reste de la lettre, et les chap. XV et XVI « témoignent d'une finesse de pensée qu'on chercherait en vain parmi tous les interpolateurs ». Ajoutons qu'on y entend retentir encore les notes dominantes de l'épître.

4° L'occasion et le but. — L'occasion de la plupart des épîtres de saint Paul consista en quelque circonstance particulière qui se rattachait directement au ministère de l'apôtre ou à ses relations antérieures avec les destinataires de ses

<sup>1</sup> Pour une analyse plus complète, voyez le commentaire et notre *Biblia sacra*, pp. 1247-1260.

<sup>2</sup> Voyez l'Introd. générale, p. 8-9. Comp. aussi saint Irénée, *Adv. Hæc.*, III, 16, 3 et 9; Tertullien, *de Coron.*, 6; Clément d'Alex., *Strom.*, III, 11 et le Canon de Muratori, ligne 53; sans parler des citations empruntées à notre épître par saint Clément pape, saint Ignace, saint Polycarpe, saint Justin, les hérétiques Marcion

et Basilde, les Valentiniens, etc.

<sup>3</sup> Voyez Origène, *in Rom.*, XVI, 25.

<sup>4</sup> Le fait peut être encore constaté aujourd'hui ça et là.

<sup>5</sup> Car les avis sont très partagés sur ce point, comme il arrive toujours lorsqu'on fait de la critique subjective.

<sup>6</sup> En ce qui concerne l'épître aux Romains, voyez Tertullien, *adv. Marc.*, v, 13.

lettres. Ici elle paraît avoir été toute générale, ainsi qu'il ressort du fond même de l'épître. Comme l'admettent de nombreux exégètes contemporains, elle doit être cherchée dans la liaison intime qui existait entre la vocation de Paul comme apôtre des Gentils et la métropole du monde païen<sup>1</sup>.

Cette liaison, saint Paul la comprenait et en avait conscience depuis longtemps; aussi y avait-il « des années nombreuses »<sup>2</sup> que ses aspirations le portaient vers Rome, soit pour s'édifier auprès des chrétiens qui y résidaient, soit pour aller de là porter l'évangile aux confins de l'Occident. Or voici que ses travaux d'évangélisation en Orient approchaient de leur terme: de Corinthe, où il était alors<sup>3</sup>, Paul n'avait plus qu'à se rendre à Jérusalem, afin d'y porter les aumônes recueillies pour l'Église-mère; cela fait, il se mettrait en route pour la ville des Césars. Mais, notons-le bien, il n'avait pas encore eu de relations personnelles avec la chrétienté romaine; il n'avait pris aucune part à sa fondation. Avant de la visiter, il lui sembla donc utile et convenable d'entrer en rapports directs avec elle, de s'annoncer en quelque sorte et de préparer ainsi son apostolat auprès d'elle. Tels furent l'occasion première et le but principal de la lettre qu'il lui écrivit. En outre, il ne pensait pas pouvoir demeurer longtemps à Rome; il était bon, par conséquent, qu'il communiquât d'avance aux Romains, pour suppléer à la brièveté de sa visite, « un exposé doctrinal complet de l'évangile, » tel qu'il l'enseignait en tous lieux<sup>4</sup>. La diaconesse Phœbé, pieuse chrétienne des environs de Corinthe, allait partir pour Rome; son voyage fut l'occasion extérieure qui détermina l'apôtre à écrire en ce temps même<sup>5</sup>.

Se proposa-t-il aussi, comme but secondaire, d'opérer une réconciliation entre les deux éléments juif et païen dont se composait l'Église romaine<sup>6</sup>? D'assez nombreux interprètes et critiques l'ont pensé, à la suite de saint Augustin<sup>7</sup>. Cependant, rien ne prouve qu'il existât alors des divisions au sein de la chrétienté de Rome ou qu'elle en fût menacée. De plus, le ton de l'épître, toujours calme, n'a rien qui puisse faire soupçonner dans l'esprit de l'auteur une intention polémique. Quelle différence, sous ce rapport, dans la première épître aux Corinthiens et dans la lettre aux Galates, où cette intention existe véritablement! Si divers passages<sup>8</sup> semblent présenter « un caractère antijudaïque », c'est parce que saint Paul voulait précisément démontrer que la justification n'était pas le résultat de l'accomplissement plus ou moins fidèle de la loi mosaïque, mais seulement de la foi en Jésus-Christ. Ce ne sont donc pas les erreurs judaïsantes<sup>9</sup> qu'il a en vue dans ces passages, mais le judaïsme lui-même, en tant qu'il était opposé au christianisme.

5° *Le lieu et le temps de la composition.* — Quelques détails secondaires, insérés dans la dernière partie de la lettre, nous fournissent sur ces deux points des renseignements assez précis.

L'épître aux Romains dut être écrite à Corinthe. En effet, saint Paul y salue

<sup>1</sup> Cf. xv, 15.

<sup>2</sup> Voyez xv, 23, et comp. i, 13; Act. xix, 21, etc.

<sup>3</sup> Voir plus bas, au 5°.

<sup>4</sup> On conçoit aisément que saint Paul, qui se rendait un compte exact du rôle important que la chrétienté de Rome était appelée à jouer pour le développement de l'Église en Occident, fût désireux de lui développer les principes et la doctrine qu'il s'appliquait à faire valoir partout où le portait son zèle. L'apostolat de Paul supposait que le christianisme était destiné au

monde païen tout aussi bien qu'aux Juifs; c'est précisément pour cela qu'il expose tout au long dans l'épître aux Romains la belle théorie du salut donné à tous les hommes, Juifs ou Gentils, par la foi en Jésus-Christ.

<sup>5</sup> Cf. xvi, 1-2.

<sup>6</sup> Voyez la p. 14.

<sup>7</sup> *Inchoat. exposit. in ep. ad Rom.*

<sup>8</sup> Entre autres, II, 1 et ss., 17 et ss.; IX, 6 et ss.; X, 3, etc.

<sup>9</sup> Voyez notre commentaire des Actes des apôtres, xv, 1.

l'Église de Rome au nom de Caius<sup>1</sup>, son hôte d'alors, et d'Éraste, économe ou trésorier de la ville<sup>2</sup>. Or, d'après Act. xix, 22 et II Tim. iv, 20, ce dernier habitait Corinthe; il en était de même de Caius, d'après I Cor. i, 14. En outre, comme il a été dit plus haut, cette lettre fut portée à Rome par la diaconesse Phœbé, qui était de Cenchrées, port oriental de Corinthe<sup>3</sup>. C'est donc de la capitale de l'Achaïe que Paul écrivit aux Romains. Cette opinion, qui est à peu près unanimement admise, est déjà mentionnée dans les mots *πρὸς Ρωμαίους ἔγγραφη ἀπὸ Κορίνθου*<sup>4</sup>, qu'on lit en de nombreux manuscrits.

Cela posé, la date se manifeste d'elle-même. Saint Paul annonce aux Romains (xv, 25-28) qu'il est sur le point de partir pour Jérusalem, afin d'y porter le produit des quêtes faites par lui en Macédoine et en Achaïe. De là, ajoute-t-il, il se propose d'aller à Rome. En rapprochant de ces lignes les deux passages Act. xix, 21 et xx, 2-3, nous voyons d'une manière évidente que l'épître aux Romains dut être composée durant le troisième voyage apostolique de saint Paul<sup>5</sup>, vers la fin du séjour de trois mois que l'apôtre fit en Achaïe et à Corinthe; par conséquent, vers le commencement de l'année 59<sup>6</sup>.

6° *Son caractère général.* — C'est à juste titre que l'épître aux Romains a été placée en tête de la collection des écrits de saint Paul; elle est vraiment la plus importante de toutes ses lettres. Exception faite des détails personnels que l'on rencontre çà et là dans la seconde partie, c'est beaucoup plus un traité de théologie qu'une lettre proprement dite, et ce traité contient en abrégé tout l'enseignement de l'apôtre des Gentils.

Ailleurs, saint Paul suppose chez ses lecteurs la connaissance de la doctrine chrétienne dans son ensemble; il n'en touche que des points isolés, selon que des abus naissants, des erreurs, des doutes, des questions posées par des Églises, l'y excitaient. Ici, c'est le dogme chrétien tout entier. La genèse et les conséquences du paganisme, la signification et l'avenir du judaïsme, les rapports de ces deux religions avec le christianisme, le péché et ses suites funestes, les relations du premier et du second Adam, soit entre eux, soit avec l'humanité: telles sont les principales questions de détail qu'il y envisage, et il est inutile d'insister sur leur gravité exceptionnelle, sur l'intérêt perpétuel qu'elles excitent. On a donc dit avec beaucoup de justesse que « l'épître aux Romains se meut dans de vastes horizons ». Les explications sont données avec une chaleureuse éloquence, mais surtout avec un calme doctrinal très majestueux, avec une grande vigueur d'argumentation, avec une brillante clarté.

7° *Les commentateurs catholiques.* — Précisément à cause de son importance, l'épître aux Romains a suscité un plus grand nombre de travaux exégétiques. Outre ceux qui ont été indiqués à la page 12, nous mentionnerons les suivants: Fr. Tolet, *In epistolas B. Pauli ad Rom. commentarii et annotationes*, Lyon, 1603 (excellent ouvrage souvent réédité); H. Klee, *Commentar über das Sendschreiben an die Römer*, Mayence, 1839; F.-X. Reithmayr, *Commentar zum Briefe an die Römer*, Ratisbonne, 1845; A. Maier, *Commen-*

<sup>1</sup> Caius (Γαίος), d'après le grec.

<sup>2</sup> Voyez Rom. xvi, 23.

<sup>3</sup> Cf. xvi, 1-2. Notez encore que, parmi ceux qui saluent l'Église romaine avec saint Paul (Rom. xvi, 1), nous trouvons Sosipater, ou Sopater, et Timothée, lesquels, comme nous l'apprenons par Act. xx, 4, étaient alors les compagnons de l'apôtre.

<sup>4</sup> « (L'épître) aux Romains a été écrite de Corinthe. »

<sup>5</sup> Voyez la p. 6.

<sup>6</sup> L'année n'était pas encore très avancée, car Paul célébra peu après la Pâque à Philippes, et il désirait arriver à Jérusalem avant la Pentecôte. Cf. Act. xx, 3-6. Selon quelques auteurs, c'est en 58 que la lettre aurait été écrite. On ne peut fixer, nous l'avons vu, que d'une manière approximative la chronologie de la vie de saint Paul.

tar über den Brief Pauli an die Römer, Fribourg-en-Brigau, 1847; J. T. Beelen, *Comment. in Epist. ad Rom.*, Louvain, 1854; L. Klofutar, *Commentarius in Epist. S. Apost. Pauli ad Rom.*, 1880; Agus, *Epist. B. Pauli apost. ad Rom. analytice et logice explicata*, Ratisbonne, 1888; A. Schæfer, *Erklärung des Briefes an die Römer*, Munster, 1891; le P. Cornely, *Comment. in epist. S. Pauli apost. ad Rom.*, Paris, 1896.

---



# ÉPÎTRE

## AUX ROMAINS

### CHAPITRE I

1. Paul, serviteur de Jésus-Christ, appelé apôtre, mis à part pour l'évangile de Dieu,

2. que Dieu avait promis auparavant par ses prophètes dans les saintes Écritures,

3. touchant son Fils, qui lui est né de la race de David, selon la chair ;

1. Paulus, servus Jesu Christi, vocatus apostolus, segregatus in evangelium Dei,

2. quod ante promiserat per prophetas suos in Scripturis sanctis,

3. de Filio suo, qui factus est ei ex semine David, secundum carnem ;

#### PROLOGUE

1<sup>o</sup> La salutation. I, 1-7.

Elle est très solennelle et relativement longue, car l'apôtre y a inséré, comme en d'autres épîtres (cf. Gal. I, 1 et ss.; Tit. I, 1 et ss., etc.), quelques propositions intermédiaires, qui introduisent déjà le sujet principal de la lettre.

CHAP. I. — 1-7. Adresse de l'épître. — *Paulus*. Sur ce nom, voyez Act. XIII, 9, et le commentaire. — *Servus*. Dans le grec : δούλος, esclave dans le sens strict. Titre d'humilité, que saint Paul mentionne avant son titre glorieux d'apôtre : avant toutes choses, il se regardait comme entièrement dévoué au service de Jésus-Christ, comme lui appartenant tout entier. Cf. Phil. I, 1; Tit. I, 1. Voyez aussi Jac. I, 1; II Petr. I, 1, etc. — *Jesu Christi*. Nous retrouverons à tout instant ce nom sacré dans les écrits de l'apôtre. Sur sa signification, voyez Matth. I, 1 et les notes. — *Vocatus*. Cet appel à l'apostolat avait eu lieu au moment même de la conversion de Saul. Cf. Act. IX, 15 et XXVI, 16-18; Gal. I, 1, etc. — *Apostolus*. C.-à-d. un envoyé, un délégué du Sauveur. Paul eut souvent à insister sur le fait et les droits de son apostolat ». Cf. I Cor. IX, 1-2; II Cor. XII, 12, etc. Ici, il tient à se présenter à l'Église de Rome avec tout l'appareil de sa dignité. — *Segregatus* (ἀφωρισμένος) : mis à part pour

remplir un rôle spécial. Cf. Act. IX, 15; XIII, 2; Gal. I, 15. — *In evangelium*. C.-à-d. pour prêcher au loin cette « bonne nouvelle », qui est appelée ici l'évangile de Dieu, parce que c'est Dieu lui-même qui l'avait révélée, et qu'elle était destinée à le faire mieux connaître. Cf. xv, 16; II Cor. XI, 7; I Thess. II, 2, etc. — *Quod ante...* L'écrivain sacré caractérise en quelques mots cet évangile. D'abord (verset 2) il avait été promis et prédit depuis longtemps au nom de Dieu par les prophètes d'Israël : *promiserat per...* L'évangile est donc vraiment universel sous le rapport du temps. « La promesse du grand Libérateur, qui se trouve à travers tout l'Ancien Testament, est un des plus merveilleux phénomènes de l'histoire. » Voyez XVI, 26; Luc. XXIV, 27, 44; Act. III, 18; Hebr. I, 1, etc. — *In Scripturis*. L'épithète *sanctis* est ajoutée respectueusement pour rendre hommage à ces livres uniques au monde, dont l'origine est toute divine et dont le sujet est particulièrement saint et sanctifiant. — *De Filio...* (vers. 3). Ces mots se rattachent au verbe « *promiserat* » du vers. 2. La promesse en question concernait surtout le Fils de Dieu, qui est lui-même l'objet direct du message évangélique. — Saint Paul va nous dire ce qu'était ce Fils. D'une part, *secundum carnem*, c.-à-d., envisagé du côté de sa nature humaine (cf. IX, 5), il était *ex semine David* : assertion par laquelle

4. qui prædestinatus est Filius Dei in virtute, secundum spiritum sanctificationis, ex resurrectione mortuorum Jesu Christi, Domini nostri,

5. per quem accepimus gratiam et apostolatam, ad obediendum fidei in omnibus gentibus, pro nomine ejus ;

6. in quibus estis et vos vocati Jesu Christi :

7. omnibus qui sunt Romæ, dilectis Dei, vocatis sanctis. Gratia vobis et pax

4. qui a été prédestiné comme Fils de Dieu avec puissance, selon l'esprit de sainteté, par sa résurrection d'entre les morts ; Jésus-Christ notre Seigneur,

5. par qui nous avons reçu la grâce et l'apostolat, pour faire obéir à la foi toutes les nations, en son nom ;

6. au rang desquelles vous êtes aussi, ayant été appelés par Jésus-Christ :

7. à tous ceux qui sont à Rome, bien aimés de Dieu, appelés saints. Que la

débuté l'évangile (cf. Matth. 1, 1) et qui est démontrée officiellement par la généalogie du Christ (Matth. 1, 2-17; Luc. III, 23 et ss.). D'après l'Ancien Testament, le Messie devait être fils de David : cf. II Reg. VII, 12 et ss.; Ps. CXXXII, 11; Jer. XXIII, 5, etc. — *Qui factus est*. Dans le grec : τοῦ γενομένου, qui est devenu. Le pronom *et* a été ajouté par la Vulgate. — D'autre part, selon sa nature supérieure, il était vraiment *Filius Dei* (vers. 4), comme la voix céleste l'avait clairement affirmé (cf. Matth. III, 17; xv, 5), comme sa vie entière l'avait démontré, et comme le prouvent tous les livres du Nouveau Testament. — *Prædestinatus*. La signification du grec (τοῦ ὀρισθέντος) est plutôt : qui a été déterminé, marqué par des signes certains ; par conséquent, démontré (saint Hilaire : « destinatus »). Selon d'autres : établi, constitué. Jésus-Christ est le Fils de Dieu d'une manière indéniable. — *In virtute* (ἐν δυνάμει) : avec puissance, par un acte éclatant de puissance. Ce trait met aussi en relief la parfaite certitude des preuves qui démontrent la divinité du Sauveur. Cf. II Cor. XIII, 4. Au lieu de rattacher les mots « in virtute » au verbe « prædestinatus est », comme nous venons de le faire à la suite de la plupart des interprètes, on peut les joindre directement à « Filius Dei », à la suite de divers commentateurs ; dans ce cas, ils équivaldraient à l'adjectif « potens » : Jésus-Christ a été établi Fils de Dieu tout-puissant. La locution *secundum spiritum sanctificationis* (plus exactement, d'après le grec : selon l'esprit de sainteté) est évidemment opposée à « secundum carnem » du vers. 3. Puisque cette dernière expression désignait la nature humaine du Christ, par les mots « secundum spiritum... » il faut entendre sa nature divine. L'esprit de sainteté n'est donc pas ici la troisième personne de la sainte Trinité ; mais la divinité de Jésus, en tant qu'elle se confond avec l'Infinie sainteté. Cette locution revient donc à dire : selon la divinité. Comp. I Tim. III, 16, où le mot πνεῦμα, esprit, désigne pareillement la divinité de Notre-Seigneur. Voyez aussi Hebr. IX, 14; I Petr. III, 18. C'est donc à tort, croyons-nous, que plusieurs commentateurs anciens et modernes traduisent comme s'il y avait : Ainsi que l'Esprit-Saint l'avait prédit. — *Ex resurrectione*. La préposition ἐξ signifie en cet endroit : en conséquence de, comme un résultat de. Le sens général est donc que le

grand prodige de la résurrection de Jésus-Christ accompli avec tant d'éclat et si parfaitement démontré, était une preuve irrécusable de sa divinité. — *Jesu Christi, Domini...* D'après le grec, ces noms devraient être à l'ablatif (« de Jesu Christo, Domino... »), car ils sont une apposition à « Filio suo » du vers. 3<sup>a</sup>. — *Accipimus* (vers. 5). D'après le sentiment le plus probable, il ne s'agit que de saint Paul, malgré l'emploi du pluriel. — *Gratiam et apostolatam*. C.-à-d., les hautes fonctions confiées par Dieu à ses apôtres et les grâces nécessaires pour les bien accomplir. On affaiblit la pensée, lorsqu'on traduit : la grâce de l'apostolat ; ou bien : l'apostolat envisagé comme un don gratuit. — *Ad obediendum*. Tel est le résultat du ministère apostolique : faire naître dans les cœurs la foi et l'obéissance réclamée par la foi. Cf. x, 3; I Petr. I, 12. — *In... gentibus*. En effet, en vertu de ses anciennes promesses, Dieu appelait tous les peuples à la foi, et déjà saint Paul avait contribué pour sa grande part à la réalisation de ce plan divin. Cf. xv, 19<sup>b</sup>, etc. — *Pro nomine...* Ce qui revient à dire, d'après l'usage biblique : pour lui (le Christ), pour sa gloire. Le but final de l'apostolat est de faire connaître et aimer Jésus-Christ. — *In quibus* (parmi lesquels peuples, vers. 6). Après ces considérations générales, l'écrivain sacré arrive à ses lecteurs. — *Vocati Jesu Christi* : et par suite, appartenant au divin Maître. L'appel en question ne consiste pas seulement à avoir entendu la prédication évangélique, mais à avoir effectivement correspondu aux grâces divines dont elle était accompagnée. — *Omnibus qui..., dilectis...* (vers. 7). On peut traduire aussi : A tous les bien-aimés de Dieu qui sont à Rome. — *Sanctis*. Sur ce nom donné aux premiers chrétiens, voyez Act. IX, 13; xxvi, 9, etc. — *Gratia... et pax* (χάρις καὶ εἰρήνη). Cette même formule se retrouve au début des épîtres suivantes : I Cor., II Cor., Gal., Eph., Phil., Col., I Thess., II Thess. et Philem. Elle combine de la façon la plus intéressante la salutation grecque χεῖρειν, qui souhaite la joie, et celle des Hébreux, *shalôm*, qui souhaite la paix. Le mot « grâce » représente ici toutes les faveurs divines réservées aux chrétiens ; la paix, c.-à-d. la parfaite sécurité de l'âme, est le résultat de la grâce. — *A Deo... et Domino...* Ces deux précieuses bénédictions nous viennent simultanément de Dieu le Père et de son Fils Jésus-

grâce et la paix vous soient données par Dieu, notre Père, et par le Seigneur Jésus-Christ !

8. En premier lieu, je rends grâces à mon Dieu par Jésus-Christ pour vous tous, de ce que votre foi est renommée dans le monde entier.

9. Car le Dieu que je sers en mon esprit dans l'évangile de son Fils m'est témoin que je fais sans cesse mention de vous

10. dans mes prières, demandant continuellement que je puisse avoir enfin, par sa volonté, quelque voie favorable pour aller vers vous.

11. Car je désire vous voir, pour vous communiquer quelque grâce spirituelle, afin de vous affermir ;

12. c'est-à-dire afin que, chez vous, nous recevions une consolation mutuelle par la foi qui nous est commune, à vous et à moi.

a Deo, Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

8. Primum quidem gratias ago Deo meo per Jesum Christum pro omnibus vobis, quia fides vestra annuntiatur in universo mundo.

9. Testis enim mihi est Deus, cui servio in spiritu meo in evangelio Filii ejus, quod sine intermissione memoriam vestri facio

10. semper in orationibus meis obsecrans, si quo modo tandem aliquando prosperum iter habeam in voluntate Dei veniendi ad vos.

11. Desidero enim videre vos, ut aliquid impertiar vobis gratiæ spiritualis, ad confirmandos vos ;

12. id est, simul consolari in vobis, per eam quæ invicem est, fidem vestram atque meam.

Christ. Comme le remarquent quelques anciens docteurs grecs, la manière dont Notre-Seigneur est associé au Père dans cette formule et en d'autres semblables (cf. I Cor. I, 3 ; II Cor. I, 2 ; Eph. I, 2 ; Phil. I, 2, etc.) démontre à elle seule sa divinité.

2° Intérêt très vif que porte saint Paul à l'évangélisation de plus en plus complète de l'Église de Rome. I, 8-15.

8. Excellente renommée dont jouissaient partout les chrétiens de Rome. — *Gratias ago...* De nombreuses épîtres de saint Paul débutent par cette action de grâces à Dieu. Cf. I Cor. I, 4 ; Eph. I, 16 ; Phil. I, 3 ; Col. I, 3 ; I Thess. I, 2, etc. L'apôtre des Gentils emploie volontiers aussi l'expression « mon Dieu » (*Deo meo*) : le Dieu dont il avait reçu tant de bienfaits et auquel il s'était entièrement consacré. Cf. I Cor. I, 4 ; II Cor. XII, 21 ; Phil. I, 3 et IV, 19, etc. — *Per Jesum*. C'est par ce tout-puissant médiateur (« velut per pontificem magnum », Origène) que Paul voulait faire parvenir à Dieu son action de grâces et sa prière. Cf. VIII, 34. — Motif de cette action de grâces : *quia fides vestra...* Leur foi soit théorique, soit pratique, était partout proclamée, vantée, « comme une chose de notoriété publique ». — *In universo...* : dans tout l'empire romain. Cf. Act. XI, 28 ; XVII, 6 ; Col. I, 6, etc. L'Église de Rome était alors très florissante.

9-15. Saint Paul désire ardemment les visiter, pour leur faire part à eux aussi des grâces célestes. — *Testis... mihi...* Il fait souvent appel au témoignage divin dans ses écrits. Cf. II Cor. I, 23 ; XI, 31 ; XII, 19 ; Gal. I, 20 ; Phil. I, 8, etc. Peut-être avait-il contracté cette habitude à cause des calomnies fréquentes dont il était l'objet de la part de ses adversaires. — *Cui servio...* Le grec λατρεύω signifie : J'adore. — *In spiritu meo*. C.-à-d., de toute mon âme, par toutes mes fa-

cultés intérieures. — *In evangelio Filii...* L'évangile que Jésus-Christ avait apporté au monde et dont il est lui-même le centre était en quelque sorte le théâtre et l'activité des efforts réitérés de saint Paul. — *Sine intermissione memoriam...* Les détails du chap. XVI nous montrèrent à quel point ce trait était exact. — *Obsecrans si...* (vers. 10). Point spécial sur lequel l'apôtre insistait dans ses prières. Il y a là un compliment très délicat pour les chrétiens de Rome. Le livre des Actes, XIX, 21, nous apprend l'ardent désir que saint Paul éprouvait depuis longtemps d'aller à Rome. — *Prosperum iter*. En écrivant ces mots, il ne se doutait guère des terribles obstacles qu'il aurait à traverser avant de pénétrer dans la capitale de l'empire. Cf. Act. XXI, 17-XXVIII, 31. — *In voluntate Dei*. Restriction tout apostolique : le désir de Paul était entièrement soumis à la volonté divine. — *Ut... impertiar...* (vers. 11). Motif pour lequel il souhaitait si ardemment d'aller à Rome. — *Aliquid... gratiæ spiritualis* (τι χάρισμα πνευματικόν). Le substantif χάρισμα n'est pas pris ici dans le sens spécial qu'il a dans la première épître aux Corinthiens, où il représente des dons miraculeux, tels que la prophétie, le don des langues, etc. ; il désigne d'une manière générale « un accroissement de foi, d'amour et de vie chrétienne ». Paul espérait être pour les Romains une source abondante de bénédictions spirituelles : *ad confirmandos...* — *Id est, simul...* (vers. 12). Autre trait d'une grande délicatesse et d'un tact parfait. L'apôtre se reprend, comme s'il avait parlé trop avantagement de lui-même. Se mettant en quelque sorte au niveau de ses lecteurs, il affirme qu'il aura lui aussi beaucoup à gagner de ses relations avec l'Église de Rome. — *Per eam quæ invicem...* C.-à-d., par les manifestations réciproques de notre foi. — *Nolo... vos*

13. Nolo autem vos ignorare, fratres, quia sæpe proposui venire ad vos, et prohibitus sum usque adhuc, ut aliquem fructum habeam et in vobis, sicut et in ceteris gentibus.

14. Græcis ac Barbaris, sapientibus et insipientibus debitor sum.

15. Ita, quod in me, promptum est et vobis, qui Romæ estis, evangelizare.

16. Non enim erubescio evangelium : virtus enim Dei est in salutem omni credenti, Judæo primum, et Græco.

17. Justitia enim Dei in eo revelatur

13. Aussi je ne veux pas que vous ignoriez, mes frères, que je me suis souvent proposé d'aller chez vous (j'en ai été empêché jusqu'à présent), pour obtenir aussi quelque fruit parmi vous, comme parmi les autres nations.

14. Je me dois aux Grecs et aux barbares, aux savants et aux ignorants.

15. Ainsi, autant qu'il dépend de moi, j'ai à cœur de vous annoncer l'évangile, à vous aussi qui êtes à Rome.

16. En effet, je ne rougis point de l'évangile ; car il est une force de Dieu, pour le salut de tout croyant, premièrement du Juif, puis du Grec.

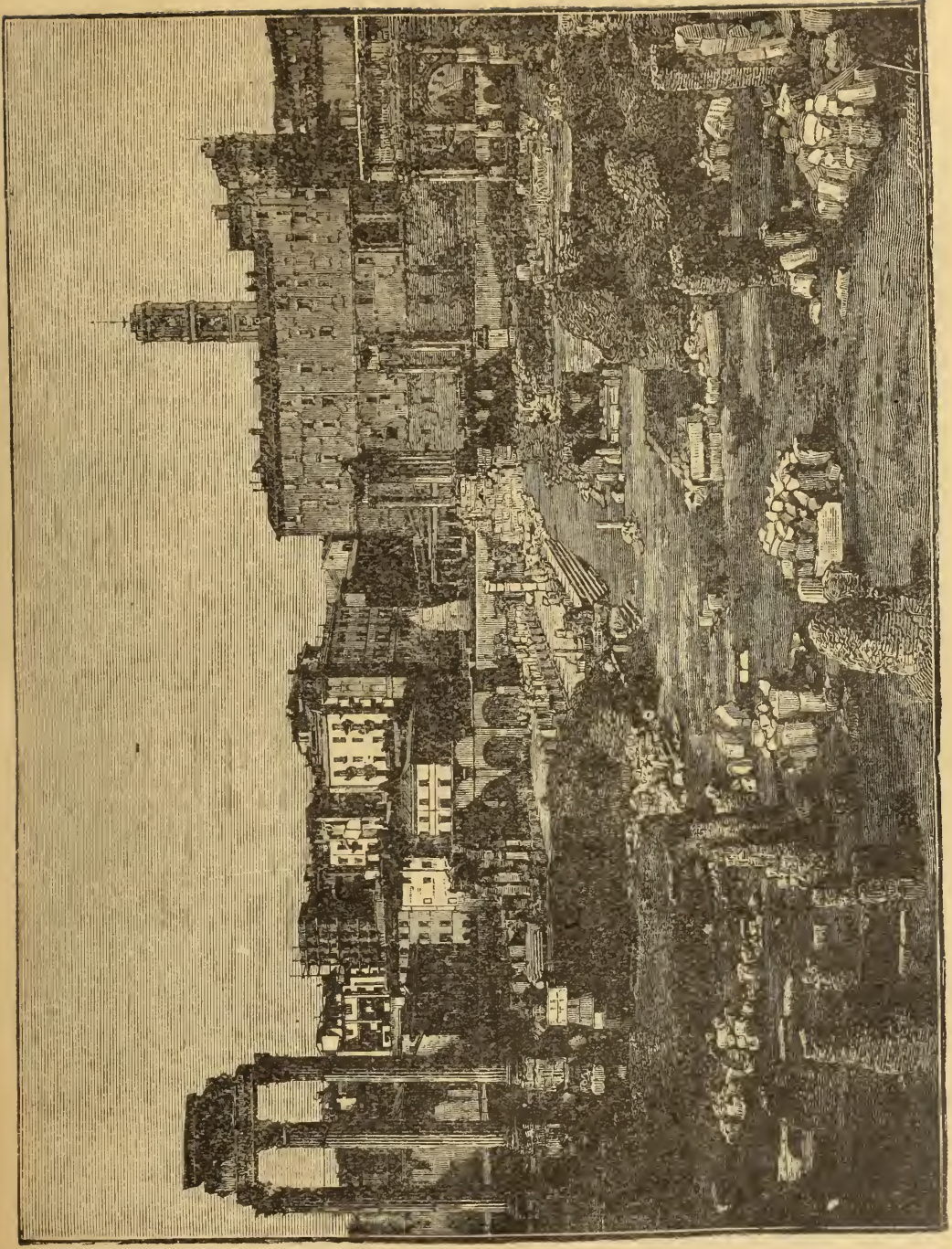
17. Car la justice de Dieu y est révélé-

*ignorare...* (vers. 13). Encore une formule favorite de saint Paul. Cf. xi, 25 ; I Cor. x, 1 et xii, 1 ; II Cor. i, 8 ; I Thess. iv, 13. — *Sæpe proposui...* L'apôtre revient sur son ancien désir de venir à Rome. Il y avait vingt ans qu'il évangélisait le monde ; comment n'avait-il point encore visité les Romains ? — *Prohibitus sum...* Plus loin, xv, 22-23, il dira ce qui l'avait empêché d'exécuter son dessein : son apostolat en Orient lui avait enlevé toute liberté. — *Ut aliquem fructum...* Expression bien modeste, pour désigner les résultats spirituels que saint Paul attendait de sa visite aux Romains. L'image est empruntée à la moisson. — Les mots *sicut et in ceteris...* prouvent que la plupart des chrétiens de Rome étaient des convertis du paganisme. — *Græcis ac Barbaris...* (vers. 14). L'humanité entière se partageait entre ces deux catégories sous le rapport du langage : ceux qui parlaient le grec et ceux qui ne le parlaient pas. Sur la signification étymologique du mot *Barbare*, voyez Act. xxviii, 4 et les notes. — *Debitor sum.* En tant qu'apôtre des Gentils, Paul se devait à tous sans exception. Cf. I Cor. ix, 16-17. — *Sapientibus et...* L'humanité est divisée en deux autres catégories, cette fois sous le rapport de la civilisation : d'une part, les sages et les savants ; de l'autre, les hommes simples et sans instruction. — *Quod in me* (vers. 15). PérIPHrase qui équivaut au pronom *Moi*. — *Promptum est.* Le grec πρόθυμον exprime une disposition ardente, généreuse. — *Et vobis...* puisqu'ils étaient, eux aussi, ses créanciers sous le rapport de l'évangile.

3° Thème de l'épître. I, 16-17.

16-17. La justification par la foi. — *Non... erubescio...* La particule *enim* sert de transition, rattachant ce passage à la pensée qui précède. Prêcher l'évangile, c'était en réalité prêcher Jésus crucifié (cf. I Cor. i, 18 et ss.) ; or, porter ce message dans la capitale du monde civilisé pouvait paraître, au point de vue purement humain, une humiliation pour le prédicateur. Mais Paul ne connaissait pas un tel sentiment. — *Evangelium.* Les mots τοῦ χριστοῦ, ajoutés par quelques manuscrits, sont très probablement

apocryphes. — *Virtus enim...* Raison pour laquelle Paul ne rougissait pas de l'évangile, et belle définition de ce message céleste, qui est véritablement une force divine, une manifestation admirable de l'énergie du Seigneur, en vue de la rédemption des hommes : *in salutem...* Cf. I Cor. i, 1-18, 23-24 ; ii, 4 ; iv, 20, etc. L'évangile n'est donc pas une lettre morte, une simple théorie : il ne se compose pas de phrases sans vie, à la façon de la philosophie païenne. C'est une parole vivante et créatrice ; c'est un instrument très efficace pour nous sauver. Le mot « salut » doit être pris dans son acception spirituelle la plus générale : c'est, au négatif, la délivrance de la damnation éternelle, grâce à Notre-Seigneur Jésus-Christ, et, au positif, la communication de la vie éternelle, également par Jésus-Christ. — *Omni credenti.* Deux mots fortement accentués, qui expriment la condition à laquelle nous est accordé le salut. Pour l'obtenir, la foi en Notre-Seigneur Jésus-Christ est absolument nécessaire ; mais quiconque aura cette foi pourra être sauvé, quels que soient ses antécédents. Voyez Marc. x, 30 ; Joan. iii, 15-16 ; Act. iv, 12 ; xiii, 26, etc. ; le concile de Trente, Sess. vi, de *Justific.*, cap. 8. Saint Paul développera et démontrera ce fait durant toute la première partie de l'épître. — *Judæo... et Græco.* Ces mots désignent aussi le genre humain tout entier, envisagé sous le rapport de la religion. — *Primum* marque non seulement l'ordre historique d'après lequel la rédemption fut présentée aux hommes par Jésus-Christ, mais aussi le droit spécial que les Juifs, par suite de leurs relations avec Dieu et avec le Messie, avaient à cette rédemption. Ils possédaient vraiment la priorité sous ce rapport, et ce n'est pas sans raison qu'ils furent appelés les premiers auprès de la crèche du Sauveur. Cf. Luc. ii, 8 et ss. Saint Paul leur concédait volontiers ce privilège. Voyez iii, 1 ; ix, 1 et ss. ; xi, 16 et ss. ; Act. xiii, 46, etc. — *Justitia...* (vers. 17). Un troisième *enim* (comp. le vers. 16) marque l'enchaînement étroit des pensées. Cette fois, l'écrivain sacré va indiquer brièvement pourquoi l'évangile est « une force de Dieu pour le salut de quiconque croit ».



Le Forum. (D'après une photographie.)

ex fide in fidem, sicut scriptum est :  
Justus autem ex fide vivit.

18. Revelatur enim ira Dei de caelo,

lée par la foi *et* pour la foi, ainsi qu'il  
est écrit : Le juste vivra par la foi.

✓ 18. En effet, la colère de Dieu se ré-

C'est, en somme, une nouvelle définition qu'il donne de la bonne nouvelle. L'expression « justice de Dieu » (δικαιοσύνη Θεοῦ) est employée sept fois encore dans cette épître. Cf. III, 5, 21, 22, 25, 26; x, 3 (deux fois). Voyez aussi II Cor. v, 21. Ici elle ne désigne pas une qualité subjective de Dieu, sa justice personnelle (elle a ce sens aux passages III, 5, 25, 26), mais une qualité que l'homme reçoit de Dieu. C'est donc comme s'il y avait : « justitia ex Deo », la justification dont Dieu est l'auteur, qui tire de lui son origine, moyennant certaines conditions. En effet, d'après la doctrine que l'apôtre va bientôt développer, tous les hommes sans exception sont ἄδικοι, injustes, profanes (« natura filii iræ », Eph. II, 3). Ils ne peuvent sortir par eux-mêmes, par leur « propre justice » (cf. x, 3), de ce triste à terrible état. La loi juive elle-même était incapable de les en tirer; mais Dieu a daigné les sauver par son Christ, à condition qu'ils croiraient en lui. — L'apôtre revient sur le mode de cette justification : *revelatur*... Le verbe est au temps présent, pour dénoter un fait qui se reproduit sans cesse. Il est fort bien choisi : jusqu'à Jésus-Christ, la nature de la justification avait été un secret divin, que le Sauveur a lui-même dévoilé, manifesté. — *Ex fide in fidem* (ἐκ πίστεως εἰς πίστιν). Ces mots, qu'on a rattachés tantôt à « justitia Dei », tantôt à « revelatur », ont été interprétés de manières bien différentes. Les uns y ont vu la révélation en question, ayant pour point de départ la foi des prédicateurs de l'évangile, et aboutissant à la foi des auditeurs (Sodullus, etc.). D'autres ont pensé à un progrès dans l'objet même de la foi : « ex fide Legis In fidem Evangelii » (Tertullien, saint Jean Chrys.). D'autres ont supposé que l'apôtre veut parler ici du passage d'un foi subjective imparfaite à une foi plus parfaite (Théophylacte, Estius, etc.). Pour d'autres encore, l'expression « ex fide » serait à l'abstrait et équivaldrait à « per fidem »; les mots « in fidem », au contraire, seraient au concret et désigneraient tous ceux qui croient, « in omnem credentem ». Comp. le passage parallèle III, 21-22, qui favorise grandement cette interprétation, à laquelle nous donnons notre assentiment (Eucumenius, Beelen, Cornely, etc.). Non que la foi seule soit suffisante; mais elle est la condition essentielle sans laquelle la « justice de Dieu » ne peut être obtenue. D'où il suit que l'évangile est réellement une force divine pour le salut de tout croyant, puisqu'il révèle que la justification, sans laquelle l'homme serait incapable d'arriver à la vie éternelle, a sa source dans la foi en Jésus-Christ et n'est accordée qu'aux seuls croyants. — Saint Paul démontre, par un texte de l'Ancien Testament, l'incontestable vérité de son affirmation : *Sicut scriptum est*. Formule de citation employée par Jésus-Christ lui-même. Cf. Matth. IV, 4, 7,

10. — *Justus... ex fide...* Comp. Habacuc, II, 4, où on lit, d'après l'hébreu : Le juste vivra par sa foi. L'apôtre cite librement, d'après les Septante. « Axiome concis, mais profond. » Le prophète oppose aux Chaldéens orgueilleux, impies, dont il prédit la ruine, les humbles et pieux Israélites, auxquels il promet la vie spirituelle, le salut, à cause de leur foi en Jéhovah. Cf. Gal. III, 11.

## PREMIÈRE PARTIE

### De la justification par la foi en Jésus-Christ. I, 18-XI, 36.

C'est la démonstration très développée de la thèse contenue dans les vers. 16-17.

#### SECTION I. — NÉCESSITÉ ET NATURE DE LA JUSTIFICATION. I, 18-V, 21.

✓ § I. — *Tous les hommes sans exception ont besoin de la justification chrétienne.* I, 18-III, 31.

C'est ici comme la base de l'argumentation de saint Paul. Avant de décrire la nouvelle voie de salut qui nous a été ouverte par le Christ, moyennant la foi, l'apôtre fait voir jusqu'à l'évidence le besoin absolu que tous les hommes avaient de la rédemption messianique. Reprenant la division donnée plus haut du genre humain en deux catégories (cf. vers. 16<sup>b</sup>), les païens, ou les Grecs, et les Juifs, il établira successivement ce besoin pour chacune d'elles.

1° La culpabilité et le châtement des païens. I, 18-32.

Ce que saint Paul va dire du paganisme, de son origine et de ses conséquences funestes, est assurément ce qu'on a écrit de plus profond et de plus remarquable sur ce sujet.

18-23. La colère divine, excitée par le crime inexcusable des païens. — La particule *enim* sert pour la quatrième fois de trait d'union depuis le vers. 16<sup>a</sup>. La justification par la foi est l'unique voie de salut, puisque, en dehors d'elle, tous les hommes sont sous le coup de la colère divine, à cause de leurs péchés. Sans elle, ils seraient à tout jamais perdus. Cf. Eph. II, 3. — Remarquez l'antithèse frappante qui existe entre la première ligne du vers. 18 et le début du vers. 17. — *Ira Dei*. Car, dans le cœur de Dieu, il y a une place pour la colère, à côté de l'amour infini et de l'infinie bonté; l'histoire entière de l'humanité, et en particulier celle de la révélation, le prouvent. Colère qui est d'ailleurs toujours celle d'un Juge souverainement juste. C'est « la réaction intime de la sainteté divine contre le péché » qui lui résiste insolemment. Nous la verrons à l'œuvre à partir du vers. 24. — *Revelatur*. Au temps présent, comme au vers. 17 et pour le même motif; mais, là c'était l'heureuse révélation du salut, tandis qu'ici c'est la révélation terrible du châ-

vèle du haut du ciel contre toute l'impïété et l'injustice de ces hommes qui retiennent la vérité de Dieu dans l'injustice;

19. car ce que l'on connaît sur Dieu est manifeste pour eux, Dieu le leur ayant fait connaître.

20. En effet, ses *perfections* invisibles sont devenues visibles depuis la création du monde, par la connaissance que ses œuvres en donnent; de même sa puissance éternelle et sa divinité : de sorte qu'ils sont inexcusables,

21. parce qu'ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, et ne lui ont pas rendu grâces; mais ils se sont

super omnem impietatem et injustitiam hominum eorum qui veritatem Dei in injustitia detinent;

19. quia quod notum est Dei manifestum est in illis; Deus enim illis manifestavit.

20. Invisibilia enim ipsius, a creatura mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta, conspiciuntur; sempiterna quoque ejus virtus et divinitas: ita ut sint inexcusabiles,

21. quia, cum cognovissent Deum, non sicut Deum glorificaverunt, aut gratias egerunt; sed evanuerunt in cogitationi-

timent. — *De cælo*. Cette colère se manifestera du haut du ciel, le séjour de Dieu par excellence. — *Super* (pour descendre sur) *omnem*... On a dit que les deux substantifs *impietatem* et *injustitiam* désignent le péché sous un double aspect général : en tant qu'il est commis contre Dieu et contre les hommes. Mais il est plus exact de dire que le premier représente l'irréligion, et le second, tout acte allant contre la volonté de Dieu. — *Hominum eorum qui*... Les païens ne sont pas nommés directement; mais il est visible, par le sens, qu'il s'agit d'eux dans toute la suite de ce chapitre. — Toute leur vie criminelle est résumée dans le trait énergique *veritatem* (ici, la vraie connaissance de Dieu et des choses divines)... *detinent*. Ce verbe est très expressif : retenir une chose de manière à l'empêcher de remplir son but; par suite, la retenir captive, la supprimer. Cf. Luc. iv, 22; II Thess. ii, 6 et 7. Saint Paul reproche à bon droit aux païens d'empêcher la vérité de briller au dehors : par sa nature même, la vérité frappe à la porte des intelligences et des cœurs; si elle ne peut pénétrer, c'est qu'on la repousse volontairement. — Le mot *Dei* manque dans le grec; la Vulgate l'a suppléé d'une manière très conforme au sens. — *In injustitia* : en vertu de l'injustice qui vient d'être signalée. — *Quia*... (vers. 19). Preuve que les païens ont librement et criminellement rejeté la vérité religieuse : il ne tenait qu'à eux de l'accepter. — *Quod notum*... *Dei* (τὸ γνωστὸν τοῦ θεοῦ). C.-à-d., en fait, ce que nous pouvons connaître de Dieu. Ou bien, d'après le sens primitif de l'expression, ce que Dieu nous a fait connaître de lui au moyen du monde extérieur, sans révélation spéciale. — *Manifestum est*... : s'imposant en quelque sorte à l'esprit. — *Deus*... *manifestavit*. Le vers. 20 précise la nature de cette manifestation. Il s'agit de la révélation naturelle que Dieu fait de son être et de ses attributs par l'intermédiaire de ses œuvres extérieures : *invisibilia enim*... Cf. Act. xiv, 17; xvii, 26-28. — Ces mots sont expliqués à la ligne suivante par *sempiterna*... *ejus virtus et divinitas*, qui représentent l'existence et les attributs invi-

sibles de Dieu, par opposition à ses œuvres visibles. — *A creatura* (ἀπὸ τῆς κτίσεως)... C.-à-d., depuis la création du monde. Moins bien, selon quelques interprètes : par la création; ou, ce qui revient au même, par les créatures. — *Per ea quæ facta*... Simplement dans le grec : par les œuvres. Nous avons ici, on le voit, la démonstration de l'existence de Dieu par ce qu'on nomme l'argument physique. Saint Paul raisonne à la façon d'Aristote, qui disait : « Le Dieu invisible est vu dans ses œuvres » (*de Mundo*, 6). Cet argument revient souvent aussi dans l'Ancien Testament; cf. Job, xii, 9; xxvi, 14; Ps. xviii, 1 et ss.; xcii, 1 et ss.; Is. xlii, 5; xlv, 18; Sap. ii, 23 et xiii, 1, 5, etc. — *Conspiciuntur*. Le grec a un verbe composé : καθορᾶται, sont vus clairement. Intuition tout intellectuelle (*intellecta*, νοούμενα). — *Virtus* (δύναμις) : la toute-puissance divine, telle qu'elle nous est manifestée dans la création. — *Ita ut*... *inexcusabiles*. Puisqu'il est si facile à l'homme de parvenir à la connaissance de Dieu, il ne peut alléguer aucune excuse valable, s'il n'obtient pas ce résultat. — *Quia cum*... (verset 21). La pensée fait un pas en avant : non seulement les païens n'ont pas reconnu Dieu dans ses œuvres; parfois, l'ayant connu, ils ne l'ont pas honoré comme Dieu. — Les expressions *glorificaverunt* et *gratias egerunt* embrassent ici tout l'ensemble du culte religieux, résumé dans le double devoir de l'adoration et de la reconnaissance. Il y eut donc un moment dans l'histoire où les hommes, après avoir connu le vrai Dieu, cessèrent de lui rendre hommage; ensuite, ils transportèrent leurs adorations aux idoles, comme il va être dit bientôt. Telle fut l'origine du paganisme, qui ne fut pas, comme l'affirment, d'une manière erronée, certains philosophes contemporains, une sorte de prélude nécessaire du monothéisme. Il en fut, au contraire, une altération et une dépravation. — *Sed evanuerunt in*... Littéralement dans le grec : Ils furent rendus vains dans leurs raisonnements. C.-à-d. que Dieu les châtie, en permettant qu'ils raisonnassent comme des insensés, et qu'ils tombassent dans des erreurs de plus en

bus suis, et obscuratum est insipientes eorum.

22. Dicentes enim se esse sapientes, stulti facti sunt ;

23. et mutaverunt gloriam incorruptibilis Dei in similitudinem imaginis corruptibilis hominis, et volucrum, et quadrupedum, et serpentium.

24. Propter quod tradidit illos Deus in desideria cordis eorum, in immunditiam, ut contumeliis afficiant corpora sua in semetipsis ;

25. qui commutaverunt veritatem Dei in mendacium, et coluerunt, et servierunt creaturæ potius quam Creatori, qui est benedictus in sæcula, amen.

26. Propterea tradidit illos Deus in passiones ignominie ; nam femine eorum

égérés dans leurs pensées, et leur cœur insensé a été obscurci.

22. Ainsi, en disant qu'ils étaient sages, ils sont devenus fous,

23. et ils ont changé la gloire du Dieu incorruptible contre une image représentant l'homme corruptible, et les oiseaux, et les quadrupèdes, et les reptiles.

24. C'est pourquoi Dieu les a livrés aux désirs de leur cœur, à l'impureté, en sorte qu'ils ont déshonoré eux-mêmes leurs propres corps :

25. eux qui ont changé la vérité de Dieu en mensonge, et qui ont adoré et servi la créature au lieu du Créateur, qui est béni dans tous les siècles. Amen.

26. C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions honteuses ; car leurs femmes

plus grossières. Voyez le vers. 22. — *Obscuratum est... cor...* Souvent, dans la Bible, le cœur est regardé comme le centre et le foyer des connaissances. — *Dicentes..., stulti...* (vers. 22). « Sévère mais juste description des systèmes,



Divinité égyptienne à tête de crocodile.

anciens ou modernes, qui ignorent la révélation, lorsque la révélation a parlé. » En réalité, le paganisme n'est pas moins une folle qu'une erreur. — *Mutaverunt...* (vers. 23). Notez la solennité douloureuse du langage, et la manière saisissante dont est décrit le grand crime positif du paganisme. — *Gloriam* : la majesté, les perfections visibles.

— *In similitudinem...* de façon à rendre la divinité semblable aux êtres les plus vils. Ce sont des « caricatures de Dieu » qu'adorent les idolâtres. Voyez le Ps. cv, 20 ; Sap. xiii et xiv. — *Hominis, et...*, *et...*. On est allé jus-

qu'au bout, jusqu'au « monstrueux et avilissant fétichisme ».

24-32. Les turpitudes morales des païens, envisagées comme la juste punition de leur oubli du vrai Dieu. Tout ce passage est empreint d'une grave tristesse. — *Propter quod*. Cette expression est à noter. Comp. les vers. 26<sup>a</sup> et 28<sup>a</sup>. Il y a une connexion intime entre l'idolâtrie et l'immoralité, dans ce que celle-ci a de plus révoltant. L'expérience quotidienne démontre que la civilisation et l'éducation sont, à elles seules, incapables de mettre un frein aux passions grossières. — *Tradidit* (παρέδωκεν).

Locution plus remarquable encore. L'apôtre ne dit pas simplement : Dieu a permis ; mais : Dieu a livré. Ce qui marque un châtement intentionnel, une vraie « némésis divine ». Cf. Act. vii, 42, etc. C'est, en effet, une loi de l'ordre moral que le péché enfante le péché. Quiconque abandonne Dieu ne tarde pas à tomber dans l'esclavage de la nature matérielle, et, de chute en chute, il arrive à la boue de la matière. L'homme qui oublie la gloire de Dieu (cf. vers. 23<sup>a</sup>), en vient bientôt à profaner ignominieusement sa propre « gloire » dans son corps aussi bien que dans son âme. — Les mots *in desideria...* sont expliqués par les suivants, *in immunditiam* (ἀκαθαρσίαν, l'impudicité), qui sont eux-mêmes ensuite développés : *ut contumeliis...* Rien ne déshonore et ne souille le corps de l'homme autant que l'impureté. — *In semetipsis*. Cette locution a probablement ici le sens de « in se invicem ». Voyez le vers. 27. — *Qui commutaverunt...* (vers. 25). C.-à-d., qui ont travesti. L'écrivain sacré répète avec douleur le motif du châtement. — *Veritatem Dei* : ce qui n'est réel que de Dieu seul, « la vraie nature de l'Être divin. » — *In mendacium*. C.-à-d., en idolâtrie, la grande erreur par excellence. Comp. Jer. xvi, 19, où les faux dieux sont appelés *séger*, mensonge. — *Coluerunt et servierunt*. Le premier de ces verbes marque le culte intérieur ; le second, le culte extérieur. — Il y a une antithèse très énergique entre les mots *creaturæ et Creatori*. — *Potius quam...* Mieux, d'après le grec : en négligeant le Créateur (c. int. Cyprien : « relicto Creatore »). — *Qui... benedictus...* Pieuse doxologie à la manière des Juifs (cf. ix, 5, etc.), comme pour protester contre l'outrage fait à Dieu par les païens. — *Amen*. Conclusion de la doxologie : en vérité, ainsi soit-il. — *Propterea tradidit* (vers. 26). Comme au vers. 24, mais avec une gradation ascendante, car les mots *passiones ignominie* disent bien plus que « in immunditiam » : des passions qui dégradent par elles-mêmes ceux qui s'y livrent, des vices contre nature. — *Nam femine...* ; 66-



ont changé l'usage naturel en celui qui est contre la nature.

27. De même aussi les hommes, abandonnant l'usage naturel de la femme, se sont embrasés dans leurs désirs les uns pour les autres, les hommes commettant l'infamie avec les hommes, et recevant en eux-mêmes le salaire dû à leur égarement.

28. Et comme ils n'ont pas montré qu'ils avaient la connaissance de Dieu, Dieu les a livrés à un sens réprouvé, de sorte qu'ils ont fait des choses qui ne conviennent pas :

29. remplis de toute iniquité, de malice, de fornication, d'avarice, de méchanceté; pleins d'envie, de meurtre, de querelle, de ruse, de malignité; délateurs,

30. médisants, haïs de Dieu, insolents, orgueilleux, hautains, inventeurs du mal, désobéissants à leurs parents,

31. inintelligents, dissolus, sans affection, sans loyauté, sans miséricorde.

immutaverunt naturalem usum, in eum usum qui est contra naturam.

27. Similiter autem et masculi, relicto naturali usu feminæ, exarserunt in desideriiis suis in invicem, masculi in masculos turpitudinem operantes, et mercedem quam oportuit erroris sui in semetipsis recipientes.

28. Et sicut non probaverunt Deum habere in notitia, tradidit illos Deus in reprobum sensum, ut faciant ea quæ non conveniunt :

29. repletos omni iniquitate, malitia, fornicatione, avaritia, nequitia; plenos invidia, homicidio, contentione, dolo, malignitate; susurrones,

30. detractores, Deo odibiles, contumeliosos, superbos, elatos, inventores malorum, parentibus non obediens,

31. insipientes, incompositos, sine affectione, absque foedere, sine misericordia.

*militar*... (vers. 27). L'histoire du paganisme, surtout à cette époque de décadence pour la Grèce et pour Rome (« époque de brutal égoïsme et de sensualité raffinée »), démontre que l'apôtre n'a pas exagéré. Comp. Sénèque, *de Ira*, II, 9 : « Omnia sceleribus ac vitis plena sunt. Nec furiva jam scelera sunt, præter oculos sunt. » Voyez aussi saint Justin, *Apol.* I, 27; Tatiens, *Orat. ad Græc.* 28; Clément d'Alex., *Pædag.* III, 3. On frémit, lorsqu'on pense que Socrate et Platon, Aristote, Zénon et d'autres personnalités notables du paganisme furent accusés de ces turpitudes. Il est à remarquer que l'écrivain sacré emploie ici les mots *feminæ* et *masculi*, comme s'il craignait de profaner, par de tels détails, les noms si nobles de « mulier » et de « vir ». Il touche plus brièvement aussi aux crimes du vers. 26 qu'à ceux du vers. 27; mais il les met en avant comme plus affreux. — *Mercedem quam oportuit*... Ces crimes furent donc la punition de leur idolâtrie (*erroris sui*). — *Sicut non probaverunt*... (vers. 28). L'apôtre répète pour la troisième fois (cf. vers. 24 et 26) que c'est pour avoir abandonné le vrai Dieu que les païens étaient tombés dans cette dégradation morale. — *In reprobum sensum* (εις ἀδόκιμον νοῦν, « in reprobam mentem, » comme traduit fort bien saint Augustin). Cette expression désigne « un sens moral de plus en plus déprimé, incapable de remplir sa tâche (d'apprécier le bien et le mal), et auquel on ne peut plus se fier ». — Résultat de cette situation : *ut faciant*... Le trait *quæ non conveniunt* est une litote manifeste, comme le montre l'effrayante nomenclature qui suit. Dans cette liste, saint Paul ne s'astreint pas à suivre un ordre rigoureusement logique. On peut du moins établir quelques ca-

tégories et « un enchaînement par association d'idées ». — Premier groupe, comprenant des vices qui portent atteinte aux biens du prochain : *repletos... iniquitate* (ἀδικία, l'injustice : expression générale, qui domine et comprend tout le reste)... *nequitia* (vers. 29<sup>a</sup>). — *Malitia* (πονηρία) : la méchanceté active. *Fornicatione* manque dans les meilleurs manuscrits grecs. *Avaritia* : vice non moins fréquent chez les païens que l'impudicité. *Nequitia* (κακία) : la disposition intérieure à la méchanceté. — Le deuxième groupe, *plenos invidia, ... malignitate* (vers. 29<sup>b</sup>), renferme les actions criminelles commises contre la personne du prochain. L'adjectif « plenos » marque le début de cette seconde série, de même que le participe « repletos » ouvrirait la première. — Avec le mot *susurrones* commence le troisième groupe, marqué lui aussi par un changement dans la construction. C'est le plus long de tous, car il va jusqu'à la fin du vers. 31; il s'occupe des mauvais caractères, des hommes vicieux envisagés au concret. — Le premier nom désigne ceux qui calomnient en secret, ceux qui « murmurent en dessous ». — *Detractores* (vers. 30) : ceux qui dénigrent ouvertement le prochain. — *Deo odibiles*. Le mot grec θεοστυγεῖς représente plutôt, au sens actif, ceux qui haïssent Dieu; mais la signification passive, adoptée par la Vulgate et légitimée par l'usage classique, est admise par de nombreux commentateurs. — Les trois mots suivants : *contumeliosos, superbos, elatos*, se rapportent à l'orgueil. — *Inventores malorum* : ceux qui passent leur temps à rechercher quel tort ils pourraient faire au prochain. — *Parentibus non...* « Symptôme d'un profond désordre moral et social. » — *Insipientes, incompositos*

32. Qui cum justitiam Dei cognovissent, non intellexerunt quoniam qui talia agunt digni sunt morte; et non solum quia ea faciunt, sed etiam qui consentiunt facientibus.

32. Ayant connu la justice de Dieu, ils n'ont pas compris que ceux qui font de telles choses sont dignes de mort, et non seulement ceux qui les font, mais encore ceux qui approuvent ceux qui les font.

## V CHAPITRE II

1. Propter quod inexcusabilis es, o homo omnis qui judicas; in quo enim judicas alterum, teipsum condemnas: eadem enim agis quæ judicas.

2. Scimus enim quoniam judicium Dei est secundum veritatem in eos qui talia agunt.

3. Existimas autem hoc, o homo qui

1. C'est pourquoi tu es inexcusable, ô homme, qui que tu sois, qui juges *les autres*; car en jugeant autrui, tu te condamnes toi-même, puisque tu fais les choses mêmes que tu juges.

2. Car nous savons que le jugement de Dieu contre ceux qui se conduisent ainsi est conforme à la vérité.

3. Penses-tu, ô homme qui juges ceux

(vers. 31). Les hommes dépourvus soit de sens, soit de loyauté. Il y a un jeu de mots dans le grec : ἀσυνέτους, ἀσυνθέτους. — Trois vices contraires à la charité : *sine affectione, absque fœdere* (sans alliance intime avec personne; marque d'une âme égoïste), *sine misericordia* (sans pitié pour les pauvres, les affligés, etc.). — *Qui cum...*, *non intellexerunt...* (vers. 32). Les païens s'abandonnaient à tous ces vices parce qu'ils résistaient à leur conscience. — *Justitiam Dei*. D'après le grec, ce que Dieu déclare juste; par conséquent, ses volontés positives. — *Talia*: toutes les horreurs mentionnées depuis le vers. 24. — *Digni... morte*. C.-à-d., de la mort éternelle, qui est la pénalité la plus sévère du tribunal divin. — *Etiam qui consentiunt*. Ceux qui applaudissent au mal commis par les autres. — Selon la plupart des manuscrits grecs, plusieurs des principales versions et les interprètes grecs, le vers. 32 revêt cette forme légèrement variée, qui est adoptée par la plupart des commentateurs modernes : « Bien qu'ils connussent le jugement de Dieu, qui déclare dignes de mort ceux qui font de pareilles choses, non seulement ils les font, mais ils approuvent ceux qui les pratiquent. » La culpabilité des païens n'en ressort que mieux, car « c'est le plus profond degré de l'affaiblissement moral, lorsqu'on en vient à se réjouir à la vue du péché, à approuver sciemment le vice; alors on prend plaisir au mal pour le mal ».

2° La culpabilité et le châtement des Juifs. II, 1-29.

Saint Paul vient de montrer les côtés les plus ténébreux du paganisme; il a prouvé que la « *justitia Dei* » révélée dans l'évangile manquait totalement aux païens et qu'ils en avaient un besoin absolu. Il va faire la même démonstration en ce qui concerne les Juifs.

CHAP. II. — 1-11. Développement de la pensée à un point de vue plus général. — *Propter quod*.

Transition. Après avoir démontré que les païens sont inexcusables, il tire cette conclusion très légitime : Quiconque se permet de les condamner, tout en imitant leur conduite criminelle, ne mérite pareillement aucune excuse et sera sévèrement puni par le Seigneur. — *O homo (omnis, qui que tu sois)...* Apostrophe directe, qui est d'un puissant effet. Elle ne s'adresse pas d'une manière générale, comme on l'a dit parfois, aux juges et aux magistrats, ni à tous ceux qui se permettent de juger leur prochain, ni aux philosophes superbes; mais très spécialement à un Juif, pris à part, et envisagé comme type de tous les autres. Tel est à bon droit, d'après le contexte, le sentiment commun. Paul suppose que ces juges sévères des païens imitaient jusqu'à un certain point la conduite coupable de ces derniers; c'est pourquoi il ajoute : *In quo enim...*, *teipsum condemnas*. Se faire l'accusateur d'autrui dans ces conditions, c'est prononcer par là même l'arrêt contre soi. C'était aussi alors une époque de décadence pour les Israélites. Sans doute ils avaient renoncé, depuis la fin de la captivité de Babylone, aux pratiques grossières de l'idolâtrie; mais la superstition, l'immoralité, l'orgueil et les autres vices signalés à partir de I, 26, s'étaient plus ou moins ouvertement chez eux : *eadem enim agis...* — *Scimus enim...* (vers. 2). Connaissance qui rendait plus téméraire encore la manière d'agir des Juifs. — *Judicium*. Dans le Nouveau Testament, ce mot désigne très souvent une sentence de condamnation et sa mise à exécution. Voyez le vers. 3. — *Secundum veritatem*: conformément à la réalité des choses, à la justice. — *Existimas...?* Apostrophe plus grave encore que la précédente. Le tour interrogatif la rend très vigoureuse : *Irais-tu jusqu'à penser...?* Paul annonce aux Juifs, avec une majesté sévère, qu'ils n'échapperont pas plus que les païens au jugement divin. — *Qui judicas... et facis...* La croyance

qui font de telles choses, et qui les fais *toi-même*, que tu échapperas au jugement de Dieu?

4. Est-ce que tu méprises les richesses de sa bonté, de sa patience et de sa longanimité? Ignores-tu que la bonté de Dieu t'invite à la pénitence?

5. Cependant, par ton endurcissement et par ton cœur impénitent, tu t'amasses un trésor de colère pour le jour de la colère et de la manifestation du juste jugement de Dieu,

6. qui rendra à chacun selon ses œuvres :

7. à ceux qui, par la persévérance dans les bonnes œuvres, cherchent la gloire, l'honneur et l'immortalité, la vie éternelle;

8. mais à ceux qui ont l'esprit de dispute, et qui ne se rendent pas à la vérité, mais qui suivent l'iniquité, la colère et l'indignation.

9. Tribulation et angoisse sur toute

judicas eos qui talia agunt, et facis ea, quia tu effugies iudicium Dei?

4. An divitias bonitatis ejus, et patientiæ, et longanimitatis contemnis? Ignoras quoniam benignitas Dei ad pœnitentiam te adducit?

5. Secundum autem duritiam tuam, et impœnitens cor, thesaurizas tibi iram in die iræ, et revelationis justi iudicii Dei,

6. qui reddet unicuique secundum opera ejus :

7. iis quidem qui secundum patientiam boni operis, gloriam, et honorem, et incorruptionem quærunt, vitam æternam ;

8. iis autem qui sunt ex contentione, et qui non acquiescunt veritati, credunt autem iniquitati, ira et indignatio.

9. Tribulatio et angustia in omnem

qu'ils seraient tous sauvés infailliblement, en vertu de leur nationalité même, n'existait que trop chez les Juifs de ces temps. Cf. Matth. III, 8-9; Joan. VII, 49 et VIII, 33. On lit dans le Talmud des assertions comme celles-ci : « Tout Israël a une part dans le monde à venir, c.-à-d. dans le ciel; Celui qui a sa demeure perpétuelle en Palestine est assuré de la vie à venir. » L'apôtre proteste de toutes ses forces contre cette immunité prétendue, en montrant l'injure qu'elle fait à Dieu : *An divitias...* (verset 4). En effet, penser ainsi, c'était abuser indignement de l'infinie bonté du Seigneur (notez l'expression : « les richesses de sa bonté ; » cf. Ps. CVIII, 8; Eph. I, 7; II, 7, etc.) et de son infinie patience, qui devraient engager les pécheurs non à persévérer dans le mal, mais au contraire à se convertir promptement : *Ignoras quoniam... ad pœnitentiam...?* Ce passage trouve un long et beau commentaire dans l'histoire d'Israël : Dieu avait comblé son peuple de bienfaits, et avait patiemment supporté ses défauts et ses ingratitude. — *Secundum autem...* (vers. 5). Contraste : en méprisant ces trésors de bonté et en demeurant impénitent, on se prépare des trésors éternels de colère. — *In die iræ*. C'est dans ce jour terrible qu'éclatera l'indignation du souverain juge contre les méchants. Comp. Is. II, 12 et ss.; 13, 6 et ss.; Am. V, 18; Act. XVII, 31, etc. — *Et revelationis* : la manifestation des fautes des pécheurs. — *Iusti iudicii*. Quoique sévère, le jugement de Dieu sera d'une parfaite équité. — Suit une petite description (vers. 6-11) qui développe cette pensée, et qui met en relief l'impartialité de Dieu, en tant que juge des vivants et des morts. D'abord, la norme d'après laquelle il portera ses sentences : *reddet... secundum opera...* En vérité, chaque individu se

jugera lui-même. Sur cette règle, voyez Matth. XVI, 27; II Cor. V, 10; Apoc. XXII, 12, etc. Il importe de signaler que, dans cette épître qui traite surtout de la justification par la foi, la nécessité des bonnes œuvres est en même temps supposée. Les protestants contemporains n'osent plus le nier, comme faisaient leurs pères. — *Iis quidem...* (vers. 7). Promesse d'une récompense éternelle pour les bons. — *Secundum patientiam boni...* C.-à-d., en pratiquant avec persévérance tout le bien qu'exige une vie sainte, conforme à la volonté de Dieu. — *Gloriam et honorem*. Deux expressions à peu près synonymes, pour représenter l'état glorieux et triomphant des bienheureux dans le ciel. — *Incorruptionem*. La perpétuité de cette vie glorieuse. Cf. I Cor. XV, 42; II Tim. I, 10, etc. — *Quærunt*. En effet le ciel, avec ses gloires et ses joies, doit être l'objet constant de nos recherches ici-bas. Cf. Hebr. XIII, 14. — *Iis autem...* (vers. 8). Menace d'une punition éternelle pour les méchants. — *Qui... ex contentione*. C.-à-d., les factieux, les rebelles à Dieu. Allusion tacite à l'opposition que les Juifs faisaient à l'évangile. Ils sont aussi très nettement caractérisés par les traits qui suivent : *non acquiescunt...* *credunt autem...* Par « iniquité » il faut entendre le péché dans son acception la plus étendue. — *Ira et...* Comme il a été dit plus haut, vers. 5 et I, 18. — *Tribulatio et angustia* (vers. 9). Dans ce verset et dans le suivant, saint Paul réitère sous une autre forme ses affirmations des vers. 7 et 8, en ce qui concerne le jugement des bons et des méchants, et il en fait l'application directe aux Juifs et aux païens. Cette fois, il commence par les méchants. Les mots tribulation et angoisse expriment une peine extrême, les tourments de la damnation. — *Judæi primum...* Même priorité

animam hominis operantis malum : Judæi primum, et Græci ;

10. gloria autem, et honor, et pax omni operanti bonum : Judæo primum, et Græco.

11. Non enim est acceptio personarum apud Deum.

12. Quicumque enim sine lege peccaverunt, sine lege peribunt ; et quicumque in lege peccaverunt, per legem judicabuntur.

13. Non enim auditores legis justi sunt apud Deum ; sed factores legis justificabuntur.

14. Cum enim gentes, quæ legem non habent, naturaliter ea quæ legis sunt faciunt, ejusmodi legem non habentes, ipsi sibi sunt lex ;

15. qui ostendunt opus legis scriptum in cordibus suis, testimonium reddente illis conscientia ipsorum, et inter se invi-

âme d'homme qui fait le mal : sur le Juif d'abord, puis sur le Grec.

10. Mais gloire et honneur et paix sur quiconque fait le bien : sur le Juif d'abord, puis sur le Grec.

11. Car Dieu ne fait point acception de personnes.

12. Et ainsi tous ceux qui auront péché sans avoir la loi, périront sans la loi ; et tous ceux qui auront péché, ayant la loi, seront jugés par la loi.

13. Car ce ne sont pas ceux qui entendent la loi qui sont justes devant Dieu ; mais ce sont ceux qui accomplissent la loi qui seront justifiés.

14. Lors donc que les païens, qui n'ont pas la loi, font naturellement ce que prescrit la loi, tout en n'ayant point la loi, ils se tiennent à eux-mêmes lieu de loi ;

15. ils montrent que l'œuvre de la loi est écrite dans leur cœur, leur conscience leur rendant témoignage, et leurs pen-

que ci-dessus, I, 16. Lorsqu'ils péchaient, les Juifs étaient plus coupables que les païens, parce qu'ils avaient reçu de Dieu des lumières et des grâces plus abondantes ; ils méritaient donc un châtement plus sévère. — *Gloria autem...* (vers. 10). Comme au vers. 7, avec cette différence que la paix est nommée à la place de l'incorruptibilité. — *Judæo primum* : à cause des promesses spéciales qu'avait reçues la nation théocratique. — *Non enim... acceptio...* Comp. Act. x, 34, où nous avons déjà trouvé cette parole sur les lèvres de saint Pierre. Elle signifie que « le Juge suprême n'a pas deux poids et deux mesures pour les différentes races de la famille humaine ».

12-24. Les avantages que les Juifs prétendent avoir sur les païens ne leur donnent pas le droit d'échapper à la colère divine. Dans le présent alinéa, cette vérité est démontrée relativement à la possession de la loi mosaïque ; plus loin, vers. 25-29, l'apôtre prouvera que la conclusion ne suffit pas non plus pour opérer la rédemption. — *Quicumque enim...* L'impartialité de Dieu apparaît aussi en ce qu'il juge les hommes suivant les moyens qu'ils auront eus à leur disposition pour accomplir leurs devoirs, et notamment suivant leur connaissance de la loi morale. — *Sine lege* (ἀνόμως). C.-à-d., en l'absence d'une loi positive, et, d'après le contexte, de la loi mosaïque. Quoique les païens n'aient reçu aucune loi de ce genre, ils seront punis quand même, s'ils se livrent au péché, car ils ont la loi naturelle gravée au fond de leur cœur. Voyez les vers. 14-15. — *Quicumque in lege...* C.-à-d., étant en possession d'une loi positive. Tel était le cas des Juifs ; c'est donc d'après la loi mosaïque qu'ils seront jugés. — *Non enim...* (vers. 13). Principe important :

pour être sauvé, il ne suffit pas d'avoir une loi venue du ciel et qu'on entend lire dans les assemblées religieuses (*auditores legis*) ; il faut l'observer fidèlement (*sed factores...*). Cf. Lev. xviii, 5 ; Gal. iii, 12. Non que l'obéissance à la loi justifie par elle-même (comp. iii, 20, où saint Paul dit formellement le contraire) ; mais l'accomplissement de la volonté de Dieu est une condition absolue de la justification. — *Cum* (ὅταν, dans le cas où ; c'est une hypothèse que fait l'apôtre). Ce verset 14 et le suivant nous ramènent au 12°, dont ils expliquent la première partie, et spécialement les mots « sine lege peribunt ». — *Naturaliter* (φύσει) : par suite d'une impulsion naturelle, qui ne provient pas d'une loi révélée. — *Ea quæ legis sunt* (τὰ τοῦ νόμου) : ce que la loi prescrit ou ce qu'elle interdit. — *Ipsi sibi... lex*. Dans le cas supposé, la conscience de chacun lui sert de loi. — *Qui...* (vers. 15). Développement du vers. 14. — *Ostendunt*. Cette manifestation a lieu par les faits. — *Opus legis*. Probablement : ce que la loi opère dans les âmes, la distinction du bien et du mal. — *Scriptum in cordibus*. Métaphore qui a été vraisemblablement suggérée par le souvenir des tables de pierre sur lesquelles avait été gravé le Décalogue. — *Testimonium reddente*. Le pronom *illis* manque dans le grec. Le verbe συναρτυροῦσης signifie : rendant témoignage avec. C.-à-d. : avec l'acte lui-même, que la conscience approuve ; ou mieux encore : avec la personne à laquelle la conscience appartient, et dont elle est censée être séparée moralement, comme formant un être à part. C'est ainsi qu'Origène, dans son commentaire sur ce passage, compare la conscience à un pédagogue associé à l'âme, et la guidant, l'avertissant, la louant ou la blâmant. — *Inter se invicem*. C'est

sées les accusant, ou même les défendant tour à tour :

16. *on le verra* au jour où, selon mon évangile, Dieu jugera par Jésus-Christ les actions secrètes des hommes.

17. Mais toi, qui portes le nom de Juif, qui te reposes sur la loi, qui te glorifies en Dieu,

18. qui connais sa volonté, et qui, instruit par la loi, sais discerner ce qui est plus utile,

19. tu te flattes d'être le guide des

*cem cogitationibus accusantibus, aut etiam defendentibus :*

16. *in die, cum judicabit Deus occulta hominum, secundum evangelium meum, per Jesum Christum.*

17. *Si autem tu Judæus cognominaris, et requiescis in lege, et gloriaris in Deo,*

18. *et nosti voluntatem ejus, et probas utiliora, instructus per legem,*

19. *confidis teipsum esse ducem cæco-*

à tort que quelques interprètes voient dans ces mots une allusion à des discussions publiques que les païens auraient eues entre eux sur la valeur morale des actes du prochain. Non, elles ont lieu au fond du cœur de chaque individu et ont pour objet ses actes personnels. — *Accusantibus, aut...* Trait dramatique. Il y a comme une lutte intérieure entre les différentes tendances de l'âme, qui ont tour à tour le dessus et le dessous; lutte qui suppose l'existence d'une loi naturelle écrite au fond des cœurs. Gœthe, ce grand païen, disait : « Un Dieu parle à voix basse dans notre poitrine, d'une voix très basse, mais très distincte, nous indiquant ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter. » — *In die, cum...* (vers. 16). On rattache assez communément ces mots aux vers. 12 et 13; dans ce cas, ils déterminent l'époque du jugement et de la justification dont il a été parlé plus haut. Selon quelques auteurs ils dépendraient du vers. 15, et signifieraient que le conflit mentionné par l'apôtre témoignera, au jour du jugement, en faveur de la parfaite justice de Dieu. Cette opinion nous paraît moins fondée. Saint Paul a dénoncé plus haut très vigoureusement les vices des païens; il prend maintenant, en face du judaïsme, la défense de ceux d'entre eux qui pratiquaient plus ou moins bien la loi naturelle. — *Occulta hominum.* C.-à-d., leurs pensées et leurs actions les plus secrètes. Dieu mettra tout cela en lumière au jour du jugement; les faux dehors de pitié, de vertu, ne le tromperont pas. — *Secundum evangelium meum.* L'apôtre nomme ainsi tout l'ensemble de sa prédication. Cf. xvi, 25; II Tim. ii, 8. La formule signifie donc : Ainsi que je le prêche au nom du Seigneur. — *Per Jesum...* Dans son évangile, saint Paul insistait sur ce point spécial : c'est à Jésus-Christ que Dieu a confié le rôle de juge suprême. Cf. Joan. v, 22 et ss. — *Si autem...* (vers. 17). Dans les vers. 17-24, qui forment, comme le dit Estius, une « oratio splendida ac vehemens », saint Paul combat d'une manière encore plus directe l'illusion des Juifs, d'après laquelle il aurait suffi de posséder la loi mosaïque pour être justifié. Comme dans les premiers versets de ce chapitre, il prend à partie un adversaire fictif et discute avec lui : ce procédé donne beaucoup de force à sa parole. Notons aussi, sous le rapport du style, que la longue phrase hypothétique des vers. 17-20 n'est pas achevée. Dans la magni-

fique énumération qu'elle contient, l'apôtre cite les principaux avantages que les Juifs se vantaient de posséder en vertu de la révélation, à l'exclusion des païens. Il ne le fait pas sans ironie; car, en vérité, c'est une peinture de l'orgueil national des Juifs qu'il trace ici. Son expérience personnelle durant sa vie juive lui fut certainement d'un grand secours pour composer ce tableau si vivant. — *Judæus.* Nom tout à fait honorable, puisqu'il dérive de celui du patriarche Judas, auquel Dieu avait rattaché les promesses messianiques. — *Requiescis in...* Méaphore expressive, qui marque la complaisance avec laquelle les Juifs « se reposaient » sur la loi, comme sur un appui solide et agréable. — *Gloriaris in Deo.* En soi, rien de plus juste encore, puisque, en vertu de l'alliance, Jéhovah était comme le propre Dieu d'Israël; mais c'est l'orgueil issu des privilèges qui est blâmé par l'apôtre, et non les privilèges eux-mêmes. — *Nosti voluntatem...* (vers. 18). Malheureuse-



Rome suivie d'un magistrat.  
(Bas-relief du Louvre.)

ment, cette connaissance purement théorique ne suffisait pas pour produire la vertu. — *Probas utiliora.* C.-à-d., ce qui est meilleur, plus parfait. Le grec peut signifier aussi : les choses qui diffèrent, ou la différence qui existe entre le bien et le mal, ce que Dieu ordonne et ce qu'il défend. — *Confidis teipsum...* (ver-

rum, lumen eorum qui in tenebris sunt,

20. eruditorem insipientium, magistrum infantium, habentem formam scientiæ et veritatis in lege.

21. Qui ergo alium doces, teipsum non doces; qui prædicas non furandum, furaris;

22. qui dicis non mœchandum, mœcharis; qui abominaris idola, sacrilegium facis;

23. qui in lege gloriaris, per prævaricationem legis Deum inhonoras.

24. Nomen enim Dei per vos blasphematur inter gentes, sicut scriptum est.

25. Circumcisio quidem prodest, si legem observes; si autem prævaricator legis sis, circumcisio tua præputium facta est.

26. Si igitur præputium justitias legis custodiat, nonne præputium illius in circumcisionem reputabitur?

aveugles, la lumière de ceux qui sont dans les ténèbres,

20. le docteur des ignorants, le maître des enfants, d'avoir dans la loi la règle de la science et de la vérité.

21. Toi donc, qui instruis les autres, tu ne t'instruis pas toi-même; tu prêches qu'on ne doit pas voler, et tu volés;

22. tu dis de ne pas commettre d'adultères, et tu commets l'adultère; tu as en abomination les idoles, et tu fais des sacrilèges;

23. tu te glorifies dans la loi, et tu déshonores Dieu par la transgression de la loi.

24. Car le nom de Dieu est blasphémé à cause de vous parmi les nations, ainsi qu'il est écrit.

25. La circoncision est utile, sans doute, si tu accomplis la loi; mais si tu transgresses la loi, avec ta circoncision tu deviens incirconcis.

26. Si donc l'incirconcis observe les ordonnances de la loi, son incirconcision ne sera-t-elle pas tenue pour circoncision?

set 19). Tous les détails contenus dans ce verset sont particulièrement ironiques. Ils décrivent fort bien les prétentions orgueilleuses des Juifs, qui, sans valoir mieux que les autres sous le rapport moral, prétendaient se faire les réformateurs du monde entier. — *Ducem cæcorum*. Figure employée déjà par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cf. Matth. xv, 14 et xxiii, 16. Elle est développée par les mots *lumen eorum qui...* Les Juifs auraient dû être cela en réalité, s'ils avaient été fidèles aux principes de la loi mosaïque; mais leur confiance hautaine n'était qu'un sot orgueil. — Les mots *insipientium et infantium* représentent l'idée que les Israélites se faisaient des païens. — *Formam* (τὴν μόρφωσιν): l'esquisse très nette, la règle parfaite et adéquate. C'est parce qu'ils croyaient posséder pleinement cette règle, que les Juifs prétendaient pouvoir servir de guides et d'instructeurs aux païens. — *Qui ergo...* (vers. 21). Saint Paul interrompt tout à coup son énumération pour établir un contraste saisissant, mais très humiliant pour ses anciens coreligionnaires, entre leurs prétentions et la réalité de leur conduite. Ces lignes sont une véritable flagellation de l'esprit, des principes du rabbinisme, et par conséquent de ceux qui se conformaient à cet esprit et à ces principes. — *Alium...*, *teipsum non...* C.-à-d., tu agis de fait comme si tu étais toi-même dans l'ignorance. Cf. Matth. xxiii, 3. — *Furaris*. Faute choisie à dessein parmi les plus ignobles. Le vers. 22 signale des crimes encore plus affreux: *mœcharis, sacrilegium facis* (le verbe ἱεροσολεῖς désigne, à proprement parler, le vol des choses saintes;

mais il peut avoir ici la signification générale que lui donne la Vulgate). — *Per prævaricationem... inhonoras* (vers. 23). C'était la plus grande faute qu'il fût possible de commettre. Le vers. 24 montre que les Juifs s'en rendaient très réellement coupables: *Nomen enim...* La citation est empruntée à Is. lxxv, 5, d'après les Septante. Voyez aussi Ezéchiël, xxxvi, 20-23. Témoins de la mauvaise conduite des Juifs, les païens en accusaient leur Dieu.

25-29. La circoncision est également insuffisante pour sauver Israël. — *Circumcisio quidem...* L'apôtre prévient une objection des Juifs. Il leur a prouvé que, sans la stricte observation de la loi, leurs privilèges étaient de nulle valeur. Mais, pouvait-on lui répondre, le signe sacré de la circoncision ne nous élève-t-il pas bien au-dessus des Gentils? Sur ce point aussi, Paul détruit sans pitié leurs illusions. — *Prodest*. Plus loin, iii, 2 et iv, 11, il reviendra sur la supériorité très réelle que la circoncision conférait aux Juifs sur les païens. Mais, pour que le signe de l'alliance fût vraiment profitable (cf. Act. vii, 8, etc.), il fallait qu'on obéît à la loi, qu'on se montrât par là même fidèle à l'alliance. — *Præputium facta est*. Expression d'une vigne particulière, pour dire que, dans le cas indiqué (*si... prævaricator...*), la circoncision ne sert absolument de rien; on retombe, pour ainsi dire, au niveau du paganisme. — *Si igitur...* (vers. 26). C'est l'hypothèse contraire: celle d'un incirconcis, d'un païen (*præputium* est employé au concret dans la première partie du verset), qui pratique la volonté de Dieu autant qu'il la connaît. Ce païen valait à coup sûr beaucoup

27. Et l'incirconcis de nature, qui accomplit la loi, ne te jugera-t-il pas, toi qui, ayant reçu la lettre *de la loi* et la circoncision, es un violateur de la loi?

28. Car le Juif, ce n'est pas celui qui l'est au dehors; et la circoncision n'est pas celle qui paraît au dehors, dans la chair :

29. mais le Juif est celui qui l'est intérieurement, et la circoncision est celle du cœur, qui a lieu selon l'esprit, et non selon la lettre; de ce Juif la louange ne vient pas des hommes, mais de Dieu.

27. et judicabit id quod ex natura est præputium, legem consummans, te, qui per litteram et circumcisionem prævaricator legis es?

28. Non enim qui in manifesto, Judæus est; neque quæ in manifesto, in carne, est circumcisiō :

29. sed qui in abscondito, Judæus est; et circumcisiō cordis in spiritu, non littera; cujus laus non ex hominibus, sed ex Deo est.

### CHAPITRE III

1. Quelle est donc la prérogative du Juif? ou quelle est l'utilité de la circoncision?

2. Elles sont grandes de toutes ma-

1. Quid ergo amplius Judæo est? aut quæ utilitas circumcisionis?

2. Multum per omnem modum; pri-

mieux qu'un Juif désobéissant. — *Justitias...* C.-à-d., les préceptes de la loi. — *Et judicabit...* (vers. 27). Dans le sens de condamner, comme au début du chapitre. Il n'est pas nécessaire de donner à la phrase un tour interrogatif; elle ne perd rien de sa force en étant traitée comme une simple assertion. — *Ex natura præputium.* C.-à-d., un païen né et élevé comme tel. Quelle ignominie pour un Juif d'être jugé et condamné justement par un Gentil! — *Consummans* : accomplissant parfaitement la loi. — *Per litteram et...* Dans le sens de : malgré la lettre et la circoncision. La lettre, c'est la loi écrite que possédaient les Juifs. — *Non enim qui...* (verset 28). Principe général, qui sert tout à la fois de conclusion et d'explication : le vrai Juif n'est pas celui qui le paraît au dehors, mais celui qui a toutes les qualités d'un membre du peuple de Dieu. De même, la circoncision n'a aucune valeur si elle consiste simplement en une opération extérieure. — *Sed qui in abscondito...* (vers. 29). Le Talmud dit aussi : « Judæus in penetralibus cordis. » — *Circumcisiō cordis.* Une circoncision qui n'atteint pas seulement le corps, mais le plus intime de l'être. Elle n'a pas lieu *littera*, parce que la lettre de la loi, à elle seule, ne peut pas transformer le cœur et la volonté; mais *in spiritu*, par l'Esprit-Saint, qui seul est capable de produire un tel changement. L'idée de la circoncision du cœur remonte jusqu'au Deutéronome, x, 16. Cf. Jer. ix, 26; Ez. xliv, 7; Act. vii, 51. — Le pronom *cujus* représente le Juif parfait selon le cœur de Dieu.

3<sup>o</sup> Récapitulation : les Juifs et les païens sont coupables et ont besoin d'une justification. III, 1-20.

Saint Paul a déjà donné la preuve de ce double fait d'une manière irrécusable. Il pour-

rait maintenant passer à la démonstration de la thèse qui fait l'objet de la partie dogmatique de cette épître; mais il préfère attendre encore, pour écarter quelques objections. Ce passage contient une discussion en règle, avec questions et réponses : genre très naturel, vu surtout la vivacité de l'apôtre, qui aimait à se figurer un adversaire en face de lui et à lutter de toutes ses forces. Cf. iv 1 et ss.; vi, 1 et ss., 15 et ss.; vii, 7 et ss., etc. L'argumentation est très serrée.

CHAP. III. — 1-8. Réponse à quelques questions que pouvaient présenter les Juifs au sujet des affirmations qui précèdent. — *Quid ergo...?* Première objection, vers. 1-2 : Si un païen peut l'emporter devant Dieu sur un Juif, que deviennent les privilèges d'Israël? Les deux questions du vers. 1 sont pleines de vie et d'entrain; c'est un Juif qui est censé les adresser à l'apôtre. — *Amplius* : τὸ περισσόν, « quod insuper est, » la supériorité de la nation théocratique sur les païens. L'article suppose quelque chose de bien connu, de certain. — *Aut quæ utilitas...?* D'après II, 25-29, la circoncision semblait se réduire à néant, et pourtant c'était le « symbole matériel de l'élection d'Israël ». Paul ne répondra que plus tard à cette seconde question, qui n'avait d'ailleurs pour but que de préciser la première. Cf. iv, 9 et ss. — *Multum...* (vers. 2). Réponse à l'objection : à tous les points de vue, de toutes façons (*per omnem modum*), les prérogatives des Juifs sont très nombreuses, très réelles. L'apôtre se disposait peut-être à les énumérer, comme l'indique la formule *primum quidem*, après laquelle on attendrait « et ensuite »; mais il s'interrompra bientôt, entraîné par ses pensées. Voyez, ix, 4-5, une liste de privilèges analogue à celle qu'il aurait pu placer ici. Du moins, il cite le principal avantage, qui com-



mum quidem, quia credita sunt illis eloquia Dei.

3. Quid enim si quidam illorum non crediderunt? numquid incredulitas illorum fidem Dei evacuabit? Absit.

4. Est autem Deus verax, omnis autem homo mendax, sicut scriptum est : Ut justificeris in sermonibus tuis, et vincas cum judicaris.

5. Si autem iniquitas nostra justitiam Dei commendat, quid dicemus? Numquid iniquus est Deus, qui infert iram?

6. (Secundum hominem dico.) Absit; alioquin quomodo judicabit Deus hunc mundum?

7. Si enim veritas Dei in meo menda-

nières; et premièrement en ce que les oracles de Dieu ont été confiés aux Juifs.

3. Qu'importe, en effet, si quelques-uns d'entre eux n'ont pas cru? Leur incredulité anéantira-t-elle la fidélité de Dieu? Non, certes.

4. Dieu est véridique, et tout homme est menteur, selon ce qu'il est écrit : Afin que vous soyez reconnu fidèle dans vos paroles, et que vous triomphiez lorsqu'on vous juge.

5. Mais si notre iniquité met en relief la justice de Dieu, que dirons-nous? Dieu n'est-il pas injuste en laissant agir sa colère?

6. (Je parle à la manière des hommes.) Non, certes; autrement, comment Dieu jugerait-il ce monde?

7. Car si, par mon mensonge, la vé-

prenait tous les autres : *quia credita...* — *Eloquia Dei* (τὰ λόγια τοῦ Θεοῦ). Saint Paul semble nommer ainsi, non pas l'Ancien Testament tout entier, mais les parties les plus essentielles de ce livre sacré, telles que la loi mosaïque et surtout les oracles relatifs au Messie. Le substantif *λόγιον* a souvent dans les Septante cette signification spéciale d'oracle, de prophétie. Le Seigneur avait fait au peuple juif un honneur insigne en le choisissant pour garder le dépôt de la vérité religieuse, qui était en réalité celui des prophéties messianiques. — *Quid enim...?* Seconde objection, vers. 3-4 : l'incredulité des Juifs n'a-t-elle pas annulé les divines promesses? Objection d'autant plus naturelle, qu'Israël semblait précisément alors exclu de la participation aux bienfaits du Messie, dont les païens jouissaient presque seuls. — *Si quidam illorum...* La forme hypothétique donnée à la pensée et l'euphémisme « quelques-uns d'entre eux » sont dus à la délicatesse de Paul, qui évite ce qui pourrait blesser trop profondément ses anciens coreligionnaires. — *Non crediderunt.* Lorsque le Rédempteur annoncé par les divins oracles se présenta, muni de toutes les garanties qui le faisaient reconnaître comme l'envoyé du Seigneur, la plus grande partie d'Israël refusa de croire en lui. — *Fidem Dei* : sa fidélité à tenir les promesses qu'il avait faites aux Juifs. — *Evacuabit* (καταργήσει). A la lettre : rendra inertes, inactives. Puis, au figuré : abolira, abrogera. Cette expression est chère à saint Paul (environ 25 fois dans ses épîtres). — *Absit* (μὴ γένοιτο)! Formule énergique de dénégation, qu'il emploie volontiers aussi (14 fois dans cette lettre). L'hypothèse qu'il vient de faire émettait un doute sur la véracité ou la fidélité de Dieu; c'est pourquoi il la rejette aussitôt avec horreur. Comp. le chap. XI, où il parlera longuement du salut final des Juifs. — *Est autem...* (vers. 4). Dans le grec : γινέσθω; ou « fiat autem », comme traduisent saint Jérôme

et Rufin; que le Seigneur devienne fidèle à sa parole (*verax*)! C.-à-d., qu'il soit reconnu comme tel par tous les hommes. — Les mots *omnis... homo...* sont empruntés au Ps. cxv, 11. — *Sicut scriptum est.* A l'appui de son assertion, l'apôtre cite très exactement, d'après les Septante, le vers. 6 du Ps. L, où David, après avoir confessé publiquement ses fautes, ajoute qu'il fait cette confession pour que Dieu paraisse juste (*ut justificeris*) dans la sentence portée par lui contre le prince coupable (*in sermonibus...*), et qu'il ait gain de cause (*et vincas*), qu'il soit mis hors de blâme, si les hommes osaient attaquer son verdict (*cum judicaris*). De même, dans l'application faite ici par saint Paul, l'incredulité des Juifs atteste la véracité et la fidélité parfaites du Seigneur, puisqu'il persiste, malgré l'ingratitude de son peuple, à accomplir généreusement ses promesses. Ici ce fait est simplement constaté; nous en aurons plus tard la démonstration. — *Iniquitas nostra.* Expression générale, qui désigne spécialement l'incredulité des Juifs, mentionnée au vers. 3. La locution *justitiam Dei* est générale aussi et représente en cet endroit la fidélité de Dieu à tenir ses promesses. — *Quid dicemus?* Autre formule qui caractérise cette épître, où on la rencontre sept fois; elle n'est pas employée ailleurs dans le Nouveau Testament. Elle signifie : Que s'ensuit-il? Quelle conséquence devons-nous tirer de là? — *Numquid iniquus...?* Une pareille supposition renfermant un blasphème implicite, Paul se hâte de l'adoucir en ajoutant, par manière d'excuse : *Secundum hominem dico* (vers. 6). C.-à-d., je parle comme font les hommes dans une conversation toute profane. Puis il la rejette au loin par un nouvel *Absit*. — *Alioquin quomodo...?* Première réponse à cette seconde objection. Pour Paul et pour ses lecteurs, c'était un dogme de foi que Dieu devait juger tous les hommes (*hunc mundum*) à la fin des temps; or cela supposait qu'il était infiniment juste. —



rité de Dieu a éclaté davantage pour sa gloire, pourquoi suis-je moi-même encore jugé comme pécheur ?

8. Et pourquoi ne ferions-nous pas le mal afin qu'il en arrive du bien (comme quelques-uns, qui nous calomnient, nous accusent de dire) ? Leur condamnation est juste.

9. Quoi donc ? L'emportons-nous sur eux ? Nullement ; car nous avons déjà prouvé que les Juifs et les Grecs sont tous sous l'empire du péché ;

10. selon qu'il est écrit : Il n'y a pas un seul juste.

11. Nul n'est intelligent, personne ne cherche Dieu.

12. Ils se sont tous égarés, ils sont tous devenus inutiles ; il n'y en a point qui fasse le bien, il n'y en a pas un seul.

13. Leur gosier est un sépulcre ouvert ; ils se sont servis de leurs langues pour tromper ; un venin d'aspic est sous leurs lèvres.

14. Leur bouche est pleine de malédiction et d'amertume.

cio abundavit in gloriam ipsius, quid adhuc et ego tanquam peccator judicor ?

8. Et non (sicut blasphemamur, et sicut aiunt quidam nos dicere) faciamus mala, ut veniant bona : quorum damnatio justa est.

9. Quid ergo ? præcellimus eos ? Nequaquam ; causati enim sumus Judæos et Græcos omnes sub peccato esse ;

10. sicut scriptum est : Quia non est justus quisquam.

11. Non est intelligens, non est requirens Deum.

12. Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt ; non est qui faciat bonum, non est usque ad unum.

13. Sepulcrum patens est guttur eorum ; linguis suis dolose agebant ; venenum aspidum sub labiis eorum.

14. Quorum os maledictione et amaritudine plenum est.

*Si enim...* (vers. 7). Seconde réponse. Au verset 6, saint Paul a envisagé l'objection du côté de Dieu ; il la prend maintenant du côté de l'homme et la réfute « per absurdum ». — *Veritas Dei*. De nouveau, d'après le contexte, sa fidélité à exécuter ses promesses. — *Meo mendacio* : le mensonge que l'on commet en niant qu'il les ait accomplies. Notez le pronom de la première personne : l'apôtre aime, dans les cas de ce genre, à se mettre lui-même en scène, afin de rendre moins odieux le rôle qu'il prête à ses adversaires. Cf. I Cor. iv, 6, etc. — *Abundavit in gloriam...* C'était le fond même de l'objection. Comp. le vers. 5. — *Quid adhuc et ego...?* Pourquoi, dans l'hypothèse, Dieu punirait-il ceux qui lui procurent en réalité de la gloire ? — *Et non...* (vers. 8). Troisième réponse, qui montre encore mieux l'absurdité et le caractère odieux de l'objection. — *Blasphemamur*. C.-à-d., nous sommes faussement accusés, en vertu d'une horrible calomnie. On voit par ce trait que les adversaires de saint Paul l'accusaient de prétendre que peu importait la conduite morale des hommes, puisque la justification était un don tout gratuit de Dieu. — *Faciamus mala ut...* Maxime tout à fait impie : Péchons sans crainte, puisque, en suivant librement le cours de nos passions, nous faisons valoir la bonté et la générosité de Dieu. — L'apôtre écarte avec indignation cette calomnie, en abandonnant ceux qui la profèrent au sévère jugement du Seigneur : *quorum damnatio...*

9-20. Tous les hommes, sans en excepter un seul, sont demeurés en dehors de la vraie justification. — *Quid ergo?* C.-à-d., que conclure

de tout cela ? En réalité, les vers. 5-8 forment une petite digression. L'apôtre revient maintenant au sujet traité dans les vers. 1-4 : les prérogatives des Juifs les rendent-elles supérieurs aux païens ? — *Præcellimus eos?* Nous, Juifs, l'emportons-nous sur les Gentils sous le rapport moral ? — Suit un *Nequaquam* énergique (οὐ πάντως, entièrement non, pas du tout). — *Causati enim...* Cette démonstration de la culpabilité universelle a eu lieu dans les chap. I et II. L'adjectif *omnes* est fortement accentué. — *Sub peccato*. Locution métaphorique très expressive : sous la puissance tyrannique du péché. — *Sicut scriptum est* (vers. 10). Par un nombre considérable de textes bibliques, pris de divers côtés, l'apôtre va prouver « in globo » que les Juifs et les Gentils ont tous un même besoin de justification. Les citations sont faites d'une manière assez libre, et en général d'après la version des Septante. — Premier texte, dans lequel « les traits les plus généraux de la corruption humaine » sont d'abord signalés : *Non est justus... usque ad unum* (vers. 10<sup>b</sup>-12). Il est emprunté au Ps. xiii, 1-3 (voyez notre commentaire) ; mais ici le début est abrégé et très condensé. — Les vers. 13-17 mentionnent deux sortes de manifestations particulières de la corruption des hommes. Et d'abord, vers. 13-14, tous les organes de la parole commettent le péché (la gorge, la langue, les lèvres, la bouche). — *Sepulchrum... agebant*. C'est le second texte, vers. 13<sup>a</sup>. Il est tiré du Ps. v, 11. — *Venenum... sub labiis...* (vers. 13<sup>b</sup>). Troisième texte, provenant du Ps. cxxxix, 4. — *Quorum os... plenum est* (vers. 14). Quatrième texte, cité libre-

15. Veloces pedes eorum ad effundendum sanguinem.

16. Contritio et infelicitas in viis eorum,

17. et viam pacis non cognoverunt.

18. Non est timor Dei ante oculos eorum.

19. Scimus autem quoniam quaecumque lex loquitur, iis qui in lege sunt loquitur, ut omne os obstruatur, et subditus fiat omnis mundus Deo;

20. quia ex operibus legis non iustificabitur omnis caro coram illo : per legem enim cognitio peccati.

21. Nunc autem sine lege iustitia Dei manifestata est, testificata a lege et prophetis.

22. Iustitia autem Dei per fidem Jesu Christi in omnes et super omnes qui

15. Leurs pieds sont agiles pour répandre le sang.

16. La désolation et le malheur sont sur leurs voies,

17. et ils ne connaissent point le chemin de la paix.

18. La crainte de Dieu n'est pas devant les yeux.

19. Or nous savons que tout ce que dit la loi, elle le dit à ceux qui sont sous la loi, afin que toute bouche soit fermée, et que tout le monde devienne soumis à Dieu;

20. car nulle chair ne sera justifiée devant lui par les œuvres de la loi, puisque c'est par la loi que vient la connaissance du péché.

21. Mais maintenant, sans la loi, a été manifestée la justice de Dieu, à laquelle la loi et les prophètes rendent témoignage.

22. Or la justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ est pour tous ceux et

ment d'après la traduction alexandrine de la première partie du Ps. ix, 7. — Après la malice en paroles, nous trouvons la perversité humaine se déployant par les actes : *Veloces pedes...* (vers. 15-17). Cinquième texte, extrait d'Isaïe, LIX, 7-8. Il est abrégé et librement cité d'après les Septante. — *Non est timor...* (vers. 18). Sixième texte, emprunté au Ps. xxxv, 2. Il indique la cause, la source véritable d'une si grande corruption : lorsque le principe sanctifiant de la crainte de Dieu a disparu du cœur et des pensées, tout l'être humain s'abandonne au mal sans aucune réserve. — *Scimus autem...* (vers. 19). Les Juifs auraient pu répondre à l'apôtre que ces textes ne concernaient que les païens et ne les regardaient nullement eux-mêmes. Il leur affirme qu'ils les concernaient également et directement, puisque c'est pour eux qu'ils avaient été écrits. — *Lex*. La partie pour le tout; c.-à-d., l'Ancien Testament personnifié (*loquitur*). Cf. I Cor. xiv, 21. — *Iis qui in lege...* « Paul en appelle au bon sens de ses lecteurs : la loi s'adresse aux sujets de la loi, » par conséquent aux Juifs. Ceux-ci n'ont donc rien à alléguer pour se dire exempts de la réprobation universelle : *ut omne os...* — *Subditus fiat...* Le mot grec ὑπόδικος est plus précis : soumis, dans le sens judiciaire; redevable de satisfaction à Dieu, comme l'ayant offensé. — *Quia ex operibus...* (vers. 20). Raison pour laquelle toute l'humanité (*omnis caro*; cf. I Cor. i, 29, etc.) est condamnable : elle a péché, et n'a rien qui puisse la justifier de son péché. Si elle avait quelque chose, ce seraient les œuvres de la loi; mais tout ce dont la loi est capable, c'est de faire connaître le mal aux hommes : *per legem enim...* Voyez VII, 7 et ss., où cette pensée sera développée. — *Cognitio* : ἐπίγνωσις, une connaissance très claire.

4° Le nouveau système de la justification. III, 21-31.

Les détails qui précèdent ont admirablement préparé l'exposé de la théorie chrétienne sur ce point capital. En effet, si toutes les autres voies de salut sont fermées, il faut bien que celle que proclame l'évangile et qu'opère Notre-Seigneur Jésus-Christ soit la seule réelle. Cf. I, 16-17. A la révélation de la colère divine, saint Paul oppose la manifestation de sa bonté dans le mystère de la rédemption; à « la situation de fait », il oppose « la situation de droit ».

21-26. C'est par la foi en Jésus-Christ que la justification est produite indistinctement pour tous les hommes. — *Nunc autem*. Expression pleine de solennité : maintenant, sous la loi nouvelle, par contraste avec les périodes décrites ci-dessus. — *Sine lege* : d'une manière tout à fait indépendante de la loi mosaïque. Antithèse avec les mots « per legem » du vers. 20. — *Iustitia Dei*. Comme plus haut, I, 17, la justification conférée par Dieu. — *Manifestata est*. L'emploi du temps parfait (πεφανέρωται) dénote un acte déjà accompli. — Quoique produit sans la loi, le nouveau système de justification n'est pas en contradiction avec elle; il en est même le développement, puisque les écrivains sacrés de l'ancienne Alliance l'ont annoncé d'avance et lui ont rendu témoignage : *testificata...* Cf. IV, 1 et ss. Sur la locution « la loi et les prophètes », pour désigner l'Ancien Testament, voyez Matth. v, 17 et le commentaire. — *Iustitia autem...* (vers. 22). L'apôtre passe au caractère particulier de cette justification, à son côté positif : *per fidem...* Elle a lieu par l'intermédiaire de la foi en Jésus-Christ (*Jesu Christi* : génitif de l'objet). Le divin Rédempteur nous l'a méritée, et nous nous l'approprions en croyant en lui. — *In omnes...* Son extension

sur tous ceux qui croient en lui. Car il n'y a pas de distinction,

23. parce que tous ont péché, et ont besoin de la gloire de Dieu,

24. étant justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui est en Jésus-Christ.

25. *C'est lui* que Dieu avait destiné à être une *victime de propitiation*, par la foi en son sang, pour manifester sa justice par le pardon des péchés passés,

26. que Dieu a supportés avec *tant de patience*; pour manifester, *dis-je*, sa justice dans le temps présent, montrant qu'il est juste, et qu'il justifie celui qui a la foi en Jésus-Christ.

credunt in eum. Non enim est distinctio :

23. omnes enim peccaverunt, et egent gloria Dei,

24. justificati gratis per gratiam ipsius, per redemptionem quæ est in Christo Jesu,

25. quem proposuit Deus propitiationem, per fidem in sanguine ipsius, ad ostensionem justitiæ suæ, propter remissionem præcedentium delictorum,

26. in sustentatione Dei, ad ostensionem justitiæ ejus in hoc tempore; ut sit ipse justus, et justificans eum qui est ex fide Jesu Christi.

est universelle : tous les hommes, sans en excepter un seul, peuvent en jouir, à la condition indiquée, *qui credunt...* — Les mots *et super omnes* sont omis par les manuscrits grecs les plus anciens et par plusieurs versions. Néanmoins, de nombreux critiques croient à leur authenticité; saint Paul aime les répétitions de ce genre. — *Non enim est...* Ainsi qu'il a été prouvé plus haut, plus de distinction désormais entre Juifs et païens. Ils sont coupables les uns et les autres (*omnes enim...*, vers. 23), et la justification leur est offerte aux mêmes conditions. — *Egent gloria...* Par cette gloire de Dieu, dont tous les hommes ont été privés par le péché, et qu'ils peuvent recouvrer par la justification, il faut probablement entendre la gloire éternelle (saint Jean Chrys., Théophylacte, etc.). Selon d'autres, à la suite de saint Jérôme, la grâce même de la justification. — *Justificati...* (verset 24). Le mot *gratis* est essentiel ici, et il est encore accentué par les mots *per gratiam ipsius*. Comme le dit le concile de Trente, sess. vi, cap. 8, « gratis justificari dicimur, quia nihil eorum quæ justificationis præcedunt, sive fides, sive opera, justificationis gratiam promerentur. » La grâce miséricordieuse du Seigneur, telle est donc l'unique cause efficiente de la justification. — D'après le même concile, Sess. vi, cap. 7, les mots *per redemptionem...* en désignent la cause méritoire : « Causa meritoria justificationis... dilectissimus Unigenitus suus D. N. Jesus Christus, qui... sua sanctissima passione nobis justificationem meruit et pro nobis Deo satisfecit. » Le substantif grec ἀπολυτρώσεως, que la Vulgate a traduit par « redempcionem », marque une délivrance opérée au moyen d'une rançon : c'est au prix de ses souffrances et de sa mort que le Sauveur nous a rachetés. Cf. Matth. xx, 28; Marc. x, 45; I Cor. vi, 20; Gal. iii, 13; I Tim. ii, 6, etc. — *Quæ est in...* C.-à-d. : qui a été opéré par... C'est ce que les théologiens nomment la « satisfactio vicaria Christi ». — *Quem...* (vers. 25). Dans ce verset et dans le suivant, saint Paul continue de définir ce qu'il entend par la justification nouvelle. La construction est un peu enchevêtrée, compliquée; ce qui jette à première vue un peu d'obscurité

sur la phrase. Mais les idées sont suffisamment claires. — *Proposuit*. Le verbe προέθετο a ici le sens de mettre en avant d'une manière publique. Quelques auteurs le traduisent moins bien par « sibi proposuit, decrevit ». — *Propitiationem*, ἰλαστήριον. C.-à-d., un moyen de propitiation, une victime expiatoire. Le syriaque, l'itala et quelques manuscrits de la Vulgate ont « propitiatorem » au masculin; signification adoptée par quelques Interprètes. — *Per fidem*. Encore la condition, absolument essentielle. — Les mots *in sanguine ipsius* doivent être rattachés à « proposuit... propitiationem », et indiquent le mode de notre rachat, qui a été opéré par l'effusion du sang de Jésus-Christ sur la croix. — *Ad ostensionem* (plutôt, d'après le grec : « ad demonstrationem »)... But final que Dieu avait en vue dans ses plans éternels de rédemption : il voulait démontrer, manifester sa justice infinie. Cette justice exigeait ou bien le châtimement rigoureux des péchés de l'humanité, ou bien une expiation adéquate, qui ne pouvait consister que dans les mérites d'un Homme-Dieu. — *Præcedentium delictorum* : des péchés commis avant la venue de Jésus-Christ. — *In sustentatione...* (vers. 26). Le mot grec ἀνοχή a été traduit précédemment (ii, 4) par « patientia ». Dieu, dans sa longanimité, avait supporté patiemment les péchés antérieurs du genre humain. — *In hoc tempore*. Par opposition à « præcedentium delictorum ». Il s'agit donc maintenant de l'ère du Messie. — *Ut sit* (c.-à-d., pour paraître, pour se montrer)... *justus et justificans*. Tel est le but final de la manifestation de la justice divine, dans la rédemption effectuée par Jésus-Christ. « Dieu a voulu être à la fois juste et justifiant. C'était un grand problème, un problème digne de la sagesse divine, que celui que l'homme avait posé à Dieu en tombant dans le péché... Dieu a présenté à la foi de l'homme pécheur un objet propre à satisfaire en même temps sa grâce et sa justice. Il a manifesté dans un fait éclatant (la mort de Jésus-Christ) son droit vis-à-vis du pécheur; mais il l'a fait de telle sorte, que le pécheur croyant trouve dans cette manifestation non sa mort, mais son pardon. » — *Eum qui...* ex fide... C.-à-d., celui qui a pour mobile

27. Ubi est ergo gloriatio tua? Exclusa est. Per quam legem? Factorum? Non; sed per legem fidei.

28. Arbitramur enim justificari hominem per fidem, sine operibus legis.

29. An Judæorum Deus tantum? nonne et gentium? Immo et gentium.

30. Quoniam quidem unus est Deus, qui justificat circumcisionem ex fide, et præputium per fidem.

31. Legem ergo destruimus per fidem? Absit; sed legem statuimus.

27. Où est donc le sujet de te glorifier? Il est exclu. Par quelle loi? celle des œuvres? Non; mais par la loi de la foi.

28. Car nous estimons que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la loi.

29. Dieu est-il seulement le Dieu des Juifs? ne l'est-il pas aussi des païens? Oui, il l'est aussi des païens.

30. Car il n'y a qu'un seul Dieu, qui justifie les circoncis par la foi, et les incirconcis par la foi.

31. Détruisons-nous donc la loi par la foi? Loin de là! au contraire, nous établissons la loi.

## CHAPITRE IV

1. Quid ergo dicemus invenisse Abraham, patrem nostrum, secundum carnem?

1. Quel avantage dirons-nous donc qu'Abraham, notre père, a obtenu selon la chair?

de ses actes la foi en Jésus-Christ. Comp. l'expression opposée, Gal. III, 10 : « qui... ex operibus legis sunt. »

27-31. Conséquences du nouveau système de justification. Il y en a deux : la première, c'est qu'une justification ainsi effectuée ne laisse aucune place à la vanité et aux prétentions humaines, puisqu'elle est entièrement gratuite, vers. 27-28; la seconde, c'est que les Juifs et les païens sont désormais placés sur un même pied d'égalité, vers. 29-30. Presque tout est exprimé dans ce passage sous la forme dialoguée, par une série rapide, triomphante, de questions et de réponses. — *Ubi... gloriatio...?* C'est aux Juifs que la question s'adresse. S'il n'existe pas de vraie justice produite par les œuvres, mais seulement une justification opérée par la bonté de Dieu, personne ne peut se vanter d'être juste et saint grâce à ses propres efforts. — *Exclusa est.* Elle a été pour ainsi dire mise à la porte, une fois pour toutes, par un acte de vigueur. — *Per quam legem?* C.-à-d., en vertu de quel système, de quel ordre de choses? Le mot νόμος est pris ici dans un sens très général. — *Factorum* : des œuvres, par opposition à la foi. — *Per legem fidei.* « Par un système dont l'essence est la foi. » — *Justificari... per fidem sine...* (vers. 28). Tout est là : la foi est le commencement et la fin de la justification. — *An Judæorum...?* Les vers. 29 et 30 démontrent aussi par mode d'« argumentum e contrario » que la justification a lieu uniquement par la foi sans les pratiques légales. Si Dieu l'avait rattachée aux œuvres de la loi, il semblerait n'être que le Dieu des Juifs, puisqu'il exclurait du salut tous les païens. Mais cela n'est pas, attendu qu'il justifie également

ces derniers par la foi. — *Immo et...* Dans le grec : Oui, aussi des païens. Assertion très énergique. — Preuve qu'il en est vraiment ainsi : *Quoniam quidem...* — *Unus est Deus* : un seul et même Dieu pour toutes les races humaines, et se conduisant désormais envers toutes de la même manière. — Les substantifs *circumcisionem* et *præputium* sont au concret (cf. II, 27<sup>a</sup>) : les circoncis et les incirconcis, les Juifs et les païens. — *Ex fide, per fidem.* Ce n'est là qu'une simple nuance de langage : ἐξ marque la source, διὰ le moyen. De part et d'autre, la foi est indiquée comme l'unique chose nécessaire. — *Legem ergo...* (vers. 31). Saint Paul cite, pour la réfuter, une fautive conclusion qu'on aurait pu tirer de ses paroles. S'il n'existe qu'une seule sorte de justification, qui ne peut être obtenue que par la foi, indépendamment des œuvres de la loi mosaïque, il semblerait que cette loi est par là même abolie, rendue inutile. Mais l'apôtre rejette vivement cette déduction (*Absit!*) et proteste que, par son enseignement, la loi est plutôt confirmée, consolidée : *legem statuimus.* Affirmation dont il prouvera la vérité dans le chapitre suivant.

§ II. — *L'existence de la justification par la foi est démontrée au moyen de l'Ancien Testament.* IV, 1-25.

En réalité, c'est surtout par l'histoire d'Abraham que cette démonstration a lieu. L'exemple ne pouvait pas être mieux choisi, à cause du grand rôle que le « père des croyants » (comp. les vers. 16 et 17) avait joué dans les préliminaires de l'institution de la théocratie, et aussi parce que, pour les Juifs, ses descendants selon la chair, Abraham était comme l'incarnation du

2. Car si Abraham a été justifié par les œuvres, il a sujet de se glorifier, mais non devant Dieu.

3. En effet, que dit l'Écriture? Abraham crut à Dieu, et cela lui fut imputé à justice.

4. Or à celui qui fait une œuvre, le salaire est imputé, non comme une grâce, mais comme une dette.

5. Et à celui qui ne fait pas d'œuvres, mais qui croit en celui qui justifie l'impie, sa foi lui est imputée à justice, selon le décret de la grâce de Dieu.

2. Si enim Abraham ex operibus justificatus est, habet gloriam, sed non apud Deum.

3. Quid enim dicit Scriptura? Credidit Abraham Deo, et reputatum est illi ad justitiam.

4. Ei autem qui operatur, merces non imputatur secundum gratiam, sed secundum debitum.

5. Ei vero qui non operatur, credenti autem in eum qui justificat impium, reputatur fides ejus ad justitiam, secundum propositum gratiæ Dei.

salut et le type par excellence du juste. Ce passage nous fournit un spécimen intéressant de la manière dont Paul argumentait d'après l'Écriture sainte.

1° Abraham a été justifié par la foi. IV, 1-8.

CHAP. IV. — 1-5. La preuve biblique de ce fait. — *Quid ergo...?* La particule οὖν rattache ce passage au précédent (III, 31); l'apôtre se dispose à prouver que la doctrine prêchée par lui n'est pas contraire à la loi et ne la détruit point. — *Invenisse*. Ce verbe n'occupe pas la même place dans les anciens manuscrits et les versions. Tantôt il est renvoyé après les mots « patrem nostrum »; tantôt, et c'est la leçon la mieux garantie, il vient immédiatement après le verbe *dicemus*. Dans le premier cas, la phrase signifie : Que dirons-nous qu'Abraham a gagné selon la chair? C.-à-d., par des moyens purement naturels et sans le secours de la grâce. Dans le second cas : Que dirons-nous qu'Abraham, notre père selon la chair, a trouvé? La divergence n'est pas bien grande, quelque variante que l'on admette. — *Patrem nostrum*. D'après les meilleurs manuscrits : τὸν προπάτορα ἡμῶν (au lieu de πατέρα), notre ancêtre. La mention de la paternité d'Abraham n'est pas oiseuse en cet endroit. En tant qu'il était l'ancêtre des Juifs, il était aussi le type de tous ses descendants; si donc il n'a pas été justifié par les œuvres extérieures, mais par la foi, il doit en être de même de sa postérité. — *Secundum carnem*. D'après l'opinion que nous avons adoptée plus haut, ces mots équivalent à « propriis viribus » : par ses efforts naturels, par ses œuvres. La réponse à la question n'est pas donnée en termes explicites; mais il est aisé de la sous-entendre : Abraham n'a rien trouvé selon la chair. — *Si... ex operibus...* (vers. 2). Si la justification du grand patriarche avait été le résultat de ses actes personnels, il pourrait avoir quelque motif de se vanter (*habet gloriam, καύχημα*) devant les autres hommes, moins parfaits que lui; mais non pas devant Dieu (*sed non...*). En effet, Abraham lui-même ne pouvait pas affirmer devant Dieu qu'il était justifié par ses propres mérites. Le Seigneur ne dit-il pas formellement dans les saints Livres que son fidèle serviteur avait été justifié par la foi : *Quid enim...* (vers. 3)? — *Scriptura*. La Genèse, xv, 6, citée d'après les Septante. Les

Juifs contemporains de Notre-Seigneur attribuaient une importance particulière à ce texte, et à la foi d'Abraham qui y est célébrée. Philon le mentionne jusqu'à dix fois. Voyez I Mach. II, 52; Gal. III, 6; Jac. II, 23. — *Credidit... Deo*. Cette foi consista directement dans l'adhésion complète d'Abraham à la promesse que Dieu lui avait faite, en dépit de toute impossibilité naturelle, d'une postérité considérable. Mais elle ne se borna pas à ce point isolé, car elle était accompagnée d'une disposition générale à admettre toutes les révélations divines sans exception (c'est ce qu'exprime fort bien la formule : Il crut à Dieu); c'est pourquoi elle produisit un si merveilleux effet. — *Et reputatum est...* Métaphore : cela fut mis à son compte, à son avoir. Dieu est censé tenir une comptabilité, dans un livre où l'actif et le passif de chaque individu sont très exactement notés. Cf. Is. LXV, 6; Dan. VII, 10; Mal. III, 16, etc. Cette idée de l'imputation des mérites ou des démérites était très courante chez les Juifs d'alors. — *Ad justitiam*. Mieux, d'après le grec : « in justitiam. » En considération de sa foi, Dieu daigna lui accorder gratuitement la justification. Tout le reste du chapitre sera un commentaire de ce texte de la Genèse. — *Ei autem...* (vers. 4 et 5). Exemple emprunté à la vie quotidienne, pour montrer qu'Abraham n'a pas été justifié par les œuvres, mais par la foi. Un ouvrier gagne strictement son salaire, et, lorsqu'on le paye, on ne lui fait pas un don gratuit (*merces non... secundum...*), mais on lui accorde ce à quoi il a un droit rigoureux (*secundum debitum*). — Au contraire, *ei... qui non..., reputatur...* (vers. 5). Le principe, quoique général encore en apparence, se spécialise en vérité et nous ramène à Abraham, qui ne fut pas justifié pour des actes personnels, mais pour sa foi très intense, *credenti autem*. — *In eum qui...* C.-à-d., en Dieu. L'épithète *impium* représente ici tous les impies d'une manière générale. Elle renforce singulièrement la pensée : si Dieu justifie les pécheurs, à condition qu'ils aient la foi, à plus forte raison justifiera-t-il des saints comme Abraham. — Les mots *secundum propositum...* (c.-à-d., conformément au décret miséricordieux en raison duquel le Seigneur a résolu de toute éternité de sauver l'humanité) ne sont pas dans le grec. C'est pro-

6. Sicut et David dicit beatitudinem hominis, cui Deus accepto fert justitiam sine operibus :

7. Beati quorum remissæ sunt iniquitates, et quorum tecta sunt peccata.

8. Beatus vir cui non imputavit Dominus peccatum.

9. Beatitudo ergo hæc in circumcissione tantum manet, an etiam in præputio? Dicimus enim quia reputata est Abraham fides ad justitiam.

10. Quomodo ergo reputata est? In circumcissione, an in præputio? Non in circumcissione, sed in præputio.

11. Et signum accepit circumcissionis, signaculum justitiæ fidei quæ est in

6. C'est ainsi que David parle du bonheur de l'homme agréable à Dieu, à qui la justice est imputée sans les œuvres :

7. Heureux ceux dont les iniquités sont pardonnées, et dont les péchés sont couverts.

8. Heureux l'homme à qui Dieu n'a point imputé de péché.

9. Or ce bonheur est-il seulement pour les circoncis, ou est-il aussi pour les incirconcis? Car nous disons que la foi d'Abraham lui fut imputée à justice.

10. Comment donc lui a-t-elle été imputée? Est-ce après sa circoncision, ou lorsqu'il était incirconcis? Ce n'est pas après la circoncision, mais lorsqu'il était incirconcis.

11. Et il reçut le signe de la circoncision comme sceau de la justice qu'il

bablement une glose qui a pénétré dans le texte; elle rend d'ailleurs la pensée plus claire.

6-8. Le sens qui vient d'être attribué au texte de la Genèse est confirmé par une parole de David : *Sicut et...* Plus haut, III, 21, saint Paul a dit que sa théorie de la justification avait reçu le témoignage de la loi et des prophètes; après avoir emprunté une citation au Pentateuque, il en prend une dans le psautier. Cf. Ps. xxxi, 1-2. Ce poème sacré est attribué à David par le titre qui le précède dans le texte hébreu et dans les LXX. Il fut probablement composé après que le prophète Nathan eut rappelé au roi ses grands péchés, dont il demanda aussitôt à Dieu un humble pardon. Cf. II Reg. XII, 1 et ss. — La locution *dicit beatitudinem* signifie : (David) proclame bienheureux. — *Cui... accepto*. Ce participe manque dans le grec, où nous lisons : La béatitude de l'homme à qui Dieu impute la justice sans les œuvres. — *Beati quorum...* (vers. 7 et 8). La citation est faite exactement d'après les Septante. — *Remissæ sunt* : sans efforts personnels, sans rien qui mérite à proprement parler le divin pardon. Il faut aussi sous-entendre cette pensée dans les deux propositions suivantes. — *Cui non imputavit* (vers. 8). Le texte de la Genèse relevait le côté positif de la justification; celui de David en fait ressortir le côté négatif, la non-imputation des péchés. Il est vrai que le roi-prophète ne mentionne pas explicitement la foi; mais il ne signale aucune condition mise au pardon divin, et de là résulte l'entière gratuité de celui-ci.

2<sup>o</sup> Abraham n'a pas été justifié par la circoncision. IV, 9-12.

Les versets qui précèdent ont démontré qu'Abraham a été justifié par sa foi; ceux-ci et les suivants ajoutent qu'il l'a été par sa foi seule.

9-10. Le fait historique, simplement affirmé. — *Beatitudo... hæc*. Comme au vers. 6 : cette proclamation du bonheur (faite par David). —

*In circumcissione... aut in...* A la lettre dans le grec : Cette béatitude fut-elle sur la circoncision, ou aussi sur l'incirconcision? C.-à-d. : les paroles de David s'appliquent-elles seulement aux Juifs, ou concernent-elles également les païens? Les mots *tantum manet* ont été insérés par la Vulgate. — *Dicimus enim...* Répétition emphatique du texte de la Genèse. Cf. vers. 3<sup>b</sup>. — *Quomodo ergo...* (vers. 10). La réponse à cette question était facile d'après l'histoire, car



Le sacrifice d'Abraham.  
(D'après un fond de verre.)

Abraham n'avait pas encore été circoncis lorsqu'il accomplit l'acte de foi qui lui mérita d'être justifié. Cf. Gen. XVII, 10 et ss. Ce n'est donc pas la circoncision qui lui valut cette grâce.

11-12. But de la circoncision d'Abraham. — *Signum* (σημεῖον). Dans la Genèse, XVII, 11, nous trouvons cette même expression à propos de la circoncision. — *Signaculum* (σφραγίδα) : le sceau de l'alliance conclue entre Dieu et

avait obtenue par la foi, lorsqu'il était encore incircconcis ; afin d'être le père de tous ceux qui croient n'étant pas circoncis, pour que leur foi leur soit aussi imputée à justice ;

12. et d'être le père des circoncis, qui non seulement ont reçu la circoncision, mais encore qui suivent les traces de la foi que notre père Abraham eut lorsqu'il était encore incircconcis.

13. En effet, ce n'est point par la loi qu'a été faite à Abraham, ou à sa postérité, la promesse d'avoir le monde pour héritage ; mais c'est par la justice de la foi.

14. Car si les héritiers le sont par la loi, la foi est rendue vaine, la promesse est abolie.

15. En effet, la loi produit la colère, puisque, là où il n'y a pas de loi, il n'y a pas de transgression.

16. C'est donc par la foi que vient l'hé-

præputio, ut sit pater omnium creditium per præputium, ut reputetur et illis ad justitiam ;

12. et sit pater circumcisionis, non iis tantum qui sunt ex circumcisione, sed et iis qui sectantur vestigia fidei, quæ est in præputio patris nostri Abrahamæ.

13. Non enim per legem promissio Abrahamæ, aut semini ejus, ut heres esset mundi ; sed per justitiam fidei.

14. Si enim qui ex lege, heredes sunt, exinanita est fides, abolita est promissio.

15. Lex enim iram operatur : ubi enim non est lex, nec prævaricatio.

16. Ideo ex fide, ut secundum gratiam

Abraham. — *Ut sit* (εἰς τὸ εἶναι, de manière à être)... Du double fait qu'il vient de signaler, à savoir, la foi d'Abraham et sa circoncision antérieure à son acte de foi, saint Paul tire une belle et grave conclusion : le saint patriarche est ainsi devenu, conformément au plan divin, le père de tous ceux qui croient, chez les Gentils comme chez les Juifs ; d'où il résulte, comme l'apôtre l'a dit plus haut, que le genre humain tout entier, sans distinction de nationalité, doit être sauvé par la foi. Dans un ancien écrit rabbinique, il est dit qu'Abraham devint le père de nations nombreuses, « parce qu'il leur apprit à croire. » — *Credentium per præputium*. C.-à-d., les païens devenus croyants. — *Pater circumcisionis* (vers. 12). Encore l'abstrait pour le concret. Le père des circoncis, des Juifs. — *Non iis tantum qui... ex...* Il ne suffit pas d'avoir été circoncis pour être vraiment fils d'Abraham et justifié comme lui ; il faut encore imiter sa foi : *iis qui sectantur...* Belle expression figurée. — *Quæ... in præputio...* C.-à-d., la foi que manifesta Abraham avant de recevoir le signe de la circoncision.

3° Abraham n'a pas été justifié non plus par les œuvres de la loi. IV, 13-17.

L'apôtre a encore recours, pour cette démonstration, à sa méthode favorite, qui consistait à faire ressortir les graves inconvénients de la doctrine opposée à la sienne.

13-15. Le côté négatif de la thèse. — *Non... per... sed per...* Le vers. 13 contient la proposition qui fait l'objet de cet alinéa. Elle est étroitement unie à la précédente par la particule *enim* : Abraham est aussi bien le père des Gentils que des Juifs. — *Per legem* : par le système de la loi mosaïque. — *Promissio*. La promesse messianique qui, à cette époque, préoccupait Israël à un si haut degré. — *Aut semini ejus*. Mots importants : dans ses points

essentiels, la promesse n'était pas moins pour la postérité que pour le père. — *Ut heres... mundi...* Plusieurs concepts sont réunis dans cette expression, de même que dans les promesses faites à Abraham. Le patriarche devait avoir un fils, et, par ce fils, une nombreuse postérité naturelle ; dans l'un de ses descendants, le Messie, le monde entier devait être béni ; grâce au Messie, la possession du monde entier était assurée à la vraie race d'Abraham. — *Justitiam fidei* : la justification que procure la foi. Cf. vers. 11<sup>a</sup>, etc. — *Si enim...* (vers. 14). La locution *qui ex lege* (οἱ ἐκ νόμου, ceux qui dépendent de la loi) désigne les Juifs. Si eux seuls, dit l'apôtre, étaient les héritiers de ces promesses grandioses faites à Abraham, dans ce cas la foi, à laquelle l'Écriture sainte attribue formellement la justification du patriarche, perdrait toute son efficacité (*exinanita est* ; κενώνεται, elle est devenue vaine), et la promesse elle-même deviendrait inutile (*abolita est*), puisque ce qui a été promis par la grâce serait de fait accordé par la loi. — *Lex enim...* (vers. 15). Preuve qu'il en serait vraiment ainsi dans l'hypothèse indiquée. La loi et la promesse ne peuvent pas exister ensemble, tant il y a d'opposition entre les effets qu'elles produisent. — *Iram operatur*. C.-à-d., provoque la colère divine. La loi excite l'homme à pécher, le rend prévaricateur en fait ; ce qui irrite par là même Dieu contre lui. Saint Paul reviendra encore plusieurs fois sur « ce résultat désastreux ». Cf. III, 20 ; V, 13, 20 ; VII, 7 et ss., etc. — *Prævaricatio*. Le grec παράβασις a plutôt le sens de transgression. L'expression est fort bien choisie : comme le dit saint Augustin, « sans loi, on peut être pécheur, mais non transgresseur. » En violant la loi, on franchit une limite fixée par elle.

16-17. Le côté positif de la thèse. — *Ideo ex*

firma sit promissio omni semini, non ei qui ex lege est solum, sed et ei qui ex fide est Abrahæ, qui pater est omnium nostrum

17. (sicut scriptum est : Quia patrem multarum gentium posui te), ante Deum, cui credidit, qui vivificat mortuos, et vocat ea quæ non sunt, tanquam ea quæ sunt.

18. Qui contra spem in spem credidit, ut fieret pater multarum gentium, secundum quod dictum est ei : Sic erit semen tuum.

19. Et non infirmatus est fide, nec consideravit corpus suum emortuum, cum jam fere centum esset annorum, et emortuam vulvam Saræ.

20. In repromissione etiam Dei non hæsitavit diffidentia, sed confortatus est fide, dans gloriam Deo ;

21. plenissime sciens quia quæcumque promisit, potens est et facere.

22. Ideo et reputatum est illi ad justitiam.

ritage, afin que la promesse soit gratuite et assurée à toute la postérité, non seulement à celle qui a reçu la loi, mais encore à celle qui a la foi d'Abraham, notre père à tous

17. (selon qu'il est écrit : Je t'ai établi le père de nations nombreuses) ; *il l'est* devant Dieu, auquel il a cru, qui rend la vie aux morts, et qui appelle les choses qui ne sont pas, comme celles qui sont.

18. Ayant espéré contre l'espérance, il a cru qu'il deviendrait le père de nations nombreuses, selon qu'il lui avait été dit : Telle sera ta postérité.

19. Il ne s'affaiblit pas dans sa foi, et il ne considéra point que son corps était usé, puisqu'il avait déjà près de cent ans, et que Sara n'était plus en état d'avoir des enfants.

20. Il n'hésita point, par défiance, au sujet de la promesse de Dieu ; mais il se fortifia par la foi, rendant gloire à Dieu,

21. très pleinement persuadé qu'il est puissant pour faire tout ce qu'il a promis.

22. C'est pourquoi cela lui a été imputé à justice.

*fide* (sous-entendu : « heredes sunt »). « Dans son rapide et rigoureux raisonnement, saint Paul se contente de quelques traits hardis, laissant au lecteur le soin de compléter la pensée. » C'est de la foi que viennent la justification, l'accomplissement de la promesse, etc. — Motif pour lequel Dieu a voulu qu'il en fût ainsi : *ut secundum gratiam*... Ces mots nous ramènent à l'idée émise plus haut, vers. 11<sup>b</sup>-12, qu'ils répètent sous une forme nouvelle. — *Omni semini*. L'adjectif est très accentué : la race entière d'Abraham, sa postérité spirituelle aussi bien que ses descendants suivant la chair. — *Non ei qui* (deux fois de suite il faudrait « quod » au neutre, puisque le pronom se rapporte à « semini ») *ex lege*... Si la loi avait pu mériter aux hommes la justification, les Juifs seuls auraient profité de celle-ci, à l'exclusion des païens. En justifiant gratuitement le genre humain, Dieu a fait participer aussi les Gentils à son bienfait : *sed et ei qui*... — *Sicut scriptum est*... Cf. Gen. xvii, 5, d'après la version des Septante. — *Multarum gentium*. L'hébreu représente une multitude frémissante, immense. — *Cui credidit*. Ce mot, de même que « fides », retentit à tout instant dans ce chapitre comme un refrain. C'est lui qui contient la pensée principale. — *Qui vivificat*... Allusion soit à la naissance miraculeuse d'Isaac, soit à la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Et vocat*... C.-à-d., qui appelle à la vie, qui crée d'une simple parole.

4<sup>o</sup> Éloge de la foi d'Abraham. IV, 18-22.

18-22. Cette foi fut admirable en tous points, malgré les circonstances capables de l'affaiblir. — Saint Paul la caractérise d'abord par un mot devenu célèbre : *contra spem in spem* (παρ' ἐλπίδα ἐπ' ἐλπίδι)... Il y a là une contradiction apparente ; mais la grandeur de la foi d'Abraham n'en ressort que mieux. « Naturali spe destitutus, supernaturali spe fretus. » Considérée en elle-même, la foi du saint patriarche était sans fondement, puisque son objet n'était pas réalisable d'une manière humaine ; mais elle était malgré tout parfaitement fondée, puisqu'elle avait pour base une promesse divine. — *Dictum est ei*. Cf. Gen. xv, 5. — *Sic*. D'après ce même passage, comme les étoiles du ciel. — *Et non infirmatus*... Très beau développement de la pensée, vers. 19-21. Le vers. 19 commente les mots « Contra spem credidit ». — *Non consideravit*. Le grec a ici deux leçons distinctes : celle qu'a adoptée la Vulgate, οὐ κατενόησε, et, d'après les plus anciens manuscrits, κατενόησε, sans négation : Il considéra. Le sens est en réalité le même dans les deux cas : Il ne considéra pas, et c'est pourquoi il crut ; Il considéra, et malgré cela il crut. — *Corpus... emortuum*. Comp. Gen. xvii, 17, où Abraham propose à Dieu ce fait comme une objection respectueuse. — *In repromissione*... (vers. 20 et 21). Commentaire des mots « In spem credidit », soit au négatif (*non hæsitavit*...), soit au positif (*sed confortatus*...). — *Dans gloriam*... Hébraïsme. Cf. Jos. vii, 19 ; I Reg. vi, 1 ; Joan. ix, 24. — *Plenissime sciens*... Étant pleinement convaincu.



23. Mais ce n'est pas pour lui seul qu'il est écrit que cela lui a été imputé à justice;

24. c'est aussi pour nous, à qui cela sera imputé *de même*; pour nous qui croyons en celui qui a ressuscité d'entre les morts Jésus-Christ notre Seigneur,

25. lequel a été livré pour nos péchés, et qui est ressuscité pour notre justification.

23. Non est autem scriptum tantum propter ipsum, quia reputatum est illi ad justitiam,

24. sed et propter nos, quibus reputabitur creditibus in eum qui suscitavit Jesum Christum Dominum nostrum a mortuis,

25. qui traditus est propter delicta nostra, et resurrexit propter justificationem nostram.

## CHAPITRE V

1. Étant donc justifiés par la foi, ayons la paix avec Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ,

2. à qui nous devons aussi d'avoir accès par la foi à cette grâce, dans laquelle nous demeurons fermes, et de nous glorifier dans l'espérance de la gloire des enfants de Dieu.

3. Et non seulement *cela*, mais nous

1. Justificati ergo ex fide, pacem habeamus ad Deum per Dominum nostrum Jesum Christum,

2. per quem et habemus accessum per fidem in gratiam istam in qua stamus, et gloriamur in spe gloriæ filiorum Dei.

3. Non solum autem, sed et gloriamur

de la puissance infinie de Dieu. — Le vers. 22, *ideo et reputatum...*, résume toute l'argumentation qui précède.

5° Nous aussi, nous sommes justifiés par la foi. IV, 23-25.

23-25. En terminant, saint Paul applique à tous les croyants ce qu'il vient de dire d'Abraham; « il dégage un principe permanent de l'exemple du père des croyants. » — *Et propter nos* (vers. 24). En effet, l'histoire d'Abraham n'a pas seulement une signification individuelle; elle possède une signification symbolique universelle. En outre, comme il a été déjà dit, ses vrais descendants ne sont pas ceux qui sont nés de lui selon la chair, mais ceux qui ont un même esprit avec lui, c.-à-d., les croyants (*quibus... creditibus...*). — *Eum qui...* Dieu le Père, qui a ressuscité son divin Fils. — *Qui traditus est...* (vers. 25). Résumé très profond de tout le mystère de la rédemption en ce qui concerne Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Resurrexit propter...* Dans l'enseignement de saint Paul, la résurrection de Jésus-Christ occupe « une place immense »; aussi la mentionne-t-il fréquemment, avec une emphase visible. Cf. VIII, 11; Act. XVII, 31; I Cor. XV, 1-11, 14-15; II Cor. IV, 14; Col. I, 18, etc.

### § III. — Plénitude merveilleuse de la justification chrétienne. V, 1-21.

Saint Paul, lorsqu'il a développé quelques vérités fondamentales du christianisme, aime à en tirer quelques conséquences pratiques. C'est ce qu'il va faire dans ce chapitre.

1° Influence bienfaisante du nouveau moyen de salut. V, 1-11.

CHAP. V. — 1-5. La paix, l'espérance, la

patience et l'amour de Dieu que produit dans l'âme la justification chrétienne. — *Pacem habeamus*. Telle est la leçon la plus autorisée (*ἔχωμεν*); le temps présent (*ἔχομεν*), qu'on lit dans un certain nombre de manuscrits, n'est peut-être qu'une correction. Pleinement justifié, et ne sentant plus peser sur lui la colère céleste, le chrétien jouit d'une paix profonde relativement à Dieu (*ad Deum*). — Les mots *per... Jesum...* désignent le médiateur de cette paix, qui ne diffère pas du médiateur de la justification elle-même. — *Per quem et habemus* (vers. 2). Plutôt, d'après le grec : Par qui nous avons obtenu (*ἔσχίκαμεν*). C'est un fait entièrement réalisé. — *Per fidem*. L'accès en question est donc dû à une double cause : l'une, objective, qui est le Christ, notre principal introducteur; l'autre, subjective, qui est la foi. — *In gratiam istam* : l'état de grâce dans lequel le chrétien est placé par la justification. — *Et gloriamur*. Les Juifs avaient leur gloire mensongère (cf. III, 27); nous aussi, nous avons la nôtre, qui est sérieuse et solide. — *In spe gloriæ filiorum...* Dans le grec, on lit seulement : Dans l'espérance de la gloire de Dieu. Sur cette gloire, qui sera finalement celle du ciel, voyez III, 23; VIII, 30, etc. — *Non solum autem...* (vers. 3 et 4). Troisième résultat de la justification : une patience inaltérable et même la joie dans les souffrances. — *In tribulationibus*. En effet, saint Paul suppose partout, à la suite du Christ lui-même, que les afflictions de divers genres sont ici-bas la part nécessaire des chrétiens. Cf. VIII, 35-39; I Cor. IV, 11-13; VII, 26-32; XV, 30 et ss.; II Cor. I, 3-10, etc. La formule « se glorifier dans les tribulations » est paradoxale en apparence; car, dans l'ordre

in tribulationibus, scientes quod tribulatio patientiam operatur,

4. patientia autem probationem, probatio vero spem.

5. Spes autem non confundit, quia caritas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctum, qui datus est nobis.

6. Ut quid enim Christus, cum adhuc infirmi essemus, secundum tempus pro impiis mortuus est?

7. Vix enim pro justo quis moritur; nam pro bono forsitan quis audeat mori.

8. Commendat autem caritatem suam Deus in nobis, quoniam cum adhuc peccatores essemus, secundum tempus

9. Christus pro nobis mortuus est.

nous glorifions même dans les afflictions, sachant que l'affliction produit la patience;

4. la patience l'épreuve, et l'épreuve l'espérance.

5. Or l'espérance ne trompe point, parce que l'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par l'Esprit-Saint, qui nous a été donné.

6. Car pourquoi, lorsque nous étions encore faibles, le Christ est-il mort, au temps marqué, pour les impies?

7. Car à peine quelqu'un mourrait-il pour un juste; peut-être, néanmoins, quelqu'un se résoudrait-il à mourir pour un homme de bien.

8. Mais Dieu fait éclater son amour pour nous en ce que, lorsque nous étions encore des pécheurs, au temps marqué

9. le Christ est mort pour nous. A

naturel, les souffrances ne sont rien moins qu'un sujet de gloire. — *Scientes quod...* Le motif qui doit encourager le chrétien à se complaire dans ses peines, c'est qu'elles lui procurent toutes sortes de précieux avantages. Saint Paul énumère les principaux en gradation ascendante. — *Patientiam* : une constance toute virile. Les peines de cette vie, bien supportées, contribuent singulièrement à tremper une âme. — *Probationem* (δοκιμήν). On dit de quelqu'un qui est dans cet état, qu'il a fait ses preuves; c'est le jeune soldat devenu un vétéran. — *Spem*. Chaque « probatio » excite, exalte l'espérance et la confiance. Le chrétien généreux ne redoute plus rien ici-bas; il sait que la gloire et le bonheur l'attendent dans le ciel. Cf. Matth. v, 11-12. — Cette espérance n'apporte jamais de désappointement, *non confundit*. Cf. Is. xxviii, 16. Si elle ne se réalise pas, ce sera la faute des hommes. — *Quia caritas...* D'après les uns, l'amour de Dieu pour nous. Le vers. 8 favorise cette interprétation, qui est celle d'Origène et de saint Jean Chrys. D'après d'autres (Théodoret, saint Augustin, etc.), notre amour pour Dieu. — *Diffusa est* (ἐκκέχυται) : a été versé, répandu. Belle métaphore. — *Per Spiritum...* La diffusion du divin amour dans nos cœurs est attribuée à l'Esprit-Saint par appropriation, comme disent les théologiens, parce qu'il procède de l'amour du Père et du Fils. — *Qui datus est...* Ce don précieux nous a été fait au moment où nous devenions chrétiens, au baptême.

6-11. L'amour de Dieu, base de notre justification et de la certitude de notre gloire future. — *Cum... infirmi...* : avant d'être justifiés, quand nous étions absolument incapables de mériter par nous-mêmes notre pardon et notre rédemption. — *Secundum tempus*. Au temps voulu par Dieu, moment à jamais célèbre dans l'histoire du monde. Cf. II Cor. vi, 2; Gal. iv, 4, etc. —

*Pro impiis mortuus...* Par conséquent, pour ses pires ennemis. « Infirmi » marquait le côté négatif de notre misère morale; « Impil » en exprime le côté positif. — *Vix enim...* (vers. 7). L'apôtre s'interrompt pour mettre en relief le caractère en quelque sorte héroïque de l'affection de Jésus-Christ pour nous. On donne rarement sa vie (τάχα, *forsitan*, peut-être), dit-il, pour un homme bon, et plus rarement encore (μόλις, *vix*, à peine) pour un juste; mais le Christ est mort pour des ennemis de Dieu et de lui-même, pour des pécheurs. — *Pro justo, pro bono*. Il y a une sorte d'antithèse entre ces deux expressions, qui ne sont pas précisément synonymes, comme on l'a cru parfois. Le langage de saint Paul suppose qu'il est plus difficile de donner sa vie dans le premier cas que dans le second. C'est que l'homme juste est envisagé simplement en sa qualité de juste, d'homme de devoir, tandis que l'homme bon est censé plus généreux, plus aimable, de sorte que l'on se dévoue plus aisément pour lui. Il n'est pas vraisemblable que le mot ἀγαθῶ (« bono ») soit au neutre et à l'abstrait (mourir pour le bien), ni qu'il ait la signification de bienfaiteur. — *Audeat* : avoir le courage nécessaire pour un tel dévouement. — *Commendat* (c'est-à-dire, démontre, manifeste ouvertement)... *Deus* (vers. 8). Paul va décrire jusqu'où s'étend le dévouement divin par contraste avec celui des hommes. — *Caritatem suam*. Plus fortement dans le grec : sa propre charité. Dieu ne pouvait pas mieux nous prouver son amour qu'en livrant pour nous à la mort son Fils unique, surtout lorsque nous étions entièrement indignes de sa miséricorde : *cum adhuc peccatores...* — *Secundum tempus*. Comme au vers. 6. — *Multo igitur magis...* (vers. 9). Cet « a fortiori » est facile à comprendre : « Celui qui a fait le plus, et cela pour des ennemis, ne manquera pas de faire le moins pour ces mêmes êtres devenus ses

plus forte raison donc, maintenant que nous avons été justifiés dans son sang, serons-nous sauvés par lui de la colère.

10. En effet, si, lorsque nous étions ennemis, nous avons été réconciliés avec Dieu par la mort de son Fils, à plus forte raison, étant réconciliés, serons-nous sauvés par sa vie.

11. Et non seulement *cela*, mais encore nous nous glorifions en Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ, par qui maintenant nous avons obtenu la réconciliation.

12. C'est pourquoi, de même que par un seul homme le péché est entré dans

Multo igitur magis nunc justificati in sanguine ipsius, salvi erimus ab ira per ipsum.

10. Si enim cum inimici essemus, reconciliati sumus Deo per mortem Filii ejus, multo magis reconciliati, salvi erimus in vita ipsius.

11. Non solum autem, sed et gloriamur in Deo per Dominum nostrum Jesum Christum, per quem nunc reconciliationem accepimus.

12. Propterea sicut per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit,

amis. » — *Salvi... ab ira...* Le salut final, à la fin des temps. — *Si enim...* (vers. 10). Ce n'est pas simplement la répétition de la pensée; mais elle est mise sous une forme nouvelle, qui lui donne encore plus de force. — *Salvi... in vita...* En mourant, le Christ nous a justifiés; en ressuscitant, il a complété notre salut. Dans ces deux circonstances de sa vie, il a daigné nous mettre en communion personnelle avec lui. — *Non solum autem...* (vers. 11). La pensée fait encore un pas en avant. — *Gloriamur in Deo*. Ce privilège, autrefois réservé aux membres de la nation théocratique, est devenu désormais celui de tous les chrétiens. — *Per Dominum...* L'apôtre ne se lasse pas de redire quel est le divin auteur de notre rédemption. L'adverbe *nunc* est très accentué.

2° Parallèle entre Adam et le Christ. V, 12-21.

La pensée qui précède, à savoir, que c'est à la médiation de Jésus-Christ que nous devons notre salut, pensée sur laquelle s'appuie finalement toute la théorie de la justification, demandait quelques développements. Saint Paul les fournit sous la forme d'une antithèse éloquent, dont voici le sommaire : Le genre humain, envisagé comme un organisme complet sous le rapport religieux, a eu successivement deux représentants bien différents l'un de l'autre. Adam a joué ce rôle pour notre malheur, car il a introduit dans le monde, par sa désobéissance, le péché et ses suites effroyables. Au contraire, le Christ a exercé à notre égard une médiation tout à fait salutaire; grâce à son obéissance admirable, il est devenu pour nous une source intarissable de justice et de sainteté. La grandeur et l'étendue de l'œuvre du Sauveur ne pouvaient pas être mises sous un jour plus saisissant.

12-14. Le péché et la mort sont devenus héréditaires dans l'humanité par suite du péché d'Adam. — Le mot *propterea* rattache cette seconde moitié du chapitre à la première. Le début est très majestueux; nous y voyons le péché et la mort personnifiés faisant leur entrée dans le monde comme deux conquérants terribles. — *Sicut...* On remarquera que la phrase

est restée inachevée; ce qui est encore plus apparent dans le grec. L'idée subsidiaire insérée dans les vers. 13 et 14 a fait oublier à l'écrivain sacré la seconde partie de la comparaison, qu'il est d'ailleurs facile de suppléer, à la suite du vers. 14, comme le faisait déjà Origène : « De même, par un seul homme la justice est entrée dans ce monde, et par la justice la vie, et ainsi la vie a passé dans tous les hommes, par celui en qui tous ont été vivifiés. » — Le trait *per unum hominem* est fortement accentué. Un seul homme a suffi pour introduire le péché dans toute l'humanité, dont il était le père et le fondateur. Sans doute, c'est Ève qui fut l'ins-



Adam et Ève chassés du paradis terrestre.  
(Mosaïque antique.)

tigatrice du péché d'Adam; mais elle n'est pas mentionnée ici, car ce n'est pas d'elle, mais de notre premier père, que Dieu nous avait rendus solidaires. — *Peccatum*. Avec l'article dans le grec : le péché envisagé dans toute son étendue, le principe mauvais qui est la source de toutes nos fautes isolées. — *In hunc mundum...* : pas seulement dans le monde humain, mais dans le monde terrestre en général, puisque la nature aussi a été contaminée par le péché d'Adam. Cf. VIII, 20 et ss. — La formule « entrer dans ce monde » est souvent employée par saint Jean. Cf. Joan. I, 9, 10; III, 17, 19; VI, 14; IX, 5, 39, etc. Voyez aussi I Tim. I, 15; Hebr. X, 5. — *Et per peccatum...* Conséquence et pénalité

et per peccatum mors; et ita in omnes homines mors pertransiit, in quo omnes peccaverunt.

13. Usque ad legem enim peccatum erat in mundo; peccatum autem non imputabatur, cum lex non esset.

14. Sed regnavit mors ab Adam usque ad Moysen, etiam in eos qui non peccaverunt in similitudinem prævaricationis Adæ, qui est forma futuri.

ce monde, et par le péché la mort, ainsi la mort a passé dans tous les hommes, par celui en qui tous ont péché.

13. Car jusqu'à la loi le péché était dans le monde; mais le péché n'était pas imputé, puisque la loi n'existait pas.

14. Cependant la mort a régné depuis Adam jusqu'à Moïse, même sur ceux qui n'avaient pas péché par une transgression semblable à celle d'Adam, qui est la figure de celui qui devait venir.

de ce grand péché. Saint Paul fait visiblement allusion à Gen. II, 17, et III, 19. Comp. Sap. I, 13 et ss.; II, 23 et ss.; Eccli. XXV, 24, etc. — *Mors* : la mort physique, et non pas la mort morale, la mort éternelle, comme le veulent quelques interprètes. — *Et ita* (en raison du péché) *in omnes...* La mort est devenue l'apanage de toute l'humanité. Le verbe *pertransiit* (διήλθεν) exprime fort bien la manière dont ce triste héritage laissé par le premier homme passe à chacun de ses descendants. La mort se propage à travers tous les rangs de l'humanité sans s'arrêter jamais. — *In quo*. C.-à-d. dans Adam, d'après l'interprétation d'Origène, de notre version latine, de saint Augustin, etc. Peut-être vaut-il mieux, à la suite de Théodore, d'Euthymius, etc., regarder le grec ἐφ' ᾧ comme une locution conjonctive, et traduire par « quia, propterea quod » : Parce qu'ils ont tous péché. — Tout ce passage, vers. 12<sup>b</sup>-14, est important sous le rapport dogmatique, car il démontre de la façon la plus évidente l'existence du péché originel. Voyez saint Irénée, *Adv. Hæc.*, V, 16; saint Aug., *Enchirid.*, 26; le concile de Trente, sess. V, c. 2, et les théologiens. Saint Augustin, *de Bapt.*, I, 10, a sur ce point une parole non moins énergique que concise : « Omnes in Adam peccaverunt, quando omnes ille unus homo fuerunt; » c.-à-d., lorsque toutes nos volontés étaient unies comme en faisceau à celle de notre ancêtre commun, comme à celle d'un mandataire. — *Usque ad legem* (vers. 13). L'apôtre s'interrompt brusquement, pour prouver la vérité de l'assertion qu'il a émise en dernier lieu, à savoir, que la mort, qui atteint tous les hommes, a été occasionnée par le péché d'Adam. Son argumentation est très serrée, et par là même plus difficile à saisir. Il part de ce fait, tout évident dès les premiers chapitres de la Genèse (voyez, par exemple, l'histoire de Caïn, celle du déluge, de la tour de Babel, de Sodome), que, bien avant l'institution de la loi mosaïque, depuis Adam jusqu'à Moïse, le péché régnait déjà dans l'humanité sous des formes multiples. Cependant, continue-t-il, ces péchés, commis avant l'existence d'une loi positive, ne pouvaient amener comme châtement la mort de leurs auteurs : *peccatum eutem...* Notons que les imparfaits *imputabatur, esset*, sont inexactes. Ces deux verbes sont au présent dans le grec, d'après la plupart des manuscrits (et aussi en de nombreux manuscrits de la Vulgate). C'est

un principe général qu'énonce ici l'apôtre : Là où il n'y a point de loi positive, le caractère personnel des fautes est moins saillant; les péchés sont pour ainsi dire des péchés de race, des fautes générales auxquelles ne sont pas appliquées des sentences particulières. Tel est le sens de l'expression οὐκ ἔλλογείται, n'est pas imputé (par Dieu), n'est pas porté en compte. Par conséquent, si, avant la promulgation de la loi du Sinaï, tous les hommes sont morts, même ceux qui n'avaient pas péché, tels que les justes et les enfants, c'est en vertu de la désobéissance d'Adam, à laquelle ils avaient participé d'une manière mystérieuse, mais très réelle. La pensée de saint Paul n'est évidemment pas que l'absence d'une loi positive enlevait toute responsabilité; il a montré clairement plus haut (II, 12 et ss.) que les païens, quoique n'ayant pas reçu de loi de ce genre, avaient mérité la condamnation divine. Ce qu'il affirme, c'est que, dès l'origine, tous les hommes avaient péché par Adam et en Adam. — *Sed regnavit mors...* (vers. 14) : à la façon d'un odieux et cruel tyran, auquel personne ne pouvait se soustraire. — *In eos qui non...* La négation est omise par quelques Pères latins; mais elle est parfaitement garantie, et exigée d'ailleurs par le contexte. Si la mort a atteint tous les hommes, même les meilleurs d'entre eux, durant la période antérieure à la législation du Sinaï, alors que les fautes n'étaient pas imputables de la même manière qu'elles le furent ensuite, c'est qu'ils avaient pris part au péché d'Adam et qu'ils en subissaient ainsi la peine. — *In similitudinem prævaricationis...* C.-à-d. qu'ils n'avaient commis aucune désobéissance positive à laquelle Dieu eût attaché, comme à celle d'Adam, la mort comme sanction. — *Qui est forma. C.-à-d.*, le modèle, le type (il y a précisément τύπος dans le grec), l'image prophétique. — L'adjectif *futuri* est au masculin (scil. « Adami ») et désigne celui que saint Paul appelle ailleurs le second Adam, ou le dernier Adam, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cf. I Cor. xv, 45, 47. Les rabbins donnaient un nom semblable au Messie. De ce qu'Adam a été pour l'humanité on peut conclure à ce que le Christ sera pour elle : pensée qui fera l'objet des versets suivants.

15-19. Les cinq contrastes entre Adam et le Christ. Aux tristes conséquences du péché d'Adam pour la race humaine, saint Paul oppose main-

15. Mais il n'en est pas du don comme du péché; car si, par le péché d'un seul, beaucoup sont morts, à plus forte raison la grâce et le don de Dieu se sont-ils répandus abondamment sur un grand nombre par la grâce d'un seul homme, Jésus-Christ.

16. Et il n'en est pas du don comme du péché unique; car le jugement est devenu condamnation pour un seul péché, tandis que la grâce est devenue justification après des fautes nombreuses.

17. Si donc, par la faute d'un seul, la mort a régné par ce seul homme, à plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce, et du don, et de la justice, régneront-ils dans la vie par un seul, Jésus-Christ.

18. Ainsi donc, de même que par la faute d'un seul, la condamnation at-

15. Sed non sicut delictum, ita et donum; si enim unius delicto multi mortui sunt, multo magis gratia Dei et donum in gratia unius hominis Jesu Christi in plures abundavit.

16. Et non sicut per unum peccatum, ita et donum; nam iudicium quidem ex uno in condemnationem, gratia autem ex multis in justificationem.

17. Si enim unius delicto mors regnavit per unum, multo magis abundantiam gratiæ, et donationis, et justitiæ accipientes, in vita regnabunt per unum Jesum Christum.

18. Igitur sicut per unius delictum in omnes homines in condemnationem, sic

tenant les bienfaits que nous devons au Christ, bienfaits beaucoup plus considérables que n'avaient été les résultats fâcheux produits par la faute de notre premier père. Le principe de la grâce et de la vie nouvelle est devenu héréditaire dans l'humanité, par suite de la rédemption opérée par Jésus-Christ. Les mots « superabundavit gratia » (cf. vers. 20<sup>b</sup>) sont la note dominante de ce passage. La même pensée est répétée cinq fois de suite, avec des nuances; ce qui la rend singulièrement expressive. — *Sed non sicut...* L'écrivain sacré se hâte de dire qu'Adam n'est pas à tous les points de vue le type du Messie. L'assertion est d'abord toute générale (vers. 15<sup>a</sup>). — *Delictum*. Le substantif grec παράπτωμα désigne à proprement parler un faux pas, une chute. — *Si enim...* C'est le premier contraste (vers. 15<sup>b</sup>), qui a lieu principalement sous le rapport des causes agissantes: d'un côté l'œuvre d'Adam, de l'autre l'œuvre du Christ. — *Unius*. Dans le grec: τοῦ ἐνός, avec l'article; l'homme unique bien connu, Adam. A « unius » correspond l'adjectif multi (οἱ πολλοί, les nombreux), qui équivaut de fait à « omnes » du vers. 12<sup>b</sup>. Cf. vers. 18; XII, 5; I Cor. x, 17. — *Multo magis*. Cette expression se retrouvera, implicitement ou explicitement, dans les antithèses suivantes. — *Gratia Dei*: la grâce qui donne la vie aux croyants. — *Donum*: la justification gratuite accordée aux pécheurs, en vertu des mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ (*in gratia... Jesu...*). — *Unius hominis*. Le second Adam, par opposition au premier; Jésus envisagé dans son humanité, en tant qu'il est à son tour le chef de notre race. Des deux parts, c'est un seul homme qui détermine le sort de tous. — *In plures* (εἰς τοὺς πολλοὺς, de nouveau avec l'article; par conséquent, « in multos, » comme dit saint Augustin): sur toute l'humanité, ou du moins sur tous ceux de ses membres qui se sont approprié le salut. — *Et non sicut...* Second

contraste (vers. 16), qui a lieu sous le rapport des effets produits. — D'une part, un seul péché (*per unum...*; *ex uno*, s.-ent. « peccato »), commis en Adam et recevant un châtement terrible (*iudicium... in condemnationem*); d'autre part, de nombreux péchés (*ex multis...*), pardonnés et aboutissant à la justification (*in justificationem*). — Dans cette première moitié du verset, la Vulgate a suivi, comme les autres versions anciennes, la leçon δι' ἐνός ἀμαρτήματος, par un seul péché, qui est probablement la meilleure. D'excellents manuscrits grecs portent: δι' ἐνός ἀμαρτήσαντος, par un seul (homme) ayant péché. Le sens est le même dans les deux cas. Notez aussi, dans le grec, l'allitération κρίμα... εἰς κατάκριμα. — *Gratia autem...* L'équivalent grec du mot « grâce » n'est pas χάρις, comme au vers. 15, mais χάρισμα, un acte gracieux; ici, l'œuvre entière de la rédemption. — *Si enim...* Troisième contraste (vers. 17). Il a lieu par rapport à d'autres effets et aux agents qui les produisent. D'un côté, le péché d'un seul, produisant la mort de tous les hommes (*unius delicto mors...*; quelques manuscrits grecs disent à tort: par une seule faute); de l'autre côté, la grâce divine conférant abondamment la vie (*multo magis... in vita...*). — Le langage est très énergique: *abundantiam gratiæ, et...*, *et...* Le second « et » est omis dans le grec, où nous lisons: Et l'abondance du don de la justice, c.-à-d., de la justification. — *In vita* (dans la vie éternelle) *regnabunt*: par opposition au règne tyrannique de la mort, qui a été mentionné plus haut. Cf. vers. 14. Les élus régneront à jamais avec Jésus-Christ dans le ciel. — *Per unum Jesum...*: de même qu'Adam, à lui seul, avait inauguré le règne universel de la mort. — *Igitur...* Quatrième contraste (vers. 18), qui est comme une récapitulation des trois premiers. Les expressions sont très rigoureusement opposées l'une à l'autre: *sicut per unius* à *sic*

et per unius justitiam in omnes homines in justificationem vitæ.

19. Sicut enim per inobedientiam unius hominis peccatores constituti sunt multi, ita et per unius obeditionem justi constituentur multi.

20. Lex autem subintravit ut abundaret delictum. Ubi autem abundavit delictum, superabundavit gratia;

21. ut sicut regnavit peccatum in mortem, ita et gratia regnet per justitiam in vitam æternam, per Jesum Christum Dominum nostrum.

teint tous les hommes, de même, par la justice d'un seul, la justification qui donne la vie s'étend à tous les hommes.

19. Car, comme beaucoup sont devenus pécheurs par la désobéissance d'un seul homme, de même beaucoup seront rendus justes par l'obéissance d'un seul.

20. Or la loi est survenue pour que la faute abondât; mais là où la faute a abondé, la grâce a surabondé,

21. afin que, comme le péché a régné pour la mort, de même la grâce régne aussi par la justice pour la vie éternelle, par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

et per unius, delictum à justitiam, in redemptionem à in justificationem... — Des deux parts, in omnes homines. Tous les hommes ont encouru la sentence de mort portée contre Adam; dans les Intentions divines, tous les hommes sont appelés à participer à la rédemption messianique. — Les mots « per unius justitiam » ne sont pas interprétés de la même manière par tous les commentateurs. Suivant les uns, ils désignent la justification gratuitement accordée par Dieu aux hommes, à cause de la mort du Christ. Selon d'autres, ils représenteraient les actes méritoires par lesquels Notre-Seigneur a obtenu notre pardon. Le premier sentiment nous paraît le meilleur, car il laisse au mot grec δικαιώμα la même signification qu'au vers. 16. — La locution « justificationem vitæ » marque l'effet produit pour chaque chrétien au moment où Dieu le justifie : de mort qu'il était, il devient vivant au point de vue spirituel. Donc : la justification d'où procède la vie. — Sicut enim... Cinquième contraste (vers. 19) : le résultat final et sa cause. — D'une part, peccatores... multi; de l'autre, justi... multi... D'un côté, per inobedientiam unius; de l'autre, per unius obeditionem. Le péché d'Adam avait consisté directement et premièrement en un acte de désobéissance (cf. Gen. II, 17; III, 1 et ss., 17); la passion et la mort du Christ étaient déjà signalées par les prophètes comme un acte d'obéissance héroïque (cf. Is. L, 4 et ss.; LIII, 4 et ss.; Matth. xxvi, 39; Phil. II, 8; Hebr. v, 8-9).

20-21. Coopération de la loi mosaïque au dé-

veloppement soit du péché, soit de la grâce. C'est une sorte d'objection tacite que l'apôtre formule, pour y répondre aussitôt. Cf. III, 31. — Lex autem... La loi du Sinaï, comme plus haut. — Le verbe subintravit (παρεισῆλθεν) fait image : pénétrer en passant à côté de... « La loi est entrée sur la scène du monde à côté d'un autre fait dont elle a accompagné le développement : le règne du péché. » — Ut abundaret... Non que la multiplication des péchés ait été le but direct, l'effet direct de la loi; du moins, tel fut le résultat qu'elle produisit indirectement. « La loi transforme en péchés délibérés des actes qui n'auraient pas eu ce caractère, s'ils n'avaient pas été interdits si expressément. » — Ubi autem... Heureusement, la loi mosaïque amena aussi, d'une manière indirecte, cet autre résultat. — Superabundavit gratia. Le verbe ὑπερπερίσσευσεν est très expressif : c'est une sorte de superlatif relativement à abundavit (ἐπλόνασεν). La grâce se montra beaucoup plus puissante dans ses effets que le principe du mal dans les siens. — Ut sicut... in mortem (vers. 21). Nuance dans le grec : « in morte, » dans la mort. C'est sur des morts que le péché exerce son empire. — Ita et gratia... « Le règne de la grâce est rendu possible par le don de la justification, que le chrétien doit à la médiation du Christ, et qui lui ouvre la perspective de la vie éternelle. » — Per Jesum... Le nom du Sauveur conclut dignement tout ce passage, qui nous a montré en Jésus la cause et le médiateur de notre justification.

## CHAPITRE VI

1. Que dirons-nous donc? Demeurons-nous dans le péché pour que la grâce abonde?

2. Loin de là! Car nous qui sommes morts au péché, comment vivrions-nous encore en lui?

3. Ignorez-vous que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, c'est en sa mort que nous avons été baptisés?

4. Car nous avons été ensevelis avec lui par le baptême pour mourir, afin que, comme le Christ est ressuscité d'entre

1. Quid ergo dicemus? Permanebimus in peccato ut gratia abundet?

2. Absit. Qui enim mortui sumus peccato, quomodo adhuc vivemus in illo?

3. An ignoratis quia quicumque baptizati sumus in Christo Jesu, in morte ipsius baptizati sumus?

4. Consepulti enim sumus cum illo per baptismum in mortem, ut quomodo Christus surrexit a mortuis per gloriam Pa-

## SECTION II. — EFFETS MORAUX DE LA JUSTIFICATION CHRÉTIENNE. VI, 1-VIII, 39.

Dans les cinq chapitres qui précèdent, saint Paul a surtout envisagé la justification par la foi dans sa nature intime; il va maintenant décrire les admirables effets qu'elle opère dans les âmes, ses conséquences morales et pratiques.

§ I. — *Vie morale de ceux qui ont été justifiés par la foi en Jésus-Christ.* VI, 1-VII, 6.

1° Ceux qui ont été justifiés ne pèchent plus. VI, 1-14.

CHAP. VI. — 1-2. Introduction. — *Quid ergo...?* Cf. IV, 1. L'apôtre vient d'affirmer, v, 20, que la grâce a surabondé là où avait abondé le péché. De cette proposition, quelques lecteurs peu éclairés auraient pu conclure: *Permanebimus...?* Cette objection tacite sert de transition. Comp. III, 8. Après l'avoir vigoureusement répudiée d'un seul mot (*Absit*; cf. III, 3<sup>b</sup> et 6<sup>b</sup>), saint Paul introduit une de ses théories les plus belles, les plus élevées, afin de mieux faire ressortir l'incompatibilité qui existe entre le péché et ceux qui ont reçu la grâce de la justification. Cette théorie est celle de l'union morale tout à fait intime que le baptême établit entre le Christ et les fidèles. — *Mortui... peccato.* Mourir au péché, c'est y renoncer totalement. Le commettre après avoir été justifié serait la plus étrange des anomalies, une sorte de contresens inadmissible: *quomodo adhuc...?* « Les notions de chrétien et de pécheur s'excluent. »

3-11. Union mystique très étroite qui existe entre le Christ et les fidèles, grâce au baptême. C'est par suite de leur association mystique à la mort du Sauveur que les chrétiens sont morts au péché. — *An* (dans le grec: *ἢ*, ou bien) *ignoratis...?* Autre question très vivante. Paul ne peut pas supposer que les chrétiens de Rome soient dans l'ignorance sur un point si fondamental. En effet, on ne manquait pas d'expliquer aux néophytes la profonde signifi-

cation des rites du baptême. Chacun sait que, dans l'antiquité chrétienne, ce sacrement était le plus souvent administré par immersion et qu'il se composait par là même de deux actes, la *κατάδυσις*, ou l'immersion proprement dite, et l'*ἀνάδυσις*, ou la sortie de l'eau, qui symbolisaient, d'une part, la mort spirituelle du vieil homme, du pécheur, et de l'autre, la résurrection morale, la vie nouvelle et régénérée. Cf. Tit. III, 5. Or, cette mort au péché n'a lieu qu'en vertu de la mort de Jésus-Christ pour nous, et cette vie nouvelle n'est produite que grâce à sa résurrection. Ces quelques réflexions contiennent la clef de ce remarquable passage. — *Baptizati...* Personne n'ignore que ce verbe, qui signifie plonger, fait allusion au rite même du baptême. — *In Christo...* D'après le grec: « in Christum Jesum », à l'accusatif; baptisés de manière à être consacrés à Jésus-Christ, à lui appartenir. « Le baptême est une sorte d'incorporation avec le Christ. » — Au lieu de *in morte*, le grec a de même: « in mortem », à l'accusatif du mouvement; c.-à-d., relativement à la mort du Christ, de telle sorte que nous entrons en relations spéciales avec elle. Un baptisé est donc un mort par rapport au péché. — *Consepulti enim...* (vers. 4). C'est la continuation de la même pensée, puisque la sépulture est un signe évident de la mort. Cf. Col. II, 12. Notre baptême a été, mystiquement parlant, et en ce qui concerne le péché, une cérémonie de funérailles; il nous a mis dans le tombeau avec le Christ. Les mots *in mortem* (avec l'article dans le grec: la mort de Jésus-Christ) ne dépendent pas de *per baptismum*, comme l'ont pensé divers interprètes, mais plutôt du verbe « consepulti sumus ». — *Ut quomodo...* Après nous avoir fait mourir avec le Christ, le baptême nous fait participer aussi à sa résurrection. De même que Notre-Seigneur n'est mort que pour ressusciter bientôt, ainsi notre mort et notre ensevelissement n'ont eu lieu que pour servir de transition à notre vie nouvelle. — *Per gloriam Patris.* C.-à-d., par sa toute-puissance, qui est, dans le cas en ques-

tris, ita et nos in novitate vitæ ambulemus.

5. Si enim complantati facti sumus similitudini mortis ejus, simul et resurrectionis erimus;

6. hoc scientes, quia vetus homo noster simul crucifixus est, ut destruat corpus peccati, et ultra non serviamus peccato.

7. Qui enim mortuus est, justificatus est a peccato.

8. Si autem mortui sumus cum Christo, credimus quia simul etiam vivemus cum Christo,

9. scientes quod Christus resurgens ex mortuis jam non moritur, mors illi ultra non dominabitur.

les morts par la gloire du Père, de même nous aussi nous marchions dans une vie nouvelle.

5. Car si nous avons été faits une même plante avec lui par une mort semblable à la sienne, nous le serons aussi par une résurrection semblable;

6. sachant que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché soit détruit, et que désormais nous ne soyons plus esclaves du péché.

7. Car celui qui est mort est justifié du péché.

8. Or, si nous sommes morts avec le Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec le Christ,

9. sachant que le Christ ressuscité d'entre les morts ne meurt plus, que la mort n'aura plus d'empire sur lui.

tion, une cause de très grande gloire. — *In novitate vitæ*. Le chrétien est placé par le baptême dans une situation entièrement nouvelle; sa vie morale doit donc être par là même toute transformée. — *Si enim...* (vers. 5). C'est encore le développement de la même pensée. — *Complantati*. Le mot grec *σὺμφυτοί* (à la lettre: « succrescentes », unis par la croissance) marque une union très étroite, celle de deux êtres qui croissent ensemble. La métaphore est celle d'une greffe qui participe à la vie de l'arbre. Nous avons été pour ainsi dire entés sur le Christ par le baptême; notre vie et la sienne n'en font plus qu'une seule. S'il meurt, nous mourons aussi; s'il ressuscite, nous devons aussi ressusciter. La régénération chrétienne comprend donc deux éléments distincts: la cessation d'un triste état antérieur, la mort au péché; le commencement d'un état nouveau, une résurrection, une vie transfigurée. — *Scientes quia...* (vers. 6). Connaissance qui ne doit pas demeurer stérile, inerte; il faut qu'elle soit un mobile perpétuel d'activité dans notre vie régénérée. — *Vetus homo noster*. Expression remarquable. Elle désigne la nature humaine profondément corrompue, telle qu'Adam, après sa déchéance, l'a transmise à sa postérité. Le corrélatif du vieil homme, c'est le nouvel homme, dont la vie a été transformée par le Christ. Cf. Eph. II, 15; IV, 22, 24; Col. III, 9. L'apôtre, contemplant le chrétien avant son baptême, l'envisage comme une autre personne, tant sa situation morale était différente. — *Simul crucifixus*. Crucifié avec le Christ. Cf. vers. 3; Gal. II, 20, etc. C'est au baptême qu'a eu lieu le début de notre crucifiement, qui doit se continuer durant toute notre vie. — But de cette mort douloureuse et perpétuelle: *ut destruat corpus peccati*: interprété la formule très énergique *corpus peccati*: le péché personnifié, l'essence même du péché, l'ensemble de tous les crimes, etc. D'après sa signification la plus probable, elle désigne notre corps, en tant que le péché a pris possession

de lui, et qu'il est devenu le foyer de la concupiscence, des passions. C'est un corps « qui se trouve dans un rapport perpétuel avec le péché, qui ne peut s'en débarrasser par lui-même ». Comparez l'expression analogue: ce corps de mort (VII, 24). Voyez aussi I Cor. IX, 27; Phil. III, 21. — *Et ultra*. Le résultat final. — *Non serviamus*. D'après le grec: servir en qualité d'esclaves. Le péché personnifié nous est présenté comme un maître dur, sans pitié; mais, grâce au baptême, ce despote perd sur nous son empire. — *Qui enim mortuus...* (vers. 7). Au propre et au figuré tout ensemble, mais plus spécialement dans le premier sens. C'est une proposition générale: Quand un homme est mort, il n'a plus à craindre le péché (*justificatus est...*; c.-à-d., en cet endroit: il est libre relativement au péché), de même qu'un esclave qui a rendu le dernier soupir n'a désormais plus rien à redouter du plus cruel des maîtres. — *Si autem mortui...* (vers. 8). Il s'agit maintenant de la mort morale, l'apôtre passant rapidement d'une signification à l'autre. Nous trouvons ici un développement rapide de la pensée qui a été simplement ébauchée au vers. 5. — *Simul... vivemus...*: d'abord de la vie de la grâce, puis de la vie éternelle et glorieuse. — *Scientes quod Christus...* (vers. 9). La résurrection a ouvert à tout jamais à Jésus-Christ les portes de la vie; il lui est maintenant impossible de mourir. De même en est-il du chrétien, s'il le veut, sous le rapport moral. — *Non dominabitur*. C'est encore la métaphore du maître et de l'esclave. — *Quod enim...* (vers. 10). Le grec a une ponctuation différente, qui rend le sens plus clair: Quant à sa mort (littéral: ce qu'il est mort), elle a eu lieu une fois pour toutes, à cause du péché. En effet, c'est à cause du péché des hommes, dont il s'était volontairement chargé pour les expier, que Notre-Seigneur Jésus-Christ a été soumis à la mort. Cf. II Cor. V, 21, etc. — *Semel*. L'épître aux Hébreux insiste sur cette pensée. Cf. Hebr. VII,



10. Car en tant qu'il est mort pour le péché, il est mort une fois pour toutes; mais en tant qu'il vit, il vit pour Dieu.

11. Vous donc aussi, regardez-vous comme morts au péché, et comme vivants pour Dieu en Jésus-Christ notre Seigneur.

12. Que le péché ne règne donc point dans votre corps mortel, en sorte que vous obéissiez à ses convoitises.

13. Et n'abandonnez pas vos membres au péché comme des armes d'iniquité; mais donnez-vous à Dieu comme *devenus* vivants, de morts que vous étiez, et *donnez* à Dieu vos membres comme des armes de justice.

14. Car le péché n'aura point d'empire sur vous, puisque vous n'êtes plus sous la loi, mais sous la grâce.

15. Quoi donc! pécherons-nous parce que nous ne sommes plus sous la loi, mais sous la grâce? Loïn de là!

10. Quod enim mortuus est peccato, mortuus est semel; quod autem vivit, vivit Deo.

11. Ita et vos, existimate vos mortuos quidem esse peccato, viventes autem Deo, in Christo Jesu Domino nostro.

12. Non ergo regnet peccatum in vestro mortali corpore, ut obediatis concupiscentiis ejus.

13. Sed neque exhibeatis membra vestra arma iniquitatis peccato; sed exhibete vos Deo tanquam ex mortuis viventes, et membra vestra arma justitiæ Deo.

14. Peccatum enim vobis non dominabitur: non enim sub lege estis, sed sub gratia.

15. Quid ergo? peccabimus, quoniam non sumus sub lege, sed sub gratia? Absit.

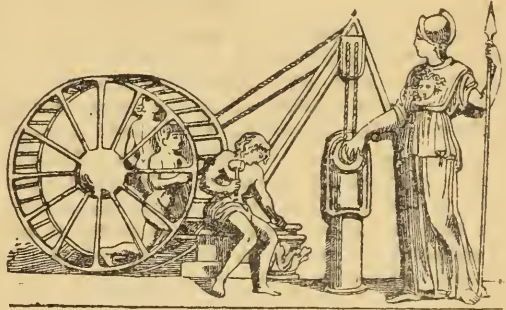
27; ix, 12, 26, 28; x, 10. Le sacrifice du Christ a eu une valeur décisive; aussi n'a-t-il pas été nécessaire de le réitérer. — *Quod... vivit...* Une fois rendu à la vie par la résurrection, Jésus vit éternellement pour Dieu, son seul et unique maître. — *Ita et vos...* (vers. 11). Saint Paul applique maintenant à ses lecteurs la magnifique théorie qu'il vient de proposer. Ce qui s'est passé pour leur chef, Jésus-Christ, a eu lieu semblablement pour eux: *mortuus...*, *viventes...*

12-14. Conséquence pratique de la théorie qui précède. « Le ton tourne à l'exhortation. L'écrivain sacré fait maintenant un appel direct aux volontés: après avoir bien compris ce qu'il est, le chrétien doit travailler à faire passer sa connaissance dans ses actes. » — *Non... regnet...* Car, même après la justification, le péché peut reprendre ses droits sur nous; il faut donc lui résister sans cesse. — *In... mortali corpore...* Toujours sujet à la mort, le corps du chrétien est par là-même rempli d'infirmités, qui peuvent le rendre aisément la proie du mal. Ici-bas sa délivrance est nécessairement incomplète. — *Ut obediatis.* C.-à-d.: Qu'il ne règne pas..., de telle sorte que vous obéissiez à ses désirs dépravés (*concupiscentiis...*). — *Sed neque... membra...* (vers. 13). Continuation de la même pensée. La comparaison *arma iniquitatis* est toute guerrière. Cf. Eph. vi, 11-17, etc. « La volonté est envisagée comme étant en guerre pour ou contre la sainteté, » pour ou contre le péché. — *Ex mortuis viventes.* Deux états qui se sont succédés pour le chrétien, ainsi qu'il a été dit plus haut. — *Arma justitiæ Deo.* Par antithèse avec « *arma iniquitatis peccato* ». — *Peccatum enim...* (vers. 14). Saint Paul a exhorté les chrétiens de Rome à se séparer entièrement du péché. Il attend avec d'autant plus de confiance un bon résultat de cette exhortation, que la loi, qui excite au péché, a cessé d'exister pour eux, et qu'ils sont sous

l'influence puissante de la grâce, par laquelle on est fortifié dans le bien: *non... sub lege, sed...* — *Non dominabitur.* Ce sera un roi détrôné, dépourvu de puissance.

2° Ceux qui ont été justifiés portent des fruits de sainteté. VI, 15-23.

C'est l'élément positif après l'élément négatif. De nouveau, une comparaison saisissante, empruntée à la vie des esclaves, contribuera à mettre la pensée en relief: autrefois esclave du



Minerve surveillant le travail des esclaves  
(Bas-relief de Capoue.)

péché, puis affranchi de ce joug honteux, le chrétien doit se faire l'esclave de la sainteté et produire des fruits abondants de vertu.

15-18. L'idée est d'abord présentée sous la forme d'un argument rigoureux. — *Peccabimus...?* L'apôtre repousse encore une fausse conséquence que l'on aurait pu tirer de ses paroles, mal interprétées. Comp. le vers. 1. — *Quoniam non...*, *sed...* Est-ce que n'être plus soumis à la loi mosaïque, et pécher, seraient deux expressions synonymes? Après avoir protesté résolument contre cette assertion par son *Absit* accoutumé en pareil cas, saint Paul la

16. Nescitis quoniam cui exhibetis vos servos ad obediendum, servi estis ejus cui obeditis, sive peccati ad mortem, sive obeditionis ad justitiam?

17. Gratias autem Deo quod fuistis servi peccati, obedistis autem ex corde in eam formam doctrinæ in quam traditi estis.

18. Liberati autem a peccato, servi facti estis justitiæ.

19. Humanum dico, propter infirmitatem carnis vestræ. Sicut enim exhibuistis membra vestra servire immunditiæ et iniquitati, ad iniquitatem, ita nunc exhibete membra vestra servire justitiæ, in sanctificationem.

20. Cum enim servi essetis peccati, liberi fuistis justitiæ.

21. Quem ergo fructum habuistis tunc in illis in quibus nunc erubescitis? nam finis illorum mors est.

16. Ne savez-vous pas que lorsque vous vous faites les esclaves de quelqu'un pour lui obéir, vous êtes esclaves de celui à qui vous obéissez, soit du péché pour *y trouver* la mort, soit de l'obéissance pour *y trouver* la justice?

17. Mais grâces soient rendues à Dieu de ce qu'après avoir été esclaves du péché, vous avez obéi de cœur au modèle de doctrine sur lequel vous avez été formés.

18. Ainsi, ayant été affranchis du péché, vous êtes devenus esclaves de la justice.

19. Je parle à la manière des hommes, à cause de la faiblesse de votre chair. Car de même que vous avez livré vos membres au service de l'impureté et de l'iniquité, pour commettre l'iniquité, livrez-les de même maintenant au service de la justice, pour *votre* sanctification.

20. Car, lorsque vous étiez esclaves du péché, vous étiez libres à l'égard de la justice.

21. Quel fruit avez-vous donc tiré alors des choses dont vous rougissez maintenant? Car leur fin, c'est la mort.

réfute par une sorte de dilemme, dont le vers. 16 contient la majeure, le vers. 17 la mineure et le vers. 18 la conclusion. — *Nescitis...?* On peut formuler ainsi cette majeure : Il faut suivre ou le péché ou la justice, être esclave du péché ou serviteur de Dieu; il n'y a point d'autre alternative. Au fond, cette proposition générale revient à celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Matth. vi, 24 : Nul ne peut servir deux maîtres. — *Servi... peccati.* Comparez cette autre parole du Sauveur, Joan. viii, 34 : Qui conque fait le péché est esclave du péché. Voyez aussi II Pet. ii, 19. — *Obeditionis.* L'obéissance est envisagée ici comme antithèse du péché, et comme synonyme de la volonté de Dieu. — *Ad mortem, ad justitiam.* Résultats respectifs des deux servitudes mentionnées ici. — *Gratias autem...* (vers. 17). Pour le chrétien, le choix est déjà fait : Dieu l'a délivré de l'esclavage du péché. Comp. les vers. 1-14. — *Fuistis.* Cet heureux affranchissement est un fait accompli. — *Obedistis... ex corde :* de tout cœur, joyeusement, et non pas avec une répugnance qui aurait enlevé tout mérite à l'obéissance. — *In eam formam...* Allusion à l'instruction chrétienne donnée aux catéchumènes. Les mots *in quam traditi...* sont à noter. Ils continuent la métaphore de l'esclavage : tirés des mains de leur premier maître, le péché, les chrétiens de Rome avaient été livrés, pour leur plus grand bien, à un autre Maître plein de bonté. — *Liberati autem...* (vers. 18). C'est la conclusion de l'argument : Donc le chrétien doit se consacrer exclusivement

au service de la justice. En effet, il n'a pas d'autre choix, comme l'a indiqué la majeure.

19-23. Développement de l'argument. — *Humanum dico.* Saint Paul a recours à cette formule lorsqu'il veut s'excuser, en quelque sorte, d'employer un exemple un peu familier. Cf. Gal. iii, 15. — *Propter infirmitatem...* D'après quelques interprètes : à cause des obstacles d'ordre moral qui s'opposent à la pratique parfaite de la vie chrétienne. Selon d'autres : à cause de la faiblesse de notre intelligence, qui saisit difficilement les vérités spirituelles. Nous préférons la première explication (saint Jean Chrys., Théodoret, etc.). — *Sicut enim...* Telle est, suivant Origène et d'autres exégètes, la « chose humaine » que l'apôtre voulait dire à ses lecteurs. D'autres pensent qu'elle consiste plutôt dans le raisonnement que nous ont présenté les vers. 16-18. La différence entre les deux opinions est à peine sensible. — *Membra... immunditiæ.* L'un des plus grands vices des païens. Cf. I, 24 et ss.; I Cor. v, 1, 9, etc. — *Iniquitati.* D'après le grec : la haine de la loi divine (τῆ ἀνομίᾳ), le péché d'une manière générale. — *Exhibete membra...* C'est presque la répétition du vers. 13<sup>b</sup>. — *Cum enim...* (vers. 20). Triste conséquence de leur vie antérieure, toute passée dans le péché. C'est le contraire de ce qu'a exprimé le vers. 18. — *Quem... fructum...* (vers. 21). Appel à leur triste expérience : quel avait été le résultat pratique de leurs désordres? Leurs fautes passées, contemplées à la lumière de la foi, ne pouvaient être pour eux qu'un

22. Mais maintenant, affranchis du péché et devenus esclaves de Dieu, vous avez pour fruit la sanctification, et pour fin la vie éternelle.

23. Car la solde du péché, c'est la mort; mais la grâce de Dieu, c'est la vie éternelle en Jésus-Christ notre Seigneur.

22. Nunc vero liberati a peccato, servi autem facti Deo, habetis fructum vestrum in sanctificationem, finem vero vitam æternam.

23. Stipendia enim peccati, mors; gratia autem Dei, vita æterna, in Christo Jesu Domino nostro.

## CHAPITRE VII

1. Ignorez-vous, mes frères (car je parle à des personnes qui connaissent la loi), que la loi a de l'autorité sur l'homme aussi longtemps qu'il vit?

2. Ainsi une femme mariée est liée par la loi à son mari, tant qu'il est vivant; mais si son mari meurt, elle est dégagée de la loi *qui la liait* à son mari.

3. Si donc, du vivant de son mari, elle se donne à un autre homme, elle sera appelée adultère; mais si son mari meurt, elle est affranchie de la loi, de sorte qu'elle n'est point adultère si elle se donne à un autre homme.

4. C'est pourquoi, mes frères, vous

1. An ignoratis, fratres (scientibus enim legem loquor), quia lex in homine dominatur quanto tempore vivit?

2. Nam quæ sub viro est mulier, vivente viro, alligata est legi; si autem mortuus fuerit vir ejus, soluta est a lege viri.

3. Igitur, vivente viro, vocabitur adultera si fuerit cum alio viro; si autem mortuus fuerit vir ejus, liberata est a lege viri, ut non sit adultera si fuerit cum alio viro.

4. Itaque, fratres mei, et vos mortifi-

objet de honte : *in quibus... erubescitis*. — *Finis illorum mors...* : la mort éternelle, la damnation sans fin, d'après le vers. 22<sup>b</sup>. — *Nunc vero...* (vers. 22). Contraste avec le vers. 21. Devenus les heureux esclaves du Seigneur, les chrétiens de Rome étaient libres de ne recueillir, durant cette vie, que des fruits de sainteté, et, dans l'autre vie, le bonheur éternel. — *Stipendia...* (vers. 23). Autre expression empruntée au service militaire. Le péché est comparé à un général cruel qui, lorsqu'il s'agit de payer les soldats qui sont à son service, leur donne la mort pour toute solde. Comp. v, 12 et ss., où nous avons vu que la mort est le salaire, le châtement du péché. — *Gratia autem..., vita...* C.-à-d. : La vie éternelle est le don gratuit (*χάρισμα*), la récompense aimable que Dieu daigne accorder aux chrétiens. — *In Christo...* Encore la cause méritoire de ce don généreux. Comp. le vers. 11, etc.

3<sup>o</sup> Ceux qui ont été justifiés sont libres par rapport à la loi mosaïque. VII, 1-6.

Cette proposition, simplement énoncée plus haut, est maintenant expliquée et commentée. De nouveau, le langage de l'apôtre est rendu plus saisissant au moyen d'une métaphore, empruntée cette fois aux lois du mariage. C'est encore un argument complet, un syllogisme, que nous avons ici. La majeure est au vers. 1,

la mineure au vers. 4, la conclusion au vers. 6.

CHAP. VII. — 1-6. La liberté des chrétiens relativement à la loi. — La formule *an ignoratis* revient à dire : Vous savez certainement. — *Scientibus enim...* Petite parenthèse pleine de délicatesse courtoise, à la manière de saint Paul. D'après quelques interprètes, le mot *legem* désignerait la loi romaine; mais cette opinion est peu probable. Il est mieux de dire qu'il s'agit de la loi mosaïque, ou de la loi en général, dont l'apôtre cite immédiatement un principe tout évident, à savoir, que la mort brise les liens les plus étroits et met fin à toutes les obligations humaines : *lex... dominatur quanto...* Les rabbins aimaient aussi à répéter que « l'homme, lorsqu'il est mort, est délivré des préceptes ». Les vers. 2 et 3 font l'application de ce principe à un cas spécial, à la loi matrimoniale. — *Quæ sub viro*. Le mot grec ὑπανδρος était classique pour désigner une femme mariée. — *Alligata... legi*. Nuance dans le texte original : (La femme...) est liée par la loi à (son) mari vivant. — Le mari mort, *soluta est a lege*; elle recouvre donc sa liberté. — *Igitur...* (vers. 3) Conclusions pratiques du double fait énoncé au vers. 2. — *Itaque, ... et vos...* (vers. 4). Vous aussi, comme la femme en question, vous êtes morts (*mortificati*) à la loi. Manière de dire : La loi est morte, a cessé d'exister pour vous; elle ne vous oblige

cati estis legi per corpus Christi, ut sitis alterius qui ex mortuis resurrexit, ut fructificemus Deo.

5. Cum enim essemus in carne, passionibus peccatorum, quæ per legem erant, operabantur in membris nostris, ut fructificarent morti.

6. Nunc autem soluti sumus a lege mortis, in qua detinebamur; ita ut serviamus in novitate spiritus, et non in vetustate litteræ.

7. Quid ergo dicemus? Lex peccatum est? Absit. Sed peccatum non cognovi, nisi per legem; nam concupiscentiam

aussi vous êtes morts à la loi par le corps du Christ, afin d'appartenir à un autre qui est ressuscité des morts, afin que nous produisions des fruits pour Dieu.

5. Car lorsque nous étions dans la chair, les passions coupables, excitées par la loi, agissaient dans nos membres, et leur faisaient produire des fruits pour la mort.

6. Mais maintenant nous avons été dégagés de la loi de mort dans laquelle nous étions retenus; de sorte que nous servons dans la nouveauté de l'esprit, et non dans la vétusté de la lettre.

7. Que dirons-nous donc? La loi est-elle péché? Loin de là! Mais je n'ai connu le péché que par la loi; car je

plus. — *Per corpus Christi*. C.-à-d., par son corps crucifié, mis à mort. L'expression signifie donc : par la mort du Christ. Jésus-Christ est notre chef; lui mourant, nous sommes tous morts avec lui, en vertu de l'union étroite qui existe entre lui et nous. Cf. VI, 6. — *Ut sitis alterius...* Notre mariage mystique ayant été dissous par cette mort, nous en avons contracté un autre avec Notre-Seigneur, glorieusement ressuscité (*qui ex mortuis...*). — Le trait *ut fructificemus* continue l'image. Les enfants sont le fruit du mariage; les fruits de l'union du chrétien avec le Christ consistent dans une vie sainte, digne de Dieu. — *Cum enim...* (vers. 5). Contraste : avant sa conversion au christianisme, lorsqu'il était encore *in carne*, esclave de ses sens (cf. VIII, 6-7, etc.), le Juif ou le païen portait des fruits de mort, conséquence de ses passions mauvaises (*passiones peccatorum*, des passions qui conduisent au péché). Il faut que, devenu membre du Christ, il porte des fruits de vie. — *Quæ per legem...* Ainsi qu'il a été insinué précédemment et qu'il sera bientôt démontré, la loi produit et multiplie les péchés. — *Ut... morti* : au lieu de fructifier pour Dieu (cf. vers. 4<sup>b</sup>). — *Nunc autem...* (vers. 6). Les relations du chrétien avec la loi mosaïque, qui produisait indirectement la mort (*a lege mortis*), ont entièrement cessé. D'après une autre leçon du grec : Mais maintenant, nous avons été délivrés de la loi, étant morts à ce par quoi nous étions retenus (captifs). — *Ita ut...* Heureux résultat de cette libération : c'est encore la servitude, mais une servitude qui est la vraie liberté. — *In novitate...*, non *in vetustate...* Belle antithèse. Les mots *spiritus* et *litteræ* sont au génitif de l'apposition et marquent ce en quoi consistent l'état nouveau et l'état ancien. La lettre, c'est la loi écrite, la loi mosaïque; l'esprit ne diffère pas de l'Esprit-Saint. L'état ancien, c'est le judaïsme, dirigé par le code des prescriptions mosaïques; l'état nouveau, c'est le christianisme, qui est réglé directement par l'Esprit de Dieu.

## § II. — Ce qu'est la loi pour l'homme déchu. VII, 7-25

« Passage incomparable, par sa finesse psychologique et par son mouvement dramatique. »

1<sup>o</sup> A l'occasion de la loi, le péché a été excité et s'est multiplié. VII, 7-13.

7-12. Rôle de la loi mosaïque relativement au péché : elle l'éveille et le développe dans l'homme. — *Quid ergo...?* Cf. III, 5; IV, 1; VI, 1, 15. Nous avons vu avec quel soin saint Paul, à mesure qu'il avance dans son argumentation, se préoccupe de dégager les voies, prévenant les fausses interprétations, éliminant les objections dès leur naissance; c'est ce qu'il fait encore en cet endroit. Les chrétiens d'origine juive, qui faisaient partie de l'Église de Rome, auraient pu se scandaliser de l'assertion du vers. 5, qui semblait supposer que la loi du Sinaï était mauvaise en elle-même (*lex peccatum...*), puisqu'elle est, a-t-il été dit, l'occasion du péché. Après avoir écarté d'un mot (*Absit*) cette fausse conclusion, l'apôtre établit le véritable état des choses : *Sed peccatum...* — *Non cognovi*. Il est à noter que dans la plus grande partie de ce paragraphe l'apôtre emploie la première personne du singulier. Cette sorte d'appropriation communie beaucoup de vie et d'intérêt au tableau tracé par lui. Tous les hommes se ressemblent sous le rapport qu'il envisage ici, et il n'en est aucun qui n'ait senti les luttes intimes qu'il décrit avec tant de force et de vérité. « Ego », c'est donc directement saint Paul. C'est aussi, avec lui, non pas l'homme régénéré par le baptême et délivré de l'esclavage de la loi, comme l'ont pensé plusieurs Pères latins et les théologiens du moyen âge, mais plutôt, comme l'admettent aujourd'hui presque tous les interprètes catholiques, à la suite des Pères grecs et de quelques anciens auteurs latins, l'homme déchu, avant le bienfait de la régénération. Ce sentiment cadre seul avec le contexte et avec le but de l'épître. — *Nisi per legem*. Rien de plus vrai : « la loi produit la

n'aurais pas connu la concupiscence, si la loi n'eût dit : Tu ne convoiteras pas.

8. Mais le péché, ayant saisi l'occasion, a produit en moi par le commandement toutes sortes de convoitises ; car, sans la loi, le péché était mort.

9. Et moi, je vivais autrefois sans loi ; mais quand le commandement est venu, le péché a repris la vie,

10. et moi, je suis mort ; et il s'est trouvé que le commandement, qui devait me *donner* la vie, m'a *donné* la mort.

11. Car le péché, ayant pris occasion du commandement, m'a séduit, et par lui m'a fait mourir.

12. Ainsi la loi est sainte, et le commandement est saint, juste et bon.

13. Ce qui est bon est-il donc devenu pour moi la mort ? Loin de là ! Mais le péché, pour se manifester comme péché,

nesciebam, nisi lex diceret : Non concupisces.

8. Occasione autem accepta, peccatum per mandatum operatum est in me omnem concupiscentiam ; sine lege enim peccatum mortuum erat.

9. Ego autem vivebam sine lege aliquando ; sed cum venisset mandatum, peccatum revixit,

10. ego autem mortuus sum ; et inventum est mihi mandatum, quod erat ad vitam, hoc esse ad mortem.

11. Nam peccatum, occasione accepta per mandatum, seduxit me, et per illud occidit.

12. Itaque lex quidem sancta, et mandatum sanctum, et justum, et bonum.

13. Quod ergo bonum est, mihi factum est mors ? Absit. Sed peccatum, ut appareat peccatum, per bonum operatum est

réflexion à propos de l'objet défendu, la curiosité, le doute, la défiance, l'imagination, le désir, la susceptibilité pour recevoir la semence de la tentation et de la séduction, finalement la rébellion, la transgression. » Cf. Gen. III, 6. La loi provoque ainsi la désobéissance et crée la conscience du péché. Sans elle, celui-ci existe assurément, mais il est mort (cf. vers. 8<sup>b</sup>) ; en d'autres termes, il est latent, on ne le reconnaît pas comme tel. — *Concupiscentiam*. Ce mot implique toutes sortes de désirs mauvais. — *Nesciebam, nisi lex...* Les païens eux-mêmes admettaient ce fait, et plusieurs textes célèbres de leurs auteurs classiques sont dans toutes les mémoires : « Nitimur in vitium semper cupimusque negata » (Ovide) ; « Quod licet ingratum est, quod non licet acrius urit » (le même, *Amor.*, II, 19, 3) ; « Gens humana ruit per vitium nefas » (Horace, *Od.*, III, 25). — *Diceret : Non...* La loi est personnifiée, et censée donner elle-même ses ordres. — *Occasione... accepta* (vers. 8). A la lettre dans le grec : Ayant pris un point de départ, un point d'appui. Le péché existe dans l'homme dès la naissance de celui-ci ; mais, sans la loi, il n'a pour ainsi dire pas de base d'opérations. La loi lui fournit l'opportunité dont il a besoin pour déployer son activité : *per mandatum...* Le « Veto » perpétuel du précepte produit le « Niti in vitium » mentionné plus haut. — *Sine lege enim...* Pensée déjà répétée plusieurs fois. Cf. IV, 15 ; V, 13, etc. — *Aliquando* (vers. 9). C.-à-d., dans l'état qui précède la connaissance de la loi positive, avant l'âge de raison. Alors l'homme naturel vit dans toute sa liberté, suivant ses attraita au jour le jour. — *Sed cum venisset...* : avec l'âge de raison. — *Revixit*. Le péché, qui dormait comme le feu sous la cendre, s'est tout à coup réveillé et manifesté de la façon la plus active. Il est aisé de vérifier dans les enfants tout ce que dit ici saint Paul. Souvent, ou plutôt habituellement, ils ne pensent pas d'eux-mêmes au mal ; qu'on

leur interdise de le faire, et ils le commettent en pleine connaissance de cause : l'interdiction éveille la concupiscence endormie. — *Mortuus sum* (vers. 10) : au moral, par l'influence malsaine du péché. — *Et inventum est...* Triste découverte. La formule est toute générale, comme le remarquait déjà saint Jean Chrysostome. L'apôtre ne dit pas : La loi est devenue pour moi la mort ; ou : La loi m'a donné la mort. Il n'attribue pas ce résultat funeste à la loi, mais à ceux qui l'avaient reçue. En la pratiquant, ils seraient parvenus à la vraie vie ; c'est pour ne l'avoir pas observé qu'ils ont péri. — *Quod... ad vitam*. En effet, à plusieurs reprises il est affirmé dans l'Ancien Testament (cf. Lev. XVIII, 5, etc.) que la loi avait été donnée aux Hébreux pour que son observance fût leur procurât la vie. — *Nam peccatum...* (vers. 11). Répétition emphatique de la pensée. Le trait *seduxit me* fait allusion à ce qui s'était passé lors du premier péché qui fut commis sur la terre : Ève avait été séduite par le serpent tentateur. Cf. Gen. III, 13 ; II Cor. XI, 3 ; I TIm. II, 14. — *Itaque lex...* (vers. 12). Saint Paul insiste sur ce fait : la loi est excellente en elle-même, puisqu'elle provient de Dieu et qu'elle a été donnée aux hommes pour leur bien. Remarquez l'accumulation des épithètes synonymes : *sanctum, et justum...* Le *quidem* (« quidem ») du grec montre que l'apôtre avait dans son esprit un *δέ* (« autem ») corrélatif ; par exemple : Mais le péché a opéré en moi la mort. La pensée n'a pas été achevée.

13. Comment il peut se faire que la loi, bonne en elle-même, donne la mort à l'homme. — *Quod ergo...* C'est une objection, comme au vers. 7<sup>a</sup>. — *Sed peccatum...* Réponse directe à la difficulté. Notez la répétition quadruple du mot « peccatum » dans cette sombre description. — *Ut appareat...* pour se manifester ouvertement comme péché. — *Per bonum*. Avec l'article dans le grec : par la chose bonne ; c.-à-d., par la loi.

mihi mortem, ut fiat supra modum peccans peccatum per mandatum.

14. Scimus enim quia lex spiritualis est; ego autem carnalis sum, venundatus sub peccato.

15. Quod enim operor non intelligo : non enim quod volo bonum, hoc ago; sed quod odi malum, illud facio.

16. Si autem quod nolo, illud facio, consentio legi, quoniam bona est.

17. Nunc autem jam non ego operor illud, sed quod habitat in me peccatum.

18. Scio enim quia non habitat in me, hoc est in carne mea, bonum : nam velle,

m'a causé la mort par une chose bonne, afin que, par le commandement, le péché devînt une source extrêmement abondante de péchés.

14. Car nous savons que la loi est spirituelle; mais moi, je suis charnel, vendu au péché.

15. Car je ne sais pas ce que je fais; le bien que je veux, je ne le fais pas; mais le mal que je hais, je le fais.

16. Or, si je fais ce que je ne veux pas, je consens à la loi, *reconnaissant* qu'elle est bonne.

17. Ainsi ce n'est plus moi qui fais cela, mais c'est le péché qui habite en moi.

18. Car je sais que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire, dans ma chair :

— *Ut... supra modum* (καθ' ὑπερβολήν, à l'excès)... En abusant ainsi d'une chose excellente et en la faisant tourner à notre perte, le péché a manifesté toute l'étendue de sa malice. — *Per mandatum* : par l'intermédiaire de la loi; mais aussi, et surtout, par l'abus et le mépris de la loi. Celle-ci a donc servi à démasquer complètement le péché et à révéler toute sa laideur, puisqu'elle a été transformée par lui, elle juste et sainte (comp. le vers. 12), en instrument du mal.

2° Le pécheur relativement à la loi. VII, 14-25.

Autre aperçu d'une psychologie très profonde sur l'état intérieur de l'homme déchu.

14-23. Les luttes poignantes qui se passent dans l'homme. — *Scimus enim...* Par une analyse qui pénètre jusqu'au plus intime de l'âme humaine, l'apôtre nous fait voir comment le péché en vient à produire les fâcheux désordres qu'il a décrits précédemment. Tout n'est pas mauvais dans l'homme, même depuis la décadence causée par la faute originelle. Le désir de faire le bien s'agite souvent en lui; mais, souvent aussi, les convoitises de la chair prennent le dessus et l'entraînent au péché. — Saint Paul signale d'abord l'opposition qui existe entre la loi et les tendances corrompues de l'homme : *quia lex...; ego autem...* — *Spiritualis* (πνευματικός). La loi est ainsi nommée parce qu'elle provient du divin Esprit (πνεῦμα), qu'elle est l'expression de sa volonté, et que sa nature est conforme à son origine. — L'homme déchu est au contraire *carnalis* (σάρκινος), parce qu'il ne sert que trop bien les intérêts de la chair et du sang (cf. I Cor. III, 1, etc.), qui l'emportent sur les inspirations de son âme. — *Venundatus...* Locution encore plus énergique, pour décrire ce qu'il y a de pervers dans l'homme. Il a été pour ainsi dire vendu au péché en qualité d'esclave, et il en subit les lois funestes (*sub peccato*). — *Quod enim...* (vers. 15). Saint Paul va déterminer de différentes manières le caractère de cette « venundatio ». Elle consiste soit dans l'obscurcissement de l'intelligence par rap-

port au mal, soit dans l'affaiblissement de la volonté. — *Operor*. Le verbe composé *κατεργάζομαι* a la signification de « perficio » : exécuter une chose. Il alterne avec *ago*, *πράσσω*, agir en tant qu'être moral, et *facio*, *ποιῶ*, agir en général, sans qu'il soit tenu compte de la moralité de l'acte. Voyez Trench, *Synonymes du Nouveau Testament*, Bruxelles, 1880, p. 150 et ss. de la trad. franç. — *Non intelligo*. Dans le grec : οὐ γινώσκω, je ne connais pas. Dans cette situation, l'homme agit comme un aveugle; il n'a pas la pleine conscience de ses actes, ni une entière hégémonie sur ses décisions : *Non enim quod..., sed quod...* Les païens aussi ont fait cette observation douloureuse. Ovide, par exemple (*Metam.*, VII, 19) :

Aliudque cupido,  
Mens aliud suadet; video meliora proboque,  
Deteriora sequor.

Comp. Sénèque, *Hippol.*, 604 : « Vos testor, omnes cœlites, hoc quod volo me nolle; » et Epictète, *Enchir.*, II, 26 : « Le pécheur ne fait pas ce qu'il veut et fait ce qu'il ne veut pas. » On connaît la comparaison de Platon, « représentant l'âme humaine semblable à un chariot attelé de deux chevaux, qui le tirent, l'un en haut, l'autre en bas. » — *Si autem...* (vers. 16). C.-à-d., si je commets le mal que je voudrais ne point commettre parce que je le reconnais pour le mal, je donne par là-même raison à la loi qui l'interdit : *consentio...* (σὺμφημι τῷ νόμῳ : j'affirme, de concert avec la loi, qu'elle est bonne). — *Nunc autem* (vers. 17) : dans les conditions où je me trouve, les choses étant ainsi. — *Jam non ego...* Du moins, ce n'est pas complètement moi qui commets le mal en question, *sed quod...* — *Scio enim quia...* (vers. 18). La pensée est analysée et envisagée sous toutes ses faces. — *In carne mea* : dans la partie la moins noble de l'être humain. Cette misérable chair est toujours prête à se mettre au service du péché. — *Adjacet mihi* : est auprès de moi, est à ma portée et à ma disposition. — *Perficere... non invenio* : tant

en effet, vouloir est à ma portée ; mais accomplir ce qui est bon, je ne le puis.

19. Car je ne fais pas le bien que je veux ; mais je fais le mal que je ne veux pas.

20. Or si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est plus moi qui le fais ; mais c'est le péché qui habite en moi.

21. Lorsque je veux faire le bien, je trouve donc cette loi : le mal réside en moi.

22. Car je me complais dans la loi de Dieu, selon l'homme intérieur ;

23. mais je vois dans mes membres une autre loi, qui lutte contre la loi de mon esprit, et qui me rend captif sous la loi du péché qui est dans mes membres.

24. Malheureux homme que je suis ! qui me délivrera de ce corps de mort ?

25. La grâce de Dieu, par Jésus-Christ notre Seigneur. Ainsi donc, moi-même je suis soumis par l'esprit à la loi de Dieu ; mais par la chair, à la loi du péché.

adjacet mihi ; perficere autem bonum, non invenio.

19. Non enim quod volo bonum, hoc facio ; sed quod nolo malum, hoc ago.

20. Si autem quod nolo, illud facio, jam non ego operor illud, sed quod habitat in me peccatum.

21. Invenio igitur legem, volenti mihi facere bonum, quoniam mihi malum adjacet.

22. Condelector enim legi Dei secundum interiorem hominem ;

23. video autem aliam legem in membris meis, repugnantem legi mentis meæ, et captivantem me in lege peccati quæ est in membris meis.

24. Infelix ego homo ! quis me liberabit de corpore mortis hujus ?

25. Gratia Dei, per Jesum Christum Dominum nostrum. Igitur ego ipse mente servio legi Dei ; carne autem, legi peccati.

cette volonté est flasque, dépourvue d'énergie, violemment attirée en bas par la chair. — *Non enim quod...* (vers. 19). C'est presque mot pour mot la répétition du vers. 15<sup>b</sup>. — *Si autem quod...* Le vers. 20 reproduit de même, en les abrégeant un peu, les vers. 16 et 17. — *Invenio igitur...* (vers. 21). Outre les deux causes qui viennent d'être indiquées, les ténèbres de l'intelligence et la faiblesse de la volonté, il en est une troisième qui porte l'homme au péché : ce sont comme deux courants, l'un bon, l'autre mauvais, qui l'entraînent en sens contraire, et malheureusement c'est le mauvais qui l'emporte souvent. — *Legem, τὸν νόμον* avec l'article : cette loi, c.-à-d., cette règle, cette nécessité. Il ne s'agit nullement ici de la loi mosaïque, comme on l'a quelquefois supposé. — *Condelector...* (vers. 22). Telle est l'une des deux forces qui poussent l'homme : la conscience, la raison. Je me réjouis avec : c.-à-d., j'approuve volontiers ce qu'ordonne la loi divine. — *Secundum interiorem...* : dans la partie la plus relevée, la plus spirituelle, la plus intime de l'être humain. — *Aliam legem* (vers. 23). C'est la seconde des deux forces motrices, la mauvaise. Elle a son siège dans la chair, *in membris...*, et se nomme la passion, la concupiscence. — *Repugnantem*. Le mot grec fait image : ἀντιστρα-

τεύόμενον, rangée en bataille contre. — *Legi mentis...* La loi de la raison, de la conscience. Elle est, au fond, identique à la loi même de Dieu. L'opposition est donc complète entre les deux forces. Hélas ! la passion n'est que trop fréquemment victorieuse : *captivantem me...* Autre expression empruntée à la guerre.

24-25. De quel côté vient la délivrance. — *Infelix ego...* ! Cri d'angoisse, presque de désespoir, poussé par l'homme malheureux qui se rend compte de son état. — *Quis me..?* Autre cri tragique, pour réclamer un prompt secours. Qui le sauvera des étreintes de son pire ennemi, son propre corps ? — *Corpore mortis*. Le pronom grec τούτου (vulg., *hujus*) peut se rapporter à l'un ou à l'autre des deux substantifs. De part et d'autre, le sens est excellent ; mais il est mieux de le rattacher à « corps » : ce corps qui, en me faisant tomber dans le péché, m'entraîne par là-même à la mort. Cf. v, 12. — *Gratia Dei...* (vers. 25). Réponse toute consolante. Quelques manuscrits grecs portent : Grâce (soit) à Dieu... D'autres : Je rends grâce à Dieu. — *Per Jesum Christum*. C'est en vertu des mérites du Christ que le chrétien peut ainsi compter sur la grâce divine. — Les mots *igitur ego...* résument brièvement les vers. 14-23.

## CHAPITRE VIII

1. Nihil ergo nunc damnationis est iis qui sunt in Christo Jesu, qui non secundum carnem ambulant;

2. lex enim spiritus vitæ in Christo Jesu liberavit me a lege peccati et mortis.

3. Nam quod impossibile erat legi in quo infirmabatur per carnem, Deus Filium suum mittens in similitudinem

1. Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ, qui ne marchent pas selon la chair.

2. En effet, la loi de l'esprit de vie en Jésus-Christ m'a délivré de la loi du péché et de la mort.

3. Car, chose impossible à la loi parce qu'elle était affaiblie par la chair, Dieu, en envoyant son propre Fils dans une

§ III. — *Heureux état de l'homme qui a été régénéré en Jésus-Christ.* VIII, 1-39.

C'est ici, comme on l'a dit fort justement, « le point culminant, le centre et le cœur de toute cette lettre. » Les idées développées dans ce paragraphe sont entièrement opposées à celles du chap. VII. Saint Paul décrit admirablement les effets sanctifiants et bienfaisants de la vie nouvelle dans laquelle le chrétien est entré, grâce au divin Rédempteur. Cette vie nouvelle nous est présentée sous la forme d'un contraste que résumant les termes de chair et d'esprit. Elle est d'abord, en face de la chair, un état tout à fait spirituel, qui a pour but l'extirpation des inclinations mauvaises du vieil homme. Elle est ensuite un état de renouvellement par l'Esprit-Saint; renouvellement qui atteint même la chair et le monde extérieur, pour produire la résurrection et la transfiguration universelles. On remarque une belle gradation ascendante dans tout ce chapitre. La première partie est exposée avec calme, d'une façon toute paternelle; puis l'écrivain sacré s'échauffe à partir du vers. 18, et les dernières lignes, vers. 30-39, sont d'une éloquence splendide, formant un véritable chant de triomphe.

1° La vie nouvelle infusée par l'Esprit-Saint dans les chrétiens est entièrement opposée à la vie de la chair. VIII, 1-17.

CHAP. VIII. — 1-4. Principe de la vie chrétienne : la loi de l'Esprit nous délivre de la loi du péché et de la mort. — Les mots *nihil* et *nunc* sont très accentués. — *Ergo*. En conséquence de ce qui a été dit plus haut, VII, 25<sup>a</sup> : puisque nous avons trouvé en Jésus-Christ un libérateur tout-puissant. — *Damnatiois*. D'après le grec, aucune condamnation; rien qui mérite le jugement terrible de Dieu. — *Iis qui... in Christo...* Locution très expressive pour désigner les chrétiens après leur régénération. Elle ne les désigne pas simplement comme disciples du Christ, mais comme lui étant très intimement unis, de manière à ne former qu'un seul et même organisme avec lui. Il est la tête, ils sont les membres (cf. I Cor. XI, 3; XII, 12

et ss., etc.); il est la vigne, ils sont les sarments (cf. Joan. XIV, 19-20; XV, 4-7). Jésus vivant en eux, il n'y a rien dans leurs âmes qui puisse déplaire à Dieu et le rendre sévère à leur égard dans ses jugements. — *Qui non secundum carnem...* C.-à-d., sous l'impulsion funeste de la chair. Ce membre de phrase est regardé comme une interpolation par de nombreux critiques, car il manque dans plusieurs manuscrits importants. — *Lex enim...* (vers. 2). Motif pour lequel le chrétien n'a désormais à redouter aucune condamnation. La loi de l'Esprit, c'est l'autorité exercée par l'Esprit-Saint, sa force puissante qui agit dans les cœurs régénérés. Cette force procure la vie spirituelle; de là l'expression *spiritus vitæ*. Elle opère *in Christo...*, en union avec Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Liberavit me...* ainsi qu'il a été dit VI, 11 et VII, 25. L'apôtre se met en scène, comme au chap. VII. — *Lege peccati et...* L'autorité exercée par le péché (cf. VII, 23) et aboutissant à la mort. Son influence pernicieuse s'exerce sur l'homme non régénéré par le baptême. — *Nam quod impossibile...* (vers. 3). Saint Paul rappelle tout à la fois l'impuissance de la loi pour nous délivrer du péché et la raison de cette impuissance. — *In quo* (avec la signification de : parce que) *infirmabatur...* Cf. VII, 22-23. Ces mots déterminent le motif spécial qui empêchait la loi de nous secourir. Bonne en elle-même et fidèle à indiquer à l'homme le chemin du devoir, elle voit ses bons conseils frustrés par la faiblesse de la chair, qui succombe si aisément à la tentation. En effet, la loi commande, mais elle ne fournit pas la grâce nécessaire pour obéir. — *Deus... mittens...* Ce dont la loi était incapable, Dieu l'a accompli dans son infinie bonté. — *Filium suum*. Voilà notre vrai libérateur. Avec beaucoup d'emphase dans le grec : τὸν ἐκυστὸν υἱόν, le Fils qui lui appartient en propre. Comp. le vers. 32<sup>a</sup>. — *In similitudinem* (d'après le grec : « in similitudine ») *carnis...* Saint Paul ne dit pas : Dans une chair de péché; ce qui est notre cas à nous, et non celui de Jésus. Il dit : Dans une chair semblable à notre chair de péché. Humiliation déjà bien grande



chair semblable à celle du péché, a condamné à cause du péché le péché dans la chair,

4. afin que la justice de la loi fût accomplie en nous, qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l'esprit.

5. Car ceux qui sont selon la chair goûtent les choses de la chair; mais ceux qui sont selon l'esprit goûtent les choses de l'esprit.

6. Or la prudence de la chair c'est la mort, tandis que la prudence de l'esprit c'est la vie et la paix.

7. Car la sagesse de la chair est ennemie de Dieu, parce qu'elle n'est pas soumise à la loi de Dieu, et elle ne peut pas l'être.

8. Ceux donc qui sont dans la chair ne peuvent pas plaire à Dieu.

9. Pour vous, vous n'êtes pas dans la

carnis peccati, et de peccato damnavit peccatum in carne,

4. ut justificatio legis impleretur in nobis, qui non secundum carnem ambulamus, sed secundum spiritum.

5. Qui enim secundum carnem sunt, quæ carnis sunt sapiunt; qui vero secundum spiritum sunt, quæ sunt spiritus sentiunt.

6. Nam prudentia carnis mors est; prudentia autem spiritus vita et pax.

7. Quoniam sapientia carnis inimica est Deo; legi enim Dei non est subjecta, nec enim potest.

8. Qui autem in carne sunt Deo placere non possunt.

9. Vos autem in carne non estis, sed

pour le Fils de Dieu. Jésus a donc vraiment revêtu la nature humaine; mais sa chair sacrée, formée de la substance très pure de Marie, n'avait rien de la corruption qui nous est transmise par Adam. Voyez Tertullien, *de Carne Christi*, 16. — *Et de peccato*: au sujet du péché (*περί ἁμαρτίας*), à cause du péché; c.-à-d., pour le détruire. — *Damnavit... in carne*: dans la chair innocente de son Fils, qui a enduré d'horribles tourments durant sa passion. Comme résultat de ces souffrances courageusement endurées, le péché a été à tout jamais condamné. — *Ut...* Le vers. 4 indique la cause finale du sacrifice de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Justificatio legis*. Non pas la justification opérée par la loi, puisque celle-ci ne saurait effacer le péché directement (cf. III, 20; Gal. III, 11, 21, etc.); mais les préceptes de la loi, envisagés comme justes et droits (cf. II, 26), ou, comme le pensent quelques interprètes, les revendications légitimes de la loi. — *Qui secundum carnem, secundum...* Ceux dont le principe dirigeant est la chair ou l'esprit. Remarquez la vigueur avec laquelle l'apôtre dit et redit qu'il y a antagonisme et incompatibilité absolue entre les deux puissances qu'il nomme la chair et l'esprit.

5-8. La vie selon la chair et la vie selon l'esprit. Contraste plein de profondeur: dans une série de propositions dont chacune éclaircit et démontre la précédente, saint Paul décrit très bien ces deux états si opposés l'un à l'autre. — *Qui... secundum carnem sunt*. Locution à peu près synonyme de « marcher selon la chair » (cf. vers. 4<sup>b</sup>), mais plus générale et plus expressive. — *Quæ carnis... sapiunt* (*φρονούσιν*, « student »). Ils mettent dans les choses de la chair tout à la fois leurs pensées et leur cœur. — *Qui vero...* C'est l'idée opposée. Le verbe *sentiunt* n'est pas exprimé dans le texte grec. — *Nam prudentia...* (vers. 6). Si différentes dans leur nature, les deux vies que décrit saint

Paul ne le sont pas moins dans leurs conséquences, puisqu'elles produisent, l'une la mort, l'autre la vie. Le mot grec *φρόνημα* serait mieux traduit par « studium » que par « prudentia »: l'objet des pensées perpétuelles, soit de la chair, soit de l'esprit. — *Mors, vita*: la mort et la vie spirituelles, ici-bas et dans l'autre monde. — *Et pax*. En effet, la conscience qu'il a été réconcilié avec Dieu produit dans l'âme du chrétien un calme étonnant. — *Quoniam...* (vers. 7). Motif pour lequel la vie selon la chair ne peut conduire qu'à la mort. Elle implique l'hostilité à l'égard de Dieu; or le Seigneur ne peut que se venger de ses ennemis. — *Sapientia*. Il y a encore *φρόνημα* dans le texte original. — *Inimica... Deo*. La chair se dresse infailliblement et promptement contre Dieu. La raison de cette révolte est évidente:

*legi enim...* L'homme qui vit selon la chair désobéit sans cesse à la loi, c.-à-d., à la volonté divine. — *Nec enim potest*. Dans son état, la transgression des ordres de Dieu est quelque chose de fatal. — *Qui autem...* (vers. 8). C'est la même pensée qu'au vers. 7, en termes abrégés et légèrement modifiés. « Du principe abstrait, l'apôtre passe à son résultat pratique. »

9-11. Saint Paul fait aux chrétiens de Rome l'application dogmatique de ce qu'il vient de dire. — *Vos autem... non...* Trait délicat. L'apôtre se hâte d'affirmer que ses lecteurs n'ont rien de commun avec la vie selon la chair. — Être *in carne, in spiritu*: expressions synonymes de marcher selon la chair ou selon l'esprit, et d'être selon la chair, selon l'esprit. Comp. les vers. 4<sup>b</sup> et 5. Elle signifie: être sous



Rome et la louve sur un didrachme.

in spiritu; si tamen Spiritus Dei habitat in vobis. Si quis autem Spiritum Christi non habet, hic non est ejus.

10. Si autem Christus in vobis est, corpus quidem mortuum est propter peccatum, spiritus vero vivit propter justificationem.

11. Quod si Spiritus ejus qui suscitavit Jesum a mortuis habitat in vobis, qui suscitavit Jesum Christum a mortuis vivificabit et mortalia corpora vestra, propter inhabitantem Spiritum ejus in vobis.

12. Ergo, fratres, debitores sumus non carni, ut secundum carnem vivamus.

13. Si enim secundum carnem vixeritis, moriemini; si autem spiritu facta carnis mortificaveritis, vivetis.

chair, mais dans l'esprit; si toutefois l'Esprit de Dieu habite en vous. Car si quelqu'un n'a pas l'Esprit du Christ, il ne lui appartient pas.

10. Mais si le Christ est en vous, le corps, il est vrai, est mort à cause du péché; mais l'esprit est vivant à cause de la justice.

11. Et si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts donnera aussi la vie à vos corps mortels, par son Esprit qui habite en vous.

12. Ainsi, mes frères, nous ne sommes point redevables à la chair, pour vivre selon la chair.

13. Car si vous vivez selon la chair, vous mourrez; mais si par l'Esprit vous faites mourir les œuvres de la chair, vous vivrez.

la domination de la chair, de l'esprit. — *Si tamen...* Restriction tout évidente. Les mots *Spiritus... habitat...* désignent une action intime et permanente de l'Esprit-Saint. Cf. Joan. xiv, 17, etc. — *Si quis autem...* Maintenant qu'il doit faire une supposition défavorable, saint Paul évite de l'appliquer directement aux chrétiens de Rome, et il la rend toute générale : Si quelqu'un n'a pas... — *Spiritum Christi*. A la ligne précédente, on a parlé de l'Esprit de Dieu. Les deux formules sont identiques et démontrent que l'Esprit-Saint procède du Fils aussi bien que du Père. Aussi ce passage est-il à bon droit regardé comme classique sur ce point par les théologiens. — *Non est ejus* : à savoir, du Christ. Ne plus posséder l'Esprit de Notre-Seigneur, c'est avoir cessé d'être chrétien. — L'auteur va prouver que, grâce à l'habitation de l'Esprit-Saint en eux, les fidèles peuvent réellement obtenir la vie éternelle : *Si autem...* (vers. 10). — *Christus in vobis...* : d'après le contexte, le Christ par l'intermédiaire de son Esprit. Là où se trouve l'Esprit-Saint, Jésus se trouve également. L'application directe revient ici : *in vobis*. — Résultat négatif de l'habitation de l'Esprit de Jésus-Christ en nous : *corpus... mortuum...* Le corps du chrétien, condamné à une mort certaine, parce qu'il a été souillé par le péché (*propter peccatum*), est pour ainsi dire déjà mort par anticipation; c'est comme un cadavre vivant. — *Spiritus vero...* C'est le résultat positif : le chrétien est rempli de vie, dans son esprit, dans la partie supérieure de son être. Au lieu du verbe *vivit*, le grec emploie le substantif ζωή, « vita » : l'esprit est vie. Formule abstraite, qui a ici plus de force. — *Propter justificationem* : à cause de l'état de justification dans lequel nous a placés le baptême. — *Quod si Spiritus...* (vers. 11). Il y a gradation dans l'idée. Non seulement les fidèles jouissent de la vie spirituelle qui leur est con-

férée par l'Esprit-Saint; la possession actuelle de ce divin Esprit est en outre pour eux une garantie que leurs corps mêmes, tout mortels qu'ils soient, ressusciteront un jour. — *Ejus qui suscitavit...* Par conséquent, l'Esprit de Dieu le Père. Comp. le vers. 9<sup>a</sup>. — *Vivificabit...* : au jour de la résurrection générale. Ce sera la récompense finale de la vie selon l'Esprit. — *Propter inhabitantem...* Les manuscrits se partagent entre les leçons διὰ τοῦ ἐνοικοῦντος... πνεύματος, par son Esprit qui habite, et διὰ τὸ ἐνοικοῦν πνεῦμα, à cause de son Esprit qui habite (comme dans la Vulgate). L'idée est la même en réalité; mais la première leçon met davantage en relief l'action personnelle de l'Esprit-Saint. La troisième personne de la sainte Trinité étant essentiellement un Esprit de vie, il n'est pas surprenant que partout où elle se trouve, elle apporte la vie.

12-17. Devenus fils adoptifs du Seigneur, les chrétiens ont droit à recevoir de lui un héritage. De nouveau l'apôtre passe de la théorie aux faits, du dogme aux conséquences pratiques : Prenez garde, dit-il aux chrétiens de Rome, votre haute destinée a ses obligations. — *Debitores... non carni*. Nous ne devons absolument rien à la chair, qui est au contraire pour l'homme la cause de pertes morales multiples. — Le résultat inévitable de la vie selon la chair, c'est la mort : *si enim...*, *moriemini* (vers. 13). Cf. vers. 6<sup>a</sup>. — Effet tout opposé que produit la vie selon l'esprit : *si autem...*, *vivetis*. Remarquez les expressions paradoxales : Si vous vivez..., vous mourrez; si vous mourez à la chair, vous vivrez. — Donner la mort aux œuvres de la chair (*facta carnis...*), c'est anéantir complètement sa puissance. — *Spiritu* : grâce au concours de l'Esprit-Saint, en se laissant diriger par son influence. — *Quicumque enim...* (vers. 14). L'idée va faire encore un pas en avant. L'expression *Spiritu Dei aguntur*

14. Car tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu sont enfants de Dieu.

15. Aussi vous n'avez pas reçu l'esprit de servitude, pour être encore dans la crainte; mais vous avez reçu l'Esprit de l'adoption des enfants, par lequel nous crions : Abba! Père!

16. L'Esprit lui-même rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu.

17. Et si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers : héritiers de Dieu, et cohéritiers du Christ, pourvu toutefois que nous souffrions avec lui, afin d'être glorifiés avec lui.

18. Car j'estime que les souffrances du temps présent n'ont pas de propor-

14. Quicumque enim Spiritu Dei aguntur, ii sunt filii Dei.

15. Non enim accepistis spiritum servitutis iterum in timore; sed accepistis Spiritum adoptionis filiorum, in quo clamamus : Abba (Pater).

16. Ipse enim Spiritus testimonium reddit spiritui nostro, quod sumus filii Dei.

17. Si autem filii, et heredes : heredes quidem Dei, coheredes autem Christi; si tamen compatimur, ut et conglorificemur.

18. Existimo enim quod non sunt condignæ passionēs hujus temporis ad

est encore synonyme de marcher selon l'Esprit (cf. vers. 4<sup>b</sup>). — *Filii Dei*. Fils de Dieu par adoption, comme le dit le verset suivant, mais véritablement ses fils. — *Non enim...* (vers. 15). Preuve que le chrétien digne de ce nom a un droit strict à ce noble titre. — *Spiritum servitutis*. C.-à-d., un esprit servile, l'esprit que l'on acquiert peu à peu lorsqu'on vit dans l'esclavage. Ce n'est pas un esprit semblable que les chrétiens ont reçu au baptême. La servitude en question est celle de la loi mosaïque. — L'adverbe *iterum* fait allusion à l'état antérieur des chrétiens de Rome, alors qu'ils ne connaissaient Dieu que comme un roi irrité et un juge sévère. — *In timore*. Il y a l'accusatif dans le grec : εἰς φόβον; un esprit qui vous ferait retomber dans la crainte. — *Adoptionis filiorum*. En un seul mot dans le grec : υἰοθεσίας. « L'Esprit d'adoption désigne l'Esprit de Dieu en tant que produisant chez les fidèles l'état qui répond à la glorieuse position de fils. » C'est aussi aux mérites de Jésus-Christ que nous devons cette adoption; mais il demeure, lui, le Fils unique de Dieu. — *In quo* (sous l'impulsion duquel) *clamamus*. Cri poussé par les puissances les plus intimes de notre être, tantôt pour implorer, tantôt pour louer et bénir, toujours avec le sentiment d'une filiale confiance, de « l'abandon plein de bonheur qui caractérise les relations naturelles et normales entre l'enfant et le père ». — *Abba, Pater*. Le second substantif traduit très exactement le premier, qui appartient à l'idiome araméen ('abbâ'). Voyez Marc. xiv, 36 et Gal. iv, 6, où ils sont également associés. Cette formule avait sans doute pénétré de bonne heure dans la liturgie chrétienne. — *Ipsè...* *Spiritus...* (vers. 16). Saint Paul insiste sur cette belle pensée, en la répétant sous une autre forme. — *Testimonium reddit*. D'après le grec : témoigne avec. Les deux témoins sont ici l'Esprit-Saint et notre propre conscience, la partie supérieure de nous-mêmes (*spiritui nostro*). — *Si autem...* (vers. 19). Le nom de fils de Dieu, que nous possédons d'une manière certaine,

implique autre chose encore : l'héritage des biens du Père, et *heredes*. — *Coheredes... Christi*. Jésus s'était dépeint lui-même sous le titre d'héritier de Dieu (cf. Matth. xxi, 38). Fils du même Père que lui, nous sommes ses cohéritiers. Les vers. 18 et ss. détermineront la nature de cet héritage, qui n'est autre que la participation à la vie même de Dieu et à sa gloire. — *Si tamen compatimur...* Condition essentielle pour que nous puissions partager l'héritage céleste de Jésus. Cf. Phil. ii, 6 et ss.; II Tim. ii, 11; I Petr. i, 5-7, etc. Nos souffrances, bien supportées en union avec celles du Sauveur, nous obtiendront la faveur de participer un jour à sa gloire : *ut et conglorificemur*.

2° La vie dans l'Esprit-Saint est une vie de résurrection, de transfiguration universelle et d'éternelle gloire. VIII, 18-39.

C'est le plus beau passage de l'épître et l'un des plus remarquables de la Bible entière. Saint Paul nous y élève avec lui à une hauteur toute sublime, dirigeant son regard et le nôtre vers le merveilleux avenir qui nous attend dans le ciel.

18-27. La certitude de la gloire future est démontrée au chrétien par trois gémissements qui retentissent soit en dehors de lui, soit en lui-même. Le vers. 18 contient le thème à développer. Le premier des gémissements est celui de la nature entière, vers. 19-22; le second est poussé par le chrétien en personne, vers. 23-25; le troisième provient de l'Esprit-Saint, qui habite dans son âme, vers. 26-27 : tout cela lui crie qu'il sera un jour glorifié. — *Existimo...* L'apôtre, revenant sur la pensée exprimée en dernier lieu, affirme d'abord que les souffrances, sans lesquelles nous ne pourrions obtenir notre glorification future, ne sont que peu de chose si on les compare à cette gloire. Cf. II Cor. iv, 17, etc. Précieux encouragement pour nous aider à les supporter avec vaillance. — *Non sunt condignæ*. C.-à-d., ne sont pas en rapport avec, ne sauraient mériter par elles-mêmes. — *Hujus temporis* : la vie présente (τοῦ νῦν καιροῦ)

futuram gloriam quæ revelabitur in nobis.

19. Nam expectatio creaturæ revelationem filiorum Dei expectat.

20. Vanitati enim creatura subjecta est non volens, sed propter eum qui subiecit eam in spe;

21. quia et ipsa creatura liberabitur a servitute corruptionis, in libertatem gloriæ filiorum Dei.

22. Scimus enim quod omnis creatura ingemiscit, et parturit usque adhuc.

tion avec la gloire à venir qui sera manifestée en nous.

19. Aussi la créature attend-elle d'une vive attente la manifestation des enfants de Dieu.

20. Car la créature a été assujettie à la vanité, non pas volontairement, mais à cause de celui qui l'a assujettie avec espérance;

21. en effet, la créature aussi sera elle-même délivrée de cet asservissement à la corruption, pour *participer* à la glorieuse liberté des enfants de Dieu.

22. Car nous savons que toute créature gémit et est dans le travail de l'enfantement jusqu'à cette heure;

par opposition à la vie future. — *Ad* (πρός, en comparaison avec)... *gloriam*. Cette gloire atteindra tout l'être du chrétien, son corps aussi bien que son âme, lorsqu'aura eu lieu la résurrection générale et qu'aura commencé la bienheureuse éternité. — *Quæ... in nobis*. Mieux : « in nos », sur nous, d'après le grec. — *Nam...* (vers. 19). Saint Paul va démontrer la certitude absolue de cette gloire à venir. Son esprit prenant tout à coup une direction inattendue, il émet une pensée non moins vraie et ingénieuse que profonde. « Il se fait l'interprète de la nature et indique comment, dans le livre même de la création, notre avenir est écrit. » — *Expectatio creaturæ*. Par créature (κτίσις), il ne faut pas seulement entendre en cet endroit les êtres inanimés qui composent notre globe, mais aussi les êtres vivants et dénués de raison. Ce mot représente donc tout ce que nous nommons la nature, l'homme excepté. Dans la nature ainsi comprise, l'apôtre dit qu'il existe une attente vive, anxieuse, qu'il décrit par le substantif rare et énergique ἀποκαταδοχία; à la lettre, l'action d'attendre, en levant la tête vers l'objet désiré, pour voir s'il ne viendra pas bientôt. C'est là une magnifique prosopopée. — L'objet de cette attente universelle est ensuite indiqué : *revelationem* (τὴν ἀποκάλυψιν) *filiorum...* Tous ces êtres sans raison, animés ou inanimés, sont censés attendre la manifestation de la gloire et du bonheur sans fin qui sont réservés aux enfants de Dieu, c.-à-d., aux chrétiens. Comp. les vers. 14-17. — *Vanitati enim...* (vers. 20). Motif d'une pareille attente. Actuellement, tous ces pauvres êtres sont soumis à la vanité, c.-à-d., à l'imperfection et, d'après le vers. 21<sup>a</sup>, à la corruption, à la décadence, à la souffrance, à la mort. — *Subjecta est* : par la sentence prononcée par le Créateur, après la chute du premier homme. D'où il suit que la nature jouissait autrefois d'une condition meilleure. — *Non volens*. Soumission forcée, qui suppose une résistance intime, manifestée, par exemple, dans l'horreur instinctive que les animaux éprouvent pour la souffrance et pour la mort. — *Sed propter eum...* La phrase est elliptique : La créature demeure soumise quand même, à cause

de celui... Les opinions sont partagées au sujet des mots qui *subiecit eam*. D'après la plupart des commentateurs ils désignent Dieu, qui, aussitôt après le péché d'Adam, a maudit la terre à cause de lui (cf. Gen. III, 17 et ss.), de sorte que la nature participe ainsi au châtement de l'homme et gémit sous le poids de la même malédiction que lui. Selon d'autres, à la suite de saint Jean Chrys., ils se rapportent directement à l'homme, qui a entraîné la nature dans sa faute et dans sa propre décadence. Le premier sentiment est le meilleur. — *In spe* (ἐπ'ἐλπίδι, avec espérance). Quoique douloureuse, la situation de la nature n'est pas désespérée; sa dégradation n'est ni absolue, ni perpétuelle. — Le vers. 21 développe ce détail important : *et ipsa* (mots accentués : elle aussi, comme les enfants de Dieu) *liberabitur...* — *Servitute corruptionis* : la servitude qui consiste dans la corruption, la décadence, etc. — *In libertatem...* La construction est encore elliptique. C'est comme s'il y avait : et elle parviendra à la liberté... Cette liberté est opposée à la servitude de la corruption. La formule *libertatem gloriæ filiorum...* signifie : la liberté qui consistera dans l'état glorifié des fils de Dieu. Voyez le vers. 19. — *Scimus...* (vers. 22). Saint Paul suppose que tous ses lecteurs connaissent comme lui ce triste état de la nature. C'est là un fait manifeste, que l'observation la plus légère permet de constater. — *Ingemiscit et parturit*. Les deux verbes grecs sont composés de la préposition σύν, avec : συσπανάζει, gémit avec; συνωδίνει, enfante avec. Ce qui peut signifier que la nature souffre avec l'homme, ou bien qu'elle souffre beaucoup, ou encore, qu'elle souffre tout entière dans ses moindres parties. Ils font image l'un et l'autre, et continuent la métaphore commencée au vers. 19. Le second est particulièrement expressif, car il marque tout à la fois la douleur présente de la nature et son bonheur à venir. Cf. Joan. XVI, 21. On se tromperait, si l'on croyait qu'il n'y a dans ce beau passage qu'une idée ingénieuse, mais sans fondement réel, provenant seulement de l'imagination. C'est vraiment de la haute théologie que fait ici l'apôtre. Et il n'est point seul à la faire; toute la Bible parle

23. Et non seulement elle, mais nous aussi, qui avons les prémices de l'Esprit, nous aussi nous gémissons en nous-mêmes, attendant l'adoption des enfants de Dieu, la rédemption de notre corps.

24. Car c'est en espérance que nous sommes sauvés. Or l'espérance que l'on voit n'est plus de l'espérance; car ce qu'on voit, peut-on l'espérer?

25. Mais si nous espérons ce que nous ne voyons pas, nous l'attendons avec patience.

26. De même aussi l'Esprit vient en aide à notre faiblesse: car nous ne savons pas ce que nous devons demander dans nos prières; mais l'Esprit lui-même intercède pour nous par des gémissements ineffables.

27. Et celui qui scrute les cœurs con-

23. Non solum autem illa, sed et nos ipsi primitias Spiritus habentes, et ipsi intra nos gemimus, adoptionem filiorum Dei expectantes, redemptionem corporis nostri.

24. Spe enim salvi facti sumus. Spes autem quæ videtur non est spes; nam quod videt quis, quid sperat?

25. Si autem quod non videmus speramus, per patientiam expectamus.

26. Similiter autem et Spiritus adjuvat infirmitatem nostram: nam quid oremus, sicut oportet, nescimus; sed ipse Spiritus postulat pro nobis gemitibus inenarrabilibus.

27. Qui autem scrutatur corda, scit

comme lui sur ce point, puisqu'elle suppose qu'il existe entre la nature et l'homme une cohésion étroite. La nature, nous l'avons dit plus haut, a été entraînée dans la chute de l'homme et punie de son péché. Lui cessant d'être « integer », elle a cessé elle aussi d'être une « res integra ». Mais, pour le même motif, quand l'homme sera régénéré et transfiguré à tout jamais, la nature partagera également son heureux sort. Comp. Is. LXV, 17-25 et LXVI, 22; Act. III, 19, 21; II Petr. III, 13, etc. Voyez aussi saint Irénée, *adv. Hær.*, v, 33, 3. C'était pareillement la croyance des rabbins: « Quoique les choses aient été créées parfaites, elles ont été cependant corrompues lorsque le premier homme a péché, et elles ne reviendront pas à leur état primitif, si ce n'est à l'arrivée du Messie. » — *Non solum autem...* C.-à-d.: Il n'y a pas que la nature qui souffre et qui se plaigne. L'auteur passe par cette transition au second gémissement, vers. 23-25, poussé par l'homme lui-même: *Sed et nos ipsi...* — *Primitias Spiritus* (τὴν ἀπαρχὴν τοῦ πνεύματος) *habentes*. Allusion aux dons de divers genre que l'Esprit-Saint répandait sur les premiers chrétiens. Cf. Act. II, 4; VIII, 17; x, 44; I Cor. XII, 1 et ss.; Gal. v, 22-23; Hebr. II, 4 et vi, 4, etc. Ici-bas, nous ne jouissons de lui que partiellement; mais sa présence en nous, quoique imparfaite, est un gage de la pleine possession que nous aurons de lui dans l'état de gloire. Cette sorte d'« a-compte provisoire » est appelée par saint Paul prémices de l'Esprit-Saint. Cf. II Cor. I, 22. — *Gemimus*. Les mots *intra nos* (ἐν ἑαυτοῖς, en nous-mêmes) expriment le caractère intime de ce gémissement, dont l'objet est ensuite indiqué: *adoptionem... expectantes*. Comme il a été dit ci-dessus, vers. 15, nous avons déjà reçu l'Esprit d'adoption, qui fait de nous des fils de Dieu; mais cette filiation ne sera complète que lorsque notre corps à son tour aura été délivré de la corruption, comme l'a été notre esprit par l'union établie entre Jésus-Christ et nous. C'est

là ce qui est marqué par l'apposition *redemptionem corporis...* La mort et les autres misères qui affligent notre corps disparaîtront un jour. — Le verbe *expectantes* exprime, comme au vers. 12, une attente très pénible. — *Spe enim...* (vers. 24). L'apôtre insiste sur ce caractère imparfait de notre délivrance: notre salut n'existe qu'en espérance; il ne deviendra que plus tard une réalité complète. Le mot « spe » est placé en avant de la phrase d'une manière emphatique. — *Spes... quæ videtur*. C.-à-d., qui est réalisée, dont on a l'objet sous les yeux, entre les mains. — *Non est spes*. En effet, ces deux concepts, la possession et l'espérance, s'excluent mutuellement: *nam quod videt...* Ainsi donc, affirmer qu'on espère, c'est dire qu'on ne possède pas l'objet souhaité. — *Si autem...* (vers. 25). Grande consolation pour le chrétien, au milieu de ses saints désirs non encore assouvis: grâce à l'espérance, il peut attendre patiemment les biens que Dieu lui a promis, et en particulier la jouissance intégrale de ses droits de fils adoptif. — Le troisième gémissement, vers. 26-27, est le plus intime et le plus puissant de tous, car il est poussé en nous par l'Esprit-Saint lui-même: *Similiter... Spiritus*. — *Infirmitatem nostram*. De nombreux manuscrits grecs ont à tort le pluriel; la Vulgate suit la leçon des meilleurs témoins. — *Nam...* L'apôtre va indiquer ce qu'il entend par notre faiblesse: *quid oremus... nescimus*. Nous ignorons souvent ce qui nous est le plus utile; par conséquent, ce que nous devons demander à Dieu avant tout le reste. — *Sed... Spiritus postulat...* Dans notre embarras, il daigne se faire, lui qui connaît tous nos besoins, notre interprète éloquent; il donne une forme à nos aspirations les plus secrètes et à nos prières inarticulées. — *Gemitibus* (car lui aussi, il gémit) *inenarrabilibus*: des gémissements dont personne ne peut exprimer le sens par des paroles humaines. — Dieu, du moins, les comprend et les exauce: *qui autem...* (vers. 27). Sa science infinie est désignée par les

quid desideret Spiritus, quia secundum Deum postulat pro sanctis.

28. Scimus autem quoniam diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum, iis qui secundum propositum vocati sunt sancti.

29. Nam quos præscivit, et prædestinavit conformes fieri imaginis Filii sui, ut sit ipse primogenitus in multis fratribus.

30. Quos autem prædestinavit, hos et vocavit; et quos vocavit, hos et justifi-

naît les désirs de l'Esprit, parce que c'est selon Dieu qu'il intercède pour les saints.

28. Or nous savons que toutes choses coopèrent au bien de ceux qui aiment Dieu, de ceux qui sont appelés saints selon son décret.

29. Car ceux qu'il a connus par sa prescience, il les a aussi prédestinés à devenir conformes à l'image de son Fils, afin qu'il fût lui-même le premier-né entre des frères nombreux.

30. Et ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés; et ceux qu'il a appelés,

mots *scrutatur corda*. Cf. I Reg. xvi, 7; III Reg. viii, 39; Ps. vii, 10; Prov. xv, 11, etc. — *Quid desideret...* Dans le grec : τὸ φρόνημα τοῦ πνεύματος, ce sur quoi est dirigée la pensée de l'Esprit-Saint. Voyez les notes du vers. 5. — *Quia*. La conjonction ὅτι peut se traduire de deux manières : parce que; ou simplement : que. Dans le premier cas, Dieu exauce parce que l'Esprit-Saint demande...; dans le second, Dieu sait que... La seconde interprétation est probablement la meilleure. — *Secundum Deum* : conformément à la volonté de Dieu. Cette formule équivaut à « sicut oportet » du vers. 26. — *Pro sanctis* : pour les chrétiens. Voyez I, 7<sup>a</sup> et le commentaire.

28-30. La certitude de notre glorification future nous est aussi garantie par le témoignage de Dieu lui-même. Cette certitude apparaît d'abord dans le décret éternel que Dieu a porté en faveur de notre salut, vers. 28-30. — *Scimus...* Saint Paul signale au vers. 28 un fait bien capable de nous encourager : tout contribue au bien de ceux qui aiment le Seigneur. — *Diligentibus Deum*. « Qualité morale à laquelle est rattaché le privilège indiqué ici. » Ces mots contiennent une autre désignation très belle des chrétiens. — *Omnia cooperantur...* L'adjectif est fortement accentué : tout, même les souffrances. La carrière du chrétien ne peut manquer d'avoir une excellente issue, car « à chaque pas il trouve qu'il est dans les mains de Dieu et qu'il exécute les desseins du Seigneur » sur lui. Après le verbe συνεργεῖ, quelques manuscrits importants ajoutent : ὁ Θεός, « Deus ». Le sens serait alors, comme traduit saint Augustin, qui suit cette leçon : « Deus diligentibus eum omnia cooperatur in bonum. » Mais elle est regardée comme apocryphe par la plupart des critiques. — *Qui secundum propositum...* Le substantif grec πρόθεσις marque un dessein arrêté d'avance; ici, le décret éternel par lequel Dieu a résolu de sauver les hommes. — *Qui... vocati...* : ceux que la grâce de Dieu a appelés à croire en Jésus-Christ et qui ont répondu au divin appel. L'adjectif *sancti*, ajouté ici par la Vulgate, manque partout ailleurs et n'est certainement pas authentique. — *Nam quos...* (vers. 29). Pour mieux démontrer que, pour ceux qui aiment Dieu, toutes choses se transforment

en bien, l'apôtre analyse le décret éternel qu'il vient de mentionner, et il en signale, dans une énumération très éloquente, les phases successives, qui ont toutes pour but la gloire sans fin des élus de Dieu. — *Præscivit*. C'est le premier degré, l'acte primordial : Dieu a connu de toute éternité ceux qui répondront à son appel et qui seront sauvés. C'est à ce mot, comme l'on sait, que les Thomistes et les Molinistes ont rattaché leur célèbre controverse : Dieu a-t-il prédestiné les hommes « post » ou « ante prævisa merita », c.-à-d., en tenant ou en ne tenant pas compte de leurs mérites individuels ? Mais le verbe « præscivit » laisse la question entièrement ouverte; ce qu'il nous apprend, c'est que Dieu a connu éternellement ses élus par sa science infinie, et que son choix a été fait avec une liberté absolue. — *Et prædestinavit*. Second degré, ou second acte du décret divin. C'est un acte de volonté, de même que le premier était un acte d'intelligence. Cette prescience supposée, Dieu a prédestiné, c.-à-d., destiné d'avance. — *Conformes fieri...* Les chrétiens ne sont pas seulement prédestinés à échapper à la damnation, mais à réaliser en eux-mêmes l'image glorieuse de Jésus-Christ. « De même que le Fils est l'image du Père (cf. II Cor. iv, 4; Col. i, 15), de même le chrétien doit refléter l'image de son Sauveur, » s'assimilant peu à peu son esprit et son caractère, jusqu'à ce qu'il arrive à s'assimiler sa gloire. — *Ut sit ipse...* But final de notre prédestination : dans le ciel, tous les chrétiens ne formeront qu'une seule et même famille, et le Christ sera comme le premier des fils. — *Primogenitus* (πρωτότοκος) *in...* « Unigenitus » en tant que Fils de Dieu, Jésus-Christ est « primogenitus » en tant que Fils de l'homme; le premier-né sous le rapport de la dignité, des privilèges. — *Quos autem...* (vers. 30). Les deux actes du décret divin qu'a mentionnés le vers. 29 ont eu lieu de toute éternité. L'apôtre en signale maintenant trois autres, qui se passent dans le temps. Les deux actes éternels se font sans aucune coopération de notre part et consistent dans la grâce prévenante du Seigneur; les autres exigent notre concours personnel. — *Hos et vocavit*. L'appel retentit donc aux oreilles de tous ceux qui ont été prédestinés. Remarquez l'emploi du préterit,

il les a aussi justifiés ; et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés.

31. Que dirons-nous donc après cela ? Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ?

32. Lui qui n'a pas épargné son propre Fils, mais qui l'a livré pour nous tous, comment ne nous donnera-t-il pas aussi toutes choses avec lui ?

33. Qui accusera les élus de Dieu ? C'est Dieu qui justifie.

cavit; quos autem justificavit, illos et glorificavit.

31. Quid ergo dicemus ad hæc? Si Deus pro nobis, quis contra nos?

32. Qui etiam proprio Filio suo non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum, quomodo non etiam cum illo omnia nobis donavit?

33. Quis accusabit adversus electos Dei? Deus qui justificat.

qui marque des faits déjà accomplis dans le plan de Dieu. — *Et justificavit* : à la manière indiquée tout le long de cette épître, c.-à-d., par la foi en Jésus-Christ. — *Et glorificavit*. C'est le dernier degré : la glorification de l'âme et du corps des élus dans le ciel, « la mise en possession du salut sous sa forme parfaite et définitive ». Les cinq anneaux de cette chaîne d'or sont donc : l'élection, la prédestination, la vocation, la justification, la glorification. Saint Paul abrège ici et ne cite que « les jalons principaux de l'activité divine » dans l'œuvre de notre salut. S'il eût voulu être complet et exposer tous les éléments,

soit divins, soit humains de cette œuvre, il aurait aussi nommé la foi, entre la vocation et la justification, et la sanctification, entre la justification et la glorification. — *Quid ergo...*? La certitude de notre gloire éternelle apparaît aussi dans l'exécution même du décret relatif à notre salut, verset 31-33. Autre commentaire admirable du vers. 28. « Le chrétien n'a plus rien à craindre, mais tout à espérer; son salut est basé d'une manière inébranlable sur l'amour de Dieu et du Christ. » La question : Que dirons-nous donc? revient à celle-ci : Quelles conséquences tirons-nous des détails qui précèdent? — *Si Deus pro nobis*,

Les faits signalés dans les vers. 28-30 démontrent précisément de la façon la plus indubitable que Dieu est pour nous et avec nous. — Dans ces conditions, quels ennemis pourrions-nous craindre (*quis contra...*)? Notez la ferme assurance avec laquelle est proférée cette interrogation. — *Qui etiam...* (vers. 32). Saint Paul prouve, par un fait éclatant entre tous les autres, que Dieu est réellement avec les chrétiens pour les sauver : *proprio Filio...* Tous les mots sont accentués et relèvent l'amour extraordinaire de Dieu pour nous. Non seulement il nous a donné son Fils unique, ce qu'il avait de plus cher; mais il l'a livré pour nous à une mort ignominieuse et cruelle : *tradidit illum*.

COMMENT. — VIII.

Tout le reste est peu de chose à côté de cela, et Dieu nous le donnera comme par surcroît : *quomodo non etiam...*? — *Donavit*. Au lieu du préterit, le grec a le futur. — *Quis...* (vers. 33). Le vers. 32 a développé les mots « Si Deus pro nobis » du vers. 31<sup>b</sup>; celui-ci et le suivant commentent le trait « Quis contra nos? » A la suite de saint Augustin, quelques interprètes lisent ici quatre questions au lieu de deux : Qui accusera...? Est-ce Dieu qui justifie? Qui condamnera? Est-ce Jésus, qui est mort...? Ce serait une sorte d'argument « per absurdum ». D'autres regardent les mots « Deus qui justificat » et



Jésus en croix. (D'après un évangélaire syriaque.)

« Christus... qui mortuus est... » comme une double réponse aux deux questions « Quis accusabit...? » et « Quis est qui...? » Suivant Origène, saint Jean Chrys., Théodoret, etc., après la première question, l'apôtre établit un fait : C'est Dieu qui justifie. Vient ensuite une seconde question : Qui est-ce qui condamnera? Puis Paul établit un autre fait (Jésus-Christ est mort...), suivi d'une troisième question : Qui nous séparera...? Ce dernier arrangement semble être le plus naturel; le sens reste d'ailleurs le même dans les trois cas. — *Accusabit*. Le grec ἐγκαλέσει est un terme de barreau. — *Deus qui justificat*. Dieu justifie ses élus; ce n'est pas lui qui les accusera; ou bien, si quelque autre

34. Quis est qui condemnet? Christus Jesus, qui mortuus est, immo qui et resurrexit, qui est ad dexteram Dei, qui etiam interpellat pro nobis.

35. Quis ergo nos separabit a caritate Christi? tribulatio? an angustia? an fames? an nuditas? an periculum? an persecutio? an gladius?

36. (Sicut scriptum est : Quia propter te mortificamur tota die, æstimati sumus sicut oves occisionis.)

37. Sed in his omnibus superamus propter eum qui dilexit nos.

38. Certus sum enim quia neque mors, neque vita, neque angeli, neque principatus, neque virtutes, neque instantia, neque futura, neque fortitudo,

34. Qui les condamnera? C'est le Christ Jésus qui est mort pour eux; bien plus, qui est ressuscité, qui est à la droite de Dieu, et qui intercède pour nous.

35. Qui donc nous séparera de l'amour du Christ? Sera-ce la tribulation, ou l'angoisse, ou la faim, ou la nudité, ou le péril, ou la persécution, ou le glaive?

36. (Selon qu'il est écrit : A cause de vous, nous sommes mis à mort tout le jour; on nous regarde comme des brebis destinées à la boucherie.)

37. Mais en tout cela nous demeurons victorieux, par celui qui nous a aimés.

38. Car je suis certain que ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les principautés, ni les puissances, ni les choses présentes, ni les choses à venir, ni la violence,

accusateur se présentait, il perdrait certainement sa peine. Cf. Is. L, 8-9. — *Qui condemnet* (vers. 34). Il y a gradation dans l'idée : la condamnation après l'accusation. — *Christus... qui...* L'apôtre énumère quatre actes du Sauveur, qui s'opposent tous énergiquement à ce que nous soyons condamnés par Jésus ou par son Père : il est mort pour nous éviter la damnation éternelle; il est ressuscité pour nous ouvrir le ciel; il est assis à la droite de son Père, muni d'une toute-puissance divine; enfin il est notre souverain prêtre et intercède continuellement pour nous. Comment donc nous condamnerait-il, ou nous laisserait-il condamner? Par conséquent, aucun pouvoir extérieur ne peut éloigner les vrais chrétiens du salut; s'il leur échappe, ils ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes. — *Quis ergo...?* C'est ici, vers. 35-39, « le lyrisme de l'amour ». Comp. I Cor. XIII, 1 et ss. — *A caritate Christi*. Les commentateurs se partagent au sujet de cette expression, qui peut désigner l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ pour nous, ou notre amour pour lui. La seconde interprétation nous paraît préférable, car l'énumération contenue au vers. 35 suppose des obstacles à notre amour pour le Sauveur. Au vers. 39, il n'y a pas de doute que les mots « caritate Dei » ne représentent l'amour de Dieu pour nous. — *Tribulatio? an...? an...?* L'apôtre signale quelques terribles épreuves qui pourraient mettre notre salut en péril. — *Sicut scriptum est* (vers. 36). La citation est empruntée au Ps. XLIII, 23, et faite d'après les LXX. Ce cantique décrit les rudes tribulations que les Israélites avaient à souffrir pour leur foi, à une époque de grande oppression. — *Mortificamur...* C.-à-d., nous sommes tout le jour, constamment, en danger de mort. — *Oves occisionis* : des brebis destinées à la boucherie. Cf. Zach. XI, 4, etc. — *Sed in his...* (vers. 37). Réponse aux interrogations multiples du vers. 35. — *Superamus*. Le grec

ὑπερνικῶμεν (à la lettre : Nous sommes vainqueurs par-dessus, c.-à-d., plus que vainqueurs. « supervincimus », comme traduisent Tertullien et saint Cyprien, dénote une parfaite victoire, un triomphe complet. — *Propter eum...* D'après le grec, il faudrait : « per eum qui... » grâce à celui qui... La victoire ne doit pas être attribuée à nos propres forces; elle est due au secours que Jésus-Christ nous accorde au milieu de la lutte. — *Certus sum...* (vers. 38). Saint Paul appuie sur sa propre expérience l'assertion qui précède. Il défie avec fierté toute puissance humaine ou surhumaine de lui enlever l'amour du Christ. — *Neque..., neque...* Autre énumération très éloquente. Ce ne sont pas seulement les souffrances et la mort qui sont incapables de séparer le chrétien de son Dieu; rien au monde ne saurait opérer cette séparation. — *Mors, vita*. Comp. la pensée analogue, xiv, 8 : Soit que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes au Seigneur. La mort, c'est le martyre, d'après le contexte. La vie aussi, avec ses jouissances, ses séductions, ses distractions, pourrait nous rendre infidèles à Jésus-Christ. — *Angeli, principatus, virtutes*. Trois catégories d'anges. Comp. I Cor. xv, 24; Eph. i, 21; Col. i, 16, etc., où saint Paul les mentionne avec d'autres encore. Les meilleurs manuscrits grecs ne nomment ici que les deux premières, qui désignent peut-être, par mode de contraste, les bons anges (ἄγγελοι) et les mauvais (le mot ἀρχαί a précisément ce sens aux deux passages Eph. vi, 12 et Col. ii, 15). — *Instantia, futura*. Formule très générale : les choses présentes et les choses futures, tout ce qui existe dans le temps. — Les mots *neque fortitudo* n'ont rien qui leur corresponde dans plusieurs témoins grecs. D'autres manuscrits les ont sous la forme οὔτε δυνάμεις, au pluriel (« ni les puissances »). S'ils sont authentiques, ils représenteraient les pouvoirs civils, qui étaient alors habituellement hostiles au chris-



39. ni ce qu'il y a de plus élevé, ni ce qu'il y a de plus profond, ni aucune autre créature, ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu, manifesté dans le Christ Jésus notre Seigneur.

39. neque altitudo, neque profundum, neque creatura alia poterit nos separare a caritate Dei, quæ est in Christo Jesu Domino nostro.

## CHAPITRE IX

1. Je dis la vérité devant le Christ; je ne mens pas, ma conscience me rendant ce témoignage par l'Esprit-Saint.

2. J'éprouve une grande tristesse, et il y a une douleur continuelle dans mon cœur,

3. Car je voudrais être anathème, séparé du Christ pour mes frères, qui sont mes proches selon la chair,

1. Veritatem dico in Christo; non mentior, testimonium mihi perhibente conscientia mea in Spiritu sancto :

2. quoniam tristitia mihi magna est, et continuus dolor cordi meo.

3. Optabam enim ego ipse anathema esse a Christo pro fratribus meis, qui sunt cognati mei secundum carnem,

tianisme. — *Altitudo, profundum* (vers. 39). Autre formule générale: tout ce qui est compris dans l'espace. Ce sont « des abstractions personnifiées ». D'après les anciens commentateurs: le ciel et la terre; ou le ciel et l'enfer, etc. — Le trait final, *neque... alia*, généralise et récapitule: aucune autre espèce de créature, rien au monde. — *A caritate Dei quæ... C.-à-d.*, l'amour que Dieu nous a témoigné par son Christ. Formule très expressive pour désigner l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

SECTION III. — LA SITUATION DES JUIFS PAR RAPPORT A LA JUSTIFICATION CHRÉTIENNE. IX, 1-XI, 36.

L'apôtre a maintenant traité d'une manière à peu près complète le thème qu'il s'était proposé au début de l'épître. Cf. I, 16-17. Toutefois, les mots « *Judæo primum et Græco* » demandent encore une explication. En effet, quoique le peuple juif, en vertu des promesses divines, eût un droit spécial à la justification messianique, en fait, lorsque cette lettre fut écrite, il était presque tout entier en dehors de l'Église de Jésus, composée surtout de païens. Comment concilier le fait et les promesses? Il fallait expliquer cette énigme. C'est ce que va faire saint Paul, avec autant d'habileté que de clarté, dans trois paragraphes successifs, où il développe ces trois pensées: 1° La faute de la réprobation des Juifs n'est point à chercher du côté de Dieu, mais du leur; elle est tout entière dans leur incrédulité. 2° Leur réprobation n'est d'ailleurs que partielle, beaucoup d'entre eux ayant accepté le salut, et elle a produit un résultat très salutaire, l'appel des Gentils à la foi. 3° Un jour viendra où la masse des Juifs se convertira et sera sauvée. Il est aisé de voir que, ces assertions une fois démontrées, la Providence divine sera glorieusement justifiée sur le point en question.

§ I. — *Fidélité de Dieu à ses promesses et perfection de sa justice, malgré la réprobation d'Israël.* IX, 1-29.

1° Vive douleur de saint Paul au sujet des Juifs. IX, 1-5.

CHAP. IX. — 1-2. Il décrit éloquemment sa peine. — Abordant brusquement le problème qu'il veut étudier, il insiste d'abord d'une manière remarquable sur la sincérité de son affection pour ses anciens coreligionnaires: *Veritatem dico...; non mentior* (une formule positive et une négative). Il pouvait craindre qu'ils n'en doutassent, eux qui le regardaient comme le pire ennemi de leur religion, ainsi qu'on le voit par la dernière partie du livre des Actes. — *In Christo*: en me tenant étroitement uni au Christ; par conséquent, en sa présence, sous ses regards. Cf. II Cor. II, 17, etc. L'auteur corrobore ainsi son assertion. — *Testimonium mihi...* Dans le grec: *συμμαρτυροῦσης*, rendant témoignage avec. Cf. II, 15; VIII, 16. L'apôtre personifie sa conscience et la traite comme un témoin distinct de lui-même. — *In Spiritu Sancto*: en union avec l'Esprit-Saint. — Objet de cette attestation solennelle: *quoniam tristitia...* Par délicatesse Paul ne dit pas pourquoi il souffre tant; mais on le devine aisément par la suite de ses paroles.

3-5. Motif de cette violente tristesse. — *Optabam...* D'après le grec, je souhaiterais. Souhait dont la réalisation était impossible, mais qui montre bien l'ardent amour que saint Paul continuait de porter à ses frères d'autrefois. Il rappelle celui de Moïse, Ex. xxxii, 32. — *Anathema*. C'est le mot par lequel les LXX traduisent l'hébreu *hèrem*, qui désigne une chose ou une personne vouée à la destruction. Cf. Lev. xxvii, 28-29; Deut. vii, 26; Jos. vi, 17, etc. Voyez aussi les deux autres passages du Nouveau Testament où cette expression est employée: I Cor. xvi, 22 et Gal. i, 8-9. — 4

4. qui sunt Israelitæ, quorum adoptio est filiorum, et gloria, et testamentum, et legislatio, et obsequium, et promissa;

5. quorum patres, et ex quibus est Christus secundum carnem, qui est super omnia Deus benedictus in sæcula, amen.

6. Non autem quod exciderit verbum Dei. Non enim omnes qui ex Israel sunt, ii sunt Israelitæ,

4. qui sont Israélites, à qui appartiennent l'adoption des enfants, et la gloire, et l'alliance, et la loi, et le culte, et les promesses;

5. de qui les patriarches sont les pères, et desquels est issu selon la chair le Christ, qui est au-dessus de tout, Dieu béni dans tous les siècles; amen.

6. Ce n'est pas que la parole de Dieu soit restée sans effet. Car tous ceux qui descendent d'Israël ne sont pas Israélites;

*Christo.* Par conséquent, maudit du Christ, damné pour toute l'éternité. Et pourtant l'apôtre vient de dire que rien au monde n'était capable de le séparer de l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ce trait relève donc la générosité du sacrifice qu'il se dit prêt à accomplir pour les Juifs, si, à ce prix, il pouvait obtenir leur salut. — *Cognati... secundum carnem.* En effet, selon l'esprit, c'étaient les chrétiens qui étaient désormais ses frères et qui formaient sa vraie famille. Quelques exégètes se sont demandé bien à tort si un tel désir est licite. Nous le voyons s'élever spontanément du cœur aimant de Paul, et il ne faut pas peser trop strictement les paroles que profère l'affection. Le langage du sentiment ne doit pas être traité comme celui du raisonnement et de la réflexion. D'ailleurs, saint Paul suppose évidemment que, même dans l'état de damnation, il continuerait d'aimer Jésus-Christ et d'en être aimé. — *Qui sunt...* (vers. 4). Pour mieux justifier son vœu d'une réalisation impossible, il signale quelques-uns des nobles privilèges accordés par Dieu à Israël, privilèges qui donnaient à espérer des Juifs de si grandes choses, mais qui contrastaient de la manière la plus triste avec leur incrédule par rapport au Messie. — *Israelitæ.* Dénomination d'honneur, qui implique les six prérogatives énumérées ci-après. Cf. Eccli. xvii, 15, etc. — *Adoptio... filiorum.* Cf. Ex. iv, 22; Deut. xiv, 1; Jer. xxxi, 9; Os. xi, 1, etc. Toutefois, cette adoption n'était pas si intime que pour les chrétiens. Cf. viii, 15. — *Gloria.* Ce mot désigne probablement la présence visible de Jéhovah au milieu de son peuple, manifestée par le brillant nuage qui apparut plus d'une fois au-dessus de l'arche. Cf. Ex. xvi, 10; xl, 34 et ss.; III Reg. viii, 10-11, etc. Dans ces textes, la manifestation de la présence divine reçoit précisément le nom de gloire. — *Testamentum.* Au pluriel et avec l'article dans le grec (αἱ διαθήκαι), parce que Dieu fit coup sur coup des alliances successives avec les patriarches, avant la grande alliance du Sinaï. Cf. Gen. vi, 18; ix, 9; xv, 18; xvii, 2, etc.; Ex. ii, 24; Lev. xxvi, 42, etc. — *Legislatio.* C'était un immense privilège pour les Israélites que d'avoir seuls, parmi tous les peuples anciens, reçu des lois du Seigneur lui-même. — *Obsequium.* Plus clairement dans le grec : ἡ λατρεία, le culte divin prescrit directement aussi par

Dieu. — *Promissa* : les nombreux oracles de l'Ancien Testament relatifs au Messie. — *Patres.* C.-à-d. les patriarches, qui étaient non seulement la source et l'origine d'Israël, mais aussi ses saints très glorieux. Cf. Act. iii, 13; vii, 32, etc. — La prérogative mentionnée en dernier lieu est la plus belle de toutes : *ex quibus... Christus.* En ce qui concerne sa nature humaine (*secundum carnem*), le Messie devait naître de la race juive. Mais l'apôtre se hâte d'ajouter que, d'après sa nature supérieure, il est Dieu, et possède à ce titre la souveraineté universelle : *super omnia Deus.* — *Benedictus... amen.* Doxologie à la manière des Juifs. Contrairement à la tradition, et aussi contre toute logique, certains critiques mettent un point après les mots « super omnia », de manière à ne pas appliquer à Jésus-Christ les expressions « Deus benedictus... », qui seraient, disent-ils, « suspendues en l'air ». Mais on ne comprend précisément pas le motif de cette suspension étrange.

2° La réprobation d'Israël n'est pas en opposition avec les promesses divines. IX, 6-13.

Après avoir un instant épanché sa douleur et s'être concilié ses lecteurs juifs, saint Paul passe à la discussion du problème qu'il s'est posé. Jetant un regard sur l'histoire d'Israël, il signale, à une époque très importante, au temps d'Abraham et de Jacob, deux faits qui démontrent la liberté entière du Seigneur envers la nation théocratique.

6-9. Premier fait : Isaac et Ismaël. — *Non autem quod...* Dans le sens de : Ce n'est pas que..., cela ne suppose nullement que... Les prérogatives d'Israël ne garantissaient pas le salut messianique à tous ses membres, et si beaucoup d'entre eux sont demeurés dans l'incrédulité par rapport au Messie, ils ne doivent pas accuser la fidélité de Dieu. — *Verbum Dei.* Ici, d'après le contexte, les promesses qui promettaient la rédemption aux Juifs. — *Non enim...* Preuve que Dieu n'a pas manqué à sa parole. — *Omnes... ex Israel.* C.-à-d., tous les descendants de Jacob suivant la chair. — *Israelitæ.* La Vulgate suit la variante de quelques manuscrits, qui ont Ἰσραηλιται; mais la vraie leçon paraît être Ἰσραήλ. Par conséquent : Tous ceux qui sont nés d'Israël (le patriarche) ne sont pas d'Israël (le peuple); c.-à-d., ne sont pas le véritable Israël auquel étaient destinées les promesses divines. Cf. Gal. vi, 16. Cela revient à dire qu'il ne suffit pas d'appartenir à

7. et ceux qui sont de la race d'Abraham ne sont pas tous ses enfants; mais Dieu lui dit: C'est d'Isaac que sortira la race qui portera ton nom.

8. C'est-à-dire que ce ne sont pas les enfants de la chair qui sont enfants de Dieu; mais ce sont les enfants de la promesse qui sont regardés comme la postérité.

9. Voici, en effet, les termes de la promesse: Vers ce même temps, je viendrai, et Sara aura un fils.

10. Et non seulement elle, mais aussi Rébecca, qui conçut en même temps deux fils d'Isaac, notre père.

11. Car avant qu'ils fussent nés, ou qu'ils eussent fait aucun bien ni aucun mal (afin que le décret de Dieu demeure ferme selon son élection),

7. neque qui semen sunt Abraham, omnes filii; sed in Isaac vocabitur tibi semen.

8. Id est, non qui filii carnis, hi filii Dei, sed qui filii sunt promissionis, æstimantur in semine.

9. Promissionis enim verbum hoc est: Secundum hoc tempus veniam, et erit Saræ filius.

10. Non solum autem illa, sed et Rebecca ex uno concubitu habens, Isaac patris nostri.

11. Cum enim nondum nati fuissent, aut aliquid boni egissent aut mali (ut secundum electionem propositum Dei maneret),

la race juive pour avoir part à la rédemption messianique. — *Neque qui...* (vers. 7). C'est la même pensée, appliquée à Abraham, le chef de cette race, et à ses descendants. Saint Paul arrive au premier fait par lequel il veut prouver sa thèse. — *Omnes filii*. Fils dans le sens le plus strict, avec droit à l'héritage et aux saintes promesses, comme le dit le verset suivant. — *Sed in Isaac...* Au lieu d'achever lui-même sa phrase, l'écrivain sacré la termine par une parole empruntée à Gen. xxi, 12, d'après les Septante. Parole de bénédiction pour les uns, mais d'exclusion pour les autres, puisqu'elle écarte de la vraie postérité d'Abraham tous ceux qui ne devaient pas descendre de lui par Isaac. — Le mot *semen* n'est pas pris dans le même sens qu'au début du verset. Là il s'agit uniquement de la postérité naturelle, selon la chair; ici il est question de la postérité à laquelle se rattachaient les promesses divines. Ismaël, les fils qu'Abraham eut de Cétura (cf. Gen. xxv, 1 et ss.), et toutes les tribus issues d'eux, étaient les descendants du grand patriarche dans le premier sens, non toutefois dans le second. — *Id est...* (vers. 8). De cette citation, saint Paul va dégager un principe général, destiné à en mieux faire comprendre toute la portée. L'expression *filii Dei* correspond à « semen » du texte de la Genèse, et représente la race adoptée par Jéhovah pour être l'héritière de ses promesses et de ses grâces (cf. vers. 4<sup>e</sup>). Or, cette race ne se compose pas des enfants issus de la chair, c.-à-d., nés par la voie ordinaire de la génération, comme Ismaël, mais seulement des *filii promissionis*, tels qu'était Isaac, c.-à-d., de ceux que Dieu avait promis d'avance, et qui sont nés en quelque sorte de cette promesse. Cf. Gal. iv, 23. Dieu voit uniquement dans ces derniers ses enfants proprement dits et le vrai peuple théocratique. C'est à bon droit qu'Isaac est appelé fils de la promesse, puisque ses parents avaient perdu, lorsqu'il naquit, la puissance d'engendrer, et que la promesse divine seule leur rendit mira-

culeusement ce pouvoir. C'est ce qu'indique le vers. 9, dans lequel l'apôtre combine les passages Gen. xviii, 10 et 14. — *Secundum hoc tempus*. D'après le sens de l'hébreu: l'an prochain, à pareille date.

10-13. Second fait: Jacob et Esau. — *Non solum autem...* Transition à un exemple encore plus frappant. Le pronom *illa* manque dans le grec. — *Sed et Rebecca*. Cette phrase n'est pas achevée. On peut sous-entendre les mots: reçut aussi la promesse. — *Ex uno concubitu*. Avec une nuance dans le grec: Ayant conçu d'un seul, d'Isaac... Trait significatif: dans le premier cas, le père seul était le même. Ici, même père et même mère; bien plus, deux fils jumeaux. Et cependant un seul d'entre eux est choisi pour propager la race divine. — *Patris nostri*: l'ancêtre des Juifs, auxquels saint Paul s'associe, en tant que « Judæus ex Judæis ». — *Cum enim...* (vers. 11). L'apôtre poursuit son argumentation, en y insérant une nouvelle pensée d'une très grande force. Non seulement la naissance ne donne par elle-même aucun droit spécial à la filiation divine, mais le Seigneur n'a pas même subordonné ses promesses au mérite personnel. — *Nondum nati*. C'est avant la naissance des deux fils d'Isaac et de Rébecca, par conséquent avant qu'ils eussent été capables de plaire à Dieu ou de lui déplaire (aut aliquid..., aut...), que le choix divin fut fait et promulgué. La liberté de Dieu demeure donc incontestable, comme l'exprime la proposition incidente *ut...* maneret. Les mots *secundum electionem propositum Dei* (à la lettre, le dessein de Dieu selon l'élection) représentent le plan éternel de conduite que Dieu s'est tracé relativement au salut des hommes (voyez les notes de VIII, 28), plan d'après lequel il demeure absolument libre de choisir ceux qui seront sauvés. — Le verbe *maneret* exprime le contraire de « exciderit » du vers. 6<sup>e</sup>: afin que fût établi, fût affermi. — *Non ex operibus...* (vers. 12). « Le dessein de Dieu selon l'élection » ne dépend

12. non ex operibus, sed ex vocante dictum est ei : Quia major serviet minori,

13. sicut scriptum est : Jacob dilexi, Esau autem odio habui.

14. Quid ergo dicemus? numquid iniquitas apud Deum? Absit.

15. Moysi enim dicit : Miserebor cujus misereor, et misericordiam præstabo cujus miserebor.

16. Igitur non volentis, neque currentis, sed miserentis est Dei.

17. Dicit enim Scriptura Pharaoni : Quia in hoc ipsum excitavi te, ut osten-

12. non pas à cause de leurs œuvres, mais à cause de l'appel *de Dieu*, il lui fut dit : L'aîné sera assujetti au plus jeune,

13. selon qu'il est écrit : J'ai aimé Jacob, et j'ai haï Esau.

14. Que dirons-nous donc? Est-ce qu'il y a en Dieu de l'injustice? Loin de là!

15. Car il dit à Moïse : Je ferai miséricorde à qui je fais miséricorde, et j'aurai pitié de qui j'ai pitié.

16. Ainsi donc, cela ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde.

17. Car l'Écriture dit au pharaon : C'est pour cela même que je t'ai suscité,

pas des actions ou des mérites des hommes, mais uniquement du divin appel : *ex vocante...*

— *Dictum est...* Autre citation biblique, empruntée à Gen. xxv, 23, d'après les LXX. *Major*, c'est l'aîné, Esau; *minor*, c'est le plus jeune, Jacob. — *Sicut scriptum...* Pour conclure son premier raisonnement, vers. 6-13, l'apôtre cite encore librement, d'après les LXX, une parole sacrée, qu'il tire cette fois du livre de Malachie, 1, 2-3, et qui démontre clairement aussi la liberté de Dieu dans le cas en question. Non seulement le Seigneur a choisi l'un des deux frères et négligé l'autre, mais il a aimé l'un et haï l'autre. Évidemment le verbe haïr ne doit pas être pris ici d'une manière absolue, puisqu'il s'agit d'une époque antérieure à la naissance d'Esau, mais dans le sens restreint (aimer moins) qu'il a dans plusieurs endroits de la Bible. Cf. Gen. xxix, 30-31; Luc. xiv, 26, etc.

3<sup>o</sup> La réprobation d'Israël n'est pas en opposition avec la justice divine. IX, 14-2<sup>o</sup>.

14-18. Dieu est parfaitement libre d'accorder sa grâce ou de la refuser. — *Quid ergo...?* Comp. III, 5, où nous trouvons la même objection et la même introduction. L'apôtre repousse avec horreur, suivant sa coutume (*Absit*; cf. III, 4, etc.), cette objection qui serait blasphématoire. Il passe ensuite à la réfutation proprement dite, vers. 15-18. C'est bien à tort qu'à la suite d'Origène et de quelques autres anciens interprètes, divers auteurs modernes ont regardé cette série de versets comme la continuation de l'objection. Cette manière de voir ne s'harmonise nullement avec le texte, qui contient visiblement une réponse. — *Moysi enim...* (vers. 15). Les actes divins qui ont été mentionnés plus haut ne sauraient être injustes, puisqu'ils sont conformes à des principes énoncés par le Seigneur lui-même. — *Dicit*. Dans l'Exode, xxxiii, 19, d'après la traduction des LXX. — *Miserebor... et misericordiam...* D'après l'hébreu : Je ferai grâce à qui je ferai grâce, et je ferai miséricorde à qui je ferai miséricorde. Le sens général est celui-ci : Je ferai grâce et miséricorde à qui je voudrai.

Dieu affirme ainsi qu'il est entièrement libre dans la collation de ses bienfaits, et qu'il n'a d'autre loi en cela que son bon plaisir. — *Igitur...* (vers. 16). Saint Paul tire explicitement la conclusion, d'ailleurs très claire, de ce texte en ce qui concerne son sujet. Sa phrase est brève et elliptique : *Non volentis, neque..., sed...* La miséricorde divine ne dépend ni des désirs et de la volonté de l'homme, ni de ses efforts, mais seulement de Dieu. Non que nos bons désirs et nos efforts vers le bien soient tout à fait inutiles; mais ils ne sont pas la vraie cause de la grâce. La métaphore « courir » est chère à notre apôtre. Cf. I Cor. ix, 24; Gal. ii, 2; Phil. ii, 16,



Courcurs dans l'arène. (D'après un vase peint.)

etc. Ici, elle signifie : s'agiter pour arriver au salut. — *Dicit enim...* (vers. 17). La liberté absolue de Dieu est démontrée par un autre texte scripturaire. Le précédent (cf. vers. 15) mettait en relief la bonté de Dieu; celui-ci présente au contraire un exemple de sa sévérité. — *Pharaoni*. Le pharaon duquel Moïse obtint avec tant de peine, pour les Hébreux, l'autorisation de quitter l'Égypte. — *Quia...* Cf. Ex. ix, 16. La citation a lieu d'une manière légèrement indépendante soit de l'hébreu, soit des Septante. — *Excitavi te*. Avec le sens de : Je t'ai suscité. Cf. Matth. xi, 11; Joan. vii, 52, etc. — *Ut ostendam...* Tel était le but direct que Dieu

pour montrer en toi ma puissance, et pour que mon nom soit annoncé dans toute la terre.

18. Il fait donc miséricorde à qui il veut, et il endureit qui il veut.

19. Tu me diras : Pourquoi se plaint-il encore ? car qui est-ce qui résiste à sa volonté ?

20. O homme, qui es-tu, pour contester avec Dieu ? Le vase d'argile dit-il à celui qui l'a formé : Pourquoi m'as-tu fait ainsi ?

21. Le potier n'a-t-il pas le pouvoir de faire de la même masse d'argile un vase pour un usage honorable, et un autre pour un usage vil ?

dam in te virtutem meam, et ut annuntietur nomen meum in universa terra.

18. Ergo cujus vult miseretur, et quem vult indurat.

19. Dicis itaque mihi : Quid adhuc queritur ? voluntati enim ejus quis resistit ?

20. O homo, tu quis es, qui respondeas Deo ? Numquid dicit figmentum ei qui se finxit : Quid me fecisti sic ?

21. An non habet potestatem figulus luti ex eadem massa facere aliud quidem vas in honorem, aliud vero in contumeliam ?

s'était proposé en préservant le pharaon des premières plaies d'Égypte : il voulait lui manifester son pouvoir. — Un second but était la glorification du nom divin : *et ut annuntietur...* Il fut réalisé par les merveilles de puissance opérées en Égypte. Cf. Ex. xv, 14-15 ; Jos. II, 9-10, etc. — *Ergo...* (vers. 18). Conclusion de la petite argumentation qui commence au vers. 15. — Les mots *cujus vult* et *quem vult* résument l'idée principale, qu'ils soulignent fortement. — Le verbe *miseretur* résume les vers. 15 et 16 ; *indurat* résume le vers. 17. Saint Paul réunit ainsi « les deux aspects sous lesquels il a l'intention de nous présenter la liberté divine ». Il est presque inutile d'ajouter que l'endurcissement du pharaon ne doit pas être regardé comme un acte positif de Dieu, mais seulement comme un acte négatif. Le Seigneur donne à tous les hommes la grâce suffisante ; mais tous ne la mettent pas à profit, et ainsi il arrive que, par leur faute, beaucoup ne reçoivent pas la grâce efficace, sans laquelle personne ne peut arriver au salut. De tout le récit de l'Exode contenu dans les chap. IV-XIV, il résulte de la façon la plus manifeste que le pharaon fut seul responsable de son endurcissement. Voyez surtout Ex. VII, 13-14, 22 ; VIII, 15, 32, etc., où l'écrivain sacré le dit formellement.

19-29. Autre démonstration des droits souverains de Dieu à l'égard des hommes. — *Dicis...* Comme au vers. 14, saint Paul signale une nouvelle objection contre sa thèse ; mais, cette fois, il se suppose en face d'un adversaire individuel et concret, quelque Juif demeuré incrédule à Jésus-Christ. — *Quid adhuc...* ? Si Dieu endureit qui il lui plaît, peut-il en toute justice se plaindre des péchés des hommes ? En effet, *voluntati... ejus quis...* ? L'homme est irresponsable en pareil cas. — *O homo...* (vers. 20). Apostrophe pleine de gravité, auquel l'apôtre joint un reproche justement sévère : *Tu quis es...* ? Le mot ἄνθρωπε, « homo », contient à lui seul une réfutation, car il rappelle au faiseur d'objections que la vraie situation de l'homme à l'égard de Dieu est celle d'une créature envers son Créateur, et que celui-ci a le droit de traiter

comme il l'entend ceux auxquels il a donné l'être suivant ses sages desseins. Pensée qui va recevoir un beau développement. — *Numquid dicit...* ? Comparaison très frappante, pour faire ressortir la folie qu'il y aurait, de notre part, à demander compte à Dieu de sa conduite envers nous. Elle est très fréquemment employée dans l'Ancien Testament ; ce qui ajoutait à sa force dans le cas actuel, puisque saint Paul s'adresse directement aux Juifs, qui reconnaissaient l'inspiration divine de ce livre sacré tout entier. Cf. Is. xxix, 16 ; xlv, 8-10 ; Jer. xviii, 3 et ss. ; Eccli. xxxiii, 13-14, etc. — *Figmentum*. Plutôt « fictile », d'après le grec, le vase d'argile. — L'adverbe *sic* est très accentué : de telle manière plutôt que de telle autre. — *An non...*



Potier romain. (D'après un vase peint.)

(vers. 21). Il y a « aut non... » dans le grec. C.-à-d. : Si l'on affirme que l'argile a le droit de se plaindre, on sera contraint d'admettre que le potier n'a pas de contrôle sur elle ; ce qui serait une absurdité. — Le trait *ex eadem massa* n'est pas sans importance dans le raisonnement de l'apôtre. — *In honorem, in contumeliam*.

22. Quod si Deus volens ostendere iram, et notam facere potentiam suam, sustinuit in multa patientia vasa iræ, apta in interitum,

23. ut ostenderet divitias gloriæ suæ in vasa misericordiæ, quæ præparavit in gloriam.

24. Quos et vocavit nos non solum ex Judæis, sed etiam ex gentibus,

25. sicut in Osee dicit : Vocabo non plebem meam, plebem meam ; et non dilectam, dilectam ; et non misericor-

22. Que dire, si Dieu, voulant montrer sa colère, et faire connaître sa puissance, a supporté avec une grande patience les vases de colère prêts pour la perdition,

23. afin de manifester les richesses de sa gloire sur les vases de miséricorde, qu'il a préparés pour sa gloire ?

24. Ainsi nous a-t-il appelés non seulement d'entre les Juifs, mais aussi d'entre les païens,

25. comme il dit dans Osée : J'appellerai mon peuple celui qui n'était pas mon peuple ; et bien-aimée celle qui

C.-à-d., destiné à un usage honorable ou à un usage vil. Cf. II Tim. II, 20-21. Le potier a certainement le pouvoir en question, et personne n'a le droit de discuter sa conduite. Ainsi en est-il de Dieu relativement à l'homme. Saint Paul ne met nullement en doute l'existence de notre libre arbitre ; ce qu'il veut avant tout marquer par cette comparaison, c'est que nous devons obéir humblement et silencieusement à Dieu, sans exiger avec orgueil qu'il nous rende des comptes, nous fiant à sa sagesse et à sa bonté. — *Quod si...* (vers. 22). Dans les versets 19-21, Paul n'a pas répondu directement à son adversaire supposé, dont il s'est contenté de blâmer l'impudence. Il le réfute maintenant, vers. 22-29, en démontrant que Dieu, lorsqu'il a réprimé les Juifs incrédules et a offert le salut aux païens, n'a usé de son droit souverain qu'avec une miséricorde infinie. La phrase qui commence avec le vers. 22 n'est pas achevée. Elle se continue jusqu'à la fin du vers. 23, et alors l'apôtre se laisse entraîner par une autre pensée. Il est aisé de la compléter : Si Dieu... a supporté avec patience..., que diras-tu ? oseras-tu encore prétendre que Dieu est injuste ? — *Volens ostendere iram*. Ces mots contiennent une première réponse à la difficulté proposée : en réprimant les Juifs, le Seigneur a agi en toute justice, puisqu'ils étaient coupables et qu'il avait le droit de les châtier. — *Et notam facere...* Echo du langage employé plus haut, au sujet du pharaon. Comparez le vers. 17. — *Sustinuit in multa...* Autre réponse à l'objection. Alors qu'il avait le droit de les punir immédiatement, Dieu a fait preuve, à l'égard des Juifs, d'une longanimité étonnante, pour leur donner le temps de se convertir. — *Vasa iræ* : des vases qui méritent la colère du divin potier. — *Apta in...* D'après le grec : prêts pour la destruction. Ce trait annonce la proximité du châtement. — *Ut ostenderet...* (vers. 23). Troisième réponse directe à l'objection. Non seulement les Juifs étaient coupables, et non seulement Dieu avait fait preuve à leur égard d'une longue patience, mais il avait appelé au salut un grand nombre soit d'entre eux, soit des païens. — *Divitias gloriæ...* Cf. Eph. I, 18 et III, 16 ; Col. I, 27. Ici, la gloire immense que procure à Dieu l'exercice de sa miséricorde. Voyez II, 4. — *Vasa miseri-*

*cordiæ*. Par opposition aux vases de colère ; par conséquent, des vases dignes de la bonté du Seigneur, emblèmes de tous ceux qui, Juifs ou païens, avaient adopté la foi chrétienne. — *Quæ præparavit*. Au vers. 22<sup>b</sup>, en parlant des vases de colère, l'apôtre disait d'une manière générale qu'ils étaient préparés pour la ruine, mais sans attribuer à Dieu cette préparation. Maintenant qu'il s'agit de gloire, de récompense, il met ouvertement en relief l'œuvre miséricordieuse du Seigneur. Cf. Matth. xxv, 34, où nous trouvons une pensée analogue. — *In gloriam* : la gloire éternelle du ciel. — *Quos et vocavit* (vers. 24). C'est à cause du pronom *nos*, en vertu de l'attraction, que l'apôtre dit « quos » au masculin (οἱς), et non pas « que » au neutre (scil. « vasa »), comme on s'y attendrait. — *Non solum ex...* Des Juifs nombreux avaient reçu et entendu le divin appel ; la constitution même de l'Église de Rome le démontrait. Voyez l'Introd., p. 14. — *Sed etiam...* Les païens sont introduits ici, parce que leur vocation était en partie la conséquence de la réprobation des Juifs, ainsi qu'il sera dit au chap. XI. — *Sicut...* Saint Paul va prouver, vers. 25-29, par plusieurs textes de l'Ancien Testament, selon sa coutume en pareil cas, la légitimité de la conduite de Dieu par rapport aux Juifs et aux Gentils. — D'abord, la vocation des païens est rattachée à deux passages de la prophétie d'Osée, qui sont cités sous une seule et même formule : *Sicut in Osee dicit* (scil. « Deus »). — *Vocabo... consecutam*. Premier passage, cité assez librement d'après les LXX. Cf. Os. II, 23-24. D'après le sens littéral, il s'applique directement au royaume schismatique des dix tribus, tombé dans l'idolâtrie, et auquel Dieu promet le retour de ses faveurs dès qu'il se sera converti. Mais les Israélites du Nord sont envisagés ici comme le type des païens, à l'égard desquels le Seigneur devait agir d'une manière identique. L'apôtre voit donc à bon droit dans cette parole de Jéhovah une règle et un principe de son gouvernement moral. — *Non plebem..., non dilectam..., non misericordiam...* Dans l'oracle d'Osée, I, 6, 9 (voyez le commentaire), c'étaient là trois noms symboliques, donnés aux trois enfants d'Osée, en tant qu'ils représentaient le royaume israélite du Nord, abandonné de Dieu, à cause

n'était pas la bien-aimée, et objet de miséricorde celle qui n'avait pas obtenu miséricorde.

26. Et il arrivera que dans le lieu où il leur avait été dit : Vous n'êtes pas mon peuple, là même ils seront appelés les enfants du Dieu vivant.

27. Isaïe, de son côté, s'écrie au sujet d'Israël : Quand le nombre des enfants d'Israël serait comme le sable de la mer, un reste *seulement* sera sauvé.

28. Car le Seigneur accomplira complètement et promptement cette parole avec justice : oui, il l'accomplira promptement sur la terre.

29. Et comme Isaïe avait dit auparavant : Si le Seigneur des armées ne nous avait laissé une postérité, nous serions devenus comme Sodome, et nous aurions été semblables à Gomorrhe.

30. Que dirons-nous donc ? Que les païens, qui ne cherchaient pas la jus-

diam consecutam, misericordiam consecutam.

26. Et erit : in loco ubi dictum est eis : Non plebs mea vos, ibi vocabuntur filii Dei vivi.

27. Isaias autem clamat pro Israel : Si fuerit numerus filiorum Israel tanquam arena maris, reliquæ salvæ fient.

28. Verbum enim consummans et abbrevians in æquitate, quia verbum brevium faciet Dominus super terram.

29. Et sicut prædixit Isaias : Nisi Dominus sabaoth reliquisset nobis semen, sicut Sodoma facti essemus, et sicut Gomorrha similes fuisset.

30. Quid ergo dicemus ? Quod gentes, quæ non sectabantur justitiam, appre-

de ses crimes. — *Et erit...* (vers. 26). Second passage (cf. Os. 1, 10<sup>b</sup>). De nouveau la citation à lieu suivant les LXX. Même réflexion à faire au sujet de l'application de ce texte : il concerne en premier lieu les Israélites du Nord, que Dieu se proposait de châtier par l'exil, mais qu'il devait ensuite réintégrer comme son peuple. Saint Paul y a vu, d'une manière typique, l'appel des païens à la vraie foi. — *In loco ubi...* C.-à-d., par toute la terre, partout où il y a des Gentils. — *Isaias autem...* Dououreux contraste, vers. 27-28. Osée a prophétisé la vocation des païens au salut; Isaïe a prédit la réprobation de la plupart des Juifs. — *Clamat* (καλέει). Expression énergique, qui dénote la gravité de l'oracle. Au lieu de *pro Israel*, le grec porte : sur Israël (au sujet d'Israël). — *Si fuerit...* Pour Isaïe comme pour Osée, saint Paul cite deux textes différents. Le premier est emprunté à Is. x, 22, suivant les LXX, avec quelques modifications qui laissent d'ailleurs la pensée intacte. — *Reliquæ salvæ...* Isaïe annonce les terribles jugements de Dieu sur son peuple coupable; en même temps il prédit, comme en divers autres endroits de son livre, que la nation théocratique ne sera pas totalement anéantie; un reste sera sauvé, c.-à-d., d'après le contexte, se convertira au Messie. — *Verbum enim...* (vers. 28). L'apôtre condense la suite du texte d'Isaïe. On lit dans l'hébreu : La destruction (d'Israël) est résolue; elle fera déborder la justice; car, cette destruction qui a été résolue, le Seigneur l'accomplira au milieu du pays. Ce passage, tel que le cite saint Paul, a ici la même signification : Car le Seigneur fera sur la terre une parole (c.-à-d., exécutera une sentence), accomplissant et abrégant (c.-à-d. que cette sentence sera brève et décisive). — *Et sicut...* (vers. 29). Second oracle, emprunté à Isaïe 1, 9.

— *Nisi Dominus...* Le prophète annonce le prochain ravage de la Palestine par de puissants ennemis d'Israël. Les Hébreux périront en si grand nombre, que les survivants seront comparables à une faible semence. L'apôtre applique ce fait d'une manière symbolique à la résurrection spirituelle des Juifs au temps du Messie; ils ne périront donc pas tous. — *Sicut Sodoma..., Gomorrha.* Deux villes criminelles, dont la destruction fut complète. Cf. Gen. xix, 1 et ss.

#### § II. — *La culpabilité d'Israël, vraie cause de sa réprobation.* IX, 30-X, 21.

Dans le paragraphe qui précède, l'écrivain sacré a envisagé par rapport à Dieu le problème qu'il étudie en ce moment. Le considérant ici sous un autre aspect, du côté des Juifs eux-mêmes, il n'a pas de peine à démontrer qu'en réalité c'est à eux seuls qu'on doit attribuer leur exclusion du salut apporté par le Messie.

1<sup>o</sup> Israël n'a pas cherché la justification là où Dieu l'avait placée. IX, 30-33.

30-33. Ces versets résument sommairement tout le paragraphe. — *Quid ergo...?* Comp. le vers. 14. Que conclure de toute cette discussion ? La conclusion était indiquée très visiblement par les faits : d'une part, la conversion des païens, vers. 30; de l'autre, la réprobation d'Israël, vers. 31. — *Gentes.* Dans le grec, ἔθνη sans article, des Gentils. En effet, malgré les vastes conquêtes dues à saint Paul et aux autres apôtres, la conversion du monde païen était simplement commencée. — Les expressions *sectabantur...* et *apprehenderunt...* font allusion à ce qui se passait dans les jeux athlétiques, où l'on n'obtenait une récompense que par de vigoureux efforts. Toutefois, les païens avaient obtenu le prix, c.-à-d., la justice, la justification,

henderunt justitiam, justitiam autem quæ ex fide est;

31. Israel vero, sectando legem justitiæ, in legem justitiæ non pervenit

32. Quare? Quia non ex fide, sed quasi ex operibus, offenderunt enim in lapidem offensionis,

33. sicut scriptum est: Ecce pono in Sion lapidem offensionis, et petram scandali; et omnis qui credit in eum non confundetur.

tice, ont embrassé la justice, mais la justice qui vient de la foi;

31. et qu'Israël, en cherchant la loi de la justice, n'est point parvenu à la loi de la justice,

32. Pourquoi? Parce qu'ils l'ont cherchée, non par la foi, mais comme par les œuvres; car ils se sont heurtés contre la pierre d'achoppement,

33. selon qu'il est écrit: Voici, je mets dans Sion une pierre d'achoppement et une pierre de scandale; et tous ceux qui croiront en lui ne seront pas confondus.

## CHAPITRE X

1. Fratres, voluntas quidem cordis mei, et obsecratio ad Deum, fit pro illis in salutem.

2. Testimonium enim perhibeo illis

1. Mes frères, le désir de mon cœur et la supplication que j'adresse à Dieu ont pour objet leur salut.

2. Car je leur rends le témoignage

sans efforts de ce genre. Ce paradoxe s'explique, puisque l'apôtre a en vue la justification par la foi (*justitiam... quæ ex fide...*), laquelle ne suppose dans l'homme aucune activité proprement dite et qui est un don gratuit du Seigneur. Cf. III, 23 et ss. — *Israel vero...* (vers. 31). Antithèse vraiment tragique. Israël, lui, a fait des efforts considérables, et il a manqué le but, le salut: *non pervenit*. — *Legem justitiæ*. C.-à-d., une norme, une règle d'après laquelle on parvient à la justice. Bien entendu, il n'est pas question de la loi juive, qui ne saurait produire la justification, ainsi qu'il a été prouvé ci-dessus. — *Quare* (vers. 32)? Pourquoi cet insuccès des Juifs? La réponse est fort simple: *Quia non ex fide* (s.-ent. « sectati sunt »), *sed...* Et pourtant, l'exemple d'Abraham le leur avait montré (voyez le chap. IV), c'est dans la foi qu'ils devaient chercher la justification. — *Quasi ex operibus*. L'insertion de la particule « quasi », ὡς, a pour but d'indiquer qu'en agissant ainsi les Juifs se trompaient. — *Lapidem offensionis*. Avec un double article dans le grec: la pierre de l'achoppement. Pierre rendue célèbre par Isaïe, comme il est dit au vers. 33: *Sicut scriptum est*. La citation est une combinaison des deux textes Is. VIII, 14, d'après l'hébreu, et Is. XXVIII, 16, d'après les LXX. Ces oracles se rapportent à la grande promesse messianique, qui remplit toute l'histoire d'Israël. Dans Is. VIII, 14, c'est Jéhovah qui est la pierre en question; les deux royaumes juifs d'alors, celui d'Israël et celui de Juda, viennent se heurter et se briser contre elle, par suite de leur incrédulité. Dans Is. XXVIII, 16, la pierre représente le Messie, et Jéhovah la pose lui-même comme un fondement inébranlable. Les

deux passages se complètent donc mutuellement, et c'est pour cela que saint Paul les a réunis. Sur le Christ en tant que pierre de scandale, voyez aussi Luc. II, 34 et XX, 17-18; I Petr. II, 4, etc. — L'expression *petram scandali* est presque synonyme de la précédente. Elle marque surtout le résultat produit par la chute; la première indiquait le choc. — *Omnis qui credit*. L'adjectif πᾶς, tout, est omis par beaucoup de manuscrits, par le syriaque, etc.; il manque d'ailleurs dans le texte d'Isaïe. Il n'est probablement pas authentique en cet endroit; mais nous le trouverons plus bas, X, 11. — *Non confundetur*. Dans l'hébreu: Il ne se hâtera pas (de prendre la fuite). C'est la même pensée.

2° Au mode de justification proposé par Dieu, les Juifs ont osé en substituer un autre; il n'est donc pas étonnant qu'ils aient été réprouvés. X, 1-13.

CHAP. X. — 1-2. Introduction. Avant de s'étendre plus longuement sur la faute de ses coreligionnaires, saint Paul proteste de nouveau qu'il leur porte un vif intérêt, et il loue leur zèle pour les choses de Dieu. Cf. IX, 1-3. — *Voluntas*. Dans le grec: εὐδονία, la bonne volonté, l'affection. Cette affection de l'apôtre ne demeurerait pas inactive; elle le poussait à prier pour la conversion et le salut des Juifs: *et obsecratio...* — *Testimonium enim...* (vers. 2). Il pouvait d'autant mieux leur rendre ce témoignage, qu'il les connaissait à fond et de longue date, ayant pensé et vécu comme eux durant la première période de sa vie. Cf. Act. XXII, 3; Gal. I, 14, etc. — *Amulationem Dei*. Expression empruntée à l'Ancien Testament. Cf. Ps. CXVIII, 139; Judith, IX, 4; I Mach. II, 58, etc. Les Juifs manifestaient alors de toutes manières



qu'ils ont du zèle pour Dieu, mais non selon la science;

3. car, ne connaissant pas la justice de Dieu, et cherchant à établir la leur, ils ne se sont pas soumis à la justice de Dieu.

4. En effet, la fin de la loi, c'est le Christ, pour la justification de tous ceux qui croient.

5. Aussi Moïse a-t-il écrit, touchant la justice qui vient de la loi, que qui-conque la pratiquera y trouvera la vie.

6. Mais quant à la justice qui vient de la foi, il en parle ainsi : Ne dis pas en

quod æmulationem Dei habent, sed non secundum scientiam;

3. ignorantes enim justitiam Dei, et suam quærentes statuere, justitiæ Dei non sunt subjecti.

4. Finis enim legis, Christus, ad justitiam omni credenti.

5. Moyses enim scripsit quoniam justitiam quæ ex lege est, qui fecerit homo, vivet in ea.

6. Quæ autem ex fide est justitia, sic dicit : Ne dixeris in corde tuo : Quis

leur « jalousie » pour Dieu, pour la loi, le temple, les saints Livres, etc. Cf. Matth. xxiii, 15. Leur haine à l'égard de Notre-Seigneur Jésus-Christ et des chrétiens était du zèle aux yeux de ces malheureux égarés. Zèle tout à fait faux, évidemment : *non secundum scientiam*.

3-4. L'aveuglement des Juifs les a portés à établir leur propre justice à la place de celle que Dieu leur offrait en Jésus-Christ. — *Ignorantes enim...* Preuve qu'ils ne possédaient pas la vraie science. — *Justitiam Dei*. C.-à-d., le système de justification que le Seigneur avait institué naguère, et que l'apôtre a longuement décrit dans la première partie de sa lettre. A cette vraie justice, Paul en oppose une autre, entièrement trompeuse, celle des Juifs : *suam*, τὴν ἰδίαν. Cette « propre justice » consistait uniquement, comme il vient d'être dit (cf. ix, 32<sup>a</sup>), dans la pratique des œuvres de la loi, en des efforts et des mérites personnels. Dieu n'y entrait en quelque sorte pour rien. — *Quærentes statuere*. Tentative pleine d'orgueil, qui a abouti à une révolte ouverte et au rejet de la justification offerte par le Seigneur : *justitiæ... non... subjecti*. Comp. I, 5 et VI, 17, où la foi est regardée comme un acte d'obéissance. — *Finis enim...* (vers. 4). L'entreprise des Juifs (« quærentes ») a été aussi vaine qu'insensée, puisque leur loi avait cessé d'être un moyen de justification. Le mot grec τέλος doit d'abord être pris ici dans son acception habituelle de fin, de terme. En réalité, le Christ avait mis fin au régime légal, « comme la mort met fin à la vie ». Mais on ne doit pas négliger l'autre signification de τέλος, celle de but, accomplissement, qui convient très bien aussi dans ce passage. Jésus-Christ était le but perpétuel de la loi juive, qui, dans toutes ses parties, tendait à lui, le montrait du doigt et conduisait à lui. Cf. Gal. III, 24. L'aveuglement des Juifs était donc encore plus grand sous cet autre aspect : ils prétendaient se justifier uniquement par l'observation de la loi, et ils ne voyaient pas que cette loi trouvait précisément en Jésus-Christ sa pleine réalisation. — *Omnis credenti*. Deux mots accentués. La foi au Sauveur est la condition absolue de la justification, comme il a été déjà dit à plusieurs reprises, et

ainsi que l'apôtre va le prouver encore dans les vers. 5-13.

5-10. Preuve que la justification n'est accordée qu'à la foi. — *Moyses enim...* C'est ce grand législateur lui-même qui démontrera aux Juifs que désormais la vraie justice ne dépend pas des œuvres, de l'observance de la loi, mais de la foi. — *Scripsit*. Au temps présent dans le grec : Moïse écrit. Ses livres ont une valeur perpétuelle. — *Justitiam... ex lege* : la justice que l'on obtient en pratiquant tous les préceptes de la loi mosaïque, par opposition à la « justitia Dei » (cf. vers. 3), qui est accordée par la foi. — *Qui fecerit...* Ici commence la citation. Elle est empruntée à Lev. xviii, 5, et faite à peu près littéralement d'après les LXX. Comp. Gal. III, 12, où ce même texte est allégué par l'apôtre. Le Seigneur, parlant à Moïse, lui prescrivit de dire aux Hébreux : Vous observerez mes lois et mes ordonnances; l'homme qui les mettra en pratique vivra par elles. Les mots essentiels sont : *qui fecerit homo*. Pour obtenir la vie dans le sens le plus relevé, le plus complet, soit sur cette terre, soit surtout dans l'autre monde (*vivet in ea*; c.-à-d., vivra par la loi), il fallait observer la loi, toute la loi. Les manuscrits du texte grec présentent quelques variantes pour ce verset; la Vulgate a suivi la version qui paraît la meilleure. — *Quæ autem...* (vers 6). Après s'être placé au point de vue de l'Ancien Testament dans le verset qui précède, saint Paul se place maintenant au point de vue de la Nouvelle Alliance, et ici encore il laisse la parole à Moïse. — *Sic dicit*. La justice chrétienne, personnifiée, est censée elle-même adresser la parole aux Juifs incrédules, pour leur montrer que la foi en Jésus-Christ est à leur portée avec les heureux effets qu'elle produit, qu'ils sont par conséquent très blâmables de ne pas se l'approprier. — *Ne dixeris...* Ce texte est tiré du Deutéronome, xxx, 11-14; mais saint Paul ne le cite ni complètement ni littéralement. Il n'en prend que certains passages, dont il se sert pour décrire les caractères de la justification par la foi, et il en indique, chemin faisant, le sens allégorique par de petites explications rapides. On le voit, à la suite des anciens interprètes grecs

ascendet in cælum? id est, Christum deducere;

7. aut quis descendet in abyssum? hoc est, Christum a mortuis revocare.

8. Sed quid dicit Scriptura? Prope est verbum in ore tuo, et in corde tuo; hoc est verbum fidei, quod prædicamus.

9. Quia si confitearis in ore tuo Dominum Jesum, et in corde tuo credideris quod Deus illum suscitavit a mortuis, salvus eris.

10. Corde enim creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem.

ton cœur : Qui montera au ciel? c'est-à-dire, pour en faire descendre le Christ;

7. ou qui descendra dans l'abîme? c'est-à-dire, pour rappeler le Christ d'entre les morts.

8. Mais que dit l'Écriture? Près de toi est la parole, dans ta bouche et dans ton cœur; c'est-à-dire la parole de la foi, que nous prêchons;

9. car si tu confesses de ta bouche le Seigneur Jésus, et si tu crois dans ton cœur que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts, tu seras sauvé.

10. Car c'est en croyant du cœur que l'on est justifié, et c'est en confessant de la bouche qu'on est sauvé.

(saint Jean Chrys., Théodorct, Théophylacte, etc.) et de nombreux commentateurs modernes ou contemporains (parmi les catholiques, Cornelius à Lap, Calmet, Cornely, etc.), nous pensons que saint Paul n'a pas l'intention de donner ici une interprétation proprement dite du texte cité par lui, mais qu'il l'emploie dans un sens accommodatic. Nous devons dire pourtant qu'un certain nombre d'exégètes (entre autres le docte Estlus) croient que l'apôtre interprète strictement le passage en question, lequel, outre sa signification littérale, aurait eu un sens typique, se rapportant au Christ. Quoi qu'il en soit, c'est de la loi mosaïque, et de la facilité avec laquelle on peut l'accomplir, que ces paroles ont été dites par Moïse, avec des métaphores très expressives : « les Hébreux ne pouvaient alléguer ni l'ignorance des commandements divins, ni l'impossibilité de les mettre en pratique. » Saint Paul les profère à son tour, pour indiquer combien il était aisé aux descendants de ces ancêtres Hébreux d'adhérer au Christ et d'être justifiés grâce à lui. — *Id est, Christum...* Moïse avait affirmé qu'il n'était pas nécessaire de monter dans les sphères célestes pour en rapporter la loi, puisqu'on avait celle-ci entre les mains; saint Paul dit de même qu'il n'est pas besoin de monter au ciel pour y chercher le Christ, objet de notre foi et source de notre justice, puisque déjà il est venu au milieu de nous par son incarnation. — *Aut quis descendet...* (vers. 7). Nous lisons au Deutéronome : Qui passera pour nous de l'autre côté de la mer (pour aller chercher la loi)? Saint Paul modifie l'image, afin d'obtenir un contraste plus frappant avec la pensée qui précède, et aussi pour mieux faire l'application qu'il avait en vue. Par abîme, il faut entendre ici le séjour des morts. — *Christum deducere* : le ramener, par la résurrection, de ce séjour où son âme était descendue pour quelques heures seulement. Ainsi donc, pour s'appliquer la rédemption opérée par Jésus Christ, laquelle est concentrée ici dans les mystères de l'incarnation et de la résurrection, il est inutile que les Juifs aillent chercher au loin. Le salut, leur dit saint Paul,

est tout à fait à votre portée. Le sens des vers. 6 et 7 peut donc se résumer dans la parole du Sauveur à l'apôtre saint Thomas (Joan. xx, 27<sup>b</sup>) : Ne sois pas incrédule, mais fidèle. — *Quid... Scriptura* (vers. 8). La Vulgate a suppléé ce dernier mot. Le grec a simplement : τί λέγει; « quid dicit? » La réponse à cette question nous apprendra ce que nous devons faire pour nous approprier le salut. — *Verbum, τὸ ῥῆμα* : la loi théocratique. Moïse disait d'elle qu'elle était tout près de chaque Israélite, c.-à-d., facile à pratiquer. — Les deux traits *in ore...* et *in corde...* montrent combien cette proximité était grande, puisque les Juifs portaient la loi pour ainsi dire en eux-mêmes. Dans la bouche, par la profession de foi extérieure; dans le cœur, par l'amour. — Pour la troisième fois l'apôtre applique à son sujet la parole de Moïse : *hoc est...* Il nomme *verbum fidei* (avec deux articles dans le grec : la parole de la foi) les vérités évangéliques, qui forment l'objet de la foi du chrétien (voyez le vers. 9) et que les prédicateurs mettaient à la portée de tous (*quod prædicamus*). — *Quia si...* Ce verset et le suivant (9 et 10) développent le 8<sup>e</sup>, et marquent ce que l'on doit faire pour avoir part à la rédemption messianique. On doit confesser de bouche Notre-Seigneur Jésus-Christ (*confitearis in ore...*) et croire à lui du fond du cœur (*et in corde...*) : deux conditions qui n'en forment à vrai dire qu'une seule, la foi sincère. Si saint Paul mentionne l'acte extérieur, la profession de la foi, avant l'acte intérieur, l'existence même de cette foi, c'est pour se conformer à l'ordre suivi par Moïse dans le texte qui vient d'être cité. Comp. le vers 8<sup>a</sup>. — *Dominum Jesum*. La personne même du Sauveur, avec tous les mystères divins et humains que son nom résume, et en particulier le glorieux dogme de sa résurrection (*quod Deus... suscitavit...*). — *Corde enim...*, *ore autem...* (vers. 10). Cette fois, les deux actes sont mentionnés d'après leur ordre logique. Au premier correspond la justification, ou le salut envisagé à son début (*ad justitiam*); au second, le salut complet, dans sa

11. En effet, l'Écriture dit : Quiconque croit en lui ne sera pas confondu.

12. Car il n'y a pas de distinction entre le Juif et le Grec, puisqu'ils ont tous un même Seigneur, riche pour tous ceux qui l'invoquent.

13. Car quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé.

14. Mais comment invoqueront-ils celui auquel ils n'ont pas cru ? ou comment croiront-ils en celui dont ils n'ont pas entendu parler ? et comment en entendront-ils parler, s'il n'y a pas de prédicateur ?

15. Et comment les prédicateurs prêcheront-ils, s'ils ne sont pas envoyés ? ainsi qu'il est écrit : Qu'ils sont beaux, les pieds de ceux qui annoncent la paix, de ceux qui annoncent la bonne nouvelle !

16. Mais tous n'obéissent pas à la

11. Dicit enim Scriptura : Omnis qui credit in illum non confundetur.

12. Non enim est distinctio Judæi et Græci ; nam idem Dominus omnium, dives in omnes qui invocant illum.

13. Omnis enim quicumque invocaverit nomen Domini, salvus erit.

14. Quomodo ergo invocabunt in quem non crediderunt ? Aut quomodo credent ei quem non audierunt ? Quomodo autem audient sine prædicante ?

15. Quomodo vero prædicabunt nisi mittantur ? sicut scriptum est : Quam speciosi pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bona !

16. Sed non omnes obediunt evangelio.

consommation. La justification a lieu ici-bas ; le salut total, seulement à la fin des temps.

11-13. Preuve que la justification est accordée à tous les croyants, sans distinction de race. — *Dicit... Scriptura*. C'est Isaïe, xxviii, 16, qui fournit la démonstration. Voyez ix, 33, où ce texte a été cité d'une manière plus complète. Le prophète dit seulement : Celui qui croit ; mais l'adjectif *omnis* est contenu implicitement dans le participe *hamma'amin* du texte hébreu, qui exprime un fait général : le croyant, quiconque croit. Saint Paul ajoute aussi les mots *in illum* (c.-à-d., d'après le contexte du prophète, à la pierre symbolique qui figurait le Christ), afin de rendre l'application plus évidente. — *Non enim est...* (vers. 12). Dès lors que la foi existe, le salut l'accompagne, quelle que soit la nationalité de celui qui croit : *Judæi et Græci*. Voyez i, 16 et les notes. — *Nam idem...* Ces mots contiennent le motif pour lequel toute distinction avait cessé chez les peuples sous le rapport religieux. Désormais, tous les hommes ne forment plus qu'une seule famille, qu'une seule nation, rachetée par un seul et même Seigneur, Jésus-Christ. Ce « Maître » unique possède assez de trésors spirituels pour sauver tout le genre humain : *dives in omnes*. — *Qui invocant...* La condition réparait : c'est encore la foi, sous un autre nom. — *Omnis... quicumque...* (vers. 13). Texte emprunté à un oracle messianique de Joël, ii, 32, appliqué déjà aux croyants par saint Pierre, le jour de la première Pentecôte chrétienne. Voyez Act. ii, 17 et ss. Le prophète avait prédit que l'invocation du nom de Jéhovah, faite avec foi au jour de son terrible jugement, serait un moyen de salut ; les deux apôtres supposent très justement qu'il en sera de même de l'invocation du nom du Messie. Saint Paul ne pouvait mieux conclure son raisonnement des vers. 6-13.

3° Les Juifs ont refusé d'écouter l'Évangile. x, 14-21.

Cet alinéa présente cela de particulier qu'il abonde en interrogations ; ce qui lui communique beaucoup de vie. Ces questions multipliées proposent des difficultés, des objections, auxquelles il est brièvement répondu. Les citations de l'Ancien Testament sont très nombreuses encore. Le tout détermine énergiquement la culpabilité des Juifs, et ne leur laisse pas la moindre excuse.

14-15. Toutes les conditions requises pour éveiller la foi ont été remplies à l'égard des Juifs : ils ont eu toutes les opportunités possibles pour reconnaître le nouveau système de justification ; s'ils n'y ont pas adhéré, c'est leur faute. — *Quomodo ergo...* ? Saint Paul vient de dire que quiconque invoquera le nom de Jésus sera sauvé. Partant de là, et allant graduellement d'un fait à l'autre, il montre que l'invocation du nom de Notre-Seigneur suppose la foi en lui ; que la foi en lui suppose qu'on a entendu parler de lui (*quomodo credent...?*), qu'on le connaît ; que cette connaissance suppose une prédication (*quomodo... audient...?*) ; que la prédication suppose une mission divine (*quomodo... nisi...*, vers. 15). — Cette mission a eu lieu véritablement, comme l'affirme l'apôtre en empruntant un beau texte d'Isaïe, lxxii, 7 : *Sicut scriptum... : Quam...* La citation est faite librement d'après l'hébreu. Dans un joyeux langage, le prophète décrivait par anticipation les messagers qui devaient porter un jour, à travers toute la Palestine, la bonne nouvelle de la fin de l'exil chaldéen. Saint Paul emploie ce texte pour décrire l'apparition plus avantageuse encore des apôtres du Christ sur la scène du monde.

16-21. Les Juifs n'ont pas répondu à l'appel qu'ils avaient reçu de Dieu. — Ce sont eux qui

Isaias enim dicit : Domine, quis credidit auditui nostro ?

17. Ergo fides ex auditu, auditus autem per verbum Christi.

18. Sed dico : Numquid non audierunt ? Et quidem in omnem terram exivit sonus eorum, et in fines orbis terræ verba eorum.

19. Sed dico : Numquid Israel non cognovit ? Primus Moyses dicit : Ego ad æmulationem vos adducam in non gentem, in gentem insipientem, in iram vos mittam.

20. Isaias autem audet, et dicit : Inventus sum a non quærentibus me, palam apparui iis qui me non interrogabant.

bonne nouvelle. Aussi Isaïe dit-il : Seigneur, qui a cru à notre prédication ?

17. La foi donc vient de ce qu'on a entendu, et l'on entend grâce à la parole du Christ.

18. Mais je dis : Est-ce qu'ils n'ont pas entendu ? Certes, leur voix est allée par toute la terre, et leurs paroles jusqu'aux extrémités du monde.

19. Mais je dis encore : Est-ce qu'Israël n'a rien connu ? Moïse le premier a dit : Je vous rendrai jaloux d'un peuple qui n'en est pas un, et je provoquerai votre colère contre une nation insensée.

20. Mais Isaïe s'enhardit jusqu'à dire : J'ai été trouvé par ceux qui ne me cherchaient pas ; je me suis manifesté ouvertement à ceux qui ne me demandaient pas.

sont représentés, d'après le contexte, par l'adjectif *omnes*. Au lieu de *obediunt* au présent, le grec a l'aoriste : Tous n'ont pas obéi... Très peu d'Israélites avaient obéi dans le sens indiqué ; aussi la formule était-elle une litote évidente. Fait douloureux que l'apôtre constate en gémissant. — *Isaias enim...* Autre texte emprunté à ce royal prophète, d'après la version des LXX. Au début de son magnifique oracle relatif à la passion du Messie (LIII, 1 ; voyez le commentaire), Isaïe contemple les Juifs de l'avenir, désolés de leur manque de foi envers le Christ et s'adressant d'amers reproches. — *Quis credidit...* Manière de dire que presque personne n'a cru, que bien peu ont cru. — *Auditui nostro*. Hébraïsme : à la prédication que nous avons entendue. — *Ergo fides...* (vers. 17). Raisonnant sur ce texte, Paul conclut de nouveau, comme dans ses questions du vers. 14, que la foi suppose la prédication, et que celle-ci suppose de son côté un mandat divin, lequel est désigné ici par les mots *verbum Christi* (la parole par laquelle Jésus-Christ a envoyé ses apôtres prêcher à travers le monde). On peut aussi adopter le sentiment de divers interprètes d'après lesquels « la parole du Christ » serait le message relatif au Messie, l'évangile. Le sens du verset serait alors : Pour croire, il faut entendre ; pour qu'on entende, il faut qu'il y ait une prédication. — *Sed dico...* (vers. 18). A deux reprises, ici même et au verset 19, saint Paul se pose une objection, comme s'il cherchait à trouver une excuse à l'incrédulité de ses malheureux coreligionnaires. — Première excuse : *Numquid non...* ? Peut-être n'ont-ils pas entendu le message évangélique. Mais cette allégation est rejetée promptement et vivement : *Et quidem...* D'après le grec : « Immo vero », mais plutôt. Pour mieux exprimer sa pensée, l'apôtre s'approprie le vers. 5 du Ps. XVIII, qu'il cite littéralement d'après les LXX. Le sens de cette accommodation est très clair : Comment ! ils n'auraient pas entendu les messagers divins ? Mais

la terre entière a été remplie du bruit de leur prédication. C'est donc que les Juifs ont fermé volontairement leurs oreilles pour ne pas entendre. — Seconde excuse : *Numquid Israel...* (vers. 19). Peut-être serait-ce par ignorance qu'Israël n'a point adhéré à la foi chrétienne ? Les Juifs ont entendu l'évangile ; mais il serait possible qu'ils ne l'eussent pas compris : *Non cognovit*. Comme la précédente, cette excuse est immédiatement rejetée au moyen de textes de l'Ancien Testament, desquels il ressort qu'Israël avait été très explicitement averti qu'il répudierait le Messie, et que les Gentils accepteraient la foi. — *Primus Moyses*. C.-à-d., Moïse dont les livres ouvrent la longue série de l'Ancien Testament. — *Dicit : Ego...* Passage extrait de Deut. XXXII, 21, selon la version des LXX. Saint Paul substitue le pronom *vos* à « eos », pour rendre l'application plus directe. — *Ad æmulationem...* Dans les lignes qui précèdent ce texte, le Seigneur se plaint en ces termes de l'idolâtrie des Hébreux : Ils ont provoqué ma jalousie en adorant ce qui n'était pas Dieu, et ils m'ont irrité par leurs vanités (les idoles). Puis il ajoute : Et moi je provoquerai aussi leur jalousie... Les mots *non gentem, gentem insipientem*, désignent les païens, par opposition à Israël, qui était le peuple de Dieu, le peuple intelligent par excellence, grâce aux révélations dont il jouissait. En accordant à l'avenir ses faveurs aux Gentils, le Seigneur voulait exciter la jalousie et la colère des Israélites ingrats. — *Isaias autem...* (vers. 20). Autre citation, tirée d'Isaïe LV, 1, d'après les LXX ; seulement, l'apôtre change l'ordre des deux propositions parallèles qui la composent. La formule d'introduction *audet* (ἀποτολμᾷ : verbe composé, qui fortifie la pensée) et *dicit* montre qu'il fallait un vrai courage au prophète pour tenir un tel langage à ses coreligionnaires, si jaloux de leurs privilèges nationaux. — *Inventus sum...* Les païens, qui ne recherchaient pas le vrai Dieu,

21. Mais à Israël il dit : Tout le jour j'ai tendu mes mains à un peuple incrédule et qui contredit.

21. Ad Israel autem dicit : Tota die expandi manus meas ad populum non credentem, et contradicentem.

## CHAPITRE XI

1. Je dis donc : Est-ce que Dieu a rejeté son peuple? Loin de là! Car moi aussi je suis Israélite, de la race d'Abraham, de la tribu de Benjamin.

2. Dieu n'a pas rejeté son peuple, qu'il a connu d'avance. Ne savez-vous pas ce que dit l'Écriture au sujet d'Élie? comment il interpelle Dieu contre Israël?

3. Seigneur, ils ont tué vos prophètes, ils ont renversé vos autels; et moi je suis demeuré seul, et ils cherchent à m'ôter la vie.

1. Dico ergo : Numquid Deus repulit populum suum? Absit. Nam et ego Israelita sum, ex semine Abraham, de tribu Benjamin.

2. Non repulit Deus plebem suam, quam præscivit. An nescitis in Elia quid dicit Scriptura, quemadmodum interpellat Deum adversum Israel?

3. Domine, prophetas tuos occiderunt, altaria tua suffoderunt; et ego relictus sum solus, et quæerunt animam meam.

l'ont trouvé; ce qui suppose qu'Israël aurait pu aisément connaître et comprendre, lui qui avait reçu tant de lumières. C'est d'ailleurs ce qu'ajoute l'apôtre au vers. 21, en citant, encore d'après les LXX, la suite du même passage d'Isaïe (LV, 2) : *Tota die...* Les Juifs sont demeurés incrédules, malgré les appels réitérés de Dieu.

### § III. — Grande consolation pour Israël.

XI, 1-36.

Paul a fait entendre aux Juifs de dures vérités. Il leur a démontré que, s'ils étaient alors exclus pour la plupart de la rédemption messianique, c'était par leur propre faute. Il essaie maintenant de les consoler autant qu'il le pourra de ce grand malheur. Il puise ses motifs de consolation soit dans le présent, soit dans l'avenir. 1° Malgré la réprobation de la plupart des Juifs, il demeurait vrai qu'un nombre considérable d'entre eux avaient accepté la foi chrétienne. 2° L'exclusion des Israélites volontairement endurcis avait produit un résultat salutaire, puisque la conversion des Gentils s'en était suivie. 3° Cette exclusion n'était pas perpétuelle, mais seulement temporaire : la masse du peuple israélite se convertira un jour et sera sauvée par la foi en Jésus-Christ.

1° La réprobation des Juifs n'a pas été totale, mais partielle. XI, 1-10.

CHAP. XI. — 1-2°. Dieu n'a pas rejeté son peuple d'une manière absolue. — *Dico ergo.* L'objection qui suit semblait, en effet, découler naturellement des textes allégués plus haut. — *Numquid...?* La formule grecque μή suppose déjà une réponse négative. Il en est de même des deux termes *Deus* et *populum suum*, juxtaposés dans la question : Israël est et demeure le peuple de Jéhovah; il ne sera donc pas rejeté à jamais. Cf. Ps. xciii, 14, etc. — L'apôtre mentionne son propre exemple, en preuve que Dieu n'a pas

répudié en masse et absolument le peuple théocratique : *Nam et ego.* S'il a été converti, lui qui avait persécuté tout d'abord le christianisme, à plus forte raison d'autres Juifs auront-ils pu croire en Jésus-Christ. Remarquez la solennité avec laquelle il signale successivement trois titres qui constataient clairement son origine juive : *Israelita, ex semine...*, *de tribu...* Cf. II Cor. xi, 22; Phil. iii, 5. — *Non repulit...* Autre réponse préalable, et tout à fait péremptoire, à l'objection. Ce sont les mots *quem præscivit* qui portent l'idée principale. Si Dieu, de toute éternité, a choisi les Israélites pour en faire son peuple de prédilection, c'est qu'il n'a pas voulu qu'ils fussent tous à jamais rejetés, condamnés. Il y aurait une sorte de contradiction entre ce choix et une réprobation permanente; d'où il suit que le choix subsiste d'une manière ou d'une autre.

2°-6. En fait, un certain nombre de Juifs s'étaient déjà convertis au christianisme. — *An nescitis?* Formule fréquente dans cette épître. Cf. II, 4; VI, 3; VII, 1; IX, 21. Un fait célèbre de l'histoire d'Israël va mettre en relief la pensée de l'apôtre. — *In Elia.* C.-à-d., d'après les meilleurs interprètes : dans la section de l'Ancien Testament relative à Élie. Comp. Marc. xii, 26; Luc. xx, 30 et les notes. Les rabbins, Philon, etc., emploient des formules analogues pour citer la Bible. Ces mots ne signifient donc pas : au sujet d'Élie. — *Quemadmodum interpellat...* La parole d'Élie et la réponse du Seigneur sont tirées de III Reg. xix, 10, 14 et 18. Achab et Jézabel avaient fait massacrer les prophètes et les prêtres de Jéhovah, et renverser ses autels. Élie, qui s'était enfui jusqu'au mont Horeb pour échapper au carnage, désolé de voir la masse du peuple devenue idolâtre, disait à Dieu en gémissant : *Domine... et ego... solus...* (vers. 3). La citation est faite assez librement d'après les

4. Sed quid dicit illi divinum responsum? Reliqui mihi septem millia virorum, qui non curvaverunt genua ante Baal.

5. Sic ergo et in hoc tempore, reliquiæ secundum electionem gratiæ salvæ factæ sunt.

6. Si autem gratia, jam non ex operibus; alioquin gratia jam non est gratia.

7. Quid ergo? Quod quærebat Israel, hoc non est consecutus; electio autem consecuta est, ceteri vero excæcati sunt;

8. sicut scriptum est : Dedit illis Deus spiritum compunctionis, oculos ut non

4. Mais que lui dit la divine réponse? Je me suis réservé sept mille hommes, qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal.

5. Dé même donc en ce temps aussi, selon l'élection de la grâce un reste a été sauvé.

6. Mais si c'est par grâce, ce n'est donc point par les œuvres; autrement la grâce ne serait plus la grâce.

7. Que *diron*s-nous donc? Ce que cherchait Israël, il ne l'a pas trouvé; mais les élus l'ont trouvé, et les autres ont été aveuglés;

8. selon qu'il est écrit : Dieu leur a donné un esprit d'assoupissement, des

LXX. — *Sed quid...* (vers. 4). Réponse consolante du Seigneur. L'équivalent grec de *responsum*, ὁ χρηματισμός, désigne toujours un oracle divin. — *Reliqui mihi...* Saint Paul abrège de nouveau la citation, qu'il fait autant d'après l'hébreu que d'après les LXX. — *Baal*.



Le dieu Baal sur une monnaie de Tarse.

Dans le grec : τῇ Βάαλ, avec l'article au féminin, ainsi qu'il arrive souvent, dans les LXX, pour le nom de cette divinité. — *Sic ergo et...* (vers. 5). L'apôtre applique à son propre temps la réponse de Jéhovah à Elle. Comme à l'époque du prophète, le peuple juif n'était pas réprouvé tout entier, puisqu'un reste qui le représentait était sauvé. — *Reliquiæ* (λεῖμμα). Maint passage des évangiles et des Actes démontre qu'un nombre considérable de Juifs avaient cru en Notre-Seigneur; mais ils ne formaient que la minorité de la nation. — *Secundum electionem...* C.-à-d., en vertu d'un choix qui dépend de la grâce divine. L'apôtre insère cette note, qu'il complète au vers. 6, pour rappeler brièvement à ses lecteurs le résultat d'une des discussions précédentes. Voyez le chap. ix. — *Si... gratia, jam non...* (vers. 6). Si la grâce est nécessaire, c'est donc que les œuvres sont insuffisantes par elles-mêmes. C'est ici une réfutation rapide de la grande erreur juive, d'après laquelle les Israélites avaient la prétention d'être infailliblement sauvés par les œuvres extérieures. — *Alioquin gratia...* Chose évidente, puisque le mot *grâce* signifie précisément : don gratuit. Un cer-

tain nombre de manuscrits grecs et le syriaque ajoutent ici : « Si autem ex operibus, jam non adest gratia; alioquin opus jam non est opus. » Cette froide addition, qui manque dans la plupart des meilleurs témoins, est justement regardée comme une interpolation.

7-10. La plus grande partie du peuple juif a été frappée d'endurcissement, en punition de son triste état moral. — *Quid ergo?* C.-à-d. : Que s'est-il donc passé? Dieu n'a-t-il pas réellement rejeté son peuple? Comp. le vers. 1<sup>o</sup>. — *Quod quærebat...*, *hoc non...* Fait malheureusement trop notoire : quoiqu'une petite portion d'Israël eût adopté la foi chrétienne, le peuple, en tant que peuple, n'avait pas atteint « ce qu'il cherchait », c.-à-d., son but, la justification. Cf. ix, 33. — *Electio* (ἡ ἐκλογή). L'abstrait pour le concret : les élus de Dieu avaient atteint ce but. — *Ceteri... excæcati...* Le verbe ἐπαρώθησαν signifie plutôt : ont été endurcis. Dans cet endurcissement, il fallait sans doute voir l'action de Dieu, d'après le chap. ix et aussi d'après les deux textes qui vont être cités; mais l'action personnelle des Juifs n'y avait pas été étrangère, puisqu'ils avaient volontairement repoussé les grâces du ciel. — *Sicut scriptum...* (vers. 8). Au Deutéronome, ix, 3, mais avec des modifications empruntées à Isaïe, xxix, 10 et vi, 9-10 (comparez entre eux ces trois passages). — *Dedit illis Deus...* En châtement de leur infidélité, Dieu avait frappé les Hébreux d'une torpeur morale, par suite de laquelle ils étaient devenus plus coupables encore. De même en était-il des Juifs contemporains de saint Paul. — *Spiritum compunctionis*. Cf. Is. xxix, 10. « Compunctio » est la traduction littérale de κατάνυξις, dont le sens primitif est celui de piqure violente, puis celui de coup violent qui étourdit, et par suite celui d'étourdissement. C'est ce dernier qui convient ici. En effet, nous lisons dans l'hébreu d'Isaïe : *ruah țardemah*, un esprit de profond sommeil, d'engourdissement. — *Oculos ut non... et aures...* : par conséquent, des organes incapables de remplir leurs fonctions naturelles. —

yeux pour ne pas voir, et des oreilles pour ne pas entendre; *cela* jusqu'à ce jour.

9. Et David dit: Que leur table devienne pour eux un filet, un piège, une occasion de chute et un châtiment;

10. que leurs yeux soient obscurcis pour ne pas voir, et tenez toujours leur dos courbé.

11. Je dis donc: Ne se sont-ils heurtés que pour tomber? Loin de là! Mais par leur faute, le salut est venu aux païens, de manière à exciter leur émulation.

12. Si leur faute a été la richesse du monde, et leur diminution la richesse des païens, combien plus en sera-t-il de leur plénitude!

13. Car je vous le dis, à vous, païens: Tant que je serai l'apôtre des gentils, j'honorerai mon ministère,

videant, et aures ut non audiant, usque in hodiernum diem.

9. Et David dicit: Fiat mensa eorum in laqueum, et in captionem, et in scandalum, et in retributionem illis;

10. obscurantur oculi eorum ne videant, et dorsum eorum semper incurva.

11. Dico ergo: Numquid sic offenderunt ut caderent? Absit; sed illorum delicto salus est gentibus, ut illos æmulentur.

12. Quod si delictum illorum divitiæ sunt mundi, et diminutio eorum divitiæ gentium, quanto magis plenitudo eorum!

13. Vobis enim dico gentibus: Quamdiu quidem ego sum gentium apostolus, ministerium meum honorificabo,

*Usque in hodiernum...* Comp. Act. VII, 51, où saint Étienne reproche vigoureusement aux Juifs leur résistance perpétuelle à l'Esprit de Dieu. — *Et David dicit* (vers. 9 et 10). Au Ps. LXXIII, 23-24, d'après la traduction des LXX, citée avec quelque liberté par l'apôtre. Dans ce poème, qui est d'ailleurs « plein du Messie », après la description d'une poignante douleur, de brillants anathèmes éclatent tout à coup contre les cruels ennemis qui en étaient la cause. Saint Paul applique deux de ces imprécations aux Juifs de son temps. — *Fiat mensa...* Manière de dire que ce qui était en soi une cause de joie devait produire au contraire la tristesse et la ruine. — *Obscurantur...* Même pensée qu'au vers. 8<sup>b</sup>. — *Dorsum eorum...* Par ces mots, qui s'adressent directement à Dieu, le psalmiste demande que le coupable soit courbé par le malheur et profondément humilié.

2° La réprobation d'Israël a produit un résultat bienfaisant, et elle est seulement temporaire. XI, 11-24.

11-15. But providentiel de la chute des Juifs. — *Dico ergo*. Comme au vers. 1. C'est un nouveau point de départ de l'argumentation de l'apôtre. Ainsi qu'il vient d'être démontré, Dieu n'a pas rejeté tout son peuple; mais quelle conclusion doit-on tirer de la répudiation de la grande majorité des Juifs? *Numquid sic...?* L'idée principale réside dans les mots *ut caderent*. Est-ce que leur endurcissement n'a eu, dans le plan divin, d'autre but que leur chute perpétuelle, dont ils ne se relèveront jamais? L'auteur rejette vivement cette conclusion (*Absit*), et il se hâte d'indiquer deux heureuses conséquences de la déchéance morale des Juifs: d'abord la conversion des païens, puis finalement la restauration d'Israël lui-même. — *Illorum delicto*. Dans le grec: par leur chute. De même au verset suivant. — *Salus... gentibus*. Dans sa vie de missionnaire saint Paul avait souvent fait cette expérience: lorsque les Juifs avaient refusé

d'écouter la prédication chrétienne, les païens l'avaient acceptée. Cf. Act. XIII, 45-48; XI, 19; XXVIII, 2, etc. — *Ut illos...* C.-à-d., pour que les Gentils, par leur conversion généreuse, provoquent la jalousie des Juifs et les poussent ainsi à devenir chrétiens à leur tour. Le verbe *æmulentur* est un écho de la parole de Moïse citée plus haut (x, 19). — *Quod si...* (vers. 12). Sous la forme d'un argument « a minori ad majus », l'apôtre ouvre une perspective encore plus brillante, rattachée au caractère spécial du peuple théocratique. Si la réprobation des Juifs, événement si désastreux pour eux-mêmes, a produit un résultat très bienfaisant pour le reste de l'humanité, que n'arrivera-t-il pas lorsqu'ils se seront convertis à leur tour au christianisme? — *Divitiæ*. Les Juifs ont enrichi le monde en lui ouvrant, comme il vient d'être dit, les portes du salut. — *Diminutio*. Le grec ἡττημα a aussi le sens de défait; mais la signification que lui attribuent ici la Vulgate et la majorité des interprètes semble exigée par l'antithèse avec les mots « plenitudo eorum ». Leur diminution: c.-à-d., la réduction du peuple de Dieu à un faible reste (cf. vers. 5), par l'incrédulité du plus grand nombre. — *Plenitudo eorum*: leur nombre complet, leur totalité; par conséquent, le ralliement de toute la nation juive à l'Église. — *Vobis enim...* (vers. 13). Formule d'introduction, destinée à accentuer la pensée que saint Paul va développer dans les vers. 13 et 14. — *Gentibus*. Il paraît évident, d'après cette expression, que la majorité des destinataires de l'épître était composée d'anciens païens. Se rappelant ce fait, l'écrivain sacré s'interrompt un instant, pour dire à ces chrétiens d'origine païenne que le point en question les intéresse très spécialement, et que l'espoir de stimuler les Juifs rend son ministère auprès des Gentils plus ardent et plus empressé. — *Quamdiu*. Le grec signifie plutôt: « quatenus », en tant que. Sur le titre de *gentium apostolus*, que saint Paul revendique

14. si quomodo ad æmulandum provocem carnem meam, et salvos faciam aliquos ex illis.

15. Si enim amissio eorum reconciliatio est mundi, quæ assumptio, nisi vita ex mortuis?

16. Quod si delibatio sancta est, et massa; et si radix sancta, et rami.

17. Quod si aliqui ex ramis fracti sunt, tu autem, cum oleaster esses, insertus es in illis, et socius radicis et pinguedinis olivæ factus es,

14. dans l'espoir de provoquer l'émulation de ceux de ma chair, et d'en sauver quelques-uns.

15. Car si leur perte a été la réconciliation du monde, que sera leur admission, sinon une résurrection d'entre les morts?

16. Si les prémices sont saintes, la masse l'est aussi; et si la racine est sainte, les branches le sont aussi.

17. Si quelques-unes des branches ont été brisées, et si toi, qui étais un olivier sauvage, tu as été enté parmi elles, et mis en participation avec la racine et la sève de l'olivier,

ici avec fierté, voyez Act. IX, 15; XXII, 21; Gal. II, 7 et ss.; I Tim. II, 7, etc. — *Ministerium... honorificabo*: en continuant de travailler avec tout le zèle possible à la conversion du monde païen. — *Si quomodo...* (vers. 14). Résultat qu'il espère obtenir auprès d'Israël, en faisant entrer dans l'Église du Christ un grand nombre de Gentils. — *Carnem meam*: les Juifs, qu'il a appelés plus haut (IX, 3) ses proches selon la chair. — *Salvos... aliquos...* Espoir exprimé en termes bien modestes; mais Paul connaissait par expérience la difficulté qu'il y avait à convertir les Juifs. D'ailleurs, ces « quelques-uns » seraient comme les prémices de la moisson future. — *Si enim...* (vers. 15). Après la petite parenthèse formée par les vers. 13 et 14, l'apôtre revient à la pensée qu'il exprimait au vers. 12, et il la développe en termes saisissants. — *Amisio*. La répudiation (ἀποβολή, « rejectio ») des Juifs par le Seigneur, à cause de leur incrédulité. — *Assumptio*. Leur admission (πρόσληψις) dans le royaume du Messie. — *Vita ex mortuis*. D'assez nombreux commentateurs, à la suite d'Origène, ont pensé que cette formule désigne la résurrection générale, dans le sens strict. Mais il faut remarquer, contre ce sentiment, que saint Paul emploie d'ordinaire, pour représenter la résurrection proprement dite, l'expression plus claire ἀνάστασις νεκρῶν (ou ἐκ νεκρῶν), tandis qu'ici il dit simplement: une vie d'entre les morts. L'idée demeure donc vague et indéterminée. D'autres interprètes voient dans cette locution une recrudescence de vie spirituelle parmi les païens convertis, lorsque Israël sera entré en masse dans l'Église. Il vaut mieux la regarder comme l'indication de grâces et de joies extraordinaires, que saint Paul n'a pas eu l'intention de préciser. C'est comme s'il avait voulu dire: Le monde renaîtra en quelque sorte.

16-24. Deux leçons qui découlent de cette conduite providentielle du Seigneur. — *Quod si...* L'apôtre expose brièvement, au moyen d'images très significatives, qu'il emprunte d'une part au caractère sacré d'Israël, et de l'autre à son origine toute sainte, les raisons qui lui font espérer la conversion finale des Juifs. — *Del-*

*batio*: ἡ ἀπαρχή, les prémices. *Massa*: τὸ φύραμα, une masse de pâte. D'après Num. xv, 19-21, il était enjoint aux Hébreux, toutes les fois qu'ils faisaient du pain, de mettre à part une petite portion de la pâte, dont on faisait un gâteau, qui était offert au Seigneur et consommé par les prêtres. Telle était la « delbatio » (dans les LXX: ἀπαρχή φύραματος). Ces prémices, sanctifiées par leur destination (*sancta*), communiquaient leur sainteté à toute la masse dont elles étaient tirées. Dans l'application, les prémices figurent les patriarches; la masse, c'était le peuple juif tout entier, que la sainteté de ses ancêtres avait consacré lui-même. — *Radix*. Cette fois, c'est à un arbre qu'Israël est comparé. Il forme les branches, et la racine symbolise les patriarches. Le peuple, qui tire sa sève d'une racine sainte, est saint lui aussi par son origine. — *Quod si...* Première leçon, vers. 17-21: que les Gentils devenus membres de l'Église prennent garde de s'enorgueillir outre mesure. — *Aliqui ex ramis*. Litote manifeste. Cf. III, 3. La comparaison de l'arbre, commencée au vers. 16<sup>b</sup>, sera continuée et développée jusqu'à la fin du vers. 24. — *Fracti sunt*. Allusion à la réprobation des Juifs, due à leur incrédulité. Comp. le vers. 20. — *Tu autem*. Apostrophe frappante, comme en d'autres endroits de cette épître. Cf. II, 3 et ss.; III, 27; IX, 19 et ss., etc. Ici, Paul prend individuellement à partie les chrétiens d'origine juive. — *Oleaster*. Le mot grec ἀγρίελαϊος désigne plutôt l'olivier sauvage non greffé, qui produit des fruits très petits, âpres et sans valeur. L'« oleaster » proprement dit, ou « Eleagnus angustifolius », appartient à une autre espèce. — *Insertus es*. D'après le grec: Tu as été enté. Trait extraordinaire, car on ne greffe pas une branche de sauvageon sur un bon arbre, mais, au contraire, la branche d'un bon arbre sur un plant sauvage. Il est possible que l'apôtre fasse allusion à une coutume adoptée parfois en Orient, au dire de divers auteurs, pour rajeunir les oliviers qui ont vieilli. Mais il vaut mieux croire que l'argument de saint Paul, pour avoir toute sa force, exigeait précisément que le procédé employé fût contraire à la nature. Comp. le vers. 24. — *In illis*: parmi les branches



18. ne te glorifie pas aux dépens des branches. Si tu te glorifies, *sache que ce n'est pas toi qui portes la racine, mais que la racine te porte.*

19. Mais, diras-tu, les branches ont été brisées, afin que je fusse enté.

20. Bien, c'est à cause de leur incrédulité qu'elles ont été brisées; et toi, tu subsistes par la foi. Ne t'enorgueillis pas, mais crains.

21. Car si Dieu n'a pas épargné les branches naturelles, il ne t'épargnera peut-être pas non plus.

22. Vois donc la bonté et la sévérité de Dieu : sa sévérité envers ceux qui sont tombés; envers toi la bonté de Dieu, si tu demeures ferme dans cette bonté; autrement tu seras retranché, toi aussi.

23. Eux de même, s'ils ne persistent pas dans l'incrédulité, ils seront entés; car Dieu est puissant pour les enter de nouveau.

24. En effet, si tu as été coupé sur un olivier sauvage de sa nature, et enté, contre ta nature, sur l'olivier franc, à combien plus forte raison ceux qui sont *les branches* naturelles seront-ils entés sur leur propre olivier ?

18. noli gloriari adversus ramos. Quod si gloriaris, non tu radicem portas, sed radix te.

19. Dices ergo : Fracti sunt rami ut ego inserar.

20. Bene, propter incredulitatem fracti sunt; tu autem fide stas. Noli altum sapere, sed time.

21. Si enim Deus naturalibus ramis non pepercit, ne forte nec tibi parcat.

22. Vide ergo bonitatem et severitatem Dei : in eos quidem qui ceciderunt, severitatem; in te autem bonitatem Dei, si permanseris in bonitate; alioquin et tu excideris.

23. Sed et illi, si non permanserint in incredulitate, inserentur : potens est enim Deus iterum inserere illos.

24. Nam si tu ex naturali excisus es oleastro, et contra naturam insertus es in bonam olivam, quanto magis ii qui secundum naturam, inserentur suæ olivæ !

demeurées sur le tronc; c.-à-d., parmi les Juifs convertis au christianisme. — *Radicis et pinguedinis.* L'huile est ici l'emblème des grâces et des bénédictions abondantes que recevaient tous ceux qui faisaient partie de l'arbre théocratique. — *Noli gloriari...* (vers. 18). Cette recommandation suppose qu'un certain nombre de chrétiens issus du paganisme se permettaient de dédaigner les Juifs, surtout ceux qui étaient demeurés incrédules. L'apôtre les blâme avec une juste sévérité, en leur rappelant leur place très secondaire dans l'ordre du salut : *Non tu radicem...*, *sed...* C.-à-d. : « ce sont les Juifs qui sont le canal des bénédictions divines à l'égard des Gentils, et non pas l'inverse. » Les païens ne devenaient membres du peuple de Dieu qu'à la condition d'être greffés sur l'olivier juif. Les choses étant ainsi, se glorifier vainement et mépriser les Juifs aurait été aussi absurde que dangereux. — *Dices...* (vers. 19). Le chrétien d'origine païenne est censé justifier son orgueil, en s'appuyant sur les paroles mêmes de saint Paul : Des branches ont été retranchées par Dieu, pour me faire place à moi-même sur l'arbre; c'est donc que j'avais plus de valeur qu'elles. — Réponse de l'apôtre, vers. 20-21. Elle est précédée d'un *Bene* approuvateur : la constatation était vraie en soi. Comp. les vers. 11 et ss. Paul établit ensuite plus complètement l'état réel des faits. Les Juifs ont été retranchés de l'arbre *propter incredulitatem.* Les Gentils y ont été

insérés à cause de leur foi, *fide stas*; mais cette foi a été un don gratuit de Dieu. Qu'ils prennent donc garde d'être présomptueux et arrogants. — *Si enim...* (vers. 21). Motif de cette crainte salutaire. — *Nec tibi* : à toi qui ne fais partie de l'arbre que d'une manière accidentelle. — *Vide ergo...* Deuxième leçon, vers. 22-24 : Ne pas perdre de vue deux aspects divers de la conduite de Dieu, telle qu'elle se manifeste envers les païens et envers les Juifs : *bonitatem et severitatem.* — *Si permanseris...* Restriction grosse de menaces. Demeurer dans la bonté de Dieu, c'est y adhérer et la mériter toujours; or on ne peut la mériter qu'en persévérant dans la foi. — *Et tu.* Avec beaucoup d'emphase : Toi aussi, comme les Juifs, tu pourras être retranché de l'arbre symbolique. — *Sed et illi...* (vers. 23). Après avoir éprouvé les effets terribles de la sévérité de Dieu, les Juifs à leur tour, comme les païens, pourront jouir de nouveau de sa bonté, à condition de devenir croyants : *potens est enim...* Cette pensée est développée au vers. 24, qui résume tout ce que nous avons lu à partir du vers. 17. — *Suæ olivæ.* Dans le grec : sur leur propre olivier.

3° La conversion future d'Israël. XI, 25-36.

Ce fait, dont l'apôtre n'a parlé, dans les lignes précédentes, que comme d'une espérance et d'une convenance, est annoncé maintenant en termes clairs et solennels, non sans l'indication des motifs pour lesquels il aura lieu.

25. Nolo enim vos ignorare, fratres, mysterium hoc (ut non sitis vobis ipsis sapientes), quia cæcitas ex parte contigit in Israel, donec plenitudo gentium intraret,

26. et sic omnis Israel salvus fiet, sicut scriptum est : Veniet ex Sion qui eripiat, et avertat impietatem a Jacob ;

27. et hoc illis a me testamentum, cum abstulero peccata eorum.

28. Secundum evangelium quidem, inimici propter vos ; secundum electio-

25. Car je ne veux pas, mes frères, que vous ignoriez ce mystère (afin que vous ne soyez point sages à vos propres yeux) : c'est qu'une partie d'Israël est tombée dans l'aveuglement, jusqu'à ce que la plénitude des païens soit entrée,

26. et qu'ainsi tout Israël soit sauvé, selon qu'il est écrit : De Sion viendra un libérateur, et il éloignera l'impie de Jacob ;

27. et c'est là l'alliance que je ferai avec eux, lorsque j'enlèverai leurs péchés.

28. Il est vrai qu'en ce qui concerne l'évangile, ils sont ennemis à cause de

25-32. L'annonce et la démonstration de ce grand mystère. Le vers. 25 contient la prédiction. — La formule d'introduction *Nolo enim...* fait présager une communication importante. Cf. 1, 13 ; I Cor. x, 1 et xii, 1 ; II Cor. i, 8, etc. — *Mysterium hoc*. Chez les païens, le mot *μυστήριον* désignait toujours une chose cachée ; dans les écrits de saint Paul, il représente une chose d'abord secrète, puis révélée. Cf. I Cor. ii, 7 et xv, 51 ; Eph. iii, 3-6 ; I Tim. iii, 16, etc. — *Ut non sitis...* L'apôtre va dévoiler aux païens convertis de Rome le mystère en question, pour les empêcher d'être sages à leurs propres yeux, c.-à-d., de s'enorgueillir, de supposer que c'était par leurs mérites personnels qu'ils étaient devenus membres de l'Église. — *Cæcitas*. D'après le grec : l'endurcissement (*πώρωσις*). Voyez les notes du vers. 7<sup>b</sup>. — *Ex parte*. L'incrédulité des Juifs a été seulement partielle ; la masse entière du peuple n'a pas rejeté le Messie. Comp. les vers. 1-10 et 17. — *Donec...* Cet endurcissement n'est aussi que temporaire. Ses limites, sous le rapport de la durée, sont fixées par les mots *donec plenitudo...* La plénitude des Gentils, c'est leur nombre complet, c'est la totalité du monde païen. Comp. le vers. 12, où le même substantif a désigné la totalité de la nation juive. — *Intraret* : dans l'Église du Christ, dans le royaume messianique. L'expression est technique en ce sens. Cf. Matth. vii, 13, 21 ; xviii, 8 ; xxiii, 13, etc. Ainsi donc, une partie d'Israël s'est déjà convertie à la foi ; l'incrédulité de la plus grande portion du peuple juif a occasionné, d'après le plan divin, la conversion des nations païennes, qui se rangent successivement sous l'étendard du Christ. Lorsque les Gentils seront pour la plupart devenus chrétiens, et que « les temps des païens » (ainsi que Jésus-Christ nomme, Luc. xxi, 24, les siècles destinés à leur conversion) auront pris fin, alors l'heure sonnera pour les Juifs d'entrer en masse dans l'Église. — *Et sic* (vers. 26). Avec emphase : par la conversion de tout le monde païen. — *Omnis Israel*. Le peuple juif considéré dans son ensemble, comme nation. Évidemment, il ne s'agit pas ici de tous les individus. — *Salvus fiet*. Il aura part à la rédemption messianique,

moyennant la foi en Jésus-Christ. — *Sicut scriptum...* Dans Isaïe, Lix, 20, suivant les LXX, à part de légers changements. Les derniers mots, *cum abstulero...* (vers. 27<sup>b</sup>), sont empruntés à Is. xxiii, 9. Saint Paul a donc de nouveau combiné deux textes séparés ; mais il le fait légitimement, puisqu'il ne change rien au sens, soit pour les détails, soit pour l'ensemble de la prédiction. En effet, dans ces deux endroits de son livre, Isaïe parle des derniers temps du monde et des heureux effets qu'opérera le Messie au milieu d'Israël. — *Ex Sion*. Dans l'hébreu : à Sion ; ce qui rend la pensée plus nette encore. — *Qui eripiat*. Dans le grec : ὁ ἐρύόμενος, le libérateur. Excellente traduction de l'hébreu *go'el*. — *Et avertat...* Ce sera la première œuvre du Messie rédempteur. Le mot Jacob représente toute la nation juive. — *Et hoc... testamentum* (vers. 27). Ce sera la seconde œuvre du Christ. Grâce à lui Dieu établira avec les Juifs une alliance nouvelle, celle qui a été prédite depuis longtemps par les prophètes. Cf. Jer. i, 31-34, etc. — *Secundum...* Les vers. 28 et 29 démontrent d'une autre manière la vérité de l'assertion que contient le vers. 25. Voici le sens de cet argument : Pendant quelque temps Dieu traitera les Juifs comme des ennemis, pour les punir de leur incrédulité ; mais la destination qu'il leur a assignée dans ses décrets éternels n'en n'est pas moins irrévocable. Ils se convertiront donc un jour, et il leur rendra ses faveurs. — *Secundum evangelium*. C.-à-d., par rapport à l'évangile. En d'autres termes : les Juifs envisagés tels qu'ils étaient alors, et en tant qu'ils rejetaient l'évangile que Dieu leur offrait comme un moyen de salut. — *Inimici*. Avec cette signification : haïs de Dieu, traités par lui comme des ennemis et exclus par là même de la rédemption messianique. — *Propter vos* : à l'avantage des Gentils, puisque ceux-ci, comme il a été dit plus haut (voyez les vers. 11, 12 et 15), ont été admis dans l'Église par suite de l'exclusion des Juifs. — *Secundum electionem* : en tant que les Juifs étaient le peuple choisi de Dieu. — *Carissimi*. Ils étaient donc tout à la fois haïs et aimés de Dieu, suivant le point de vue auquel on se plaçait. — *Propter patres* : à cause des

vous; mais, en ce qui concerne l'élection, ils sont aimés à cause de leurs pères.

29. Car Dieu ne se repent pas de ses dons et de son appel.

30. De même donc qu'autrefois vous-mêmes vous n'avez pas cru à Dieu, et que vous avez maintenant obtenu miséricorde à cause de leur incrédulité;

31. eux de même n'ont pas cru maintenant, à cause de la miséricorde dont vous avez été l'objet, afin qu'eux aussi ils obtiennent miséricorde.

32. Car Dieu a tout enfermé dans l'incrédulité, afin de faire miséricorde à tous.

33. O profondeur des richesses de la sagesse et de la science de Dieu! Que ses jugements sont incompréhensibles, et ses voies impénétrables!

nem autem, carissimi propter patres.

29. Sine pœnitentia enim sunt dona et vocatio Dei.

30. Sicut enim aliquando et vos non credidistis Deo, nunc autem misericordiam consecuti estis propter incredulitatem illorum;

31. ita et isti nunc non crediderunt, in vestram misericordiam, ut et ipsi misericordiam consequantur.

32. Conclisit enim Deus omnia in incredulitate, ut omnium misereatur.

33. O altitudo divitiarum sapientiæ, et scientiæ Dei! quam incomprehensibilia sunt iudicia ejus, et investigabiles viæ ejus!

patriarches (comp. le vers. 16; ix, 4), dont ils descendaient et qui étaient les bien-aimés du Seigneur. — *Sine pœnitentia...* (vers. 29). Raison pour laquelle Dieu n'abandonnera pas la nation qu'il avait comblée de ses bienfaits. Ses dons, d'une part, et de l'autre, son appel, ont un caractère irrévocable. Aussi quoique Israël, pendant un temps considérable et par sa propre faute, se soit séparé de son Dieu et qu'il ait excité la colère céleste, sa destination providentielle n'a pas changé; c'est pourquoi il se convertira en temps voulu. — *Sicut enim...* Autre argument, vers. 30-32, pour prouver que cette prophétie se réalisera. Il est tiré de la conduite miséricordieuse du Seigneur envers les Gentils eux-mêmes. « Dieu se sert de l'incrédulité des uns pour sauver les autres; puis, ceux qu'il a rendus incrédules, il les sauve à leur tour; tout cela, pour bien établir que le salut est de sa part un acte de pure miséricorde. » Magnifique coup d'œil d'ensemble sur le plan divin en ce qui concerne le salut de l'humanité. — *Non credidistis...* Plutôt, d'après le grec: Vous avez désobéi... De même au vers. 31<sup>a</sup>: Ils ont désobéi (*non crediderunt*). — *Propter incredulitatem...*: à cause de leur désobéissance. — Les mots *in vestram misericordiam* dépendent de *misericordiam consequantur*, ainsi qu'il résulte du parallélisme: Afin que, par l'effet de la miséricorde dont vous avez été l'objet (« vestram »), ils soient aussi traités eux-mêmes avec miséricorde. Comme l'a dit le vers. 11, l'exemple des païens excitera les Juifs à embrasser à leur tour la foi chrétienne. — *Conclisit enim...* (vers. 32). Pensée profonde, exprimée au moyen d'une métaphore saisissante (enfermer pour ainsi dire sous clé; cf. Gal. III, 22). Des réflexions qui précèdent l'apôtre dégage un principe général en ce qui regarde le plan divin. Les païens ont désobéi à Dieu et ont multiplié les péchés; les Juifs ont fait de même: Dieu l'a permis pour

manifeste sa bonté envers les uns et envers les autres. — *Omnia*. Le grec emploie le masculin: τοῦς πάντας, tous (les hommes). — *In incredulitate*. Mieux: dans la désobéissance.

33-36. Richesses infinies de la sagesse de Dieu. « L'apôtre avait commencé ce vaste exposé du salut par le fait de la condamnation universelle (chap. I-III); il l'a terminé par celui de la miséricorde universelle. Que lui restait-il, après cela, sinon à entonner l'hymne de l'adoration et de la louange? » Cet hymne, qui s'échappe du cœur reconnaissant de l'apôtre, sert de digne conclusion à la première partie de l'épître. — *O altitudo*. Le grec βάθος a le sens soit de hauteur, soit de profondeur. Il désigne ici une immensité sans bornes. — *Divitiarum sapientiæ et...* Dans le texte original: de la richesse (au singulier), et de la sagesse, et de la science. D'après cette leçon, qui est certainement la meilleure, ces trois substantifs dépendent du mot βάθος, et la richesse représente spécialement la bonté et la grâce divines, dont les trésors sont inépuisables. Cf. x, 12, etc. La sagesse est l'attribut en vertu duquel le Seigneur dirige habilement toutes choses vers le but qu'il leur a destiné de toute éternité. La science est la connaissance des moyens à employer pour que le but soit atteint. Dans le cas présent, ce but n'est autre que le salut de l'humanité; or, comme saint Paul l'a magistralement démontré, le plan divin a été réalisé d'une manière merveilleuse sous ce rapport: de là le cri d'adoration et d'admiration de l'apôtre. — Les deux traits qui suivent, *quam incomprehensibilia...*, et *investigabiles...*, caractérisent davantage encore la sagesse et la science de Dieu. — Les exégètes ne sont pas d'accord sur la signification du mot *iudicia* en cet endroit. Les uns lui attribuent l'acception générale de décrets; les autres lui laissent son caractère judiciaire. La différence n'est pas très grande;

34. Quis enim cognovit sensum Domini? aut quis consiliarius ejus fuit?

35. Aut quis prior dedit illi, et retribuetur ei?

36. Quoniam ex ipso, et per ipsum, et in ipso sunt omnia; ipsi gloria in sæcula. Amen.

34. Car qui a connu la pensée du Seigneur? ou qui a été son conseiller?

35. Ou qui lui a donné le premier, et recevra de lui en retour?

36. Car c'est de lui, et par lui, et en lui que sont toutes choses; à lui la gloire dans tous les siècles. Amen.

## CHAPITRE XII

1. Obsecro itaque vos, fratres, per misericordiam Dei, ut exhibeatis corpora vestra hostiam viventem, sanctam, Deo

1. Je vous conjure donc, mes frères, par la miséricorde de Dieu, d'offrir vos corps *comme* une hostie vivante, sainte,

mais ce qui a été dit plus haut de la conduite du souverain juge envers l'humanité coupable semble favoriser davantage la seconde interprétation. — *Vix ejus*. Métaphore : ses méthodes, ses procédés, envisagés « comme un acheminement vers le but final ». — L'adjectif *investigabiles* est employé dans le sens de « ininvestigabiles ». — *Quis enim...* (vers. 34 et 35). Trois questions, posées avec un accent triomphal, et empruntées, les deux premières à Isaïe, XL, 13, d'après les LXX (la citation est faite assez librement), la troisième au livre de Job, XLI, 11, d'après l'hébreu (qui est cité librement aussi). La première se rapporte à la connaissance infinie de Dieu (*sensum*; νοῦν, la pensée), qu'aucun homme n'est capable de scruter; la seconde, à sa sagesse suprême, qui n'a nul besoin d'être conseillée pour l'organisation de ses desseins; la troisième, aux richesses de sa bonté, qu'aucun être fini et borné n'est capable d'accroître. — *Retribuetur ei*. L'écrivain sacré suppose, par impossible, qu'un homme a fait un présent à Dieu et reçoit une récompense en retour. — *Quoniam...* (vers. 36). Dans cette belle doxologie, nous trouvons l'indication du motif pour lequel le Seigneur n'attend rien de la générosité des créatures : tout ce qui existe vient de lui et lui appartient d'une manière absolue. — *Ex ipso* (ἐξ αὐτοῦ) : en tant qu'il est l'auteur, le créateur. *Per ipsum* (δι' αὐτοῦ) : en tant qu'il conserve l'existence donnée par lui. *In ipso* (εἰς αὐτόν, « in ipsum ») : vers lui, pour lui, en tant qu'il est la fin et le terme de tout. Toutes choses dépendent donc de lui, et il est indépendant de tout. A la suite d'Origène et de saint Augustin, un certain nombre de commentateurs et de théologiens ont appliqué ce passage aux trois personnes de la sainte Trinité; mais ce ne peut être là qu'une simple accommodation, car le texte grec et l'ensemble du contexte ne favorisent guère ce sentiment. D'ailleurs, saint Ambroise fait uniquement au Fils l'application des trois membres de phrase, et saint Hilaire voit dans ce texte une preuve de l'unité de la nature divine. Il n'y a donc pas de tradition fixe à ce sujet. Voyez Cornoly, *h. l.*

### DEUXIÈME PARTIE

#### Vie que doit mener le vrai croyant.

XII, 1-XVI, 27.

Cette partie se rattache très étroitement à la première. C'est le chemin du salut que l'apôtre a décrit dans les chap. I-XI, en exposant la théorie de la justification par la foi; il passe maintenant au côté pratique de la question et montre, par de nombreuses applications morales, ce que doit être la vie d'un bon chrétien. Parmi ses recommandations, les unes sont plus générales, les autres plus particulières et s'adressent surtout à l'Église de Rome : toutes, elles conviennent admirablement pour faire vivre en conformité avec les principes de la foi.

SECTION I. — RÈGLES A SUIVRE SI L'ON VEUT MENER UNE VIE VRAIMENT CHRÉTIENNE. XII, 1-XV, 13.

#### § I. — Devoirs réciproques des chrétiens.

XII, 1-21.

1<sup>o</sup> Principe général. XII, 1-2.

CHAP. XII. — 1-2. Ces lignes servent d'introduction à toute la seconde partie. — *Obsecro...* Le sens propre du grec est plutôt : Je vous exhorte. — *Itaque* : en conséquence de tout ce qui a été dit dans la partie dogmatique. — *Per misericordiam...* Au pluriel dans le grec : par les miséricordes de Dieu. Comp. II Cor. I, 3, où saint Paul donne à Dieu le titre de « Père des miséricordes ». Ces miséricordes sont celles dont il a été parlé au chap. XI. Au nom de la bonté divine dont ils ont été l'objet, l'apôtre presse les fidèles de Rome de mener une vie sainte et parfaite. — *Ut exhibeatis...* Allégorie frappante, par laquelle « la vie chrétienne est représentée comme remplaçant l'ancien culte de l'autel ». Le verbe grec παραστήσαι, placer à côté, présenter, est dans les LXX l'expression technique pour désigner l'offrande des victimes. Sa traduction exacte serait ici : « ut sistatis ». — *Corpora vestra*. Par opposition à l'esprit, qui sera mentionné à son tour au vers. 2. Un chrétien digne de ce nom doit sanctifier tout son être, son corps aussi bien que son âme. Cf. VI,

agréable à Dieu ; ce sera votre culte raisonnable.

2. Ne vous conformez pas à ce siècle ; mais transformez-vous par le renouvellement de votre esprit, afin que vous reconnaissiez quelle est la volonté de Dieu, *volonté* qui est bonne, agréable et parfaite.

3. Car je dis par la grâce qui m'a été

placenter, rationabile obsequium vestrum.

2. Et nolite conformari huic sæculo, sed reformamini in novitate sensus vestri, ut probetis quæ sit voluntas Dei bona, et beneplacens, et perfecta.

3. Dico enim per gratiam quæ data

13, etc. Les mots « vos corps » ne sont donc pas simplement synonymes de « vous-mêmes, vos personnes ». — *Hostiam vivam*. Dans le culte juif, les victimes étaient mises à mort, et c'est surtout dans cet acte que consistait le sacrifice. Il faut que le chrétien soit une victime toujours vivante, puisqu'il a été régénéré par le baptême et qu'il a commencé alors une existence nouvelle, entièrement opposée à l'état de mort où le péché l'avait placé. — *Sanctam* : sainte et sans tache. Cf. I Petr. I, 16. Dans toutes les



Rome dominatrice du monde.  
(Musée du Louvre.)

religions anciennes, on tenait à n'immoler que des victimes sans défaut. Cf. Lev. XIX, 2, etc. — *Deo placentem*. Ce corps vivant et saint ne saurait manquer d'être pour Dieu une hostie d'agréable odeur. — Les mots *rationabile obsequium*... servent d'apposition à « corpora vestra hostiam... » Dans le grec : τὴν λογικὴν λατρείαν ὑμῶν, votre culte rationnel, c.-à-d., un culte conforme à la raison, un culte spirituel ; par conséquent, un sacrifice qui ne soit pas purement matériel et extérieur, comme l'était l'offrande d'un animal sans raison. Comp. I Petr. II, 2, où l'adjectif λογική est employé dans le même sens. — Au vers. 2, la recommandation

de mener une vie sainte est réitérée sous une autre forme. — *Nolite conformari*... Il faut que le chrétien transfigure continuellement son être intérieur, et se conforme à la volonté de Dieu. — *Huic sæculo*. Locution fréquemment employée par les écrivains sacrés du Nouveau Testament (de même l'expression synonyme « ce monde »), pour représenter l'humanité déchue et livrée au péché. Cf. I Cor. I, 20 ; II, 6, 8 ; III, 18 ; II Cor. IV, 4 ; Gal. I, 4 ; Jac. I, 27, etc. A coup sûr, ce n'est point parmi les hommes entachés de l'esprit de ce siècle que le chrétien doit chercher un modèle de sa vie morale. — Après le type à éviter, Paul indique le modèle à réaliser : *sed reformamini*... Plus exactement, d'après le texte original : Transformez-vous par le renouvellement de votre esprit. Il est nécessaire que le chrétien change en quelque sorte de forme (μεταμορφοῦσθε), qu'il dépouille le vieil homme, comme il est dit ailleurs, et qu'il se revête du nouveau, Notre-Seigneur Jésus-Christ. — Manière dont aura lieu cette transformation : *in novitate*... ; c.-à-d., par le renouvellement de la partie la plus relevée de notre être, le νοῦς (*sensus vestri*). — *Ut probetis*... En vertu de cette transformation, l'intelligence, « qui est le siège du jugement moral, » devient capable de bien connaître la volonté de Dieu, et par là même de l'accomplir avec fidélité. — *Bona, et...*, etc... D'après la traduction de la Vulgate, ces trois épithètes caractérisent la volonté divine, qu'elles représentent comme l'opposé du mal, comme justement admirée des hommes lorsqu'ils savent la comprendre, enfin comme l'idéal de la perfection. Mais le grec a une signification un peu différente : (Afin que vous sachiez apprécier quelle est la volonté de Dieu, à savoir) le bien, l'agréable et le parfait. Les trois adjectifs, pris substantivement et précédés de l'article (τὸ ἀγαθόν, τὸ...), marquent donc en quoi consiste d'une manière générale la volonté de Dieu. Le Seigneur veut que nous fassions ce qui est bon en soi, ce qui lui est agréable et ce qui est parfait.

2° Comment doivent se comporter les chrétiens dans leurs rapports mutuels. XII, 3-21.

Saint Paul insiste spécialement sur les deux grands devoirs de l'humilité, vers. 3 et ss., et de la charité, vers. 9 et ss.

3-8. Ne pas s'enorgueillir des dons qu'on a reçus, mais en faire humblement le profit de tous. — *Dico enim per*... L'exhortation (comp. le vers. 1) devient un ordre, intimé par saint Paul au nom de son autorité apostolique, que

est mihi, omnibus qui sunt inter vos, non plus sapere quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem, et unicuique sicut Deus divisit mensuram fidei.

4. Sicut enim in uno corpore multa membra habemus, omnia autem membra non eundem actum habent,

5. ita multi unum corpus sumus in Christo, singuli autem alter alterius membra.

6. Habentes autem donationes secun-

donnée, à tous ceux qui sont parmi vous, de n'avoir pas d'eux-mêmes une meilleure opinion qu'ils ne doivent, mais d'avoir des sentiments modestes, selon la mesure de la foi que Dieu a départie à chacun.

4. Car, comme dans un seul corps nous avons plusieurs membres, et que tous les membres n'ont pas la même fonction,

5. ainsi, quoique nombreux, nous sommes un seul corps dans le Christ, étant tous en particulier les membres les uns des autres.

6. Nous avons toutefois des dons dif-

désignent les mots *per gratiam quæ...* Cf. I, 5. C'est qu'il s'agit d'un point qui touchait à la discipline de l'Église; de là cette injonction formelle. — *Omnibus qui...*: à tous les chrétiens de Rome sans exception. Le grec emploie le singulier (πάντες τῶ ὄντι...); ce qui rend l'ordre tout à fait individuel. — *Non plus sapere...*, *sed...* Il y a dans le texte original un jeu de mots intéressant, mais intraduisible dans notre langue: μή ὑπερφρονεῖν παρ' ὅ δεῖ φρονεῖν, ἀλλὰ φρονεῖν εἰς τὸ σωφρονεῖν. En latin: « Non se æstimare ultra modum quo (quis) se æstimare debet, sed se æstimare usque ad justam sui æstimationem. » En effet, le verbe φρονεῖν (Vulg. *sapere*) équivaut en cet endroit aux locutions « se æstimare, de se sentir »; d'où il suit que ὑπερφρονεῖν, c'est trop bien penser de soi, s'estimer trop. Au contraire σωφρονεῖν, c'est s'estimer avec sagesse, à sa juste valeur (*ad sobrietatem*, comme dit assez exactement la Vulgate). — *Unicuique...* La conjonction *et*, qui précède cette dernière partie du verset, manque dans le grec; elle ne fait que gêner la marche de la pensée. — *Sicut... divisit*. Comp. I Cor. VII, 17, où nous trouvons la même formule dans une circonstance toute semblable. L'apôtre accentue ces deux idées: il y a une diversité dans les dons répartis à chacun, et c'est Dieu lui-même qui est l'auteur de cette diversité. — *Mensuram fidei*. La plupart des exégètes anciens et modernes s'accordent à reconnaître que, dans cette formule, le mot foi désigne par métonymie les dons spéciaux qui vont être énumérés plus bas, vers. 6 et ss. Le contexte exige cette interprétation. D'ailleurs, ces dons, ces *χαρίσματα*, comme on les nomme d'après saint Paul lui-même (cf. vers. 6; I Cor. VII, 7, etc.), étaient accordés aux premiers chrétiens comme une conséquence de la foi. La recommandation contenue dans le vers. 3 revient à dire: Que chacun se contente modestement des dons qu'il a reçus, de la sphère spirituelle où Dieu l'a placé, s'efforçant de bien profiter des grâces qui lui ont été accordées, sans ambitionner rien de plus. — *Sicut enim...* Les vers. 4-5 présentent une comparaison familière à notre auteur, et qu'on trouve souvent aussi dans les auteurs anciens. Il la dé-

veloppe plus longuement dans la première épître aux Corinthiens, XII, 12-31, passage qu'il se contente de résumer ici. Comp. Eph. IV, 15; Col. I, 18, etc. A ses yeux, l'Église était un organisme vivant, un corps animé; chaque fidèle est un rouage de cet organisme, un membre de ce corps. Mais, tout en exerçant ses fonctions spéciales, chaque membre existe surtout pour l'ensemble du corps, et non pas isolément pour lui-même. Il suit de là, et telle est la leçon que veut donner l'apôtre, que la modestie et l'humilité sont nécessaires à chaque chrétien, pour que la vie de l'Église, ou de la communauté particulière, aille régulièrement et n'ait pas à souffrir. Que chacun demeure donc à sa place et dans sa fonction! — *In Christo* (vers. 5): par suite de notre union avec Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est la tête de ce corps mystique. — *Habentes...* Dans les vers. 6-8, saint Paul fait voir par quelques exemples de quelle manière les fidèles doivent accomplir la recommandation qui précède. La construction de la phrase est assez irrégulière; mais on obtient un sens très net en suppléant quelques mots çà et là (voyez la traduction). — *Donationes, χαρίσματα*. Ce mot grec est demeuré l'expression technique pour désigner en théologie certains dons surnaturels absolument gratuits, certaines faveurs ou aptitudes extraordinaires, que Dieu accorde aux fidèles, moins pour eux-mêmes qu'en vue de l'utilité du prochain. Les théologiens les nomment aussi des grâces gratuitement données (« gratiæ gratis datæ »), pour les distinguer de la grâce proprement dite (« gratia gratum faciens »). Ils étaient une manifestation de la grâce de l'Esprit-Saint, soit dans l'Église en général, soit dans les âmes individuelles des chrétiens; manifestation destinée à fortifier la foi de ceux-ci et à exciter celle des Juifs et des païens. Ils étaient fréquents dans la primitive Église; ils se sont rarifiés depuis, parce qu'ils n'étaient plus aussi nécessaires. Saint Paul en mentionne sept ici-même; I Cor. XII, 8-10, il en signale neuf. Voyez aussi I Cor. XII, 28-31. Il n'en a probablement pas épuisé la liste, car ils peuvent être aussi nombreux que les besoins spirituels de l'Église. Parfois l'Esprit-Saint gref-

férents, selon la grâce qui nous a été accordée : soit *le don* de prophétie, selon l'analogie de la foi ;

7. soit le ministère, pour s'exercer au ministère ; soit l'enseignement, pour celui qui enseigne ;

8. l'exhortation, pour celui qui exhorte ; la simplicité, pour celui qui distribue ; la sollicitude, pour celui qui préside ; la joie, pour celui qui exerce la miséricorde.

dum gratiam quæ data est nobis, différentes : sive prophetiam, secundum rationem fidei,

7. sive ministerium in ministrando, sive qui docet in doctrina,

8. qui exhortatur in exhortando, qui tribuit in simplicitate, qui præest in sollicitudine, qui miseretur in hilaritate.

fait ces dons sur des talents naturels déjà existants ; d'autres fois, le don était complètement surnaturel (par ex., le don des miracles, le don de prophétie, etc.). — *Secundum gratiam* (χάρη)... différentes. La diversité des dons ne provenait donc pas de la diversité des mérites, mais uniquement de la grâce de Dieu et de sa volonté. — *Prophetiam*. Le don d'exposer avec une force tout à fait convaincante les vérités de la foi ; don qui supposait une illumination extraordinaire, et auquel était souvent associée la prophétie dans le sens strict, c.-à-d., le pouvoir de révéler les mystères du présent et de l'avenir. — *Secundum...* Dans cette énumération, après avoir mentionné un don spécial, saint Paul ajoute quelques mots pour indiquer de quelle manière on doit s'en servir dans l'intérêt commun. Il faut donc que le prophète exerce son rôle *secundum rationem fidei*, ou, comme s'exprime le grec : selon l'analogie de la foi ; ce qui signifie : conformément à la foi. Si les paroles prophétiques exprimaient quelque chose de contraire à la foi objective de l'Église, telle qu'elle est contenue dans la sainte Écriture et dans la tradition, on verrait par là même que celui qui les profère est un faux prophète. Que le prophète se garde donc de mélanger, par amour-propre, ses pensées personnelles à celles de Dieu, et que ses enseignements demeurent en harmonie avec la doctrine révélée. — Le mot *ministerium* (verset 7), de même que son équivalent grec διακονία, est très général par lui-même, et peut désigner toute sorte de ministères ecclésiastiques. Comp. xi, 13, où Paul nomme ainsi son apostolat, et xv, 31, où il dit qu'il remplit son ministère lorsqu'il recueille des aumônes pour les pauvres de Jérusalem. Voyez aussi I Cor. xii, 5 et xvi, 15 ; II Cor. viii, 4 ; Eph. iv, 12, etc. C'est cette acception générale qui convient le mieux ici ; il s'agit donc d'une aptitude surnaturelle à exercer des fonctions utiles au service de l'Église. — *In ministrando*. D'après le grec : dans le ministère. C.-à-d. : que celui qui possède ce don n'en recherche pas d'autre, et s'applique à le bien exercer. — *Qui docet*. Celui qui a reçu le don spécial d'enseigner avec fruit. Remarquez le changement qui a lieu dans la construction. — *In doctrina*. Sous-entendu : « sit » ou « maneat ». Qu'il s'applique à bien enseigner. — *Qui exhortatur*. Le docteur expliquait, démontrait théoriquement les vérités chrétiennes, en agissant sur l'intelligence des auditeurs ; celui qui

exhortait agissait sur les cœurs et sur les volontés par de chaudes et éloquents paroles, et il excitait à pratiquer la vertu. — *In exhortando* (« sit »). Qu'il ne sorte pas de là, puisque telle est sa grâce particulière. — *Qui tribuit*. A la lettre dans le grec : Celui qui communique ; c.-à-d., qui se sent porté par l'Esprit de Dieu à donner de ses biens aux pauvres. Cf. I Cor. xiii, 3. — *In simplicitate*. Qu'il donne sans penser à ses intérêts propres, mais uniquement à ceux de ses frères. Pour les dons qui précèdent, l'apôtre s'est contenté d'inviter ceux qui en étaient investis à demeurer dans leur sphère ; pour celui-ci et les deux suivants, il marque de quelle manière on doit les mettre en œuvre. — Les mots *qui præest* ne désignent pas ici le ministère ecclésiastique, dont il a été question plus haut (voyez le vers. 7<sup>a</sup>), mais le don de gouverner, de diriger dans un cercle plus restreint ; par exemple, la direction et le patronage des œuvres qui ne manquaient pas au début de l'Église, alors qu'il y avait tant à organiser. — *In sollicitudine* : avec zèle (ἐν σπουδῇ). — *Qui miseretur*. Celui qui est porté par la grâce à pratiquer ce que l'on nomme les œuvres de miséricorde, à soulager les souffrances physiques et morales du prochain. — *In hilaritate* : puisqu'un joyeux visage et des paroles affables ne contribuent pas peu à consoler les affligés.

9-21. Pratique de la charité fraternelle. Telle est la pensée dominante et presque perpétuelle de ce passage, qui est « si admirablement chrétien », et qui a beaucoup d'affinité avec le chapitre xiii de la première épître aux Corinthiens. De temps en temps l'écrivain sacré pousse pour ainsi dire une pointe en d'autres directions de la vie morale des chrétiens, mais il revient promptement à la charité. Comme dans les lignes que l'on vient de lire, la construction est assez irrégulière. On voit que les pensées et les réflexions se pressent dans l'esprit de l'apôtre, et il ne s'inquiète pas de l'élégance de son style. D'ailleurs, rien de plus énergique que ces recommandations successives, brièvement énoncées. — Le vers. 9 exprime un principe général. Par *dilectio* (ἡ ἀγάπη), il faut entendre l'amour soit de Dieu, soit du prochain. — *Sine simulatione* (s.-ent. « sit »). A la lettre dans le grec : sans hypocrisie. — Suivent deux qualités de cet amour sincère. La première : *odientes* (s.-ent. « esto te »)... Le grec ἀποστουγούντες exprime un vif sentiment d'horreur, qui fait qu'on se sépare de

9. Dilectio sine simulatione; odientes malum, adhaerentes bono;

10. caritate fraternitatis invicem diligentes; honore invicem praevenientes;

11. sollicitudine non pigri; spiritu ferventes; Domino servientes;

12. spe gaudentes; in tribulatione patientes; orationi instantes;

13. necessitatibus sanctorum communicantes; hospitalitatem sectantes.

14. Benedicite persequentibus vos; benedicite, et nolite maledicere.

15. Gaudere cum gaudentibus, flere cum flentibus.

16. Idipsum invicem sentientes; non

9. Que la charité soit sans déguisement; ayez le mal en horreur, attachez-vous fortement au bien.

10. Aimez-vous mutuellement d'une affection fraternelle; prévenez-vous par des égards réciproques.

11. Ayez du zèle, et non de la paresse; soyez fervents d'esprit, servez le Seigneur.

12. Soyez joyeux dans l'espérance, patients dans l'affliction, persévérants dans la prière.

13. Prenez part aux nécessités des saints, exercez l'hospitalité avec empressement.

14. Bénissez ceux qui vous persécutent; bénissez, et ne maudissez pas.

15. Réjouissez-vous avec ceux qui se réjouissent, pleurez avec ceux qui pleurent.

16. Ayez les mêmes sentiments les

la personne qui l'inspire. — Seconde qualité : *adhærentes*... Le mot *κολλώμενοι* exprime une adhésion très intime. — *Malum, bono*. Ces deux substantifs sont au neutre dans le grec. Le caractère de l'amour véritable consiste donc, d'une manière générale, à se séparer du mal moral, du péché, et à s'attacher au bien. — *Caritate*... Viennent maintenant quelques détails relatifs à la pratique de la charité, vers. 10 et ss. Au substantif *ἀγάπη*, l'apôtre substitue ici *φιλαδέλφια*, l'amour des frères; il veut donc parler de la charité fraternelle entre chrétiens. — *Diligentes* rend imparfaitement la nuance de *φιλόστοργοι*, le mot qui représente la tendresse réciproque des membres d'une même famille. — *Honore*... Cf. Phil. II, 3. La vraie charité fait que l'on ne songe pas à soi, mais qu'on cherche de toutes manières à honorer et à faire honorer le prochain. — *Prævenientes*. Le grec a plutôt le sens de conduire en avant. Le chrétien charitable fait toujours passer ses frères avant lui-même. La nuance exprimée par la Vulgate est très délicate aussi. — *Sollicitudine*... (vers. 11). Être plein de zèle pour le bien du prochain. La pensée est exprimée au moyen d'une litote : *non pigri*. — *Spiritu ferventes*. Cf. Act. xviii, 25. Le mot esprit se rapporte plutôt ici à l'élément spirituel de l'homme qu'à l'Esprit-Saint : mais c'est vraiment ce dernier qui vivifie l'esprit de l'homme pour le rendre fervent. Quelques interprètes rattachent le trait « fervents par l'esprit » à celui qui précède, et par suite, à l'amour du prochain; d'autres, et beaucoup mieux, pensons-nous, à celui qui suit, c.-à-d., à l'amour de Dieu. — *Domino servientes*. Un certain nombre de témoins anciens ont la variante *τῷ καρῶ*, au lieu de *τῷ κυρίῳ*; ce qui donnait cet autre sens : « temporellement servientes », profitant de toutes les occasions pour faire le bien. Mais les meilleurs manuscrits favorisent la leçon de la Vul-

gate. Le Seigneur, c'est spécialement ici Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'on doit servir toujours servir avec fidélité. — *Spe gaudentes* (vers. 12). Cf. I Cor. xiii, 7. Le chrétien espère de si belles choses, qu'elles le remplissent d'avance d'une sainte joie. — Son espérance le rend aussi très patient dans l'épreuve : *in tribulatione*... Cf. v, 3; viii, 18, 35, etc. — *Orationi instantes*. D'après le grec : persévérant dans la prière. — *Necessitatibus*... (vers. 13). L'apôtre revient aux manifestations de la charité envers le prochain. La leçon *μνηταίς*, « memoriis », au lieu de *χρείαις*, est certainement inexacte. — *Sanctorum* : les chrétiens, aux nécessités matérielles desquelles on doit prendre part fraternellement (*communicantes*), par une assistance active. — *Hospitalitatem*... Pratique de charité qui est souvent recommandée dans le Nouveau Testament (cf. I Tim. v, 10; Tit. i, 8; Hebr. xiii, 2, etc.); ce qui s'explique par les circonstances dans lesquelles se trouvaient alors les chrétiens, qui vivaient comme des étrangers au milieu de la population païenne. Il fallait donc qu'un membre de la grande famille chrétienne, lorsqu'il était en voyage, trouvât un chez soi partout où il y avait des « frères ». — *Benedicite*... (vers. 14). C'est le précepte de Jésus lui-même. Cf. Matth. v, 44. Dans la seconde moitié du verset, saint Paul répète son injonction pour la rendre plus pressante; puis il la réitère encore sous une forme négative : *nolite*... Remarquez le changement qui a lieu dans la construction; de même dans les versets suivants. — *Gaudere cum*... (vers. 15). Se faire tout à tous, en entrant dans la situation extérieure et dans les sentiments de tous. Comme le dit finement saint Jean Chrysostome, la première partie de l'exhortation (« gaudere... ») est d'une pratique plus difficile que la seconde ( *flere cum...*); car celle-ci est dans notre nature, tandis que la joie des autres éveille fréquemment l'égoïsme et



uns envers les autres ; n'aspirez pas à ce qui est élevé, mais accommodez-vous à ce qui est plus humble. Ne soyez point sages à vos propres yeux.

17. Ne rendez à personne le mal pour le mal ; ayez soin de faire le bien, non seulement devant Dieu, mais aussi devant tous les hommes.

18. S'il est possible, autant que cela dépend de vous, ayez la paix avec tous les hommes.

19. Ne vous vengez point vous-mêmes, mes bien-aimés, mais laissez agir la colère ; car il est écrit : A moi la vengeance ; c'est moi qui rétribueraï, dit le Seigneur.

20. Mais si ton ennemi a faim, donne-lui à manger ; s'il a soif, donne-lui à boire. Car, en agissant ainsi, tu amasseras des charbons de feu sur sa tête.

21. Ne te laisse point vaincre par le mal ; mais travaille à vaincre le mal par le bien.

alta sapientes, sed humilibus consentientes. Nolite esse prudentes apud vosmetipsos.

17. Nulli malum pro malo reddentes ; providentes bona, non tantum coram Deo, sed etiam coram omnibus hominibus.

18. Si fieri potest, quod ex vobis est, cum omnibus hominibus pacem habentes.

19. Non vosmetipsos defendentes, carissimi, sed date locum iræ. Scriptum est enim : Mihi vindicta, ego retribuam, dicit Dominus.

20. Sed si esurierit inimicus tuus, ciba illum ; si sitit, potum da illi. Hoc enim faciens, carbones ignis congeres super caput ejus.

21. Noli vinci a malo ; sed vince in bono malum.

l'envie. — *Idipsum...* (vers. 16). Harmonie parfaite de vues, d'affections, etc. Cela suppose qu'on n'a pas une trop haute estime de soi-même ; de là cette autre recommandation : *Non alta...* Ne pas viser aux choses élevées, aux distinctions, mais se complaire dans les dons les plus humbles ; ou bien, si l'on traite *humilibus* comme un nom masculin, se complaire avec les petits et les humbles. La première interprétation est préférable, à cause de l'emploi du neutre dans la proposition qui précède. — *Nolite... prudentes...* On dirait une réminiscence de Prov. III, 7. Le fait incriminé suppose beaucoup d'orgueil et peu de charité. — *Nulli...* (vers. 17). L'exhortation revient sur l'attitude du chrétien envers ses ennemis. Comp. le vers 14. — *Malum... reddentes...* : ainsi que nous y porte la nature. Mais la vengeance n'est pas faite pour les chrétiens. Cf. Matth. v, 38 et ss. ; I Petr. III, 9, etc. — *Providentes...* Notons d'abord que les mots *non tantum... sed etiam* sont omis par les meilleurs témoins grecs et autres. C'est probablement un emprunt fait à II Cor. VIII, 21. La recommandation est un autre écho du livre des Prov. III, 4, d'après la version des LXX. Elle signifie que le chrétien doit se préoccuper de vivre toujours d'une manière si honorable, que rien dans sa conduite ne puisse scandaliser les autres, quels qu'ils soient (l'adjectif *omnibus* est très accentué), païens ou coreligionnaires, amis ou ennemis. Cf. Matth. v, 16. — *Si fieri..., quod ex vobis...* (vers. 18). Deux restrictions successives, car la chose conseillée par l'apôtre ne dépend pas uniquement de nous. Du moins, jamais un chrétien ne doit être le premier à troubler la paix ; il doit faire au contraire ce qui dépend

de lui pour la maintenir toujours : *cum omnibus...* — *Non vosmetipsos...* (vers. 19). Précepte difficile à pratiquer ; aussi saint Paul l'adoucit-il en quelque sorte par l'apostrophe affectueuse *carissimi*. Le grec signifie : Ne vous vengez pas vous-mêmes. — *Date locum iræ*. C.-à-d., à la colère divine, comme le prouve le texte cité immédiatement. Lui donner place, c'est la laisser agir. Que le chrétien s'en rapporte donc à Dieu du soin de le venger. C'est à tort qu'on a parfois attribué à l'expression « dare locum » le sens de différer, contenir (Laissez à votre colère le temps de se calmer). La traduction « Laissez passer la colère de votre ennemi » ne vaut pas mieux. — *Scriptum est...* Voyez Deut. XXXII, 35. La citation est faite d'après l'hébreu. Cf. Hebr. x, 30. — *Sed si...* (vers. 20). Le contraire de la vengeance, ou le talion chrétien. Ce précepte (*Si esurierit...*, jusqu'à la fin du vers. 20) est de nouveau emprunté au livre des Prov., xxv, 21-22, d'après les LXX (voyez le commentaire). — *Carbones...* Non pas : Tu attireras sur lui les châtiments divins, s'il ne s'améliore point. Cette interprétation serait contraire à la pensée du texte. Mais : Par ta conduite généreuse, tu couvrirais ton ennemi de confusion et de repentir, et tu l'amèneras à de meilleurs sentiments. — *Noli...* (vers. 21). Digne conclusion de ce beau passage. — *Vinci a malo* (au neutre : par le mal). C.-à-d. : Que le mal qu'on t'a fait ne t'excite pas à faire le mal, toi aussi. — *Vince... malum*. Triomphe toi-même du mal par le bien. « Voilà le chef-d'œuvre de la charité. » Le mot de Sénèque est célèbre : « Vincit malos pertinax bonitas. »

## CHAPITRE XIII

1. Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit : non est enim potestas nisi a Deo ; quæ autem sunt, a Deo ordinatæ sunt.

2. Itaque qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit ; qui autem resistunt, ipsi sibi damnationem acquirunt.

3. Nam principes non sunt timori boni operis, sed mali. Vis autem non timere

1. Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures : car il n'y a pas d'autorité qui ne vienne de Dieu, et celles qui existent ont été instituées par Dieu.

2. C'est pourquoi celui qui résiste à l'autorité résiste à l'ordre établi par Dieu ; et ceux qui résistent attirent la condamnation sur eux-mêmes.

3. Car les princes ne sont pas à craindre pour les bonnes actions, mais pour les

§ II. — Règles pour la conduite des chrétiens dans la sphère de la société civile. XIII, 1-14.

Il était naturel que saint Paul traitât aussi ce point important et délicat. Il ne semble pas qu'il y ait été déterminé par des circonstances particulières, car son langage est très général et s'applique à tous les temps, à toutes les contrées. Aucune persécution n'avait encore éclaté à Rome contre les chrétiens, et, dans les provinces, les magistrats de l'empire avaient plus d'une fois défendu Paul et les fidèles contre les Juifs. C'étaient ceux-ci qui se révoltaient intérieurement contre le joug romain, en attendant qu'ils le fissent d'une manière ouverte. Peut-être l'apôtre a-t-il voulu prémunir les chrétiens contre des sentiments semblables.

1° Les devoirs des chrétiens envers l'État. XIII, 1-7.

Comparez le passage analogue de la première épître de saint Pierre, II, 11-14. Rien de plus digne, et en même temps de plus sage, que ces règles tracées par les deux apôtres. C'est le commentaire de la parole du Sauveur : Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu (Matth. XXII, 21).

CHAP. XIII. — 1. Principe général : il faut obéir à l'autorité civile. — *Omnis animo*. Hébraïsme : tout homme. Cf. II, 9 ; Act. III, 23, etc. — *Potestatibus*. L'abstrait pour le concret : à ceux qui sont au pouvoir. L'épithète *sublimioribus* (ὕπερρεχούσαις) fait image ; elle montre les gouvernants placés dans une position supérieure à celle de leurs sujets. — *Subdita sit*. C'est la note dominante de cet alléluia, le mot d'ordre auquel les chrétiens ont fidèlement obéi, même sous le coup de la persécution, et auquel l'Église doit en grande partie de son existence. — *Non est enim...* Saint Paul motive très nettement son injonction, par deux assertions indiscutables : l'une générale et négative, l'autre plus spéciale et positive. — *Nisi a Deo*. Aucune autorité humaine ne peut exister que par la volonté de Dieu ; tout pouvoir,

politique ou religieux, a en lui son origine et sa source. « Ce n'est qu'en tant qu'il est le représentant de Dieu qu'un homme peut avoir le droit de commander à d'autres hommes. » — *Quæ autem sunt...* L'apôtre passe de l'abstrait au concret. Les autorités qui existaient alors de fait avaient donc été constituées par Dieu lui-même. C'était, lorsque saint Paul écrivait ces mots, l'empereur romain avec ses fonctionnaires ou officiers de tous rangs. On voit ce que le principe émis par saint Paul a de beau et d'ennoblissant pour l'obéissance des sujets.

2-5. Les conséquences du principe. — *Itaque...* Première conséquence (vers. 2<sup>a</sup>). Elle relève la culpabilité morale de la rébellion à l'égard de l'autorité civile. — *Qui resistit, ὁ ἀντιτασσόμενος*. Plus haut, nous lisons ὑποτασσέσθω (« subdita sit ») et τεταγμένοι (« ordinatæ »), et plus bas, διαταγῆ, ordinationi. L'écrivain sacré, on le voit, joue sur le verbe τάσσω, « constituo », et ses dérivés. — *Qui autem...* *ipsi...* Deuxième conséquence (vers. 2<sup>b</sup>). Après l'appel à la foi et à la conscience, vient l'appel à la crainte du châtimement (*sibi damnationem...*). Ce châtimement sera infligé non seulement par les autorités temporelles, ainsi qu'il est dit plus loin, mais aussi par Dieu lui-même, puisqu'il sera offensé le premier. — *Nam principes* (οἱ ἄρχοντες, les chefs, les gouvernants). Saint Paul continue de parler d'une manière générale (vers. 3), comme on le voit par l'emploi du pluriel. Ce qu'il dit s'applique à toutes les formes de gouvernement et à toutes les régions du monde. — *Non sunt...* L'apôtre exprime admirablement ici le but idéal pour lequel le pouvoir civil a été institué : exciter au bien, favoriser le bien et ceux qui le pratiquent (cf. I Tim. II, 1-2) ; entraver le mal et punir ceux qui le commettent (cf. I Petr. II, 14). C'est là une politique sublime, dont l'application rendrait le monde entier aussi heureux que parfait. — *Timori*. Mieux « timor » au nominatif, d'après le grec : Ils ne sont pas une crainte, une menace. — *Boni operis*. Expression collective qui désigne toutes sortes de bonnes actions. — *Vis*

mauvaises. Veux-tu ne pas craindre les autorités? fais le bien, et tu recevras d'elles des éloges.

4. Car le prince est le ministre de Dieu, pour ton bien. Mais si tu fais le mal, crains; car ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée. En effet, il est le ministre de Dieu pour le venger, en montrant sa colère à celui qui fait le mal.

5. Il est donc nécessaire de vous soumettre, non seulement par crainte de la colère, mais aussi par conscience.

6. C'est aussi pour cela que vous payez les impôts; car les princes sont les ministres de Dieu, le servant en cela même.

7. Rendez donc à tous ce qui leur est dû: le tribut à qui vous devez le tribut,

potestatem? bonum fac, et habebis laudem ex illa.

4. Dei enim minister est tibi in bonum. Si autem malum feceris, time; non enim sine causa gladium portat. Dei enim minister est, vindex in iram ei qui malum agit.

5. Ideo necessitate subditi estote, non solum propter iram, sed etiam propter conscientiam.

6. Ideo enim et tributa præstatis; ministri enim Dei sunt, in hoc ipsum servientes.

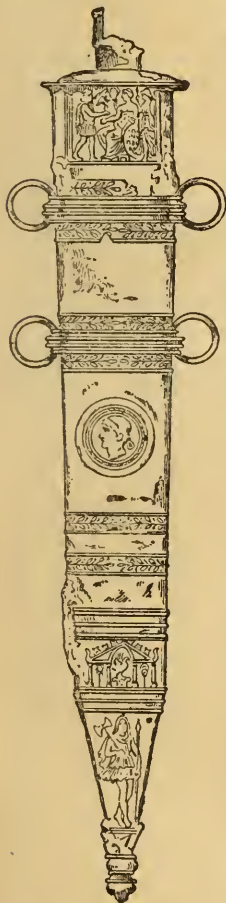
7. Reddite ergo omnibus debita: cui tributum, tributum; cui vectigal, vecti-

autem...? Cette apostrophe soudaine commu-

nique beaucoup de vie à la pensée. Saint Paul reprend en sous-œuvre les mots « non sunt timor... sed... », pour les développer. L'État existant pour une fin excellente, quiconque fait le bien n'a rien à redouter de lui; tout au contraire: *habebis laudem...; Dei... minister...* (vers. 4). Cela résulte du vers. 1: par leur origine même, les autorités civiles sont les représentants et les délégués de Dieu. — *Tibi*. À l'avantage et dans l'intérêt de chaque citoyen; pour la préservation de l'ordre soit moral, soit matériel, dans la société. — *Si... malum*. Alternative opposée à celle du vers. 3<sup>b</sup>. Le verbe *time* est particulièrement énergique dans ce passage. Il est immédiatement commenté: *Non... sine causa* (d'après le grec: en vain, pour ne pas s'en servir) *gladium...* Le glaive est l'emblème de la juridiction des magistrats; il symbolise le droit de vie et de mort qu'ils exercent pour le bien et la sécurité de tous. — *Dei enim mini-*

vengeur pour satisfaire les exigences de la colère divine, justement excitée par les crimes de lèse-société. — *Ideo* (vers. 5): parce que les gouvernants sont les serviteurs de Dieu. — *Necessitate subditi...* Nuance dans le grec: C'est une nécessité d'être soumis (ὑποτάσσεσθαι). — *Non solum..., sed...* Deux motifs d'obéissance et de soumission: au dehors, la crainte de la colère du Seigneur, dont les chefs civils sont les agents; au dedans, la voix de la conscience, qui affirme qu'on doit obéir à ceux qui représentent l'autorité divine.

6-7. Conclusions pratiques. — *Ideo*. C.-à-d., pour les raisons supérieures qui ont été signalées depuis le vers. 1. Selon d'autres: parce que votre conscience vous dit qu'il faut agir ainsi. — *Tributa præstatis*. Le paiement des impôts par les chrétiens de Rome était, dit l'apôtre, une preuve manifeste qu'ils reconnaissent les autorités civiles placées à leur tête comme ayant été instituées par Dieu. — *Ministri enim...* Ici le grec n'emploie pas le substantif διάκονος, comme au vers. 4, mais λειτουργοί, expression significative en cet endroit, puisqu'elle désigne directement des fonctions sacrées. Cf. xv, 16; Hebr. viii, 2, etc. — Les mots *in hoc ipsum* seraient peut-être mieux rattachés à « ministri... sunt » qu'au participe « servientes ». Ils sont ministres de Dieu pour cela même, c.-à-d., pour le but indiqué dans les vers. 3 et 4. L'autre construction donne cependant un excellent sens. — *Servientes*. Le grec signifie « assidue incumbentes », persévérant fidèlement dans leurs fonctions. — *Reddite ergo...* (vers. 7). L'idée, d'abord toute générale, est immédiatement précisée: *cui tributum* (sous-ent. « debetis »)... A celui auquel vous devez le tribut, payez le tribut. Dans le grec: τῷ τὸν φόρον (sous-ent. ἀπαιτοῦντι); à celui qui réclame le tribut, payez le tribut. — *Vectigal, τέλος*. L'impôt sur les marchandises, tandis que φόρος représente la cote personnelle et l'impôt foncier. — *Timorem*: avec le sens de respect, de révérence, comme le disait déjà



Épée dite de Tibère.

ster... Comme au début du verset. Mais l'auteur ajoute cette fois: *vindex in iram...*; c.-à-d.,

gal; cui timorem, timorem; cui honorem, honorem.

8. Nemini quidquam debeatis, nisi ut invicem diligatis; qui enim diligit proximum, legem implevit.

9. Nam: Non adulterabis, Non occides, Non furaberis, Non falsum testimonium dices, Non concupisces, et si quod est aliud mandatum, in hoc verbo instauratur: Diliges proximum tuum sicut teipsum.

10. Dilectio proximi malum non operatur. Plenitudo ergo legis est dilectio.

11. Et hoc, scientes tempus, quia hora est jam nos de somno surgere; nunc

l'impôt à qui *vous devez* l'impôt, la crainte à qui *vous devez* la crainte, l'honneur à qui *vous devez* l'honneur.

8. Ne soyez les débiteurs de personne, si ce n'est de vous aimer les uns les autres; car celui qui aime le prochain a accompli la loi.

9. En effet, *ces commandements*: Tu ne commettras pas d'adultère, Tu ne tueras point, Tu ne déroberas point, Tu ne porteras pas de faux témoignage, Tu ne convoiteras point, et s'il y a quelque autre commandement, tout se résume dans cette parole: Tu aimeras ton prochain comme toi-même.

10. L'amour du prochain ne fait pas de mal. L'amour est donc l'accomplissement de la loi.

11. Faites cela, sachant le temps où nous sommes, car il est déjà l'heure de

saint Jean Chrysostome. *Honorem*: l'honneur proprement dit.

2° L'amour du prochain envisagé comme devoir social. XIII, 8-10.

Des devoirs envers les supérieurs civils, l'apôtre revient à la grande obligation de la charité, qui doit régler toutes les relations des chrétiens entre eux. Plus haut, XII, 9 et ss., il a surtout tracé les détails pratiques de ce devoir; ici il pose le principe.

8-10. La charité fraternelle est l'accomplissement de toute la loi. — *Nemini quidquam...* Parole très accentuée: ne rien devoir à qui que ce soit. — *Nisi ut...* Admirable restriction: il y a la dette permanente de l'affection mutuelle. On peut se libérer du devoir de l'obéissance, de l'obligation de payer l'impôt; jamais on ne s'acquitte complètement du devoir d'aimer le prochain. — *Qui enim...* Raison pour laquelle la pratique de la charité a une telle importance. Dans l'amour du prochain la loi entière se trouve condensée; quiconque aime toujours ses frères accomplit donc vraiment toute la loi. Cf. Gal. V, 14. Par *legem* il faut entendre la loi mosaïque, et non la loi en général, comme il ressort des citations qui suivent. — *Nam...* (vers. 9). Pour démontrer son assertion, l'auteur cite cinq préceptes du décalogue (quatre seulement, si les mots *falsum testimonium dices* sont apocryphes, ainsi que paraît le prouver leur absence dans la plupart des manuscrits grecs), tous relatifs au prochain, auquel ils interdisent de faire du tort en actions (*Non adulterabis, Non occides, Non furaberis*), en paroles (*Non falsum...*), et en pensées (*Non concupisces*). L'ordre dans lequel ces commandements sont énumérés n'est pas tout à fait le même que dans l'Ex. XX, 13, et le Deut. V, 17. Il correspond à celui de Luc. XVIII, 20 et de Jac. II, 11. On s'est étonné parfois que saint Paul ne mentionne pas en cet endroit l'amour

de Dieu; mais il le suppose évidemment, puisqu'on ne saurait aimer le prochain sans aimer Dieu. — *Et si quod... aliud...* Formule d'abréviation. L'apôtre n'a voulu signaler que quelques exemples, et non pas toutes les obligations réciproques des chrétiens. — *Instauratur*. Dans le sens de « recapitulatur », selon la traduction très exacte que saint Augustin donne du verbe grec ἀνακεφαλαιοῦται. Le texte *Diliges... sicut...* est empruntée à Lev. XVIII, 18, où il résume aussi une liste de commandements. — *Dilectio... malum...* Cette première moitié du vers. 10 reprend brièvement la pensée exprimée au verset 9°. Quiconque aime son prochain est incapable de lui faire volontairement du mal. — *Plenitudo* (πλήρωμα, accomplissement parfait) *legis...* C'est précisément ce qui devait être démontré. Comp. le vers. 6<sup>b</sup>.

3° La proximité du salut final est un excellent mobile de perfection chrétienne. XIII, 11-14.

L'auteur trouve à bon droit dans cette pensée le thème d'une exhortation pressante, qui conclut toutes celles qu'il a adressées aux fidèles de Rome à partir du chap. XII.

11-14. Le jour approche, sanctifiez-vous. — *Et hoc*. Ces mots forment à eux seuls une petite proposition: Et je dis cela; ou bien: Et vous ferez cela. Les classiques grecs emploient cette formule au pluriel: καὶ ταῦτα. — *Scientes tempus*. Dans le texte original, τὸν καιρὸν, avec l'article, pour montrer que l'heure présente a pour les chrétiens une importance morale toute particulière. C'est comme si saint Paul eût dit: Le moment est solennel, vous le savez. — *Quia hora est...* Ici commence une exposition allégorique, que compléteront les vers. 12 et 13. Aux yeux de la foi, le temps de la vie terrestre est une époque d'épreuves, de tentations, souvent de péchés, une sorte de nuit obscure, à laquelle succédera l'aurore d'un jour éclatant, qui représente le bonheur éternel du ciel. Cette

nous réveiller du sommeil; maintenant, en effet, le salut est plus proche de nous que lorsque nous avons reçu la foi.

12. La nuit est avancée, le jour approche. Rejetons donc les œuvres de ténèbres, et revêtons-nous des armes de lumière.

13. Comme en plein jour, marchons avec honnêteté, non pas dans les excès de table et dans l'ivrognerie, non pas dans les impudicités et les dissolutions, non pas dans les querelles et dans l'envie;

14. mais revêtez-vous du Seigneur Jésus-Christ, et ne vous préoccupez pas de la chair pour *satisfaire* ses désirs.

enim propior est nostra salus quam cum credidimus.

12. Nox præcessit, dies autem appropinquavit. Abjiciamus ergo opera tenebrarum, et induamur arma lucis.

13. Sicut in die honeste ambulemus, non in comessionibus et ebrietatibus, non in cubilibus et impudiciis, non in contentione et æmulatione;

14. sed induimini Dominum Jesum Christum, et carnis curam ne feceritis in desideriis.

aurore est proche; il faut sortir du sommeil, se lever, se préparer, car il n'y a pas un instant à perdre. — L'adverbe *jam* retombe sur le verbe *surgere* et non sur *hora*. Il signifie donc ici: immédiatement, sur-le-champ. — Au lieu de *nos* (ἡμᾶς), de nombreux manuscrits ont « vos » (ὁμᾶς); mais presque toutes les versions anciennes et d'autres manuscrits grecs favorisent la leçon adoptée par la Vulgate. — *De somno*. Du sommeil de la tiédeur ou du péché. — *Propior... salus*. Le salut en question, c'est la rédemption sous sa forme finale et complète, durant toute l'éternité. Saint Paul rappelle à ses lecteurs l'approche de ce salut, pour les exciter à s'y préparer avec ardeur durant le temps qui les en sépare, temps très court, puisque la vie s'écoule avec une si grande rapidité. — *Cum credidimus*: au moment où nous sommes devenus chrétiens, en recevant avec foi la prédication évangélique et le baptême. — *Nox præcessit* (vers. 12). Le verbe προέξοψεν a plutôt la signification de « processit » (comme on lit en de nombreux manuscrits latins). La nuit s'est avancée dans son cours; déjà le jour approche. — *Abjiciamus* (dans le grec: déposons) *ergo...* Conclusion toute naturelle. Dans la pensée de l'apôtre, les *opera tenebrarum* sont des œuvres mauvaises, qu'on n'ose pas accomplir en plein jour et que l'on dissimule dans l'ombre. Il en énumère quelques-unes au vers. 13. Cf. Joan. III, 20; Eph. V, 11; I Thess. V, 7. — *Induamus...* C'est l'idée contraire, exprimée sous une autre image, que saint Paul emprunte cette fois à la vie guerrière. — *Arma lucis*. C.-à-d., des armes qui conviennent à la lumière, des armes destinées à lutter contre les œuvres des ténèbres et à conquérir un vaste champ aux bonnes œuvres. Ces armes sont les différentes vertus chrétiennes, comme saint Paul le dit expressément ailleurs. Cf. Eph. VI, 13-14. Ainsi donc, bien loin de se livrer à la somnolence, le chrétien doit agir et combattre, comme un vaillant soldat du Christ. — *Honeste* (vers. 13). Décemment, dit le grec avec une nuance. « La conduite chrétienne (*ambulemus*): une des expressions favorites de saint Paul) est présentée comme la suprême décence, comparable à la

tenue pleine de dignité que commande le jour à l'homme qui se respecte. » — *Non in...* Six œuvres de « l'indécence mondaine », qui se cache d'ordinaire pour les accomplir. Elles sont associées deux à deux: la sensualité grossière dans le manger et dans le boire (cf. Gal. V, 21), l'impureté et la débauche effrénée, les querelles et les rivalités violentes (cf. I Cor. III, 3; Gal. V, 20). — *Sed induimini...* (vers. 14). Contraste, et, en même temps, autre vivante image, qui exprime une intimité très grande, la participation aux mêmes sentiments. Le chrétien est revêtu de Jésus-Christ au moment de son baptême (cf. VI, 3; Gal. III, 27, etc.). Mais cela ne suffit pas; il doit fait passer en lui-même à tout instant les pensées, les désirs et les affections du Christ, qui sont pour ainsi dire les vêtements de son âme. — *Carnis curam ne...*: puisque la vie chrétienne, la vie en Jésus-Christ, est une lutte perpétuelle entre la chair et l'esprit, comme il a été dit au chap. VIII. La chair est prise ici soit au propre, soit au figuré (la sensualité, la vie charnelle). — *In desideriis*. A l'accusatif dans le grec: « in desideria », pour des convoitises. Ce trait marque le terme fatal des soins exagérés qu'on aurait pour la chair: la concupiscence serait excitée sur toute la ligne. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que la conversion de saint Augustin se rattache aux vers. 13 et 14. Voyez les *Conf.*, VIII, 12, 23. — D'après de nombreux commentateurs protestants et quelques interprètes catholiques, saint Paul supposerait dans tout cet alinéa (vers. 11 et ss.) que la fin du monde et le second avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ étaient proches. Bien plus, ajoutent ces mêmes auteurs, l'apôtre propose en d'autres endroits encore une doctrine semblable; par exemple, I Cor. XV, 51; I Thess. IV, 15-16; II Thess. II, 1-2. Tel aurait été aussi le sentiment de saint Pierre (I Petr. IV, 7), de saint Jacques (V, 8), et de saint Jean (I Joan. II, 18). Les interprètes catholiques qui admettent cette opinion s'empressent de dire qu'elle ne nuit en rien à l'infaillibilité apostolique, attendu qu'il n'y aurait eu là qu'une conjecture personnelle, mentionnée comme telle, et nullement présentée comme une révélation et un dogme

## CHAPITRE XIV

1. *Infirmum autem in fide assumite, non in disceptationibus cogitationum.*

2. *Alius enim credit se manducare omnia; qui autem infirmus est, olus manducet.*

1. Accueillez celui qui est faible dans la foi, sans contester les opinions.

2. Car l'un croit pouvoir manger de tout; l'autre, qui est faible, ne mange que des légumes.

de foi. Cette question n'est certainement pas sans difficultés. A première vue, il semble qu'il en est réellement comme il vient d'être dit; mais, en étudiant de plus près les textes, on voit que ce sentiment n'a pas de base solide. Comme leur divin Maître, les apôtres, et en particulier saint Paul, insistent souvent sur l'ignorance où nous sommes de l'époque de la fin du monde; ils ne pouvaient donc pas songer à fixer la date précise de la fin, des temps. Si parfois ils se placent eux-mêmes parmi ceux qui vivront alors, c'est par une simple figure de rhétorique. Souvent ils supposent clairement qu'un assez long intervalle les séparerait du second avènement du Christ (cf. II Thess. II, 1 et ss.), puisqu'ils annoncent des faits intermédiaires, dont la réalisation demandait un temps considérable. C'est ainsi que saint Paul, au chap. XI, a prédit, mais pour une époque éloignée, la conversion du peuple juif. Or, il ne pouvait pas se contredire à deux pages de distance. Enfin, le temps est si court en lui-même, si rapide, que la fin du monde arrive à tout instant avec une promptitude effrayante; à plus forte raison en est-il ainsi pour chaque individu, qui n'a que quelques années à vivre avant ce qui est la fin pour lui. Saint Paul et les autres apôtres se conduisent donc ici comme leur Maître lui-même, qui, après avoir affirmé que personne, si ce n'est son Père, ne connaît la date du jugement dernier, profite aussitôt de ce jugement, pour exciter ses disciples à la vigilance (Matth. XXIV, 36 et ss.; Marc. XIII, 22 et ss.; Luc. XXI, 34 et ss.). Voyez F. Vigouroux, *les Livres saints et la critique rationaliste*, t. IV, p. 565-570 de la 2<sup>e</sup> édit., Paris, 1890; du même, le *Dict. de la Bible*, t. II, col. 2274-2278; Cornely, *h. l.*

§ III. — *Conduite à tenir à l'égard des chrétiens faibles dans la foi.* XIV, 1 — XV, 13.

L'apôtre passe aux relations mutuelles qu'il voudrait établir entre ceux qu'il nomme les forts et les faibles. Comp. I Cor. VIII-X, où il traite plus longuement encore une question identique. A Rome, comme en Palestine, en Galatie et partout ailleurs, les Juifs convertis ne se débarassaient qu'avec peine de leurs anciennes croyances en ce qui concernait l'observation de la loi mosaïque, et ils continuaient à pratiquer plus ou moins les préceptes relatifs à la nourriture et aux fêtes, refusant de manger tels ou tels mets, s'obstinant à célébrer le sabbat, les

nouvelles lunes, etc. Des préjugés du même genre existaient pour quelques chrétiens issus du paganisme, qui craignaient (cf. I Cor. VIII, 1 et ss.) que certaines viandes mises en vente sur le marché eussent été offertes aux idoles. De là des divergences qui pouvaient troubler les Églises naissantes; de là aussi la possibilité de scandales, si les chrétiens portés au scrupule agissaient contre leur conscience. Saint Paul s'efforce de mettre tout le monde d'accord, au moyen de quelques principes d'une parfaite sagesse. Il s'adresse d'abord simultanément aux deux partis, XIV, 1-12, puis en particulier aux forts, XIV, 13-23; son raisonnement redevient ensuite général, XV, 1-13.

1<sup>o</sup> C'est Dieu qui jugera les forts et les faibles; qu'on lui abandonne donc ce soin. XIV, 1-12.

Dans cette première série de versets, l'apôtre fait appel à la foi de ses lecteurs; il stimulera ensuite leur charité.

CHAP. XIV. — 1-5. Exhortation à la concendance mutuelle. Nous avons ici comme une solution provisoire de la question. — *Infirmum... in fide.* Le faible dans la foi est celui qui ne comprend pas toute la portée de ce principe: On est sauvé par la foi en Jésus-Christ. C'est pourquoi il désire rendre son salut plus certain par des pratiques particulières de dévotion, de religion, etc. Ses convictions chrétiennes manquent de clarté, et sont incapables de le guider à travers les dédales de la vie; il ne sait pas distinguer ce qui est nécessaire et ce qui est facultatif. Sous bien des rapports, il se confond avec le scrupuleux. Quelques interprètes donnent ici au mot « fides » la signification de conscience, qu'il a au vers. 23. Cela ne change pas beaucoup la pensée. — *Assumite.* C.-à-d., accueillez-le avec bonté. — *Non in disceptationibus...*: sans discuter ses opinions personnelles. Le grec dit avec l'accusatif: « Non ad dijudicationes... »; l'accueil recommandé ne doit pas aboutir à une discussion qui diviserait encore davantage les esprits. — Saint Paul va préciser davantage la situation à laquelle il a fait allusion (vers. 2 et ss.): *Alius... credit...* Le chrétien en question, fort et ferme dans la foi, est convaincu qu'il peut manger licitement de toutes sortes de mets. — *Infirmus... manducet.* D'après la leçon la plus autorisée, le grec a ἐσθίει à l'indicatif présent (« manducat »). Saint Paul ne donne donc pas d'ordre en cet endroit; il se contente de décrire ce qui avait lieu des deux part.

3. Que celui qui mange ne méprise point celui qui ne mange pas ; et que celui qui ne mange pas ne juge point celui qui mange : car Dieu l'a pris à son service.

4. Qui es-tu, toi qui juges le serviteur d'autrui ? S'il demeure ferme, ou s'il tombe, cela regarde son maître ; mais il demeurera ferme, car Dieu est puissant pour l'affermir.

5. De même, l'un met de la différence entre les jours, l'autre considère tous les jours *comme égaux*. Que chacun abonde en son sens.

6. Celui qui distingue les jours, les distingue pour le Seigneur ; celui qui mange, le fait pour le Seigneur, car il rend grâces à Dieu ; et celui qui ne mange pas, le fait pour le Seigneur, et il rend grâces à Dieu.

3. Is qui manducat, non manducantem non spernat, et qui non manducat, manducantem non judicet : Deus enim illum assumpsit.

4. Tu quis es, qui judicas alienum servum ? Domino suo stat, aut cadit ; stabit autem, potens est enim Deus statuere illum.

5. Nam alius judicat diem inter diem ; alius autem judicat omnem diem. Unusquisque in suo sensu abundet.

6. Qui sapit diem, Domino sapit ; et qui manducat, Domino manducat, gratias enim agit Deo ; et qui non manducat, Domino non manducat, et gratias agit Deo.

Plusieurs chrétiens, craignant que les viandes n'eussent été profanées de quelque manière, surtout en étant offertes aux idoles, se contentaient d'une nourriture végétale. — *Is qui...* (vers. 3). Règle de conduite, soit pour les forts, soit pour les faibles. D'après le verset précédent, les premiers sont désignés par les mots « Celui qui mange » ; les autres, par la formule « Celui qui ne mange pas ». — *Non spernat*. En effet, les forts étaient naturellement portés à regarder avec orgueil et avec mépris les embarras méticuleux des faibles. Ceux-ci, au contraire, étaient tentés de juger avec sévérité une liberté qu'ils prenaient pour de la licence ; de là cet ordre : *Non judicet*. — *Deus enim...* Motif de ce support mutuel. On n'a pas le droit de juger sévèrement celui que Dieu a reçu avec bonté dans son Église, comme l'un de ses enfants. Divers interprètes rattachent le pronom *illum* tout à la fois au fort et au faible ; selon d'autres, il ne désignerait que le chrétien fort, dont il a été question en dernier lieu. — *Tu quis es...* (vers. 4). Apostrophe sévère. Elle retombe directement sur les faibles dans la foi, comme le démontre l'emploi du verbe *judicas*, qui a précisément servi, au vers. 3, à décrire la conduite des faibles à l'égard des forts. — Les mots *alienum servum* portent l'idée principale. Un serviteur, et surtout un *οἰκέτης* (comme il est dit dans le grec), employé au service personnel de son maître, n'est responsable qu'envers ce dernier, qui a seul le droit de le juger. Or un chrétien est le serviteur intime de Dieu : *Domino suo* (dans le grec : pour son propre maître)... — *Stat, aut cadit*. Les deux verbes sont pris au figuré, pour marquer la persévérance fidèle, ou la chute par le péché. Qu'il tombe ou qu'il demeure ferme, le chrétien ne doit rendre compte de sa conduite qu'à Dieu. — *Stabit autem...* L'apôtre se corrige pour ainsi dire, comme s'il regretta d'avoir supposé un instant la possibilité d'une chute. Au lieu de

« stabit », le grec dit au passif : *σταθήσεται*, il sera établi, soutenu. C'est Dieu lui-même qui se chargera de maintenir son serviteur dans le bien : *potens est...* — Au vers. 5, saint Paul passe à un autre genre de faiblesse, qui consistait à fêter certains jours particuliers, et qui occasionnait aussi des dissentiments parmi les chrétiens de Rome. Il n'est pas sûr que la particule *γάρ* (*nam*) soit authentique ; elle est omise par de nombreux manuscrits et de nombreuses versions. — *Judicat diem inter...* Dans le grec : (Un autre) juge un jour en comparaison d'un jour ; c.-à-d., estime un jour plus sacré qu'un autre. Dans ses épîtres aux Galates, iv, 10-11, et aux Colossiens, ii, 16-17, l'apôtre condamne assez sévèrement cette pratique superstitieuse. A Rome, où elle allait moins loin sans doute, il se borne à la traiter comme une chose indifférente en elle-même ; à une condition pourtant, c'est qu'on agisse en cela suivant sa conscience, et point à la légère, ni par scrupule : *Unusquisque...* C'est ici encore un principe important. La locution latine « abonder dans son sens » ne rend pas tout à fait la force du grec, qui serait mieux traduit par la formule : Être certain dans son propre esprit (*ἐν τῷ ἰδίῳ νοί*) ; c.-à-d., agir avec une pleine conviction.

6-9. La raison pour laquelle ces deux manières d'agir sont également licites, c'est que, malgré leur divergence extérieure, elles sont inspirées par une même intention, celle de servir le Seigneur et de lui plaire. — *Qui sapit* (*ὁ φρονών*)... Celui qui se préoccupe de tel ou tel jour pour le fêter, comme faisaient les faibles. — *Domino...* C'est pour le Seigneur qu'il s'en préoccupe, en vue de lui rendre hommage et de l'honorer ainsi. — *Et qui manducat...* Même raisonnement à propos des mets qu'au sujet des jours fériés. — La preuve que celui qui mange de toutes sortes d'aliments se propose d'agir en cela pour le Seigneur, c'est qu'il rend grâces à Dieu avant que de les prendre : *gratias enim...*

7. Nemo enim nostrum sibi vivit, et nemo sibi moritur.

8. Sive enim vivimus, Domino vivimus; sive morimur, Domino morimur. Sive ergo vivimus, sive morimur, Domini sumus.

9. In hoc enim Christus mortuus est et resurrexit, ut et mortuorum et vivorum dominetur.

10. Tu autem, quid judicas fratrem tuum? aut tu, quare spernis fratrem tuum? Omnes enim stabimus ante tribunal Christi.

11. Scriptum est enim: Vivo ego, dicit Dominus, quoniam mihi flectetur omne genu, et omnis lingua confitebitur Deo.

12. Itaque unusquisque nostrum pro se rationem reddet Deo.

7. Car aucun de nous ne vit pour lui-même, et aucun ne meurt pour lui-même.

8. Mais, soit que nous vivions, c'est pour le Seigneur que nous vivons; soit que nous mourions, c'est pour le Seigneur que nous mourons. Soit donc que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes au Seigneur.

9. Car c'est pour cela que le Christ est mort et qu'il est ressuscité, afin de dominer sur les morts et sur les vivants.

10. Mais toi, pourquoi juges-tu ton frère? et toi, pourquoi méprises-tu ton frère? puisque nous comparâtrons tous devant le tribunal du Christ.

11. Car il est écrit: *Aussi vrai* que je vis, dit le Seigneur, tout genou fléchira devant moi, et toute langue rendra gloire à Dieu.

12. Ainsi chacun de nous rendra compte à Dieu pour soi-même.

On voit par ces mots que les chrétiens s'étaient mis dès l'origine, conformément à l'usage juif suivi par Jésus lui-même (cf. Matth. xv, 36; xxvi, 26, etc.), à faire des prières avant et après les repas. Voyez Act. xxvii, 35; I Tim. iv, 4, etc. — *Nemo enim...* (vers. 7). La pensée se généralise, selon la coutume que suit saint Paul de rattacher toujours les cas spéciaux à des principes supérieurs. Le chrétien, quoi qu'il fasse, dit ici l'apôtre, doit toujours se proposer Dieu comme la fin de ses actes, se souvenant que chacun d'eux sera examiné au tribunal du souverain Juge. — *Sibi vivit, et... moritur*. Vivre et mourir: dans ces deux expressions se résume toute notre existence ici-bas. L'homme naturel, le païen, le chrétien devenu indifférent ne songent qu'à vivre pour eux-mêmes, selon leurs goûts, leurs caprices ou leurs passions. Le chrétien a un maître, Jésus-Christ (comp. le vers. 4), auquel il est tenu de consacrer toutes ses actions, pour lequel il doit vivre et mourir. — Preuve qu'il en est vraiment ainsi: *sive...*, *sive...* (vers. 8). A trois reprises, le substantif *Domino* est très accentué. — *In hoc* (c.-à-d., « in hunc finem ») *enim...* (vers. 9). Par sa mort et sa résurrection, Jésus-Christ s'est acquis un souverain domaine sur tous les hommes, qu'ils soient morts ou vivants (*ut... dominetur*); c'est pour cela que les chrétiens ont le devoir d'agir toujours pour lui. — Au lieu de *resurrexit*, quelques-uns des plus anciens manuscrits grecs ont ἔζησεν, « vixit. » La Vulgate a lu ἀνέστη, à la suite de nombreux manuscrits, d'Origène, etc. D'autres témoins ont réuni les deux leçons: Il est ressuscité et il a vécu. Dans tous les cas, le verbe ἔζησεν ne peut désigner en cet endroit que la résurrection de Jésus-Christ.

10-12. Puisque nous dépendons tous du Christ, personne n'a le droit de condamner son prochain.

— *Tu autem...* Apostrophe directe, comme au vers. 4. Après avoir émis ces idées générales, saint Paul revient à la question pratique, qu'il discute brièvement. — Le trait *Quid judicas...* se rapporte aux faibles; le suivant, *Quare spernis...*, aux forts. Comp. le vers. 3. — *Omnes enim...* Au jugement incompetent des hommes l'apôtre oppose le jugement de Dieu, le seul qui soit juste et légitime. D'après la plupart des manuscrits grecs, il faut lire τοῦ Θεοῦ, « Dei, » et non τοῦ Χριστοῦ, *Christi*. D'ailleurs, c'est par son Christ que Dieu jugera le monde. — *Scriptum est...* (vers. 11). C'est un passage d'Isaïe, xlv, 23, cité librement d'après les LXX, qui sert à démontrer ici que tous les hommes comparâtront devant le tribunal de Dieu. — Les mots *Vivo ego, dicit Dominus* sont substitués par saint Paul à la formule: « Je jure par moi-même, » dont ils sont l'équivalent. — *Mihi flectetur...* Cet hommage d'adoration, que tous les hommes rendront à Dieu d'après la prophétie, suppose qu'ils reconnaîtront en lui leur Maître souverain, par conséquent leur Juge. — *Et omnis lingua...* Dans Isaïe: « Et toute langue jurera par Dieu. C'est la même pensée: tous rendront un culte au Seigneur. — *Itaque...* (vers. 12). Conclusion de tout ce qui précède: ce n'est point aux hommes, mais à Dieu, que nous avons des comptes à rendre; que l'on cesse donc de se juger et de se critiquer mutuellement.

2° Il faut, sur le point en litige, se laisser guider aussi par la charité, et par la considération du tort que l'on pourrait faire au prochain. XIV, 13-23.

Après avoir examiné la question du côté de Dieu, l'écrivain sacré l'envisage du côté des hommes, c.-à-d., du côté des faibles, puisque c'est particulièrement aux forts qu'il adressera la



13. Ne nous jugeons donc plus les uns les autres; mais jugez plutôt que vous ne devez pas placer devant votre frère une pierre d'achoppement ou de scandale.

14. Je sais et je suis persuadé dans le Seigneur Jésus que rien n'est impur en soi-même, et qu'une chose n'est impure que pour celui qui l'estime impure.

15. Mais si pour un aliment tu attristes ton frère, dès lors tu ne te conduis plus selon la charité. Ne va pas, par ta nourriture, perdre celui pour qui le Christ est mort.

16. Que le bien dont nous jouissons ne soit donc pas une occasion de blasphème!

17. Car le royaume de Dieu ne con-

13. Non ergo amplius invicem judicemus; sed hoc judicate magis, ne ponatis offendiculum fratri, vel scandalum.

14. Scio et confido in Domino Jesu, quia nihil commune per ipsum, nisi ei qui existimat quid commune esse, illi commune est.

15. Si enim propter cibum frater tuus contristatur, jam non secundum caritatem ambulas. Noli cibo tuo illum perdere, pro quo Christus mortuus est.

16. Non ergo blasphemetur bonum nostrum.

17. Non est enim regnum Dei esca et

parole. La charité demande, dira-t-il, que l'on tienne compte des appréciations et de la conscience d'autrui, et qu'en agissant on ne pense pas uniquement à soi.

13. Transition et introduction. — Les mots *Non ergo amplius...* récapitulent l'alinéa qui précède; les suivants, *sed hoc judicate...*, résumant d'avance celui-ci. — *Offendiculum*: ce contre quoi on vient se heurter et qui occasionne une chute. — *Scandalum*: un piège moral.

14-18. Ne pas froisser inutilement les sentiments des faibles. Saint Paul commence par établir qu'en somme les choses en question sont tout à fait indifférentes par elles-mêmes, et en cela il donne tacitement raison aux forts; mais il partira de cette concession pour leur prescrire strictement leurs devoirs. — *Scio et...* Assertion très solennelle. D'après le grec: Je sais et je suis convaincu. Cette science, cette conviction, il les a, non comme un homme ordinaire, mais comme ministre de Jésus-Christ, auquel il est étroitement uni: *in Domino...* C'est donc l'enseignement même du Christ qu'il va reproduire. — *Commune*, κοινόν, était une expression technique chez les Juifs, pour désigner ce qui était impur, et par conséquent interdit, d'après la loi. Cf. I Mach. I, 50, 65; Act. x, 14, 28; xi, 8, etc. — *Per ipsum*. D'après la meilleure leçon du grec: « per semetipsum » (δὲ ἑαυτοῦ), par soi-même, par sa propre nature. La variante δὲ αὐτοῦ, qu'a suivie la Vulgate, est très probablement une correction; le pronom « ipsum » désignerait le Sauveur, qui a abrogé les préceptes de la loi mosaïque relatifs au pur et à l'impur. — *Nisi ei qui...* Restriction importante en ce qui concerne la moralité des actes. Si quelqu'un, quoique à tort, suppose que tel aliment est interdit, il ne peut pas en manger sans pécher; car alors il agirait contre sa conscience, ce qui n'est jamais permis. Comp. le vers. 23<sup>b</sup>. — *Si... propter...* (vers. 15). La particule γάρ (*enim*) est trop bien garantie pour qu'on lui substitue δέ, « autem, » sur l'autorité de manuscrits moins importants. Elle crée quelque

difficulté pour la liaison des pensées; mais on peut fort bien rattacher le vers. 15 à la seconde partie du 13<sup>e</sup>, qui était encore présente à l'esprit de l'écrivain sacré. — Les mots *propter cibum* sont très accentués: pour un mets! — *Contristatur*. Peine très vive et grosse de conséquences d'après la suite du verset, puisque saint Paul suppose qu'elle peut conduire à la perte de la vie éternelle ceux qui en sont atteints. Cela montre que les faibles, attristés de voir d'autres chrétiens mépriser leur conduite et mener une vie plus libre que la leur, s'indignaient contre eux, au point de commettre un péché mortel. — *Cibo... perdere, pro quo...* Il y a une ironie sanglante dans l'association de ces trois idées. — *Non... blasphemetur...* (vers. 16). C.-à-d., que ne soit point blâmé à tort et décrié comme une chose mauvaise. Les anciens commentateurs sont en désaccord à propos des mots *bonum nostrum* (ou « vestrum »), d'après une variante qui ne change rien au sens). On leur a fait représenter tour à tour la foi chrétienne, la religion chrétienne, le royaume de Dieu, etc.; le blâme dirigé contre ce bien proviendrait des païens ou des Juifs, scandalisés de voir la discorde éclater parmi les chrétiens. Mais il ressort du contexte que les reproches viennent des faibles, et l'on admet généralement aujourd'hui que le bien en question est la liberté chrétienne, dont les âmes scrupuleuses disaient beaucoup de mal à Rome, à cause de la conduite peu généreuse des forts. Voyez I Cor. x, 29-30. — *Non est enim...* (vers. 17). Cette autre locution énergique est bien dans le genre de saint Paul. L'essence du royaume de Dieu, c.-à-d., du christianisme, ne consiste pas dans la liberté de manger de toutes sortes d'aliments, de boire du vin, etc. N'attachez donc pas, dit l'apôtre aux forts, une telle importance à cette liberté, que vous en veniez à lui sacrifier l'union entre frères. — *Justitia...* Ce substantif et les deux suivants décrivent la vraie nature du royaume de Dieu. Il est vraisemblable qu'ils se rapportent aux devoirs des chrétiens entre eux, et non à leurs

potus, sed justitia, et pax, et gaudium in Spiritu sancto;

18. qui enim in hoc servit Christo, placet Deo, et probatus est hominibus.

19. Itaque quæ pacis sunt sectemur, et quæ ædificationis sunt in invicem custodiamus.

20. Noli propter escam destruere opus Dei. Omnia quidem sunt munda; sed malum est homini, qui per offendiculum manducat.

21. Bonum est non manducare carnem, et non bibere vinum, neque in quo frater tuus offenditur, aut scandalizatur, aut infirmatur.

22. Tu fidem habes? Penes te ipsum habe coram Deo. Beatus qui non judicat semetipsum in eo quod probat.

23. Qui autem discernit, si manduca-

siste pas dans le manger et dans le boire, mais dans la justice, la paix et la joie que donne l'Esprit-Saint;

18. et celui qui sert le Christ de cette manière plaît à Dieu et est approuvé des hommes.

19. Ainsi donc, recherchons ce qui contribue à la paix, et observons les uns envers les autres ce qui peut édifier.

20. Ne va pas, pour un aliment, détruire l'œuvre de Dieu. A la vérité toutes choses sont pures; mais un homme fait le mal, lorsqu'en mangeant il est une pierre d'achoppement.

21. Il est bien de ne pas manger de viande, et ne pas boire de vin, et *de s'abstenir* de ce qui choque, scandalise, ou affaiblit ton frère.

22. As-tu la foi? Garde-la en toi-même devant Dieu. Heureux celui qui ne se condamne pas lui-même dans ce qu'il approuve!

23. Mais celui qui a des doutes et qui

relations avec Dieu. — *In Spiritu sancto*. En effet, c'est uniquement par lui que ces excellentes dispositions sont produites dans les cœurs. — *Qui enim...* (vers. 18). C'est à peu près la même pensée, mais généralisée. — *In hoc*: en se conformant au principe qui vient d'être indiqué, en étant juste et aimable à l'égard du prochain. — *Placet Deo et...*: à Dieu, qui lit au fond du cœur, et aux hommes, qui jugent de l'âme d'après la conduite extérieure.

19-23. Ne pas scandaliser directement les faibles, en les poussant à agir contre leur conscience. — *Sectemur*. Les meilleurs manuscrits grecs emploient le présent de l'indicatif: Nous recherchons. — *Ædificationis*. Métaphore fréquente dans les écrits de saint Paul, et qui a si bien passé dans le langage chrétien, qu'on remarque à peine que c'est une figure. Édifier, j'est construire; au moral, c'est s'aider mutuellement à bâtir l'édifice de la perfection chrétienne. — *Noli propter...* (vers. 20). L'apostrophe directe reparait; signe d'émotion dans le cœur de l'apôtre. Les mots *destruere opus...* continuent l'image suggérée par « *ædificationem* ». Ici, l'œuvre de Dieu c'est le chrétien faible, puisque personne ne parvient à la foi sans le divin concours. — *Omnia... munda*: en fait d'alimentation, comme il a été dit au vers. 14. Tel était le principe qui dirigeait les forts, et l'apôtre en concède de nouveau la vérité. Mais, ajoutait-il, un mets fût-il exempt de toute souillure, c'est un péché (*malum est*) d'en manger, si on le fait contre sa conscience (*per offendiculum*, en succombant). D'après cette interprétation, les mots *hominibus qui... manducat* désignent donc le chrétien faible, qui se laisse entraîner par l'exemple des forts à se nourrir d'aliments qu'il croit interdits. Il est moins bien de les rapporter

aux forts, qui auraient scandalisé leurs frères en mangeant toutes sortes de mets. — *Bonum est...* (vers. 21). Saint Paul vient de dire qu'une chose indifférente en elle-même peut devenir mauvaise si elle scandalise le prochain. Il affirme à présent que c'est une œuvre excellente de renoncer spontanément à sa liberté, pour éviter de faire du mal au prochain. Comp. I Cor. VII, 1 et VIII, 13. — *Neque in quo...* La construction est elliptique: Et de ne faire aucune autre chose par laquelle... — *Offenditur* (« *offendit* » d'après le grec, l'Itala et divers manuscrits de la Vulgate), *scandalizatur, infirmatur*. Trois synonymes, pour fortifier la pensée. Le troisième verbe signifie: être tellement affaibli, qu'une chute est presque inévitable. — *Tu fidem...* (vers. 22). C'est toujours le chrétien fort qui est interpellé. Il est invité à garder pour lui-même (*penes...*), sous le regard de Dieu (*coram...*), sans en faire parade au dehors, et surtout devant les faibles, sa conviction relativement aux aliments, aux jours, etc. — L'état d'une âme qui voit nettement la vérité, et qui est capable de se diriger d'après elle sans hésitation, avec la liberté de la foi, est tellement précieux, que saint Paul proclame bienheureux ceux qui en jouissent: *Beatus qui...* — *Non judicat semetipsum*. C.-à-d., qui n'éprouve pas de perpétuels scrupules au sujet de la légitimité de ses actes, mais qui les accomplit en toute sûreté de conscience (*in eo quod probat*). — *Qui autem* (vers. 23)... État bien différent et très fâcheux d'une âme qui doute, qui hésite (c'est le sens du grec *διακρινόμενος*; Vulg., *discernit*); car un tel état conduit souvent au péché, si l'on fait ce qui est condamné par la conscience, même erronée (dans le cas supposé, *si manducaverit*). — *Damnatus est*: par Dieu lui-même, comme ayant commis un véritable

mange est condamné, parce qu'il n'agit pas selon la foi. Or tout ce qui ne se fait point selon la foi est péché.

verit, damnatus est, quia non ex fide. Omne autem quod non est ex fide, peccatum est.

## CHAPITRE XV

1. Nous devons donc, nous qui sommes plus forts, supporter les faiblesses des infirmes, et ne pas nous complaire en nous-mêmes.

2. Que chacun de vous plaise à son prochain en ce qui est bien, pour l'édification ;

3. car le Christ ne s'est pas complu en lui-même, mais, ainsi qu'il est écrit : Les outrages de ceux qui t'outragent sont retombés sur moi.

4. Car tout ce qui est écrit a été écrit pour notre instruction, afin que, par la patience et par la consolation que donnent les Écritures, nous possédions l'espérance.

1. Debemus autem nos firmiores imbecillitates infirmorum sustinere, et non nobis placere.

2. Unusquisque vestrum proximo suo placeat in bonum, ad ædificationem ;

3. etenim Christus non sibi placuit, sed sicut scriptum est : Improperia impropertantium tibi ceciderunt super me.

4. Quæcumque enim scripta sunt, ad nostram doctrinam scripta sunt, ut per patientiam, et consolationem Scripturarum, spem habeamus.

péché. — *Non ex fide* (s.-ent. « manducat »). Il mange contre sa conviction intime, contre sa conscience. En effet, telle est ici la signification du mot « foi ». — *Omne autem...* Du fait particulier, l'apôtre passe à un principe général, qui est devenu célèbre en théologie. — Au sujet de la doxologie XVI, 25-27, placée ici par divers manuscrits grecs, voyez l'Introduction, p. 15.

3° L'exemple du Christ nous apprend à pratiquer la tolérance. XV, 1-13.

CHAP. XV. — 1-6. La conduite du Sauveur envers les hommes est un modèle parfait de tolérance pour les chrétiens. — *Firmiores*. Ceux qui sont forts moralement, forts dans la foi, par opposition aux faibles (*infirmorum*). Cf. XIV, 1 et ss. ; II Cor. XII, 10, etc. — *Sustinere*. Le grec βαρτάζειν signifie : porter à la manière d'un fardeau. L'expression est bien choisie, car les scrupuleux, les hommes aux principes étroits et méticuleux, fatiguent les esprits droits et les consciences bien formées. — *Non nobis placere* : ne pas rechercher avant tout nos intérêts personnels, mais penser aussi à ceux des autres. Cf. I Cor. x, 33. Cette pensée va être développée. — *In bonum, in...* (vers. 2). L'auteur détermine ce qu'il entend par plaire au prochain ; c'est procurer son bien moral et contribuer à son édification. — Il propose ensuite l'admirable exemple du Christ sous ce rapport : *Etenim Christus...* (vers. 3). Il n'est pas un détail de sa vie dans lequel Jésus se soit recherché lui-même. Au contraire, en luttant sans cesse contre le péché et en travaillant à sauver les hommes, il s'est attiré toutes sortes d'outrages. Saint Paul achève sa phrase au moyen

d'un texte sacré, emprunté au Ps. LXVIII, 10, et cité d'après les LXX : *Improperia...* Le héros du cantique adresse directement à Dieu cette parole. Il se sent, dit-il, tellement uni au Seigneur, que les blasphèmes dirigés contre celui-ci lui paraissent être des outrages personnels. Ce n'est pas sans raison que l'apôtre place ces mots sur les lèvres de Jésus-Christ ; car, alors même que l'on admettrait avec un certain nombre de commentateurs que le Ps. LXVIII convient tout d'abord à David, il est certainement « messianique à un haut degré », et c'est pour cela que les écrivains du Nouveau Testament en appliquent des passages multiples au Sauveur. Voyez le t. IV, p. 205 et ss. — *Quæcumque enim...* (vers. 4). Réflexion générale, qui a pour but de justifier en quelque sorte la citation qui précède. L'Ancien Testament tout entier a une valeur permanente pour l'instruction religieuse et morale des chrétiens. Cf. IV, 23-24 ; I Cor. IX, 10 et X, 11 ; II Tim. III, 16-17. D'après les meilleurs témoins, l'équivalent grec de *scripta sunt* est προεγράφη, « ante scripta sunt, » comme traduit saint Augustin. — Le substantif *Scripturarum* dépend tout à la fois de *patientiam* et de *consolationem* : par la patience et la consolation dont les Écritures sont la source. Il est certain que soit les leçons directes, soit les exemples de vertu dont les livres de l'Ancien Testament sont remplis ont une force remarquable pour exciter à la patience, et pour procurer de saintes consolations au milieu des épreuves de la vie. — *Spem habeamus*. C'est le résultat final. L'espérance, cette qualité spécifique du chrétien (cf. V, 4-5), lui

5. Deus autem patientiæ et solatii det vobis idipsum sapere in alterutrum secundum Jesum Christum,

6. ut unanimes, uno ore honorificetis Deum, et Patrem Domini nostri Jesu Christi.

7. Propter quod suscipite invicem, sicut et Christus suscepit vos in honorem Dei.

8. Dico enim Christum Jesum ministrum fuisse circumcisionis propter veritatem Dei, ad confirmandas promissiones patrum;

9. gentes autem super misericordia honorare Deum, sicut scriptum est: Propterea confitebor tibi in gentibus, Domine, et nomini tuo cantabo.

5. Que le Dieu de patience et de consolation vous donne d'être unis de sentiment les uns avec les autres, selon Jésus-Christ,

6. afin que, d'un même cœur et d'une même bouche, vous honoriez Dieu, le Père de notre Seigneur Jésus-Christ.

7. C'est pourquoi accueillez-vous les uns les autres, comme le Christ vous a accueillis pour la gloire de Dieu.

8. Car je déclare que le Christ Jésus a été le serviteur des circoncis, pour *montrer* la véracité de Dieu, pour confirmer les promesses *faites* à nos pères;

9. et afin que les païens glorifient Dieu de sa miséricorde, selon qu'il est écrit: C'est pour cela, Seigneur, que je vous louerai parmi les nations, et que je chanterai à *la gloire* de votre nom.

fait goûter par avance la réalisation du salut. — Le vers. 4 était une petite digression. Saint Paul revient maintenant à son thème, et prie Dieu (vers. 5 et 6) de mettre au cœur de tous les chrétiens de Rome des sentiments de concorde et de paix. Le titre *Deus patientiæ et solatii* est évidemment un écho de la ligne qui précède, et sert de transition à la prière. — *Idem sapere in...* Avoir tous une seule et même manière de penser et de juger... — *Secundum Jesum...*: d'une manière conforme à l'exemple du Sauveur. D'après d'autres commentateurs: selon sa volonté. — *Ut...* (vers. 6). La conséquence de cette union des esprits et des cœurs sera l'harmonie parfaite dans l'adoration, dans le culte sacré. — La locution *Deum et Patrem...* se retrouve II Cor. 1, 3 et XI, 31; Eph. 1, 3, etc. Il n'y a qu'un seul article dans le grec pour les substantifs θεός et πατέρας, d'où il suit que les mots τοῦ κυρίου... Ἰησοῦ... dépendent tout à la fois de l'un et de l'autre. Le premier titre, Dieu de Jésus-Christ, se rapporte à la nature humaine de Notre-Seigneur; le second, Père de Jésus-Christ, à sa nature divine.

7-13. Ce que Jésus a fait soit pour les Juifs, soit pour les païens. — *Propter quod...*: pour obtenir ce concert unanime d'adoration. — *Suscipite...* C.-à-d., accueillez-vous aimablement les uns les autres. Cf. XIV, 1 et 3<sup>b</sup>. Cet ordre s'adresse à tous les chrétiens de Rome, sans distinction de forts et de faibles. — *Sicut et Christus...* Encore l'exemple du Christ, qui les a tous accueillis avec le même amour. — Les mots *in honorem Dei* marquent le but de cet aimable accueil fait par le Christ à tous les fidèles. — *Dico enim...* (vers. 8). L'apôtre écrit à une chrétienté composée en partie de Juifs et en partie de païens convertis, et il désire qu'entre eux tous règne une parfaite charité. Pour les aider à vivre dans une sainte union, quelle que puisse être la diversité de leurs sentiments sur des points indifférents en eux-

mêmes, il leur rappelle ce que le Sauveur a accompli pour chacun des deux groupes qu'ils formaient. — D'abord, vers. 8, ce qu'il a fait pour la conversion des Juifs: *ministrum... circumcisionis* (l'abstrait pour le concret). Expression remarquable. Quoique Jésus soit devenu le serviteur de tous les hommes par son incarnation, il l'a été particulièrement des circoncis, c.-à-d. des Juifs, parmi lesquels il est né et a vécu, dont il a observé les lois, et auxquels seuls il a consacré son ministère personnel. — *Propter veritatem...*: pour démontrer la véracité de Dieu, et sa fidélité aux promesses qu'il avait faites aux patriarches (*ad confirmandas...*). Cf. IX, 4-5. Ces promesses annonçaient, en effet, que le Messie apporterait un jour le salut au monde entier, et spécialement au peuple théocratique. — En second lieu, ce que Jésus a fait pour les païens: *Gentes autem...* (vers. 9). La construction de la phrase est imparfaite. Dans la Vulgate elle se rattache au verbe « dico » du vers. 8. — *Super misericordia...* Plutôt « propter misericordiam », d'après le texte grec. Par le seul fait de leur conversion, les païens rendent témoignage à la miséricorde du Seigneur à leur égard. — *Sicut scriptum...* Fidèle à sa méthode d'appuyer son enseignement sur des textes bibliques, saint Paul cite coup sur coup, vers. 9<sup>b</sup>-12, quatre passages de l'Ancien Testament, pour démontrer que les païens aussi devaient participer à la louange du Seigneur et procurer sa gloire. — *Propterea confitebor...* Ce premier passage (vers. 9<sup>b</sup>) est extrait du Ps. XVII, 50, à peu près littéralement selon les LXX. David y annonce qu'après avoir triomphé de tous ses ennemis, il chantera les louanges de Jéhovah parmi les nations païennes, soumises à son sceptre. Paul voit le Christ, dont David était le type, réaliser plus merveilleusement encore ce beau texte; ce qui supposait la conversion des Gentils. — *Et iterum...* (vers. 10). Seconde citation, empruntée au Deut. XXXII, 43,

10. Il est dit encore : Réjouissez-vous, nations, avec son peuple.

11. Et encore : Louez le Seigneur, vous, toutes les nations ; célébrez-le, vous, tous les peuples.

12. Isaïe dit aussi : Il paraîtra, le rejeton de Jessé, celui qui s'élèvera pour régner sur les nations ; les nations espéreront en lui.

13. Que le Dieu de l'espérance vous remplisse de toute joie et de paix dans la foi, afin que vous abondiez dans l'espérance et dans la force de l'Esprit-Saint.

14. Pour moi, mes frères, je suis certain, en ce qui vous concerne, que vous êtes pleins de charité, remplis de toute science, et qu'ainsi vous pouvez vous avertir les uns les autres.

15. Cependant je vous ai écrit, mes frères, avec quelque hardiesse à certains égards, comme pour raviver vos souvenirs, selon la grâce que Dieu m'a donnée,

10. Et iterum dicit : Lætamini, gentes, cum plebe ejus.

11. Et iterum : Laudate, omnes gentes, Dominum ; et magnificate eum, omnes populi.

12. Et rursus Isaias ait : Erit radix Jesse, et qui exurget regere gentes ; in eum gentes sperabunt.

13. Deus autem spei repleat vos omni gaudio et pace in credendo, ut abundetis in spe et virtute Spiritus sancti.

14. Certus sum autem, fratres mei, et ego ipse de vobis, quoniam et ipsi pleni estis dilectione, repleti omni scientia, ita ut possitis alterutrum monere.

15. Audacius autem scripsi vobis, fratres, ex parte, tanquam in memoriam vos reducens, propter gratiam quæ data est mihi a Deo,

encore d'après la version d'Alexandrie. Moïse a la parole, et il invite tout le monde païen à partager la sainte allégresse et par conséquent les bénédictions d'Israël (*lætamini... cum plebe...*). — *Et iterum...* (vers. 11). Troisième texte, tiré du plus petit des psaumes, le cxvii, d'après les LXX. Les païens sont directement exhortés à louer Jéhovah, dont ils sont devenus les adorateurs. — *Et rursus...* (vers. 12). Quatrième citation, qui provient d'Isaïe, xi, 10, d'après la traduction des LXX. Le prophète prédit la fondation du royaume messianique, qui succédera à la théocratie juive et dont les païens eux-mêmes feront partie. Le rejeton de Jessé (Vulgate, *radix Jesse*), c'est le Christ, qui devait descendre de ce personnage, père de David. — *Deus autem...* (vers. 13). Formule de bénédiction qui termine cette partie de l'épître. Le nom *Deus spei* a été manifestement suggéré par les derniers mots du texte d'Isaïe : Les païens espéreront en lui. — *Gaudio et pace*. Il semblerait d'abord que ces mots désignent comme plus haut, xiv, 17, la paix entre les chrétiens et la joie qui résulte de cette paix ; mais l'addition du trait *in credendo* montre qu'il est plutôt question ici de la paix et de la joie individuelles dont la foi est le fondement. — *Ut... in spe*. De nouveau l'espérance chrétienne (comp. vers. 4<sup>b</sup>), dont saint Paul souhaite une grande surabondance à ses lecteurs, par la force toute-puissante de l'Esprit-Saint (d'après le grec, il faut lire. « in virtute », au lieu de *et virtute*).

#### SECTION II. — COMMUNICATIONS PERSONNELLES DE L'APÔTRE. XV, 14-XVI, 27.

L'épître proprement dite est maintenant achevée ; l'auteur n'a plus qu'à conclure, et il

le fait par quelques explications d'ordre personnel, qui forment une sorte d'épilogue.

#### § I. — Une excuse et une demande. XV, 14-33.

1<sup>o</sup> L'excuse : c'est parce qu'il est l'apôtre des Gentils que Paul a écrit aux Romains avec une si grande liberté. XV, 14-21.

14-16. Explication au sujet de l'envoi de cette lettre. — Rien de plus courtois et de plus modeste que l'entrée en matière : *Certus sum...* Quoiqu'il eût parlé aux chrétiens de Rome avec une si grande vigueur, spécialement dans les dernières pages, l'apôtre connaissait aussi bien que personne (*et ego ipse*) leurs excellentes qualités morales. Il signale entre autres leur charité (*pleni... dilectione*), ou plutôt, d'après la leçon la mieux garantie du grec, leur bonté (*ἀγαθωσύνης*), dans le sens le plus large de ce mot : la bonté morale par opposition au vice ; par conséquent, la perfection. Il mentionne également leur science complète des choses de la foi (*repleti... scientia*). — *Ita ut...* Résultat naturel des qualités qui viennent d'être citées. Les fidèles de Rome n'ont pas besoin d'exhortations venues du dehors et de maîtres étrangers. — *Audacius...* (vers. 15). La particule *autem* a la signification de néanmoins. Les mots *ex parte* ne retombent pas sur le seul adverbe « audacius », de manière à en adoucir la force (Je vous ai écrit un peu trop librement), mais sur la proposition « Audacius scripsi », qu'ils réduisent à sa juste portée : Ça et là dans ma lettre j'ai usé d'un peu de liberté. Voyez sous ce rapport vi, 12 et ss. ; viii, 9 ; xi, 17 et ss. ; xii, 3 ; xiii, 3 et ss., 13 et ss. ; xiv, 1 et ss., etc. — *Tanquam in memoriam...* Expression très délicate aussi. Paul ne prétend pas apprendre

16. ut sim minister Christi Jesu in gentibus, sanctificans evangelium Dei, ut fiat oblatio gentium accepta, et sanctificata in Spiritu sancto.

17. Habeo igitur gloriam in Christo Jesu ad Deum.

18. Non enim audeo aliquid loqui eorum quæ per me non efficit Christus in obedientiam gentium, verbo et factis,

19. in virtute signorum et prodigiorum, in virtute Spiritus sancti; ita ut ab Jerusalem per circuitum usque ad Illyricum repleverim evangelium Christi.

20. Sic autem prædicavi evangelium

16. pour être le ministre du Christ Jésus parmi les païens, exerçant la sacrificature de l'évangile de Dieu, afin que l'oblation des païens lui soit agréable, étant sanctifiée par l'Esprit-Saint.

17. J'ai donc sujet de me glorifier dans le Christ Jésus, auprès de Dieu.

18. Car je n'oserais parler de choses que le Christ n'aurait pas faites par moi pour amener les païens à l'obéissance, par la parole et par les œuvres,

19. par la puissance des miracles et des prodiges, par la puissance de l'Esprit-Saint; de sorte que, depuis Jérusalem et les pays voisins jusqu'à l'Illyrie, j'ai annoncé partout l'évangile du Christ.

20. Mais j'ai eu soin de prêcher cet

aux Romains des choses nouvelles; il a voulu seulement leur rafraîchir la mémoire sur des points déjà connus d'eux. Cela, en vertu du mandat spécial qu'il avait reçu du ciel : *propter gratiam...* Cf. I, 5; XII, 3, etc. — Le vers. 16 décrit la nature de cette grâce : *ut sim...* L'équivalent grec de *minister* est *leitourgós*, mot qui désigne un ministre sacré (notes de XIII, 6). L'apôtre envisage donc la prédication de l'évangile comme une fonction toute sainte, qu'il accomplit lui-même « pour les païens », comme dit le grec (et non pas *in gentibus*). — *Sanctificans...* Le verbe *ἁγιοποιῶντα* est aussi une expression technique, qui marque l'accomplissement d'une fonction liturgique, en particulier l'offrande d'un sacrifice. Il suit de là qu'annoncer l'évangile, c'est vraiment exécuter un « opus sacrificale ». — *Ut fiat...* Le but de cette sacrificature mystique de Paul, c'est de transformer les païens en une victime toute sainte et agréable à Dieu. — *Sanctificata in Spiritu...* : par opposition à la pureté simplement extérieure des victimes de l'ancienne Alliance.

17-21. Pour achever de se justifier, Paul jette un coup d'œil rétrospectif sur son ministère. — *Habeo... gloriam*. Le substantif *καύχησιν* signifie plutôt : « gloriationem, » lieu de me glorifier. Cf. III, 27; I Cor. xv, 31; II Cor. x, 13, 17. — Les mots *in Christo...* atténuent ce qui pouvait paraître trop humain dans cette glorification personnelle. — *Ad Deum*. D'après le grec : en ce qui concerne les choses de Dieu. — *Non enim audeo...* (vers. 18). L'apôtre, qui s'accusait plus haut (cf. vers. 15) d'avoir été trop audacieux, devient à présent timide, parce qu'il doit parler du succès de son ministère. Succès extraordinaire, soit pour ce qui regarde la nature même du travail, vers. 18-19<sup>a</sup>, soit sous le rapport des résultats obtenus, vers. 19<sup>b</sup>. — *Eorum quæ per me... Christus*. Formule d'une grande modestie. Paul s'est montré très actif sans doute; mais il n'a été que l'instrument du Christ, auquel est dû tout le succès. — But

de sa grande activité : *in obedientiam...* C.-à-d., pour que les païens obéissent à la foi, acceptent l'évangile. Cf. I, 5. — *Verbo et opere*. C'étaient les moyens ordinaires employés par les prédicateurs chrétiens. — Divin concours apporté par Notre-Seigneur Jésus-Christ : *in virtute signorum et...* Sur la combinaison des substantifs *σημεῖα* et *τέρατα*, voyez Joan. iv, 48; Act. II, 22, etc. La seconde partie du livre des Actes raconte un certain nombre de miracles opérés par saint Paul. — *In virtute Spiritus...* : la puissance dont l'apôtre était rempli par l'Esprit-Saint. — *Ita ut...* Saint Paul décrit maintenant en gros le vaste champ de son apostolat, qui s'étendait de Jérusalem, comme limite extrême à l'est, jusqu'en Illyrie, comme limite extrême à l'ouest. La locution *per circuitum* (dans le grec : *καὶ κύκλω*, « et in circuitu ») est interprétée de deux manières. Tantôt on la rattache à Jérusalem, comme si l'auteur voulait dire qu'il avait évangélisé soit la capitale juive, soit les provinces d'alentour (la Judée, la Phénicie, la Syrie; cf. Act. xxvi, 20, etc.). Tantôt, à la suite de saint Jean Chrysostome et des autres anciens interprètes grecs, on la rattache au verbe « repleverim »; elle exprime alors ce fait que Paul ne s'était pas contenté de parcourir en ligne droite les régions situées entre Jérusalem et l'Illyrie, mais qu'il avait décrit « comme une vaste ellipse » dans la direction indiquée, prêchant à travers toute l'Asie Mineure, la Thrace, la Grèce, etc. Ce second sentiment a nos préférences. — *Illyricum*. Province située au nord-ouest de la Macédoine, le long de l'Adriatique (*Atl. géogr.*, pl. xvii). Le texte ne dit pas d'une manière formelle si saint Paul alla seulement jusqu'aux limites de l'Illyrie, ou s'il pénétra dans l'intérieur du pays. Nous ne savons rien de certain à ce sujet. — *Repleverim evangelium...* Formule très expressive. Selon les uns : annoncer complètement l'évangile. Mieux peut-être ici, selon d'autres : porter l'évangile en tous lieux.

évangile dans les lieux où le Christ n'avait pas encore été nommé, afin de ne point bâtir sur le fondement d'autrui ; mais, comme il est écrit :

21. Ceux à qui il n'avait point été annoncé verront ; et ceux qui n'avaient pas entendu *parler de lui* comprendront.

22. C'est ce qui m'a souvent empêché d'aller vers vous, et je ne l'ai pas pu jusqu'à présent.

23. Mais maintenant n'ayant plus rien à faire dans ces contrées, et éprouvant depuis plusieurs années le désir d'aller vers vous,

24. lorsque je partirai pour l'Espagne, j'espère vous voir en passant, et y être conduit par vous, après avoir d'abord un peu joui de vous.

25. Mais maintenant je vais à Jérusalem pour servir les saints.

hoc, non ubi nominatus est Christus, ne super alienum fundamentum ædificarem, sed sicut scriptum est :

21. Quibus non est annuntiatum de eo, videbunt ; et qui non audierunt, intelligent.

22. Propter quod et impediabar plurimum venire ad vos, et prohibitus sum usque adhuc.

23. Nunc vero ulterius locum non habens in his regionibus, cupiditatem autem habens veniendi ad vos ex multis jam præcedentibus annis,

24. cum in Hispaniam proficisci cœpero, spero quod præteriens videam vos, et a vobis deducar illuc, si vobis primum ex parte fruitus fuero.

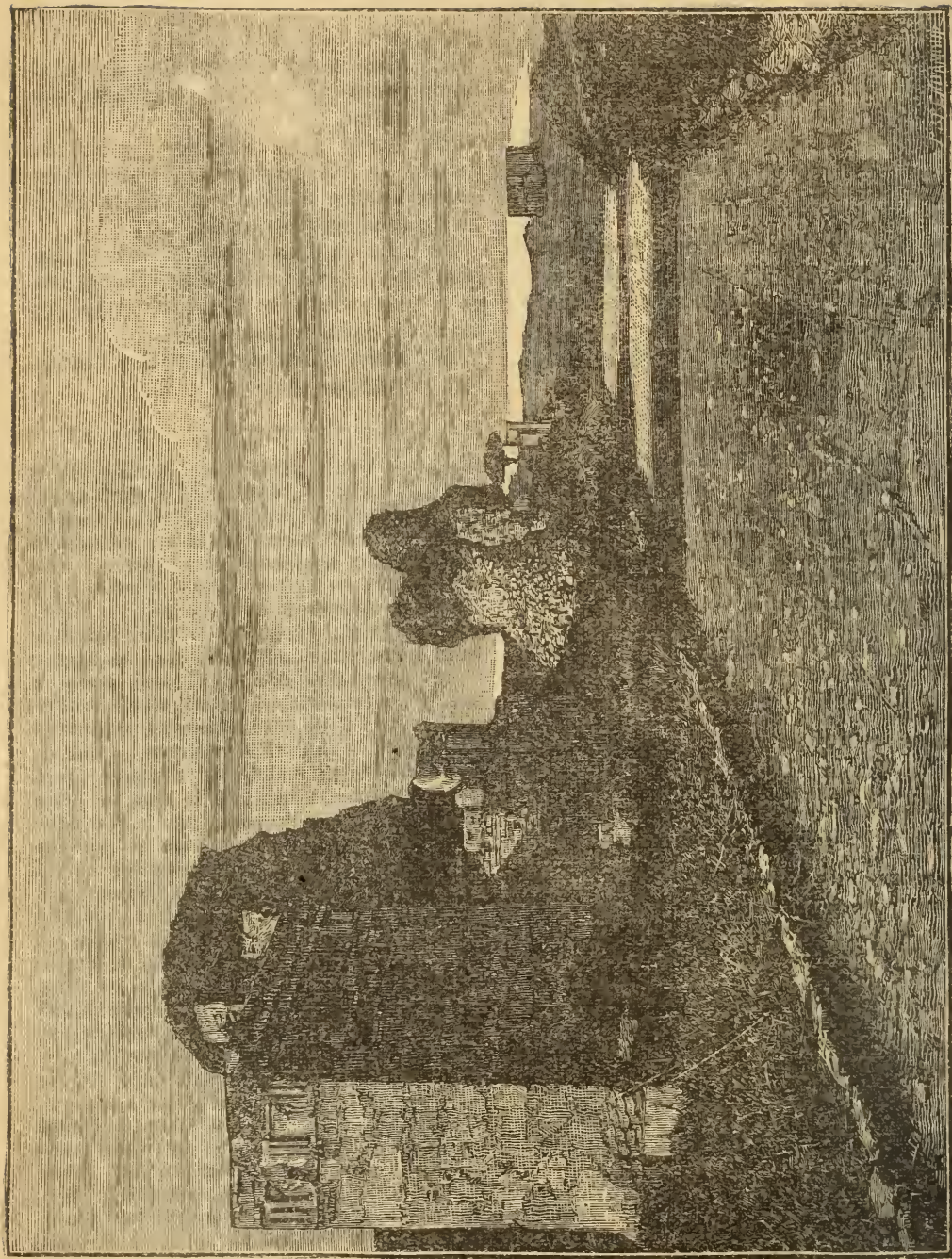
25. Nunc igitur proficiscar in Jerusalem ministrare sanctis.

— *Sic autem...* Les vers. 20 et 21 contiennent une restriction délicate, et indiquent en même temps une règle de conduite que saint Paul s'était imposée pour l'exercice de son apostolat. Dans le cercle géographique qu'il vient de déterminer, il y avait des régions où il n'avait pas prêché ; c'étaient celles qui avaient été déjà évangélisées par d'autres missionnaires du Christ. — *Sic... prædicavi...* Dans le grec : Je mets mon honneur à évangéliser... — *Ubi nominatus...* C.-à-d., où le nom du Christ est prononcé avec des sentiments de foi et d'adoration (cf. II Tim. II, 19) ; par conséquent, là où le christianisme a été déjà établi. — *Ne super alienum...* Comp. I Cor. III, 10, où saint Paul représente aussi son œuvre d'apôtre sous la figure d'un fondement à poser. Il ne voulait pas s'ingérer sans raison dans la sphère d'autorité des autres prédicateurs de l'évangile. Voyez II Cor. X, où il développera ce sage et généreux principe. — *Sed sicut...* De nouveau (comp. le vers. 3) il achève sa phrase et sa pensée par un texte sacré, qu'il emprunte cette fois à Isaïe, LII, 15, d'après les LXX. Dans ce passage, il est dit que les rois païens viendront offrir leurs hommages au serviteur de Jéhovah, au Messie (*de eo*), qu'ils avaient ignoré jusqu'alors.

2° La demande. Sur le point d'entreprendre de grands voyages apostoliques, saint Paul se recommande aux prières des chrétiens de Rome. XV, 22-33.

22-29. Les plans ultérieurs de Paul. — *Propter quod* : à cause de ses travaux considérables, qu'ont brièvement décrits les vers. 18 et 19. C'est à tort qu'on rattache parfois ces mots aux vers. 20 et 21, comme si l'apôtre voulait dire : Parce que je craignais de bâtir sur les fondements d'autrui en venant chez vous. Cet enchaînement est condamné par le vers. 23. — *Plurimum* a le sens de « plerumque », la plupart du temps. La Vulgate a suivi la meilleure leçon, τὰ πολλά (au lieu de πολλάκις, sou-

vent). — *Venire ad vos*. Dès le début de la lettre, I, 13 et ss., saint Paul a parlé de son désir de visiter la chrétienté de Rome ; il annonce maintenant qu'il espère le réaliser bientôt. La proposition *et prohibitus sum...* manque dans le grec, dans les autres versions et même en de nombreux manuscrits de la Vulgate. — *Nunc... ulterius locum...* (vers. 23). L'apôtre jugeait sa tâche suffisamment accomplie dans les régions situées entre Jérusalem et l'Illyrie. Comp. le vers. 19<sup>b</sup>. — *Cupiditatem*. Le mot grec ἐπιποθίαν ne se trouve nulle part ailleurs ; il désigne un désir ardent. — *Cum in Hispaniam...* (vers. 24). Paul tournait donc maintenant ses regards jusque vers l'extrême Occident, où le nom de Jésus-Christ n'avait pas été porté. Sur la réalisation probable de ce projet de voyage en Espagne, voyez l'Introd., p. 6. Le témoignage le plus frappant est celui du pape saint Clément, contemporain de saint Paul, qui, dans sa première épître aux Corinthiens, V, atteste comme un fait connu de tous, qu'« avant de quitter ce monde... Paul alla à l'extrémité de l'Occident ». Voyez aussi le Canon de Muratori (*Man. bibl.*, t. I, n. 41), qui signale « protectionem Pauli ab Urbe ad Spaniam proficiscentis ». — *Præteriens*. L'apôtre ne voulait donc voir les Romains qu'en passant, sans doute à cause du principe énoncé au vers. 20. Il ne se doutait guère qu'il y demeurerait plus tard deux années entières, à titre de prisonnier. Cf. Act. XXVIII, 30. — *A vobis deducar*. Cette expression indique que saint Paul nourrissait l'espoir d'être accompagné jusqu'en Espagne par quelques chrétiens de Rome. Mais, avant de partir, il se proposait de jouir, autant qu'il le pourrait, de ses chers Romains : *si vobis... fruitus fuero*. A la lettre dans le texte original : Lorsque j'aurai été rempli (c.-à-d., rassasié) de vous. Mais Paul ajoute : *ex parte*, sachant bien que sa joie sera incomplète sous ce rapport. Tout cela est encore d'une exquise délicatesse. — *Nunc igitur...* (vers.



La voie Appienne par laquelle on arrivait à Rome du côté de l'Orient. (D'après une photographie.)



26. Car la Macédoine et l'Achaïe ont trouvé bon de faire une collecte pour les pauvres d'entre les saints qui sont à Jérusalem.

27. Cela leur a plu, et, *en effet*, elles leur sont redevables. Car si les païens ont participé à leurs biens spirituels, ils doivent aussi leur faire part de leurs biens temporels.

28. Lors donc que j'aurai achevé cette affaire, et que je leur aurai remis ce fruit *des collectes*, je partirai pour l'Espagne, en passant par chez vous.

29. Or je sais qu'en venant à vous, je viendrai avec une abondante bénédiction de l'évangile du Christ.

30. Je vous conjure donc, frères, par notre Seigneur Jésus-Christ, et par la charité du Saint-Esprit, de m'aider par les prières que vous ferez à Dieu pour moi,

31. afin que je sois délivré des incrédules qui sont en Judée, et que l'offrande que je suis honoré de porter à Jérusalem soit bien reçue des saints,

26. Probaverunt enim Macedonia et Achaia collationem aliquam facere in pauperes sanctorum qui sunt in Jerusalem.

27. Placuit enim eis, et debitores sunt eorum. Nam si spiritualium eorum participes facti sunt gentiles, debent et in carnalibus ministrare illis.

28. Hoc igitur cum consummavero, et assignavero eis fructum hunc, per vos proficiscar in Hispaniam.

29. Scio autem quoniam veniens ad vos, in abundantia benedictionis evangelii Christi veniam.

30. Obsecro ergo vos, fratres, per Dominum nostrum Jesum Christum, et per caritatem sancti Spiritus, ut adjuvetis me in orationibus vestris pro me ad Deum,

31. ut liberer ab infidelibus qui sunt in Judæa, et obsequii mei oblatio accepta fiat in Jerusalem sanctis;

25). Avant de se mettre en route pour Rome et pour l'Espagne, il lui reste à remplir un ministère de charité, qui le conduira pour quelque temps dans une direction tout opposée, *in Jerusalem*. — L'expression *ministrare sanctis* est expliquée à la ligne suivante. — *Collationem* (vers. 26). Dans le grec : une communication; c.-à-d., une contribution. Comp. I Cor. xvi, 1 et ss.; II Cor. viii, 1 et ss., où il est également question de cette collecte. — *Pauperes sanctorum*. C.-à-d., les pauvres qui faisaient partie de la communauté chrétienne de Jérusalem. — *Placuit... eis* (vers. 27). Dans le grec : ηὐδόκησαν, ils ont trouvé bon. Au vers. 26, ce même verbe a été traduit par « probaverunt ». Cette répétition met en relief la générosité des chrétiens de la Macédoine et de l'Achaïe. — D'autre part, l'apôtre dit qu'en réalité ce n'était là que le paiement d'une dette : *debitores sunt...* Après Dieu, c'est à l'Église-mère de Jérusalem que les chrétientés établies parmi les païens devaient leur fondation, puisque de là étaient venus leurs prédicateurs. Il était juste qu'elles fissent à leur tour quelque chose pour la métropole. Encore ne pouvaient-elles acquitter qu'imparfaitement leurs dettes : ce qu'elles avaient reçu consistait en biens spirituels d'une valeur inappréciable (*spiritualium*, τοῖς πνευματικοῖς); ce qu'elles donnaient en échange n'était que matériel (*in carnalibus*, ἐν τοῖς σαρκικοῖς). Sur ces termes tout pauliniens, voyez vii, 14; I Cor. ii, 13 et iii, 2, etc. — *Hoc igitur...* (vers. 28). Ce ministère de charité une fois accompli, Paul sera libre d'exécuter son projet. — *Fructum hunc* : ladite collecte, présentée métaphoriquement comme un des résul-

tats produits chez les Gentils par la foi chrétienne. — *Scio autem...* (vers. 29). La pensée de l'apôtre est tout à fait rassurée, lorsqu'il la dirige sur l'Église de Rome. Il a la confiance intime que sa visite sera pour elle l'occasion de bénédictions spéciales très nombreuses. Cf. i, 11-12. Le mot *evangelii* est omis par la plupart des manuscrits grecs et des versions.

30-33. La demande de prières. — *Obsecro ergo...* La mention de son prochain départ pour Jérusalem rappelle à l'apôtre les périls et les souffrances dont ce voyage ne pouvait manquer d'être l'occasion pour lui; aussi se recommandait-il instamment à la pieuse intercession des Romains. — *Per Dominum... et per...* Ces formules rendent l'appel encore plus pressant. Jésus-Christ était le lien commun de Paul et des chrétiens; l'Esprit divin avait formé entre eux le nœud d'une sainte charité. Cf. Gal. v, 22. — *Ut adjuvetis...* Le grec est beaucoup plus expressif : συναγωνίσασθαι, lutter avec. L'apôtre conjure donc les Romains de prendre part, en priant pour lui, à la lutte qu'il aura bientôt à soutenir contre ses ennemis et ceux de l'évangile. — *Ut liberer...* (vers. 31). C'est la première grâce qu'il désirait obtenir. Il avait tout à redouter des Juifs de Jérusalem demeurés incrédules (*ab infidelibus qui...*). Cf. Act. xx, 3, 22; xxi, 11, etc. — Seconde grâce : *et obsequii... oblatio...* Simplement dans le grec, d'après la meilleure leçon : mon ministère. Suivant la variante qu'a suivie la Vulgate : l'offrande que je porte. — *Accepta sit*. On voit, par ce trait, que saint Paul n'était pas même sûr d'être bien accueilli à Jérusalem par les Juifs convertis au christianisme. Un grand nombre d'entre eux étaient imbus de pré-

32. ut veniam ad vos in gaudio per voluntatem Dei, refrigerer vobiscum.

33. Deus autem pacis sit cum omnibus vobis. Amen.

32. en sorte que j'arrive chez vous avec joie, si c'est la volonté de Dieu, et que je me repose avec vous.

33. Que le Dieu de paix soit avec vous tous ! Amen.

## CHAPITRE XVI

1. Commendo autem vobis Phœben, sororem nostram, quæ est in ministerio ecclesiæ quæ est in Cenchris,

2. ut eam suscipiatis in Domino digne sanctis, et assistatis ei in quocumque negotio vestri indigerit; etenim ipsa quoque astitit multis, et mihi ipsi.

3. Salutate Priscam et Aquilam, adiutores meos in Christo Jesu

1. Je vous recommande Phœbé, notre sœur, diaconesse de l'église de Cenchrées,

2. afin que vous la receviez dans le Seigneur d'une manière digne des saints, et que vous l'assistiez dans toutes les choses où elle pourrait avoir besoin de vous; car elle en a elle-même assisté beaucoup, et moi en particulier.

3. Saluez Prisca et Aquila, mes collaborateurs en Jésus-Christ,

jugés contre lui. Cf. Act XXI, 20 et 21. — Troisième grâce à implorer : *ut veniam...* (vers. 32). Les mots *per voluntatem Dei* marquent tout ensemble l'esprit de foi de saint Paul et son entier abandon entre les mains de Dieu. — *Refrigerer...* Le verbe *συναναπαύωμαι* exprime plutôt l'idée de repos. — *Deus autem...* (vers. 33). L'apôtre fait lui-même une fervente prière pour les Romains. C'est visiblement la pensée de ses prochains combats (comp. le vers. 31<sup>a</sup>) qui a donné à sa demande ce tour particulier.

§ II. — *Recommandations et salutations diverses.*  
XVI, 1-27.

1<sup>o</sup> Paul recommande aux Romains la diaconesse Phœbé. XVI, 1-2.

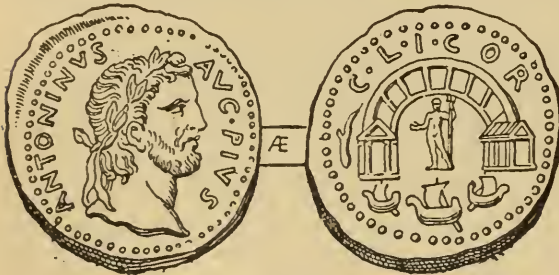
CHAP. XVI. — 1-2. Phœbé. — Son nom grec, latinisé par la Vulgate, était *Φοίβη*. On ne la connaît qu'à par ce passage. On suppose com-

(*διάκονον*). Il s'agit certainement ici d'un titre officiel et d'une fonction ecclésiastique; mais on ne sait qu'imparfaitement en quoi consistait le rôle des diaconesses dans l'Église primitive. Il est probable qu'elles étaient chargées du soin des pauvres et des malades, peut-être aussi de catéchiser les femmes. Comp. I Tim. III, 11 et v, 9-11, où il est sans doute question d'elles, bien qu'elles ne soient pas mentionnées sous le nom de diaconesses. — *Cenchris*. La petite ville de *Κενχραί* ou Cenchrées était le port oriental de Corinthe, sur la mer Égée. — Objet spécial de la recommandation : *ut eam suscipiatis...* (vers. 2). Cet accueil favorable devra être fait *in Domino, digne sanctis* : c.-à-d., d'une manière toute chrétienne, avec le sentiment d'une foi vive. Ce n'est donc pas une simple hospitalité matérielle que saint Paul demande pour Phœbé, mais des témoignages d'affection chrétienne et la participation à tous les biens spirituels de l'Église de Rome. — *Etenim ipsa...* Éloge qui appuie chaudement la recommandation. Phœbé s'était donc fait remarquer par son grand esprit de charité et de bienfaisance. — Le trait final, *et mihi...*, n'était pas celui qui devait le moins toucher les lecteurs.

2<sup>o</sup> Salutations adressées par l'apôtre à divers membres de la chrétienté de Rome. XVI, 3-16.

3-16. Intéressante liste de vingt-quatre noms, dont beaucoup demeurent malheureusement inconnus pour nous. — Le mot *salutate* est répété quinze fois. Il s'adresse

à toute la communauté romaine, chargée de transmettre les messages de Paul à ceux qu'il nomme tour à tour. — *Priscam et Aquilam*. Sur ces saints époux, voyez Act. XVIII, 2, 18 et 26. L'apôtre signale deux autres fois dans ses épîtres



Cenchrees sur une monnaie antique.

munément qu'elle avait porté elle-même cette lettre à Rome, comme le pensaient déjà les anciens commentateurs grecs. — *Sororem* : une sœur dans le Christ, une chrétienne. — *Quæ est in ministerio*. Dans le grec : qui est diaconesse



Le port de Cenchrées. (D'après une photographie.)

4. (qui pro anima mea suas cervices supposuerunt, quibus non solus ego gratias ago, sed et cunctæ ecclesiæ gentium),

5. et domesticam ecclesiam eorum. Salutate Epænetum, dilectum mihi, qui est primitivus Asiæ in Christo.

6. Salutate Mariam, quæ multum laboravit in vobis.

7. Salutate Andronicum et Juniam, cognatos et concaptivos meos, qui sunt nobiles in apostolis, qui et ante me fuerunt in Christo.

8. Salutate Ampliatum, dilectissimum mihi in Domino.

9. Salutate Urbanum, adiutorem nostrum in Christo Jesu, et Stachyn, dilectum meum.

10. Salutate Apellen, probum in Christo.

11. Salutate eos qui sunt ex Aristo-

4. qui, pour me sauver la vie, ont exposé leur tête, et à qui je ne suis pas seul à rendre grâces, mais aussi toutes les Églises des païens.

5. *Saluez aussi* l'Église qui est dans leur maison. Saluez Epénète, qui m'est cher et qui a été les prémices de l'Asie dans le Christ.

6. Saluez Marie, qui a beaucoup travaillé pour vous.

7. Saluez Andronicus et Junias, mes parents et mes compagnons de captivité, qui sont illustres parmi les apôtres, et qui même ont été au Christ avant moi.

8. Saluez Ampliatius, qui m'est très cher dans le Seigneur.

9. Saluez Urbain, notre collaborateur dans le Christ Jésus, et Stachys, qui m'est cher.

10. Saluez Apellès, qui est fidèle dans le Christ.

11. Saluez ceux de la maison d'Aris-

ces amis de vieille date. D'Éphèse ils étaient revenus à Rome, leur ancien séjour. — *Adiutores meos*. Plutôt : mes coopérateurs (συνεργούς). Paul avait d'abord partagé leur travail tout matériel de fabricants d'étoffe pour les tentes (Act. xviii, 3); puis ils l'avaient eux-mêmes aidé dans son ministère évangélique (*in Christo...*). — *Qui pro anima...* (vers. 4). On ignore à quel incident spécial l'apôtre fait allusion; du moins, il est clair qu'Aquila et sa femme avaient exposé leur vie pour sauver celle de leur ami. L'expression *cervices supposuerunt* est métaphorique. A la lettre, présenter son cou au bourreau; par conséquent, se mettre en péril de mort. — *Cunctæ ecclesiæ...* Fixés successivement à Corinthe, à Éphèse et à Rome, Prisca et Aquila avaient eu l'occasion de rendre service à de nombreuses Églises. — *Domesticam ecclesiam...* (vers. 5). Pendant longtemps, les chrétiens n'eurent pas d'édifices spécialement construits pour leur culte, qu'ils célébraient dans des maisons particulières. Cf. Act. xii, 12; I Cor. xvi, 19; Col. iv, 15; Philem. 2. A Rome, plusieurs des Églises des plus anciennes ont été bâties sur l'emplacement de maisons qui contenaient des chapelles domestiques. — *Epænetum*. Celui qui portait ce nom grec reçoit en outre le titre de *primitivus* (ἀπικρυχῆ) *Asiæ...*; c.-à-d., les prémices, ou l'un des premiers païens convertis dans l'Asie proconsulaire. Quelques manuscrits grecs ont à tort : de l'Achaïe. — *Mariam*. Probablement une Juive d'origine. Elle reçoit aussi un court éloge : *quæ multum...* Au lieu de ἐν ὑμῖν, *in vobis*, il faut lire : εἰς ὑμᾶς, « propter vos, » dans votre intérêt. — *Andronicum et Juniam* (vers. 7). Un nom grec et un nom latin. Ce dernier peut désigner aussi bien un homme, Junias (Origène, etc.), qu'une femme, Junia (saint Jean

Chrys.). Dans la seconde hypothèse, Junia eût été la femme ou la sœur d'Andronicus. — *Cognatos* a vraisemblablement la signification de compatriote, comme plus haut, ix, 3, et plus bas, vers. 11 et 21. Il est difficile, en effet, que saint Paul ait eu des membres de sa famille à Rome et en Macédoine (cf. Act. xvii, 5 et ss.; xx, 4). — Il n'est pas nécessaire d'interpréter littéralement le mot *concaptivos*, comme si ceux auxquels il s'applique avaient partagé la prison de saint Paul; il peut signifier simplement que ces deux chrétiens avaient été emprisonnés eux aussi pour le Christ. — L'expression qui suit, *nobiles* (ἐπίσημοι, illustres) *in apostolis*, peut recevoir aussi deux interprétations : distingués en tant qu'apôtres, c.-à-d., en tant que prédicateurs de l'évangile, ou, bien connus des apôtres. Nous préférons le premier sentiment, qui est celui des plus anciens commentateurs. — *Qui et ante...* Ils s'étaient donc convertis avant saint Paul. — *Ampliatum, dilectissimum...* (vers. 8). Il fallait posséder de grands mérites surnaturels pour être l'ami personnel de Paul. — *Urbanum... et Stachyn* (vers. 9). Deux autres inconnus, dont le premier portait un nom latin, le second un nom grec. — *Adiutorem nostrum*. Plusieurs fois, dans cette liste, l'apôtre écrit : Mes coopérateurs, mon coopérateur. Comp. les vers. 3 et 21. Cette nouvelle formule donne à croire qu'Urbain n'avait pas travaillé directement avec saint Paul. — *Probum* (τὸν δόκιμον)... : qui a fait ses preuves comme chrétien. — *Qui... ex Aristoboli...* (vers. 11). C.-à-d., les serveurs de la maison d'Aristobule. Ce détail serait particulièrement intéressant, s'il était vrai, comme on l'a souvent conjecturé de nos jours, que cet Aristobule fût identique au petit-fils d'Hérode le Grand mentionné par Josèphe (*Ant.*, xx, 1, 2 et *Bell.*

tobule. Saluez Hérodion, mon parent. Saluez ceux de la maison de Narcisse qui sont au Seigneur.

12. Saluez Triphéna et Tryphosa, qui travaillent pour le Seigneur. Saluez la très chère Perside, qui a beaucoup travaillé pour le Seigneur.

13. Saluez Rufus, l'élu du Seigneur, et sa mère, qui est aussi la mienne.

14. Saluez Asyncritus, Phlégon, Hermas, Patrobe, Hermès, et les frères qui sont avec eux.

15. Saluez Philologue et Julie, Nérée et sa sœur, et Olympiade, et tous les saints qui sont avec eux.

16. Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser. Toutes les églises du Christ vous saluent.

17. Je vous exhorte, frères, à prendre garde à ceux qui causent des divisions

boli domo. Salutate Herodionem, cognatum meum. Salutate eos qui sunt ex Narcissi domo, qui sunt in Domino.

12. Salutate Tryphænam et Tryphosam, quæ laborant in Domino. Salutate Persidem carissimam, quæ multum laboravit in Domino.

13. Salutate Rufum, electum in Domino; et matrem ejus, et meam.

14. Salutate Asyncritum, Phlegontem, Hermam, Patrobam, Hermen, et qui cum eis sunt fratres.

15. Salutate Philologum et Juliam, Nereum et sororem ejus, et Olympiadem, et omnes qui cum eis sunt sanctos.

16. Salutate invicem in osculo sancto. Salutant vos omnes ecclesiæ Christi.

17. Rogo autem vos, fratres, ut observetis eos qui dissensiones et offencicula,

*jud.*, II, 11, 6). Mais il est probable qu'il était mort à cette époque. Il vécut et mourut à Rome, et fut ami de l'empereur Claude. — *Herodionem*. Encore un Juif converti (*cognatum...*). Il est possible, d'après son nom, qu'il ait été un serviteur de la famille d'Hérode. — *Qui... ex Narcissi...* Ce Narcisse peut ne pas différer du fameux et tout-puissant affranchi de Claude (voyez Tacite, *Ann.*, XI, 29 et ss.). Il avait été mis à mort par ordre d'Agrippine, mère de Néron, et ses esclaves étaient devenus ceux de l'empereur. Si plusieurs d'entre eux étaient chrétiens, la religion de Jésus avait franchi avec eux les portes du palais impérial. — *Tryphænam et Tryphosam* (vers. 12). Deux sœurs, pense-t-on; car très souvent alors on donnait, dans une même famille, des noms à peu près semblables aux enfants. Elles s'étaient consacrées généreusement l'une et l'autre au service du Christ: *quæ laborant...* — *Persidem*. Il est dit d'elle au temps passé, comme de Marie (cf. vers. 6): *multum laboravit...*; ce qui a fait supposer qu'elles étaient toutes deux avancées en âge. — *Rufum* (vers. 13). Saint Marc, xv, 21, parlant de Simon le Cyrénéen, raconte qu'il avait deux fils, Alexandre et Rufus. Les interprètes identifient ordinairement ce dernier avec le chrétien nommé ici même par saint Paul. La famille de Simon aurait donc émigré à Rome. Le second évangile ayant été composé dans cette ville, et tout d'abord pour l'Église qui s'y était fondée, il n'est pas surprenant que ce détail y ait été inséré, car il avait un intérêt particulier pour les Romains. — L'épithète *electum in...* n'est pas simplement synonyme de chrétien, comme on l'a parfois affirmé; elle marque une distinction particulière sous le rapport de la piété, ou des fonctions. Cf. I Petr. II, 6; II Joan. 1. — *Matrem ejus et meam*. Expression très délicate. La mère de Rufus avait eu l'occasion de témoigner un dévouement tout maternel à l'apôtre, et celui-ci avait en retour pour elle l'affection d'un fils. —

*Hermam* (vers. 14). L'opinion d'Origène, d'après laquelle ce chrétien serait l'auteur du célèbre ouvrage intitulé « Le Pasteur », quoique très goûtée dans l'antiquité, n'est plus guère soutenable, car il est moralement certain que ce livre n'a été composé qu'au milieu du second siècle. — *Et qui cum...* Nous retrouverons cette formule au verset suivant. Elle paraît indiquer que les chrétiens auxquels elle se rapporte formaient, avec ceux qui sont cités nommément, une petite communauté à part. — *Philologum et Juliam* (vers. 15). Le mari et la femme peut-être, ou le frère et la sœur. — *Salutate invicem* (vers. 16). Ayant achevé l'énumération de ceux auxquels il désirait envoyer un souvenir particulier, l'apôtre veut donner à tous les membres de l'Église romaine une marque d'affection, et il les prie de se saluer mutuellement en son nom. Cf. I Cor. XVI, 20; II Cor. XIII, 12; I Thess. V, 26, etc. — *In osculo...* Chez les Juifs, le baiser faisait partie de la salutation (cf. Matth. XXVI, 48; Luc. VII, 45 et XXII, 48, etc.). Cette coutume passa chez les premiers chrétiens; elle devint même un rite sacré, qui subsiste encore aux messes solennelles. Voyez saint Justin, *Apol.*, I, 65; les *Constit. apost.*, II, 57; Tertullien, *de Orat.*, 18, etc. — *Salutant vos...* Saint Paul offre maintenant aux Romains les compliments de toutes les Églises qu'il avait visitées naguère. Il avait sans doute parlé à celles-ci de son projet d'écrire à Rome, et elles avaient tenu à adresser un salut fraternel à leur illustre sœur.

3° Avertissement contre les faux docteurs. XVI, 17-20.

Il dut se présenter d'une manière très abrupte à la pensée de Paul, qui ne craignit pas de s'interrompre, pour insérer cette recommandation pressante.

17-20. L'exhortation est d'abord toute générale au vers. 17: *Rogo...* Dans le grec: Je vous exhorte. Voyez xv, 30, etc. — *Discen-*

præter doctrinam quam vos didicistis, faciunt, et declinate ab illis.

18. Hujuscemodi enim Christo Domino nostro non serviunt, sed suo ventri; et per dulces sermones, et benedictiones, seducunt corda innocentium.

19. Vestra enim obedientia in omnem locum divulgata est. Gaudeo igitur in vobis; sed volo vos sapientes esse in bono, et simplices in malo.

20. Deus autem pacis conterat Satanam sub pedibus vestris velociter. Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum.

21. Salutatur vos Timotheus, adjutor meus, et Lucius, et Jason, et Sosipater, cognati mei.

22. Saluto vos ego Tertius, qui scripsi epistolam, in Domino.

23. Salutatur vos Caius, hospes meus,

et des scandales contre la doctrine que vous avez apprise, et à vous éloigner d'eux.

18. Car ces hommes-là ne servent point le Christ notre Seigneur, mais leur ventre; et par des paroles douces et flatteuses, ils séduisent les cœurs des simples.

19. En effet, votre obéissance s'est fait connaître en tout lieu. Je me réjouis donc à votre sujet; mais je désire que vous soyez sages pour le bien, et simples en ce qui concerne le mal.

20. Que le Dieu de paix écrase bientôt Satan sous vos pieds! Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous!

21. Timothée, mon collaborateur, vous salue; comme aussi Lucius, Jason et Sosipater, mes parents.

22. Je vous salue dans le Seigneur, moi Tertius, qui ai écrit cette lettre.

23. Caius, mon hôte, et toute l'Église

siones et... L'emploi de l'article dans le texte original suppose des faits connus de tous. Ceux qui semaient partout sur leurs pas la division et la ruine morale sont faciles à reconnaître, quoique Paul ne les nomme pas : c'étaient les judaïsants, alors si actifs en maint endroit. Il ne semble pas qu'ils se fussent montrés à Rome; mais il était bon de prémunir les Romains contre leurs agissements pervers. — *Declinate*... C'était le meilleur moyen de s'en garantir, car ils étaient insinuants et perfides. — *Hujuscemodi*... (vers. 18). Le pronom est plein de mépris. Saint Paul décrit brièvement, mais énergiquement, la conduite de ces hérétiques. — *Christo... non serviunt*. Et pourtant, des prédicateurs de l'Évangile n'auraient pas dû penser à autre chose qu'aux intérêts de Jésus-Christ. — *Sed suo ventri*. Antithèse d'une force extraordinaire. « Le ministère évangélique était pour ces gens un moyen de gain, et le gain un moyen de satisfaire leurs passions grossières. » Cf. II Cor. xi, 20-21; Phil. iii, 2, 19, etc. — *Per dulces... seducunt*... Le triste résultat et la manière dont il était obtenu. Cf. II Cor. xi, 3, etc. — *Benedictiones*. C.-à-d., des éloges, des flatteries. — *Innocentium* (ἀνάρτων) : des hommes sans malice, qui ne soupçonnent pas le mal et se laissent plus facilement séduire. — *Vestra enim*... (verset 19). Raison pour laquelle l'apôtre donne cet avertissement aux chrétiens de Rome. Ils ont partout la réputation très légitime d'être obéissants et fidèles, et il serait fâcheux qu'ils vinsent à changer. — *Sed volo*... Remarquez encore la délicatesse avec laquelle l'avis est donné. — *Sapientes... simplices*... Dans le grec : Sages à l'égard du bien, simples à l'égard du mal. Comp. Matth. xi, 16, où Jésus recommande aussi à ses disciples de se conduire tout en-

semble avec prudence et simplicité. Ce que Paul demande aux Romains, c'est de se mettre en garde contre la fausse sagesse et de demeurer saints en face du mal; en un mot, de conserver leur foi intacte. — *Deus autem*... (vers. 20). Prière servant de transition, comme celles de xv, 5-6 et 33. Elle témoigne, par la vigueur de ses termes, de l'émotion que le souvenir des judaïsants excitait dans l'âme de Paul. — *Satanam* : le prince des démons, dont ces hommes néfastes étalent les suppôts et comme la personnification. Cf. II Cor. xi, 14. — *Gratia Domini*... Souhait plein de plénitude, pour conclure cet avertissement. Quelques manuscrits grecs l'ont supprimé à tort.

4° Autres salutations. XVI, 21-23.

21-23. Elles sont adressées au nom de quelques-uns des amis ou collaborateurs de l'apôtre. Le premier, Timothée, nous est bien connu par les livres des Actes et les autres épîtres pauliniennes. D'après quelques auteurs, *Lucius* serait identique à Lucius de Cyrène, dont il est parlé Act. xiii, 1. *Jason* est probablement celui qui donna une hospitalité courageuse à saint Paul durant son séjour à Thessalonique. Cf. Act. xvii, 5 et ss. *Sosipater* ne diffère peut-être pas de Sopater de Bérée. Cf. Act. xx, 4. — *Saluto vos* (vers. 22). On sait par divers passages (cf. I Cor. xvi, 20; Gal. vi, 11, etc.) que saint Paul dictait habituellement ses lettres. *Tertius*, qui lui servait de secrétaire dans cette occasion (*qui scripsi*...), salue à son tour discrètement l'Église de Rome. Les mots *in Domino* retombent sur le verbe « saluto » : Je vous salue comme chrétien. — *Caius* (Gaïus d'après le grec). Le Nouveau Testament cite trois personnages de ce nom qui furent en relations avec saint Paul : un Corinthien baptisé par l'apôtre (Act. xix, 29 et I Cor. i, 14); un habi-

vous saluent. Éraсте, trésorier de la ville, vous salue, ainsi que *notre* frère Quartus.

24. Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous. Amen.

25. A celui qui est puissant pour vous affermir dans mon évangile et dans la prédication de Jésus-Christ, conformément à la révélation du mystère caché durant de longs siècles

26. (mais manifesté maintenant par les écrits des prophètes, selon l'ordre du Dieu éternel, pour qu'on obéisse à la foi), et connu de toutes les nations,

et universa ecclesia. Salutat vos Erastus, arcarius civitatis, et Quartus, frater.

24. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum omnibus vobis. Amen.

25. Ei autem qui potens est vos confirmare juxta evangelium meum, et prædicationem Jesu Christi, secundum revelationem mysterii temporibus æternis taciti

26. (quod nunc patefactum est per Scripturas prophetarum, secundum præceptum æterni Dei, ad obeditionem fidei), in cunctis gentibus cogniti;

tant de Derbé, qui l'accompagna à Jérusalem (Act. xx, 4); un Macédonien qui se trouvait à Éphèse en même temps que lui (Act. xix, 29). Il est très vraisemblable qu'il est question ici du premier, puisque cette lettre fut écrite à Corinthe. Saint Paul logeait alors chez lui : *hospes meus*. — *Et universa ecclesia*. Au génitif dans le grec : Et (l'hôte) de toute l'Église. Ce qui peut signifier que les chrétiens de Corinthe tenaient chez lui leurs réunions religieuses, ou mieux, selon divers commentateurs, qu'il offrait généreusement l'hospitalité à tous les chrétiens étrangers qui séjournaient dans la ville. — *Erastus*. On ne pense pas qu'il soit identique au personnage (ou aux personnages) du même nom que mentionnent les Actes, xix, 22 et I Tim. iv, 20. — *Arcarius civitatis*. Fonction importante, qui consistait à administrer les finances de la grande et riche cité. — *Quartus* est un nom latin, comme celui de Tertius (cf. vers. 22).

5° Doxologie finale. XVI, 24-27.

24-27. Cette conclusion de l'épître est très solennelle, comme le prologue; un peu obscure çà et là, surtout dans notre traduction latine. Nous y trouvons groupées, d'une manière incidente, les pensées principales de l'épître. — *Gratia Domini*... Souhait tout semblable à celui du vers. 20<sup>b</sup>; mais il n'est probablement pas authentique, car les plus anciens manuscrits l'omettent, ainsi que l'Itala, le copte, etc. — *Ei autem*... (vers. 25). Saint Paul emploie parfois dans ses lettres des formules de louange analogues à celle-ci. Cf. xi, 36; Gal. i, 5; Eph. iii, 21; Phil. iv, 20; I Tim. i, 17; Hebr. xiii, 20-21. — *Potens... confirmare*. Cf. xiv, 4; Eph. iii, 20. L'apôtre a dit, i, 11, qu'il espérait, durant sa visite aux Romains, réussir à les fortifier dans la foi; mais il sait que Dieu seul est capable d'opérer ce résultat. C'est une prière tacite qu'il lui adresse ici. — *Juxta evangelium*... Ces mots dépendent probablement encore du verbe « confirmare » : vous fortifier dans les vérités contenues dans mon évangile. L'évangile de Paul (sur cette expression, voyez ii, 16 et le commentaire) ne diffère pas de celui que prêchaient les autres apôtres; mais il l'expliquait et le complétait sur certains points. Ses traits caractéristiques étaient

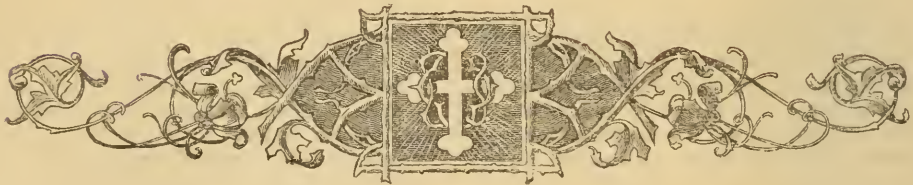
« la gratuité parfaite et, comme conséquence, l'universalité absolue du salut », ainsi qu'il ressort de toute cette épître. — *Et prædicationem*... Le génitif *Jesu Christi* équivalant sans doute à « de Jesu Christo », et marque le thème général de la prédication évangélique. — *Secundum revelationem*... Règle d'après laquelle Paul annonçait la doctrine chrétienne. Il se conformait toujours à la révélation qu'il avait reçue du plan divin en ce qui concerne le salut de l'humanité. Cf. I Cor. ii, 6-7, 10; Eph. iii, 5-6; Tit. i, 2-3, etc. Dans ses desseins éternels, Dieu a décidé de sauver l'humanité de telle ou telle manière. Pendant longtemps (*temporibus æternis*: d'abord jusqu'à la création du monde, puis jusqu'à ce que le grand secret fût manifesté) son projet est demeuré caché, n'étant connu que de lui seul (*mysterium... taciti*). Enfin un jour est venu où il l'a révélé au monde, tout d'abord aux Juifs par l'intermédiaire de ses prophètes, et ensuite au reste de l'humanité. — L'adverbe *nunc*, très accentué, contraste avec les longs siècles du silence divin. Aucune parenthèse n'est nécessaire dans le grec; il en faut une dans la Vulgate, parce qu'elle n'a pas rigoureusement suivi la construction du texte original. — *Patefactum est*. Cette manifestation complète a eu lieu par l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ et par la prédication de l'évangile dans le monde entier. — *Per Scripturas*... Comp. i, 1-2; iii, 21, etc., où saint Paul a démontré que l'Ancien Testament a rendu témoignage au Messie et à son règne. Dans le grec, ces mots et les suivants dépendent du participe *cogniti* (γνωρισθέντος, divulgué, notifié). — *Secundum præceptum*... Cette notification a été faite en vertu d'un ordre spécial du Seigneur, au temps voulu par lui. L'allusion ne porte plus sur les prophètes, mais sur les apôtres, qui reçurent d'en haut l'ordre formel d'aller prêcher partout la bonne nouvelle. Cf. i, 1-5; x, 15 et ss.; Matth. xxviii, 18, etc. — But de la notification du mystère : *ad obeditionem fidei*. Sur cette expression, voyez i, 5, et les notes. — *In cunctis*... Toute l'épître a retenti de cette pensée : le salut par la foi est destiné à tous les peuples sans exception. — *Soli sapienti*... (vers. 27). La plus grande partie de la doxologie a célébré la puis-

27. soli sapienti Deo, per Jesum Christum, cui honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

27. à Dieu, seul sage, honneur et gloire par Jésus-Christ dans les siècles des siècles. Amen.

sance de Dieu, manifestée dans la prédication de l'évangile; cette dernière ligne vante sa sagesse, qui s'est révélée d'une manière si admirable dans la conception et dans l'exécution du dessein relatif à notre salut. — *Per Jesum Christum*. C.-à-d., au Dieu dont la sagesse s'est

manifestée dans la personne et dans l'œuvre de Jésus-Christ. — Le pronom *cui* se rapporte à Dieu le Père, auquel s'adresse la doxologie dans son ensemble. Saint Paul ne pouvait pas donner à sa lettre une conclusion plus éloquente et plus digne d'un apôtre.





# PREMIÈRE ÉPITRE AUX CORINTHIENS

## INTRODUCTION <sup>1</sup>

1° *L'Église de Corinthe et ses relations avec saint Paul.* — L'antique cité de Corinthe était bâtie à l'extrémité méridionale de l'isthme étroit qui relie le Péloponèse à la Grèce proprement dite. Quoique située elle-même au milieu des terres, elle était reliée à deux ports très rapprochés d'elle : celui de Cenchrées, à l'est<sup>2</sup>, sur la mer Égée ; celui de Léchæon, à l'ouest, sur la mer Ionienne. Par suite de cette position unique, elle ne tarda pas à devenir le centre de vastes relations commerciales entre l'Orient et l'Occident ; ce qui lui valut de grandes richesses et lui attira une population considérable, mais très mêlée et corrompue à un rare degré.

Détruite par les Romains en 146 av. Jésus-Christ, elle fut rétablie en 46 par Jules César, avec le titre de colonie romaine<sup>3</sup>, et, grâce à la faveur des empereurs, elle reconquit bientôt son importance et ses richesses. Mais malheureusement elle retrouva aussi ses mœurs dépravées des temps antérieurs, à tel point que vivre d'une manière dissolue se nommait alors dans la Grèce *κορινθίζειν*, « faire comme à Corinthe<sup>4</sup>. » Elle devint la capitale de la province d'Achaïe, la résidence du proconsul<sup>5</sup> et le siège des jeux isthmiques. Le commerce n'était pas seul à y prospérer ; les lettres, les arts et les sciences y étaient assez en honneur pour que Cicéron<sup>6</sup> pût lui décerner le glorieux titre de « lumen totius mundi ». Au temps de saint Paul, la population se composait des descendants des premiers

<sup>1</sup> Pour les commentaires catholiques, voyez l'Introd. gén., p. 12. On peut ajouter à cette liste les ouvrages de A. Maier (*Commentar über den ersten Korintherbriefe*, Fribourg-en-Brigau, 1857) et de Cornely (*Prior Epistola ad Corinthios*, Paris, 1890). Voyez aussi Ign. Rohr, *Paulus und die Gemeinde von Korinth auf Grund der beiden Korintherbriefe*, Fribourg-en-Brigau, 1899.

<sup>2</sup> Cf. Rom. xvi, 1. Voyez l'*Atl. géog.*, pl. xvii.

<sup>3</sup> Sous le nom de « Colonia Julia Corinthus ». Notez le nombre relativement considérable des

noms romains qui sont rattachés à Corinthe dans le Nouveau Testament : Crispus, Titius, Justus (Act. xviii, 7-8) ; Lucius, Tertius, Caius, Quartus (Rom. xvi, 21-23) ; Fortunatus, Achaïcus (I Cor. xvi, 17).

<sup>4</sup> Cette épître ne le montrera que trop en plusieurs endroits. Les anciens auteurs, surtout Strabon et Pausanias, aident à compléter ce triste tableau.

<sup>5</sup> Cf. Act. xviii, 12.

<sup>6</sup> *Pro leg. Man.*, 5.

« coloni » formant une sorte d'aristocratie, d'un certain nombre de magistrats et d'autres Romains établis dans la ville pour leurs affaires, de Grecs nombreux, enfin d'étrangers venus d'un peu partout, notamment de Juifs, que l'on était sûr de rencontrer alors dans tous les centres commerciaux de quelque importance.

C'est saint Paul lui-même qui vint porter le premier la lumière de l'évangile et fonder une Église florissante dans ce milieu qui paraissait si peu disposé à pratiquer la vie chrétienne<sup>1</sup>. Sa première visite eut lieu durant son troisième voyage apostolique. Elle est racontée au livre des Actes, xviii, 1-18. Selon sa coutume, il s'adressa d'abord aux Juifs, parmi lesquels il opéra quelques conversions. Mais, la plupart ayant résisté violemment à la grâce, il se tourna vers les Gentils, qui acceptèrent la foi en très grand nombre, surtout dans la classe inférieure de la société<sup>2</sup>, quoique plusieurs des convertis, issus du paganisme, appartenissent aux classes supérieures<sup>3</sup>. Ce premier séjour de l'apôtre dura dix-huit mois. Après son départ, la jeune communauté continua de faire des progrès dans la foi, grâce surtout au zèle et à l'éloquence d'Apollos, Juif d'Alexandrie, qui était devenu chrétien à Éphèse<sup>4</sup>. Mais, lorsque l'heureuse influence due à la personnalité puissante de saint Paul cessa de s'exercer d'une manière immédiate, de graves abus, en rapport avec la dépravation corinthienne, se manifestèrent au grand jour. L'apôtre, averti, écrivit alors aux fidèles<sup>5</sup> une lettre qui s'est perdue, et dans laquelle il leur reprochait de n'avoir pas rompu toute communion avec les coupables. La situation ne tarda pas à devenir plus triste encore, à divers points de vue, comme nous allons le voir.

2° *L'occasion et le but de la première épître aux Corinthiens.* — Peu de temps après avoir envoyé cette lettre, Paul apprit par les serviteurs d'une dame grecque nommée Chloé<sup>6</sup>, bien connue des chrétiens de Corinthe, que la désunion avait pénétré dans la communauté; il s'y était formé plusieurs partis, très surexcités les uns contre les autres, et qui menaçaient de créer un véritable schisme<sup>7</sup>. Par cette même source ou par trois membres de l'Église de Corinthe, venus à Éphèse pour le visiter<sup>8</sup>, l'apôtre sut également qu'un grand scandale contre les mœurs avait éclaté, et que les fidèles n'avaient pas aussitôt protesté avec énergie contre le crime et excommunié son auteur<sup>9</sup>. Du reste, les vices de la chair avaient fait encore parmi eux d'autres victimes<sup>10</sup>. Et puis, des différends ayant surgi entre chrétiens, ceux-ci s'étaient cités mutuellement devant les tribunaux païens, au lieu de recourir à l'arbitrage de leurs frères<sup>11</sup>. Dans les assemblées religieuses, les femmes enlevaient leur voile, et s'arrogeaient même le droit d'enseigner en public<sup>12</sup>. Les repas fraternels qui accompagnaient la réception de la sainte Eucharistie donnaient lieu à des scènes de désordre<sup>13</sup>; il en était de même des dons surnaturels que l'Esprit-Saint accordait alors largement aux chrétiens<sup>14</sup>. Enfin des doutes ou des erreurs avaient pris naissance au sujet d'un dogme capital, celui de la résurrection<sup>15</sup>. D'un autre côté, les Corinthiens avaient eux-mêmes écrit à saint Paul, pour le prier de les renseigner sur plusieurs points pratiques d'une grande importance, en particulier sur le mariage et la virginité, et sur la manducation des viandes qui avaient été

<sup>1</sup> Cf. I Cor. III, 6, 10-11, où il affirme avoir jeté les fondements de la chrétienté de Corinthe.

<sup>2</sup> Cf. I Cor. I, 26-28; v, 21.

<sup>3</sup> Cf. I Cor. XI, 21; Rom. xvi, 23.

<sup>4</sup> Cf. Act. xviii, 27-28; I Cor. III, 4, etc.

<sup>5</sup> Voyez I Cor. v, 9-11.

<sup>6</sup> Voyez I, 11, et le commentaire.

<sup>7</sup> Voyez I, 12, et les notes.

<sup>8</sup> I Cor. xvi, 17.

<sup>9</sup> v, 1 et ss.

<sup>10</sup> vi, 12-20.

<sup>11</sup> vi, 1 et ss.

<sup>12</sup> xi, 3 et ss.; xii, 34-35.

<sup>13</sup> xi, 17 et ss.

<sup>14</sup> Chap. xii et xiii.

<sup>15</sup> xv, 1 et ss.

offertes aux idoles <sup>1</sup>. Cette demande et ces fâcheuses nouvelles furent l'occasion de la présente lettre.

Le but que se proposait l'auteur est évident par là même. Il voulait étouffer les germes du schisme avant qu'ils eussent le temps de se développer davantage, mettre promptement fin aux abus qu'on lui avait signalés, répondre aux questions proposées, faire cesser les doutes dogmatiques, et aussi ajouter de son propre mouvement quelques instructions pratiques et doctrinales, qu'il croyait utiles à ses chers Corinthiens dans leur situation présente <sup>2</sup>.

3<sup>o</sup> *Le sujet et la division, le style.* — D'après ce que nous venons de dire, on doit s'attendre à rencontrer dans cette lettre une grande diversité d'idées et de sujets. Elle est loin de traiter un thème unique, parfaitement suivi, à la manière des épîtres aux Romains, aux Galates, etc. De plus, comme c'est l'élément pratique qui y domine, et que cet élément a, par la force même des choses, des ramifications multiples, la variété n'en sera que plus accentuée. Mais Paul savait toujours ramener les détails à des principes supérieurs, et il avait le don de bien grouper les pensées, en sorte que la classification est relativement aisée, même dans cet écrit aux sujets hétérogènes.

D'abord un court prologue, sous la forme de l'introduction épistolaire accoutumée, I, 1-9. Ensuite, quatre parties assez bien tranchées : 1<sup>o</sup> Blâme adressé aux fidèles de Corinthe, à cause de leurs divisions intestines (I, 10-IV, 21). Après avoir établi sommairement les faits, I, 10-16, l'apôtre montre comment l'esprit de parti oublie soit la nature essentielle de la doctrine chrétienne, I, 17-11, 16, soit le vrai caractère du prédicateur chrétien, III, 1-IV, 21. 2<sup>o</sup> Règles relatives à la vie civile des chrétiens de Corinthe (V, 1-XI, 1). C'est la portion la plus variée de l'épître : elle traite successivement de l'affreux scandale donné naguère par un des membres de la communauté, V, 1-13; des procès entre chrétiens, VI, 1-11; de la fornication, VI, 12-20; du mariage et de la virginité, VII, 1-40; des viandes offertes aux idoles, VIII, 1-XI, 1. 3<sup>o</sup> Questions relatives au culte sacré (XI, 2-XIV, 40). Ces questions sont au nombre de trois : les voiles des femmes, XI, 2-16; les désordres qui s'étaient glissés dans la célébration des saints mystères, XII, 17-34; les dons spirituels, XII, 1-XIV, 40. 4<sup>o</sup> Une question doctrinale, la résurrection des morts (XV, 1-58). Le chap. XVI sert d'épilogue; il contient quelques nouvelles, des commissions, des exhortations et les salutations accoutumées <sup>3</sup>.

Le style de l'épître est très varié, selon les sujets traités. Le ton général est celui de l'instruction simple et familière; par moments, il est plein de chaleur et de tendresse, d'indignation et d'ironie. L'auteur y révèle toute son âme.

4<sup>o</sup> *Le lieu et la date de la composition.* — A la fin de l'épître, on lit dans un certain nombre de manuscrits grecs : Elle fut écrite de Philippes. Mais c'est là une erreur évidente, que la lettre même se charge de réfuter. En effet, XVI, 8, saint Paul annonce expressément aux chrétiens de Corinthe qu'il a l'intention de rester à Éphèse jusqu'à la Pentecôte prochaine. C'est donc, comme tout le monde l'admet aujourd'hui, d'Éphèse qu'il écrivait. Quelques lignes plus bas, XVI, 19, il salue les Corinthiens au nom des Églises de l'Asie proconsulaire, et c'est

<sup>1</sup> Cf. VII, 1-40; VIII, 1-x, 33.

<sup>2</sup> Nous n'avons rien à dire de l'authenticité des deux épîtres aux Corinthiens. Elle est si bien garantie par les arguments extrinsèques et intrinsèques, qu'elle a été à peine attaquée çà et là de nos jours par quelques critiques du parti rationaliste le plus avancé. « En vérité, dit un

récent commentateur protestant, nier l'authenticité de ces épîtres reviendrait presque à nier l'existence historique de l'Église de Corinthe et de saint Paul lui-même. » Voyez d'ailleurs l'Introd. gén., p. 8 et 9.

<sup>3</sup> Pour une analyse plus développée, voyez le commentaire, et notre *Biblia sacra*, p. 1261-1274.

précisément durant son long séjour à Éphèse que l'apôtre des Gentils fonda ces Églises<sup>1</sup>. Au même endroit, il présente aussi à la chrétienté de Corinthe une salutation spéciale de la part de ses amis Aquila et Priscille; mais, d'après Act. XVIII, 18-XIX, 1, ceux-ci étaient encore avec lui à Éphèse. Le doute n'est donc pas possible sur ce point<sup>2</sup>.

L'époque de la composition n'est pas moins facile à déterminer, puisque, selon le récit du livre des Actes, XIX, 10, saint Paul demeura environ deux ans à Éphèse, probablement de 56 à 57. Nous venons de dire que l'apôtre, lorsqu'il composait sa lettre, formait le projet de demeurer quelque temps encore à Éphèse<sup>3</sup>; de là, il désirait se rendre en Macédoine, puis à Corinthe<sup>4</sup>. Or l'auteur des Actes, XIX, 21, nous parle d'un projet identique de voyage, que saint Paul avait formé vers la fin de son séjour dans la capitale de l'Asie proconsulaire. L'épître et les Actes des apôtres<sup>5</sup> se réunissent encore pour nous apprendre que, peu de temps avant de quitter Éphèse, Paul envoya Timothée en Macédoine et à Corinthe. La lettre date donc de la dernière partie de son séjour à Éphèse. Elle fut écrite peu de temps avant la Pentecôte de l'an 57<sup>6</sup>; vraisemblablement durant les fêtes pascales, comme paraît l'indiquer l'allusion qui est faite, v, 6-8, aux rites de cette solennité.

5° *L'importance de la première épître aux Corinthiens* est considérable. « Elle consiste surtout en ce que, plus que tous les autres écrits du Nouveau Testament, elle nous permet de jeter un regard intime sur la vie riche et robuste d'une des premières communautés chrétiennes<sup>7</sup>. Sans cette lettre, l'image que nous sommes en état de nous faire des mouvements spirituels qui se produisaient dans l'Église primitive serait beaucoup plus vague et plus incolore; grâce à elle, cette image devient vivante et dramatique<sup>8</sup>. Mais c'est surtout pour notre époque que la première épître aux Corinthiens a une valeur spéciale. Quels étaient, en effet, les dangers principaux que couraient alors les fidèles de Corinthe? C'étaient une estime exagérée de la sagesse humaine aux dépens de la vérité éternelle et divine, le relâchement et l'indifférence touchant les relations sociales les plus graves, une tendance à spiritualiser les doctrines positives du christianisme et à faire prévaloir les idées personnelles sur la règle de foi objective... Or ne reconnaît-on pas là précisément les grands maux de notre époque? Aussi ne saurait-on recommander assez la lecture de cette lettre<sup>9</sup>. »

<sup>1</sup> Cf. Act. XIX, 10.

<sup>2</sup> Comparez aussi le chap. XX des Actes et I Cor. XVI, 5, 8.

<sup>3</sup> Cf. XVI, 8.

<sup>4</sup> Cf. XVI, 5-7.

<sup>5</sup> Cf. I Cor. IV, 17-et XVI, 10-11; Act. XIX, 22.

<sup>6</sup> D'après d'autres, en 56 ou en 58.

<sup>7</sup> Remarquez en particulier ce qui est dit des dons de l'Esprit-Saint, des rapports entre les

pasteurs et les fidèles, des relations entre chrétiens, de l'organisation de l'Église, etc.

<sup>8</sup> On a dit très justement, à propos d'une partie notable de cette épître, que « c'est le christianisme appliqué aux détails de la vie ordinaire », qu'elle est « une mine inépuisable de pensées et de vie chrétiennes ».

<sup>9</sup> A. Bisping, *Erklärung des ersten Briefes an die Corinthier*, 2<sup>e</sup> édit., Munster, 1863, p. 10.

# PREMIÈRE ÉPITRE

## AUX CORINTHIENS

### CHAPITRE I

1. Paul, appelé à être apôtre de Jésus-Christ par la volonté de Dieu, et Sosthène notre frère,

2. à l'Église de Dieu qui est à Corinthe, à ceux qui ont été sanctifiés dans le Christ Jésus, appelés saints, et à tous ceux qui invoquent le nom de notre Seigneur Jésus-Christ, en quelque lieu qu'ils soient et que nous soyons nous-même.

3. Que la grâce et la paix vous soient données par Dieu notre Père et par le Seigneur Jésus-Christ.

4. Je rends grâces continuellement

1. Paulus, vocatus apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, et Sosthenes frater,

2. ecclesiae Dei quae est Corinthi, sanctificatis in Christo Jesu, vocatis sanctis, cum omnibus qui invocant nomen Domini nostri Jesu Christi, in omni loco ipsorum et nostro.

3. Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domine Jesu Christo.

4. Gratias ago Deo meo semper pro

#### PROLOGUE. I, 1-11.

1° La salutation. I, 1-3.

CHAP. I. — 1-3. Cette salutation est moins solennelle que dans les épîtres aux Romains et aux Galates; mais elle l'est plus que dans la plupart des autres lettres de saint Paul. — *Vocatus apostolus*. Voyez Rom. I, 1 et les notes. — *Per voluntatem Dei* : par opposition à la volonté des hommes. Cf. Gal. I, 1, 15-16. Paul insiste souvent sur ce fait : c'est directement de Dieu qu'il tenait son titre et sa mission d'apôtre. Cf. II Cor. I, 1; Eph. I, 1; Col. I, 1, etc. — *Sosthenes*. Ce chrétien (*frater*) était sans doute un collaborateur de Paul, auprès duquel il se trouvait alors à Éphèse; il est probable que les Corinthiens le connaissaient particulièrement. — *Ecclesiae Dei* (vers. 2). Le peuple juif portait aussi ce beau nom d'assemblée de Dieu (cf. Num. XVI, 3; XX, 4); saint Paul l'applique tantôt à la chrétienté en général, tantôt à des chrétientés particulières. Cf. X, 32; XI, 16; Gal. I, 13, etc. Sur l'origine de l'Église de Corinthe, voyez l'Introd., p. 116. — Les mots *sanctificatis... et vocatis...* sont rattachés comme

apposition à « *ecclesiae Dei* », qu'ils déterminent davantage encore. Ils ont pour but de rappeler aux fidèles de Corinthe toute la dignité du nom chrétien. Voyez Rom. I, 7<sup>a</sup> et le commentaire. — *Cum omnibus...* En ajoutant ce trait, l'apôtre associe les croyants du monde entier aux vœux qu'il va former pour les Corinthiens. — *In... loco ipsorum et...* Partout où il y avait des croyants. — *Gratia... et pax...* (vers. 3). Formule toute semblable à celle de Rom. I, 7.

2° L'action de grâces. I, 4-9.

4-9. Paul bénit Dieu pour les faveurs spirituelles départies aux Corinthiens. Les vers. 4-7 renferment l'action de grâces proprement dite; les vers. 8-9 expriment l'espoir que Dieu continuera jusqu'à la fin de répandre ses grâces sur l'Église de Corinthe. — *Gratias... Deo meo*. Voyez Rom. I, 8 et l'Introd. gén., p. 11. — *In gratia*. Plutôt : « *super gratia*, » comme on lit dans quelques anciens manuscrits latins; au sujet de la grâce (ἐπὶ τῇ χάριτι). — *Data... in Christo...* Donnée non seulement par le Christ, mais, comme au vers. 2<sup>a</sup>, dans le Christ; c.-à-d., par suite d'une union étroite avec lui.

vobis, in gratia Dei quæ data est vobis in Christo Jesu,

5. quod in omnibus divites facti estis in illo, in omni verbo, et in omni scientia,

6. sicut testimonium Christi confirmatum est in vobis ;

7. ita ut nihil vobis desit in ulla gratia, expectantibus revelationem Domini nostri Jesu Christi,

8. qui et confirmabit vos usque in finem sine crimine, in die adventus Domini nostri Jesu Christi.

à mon Dieu pour vous, à cause de la grâce de Dieu, qui vous a été donnée dans le Christ Jésus ;

5. car en lui vous êtes devenus riches en toutes choses, en toute parole et en toute science,

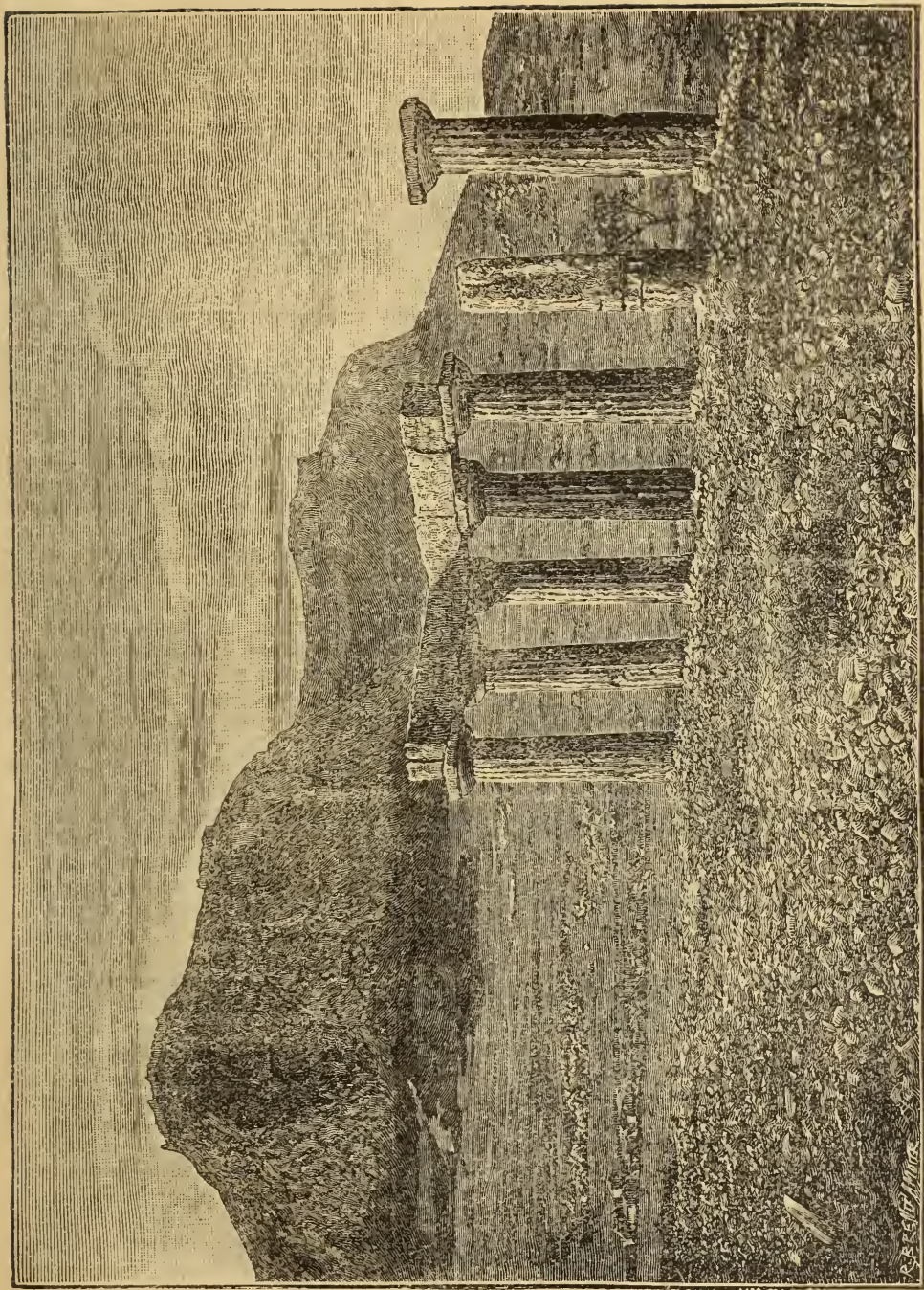
6. le témoignage du Christ ayant été ainsi confirmé parmi vous,

7. de sorte qu'il ne vous manque aucune grâce, à vous qui attendez la manifestation de notre Seigneur Jésus-Christ,

8. lequel vous affermira encore jusqu'à la fin, pour que vous soyez irréprochables au jour de l'avènement de Jésus-Christ notre Seigneur.

Au verset suivant, les mots « in illo » ont le même sens. Cette expression est très chère à saint Paul. — *Quod...* (vers. 5). La pensée du vers. 4 est développée et spécifiée; nous apprenons ce en quoi surtout la grâce divine a consisté pour les Corinthiens. — La locution *in omnibus* (d'après le grec : « in omni » au singulier, en tout point) *divites...* suppose qu'ils avaient reçu de Dieu une abondance extraordinaire de bénédictions. Comp. le verset 7, les chap. xii-xiv et II Cor. viii, 9. — Deux faveurs particulières sont désignées : *in... verbo* (λόγῳ) *et... scientia* (γνώσει). La première ne paraît pas avoir consisté dans le don des langues, comme on l'a conjecturé quelquefois; car ce don, quoique fréquent à Corinthe (cf. xiii, 1; xiv, 2, etc.), n'est jamais appelé simplement λόγος, « sermo. » Il est possible qu'il s'agisse ici du don d'enseigner avec fruit les vérités évangéliques (saint Jean Chrysostome, Théophylacte, Estius, Corn. à Lap., etc.). Mais nous admettons plus volontiers que le substantif λόγος représente en cet endroit, comme en plusieurs autres passages des écrits de saint Paul (cf. xiv, 36; Gal. vi, 6; Eph. i, 13; Col. iii, 16; I Thess. i, 6, etc.), la doctrine évangélique. Dans ce cas, l'apôtre aura voulu dire que les Corinthiens possédaient à fond l'enseignement chrétien; ils étaient en même temps très capables d'en rendre compte, comme l'indiquent les mots *in... scientia*. — *Sicut* (avec la signification de « siquidem », en effet)... L'écrivain sacré rattache à sa vraie cause, la foi solide des Corinthiens, le fait qu'il vient de signaler, c.-à-d., la surabondance des dons célestes parmi eux. — *Testimonium Christi* : la prédication évangélique, qui était un témoignage rendu au Christ par les apôtres et les autres missionnaires. Cf. Act. i, 8; xxvi, 16, etc. — *Confirmatum est* (ἐβεβαιώθη) : a été affermi, consolidé. Selon quelques commentateurs, ce verbe se rapporterait plutôt à la manière dont Dieu avait approuvé et confirmé, au moyen de nombreux prodiges, le témoignage rendu à son Christ par les prédicateurs de l'évangile. Cette interprétation cadre moins bien avec le contexte. — *Ita*

*ut...* (vers. 7). Résultat produit par le solide établissement du christianisme. Les mots *nihil... desit in ulla...* expriment au négatif ce que le vers. 5<sup>a</sup> a dit en termes positifs. — *Gratia*. Le grec emploie le substantif χάρισμα, qui joue un rôle considérable dans la suite de l'épître (chap. xii, xiii et xiv). Nous en avons indiqué la signification spéciale à propos de Rom. xii, 6; mais il est vraisemblable qu'il est pris ici dans un sens large, pour désigner non seulement les « gratiæ gratis datæ », mais la grâce chrétienne en général. — On s'est parfois étonné de voir saint Paul adresser de si chauds éloges au début d'une lettre dans laquelle il fait ensuite aux destinataires de nombreux et graves reproches. Et pourtant, il n'y a pas simplement ici une « captatio benevolentiæ » vulgaire. Les compliments de l'apôtre étaient sincères, et mérités par la plus grande partie des membres de l'Église de Corinthe; c'était la minorité qui était imparfaite, et les reproches ne retomberont que sur elle. — *Expectantibus*. Le verbe composé ἀπεκδεχομένων marque une vive attente, dont la continuité est en outre indiquée par l'emploi du participe présent. — *Revelationem...* Ce que les chrétiens de Corinthe attendaient ainsi, c'était l'ἀποκάλυψις, le « dévoilement » de Notre-Seigneur Jésus-Christ; sa παρουσία, comme il est dit plus bas, son glorieux avènement à la fin des temps pour le jugement général. Cf. Matth. xxiv, 3, 57; I Thess. ii, 19; iii, 13, etc. — Un tel espoir ne sera pas confondu; c'est ce qu'affirme les vers. 8 et 9 : *qui et...* Quoique le pronom relatif semble, d'après la construction de la phrase, se rapporter à Jésus-Christ, il est mieux de le rattacher, avec les mots qui en dépendent, à Dieu le Père, auquel est adressée toute cette action de grâces. Comp. les vers. 4 et 9. Si l'apôtre avait pensé directement au Sauveur, il n'aurait sans doute pas répété son nom à la fin de la proposition, et il aurait écrit de préférence : au jour de son avènement. — *Confirmabit vos*. Il vous maintiendra dans la foi et dans la pratique des vertus chrétiennes. Comp. le vers. 6. — *Usque in finem* : jusqu'à la fin du



Ruines d'un temple sur l'emplacement de l'ancien temple Corinthien, avec l'Acrocorinthe. (D'après une photographie.)

9. Fidelis Deus, per quem vocati estis in societatem Filii ejus, Jesu Christi Domini nostri.

10. Obscuro autem vos, fratres, per nomen Domini nostri Jesu Christi, ut idipsum dicatis omnes, et non sint in vobis schismata; sitis autem perfecti in eodem sensu et in eadem sententia.

11. Significatum est enim mihi de vobis, fratres mei, ab iis qui sunt Chloes, quia contentiones sunt inter vos.

12. Hoc autem dico, quod unusquisque vestrum dicit: Ego quidem sum Pauli;

9. Il est fidèle le Dieu par lequel vous avez été appelés à la société de son Fils, Jésus-Christ notre Seigneur.

10. Or je vous exhorte, mes frères, par le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à tenir tous un même langage, et à n'avoir point de schismes parmi vous, mais à être tous bien unis dans un même esprit et dans un même sentiment.

11. Car j'ai été informé à votre sujet, mes frères, par ceux de la maison de Chloé, qu'il y a des contestations parmi vous.

12. Je veux dire que chacun de vous parle ainsi: Moi je suis à Paul: et moi,

monde actuel, comme il ressort des mots *in die adventus...* — *Sine crimine*. Terme judiciaire: exempts d'accusation, c.-à-d., irréprochables. — *Fidelis Deus...* (vers. 9). Cette fidélité de Dieu à ses desseins, à ses promesses, est pour l'apôtre une garantie de l'affermissement des Corinthiens dans leur adhésion à Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Vocati... in societatem...* Leur appel à la foi et son fruit principal: en devenant chrétiens, ils avaient été unis très étroitement au Christ.

#### PREMIÈRE PARTIE

**Les fidèles de Corinthe sont blâmés à cause de leurs divisions intestines.** I, 10-IV, 21.

Saint Paul expose d'abord sommairement les faits, I, 10-16. Il critique ensuite avec vigueur l'esprit de parti, qui oublie, d'une part, la vraie nature de la doctrine chrétienne, I, 17-11, 16, et, de l'autre, le caractère essentiel du prédicateur de l'évangile, III, 1-IV, 21.

§ I. — *Première cause des divisions: la sagesse mondaine, si contraire à l'esprit de l'évangile.* I, 10-31.

1° Les partis à Corinthe. I, 10-16.

Après un exorde insinuant, Paul va droit au premier des abus qui avaient occasionné sa lettre:

10-12. Rapide constatation des faits. — Elle a lieu tout d'abord en termes généraux, sous la forme d'une exhortation solennelle (vers. 10). L'appellation *fratres* adoucit d'avance le reproche. — *Per nomen...* C'est comme une sorte d'adjuration, faite au nom de ce qu'il y avait de plus sacré. — *Ut...* L'objet de l'exhortation est réitéré trois fois de suite, avec beaucoup d'emphase. Les deux premières propositions, *idipsum dicatis, et non sint...*, recommandent l'union extérieure; la troisième, *sitis autem...*, exhorte à l'harmonie intérieure, qui est la base de cette union. La formule « dire la même chose » est opposée par avance aux assertions contradictoires des Corinthiens, signalées au vers. 12. Sur les points importants, tous les chrétiens doivent tenir un seul et même lan-

gage. — Le mot *schismata*, d'origine grecque, signifie à la lettre: déchirements. Plus tard, dans le langage théologique, il est devenu synonyme de séparation complète de l'Église; ici, il désigne seulement des divisions, des dissensions, car l'unité n'avait pas été réellement rompue entre les différents partis qui s'étaient formés à Corinthe. — *Perfecti*. Le grec *κατηρτισμένοι* fait image et désigne des personnes qui se trouvent « dans l'état d'un assemblage bien agencé ». — *In eodem sensu (voï) et sententia (γνώμη)*. Le premier de ces deux noms est plus général; le second, plus particulier. Le *νοῦς*, c'est l'intelligence; la *γνώμη*, c'est l'opinion. Être mus par une même intelligence, c'est professer les mêmes principes; par une même opinion, c'est déduire des principes les mêmes conclusions théoriques ou pratiques. Paul souhaitait donc qu'il y eût à Corinthe une parfaite harmonie sous le rapport soit de la doctrine chrétienne en général, soit de la solution des questions particulières. — *Significatum est...* (vers. 11). L'écrivain sacré passe maintenant au motif spécial pour lequel il recommandait ce parfait accord des esprits. Le verbe *ἐδηλώθη* dénote une information très précise, provenant de témoins sérieux et non de vagues rumeurs. — L'apôtre indique ses sources: *ab his qui...* *Chloes*. Cette locution peut désigner les enfants ou les esclaves de Chloé; on ne saurait dire avec certitude desquels il est question. Chloé elle-même est inconnue: on admet assez généralement qu'elle était originaire de Corinthe et qu'elle habitait alors à Éphèse. — *Contentiones, ἐριδες*: des querelles, des discussions, qui produisaient les « schismata » mentionnés plus haut. — *Hoc... dico* (vers. 12). Paul va s'expliquer davantage encore. Remarquez la délicatesse avec laquelle il arrive peu à peu à l'accusation. On voit qu'il lui en coûte de formuler des reproches; et pourtant il faut qu'il parle avec la plus grande clarté. — *Unusquisque... dicit*. Au lieu de « dire tous la même chose » (comp. le vers. 10), les chrétiens de Corinthe manifestaient par leur langage la désunion de leurs esprits. — *Ego quidem..., ego autem...* Description très vivante. On croirait entendre



à Apollos ; et moi, à Céphas ; et moi, au Christ.

13. Le Christ est-il divisé ? Est-ce que Paul a été crucifié pour vous ? ou avez-vous été baptisés au nom de Paul ?

14. Je rends grâces à Dieu de ce que je n'ai baptisé aucun de vous, excepté Crispus et Caius ;

ego autem Apollos ; ego vero Cephæ ; ego autem Christi.

13. Divisus est Christus ? Numquid Paulus crucifixus est pro vobis ? aut in nomine Pauli baptizati estis ?

14. Gratias ago Deo quod neminem vestrum baptizavi, nisi Crispum et Caium ;

des membres des quatre coteries, se provoquant en quelque sorte les uns les autres, et criant chacun le nom du chef sous lequel ils se rangeaient : Paul, Apollos, Céphas, le Christ. On a beaucoup écrit au sujet de ces divers partis ; mais souvent l'imagination a fait la plupart des frais, comme pour compenser l'absence de détails authentiques. Voici, en quelques mots, ce que l'on peut dire de plus vraisemblable, en combinant les indications que fournissent les Actes des apôtres et les épîtres de saint Paul, spécialement I Cor. I, 10-14, 21. Ces quatre factions s'étaient formées tout à fait en dehors de ceux dont elles prenaient le nom comme drapeau ; leur origine remontait à des préférences individuelles et à des tendances opposées. — *Ego... Pauli.* « L'apôtre place en première ligne le parti qui se réclamait de lui-même : il fait preuve en cela d'un grand tact, car, en désapprouvant avant tout ses propres partisans, il met son impartialité à couvert. » Voyez les vers. 13 et ss. Les Corinthiens convertis au christianisme avaient d'abord tous « appartenu à Paul », le fondateur de leur Église. Mais lorsque, après son départ, Apollos vint continuer son œuvre en Achaïe, de nombreux fidèles furent enthousiasmés par la parole facile et persuasive du nouveau prédicateur, par ses procédés oratoires et son interprétation allégorique des Écritures (cf. Act. XVIII, 24-28) : toutes choses qui contrastaient avec le genre plus simple et plus calme de saint Paul (cf. II Cor. XI, 6, etc.). De là un refroidissement à l'égard de ce dernier, et au contraire, envers Apollos, un engouement qui donna naissance à une petite coterie (*ego... Apollos*). Les vrais amis de Paul protestèrent, en se déclarant à leur tour chaudement pour lui. Il ne semble pas que les membres de ces deux partis fussent tombés dans aucune erreur de doctrine. Ce que l'apôtre dira bientôt (I, 17-III, 4) de la sagesse humaine et de la sagesse divine semble viser surtout les partisans d'Apollos. — *Ego... Cephæ.* L'emploi de ce nom hébreu pour désigner saint Pierre (cf. III, 22 ; IX, 5 ; XV, 5 ; Joan. I, 43 ; Gal. I, 18, etc.) paraît significatif en cet endroit. Ceux qui le mettaient en avant étaient des chrétiens judaïsants, venus à Corinthe, comme dans toutes les autres Églises fondées par l'apôtre des Gentils, pour y semer leur pernicieuse doctrine (cf. Act. XV, 1 et ss., etc.). Ils commençaient leur œuvre néfaste en essayant de renverser l'autorité de saint Paul, auquel ils opposaient saint Pierre et les premiers apôtres, prétendant que Paul n'avait pas reçu

son mandat de Jésus-Christ. Plusieurs chrétiens de Corinthe, issus du judaïsme, s'étaient naturellement rangés autour d'eux. Ce que nous lisons plus loin, III, 10 et ss., paraît écrit contre cette faction ; mais c'est surtout dans sa deuxième épître aux Corinthiens que Paul l'attaquera. — *Ego... Christi.* Cette quatrième formule renferme un problème exégétique qu'il est impossible de résoudre avec certitude. D'après la plupart des interprètes anciens, auxquels se sont ralliés de nombreux commentateurs modernes et contemporains, elle ne représenterait pas un parti proprement dit, une coterie blâmable, mais le groupe plus ou moins considérable des fidèles qui étaient restés en dehors de ces divisions fâcheuses. Ne voulant pas se rattacher à un homme, fût-il apôtre, ils disaient par mode de contraste : C'est au Christ que j'appartiens. En faveur de ce sentiment, on peut alléguer que plus bas, III, 22-23, saint Paul, après avoir explicitement réprouvé les trois premières factions, demande que tous les croyants sans exception appartiennent au Christ, et qu'il ne dit rien contre ce quatrième parti dans la suite de la lettre. D'autre part, l'analogie des formules semble demander que la quatrième soit traitée de la même manière que les précédentes, et que nous y trouvions aussi l'indication d'une coterie réelle, qui prétendait se dégager de toute autorité humaine et ne relever directement que du Christ.

13-16. Les faits sont caractérisés en termes sommaires. En quelques paroles indignées, l'apôtre signale les conséquences absurdes qui résulteraient de ces dissensions : le Christ ne serait le chef que de quelques chrétiens ; Paul (de même Apollos et Céphas) serait regardé comme le sauveur de quelques autres membres de l'Église. C'est par délicatesse qu'il ne mentionne plus les noms d'Apollos et de Céphas. — *Divisus est... ?* Poussée jusqu'à ses dernières limites, la conduite des chrétiens de Corinthe supposait que le rôle du Messie rédempteur avait été réparti entre plusieurs agents, dont Jésus était l'un, Paul un autre, etc. Hypothèse sacrilège autant qu'impossible, puisqu'elle divisait l'œuvre du Christ et sa personne même. — *Numquid... aut in... ?* Autre raison qui condamne ces différentes factions. Les chrétiens appartiennent à Jésus-Christ, parce qu'il les a rachetés par sa passion (cf. VI, 20, etc.) et qu'ils lui ont été consacrés par le baptême (Rom. VI, 3, etc.). Ce n'est pas Paul qui était mort pour les Corinthiens ; ce n'est pas en son nom qu'ils avaient été baptisés. — *Gratias*

15. ne quis dicat quod in nomine meo baptizati estis.

16. Baptizavi autem et Stephanæ domum; ceterum nescio si quem alium baptizaverim.

17. Non enim misit me Christus baptizare, sed evangelizare: non in sapientia verbi, ut non evacuetur crux Christi.

18. Verbum enim crucis, pereuntibus

15. afin que personne ne dise que vous avez été baptisés en mon nom.

16. J'ai encore baptisé la famille de Stéphane; au reste, je ne sais pas si j'en ai baptisé quelque autre.

17. En effet, le Christ ne m'a pas envoyé pour baptiser, mais pour prêcher l'évangile: non point avec la sagesse de la parole, afin que la croix du Christ ne soit pas rendue vaine.

18. Car la parole de la croix est une

ago... (vers. 14). La double supposition qui précède amène Paul à remercier la Providence de ce qu'il n'avait conféré le baptême qu'à un très petit nombre de Corinthiens: grâce à cette cir-

sentiment, mais qu'il est avant tout la doctrine du salut par la croix. Paul va rétablir vigoureusement le véritable état des faits. Tout ce passage est remarquablement beau et profond.



Le baptême. (Inscription d'Aquilée.)

constance, il ne pouvait fournir aucun prétexte sérieux à l'esprit de division: *Ne quis dicat...* (vers. 15). — *Crispum et Caium*. Le premier était Juif d'origine et avait exercé les fonctions de chef de synagogue (cf. Act. xviii, 8). Le second avait été l'hôte de Paul à Corinthe (cf. Rom. xvi, 23). — *Stephanæ domum* (vers. 16). C.-à-d., toute sa famille, y compris ses serviteurs. Nous retrouverons Stéphane à la fin de l'épître, xvi, 15. C'était, comme Crispus, un des premiers convertis de Corinthe. — *Ceterum nescio...* L'apôtre fait cette réserve, pour le cas où il aurait oublié de citer tous ceux qu'il avait baptisés.

2° L'évangile n'a pas de place pour la fausse sagesse de ce monde. I, 17-25.

Saint Paul passe à la réfutation proprement dite de l'esprit de parti. Celui-ci avait eu pour occasion première la nature superficielle d'un certain nombre des chrétiens de Corinthe, leur préférence pour la prédication plus brillante et plus apprêtée d'Apollon; en un mot, la sagesse mondaine, qui leur avait fait oublier que l'évangile n'est pas une affaire de rhétorique et de

17-20. On priverait la foi de sa force, si l'on prêchait l'évangile en employant les méthodes de la sagesse humaine. — *Non enim...* Transition très habile, qui rappelle celle de Rom. 1, 16. La première moitié du vers. 17 se rattache immédiatement à ce qui précède: si saint Paul s'inquiétait peu de baptiser personnellement, c'est parce qu'il se savait chargé d'un rôle plus important, celui de prêcher l'évangile. Cf. Act. ix, 15; Gal. 1, 15-16; Eph. iii, 7-9, etc. Telle était, en effet, la mission principale des apôtres. Cf. Marc. xvi, 15; Act. 1, 8, etc. — *Non in sapientia...* Sans article dans le grec: avec une sagesse de parole. Ici le blâme, qui avait atteint les faux partisans de Paul dans les vers. 13 et ss., passe tacitement, mais ostensiblement, aux partisans d'Apollon. C'est trop res-

treindre le sens de l'expression « sagesse de parole » que de lui faire désigner seulement un style recherché et une brillante éloquence, car elle ne s'applique pas moins au fond de la doctrine qu'à la forme. Elle est synonyme des mots « sagesse de ce monde », employés au vers. 20. Elle désigne donc un système d'enseignement présenté d'après une méthode tout à la fois savante et brillante, mais tout humaine. — *Ut non evacuetur...* Formule énergique. Annoncer ainsi l'évangile, ce serait « vider » (κενοῦν) la croix du Christ, la priver de toute son efficacité. Paul « estimait, non sans raison, que l'évangile risquait de perdre en force intrinsèque ce qu'on voulait lui faire gagner par l'art et l'éloquence purement extérieure ». Cette seconde moitié du vers. 17 renferme le thème qui sera développé jusqu'à la fin du chap. ii. — *Verbum enim...* La proposition énoncée en dernier lieu est démontrée tour à tour par l'expérience, vers. 18, et par un témoignage de l'Écriture, vers. 19. Les deux arguments seront ensuite combinés et réunis, verset 20. « La parole de la croix » (ὁ λόγος ὁ τοῦ σταύρου) n'est autre que la prédication

folie pour ceux qui périssent ; mais pour ceux qui sont sauvés, c'est-à-dire pour nous, elle est la puissance de Dieu.

19. Aussi est-il écrit : Je détruirai la sagesse des sages, et je réproverai la prudence des prudents.

20. Où est le sage ? où est le scribe ? où est le disputeur de ce siècle ? Dieu n'a-t-il pas frappé de folie la sagesse de ce monde ?

21. Car parce que le monde, avec sa sagesse, n'a pas connu Dieu dans la sagesse de Dieu, il a plu à Dieu de sauver les croyants par la folie de la prédication.

quidem stultitia est ; iis autem qui salvi fiunt, id est nobis, Dei virtus est.

19. Scriptum est enim : Perdam sapientiam sapientium, et prudentiam prudentium reprobabo.

20. Ubi sapiens ? ubi scriba ? ubi conquisitor hujus sæculi ? Nonne stultam fecit Deus sapientiam hujus mundi ?

21. Nam quia in Dei sapientia non cognovit mundus per sapientiam Deum, placuit Deo per stultitiam prædicationis salvos facere credentes.

évangélique, dont la croix, c.-à-d., la passion douloureuse et ignominieuse de l'Homme-Dieu, était le fait central. Au sujet de cette parole, saint Paul voit les hommes se partager en catégories très distinctes (cf. II Cor. II, 15) : ceux qui seront damnés, parce qu'ils auront refusé d'y croire (*pereuntibus* ; cf. II Cor. IV, 4 ; II Thess. II, 10, etc.) ; ceux qui seront éternellement sauvés, parce qu'ils l'auront acceptée avec foi (*iis... qui salvi...*). Ces derniers représentent les chrétiens : *id est, nobis*. — *Stultitia*. En effet, pour l'homme naturel, ami de la jouissance, admettre que la croix ait pu sauver le monde est une chose insensée. — *Dei virtus*. Plus loin, vers. 24, Paul dira de la croix qu'elle est la sagesse de Dieu (comp. le vers. 20 ; II, 6 et ss.). Il l'appelle ici une force de Dieu, à cause des résultats merveilleux que le Seigneur produit par elle. — *Scriptum est...* (vers. 19). Justification par les saints Livres de l'assertion « Non in sapientia verbi » (cf. vers. 17<sup>b</sup>). — *Perdam...* Passage extrait d'Isaïe, xxix, 14, et cité à peu près littéralement d'après les LXX. Les Israélites étaient gravement menacés par Sennachérib. Jéhovah leur promit de les sauver par un grand prodige ; mais comme un certain nombre d'entre eux comptaient beaucoup plus sur une alliance avec l'Égypte que sur le secours divin pour résister au terrible conquérant assyrien, Dieu annonça en même temps qu'il humilierait ces prétendus sages et qu'il ferait échouer leur fausse politique. Il employait une méthode semblable, en sauvant les hommes non point par des moyens qu'aurait conseillés la sagesse humaine, mais par des moyens qu'elle traitait de folle. — *Ubi... ? ubi...* (vers. 20). Questions posées coup sur coup avec l'accent du triomphe. Paul sait que l'oracle d'Isaïe vient de se réaliser une seconde fois, et, regardant autour de lui, il n'aperçoit aucun des prétendus sages que Dieu avait condamnés. Le mot *sapiens* est pris ici dans un sens général. *Scriba* (γραμματεὺς) est le nom caractéristique des savants juifs, des docteurs de la loi. Le titre de *conquisitor* (συζητητής, disputeur) convient fort bien aux philosophes grecs, qui ne se lassaient pas de discuter sur toutes sortes de questions. Les mots *hujus sæculi* qualifient proba-

blement les trois substantifs « sapiens, scriba, conquisitor », et pas seulement le dernier d'entre eux. Sur cette locution, voyez Rom. XII, 2 et les notes ; elle est synonyme de la formule *hujus mundi* qu'on lit à la fin de ce même verset, et qui désigne le monde en mauvaise part, en tant qu'il était demeuré incrédule à l'égard de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cf. v, 10, etc. — *Nonne... ?* Cette quatrième question fait connaître la raison pour laquelle tous les faux sages ont disparu : Dieu a anéanti la sagesse même qu'ils croyaient posséder si largement. — *Stultam fecit sapientiam* est une locution paradoxale d'une grande énergie. Elle signifie que Dieu a dévoilé toute l'impuissance de la sagesse humaine, en accomplissant ses desseins relatifs à la rédemption. Sorte de talion, puisque la sagesse mondaine avait elle-même traité de folie la parole de la croix. Cf. vers. 18. Tout ce vers. 20 semble être un écho de deux passages d'Isaïe : xix, 11-12 et xxxiii, 18.

21-25. Dieu n'a pas choisi les sages de ce monde pour propager l'évangile, parce qu'ils étaient incapables de remplir ce rôle. — L'apôtre indique d'abord le motif qui a rendu le Seigneur si sévère à l'égard de la sagesse mondaine : elle avait refusé obstinément de le reconnaître lorsqu'il s'était révélé à elle ; de là son terrible châtement : *Nam quia...* — *In Dei sapientia*. C.-à-d., dans les manifestations diverses de cette sagesse divine au cours des temps. Elles avaient eu lieu, pour les païens, au moyen des merveilles de la nature, que saint Paul a certainement en vue ici (cf. Act. xiv, 17 et xvii, 27 ; Rom. I, 20, etc.), et, pour les Juifs, grâce aux révélations contenues dans les saints Livres. Malgré cela, la grande masse du monde israélite, comme celle du monde païen, avait fermé les yeux à la lumière, et n'était pas arrivée à la vraie connaissance de Dieu : *non cognovit...* — Les mots *per sapientiam* ne se rapportent pas à la sagesse divine, mais à la sagesse humaine, par laquelle on aurait pu connaître Dieu. — *Placuit Deo*. Expression choisie à dessein, pour montrer que Dieu ne s'est pas conduit d'une manière arbitraire dans l'exécution de ses plans. — *Per stultitiam...* Telle fut la vengeance du Seigneur :

22. Quoniam et Judæi signa petunt, et Græci sapientiam quærunt :

23. nos autem prædicamus Christum crucifixum, Judæis quidem scandalum, gentibus autem stultitiam,

24. ipsis autem vocatis Judæis, atque Græcis, Christum Dei virtutem, et Dei sapientiam.

25. Quia quod stultum est Dei sapientius est hominibus, et quod infirmum est Dei fortius est hominibus.

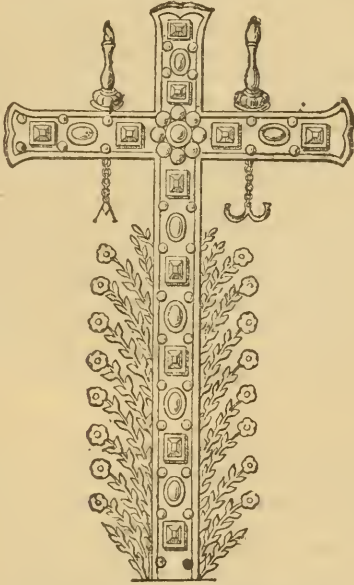
22. En effet, les Juifs demandent des miracles, et les Grecs cherchent la sagesse ;

23. mais nous, nous prêchons le Christ crucifié, scandale pour les Juifs, et folie pour les païens,

24. mais pour ceux qui sont appelés, soit Juifs, soit Grecs, le Christ puissance de Dieu et sagesse de Dieu.

25. Car ce qui est folie en Dieu est plus sage que les hommes, et ce qui est faiblesse en Dieu est plus fort que les hommes.

comme moyen de salut il présenta aux hommes une doctrine qui devait leur paraître insensée, le « verbum crucis » mentionné plus haut. Rien n'était plus propre à humilier leur misérable orgueil. — *Credentes*. En effet, ceux-là seuls devaient être sauvés qui adhéreraient à cette doc-



Croix peinte. (Monuments anciens.)

trine en apparence pleine de folie. — *Quoniam...* (vers. 22). Saint Paul développe jusqu'à la fin du vers. 25 son assertion du vers. 21. C'est toujours l'antithèse du vers. 18, sur laquelle l'apôtre insiste éloquentement. — *Judæi... et Græci...* C'étaient les deux peuples qui représentaient le plus alors, quoique sous des aspects très différents, la sagesse orgueilleuse du monde. Les traits caractéristiques de l'un et de l'autre sont parfaitement décrits. Durant toute leur histoire, les Juifs n'avaient cessé de demander à Dieu des prodiges, « jusqu'à l'importuner » (*signa petunt*). Cf. Ex. xvi, 3 et ss.; xvii, 2 et ss.; Num. xi, 1 et ss.; Matth. xxii, 38 et xvi, 1, etc. Au contraire, les spéculations à perte de vue sur la sagesse avaient été l'occupation

incessante des Grecs (*sapientiam quærunt*). — *Nos autem...* (vers. 23). A ces demandes et à ces recherches, Dieu répond par les prédicateurs de l'évangile. Sa réponse consiste dans la parole de la croix : *Christum crucifixum* ; un Messie crucifié, un « pendu », comme dit outrageusement le Talmud. — Effet produit sur ces âmes superficielles par une telle prédication. En premier lieu, *Judæis... scandalum*. Les Juifs, humiliés de voir leurs frères espérances touchant le Christ complètement déçues, vinrent pour la plupart se heurter contre la croix du Sauveur et tombèrent misérablement. Cf. Matth. xxi, 42-44 ; Luc. ii, 34-35. En second lieu, *gentibus... stultitiam*. Pour les païens, c'était la folie suprême d'attendre le salut d'un « sophiste mis au gibet », comme disait Lucien, *de Morte Peregrini*, xiii. Voyez saint Justin, *Dial. c. Tryph.*, lxix, et *Apol.*, i, 13 ; Tertullien, *Adv. Jud.*, 10, etc. — *Ipsis autem...* (vers. 24). Malgré tout, la parole de la croix produisit les résultats que Dieu en attendait ; il y eut soit parmi les Juifs, soit parmi les Grecs, des hommes qui la reçurent avec foi et qui profitèrent du salut qu'elle apportait. Remarquez l'expression si paulinienne *vocatis*, pour désigner les croyants, les chrétiens. Cf. i, 1-2 ; Rom. viii, 30, etc. — *Dei virtutem et... sapientiam*. Voyez les vers. 18<sup>b</sup> et 21<sup>a</sup>. L'association de ces deux termes en cet endroit est très significative. Non seulement la croix possède une efficacité puissante, elle manifeste admirablement aussi l'intelligence infinie de Dieu ; en elle, les Juifs devenus chrétiens trouvent finalement le plus grand des miracles, et les Grecs croyants la plus profonde sagesse. — *Quia quod...* (vers. 25). Axiome général, qui a pour but d'expliquer comment une chose en apparence si faible et si insensée peut produire de tels effets : le divin est incomparablement supérieur à l'humain. Les expressions employées par l'apôtre sont plus que jamais énergiques, hardies et paradoxales. — *Quod stultum... Dei, quod infirmum...* Paul ne pouvait pas dire à l'abstrait : la folie de Dieu, la faiblesse de Dieu ; il emploie donc les locutions concrètes : ce qu'il y a d'insensé et de faible en Dieu. C.-à-d., ce qui, dans la conduite du Seigneur, paraît tel à notre pauvre petit esprit. Ici, d'après le contexte, le salut procuré par un crucifié. — *Sapientius... fortius...* « La sagesse et la puissance

26. Voyez, mes frères, quels sont parmi vous ceux qui ont été appelés : il n'y a ni beaucoup de sages selon la chair, ni beaucoup de puissants, ni beaucoup de nobles.

27. Mais Dieu a choisi les choses folles du monde, pour confondre les sages ; et Dieu a choisi les choses faibles du monde, pour confondre les forts ;

28. et Dieu a choisi les choses viles du monde et les choses méprisables, et celles qui ne sont rien, pour détruire celles qui sont,

29. afin que nulle chair ne se glorifie devant lui.

30. C'est par lui que vous êtes dans le Christ Jésus, qui est devenu pour nous, de la part de Dieu, sagesse, justice, sanctification et rédemption ;

26. Videte enim vocationem vestram, fratres ; quia non multi sapientes secundum carnem, non multi potentes, non multi nobiles.

27. Sed quæ stulta sunt mundi elegit Deus, ut confundat sapientes ; et infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia ;

28. et ignobilia mundi, et contemptibilia elegit Deus, et ea quæ non sunt, ut ea quæ sunt destrueret ;

29. ut non gloriatur omnis caro in conspectu ejus.

30. Ex ipso autem vos estis in Christo Jesu, qui factus est nobis sapientia a Deo, et justitia, et sanctificatio, et redemptio ;

de Dieu se montrent d'autant plus éclatantes, que les moyens auxquels il a recours pour parvenir à ses fins sont ou paraissent moins en rapport avec l'effet qu'ils doivent produire. » Les moyens divins dépassent évidemment tous les moyens humains.

30. L'origine de l'Église de Corinthe prouve que Dieu n'a pas besoin des sages de ce monde. I, 26-31.

Si l'évangile était une sagesse dans le sens humain de cette expression, c'est tout d'abord aux sages qu'il aurait été prêché et par eux qu'il aurait été reçu ; mais les choses se sont passées en sens contraire chez les Corinthiens.

26-31. Ce qu'étaient les premiers chrétiens de Corinthe. — *Vocationem vestram*. L'abstrait pour le concret : ceux qui, parmi vous, ont entendu et accepté le divin appel à la foi. — La triple répétition de *non multi* est très expressive. Les épithètes *sapientes, potentes, nobiles*, marquent tout ce qui paraît grand aux yeux des hommes : l'aristocratie de l'intelligence, de la fortune ou des fonctions, de la naissance (εὐγενεῖς, les bien nés). — *Secundum carnem*. C.-à-d., d'une manière purement humaine. Cf. II Cor. I, 12, etc. — A Rome aussi, comme on le voit par les inscriptions des Catacombes, les premiers chrétiens appartenant presque tous aux classes inférieures ou moyennes. Ses humbles origines étaient souvent jetées à la face de l'Église comme un opprobre par les païens, tandis que les apologistes anciens relèvent ce fait comme un titre de gloire. Voyez Tacite, *Ann.*, xv, 44 ; saint Justin, *Apol.*, II, 9 ; Origène, *C. Cels.*, II, 79 ; Minucius Felix, VII, 12, etc. Cf. Is. LXI, 1 ; Matth. XI, 5 ; Luc. IV, 17, etc. — *Sed quæ...* (vers. 27 et 28). Saisissant contraste. Notez d'abord la répétition emphatique des mots *mundi* et *elegit Deus* ; puis l'emploi du neutre dans les formules *quæ stulta..., infirma..., ignobilia...* (au lieu du masculin, « sapientes, potentes... », comme au vers. 26), pour accentuer davantage encore l'humble condition des chrétiens de Corinthe. — Le verbe *elegit* est synonyme de « vocavit ». Comp. les

vers. 2, 9, 26. — *Ut confundat...* Les sages et les forts sont couverts de honte en voyant que les insensés et les faibles leur sont préférés par le Seigneur. — *Ignobilia...* A ce terme l'apôtre en ajoute deux autres encore plus caractéristiques, pour marquer la condition très humble de la plupart des premiers convertis de Corinthe au point de vue social : *contemptibilia* (τὰ ἐξουθενημένα, ce qui est regardé comme un néant) ; bien plus, *ea quæ non...*, c.-à-d., ce qui est tenu comme n'existant pas. — La locution *ea quæ sunt* représente, par antithèse, ce qui est florissant, estin é aux yeux du monde. Le verbe *destrueret* dit plus encore que « confundat ». — But final que Dieu se proposait en agissant ainsi : *ut non gloriatur...* (vers. 29). Il veut être reconnu comme l'auteur unique du salut, et il ne saurait supporter qu'aucun homme (*omnis caro*) ose, devant lui, en se redressant avec orgueil, en attribuer la gloire à sa propre science, à ses efforts et à ses mérites personnels. Cf. II Cor. XII, 9-10. — *Ex ipso autem...* (vers. 30). L'apôtre conclut en disant aux chrétiens de Corinthe qu'ils ont le droit, eux, de se glorifier dans le Seigneur de la rédemption qui leur a été accordée avec tant de bonté. Le pronom *vos* est très accentué. — *Estis in Christo...* « Être en Jésus-Christ » est une formule aimée de saint Paul, pour marquer les liens étroits qui unissent les chrétiens et le Sauveur. Cf. IX, 1 ; Rom. XVI, 7 et 11 ; Gal. I, 22, etc. Le sens est donc : C'est grâce à Dieu que vous avez la gloire d'être aujourd'hui chrétiens, vous qui n'êtes rien dans le monde. Paul exalte maintenant ceux qu'il abaissait dans les lignes précédentes. — Les mots *qui factus... nobis...* décrivent les heureux résultats de la communion établie entre le Christ et les fidèles. Elle permet à ceux-ci de posséder toutes les qualités de Notre-Seigneur, de sorte qu'il leur tient lieu de tout. — *Sapientia..., et justitia, et...* Quatre bienfaits spéciaux que nous devons à Jésus-Christ. La sagesse est citée la première, parce qu'elle est le thème principal de tout ce

31. ut, quemadmodum scriptum est : Qui gloriatur, in Domino gloriatur.

31. afin que, selon qu'il est écrit Celui qui se glorifie se glorifie dans le Seigneur.

## CHAPITRE II

1. Et ego, cum venissem ad vos, fratres, veni non in sublimitate sermonis, aut sapientiæ, annuntians vobis testimonium Christi.

2. Non enim judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum, et hunc crucifixum.

3. Et ego in infirmitate, et timore, et tremore multo fui apud vos ;

4. et sermo meus, et prædicatio mea, non in persuasibilibus humanæ sapien-

1. Pour moi, frères, lorsque je suis venu à vous, je ne suis pas venu vous annoncer le témoignage du Christ avec la sublimité du discours ou de la sagesse.

2. Car je n'ai pas jugé savoir autre chose parmi vous que Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié.

3. Et c'est dans un état de faiblesse, de crainte et d'un grand tremblement que j'ai été parmi vous ;

4. et mon langage et ma prédication ne consistent pas dans les discours per-

passage. Cf. Col. II, 3. — *Redemptio*, ἀπολύτρωσις : une délivrance opérée moyennant une rançon. — *Ut...* (vers. 31). Ayant tout reçu de Dieu, le chrétien, s'il se glorifie, n'a pas le droit de se glorifier en dehors de Dieu. — *Scriptum est...* Au livre de Jérémie, IX, 23-24. Ce n'est pas une citation proprement dite que fait ici l'apôtre, mais une adaptation très concise des paroles du prophète. Il en donne d'ailleurs fort bien le sens.

§ II. — *Seconde cause de l'esprit de parti : les chrétiens de Corinthe n'ont pas suffisamment compris la sagesse divine.* II, 1-16.

1<sup>o</sup> Ce qu'avait été la prédication de saint Paul à Corinthe. II, 1-5.

L'apôtre a dit plus haut, I, 17<sup>b</sup>, que le Christ ne l'avait pas envoyé prêcher l'évangile « in sapientia verbi ». Il montre brièvement qu'il a été fidèle à cette règle ; par là même, « il justifie sa méthode d'enseignement, qui n'avait pas satisfait le goût d'une partie des membres de l'Église de Corinthe. »

CHAP. II. — 1-2. Il n'a annoncé que Jésus crucifié. — *Et ego*. Moi aussi, conformément à la nature du message que je vous apportais. — *Cum venissem...* Lors du premier voyage et du premier séjour de Paul à Corinthe. Cf. Act. XVIII, 1 et s. — Les mots *non in sublimitate* (καθ' ὑπεροχὴν)... retombent plutôt sur *veni* que sur *annuntians*. Saint Paul ne s'était pas présenté aux Corinthiens en affectant une supériorité d'éloquence et de sagesse. — *Testimonium Christi*. Voyez I, 6 et le commentaire. Le grec dit, avec une légère variante : le témoignage de Dieu (la leçon *μυστήριον*, au lieu de *μαρτύριον*, est certainement erronée) ; c.-à-d., l'évangile, dont Dieu lui-même attestait la vérité et qu'il avait chargé les apôtres de proclamer. Cf. Hebr. II, 4, etc. Annoncer ce divin message à grands frais d'élo-

quence ou de philosophie humaine eût été une sorte d'inconvenance. — En suivant sa méthode, l'apôtre a agi d'après un plan arrêté d'avance : *Non... judicavi...* (vers. 2). Le grec signifie : Je n'ai pas jugé bon de savoir... Saint Paul excluait donc tout autre thème que celui qui est renfermé dans les mots si expressifs *Jesum... et hunc...* Il avait ramené toute sa prédication à la vie et à la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ. entendues dans le sens large. En réalité, n'est-ce pas là l'essence de l'évangile ?

3-5. Impressions d'impuissance et de crainte qui avaient accompagné le ministère de saint Paul parmi les Corinthiens. — *In infirmitate*. Comp. Act. XVII, 9, où nous apprenons que Jésus avait dû encourager son missionnaire dans une vision. L'insuccès presque complet des travaux de Paul à Athènes, immédiatement avant son arrivée à Corinthe, était sans doute pour quelque chose dans ce sentiment de sa propre faiblesse. C'est bien à tort que quelques auteurs ont pensé que l'apôtre ferait ici allusion à un état maladif dans lequel il se serait trouvé. Plusieurs passages de la seconde épître aux Corinthiens (cf. X, 10 ; XI, 6 ; XII, 10) montrent que Paul se sentait comme écrasé sous sa tâche lourde et difficile ; de là un sentiment très vif de crainte : *in... timore et...* Rien de plus touchant que ce tableau modeste. On aime à voir l'apôtre timide par instants, lui qui ne craignait aucun péril extérieur, et que ses nombreuses qualités naturelles et surnaturelles semblaient devoir rendre imperturbable. — De sa personne, il nous ramène à son enseignement, dont il précise de nouveau le mode, en termes soit positifs, soit négatifs : *Sermo meus... non..., sed...* (vers. 4). En aucune circonstance, comme prédicateur, Paul n'a altéré la vérité évangélique en lui associant des artifices purement humains : *non in persuasibilibus...*

suasifs de la sagesse humaine, mais dans une manifestation d'esprit et de puissance,

5. afin que votre foi ne soit pas *étalée* sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu.

6. Cependant nous prêchons la sagesse parmi les parfaits, non la sagesse de ce siècle, ni des princes de ce siècle qui vont être détruits ;

7. mais nous prêchons la sagesse de Dieu, qui est un mystère, *cette sagesse* cachée que Dieu avait prédestinée avant tous les siècles pour notre gloire ;

8. que nul des princes de ce siècle n'a

tiæ verbis, sed in ostensione spiritus et virtutis ;

5. ut fides vestra non sit in sapientia hominum, sed in virtute Dei.

6. Sapientiam autem loquimur inter perfectos, sapientiam vero non hujus sæculi, neque principum hujus sæculi, qui destruuntur ;

7. sed loquimur Dei sapientiam in mysterio, quæ abscondita est, quam prædestinavit Deus ante sæcula in gloriam nostram ;

8. quam nemo principum hujus sæculi

*verbis* ; c.-à-d., par un système de doctrine habilement présenté, de manière à plaire avant tout à ses auditeurs, à les persuader sans les instruire à fond. — *In ostensione...* Le substantif *Spiritus* désigne ici l'Esprit-Saint, dont la toute-puissance se manifestait dans la prédication de saint Paul. — *Ut fides...* (vers. 5). But que se proposait l'apôtre en négligeant l'art de l'orateur et du rhéteur. Se sentant l'organe de Dieu même, il cherchait à réaliser les intentions de son Maître ; c'est pour cela qu'il évitait, dans son enseignement, tout commerce avec la sagesse humaine, laquelle était éprouvée par le Seigneur : *non in sapientia...* — *Sed in virtute...* : de sorte que la conviction des croyants demeurât inébranlable.

2° Pour ceux qui sont capables de le comprendre, l'évangile est une sagesse dans le vrai sens de l'expression. II, 6-16.

6-9. Cette sagesse est cachée au monde, mais elle est révélée aux âmes parfaites. — *Sapientiam*. Sans article dans le grec : (Il y a) une sagesse cependant (la particule *autem* introduit un contraste), et nous la faisons connaître à ceux qui en sont dignes. — *Inter perfectos*. Ce nom de parfaits n'est pas synonyme de chrétiens dans le sens large. Plus bas, III, 1-2, l'écrivain sacré distingue deux catégories de croyants, les charnels et les spirituels, les enfants qui se nourrissent de lait et les hommes mûrs à qui l'on donne une nourriture solide. Les parfaits sont les chrétiens de la seconde catégorie, c.-à-d., les croyants affermis dans la foi. — *Loquimur*. Pluriel dit de catégorie, qui représente tous les prédicateurs de l'évangile. La première moitié du vers. 6 contient le résumé de tout cet alléa ; chacun de ses trois termes sera repris en sous-œuvre et développé. — *Sapientiam vero...* L'apôtre commence par décrire l'excellence toute surnaturelle de la sagesse chrétienne. Il la définit d'abord négativement : *non...*, *neque...* (vers. 6<sup>b</sup>). L'esprit du monde n'est absolument pour rien dans son origine. — *Principum hujus sæculi*. Saint Paul donne parfois ce nom aux démons (cf. II Cor. IV, 4 ; Eph II, 2), et Jésus-Christ lui-même les avait ainsi désignés (Joan. XII, 31 ; XIV, 30).

Partant de là, plusieurs commentateurs ont pensé, à la suite d'Origène, qu'il s'agirait directement d'eux dans ce passage. Mais le contexte suppose que l'apôtre avait plutôt en vue des princes ou des chefs humains. Il est donc mieux, avec saint Jean Chrysostome et d'autres nombreux interprètes, d'appliquer cette dénomination aux principaux représentants de la sagesse et de la politique humaines, parmi les païens et parmi les Juifs (philosophes, docteurs de la loi, prêtres, gouvernants, etc.). On voit par le vers. 8 que saint Paul, en l'employant, pensait tout spécialement aux Juifs, les vrais auteurs de la mort de Notre-Seigneur. — *Qui destruuntur*. Ces faux sages sont condamnés d'avance à une ruine certaine, et leur sagesse partagera leur sort. — *Sed loquimur...* (vers. 7). La sagesse chrétienne est maintenant définie en termes positifs. Le trait *in mysterio* ne retombe pas sur le verbe « loquimur », comme si l'apôtre voulait dire qu'il prêchait cette sagesse divine en secret et seulement à un petit nombre de chrétiens, mais sur la locution « Dei sapientiam », qu'ils déterminent ; c'était une sagesse mystérieuse, impenétrable pour l'intelligence naturelle. — *Quæ abscondita...* Durant de longs siècles elle avait été cachée aux hommes, qui l'auraient ignorée à jamais sans une révélation spéciale. — Quoique révélée naguère pour la première fois, la sagesse qui forme l'essence intime de l'évangile existait de toute éternité dans la pensée divine, et le Seigneur avait réglé d'avance (*quam prædestinavit*) qu'elle servirait à glorifier les chrétiens (*in gloriam...*). En effet, si notre gloire et notre bonheur futurs doivent consister à contempler Dieu face à face et à posséder pleinement la sagesse, nous pouvons dès ici-bas jouir partiellement de ce bonheur et de cette gloire, grâce à la manifestation progressive des divins mystères. Cf. II Cor. III, 18. — *Quam nemo...* (vers. 8). Preuve que la sagesse évangélique était demeurée cachée à la plupart des hommes. Les princes de ce siècle (voyez le vers. 6<sup>b</sup>), « les chefs de la pensée humaine, » n'ont pas su la reconnaître lorsqu'elle s'est présentée à eux, incarnée en Jésus-Christ ; mais ils ont manifesté à son égard une igno-

cognovit : si enim cognovissent, numquam Dominum gloriæ crucifixissent.

9. Sed sicut scriptum est : Quod oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, quæ præparavit Deus iis qui diligunt illum ;

10. nobis autem revelavit Deus per Spiritum suum. Spiritus enim omnia scrutatur, etiam profunda Dei.

11. Quis enim hominum scit quæ sunt hominis, nisi spiritus hominis, qui in ipso est ? Ita et quæ Dei sunt, nemo cognovit, nisi Spiritus Dei.

12. Nos autem non spiritum hujus mundi accepimus, sed Spiritum qui ex

connue ; car, s'ils l'eussent connue, ils n'auraient pas crucifié le Seigneur de gloire.

9. Mais, comme il est écrit : Ce que l'œil n'a pas vu, ce que l'oreille n'a point entendu, et ce qui n'est pas monté au cœur de l'homme, ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment,

10. c'est à nous que Dieu l'a révélé par son Esprit ; car l'Esprit sonde toutes choses, même les profondeurs de Dieu.

11. Car qui des hommes sait ce qui est dans l'homme, sinon l'esprit de l'homme, qui est en lui ? Ainsi, ce qui est en Dieu, personne ne le connaît, si ce n'est l'Esprit de Dieu.

12. Or nous, nous n'avons pas reçu l'esprit du monde, mais l'Esprit qui vient

rance misérable. — *Si enim...* Le titre *Dominum gloriæ* désigne évidemment Notre-Seigneur, auteur et garant de la gloire qui nous est destinée d'après le vers. 7<sup>b</sup>. Ce Seigneur de gloire, non seulement les sages et les grands de ce monde, Caïphe et le sanhédrin juif, Pilate et ses conseillers, ne l'ont pas reconnu, mais ils l'ont condamné au supplice le plus cruel et le plus infamant. — *Scd sicut...* (vers. 9). Comme en d'autres endroits de ses écrits, saint Paul achève sa phrase par un texte biblique. Le passage par lequel il se propose de confirmer l'assertion qui précède n'apparaît nulle part dans l'Ancien Testament sous la forme qu'il reçoit ici : ce qui a fait supposer à quelques anciens interprètes (saint Jean Chrysostome, Théodoret, etc.) qu'il avait été emprunté à un livre prophétique actuellement perdu. Cette hypothèse est peu vraisemblable. Comme l'avait remarqué saint Jérôme, on retrouve à peu près ce texte dans Isaïe, LXIV, 4 ; l'apôtre l'aura donc cité librement. Le voici sous sa forme primitive : Jamais on n'a entendu, l'oreille n'a pas ouï, l'œil n'a pas vu, ô Dieu, hors vous seul, ce que vous avez préparé pour ceux qui ont confiance en vous. Saint Paul a ajouté les mots *non in cor hominis...* (cf. Is. LXV, 17<sup>b</sup>), et il a écrit *iis qui diligunt* au lieu de « expectantibus ». Ce sont les chrétiens qu'il désigne par ce trait, qui exprime la condition morale grâce à laquelle on méritera d'être ainsi béni de Dieu.

10-13. L'Esprit de Dieu communique la révélation chrétienne aux prédicateurs de l'évangile, pour qu'ils la transmettent à leur tour aux fidèles. — Le pronom *nobis* ne représente pas les croyants en général, mais seulement les apôtres et leurs coadjuteurs, ainsi qu'il ressort des vers. 12 et 13. Eux seuls, en effet, sont chargés d'annoncer au monde la sagesse en question. — *Per Spiritum*. L'addition du pronom *αὐτοῦ* (*suum*) est probablement fautive. — *Spiritus enim...* C'est l'Esprit de Dieu qui révèle aux apôtres les mystères de la sagesse chrétienne, parce qu'il est une intelligence toujours active,

qui pénètre partout et qui sait tout (*omnia scrutatur*). Cf. Rom. VIII, 27. — Le caractère infini de sa science est très bien indiqué par les mots *etiam profunda Dei*, qui désignent la nature la plus intime de Dieu, ses desseins les plus cachés et les plus insondables. Il est à noter que c'est de lui-même que l'Esprit-Saint possède cette connaissance infinie ; il ne la reçoit pas d'un autre, du dehors. Les théologiens ont donc raison d'alléguer ce passage comme une preuve de sa divinité. — *Quis enim...* (vers. 11). Comparaison destinée à mettre dans un plus vif relief la science absolue de l'Esprit-Saint. Les lecteurs sont invités à rentrer en eux-mêmes, et à étudier un phénomène qui se passe dans leur propre esprit. Chaque homme est seul à connaître ses propres pensées, ses désirs, ses impressions ; il y a au dedans de nous tout un monde, que nos amis les plus intimes eux-mêmes n'arrivent à connaître que si nous le leur manifestons. — Application de la comparaison : *Ita et quæ...* L'argumentation a lieu « a minor ad majus ». — *Nos autem...* (vers. 12). Avec emphase, comme au vers. 10 (cf. I, 23), par contraste avec les sages de la terre. — *Spiritum... mundi*. Cet esprit du monde, que saint Paul oppose à l'Esprit de Dieu, ne serait autre, d'après divers commentateurs, que le démon en personne, en tant qu'il est l'auteur de la sagesse humaine (cf. II Cor. IV, 4 ; Eph. II, 2, etc.). Il nous semble préférable de prendre cette locution dans un sens métaphorique, et d'y voir la désignation des tendances mauvaises du monde et de la manière de penser toute profane des mondains. De la sorte elle est à peu près synonyme de l'expression « la sagesse du monde ». — *Spiritum qui ex Deo...* Plus haut, vers. 11<sup>b</sup>, saint Paul disait : l'Esprit de Dieu. La modification apportée dans la formule a pour but de mieux montrer que ce divin Esprit a révélé aux apôtres des vérités qui venaient d'une sphère toute céleste, qu'aucun sage de ce monde n'aurait découvertes par lui-même. — *Quæ... donata...* (τὰ χαρισθέντα) : les dons accordés



de Dieu, afin que nous connaissions les choses qui nous ont été données par Dieu ;

13. et nous en parlons, non avec les discours qu'enseigne la sagesse humaine, mais avec ceux qu'enseigne l'Esprit, traitant spirituellement des choses spirituelles.

14. Or l'homme animal ne perçoit pas les choses qui sont de l'Esprit de

Deo est, ut sciamus quæ a Deo donata sunt nobis ;

13. quæ et loquimur non in doctis humanæ sapientiæ verbis, sed in doctrina spiritus, spiritualibus spiritualia comparantes.

14. Animalis autem homo non percipit ea quæ sunt Spiritus Dei ; stultitia

gratuitement. Expression générale, corrélatrice des mots « quæ præparavit Deus... » (cf. vers. 9<sup>b</sup>) : toutes les grâces dont se compose le salut apporté aux hommes par Jésus-Christ. Il fallait que les apôtres les connussent pour pouvoir les manifester aux hommes. — Ils étaient fidèles à les faire connaître à leur tour : *quæ et loquimur* (vers. 13). Ce trait nous ramène au vers. 6<sup>a</sup>, dont il reprend la pensée pour la développer. — La manière dont les missionnaires du Christ prêchaient les mystères évangéliques est doublement décrite. Au négatif : *non in doctis...* C'est à peu près la même formule qu'au vers. 4<sup>a</sup>. Au positif : *in doctrina Spiritus*. Au lieu de ces derniers mots, le grec dit avec une nuance : en des (paroles) enseignées par l'Esprit. L'antithèse est ainsi plus apparente. — *Spiritualibus spiritualia* (πνευματικοῖς πνευματικά)... Ces mots ont reçu des interprétations diverses : Démontrant les doctrines du Nouveau Testament en les rapprochant de leurs types dans l'Ancien (saint Jean Chrysostome) ; Adaptant les choses spirituelles aux hommes spirituels, c.-à-d., ne les communiquant qu'à eux seuls ; Appropriant les choses spirituelles aux choses spirituelles, c.-à-d., annonçant les vérités révélées par l'Esprit-Saint selon la méthode indiquée par ce même Esprit. Le second sentiment n'est pas sans vraisemblance, mais le troisième nous paraît meilleur encore.

14-16. C'est aux hommes spirituels seuls que convient ce haut enseignement chrétien. Saint Paul va expliquer ici les mots « inter perfectos » du vers. 6. Il vient de dire que tout est spirituel dans la prédication des apôtres, les paroles aussi bien que les pensées : c'est pour cela, continue-t-il, que les hommes charnels ne la comprennent et ne la reçoivent pas. — *Animalis*. L'équivalent grec de ce mot est ψυχικός, de la racine ψυχή, âme, par opposition à πνευματικός, « spiritualis, » de πνεῦμα, esprit. Comp. le vers. 13<sup>b</sup> ; Rom. VII, 14 et XV, 27. Un peu plus bas, III, 1, nous trouvons l'épithète σαρκικός, « carnalis. » également opposée à πνευματικός. Il est utile de déterminer brièvement le sens que reçoivent ces expressions dans les écrits de saint Paul. Dans l'homme, il y a deux parties distinctes, l'âme et le corps. La première reçoit de l'apôtre trois noms différents, qui sont, en gradation ascendante : ψυχή, πνεῦμα et νοῦς (« mens »). La seconde est appelée par lui tantôt σῶμα, « corpus, » tantôt σὰρξ, « caro. » A ces divers substantifs, à

l'exception de νοῦς, correspondent des adjectifs qui en dérivent. Lorsque Paul envisage, et c'est souvent le cas, comme ici même, l'âme et le corps sous le rapport moral, c.-à-d., dans leurs relations avec le péché ou avec la grâce, la chair, σὰρξ, désigne le corps de l'homme déchu, foyer de la concupiscence, toujours en révolte contre l'esprit et contre le bien. Cf. Rom. VII, 18, 23, 25 ; Gal. V, 19 et ss. L'homme charnel, σαρκικός (parfois σαρκινός), est celui qui, soit avant soit après la régénération par le baptême, est plus ou moins sous la domination de cette chair et se laisse conduire par elle. Cf. III, 1 ; Rom. VII, 14, etc. Le πνεῦμα ou l'esprit, c'est la partie supérieure de l'âme, considérée non seulement en elle-même, mais en tant qu'elle est ornée de la grâce sanctifiante et unie à l'Esprit-Saint, qui la dirige, qui agit par elle. Cf. Rom. VIII, 9 et ss. ; Gal. V, 22 et ss. L'homme spirituel, πνευματικός, est donc celui dans lequel le πνεῦμα domine en théorie et en pratique. On peut mériter plus ou moins ce titre, selon qu'on se conduit plus ou moins par l'esprit. La ψυχή, « anima, » c'est la partie inférieure de l'âme, le principe naturel de la vie, de la sensibilité. Sans doute, elle ne forme qu'une seule et même chose avec le πνεῦμα, mais on peut les distinguer logiquement. L'homme ψυχικός, « animalis » de la Vulgate, est donc celui qui suit simplement les lumières naturelles de la raison, sans agir surnaturellement en union avec l'Esprit de Dieu. Le terme ψυχικός est toujours pris en mauvaise part dans le Nouveau Testament. Aussi l'apôtre dit-il ici de l'homme animal ou naturel : *Non percipit* (mieux, d'après le grec : il ne reçoit pas, il refuse d'admettre) *ea quæ... Spiritus...* Il y a, en effet, une opposition directe entre un tel homme et « les choses de l'Esprit de Dieu » ; opposition si grande, que Paul va jusqu'à les traiter de folie : *stultitia enim* (il faudrait « sunt » au lieu de *est*)... Nous avons vu ci-dessus, II, 18 et ss., le monde se permettre de porter ce jugement sacrilège au sujet de la doctrine évangélique. Les choses de l'Esprit de Dieu ne sont autres, évidemment, que les enseignements supérieurs de la sagesse chrétienne, révélés par l'Esprit-Saint aux prédicateurs de la foi. Comp. le vers. 10. — *Non potest...* Les vérités en question dépassent la portée de l'homme naturel, et c'est précisément pour cela qu'il les traite de folie. — Motif de ce manque d'appréhension, de perception : *Quia spiritualiter*

enim est illi, et non potest intelligere, quia spiritualiter examinatur.

15. Spiritualis autem iudicat omnia, et ipse a nemine iudicatur.

16. Quis enim cognovit sensum Domini, qui instruat eum? Nos autem sensum Christi habemus.

Dieu ; car elles sont une folie pour lui, et il ne peut les comprendre, parce que c'est spirituellement qu'on en juge.

15. Mais l'homme spirituel juge de tout, et n'est lui-même jugé par personne.

16. Car qui a connu la pensée du Seigneur pour pouvoir l'instruire? Mais nous, nous avons la pensée du Christ.

## CHAPITRE III

1. Et ego, fratres, non potui vobis loqui quasi spiritualibus, sed quasi carnalibus; tanquam parvulis in Christo,

2. lac vobis potum dedi, non escam,

1. Aussi, mes frères, je n'ai pu vous parler comme à des hommes spirituels, mais comme à des hommes charnels; comme à de petits enfants dans le Christ,

2. je vous ai donné du lait à boire,

(πνευματικῶς)... Les mystères de la sagesse chrétienne doivent être examinés au moyen du πνεῦμα, de l'esprit supérieur; ils ne sont donc pas de la compétence de l'homme simplement psychique, qui n'est pas plus capable de les apprécier « qu'un homme sourd de juger d'un morceau de musique ». — *Spiritualis* (πνευματικῶς) *autem*... (vers. 15). Antithèse. L'homme spirituel a reçu un don spécial de discernement (cf. XII, 10); aussi peut-il tout comprendre et tout apprécier, le divin comme l'humain, les personnes comme les choses, selon les lumières qu'il reçoit d'en haut. — *Ipse a nemine*... Fait évident, d'après les derniers mots du vers. 14. L'homme naturel n'est pas en état de juger l'homme spirituel; il manque de critérium pour cela, se trouvant par rapport à lui comme dans une autre sphère. — La preuve de ce fait est fournie par un texte d'Isaïe, XL, 13, cité librement d'après les LXX : *Quis enim*...? Pour encourager ses concitoyens à être remplis de confiance en Jéhovah, le prophète leur rappelle son infinie sagesse, manifestée dans la création du monde et supérieure à tous les jugements des hommes. — *Sensum, νοῦν* : l'intelligence, la pensée. — *Nos autem*... En faisant l'application du texte, l'apôtre substitue *Christi* (c'est la meilleure leçon) à *Domini*, comme une expression synonyme; il en avait le droit, puisque le Christ est Dieu. Si les hommes vraiment spirituels possèdent l'intelligence du Christ, s'ils connaissent la pensée de Dieu, les hommes naturels n'ont pas le droit de les juger. Les critiquer, ce serait critiquer Dieu lui-même et son Christ.

§ III. — *L'esprit de parti est réprouvé et condamné à un autre point de vue.* III, 1-23.

Les Corinthiens avaient oublié, du moins dans la pratique, la vraie nature du rôle des

prédicateurs apostoliques; c'est pourquoi ils s'attachaient aux uns d'une manière trop naturelle et se permettaient d'apprécier les autres avec sévérité. Saint Paul montre combien une telle conduite était blâmable.

1° Pourquoi Paul n'a prêché à Corinthe que les vérités élémentaires de l'évangile. III, 1-4<sup>a</sup>.

CHAP. III. — 1-4<sup>a</sup>: Caractère très imparfait des Corinthiens. Ce passage n'est pas sans affinité avec le début du chap. II. Revenant sur la méthode de sa prédication à Corinthe, Paul indique la raison pour laquelle il l'avait rendue très simple. En même temps, il fait à ses lecteurs l'application de ce qu'il vient de dire au sujet soit de la sagesse profonde contenue dans l'évangile, soit des diverses catégories que forment les hommes relativement à elles (cf. II, 6-16). — *Non potui* : non par sa faute, mais par la leur. Voyez le vers. 2 : « Nondur... poteratis. » — *Quasi spiritualibus*. C.-à-d., comme à des chrétiens parfaits. Cf. II, 6 et 15. — *Quasi carnalibus*. Epithète qui suppose de grandes imperfections. Voyez II, 14 et le commentaire. — Afin d'enlever au titre de « charnels » ce qu'il pouvait avoir de dur et d'humiliant pour des chrétiens, saint Paul l'adoucit par une autre expression, qui sert en même temps à l'expliquer : *tanquam parvulis*... Les Corinthiens sont encore de petits enfants sous le rapport du christianisme (*in Christo*): il n'est donc pas étonnant que la vie de la chair subsiste encore en eux. Or à des enfants on ne donne pas une nourriture solide (*escam*), qui ne pourrait que leur nuire, mais seulement du lait (*lac vobis*...; vers. 2). Comp. Eph. IV, 14 et surtout Hebr. V, 11-14, où l'on trouve une comparaison toute semblable. Ce lait mystique figure les rudiments de la doctrine chrétienne; les aliments plus forts représentent un enseignement supérieur, celui que l'apôtre a appelé la sagesse au chap. II. —

non de la nourriture solide, car vous ne pouviez pas encore *la supporter*; et à présent même vous ne le pouvez pas, parce que vous êtes encore charnels.

3. En effet, puisqu'il y a parmi vous de la jalousie et des disputes, n'êtes-vous pas charnels, et ne vous conduisez-vous pas à la manière des hommes?

4. Car puisque l'un dit : Moi, je suis à Paul; et l'autre : Moi, à Apollos; n'êtes-vous pas des hommes? Qu'est-ce donc qu'Apollos? et qu'est-ce que Paul?

5. Des serviteurs de celui en qui vous avez cru, et chacun selon le don qu'il a reçu du Seigneur.

6. Moi j'ai planté, Apollos a arrosé; mais c'est Dieu qui a donné la croissance.

7. Ainsi ce n'est pas celui qui plante qui est quelque chose, ni celui qui arrose; mais Dieu, qui donne la croissance.

8. Celui donc qui plante et celui qui

nondum enim poteratis; sed nec nunc quidem potestis, adhuc enim carnales estis

3. Cum enim sit inter vos zelus, et contentio, nonne carnales estis, et secundum hominem ambulatis?

4. Cum enim quis dicat: Ego quidem sum Pauli; alius autem: Ego Apollos, nonne homines estis? Quid igitur est Apollos? quid vero Paulus?

5. Ministri ejus cui credidistis, et unicuique sicut Dominus dedit.

6. Ego plantavi, Apollos rigavit; sed Deus incrementum dedit.

7. Itaque neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat; sed qui incrementum dat, Deus.

8. Qui autem plantat et qui rigat,

*Sed nec nunc...* Le reproche devient plus grave, puisque plusieurs années s'étaient écoulées depuis que saint Paul avait annoncé pour la première fois l'évangile aux Corinthiens. Ils auraient dû grandir, parvenir à la maturité de l'âge parfait, tandis qu'ils étaient *adhuc... carnales*. — Ils ne le prouvaient que trop par leur conduite actuelle : *cum enim...*, *nonne...* (vers. 3). Par ce trait, l'apôtre revient directement à l'esprit de coterie, qui a servi de point de départ à sa lettre (cf. 1, 10 et ss.). D'ailleurs, tout ce qu'il a dit depuis lors s'y rapportait tacitement et en était la condamnation. — *Carnales*. Comp. Gal. v, 20, où la jalousie et la discorde sont citées ensemble comme étant « des œuvres de la chair ». Cf. Rom. xiii, 13. — *Secundum hominem...* C.-à-d. d'une manière tout humaine, selon la chair, et non pas selon Dieu. — *Cum enim...* Le vers. 4<sup>a</sup> est parallèle au vers. 3. Il indique de quelle façon l'esprit de rivalité et de discorde se manifestait dans la chrétienté de Corinthe. — *Pauli, Apollos*. Voyez 1, 12 et le commentaire. Ces deux partis sont seuls mentionnés, parce que cela suffisait pour la démonstration, et aussi parce que, nous l'avons vu, c'est autour du nom d'Apollos que s'étaient groupés les premiers fauteurs de la discorde. En outre, Paul pouvait se servir du nom de son ami et disciple Apollos aussi librement que du sien propre, tandis que, par respect, il évite de faire entrer celui de saint Pierre dans la discussion.

2<sup>o</sup> Ce que sont les prédicateurs de la foi par rapport à Dieu. III, 4<sup>b</sup>-9.

4<sup>b</sup>-5. Leur rôle est tout à fait secondaire; ils sont simplement les ouvriers de Dieu. — *Quid...? quid...?* C.-à-d., que sont donc ces hommes dont vous prétendez faire des chefs de parti dans l'Église? Il y a de l'ironie dans cette double

question. — *Ministri* (διάκονοι) : de simples serviteurs, de simples instruments entre les mains de Dieu. — *Ejus cui credidistis*. Dans le grec : (Des serviteurs) par lesquels vous avez cru. Par conséquent, des hommes qui ne sont pas les auteurs de votre foi, mais seulement des intermédiaires entre Dieu et vous. — *Unicuique sicut...* Autre restriction apportée au rôle des prédicateurs. S'il y a des différences dans l'exercice de leurs fonctions, par exemple, si l'un commence l'œuvre, tandis que l'autre a pour mission de la continuer, cela ne dépend pas de leur initiative personnelle, mais encore de Dieu seul. Ils n'ont donc pas le droit de se glorifier, pas plus que les fidèles n'ont celui de s'enorgueillir à leur sujet.

6-9. Développement de la même pensée, au moyen d'une belle métaphore, empruntée aux travaux agricoles. — *Plantavi, rigavit*. Ces deux verbes décrivent fort bien la nature des travaux respectifs de Paul et d'Apollos, dont le premier avait pour ainsi dire planté l'arbre de la foi chrétienne, tandis que le second, venu plus tard, n'avait eu qu'à l'arroser. Voyez l'Introduction, p. 116. Mais Dieu seul avait pu communiquer à cette jeune plante les forces vitales qui lui avaient permis de grandir : *Deus autem...* — L'apôtre insiste sur la conclusion évidente qui se dégageait de ces faits : *itaque, neque... sed...* (vers. 7). — *Qui autem...* Autre conclusion, vers. 8. Après avoir dit que, relativement à Dieu, les prédicateurs évangéliques ne sont rien, saint Paul ajoute que, par rapport les uns aux autres, ils ne sont pas rivaux, mais intimement unis (*unum sunt*), n'ayant qu'un même but et un même intérêt, la croissance de l'Église. C'était donc une chose deux fois absurde que de les mettre en conflit les uns avec les autres. — Malgré leur étroite

unum sunt; unusquisque autem propriam mercedem accipiet, secundum suum laborem.

9. Dei enim sumus adiutores; Dei agricultura estis, Dei ædificatio estis.

10. Secundum gratiam Dei quæ data est mihi, ut sapiens architectus fundamentum posui; alius autem superædificat. Unusquisque autem videat quomodo superædificet.

11. Fundamentum enim aliud nemo potest ponere, præter id quod positum est, quod est Christus Jesus.

arrose ne sont qu'une même chose; mais chacun recevra sa propre récompense, selon son travail.

9. Car nous sommes les coopérateurs de Dieu; vous êtes le champ de Dieu, vous êtes l'édifice de Dieu.

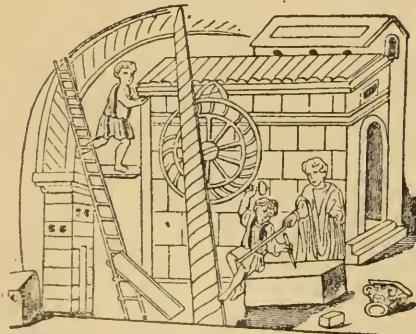
10. Selon la grâce de Dieu qui m'a été donnée, j'ai posé le fondement comme un sage architecte, et un autre bâtit dessus. Mais que chacun prenne garde à la manière dont il bâtit dessus.

11. Car personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été posé, lequel est le Christ Jésus.

union, ils ont leur responsabilité distincte, et, selon leur zèle plus ou moins grand, ils recevront de Dieu une récompense différente: *unusquisque... propriam...* — *Laborem*. Le grec *κόπος* désigne le travail pénible de l'ouvrier. — *Dei enim...* (vers. 9). Nous avons ici le résumé de tout ce qui a été dit depuis le vers. 5. — *Adiutores*. Mieux: les collaborateurs. Les apôtres travaillent avec Dieu et sous ses ordres. — *Agricultura*. Le mot grec signifie plutôt: « arvm, » champ labouré. — *Ædificatio*: *οἰκοδομή*, un édifice en construction. Le substantif qui précède continue la métaphore des vers. 6-8; celui-ci sert de transition à celle qui sera développée dans les versets 10 et ss.

3° La responsabilité personnelle des prédicateurs et le jugement divin qui atteindra leurs œuvres. III, 10-17.

10. Les constructeurs mystiques de l'Église. — Comme au vers. 6, saint Paul commence par rappeler quel a été son rôle. Les mots *secundum gratiam quæ...* représentent les divers dons qu'il avait reçus pour se bien acquitter à Corinthe de



Architecte et maçons. (Musée Kircher, à Rome.)

ses fonctions de constructeur spirituel. — *Ut sapiens...* Un sage architecte veille d'abord aux fondements de l'édifice. Cf. Matth. VII, 24-27. Paul n'avait pas oublié ce point capital. — D'autres, Apollos surtout, avaient continué de bâtir sur le fondement posé par lui: *alius autem...* — *Unusquisque videat...* Avertissement

plein de gravité, qui forme le fond de cet aligné: que les constructeurs prennent garde, puisque de cela dépendra leur salaire.

11-15. L'œuvre des divers constructeurs jugée par Dieu. — *Fundamentum enim...* Pour l'édifice mystique dont il s'agit, il ne peut y avoir qu'une seule pierre fondamentale, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Personne ne doit toucher à cette base; quiconque voudrait en poser une autre ne bâtirait plus l'Église du Christ, mais un édifice purement humain. — *Positum*: par Dieu lui-même, puis aussi par Paul à Corinthe. — *Si quis...* (vers. 12). Après avoir fait cette réserve au sujet du fondement, l'auteur revient au travail de ceux qui étaient chargés de continuer la construction. Il nomme six espèces de matériaux, partagés en deux groupes et énumérés en gradation ascendante: les matériaux précieux et solides, tels que les employaient les riches (*aurum...*, *lapides...*), et les matériaux sans valeur, sans consistance, qui servaient aux maisons des pauvres (*ligna, fœnum...*). La plupart des commentateurs modernes supposent, à la suite de Clément d'Alexandrie, de saint Ambroise, etc., que tous ces matériaux, parfaits et imparfaits, figurent les différentes doctrines enseignées par les prédicateurs de l'évangile. Telle paraît être l'opinion la plus vraisemblable. Paul avait prêché à Corinthe le Messie crucifié (cf. I, 23); Apollos et les autres missionnaires venus après l'apôtre avaient développé chacun à sa manière ce même enseignement. Si quelques imperfections s'étaient glissées dans le fond ou dans la forme de la prédication de ces successeurs de saint Paul, aucun d'eux n'avait prêché des doctrines vraiment mauvaises, car c'eût été poser un autre fondement que le Christ. Voyez Estius, *h. l.* Il est moins bien de voir dans ces divers matériaux la désignation soit des fruits religieux et moraux produits par les néophytes, soit les différentes catégories de personnes introduites dans l'Église par les missionnaires. Ces deux applications cadrent moins bien avec le contexte, qui suppose la responsabilité personnelle des prédicateurs; or ils ne sont réellement responsables que de la doctrine enseignée par eux. Saint Paul avait donc lieu de craindre que, sans être entièrement

12. Si quelqu'un bâtit sur ce fondement avec de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, du bois, du foin, de la paille,

13. l'œuvre de chacun sera manifestée; car le jour du Seigneur la fera connaître, parce qu'elle se révélera dans le feu, et que le feu prouvera ce que vaut l'œuvre de chacun.

14. Si l'œuvre bâtie par quelqu'un sur le fondement subsiste, il recevra une récompense.

15. Si l'œuvre de quelqu'un est brûlée, il en subira la perte; cependant il sera lui-même sauvé, mais comme à travers le feu.

16. Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous?

12. Si quis autem superædificat super fundamentum hoc, aurum, argentum, lapides pretiosos, ligna, fœnum, stipulam,

13. uniuscujusque opus manifestum erit; dies enim Domini declarabit, quia in igne revelabitur, et uniuscujusque opus quale sit, ignis probabit.

14. Si cujus opus manserit quod superædificavit, mercedem accipiet.

15. Si cujus opus arserit, detrimentum patietur; ipse autem salvus erit, sic tamen quasi per ignem.

16. Nescitis quia templum Dei estis, et Spiritus Dei habitat in vobis?

fausses, un certain nombre des instructions présentées aux Corinthiens comme des vérités évangéliques ne fussent pas de nature à procurer l'avancement spirituel de la jeune chrétienté. — *Opus manifestum...* (vers. 13). On verra de quels matériaux se sera servi chacun des constructeurs. — *Dies enim...* Le grec a l'article : ἡ ἡμέρα, le jour par excellence, c.-à-d., conformément à d'autres nombreux passages (cf. I, 8; IV, 3 et ss.; Rom. II, 16 et XIII, 12; II Thess. I, 10; II Tim. I, 12, 18; Hebr. X, 35; II Petr. II, 9, etc.), le jour du jugement général, à la fin des temps, lorsque la conduite de chacun sera publiquement manifestée. — *In igne revelabitur.* Le grec emploie le temps présent, ἀποκαλύπτεται, pour marquer la certitude du fait. Le sujet du verbe n'est pas « opus », mais « dies ». Ce jour sans pareil ne sera point illuminé, comme ceux de l'ère présente, par la douce clarté du soleil, mais par l'éclat d'un feu terrible, qui consumera notre globe actuel, pour le purifier et le renouveler. Cf. II Petr. III, 10 et ss. Tel a été le sentiment d'Origène, de saint Basile, de saint Cyrille de Jérusalem, de Lactance, de saint Ambroise, de Calmet, etc. (voyez Cornely, *h. l.*). Le feu en question n'est donc pas une métaphore pour représenter le jugement divin; ce n'est pas non plus celui de l'enfer, ni directement, dans le sens littéral, celui du purgatoire, mais plutôt celui de la conflagration générale qui aura lieu à la fin des temps. — *Et uniuscujusque...* Le pronom est répété d'une manière emphatique, ainsi que le substantif « opus ». — *Si cujus...* Les vers. 14 et 15 constatent les deux résultats opposés de cette « probatio per ignem ». — *Manserit.* C.-à-d., demeure intact, tout en passant par le feu. — *Mercedem accipiet.* Cette récompense ne consistera pas seulement dans le salut éternel, commun à tous les justes, mais dans quelques privilèges particuliers. — *Si... opus arserit* (vers. 15) : parce que les matériaux n'étaient pas d'excellente qualité. Comp. le verset 12<sup>b</sup> et le commentaire. — *Detrimētum...*

Cette perte consistera dans le manque de récompense spéciale. — *Ipsa... salvus...* Si l'œuvre du constructeur est détruite, il sera lui-même sauvé, puisque, dans l'hypothèse, il a bâti sur le fondement solide, qui est Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'il a fait preuve de quelque zèle. — Une restriction est faite cependant : *sic... quasi per...* La pensée de saint Paul est facile à saisir. Les ouvriers sont occupés à bâtir, lorsque le feu envahit l'édifice : dans la partie construite en matériaux solides, les flammes passent sans rien brûler; mais, là où les matériaux sont combustibles, elles dévorent tout, et ceux qui étaient occupés à la construction ne réussissent à s'échapper qu'après avoir été plus ou moins atteints. — Nous avons dit plus haut qu'il n'est pas directement question du purgatoire dans ce passage, attendu que, d'un côté, l'apôtre y parle seulement des prédicateurs de l'évangile, et que, d'un autre côté, le feu ne sera allumé qu'à l'époque du jugement dernier. Néanmoins, d'une manière indirecte, on peut induire de ces lignes l'existence d'un lieu intermédiaire entre le ciel et l'enfer, où l'on expiera dans la souffrance les fautes vénielles commises ici-bas. En effet, saint Paul affirme que les prédicateurs imparfaits ne seront sauvés qu'après avoir passé par un feu purificateur; tous les chrétiens qui se trouveront dans un cas analogue auront donc à souffrir de la même manière.

16-17. Châtiment plus grand encore, qui atteindra les démolisseurs du temple de Dieu. Nul doute que Paul n'ait ici en vue les docteurs judaïsants, dont les doctrines perverses ne tenaient à rien moins qu'à détruire de fond en comble l'édifice mystique bâti à Corinthe. — *Nescitis...?* Apostrophe très brusque et très vive. Elle s'explique par l'émotion qui saisit l'apôtre à la pensée de ces funestes destructeurs. — *Templum Dei...* C'est la continuation de l'image commencée au vers. 9 (« Dei ædificatio estis »). Cet édifice avait un caractère sacré; c'était un temple

17. Si quis autem templum Dei violaverit, disperdet illum Deus. Templum enim Dei sanctum est, quod estis vos.

18. Nemo se seducat : si quis videtur inter vos sapiens esse in hoc sæculo, stultus fiat ut sit sapiens ;

19. sapientia enim hujus mundi stultitia est apud Deum. Scriptum est enim : Comprehendam sapientes in astutia eorum.

20. Et iterum : Dominus novit cogitationes sapientium, quoniam vanæ sunt.

21. Nemo itaque gloriatur in hominibus.

22. Omnia enim vestra sunt, sive Paulus, sive Apollo, sive Cephas, sive mun-

17. Si donc quelqu'un profane le temple de Dieu, Dieu le détruira ; car le temple de Dieu est saint, et vous êtes ce temple.

18. Que personne ne se fasse illusion : si quelqu'un d'entre vous pense être sage selon ce siècle, qu'il devienne fou pour être sage ;

19. car la sagesse de ce monde est une folie devant Dieu. Aussi est-il écrit : Je surprendrai les sages dans leur propre ruse.

20. Et encore : Le Seigneur connaît les pensées des sages ; *il sait* qu'elles sont vaines.

21. Que personne ne mette donc sa gloire dans les hommes.

22. Car tout est à vous ; soit Paul, soit Apollo, soit Céphas, soit le monde,

érigé en l'honneur de Dieu. B'en plus, d'après toute la force du mot *ναός*, c'était la partie la plus intime du temple, le sanctuaire. — Le trait *Spiritus... habitat...* complète la pensée. — *In vobis* : parmi vous, au milieu de vous ; non pas : au dedans de chacun de vous. Ici l'apôtre s'adresse à l'Église et non aux individus. — *Si quis... violaverit*. Plus fortement dans le grec : Si quelqu'un détruit... — *Disperdet...* Dieu le détruira lui-même « talione justissimo », comme on l'a dit à bon droit. — L'écrivain sacré justifie ce châtement : *Templum enim...* Détruire un temple est un horrible sacrilège, qui crie vengeance vers le ciel. L'adjectif *sanctum* porte l'idée principale. Notez l'emphase des mots *quod estis vos*.

4° Résumé de toute la discussion qui précède. III, 18-23.

Dans les vers. 18-20, saint Paul revient rapidement sur la cause principale de l'esprit de parti à Corinthe, déjà signalée au chap. I, et il condamne de nouveau la sagesse du monde. Il montre ensuite, vers. 21-23, qu'un chrétien ne doit pas se glorifier dans les hommes, mais ne se prévaloir que de Dieu et du Christ.

18-20. Contre la sagesse mondaine. — *Nemo se seducat...* Avertissement solennel, servant d'introduction : Que personne ne s'abuse, ne se fasse illusion au sujet de mes paroles, qui sont aussi vraies qu'importantes. — *Si quis videtur...* Mieux, d'après le grec : Si quelqu'un pense être sage parmi vous, qu'il devienne insensé pour ce siècle, afin de devenir sage. Le paradoxe contenu dans ces deux lignes est facile à saisir d'après les chap. I et II. Il y a deux sagesse, la sagesse selon le monde et la sagesse selon Dieu. Il n'est pas possible de les posséder l'une et l'autre en même temps, puisqu'elles sont contradictoires ; mais, pour un chrétien, le choix ne saurait être douteux : qu'il soit donc sage selon Dieu, dût-il passer pour un fou aux yeux du monde. — *Sapientia enim...* (vers. 19). Raison pour laquelle celui qui aspire à la sagesse chrétienne doit re-

noncer à la sagesse du siècle : Dieu répudiant celle-ci comme insensée, le vrai chrétien doit la traiter de même. Cf. I, 20. — Cette assertion est justifiée par deux témoignages de l'Ancien Testament. Le premier, *Comprehendam...*, est tiré du livre de Job, v, 13, et cité d'après le texte hébreu. Il nous montre la sagesse divine en lutte contre l'habileté des hommes, dont elle déjoue les artifices pervers et qu'elle fait servir à ses propres fins. Le second, *Dominus novit...* (vers. 20), est emprunté au Ps. xciii, 11, d'après la traduction des LXX légèrement modifiée. Le trait le plus important de ce texte est *vanæ sunt*.

21-23. Le vrai titre de gloire des chrétiens. — *Nemo itaque...* Conclusion pratique, qui découle très naturellement de tout ce qui a été dit ci-dessus contre l'esprit de faction. — *Glorietur in hominibus*. Allusion aux paroles : J'appartiens à Paul, J'appartiens à Apollos, etc. Cf. I, 12. Ceux qui les proféraient se glorifiaient dans les hommes, tiraient sottement vanité de leurs relations personnelles avec eux. — *Omnia enim...* (vers. 22). Rien de plus inexact que ces formules par lesquelles les Corinthiens prétendaient appartenir à tel ou tel prédicateur, comme un serviteur appartient à son maître et un sujet à son prince, puisqu'un chrétien possède, de par Dieu, non seulement tous les prédicateurs, mais toutes choses. — *Sive Paulus, sive...* Après avoir mentionné les trois docteurs auxquels s'étaient rattachées trois des factions de Corinthe, Paul continue sa liste éloquentes, qui développe l'adjectif « omnia » : *sive... sive*. Le monde, c'est l'ensemble des êtres animés et inanimés ; la vie et la mort marquent les deux phases consécutives de notre existence ; les choses présentes et les choses futures désignent « toutes les périodes et les possibilités des temps ». — Après cette double énumération, la répétition de la phrase *omnia... vestra...* n'est que plus énergique. Tout a été mis par Dieu à la disposition des chrétiens, pour procurer leur salut. Convient-il, après cela, qu'ils se mettent sous la dépendance de tel

soit la vie, soit la mort, soit les choses présentes, soit les choses futures. Tout est à vous ;

23. et vous êtes au Christ, et le Christ est à Dieu.

du, sive vita, sive mors, sive præsentia, sive futura. Omnia enim vestra sunt ;

23. vos autem Christi, Christus autem Dei.

## CHAPITRE IV

1. Que les hommes nous regardent comme les ministres du Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu.

2. Or ce qu'on demande des dispensateurs, c'est qu'ils soient trouvés fidèles.

3. Pour moi, je me mets fort peu en peine d'être jugé par vous, ou par un tribunal humain ; mais je ne me juge pas non plus moi-même.

4. Car ma conscience ne me reproche

1. Sic nos existimet homo ut ministros Christi, et dispensatores mysteriorum Dei.

2. Hic jam quæritur inter dispensatores, ut fidelis quis inveniatur.

3. Mihi autem pro minimo est ut a vobis judicer, aut ab humano die ; sed neque meipsum judico.

4. Nihil enim mihi conscius sum, sed

ou tel homme, en se livrant à l'esprit de parti? — *Vos autem...* (vers. 23). Tout est à eux, mais ils sont au Christ ; car le Sauveur, en rachetant les chrétiens par sa mort, se les est acquis comme une propriété personnelle. Cf. VI, 20 ; VII, 23, etc. Ce tour inattendu donné à la pensée est d'un puissant effet. Saint Paul fait certainement allusion ici à la formule « Fgo autem Christi » (voyez I, 12<sup>b</sup> et les notes) ; mais il lui donne une signification large et noble, la seule qu'elle doive posséder pour un chrétien. — *Christus autem...* Ces mots complètent la synthèse. Nous sommes les maîtres de toutes choses, mais les serviteurs du Christ. Il est notre maître ; toutefois, en tant qu'homme, et aussi en tant que Fils de Dieu (saint Jean Chrysostome, Théodoret, etc.), il appartient lui-même à Dieu. Dieu dans le Christ : avec cette devise, il n'y a pas de coteries à redouter ; « tout rentre dans l'unité la plus parfaite. »

§ IV. — *Paul fait l'apologie de sa conduite comme apôtre.* IV, 1-21.

1<sup>o</sup> Les ministres du Christ n'ont à rendre de comptes qu'à lui seul. IV, 1-5.

Les partis qui s'étaient formés dans l'Église de Corinthe cherchaient à rehausser la réputation des chefs qu'ils s'étaient choisis, aux dépens de celle des autres docteurs chrétiens. En face de cette injuste partialité, saint Paul établit le vrai point de vue auquel on doit se placer pour apprécier les prédicateurs de l'évangile. Le ton est grave, ferme et fier, car l'apôtre avait à blâmer et aussi à se défendre personnellement.

CHAP. IV. — 1-5. Les envoyés du Christ ne sont pas soumis au jugement des hommes. — Dans les vers. 1 et 2, nous apprenons d'après quelle règle ils doivent être jugés : *Sic nos...* — *Homo* est pris, à la manière hébraïque, dans un sens tout à la fois général et distributif : Que

chaque homme... — *Ministros*. Le substantif grec ὑπηρέτης désigne étymologiquement un serviteur de rang inférieur, chargé de rudes travaux. — *Dispensatores* (οἰκονόμους). L'économe était, dans les familles riches qui avaient un grand nombre de serviteurs ou d'esclaves, « le dispensateur et répartiteur des provisions ou rations destinées à l'entretien journalier de tout le personnel. » Cf. Matth. xxiv, 45 ; Luc. xii, 42. — *Mysteriorum...* : les desseins de Dieu relatifs à notre rédemption ; par conséquent, les vérités évangéliques prêchées par les apôtres et les autres missionnaires du Christ. Cf. II, 7, etc. Il ne peut être question ici des sacrements que d'une manière très indirecte. — *Hic jam...* (vers. 2). C'est la meilleure leçon : ὧδε λοιπόν. C.-à-d., dans ces circonstances, les choses étant ainsi, ce qui reste à demander aux dispensateurs, c'est... — *Ut fidelis...* C'est là, en effet, la qualité essentielle d'un économe. Avant tout, il doit sauvegarder les intérêts de son maître, tout en distribuant avec exactitude aux serviteurs les aliments et les autres choses dont ils ont besoin. — *Mihi autem...* (vers. 3). L'apôtre déclare aux Corinthiens qu'ils ne sauraient être juges de la fidélité de leurs prédicateurs. Il se met directement en scène dans les vers. 3 et 4, parce que ses affirmations y ont un caractère entièrement personnel. — *Ab humano die*. Le mot ἡμερόν, qui représentait plus haut (cf. III, 13 et les notes) le jour du jugement, désigne ici un tribunal judiciaire. Que l'on juge Paul à Corinthe, ou en quelque autre endroit que ce soit, il ne s'en met point en peine. — *Sed neque meipsum*.. Il récusé même son propre jugement, car il sent qu'il ne se connaît pas assez pour être impartial en cette matière. — Sans doute, sa conscience lui rend le témoignage intime qu'il a fidèlement exercé ses fonctions d'apôtre (*nihil... mihi...*),

non in hoc justificatus sum; qui autem judicat me, Dominus est.

5. Itaque nolite ante tempus judicare, quoadusque veniat Dominus, qui et illuminabit abscondita tenebrarum, et manifestabit consilia cordium; et tunc laus erit unicuique a Deo.

6. Hæc autem, fratres, transfiguravi in me et Apollo propter vos, ut in nobis discatis, ne supra quam scriptum est, unus adversus alterum infletur pro alio.

7. Quis enim te discernit? Quid autem habes quod non accepisti? si autem accepisti, quid gloriaris quasi non acceperis?

rien, mais je ne suis pas justifié pour cela; celui qui me juge, c'est le Seigneur.

5. C'est pourquoi ne jugez point avant le temps, jusqu'à ce que vienne le Seigneur, qui mettra en lumière les choses cachées dans les ténèbres, et qui manifestera les desseins des cœurs; et alors chacun recevra de Dieu la louange qui lui sera due.

6. Au reste, mes frères, si j'ai fait l'application de ces choses à moi et à Apollo, c'est à cause de vous, afin que vous appreniez par notre exemple à ne pas aller au delà de ce qui est écrit, et que nul ne s'enfle d'orgueil en faveur de l'un contre l'autre.

7. Car qui est-ce qui te distingue? Qu'as-tu que tu n'aies reçu? et si tu l'as reçu, pourquoi te glorifies-tu, comme si tu ne l'avais pas reçu?

vers. 4); mais cela ne suffit pas pour prouver qu'il n'a rien à se reprocher (*sed non in hoc...*). Celui-là seul peut le juger et le déclarer juste, qui connaît ce qui se passe dans les replis les plus profonds du cœur humain. — *Itaque...* (vers. 5). Conclusion de ces prémisses : que les Corinthiens cessent de juger leurs apôtres et leurs docteurs! — Les mots *ante tempus* sont expliqués par la proposition *quoadusque veniat...* Ce n'est qu'alors que les jugements humains pourront être portés à coup sûr, lorsque Jésus-Christ (*Dominus*) aura prononcé publiquement le sien, aux grandes assises de la fin des temps. — *Illuminabit...* et *manifestabit...* Qualités qui permettront à Notre-Seigneur d'être un juge infallible. Par *abscondita tenebrarum*, il faut entendre nos actions bonnes ou mauvaises, demeurées inconnues des hommes, et par *consilia cordium*, les mobiles secrets qui nous font agir. — *Et tunc laus...* En attendant ce moment solennel, Paul récuse la compétence de tout juge humain. C'est par un euphémisme évident qu'il suppose que chacun aura sa part de la louange et de la récompense divines; il laisse à dessein de côté le blâme et le châtement qui reviendront à plusieurs.

2° Il y a des disciples orgueilleux qui se mettent au-dessus de leurs maîtres. IV, 6-13.

Ce passage plein de vie et de chaleur, en même temps que d'ironie, « a pour but de punir le vain et sot orgueil qui est inséparable de l'esprit de coterie. »

6. Transition. — Le pronom *hæc* résume tout ce que nous avons lu à partir de III, 5, comme on le voit par les mots *in me et Apollo*. — *Transfiguravi* (μετεσχημάτισα). Le verbe grec signifie à la lettre : changer de forme ou de figure, transformer; puis, comme en cet endroit : faire une application spéciale d'une chose à quelqu'un. — *Propter vos*. Paul explique lui-même ces mots, en ajoutant : *ut in nobis...* Par son propre

exemple et celui d'Apollos, il voulait apprendre aux Corinthiens à fuir l'orgueil, qui est inséparable des coteries. En effet, il n'avait mis en avant son nom et celui de son ami que pour faire hommage de leurs travaux et de leurs succès à Dieu, qui leur avait confié leur mandat. — *Ne supra quam...* D'après le grec : « Ne supra quod... » On est dans l'incertitude au sujet du sens précis de cette proposition. Elle se rapporte, d'après les uns, à l'Écriture sainte en général, où l'orgueil est si souvent blâmé et l'humilité recommandée; selon d'autres, à ce que saint Paul lui-même a écrit, dans les pages qui précèdent, sur le vrai rôle des prédicateurs. Quoiqu'il en soit, il est évident que l'apôtre veut faire rentrer les Corinthiens dans les limites d'une saine appréciation, conforme aux règles de l'humilité. — *Unus adversus...* La situation est dramatisée : nous voyons les membres des divers partis occupés à élever le plus possible leurs chefs au-dessus des autres. — *Infletur*. S'enfler d'orgueil, parce que l'on adhère à tel ou tel docteur.

7-8. Condamnation de cette conduite des Corinthiens. — Trois questions, posées coup sur coup, révèlent la légitime indignation de l'apôtre. S'adressant individuellement aux coupables, il leur montre combien leur orgueil est injustifiable : *Quis enim...?* C.-à-d. : Qui est-ce qui te trouve des avantages personnels que ne possèdent pas tous les autres? La réponse n'est pas donnée explicitement, mais elle est clairement supposée : Personne! Les prétendus avantages n'existent donc pas. — *Quid autem...?* Cette seconde question va plus loin que la première : dans le cas où une supériorité réelle existerait, elle vient de Dieu, on l'a reçue. De là une troisième question : *Si autem..., quid...?* La vanité est ainsi tranchée par la racine. — *Jam...* (vers. 3). La pensée que des chrétiens peuvent



8. Déjà vous êtes rassasiés, déjà vous êtes devenus riches; vous réglez sans nous, et puissiez-vous régner, en effet, afin que nous aussi nous régnions avec vous!

9. Car il me semble que Dieu nous traite, nous les apôtres, comme les derniers *des hommes*, comme des condamnés à mort, puisque nous sommes donnés en spectacle au monde, et aux anges, et aux hommes.

10. Nous, nous sommes fous à cause du Christ, mais vous, vous êtes sages dans le Christ; nous sommes faibles, et vous êtes forts; vous êtes honorés, et nous sommes méprisés.

11. Jusqu'à cette heure nous souffrons la faim, la soif, la nudité; on nous frappe au visage, nous n'avons pas de demeure stable;

8. Jam saturati estis, jam divites facti estis; sine nobis regnatis, et utinam regnetis, ut et nos vobiscum regnemus!

9. Puto enim quod Deus nos apostolos novissimos ostendit, tanquam morti destinatos, quia spectaculum facti sumus mundo, et angelis, et hominibus.

10. Nos stulti propter Christum, vos autem prudentes in Christo; nos infirmi, vos autem fortes; vos nobiles, nos autem ignobiles.

11. Usque in hanc horam et esurimus, et sitimus, et nudi sumus, et colaphis cedimur, et instabiles sumus,

nourrir de si singulières prétentions révolte de plus en plus l'humble apôtre; aussi sa parole se transforme-t-elle en une mordante ironie. Remarquez la répétition de l'adverbe *jam*: Déjà maintenant vous êtes dans la jouissance et la gloire, vous les disciples, tandis que vos prédicateurs sont encore dans la peine et dans l'ignominie. — *Saturati...*, *divites facti...* Ainsi qu'il ressort de la seconde moitié du verset, ces deux expressions figurent l'abondance des biens apportés par le Christ. — *Regnatis*. Plutôt, d'après le grec: Vous êtes devenus rois; c.-à-d., vous avez commencé à régner. Lorsque le royaume de Dieu annoncé, puis fondé par le Christ, sera entré dans la période de sa consommation, à la fin des temps, chaque chrétien participera au règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cf. II Tim. II, 12; Apoc. III, 21; V, 10, etc. Cette époque glorieuse avait-elle donc commencé pour les Corinthiens? — *Sine nobis*: sans que Paul et ses collaborateurs eussent part à ces grandes choses. Et pourtant c'étaient eux qui avaient fondé l'Église de Corinthe. — *Et utinam...*! Le sarcasme redouble ici de force. L'apôtre voudrait que les Corinthiens fussent vraiment en possession du trône et de la couronne; dans ce cas, il aurait l'espoir de régner bientôt avec eux, grâce à leur protection et à leur recommandation.

9-13. Vraiment, à Corinthe, les disciples sont plus privilégiés que leurs maîtres. Saint Paul trace dans ces versets « le tableau des opprobres et des souffrances de la vie apostolique, en les faisant contraster avec les airs de rois que prenaient certains d'entre les Corinthiens ». — *Nos apostolos*. Par ces mots, Paul ne se désignait pas seulement lui-même, mais aussi les membres du collège apostolique, dont la plupart étaient encore vivants et travaillaient à prêcher l'évangile. — *Novissimos*: les derniers des hommes. — *Ostendit*. Le grec a le sens d'exposer en public (« spectandos proposuit »); ici, d'une

manière ignominieuse, comme on le voit par le détail qui suit, *tanquam morti...* L'allusion porte sur les outrages qu'on faisait subir dans l'antiquité aux condamnés à mort, avant le supplice final. En citant ce trait, saint Paul veut dire que la vie des apôtres était fréquemment en péril. En ce qui le concerne, voyez Act. XIV, 18; XVI, 22 et ss.; XXI, 30 et ss.; Rom. VIII, 36; II Cor. I, 9; XI, 23, etc. — *Quia spectaculum...* Ce détail continue le précédent. *Mundo* renferme l'idée générale, qui est ensuite analysée: *angelis et...* Il ne s'agit pas seulement des mauvais anges ou des hommes hostiles aux apôtres, mais également des bons, qui contemplaient leur œuvre avec jole et admiration. — *Nos...*, *vos...* (vers. 10). Saint Paul établit trois contrastes piquants entre les apôtres et les Corinthiens. Ceux-là, qui renonçaient à tout ce que le monde recherche, pour prêcher une doctrine regardée comme folle, étaient traités d'insensés (*stulti*); ils étaient dénués de toute force humaine (*infirmi*) et persécutés en tous lieux; ou les bafouait comme des *ignobiles*. Au contraire, ceux-ci se croyaient pleins de sagesse, de force, de noblesse (*prudentes, fortes...*). Les mots *in Christo*, qui correspondent à « propter Christum », font ressortir la faute des Corinthiens orgueilleux, qui prétendaient unir deux choses inconciliables, la sagesse selon le monde, et le christianisme. — *Usque in hanc horam...* (vers. 11). Développant l'épithète « ignobiles », l'auteur montre, par quelques traits caractéristiques, ce qu'était alors la vie d'un ministre du Christ. Comp. II Cor. VI, 3 et ss.; XI, 23 et ss. Ce ne sont pas des choses du passé qui vont être citées, mais des faits actuels, renouvelés presque chaque jour. L'énumération a lieu dans l'ordre suivant: d'abord les privations de tout genre qu'enduraient les apôtres (*esurimus...*, *nudi...*), puis les mauvais traitements (*colaphis...*), la vie errante (*instabiles...*), et, comme si le rôle de missionnaire n'était pas déjà très pénible par

12. et laboramus operantes manibus nostris; maledicimur, et benedicimus; persecutionem patimur, et sustinemus;

13. blasphemamur, et obsecramus; tanquam purgamenta hujus mundi facti sumus, omnium peripsema usque adhuc.

14. Non ut confundam vos, hæc scribo; sed ut filios meos carissimos moneo.

15. Nam si decem millia pædagogorum habeatis in Christo, sed non multos patres; nam in Christo Jesu per evangelium ego vos genui.

16. Rogo ergo vos, imitatores mei estote, sicut et ego Christi.

17. Ideo misi ad vos Timotheum, qui est filius meus carissimus, et fidelis in Domino, qui vos commonefaciet vias meas, quæ sunt in Christo Jesu, sicut ubique in omni ecclesia doceo.

12. nous nous fatiguons à travailler de nos mains; on nous maudit, et nous bénissons; on nous persécute, et nous le supportons;

13. on nous blasphème, et nous prions; nous sommes devenus comme les ordures du monde, comme les balayures de tous jusqu'à présent.

14. Ce n'est pas pour vous faire honte que je vous écris cela, mais je vous avertis comme mes enfants bien-aimés.

15. Car eussiez-vous dix mille maîtres dans le Christ, vous n'avez cependant pas plusieurs pères, puisque c'est moi qui vous ai engendrés en Jésus-Christ par l'évangile.

16. Je vous en conjure donc, soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même du Christ.

17. C'est pour cela que je vous ai envoyé Timothée, qui est mon fils très cher et fidèle dans le Seigneur; il vous rappellera quelles sont mes voies en Jésus-Christ, selon ce que j'enseigne partout dans toutes les églises.

lui-même, le travail manuel, pour suffire aux nécessités quotidiennes et n'être à charge à personne (*et laboramus...*, vers. 12). Pour ce dernier trait, voyez IX, 6 et ss.; Act. XVIII, 2 et xx, 34; II Cor. XI, 7; II Thess. III, 8, etc. — Dans la suite de la description, *maledicimur et...*, l'écrivain sacré oppose la conduite patiente et humble des apôtres à la brutalité de leurs persécuteurs. Le grec est plus concis et plus énergique: Maudits, nous bénissons; persécutés, nous supportons; calomniés, nous exhortons. Telles étaient les armes avec lesquelles ils se défendaient. — Le trait *tanquam purgamenta...*, *peripsema...* (vers. 13) termine en gradation ascendante cette glorieuse énumération. D'après le grec: les balayures du monde et le rebut de tous.

3<sup>e</sup> Avertissement paternel. IV, 14-21.

14-15. Raison pour laquelle Paul a dû tenir un langage si sévère. Le discours redevient plein de tendresse. — *Non ut confundam...* Le but direct de l'apôtre n'a pas été d'humilier les Corinthiens, mais de leur découvrir leur faute, afin de les ramener à résipiscence. — *Sed ut filios...* Un père, même lorsqu'il est obligé de punir ses enfants, n'a pas pour but immédiat leur châtement, mais l'amélioration de leur conduite. Ainsi en est-il de Paul à l'égard des Corinthiens. — *Nam si...* (vers. 15). Il affirme, avec un touchant mélange d'énergie et de délicatesse, qu'il a le droit de les nommer ses enfants et d'exercer une autorité paternelle à leur égard. — *Decem millia* est une hyperbole proverbiale, comme « sixcenti » des classiques latins. — *Pædagogorum*. Le pédagogue était d'ordinaire un esclave chargé de l'éducation des enfants.

Cf. Gal. III, 24. Saint Paul nomme « pédagogues dans le Christ » les docteurs qui, après lui et Apollos, avaient travaillé à l'instruction religieuse des Corinthiens. — *Sed non multos...* Manière très délicate de dire que ceux-ci n'avaient eu en réalité qu'un seul père spirituel, Paul lui-même, qui avait été le premier à leur prêcher la foi. — *In Christo... genui*. Sur cette métaphore très expressive, voyez Gal. VI, 19; Philem. 10, etc.

16-17. Pour aider les fidèles de Corinthe à pratiquer une conduite plus parfaite, l'apôtre leur a envoyé son fidèle disciple Timothée. — *Imitatores mei...* « Un père a le droit d'attendre que des enfants bien nés suivent ses traces. » C'est surtout sous le rapport de l'humilité que Paul désirait être imité par les Corinthiens, puisqu'ils étaient alors si orgueilleux et prétentieux. — Les mots *sicut et ego Christi*, qui ne se trouvent que dans un petit nombre de manuscrits grecs, sont probablement une glose empruntée à XI, 1. — *Timotheum* (vers. 17). Ce bien-aimé disciple de saint Paul était alors en route pour Corinthe; cf. XVI, 10-16. L'apôtre lui donne ici des titres bien capables de le recommander: *filius... carissimus et fidelis...* — *Commonefaciet*. D'après le grec: Il vous fera souvenir. Les Corinthiens avaient vu Paul à l'œuvre pendant longtemps et connaissaient mieux que personne sa conduite (*vias meas*), qui avait été toujours inspirée par la foi et l'amour envers Jésus-Christ (*quæ... in Christo...*). — Les mots *sicut in omni...* déterminent les précédents: ma manière d'agir comme prédicateur de l'évangile, dans toutes les églises fondées par moi.

18. Quelques-uns se sont enflés d'orgueil, comme si je ne devais pas aller chez vous.

19. Mais j'irai bientôt chez vous, si le Seigneur le veut, et je connaîtrai, non quelles sont les paroles de ceux qui se sont enflés, mais quelle est leur puissance.

20. Car le royaume de Dieu ne consiste pas en paroles, mais en puissance.

21. Que voulez-vous? Que j'aille à vous avec la verge, ou avec charité et dans un esprit de douceur?

18. Tanquam non venturus sim ad vos, sic inflati sunt quidam.

19. Veniam autem ad vos cito, si Dominus voluerit; et cognoscam non sermonem eorum qui inflati sunt, sed virtutem.

20. Non enim in sermone est regnum Dei, sed in virtute.

21. Quid vultis? In virga veniam ad vos, an in caritate et spiritu mansuetudinis?

## CHAPITRE V

1. On entend dire partout qu'il y a de l'impudicité parmi vous, et une impudicité telle qu'il n'en existe pas même chez les païens, au point que l'un d'entre vous a la femme de son père.

1. Omnino auditur inter vos fornicatio, et talis fornicatio, qualis nec inter gentes, ita ut uxorem patris sui aliquis habeat.

18-21. Le prochain voyage de Paul à Corinthe et la conduite qu'il se propose de tenir alors. — *Tanquam non...* Les principaux adversaires de l'apôtre à Corinthe avaient répandu le bruit qu'il ne viendrait pas lui-même dans cette ville, parce qu'il redoutait d'être confronté avec eux. Cf. II Cor. x, 1. Ne voulant pas que l'envoi de Timothée soit interprété en ce sens, il annonce solennellement qu'il viendra et qu'il n'aura peur de personne. — *Inflati sunt*. Comp. le vers. 6. Allusion aux airs triomphants et aux paroles pleines de forfanterie de ces hommes. — Sur la pieuse restriction *si Dominus...* (vers. 19), voyez Rom. i, 10; Jac. iv, 15, etc. — Il y a beaucoup de finesse et d'ironie dans les mots *et cognoscam...*, qui opposent la force réelle (*virtutem*) des ennemis de l'apôtre à leurs beaux discours (*sermonem*). Sur place on verra de quoi ils sont capables pour développer l'œuvre de Dieu ici-bas. — *Non enim...* (vers. 20). Motif de la distinction qui vient d'être établie entre les actes et les paroles. Le royaume de Dieu, soit qu'on l'envisage d'une manière individuelle dans les âmes des chrétiens, soit qu'il représente l'Église telle qu'elle existait déjà dans tout l'empire romain, ne doit pas son origine et ses développements à l'éloquence humaine, mais à la seule force de Dieu, qui agit dans les cœurs. Cf. ii, 5. — *Quid vultis* (vers. 21)? Saint Paul offre aux fidèles de Corinthe le choix entre la paix et la guerre. Il viendra et il appréciera; des Corinthiens eux-mêmes dépendra la suite de sa conduite. — *In virga*: comme un pédagogue sévère. *In caritate...*: à la façon d'un père aimant. Le ton menaçant que prend l'apôtre révèle d'une

part l'étonnante hardiesse de ses ennemis, et



Enfant flagellé dans une école romaine.  
(Peinture d'Herculanum.)

d'autre part, l'état d'imperfection dans lequel se trouvaient de nombreux fidèles.

### SECONDE PARTIE

#### Règles relatives à la vie civile des Corinthiens. V, 1-XI, 1.

§ I. — *Le scandale de l'incestueux*. V, 1-13.

C'est à ce grand crime que sont rattachées les principales idées contenues dans le chap. v.

1° L'excommunication est lancée contre le coupable. V, 1-5.

CHAP. V. — 1. Le crime. Il est mentionné en un langage abrupt et ému, qui trahit l'indignation et la tristesse de l'apôtre. — *Omnino*. Le grec ὄλωσ signifie plutôt: d'une manière générale. La pensée est donc: On entend répé-

2. Et vos inflati estis, et non magis luctum habuistis, ut tollatur de medio vestrum qui hoc opus fecit.

3. Ego quidem, absens corpore, præsens autem spiritu, jam judicavi ut præsens eum qui sic operatus est;

4. in nomine Domini nostri Jesu Christi, congregatis vobis et meo spiritu, cum virtute Domini nostri Jesu,

5. tradere hujusmodi Satanæ in interitum carnis, ut spiritus salvus sit in die Domini nostri Jesu Christi.

6. Non est bona gloriatio vestra. Nescitis quia modicum fermentum totam massam corrumpit?

2. Et vous êtes enflés d'orgueil, et vous n'avez pas été plutôt dans le deuil, afin que celui qui a commis cette action fût ôté du milieu de vous!

3. Pour moi, absent de corps, mais présent d'esprit, j'ai déjà jugé comme si j'étais présent celui qui a fait un tel acte.

4. Au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, vous et mon esprit étant assemblés, par la puissance de notre Seigneur Jésus,

5. qu'un tel homme soit livré à Satan, pour la destruction de la chair, afin que l'esprit soit sauvé au jour de notre Seigneur Jésus-Christ.

6. C'est bien à tort que vous vous glorifiez. Ne savez-vous pas qu'un peu de levain corrompt toute la pâte?

ter (*auditur*) que l'impudicité en général règne parmi vous. Un cas spécial de ce vice est ensuite signalé en gradation ascendante, *et talis...* — Les mots *inter vos* ne se rapportent pas au verbe « *auditur* », mais à *fornicatio*. — Le trait *qualis nec inter...* met en relief l'énormité de la faute. Pour qu'un cas d'impureté fût rare chez les païens, et surtout à Corinthe, il fallait qu'il eût une gravité particulière. — *Uxorem patris*. Non pas sa propre mère, évidemment, car cette circonstance plus odieuse encore aurait été indiquée; mais sa belle-mère, une femme épousée en secondes noces par le père devenu veuf. Celui-ci vivait peut-être encore, d'après II Cor. VII, 11. On suppose généralement que la femme n'était pas chrétienne; si elle l'eût été, saint Paul aurait sans doute porté contre elle aussi une sentence d'excommunication. Les paroles suivantes de Cicéron, *Pro Cluent.*, v, 6, nous font connaître l'impression produite par des crimes de ce genre, lorsqu'ils avaient lieu chez les païens: « *Nubit genero socrus. O mulieris scelus incredibile, et præter hanc unam in omni vita inauditum!* »

2. Blâme justement sévère de l'apôtre, adressé à tous les chrétiens de Corinthe. — *Et vos* (pronom très accentué) *inflati...* Cf. IV, 6, 19. Sous l'influence de l'orgueil excité en eux par l'esprit de parti, les Corinthiens avaient honteusement toléré ce crime monstrueux, au lieu d'éprouver en face de lui une profonde tristesse (*non magis luctum...*), et de rejeter du milieu d'eux celui qui l'avait commis (*ut tollatur...*).

3-5. La sentence. Ce qu'ils n'ont pas fait, Paul va le faire lui-même. Sa parole devient majestueuse comme celle d'un juge spirituel, qui a conscience de parler au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Absens...*, *præsens...* L'apôtre se transporte par la pensée dans l'assemblée chrétienne de Corinthe, pour prononcer officiellement la sentence qu'il avait déjà formulée à part lui (*jam judicavi...*). — *In nomine...* (vers. 4). C.-à-d., agissant comme repré-

sentant et comme organe du divin fondateur de l'Église. — *Cum virtute...* En vertu de la toute-puissance qu'il avait reçue comme apôtre. — *Tradere hujusmodi* (pronom plein de mépris)... C'est ici la sentence proprement dite (vers. 5). Comme le disait déjà saint Jean Chrysostome, la formule « *livrer à Satan* » doit être prise à la lettre. Celui qu'elle concernait était vraiment livré au pouvoir du démon, pour que celui-ci le châtiât dans son corps. Telle est l'opinion de la plupart des commentateurs anciens et modernes. Il y a donc ici plus que l'excommunication ordinaire, puisqu'une peine corporelle, infligée par Satan, y était ajoutée. — *In interitum...* C'est le résultat négatif du châtement. Les souffrances extérieures et les maladies dont le corps serait frappé avaient pour but de détruire les influences malsaines de la chair, de la sensualité. — *Ut spiritus salvus...* Cf. Rom. VI, 6. Résultat positif. L'excommunication et les autres peines ecclésiastiques ont un caractère médicinal; elles sont infligées en vue de la correction des pécheurs. On s'appuie à bon droit sur ce passage pour affirmer que l'Église a le droit de punir les pécheurs scandaleux et de les retrancher de son sein. — *In die Domini...*: au jour du jugement général.

2° La métaphore du levain. V, 6-8.

6-8. Dangers de la fausse attitude des Corinthiens. — *Non est bona...* Le blâme reparait pour un instant. Il s'attaque maintenant à la *gloriatio* des chrétiens de Corinthe, c.-à-d., à la vaine satisfaction qu'ils prenaient dans la prétendue sagesse de leurs docteurs, etc. Cf. IV, 6, 18-19. — *Nescitis quia...*? N'auraient-ils pas dû savoir combien le mauvais exemple est contagieux? Saint Paul exprime cette pensée sous la forme d'un proverbe populaire: *Modicum fermentum...* Le levain, même employé en petite proportion, exerce son action sur une quantité considérable de pâte (*totam massam*) et lui communique son âcreté (*corrumpit*; mieux, d'après le grec, il fait fermenter). Notre-Seigneur aussi fait usage de cette métaphore pour

7. Purifiez-vous du vieux levain, afin que vous soyez une pâte nouvelle, comme vous êtes des pains sans levain. Car le Christ, notre pâque, a été immolé.

8. Célébrons donc la fête, non avec du vieux levain, ni avec un levain de malice et de méchanceté, mais avec les pains sans levain de la sincérité et de la vérité.

9. Je vous ai écrit dans ma lettre : Ne vous mêlez pas avec les impudiques ;

10. ce que je n'entendais pas des impudiques de ce monde, non plus que des avaris, ou des rapaces, ou des idolâtres ; autrement vous auriez dû sortir de ce monde.

11. Mais je vous ai écrit de ne pas

7. Expurgate vetus fermentum, ut sitis nova conspersio, sicut estis azymi. Etenim Pacha nostrum immolatus est Christus.

8. Itaque epulemur, non in fermento veteri, neque in fermento malitiæ et nequitiae, sed in azymis sinceritatis et veritatis.

9. Scripsi vobis in epistola : Ne commisceamini fornicariis ;

10. non utique fornicariis hujus mundi, aut avaris, aut rapacibus, aut idolis servientibus ; alioquin debueratis de hoc mundo exiisse.

11. Nunc autem scripsi vobis non

relever la force de pénétration du levain, tantôt en bonne part (cf. Matth. XIII, 33 ; Luc. XIII, 21), tantôt en mauvaise part (Matth. XVI, 6 et ss. ; Marc. VIII, 15, etc.). Saint Paul ne l'emploie que dans ce second sens. Cf. Gal. V, 9. Ici, le levain représente l'incestueux. Développant cette image, l'apôtre en tire une belle allégorie dans les vers. 7 et 8. — L'exhortation *expurgate...* découle tout naturellement des effets mauvais que produit le levain. Elle se rattache aussi à la loi juive, qui interdisait, durant toute l'octave pascale, l'usage du pain levé, remplacé par le pain azyme. Cf. Ex. XII, 39 ; XIII, 6-9 ; Matth. XXVI, 17 et les notes. — *Vetus fermentum* : par allusion au levain qui avait servi d'une Pâque à l'autre. — *Nova conspersio* : par allusion à la pâte fraîche et sans levain que les Juifs préparaient la veille de la Pâque. — *Sicut estis...* En droit, les chrétiens sont purs comme des pains azymes ; que les Corinthiens se hâtent donc de le redevenir en fait (*ut sitis...*). — *Etenim...* Lorsque l'agneau pascal avait été immolé, le soir du 14 nisan, le pain azyme était seul autorisé. Or, dit saint Paul, l'immolation de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'agneau pascal des chrétiens (*pascha* a ici la signification restreinte de victime pascale ; cf. Luc. XXII, 7, etc.), a eu lieu depuis longtemps, et la Pâque mystique a commencé pour l'Église. Tant que cette fête durera, par conséquent jusqu'à la fin des temps, tout péché doit être exclu de notre vie : *Itaque...* — *Neque in...* Les substantifs *malitiæ* et *nequitiae* sont à peu près synonymes ; ils désignent tous les vices dans lesquels les chrétiens de Corinthe étaient tombés avant leur conversion. — *Contraste* : *sed in...* L'équivalent grec du mot *sinceritatis* désigne la transparence d'un objet, et par suite sa pureté ; celui de *veritatis* représente la droiture de l'âme. — Ainsi qu'il a été dit dans l'Introd., p. 118, du choix de cette image par l'apôtre, on a induit avec beaucoup de vraisemblance qu'il a composé cette lettre précisément à l'époque des pains azymes, c.-à-d., vers la fête de Pâque.

3° Saint Paul dissipe un malentendu, à pro-

pos d'un passage d'une lettre antérieure qu'on avait mal interprété. V, 9-13.

9-10. Ce que l'apôtre avait écrit. — Les mots *scripsi in epistola* désignent, à n'en pas douter, une lettre adressée précédemment par saint Paul à l'Église de Corinthe, et malheureusement perdue. Voyez X. Carrière et S. Berger, *la Correspondance apocryphe de saint Paul et des Corinthiens*, Paris, 1891, et P. Vetter, *Der apokr. dritte Korintherbrief*, Tubingue, 1894. Il est surprenant que saint Jean Chrysostome et quelques rares commentateurs à sa suite se soient refusés à admettre ce fait évident ; pour eux, la lettre en question serait identique à celle que nous étudions en ce moment. — *Ne commisceamini...* Dans sa lettre antérieure, l'apôtre avait demandé la rupture des relations familiales et fréquentes avec les impudiques. Il est bon de se souvenir, à propos des vers. 1-5, 9 et 11 de ce chapitre, et de VI, 9-10, 12-20, que l'impureté était un vice très commun à Corinthe (Introd., p. 115), et que, par suite d'anciennes habitudes et de préjugés invétérés, les chrétiens eux-mêmes n'éprouvaient pas toujours pour lui toute l'horreur qu'il mérite. — *Non utique...* (vers. 10). Saint Paul explique cette recommandation, qui avait été imparfaitement comprise. Elle ne concernait pas d'une manière absolue tous les pécheurs, mais seulement les chrétiens adonnés au vice. — *Hujus mundi*. C.-à-d. : le monde pervers, et spécialement le monde païen, par opposition à l'Église. — *Aut avaris, aut...* Aux impudiques, l'apôtre associe trois autres catégories de grands pécheurs. — *Rapacibus* : ceux qui s'approprient le bien d'autrui par des moyens violents. — *Alioquin...* Motif pour lequel l'injonction de Paul ne pouvait pas avoir la signification qu'on lui avait donnée : dans une ville telle que Corinthe, prescrire aux chrétiens de se séparer des hommes dissolus, idolâtres, etc., c'eût été les obliger à n'avoir de rapports qu'entre eux, ou, comme il est dit avec une fine pointe d'ironie, à quitter ce globe pour aller s'établir dans un autre.

11-13. Le vrai sens de l'exhortation de l'apôtre.

commiseri, si is qui frater nominatur est fornicator, aut avarus, aut idolis serviens, aut maledicus, aut ebriosus, aut rapax, cum ejusmodi nec cibum sumere.

12. Quid enim mihi de iis qui foris sunt judicare? Nonne de iis qui intus sunt vos judicatis?

13. Nam eos qui foris sunt Deus judicabit. Auferte malum ex vobis ipsis.

avoir de relations avec celui qui, portant le nom de frère, est impudique, ou avare, ou idolâtre, ou médisant, ou ivrogne, ou rapace; de ne pas même prendre de nourriture avec un tel homme.

12. En effet, qu'ai-je à juger ceux du dehors? N'est-ce pas ceux du dedans que vous jugez?

13. Quant à ceux du dehors, Dieu les jugera. Otez le méchant d'au milieu de vous.

## CHAPITRE VI

1. Audet aliquis vestrum habens negotium adversus alterum, judicari apud iniquos, et non apud sanctos?

1. Quelqu'un de vous, ayant un différend avec un autre, ose l'appeler en jugement devant les méchants, et non devant les saints?

— Le trait *non commiseri*, c.-à-d. la rupture des relations privées, se rapportait seulement aux chrétiens vicieux (*si quis frater...*), à ceux qui, devenus membres de l'Église, s'étaient oubliés jusqu'à retomber dans les péchés du paganisme. — Suit une énumération de six espèces de péchés graves, dont quatre ont été déjà citées au vers. 10. Les deux autres sont représentées par les mots *maledicus* (*λοιδωρος*, celui qui injurie) et *ebriosus*. La mention de l'idolâtrie paraît tout d'abord surprenante, puisqu'il s'agit de Corinthiens baptisés. Elle prouve que les chrétiens issus du paganisme ne rompaient pas toujours immédiatement avec les pratiques les moins graves de l'idolâtrie. Cf. x, 7, 14; I Joan. v, 21, etc. — Le détail *nec cibum...* est ajouté pour montrer à quel point la rupture devait être complète. D'ailleurs, l'acte de manger à la même table suppose de l'intimité. — *Quid enim...* (vers. 12). Saint Paul indique la raison de la distinction qu'il vient d'établir. D'un côté, il n'a point à juger ceux qui sont en dehors de l'Église, les païens ou les Juifs, puisqu'ils ne sont pas de son ressort (la formule *iis qui foris...* équivaut à l'expression « hujus mundi » du vers. 10; cf. Col. iv, 5, etc.); de l'autre, ce sont les chrétiens qui jugent les chrétiens. Ces derniers sont représentés par les mots *iis qui intus sunt*, ceux qui sont dans l'intérieur de l'Église. — La question *Nonne... judicatis* revient à dire : N'exercez-vous pas la puissance judiciaire dans votre propre chrétienté? — *Nam eos* (d'après le grec : « eos autem »)... Restriction importante (vers. 13). Les infidèles n'échapperont cependant pas au jugement; mais c'est Dieu même qui sera leur juge. — *Auferte...* Trait final, qui nous ramène à l'incesteux. En effet, *malum* est au masculin dans le grec : le méchant, l'homme pervers en ques-

tion. Les termes de cet « ordre péremptoire », qui pressait les Corinthiens d'excommunier ce grand coupable, sont empruntés à une formule employée à plusieurs reprises dans le Deutéronome (cf. xvii, 7; xix, 19; xxiv, 7, etc.), pour désigner la peine de mort. En réalité, l'excommunication produit au moral la mort de ceux contre qui elle est portée.

### § II. — Des procès entre chrétiens et du vice impur. VI, 1-20.

1° Les procès. VI, 1-11.

A la fin du chap. v, Paul avait dit que ce n'est ni son affaire, ni celle de ses lecteurs, de juger les infidèles; un chrétien ne doit juger que ses frères selon la foi. Cette pensée l'amène à signaler un autre abus qui avait pris naissance dans l'Église de Corinthe.

CHAP. VI. — 1-7. Inconvenance qu'il y a pour des chrétiens à se citer mutuellement devant des tribunaux païens. — Comme plus haut (cf. I, 10-12 et v, 1), l'abus est d'abord mentionné en termes énergiques : *Audet...?* Il faut avoir une véritable audace pour agir comme il va être indiqué. « Les Juifs, qui avaient le sentiment de leur noblesse théocratique, n'avaient point recours dans leurs litiges aux tribunaux païens; un arbitrage établi entre eux décidait de pareilles questions. » — *Negotium* : une affaire contentieuse, relative à des intérêts temporels. — *Judicari apud...* L'apôtre reviendra plus bas, vers. 6 et ss., au fait même des procès entre chrétiens. Ce qu'il relève en premier lieu, c'est la contradiction, le manque de dignité, qu'il y avait pour des membres de l'Église à se faire juger par des païens, par des « injustes » (*iniquos, ἀδίκων*), comme il les nomme pour rendre la faute plus évidente. C'est *apud sanctos*, auprès

2. Ne savez-vous pas que les saints jugeront ce monde? Et si c'est par vous que ce monde sera jugé, êtes-vous indignes de juger les moindres choses?

3. Ne savez-vous pas que nous jugerons les anges? Combien plus les choses de cette vie!

4. Si donc vous avez des différends touchant les choses de cette vie, établissez pour les juger ceux qui sont les moins considérés dans l'église.

5. Je le dis à votre confusion. Ainsi il n'y a parmi vous pas un seul homme sage qui puisse juger entre ses frères.

6. Mais un frère plaide contre son frère, et cela devant des infidèles?

7. C'est déjà chez vous une grande

2. An nescitis quoniam sancti de hoc mundo judicabunt? Et si in vobis judicabitur mundus, indigni estis qui de minimis judicetis?

3. Nescitis quoniam angelos judicabimus? Quanto magis sæcularia!

4. Sæcularia igitur judicia si habueritis, contemptibiles qui sunt in ecclesia, illos constituite ad judicandum.

5. Ad verecundiam vestram dico. Sic non est inter vos sapiens quisquam, qui possit judicare inter fratrem suum?

6. Sed frater cum fratre judicio contendit, et hoc apud infideles?

7. Jam quidem omnino delictum est

des chrétiens consacrés à Dieu et séparés du monde coupable, que des affaires de ce genre



Empereur romain sur une chaise curule, siège réservé à certains juges. (D'après une statue de marbre.)

devraient être portées. — L'apôtre proteste davantage encore contre cette conduite anormale : *An nescitis...* (vers. 2)? — *De hoc mundo...* Le monde, c'est encore la masse de l'humanité, demeurée incrédule à l'égard de Jésus-Christ. Cf. v, 10, etc. Le Sauveur a promis tout particulièrement à ses apôtres qu'ils jugeront le monde (cf. Matth. XIX, 28); comme notre auteur, saint Jean, dans l'Apocalypse, II, 26-27 et XX, 4, attribue cette autorité judiciaire à tous les fidèles. C'est en vertu de leur union étroite avec Jésus, le juge suprême des vivants et des morts, qu'ils seront rendus capables de la déployer. — *Si in vobis... indigni...?* Frappant contraste : être les juges du monde, et ne pas se sentir capables de juger des affaires temporelles mesquines et vulgaires (*de minimis*). La locution grecque *χριστηρίων ἐλαχίστων* signifie à la lettre : des tri-

bunaux les plus infimes. L'apôtre veut donc dire : Seriez-vous indignes de séger comme juges dans les moindres cours, où sont traitées les causes sans importance? — *Nescitis quoniam...* (vers. 3). C'est la même pensée, rendue plus vigoureuse encore. Le substantif *angelos* ne désigne ici que les mauvais anges, comme l'admettent la plupart des commentateurs. Cf. II Petr. II, 4; Judæ, 6, etc. — *Quanto magis...* Lorsqu'on jouit de pareils droits, à plus forte raison possède-t-on celui de juger des choses de la terre (*sæcularia*; dans le grec, βιωτικὰ, les affaires de la vie quotidienne). — Après ces reproches, saint Paul propose aux Corinthiens, non sans ironie, un moyen pratique de terminer leurs différends : qu'ils établissent pour juges les plus humbles et les moins considérés d'entre eux (*contemptibiles*; à la lettre dans le grec : ceux qui sont comptés pour rien). — *Constituite ad...* Cette traduction donne bien le sens du verbe καθίζετε, faites asseoir (comme juges). — *Ad verecundiam...* (vers. 5). L'expédient qui vient d'être proposé ne devait donc pas être pris à la lettre; l'apôtre n'avait parlé ainsi que pour mieux faire comprendre la faute. — Il la fait ressortir encore par une autre réflexion non moins humiliante : *Sic non est...* Puisqu'ils plaidaient devant des juges païens, c'est donc qu'il n'y avait parmi eux aucun homme assez avisé pour servir d'arbitre. Et pourtant, maint chrétien se croyait si plein de sagesse à Corinthe! Cf. III, 18; IV, 10, etc. — *Sed frater...* (vers. 6). Saint Paul attaque maintenant d'une manière directe l'abus en question. Son langage trahit de nouveau son juste mécontentement. — *Et hoc apud...* C'est la circonstance traitée dans les vers. 1-5. — *Delictum*. Le mot grec ἥττημα désigne à proprement parler un « manque » moral, une sorte de déficit sous le rapport de la perfection chrétienne. L'apôtre ne veut pas dire, assurément, que ce soit un péché pour des chrétiens de plaider entre eux, dans le but de faire valoir leurs droits injustement lésés. Comme Jésus lui-même (cf. Matth. v, 39 et ss.), il conseille de subir plutôt patiemment des injustices

in vobis quod judicia habetis inter vos. Quare non magis injuriam accipitis? quare non magis fraudem patimini?

8. Sed vos injuriam facitis, et fraudatis, et hoc fratribus!

9. An nescitis quia iniqui regnum Dei non possidebunt? Nolite errare: neque fornicarii, neque idolis servientes, neque adulteri,

10. neque molles, neque masculorum concubitores, neque fures, neque avari, neque ebriosi, neque maledici, neque rapaces, regnum Dei possidebunt.

11. Et hæc quidam fuistis; sed abluti estis, sed sanctificati estis, sed justificati estis in nomine Domini nostri Jesu Christi, et in Spiritu Dei nostri.

faute que vous ayez des procès entre vous. Pourquoi n'acceptez-vous pas plutôt une injustice? pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt une fraude?

8. Mais c'est vous qui commettez l'injustice et qui pratiquez la fraude, et cela envers vos frères!

9. Ne savez-vous pas que les injustes ne posséderont point le royaume de Dieu? Ne vous y trompez pas: ni les impudiques, ni les idolâtres, ni les adultères,

10. ni les efféminés, ni les infâmes, ni les voleurs, ni les avarés, ni les ivrognes, ni les médisans, ni les rapaces, ne posséderont le royaume de Dieu.

11. Et cela vous l'étiez, quelques-uns *du moins*; mais vous avez été lavés, mais vous avez été sanctifiés, mais vous avez été justifiés au nom de notre Seigneur Jésus-Christ, et par l'Esprit de notre Dieu.

que d'intenter un procès à un frère. C'est le sens de la recommandation qui suit: *Quare non magis...?* — *Injuriam*: l'injustice en général. *Fraudem*: la violation de la propriété.

8-11. Il faut éviter les occasions de procès. — *Injuriam... fratribus*. C'étaient pour ainsi dire deux fautes combinées ensemble. L'injustice, déjà coupable en elle-même, l'est davantage encore lorsqu'elle atteint un frère. — Ce péché sera sévèrement châtié (vers. 9): *An nescitis* (expression employée pour la troisième fois depuis le vers. 9) *quia...?* Le mot ἄδικοι (Vulg. *iniqui*) doit être pris ici dans son sens littéral: les injustes. — *Regnum Dei*. C.-à-d., le ciel, où le royaume de Dieu existera dans sa consommation bienheureuse. — *Nolite errare*. Ne vous abusez pas, ne vous faites pas d'illusion. Plus d'un chrétien de Corinthe cherchait sans doute à se rassurer sur la gravité de ses fautes, par des arguments plus ou moins spécieux. L'apôtre va rappeler la stricte vérité. — *Neque... neque*. Saint Paul, généralisant tout à coup, cite une longue nomenclature d'autres vices qui excluaient aussi du royaume de Dieu. Ces vices étaient très répandus alors dans le monde païen. Quelques-uns des chrétiens de Corinthe y étaient retombés, sous prétexte que la liberté chrétienne le leur permettait (voyez les vers. 12 et ss.); il fallait couper court à ces idées pernicieuses. Des dix expressions de la liste, les quatre premières se rapportent à l'impureté, la cinquième à l'idolâtrie, les autres à l'injustice. — *Idolis servientes*. Le culte des idoles est mentionné parmi les vices impurs, parce qu'il propageait en de vastes proportions, à Corinthe surtout, la licence des mœurs. — *Molles* (vers. 10). Ce terme et le suivant se rapportent à des habitudes infâmes, contre nature. — *Avari, ebriosi, maledici, ra-*

*paces*. Comme plus haut, v, 11. — *Hæc... justificati* (vers. 11). Paul rappelle à ses lecteurs (*qui-*



Geste idolâtrique, l'adoratio  
(d'après un vase peint).

*dam*, c.-à-d., quelques-uns d'entre vous; litote très délicate) leur triste passé sous ces divers rapports, afin de leur inculquer qu'ayant été purifiés de toutes leurs fautes, la perfection de la vie chrétienne ne leur permet pas d'y retomber. — Les trois verbes *abluti...*, *sanctificati...*, *justificati estis* sont en gradation ascendante. Ils représentent probablement un seul et même fait, la justification chrétienne, envisagée dans ses divers aspects. Le premier contient une évidente allusion au baptême. La particule adverbative *sed*, qui précède chacun d'eux, oppose l'état nouveau des baptisés à leur état ancien.



12. Tout m'est permis, mais tout n'est pas avantageux. Tout m'est permis, mais moi, je ne me laisserai asservir par quoi que ce soit.

13. Les aliments sont pour le ventre, et le ventre pour les aliments; mais Dieu détruira l'un et les autres. Cependant le corps n'est point pour l'impudicité, mais pour le Seigneur, et le Seigneur est pour le corps.

14. Or Dieu a ressuscité le Seigneur, et il nous ressuscitera aussi par sa puissance.

12. Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt. Omnia mihi licent, sed ego sub nullius redigar potestate.

13. Esca ventri, et venter escis; Deus autem et hunc et has destruet. Corpus autem non fornicationi, sed Domino, et Dominus corpori.

14. Deus vero et Dominum suscitavit, et nos suscitabit per virtutem suam.

— *In nomine... et in...* Ces mots sont certainement un écho de la formule du sacrement de baptême. Jésus-Christ est la cause méritoire de la sanctification des chrétiens; l'Esprit-Saint en est la cause efficiente.

2° Raisons spéciales qui doivent rendre l'impudicité odieuse à un chrétien. VI, 12-20.

Le blâme relatif aux procès (cf. vers. 1-11) s'était glissé presque comme une digression au milieu d'un autre blâme plus sévère encore, relatif aux péchés de la chair (v. 1 et ss.). Saint Paul revient à ce douloureux sujet, qu'il n'était que trop nécessaire de traiter à fond dans une ville telle que Corinthe, et il proteste de toute l'énergie de son âme, avec toute la force et l'éclat du raisonnement chrétien, contre le vice impur. En aucune autre de ses épîtres ses avertissements contre ce péché ne sont plus nombreux et plus solennels. Il pose donc ici, pour tous les temps, « les éternels principes qui sont à la base du devoir sacré de la chasteté. »

12-14. L'apôtre met à nu la fausseté des maximes sur lesquelles s'appuyaient les chrétiens impudiques de Corinthe. — *Omnia... licent*. Paul avait sans doute employé cette formule en instruisant les Corinthiens, afin d'opposer la liberté chrétienne à la servitude de la loi, et de montrer que certaines pratiques de la législation mosaïque (par exemple, en ce qui concernait les aliments et le sabbat) étaient devenues désormais indifférentes. Cf. x, 23; Gal. v, 13, etc. Quelques-uns avaient abusé de cette maxime, et allaient, pour excuser leur inconduite, jusqu'à l'appliquer au grave précepte de la pureté, comme si le vice contraire eût été une chose indifférente. Après avoir cité le proverbe, l'apôtre en restreint aussitôt l'extension, en ajoutant : *sed non omnia...* Il est vrai que tout est permis au chrétien, mais à la condition que, par sa manière d'agir, il ne nuira sous le rapport moral ni à lui-même, ni à son prochain. Qui oserait dire que l'impudicité soit une chose avantageuse? — *Omnia mihi...* La maxime est répétée, pour donner lieu à une autre restriction : *sed ego sub...* Toute chose indifférente n'est permise, mais à la condition qu'en prétendant user de ma liberté, je n'aie pas jusqu'à me transformer en esclave. L'acte en question doit donc demeurer sous ma dépendance; je ne dois pas me laisser dominer par lui comme par un maître, ainsi

qu'il arrive tout spécialement pour les habitudes d'impureté. — *Esca ventri...* (vers. 13). Quelques interprètes pensent qu'ici encore, comme au vers. 12, saint Paul cite, afin de la réfuter, une objection de quelques mauvais chrétiens. Ces derniers auraient assimilé l'impureté aux diverses nécessités du corps, en particulier au besoin de boire et de manger, et ils auraient prétendu qu'elle est pareillement licite. Mais il semble peu probable que des membres d'une jeune communauté chrétienne soient allés si loin dans la justification du vice. C'est donc en son nom personnel que l'apôtre continue la discussion. A la suite de Jésus-Christ lui-même (cf. Matth. xv, 11 et ss.), il mentionne un exemple de choses qui sont indispensables, à savoir, les aliments dont nous nous nourrissons chaque jour. Ils ont été créés par Dieu pour le corps, et celui-ci a été organisé pour les recevoir : en les mangeant, nous remplissons donc le but voulu par le Créateur. — *Deus autem...* Autre fait qui démontre que notre alimentation est une chose indifférente sous le rapport moral. C'est seulement durant la vie actuelle que les choses se passent ainsi qu'il vient d'être dit; elles cesseront d'exister dans l'autre vie. Des circonstances transitoires et périssables ne sauraient pas intéresser directement la morale. Mais il n'en est pas de même en ce qui concerne l'impureté : *corpus autem non...* Saint Paul vient de mentionner la partie spéciale du corps humain qui est en rapport avec le phénomène de la nutrition, et qui n'aura plus de raison d'être lorsque ce phénomène aura cessé; parlant maintenant du corps entier du chrétien, en tant qu'il forme une portion intégrante de la personnalité humaine, il affirme, avec une singulière énergie, que ce corps appartient *non fornicationi, sed Domino* (au Seigneur Jésus) : deux maîtres aussi opposés que possible. — L'apôtre aime à dire que, par le baptême, les fidèles deviennent la propriété de Jésus-Christ, auquel ils sont même en quelque sorte incorporés (comp. le vers. 15), de manière à ne former avec lui qu'un seul et même organisme : de là les mots *Dominus corpori*, qui expriment ce que le Sauveur a fait et désire faire encore pour glorifier nos membres. — *Deus vero...* (vers. 14). « En vertu de cette relation sublime, le corps du chrétien ne périra pas. » De même que Dieu a

15. Nescitis quoniam corpora vestra membra sunt Christi? Tollens ergo membra Christi, faciam membra meretricis? Absit.

16. An nescitis quoniam qui adhæret meretrici, unum corpus efficitur? Erunt enim, inquit, duo in carne una.

17. Qui autem adhæret Domino, unus spiritus est.

18. Fugite fornicationem. Omne peccatum quodcumque fecerit homo, extra corpus est; qui autem fornicatur, in corpus suum peccat.

19. An nescitis quoniam membra vestra templum sunt Spiritus sancti, qui in vobis est, quem habetis a Deo, et non estis vestri?

20. Empti enim estis pretio magno.

15. Ne savez-vous pas que vos corps sont les membres du Christ? Prenant donc les membres du Christ, en ferai-je les membres d'une prostituée? Loin de là!

16. Ne savez-vous pas que celui qui s'unit à une prostituée devient un même corps *avec elle*? Car, est-il dit, ils seront deux dans une seule chair.

17. Mais celui qui s'unit au Seigneur est un même esprit *avec lui*.

18. Fuyez l'impudicité. Quelque péché que l'homme commette, il est hors du corps; mais celui qui commet l'impudicité pèche contre son propre corps.

19. Ne savez-vous pas que vos membres sont le temple de l'Esprit-Saint qui est en vous, que vous avez reçu de Dieu, et que vous n'êtes plus à vous-mêmes?

20. Car vous avez été achetés à grand

ressuscité Notre-Seigneur, il ressuscitera également nos corps, devenus les organes et la propriété du Christ. Il y a déjà, dans les vers. 13 et 14, de très graves raisons de nous conserver purs.

15-20. L'impudicité déshonore le chrétien, membre de Jésus-Christ et temple de l'Esprit-Saint. Les vers. 15-18<sup>a</sup> relèvent l'outrage spécial que l'impudique fait à Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Nescitis...?* Pour la quatrième fois depuis le vers. 1. Voyez aussi les vers. 16 et 19. — La formule *membra sunt Christi* marque une union plus complète que les mots « corpus Domino » du vers. 13<sup>b</sup>. Cf. Eph. v, 30. Le corps du chrétien faisant partie de celui du Christ, saint Paul ne craint pas de citer en toutes lettres une horrible conséquence qui résulterait de l'inconduite d'un fidèle : *faciam membra...?* — *Tollens* ne rend pas toute la force du grec ἄρας : « enlevant » au Christ ses membres, et pour quel usage? — *Absit* est ici un vrai cri d'indignation. — Une démonstration très simple, mais décisive, empruntée à l'institution divine du mariage, montre que le langage de l'apôtre n'est nullement exagéré : *qui adhæret... unum corpus...* C'est ce que dit le texte sacré, Gen. II, 24, d'une union analogue, mais très noble et licite : *Erunt... duo...* — *Inquit* : à savoir, Dieu, ou la sainte Écriture, ou Adam; car c'est lui peut-être qui prononça cette parole, d'après une inspiration d'en haut. — *Qui... Domino...* (vers. 17). Contraste frappant. Par l'impudicité les corps seulement sont unis sous l'effet d'une honteuse passion, tandis que l'union du chrétien avec Jésus-Christ aboutit à la formation d'un seul et même esprit. — *Fugite...* (vers. 18<sup>a</sup>). Injonction pressante, qui s'échappe naturellement du cœur de l'apôtre à la suite de ces considérations. — *Omne...* Autre raisonnement (vers. 18<sup>b</sup>-20) : le corps du chrétien étant le temple du Saint-Esprit, l'impudicité est une sorte de sacri-

lège. — La proposition *omne peccatum* (exception faite de l'impureté)... *extra corpus est* a été interprétée de différentes manières. Plusieurs commentateurs (Cornelius à Lapede, Menochius, Tirin, etc.) supposent que la locution « tout péché » équivaut à « la plupart des péchés »; mais cette conjecture est inexacte, puisque l'apôtre précise nettement sa pensée, en ajoutant : *quodcumque facit...* D'autres exégètes (saint Jean Chrysostome, Estius, etc.) interprètent ce passage comme il suit : Le vice impur atteint et profane le corps humain plus que n'importe quel autre péché, car « l'homme tout entier est alors tellement absorbé par son corps et dans son corps, que l'on peut dire de l'homme entier qu'il est chair » (saint Augustin). Cette explication donne un excellent sens; mais la suivante nous paraît meilleure encore. En réalité, l'homme étant composé d'un corps et d'une âme, il est peu de péchés commis par lui qui soient complètement « extra corpus »; mais il y a cette différence que, dans les autres péchés extérieurs, il a besoin d'une chose étrangère à son propre corps (par exemple : des aliments pour la gourmandise, du vin pour l'ivrognerie, des richesses pour l'avarice, etc.), tandis que, par l'impureté, c'est de son propre corps qu'il abuse, c'est son corps qui sert d'instrument direct à sa passion. — *An...* (vers. 19). Dans le grec, avec une petite nuance : Ou bien, ne savez-vous pas...? C.-à-d., si vous oubliez cette première circonstance, il en est une autre dont vous devriez vous souvenir. — *Templum... Spiritus...* L'Esprit-Saint fait au chrétien l'honneur insigne de résider en lui comme dans un temple, et il le sanctifie par sa présence. Cf. Rom. VIII, 11; II Cor. v, 5, etc. — *Quem habetis...* C'est Dieu lui-même qui nous a donné son Esprit. Ce trait est destiné à mettre davantage en relief le précédent. — *Non estis vestri*. Fait évident, puisque nous appartenons, dans nos corps comme dans

prix. Glorifiez et portez Dieu dans votre corps.

Glorificate et portate Deum in corpore vestro.

## CHAPITRE VII

1. Quant aux choses dont vous m'avez écrit, il est bon pour l'homme de ne pas toucher de femme.

2. Toutefois, pour éviter l'impudicité, que chaque homme ait sa femme, et que chaque femme ait son mari.

3. Que le mari rende à sa femme ce qu'il lui doit, et pareillement la femme à son mari.

4. Le corps de la femme n'est pas en sa puissance, mais en celle du mari; de même, le corps du mari n'est pas en sa puissance, mais en celle de sa femme.

1. De quibus autem scripsistis mihi, bonum est homini mulierem non tangere;

2. propter fornicationem autem unusquisque suam uxorem habeat, et unaquæque suum virum habeat.

3. Uxori vir debitum reddat, similiter autem et uxor viro.

4. Mulier sui corporis potestatem non habet, sed vir; similiter autem et vir sui corporis potestatem non habet, sed mulier.

nos âmes, à Jésus-Christ et à l'Esprit de Dieu. Comp. les vers. 13<sup>b</sup> et 15. — *Empti... pretio...* Ce prix n'est autre que le sang de notre divin Rédempteur. — Ici, comme à la suite de son premier argument (cf. vers. 18<sup>a</sup>), saint Paul tire la conclusion de ses prémisses : *Glorificate... in corpore...* Non seulement le chrétien ne doit rien faire qui puisse déshonorer Dieu dans ses membres, mais il doit les traiter avec un tel respect, que le Seigneur en soit glorifié. — Le verbe *portate* n'a rien qui lui corresponde dans les meilleurs manuscrits grecs et dans la plupart des versions; c'est probablement une glose insérée dans le texte.

§ III. — *Le mariage et la virginité.* VII, 1-40.

Ce chapitre contient ce que la Bible entière a de plus beau et de plus important sur ces deux saints états.

1<sup>o</sup> De l'honnêteté et de l'usage du mariage. VII, 1-9.

A côté des chrétiens libertins, qui prenaient pour maxime « Omnia mihi licent » (cf. vi, 12), il semble qu'il y avait à Corinthe des fidèles qui, entraînés par un ascétisme exagéré, croyaient qu'après avoir reçu le baptême on devait, ou vivre dans le célibat, ou garder la continence si l'on était déjà marié. Saint Paul va mettre les choses au point avec une admirable sagesse.

CHAP. VII. — 1-5. Le devoir conjugal. — La formule d'introduction *De quibus... scripsistis...* prouve que les Corinthiens avaient consulté l'apôtre par écrit sur divers sujets, notamment sur celui-ci. — *Bonum (καλόν) est...* Tel est le point de départ de l'enseignement de saint Paul en ce qui concerne le mariage : pratiquer le célibat est bon en soi, éminemment bon. Non que la pratique opposée soit mauvaise; mais elle est moins bonne, moins parfaite. Il est remarquable que l'apôtre, tout en faisant l'éloge

du mariage, commence par affirmer la supériorité de la virginité. Comme le dit fort bien un exégète protestant contemporain, « la splendeur de l'idéal brille plus parfaitement encore dans la personne du chrétien célibataire que dans celle du chrétien marié. » Comp. Matth. xix, 11-12, où Notre-Seigneur l'a si clairement affirmé le premier. — L'expression *mulierem non...* ne concerne pas des relations illicites, comme on l'a parfois prétendu. Elle signifie simplement : ne pas se marier. — *Propter fornicationem...* (vers. 2). A propos de ce passage, quelques rationalistes ont osé conclure que saint Paul n'avait pas « une conception très élevée » du mariage et de son but moral; il ne l'aurait envisagé, disent-ils, que « comme un pis-aller destiné à éloigner un plus grand mal ». Ces accusateurs semblent oublier que Paul ne prétend pas exposer ici une théorie complète au sujet du mariage; il se contente de répondre aux questions qu'on lui avait proposées. Du reste, s'il ne signale d'abord qu'un but négatif du mariage, il ne tardera pas à en faire ressortir la raison d'être positive. Comp. le vers. 14 et xi, 3. Voyez aussi Eph. v, 25-27. Dans une ville si dissolue que Corinthe, il pouvait lui paraître bon de mentionner en premier lieu le motif qui vient d'être allégué. — La recommandation *Unusquisque... et unaquæque...* est générale, parce qu'en réalité la plupart des chrétiens sont appelés au mariage. Il sera question plus bas (cf. vers. 7, 25 et ss.) du cas particulier de la virginité. — *Uxori vir..., similiter...* (vers. 3). Paul rappelle aux conjoints l'un de leurs principaux devoirs, celui qui résulte de la nature même du mariage. — *Mulier..., similiter...* (vers. 4). Chacun des époux possède un droit strict sur la personne de l'autre, car le mariage est un contrat qui crée des engagements et des obligations réciproques. Paul insiste

5. Nolite fraudare invicem, nisi forte ex consensu ad tempus, ut vacetis orationi; et iterum revertimini in idipsum, ne tentet vos Satanas propter incontinentiam vestram.

6. Hoc autem dico secundum indulgentiam, non secundum imperium.

7. Volo enim omnes vos esse sicut meipsum; sed unusquisque proprium donum habet ex Deo, alius quidem sic, alius vero sic.

8. Dico autem non nuptis, et viduis : Bonum est illis si sic permaneant, sicut et ego.

5. Ne refusez pas d'être l'un à l'autre, si ce n'est d'un commun accord, et pour un temps, afin de vaquer à la prière; et ensuite revenez ensemble, de peur que Satana ne vous tente par votre incontinence.

6. Je dis cela par concession; je n'en fais pas un ordre.

7. Car je voudrais que vous fussiez tous comme moi; mais chacun a reçu de Dieu son don particulier, l'un d'une manière, et l'autre d'une autre.

8. Mais je dis à ceux qui ne sont pas mariés et aux veuves : Il leur est bon de demeurer ainsi, comme moi.

sur ce point, par suite des tendances spiritualistes de quelques membres de la chrétienté de Corinthe; personne n'est oublié dans ses leçons. — *Nolite...* (vers. 5). D'après le grec : Ne vous privez pas l'un de l'autre. — L'apôtre permet cependant la continence temporaire entre époux; mais il y met de sages conditions. Il exige qu'elle ait lieu du consentement mutuel des parties intéressées (*ex consensu*); qu'elle ne se prolonge pas outre mesure, mais qu'elle soit limitée *ad tempus* (un temps déterminé); enfin qu'elle ait pour mobile le désir de se mieux recueillir, en vue de la prière (*ut... orationi*). Comme il ressort du verbe *vacetis*, saint Paul ne parle pas ici des prières ordinaires, mais d'un besoin tout spécial de se livrer à la piété. — Ce besoin satisfait, le devoir conjugal reprendra tous ses droits : *iterum revertimini*. — *In idipsum*. Non pas au même lieu, comme si les époux s'étaient momentanément séparés; mais à la chose indiquée par le contexte, à l'usage du mariage. — *Ne tentet... propter...* Comme au vers. 2. A la nature corrompue, qui n'est déjà que trop par elle-même une occasion de chute, Paul ajoute l'action du démon, qui « de son souffle impur attise les convoitises charnelles, et tire ainsi de la moindre occasion une cause de péché ».

6-9. Le don de continence. — Le vers. 6 sert de transition et d'introduction. Les exégètes ne sont pas d'accord au sujet de la signification spéciale du pronom *hoc*. Beaucoup d'entre eux se contentent de l'appliquer à la recommandation contenue dans le vers. 5. La pensée serait, alors : Si j'engage les époux chrétiens à ne se séparer que pour peu de temps, c'est un simple conseil que je leur donne; ils peuvent, s'ils le désirent, pratiquer une continence plus complète. Mais il semble que ce pronom a une portée moins restreinte, et qu'il représente plutôt ce qui est l'idée principale de tout ce passage, c.-à-d., le mariage considéré en lui-même. Le sens est donc : Si je vous ai dit de vous marier, ce n'est pas que je voulusse vous donner un ordre formel, en vertu de mon autorité apostolique; ce n'était qu'un conseil, basé sur la connaissance que j'ai de votre faiblesse morale. De

là l'expression *secundum indulgentiam*; par condescendance, sous forme de concession. — Le vers. 7 prouve que telle est bien la meilleure interprétation. En effet, les mots *esse sicut meipsum* ne peuvent désigner que l'état du célibat perpétuel. Presque toute la tradition l'a compris ain-si, et la plupart des Pères (entre autres Tertullien, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin) assurent, en s'appuyant sur ce texte même, que Paul a pratiqué la virginité durant toute sa vie. Les auteurs anciens qui ont parlé en sens contraire sont très rares (voyez Clément d'Alex., ap. Euseb., *Hist. eccl.*, III, 30). — *Volo enim*. D'après la leçon la plus probable : Mais je veux... Il faut laisser au verbe toute sa force (Je veux, autant qu'il dépend de moi), et ne pas l'affaiblir en le traitant comme un conditionnel (Je voudrais). « Paul ne peut désirer pour tout homme que ce qu'il a reconnu être le meilleur pour lui-même. » Mais, demande saint Augustin, *de Bono conjug.*, 10, « quid si omnes homines velint... continere? unde subsistet genus humanum? » Il répond : « Utinam omnes hoc vellent, duntaxat in caritate, de corde puro et conscientia bona...! Multo citius Dei civitas completeretur et acceleraretur finis sæculi. » Saint Jérôme, *c. Jovin.*, I, 36, se pose la même question : « At dices : Si omnes virgines fuerint, quomodo stabit genus humanum? » Sa réponse est faite à un point de vue très positif : « Noli metuere ne omnes virgines fiant. Difficilis res est virginitas, et ideo rara quia difficilis. » C'est aussi sous ce dernier aspect que saint Paul envisage la question. Il sait que la pratique de la continence rencontre maint obstacle dans notre nature; aussi exige-t-il qu'on ne s'y engage point sans une grâce particulière de Dieu, et que chacun suive en cela sa vocation : *unusquisque proprium...* Il est évident que, dans la pensée de l'apôtre, ces mots concernent aussi le mariage, pour l'usage chrétien duquel la grâce est pareillement nécessaire. — *Alius... sic, alius...* C.-à-d. que l'un a la vocation du mariage et l'autre celle du célibat. — *Dico autem...* Dans les vers. 8 et 9 saint Paul tire les conséquences pratiques des principes qu'il a posés ci-dessus. Et d'abord en

9. S'ils ne peuvent garder la continence, qu'ils se marient; car il vaut mieux se marier que de brûler.

10. A ceux qui sont mariés, j'ordonne, non pas moi, mais le Seigneur, que la femme ne se sépare pas de son mari;

11. si elle en est séparée, qu'elle demeure sans se marier, ou qu'elle se réconcilie avec son mari; et que le mari ne répudie point sa femme.

12. Aux autres, ce n'est pas le Seigneur, c'est moi qui dis: Si un frère a une femme infidèle, et qu'elle consente à habiter avec lui, qu'il ne la répudie pas.

13. Et si une femme fidèle a un mari

9. Quod si non se continent, nubant; melius est enim nubere quam uri.

10. Iis autem qui matrimonio juncti sunt, præcipio non ego, sed Dominus, uxorem a viro non discedere;

11. quod si discesserit, manere innuptam, aut viro suo reconciliari. Et vir uxorem non dimittat.

12. Nam ceteris ego dico, non Dominus: Si quis frater uxorem habet infidelém, et hæc consentit habitare cum illo, non dimittat illam.

13. Et si qua mulier fidelis habet vi-

ce qui concerne le célibat, vers. 8. Il s'adresse naturellement *non nuptis et viduis*, les seuls auxquels convenait le conseil qui suit. — *Bonum est*. Comme au vers. 1. — *Sicut et ego*. Comme au vers. 7<sup>a</sup>. L'adverbe *sic* désigne, suivant les circonstances, l'état du célibat ou celui du veuvage. — *Quod si non...* (vers. 9). Conclusion de ce qui précède en ce qui regarde le mariage. Si l'on ne se sent pas assez fort pour garder la virginité, il est mieux de se marier: *nubant*. — Le conseil est aussitôt motivé: *Melius est...* Comme le dit saint Augustin, le verbe *uri* signifie: « *occulta flamma concupiscentiæ vastari* »; être comme brûlé par le feu d'une convoitise à laquelle on ne saurait être exposé longtemps sans péril.

2<sup>o</sup> Le mariage est indissoluble. VII, 10-24.

10-11. Le cas des époux chrétiens. — Ce sont eux, en effet, qui sont désignés par les mots



Deux époux chrétiens.

(D'après un fond de verre.)

*tis qui matrimonio...*, puisque, au vers. 12, il sera parlé des « autres », c.-à-d. d'un chrétien marié à une femme infidèle, ou vice versa. Après avoir dit que le mariage est bon en lui-même, saint Paul va traiter tour à tour de son indissolubilité et de la possibilité de le rompre dans

une circonstance particulière. — *Non ego, sed...* Il y avait donc un ordre péremptoire du Sauveur (*Dominus*) sur le premier de ces deux points. L'allusion porte sur la parole que nous ont conservée les synoptiques (cf. Matth. v, 32 et xix, 9; Marc. x, 11; Luc. xvi, 18), et qui était connue des fidèles soit par la tradition, soit par ceux des évangiles qui pouvaient avoir été déjà publiés. La loi de l'indissolubilité du mariage n'est pas exposée en termes moins clairs et moins vigoureux par les apôtres que par le Sauveur. — *Quod si discesserit...* (vers. 11). Saint Paul n'examine pas quelles ont été les causes de la séparation; qu'elles soient bonnes ou mauvaises, il est absolument interdit de contracter un nouveau mariage.

12-16. Le cas des époux dont l'un était chrétien et l'autre infidèle. — *Nam ceteris*. Mieux, d'après le grec: « *Ceteris autem*. » Les lignes qui suivent caractérisent très nettement ceux que l'apôtre désigne ainsi. Ils sont opposés aux époux chrétiens (cf. vers. 10 et 11) et aux célibataires (comp. le vers. 8). Dans l'Église primitive, il devait arriver souvent que, dans un ménage juif ou païen, l'un des époux acceptât la foi chrétienne, tandis que l'autre conservait son ancienne religion. Que devenait alors le lien conjugal? La situation des époux était alors très délicate. — *Ego...*, *non Dominus*. Cette fois, Paul n'a pas à citer un précepte direct de Jésus; de là l'emploi de cette nouvelle formule. D'autre part, ce n'est point un simple conseil qu'il donne ici, comme plus haut (cf. vers. 6) et à la fin de ce chapitre (cf. vers. 40). Il tranche réellement le cas au nom de son autorité apostolique. Il trace deux règles pratiques, d'après les deux hypothèses qui pouvaient se présenter. — Première hypothèse, vers. 12<sup>b</sup>-14: la partie infidèle consent à habiter avec la partie chrétienne. De l'emploi des expressions *uxorem habet...* et *habet virum...* (vers. 13), il suit que l'apôtre n'a pas eu en vue un mariage à contracter, mais une union déjà existante; ce qui est très différent. — *Hæc consentit...*, et *hic...* Autre point important pour la solution du cas. En effet, par ce consentement, la partie demeurée infidèle s'en-

rum infidelem, et hic consentit habitare cum illa, non dimittat virum.

14. Sanctificatus est enim vir infidelis per mulierem fidelem, et sanctificata est mulier infidelis per virum fidelem; alioquin filii vestri immundi essent, nunc autem sancti sunt.

15. Quod si infidelis discedit, discedat; non enim servituti subjectus est frater aut soror in hujusmodi; in pace autem vocavit nos Deus.

16. Unde enim scis, mulier, si virum salvum facies? aut unde scis, vir, si mulierem salvam facies?

infidèle, et qu'il consente à habiter avec elle, qu'elle ne le quitte pas.

14. Car le mari infidèle est sanctifié par la femme fidèle, et la femme infidèle est sanctifiée par le mari fidèle; autrement vos enfants seraient impurs, tandis que maintenant ils sont saints.

15. Mais si la partie infidèle se sépare, qu'elle se sépare; car le frère ou la sœur ne sont pas asservis en ce cas; mais Dieu nous a appelés à la paix.

16. Car que sais-tu, femme, si tu sauveras ton mari? Et que sais-tu, mari, si tu sauveras ta femme?

gageait à laisser à la partie fidèle toute liberté pour pratiquer ses devoirs religieux, de sorte que celle-ci n'avait à craindre aucun danger pour sa foi. — *Non dimittat*. C'est la solution donnée à deux reprises. Elle est aussitôt justifiée : *sanctificatus... et sanctificata...* (vers. 14). Celui des deux époux qui était demeuré chrétien pouvait craindre d'être souillé, en vivant dans une perpétuelle intimité avec un affilié du judaïsme ou du paganisme. Saint Paul affirme que le résultat contraire sera produit pour la partie infidèle. La sanctification dont il parle n'est ni simplement extérieure, à la façon de la pureté légale, ni réellement intérieure et complète. Ce n'est pas non plus seulement l'heureuse influence qui sera exercée sur le conjoint demeuré infidèle par le conjoint converti au christianisme, bien qu'il soit certain, d'après le vers. 16, que cette influence fût présente à la pensée de l'apôtre. Le temps parfait, ἡγίασται, indique que le résultat en question a été accompli aussitôt après la conversion de la partie devenue chrétienne. Il faut remarquer en outre les expressions *per mulierem...*, *per virum...* (plus exactement, d'après le grec : dans la femme, dans l'homme; c.-à-d., en vertu de son union avec l'épouse chrétienne ou avec le mari chrétien). De même que le conjoint chrétien a été sanctifié en devenant le membre mystique de Jésus-Christ (cf. I, 2; VI, 15, 19), de même le conjoint resté infidèle l'est aussi, quoique d'une autre manière, par ses relations étroites avec la partie chrétienne, car il reçoit par là même une sorte de consécration. La phrase qui suit, *alioquin filii...*, *nunc autem sancti...*, montre que tel est le véritable sens de ce passage. Elle n'a pas trait aux enfants nés du mariage mixte en question, comme l'ont pensé beaucoup d'anciens auteurs. En effet, saint Paul a parlé à la troisième personne du singulier des époux ainsi assortis, et il le fera encore au vers. 15, tandis qu'il emploie ici tout à coup la seconde personne du pluriel. C'est donc, comme on le pense communément de nos jours, à tous les chrétiens de Corinthe qu'il s'adresse maintenant, et il leur dit que leurs enfants ne sont pas *immundi*, mais jusqu'à un certain point *sancti* dès leur naissance, avant même

d'être baptisés; cela, parce qu'ils étaient issus de parents chrétiens. De même que ceux-ci les conservaient auprès d'eux avant leur baptême, sans crainte d'être souillés par leur présence, de même l'époux chrétien pouvait demeurer avec la partie non chrétienne, si cette dernière y consentait. Il ressort de la dernière partie du vers. 14 qu'à Corinthe le baptême n'avait pas été habituellement conféré aux petits enfants; mais nous savons par ailleurs que c'était la coutume de les baptiser dans l'ancienne Église. Voyez Origène, *Hom. in Rom.*, v, 9; Tertulien, *de Bapt.*, 18, etc. — *Quod si...* Deuxième hypothèse, vers. 15-16 : la partie infidèle ne consent pas à demeurer avec la partie chrétienne (*discedit*). — Dans ce cas, dit énergiquement l'apôtre, *discedat*. Cette manière de parler indique déjà que le conjoint chrétien reprend toute sa liberté relativement au mariage. — Les mots suivants développent cette pensée : *Non... servituti*. Il n'a pas été réduit à l'esclavage; par conséquent, il est libre en ce qui concerne les liens du mariage. — *In hujusmodi* : en de telles circonstances. — *In pace... vocavit...* Or la paix à laquelle Dieu a appelé les chrétiens, et que Jésus-Christ leur a lui-même apportée, serait impossible entre deux époux dont l'un aurait sans cesse à lutter pour pouvoir pratiquer sa religion. — *Unde... scis...* (vers. 16). Autre raison qui plaide en faveur de la séparation totale de tels conjoints. La partie chrétienne ne peut pas compter sûrement sur la conversion de l'autre, puisque l'hypothèse est précisément que celle-ci ne veut pas demeurer auprès d'elle; il vaut donc mieux la laisser partir. Comme l'ont toujours affirmé les théologiens catholiques d'après ce passage, c'est le lien même du mariage qui est rompu dans ce cas, et la partie chrétienne a le droit de contracter une nouvelle union.

17-21. L'apôtre généralise sa pensée, et appliquant la règle précédente aux autres relations de la vie sociale, il engage chacun des chrétiens à demeurer dans la condition où il se trouvait avant de se convertir. Ce passage forme une sorte de digression, quoiqu'il se rattache de très près à ce qui vient d'être dit. — *Nisi*. Les interprètes ne sont pas d'accord au sujet de

17. Mais que chacun se conduise selon la part que le Seigneur lui a faite, et selon que Dieu l'a appelé; et c'est ce que j'enseigne dans toutes les églises.

18. Quelqu'un a-t-il été appelé à la foi étant circoncis? qu'il ne dissimule pas sa circoncision. Quelqu'un a-t-il été appelé étant incirconcis? qu'il ne se fasse pas circoncire.

19. La circoncision n'est rien, et l'incirconcision n'est rien; mais *ce qui importe, c'est l'observation des commandements de Dieu.*

20. Que chacun demeure dans l'état où il était lorsque Dieu l'a appelé.

21. As-tu été appelé étant esclave? ne t'en mets point en peine; mais quand même tu pourrais devenir libre, profités-en plutôt.

22. Car celui qui, étant esclave, a été

17. Nisi unicuique sicut divisit Dominus, unumquemque sicut vocavit Deus, ita ambulet, et sicut in omnibus ecclesiis doceo.

18. Circumciscus aliquis vocatus est? non adducat præputium. In præputio aliquis vocatus est? non circumcidatur.

19. Circumcisio nihil est, et præputium nihil est; sed observatio mandatorum Dei.

20. Unusquisque in qua vocatione vocatus est, in ea permaneat.

21. Servus vocatus es? non sit tibi curæ; sed et si potes fieri liber, magis utere.

22. Qui enim in Domino vocatus est

cette particule (εἰ μή). Elle signifie, d'après les uns : Sauf ce cas; ou bien : En général; d'après d'autres : Seulement, etc. L'enchaînement le plus probable est celui-ci : au vers. 15, saint Paul a dit que le chrétien, en telle circonstance spéciale, n'est pas assujéti à la façon d'un esclave; mais ce n'était là, ajoute-t-il maintenant, qu'une exception à la règle générale qu'il résume dans les mots *Unicuique sicut...* — Le verbe *divisit* fait image et représente la condition providentiellement assignée à chacun. — *Ita ambulet*. Que chaque chrétien se contente de la situation extérieure où il était avant son appel à la foi (*sicut vocavit*); à condition, c'est évident, qu'elle soit honnête en elle-même. En effet, le christianisme n'était pas venu rompre et bouleverser toutes les relations sociales, mais seulement les sanctifier, et, à part certains cas, « une situation qui n'a pas pu empêcher le salut de se réaliser en nous ne sera pas incompatible avec la perfection chrétienne. » La phrase latine a été calquée strictement sur le grec; une inversion destinée à mettre le mot « chacun » en relief l'a rendue irrégulière. C'est comme s'il y avait : « Unusquisque, sicut divisit ei Dominus, sicut eum vocavit Deus, ita... » — *Sicut in...* Cette règle de conduite, Paul la recommandait dans toutes les Églises fondées et dirigées par lui; il ne l'appliquait pas seulement aux Corinthiens. Au lieu de *doceo*, le grec porte : J'ordonne. Pour bien manifester sa pensée, l'apôtre la développe dans deux exemples, empruntés soit à l'état des circoncis et des incirconcis, vers. 18-20, soit à celui des esclaves et des hommes libres, vers. 21-23. — *Circumciscus... vocatus...* Ce trait se rapporte aux Juifs convertis. Circoncis avant leur appel à la foi, qu'ils le demeurent encore après : *non adducat...* Nous savons par I Mach. 1, 16 (voyez le commentaire), que les Juifs recouraient parfois à un moyen artificiel pour dissimuler la circoncision.

— *In præputio...* Même recommandation aux païens convertis; il est inutile pour eux de se faire circoncire. En effet, dit l'apôtre, remontant aux principes supérieurs, *circumcisio nihil... et præputium...* Ces deux états sont indifférents par eux-mêmes, et la loi chrétienne n'exige qu'une seule chose : *observatio mandatorum...* Cf. Gal. v, 6 et vi, 15. — Le premier exemple s'achève par la réitération de la règle déjà posée au vers. 17 : *Unusquisque... permaneat* (vers. 20). — *Vocatione* : la profession que l'on exerçait, la condition extérieure dans laquelle on se trouvait avant de devenir chrétien. — Le second exemple est présenté sous la forme d'une apostrophe directe : *Servus vocatus...* (vers. 21). Saint Paul cite la condition sociale regardée comme la plus vile, et il atteste qu'elle n'est pas, elle non plus, incompatible avec le christianisme. Qu'un chrétien demeure esclave, s'il était esclave avant d'être baptisé : *non sit tibi...* Un grand nombre d'esclaves avaient accepté la foi au temps de la fondation de l'Église. — *Magis utere*. Ce conseil a été interprété en deux sens opposés, très acceptables l'un et l'autre. Suivant les uns : Use plutôt de l'esclavage, ne cherche pas à en sortir. Selon les autres : Use de l'occasion de devenir libre qui t'est offerte. La première explication semble plus conforme au contexte, puisque saint Paul recommande ici de ne pas chercher à changer de situation (saint Jean Chrysostome, Théodoret, etc.). — Le vers. 22 favorise aussi ce sentiment : *qui enim... servus...* L'esclave chrétien ne diffère pas de l'affranchi, puisqu'il a reçu la liberté spirituelle en Jésus-Christ, et l'affranchi chrétien ne diffère pas de l'esclave, puisqu'il porte le joug du Christ. Sorte de paradoxe qui met la pensée en relief. « Au point de vue religieux, les différences sociales n'ont pas d'importance; elles s'effacent. » — La formule *in Domino vocatus* signifie : appelé à être membre

servus, libertus est Domini; similiter qui liber vocatus est, servus est Christi.

23. Pretio empti estis, nolite fieri servi hominum.

24. Unusquisque in quo vocatus est, fratres, in hoc permaneat apud Deum.

25. De virginibus autem præceptum Domini non habeo; consilium autem do, tanquam misericordiam consecutus a Domino, ut sim fidelis.

26. Existimo ergo hoc bonum esse propter instantem necessitatem, quoniam bonum est homini sic esse.

27. Alligatus es uxori? noli quærere

appelé au *service du Seigneur*, est l'affranchi du Seigneur; et de même, celui qui a été appelé étant libre, est l'esclave du Christ.

23. Vous avez été achetés à un *grand prix*; ne devenez pas esclaves des hommes.

24. Que chacun, mes frères, demeure devant Dieu dans l'état où il a été appelé.

25. Pour ce qui est des vierges, je n'ai pas de commandement du Seigneur; mais je donne un conseil, comme ayant obtenu la miséricorde du Seigneur, afin d'être fidèle.

26. J'estime donc qu'il est bon, à cause de la nécessité du temps présent, qu'il est bon, *dis-je*; pour l'homme d'être ainsi.

27. Es-tu lié à une femme? ne cherche

du Sauveur, à devenir chrétien — *Pretio empti...* (vers. 23). Cette réflexion s'adresse à tous les fidèles de Corinthe : esclaves du démon avant leur baptême, ils avaient été rachetés au prix du sang de Jésus-Christ (cf. VI, 20), et ils appartenaient désormais à ce divin Maître. De là cette exhortation toute générale : *Nolite fieri...* Évidemment, c'est au figuré et non pas au propre qu'il faut la prendre. Ne vous placez sous la dépendance d'aucun homme ; gardez-vous d'agir en vue de plaire aux hommes, etc. — *Unusquisque...* (vers. 24). La règle qui domine ce passage est répétée pour la troisième fois (comp. les vers. 17 et 20). — *Apud Deum* : de manière à demeurer toujours uni à Dieu, en quelque situation extérieure que l'on se trouve.

3<sup>e</sup> Excellence de la virginité. VII, 25-38.

Dès les premiers versets de ce chapitre (cf. vers. 1, 7 et 8), l'apôtre a déjà touché à ce beau thème ; il va lui donner tous les développements dont il était digne.

25-28. Paul conseille aux jeunes filles de demeurer vierges. — *De virginibus*. On l'avait probablement consulté aussi sur ce point spécial : Faut-il marier les jeunes filles chrétiennes? C'est elles directement qu'il a en vue dans tout ce passage (comp. les vers. 28<sup>b</sup>, 34, 37-38) ; mais il parle aussi des jeunes gens en passant (cf. vers. 27-28<sup>a</sup>), et tout ce qu'il dit de la virginité leur convient entièrement aussi. — *Præceptum... non...* Quoique Jésus-Christ eût suffisamment indiqué sa pensée sur ce point (cf. Matth. XIX, 12), il n'avait néanmoins promulgué aucune loi ; il avait même insinué qu'une grâce spéciale était requise pour vivre dans le célibat. — *Consilium*. Le grec γνῶμην désigne plutôt une opinion ; mais, en faisant connaître son sentiment, saint Paul donnait par là même un conseil. — *Tanquam misericordiam...* Par ces mots, il détermine la valeur de ce conseil.

Son opinion n'est pas ici quelque chose de purement subjectif et personnel ; ce qu'il va dire, il le sait en vertu des grâces spéciales qu'il a reçues de Dieu comme apôtre. Comp. le vers. 40. — *Ut... fidelis*. Paul ne serait donc pas fidèle aux grâces de son apostolat, s'il ne parlait pas comme il va le faire. On voit quelle force prend ainsi d'avance son conseil, que résume le vers. 26 : *Existimo...* — *Hoc*. D'après ce qui précède : « virginem esse. » — L'adjectif *bonum* a le même sens qu'au vers. 1 : éminemment bon ; par conséquent, meilleur que l'état opposé. — *Propter... necessitatem*. C'est la raison pour laquelle l'auteur recommande la virginité. L'adjectif *instantem* (ἐνεστώσαν) peut se rapporter à une détresse soit déjà présente, soit seulement imminente. Quelques interprètes, qui adoptent le second sens, ont pensé que saint Paul avait en vue les terribles angoisses qui doivent précéder la fin du monde (cf. Luc. XXI, 25-27) ; d'où ils concluent que l'apôtre croyait la fin du monde très rapprochée, et que c'était pour ce motif qu'il encourageait à garder le célibat. Ils interprètent de la même manière le vers. 29<sup>a</sup>. Mais il est certain que saint Paul n'avait pas cette croyance erronée. Voyez Rom. XVII, 11-14, et le commentaire. Il vaut donc mieux, avec la plupart des anciens commentateurs, traduire les mots « instantem necessitatem » par « nécessité présente », et voir dans cette formule les soucis multiples de la vie actuelle ; soucis qui sont plus nombreux encore pour les personnes mariées, parce qu'elles n'ont pas seulement à pourvoir à leurs propres besoins, mais à ceux de toute une famille, dont elles ont en outre à partager les peines. — *Alligatus es...* (vers. 27). Paul explique davantage sa pensée, afin de ne pas paraître condamner le mariage. Il affirme d'abord qu'en donnant son conseil il n'a pas pensé aux gens déjà mariés. A ceux-ci, il dit de nouveau : *Noli quærere... Cf.*



pas à te délier. N'es-tu point lié à une femme? ne cherche pas de femme.

28. Si pourtant tu prends une femme, tu ne pêches pas; et si une vierge se marie, elle ne pêche pas. Mais ces personnes éprouveront les tribulations de la chair; et je voudrais vous les épargner.

29. Voici donc, frères, ce que je dis : Le temps est court; ce qui reste à faire, c'est que ceux qui ont des femmes soient comme n'en ayant pas;

30. et ceux qui pleurent, comme ne pleurant pas; et ceux qui se réjouissent, comme ne se réjouissant pas; et ceux qui achètent, comme ne possédant pas;

31. et ceux qui usent de ce monde, comme n'en usant pas; car la figure de ce monde passe.

32. Or je voudrais que vous fussiez sans inquiétude. Celui qui n'est pas marié s'inquiète des choses du Seigneur, des moyens de plaire à Dieu.

33. Mais celui qui est marié s'inquiète des choses du monde, des moyens de plaire à sa femme; et il se trouve partagé.

solutionem. Solutus es ab uxore? noli quærere uxorem.

28. Si autem acceperis uxorem, non peccasti; et si nupserit virgo, non peccavit. Tribulationem tamen carnis habebunt hujusmodi; ego autem vobis parco.

29. Hoc itaque dico, fratres : Tempus breve est; reliquum est, ut et qui habent uxores, tanquam non habentes sint;

30. et qui flent, tanquam non flentes; et qui gaudent, tanquam non gaudentes; et qui emunt, tanquam non possidentes;

31. et qui utuntur hoc mundo, tanquam non utantur: præterit enim figura hujus mundi.

32. Volo autem vos sine sollicitudine esse. Qui sine uxore est, sollicitus est quæ Domini sunt, quomodo placeat Deo.

33. Qui autem cum uxore est, sollicitus est quæ sunt mundi, quomodo placeat uxori; et divisus est.

vers. 10 et ss. — C'est aux célibataires et implicitement aux veufs qu'il s'adresse : *Solutus es...? Noli...* — *Si autem...* (vers. 28). Ces paroles coupent court à une autre conséquence très fautive qu'on aurait pu tirer du conseil de l'apôtre, comme s'il en résultait que le mariage soit un péché. — *Non peccasti, non peccavit*. Le grec serait mieux traduit par le futur : Si tu te maries, tu ne pécheras pas, etc. Cette formule suppose que le mariage n'a pas encore eu lieu. — *Tribulationem tamen...* Restriction qui montre aussi, à sa manière, dans quel sens insiste l'auteur. Il nomme tribulation de la chair ce qu'il appelait plus haut (cf. vers. 26) la nécessité présente, c.-à-d. les peines multiples des époux. La chair, c'est ici la sensibilité soit physique, soit morale, qui sera atteinte par la souffrance. — *Ego... parco*. Non pas : Je vous épargne l'énumération des peines de la vie de famille; mais : C'est pour vous épargner ces ennuis que je vous recommande la virginité de préférence au mariage.

29-31. Comment un chrétien doit se dégager de tout genre de préoccupations terrestres, à cause de la brièveté du temps. — *Hoc... dico*. Saint Paul va développer les mots « *Ego... vobis parco* ». Comme plus haut, vers. 17-24, la pensée se généralise tout à coup, et l'apôtre applique à toutes les situations de la vie ce qu'il disait à propos du mariage et de la virginité. — *Tempus breve...* C'est ici l'idée principale. Comme le pensent la plupart des commentateurs anciens et modernes, c'est de la brièveté de la vie humaine qu'il est ici question, et non du temps

qui doit s'écouler avant le second avènement du Christ. — *Reliquum est ut...* Conséquence de cette brièveté du temps : il faut se détacher des choses de la terre, qui sont si transitoires. — Cette loi est appliquée aux différentes conditions de la vie, et tout d'abord à celle des époux chrétiens : *qui habent... tanquam non...* Qu'ils gardent la liberté de leur âme, de sorte que ni les joies ni les peines de la vie commune ne leur fassent oublier leur devoir principal, qui est d'aimer et de servir Dieu. — De même doit-on se conduire dans toutes sortes de tristesses (*qui flent...*, vers. 30), dans l'allégresse (*qui gaudent...*), dans les acquisitions (*qui emunt...*); en un mot, dans toutes les circonstances de la vie quotidienne. — La phrase *et qui utuntur...* résume le tout. « *Utuntur... obiter et velut in transenna, quantum fert necessitas* » (Estius). — La fragilité des biens de ce monde ne mérite point que l'on fasse d'eux plus de cas : *præterit enim...* Le mot *figura* (σχήμα) représente la forme extérieure du monde; par exemple, les richesses, le plaisir, la peine, etc.

32-35. Avantages de la virginité. C'est le développement du vers. 26<sup>b</sup>. — *Volo autem...* Transition. L'apôtre voudrait que les chrétiens fussent exempts de toute sollicitude mondaine, afin de pouvoir se livrer davantage aux choses de Dieu : or, on jouit de cette exemption en dehors du mariage; les personnes mariées ne la possèdent pas autant. Tel est le thème des vers. 32<sup>b</sup>-34. — *Divisus est* (vers. 33<sup>b</sup>) : partagé entre le service de Dieu et la préoccupation de rendre sa femme heureuse. Cette préoccupation est

34. Et mulier innupta, et virgo cogitat quæ Domini sunt, ut sit sancta corpore et spiritu; quæ autem nupta est, cogitat quæ sunt mundi, quomodo placeat viro.

35. Porro hoc ad utilitatem vestram dico, non ut laqueum vobis injiciam, sed ad id quod honestum est, et quod facultatem præbeat sine impedimento Dominum obsecrandi.

36. Si quis autem turpem se videri existimat super virgine sua, quod sit superadulta, et ita oportet fieri, quod vult faciat; non peccat, si nubat.

37. Nam qui statuit in corde suo firmus, non habens necessitatem, potestatem autem habens suæ voluntatis, et hoc judicavit in corde suo servare virginem suam, bene facit.

34. De même la femme qui n'est pas mariée et la vierge pensent aux choses du Seigneur, afin d'être saintes de corps et d'esprit; mais celle qui est mariée pense aux choses du monde, aux moyens de plaire à son mari.

35. Or je vous dis cela dans votre intérêt, non pour vous tendre un piège, mais pour vous porter à ce qui est bien-séant, et qui vous donnera la facilité de prier Dieu sans empêchement.

36. Mais si quelqu'un pense que c'est pour lui un déshonneur que sa fille, déjà plus qu'adulte, ne soit pas mariée, et qu'il doit la marier, qu'il fasse ce qu'il voudra; il ne péchera point si elle se marie.

37. Mais celui qui a fermement décidé dans son cœur, sans être pressé par la nécessité, et ayant le plein usage de sa volonté, et qui a jugé dans son cœur de conserver sa fille vierge, fait une bonne œuvre.

sans doute sacrée; mais elle détourne nécessairement la pensée des choses du ciel. — *Ut... sancta corpore et...* (vers. 34). « Idéal plein de noblesse et de pureté. » — *Porro...* (vers. 35). Tout en préconisant la virginité, saint Paul tient de nouveau à éviter tout malentendu, et il répète qu'il ne la recommande pas comme une chose nécessaire, mais seulement comme une chose libre, quoique très avantageuse : *ad utilitatem...* — *Non ut laqueum...* Image expressive. Quand le gibier est pris dans le filet du chasseur, c'en est fait de sa liberté; mais l'apôtre veut laisser entière celle des fidèles de Corinthe par rapport à la virginité. — *Id quod honestum...* Non que le mariage chrétien ne réponde fort bien aussi à la bienséance morale; mais la virginité le fait d'une manière plus parfaite, en fournissant l'idéal d'un être humain consacré à Dieu dans sa totalité. — *Et quod facultatem...* Brièvement et énergiquement dans le grec : Et (en vue) de l'assiduité auprès du Seigneur sans distraction. Comp. les vers. 32<sup>b</sup> et 34<sup>a</sup>.

36-38. Conseils pratiques aux pères qui avaient des filles nubiles. C'est à eux directement que saint Paul s'adresse, parce qu'alors, d'après la coutume, ils avaient le droit de disposer de leurs filles comme ils le jugeaient bon. Ce n'est que peu à peu, grâce au christianisme, que les mœurs furent transformées sous ce rapport et que la femme recouvra plus de liberté. — *Si quis...* Premier cas, vers. 36 : celui d'un père qui croit meilleur de marier sa fille. — *Turpem se videri*. Le verbe ἀσχημονεῖν peut se traduire par l'actif ou par le passif. Dans la première hypothèse : Si quelqu'un pense agir d'une manière inconvenante à l'égard de sa jeune fille (en ne la mariant pas). Dans la seconde : Si

quelqu'un pense qu'il serait l'objet d'un traitement inconvenant (c.-à-d., qu'il serait déshonoré au sujet de sa fille. Nous préférons cette dernière traduction, qui est celle de la Vulgate. — Les mots *quod sit superadulta* marquent en quoi consisterait cette sorte de déshonneur. Dans le grec : Si elle dépasse la fleur de l'âge (sans se marier). La malice populaire s'est de tout temps exercée contre les jeunes filles qui sont dans cette situation. De nombreux interprètes supposent que l'apôtre a voulu exprimer quelque chose de plus. Suivant eux, il ferait allusion à la honte beaucoup plus grande qui rejaillirait sur le père, si sa fille, dont il aurait retardé le mariage, venait à se mal conduire. Il est néanmoins difficile de dire que la pensée de l'apôtre soit allée jusque-là. — *Et ita oportet...* C.-à-d., si le père se croit obligé de marier sa fille. — *Non peccat, si nubat*. Chacun des deux verbes a un sujet distinct : Le père ne pèche pas, si sa fille se marie (poussée par lui). Nuance dans le grec : Il ne pèche pas; qu'ils se marient. Le pluriel désigne naturellement la jeune fille et son fiancé. — Second cas, vers. 37 : *Nam qui...* D'après le grec : Mais (c.-à-d., au contraire) celui qui... — Les circonstances du petit « drame domestique » qui se passe dans l'esprit du père sont très bien décrites. En premier lieu, *statuit...* *firmus*; il est tout à fait convaincu que le célibat sera préférable pour sa fille. D'un autre côté, il ne subit pas la moindre contrainte (*non habens...*), comme serait la volonté contraire de sa fille, l'opinion publique, etc. Saint Paul insiste sur cette pleine liberté du père : *potestatem autem...* Enfin, celui-ci s'est décidé, après avoir mûrement réfléchi, à refuser toute proposition de mariage pour sa fille : *et hoc judicavit...* Conclusion : *bene facit* (au futur, d'après uno

38. Ainsi celui qui marie sa fille fait bien ; et celui qui ne la marie pas fait mieux.

39. La femme est liée à la loi aussi longtemps que son mari est vivant ; mais si son mari meurt, elle est libre. Qu'elle se marie à qui elle voudra, pourvu que ce soit selon le Seigneur.

40. Cependant elle sera plus heureuse si elle demeure comme elle est, suivant mon conseil ; et je pense que j'ai, moi aussi, l'Esprit de Dieu.

38. Igitur et qui matrimonio jungit virginem suam, bene facit ; et qui non jungit, melius facit.

39. Mulier alligata est legi quanto tempore vir ejus vivit ; quod si dormierit vir ejus, libera est. Cui vult nuba tantum in Domino.

40. Beatior autem erit si sic permanerit, secundum meum consilium ; puto autem quod et ego Spiritum Dei habeam.

## CHAPITRE VIII

1. Quant aux viandes sacrifiées aux idoles, nous savons que nous avons tous la science. La science enfle, mais la charité édifie.

1. De iis autem quæ idolis sacrificantur, scimus quia omnes scientiam habemus. Scientia inflat, caritas vero ædificat.

leçon mieux garantie : il fera bien). — Le résultat final de cette discussion est énoncé au verset 38 en termes énergiques : *Igitur et qui...*, et *qui...* Au *bene facit* du père qui marie sa fille, est opposé le *melius facit* de celui qui garde la sienne dans le célibat, parce que, d'après tout ce qui précède, l'état de la virginité est préférable à celui du mariage.

4° Des secondes noces. VII, 39-40.

39-40. C'est, avec quelques développements, la répétition de ce qui a déjà été réglé sur ce point dans les vers. 8 et 9. — D'abord un principe général, au vers. 39 : *Mulier alligata est...* D'après la meilleure leçon, le grec n'a rien qui corresponde au mot *legi*, qui provient sans doute du passage analogue Rom. VII, 2. Le sens est donc : La femme est liée au mari. — La restriction *tantum in Domino* signifie, selon les uns : d'une manière honnête ; selon les autres : en épousant un chrétien. Ce second sentiment, très fréquemment adopté dans l'antiquité, mérite la préférence. — *Beatior autem...* (vers. 40). On le voit, l'apôtre tranche le cas des veuves de la même façon qu'il a tranché celui des vierges : pour celles-là comme pour celles-ci le mariage est bon et permis, mais le célibat vaut mieux encore. Les vers. 26, 28, 32-35 ont expliqué dans quel sens une veuve est « plus heureuse » si elle ne se remarie pas. — *Secundum meum consilium*. Dans le grec, comme au vers. 25 : selon mon opinion. Ici encore, saint Paul croit devoir ajouter modestement, mais avec vigueur, que son sentiment lui a été inspiré par l'Esprit-Saint ; ce n'est donc pas simplement comme homme qu'il a parlé dans ce chapitre, mais comme apôtre du Christ, après avoir reçu d'en haut des lumières spéciales. —

*Puto* est évidemment une litote. — *Et ego* : moi aussi comme les autres apôtres.

### § IV. — Des viandes offertes aux idoles. VIII, 1-XI, 1.

L'étendue avec laquelle cette question est traitée montre qu'on y attachait une grande importance à Corinthe. Les fidèles avaient sans doute aussi interrogé saint Paul sur ce point difficile, au sujet duquel les opinions étaient très partagées en plusieurs endroits de la chrétienté. Voyez Rom. XIV, 1 et le commentaire.

1° Est-il permis de manger des viandes qui ont été immolées aux faux dieux ? VIII, 1-13.

CHAP. VIII. — 1-6. La question envisagée en elle-même, d'une manière théorique. D'abord, un principe : pas de vraie science sans la charité, vers. 1-3 ; puis la solution, vers. 4-6. — *Iis quæ... sacrificantur*. Il n'y a qu'un seul mot dans le grec : εἰδωλοθύτων. Voyez Act. XV, 29 et XXI, 25. — *Scientiam habemus*. C.-à-d., la vraie connaissance sur le point en discussion. La pensée est donc : Nous savons apprécier comme il convient les fausses croyances et les rites superstitieux des païens. — Le mot *omnes* sera restreint plus bas, au vers. 7. Pour le moment, Paul a en vue la grande masse des chrétiens de Corinthe, qui étaient suffisamment éclairés. Mais la science seule ne suffisait pas pour résoudre le problème proposé ; aussi, dans une sorte de parenthèse qui va jusqu'à la fin du vers. 3, l'apôtre indique-t-il ce qui doit être uni à cette qualité pour qu'elle puisse être utile au prochain. — *Scientia inflat*. La science, lorsqu'elle est seule, non accompagnée de la charité, produit souvent ce triste résultat : elle rend vain, orgueilleux, arrogant. C'était le cas pour plusieurs chrétiens

2. Si quis autem se existimat scire aliquid, nondum cognovit quemadmodum oporteat eum scire.

3. Si quis autem diligit Deum, hic cognitus est ab eo.

4. De escis autem quæ idolis immolantur, scimus quia nihil est idolum in mundo, et quod nullus est Deus, nisi unus.

5. Nam etsi sunt qui dicantur dii, sive in cælo, sive in terra (siquidem sunt dii multi, et domini multi),

6. nobis tamen unus est Deus, Pater, ex quo omnia, et nos in illum; et unus Dominus, Jesus Christus, per quem omnia, et nos per ipsum.

7. Sed non in omnibus est scientia; quidam autem cum conscientia usque

2. Si quelqu'un pense savoir quelque chose, il ne sait pas encore comme il doit savoir.

3. Mais si quelqu'un aime Dieu, celui-là est connu de lui.

4. Pour ce qui est donc des viandes immolées aux idoles, nous savons qu'une idole n'est rien dans le monde, et qu'il n'y a pas d'autre Dieu qu'un seul.

5. Car quoiqu'il y ait de prétendus dieux, soit dans le ciel, soit sur la terre, et qu'ainsi il y ait des dieux nombreux et des seigneurs nombreux,

6. pour nous cependant il n'y a qu'un seul Dieu, le Père, de qui *viennent* toutes choses, et nous *qu'il a faits* pour lui; et un seul Seigneur, Jésus-Christ, par lequel sont toutes choses, et nous aussi par lui.

7. Mais la science n'est pas chez tous; car quelques-uns, d'après l'idée

de Corinthe qui, se conduisant d'après leur connaissance d'ailleurs très exacte du néant des idoles, méprisaient et ne s'inquiétaient pas de scandaliser ceux de leurs frères qui pensaient autrement qu'eux par suite d'un manque de clairvoyance. — *Caritas vero...* C.-à-d., d'après le contexte, la charité unie à la science. L'expression figurée *ædificat* représente fort bien le résultat produit par cette association de la science et de la charité, qui contribue à sanctifier le prochain et à procurer son salut. — *Si quis autem...* (vers. 2). Inanité d'une science à laquelle l'humilité et l'amour n'ont aucune part. L'apôtre ne dit pas : Si quelqu'un sait...; mais : Si quelqu'un s'imagine savoir... L'orgueilleux dont il parle n'a pas la science réelle : *nondum cognovit...* En effet, il s'agit ici de cas de conscience à résoudre. Or, pour cela, la connaissance abstraite ne suffit pas; elle a besoin d'être complétée par la charité. Par conséquent, « si quelqu'un se prévaut de sa science comme constituant à elle seule la perfection..., celui-là ne possède pas encore la seule vraie science chrétienne, qui consiste à tout subordonner à l'amour de Dieu et aux intérêts spirituels du prochain. » Saint Bernard développe admirablement cette pensée, *Sermo 36 sup. Cant.* — *Diligit Deum* (vers. 3) : et aussi le prochain pour l'amour de Dieu. — Au lieu de *cognitus... a Deo*, on s'attendrait à lire : Celui-là possède la vraie science. Mais l'apôtre a voulu dire quelque chose de plus : Celui-là est connu et approuvé de Dieu, qui lui fait part de tous ses dons, et en particulier de ses connaissances religieuses extraordinaires. Cf. Joan. xiv, 23. — *De escis...* (vers. 4). Après avoir jeté un juste blâme sur la science orgueilleuse et stérile, saint Paul revient à la question, et donne implicitement raison à ceux qui croyaient pouvoir se nourrir des viandes offertes aux idoles. Les faux dieux n'étant rien, "n mets qui leur

a été présenté ne saurait être profané par là même, ni rendu illicite : *Nihil est idolum...* Cette vérité est souvent répétée et commentée dans l'Ancien Testament. Cf. Ps. xcvi, 5; cxliii, 2<sup>e</sup> partie, 4 et ss.; Is. xli, 24; xliiv, 9 et ss.; Bar. vi, 1-72, etc. — *Nullus... Deus, nisi...* Dogme qui est à la base du christianisme comme à celle du judaïsme. — *Nam etsi...* Les deux propositions qui précèdent sont successivement démontrées (vers. 5-6). Les païens adoraient des dieux presque sans nombre, dont ils peuplaient les astres et la terre (*sive..., sive...*). Mais ce n'étaient des dieux que de nom : *λεγομένοι* (« qui dicuntur », au lieu de *dicantur*). — La parenthèse *siquidem... sunt multi* insiste sur le fait de la multiplicité des dieux dans le paganisme. Le mot *domini* est ajouté pour préparer l'insertion de Notre-Seigneur Jésus-Christ au verset suivant. — *Nobis tamen...* (vers. 6). Contraste entre la croyance des chrétiens et celle des païens, relativement à la nature de Dieu. — *Deus Pater* : le Père de Jésus-Christ et le nôtre. Cf. Rom. viii, 15; Gal. iii, 26, etc. Il est caractérisé comme étant le créateur de tous les êtres (*ex quo...*; cf. Rom. xi, 36) et la fin dernière des chrétiens (*et nos... in...*). — *Unus Dominus*. Le Sauveur est caractérisé à son tour comme la cause efficiente des créatures (*per quem...*; cf. Joan. i, 3, etc.), et comme le rédempteur qui nous a donné l'être d'une manière spirituelle, en nous sauvant (*et nos per...*; cf. Eph. ii, 10 et Col. i, 18 et ss.).

7-13. Le côté pratique de la question. L'apôtre prend maintenant la défense de ceux dont la conscience était mal éclairée. — *Non in omnibus...* Comp. le vers. 1. Tous ne savent pas suffisamment que les idoles ne sont rien, et que, par suite, un chrétien a le droit de manger la chair des victimes qui leur ont été immolées. — *Cum conscientia idoli* : avec la persuasion que les

qu'ils se font jusqu'à présent de l'idole, mangent de ces viandes comme ayant été offertes aux idoles ; et leur conscience, qui est faible, en est souillée.

8. Mais ce ne sont pas les aliments qui nous recommandent à Dieu : car si nous mangeons, nous n'aurons rien de plus ; et si nous ne mangeons pas, nous n'aurons rien de moins.

9. Mais prenez garde que cette liberté ne soit une occasion de chute pour les faibles.

10. Car si quelqu'un voit celui qui a la science assis à table dans un temple consacré aux idoles, sa conscience, qui

nunc idoli, quasi idolothytum manducant; et conscientia ipsorum cum sit infirma, polluitur.

8. Esca autem nos non commendat Deo : neque enim si manducaverimus, abundabimus; neque si non manducaverimus, deficiemus.

9. Videte autem ne forte hæc licentia vestra offendiculum fiat infirmis.

10. Si enim quis viderit eum qui habet scientiam, in idolio recubentem, nonne conscientia ejus, cum sit infirma,

idoles correspondent à une réalité objective. Les mots *usque nunc* se rapportent à cette fausse conviction, qui persévérerait d'une façon superstitieuse et illogique, malgré la foi en un seul Dieu. — *Quasi idolothytum* (expression calquée sur le grec εἰδωλόθυτον; voyez les notes du vers. 1). C.-à-d., en qualité de viandes consacrées à des dieux réellement existants. — La locution *conscientia... infirma* peut dénoter aussi bien une conscience mal éclairée, qui porte un jugement faux, qu'une conscience dépourvue de force morale et qui se laisse facilement entraîner au péché. — *Polluitur*. Les chrétiens en ques-

que saint Paul reconnaît sans hésiter aux chrétiens éclairés, du moins dans les circonstances ordinaires. — *Offendiculum... infirmis* : une occasion de chute pour les chrétiens dont la conscience était mal formée. — *Si enim...* (verset 10). L'apôtre entre dans quelques détails, pour indiquer de quelle manière le scandale pouvait être produit. — *Quis*. Un des chrétiens faibles mentionnés au vers. 7. — *Eum qui habet...* C.-à-d., un de ceux qui n'ont pas de préjugés au sujet des mets offerts aux idoles. — *In idolio* : dans un temple païen. Souvent, ceux qui avaient offert un sacrifice consumaient une



On apporte une victime pour l'immoler sur un autel. (Peinture de Pompéi.)

tion croyaient participer au culte des idoles, et ils commettaient par là même une faute grave. Cf. Rom. XIV, 23. — *Esca autem...* (vers. 8). En soi, manger d'un mets ou s'en abstenir est une chose tout à fait indifférente sous le rapport spirituel. Par cette réflexion, l'apôtre prépare sa recommandation importante du verset 9. Cf. Rom. XIV, 17. — *Abundabimus, deficiemus*. Être dans l'abondance ou le déficit par rapport au salut. — *Videte...* (vers. 9). Ne vous conduisez pas avec légèreté en une matière si grave. — *Hæc licentia*. C.-à-d., le droit de manger les viandes offertes aux idoles; droit

partie de la chair de la victime dans des édifices attenants aux temples, et c'est précisément à ces repas que fait allusion le participe *recubentem*, assis à table. On voit par ce trait jusqu'où allaient certains chrétiens libéraux de Corinthe. L'apôtre ne dit rien ici de leur conduite prise en elle-même; il la réprovera fortement plus bas, x, 14 et ss.; il se borne maintenant à envisager ses conséquences fâcheuses par rapport aux faibles. — L'expression *ædificabitur ad...* est très sarcastique, puisqu'il s'agit d'une édification qui porte au péché, qui produit la ruine. — Saint Paul décrit jusqu'au bout les consé-

ædificabitur ad manducandum idolytha?

11. Et peribit infirmus in tua scientia frater, propter quem Christus mortuus est?

12. Sic autem peccantes in fratres, et percutientes conscientiam eorum infirmam, in Christum peccatis.

13. Quapropter si esca scandalizat fratrem meum, non manducabo carnem in æternum, ne fratrem meum scandalizem.

est faible, ne le déterminera-t-elle pas à manger des viandes offertes aux idoles?

11. Et ainsi périra par ta science ton frère *encore* faible, pour qui le Christ est mort.

12. Or en péchant de la sorte contre les frères, et en blessant leur conscience qui est faible, vous péchez contre le Christ.

13. C'est pourquoi si ce que je mange scandalise mon frère, je ne mangerai jamais de chair, afin de ne pas scandaliser mon frère.

## CHAPITRE IX

1. Non sum liber? Non sum apostolus? Nonne Christum Jesum Dominum nostrum vidi? Nonne opus meum vos estis in Domino?

2. Et si aliis non sum apostolus, sed tamen vobis sum; nam signaculum apostolatus mei vos estis in Domino.

1. Ne suis-je pas libre? Ne suis-je pas apôtre? N'ai-je pas vu le Christ Jésus notre Seigneur? N'êtes-vous pas mon œuvre dans le Seigneur?

2. Et si pour d'autres je ne suis pas apôtre, je le suis au moins pour vous; car vous êtes le sceau de mon apostolat dans le Seigneur.

quences désastreuses d'une telle manière de faire : *et peribit...* (vers. 11). Tous les mots sont accentués : un frère, un frère faible, auquel on donne la mort spirituelle, et cela sous prétexte de faire preuve de science. Le trait final, *propter quem Christus...*, est d'une énergie particulière. — *Sic... peccantes...* (vers. 12). Autre résultat très condamnable : en péchant ainsi grièvement contre le prochain, on offense plus grièvement encore Notre-Seigneur Jésus-Christ, car « l'injure faite aux membres retombe sur la tête ». — *Et percutientes...* C'est une circonstance aggravante : une conscience faible demande à être traitée avec beaucoup d'égards. — *Quapropter...* (vers. 13). En concluant, Paul se met directement en scène et marque, par l'acte généreux qu'il se dit prêt à accomplir durant toute sa vie, la conduite imposée en pareil cas à tout chrétien digne de ce nom. — *Esca*, βρωμα. L'expression est générale : un aliment quelconque.

2° Exemple constant d'abnégation et de renoncement qu'avait donné saint Paul. IX, 1-23.

Au fond, c'est une longue digression qui commence en cet endroit, pour ne s'achever qu'avec le vers. 13 du chap. x. L'apôtre vient d'affirmer solennellement qu'il était prêt à sacrifier ses droits et sa liberté, plutôt que de scandaliser le moindre de ses frères; maintenant il prouve, par divers traits de sa vie apostolique, qu'il avait réellement suivi cette règle de conduite en mainte occasion, par un motif de charité.

CHAP. IX. — 1-3. Paul est vraiment l'apôtre du Christ. Avant de dire qu'il a renoncé à ses droits, il commence par établir qu'il les possède, afin de réagir ainsi contre la « sourde hostilité » de ses adversaires. — *Non sum...? Nonne...?* Quatre questions posées coup sur coup attestent la vive émotion de l'écrivain sacré. La première sert de transition entre cette nouvelle série d'idées et la précédente. Paul était libre, comme tout chrétien éclairé, de manger des viandes offertes aux idoles. Comp. VII, 8-9. Mais il est beaucoup plus qu'un chrétien ordinaire : *Non sum apostolus?* Pour être apôtre il fallait, d'après Act. I, 15 et ss., avoir reçu un mandat direct de Jésus-Christ et avoir été témoin de sa résurrection; ces deux conditions sont réunies dans les mots *Nonne... vidi?* Sur la route de Damas (Act. ix, 17 et ss.) et dans plusieurs autres circonstances (Act. xviii, 9; xxii, 17-18, etc.), saint Paul avait vu le Christ ressuscité et avait reçu de lui l'ordre d'aller évangéliser les peuples. — *Nonne opus...?* Autre preuve de son apostolat, empruntée à l'expérience des Corinthiens eux-mêmes; en tant qu'ils étaient désormais unis au Christ (*in Domino*), personne ne pouvait nier qu'ils ne fussent son œuvre. — Le vers. 2 insiste sur cette pensée : *Et si aliis...* Ailleurs peut-être des doutes pouvaient surgir sur la réalité de son mandat; mais non pas à Corinthe, car les chrétiens de cette ville étaient comme le sceau (*signaculum*), l'attestation officielle et authen-

3. C'est là ma défense auprès de ceux qui me reprennent.

4. Est-ce que nous n'avons pas le droit de manger et de boire ?

5. Est-ce que nous n'avons pas le droit de mener partout avec nous une femme sœur, comme font les autres apôtres, et les frères du Seigneur, et Céphas ?

6. Ou bien, est-ce que moi seul, et Barnabé, nous n'avons pas le droit de faire cela ?

7. Qui va jamais à la guerre à ses propres dépens ? Qui plante une vigne, et n'en mange pas le fruit ? Qui mène paître un troupeau, et ne se nourrit pas du lait du troupeau ?

3. Mea defensio apud eos qui me interrogant, hæc est.

4. Numquid non habemus potestatem manducandi et bibendi ?

5. Numquid non habemus potestatem mulierem sororem circumducendi, sicut et ceteri apostoli, et fratres Domini, et Cephass ?

6. Aut ego solus, et Barnabas, non habemus potestatem hoc operandi ?

7. Quis militat suis stipendiis unquam ? Qui plantat vineam, et de fructu ejus non edit ? Quis pascit gregem, et de lacte gregis non manducat ?

tique de sa mission. — *Mea defensio...* (vers. 3). Autre développement de la même pensée. A ceux qui contestaient sa dignité d'apôtre, Paul se contentait d'alléguer la fondation, faite par lui, de l'Église de Corinthe (*hæc est*).

4-14. Saint Paul a le droit, comme les autres membres du collège apostolique, de vivre aux dépens de ceux qu'il évangélise. — *Numquid... ?* Nouvelle série de questions vibrantes. La première, au vers. 4, signale le droit spécial que notre auteur va revendiquer ici ; les autres appuient ce droit sur des preuves multiples. — *Habemus*. C'est le pluriel dit de catégorie. Il ne désigne ici que saint Paul, en tant qu'il appartenait à la classe des apôtres. — Le sens des mots *potestatem manducandi...* est déterminé par le contexte (cf. vers. 7 et ss.) : il ne s'agit plus du pouvoir de manger les viandes offertes aux idoles, mais de celui que possède l'ouvrier évangélique de se faire nourrir par les fidèles. — Le droit en question est d'abord démontré, vers. 5-6, par la conduite des autres apôtres, qui, non seulement vivaient aux frais des Églises évangélisées par eux, mais qui faisaient aussi participer à ce privilège la pleuse chrétienne qui les accompagnait pour les servir. L'expression *mulierem sororem...* (l'ordre des mots est renversé dans le grec : ἀδελφὴν γυναῖκα) ne peut pas recevoir ici d'autre signification que celle que leur a toujours attribuée, et à très juste titre, la tradition catholique. Voyez Clément d'Alex., *Strom.*, III, 6, Tertulien, *de Monog.*, 8, saint Jérôme, *c. Jovin.*, I, 26, saint Augustin, *de Ap. monach.*, IV, 5, Théodoret, Théophylacte, *h. l.*, etc. Le choix même des termes employés montre qu'elle désigne non pas une épouse, comme le prétendent faussement la plupart des interprètes protestants, mais une chrétienne d'un certain âge, dont plusieurs apôtres se faisaient accompagner dans leurs voyages de missions (*circumducendi, περιάγειν*), à l'exemple du Sauveur lui-même (cf. Matth. XXVII, 55 ; Luc. VIII, 1 et ss., etc.), et qui les aidait soit matériellement, soit par son concours spirituel. Le titre de sœur présente évidemment une chrétienne (cf. VII,

15, etc.), et si Paul lui associe le mot « femme », c'est pour montrer qu'il ne parle point d'une sœur dans le sens strict. Après ce que l'apôtre a dit plus haut de son état personnel (cf. VII, 7-8), il serait pour le moins étrange de lui voir revendiquer maintenant le droit de conduire partout avec lui l'épouse qu'il n'avait pas et qu'il ne voulait point avoir. Il semble évident qu'il a précisément employé à dessein la locution extraordinaire « mulierem sororem » pour exclure l'idée d'une épouse proprement dite. « Non ut uxores, sed ut sorores circumducebant mulieres » (Clément d'Alex.). — *Fratres Domini*. C.-à-d., ceux d'entre eux qui étaient apôtres. Voyez Matth. XIII, 55 et le commentaire. — *Cephass*. Saint Pierre, le chef des Douze. Il y a gradation ascendante dans cette petite énumération. — *Aut ego... et Barnabas* (vers. 6). Cette mention spéciale de saint Barnabé paraît supposer que les Corinthiens l'avaient vu à l'œuvre parmi eux pendant quelque temps. — D'après la leçon de la Vulgate, les mots *hoc operandi* désignent le droit de se faire accompagner d'une pleuse chrétienne, nourrie comme les prédicateurs eux-mêmes aux frais des fidèles. Le grec exprime une autre idée : (le droit) de ne pas travailler. Mais la pensée générale reste la même. Nous savons par plusieurs traits de sa vie (cf. I Thess. II, 6-10 ; II Thess. III, 8-9 ; etc.), que, même lorsqu'il était occupé à fonder une Église, saint Paul travaillait de ses mains, pour ne pas être à charge à ceux qu'il évangélisait. C'est à cela qu'il fait allusion. Il aurait pu, s'il avait usé de son privilège apostolique, laisser de côté ce travail manuel et ne s'occuper que de la prédication ; les fidèles se seraient chargés de son entretien. — Le vers. 7 démontre ce droit au moyen de trois analogies, empruntées à des faits de la vie ordinaire : *Quis militat..., plantat..., pascit... ?* « Celui qui consacre son travail à une œuvre doit pouvoir vivre de cette œuvre. » Voilà ce qu'enseigne la raison humaine. — La sainte Écriture n'est pas moins explicite, vers. 8-10. Le vers. 8 sert de transition : *Numquid secundum... ?* Paul a parlé « selon l'homme » au vers. 7.

8. Numquid secundum hominem hæc dico? An et lex hæc non dicit?

9. Scriptum est enim in lege Moysi : Non alligabis os bovi trituranti. Numquid de bobus cura est Deo?

10. An propter nos utique hoc dicit? Nam propter nos scripta sunt : quoniam debet in spe qui arat, arare; et qui triturat, in spe fructus percipiendi.

11. Si nos vobis spiritualia seminavimus, magnum est si nos carnalia vestra metamus?

12. Si alii potestatis vestræ participes sunt, quare non potius nos? Sed non

8. Est-ce que je dis cela d'après l'usage des hommes? La loi ne le dit-elle pas aussi?

9. Car il est écrit dans la loi de Moïse : Tu ne lieras pas la bouche au bœuf qui foule les grains. Dieu a-t-il souci des bœufs?

10. N'est-ce pas réellement pour nous qu'il dit cela? Oui, c'est pour nous que ces choses ont été écrites; en effet, celui qui laboure doit labourer avec espérance; et celui qui foule le grain doit le faire avec l'espérance de participer aux fruits.

11. Si nous avons semé parmi vous les biens spirituels, est-ce une grande chose que nous moissonnions de vos biens temporels?

12. Si d'autres usent de ce pouvoir à votre égard, pourquoi pas plutôt nous-

en citant des motifs suggérés par la seule raison; il a recours maintenant au témoignage de la loi, c.-à-d., à l'autorité de Dieu lui-même : *an et lex... non...?* — *Non alligabis...* (vers. 9). Cf. Deut. xxv, 4 (voyez le commentaire). C'est un de ces traits délicats qui abondent dans la législation mosaïque. L'apôtre l'applique au labeur de l'homme, spécialement à celui des ouvriers évangéliques, pour montrer par là aussi que le travailleur doit vivre de son œuvre. — *Numquid de bobus...?* Assurément saint Paul ne conteste pas l'action de la Providence sur les êtres dénués de raison. Il veut dire qu'en prescrivant ce

cation de la parole du Deutéronome citée plus haut. — *Si nos...* (vers. 11). Encore un nouvel argument, donné comme une conclusion de celui qu'on vient de lire. Ce qu'il a dit des travaux matériels de l'ensemencement et de la récolte, Paul l'applique « à fortiori » aux semailles spirituelles que font les prédicateurs, et auxquelles il oppose, comme une compensation très infime, les aliments et les autres choses nécessaires à la vie corporelle qu'ils reçoivent en échange (*carnalia, σαρκικά*). — *Si alii...* (vers. 12). Les autres docteurs qui avaient prêché après Paul à Corinthe avaient largement



Bœufs qui triturent. (Peinture égyptienne.)

point spécial, le divin Législateur d'Israël avait une préoccupation qui s'étendait bien au delà des bœufs : Dieu voulait avant tout inculquer aux Hébreux le devoir de la justice et de la charité envers ceux de leurs frères qui travaillaient pour eux. C'est ce que fait très bien ressortir la question suivante : *An propter nos...* (vers. 10), qui reçoit aussitôt une réponse : *Nam propter...* — Les mots *quoniam debet...* ne sont pas un texte biblique, mais une expli-

usé du droit de se faire entretenir par l'Église; il possédait donc le même privilège. — *Potestatis vestræ* a le sens de « potestatis in vos » : Si d'autres ont part à ce droit sur vous. Comp. II Cor. xi, 20, où l'apôtre insinue à quel point plusieurs des prédicateurs judaisants en abusaient. — *Quare non potius...* Le pronom *nos* est très accentué dans cet autre raisonnement « à fortiori » : Moi, le fondateur de votre Église. — Paul se hâte de dire, devant l'exposition



mêmes ? Mais nous n'avons point usé de ce pouvoir ; au contraire, nous souffrons tout, pour n'apporter aucun obstacle à l'évangile du Christ.

13. Ne savez-vous pas que ceux qui font le service du temple mangent de ce qui est offert dans le temple, et que ceux qui servent à l'autel ont part à l'autel ?

14. De même, le Seigneur a aussi ordonné à ceux qui annoncent l'évangile de vivre de l'évangile.

15. Mais moi, je n'ai usé d'aucun de ces droits. Et je n'écris point ceci afin qu'on agisse de la sorte envers moi ; car j'aimerais mieux mourir que de laisser quelqu'un m'enlever ce sujet de gloire.

16. Car si j'annonce l'évangile, ce n'est pas une gloire pour moi, puisque la nécessité m'en est imposée ; et malheur à moi, si je n'annonce pas l'évangile !

17. Si je le fais de bon cœur, j'ai une récompense ; mais si je le fais malgré moi, je dispense seulement ce qui m'a été confié.

usi sumus hac potestate ; sed omnia sustinemus, ne quod offendiculum demus evangelio Christi.

13. Nescitis quoniam qui in sacrario operantur, quæ de sacrario sunt edunt ; et qui altari deserviunt, cum altari participant ?

14. Ita et Dominus ordinavit iis qui evangelium annuntiant, de evangelio vivere.

15. Ego autem nullo horum usus sum. Non autem scripsi hæc ut ita fiant in me ; bonum est enim mihi magis mori quam ut gloriam meam quibus evacuet.

16. Nam si evangelizavero, non est mihi gloria, necessitas enim mihi incumbit ; væ enim mihi est si non evangelizavero !

17. Si enim volens hoc ago, mercedem habeo ; si autem invitus, dispensatio mihi credita est.

plus complète donnée dans les vers. 15 et ss., qu'il n'a pas voulu mettre à profit son privilège : *sed non usi...* — Il marque le motif de cette conduite : *Omnia* (toutes sortes de travaux, de fatigues) *sustinemus, ne...* Un désintéressement si généreux ne pouvait qu'édifier soit les Juifs et les païens, soit les fidèles eux-mêmes, qui souvent se lassent vite de contribuer à l'entretien de leurs pasteurs. — *Nescitis quoniam...* (vers. 13). Preuve tirée de ce qui avait lieu pour les ministres sacrés sous l'ancienne Alliance. — *Qui in sacrario...* Dans le grec : « Qui sacra operantur, » ceux qui vaquent aux choses saintes ; c.-à-d., les prêtres et les lévites. — *Quæ de sacrario... edunt.* Ainsi l'avait ordonné formellement le Seigneur. Cf. Num. xviii, 20 et ss. ; Deut. xiv, 22 et ss., etc. — *Ita et Dominus...* (vers. 14). Dernier argument, qui n'est pas le moins concluant : Jésus-Christ lui-même a fait connaître sa volonté sur ce point, au moins d'une manière indirecte. L'allusion porte sur les paroles conservées par saint Matth., x, 10-11, et par saint Luc, x, 7.

15-18. Paul a renoncé à son privilège, afin d'atteindre une plus haute perfection. — Au vers. 15, il signale le fait même de son sacrifice dans le passé et dans l'avenir : *Ego autem...* En indiquant les raisons qui plaident en faveur de son droit, vers. 4 et ss., il a employé le pluriel, parce que ce droit concernait tous les apôtres ; maintenant qu'il va parler de sa conduite personnelle, il emploie le singulier. — *Nullo horum.* C.-à-d., selon l'interprétation la plus probable : Je n'ai fait valoir aucun des motifs qui précèdent. Selon d'autres nom-

breux commentateurs : Je n'ai usé d'aucun des avantages extérieurs conférés aux apôtres. — *Non autem...* Cette réserve a pour but d'empêcher les Corinthiens de croire que saint Paul désirait profiter désormais de son droit. Rien de plus éloigné de lui que cette intention, comme il l'affirme énergiquement : *Bonum est enim...* — *Gloriam meam* : τὸ καυχῆμα μου, mon sujet de gloire. L'apôtre nomme ainsi la gratuité absolue de son ministère. Quoique la prédication de l'évangile fût à ses yeux le plus beau de tous les rôles, il aurait préféré mourir plutôt que de l'exercer en d'autres conditions, c.-à-d., en acceptant des émoluments. — *Nam si...* Les vers. 16-18 développent en termes tout apostoliques le motif qui portait saint Paul à suivre une telle règle de conduite. Sa gloire, dit-il, consiste à accomplir une chose qui ne lui est pas strictement imposée. Or, cette chose ne consiste pas dans la prédication même, qui était pour lui une obligation rigoureuse ; elle consiste à accomplir gratuitement ses fonctions d'apôtre. C'est pour cela seulement qu'il recevra une récompense particulière ; c'est de cela seulement qu'il peut se glorifier. — *Necessitas... mihi...* Appelé à l'apostolat, qu'il le veuille ou non, il doit prêcher l'évangile, sous peine de manquer gravement à son devoir (cf. I, 17 ; Act. ix, 15 ; xxii, 21 ; Rom. i, 14, etc.) et de mériter un châtement (*væ... mihi...*). — *Si enim...* (vers. 17). C'est un vrai dilemme. De deux choses l'une : ou bien l'apôtre s'acquitte spontanément (*volens*) de sa tâche, et alors il recevra une récompense (*mercedem...*) ; ou bien il la remplit *invitus*, sans spontanéité, uniquement parce

18. Quæ est ergo merces mea? Ut evangelium prædicans, sine sumptu ponam evangelium, ut non abutar potestate mea in evangelio.

19. Nam cum liber essem ex omnibus, omnium me servum feci, ut plures lucrificerem.

20. Et factus sum Judæis tanquam Judæus, ut Judæos lucrarer;

21. iis qui sub lege sunt, quasi sub lege essem (cum ipse non essem sub lege), ut eos qui sub lege erant lucrificerem; iis qui sine lege erant, tanquam sine lege essem (cum sine lege Dei non essem, sed in lege essem Christi), ut lucrificerem eos qui sine lege erant.

22. Factus sum infirmis infirmus, ut infirmos lucrificerem; omnibus omnia factus sum, ut omnes facerem salvos.

18. Quelle est donc ma récompense? C'est que, prêchant l'évangile, je le prêche gratuitement, sans abuser du pouvoir que j'ai dans la *prédication de l'évangile*.

19. Car bien que libre à l'égard de tous, je me suis fait le serviteur de tous, pour en gagner un plus grand nombre.

20. Je me suis fait comme Juif avec les Juifs, pour gagner les Juifs;

21. avec ceux qui sont sous la loi, comme si j'eusse *encore* été sous la loi (quoique je ne fusse plus sous la loi), pour gagner ceux qui sont sous la loi; avec ceux qui étaient sans loi, comme si j'eusse été sans loi (quoique je ne fusse pas sans la loi de Dieu, étant sous la loi du Christ), pour gagner ceux qui étaient sans loi.

22. Je me suis rendu faible avec les faibles, pour gagner les faibles; je me suis fait tout à tous, pour les sauver tous.

qu'un ordre divin l'y oblige, et dans ce cas il n'a droit à aucune récompense, car il n'a fait que son devoir : *dispensatio* (ὀλιγονομία, un ministère) *credita est...* — *Quæ est ergo...* (vers. 18). Que dois-je faire pour obtenir cette récompense particulière, que mon rôle d'apôtre, même fidèlement accompli, ne saurait mériter à lui seul? La réponse ne se fait pas attendre : *Ut... sine sumptu...* C.-à-d., sans frais pour les auditeurs de la prédication. — *Ut non* (εἰς τὸ μὴ, de manière à ne pas) *abutar*. Ce verbe a ici, d'après le grec, la signification d'*user*. — *Potestate mea in...* : du pouvoir qu'a le missionnaire de prêcher l'évangile en se faisant nourrir par les fidèles. On a dit très justement qu'il y a peu de passages des écrits de saint Paul « où se révèlent d'une manière plus admirable la noblesse, la délicatesse, l'humilité profonde, la dignité et la légitime fierté de son caractère ».

19-23. Saint Paul s'est fait tout à tous pour les gagner plus facilement à Jésus-Christ. C'est encore la même pensée, avec une simple nuance en ce qui concerne le but à atteindre : le bien des âmes guidait aussi l'apôtre dans son désintéressement complet. — *Cum liber...* : ainsi qu'il l'a affirmé dès le début de ce chapitre, vers. 1<sup>o</sup>. *Omnibus* n'est pas au neutre, mais au masculin, comme il ressort de l'antithèse *omnium... servum...* — *Ut... lucrificerem*. Telle était la noble fin que Paul se proposait : gagner le plus grand nombre de ceux qu'il évangélisait (τοὺς πλείονας, la plupart, au lieu de *plures*). — Après avoir ainsi brièvement tracé le principe qui réglait sa conduite, l'auteur le développe dans les vers. 20-22 : *Factus sum... Judæis...* Lorsqu'il vivait parmi les Juifs demeurés incrédules

au Messie, il se conduisait comme s'il avait encore appartenu à leur religion, pratiquant toutes les observations extérieures prescrites par la loi. Cf. Act. xvi, 3; xxi, 26, etc. Néanmoins, en s'accommodant à l'occasion aux pratiques mosaïques, il maintenait fermement pour lui-même et pour tous les fidèles la liberté chrétienne en ce qui concerne la loi : *cum ipse non...* (vers. 21). — Il agissait d'une manière analogue à l'égard des païens (*iis qui sine lege...*). Cf. Act. xi, 3; Gal. ii, 3, etc. — *Cum sine lege...* Restriction semblable à celle qui a été faite à propos de la loi juive. Saint Paul vent dire que les principes moraux de la loi mosaïque n'avaient pas été et ne seront jamais abrogés. Jésus-Christ les a, au contraire, de nouveau promulgués, les ramenant tous au grand devoir de l'amour de Dieu et du prochain (*sed in lege... Christi*). Cf. Rom. xiii, 9-10; Gal. v, 14, etc. — *Infirmis* (vers. 22). C'est une troisième catégorie, celle des chrétiens faibles, c.-à-d., mal éclairés, scrupuleux, etc., dont il a été question au chap. viii et Rom. xiv. Envers eux aussi l'apôtre s'était conduit avec la plus grande condescendance et les ménagements les plus délicats, pour ne pas les scandaliser ni les décourager, mais pour les gagner d'une manière plus complète à Jésus-Christ. — *Omnibus omnia...* Véritable devise de saint Paul. Elle résume toute cette page, comme toute sa vie. — *Ut omnes...* La Vulg. a lu πάντας; mais la leçon originale paraît avoir été πάντως ἰωάς : (afin que je sauve) absolument quelques-uns; c.-à-d., pour que je conduise en toute hypothèse au moins quelques hommes au salut. — *Omnia autem...* (vers. 23). But final et général de l'apôtre. Toutes ces accommodations plus ou

23. Je fais tout à cause de l'évangile, afin d'en avoir ma part.

24. Ne savez-vous pas que ceux qui courent dans le stade courent tous, mais qu'un seul remporte le prix ? Courez de manière à le remporter.

25. Or, tous ceux qui combattent dans l'arène s'abstiennent de tout ; et ils le font pour obtenir une couronne corrompible ; mais nous, pour une incorruptible.

26. Moi donc, je cours, et non comme au hasard. Je combats, et non comme frappant l'air ;

23. Omnia autem facio propter evangelium, ut particeps ejus efficiar.

24. Nescitis quod ii qui in stadio currunt, omnes quidem currunt, sed unus accipit bravium ? Sic currite ut comprehendatis.

25. Omnis autem qui in agone contendit, ab omnibus se abstinere ; et illi quidem ut corruptibilem coronam accipiant, nos autem incorruptam.

26. Ego igitur sic curro, non quasi in incertum ; sic pugno, non quasi aerem verberans ;

moins gênantes, tous ces actes de renoncement, il les accomplissait *propter evangelium*. Il précise le sens de cette formule, en ajoutant : *ut particeps...* L'évangile représente donc ici les glorieuses promesses faites à tous ceux qui vivent en fidèles serviteurs de Jésus-Christ.

3° Saint Paul applique cette théorie à ses lecteurs, et les engage à ne pas redouter le sacrifice. IX, 24-X, 13.

24-27. Il faut que les Corinthiens luttent comme leur apôtre, car le salut ne s'obtient qu'à ce prix. — *Nescitis quoniam...* ? Ils pouvaient comprendre mieux que personne le lan-

une récompense, mais à condition qu'ils ne ménageront pas plus leurs forces que cet unique vainqueur de la lice : *Sic currite ut...* — *Omnis autem...* (vers. 25). Seconde comparaison, tirée des exercices du pugilat. — *Ab omnibus se...* Ceux qui voulaient prendre part à ce genre de lutte suivaient longtemps d'avaire un régime sévère, évitant tout ce qui pouva't alourdir ou amollir leurs membres. Voyez Horace, *de Arte poet.*, 411-412 ; Epictète, *Enchir.*, 35. De même doivent faire les chrétiens. — L'apôtre relève une raison particulière qu'ils ont de pratiquer cette vie de renoncement : la supériorité infinie

de la récompense les y invite (*illi quidem..., nos autem...*). — *Ego igitur...* (vers. 26). Il conformait lui-même sa conduite à cette loi de la vie chrétienne, et il cite de nouveau son exemple aux Corinthiens pour les exciter à le suivre. Il s'applique tout à tout les deux comparaisons. — *Non quasi in...* C'est-à-dire, pas à l'aventure, à la manière de quelqu'un qui court sans but et qui dévie dans toutes les directions. Paul allait droit à la perfection, obtenue par le sacrifice. — *Pugno*. D'après le grec : Je m'exerce au pugilat. — *Non quasi...* La

description devient tout à fait dramatique. — *Castigo*. Le mot grec *ὑποπιάζω* désigne des coups violents portés par l'athlète, avec ses



Monnaies de Corinthe, représentant les couronnes que recevaient les vainqueurs aux jeux isthmiques.

gage imagé qui suit, dont les détails sont tirés des jeux des anciens ; en effet, près de Corinthe se célébraient tous les deux ans les jeux isthmiques si renommés. Saint Paul vient de dire qu'il a fait ce qui dépendait de lui pour obtenir la récompense promise dans l'évangile ; il demande à ses chers enfants de Corinthe de l'imiter. — *Qui in stadio...* Cette première comparaison est empruntée aux exercices de la course dans l'arène. Le stade était la mesure itinéraire des Grecs ; le plus usité, le stade olympique, équivalait à 185 mètres. La carrière où s'exerçaient les coureurs portait souvent ce même nom, parce que sa longueur était d'un stade. — *Unus...* Un seul d'entre les athlètes compétiteurs recevait le prix (le mot *bravium* est calqué sur le grec *βραβεῖον*), qui consistait en une couronne de pin, de persil ou d'olivier. — Tous les chrétiens peuvent mériter



Deux pugilistes. (D'après un vase peint.)

poings munis du ceste, sur le visage (à la lettre, sous l'œil) de l'adversaire, où il laisse des traces

27. sed castigo corpus meum, et in servitutem redigo, ne forte, cum aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar.

27. mais je châtie mon corps, et je le réduis en servitude, de peur qu'après avoir prêché aux autres, je ne sois moi-même réprouvé.

## CHAPITRE X

1. Nolo enim vos ignorare, fratres, quoniam patres nostri omnes sub nube fuerunt, et omnes mare transierunt;

2. et omnes in Moyse baptizati sunt, in nube et in mari;

3. et omnes eandem escam spiritalem manducaverunt;

4. et omnes eundem potum spiritalem biberunt (bibebant autem de spiri-

1. Car je ne veux pas que vous ignoriez, mes frères, que nos pères ont tous été sous la nuée, qu'ils ont tous passé à travers la mer,

2. qu'ils ont tous été baptisés en Moïse, dans la nuée et dans la mer,

3. qu'ils ont tous mangé le même aliment spirituel,

4. et qu'ils ont tous bu le même breuvage spirituel (car ils buvaient au rocher

livides. — *Et in servitutem...* D'après le grec : Je conduis comme esclave. C'est encore une allusion au pugilat : le vainqueur conduisait le vaincu tout autour de l'arène, aux applaudissements de la foule. — *Ne forte...* Profonde réflexion. L'équivalent grec de *reprobus*, ἀδόκιμος, signifie : sans gloire. Litote qui revient à dire : vaincu, indigne de la couronne.

CHAP. X. — 1-13. Ce qui est arrivé aux Hébreux après la sortie d'Égypte renferme un exemple dououreusement instructif pour les chrétiens de Corinthe. Après la leçon empruntée aux jeux des Grecs, en voici une autre non moins frappante, tirée de l'histoire juive. Les Hébreux avaient reçu du Seigneur des grâces étonnantes; et pourtant une très grande partie d'entre eux périt misérablement dans le désert, pour avoir manqué d'esprit de renoncement et de sacrifice. Que les chrétiens, comblés de bénédictions plus abondantes encore, prennent garde d'être châtiés aussi. Ce passage renferme un autre exemple remarquable de l'interprétation typique de l'Ancien Testament par saint Paul. — *Nolo vos...* Sur cette formule, voyez Rom. 1, 13; xi, 25. Les fidèles de Corinthe connaissent déjà les faits en question; mais l'apôtre veut leur en apprendre la signification supérieure et la portée intime. — *Patres nostri*. Quoique la plupart des chrétiens de Corinthe fussent d'origine païenne, les anciens Hébreux étaient leurs ancêtres, en ce sens que l'Église a succédé directement à la synagogue et qu'Abraham est le père de tous les croyants. Cf. Rom. iv, 16 et ix, 6; Gal. iii, 7, etc. — L'adjectif *omnes* est répété cinq fois dans les vers. 1-4, et toujours très fortement accentué. Saint Paul a voulu mettre en relief cette pensée : tous les Hébreux sortis d'Égypte avec Moïse avaient été singulièrement bénis, et cependant ce n'est qu'un petit nombre d'entre eux qui purent pénétrer dans la terre promise. — *Sub nube...* Allusion

à la colonne de nuée qui servait de guide aux Hébreux dans le désert, et qui les protégeait contre les ardeurs du soleil. Cf. Ex. xiii, 21; Ps. civ, 39; Sap. x, 17 et xix, 7, etc. — *Mare transierunt*. Le passage miraculeux de la mer Rouge. Cf. Ex. xiv, 1 et ss. — Le vers. 2 révèle le sens religieux et symbolique de ces deux faits, qui furent comme un baptême spirituel pour la nation théocratique à son berceau. Au lieu de *in Moyse*, il faut, d'après le grec, « in Moysen », à l'accusatif du mouvement. Ce baptême mystique incorpora pour ainsi dire les Hébreux à Moïse, le médiateur de l'ancienne alliance, de même que le baptême chrétien incorpore les fidèles à Jésus-Christ, médiateur de la loi nouvelle. Comp. Ex. xiv, 3, où il est dit qu'Israël, au sortir de la mer Rouge, crut à Dieu, et à Moïse son serviteur. — Dans les vers. 3 et 4, saint Paul passe à un autre type, qui se dédouble comme le précédent. Le Seigneur ne se contenta pas de faire naître son peuple par un éclatant prodige; il lui donna aussi tout ce dont il avait besoin pour sa conservation et sa formation. — *Escam* représente la manne (cf. Ex. xvi, 16 et ss.; Ps. lxxvii, 24; Sap. xvi, 20-21, etc.), qui est caractérisée par l'épithète *spiritalem* (πνευματικόν), parce qu'elle était surnaturelle et miraculeuse dans son origine. Elle figurait l'Eucharistie, aliment plus spirituel encore des chrétiens. Cf. Joan. vi, 48 et ss. — *Potum* (vers. 4). L'eau du rocher, dans deux circonstances différentes. Cf. Ex. xvii, 1-6 et Num. xx, 2-11. — La parenthèse *bibebant autem...* est destinée à montrer en quoi cette eau du rocher était spirituelle. Pour la manne, cela était manifeste, puisque tout était prodigieux en elle, tandis que ce breuvage, quoique produit par un miracle, n'était en réalité que de l'eau ordinaire. Mais, ajoute l'apôtre, le rocher lui-même était spirituel, car il représentait le Christ, qui accompagnait partout le

spirituel qui les suivait, et ce rocher était le Christ).

5. Cependant la plupart d'entre eux ne furent point agréables à Dieu, car ils tombèrent inanimés dans le désert.

6. Or ces événements ont eu lieu comme des figures de ce qui nous concerne, afin que nous ne convoitions pas les choses mauvaises, comme ils les convoitèrent.

7. Ne devenez pas non plus idolâtres, comme quelques-uns d'entre eux, ainsi qu'il est écrit : Le peuple s'assit pour manger et pour boire, et ils se levèrent pour se divertir.

8. Ne nous livrons pas à l'impudicité, comme quelques-uns d'entre eux s'y livrèrent, et il en tomba vingt-trois mille en un seul jour.

9. Ne tentons pas le Christ, comme

tali, consequente eos, petra; petra autem erat Christus).

5. Sed non in pluribus eorum beneplacitum est Deo, nam prostrati sunt in deserto.

6. Hæc autem in figura facta sunt nostri, ut non simus concupiscentes malorum, sicut et illi concupierunt.

7. Neque idololatræ efficiamini, sicut quidam ex ipsis, quemadmodum scriptum est : Sedit populus manducare et bibere, et surrexerunt ludere.

8. Neque fornicemur, sicut quidam ex ipsis fornicati sunt, et ceciderunt una die viginti tria millia.

9. Neque tentemus Christum, sicut

peuple israélite d'une manière figurée et anticipée, pour le combler de ses faveurs. Telle est en abrégé, d'après saint Jean Chrysostome et d'autres nombreux interprètes, la meilleure explication du détail un peu obscur *consequente eos petra*. Quelques commentateurs, protestants pour la plupart, ont supposé que saint Paul ferait allusion ici à deux légendes rabbiniques. Suivant la première, le rocher de Raphidim se serait détaché de sa base au moment du départ des Hébreux, et, roulant à leur suite pendant quarante ans, n'aurait cessé de les abreuver dans le désert. Selon la seconde, le rocher serait demeuré à sa place; ce sont ses eaux qui auraient accompagné Israël, franchissant les montagnes et les vallées. Mais il est impossible que l'apôtre ait appuyé son enseignement sur de telles absurdités. Le trait *petra... erat Christus* contient la clef de ce petit mystère. Le rocher était la figure du Messie, et c'est celui-ci qui accordait à la nation théocratique, non seulement l'eau nécessaire pour assouvir sa soif, mais toutes les autres grâces dont elle avait besoin. Rien de plus beau et rien de plus réel que cette activité anticipée du Messie dans l'histoire juive. Comp. le vers. 9; Joan. XII, 41, etc. Déjà un écrivain sacré de l'Ancien Testament avait dit (Sap. x, 15 et ss.) que la divine Sagesse était avec les Juifs dans le désert; or, le Verbe de Dieu et cette Sagesse sont identiques. — *Sed non...* (vers. 5). Aux bienfaits par lesquels Jehovah voulait conduire les Hébreux jusqu'au repos de la terre promise, le vers. 5 oppose brièvement le triste résultat produit. — *In pluribus...* est une litote tragique. Sur plus de six cent mille hommes qui avaient dépassé l'âge de vingt ans, deux seulement, Caleb et Josué, furent fidèles et ne déplurent pas à Dieu. Cf. Num. I, 46; XIV, 20 et ss.; XXVI, 23 et ss.; Hebr. III, 16 et ss. — Saint Paul signale maintenant à ses lecteurs, vers. 6-11, la leçon qui se dégageait pour eux

de ces faits. Eux aussi, ils seront rudement châtiés, s'ils ne profitent pas des grâces de Dieu. Dans le choix des fautes spéciales qui attirèrent sur les Israélites les coups réitérés du bras divin, notre auteur fut guidé sans doute par la conduite et par les besoins spirituels des Corinthiens. Au vers. 6, la pensée demeure d'abord toute générale : *Hæc... in figura...* « Par son admirable providence », Dieu a réglé de telle sorte les événements de l'histoire d'Israël, qu'ils fussent le type et comme la prédiction de ceux de l'histoire de l'Église. — *Ut non... concupiscentes...* La convoitise des choses mauvaises, interdites par le Seigneur, est, en effet, la source de tous les péchés, et par suite, de tous les châtiments. — *Neque idololatræ...* (vers. 7). L'apôtre passe ici à des faits particuliers, par lesquels les anciens Hébreux avaient grièvement offensé le Seigneur. Il mentionne quatre exemples de ce genre. — En premier lieu, l'idolâtrie à l'égard du veau d'or. Cf. Ex. XXXII, 1 et ss. *Quidam ex ipsis* est encore une litote. De même aux vers. 8, 9 et 10. — *Quemadmodum scriptum...* Cf. Ex. XXXII, 6. Allusion à la fête sacrilège qui fut associée à l'adoration du veau d'or. — *Neque fornicemur...* (vers. 8). Second exemple. Voyez Num. XXV, 1 et ss. — *Viginti tria millia*. Le livre des Nombres, XXV, 9, parle de vingt-quatre mille victimes. On a allégué plusieurs explications de cette divergence; la plus simple et la meilleure consiste à dire qu'elle est l'œuvre des copistes, qui auront mal compris l'abréviation τρις (c.-à-d., τέσσαρες, quatre) et l'auront traduite par τρεῖς, trois. — *Neque tentemus...* (vers. 9). Troisième exemple. Mécontents de n'avoir pas d'autre nourriture que la manne, les Hébreux tentèrent Jehovah, c.-à-d., le mirent à l'épreuve par leurs plaintes violentes; ce qui leur valut d'être mordus par des serpents brûlants. Voyez Num. XXI, 4 et ss. — Au lieu de *Christum*, quelques manuscrits grecs ont les variantes τὸν

quidam eorum tentaverunt, et a serpentibus perierunt.

10. Neque murmuraveritis, sicut quidam eorum murmuraverunt, et perierunt ab exterminatore.

11. Hæc autem omnia in figura contingebant illis; scripta sunt autem ad correptionem nostram, in quos fines sæculorum devenerunt.

12. Itaque qui se existimat stare, videat ne cadat.

13. Tentatio vos non apprehendat nisi humana. Fidelis autem Deus est, qui non patietur vos tentari supra id quod potestis; sed faciet etiam cum tentatione proventum, ut possitis sustinere.

quelques-uns d'entre eux le tentèrent, et ils périrent par les serpents.

10. Ne murmurez point, comme murmurèrent quelques-uns d'entre eux, et ils périrent par l'exterminateur.

11. Or toutes ces choses leur arrivaient en figure; et elles ont été écrites pour notre instruction, à nous pour qui est venue la fin des siècles.

12. Ainsi donc, que celui qui croit être debout prenne garde de tomber.

13. Qu'il ne vous survienne que des tentations humaines. Dieu est fidèle, et il ne souffrira pas que vous soyez tentés au delà de vos forces; mais avec la tentation il vous donnera aussi le moyen d'en sortir, afin que vous puissiez la supporter.

κύριον, le Seigneur, ou τὸν θεόν, Dieu, introduites après coup par des lecteurs qui ne comprenaient pas comment les Israélites avaient pu tenter le Christ dans le désert. Nous avons vu, à propos du vers. 4, de quelle manière s'explique cette difficulté. — *Neque murmuraveritis...* (vers. 10). Quatrième exemple. Il arriva souvent aux Hébreux de murmurer contre le Seigneur après la sortie d'Égypte. Cf. Ex. xv, 24; xvi, 2; xvii, 3; Num. xi, 1-3; xiv, 1 et ss.; xvi, 1 et ss. Le trait *ab exterminatore* nous porte à croire que saint Paul a eu surtout en vue la circonstance mentionnée en dernier lieu, relative à la révolte de Coré, Dathan et Abiron. En effet, le livre de la Sagesse, xviii, 25, racontant ce même fait, emploie aussi l'expression ὁ ὀλοθρευτῶν (ici, ὁ ὀλοθρευτής), pour décrire le mode du châtement. C'est donc par un ange exterminateur que les coupables furent punis. — *Hæc autem...* (vers. 11). L'apôtre condense dans ce verset tous les détails qu'il a énumérés à partir du vers. 6. — *In figura, τυπικῶς*: d'une manière typique. Les faits cités avaient donc une portée supérieure par rapport à l'avenir. D'après le plan providentiel, ils furent consignés par écrit, pour l'instruction et particulièrement pour la correction des chrétiens: *ad correptionem...* Au lieu de la locution *inexacta nostram in quos...*, il faudrait: « nostri, in quos... » — Les mots *fines sæculorum* désignent, comme la formule hébraïque *'aharit hayyamim* (la fin des jours, les derniers jours; cf. Gen. xxxix, 1; Is. ii, 2, etc.), la période qui s'est ouverte avec l'avènement du Messie, par opposition à l'époque d'attente qui existait auparavant. Comp. les expressions analogues: la plénitude des temps, Gal. iv, 4 et Eph. i, 10; la consommation des temps, Hebr. ix, 26; le dernier temps, I Petr. i, 5, etc. — *Devenuerunt*. Le grec fait image: Nous que la fin des temps a rencontrés. Les jours du Messie sont censés venir à la rencontre de l'humanité. Ils forment le point central de son histoire; c'est pourquoi l'apôtre affirme que tout ce qui s'était passé

jusque-là avait eu lieu en vue de ses contemporains. Voyez saint Augustin, *contr. Faust.*, xxii, 24. — *Itaque...* (vers. 12-13). Grave exhortation, qui conclut tout ce qui a été dit au sujet des tristes exemples donnés par les Hébreux. — *Qui se existimat...* Être debout, tomber: deux expressions métaphoriques, pour indiquer l'état de grâce et l'état de péché. Saint Paul ne dit pas: « qui stat », afin de mieux affirmer qu'une chute est toujours possible, comme ne le prouvait que trop l'histoire des Juifs. — *Tentatio vos...* (vers. 13). Tout en prémunissant les Corinthiens contre la présomption, l'apôtre ne veut pas les décourager; c'est pourquoi il leur rappelle que, s'ils sont tentés, ils ne le seront que suivant la mesure de leurs forces, et que Dieu leur fournira un secours suffisant pour triompher. — *Apprehendat*. D'après la meilleure leçon du grec, ce subjonctif doit être remplacé par le prétérit « apprehendit », qu'on lit dans plusieurs manuscrits de la Vulgate. — *Humana*: une tentation proportionnée à la faiblesse humaine. Ce sens est garanti par les mots suivants: *non patietur* (dans le grec: Il ne permettra pas)... *supra id...* Ainsi donc, jusqu'alors les Corinthiens n'avaient pas été assaillis par des tentations insurmontables; Paul leur promet au nom de la fidélité divine (*fidelis Deus*) qu'il en sera toujours de même. — *Proventum*. Le mot grec ἔχθρασις désigne une issue; ici, une heureuse issue, la victoire sur la tentation.

4<sup>o</sup> Solution directe de la difficulté relative aux viandes qui avaient été offertes aux idoles. X, 14-XI, 1.

Au début de ce paragraphe, VIII, 1 et ss., saint Paul a donné à entendre qu'on pouvait se nourrir de ces viandes en vertu de la liberté chrétienne, à condition toutefois de ne pas scandaliser les âmes faibles et scrupuleuses. Après la longue digression qui a commencé avec le chapitre ix et qui vient seulement de s'achever, il reprend son sujet, pour faire une importante réserve, x, 14-22, et pour donner

14. C'est pourquoi, mes bien-aimés, fuyez l'idolâtrie.

15. Je parle comme à des hommes intelligents; jugez vous-mêmes de ce que je dis.

16. Le calice de bénédiction, que nous bénissons, n'est-il pas la communion au sang du Christ? et le pain que nous rompons n'est-il pas la communion au corps du Seigneur?

17. Car, quoique nombreux, nous ne sommes qu'un seul pain et un seul corps, nous tous qui participons à un même pain.

18. Voyez Israël selon la chair: ceux qui mangent les victimes ne participent-ils pas à l'autel?

19. Quoi donc? Veux-je dire ce

14. Propter quod, carissimi mihi, fugite ab idolorum cultura.

15. Ut prudentibus loquor; vos ipsi judicate quod dico.

16. Calix benedictionis, cui benedicimus, nonne communicatio sanguinis Christi est? et panis, quem frangimus, nonne participatio corporis Domini est?

17. Quoniam unus panis, unum corpus multi sumus, omnes qui de uno pane participamus.

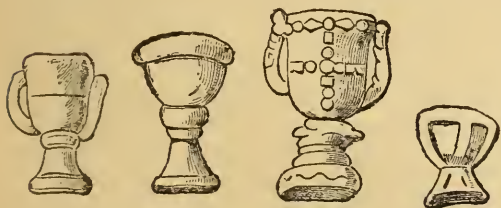
18. Videte Israel secundum carnem: nonne qui edunt hostias, participes sunt altaris?

19. Quid ergo? dico quod idoiis immo-

quelques indications très pratiques, x, 23-xi, 1.

14-22<sup>a</sup>. Il n'est pas permis à des chrétiens de participer aux repas célébrés par les païens dans leurs édifices sacrés. — Le vers. 14 sert de transition. *Propter quod*: parce que ce serait s'exposer à tous les châtements infligés aux anciens Hébreux. — *Ut prudentibus...* (vers. 15). Cet appel à leur sagesse ne pouvait qu'impressionner favorablement les Corinthiens et conquérir leur obéissance sur un point délicat, difficile pour plusieurs d'entre eux. — *Ves... judicate*. L'apôtre va leur dire très simplement sa pensée au sujet des viandes offertes aux idoles; ils jugeront par eux-mêmes et comprendront. — *Quod dico*. Ce qu'il va dire, c'est que les repas en question constituaient un péril très réel d'idolâtrie, attendu que ceux qui y prenaient part étaient mis en communication avec les démons. Ce dernier point est démontré par deux analogies, tirées, la première, de la cène eucharistique, vers. 16-17, la seconde, des sacrifices lévitiques, vers. 18; la conclusion vient ensuite, vers. 19-22<sup>a</sup>. — La formule *calix benedictionis cui...* contient une allusion mani-

tive Église, la sainte Eucharistie sous les espèces du vin. Comp. xi, 25. — *Communicatio sanguinis...* Ces mots renferment la preuve irrécusable que les premiers chrétiens admettaient, comme l'a toujours fait l'Église catholique, la doctrine de la transsubstantiation, puisque, d'après ce texte, la sainte communion nous fait vraiment participer au corps et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est ici le troisième argument scripturaire en faveur de la présence réelle. Le premier est tiré des paroles de la promesse, comme s'expriment les théologiens (cf. Joan. v, 46 et ss.); le second, des paroles de l'Institution (cf. xi, 23 et ss.). — *Et panis...* Raisonement tout semblable au sujet du pain consacré. Sur le trait *quem frangimus*, voyez Matth. xxvi, 26 et les notes. — *Quoniam unus...* (vers. 17). Non seulement la participation à la divine Eucharistie produit une union très étroite entre le Christ et les chrétiens, elle crée aussi entre les fidèles eux-mêmes des liens extraordinaires d'unité. — *Videte* (βλέπετε, considérez). En passant à la seconde analogie, Paul fait un nouvel appel à l'attention de ses lecteurs. — Par l'expression *Israel secundum carnem*, il oppose l'ancien Israël, qui se rattachait à Abraham par la descendance charnelle, à l'Israël mystique, au peuple chrétien (cf. Rom. ii, 24-25; Gal. iv, 29 et vi, 16, etc.). — *Qui edunt...* Même raisonnement qu'à propos de la manducation du corps de Notre-Seigneur. L'Israélite qui consommait une partie des victimes sacrées était mis en communion intime avec l'autel, c.-à-d., avec le culte de Jéhovah, dont l'autel des holocaustes était le centre. Remarquez que l'apôtre dit ici: *participes sunt altaris*, et non: « participes... Dei ». C'est que l'union établie entre le Seigneur et les Juifs par les sacrifices lévitiques n'avait rien de comparable avec celle que la sainte communion opère entre Jésus-Christ et les fidèles. — *Quid ergo?* Saint Paul ne tire pas lui-même la conclusion qui découlait des exemples allégués. Elle était tout évidente: ceux qui prennent part aux



Calices chrétiens du vi<sup>e</sup> siècle.

feste aux rites de la pâque juive. La première coupe qui circulait parmi les convives était d'abord bénie par le père de famille, et on la nommait pour ce motif « coupe de bénédiction ». Jésus-Christ s'étant conformé à cet usage pendant la dernière cène (cf. Matth. xxvi, 27, etc.), et les apôtres ayant ensuite imité leur maître, ce même nom servit à désigner, dans la primi-

latum sit aliquid, aut quod idolum sit aliquid?

20. Sed quæ immolant gentes, dæmoniis immolant, et non Deo. Nolo autem vos socios fieri dæmoniorum. Non potestis calicem Domini bibere, et calicem dæmoniorum.

21. Non potestis mensæ Domini participes esse, et mensæ dæmoniorum.

22. An æmulamur Dominum? Numquid fortiores illo sumus? Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt.

23. Omnia mihi licent, sed non omnia ædificant.

24. Nemo quod suum est quærat, sed quod alterius.

qui a été immolé aux idoles soit quelque chose, ou que l'idole soit quelque chose?

20. *Non*; mais ce que les païens immolent, ils l'immolent aux démons, et non à Dieu. Or je ne veux pas que vous soyez en société avec les démons. Vous ne pouvez pas boire le calice du Seigneur, et le calice des démons.

21. Vous ne pouvez pas participer à la table du Seigneur, et à la table des démons.

22. Voulons-nous provoquer la jalousie du Seigneur? Est-ce que nous sommes plus forts que lui? Tout m'est permis, mais tout n'est pas avantageux.

23. Tout m'est permis, mais tout n'édifie pas.

24. Que personne ne cherche son propre intérêt, mais celui des autres.

repas célébrés dans les temples païens, et y mangent des viandes immolées aux idoles, sont mis en communication avec les faux dieux : communication qu'on ne saurait tolérer dans un chrétien. L'apôtre préfère répondre à une objection qu'on pouvait lui faire, au sujet de ce qu'il a dit plus haut (cf. VIII, 4) sur le néant des idoles. Si celles-ci ne sont rien par elles-mêmes, les sacrifices qui leur sont offerts n'ont aucune valeur intrinsèque; un morceau de chair placé sur leur autel n'est qu'une viande ordinaire. — *Dico quod...*? C.-à-d. : Est-ce que je me rétracterais, pour attribuer quelque réalité aux faux dieux, et une influence particulière aux victimes qui leur ont été immolées? — *Sed quæ...* (vers. 20). Réponse à l'objection. Les faux dieux ne sont rien; mais derrière eux se cachent les démons, et c'est à ces esprits mauvais que s'adresse en fin de compte le culte idolâtrique (*dæmoniis immolant...*). Théorie aussi exacte que profonde, qui est déjà présentée en plusieurs endroits de l'Ancien Testament. Cf. Deut. xxxii, 17; Ps. xcv, 5 et cv, 37; Bar. iv, 7, etc. Or, les chrétiens ne sauraient entrer en communication directe avec les démons; ce qu'ils feraient, s'ils s'associaient aux repas qui suivaient les sacrifices : *Nolo... vos... socios...* L'interdiction prend ici « une forme autoritaire, motivée par la sollicitude » pastorale de saint Paul. — *Non potestis...* Deux assertions énergiques (vers. 20<sup>b</sup> et 21) font ressortir l'inconvenance sacrilège qu'il y aurait pour un chrétien à prendre part, même indirectement, au culte des idoles. Cf. II Cor. vi, 15. — *Calicem Domini...* *dæmoniorum*. L'antithèse est saisissante, et relève le caractère odieux des pratiques idolâtriques. — *Mensæ*. Ce mot est aussi employé dans l'Ancien Testament pour représenter soit l'autel du vrai Dieu (Ez. xlvi, 16; Mal. i, 7), soit ceux des faux dieux (cf. Is. lxxv, 1). Ce rapprochement établi, entre les sacrifices juifs et les sacri-

fices païens d'une part, et la sainte Eucharistie d'autre part, démontre que cette dernière n'est pas moins un sacrifice qu'un sacrement. — *An...? numquid...* (vers. 22<sup>a</sup>)? Deux questions menaçantes, qui insinuent aux Corinthiens qu'un terrible châtement leur serait réservé, s'ils outrageaient ainsi Notre-Seigneur. — *Æmulamur* est une expression imagée : provoquer la colère de quelqu'un, en excitant sa jalousie. Une fois que l'indignation du Seigneur aura été déchaînée, qui sera capable de la maîtriser?

22<sup>b</sup>-33. Quelques règles pratiques sur l'usage des viandes offertes aux idoles. Après avoir résolu d'une manière négative la question relative à ces viandes, lorsqu'il s'agissait de repas célébrés dans les temples, saint Paul revient à celle de leur usage privé, déjà traitée en partie au chap. VIII, et il trace aux Corinthiens quelques règles très précises. — Les vers. 22<sup>b</sup>-23 sont une introduction. Sur la maxime *Omnia mihi... sed non...*, voyez vi, 12 et le commentaire. A tout instant, plusieurs des chrétiens de Corinthe l'avaient à la bouche, pour revendiquer la liberté chrétienne; mais l'emploi qu'ils en faisaient était loin d'être toujours conforme soit à la prudence, soit à la charité. De là les deux restrictions que l'apôtre y met de nouveau coup sur coup : *Non omnia expediunt...* *ædificant*. Tout acte n'est pas avantageux pour son auteur, tout acte n'édifie pas le prochain. Les versets qui suivent développent ces deux pensées, la seconde surtout. — *Nemo quod suum...* (vers. 24). Le chrétien ne doit pas agir par égoïsme; il faut aussi qu'il tienne compte des intérêts de ses frères. — Après ce principe général, vient l'application détaillée. Deux hypothèses sont faites successivement. La première, vers. 25-26, concerne le cas où les viandes offertes aux idoles étaient consommées dans la maison d'un chrétien : *Omne quod...* Paul suppose un fidèle à la conscience droite et éclairée sur le point



25. Mangez de tout ce qui se vend au marché. sans vous enquérir de rien par *scrupule de conscience*.

26. La terre est au Seigneur, et tout ce qu'elle contient.

27. Si quelqu'un des infidèles vous invite, et que vous vouliez y aller, mangez de tout ce qu'on vous servira, sans vous enquérir de rien par *scrupule de conscience*.

28. Mais si quelqu'un dit : Ceci a été immolé aux idoles ; n'en mangez pas, à cause de celui qui a donné l'avertissement, et à cause de leur conscience ;

29. je dis la conscience, non pas la tienne, mais celle d'autrui. Car pourquoi ma liberté serait-elle jugée par la conscience d'un autre ?

30. Si je mange avec action de grâces,

25. Omne quod in macello venit manducate, nihil interrogantes propter conscientiam.

26. Domini est terra, et plenitudo ejus.

27. Si quis vocat vos infidelium, et vultis ire, omne quod vobis apponitur manducate, nihil interrogantes propter conscientiam.

28. Si quis autem dixerit : Hoc immolatum est idolis ; nolite manducare, propter illum qui indicavit, et propter conscientiam ;

29. conscientiam autem dico non tuam, sed alterius. Ut quid enim libertas mea judicatur ab aliena conscientia ?

30. Si ego cum gratia participo, quid

en question (cf. VIII, 1 et ss.). Si ce fidèle va à la boucherie (*in macello*) pour acheter de la viande, il n'a pas à faire d'enquête au sujet des morceaux mis en vente (*nihil interrogantes*), pour savoir s'ils n'auraient pas été offerts aux



Le grand marché de Rome.  
(D'après une monnaie de Néron.)

idoles ; il peut choisir à son gré, préparer et manger sans scrupule. — Les mots *propter conscientiam* sont rattachés par quelques commentateurs au verbe *manducate* : Mangez sans enquête préalable tout ce qui vient de la boucherie, de peur que votre conscience ne soit troublée, si vous apprenez que vous avez acheté le membre d'une victime immolée aux faux dieux. Mais il est mieux de les unir au participe *interrogantes* : Ne posez aucune question pour pactifier d'avance votre conscience, car toutes les viandes qu'on vend au marché sont licites pour vous. Le vers. 26, emprunté au Ps. XXIII, 1, montre que tel est bien l'enchaînement le plus logique. Tout ce que contient notre globe étant la propriété de Dieu, l'homme ne saurait être souillé par aucun mets envisagé en lui-même. — Après

le substantif *Domini*, la Vulgate omet la particule « car », qu'on lit dans tous les manuscrits grecs et toutes les autres versions. — *Si quis...* Seconde hypothèse, vers. 27-30 : celle d'un repas auquel un chrétien assiste dans la maison d'un païen. — *Et vultis...* L'apôtre permet donc d'accepter une invitation de ce genre ; mais la suite de son langage prouve qu'il y avait quelque péril à le faire. — *Omne quod...* Même règle d'abord que pour le cas précédent. Comp. le vers. 25. — *Si quis autem...* (vers. 28). Il s'agit, selon les uns, d'un des convives païens, désireux de mettre le chrétien dans l'embarras ; selon d'autres, d'un invité chrétien mais scrupuleux. — Cette fois, la réponse est négative : *Nolite manducare*. L'apôtre motive son interdiction : *propter... et propter...* En effet, païen ou chrétien, celui qui avait fait l'observation citée aurait pu être scandalisé, et sa conscience pouvait recevoir quelque dommage. — *Conscientiam .. non tuam* (vers. 29). Il importait de faire cette réserve, car plus haut, à deux reprises (comp. les vers. 25 et 27), la formule « *propter conscientiam* » avait désigné la conscience du chrétien éclairé, qui avait l'entière conviction de sa liberté. Saint Paul affirme donc avec emphase qu'il ne veut toucher en rien aux droits du fidèle dont la conscience est bien formée, mais qu'il lui ordonne de s'abstenir par égard pour les scrupules de son frère. — *Ut quid... ?* C.-à-d. : Pourquoi soumettrais-je à tel point ma liberté à la conscience d'autrui, que je dusse regarder comme interdit ce que je sais être parfaitement licite ? Ainsi donc, ma propre conscience n'est pas liée par le sentiment erroné du prochain ; elle n'est point coulée, si j'accrois un acte que je crois à bon droit être permis, alors même que d'autres le regardent à tort comme coupable. — *Si ego cum...* (vers. 30). C'est une pensée analogue. Cf. Rom. XIV, 16 ; I Tim. IV, 4-5. Quelque mets que je mange,

blasphemor pro eo quod gratias ago?

31. Sive ergo manducatis, sive bibitis, sive aliud quid facitis, omnia in gloriam Dei facite.

32. Sine offensione estote Judæis, et gentibus, et ecclesiæ Dei;

33. sicut et ego per omnia omnibus placeo, non quærens quod mihi utile est, sed quod multis, ut salvi fiant.

pourquoi serais-je blâmé au sujet d'une chose dont je rends grâces?

31. Soit donc que vous mangiez, soit que vous buviez, soit que vous fassiez quelque autre chose, faites tout pour la gloire de Dieu.

32. Ne soyez une occasion de scandale ni aux Juifs, ni aux païens, ni à l'Église de Dieu;

33. comme moi-même je cherche à plaire à tous en toutes choses, ne cherchant pas ce qui m'est avantageux, mais ce qui l'est au plus grand nombre, pour qu'ils soient sauvés.

## CHAPITRE XI

1. Imitatores mei estote, sicut et ego Christi.

2. Laudo autem vos, fratres, quod per

1. Soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même du Christ.

2. Je vous loue, frères, de ce que

personne n'a le droit de me blâmer (*quid blasphemor...?*), si je le mange en remerciant le Père céleste qui me le donne. — Les mots *cum gratia*, *gratias ago*, font allusion aux prières que les premiers chrétiens ne manquaient pas de faire avant et après les repas, à l'imitation des Juifs. — *Sive ergo...* (vers. 31). En concluant, l'apôtre généralise, et cite le principe qui doit guider les chrétiens dans tous leurs actes. Les traits *manducatis*, *bibitis*, sont tirés directement de la situation. — *In gloriam Dei*. Noble but final que le vrai disciple du Christ se propose en toutes choses. — *Sine offensione...* (vers. 32). Règle générale, négative, après le principe positif; l'intérêt du prochain après celui de Dieu. Le grec ἀπόσχοποι signifie à la lettre qu'il ne faut faire broncher, c.-à-d., ne scandaliser personne. — *Judæis, gentibus...* Les trois cercles de la société d'alors au point de vue religieux. — *Sicut et ego...* (vers. 33). De nouveau (cf. ix, 12<sup>b</sup>, 19 et ss.), l'apôtre présente sa propre conduite comme un exemple que les fidèles doivent imiter. — *Placeo*. C.-à-d. : Je m'efforce de plaire.

CHAP. XI. — 1. Conclusion. — *Imitatores mei...* En excitant ainsi les fidèles à suivre son exemple, Paul n'a garde de se donner comme un modèle absolu de perfection; il n'est lui-même qu'une copie par rapport à Jésus-Christ (*sicut et ego...*).

### SECTION III. — QUESTIONS CONCERNANT LE CULTE SACRÉ. XI, 2-XIV, 40.

Ces questions sont au nombre de trois : la tenue des femmes dans les assemblées religieuses, certains désordres qui s'étaient intro-

duits dans la célébration des saints mystères, enfin les dons spirituels. Ce dernier point sera traité assez longuement. Ici encore nous admirerons le tact et l'habileté de saint Paul, et les hauts principes spirituels qui le guidaient dans les plus petits détails.

#### § I. — Deux abus à éviter dans les assemblées religieuses. XI, 2-34.

1<sup>o</sup> La mise qui convient aux femmes lorsqu'elles assistent à ces réunions. XI, 2-16.

Il est probable que ce premier abus se rattache aussi à une interprétation très fautive de la liberté apportée par le christianisme, spécialement en ce qui regardait la condition des femmes. Traitées comme des esclaves en Grèce aussi bien qu'en Orient, elles voyaient tout à coup tomber leurs chaînes, et se sentaient libres, respectées, honorées. Cf. Gal. iii, 28. Mais plusieurs ne tardèrent pas à s'arroger, en vertu même de cette liberté, des droits égaux à ceux des hommes; entre autres, celui de paraître tête nue dans les assemblées religieuses, et celui d'y prendre la parole pour communiquer les révélations qu'elles avaient reçues. Ce second point ne sera traité que plus bas, xiv, 34 et ss.

2. Introduction à cette nouvelle partie de l'épître. — Elle consiste en un compliment délicat : *Laudo... vos... quod...* Quelques commentateurs anciens ont eu tort d'y voir de l'ironie. Les fautes d'un certain nombre de ses membres n'empêchaient pas l'Église de Corinthe d'être excellente dans son ensemble. Cf. i, 4-8. — Le sens des mots *per omnia... memores...* est déterminé par la seconde moitié du verset : *et sicut tradidi... tenetis*. Le souvenir qu'on avait de

vous vous souvenez de moi en toutes choses, et que vous gardez mes préceptes tels que je vous les ai transmis.

3. Mais je veux que vous sachiez que le Christ est le chef de tout homme, que l'homme est le chef de la femme, et que Dieu est le chef du Christ.

4. Tout homme qui prie, ou qui prophétise, ayant la tête couverte, déshonore sa tête.

5. Mais toute femme qui prie, ou qui prophétise, sans avoir la tête voilée, déshonore sa tête; car c'est comme si elle était rasée.

6. Car si une femme n'est pas voilée, qu'elle se coupe les cheveux. Mais s'il est honteux pour une femme d'avoir les cheveux coupés ou rasés, qu'elle se voile la tête.

7. L'homme ne doit pas se voiler la tête, parce qu'il est l'image et la gloire

omnia mei memores estis, et sicut tradidi vobis, præcepta mea tenetis.

3. Volo autem vos scire quod omnis viri caput Christus est; caput autem mulieris, vir; caput vero Christi, Deus.

4. Omnis vir orans aut prophetans velato capite, deturpat caput suum.

5. Omnis autem mulier orans aut prophetans non velato capite, deturpat caput suum; unum enim est ac si decalvetur.

6. Nam si non velatur mulier, tondeatur. Si vero turpe est mulieri tonderi, aut decalvari, velet caput suum.

7. Vir quidem non debet velare caput suum, quoniam imago et gloria

Paul à Corinthe était très efficace, puisqu'il portait à accomplir ses enseignements.

3-6. Première raison pour laquelle les femmes doivent se voiler durant les assemblées sacrées : le rôle secondaire qu'elles tiennent dans l'Église. Le vers. 3 pose un principe, dont les vers. 4-6 tirent les déductions. — *Viri caput... caput autem...*, *caput vero...* Admirable synthèse, qui comprend une sorte de hiérarchie ainsi constituée : Dieu, le Christ, l'homme, la femme. La femme chrétienne, quoique l'égale de l'homme sous le rapport de la grâce et de l'union à Jésus-Christ, occupe le dernier rang en ce qui concerne l'organisation extérieure de l'Église. L'expression métaphorique « caput » caractérise fort bien les rapports qui existent entre Dieu et le Christ, entre le Christ et l'homme, entre l'homme et la femme; elle marque tout à la fois « une communauté de vie et une inégalité dans cette communauté ». En effet, la tête et les membres participent à la même vie; mais la tête l'emporte sur les membres. — *Orans aut...* (vers. 4). Tout l'ensemble de ce passage suppose que ces actes avaient lieu en public, durant les assemblées destinées au culte. Sur la signification spéciale du verbe *prophetans*, voyez XII, 10, et le commentaire. — *Deturpat*. Pour bien comprendre ce langage, il faut se souvenir que, d'après le symbolisme admis généralement par les anciens, le voile ou la coiffure était un signe de dépendance, de sujétion. C'est au propre, cette fois, d'après l'interprétation la plus probable, qu'il faut prendre le mot *caput*. Le sens est donc qu'un homme qui se voile reconnaît son infériorité par rapport aux autres hommes, et se déshonore par là même. En Grèce, les hommes libres allaient partout la tête nue; c'étaient les esclaves qui se couvraient. — *Omnis... mulier...* (vers. 5). C'est le contraire. Chez les Grecs comme en Orient, les femmes honnêtes

ne sortaient que voilées; seules, les femmes de mauvaise vie se présentaient en public sans voile. — *Unum... ac si...*

Réflexion pleine d'ironie. Dans le grec : C'est la même chose que si elle était rasée. Véritable ignominie pour une femme, dans tous les temps et dans toutes les contrées. Cf. Is. III, 17, 24, etc. Comme les Hébreux (cf. Num. v, 18), les Gaulois rasaient la tête des femmes adultères; les Grecs, celle des femmes esclaves. — *Si non velatur...*, *tondeatur* (vers. 6). On sent passer dans ces mots l'indignation de l'apôtre : S'il y a parmi vous des femmes assez immodestes pour enlever leur voile et paraître tête nue dans les églises, qu'elles aillent jusqu'au bout, et qu'elles se fassent couper les cheveux. — *Si vero...* Si elles reculent devant l'ignominie d'être tondues ou rasées (Vulg., *decalvari*), qu'elles gardent leur chevelure, mais en même temps leur voile, en signe de dépendance. L'usage du voile s'est malheureusement perdu dans la plupart des contrées chrétiennes; il existe encore en Espagne et ailleurs pour la sainte communion; à Rome, il est exigé lorsqu'une femme est reçue en audience par le souverain pontife.



Femme grecque voilée.  
(D'après une terre cuite d'Athènes.)

7-12. Seconde raison : l'histoire de la création de la femme prouve que celle-ci n'a en réalité qu'un rôle secondaire. — *Vir quidem...* L'apôtre

Dei est; mulier autem gloria viri est.

8. Non enim vir ex muliere est, sed mulier ex viro;

9. etenim non est creatus vir propter mulierem, sed mulier propter virum.

10. Ideo debet mulier potestatem habere supra caput, propter angelos.

11. Verumtamen neque vir sine muliere, neque mulier sine viro, in Domino.

12. Nam sicut mulier de viro, ita et vir per mulierem; omnia autem ex Deo.

13. Vos ipsi iudicate: decet mulierem non velatam orare Deum?

de Dieu; mais la femme est la gloire de l'homme.

8. Car l'homme n'a pas été tiré de la femme, mais la femme a été tirée de l'homme;

9. et l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme.

10. C'est pourquoi la femme, à cause des anges, doit avoir sur sa tête la marque de la puissance de l'homme.

11. Toutefois, l'homme n'est pas sans la femme, ni la femme sans l'homme, dans le Seigneur.

12. Car de même que la femme a été tirée de l'homme, ainsi l'homme existe par la femme, et tout vient de Dieu.

13. Jugez-en vous-mêmes: est-il convenable qu'une femme prie Dieu sans être voilée?

commence d'abord par l'homme (comp. le vers. 4), et il signale un autre excellent motif pour lequel il doit demeurer tête nue: *imago... Dei...* Allusion manifeste à Gen. I, 26-28, et au Ps. VIII, 6, qui est lui-même un écho du récit de la création. Assurément la femme aussi a été créée à l'image de Dieu, mais d'une manière moins immédiate et moins parfaite. C'est surtout à l'image de l'homme qu'elle a été directement formée (cf. Gen. II, 21 et ss.), et les anciens auteurs aiment à la nommer pour cela: « image d'une image, gloire d'une gloire. » C'est ce que dit lui-même l'apôtre, en ajoutant: *mulier... gloria viri*. L'homme ne doit donc pas se voiler, parce qu'en agissant ainsi il ternirait en quelque sorte l'éclat de la splendeur divine, qu'il est destiné à refléter partout. Au contraire, la femme doit se voiler, en signe de soumission à l'égard de son mari. — Les vers. 8 et 9 font ressortir, d'après le mode et le but de la création de la femme, la nécessité de cette dépendance. D'abord, l'homme est le principe de la femme: *Non... vir ex... sed...* Elle a été tirée de son être. Cf. Gen. II, 20 et ss. En outre, l'homme est la fin immédiate pour laquelle la femme a été créée: *mulier propter...* Elle devait être pour lui un aide semblable à lui. Cf. Gen. II, 18. — *Ideo...* (vers. 10). Conclusion toute naturelle de ces prémisses. — *Potestatem* est une expression abrégée, qui signifie: le signe de la puissance, c.-à-d., le voile, symbole de la puissance de l'homme, à laquelle la femme doit se soumettre. — La locution *propter angelos* a reçu des explications assez variées depuis l'antiquité. On a vu tour à tour dans les « anges » les ministres sacrés, tous les chrétiens pieux, les démons, les bons anges. Ce dernier sentiment est à coup sûr le meilleur, car il n'y a pas de raison d'abandonner ici le sens propre et littéral. Saint Paul veut dire que, les anges assistant invisiblement aux assemblées religieuses des chrétiens, ces esprits célestes seraient attristés et choqués pour ainsi dire, si tout ne s'y

passait point avec la plus grande convenance (saint Jean Chrysostome, saint Augustin, etc.). — *Verumtamen...* L'apôtre établit une restriction dans les vers. 11 et 12. Il a mis en relief la dépendance de la femme par rapport à l'homme; il ne veut pas, toutefois, que cette dépendance soit un esclavage, comme cela n'avait que trop lieu chez les païens: il relève donc maintenant la dignité de la femme au point de vue chrétien. — *Neque vir..., neque...* L'homme et la femme ne vont pas l'un sans l'autre, et par cela même il existe entre eux une certaine égalité vis-à-vis l'un de l'autre. — *In Domino*: en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ce trait, ajouté au précédent, signifie que le fondateur du christianisme a confirmé, sous ce rapport, ce qu'avait institué primitivement le Créateur, à l'œuvre duquel il est de nouveau fait allusion: *Nam sicut...* (vers. 12). — *Ita et vir per...* Si la formation de la première femme est une preuve de sa sujétion, comme il vient d'être dit, la propagation subséquente du genre humain rétablit jusqu'à un certain point l'égalité, puisque c'est de la femme que sont nés tous les hommes, excepté le premier. — La synthèse *omnia... ex Deo* ramène ces divers détails à l'institution divine.

13-15. Troisième raison: la nature même enseigne aux femmes qu'elles doivent porter un voile. — Ce nouveau motif est introduit soudain par un appel au bon sens des Corinthiens: *Vos ipsi...* Cf. x, 15. — *Decet mulie-*



Romaine voilée.  
(Peinture de Pompéi.)

14. et la nature même ne vous enseigne-t-elle pas que c'est une honte pour un homme de laisser croître ses cheveux,

15. mais que si la femme les laisse croître, c'est une gloire pour elle, parce que les cheveux lui ont été donnés en guise de voile?

16. Si quelqu'un se plaît à contester, nous n'avons pas cette habitude, et l'Église de Dieu non plus.

17. Je vais vous dire maintenant une chose dont je ne vous loue pas : c'est que vous vous assemblez, non pour devenir meilleurs, mais à votre préjudice.

18. Et d'abord, j'entends dire que,

14. nec ipsa natura docet vos quod vir quidem si comam nutriat, ignominia est illi;

15. mulier vero si comam nutriat, gloria est illi, quoniam capilli pro velamine ei dati sunt?

16. Si quis autem videtur contentiosus esse, nos talem consuetudinem non habemus, neque ecclesia Dei.

17. Hoc autem præcipio, non laudans, quod non in melius, sed in deterius convenitis.

18. Primum quidem convenientibus

rem...? Tel est le petit problème posé par l'apôtre. Le verbe *orare* désigne, comme au vers. 4, la prière publique dans les réunions sacrées. — La réponse, qui se subdivise comme dans les deux cas précédents (cf. vers. 4-5, 7-8), est elle-même donnée sous la forme d'une interrogation : *Nec ipsa...* (versets 14 et 15)? — *Natura*. Saint Paul nomme ainsi, non pas simplement le sentiment naturel, ou l'usage, ou la bienséance, mais la conformation physique elle-même, comme il ressort du vers. 15<sup>b</sup>. La nature a donné en réalité à la femme des cheveux plus longs qu'à l'homme, et telle est la base de cet autre raisonnement. — *Vir si comam...* Chez les peuples civilisés, on méprise d'ordinaire comme un efféminé tout homme qui porte les cheveux longs, tandis que l'on trouve juste et dans l'ordre que la femme garde toute sa chevelure, qui est pour elle un ornement, en même temps qu'un voile naturel (*pro velamine*; le mot grec *περιβολατον* est très expressif, car il désigne un vêtement qui recouvre le corps tout entier); aussi n'y a-t-il



« Orante » munie d'un voile.  
(Peinture des Catacombes.)

pas de contrée où les femmes ne laissent croître et ne soignent leur chevelure.

16. La conclusion de cette petite discussion

est brusque et dramatique : *Si quis... videtur...* Elle prouve qu'il y avait dans la chrétienté de Corinthe des disputeurs audacieux, qui voulaient toujours avoir le dernier mot. Paul leur ferme la bouche en les rappelant à l'ordre. — *Talem consuetudinem...* C.-à-d., la coutume d'après laquelle les femmes se présentaient sans voile dans les assemblées religieuses. — *Neque ecclesia...* Il faut lire, d'après le grec : Ni les églises de Dieu (les églises particulières fondées par saint Paul et les autres apôtres). Il n'est pas sans intérêt de noter que, sur les peintures des Catacombes, les hommes ont toujours les cheveux courts, tandis que les femmes sont habituellement munies d'un voile qui pend sur les épaules, et qu'on peut aisément relever de manière à cacher le visage.

2<sup>o</sup> Désordre qui s'était glissé jusque dans la célébration des saints mystères. XI, 17-34.

Il est beaucoup plus grave que l'abus relatif à la mise des femmes. Après l'avoir signalé et blâmé en quelques phrases vigoureuses, versets 17-22, saint Paul en démontre toute la laideur, en rappelant ce qu'était la sainte Eucharistie, vers. 23-32; il termine, vers. 33-34, par quelques prescriptions pratiques.

17. Transition et introduction. — D'après l'opinion la plus probable, le pronom *hoc* se rapporte à ce qui précède, et non à ce qui suit. — *In melius, in deterius*. Avec l'article dans le grec : Non pour le meilleur, mais pour le pire. C.-à-d. : Non pour vous améliorer, mais pour devenir plus mauvais.

18-22. Description du désordre à corriger. — La formule *primum quidem* annonce un premier reproche, qui commence ici même. Où est le second? D'après quelques interprètes, il débiterait au vers. 22; de la sorte, le premier blâme concernerait les divisions intestines qui se manifestaient dans l'Église de Corinthe (comp. les vers. 18-19), tandis que le second serait relatif à la célébration des agapes eucharistiques. Mais, si l'on envisage de plus près le texte, on voit que les vers. 17-22 traitent d'un seul et même thème, contiennent un seul et même reproche. D'ailleurs, le fait des dissensions n'est cité qu'en

vobis in ecclesiam, audio scissuras esse inter vos, et ex parte credo;

19. nam oportet et hæreses esse, ut et qui probati sunt manifesti fiant in vobis.

20. Convenientibus ergo vobis in unum, jam non est dominicam cœnam manducare;

21. unusquisque enim suam cœnam præsumit ad manducandum; et alius quidem esurit, alius autem ebrius est.

22. Numquid domos non habetis ad manducandum et bibendum? aut eccle-

lorsque vous vous réunissez en assemblée, il y a des divisions parmi vous, et je le crois en partie;

19. car il faut qu'il y ait même des hérésies, afin que ceux d'entre vous qui ont une vertu éprouvée soient reconnus.

20. Lors donc que vous vous assemblez, ce n'est plus manger la cène du Seigneur;

21. car chacun commence par prendre son propre repas; et ainsi l'un souffre de la faim, et l'autre mange avec excès.

22. N'avez-vous pas des maisons pour manger et pour boire? ou méprisez-vous

passant, comme motif de l'abus plus triste encore qui est signalé aussitôt après. C'est donc seulement au chap. XII, 1, qu'il faut chercher le second blâme, qui concerne l'usage des dons spirituels. — *In ecclesiam*. D'après le grec : « In ecclesia », en assemblée (sans article). C'est le mode, et non le lieu de la réunion, qui est marqué. — *Scissuras*, σχίσματα. Cf. I, 10. Cependant ce mot ne désigne pas ici les coteries dont il était question au début de l'épître. Les divisions que l'apôtre a maintenant en vue n'avaient lieu que dans les réunions sacrées. Il est vrai qu'elles étaient plus ou moins occasionnées par l'esprit de parti qui a été décrit plus haut. — *Ex parte credo*. Expression délicate. Paul n'avait pas une certitude entière sur le point qu'il va critiquer; mais ce qu'il savait de l'état général de la communauté corinthienne l'autorisait à croire que les bruits arrivés jusqu'à lui n'étaient que trop exacts. — *Nam...* (vers. 19). Raison morale qui rendait la discorde en quelque sorte nécessaire parmi les chrétiens de Corinthe. L'argument a lieu « a majori ad minus ». Les hérésies dont saint Paul affirme que l'existence est une nécessité (*oportet*) sont plus graves que de simples dissentiments; ceux-ci, en effet, ne concernent que les relations extérieures des chrétiens entre eux, tandis que celles-là, qui consistent en de fausses doctrines, déchirent profondément l'unité même de l'Église. Si donc il est impossible, vu la misère et l'orgueil des hommes, d'empêcher absolument les hérésies, on ne saurait à plus forte raison arrêter les troubles qui divisent plus ou moins les fidèles. — *Ut... qui probati...* C'est le motif providentiel de la nécessité des hérésies. Elles provoquent une crise, qui permet aux chrétiens solides et parfaits de manifester leur vigueur dans la foi et dans la charité, de manière à gagner l'approbation divine. Comme dans la proposition qui précède, la conjonction *et* est très accentuée. — *Convenientibus ergo...* (vers. 20). L'apôtre reprend sa phrase du vers. 18, momentanément interrompue, et il décrit l'abus qui l'affligeait tant. — *Jam non est... manducare*. Cette locution, calquée sur le grec, ne signifie pas, comme on l'a dit souvent : Vous vous con-

duisez de telle sorte qu'il n'est pas possible de célébrer la cène; mais : Lorsque vous vous réunissez..., ce (que vous faites) n'est pas célébrer la cène... — Les mots *cœnam dominicam manducare* ont eux-mêmes reçu différentes interprétations. D'après saint Augustin, saint Thomas d'Aquin, etc., ils représentent uniquement « le sacrement du Seigneur » (Théodoret), ou la sainte Eucharistie. D'autres, tels que saint Jean Chrysostome, Estius, etc., y voient la désignation des agapes, c.-à-d. du repas fraternel qui précédait ou suivait la célébration des saints mystères dans l'Église primitive. Suivant de nombreux exégètes modernes et contemporains (Cornelius à Lape, Cornely, etc.), il s'agit tout à la fois des agapes et de la cène eucharistique, qui étaient alors célébrées ensemble, et que saint Paul associe lui-même très étroitement dans ce passage. C'est, croyons-nous, la meilleure des trois opinions. — *Unusquisque enim...* (vers. 21). L'apôtre fournit la preuve de son assertion du vers. 20. Par leur conduite toute profane, les Corinthiens dénaturaient le caractère de la cène du Seigneur. — *Suam cœnam præsumit...* Dans le grec : Chacun prend d'avance son propre souper quand on se met à manger. Ainsi, lorsque s'ouvrait le repas sacré, qui se composait des agapes et de la participation à l'Eucharistie, chacun se hâtait de consommer, sans songer à ses frères, les mets qu'il avait apportés. — Conséquences de cette manière de faire : *alius... esurit, alius...* Les pauvres, venus sans provisions, avaient faim; les riches qui, dans leur égoïsme, refusaient de partager avec eux, allaient jusqu'à l'excès dans le boire et le manger. — En face de ces procédés coupables, saint Paul laisse un libre cours à son indignation, qui s'échappe en questions entrecoupées (vers. 22) : *Numquid domos...?* Si ces chrétiens profanes ne veulent pas autre chose que manger et boire, ils n'ont pas besoin pour cela d'une assemblée religieuse; qu'ils prennent chez eux leurs vulgaires repas. — *Aut ecclesiam...?* C'était manquer singulièrement de respect à l'Église de Dieu, à l'assemblée des fidèles, que de transformer l'acte le plus majestueux du culte en une parade d'orgueil et de sensualité. — *Et*

l'Église de Dieu, et faites-vous honte à ceux qui n'ont rien ? Que vous dirai-je ? Vous louerai-je ? En cela, je ne vous loue point.

23. Car j'ai appris du Seigneur ce que je vous ai moi-même transmis : que le Seigneur Jésus, la nuit où il était livré, prit du pain,

24. et après avoir rendu grâces, le rompit, et dit : Prenez et mangez ; ceci est mon corps, qui sera livré pour vous ; faites ceci en mémoire de moi.

25. Il prit de même le calice après avoir soupé, en disant : Ce calice est la nouvelle alliance en mon sang ; faites ceci en mémoire de moi, toutes les fois que vous en boirez.

26. Car toutes les fois que vous mangerez ce pain, et que vous boirez ce calice, vous annoncerez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne.

27. C'est pourquoi quiconque mangera ce pain ou boira le calice du Seigneur

siam Dei contemnitis, et confunditis eos qui non habent ? Quid dicam vobis ? Laudo vos ? in hoc non laudo.

23. Ego enim accepi a Domino quod et tradidi vobis, quoniam Dominus Jesus, in qua nocte tradebatur, accepit panem,

24. et gratias agens fregit, et dixit : Accipite, et manducate ; hoc est corpus meum, quod pro vobis tradetur ; hoc facite in meam commemorationem.

25. Similiter et calicem, postquam cœnavit, dicens : Hic calix novum testamentum est in meo sanguine ; hoc facite, quotiescumque bibetis, in meam commemorationem.

26. Quotiescumque enim manducabitis panem hunc, et calicem bibetis, mortem Domini annuntiabitis donec veniat.

27. Itaque quicumque manducaverit panem hunc, vel biberit calicem Do-

*confunditis... ?* On conçoit l'humiliation spéciale qui retombait alors sur ceux qui n'avaient rien pu se procurer. — *Quid dicam... ?* On dirait que l'apôtre était embarrassé pour « qualifier une telle conduite sans user de termes trop sévères ». — *In hoc non...* Litote significative. Comp. les vers. 2 et 17.

23-32. Saint Paul fait ressortir la gravité du désordre, en rappelant ce qu'était la sainte Eucharistie, que l'on recevait avec des dispositions si imparfaites. Après avoir exposé brièvement l'histoire de l'institution du divin sacrement, vers. 23-25, il indique quelle faute on commettait en participant d'une manière indigne aux saints mystères, vers. 26-29, et à quels châtiments divins on s'exposait, vers. 30-32. — *Ego...* Comme le montre la particule *enim*, Paul se propose, en racontant les circonstances parmi lesquelles l'Eucharistie avait été instituée, de flétrir avec plus de force l'abus qu'il vient de signaler. — Les mots *accepi a Domino* doivent



Symboles eucharistiques.

(D'après une fresque des Catacombes.)

*Quod et tradidi...* L'apôtre avait été fidèle à transmettre aux Corinthiens ce dogme fondamental. Ainsi qu'on le reconnaît universellement, son petit récit a dû servir de source à la relation que saint Luc a consignée dans son évangile, xxii, 19-20 (voyez le commentaire), touchant le même fait, tant la ressemblance est grande entre les paroles du maître et celles du disciple. L'apôtre n'a guère en propre (vers. 24 et 25) que deux traits omis par l'évangéliste : d'abord la circonstance si touchante *in qua nocte...*, par laquelle la passion du Sauveur est intimement unie à l'institution du sacrement d'amour qui devait en perpétuer le souvenir ; puis la répétition de la formule *hoc facite...* après la consécration du calice. — *Quotiescumque enim...* (vers. 26). Paul déduit les conséquences pratiques qui découlent, pour les fidèles, du grand fait qu'il vient de rappeler. Première conclusion : lorsque les chrétiens participent au pain et au vin consacrés, l'acte accompli par eux est un mémorial direct de la passion de Jésus ; mémorial qui subsistera jusqu'au second avènement du Christ (*donec veniat*). Au lieu des trois futurs *manducabitis, bibetis, annuntiabitis*, il faudrait le présent d'après le texte grec. — *Itaque...* (vers. 27). Autre conclusion, qui fait ressortir plus directement le crime affreux que commettent les profanateurs de l'Eucharistie. Il est à remarquer, au point de vue théologique, que l'apôtre, après avoir dit : *manducaverit... vel biberit...*, se sert ensuite de cette autre formule : *reus... corporis et sanguinis...* ; d'où il suit que, même en ne communiant que sous une seule espèce, on reçoit vraiment le corps et le sang de Jésus-Christ. Par conséquent, il est présent tout entier sous chacune d'elles. — Le sens de l'adverbe *indigne* est déterminé par le con-

s'entendre d'une révélation personnelle, que Paul avait reçue directement de Jésus-Christ ; sans cela ils n'auraient pas de sens, comme l'affirment très justement la plupart des interprètes. —

mini indigne, reus erit corporis et sanguinis Domini.

28. Probet autem seipsum homo, et sic de pane illo edat, et de calice bibat.

29. Qui enim manducat et bibit indigne, iudicium sibi manducat et bibit, non dijudicans corpus Domini.

30. Ideo inter vos multi infirmi et imbecilles, et dormiunt multi.

31. Quod si nosmetipsos dijudicemus, non utique iudicemur.

32. Dum iudicamur autem, a Domino corripimur, ut non cum hoc mundo damnemur.

33. Itaque, fratres mei, cum convenitis ad manducandum, invicem expectate.

indignement, sera coupable envers le corps et le sang du Seigneur.

28. Que l'homme s'éprouve donc lui-même, et qu'ainsi il mange de ce pain et boive de ce calice.

29. Car celui qui mange et boit indignement, mange et boit sa condamnation, ne discernant pas le corps du Seigneur.

30. C'est pour cela qu'il y a parmi vous beaucoup de malades et de languissants, et que beaucoup sont morts.

31. Si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions pas jugés.

32. Mais lorsque nous sommes jugés, c'est le Seigneur qui nous châtie, afin que nous ne soyons pas condamnés avec ce monde.

33. C'est pourquoi, mes frères, lorsque vous vous assemblez pour manger, attendez-vous les uns les autres.

texte. Communier indignement, c'est le faire d'une manière qui profane plus ou moins le corps et le sang de Jésus-Christ, avec une conscience coupable de fautes contre la charité, contre la mortification, etc., sans s'être suffisamment examiné et préparé. Comp. les vers. 21 et 28. L'apôtre n'avait donc pas seulement en vue ceux qui communient en état de péché mortel, mais encore ceux qui le font avec affection au péché véniel, car ces derniers aussi outragent, quoique d'une manière moins grave, le divin sacrement. Voyez le concile de Trente, *Sess. XIII, de sanctiss. Euch.*, c. 7; Cornely, *h. l.* — *Reus erit...* C.-à-d., coupable d'avoir grièvement lésé le corps et le sang de Jésus. — *Probet autem...* (vers. 28). Sérieux avertissement. S'éprouver avant la sainte communion, c'est examiner à fond sa conscience, pour voir en quel état elle se trouve par rapport à la sainte Eucharistie, puis, si l'on ne se juge pas digne d'approcher des saints mystères, purifier son âme afin de pouvoir communier. — *Et sic* : après s'être éprouvé et préparé. — *Qui enim...* (vers. 29). Pour donner plus de force à son avertissement, Paul revient sur la pensée qu'il a émise au vers. 27, et insiste sur le grave péril qu'il y aurait à communier indignement. — *Judicium (κρίμα)...* *manducat*. Métaphore d'une énergie toute tragique : s'incorporer sa propre condamnation, alors que le sacrement que l'on reçoit est un gage de salut. En l'employant, l'apôtre pensait sans doute à la damnation éternelle pour ceux qui communient en état de péché grave; mais les vers. 30 et ss. prouvent qu'il songeait aussi à des châtiments temporels. — Le trait *non dijudicans* (μη διακρίνων, jeu de mots avec κρίμα, « iudicium »)... Indique le motif de ce jugement, de cette condamnation. Les chrétiens en cause ne distinguent pas le corps et le sang de Jésus d'un mets ou d'un breuvage vulgaire; ils les traitent donc sans respect. — *Ideo...* Parce que

de nombreux fidèles de Corinthe ne communiaient pas avec les dispositions requises, Dieu les avait ouvertement punis, vers. 30-32. C'est un appel direct à leur expérience que l'écrivain sacré fait à cet endroit. — *Infirmi et imbecilles*. Ces deux adjectifs, comme ceux qui leur correspondent dans le texte grec, sont à peu près synonymes. Ils représentent ici l'un et l'autre les maladies graves dont Dieu avait châtié quelques-uns des coupables. — *Dormiunt*. L'euphémisme fréquemment usité dans le Nouveau Testament pour désigner la mort. — *Quod si nos...* (vers. 31). Telle était la vraie cause de ces châtiments : les chrétiens de Corinthe ne s'étaient ni étudiés, ni jugés sous le rapport moral, avant d'aller à la sainte table; c'est pourquoi Dieu les avait lui-même jugés et condamnés. Ils auraient au contraire prévenu le jugement du Seigneur, s'ils s'étaient examinés les premiers. Le verbe *dijudicaremur* fait évidemment allusion à « non dijudicans » du vers. 29b. — *Dum autem...* (vers. 32). Parole de consolation pour ceux qui avaient été punis. Le jugement divin exercé sous forme de châtiment temporel était en réalité un acte d'indulgence. Par là, les Corinthiens recevaient une leçon (*corripimur*), destinée à les améliorer, et dont il ne tenait qu'à eux de profiter, s'ils voulaient échapper à une condamnation plus terrible encore et plus durable : *ut non... damnemur* (κατακριθώμεν, autre jeu de mots). — *Cum... mundo* : avec le monde pervers et incrédule. — Dans tout ce passage encore, vers. 27 et ss., nous avons une preuve très forte de la croyance des premiers chrétiens à la transsubstantiation et à la présence réelle. L'Église primitive interprétait donc les paroles de l'institution de l'Eucharistie absolument comme le fait aujourd'hui l'Église catholique.

33-34. Quelques avis pratiques pour conclure. — *Itaque, fratres*. Le ton redevient paternel et familier. — Les mots *cum... ad manducandum*



34. Si quelqu'un a faim, qu'il mange chez lui, afin que vous ne vous assembliez pas pour votre condamnation. Je réglerai le reste après mon arrivée.

34. Si quis esurit, domi manducet, ut non in iudicium conveniatis. Cetera autem, cum venero, disponam.

## CHAPITRE XII

1. Pour ce qui concerne les *dons* spirituels, je ne veux pas, mes frères, que vous soyez dans l'ignorance.

2. Vous savez que, lorsque vous étiez païens, vous vous laissiez entraîner vers les idoles muettes, selon qu'on vous menait.

3. C'est pourquoi je vous déclare que personne, parlant par l'Esprit de Dieu,

1. De spiritualibus autem nolo vos ignorare, fratres.

2. Scitis quoniam cum gentes essetis, ad simulacra muta prout ducebamini euntes.

3. Ideo notum vobis facio quod nemo in Spiritu Dei loquens, dicit anathema.

ne se rapportent évidemment qu'aux agapes. — L'ordre *invicem expectate* fait allusion à l'abus mentionné plus haut, vers. 21<sup>a</sup> (« unusquisque... præsumit »). — *Domi...* (vers. 34). C'est là, d'après le vers. 22, et non pas dans les assemblées religieuses, que l'on prend un repas ordinaire. — *Cetera autem...* Passage à bon droit relevé par les théologiens, pour démontrer qu'à côté de la sainte Écriture il existe une tradition apostolique, qui fait loi en matière de foi et de morale. Nous ignorons quels étaient les autres points que saint Paul se réservait de régler durant son prochain séjour à Corinthe; peut-être concernaient-ils aussi la célébration des saints mystères.

— Les mots de *spiritualibus*, qui forment comme le titre de ce nouveau paragraphe (cf. VII, 1; VIII, 1), sont calqués sur le grec περί των πνευματικῶν. Il faut sous-entendre χαρίσματος, dons gratuits. Comp. les vers. 4, 9, 28, 30, 31. Sur cette expression, voyez Rom. XII, 6 et le commentaire. — *Scitis quoniam...* (vers. 2). Saint Paul rappelle d'abord aux Corinthiens, en quelques mots pleins de vigueur, ce qu'était

### § II. — Instruction relative aux dons spirituels. XII, 1-14, 40.

Ces trois chapitres, très intéressants en eux-mêmes, parce qu'ils nous permettent de nous faire une juste idée de la vie religieuse de l'Église naissante et des grâces nombreuses qu'elle recevait du Seigneur, présentent d'assez nombreuses difficultés à l'interprète, comme le faisait observer saint Jean Chrysostome. Il y est parlé de manifestations spirituelles qui, très connues des lecteurs de l'épître, parce qu'elles étaient d'une occurrence fréquente, se sont peu à peu raréfiées et ont même presque totalement disparu, de sorte que nous avons de la peine à nous faire une idée bien nette de certains détails. — Le chap. XII traite des dons spirituels en général; le chap. XIII, de la charité, en tant qu'elle en est la pierre de touche et le principe vivificateur; le chap. XIV, de deux dons particuliers, la prophétie et le don de langues, plus désirés de certains chrétiens et qui étaient l'occasion d'abus dans les assemblées religieuses.

1<sup>o</sup> La nature, le but et la diversité des dons spirituels XII, 1-11.

CHAP. XII. — 1-3. Principe fondamental: le vrai critérium et l'origine divine de ces dons.



Monnaie de Corinthe.

leur vie morale lorsqu'ils vivaient encore dans le paganisme (*cum gentes...*). — *Ad simulacra muta*. Tel était le terme de leurs adorations: des idoles muettes, incapables de les instruire. Ils vivaient donc alors forcément dans une profonde ignorance en ce qui concerne les dons merveilleux dont ils jouissaient depuis leur baptême; c'est pourquoi l'apôtre veut compléter leur instruction sur ce point. Comp. le vers. 3<sup>a</sup>. — *Ducebamini euntes* (plutôt: « abducti »). Ce trait fait image et nous montre ces pauvres païens entraînés vers les faux dieux, comme on entraîne des animaux sans raison. C'est par les démons qu'était exercée cette funeste influence. Cf. X, 20. — *Notum... facio...* (vers. 3). Les fidèles de Corinthe vont apprendre de leur maître le caractère infailible auquel ils pourront reconnaître si tel ou tel phénomène extérieur, qui ressemblait à un don extraordinaire, provenait réellement du ciel. — *In Spiritu... loquens*. C.-à.-d., parlant sous l'inspira-

Jesu; et nemo potest dicere : Dominus Jesus, nisi in Spiritu sancto.

4. Divisiones vero gratiarum sunt, idem autem Spiritus.

5. Et divisiones ministracionum sunt, idem autem Dominus.

6. Et divisiones operationum sunt, idem vero Deus, qui operatur omnia in omnibus.

7. Unicuique autem datur manifestatio Spiritus ad utilitatem.

8. Alii quidem per Spiritum datur

ne dit anathème à Jésus; et personne ne peut dire : Seigneur Jésus, si ce n'est par l'Esprit-Saint.

4. Sans doute, il y a diversité de grâces; mais il n'y a qu'un même Esprit.

5. Il y a diversité de ministères; mais il n'y a qu'un même Seigneur.

6. Il y a aussi diversité d'opérations; mais il n'y a qu'un même Dieu, qui opère tout en tous.

7. Or la manifestation de l'Esprit est donnée à chacun pour l'utilité commune.

8. En effet, à l'un est donnée par

tion immédiate de l'Esprit-Saint. Quoique cette expression se rapporte plus directement aux dons des langues et de prophétie, il est évident, d'après les vers. 1, 4 et ss., que la règle tracée ici-même s'applique à tous les « charismata » en général. Le critérium est indiqué en termes tour à tour négatifs et affirmatifs. — *Anathema Jesu*. Mieux, d'après la leçon la mieux garantie du grec : « Anathema Jesus », Jésus (est) anathème; ou, Maudit (soit) Jésus! Sur le sens du mot ἀνάθεμα, voyez Rom. ix, 3 et les notes. Y avait-il déjà, parmi les chrétiens, des hérétiques qui niaient la divinité de Jésus-Christ? On l'a affirmé, sans le prouver. Il vaut mieux supposer que l'apôtre a ici en vue les Juifs non convertis, qui maudissaient et blasphémaient Notre-Seigneur. A coup sûr, les hommes qui poussaient cette exclamation sacrilège ne pouvaient pas agir sous l'influence de l'Esprit-Saint, et si des phénomènes extraordinaires, analogues à ceux qui accompagnaient les dons spirituels, se manifestaient en eux ou par eux, c'étaient des phénomènes diaboliques et trompeurs. — Après *nemo potest dicere*, il faut sous-entendre : dans un état extraordinaire, provenant d'un don spirituel. — *Dominus Jesus*. C'est le critère positif, qui consistait à s'écrier, au contraire : Jésus est le Seigneur! c.-à-d., le Rédempteur promis, le Messie-Dieu auquel tout appartient. — *Nisi in Spiritu...* En effet, personne ne peut arriver sans le secours de l'Esprit-Saint à croire en Notre-Seigneur Jésus-Christ et à manifester ouvertement sa foi. Cf. Matth. xvi, 17. Voyez aussi I Joan. iv, 1-3, passage qui présente une grande analogie avec celui-ci.

4-11. L'unité d'origine et de but des dons spirituels, malgré leur diversité. Les vers. 4-6 nous les montrent procédant tous d'un seul et même principe, Dieu lui-même. — *Divisiones*. Le substantif grec διαίρεσεις désigne à proprement parler des distributions, des répartitions; puis, comme c'est ici le cas, des catégories distinctes. — *Gratiarum* rend imparfaitement le sens de χαρισμάτων. Voyez les notes du vers. 1<sup>a</sup>. — *Idem... Spiritus*. Quelque variés et multiples, les dons en question émanent du même et seul Esprit divin. — *Et divisiones...* Les vers. 5 et 6 sont destinés à expliquer le

vers. 4, au moyen de deux analogies. — *Ministracionum*, διακονιών. C.-à-d., des fonctions ecclésiastiques, comme l'apostolat, le sacerdoce, le diaconat, etc. — *Idem... Dominus*. Ces divers ministères provenaient tous de Notre-Seigneur Jésus-Christ, chef de l'Eglise, et se rapportaient à son service. — Par *operationum* (ἐνεργημάτων), il faut entendre les heureux effets produits soit dans les esprits (par exemple, les conversions), soit dans les corps (les miracles de guérison, etc.), par le moyen des dons spirituels et des fonctions ecclésiastiques. — Ces effets sont appropriés à Dieu le Père (*idem... Deus*), parce que c'est lui qui, en vertu de sa toute-puissance créatrice, *operatur* (ὁ ἐνεργῶν) *omnia in omnibus* (c.-à-d., dans tous les hommes). Tout ce passage contient un argument très fort en faveur du mystère de la sainte Trinité. — *Unicuique...* (vers. 7). But pour lequel les dons spirituels sont accordés par l'Esprit-Saint : *ad utilitatem*. C.-à-d., non pour le bien particulier de ceux qui les reçoivent, mais pour le bien général de l'Eglise, ainsi qu'il ressort des vers. 12 et ss. — Les principaux « charismata » sont énumérés dans les vers. 8-10. L'apôtre en cite neuf; mais il ne se propose nullement d'être complet, puisqu'il en mentionne plusieurs autres dans l'épître aux Rom., xii, 6 et ss. Comp. aussi le vers. 28, où il n'en signale que huit. Il semble les avoir groupés en trois classes, en variant les formules par lesquelles il désigne les chrétiens qui étaient l'objet de ces dons : ὡς μέν, vers. 8<sup>a</sup>; ἐτέρω, vers. 9<sup>a</sup>; ἑτέρω, vers. 10<sup>b</sup> (voyez le texte grec). Il emploie aussi des prépositions différentes, afin de mieux marquer la manière dont ces faveurs merveilleuses dépendent de l'Esprit-Saint : *per* (διὰ), *secundum* (κατά), *in* (ἐν); « elles sont données par lui et distribuées selon sa volonté (comp. le vers. 11), parce qu'elles ont en lui leur source commune ». — L'accord est loin de régner entre les exégètes au sujet de la définition et de la nature des divers « charismata »; nous donnons les interprétations les plus communément admises. La première classe comprend les dons qui se rapportent à la connaissance et à la démonstration des vérités chrétiennes : *sermo sapientie*,...

l'Esprit une parole de sagesse ; à un autre, une parole de science, selon le même Esprit ;

9. à un autre, la foi, par le même Esprit ; à un autre, la grâce des guérisons, par le même Esprit ;

10. à un autre, le don d'opérer des miracles ; à un autre, la prophétie ; à un autre, le discernement des esprits ; à un autre, la diversité des langues ; à un autre, l'interprétation des langues.

11. Or c'est un seul et même Esprit qui opère toutes ces choses, les distribuant à chacun comme il veut.

12. Car comme le corps est un et a beaucoup de membres, et comme tous

sermo sapientiae ; alii autem sermo scientiae secundum eundem Spiritum ;

9. alteri fides in eodem Spiritu ; alii gratia sanitarum in uno Spiritu ;

10. alii operatio virtutum, alii prophetia, alii discretio spirituum, alii genera linguarum, alii interpretatio sermonum.

11. Hæc autem omnia operatur unus atque idem Spiritus, dividens singulis prout vult.

12. Sicut enim corpus unum est, et membra habet multa, omnia autem

scientiæ « Il faut remarquer que l'apôtre ne parle ni de la sagesse ni de la connaissance en elles-mêmes, mais d'un discours de sagesse ou de connaissance ; car il saisit le don en acte, au moment où il doit servir à l'édification de l'Église. » La sagesse dont il est ici question paraît avoir consisté, d'après II, 6 et ss., dans l'intelligence des mystères les plus relevés du christianisme, par opposition à ceux des dogmes chrétiens qui étaient l'objet de la science ordinaire des fidèles. Cf. III, 1 et ss. D'où il suit que la parole de sagesse et la parole de science étaient le don, accordé par l'Esprit-Saint, d'enseigner et d'expliquer, d'une part les plus hauts mystères de la religion, de l'autre les vérités élémentaires. Le premier don était surtout départi aux apôtres et aux autres grands prédicateurs de la foi ; le second, aux prédicateurs ordinaires. — *Alteri...* Seconde catégorie (vers. 9-10<sup>a</sup>), comprenant les dons qui concernaient la foi et sa diffusion. — Le mot *fides* ne désigne pas ici la première des trois vertus théologiques, qui dépasse les limites du simple don spirituel ; elle est d'ailleurs le bien commun de tous les chrétiens, et non pas un privilège accordé seulement à quelques-uns. Il s'agit de ce qu'on nomme « fides miraculosa », c.-à-d., de la foi portée à un tel degré, qu'elle peut opérer des prodiges. Cf. Matth. XVII, 20 et I Cor. XIII, 2. — Les quatre dons suivants peuvent être regardés comme des effets de cette foi, soit dans la sphère matérielle (*gratia sanitarum*, le don d'opérer des guérisons miraculeuses ; *operatio virtutum*, le don d'accomplir toutes sortes de prodiges éclatants), soit dans la sphère spirituelle (*prophetia et discretio...*). Le mot prophétie a deux significations distinctes dans le Nouveau Testament. Tantôt il marque la prédiction de l'avenir dans le sens strict ; d'autres fois, il ne représente que la communication, faite en termes émus et édifiants, de certaines vérités qui, tout en étant dévoilées par une inspiration divine, n'avaient pas trait à l'avenir. Le discernement des esprits servait de contrôle au don de prophétie. Il consistait à apprécier à leur juste valeur les phénomènes qui paraissaient

provenir de l'inspiration. Celui qui en était doué pouvait dire si le prophète parlait sous l'influence de l'Esprit de Dieu, ou sous celle de l'esprit des ténèbres, ou de son propre fonds. Cf. XIV, 29 ; I Thess. V, 19-21, etc. — Dans la troisième catégorie (vers. 10<sup>b</sup>) sont placés le don de parler en langues étrangères (*genera linguarum*, γένη γλωσσῶν) et celui de les interpréter (*interpretatio sermonum*, ou mieux, « linguarum », comme dit l'Itala, plus conforme au texte grec). Ils seront longuement décrits au chap. XIV. — *Hæc autem...* (vers. 11). Cette ligne condense tout ce qui a été dit depuis le vers. 4, au sujet de l'unité d'origine des « charismata » malgré leur diversité. — *Dividens singula... prout...* C'est là un trait nouveau et important, qui relève la liberté entière de l'Esprit-Saint dans la distribution de ces dons, appelés pour ce motif « gratis data ». — *Vult* : d'une volonté infiniment sage, qui donne à chaque chrétien ce qui convient le mieux pour le bien de l'Église.

2° Conséquences pratiques de la théorie qui précède. XII, 12-31.

Elles sont énoncées sous la forme d'une belle allégorie, empruntée au corps humain, et qui rappelle plusieurs morceaux célèbres de l'antiquité, entre autres le discours de Ménénius Agrippa dans Tite Live, II, 32, et les comparaisons identiques de Sénèque, de *Ira*, II, 31 et de Marc Aurèle, II, 1 et VII, 13. Saint Paul s'y propose un double but : 1° faire en sorte que tous les fidèles fassent contents des dons qu'ils tenaient de l'Esprit-Saint, puisque même les plus petits de ces dons contribuaient au bien universel ; 2° réprimer tout sentiment de jalousie et de mécontentement chez ceux qui possédaient des dons moins éclatants.

12-14. Introduction : l'Église comparée au corps humain. Cf. Rom. XII, 4. — *Sicut... corpus...* Rien n'est plus exact. Le corps humain n'est pas « une agrégation monotone de parties semblables, ainsi que cela a lieu dans un réservoir d'eau ou dans un tas de pierres » ; c'est un organisme vivant, très varié dans son unité : *unum est, et multa...* — La même pensée est

membra corporis cum sint multa, unum tamen corpus sunt, ita et Christus.

13. Etenim in uno Spiritu omnes nos in unum corpus baptizati sumus, sive Judæi, sive gentiles, sive servi, sive liberi; et omnes in uno Spiritu potati sumus.

14. Nam et corpus non est unum membrum, sed multa.

15. Si dixerit pes : Quoniam non sum manus, non sum de corpore; num ideo non est de corpore?

16. Et si dixerit auris : Quoniam non sum oculus, non sum de corpore; num ideo non est de corpore?

17. Si totum corpus oculus, ubi auditus? si totum auditus, ubi odoratus?

18. Nunc autem posuit Deus membra, unumquodque eorum in corpore sicut voluit.

les membres du corps, quoique nombreux, ne forment néanmoins qu'un seul corps : ainsi en est-il du Christ.

13. En effet, nous avons tous été baptisés dans un seul Esprit, pour former un seul corps, soit Juifs, soit païens, soit esclaves, soit libres; et nous avons tous été abreuvés d'un seul Esprit.

14. Ainsi le corps n'est pas un seul membre, mais *il est composé de beaucoup de membres.*

15. Si le pied disait : Puisque je ne suis pas une main, je ne suis pas du corps; est-ce que pour cela il ne serait point du corps?

16. Et si l'oreille disait : Puisque je ne suis pas un œil, je ne suis pas du corps; est-ce que pour cela elle ne serait point du corps?

17. Si tout le corps était œil, où serait l'ouïe? s'il était tout ouïe, où serait l'odorat?

18. Mais Dieu a disposé les membres dans le corps, chacun d'eux comme il a voulu.

répétée sous une autre forme : *omnia autem... unum tamen...* — *Ita et Christus.* On s'attendrait à lire plutôt : Ainsi en est-il de l'Église. Mais saint Paul a précisément substitué ici par métonymie le nom du Christ à celui de la communauté fondée par lui, afin de mieux faire ressortir l'unité parfaite de l'Église. Il s'agit donc du Christ mystique, de l'assemblée des fidèles qui est comme le corps du Christ. Comp. le vers. 27; Eph. 1, 22-23 et iv, 12; Col. 1, 18, etc. — *Etenim...* (vers. 13). L'apôtre démontre en quelques mots l'existence de cette unité formée par tous les fidèles, à quelque race et à quelque condition qu'ils appartiennent. — *In uno... omnes... in unum.* Remarquez la vigueur des expressions. Au baptême, les chrétiens sont pour ainsi dire plongés (*baptizati*) dans l'Esprit-Saint comme dans un élément divin, de manière à ne former ensuite tous ensemble qu'un seul et même organisme spirituel. L'Esprit de Dieu reçoit encore une mention spéciale, parce que c'est à lui qu'est appropriée la vie nouvelle que les hommes reçoivent par le baptême. Cf. Joan. III, 5 et ss., Tit III, 5-6, etc. — Toutes les différences antérieures, soit de race et de religion (*sive Judæi, sive...*), soit de condition (*sive servi, sive...*), ont disparu dans cette transformation qu'opère le baptême. « Quand on pense à la distance qui séparait à cette époque Juifs et païens, esclaves et libres, on mesure la puissance du principe d'union qui avait comblé ces abîmes. » — Nous croyons, avec de nombreux commentateurs, que la métaphore *in... Spiritu potati sumus* représente le sacrement de confirmation, par lequel les premiers chrétiens ne recevaient pas seulement l'Esprit-Saint,

mais étaient en outre comme abreuvés de ses dons merveilleux. Cf. Act. VIII, 17; XIX, 6, etc. Il est moins bien de voir dans cette formule une autre désignation du baptême, ou celle du sacrement de l'Eucharistie; en effet, l'image employée ne convient à aucun de ces deux sacrements. — *Nam et corpus...* (vers. 14). Paul revient à sa comparaison du vers. 12, qu'il va développer au point de vue pratique dans les vers. 15 et ss.

15-26. De même que le corps humain est essentiellement un malgré la multiplicité de ses membres, de même en est-il de l'Église, malgré la variété et le grand nombre des « charismata ». — *Si dixerit...* Vers. 15-20 : la noblesse plus grande de tel ou tel membre ne fait pas qu'il appartienne davantage au corps, mais c'est l'union de tous les membres qui constitue l'admirable organisme du corps humain d'après l'intention du Créateur. Ces réflexions s'adressent à ceux des Corinthiens qui, n'ayant pas reçu les dons les plus brillants de l'Esprit-Saint, en étaient attristés et découragés. — *Pes... auris...* (vers. 15 et 16). Le pied et l'oreille, dramatiquement personnifiés, se plaignent d'être moins honorables et moins utiles que la main et que l'œil. Plainte insensée : *Num ideo...? — Si totum...* (vers. 17). Raisonnablement qui met davantage en relief la sottise d'une telle plainte. Le corps a des nécessités nombreuses, qui exigent des membres très variés, sans l'existence desquels la perfection de son organisme disparaîtrait : *Ubi...? ubi...?* — *Nunc autem...* (vers. 18). Cette diversité est l'œuvre du Créateur lui-même, dont elle atteste la grande sagesse. D'où il suit qu'être mécontent

19. S'ils n'étaient tous qu'un seul membre, où serait le corps ?

20. Mais maintenant il y a beaucoup de membres, et un seul corps.

21. L'œil ne peut pas dire à la main : Je n'ai pas besoin de ton aide ; ni la tête dire aux pieds : Vous ne m'êtes pas nécessaires.

22. Mais au contraire les membres du corps qui paraissent les plus faibles sont les plus nécessaires ;

23. et les membres du corps que nous regardons comme les plus vils, nous les entourons d'un plus grand honneur ; et ceux qui sont honteux reçoivent le plus de respect.

24. Ceux qui sont décents n'en ont pas besoin ; mais Dieu a disposé le corps de manière à donner plus d'honneur à ce qui en manquait,

25. afin qu'il n'y ait pas de division dans le corps, mais que les membres aient également un soin réciproque les uns des autres.

26. Et si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui ; ou si un membre est honoré, tous les membres s'en réjouissent avec lui.

19. Quod si essent omnia unum membrum, ubi corpus ?

20. Nunc autem multa quidem membra, unum autem corpus.

21. Non potest autem oculus dicere manui : Opera tua non indigeo ; aut iterum caput pedibus : Non estis mihi necessarii.

22. Sed multo magis quæ videntur membra corporis infirmiora esse, necessariora sunt ;

23. et quæ putamus ignobiliora membra esse corporis, his honorem abundantiorum circumdamus ; et quæ inhonesta sunt nostra, abundantiorum honestatem habent.

24. Honesta autem nostra nullius egent ; sed Deus temperavit corpus, ei cui deerat abundantiorum tribuendo honorem,

25. ut non sit schisma in corpore, sed idipsum pro invicem sollicita sint membra.

26. Et si quid patitur unum membrum, compatiuntur omnia membra ; sive gloriatur unum membrum, congaudent omnia membra.

des dons spéciaux qu'on a reçus serait attaquer implicitement l'ordre établi par Dieu. Cf. Rom. ix, 20. — *Si... omnia unum...* (vers. 19). L'apôtre argumente « per absurdum ». La vue est un sens non moins admirable que nécessaire ; mais que deviendrait le corps humain, s'il ne consistait qu'en yeux ? A cette absurdité saint Paul oppose la réalité des faits, tels qu'ils ont été institués par l'intelligence infinie de Dieu : *Nunc... multa...* (vers. 20). — *Non potest...* Dans les vers. 21-26 il s'adresse à ceux des fidèles qui, ayant reçu des dons très relevés, étaient portés à mépriser leurs frères moins bien doués. Tout d'abord, au vers. 21, un raisonnement analogue à celui des vers. 15-16, avec cette différence qu'ici ce sont les membres les plus honorables qui affectent de hautes prétentions, comme s'ils pouvaient se suffire à eux-mêmes. — En face de ces dires aussi faux que superbes, saint Paul place de nouveau les réalités de la vie humaine, vers. 22-24 : *Sed multo magis...* — Par *membra... inferiora* il faut entendre les organes internes, tels que le cœur, le cerveau, les poumons, l'estomac, etc., plus faibles par leur nature même, mais non moins nécessaires au corps (au lieu du comparatif *necessariora*, le grec a simplement le positif). — Allant encore plus loin dans ses développements, l'apôtre mentionne non seulement *ignobiliora membra* (vers. 23), tels que les bras, les jambes, etc., que nous ornons au moyen de vêtements, pour compenser ce qui

nous paraît moins honorable en eux, mais même ce qu'il nomme *inhonesta... nostra*, que la nature nous porte à voiler avec plus de soin (*abundantiorum honestatem...* ; nous témoignons plus de respect à ces parties de notre corps). — *Honesta... nostra* (vers. 24) : la tête, le visage, les mains. — *Sed Deus...* Comme au vers. 18, Paul fait intervenir l'action divine, pour montrer que tout est bien à sa place dans le corps humain, et par conséquent dans la répartition des dons spirituels représentés par nos divers membres. — *Temperavit*. D'après le grec : « a mêlé ensemble. » Le Créateur a parfaitement agencé les différentes parties de notre corps, entremêlant les plus honorables et les plus humbles. De la sorte, il voulait empêcher qu'il y eût dans notre organisme deux catégories distinctes de membres, opposées l'une à l'autre et produisant une sorte de schisme (vers. 25) ; bien plus, il voulait au contraire qu'il existât de part et d'autre union et sympathie (*sed idipsum...*). — L'expérience prouve que Dieu a parfaitement atteint son but : *Si quid patitur...* (vers. 26). Il règne une étroite solidarité entre tous les membres du corps ; image de ce qui doit se passer entre les chrétiens. — *Compatiuntur...* : en vertu de la connexion établie d'une extrémité à l'autre du corps par le système nerveux.

27-31. Application de ces vérités aux fidèles de Corinthe. Elle est tout à fait générale ; « l'idée en est sommairement indiquée au

27. Vos autem estis corpus Christi, et membra de membro.

28. Et quosdam quidem posuit Deus in ecclesia primum apostolos, secundo prophetas, tertio doctores; deinde virtutes, exinde gratias curationum, opitulationes, gubernationes, genera linguarum, interpretationes sermonum.

29. Numquid omnes apostoli? numquid omnes prophetæ? numquid omnes doctores?

30. Numquid omnes virtutes? numquid omnes gratiam habent curationum? numquid omnes linguis loquuntur? numquid omnes interpretantur?

31. *Æmulamini* autem charismata meliora. Et adhuc excellentiorem viam vobis demonstro.

27. Or vous êtes le corps du Christ, et les membres d'un membre.

28. Ainsi Dieu a établi dans l'Église premièrement des apôtres, secondement des prophètes, troisièmement des docteurs; ensuite *ceux qui font* des miracles; puis *ceux qui ont* les dons de guérir, de secourir, de gouverner, *de parler* diverses langues, d'interpréter les langues.

29. Tous sont-ils apôtres? tous sont-ils prophètes? tous sont-ils docteurs?

30. tous font-ils des miracles? tous ont-ils la grâce de guérir? tous parlent-ils *diverses* langues? tous les interprètent-ils?

31. Aspirez aux dons les meilleurs. Mais je vais vous montrer encore une voie plus excellente.

vers. 27. » — *Vos... corpus...* Le corps du Christ, c'est l'Église (voyez le vers. 12 et le commentaire); les chrétiens de Corinthe méritaient donc ce titre en tant qu'ils appartenait à l'Église. — *Membra de membro.* La Vulgate, comme l'Itala et divers manuscrits du texte syriaque, a lu : μέλη ἐκ μέλους; ce qui donne un sens analogue à celui de Rom. xii, 5. « Singuli alter alterius membra, dit Estius; id est, membra invicem connexa et dependentia estis. » Mais il faut lire, suivant la leçon la plus autorisée : μέλη ἐκ μέρους, membres en partie. Ce qui signifie qu'aucun fidèle n'est à lui seul le corps complet du Christ, mais que tout chrétien est un membre de ce corps mystique, selon la place qu'il occupe et le don qu'il a reçu. — *Et quosdam...* Cette nouvelle nomenclature est le commentaire implicite des mots « ex parte » du texte grec. Unité parfaite entre tous les membres qui forment le corps du Christ, a dit saint Paul; en même temps, comme il l'a ajoutée ici, grande diversité de fonctions et de rangs parmi les chrétiens : il y a les apôtres, les prophètes, etc. D'après la Vulgate, cette autre liste mentionne neuf dons, comme la première (comp. les versets 8-10), dont elle diffère d'ailleurs très peu. Le texte grec et les anciens manuscrits latins n'en signalent que huit, car ils passent sous silence l'interprétation des langues. L'emploi des mots *primum, secundo, tertio* semble supposer que notre auteur voulait d'abord énumérer tous les dons spirituels et les classer d'après leur dignité réelle; mais ce début de classification est bientôt interrompu. — *Apostolos.* Les membres du collège apostolique dans le sens strict; avec eux saint Paul, et peut-être saint Barnabé. — Les docteurs (διδάσκαλοι) avaient pour mission, comme leur nom l'indique, d'exposer les vérités chrétiennes; ils étaient chargés de l'enseignement. Selon la juste réflexion de saint Jean Chrysostome, il y avait cette différence entre les docteurs et les prophètes, que

ceux-ci ne parlaient qu'en vertu de l'inspiration divine, tandis que ceux-là, quoique aidés par l'Esprit-Saint, parlaient davantage de leur propre fonds, à la façon de maîtres qui étudient avant d'enseigner. — Sur les deux dons suivants, *virtutes et gratias curationum*, voyez les notes des vers. 9<sup>b</sup> et 10<sup>a</sup>. — *Opitulationes, gubernationes.* Dons accordés en vue du gouvernement pratique des Églises. Le premier représente les institutions de divers genres qui se formèrent de bonne heure dans la chrétienté, pour soulager les pauvres, les malades, etc. Le second rendait apte aux fonctions administratives, toujours si délicates. — Enfin, pour conclure, *genera linguarum...*, comme au vers. 10. — *Numquid omnes...?* Dans les vers. 29 et 30, saint Paul réitère, en omettant les « opitulationes » et les « gubernationes », sa liste du vers. 28, afin de montrer que les dons multiples qu'il a signalés sont très diversement distribués aux chrétiens. Comp. les vers. 17 et 19. De la sorte, l'Église forme un organisme très varié dans son unité. Les questions répétées coup sur coup donnent beaucoup de vie à ce passage. — *Æmulamini autem...* (vers. 31). Transition à la description grandiose que renferme le chap. xiii. Les Corinthiens aspiraient aux dons spirituels les plus brillants; l'apôtre les exhorte brièvement ici à désirer avant tout *charismata meliora*, les dons les plus utiles pour l'édification générale. La Vulgate a lu τὰ κρείττονα, les meilleurs (dons), leçon du plus grand nombre des manuscrits; la variante τὰ μείζονα, les plus grands, quoique favorisée par quelques témoins très anciens, paraît moins garantie. — *Adhuc excellentiorem...* C.-à-d., une voie de beaucoup supérieure à tous les dons qui ont été mentionnés dans ce chap. xii, la voie de la divine charité. — *Demonstro.* L'emploi du temps présent est à noter. « Jam ardet Paulus et fertur in amorem » (saint Ambroise).

## CHAPITRE XIII

1. Quand je parlerais les langues des hommes et des anges, si je n'ai pas la charité, je suis comme un airain sonnante ou une cymbale retentissante.

2. Et quand j'aurais *le don* de prophétie, et que je connaîtrais tous les mystères et toute la science ; et quand j'aurais toute la foi, jusqu'à transporter des montagnes, si je n'ai pas la charité, je ne suis rien.

3. Et quand je distribuerais tous mes biens pour nourrir les pauvres, et quand je livrerais mon corps pour être brûlé, si je n'ai pas la charité, cela ne me sert de rien.

1. Si *linguis hominum loquar, et angelorum, caritatem autem non habeam, factus sum velut æs sonans, aut cymbalum tinniens.*

2. Et si *habuero prophetiam, et noverrim mysteria omnia, et omnem scientiam ; et si habuero omnem fidem ita ut montes transferam, caritatem autem non habuero, nihil sum.*

3. Et si *distribuero in cibos pauperum omnes facultates meas, et si tradidero corpus meum ita ut ardeam, caritatem autem non habuero, nihil mihi prodest.*

## 3° La voie par excellence. XIII, 1-13.

C'est là une des plus belles pages qui aient été écrites dans le langage humain. De telles paroles ne se commentent guère ; on les lit en adorant et en aimant. Du reste, les saints en ont donné des explications admirables, surtout l'auteur du livre de l'*Imitation*, l. III, c. 5, « De mirabili effectu divini amoris. » Voyez aussi les cantiques d'amour de saint François d'Assise et du B. Jacopone da Todi, dans Ozanam, *les Poètes franciscains*, p. 462 et ss. — L'auteur démontre d'abord la nécessité de l'amour, vers. 1-3 ; il en décrit ensuite les principaux caractères, vers. 4-7 ; puis il parle de sa perpétuelle durée et de sa supériorité universelle, vers. 8-13.

CHAP. XIII. — 1-3. La nécessité de l'amour. Sans la charité, les dons spirituels, même les plus relevés, sont complètement inutiles. Dans les vers. 1-2, saint Paul suppose divers « charis-



Génie jouant des cymbales.  
(D'après les monuments grecs.)

mata » existant dans un chrétien sans l'amour, et il affirme énergiquement qu'ils n'ont dans ce cas aucune valeur réelle. Au vers. 3, il

suppose un chrétien sacrifiant tout ce qu'il possède, même sa propre vie, sans amour, et il montre de même qu'une telle générosité ne servirait de rien. — *Linguis hominum*. Sur leur nombre, voyez les notes de XIV, 10. — *Aut angelorum*. Langage autrement ineffable. C'est, dans les deux cas, le don des langues élevé « à sa plus magnifique réalisation possible ». — *Caritatem autem non...* L'hypothèse n'est pas absolument impossible, puisqu'il s'agit de « gratia gratis datae » qui peuvent se rencontrer même chez les pécheurs. — *Æs sonans aut...* Détails dramatiques, pour désigner des bruits sonores, mais vains. — *Si... prophetiam...* (vers. 2). Supposition encore plus relevée que la précédente, puisque le don de prophétie l'emporte sur le don des langues. Cf. XIV, 1 et ss. — La gradation continue avec les mots *mysteria omnia, omnem scientiam*, qui représentent des connaissances aussi étendues que surhumaines. — *Omnem fidem*. La « fides miraculosa ». Voyez XII, 9<sup>a</sup> et le commentaire. — *Ita ut montes...* : selon la promesse de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cf. Matth. XXI, 21. — Le résultat est brièvement et énergiquement exprimé : *nihil sum*. — *Et si distribuero...* (vers. 3). Dans les hypothèses qui précèdent, c'était Dieu qui accordait généreusement ses dons ; ici, c'est l'homme lui-même qui donne et se sacrifie, mais également à pure perte, par ce qu'il est supposé dénué d'amour. — *Omnes facultates...* Le trait *in cibos pauperum* manque dans le grec, où on lit seulement : « Et si je distribuais tous mes biens. » — *Si tradidero corpus...* Sacrifice beaucoup plus excellent que celui des biens matériels ; et pourtant il est inutile lui-même sans la charité. — *Ita ut ardeam*. D'après le grec : (Si je livrais mon corps) pour être brûlé.

4-7. Les caractères de la charité. Cette caracté-

4. Caritas patiens est, benigna est. Caritas non æmulator, non agit perperam, non inflatur;

5. non est ambitiosa, non quærit quæ sua sunt, non irritatur, non cogitat malum;

6. non gaudet super iniquitate, congaudet autem veritati;

7. omnia suffert, omnia credit, omnia sperat, omnia sustinet.

8. Caritas nunquam excidit, sive prophetiæ evacuabuntur, sive linguæ cessabunt, sive scientia destruetur.

9. Ex parte enim cognoscimus, et ex parte prophetamus;

10. cum autem venerit quod perfectum est, evacuabitur quod ex parte est.

11. Cum essem parvulus, loquebar ut parvulus, sapiebam ut parvulus, cogitabam ut parvulus; quando autem factus sum vir, evacuavi quæ erant parvuli.

4. La charité est patiente, elle est pleine de bonté. La charité n'est point envieuse, elle n'agit pas avec témérité, elle ne s'enfle pas *d'orgueil*;

5. elle n'est pas ambitieuse, elle ne cherche pas ses propres intérêts, elle ne s'irrite pas, elle ne pense pas le mal;

6. elle ne se réjouit pas de l'injustice, mais elle se réjouit de la vérité;

7. elle souffre tout, elle croit tout, elle espère tout, elle supporte tout.

8. La charité ne finira jamais; pas même lorsque les prophéties disparaîtront, que les langues cesseront, et que la science sera détruite.

9. Car nous connaissons en partie, et nous prophétisons en partie;

10. mais quand ce qui est parfait sera venu, tout ce qui est partiel disparaîtra.

11. Quand j'étais enfant, je parlais comme un enfant, je jugeais comme un enfant; mais lorsque je suis devenu homme, j'ai fait disparaître ce qui était de l'enfant.

téristique est pleine de vigueur dans sa brièveté. En quinze « aphorismes exquis », saint Paul signale quinze marques ou qualités soit positives, soit négatives de l'amour. D'après l'opinion la plus probable, elles concernent toutes le prochain, quoiqu'il ait été surtout question de l'amour de Dieu dans les vers. 1-3. D'ailleurs, le précepte de l'amour est unique en réalité. Cf. Matth. xxii, 36-40. — D'abord, au vers. 4<sup>a</sup>, deux qualités générales et positives : *patiens...*, *benigna...* La charité est patiente pour supporter les maux, et pleine de bonté pour procurer le bien. Puis viennent huit qualités négatives, vers. 4<sup>b</sup>-6<sup>a</sup>, qui sont comme le développement de Rom. xiii, 10 : « Dilectio... malum non operatur. » — *Non agit perperam*. Le sens probable du grec est : Elle ne se vante pas. — *Non inflatur* : par orgueil et présomption. Cf. iv, 6. — *Non... ambitiosa* (vers. 5). Le grec signifie plutôt : Elle n'agit pas d'une manière inconvenante. Celui qui est orgueilleux et égoïste blesse souvent les convenances sociales, la politesse, etc. — *Non cogitat...* Mieux : Elle n'impute pas le mal. L'amour sincère ne tient pas note des injures reçues, mais il les pardonne et les oublie aussitôt. — *Non gaudet super...* (vers. 6). C.-à-d., au sujet des péchés d'autrui. Rien n'est plus triste pour un cœur aimant que de contempler les fautes du prochain. — Enfin, cinq traits positifs, vers. 6<sup>b</sup>-7, dont le premier, *sed congaudet...*, contraste avec la qualité qui précède. La charité se réjouit des triomphes remportés par la vérité, qu'elle voudrait voir établie en tous lieux. — *Omnia suffert*. Plutôt, d'après le grec : Elle cache tout. C.-à-d., qu'elle excuse tous les défauts du prochain. — *Omnia credit* : non par faiblesse et par crédulité, mais parce

que celui qui aime est plein de confiance en ses frères. — *Omnia sperat*. Le prochain fût-il très imparfait, l'homme aimant espère le voir s'améliorer. — *Omnia sustinet* : sachant que les maux et les persécutions de cette vie prendront fin, et recevront une glorieuse récompense.

8-13. La perpétuité et la supériorité universelle de l'amour. Ces deux autres qualités sont magnifiquement décrites. — *Nunquam excidit*. Jamais la charité n'aura de fin, car elle est faite plus encore pour le ciel que pour la terre. C'est « une fleur dont les pétales ne tomberont jamais ». — *Sive..., sive...* Le contraire aura lieu pour les dons spirituels (l'apôtre cite comme exemple ceux de prophétie, des langues et de science), qui seront inutiles dans l'autre vie. — Motif pour lequel les deux dons de prophétie et de science cesseront dans le ciel, tandis que la charité durera toujours (vers. 9-10) : *ex parte enim...* Ils sont imparfaits en eux-mêmes, et ne nous dévoient qu'une partie de la révélation. Lors donc que nous posséderons la pleine connaissance de la vérité (*quod perfectum est*), ce qui est partiel, fragmentaire et imparfait devra naturellement disparaître. A plus forte raison le don des langues, devenu alors complètement inutile; aussi l'apôtre ne le mentionne-t-il plus ici. — *Cum essem...* (vers. 11). Une intéressante comparaison met en relief cette nécessité de substituer un jour le parfait à l'imparfait. Les « charismata » ne sont, par rapport à la vision béatifique, que des bégaiements, des impressions et des pensées de petit enfant (*parvulus, νήπιος*). Les trois verbes *loquebar, sapiebam, cogitabam*, sont en gradation ascendante. — Toutes ces choses de l'enfance sont rejetées par l'homme, une fois qu'il est parvenu à la maturité : *quando au-*



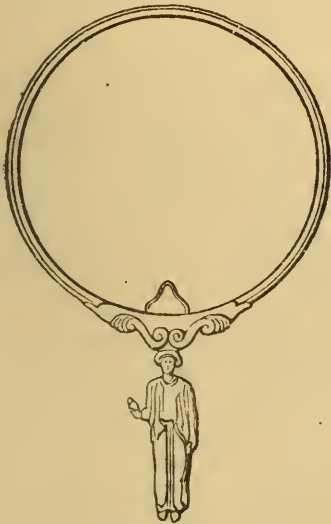
12. Nous voyons maintenant à travers un miroir, en énigme; mais alors nous verrons face à face. Maintenant je connais en partie; mais alors je connaîtrai comme je suis connu.

13. Maintenant ces trois choses demeurent: la foi, l'espérance et la charité; mais la plus grande est la charité.

12. Videmus nunc per speculum in ænigmate; tunc autem facie ad faciem. Nunc cognosco ex parte; tunc autem cognoscam, sicut et cognitus sum.

13. Nunc autem manent fides, spes, caritas, tria hæc; major autem horum est caritas.

tem... — Videmus (βλέπομεν, nous contemplons)... Autre comparaison (vers. 12), qui achève d'expliquer la première. Ce verset contient une belle description du ciel. Le *nunc* et le *tunc* qui alternent forment un saisissant contraste. — *Per speculum*. Corinthe jouissait alors d'une certaine célébrité pour les miroirs métalliques qu'on y fabriquait; mais le meilleur miroir ne montre qu'une image plus ou moins inexacte.



Miroir grec.

(D'après les monuments.)

— *In ænigmate*: car la foi est pleine d'obscurités, qui disparaîtront dans l'autre vie. — Les mots *facie ad faciem* sont « d'une indicible suavité ». Comme deux amis qui se regardent. Cf. Ex. xxxiii, 11; Deut. xxxiv, 10, etc. — *Nunc cognosco* (γινώσκω) *ex parte*. Comp. le vers. 9<sup>a</sup>. Ici-bas notre connaissance de Dieu et des choses de Dieu est analytique, successive, incomplète; dans le ciel, elle sera complète, intuitive et synthétique. — *Cognoscam*. Dans le grec, l'apôtre substitue le verbe composé (ἐπιγνώσομαι) au verbe simple, pour mieux marquer la perfection de la connaissance du ciel. — *Sicut... cognitus...* (encore le verbe composé: ἐπεγνώσθη). Tandis que nous sommes sur la terre, Dieu nous connaît à fond, intimement; c'est ainsi que nous le connaissons lui-même dans l'éternité. — Cet heureux temps de la vision intuitive est réservé pour l'autre vie; du moins, pour les encourager et les consoler, les chrétiens possèdent les trois

vertus théologiques, la foi, l'espérance et la charité, bien supérieures aux simples dons spirituels: *Nunc autem...* (vers. 13). — *Manent*. Le contraire du verbe « excidit ». Comp. le vers. 8<sup>a</sup>. — *Major autem...* Dans cette catégorie même, la charité a une supériorité incontestable, et elle seule survivra dans l'autre monde, puisque la foi fera place à la vision directe (cf. II Cor. v, 7) et l'espérance à la possession (cf. Rom. viii, 24).

4<sup>o</sup> Parallèle entre la prophétie et le don des langues. XIV, 1-25.

On a beaucoup écrit sur ce passage, surtout pour déterminer la nature précise du don des langues, dont il a été déjà question plus haut, xii, 10, 28 et 30. Voyez aussi Marc. xvi, 17; Act. ii, 4 et ss.; x, 46 et xix, 16. Les expressions par lesquelles il est désigné jettent du jour sur sa nature: xii, 8 et 28: « genera linguarum » (γένη γλωσσῶν), c.-à-d., différentes espèces de langues; xiii, 8, simplement « les langues »; xiv, 2, 4, etc., « loqui lingua » (au singulier); xii, 30; xiii, 1; xiv, 5, etc., « loqui linguis » (au pluriel); Marc. xvi, 17, parler « de nouvelles langues »; Act. ii, 4, parler « des langues étrangères » (ἐτέραις γλώσσαις). L'idée qui ressort clairement des textes de saint Marc et des Actes, comme ici de la plupart des expressions employées par saint Paul, c'est que le don des langues consistait à s'exprimer, sous l'impulsion de l'Esprit-Saint, en des langues étrangères, qu'on n'avait jamais apprises, et qui étaient nouvelles en ce sens pour celui qui les parlait. Telle a été l'opinion unanime des commentateurs au sujet de ces divers passages, jusqu'aux temps modernes, et l'on n'a aucune raison de s'en écarter, car elle explique seule les phénomènes miraculeux mentionnés par les écrivains sacrés. C'est visiblement dans l'intention de faire disparaître le miracle et de donner une signification toute naturelle aux passages indiqués, que les rationalistes ont assigné ici au substantif « lingua », tantôt le sens figuré d'idiotismes, d'archaïsmes, comme si le « glossolale », ainsi que le nomme saint Paul, s'était exprimé en un langage tout entremêlé d'expressions rares et anciennes; tantôt le sens purement littéral, comme si le don des langues avait consisté à remuer la langue pour émettre des sons indistincts et inconscients. Ces explications sont assurément plus difficiles à admettre que le prodige lui-même, car elles sont en contradiction ouvertes avec les textes qu'elles prétendent commenter. — D'après quelques interprètes catholiques, ce n'est pas en plusieurs langues

## CHAPITRE XIV

1. Sectamini caritatem, æmulamini spiritualia, magis autem ut prophetetis.

2. Qui enim loquitur lingua, non hominibus loquitur, sed Deo; nemo enim audit, spiritu autem loquitur mysteria.

3. Nam qui prophetat, hominibus loquitur ad ædificationem, et exhortationem, et consolationem.

4. Qui loquitur lingua, semetipsum ædificat; qui autem prophetat, ecclesiam Dei ædificat.

5. Volo autem omnes vos loqui lin-

1. Recherchez la charité, aspirez aux dons spirituels, et surtout à prophétiser.

2. En effet, celui qui parle une langue *inconnue*, ne parle pas aux hommes, mais à Dieu; car personne ne l'entend, et c'est en esprit qu'il profère des mystères.

3. Mais celui qui prophétise parle aux hommes pour les édifier, les exhorter et les consoler.

4. Celui qui parle une langue s'édifie lui-même; mais celui qui prophétise édifie l'Église de Dieu.

5. Or je veux que vous parliez tous

distinctes que les glossolals auraient parlé, mais dans la langue primitive, universelle, qui existait avant la tour de Babel. Mais rien de sérieux ne favorise ce sentiment, qui est plutôt réprouvé par les locutions « parler de nouvelles langues, parler des langues étrangères, » etc. Il semble, d'après la description donnée ici même par l'apôtre, que les glossolals ne comprenaient pas toujours eux-mêmes l'idiome qui leur était inspiré miraculeusement, et il est certain que les autres fidèles ne le comprenaient pas du tout. Par conséquent, le don signalé dans ce passage n'est pas absolument identique à celui que reçoivent les apôtres au jour de la Pentecôte. Il avait pour but, non pas l'instruction des fidèles, mais la gloire du Dieu dont il manifestait la puissance.

CHAP. XIV. — 1-5. Le don des langues sert moins à l'édification des fidèles que la prophétie. — Le vers. 1 rattache d'abord directement ce chap. au XIII<sup>e</sup> (*sectamini...*); puis, par l'autre exhortation, *æmulamini spiritualia* (τὰ πνευματικά, scil. χαρίσματα; voyez XII, 1 et les notes), il nous ramène à XII, 31<sup>a</sup>, passage que saint Paul va maintenant développer, après son éloquent digression relative à la charité. — *Magis autem...* Il compare entre eux deux de ces dons spirituels, celui des langues et la prophétie, pour donner, comme il l'indique dès à présent, la préférence à cette dernière. Nous avons dit (voyez XII, 10 et le commentaire) que la prophétie ne consistait pas habituellement à prédire l'avenir; ceux qui possédaient ce don avaient une facilité particulière pour louer Dieu et pour instruire les fidèles, et c'est seulement d'une manière exceptionnelle, pour accroître leur autorité, que l'Esprit-Saint leur révélait des choses cachées (comp. les vers. 24 et 25). Les Corinthiens lui préféraient le don des langues, qui leur semblait plus éclatant et qui flattait davantage leur vanité. L'apôtre essaie de les détromper dans ce parallèle, qui est admirable de

bon goût, de finesse et de force. — *Qui enim...* (vers. 2). Paul indique immédiatement, en se conformant au principe énoncé plus haut (cf. XII, 8), le motif de la supériorité de la prophétie: elle est plus utile au prochain que le don des langues, ainsi qu'il ressort du mode d'opération de ces deux « charismata ». — *Non hominibus..., sed...* C'est directement à Dieu que s'adressait le glossolale, dans sa prière ou son action de grâces, formulées en une langue étrangère. Les membres de l'assemblée ne le comprenaient pas (*nemo... audit*); ce qu'il disait était mystérieux pour eux et pour lui-même. — Le mot *spiritu* désignerait, d'après de nombreux commentateurs, la troisième personne de la sainte Trinité, sous l'inspiration de laquelle s'exprimait le glossolale. D'autres pensent, et l'omission de l'article dans le grec semble leur donner raison, qu'il s'agit plutôt de l'esprit du glossolale lui-même, de son âme toute ravie en Dieu. — *Nam qui...* (vers. 3). D'après le grec: Mais celui qui prophétise (« qui autem »). — *Ad ædificationem, et..., et...* Ces expressions marquent tout ensemble le triple sujet et le triple résultat de la parole du prophète. La première est la plus générale; aussi sera-t-elle seule employée dans les lignes qui suivent. Les deux autres sont plus spéciales: l'exhortation était surtout destinée à stimuler les fidèles moins appliqués au devoir; la consolation, à secourir moralement les affligés, les tentés, etc. — *Qui loquitur..., semetipsum...* (vers. 4). Il n'édifie pas les autres, puisqu'ils ne peuvent le comprendre (comp. le vers. 2<sup>b</sup>); du moins, il s'édifie lui-même, attendu qu'il a conscience d'être sous l'influence de l'Esprit de Dieu, ce qui augmente sa foi et sa piété. — Le prophète, au contraire, *ecclesiam... ædificat*, pour la raison qu'a exprimée le vers. 3. — L'apôtre tire maintenant (vers. 5) les conséquences pratiques des développements qui précèdent. D'une part, *volo... omnes... loqui...*, le don des langues étant en soi une chose excellente. D'autre part,

les langues, mais encore plus que vous prophétisiez; car celui qui prophétise est plus grand que celui qui parle les langues, à moins qu'il n'interprète, afin que l'Église en reçoive de l'édification.

6. Aussi, mes frères, si je venais à vous parlant des langues, de quelle utilité vous serais-je, à moins que je ne vous parle ou par révélation, ou par connaissance, ou par prophétie, ou par doctrine?

7. Si les choses inanimées qui rendent un son, comme la flûte et la harpe, ne rendent pas des sons distincts, comment saura-t-on ce qui est joué sur la flûte ou sur la harpe?

guis, magis autem propheta; nam major est qui prophetat, quam qui loquitur linguis, nisi forte interpretetur, ut ecclesia ædificationem accipiat.

6. Nunc autem, fratres, si venero ad vos linguis loquens, quid vobis prodero, nisi vobis loquar aut in revelatione, aut in scientia, aut in prophetia, aut in doctrina?

7. Tamen quæ sine anima sunt vocem dantia, sive tibia, sive cithara, nisi distinctionem sonituum dederint, quomodo scietur id quod canitur, aut quod citharizatur?

*magis... ut...* (même formule qu'au vers. 1<sup>b</sup>), la prophétie étant préférable par sa nature et par ses résultats, comme l'apôtre le répète en d'autres termes, *Nam major est...* Toutefois, il restreint son assertion en ajoutant : *nisi forte...* Dans le cas où le glossolale, par suite d'une nouvelle inspiration de l'Esprit-Saint, interpréterait en langue vulgaire ce qu'il avait dit auparavant en des idiomes étrangers et inconnus, il deviendrait l'égal du prophète, car il contribuerait comme lui à l'édification commune : *ut ecclesia...* Il suit de là que le don d'interprétation n'était pas habituellement uni au don des langues.

6-13. Inutilité de la glossolalie prise en elle-même et non accompagnée d'une interprétation. Saint Paul se met personnellement en scène dans les premières lignes, pour faire ressortir cette vérité avec plus de force. — *Nunc autem*. Transition : les choses étant ainsi. — *Sic... linguis loquens...* *nisi...* Les Corinthiens connaissaient par expérience les effets de la prédication de Paul; mais ses merveilleux résultats auraient-ils été produits si, au lieu de leur annoncer l'évangile en grec, il s'était exprimé en des langues étrangères? Si cela était vrai de lui, à plus forte raison des glossolales ordinaires. — La proposition *nisi... loquar aut...*, *aut...* ne signifie pas : Si je n'interprète pas mon instruction, après vous l'avoir donnée en une langue inconnue; mais : Si, à côté du rôle de glossolale, je ne remplis pas en même temps ceux de prophète et de docteur. — Les quatre locutions *in revelatione, in scientia, in...*, *in...* sont associées deux à deux, de manière à former deux groupes qui se correspondent. D'une part, le côté extérieur du don divin : la révélation et la connaissance; de l'autre, sa manifestation extérieure : la prophétie et l'enseignement. C'est la révélation qui fait le prophète, la connaissance des choses divines qui fait le docteur. Voyez XII, 28<sup>b</sup>. — *Tamen...* A son propre exemple, l'apôtre en joint deux autres, empruntés l'un à la musique, vers. 7-9, l'autre à l'usage ordinaire des langues, vers. 10-12, pour démontrer encore l'inutilité de la glossolalie envisagée en elle-même. Quelques commen-

tateurs pensent que l'adverbe ὅμως serait mieux traduit par « quin et », bien plus, ou par « similitér », également. Mais il a vraiment ici le sens de « tamen »; seulement, il a été mis en tête de la phrase par suite d'une transposition : Les objets inanimés peuvent rendre un son, et pourtant, si leur son est indistinct, comment...? — *Tibia, cithara*. Deux instruments très usités alors dans la vie civile et dans la vie religieuse. Voyez l'*Atl. arch.*, pl. LX, fig. 17; pl. LXII, fig. 4, 5, 7. — *Nisi distinctionem...* Jouer de la flûte ou de la guitare, ce n'est pas émettre des sons en soufflant



Leçon de flûte. (D'après un vase peint.)

dans le premier de ces instruments et en faisant vibrer les cordes du second; c'est s'en servir, les faire parler, comme l'on dit, conformément « aux lois des tons et du rythme, aux intervalles de la gamme et de la mesure ». Sinon, l'on ne distinguerait aucune mélodie : *quomodo scietur...?* — *Id quod canitur*. Dans le grec : Ce qui est joué sur la flûte. — *Etenim si...* (vers. 8). Aux instruments pacifiques qu'il vient de mentionner, Paul ajoute l'instrument belli-

8. Etenim si incertam vocem det tuba, quis parabit se ad bellum?

9. Ita et vos, per linguam nisi manifestum sermonem dederitis, quomodo scietur id quod dicitur? eritis enim in aera loquentes.

10. Tam multa, ut puta, genera linguarum sunt in hoc mundo, et nihil sine vocum est.

11. Si ergo nesciero virtutem vocis, ero ei cui loquor barbarus; et qui loquitur, mihi barbarus.

12. Sic et vos, quoniam æmulatores estis spirituum, ad ædificationem ecclesiæ quærite ut abundetis.

13. Et ideo qui loquitur lingua, oret ut interpretetur.

14. Nam si orem lingua, spiritus meus orat, mens autem mea sine fructu est.

8. En effet, si la trompette rend un son confus, qui se préparera au combat?

9. Vous de même, si par la langue vous ne donnez pas un langage distinct, comment saura-t-on ce que vous dites? Car vous parlerez en l'air.

10. Il y a, en effet, tant d'espèces de langues dans ce monde, et il n'y en a aucune qui n'ait sa signification.

11. Si donc je ne connais pas le sens des paroles, je serai un barbare pour celui à qui je parle, et celui qui parle sera un barbare pour moi.

12. Ainsi vous-mêmes, puisque vous désirez avec ardeur les *dons* spirituels, cherchez pour l'édification de l'Église à en posséder abondamment.

13. C'est pourquoi, que celui qui parle une langue prie, afin de l'interpréter.

14. Car si je prie dans une langue *inconnue*, mon esprit est en prière, mais mon intelligence est sans fruit.

queux par excellence, la trompette (*Atl. archéol.*, pl. LXXXVII, fig. 5, 8-11). — *Si incertam vocem...* Elle sert à donner aux soldats les signaux les plus variés, qui doivent être d'une grande clarté. — *Bellum* a ici la signification restreinte de combat. — *Ita et vos...* (vers. 9). L'apôtre fait à ses lecteurs une application rapide des exemples empruntés aux instruments de musique. — *Per linguam*. D'après le contexte : par le don des langues. — *Nisi manifestum...* : ce qui ne pouvait avoir lieu qu'au moyen de l'interprétation. Comp. le vers. 5<sup>b</sup>. — *In aera loquentes* est une locution proverbiale, pour figurer un son confus, qui se perd dans l'air. Cf. ix, 26. — Au vers. 10, saint Paul passe à l'autre exemple, tiré des langues elles-mêmes et de leur usage naturel : *Tam multa...* « Il est impossible de déterminer le nombre exact des langues connues; mais il ne peut guère s'élever à moins de neuf cents. » Max Müller, *la Science du langage*, traduct. de l'anglais, Paris, 1867, p. 29. — *Ut puta*. Dans le grec : ἐὶ τύχοι, quel qu'en soit le nombre. Formule employée par l'écrivain sacré, pour montrer qu'il veut se tenir dans la vague. — *Linguarum*. Le grec dit à la lettre : des voix. La Vulgate donne bien le sens. — *Et nihil*. Le grec οὐδέν serait mieux traduit par « nullum » : aucun genre de langage. — *Sine voce...* Manière de dire que toutes les langues sans exception se composent de mots articulés, donnant un sens. — D'où la conséquence qui suit : *Si ergo..., ero...* (vers. 11). Par *virtutem vocis*, il faut entendre la valeur ou la signification des sons. — *Barbarus*. Pour les anciens, on était barbare (c.-à-d., celui qui balbutie), quand on parlait une langue étrangère, ou quand on ne comprenait pas la leur. — Le pronom *mihi* (dans le grec : ἐν ἐμοί, en ce qui me concerne) doit être rattaché au second *barbarus*, et non pas à *loquitur*. —

*Sic et vos...* (vers. 12). Application analogue à celle du vers. 9; mais elle a lieu cette fois sous forme d'exhortation. — *Spirituum*. Le substantif πνευμάτων équivalait ici à πνευματικῶν, dons spirituels. — C'est pour accentuer l'idée que les mots *ad ædificationem...* sont placés avant le verbe *quærite* : Si vous recherchez les « charismata », que ce soit avant tout pour l'édification de vos frères. — *Abundetis* signifie : posséder abondamment les dons spirituels. — *Et ideo* (vers. 13) : puisque le don des langues est incapable par lui-même d'édifier l'Église. — *Oret ut...* Que le glossolale adresse à Dieu une fervente prière, pour obtenir aussi le don d'interprétation. Comp. les vers. 2-5.

14-19. Sans interprète, le don des langues ne peut rendre aucun service réel dans les assemblées religieuses. L'apôtre montre d'abord, versets 14-15, l'utilité partielle de ce don pour celui-là même qui en jouit : l'état psychique du glossolale qui ne comprend pas ce qu'il dit est incomplet, imparfait. La particule *nam* rattache cette pensée à celle du vers. 13, et montre pourquoi l'on doit demander le don d'interprétation, si l'on possède celui des langues. — *Spiritus, mens*. Dans le texte grec, πνεῦμα, νοῦς. D'après l'opinion la plus probable, πνεῦμα désigne ici « la partie affective » de l'âme humaine, unie à Dieu dans la prière sous l'influence de l'Esprit-Saint; νοῦς figure « la partie intellectuelle », qui médite, qui contemple. Ravi en extase au moment où il recevait le don des langues, le chrétien trouvait, dans son intime union avec Dieu et dans ses ardentes prières, d'indicibles émotions qui envahissaient tout le πνεῦμα; mais le νοῦς, l'intelligence proprement dite, demeurait en dehors de tout cela, puisqu'elle ne comprenait pas les paroles prononcées. De là cette réflexion de l'apôtre : *sine fructu efficitur*. — *Quid ergo...*

15. Que ferai-je donc? Je prierai par l'esprit, mais je prierai aussi avec l'intelligence; je chanterai par l'esprit, mais je chanterai aussi avec l'intelligence.

16. Autrement, si tu ne bénis Dieu que par l'esprit, comment celui qui tient la place du simple peuple répondra-t-il Amen à ta bénédiction, puisqu'il ne sait pas ce que tu dis?

17. Tu rends, il est vrai, une bonne action de grâces; mais les autres n'en sont pas édifiés.

18. Je rends grâces à mon Dieu de ce que je parle les langues de vous tous;

19. mais j'aime mieux dire dans l'Église cinq paroles avec mon intelligence, pour instruire aussi les autres, que dix mille paroles en une langue inconnue.

20. Mes frères, ne devenez pas des

15. Quid ergo est? Orabo spiritu, orabo et mente; psallam spiritu, psallam et mente.

16. Ceterum si benedixeris spiritu, qui supplet locum idiotæ quomodo dicet Amen super tuam benedictionem? quoniam quid dicas nescit.

17. Nam tu quidem bene gratias agis, sed alter non ædificatur.

18. Gratias ago Deo meo, quod omnium vestrum lingua loquor;

19. sed in ecclesia volo quinque verba sensu meo loqui, ut et alios instruam, quam decem millia verborum in lingua.

20. Fratres, nolite pueri effici sensi-

(vers. 15). Quelle conclusion tirer de là? Non pas, certes, qu'il faut rejeter le don des langues; mais seulement qu'il faut désirer le voir complété par celui d'interprétation, et souhaiter de prier dans la pleine possession de soi-même : *psallam spiritu* (τῷ πνεύματι)... et *mente* (τῷ νοῷ). Le verbe « psaller » a dans ce passage le sens de chanter; d'après sa signification primitive, celui de jouer d'un instrument à cordes. Ce trait prouve que, sous l'influence de l'Esprit divin, les glossolales priaient parfois en chantant des cantiques inspirés. La manière dont l'apôtre se met de nouveau directement en scène (comp. les vers. 6, 11, 18-19) rend ces lignes très vivantes. — Au vers. 16, l'adverbe *ceterum* (dans le grec : ἐπεὶ, puisque, en effet) introduit un nouvel argument : dans les assemblées religieuses, le glossolale aura beau faire de magnifiques prières; si elles ne sont pas comprises, personne ne pourra s'y associer, de sorte qu'elles seront sans avantage pour l'Église. — *Si benedixeris...* C.-à-d., si tu rends grâces à Dieu dans une langue étrangère, sous l'influence de l'Esprit-Saint. Paul interpelle maintenant un des membres de l'Église de Corinthe. — *Spiritu* (πνεύματι) : sans le concours du νοῦς, de l'intelligence; par conséquent, sans pouvoir comprendre ni interpréter. — *Idiotæ*. Le substantif ἰδιώτης n'équivaut pas ici à ignorant, illettré; mais plutôt, d'après l'usage habituel, à simple particulier, par opposition à ceux qui remplissaient des fonctions publiques. La périphrase *qui supplet locum...* désigne donc les membres de la communauté chrétienne dans leur ensemble, en tant qu'ils contrastaient avec le glossolale, qui était censé, dans la circonstance, jouer le rôle de président, puisqu'il bénissait Dieu à haute voix. — *Dicet Amen* (avec l'article dans le grec : dira l'Amen). Les premiers chrétiens, comme on le voit par ce détail, par saint Justin, *Apol.*, I, 65, et par

d'autres documents anciens, avaient emprunté aux Juifs la coutume de répondre Amen, c.-à-d., qu'il en soit ainsi, aux prières prononcées à haute voix par le célébrant (cf. Deut. xxvii, 15 et ss.; I Par. xvi, 36; Neh. viii, 6, etc.); coutume qui s'est transmise jusqu'à nous. Mais, dans l'hypothèse en question, il était impossible aux fidèles de dire Amen aux prières du glossolale, puisqu'elles leur demeuraient inintelligibles : *quoniam... nescit*. — *Tu... bene...* (vers. 17) : puisque le don des langues est excellent en soi, et qu'il est excellent aussi de rendre grâces à Dieu. — *Quod omnium vestrum...* (vers. 18). On doit abandonner ici la traduction de la Vulgate, qui reproduit inexactement le grec. Il faut dire avec celui-ci : Je rends grâces à Dieu de ce que je parle en langues plus que vous tous. L'apôtre, bien loin de mépriser ce don si goûté des Corinthiens, affirme qu'il en avait joui plus qu'aucun d'eux, et avec reconnaissance. Ce qui ne l'empêche pas de faire immédiatement une importante restriction : *sed... volo...* (vers. 19). Les chiffres concrets, *quinque*, pour représenter un petit nombre, et *decem millia*, pour marquer un nombre considérable, dramatisent la pensée. — *Sensu meo* (τῷ νοῷ μου). C.-à-d., en comprenant bien ce que j'exprime (voyez les notes des versets 14 et 15), par conséquent, « de sens raisonné », dans un état qui me permette d'adapter mes paroles aux besoins de mon auditoire : *ut... instruam*. Le grec emploie le verbe κατηχεῖν, dont nous avons fait « catéchiser ».

20-25. En ce qui concerne les infidèles eux-mêmes, le don des langues est moins utile que le don de prophétie. — *Fratres, nolite...* Appel au bon sens des chrétiens de Corinthe, servant de transition entre cet alinéa et le précédent. — *Sensibus* (ταῖς φρεσίν). Le substantif φρήν, d'ordinaire employé au pluriel, désigne à proprement parler le diaphragme, puis le cœur, en

bus, sed malitia parvuli estote; sensibus autem perfecti estote.

21. In lege scriptum est : Quoniam in aliis linguis et labiis aliis loquar populo huic; et nec sic exaudient me, dicit Dominus.

22. Itaque linguæ in signum sunt non fidelibus, sed infidelibus; prophetiæ autem non infidelibus, sed fidelibus.

23. Si ergo conveniat universa ecclesia in unum, et omnes linguis loquantur, intrent autem idiotæ aut infideles, nonne dicent quod insanitis?

24. Si autem omnes prophetent, in-

enfants sous le rapport du jugement, mais soyez de petits enfants pour la malice, et, pour ce qui concerne le jugement, soyez des hommes parfaits.

21. Il est écrit dans la loi : Je parlerai à ce peuple en d'autres langues et avec des lèvres étrangères, et même ainsi ils ne m'écouteront pas, dit le Seigneur.

22. Par conséquent, les langues sont un signe, non pour les fidèles, mais pour les infidèles; et les prophéties, au contraire, ne sont pas pour les infidèles, mais pour les fidèles.

23. Si donc l'Église entière est réunie dans un seul lieu, et que tous parlent des langues, et qu'il entre des hommes du peuple ou des infidèles, ne diront-ils pas que vous êtes fous?

24. Mais si tous prophétisent, et qu'il

tant qu'on le regardait comme le siège de l'intelligence ou du νοῦς; au dérivé, l'intelligence elle-même, puis la sagesse. C'est ce dernier sens qui est ici le vrai. Donc, pas d'enfantillage, et c'en serait un que d'accorder une trop grande estime à la glossolie. — *Malitia parvuli...* Expression d'une grande délicatesse. « Si vous voulez être des enfants, à la bonne heure, pourvu que ce soit quant à la malice (cf. Matth. xviii, 3); mais, quant à l'intelligence, avancez de plus en plus vers la maturité complète » : *sensibus perfecti...* — Saint Paul passe maintenant à un autre aspect de la question. Dans les assemblées religieuses des premiers chrétiens, on rencontrait quelquefois des infidèles, attirés par les cérémonies du nouveau culte; l'apôtre se demande quel effet sera produit sur eux par les deux dons qu'il compare dans ce chapitre. Une citation de l'Ancien Testament introduit cette pensée : *In lege scriptum...*; c.-à-d., dans la prophétie d'Isaïe, xxviii, 11-12 (voyez le commentaire), appelée « la loi » dans le sens large. Cf. Joan. x, 34; xii, 34; xv, 25; Rom. iii, 19. Le texte est cité très librement, d'après l'hébreu dans la première partie, d'après les LXX dans la seconde. Paul condense et adapte à son sujet les paroles d'Isaïe, omettant celles qui étaient moins importantes pour lui. Cet oracle nous montre les Israélites incrédules se moquant, dans leurs orgies, des prophètes du Seigneur et contrefaisant leur langage; Dieu, justement irrité, annonce qu'il leur donnera de rudes leçons par l'intermédiaire de conquérants étrangers, en des idiomes barbares (*in aliis linguis...*). Par le trait *nec sic exaudient...*, Jehovah signifiait que les ordres donnés aux Israélites en cette langue du châtement ne les ramèneraient pas à la foi, mais consommèrent au contraire leur incrédulité. — Saint Paul fait une application très large de cet oracle à son sujet. Pour lui, les Assyriens par lesquels Dieu devait châtier les Juifs désobéissants sont le type de ceux qui, dans l'Église naissante,

avaient reçu le don des langues; de là cette conclusion : *Itaque linguæ...* (vers. 22). — *Signum*. C.-à-d., un phénomène extraordinaire, qui attire l'attention de ceux qui en sont témoins et qui leur manifeste une intervention divine. — *Non fidelibus, sed...* En effet, dans l'oracle cité, l'idiome étranger, employé par les instruments de la colère céleste, était un signe donné aux Juifs incrédules. Saint Paul, qui, on le voit, essaie de toutes manières de diminuer l'engouement des Corinthiens pour la glossolie, affirme donc que ce don joue un rôle simplement secondaire dans l'intention divine, puisque ceux qui en jouissent n'y puisent pas toujours la foi. — C'est le contraire qui a lieu pour le don de prophétie. Il a pour but avant tout l'instruction et l'édification de ceux qui sont déjà parvenus à la foi : *prophetiæ* (au singulier dans le grec : la prophétie) *non...*, *sed...* — *Si ergo...* Dans les vers. 23-25, saint Paul démontre par deux exemples opposés la vérité de sa double assertion du vers. 22. — D'abord (vers. 23) le cas d'une assemblée religieuse où des chrétiens ayant reçu le don des langues auraient la parole. Il ne faut pas trop presser le sens de l'adjectif *omnes*. Il est difficile de dire si l'écrivain sacré suppose que les glossolales parlaient en même temps ou successivement; du moins, dans son hypothèse, ce sont eux qui ont sans interruption la parole ce jour-là. — *Intret...* Le mot *idiotæ* n'a pas tout à fait le même sens qu'au vers. 16. Là il désignait toute l'assemblée, par opposition à celui qui exerçait le rôle d'officiant; ici il représente soit des catéchumènes, soit des chrétiens qui n'avaient pas encore été témoins du don des langues. — *Nonne dicent...?* En effet, rien de plus étrange en apparence que ces hommes qui formulaient avec enthousiasme, en leur extase, des prières incompréhensibles pour tout le monde. — *Si autem... prophetent* (vers. 24 et 25). C'est l'autre hypothèse, où nous voyons le don de prophétie produire les plus

entre un infidèle ou un homme du peuple, il est convaincu par tous, il est jugé par tous,

25. les secrets de son cœur sont dévoilés; de sorte que, tombant sur sa face, il adorera Dieu, déclarant que Dieu est vraiment parmi vous.

26. Que faire donc, mes frères? Si lorsque vous êtes assemblés, vous avez, l'un un cantique, l'autre une instruction, l'autre une révélation, l'autre une langue, l'autre une interprétation: que tout se fasse pour l'édification.

27. S'il y en a qui parlent des langues, que deux ou trois au plus *parlent*, et l'un après l'autre; et que quelqu'un interprète.

28. S'il n'y a pas d'interprète, qu'on se taise dans l'église, qu'on parle à soi-même et à Dieu.

29. Quant aux prophètes, que deux ou trois parlent, et que les autres jugent.

tret autem quis infidelis vel idiota, convincitur ab omnibus, dijudicatur ab omnibus,

25. occulta cordis ejus manifesta fiunt; et ita cadens in faciem adorabit Deum, pronuntians quod vere Deus in vobis sit.

26. Quid ergo est, fratres? Cum convenitis, unusquisque vestrum psalmum habet, doctrinam habet, apocalypsim habet, linguam habet, interpretationem habet; omnia ad ædificationem fiant.

27. Sive lingua quis loquitur, secundum duos, aut ut multum tres, et per partes, et unus interpretetur.

28. Si autem non fuerit interpres, taceat in ecclesia, sibi autem loquatur et Deo.

29. Prophetæ autem duo aut tres dicant, et ceteri dijudicent.

heureux effets. — Trois principaux résultats sont mentionnés, tous conformes à la nature même de la prophétie: *convincitur...*, *dijudicatur...*, *occulta ejus...* Les paroles ardentes et inspirées de tous ces prophètes réunis (*ab omnibus*), qui excitaient au repentir, qui peignaient sous de vives couleurs la laideur du péché et ses suites terribles, impressionnaient profondément les visiteurs en question: la conviction était produite dans leurs âmes, où leur conscience falsait comme une rapide enquête; leur état moral leur était ainsi dévoilé. Ils comprenaient que c'était réellement Dieu qui parlait par ces prophètes, et ils se convertissaient soudain: *et ita cadens...* — *Quod vere...* Frappant contraste avec le résultat produit par la glossolalie en des conditions analogues. Cf. vers. 23<sup>b</sup>.

5° Quelques règles pratiques sur l'usage des dons spirituels. XIV, 26-35.

26. Règle fondamentale: ne mépriser aucun des dons divins et les employer tous de manière à produire l'édification mutuelle. — *Quid ergo...?* Comme au vers. 15. C.-à-d.: Que faut-il conclure? Que faut-il faire? — Le pronom *unusquisque* ne signifie pas que tous les chrétiens de Corinthe fussent favorisés de quelque « charisma »; moins encore, que chacun d'eux les possédât tous. Cf. XII, 7. Toutefois, cette façon de parler suppose qu'il y avait « une admirable exubérance » sous ce rapport dans la communauté corinthienne. — *Psalmum*: un pieux cantique, improvisé sous l'influence de l'Esprit-Saint. Comp. le vers. 15. — *Habet* est synonyme de « in promptu habet », il a à sa disposition. — *Doctrinam*: une instruction religieuse, en vertu du don de science. Cf. XII, 8. — *Apocalypsim*: une révélation. C'était le cas des prophètes. Voyez le vers. 6. — *Linguam, interpre-*

*tationem*. Dans toutes les énumérations de ce genre, ces deux dons sont nommés en dernier lieu par saint Paul. Cf. XII, 10, 30. — *Omnia ad ædificationem...* C'est la condition requise pour l'exercice des divers « charismata ».

27-28. Règles à suivre en ce qui concerne le don des langues. — La formule *Sive lingua quis...* suppose que l'écrivain sacré voulait continuer plus loin par « sive quis prophetat »; mais il oublie son intention chemin faisant et a ensuite recours à une autre tournure. — Saint Paul détermine trois points spéciaux: 1° Le nombre des glossolales: *secundum duos aut...* Plus clairement: Deux, ou au plus trois. 2° L'ordre d'après lequel ils devaient parler: chacun à son tour (*per partes*); par conséquent, un seul à la fois. 3° Le mode: *et unus interpretetur*. L'apôtre tient tellement à cette condition, qu'il interdit l'usage du don des langues au cas où elle ne pourrait pas être remplie: *Si autem non...* (vers. 28). — *Sibi loquatur et...* Dans cette même hypothèse, le glossolale ne devait donc pas user de son privilège; néanmoins il ne lui est pas interdit d'en faire usage pour lui-même, ni de s'entretenir avec Dieu au fond de son cœur.

29-33. En ce qui concerne le don de prophétie, l'apôtre pose deux règles analogues à celles qui regardent la glossolalie. — Relativement au nombre des prophètes: *duo aut tres...* En supprimant l'expression « au plus » (comp. le vers. 27), Paul montre qu'il permettait qu'en certains cas exceptionnels un plus grand nombre de prophètes pressent la parole. — *Ceteri* (les autres prophètes) *dijudicent*. C'était le complément du don de prophétie. Voyez XII, 10 et les notes. — Relativement à l'ordre: *quod si alii...*, *prior...* (vers. 30). Si plusieurs prophètes avaient

30. Quod si alii revelatum fuerit sedenti, prior taceat.

31. Potestis enim omnes per singulos prophetare, ut omnes discant, et omnes exhortentur.

32. Et spiritus prophetarum prophetis subjecti sunt.

33. Non enim est dissensionis Deus, sed pacis, sicut et in omnibus ecclesiis sanctorum doceo.

34. Mulieres in ecclesiis taceant; non enim permittitur eis loqui, sed subditas esse, sicut et lex dicit.

35. Si quid autem volunt discere, domi viros suos interrogent; turpe est enim mulieri loqui in ecclesia.

30. Si un autre de ceux qui sont assis reçoit une révélation, que le premier se taise.

31. Car vous pouvez tous prophétiser l'un après l'autre, afin que tous apprennent et que tous soient exhortés.

32. Les esprits des prophètes sont soumis aux prophètes;

33. car Dieu n'est pas un Dieu de désordre, mais de paix, comme je l'enseigne dans toutes les églises des saints.

34. Que les femmes se taisent dans les églises, car il ne leur est pas permis de parler; mais qu'elles soient soumises, comme le dit aussi la loi.

35. Si elles veulent s'instruire sur quelque chose, qu'elles interrogent leurs maris à la maison; car il est honteux pour une femme de parler dans l'église.

parlé en même temps, il s'en serait suivi inévitablement de la confusion dans l'assemblée. — *Sedenti*. Il résulte de ce détail que, lorsqu'un chrétien était saisi par l'inspiration divine au milieu de ses frères, il se levait pour leur adresser la parole. — *Taceat*. Par cette injonction, l'apôtre semblait vouloir réglementer l'inspiration même; aussi explique-t-il sa pensée dans les vers. 31 et 32. — *Potestis enim...* En suivant la règle prescrite, tous les prophètes avaient la facilité de parler à tour de rôle; ce qui n'aurait pas eu lieu, si quelques-uns avaient retenu trop longtemps la parole. Par là même, on entraînait parfaitement dans les intentions de l'Esprit-Saint, qui se communiquait précisément à plusieurs prophètes, pour que les fidèles reçussent par leur intermédiaire un plus grand nombre d'enseignements divins: *ut... discant et...* C'est l'ensemble des membres de l'assistance qui est désigné par l'adjectif *omnes*. Le verbe *exhortentur* est employé dans le sens passif: soient exhortés. — Les vers. 29 et 30 ont supposé que les prophètes étaient libres d'exercer un certain contrôle sur l'usage de leur don, de parler ou de se contenir à leur gré. Saint Paul affirme positivement qu'il en était ainsi: *Et spiritus... subjecti...* (vers. 32). La locution *spiritus prophetarum* ne désigne pas l'esprit individuel des prophètes, mais l'Esprit-Saint qui les inspirait. L'emploi du pluriel est destiné à marquer le grand nombre et la variété de ses divines communications. Cf. XII, 4, 11. — *Non enim... dissensionis...* (vers. 33). Axiome général, qui sert de base aux différentes règles prescrites par l'apôtre, et particulièrement à celles qui regardent les prophètes: dans toutes ses œuvres, Dieu est un Dieu de paix, et non de discorde; il n'en serait pas ainsi au cas où les prophètes, incapables de se contenir et de se taire, parleraient tous en même temps. — D'après la ponctuation actuelle de la plupart des éditions, des versions, des Pères, etc., la deuxième partie de ce verset, *sicut... doceo*, se

rattache directement à la première: J'enseigne dans toutes les églises que le Seigneur est un Dieu de paix (cf. Rom. xv, 33; Phil. iv, 9, etc.). Ou bien, en remontant plus haut: J'enseigne partout qu'il faut observer ces diverses règles. Peut-être vaut-il mieux, le verbe *doceo* n'ayant rien qui lui corresponde dans la plupart des manuscrits grecs et étant omis dans plusieurs manuscrits anciens de la Vulgate, unir ces mots aux suivants (Estius, Cornely, Bisping, etc.): Comme dans toutes les assemblées des saints, que les femmes se taisent.

34-35. L'apôtre interdit aux femmes de prendre la parole dans les assemblées religieuses. Ce passage complète ce qui a été dit plus haut (cf. XI, 5) sur la tenue des chrétiennes dans les églises. — *Taceant*. La règle est aussi énergique que concise. Cf. I Tim. II, 11-12. — Le petit développement qui suit, *non enim..., sed..., n'est pas sans ironie*. — *Subditas esse*. Or, si les femmes avaient le droit d'enseigner publiquement et officiellement dans les églises, elles commanderaient aux hommes et cesseraient de leur être soumises. — *Sicut et lex...* Allusion à Gen. III, 16, où Dieu dit à Ève: Ton mari dominera sur toi. Comp. Eph. v, 22; Col. III, 18, etc. — *Si... volunt discere* (vers. 35). Désir très légitime, puisqu'il s'agit surtout d'augmenter leur instruction religieuse. — Le mot *domi* est opposé à « in ecclesiis » du vers. 34. — Il suit du trait *viros... interrogent* que saint Paul a directement en vue ici les femmes mariées; mais ce qu'il dit s'applique à toutes les femmes en général, comme il le montre en ajoutant: *Turpe... mulieri...*

6° Récapitulation et conclusion. XIV, 36-40.

36-38. Langage sévère à l'égard de ceux qui n'observeraient pas les règles qui précèdent. Comp. le passage analogue XI, 16. — L'apôtre prévoit que quelques Corinthiens pourraient bien résister à ses ordres; il brise d'avance leur présomption, en affirmant qu'ils ne sont ni les premiers chrétiens (*an a vobis...?*), ni les seuls



36. Est-ce de vous que la parole de Dieu est sortie? ou n'est-elle parvenue qu'à vous seuls?

37. Si quelqu'un croit être prophète ou spirituel, qu'il reconnaisse que les choses que je vous écris sont des commandements du Seigneur.

38. Si quelqu'un veut l'ignorer, il sera ignoré.

39. Ainsi donc, frères, aspirez à prophétiser, et n'empêchez pas de parler des langues;

40. mais que tout se fasse décentement et avec ordre.

36. An a vobis verbum Dei processit? aut in vos solos pervenit?

37. Si quis videtur propheta esse, aut spiritualis, cognoscat quæ scribo vobis, quia Domini sunt mandata.

38. Si quis autem ignorat, ignorabitur.

39. Itaque, fratres, æmulamini prophetare, et loqui linguis nolite prohibere;

40. omnia autem honeste et secundum ordinem fiant.

## CHAPITRE XV

1. Maintenant je vous rappelle, frères, l'évangile que je vous ai prêché, que vous avez reçu, dans lequel vous demeurerez fermes,

1. Notum autem vobis facio, fratres, evangelium quod prædicavi vobis, quod et accepistis, in quo et statis,

chrétiens (*aut in vos solos...?*), pour prétendre faire la loi à l'Église et tout régler d'après leur norme arbitraire. Qu'ils se conforment donc à ce qui a été la coutume des chrétientés les plus anciennes. — *Si quis...* (vers. 37). Réflexion plus grave encore. Avec la prétention d'agir sous l'inspiration divine, quelques chrétiens auraient pu objecter qu'ils ne relevaient que de l'Esprit-Saint (*videtur propheta... aut...*). L'apôtre leur répond que ses prescriptions sont celles de Jésus-Christ lui-même : *cognoscat quia Domini...* Paul avait donc conscience de n'avoir rien réglé de son propre gré sur ces points délicats, mais d'avoir exprimé les volontés de celui dont il tenait sa mission. — L'adjectif *spiritualis* (πνευματικός) désigne en cet endroit tous les dons spirituels autres que la prophétie. — *Si quis ignorat* (vers. 38). C.-à-d., si quelqu'un ne veut pas reconnaître que ces injonctions viennent du Seigneur lui-même. — *Ignorabitur*. Ce sera la peine du talion : Jésus-Christ ne le reconnaîtra pas non plus pour son disciple. Au temps présent dans le texte primitif : ἀγνοείται, il est ignoré. C'est déjà un fait accompli. Quelques manuscrits grecs ont la leçon ἀγνοέτω, à l'optatif, qui donne aussi un excellent sens : Si quelqu'un l'ignore, qu'il l'ignore! Paul abandonne un tel chrétien à sa propre responsabilité.

39-40. Résumé de tout ce qui a été dit par l'apôtre sur le don des langues et la prophétie. — Le vers. 39 condense la partie théorique : *æmulamini prophetare...* Cf. XII, 31; XIV, 1-5, etc. — Le vers. 40 condense la partie pratique : *omnia autem...* Cf. XIV, 26 et ss. — *Honeste* : avec toute la décence qui convient dans une assemblée religieuse.

## QUATRIÈME PARTIE

### Une question doctrinale : la résurrection des morts. XV, 1-58.

Dans ce chapitre, très important sous le rapport dogmatique, saint Paul combat certains chrétiens spiritalistes de Corinthe (comp. le vers. 12), qui niaient la résurrection des corps. C'étaient évidemment des païens convertis, qui n'avaient pas encore complètement abandonné les préjugés et les erreurs dont ils avaient été longtemps imbus. Leur scepticisme ne tendait pas à moins qu'à détruire la foi et les espérances apportées par l'évangile sur ce point capital; aussi l'apôtre argumente-t-il contre eux avec une grande vigueur. Comme il existe une liaison étroite entre la résurrection du corps et l'immortalité de l'âme, plusieurs des raisonnements de Paul se rapportent d'une manière plus directe à ce dernier dogme et ne démontrent qu'indirectement celui qui est l'objet principal de tout ce passage. Comp. les vers. 30 et ss. — L'apôtre commence par prouver, vers. 1-34, que le fait de nier le dogme de la résurrection entraîne la ruine de la religion chrétienne tout entière; il indique ensuite le mode, et, par là même, la possibilité de cette résurrection, vers. 35-58.

§ I. — *Démonstration du dogme de la résurrection*. XV, 1-34.

1<sup>o</sup> Preuve tirée de la résurrection de Jésus-Christ. XV, 1-28.

C'est ce grand fait historique qui est la base de toute l'argumentation de l'apôtre; aussi s'y arrête-t-il assez longuement. Il commence par l'établir avec solidité; puis il en tire les conséquences par rapport à son sujet.

2. per quod et salvamini : qua ratione prædicaverim vobis, si tenetis, nisi frustra credidistis.

3. Tradidi enim vobis in primis, quod et accepi : quoniam Christus mortuus est pro peccatis nostris, secundum Scripturas ;

4. et quia sepultus est, et quia resurrexit tertia die, secundum Scripturas ;

5. et quia visus est Cephæ, et post hoc undecim ;

6. deinde visus est plus quam quingentis fratribus simul, ex quibus multi manent usque adhuc, quidam autem dormierunt ;

7. deinde visus est Jacobo, deinde apostolis omnibus ;

2. et par lequel vous serez sauvés, si vous le retenez tel que je vous l'ai prêché : à moins que vous n'ayez cru en vain.

3. Car je vous ai transmis en premier lieu ce que j'ai moi-même reçu : que le Christ est mort pour nos péchés, selon les Écritures ;

4. qu'il a été enseveli, et qu'il est ressuscité le troisième jour, selon les Écritures ;

5. qu'il a été vu de Céphas, puis des onze ;

6. qu'ensuite il a été vu par plus de cinq cents frères à la fois, dont beaucoup vivent encore aujourd'hui, et dont quelques-uns sont morts ;

7. qu'ensuite il a été vu de Jacques, puis de tous les apôtres ;

CHAP. XV. — 1-2. Introduction solennelle. — *Notum... facio*. Saint Paul annonce qu'il va promulguer de nouveau sa prédication antérieure. Les adversaires de la résurrection des corps ne pourront donc pas prétendre qu'il s'agit d'un dogme récent, inouï pour eux jusqu'alors. — Par quatre propositions incidentes, placées en gradation, il atteste que son enseignement actuel sur le point en question est celui qu'il a déjà donné aux Corinthiens (*quod prædicavi...*) et qu'ils ont accepté (*accepistis*), dans lequel ils ont persévéré (*statis*), qui les a mis déjà en possession du salut (*per quod... salvamini*). — Mais ce salut ne sera produit d'une manière efficace et complète qu'à une condition : *si tenetis*, c.-à-d., s'ils adhèrent fortement à la doctrine évangélique, telle qu'elle leur a été prêchée (*qua ratione prædicaverim...*). — Cette condition remplie, leur rédemption est certaine, à moins donc que, par impossible, leur foi n'ait été vaine et sans fondement objectif : *nisi frustra...* C'est pour les mieux accentuer que l'apôtre a mis en avant de la phrase les mots « qua ratione prædicaverim... », au lieu de dire : « Si tenetis qua ratione... »

3-11. Jésus-Christ est vraiment ressuscité. C'est d'une façon toute théorique, et non dans un sens poétique, que Paul démontre ce grand fait, car aucun chrétien de Corinthe ne semble l'avoir contesté. Rien ne pouvait contribuer davantage à rendre sa thèse indubitable. — *Tradidi enim...* Il résume d'abord sa prédication, vers. 3-4, en ce qui touchait aux points les plus essentiels : la mort du Sauveur (*mortuus est...*, vers. 3<sup>b</sup>), sa sépulture, qui attestait sa mort (*sepultus...*, vers. 4<sup>a</sup>), enfin sa glorieuse résurrection (*resurrexit...*, vers. 4<sup>b</sup>). — A deux reprises il ajoute la formule *secundum Scripturas*, rattachant ainsi la mort et la résurrection du Messie au témoignage de Dieu lui-même. En effet, les prophètes de l'Ancien Testament avaient prédit que le Christ mourrait et ressusciterait (voyez Luc. xxii, 37 et xxiv,

25 et ss. ; Joan. iii, 14 ; Act. ii, 25 et ss. ; xiii, 32 et ss. ; xvii, 3 ; xxvi, 22-23, etc.) ; il ne pouvait donc point ne pas mourir et ne pas ressusciter. — Le trait *pro peccatis nostris* avait été aussi l'objet d'oracles spéciaux. Cf. Is. liii, 4 et ss. Quant à la résurrection opérée *tertia die*, c'était un fait annoncé par le Christ lui-même et déjà insinué dans l'histoire de Jonas. Cf. Matth. xii, 39-40, etc. — Au vers. 3, les mots *in primis* signifient : comme un dogme des plus importants. — *Quod et accepi* : de Jésus personnellement, par une révélation immédiate. Cf. xi, 23 ; Gal. i, 12, etc. — *Et quia...* (vers. 5). Après avoir mentionné le fait de la résurrection de Notre-Seigneur, saint Paul signale toute une série de témoignages humains, non moins irrécusables que le témoignage divin allégué au vers. 4<sup>b</sup>. Il s'agit des diverses apparitions faites par le divin Ressuscité soit aux apôtres et aux disciples, vers. 5-7, soit à Paul en personne, vers. 8-10. — *Cephæ*. C.-à-d., à saint Pierre. Cf. i, 12. Voyez dans saint Luc, xxiv, 34, le récit très bref de cette apparition. — *Undecim*. La meilleure leçon du grec conserve, malgré la disparition de Judas, l'ancienne appellation évangélique : les Douze. Cf. Marc. xvi, 14 ; Luc. xxiv, 36 et ss. ; Joan. xx, 19 et ss. — *Plus quam quingentis...* (vers. 6). Il est peu probable qu'il faille identifier ce fait avec celui qui est raconté par saint Matth., xxviii, 16-20, car, dans cette circonstance, l'évangéliste ne parle que des onze apôtres. C'est donc en une autre occasion, sur laquelle les évangiles gardent le silence, que le Sauveur apparut à ces nombreux disciples. — Le détail *ex quibus multi...* a certainement « une portée apologétique » dans la pensée de l'écrivain sacré. Il était aisé de retrouver et d'interroger quelques-uns de ces témoins. — *Dormierunt*. L'euphémisme accoutumé pour désigner la mort. — *Jacobo* (vers. 7). D'après l'opinion la plus commune, l'apôtre saint Jacques le Mineur, parent de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Voyez

8. et qu'en dernier lieu, après tous, il a été vu de moi, comme de l'avorton.

9. Car je suis le moindre des apôtres, et je ne suis pas digne d'être appelé apôtre, parce que j'ai persécuté l'Eglise de Dieu.

10. Mais par la grâce de Dieu je suis ce que je suis, et sa grâce n'a pas été stérile en moi; mais j'ai travaillé plus qu'eux tous: non pas moi toutefois, mais la grâce de Dieu *qui est avec moi*.

11. Ainsi, *que ce soit moi, que ce soient eux*, voilà ce que nous prêchons, et voilà ce que vous avez cru.

12. Mais si l'on prêche que le Christ est ressuscité d'entre les morts, comment quelques-uns disent-ils parmi vous qu'il n'y a pas de résurrection des morts?

13. S'il n'y a pas de résurrection des morts, le Christ non plus n'est point ressuscité.

8. novissime autem omnium, tanquam abortivo visus est et mihi.

9. Ego enim sum minimus apostolorum, qui non sum dignus vocari apostolus, quoniam persecutus sum ecclesiam Dei.

10. Gratia autem Dei sum id quod sum, et gratia ejus in me vacua non fuit; sed abundantius illis omnibus laboravi: non ego autem, sed gratia Dei mecum.

11. Sive enim ego, sive illi, sic prædicamus, et sic credidistis.

12. Si autem Christus prædicatur quod resurrexit a mortuis, quomodo quidam dicunt in vobis quoniam resurrectio mortuorum non est?

13. Si autem resurrectio mortuorum non est, neque Christus resurrexit.

Matth. XIII, 55 et les notes; Gal. I, 19. Saint Jacques le Majeur avait été martyrisé depuis longtemps lorsque fut composée la première épître aux Corinthiens (cf. Act. XII, 2); en parlant de « Jacques » sans épithète, saint Paul ne pouvait donc désigner que le second apôtre de ce nom; encore vivant alors. La confusion n'était pas possible. L'évangile est muet aussi sur cette apparition. — *Apostolis omnibus*. Peut-être au jour de l'Ascension. Cf. Luc. XXIV, 44 et ss.; Act. I, 3 et ss. Il s'agit ici des apôtres dans le sens strict. — *Novissime...* (vers. 8). Paul cite enfin son propre témoignage, car, lui aussi, il avait été favorisé de l'apparition du Christ ressuscité. Il a surtout en vue dans ce passage celle qui avait eu lieu sur la route de Damas, au moment de sa conversion. Cf. Act. IX, 1 et ss.; XVII, 27, etc. — Au souvenir de l'insigne honneur qui lui avait été alors accordé, il éprouve le besoin de s'humilier et de dire à quel point il se jugeait indigne d'une telle faveur: *tanquam abortivo*. En prenant ce titre, Paul fait allusion à la difformité extérieure qui caractérise d'ordinaire les avortons. — Au vers. 9, il insiste davantage sur son indignité: *Ego enim minimus...* Cf. Eph. III, 8; I Tim. I, 15<sup>b</sup>. — Il motive cet acte d'humilité par la conduite qu'il avait tenue à l'égard des chrétiens avant sa conversion: *quoniam persecutus...* Jamais le remords d'avoir agi ainsi ne le quitta. Cf. Act. XXVI, 9 et ss.; Gal. I, 13; I Tim. I, 13 et ss., etc. — *Gratia autem...* (vers. 10). L'humble opinion qu'il avait de lui-même n'empêchait pas saint Paul de reconnaître et de publier hautement ce que la grâce divine avait fait de lui. — *Id quod sum*. C.-à-d., apôtre de Jésus-Christ parmi les Gentils. Cf. Rom. XV, 15; Gal. I, 16; Eph. III, 8 et ss. — *Vacua*. C.-à-d., sans fruits, sans résultats. Toute la vie apostolique de saint Paul démontre que la grâce n'avait pas

été vaine pour lui. Voyez en particulier Act. XIII, 1 et ss.; Rom. XV, 18-19; II Cor. XI, 23 et ss. — *Sed abundantius...* Ce sont les autres apôtres qui sont désignés par les mots *illis omnibus*. — *Non ego... sed...* Après s'être ainsi élevé, Paul « s'abaisse de nouveau, comme s'il était effrayé de ce qu'il vient de déclarer ». Ses travaux ne sont pas uniquement les siens; ils sont aussi l'œuvre de la grâce de Dieu, qui l'a constamment secouru. De nombreux manuscrits grecs ont cette variante: Non pas moi mais la grâce de Dieu qui est avec moi. — *Sive enim...* (vers. 11). Les vers. 9 et 10 forment une petite digression. Saint Paul revient maintenant au vers. 8, et affirme, pour conclure ce qui regarde le fait de la résurrection du Christ, que lui et les apôtres étaient unanimes à le prêcher (*sic prædicamus*), et que les Corinthiens y avaient ajouté foi sans hésiter (*sic credidistis*).

12-19. Les conséquences absurdes qu'amènerait la négation de la résurrection du Sauveur prouvent de plus en plus sa réalité. A partir d'ici, saint Paul aborde la démonstration proprement dite de sa thèse, dont il vient d'établir la base. — *Si autem Christus...* Nous avons vu tous les apôtres rendant témoignage à la résurrection de Jésus-Christ (cf. vers. 5 et 7); or, en vertu du principe évident « Sublato genere, tollitur et species », s'il n'y a pas de résurrection des morts, il est impossible que Jésus soit ressuscité (comp. le vers. 13). Comment donc quelques fidèles de Corinthe oseraient-ils donner un démenti à l'autorité apostolique? — *Resurrectio... non est*. Sans doute, on pourrait concevoir que le Christ fût ressuscité en vertu de sa nature divine, hypostatiquement unie à sa nature humaine, sans qu'il s'en suivît nécessairement que tous les hommes doivent ressusciter aussi. Mais l'apôtre, comme le dit fort bien saint Thomas d'Aquin à la suite

14. Si autem Christus non resurrexit, inanis est ergo prædicatio nostra, inanis est et fides vestra.

15. Invenimur autem et falsi testes Dei, quoniam testimonium diximus adversus Deum, quod suscitaverit Christum, quem non suscitavit si mortui non resurgunt.

16. Nam si mortui non resurgunt, neque Christus resurrexit.

17. Quod si Christus non resurrexit, vana est fides vestra; adhuc enim estis in peccatis vestris.

18. Ergo et qui dormierunt in Christo, perierunt.

19. Si in hac vita tantum in Christo sperantes sumus, miserabiliores sumus omnibus hominibus.

20. Nunc autem Christus resurrexit a mortuis, primitiæ dormientium.

14. Et si le Christ n'est point ressuscité, notre prédication est donc vaine, et vaine aussi est votre foi.

15. Il se trouve même que nous sommes de faux témoins à l'égard de Dieu, puisque nous avons rendu ce témoignage contre Dieu, qu'il a ressuscité le Christ, tandis qu'il ne l'a pas ressuscité, si les morts ne ressuscitent point.

16. Car si les morts ne ressuscitent point, le Christ non plus n'est pas ressuscité.

17. Si le Christ n'est pas ressuscité, votre foi est vaine; car vous êtes encore dans vos péchés.

18. Ceux donc aussi qui se sont endormis dans le Christ sont perdus.

19. Si c'est pour cette vie seulement que nous espérons dans le Christ, nous sommes les plus misérables de tous les hommes.

20. Mais maintenant le Christ est ressuscité d'entre les morts, comme prémices de ceux qui se sont endormis.

de saint Jean Chrysostome, argumente ici de la cause à l'effet. Nous devons tous ressusciter comme le Christ, parce que sa résurrection est la cause (« causa exemplaris ») de la nôtre. Pour saint Paul, l'Église est un corps mystique, dont Jésus-Christ est la tête et dont les chrétiens sont les membres : la tête étant ressuscitée, il n'est pas possible que les membres ne ressuscitent point à leur tour. Comp. les vers. 20 et ss. — *Si autem Christus...* (vers. 14). En cet endroit commence l'indication des résultats absurdes et désastreux qui seraient produits, dans le cas où Jésus ne serait pas véritablement ressuscité. Ils sont ramenés à deux principaux : du côté des apôtres, *inanis... prædicatio...*; du côté des fidèles, *inanis... fides...* — Développement de la première conséquence, vers. 15 : Si le fait est faux, le témoignage rendu à son sujet par les apôtres est également faux, *invenimur... falsi testes. Dei* est au génitif de l'objet : de faux témoins par rapport à Dieu; par conséquent, des menteurs sacrilèges, des imposteurs de la pire espèce. — La preuve est aussitôt donnée : *quoniam diximus...* — *Adversus Deum*. En effet, un tel meurtre eût été un attentat contre Dieu lui-même, auquel on attribuait un acte qu'il n'aurait pas accompli dans l'hypothèse. — *Nam si mortui...* Développement de la seconde conséquence, versets 16-19 : Si le fait de la résurrection du Christ n'est pas réel, le salut des chrétiens est réduit à néant. Au vers. 16, l'apôtre réitère en guise de transition son affirmation du vers. 13. — *Vana... fides...* (vers. 17). Comme au vers. 14<sup>b</sup>. Cette fois encore, la preuve est immédiatement donnée : *adhuc enim... in peccatis...* En effet, d'après le vers. 3<sup>b</sup>, Jésus-Christ est mort pour nos péchés; mais, s'il n'est pas ressuscité, il n'est

pas le Messie, dont les prophètes avaient annoncé la résurrection (comp. le vers. 4), et n'étant pas le Messie, il ne pouvait nous racheter de l'esclavage du péché, ni satisfaire pour nos fautes (saint Jean Chrysostome). — Résultat non moins funeste pour les fidèles déjà morts (*qui... in Christo*; c.-à-d., qui sont morts comme chrétiens, unis intimement à Jésus-Christ) : *perierunt*. Ils sont devenus la proie de la perdition, de l'enfer, puisqu'ils sont morts sans que leurs péchés aient été remis. Comp. le vers. 17<sup>b</sup>. — *Si in hac vita...* (vers. 19). Des trépassés, Paul revient aux chrétiens vivants, pour exprimer à leur sujet une autre conséquence très douloureuse. L'adverbe *tantum* est très expressif : Si notre espoir dans le Christ n'existe que durant le cours de notre existence terrestre et n'a pas de réalisation dans l'éternité... — *Miserabiliores... omnibus...* : puisque, pour obtenir les joies et la gloire du ciel, les chrétiens se condamneraient inutilement à de nombreux sacrifices.

20-28. Au contraire, très heureuses conséquences de la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Nunc autem...* C'est avec un véritable accent de joie et de triomphe que l'apôtre, après ce triste tableau, affirme le caractère incontestable de la résurrection du Christ. Le titre remarquable qu'il donne au Sauveur ressuscité, *primitiæ dormientium* (ἀρχὴ τῶν κοιμημένων), exprime avec autant de précision que de force l'un des buts de cette résurrection. C'est en qualité de prémices que Jésus-Christ est sorti vivant du tombeau; il ne demeurera donc point seul dans cet état glorieux, mais il nous y entraînera à sa suite. Il est très probable que la locution « prémices de ceux qui dorment » (c.-à-d., de ceux qui sont morts) est une rémi-

21. En effet, par un homme est venue la mort, et par un homme la résurrection des morts.

22. Et comme tous meurent en Adam, de même dans le Christ tous recouvreront la vie ;

23. et chacun en son rang : le Christ comme prémices ; puis ceux qui sont au Christ, qui ont cru en son avènement.

24. Ensuite viendra la fin, lorsqu'il

21. Quoniam quidem per hominem mors, et per hominem resurrectio mortuorum.

22. Et sicut in Adam omnes moriuntur, ita et in Christo omnes vivificabuntur ;

23. unusquisque autem in suo ordine : primitiæ Christus ; deinde ii qui sunt Christi, qui in adventu ejus crediderunt.

24. Deinde finis, cum tradiderit re-

niscence de Lev. xxiii, 10 (ἀπαρχὴν τοῦ θερισμοῦ ὑμῶν, les prémices de votre moisson) et du rite qui s'y rattachait chez les Juifs. C'était le temps de la Pâque, lorsque saint Paul écrivait cette lettre (voyez l'Introduction, p. 118, et les notes de v, 6 et ss.), et l'on offrait dans le temple, le lendemain du grand jour de cette solennité, la première gerbe de l'année. Or, de même qu'une première gerbe annonce une prochaine moisson, de même la résurrection du Christ présageait celle de tous les justes. — *Quoniam quidem...* (vers. 21). Ce verset et le suivant expliquent l'étroite association que l'apôtre établit entre Jésus-Christ et nos morts sous le rapport de la résurrection. Comme dans l'épître aux Romains, v, 12 et ss., quoique à un autre point de vue, saint Paul met en parallèle Adam et Jésus-Christ, le père de l'humanité déchue et le fondateur de l'humanité régénérée. La mort a été attirée sur l'humanité par un homme, dit-il d'abord en termes généraux ; il devait en être de même de la résurrection (*et per hominem...*). Il convenait qu'un homme nous rendît la vie qu'un autre homme nous avait enlevée. — *Et sicut in Adam...* (vers. 22). C'est la même pensée, rendue plus particulière : après l'indication du fait abstrait, nous avons celle des deux grands personnages historiques auxquels il se rattache. Adam et le Christ sont ainsi présentés comme les deux fondateurs de l'humanité. La mort a son fondement dans le premier ; le second est la base de la résurrection. Voilà pourquoi il existe une solidarité réelle entre la résurrection du Christ et celle des justes. — C'est à ces derniers seulement que pensait l'apôtre en écrivant les mots *omnes vivificabuntur*, qui marquent une résurrection glorieuse comme celle de Jésus-Christ (saint Augustin, saint Léon, etc.). Les autres sont passés sous silence ; mais l'argumentation générale de saint Paul démontre qu'ils ressusciteront aussi. L'adjectif *omnes* n'a donc pas la même extension dans la seconde moitié du verset que dans la première. Tous les hommes meurent en Adam ; tous ceux qui sont vivifiés, c.-à-d. ressuscités, le sont par Jésus-Christ. — *Unusquisque autem...* (vers. 23). À partir d'ici jusqu'à la fin du vers. 27, l'écrivain sacré résume dans une magnifique synthèse, sous le rapport du sujet qui l'occupe, les derniers faits qui termineront l'histoire du monde chrétien. Il détermine d'abord l'ordre dans lequel aura lieu la résurrection : *in suo ordine*. L'apôtre divise en deux parties très distinctes l'immense

multitude des ressuscités : Jésus-Christ, en sa qualité de *primitiæ*, forme à lui seul la première, de sorte qu'il est ressuscité avant tous les autres ; les justes forment la seconde (*deinde ii qui...* *Christi* : ceux qui appartiennent au Christ, les saints). D'après la Vulgate, la proposition *qui in adventu* (pour « in adventum »)... *crediderunt* complète et précise la précédente, « il qui Christi », et désigne ceux qui attendent avec foi le glorieux avènement de Jésus, notre souverain Juge. Mais telle n'est pas la vraie leçon. D'après le témoignage presque unanime des manuscrits grecs, celui de divers manuscrits latins et de Pères nombreux, il faut supprimer les mots « qui crediderunt » et laisser seulement subsister « in adventu ». Il faut donc traduire : Ensuite (ressusciteront) ceux qui sont au Christ, à son avènement. Ce dernier détail détermine par conséquent l'époque où aura lieu la résurrection générale des justes. Ce sera à la fin du monde, au temps où Jésus-Christ reviendra pour juger les vivants et les morts. Cf. I Thess. iv, 14-15. L'équivalent grec du substantif « adventus » est *παρουσία* (présence), mot employé d'ordinaire pour désigner le retour du Christ sur la terre à la consommation des siècles. — *Deinde finis* (τὸ τέλος, avec l'article). Non pas, comme l'ont supposé quelques interprètes, la fin de la résurrection, ce qui désignerait comme un troisième acte de ce grand drame ; mais la fin d'une manière absolue (cf. I Petr. iv, 7), la fin du monde actuel. Cf. Matth. xxiv, 6, 13 et 14 ; Luc. xxi, 9, etc. — Le trait suivant, *cum tradiderit* (plutôt, d'après le grec, « tradet », lorsqu'il remettra)... indique le moment précis de cette fin et sert d'explication à l'adverbe « deinde ». Au moment même où Jésus remettra à Dieu la royauté, ce sera la fin. — On a donné différentes interprétations des mots *tradiderit regnum...* La plus simple et la meilleure consiste à distinguer entre le règne du Christ dans le temps et dans l'éternité. Ici-bas, sa royauté est avant tout militante : pour conserver son Église comme pour la fonder, il lui faut lutter contre des ennemis sans cesse renaissants. Cette partie de son rôle prendra fin au dernier jour du monde présent, lorsqu'il présentera à Dieu, d'une part les élus, de l'autre ses ennemis vaincus. C'est en ce sens, et en tant que Messie, qu'il remettra la royauté ou le règne ; mais il ne cessera pas, en qualité de Verbe incarné, d'être le Roi éternel du monde, avec le Père et le Saint-Esprit. — *Deo et Patri.*

gnum Deo et Patri, cum evacuaverit omnem principatum, et potestatem, et virtutem.

25. Oportet autem illum regnare, donec ponat omnes inimicos sub pedibus ejus.

26. Novissima autem inimica destruentur mors; omnia enim subiecit sub pedibus ejus. Cum autem dicat :

27. Omnia subjecta sunt ei, sine dubio præter eum qui subiecit ei omnia.

28. Cum autem subjecta fuerint illi omnia, tunc et ipse Filius subjectus erit

remettra le royaume à Dieu et au Père, après avoir anéanti toute principauté, toute domination et toute puissance.

25. Mais il faut qu'il règne jusqu'à ce qu'il ait mis tous les ennemis sous ses pieds.

26. Le dernier ennemi détruit sera la mort; car Dieu a mis toutes choses sous ses pieds. Et quand l'Écriture dit :

27. Tout lui a été soumis, il est évident qu'il faut excepter celui qui lui a soumis toutes choses.

28. Lors donc que tout lui aura été soumis, au Fils, alors aussi le Fils lui-

C.-à-d. : à Dieu qui est en même temps son Père. Cf. Rom. xv, 6; II Cor. I, 3, etc. — *Cum evacuaverit...* C'est donc après avoir renversé toute puissance hostile que le Christ remettra la royauté entre les mains de son Père. — D'après le sentiment commun des interprètes, les trois substantifs *principatum, potestatem et virtutem* désignent les démons, ces ennemis acharnés du règne de Jésus-Christ, qui conservent, même après leur chute, les noms des chœurs angéliques auxquels ils ont appartenu. Cf. Rom. VIII, 38; Eph. VI, 12; Col. II, 15. Mais il faut ranger aussi, parmi ces adversaires du Sauveur et de son Église, les hommes puissants et méchants qui unissent leur concours à celui des puissances infernales. — *Oportet autem...* (vers. 25). L'apôtre cite librement une parole prophétique du psautier (cf. Ps. CIX, 1), pour montrer que la fin du monde n'arrivera qu'après



On foule aux pieds un ennemi vaincu.

(D'après une stèle trouvée en Perse.)

la victoire intégrale du Christ sur ses ennemis. L'adjectif *omnes* a été ajouté par saint Paul. — *Novissima...* (vers. 26). Cette victoire complètera le triomphe de Jésus-Christ. La pensée est très accentuée. A la lettre dans le grec : (Comme) dernier ennemi, la mort est détruite. L'emploi de l'indicatif présent exprime la certitude entière du fait. Déjà le Christ a triomphé

de la mort dans sa propre personne, par sa résurrection; mais il doit la vaincre et la détruire également dans ses membres mystiques, les élus, et il le fera par la résurrection générale. Elle est, elle aussi, l'adversaire du Christ, en ce sens qu'elle l'a eu lui-même en son pouvoir pendant quelques heures, et qu'elle s'efforce de détruire ses sujets, par conséquent son royaume. Elle sera le dernier de ses ennemis, parce qu'elle ne disparaîtra que lorsqu'elle aura d'abord fauché tous les autres. — *Omnia enim...* Saint Paul cite cet autre passage du psautier (cf. Ps. VIII, 7), afin de prouver que le Christ triomphera de tous ses adversaires, y compris la mort. Dans ce beau cantique, le poète inspiré a surtout en vue l'homme primitif, tel qu'il était sorti des mains du Créateur, qui l'avait constitué roi de toute la nature; mais « ce qu'il dit se rapporte mieux encore à l'homme idéal, à l'homme par excellence, le Messie ». Comp. Eph. I, 22; Hebr. II, 6 et ss. — *Subiecit* : à savoir, Dieu, son Père. — *Cum autem...* Dans les vers. 27 et 28, saint Paul fait un raisonnement sur le texte, pour établir les relations qui existeront durant toute l'éternité entre le Christ glorifié et son Père. — C'est le Christ qui est le sujet du verbe *dicat* (ou plutôt, « dixerit »). En remettant la royauté à son Père (cf. vers. 24), il lui dira donc : *Omnia subjecta sunt*, Tout est soumis. Le pronom *ei* manque dans la plupart des manuscrits grecs et des versions; il est mieux de le supprimer. — *Præter eum qui...* C.-à-d. : excepté Dieu. — *Cum autem...* (vers. 28). Trait final. Nous sommes ramenés à la fin du vers. 24. Après avoir rends tous ses pouvoirs, comme chef de l'Église militante, entre les mains de Dieu le Père (ces pouvoirs n'ayant désormais plus de but, puisque tous ses ennemis auront été écrasés), le Fils lui-même se soumettra à son tour à Dieu, avec tout ce qui lui appartiendra. Évidemment, c'est en sa qualité d'Homme-Dieu, de Verbe incarné, que le Fils fera cet acte d'assujettissement. — La conclusion solennelle *ut sit Deus...* décrit le motif pour lequel Jésus-Christ remettra tout à Dieu. La remarquable formule *omnia in omnibus* nous représente un monde nouveau, dans lequel Dieu sera universellement reconnu comme Roi suprême, immé-

même sera soumis à celui qui lui aura soumis toutes choses, afin que Dieu soit tout en tous.

29. Autrement que feront ceux qui sont baptisés pour les morts, si les morts ne ressuscitent absolument pas? pour quoi sont-ils baptisés pour eux?

30. Et pourquoi nous-mêmes sommes-nous à toute heure en péril?

31. Chaque jour je meurs, mes frères; je le jure par la gloire que je reçois de vous en Jésus-Christ notre Seigneur.

32. Si, pour parler à la manière des

ei qui subiecit sibi omnia, ut sit Deus omnia in omnibus.

29. Alioquin quid facient qui baptizantur pro mortuis, si omnino mortui non resurgunt? ut quid et baptizantur pro illis?

30. Ut quid et nos periclitamur omni hora?

31. Quotidie morior per vestram gloriam, fratres, quam habeo in Christo Jesu Domino nostro.

32. Si (secundum hominem) ad bestias

diat et absolu. Étant Dieu lui-même, le Fils sera par conséquent, lui aussi, « tout en toutes choses. » Admirable coup d'œil jeté sur l'éternité bienheureuse.

2° Argument tiré de la conduite soit des simples fidèles, soit des apôtres. XV, 29-34.

Les vers. 24-28 sont en réalité une petite digression; saint Paul revient maintenant à la démonstration de sa thèse, qu'il appuie sur des arguments d'un autre genre. S'il n'y a pas de résurrection, telle pratique des chrétiens et les sacrifices mêmes des prédicateurs de l'évangile deviennent des absurdités.

29. Inutilité du baptême pour les morts. — *Alioquin*. C.-à-d., comme l'exprime la fin du verset, si les morts ne ressuscitent pas. Les mots *quid facient* signifient : Quel résultat obtiendront ceux qui...? — Le fait cité ensuite, *qui... pro...*, a occasionné toutes sortes d'interprétations, dont la plupart attribuent aux mots *baptizantur et mortuis*, ou du moins à l'un d'entre eux, une signification métaphorique injustifiable en cet endroit. Par exemple, être baptisé serait synonyme de souffrir (cf. Marc. x, 38); il s'agirait donc ici de mortifications volontaires, que les chrétiens de Corinthe s'imposaient pour obtenir le soulagement des âmes des trépassés. Ou bien, « mortui » équivaldrait à « jam-jam morituri », et représenterait des personnes en danger de mort, de sorte que l'expression entière désignerait le baptême administré aux mourants sur leur lit d'agonie. Ou bien, dans le participe « mortui », il faudrait voir les tombeaux des morts, et saint Paul ferait allusion à la coutume de se faire baptiser sur les tombeaux, coutume dont il n'existe d'ailleurs pas de trace. Ou encore, « mortui » serait synonyme de « opera mortua », c.-à-d., de « peccata », et la proposition s'appliquerait à la rémission des péchés en vue de laquelle on se fait baptiser. Mais il est manifeste que ces explications sont forcées, arbitraires, sans liaison pour la plupart avec le contexte. Il faut donc revenir au sens naturel des termes. On obtient alors cette traduction : Ceux qui se font baptiser pour les morts, c.-à-d., à la place des morts. L'histoire nous apprend que, plus tard, chez les disciples de Cérinthe et de Marcelon (voyez saint Epiphane, *Hæres.*, XXVIII, 7; Tertullien, *de Res. rect.*, 48,

et *adv. Marc.*, v, 10), il arriva plus d'une fois que l'on se faisait baptiser pour des parents ou des amis, morts sans avoir reçu le sacrement de régénération, dans l'espoir qu'on assurerait ainsi à ces défunts l'entrée du ciel. Peut-être une pratique semblable existait-elle déjà à Corinthe. C'est là du moins l'explication la plus simple et la plus naturelle de ce passage si controversé. Sans doute c'était une erreur, une superstition; mais saint Paul n'approuve nullement une telle conduite. Il en fait simplement usage pour sa démonstration, en guise d'« argumentum ex concessio ». Si vous agissez de la sorte, veut-il dire, c'est donc que vous croyez à la résurrection. — L'adverbe *omnino* est très accentué : Si les morts ne ressuscitent absolument pas.

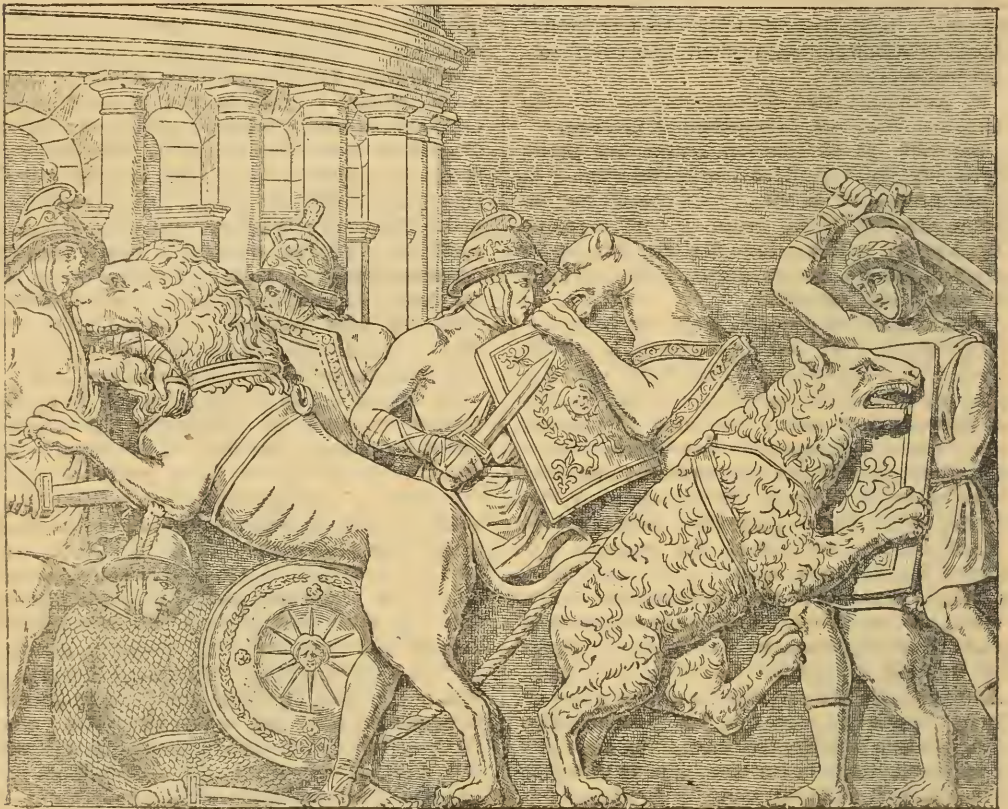
30-32. Au cas où il n'y aurait pas de résurrection, inutilité des souffrances que s'imposaient les apôtres pour le salut des âmes. — *Et nos*. C.-à-d., Paul et les autres prédicateurs de l'évangile. — *Periclitamur omni...* Saint Paul avait le droit de parler ainsi sans la moindre exagération. Cf. Rom. VIII, 35-36; II Cor. IV, 10-11; XI, 23-27, etc. Or, à quoi bon s'exposer ainsi à de perpétuels périls (*ut quid*), s'il ne doit pas y avoir d'autre vie? L'existence actuelle devrait être alors regardée comme le premier de tous les biens, et préservée avec le plus grand soin. — Le vers. 31 insiste sur l'idée du danger incessant de mort que court un apôtre : *quotidie morior*. C.-à-d. : chaque jour je suis exposé à la mort. Cf. Rom. VIII, 36. — Les mots *per vestram gloriam* (« gloriationem », d'après le grec)... *quam...* signifient : J'en atteste le droit que j'ai de me glorifier à votre sujet en Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est là, en effet, comme une formule de serment, par laquelle saint Paul confirme ce qu'il vient de dire au sujet du péril de mort qu'il courait sans cesse. — *Si... Ephesi...* (vers. 52). C'est d'Ephèse, nous l'avons dit (Introd., p. 117), que l'apôtre écrivait alors cette lettre; il était donc naturel qu'il se rappelât une circonstance particulièrement périlleuse de son long séjour dans cette cité. — Les mots *secundum hominem* sont très diversement interprétés. Estius et d'autres sous-entendent le verbe « loquor » : Je veux parler à la manière des hommes, qui racontent volontiers les périls auxquels ils ont échappé. Mais, si tel était le

pugnavi Ephesi, quid mihi prodest, si mortui non resurgunt? Manducemus et bibamus, cras enim moriemur.

hommes, j'ai combattu à Éphèse contre les bêtes, à quoi cela me sert-il, si les morts ne ressuscitent point? Mangeons et buvons, car demain nous mourrons.

cas, l'écrivain sacré aurait lui-même inséré ce verbe (cf. Rom. III, 5; Gal. III, 15). Selon d'autres : (J'ai combattu) selon mes forces humaines, autant que je l'ai pu; ou bien : sans recevoir aucun secours de Dieu. Mieux, ce semble : Si j'ai combattu d'une façon tout humaine, sans me proposer un but supérieur, c.-à-d., sans espérer la résurrection. En toute hypothèse, il serait à propos de supprimer la parenthèse que l'on trouve dans nos éditions de

vré d'une manière providentielle. Mais on peut objecter que ni saint Luc, au livre des Actes, ni saint Paul lui-même, dans la célèbre énumération de ses périls (II Cor. XI, 23 et ss.), ne mentionnent ce fait. D'ailleurs, il est difficile d'admettre qu'un citoyen romain ait pu être condamné à ce supplice. Il est donc mieux de supposer, avec beaucoup d'autres exégètes (saint Jean Chrys., etc.), que l'apôtre emploie cette locution dans un sens métaphorique, pour



Gladiateurs combattant contre des bêtes fauves. (Antique bas-relief.)

la Vulgate. — *Ad bestias pugnavi* (ἐθριουμάχησα). Depuis les temps anciens, les commentateurs discutent aussi pour savoir si l'on doit prendre cette expression à la lettre, ou dans un sens figuré. Déjà Théodoret adoptait le premier de ces sentiments, qui est encore celui d'un grand nombre d'auteurs contemporains. D'après cela, saint Paul aurait donc été réellement exposé aux bêtes féroces dans l'amphithéâtre d'Éphèse, comme le furent par la suite tant de chrétiens en différentes villes de l'empire, à l'époque des persécutions, et il aurait été déli-

figurer une lutte qu'il eut à soutenir contre des ennemis particulièrement acharnés. Il n'est pas permis de penser à l'émeute d'Éphèse (cf. Act. XIX, 23 et ss.), car elle est d'une date plus récente que l'épître. L'illustre martyr saint Ignace, *ad Rom.*, V, emploie la même figure (ἐθριουμάχῳ, « cum bestiis pugno ») en parlant des « dix léopards », c.-à-d., des dix soldats, ses gardiens, qui le tourmentaient et l'outrageaient sans lui laisser de répit. — *Quid mihi...*, si...? Seule, l'espérance d'une autre vie peut inspirer à un homme assez de courage pour



33. Ne vous laissez pas séduire : Les mauvais entretiens corrompent les bonnes mœurs.

34. Veillez, justes, et ne péchez point, car quelques-uns sont dans l'ignorance du vrai Dieu ; je le dis à votre honte.

35. Mais quelqu'un dira : Comment les morts ressuscitent-ils, et avec quel corps reviendront-ils ?

36. Insensé, ce que tu sèmes ne reprend pas vie, s'il ne meurt auparavant.

37. Et quand tu sèmes, tu ne sèmes pas le corps qui doit naître, mais une simple graine, par exemple de froment, ou de quelque autre chose.

33. Nolite seduci : Corruptunt mores bonos colloquia mala.

34. Evigilate, justī, et nolite peccare ; ignorantiam enim Dei quidam habent : ad reverentiam vobis loquor.

35. Sed dicet aliquis : Quomodo resurgunt mortui ? qualive corpore venient ?

36. Insuper, tu quod seminas non vivificatur, nisi prius moriatur.

37. Et quod seminas, non corpus quod futurum est seminas, sed nudum granum, ut puta tritici, aut alicujus ceterorum.

subir de pareilles épreuves. — La devise de ceux qui ne possèdent pas cet espoir devient alors facilement celle des jouisseurs et des sceptiques : *Manducemus... cras enim...* « Le matérialisme le plus cru et le plus éhonté serait la conséquence (presque) nécessaire de la négation d'une vie future. » Comp. Is. xxii, 13, passage auquel l'apôtre paraît emprunter ce cri de tous les viveurs. — Dans le grec, la phrase qui précède se termine après le verbe *prodest*, et les mots *Si mortui non...* en commencent une nouvelle : Si les morts ne ressuscitent pas, mangeons et buvons...

33-34. Parole d'exhortation, pour conclure cette première partie du sujet. — *Nolite seduci*. La séduction consistait dans les raisonnements spécieux par lesquels on pouvait essayer d'égarer la foi des chrétiens. — *Corruptunt mores... mala*. Dans le grec, ces mots forment un vers que l'on a retrouvé depuis longtemps (déjà saint Jérôme en parlait) dans la comédie de Ménandre (vers 320 av. J.-C.) intitulée *Thais* : *Φθειρόσιν ἤθη χρηστ' ὀμιλία κακαί*. Ce vers était-il devenu un proverbe populaire ? ou bien saint Paul l'avait-il lu lui-même dans les œuvres du poète ? Le premier sentiment paraît plus vraisemblable. — *Colloquia*. Le substantif grec *ὀμιλία* peut aussi bien désigner des fréquentations que des paroles. Tertullien lui donne la première de ces significations (« congressus »). — *Evigilate, justī* (vers. 34). D'après le grec : « Evigilate juste » (*δικαίως*) ; c.-à-d., sérieusement, pour tout de bon. — *Ignorantium enim...* Grave reproche à l'adresse de chrétiens si instruits. Cf. Matth. xxii, 29. Aussi, après l'avoir proféré, l'apôtre se hâte-t-il d'ajouter que la présence, dans l'Église de Corinthe, d'hommes qui le méritaient était une véritable honte : *ad reverentiam* (plutôt « ad verecundiam » ; cf. vi, 5) *vobis...*

#### § II. — Solution des difficultés relatives à la résurrection. XV, 35-58.

Après avoir démontré qu'il y aura une résurrection des morts, saint Paul en explique le

mode et indique dans quelles conditions elle aura lieu, afin de réduire plus complètement les sceptiques au silence. On voit par tout ce passage que « les doutes qu'il avait à combattre se fondaient principalement sur la difficulté de concevoir le retour à la vie d'un corps sujet à la décomposition dans le tombeau. »

1° Qualités des corps ressuscités. XV, 35-50.

35. La double objection. — *Sed dicet...* L'apôtre suppose que l'un des « quidam » mentionnés au vers. 12 soulève contre sa thèse deux difficultés, dont la première portait sur le mode mystérieux de la résurrection (*quomodo resurgunt...?*), et la seconde sur le résultat de cette opération (*qualive corpore...?*). Il répond tout d'abord, vers. 36-50, à la seconde de ces questions ; il reviendra ensuite à la première, vers. 51-58.

36-41. La double analogie. Comme l'on ne peut se faire une idée parfaite et directe de la résurrection, Paul la décrit au moyen d'exemples, d'analogies, qu'il emprunte soit au règne végétal, vers. 36-38, soit à l'immense variété d'organismes qui existent dans le monde, vers. 39-41. — *Insuper*. Cette épithète, adressée à l'interlocuteur supposé, marque déjà la faiblesse de l'objection : Est-ce qu'avec un peu de réflexion et de sagesse, le questionneur ne trouverait pas de lui-même la réponse ? — *Tu* (pronom très accentué) *quod seminas...* La résurrection des corps est un mystère, sans doute ; mais ce mystère n'a rien d'inouï, car il se renouvelle constamment dans la nature. Ainsi le grain de blé pourrit en terre, mais pour ressusciter bientôt, vigoureux et fécond. Comp. Joan. xii, 23 et 24, où Jésus-Christ emploie une comparaison semblable, pour en faire, il est vrai, une application différente. — *Et quod...* (vers. 37). Poursuivant cette analogie de la semence, Paul montre que les corps ressuscités, tout en demeurant au fond les mêmes qu'autrefois, posséderont des qualités nouvelles. — *Nudum granum*. La graine toute simple, telle qu'on la confie à la terre, par opposition aux organes qu'elle ne tarde pas à manifester par la germination : racines, tige, feuilles, fleurs et fruits (*corpus quod futu-*

38. Deus autem dat illi corpus sicut vult, et unicuique seminum proprium corpus.

39. Non omnis caro, eadem caro; sed alia quidem hominum, alia vero pecorum, alia volucrum, alia autem piscium.

40. Et corpora cælestia, et corpora terrestria; sed alia quidem cælestium gloria, alia autem terrestrium.

41. Alia claritas solis, alia claritas lunæ, et alia claritas stellarum; stella enim a stella differt in claritate.

42. Sic et resurrectio mortuorum. Seminatur in corruptione, surget in incorruptione.

43. Seminatur in ignobilitate, surget in gloria. Seminatur in infirmitate, surget in virtute.

38. Puis Dieu lui donne un corps comme il lui plaît; et à chaque semence le corps qui lui est propre.

39. Toute chair n'est pas la même chair; mais autre est celle des hommes, autre celle des bêtes, autre celle des oiseaux, autre celle des poissons.

40. Il y a aussi des corps célestes et des corps terrestres; mais autre est l'éclat des corps célestes, autre celui des corps terrestres.

41. Autre est l'éclat du soleil, autre l'éclat de la lune, autre l'éclat des étoiles; car une étoile diffère en éclat d'une autre étoile.

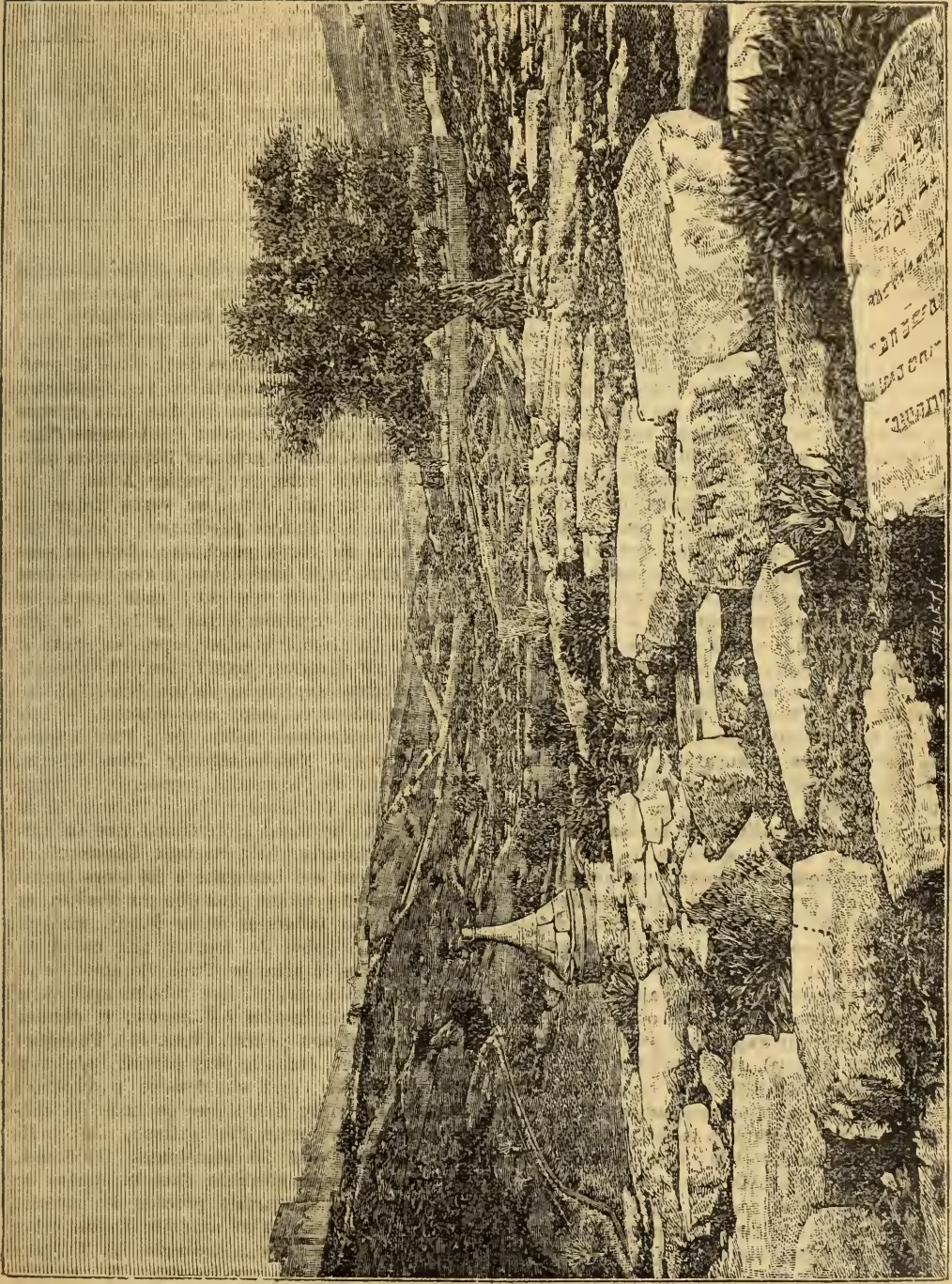
42. Ainsi en est-il de la résurrection des morts. *Le corps* est semé dans la corruption, il ressuscitera dans l'incorruptibilité;

43. il est semé dans l'ignominie, il ressuscitera dans la gloire; il est semé dans la faiblesse, il ressuscitera dans la force;

rum...). — Après *ceterorum*, il faut sous-entendre « granorum ». — *Deus autem...* (verset 38). L'apôtre rattache à la toute-puissance créatrice de Dieu ce phénomène admirable de la germination. — *Sicut vult*. Dans le grec, au temps passé : « Comme il a voulu. » Allusion au décret primordial par lequel le Créateur a décidé que chaque plante se propagerait toujours dans les mêmes conditions. Cf. Gen. I, 11-12. — *Non omnis...* (vers. 39). Ici commence la seconde analogie, tirée de la multitude sans nombre des organismes ou des corps qui existent soit dans le monde terrestre, soit dans le monde céleste. — Sur la terre, il y a les organismes très variés du règne animal : *non... eadem caro*. — Quelques exemples justifient cette loi générale : *sed alia..., alia...* Rien de plus distinct, en effet, que ces quatre espèces d'organismes, placés en gradation descendante. — La même diversité nous apparaît encore si, au lieu de rapprocher les uns des autres les corps terrestres, nous les comparons aux corps célestes, également très nombreux : *et corpora...* (vers. 40). Le résultat qui tombe aussitôt sous les yeux est celui-ci : *alia... gloria, alia...* L'expression est très bien choisie, puisque les corps célestes sont surtout caractérisés à nos yeux par leur éclat. Néanmoins, sous ce rapport même, ils diffèrent considérablement entre eux : *alia... solis, alia...* Ce magnifique spectacle, que découvre sans peine l'homme attentif à ce qui se passe sur la terre et dans la région des astres, lui dévoile les ressources infinies de la puissance divine, qui n'éprouvera pas plus d'embarras pour ressusciter nos corps, qu'elle n'en a ressenti pour créer tant de milliers d'organismes, tous admirables en eux-mêmes. Comme le disent à bon droit les commentateurs et les théologiens catholiques à

la suite des Pères, les vers. 39-41 paraissent démontrer, au moins d'une manière indirecte, que les corps des ressuscités ne posséderont pas tous la même gloire, bien qu'ils doivent tous jouir des mêmes qualités générales.

42-44<sup>a</sup>. Application des allégories qui précèdent. — *Sic et resurrectio...* C.-à-d. qu'il y aura, entre notre corps actuel et notre corps ressuscité, une différence analogue à celle qui existe entre les organismes multiples que l'apôtre a mentionnés à partir du vers. 36. — Cette différence est marquée au moyen de quatre antithèses, qui déterminent les quatre conditions principales des corps ressuscités. Le verbe *seminatur*, répété à quatre reprises en avant de chaque phrase, ramène le lecteur à l'image empruntée aux semences. Comp. les vers. 36 et ss. D'après l'analogie de la quatrième phrase, il faut sous-entendre le mot « corpus » comme sujet du verbe dans les trois premières. Au lieu du futur *surget*, le grec emploie le temps présent. — Première antithèse, vers. 42<sup>b</sup>. Par la mort et la sépulture, le corps humain est livré à l'horrible corruption du tombeau (*in corruptione, ἐν φθορᾷ*); à la résurrection, il sera entièrement incorruptible, inaccessible aux ravages de la maladie et de la mort (*in incorruptione, ἐν ἀφθαρσίᾳ*). Cf. Rom. VIII, 21. — Seconde antithèse, vers. 43<sup>a</sup>. Les mots *in ignobilitate* (ἐν ἀτιμίᾳ, en deshonneur) font allusion aux humiliations et aux misères nombreuses auxquelles notre corps est assujéti durant cette vie. Cf. Apoc. VII, 16, etc. Cet état sera remplacé à jamais par la gloire, par un brillant éclat (*in gloria, ἐν δόξῃ*). Cf. Matth. XIII, 43. — Troisième contraste, vers. 43<sup>b</sup>. D'une part, *in infirmitate* (ἐν ἀσθενείᾳ); le corps humain est soumis à des infirmités sans nombre. D'autre



Tombeau dans la vallée du Cédron. (D'après une photographie.)

44. Seminatur corpus animale, surget corpus spiritale. Si est corpus animale, est et spiritale, sicut scriptum est :

45. Factus est primus homo Adam in animam viventem, novissimus Adam in spiritum vivificantem.

46. Sed non prius quod spiritale est; sed quod animale, deinde quod spiritale.

44. il est semé corps animal, il ressuscitera corps spirituel. S'il y a un corps animal, il y a aussi un corps spirituel, selon qu'il est écrit :

45. Le premier homme, Adam, a été fait âme vivante; le dernier Adam, esprit vivifiant.

46. Toutefois, ce qui est spirituel n'est pas le premier; mais d'abord *existe* ce qui est animal, et ensuite ce qui est spirituel.

part, *in virtute* (ἐν δυνάμει), il ressuscitera plein de vigueur et doué d'une étonnante puissance. — Le quatrième contraste, vers. 44<sup>a</sup>, oppose le *corpus animale* (ψυχικόν) de la vie présente au *corpus spiritale* (πνευματικόν) de l'autre vie. L'apôtre énonce donc ici quelque chose de plus positif que dans les trois premiers contrastes, car cette dernière antithèse, qui sera développée jusqu'à la fin du vers. 49, va jusqu'à affirmer que le corps ressuscité différera du corps actuel sous le rapport du principe même qui le dirigera. Pour bien comprendre sa pensée, il suffit de rappeler l'interprétation donnée plus haut (voyez II, 14 et les notes) des épithètes grecques « psychique » et « pneumatique ». Le corps psychique est celui qui a pour principe vital la ψυχή, « anima », ou la partie inférieure de l'âme. Le corps pneumatique est au contraire celui qui est animé par le πνεῦμα, « spiritus », ou la partie supérieure de notre être. Ici-bas, le corps des élus est simplement psychique; il sera pneumatique après la résurrection. Son état futur différera donc autant de son état actuel que la ψυχή diffère du πνεῦμα. Comme le dit saint Thomas d'Aquin, *Summa theol., Suppl., q. 84, a. 1*, « in statu resurrectionis cessabunt operationes animales a corpore, ... et corpus absque ullo impedimento et fatigatione incessanter serviet animæ ad spirituales ejus operationes. » Loin donc de gêner l'âme, comme il ne le fait que trop souvent dans la vie présente, le corps l'aidera merveilleusement, au contraire, et lui obéira en tous points. — C'est en s'appuyant sur ce passage célèbre (vers. 42-44<sup>a</sup>), que les théologiens, à la suite des Pères, ont déduit les quatre qualités des corps glorieux, nommées par eux l'impassibilité, la clarté, l'agilité et la subtilité.

44<sup>b</sup>-50. Le premier et le second Adam. — *Si est... animale...* De l'existence actuelle du corps psychique, saint Paul conclut à celle d'un corps pneumatique pour l'époque glorieuse qu'il décrit. De même, en effet, que la ψυχή a son organe extérieur, le corps avec ses mille imperfections, de même en sera-t-il un jour du πνεῦμα, avec cette différence que le corps qui dépendra de lui sera désormais tout parfait, dépouillé de ses misères et de ses chaînes matérielles. Maintenant, un corps adapté à la vie terrestre de l'homme; plus tard, un corps adapté à sa vie céleste et supérieure. — L'apôtre prouve par

un texte de l'Écriture la vérité de son assertion relative à l'existence d'un corps psychique et d'un corps pneumatique : *Sicut scriptum...* Cf. Gen. II, 7, où, après avoir dit que Dieu forma le premier homme du limon de la terre et souffla dans ses narines un souffle de vie, l'historien sacré ajoute : « Et Adam fut fait âme vivante (εἰς ψυχὴν ζῶσαν) ». Saint Paul insère l'épithète *primus*, afin de préparer l'opposition qu'il voulait établir entre le premier Adam et le second. Adam était donc, en vertu même de son origine, un homme psychique; il avait par conséquent un corps psychique, dans le sens indiqué plus haut. Sans doute il avait été doué en même temps du πνεῦμα; mais comme le texte cité ne mentionne pas ce fait, et que d'ailleurs le premier homme, après sa chute si prompte, vit diminuer notablement l'hégémonie de cette partie supérieure de son être, l'apôtre passe également ce point sous silence. — Par les mots *novissimus Adam in...*, Paul oppose très fortement Notre-Seigneur Jésus-Christ, le fondateur de l'humanité régénérée, à notre premier père. Cf. Rom. V, 14. A l'heure de sa résurrection, le Christ a été transformé *in spiritum vivificantem* (εἰς πνεῦμα ζωοποιούν). Non seulement son humanité a été alors transfigurée, ne dépendant plus que du πνεῦμα et soustraite aux faiblesses de la ψυχή, mais il est devenu capable de fournir aux corps de tous les justes le principe d'une vie nouvelle et parfaite. Cf. Col. III, 21. Les rabbins appelaient aussi le Messie 'Adâm hâ'aharon, le dernier Adam. — *Sed non prius...* (vers. 46). Pourquoi l'état spirituel, étant le plus parfait, n'a-t-il existé qu'après l'état simplement psychique? L'apôtre se borne à indiquer ce mode de succession sous la forme d'un axiome, sans indiquer le motif qui l'a occasionné. D'ailleurs, c'est une loi assez générale, dans la sphère de la nature, que l'imparfait précède le parfait, et Dieu règle souvent sa conduite d'après cette loi. — *Quod spiritale... animale.* La Vulgate a très bien traduit, car les adjectifs πνευματικόν et ψυχικόν sont pris substantivement en cet endroit. C'est à tort que quelques auteurs sous-entendent le mot σῶμα : d'abord le corps spirituel, puis le corps psychique. Cet axiome est développé et appliqué successivement, d'abord aux deux pères de l'humanité, vers. 47, puis à leurs descendants, vers. 48. — *De terra*

47. Le premier homme, *formé* de la terre, est terrestre ; le second homme, *venu* du ciel, est céleste.

48. Tel qu'est le terrestre, tels sont les terrestres ; et tel qu'est le céleste, tels sont les célestes.

49. Comme donc nous avons porté l'image du terrestre, portons aussi l'image du céleste.

50. Ce que je dis, frères, c'est que la chair et le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu, et la corruption ne possédera pas non plus l'incorruptibilité.

51. Voici un mystère que je vais vous

47. Primus homo de terra, terrenus ; secundus homo de cælo, cælestis.

48. Qualis terrenus, tales et terreni ; et qualis cælestis, tales et cælestes.

49. Igitur, sicut portavimus imaginem terreni, portemus et imaginem cælestis.

50. Hoc autem dico, fratres, quia caro et sanguis regnum Dei possidere non possunt ; neque corruptio incorruptelam possidebit.

51. Ecce mysterium vobis dico :

(vers. 47) : ἐκ γῆς, comme il est raconté au passage cité plus haut (comp. le vers. 45). En effet, au livre de la Genèse, II, 7, d'après la traduction des LXX, il est dit que, pour former le corps d'Adam, Dieu prit χοῦν ἀπὸ τῆς γῆς, « pulverem de terra ». D'où il suit, conclut saint Paul, qu'Adam lui-même est ἐκ γῆς χοῦκός, « de terra, pulvereus », et par conséquent, que son corps était seulement psychique. — Le nom *secundus homo* ne peut désigner que Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il reçoit ce titre de la même manière qu'Adam est appelé le premier homme. Ils sont opposés l'un à l'autre, comme fondateurs de deux humanités distinctes ; ils sont tous deux uniques en leur genre, c.-à-d. l'homme par excellence, et Adam a paru le premier dans l'ordre des temps. — *De cælo*. Ces mots ne se rapportent pas directement au corps du Christ, qui, lui aussi, était « de terra », puisqu'il descendait d'Adam par sa mère très pure ; toutefois, comme ce corps était hypostatiquement uni à la divinité, il était en un sens tout céleste. — L'épithète *cælestis* n'a rien qui la représente dans le grec ; c'est du moins une excellente glose. Elle équivaut ici à « spirituel ». — Le premier et le second Adam ont formé leur postérité à leur image (vers. 48). D'un côté, *terrenus* (ὁ χοῦκός) et *terreni* (οἱ χοῦκοί) ; de l'autre, *cælestis* (ὁ ἐπουράνιος) et *cælestes* (οἱ ἐπουράνιοι). En effet, « toute race porte les caractères du chef dont elle est issue ». De même donc que nous avons reçu d'Adam un corps psychique, c.-à-d., mortel et porté au péché, de même le Christ donnera à tous ceux qui croient en lui un corps glorieux et immortel, en un mot, un corps spirituel. — Conclusion toute pratique de ces beaux développements : *Igitur sicut...* (vers. 49). — *Portemus*. Les manuscrits grecs varient entre le subjonctif φορέσωμεν (la leçon adoptée par la Vulgate) et φορέσομεν au futur (variante préférée par les anciens commentateurs grecs). Dans le premier cas, la phrase contient une exhortation pressante de l'apôtre ; dans le second, elle formule une promesse. Nos préférences sont pour le subjonctif et pour l'exhortation qu'il exprime ; car il ne dépend

pas de nous de ne point porter l'image d'Adam dans notre corps (*sicut portavimus...*), mais il est en notre pouvoir de porter un jour et à jamais celle du Christ ressuscité, et ceux-là seuls auront cet honneur, qui s'en seront rendus dignes par une vie toute chrétienne. — *Hoc autem...* (vers. 50). Formule très solennelle, qui introduit une conclusion d'une extrême gravité. — *Caro et sanguis*. Cette expression ne doit pas être interprétée ici au moral, comme si elle désignait les œuvres de la chair et une conduite coupable. Cf. Rom. VIII, 12-13. La plupart des commentateurs anciens et contemporains lui font représenter à bon droit « notre organisme physique actuel », notre corps sous sa forme présente. La pensée de saint Paul (il la développera dans les vers. 53 et 54<sup>a</sup>) est donc que nous ne saurions pénétrer dans la bienheureuse éternité avec ce corps mortel et périssable. — *Neque corruptio incorruptelam...* C'est la même idée, reproduite sous une forme abstraite très énergique : il y a incompatibilité entre ce qui est corruptible, c.-à-d., notre corps (comp. le vers. 53), et ce qui est incorruptible, c.-à-d., la vie éternelle.

2° Le mode de la résurrection. XV, 51-58.

Après avoir répondu à la seconde question que les adversaires du dogme de la résurrection des corps étaient censés lui avoir posée au vers. 5, saint Paul revient à la première, « Quomodo resurgent... », et il décrit en peu de mots le grand drame de la résurrection, tel qu'il aura lieu à la fin des temps. Comp. I Thess. IV, 12 et ss., où la description de ce même fait est plus complète.

51-53. Cette première partie de l'exposé, qui est en étroite connexion avec le vers. 50, concerne particulièrement le sort des hommes que la fin du monde trouvera encore vivants ici-bas, et annonce qu'eux aussi ils subiront dans leur corps une transformation analogue à la dissolution opérée par la mort. — *Ecce mysterium...* Introduction encore plus majestueuse que celle du vers. 50. L'enseignement qui suit est appelé un mystère, parce qu'on ne peut le connaître qu'en vertu d'une révélation spéciale. — *Omnes quidem...* Le texte grec présente en

Omnes quidem resurgemus, sed non omnes immutabimur.

52. In momento, in ictu oculi, in novissima tuba, canet enim tuba, et

dire : Nous ressusciterons tous, mais nous ne serons pas tous transformés.

52. En un moment, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette (car la

cet endroit trois leçons assez divergentes. 1° Celle qu'a suivie la Vulgate, et qui n'a pour elle qu'un seul manuscrit grec de quelque valeur : πάντες μὲν ἀναστήσομεθα, οὐ πάντες δὲ ἀλλαγῶμεθα. 2° Cette variante, qu'on trouve dans plusieurs manuscrits grecs très anciens, dans la version arménienne, etc. : πάντες μὲν κοιμηθήσομεθα, οὐ πάντες δὲ ἀλλαγῶμεθα, Nous dormirons (c.-à-d., nous mourrons) tous, mais nous ne serons pas tous transformés. 3° La suivante, qui est de beaucoup la plus commune parmi les manuscrits grecs, et à laquelle se sont conformées les versions syriaques, copte, gothique, etc., tous les Pères grecs, saint Jérôme (ce savant docteur affirme l'avoir rencontrée dans de nombreux manuscrits latins), etc. : πάντες οὐ κοιμηθήσομεθα, πάντες δὲ ἀλλαγῶμεθα, Nous ne dormirons pas tous, mais nous serons tous transformés. Les deux premières leçons donnent au fond le même sens, car leur diversité est plus apparente que réelle. D'après elles, tous les hommes mourront et ressusciteront, mais ils ne seront pas tous transformés. Cela signifie que la résurrection sera générale, sans distinction des bons et des méchants, mais que tous n'auront point part à la transfiguration glorieuse qui a été décrite ci-dessus (comp. les vers. 42 et ss.), attendu qu'elle sera réservée aux seuls justes. La troisième leçon atteste, au contraire, que tous les hommes ne mourront pas, et, par suite, qu'ils ne ressusciteront pas d'une manière proprement dite, mais qu'ils subiront tous une transformation dans leur être physique. Si l'on examine ces leçons sous le rapport de leurs garants extérieurs, il est certain que la troisième est de beaucoup la plus probable. Il en est de même au point de vue du sens, tel qu'il est déterminé par le contexte. En effet, d'une part, dans toute la démonstration qui précède, saint Paul n'a parlé directement que de la résurrection des justes, et nullement de celle des pécheurs; comment donc amènerait-il subitement cette dernière sur la scène? comment, aussi pourrait-il coup sur coup, dans deux versets qui se suivent (les vers. 51 et 52), se ranger parmi ceux qui seront transformés et ceux qui ne le seront pas? De plus, quel mystère y a-t-il dans le fait de la résurrection, si nettement annoncé par Jésus-Christ lui-même (cf. Joan. v, 28-29, etc.)? Tout est clair et simple, au contraire, d'après la troisième leçon. L'apôtre se place par la pensée à la fin du monde. L'avènement du Christ sera si soudain, qu'un nombre considérable de justes vivront encore à ce moment. Que se passera-t-il pour eux, puisqu'il n'est pas possible d'entrer dans la vie glorieuse avec un corps corruptible? Saint Paul le prédit ici, comme une chose très mystérieuse en vérité,

de même qu'il l'avait écrit déjà, I Thess. iv, 14 et ss. : ces justes ne mourront pas d'une manière proprement dite (« Nous ne mourrons pas tous »), mais il y aura pour eux une transformation extrêmement rapide, qui équivaudra à la résurrection (« nous serons tous transformés »). Il est visible que cette interprétation s'harmonise avec le contexte, autant que l'autre s'en écarte. Comp. aussi II Cor. v, 1 et ss. C'est donc très justement que Tertullien, saint Jean Chrysostome, saint Jérôme, saint Thomas d'Aquin, etc., et la plupart des exégètes contemporains l'ont adoptée. Il est vrai que, d'après le vers. 22, Rom. v, 12 et Hebr. ix, 27, tous les hommes doivent passer par la mort; mais le fait que nous signalons sera une simple exception à la règle générale. D'ailleurs, n'oublions pas que saint Paul signale ce fait comme un mystère. Ce phénomène merveilleux aura lieu de telle sorte, dit saint Jérôme (*ad Marc., Ep. LIX, 3*), « ut corpus ab anima non deseratur, sed anima habitante in corpore, fiat inclytum quod antea inglorium fuit. » Cf. II Cor. v, 4. Voyez Cornely, *h. l.*; A. Delattre, *Le second avènement de Jésus-Christ et la dernière génération humaine*, Louvain 1881. (Extrait de la *Revue catholique de Louvain*). — Dans un langage presque aussi rapide que les faits, l'apôtre détermine maintenant (vers. 52) les circonstances dramatiques parmi lesquelles aura lieu la transformation en question. Elle sera instantanée, comme le marquent les deux expressions *in momento* (d'après le grec : dans un instant indivisible), *in ictu...* — *In novissima tuba*. Tel en sera le signal. Cf. I Thess. iv, 15. Expression figurée, comme l'admettaient déjà la plupart des anciens commentateurs (Théodoret, saint Grégoire le Grand, saint Thomas d'Aquin, etc.), pour désigner « aliquod evidentissimum et præclarissimum signum » (saint Augustin, *ad Honor., Ep. 140*). Les exégètes ne sont pas tous d'accord sur la nature de ce signal (d'après les uns, l'ordre de Dieu mentionné I Thess. iv, 16; d'après les autres, la voix de Jésus-Christ, Joan. v, 28, ou la voix d'un archange, I Thess. iv, 15, etc.). L'image est empruntée à la coutume de réunir les grandes assemblées religieuses d'Israël au son de la trompette. Cf. Num. x, 2-10. — Cette trompette du jugement est appelée *novissima* (ἡ ἐσχάτη, la dernière), parce qu'elle sera le dernier signe de la fin du monde et de l'avènement de Jésus-Christ. — *Canet enim...* Dans le grec : *σαλπίσει γάρ*, Car il y aura un son de trompette. — A ce signal, d'une part, *mortui resurgent...*; de l'autre, *nos immutabimur*. Ceux des justes qui seront dans le tombeau ressusciteront; ceux qui vivront alors (comp. I Thess. iv, 17 : Nous, les vivants) subiront la transformation indiquée dans les notes du

trompette sonnera), les morts ressusciteront incorruptibles, et nous serons transformés.

53. Car il faut que ce *corps* corruptible revête l'incorruptibilité, et que ce *corps* mortel revête l'immortalité.

54. Et quand ce *corps* mortel aura revêtu l'immortalité, alors s'accomplira cette parole de l'Écriture : La mort a été absorbée dans la victoire.

55. Où est, ô mort, ta victoire ? où est, ô mort, ton aiguillon ?

56. Or l'aiguillon de la mort, c'est le péché ; et la force du péché, c'est la loi.

57. Mais grâces soient rendues à Dieu,

mortui resurgent incorrupti, et nos immutabimur.

53. Oportet enim corruptibile hoc induere incorruptionem, et mortale hoc induere immortalitatem.

54. Cum autem mortale hoc induerit immortalitatem, tunc fiet sermo qui scriptus est : Absorpta est mors in victoria.

55. Ubi est, mors, victoria tua ? ubi est, mors, stimulus tuus ?

56. Stimulus autem mortis peccatum est, virtus vero peccati lex.

57. Deo autem gratias, qui dedit no-

vers. 51. Saint Paul se place parmi ces derniers, comme s'il devait être témoin, lui aussi, de la résurrection générale : d'où l'on a conclu parfois de nouveau qu'il croyait à la proximité de la fin des temps. Voyez plus haut (notes de VII, 26) la réfutation de cette opinion erronée. En réalité, l'apôtre ignorait comme les autres hommes l'époque du second avènement de Jésus-Christ ; c'est donc simplement en vertu de ce que les grammairiens nomment le pluriel communicatif qu'il parle tantôt comme s'il devait être un jour lui-même ressuscité (cf. VI, 14 ; II Cor. IV, 14), tantôt comme s'il devait être seulement transformé. Ce langage contradictoire suffit à lui seul pour montrer que ses assertions ne prétendent rien préciser sur ce point, comme le disaient déjà saint Jean Chrysostome, *h. l.*, et saint Augustin, *de Civit. Dei*, XX, 20. — *Oportet enim...* (vers. 53). Saint Paul insiste sur l'absolue nécessité soit d'une résurrection, soit d'une transformation équivalente, pour que les corps des justes puissent participer à la bienheureuse éternité. — *Corruptibile hoc, mortale...* Notre corps corruptible, périssable. Comp. le vers. 50. Le pronom, très fortement accentué, implique évidemment « l'idée de la continuité du corps nouveau et du corps ancien ». — La formule *inducere incorruptionem* ou *immortalitatem* fait image. Ici, comme dans la seconde ép. aux Cor., V, 2-3, le corps glorieux des justes est envisagé comme un vêtement dont ils seront recouverts.

54-57. Victoire finale du Christ sur la mort. — *Cum mortale...* Avant cette proposition, de nombreux manuscrits grecs, le copte et quelques Pères insèrent les mots « cum corruptibile hoc induerit incorruptionem » (comp. le verset 53<sup>a</sup>). Ils sont omis par divers manuscrits importants et par plusieurs versions, comme par la Vulgate. — *Tunc fiet sermo...* C.-à-d., alors s'accomplira la parole (ὁ λόγος)... Moins bien, selon d'autres : Alors sera prononcée la parole... — *Qui scriptus...* Au livre d'Isaïe, XXV, 8. La citation est faite assez librement par l'apôtre. L'hébreu porte : Il (le Seigneur) a englouti la mort pour toujours ; et le sens est que,

dans la future Sion du ciel, il n'y aura plus de mort, ni de larmes, ni rien de tout ce qui afflige. Les Septante traduisent d'une façon très obscure : La mort a absorbé, après avoir prévalu. C'est à bon droit que saint Paul les abandonne ici. Le sens général reste le même, malgré les modifications qu'il apporte au texte : la mort a été comme engloutie et dévorée par son adversaire victorieux. Nous avons donc ici la contre-partie de la terrible sentence Gen. III, 19. — A cette perspective l'apôtre, empruntant encore à l'Ancien Testament une parole prophétique, fait retentir le chant de triomphe d'Osée, XIII, 14, qu'il cite d'après les LXX, à part de légers changements. Il s'agit visiblement d'une victoire complète remportée sur la mort, et, par conséquent, de l'anéantissement de cette dernière. Ce que le prophète Osée, d'après l'interprétation la plus probable de ce passage (voyez notre commentaire, t. VI, p. 384), avait affirmé au sujet de la résurrection spirituelle d'Israël en tant que peuple, est appliqué par saint Paul à la résurrection proprement dite des justes, à la fin des temps. — *Stimulus autem...* (vers. 56). L'apôtre complète le texte d'Osée par un commentaire très bref, afin de mieux préciser en quoi consiste la puissance de la mort. Son aiguillon, c.-à-d., ce d'où lui vient sa force, c'est le péché, puisqu'elle n'est entrée dans ce monde que grâce à lui. L'expression imagée « aiguillon » fait probablement allusion au dard venimeux qui termine la queue du scorpion (cf. Apoc. IX, 10 ; *Atl. d'hist. nat.*, pl. XLV, fig. 7, 10). — *Virtus... peccati lex.* Saint Paul résume dans ces quelques mots tout ce qu'il a dit dans l'épître aux Rom., IV, 5 et ss. : la loi mosaïque (ὁ νόμος, la loi par antonomase) fut sans doute un bien immense pour Israël ; mais, en vertu du principe « Nitimur in vetitum », elle a singulièrement multiplié la puissance du péché, bien loin de la détruire. Voyez saint Augustin, *Opus imperf. c. Julian.*, VI, 41 ; *de Perfect. justit.*, 6, etc. — *Deo autem...* (vers. 57). Si la loi juive a été incapable de délier les hommes soit du péché, soit de la mort, Notre-Seigneur Jésus-Christ a remporté cette double victoire

bis victoriam per Dominum nostrum Jesum Christum.

58. Itaque, fratres mei dilecti, stables estote, et immobiles; abundantes in opere Domini semper, scientes quod labor vester non est inanis in Domino.

qui nous a donné la victoire par notre Seigneur Jésus-Christ.

58. C'est pourquoi, mes frères bien-aimés, soyez fermes et inébranlables, travaillant toujours de plus en plus à l'œuvre du Seigneur, sachant que votre travail n'est pas vain dans le Seigneur.

## CHAPITRE XVI

1. De collectis autem, quæ fiunt in sanctos, sicut ordinavi ecclesiis Galatiæ, ita et vos facite.

2. Per unam sabbati unusquisque vestrum apud se seponat, recondens quod

1. Quant aux collectes qui ont lieu pour les saints, agissez, vous aussi, comme je l'ai ordonné aux églises de Galatie.

2. Le premier jour de la semaine, que chacun de vous mette à part chez lui

par son généreux sacrifice : de là cette fervente action de grâces. Elle retombe directement sur Dieu, à qui nous devons notre libérateur, le Verbe incarné. — *Qui dedit*. Au temps présent dans le grec (qui donne), pour marquer une certitude entière.

58. Petite exhortation servant de conclusion. — *Itaque...* C.-à-d., en conséquence de l'instruction qui précède. — L'apostrophe *fratres dilecti* respire une vive affection paternelle. — *Stables... et immobiles* : à savoir, dans la foi, spécialement en ce qui regarde le dogme de la résurrection. — *Abundantes* (métaphore très vivante) *in opere...* D'après les uns, dans les bonnes œuvres en général, appelées l'œuvre du Seigneur Jésus, parce qu'il les a prescrites et qu'il nous aide à les accomplir. D'autres donnent un sens plus spécial à cette expression, qui marquerait la collaboration à l'œuvre du Seigneur par excellence, c.-à-d., au développement de l'Église, de l'évangile. — Pour mieux encourager ses lecteurs à manifester ce saint zèle, Paul leur rappelle la riche récompense qui couronnera un jour leurs travaux : *scientes quod labor* (le grec *κόπος* désigne un labeur pénible)... — Les mots *in Domino* supposent que ce travail aura été exécuté en union intime avec Notre-Seigneur Jésus-Christ.

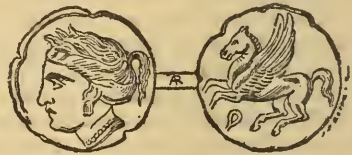
### ÉPILOGUE. XVI, 1-24.

Il contient, comme c'est le cas dans la plupart des épîtres de saint Paul, quelques recommandations d'ordre inférieur et personnel, et les salutations finales.

1° La collecte en faveur de l'église de Jérusalem. XVI, 1-4.

CHAP. XVI. — 1-4. L'apôtre trace quelques règles particulières, soit sur la manière de faire la cotisation, vers. 1-2, soit sur les moyens à prendre plus tard pour porter à Jérusalem la

somme recueillie, vers. 3-4. — *De collectis*. Au singulier dans le grec : au sujet de la collecte. — *Quæ... in sanctos*. Ces saints, c.-à-d., ces chrétiens auxquels était destinée l'aumône en question, ne sont pas désignés explicitement, parce que l'Église de Corinthe les connaissait



Drachme de Corinthe.

Paul lui en ayant parlé antérieurement, de vive voix ou dans sa lettre perdue (cf. v, 9). Rom. xv, 26, ils sont appelés « les pauvres d'entre les saints à Jérusalem », c.-à-d., les chrétiens pauvres de Jérusalem (voyez le commentaire).

— *Per unam sabbati*. Dans le grec : Chaque (*κατά* est distributif) premier jour de la semaine. Le vers. 2 explique en quoi devait consister le mode recommandé pour la quête : c'était « le système de la cotisation hebdomadaire ». Sur la formule hébraïque « una sabbati », pour désigner le premier jour de la semaine, c.-à-d., le dimanche, voyez Matth. xxviii, 1 ; Marc. xvi, 2 ; Luc. xxiv, 1 et Joan. xx, 1, 19. De bonne heure, ainsi qu'on le voit par ce passage et par Act. xx, 7, on substitua dans l'Église primitive la célébration du dimanche à celle du sabbat ; mais l'ancienne dénomination juive demeurait encore. Celle de « jour du Seigneur » ne fut employée qu'un peu plus tard. Cf. Apoc. i, 10, etc. — *Recondens*. Le grec a ici une belle expression : thésaurisant ; c.-à-d., accumulant peu à peu une somme qui finira par former un petit trésor. — *Quod ei bene...* Le grec exprime une autre pensée : Selon qu'il aura prospéré (dans ses



et amasse ce qui lui plaira, afin que ce ne soit pas à mon arrivée que les collectes se fassent.

3. Et lorsque je serai présent, j'enverrai avec des lettres, pour porter vos charités à Jérusalem, ceux que vous aurez approuvés.

4. Si la chose mérite que j'y aille moi-même, ils viendront avec moi.

5. Or j'irai chez vous lorsque j'aurai passé par la Macédoine ; car je passerai par la Macédoine ;

6. peut-être m'arrêterai-je chez vous, ou y passerai-je même l'hiver, afin que vous me conduisiez partout où j'irai.

7. Car je ne veux pas cette fois vous voir en passant, mais j'espère demeurer quelque temps auprès de vous, si le Seigneur le permet.

8. Je demeurerai cependant à Éphèse jusqu'à la Pentecôte ;

ei bene placuerit, ut non, cum venero, tunc collectæ fiant.

3. Cum autem præsens fuero, quos probaveritis per epistolas, hos mittam perferre gratiam vestram in Jerusalem.

4. Quod si dignum fuerit ut et ego eam, mecum ibunt.

5. Veniam autem ad vos, cum Macedoniam pertransiero, nam Macedoniam pertransibo ;

6. apud vos autem forsitan manebo, vel etiam hiemabo, ut vos me deducatis quocumque iero.

7. Nolo enim vos modo in transitu videre ; spero enim me aliquantulum temporis manere apud vos, si Dominus permiserit.

8. Permanebo autem Ephesi usque ad Pentecosten.

affaires) ; par conséquent, selon ses moyens. L'apôtre ne voulait pas que le soulagement des pauvres de Jérusalem devint une charge pour les autres Églises. Cf. II Cor. VIII, 13. — *Ut non cum...* Il désirait que tout fût prêt à son arrivée, afin qu'on pût porter immédiatement à Jérusalem le fruit de la collecte. D'ailleurs, une fois à Corinthe, il aurait mieux à faire qu'à s'occuper de recueillir des aumônes en détail. — *Quos... probaveritis...* (vers. 3). On reconnaît à ce trait toute la délicatesse et la sagesse de saint Paul. Il voulait, en ne se chargeant pas seul du produit de la quête, se mettre au-dessus de tout blâme et de tout soupçon, car il connaissait à fond la malice de ses ennemis. Cf. II Cor. VIII, 18 et ss. ; XII, 16-18. Toutefois, sa dignité apostolique exigeait qu'il ne se tint pas complètement à l'écart ; aussi se réserve-t-il d'envoyer lui-même les délégués, et de les introduire par une lettre de recommandation auprès des chefs de l'Église de Jérusalem (les mots *per epistolas* dépendent de *mittam* et non de *probaveritis*, comme l'ont déjà fort bien vu les anciens interprètes). — *Gratiam istam*. Appellation très noble pour désigner le fruit de la quête. C.-à-d., ce bienfait, ce don gracieux et gratuit. Comparez ces autres dénominations figurées : *εὐλογία*, bénédiction (II Cor. IX, 5) ; *κοινωνία*, communication (Rom. XV, 26) ; *leitourгия*, fonction sacrée (II Cor. IX, 12). Saint Paul n'emploie nulle part le nom cependant très beau d'aumône (*ἐλεημοσύνη*). — *Mecum ibunt*. Comp. Rom. XV, 25, où nous voyons l'apôtre prêt à se mettre en route pour Jérusalem, afin de « servir les saints », et Act. XX, 1-6, où il nous apparaît entouré des délégués de plusieurs Églises, qui devaient l'accompagner en Palestine.

2° Le prochain voyage de saint Paul à Corinthe. XVI, 5-9.

5-9. L'apôtre, après avoir annoncé brièvement sa visite vers 5<sup>a</sup>, et l'itinéraire qu'il se proposait de suivre pour venir en Achaïe, vers 5<sup>b</sup>, annonce aimablement qu'il désire faire un séjour prolongé auprès de ses chers Corinthiens, vers 6-7. Il mentionne ensuite l'époque approximative de son départ, vers 8-9. — *Veniam... ad vos*. Comp. IV, 19 ; XI, 34 ; XIV, 6, où il a déjà été question de cette visite. — *Cum Macedoniam...* D'après II Cor. I, 15, Paul avait d'abord formé le projet d'aller directement d'Éphèse à Corinthe, et de là en Macédoine. Il modifie maintenant cet itinéraire. Comp. Act. XX, 1 et ss. ; II Cor. II, 12-13 ; VIII, 1 ; IX, 2-4, où nous voyons la réalisation de son plan actuel. La raison de ce changement paraît tout évidente d'après cette lettre même. La situation entre Paul et les Corinthiens était trop tendue en ce moment, pour que sa visite fût aussi profitable qu'il le souhaitait. — *Apud vos...* (vers. 6). Obligé de retarder la visite qu'il avait promise aux chrétiens de Corinthe, Paul espère leur offrir ensuite un dédommagement, en demeurant assez longtemps auprès d'eux. — *Hiemabo*. On était alors au printemps, vers la Pâque (Introd., p. 118, et notes de V, 8). L'apôtre pensait consacrer l'été à revoir les Églises de Macédoine, arriver à Corinthe en automne, et y séjourner tout l'hiver. — *Ut... me deducatis...* Littéralement d'après le grec : Afin que vous me fassiez conduire en avant. Cette expression signifiait non seulement que Paul se ferait accompagner par eux, mais qu'il les laisserait pourvoir à ses besoins pendant son voyage subséquent. — Le trait *Nolo... in transitu...* (vers. 7), est plein de délicatesse et d'affection. — L'apôtre abandonne, selon sa coutume, la réalisation de ses projets à la volonté divine : *si Dominus...* Cf. IV, 19 ; Rom. XV, 32, etc. — *Permanebo... Ephesi...* (vers. 8). C'est là qu'il se trouvait alors. Voyez

9. Ostium enim mihi apertum est magnum, et evidens; et adversarii multi.

10. Si autem venerit Timotheus, videte ut sine timore sit apud vos; opus enim Domini operatur, sicut et ego.

11. Ne quis ergo illum spernat; deducite autem illum in pace, ut veniat ad me; expecto enim illum cum fratribus.

12. De Apollo autem fratre, vobis notum facio quoniam multum rogavi eum ut veniret ad vos cum fratribus; et utique non fuit voluntas ut nunc veniret: veniet autem cum ei vacuum fuerit.

13. Vigilate, state in fide, viriliter agite, et confortamini;

14. omnia vestra in caritate fiant.

9. car une grande porte m'y est visiblement ouverte, et les adversaires sont nombreux.

10. Si Timothée vient, veillez à ce qu'il soit sans crainte parmi vous; car il travaille à l'œuvre du Seigneur, comme moi-même.

11. Que personne donc ne le méprise; mais conduisez-le en paix, afin qu'il vienne auprès de moi, car je l'attends avec les frères.

12. Pour ce qui est de notre frère Apollos, je vous déclare que je l'ai beaucoup prié d'aller auprès de vous avec les frères; mais ce n'était décidément pas sa volonté de le faire maintenant: il ira lorsqu'il en aura la commodité.

13. Veillez, demeurez fermes dans la foi, agissez virilement, et fortifiez-vous;

14. que toutes vos œuvres soient faites avec amour.

l'Introd., p. 117, 4°. — *Usque ad Pentecosten.* C.-à-d., environ deux mois encore. — Cette prolongation de séjour est aussitôt motivée: *Ostium enim...* (vers. 9). Cette métaphore marque des facilités extérieures très favorables pour prêcher l'évangile avec fruit. Cf. Act. xiv, 26; II Cor. II, 12; Col. iv, 3. Au lieu de *evidens*, le grec a l'épithète ἐνεργής, efficace. — *Et adversarii...* Car l'opposition ne fera jamais défaut à la prédication évangélique, même dans les circonstances où elle est le plus favorablement reçue. C'était le cas à Éphèse sous ce double rapport, comme on le voit par le chap. xix des Actes.

3°. Quelques recommandations et exhortations. XVI, 10-18.

10-11. Timothée. — *Si... venerit...* D'après Iv, 17, saint Paul avait envoyé à Corinthe ce disciple de prédilection pour qu'il travaillât à pacifier les esprits; mais Timothée, accompagné d'Éraste, était d'abord parti pour la Macédoine (cf. Act. xix, 22). Il était donc possible qu'il n'arrivât pas avant son maître, et c'est en partie pour cela que l'apôtre s'était empressé d'écrire cette lettre, ayant appris que la situation s'était encore aggravée. — *Ut sine timore...* Timothée était alors très jeune, puisque, plusieurs années après, Paul lui parlait encore de sa jeunesse (cf. I Tim. iv, 12). Cette circonstance et le rôle délicat qui lui avait été confié pouvaient l'intimider en face des factions orgueilleuses de Corinthe. — *Opus enim...* Raison pour laquelle on devait le traiter avec prévenance et respect: il était, tout aussi bien que saint Paul, l'ouvrier de Dieu et de l'évangile. — *Ne quis... spernat* (vers. 11). Le grec signifie à la lettre: traiter comme un néant. — *Deducite.* Comme au vers. 6<sup>b</sup>: Conduisez-le en avant. — Il est probable que les mots *cum fratribus* désignent Éraste et

d'autres compagnons, que Paul avait associés à Timothée pour sa délicate mission. Le sens est donc: Je l'attends, ainsi que les frères envoyés avec lui. Moins bien, selon d'autres: Nous l'attendons, moi et les frères (c.-à-d., les chrétiens de Corinthe mentionnés plus bas, vers. 15 et ss.).

12. Apollos. — *De Apollo...* Voyez I, 12 et le commentaire. — *Utiqne non voluntas...* Très énergiquement dans le grec: Ce n'était absolument pas sa volonté. On conçoit qu'Apollos, dont le nom servait, quoique malgré lui, de drapeau à l'une des factions chrétiennes de Corinthe, ne voulût pas aller dans cette ville en ce moment (*ut nunc...*). D'autre part, saint Paul tenait à dégager sa responsabilité de ce côté, de crainte que les partisans d'Apollos ne l'accusassent lui-même d'avoir mis obstacle à sa visite; de là son assertion énergique: *multum rogavi...* — *Cum fratribus.* C.-à-d. avec Stéphane, Fortunatus et Achaïcus, qui se disposaient à rentrer bientôt à Corinthe. Voyez les vers. 15 et ss. — *Cum ei vacuum...* D'après le grec: Lorsqu'il trouvera le moment convenable.

13-14. Quelques recommandations d'ordre général. — Elles sont brèves, pressantes et s'adressent à tous les chrétiens de Corinthe. En cinq traits rapides, l'apôtre résume presque toute la vie chrétienne. Cette exhortation soudaine lui fut sans doute inspirée par la mention d'Apollos, qui lui rappelait le triste état de la communauté corinthienne. Les quatre premières expressions sont empruntées à la situation « d'une armée toute préparée au combat ». La dernière, *omnia... in caritate...*, va directement contre l'esprit de schisme, qui exerçait à Corinthe une influence si funeste.

15-18. Stéphane, Fortunatus et Achaïcus. — *Obsecro autem...* La construction de la phrase

15. Une prière *encore*, frères. Vous savez que les familles de Stéphanas, de Fortunat et d'Achaïcus sont les prémices de l'Achaïe, et qu'ils se sont consacrés eux-mêmes au service des saints;

16. ayez de la déférence pour de telles personnes, et pour tous ceux qui agissent et travaillent avec elles.

17. Je me réjouis de la présence de Stéphanas, de Fortunat et d'Achaïcus, parce qu'ils ont suppléé à ce que vous ne pouviez faire par vous-mêmes;

18. car ils ont consolé mon esprit et le vôtre. Sachez donc apprécier de tels hommes.

19. Les Églises d'Asie vous saluent. Aquila et Priscille, chez qui je demeure, vous saluent beaucoup dans le Seigneur, avec l'Église qui est dans leur maison.

20. Tous les frères vous saluent. Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser.

15. Obsecro autem vos, fratres, nostis domum Stephanæ, et Fortunati, et Achaïci, quoniam sunt primitiæ Achaïæ, et in ministerium sanctorum ordinaverunt seipsos;

16. ut et vos subditi sitis ejusmodi, et omni cooperanti et laboranti.

17. Gaudeo autem in presentia Stephanæ, et Fortunati, et Achaïci, quoniam id quod vobis deerat ipsi suppleverunt;

18. refecerunt enim et meum spiritum, et vestrum. Cognoscite ergo qui hujusmodi sunt.

19. Salutant vos ecclesiæ Asiæ. Salutant vos in Domino multum Aquila et Priscilla, cum domestica sua ecclesia, apud quos et hospitor.

20. Salutant vos omnes fratres. Salutate invicem in osculo sancto.

est assez irrégulière. Le mieux est de regarder les mots *nostis... seipsos*, c.-à-d. le vers. 15 presque tout entier, comme une parenthèse, et de rattacher le vers. 16 directement à « Obsecro... vos » : Je vous exhorte... à être soumis... — *Domum* (ici, la famille) *Stephanæ*. Il est généralement admis que les mots *et Fortunati, et Achaïci* ne sont pas authentiques en cet endroit, mais seulement au vers. 17, car ils manquent dans la plupart des manuscrits grecs. — *Quoniam...* L'apôtre signale deux motifs pour lesquels Stéphanas et sa maison étaient particulièrement dignes de respect. D'abord ils étaient, en ce qui concerne le christianisme, *primitiæ Achaïæ*; ce qui signifie qu'ils avaient les premiers adopté la foi dans cette province. Comp. I, 16, où Paul a dit qu'il avait lui-même baptisé cette famille privilégiée. — Second motif : *et in ministerium...* Le service des saints, auquel Stéphanas et les siens s'étaient consacrés d'une manière toute spontanée (c'est le sens de la formule *ordinaverunt seipsos*) consistait sans doute dans le soin des pauvres et des malades, et en d'autres œuvres analogues de bienfaisance. — *Et vos subditi...* (vers. 16). Il ne s'agit pas ici d'une soumission officielle, mais d'une subordination d'ordre moral, puisque Stéphanas n'exerçait pas de fonctions ecclésiastiques proprement dites. — *Et omni cooperanti...* L'apôtre exprime le désir que l'obéissance soit également pratiquée envers tous ceux qui se feraient les collaborateurs de cette sainte famille, pour le plus grand bien de l'Église. De ce nombre étaient Fortunatus et Achaïcus, qui reçoivent nommément leur part de louange : *Gaudeo autem...* (vers. 17). On croit assez généralement qu'ils avaient été délégués avec Stéphanas par les Corinthiens, pour apporter à saint Paul la lettre mentionnée ci-

dessus (voyez VII, 1 et les notes), et qu'ils furent chargés par lui d'emporter celle dont nous achevons l'étude. — *Id quod... deerat*. Dans le grec, à la lettre : Votre manque; c.-à-d. votre absence. La présence des délégués avait donc comblé en partie le vide que l'apôtre ressentait de l'absence de ses chers Corinthiens. La leçon de la Vulgate semblerait contenir un reproche : Ils ont suppléé à ce qui manquait de votre part, c.-à-d., à ce que vous deviez faire pour moi et que vous n'avez pas fait. Mais tel n'est certainement pas le sens. — *Refecerunt enim...* (vers. 18). Dans le grec : Ils ont reposé mon esprit. — *Et vestrum*. En effet, les trois délégués avaient éprouvé eux-mêmes un vrai bonheur à revoir Paul et à s'entretenir affectueusement avec lui; or la communauté tout entière était censée partager leur joie. — *Cognoscite...* Les connaître, cela veut dire ici : les apprécier et les honorer suivant leur valeur. — *Qui hujusmodi...* Dans le grec : De tels hommes.

4° Salutations diverses. XVI, 19-24.

19-20. En premier lieu, vers. 19<sup>a</sup>, celle des chrétientés fondées par Paul lui-même, ou sous sa direction, dans la province proconsulaire d'Asie : *ecclesiæ Asiæ*. Cf. Act. XIX, 10. — Ensuite, vers. 19<sup>b</sup>, celle, particulièrement intense (*multum, πολλά*), des saints époux *Aquila* et *Priscilla*, si étroitement liés à l'apôtre, et qui n'avaient pas peu contribué à la fondation de l'Église de Corinthe. Cf. Act. XVIII, 1 et ss., 26 et ss.; Rom. XVI, 3 et ss. Ils étaient actuellement à Éphèse avec saint Paul (cf. Act. XVIII, 18-19), et leur maison, comme plus tard à Rome, servait de local aux assemblées religieuses : *cum domestica...* Voyez Rom. XVI, 5 et les notes. — Les mots *in Domino* donnent un caractère religieux à cette salutation. — Le trait *apud quos...*

21. *Salutatio mea manu Pauli.*

22. *Si quis non amat Dominum nostrum Jesum Christum, sit anathema; Maran Atha.*

23. *Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum.*

24. *Caritas mea cum omnibus vobis in Christo Jesu. Amen.*

21. Je vous salue de ma propre main, moi Paul.

22. Si quelqu'un n'aime pas notre Seigneur Jésus-Christ, qu'il soit anathème; Maran atha.

23. Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous.

24. Mon amour est avec vous tous dans le Christ Jésus. Amen.

*hospitor* est omis dans la plupart des manuscrits grecs et des versions. Il n'est probablement pas authentique. — En troisième lieu vient la salutation générale de tous les chrétiens d'Éphèse : *omnes fratres*, vers. 20<sup>a</sup>. — Paul invite enfin les fidèles de Corinthe à se saluer mutuellement *in osculo sancto*. Sur cet usage, voyez Rom. xvi, 16 et le commentaire; I Petr. v, 4, etc.

21-24. Salutation de l'apôtre lui-même, servant de conclusion. — *Mea manu*. Tout ce qui précède avait été dicté par l'auteur à un secrétaire (voyez Rom. xvi, 22 et les notes). — *Pauli* représente évidemment sa signature, qui garantissait l'authenticité de l'épître. — Il y ajoute, « en guise de sceau », deux paroles très brèves, mais très significatives. La première, *Si quis non...* (vers. 22), ne révèle pas seulement tout son amour pour Notre-Seigneur Jésus-Christ; elle contient en outre une menace tacite pour ceux des fidèles de Corinthe que le manque d'affection envers le divin Maître avait entraînés dans les graves abus qu'a signalés le corps de l'épître. L'équivalent grec du latin *amat* est *φιλεί*, qui dénote un amour plus familier, plus tendre, que le verbe *ἀγαπάω*. Comp. Joan. xxi, 15 et ss. Sur la signification du mot *anathema*,

voyez les notes de xii, 3 et de Rom. ix, 3. — La seconde parole, *Maran atha*, correspond, d'après l'opinion la plus vraisemblable, à deux mots araméens, dont le premier signifie : Notre-Seigneur, et le second : est venu (avec le sens du présent : Notre-Seigneur vient). Dans ce cas, l'apôtre insinuerait par cette formule que l'anathème qu'il vient de prononcer se réalisera infailliblement au retour de Jésus-Christ sur la terre. Quelques orientalistes contemporains coupent autrement les deux mots : *Marāna tha*; Notre-Seigneur, viens! Ce serait alors un appel tout semblable à celui que nous lisons dans l'Apoc., xxii, 20 : « Veni, Domine Jesu. » Quant à l'emploi de la langue araméenne, il n'est pas plus surprenant pour cette expression, employée dans l'ancienne liturgie, que les mots Amen, Hosanna, etc. Voyez la *Didaché*, 10. — *Gratia Domini...* (vers. 23). Pour conclure, un souhait semblable à ceux de Rom. xvi, 24, de II Cor. xiii, 14 et de Gal. vi, 18, avec l'assurance de la paternelle affection de l'auteur (*caritas mea...*, vers. 24). — *In Christo...* : car Jésus-Christ est le vrai fondement de la charité qui unit entre eux tous les chrétiens.



# DEUXIÈME ÉPÎTRE

## AUX CORINTHIENS

### INTRODUCTION <sup>1</sup>

1<sup>o</sup> *L'occasion et le but* <sup>2</sup>. — Selon II Cor. II, 13 (cf. XII, 18), quelque temps après avoir adressé aux Corinthiens sa première épître, saint Paul avait envoyé d'Éphèse auprès d'eux son disciple Tite, pour se rendre compte de l'effet produit par ses graves remontrances. Tite devait le rejoindre à Troas et lui apporter les nouvelles, ardemment désirées, de ce qui se passait à Corinthe. L'apôtre se dirigea donc vers Troas. Mais comme Tite tardait à venir, il ne put résister, ainsi qu'il le dit lui-même, à l'anxiété qui le pressait ; car il craignait soit d'avoir blessé ses chers néophytes, soit d'apprendre que le désordre avait empiré. Il s'embarqua alors pour la Macédoine.

Son disciple le rejoignit enfin, et le consola par les nouvelles, excellentes sur bien des points, qu'il lui apportait de Corinthe. Tite avait été accueilli avec beaucoup d'affection ; la lecture de la lettre avait produit sur la plupart des membres de la communauté des impressions profondes de regret et de tristesse ; on désirait revoir au plus tôt l'apôtre bien-aimé et obtenir son pardon <sup>3</sup>. L'incestueux, qu'on avait traité avec la sévérité exigée par saint Paul, était revenu à résipiscence et avait manifesté une grande douleur de sa conduite passée <sup>4</sup>. Néanmoins, tout n'était pas encore parfait dans l'Église de Corinthe. Paul apprit de son disciple que ses ennemis acharnés, les judaïsants, étaient demeurés inflexibles. Exaspérés par l'énergie de l'apôtre, ils critiquaient de plus en plus sa manière de faire, et osaient même contester et attaquer son autorité apostolique ; ils lui reprochaient sa prétendue versatilité <sup>5</sup>, sa dureté, son orgueil. De plus, la collecte pour les pauvres de Jérusalem (cf. I Cor. XVI, 1 et ss.) n'avait

<sup>1</sup> Pour les commentaires catholiques, voyez la p. 12. Nous ajouterons : A. Maier, *Commentar über den zweiten Briefe an die Korinther*, Fribourg en Brisgau, 1865 ; Cornely, *Epistola ad Corinthios altera*, Paris, 1892.

<sup>2</sup> Pour l'authenticité, voyez l'Introd. gén., p. 8-9. C'est sans raison que, de nos jours, quelques faux critiques ont contesté l'unité de cette épître, et prétendu qu'elle a été formée

au moyen de deux ou trois lettres de saint Paul, combinées après coup en une seule. Leur motif est que le ton n'est pas le même partout ; mais cette raison n'a aucune valeur, puisque la variété du ton tient à la diversité des sujets traités.

<sup>3</sup> Cf. II Cor. VII, 7 et ss.

<sup>4</sup> Cf. II, 6 et ss.

<sup>5</sup> Cf. II Cor. I, 17 et ss.

pas encore été suffisamment organisée <sup>1</sup>. Les détails qui concernaient la perversité des judaïsants allèrent droit au cœur de Paul, car ils lui firent craindre que l'on ne réussit à lui enlever la confiance des chrétiens de Corinthe, pour leur plus grand malheur.

Ces nouvelles, bonnes et fâcheuses, furent l'occasion de la seconde épître aux Corinthiens. Écrite sous le coup de vives émotions, soit tristes, soit joyeuses, il n'est pas étonnant qu'elle les reflète tout du long : on y sent vibrer plus qu'ailleurs l'âme ardente de l'apôtre.

Le but de l'épître ressort directement des circonstances de son origine. Il semblerait que l'écrivain sacré a voulu le marquer lui-même, XIII, 10, lorsqu'il dit : « J'écris ces choses étant absent, afin que, présent, je n'aie pas à user de rigueur, selon l'autorité que le Seigneur m'a donnée pour l'édification et non pour la destruction. » Par cette autre lettre, il voulait donc impressionner de telle sorte les fidèles de Corinthe, rétablir si complètement avec eux l'intimité des relations premières, que, toute froideur et toute gêne ayant disparu, il pût travailler efficacement à leur bien durant la visite qu'il se préparait à leur faire. Pour cela, il cherche aimablement, délicatement, à atténuer certains passages de sa précédente lettre, en mettant à découvert, devant ses amis qu'il croyait avoir froissés, la tendresse de son affection paternelle. Mais, d'un autre côté, comme il comprenait que les judaïsants étaient des adversaires acharnés et sans conscience, dont les menées audacieuses finiraient par ruiner sa réputation et son autorité d'apôtre, il les démasque ouvertement et fait une apologie en règle de sa conduite, un vrai plaidoyer « pro domo sua », dans l'intérêt non seulement de sa dignité, mais aussi du christianisme, qui aurait péri à tout jamais, si l'erreur des judaïsants eût prévalu <sup>2</sup>.

2° *Le sujet et la division.* — De ce qui a été dit plus haut, il résulte que le thème traité dans la seconde épître aux Corinthiens est en grande partie personnel : Paul y fait son apologie comme prédicateur de l'évangile ; il y justifie ses droits à l'apostolat. Ce qui ne se rapporte pas directement à ce sujet est accessoire, ou introduit par manière de digression. C'est le cas pour les chapitres VIII et IX ; qui parlent assez longuement de la quête déjà mentionnée dans la première lettre <sup>3</sup>.

Nous n'aurons donc pas ici des pages dogmatiques, comme dans les épîtres aux Romains, aux Galates, aux Éphésiens, etc., ni des pages morales et pratiques, comme dans la première aux Corinthiens. En échange, nous trouverons dans cet écrit, comme on l'a très bien dit, le « pectus paulinum » tout entier, en même temps que nous y lirons de très intéressants détails sur sa vie extérieure ou spirituelle <sup>4</sup>.

Quoique saint Paul eût reçu d'excellentes nouvelles de Corinthe lorsqu'il la composa, il était tellement sous l'impression des fâcheux messages qu'on lui avait communiqués au sujet des judaïsants et de leurs indignes manœuvres, que la tristesse enveloppe la lettre presque tout entière. « Si l'espérance est la note dominante des épîtres aux Thessaloniens, la joie la note dominante de l'épître aux Philippiens, la foi celle de l'épître aux Romains, les choses célestes celle de l'épître aux Éphésiens, l'affliction est le sentiment qui prédomine dans la seconde épître aux Corinthiens <sup>5</sup>. »

L'analyse détaillée de cette lettre est assez difficile <sup>6</sup>, tant le va-et-vient des

<sup>1</sup> Voyez II Cor. VIII, 1 et ss.

<sup>2</sup> Voyez Act. xv, 1 et le commentaire.

<sup>3</sup> Cf. I Cor. XVI, 1-4.

<sup>4</sup> Voyez XI, 22-23 ; XII, 1-10.

<sup>5</sup> Les mots *θλίψις*, « tribulatio », et *θλιβομαι*, « tribulor », y reviennent souvent.

<sup>6</sup> Voyez le commentaire, et notre *Biblia sacra*, p. 1275-1283.

idées est fréquent et rapide; mais la division générale est fort claire. Après l'introduction épistolaire habituelle, I, 1-11, nous trouvons trois parties bien tranchées. 1° Saint Paul présente d'abord un exposé apologétique de son caractère et de sa conduite comme apôtre (I, 12-VII, 16); cet exposé est accompagné de cordiales exhortations, et de notes se rapportant à l'impression produite par la première lettre dans l'Église de Corinthe. 2° La seconde partie renferme ce qu'on appellerait de nos jours un sermon de charité (VIII, 1-IX, 15); elle presse les Corinthiens de mettre à part de riches aumônes pour les chrétiens pauvres de Jérusalem et leur décrit les avantages d'une telle générosité. 3° La troisième partie (X, 1-XII, 18) est personnelle comme la première, mais avec cette différence qu'elle est surtout polémique. Paul y maintient énergiquement ses droits apostoliques en face de ses adversaires déloyaux. De brefs avertissements et les salutations ordinaires servent de conclusion (XII, 19-XIII, 13).

3° *Le lieu et l'époque de la composition* sont aisés à déterminer. Quand l'apôtre écrivit cette lettre, il n'était plus à Éphèse comme au temps de sa première épître aux Corinthiens, mais il avait déjà gagné la Macédoine, après un séjour d'une durée incertaine à Troas<sup>1</sup>. C'est pendant qu'il résidait en Macédoine qu'il la composa; peut-être à Philippes, comme le disent d'anciens manuscrits.

La date est à peu près la même que pour la lettre précédente. Celle-ci datait très probablement du printemps de l'année 57<sup>2</sup>; la nôtre fut écrite quelques mois plus tard, vers le commencement ou le milieu de l'été. On obtient ce résultat par un calcul très simple: Paul envoie Tite d'Éphèse à Corinthe pour avoir des nouvelles, et va lui-même l'attendre à Troas<sup>3</sup>; or Tite mit certainement plus de deux mois pour aller à Corinthe, en revenir et aller rejoindre ensuite son maître, qui était parti pendant ce temps pour la Macédoine.

<sup>1</sup> Cf. II Cor. II, 12-13.

<sup>2</sup> Voyez la p. 118.

<sup>3</sup> Page 215.

# DEUXIÈME ÉPÎTRE AUX CORINTHIENS

## CHAPITRE I

1. Paulus, apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, et Timotheus frater, ecclesiæ Dei quæ est Corinthi, cum omnibus sanctis qui sunt in universa Achaia.

2. Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

3. Benedictus Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi, Pater misericordiarum, et Deus totius consolationis,

1. Paul, apôtre de Jésus-Christ par la volonté de Dieu, et Timothée son frère, à l'Église de Dieu qui est à Corinthe, et à tous les saints qui sont dans toute l'Achaïe.

2. Que la grâce et la paix vous *soient données* par Dieu notre Père, et par le Seigneur Jésus-Christ.

3. Béni soit Dieu, qui est aussi le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation,

### PRÉAMBULE. I, 1-11.

Il se compose de la salutation et de l'action de grâces accoutumées.

1° La salutation. I, 1-2.

CHAP. I. — 1-2. Elle ne diffère pas beaucoup de celle qu'on lit en tête de la première épître aux Corinthiens, I, 1-3 (voyez les notes); elle est seulement un peu plus concise. — *Et Timotheus*. I Cor. I, 1<sup>b</sup>, c'est le nom de Sosthènes qui était cité après celui de l'apôtre. Timothée, le disciple privilégié de saint Paul, reçoit cet honneur dans cinq autres épîtres (Phil., Col., I et II Thess., Philem.). Sa mention en cet endroit prouve qu'après être allé à Corinthe (cf. I Cor. IV, 16; XVI, 10-11) il avait rejoint son maître en Macédoine. Il était d'ailleurs très connu des Corinthiens, ayant collaboré à la fondation de leur Église (cf. I, 19; Act. XVII, 5). — Par les mots *cum omnibus sanctis* Paul dédie sa lettre non seulement à la chrétienté de Corinthe, mais aussi à celles qui s'étaient formées dans la région. — *In Achaia*. Cette province romaine, dont Corinthe était la capitale, se composait de l'Hellade et du Péloponnèse. — *Gratia vobis...* (vers. 2). Formule identique à celle de Rom. I, 8.

2° L'action de grâces à Dieu. I, 3-11.

Le plus souvent, dans les écrits pauliniens, cette partie de l'épître concerne surtout les bienfaits spéciaux que les destinataires avaient reçus de Dieu. Cf. Rom. I, 6 et ss.; I Cor. I, 4 et ss.; Phil. I, 3 et ss., etc. Ici, elle se rapporte directement à l'apôtre et à une consolation qui lui avait été envoyée du ciel au milieu de ses tristesses. Néanmoins, elle a trait aussi aux Corinthiens de la façon la plus délicate, car saint Paul y exprime une double certitude : d'abord celle d'être rendu plus capable, par ses tribulations mêmes, de bien remplir son ministère à leur égard, puis celle de posséder leurs sympathies dans ses périls et le secours de leurs prières.

3-7. Que Dieu soit béni pour les consolations qu'il a ménagées à l'apôtre des Gentils parmi des peines très grandes! — *Benedictus...* Comp. Eph. I, 3, où on trouve la même formule. Voyez aussi Rom. I, 25, etc. D'ordinaire, Paul emploie en cet endroit l'expression synonyme : Je rends grâces à Dieu. Cf. Rom. I, 8; I Cor. I, 4; Phil. I, 3, etc. — *Deus et Pater...* Ces deux noms dépendent d'un seul et même article dans le grec (ὁ Θεὸς καὶ πατήρ); d'où il suit qu'il est mieux de rattacher les mots *Domini nostri...*



4. qui nous console dans toutes nos tribulations, afin que nous puissions, nous aussi, par l'encouragement que nous recevons nous-mêmes de Dieu, consoler ceux qui sont pressés par toutes sortes de maux ;

5. car, de même que les souffrances du Christ abondent en nous, notre consolation abonde aussi par le Christ.

6. Or, soit que nous soyons affligés, c'est pour votre encouragement et votre salut ; soit que nous soyons consolés, c'est pour votre consolation ; soit que nous soyons encouragés, c'est pour votre encouragement et votre salut, qui s'accomplit par le support des mêmes souffrances que nous souffrons aussi :

7. ce qui nous donne une ferme espérance pour vous, sachant que si vous avez part aux souffrances, vous aurez part aussi à la consolation.

8. Car nous ne voulons pas que vous ignoriez, mes frères, l'affliction qui nous

4. qui consolatur nos in omni tribulatione nostra, ut possimus et ipsi consolari eos qui in omni pressura sunt, per exhortationem qua exhortamur et ipsi a Deo ;

5. quoniam sicut abundant passiones Christi in nobis, ita et per Christum abundat consolatio nostra.

6. Sive autem tribulamur pro vestra exhortatione et salute ; sive consolamur pro vestra consolatione ; sive exhortamur pro vestra exhortatione et salute, quæ operatur tolerantiam earundem passionum quas et nos patimur :

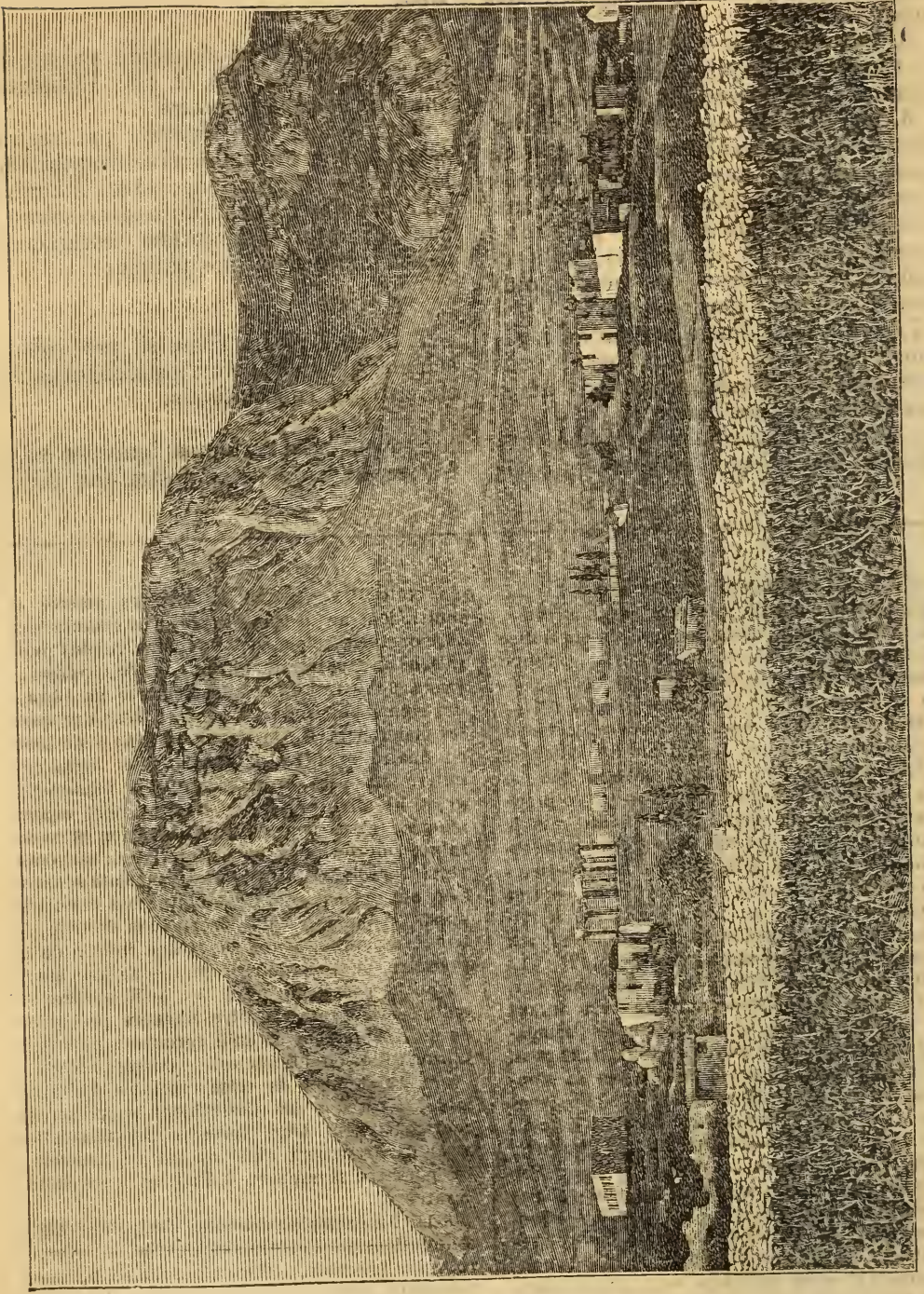
7. ut spes nostra firma sit pro vobis, scientes quod sicut socii passionum estis, sic eritis et consolationis.

8. Non enim volumus ignorare vos, fratres, de tribulatione nostra quæ facta

aussi bien au premier qu'au second. Comme l'affirment saint Jean Chrysostome, saint Jérôme, etc., il n'y a pas le moindre inconvénient à dire que Dieu est le Dieu de Jésus-Christ, puisque le Sauveur lui-même s'est servi de cette locution. Cf. Joan. xx, 17. Voyez aussi Eph. i, 17. — Le beau titre *Pater misericordiarum* va servir de transition à l'apôtre. Il équivaut à « Père très miséricordieux », Père dont la miséricorde est pour ainsi dire l'essence propre. — C'est précisément à cause de cette infinie bonté que le Seigneur est aussi nommé *Deus totius consolationis* : un Dieu qui sait préparer toutes sortes de consolations à ceux qui souffrent. — *Qui consolatur...* (vers. 4). Paul s'applique à lui-même, tout en pensant aussi à Timothée et aux autres ouvriers évangéliques (*nos*), ce qu'il vient de dire de la bonté divine en termes généraux. — *In omni tribulatione...* Nulle part autant que dans cette lettre il ne signale les tribulations de son apostolat. Voyez surtout xi, 23 et ss. — *Ut possimus...* Dieu répand sur ses missionnaires des consolations spéciales lorsqu'ils sont dans la peine, pour les rendre capables de consoler à leur tour les fidèles atteints par l'épreuve. — *Per exhortationem...* D'après le grec : Par les consolations dont nous sommes nous-mêmes consolés par Dieu. De même au vers. 6. — *Quoniam sicut...* (vers. 5). Preuve que Paul et ses auxiliaires sont à même de jouer le rôle de consolateurs : si leurs afflictions sont nombreuses, leurs joies ne le sont pas moins. — *Passiones Christi*. Non pas les souffrances endurées par le Christ, mais celles que tout chrétien doit supporter à la suite et à l'exemple de son Maître. Cf. Gal. vi, 17 ; Phil. iii, 10, etc. — *Ita et per Christum...* Déjà le psalmiste pouvait dire,

Ps. xciii, 19 : Quand les pensées amères se multiplient au dedans de moi, vos consolations (ô mon Dieu) réjouissent mon âme. A plus forte raison un apôtre du Christ. — *Sive autem...* (vers. 6). « Les différents membres de phrase qui composent ce verset sont en désordre dans les manuscrits. On les trouve arrangés de trois ou quatre manières distinctes. » La leçon primitive est peut-être, d'après les manuscrits grecs les plus anciens : Soit que nous soyons affligés, (c'est) pour votre consolation et votre salut ; soit que nous soyons consolés, (c'est) pour votre consolation, qui opère la patiente soumission aux mêmes souffrances que nous endurons aussi. La Vulgate a une proposition de trop, la troisième, qui est une répétition inutile de la première. Ce passage reproduit sous une autre forme la pensée du vers. 5 : qu'il souffre ou qu'il soit consolé, l'apôtre n'ignore pas qu'en fin de compte tout ce qu'il éprouve a pour but la sanctification des fidèles. — *Ut spes nostra...* (vers. 7). L'objet de cette espérance inébranlable, c'est que les Corinthiens supporteront courageusement leurs épreuves providentielles et qu'ils arriveront ainsi au salut : *scientes...* (ce participe se rapporte à Paul et à ses collaborateurs).

8-11. Un exemple particulier des peines et des consolations de l'apôtre des Gentils. — *Non... volumus ignorare...* Formule solennelle, assez fréquente dans les écrits de saint Paul. Cf. Rom. i, 13 ; xi, 25 ; I Cor. x, 1 ; xii, 1, etc. — *De tribulatione... quæ...* On ne saurait déterminer avec certitude l'événement spécial sur lequel porte l'allusion. L'opinion d'après laquelle il s'agrait de l'émeute d'Éphèse (Act. xix, 23 et ss.) n'est pas sans vraisemblance. On a pensé



Vue générale de Corinthe. (D'après une photographie.)

est survenue en Asie, dont nous avons été accablés excessivement et au-dessus de nos forces, à tel point que nous étions même las de vivre.

9. Mais nous avons entendu en nous-mêmes l'arrêt de *notre* mort, afin que nous ne mettions point notre confiance en nous, mais en Dieu, qui ressuscite les morts ;

10. qui nous a délivrés de si grands périls, qui nous en délivre, et qui, comme nous l'espérons de lui, nous en délivrera encore ;

11. vous-mêmes aussi nous assistant par vos prières pour nous, afin que, de nombreuses personnes nous ayant obtenu ce bienfait, un grand nombre aussi en rende grâces pour nous.

12. Car ce qui fait notre gloire, c'est le témoignage de notre conscience, que

est in Asia, quoniam supra modum gravati sumus supra virtutem, ita ut tæderet nos etiam vivere.

9. Sed ipsi in nobismetipsis responsum mortis habuimus, ut non sinus fidentes in nobis, sed in Deo, qui suscitavit mortuos ;

10. qui de tantis periculis nos eripuit, et eruit ; in quem speramus quoniam et adhuc eripiet ;

11. adjuvantibus et vobis in oratione pro nobis, ut ex multorum personis, ejus quæ in nobis est donationis, per multos gratiæ agantur pro nobis.

12. Nam gloria nostra hæc est, testimonium conscientiæ nostræ, quod in

aussi aux « adversarii multi » mentionnés I Cor. xvi, 9, et à une grave maladie qui aurait mis la vie de l'apôtre en péril. — *In Asia*. Dans la province de l'Asie proconsulaire. Voyez I Cor. xvi, 19, etc. — *Supra modum...* L'épreuve en question fut extrêmement rude, ainsi qu'il ressort de cette petite description très énergique. — *Ita ut tæderet...* Dans le grec : Au point que je désespérais de vivre. — L'expression *responsum mortis habuimus* fait image. L'apôtre se demandait alors : Pourrai-je survivre ? Et tout lui répondait, au dedans de lui : Non, tu mourras certainement. — *Ut non sinus...* Sa foi vive lui révélait l'intention que Dieu se proposait en le mettant ainsi à l'épreuve ; il fallait qu'il apprît de la sorte à connaître sa propre faiblesse et à mettre toute sa confiance dans le Seigneur. Le trait *qui suscitavit...* est destiné à bien mettre en relief l'étendue de la puissance divine. — De fait, c'est grâce à Dieu que Paul avait échappé à ce terrible danger : *qui de tantis...* (vers. 10). On lit dans le grec : Il m'a arraché à une telle mort (ou au pluriel, d'après une variante : à de telles morts). — *In quem speramus...* Le passé était pour l'apôtre une garantie en vue de l'avenir ; surtout, ajoute-t-il avec sa courtoisie ordinaire, si ses chers Corinthiens imploraient pour lui le secours de Dieu : *adjuvantibus...* (vers. 11). — La proposition qui suit, *ut ex multorum...*, est un peu obscure au premier abord, à cause des inversions multiples qu'on y rencontre. En voici, croyons-nous, la meilleure traduction : Afin que la faveur (*donationis, χάρισμα*) qui nous sera accordée en considération de beaucoup de personnes, (*ex multorum...* ; mieux : « ex multis personis ») soit l'objet de l'action de grâces d'un grand nombre pour nous. Paul veut dire : Si vous priez pour moi, comme je l'espère, de même qu'il y aura beaucoup de chrétiens qui contribueront à m'obtenir la grâce de Dieu, de même il y en aura

beaucoup aussi qui remercieront le Seigneur des bienfaits que j'aurai ainsi obtenus.

#### PREMIÈRE PARTIE

**Exposé apologétique de la conduite et du caractère de saint Paul en tant qu'apôtre.** I, 12-VII, 16.

Après cette entrée en matière, dans laquelle il n'a pas moins manifesté sa foi et sa piété envers Dieu que son affection pour les fidèles de Corinthe, Paul aborde immédiatement le thème de sa justification personnelle, rendue nécessaire par les accusations de tout genre que ses adversaires avaient lancées contre lui.

§ I. — *Personne à Corinthe n'était en droit de l'accuser de manquer de sincérité.* I, 12-II, 17.

Paul entre ici dans quelques détails minutieux ; mais il fallait bien qu'il suivit l'attaque là où elle s'était portée.

1° Loyauté parfaite de ses relations avec les Corinthiens. I, 12-14.

12. Sa conduite en général a été irréprochable. — *Nam gloria...* « Ces paroles se lient intimement à celles qui précèdent. Paul venait de demander aux Corinthiens leurs prières en sa faveur... ; il ajoute qu'il croit les avoir méritées. » — *Gloria nostra*. Le grec (*καύχησις ἡμῶν*) serait mieux traduit par « gloriatio nostra ». Cette glorification de l'apôtre consistait (*hæc est*) dans le témoignage très net que sa conscience lui rendait de la droiture perpétuelle de sa conduite. — *In simplicitate*. Le mot *cordis* manque dans le texte grec et dans la plupart des manuscrits latins. Au lieu de *ἐν ἀπλότῃτι*, en simplicité, leçon garantie par la plupart des témoins, quelques critiques contemporains préférèrent la variante *ἐν ἀγιότητι*, en sainteté, favorisée par quelques manuscrits très

simplicitate cordis et sinceritate Dei, et non in sapientia carnali, sed in gratia Dei, conversati sumus in hoc mundo, abundantius autem ad vos.

13. Non enim alia scribimus vobis quam quæ legistis, et cognovistis; spero autem quod usque in finem cognoscetis,

14. sicut et cognovistis nos ex parte, quod gloria vestra sumus, sicut et vos nostra, in die Domini nostri Jesu Christi.

15. Et hac confidentia volui prius venire ad vos, ut secundam gratiam haberetis,

nous nous sommes conduits dans ce monde, et surtout à votre égard, dans la simplicité du cœur et la sincérité de Dieu, nullement avec la sagesse de la chair, mais dans la grâce de Dieu.

13. Car nous ne vous écrivons pas autre chose que ce que vous avez lu et reconnu; et j'espère que vous reconnaîtrez jusqu'à la fin,

14. comme vous l'avez reconnu en partie, que nous sommes votre gloire, de même que vous serez la nôtre au jour de notre Seigneur Jésus-Christ.

15. C'est dans cette confiance que je voulais aller d'abord chez vous, afin que vous eussiez une seconde grâce,

anciens, mais qui donne un sens moins satisfaisant. La simplicité est opposée ici à la duplicité. — *Et sinceritate*. Le génitif *Dei* n'est pas, comme le pensent quelques commentateurs, un superlatif à la façon hébraïque (cf. Ps. LXXVII, 16 : les montagnes de Dieu), pour désigner une sainteté très grande, idéale. Il n'équivaut pas non plus à « erga Deum »; mais il marque l'origine de la qualité en question : une sincérité venant de Dieu, octroyée par lui. — *In sapientia carnali*. Paul nomme ainsi des considérations humaines, suggérées par la chair et l'intérêt propre. Il n'avait aucune arrière-pensée de ce genre. — *Sed in gratia...* C'est l'opposé de la sagesse charnelle, car la grâce divine n'excite que des sentiments nobles, généreux, et donne la mort à l'égoïsme, à l'astuce. — Le trait délicat *abundantius... ad vos* ne signifie pas que la conduite de l'apôtre avait été moins sincère ailleurs qu'à Corinthe, mais seulement que les Corinthiens, chez lesquels il avait résidé plus longtemps, avaient eu plus de preuves de sa simplicité et de sa loyauté.

13-14. Ses lettres ont toujours été empreintes de sincérité. — *Non enim alia...* Elles avaient été l'expression vraie de sa pensée. — *Quæ legistis, et...* Au temps présent dans le grec, et avec un jeu de mots intraduisible : ἃ ἀναγινώσχετε ἢ καὶ ἐπιγινώσχετε. Ce qu'on lisait, c'était le sens naturel des mots; ce que l'on connaissait, c'était Paul, tel que sa manière d'agir et sa prédication l'avaient révélé. Il ne fallait pas chercher autre chose dans sa correspondance, qui ne cachait et ne colorait rien. — *Spero autem...* L'apôtre exprime la confiance qu'à l'avenir les Corinthiens feront une expérience de plus en plus complète de sa sincérité, de sorte qu'au jour du jugement général, ils pourront se glorifier de l'avoir eu pour maître, tandis qu'il se glorifiera lui-même de les avoir eus pour disciples. — La proposition *sicut et cognovistis...* (vers. 14) forme une petite parenthèse. — *Ex parte*. D'après les uns : d'une manière imparfaite, par contraste avec la connaissance parfaite que les Corinthiens auront de Paul dans l'autre vie. D'après les autres, cette

restriction porterait plutôt sur le nombre que sur le mode : Beaucoup d'entre vous me connaissent actuellement, mais non pas tous. La première interprétation cadre mieux avec le contexte. — *Gloria (καύχημα) vestra* : un sujet de gloire pour vous. — *In die Domini...* : au jour solennel où Jésus-Christ viendra juger les vivants et les morts. Alors tout sera mis en pleine lumière.

2° Son changement d'itinéraire ne doit pas être attribué à la légèreté. I, 15-II, 17.

Avant d'écrire sa première épître aux Corinthiens, saint Paul avait conçu et leur avait communiqué un plan de voyage qui était tout au rebours de celui dont il avait commencé l'exécution lorsqu'il écrivait la lettre actuelle. Son premier dessein consistait à aller directement d'Éphèse à Corinthe par mer, à visiter ensuite les Églises de Macédoine, et à revenir ensuite à Corinthe, d'où il irait à Jérusalem. Mais voici qu'au contraire il s'était dirigé tout d'abord d'Éphèse vers la Macédoine, où il se trouvait depuis quelque temps. Cf. II, 12-13; I Cor. XVI, 5 et ss. Ses adversaires n'avaient pas manqué d'exploiter ce fait contre lui, l'accusant d'instabilité, de mobilité de caractère. Il se disculpe également sur ce point.

15-16. Le premier itinéraire de l'apôtre. — Les mots *Et hac confidentia* servent de transition. C.-à-d. : dans la confiance que vous ne doutez pas de ma loyauté à votre égard. — *Volui*. Les lignes suivantes prouvent que saint Paul avait fait connaître son intention aux Corinthiens, soit par un messenger, soit dans sa lettre malheureusement perdue (voyez I Cor. V, 9 et le commentaire). — *Ut... gratiam...* C'est sa visite à Corinthe que l'apôtre appelle une grâce pour les fidèles de cette ville, et à bon droit, car il savait que la présence d'un envoyé du Christ est accompagnée de nombreuses bénédictions. Cf. Rom. I, 11; XV, 29, etc. Quant à l'épithète *secundam*, elle a été diversement interprétée. Suivant Estius et d'autres, la première grâce consistait dans le premier voyage de Paul à Corinthe et dans la fondation de la chrétienté qui y florissait; la seconde grâce serait

16. et passer par chez vous en allant en Macédoine, revenir ensuite de Macédoine chez vous, et me faire conduire par vous en Judée.

17. Ayant donc voulu cela, est-ce que j'ai usé de légèreté? ou bien, ce que je projette, le projetterais-je selon la chair, de sorte qu'il y ait en moi le Oui et le Non?

18. Mais Dieu, qui est fidèle, m'est témoin que, dans la parole que je vous ai annoncée, il n'y a pas eu de Oui et de Non.

19. Car le Fils de Dieu, Jésus-Christ, qui vous a été prêché par nous, c'est-à-dire par moi, par Silvain et par Timothée, n'a pas été Oui et Non; mais c'est Oui qui a été en lui.

20. En effet, autant qu'il y a de pro-

16. et per vos transire in Macedoniam, et iterum a Macedonia venire ad vos, et a vobis deduci in Judæam.

17. Cum ergo hoc voluissem, numquid levitate usus sum? Aut quæ cogito, secundum carnem cogito, ut sit apud me Est et Non?

18. Fidelis autem Deus, quia sermo noster, qui fuit apud vos, non est in illo Est et Non?

19. Dei enim Filius, Jesus Christus, qui in vobis per nos prædicatus est, per me, et Silvanum, et Timotheum, non fuit Est et Non; sed Est in illo fuit.

20. Quotquot enim promissiones Dei

la visite dont il est parlé ici même. Mais ce sentiment est inexact, car cette visite était en réalité la troisième et non la seconde. Cf. XII, 14; XIII, 1 et ss., etc. On ne peut guère dire non plus que la présente lettre était la première grâce, et que la présence de l'apôtre serait la seconde. Le sens de cette expression est plutôt que, dans l'hypothèse où Paul aurait exécuté son premier projet, comme il aurait fait à Corinthe deux séjours successifs durant un même voyage, les chrétiens de cette cité auraient joui deux fois des grâces attribuées à sa visite apostolique. — *A vobis deduci...* Sur cette locution, voyez I Cor. XVI, 6<sup>b</sup>, et les notes.

17. Fausse conséquence que l'on pouvait déduire de ce changement. La vivacité avec laquelle l'apôtre la signale montre qu'elle avait été réellement tirée par ses ennemis. De ses deux questions posées coup sur coup, la première porte sur le fait particulier de la modification apportée à son projet; la seconde concerne sa façon d'agir en général. — *Cum ergo hoc...* C.-à-d. : après avoir formé ce dessein, sans le réaliser ensuite. — *Quæ cogito.* D'après le grec : Ce que je décide. — *Secundum carnem...* Prendre des résolutions selon la chair, c'est se décider à la manière des hommes mondains et charnels, conformément aux inspirations de la passion, de l'égoïsme aux humeurs variables, par conséquent du caprice. — *Ut sit apud me...* De pareilles décisions indiqueraient que celui qui les prend ne sait pas bien ce qu'il veut, qu'il dit tantôt Oui (*Est*), tantôt Non (*Non*), sur un seul et même sujet, selon l'humeur du moment. Dans le grec, la répétition des mots Oui (*ναί ναί*) et Non (*οὐ οὐ*) donne plus de force à la pensée.

18-22. Première partie de la réponse à l'objection. Paul répond dans un ordre inverse aux deux questions qu'il vient de poser; c'est donc à la seconde supposition qu'il s'attaque tout d'abord. — *Fidelis... Deus...* Formule de serment, qui revient à dire : Je prends à témoin

la fidélité divine. Cf. XI, 10; Rom. XIV, 11, etc. Il est possible, cependant, comme le pensent plusieurs interprètes, que ces mots aient pour but, dans la pensée de l'écrivain sacré, de signaler la base et la raison suprême de sa propre fermeté : Il n'y a pas d'instabilité en Dieu, et ses envoyés participent à sa constance. — *Sermo noster...* On ne lit dans le grec ni *quæ fuit*, ni *in illo* : Ma parole à vous n'est pas Oui et Non. C.-à-d., ma prédication ne varie pas. Saint Paul va démontrer par deux arguments distincts la stabilité de son enseignement : en premier lieu, vers. 19-20, l'objet de la prédication des apôtres est immuable par lui-même et ne saurait subir aucune modification; en second lieu, vers. 21-22, leurs convictions sont maintenues inébranlables par Dieu, qui les envoie prêcher. — *Dei enim Filius...* C'est à Jésus-Christ que se ramène toute la prédication apostolique. Or, en tant qu'il est le Fils de Dieu (remarquez la manière dont ce titre est accentué), le Christ est la manifestation de la vérité éternelle, absolue, infaillible; il n'y a donc pas eu tour à tour le Oui et le Non dans la doctrine des prédicateurs évangéliques à son sujet, mais seulement un Oui invariable. — *Per... Silvanum.* Silvain est nommé Silas au livre des Actes, XV, 40; XVI, 1 et ss., etc. Il avait collaboré avec Paul et Timothée à la fondation de l'Église de Corinthe. Cf. Act. XVIII, 5. C'est pour cela qu'il reçoit une mention spéciale. — *Quotquot enim...* (vers. 20). L'apôtre explique les derniers mots du vers. 19 : Un Oui tout divin a été donné au monde dans le Christ. — *Promissiones Dei.* Les nombreuses et merveilleuses promesses que Dieu avait faites aux patriarches et aux prophètes au sujet du Messie. Comp. VII, 1; Rom. IX, 4; Gal. III, 16, 21; Eph. II, 12; Hebr. VI, 1; VII, 6, etc. Ces divins oracles, pleinement accomplis en Jésus-Christ ou par Jésus-Christ, sont ainsi devenus un Oui éternique, une réalité vivante. — *Ideo et per ipsum...* Parce que Dieu a parfaitement tenu ses promesses relatives au Christ et

sunt, in illo Est; ideo et per ipsum Amen Deo ad gloriam nostram.

21. Qui autem confirmat nos vobiscum in Christo, et qui unxit nos, Deus,

22. qui et signavit nos, et dedit pignus Spiritus in cordibus nostris.

23. Ego autem testem Deum invoco in animam meam, quod parcens vobis, non veni ultra Corinthum; non quia dominamur fidei vestræ, sed adjutores sumus gaudii vestri: nam fide statis.

messes de Dieu, elles sont en lui le Oui; c'est pourquoi aussi l'Amen à Dieu par lui est prononcé pour notre gloire

21. Or celui qui nous a affirmé avec vous dans le Christ, et qui nous a oints, c'est Dieu,

22. lequel aussi nous a marqués d'un sceau, et a mis dans nos cœurs les arrhes de l'Esprit.

23. Pour moi, je prends Dieu à témoin sur mon âme que c'est pour vous épargner que je ne suis pas encore allé à Corinthe; non pas que nous dominions sur votre foi, mais nous contribuons à votre joie, car vous êtes fermes dans la foi.

qu'il a donné par lui un Oui solennel à l'humanité, nous devons à notre tour, en union avec Jésus-Christ, dire au Seigneur un Amen continu et reconnaissant, c'est-à-dire, adhérer à la prédication évangélique avec une fidélité inébranlable. L'apôtre fait évidemment allusion ici à la manière dont les premiers chrétiens s'associaient, par le mot *Amen*, aux prières liturgiques des cérémonies religieuses. Cf. I Cor. xiv, 16, et les notes. — Au lieu de *Deo ad gloriam nostram*, le grec porte: « Deo ad gloriam per nos »: (Amen) pour la gloire de Dieu, par notre intermédiaire. C.-à-d. que l'acquiescement des chrétiens aux vérités évangéliques est dû au ministère des prédicateurs. — *Qui autem...* (vers. 21). L'apôtre passe à son second argument. Lui et ses collaborateurs doivent la fermeté de leurs convictions à un secours particulier de Dieu, et, sous ce rapport aussi, leur enseignement est immuable. — *Confirmat... in Christo...* Plutôt: « in Christum »; relativement au Christ, de manière à ce qu'on lui demeure fidèle. — *Nos vobiscum*. Rapprochement plein d'amabilité: les simples croyants reçoivent comme les apôtres des grâces spéciales pour se maintenir dans la foi. — *Qui unxit...*



Sceau juif.  
(Monuments  
judaiques.)

Locution figurée, qui représente la mission confiée aux prédicateurs. Cf. I Joan. ii, 20, 27. — *Qui et signavit* (vers. 22). Autre métaphore très expressive. Dès l'antiquité la plus reculée, on se servait du sceau pour donner un caractère officiel aux documents de quelque importance. Dieu attestait de même la délégation confiée par lui aux ministres de l'évangile. Son sceau consistait, d'après l'interprétation commune, dans les pouvoirs miraculeux qu'il leur accordait par l'Esprit-Saint.

— Le trait *dedit pignus* (d'après le grec: les arrhes) *Spiritus...* explique le précédent. L'expression « les arrhes de l'Esprit » (c.-à-d., l'Esprit-Saint donné en guise d'arrhes) montre que Dieu se proposait d'accorder des grâces plus considérables encore à ses vaillants ministres, soit ici-bas, soit dans l'autre vie, pour récompenser leur zèle. Comp. Eph. i, 13-14 et iv, 30, où des promesses semblables sont faites à tous les fidèles.

23. Deuxième partie de la réponse à l'objection, ou le vrai motif pour lequel saint Paul avait modifié son itinéraire et n'était pas venu directement d'Éphèse à Corinthe. — *Ego... testem...* Adjuration solennelle, pour donner plus de force à l'assertion qui suit. — La formule *in animam meam* peut être traduite de deux manières: contre mon âme, ou, sur mon âme. Elle signifie dans le premier cas: Que Dieu me punisse, si je ne dis pas la vérité! Dans le second: Que Dieu, qui connaît les secrets des âmes, jette un regard sur la mienne; il verra que je dis la vérité. La première interprétation est plus probable et plus communément admise. — *Parcens... non veni...* C'est là le fait affirmé avec tant d'énergie: Paul n'était pas encore venu à Corinthe dans l'intérêt même des fidèles, par suite d'un sentiment de pitié à leur égard. — Il expliquera bientôt (ii, 1. et ss.) cette parole; mais, tout d'abord, il corrige ce qu'elle avait de dur en apparence: *non quia...* Il ne prétend pas exercer sur la foi des chrétiens de Corinthe une domination tyrannique (*dominamur fidei...*), à la manière des faux apôtres (cf. xi, 20), car ils doivent croire spontanément, librement. Le rôle qu'il veut jouer auprès d'eux est celui de « coopérateur de la joie qu'ils goûtent » en Dieu et en Jésus-Christ: *adjutores* (συνεργοί)... *gaudii...* Cf. Phil. iv, 4. — Le trait *nam fide...* insiste sur la solidité de la foi des Corinthiens.

## CHAPITRE II

1. Je résolu donc en moi-même de ne pas venir vers vous de nouveau dans la tristesse.

2. Car, si je vous attriste, qui est-ce qui me réjouira, sinon celui que j'aurai moi-même attristé ?

3. C'est aussi ce que je vous avais écrit, afin que, lorsque je serai arrivé, je n'aie pas tristesse sur tristesse de la part de ceux qui devaient me donner de la joie ; car j'ai cette confiance en vous tous, que ma joie est la vôtre à tous.

4. Car je vous ai écrit dans une grande affliction et le cœur serré, avec beaucoup de larmes ; non pour que vous fussiez attristés, mais pour que vous sachiez quelle charité surabondante j'ai pour vous.

5. Si quelqu'un a été une cause de

1. Statui autem hoc ipsum apud me, ne iterum in tristitia venirem ad vos.

2. Si enim ego contristo vos, et quis est qui me lætificet, nisi qui contristatur ex me ?

3. Et hoc ipsum scripsi vobis, ut non cum venero, tristitiam super tristitiam habeam de quibus oportuerat me gaudere ; confidens in omnibus vobis, quia meum gaudium omnium vestrum est.

4. Nam ex multa tribulatione et angustia cordis scripsi vobis per multas lacrymas ; non ut contristemini, sed ut sciatis quam caritatem habeam abundantius in vobis.

5. Si quis autem contristavit, non me

CHAP. II. — 1-4. Continuation de la même pensée. — *Ne... in tristitia...* C.-à-d., tout ensemble, triste moi-même et obligé de vous attrister. Comme on le voit par la précédente lettre, saint Paul avait été très vivement affecté par les désordres de divers genres qui avaient éclaté dans l'Église de Corinthe, et il n'avait pas caché son mécontentement. La situation était donc tendue entre lui et un certain nombre de fidèles. S'il était venu immédiatement, il aurait dû exprimer de vive voix son affliction et adresser de nouveaux reproches ; ce qui eût été très pénible de part et d'autre. Mais il espérait qu'avec l'aide du temps, ses remontrances produiraient un heureux effet et mettraient fin aux abus, de sorte que son séjour serait agréable pour tous. — L'adverbe *iterum* fait allusion au second voyage de l'apôtre à Corinthe. — *Si enim...* (vers. 2). Paul développe les mots « ne iterum in tristitia ». Assurément, il ne pouvait guère s'attendre à être réjoui par ceux qu'il avait lui-même attristés ; cependant il avait besoin de joie, lui aussi, parmi les tribulations incessantes de sa vie, et il comptait sur l'affection des chrétiens de Corinthe pour le consoler. — Quelques interprètes, sans raison suffisante, ont appliqué à l'incestueux les mots *qui contristatur ex me*. Il ne sera parlé de lui qu'aux vers. 5 et ss. ; la pensée est générale ici, malgré l'emploi du singulier. — *Et hoc ipsum...* (vers. 3). L'apôtre indique ce qu'il a fait pour éviter l'inconvénient qu'il vient de signaler. Il avait précisément écrit sa première épître pour écarter toute possibilité d'une rencontre désagréable, et pour n'avoir pas à faire des reproches directs.

COMMENT. — VIII.

— *De quibus...* : de la part de ceux qui devraient me réjouir. Cf. vers. 2. — *Confidens...*, *quia...* Paul comptait sur l'affection de tous ses chers Corinthiens, dont pas un ne désirait autre chose que sa joie. — *Nam ex multa...* Continuant de raconter en détail ce qu'il avait fait pour préparer sa prochaine visite, l'apôtre décrit en termes pathétiques la profonde douleur qu'il avait ressentie en composant son épître antérieure. — *Non ut contristemini*. Quoique cette lettre dût nécessairement attrister les Corinthiens, elle n'avait été écrite que dans leur intérêt, pour les améliorer. Mais, au lieu d'exprimer cette pensée, Paul dit avec une paternelle tendresse : *sed ut sciatis...* C'était donc parce qu'il les aimait, et d'une manière unique (*abundantius in vobis* ; mieux : « erga vos »), qu'il leur avait fait connaître ses sentiments en termes si vigoureux.

5-11. Il faut pardonner à l'incestueux. Cf. I Cor. v, 1 et ss. C'est de lui certainement qu'il est question dans ce passage. Il avait été pour l'apôtre et pour toute la chrétienté de Corinthe l'occasion d'une grande tristesse ; mais, comme il se repentait de son crime, Paul demande qu'on le réintègre dans l'assemblée des fidèles. — *Si quis...* Le coupable n'est désigné qu'indirectement. Voulant jeter un voile sur le passé, saint Paul n'insiste ni sur la personne, ni sur le fait ; il se sert de formules générales, mais qui permettent fort bien de reconnaître de qui il s'agit. — *Non me*. C.-à-d., pas seulement moi. — *Sed ex parte... omnes vos*. Avec de nombreux interprètes, nous plaçons entre parenthèses les mots *ut non onerem*. C'est ainsi qu'on

contristavit, sed ex parte, ut non onerem omnes vos.

6. Sufficit illi qui ejusmodi est objurgatio hæc quæ fit a pluribus,

7. ita ut e contrario magis donetis, et consolemini, ne forte abundantiori tristitia absorbeatur qui ejusmodi est.

8. Propter quod obsecro vos ut confirmetis in illum caritatem.

9. Ideo enim et scripsi, ut cognoscam experimentum vestrum, an in omnibus obedientes sitis.

10. Cui autem aliquid donastis, et ego; nam et ego quod donavi, si quid donavi, propter vos in persona Christi,

11. ut non circumveniamur a Satana; non enim ignoramus cogitationes ejus.

12. Cum venissem autem Troadem

tristesse, ce n'est moi qu'il a attristé, mais vous tous, en quelque mesure, pour ne pas exagérer.

6. Il suffit, pour cet homme-là, de la correction qui lui a été imposée par le plus grand nombre,

7. de sorte que vous devez plutôt lui pardonner et le consoler, de peur que cet homme ne soit accablé par un excès de tristesse.

8. C'est pourquoi je vous conjure de redoubler de charité envers lui.

9. C'est pour cela aussi que je vous ai écrit, afin de vous éprouver, et de connaître si vous êtes obéissants en toutes choses.

10. Celui donc à qui vous pardonnez, je lui pardonne aussi; car si j'ai moi-même pardonné, je l'ai fait à cause de vous, dans la personne du Christ,

11. afin que nous ne soyons point circonvenus par Satan; car nous n'ignorons pas ses desseins.

12. Du reste, lorsque je fus arrivé à

obtient le meilleur sens : Ce n'est pas moi seul qu'il a contristé, mais en quelque sorte (pour ne pas trop le charger) nous tous. Les mots « en quelque sorte » contiennent un blâme délicat; d'après I Cor. v, 1 et ss., un certain nombre de fidèles n'avaient pas pris assez à cœur le crime de l'incestueux. — *Sufficit illi...* (vers. 6). L'apôtre juge maintenant suffisante la condamnation (ἐπιτίμια, Vulg., *objurgatio*) qui, sur sa demande expresse (cf. I Cor. v, 3 et ss.), avait été portée contre le coupable par la majorité des membres de la communauté (*quæ fit...*; mieux : « quæ facta est... »). — *Ita ut... magis...* (vers. 7). Les châtiments de l'Église, comme ceux de Dieu lui-même, ont pour but d'amender, de convertir; ce but une fois atteint, ils cessent d'être nécessaires. — *Absorbeatur* est une expression très énergique : être englouti, dévoré comme par une bête fauve. Si l'on eût laissé le pécheur sous l'impression d'une tristesse trop prolongée, en continuant de n'avoir aucun rapport avec lui, on aurait pu le jeter dans le découragement et le désespoir. — *Propter quod...* (vers. 8). Mesure à prendre pour éviter ce malheur. — L'équivalent grec du verbe *confirmetis* signifie : décider officiellement une chose. La sentence d'excommunication avait été portée par l'Église; c'est par l'Église aussi qu'elle devait être retirée. — *Caritatem*. La décision à prendre cette fois était toute de charité. — *Ideo enim...* Dans les vers. 9 et 10 saint Paul motive doublement sa recommandation du vers. 8. En premier lieu, vers. 9, le but qu'il s'était proposé en leur demandant l'excommunication du coupable était atteint (*scripsi*; cf. I Cor. v, 3). Il avait voulu mettre à l'épreuve l'obéissance des Corinthiens (*ut cognoscam...*);

or, puisqu'ils avaient obéi, il n'était pas nécessaire à ce point de vue de maintenir la peine. En second lieu, vers. 10, il désire leur demeurer uni dans le pardon comme dans le châtement : *Cui... donastis* (au temps présent dans le grec), *et ego*. — Il explique davantage sa pensée, en ajoutant : *Nam... quod...* Lui aussi, il a déjà pardonné, si quelque chose restait encore à pardonner, et il l'a fait par égard pour les Corinthiens (*propter vos*), afin de mieux manifester ainsi l'harmonie qui régnait entre eux et lui. — Le trait *in persona Christi* signifie, d'après notre traduction latine : Au nom du Christ. De même que l'excommunication avait été donnée au nom du Seigneur Jésus-Christ (cf. I Cor. v, 4), de même en était-il du pardon. Mais la formule grecque ἐν προσώπῳ Χριστοῦ serait plus littéralement traduite par les mots : En face du Christ (cf. iv, 6); c.-à-d., sous son regard et avec son approbation. — *Ut non...* L'apôtre, pour terminer ce qu'il avait à dire sur ce sujet, signale le résultat qu'il espérait obtenir en pardonnant à l'incestueux : une sévérité trop rigoureuse aurait pu donner l'avantage à Satan relativement à ce malheureux, qui se serait peut-être perdu, par suite du désespoir. — *Cogitationes ejus*. Les pensées, les desseins perdus du prince des démons, qui tendent toujours à la ruine de l'Église et de ses membres.

12-13. Description de la première partie du voyage de saint Paul. Ce que nous avons lu dans les vers. 5-11 était une petite digression; l'auteur revient maintenant à son itinéraire, que les circonstances l'avaient obligé de modifier. Voyez les vers. 1-4. — *Troadem*. Ce fut sa première étape principale à partir d'Éphèse. Sur cette ville, où il s'était déjà arrêté antérieurement,



Troas pour prêcher l'évangile du Christ, quoique le Seigneur m'y eût ouvert une porte,

13. je n'eus point l'esprit en repos, parce que je n'y avais pas trouvé Tite, mon frère; mais, ayant pris congé d'eux, je partis pour la Macédoine.

14. Grâce soient à Dieu, qui nous fait toujours triompher dans le Christ Jésus, et qui répand par nous le parfum de sa connaissance en tout lieu.

15. Car nous sommes pour Dieu la bonne odeur du Christ, à l'égard de ceux qui sont sauvés, et à l'égard de ceux qui périssent :

propter evangelium Christi, et ostium mihi apertum esset in Domino,

13. non habui requiem spiritui meo, eo quod non invenerim Titum, fratrem meum; sed valemus eis, profectus sum in Macedoniam.

14. Deo autem gratias, qui semper triumphat nos in Christo Jesu, et odorem notitiæ suæ manifestat per nos in omni loco;

15. quia Christi bonus odor sumus Deo, in iis qui salvi fiunt, et in iis qui pereunt :

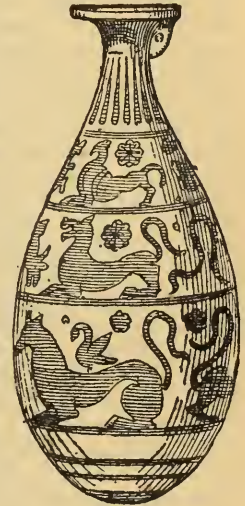
ment, voyez Act. xvi, 8, 11 et les notes. — *Propter evangelium...* C.-à-d., pour y annoncer l'évangile. Les circonstances extérieures paraissent favorables à l'apôtre (*et ostium mihi...*; sur cette locution, voyez I Cor. xvi, 9 et le commentaire); néanmoins, les impressions douloureuses qu'il ressentait depuis que ses rapports s'étaient tendus avec la chrétienté de Corinthe l'empêchèrent d'en profiter. — *In Domino.* C.-à-d.: par la grâce du Christ. Ou bien: dans le Christ envisagé comme l'élément du succès. — *Requiem spiritui...* (τῷ πνεύματι μου). La partie la plus relevée de son âme était elle-même profondément troublée. — *Eo quod non...* Son disciple Tite, qu'il avait envoyé à Corinthe pour apprécier l'effet produit par sa première lettre, et qui devait lui rapporter des nouvelles à Troas, ne l'ayant pas encore rejoint dans cette dernière ville, il fut impossible à l'apôtre de contenir davantage son impatience pleine d'angoisse, et il s'embarqua pour la Macédoine. — *Fratrem meum.* C'était en réalité son fils spirituel; mais il lui donne ici le nom de frère, parce qu'ils avaient prêché ensemble l'évangile. Cf. VIII, 23. — *Profectus... in Macedoniam.* Conformément à son second itinéraire. Cf. I Cor. xvi, 5 et ss.

14-17. Action de grâces à Dieu au sujet des triomphes remportés par les prédicateurs de l'évangile. — *Deo... gratias...* Cette expression de reconnaissance s'échappe tout à coup du cœur de Paul, en souvenir non seulement de ses succès apostoliques en Macédoine, mais aussi de la joie qu'il avait ressentie au milieu de ses travaux, lorsque Tite lui avait apporté des nouvelles rassurantes de Corinthe. Cf. VII, 6 et ss. — *Qui triumphat...* Non pas: Qui triomphe de nous, ses apôtres, et qui nous conduit en tous lieux comme des vaincus de sa grâce; mais: qui nous fait remporter la victoire. « Triomphare », comme θριαμβεύειν, a ces deux significations, et la première n'est pas inconnue de saint Paul (cf. Col. II, 15); toutefois, la seconde convient seule au contexte. — *In Christo...* C.-à-d.: par l'intermédiaire du Christ. — *Et odorem notitiæ...* Cette métaphore explique la précédente, et montre combien grands étaient les succès des

prédicateurs évangéliques. Au lieu du pronom suæ, mieux vaudrait « ejus », car l'écrivain sacré semble avoir voulu parler plutôt de la connaissance de Jésus-

Christ, mentionnée en dernier lieu, que de celle de Dieu le Père. Le grec αὐτοῦ est ambigu. Cette connaissance se répandait en tous lieux, à la suite des missionnaires, pareille à un parfum qui remplit l'air sur les pas de celui qui en est imprégné. La comparaison serait empruntée, d'après quelques commentateurs, à la coutume antique de brûler des parfums sur le parcours des triomphateurs (voyez Ovide, *Trist.*, II, 4). Il vaut mieux dire qu'elle provenait de la suave odeur de l'encens sacré, ou des sacrifices offerts au Seigneur. Cf.

Lev. I, 9, 13 et II, 2; Eph. V, 2; Phil. IV, 18, etc. — Le vers. 15 en fait une autre application, nous montrant les ouvriers apostoliques semblables eux-mêmes à un parfum qui plaît à Dieu: *Christi bonus odor... Deo.* C'est par suite de leur union perpétuelle avec Jésus-Christ qu'ils ont cette qualité. Aussi, à ce point de vue, peu importe le résultat de la prédication considérée en elle-même: qu'on l'écoute et qu'on soit sauvé par elle (*in iis qui salvi...*), ou qu'on la repousse et qu'on soit damné (*in iis qui pereunt*), les prédicateurs demeurent dans ces deux cas la bonne odeur du Christ. — Le vers. 16 reprend en sous-œuvre, mais en renversant leur ordre, ces deux effets du ministère évangélique, pour faire une troisième application de la comparaison: *aliis quidem...*, *aliis...* « C'est comme si deux courants d'air traversaient



Alabastrum corinthien  
en argile peinte.

16. aliis quidem odor mortis in morte, aliis autem odor vitæ in vitam. Et ad hæc quis tam idoneus?

17. Non enim sumus sicut plurimi, adulterantes verbum Dei; sed ex sinceritate, sed sicut ex Deo, coram Deo, in Christo loquimur.

16. aux uns, une odeur de mort, pour la mort; aux autres, une odeur de vie, pour la vie. Et qui suffira pour cette tâche?

17. Car nous ne sommes pas comme plusieurs, qui frelatent la parole de Dieu; mais c'est avec sincérité, comme de la part de Dieu, devant Dieu, dans le Christ, que nous parlons.

## CHAPITRE III

1. Incipimus iterum nosmetipsos commendare? aut numquid egemus, sicut

1. Commençons-nous de nouveau à nous recommander nous-mêmes? ou

l'atmosphère, apportant deux odeurs différentes, l'une suave et vivifiante, l'autre mauvaise et narcotique. Sans doute elles viennent toutes les deux de la même source, mais elles prennent la nature du milieu par lequel elles passent... Ainsi, en arrivant aux hommes, l'air est ou vicié, ou maintenu dans ses bonnes qualités, et sert à hâter la mort des uns, comme à fortifier la vie des autres.» — En contemplant la haute dignité des apôtres et les grands résultats produits par eux, Paul ne peut retenir son émotion: *Et ad hæc quis...?* La particule *tam* n'a rien qui lui corresponde dans le grec, où on lit seulement: Et qui est apte à ces choses (c.-à-d., à ce rôle admirable)? Cette question ne reçoit pas de réponse directe; mais notre auteur fait bien connaître sa pensée au vers. 17, en opposant sa propre conduite et celle des autres bons prédicateurs à celle des faux apôtres: *Non... sumus sicut plurimi...* C'est donc comme s'il disait: Par la grâce de Dieu nous sommes aptes, nous, à remplir la sainte et glorieuse mission que j'ai décrite. — *Plurimi*. Dans le grec: οἱ πολλοί, avec l'article: les nombreux. Les missionnaires pervers ne manquaient donc pas à Corinthe. — *Adulterantes*. Le verbe *καπηλεύειν* signifie au propre: «cauponari», être marchand de vin; puis, au figuré: falsifier, parce que beaucoup de ces marchands sans conscience frelatent le vin. C'est dans le second sens qu'il est employé ici, par allusion aux doctrines fausses, étrangères, par lesquelles ces mauvais prédicateurs falsifiaient la doctrine évangélique (*verbum Dei*). — Suit un contraste très énergiquement présenté, qui nous ramène à ce que Paul a dit plus haut (I, 12 et ss.) de sa loyauté et de sa sincérité: *sed ex sinceritate...* D'après le grec: Mais comme (ὡς) avec sincérité. C.-à-d., comme on fait lorsqu'on parle sincèrement. — *Sicut ex Deo*. Comme on fait lorsqu'on est inspiré d'en haut. — *Coram Deo*: l'ayant toujours sous les yeux comme témoin et comme juge. Cf. Rom. iv, 17. — *In Christo*: de même que des instruments sont unis à la main qui les emploie.

§ II. — *Les fonctions d'un apôtre*. III, 1-IV, 6.

En vérité, c'est encore une digression qui commence ici, pour ne s'achever qu'avec le chapitre VII. «Longue et célèbre digression, qui peint tour à tour la gloire de l'apostolat et ses peines.» On pourrait même dire qu'elle s'est ouverte au chap. II, vers. 4. «La mention de ses prédications à Troas suggère à l'auteur la pensée de son ministère en général, de son but, de ses moyens, de ses chances, de sa gloire et de ses périls; il se laisse aller à toutes ces considérations, avec un abandon de cœur et une supériorité de vues qui font de cette partie de l'épître l'une des pages les plus éloquentes qu'il ait jamais écrites.» On peut en ranger les idées multiples sous ces trois chefs: 1° les fonctions d'un apôtre, III, 1-IV, 6; 2° les souffrances d'un apôtre, IV, 7-V, 10; 3° la vie d'un apôtre, V, 11-VII, 1.

1° Les lettres de recommandation de saint Paul. III, 1-3.

CHAP. III. — 1-3. Ce petit passage est très fin, très délicat, bien capable de toucher les lecteurs. — *Incipimus...*? Réfléchissant sur ses dernières paroles, l'apôtre craint que ses adversaires n'y voient une recommandation personnelle, un mouvement de vaine complaisance. Il écarte aussitôt ce reproche, en démontrant qu'auprès des Corinthiens il n'a nul besoin de recommandation, attendu que leur Église, fondée par lui, est une «Epistola commendatitia» vivante, dont il a le droit de se prévaloir. devant tout le monde chrétien. — *Commendare, συνιστάειν*. Verbe fréquemment employé dans cette lettre. Cf. IV, 2; V, 12; VI, 4; VII, 11; X, 12, 18; XII, 1. — L'adverbe *iterum* fait probablement allusion à la première épître, dont certaines parties (par exemple, les chap. I-IV; V, 9, 14, etc.) pouvaient être interprétées par les ennemis de Paul dans un sens malveillant, comme s'il s'y louait et s'y préchait lui-même. — *Aut numquid...?* Il y a beaucoup d'ironie dans cette seconde question. Le trait *sicut qui-*

avons-nous besoin, comme quelques-uns, de lettres de recommandation auprès de vous, ou de votre part ?

2. C'est vous qui êtes notre lettre, écrite dans nos cœurs, connue et lue par tous les hommes.

3. Vous êtes manifestement la lettre du Christ, rédigée par nous, et écrite, non avec de l'encre, mais avec l'Esprit du Dieu vivant ; non sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair, *sur vos cœurs*.

4. Cette assurance, nous l'avons par le Christ auprès de Dieu ;

5. non que nous soyons capables par

quidam, commendatitiis epistolis ad vos, aut ex vobis ?

2. Epistola nostra vos estis, scripta in cordibus nostris, quæ scitur et legitur ab omnibus hominibus ;

3. manifestati quod epistola estis Christi, ministrata a nobis, et scripta non atramento, sed spiritu Dei vivi ; non in tabulis lapideis, sed in tabulis cordis carnalibus.

4. Fiduciam autem talem habemus per Christum ad Deum ;

5. non quod sufficientes simus cogi-

dam est un coup droit porté à ces adversaires sans scrupule, qui s'étaient introduits auprès des chrétiens de Corinthe, grâce à des lettres de recommandation écrites par des personnages influents. — *Litteræ...* Elles étaient fréquentes dans le monde juif et dans l'Église primitive. Cf. Act. xviii, 27 ; I Cor. xvi, 3, etc. — En un langage « aussi spirituel qu'insinuant », l'apôtre marque le motif pour lequel il n'a pas besoin de lettres de ce genre, soit adressées aux Corinthiens, soit écrites par eux : *Epistola nostra vos...* (vers. 2). Comp. I Cor. ix, 2-3, où il leur



Génie tenant un diptyque.  
(Peinture de Pompéi.)

a dit qu'ils étaient comme le sceau de son apostolat. — *Scripta in cordibus...* Et non sur du papier ou du parchemin. Paul avait conscience de ce qu'il avait fait pour les Corinthiens, et aussi de l'affection qu'il leur portait. Cf. vii, 3, etc. — *Quæ scitur...* En effet, le contenu de cette lettre mystique consistait en des faits connus de tous : l'origine et les prompts développements de l'Église de Corinthe. — Le participe *manifestati* (vers. 3) se rattache aux mots « vos e-tis » du vers. 2. Il équivaut à la formule : Il est évident que vous êtes... L'apôtre veut expliquer sa comparaison. Sa lettre de recommandation est réellement admirable et unique, car le Christ en est lui-même le véritable auteur (*epistola... Christi*), en ce sens que c'est lui qui a donné la foi et les autres vertus chrétiennes aux Corinthiens ; Paul et ses coopérateurs l'avaient pour ainsi dire écrite sous la dictée du Sauveur (*ministrata a nobis*), en prêchant l'évangile à Corinthe. — Les matériaux

qui avaient servi à composer cette lettre étaient très remarquables aussi. En guise d'encre, l'Esprit du Dieu vivant (*non atramento, sed...*) ; c.-à-d., l'efficacité merveilleuse de l'Esprit-Saint, au lieu des moyens humains. Comme saint Paul l'a justement affirmé I Cor. ii, 4, sa prédication à Corinthe n'avait pas consisté « in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis, sed in ostensione Spiritus et virtutis ». Au lieu de tablettes de pierre, les cœurs mêmes des fidèles (*non in tabulis..., sed...*). Ce trait fait certainement allusion aux tables de la loi, données autrefois par Dieu à Moïse (cf. Ex. xxxi, 18 ; xxxii, 15-16), et aux anciens oracles par lesquels le Seigneur avait promis que, sous la nouvelle alliance, ses préceptes seraient gravés directement sur les cœurs (cf. Jer. xxxi, 31-33 ; Ez. xxxvi, 26). Il sert donc de transition à la comparaison qui va être aussitôt établie entre les ministres de l'Ancien Testament et ceux du Nouveau.

2<sup>o</sup> Combien l'apostolat l'emporte sur le ministère de l'ancienne alliance. III, 4-18.

4-6. Introduction : si l'apôtre est à la hauteur de sa noble mission, il le doit à Dieu, non à lui-même. — *Fiduciam... talem.* C.-à-d., d'une manière directe, la confiance, et même la certitude, que les Corinthiens étaient pour Paul une lettre de recommandation vivante (comp. les vers. 2-5) ; puis, comme ce n'était là qu'une pensée subsidiaire, la confiance d'être apte à remplir ses hautes fonctions (cf. ii, 16<sup>b</sup>-17). — *Per Christum ad Deum.* Ces mots désignent la cause médiatrice et le terme de son apostolat. Les vers. 5 et 6 en donnent un admirable commentaire : de lui-même, l'apôtre ne peut rien ; avec la grâce de Dieu, il est capable de tout. — *Non quod sufficientes...* Acte de profonde humilité : saint Paul s'efface entièrement et reconnaît être, dans la sphère surnaturelle, le plus faible et le plus impuissant des hommes. — La locution *cogitare aliquid*, un peu vague par elle-même, a été prise tantôt dans son acception la plus générale, tantôt dans un sens plus restreint. La plupart des anciens commentateurs et des théologiens lui font désigner tout le domaine spirituel sans exception. Voyez saint Augustin, de *Dono per-*

tare aliquid a nobis quasi ex nobis, sed sufficientia nostra ex Deo est,

6. qui et idoneos nos fecit ministros novi testamenti, non littera, sed spiritu; littera enim occidit, spiritus autem vivificat.

7. Quod si ministratio mortis, litteris deformata in lapidibus, fuit in gloria, ita ut non possent intendere filii Israel in faciem Moysi, propter gloriam vultus ejus, quæ evacuatur,

nous-mêmes de penser quelque chose, comme de nous-mêmes; mais notre capacité vient de Dieu,

6. qui nous a aussi rendus propres à être les ministres de la nouvelle alliance, non par la lettre, mais par l'esprit; car la lettre tue, et l'esprit vivifie.

7. Or, si le ministère de la mort, gravé en lettres sur des pierres, a été *tellement* entouré de gloire, *que* les enfants d'Israël ne pouvaient fixer la face de Moïse, à cause de l'éclat de son visage, qui devait pourtant s'évanouir,

pet., 13 (« quod attinet ad pietatis viam et verum Dei cultum ») et de *Prædic. sanct.*, 9, le concile d'Orange, II, 7 (« quod ad salutem pertinet vitæ æternæ »), Estius, etc. Nous croyons que telle est la meilleure interprétation. D'autres, en assez grand nombre, à la suite de Théodoret, etc., croient que saint Paul n'a eu en vue dans ce passage que le ministère apostolique; la pensée serait donc que le choix des moyens d'action, la composition des discours, le succès de la prédication, etc., ne dépendent en rien de l'apôtre, mais seulement de Dieu. — Les mots *a nobis quasi...* se rapportent plutôt à « suffisientes » qu'à « cogitare », comme on le voit par la suite de la phrase : *sed sufficientia... ex Deo...* La seconde moitié de la formule, *quasi ex nobis*, précise davantage la première. En effet, la préposition ἀπό (« a »), marque une origine plus rapprochée, et ἐξ (« ex ») une source plus éloignée. Saint Paul veut donc dire qu'il ne peut rien, ni de près ni de loin, dans le domaine en question, sans un secours spécial du Seigneur. — *Qui et idoneos...* (vers. 6). En leur confiant une mission, Dieu ne manque pas d'accorder à ses ministres tout ce dont ils ont besoin pour s'en bien acquitter. — *Novi Testamenti*. L'alliance fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, par opposition à l'ancienne, établie entre Jéhovah et les Israélites. Cf. Jer. xxxi, 31 et ss.; Hebr. ix, 15, etc. — *Non littera, sed...* Il faudrait, d'après le grec : Non de la lettre, mais de l'esprit. Ce double génitif, qui dépend aussi de « ministri », a pour but de caractériser la nouvelle alliance, par contraste avec l'ancienne. Ce qui formait la base et la substance du système théocratique institué sur le Sinaï, c'était la lettre, le commandement écrit, qui prescrivait des actes perpétuels d'obéissance, sans donner par lui-même la force nécessaire pour les accomplir. Au contraire, dans la nouvelle alliance, l'Esprit de Dieu est communiqué aux chrétiens comme un principe vivant et vivifiant, qui les transforme, les régénère et leur facilite la victoire. Cf. Joan. i, 17; Rom. ii, 29 et vii, 6; Hebr. x, 29, etc. — *Littera enim...* Raison pour laquelle les ouvriers évangéliques doivent convertir le monde, non par la loi ancienne ou par la lettre, mais par l'Esprit-Saint. Paul a lui-même commenté ailleurs magnifiquement

ces deux assertions. Voyez surtout Rom. vii, 7-13 et viii, 10 et ss.; I Cor. xv, 56. Quoique bonne en elle-même, la loi mosaïque produisait souvent la mort spirituelle, en poussant à la rébellion par ses injonctions multipliées, difficiles à remplir, tandis que l'Esprit divin communique dès ici-bas aux chrétiens la vraie vie morale, et plus tard la vie éternelle.

7-11. Trois motifs de la supériorité du rôle des apôtres sur celui des ministres de l'Ancien Testament. Intéressant parallèle, qui se compose de trois arguments « a majori ad minus ». — Premier argument, vers. 7-8 : *Quod si..., quomodo non magis...?* Moïse a apporté aux Hébreux les tables de la loi, qui opéraient la mort; les apôtres transmettent au monde les grâces de l'Esprit sanctificateur. — *Ministratio*. Le grec διακονία serait mieux traduit par « ministerium » (traduction qu'adopte habituellement la Vulgate). — *Mortis*. L'antithèse avec le « ministère de l'esprit » (comp. le vers. 8) aurait demandé que l'écrivain sacré employât ici l'expression « ministère de la lettre » (comp. le vers. 6); mais il modifie à dessein la formule, pour marquer cette fois l'effet au lieu de la cause. Le ministère de Moïse est ainsi nommé, parce que ce saint personnage apporta du Sinaï les tables de la loi, qui étaient un principe de mort, ainsi qu'il vient d'être dit. — *Deformata*. C.-à-d., « insculpta » (ἐντετυπωμένη). Paul applique au ministère lui-même ce qui convenait en réalité à la loi : c'est celle-ci qui était gravée en lettres sur la pierre. Il insinue par là que le ministère de Moïse avait un fait matériel pour base et pour garantie, tandis que celui des apôtres était entièrement spirituel. — *Fuit in gloria*. C'est autour de ce trait que roule une partie considérable de la comparaison, dans ce verset et dans les suivants. Il fait allusion, comme on le voit par les mots *ita ut non... propter gloriam...*, aux rayons miraculeux qui, d'après l'Exode, xxxiv, 29 et ss., s'échappaient du visage de Moïse, lorsque celui-ci descendait du Sinaï, portant les tables de la loi. — *Non possent intendere* (ἀτενίσαι, regarder fixement). On lit dans l'Exode, xxxiv, 30 : Aaron et les enfants d'Israël, lorsqu'ils virent le visage resplendissant de Moïse, craignaient de s'approcher de lui. Saint Paul avait puisé dans la tradition juive ce développement,

8. combien le ministère de l'esprit ne sera-t-il pas plus glorieux ?

9. En effet, si le ministère de la condamnation a été glorieux, le ministère de la justice est de beaucoup supérieur en gloire.

10. Et même ce qui a été brillant dans le premier n'a pas été glorieux, en comparaison de la gloire éminente *du second*.

11. Car si ce qui devait finir a été glorieux, ce qui demeure sera beaucoup plus glorieux.

12. Ayant donc une telle espérance, nous usons d'une grande liberté ;

13. et nous ne faisons pas comme Moïse, qui mettait un voile sur son visage, afin que les enfants d'Israël ne vissent pas sur son visage ce qui devait disparaître.

8. quomodo non magis ministratio spiritus erit in gloria ?

9. Nam si ministratio damnationis gloria est, multo magis abundat ministerium justitiæ in gloria.

10. Nam nec glorificatum est quod claruit in hac parte, propter excellentem gloriam.

11. Si enim quod evacuatur, per gloriam est, multo magis quod manet, in gloria est.

12. Habentes igitur talem spem, multa fiducia utimur ;

13. et non sicut Moyses ponebat velamen super faciem suam, ut non intenderent filii Israel in faciem ejus, quod evacuatur ;

que signale aussi Philon, *de Vit. Mos.* — *Quæ evacuatur.* Cet éclat n'était que passager, et pourtant il manifestait la grandeur du ministère de Moïse : que dire de la gloire et de la dignité du ministère évangélique (vers. 8), qui est une *ministratio spiritus* (avec deux articles dans le grec : le ministère de l'esprit), et non pas un ministère de mort ? — *Second argument*, vers. 9-10 : *Nam si...* Ce nouveau contraste est tout entier renfermé dans les mots *ministratio damnationis* et *ministerium justitiæ*, qui équivalent aux expressions : « ministère de la mort et ministère de l'esprit » des versets précédents. En tant qu'elle excitait au péché (comp. le vers. 6), la loi mosaïque provoquait contre les pécheurs la colère de Dieu et ses terribles jugements ; la nouvelle alliance, qui fait descendre l'Esprit-Saint sur les hommes, les justifie par là-même devant Dieu. Cf. Rom. I, 17 et III, 23 ; Gal. III, 13, etc. — *Gloria est.* Mieux vaudrait : « Gloria fuit ». Le verbe n'est pas exprimé dans le texte grec ; mais le sens demande le prétérit. — Le vers. 10 accentue davantage encore cette seconde antithèse : *Nam nec* (d'après les meilleurs manuscrits : « nam non »)... Paul veut dire que ce qu'il y a eu d'éclatant, de glorieux (*quod glorificatum...*) dans le ministère de Moïse (*in hac parte*) cesse d'être un éclat, une gloire (*nec glorificatum est*), si on le compare à la gloire beaucoup plus réelle du rôle des prédicateurs de l'évangile (*propter excellentem...*) ; dans le grec : à cause de la gloire supérieure). « C'est ainsi que, pendant la nuit, la lumière d'une lampe paraît très brillante ; mais en plein midi elle disparaît, et on ne la regarde même pas comme une lumière. » (Théodore.) — *Si enim...* Troisième argument, vers. 11 : la gloire du ministère de Moïse a été transitoire ; celle des apôtres doit demeurer à jamais. — *Quod evacuatur.* Cette épithète sert maintenant à qualifier le ministère de Moïse, de même qu'elle avait caractérisé plus haut sa

gloire (comp. le verset 7<sup>b</sup>). Au contraire, le ministère apostolique est caractérisé par les mots *quod manet*. La loi devait prendre fin à l'avènement du Christ (cf. Gal. III, 24, etc.) ; l'évangile durera jusqu'à la consommation des siècles. Par suite, autant ce qui est perpétuel l'emporte sur ce qui est temporaire, autant la gloire des ministres du Nouveau Testament dépasse celle des ministres du système légal. — *Per gloriam est.* Ou plutôt « fuit », comme au vers. 9.

12-18. La conscience de sa haute dignité et la certitude où il est d'obtenir une gloire sans fin donnent à l'apôtre une sainte assurance pour exercer son ministère. — *Talem spem* : l'espoir de posséder un jour la gloire éternelle qui est destinée aux prédicateurs de la foi. — *Fiducia.* Le substantif *παρρησία*, employé environ trente fois dans le Nouveau Testament, désigne, à la lettre, l'action de « tout dire » (*πᾶν ῥῆσις*). — *Et non sicut...* (vers. 13). La phrase est elliptique : Et nous ne mettons pas un voile sur notre visage, comme Moïse. Saint Paul continue de comparer entre eux le médiateur de l'ancienne alliance et les prédicateurs de l'évangile. — Le trait *ponebat velamen...* est emprunté au même récit de l'Exode, xxxiv, 34-35. Bien loin de se voiler la face, ainsi que faisait Moïse toutes les fois qu'il communiquait aux Hébreux les révélations divines, les apôtres du Christ annonçaient ouvertement et avec assurance l'évangile au monde. — *In faciem.* La Vulgate a dû lire : *εἰς πρόσωπον*, sur le visage. Le grec a la variante *εἰς τὸ τέλος*, que la plupart des Pères latins traduisent très exactement par « in finem ». Les mots *ejus quod evacuatur* représentent, d'après le vers. 11<sup>a</sup>, le ministère transitoire de Moïse, et, d'une manière indirecte, la théocratie juive tout entière. L'apôtre signale donc ici la signification typique et symbolique très profonde du voile dont Moïse se couvrait le visage, dans ses

14. Sed obtusi sunt sensus eorum ; usque in hodiernum enim diem idipsum velamen in lectione veteris testamenti manet non revelatum (quoniam in Christo evacuatur).

15. Sed usque in hodiernum diem, cum legitur Moyses, velamen positum est super cor eorum ;

16. cum autem conversus fuerit ad Dominum, auferetur velamen.

17. Dominus autem spiritus est ; ubi autem spiritus Domini, ibi libertas.

18. Nos vero omnes revelata facie gloriâ Domini speculantes, in eandem imaginem transformamur, a claritate in claritatem, tanquam a Domini Spiritu.

14. Mais leurs esprits ont été endurcis ; car jusqu'à ce jour, ce même voile demeure sans être levé, lorsqu'ils lisent l'Ancien Testament (car cette alliance est abolie par le Christ).

15. Ainsi jusqu'à ce jour, quand on lit Moïse, un voile est placé sur leur cœur ;

16. mais, lorsqu'ils se seront convertis au Seigneur, le voile sera ôté.

17. Or le Seigneur est l'Esprit, et où est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté.

18. Et nous tous, qui contemplons la gloire du Seigneur à visage découvert, nous sommes transformés en la même image, de clarté en clarté, comme par l'Esprit du Seigneur.

relations avec le peuple hébreu. La fin d'une chose, c'est sa cessation ; c'est aussi son but. Ces deux sens conviennent fort bien en cet endroit : le Messie était tout ensemble la fin et le but de la loi mosaïque (cf. Rom. x, 4<sup>a</sup> ; Gal. III, 24, etc.). Or, d'après l'intention divine, Moïse, en cachant ainsi son visage, signifiait que les Israélites ne pouvaient pas encore contempler le Christ, auquel la loi devait aboutir un jour, tandis que les apôtres annonçaient clairement Jésus-Christ au monde, sans aucun voile. Comp. le vers. 18. — *Sed obtusi...* (vers. 14). Résultat produit sur l'esprit des anciens Hébreux par le voile symbolique de Moïse : leur intelligence fut comme endormie, hébétée. Et malheureusement leurs descendants, quoique Dieu leur eût envoyé de nombreux prophètes, qui soulevèrent, puis retirèrent peu à peu le voile, subirent plus tard, sous l'influence du démon (cf. IV, 4) et par leur propre faute, le même aveuglement, le même endurcissement. Saint Paul en faisait la triste expérience dans ses relations avec eux : *usque in hodiernum...* — *In lectione... manet...* La lecture de l'Ancien Testament révèle à tout instant le Messie (voyez le tome I, p. 2 et ss.). Mais les Juifs lisent leur Bible avec de mauvaises dispositions, qui interposent une sorte de voile entre leurs yeux et le texte sacré : voilà pourquoi ils ne remarquent pas que l'alliance du Sinaï a été abolie par le Christ (*quoniam in Christo...*), ainsi que l'ont si souvent prédit les prophètes. Il est moins bien de rattacher cette parenthèse à « velamen », comme si l'apôtre voulait dire que le Christ fait disparaître le voile aussitôt qu'on croit en lui. — *Sed usque...* (vers. 15). Même pensée qu'au vers. 14, avec de légers changements dans la forme. La proposition *cum legitur Moyses* (le Pentateuque figure ici tout l'Ancien Testament) correspond aux mots « in lectione veteris... », et *velamen... super cor...* à « velamen... manet... ». Dans les synagogues, les Juifs se couvrent réellement la tête d'un voile pour lire la sainte Écriture et pour faire

les prières liturgiques ; mais il n'est pas certain que cette coutume fût déjà pratiquée à l'époque de saint Paul, ni qu'il y fasse allusion ici. —

*Cum... conversus...* (vers. 16) : à savoir, le peuple juif. Comp. Rom. XI, 25 et ss., où l'apôtre annonce la conversion générale d'Israël à une certaine époque. — *Ad Dominum* : à Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Dominus autem...* (vers. 17). Cette ligne un peu obscure est destinée à expliquer et à compléter la pensée du vers. 16. La première proposition prépare la seconde, et celle-ci exprime un autre résultat très heureux, produit pour quiconque se soumet à Jésus-Christ. Le Seigneur (Jésus-Christ) est l'Esprit (τὸ πνεῦμα, avec l'article) : ces mots nous reportent au vers. 6, où il a été dit que l'Esprit-Saint est le principe de la loi nouvelle, par opposition à la lettre, à l'Ancien Testament. Ils ne signifient pas, évidemment, que Jésus-Christ et l'Esprit-Saint sont identiques, puisque, dans la proposition suivante, il est parlé de l'Esprit du Seigneur ; ils marquent l'union étroite qui existe entre le Verbe incarné et la troisième personne de la Trinité, pour la direction de l'Église et des âmes. Voyez VIII, 9-11, où les termes Esprit de Dieu, Esprit du Christ et Christ sont de même traités comme synonymes en un sens. — *Ibi libertas* : la liberté à l'égard de la loi, dont les Juifs étaient comme les esclaves. — *Nos vero...* (vers. 18). A ces Juifs, dont le visage demeurait couvert d'un voile qui les empêchait de contempler le Messie-rédempteur, saint Paul oppose, avec l'accent joyeux du triomphe, tous les chrétiens (ce ne sont pas seulement les apôtres qui sont repré-



Juif en prière,  
la tête voilée.

## CHAPITRE IV

1. C'est pourquoi, ayant le ministère selon la miséricorde qui nous a été faite, nous ne faiblissons pas ;

2. mais nous rejetons les choses honteuses que l'on cache, ne nous conduisant point avec artifice, et n'altérant point la parole de Dieu, mais nous recommandant nous-mêmes à la conscience de tous les hommes, devant Dieu, par la manifestation de la vérité.

3. Si notre évangile est encore voilé, c'est pour ceux qui périssent qu'il est voilé,

4. pour les infidèles dont le Dieu de

1. Ideo habentes administrationem juxta quod misericordiam consecuti sumus, non deficiamus ;

2. sed abdicamus occulta dedecoris, non ambulantes in astutia, neque adulterantes verbum Dei, sed in manifestatione veritatis commendantes nosmetipsos ad omnem conscientiam hominum coram Deo.

3. Quod si etiam opertum est evangelium nostrum, in iis qui pereunt est opertum ;

4. in quibus Deus hujus sæculi excæ-

sentés par *omnes nos*), p'ongés dans de brillantes clartés. — *Speculantes*. D'après le grec : contemplant dans un miroir. En effet, la vision complète et directe n'aura lieu que dans le ciel. — *Eamdem imaginem*. C.-à-d., l'image du Christ. Nous lui sommes rendus semblables, ses traits moraux remplaçant peu à peu les nôtres (*transformamur*). — *A claritate in...* De gloire en gloire, comme s'exprime le grec. Il y a donc un progrès perpétuel dans la transformation, de sorte que, si nous le voulons, cette ressemblance avec Jésus-Christ devient chaque jour plus parfaite. — Le trait final, *tanquam a... Spiritu*, révèle tout ensemble l'auteur et l'étendue de cette opération merveilleuse. Elle provient de l'Esprit de Jésus, de l'Esprit-Saint, et elle a lieu d'une manière conforme à sa toute-puissance.

3<sup>e</sup> Comment saint Paul comprend son devoir en face d'une mission si glorieuse. IV. 1-6.

CHAP. IV. — 1-2. Il prêche l'évangile ouvertement et sans peur. — *Ideo habentes...* Les vers. 14-18 du chap. III étaient une sorte de parenthèse ; Paul reprend maintenant la pensée qu'il avait commencée à développer auparavant, III, 12-13. — *Administrationem*. Dans le grec : le ministère. C.-à-d., les fonctions très honorables qui ont été décrites au chap. III, 6-11. — *Juxta quod* (καθώς, « quemadmodum ») *miseri-cordiam...* L'humble apôtre reconuait de nouveau qu'il n'exerce son rôle qu'en vertu d'une miséricorde particulière du Seigneur. Cf. III, 5. — *Non deficiamus*. Il ne faiblit point, il ne perd pas courage, malgré les difficultés qu'il rencontre à tout instant. — *Abdicamus*. Au parfait dans le grec : Nous avons rejeté (loin de nous). — *Occulta dedecoris*. A la lettre : les choses cachées de la honte. C.-à-d., ce que la honte cache et ne laisse point paraître au grand jour. Plus clairement encore : ce que l'on cache parce qu'on en rougit. Dans ce verset, saint Paul

fait à la fois son apologie personnelle et de la polémique contre ses adversaires (cf. II, 17 ; III, 6). Ceux-ci, animés de motifs égoïstes lorsqu'ils prêchaient l'évangile, taisaient les vérités qui auraient pu déplaire aux auditeurs et avaient recours à mille moyens détournés, misérables, comme l'indiquent les traits suivants, qui sont le meilleur commentaire de celui-ci. — *Non... in astutia*. Sur la droiture de Paul, voyez I, 12. — *Neque adulterantes...* Comp. II, 17 et les notes. — *Sed in manifestatione...* Il ne se recommandait lui-même que par un zèle fidèle à annoncer la vérité (l'évangile) dans toute sa pureté dogmatique et morale. — *Ad omnem conscientiam...* C.-à-d., à la conscience de tous les hommes. Il s'adressait donc aux consciences et non pas aux mauvaises passions, à la manière des faux apôtres. — *Coram Deo* : sous le regard de Dieu, qu'on ne saurait tromper.

3-4. Malgré ses efforts et ceux de ses collaborateurs, l'évangile demeure voilé à un grand nombre d'hommes ; la faute en est uniquement à ces derniers. — Paul répond à une objection tacite : *Quod si etiam* (même à présent, quoi que nous ayons fait pour manifester à tous la vérité) *opertum...* Cela n'était que trop vrai : le voile dont il a été parlé ci-dessus recouvrait bien des intelligences et bien des cœurs lorsque retentissait la prédication évangélique (*evangelium nostrum*). — L'apôtre donne deux raisons de ce douloureux phénomène. En premier lieu, l'action personnelle des hommes demeurés incrédules (*in iis qui pereunt...*) ; ils ont pris d'eux-mêmes le chemin qui conduit à la perdition. En second lieu, l'action du démon, qui a aveuglé ces malheureux (*in quibus... excæcavit...*). Car c'est Satan qui est désigné par l'expression remarquable *Deus hujus sæculi* ; il est en mauvaise part le Dieu du monde incrédule et pervers, dominant sur lui et recevant de lui

cavit mentes infidelium, ut non fulgeat illis illuminatio evangelii gloriæ Christi, qui est imago Dei.

5. Non enim nosmetipsos prædicamus, sed Jesum Christum Dominum nostrum, nos autem servos vestros per Jesum;

6. quoniam Deus, qui dixit de tenebris lucem splendescere, ipse illuxit in cordibus nostris, ad illuminationem scientiæ claritatis Dei, in facie Christi Jesu.

7. Habemus autem thesaurum istum

ce siècle a aveuglé les esprits, afin que ne brille pas pour eux la lumière du glorieux évangile du Christ, qui est l'image de Dieu.

5. Car nous ne nous prêchons pas nous-mêmes, mais Jésus-Christ notre Seigneur, et nous, nous sommes vos serviteurs en Jésus;

6. parce que le Dieu qui a dit à la lumière de resplendir *du sein* des ténèbres, a fait luire aussi sa clarté dans nos cœurs, pour que nous fassions briller la connaissance de la gloire de Dieu en la personne du Christ Jésus.

7. Mais nous avons ce trésor dans des

des hommages. Comp. les formules semblables employées par Jésus-Christ ou par saint Paul : le prince de ce monde (Joan. xii, 31 et xiv, 30); le prince de la puissance de l'air, l'esprit qui agit maintenant dans les fils de la rébellion (Eph. ii, 2), le prince de ce monde de ténèbres (Eph. vi, 12), etc. Plusieurs Pères n'ont pas cru pouvoir admettre cette interprétation, craignant de favoriser les Manichéens et certains gnostiques, qui distinguaient le Dieu bon et le Dieu mauvais. Pour s'y soustraire, ils rattachaient, par une inversion grammaticale, les mots « hujus sæculi » à « infidelium » (Dieu a aveuglé les esprits des Incrédules de ce siècle). Mais il n'y a pas doute que tel est le vrai sens, et des docteurs anciens et nombreux l'ont adopté sans hésiter, comme le font la plupart des exégètes modernes. — *Ut non fulgeat...* C'est l'intention que le démon se proposait en aveuglant les âmes. — *Illuminatio* (φωτισμός) : la splendeur de l'évangile, ses rayons illuminateurs. — Le trait *gloriæ Christi* représente le thème général de la prédication chrétienne; elle révèle la gloire du Christ et sa nature divine. Cette gloire ne consiste pas pour lui, comme pour Moïse, en un éclat d'emprunt, en un reflet de la splendeur divine; c'est une gloire incréée, personnelle, éternelle, puisque le Sauveur est l'image substantielle du Père : *qui est...* Cf. Col. i, 15; Hebr. i, 3, etc.

5-6. Paul et d'autres missionnaires travaillent de tout leur pouvoir à répandre au loin cette lumière, que Dieu a fait briller à leurs yeux. — *Non enim...* Le vers. 5 est parallèle au vers. 2. L'apôtre y plaide encore indirectement pour lui-même et contre ses adversaires. — *Non... nosmetipsos...* Pas la moindre trace d'égoïsme dans sa prédication, qui concernait toujours le Christ et rien que le Christ. Il ne songeait qu'à s'effacer, pour le faire mieux paraître. — *Jesum... Dominum...* Le nom complet du divin Rédempteur est cité d'une manière solennelle. Le pronom *nostrum* manque dans le grec. — *Nos... servos...* C.-à-d., nous nous présentons comme les serviteurs de tous. — *Per Jesum.* Plutôt : à cause de Jésus. C'était pour lui que les apôtres se faisaient si humbles et se mettaient aux

pieds de tous les chrétiens. — *Quoniam Deus...* (vers. 6). S'ils prêchaient ainsi Jésus-Christ sans jamais se lasser, c'était pour mieux réaliser le plan de Dieu, qui ne leur avait communiqué sa lumière qu'afin qu'ils la fissent briller partout à leur tour. — *Dixit de tenebris...* Allusion à l'histoire de la création, Gen. i, 3. En même temps, beau rapprochement « entre cette illumination du monde primitif par la lumière nouvellement créée » et l'illumination spirituelle des ouvriers évangéliques à l'époque de la création du monde messianique. — Toutefois, ce n'était pas seulement pour eux qu'ils avaient reçu la lumière, mais pour tous les hommes : *ad illuminationem...* — Les mots *in facie Christi...* se rattachent étroitement à *claritatis Dei*. La gloire de Dieu se manifeste sur le visage du Christ, qui est, d'après le vers. 4<sup>b</sup>, l'image vivante de son Père. Cf. Joan. i, 14.

§ III — *Les souffrances d'un apôtre.* IV, 7-V, 10.

Ici, saint Paul « passe au revers de son tableau. Après avoir exalté la dignité du ministère évangélique, il en retrace aussi les difficultés et les peines; il le fait cependant de manière à insister sur les considérations et les expériences qui le mettent au-dessus des faiblesses humaines ».

1<sup>o</sup> Contraste entre la haute dignité des apôtres et leur vie abjecte, humiliée. IV, 7-12.

C'est vraisemblablement encore dans un but apologétique que saint Paul trace cette touchante description, qui rappelle I Cor. iv, 8-13. Ses adversaires prétendaient que ses humiliations et ses souffrances étaient indignes d'un vrai ministre du Christ; il décrit les admirables compensations que Dieu lui ménageait.

7-12. Faibles par eux-mêmes, les apôtres reçoivent d'en haut une vigueur surnaturelle indomptable. — *Thesaurum istum.* C.-à-d., le ministère apostolique. — *In vasis fictilibus.* Par conséquent, dans des vases très fragiles. L'opposition ne pouvait pas être plus frappante; du côté de Dieu, la lumière, la grâce, et surtout la vocation d'apôtre; du côté de l'homme, la faiblesse et même l'impuissance. — Le Seigneur a voulu qu'il en fût ainsi pour que le



vases de terre, afin que la grandeur appartienne à la puissance de Dieu, et non pas à nous.

8. En toutes choses nous souffrons la tribulation, mais nous ne sommes pas accablés; nous sommes en perplexité, mais non désespérés;

9. nous sommes persécutés, mais non pas abandonnés; nous sommes abattus, mais non perdus;

10. portant toujours dans notre corps la mort de Jésus, afin que la vie de Jésus soit aussi manifestée dans notre corps.

11. Car, nous qui vivons, nous sommes sans cesse livrés à la mort pour Jésus, afin que la vie de Jésus soit aussi manifestée dans notre chair mortelle.

12. La mort agit donc en nous, et la vie en vous.

in vasis fictilibus, ut sublimitas sit virtutis Dei, et non ex nobis.

8. In omnibus tribulationem patimur, sed non angustiamur; aporiamur, sed non destituimur;

9. persecutionem patimur, sed non derelinquimur; dejicimur, sed non perimus;

10. semper mortificationem Jesu in corpore nostro circumferentes, ut et vita Jesu manifestetur in corporibus nostris.

11. Semper enim nos, qui vivimus, in mortem tradimur propter Jesum, ut et vita Jesu manifestetur in carne nostra mortali.

12. Ergo mors in nobis operatur, vita autem in vobis.

gloire de l'œuvre revint uniquement à lui : *ut sublimitas...*, et non... Dans le grec : « Ut sublimitas virtutis sit Dei et non... » C.-à-d., afin qu'on reconnût sans peine que tout ce qu'il y a d'extraordinaire dans la force manifestée par les apôtres (leurs miracles, les succès de leur prédication, etc.) provient de Dieu seul, et non d'eux-mêmes. — *In omnibus* (ἐν παντί, en tout; ou de toute façon)... Saint Paul décrit dans une série d'antithèses pleines de vigueur, vers. 8-10, quelques-unes des souffrances auxquelles un apôtre est en butte. Il en avait fait une expérience presque quotidienne. La première partie de la description développe les mots « in vasis fictilibus »; la seconde, les mots « sublimitas.. virtutis Dei ». Ainsi le sentiment de la plus parfaite humilité s'associe à celui de la force qui triomphe de tout en Dieu. Dans le grec, les verbes des vers. 8 et 9 sont au participe; ce qui peint une situation permanente : « Tribulati, sed non angustiat; inopiam passi, sed non destituti... », etc. — *Patimur sed...* La première antithèse (vers. 8<sup>a</sup>) est générale et embrasse tous les genres de souffrances que peut endurer un ministre de Jésus-Christ. — *Non angustiamur*. Le verbe grec signifie : être resserré dans un espace tellement étroit, qu'on ne sait pas où l'on trouvera une issue. — Seconde antithèse (vers. 8<sup>b</sup>). Le mot latin *aporiamur* est calqué sur le grec ἀποροσούμενοι, qui marque un embarras extrême. — *Non destituimur*. Dans le texte original, ce trait forme un jeu de mots avec le précédent : οὐκ ἐξαρπορούμενοι. — Troisième antithèse : *Persecutionem...*, sed non... (vers. 9<sup>a</sup>). Persécutés par les hommes, les apôtres ne sont pas abandonnés de Dieu. — Quatrième antithèse : *Dejicimur, sed...* (vers. 9<sup>b</sup>). Atteints et saisis par leurs cruels ennemis, ils sont renversés à terre; mais ils ne périssent pas, car Dieu les délivre aussitôt. — *Semper...* (vers. 10). Cinquième et dernière antithèse, qui résume toutes les autres et qui montre pourquoi le Seigneur manifeste ainsi

sa puissance à l'égard de ces vases d'argile. Si la vie d'un apôtre est une mort quotidienne (cf. I Cor. xv, 31), c'est aussi « une existence où l'on vit tout en mourant », de manière à reproduire la mort (*mortificationem* à ce sens) et la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — Le verbe *circumferentes* fait image. Partout où ils allaient, les missionnaires du Christ portaient avec eux, visibles sur leurs corps, les traces des persécutions qu'ils avaient endurées et par lesquelles ils représentaient le Messie souffrant. Mais ils représentaient aussi, dans l'intention de Dieu, le Christ ressuscité, puisqu'ils avaient triomphé comme lui de toutes les afflictions et de toutes les tortures : *ut et vita Jesu...* Au lieu du pluriel *in corporibus nostris*, mieux vaudrait la leçon « in corpore nostro », que favorisent presque tous les manuscrits grecs. — *Semper enim...* (vers. 11). L'apôtre répète, en la variant légèrement, la pensée exprimée au vers. 10, pour la rendre plus claire encore. — Le trait *nos qui vivimus* contraste fortement avec *in mortem tradimur*. Persécutés par les hommes et protégés par Dieu, les apôtres sont toujours comme entre la vie et la mort. — *Ergo...* (vers. 12). Conclusion de tout ce passage, et spécialement des vers. 10-11. — *Mors in nobis...* La description qui précède a prouvé jusqu'à l'évidence que la mort exerçait un pouvoir incessant sur les ministres de l'évangile, puisqu'ils étaient exposés à des dangers perpétuels. — *Vita... in vobis*. Réflexion des plus délicates. La mort pour les apôtres, comme fruit de leurs souffrances; la vie pour les fidèles, « la vie dans le sens éminent du mot, dans le sens évangélique ». Évidemment, ce second résultat était aussi produit à plus forte raison pour les prédicateurs; mais saint Paul a voulu mettre surtout en relief l'avantage procuré aux chrétiens. Il n'y a donc pas d'ironie dans ce détail, comme on l'a parfois supposé.

2° L'espérance d'avoir part un jour à la résur-

13. Habentes autem eundem spiritum fidei, sicut scriptum est: Credidi, propter quod locutus sum; et nos credimus, propter quod et loquimur,

14. scientes quoniam qui suscitavit Jesum, et nos cum Jesu suscitabit, et constituet vobiscum.

15. Omnia enim propter vos, ut gratia abundans, per multos in gratiarum actione, abundet in gloriam Dei.

16. Propter quod non deficimus; sed licet is qui foris est, noster homo corrumpatur, tamen is qui intus est renovatur de die in diem.

17. Id enim quod in præsenti est mo-

13. Et comme nous avons le même esprit de foi, selon qu'il est écrit : J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé, nous croyons aussi, et c'est pour cela que nous parlons,

14. sachant que celui qui a ressuscité Jésus, nous ressuscitera nous aussi avec Jésus, et nous placera avec vous.

15. Car toutes choses sont pour vous, afin que la grâce, en se multipliant, fasse abonder les actions de grâces d'un grand nombre, pour la gloire de Dieu.

16. C'est pourquoi nous ne perdons pas courage; mais bien qu'en nous l'homme extérieur se détruise, cependant l'homme intérieur se renouvelle de jour en jour.

17. Car notre légère tribulation du

rection glorieuse remplit les apôtres de courage parmi leurs tribulations. IV, 13-18.

13-15. Ils croient fermement à la récompense promise, et ils agissent avec une sainte énergie sous l'impulsion de leur foi. — *Habentes autem...* Début analogue, sous le rapport de la forme, à ceux des alinéas précédents. Comp. les vers. 1 et 7. — *Spiritum fidei*. C.-à-d., l'Esprit-Saint, qui opère en nous la foi. — *Eundem*: le même Esprit qui animait l'écrivain sacré dont Paul va citer une parole. — *Sicut scriptum...* Au livre des Psaumes, cxv, 10. La citation est faite d'après les LXX. L'hébreu est un peu obscur en cet endroit, et les commentateurs ne le traduisent pas tous de la même manière (J'ai cru quand j'ai parlé; J'ai cru parce que je parle, etc.); mais le sens est au fond le même. Le psalmiste, plongé dans une vive affliction et abandonné des hommes, compte sur Dieu, qui l'avait toujours tiré du péril. Les apôtres ont, eux aussi, la confiance la plus entière au Seigneur: *Et nos* (pronom accentué) *credimus*. Aucune considération humaine n'est capable de les arrêter dans l'exercice de leur ministère: *propter quod...* — Paul mentionne un point particulier de cette foi dans laquelle ils retrempeaient leur courage: *scientes quoniam qui...* Ils croyaient au Dieu rémunérateur, qui avait manifesté sa toute-puissance en ressuscitant Jésus-Christ, et qui les ressusciterait à leur tour pour les récompenser à jamais: *et nos cum Jesu* (c'est la meilleure leçon: *σὺν Ἰησοῦ*, et non *διὰ Ἰησοῦ*, par Jésus)... Les membres seront alors réunis à leur chef et partageront sa gloire. — *Et constituet vobiscum*. Encore un détail rempli de délicatesse et d'affection. Lorsque l'apôtre songe à la récompense finale, il n'y pense pas seulement pour lui-même, mais en même temps pour ceux qu'il a eu le bonheur de conduire à la foi. Paul ne se place ici qu'au second rang: les fidèles ne seront pas placés au ciel à côté de lui, mais lui auprès d'eux. — Ce

dernier trait est développé dans le vers. 15: *Omnia enim...* Toujours la sanctification et le bonheur éternel des chrétiens sont le but immédiat des prédicateurs. — Ils se proposent cependant une fin dernière et supérieure, qui est la gloire de Dieu: *ut... in gloriam...* Cette pensée a été un peu obscurcie dans notre version latine. La phrase est pléonastique. La meilleure traduction paraît être: Afin que la grâce, de plus en plus abondante, fasse abonder l'action de grâces d'un plus grand nombre, à la gloire de Dieu. On rencontre des pléonasmes analogues au vers. 17; I, 11 et VII, 12. Ainsi donc, plus les apôtres prêchent, plus ils communiquent la grâce divine et opèrent de conversions; d'un autre côté, plus il y a de convertis, plus il y a d'âmes qui rendent grâces à Dieu. Le tout se termine à sa plus grande gloire.

16-18. A quel point la perspective du bonheur céleste soutient le ministre du Christ dans ses tristesses et ses souffrances. — *Propter quod*: à cause de la certitude où il est d'avoir part à la résurrection glorieuse. Comp. le vers. 14. — *Non deficimus*. Comme au vers. 1<sup>b</sup>: Nous ne nous décourageons pas. — Bien loin de se décourager, les apôtres se sentent chaque jour animés d'une nouvelle énergie: *sed licet...* Les expressions *is qui foris...* *homo* et *is qui intus...* sont remarquables. L'homme extérieur, c'est le corps avec ses sens et sa chair mortelle (comp. le vers. 11<sup>a</sup>); l'homme intérieur, c'est l'âme avec ses facultés. Le premier est peu à peu usé et consommé par les travaux, la souffrance; les prédicateurs de l'évangile le savaient par leur expérience quotidienne. Mais, tous les jours aussi (*de die in...*), ils sentaient leur âme reprendre une vie nouvelle (*renovatur*), sous l'influence bienfaisante de la contemplation du bonheur qui les attendait au ciel. — Le vers. 17 commente cette pensée en un langage sublime, qui a encouragé des chrétiens nombreux parmi les tribulations de la vie présente: *Id enim...*

moment présent produit pour nous le poids éternel d'une sublime et incomparable gloire ;

18. pour nous qui ne considérons point les choses visibles, mais les choses invisibles, car les choses visibles sont temporelles, mais les invisibles sont éternelles.

mentaneum et leve tribulationis nostræ, supra modum in sublimitate æternum gloriæ pondus operatur in nobis,

18. non contemplantibus nobis quæ videntur, sed quæ non videntur ; quæ enim videntur temporalia sunt, quæ autem non videntur æterna sunt.

## CHAPITRE V

1. Nous savons, en effet, que si cette maison de terre où nous habitons est détruite, nous ayons un édifice qui vient

1. Scimus enim quoniam si terrestris domus nostra hujus habitationis dissolvatur, quod ædificationem ex Deo habe-

C'est au fond la même idée qu'au passage Rom. VIII, 18 ; mais elle est plus accentuée ici, au moyen de vigoureux contrastes, saint Paul comparant tour à tour « les choses présentes aux futures, ce qui est momentanément à ce qui est éternel, ce qui est léger à ce qui est lourd, l'affliction à la gloire » (saint Jean Chrys.). — Rien ne correspond à l'adjectif *momentaneum* dans un grand nombre de manuscrits grecs ; plusieurs l'insèrent cependant (πρόσκαρον), et on le trouve aussi dans quelques manuscrits syriaques, dans l'arménien, etc. S'il n'est pas authentique, c'est du moins une glose excellente. — Pour mieux déterminer la différence en quelque sorte infinie qui existe entre les souffrances du temps présent et la gloire éternelle, Paul a inventé une locution énergique, qu'on ne rencontre pas ailleurs : καθ'ὑπερβολὴν εἰς ὑπερβολὴν (Vulg. : *supra modum in sublimitate* ; d'après l'Itala : « juxta incredibilem modum et in incredibilem modum »). — La formule *gloriæ pondus* est très dramatique aussi. — *Operatur*... C'est donc la souffrance bien supportée qui produit pour nous, c.-à-d., qui nous mérite, cette gloire et ce bonheur sans fin. Il faudrait « nobis » au lieu de *in nobis*. — Le vers. 18 exprime la cause pour laquelle de si petites choses sont capables d'effectuer un si grand résultat. L'ablatif absolu *non contemplantibus* (mieux : « non intuentibus ») *nobis*... équivaut, en effet, à « quia non intuemur... » Les apôtres seront récompensés dans le ciel parce qu'ils ne se sont point proposé comme but de leur pénible ministère les biens visibles (*quæ videntur*), c.-à-d., les avantages terrestres, les richesses, les honneurs, etc., mais les biens invisibles (*quæ non...*), c.-à-d., la gloire et le bonheur du ciel, dont l'existence nous est attestée par la foi. — *Quæ enim*... Il suffit de comparer entre eux ces deux espèces de biens, pour voir auxquels on doit donner la préférence.

3<sup>e</sup> Assuré qu'il participera un jour à la glo-

rieuse résurrection, l'apôtre s'efforce de plaire en toutes choses au Christ, son juge futur. V, 1-10.

« L'antithèse entre la vie présente et la vie à venir continue de préoccuper » saint Paul, et il la présente sous une nouvelle forme, en un beau et profond langage.

CHAP. V. — 1-5. Gémissements qui sont un gage du bonheur futur. — *Scimus*... Comme il ressort de la particule *enim*, Paul désire d'abord confirmer, en l'expliquant, l'idée émise dans les lignes précédentes. Cf. IV, 17 et ss. Il est certain de ressusciter un jour ; c'est pourquoi il a pu dire que les misères présentes seront largement compensées dans le ciel. Cf. IV, 14. — *Quoniam... quod*... La phrase est inachevée dans notre version latine, non toutefois dans le grec. La Vulgate a traduit deux fois la conjonction ἔτι : il n'y a qu'à supprimer le « quod » inutile, et la pensée devient plus claire. — L'expression métaphorique *terrestris domus... hujus*... désigne le corps humain, qui est en réalité comme l'habitation de l'âme. Les auteurs classiques emploient aussi cette figure. — *Habitationis*. Dans le grec : de cette tente (c.-à-d., notre maison terrestre qui consiste en une tente). Image ajoutée à la première, pour mieux mettre en relief la fragilité et le peu de durée de cette habitation. L'adjectif « terrestris » ne fait pas allusion à l'origine de notre corps, formé du limon de la terre (cf. Gen. II, 7) ; ainsi qu'on le voit par la seconde moitié du verset, elle le classe simplement dans la catégorie des choses qui sont ici-bas, par opposition au ciel, notre future demeure. — *Dissolvatur* : par la mort et par la corruption du tombeau. — *Ædificationem ex Deo*. Contraste frappant : pour remplacer la petite tente fragile qu'est notre corps, nous aurons plus tard, comme lieu d'habitation de notre âme, une maison proprement dite (*domum*), un édifice d'autant plus solide, qu'il aura été préparé par Dieu lui-même, et non par des mains d'hommes (*non manufactam*) ;

mus, domum non manufactam, æternam in cælis.

2. Nam et in hoc ingemiscimus, habitationem nostram, quæ de cælo est, superindui cupientes;

3. si tamen vestiti, non nudi inveniamur.

4. Nam et qui sumus in hoc taberna-

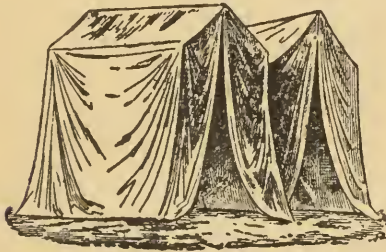
de Dieu, une maison qui n'est pas faite de main d'homme, mais qui est éternelle, dans les cieux.

2. Aussi, dans ce corps nous gémissons, désirant d'être revêtus de notre habitation céleste,

3. si toutefois nous sommes trouvés vêtus, et non pas nus.

4. Car, pendant que nous sommes dans

aussi cette construction durera-t-elle à jamais (*æternam*). Ce palais glorieux et éternel de l'âme ne consiste point, comme le pensent quelques commentateurs, dans le séjour même du ciel (cf. Joan. xiv, 2), mais, d'après le contexte et la plupart des interprètes, dans notre corps ressuscité. — *Habemus*. L'emploi du temps présent garantit la certitude absolue du fait en question. — *Nam et* (mieux : « etenim », vers. 2)... Sûr d'avoir part à la résurrection, l'apôtre confirme cette assurance par le désir ardent qu'il éprouve de posséder au plus tôt la demeure éternelle dont il a parlé au vers. 1. — La locution *in hoc* (ἐν τούτῳ) n'a pas le sens de : c'est pourquoi (Estius et d'autres). Le pronom grec retombe sur le substantif σκήνους; du verset précédent (Vulg. « habitationem ») et désigne notre corps mortel. Comp. le vers. 4 : « in hoc habitaculo ». — *Ingemiscimus*. Tandis que nous habitons dans cette misérable tente terrestre, nous gémissons, par suite d'un vio-



Tentes romaines.

(D'après la colonne d'Antonin.)

lent désir, dont l'objet est décrit au moyen d'une autre métaphore très expressive : *habitationem... superindui...* Le corps humain, d'abord comparé à une tente, est maintenant assimilé à un vêtement. Ces deux images sont mêlées ensemble, mais faciles à distinguer et à comprendre. Les rabbins aussi et les néoplatoniciens appellent parfois le corps un vêtement de l'âme. Saint Paul ne dit pas « indui », mais « superindui », être revêtu par-dessus. Il suppose donc deux vêtements superposés. Notre âme est déjà comme vêtue d'un corps mortel, et nous voudrions, mais sans être dépouillés de ce corps, c.-à-d., sans passer par la mort, qui nous répugne, être recouverts, par-dessus ce corps mortel, du corps glorieux que nous fournira la résurrection. — Dans l'épître aux Rom. viii,

19 et ss., Paul signale aussi les douloureux soupçons que pousse la nature entière, humiliée et affligée à cause des péchés de l'homme, et il en déduit la future transfiguration de tous les êtres créés; il démontre de même ici notre résurrection à venir par le désir que nous en ressentons dès cette vie, ce désir ne pouvant provenir que de Dieu, qui l'a placé en nous comme un gage. — Le « superindui » mentionné ci-dessus suppose que le premier vêtement subsiste encore, c.-à-d., que l'on n'a point passé par la mort. Saint Paul insiste sur ce point au vers. 3 : *si tamen vestiti* (revêtus de notre corps mortel), *non nudi* (non encore dépouillés de ce corps) *inveniamur* (mieux : « inventi fuerimus »; à savoir, au jour du second avènement de Jésus-Christ). L'écrivain sacré indique donc ici quels sont ceux pour qui se réalisera le phénomène qu'il a comparé à un second vêtement mis par-dessus un autre. Il s'agit des hommes que la fin du monde trouvera encore vivants, et dont il a été déjà question I Cor. xv, 51 (voyez le commentaire). C'est pour eux seuls qu'aura lieu, sans la situation intermédiaire de la mort et du tombeau, le passage d'un corps mortel à un corps ressuscité : « Dieu les revêtira du nouveau corps, sans qu'auparavant ils aient eu besoin d'ôter l'ancien ». Leur chair subira seulement une soudaine et mystérieuse transfiguration (voyez le vers. 4<sup>a</sup>). Telle est l'explication la plus généralement admise de ce verset. Elle s'harmonise seule avec le texte et le contexte, comme aussi avec les passages parallèles de saint Paul (I Cor. xv, 51 et I Thess. iv, 14-16). On s'écarterait de la pensée de l'apôtre, si l'on prenait dans un sens spirituel les mots « vestiti » et « nudi » : Nous jouirons de la gloire du ciel, « si nous en sommes trouvés dignes; c.-à-d., si nous sommes revêtus de la grâce, de la charité et des bonnes œuvres, non toutefois si nous en sommes dépouillés » (Corn. a Lap.). — La leçon ἐκδυσάμενοι, « expoliati », au lieu de ἐνδυσάμενοι, « vestiti », est insuffisamment garantie. Elle est rejetée à juste titre par les critiques; elle aboutit du reste à une tautologie. La Vulg. a pareillement suivi le texte le plus autorisé, en lisant « si tamen », pourvu que (εἴπερ), et non εἴγε, puisque, attendu que. La différence est d'ailleurs peu sensible cette fois. — *Nam et qui...* (vers. 4). C'est la répétition du vers. 2, avec un petit commentaire. Tant que nous habitons ce corps mortel, semblable à une tente passagère (*in hoc tabernaculo*; comp. le vers. 1)

cette tente, nous gémissons sous le fardeau, parce que nous ne voulons pas être dépouillés, mais être revêtus par-dessus, afin que ce qu'il y a de mortel soit absorbé par la vie.

5. Or, celui qui nous a formés pour cela même, c'est Dieu, qui nous a aussi donné les arrhes de l'Esprit.

6. Nous sommes donc toujours pleins de confiance, sachant que, pendant que nous habitons dans ce corps, nous demeurons loin du Seigneur

7. (car c'est par la foi que nous marchons, et non par la *claire* vue);

8. nous sommes, *dis-je*, pleins de confiance, et nous aimerions mieux sortir de ce corps, et aller habiter auprès du Seigneur.

culo, ingemiscimus gravati, eo quod nolumus expoliari, sed supervestiri, ut absorbeatur quod mortale est à vita.

5. Qui autem efficit nos in hoc ipsum, Deus, qui dedit nobis pignus Spiritus.

6. Audentes igitur semper, scientes quoniam dum sumus in corpore, peregrinamur a Domino

7. (per fidem enim ambulamus, et non per speciem);

8. audemus autem, et bonam voluntatem habemus magis peregrinari a corpore, et præsentes esse ad Dominum.

nous gémissons comme l'on fait lorsqu'on est chargé d'un pesant fardeau (*gravati*). Ce poids n'est autre que l'horreur naturelle que la mort nous inspire. Nous voudrions ne point passer par cette « mort amère », ne pas être dépouillés de notre corps actuel, comme dit l'apôtre, revenant à l'image du vêtement, mais *supervestiri*, revêtir notre corps glorieux, immortel, par-dessus ce vêtement mortel transformé. — La nature de cette transformation nécessaire est précisée par les mots *ut absorbeatur...*, qui rappellent I Cor. xv, 54. — *Quod mortale...*: le corps actuel. *A vita*: la vie ressuscitée, qui, dans l'hypothèse, ferait disparaître immédiatement du corps humain, sans la mort et la dissolution qui la suit, tout ce qu'il renferme d'éléments corruptibles. Voyez Tertullien, *c. Marcion.*, v, 12. — *Qui autem...* (vers. 5). Pour donner plus de force à son argumentation, Paul ajoute que le désir intime sur lequel il l'a appuyée n'est pas une chose purement subjective, sans objet réel, mais un fait dont Dieu lui-même est l'auteur, de sorte que c'est là une garantie indéniable de notre résurrection future. — *Efficit*. Il faut lire, d'après le grec, « effectit » au temps parfait (mieux encore: « disposuit, præparavit »): celui qui nous a formés pour cela même (*in hoc ipsum*); c.-à-d., comme il résulte du vers. 4<sup>b</sup>, « in hoc ut nolumus expoliari sed supervestiri ». Ce refus énergique de notre nature ne vient pas de nous, mais du Créateur. — Le mot *Deus* est très accentué: C'est Dieu qui... — *Qui dedit nobis...* Dans le sens de « quippe qui dederit... »: attendu qu'il nous a donné... Ce trait motive l'assertion précédente. — *Pignus Spiritus*: l'Esprit-Saint en guise d'arrhes. Voyez 1, 22 et le commentaire. Dès là qu'il daigne nous donner son Esprit au baptême, pour nous régénérer, Dieu nous promet davantage encore pour l'autre vie, notamment la gloire de l'éternité bienheureuse. Cf. Rom. viii, 17.

6-10. Consolants effets que produit pour les ministres du Christ l'assurance de la résurrection.

— C'est d'abord un saint courage (*audentes*, θάρροῦντες), malgré leurs tribulations incessantes. Cf. iv, 7 et ss. — En outre, ils aspirent constamment à la vraie patrie, vers. 6<sup>b</sup>-8: *scientes quoniam...* — *Dum sumus in...* Plus clairement dans le grec: Tandis que nous habitons (ἐνδημοῦντες) dans le corps. Cf. vers. 1 et ss. — *Peregrinamur*. Le verbe ἐκδημοῦμεν, qui fait un jeu de mots avec ἐνδημοῦντες, signifie proprement: Nous sommes en exil (*a Domino*, loin du Seigneur Jésus). C'est une troisième métaphore qui est introduite ici: notre corps mortel, nommé plus haut la tente, puis le vêtement de l'âme, est maintenant appelé une patrie; patrie seulement temporaire et d'ordre inférieur, qui n'est en réalité qu'une terre d'exil, si on la compare au ciel, la patrie par excellence et définitive du chrétien. Cf. Phil. iii, 20; Hebr. xi, 13 et ss., etc. — *Per fidem enim...* (vers. 7). Ces mots, qui forment une parenthèse, servent à expliquer la formule « peregrinamur a Domino ». Quelques lecteurs auraient pu objecter: Mais ne vivons-nous point dès ici-bas auprès du Christ? Sans doute, répond l'apôtre; néanmoins, durant la vie présente, notre union à Jésus-Christ est « circonscrite dans la sphère de la foi »; elle est donc imparfaite, simplement médiate. Viendra un jour où nous contemplerons le Sauveur directement, face à face, à travers une forme visible (*per speciem*, διὰ εἶδους), et alors nous le connaîtrons parfaitement. Cf. I Cor. xiii, 12. — *Ambulamus*. La foi et la vision sont assimilées à deux régions que nous avons à traverser l'une après l'autre. — *Audemus...* (vers. 8). Saint Paul reprend la phrase commencée au vers. 6, et que la parenthèse du vers. 7 l'avait empêché de terminer. — *Bonam voluntatem habemus*. Dans le grec: εὐδοχοῦμεν, nous désirons. — *Magis peregrinari* (ἐκδημηῆσαι). Comme au vers. 6. C.-à-d.: Nous voudrions plutôt mourir... Et pourtant l'apôtre ne cachait pas, dans les vers. 2-4, combien la mort lui paraissait dure en elle-même; mais il oublie en ce moment

9. Et ideo contendimus, sive absentes, sive presentes, placere illi.

10. Omnes enim nos manifestari oportet ante tribunal Christi, ut referat unusquisque propria corporis, prout gessit, sive bonum, sive malum.

11. Scientes ergo timorem Domini, hominibus suademus; Deo autem manifesti sumus: spero autem et in conscientiis vestris manifestos nos esse.

9. C'est pourquoi nous nous efforçons, soit que nous soyons sortis *du corps*, soit que nous y habitons, de lui être agréables.

10. Car il faut que nous comparaissons tous devant le tribunal du Christ, afin que chacun reçoive ce qui est dû à son corps, selon le bien ou le mal qu'il aura fait.

11. Sachant donc combien le Seigneur est redoutable, nous tâchons de persuader les hommes; mais nous sommes connus de Dieu, et j'espère que nous sommes aussi connus dans vos consciences.

ses terreurs, à cause de l'immense bienfait qu'elles doivent lui procurer : *præsentes esse* (ἐνδραμῆσαι, habiter) *ad Dominum*. — *Et ideo...* (vers. 9). Troisième résultat : le désir et l'espoir de jouir de Notre-Seigneur Jésus-Christ pendant toute l'éternité excite puissamment ses ministres à agir dès ici-bas de manière à lui plaire. — *Sive absentes, sive...* Le grec renverse l'ordre des deux hypothèses : εἴτε ἐνδραμούντες, εἴτε ἐκδραμούντες; soit que nous habitons (dans le corps), soit que nous soyons exilés (du corps); c.-à-d., soit que nous vivions, soit que nous soyons déjà morts. Les commentateurs se demandent avec quelque hésitation si ces participes dépendent de *contendimus* ou de *placere*. Les morts étant incapables de faire des efforts pour plaire à Dieu, ceux qui adoptent la première construction sont obligés de modifier un peu le sens de ἐκδραμούντες, qu'ils traduisent par : (Soit que) nous mourons. C.-à-d. : Nous nous efforçons de bien mourir pour le Christ. Mieux vaut adopter le second sentiment, non toutefois de manière à traduire : Nous faisons des efforts pour lui plaire, soit en cette vie, soit dans l'autre; mais, d'après le contexte : Nous mettons notre zèle à lui plaire, quoi qu'il en soit de l'état où nous nous trouverons lors de son second avènement, puisque nous pouvons alors être ou encore vivants, ou déjà morts. Voyez les vers. 2, 3 et 10. — Motif de ces généreux efforts : *Omnes enim...* (vers. 10). Tous, sans exception, il nous faudra comparaître au tribunal du Christ, que Dieu a établi juge du monde entier. Cf. Act. x, 40; Rom. xiv, 10 et ss.; Apoc. x, 42, etc. Le verbe *manifestari* dit beaucoup, car il suppose qu'aucun détail de notre conduite n'échappera aux regards de celui qui scrute tous les secrets des cœurs. — *Ut referat...* C.-à-d., afin que chacun reçoive ce qu'il a mérité par ses œuvres. — *Propria corporis*. La Vulgate et la plupart des Pères latins ont lu : τὰ ἴδια τοῦ σώματος. Les manuscrits grecs ont tous : διὰ τοῦ σώματος, les (choses faites) par le corps, c.-à-d., la conduite que nous aurons tenue durant notre existence corporelle, selon l'excellente explication de saint Augustin. En effet, il serait inexact de rappor-

ter toutes nos actions à notre corps. — *Bonum, malum...* D'après les uns : le bien et le mal moral. Selon d'autres : la récompense ou le châtement. La ponctuation du texte grec favorise davantage cette seconde interprétation.

#### § IV. — La vie d'un apôtre. V, 11-VII, 1.

« Après avoir esquissé les deux tableaux du ministère apostolique, celui de sa dignité et de sa gloire (II, 14-IV, 6) et celui de ses peines et de ses espérances (IV, 7-V, 10), Paul... est amené à établir les vrais rapports d'un ministre du Christ avec la communauté des croyants. »

1° Les ministres du Sauveur ne travaillent que par amour pour lui et pour réconcilier les hommes avec Dieu. V, 11-21.

11-13. But que se propose saint Paul en faisant son apologie. — L'expression *timorem Domini* peut recevoir deux sens, entre lesquels les interprètes se partagent. Le plus souvent, les écrivains sacrés nomment crainte de Dieu le sentiment qui porte l'homme à éviter le mal et à faire le bien en vue du jugement du Seigneur (cf. VII, 1; Eccl. I, 16; Rom. III, 18, etc.). D'autres fois (par ex., Gen. xxxi, 42; Ps. xxx, 12; Rom. XIII, 3, etc.), cette locution désigne ce terrible jugement lui-même. Les deux significations conviennent à notre passage; mais nous préférons la seconde, à la suite de saint Jean Chrysostome, d'Estius, etc. Dans le premier cas, il semble que l'apôtre n'aurait pas dit : Connaisant la crainte...; mais : Ayant la crainte de Dieu. — Même hésitation à propos des mots *hominibus suademus*, qui peuvent signifier : Nous persuadons aux hommes de redouter les jugements divins (ou de recevoir l'évangile); ou bien : Je m'efforce de convaincre mes ennemis de ma parfaite sincérité, de la droiture de mes intentions, afin de n'être pour personne une cause de scandale. Le contexte cadre mieux avec cette dernière opinion (saint Jean Chrysostome, Estius, etc.). — *Deo autem...* Très forte antithèse : Quant à Dieu, il est inutile de chercher à le persuader dans un sens ou dans l'autre, puisqu'il connaît à fond toutes choses (*manifesti...*) — *Spero autem...* Opposant tacitement et délicatement la grande masse

12. Nous ne nous recommandons pas de nouveau nous-mêmes auprès de vous, mais nous vous donnons l'occasion de vous glorifier à notre sujet, afin que vous puissiez répondre à ceux qui se glorifient de ce qui paraît, et non de ce qui est dans le cœur.

13. En effet, si nous sommes emportés comme hors de nous-mêmes, c'est pour Dieu; si nous sommes pleins de bon sens, c'est pour vous.

14. Car l'amour du Christ nous presse, étant d'avis que si un seul est mort pour tous, tous sont morts par là-même;

15. et le Christ est mort pour tous,

12. Non iterum commendamus nos vobis, sed occasionem damus vobis gloriandi pro nobis, ut habeatis ad eos qui in facie gloriantur, et non in corde.

13. Sive enim mente excedimus, Deo; sive sobrii sumus, vobis.

14. Caritas enim Christi urget nos; aestimantes hoc, quoniam si unus pro omnibus mortuus est, ergo omnes mortui sunt;

15. et pro omnibus mortuus est Chri-

des fidèles de Corinthe à ses adversaires, Paul exprime l'espoir qu'ils n'ont pas besoin non plus d'être convaincus par lui de sa loyauté, attendu qu'ils ont de lui une connaissance complète, basée sur le témoignage de leur conscience et de leur expérience (*in conscientiis...*), et non sur les préjugés humains. — *Non iterum...* (vers. 12). Comme il a été dit plus haut (notes de III, 1), saint Paul avait des ennemis acharnés, qui épiaient ses paroles et ses actes pour lui nuire. C'est en pensant à eux qu'il explique de nouveau le motif pour lequel il fait ainsi son apologie : s'il semble parler avantageusement de lui-même, ce n'est point par orgueil; c'est pour que les Corinthiens, le connaissant mieux encore, soient fiers d'avoir en lui un véritable apôtre (*occasionem damus... gloriandi...*), et qu'ils puissent le défendre avec succès contre ceux qui l'attaquaient injustement (*ut habeatis...*; c.-à-d., afin que vous ayez de quoi répondre...). — *Qui in facie... et non...* Par ces mots, les ennemis de l'apôtre sont stigmatisés comme étant des menteurs hypocrites : leur mérite n'a rien de foncier et de solide; il ne consiste qu'en apparences et en paroles. — *Sive enim...* (vers. 13). Quoi qu'il fasse, Paul se propose uniquement la gloire de Dieu et le bien des âmes; les chrétiens de Corinthe peuvent donc se glorifier à son sujet, car il n'a point parlé pour se vanter. — *Mente excedimus*. Le grec ἐξέστραμεν signifie simplement : « excessimus ». Il a le sens de déraisonner (cf. Marc. III, 21 et le commentaire), ou, du moins, de dépasser les limites de la modestie. L'apôtre désigne sans doute par là les éloges qu'il était contraint parfois de se donner à lui-même. Cf. XI, 1, 16. — *Sobrii simus* (συμφρονοῦμεν). Contraste : être dans son bon sens, et ici, parler modestement de soi. Selon quelques auteurs, l'antithèse consisterait, d'une part, dans la manifestation d'un zèle ardent, qui agit « opportune, importune », et de l'autre, dans une conduite plus calme, plus rassise, en ce qu'on appelle « l'ornière du devoir ». Nous préférons le premier sentiment. Quoi qu'il en soit, en toutes choses saint Paul ne pensait qu'à Dieu

et à ses frères. *Deo, vobis* : tel était son double mobile, vraiment apostolique.

14-21. L'exemple du Christ, qui a tant aimé les hommes, presse les ministres de l'évangile de ne rechercher que Dieu et les âmes, jamais leur intérêt privé. — Les mots *caritas Christi* peuvent représenter aussi bien notre amour pour Jésus-Christ que son amour pour nous; mais les développements qui suivent montrent que l'apôtre avait en vue le second sens, puisqu'ils décrivent les effets de l'amour du Sauveur. — *Urget nos* (συνέχει ἡμᾶς). C.-à-d., nous presse de nous dévouer, nous aussi, tout entiers pour Dieu et pour le prochain. Moins bien, d'après quelques exégètes modernes : « cohibet nos », nous retient dans les limites du devoir et nous empêche de penser à nous. — *Aestimantes*. Plus fortement dans le grec : ayant jugé. — *Quoniam si* (telle est la meilleure leçon, quoique un certain nombre de manuscrits suppriment la particule εἰ, « si »)... La première considération qui a frappé Paul comme prédicateur de la foi, c'est l'immense bienfait que le Christ nous a accordé par sa mort ignominieuse (*unus pro omnibus...*), car il a ainsi obtenu le salut de tous les hommes. — De là cette conclusion : *ergo omnes mortui...* Pensée profonde, qu'on retrouve sous diverses formes dans les écrits de l'apôtre (cf. Rom. VI, 2 et ss.; Gal. II, 19 et ss.; Col. III, 3, etc.). En Adam, notre premier père, nous avons tous péché et mérité la mort. Mais le Christ est le second Adam, le chef de l'humanité régénérée : il a consenti à se substituer à nous, et à subir à notre place la sentence de mort lancée contre nous. D'où il suit que nous sommes tous morts en lui et avec lui d'une manière mystique, de sorte qu'il ne tient qu'à chacun de nous de s'approprier la mort du Sauveur par la foi et par la charité. — *Et... mortuus est* (les mots *pro omnibus* manquent ici dans le grec) *ut...* (vers. 15). Cette autre considération de l'apôtre lui a révélé de quelle manière nous devons répondre au bienfait que le Christ nous a accordé en mourant pour nous. — *Qui vivunt* (οἱ ζῶντες). Paul donne ce nom aux hommes qui, après être morts avec Jésus-

stus, ut et qui vivunt, jam non sibi vivunt, sed ei qui pro ipsis mortuus est et resurrexit.

16. Itaque nos ex hoc neminem novimus secundum carnem. Et si cognovimus secundum carnem Christum, sed nunc jam non novimus.

17. Si qua ergo in Christo nova creatura, vetera transierunt; ecce facta sunt omnia nova.

18. Omnia autem ex Deo, qui nos reconciliavit sibi per Christum, et dedit nobis ministerium reconciliationis.

19. Quoniam quidem Deus erat in

afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort et ressuscité pour eux.

16. C'est pourquoi désormais nous ne connaissons plus personne selon la chair; et si nous avons connu le Christ selon la chair, maintenant nous ne le connaissons plus.

17. Si donc quelqu'un est dans le Christ, il est une nouvelle créature; les vieilles choses sont passées; voici que tout est devenu nouveau.

18. Et tout cela vient de Dieu, qui nous a réconciliés avec lui par le Christ, et qui nous a confié le ministère de la réconciliation.

19. Car Dieu a réconcilié le monde

Christ, comme il vient d'être dit, ont reçu de lui une vie nouvelle, par l'intermédiaire de la foi et du baptême. Ainsi transformés, ils ne doivent plus vivre pour eux-mêmes, ni rechercher leurs intérêts propres (*jam non sibi...*), mais rapporter toutes leurs actions à la gloire de celui auquel ils doivent toutes choses (*sed ei qui...*). — *Et resurrexit*. Ce trait n'est pas ajouté sans raison; car si la mort du Christ nous a rachetés et délivrés du péché, sa résurrection est le type et le modèle de notre régénération spirituelle. — *Itaque...* Dans les vers. 16-17, l'auteur déduit une autre conséquence pratique de cette vie nouvelle que nous avons puisée en Jésus-Christ. Lui et ses collaborateurs ne jugent plus désormais des choses et des personnes selon la chair, mais conformément aux lumières de la foi. — *Ex hoc (ἀπὸ τοῦ νῦν)*: à partir de maintenant; depuis qu'ils sont devenus chrétiens. — *Novimus*. Dans le sens de juger, apprécier. La formule *secundum carnem* se rattache évidemment à ce verbe et représente une façon de juger, d'apprécier, inspirée par des raisons purement naturelles, tels que sont les préjugés de race ou de condition, l'égoïsme, etc. C'est ainsi que Paul, avant sa conversion, s'était enorgueilli de sa naissance juive, de sa circoncision, de son pharisaïsme (cf. XI, 18, 22; Gal. I, 14; Phil. III, 4-6). Mais, depuis qu'il avait été régénéré par Jésus-Christ, il avait renoncé à cette appréciation très fautive des hommes et des faits, et il jugeait toutes choses d'après la norme de la foi, la seule vraie, la seule complète. — *Et si* (d'après la meilleure leçon: εἰ καὶ, « licet ») *cognovimus...* A titre d'exemple, il cite les deux jugements qu'il avait portés tour à tour sur le Christ lui-même. Avant sa conversion, il ne l'avait connu que *secundum carnem*, le regardant comme un homme ordinaire, ou plutôt comme un faux Messie, comme un novateur sacrilège, dont il fallait saper l'œuvre par la base. Maintenant, uni à lui et vivant de sa vie, il l'appréciait à sa juste valeur et savait reconnaître tous ses titres, tous ses mérites: *sed nunc jam non...* (litote pleine d'humilité). — *Si qua ergo...* (vers. 17). Autre con-

clusion générale. La Vulgate rend imparfaitement le sens. Saint Ambroise, *ad Faustina*, Ep. xxxix, 4, donne une meilleure traduction du grec: « Si quis est in Christo, nova creatura est. » C.-à-d.: Si quelqu'un a été uni à Jésus-Christ par le baptême, il est devenu une créature nouvelle sous le rapport moral. Cf. Eph. II, 10, 15; Col. III, 9-10, etc. — C'est avec l'accent du triomphe que Paul insiste sur cette pensée: *Vetera transierunt, ecce...* Les vieilles choses figurent le vieil homme avec ses inclinations mauvaises, transmises par Adam. Ces mots sont peut-être un écho d'Isaïe, XLIII, 18-19. — *Omnia autem...* (vers. 18). C.-à-d., « omnia hæc nova ». L'écrivain sacré remonte à la source suprême de ce merveilleux renouvellement: c'est Dieu lui-même qui l'a opéré par l'intermédiaire de son Christ: *ex Deo, qui...* — Nous pensons avec d'assez nombreux commentateurs que le pronom *nos* représente tous les hommes, tous ceux du moins qui auront part à la rédemption: en effet, au vers. 19, il a pour équivalent le substantif « mundum ». Au contraire, *nobis* ne se rapporte qu'aux apôtres et aux autres prédicateurs de l'évangile, ainsi qu'il résulte du texte même. — *Reconciliavit sibi*. Expression fort bien choisie. Par suite du péché d'Adam, nous étions tous devenus l'objet de la colère divine, et nous ne pouvions par nous-mêmes rentrer en grâce avec le Seigneur, puisque nous étions incapables d'acquitter notre dette envers lui. Mais Dieu, dans sa bonté infinie, nous a envoyé son Fils, le Verbe incarné, qui, par ses souffrances et par sa mort, a daigné servir à l'humanité de rançon, de propitiation, de sorte que c'est par lui en réalité (*per Christum*) que notre réconciliation a été effectuée. Toutefois, comme il est nécessaire que chaque individu s'approprie par la foi la rédemption qui a été ainsi offerte au monde entier, il a fallu des prédicateurs pour la faire connaître. Cf. Rom. X, 17. Ce glorieux rôle avait été confié aux apôtres: *dedit nobis...* — Le vers. 19 ne fait que répéter ces mêmes pensées, en les commentant brièvement. La locution *erat...* *reconcilians* beaucoup plus



avec lui dans le Christ, ne leur imputant point leurs péchés ; et il a mis en nous la parole de réconciliation.

20. Nous faisons donc les fonctions d'ambassadeurs pour le Christ, comme si Dieu exhortait par nous. Nous vous en conjurons au nom du Christ, réconciliez-vous avec Dieu.

21. Celui qui ne connaissait point le péché, il l'a fait péché pour nous, afin qu'en lui nous devinssions justice de Dieu.

Christo mundum reconcilians sibi, non reputans illis delicta ipsorum ; et posuit in nobis verbum reconciliationis.

20. Pro Christo ergo legatione fungimur, tanquam Deo exhortante per nos. Obsecramus pro Christo, reconciliamini Deo.

21. Eum qui non noverat peccatum, pro nobis peccatum fecit, ut nos efficeremur justitia Dei in ipso.

## CHAPITRE VI

1. Étant les coopérateurs de Dieu, nous vous exhortons à ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu.

2. Car il dit : Au temps favorable je t'ai exaucé, et au jour du salut je t'ai

1. Adjuvantes autem exhortamur, ne in vacuum gratiam Dei recipiatis.

2. Ait enim : Tempore accepto exaudivi te, et in die salutis adjuvi te. Ecce

expressive que le préterit « reconciliavit », marque très énergiquement la continuation et l'intensité du fait. — Quant au sens, la formule *in Christo* ne diffère pas de « per Christum ». — *Non reputans...* Ce trait désigne l'un des éléments principaux de la réconciliation de Dieu avec le monde ; à savoir, le pardon des péchés, généreusement accordé par Dieu au monde, en vue des mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Verbum reconciliationis*. En effet, la prédication apostolique se résumait dans cette exhortation pressante : Réconciliez-vous avec Dieu. Comp. le vers. 20<sup>b</sup>. — *Pro Christo ergo...* (verset 20). C'est la conséquence de l'assertion qui précède. Chargés d'annoncer aux hommes le mystère de la rédemption, les apôtres sont par là même les ambassadeurs et les représentants du Christ (*legatione fungimur*). — *Deo exhortante per...* : puisque c'est Dieu qui leur avait confié leur mission. Comp. les vers. 18<sup>b</sup> et 19<sup>b</sup>. — *Obsecramus...* Paul s'acquitte ici même de sa fonction de délégué du Christ, en exhortant les Corinthiens à se réconcilier pleinement avec Dieu : *reconciliamini...* — *Pro Christo*. C.-à-d. : (Je vous exhorte) au nom du Christ, à la place du Christ dont je suis le représentant. — Pour rendre son exhortation plus fructueuse, l'apôtre rappelle à ses lecteurs ce que Dieu, dans son infinie bonté, a fait pour opérer notre sanctification : *Eum qui non...* (vers. 21). Celui qui n'a pas connu le péché, qui ne l'a jamais commis, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cf. Joan. VIII, 46 ; Hebr. IV, 15 ; I Joan. III, 5, etc. L'assertion *eum...* *peccatum fecit* est donc d'une hardiesse et d'une force extraordinaires. « Dieu l'a fait (le Christ) péché pour nous ; » c'est-à-dire qu'après que Notre-

Seigneur eut consenti à devenir notre rançon. Dieu l'a traité avec autant de rigueur que s'il avait été le péché personnifié. Comp. le passage analogue Gal. III, 13. — *Pro nobis* : pour nous, les vrais coupables, que Dieu voulait sauver. — *Justitia Dei*. Autre expression abstraite, très éloquente, qui équivaut à celle-ci : justifiés par Dieu. Comp. Rom. I, 17, etc. — *In ipso* : en vertu de l'union que la foi établit entre Jésus et nous. Comp. le vers. 17.

2° Comment les prédicateurs s'acquittent du ministère d'amour qui leur a été confié. VI, 1-10.

CHAP. VI. — 1-2. Grave avertissement à l'adresse des Corinthiens. — *Adjuvantes*. Le grec *συνεργούντες* signifie : travaillant avec, collaborateurs. C'est donc en sa qualité de coopérateur et d'ambassadeur du Christ (cf. V, 20) que Paul presse les chrétiens de Corinthe de mettre à profit la grâce divine. — *Ne in vacuum...* En effet, l'ouvrier évangélique ne se contente pas de prêcher l'évangile ; il travaille aussi à lui faire porter des fruits nombreux dans les âmes. — *Recipiatis*. Plutôt « receperitis », d'après le grec. C'est au temps passé que l'apôtre reporte ses lecteurs : Prenez garde d'avoir reçu en vain la grâce de la conversion. Ils l'auraient reçue inutilement, s'ils retombaient dans leurs fautes d'autrefois et s'ils ne vivaient pas en vrais croyants. — *Ait enim* (vers. 2) : à savoir, Dieu, qui est l'auteur des saintes Écritures. — Le texte qui suit, *Tempore accepto...*, est emprunté à Isaïe, XLIX, 8, et cité d'après les LXX. Le Seigneur, s'adressant à son serviteur, le Messie, qui est censé lui avoir offert d'ardentes prières pour le salut de l'humanité, lui annonce solennellement qu'il l'a exaucé.

nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis.

3. Nemini dantes ullam offensionem, ut non vituperetur ministerium nostrum ;

4. sed in omnibus exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros, in multa patientia, in tribulationibus, in necessitatibus, in angustiis,

5. in plagis, in carceribus, in seditio-nibus, in laboribus, in vigiliis, in jejuniis,

6. in castitate, in scientia, in longanimitate, in suavitate, in Spiritu sancto, in caritate non ficta,

7. in verbo veritatis, in virtute Dei,

secouru. Voici maintenant le temps favorable ; voici maintenant le jour du salut.

3. Ne donnons à personne aucun scandale, afin que notre ministère ne soit pas décrié ;

4. mais montrons-nous en toutes choses comme des ministres de Dieu, par une grande patience dans les tribulations, dans les détresses, dans les angoisses,

5. dans les coups, dans les prisons, dans les séditions, dans les travaux, dans les veilles, dans les jeûnes,

6. par la chasteté, par la science, par la longanimité, par la bonté, par les fruits de l'Esprit-Saint, par une charité sincère,

7. par la parole de vérité, par la force

— Saint Paul commente brièvement ce texte, et proclame que l'époque de grâces promise par Dieu à son Christ est arrivée : *Ecce nunc* (adverbe accentué) *tempus...*

3-10. Description de la vie d'un apôtre. « Ce tableau, composé de souvenirs et d'expériences personnels, reproduit, en d'autres termes et avec des détails plus variés et plus pittoresques, celui que nous avons vu au chap. IV, vers. 7 et ss. » Il a aussi un caractère apologétique ; il est destiné à montrer que Paul ne néglige rien de ce qui peut contribuer au succès de sa prédication. — *Dantes...* Ce participe et ceux qui suivent sont parallèles à « adjuvantes » du vers. 1 ; ils dépendent par conséquent du verbe « exhortamur ».



Chrétiens condamnés aux mines.  
(D'après un bas-relief antique.)

Le vers. 2 forme donc une sorte de parenthèse. — Les deux détails qui composent le thème des versets 3-4<sup>a</sup> offrent une description générale de la conduite apostolique de saint Paul. Le

premier trait, *nemini... ullam...*, est négatif ; il nous apprend ce que Paul évitait dans ses rapports avec les hommes, et le motif qui le dirigeait en cela (*ut non vituperetur...*). Un prédicateur qui blesse imprudemment ses auditeurs nuit beaucoup à son ministère. — Le second trait est positif : *sed in omnibus... sicut...* (verset 4<sup>a</sup>). *Exhibeamus* est une traduction inexacte ; il faudrait le présent : « exhibemus », nous nous manifestons. — *Sicut Dei ministros* : tels que doivent être et que sont en réalité les vrais délégués du Seigneur. — Dans les vers. 4<sup>b</sup>-7, l'apôtre insiste sur les vertus particulières qu'il s'efforçait de pratiquer pour rendre son ministère fructueux. D'abord la patience : *in multa...* Suivent neuf substantifs (*in tribulationibus... i jejuniis*), qui rappellent surtout les situations pénibles dans lesquelles Paul s'était montré patient. On peut les partager en trois groupes de trois. Le premier groupe mentionne, en gradation ascendante, des adversités d'un caractère général : *in tribulationibus... angustiis...* Le second expose des persécutions spéciales : *in plagis... seditio-nibus*. Cf. XI, 23 et ss. ; Act. XIII, 50 ; XIV, 5, 19 ; XVI, 19 et ss. ; XVII, 5 et ss., etc. Le troisième signale quelques-unes des souffrances librement acceptées par saint Paul : *in laboribus... jejuniis*. Cf. XI, 23 ; Act. XX, 31, etc. — Les vers. 6 et 7 continuent la liste inaugurée au vers. 4 par la patience. Neuf autres vertus sont citées. *In castitate* : d'après le grec (ἐν ἀγνότητι), non pas la chasteté d'une manière exclusive, mais la pureté morale, la sainteté de vie. *In scientia* : surtout la science pratique et la sagesse dans la conduite. *In longanimitate* : pour supporter les injures des adversaires et les fautes des pécheurs. Les mots *in Spiritu sancto* représentent, d'après l'opinion la plus probable, les inspirations et les dons du divin Esprit, communiqués abondamment aux ouvriers du Christ. *In caritate* : mais une charité sincère et agissante (*non ficta* ; cf. Rom. XII, 9). *In verbo...* : un enseignement toujours conforme à la vérité (cf.

de Dieu, par les armes de la justice à droite et à gauche,

8. dans la gloire et l'ignominie, dans la mauvaise et la bonne réputation; comme des séducteurs, et pourtant véridiques; comme inconnus, et pourtant bien connus;

9. comme mourants, et voici que nous vivons; comme châtiés, mais non mis à mort;

10. comme tristes, et toujours dans la joie; comme pauvres, et enrichissant beaucoup d'autres; comme n'ayant rien, et possédant tout.

11. Notre bouche s'est ouverte pour vous, ô Corinthiens; notre cœur s'est dilaté.

12. Vous n'êtes pas à l'étroit au

per arma justitiæ a dextris et a sinistris,

8. per gloriam et ignobilitatem, per infamiam et bonam famam; ut seductores, et veraces; sicut qui ignoti, et cogniti;

9. quasi morientes, et ecce vivimus; ut castigati, et non mortificati;

10. quasi tristes, semper autem gaudentes; sicut egentes, multos autem locupletantes; tanquam nihil habentes, et omnia possidentes.

11. Os nostrum patet ad vos, o Corinthii; cor nostrum dilatatum est.

12. Non angustiamini in nobis, angu-

iv, 2). *In virtute...* : avec l'assistance de cette force divine, qui éclatait dans les miracles et les actes de courage des apôtres. — *Per arma...* Ici la formule se modifie légèrement : la préposition « per » (διά) prend la place de « in » (ἐν). Pour cette raison, plusieurs commentateurs rattachent ce détail aux suivants (comp. le vers. 8) et non aux précédents; mais nous préférons la connexion indiquée plus haut. L'expression *arma justitiæ a dextris et...* ne désigne pas des actes de vertu pratiqués en tout temps, et pour ainsi dire dans toutes les directions; par conséquent, toutes sortes de bonnes œuvres. Elle ne figure pas non plus la prospérité et l'adversité, en tant que les apôtres se seraient servis de ces situations diverses comme d'instruments (« arma ») pour acquérir la sainteté et la manifester. Il est mieux de prendre le mot armes dans le sens strict, et de voir dans cette formule la désignation de « toutes les vertus et toutes les qualités que Dieu accorde à ses ministres... pour les mettre à même de remplir leur mission ». Elles sont nommées ici armes de justice, parce qu'elles sont fournies par la justice, c.-à-d. la sainteté, ou parce qu'elles servent à la défendre. Cf. Rom. vi, 13; Eph. vi, 15. Les anciens portaient dans la main droite les armes offensives (le glaive, la lance, etc.), et dans la main gauche les armes défensives (le bouclier, etc.). C'est à cette coutume que font allusion les mots *a dextris et a...* — *Per gloriam et...* « Dernière série de traits caractéristiques (vers. 8-10), dans laquelle il y a cela de particulier que ces traits sont énoncés par des antithèses. » Au vers. 7<sup>b</sup>, la préposition διά, « per », signifiait : au moyen de. Dans celui-ci elle a un sens local, et marque un état à travers lequel on passe. Saint Paul veut dire : de que je sois honoré ou méprisé, qu'on parle mal de moi ou qu'on en dise du bien (*per infamiam et...*), je demeure fidèle à mon devoir malgré la variété des situations. — *Ut...*, *et...* La construction change de nouveau, quoique les dernières lignes de l'énumération soient toujours un développement des mots : Nous nous manifestons en tout comme les ministres de Dieu

(comp. le vers. 4<sup>a</sup>). Dans sept membres de phrase qui commencent tous par la particule ὡς; (Vulg. : *ut, sicut, quasi, tanquam*), Paul répond, au moyen de vigoureuses attestations en sens contraire, à sept accusations outrageantes, que ses ennemis portaient contre lui et ses auxiliaires. Chaque fois, la conjonction *et* signifie : Et pourtant. Traités de séducteurs comme leur Maître, les apôtres étaient les médiateurs de la vérité (*veraces*; comp. le vers. 7). On les regardait comme des inconnus et des hommes sans valeur (*ignoti*), bien que leur renommée glorieuse eût retenti au loin (*cogniti*). On les traitait comme s'ils avaient été sur le point de mourir sous le coup des châtiments divins (*morientes, castigati*), eux qui étaient pleins de vigueur et de vie, grâce à la protection du ciel (*ecce vivimus, non mortificati*). On les voyait toujours plongés dans les tristesses qui découragent (*tristes*), tandis qu'ils surabondaient constamment de joie, malgré leurs tribulations (*semper... gaudentes*); dénués de tout (*egentes, nihil...*), alors qu'ils étaient riches eux-mêmes sous le rapport spirituel et qu'ils enrichissaient les autres (*multos autem... omnia...*).

3<sup>o</sup> Saint Paul désire vivement que les chrétiens de Corinthe, pour mieux pratiquer la sainteté, évitent les relations trop intimes avec les païens. VI, 11-VII, 1.

11-13. Dans une apostrophe pleine de tendresse, il les conjure de répondre pleinement à son affection. — *Os... patet...*; *cor... dilatatum...* Ces locutions figurées marquent, d'une part, la familiarité et l'abandon, qui font que l'on s'exprime librement; de l'autre, l'amour qui dilate le cœur. En les employant, l'apôtre fait allusion à la description tout intime qu'il vient de faire de sa conduite; c'était, en effet, une véritable effusion du cœur, qui témoignait de la chaleur et de la sincérité de ses sentiments. — *O Corinthii*. Il ne lui arrive que deux fois dans ses épîtres, ici et Phil. iv, 15, d'interpeller ainsi par leur nom ses lecteurs. C'est un signe particulier d'affection. — *Non angustiamini...* Con-

stiamini autem in visceribus vestris.

13. Eamdem autem habentes remunerationem, tanquam filiis dico, dilatamini et vos.

14. Nolite jugum ducere cum infidelibus; quæ enim participatio justitiæ cum iniquitate? aut quæ societas luci ad tenebras?

15. quæ autem conventio Christi ad Belial? aut quæ pars fidei cum infidei?

16. qui autem consensus templo Dei

dedans de nous; mais vos entrailles se sont rétrécies.

13. Pour me rendre la pareille (je vous parle comme à mes enfants), dilatez-vous, vous aussi.

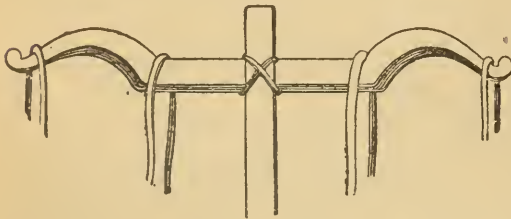
14. Ne portez pas un même joug avec les infidèles; car quelle union y a-t-il entre la justice et l'iniquité? ou quelle association entre la lumière et les ténèbres?

15. ou quel accord entre le Christ et Bélial? ou quelle part entre le fidèle et l'infidèle?

16. quel rapport entre le temple de

tinuation très délicate de l'image qui précède : les Corinthiens n'étaient pas à l'étroit dans le cœur de Paul. La réciproque n'existait malheureusement pas d'une manière complète (cf. XII, 15); de là cette réflexion pathétique : *angustiamini autem...* Leur cœur était étroit à son égard. Il leur adresse donc cette prière paternelle (*tanquam filiis*) : *Dilatamini...* (vers. 13). — Les mots *eamdem habentes...* signifient : afin de me rendre la pareille.

14-18. Revenant à l'exhortation commencée au vers. 1, mais presque immédiatement interrompue, saint Paul en précise maintenant l'objet. De même que c'eût été autrefois pour les Israélites un très grand péril de nouer des rapports familiers avec les Chananéens, dont les mœurs dépravées et les pratiques idolâtriques ne pouvaient que les corrompre, de même (n'était-il pour les chrétiens relativement aux païens, à Corinthe surtout. La recommandation directe est très brève, et a lieu sous une forme imagée : *Nolite jugum ducere...* Dans le grec : Ne devenez pas *ἑτεροζυγοῦντες* avec les infidèles. Par cette expression, intraduisible autrement que par une paraphrase (porter le joug avec un animal d'une autre espèce), l'apôtre rap-



Joug pour des bêtes de trait.  
(D'après un ancien manuscrit.)

pelle évidemment la loi mosaïque qui interdisait d'atteler ensemble deux animaux d'espèces différentes, par exemple un bœuf et un âne. Cf. Lev. XIX, 19 et Deut. XXII, 10. Dans le premier de ces passages, les LXX nomment précisément les animaux en question *ἑτερόζυγοι*, et saint Paul leur a emprunté ce mot, qui marque une

incompatibilité foncière, telle qu'elle existe à plus forte raison entre chrétiens et païens. Comme on le voit par I Cor. V, 9 et ss.; VII, 12 et ss., et., on ne doit pas trop presser cet ordre et l'appliquer à toutes les relations civiles; ce qu'il interdit surtout aux fidèles, c'est de mener la vie criminelle des païens et de marcher dans leurs voies, de façon à redevenir semblables à eux. — *Quæ enim...*? Pour mieux inculquer cette injonction à ses lecteurs, Paul l'explique et la motive par cinq antithèses parallèles, qui font ressortir la différence essentielle qui existe entre les chrétiens et les Gentils. — *Participatio, societas...* Dans le grec, comme dans le latin, il y a cinq substantifs différents pour exprimer l'idée d'association, de relations intimes. Ce fait montre que saint Paul possédait une connaissance assez complète de la langue grecque. — Les deux premières antithèses, vers. 14<sup>b</sup>, opposent le christianisme, représenté comme la justice et la lumière, au paganisme, envisagé comme identique à l'iniquité et aux ténèbres : *justitiæ cum..., luci ad...* Rien de plus exact que ces rapprochements : en théorie comme en pratique, la religion du Christ est sainteté et sanctification, lumière brillante; le paganisme est, au contraire, souillure morale et ténèbres intellectuelles. Cf. V, 21; Rom. VI, 19; Eph. V, 8, 11-12, etc. — La troisième antithèse, vers. 15<sup>a</sup>, met en regard l'un de l'autre les chefs, les fondateurs des deux systèmes religieux en question, Notre-Seigneur Jésus-Christ et Satan : *Quæ conventio Christi ad...*? Le mot *Belial* est hébreu (*b'li'al*) et signifie à la lettre « inutilité »; puis, par dérivation, iniquité. Cf. Deut. XIII, 14; Job, XXXIV, 18, etc. Saint Paul a donc pu s'en servir pour nommer celui qui est par antonomase l'inutile et l'inique. — La quatrième antithèse, vers. 15<sup>b</sup>, a lieu au point de vue des partisans des deux religions : *fidei cum infidei*. Pour le chrétien, la foi est la base de tout; aussi est-il appelé « fidèle ». En cela il n'a rien de commun avec les infidèles, les païens. — La cinquième antithèse, vers. 16<sup>a</sup>, met en opposition les rites des deux cultes : *templo Dei cum idolis*. D'un côté, le temple du Dieu vivant et très saint; de l'autre, des idoles abominables et sans vie. — L'apôtre développe ce contraste dans la seconde

Dieu et les idoles? Car vous êtes le temple du Dieu vivant, comme Dieu le dit : J'habiterai au milieu d'eux, et je marcherai parmi eux ; je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple.

17. C'est pourquoi sortez du milieu d'eux et séparez-vous-en, dit le Seigneur, et ne touchez point à ce qui est impur ;

18. et je vous recevrai, je serai votre père, et vous serez mes fils et mes filles, dit le Seigneur tout-puissant.

cum idolis? Vos enim estis templum Dei vivi, sicut dicit Deus : Quoniam inhabitabo in illis, et inambulabo inter eos ; et ero illorum Deus, et ipsi erunt mihi populus.

17. Propter quod exite de medio eorum, et separamini, dicit Dominus, et immundum ne tetigeritis ;

18. et ego recipiam vos, et ero vobis in patrem, et vos eritis mihi in filios et filias, dicit Dominus omnipotens.

## CHAPITRE VII

1. Ayant donc, mes bien-aimés, de telles promesses, purifions-nous de toute souillure de la chair et de l'esprit, achevant notre sanctification dans la crainte de Dieu.

1. Has ergo habentes promissiones, carissimi, mundemus nos ab omni inquinamento carnis et spiritus, perficientes sanctificationem in timore Dei.

moitié du vers. 16, en rappelant aux chrétiens qu'ils sont eux-mêmes le temple du Seigneur : Vos (d'importants manuscrits grecs ont « nos »)... *etis*. . Cf. I Cor. III, 16, etc. D'où il suit qu'ils sont tenus de fuir et d'abhorrer l'idolâtrie, sous peine de profaner en eux-mêmes ce sanctuaire. — *Sicut dicit*... Cette parole divine, dont notre auteur se sert pour établir que les chrétiens sont le temple de Dieu, est empruntée au Lévitique, xxvi, 12, et citée d'une manière assez libre d'après les LXX. Les premiers mots, *inhabitabo in illis*, semblent être une réminiscence d'Ézéchiel, xxxvii, 27. Dans ces deux passages de l'Ancien Testament, Dieu promet de fixer sa demeure au milieu d'Israël ; promesse qu'il réalisa lorsqu'il vint habiter symboliquement dans le tabernacle, puis dans le temple. Mais il réside plus réellement encore dans l'Église, et dans les âmes des fidèles. — *Propter quod*... Dans les vers. 17 et 18, saint Paul combine et cite avec beaucoup de liberté sous le rapport des expressions, quoique très exactement sous celui des pensées, plusieurs autres textes sacrés, afin de démontrer que les chrétiens formant une nation sainte, qui appartient à Dieu, il ne leur est pas possible d'avoir des relations intimes avec les païens. — Les mots *exite*... *tetigeritis* sont extraits d'Isaïe, LII, 11. Le prophète, contemplant d'avance la fin de la captivité de Babylone, presse ceux des Juifs qui seront alors en Chaldée de quitter ces régions profanes, et de se tenir en garde contre les souillures du paganisme. Son langage convenait parfaitement aux chrétiens de Corinthe. — *De medio eorum* : du milieu des infidèles. — *Et ego recipiam*... (vers. 18). Il est difficile de déterminer la provenance réelle de cette citation. Le texte qui lui

ressemble le plus se trouve dans Jérémie, xxxii, 37 ; mais nous avons en outre ici des échos de Jérémie, xxxi, 9, d'Isaïe, xliii, 6, de Deut. xxxii, 6, 9, etc. Quoi qu'il en soit, il est certain que, sous la loi ancienne, Jéhovah avait adopté les Israélites pour ses fils (cf. Rom. ix, 4), et que ce privilège appartenait davantage encore aux chrétiens (cf. Rom. VIII, 15-16).

CHAP. VII. — 1. Récapitulation et conclusion. — *Has... promissiones* : les promesses contenues dans les divers textes qui viennent d'être allégués. — Puisque les chrétiens sont les temples et les enfants de Dieu, ils doivent vivre dans une entière sainteté, évitant avec soin tout ce qui pourrait profaner soit leurs corps (*ab... inquinamento corporis*), comme le ferait l'impudicité, soit leurs âmes (*et spiritus*), comme le feraient l'orgueil, l'avarice, etc. Cf. I Cor. vii, 34. — *Perficientes*... Au baptême, la sanctification du chrétien est commencée ; il doit travailler à la perfectionner sans cesse. — *In timore*... Non pas la crainte servile, mais celle qui, associée à l'amour filial, produit d'excellents résultats moraux.

§ V. — *Explications de saint Paul au sujet de sa première épître, de manière à rendre complète sa réconciliation avec les Corinthiens.* VII, 2-16.

Dans cette page, pleine d'affection paternelle et de touchantes insinuations, l'apôtre reprend l'exposé de ses impressions récentes, qu'il avait interrompu à la fin du chap. II pour entrer dans des considérations d'un ordre plus général. Il montre qu'il n'y avait plus aucune raison pour que la bonne entente qui existait autrefois entre

2. Capite nos. Neminem læsimus, neminem corrupimus, neminem circumvenimus.

3. Non ad condemnationem vestram dico, prædiximus enim quod in cordibus nostris estis, ad commoriendum et ad convivendum.

4. Multa mihi fiducia est apud vos, multa mihi gloriatio pro vobis; repletus sum consolatione, superabundo gaudio in omni tribulatione nostra.

5. Nam et cum venissemus in Macedoniam, nullam requiem habuit caro nostra, sed omnem tribulationem passus sumus : foris pugnæ, intus timores.

6. Sed qui consolatur humiles, consolatus est nos Deus in adventu Titi ;

7. non solum autem in adventu ejus,

2. Accueillez - nous. Nous n'avons fait tort à personne, nous n'avons nui à personne, nous n'avons exploité personne.

3. Je ne dis pas cela pour vous condamner, car j'ai déjà dit que vous êtes dans nos cœurs à la mort et à la vie.

4. J'ai une grande confiance en vous, je me glorifie beaucoup de vous ; je suis rempli de consolation, je surabonde de joie parmi toutes nos tribulations.

5. En effet, à notre arrivée en Macédoine, notre chair n'a eu aucun repos, mais nous avons souffert toute sorte de tribulations : au dehors des combats, au dedans des craintes.

6. Mais celui qui console les humbles, Dieu nous a consolés par l'arrivée de Tite ;

7. et non seulement par son arrivée,

lui et les Corinthiens ne redevint pas ce qu'elle avait été.

1° Les vrais sentiments de Paul envers sa chère Église de Corinthe. VII, 2-7.

2-4. Il n'a pas cessé d'aimer ses fils spirituels, d'avoir confiance en eux, d'être fier à leur sujet. — *Capite nos* (*χωρήσατε ἡμᾶς*). Cette petite phrase a été diversement interprétée. Selon les uns : Comprenez-moi bien. Selon d'autres : Donnez-moi toute votre attention. Mieux, à la suite des anciens commentateurs grecs : Faites-moi de la place (c'est le sens littéral du grec) ; c.-à-d., donnez-moi une large place dans votre cœur. Comp. VI, 12, où l'apôtre s'est précisément plaint de ne plus posséder cette place. — *Neminem...*, *neminem...* Répétition émue, énergique. Paul insiste sur ce fait que les Corinthiens ne peuvent avoir aucun grief contre lui, puisqu'il n'a fait tort à aucun d'entre eux. Des trois verbes *læsimus*, *corrupimus*, *circumvenimus*, le premier paraît se rapporter à des préjugés personnels, le second à une mauvaise doctrine, le troisième à des gains illicites tirés de la prédication. — *Non ad condemnationem...* (vers. 3). En s'excusant ainsi, l'apôtre ne veut pas dire que les Corinthiens l'avaient cru coupable de ces fautes. L'amour qu'il a pour eux (*in cordibus... estis...*), la franchise avec laquelle il leur a parlé (*multa fiducia...*, vers. 4), la fierté qu'ils lui inspirent (*multa... gloriatio...*), la joie intense qu'il a ressentie en recevant de bonnes nouvelles de leur sujet (*superabundo gaudio...*), ne lui permettaient pas de les juger d'une manière si défavorable. — Le verbe *prædiximus* (c.-à-d. « antea diximus ») fait allusion à VI, 11-12<sup>a</sup>. Cf. III, 2. — Par les mots *ad commoriendum et ad...* Paul veut dire que les Corinthiens sont entrés si avant dans son cœur, que ni la vie ni la mort ne pourraient désormais les en arracher : qu'il vive ou qu'il meure, il les aimera toujours.

Moins bien, selon quelques interprètes : Je vous affectionne tellement, que je voudrais vivre et mourir avec vous. — *Fiducia* (vers. 4). Le grec *παρρησία* marque la sainte liberté de langage (voyez Marc. VIII, 32 ; Act. II, 19 ; IV, 13, etc.) dont l'apôtre usait envers les Églises fondées par lui. Il leur déclarait toujours ouvertement les abus qu'il remarquait chez elles, et cela même était un signe de son affection apostolique. — *Superabundo...* Phrase célèbre, digne de saint Paul. Elle est développée dans les versets suivants.

5-7. Tribulations et consolations. — *Et cum... in Macedonia*. La conjonction « et » (même, aussi) nous reporte à II, 12. Paul avait beaucoup souffert, non seulement à Troas, avant de s'embarquer pour la Macédoine, mais encore après son arrivée dans cette province. — Le trait *nullam requiem habuit...* relève l'intensité de son affliction. *Caro nostra* : l'homme naturel, envisagé dans la partie inférieure de son être. Plus haut, II, 13, l'apôtre a déclaré qu'à Troas il avait souffert dans son esprit, son *πνεῦμα*. D'où il suit qu'il avait été broyé tout entier par la peine. — *Foris...*, *intus...* Quelques détails pathétiques sur ses tribulations macédoniennes. Au dehors, des conflits perpétuels avec les ennemis du christianisme, les Juifs et les païens ; au dedans, des préoccupations sans nombre au sujet des jeunes chrétiens. — *Sed qui...* (vers. 6). Dieu n'avait pas abandonné son ministre dans ces circonstances douloureuses. — *Humiles* : ceux qui ne comptent pas sur eux-mêmes, mais uniquement sur le secours d'en haut. — *In adventu...* L'apôtre avait longuement attendu le retour de son cher disciple, qu'il avait envoyé à Corinthe pour juger de l'effet produit par sa première lettre. Cf. II, 12-13. Enfin Tite le rejoignit et le mit au comble de la joie, grâce surtout aux excellentes nouvelles qu'il lui apportait : *non solum...* (vers. 7). —

mais encore par la consolation qu'il a reçue de vous ; car il m'a raconté votre désir, vos pleurs, votre zèle pour moi, de sorte que ma joie a été plus grande.

8. En effet, bien que je vous aie attristés par ma lettre, je ne le regrette pas ; et si j'en ai eu du regret, en voyant que cette lettre vous avait attristés, quoique pour peu de temps,

9. maintenant j'ai de la joie, non de ce que vous avez été attristés, mais de ce que votre tristesse vous a portés à la pénitence. Vous avez été attristés selon Dieu, en sorte que vous n'avez reçu de nous aucun dommage.

10. Car la tristesse qui est selon Dieu produit pour le salut une pénitence stable ; mais la tristesse du siècle produit la mort.

11. Voyez, en effet : votre tristesse selon Dieu, quel empressement elle a produit en vous ; bien plus, quelles

sed etiam in consolatione qua consolatus est in vobis, referens nobis vestrum desiderium, vestrum fletum, vestram æmulationem pro me, ita ut magis gauderem.

8. Quoniam etsi contristavi vos in epistola, non me poenitet; etsi poeniteret, videns quod epistola illa, etsi ad horam, vos contristavit,

9. nunc gaudeo : non quia contristati estis, sed quia contristati estis ad poenitentiam. Contristati enim estis secundum Deum, ut in nullo detrimentum patiamini ex nobis.

10. Quæ enim secundum Deum tristitia est, poenitentiam in salutem stabilem operatur; sæculi autem tristitia mortem operatur.

11. Ecce enim hoc ipsum, secundum Deum contristari vos, quantam in vobis operatur sollicitudinem; sed defensio-

*Qua consolatus est.* Tite, qui avait partagé les angoisses de son maître, avait été le premier consolé en arrivant à Corinthe. — *Referens...* Petite description très vivante de ses récits enthousiastes, à son retour auprès de Paul. — *Desiderium* : l'ardent désir (ἐπιπόθητον) qu'éprouvaient les Corinthiens de revoir leur père spirituel. — *Fletum* : les larmes abondantes (ὀδυρμόν) par lesquelles ils avaient manifesté leur regret de l'avoir offensé. — *Æmulationem* : leur zèle à prendre sa défense contre ses adversaires, à lui obéir ponctuellement, etc.

2<sup>o</sup> Explications amicales au sujet de la première épître. VII, 8-16.

Consolé par la conduite des Corinthiens, « Paul veut de son côté témoigner sa satisfaction et sa reconnaissance, et il est naturellement amené à parler du ton de sa précédente lettre ».

8-9. Cette lettre a contristé ceux auxquels elle était destinée ; mais cela même a tourné à leur plus grand bien. — *Etsi contristavi*. L'apôtre comprend aisément qu'un tel résultat ait été produit, et pourtant il avoue ne pas regretter maintenant d'avoir écrit sa lettre : *non me poenitet*. — Au lieu de *etsi poeniteret*, mieux vaudrait : « etsi poenitebat », bien que je l'aie regretté. Saint Paul avait donc ressenti un mouvement réel de tristesse, de regret, en composant et en envoyant aux fidèles de Corinthe cette lettre par laquelle il savait qu'il les affligerait profondément. — *Ad horam*. Trait délicat ; l'apôtre aurait voulu, si cela avait été possible, ne pas même les attrister pour un moment. — *Nunc gaudeo* (vers. 9). Il est actuellement tout à la joie, sachant que sa lettre a produit les effets les plus salutaires. — *Non quia...*, *sed quia...* Distinction pleine de finesse et d'amabilité. — *Ad poenitentiam*. C.-à-d., de manière à éprouver

un repentir sincère de votre conduite antérieure. — *Secundum Deum* : d'une façon conforme à la volonté divine. C'est précisément pour cela que l'épître en question n'avait causé aucun désavantage spirituel : *ut in nullo...* Litote pour dire qu'elle leur avait procuré de précieux avantages.

10-13<sup>a</sup>. La bonne et la mauvaise tristesse, et leurs effets bien différents. Sa dernière réflexion fournit à l'écrivain sacré l'occasion de s'étendre quelque peu sur les deux sortes de tristesses auxquelles le chrétien peut se livrer, pour son plus grand bien ou pour son plus grand mal : *Quæ enim...*, *sæculi autem...* — *Poenitentiam...* *operatur*. Tel avait été précisément le cas pour les Corinthiens. Comp. le vers. 8<sup>a</sup>. « Tristitia de iniquitate propria poenitentiam parurit, » dit saint Augustin, *Serm. ccliv, 2*. — *In salutem...* Le même Père traduit fort bien l'épithète ἀποκαταστάσεως (*stabilem*) par « impoenitentiam » : un salut que l'on ne regrette pas, un salut éternel. La Vulgate donne exactement le sens. Il nous paraît moins bien de rattacher cet adjectif au substantif μετανοίας (« poenitentiam ») : un repentir dont on ne se repent pas, par conséquent, sincère et qui conduit au salut. — *Sæculi* (τοῦ κόσμου, « mundi »)... *tristitia*. Cette autre tristesse a sa source dans l'amour déréglé du monde et de ses faux biens ; elle ne peut donc amener que des résultats funestes, résumés ici dans l'expression *mortem*, la mort éternelle, la damnation, par contraste avec le salut. — *Ecce enim...* (vers. 11). Revenant à la tristesse des Corinthiens, saint Paul signale plus complètement les avantages qu'ils lui doivent. La particule « ecce » fait appel à leur expérience personnelle. — Les mots *hoc ipsum* soulignent d'avance la formule *secundum Deum contristari...* (plus exactement : « contristatos esse

nem, sed indignationem, sed timorem, sed desiderium, sed æmulationem, sed vindictam. In omnibus exhibuistis vos incontaminatos esse negotio.

12. Igitur, etsi scripsi vobis, non propter eum qui fecit injuriam, nec propter eum qui passus est; sed ad manifestandam sollicitudinem nostram, quam habemus pro vobis

13. coram Deo; ideo consolati sumus. In consolatione autem nostra, abundantius magis gavisi sumus super gaudio Titi, quia refectus est spiritus ejus ab omnibus vobis.

14. Et si quid apud illum de vobis gloriatus sum, non sum confusus; sed sicut omnia vobis in veritate locuti sumus, ita et gloriatio nostra, quæ fuit ad Titum, veritas facta est.

15. Et viscera ejus abundantius in vobis sunt, reminiscens omnium vestrum obedientiam, quomodo cum timore et tremore excepistis illum.

excuses, quelle indignation, quelle crainte, quel désir, quel zèle, quelle vengeance! De toutes façons, vous avez montré que vous étiez purs dans cette affaire.

12. Si donc je vous ai écrit, ce n'a été ni à cause de celui qui a fait l'injure, ni à cause de celui qui l'a soufferte, mais pour manifester la sollicitude que nous avons pour vous

13. devant Dieu. C'est pourquoi nous avons été consolés. Mais, dans notre consolation, nous avons été encore plus réjouis par la joie de Tite, parce que son esprit a été soulagé par vous tous.

14. Et si je me suis glorifié de vous devant lui, en quelque chose, je n'en ai pas eu de confusion; mais comme nous vous avons dit toutes choses selon la vérité, de même, ce dont nous nous sommes glorifié auprès de Tite s'est trouvé être la vérité.

15. Aussi ressent-il dans ses entrailles un redoublement d'affection envers vous, se souvenant de votre obéissance à tous, de l'accueil que vous lui avez fait avec crainte et tremblement.

vos », car le grec emploie l'aoriste). — *Sollicitudinem*; *sed...*, *sed...* Gradation ascendante d'un bel effet. « Sed » y a la signification de « bien plus ». Après chacun des substantifs écrits ou dictés par lui, l'apôtre s'aperçoit qu'il n'a pas rendu toute sa pensée, et il ajoute un terme plus fort. On a fait cette remarque très juste que, des sept substantifs ainsi accumulés, le premier est général (le zèle), et que les autres, groupés deux à deux d'une façon logique, expliquent en quoi a consisté ce zèle. — *Defensionem* (ἀπολογία), *indignationem*. Zèle des chrétiens de Corinthe à l'égard d'eux-mêmes. En face de Tite, ils avaient fait leur propre apologie, attestant qu'ils détestaient le crime de l'incestueux, et ils avaient manifesté une vive indignation de leur négligence passée. — *Timorem*, *desiderium*. Leur zèle envers saint Paul. Ils craignaient qu'il ne vint à eux la verge à la main (cf. I Cor. iv, 21), et néanmoins ils désiraient ardemment le revoir bientôt. — *Æmulationem*, *vindictam*. Leur zèle envers l'incestueux les avait portés à le punir sévèrement, selon l'ordre qu'ils avaient reçu de l'apôtre. — Bref, par toute leur conduite (*in omnibus*; dans le grec : « in omni », en tout point), ils avaient prouvé qu'ils étaient actuellement « purs dans cette affaire » (*incontaminatos...*), Dieu leur ayant pardonné leur grave négligence d'autrefois. — *Negotio* : l'affaire en question (τῷ πράγματι, avec l'article), c.-à-d., l'affaire relative à l'incestueux. — *Igitur*, *etsi...* (vers. 12). Dans sa précédente lettre, Paul ne se proposait pas d'autre but que ces excellents résultats. —

Comme plus haut, II, 5-6, c'est l'incestueux qui est désigné à mots couverts par la formule *eum qui fecit...* D'où il suit que c'est le père du coupable qui est désigné par *eum qui passus est*. — *Sed ad manifestandam...* C'est là le motif principal qui avait déterminé l'apôtre à écrire sa première épître. D'après quelques-uns des meilleurs témoins, le grec a ici une leçon légèrement différente : Pour manifester le zèle que vous avez pour nous chez vous. — *Coram Deo* (vers. 13). Ce trait exprime la sincérité du zèle dont il s'agit. — *Ideo consolati...* Ayant pleinement atteint son but, Paul avait éprouvé une grande consolation.

13<sup>b</sup>-16. La joie de Tite a encore accru celle de son maître. Comp. le vers. 7. — L'expression redondante *abundantius magis...* dénote une joie extrême. — *Refectus est...* D'après le grec : Son esprit a été tranquillisé. — *Si quid apud illum...* (vers. 14). L'apôtre explique davantage en quoi a consisté sa joie, par rapport à son disciple. Avant de l'envoyer auprès des Corinthiens, il lui avait fait d'eux un grand éloge, dont Tite avait constaté de ses propres yeux la vérité. — *Non sum confusus* : comme il arrive lorsqu'on a dit beaucoup de bien de quelqu'un, et que ces louanges sont démontrées fausses ou exagérées. — *Sicut omnia...* *in veritate...* Paul revient en passant sur sa parfaite sincérité. Cf. I, 12 et ss. Toujours véridique dans son enseignement, il ne l'avait pas été moins en faisant l'éloge des Corinthiens devant Tite : *gloriatio... veritas...* — *Et viscera... abundantius...* (vers. 15). C.-à-d. : Son cœur vous



16. Je me réjouis de ce qu'en toutes choses je puis me confier en vous.

16. Gaudeo quod in omnibus confido in vobis.

## CHAPITRE VIII

1. Nous vous faisons connaître, mes frères, la grâce de Dieu qui a été accordée aux Églises de Macédoine.

2. C'est qu'ayant été éprouvés par de nombreuses afflictions, ils ont ressenti une joie très vive, et que leur profonde pauvreté a répandu avec abondance les richesses de leur charité sincère.

3. Car je rends ce témoignage, qu'ils ont donné de leur propre mouvement, selon leur pouvoir, et même au delà de leur pouvoir ;

4. nous conjurant avec beaucoup d'instance la grâce de prendre part à l'assistance destinée aux saints.

5. Et non seulement *ils ont agi* comme

1. Notam autem facimus vobis, fratres, gratiam Dei, quæ data est in ecclesiis Macedoniæ :

2. quod in multo experimento tribulationis, abundantia gaudii ipsorum fuit, et altissima paupertas eorum abundavit in divitiis simplicitatis eorum.

3. Quia secundum virtutem, testimonium illis reddo, et supra virtutem voluntarii fuerunt ;

4. cum multa exhortatione obsecrantes nos gratiam, et communicationem ministerii, quod fit in sanctos.

5. Et non sicut speravimus, sed se-

est encore plus dévoué qu'avant son séjour parmi vous. La cause de ce redoublement d'affection consistait dans la prompte obéissance dont Tite avait été témoin et qu'il aimait à se rappeler (*reminiscentis*). — *Cum timore...* Les fidèles de Corinthe avaient donc témoigné un profond respect au délégué de Paul. — *Gaudeo quod...* Compliment délicat, pour terminer cette partie apologétique. L'apôtre sait qu'il peut se fier en toutes choses à ses enfants de Corinthe.

### SECONDE PARTIE.

#### Un petit sermon de charité. VIII, 1-IX, 15.

Maintenant qu'il a rétabli « ses bons rapports » avec les Corinthiens, saint Paul peut aborder une question pratique dont il les avait déjà entretenus dans sa première épître (I Cor. xvi. 1 et ss.; cf. Rom. xv, 25 et ss.), mais sans beaucoup de succès, paraît-il. Il s'agit de la collecte qu'il faisait alors pour l'Église de Jérusalem. Il renouvelle ses instances, qu'il rend plus pressantes que jamais. Ici encore, on admire tout ensemble son esprit de foi, son tact parfait et sa grande habileté.

§ I. — *Manière dont la collecte proposée devra se faire.* VIII, 1-24.

1<sup>o</sup> Bel exemple donné par les Églises de Macédoine. VIII, 1-6.

CHAP. VIII. — 1-6. En citant cet exemple aux Corinthiens, Paul met en relief toutes les circonstances capables de le rendre plus stimulant. — *Gratiam Dei*. Cette grâce spéciale est déterminée dans les lignes suivantes. C'est elle qui avait inspiré aux chrétiens de Macédoine une

très grande générosité pour secourir leurs frères pauvres de Jérusalem. — *Quæ data est*. Quelques manuscrits grecs ajoutent : « mihi » ; la grâce qui m'a été donnée. Cette leçon a contre elle tous les meilleurs témoins anciens. — Le vers. 2 se compose de deux propositions parallèles, dont chacune manifeste à un point de vue différent la correspondance des Macédoniens aux inspirations divines. D'abord, *in multo experimento...* ; quoique placés dans le crenset de l'épreuve, ils avaient supporté leurs maux avec joie. En second lieu, *altissima paupertas...* ; très pauvres eux-mêmes, ils avaient trouvé le moyen de faire de riches aumônes. Les tribulations des Églises de Macédoine sont également signalées au livre des Actes, xvi, 20 et ss., xvii, 20 et ss., et dans la première épître aux Thess., I, 6 ; II, 14 et ss. — Le mot *simplicitatis* désigne cette qualité des bons cœurs, en vertu de laquelle ils donnent sans compter, et sans penser à eux-mêmes, mais seulement aux misères à soulager. — *Secundum virtutem...*, et *supra...* Dans les vers. 3-5, l'apôtre « renchérit encore » sur l'éloge des Macédoniens, qui avaient donné au delà de leurs moyens, se gênant et se privant pour secourir d'autres pauvres. — *Voluntarii...* Leurs libéralités avaient été très spontanées. — *Cum...* exhortatione. Ils avaient fait beaucoup d'instances auprès de saint Paul, pour qu'il leur permit de prendre part à cette collecte (*communicationem*). — *In sanctos* : les chrétiens de Palestine. — Ici comme en d'autres passages, le substantif *ministerii* (διακονίας) désigne un service pécuniaire rendu aux pauvres. — *Et non sicut...* (vers. 5). Non contents de se montrer généreux au delà des espérances de Paul,

metipsos dederunt primum Domino, deinde nobis per voluntatem Dei;

6. ita ut rogaemus Titum, ut quemadmodum cœpit, ita et perficiat in vobis etiam gratiam istam.

7. Sed sicut in omnibus abundatis fide, et sermone, et scientia, et omni sollicitudine, insuper et caritate vestra in nos, ut et in hac gratia abundetis.

8. Non quasi imperans dico, sed per aliorum sollicitudinem, etiam vestræ caritatis ingenium bonum comprobans.

9. Scitis enim gratiam Domini nostri Jesu Christi, quoniam propter vos egenus factus est, cum esset dives, ut illius inopia vos divites essetis.

10. Et consilium in hoc do; hoc enim vobis utile est, qui non solum facere, sed et velle cœpistis ab anno priore.

nous l'avions espéré, mais ils se sont donnés premièrement eux-mêmes au Seigneur, et ensuite à nous, selon la volonté de Dieu;

6. de sorte que nous avons prié Tite d'achever auprès de vous cette bonne œuvre, comme il a commencé.

7. Ainsi, de même que vous excellez en toutes choses, en foi, en parole, en science, en zèle à tous égards, et de plus en affection pour nous, faites en sorte d'exceller aussi en cette bonne œuvre.

8. Je ne dis point cela par commandement, mais pour éprouver, par le zèle des autres, la sincérité de votre charité.

9. Car vous connaissez la bonté de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, étant riche, s'est fait pauvre pour vous, afin que vous fussiez riches par sa pauvreté.

10. C'est un conseil que je donne sur ce point; car cela vous convient, à vous qui n'avez pas seulement commencé à agir, mais qui en avez eu la volonté dès l'an passé.

les Macédoniens s'étaient d'abo. d livrés eux-mêmes entièrement à Notre-Seigneur Jésus-Christ (*semetipsos... Domino*), puis ils s'étaient mis à la disposition de l'apôtre avec tout ce qu'ils possédaient (*deinde nobis*): double marque de leur esprit surnaturel et de leur pureté d'intention, car cela revient à dire qu'ils avaient agi ainsi par amour pour Jésus et par affection pour son ministre. — *Per voluntatem Dei*: sous l'impulsion de Dieu, qui avait mis en eux cet esprit de libéralité chrétienne. — *Ita ut rogaemus...* (vers. 6). Vivement touché par ce résultat inattendu de sa quête, et désireux de la mener à bonne fin, saint Paul avait pressé son disciple de la continuer assidûment à Corinthe. — *Gratiam istam*. Sur cette expression pour désigner l'aumône, voyez I Cor. xvi, 3 et le commentaire. — L'adverbe *etiam* se rapporte aux autres affaires que Tite avait été chargé de négocier.

2° Ce que doivent faire de leur côté les Corinthiens. VIII, 7-15.

Après son insinuation pleine d'adresse, Paul entre au cœur même du sujet qu'il veut traiter.

7-9. Appel direct, quoique discret, à la générosité des fidèles. — *Sed sicut...* C'est un éloge très délicat: les Corinthiens possèdent déjà de nombreuses vertus chrétiennes; qu'ils y ajoutent celle d'une charité généreuse. — *Sermone et scientia*. Voyez I Cor. i, 5 et les notes. — *Sollicitudine*: le zèle d'un chrétien pour sa propre perfection et pour la sanctification du prochain. — *In hac gratia*: dans cette œuvre de charité. Comp. le vers. 6. — *Non quasi imperans...* (vers. 8). L'apôtre se hâte de faire cette réserve, afin de ne gêner personne. Ce n'est pas un ordre qu'il donne en parlant ainsi, mais un simple

conseil (comp. le vers. 10). Toutefois, le conseil est aussi pressant et aussi documenté que possible. — *Sed... comprobans* (mieux: « probans »). En signalant aux Corinthiens la sainte ardeur de leurs frères de Macédoine (*per aliorum sollicitudinem*), il s'est proposé surtout d'éprouver la sincérité (τὸ γνήσιον, « ingenium bonum ») de leur charité envers leurs frères. En effet, la charité se traduit par les actes. Cf. I Joan. iii, 16 et ss. — *Scitis enim...* (vers. 9). Il n'est pas nécessaire de commander sur le point en question, car, bien avant l'exemple des Macédoniens, il y a eu celui de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a donné pour nous tout ce qu'il possédait. Sa conduite nous dit clairement ce que nous avons à faire. Ce texte est magnifique dans sa brièveté, maint orateur chrétien l'a fait valoir avec succès. — *Gratiam Domini...* C.-à-d., l'amour miséricordieux du Sauveur, mobile de tout ce qu'il a fait et enduré pour notre salut, et surtout de sa pauvreté patiemment supportée. — *Egenus factus...* (ἐπτώχευσεν): naissant dans une étable, travaillant de ses mains, n'ayant pas où reposer sa tête, vivant d'aumônes, etc. — *Cum esset dives*. Infiniment riche, puisqu'il est Dieu et maître de toutes choses. — *Propter vos..., ut... vos...* En appropriant pour ainsi dire aux Corinthiens cet immense bienfait du Christ, saint Paul les excitait davantage à imiter sa générosité. La leçon « propter nos... ut... nos... » est insuffisamment garantie.

10-11. Déjà la collecte avait été commencée à Corinthe; il n'y avait qu'à la continuer. — *Consilium... do*. Voyez le vers. 8. Conseil que les fidèles auront de grands avantages à pratiquer: *hoc... utile...* — *Qui non solum..., sed et...* Il y a en apparence quelque chose de paradoxal dans

11. Maintenant donc, achevez votre œuvre, afin que, telle qu'a été la promptitude de la volonté, tel soit aussi l'accomplissement, selon vos moyens.

12. Car lorsque la volonté est prompte, elle est agréée selon ce qu'elle a, et non selon ce qu'elle n'a pas.

13. Car il n'est pas question de soulager les autres, et de vous surcharger vous-mêmes; mais qu'il y ait égalité.

14. Que, pour le moment présent, votre abondance supplée à leur indi-

11. Nunc vero et facto perficite, ut quemadmodum promptus est animus voluntatis, ita sit et perficiendi ex eo quod habetis.

12. Si enim voluntas prompta est, secundum id quod habet accepta est, non secundum id quod non habet.

13. Non enim ut aliis sit remissio, vobis autem tribulatio, sed ex æqualitate.

14. In præsentî tempore vestra abundantia illorum inopiam suppleat, ut et

cette expression, l'apôtre semblant dire que la simple volonté de faire une chose l'emporte sur l'acte, et que celui-ci peut précéder celle-là. Aussi, pour supprimer la difficulté, la version syriaque fait-elle une inversion : « Non tantum velle, sed et facere. » C'était inutile, car la pensée est très exacte sous la forme que lui a donnée l'apôtre, si l'on se place au même point de vue que lui. Mais les commentateurs discutent entre eux au sujet de ce point de vue. Plusieurs donnent au verbe *velle* le sens de faire volontiers, par opposition au simple *facere*. D'autres entendent par « *facere* » la collecte déjà commencée, et par « *velle* » le désir bien arrêté de la continuer; ce qui dit plus. Mais le grec fournit une explication meilleure encore. Nous y lisons ποιῆσαι à l'aoriste, « *fecisse* », θέλειν (« *velle* ») au présent, et προενήρξατε (vous avez commencé auparavant), comme équivalent de *cepistis*. C'est sur ce dernier verbe que porte la nuance principale de la pensée. En disant aux Corinthiens qu'ils ont commencé auparavant, c'est-à-dire les premiers, Paul les compare tacitement aux Macédoniens (cf. vers. 1 et ss.), et il affirme qu'ils ont devancé ceux-ci non seulement sous le rapport de la cotisation, déjà en partie réalisée (τὸ ποιῆσαι), mais encore de la résolution prise à cet égard (τὸ θέλειν). Il est vrai que la collecte avait été à peu près suspendue à Corinthe, à cause des troubles intérieurs survenus dans la communauté; mais la résolution de la continuer n'avait jamais cessé: Paul exprime le désir que cette résolution soit prochainement remise en œuvre: *nunc... et facto...* (vers. 11). — *Promptus... animus...* Dans le grec: Afin que, de même qu'il y a de l'empressement pour vouloir, (il y ait) aussi l'exécution. — *Ex eo quod...* C.-à-d., en conformité avec vos ressources. Cette pensée importante va recevoir quelques développements.

12-15. Chacun doit donner selon ses moyens. — *Si enim voluntas...* Principe très général. En fait d'aumônes, ce qui est requis avant tout, c'est la bonne volonté; quant au don proprement dit, Dieu ne l'apprécie pas d'après sa valeur absolue, mais d'après les ressources de celui qui le fait. Cf. Marc. xii, 41 et ss.; Luc. xxi, 2 et ss. — Expliquant les derniers mots du vers. 12, l'apôtre ajoute: *Non... ut...* (vers. 13). Il indique

par là même le but de la collecte: c'est d'établir une certaine égalité entre les chrétiens au point de vue des biens temporels (*ex æqualitate*, d'après le principe de l'égalité). — *Aliis remissio*: du soulagement sous le rapport des maux qui accompagnent la pauvreté. *Vobis* (à vous qui faites l'aumône) *tribulatio*: la gêne et la souffrance. Cet état de choses serait tout à fait opposé à l'égalité souhaitée, qui existerait au contraire dans une certaine mesure, si les riches donnaient leur superflu aux pauvres. — L'auteur explique ce qu'il entend par la formule « *ex æqualitate* »: *In præsentî... vestra...* (vers. 14). Le



Tetradrachme de Corinthe,  
avec la citadelle de l'Acrocorinthe.

verbe *suppleat* manque dans le grec; il complète fort bien le sens de la phrase. Il y a deux manières d'interpréter la réciprocité dont parle ici saint Paul. D'après les anciens commentateurs et la plupart des auteurs modernes ou contemporains, il est question des biens temporels dans le premier membre du verset, des biens spirituels dans le second: si les Corinthiens soulagent l'indigence des chrétiens de Jérusalem, ceux-ci prieront pour eux en esprit de reconnaissance, et leur obtiendront de Dieu une large part aux mérites de leurs bonnes œuvres et aux faveurs célestes dont ils jouissaient abondamment. D'après quelques autres exégètes, il s'agirait de part et d'autre des biens temporels. L'apôtre, pensant aux « nombreuses vicissitudes de la fortune humaine », dirait aux Corinthiens: L'avenir est incertain; demain vous pourrez être à votre tour dans le besoin; donnez donc généreusement, afin de recevoir généreusement aussi. Cette seconde interprétation est certainement bonne en elle-même; néanmoins, elle contient un motif qui semble trop humain pour que saint Paul l'ait

illorum abundantia vestræ inopiæ sit supplementum, ut fiat æqualitas, sicut scriptum est :

15. Qui multum, non abundavit; et qui modicum, non minoravit.

16. Gratias autem Deo, qui dedit eandem sollicitudinem pro vobis in corde Titi;

17. quoniam exhortationem quidem suscepit, sed cum sollicitior esset, sua voluntate profectus est ad vos.

18. Misimus etiam cum illo fratrem, cujus laus est in evangelio per omnes ecclesias;

19. non solum autem, sed et ordinatus est ab ecclesiis comes peregrinationis nostræ, in hanc gratiam quæ ministratur a nobis ad Domini gloriam, et destinatam voluntatem nostram ;

gence, afin que leur abondance supplée aussi à votre indigence, et qu'ainsi il y ait égalité, selon ce qu'il est écrit :

15. Celui qui *recueillait* beaucoup n'avait pas plus; et celui qui *recueillait* peu n'avait pas moins.

16. Grâces soient rendues à Dieu de ce qu'il a mis la même sollicitude pour vous dans le cœur de Tite;

17. car il a accueilli ma prière, et même, étant encore plus empressé, il est parti de son propre mouvement pour aller vous voir.

18. Nous avons envoyé aussi avec lui un frère, dont la louange, en ce qui concerne l'évangile, est répandue dans toutes les églises;

19. et non seulement cela, mais il a été choisi par les églises comme notre compagnon de voyage, dans cette œuvre de charité que nous administrons pour la gloire du Seigneur et en témoignage de notre bonne volonté.

mêlé à des considérations d'un ordre si relevé. La première nous paraît donc seule acceptable. — *Sicut scriptum...* Paul applique à ce qu'il vient de dire un texte de l'Exode, xvi, 18, cité librement d'après les LXX : *Qui multum* (s.-ent. « collogit »), *non...*; *et qui...* (vers. 15). C'est une excellente accommodation. De même que, par l'effet d'un miracle renouvelé chaque jour pendant quarante ans dans le désert, les Israélites avaient tous autant de manne qu'il leur en fallait pour leur nourriture quotidienne, quelque quantité qu'ils en eussent d'ailleurs recueillie, de même la charité chrétienne crée une certaine égalité, de sorte que chacun possède ce dont il a besoin sous le double rapport temporel et spirituel.

3° Les quêteurs. VIII, 16-24.

Paul recommande aux Corinthiens les trois disciples qu'il allait envoyer bientôt chez eux pour recueillir leur cotisation.

16-17. Tite. Déjà il a été mentionné plus haut comme étant spécialement chargé de cette mission (comp. le vers. 6); l'apôtre ajoute encore quelques mots d'éloge à son sujet. — *Gratias autem...* Dans les généreuses dispositions de son disciple envers l'Église de Corinthe, Paul, qui envisageait tout au point de vue de la foi, voyait un bienfait spécial du Seigneur; de là cette prière d'action de grâces. — *Eandem* : un zèle semblable à celui de l'apôtre lui-même. — *Exhortationem...* *suscepit, sed...* (vers. 17). Tite avait reçu de son maître le mandat officiel d'aller à Corinthe dans le but indiqué; mais son désir de se rendre utile aux Corinthiens était tel, qu'il eût été prêt à partir de son propre mouvement. — *Profectus est*. En fait, le départ n'avait pas encore eu lieu; il est même très probable que c'est Tite qui porta

cette lettre à Corinthe. Mais l'auteur se place par anticipation au moment où elle devait être entre les mains des destinataires. De même aux vers. 18 et 22.

18-21. Un autre disciple. — *Fratrem, cujus laus...* Nous ignorons quel était ce chrétien, alors si avantagusement connu dans toutes les Églises. Saint Jean Chrysostome, citant les conjectures faites de son temps sur ce point, nomme saint Luc et saint Barnabé; saint Jérôme adopte la première opinion sans hésiter, et beaucoup de commentateurs l'ont admise après lui. On a pensé aussi à Silas, mais sans raison sérieuse. Peut-être faudrait-il chercher le personnage en question parmi les disciples mentionnés Act. xx, 4, à l'occasion du voyage que faisait alors saint Paul; mais cela même n'est qu'une hypothèse. — *In evangelio* (scil. « propagando »). Il avait brillé par son zèle à prêcher et à propager l'évangile. — *Non solum autem...* (vers. 19). Au premier titre, il joignait celui d'avoir été désigné précisément pour cette affaire par les Églises de Macédoine, et il devait accompagner Paul à Jérusalem, lorsqu'il y porterait le produit de la quête : *ordinatus est...* Le grec emploie le mot *χειροτονουθεῖς*, qui représente étymologiquement l'imposition des mains. Toutefois, il ne s'agit pas ici d'une ordination conférée par ce geste, mais d'une simple élection et délégation dans le sens indiqué. — *In hanc...* Il faudrait : « in hac gratia »; en ce qui concernait la collecte. Voyez VIII, 4 et les notes. — S'ils dépendent, comme cela paraît probable, de *ministratur a nobis*, les mots *ad gloriam Dei et...* marquent le double motif pour lequel saint Paul s'employait à cette œuvre de charité : c'était pour procurer la gloire de Dieu et pour témoigner son affection à ses frères. — *Destinatam volun-*

20. Nous tâchons d'éviter en cela que personne ne nous blâme, au sujet de cette abondante collecte dont nous sommes les dispensateurs.

21. Car nous nous préoccupons de ce qui est bien, non seulement devant Dieu, mais aussi devant les hommes.

22. Nous avons encore envoyé avec eux notre frère, dont nous avons souvent éprouvé le zèle en de nombreuses occasions, et qui est encore beaucoup plus zélé maintenant, à cause de sa grande confiance en vous,

23. soit à l'égard de Tite, qui est mon compagnon et mon coopérateur auprès de vous, soit à l'égard de nos frères, qui sont les apôtres des églises et la gloire du Christ.

24. Donnez-leur donc, en face des églises, la preuve de votre charité, et montrez que nous avons sujet de nous glorifier de vous.

20. devitantes hoc, ne quis nos vituperet in hac plenitudine quæ ministratur a nobis.

21. Providemus enim bona non solum coram Deo, sed etiam coram hominibus.

22. Misimus autem cum illis et fratrem nostrum, quem probavimus in multis sæpe sollicitum esse, nunc autem multo sollicitiorem, confidentia multa in vos,

23. sive pro Tito, qui est socius meus et in vos adjutor, sive fratres nostri, apostoli ecclesiarum, gloria Christi

24. Ostensionem ergo quæ est caritatis vestræ, et nostræ gloriæ pro vobis, in illos ostendite in faciem ecclesiarum.

tatem... Simplement dans le grec : *προθυμίαν ἡμῶν*, notre empressement. — *Devitantes hoc...* (vers. 20). L'apôtre insinue très habilement qu'il tenait, dans une affaire si délicate, à ne fournir aucun prétexte aux accusations de ses adversaires (*ne quis vituperet...*). C'est pourquoi il était heureux d'être accompagné par des hommes à l'abri de tout soupçon. — *In hac plenitudine*. C.-à-d., au sujet de cette riche collecte. — *Providemus enim...* (vers. 21). Cette parole est empruntée au livre des Proverbes, III, 4, d'après la version des LXX. Excellent principe, surtout pour un prédicateur de l'évangile, qui doit se préoccuper non seulement de plaire à Dieu, mais aussi de jouir d'une réputation immaculée. Cf. Matth. v, 16; Rom. XII, 17.

22. Un troisième disciple. — *Et fratrem...* Il est pareillement inconnu. On l'a parfois identifié à Apollos, à Sosthènes (cf. I Cor. I, 1), etc. — *Quem probavimus... sæpe...* Ce disciple avait donc vécu dans la société de l'apôtre, et lui avait fourni l'occasion d'apprécier son zèle. — *Nunc... sollicitiorem*: encore plus zélé, parce qu'il allait exercer son ministère chez les Corinthiens, envers lesquels il était animé du sentiment d'une grande confiance. Compliment plein d'adresse, qui ne pouvait manquer de concilier d'avance à ce disciple la faveur des chrétiens de Corinthe.

23-24. Ils sont recommandés tous les trois simultanément. — *Sive pro... sive...* La phrase est elliptique, et c'est par suite d'une ponctuation inexacte que, dans nos éditions de la Vulgate, elle est rattachée à la proposition précé-

dente par une simple virgule, tandis qu'elle devrait en être séparée par un point. On peut sous-entendre à deux reprises le verbe « scribo », et traduire : Soit (que j'écrive) au sujet de Tite, (il est) mon compagnon et mon collaborateur auprès de vous; soit (que j'écrive) au sujet de mes frères, (ils sont) les envoyés des Églises, la gloire du Christ. Ou plus simplement : Soit quant à Tite, (il est)...; soit quant à mes frères, (ils sont)... Paul résume donc l'éloge des trois quêteurs (*fratres mei*, le second et le troisième disciple) en quelques mots capables d'impressionner favorablement les Corinthiens à leur égard. — *Apostoli*. Au sens primitif de l'expression : des envoyés. — *Gloria Christi*. C.-à-d., des hommes qui font honneur à Jésus-Christ par leur conduite. — Après ce bel éloge des trois délégués, vient une exhortation toute naturelle : *Ostensionem ergo...* (vers. 24). Les mots *quæ est* ont été ajoutés à tort. La locution « ostensionem... ostendite » signifie : Démonstrez par des faits. — Ce que les Corinthiens devront ainsi manifester, c'est d'une part leur charité fraternelle envers les trois envoyés (*caritatis...*), et d'autre part la vérité du langage très louangeur que Paul tenait en toute occasion relativement à l'Église de Corinthe (*et nostræ gloriæ...*; d'après le grec : « nostræ gloriationis... »). — *In faciem ecclesiarum*. Il s'agit surtout de celles qui avaient délégué les deux disciples recommandés par l'apôtre (cf. vers. 18 et ss.). Le bon accueil fait à leurs représentants ne pouvait manquer de leur être agréable.

## CHAPITRE IX

1. Nam de ministerio quod fit in sanctis, ex abundantia est mihi scribere vobis.

2. Scio enim promptum animum vestrum; pro quo de vobis glorior apud Macedones, quoniam et Achaia parata est ab anno præterito; et vestra æmulatione provocavit plurimos.

3. Misi autem fratres, ut ne quod gloriamur de vobis, evacuatur in hac parte, ut (quemadmodum dixi) parati sitis;

4. ne cum venerint Macedones mecum, et invenerint vos imparatos, erubescamus nos (ut non dicamus vos) in hac substantia.

5. Necessarium ergo existimavi rogare fratres, ut præveniant ad vos, et præ-

1. Quant à l'assistance qui se prépare pour les saints, il est superflu de vous en écrire.

2. Je connais, en effet, votre bonne volonté, et je me glorifie de vous à ce sujet auprès des Macédoniens, leur disant que l'Achaïe est prête depuis l'an passé; et votre zèle a excité celui d'un très grand nombre.

3. Cependant j'ai envoyé nos frères, afin que l'éloge que nous avons fait de vous ne soit pas réduit à néant sur ce point, et que vous soyez prêts (comme je l'ai dit);

4. de peur que, si des Macédoniens viennent avec moi et ne vous trouvent pas prêts, nous n'ayons (pour ne pas dire vous-mêmes) à rougir à ce sujet.

5. J'ai donc estimé qu'il était nécessaire de prier nos frères de nous devan-

§ II. — *Les qualités et les fruits de l'aumône.*  
IX, 1-15.

1° Paul recommande aux Corinthiens de contribuer à la collecte promptement, abondamment et joyeusement. IX, 1-7.

Il indique par là même trois qualités essentielles à l'aumône faite selon le cœur de Dieu, la seule qui convienne à des chrétiens.

CHAP. IX. — 1-4. L'apôtre désire que la cotisation soit prête à Corinthe avant son arrivée. — *Nam...* Transition habile (vers. 1) pour revenir sur le fond même de la question, et pour ajouter quelques pressants motifs à ceux qui ont été présentés ci-dessus (VIII, 7-15). — *De ministerio... in sanctis.* Les détails donnés au chap. VIII enlèvent toute ambiguïté à cette expression. — *Ex abundantia est.* Dans le sens de « supervacaneum est », il est superflu. — *Scio enim...* Ce sont les excellentes dispositions des Corinthiens (*promptum animum*, προθυμία; cf. VIII, 12) relativement à cette collecte qui rendaient toute nouvelle exhortation inutile. Leur empressement avait été si grand, que Paul le citait avec fierté aux Églises de Macédoine: *pro quo de vobis...* — La formule *quoniam et Achaia...* reproduit le langage dont se servait l'apôtre pour exciter le zèle des Macédoniens. On nommait Achaïe la province romaine dont Corinthe était la capitale. — *Parata... ab anno...* Ces mots ne signifient pas que la cotisation même était prête en Achaïe, mais seulement qu'on avait commencé à la préparer depuis un an (cf. VIII, 10-11). Les choses

étant ainsi, on conçoit fort bien que saint Paul ait proposé aux Macédoniens l'exemple des Corinthiens, puis qu'il ait préconisé chez ces derniers le zèle des chrétiens de Macédoine, chez lesquels la collecte avait été terminée plus promptement qu'à Corinthe. Tout était donc sincère dans les compliments et dans les allégations de l'apôtre. — *Misi autem...* (vers. 3). Tout en jugeant inutile de parler longuement de cette quête, Paul désirait qu'elle fût achevée sans retard, et c'est pour cela qu'il envoyait auprès d'eux trois disciples. — *Ne quod gloriamur... evacuatur.* C.-à-d., de peur que l'éloge que je fais de vous ne soit démenti par les faits (à la lettre: ne paraisse vide). — *In hac parte*: en ce qui concerne spécialement la collecte. — *Ne cum venerint...* (vers. 4). Autre manière très adroite de provoquer l'émulation des Corinthiens. — *Macedones.* Quelques chrétiens délégués par les Églises de Macédoine, pour accompagner saint Paul à Jérusalem, lorsqu'il y porterait les aumônes recueillies. — Le trait *ne dicamus vos* est plein de finesse. — *In hac substantia.* D'après les anciens commentateurs: « in hac materia gloriationis »; ou « in hac parte », comme il a été dit ci-dessus. Selon beaucoup d'interprètes récents: au sujet de cette confiance. La différence est peu sensible.

5-7. Que l'aumône soit riche et abondante. — *Necessarium ergo...* C'est pour que ni lui ni les Corinthiens n'aient à rougir, que Paul envoie trois délégués chargés d'achever au plus tôt la quête. — *Præveniant.* C.-à-d., qu'ils arrivent avant moi. — *Benedictionem* (εὐλογίαν) est

cer auprès de vous et de préparer la libéralité que vous avez promise, afin qu'elle soit prête, comme une libéralité, et non comme une parcimonie.

6. Je vous le dis : Celui qui sème chichement moissonnera chichement ; et celui qui sème abondamment moissonnera aussi abondamment.

7. Que chacun *donne* selon qu'il l'a résolu dans son cœur, non avec tristesse, ni par contrainte ; car Dieu aime celui qui donne avec joie.

8. Et Dieu est puissant pour vous combler de toute grâce, de sorte qu'ayant toujours en toutes choses une entière suffisance, vous ayez abondamment de quoi faire toutes sortes de bonnes œuvres,

9. selon qu'il est écrit : Il a répandu, il a donné aux pauvres ; sa justice demeure éternellement.

10. Et celui qui fournit la semence

parent repromissam benedictionem hanc paratam esse, sic quasi benedictionem, non tanquam avaritiam.

6. Hoc autem dico : Qui parce seminat, parce et metet ; et qui seminat in benedictionibus, de benedictionibus et metet.

7. Unusquisque prout destinavit in corde suo, non ex tristitia, aut ex necessitate ; hilarem enim datorem diligit Deus.

8. Potens est autem Deus omnem gratiam abundare facere in vobis, ut in omnibus semper omnem sufficientiam habentes, abundetis in omne opus bonum,

9. sicut scriptum est : Dispersit, dedit pauperibus ; justitia ejus manet in sæculum sæculi.

10. Qui autem administrat semen se-

aussi une belle expression pour désigner l'aumône, qui est vraiment une bénédiction accordée aux pauvres par le donateur. — *Repromissam*. Mieux, d'après le grec : promise auparavant, déjà promise. — *Quasi... non tanquam...* Trait spirituel. Il est parfois des aumônes si peu libérales, qu'elles attestent plutôt l'avarice de celui qui les fait, que sa générosité. — *Hoc autem...* (vers. 6). Le verbe *dico* a été suppléé à bon droit par la Vulgate. Le grec a seulement : τοῦτο δέ. Par cette formule de transition l'apôtre veut rendre ses lecteurs attentifs à l'axiome important qu'il leur cite : *Qui parce..., parce...* C.-à-d. : Telle l'aumône, telle aussi la récompense accordée par le Seigneur. L'image de la semence et de la récolte est toute biblique en ce sens, soit en bonne soit en mauvaise part. Cf. Prov. XXII, 8<sup>a</sup>. Saint Paul l'emploie encore Gal. VI, 8-9. — *Unusquisque* (sous-entendu : « det »)... C'est la troisième qualité de l'aumône (vers. 7). On doit la faire joyeusement et de bon cœur. — *Prout destinavit...* Les Corinthiens avaient accepté avec empressement l'idée de cette collecte (comp. le vers. 2, et VIII, 10-11) ; Paul suppose que chacun d'eux avait fixé dans son esprit la somme qu'il donnerait. — *Non ex tristitia, aut...* Ce sont les avarés qui font l'aumône avec tristesse et par contrainte. — Un texte des Proverbes, XXII, 8<sup>b</sup>, cité d'après les LXX et sans aucune formule d'introduction, confirme cette recommandation : *Hilarem enim...* Cf. Eccli. XXXV, 11. — *Diligit...* Amour qui se manifestera par une généreuse récompense, comme il est dit dans les versets suivants.

2<sup>o</sup> Les fruits multiples de l'aumône. IX, 8-15.

L'apôtre a déjà touché plusieurs fois à ce point (cf. vers. 6<sup>b</sup> et 7<sup>b</sup> ; VIII, 10<sup>a</sup>) ; il y revient pour le traiter plus à fond.

8-11. Fruits temporels. — *Potens est...* Celui qui fait l'aumône avec une sainte libéralité ne doit pas craindre de s'appauvrir, car Dieu est assez puissant pour rendre au centuple tout ce dont on se dépouille en faveur des indigents (vers. 8-9). — *Omnem gratiam*. Des bienfaits temporels de toute espèce, ainsi qu'il résulte du contexte ; mais la grâce proprement dite n'est pas exclue. — *Abundare facere...* Dieu peut « vous combler de tant de richesses, que vous puissiez user d'une très grande générosité » (saint Jean Chrysostome) : *ut in omnibus... omnem... in omne...* Remarquez la singulière énergie des expressions : de toute manière (ἐν παντί), en tout temps (πάντοτε, *semper*), des biens suffisants (πάσαν ἀνάγκειαν) pour accomplir toute sorte de bonnes œuvres (εἰς πᾶν...). Les mots *opus bonum* désignent spécialement les œuvres de bienfaisance. — *Sicut scriptum...* (vers. 9). Saint Paul corrobore son assertion par un passage qu'il emprunte au Ps. CXI, 9. — *Dispersit* fait image : le juste répand ses aumônes à la façon d'une semence. — *Justitia ejus*. C.-à-d. ici : sa bienfaisance. — *Manet in sæculum* (*sæculi* manque dans le grec). C.-à-d. qu'elle lui attire constamment la rémunération divine, de sorte que, recevant toujours, il pourra aussi donner toujours. — *Qui autem...* Dieu n'a pas seulement la puissance d'agir envers les hommes miséricordieux à la manière qui vient d'être indiquée ; il se conduit réellement ainsi à leur égard (vers. 10-11). L'écrivain sacré passe donc maintenant de la possibilité à l'exécution. — Les mots *qui semen... et panem...* semblent être une reminiscence d'Isaïe, LV, 10, d'après la version des LXX. Saint Jean Chrysostome, plusieurs anciens interprètes grecs et la plupart des auteurs contemporains comprennent autrement la phrase : Celui qui fournit la semence au se-

minanti, et panem ad manducandum præstabit, et multiplicabit semen vestrum, et augebit incrementa frugum justitiæ vestræ,

11. ut in omnibus locupletati, abundetis in omnem simplicitatem, quæ operatur per nos gratiarum actionem Deo.

12. Quoniam ministerium hujus officii non solum supplet ea quæ desunt sanctis, sed etiam abundat per multas gratiarum actiones in Domino,

13. per probationem ministerii hujus glorificantes Deum in obedientia confessionis vestræ, in evangelium Christi, et simplicitate communicationis in illos, et in omnes,

14. et in ipsorum obsecratione pro vo-

au semeur lui donnera aussi du pain pour se nourrir, et il multipliera votre semence, et il augmentera de plus en plus les fruits de votre justice,

11. afin que, riches en toutes choses, vous ayez abondamment de quoi faire toutes sortes de libéralités, qui, par notre moyen, provoquent des actions de grâces envers Dieu.

12. Car cette oblation, dont nous sommes les ministres, ne supplée pas seulement aux besoins des saints, mais elle fera rendre aussi au Seigneur de nombreuses actions de grâces ;

13. par suite de cette libéralité dont ils ont fait l'expérience, ils glorifient Dieu de votre soumission à professer l'évangile du Christ, et de votre générosité à faire part de vos biens, soit à eux, soit à tous ;

14. et ils prieront pour vous, vous

meur et le pain en nourriture, fournira et multipliera votre semence, et augmentera les fruits de votre justice. De même donc que Dieu ne manque pas de procurer à l'agriculteur la semence et la récolte (le pain), de même il procure aux hommes charitables les biens dont ils ont besoin pour continuer de secourir les pauvres. — *Semen vestrum*. Paul donne ce nom aux aumônes des fidèles. Il nomme *incrementa frugum* les avantages que le Seigneur leur accordera en échange de leur conduite miséricordieuse. Voyez le vers. 9<sup>b</sup>. — *Ut in omnibus...* La conjonction *ut* et le verbe *abundetis* n'ont rien qui leur corresponde dans le grec, qui porte : Étant enrichis de toute manière (ἐν παντί) pour... — *In omnem simplicitatem*. C.-à-d., pour toute espèce d'œuvres charitables accomplies avec droiture et simplicité, sans aucune recherche d'amour-propre, d'égoïsme, etc. Voyez VIII, 2<sup>b</sup> et les notes. — *Quæ operatur...* Transition à un fruit spécial et tout spirituel de l'aumône, que l'apôtre mettra en relief dans les vers. 12 et 13 : les dons généreux des Corinthiens, transmis par lui (*per nos*) aux pauvres de Jérusalem, provoqueront dans les cœurs de ceux-ci de pieuses actions de grâces, par lesquelles Dieu sera glorifié.

12-15. Les fruits spirituels. Deux fruits sont spécialement signalés : l'action de grâces envers Dieu, vers. 12-13, et des prières pour les bienfaiteurs, vers. 14-15. — L'expression *ministerium hujus officii* est remarquable, surtout dans le texte grec (ἡ διακονία τῆς λειτουργίας τῆς). En effet, le substantif λειτουργία ne peut désigner ici, comme c'est partout le cas chez les LXX et dans le Nouveau Testament (cf. Luc. I, 23 ; Rom. xv, 16 ; Phil. II, 17 et 20 ; Hebr. VIII, 6 et IX, 21), qu'une fonction sacrée. L'aumône est donc comparée à un sacrifice qui plaît à Dieu. Cf. Hebr. XIII, 16. D'après le vers. 13, les Corinthiens eux-mêmes sont les ministres qui

accomplissent ce saint rite. — *Non solum supplet...* La collecte produira d'abord cet heureux résultat : elle pourvoira aux nécessités des chrétiens de Palestine. Mais elle fera plus encore : *sed etiam abundat...* Au lieu de *in Domino*, lisez simplement « Domino » : de nombreuses actions de grâces (offertes) au Seigneur. — *Per probationem...* (vers. 13). Ces mots, qui devraient être séparés du vers. 12 par deux points plutôt que par une simple virgule, désignent l'objet particulier de l'action de grâces ainsi rendue à Dieu. La pensée, exprimée sous une forme abstraite, est un peu obscure au premier regard. — *Probationem ministerii...* C.-à-d., la preuve que cette œuvre de charité fournissait de la perfection chrétienne des Corinthiens. « En recevant de mains étrangères » des dons si généreux, les pauvres de Jérusalem ne manqueront pas de louer et de glorifier Dieu, d'abord pour la conversion de ceux qui les leur offraient (*in obedientia confessionis...* : au sujet de la soumission que vous professez envers l'évangile du Christ), puis pour leur libéralité même (*et simplicitate...*). La locution « obedientia confessionis » équivaut à « obedientia fidei » de Rom. I, 7. La charité fraternelle étant l'un des premiers préceptes évangéliques, les chrétiens de Palestine, voyant à quel haut degré elle était pratiquée par les Corinthiens, étaient en droit de conclure que ceux-ci possédaient une foi très complète. — *Simplicitate communicationis* : les intentions droites et pures accompagnant l'aumône. Voyez le verset 11. — *Et in ipsorum...* (vers. 14). Ces mots dépendent aussi de « glorificantes » (cf. vers. 13). Ils indiquent le second fruit spirituel de la générosité des Corinthiens. Ceux qu'ils auront soulagés prieront pour eux de toutes leurs forces. — Le participe *desiderantium*, qui se rattache au pronom *ipsorum*, exprime une très vive affection (désirer, avec le



aimant tendrement à cause de la grâce éminente que vous avez reçue de Dieu.

15. Grâces soient rendues à Dieu pour son don ineffable.

bis, desiderantium vos propter eminentem gratiam Dei in vobis.

15. Gratias Deo super inenarrabili dono ejus.

## CHAPITRE X

1. Moi-même, Paul, je vous conjure par la douceur et la modestie du Christ, moi qui, étant présent, suis humble d'apparence parmi vous, mais qui, absent, agis avec hardiesse envers vous.

2. Je vous prie de ne pas m'obliger, quand je serai présent, d'user avec assurance de cette hardiesse qu'on

1. Ipse autem ego Paulus obsecro vos per mansuetudinem et modestiam Christi, qui in facie quidem humilis sum inter vos, absens autem confido in vobis.

2. Rogo autem vos ne præsens audeam, per eam confidentiam qua existimor audere, in quosdam qui arbitrantur nos

sens d'aimer; non pas : désirant vous voir). — Cette sympathie était en outre excitée par la faveur merveilleuse que Dieu avait faite aux Corinthiens en les appelant à la foi : *propter eminentem...* — A la pensée de tous ces avantages, l'apôtre laisse lui-même échapper de son cœur un cri de reconnaissance : *Gratias Deo super...* (vers. 15). Les mots *inenarrabili dono* sont parallèles à « *eminens gratia* » du vers. 14; ils représentent par conséquent aussi la grâce de la conversion au christianisme.

### TROISIÈME PARTIE

**Paul maintient énergiquement contre ses adversaires sa dignité d'apôtre.** X, 1-XII, 18.

Après son instruction sur l'aumône (chap. VIII et IX), il revient à son apologie personnelle, pour la continuer en termes plus directs, plus vifs et d'une manière entièrement polémique. Dans la première partie, il s'était adressé à la portion de la communauté corinthienne qui était bien disposée à son égard, et il avait justifié avec calme sa conduite apostolique; maintenant c'est à ses adversaires qu'il s'adresse directement. De là le changement de ton et de langage qui se fait remarquer dès les premières lignes du chap. X. Paul ne parle presque plus à la première personne du pluriel, mais au singulier (« Ego »). Son style, qui avait été jusqu'alors affectueux et paternel, devient tout à coup agressif, ironique, tout de feu. On ne doit pas oublier que ses ennemis étaient des judaïsants obstinés, qui mettaient en péril l'existence même de l'Église du Christ. En outre, leurs procédés à son égard étaient lâches et déloyaux; ils l'attaquaient par derrière, avec les armes de la calomnie. Essayer de les exhorter et de les convaincre eût été peine perdue. Ce qu'il fallait avec eux, c'était la guerre ouverte et sans merci, la dénonciation énergique de leurs menées infâmes. En frappant

un grand coup, l'apôtre espérait ruiner leur autorité et ouvrir les yeux à ceux qu'ils avaient séduits.

§ I. — *Le pouvoir et les travaux de saint Paul.*  
X, 1-18.

1° Paul saura renverser toutes les oppositions. X, 1-6.

CHAP. X. — 1-2. Il conjure ses ennemis de ne pas le contraindre d'user contre eux de ses armes apostoliques, qu'ils traitent à tort de charnelles. — Il y a beaucoup d'emphase dans les premiers mots : *ipse... ego Paulus*. L'apôtre se dresse fièrement, avec une noble majesté qui ne redoute rien. Néanmoins, comme il aurait voulu malgré tout employer la bonté plutôt que la rigueur envers ses adversaires, il fait encore une tentative pour les ramener à de meilleurs sentiments, et il les invite (*obsecro*), par la douceur du Christ lui-même, à revenir à résipiscence. — *Per mansuetudinem et modestiam...* Dans le grec, ces deux substantifs sont synonymes : par la douceur et la clémence... Sur cette mansuetude devenue proverbiale, voyez Matth. XI, 29-30; Is. XLII, -2, 8 et LII, 4-7. — *Qui in facie...*, *absens...* Ces mots expriment un jugement très méchant que les ennemis de saint Paul portaient contre lui : Moi qui (dites-vous) suis humble et modeste lorsque je suis auprès de vous face à face, et qui me montre plein de hardiesse contre vous (lisez « *audeo in vos* », au lieu de *confido in vobis*), lorsque je suis à distance. — *Rogo vos* (vers. 2). Paul reprend sa phrase inachevée du vers. 1. — *Ne... audeam...* Il annonce qu'il sera, si on l'y force, aussi hardi de près qu'on affirme qu'il l'est de loin; *per... confidentiam qua...* (il faut sous-entendre « *absens* » devant le verbe *audere*). — *In quosdam*. Il y a un certain dédain dans l'emploi de ce pronom. Paul caractérisera très nettement plus bas les tristes personnages qu'il a ici en vue. — *Tanquam secundum carnem...* Accusation très grave, que

tanquam secundum carnem ambulamus.

3. In carne enim ambulantes, non secundum carnem militamus.

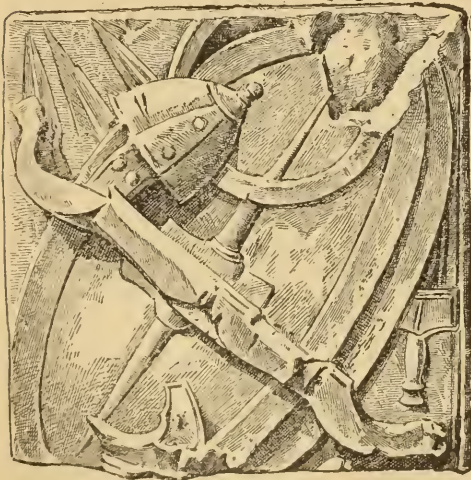
4. Nam arma militiæ nostræ non carnalia sunt, sed potentia Deo ad destructionem munitionum, consilia destruentes

5. et omnem altitudinem extollentem se adversus scientiam Dei, et in captivitate redigentes omnem intellectum in obsequium Christi,

6. et in promptu habentes ulcisci omnem inobedientiam, cum impleta fuerit vestra obedientia.

l'apôtre va réfuter avec vigueur. Elle revenait à dire qu'il agissait pour des motifs humains, dictés par la nature, l'égoïsme, le caprice, etc. Cf. Rom. VIII, 4.

3-6. Ses armes sont tout à fait surnaturelles, et il les emploiera avec une force irrésistible pour briser toute résistance et toute désobéissance. — *In carne enim...* Reprenant la calomnie de ses adversaires (comp. le vers. 2<sup>b</sup>), Paul établit une distinction très exacte et très spirituelle. Étant homme, il ne peut faire autrement que « marcher dans la chair »; c.-à-d. qu'il est sujet aux infirmités, au péché, à la mort comme tous les fils d'Adam (cf. Gal. II, 20; Phil. I, 22-23). Ce qu'il nie, c'est de se laisser guider par les inspirations de la chair dans sa conduite de chrétien et d'apôtre : *non secundum carnem...* Au lieu de répéter le verbe « ambulamus », il en



Panoplie grecque. (Bas-relief de Pergame)

insère un autre, qui fait image, *militamus*, et qui dépeint mieux le caractère et la vie d'un prédicateur, obligé de combattre sans cesse pour Dieu et pour l'évangile. Cf. VI, 7; I Thess. V, 8;

m'attribue, *d'en user, dis-je*, contre quelques-uns, qui pensent que nous nous conduisons selon la chair.

3. Car, quoique vivant dans la chair, nous ne combattons pas selon la chair.

4. En effet, nos armes de guerre ne sont point charnelles, mais puissantes en Dieu, pour renverser les forteresses, pour détruire les raisonnements,

5. et toute hauteur qui s'élève contre la science de Dieu, et pour réduire toute intelligence en servitude, sous l'obéissance du Christ;

6. et nous sommes prêts à punir toute désobéissance, lorsque votre obéissance sera parfaite.

I Tim. I, 18, etc. — Cette métaphore est développée dans les vers. 4 et ss. : *Nam arma...* Les « armes de guerre » d'un ouvrier apostolique, ce sont tous les moyens qu'il met à profit pour soumettre à Jésus-Christ des hommes et des pays nombreux. Au dire de ses ennemis, saint Paul aurait eu recours à des moyens charnels et terrestres; il affirme hautement, lui, que ses armes sont spirituelles et surnaturelles, puisqu'elles sont « fortes pour Dieu » (*potentia Deo*) et qu'elles l'aident à remporter de brillantes victoires : résultat impossible à obtenir dans le cas opposé, puisque la chair est sans puissance pour le bien. — *Munitionum* (*ὄχρωμάτων*). Ces citadelles symbolisent tout ce qui met obstacle à la propagation de l'évangile, ainsi qu'il ressort des lignes suivantes. — Ce que Paul détruit, ce sont d'une part les desseins plus ou moins habiles (*consilia*, *λογισμούς*) que la sagesse humaine suggère au monde contre le Christ et son Église, et de l'autre les prétentions orgueilleuses de cette même sagesse (*altitudinem*, vers. 5 : ce mot continue l'image et désigne un retranchement). — *Adversus scientiam...* C.-à-d., contre les vérités révélées par Dieu lui-même. — Autre résultat de cette vaillante lutte soutenue par l'apôtre : *in captivitate redigentes...* Après s'être emparé des citadelles, il oblige les garnisons hostiles à capituler. — *Intellectum* (*νόημα*) : la raison humaine, si prompte à se révolter contre Dieu et la révélation. — *In obsequium...* Les ennemis vaincus viennent finalement se jeter aux pieds du Christ. — *Et in promptu...* (vers. 6). Troisième et dernier résultat : si quelqu'un refusait de se soumettre à Jésus-Christ, l'apôtre le châtierait sans pitié. Dans ce verset, Paul pense tout à la fois à l'Église de Corinthe et aux faux docteurs qui la mettaient en péril. Il sait que l'Église se soumettra; c'est pourquoi il dit : *cum impleta fuerit...* Quant aux faux apôtres, ils seront certainement punis (par l'excommunication et d'autres peines spirituelles), s'ils persistent dans leur rébellion.

2° Saint Paul agira fermement et sévèrement, s'il le faut, lors de sa prochaine visite. X, 7-11.

7-8. Il revendique les pleins pouvoirs d'un

7. Jugez des choses selon l'apparence. Si quelqu'un se persuade en lui-même qu'il est au Christ, qu'il pense aussi en lui-même que comme il est au Christ, il en est ainsi de nous.

8. Car, quand je me glorifierais un peu plus de la puissance que le Seigneur nous a donnée pour votre édification, et non pour votre destruction, je n'en rougirais pas.

9. Mais pour qu'on ne croie pas que je veux vous effrayer par mes lettres

10. (car, dit-on, ces lettres sont graves et fortes; mais, quand il est présent, il paraît chétif de corps, et méprisable en son langage),

11. que celui qui est dans ce sentiment considère que tels nous sommes en paroles dans nos lettres, étant absents, tels nous sommes par nos actes étant présents.

12. Car nous n'osons pas nous égarer ni nous comparer à certains hommes,

7. Quæ secundum faciem sunt, videte. Si quis confidit sibi Christi se esse, hoc cogitet iterum apud se, quia sicut ipse Christi est, ita et nos.

8. Nam, et si amplius aliquid gloriatum fuero de potestate nostra, quam dedit nobis Dominus in ædificationem, et non in destructionem vestram, non erubescam.

9. Ut autem non existimer tanquam terrere vos per epistolas,

10. quoniam quidem epistolæ, inquiunt, graves sunt et fortes, præsentia autem corporis infirma, et sermo contemptibilis;

11. hoc cogitet qui ejusmodi est, quia quales sumus verbo per epistolas, absentes, tales et præsentibus in facto.

12. Non enim audemus inserere, aut comparare nos quibusdam, qui seipsos

apôtre. — *Quæ secundum faciem...* C.-à-d. : Considérez (βλέπετε) la face extérieure des choses, jugez d'après l'évidence, et vous verrez que je suis assez puissant pour mettre mes menaces à exécution. — *Si quis confidit...* C'est là ce que l'apôtre demande aux Corinthiens de bien envisager tout d'abord : il est le ministre de Jésus-Christ, au moins autant que les faux docteurs qui se vantaient de posséder ce titre. Cf. xi, 5, 13, 22-23. — *Christi... esse.* C.-à-d., d'après le contexte, appartenir au Christ en qualité d'apôtre. — L'adverbe *iterum* a la signification de « vicissim », pareillement. — *Ita et nos* (à savoir « Christi sumus »). Il y a une litote dans ces mots, car saint Paul affirme maintenant et démontrera bientôt qu'il possédait beaucoup plus que ses adversaires l'autorité apostolique : *Nam, et si...* (vers. 8). *Amplius* : plus qu'il ne s'est glorifié dans les vers. 1-6. — La proposition incidente *quam... in ædificationem, et non...* décrit la manière dont Paul avait utilisé ses pouvoirs apostoliques, et indirectement la conduite tout opposée de ses adversaires. Lui, il s'était efforcé de bâtir à Corinthe un bel édifice à la gloire du Christ (cf. I Cor. iii, 9-10, 16); eux, ils ne travaillaient qu'à détruire. — *Non erubescam.* Il n'aurait pas à rougir dans l'hypothèse indiquée, comme s'il s'était attribué des droits exorbitants; mais il est en mesure de justifier toutes ses prétentions.

9-11. Paul sera aussi courageux en face et de vive voix, qu'il l'est à distance dans ses lettres. — *Ut autem...* Il revient, pour la réfuter encore, à la sottise calomnieuse déjà mentionnée au vers. 1. — *Per epistolas.* L'apôtre avait déjà écrit deux fois aux Corinthiens. Voyez I Cor. v, 9, et les notes. — *Quoniam quidem...* Ce vers. 10 forme une parenthèse. Il contient les paroles au

moyen desquelles les ennemis de saint Paul travaillaient à effacer les vives impressions que produisaient ses lettres. — *Graves et fortes.* C.-à-d., sévères et énergiques. Rien de plus vrai, quoique les écrits de Paul respirent aussi très souvent la douceur et l'affection. — A ses lettres, on opposait sa présence personnelle et son langage, que l'or disait être dépourvus de vigueur : *præsentia... et sermo...* Comp. I Cor. ii, 3-4, où l'apôtre rappelle lui-même aux Corinthiens ce qu'il y avait eu d'humble et de faible en lui, lors de son premier séjour auprès d'eux. — *Hoc cogitet...* (vers. 11). Ces mots reprennent la phrase commencée au vers. 9 et interrompue par la parenthèse. — *Qui ejusmodi...*, ὁ τοιοῦτος : celui qui se permet de parler ainsi. — *Verbo per epistolas...*, *tales...* Tous les mots sont accentués dans cette seconde moitié du verset. Paul saura exécuter de près ses menaces formulées à distance, et, au moment décisif, il ne reculera devant personne. Cf. xiii, 3.

3<sup>o</sup> Lorsqu'il parle du succès de sa prédication, saint Paul demeure dans les limites qui lui avaient été fixées par la Providence; ses détracteurs ne font pas de même. X, 12-18.

Ce passage n'est pas, sans quelque obscurité, comme le faisait déjà remarquer Théodoret.

12. Odieuse vanité des ennemis de Paul. — *Non enim audemus...* Trait rempli d'ironie. L'apôtre justifie sa dernière assertion (c.-à-d. : il n'y a pas de contradiction entre mes paroles et ma conduite) en montrant qu'il n'imite point, malgré la nécessité où il est de faire parfois son propre éloge, la vantardise effrénée de ses adversaires. — *Inserere, aut comparare.* Il y a dans le grec une paronomase (ἐγκρίναι ἢ συγκρίναι) que l'on peut reproduire en latin : « æquiparare aut comparare ». Paul commence donc par dire qu'il

commendant; sed ipsi in nobis nosmetipsos metientes, et comparantes nosmetipsos nobis.

13. Nos autem non in immensum gloriamur, sed secundum mensuram regulæ qua mensus est nobis Deus, mensuram pertingendi usque ad vos.

14. Non enim quasi non pertingentes ad vos superextendimus nos; usque ad vos enim pervenimus in evangelio Christi.

15. Non in immensum gloriantes in alienis laboribus; spem autem habentes crescentis fidei vestræ, in vobis magnificari secundum regulam nostram in abundantiam,

qui se recommandent eux-mêmes; mais nous nous mesurons sur ce que nous sommes, et nous nous comparons à nous-mêmes.

13. Ainsi, nous ne nous glorifions point démesurément, mais selon la mesure du partage que Dieu nous a assigné: mesure qui consiste à être parvenus jusqu'à vous.

14. Car nous ne nous étendons pas plus qu'il ne faut, comme si nous n'étions pas parvenus jusqu'à vous, puisque nous sommes arrivés jusqu'à vous, par l'évangile du Christ.

15. Nous ne nous glorifions pas démesurément, dans les travaux des autres; mais nous espérons que, votre foi croissant, nous grandirons de plus en plus en vous selon notre partage,

n'oserait pas se placer sur la même ligne que ses ennemis si glorieux. Ceux-ci sont de nouveau désignés en termes indirects: *quibusdam* (ajoutez d'après le grec: «*eorum*») *qui*. — *Sed in nobis...* A leurs procédés orgueilleux, l'apôtre oppose sa manière de faire personnelle, qui ne s'écarte jamais des justes bornes lorsqu'il est obligé de se louer. Même alors il demeure dans la vérité, car il veille à ce qu'il y ait une exacte proportion entre ses paroles et ses actes. Tel est le sens du texte de la Vulgate. Mais nous devons l'abandonner aussitôt pour la seconde moitié du vers. 12, et adopter la leçon du grec et des autres versions anciennes: «*Sed ipsi in semetipsis nosmetipsos metientes, et comparantes nosmetipsos nobis, non intelligunt.*» Saint Paul continue de caractériser la ridicule façon d'agir de ses adversaires. Ils se vantaient sans cesse à pleine bouche, sans la moindre mesure, parce qu'ils se croyaient tellement grands, doués de tant de qualités, qu'ils ne trouvaient personne qui fût digne de leur être comparé. Ils étaient donc eux-mêmes leur point de comparaison. La quadruple répétition du pronom réfléchi (ἐν ἑαυτοῖς ἑαυτούς..., ἑαυτούς ἑαυτοῖς) communique beaucoup de force à la pensée. Les derniers mots du texte grec, «*ils ne comprennent pas,*» sont des plus expressifs. Ils reviennent à dire: Ce sont des aveugles, des insensés. En effet, «*celui qui ne voit que lui-même, qui n'a égard qu'à lui-même, aura toujours le jugement faux, parce qu'il lui manquera la juste mesure.*»

13-16. Paul ne se loue que dans les limites permises. — *Nos autem.* Contraste très frappant, surtout d'après la leçon du texte grec. — *In immensum:* outre mesure, à la manière des faux apôtres de Corinthe. — *Secundum mensuram...* L'équivalent grec de *regulæ* est *καλῆνος*, mot qui désigne proprement une canne servant à mesurer, et, au dérivé, une ligne de démarcation, une limite, puis une sphère d'activité.

C'est Dieu lui-même qui avait déterminé la sphère de saint Paul, soit d'une manière générale, en le choisissant comme apôtre des Gentils



Règle en bronze, trouvée à Pompéi.

(cf. Rom. xi, 13; Gal. i, 16 et ii, 7; Eph. iii, 8, etc.), soit d'une manière plus spéciale, par suite de telles ou telles indications très précises (cf. Act. xvi, 6-8; Rom. xv, 18-19; I Cor. ii, 3 et ss., etc.). Corinthe s'était trouvée ainsi dans les limites de son ministère: *mensuram... usque ad...* En disant qu'il ne voulait se glorifier que de ce qu'il avait accompli sur son propre domaine, Paul blâmait fortement la conduite toute contraire de ses ennemis, qui parlaient et agissaient à Corinthe avec autant de jactance que si l'existence et la prospérité de la chrétienté fondée par lui étaient leur œuvre personnelle. — *Non enim quasi...* (vers. 14). L'apôtre répète qu'en venant évangéliser les Corinthiens il n'a pas dépassé les bornes que lui fixait la Providence. La preuve en est dans le fait même du ministère qu'il avait exercé au milieu d'eux, et dans celui de leur conversion: *usque ad vos enim...* Cf. I Cor. iv, 15; ix, 1-2, etc. — *In evangelio...* C.-à-d., avec l'évangile du Christ. — *Non in immensum...* (vers. 15). Paul reprend son affirmation du vers. 13. Il ne se glorifie que de ses propres travaux, nullement de ceux qu'ont accomplis les autres (*non in alienis...*). Toutefois il espère que, la foi des Corinthiens croissant de plus en plus (il faudrait l'ablatif absolu, «*crescenti fide...*», au lieu de *crescentis fidei*), et sa présence n'étant plus nécessaire parmi eux,

16. et que nous porterons l'évangile même dans les pays qui sont au delà de vous, sans nous glorifier de ce qui s'est déjà fait sur le domaine des autres.

17. Que celui qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur.

18. Car ce n'est pas celui qui se recommande lui-même qui est approuvé, mais celui que Dieu recommande.

16. etiam in illa, quæ ultra vos sunt, evangelizare, non in aliena regula in iis quæ præparata sunt gloriari.

17. Qui autem gloriatur, in Domino gloriatur.

18. Non enim qui seipsum commendat, ille probatus est, sed quem Deus commendat.

## CHAPITRE XI

1. Ah! si vous pouviez supporter de ma part un peu de folie! Eh bien, supportez-moi.

1. Utinam sustineretis modicum quid insipientiæ meæ! Sed et supportate me.

il pourra s'élançer vers des contrées plus éloignées, où le Christ n'avait pas encore été annoncé. — *Magnificari secundum regulam* (τὸν κανόνα)... Paul poursuit jusqu'au bout sa métaphore. Il pense qu'il pourra grandir d'une manière extraordinaire (*in abundantiam*; d'après le grec: de plus en plus), tout en demeurant dans sa sphère d'action. — *In vobis*: au milieu de vous. L'apôtre veut dire: « C'est votre Église qui serait comme la base et le fondement solide de cet agrandissement de mon activité apostolique, » puisque c'est la consolidation de votre foi qui me permettrait d'aller prêcher ailleurs. — *Etiam... ultra...* (vers. 16). Le cœur ardent et généreux de Paul désirait porter toujours plus loin le nom et la connaissance du Sauveur. — *Non in aliena...* Notez l'insistance avec laquelle l'auteur revient sur cette résolution. Comp. les vers. 13 et 15.

17-18. La seule manière dont un apôtre puisse se glorifier. — Après tout, conclut saint Paul, « ce n'est pas de gloire personnelle, de grandeur, de mérite, qu'un ministre du Christ devrait parler. » La vraie règle sous ce rapport est contenue dans une sentence de Jérémie, ix, 23: *Qui... gloriatur, in Domino...* Cf. I Cor. I, 31. L'homme ne possède aucune qualité qui lui appartienne en propre; tout ce qu'il a de bon lui a été donné par Dieu: c'est donc à Dieu qu'il doit attribuer toute la gloire de ses œuvres. — D'ailleurs, *non... qui seipsum..., sed...* (verset 18). Ce ne sont pas les éloges qu'on fait de soi qui attestent le vrai mérite, mais les louanges qui viennent de Dieu; or, Dieu les donne par les succès qu'il accorde à ses ministres. — *Probatas, δοκιμαστος*: celui qui a subi l'épreuve à son avantage.

consiste en un panégyrique de saint Paul; mais nulle part l'apôtre ne se glorifie d'une manière si ouverte et si complète que dans ces pages particulièrement éloquentes. Après avoir longtemps hésité, il en a arrive enfin, — mais avec quelles précautions oratoires et avec quelles formules modestes! (cf. xi, 1, 11, 12, 17, 18, 30; xii, 1, etc.) — à établir entre lui et ses contradicteurs un parallèle destiné moins à le glorifier lui-même qu'à confondre ceux-ci. Après un court exorde, xi, 1-6, il se vante tour à tour de la gratuité de sa prédication, xi, 7-15, de ses travaux apostoliques incomparables, xi, 16-33, et des faveurs divines dont il avait été l'objet, xii, 1-10; puis il récapitule, et il conclut par quelques lignes affectueuses, xii, 11-18.

1° Introduction. XI, 1-6.

CHAP. XI. — 1-4. Paul allègue, en s'excusant, la nécessité où on l'a mis de faire son propre éloge. — *Utinam sustineretis...* Il vient d'établir (comp. x, 17-18) un excellent principe relativement aux louanges personnelles. Mais voici qu'il va aussitôt l'enfreindre en apparence, puisqu'il se glorifiera de son travail et des dons divins: c'est pour cela qu'il s'excuse tout d'abord auprès de ses lecteurs, appelant son entreprise une « folie » (*insipientiæ, ἀφροσύνης*). — *Modicum quid...* D'après un certain nombre de manuscrits grecs: (Puissez-vous me supporter) un peu (c.-à-d., pendant quelques instants), sous le rapport de ma folie. — *Sed et supportate...* Paul justifie cette demande en ajoutant: *Emulor enim...* Sa conduite envers les Corinthiens lui donnait le droit de faire appel à leur patience. Il est moins bien de traduire le verbe grec ἀνέχεσθε par le présent de l'indicatif: Mais (je vois que déjà) vous me supportez. — Recourant à une métaphore expressive, employée plusieurs fois dans l'évangile (cf. Matth. ix, 15; xxv, 1 et ss.; Joan. iii, 29, etc.; voyez aussi Rom. vii, 4; Eph. v, 15 et ss.; Apoc. xix, 7 et ss.), Paul compare Jésus-Christ à un fiancé, l'Église de Corinthe à une vierge qui lui

§ II. — Paul fait directement son éloge, en se comparant aux faux apôtres de Corinthe. XI, 1-XII, 18.

Comme l'a fort bien dit saint Jean Chrysostome (à propos de x, 1), cette épître tout entière

2. *Æmulor enim vos Dei æmulatione ; respondi enim vos uni viro virginem castam exhibere Christo.*

3. *Timeo autem, ne sicut serpens Hevam seduxit astutia sua, ita corrumpantur sensus vestri, et excidant a simplicitate quæ est in Christo.*

4. *Nam si is qui venit, alium Christum prædicat quem non prædicavimus, aut alium spiritum accipitis quem non accepistis, aut aliud evangelium quod non recepistis, recte pateremini.*

5. *Existimo enim nihil me minus fecisse a magnis apostolis.*

2. Car je suis jaloux de vous d'une jalousie de Dieu ; en effet, je vous ai fiancés à un unique époux, au Christ, pour vous présenter à lui comme une vierge pure.

3. Mais je crains que, de même que le serpent séduisit Ève par sa ruse, ainsi vos esprits ne se corrompent, et ne se détournent de la simplicité qui est dans le Christ.

4. Car si quelqu'un venait vous prêcher un autre Christ que celui que nous vous avons prêché, ou si vous receviez un autre esprit que celui que vous avez reçu, ou un autre évangile que celui que vous avez accueilli, vous le supporteriez fort bien.

5. J'estime cependant que je n'ai rien fait de moins que ces grands apôtres.

est destinée, lui-même au paranymphe qui a négocié le mariage : *respondi enim...* Or, il voudrait remettre la fiancée toute pure entre les mains de son céleste époux, à l'époque du second avènement de Notre-Seigneur : *virginem castam exhibere...* On comprend que, dans ces circonstances, il soit, selon toute la force de l'expression, « jaloux » au sujet de Corinthe, aussi jaloux que pouvait l'être l'époux lui-même. — *Dei æmulatione...* D'une jalousie semblable à celle de Dieu. En effet, dans l'Ancien Testament, l'alliance qui existait entre Jéhovah et la nation israélite est souvent présentée sous la figure d'un mariage, et l'Époux divin garde avec un soin jaloux celle qu'il s'est unie. Cf. Is. LIV, 5 et LXII, 5 ; Jer. III, 1 et ss. ; Ez. XVI, 8 et ss. ; Os. II, 18-19, etc. — *Timeo autem...* (vers. 3). C'est cette crainte, malheureusement trop fondée, qui excitait la jalousie de l'apôtre. — *Sicut serpens Hevam...* L'exemple ne pouvait pas être mieux choisi, car Ève, au moment où elle fut tentée, était la chaste fiancée d'Adam. Cf. Gen. III, 1 et ss. — *Ita... sensus (νοήματα, vos pensées)...* A l'égard de l'Église de Corinthe, les séducteurs n'étaient autres que les faux docteurs contre lesquels saint Paul va se défendre avec une si vive énergie. Ils avaient corrompu les pensées par leur enseignement erroné, subversif. Comp. le vers. 4. — *Et excidant* (ces deux mots ont été ajoutés par le traducteur latin) *a simplicitate...* Cette simplicité, cette conduite semblable à celle d'Ève, est opposée à l'astuce soit du serpent tentateur, soit des faux apôtres. De nombreux et d'excellents manuscrits grecs portent : de la simplicité et de la pureté. — *In Christo.* D'après le texte original : envers le Christ. — *Nam si...* (vers. 4). La métaphore disparaît, et l'auteur exprime en termes directs ce qui l'effraye dans les Corinthiens : ils sont faibles et faciles à séduire. — L'expression *is qui venit* (ὁ ἐρχόμενος) est collective et équivaut à « quicumque venit ». — *Alium Christum* (dans le grec : un autre Jésus) *prædicat.* Les apôtres mensongers de

Corinthe prétendaient donc que Paul n'avait pas prêché le vrai Christ historique, et ils s'arrogeaient le droit d'en tracer un portrait plus exact. Ils affirmaient de même qu'ils étaient seuls capables de communiquer réellement l'Esprit-Saint aux fidèles (*aut alium spiritum...*), et d'annoncer l'évangile authentique, évangile tout différent de celui de saint Paul (*aut aliud...*). — *Recte pateremini* (καλῶς ἀνείχεσθε). Après l'emploi du temps présent tout le long de la phrase (« prædicat, accipitis »), on s'attendrait à lire : « recte patimini ». Mais l'apôtre voulait précisément éviter de rendre le reproche trop ouvert et trop dur ; c'est pourquoi il ne dit pas d'une manière positive que les Corinthiens se sont laissés séduire. L'adverbe *καλῶς*, « recte, praeclare », est très ironique. — La plupart des anciens commentateurs ont pensé que saint Paul, dans ce verset 4, ferait à dessein une hypothèse qu'il savait être fautive, afin de mettre en garde, « per deductionem ad absurdum », les chrétiens de Corinthe contre les prédicateurs pervers : Si quelque docteur vous prêchait un autre Jésus, s'il vous transmettait l'Esprit-Saint avec de meilleurs dons, ... vous auriez raison de le bien accueillir ; mais défiez-vous, car de tels docteurs n'existent pas. Cette explication a le tort de regarder comme une hypothèse ce qui n'était qu'un fait réel.

5-6. Le thème à développer. — *Existimo... me...* « Le discours devient de plus en plus personnel. » Paul va justifier son blâme ironique du vers. 4<sup>b</sup>, en démontrant qu'il est, lui, de beaucoup supérieur aux faux docteurs de Corinthe. — *Nihil... minus fecisse.* D'après le grec : (Je pense) n'avoir été inférieur en rien. Cette formule dit plus. Cf. XII, 11. — *A magnis apostolis.* Ici encore, le texte original est plus expressif : τῶν ὑπερλίαν ἀποστόλων, « ab (Ils qui sunt) supra modum apostoll ». La locution est presque intraduisible en français : les archi-apôtres, pourrait-on dire. On le voit, c'est là une appellation très mordante, par laquelle saint

6. Si je suis inhabile sous le rapport de la parole, je ne le suis pas pour la science ; mais nous nous sommes fait connaître parmi vous en toutes choses.

7. Est-ce que j'ai fait une faute, en m'humiliant moi-même, afin que vous fussiez élevés, lorsque je vous prêchais gratuitement l'évangile de Dieu ?

8. J'ai dépouillé les autres églises, en recevant d'elles un salaire, pour vous servir.

9. Et quand j'étais parmi vous, et que je me trouvais dans le besoin, je n'ai été à charge à personne ; car les frères

6. Nam etsi imperitus sermone, sed non scientia ; in omnibus autem manifestati sumus vobis.

7. Aut numquid peccatum feci, me ipsum humilians, ut vos exaltemini ? quoniam gratis evangelium Dei evangelizavi vobis.

8. Alias ecclesias expoliavi, accipiens stipendium ad ministerium vestrum.

9. Et cum essem apud vos, et egerem, nulli onerosus fui ; nam quod mihi deerat, supplerunt fratres qui venerunt

Paul désigne ses adversaires, qui prétendaient surpasser en dignité, en vertus, tous les autres prédicateurs de l'évangile. Suivant les anciens interprètes, les mots « supra modum apostoli » devraient être pris en bonne part, comme s'ils étaient synonymes de « prægrandes apostoli », et ils représenteraient les principaux membres du collège apostolique, tels que saint Pierre, saint Jean, saint Jacques. Les commentateurs modernes et contemporains ont abandonné pour la plupart ce sentiment, qui ne s'harmonise point avec le contexte. En effet, dans tout ce paragraphe, saint Paul se met en parallèle avec les faux docteurs judaïsants, ses adversaires (voyez en particulier le vers. 13), et nullement avec les apôtres proprement dits. D'ailleurs, la formule est trop évidemment ironique pour convenir aux vrais ministres de Jésus-Christ. Cf. XII, 11<sup>b</sup>. C'est une très légitime indignation qui l'a inspirée à notre auteur. — *Nam etsi...* (vers. 6). Paul commence son panégyrique par une humble concession : *imperitus sermone* (ἰδιώτης τῷ λόγῳ). Cf. I Cor. II, 1 et ss. Et pourtant ses lettres, comme ses discours, rendent souvent témoignage à la vigueur de son éloquence, de sorte que saint Jérôme l'appelle à juste titre « flumen eloquentiæ » (voyez saint Augustin, *de Doctr. christ.*, IV, 6 et ss.). Mais il veut parler ici du talent oratoire tel qu'il plaisait aux Grecs et qu'il était exercé parmi eux ; or, la simplicité tout évangélique de saint Paul ne s'accommodait pas avec cet art et ces recherches raffinées. — *Scientia* : la connaissance intime des vérités chrétiennes. — *In omnibus*. Le grec répète ces mots deux fois de suite, d'abord au singulier, ἐν παντί, puis au pluriel, ἐν πᾶσιν : en tout et en toutes choses. C.-à-d., dans chaque acte isolé de sa conduite, et dans tout l'ensemble. — *Manifestati... vobis*. Paul s'était manifesté aux Corinthiens tel qu'il était en réalité ; ils pouvaient tous rendre hommage à sa sincérité.

2<sup>o</sup> Première partie de l'éloge de saint Paul : son désintéressement dans l'exercice de son ministère. XI, 7-15.

Dans sa première épître aux Corinthiens, IX, 1-14, l'apôtre avait démontré son droit de vivre

aux dépens de ceux qu'il évangélisait ; mais en même temps il avait affirmé hautement son principe de ne point user de ce droit (I Cor. IX, 15 et ss. ; cf. II Thess. III, 7-9). Il revient ici sur ce principe et sur la conduite qu'il lui dictait, afin de prouver sa supériorité sur les faux docteurs.

7-9. Comment il a agi à Corinthe sous ce rapport. — *Aut. C.-à-d.* : Le fait que je vais signaler est-il une preuve que je suis un apôtre d'ordre inférieur ? — *Peccatum feci...* ? Il y a de l'indignation et en même temps de l'amertume dans cette interrogation pleine de vie. — *Me... humilians*. En vue de pourvoir à ses besoins, Paul s'était assujéti à un travail manuel assidu et pénible ; en cela il s'était abaissé, d'après l'appréciation ordinaire des hommes. Les Corinthiens, au contraire, avaient été exaltés, puisque l'apôtre les avait fait monter des abîmes du paganisme et du péché aux sublimes hauteurs de la foi et de la sanctification. — *Quoniam gratis...* C'est l'idée principale, qui domine toute la série des vers. 7-15. — *Alias ecclesias...* (vers. 8). Rapprochement saisissant. Les autres Églises que Paul avait pour ainsi dire pillées et dépouillées (*expoliavi*, hyperbole dramatique) étaient sans doute celles de Macédoine. Cf. Phil. IV, 15. — *Stipendium, ὀψώνιον* : une solde. Cf. Rom. V, 23. — *Ad ministerium vestrum*. C.-à-d. : pour vaquer à votre service, pour être capable de remplir mon ministère auprès de vous. — *Cum essem... et egerem* (vers. 9). Le livre des Actes, XVIII, 3, raconte que saint Paul, durant son premier séjour à Corinthe, avait repris son métier de fabricant de tentes pour gagner sa vie ; mais, occupé comme il l'était par ses fonctions d'apôtre, il lui était impossible de travailler suffisamment de ses mains pour se mettre à l'abri du besoin. Rien de plus touchant que ce détail, « et egerem ». — *Nulli onerosus...* Il n'avait importuné personne, comme dit le grec ; il n'avait rien demandé aux chrétiens de Corinthe. S'il avait accepté alors quelques subsides, ils venaient d'ailleurs : *nam quod mihi...* — *Fratres qui venerunt...* Vraisemblablement Silas et Timothée, d'après Act. XVIII, 5. — *In omnibus sine...* A tous égards Paul a pris soin de n'être à charge

a Macedonia ; et in omnibus sine onere me vobis servavi, et servabo.

10. Est veritas Christi in me, quoniam hæc gloriatio non infringetur in me in regionibus Achaïæ.

11. Quare ? Quia non diligo vos ? Deus scit.

12. Quod autem facio, et faciam, ut amputem occasionem eorum qui volunt occasionem, ut in quo gloriantur, inveniantur sicut et nos.

13. Nam ejusmodi pseudoapostoli sunt operarii subdoli, transfigurantes se in apostolos Christi.

14. Et non mirum, ipse enim Satanæ transfiguratur se in angelum lucis.

15. Non est ergo magnum si ministri

venus de Macédoine ont suppléé à ce qui me manquait ; et en toutes choses je me suis gardé avec soin de vous être à charge, et je m'en garderai encore.

10. J'en atteste la vérité du Christ qui est en moi : cette gloire ne me sera pas ravie dans les contrées de l'Achaïe.

11. Pourquoi ? Parce que je ne vous aime pas ? Dieu le sait.

12. Mais ce que je fais, je le ferai encore, pour ôter une occasion à ceux qui cherchent une occasion, afin qu'ils soient trouvés tels que nous dans les choses dont ils se glorifient.

13. Car de tels hommes sont de faux apôtres, des ouvriers trompeurs, qui se transforment en apôtres du Christ.

14. Et cela n'est pas étonnant, car Satan lui-même se transforme en ange de lumière.

15. Il n'est donc pas étrange que ses

à aucun des Corinthiens. — Les mots *et servabo* servent de transition à la pensée qui est développée dans les versets suivants.

10-12. Raison pour laquelle l'apôtre est décidé à continuer de rendre sa prédication gratuite. — *Est veritas...* Attestation solennelle, qui signifie : Je vous déclare au nom de la vérité du Christ qui habite en moi. Saint Paul avait conscience d'être étroitement uni à son Maître, et Jésus-Christ est la vérité incarnée. — *Hæc gloriatio* : la gloire de prêcher gratuitement l'évangile. — *Non infringetur...* A la lettre dans le grec : Ne sera pas obstruée en ce qui me concerne. Après les mots *οὐ φραγήσεται*, il faut sous-entendre *τὸ στόμα*, la bouche (cf. Rom. III, 19, etc.). La gloire en question est personnelle, et il est affirmé d'elle qu'on ne lui fermera pas la bouche de vive force. — *In regionibus Achaïæ*. Par conséquent à Corinthe. Cf. I, 1<sup>b</sup>, etc. — *Quare ?* A cette question (vers. 11), saint Paul répond d'abord négativement : sa conduite ne provient pas d'un manque d'affection. — *Quia non diligo... ?* Cette autre interrogation accentue fortement la pensée. — L'assertion *Deus scit* déborde de tendresse, et n'est pas moins persuasive qu'une page entière de protestations d'amitié. — *Quod autem...* (vers. 12). C'est la réponse positive, la vraie raison de ce projet bien arrêté dans l'esprit de Paul (*et faciam*). — *Ut amputem...* S'il avait consenti à accepter quelque rémunération pour son ministère, ses ennemis, qui faisaient payer grassement le leur, n'auraient pas manqué de se prévaloir de son exemple, afin de pouvoir satisfaire plus amplement encore leur cupidité. Paul voulait donc enlever ce prétexte à ces hypocrites, les contraindre de l'imiter lui-même et de pratiquer un désintéressement réel, quelque forcé. — *In quo gloriantur*. Le sens de ces mots est assez difficile à déterminer. Ils se rapportent, d'après

quelques interprètes, au désintéressement dont les docteurs judaïsants faisaient parade, sans le pratiquer. Selon d'autres, au contraire, aux subventions qu'ils se faisaient distribuer ; ou bien, au ministère apostolique en général, à la prétention de ressembler à saint Paul en toutes choses, etc. La première opinion s'adapte mieux au contexte.

13-15. Portrait des faux apôtres de Corinthe. — *Nam...* Paul explique pourquoi il se défie d'eux. Ils sont à jamais stigmatisés par cette description vigoureuse. — *Ejusmodi apostoli sunt...* Il vaut mieux traduire : De tels hommes (*οἱ τοιοῦτοι*, « isti tales ») sont de faux apôtres, des ouvriers trompeurs, etc. — *Subdoli* : des prédicateurs aux intentions perverses, qui ont moins à cœur la gloire de Dieu et la conversion des âmes que leurs intérêts personnels. — Ce qu'ils font pour atteindre leurs fins secrètes : *transfigurantes se in...* (dans le grec : μετασχηματίζόμενοι εἰς..., étant déguisés en apôtres). Ils s'efforcent d'imiter au dehors la conduite des vrais apôtres, quoique leur âme soit remplie de sentiments infâmes. — *Et non mirum...* (verset 14). Rapprochement terrible, qui achève de les caractériser. Il n'est pas étonnant qu'ils puissent réussir parfois à prendre ce masque et à tromper les hommes, puisque Satan, leur maître, sait se déguiser *in angelum lucis*. Cette expression a été très heureusement choisie pour désigner les bons anges. Plongés constamment dans la lumière éblouissante de la divine présence, ils en portent partout avec eux le reflet (cf. Matth. xxviii, 3 ; Luc. II, 9 ; Act. XII, 7, etc.). Satan est au contraire l'ange des ténèbres (cf. Eph. VI, 12) ; mais, pour séduire plus facilement les hommes, il prend par moments les apparences d'un ange de lumière. — *Non est ergo...* (vers. 15). Conclusion de ce raisonnement « a majori ad minus ». — *Ministri*



ministres se transforment en ministres de justice ; mais leur fin sera conforme à leurs œuvres.

16. Je le répète : que personne ne pense que je suis insensé, ou du moins recevez-moi comme un insensé, afin que je me glorifie aussi un peu ;

17. ce que je dis sur ce sujet de ma gloire, je ne le dis pas selon Dieu, mais comme un insensé.

18. Puisque beaucoup se glorifient selon la chair, je me glorifierai moi aussi.

19. Car vous supportez volontiers les insensés, étant vous-mêmes sages.

20. Vous souffrez, en effet, qu'on vous asservisse, qu'on vous dévore, qu'on prenne *votre bien*, qu'on vous traite avec hauteur, qu'on vous frappe au visage.

ejus transfigurentur velut ministri justitiæ ; quorum finis erit secundum opera ipsorum.

16. Iterum dico (ne quis me putet insipientem esse, alioquin velut insipientem accipite me, ut et ego modicum quid glorier),

17. quod loquor, non loquor secundum Deum, sed quasi in insipientia, in hac substantia gloriæ.

18. Quoniam multi gloriantur secundum carnem, et ego gloriabor.

19. Libenter enim suffertis insipientes, cum sitis ipsi sapientes.

20. Sustinetis enim si quis vos in servitutum redigit, si quis devorat, si quis accipit, si quis extollitur, si quis in faciem vos cædit.

*ejus*. Paul nomme ainsi les faux apôtres dont il continue de tracer le portrait. — *Ministri justitiæ*. C.-à-d. les vrais prédicateurs de l'évangile, qui transmettent aux hommes, en les amenant à la foi, la justice apportée par le Christ. — *Quorum finis...* Si les faux missionnaires parviennent à tromper les hommes, ils ne trompent pas Dieu, qui les traitera, au jour du jugement général, avec une juste sévérité. Cf. III, 10 ; I Cor. III, 17, etc.

3<sup>e</sup> Seconde partie de l'éloge personnel de Paul : énumération glorieuse de ses travaux apostoliques et de ses souffrances pour le Christ. XI, 16-33.

16-21. Avant d'aborder ce thème, il s'excuse de nouveau, sous une forme ironique, d'être obligé de se recommander ainsi lui-même. — L'adverbe *iterum* nous reporte au vers. 1, et à la prière que saint Paul adressait aux Corinthiens de le supporter tandis qu'il allait proclamer sa propre louange. — D'après la ponctuation de la Vulgate, les mots *ne quis...* *glorier* sont placés entre parenthèses, de sorte que le vers. 17 se rattache directement au verbe *dico*. Mais il vaut mieux, à la suite des anciens interprètes grecs et latins, mettre deux points après ce verbe et un point à la fin du vers. 16, puis supprimer la parenthèse et commencer une nouvelle phrase avec le vers. 17. Le sens devient ainsi plus clair : Je dis de nouveau : Que personne ne me prenne pour un insensé ; sinon, prenez-moi pour un insensé, afin que moi aussi je me vante un peu. L'apôtre veut dire : Seuls les insensés chantent leurs propres louanges ; cependant, ne me jugez pas comme tel si je me glorifie devant vous, car j'ai de bonnes raisons pour le faire. Si vous voulez m'accuser quand même de folie, libre à vous, pourvu que vous m'écoutez. — *Et ego* : à la manière des faux apôtres. — *Quod loquor, non...* (vers. 17). C'est le développement des mots « velut insipientem accipite me ». Paul n'ignore point que ce qu'il va faire n'est pas *secundum Deum* (le grec a « Dominum », le Seigneur), car Jésus-Christ

a instamment recommandé à ses disciples la pratique de l'humilité (cf. Matth. XIX, 20 ; Luc. XVII, 10, etc.) ; il sait que c'est plutôt un acte de folie (*quasi in insipientia*), indigne par là-même d'un homme sensé. — Les mots *in hac substantia...* dépendent de « quod loquor » et signifient : en cette matière de vanterie (« glorificationis », au lieu de *gloriæ*). Ce que je dis sur ce point, je ne le dis pas selon Dieu, mais... — *Quoniam...* (vers. 18). Première raison pour laquelle Paul se croit en droit de faire son éloge : ses ennemis de Corinthe, désignés collectivement par l'adjectif *multi*, font à tout instant le leur ; pourquoi ne les imiterait-il pas pour cette fois ? — *Secundum carnem*. C.-à-d., se glorifier d'avantages purement extérieurs et accidentels, comme la naissance, la science, l'estime d'autrui, etc. — *Et ego gloriabor* : à savoir, de cette même manière, selon la chair. Comp. le vers. 22, où l'apôtre se vante d'appartenir à la race juive. — *Libenter enim...* Seconde raison, qui est en même temps une excuse (versets 19-21). L'ironie devient encore plus piquante. Les Corinthiens sont, à cause de leur grande sagesse (*cum... ipsi sapientes* ; cf. I Cor. IV, 8), de si excellents gens, qu'ils font preuve d'une admirable patience envers les insensés. Ils supporteront donc Paul lui-même, eût-il les apparences d'un insensé. C'est, en effet, un signe de sagesse que de savoir endurer les sots. Or, à Corinthe, on supporte non seulement la folie en paroles, mais même les mauvais traitements du caractère le plus humiliant : *sustinetis enim...* (vers. 20). — *Si quis..., si..., si...* Ces divers traits dont l'accumulation est très éloquentes, contiennent tout à la fois un blâme très sévère à l'adresse des Corinthiens, qui se laissaient outrager ainsi par des hommes vils, et une description très sarcastique de la conduite des docteurs judaïsants. Car c'étaient ces derniers qui réduisaient les fidèles à l'esclavage par leur esprit de domination, qui les dévoraient par leur amour du lucre, qui s'emparaient d'eux par la

21. Secundum ignobilitatem dico, quasi nos infirmi fuerimus in hac parte. In quo quis audet (in insipientia dico), audeo et ego.

22. Hebræi sunt; et ego. Israelitæ sunt; et ego. Semen Abrahæ sunt; et ego.

23. Ministri Christi sunt (ut minus sapiens dico); plus ego : in laboribus

21. Je le dis à ma honte, comme si nous avions été faibles sur ce point. Mais ce que peut oser quelqu'un (je parle en insensé), je l'ose moi aussi.

22. Sont-ils Hébreux? Moi aussi. Sont-ils Israélites? Moi aussi. Sont-ils de la race d'Abraham? Moi aussi.

23. Sont-ils ministres du Christ? (Je parle bien peu en sage.) Je le suis plus

ruse (si quis accipit), qui donnaient un libre cours à leur orgueil (*extollitur*) et à leur violence tyrannique (*in faciem vos...*). — *Secundum ignobilitatem...* (vers. 21). Saint Paul, plus ironique que jamais, avoue « à sa honte » qu'il a fait preuve de faiblesse sur tous ces points (*quasi infirmi... in hac...*), n'ayant pas cherché à s'imposer, n'ayant jamais affecté des airs de despote, etc. — Mais, puisque ce genre plaît aux Corinthiens, il prend bravement son parti, et il va se montrer aussi audacieux que ses adversaires (*in quo quis...*, et ego). Il ajoute néanmoins pour la troisième fois (comp. les vers. 1, 16-17) qu'il a conscience, en agissant ainsi, de faire un acte de folie (*in insipientia...*).

22-23. Les « états de service » de saint Paul. Après toutes ces hésitations, l'apôtre arrive enfin à son éloge proprement dit, « le plus merveilleux fragment qui ait été jamais inséré dans une biographie ». La louange porte sur deux points distincts : la nationalité juive dont se targuaient aussi les ennemis de Paul, vers. 22, puis son ministère apostolique, vers. 23-33. Ce second point est beaucoup plus développé que le premier. Sous le rapport du judaïsme, saint

peuple spécial de Jéhovah (cf. Rom. ix, 4-5); le troisième, comme héritiers des espérances messianiques, qui avaient été rattachées à Abraham (cf. Rom. xi, 1 et ix, 7; Gal. iii, 16, etc.). Les trois questions, posées brièvement coup sur coup, et les trois réponses plus brèves encore (*et ego*), communiquent à ce passage une vigueur particulière. Il ressort très évidemment de ces détails que les adversaires de Paul à Corinthe étaient judaïsants. — *Ministri Christi...* (verset 23). Des avantages conférés par la nature, l'apôtre passe à ceux qu'il tenait de la grâce, et spécialement à l'immense privilège du ministère évangélique. Cette fois, il ne répond pas seulement : « Et ego »; mais, avec une noble fierté : *Plus ego*. Il a montré naguère (comp. les vers. 13-15) que ses adversaires n'étaient que de faux apôtres et les ministres de Satan. Il n'admet donc nullement ici qu'ils soient en réalité des ministres du Christ; mais il parle d'après leurs prétentions exorbitantes : Supposé qu'ils soient, comme ils ont l'audace de le dire, les représentants de Jésus-Christ, je le suis davantage encore. — Une formule d'humilité, plus expressive que les précédentes, accompagne cet éloge (*ut minus sapiens...*). A la lettre, d'après le grec : « Delirans loquor », je parle follement. — La vérité de l'assertion « Plus ego » est attestée par la « brillante énumération des incidents variés, surtout pénibles, pleins d'angoisse, de soucis et de dangers, de la longue carrière apostolique que Paul avait déjà traversée et qui continuait encore ». Ces traits nombreux, jetés rapidement l'un après l'autre, montrent combien de lacunes présente le récit des Actes des apôtres en ce qui concerne la biographie de saint Paul, puisque la plupart d'entre eux ne sont mentionnés qu'ici même. Sous le rapport du style, la construction est très variée, souvent irrégulière, par suite de l'émotion de l'écri-



Decollation d'un martyr. (D'après un ancien ivoire.)

Paul est au moins l'égal de ses adversaires; sous celui de l'apostolat, il les dépasse incomparablement. — *Hebræi, Israelitæ, semen Abrahæ* (vers. 22). Trois titres d'honneur, rangés en gradation ascendante. Le premier désigne simplement les Juifs au point de vue de la nationalité; le second les représente comme le

vain. — *In laboribus* (le grec dit « abundantius », au lieu de *plurimis*). La pensée est d'abord très générale, portant sur tout l'ensemble des travaux de l'apôtre. — *In carceribus*. Cf. Act. xvi, 23; xxi, 23 et ss. D'après le témoignage du pape saint Clément, *I Cor. v*, Paul aurait subi sept fois la prison. — *In plagis...*, *in mortibus...* Ces deux

encore : *j'ai souffert* plus de travaux, plus de prisons, des coups sans mesure ; j'ai été souvent en danger de mort.

24. J'ai reçu des Juifs, cinq fois, quarante *coups de fouet* moins un ;

25. trois fois j'ai été battu de verges, j'ai été lapidé une fois, j'ai fait trois fois naufrage, j'ai passé un jour et une nuit au fond de la mer.

26. J'ai été souvent en voyage, dans des périls sur les fleuves, des périls provenant des voleurs, des périls de la part de ma nation, des périls de la part des païens, des périls dans les villes, des périls dans le désert, des périls sur mer, des périls parmi les faux frères ;

27. dans le travail et la fatigue, dans des veilles nombreuses, dans la faim et la soif, dans des jeûnes nombreux, dans le froid et la nudité.

28. Outre ces *maux* qui sont extérieurs, il y a ce qui me préoccupe chaque jour, le soin de toutes les églises.

plurimis, in carceribus abundantius, in plagis supra modum, in mortibus frequenter.

24. A Judæis quinquies, quadragenas, una minus, accepi ;

25. ter virgis cæsus sum, semel lapidatus sum, ter naufragium feci, nocte et die in profundo maris fui,

26. in itineribus sæpe : periculis fluminum, periculis latronum, periculis ex genere, periculis ex gentibus, periculis in civitate, periculis in solitudine, periculis in mari, periculis in falsis fratribus ;

27. in labore et ærumna, in vigiliis multis, in fame et siti, in jejuniis multis, in frigore et nuditate.

28. Præter illa quæ extrinsecus sunt, instantia mea quotidiana, sollicitudo omnium ecclesiarum.

détails sont justifiés par quelques exemples dans les vers. 24-25. — A *Judæis quinquies*... L'apôtre avait donc été flagellé cinq fois par les Juifs, constamment exaspérés contre lui. Le trait *quadragenas* (scil. « plagas ») *una minus*... est très conforme à ce que nous apprend l'archéologie judaïque au sujet de la flagellation. La loi (cf. Deut. xxv, 3) prescrivait quarante coups de fouet ; mais, par crainte de dépasser ce chiffre, on se contentait de trente-neuf coups (voyez Josèphe, *Ant.*, iv, 8, 21 et 23). — *Ter virgis*... (vers. 25). Le supplice de la bastonnade, infligé par les Romains. Cf. Act. xvi, 22, où un de ces trois cas est raconté. — *Semel lapidatus*... : à Lystres, en Lycaonie. Cf. Act. xiv, 18. — *Ter naufragium*... Le naufrage raconté en termes si dramatiques à la fin du livre des Actes, xxvii, 41 et ss., n'eut lieu que plusieurs années après la composition de cette épître. — *Nocte et die* (*νοχθήμερον*)... Fait très extraordinaire, dont nous ignorons les circonstances et l'occasion. Le mot *maris* n'est pas représenté dans le grec, qui dit seulement : ἐν τῷ βυθῷ, *in profundo* ; c.-à-d., « in mari ». On a conjecturé que l'apôtre ferait allusion à une préservation miraculeuse dont il aurait été l'objet : opinion peu probable, comme le pensait déjà saint Jean Chrysostome, car cette partie de la description ne paraît signaler que des faits naturels. Il est donc préférable de supposer que saint Paul fut ballotté sur les flots, en pleine mer, pendant vingt-quatre heures consécutives, soutenu peut-être par une épave. — *In itineribus*... (vers. 26). Ces mots reprennent l'énumération momentanément interrompue par les détails subsidiaires donnés dans les vers. 24 et 25. Les Actes racontent, à partir du chap. xiii, trois grands voyages apostoliques

de saint Paul, et nous donnent une idée des fatigues sans nombre qu'il y endura, surtout à une époque où l'on voyageait presque toujours à pied, par de mauvais chemins et au milieu de périls incessants. — L'apôtre signale rapidement huit sortes de dangers qu'il court durant ses fréquents voyages : *periculis fluminum*, ... *latronum*, etc. — *Ex genere* : de la part de ceux de sa race, les Juifs, par opposition aux païens, *ex gentibus*. — *In civitate*. Par exemple, à Damas, à Jérusalem, à Éphèse, dans les villes de Lycaonie, de Macédoine, d'Achaïe, etc. — *In solitudine* : dans les régions désertes. — *In falsis fratribus* : de la part des chrétiens judaïsants. Cf. Gal. ii, 4, etc. — *In labore et*... (vers. 27). Lorsque, après ses voyages sur terre et sur mer, Paul s'arrêtait dans une ville pour prêcher, il trouvait, indépendamment de ses travaux apostoliques, la pauvreté qui l'attendait, avec les labeurs et les ennuis qui lui sont inhérents. — *Jejuniis*. Sans doute des jeûnes volontaires, imposés par la piété, par contraste avec les privations qui provenaient de l'indigence (*in fame et*..., *in frigore*...). — *Præter*... (vers. 28). « Aux souffrances physiques et aux dangers matériels se joignaient encore les soucis moraux, les fatigues de l'esprit. » — *Illa quæ extrinsecus*... Plus simplement dans le grec : (Sans compter) les autres choses. C'est une formule d'abréviation. Paul aurait pu ajouter beaucoup d'autres détails à ceux qui précèdent ; il se contente de signaler encore les sollicitudes du pasteur. — *Instantia mea*. C.-à-d., mou application perpétuelle. I a meilleure leçon du grec est ἐπιστασις, « incursio » (cf. II Mach. vi, 3) ou « incursus » (comme traduit ici-même saint Augustin) ; par conséquent, l'irruption, l'inva-

29. Quis infirmatur, et ego non infirmor? quis scandalizatur, et ego non uror?

30. Si gloriari oportet, quæ infirmitatis meæ sunt gloriabor.

31. Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi, qui est benedictus in sæcula, scit quod non mentior.

32. Damasci præpositus gentis Aretæ regis custodiebat civitatem Damascenorum, ut me comprehenderet;

33. et per fenestram in sporta dimissus sum per murum, et sic effugi manus ejus.

29. Qui est faible sans que je sois faible? qui est scandalisé, sans que je brûle?

30. S'il faut se glorifier, c'est de ce qui fait ma faiblesse que je me glorifierai.

31. Dieu, qui est le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qui est béni dans tous les siècles, sait que je ne mens pas.

32. A Damas, celui qui était gouverneur du pays pour le roi Arétas, faisait garder la ville des Damacéniens, pour se saisir de moi;

33. et l'on me descendit par une fenêtre dans une corbeille, le long d'une muraille; et c'est ainsi que j'échappai de ses mains.

sion dont je suis l'objet chaque jour. Paul était nécessairement envahi à tout moment par les fidèles, qui venaient lui faire part de leurs peines, de leurs difficultés et de leurs doutes. D'après une variante adoptée par les commentateurs grecs, on lit : ἐπιστάσις, concours tumultueux et hostile. Mais, outre que cette leçon est beaucoup moins garantie, l'apôtre a déjà parlé des périls de son ministère, et il n'y revient pas ici. — *Sollicitudo omnium...* : les préoccupations de tout genre que lui occasionnaient les nombreuses Églises fondées par lui et souvent placées dans des situations difficiles. — *Quis... et ego non...?* Deux exemples (vers. 29), pour indiquer jusqu'où s'étendait cette sollicitude. Ils marquent la profonde sympathie de saint Paul pour les intérêts spirituels non seulement des Églises, mais de chacun des chrétiens qui les composaient. Cf. Act. xx, 31. — *Infirmatur*. Faiblir relativement à la conduite morale. — *Infirmor*. Cf. I Cor. ix, 22. L'affection de l'apôtre le mettait, pour ainsi dire, dans une position semblable à celle du moine de ses frères en péril, et le rendait ingénieux pour découvrir les meilleurs moyens de leur venir en aide. — *Scandalizatur*. Tomber ouvertement dans le péché, comme conséquence de la faiblesse mentionnée ci-dessus. — *Uror* désigne une souffrance aussi violente que celle qui est produite par le feu. — *Si gloriari oportet* (vers. 30). Et il le fallait en effet, puisque ses adversaires l'y avaient forcé. Tous les détails accumulés depuis le vers. 23 démontraient clairement que Paul était un vaillant ministre de Jésus-Christ; mais ils ne témoignaient pas moins de sa faiblesse en tant qu'homme que de sa force. Il en fait lui-même l'aveu (*quæ infirmitatis meæ...*), pour tirer de là un nouveau titre de gloire. Cela encore est un coup indirect porté à ses détracteurs, qui se vantaient de leur prétendue puissance. — Comme ceux-ci mentaient impudemment lorsqu'ils faisaient leur propre éloge, l'apôtre, dans un langage très solennel, prend Dieu à témoin qu'il s'est conformé à la stricte

vérité en traçant le tableau qui précède : *Deus et Pater...* (sur ce titre, voyez I Cor. xv, 24; Eph. 1, 3) *scit quod...* Les mots *qui est benedictus...* sont une doxologie ajoutée par respect au nom divin, à la manière des Juifs. — *Damasci...* (vers. 32). Saint Paul termine l'exposé de ses travaux et de ses souffrances d'apôtre par la mention du tout premier de ses périls, qui remontait aux débuts de son ministère. Saint Luc aussi a raconté ce fait, Act. ix, 23-25 (voyez le commentaire). — *Præpositus gentis*. Dans le grec : l'ethnarque. Titre assez vague en lui-même : à la lettre, le chef du peuple (cf. I Mach. xiv, 47 et xv, 1-2). Il désigne ici le gouverneur placé à la tête de Damas par Arétas (*Aretæ regis*), auquel cette ville appartenait alors. Ce prince était roi des Arabes Nabatéens. Il avait donné sa fille en mariage à Hérode-Antipas; mais celui-ci l'ayant répudiée pour s'unir honteusement à Hérodiade, sa belle-sœur,



Monnaie du roi Arétas.

Arétas déclara la guerre au tétrarque et le vainquit. Antipas implora le secours des Romains, et, sur l'ordre de Tibère, Vitellius, légat de Syrie, marcha contre le roi; mais l'empereur étant mort sur ces entrefaites, la campagne fut abandonnée, et c'est vraisemblablement alors qu'Arétas s'empara de Damas, dont il ne resta d'ailleurs que peu de temps en possession. Voyez Josphé, *Ant.*, xvi, 9, 9 et 10, 9; xviii, 5, 1-3. — *Ut me comprehenderet*. D'après Act. ix, 24, c'est sur l'instigation des Juifs que le gouverneur vou-

## CHAPITRE XII

1. S'il faut se glorifier (cela ne convient pas cependant), j'en viendrai aux visions et aux révélations du Seigneur.

2. Je connais un homme en Jésus-Christ, qui, il y a quatorze ans, fut ravi (si ce fut avec son corps, je ne sais; si ce fut sans son corps, je ne sais; Dieu le sait) jusqu'au troisième ciel.

3. Et je sais que cet homme (si ce fut avec son corps ou sans son corps, je ne sais; Dieu le sait)

4. fut ravi dans le paradis, et en-

1. Si gloriari oportet (non expedit quidem), veniam autem ad visiones et revelationes Domini.

2. Scio hominem in Christo ante annos quatuordecim (sive in corpore, nescio; sive extra corpus, nescio; Deus scit), raptum hujusmodi usque ad tertium cælum.

3. Et scio hujusmodi hominem (sive in corpore, sive extra corpus, nescio; Deus scit)

4. quoniam raptus est in paradisum,

lait s'emparer de Paul et le mettre à mort. — *Dimissus sum*. Il faudrait « demissus sum », comme on lit dans quelques anciens documents. — L'adverbe *sic* manque dans le grec.

4<sup>e</sup> Troisième partie de l'éloge : faveurs spéciales que Paul avait reçues de Dieu. XII, 1-10.

CHAP. XII. — 1-6. Ses visions et ses révélations. Après les avoir d'abord mentionnées en termes généraux, vers. 1, il raconte en quelques mots une vision particulièrement remarquable, vers. 2-4; mais il se hâte de redire qu'il se complait davantage dans ses faiblesses, versets 5-6. — *Si gloriari oportet...* Voyez XI, 30<sup>a</sup>. Paul est contraint de se glorifier publiquement, afin de réduire ses ennemis au silence. — *Non expedit...* Nouvelle réserve, car se louer soi-même est une chose périlleuse; en le faisant, on risque de perdre tous ses mérites. — *Ad visiones et...* La vision surnaturelle a lieu le plus souvent en esprit, dans un état d'extase (voyez les vers. 2 et 3). En soi, elle peut être distincte de la révélation proprement dite, c.-à-d. de la manifestation par laquelle Dieu fait connaître miraculeusement certaines vérités, certains événements. Pour saint Paul, dans le cas raconté, les deux choses paraissent avoir été simultanées, de sorte que les termes « visions » et « révélations » sont à peu près synonymes en cet endroit. Comp. le vers. 7, où il n'emploie que le second. Sur les visions de l'apôtre, voyez Act. IX, 1 et ss.; XXII, 17 et ss.; I Cor. IX, 1 et XV, 18; Gal. I, 12 et II, 2, etc. — *Scio hominem...* Paul redouble d'humilité dans ce récit (vers. 2-4), ne parlant de lui qu'à la troisième personne, « comme s'il s'agissait d'un étranger. » Il n'y a pas de doute, en effet, qu'il ne soit vraiment le héros de cet épisode. — *Hominem in Christo* : un homme étroitement uni au Christ par la foi et le baptême; par conséquent, un chrétien. — *Ante annos...* Le date est indiquée, comme garantie de la vérité des faits. Cette épître ayant été composée en 57 (introd., p. 217), la vision

remonterait donc à l'année 43. — *Sive in corpore, sive...* Par cette parenthèse, répétée au vers. 3, le narrateur avoue l'impuissance où il était de préciser rigoureusement certains détails de sa vision. Avait-il été ravi jusqu'au ciel en corps et en âme, ou seulement en âme, son corps demeurant inanimé sur la terre, pendant la durée de la vision? Il était incapable de l'affirmer avec certitude; Dieu seul le savait. La vision fut donc purement intellectuelle; les sens n'eurent aucun rôle à y jouer. — *Raptum* (ἀρπαγέντα) rend fort bien le caractère soudain et irrésistible du phénomène. Cf. Act. VIII, 39; I Thess. IV, 17; Apoc. XII, 5, etc. — *Hujusmodi* : τὸν τοιοῦτον, « hunc talem », l'homme en question. Comp. XI, 13<sup>a</sup>. — *Usque ad tertium...* Il n'est pas possible de déterminer au juste ce que l'apôtre entendait par cette expression. On peut dire cependant que la Bible signale trois cieux distincts : l'atmosphère (le « cælum aereum », comme le nommaient les anciens), où se jouent les oiseaux et les nuages (« aves cæli, nubes cæli »); le ciel étoilé (« cælum siderum »; comp. la locution « stellæ cæli »); enfin le ciel empyrée (« cælum empyreum »), séjour bienheureux où Dieu se manifeste aux élus. Il suivrait de là que saint Paul aurait été admis à contempler le Seigneur lui-même, comme l'admettent divers auteurs anciens et contemporains. Il n'y a cependant rien de certain sur ce point. Voyez Cornely, *h. l.* — *Et scio...* (vers. 3-4). Ici encore, les meilleurs interprètes hésitent et se rangent à des opinions diverses. On a parfois supposé, bien à tort, que saint Paul raconterait dans ces versets un événement tout à fait distinct de celui du vers. 2. La date unique et l'emploi de la même formule d'introduction suffisent pour montrer qu'il s'agit d'un fait identique, sur lequel l'écrivain sacré revient pour ajouter quelques détails. Il est plus difficile de dire si les mots *in paradisum* sont synonymes de « usque ad tertium cælum », ou s'ils repré-

et audivit arcana verba, quæ non licet homini loqui.

5. Pro hujusmodi gloriabor; pro me autem nihil gloriabor, nisi in infirmitatibus meis.

6. Nam, et si voluero gloriari, non ero insipiens, veritatem enim dicam; parco autem, ne quis me existimet supra id quod videt in me, aut aliquid audit ex me.

7. Et ne magnitudo revelationum extollat me, datus est mihi stimulus carnis meæ, angelus Satanæ, qui me colaphizet.

tendit des paroles mystérieuses, qu'il n'est pas permis à un homme d'exprimer.

5. Pour un tel homme je me glorifierai; mais pour moi, je ne me glorifierai de rien, si ce n'est de mes infirmités.

6. Si je voulais me glorifier, je ne serais pas insensé, car je dirais la vérité; mais je m'en abstiens, de peur que quelqu'un ne m'estime au-dessus de ce qu'il voit en moi, ou de ce qu'il entend dire de moi.

7. Et de peur que la grandeur de ces révélations ne m'enorgueillît, il m'a été donné un aiguillon dans ma chair, un ange de Satan, pour me souffleter.

sentent une partie du ciel encore plus élevé (Clément d'Alex., Origène, etc.). Dans cette dernière hypothèse, le vers. 4 décrirait comme un second acte et un degré supérieur de la vision; mais le premier sentiment nous paraît plus probable. Sur le mot « paradis », servant à désigner le ciel, voyez Luc. xxiii, 43 et le commentaire. — *Arcana verba*. Plus fortement dans le grec : des paroles ineffables (ἄρρητα). — *Quæ non licet...* Ces mots complètent ceux qui précèdent. Dieu s'était réservé la manifestation de ces vérités, de sorte que l'apôtre aurait cru violer le secret du ciel en les communiquant lui-même. Les conjectures de la littérature apocryphe (notamment de l'Ἀναβατικὸν Πάβλου et de l'« Apocalypsis Paul »; voyez saint Epiphane, *Hær.*, xxxviii, 2; saint Augustin, in *Joan. Tract.*, xcxxviii, 8; O. Bardenhewer, *Gesch. der altkirchlich. Literatur*, Fribourg-en-Brisgau, 1902, t. I, p. 476 et ss.), et même de plusieurs graves auteurs modernes (entre autres, Estius et Cornelius a Lap.), à propos de ces « paroles ineffables », ont donc eu lieu à pure perte. — *Pro hujusmodi*, ὑπὲρ τοῦ τοιοῦτου : au sujet de cet homme (vers. 5). — *Pro me autem...* Après avoir parlé de lui à la troisième personne, Paul revient à la forme ordinaire du langage, maintenant qu'il va cesser de raconter ses glorieux privilèges, et il répète la pensée tout apostolique du chap. xi, vers. 30. Il préfère mettre sa gloire dans sa faiblesse, c.-à-d. dans les travaux et les souffrances qu'il doit endurer pour le Christ : in *infirmitatibus...* — Il maintient toutefois avec vigueur son droit de se glorifier des privilèges immenses que Dieu lui avait octroyés : *Nam, et si voluero...* (vers. 6). — *Non ero insipiens*. Et pourtant, il n'a pas cessé de dire que c'était une folie de se vanter (cf. xi, 16, 17, 21, etc.); mais on l'avait mis dans cette nécessité, et d'ailleurs, il pouvait se glorifier sans aller en rien contre la vérité (*veritatem enim...*). — *Parco autem* (scil. « gloriari »)... Motif pour lequel il met fin brusquement à son éloge personnel : *ne quis me...* Il désire qu'on l'apprecie d'après sa conduite, visible à tous les yeux (*id quod videt...*), et d'après son enseigne-

ment, que tous peuvent entendre (*aut... audit...*), non point d'après des grâces dont la gloire revenait à Dieu seul.

7-10. Moyen par lequel le Seigneur lui-même l'avait maintenu dans l'humilité. — *Ne magnitudo* (ἡ ὑπερβολή, la grandeur extraordinaire)... Il y a dans le texte original une inversion hardie, qui accentue la pensée : Et par la grandeur des révélations de peur que je ne sois enorgueilli. — *Datus est mihi* : par Dieu, évidemment. — *Stimulus carnis meæ*. Dans le grec : σκόλοψ τῆ σαρκί. Le substantif σκόλοψ désigne en général un objet pointu, comme un pieu, un piquet, une épine, jamais un aiguillon proprement dit. Les LXX l'emploient toujours dans le sens d'épine, qui convient fort bien ici. Une épine pour la chair, ou enfoncée dans la chair, c'est l'image d'une douleur vive et prolongée. — *Angelus Satanæ*. Métaphore non moins expressive que la précédente, qu'elle complète. De même que les vents et les tempêtes sont appelés les anges ou les messagers de Dieu, parce qu'ils vont là où le Seigneur les envoie (cf. Ps. ciii, 4), un ange de Satan est de même un émissaire du prince des démons. L'épreuve suble par l'apôtre est ainsi nommée, parce que Dieu avait permis à Satan de la lui infliger. — *Qui me colaphizet*. A la lettre : pour qu'il me frappe à coups de poings. Cf. Matth. xxvi, 67, etc. — Ces deux images, l'épine pour la chair et l'ange de Satan, représentent une seule et même affliction, par laquelle le Seigneur rappelait sans cesse à Paul sa faiblesse, et lui enlevait toute velléité de s'enorgueillir. En quoi consistait cette épreuve mystérieuse? Les Corinthiens le savaient sans doute, et pouvaient comprendre l'allusion. Mais l'obscurité s'est faite sur ce point dès les premiers siècles du christianisme, car les plus anciens interprètes étaient déjà dans le même embarras que les commentateurs les plus récents. D'après saint Jean Chrysostome, Théodoret et plusieurs autres exégètes grecs et latins, saint Paul avait en vue, en employant ce langage figuré, ses afflictions extérieures, ou les persécutions que lui suscitaient ses ennemis. Selon saint Basile le Grand, saint Grégoire de Na-

8. C'est pourquoi trois fois j'ai prié le Seigneur de l'éloigner de moi ;

9. et il m'a dit : Ma grâce te suffit ; car la force s'accomplit dans la faiblesse. Je me glorifierai donc volontiers de mes faiblesses, afin que la force du Christ habite en moi.

10. C'est pourquoi je me complais dans mes faiblesses, dans les outrages, dans les nécessités, dans les persécutions, dans les angoisses pour le Christ ; car lorsque je suis faible, c'est alors que je suis fort.

11. J'ai été insensé, vous m'y avez contraint. Car c'était à vous de me recommander, puisque je n'ai été en rien inférieur à ces incomparables apôtres, quoique je ne sois rien.

12. Aussi les marques de mon aposto-

8. Propter quod ter Dominum rogavi, ut discederet a me ;

9. et dixit mihi : Sufficit tibi gratia mea, nam virtus in infirmitate perficitur. Libenter igitur gloriabor in infirmitatibus meis, ut inhabitet in me virtus Christi.

10. Propter quod placeo mihi in infirmitatibus meis, in contumeliis, in necessitatibus, in persecutionibus, in angustiis pro Christo ; cum enim infirmor, tunc potens sum.

11. Factus sum insipiens, vos me coegistis. Ego enim a vobis debui commendari ; nihil enim minus fui ab iis qui sunt supra modum apostoli, tametsi nihil sum.

12. Signa tamen apostolatus mei facta

zianze, saint Jérôme, saint Augustin et d'autres nombreux auteurs, il aurait ainsi désigné une maladie chronique, qui lui occasionnait de vives souffrances. Peut-être cette solution de la difficulté est-elle la meilleure de celles qui ont été proposées, car le mal en question (on a même essayé parfois d'en préciser la nature : la goutte, la migraine, l'épilepsie, etc.) était vraiment une épine dans la chair de l'apôtre, et comme un envoyé de Satan qui contrariait souvent l'exercice de son ministère. L'opinion d'après laquelle saint Paul aurait voulu dépeindre ainsi à mots couverts de violentes tentations de la chair, qui l'auraient assailli d'une manière prolongée, n'est adoptée dans l'antiquité que par saint Grégoire le Grand (*Moral.*, VIII, 29). Dans les temps modernes et de nos jours elle a trouvé d'assez nombreux partisans (Estius, Cornelius a Lapide, Noël Alexandre, etc.) ; mais le texte ne la favorise en aucune façon, puisqu'il parle de douleurs ressenties dans la chair, et il est d'ailleurs peu vraisemblable que saint Paul, dans ce qu'il nomme sa « gloriatio », ait pu songer à faire l'aveu de tentations délicates, aveu dont ses adversaires n'auraient pas manqué d'abuser contre lui. — *Propter quod...* (vers. 8). L'épreuve était si pénible, qu'à trois reprises (ter doit être pris à la lettre) l'apôtre conjura Notre-Seigneur Jésus-Christ de l'en délivrer. — *Dixit mihi* (vers. 9). Paul reçut sans doute cette consolante réponse dans une de ses extases. En apparence, pourtant, c'est un refus qu'elle lui apportait (*Sufficit tibi gratia...*) ; mais en réalité sa prière fut exaucée, puisque le Christ promettait à l'apôtre le secours de sa grâce, et lui indiquait en même temps un très heureux résultat de ses souffrances : *Virtus in infirmitate...* Paradoxe remarquable, qui met en contraste la force communiquée par Dieu et la faiblesse humaine, et qui affirme que celle-là n'apparaît jamais plus grande que lorsqu'elle agit en des hommes humbles, qui se défient d'eux-mêmes. Cf. IV, 7. — Saint Paul, recon-

forté par cette promesse, conclut joyeusement : *Libenter igitur* (très fortement dans le grec : « libentissime igitur potius ») *gloriabor...* Plutôt que de demander encore sa délivrance, il mettra sa gloire à souffrir. Comp. le vers. 5 et XI, 30. — *Ut inhabitet...* « Sa faiblesse lui apparaît comme un gage de la continuation de la grâce de Dieu et du Christ, qui aime à se servir des faibles pour accomplir sa grande œuvre. » Aussi s'écrie-t-il sur le ton du triomphe : *Propter quod placeo...* (vers. 10). L'accumulation des expressions qui désignent les divers genres de souffrances d'un apôtre, *in infirmitatibus..., in..., in...,* est très éloquente après les réflexions qui précèdent. — *Cum enim..., tunc...* Cela résultait de la réponse du Sauveur. Cf. vers. 9.

5° Conclusion de la partie polémique. XII, 11-18.

11-12. Paul reconnaît qu'il a parlé à la manière d'un insensé ; mais ce n'est pas sa faute. — *Factus... insipiens*. Jetant un regard en arrière, et appréciant sa conduite d'après ses paroles antérieures (cf. XI, 1, 16, 21, 23), il répète ironiquement qu'au point de vue chrétien il a commis une sorte de folie. — *Vos me coegistis*. Voilà son excuse. Il n'aurait pas été contraint de se vanter lui-même, si les Corinthiens avaient eu soin de faire valoir ses droits et ses qualités en face de ses détracteurs : *ego enim a vobis...* — Il méritait cette attention, ajoute-t-il, toujours sur le ton de l'ironie, car il était au moins l'égal des faux docteurs : *nihil enim minus...* Litote manifeste, puisqu'il a démontré à quel degré il leur était supérieur. — Les mots *supra modum apostoli* ont le même sens que plus haut, XI, 5 (voyez les notes). — *Tametsi nihil...* Restriction pleine de modestie. — *Signa tamen...* (vers. 12). Preuve que Paul vaut pour le moins autant que ses ennemis. Il nomme signes de son apostolat (dans le grec : signes de l'apôtre, c.-à-d. du véritable apôtre) les marques extérieures qui l'accréditaient devant les hommes. Elles étaient de deux sortes : de sa propre part,

sunt super vos, in omni patientia, in signis, et prodigiis, et virtutibus.

13. Quid est enim quod minus habuistis præ ceteris ecclesiis, nisi quod ego ipse non gravavi vos? Donate mihi hanc injuriam.

14. Ecce tertio hoc paratus sum venire ad vos, et non ero gravis vobis. Non enim quæro quæ vestra sunt, sed vos; nec enim debent filii parentibus thesaurizare, sed parentes filiis.

15. Ego autem libentissime impendam, et superimpendar ipse pro animabus vestris, licet plus vos diligens, minus diligar.

16. Sed esto, ego vos non gravavi; sed cum essem astutus, dolo vos cepi.

17. Numquid per aliquem eorum quos misi ad vos, circumveni vos?

18. Rogavi Titum, et misi cum illo

lat ont éclaté parmi vous, par une patience à toute épreuve, par des signes, des prodiges, et des miracles.

13. Car en quoi avez-vous été inférieurs aux autres églises, si ce n'est en ce que moi-même je ne vous ai pas été à charge? Pardonnez-moi cette injure.

14. Voici que, pour la troisième fois, je me prépare à aller chez vous, et je ne vous serai point à charge. Car ce ne sont pas vos biens que je cherche, mais vous, puisque ce n'est pas aux enfants à thésauriser pour leurs parents, mais aux parents pour leurs enfants.

15. Pour moi, très volontiers je dépenserai, et je me dépenserai moi-même pour vos âmes, dussé-je, en vous aimant davantage, être moins aimé.

16. Mais soit, je ne vous ai pas été à charge; toutefois, comme je suis astucieux, je vous ai pris par ruse.

17. Mais vous ai-je circonvenus par quelqu'un de ceux que je vous ai envoyés?

18. J'ai prié Tite d'aller vous voir,

une patience et une constance qu'aucune peine et aucune contradiction ne pouvaient lasser (*in omni...*); du côté de Dieu, des effets manifestes, indéniables, de son intervention (*in signis, et...*, *et...*: trois locutions à peu près synonymes pour désigner les miracles). Il suit de ce dernier trait que saint Paul avait accompli des miracles à Corinthe.

13-15. Il revient sur la gratuité de sa prédication dans le présent et pour l'avenir. — *Quid est...?* L'ironie reparait dans ce vers. 13, où l'apôtre cite une nouvelle raison pour laquelle les Corinthiens auraient dû être les premiers à le recommander. Comme les autres églises fondées par lui, ils avaient reçu de lui toute sorte de bienfaits; en un point seulement il les avait moins bien traités: *non gravavi vos*. Voyez XI, 7-12. Il les prie de lui pardonner ce tort qu'il leur a fait: *donate...* — Il se hâte pourtant de les prévenir qu'il est prêt à recommencer, lors de son prochain voyage: *Ecce...*, *et non ero...* (vers. 14). Cf. I Cor. IX, 15 et ss. — *Tertio hoc*. Salut Paul était donc allé deux fois à Corinthe, lorsqu'il écrivait cette lettre. C'est un fait évident d'après ce passage et d'après XIII, 1. Voyez aussi les notes de XIII, 2. Saint Luc n'a mentionné directement que le premier au livre des Actes, XVIII, 1; celui auquel il fait allusion plus loin, Act. XX, 2-3, est identique à celui que l'apôtre annonce ici-même comme devant être le troisième. — *Non enim quæro...* L'ironie cesse entièrement, pour faire place à des protestations de dévouement tout paternel. — *Quæ vestra...*: vos biens temporels. *Vos*: vos âmes, votre salut (comp. le vers. 15). — *Nec enim debent...* Touchante considération, empruntée aux rapports qui exist-

tent entre les pères et les fils selon la nature. — *Ego autem...* (vers. 15). Non seulement Paul donnera aux Corinthiens, à la façon d'un père, tout ce qu'il possède (*libentissime impendam*), mais il est prêt à se sacrifier lui-même, s'il le faut (*sed superimpendar...*). L'amour le plus fort et le plus généreux ne saurait aller loin. — La restriction *licet plus... minus...* n'est pas sans quelque amertume. C'est d'ailleurs une simple hypothèse « de futuro » que fait ici l'apôtre: Quand même il arriverait que, plus vous seriez aimés de moi, moins je serais aimé de vous.

16-18. Ses disciples se sont strictement conformés à son désintéressement complet. — *Sed esto...* Le vers. 16 contient une objection, « posée dans le sens des insinuations malveillantes des faux docteurs »; les deux versets suivants la réfutent. Les premiers mots sont très sarcastiques. — *Ego*. Paul personnellement, par opposition à ses collaborateurs. — *Astutus*, πανούργος: rusé, en mauvaise part. Cf. IV, 2; XI, 3. — *Dolo*: par des moyens très habiles, quelque indirects; en exploitant la communauté de Corinthe par l'intermédiaire de ses disciples. — La réponse consiste en quatre interrogations successives (vers. 17-18), qui font un pressant appel à l'expérience des lecteurs, en un sens tout à fait opposé à celui de l'objection. La première question est générale: *Numquid per aliquem...?* Saint Paul avait donc envoyé auparavant plusieurs de ses disciples à Corinthe. Comp. I Cor. XVI, 10, où Timothée est mentionné comme l'un d'eux. — *Circumveni*: en soutirant de l'argent par cette voie détournée. — *Rogavi Titum* (vers. 18). Tite est nommé



et avec lui j'ai envoyé un frère. Est-ce que Tite vous a circonvenus? n'avons-nous pas marché dans le même esprit, sur les mêmes traces?

19. Pensez-vous encore que nous nous excusons auprès de vous? C'est devant Dieu, dans le Christ, que nous parlons; et tout cela, mes bien-aimés, est pour votre édification.

20. Car je crains qu'à mon arrivée, je ne vous trouve peut-être pas tels que je voudrais, et que je ne sois trouvé par vous tel que vous ne voudriez pas. Je crains qu'il n'y ait parmi vous des contestations, des jalousies, des animosités, des querelles, des médisances, de faux rapports, de l'orgueil, des troubles,

21. et qu'à mon retour chez vous,

fratrem. Numquid Titus vos circumvenit? nonne eodem spiritu ambulavimus? nonne iisdem vestigiis?

19. Olim putatis quod excusemus nos apud vos? Coram Deo in Christo loquimur; omnia autem, carissimi, propter ædificationem vestram.

20. Timeo enim, ne forte cum venero, non quales volo, inveniam vos, et ego inveniar a vobis, qualem non vultis: ne forte contentiones, æmulationes, animositates, dissensiones, detractones, susurrations, inflationes, seditiones sint inter vos;

21. ne iterum cum venero, humiliet

par manière d'exemple, comme ayant été envoyé en dernier lieu. Cf. II, 12 et VII, 6. — *Fratrem*. Avec l'article dans le grec: le frère. C.-à-d., un chrétien très connu des Corinthiens. — *Numquid...? nonne...?* Ces trois autres questions se succèdent très rapidement. — *Eodem spiritu*: dans les mêmes sentiments. *Iisdem vestigiis*: en employant les mêmes procédés. La ressemblance entre le maître et les disciples avait donc été tout ensemble intérieure et extérieure.

#### ÉPILOGUE. XII, 19-XIII, 13.

Il renferme quelques avertissements de l'apôtre au sujet de sa prochaine visite, puis les salutations et les bénédictions accoutumées.

1° Quelques graves avertissements. XII, 19-XIII, 10.

19-21. En parlant comme il l'a fait, Paul n'a pas du tout songé à prendre les Corinthiens pour juges de sa conduite apostolique; il a eu en vue leur utilité spirituelle. — *Olim* a le sens de « dudum », depuis longtemps; c.-à-d., depuis le début de cette lettre (Théodoret). La leçon *πάλα*, suivie par la Vulgate, au lieu de *πάλιν*, de nouveau, est celle des plus anciens manuscrits grecs. Il serait mieux de supprimer le point d'interrogation qu'on lit dans notre version latine à la fin de la phrase, et de regarder celle-ci comme simplement affirmative. — *Quod excusemus...* D'après le grec: Que nous fassions notre apologie devant vous. — *Coram vobis*. Comme si vous étiez un jury officiellement chargé de m'acquitter ou de me condamner. — Dieu est le seul juge agréé par saint Paul; aussi est-ce uniquement pour Dieu et devant Dieu qu'il a parlé: *Coram Deo... loquimur*. Quelques commentateurs ont regardé à tort ces mots comme une formule de serment, par laquelle l'apôtre attesterait la sincérité de ses assertions. — *In Christo*. En demeurant étroitement uni à Jésus-Christ, et en restant animé de son esprit. — *Omnia autem... propter...* Paul avoue cependant qu'en présentant sa défense personnelle, il s'est

aussi préoccupé du bien spirituel de ses lecteurs.

— Suit une petite leçon paternelle, vers. 20-21, destinée à justifier les mots « propter ædificationem vestram »: l'apôtre a dû s'expliquer une bonne fois avec les Corinthiens, afin de faire disparaître toute trace de leurs imperfections passées, et de préparer par là même sa visite. — *Timeo enim...* Sa crainte est double. En premier lieu: *non quales volo inveniam...* Il désirerait les trouver parfaits, et peut-être (les deux *forte* sont empreints d'une grande délicatesse) ne le sont-ils pas suffisamment. En second lieu: *et ego... qualem non...* S'ils n'y prennent garde, ils auront en lui un juge sévère (cf. XIII, 1 et ss.).

— *Ne forte...* La première crainte de saint Paul est exposée plus en détail jusqu'à la fin du verset 21. Elle portait sur deux points particuliers: les défauts contraires à la charité, provenant de l'esprit de faction qui n'avait que trop régné dans l'Église de Corinthe (cf. I Cor. I, 12 et ss.), et les vices de la chair. — *Contentiones, æmulationes...* Cette longue énumération est destinée à faire ressortir les funestes résultats des coteries religieuses qui s'étaient formées à Corinthe. Les deux premiers substantifs sont ceux-là mêmes dont l'apôtre s'était tout d'abord servi pour désigner le schisme. Cf. I Cor. I, 11 et III, 3. — Sur l'expression *inflationes*, voyez aussi I Cor. IV, 6, 18. — Les mots *sint inter vos* ne sont pas dans le grec; ils complètent bien la phrase. — *Ne...* (vers. 21). L'apôtre passe au second objet de sa crainte. Cette fois, le langage n'est plus hypothétique, mais strictement affirmatif; l'inquiétude de Paul était donc plus grande sur ce point. — *Iterum*: de nouveau, comme durant mon second séjour parmi vous. On peut cependant aussi rattacher cet adverbe à *venero*: lorsque je viendrai de nouveau à Corinthe. — *Humiliet me...* Une des plus profondes humiliations d'un ministre de Jésus-Christ consiste, en effet, à voir ses efforts demeurer stériles, et à constater que ceux qu'il avait ramenés à Dieu sont tombés dans le péché, surtout dans les vices de la chair. — *Deus*. Dans le grec.

me Deus apud vos, et lugeam multos ex iis qui ante peccaverunt, et non egerunt poenitentiam super immunditia, et fornicatione, et impudicitia quam gesserunt.

Dieu ne m'humilie, et que je ne sois dans le deuil au sujet d'un grand nombre de ceux qui, ayant péché précédemment, n'ont pas fait pénitence de l'impureté, de la fornication et des dérèglements qu'ils ont commis.

## CHAPITRE XIII

1. Ecce tertio hoc venio ad vos; in ore duorum vel trium testium stabit omne verbum.

2. Prædixi, et prædico, ut præsens, et nunc absens, iis qui ante peccaverunt, et ceteris omnibus, quoniam si venero iterum, non parcam.

3. An experimentum quæritis ejus, qui in me loquitur Christus, qui in vobis non infirmatur, sed potens est in vobis?

4. Nam etsi crucifixus est ex infirmi-

1. Voici la troisième fois que je viens à vous; tout sera décidé sur la déclaration de deux ou trois témoins.

2. J'ai déjà dit, et je dis encore d'avance, comme si j'étais présent, quoique je sois maintenant absent, à ceux qui ont péché précédemment et à tous les autres, que si je viens de nouveau, je serai sans pitié.

3. Est-ce que vous voulez mettre à l'épreuve le Christ qui parle par moi, qui n'est pas faible à votre égard, mais qui est puissant parmi vous?

4. Car, bien qu'il ait été crucifié selon

avec une emphase très expressive : mon Dieu. Cf. Rom. I, 8 et I Cor. I, 4. Dans la vivacité de sa foi, Paul regardait les événements douloureux de sa vie comme des épreuves qui lui venaient du Seigneur lui-même. — *Et lugeam*. D'après le contexte : Et que je ne sois obligé de punir en pleurant. — *Ex iis qui... peccaverunt*. Ces péchés, dont la nature est déterminée à la ligne suivante, avaient été commis par un grand nombre de Corinthiens depuis leur conversion au christianisme, avant la réception de la première épître (cf. I Cor. VI, 9 et ss.). Paul craint que, malgré les exhortations pressantes contenues dans cette première lettre, et malgré les nouvelles menaces ajoutées dans celle-ci même, beaucoup des coupables n'aient persévéré dans leur triste état : ce qui le contraindrait de les traiter sévèrement. — *Immunditia* est une expression générale; les deux autres sont plus spéciales. Le substantif ἀσέλγεια (*impudicitia*) désigne des fautes d'une gravité exceptionnelle (« proterva libido »).

CHAP. XIII. — 1-10. Ce que fera saint Paul lorsqu'il sera à Corinthe. Nous avons ici le développement de la seconde inquiétude de l'apôtre : « Timeo... ne... inveniar... qualem non vultis » (cf. XII, 20). Il annonce, en effet, qu'il agira avec fermeté et sévérité, sans se laisser intimider par qui que ce soit, vers. 1-6. Il manifeste cependant l'espoir qu'on ne le forcera pas de recourir ainsi à son autorité apostolique, vers. 7-10. — *Tertio hoc*. Voyez XII, 14 et le commentaire. — *In ore* (c.-à-d., d'après la déclaration) *duorum vel...* Par ces paroles, em-

pruntées au Deutéronome, XIX, 15, et citées également dans l'évangile (cf. Matth. XVIII, 16 et Joan. VIII, 17), saint Paul veut dire qu'il jugera solennellement les coupables, suivant les formes prescrites par la loi mosaïque, après avoir recueilli contre eux un nombre suffisant de témoignages. — *Verbum* (ῥῆμα) a le sens de « negotium » : toute la chose. Telle est, au passage cité, la signification de l'hébreu *dābār*. — *Prædixi et prædico* (vers. 2). Il y a une grande vigueur dans cette affirmation répétée. — *Ut præsens*. D'après la meilleure leçon du grec : comme (lorsque j'étais) présent la seconde fois. Lors de son second séjour à Corinthe, l'apôtre avait déjà annoncé qu'il n'hésiterait pas à punir quiconque le mériterait. — *Iis qui ante...* : ceux qui s'étaient livrés au péché d'impudicité avant cette seconde visite. — *An experimentum...* (vers. 3). Le grec n'a pas ce tour interrogatif. Nous y lisons : (J'agirai sans ménagement) puisque vous demandez à avoir la preuve du Christ qui parle en moi. En négligeant ou en refusant d'obéir aux ordres réitérés de saint Paul, ceux des Corinthiens qui vivaient habituellement dans le désordre le provoquaient en quelque sorte, l'excitant ainsi à montrer, par une conduite sévère, que c'était vraiment le Christ qui leur avait parlé par son intermédiaire. Or, on ne provoque pas en vain le Christ, qui saura se conduire à l'égard de ces pécheurs insolents, non seulement sans faiblesse (*in vobis non infirmatur*; mieux : « in vos »), mais avec une puissance redoutable (*sed potens...*). Cf. I Cor. XI, 50. — *Nam et si...* (ver-

la faiblesse, il vit cependant par la puissance de Dieu. Et nous de même, nous sommes faibles en lui, mais nous vivrons avec lui par la puissance de Dieu parmi vous.

5. Examinez-vous vous-mêmes, pour voir si vous êtes dans la foi; éprouvez-vous vous-mêmes. Ne reconnaissez-vous pas vous-mêmes que Jésus-Christ est en vous? à moins, peut-être, que vous ne soyez réprouvés.

6. Mais j'espère que vous reconnaîtrez que nous, nous ne sommes pas réprouvés.

7. Et nous prions Dieu que vous ne fassiez rien de mal: non pour paraître nous-mêmes approuvés, mais afin que vous fassiez, vous, ce qui est bon, dussions-nous être réprouvés.

8. Car nous ne pouvons rien contre la vérité, mais *seulement* pour la vérité.

9. Aussi, nous nous réjouissons de ce que nous sommes faibles, et de ce que vous êtes forts; et ce que nous demandons, c'est votre perfection.

10. C'est pourquoi j'écris ces choses

tate, sed vivit ex virtute Dei. Nam et nos infirmi sumus in illo, sed vivemus cum eo ex virtute Dei in vobis.

5. Vosmetipsos tentate si estis in fide; ipsi vos probate. An non cognoscitis vosmetipsos, quia Christus Jesus in vobis est? nisi forte reprobi estis.

6. Spero autem quod cognoscetis quia nos non sumus reprobi.

7. Oramus autem Deum ut nihil mali faciatis: non ut nos probati appareamus, sed ut vos quod bonum est faciatis, nos autem ut reprobi simus.

8. Non enim possumus aliquid adversus veritatem, sed pro veritate.

9. Gaudemus enim, quoniam nos infirmi sumus, vos autem potentes estis; hoc et oramus vestram consummationem.

10. Ideo hæc absens scribo, ut non

set 4). Jésus, au temps de sa passion, a cependant manifesté la faiblesse la plus extrême, puisqu'il a été réduit à subir le plus infamant des supplices (*Crucifixus... ex infirmitate*); mais son Père l'a fait sortir victorieusement du tombeau, et il vit désormais plein de force (*vivit ex virtute...*). Ses ministres, par suite de l'union qu'ils ont avec lui, participent tout ensemble à sa faiblesse et à sa puissance (*et nos infirmi... sed...*). Cf. iv, 10-11. Que les Corinthiens prennent garde de faire l'expérience de cette puissance, lors du voyage de Paul. En effet, le verbe *vivemus* ne se rapporte pas à la vie future, mais à la manifestation prochaine de l'autorité judiciaire de l'apôtre, si on le contraint d'en venir là. — *Vosmetipsos tentate...* (vers. 5). Il presse ses lecteurs de faire un sérieux examen, pour voir où ils en sont par rapport à la foi, comme aussi par rapport à la présence et à l'action de Jésus-Christ en eux. — *An non cognoscitis...?* Si cet examen aboutissait à un résultat négatif, c'est qu'ils auraient cessé d'être chrétiens (*nisi... reprobi; ἀδόκιμοι* signifie plutôt « non probati », pas approuvés). — Quelle qu'en soit l'issue pour les Corinthiens, Paul est sûr de soutenir l'épreuve à son avantage: *Spero* (terme bien modeste) *quod...* (vers. 6). Il veut dire par là qu'il ne faillira point à son devoir d'apôtre, et qu'il saura faire usage de ses pouvoirs disciplinaires pour châtier. — *Oramus autem...* (vers. 7). Le ton redevient affectueux, car Paul a hâte d'adoucir ses menaces. « Ce ne sont pas ses droits qui le préoccupent, ce n'est pas le besoin de les faire valoir...; au contraire, il ne désire rien plus que de voir les choses s'arranger, de façon qu'il n'ait pas à

intervenir. » Il prie donc pour que les Corinthiens s'amendent et évitent tout péché; de la sorte, il ne sera pas mis dans la terrible nécessité d'être sévère, d'agir en apôtre qui donne des preuves extérieures de son autorité (*probat*). Il sera tout heureux d'apparaître à l'Église de Corinthe comme un homme sans pouvoir (*nos... reprobi; ἀδόκιμοι*, « non probati », comme au vers. 6). — *Non enim possumus...* (vers. 8). Saint Paul veut démontrer qu'il n'aura pas à manifester ses pouvoirs judiciaires, si la conduite des Corinthiens est parfaite en tout point. C'est surtout au sens pratique qu'il prend ici le mot vérité, pour désigner « quod rectum et justum est » (Estius, etc.), c.-à-d. une vie conforme à la foi évangélique. Il est évident que si l'apôtre a été investi de l'autorité du Christ, ce n'est pas *adversus veritatem*, pour traiter sévèrement ceux qui vivent en bons chrétiens, mais *pro veritate*, pour promouvoir de toutes ses forces l'extension de cette vérité. — *Gaudemus autem...* (vers. 9). Dans ces conditions, Paul n'est jamais plus satisfait, comme il l'a déjà insinué au vers. 7, que lorsqu'il n'a pas l'occasion de faire acte d'autorité (lisez « quando », au lieu de *quoniam*), et qu'il paraît faible au dehors pour ce motif (*infirmi*); car alors ses enfants spirituels ont plus de force et de sainteté chrétienne (*vos... potentes...*). — *Vestram consummationem*. D'après le grec: votre amélioration. Une fois que les Corinthiens seront arrivés à la perfection, Paul n'aura plus à user de sa puissance parmi eux, et tout ira suivant ses désirs. — Tel est précisément le but de cette lettre: *ideo hæc... scribo, ut non...*

præsens durius agam, secundum potestatem quam Dominus dedit mihi in ædificationem, et non in destructionem.

11. De cetero, fratres, gaudete, perfecti estote, exhortamini, idem sapite, pacem habete, et Deus pacis et dilectionis erit vobiscum.

12. Salutate invicem in osculo sancto. Salutant vos omnes sancti.

13. Gratia Domini nostri Jesu Christi, et caritas Dei, et communicatio sancti Spiritus sit cum omnibus vobis. Amen.

étant absent, afin que, lorsque je serai présent, je n'aie pas à user de rigueur, selon le pouvoir que le Seigneur m'a donné pour édifier, et non pour détruire.

11. Au reste, mes frères, réjouissez-vous, soyez parfaits, exhortez-vous *mutuellement*, ayez un même sentiment, vivez en paix ; et le Dieu de paix et d'amour sera avec vous.

12. Saluez - vous les uns les autres par un saint baiser. Tous les saints vous saluent.

13. Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communication du Saint-Esprit soient avec vous tous. Amen.

(vers. 10). — *In ædificationem, et non...* L'apôtre ne voudrait pas châtier avec trop de sévérité, parce que ce serait aller contre l'intention même que le Christ s'était proposée en lui conférant ses pouvoirs.

2° Recommandations et salutations finales. XIII, 11-13.

11. Une dernière exhortation. Elle est entièrement conforme à l'esprit de toute l'épître. — *Exhortamini*. Le grec signifie plutôt : Consolez-vous. — *Idem sapite, pacem...* : par l'extirpation complète de l'esprit de coterie. — Une magnifique récompense est promise à cette sainte union dans la charité : *Deus pacis... erit...*

12. Une double salutation. Voyez I Cor. xvi, 20 et le commentaire. — *Omnes sancti*. Tous les membres de l'Église au milieu de laquelle se trouvait alors saint Paul.

13. Une dernière bénédiction, que l'apôtre ajouta peut-être de sa propre main. Elle est remarquable par la manière dont les trois souhaits sont rattachés aux trois personnes divines.

— *Gratia Domini...* Paul mentionne d'abord Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui nous a mérité la grâce par laquelle nous arrivons au salut. Il passe ensuite au Père, dont l'amour pour le monde est la source suprême de cette grâce, puisque c'est à lui que nous devons les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption. Il termine par l'Esprit-Saint, qui nous communique de fait toutes les bénédictions du Père et du Fils. Les Pères, les commentateurs et les théologiens n'ont pas manqué de signaler ce passage, comme contenant un témoignage très précis en faveur du mystère de la très sainte Trinité.



# ÉPITRE

## AUX GALATES

---

### INTRODUCTION

1° *Les destinataires.* — Étymologiquement, « Galates » (Γαλάται) est le même mot que « Celtes » (Κέλται ou Κέλτοι). La Galatie est donc sous ce rapport la Gaule de l'est; aussi certains écrivains romains appellent-ils ses habitants *Galli*, de même que plusieurs écrivains grecs nommaient Γαλάται les habitants de l'ancienne France<sup>1</sup>. A bon droit, car, d'après l'histoire, les Galates étaient un rameau de la puissante race celtique, qui, après avoir commencé à quitter, dès le vi<sup>e</sup> et le iv<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, les régions lointaines de l'Oxus et du Turkestan où elle était domiciliée, occupa peu à peu une partie considérable du centre et de l'ouest de l'Europe.

Le rameau dont nous avons à nous occuper plus spécialement venait des Gaules et avait tenté d'envahir la Grèce<sup>2</sup>; mais, battues à Delphes, les bandes qui le formaient étaient revenues sur leurs pas, avaient franchi l'Hellespont et envahi l'Asie Mineure, en partie sur l'invitation de Nicomède I<sup>er</sup>, roi de Bithynie, alors engagé dans une guerre contre son frère. En récompense de leurs services, ce prince donna à ses alliés, sans parler d'un riche butin, un territoire agricole très fertile<sup>3</sup>, qu'ils se mirent à agrandir les armes à la main, jusqu'à ce qu'Attale I<sup>er</sup>, roi de Pergame, les eût contraints de se fixer dans la région limitée par le Pont, la Cappadoce, la Bithynie, la Paphlagonie, la Lycäonie et la Phrygie<sup>4</sup>.

Telle fut l'origine de la Galatie, qu'on appela aussi plus tard la Gallogrèce, à cause du mélange qui s'opéra, par la force même des choses, entre les nouveaux venus et l'ancienne population grecque. L'an 189 avant notre ère, les Galates, impliqués dans la lutte de Rome avec Antiochus le Grand, au service duquel ils s'étaient engagés comme mercenaires, furent défaits par le consul E. Manlius et soumis à la domination romaine. Toutefois, ils purent conserver leur religion<sup>5</sup>, leur organisation politique et leurs lois nationales, ainsi que

---

<sup>1</sup> Voyez Ammien Marcellin, xv, 9, 3; Polybe, *Hist.*, I, 6; Denys d'Halicarnasse, ix, 35; Arbois de Jubainville, *les Celtes, les Galates, les Gaulois* (*Revue archéol.*, 1875, II, p. 4 et ss.).

<sup>2</sup> De 281-275 av. J.-C.

<sup>3</sup> Situé à peu près au centre de l'Asie Mineure, sur des plateaux montagneux.

<sup>4</sup> Voyez *l'Atl. géogr. de la Bible*, pl. xvii.

<sup>5</sup> L'ancien druidisme, qui s'amalgama peu à peu avec les cultes grecs et phrygiens.

leurs tétrarques<sup>1</sup>. L'un de ces derniers, Déjotare, qui avait soutenu Pompée contre Mithridate, reçut même de Rome le titre de roi, avec une augmentation de territoire. Son successeur, Amyntas, vit encore sa domination s'étendre sur la Pisidie, l'Isaurie et les districts de la Pamphlie, de la Lycaonie et de la Phrygie. Mais, à la mort d'Amyntas<sup>2</sup>, le royaume entier, ainsi développé, devint province romaine sous le nom général de Galatie<sup>3</sup>.

De ces détails historiques, il résulte que cette appellation avait été employée dans le cours des temps pour désigner deux régions très différentes sous le rapport de l'étendue : l'une plus petite, qui correspondait à l'ancien royaume des Galates ; l'autre, beaucoup plus vaste, qui embrassait non seulement la Galatie primitive, mais tout le territoire qui y avait été successivement ajouté, et qui forma en fin de compte une province romaine très importante dans l'Asie Mineure. Une question se pose donc tout naturellement : quels sont les Galates auxquels saint Paul a adressé son épître ? Pour lui, cette dénomination est-elle un terme géographique, qui ne convient qu'aux habitants de la Galatie ancienne et restreinte, ou bien la traite-t-il comme l'équivalent d'une division simplement politique et administrative ?

Cette seconde opinion, quoiqu'elle ne remonte guère au delà du milieu du siècle dernier, a un assez grand nombre de partisans<sup>4</sup>. Mais la grande majorité des interprètes s'en tient, et très justement, croyons-nous, au premier sentiment. Saint Luc, Act. xvi, 6 et xviii, 23, parlant de la Galatie, sépare nettement cette contrée de la Phrygie et des autres districts où étaient situées les villes de Lystres et de Derbé<sup>5</sup>. On voit, par les inscriptions antiques, que ces territoires ne furent jamais rattachés à la Galatie dans le langage officiel et administratif ; aussi ne comprendrait-on guère que saint Paul ait interpellé solennellement par le nom de Galates<sup>6</sup> des hommes qui étaient en réalité des Lycaoniens et des Pisidiens. Qui penserait à affirmer que Timothée, originaire de Lystres, ait pu prétendre au titre de Galate ? En outre, Paul rappelle à ses lecteurs<sup>7</sup> que « la raison qui décida de la fondation de leurs Églises fut accidentelle : une maladie qui força l'apôtre à s'arrêter dans leur pays. Comment pourrait-il s'exprimer ainsi en parlant de la fondation des Églises de Lycaonie et de Pisidie ? Cette fondation était le but exprès de ses voyages », d'après Act. xiii et xiv. C'est donc bien à la Galatie du nord, à la Galatie proprement dite, que s'adresse saint Paul dans cet écrit, et non pas à la Galatie dans le sens large<sup>8</sup>.

L'épître est adressée *ecclesiis Galatiæ* (ταῖς ἐκκλησίαις τῆς Γαλατίας)<sup>9</sup> ; ce qui lui donne le caractère d'une lettre circulaire, que les diverses Églises de Galatie

<sup>1</sup> Ils étaient divisés en trois tribus : les *Trocmi*, les *Tolistobogii* et les *Tectosages*, dont les villes capitales étaient Tavium, Pessinus et Ancyra (aujourd'hui Angora).

<sup>2</sup> L'an 25 av. J.-C., sous Auguste.

<sup>3</sup> Voyez Tite-Live, xxxviii, 16-17 ; Strabon, xii, 5 ; G. Perrot, *de Galatia provincia romana*, Paris, 1867, et *Exploration archéologique de la Galatie*, Paris, 1872.

<sup>4</sup> Parmi les exégètes catholiques, nous pouvons citer les noms, avantagement connus sous le rapport scientifique, du P. Cornely, *Introd. specialis in singulos N. T. libros*, p. 415 et ss. ; du Dr J. Belsler, *Einleitung in das N. T.*, Fribourg-en-Brigau, 1901, p. 436 et ss., et du Dr V. Weber. Ce dernier a composé récemment plusieurs ouvrages, tout exprès pour démontrer

la thèse en question : *die Abfassung des Galaterbriefes vor dem Apostelkonzil*, Ravensburg, 1900 ; *die Adressaten des Galaterbriefes*, Ravensburg, 1900 ; *der heilige Paulus vom Apostelübereinkommen bis zum Apostelkonzil*, Fribourg-en-Brigau, 1901. Voyez aussi W. M. Ramsay, *St. Paul the Traveller and the Roman Citizen*, Londres, 1900, p. 89-193 de la 5<sup>e</sup> édit.

<sup>5</sup> Comp. Act. xiii, 14, où la ville d'Antioche est formellement rattachée à la province de Pisidie

<sup>6</sup> Cf. Gal. iii, 1.

<sup>7</sup> Cf. Gal. iv, 13.

<sup>8</sup> Comp. Gal. i, 21, où saint Paul appelle Syrie, non pas la province romaine de ce nom, mais le territoire dont Antioche avait été la capitale, par opposition à la Judée.

<sup>9</sup> I, 2.

devaient se communiquer. C'est là un fait unique dans la littérature paulinienne ; car toutes les autres lettres de l'apôtre des Gentils furent composées pour des Églises particulières ou des individus isolés <sup>1</sup>.

Ces Églises avaient été fondées par saint Paul lui-même, ainsi qu'il ressort très clairement de notre épître <sup>2</sup>. Le missionnaire avait été accueilli « comme un ange de Dieu », et sa prédication avait produit de prompts et d'heureux résultats. C'était, d'après Act. xvi, 6, durant son second voyage apostolique <sup>3</sup>. Environ trois ans plus tard, pendant son troisième voyage, il avait visité de nouveau ses chers néophytes, pour les fortifier dans la foi <sup>4</sup>. Ceux-ci étaient, pour la plupart, des païens convertis <sup>5</sup>, puisque les habitants de la Galatie appartenaient en masse au paganisme. Nous savons toutefois que les Juifs avaient fondé des colonies commerciales jusque dans cette lointaine province <sup>6</sup>, et il est probable qu'un certain nombre d'entre eux avaient aussi adopté la foi chrétienne ; mais ils ne formaient qu'une faible minorité.

2° *L'occasion et le but de l'épître aux Galates.* — La situation d'abord très florissante des Églises de Galatie avait promptement fait place au trouble, à la défaillance et partiellement à l'erreur <sup>7</sup>. Après le départ de Paul, des hommes qui ne sont pas nommés directement dans la lettre, mais qu'il est facile, au portrait qu'elle en trace, de reconnaître pour des docteurs judaïsants <sup>8</sup>, s'étaient introduits parmi ces jeunes chrétientés, venant sans doute de Palestine, et y avaient créé une agitation religieuse des plus vives, en prêchant une doctrine entièrement contraire à celle de l'apôtre des Gentils sur un point essentiel. A la justification gratuite par la foi, ils opposaient la nécessité de certaines pratiques mosaïques, en particulier de la circoncision <sup>9</sup>. Pour mieux réussir à inculquer leur enseignement faux et subversif, ils avaient essayé d'amoindrir aux yeux des Galates l'autorité de Paul <sup>10</sup>, affirmant qu'il ne possédait pas en plein la dignité apostolique, mettant en contraste avec lui les grands apôtres Pierre, Jacques et Jean, dont la doctrine, prétendaient-ils, contredisait la sienne sur le point débattu. Ils ne réussirent que trop bien à gagner à leur cause un certain nombre de Galates ; saint Paul ne tarda pas à en être informé, et il prit aussitôt la plume pour lutter de son mieux contre ces hommes pervers.

Son but est visible « à chaque phrase ». Il se propose de réduire à néant l'influence pernicieuse que les meneurs judaïsants avaient conquise auprès des chrétiens de Galatie, et de rétablir sur des bases inébranlables la vérité dogmatique menacée. Pour cela, il avait d'abord à défendre son autorité apostolique, si indignement attaquée ; puis il lui fallait démontrer, par des arguments irrésistibles, la théorie de la justification par la seule foi en Jésus-Christ, indépendamment des pratiques juives, et la liberté intégrale des fidèles par rapport à la loi de Moïse.

3° *La langue et le lieu de la composition.* — La date de l'épître aux Galates a toujours été l'objet de vives contestations, à tel point qu'on l'a placée tantôt au début, tantôt au milieu, tantôt sur la fin du ministère de saint Paul. D'après quelques critiques, cette lettre serait la toute première des écrits de l'apôtre,

<sup>1</sup> L'épître aux Hébreux, qui fait exception d'une certaine manière, n'est pas adressée à un groupe d'Églises, mais à l'ensemble des chrétiens d'origine juive qui résidaient à Jérusalem et en Palestine.

<sup>2</sup> Cf. Gal. I, 6-9 ; III, 2-3 ; IV, 13 et ss.

<sup>3</sup> Voyez l'Introd. gén., p. 6.

<sup>4</sup> Cf. Act. xviii, 23.

<sup>5</sup> Cf. Gal. iv, 8 ; v, 2-3 ; vi, 12-13, etc.

<sup>6</sup> Voyez Josèphe, *Ant.*, xvi, 6, 2. Le célèbre « monument d'Ancyre », érigé dans le temple d'Auguste, mentionne de nombreux privilèges accordés aux Juifs de Galatie par ce prince.

<sup>7</sup> Cf. I, 6 ; IV, 9 et ss.

<sup>8</sup> Voyez Act. xv, 1 et le commentaire.

<sup>9</sup> Cf. II, 15-16, 20 ; III, 2 et ss., etc.

<sup>10</sup> Cf. I, 9 ; II, 1 et ss.

qui l'aurait composée vers l'an 49, avant le concile de Jérusalem<sup>1</sup>. D'un autre côté, plusieurs auteurs anciens<sup>2</sup>, suivis par quelques commentateurs modernes<sup>3</sup>, reculent la composition jusqu'à l'époque de la première captivité de saint Paul à Rome. Il y a exagération des deux parts. Comme il a été dit plus haut<sup>4</sup>, l'auteur de la lettre avait visité deux fois les Galates lorsqu'il leur écrivit<sup>5</sup>, et sa seconde visite avait eu lieu pendant son troisième voyage de mission, entre 55 et 59. L'épître n'est donc pas antérieure à l'an 55. De plus, elle ne doit pas être placée beaucoup plus bas que cette date, car, d'après I, 6, c'est peu de temps après le second séjour de saint Paul en Galatie que se passèrent les événements douloureux qui occasionnèrent sa lettre. Celle-ci paraît donc avoir été composée en 55 ou en 56, comme on l'admet assez généralement. Paul se trouvait alors à Éphèse. Les mots *ἐγράφη ἀπὸ Ρώμης* (« elle a été écrite de Rome »), qu'on lit à la fin de l'épître dans un certain nombre de manuscrits, sont sans autorité<sup>6</sup>.

4<sup>o</sup> *Le sujet et la division.* — « La loi juive et la loi chrétienne s'excluent mutuellement. A la loi est rattachée la malédiction, de même que la bénédiction divine a été promise à la foi en Jésus-Christ. Choisissez entre la circoncision et la croix de Jésus! » Tel est le thème principal traité dans cette lettre<sup>7</sup>.

On la divise communément en trois parties, dont la première est personnelle, la seconde dogmatique, la troisième pratique et morale. Après un préambule (I, 1-10) qui renferme la salutation d'usage et une entrée en matière « *ex abrupto* », l'auteur démontre dans la première partie (I, 11-11, 21) qu'il est vraiment l'apôtre de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ayant été élu directement par Dieu pour ce rôle glorieux, et ses pleins pouvoirs ayant été reconnus sans conteste par les autres apôtres. La seconde partie (III, 1-IV, 31), mettant en parallèle la loi et l'évangile, prouve d'une manière irréfutable la théorie de la justification par la foi et, par suite, l'indépendance des chrétiens en ce qui concerne les observances légales. Dans la troisième partie (V, 1-VI, 10), l'apôtre exhorte les Galates à pratiquer cette sainte liberté, dont il indique les avantages et le mode; puis il leur trace quelques règles de conduite. Dans un épilogue éloquent (VI, 11-18), il récapitule les arguments de la partie dogmatique, et il termine par la bénédiction accoutumée<sup>8</sup>.

Il est aisé de voir par ce résumé qu'il existe une affinité très réelle entre cette lettre et l'épître aux Romains<sup>9</sup>. Le sujet dogmatique traité dans les deux écrits est le même, puisque, de part et d'autre, saint Paul étudie, et d'une manière à peu près semblable, le problème capital de la justification chrétienne par opposition au judaïsme<sup>10</sup>. La différence ne consiste guère que dans la forme, qui, plus objective, plus calme et plus développée dans l'épître aux Romains, est ici personnelle, polémique et en même temps plus condensée<sup>11</sup>. D'autre part, la section apologétique et personnelle rappelle certains passages de la deuxième épître aux

<sup>1</sup> C'est l'opinion de MM. Belsler, Weber, etc.

<sup>2</sup> Entre autres Théodoret et saint Jérôme.

<sup>3</sup> Baronius, Estius, etc.

<sup>4</sup> Page 281.

<sup>5</sup> Comp. Gal. IV, 13, où il l'affirme lui-même en propres termes.

<sup>6</sup> Dans quelques manuscrits anciens, le mot *Ρώμης* était remplacé par *Ἐφέσου*.

<sup>7</sup> Cf. III, 10 et ss.; V, 3-14, etc.

<sup>8</sup> Pour une analyse plus complète, voyez le commentaire et notre *Biblia sacra*, p. 1284-1289.

<sup>9</sup> Voyez la p. 14.

<sup>10</sup> Voyez en particulier Rom. IV, 3 et Gal. III, 6, où le même passage de l'A. T. est pris pour base d'une argumentation identique. Les coïncidences verbales sont assez nombreuses entre les deux épîtres. Comp. Rom. VI, 6-8 et Gal. II, 20; Rom. VIII, 14-17 et Gal. IV, 5-7; Rom. XIII, 9 et Gal. V, 14; Rom. XV, 15 et Gal. II, 7, etc.

<sup>11</sup> Cette brièveté plus grande de l'épître aux Galates crée çà et là quelques difficultés au commentateur.



Corinthiens ; c'est, des deux côtés, la même véhémence et la même indignation contre les détracteurs de Paul, la même tendresse pour les fidèles, la même abondance de détails biographiques, etc.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'importance spéciale de l'épître aux Galates, car elle ressort suffisamment de l'indication du sujet traité. On a très justement appelé cette lettre la « magna charta » des libertés chrétiennes. Sous ce rapport, elle marque « comme une époque dans l'histoire de l'homme ; c'est le document extraordinairement précieux de son émancipation spirituelle <sup>1</sup> ».

5° *Les commentateurs catholiques.* — Outre ceux qui ont commenté toutes les épîtres de saint Paul <sup>2</sup>, nous avons à signaler les auteurs suivants : 1° à l'époque des Pères, saint Jérôme, *Commentariorum in epist. ad Galat. libri tres*, et saint Augustin, *Epistolæ ad Gal. expositionis liber unus* ; 2° de nos jours, F. Windischmann, *Erklärung des Briefes an die Galater*, Mayence, 1843 ; F. Reithmayr, *Kommentar zum Briefe an die Galater*, Munich, 1865 ; D. Palmieri, *Commentarius in Epist. ad Galat.*, Galopixæ, 1886 ; A. Schæfer, *Erklärung der zwei Briefe an die Thessal. und des Briefes an die Galater*, Munster, 1890 ; R. Cornely, *Epistolæ ad Corinth. altera et ad Galatas*, Paris, 1892. Voyez aussi J. Belser, *die Selbstvertheidigung des h. Paulus im Galaterbriefe* (I, 1-II, 21), Fribourg-en-Brisgau, 1896.

<sup>1</sup> Pour la question d'authenticité, voyez l'Introd. gén., p. 8 et 9. Ce n'est qu'en 1850 qu'on a prétendu pour la première fois que l'épître aux Galates n'est pas authentique ; mais les témoignages extrinsèques sont si nombreux, si anciens, et cette lettre porte d'une manière si évidente,

par les pensées, par les sentiments et par le style, le sceau et la signature de saint Paul, que « quiconque en nie l'authenticité prononce contre lui-même la sentence qu'il est incapable de distinguer le vrai du faux ».

<sup>2</sup> Voyez la p. 12.

# ÉPÎTRE AUX GALATES

## CHAPITRE I

1. Paulus apostolus, non ab hominibus, neque per hominem, sed per Jesum Christum, et Deum Patrem, qui suscitavit eum a mortuis;

2. et qui mecum sunt omnes fratres, ecclesiis Galatiæ.

1. Paul, apôtre, non de la part des hommes, ni par un homme, mais par Jésus-Christ et Dieu le Père, qui l'a ressuscité d'entre les morts;

2. et tous les frères qui sont avec moi, aux églises de Galatie.

### PRÉAMBULE. I, 1-10.

#### 1° La salutation. I, 1-5.

Elle est plus développée que de coutume, comme dans les épîtres aux Romains et à Tite. Saint Paul voulait, d'une part, affirmer avec vigueur, dès le début de sa lettre, la réalité de ses pouvoirs d'apôtre, que ses adversaires de Galatie, les judaïsants, révoquaient en doute, et, d'autre part, mettre en relief « toute la portée de l'œuvre du Christ en opposition avec les erreurs qu'il devait combattre » ici.

CHAP. I. — 1-5. L'adresse de l'épître. — *Apostolus non...*, *neque...*, *sed...* Il y a déjà, dans ces premiers mots, comme une sorte de défi lancé à la face des ennemis de Paul. Oui, il est vraiment apôtre du Christ dans le sens strict, et c'est de Dieu même, de Dieu seul, non pas des hommes, qu'il a reçu cette haute dignité. — *Non ab (ἀπό)...* *neque per (διά)...* Le changement des prépositions est à noter. La première, ἀπό, désigne la cause efficiente, la seconde, διά, marque la « causa medians ». Paul insiste sur l'idée, pour attester plus énergiquement qu'en aucune manière sa mission ne vient des hommes, quels qu'ils soient. — *Sed per (διά)...* L'assertion devient positive, après avoir été d'abord négative. C'est de Dieu et de son Christ que l'apôtre des Gentils tient immédiatement ses fonctions. Tel sera le thème de la première partie de l'épître. La façon dont le Sauveur est opposé aux hommes et associé à Dieu est très

remarquable. Si Jésus-Christ est mentionné avant le Père, c'est à cause de la proposition incidente que Paul voulait ajouter au nom de celui-ci. — *Qui suscitavit...* Ce grand miracle méritait doublement d'être signalé en cet endroit, puisque l'apostolat n'aurait été qu'un vain mot sans la résurrection de Jésus (cf. I Cor. xv, 14, 17), et que, d'un autre côté, c'est le Christ ressuscité qui était apparu à Paul sur la route de Damas, pour le convertir et lui confier sa mission. Cf. Act. ix, 4 et ss. — La formule *et qui mecum... fratres* (vers. 2; l'adjectif *omnes* est accentué) ne désigne probablement pas d'une manière exclusive, comme d'excellents auteurs l'ont pensé, les auxiliaires que saint Paul avait alors auprès de lui. Il vaut mieux la prendre dans son sens littéral, et lui faire représenter tous les membres de la chrétienté d'Éphèse (car l'apôtre se trouvait alors dans cette ville; Introd., p. 281, 3°). En se les associant pour saluer les Galates, Paul avait pour but d'ajouter encore plus de poids à son autorité personnelle. Ce n'était pas seulement en son propre nom qu'il écrivait, mais aussi au nom d'une vaste communauté, qui avait fait ses preuves et qui adhérerait pleinement à la foi. — *Ecclesiis Galatiæ* (vers. 3). Sur ces mots, voyez l'Introd., p. 280. Aucune épithète louangeuse (par exemple, « vocatis sanctis »; cf. Rom. i, 17; I Cor. i, 2, etc.) n'est ajoutée; mais il ne faut pas trop appuyer sur cette circonstance, puisqu'elle se reproduit dans les épîtres aux Thessaloniciens, et ailleurs encore. — *Gratia... et pax...* Voyez Rom. i, 7 et

3. Que la grâce et la paix vous soient données par Dieu le Père, et par Notre-Seigneur Jésus-Christ,

4. qui s'est livré lui-même pour nos péchés, afin de nous arracher à ce siècle pervers, selon la volonté de Dieu notre Père,

5. auquel soit la gloire dans les siècles des siècles. Amen.

6. Je m'étonne que vous vous détour-

3. Gratia vobis et pax a Deo Patre, et Domino nostro Jesu Christo,

4. qui dedit semetipsum pro peccatis nostris, ut eriperet nos de præsentis sæculo nequam, secundum voluntatem Dei et Patris nostri,

5. cui est gloria in sæcula sæculorum. Amen.

6. Miror quod sic tam cito transferi-

le commentaire. — *Qui dedit...* (vers. 4). Telle est, dès l'exorde, la pensée fondamentale de l'épître. Simplement indiquée ici, elle sera développée à son tour dans la partie polémique, III-IV. Elle exprime clairement notre rachat de la mort éternelle par Jésus-Christ, à l'exclusion de tout autre médiateur, et notamment des observances juïques. — Le verbe *dedit* a ici le sens très spécial de livrer à la mort. Cf. Joan. III, 16. — *Pro peccatis...* Le grec flotte entre les leçons περί ἀμαρτιῶν et ὑπὲρ ἀμαρτιῶν. La première est peut-être mieux garantie. Ce n'est d'ailleurs qu'une simple nuance : pour nos péchés, ou à cause de nos péchés. Dans les deux cas : pour les effacer. — Le trait suivant, *ut nos eriperet...*, détermine davantage encore le but du sacrifice de Jésus-Christ. Cf. Rom. III, 23 et ss.; Col. II, 14; I Petr. I, 19, etc. — *De... sæculo...* Le siècle (αἰῶν), e.-à.-d. le monde (voyez Matth. XIII, 22; Rom. XII, 3; I Cor. I, 20; Eph. II, 2, etc.), est personnifié et comparé à un tyran qui nous tient sous sa domination; mais Jésus nous a arrachés à son joug en se sacrifiant pour nous. — Le monde est appelé *nequam* à cause de sa perversité proverbiale. Cf. I Joan. V, 19. Quant à l'épithète ἐνεστώτος, quoiqu'elle ait parfois la signification d'imminent, de prochain, elle désigne ici, comme partout ailleurs dans le Nouveau Testament (cf. Rom. VIII, 38; I Cor. III, 22 et VII, 26; Hebr. IX, 9), le temps présent, par opposition à l'avenir. — *Secundum voluntatem...* Ces mots peuvent être rattachés soit à « dedit », soit à « eriperet ». La première connexion est la meilleure (saint Jean Chrysostome et la plupart des anciens auteurs). C'est conformément aux desseins éternels de Dieu que Jésus-Christ s'est fait notre rançon. — *Dei et Patris...* : de Dieu, qui est en même temps notre Père. — *Cui est* (mieux vaudrait : « sit ») *gloria...* (vers. 5). Pieux souhait qui

s'échappe du cœur de l'apôtre au souvenir de la bonté de Dieu pour nous. Cf. Rom. XI, 36; I Tim. I, 17, etc. Dans le grec : ἡ δόξα avec l'article; la gloire par antonomase, la gloire qui n'est due qu'à Dieu. — *In sæcula sæculorum*, C.-à.-d. : à tout jamais. Formule déjà employée



Carte de la Galatie.

dans l'Ancien Testament. Cf. Ps. cx, 10; Dan. VII, 18.

2° Entrée en matière sévère et indignée. I, 6-10.

6-7. Le blâme. D'ordinaire, après avoir salué les destinataires de ses lettres, saint Paul leur adresse quelques éloges délicats, les préparant ainsi à mieux recevoir ses enseignements et ses conseils. Mais, cette fois, il n'a malheureusement pas à louer; tout au contraire. — *Miror* (θαυμάζω). En mauvaise part : Je suis

mini ab eo qui vos vocavit in gratiam Christi, in aliud evangelium :

7. quod non est aliud, nisi sunt aliqui qui vos conturbant, et volunt convertere evangelium Christi.

8. Sed licet nos, aut angelus de cælo evangelizet vobis præterquam quod evangelizavimus vobis, anathema sit.

9. Sicut prædiximus, et nunc iterum dico : Si quis vobis evangelizaverit præter id quod accepistis, anathema sit.

10. Modo enim hominibus suadeo, an Deo? An quæro hominibus placere? Si

nier si vite de celui qui vous a appelés à la grâce du Christ, pour passer à un autre évangile.

7. Non pas qu'il y en ait un autre ; mais il y a des gens qui vous troublent, et qui veulent renverser l'évangile du Christ.

8. Mais si quelqu'un, fût-ce nous-même ou un ange du ciel, vous annonçait un autre évangile que celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème !

9. Je l'ai dit, et je le dis encore maintenant : Si quelqu'un vous annonçait un autre évangile que celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème !

10. Car, en ce moment, est-ce la faveur des hommes que je désire, ou

douloureusement surpris. — *Sic tam cito*. Ces adverbes, mis en avant, appuient fortement sur la pensée. Il n'y en a que deux dans le grec : οὕτως ταχέως, si promptement. Ils font allusion à la rapidité navrante avec laquelle les chrétiens de Galatie s'étaient laissés séduire par les docteurs judaïsants. Le point de départ de ce « si vite », c'est, d'après le contexte (« ab eo qui vos... »), la conversion même des Galates, qui remontait seulement à quelques années. La mobilité de l'esprit de cette race est célèbre. Le rhéteur grec Thémistius dit des Galates qu'ils étaient tellement avides de nouveauté, qu'il leur suffisait d'entrevoir le manteau d'un philosophe pour se jeter sur lui, le saisir et y adhérer comme les paillettes de fer à l'aimant. — *Transferimini*. L'emploi de l'indicatif présent montre que l'apostasie n'était pas encore totale, mais qu'elle s'accomplissait chaque jour. Le verbe μετατίθεσθε est peut-être à la forme moyenne : Vous vous détournez. — *Ab eo qui... vocavit...* D'après le grec, on pourrait traduire : Du Christ qui vous a appelés à la grâce. Mais saint Paul attribue habituellement à Dieu le Père cet appel à la foi (cf. I, 15; Rom. VIII, 30 et IX, 24; I Thess. II, 12; II Thess. II, 12; II Tim. I, 9, etc.); c'est donc plutôt la première personne de la sainte Trinité qu'il a voulu désigner ici. — Au lieu de *in gratiam Christi*, le grec porte : « In gratia... », c.-à-d., par la grâce du Christ, à cause de ses mérites infinis. Suivant la leçon de la Vulgate, ces mots exprimeraient le but du divin appel, à savoir, la participation aux grâces que Jésus-Christ nous a values. — *In aliud* (ἕτερον, « diversum ») *evangelium*. L'apôtre nomme ainsi la doctrine perverse de ceux qui ne réussissent que trop bien à détourner les Galates de la vraie foi. Ils la présentaient sans doute hardiment eux-mêmes comme un évangile, une bonne nouvelle, mais comme un évangile différent de celui de Paul. Toutefois l'expression même était paradoxale, attendu qu'il n'y a pas deux évangiles, et que la prédication des docteurs judaïsants ne méritait nullement ce beau

nom ; c'est pourquoi l'apôtre se reprend aussitôt, pour expliquer sa pensée : *quod non est aliud* (ἄλλο), *nisi...* Il n'existe pas d'autre évangile que celui que je vous ai prêché; ce qu'il y a, c'est que des hommes misérables travaillent à vous perdre. — *Vos conturbant*. C'était le résultat produit par les meneurs hérétiques. Le but secret qu'ils se proposaient n'est pas moins clairement indiqué : *volunt convertere...* Mieux : « transvertere », transformer (μεταστρέψαι), et par suite corrompre.

8-10. Les anathèmes. La grandeur du forfait qu'il vient de signaler indigne à tel point saint Paul, qu'il lance coup sur coup deux malédictions contre ses auteurs. — *Licet nos aut angelus...* Deux hypothèses d'une réalisation impossible, et choisies à dessein pour donner plus de force à la pensée. « A plus forte raison la malédiction frappera-t-elle ceux dont les actes sont dans la sphère des choses possibles ou réelles. » — *Præterquam quod*. Le grec παρ' ὃ a plutôt ici le sens de « contra quod ». — *Anathema sit*. Sur cette formule, voyez Rom. IX, 3; I Cor. XVI, 22, et les notes. — *Sicut prædiximus* (vers. 9). D'après de nombreux commentateurs, ces mots, qui introduisent le second anathème, se rapporteraient simplement au premier : Je viens de le dire et je le répète... Mais il vaut mieux, avec saint Augustin, saint Jérôme et la plupart des exégètes contemporains, y voir une allusion à la conduite de l'apôtre durant son séjour en Galatie : Je vous ai déjà donné ces graves avertissements, et je vous les donne encore. L'opposition qui existe entre « prædiximus » (pour « antea diximus ») et *nunc* favorise cette interprétation. — *Si quis*. La formule est toute générale cette fois. — *Modo enim...* (vers. 10). Paul, répondant à une objection tacite, indique brièvement le motif qui lui inspire une si grande sévérité. La gloire de Dieu est en cause : son devoir est de la défendre par tous les moyens, dût-il, en agissant ainsi, perdre l'estime et l'affection des hommes. — *Modo*. En cet instant même (ἄρτι). — *Suadeo*. Dans le

celle de Dieu? Est-ce que je cherche à plaire aux hommes? Si je plaisais encore aux hommes, je ne serais pas serviteur du Christ.

11. Je vous déclare donc, mes frères, que l'évangile que j'ai annoncé n'est pas selon l'homme;

12. car ce n'est pas d'un homme que je l'ai reçu ni appris, mais par la révélation de Jésus-Christ.

13. Vous avez appris, en effet, quelle était autrefois ma conduite dans le judaïsme, comment je persécutais à outrance l'Église de Dieu, et la ravageais.

adhuc hominibus placerem, Christi servus non essem.

11. Notum enim vobis facio, fratres, evangelium quod evangelizatum est a me, quia non est secundum hominem;

12. neque enim ego ab homine accepi illud, neque didici, sed per revelationem Jesu Christi.

13. Audistis enim conversationem meam aliquando in judaismo, quoniam supra modum persequebar ecclesiam Dei, et expugnabam illam.

sens de « mihi conciliare studeo ». Certes, Paul n'avait guère pris les moyens, dans les lignes qui précèdent, de gagner la faveur des hommes; du moins, il s'était proposé de gagner celle de Dieu. — *An quæro...?* Il insiste sur l'idée, en la généralisant. Sa réponse à la question montre pourquoi il se préoccupait si peu d'obtenir les suffrages des hommes dans l'exercice de son ministère. En agissant autrement, dit-il, on serait indigne d'être le serviteur de Jésus-Christ : *Christi servus non...* Ailleurs, il est vrai (cf. I Cor. x, 33; II Cor. v, 11), saint Paul affirme qu'il cherchait à plaire à tous les hommes; mais il parle alors de circonstances secondaires, temporelles, et encore a-t-il soin d'ajouter qu'il n'avait en vue que l'intérêt du prochain, tandis qu'ici il est question de principes au sujet desquels un ministre du Christ doit demeurer à jamais inflexible.

#### PREMIÈRE PARTIE, PERSONNELLE ET APOLOGÉTIQUE

##### Paul est vraiment l'apôtre du Christ.

I, 11-II, 21.

Pour renverser l'autorité et l'enseignement de saint Paul, les meneurs judaïsants ne se lasaient pas de répéter qu'il n'était point apôtre dans le sens strict de l'expression. Il lui manquait, d'après eux, une condition essentielle de l'apostolat : il n'avait pas reçu directement de Dieu sa mission et la matière de sa prédication. Suivant ses adversaires sur ce terrain, il prouve, les faits en main, qu'il n'avait passé par l'école d'aucun homme, mais qu'il avait été élu immédiatement par Dieu et instruit immédiatement par le Christ.

##### § I. — Origine divine de la mission et de la doctrine de saint Paul. I, 11-24.

11-12. La thèse à démontrer. — *Notum enim...* Sur cette formule de transition, voyez I Cor. xv, 1; II Cor. viii, 1. Il faut lire d'après la meilleure leçon du grec : « Notum autem... » (ὅτι au lieu de γάρ). — L'écrivain sacré a recouvré son calme, et il donne maintenant aux

Galates le nom accoutumé de *fratres*. — *Non secundum hominem* (οὐ... κατὰ ἄνθρωπον). A la lettre : (Mon évangile) n'est pas à la manière de l'homme. C.-à-d., d'après l'interprétation la plus exacte : N'est pas tel qu'il serait s'il provenait des hommes; il n'est pas un produit de l'intelligence humaine; il n'a rien d'humain. — La preuve de cette assertion est aussitôt donnée en termes généraux : *Non enim... ab..., sed...* (vers. 12). L'évangile annoncé par Paul n'est pas humain dans sa nature, puisqu'il a une origine toute céleste. — *Neque... accepi..., neque didici*. Ces deux verbes ne sont pas entièrement synonymes. « Le premier (παρέλαβον) marque un fait négatif, la réception extérieure de l'évangile; le second (ἐδιδάχθην) désigne un phénomène interne, l'acte de s'approprier par la réflexion et la méditation l'enseignement reçu. » L'évangile de Paul n'a eu d'origine humaine en aucune de ces manières. — *Per revelationem Jesu...* C.-à-d., par une communication directe du Christ, « per Christum revelationem. » Cette révélation eut lieu, non seulement sur la route de Damas, au moment de la conversion de Paul, mais aussi durant les visions subséquentes dont il fut favorisé. Cf. Act. xxvi, 15 et ss.; II Cor. xii, 2, etc.

13-14. Partageant sa vie en deux parties, séparées par sa conversion, Paul démontre qu'il n'a pas pu recevoir l'évangile par l'intermédiaire des hommes durant la première période, alors qu'il était encore un Juif fanatique. — *Audistis...* Les détails biographiques qui suivent, et dans lesquels l'apôtre confesse ses crimes avec autant de force que d'humilité, étaient universellement connus. — *Conversationem... in...* : ma manière d'agir lorsque j'étais Juif. Paul va décrire sa conduite d'alors à un double point de vue : envers l'Église et envers la loi mosaïque. — A l'égard du christianisme, il était un prédicateur cruel et sans pitié : *supra modum persequebar... et expugnabam* (ἐπόρθουον, je dévastais)... Comp. Act. vii, 58 et ss.; viii, 3; ix, 1; xii, 4; xxvi, 10; I Tim. i, 13. — A l'égard de la religion juive, au contraire, il manifestait un zèle et des progrès toujours croissants : *Pro-*

14. Et proficiebam in iudaismo supra multos coetaneos meos in genere meo, abundantius æmulator existens paternarum mearum traditionum.

15. Cum autem placuit ei qui me segregavit ex utero matris meæ, et vocavit per gratiam suam,

16. ut revelaret Filium suum in me, ut evangelizarem illum in gentibus, continuo non acquievi carni et sanguini,

17. neque veni Jerosolymam ad antecessores meos apostolos; sed abii in

14. Et je surpassais dans le judaïsme bon nombre de ceux de mon âge et de ma nation, ayant un zèle plus ardent pour les traditions de mes pères.

15. Mais lorsqu'il plut à celui qui m'a mis à part dès le sein de ma mère, et qui m'a appelé par sa grâce,

16. de révéler son Fils en moi, pour que je fusse son évangéliste parmi les les nations, aussitôt je ne pris conseil ni de la chair ni du sang;

17. je n'allai pas non plus à Jérusalem vers ceux qui étaient apôtres avant

*ficiebam...* (vers. 14). Cf. Act. xxii, 3. — *In genere meo*. C.-à-d. : Dans ma race, dans mon peuple. — La manière spéciale dont il dépassait beaucoup de ceux de son âge est déterminée par les mots *abundantius æmulator...* Non content d'observer strictement la loi, il adhéra de toutes ses forces, en pratique comme en théorie, aux traditions pharisaïques, qu'il nomme ici traditions paternelles, parce qu'il était, comme



Attaque d'une place forte.  
(Bas-relief de la colonne Trajane.)

il le dit ailleurs (Act. xxiii, 6; cf. Phil. iii, 5), non seulement pharisien, mais fils de pharisiens. Voyez aussi Act. xxv, 5.

15-24. Paul n'a pas reçu non plus l'évangile de la main des hommes, pas même de la main des apôtres, durant la seconde période de sa vie, après sa conversion. Pour être plus net et plus complet, il divise cette période en trois phases. — Première phase : aussitôt après le grand miracle qui fit de lui un disciple de Jésus-Christ, il n'eut aucun genre de relations avec les apôtres, vers. 15-17. Le récit est ému,

solennel. L'expression *cum placuit* relève la gratuité du bienfait divin. — Les mots *ei qui me segregavit...* font remonter jusqu'aux premiers instants de l'existence de Paul (cf. Is. xlviii, 1, 5) le choix tout bienveillant que le Seigneur avait fait de lui pour un rôle si saint et si honorable : choix en vertu duquel il avait reçu des dons spéciaux, providentiels. — Le trait *vocavit per...* signale une autre circonstance du bienfait de Dieu : après le choix, l'appel proprement dit, qui avait eu lieu sur le chemin de Damas (Act. ix, 1 et ss.). — Troisième circonstance : *ut revelaret Filium...* (vers. 16). Frappant contraste avec l'aveuglement antérieur de Saul. *In me* dit plus que « moi-même » : dans mon esprit, au plus intime de moi-même. — La fin pour laquelle Saul avait été ainsi béni de Dieu est ensuite indiquée : *ut evangelizarem...* Dès le moment de sa conversion, il fut destiné à être l'apôtre des Gentils. Cf. Act. ix, 15 et xii, 21; xxvi, 17-18; Eph. iii, 8, etc. — L'adverbe *continuo* ne porte pas seulement sur la proposition « non acquievi... », mais également sur la première moitié du vers. 17. — *Acquievi...* L'expression grecque *προσανατιθεσθαι τινι* signifie : s'adresser, se confier à quelqu'un, spécialement pour lui demander conseil. La chair et le sang représentent ici l'homme naturel, rempli de faiblesses et de misères. Cf. Matth. xvi, 17; Eph. vi, 12, etc. Paul veut donc dire que, dans cette crise importante de sa vie, il ne prit conseil d'aucun homme, mais qu'il suivit uniquement les inspirations de l'Esprit-Saint. — *Neque veni...* (vers. 17). Les manuscrits grecs se partagent entre les leçons *οὐδὲ ἀπῆλθον*, je ne suis pas allé, et *οὐδὲ ἀνῆλθον*, je ne suis pas monté. La première semble cependant mieux garantie. — *Ad antecessores meos...* D'après le grec : Au près des apôtres (qui étaient) avant moi. C.-à-d., auprès de ceux qui avaient été appelés avant moi à l'apostolat. Saint Paul désigne ainsi les membres du collège apostolique, et l'on voit par son langage qu'il se reconnaissait tout à fait comme leur égal sous le rapport de la dignité ou des pouvoirs. C'est précisément pour cela qu'il n'avait pas jugé nécessaire d'aller faire confirmer par eux le titre et la mission qu'il tenait de Jésus-Christ. — *Abii in Arabiam*. Ce voyage et ce séjour de Paul en Arabie sont passés sous silence

moi ; mais je m'en allai en Arabie, et je revins encore à Damas.

18. Ensuite, trois ans plus tard, je vins à Jérusalem pour voir Pierre, et je demeurai auprès de lui quinze jours ;

19. mais je ne vis aucun autre des apôtres, sinon Jacques, le frère du Seigneur.

20. Dans ce que je vous écris, je proteste devant Dieu que je ne mens pas.

21. J'allai ensuite dans les régions de la Syrie et de la Cilicie.

22. Or j'étais inconnu de visage aux Églises de Judée qui croyaient au Christ ;

Arabiam, et iterum reversus sum Damascum.

18. Deinde post annos tres, veni Jerosolymam videre Petrum, et mansi apud eum diebus quindecim ;

19. alium autem apostolorum vidi neminem, nisi Jacobum, fratrem Domini.

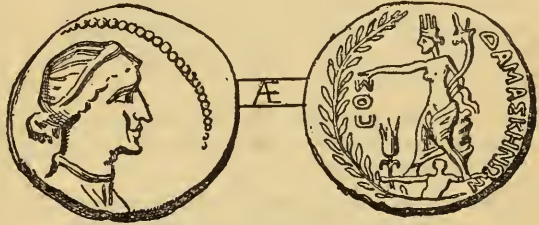
20. Quæ autem scribo vobis, ecce coram Deo quia non mentior.

21. Deinde veni in partes Syriæ et Ciliciæ.

22. Eram autem ignotus facie ecclesiis Judææ, quæ erant in Christo ;

au livre des Actes, ix, 19-28 ; mais les deux récits se complètent fort bien l'un l'autre. C'est entre les vers. 22 et 23. pendant les « dies multi » dont parle saint Luc (voyez le commentaire), que l'apôtre résida en Arabie, c.-à-d., vraisemblablement dans la partie septentrionale de ce pays ; les anciens le nomment Arabie déserte, et elle était limitrophe de la Syrie. Ce fut là sans doute pour Paul une époque de recueillement et de silence, pendant laquelle Dieu le mûrissait et le préparait à son ministère. — *Et iterum reversus...* D'où il suit qu'il était à Damas au moment de son départ pour l'Arabie, qui eut lieu peu après sa conversion, ainsi que le raconte saint Luc au passage indiqué. — *Deinde...* Ici commence la seconde phase de la période dont saint Paul trace un rapide sommaire (vers. 18-20). — *Post annos tres.* Ces trois années doivent être comptées depuis sa conversion : elles comprennent donc le premier et très bref séjour à Damas (Act. ix, 19), le séjour en Arabie et le second séjour à Damas (Act. ix, 23). — *Veni Jerosolymam* (ici, ἀναλήθων) : pour la première fois depuis sa conversion. — *Videre Petrum.* Le verbe ἴστωρῆν, employé dans ce seul endroit du Nouveau Testament, a une force toute particulière, que les anciens interprètes n'ont pas manqué de souligner. Il a le sens de « inviser », et suppose toujours que la personne ou la chose contemplée mérite un intérêt spécial. Le choix de cette expression atteste donc à lui seul la haute dignité de saint Pierre, et le grand respect que Paul croyait devoir lui témoigner : « Non discedi studio (venit)..., sed honores priori apostolo deferendi », écrit saint Jérôme sur ce passage. De même Théodoret : « Paul n'avait pas besoin d'un enseignement humain, lui qui avait été instruit par Dieu de toutes choses ; mais il donne au prince des apôtres l'honneur qui lui était dû. » C'est à Rome que, depuis de longs siècles, on va de tous les points du monde « videre Petrum ». — *Mansi... quindecim.* Voyez au livre des Actes, ix, 26-30, quelques détails sur ce séjour de saint Paul à Jérusalem, et la raison pour laquelle il fut si court. — *Alium autem...* (vers. 19). Paul mentionne expressé-

ment ce fait dans l'intérêt de sa thèse, pour montrer qu'il n'a pas reçu ses pouvoirs et son évangile par l'intermédiaire de saint Pierre et des autres apôtres. — *Nisi Jacobum...* Il s'agit de saint Jacques le Mineur, fils d'Alphée, frère de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le sens large, c.-à-d., son cousin. Voyez Matth. x, 3 ; XIII, 55 et les notes ; Act. I, 13 ; xv, 5, etc. — *Quæ autem..., ecce...* (vers. 20). Les faits racontés



Monnaie de Damas.

dans les versets qui précèdent étant d'une importance capitale pour démontrer l'indépendance de saint Paul en tant qu'apôtre, il croit devoir en attester la vérité sous la foi du serment. Comp. II Cor. xi, 31, etc. — *Deinde veni* (ἀναλήθων)... C'est la troisième phase du récit, vers. 21-24. — *In partes Syriæ et...* Par conséquent, loin des apôtres. Saint Luc, Act. ix, 30, dit aussi un mot de ce voyage. C'est à Tarse, capitale de la Cilicie et sa ville natale (*Atl. géogr.*, pl. xvii), que Paul se fixa pendant assez longtemps, jusqu'à ce que son ami saint Barnabé fût venu le chercher pour le conduire à Antioche, où commença son ministère proprement dit. Cf. Act. xi, 25 et ss. — *Eram... ignotus...* (vers. 22). Ce trait aussi a pour but de mettre en relief l'indépendance entière de l'apostolat de saint Paul en ce qui concerne les hommes. A l'époque en question, les membres du collège apostolique ne s'étaient pas encore dispersés à travers le monde et prêchaient en Judée ; or, Paul n'eut alors aucune relation avec les Églises de cette province, qui ne le connaissaient pas même de vue (*ignotus facie*). Il faut excepter, c'est évident d'après le contexte et

23. tantum autem auditum habebant : Quoniam qui persequebatur nos aliquando, nunc evangelizat fidem quam aliquando expugnabat.

24. Et in me clarificabant Deum.

23. seulement elles avaient entendu dire : Celui qui nous persécutait autrefois annonce maintenant la foi que naguère il voulait détruire.

24. Et elles glorifiaient Dieu à mon sujet.

## CHAPITRE II

1. Deinde post annos quatuordecim, iterum ascendi Jerosolymam cum Barnaba, assumpto et Tito.

1. Ensuite, quatorze ans après, je montai de nouveau à Jérusalem avec Barnabé ; je pris aussi Tite avec moi.

d'après Act. ix, 26 et ss., la chrétienté de Jérusalem. — *Quæ... in Christo*. C.-à-d., unies au Christ par la foi et la charité. — *Tantum... auditum...* (vers. 23). A la lettre dans le grec : Ils étaient entendant. Formule qui exprime la continuité du fait. — On sent passer comme un accent de joie dans les termes par lesquels les fidèles se communiquaient la bonne nouvelle : *Qui persequebatur...*, *nunc...* — *Fidem quam...* C.-à-d., la foi qu'il s'efforçait de renverser et de ruiner. — *Et... clarificabant...* (vers. 24). Car il était manifeste que Dieu seul pouvait avoir opéré une si frappante conversion.

§ II. — *L'évangile et la mission de Paul ont été approuvés par saint Pierre et par les autres apôtres*. II, 1-21.

C'est ici la seconde partie de l'argumentation apologétique. Les preuves seront encore empruntées à l'histoire. Tout d'abord, vers. 1-10, saint Paul démontre qu'à l'occasion du concile de Jérusalem il a eu avec les membres du collège apostolique des relations officielles, traitant d'égal à égal avec eux, sans qu'ils aient trouvé rien à redire à son enseignement et sans qu'ils aient songé à contester son titre, tout au contraire. Ensuite, vers. 11-21, dans une autre occasion célèbre, il a fait valoir son autorité en face de saint Pierre lui-même, sans que celui-ci ait protesté.

1<sup>o</sup> Accord intime de Paul et des autres apôtres au sujet de sa prédication et de sa conduite. II, 1-10.

CHAP. II. — 1-2. Il va à Jérusalem et expose à ses collègues dans l'apostolat la manière dont il annonçait l'évangile parmi les Gentils. — *Deinde*. Transition des plus simples, pour lier entre eux des événements très importants. Cf. I, 18 et 21. — *Post annos quatuordecim* est une excellente traduction du grec διὰ... ἐτῶν (« interjectis quatuordecim annis »). Comme précédemment, I, 18, il faut prendre pour point de départ de ce chiffre le fait mentionné en dernier lieu ; par conséquent, le départ de Paul pour la Syrie et la Cilicie (I, 21), et non pas sa conversion, comme le voudraient divers inter-

prètes. — L'adverbe *iterum* fait allusion au voyage dont il a été question plus haut, I, 18. — *Ascendi Jerosolymam*. Il est certain, quoiqu'on ait assez souvent refusé de l'admettre, que ce voyage ne diffère pas de celui qui a été raconté au chap. xv<sup>e</sup> des Actes. « Il est impossible de méconnaître cette identité, » lorsqu'on compare les deux écrits sans parti pris. Sur la raison de leurs divergences, voyez le tome VII, p. 715. L'apôtre passe sous silence, parce qu'il n'y voyait pas d'utilité pour sa thèse, le voyage intermédiaire qu'il avait fait à Jérusalem quelques années avant celui-ci, d'après Act. xi, 30, également en compagnie de Barnabé, pour porter des aumônes aux chrétiens pauvres de la Judée. Lorsqu'il entreprit celui qu'il décrit ici même, dix-sept ans environ s'étaient écoulés depuis sa conversion (comp. le vers. 1 et I, 18) : ce qui nous porte à la date du concile de Jérusalem (51 ou 52 ; le miracle du chemin de Damas avait eu lieu vers l'an 35). Les personnages sont les mêmes : d'un côté, Paul, Barnabé et quelques compagnons, parmi lesquels était Tite, comme nous l'apprenons ici ; de l'autre côté, les apôtres et les principaux personnages de l'Église-mère. L'occasion est la même : lutter contre les judaïsants en faveur de la liberté chrétienne. Plusieurs autres circonstances sont les mêmes aussi : Paul raconte à ses frères du collège apostolique ce qu'il a fait et enseigné parmi les Gentils ; il reçoit leur pleine approbation, etc. Enfin aucun autre voyage de l'apôtre à Jérusalem ne s'accommode à la date et aux divers détails du récit : celui qui est exposé Act. xi, 30, lui est antérieur, nous l'avons vu ; lorsque Paul fit celui dont il est question Act. xvii, 22, il n'était pas accompagné de Barnabé. L'identification de ce passage avec Act. xv, 1 et ss., s'impose donc forcément. Voyez les commentaires de Palmieri et de Cornely, *h. l.* — *Assumpto et Tito*. Tite était l'un des disciples favoris de saint Paul. Cf. II Cor. ii, 13 et VIII, 23 ; Tit. I, 4, etc. Il est mentionné surtout à cause de l'incident qui suit (comp. le vers. 8). — *Secundum revelationem* (vers. 2). En vertu d'une révélation divine. Dieu fit souvent con-



2. Or, j'y montai d'après une révélation, et je leur exposai l'évangile que je prêche parmi les gentils; je l'exposai en particulier à ceux qui paraissaient être les plus considérés, afin de ne pas courir ou de n'avoir pas couru en vain.

3. Et même Tite, qui était avec moi, et qui était païen, ne fut pas obligé de se faire circoncire;

4. et la considération des faux frères qui s'étaient introduits par surprise et qui s'étaient glissés parmi nous, pour

2. Ascendi autem secundum revelationem; et contuli cum illis evangelium quod prædico in gentibus, seorsum autem iis qui videbantur aliquid esse, ne forte in vacuum currerem, aut cucurrissem.

3. Sed neque Titus, qui mecum erat, cum esset gentilis, compulsus est circumcidi;

4. sed propter subintroductos falsos fratres, qui subintroierunt explorare libertatem nostram quam habemus in

naître ses volontés à Paul d'une manière directe par des communications surnaturelles. Cf. Act. xvi, 6 et ss.; xviii, 9; xx, 22; xxii, 17; xxiii, 11, etc. Saint Luc raconte, Act. xv, 2, que Paul et Barnabé furent envoyés à Jérusalem par les chrétiens d'Antioche; mais les deux narrations ne s'excluent pas l'une l'autre: il y eut la délégation divine, en même temps que la délégation

les chefs et les premiers dignitaires de l'Église, les apôtres en premier lieu. — *Ne forte* (μήπως)... Non que saint Paul, instruit directement par Notre-Seigneur Jésus-Christ, éprouvât le moindre doute au sujet de ce qu'il nomme son évangile. Mais les judaïsants en contestaient la légitimité; c'est pourquoi il voulait faire trancher la question par les apôtres, afin de montrer qu'il n'avait pas eu tort dans le passé, et pour ne pas compromettre le succès de sa prédication dans l'avenir. On peut aussi traduire μήπως par « numquid »; ce qui donnerait un tour interrogatif à la proposition: Courrais-je ou aurais-je couru en vain? Évidemment la réponse tacite à cette question est négative. — La métaphore *in vacuum currerem, aut...* est empruntée aux jeux antiques. Cf. I Cor. ix, 24; I Tim. vi, 12, etc.

3-5. Les judaïsants exigent que Tite soit circoncis; Paul s'y refuse, et les apôtres lui donnent raison. — La particule adversative *sed* sert de transition à ce nouveau détail important. Non seulement les apôtres n'affirmèrent point que Paul avait couru en vain, mais ils ne jugèrent pas nécessaire la circoncision de Tite, son compagnon. — *Cum esset...* Dans le sens de « *quavis esset...* »: bien qu'il fût païen d'origine. — *Neque... compulsus est*: à savoir, par ceux qui avaient en main l'autorité, par les apôtres. Cette expression (οὐδέ... ἡγαγκάσθη, il ne fut pas contraint) donne à entendre qu'il y eut des protestations, des réclamations de la part des adversaires de la liberté chrétienne. Cf. Act. xv, 5. — *Sed* (vers. 4). Saint Paul signale le motif pour lequel on ne contraignit pas Tite de se faire circoncire. Il faut sous-entendre ici les mots « non est compulsus », et la phrase, qui paraît inachevée à première vue, sera complète. — Les docteurs judaïsants sont fortement caractérisés et stigmatisés par le nom de « faux frères », par l'épithète *subintroductos* (« *furtim introductos* »), des hommes qui se sont glissés insidieusement dans l'Église, et par leur mauvais dessein très avéré. Ils voulaient d'abord *explorare*, c.-à-d., épier d'une manière perfide (κατασκοπήσαι, en mauvaise part) la liberté que Paul et les convertis du paganisme prenaient à l'égard de la loi juive (*libertatem nostram...*); puis ils avaient l'intention de remplacer cette liberté par un dur esclavage (*ut nos in...*), en exigeant que tous les chrétiens fussent pliés sous le joug mosaïque. Le verbe composé καταδουλώσουσιν



Agonothètes avec des couronnes pour les vainqueurs aux jeux. (D'après un monument d'Athènes.)

humaine. — *Et contuli* (ἀνέθεμην, « *retull, exposui* »)... Le pronom *illis* se rapporte probablement aux chrétiens de Jérusalem, auxquels Paul exposa sa ligne de conduite dans une assemblée générale. Cf. Act. xv, 4. — *Evangelium quod...* C.-à-d., les principes qui dirigeaient l'apôtre des Gentils soit dans son enseignement, soit dans les conditions qu'il imposait aux païens pour les admettre au baptême. Il prêchait ouvertement la liberté des chrétiens à l'égard de la loi mosaïque, et n'imposait aucune observance légale aux néophytes. — Les mots *iis qui videbantur...* rendent imparfaitement le grec τοῖς δοκοῦσιν, qui serait mieux traduit par « *existimatis* », ceux qui étaient considérés, estimés (Théodoret, οἱ ἐπίσημοι, « *insignes* »); Œcumenius, οἱ κορυφαῖοι, « *principes* »); c.-à-d.

Christo Jesu, ut nos in servitutum redigerent,

5. quibus neque ad horam cessimus subjectione, ut veritas evangelii permaneat apud vos.

6. Ab iis autem qui videbantur esse aliquid (quales aliquando fuerint, nihil mea interest; Deus personam hominis non accipit); mihi enim qui videbantur esse aliquid nihil contulerunt.

7. Sed e contra cum vidissent quod creditum est mihi evangelium præputii, sicut et Petro circumcissionis

8. (qui enim operatus est Petro in

épier la liberté que nous avons en Jésus-Christ, afin de nous réduire en servitude,

5. ne nous fit pas consentir, même un instant, à nous soumettre à eux, afin que la vérité de l'évangile fût maintenant parmi vous.

6. Quant à ceux qui paraissaient être les plus considérés (ce qu'ils ont été autrefois ne m'importe pas; Dieu ne fait pas acception des personnes); ceux, *dis-je*, qui paraissaient les plus considérés, ne me communiquèrent rien.

7. Mais, au contraire, ayant vu que la charge de prêcher l'évangile aux incirconcis m'avait été confiée, comme à Pierre *celle de le prêcher aux circoncis*

8. (car celui qui a agi efficacement

marque une servitude très dure. — Les mots *quam. in Christo* désignent l'auteur de la liberté chrétienne. — *Quibus...* (vers. 5). L'apôtre se hâte d'ajouter qu'il a maintenu avec vigueur les droits de la vérité: *neque ad horam* (c.-à-d., pas même pendant une courte durée; cf. II Cor. VII, 8; I Thess. II, 17; Philém. 15) *cessimus*. — On a beaucoup discuté dans l'antiquité au sujet des mots οἱς οὐδέ (« quibus neque »), qui manquaient dans quelques manuscrits. Leur authenticité n'est aujourd'hui l'objet d'aucun doute. — *Subjectione*. Avec l'article dans le grec: τῆ ὑποταγῆ, par cette soumission spéciale que réclamaient les faux frères. — Paul indique l'intérêt capital qu'il travaillait à défendre par sa vive résistance aux meneurs judaïsants: *ut... permaneat* (διαμείνη, afin que demeure constamment malgré tous les obstacles)... Il nomme *veritas evangelii* (comp. le vers. 14<sup>a</sup>) la vraie doctrine évangélique, et tout particulièrement, dans la circonstance présente, le principe de la liberté chrétienne en ce qui concernait la loi mosaïque. — *Apud vos*. C.-à-d., chez tous les chrétiens issus du paganisme, au nombre desquels étaient les Galates.

6-10. Les négociations de Paul avec les autres apôtres à Jérusalem et leur résultat favorable. — *Ab iis autem...* La phrase qui commence en cet endroit n'est pas achevée. L'ayant interrompue pour y insérer la parenthèse « quales aliquando... », l'écrivain sacré l'a reprise d'une manière irrégulière par les mots « mihi enim... ». Les exemples de ces constructions brisées sont fréquents dans les écrits pauliniens. — *Qui videbantur...* Le grec a de nouveau l'expression οἱ δοκοῦντες (voyez les notes du vers 2<sup>b</sup>); mais il ajoute ici εἶναι τι, *esse aliquid*. — *Quales aliquando...* La Vulgate a traduit l'adverbe ποτέ comme s'il se rapportait à la vie antérieure des apôtres, et cette interprétation nous semble être la meilleure. Peu importait, en réalité, qu'ils eussent eu des relations personnelles avec Jésus-Christ (moins bien, selon quelques auteurs :

qu'ils eussent été pécheurs, ignorants, avant leur vocation); la mission de Paul était divine comme la leur. Ceux qui traduisent ποτέ par « alors » pensent que ce trait fait allusion à l'époque du concile. Le sens serait donc: Peu importe la considération dont ils jouissaient aux yeux de mes adversaires lorsque je me mis en rapport avec eux. — *Nihil mea...* A la lettre dans le grec: Cela ne fait aucune différence pour moi. En effet, cette circonstance secondaire, quelle qu'en fût d'ailleurs la nature, était sans aucune importance pour la question à traiter. — Paul justifie son appréciation par la formule tout hébraïque *Deus personam... non...* C.-à-d., Dieu est entièrement impartial, et ne juge pas les hommes d'après leurs conditions extérieures, mais d'après leur mérite réel. Cf. Rom. II, 11 et le commentaire. — *Mihi... nihil contulerunt* (προσανέθεντο, « adjecerunt »). Les autres apôtres n'apportèrent aucune modification à l'enseignement de Paul; bien plus, ils acceptèrent sa mission, ses principes et sa ligne de conduite, comme il va l'exposer plus amplement, d'une façon positive: *Sed e contra...* (vers. 7 et ss.). — *Cum vidissent...*: par le compte rendu très détaillé que leur fit saint Paul. Cf. Act. xv, 12. — *Quod creditum... mihi...* En principe, chaque apôtre avait reçu sa mission et ses pouvoirs pour prêcher dans le monde entier; mais, en fait, l'exercice de cette mission avait été délimité plus ou moins par des indications providentielles. C'est ainsi que Paul était devenu par excellence l'apôtre des Gentils (cf. Act. IX, 15, etc.), bien qu'il évangélisât aussi les Juifs, et que Pierre, le chef de l'Église, qui avait le premier contribué à la conversion des païens (cf. Act. X), était particulièrement l'apôtre des Juifs. — Les mots abstraits *præputii* et *circumcisionis* sont employés avec la signification du concret (cf. Rom. II, 26; III, 30): les incirconcis et les circoncis. — La parenthèse *qui enim...* (vers. 8) développe et confirme la pensée exprimée au vers. 7. — C'est de Dieu le Père qu'il est dit *operatus est*

dans Pierre pour le rendre apôtre des circoncis, a aussi agi efficacement en moi *pour me rendre apôtre des gentils*),

9. et Jacques, Céphas et Jean, qui paraissent être les colonnes *de l'Église*, ayant reconnu la grâce qui m'avait été accordée, nous donnèrent la main, à moi et à Barnabé, en signe d'union, afin que nous *allassions*, nous vers les païens, et eux vers les circoncis.

10. Seulement nous devons nous souvenir des pauvres; ce qu'aussi j'ai eu grand soin de faire.

11. Mais lorsque Céphas vint à An-

apostolatum circumcisionis, operatus est et mihi inter gentes);

9. et cum cognovissent gratiam quæ data est mihi, Jacobus, et Cephas, et Joannes, qui videbantur columnæ esse, dextras dederunt mihi et Barnabæ societatis, ut nos in gentes, ipsi autem in circumcisionem;

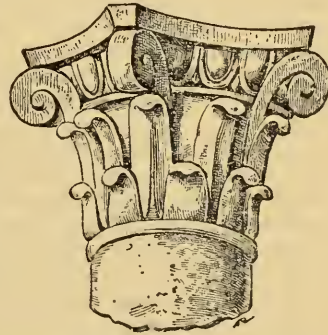
10. tantum ut pauperum memores essemus: quod etiam sollicitus fui hoc ipsum facere.

11. Cum autem venisset Cephas An-

*Petro... et mihi.* Plus énergiquement dans le grec: ὁ ἐνεργήσας, celui qui a communiqué des forces à Pierre et à Paul pour l'exercice de leur apostolat. Cette coopération divine s'était manifestée par les succès brillants qu'ils avaient remportés.

— *Et cum cognovissent...* (vers. 9). Saint Paul reprend ici la phrase commencée au vers. 7 et interrompue par la parenthèse. — *Gratiam quæ...* Tout ensemble, la dignité apostolique et les grâces nécessaires pour s'en bien acquitter. Les membres du collège apostolique reconnurent donc pleinement les pouvoirs de Paul. Trois d'entre eux sont mentionnés nommément: *Jacobus, et Cephas, et Joannes*, sans doute parce qu'ils se trouvaient alors seuls à Jérusalem. C'étaient d'ailleurs les plus célèbres. Il a été déjà question de Jacques un peu plus haut, I, 19. Céphas est évidemment le même que saint Pierre (voyez les notes du vers. 11), et Jean est le disciple bien-aimé. Si saint Jacques est mentionné le premier, même avant le prince des apôtres, c'est surtout parce que les Juifs opposaient plus spécialement son autorité à celle de Paul, le pieux évêque de Jérusalem ayant continué d'être personnellement très zélé pour les pratiques légales. On s'est parfois formalisé bien à tort de le voir nommé avant saint Pierre (Céphas), comme si la primauté de ce dernier en était amoindrie: de là cette fausse leçon de quelques manuscrits, adoptée par divers anciens auteurs: Πέτρος (au lieu de Κήφας) καὶ Ἰάκωβος καὶ Ἰωάννης. — *Qui videbantur* (encore οἱ δοκοῦντες dans le grec, « qui æstimantur ») *columnæ...* Métaphore très bien choisie pour représenter le rôle des apôtres. Ils sont pour l'Église du Christ ce que sont les colonnes d'un bel et grand édifice; ils la soutiennent et la consolident. Cf. Apoc. III, 12. — La locution *dextras dederunt...* fait pareillement image: souvent les hommes ratifient un traité et se donnent un témoignage de consentement mutuel en se serrant la main droite (cf. I Mach. VI, 58). — *Societatis.* Plus exactement: de communion (κοινωνίας). — *Ut nos* (Paul et Barnabé)..., *ipsi autem...* Ces mots déterminent le point spécial du contrat. Il faut sous-entendre « apostolatu fungeremur » (Estius), ou bien « iremus » et « irent ». Cette clause ne devait pas être in-

terprétée rigoureusement dans la pratique; en réalité, Paul continua de prêcher aux Juifs



Chapiteau d'une ancienne colonne de Jérusalem.

chaque fois qu'il en eut l'occasion, de même que les autres apôtres (excepté peut-être saint Jacques le Mineur) passèrent une partie de leur vie à évangéliser les païens. La désignation de la sphère générale dans laquelle devait s'exercer le ministère d'un chacun est secondaire, mais « elle sert à mettre davantage en saillie l'unité qui existait entre tous les apôtres ». Les païens convertis ne formaient vraiment avec les convertis du judaïsme qu'une seule et même Église de Jésus-Christ: c'était le fait essentiel. — *Tantum ut...* (vers. 10). Cette demande toute fraternelle était occasionnée par la grande pauvreté dont souffraient alors de nombreux chrétiens à Jérusalem. Voyez Rom. XV, 26-27; I Cor. XVI, 1 et ss.; II Cor. VIII-IX. Ces mêmes passages prouvent à quel point était sincère la remarque ajoutée par l'apôtre: *quod... sollicitus fui...*

2° Paul a fait valoir l'indépendance de son autorité apostolique en face de saint Pierre lui-même, à l'occasion d'un dissentiment qu'ils eurent à Antioche. II, 11-21.

Cet épisode complète l'apologie de l'apôtre des Gentils, et pousse aussi loin que possible la preuve historique de sa mission divine.

11. Le fait, brièvement indiqué. — *Cum venisset... Antiochiam.* A Antioche de Syrie. Cf.

tiochiam, in faciem ei restiti, quia reprehensibilis erat.

12. Prius enim quam venirent quidam a Jacobo, cum gentibus edebat; cum autem venissent, subtrahebat et segregabat se, timens eos qui ex circumcisione erant.

13. Et simulationi ejus consenserunt

tioche, je lui résistai en face, parce qu'il était répréhensible.

12. En effet, avant l'arrivée de quelques personnes envoyées par Jacques, il mangeait avec les païens; mais, quand elles furent venues, il se retira et se tint à l'écart, craignant ceux de la circoncision.

13. Et les autres Juifs usèrent de la

Act. XI, 19, etc. Nous ignorons dans quelles circonstances particulières eut lieu le fait, qui ne nous est connu que par ces lignes. Ce fut probablement à l'époque signalée au livre des Actes, xv, 35. — *Cephas*. « La plupart des Pères et des commentateurs ont cru, dans tous les temps, que ce personnage n'était pas autre que saint Pierre, dont le nom araméen était, en effet, Céphas (cf. Joan. I, 42; I Cor. I, 12, etc.). Néanmoins, comme saint Paul écrit non seulement qu'il lui a résisté en face, mais qu'il lui a résisté parce qu'il était répréhensible, il y a depuis longtemps des interprètes qui ne peuvent croire que ce Céphas soit le chef de l'Église, et ils soutiennent que c'est un des soixante et douze disciples... (La première opinion) est la seule qui puisse être défendue. » F. Vigouroux, *les Livres saints et la critique rationaliste*, t. V, p. 455 de la 5<sup>e</sup> édit., Paris, 1902 (voyez la suite de cette remarquable dissertation). Comme le dit Suarez, *de Leg.*, lib. IX, c. 15, n. 7, l'expédient qui consiste à chercher un disciple dans le conflit d'Antioche pour le substituer au prince des apôtres, en vue de sauvegarder la dignité et l'infailibilité de ce dernier, est une « frivola evasio », un moyen frivole d'éluider la difficulté. L'obscur disciple Céphas a été inventé de toutes pièces et n'a jamais existé: Tous les détails du récit montrent que le personnage avec lequel Paul entra en discussion, et dont il blâma publiquement la conduite, exerçait un rôle important dans l'Église; un rôle supérieur à celui des membres du collège apostolique considérés dans leur ensemble (comp. les vers. 2 et ss.). « Tout s'explique aisément s'il est question du premier pape; rien ne se comprend » dans l'autre hypothèse. « Saint Paul cite son action comme un acte de courage; il a donné des avis à son supérieur hiérarchique...; mais ses paroles mêmes expliquent la primauté de Pierre au lieu de la nier. Il a dit un peu plus haut, I, 18, qu'il était allé à Jérusalem pour voir Pierre, ou, comme porte le texte grec, Céphas, qu'il considère ainsi comme son chef. S'il lui résiste maintenant, ce n'est pas pour méconnaître son autorité; son langage bien compris est au contraire un hommage d'autant plus précieux qu'il est indirect, rendu à la primauté du saint-siège. » F. Vigouroux, *l. c.*, p. 476. — *In faciem... restiti*. C.-à-d. : « in præsentia ei contradixi »; et non seulement en face, mais ouvertement et en public, comme il est dit plus bas (cf. vers. 14) d'une manière explicite. — *Quia reprehensibilis...* Plutôt d'après le grec : Parce qu'il était blâmé. (*κατεγνωσμένος*, « reprehensus »).

Blâmé par qui? Par la voix populaire, a-t-on dit, ou par la vérité évangélique, ou par sa manière d'agir antérieure. Peu importe: l'expression signifie qu'il avait évidemment tort.

12-14<sup>a</sup>. Les détails du fait. — *Quidam a Jacobo*. Rien n'autorise à penser que ces hommes eussent été envoyés positivement par le saint évêque de Jérusalem; l'expression *τινὲς ἀπὸ Ἰακώβου* désigne d'une manière générale des gens venant d'auprès de Jacques, c.-à-d., des disciples plus ou moins intimes, qui comme lui étaient zélés pour l'observation de la loi mosaïque, malgré leur conversion au christianisme (cf. Act. XXI, 19 et ss.), mais qui ne partageaient pas sa largeur d'idées en ce qui concernait les païens. Comp. le vers. 9 et Act. xv, 13 et ss. — *Cum gentibus edebat*. Longtemps avant l'incident actuel, saint Pierre avait manifesté dans plusieurs circonstances importantes ses sentiments, tout à fait analogues à ceux de l'apôtre des Gentils, par rapport aux observances légales. Cf. Act. XI, 1 et ss.; xv, 8 et ss. Comme autrefois chez le centurion Corneille, de même présentement à Antioche, il ne craignait point de prendre d'une manière habituelle ses repas avec les païens convertis, sans s'inquiéter des mets qu'on lui servait, sauf les exceptions prescrites par le concile de Jérusalem (Act. xv, 29). Il admettait donc, comme saint Paul, quoique le concile n'eût rien déterminé expressément en ce sens, que les chrétiens d'origine juive étaient eux-mêmes affranchis du joug légal au sujet des mets, de la circoncision, etc., bien qu'il leur fût loisible aussi de pratiquer encore les lois cérémonielles. — *Cum... venissent*. Ce fut là pour saint Pierre l'occasion d'une façon d'agir tout opposée à la précédente : *subtrahebat et...* Ces imparfaits marquent, comme « edebat », une situation qui se prolongea durant quelque temps. Le second verbe, *segregabat se*, insiste fortement sur le fait indiqué. — *Timens eos...* Pierre se laissa donc intimider par les nouveaux venus, qui étaient Juifs d'origine (*quæ ex circumcisione...*), et dont il connaissait l'attachement aux observances légales. Il craignit de les froisser, et avec eux tous les judéo-chrétiens de Jérusalem; c'est pourquoi il cessa de manger avec les fidèles incirconcis. — Son exemple entraîna tous les convertis du judaïsme qui étaient alors à Antioche, et qui avaient abandonné comme lui les coutumes juives (*ceteri Judæi*). — L'expression énergique dont le narrateur se sert pour caractériser leur conduite révèle toute la peine qu'il ressentit alors : *συνοπερήθησαν αὐτῷ*. A la lettre : Ils furent hypocrites avec lui; mais

même dissimulation que lui, de sorte que Barnabé aussi fut entraîné dans cette dissimulation.

14. Mais quand je vis qu'ils ne marchaient pas droit selon la vérité de l'évangile, je dis à Céphas, en présence de tous : Si toi, qui es Juif, tu vis à la manière des païens, et non comme les Juifs, pourquoi forces-tu les païens de judaïser ?

ceteri Judæi, ita ut et Barnabas ducetur ab eis in illam simulationem.

14. Sed cum vidissem quod non recte ambularent ad veritatem evangelii, dixi Cephæ coram omnibus : Si tu, cum Judæus sis, gentiliter vivis, et non judaice, quomodo gentes cogis judaizare ?

avec la signification adoucie que la Vulgate donne à ce verbe : *simulationi ejus consenserunt*. Manière de dire qu'ils n'avaient pas changé de conduite par conviction, mais pour des motifs de circonstance, par faiblesse et par respect humain. Origène, saint Jean Chrysostome et saint Jérôme lui-même appuient sur cette expression leur opinion singulière, vivement attaquée par saint Augustin et à peu près complètement oubliée, d'après laquelle le conflit des deux apôtres à Antioche n'avait été qu'une feinte



Portraits de saint Pierre et saint Paul, sur un fond de verre antique.

dere », et il exprime nettement la nature de la faute que Paul va reprocher au prince des apôtres. Ce n'était point une erreur de doctrine ; bien plus, Pierre, Barnabé et les autres judéo-chrétiens avaient le droit d'agir comme ils avaient fait. « Tout Juif converti avait le droit d'observer la loi ; mais saint Pierre était le chef de l'Église, et, à cause de cette qualité, son exemple avait un poids particulier ; il pouvait induire à penser, par son changement de conduite, que les cérémonies légales étaient toujours rigoureusement obligatoires pour les Juifs, et non pas simplement facultatives. » Les convertis du paganisme pouvaient même craindre qu'on ne leur retirât la liberté que leur avait accordée le concile de Jérusalem. C'est pour cela que Paul crut devoir signaler en public, *coram omnibus* (probablement durant une assemblée religieuse), les graves inconvénients de cette manière de faire. — Sur l'expression *ad veritatem...*, voyez les notes du vers. 5<sup>b</sup>.

14<sup>b</sup>-21. Discours par lequel saint Paul critique la conduite de saint Pierre à Antioche. Nous n'en avons qu'un résumé, très condensé, mais plein de force, qui en reproduit fort bien la substance. Quelques interprètes ont prétendu à tort que Paul n'adressa au chef du sacré collège que les paroles contenues dans la deuxième moitié du vers. 14, en sorte que les vers. 15-21 concerneraient directement les Galates. Les mots *nos natura Judæi* du vers. 15 suffirent pour écarter ce sentiment, puisque les Galates étaient d'origine païenne. — *Si tu* (pronom accentué)... Ces premiers mots relèvent très fortement l'inconséquence de Céphas. Bien qu'il fût Juif de naissance, il avait cru pouvoir abandonner, au début de son séjour à Antioche, les observances légales, parce qu'il savait qu'elles ne l'obligeaient plus en conscience, et il vivait, sous le rapport des mets, comme les chrétiens du la gentilité (*gentiliter vivis*) ; puis, changeant soudain de conduite et revenant à la pratique de la loi, il paraissait condamner ce qu'il avait fait. N'était-ce pas contester au moins indirectement la liberté des convertis du paganisme (*gentes*), et les contraindre en quelque sorte de vivre eux-mêmes à la façon des Juifs (*judaizare*) ? — Les mots *quomodo* (c.-à-d., de quel droit)... *cogis*... pourraient être répétés comme un refrain à la suite de chacun des versets qui suivent, car ils résument tous les détails de l'argumentation de saint Paul. — *Nos...* (vers. 15). Se préparant à justifier son reproche,

concertée d'avance. Saint Pierre « aurait fait semblant d'observer les cérémonies légales, afin que saint Paul eût l'occasion d'établir devant tout le monde que les chrétiens n'étaient pas tenus à l'observance de la loi mosaïque. » — *Ita ut...* Barnabas. La conjonction *et* est fortement accentuée : même Barnabé, qui avait longtemps évangélisé les païens avec Paul et qui partageait les sentiments de son ami. — *Ducetur*... Dans le grec : Il fut entraîné par leur dissimulation (τῆ ὑποκρίσει). — *Sed cum vidissem...* (vers. 14<sup>a</sup>). Saint Paul apparaît à son tour sur la scène, et il expose sa propre conduite dans cette circonstance délicate. — *Non recte ambularent...* Le verbe ὀρθοπεδεῖν, employé en ce seul endroit, correspond très bien à la situation. Il signifie à la lettre : « recto pede ince-

15. Nos natura Judæi, et non ex gentibus peccatores.

16. Scientes autem quod non justificatur homo ex operibus legis, nisi per fidem Jesu Christi, et nos in Christo Jesu credimus, ut justificemur ex fide Christi, et non ex operibus legis, propter quod ex operibus legis non justificabitur omnis caro.

17. Quod si quærentes justificari in Christo, inventi sumus et ipsi peccatores, numquid Christus peccati minister est? Absit.

18. Si enim quæ destruxi, iterum hæc ædifico, prævaricatorem me constituo.

19. Ego enim per legem, legi mortuus

15. Nous, nous sommes Juifs de naissance, et non pécheurs d'entre les païens.

16. Sachant cependant que l'homme n'est pas justifié par les œuvres de la loi, mais par la foi en Jésus-Christ, nous avons nous-mêmes cru en Jésus-Christ, pour être justifiés par la foi au Christ, et non par les œuvres de la loi, parce que nulle chair ne sera justifiée par les œuvres de la loi.

17. Mais si, en cherchant à être justifiés dans le Christ, nous sommes aussi nous-mêmes trouvés pécheurs, le Christ sera-t-il donc ministre du péché? Loin de là!

18. Car si je rebâtis les choses que j'ai détruites, je me constitue prévaricateur.

19. En effet, par la loi je suis mort

et à prouver qu'il serait injuste de vouloir imposer aux païens convertis l'observation des lois cérémonielles du judaïsme, l'apôtre commence par une concession. Il reconnaît qu'appartenir par la naissance (*natura*) au peuple juif (comme c'était le cas pour lui-même, pour Pierre, Barnabé, etc.), était une grande grâce et un privilège insigne. Cf. Ex. xix, 6; Deut. vii, 6; Rom. ii, 17 et ss.; ix, 4; xv, 8 et ss., etc. — *Et non ex gentibus...* Les païens, qui ignoraient le vrai Dieu et qui suivaient sans frein leurs mauvais penchants, méritaient particulièrement le nom de pécheurs. Cf. Rom. ii, 12; I Cor. ix, 21; Eph. ii, 12, etc. — *Scientes autem...* (vers. 16). Appel à la conviction intime et à l'expérience de Pierre et des judéo-chrétiens. S'ils se sont attachés à Jésus-Christ, malgré les avantages très réels que leur conférait la religion juive, c'est parce qu'ils savaient de science certaine que les observances légales étaient incapables de leur procurer le salut. — *Non justificatur... ex operibus...* Cette proposition sera démontrée plus bas, iii, 1 et ss. Comp. Rom. iv, 1 et ss. — *Nisi per fidem...* Dans le sens de « *sed tantum per...* », comme on le voit par le contexte. — *Et nos...* Nous aussi, même nous, Juifs de naissance. — Au lieu de *in Christo... credimus*, il faudrait: « *in Christum... credimus* ». — Les mots *ex operibus legis non...* semblent être un écho du Psaume cxlii, 2. Ils insistent vigoureusement sur la pensée. Voyez Rom. iii, 20. — *Quod si...* (vers. 17). Continuant de développer sa démonstration, Paul signale une première conséquence absurde à laquelle conduirait forcément la doctrine opposée à la sienne. — Le trait *quærentes justificari...* s'applique aussi aux Juifs de naissance qui, comprenant que la loi mosaïque n'était pas capable de les sauver, l'avaient délaissée pour chercher la justification à sa seule vraie source, la foi en Jésus-Christ. Si cette foi est insuffisante, et s'il est nécessaire d'y ajouter les œuvres

légales, les judéo-chrétiens ont péché en abandonnant celles-ci; par suite, Jésus-Christ, cause de cet abandon, serait en même temps la cause de leur péché (*peccati minister*; c.-à-d., promoteur du péché). La supposition étant tout à fait injurieuse pour Notre-Seigneur, Paul l'adoucit en la présentant sous une tournure interrogative, qui l'exprime comme une chose douteuse. En outre, il se hâte de la rejeter d'une manière absolue par la formule *Absit*. Cf. Rom. iii, 4, etc. — *Si enim...* (vers. 18). Seconde conséquence fâcheuse de cet abandon du judaïsme, s'il était injustifié. L'auteur se met directement en scène, non seulement pour rendre sa démonstration plus vivante, mais aussi pour prendre directement sur lui l'odieuse de l'hypothèse *prævaricatorem me...* — *Si... quæ destruxi, iterum...* L'image est aisée à comprendre. Si, après avoir démoli un édifice, on le reconstruit plus tard, on prouve qu'on a eu tort de le démolir. De même, Paul, et Pierre, et tous les Juifs convertis, auraient démontré qu'ils étaient des prévaricateurs, des transgresseurs de la loi, si, après l'avoir quittée pour aller au Christ, ils s'étaient remis à l'observer comme nécessaire au salut. Selon plusieurs commentateurs, l'apôtre voudrait dire qu'il violerait la loi en se mettant de nouveau à la pratiquer, parce que c'est elle-même qui l'avait convaincu de son inutilité, de son abrogation et de la nécessité de croire au Christ. Ce sentiment, quelque un peu subtil à première vue, s'accorde assez bien avec ce qui suit; mais nous lui préférons l'autre interprétation. — *Ego enim...* (vers. 19). L'apôtre va prouver qu'un Juif devenu chrétien ne pèche point en ne revenant pas à la pratique de la loi. — *Legi mortuus...* C.-à-d.: Je ne vis pas relativement à elle, j'ai cessé d'être sous son autorité, je suis libre en ce qui la concerne. Cf. Rom. vii, 1 et ss. — Comment a été opérée cette délivrance? *Per legem*. C'est là une sorte

à la loi, afin de vivre pour Dieu; avec le Christ j'ai été cloué à la croix.

20. Et je vis, non ce n'est plus moi, mais c'est le Christ qui vit en moi; et si je vis maintenant dans la chair, je vis dans la foi au Fils de Dieu, qui m'a aimé, et qui s'est livré lui-même pour moi.

21. Je ne rejette pas la grâce de Dieu. Car si la justice s'acquiert par la loi, le Christ est donc mort en vain.

sum, ut Deo vivam; Christo confixus sum cruci.

20. Vivo autem, jam non ego; vivit vero in me Christus. Quod autem nunc vivo in carne, in fide vivo Filii Dei, qui dilexit me, et tradidit semetipsum pro me.

21. Non abjicio gratiam Dei. Si enim per legem justitia, ergo gratis Christus mortuus est.

de paradoxe, qu'on a différemment interprété. Selon les uns : par la loi nouvelle, celle du Christ, qui a remplacé celle de Moïse. Mieux, selon les autres : par la loi mosaïque elle-même, comme le déclarent les mots suivants, qui contiennent en abrégé l'admirable théorie de saint Paul sur la régénération chrétienne. La loi, dit-il (cf. III, 13-14; Rom. VII, 9-10), maudit et condamne à mort quiconque la transgresse, et par conséquent tous les hommes. Mais Jésus-Christ a voulu prendre sur lui cette malédiction que nous avions méritée, et il a subi la mort pour nous sauver : c'est donc la loi qui l'a fait mourir. Toutefois, par le baptême, nous sommes si étroitement unis à Jésus, que nous ne formons qu'un seul être avec lui, de sorte que sa mort est la nôtre, et que sa résurrection est également notre résurrection. Dans ce sens, nous aussi nous avons été mis à mort par la loi, libérés de la loi par la loi même. Cf. Rom. VI, 3 et ss. — *Ut Deo vivam*. Contraste avec ce qui précède. En mourant à la loi, le chrétien entre dans une existence nouvelle, entièrement surnaturelle, où il ne doit vivre que pour Dieu. — *Christo confixus...* (Χριστῷ συνεσταύρωμαι). À la manière qui vient d'être indiquée : en vertu de l'union mystique du chrétien avec le Christ. — *Vivo autem...* (vers. 20). Nous trouvons ici l'explication des mots « ut Deo vivam » : l'essence la plus intime de la vie régénérée des chrétiens ne saurait être mieux définie. Au négatif : *vivo... jam non ego* (le pronom est très accentué; c.-à-d. : en moi, l'homme naturel, le vieil homme a cessé de vivre). Cf. Rom. VI, 6. Au positif : *vivit vero... Christus*. En échange de la vie que j'ai perdue, j'ai reçu une existence incomparablement supérieure, puisqu'elle se confond en réalité avec la vie du Christ, qui est le principe de mes pensées, de mes paroles et de mes actes.

Cf. Joan. xv, 1 et ss. — L'apôtre insiste sur cette idée sublime, afin de la rendre encore plus précise : *Quod autem...* En fait, même après le baptême, le chrétien continue de vivre *in carne*, c.-à-d., de la vie physique et naturelle, comme les autres hommes; mais cette vie même a été transformée et transfigurée en lui par sa foi au Fils de Dieu (*in fide... Filii...*); la foi par laquelle il croit que Jésus est le Fils de Dieu). — Se rappelant les bienfaits immenses du Sauveur pour l'humanité déchue, Paul ajoute, vivement ému : *Qui dilexit... et tradidit...* Voyez I, 4; Joan. III, 16 et xv, 13, etc. — *Non abjicio...* (vers. 21). Le discours s'achève par l'indication d'une troisième conséquence très funeste que produirait la doctrine judaisante. Le grec οὐκ ἀθετῶ signifie plutôt : Je n'annule pas, je ne rends pas vaine. Litote pour dire : Je retiens de toutes mes forces la grâce de Dieu. Cette grâce, c'est ici le sacrifice humiliant et sanglant du Fils de Dieu; or elle est réduite à néant par ceux qui prétendent que la loi mosaïque demeure strictement obligatoire pour les chrétiens : *Si enim per legem... ergo* (adverbe accentué)... — *Gratis, δωρεάν* : gratuitement; puis, sans résultat, à pure perte. En effet, si la loi possède une vraie puissance pour justifier les hommes de leurs péchés et pour leur procurer la vie éternelle, la mort de Jésus-Christ sur la croix a été superflue. — Quelle fut l'attitude de saint Pierre devant cette protestation vigoureuse de l'apôtre des Gentils? Il ressort de ce récit qu'il reconnut humblement la justesse des réclamations de Paul, et que, comprenant mieux les conséquences dangereuses que pouvait avoir sa conduite, il manifesta en actes et en paroles qu'il était permis à tous les chrétiens sans distinction de rompre avec les observances légales.

## CHAPITRE III

1. O insensati Galatæ! quis vos fasci-  
navit non obedire veritati, ante quorum  
oculos Jesus Christus præscriptus est,  
in vobis crucifixus?

2. Hoc solum a vobis volo discere : Ex  
operibus legis Spiritum accepistis, an ex  
auditu fidei?

3 Sic stulti estis, ut cum spiritu

1. O Galates insensés, qui vous a fas-  
cinés, pour que vous n'obéissiez plus à  
la vérité, vous aux yeux de qui Jésus-  
Christ a été représenté, *comme* crucifié  
au milieu de vous ?

2. Je veux seulement savoir ceci de  
vous : Est-ce par les œuvres de la loi  
que vous avez reçu l'Esprit, ou par la  
prédication de la foi ?

3. Êtes-vous tellement insensés qu'a-

## SECONDE PARTIE, POLÉMIQUE

## La loi et l'évangile. III, 1-IV, 31.

En rappelant avec tant de force, dans son discours à saint Pierre (II, 14<sup>b</sup>-21), que le salut ne dépend pas de la loi, mais uniquement de la foi en Jésus-Christ, Paul a introduit la thèse qu'il va développer sous une forme polémique dans cette seconde partie, qui est la plus importante des trois. Il établit un contraste perpétuel entre la loi mosaïque et l'évangile, afin de mieux prouver l'inutilité de celle-là pour les chrétiens.

§ I. — *La loi produisait la malédiction, on est béni grâce à la foi.* III, 1-14.

1<sup>o</sup> Les Galates savent bien que c'est par l'intermédiaire de la foi, et non en vertu de la loi, qu'ils ont reçu l'Esprit-Saint et ses dons merveilleux. III, 1-5.

CHAP. III. — 1. Douloureux étonnement de l'apôtre. — Il se manifeste d'abord par l'apostrophe indignée, *O insensati...!* Après avoir si bien démontré à quel point il serait absurde de mélanger le judaïsme et le christianisme, et quelles conséquences pernicieuses en résulteraient, il se souvient que les Galates se sont laissé partiellement entraîner à opérer ce mélange, insensé autant que criminel. De là ce cri de détresse qui s'échappe de son cœur. — La suite du verset n'est pas moins éloquente : *Quis vos fasci- navit...?* Tout allait bien jusque-là chez les chrétiens de Galatie ; pour qu'un changement si grave et si soudain s'opérât parmi eux, il fallait qu'on se fût servi d'un charme pour les séduire, qu'on les eût fascinés comme le serpent fascine l'oiseau. — Les mots *non obedire veritati* (pour : « ut non obediretis... ») manquent dans les meilleurs manuscrits grecs, et saint Jérôme les regardait comme une glose insérée dans le texte. — *Ante quorum oculis...* Trait dramatique, qui fortifie singulièrement la pensée. Le verbe *προεγράφη* (Vulg., *præscriptus est*) a le sens de « palam depictus est ». Il fait allusion à la prédication de Paul, qui avait été

si claire et si précise, qu'elle avait pour ainsi dire placé le Christ lui-même sous les yeux des auditeurs, comme un tableau vivant ; or, comme elle avait pour objet principal la mort du Sauveur, celui-ci avait été de cette manière crucifié de nouveau devant les Galates (*in vobis crucifixus* ; les mots *ἐν ὑμῖν* sont omis par d'anciens manuscrits). Telle est l'interprétation des Pères grecs et de la plupart des exégètes modernes. Celle de saint Jérôme, qui traduit *προεγράφη* par « antea scriptus est » et applique ce verbe aux oracles messianiques de l'Ancien Testament, communiqués par Paul aux Galates, et celle de divers auteurs latins, qui lisent « proscriptus » (dépouillé, condamné), sont difficiles à défendre ici.

2-5. Appel à l'expérience des Galates, pour mieux faire ressortir encore la folie de leur conduite. L'apôtre multiplie les questions coup sur coup, emporté par sa vive émotion. — *Hoc solum a vobis...* Au lieu de recourir à une longue démonstration pour leur prouver l'inanité des pratiques légales, il veut attirer leur attention sur un point seulement : *Ex operibus... an ex...?* Ils avaient reçu l'Esprit-Saint en devenant chrétiens, et ce divin Esprit, comme c'était la coutume aux premiers temps du christianisme (cf. Act. x, 46 ; xi, 15 ; xv, 8-9 ; I Cor. xii-xiv, etc.), avait manifesté sa présence par toutes sortes de faveurs et de prodiges, dont ils avaient été les objets ou les témoins (voyez le vers. 5). A qui devaient-ils cet immense bienfait ? Pas à la pratique de la loi, puisqu'ils étaient païens au moment de leur conversion ; mais à la foi seule. L'expression *ex auditu fidei* peut signifier : par la prédication qui produit la foi ; ou bien : par l'obéissance à la foi. Cette seconde signification est préférable (cf. Rom. i, 15 ; xvi, 26, etc.). — *Sic stulti* (*ἀνόητοι*, « insensati », comme au vers. 1)... Paul constate de nouveau (vers. 3), et non pas sans une mordante ironie, le manque de sens dont font preuve les Galates en se laissant si aisément séduire. Il est dans l'ordre que, dans la vie morale, on aille du moins parfait au plus parfait, par de perpé-



près avoir commencé par l'Esprit vous finissiez maintenant par la chair ?

4. Avez-vous tant souffert en vain ? si toutefois c'est en vain.

5. Celui qui vous communique l'Esprit, et qui opère des miracles parmi vous, *le fait-il* par les œuvres de la loi, ou par la prédication de la foi ?

6. Ainsi qu'il est écrit : Abraham crut à Dieu, et cela lui fut imputé à justice ?

7. Reconnaissez donc que ceux qui s'appuient sur la foi, ceux-là sont les enfants d'Abraham.

8. Aussi l'Écriture, prévoyant que

cœperitis, nunc carne consummemini ?

4. Tanta passi estis sine causa ? si tamen sine causa.

5. Qui ergo tribuit vobis Spiritum, et operatur virtutes in vobis, ex operibus legis, an ex auditu fidei ?

6. Sicut scriptum est : Abraham credidit Deo, et reputatum est illi ad justitiam.

7. Cognoscite ergo quia qui ex fide sunt, ii sunt filii Abrahamæ.

8. Providens autem Scriptura quia ex

tuels progrès. C'est le contraire qui s'est passé pour la masse des chrétiens de Galatie. Comme il vient d'être dit, ils avaient débuté par l'Esprit-Saint, auteur de leur régénération complète, et ils cherchaient leur perfectionnement dans la chair (*carne consummemini*), c.-à-d., dans les observances légales, tout extérieures, dont un grand nombre (par exemple : la circoncision, les ablutions et les purifications) concernaient directement le corps. Commencer par le christianisme et finir par le judaïsme, quelle folie manifeste ! Il y a un contraste très frappant entre les verbes « cœperitis » et « consummemini », de même qu'entre les substantifs « spiritu » et « carne ». — *Tanta passi...* (vers. 4). Suivant quelques commentateurs modernes, ces mots se rapporteraient encore aux grâces répandues sur les Galates depuis leur conversion, grâces qu'ils allaient perdre entièrement par leur apostasie ; ou bien, aux inconvénients multiples et absolument inutiles d'une vie conforme à la loi juive. Ces interprétations sont loin de valoir celle qui est communément admise depuis les temps anciens, et qui résulte du sens littéral des expressions : Est-ce en vain (*sine causa*, εἰκῆ) que vous avez tant souffert ? On voit par les Actes des apôtres que les néophytes avaient à endurer de leurs compatriotes, de leurs familles, etc., la contradiction et la persécution. Les Galates n'avaient pas échappé à ces souffrances après leur conversion ; et voici qu'ils en allaient perdre tout le fruit, en abandonnant le Christ. L'apôtre espère toutefois qu'ils reviendront à résipiscence, et que le mérite de leurs bonnes œuvres ne leur sera pas enlevé ; c'est pourquoi il adoucit sa pensée, en ajoutant : *si tamen sine...* — *Qui ergo...* (vers. 5). Après la petite digression dans laquelle il a mis en relief le caractère insensé de la conduite des Galates, saint Paul réitère, en la modifiant légèrement, sa question du vers. 2. Là, il leur avait demandé de quelle manière ils s'étaient disposés à recevoir l'Esprit-Saint et ses dons ; ici, faisant toujours appel à leur sens intime, il désire apprendre d'eux par quels moyens ils continuent d'obtenir de Dieu l'effusion de ce même Esprit et de ses faveurs merveilleuses.

Le vers. 2 concernait donc le passé ; celui-ci se rapporte au temps présent (*tribuit, operatur*). Car, comme nous l'avons vu, l'apostasie des Galates était loin d'être un fait accompli pour la majorité d'entre eux.

2° « Discussion exégétique destinée à prouver que l'Ancien Testament lui-même attache le salut à la foi et non aux œuvres. » III, 6-14.

Comparez l'argumentation semblable de Rom. IV.

6-9. Abraham a été justifié par la foi, et il en est de même de ses vrais fils. — A sa double question, l'apôtre suppose que les Galates ont répondu : « Ex auditu fidel, » et il se met à démontrer par la sainte Écriture qu'il en est réellement ainsi : *Sicut scriptum...* Le verbe γέγραπται est omis par d'importants manuscrits ; mais la pensée n'est pas modifiée s'il disparaît du texte. — Le premier passage cité, *Abraham credidit...* (cf. Gen. xv, 6), a déjà été expliqué à propos de Rom. iv, 3. — *Cognoscite ergo...* (vers. 7). L'écrivain sacré tire une conséquence de l'exemple d'Abraham. Il adopte ici l'argument présenté autrefois par Jésus lui-même à ses compatriotes : Si vous êtes les fils d'Abraham, accomplissez les œuvres d'Abraham (Joan. VIII, 39). Les vrais fils n'ont pas une nature différente de celle de leur père, et ils s'efforcent de lui ressembler dans les points essentiels. Si Abraham a été justifié par sa



Sacrifice d'Abraham sur un antique sceau chrétien.

foi, ceux-là seuls sont réellement ses fils (*ii sunt...* ; le pronom est accentué), qui imitent sa foi et qui vivent comme lui de la foi. — La locution *qui ex fide...* (οἱ ἐκ πίστεως), opposée à « qui... ex operibus legis sunt » (cf. vers. 10), ou à « qui ex lege » (cf. Rom. iv, 14 : οἱ ἐκ νόμου), désigne ceux qui sont pour ainsi dire nés de la foi et qui ont été engendrés par elle. — *Providens autem...* (vers. 8). L'Écriture sainte est personnifiée ; ou plutôt, son nom représente ici celui de son auteur, Dieu lui-même, et c'est pour cela que son autorité est alléguée comme irréfragable. —

fide justificat gentes Deus, prænuntiavit Abrahamæ : Quia benedicentur in te omnes gentes.

9. Igitur qui ex fide sunt, benedicentur cum fidei Abraham.

10. Quicumque enim ex operibus legis sunt, sub maledicto sunt. Scriptum est enim : Maledictus omnis qui non permanserit in omnibus quæ scripta sunt in libro legis, ut faciat ea.

11. Quoniam autem in lege nemo justificatur apud Deum, manifestum est, quia : Justus ex fide vivit.

c'est par la foi que Dieu justifierait les nations, l'a annoncé d'avance à Abraham : Toutes les nations seront bénies en toi.

9. Ceux donc qui s'appuient sur la foi seront bénis avec le fidèle Abraham.

10. Car tous ceux qui s'appuient sur les œuvres de la loi, sont sous la malediction. En effet, il est écrit : Maudit est quiconque ne persévère pas dans tout ce qui est écrit au livre de la loi.

11. Et il est évident que nul n'est justifié devant Dieu par la loi, puisque : Le juste vit de la foi.

*Quia ex fide justificat...* L'emploi du temps présent est à remarquer. Avant même d'instituer la loi mosaïque, Dieu avait décidé que la foi serait la base et la source de la justification. — *Gentes.* Les Juifs aussi, assurément; mais il est fait une mention spéciale des païens, parce que c'était d'eux surtout qu'il était question dans la controverse avec les judaïsants. — *Prænuntiavit.* Dans le grec : προευγγελισατο, « antea evangelizavit ». C'était, en effet, une bonne nouvelle qui était donnée d'avance à Abraham pour les Gentils dans cet oracle très bref, mais très expressif, *benedicentur... omnes.*, puisqu'il renferme en abrégé toutes les bénédictions apportées par le Messie. Il est cité librement d'après Gen. xii, 3; comp. Gen. xviii, 18. — *In te* : dans la personne même d'Abraham, en vertu de sa paternité. Mais, comme les païens ne descendaient pas du saint patriarche selon la chair, c'est en imitant sa foi qu'ils devenaient ses fils et qu'ils étaient justifiés comme lui. C'est pourquoi l'apôtre conclut en disant : *Igitur qui ex fide...* (vers. 9).

10-11. Le Christ nous a délivrés de la malediction de la loi. — *Quicumque enim...* Preuve que les seuls croyants seront bénis en Abraham, c.-à-d., justifiés devant Dieu. Si la bénédiction promise par le Seigneur ne leur était pas exclusivement destinée, il faudrait dire qu'elle concernait les observateurs de la loi (*qui... ex operibus...*), la postérité charnelle du patriarche, les Juifs; or cela est impossible, puisque ceux-ci sont placés sous le coup d'une perpétuelle malediction (*sub maledicto...*), ce qui est tout à fait l'opposé de la bénédiction céleste. — *Scriptum est...* Au Deutéronome, xxvii, 26. La citation est faite librement d'après les LXX. Les mots *permanserit in omnibus... ut faciat ea* portent l'idée principale; en effet, il était impossible d'accomplir toujours et intégralement les prescriptions de la loi mosaïque, qui savait commander et commander encore, sans toutefois fournir les secours nécessaires pour obéir sans cesse. Cf. Act. xv, 10; Rom. iii, 20; iv, 15, etc. — *Quoniam autem...* (vers. 11). L'argumentation redevient positive. L'Écriture sainte, après avoir dit négativement : Maudit soit celui qui ne fait pas..., et montré ainsi que la loi est incapable

de justifier, affirme en termes très explicites par le prophète : *Justus ex fide...* Cf. Hab. ii, 4. Sur ce texte, voyez Rom. i, 17 et le commentaire; il est également cité Hebr. x, 27. Il forme ici la majeure d'un syllogisme dont la mineure se trouve au vers. 12; la conclusion anticipée forme la première moitié du vers. 11. — Les mots *apud Deum* précisent la nature de la justification que la loi ne saurait procurer : c'est la justification intérieure et proprement dite, celle par laquelle l'homme plaît à Dieu. — *Iex... non ex fide* (vers. 12). La loi ne se base pas sur la foi et ne s'inquiète point par elle-même des dispositions intérieures; elle demande des actes, l'obéissance. — *Sed : Qui fecerit...* Saint Paul donne de nouveau la parole à la Bible, pour exprimer plus fortement sa pensée. Il cite cette fois (encore sans aucune formule d'introduction, parce qu'il suppose le passage connu de ses lecteurs) un texte du Lévitique, xviii, 5. Comp. Rom. x, 5. Le mot principal est *fecerit*. Les pronoms *ea* et *illis* se rapportent aux commandements divins. — *Christus...* (vers. 13). Faisant un pas de plus dans son raisonnement, saint Paul indique par quel prodige du divin amour tous les hommes, Juifs et Gentils, ont été délivrés de la malediction prononcée par la loi, afin d'avoir part à la vraie justification. Les Juifs sont représentés par les mots *nos redemit de...*, qui supposent des hommes placés directement sous le joug et la malediction de la loi; il est nommément question des païens au vers. 14. — *Redemit.* Le prix de ce rachat a été le sang de l'Homme-Dieu. Cf. I Petr. i, 18-19; Apoc. v, 9, etc. C'est ce que dit saint Paul en termes particulièrement énergiques : *factus... maledictum* (l'abstrait a plus de force que le concret « maledictus »). Le Christ s'est substitué à nous (*pro nobis*) pour porter la malediction suspendue sur nos têtes. — Un autre texte biblique, Deut. xxi, 23, cité librement d'après les LXX, démontre la vérité de cette assertion. Dans le passage auquel il est emprunté, l'ordre est donné d'attacher à une potence le cadavre de tout Israélite condamné à périr par le glaive ou la lapidation; mais on devait enlever le corps avant la nuit, parce que sa présence prolongée aurait souillé la terre sainte : *maledictus omnis qui...* Jésus-

12. Or la loi ne s'appuie pas sur la foi ; mais : Celui qui observera les commandements, aura la vie par eux.

13. Le Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous ; car il est écrit : Maudit est quiconque est pendu au bois ;

14. afin que la bénédiction d'Abraham fût communiquée aux gentils par le Christ Jésus, et que nous reçussions par la foi l'Esprit qui avait été promis.

15. Mes frères (je parle à la manière des hommes), quand le testament d'un homme est en bonne forme, personne ne peut l'annuler ou n'y ajoute *quoi que ce soit*.

16. Or, les promesses ont été faites

12. Lex autem non ex fide ; sed : Qui fecerit ea, vivet in illis.

13. Christus nos redemit de maledicto legis, factus pro nobis maledictum, quia scriptum est : Maledictus omnis qui pendet in ligno ;

14. ut in gentibus benedictio Abrahamæ fieret in Christo Jesu, ut pollicitationem Spiritus accipiamus per fidem.

15. Fratres (secundum hominem dico), tamen hominis confirmatum testamentum nemo spernit, aut superordinat.

16. Abrahamæ dictæ sunt promissiones,

Christ, étant mort sur la croix, tombait directement sous cette malédiction. — *Ut in gentibus...* (vers. 14). Nous apprenons ici, dans deux propositions parallèles, le but que le Sauveur avait en vue lorsqu'il subit ainsi la mort. Par son sacrifice du Calvaire il mit fin non seulement à la malédiction de la loi, mais à la loi elle-même, puisqu'elle cessa d'être une condition de salut pour les Juifs. En même temps, il renversa le mur de séparation qui était dressé entre Israël et les païens (cf. Eph. II, 14 et ss.), de sorte que ces derniers peuvent aussi participer aux bénédictions promises à Abraham, c.-à-d. à la justification par la foi (*ut... benedictio Abrahamæ...*; comp. le vers. 9). Les Juifs et les Gentils furent donc admis à recevoir de la même manière l'Esprit de Dieu (*pollicitationem Spiritus* équivalait à « promissum Spiritum » ; l'abstrait pour le concret). L'apôtre condensé pour ainsi dire dans cette effusion de l'Esprit-Saint toutes les grâces et tous les privilèges accordés aux chrétiens. Nous sommes ainsi ramenés au vers. 2 : Paul a dûment prouvé aux Galates qu'ils ont reçu l'Esprit divin et ses dons *per fidem*, et non pas en pratiquant les œuvres de la loi juive. Il passe maintenant à une autre série de pensées.

§ II. — On est mineur sous la loi, on devient majeur par la foi et le christianisme. III, 15-29.

Comme on le voit par le récit de la Genèse, chap. XII et ss., la bénédiction promise à Abraham et à ses descendants avait pour base l'alliance que le Seigneur avait contractée avec ce saint personnage. Mais, se demande maintenant saint Paul, répondant à une objection tacite, cette alliance n'a-t-elle pas été rompue par l'institution de la loi mosaïque, venue plus tard ? Nullement ; car, bien loin d'abroger les anciennes promesses, la loi en a au contraire hâté l'accomplissement final. Le peuple de Dieu ressemblait à un enfant mineur ; il avait besoin d'une tutelle jusqu'à ce qu'il devint majeur grâce au Christ, et capable de recevoir et de gérer l'héritage promis. Cette tutelle lui a été procurée par

la théocratie mosaïque jusqu'à la venue du Messie ; mais alors la loi disparut, son rôle étant achevé.

1° Les promesses faites à Abraham n'ont pas été annulées par la loi. III, 15-18.

15. Le caractère inaliénable d'un testament. — La vive émotion qui agitait l'apôtre au début de ce chapitre est maintenant calmée ; aussi peut-il ouvrir ce nouvel argument par une apostrophe aimante : *fratres*. — La formule *secundum hominem dico*, qui lui était assez familière (cf. Rom. III, 5 ; I Cor. III, 3 ; IX, 8 ; XV, 32, etc.), a pour but d'excuser le rapprochement qui va être fait entre une coutume humaine et des choses divines. — La particule *tamen*, qui devrait régulièrement précéder le verbe « spernit », a été mise en avant à dessein, pour appuyer sur l'idée. — *Hominis... testamentum*. Les interprètes se sont de tout temps divisés au sujet du mot διαθήκη, auquel les uns donnent la signification de testament, comme fait notre Vulgate, tandis que les autres le traduisent par contrat, traité. La différence entre les deux opinions n'a rien d'essentiel ; mais nous préférons la première, qui est favorisée par saint Paul lui-même, puisqu'il parle d'héritage au vers. 18. D'ailleurs, les promesses du Seigneur à Abraham n'avaient pas la forme d'un contrat proprement dit. — *Confirmatum*. Le grec κεχυρωμένη désigne un testament qui a été officiellement reconnu comme authentique. Un document de ce genre est respecté de tous ; personne ne songe à l'annuler (c'est le sens du grec ; *spernit* ne dit pas assez), ou à le modifier en y ajoutant des clauses nouvelles (*superordinat*).

16-18. Les promesses faites à Abraham sont pareillement inaliénables. L'apôtre passe à l'application de sa comparaison. — *Abrahamæ dicæ .. promissiones* (αἱ ἐπαγγελίαι, avec l'article : les promesses bien connues). C'est ici la mineure d'un nouveau syllogisme, dont le vers. 15 contient la majeure et le vers. 17 la conclusion. Si la volonté d'un testateur, lorsqu'elle est en due forme, est respectée de tous et a force de loi, à plus forte raison cela doit-il être le cas pour

et semini ejus. Non dicit : Et seminibus, quasi in multis; sed quasi in uno : Et semini tuo, qui est Christus.

17. Hoc autem dico, testamentum confirmatum a Deo, quæ post quadringentos et triginta annos facta est lex, non irritum facit ad evacuandam promissionem.

18. Nam si ex lege hereditas, jam non ex promissione. Abrahamæ autem per repromissionem donavit Deus.

à Abraham, et à sa postérité. Il ne dit pas : Et à ses postérités, comme *s'il s'agissait* de plusieurs; mais *il dit*, comme *parlant* d'un seul : Et à ta postérité, qui est le Christ.

17. Voici ce que je veux dire : Dieu ayant conclu une alliance en bonne forme, la loi, qui a été donnée quatre cent trente ans après, n'a pu la rendre nulle, ni abroger la promesse.

18. Car si c'est par la loi qu'est donné l'héritage, ce n'est donc plus par la promesse. Or, Dieu l'a donné à Abraham par une promesse.

la volonté de Dieu. — Les mots *et semini ejus* ajoutent beaucoup à la valeur de l'argument. Ce n'est pas seulement à Abraham que furent promises les bénédictions divines, mais à toute sa race; lui mort, la promesse n'a donc pas pris fin, mais elle a passé à sa postérité. — *Non dicit* (à savoir, Dieu)... L'apôtre s'arrête un instant, d'une manière incidente, au texte même de la promesse, pour montrer que celle-ci était nettement déterminée dans la pensée de Dieu, et « spécifiquement évangélique », puisque finalement elle concernait la personne du Messie, le dernier et le plus glorieux des descendants directs d'Abraham. — *Quasi in multis* (ἐπὶ πολλῶν, « de multis »). C.-à-d., comme s'il eût voulu parler de descendants nombreux. — *Quasi in uno* (ἐφ' ἑνός, « de uno ») : montrant qu'il n'était question que d'un seul individu. — *Et semini tuo*. En citant ces mots, saint Paul avait évidemment en vue quelque promesse de Dieu à Abraham dans laquelle ils étaient employés à la lettre. C'est le cas pour deux d'entre elles, Gen. xiii, 15 et xvii, 8 (non pour la plus importante de toutes, Gen. xxii, 18, où on lit : « In semine tuo »). Il est vrai qu'elles se rapportent directement au don de la terre promise; mais cette contrée était le type des faveurs de tout genre que Dieu réservait à la postérité spirituelle du père des croyants. Cf. Hebr. iv, 1 et ss. — *Qui est Christus*. Parole profonde, qui ramène à une admirable unité les promesses faites à Abraham par le Seigneur. Mais le Christ ne va pas sans son Église, et il est le chef de l'humanité régénérée; quiconque lui adhère par la foi et l'amour participe donc, grâce à lui, à la promesse et à la bénédiction divine reçue par Abraham. — *Hoc... dico...* (vers. 17). Paul revient à son raisonnement, un instant interrompu par son intéressante glose du vers. 16<sup>b</sup>, et il en donne la conclusion. — *Confirmatum a Deo*. Dans le grec : προκεκυρωμένῃν, ratifié antérieurement (comp. le vers. 15); d'après le contexte, avant l'institution de la loi mosaïque. C'est par un serment que Dieu daigna confirmer ses promesses. Cf. Gen. xxii, 16. — *Quæ post quadringentos et...* La pensée est très claire. Les promesses faites par Dieu à Abraham étaient entièrement indépendantes de la loi, puisque celle-

ci n'existait pas encore lorsqu'elles eurent lieu; comment donc pourrait-on supposer que, longtemps après, à l'époque de Moïse, le Seigneur les aurait annulées, simplement parce qu'alors il fonda une institution transitoire, qui devait en préparer la réalisation? — Le chiffre de 430 ans est celui que nous lisons aussi dans l'Exode, xii, 40 (la Genèse, xv, 13 et les Actes, vii, 4, disent 400 ans en nombre rond). Sur la manière de supputer ces années, voyez notre commentaire de Gen. xv, 13. Il est vrai que, dans l'Exode, elles marquent directement la durée du séjour des Hébreux en Égypte; mais ce fait n'implique nullement, comme on l'a prétendu parfois, une erreur chronologique de la part de saint Paul : en mentionnant le chiffre pour ainsi dire officiel de 430 ans, il veut surtout montrer qu'entre Abraham et la loi mosaïque il s'écoula au moins ce nombre d'années. L'expression revient donc à celle-ci : Après de très longues années. Sur ce point délicat, mais très secondaire ici, voyez les commentaires de Calmet, Palmieri, Cornely, *h. l.* Quoi qu'il en soit, « magnitudo intervalli auget promissionis auctoritatem. » — *Non irritum facit ad...* La loi, quoique venue après la promesse, n'avait aucun pouvoir pour l'abolir, celle-ci ayant été faite sans condition. — *Nam si...* (vers. 18). Pour rendre son argumentation tout à fait irréfutable, l'apôtre rappelle brièvement que le salut messianique n'est pas un produit de la loi, mais un don entièrement gratuit, accordé à Abraham et à ses descendants en vertu de la promesse divine. — *Hereditas*. Directement, la possession de la terre de Chanaan; puis, dans le sens supérieur de la promesse, la possession des grâces et des biens apportés par le Christ. — *Jam non ex...* Si la vertu de transmettre cet héritage eût passé de la promesse à la loi, au moment où celle-ci fut instituée, la promesse aurait été invalidée et serait devenue vaine. Mais cela n'est pas, puisque, d'après le texte sacré, Dieu a rattaché ses bénédictions à sa promesse, et pas à autre chose, de sorte qu'elles sont de sa part un don absolument gratuit (*donavit, κληροδοσία*). Cf. Rom. iv, 13-16.

2° Le rôle de la loi dans l'économie du salut. III, 19-29.

19-20. Son rôle négatif et transitoire. — *Quia*

19. Pourquoi donc la loi? Elle a été établie à cause des transgressions, jusqu'à ce que vînt la postérité à qui la promesse avait été faite; *cette loi* a été promulguée par les anges et par l'entremise d'un médiateur.

20. Or un médiateur n'est pas *le médiateur* d'un seul; et Dieu est un seul.

21. La loi est-elle donc opposée aux promesses de Dieu? Loin de là! Car s'il avait été donné une loi qui pût produire la vie, la justice viendrait véritablement de la loi.

19. Quid igitur lex? Propter transgressionem posita est, donec veniret semen cui promiserat, ordinata per angelos in manu mediatoris.

20. Mediator autem unius non est; Deus autem unus est.

21. Lex ergo adversus promissa Dei? Absit. Si enim data esset lex quæ posset vivificare, vere ex lege esset justitia.

*igitur...*? Rien de plus naturel que cette question, après l'argumentation qui précède. Si la loi, d'une part, n'a point abrogé les promesses divines, et si, d'autre part, elle est insuffisante à procurer le salut, quel est son but, et pour quel motif Dieu l'a-t-il instituée? — *Propter transgressionem...* A la lettre dans le grec: « transgressionum gratia ». Ces mots ont été interprétés en sens divers. D'après quelques auteurs: pour contenir les passions humaines, et par là-même diminuer le nombre des péchés (saint Jean Chrysostome, saint Jérôme, etc.). Mais le texte signifie plutôt, comme on l'admet généralement: pour provoquer et multiplier les transgressions, de sorte que l'homme comprît mieux sa faiblesse et sa misère, et que la grâce divine se manifestât plus visiblement. Cette interprétation est beaucoup plus en harmonie avec la doctrine habituelle de saint Paul (cf. Rom. III, 20; V, 20; VII, 7, etc.), comme aussi avec l'ensemble de ce passage, qui nous montre la grande infériorité de la loi par rapport à la promesse et à l'évangile. — Au lieu de *posita est*, il faudrait « addita est »; la loi a été surajoutée aux promesses divines. — *Donec veniret...* Ce trait relève le caractère transitoire et temporaire de la loi mosaïque. Elle n'a été donnée que pour un temps, tandis que la promesse devait durer toujours. — Le substantif *semen* a ici le même sens qu'au vers. 16 et désigne le Messie. La loi devait durer jusqu'à sa venue; d'où il suit qu'elle a été abrogée depuis. — *Cui promiserat* (sous-entendu, « Deus »). Plutôt, d'après le grec: « cui promissum fuerat », en vue de qui la promesse avait été faite. — En ajoutant *ordinata per...*, l'apôtre signale une autre raison pour laquelle la loi était inférieure à la promesse. Celle-ci avait été faite directement par Dieu au patriarche Abraham, tandis que celle-là était parvenue aux Hébreux par l'intermédiaire des anges. Sur cette tradition juive, que suit ici saint Paul, voyez Deut. xxxiii, 2, dans le texte grec; Act. vii, 53 et les notes; Hebr. II, 2. — *In manu mediatoris*. Cet autre intermédiaire fut, non pas le Christ, comme on l'a dit parfois, mais Moïse, qui représentait Israël, de même que les anges représentaient Jéhovah. Cf. Ex. xxxi, 18; xxxii, 15; Deut. v, 5; ix, 9, etc. — *Mediator autem...* (vers. 20). Ici, le mot médiateur est pris d'une manière toute générale,

et ne désigne ni Moïse ni Jésus-Christ, mais un intermédiaire quelconque. L'apôtre confirme par une sorte de sentence universelle ce qu'il vient de dire par rapport au caractère médiat et indirect de la loi, et à l'origine directe de la promesse. Sa pensée est très vraisemblablement celle-ci: La notion même de médiateur suppose au moins deux parties contractantes; il n'y a pas de médiateur possible lorsqu'il n'existe qu'une personne, qu'un parti (*unius non est*). Au Sinaï, comme l'a dit le vers. 19, il a donc fallu un médiateur. Mais il n'en a pas été ainsi pour la promesse: Dieu l'a faite sans intermédiaire, elle émane de lui seul (*Deus... unus est*). Il en a pris pour lui toutes les obligations, et l'on peut compter qu'il les accomplira, parce qu'il est infiniment bon et fidèle. Cette explication est simple, naturelle, et s'adapte fort bien à la suite du raisonnement. Et pourtant, elle est loin d'être communément admise; bien plus, on a donné plus de quatre cents interprétations de ce petit verset, parce qu'« on a ajouté toutes sortes de substantifs au génitif *unius*, parce qu'on n'a pas compris pourquoi l'apôtre parle de l'unité de Dieu, parce qu'on a diversement rétabli la liaison avec ce qui précède et ce qui suit », etc. Voyez les grands commentaires. Sans doute, Jésus-Christ nous est présenté dans l'épître aux Hébreux (VIII, 6; IX, 15; XII, 24; cf. I Tim. II, 5) comme le médiateur de la nouvelle alliance, mais d'une autre manière que Moïse l'avait été pour l'ancienne; d'ailleurs, le Christ est Dieu et ne fait qu'un avec son Père.

21-24. Le but positif de la loi: elle était destinée à conduire les hommes au Christ. — *Lex... adversus...*? L'apôtre prévient une objection. Si la loi est venue s'ajouter à la promesse, en imposant des conditions onéreuses que celle-ci n'avait pas exigées, ne la contredit-elle pas? — Saint Paul rejette avec horreur une pareille conclusion, qui supposerait en Dieu du changement et de l'infidélité: *Absit!* Cf. II, 17. Puis il prouve son assertion par un argument « ab effectu ad causam »: *Si enim data...* Si la loi était vraiment capable d'arracher l'homme à la mort que produit le péché et de lui rendre la vie surnaturelle (*vivificare*), elle pourrait par là même procurer la justification (*justitia*), et dans ce cas elle serait contraire à la promesse, qu'elle aurait abolie. Mais il n'en est pas ainsi,

22. Sed conclusit Scriptura omnia sub peccato, ut promissio ex fide Jesu Christi daretur credentibus.

23. Prius autem quam veniret fides, sub lege custodiebamur conclusi, in eam fidem quæ revelanda erat.

24. Itaque lex pædagogus noster fuit in Christo, ut ex fide justificemur.

25. At ubi venit fides, jam non sumus sub pædago :

26. omnes enim filii Dei estis per fidem quæ est in Christo Jesu.

22 Mais l'Écriture a tout renfermé sous le péché, afin que la promesse fût réalisée, pour les croyants, par la foi en Jésus-Christ.

23. Or, avant que vint la foi, nous étions enfermés sous la garde de la loi, en attendant cette foi qui devait être révélée.

24. Ainsi la loi a été notre précepteur dans le Christ, pour que nous fussions justifiés par la foi.

25. Mais, la foi étant venue, nous ne sommes plus soumis au précepteur ;

26. car vous êtes tous enfants de Dieu par la foi en Jésus-Christ.

comme le déclare énergiquement le vers. 22 : *sed conclusit Scriptura...* Ici encore (cf. vers. 8), l'Écriture sainte est personnifiée. Elle est censée avoir enfermé, emprisonné, non pas seulement



Ancienne clef romaine.

tous les hommes, mais toutes choses (*omnia*, τὰ πάντα), la création entière, dans un édifice où le péché régnerait en maître absolu. Cf. Rom. VIII, 20 et ss. Manière de dire que l'Écriture, cette autorité infaillible, affirme par de nombreux témoignages l'universalité du péché. Voyez Rom. III, 10-18. Elle reconnaît donc formellement que, sous le régime de l'ancienne alliance, aussi longtemps que subsista la loi, la justification et la vraie vie spirituelle n'étaient pas possibles. — *Ut promissio...* Intention que Dieu s'était proposée en manifestant ainsi par la loi la culpabilité de tous les hommes : il voulait les porter à rechercher le salut sur la seule voie où il l'avait placé, c.-à-d., dans la foi en Jésus-Christ (*ex fide... daretur*). Les mots *Jesu Christi* sont au génitif de l'objet. Le participe *credentibus* insiste sur cette condition du salut. — *Prius autem...* (vers. 23). L'apôtre continue d'indiquer quels étaient les rapports de la loi et de la foi. — *Veniret fides*. C.-à-d., la foi objective, l'évangile ou le christianisme. Il s'agit donc de la période légale, par opposition à l'époque où la foi devait prévaloir. Par conséquent : avant l'avènement de Jésus-Christ. — *Sub lege custodiebamur*. Le verbe grec *φρουρεῖν* signifie : garder quelqu'un à vue, de crainte qu'il ne s'échappe. La loi est comparée à un tyran qui tient ses sujets enfermés et qui les surveille rigoureusement. En effet, par ses prescriptions multiples, elle les liait et les retenait prisonniers, les empêchant de s'échapper. Il est vrai que c'était pour leur bien : *in eam fidem quæ...* Elle les préservait ainsi de nombreux péchés, et

les préparait à accepter, au temps voulu, la rédemption messianique, qui était rattachée exclusivement à la foi, comme il a été dit plus haut. — *Itaque lex...* (vers. 24). Conclusion naturelle de ce qui précède. Le but de la loi mosaïque ne pouvait pas être plus heureusement défini : pour les Juifs, elle fut *pædagogus*, non pas *in Christo*, comme traduit imparfaitement la Vulgate, mais « in Christum » (εἰς Χριστόν). Chez les Grecs et les Romains le pédagogue était habituellement un esclave, qui accompagnait partout les enfants de son maître pour les protéger de tout accident, et qui leur apprenait en outre les éléments de la lecture et de l'écriture, jusqu'à ce qu'on les plaçât entre les mains des maîtres proprement dits. La loi avait rempli un rôle semblable à l'égard d'Israël, le gardant sévèrement et soigneusement, lui enseignant les principes de la vérité morale et religieuse, et en tout cela le conduisant au grand Maître, le Christ. — *Ut ex fide...* Comme il a été dit à la fin du vers. 23.

25-29. Le chrétien est délivré de la tutelle de la loi. — *At ubi venit...* C'est la nouvelle période qui commence. Comp. le vers. 23<sup>a</sup>. — *Jam non... sub...* puisque le pédagogue en question, la loi, ne devait garder l'enfant que jusqu'à l'ère de la foi. — *Omnes enim...* Dans les trois derniers versets, saint Paul avait parlé à la première personne du pluriel, parce qu'il s'identifiait avec les Juifs, auxquels il s'adressait directement. Il revient maintenant à la seconde personne, parce qu'il a en vue tous les chrétiens de Galatie, qui étaient en grande majorité issus du paganisme. — *Filii*. Dans le grec, υἱοί, par opposition au mot παῖς, enfant, qui entre dans la composition du substantif pédagogue (παιδαγωγός). L'enfant a grandi et n'a plus besoin de tutelle ; le voici maintenant fils adoptif de Dieu, fils majeur et libre, qui peut jouir de tous ses droits. — *Per fidem quæ...* Manière dont s'est produite cette émancipation. — *Quæ est in Christo...* : la foi dont Jésus-Christ est l'objet. Le grec n'a pas l'équivalent des mots « quæ est », de sorte que la formule « in Christo Jesu » peut être regardée comme une explication de « filii Dei estis » : Vous êtes des fils

27. En effet, vous tous qui avez été baptisés dans le Christ, vous avez été revêtus du Christ.

28. Il n'y a plus ni Juif ni Gentil ; il n'y a plus ni esclave ni libre ; il n'y a plus ni homme ni femme : car tous vous êtes un en Jésus-Christ.

29. Que si vous êtes au Christ, vous êtes donc la postérité d'Abraham, héritiers en vertu de la promesse.

27. Quicumque enim in Christo baptizati estis, Christum induistis.

28. Non est Judæus, neque Græcus ; non est servus, neque liber ; non est masculus, neque femina : omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.

29. Si autem vos Christi, ergo semen Abrahæ estis, secundum promissionem heredes.

de Dieu grâce à votre union avec Jésus-Christ, union produite par la foi. — *Quicumque enim...* (vers. 27). Développant cette pensée, saint Paul explique davantage comment les Galates ont

les situations très variées de la vie créent entre les hommes ordinaires disparaissent pour eux. L'apôtre mentionne, par manière d'exemple, les grandes différences de religion et de nationalité



Pédagogue assis à droite) qui a conduit un enfant auprès de ses professeurs d'écriture et de musique. (D'après un vase peint.)

acquis la haute dignité de fils de Dieu. C'est par le baptême, qui, les arrachant à la race corrompue du premier Adam, les a pour ainsi dire incorporés au second Adam, le Christ. Au lieu de *in Christo baptizati*, il faudrait, d'après le grec, « *in Christum*, » à l'accusatif du mouvement : Vous avez été baptisés de façon à appartenir au Christ. En effet, on se consacre entièrement à Jésus-Christ lorsqu'on reçoit le baptême. D'autre part, le Sauveur transforme en lui-même, par une union qui fait de lui et des croyants une seule personne morale, tous ceux qui se livrent ainsi à lui : c'est ce que signifie l'admirable métaphore *Christum induistis*. Un chrétien change donc de nature sous le rapport spirituel ; il devient un nouvel homme, un autre Jésus-Christ. Cf. Rom. xii, 14 ; II Cor. vi, 17 ; Eph. iv, 24 ; Col. iii, 9, etc. — *Non est...* (vers. 28). C'est la conséquence de la communion qui existe entre tous les chrétiens, ainsi transformés en Jésus-Christ ; les différences que

(*non... Judæus, neque Græcus* ; deux peuples aux antipodes l'un de l'autre), de condition sociale (*non... servus, neque liber* ; un abîme séparait aussi l'esclave de l'homme libre), même de sexe (*non... masculus, neque femina*). « L'unité devient telle, que les individus de toute origine forment un seul grand corps », dont Jésus-Christ est le chef, et dont ils sont les membres : *omnes enim... unum...* Au lieu du neutre, le grec emploie le masculin, εἷς, d'après la leçon la mieux garantie : un seul homme, le Christ, dans lequel toutes les autres individualités sont comme confondues. — *Si autem vos...* (vers. 29). Conclusion de tout ce paragraphe. Si tous les chrétiens ne constituent avec le Christ qu'un seul organisme spirituel, ils sont par là même comme lui *semen Abrahæ*, la postérité en vue de laquelle avaient été faites les promesses (comp. le vers. 16) ; ils sont donc les héritiers légitimes de ces promesses (*secundum promissionem...*).

## CHAPITRE IV

1. Dico autem, quanto tempore heres parvulus est, nihil differt a servo, cum sit dominus omnium;

2. sed sub tutoribus et actoribus est, usque ad præfinitum tempus a patre.

3. Ita et nos, cum essemus parvuli, sub elementis mundi eramus servientes.

4. At ubi venit plenitudo temporis,

1. Or je dis : Tant que l'héritier est enfant, il ne diffère en rien d'un esclave, quoiqu'il soit le maître de tout ;

2. mais il est sous des tuteurs et des curateurs, jusqu'au temps marqué par le père.

3. Ainsi nous-mêmes, lorsque nous étions enfants, nous étions sous l'esclavage des rudiments du monde.

4. Mais, lorsque fut venue la plénitude

§ III. — *On est esclave sous la loi, on devient libre grâce à la foi.* IV, 1-31.

Saint Paul envisage sous un autre aspect les relations du judaïsme et du christianisme. Les Juifs, placés sous le joug très rude de la loi et poussés par la crainte, se tenaient devant Dieu comme des esclaves en face de leur maître; au contraire, les chrétiens, délivrés de la loi par Jésus-Christ et unis à Dieu par l'amour que l'Esprit-Saint excite dans leurs cœurs, sont en présence de la divinité comme des fils devant un père, et ils jouissent d'une douce liberté.

1° Le Christ nous a délivrés de l'esclavage de la loi. IV, 1-7.

Ce passage se rattache d'une manière étroite aux lignes précédentes, dont il développe la pensée principale (comp. III, 25).

CHAP. IV. — 1-2. Une comparaison. — *Dico autem.* Petite formule d'introduction. Cf. v, 16, etc. — *Quanto tempore heres...* La comparaison est facile à saisir. Il s'agit d'un enfant encore en bas âge (*νήπιος, parvulus*), dont le père est mort (telle est l'hypothèse la plus probable) en lui laissant tous ses biens. Pendant toute la durée de sa minorité, quoiqu'il soit le vrai propriétaire de l'héritage, il est de fait sur la même ligne qu'un esclave (*nihil differt...*), comme le démontre le vers. 2 : *sed sub tutoribus et...* Le substantif *ἐπιτρόπους* désigne en effet les tuteurs proprement dits, tandis que *οἰκονόμους* (*actoribus*) représente les administrateurs du patrimoine. — *Usque ad præfinitum...* Selon quelques interprètes, saint Paul ferait ici allusion à une coutume spéciale des Galates, qui conférerait au père le droit de fixer l'âge auquel son fils entrerait en jouissance de l'héritage qu'il lui léguait (voyez César, *de Bello Gall.*, vi, 19); mais l'existence d'une telle coutume est insuffisamment démontrée. Il est plus probable que l'expression doit être prise dans un sens très général : jusqu'à l'époque déterminée communément pour la majorité de l'héritier. L'apôtre « ne songe ici qu'à l'application qu'il va faire de sa comparaison : savoir, que Dieu, auteur de la loi mosaïque, en avait marqué d'avance la durée. »

3-7. Interprétation de l'allégorie. — *Ita et nos.* Ce pronom désigne directement et spécialement les Juifs convertis au christianisme. Comp. III, 23-25. — *Cum... parvuli* (*νήπιτοι*). Cette proposition correspond à « *quanto tempore... parvulus...* » du vers. 1. L'ancienne alliance, par rapport à la nouvelle, était donc un temps d'enfance et de minorité. Les Juifs avaient en perspective un riche patrimoine, mais ils n'en jouissaient pas encore. — *Sub elementis... servientes.* De même que l'enfant proposé comme exemple était « *sub tutoribus...* ». L'expression « les éléments du monde » (*τὰ στοιχεῖα τοῦ κόσμου*) représente ici, comme dans l'épître aux Colossiens, II, 8 et 20, le judaïsme avec ses institutions et ses rites, qu'elle caractérise « comme quelque chose d'imparfait, de préalable, de rudimentaire, quelque chose qui n'était calculé que pour ce monde-ci et ses besoins provisoires et passagers, » comme l'A B C religieux par lequel l'humanité devait être préparée à la science évangélique. — *At ubi venit...* (vers. 4). Jésus nous a délivrés de l'état de servitude décrit plus haut. — *Plenitudo temporis* (*τὸ πλήρωμα τοῦ χρόνου*) est une de ces étonnantes locutions qui abondent dans les écrits de saint Paul. Cf. I Cor. x, 11; Eph. I, 10, etc. Dieu avait fixé, dans ses conseils éternels, le temps où la religion juive prendrait fin et ferait place au christianisme. L'apôtre se figure ce temps comme une mesure que les années devaient remplir, en s'écoulant une à une; quand l'heure voulue du Seigneur fut arrivée, ce fut la plénitude des temps, l'équivalent du « *tempus præfinitum...* » (cf. vers. 2). C'est donc avec le Christ qu'a commencé l'ère véritable, à laquelle on ramène à bon droit tout ce qui s'est passé soit auparavant, soit depuis, dans l'histoire du genre humain. — *Misit Deus...* D'après toute la force du grec : Dieu envoya d'auprès de lui (*ἐξαπέστειλεν*, verbe doublement composé). Cette mission du Fils dans le temps suppose donc qu'il partageait de toute éternité la vie et l'essence de son Père. Cf. Joan. I, 1 et ss.; III, 16; VIII, 42; X, 34, etc. — *Factum ex muliere.* Telle est la meilleure leçon : *γενόμενον ἐκ γυναικός*. La variante *γεννώμενον*, né



des temps, Dieu a envoyé son Fils, formé d'une femme, assujetti à la loi,

5. pour qu'il rachetât ceux qui étaient sous la loi, pour que nous reçussions l'adoption des fils.

6. Et parce que vous êtes fils, Dieu a envoyé dans vos cœurs l'Esprit de son Fils, qui crie : Abba, Père!

7. Ainsi, nul n'est plus esclave, mais fils. S'il est fils, il est aussi héritier par la grâce de Dieu.

8. Mais alors, ne connaissant pas Dieu, vous serviez des êtres qui ne sont point dieux par leur nature.

misit Deus Filium suum, factum ex muliere, factum sub lege,

5. ut eos qui sub lege erant redimeret, ut adoptionem filiorum reciperemus.

6. Quoniam autem estis filii, misit Deus Spiritum Filii sui in corda vestra, clamantem. Abba, Pater!

7. Itaque jam non est servus, sed filius. Quod si filius, et heres per Deum.

8. Sed tunc quidem ignorantes Deum, iis qui natura non sunt dii serviebatis.

(d'une femme), est exacte quant au sens, mais sans valeur sérieuse sous le rapport de la critique, car on ne la trouve que dans un tout petit nombre de manuscrits. « Fait de la femme », expression d'humilité, qui rappelle le « Verbum caro factum est » de saint Jean : le Fils de Dieu a daigné naître d'une femme pour nous sauver. Expression, ajouterons-nous à la suite de plusieurs commentateurs anciens et modernes, qui suppose la naissance virginale du Messie, puisque



Marie et l'Enfant Jésus.

(Fresque du cimetière de Sainte-Domitille.)

sa mère seule est nommée, et qu'il est présenté comme le Fils de Dieu. — *Factum sub lege*. Autre humiliation très profonde. Par son origine juive, Jésus était sous la dépendance de la loi mosaïque, et il lui obéit fidèlement toute sa vie. — *Ut eos qui...*, *ut...* (vers. 5). Le double but de la « mission » du Fils de Dieu est fort bien indiqué dans ces deux propositions parallèles. En se soumettant à la loi, il en a pris sur lui les malédictions, et il en a brisé le joug pour les Juifs (*eos qui sub lege... redimeret*; ἐξαγοράζειν, délivrer moyennant rançon). En naissant d'une femme, il est devenu membre de la race humaine, notre frère à tous, et il nous a élevés nous-mêmes à la dignité sublime de fils de Dieu (*ut adoptionem filiorum...*), fin suprême de l'Incarnation. Assurément nous ne pouvions

être que des fils adoptifs; mais notre filiation divine n'en est pas moins très réelle, puisqu'elle nous donne droit à tous les privilèges attachés au titre de fils. Comp. le vers. 7<sup>b</sup>. — *Quoniam... estis...* (vers. 6). Autre preuve concluante de notre élévation à la dignité d'enfants. — *Misit Deus*. Comme au vers. 4. Cette fois, c'est l'Esprit-Saint qui est envoyé par Dieu le Père, également pour notre plus grand bien. — *In corda vestra* : au plus intime de l'être humain. Plus haut déjà, III, 1 et ss., l'apôtre a fait appel à l'expérience personnelle des Galates et au sentiment très vif qu'ils avaient de posséder l'Esprit de Dieu. — *Clamantem* (κραζων, expression énergique) : *Abba...* Voyez Rom. VIII, 14-17, passage qui est le meilleur commentaire de celui-ci. Une voix intérieure nous dit que Dieu est notre père : nous avons conscience d'être vraiment ses enfants. — *Itaque jam non...* (vers. 7). Conclusion des vers. 4-6. D'après la meilleure leçon du grec, il faut lire εἶ, tu es, au lieu de la troisième personne, *est*. Selon sa coutume assez fréquente, Paul s'adresse tout à coup en particulier à l'un de ses lecteurs, qui représente tous les autres. — *Si filius, et heres...* Cette conséquence résulte de la précédente, puisque tout fils est héritier. L'héritage du chrétien, c'est la participation au salut messianique promis à Abraham. Cf. III, 29. — *Per Deum*. Non par la loi, mais par la miséricorde de celui qui a daigné faire de nous ses enfants.

2° Un grave reproche et une tendre effusion de cœur. IV, 8-20.

Comme en d'autres endroits de ses expositions dogmatiques, saint Paul s'interrompt un instant pour exhorter ses lecteurs, en s'adressant plus directement à leur âme.

8-11. Folie que commettaient les Galates en se soumettant aux pratiques judaïques. — L'apôtre commence par établir un contraste frappant entre leur vie païenne d'autrefois et leur vie chrétienne d'aujourd'hui : *Sed tunc quidem...*, *nunc autem...* Les adverbes « alors » et « maintenant » sont fortement accentués. — *Ignorantes Deum...* C'est le caractère négatif des païens : ils ne connaissent pas Dieu. Cf. Rom. I, 28; I Thess. IV, 5. — Leur caractère positif en découle : *iis qui... non...* Cf. I Cor. X, 20. *Natura* : en réa-

9. Nunc autem cum cognoveritis Deum, immo cogniti sitis a Deo, quomodo convertimini iterum ad infirma et egena elementa, quibus denuo servire vultis?

10. Dies observatis, et menses, et tempora, et annos.

11. Timeo vos, ne forte sine causa laboraverim in vobis.

12. Estote sicut ego, quia et ego sicut vos. Fratres, obsecro vos : nihil me læsistis.

9. Mais maintenant que vous connaissez Dieu, bien mieux, que vous êtes connus de Dieu, comment retournez-vous vers ces pauvres et faibles rudiments, auxquels vous voulez de nouveau vous asservir ?

10. Vous observez les jours, et les mois, et les temps, et les années.

11. Je crains pour vous d'avoir peut-être travaillé en vain parmi vous.

12. Soyez comme moi ; car moi aussi je suis comme vous. Frères, je vous en prie : vous ne m'avez offensé en rien.

lité. — *Serviebatis*. A l'imparfait de la durée. Selon toute la force du grec : « Vous étiez esclaves ». Servitude extrêmement honteuse, surtout si l'on se rappelle quels étaient ces dieux et quel culte leur était rendu. — Grande différence actuellement : *cum cognoveritis...* (vers. 9). Les mots profonds *immo cogniti sitis...* renchérissent sur l'idée ; non seulement les Galates connaissaient le vrai Dieu, mais ils étaient connus de lui comme ses fils, et sa science, tout aimante et pratique, était pour eux la source de grâces sans nombre. Cf. I Cor. VIII, 3 et XIII, 12. — *Quomodo convertimini...?* Jouissant de tels avantages, comment peuvent-ils songer



Astronome prenant des mesures sur une sphère, pour fixer le calendrier. (D'après une pierre gravée.)

à s'en priver volontairement, pour retomber dans un autre genre d'esclavage ? L'apôtre ne peut cacher son douloureux étonnement. — Par les mots *infirma... elementa* il désigne encore (voyez les notes du vers. 3) les observances judaïques, très faibles, en réalité, puisqu'elles étaient incapables de donner la vraie vie (cf. Hebr. VII, 18), et très pauvres (*egena*), puisqu'elles étaient simplement l'ombre des biens futurs. — *Quibus denuo antea* » *servire...* Non que les Galates eussent pour la plupart été des prosélytes juifs avant de devenir chrétiens, et qu'ils eussent pratiqué une

partie de la loi juive ; saint Paul, en effet, vient de leur rappeler qu'ils vivaient dans le paganisme le plus complet avant leur conversion. Le trait « de nouveau » porte donc spécialement sur le verbe « servir » (*δοιλεῦσαι*) : être païen, c'est être esclave ; se soumettre à la loi mosaïque, c'est accepter un autre genre d'esclavage. — *Dies observatis...* (vers. 10). L'apôtre signale les pratiques juives adoptées déjà par les Galates. Elles concernaient la célébration des fêtes religieuses. — *Dies* : le sabbat, les nouvelles lunes et les autres jours de fête. — *Menses* : le premier et le septième mois de l'année juive (*nisan* et *tišri*), auxquels on attachait une importance particulière. — *Tempora* : les octaves de la Pâque, de la Pentecôte et de la fête des Tabernacles. — *Annos* : les années sabbatiques (chaque septième année) et jubilaires (chaque cinquantième année). — *Timeo vos* (vers. 11). C.-à-d., J'ai peur pour vous. — *Ne forte sine causa* (en vain, à pure perte)... La conduite des Galates était bien faite pour inspirer cette crainte à l'apôtre : s'ils abandonnaient en partie le Christ, ses rudes labeurs parmi eux auraient été vains.

12-20. Dans un épanchement tout cordial, Paul exhorte les chrétiens de Galatie à lui conserver leur ancienne affection, et à demeurer fidèles à son enseignement. Le ton, qui avait été presque constamment sévère depuis le début de la lettre, devient doux, aimable, insinuant, dans cette petite digression, qui nous fait lire au fond de son cœur, et qui, en faisant vibrer les meilleures fibres de l'âme des Galates, ne dut pas peu contribuer à les persuader. — *Estote* (d'après le grec : devenez) *sicut...* Par conséquent, laissez-là les pratiques judaïques, comme j'y ai renoncé moi-même. — *Et ego sicut...* C.-à-d. : Je suis maintenant comme vous ; quoique né sous la loi, je lui suis devenu aussi étranger que vous l'étiez vous-mêmes par votre naissance. Cf. I Cor. IX, 20 ; Phil. III, 5-7. — *Fratres...* Au lieu de donner un ordre, l'apôtre implore avec tendresse : *obsecro vos*. Je vous conjure de faire ce que je vous demande. — *Nihil me læsistis*. Ce trait se rapporte aux relations antérieures des Galates avec saint Paul ; bien loin de l'offenser ils l'avaient au contraire, comme il va le dire expressément, entouré des marques de leur obéissance et de leur attachement. Ils ne doivent donc pas

13. Vous savez que je vous ai annoncé autrefois l'évangile dans l'infirmité de la chair; et que l'épreuve à laquelle vous mettais ma chair

14. ne vous a inspiré ni mépris ni dégoût; mais vous m'avez reçu comme un ange de Dieu, comme le Christ Jésus.

15. Où est donc votre bonheur d'alors? Car je puis vous rendre témoignage que, s'il eût été possible, vous vous seriez arraché les yeux, pour me les donner.

16. Suis-je donc devenu votre ennemi, en vous disant la vérité?

17. Ils sont zélés pour vous, mais non d'un bon zèle; ils veulent vous séparer de moi, afin que vous soyez zélés pour eux.

18. Il est bon que vous ayez toujours du zèle pour le bien, et non pas seulement lorsque je suis présent parmi vous.

13. Scitis autem quia per infirmitatem carnis evangelizavi vobis jampridem; et tentationem vestram in carne mea

14. non sprevisitis, neque respuistis; sed sicut angelum Dei excepistis me, sicut Christum Jesum.

15. Ubi est ergo beatitudo vestra? Testimonium enim perhibeo vobis quia, si fieri posset, oculos vestros eruissetis, et dedissetis mihi.

16. Ergo inimicus vobis factus sum, verum dicens vobis?

17. Æmulantur vos non bene; sed excludere vos volunt, ut illos æmulemini.

18. Bonum autem æmulamini in bono semper, et non tantum cum præsens sum apud vos.

craindre qu'il s'irrite trop contre eux, mais s'approcher de lui avec confiance. — *Scitis autem...* (vers. 13). Revenant sur les circonstances de son premier séjour parmi eux, il en signale une qui était de nature à les éloigner de lui, mais qui n'avait pu empêcher leur dévouement: *per infirmitatem... evangelizavi...* (au lieu de *jampridem*, il faudrait: la première fois; allusion à la première visite de Paul aux Galates). La plupart des anciens commentateurs pensent que l'apôtre appelle « infirmité de la chair » les persécutions qu'il eut alors à subir. Selon presque tous les interprètes modernes et contemporains, c'eût été plutôt une maladie pénible, dont saint Paul aurait souffert tandis qu'il était en Galatie, et ce sentiment nous paraît plus probable, à cause des mots *in carne mea*. En toute hypothèse, ce fut là une épreuve, une tentation pour la foi des Galates (*tentationem vestram...*, et non pas « tentationem meam », d'après quelques manuscrits grecs), car, au point de vue naturel et extérieur, l'autorité de l'apôtre se trouvait amoindrie. — *Non sprevisitis, neque respuistis* (vers. 14). Ne pas mépriser, ne pas repousser cette tentation, c'était ne pas tenir compte de l'état d'infirmité physique ou morale dans lequel se trouvait alors le prédicateur. — *Sed sicut...*, *sicut...* Manière très expressive de dire que les Galates accueillirent Paul avec les sentiments d'une foi parfaite et d'un généreux amour. — Depuis lors tout avait changé: *Ubi est ergo...* (vers. 15). D'après toute la force du grec: Où est donc votre protestation de bonheur? Les néophytes de Galatie avaient alors hautement proclamé la joie immense qu'ils ressentaient d'avoir été catéchisés par Paul et d'avoir embrassé la foi chrétienne; pourquoil sont-ils moins heureux maintenant? — *Testimonium enim...* Une preuve de leur attachement joyeux:

ils auraient tout donné, tout sacrifié pour leur père bien-aimé. — *Oculos... eruissetis...* est « une locution proverbiale et hyperbolique » pour marquer ce qu'on possède de plus cher. — *Ergo inimicus...* (vers. 16). Leur changement complet de conduite semblait supposer qu'il en était ainsi. — *Verum dicens...* Comparez l'ancien proverbe « Veritas odium parit ». Paul avait dit la vérité aux Galates lorsqu'il leur avait exposé les vrais principes évangéliques, qui condamnaient les œuvres des judaïsants. Peut-être ce trait se rapporte-t-il à son second séjour en Galatie, pendant lequel il s'était aperçu des menées des faux docteurs et de leur triste succès. — C'est à eux qu'il pense, en ajoutant: *Æmulantur vos...* (vers. 17). Ils manifestaient du zèle à l'égard des Galates, c.-à-d. qu'ils cherchaient à obtenir leur amitié, mais avec de mauvaises intentions (*non bene*), uniquement pour les gagner à leurs doctrines et à leur parti. — *Excludere* a le sens de séparer. Les judaïsants, pour arriver plus facilement à leurs fins, travaillaient à séparer les Galates de Paul, en détruisant la bonne harmonie qui régnait entre les fils spirituels et leur père. — *Ut illos æmulemini*: pour que vous ayez aussi du zèle à leur égard; c.-à-d., pour que vous vous attachiez à eux seuls. — *Bonum autem...* (vers. 18). L'apôtre continue de jouer sur le verbe « æmulari ». D'après la Vulgate, c'est une exhortation qu'il adresserait ici à ses lecteurs: Ayez toujours du zèle pour le bien; ou mieux encore, en traitant « bonum » comme un adjectif masculin: Ayez toujours du zèle et de l'affection pour moi, qui suis un bon et fidèle prédicateur de l'évangile. Mais la meilleure leçon du grec est ζηλοῦσθε à l'infinitif passif: être l'objet du zèle des autres, et non ζηλοῦσθε à l'impératif moyen. La signification probable de ce texte un peu obscur est sans doute celle-ci: mériter d'être

19. Filioli mei, quos iterum parturio, donec formetur Christus in vobis.

20. Vellem autem esse apud vos modo, et mutare vocem meam, quoniam confundor in vobis.

21. Dicite mihi, qui sub lege vultis esse, legem non legistis?

22. Scriptum est enim : Quoniam Abraham duos filios habuit, unum de ancilla, et unum de libera.

23. Sed qui de ancilla, secundum carnem natus est ; qui autem de libera, per promissionem.

24. Quæ sunt per allegoriam dicta. Hæc enim sunt duo testamenta : unum

19. Mes petits enfants, pour qui j'éprouve de nouveau les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous !

20. Je voudrais être près de vous en ce moment, et changer de langage ; car je suis en perplexité à votre sujet.

21. Dites-moi, vous qui voulez être sous la loi, n'avez-vous pas lu la loi ?

22. Car il est écrit qu'Abraham eut deux fils, l'un de l'esclave, et l'autre de la femme libre.

23. Mais celui de l'esclave naquit selon la chair ; et celui de la femme libre, naquit en vertu de la promesse.

24. Cela a été dit par allégorie ; car ces femmes sont deux alliances : l'une

recherché par les autres est en soi une chose excellente, mais à la condition que le motif de cette recherche soit bon (*in bono*), et que l'attachement soit lui-même durable (*semper*). Les mots *et non tantum cum...* montrent que les chrétiens de Galatie avaient perdu de leurs bonnes qualités, et que celles-ci étaient bien fragiles, puisqu'elles n'avaient pas survécu au départ de l'apôtre. — *Filioli...* (vers. 19). C'est l'unique endroit où saint Paul emploie ce diminutif plein de tendresse (*τεχνία μου*). Il se compare à une mère, qui aime d'autant plus ses enfants, qu'elle les a mis au monde au milieu de vives souffrances. — *Iterum parturio*. Le premier enfantement spirituel avait eu lieu au moment de la conversion des Galates ; mais ils avaient besoin d'être enfantés une seconde fois au Christ et à la vie chrétienne, puisqu'ils s'en étaient en partie séparés. — *Formetur* (*μορφωθή*). Nous prenons pour ainsi dire la forme du Christ, nous sommes créés à son image, lorsque nous devenons chrétiens. — *Vellem autem...* (vers. 20). Autre trait d'une exquise délicatesse. Paul « sait bien que, dans la conversation intime, on peut donner à la voix l'intonation propre à chaque circonstance et à chaque mouvement de l'âme » ; c'est cela qu'il appelle *mutare vocem*. Cette locution ne signifie donc pas, comme on l'a dit : prendre un langage sévère. — *Quoniam confundor...* Non pas : Vous me couvrez de honte par votre conduite ; mais : Je suis embarrassé à votre sujet ; loin de vous, je ne puis savoir ce que je dois vous dire ou faire pour votre plus grand bien.

3° L'inutilité des observances légales démontrée par la signification typique de l'histoire d'Ismaël et d'Isaac. IV, 21-31.

Reprenant son argumentation interrompue, Paul revient au contraste qu'il avait commencé à établir (comp. les vers. 1-7) entre la liberté que confère l'évangile et l'esclavage sous lequel on est placé par la loi.

21-23. Constatation d'un double fait de l'histoire sainte. — Le vers. 21 sert d'introduction. La question abrupte *dicite...*, *legem non...* s'adresse

à ceux des Galates qui étaient déjà à demi transfuges et qui songeaient à apostasier complètement (*qui vultis*). Paul fait un jeu de mots très ironique en renvoyant à la loi (*legem, τὸν νόμον* avec l'article), au Pentateuque, et par extension à l'Ancien Testament tout entier (cf. Joan. x, 34 ; I Cor. xiv, 21, etc.), des chrétiens qui voulaient se soumettre aux préceptes de la loi (*sub lege... esse*). — *Non legistis?* Dans le grec : N'entendez-vous pas (la loi) ? On la lisait, en effet, dans les assemblées chrétiennes (cf. Act. xv, 21) ; les Galates auraient donc dû la mieux connaître, et savoir qu'elle prédit souvent elle-même sa propre abrogation. — *Scriptum est...* (vers. 22). Ce n'est pas une citation proprement dite que fait ici l'apôtre ; mais il renvoie implicitement aux deux textes Gen. xvi, 15 et xxi, 2, dont le premier mentionne la naissance d'Ismaël, fils de l'esclave Agar, et le second celle d'Isaac, fils de la femme libre, Sara. — *Sed qui de...* (vers. 23). Il y avait une grande différence entre ces deux enfants, indépendamment de la condition de leurs mères. Ismaël était né *secundum carnem*, selon les lois ordinaires de la nature ; Isaac, au contraire, *per promissionem*, en dehors de ces mêmes lois, en vertu de la promesse faite par le Seigneur à Abraham (cf. Gen. xvii, 16, 19 ; xviii, 10), par conséquent d'une manière miraculeuse (Rom. iv, 19 ; Hebr. xi, 11, etc.).

24-31. Explication allégorique de ces faits. — *Quæ sunt per...* Transition. L'écrivain sacré va expliquer le sens complet, le vrai caractère des passages bibliques en question. — *Per allegoriam dicta*. Dans le grec : ἀλληγορούμενα, avec le sens de τυπικῶς λεγόμενα, « per typum dicta ». L'apôtre veut dire que ces passages, outre leur signification historique, littérale, en ont une autre, spirituelle et typique, prophétique. — *Hæc enim...* Le pronom est au féminin dans le grec : αὐται, « hæ » ; ces femmes. — *Sunt duo...* C.-à-d. qu'elles sont les figures et les types des deux alliances, l'ancienne et la nouvelle, la juive et la chrétienne. — *Unum quidem...* Paul, développant cette pensée, indique d'abord, vers. 24<sup>b</sup>, 25, le rapport qui existe entre Agar et l'ancienne

sur le mont Sina, qui enfante pour la servitude, et c'est Agar;

25. car Sina est une montagne d'Arabie, qui correspond à la Jérusalem d'aujourd'hui, laquelle est esclave avec ses enfants.

26. Mais la Jérusalem d'en-haut est libre, et c'est notre mère.

27. En effet, il est écrit : Réjouis-toi,

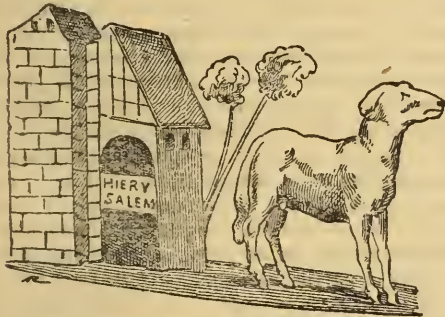
quidem in monte Sina, in servitute generans, quæ est Agar;

25. Sina enim mons est in Arabia, qui conjunctus est ei quæ nunc est Jerusalem, et servit cum filiis suis.

26. Illa autem quæ sursum est Jerusalem, libera est; quæ est mater nostra.

27. Scriptum est enim : Lætare, steri-

alliance; puis, vers. 26-27, le rapport de Sara et de la nouvelle alliance; enfin, vers. 28-31, le rapport des deux fils avec l'héritage. — *In monte Sina* (d'après le grec et les anciens manuscrits de la Vulgate : « a monte Sina »). Telle fut la glorieuse scène où fut instituée la première alliance. Cf. Ex. xxiv, 1 et ss. — *In servitute generans* : parce que tous les hommes qui faisaient partie de cette alliance étaient, par leur naissance même, sous le joug perpétuel de la loi. Cf. III, 23-24; Rom. vi, 14-15; II Cor. III, 14, etc. — *Quæ est...* D'après le grec : « Quod (testamentum) est... »; Agar est (c.-à-d. représente) cette alliance. — *Sina enim...*



Jérusalem figure de l'Église.  
(D'après une ancienne mosaïque.)

(vers. 25). Preuve qu'Agar est réellement le type de l'ancienne alliance. Cette alliance avait eu son origine au mont Sinaï, lequel est situé *in Arabia*, dans l'Arabie Pétrée (*Atl. géogr.*, pl. v). Or, Agar est précisément par Ismaël la souche des Arabes, des Agaréniens, etc. (cf. Gen. xxv, 12 et ss.; Ps. LXXXII, 7; I Par. v, 19). Il y a donc une connexion réelle entre cette mère des esclaves et l'alliance de l'Ancien Testament, créée pour des esclaves. La Vulgate reproduit la leçon du texte grec la mieux autorisée; la variante τὸ γὰρ Ἀγαρ Σινᾶ..., « car (le nom) Agar est, (c.-à-d., désigne) le mont Sinaï en Arabie », ne donne aucun sens raisonnable et est bien moins accréditée. — *Qui conjunctus est...* Continuation de la pensée. Le verbe grec συστοιχεί signifie plutôt : (qui) correspond à, (qui) appartient à la même origine que... Il s'agit d'une union morale, ou d'une correspondance typique, évidemment. — *Quæ nunc est Jerusalem.* Cette « Jérusalem actuelle » équivalant ici au peuple entier dont

elle était la capitale; elle représente donc la théocratie de l'Ancien Testament. — *Quæ servit* (δοῦλεύει) *cum...* Elle est esclave, comme étant assujettie à la loi, et tous ses fils, tous ses habitants, partagent son esclavage. Elle est donc très justement figurée par Agar. — *Illa autem...* (vers. 26). La construction commencée au verset 24<sup>b</sup> n'est pas continuée d'une manière conforme au parallélisme. On s'attendrait à lire : L'autre, sur le mont Sion, enfantant pour la liberté, c'est Sara. Mais l'apôtre abrège et va droit au but cette fois. — *Quæ sursum... Jerusalem* (ἡ ἄνω Ἱερουσαλήμ). Elle est aussi appelée Jérusalem céleste (Hebr. xii, 22). C'est la nouvelle alliance; c'est l'Église du Christ, qui tout en ayant son centre sur la terre, appartient aux régions sublimes du ciel par son origine, sa nature et sa fin. Saint Paul aurait pu, en se plaçant au point de vue du judaïsme, l'appeler la Jérusalem future, par opposition à la Jérusalem actuelle (comp. le vers. 25); mais comme elle existait déjà, toute florissante, il substitue à dessein cet autre nom. — *Libera est* : libre comme Sara, dégagée entièrement de la servitude de la loi. — *Quæ est mater...* D'après un certain nombre de manuscrits grecs et l'Itala : Qui est notre mère à tous. C.-à-d., la mère de tous les chrétiens, quelle que soit leur origine, et pas seulement de telle ou telle race favorisée. — *Scriptum... enim* (vers. 27). Un beau texte d'Isaïe, LIV, 1, est cité (d'après les Septante), afin de démontrer que l'Église a vraiment Sara pour type. Selon sa signification immédiate, il prédit que la capitale théocratique, ruinée et dépeuplée par les Chaldéens, redeviendra un jour très peuplée, très prospère; mais l'horizon du prophète s'étend bien au delà de ce premier sens, car, en cet endroit de son livre, presque tout se rapporte au Christ et à l'Église. Il n'est pas étonnant que saint Paul ait fait un rapprochement entre Sara et la femme stérile à laquelle s'adresse le prophète, car les anciens interprètes juifs le faisaient aussi. D'ailleurs, au chap. LI, 1 et ss., Isaïe parle d'Abraham et de Sara; il est donc très vraisemblable qu'il a eu celle-ci à la pensée, en parlant de la stérilité de Jérusalem. De même que Sara avait été longtemps sans enfant et n'était devenue féconde qu'en vertu de la promesse divine, de même l'Église, qui existait idéalement depuis la première promesse relative au Messie rédempteur, était demeurée stérile jusqu'à l'époque du Christ; mais alors, elle reçut de Dieu une merveilleuse

lis, quæ non paris; erumpe, et clama, quæ non parturis; quia multi filii desertæ, magis quam ejus quæ habet virum.

28. Nos autem, fratres, secundum Isaac promissionis filii sumus.

29. Sed quomodo tunc is qui secundum carnem natus fuerat, persequebatur eum qui secundum spiritum, ita et nunc.

30. Sed quid dicit Scriptura? Ejice ancillam, et filium ejus; non enim heres erit filius ancillæ cum filio liberæ.

31. Itaque, fratres, non sumus ancillæ filii, sed liberæ, qua libertate Christus nos liberavit.

stérile, qui n'enfant pas; éclate, pousse des cris *de joie*, toi qui ne deviens pas mère; parce que les enfants de la délaissée sont plus nombreux que ceux de la femme mariée.

28. Pour nous, mes frères, nous sommes, comme Isaac, les enfants de la promesse.

29. Et de même qu'alors celui qui était né selon la chair persécutait celui qui *était né* selon l'esprit, ainsi en est-il encore maintenant.

30. Mais que dit l'Écriture? Chasse l'esclave et son fils; car le fils de l'esclave ne sera pas héritier avec le fils de la femme libre.

31. Ainsi, mes frères, nous ne sommes point les enfants de l'esclave, mais de la femme libre; et c'est par cette liberté que le Christ nous a rendus libres.

fécondité et enfant au Christ des fils innombrables. — *Erumpe*. Locution elliptique, pour « erumpe jubulum », éclate en cris de joie. — *Nos autem...* (vers. 28). D'après une autre leçon: « Vos autem... estis ». L'apôtre applique cette partie de l'allégorie à lui-même et à ses lecteurs: ils ont pour mère la Jérusalem du ciel, figurée par Sara, et, à la manière d'Isaac (*secundum...*), ils sont nés, non pas selon la chair, mais en vertu de la promesse (*filii promissionis*). Comp. le vers. 23; Rom. ix, 8. — *Sed quomodo...* (vers. 29). Allusion à Gen. xxi, 9-10. L'historien sacré ne mentionne, il est vrai, que des insultes de la part d'Ismaël; mais insulter est un genre de persécution, et d'ailleurs Paul paraît suivre ici la tradition juive, d'après laquelle le fils d'Agar persécuta réellement Isaac. — La formule *secundum spiritum* est synonyme de « per promissionem ». Comp. le vers. 25. Elle est directement opposée à *secundum carnem*. — *Ita et nunc*. L'apôtre avait fréquemment expérimenté la haine et l'hostilité des Juifs envers les chrétiens. Cf. Act. xiii, 45 et ss.; xiv, 4-5, 18; xvii, 5 et ss.; xviii, 6, 12 et ss. — *Sed quid dicit...* (vers. 30). Ce sont les paroles de Sara à Abra-

ham qui vont être citées (d'après les LXX, avec une certaine liberté); mais comme Dieu les approuva en ordonnant au père d'Ismaël de les mettre à exécution (cf. Gen. x, 10, 12), Paul les traite comme si l'Écriture sainte elle-même, c.-à-d. l'Esprit-Saint, les avait préférées. — Les mots *non enim heres...* renferment la pensée principale. Ils rappelaient aux Galates combien grave serait leur apostasie, puisqu'elle les excluait à jamais de l'héritage spirituel promis aux seuls enfants de la femme libre, l'Église. — *Itaque, fratres...* (vers. 31). Comp. le vers. 7. Conclusion victorieuse de l'argument emprunté à l'histoire d'Agar et de Sara, et en même temps de toute la partie polémique. — *Ancillæ..., liberæ*. Dans le grec, le second de ces substantifs est seul précédé de l'article: Nous ne sommes pas des fils d'esclave, mais (des fils) de la femme libre. — *Qua libertate...* Ces mots sont rattachés au chapitre v par plusieurs anciens manuscrits et de nombreux interprètes contemporains; mais ils ne sont nullement déplacés ici. Ils signalent l'auteur tout aimable de la liberté des chrétiens. D'après le grec: Le Christ nous a affranchis pour la liberté.

## CHAPITRE V

1. Demeurez fermes, et ne vous laissez pas mettre de nouveau sous le joug de la servitude.

2. Voici, moi Paul, je vous dis que si vous vous faites circoncire, le Christ ne vous servira de rien.

3. Et je déclare encore à tout homme qui se fait circoncire qu'il est tenu de pratiquer toute la loi.

4. Vous êtes entièrement séparés du Christ, vous qui cherchez la justification dans la loi; vous êtes déçus de la grâce.

1. State, et nolite iterum jugo servitutis contineri.

2. Ecce ego Paulus dico vobis, quoniam si circumcidamini, Christus vobis nihil proderit.

3. Testificor autem rursus omni homini circumcidenti se, quoniam debitor est universæ legis faciendæ.

4. Evacuati estis a Christo, qui in lege justificamini; a gratia excidistis.

## TROISIÈME PARTIE, MORALE

Exhortations et avertissements pratiques.  
V, 1 — VI, 10.

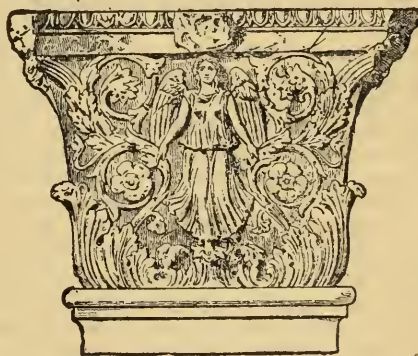
La plupart de ces exhortations se rattachent de très près à la partie dogmatique de l'épître. Saint Paul engage fortement ses lecteurs, en tant qu'enfants libres de l'Église libre, à persévérer dans cette liberté chrétienne que leur a méritée le Sauveur, et à ne pas se placer sous le joug de la loi juive.

§ I. — *Ne pas échanger  
la liberté contre la servitude.* V, 1-26.

1° La circoncision est inutile, la foi seule a de la valeur. V, 1-12.

CHAP. V. — 1-6. Se soumettre à la loi juive, ce serait perdre la grâce du Christ. L'apôtre insiste avec vigueur sur cette pensée, qu'il répète sous plusieurs formes différentes, afin que les Galates puissent peser toutes les conséquences de leur défection, s'ils se laissaient entraîner par les judaïsants. — *State* (dans le grec : Tenez-vous donc). C.-à-d., tenez-vous debout, demeurez fermes. Cf. II Thess. II, 14. — *Nolite...* Ils s'étaient soustraits naguère à un joug honteux, celui du paganisme; convenait-il qu'ils se courbassent sous un autre (*iterum*), celui de la loi juive? — *Jugo...* Cette image est très bien choisie pour représenter les liens et le poids des observances légales. Cf. Act. xv, 10. — *Contineri*. Mieux : « detineri », être retenu. — *Ecce ego...* (vers. 2). Il y a beaucoup de solennité dans cette formule; Paul parle avec toute l'autorité qu'il tient de Jésus-Christ. — *Si circumcidamini*. Si les Galates s'étaient fait circoncire, comme les y poussaient les docteurs judaïsants (cf. Act. xv, 1), c'eût été parce qu'ils auraient cru ce rite nécessaire pour leur salut. Mais la conséquence d'un tel acte aurait été terrible : *Christus... nihil...* En effet, c'est du Christ seul que vient la justification, et il refuse ses grâces

à quiconque cherche à être justifié en dehors de lui. — *Testificor... rursus* (vers. 3). Autre formule énergique, pour introduire une seconde conséquence très pénible. — *Debitor est universæ* (mot accentué)... La circoncision étant « un gage de la soumission pleine et entière à la loi juive », en la recevant on s'engageait à pratiquer cette dernière dans toute son étendue : obligation insupportable, surtout pour des



Partie d'une ancienne frise,  
à Ancyre, en Galatie.

hommes habitués à la douceur de la liberté chrétienne. — *Evacuati...* (vers. 4). Paul revient sur la première conséquence (cf. vers. 2), pour en relever toute l'horreur. Se soumettre aux observances légales serait se séparer absolument du Christ, cesser de lui être uni et de lui appartenir. Par là même, *a gratia excidistis*, puisqu'il est la source unique de la grâce et du salut. — *Nos enim...* (vers. 5). Contraste; en même temps, preuve de l'assertion qui précède. On est déçu de la grâce lorsqu'on observe la loi, puisque les chrétiens (« nos ») n'attendent et ne peuvent attendre la justification que de la foi, comme il

5. Nos enim spiritu ex fide, spem justitiæ expectamus.

6. Nam in Christo Jesu neque circumcisio aliquid valet, neque præputium, sed fides quæ per caritatem operatur.

7. Currebatis bene; quis vos impedit veritati non obedire?

8. Persuasio hæc non est ex eo qui vocat vos.

9. Modicum fermentum totam massam corrumpit.

5. Pour nous, c'est de la foi que nous attendons, par l'Esprit, l'espérance de la justice.

6. Car, dans le Christ Jésus, ni la circoncision, ni l'incirconcision n'a de valeur, mais la foi qui agit par la charité.

7. Vous couriez bien; qui vous a arrêtés, pour vous empêcher d'obéir à la vérité?

8. Cette suggestion ne vient pas de celui qui vous appelle.

9. Un peu de levain aigrit toute la pâte.

a été démontré dans la partie dogmatique. — *Spiritu ex fide*. Ces mots sont placés en avant, parce qu'ils expriment l'idée principale. D'après de nombreux interprètes anciens (saint Jean Chrysostome, Théodoret, etc.) et modernes, le premier désigne l'Esprit-Saint lui-même, qui excite en nous la foi et l'espérance, et qui nous est donné au baptême comme des « arrhes » du salut éternel (cf. Rom. VIII, 23; II Cor. I, 22 et V, 5, etc.). Cette explication est préférable à celle des auteurs latins (saint Augustin, saint Jérôme, etc.), qui voient dans « spiritu » la partie supérieure de l'âme humaine, par opposition à la chair ou à la lettre de la loi. « Ex fide » : par opposition aux œuvres. — *Spem justitiæ*. Non pas l'espérance d'être justifiés, puisque les chrétiens ont déjà obtenu la justification, mais plutôt ce que fait espérer, ce que promet cette justification; par conséquent, la récompense éternelle du ciel. — *Expectamus*. Le verbe grec ἀπεκδέχεσθαι marque une attente qui persévère parce qu'elle est sûre d'atteindre son objet. — *Nam...* (vers. 6). Preuve que cette attente certaine, de même que la justification qui en est la garantie, ne peut venir que de la foi. — *In Christo...* C.-à-d. : pour ceux qui sont unis à Jésus-Christ. C'est la condition principale et essentielle : être incorporé à Jésus-Christ. On la remplit par la foi. — *Valet* : à savoir, pour obtenir le salut éternel. — *Neque... neque...* Pourvu qu'on ait le bonheur de devenir chrétien et de vivre dans une étroite union avec le Christ, peu importe qu'on ait été auparavant circoncis ou incirconcis, Juif ou Gentil; ces circonstances ont perdu toute importance. Cf. I Cor. VII, 19. Or, ce qui unit à Jésus-Christ, c'est la foi, mais une foi quæ per caritatem operatur. En effet, cette foi ne saurait être morte; elle se manifeste au dehors par des actes, et ceux-ci doivent être inspirés par la charité, qui est comme l'âme de la foi. Le participle grec ἐνεργουμένη n'est pas au passif, comme l'ont pensé Bellarmin, Estius et d'autres (« fides per caritatem animata, acta..., incitata ad opus »), mais à la forme moyenne (« vim suam exerens per caritatem »). Le sens est d'ailleurs le même dans les deux cas. Voyez le concile de Trente, Sess. VI, 7, de *Justific.*

7-12. Ceux qui ont séduit les Galates méritent

d'être sévèrement châtiés. Ces versets se composent de phrases généralement très courtes, et un peu décousues par suite de l'émotion de l'écrivain sacré. L'unité de pensée y règne cependant et elles sont aisées à expliquer. — *Currebatis...* De nouveau la comparaison empruntée aux courses dans l'arène. Cf. II, 2. — *Quis vos impedit...?* D'après le grec : Qui vous a barré le



Coueurs dans l'arène. (D'après un vase peint.)

chemin? C'est la continuation de l'image. La leçon ἐνέχοψεν est préférable à ἀνέχοψεν, qui donnerait cet autre sens : Qui vous a repoussés (rejetés hors de la voie droite)? — Triste résultat produit par l'obstacle ainsi placé sur leur route : *veritati non...* Ici comme au chap. II, vers. 5 et 14, le mot vérité représente l'évangile personnifié, et en particulier la doctrine relative à la liberté chrétienne, prêchée par l'apôtre des Gentils. — *Persuasio hæc* (vers. 8). D'après quelques commentateurs, ce substantif, comme son équivalent grec πειρασμός, aurait la signification passive d'obéissance : L'obéissance que vous témoignez à ceux qui vous éloignent de la vérité ne vient pas de Dieu. Mais le sens actif convient mieux ici : Ce conseil qu'on vous a donné *non est ex eo qui...* La périphrase *eo qui vocat vos* désigne Dieu le Père (cf. I, 6) et la vocation à la foi. On le voit, ainsi entendu, le vers. 8 répond à la question du vers. 7. Ce n'est pas Dieu qui vous a arrêtés (litote évidente); ce sont les judaïsants séducteurs. — *Modicum fermentum...* (vers. 9). Cette sentence proverbiale est aussi employée I Cor. V, 6 (voyez le commentaire). L'apôtre veut dire ici que ces



10. Pour moi, j'ai cette confiance en vous, dans le Seigneur, que vous n'aurez pas d'autres sentiments ; mais celui qui vous trouble en portera la peine, quel qu'il soit.

11. Et moi, mes frères, si je prêche encore la circoncision, pourquoi suis-je encore persécuté ? Le scandale de la croix est donc anéanti.

12. Plût à Dieu que ceux qui vous troublent fussent même mutilés !

13. Car vous, frères, vous avez été appelés à la liberté ; seulement, ne faites pas de cette liberté une occasion pour la chair ; mais soyez, par une charité spirituelle, les serviteurs les uns des autres.

10. Ego confido in vobis in Domino, quod nihil aliud sapietis ; qui autem conturbat vos portabit iudicium, quicumque est ille.

11. Ego autem, fratres, si circumcisionem adhuc prædico, quid adhuc persecutionem patior ? Ergo evacuatum est scandalum crucis.

12. Utinam et abscendantur qui vos conturbant !

13. Vos enim in libertatem vocati estis, fratres, tantum ne libertatem in occasionem detis carnis, sed per caritatem spiritus servite invicem.

docteurs pervers ressemblent à un élément corrompueur, dont une petite partie suffit pour répandre au loin la corruption. — *Ego confido...* (vers. 10). Malgré le mal déjà produit et les périls qui subsistent encore, Paul espère que les Galates revlendront bientôt à de meilleurs sentiments. — *In Domino*. C.-à-d. : En Jésus-Christ, à cause de sa grâce toute-puissante. Cf. II Thess. III, 4. — *Nihil aliud sapietis*. Vous n'aurez pas d'autres sentiments que moi par rapport à la vérité. Cf. Phil. III, 13. — *Qui autem...* Quoi qu'il en soit des Galates, malheur à ceux qui cherchent à les égarer et qui ont porté le trouble parmi eux ! Ils seront sévèrement jugés et condamnés par Dieu (*portabit...*). L'emploi du singulier en cet endroit ne prouve pas qu'il y ait eu un meneur plus actif que les autres ; mais Paul envisage ici tous les perturbateurs de Galatie comme formant une personne morale, et il annonce que pas un seul n'échappera à la sentence divine (*κρίμα*, une sentence de condamnation ; *iudicium* ne dit pas assez). — *Ego autem...* (vers. 11). Autre transition abrupte. La pensée exprimée par l'apôtre, *si circumcisionem...*, *quid adhuc...*, suppose que ses adversaires judaïsants, pour faire pénétrer plus facilement leurs fausses doctrines, prétendaient qu'il prêchait lui-même en d'autres contrées la nécessité de la circoncision. Calomnie manifeste, répond-il vivement ; car, si le fait allégué avait été vrai, les Juifs n'auraient pas continué à le persécuter en tous lieux comme l'ennemi de leur loi. — *Ergo evacuatum...* Conclusion ironique. Si Paul avait enseigné que les observances légales étaient toujours nécessaires pour la justification, le scandale qu'un Messie crucifié causait aux Juifs (*scandalum crucis*) ; voyez I Cor. I, 23) aurait aussitôt cessé, puisqu'il y aurait eu encore une place pour la loi. — *Utinam abscendantur...* (vers. 12). On a certainement détourné le verbe grec ἀποκόψονται de son véritable sens, lorsqu'on en a fait, pour ce passage, un synonyme de retrancher du sein de l'Église, d'excommunier. Il n'y a pas de doute qu'il ne désigne la mutilation, comme l'admettent à peu près tous les interprètes con-

temporains, à la suite des anciens auteurs (saint Justin, Tertullien, saint Jérôme, saint Augustin, etc.). Le langage de l'apôtre est sarcastique, indigné : Les séducteurs qui portent le trouble parmi vous (*conturbant*) ; plus fortement dans le grec : « subvertunt ») prétendent que la circoncision est la base et presque l'essence du christianisme ; s'ils tiennent tant à ce signe, qu'ils aillent donc encore au delà, pourvu qu'ils vous laissent la paix ! Voyez dans l'épître aux Phil., III, 2, une expression hyperbolique du même genre, également provoquée par la conduite des judaïsants.

2° La chair et l'esprit. V, 13-26.

Après ce souhait véhément, saint Paul signale aux Galates un autre genre de péril. Il ne fallait pas que la liberté prêchée par lui dégénérait en licence, qu'on se crût dispensé des préceptes moraux de la loi par cela même que ses préceptes cérémoniels étaient abrogés : c'eût été sortir d'un genre d'esclavage pour tomber dans un autre, celui de la chair.

13-15. Éviter l'abus de la liberté en pratiquant la charité. — *Vos enim in...* C'est précisément parce que les Galates étaient libres, par le fait même de leur appel à la foi, que l'apôtre vient de manifester une telle indignation contre ceux qui voulaient les asservir à la loi. — *In occasionem...* *carnis*. Mieux vaudrait le datif « carni », d'après la vraie leçon du grec. La chair : expression célèbre dans la théologie de saint Paul, pour représenter la partie inférieure de l'âme humaine, toute corrompue par le péché originel, remplie de mauvais penchants (cf. Rom. VII, 18, 23, 25 ; I Cor. II, 13, etc.), et qui profite des moindres occasions pour se livrer au mal. — *Per caritatem spiritus*. La Vulgate a suivi la variante τῆ ἀγαπῆ τοῦ πνεύματος, qu'on trouve dans l'Itala et dans quelques manuscrits grecs. La vraie leçon est διὰ τῆς ἀγάπης, par la charité. Le mot « spiritus » est une glose insérée dans le texte ; s'il était authentique, il exprimerait le caractère tout surnaturel de l'amour en question, par opposition à « carnis ». — *Servite* (*δουλεύετε*), soyez esclaves. Recommandation

14. Omnis enim lex in uno sermone impletur : Diliges proximum tuum sicut te ipsum.

15. Quod si invicem mordetis, et comeditis, videte ne ab invicem consumamini.

16. Dico autem : Spiritu ambulate, et desideria carnis non perficietis.

17. Caro enim concupiscit adversus spiritum, spiritus autem adversus carnem ; hæc enim sibi invicem adversantur, ut non quæcumque vultis, illa faciatis.

18. Quod si spiritu ducimini, non estis sub lege.

19. Manifesta sunt autem opera carnis, quæ sunt fornicatio, immunditia, impudicitia, luxuria,

20. idolorum servitus, veneficia, ini-

14. Car toute la loi est accomplie dans une seule parole : Tu aimeras ton prochain comme toi-même.

15. Mais si vous vous mordez et vous mangez les uns les autres, prenez garde que vous ne soyez consumés les uns par les autres.

16. Je dis donc : Marchez selon l'esprit, et vous n'accomplirez point les désirs de la chair.

17. Car la chair convoite contre l'esprit, et l'esprit contre la chair ; en effet, ils sont opposés l'un à l'autre, pour que vous ne fassiez pas tout ce que vous voudriez.

18. Si vous êtes conduits par l'esprit, vous n'êtes point sous la loi.

19. Or les œuvres de la chair sont manifestes : c'est la fornication, l'impureté, l'impudicité, la luxure,

20. l'idolâtrie, les maléfices, les ini-

qui étonne d'abord, puisque saint Paul vient d'insister sur la liberté chrétienne ; mais la servitude que crée l'amour de Dieu ou celui du prochain s'associe admirablement avec la liberté la plus entière. L'écrivain sacré joue donc à dessein sur cette expression. — *Omnis enim...* (vers. 14). Sur cette profonde parole, voyez Rom. XIII, 8-10, et le commentaire. Au lieu du temps présent *impletur*, la leçon la plus accréditée du texte grec a le parfait, « *impleta est* ». — *Quod si invicem...* (vers. 15). Ce trait fait sans doute allusion à des dissensions intestines qui existaient parmi les Galates. Les expressions dramatiques *mordetis* et *comeditis*, placées en gradation ascendante, sont empruntées aux mœurs des bêtes féroces. Le résultat produit est marqué par un verbe qui continue cette image piquante : *ne... consumamini*.

16-18. Marchez selon l'esprit, pour éviter l'esclavage de la chair. — *Dico autem*. Même formule d'introduction que plus haut, IV, 1. — *Spiritu* (πνεύματι) *ambulate*. Locution analogue à celle de Rom. VIII, 4<sup>b</sup> (marcher selon l'esprit). Dans ces deux passages il n'est pas directement question de l'Esprit de Dieu, mais de l'esprit de l'homme, de la partie supérieure de l'âme humaine. Voyez I Cor. II, 13 et le commentaire. On marche par l'esprit, ou selon l'esprit, lorsque celui-ci a vraiment l'hégémonie et qu'il dirige toutes les pensées, tous les actes. Dans ce cas, la chair (voyez les notes du vers. 13) est vaincue, et ses tendances mauvaises, ses convoitises n'aboutissent à rien (*et desideria...* ; au singulier dans le grec, la convoitise de la chair). — *Caro enim...* (vers. 17). Lutte incessante, que saint Paul décrit ailleurs plus longuement (cf. Rom. VII, 7 et ss.). Il est vrai que, dans l'épître aux Romains, il parle de ce qui se passe dans l'homme non encore régénéré, tandis qu'ici il a en vue des chrétiens déjà transformés par la grâce. Mais

pour ces derniers aussi, il existe une lutte formidable : la chair s'insurge perpétuellement contre l'esprit, qui de son côté se dresse contre la chair pour la dompter. Au milieu des péripéties de cet antagonisme, l'homme est tiré en sens contraires : la chair veut l'empêcher d'obéir à l'esprit, celui-ci le presse de résister à la chair ; les deux parties dont est composé son être moral luttent l'une contre l'autre pour l'empêcher de faire, selon les cas, le mal que veut la chair, ou le bien que veut l'esprit (*ut non... faciatis* ; ou plutôt, « *ne... faciatis* »). — *Quod si...* (vers. 18). La formule *spiritu ducimini* ne diffère pas quant au sens de « marcher par l'esprit ». Voyez le vers. 16. — L'apôtre indique une très heureuse conséquence de cette victoire remportée sur la chair : *non estis sub lege*. Cela suppose une vie toute sainte, entièrement transfigurée par Jésus-Christ ; or, quiconque vit ainsi n'est évidemment plus l'esclave de la loi mosaïque, mais il est le citoyen libre de l'évangile et de l'Église. Cf. Rom. VIII, 14-15.

19-21. Les œuvres de la chair. — *Manifesta sunt...* Pour aider ses lecteurs à reconnaître facilement s'ils sont conduits par la chair ou par l'esprit, l'apôtre cite par manière d'exemple quelques-uns des vices auxquels porte la chair, et quelques-unes des vertus que l'esprit développe dans une âme. — *Opera carnis*. Voyez les énumérations semblables : Rom. I, 29 et ss. ; I Cor. VI, 9-10 ; II Cor. XII, 20-21 ; Eph. V, 3-5 ; I Tim. I, 9-10. — Paul groupe les œuvres de la chair sous quatre chefs principaux. En premier lieu, les péchés d'impureté : *fornicatio... luxuria*. Il n'y a que trois substantifs dans le texte grec authentique : le premier correspond à *fornicatio* de la Vulgate ; le second est général, comme *immunditia* ; le troisième, ἀσελγεια, désigne l'impudicité effrontée, qui s'affiche. Voyez II Cor. XII, 21 et les notes. — En second lieu, deux

mitiés, les querelles, les jalousies, les animosités, les rixes, les dissensions, les factions,

21. l'envie, les meurtres, l'ivrognerie, les débauches, et les choses semblables, dont je vous prédici, comme je l'ai déjà fait, que ceux qui les commettent ne seront point héritiers du royaume de Dieu.

22. Mais les fruits de l'esprit sont la charité, la joie, la paix, la patience, la bénignité, la bonté, la longanimité,

23. la douceur, la foi, la modestie, la continence, la chasteté. Contre de pareilles choses il n'y a pas de loi.

micitiæ, contentiones, æmulationes, iræ, rixæ, dissensiones, sectæ,

21. invidiæ, homicidia, ebrietates, comessionones, et his similia; quæ prædico vobis, sicut prædixi, quoniam qui talia agunt, regnum Dei non consequentur.

22. Fructus autem spiritus est caritas, gaudium, pax, patientia, benignitas, bonitas, longanimitas,

23. mansuetudo, fides, modestia, continentia, castitas. Adversus hujusmodi non est lex.

péchés contre la vertu de religion : *idolorum servitus*, les pratiques idolâtriques, et *veneficia* (vers. 20), la magie. — En troisième lieu, les péchés contre la charité. L'apôtre en signale jusqu'à neuf, *inimicitia... homicidia*; encore

plusieurs vertus vont être nommées; mais, tandis que la chair produit des œuvres disparates, indépendantes les unes des autres, l'esprit ramène toutes choses à l'unité, grâce surtout à l'amour, mentionné en premier lieu. L'expression « fruit



Scène dionysiaque. (D'après un vase peint.)

omet-il ceux qui concernent les biens matériels du prochain. Plusieurs des substantifs employés sont d'ailleurs de simples synonymes. *Sectæ* (ἀίρεσις) désigne très probablement des factions religieuses. — En quatrième lieu, deux sortes de péchés contre la tempérance : *ebrietates et comessionones* (vers. 21; mieux « comissionones », comme portent plusieurs bons manuscrits de la Vulgate; en tout cas, des orgies). — *Et his similia*. Formule générale, pour clore l'énumération. — *Quæ prædico... sicut...* Lorsqu'il était en Galatie, l'apôtre avait fortement mis en garde les nouveaux convertis contre ces péchés ou ces vices (*prædixi*); il renouvelle son avertissement. — *Regnum Dei non...* Voyez I Cor. vi, 9-10 et les notes.

22-23. Les fruits de l'esprit. — *Fructus... est...* L'emploi du singulier est remarquable, puisque

de l'esprit » est en outre plus noble que « les œuvres de l'esprit ». — *Caritas, gaudium...* La Vulgate actuelle énumère douze vertus, parce qu'elle ajoute la charité (avec quelques manuscrits grecs) et qu'elle traduit deux fois les substantifs *μακροθυμία* (*patientia, longanimitas*) et *πραύτης* (*mansuetudo, modestia*); le texte grec le mieux accredité, les meilleurs manuscrits de notre version latine, etc., n'en signalent que neuf. — *Gaudium* : la joie surnaturelle excitée dans l'âme par l'Esprit-Saint. Cf. I Thess. i, 6, etc. — *Bonitas* n'est pas synonyme de *benignitas*, mais désigne la probité morale (ἀγαθωσύνη). — *Fides* (vers. 23). La fidélité plutôt que la foi. — *Continentia* : la continence, la tempérance, par opposition aux vices de la chair. — *Adversus hujusmodi...* L'expression fait image : la loi se dresse en face des hommes « comme un juge

24. Qui autem sunt Christi, carnem suam crucifixerunt cum vitis et concupiscentiis.

25. Si spiritu vivimus, spiritu et ambulemus.

26. Non efficiamur inanis gloriæ cupidi, invicem provocantes, invicem invidentes.

24. Or ceux qui sont au Christ ont crucifié leur chair avec ses passions et ses convoitises.

25. Si nous vivons par l'esprit, marchons aussi selon l'esprit.

26. Ne devenons pas avides d'une vaine gloire, nous provoquant les uns les autres, et nous portant mutuellement envie.

## CHAPITRE VI

1. Fratres, et si præoccupatus fuerit homo in aliquo delicto, vos qui spirituales estis, hujusmodi instruite in spiritu lenitatis; considerans te ipsum, ne et tu tenteris.

2. Alter alterius onera portate, et sic adimplebitis legem Christi.

1. Mes frères, si un homme est tombé par surprise dans quelque faute, vous qui êtes spirituels, relevez-le avec un esprit de douceur; prenant garde à toi-même, de peur que, toi aussi, tu ne sois tenté.

2. Portez les fardeaux les uns des autres, et vous accomplirez ainsi la loi du Christ.

menaçant ». Plus haut, vers. 18, Paul a affirmé qu'on n'est plus sous la loi lorsqu'on est conduit par l'esprit; il réitère cette assertion sous une autre forme: il n'y a pas de loi, en effet, pour condamner de telles vertus, ou, si le pronom « hujusmodi » (τῶν τοιοῦτων) est au masculin, pour condamner ceux qui les pratiquent. Cf. I Tim. I, 9-10.

24-26. C'est un devoir essentiel pour un chrétien de résister à la chair et de vivre selon l'esprit. — *Qui... sunt Christi*. C.-à-d., ceux qui lui appartiennent (cf. I Cor. III, 23), ou, mieux encore, d'après les mots suivants, ceux qui ne forment avec lui, en vertu de la justification, qu'un seul et même organisme. Leur chair corrompue, triste héritage légué par le premier Adam, a été attachée à la croix par Jésus-Christ et avec Jésus-Christ (*carnem crucifixerunt...*), de qui ils ont reçu une chair nouvelle, transfigurée et sanctifiée. Cf. II, 19 et ss.; Rom. VI, 1 et ss., etc. A eux de la maintenir sainte, en continuant de la crucifier. — *Cum vitis...* Dans le grec: avec ses passions. — *Si spiritu...* (vers. 25). Conséquence naturelle du fait qui précède: dès là que la chair des chrétiens a été crucifiée, mise à mort, l'esprit seul vit en eux; ils doivent donc n'agir que par l'esprit et non selon la chair. — *Non efficiamur...* (vers. 26). Recommandation spéciale, relative à l'humilité et à l'amour du prochain, pour conclure ce qui concerne la chair et l'esprit. — *Inanis gloriæ*. A vrai dire, toute gloire humaine est vaine, car « la vertu de l'homme n'est rien; il n'en a pas... qui vaille le prix d'être exaltée », puisqu'il doit à Dieu tout ce qu'il a. — *Provocantes, invidentes*. Il y avait donc de la désunion parmi les chrétiens de Galatie. Voyez le vers. 15.

### § II. — Exhortations d'un caractère spécial. VI, 1-10.

Elles sont diverses par leur nature, et seulement dans un rapport éloigné avec la partie dogmatique de la lettre.

1<sup>o</sup> Se supporter mutuellement et avoir une humble opinion de soi. VI, 1-5.

CHAP. VI. — 1-2. Le support des défauts du prochain. — *Et si*: alors même que. — *Præoccupatus fuerit*. Le verbe προλημφθῆ a été bien traduit par la Vulgate. Il suppose que le coupable en question a été surpris et entraîné par la tentation, de sorte qu'il a péché plutôt par fragilité que par malice. C'est pourquoi l'apôtre recommande de le traiter avec indulgence. — *Vos... spirituales* (πνευματικοί). C.-à-d.: Vous qui vous laissez conduire par l'esprit et non par la chair, vous qui êtes des chrétiens parfaits. Comp. v, 16, 18, 25, et surtout I Cor. III, 1 et ss., où saint Paul oppose les chrétiens spirituels aux charnels. — *Instruite...* Plutôt d'après le grec: Perfectionnez-le. — *In spiritu lenitatis*. La douceur lui fera plus de bien et le corrigera mieux que de sévères reproches. — *Considerans...* Réflexion très délicate, pour motiver cette conduite indulgente. Les péchés d'autrui doivent nous inviter à nous tenir sur nos gardes, car nous aussi nous pouvons être tentés et succomber. Le brusque passage de la seconde personne du pluriel à celle du singulier donne plus de poids à la recommandation. — *Onera* (τὰ βάρη, vers. 2). Le sens particulier de cette expression générale est déterminé par le contexte; elle désigne ici les péchés et les imperfections morales. — *Legem Christi*: le précepte de l'amour du prochain, qui est le commande-

3. Car si quelqu'un s'imagine être quelque chose, alors qu'il n'est rien, il se séduit lui-même.

4. Mais que chacun examine son œuvre, et alors il aura sujet de se glorifier pour lui seul, et non par rapport aux autres.

5. Car chacun portera son propre fardeau.

6. Que celui à qui on enseigne la parole de Dieu, fasse part de tous ses biens à celui qui l'enseigne.

7. Ne vous y trompez point : on ne se moque pas de Dieu.

8. Car ce que l'homme aura semé, il le moissonnera aussi. Celui qui sème dans sa chair moissonnera de la chair la

3. Nam si quis existimat se aliquid esse, cum nihil sit, ipse se seducit.

4. Opus autem suum probet unusquisque, et sic in semetipso tantum gloriam habebit, et non in altero.

5. Unusquisque enim onus suum portabit.

6. Communicet autem is qui catechizatur verbo, ei qui se catechizat, in omnibus bonis.

7. Nolite errare : Deus non irridetur.

8. Quæ enim seminaverit homo, hæc et metet. Quoniam qui seminat in carne sua, de carne et metet corruptionem ;

ment par excellence du Christ (cf. Joan. XIII, 34) et le résumé de toute la loi nouvelle. Cf. v, 14. — *Adimplebitis*. Le verbe composé ἀναπληροῦν marque un accomplissement intégral.

3-5. S'apprécier soi-même à sa juste valeur et pas au delà. — *Nam si...* L'enchaînement des pensées semble être celui-ci : la conscience intime de notre propre néant est bien faite pour nous aider à nous supporter les uns les autres. — *Aliquid esse...* C.-à-d. quelque chose de grand, de remarquable. Cf. II, 2. — *Cum nihil sit*. Le néant de l'homme à tous les points de vue ne pouvait pas être plus énergiquement exprimé. Cf. I Cor. I, 28 ; II Cor. XII, 11. — *Se seducit*. Le verbe φρεναπατᾶν, tromper son âme, n'est employé qu'en ce seul endroit de la littérature grecque. Comp. le substantif analogue φρεναπάται, séducteurs, dans l'épître à Tite, I, 10. — *Opus autem...* (vers. 4). L'apôtre invite les orgueilleux, qui croiraient sérieusement posséder des qualités exceptionnelles, à rentrer en eux-mêmes et à examiner l'ensemble de leurs œuvres, leur conduite morale (« opus » est collectif). — Résultat de cet examen : *et sic... gloriam..., et non...* Plus exactement d'après le grec : Et alors il aura de quoi se glorifier seulement par rapport à lui-même et point par rapport aux autres. Quiconque examine sa conscience et sa vie avec loyauté arrive à une juste appréciation de lui-même ; toutefois, la condition essentielle d'un tel examen est qu'on se garde bien de se comparer aux autres, qui parfois sont plus imparfaits, et qu'on se mette en face de la loi de Dieu. Le résultat sera presque infailliblement l'humiliation, et si l'on trouve de quoi se louer, on dira avec l'apôtre : « C'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis ». — *Unusquisque enim...* (vers. 5). Chacun a sa responsabilité morale, et, au jour du jugement, nous porterons tous en face du souverain Juge notre « propre fardeau » (*onus suum, τὸ ἴδιον φορτίον*), celui de ses fautes personnelles. Le mot grec n'est pas le même ici qu'au vers. 2. Pour la pensée, voyez Rom. XIV, 12 ; II Cor. v, 10.

2° Faire le plus de bien possible. VI, 6-10.

6. Un devoir des fidèles envers leurs maîtres. Cette recommandation semble tout isolée et sans connexion avec ce qui précède ; mais tel est souvent le cas pour les exhortations accumulées par saint Paul à la fin de ses épîtres. Sur ce devoir de la libéralité des chrétiens à l'égard de leurs pasteurs spirituels, voyez aussi I Cor. IX, 11-14 ; Phil. IV, 10 et ss. ; I Tim. V, 17-18, etc. Les Galates n'étaient peut-être pas assez empressés à le remplir. — *Is qui catechizatur...* Dans le grec ; ὁ κατηχοῦμενος, le catéchumène, ou le catéchisé. Le verbe κατηχεῖν, retentir à la façon d'un écho, devint de bonne heure l'expression en quelque sorte technique pour désigner l'enseignement chrétien élémentaire. — *Verbo*. Plutôt : « verbum », ou « quoad verbum » (τὸν λόγον). Celui à qui l'on enseigne la parole par excellence, la vérité évangélique. — *Communicet...* Les mots *in omnibus bonis* expriment la nature de cette communication, de cette communion qui doit avoir lieu entre le catéchumène et le catéchiste. Il s'agit évidemment des biens temporels (argent, nourriture, vêtements) et de la rétribution généreuse, spontanée, qu'il convient que celui-là donne à celui-ci, en échange des biens spirituels qu'il en reçoit.

7-10. A cette injonction particulière, l'apôtre en rattache une autre, toute générale : il ne faut pas qu'un chrétien se lasse de faire le bien. — *Nolite errare...* (vers. 7). Formule d'introduction. Cf. I Cor. VI, 9. — *Deus non irridetur*. La locution grecque οὐ μωπηδίζετα : est d'une vigueur extraordinaire : Dieu ne permet pas qu'on se moque de lui impunément. Le langage sévère de l'apôtre montre que les Galates s'étaient plus ou moins relâchés sous le rapport des bonnes œuvres. — *Quæ* (dans le grec, « quod »)... *seminaverit...*, *hæc* (« hoc »)... *metet*. Expression proverbiale toute classique (vers. 8), employée aussi II Cor. IX, 6, dans le même sens. « Ut semen-tem feceris, ita metes, » a dit Cicéron, *de Orat.*, II, 65. — Paul en fait l'application à son sujet : *quoniam qui...* Au lieu des ablatifs *in carne...*, *in spiritu*, le grec dit, à l'accusatif : pour sa chair, pour l'esprit. C.-à-d., dans l'intérêt de sa

qui autem seminatur in spiritu, de spiritu metet vitam æternam.

9. Bonum autem facientes, non deficiamus; tempore enim suo metemus non deficientes.

10. Ergo dum tempus habemus, operemur bonum ad omnes, maxime autem ad domesticos fidei.

11. Videte qualibus litteris scripsi vobis mea manu.

12. Quicumque enim volunt placere

corruption; mais celui qui sème dans l'esprit moissonnera de l'esprit la vie éternelle.

9. Ne nous laissons pas de faire le bien; car, le moment venu, nous moissonnerons, si nous ne nous laissons pas.

10. C'est pourquoi, pendant que nous en avons le temps, faisons du bien à tous, mais surtout à ceux qui sont de la famille de la foi.

11. Voyez en quels caractères je vous ai écrit de ma propre main.

12. Tous ceux qui veulent plaire selon

chair, conformément aux vues supérieures de l'esprit. D'après divers interprètes : sur le terrain de la chair et de l'esprit; ce qui reviendrait à la traduction de la Vulgate. — La récolte sera conforme tout ensemble à la nature de la semence et à celle du terrain : *de carne... corruptionem;... de spiritu... vitam...* La corruption désigne la mort par opposition à la vie, et la mort éternelle, puisqu'il s'agit de la vie éternelle. Cf. I Cor. xv, 42 et ss. Le châtement final et la

membres d'une seule et même famille. Cf. Eph. ii, 19; I Tim. iii, 15; Hebr. iii, 6; II Petr. i, 1.

#### ÉPILOGUE

Nous y trouvons les principales idées de la partie dogmatique, vigoureusement condensées.

1° Récapitulation. V, 11-17.

11. Transition, sous la forme d'un regard ré-



Scène de culture. (D'après un vase peint.)

récompense finale. — *Bonum autem...* (vers. 9). L'avertissement est désormais exprimé sans figure : on ne doit pas se laisser de faire le bien. Cf. II Thess. iii, 13. — Un encouragement lui est associé : *tempore enim... metemus...* En son temps : c.-à-d., au temps marqué par Dieu pour la récompense. — *Non deficientes*. Ces mots semblent se rattacher directement au verbe *metemus* : Nous moissonnerons sans nous fatiguer, sans fin, dans le ciel (saint Jean Chrys., saint Aug., etc.). Mais il est mieux de les prendre à part, et d'y voir la condition requise pour qu'ait lieu la moisson. Nous moissonnerons, si nous ne nous relâchons point. — *Ergo dum...* (vers. 10). Conclusion toute naturelle. — *Tempus* : le temps de notre vie terrestre. — *Operemur bonum*. Faire le bien était au vers. 9 une expression générale. Le sens devient spécial ici par l'adjonction des mots *ad omnes*; il est donc question maintenant des œuvres de miséricorde. — *Maxime autem...* Tout en étant universelle, la charité chrétienne doit s'exercer particulièrement dans une sphère plus intime, dans le cercle de la famille spirituelle : *ad domesticos fidei*. Ce nom (τοὺς οἰκίους τῆς πίστεως) désigne les fidèles en tant qu'ils appartiennent à l'Église, qui est la maison de Dieu; ils sont ainsi les

trospectif jeté sur toute la lettre. — *Videte...* On se demande depuis l'époque des Pères si le verbe *scripsi* (ἔγραψα) se rapporte à l'épître entière, ou seulement au morceau qui commence à cet endroit même. Nous avons vu, en effet (Introd. gén., p. 10), que saint Paul dictait habituellement ses lettres, et qu'il y ajoutait d'ordinaire quelques lignes de sa propre main. S'il a suivi cette coutume en écrivant aux Galates, il n'aura écrit que ces derniers versets, et telle est l'opinion qui nous paraît la plus probable. Elle est confirmée par les mots *qualibus litteris* (πηλικοίς γραμμασίον), dont la vraie signification est : en quels grands caractères. L'apôtre, voulant attirer l'attention sur ces lignes importantes, qui récapitulent tout le reste, les écrit donc en grosses lettres. Il est vrai que ἔγραψα est à l'aoriste : j'ai écrit. Mais cela tient au style épistolaire, et n'est pas rare chez les anciens en pareil cas : en parlant ainsi au passé, on se plaçait par la pensée au moment où le message était entre les mains du destinataire.

12-13. Paul récapitule sa thèse polémique. — *Quicumque* (*enim* n'est pas représenté dans le grec)... Les docteurs judaïsants qui prêchaient la nécessité de la circoncision n'étaient pas guidés en cela par des motifs purs et surnaturels : *volunt*

la chair vous obligent à vous faire circoncire, uniquement afin de n'être pas persécutés pour la croix du Christ.

13. Car ceux-là même qui sont circoncis n'observent point la loi; mais ils veulent vous faire circoncire, afin de se glorifier dans votre chair.

14. Pour moi, à Dieu ne plaise que je me glorifie, si ce n'est dans la croix de notre Seigneur Jésus-Christ, par qui le monde est crucifié pour moi, comme je le suis pour le monde.

15. Car, dans le Christ Jésus, ce n'est pas la circoncision qui sert à quelque chose, ni l'incirconcision, mais la nouvelle créature.

16. Tous ceux qui suivront cette règle, que la paix et la miséricorde soient sur eux, et sur l'Israël de Dieu.

17. Que personne à l'avenir ne me cause de la peine; car je porte sur mon corps les stigmates du Seigneur Jésus.

in carne, hi cogunt vos circumcidi, tantum ut crucis Christi persecutionem non patiantur.

13. Neque enim qui circumciduntur legem custodiunt; sed volunt vos circumcidi, ut in carne vestra glorientur.

14. Mihi autem absit gloriari, nisi in cruce Domini nostri Jesu Christi, per quem mihi mundus crucifixus est, et ego mundo!

15. In Christo enim Jesu, neque circumcisio aliquid valet, neque præputium, sed nova creatura.

16. Et quicumque hanc regulam secuti fuerint, pax super illos, et misericordia, et super Israel Dei.

17. De cetero nemo mihi molestus sit; ego enim stigmata Domini Jesu in corpore meo porto.

*placere* (εὐπροσωπεῖν, montrer un bel extérieur, faire bon visage) *in carne*. Ils se laissaient conduire en cela par la chair et non par l'esprit; ils cherchaient à plaire aux hommes d'une manière toute naturelle et charnelle. — *Tantum ut crucis...* Voyez v, 11 et le commentaire. Ces docteurs redoutaient les Juifs, qui faisaient violence, en paroles et en actes, à tous ceux qui ne rataient le salut qu'à un Messie crucifié, et nullement à la loi mosaïque. — *Neque enim...* (vers. 13). Ces hommes pervers, désignés ici par la locution *qui circumciduntur*, étaient loin, lorsqu'ils voulaient obliger les Galates à pratiquer eux-mêmes ce rite, d'être excités par un vrai zèle pour la loi, puisqu'ils ne l'observaient pas eux-mêmes d'une manière rigoureuse, exemplaire, imitant ainsi les pharisiens de l'évangile (cf. Matth. xxiii, 13-15, 23, etc.). — *Ut in carne...* Ils voulaient pouvoir se glorifier d'avoir amené de nombreux païens à se faire circoncire, d'avoir fait un nombre considérable de prosélytes.

14-15. Paul récapitule sa thèse dogmatique. — *Mihi autem...* Contraste entre ses sentiments intimes et ceux des faux docteurs. Il ne veut, lui, se glorifier que dans la croix de Jésus-Christ, vraie cause de la justification. — *Per quem*. Dans le grec (δι' οὗ), le pronom, qui est au masculin, peut se rapporter soit à la croix soit au Sauveur. La première connexion nous paraît aller mieux au contexte, quoique le sens demeure le même dans les deux cas : par la croix l'apôtre, uni à Jésus crucifié, est mort à ce monde périssable et coupable, avec lequel il n'a désormais aucun lien (*mihi mundus... et ego...*). — Il est tout à fait dans l'ordre qu'il pense et parle ainsi, puisque *in Christo...* *neque...* (vers. 15). Parole déjà citée plus haut, v, 6, et lé-

gèrement modifiée. Nous lisons ici *sed nova creatura*, au lieu de « *sed fides quæ...* ». Cette nouvelle créature, c'est l'homme régénéré par Notre-Seigneur Jésus-Christ (cf. II Cor. v, 17) et devenu enfant de Dieu, héritier du salut.

16-17. Un aimable souhait et un ordre sévère. — Le souhait est pour tous ceux qui demeureront fidèles au principe que Paul vient de rappeler dans le vers. 15 (*hanc regulam*). — *Pax... et misericordia*. Si l'on sous-entend « est » au lieu de « sit », avec de nombreux interprètes, la prière deviendra une promesse. — L'apôtre nomme *Israel Dei*, par opposition à l'Israël selon la chair (cf. Rom. ix, 6; I Cor. x, 18), les chrétiens sincères qui forment, à quelque race qu'ils appartiennent, le véritable peuple de Dieu. — *De cetero* (vers. 17). Le grec signifie : désormais, à l'avenir. Comme au début de sa lettre, l'apôtre fait valoir son autorité d'un ton ferme. Il a discuté pleinement la question qui était en litige chez les Galates; ce sera son dernier mot : il ne veut pas qu'on l'importune de nouveau sur un point si clair. L'accent est celui du sévère et légitime reproche. Cf. I Cor. xi, 16. — *Ego enim...* Paul a le droit de commander en cette matière, car il est le serviteur et l'apôtre du Christ, dont il porte extérieurement les marques : *stigmata Domini... porto*. Ce trait s'explique par l'ancien usage de graver au fer sur le corps des esclaves un signe qui indiquait à quel maître ils appartenaient. Paul fait évidemment allusion, en employant cette figure, aux cicatrices des blessures qu'il avait si souvent reçues au service de son Maître bien-aimé. Cf. II Cor. xi, 23 et ss. Le mot *stigmata* n'a ici rien de commun avec le phénomène mystique et pathologique qu'il sert aussi à désigner depuis le moyen âge.

18. Gratia Domini nostri Jesu Christi  
cum spiritu vestro, fratres. Amen.

18. Que la grâce de notre Seigneur  
Jésus-Christ soit avec votre esprit, mes  
frères. Amen.

2° Salutation finale. VI, 18.

18. Elle consiste en une bénédiction apostolique : *Gratia Domini...* — La formule *cum spiritu vestro* a quelque chose de plus intime

que le simple pronom « vobiscum ». — La lettre, si sévère dans son ensemble, se termine par l'apostrophe affectueuse *fratres*.





# ÉPITRE

## AUX ÉPHÉSIENS

---

### INTRODUCTION <sup>1</sup>

1<sup>o</sup> *Éphèse et son Église.* — Éphèse était, à l'époque de saint Paul, la ville la plus importante et la capitale de la province romaine nommée Asie proconsulaire <sup>2</sup>. Quoiqu'elle fût située à trois milles de la mer, elle possédait en réalité un port considérable, grâce au fleuve Caystros, sur les bords duquel elle était bâtie, et qui était alors navigable dans la dernière partie de son cours; aussi était-elle le centre d'un commerce très florissant. Il est question au livre des Actes, xix, 23 et ss., de son magnifique temple de Diane et de son vaste théâtre. Sa population était en partie d'origine grecque, en partie formée d'éléments asiatiques.

Saint Paul y vint pour la première fois vers la fin de son second voyage apostolique, vers l'an 54, lorsqu'il allait de Grèce en Syrie <sup>3</sup>; ses amis Aquila et Priscille l'accompagnaient. Il les y laissa, lorsqu'il dut repartir après un séjour très rapide, pendant lequel il s'était contenté d'annoncer l'évangile aux seuls Juifs, dans leur synagogue <sup>4</sup>. Les deux saints époux continuèrent probablement son œuvre, car ils manifestaient un grand zèle pour la cause du Christ.

La seconde visite que l'apôtre fit aux Éphésiens eut lieu à l'occasion de son troisième voyage, et elle se prolongea durant trois années entières, de 55-57 <sup>5</sup>. Il obtint des résultats merveilleux, dignes de son activité infatigable; à tel point que le christianisme fit des conquêtes nombreuses, non seulement dans la métropole, mais dans tous les districts d'alentour <sup>6</sup>. La violente émeute suscitée par l'orfèvre Démétrius l'obligea de partir brusquement <sup>7</sup>. Il ne revit Éphèse qu'assez longtemps après, entre sa première et sa seconde captivité à Rome <sup>8</sup>.

On voit par ces détails que la chrétienté d'Éphèse était unie à saint Paul par des liens très intimes; il en était vraiment le fondateur et le père. Ses membres

---

<sup>1</sup> Pour les commentaires catholiques, voyez la page 12. Nous n'avons à ajouter que l'ouvrage de F. A. Henle, *der Ephesierbrief des heil. Apostels Paulus erklärt*, Augsburg, 1890.

<sup>2</sup> C'est en 133 avant Jésus-Christ qu'elle tomba au pouvoir des Romains, avec le royaume

de Pergame, dont elle faisait alors partie.

<sup>3</sup> Act. xviii, 18-21.

<sup>4</sup> Act. xviii, 19.

<sup>5</sup> Act. xix, 1 et ss.

<sup>6</sup> Act. xix, 10.

<sup>7</sup> Act. xix, 23-40; xx, 1.

<sup>8</sup> Cf. I Tim. i, 3.

étaient issus soit du judaïsme, soit du paganisme<sup>1</sup>; les païens convertis formaient la grande majorité.

2° *Le groupe des épîtres composées pendant le premier emprisonnement de saint Paul à Rome.* — Elles sont au nombre de quatre : à savoir, les lettres aux Éphésiens, aux Colossiens, à Philémon et aux Philippiens<sup>2</sup>. Il est aisé de démontrer qu'elles furent toutes composées à Rome, tandis que l'apôtre des Gentils y était captif pour la première fois.

L'auteur y fait mention de ses chaînes à plusieurs reprises<sup>3</sup>. En même temps, il manifeste l'espoir d'être bientôt remis en liberté, de sorte qu'il pourra visiter sans délai ceux auxquels il écrit<sup>4</sup>. Or, il ne saurait être question, dans ces passages, ni de la captivité de saint Paul à Césarée, antérieurement à son départ pour Rome<sup>5</sup>, ni de son second emprisonnement dans la capitale de l'empire, immédiatement avant sa mort. En effet, à Césarée, il ne pouvait pas espérer une prompte délivrance, puisqu'il était nécessaire qu'il allât comparaître au tribunal de l'empereur. Pour le même motif, il n'avait pas à redouter la mort lorsqu'il était enfermé dans le palais d'Hérode<sup>6</sup>; et pourtant, dans l'épître aux Philippiens, I, 27 et II, 17, il envisage sa condamnation au moins comme possible. De plus, lorsque l'auteur de cette lettre parle du prétoire dans lequel ses chaînes ont fait du bien<sup>7</sup>, et des gens de la maison de César qui saluent les Philippiens<sup>8</sup>, il montre clairement qu'il est à Rome. La tradition fixe d'ailleurs nettement la composition de nos quatre épîtres dans cette ville<sup>9</sup>.

Durant sa seconde captivité romaine, Paul n'avait pas lieu d'espérer et n'espérait pas sa délivrance; tout au contraire, comme on le voit par II Tim. IV, 6. Ce n'est donc pas de cette époque tardive que datent ces quatre lettres, mais de la période indiquée ci-dessus, c'est-à-dire des années 62-63, plus probablement de l'an 63, puisque la fin de la captivité approchait.

Il existe un lien tout spécial entre les épîtres aux Éphésiens, aux Colossiens et à Philémon, car les deux premières furent portées simultanément par le même disciple, Tychicus, et celui-ci, accompagné d'Onésime, remit aussi à Philémon celle qui lui était destinée. La lettre aux Philippiens fut écrite un peu plus tôt suivant les uns, un peu plus tard suivant les autres; il n'est pas possible de trancher le fait d'une manière certaine.

3° Il existe quelques difficultés au sujet des *destinataires de l'épître aux Éphésiens*, qui auraient été, d'après un assez grand nombre d'exégètes modernes et contemporains<sup>10</sup>, non pas les seuls chrétiens d'Éphèse, mais aussi les membres de plusieurs autres Églises d'Asie. Voici les raisons sur lesquelles s'appuient ces savants, pour faire de notre lettre une sorte de circulaire destinée à diverses chrétientés asiatiques. 1° Dans l'adresse même de l'épître, I, 1, les mots ἐν Ἐφεσῶ (Vulg., « Ephesi ») sont omis par quelques manuscrits très anciens, et saint Basile nous apprend<sup>11</sup> que tel était déjà le cas de son temps. 2° Marcion, ainsi que nous le savons par Tertullien<sup>12</sup>, regardait cette épître comme adressée aux Laodiciens; d'où il ressort qu'il n'avait pas lu les mots ἐν Ἐφεσῶ.

<sup>1</sup> Comp. I, 13; II, 2-3, 11-22; III, 13; IV, 17-19, etc.

<sup>2</sup> On peut leur rattacher l'épître aux Hébreux, écrite durant la dernière période de ce même emprisonnement, ou aussitôt après la mise en liberté de l'apôtre. Voyez l'Introd. spéciale à cette épître.

<sup>3</sup> Eph. III, 1; IV, 1; VI, 1; Phil. I, 7, 13, 17; Col. IV, 3, 18; Philém. 1, 9, 10, 13.

<sup>4</sup> Cf. Phil. I, 26 et II, 24; Philém. 22.

<sup>5</sup> Act. XXIII, 23 et ss.

<sup>6</sup> Act. XXIII, 25.

<sup>7</sup> Phil. I, 12-13.

<sup>8</sup> Phil. IV, 22.

<sup>9</sup> Les Pères et les inscriptions des manuscrits sont d'accord sur ce point.

<sup>10</sup> Parmi eux, on compte plusieurs commentateurs catholiques.

<sup>11</sup> C. Eunom., II, 19.

<sup>12</sup> Adv. Marc., V, 11, 17.

3° On ne trouve dans le corps de la lettre aucune allusion aux relations intimes qui existaient entre saint Paul et les Éphésiens, et pas une seule salutation particulière<sup>1</sup>; le sujet choisi par l'auteur est traité d'une manière toute générale. L'apôtre semble lui-même supposer, dit-on, que ceux auxquels il écrit n'étaient pas connus de lui personnellement, et qu'ils ne le connaissaient aussi que par ouï-dire<sup>2</sup>.

Ces raisons ne sont pas absolument sans valeur. Néanmoins, leur force n'est pas telle, qu'elle puisse nous décider à adopter ce sentiment, car la tradition a toujours cru que notre épître était destinée aux seuls Éphésiens<sup>3</sup>. D'ailleurs, tous les manuscrits grecs, à part trois, et toutes les versions ont les mots ἐν Ἐφέσῳ, dont l'authenticité ne saurait être douteuse. Assurément, le fait signalé en troisième lieu, c'est-à-dire, le manque d'allusions et de salutations personnelles, a quelque chose de surprenant; mais les données historiques nous font défaut pour l'expliquer d'une manière entièrement satisfaisante. Au reste, l'auteur dit expressément que Tychicus, chargé de porter la lettre à sa destination<sup>4</sup>, devait suppléer à ce qu'il ne faisait pas lui-même sous ce rapport<sup>5</sup>.

4° *L'occasion et le but de l'épître.* — L'absence d'allusions personnelles qui a été signalée plus haut<sup>6</sup> est cause qu'on ne peut rien dire de bien certain sur ces deux points. Voici du moins des hypothèses très plausibles.

Il résulte du passage 1, 15 et ss. que l'apôtre avait reçu naguère, peut-être par Épaphras<sup>7</sup>, des nouvelles de sa chère chrétienté d'Éphèse. Quoique bonnes en général, elles excitèrent cependant de l'anxiété dans l'âme de saint Paul, à plusieurs points de vue. Quelques années plus tôt, en faisant ses adieux au clergé d'Éphèse réuni à Milet, il avait prédit que le christianisme serait exposé, dans l'Asie proconsulaire, à un danger plus terrible que la persécution extérieure, au danger qui provient des fausses doctrines<sup>8</sup>. Ce péril avait réellement éclaté depuis son départ. Pour l'Église d'Éphèse comme pour les chrétientés voisines, les erreurs en question pouvaient surgir de deux côtés distincts: du côté des judaïsants, qui profitaient de toutes les occasions pour maintenir l'autorité de la loi mosaïque<sup>9</sup>, et du côté des théosophes grecs et orientaux, précurseurs des gnostiques, dont les spéculations subtiles trouvaient aisément des admirateurs. Ces divers systèmes ne pouvaient pas manquer d'exercer une influence pernicieuse sur les mœurs. C'est pour prévenir ces dangers de différente nature que l'apôtre, profitant du départ de Tychicus, dut écrire sa lettre aux Éphésiens. Il n'y attaque pas directement les erreurs, parce qu'elles n'avaient pas encore fait de victimes; mais il les écarte pour ainsi dire d'avance, en montrant à ses lecteurs l'immense avantage qu'ils avaient, d'une part, à être

<sup>1</sup> Voyez vi, 23.

<sup>2</sup> Cf. i, 15 et iii, 2.

<sup>3</sup> Les témoignages sont aussi nets que multiples. Voyez le canon de Muratori, saint Irénée, c. *Hær.*, i, 3, 1 et v, 2, 36; Tertullien, *adv. Marc.*, v, 17; Clément d'Alex., *Strom.*, iv, 65; Origène, c. *Cels.*, iii, 20, etc. Cette preuve de tradition est extrêmement forte; comment n'aurait-on pas su dès les temps anciens que l'épître aux Éphésiens était une lettre encyclique?

<sup>4</sup> Cf. vi, 21-22. Pour les passages, i, 15 et iii, 2, voyez les notes.

<sup>5</sup> En ce qui concerne l'authenticité, voyez l'Introd. gén., p. 8-9. Elle a été attaquée assez violemment de nos jours par les rationalistes. En réalité, l'épître aux Éphésiens est « celle qui possède le plus de garanties dans la tradi-

tion ecclésiastique, » comme le reconnaissent de nombreux critiques. Nous reviendrons plus loin sur la ressemblance frappante qui existe entre notre lettre et celle aux Colossiens, sous le rapport du sujet traité de part et d'autre. Les particularités du style s'expliquent par celles des circonstances. Il n'y a pas une seule épître de saint Paul qui n'emploie des expressions qu'on ne retrouve pas dans les autres, car l'apôtre avait un génie « assez souple pour adapter sa manière d'écrire à des genres de composition fort différents ».

<sup>6</sup> Au 3°.

<sup>7</sup> Cf. Col. iv, 12.

<sup>8</sup> Cf. Act. xx, 29-30.

<sup>9</sup> Act. xv, 1 et ss.

devenus membres de l'Église du Christ, de l'autre, à posséder la morale chrétienne, dont il expose la nature idéale. Par cette lettre, il se proposait donc tout ensemble d'augmenter leurs connaissances dogmatiques et leurs vertus pratiques.

Elle semble avoir été composée très rapidement, car le style est encore moins soigné qu'ailleurs. Les constructions brisées, les longues phrases compliquées et embarrassées, y sont fréquentes, surtout dans la première partie. Déjà les anciens commentateurs signalaient la difficulté spéciale que présente son interprétation<sup>1</sup>. Partout le ton demeure calme; il n'y a de polémique nulle part, mais une simple exposition pleine de solennité et d'autorité.

5° *Le sujet et le plan de la lettre.* — Le sujet peut se résumer dans ces quelques mots: « L'apôtre est préoccupé de deux pensées, qu'il désire faire pénétrer dans l'âme de ses lecteurs: la grandeur de la grâce dont ils ont été l'objet, et la hauteur de sainteté à laquelle ils doivent s'élever pour répondre dignement à la vocation divine. » De là, outre un préambule fort court (I, 1-2) et une conclusion presque aussi brève (II, 21-24), deux parties à peu près égales, séparées par une doxologie (III, 20-21).

La première partie est doctrinale; la seconde, morale et pratique. Celle-là, I, 3-III, 21, contient une courte exposition des principales vérités du christianisme et du grand bienfait de notre rédemption par Notre-Seigneur Jésus-Christ; mais ce qu'elle développe principalement, c'est l'idée de l'Église chrétienne, considérée dans son origine, dans sa diffusion, dans son union avec son divin Chef. Cette sainte institution, telle que Paul la décrit en un magnifique langage, a sa racine au sein même de l'éternité, dans le cœur de Dieu, qui voulait sauver le monde; elle a aussi son sommet dans l'éternité, près du trône divin; sur la terre, elle étend ses branches dans toutes les directions: tout cela en Jésus-Christ et par Jésus-Christ. Trois subdivisions dans cette première partie: 1° Une action de grâces et une prière pour la chrétienté d'Éphèse, I, 3-23; 2° Manière dont Dieu a formé l'Église, II, 1-22; 3° Rôle personnel de saint Paul par rapport à l'Église, III, 1-21.

La deuxième partie, IV, 1-VI, 20, exhorte les chrétiens d'Éphèse à mener une vie digne de leur vocation à la foi, et digne de l'Église dont ils ont l'honneur de faire partie. Quatre subdivisions: 1° Nécessité de l'union parfaite entre ceux qui appartiennent à l'Église du Christ, IV, 1-16; 2° La sainteté chrétienne, opposée aux vices des païens, IV, 17-V, 21; 3° Devoirs qui incombent aux chrétiens dans le cercle de la famille, V, 22-VI, 9; 4° Comment un chrétien doit combattre pour sa foi, VI, 10-20<sup>2</sup>.

En tout cela, on le voit, règne une parfaite unité.

<sup>1</sup> Voyez saint Jean Chrysostome, *in Eph.*, *Argum.*; saint Jérôme, *in Eph. Prol.*, etc.

<sup>2</sup> Pour une analyse plus détaillée, voyez le commentaire, et notre *Biblia Sacra*, p. 1290-1295.

# ÉPITRE

## AUX ÉPHÉSIENS

### CHAPITRE I

1. Paul, apôtre de Jésus-Christ par la volonté de Dieu, à tous les saints qui sont à Éphèse, et aux fidèles en Jésus-Christ.

2. Que la grâce et la paix vous soient données par Dieu notre Père, et par le Seigneur Jésus-Christ!

1. Paulus, apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, omnibus sanctis qui sunt Ephesi, et fidelibus in Christo Jesu.

2. Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

#### PRÉAMBULE. I, 1-2.

CHAP. I. — 1-2. La salutation. Elle est d'une très grande simplicité. — L'auteur : *Paulus, apostolus... per...* Cf. I Cor. I, 1; II Cor. I, 1, et II Tim. I, 1. — Les destinataires : *omnibus* (cet adjectif manque dans le grec)... *qui...* Au lieu de *sanctis*, pour désigner les chrétiens (cf. Phil. I, 1; Col. I, 2), Paul emploie le mot « Église » au début de la plupart de ses épîtres les plus anciennes (Cor., Gal., Thess.). Sur l'authenticité du trait ἐν Ἐφέσῳ (*Ephesi*), voyez l'Introd., p. 325. — Le terme *fidelibus, πιστοῖς*, représente les « saints » à un autre point de vue, en tant qu'ils ont accepté la foi et qu'ils y adhèrent fermement. — *In Christo Jesu*. C.-à-d. que leur sainteté et leur fidélité ont leur source en ce divin Sauveur, grâce à l'union étroite qu'ils ont avec lui. — *Gratia... et pax...* (vers. 2). La formule accoutumée de salutation. Voyez Rom. I, 7 et le commentaire.

#### PREMIÈRE PARTIE

##### La splendeur incomparable de l'Église du Christ. I, 3-III, 21.

L'apôtre va développer cette pensée magnifique : l'Église de Jésus-Christ est une création divine, décidée de toute éternité, destinée à durer pendant l'éternité; création de Dieu le Père, opérée par l'intermédiaire du Fils, dans l'Esprit-Saint, pour le salut de tous les hommes, qu'elle groupe dans l'unité la plus parfaite.

#### § I. — Action de grâces et prière pour l'Église d'Éphèse. I, 3-23.

##### 1° L'action de grâces. I, 3-14.

D'ordinaire, dans les épîtres de saint Paul, cette sainte effusion se rattache plutôt au prologue qu'au corps même de la lettre; c'est le contraire qui a lieu ici et dans l'épître aux Colossiens, l'auteur se jetant immédiatement au cœur de son sujet. Il prend pour thème de son action de grâces la divine institution de l'Église, en vue de la rédemption du genre humain. Cet acte de reconnaissance est plus long, plus ardent, plus solennel que de coutume. Il est aussi plus obscur et plus difficile. Les vers. 3-14 ne forment qu'une seule phrase, composée de nombreuses propositions incidentes, qui sont reliées les unes aux autres par des pronoms relatifs et qui expriment des idées subsidiaires. Plus que partout ailleurs, l'apôtre se laisse entraîner par son saint enthousiasme, et oublie la syntaxe, pour ne s'occuper que des pensées. Toutefois, il a répété par trois fois, comme un refrain, une expression qui peut servir de jalon pour grouper les différentes idées : c'est la formule « in laudem gloriæ... », que nous lisons aux vers. 6, 12 et 14. En les traitant comme une sorte de finale, nous obtenons pour ainsi dire trois strophes, dont chacune présente sous un aspect distinct la louange adressée à Dieu par saint Paul. 1° Premier motif de louange : la prédestination éternelle, vers. 4-6; 2° Second motif : la mise à exécution de ce décret divin,

3. Benedictus Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi, qui benedixit nos in omni benedictione spirituali in caelestibus, in Christo;

4. sicut elegit nos in ipso ante mundi constitutionem, ut essemus sancti et immaculati in conspectu ejus, in caritate;

5. qui prædestinavit nos in adoptionem filiorum per Jesum Christum in ipsum, secundum propositum voluntatis suæ,

3. Béni soit Dieu, le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, qui nous a bénis dans le Christ de toute sorte de bénédictions spirituelles, dans les cieux!

4. Il nous a élus en lui avant la création du monde, par amour, pour que nous fussions saints et irréprochables devant lui;

5. nous ayant prédestinés à être ses fils adoptifs, par Jésus-Christ, pour lui-même, selon le bon plaisir de sa volonté,

vers. 7-12; 3° Troisième motif : l'appropriation individuelle du salut, vers. 13-14. Le regard de l'écrivain sacré est ainsi dirigé tour à tour sur le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Le vers. 3 sert de thème à tout ce passage.

3. Comment les chrétiens ont été bénis par Dieu en Jésus-Christ, de toute éternité. — *Benedictus* (εὐλογητός)... *Christi*. Début identiquement le même que II Cor. I, 3 (voyez les notes). Comp. I Petr. I, 3. Peut-être était-ce une formule liturgique. — *Qui benedixit* (ὁ εὐλογησας)... Le pronom *nos* désigne tous les chrétiens; spécialement, dans le cas actuel, l'auteur et les destinataires de l'épître. Comme le fait remarquer Théodoret, c'est d'une manière bien différente que nous bénissons Dieu et que nous sommes bénis de lui : ses bénédictions consistent en actes, en grâces; les nôtres ne peuvent être que des souhaits et des paroles. — Ses bienfaits sont sans limites, sans nombre : *in omni* (mot accentué)... L'adjectif *spirituali* (πνευματικῆ) détermine le caractère des faveurs divines auxquelles pensait surtout l'apôtre : elles appartiennent au domaine du πνεῦμα, c.-à-d., de la partie supérieure de l'être humain; par conséquent, à la sphère surnaturelle. Nous en aurons bientôt quelques exemples : la filiation divine, la rédemption, la rémission des péchés, l'espérance du ciel, etc. — Les mots *in caelestibus* (ἐν τοῖς ἐπουρανίοις) reviendront quatre fois encore dans cette épître (comp. le vers. 20; II, 6; III, 10 et VI, 12), habituellement avec le sens local. Le ciel est la région d'où nous sommes bénis par Dieu, et où cette bénédiction nous fera entrer à jamais un jour. Cf. Hebr. XI, 16. Il est peu probable que cette locution représente la nature toute céleste et spirituelle des biens promis aux chrétiens, par opposition aux biens terrestres et matériels promis aux Juifs. — *In Christo* : par son aimable et généreuse intervention, et en vertu de l'union du chrétien avec lui. Jésus-Christ est comme le point central de la contemplation de l'apôtre; il y revient à tout instant dans cette page admirable (voyez les vers. 4, 6, 7, 10, 11, 12, 13, 15, 17, etc.).

4-6. La source première de ces bénédictions, c'est le choix éternel que Dieu a fait des chrétiens pour les justifier, les adopter et les sauver. — La proposition *sicut* (καθώς, en tant que, selon que) rattache cet acte particulier du Seigneur à l'acte général mentionné au vers. 3. Sa

bénédition était conforme au plan qu'il avait formé touchant notre salut. — *Elegit* (ἐξελέξατο) : parmi tous les autres membres du genre humain. De là le nom d'élus (ἐκλεκτοί), si souvent employé dans le Nouveau Testament. Cf. Matth. XXII, 14 et XXIV, 22; Luc. XVIII, 7; Rom. VIII, 33; Col. III, 12; II Tim. II, 10; I Petr. I, 2; Apoc. XVII, 14, etc. — *In ipso* correspond à « in Christo » du verset précédent. C'est en vue de notre union avec Jésus, le chef de l'humanité régénérée, que nous avons été choisis. — Cette sélection divine a été faite *ante mundi constitutionem* (même locution dans Joan. XVII, 24; I Petr. I, 20, etc.); elle date donc de l'éternité. — Elle avait pour but *ut essemus*... Les adjectifs *sancti* et *immaculati* exposent le côté positif (ἅγιοι, mis à part) et le côté négatif (ἄμωμοι, sans tache) de la sainteté chrétienne. Celle-ci doit être parfaite. — *In conspectu ejus* : en présence de Dieu, et non du Christ. — *In caritate* (scil., « elegit nos »). C'est l'amour de Dieu pour nous qui a été le mobile de son choix éternel. Cf. II, 4-7; Joan. III, 16, etc. On rattache parfois à tort ce trait à « sancti et immaculati », comme s'il était question de l'amour des chrétiens pour Dieu. — *Qui prædestinavit*... (vers. 5). Au participe dans le grec : Nous ayant prédestinés (προορίσας...). Sur cette expression, voyez Rom. VIII, 30 et le commentaire. Cet acte est logiquement antérieur au choix divin : nous ne sommes élus que parce que nous avons été prédestinés. — *In adoptionem filiorum* (εἰς υἰοθεσίαν) : expression propre à saint Paul; cf. Rom. VIII, 15, 23 et IX, 4; Gal. IV, 5). Tel est le but sublime de notre prédestination, qui est opérée *per Jesum*..., parce qu'il en est la cause méritoire. Elle crée entre Dieu et nous des relations intimes, faisant de lui notre vrai terme (*in ipsum*). Cf. Gal. III, 16; Hebr. II, 10-11, etc. — *Secundum propositum*... Dans le grec : selon le bon plaisir (εὐδοκίαν) de sa volonté. C'est là l'« ultima ratio » de notre élection, sa vraie raison d'être. L'apôtre insistera dans ce passage sur la liberté absolue de Dieu en ce qui concerne notre salut. Comp. les vers. 6, 7, 8, 9, 11. L'homme n'a aucune part à sa propre prédestination, qui est entièrement gratuite du côté du Seigneur, et qui n'est le résultat d'aucun mérite personnel du côté des élus. De là l'effusion de reconnaissance de saint Paul. — *In laudem gloriae*.. (vers. 6). Si notre sanctification et notre salut

6. à la louange et à la gloire de sa grâce, par laquelle il nous a rendus agréables à ses yeux en son Fils bien-aimé.

7. C'est en lui que nous avons la rédemption par son sang, la rémission des péchés, selon les richesses de sa grâce,

8. qui a surabondé en nous, en toute sagesse et prudence,

9. pour nous faire connaître le mystère de sa volonté, selon son bon plaisir, par lequel il s'était proposé en lui-même,

10. dans la dispensation de la pléni-

6. in laudem gloriæ gratiæ suæ, in qua gratificavit nos in dilecto Filio suo,

7. in quo habemus redemptionem per sanguinem ejus, remissionem peccatorum, secundum divitias gratiæ ejus,

8. quæ superabundavit in nobis, in omni sapientia et prudentia,

9. ut notum faceret nobis sacramentum voluntatis suæ, secundum beneplacitum ejus, quod proposuit in eo,

10. in dispensatione plenitudinis tem-

sont la fin prochaine et directe de notre prédestination, la gloire de Dieu en est la fin dernière ; car c'est à la procurer que tout doit aboutir. L'apôtre se complait à le redire (comp. les vers. 12 et 14). — La locution *gloriæ gratiæ...* revient à celle-ci : (À la louange) de la glorieuse manifestation de sa grâce. Cette grâce, c.-à-d. ce don tout à fait gratuit (cf. Rom. III, 24), se manifeste précisément dans la justification et la rédemption de l'homme. Voyez II, 5, 7. — *Qua* (ἧς, d'après la leçon des manuscrits les plus anciens ; ἐν ᾗ, suivant d'autres témoins très nombreux et la Vulg.) *gratificavit...* Le verbe grec χαριτώω peut signifier aussi : « gratiosum reddere », rendre aimable par la communication de la grâce. Saint Jean Chrysostome, Théodoret, et la plupart des exégètes catholiques adoptent cette interprétation, qui marque non seulement l'effusion de la grâce divine, mais l'effet produit par elle. — *In dilecto*. Le grec n'ajoute pas les mots *Filio suo*, qui sont une glose évidente. Sur ce beau titre de bien-aimé de Dieu attribué à Jésus-Christ, voyez Matth. III, 17 et XVII, 5 ; Marc. XII, 6, etc.

7-12. Comment Dieu a réalisé son dessein éternel relatif au salut des hommes. C'est par le Christ, qui les a rachetés au prix de son sang et qui leur a révélé la volonté de son Père à cet égard. — *In quo* n'est pas synonyme de « per quem » et exprime davantage : nous ne participons à la grâce divine qu'autant que nous sommes en Jésus-Christ, c.-à-d., unis à lui, comme il a été déjà dit au vers. 4. Comp. le vers. 2<sup>b</sup>. — *Redemptionem*. Dans le grec : τὴν ἀπολύτρωσιν ; la rançon, le prix du rachat d'un esclave. Il en a donc coûté au Christ pour nous sauver ; il a dû pour cela donner son sang, sa vie : *per sanguinem...* Cf. Matth. xx, 28, etc. — Les mots *remissionem peccatorum* définissent l'aspect négatif de la rédemption. — *Secundum divitias...* Sur cette locution chère à saint Paul, voyez II, 4, 7 ; Rom. II, 9, etc. La richesse infinie de la grâce et de la bonté du Sauveur nous est manifestée par la générosité avec laquelle il est mort pour nous. — Paul appuie sur ce détail : *quæ superabundavit...* (vers. 8). D'après le grec : (la grâce) qu'il a fait abonder sur nous. — *In*

*omni sapientia et...* « Quelques-uns expliquent cette sagesse et cette prudence de la souveraine sagesse de Dieu, qui a su trouver des moyens si relevés... pour sauver le genre humain » (Calnet) ; mais, comme l'ajoute à bon droit le savant interprète lorrain, il est mieux de dire qu'il s'agit de qualités communiquées par Dieu aux croyants pour les aider à mieux comprendre ses révélations. Le vers. 9 favorise ce sentiment. Les substantifs σοφία et φρόνησις diffèrent l'un de l'autre en ce sens que le premier désigne surtout ici la sagesse spéculative, la connaissance des vérités révélées, et le second la sagesse pratique, l'aptitude à tirer profit de la science sacrée. — *Ut notum...* (vers. 9). Il faut traduire ainsi le grec : Nous ayant fait connaître. L'apôtre n'exprime donc pas, comme on le croirait d'après la Vulgate, le motif pour lequel la grâce du Christ a surabondé en nous, mais le moyen auquel Dieu a eu recours pour mettre en nous la sagesse : ce moyen a consisté dans la révélation de ses desseins mystérieux. — *Sacramentum...* D'après le grec : le mystère de sa volonté ; c.-à-d., le mystère relatif à sa volonté, à ses plans éternels en ce qui concernait le salut des hommes. Le substantif mystère désigne ici, comme partout ailleurs dans le Nouveau Testament, une vérité qui ne peut être connue des hommes que par une révélation surnaturelle. Cf. Rom. xvi, 25. — Les mots *secundum beneplacitum...* (κατὰ τὴν εὐδοκίαν..., comme au vers. 5<sup>b</sup>) retombent sur « notum faceret » : cette révélation a eu lieu en vertu d'un acte absolument libre et miséricordieux de la part du Seigneur. — *Quod* (scil. « beneplacitum ») *proposuit...* Ce dessein bienveillant, Dieu se l'était proposé en lui-même, d'après la leçon ἐν αὐτῷ ; ou dans le Christ, si l'on préfère lire ἐν αὐτῷ (*in eo*). Le vers. 10 va nous apprendre en quoi il consistait. — *In dispensatione*. Le grec a l'accusatif : εἰς οἰκονομίαν ; pour l'organisation de sa maison lors de la plénitude des temps. Le mot « économie » est très expressif pour désigner le nouvel ordre de choses que Dieu voulait établir par son Christ. L'Église est, en effet, la maison du Seigneur (cf. I Tim. III, 5 ; Hebr. x, 20, etc.), et elle a tout un système d'administration. — Sur l'admirable

porum, instaurare omnia in Christo, quæ in cælis, et quæ in terra sunt, in ipso ;

11. in quo etiam et nos sorte vocati sumus, prædestinati secundum propositum ejus qui operatur omnia secundum consilium voluntatis suæ,

12. ut simus in laudem gloriæ ejus nos, qui ante speravimus in Christo ;

13. in quo et vos cum audissetis verbum veritatis (evangelium salutis ve-

tude des temps, de réunir toutes choses dans le Christ, soit celles qui sont dans le ciel, soit celles qui sont sur la terre, en lui-même.

11. C'est aussi en lui que nous avons été appelés par le sort, ayant été prédestinés suivant le dessein de celui qui fait toutes choses selon le conseil de sa volonté,

12. pour que nous servions à la louange de sa gloire, nous qui avons d'avance espéré au Christ.

13. C'est en lui que vous-mêmes, après avoir entendu la parole de vérité

formule *plenitudinis temporum* (τοῦ πληρώματος τῶν καιρῶν), voyez Gal. iv, 4 et le commentaire. Ici, le pluriel « temporum » suppose une série de périodes dont la dernière est celle qui introduit le Christ. — *Instaurare omnia...* Autre locution remarquable, pour décrire le grand dessein de Dieu. Le grec ἀνακεφαλαιώσασθαι signifie : réunir sous un seul chef. Le monde des anges, représenté par les mots *quæ in cælis*, et le monde des hommes, *quæ in terra...*, que le péché avait séparés, devaient être unis à jamais par un chef unique, Notre-Seigneur Jésus-Christ (*in Christo*), et ne former grâce à lui qu'une seule famille, la grande famille de Dieu. Cf. Col. i, 20. C'est surtout après le second avènement du Christ que cette perspective idéale deviendra un fait réel. — *In ipso* (« Christo »), *in quo...* (vers. 11). Les mots *etiam* et *nos* sont accentués (le grec a simplement καί). Non seulement le mystère nous a été révélé (comp. le vers. 9), mais nous avons participé à ses bénédictions. — *Sorte vocati...* Le grec porte, d'après la meilleure leçon : ἐκληρώθημεν (et non ἐκλήθημεν, nous avons été appelés) ; à la lettre : nous avons été choisis par le sort. Toutefois, l'idée du sort est très secondaire ici, l'écrivain sacré voulant surtout dire que nous avons été choisis sans aucun mérite de notre part. — C'est d'ailleurs ce qu'il ajoute aussitôt en termes exprès : *prædestinati secundum...* Voyez le vers. 5. La volonté de Dieu : voilà la vraie cause du choix dont nous avons été l'objet. La formule grecque κατὰ τὴν βουλήν τοῦ θελήματος..., qui réunit deux expressions synonymes (Vulg. : *secundum consilium voluntatis...*), a pour but de montrer qu'il en est réellement ainsi. — *Ut simus in laudem...* (vers. 12). Tel est, comme au verset 6, le but final de notre prédestination et de notre élection. Cf. Prov. xvi, 4. — *Qui ante speravimus...* Le mot « ante » paraît indiquer que saint Paul a particulièrement en vue dans ce passage les Juifs devenus chrétiens. En effet, tandis que les païens vivaient sans espérance, sans Christ (cf. ii, 12), le peuple israélite s'élançait de toutes ses forces, par une attente pleine de foi, vers le Messie rédempteur.

13-14. S'adressant directement à ses lecteurs, l'apôtre leur rappelle qu'ils ont été, eux aussi,

appelés à la foi, et qu'ils ont reçu l'Esprit-Saint comme gage du salut éternel. — *In quo* : dans le Christ, dont le souvenir remplit tous ces versets. — *Et vos*. Il est inutile de suppléer le verbe ἐκληρώθητε (voyez le vers. 11 et les notes), dont ce pronom serait le sujet. Le pronom se rapporte à « signati estis » ; seulement, la phrase est un instant suspendue et reprise par le second « in quo ». — *Cum audissetis...* C'est la première



Sacrifice à Diane d'Éphèse.  
(Revers d'une monnaie antique.)

condition du salut, puisque « fides ex auditu » (Rom. x, 17). — *Verbum veritatis*. Cf. Col. i, 5. C.-à-d., la parole qui contient la vérité par excellence, l'évangile (*evangelium salutis...* ; la bonne nouvelle qui vous annonçait le salut). — *Et credentes* (dans le grec, ayant cru). Il ne suffit pas d'entendre la prédication évangélique ; il faut y adhérer par la foi, et s'approprier ainsi le salut d'une manière individuelle. Les Éphésiens avaient cru, et correspondu par là même à la vocation divine. — *Signati estis...* En échange, ils ont été marqués pour ainsi dire au sceau de l'Esprit-Saint, comme appartenant à Dieu en qualité d'enfants. Sur cette image et la suivante, *qui est pignus* (vers. 14 ; dans le grec : ἀρραβῶν, arrhes)..., voyez II Cor. i, 22 et le commentaire. — *Spiritu promissionis* : l'Esprit-Saint qui avait été l'objet de fréquentes promesses de la part du Christ. Cf. Luc. xi, 13 ; Joan. vii, 39 ; xiv, 16, 26, etc. — *In redemptionem acquisitionis*. Le



(l'évangile de votre salut), et y avoir cru, vous avez été marqués du sceau de l'Esprit-Saint qui avait été promis,

14. et qui est le gage de notre héritage, jusqu'à la délivrance du peuple *que Dieu s'est acquis*, pour la louange de sa gloire.

15. C'est pourquoi, moi aussi, ayant entendu parler de votre foi dans le Seigneur Jésus, et votre amour envers tous les saints,

16. je ne cesse pas de rendre grâces pour vous, faisant mention de vous dans mes prières,

17. afin que le Dieu de notre Seigneur Jésus-Christ, le Père de gloire, vous donne un esprit de sagesse et de révélation, pour le connaître,

18. éclairant les yeux de votre cœur, pour que vous sachiez quelle est l'espé-

stræ), in quo et credentes signati estis Spiritu promissionis sancto,

14. qui est pignus hereditatis nostræ, in redemptionem acquisitionis, in laudem gloriæ ipsius.

15. Propterea et ego audiens fidem vestram quæ est in Domino Jesu, et dilectionem in omnes sanctos,

16. non cesso gratias agens pro vobis, memoriam vestri faciens in orationibus meis,

17. ut Deus Domini nostri Jesu Christi, Pater gloriæ, det vobis spiritum sapientiæ et revelationis, in agnitione ejus;

18. illuminatos oculos cordis vestri, ut sciatis quæ sit spes vocationis ejus,

second substantif est probablement au concret, et désigne ceux qui appartiennent à Dieu par droit de rachat. Il s'agit donc des chrétiens, en tant qu'ils sont la propriété du Seigneur. Cf. I Petr. II, 9; voyez aussi Act. xx, 28.

2° La prière de l'apôtre. I, 15-23.

Son cantique de louange étant achevé, il demande pour ses lecteurs la parfaite connaissance de ce que Dieu a accompli pour eux dans le Christ. Il n'y a de nouveau qu'une seule phrase dans cette série de versets.

15-16. Sans cesse Paul remercie Dieu pour les vertus des chrétiens d'Éphèse, et sans cesse il le conjure de les bénir davantage encore. — *Propterea* : à cause de toutes les grâces décrites dans les vers. 3-14. — *Et ego*. Moi aussi, comme tant d'autres qui pensent pieusement à vous devant Dieu. — Du trait *audiens fidem vestram* on a quelquefois induit que cette lettre n'a pas été écrite directement pour les Éphésiens, mais pour des chrétiens que l'apôtre des Gentils n'avait pas évangélisés en personne (voyez l'Introd., p. 324). La conclusion n'est pas légitime, car Paul parle ici des progrès que les Éphésiens avaient faits depuis son séjour parmi eux. Comp. Philem. 5, où il tient le même langage à un ami et un compagnon très intime. — *Fidem... quæ... in Domino...* C.-à-d., la foi dont Jésus-Christ est la base, la source perpétuelle. — *Dilectionem...* C'est par suite d'une erreur des copistes que ce mot est omis dans quelques manuscrits. Déjà saint Jean Chrysostome faisait observer que saint Paul aime à mentionner ensemble la foi et la charité. — *In... sanctos* : envers tous les chrétiens. — *Non cesso gratias...* (vers. 16). Formule fréquente dans les écrits pauliniens. Cf. Rom. I, 8; I Cor. I, 4; Phil. I, 3; Col. I, 3; I Thess. I, 2, etc. Il en est de même de la suivante : *memoriam vestri...* Cf. Rom. I, 10; Phil. I, 3; I Thess. I, 2, etc. Tout en louant Dieu de ses grâces passées, Paul le prie d'en accorder d'autres encore aux fidèles d'Éphèse, puisqu'un chrétien ne doit jamais se croire arrivé à la perfection.

17-19. Objet de la prière de l'apôtre pour les Éphésiens : c'est « qu'il leur soit donné de mesurer toute la portée de l'œuvre accomplie en eux par la foi, la grandeur de la force divine qui s'est déployée à leur égard et la beauté de l'espérance à laquelle leur donne droit » le titre de chrétiens. — *Deus Domini nostri...* Comme au vers. 3. Comp. Joan. xx, 17, où Jésus appelle lui-même le Seigneur son Dieu. — *Pater gloriæ*. C.-à-d., le Père auquel appartient la gloire infinie. Comparez les locutions analogues : le Dieu de gloire, Act. VII, 2; le Seigneur de gloire, Jac. II, 1; le Père des miséricordes, I Cor. I, 3, etc. — *Spiritum*. Sans article dans le grec : un esprit; non pas l'Esprit-Saint directement, quoique les dons que demande saint Paul soient un effet produit par lui. Les passages suivants, Rom. XI, 8 et II Tim. I, 7, contiennent des expressions analogues. — *Sapientiæ et revelationis*. Le premier de ces termes est plus général; le second se rapporte aux mystères manifestés par Dieu aux fidèles. Comp. le vers. 8. Ils désignent ensemble une intelligence aussi complète que possible du plan divin relatif à la rédemption et des vérités évangéliques. — *In agnitione ejus...* Cette pleine connaissance de Dieu (ἐπίγνωσις) est comme l'élément, la matière de l'esprit de sagesse et de révélation souhaité par Paul à ses lecteurs. Saint Jean Chrysostome rattache ces mots au vers. 18, et d'assez nombreux interprètes modernes partagent son sentiment : (Que Dieu vous donne) des yeux éclairés dans sa connaissance. Nous préférons la ponctuation ordinaire. — *Illuminatos oculos cordis...* (vers. 18). Ces mots, qui dépendent du verbe « det », contiennent une métaphore hardie, mais significative, qui développe la pensée du vers. 17. Divers manuscrits ont à tort *διανοίας*, « intellectus », au lieu de *καρδίας*, « cordis ». — *Ut sciatis...* L'apôtre signale trois choses dont il souhaite la connaissance à ses lecteurs. La première est *quæ sit spes...* De magnifiques espérances sont rattachées à la vocation du chrétien. Cf. Col. I, 5; Tit. II, 13;

et quæ divitiæ gloriæ hereditatis ejus in sanctis,

19. et quæ sit supereminens magnitudo virtutis ejus in nos qui credimus, secundum operationem potentiae virtutis ejus,

20. quam operatus est in Christo, suscitans illum a mortuis, et constituens ad dexteram suam in caelestibus,

21. supra omnem principatum, et potestatem, et virtutem, et dominationem, et omne nomen quod nominatur non solum in hoc saeculo, sed etiam in futuro.

22. Et omnia subjectit sub pedibus ejus, et ipsum dedit caput supra omnem ecclesiam,

rance attachée à son appel, quelles sont les richesses et la gloire de son héritage qu'il destine aux saints,

19. et quelle est la suréminente grandeur de sa puissance envers nous qui croyons, selon l'efficacité de sa force et de sa puissance.

20. Il l'a déployée dans le Christ, en le ressuscitant des morts, et en le faisant asseoir à sa droite dans les cieux,

21. au-dessus de toute principauté, et de toute puissance, et de toute vertu, et de toute domination, et de tout nom qui peut être nommé, non seulement dans ce siècle, mais encore dans celui qui est à venir.

22. Il a mis toutes choses sous ses pieds, et il l'a donné pour chef à toute l'Église,

Hebr. vi, 18, etc. — La seconde, *quæ divitiæ... hereditatis...*, précède davantage la première; il s'agit de l'espérance et de l'héritage du ciel. *In sanctis* : parmi les saints; l'héritage réservé aux saints (aux chrétiens), en tant qu'ils sont les fils adoptifs de Dieu. Comp. le vers. 5. Comme souvent ailleurs, Paul accumule les expressions (« la richesse de la gloire de l'héritage ») pour donner plus de relief à la pensée. — La troisième chose est *quæ sit... magnitudo virtutis...* (verset 19) : la puissance infinie que Dieu met en œuvre pour aider les croyants à atteindre l'objet de leurs espérances, à jouir de leur précieux héritage. En réalité, ces trois choses se ramènent donc à une seule : le bonheur du ciel; elles ne diffèrent que par le point de vue où l'on se place pour les envisager. — *Secundum operationem* (ἐνέργειαν) *potentiae virtutis...* Encore une accumulation vigoureuse de synonymes.

20-23. Fondement inébranlable de la prière de saint Paul. Il consiste dans la preuve vivante et indéniable que Dieu a donné de sa toute-puissance en ressuscitant son Christ, en le plaçant au-dessus de toutes les créatures et en faisant de lui le chef de l'Église. — *Quam operatus...* : (la force) qu'il a déployée, mise en œuvre (ἐνέργησεν). Quatre détails spéciaux, dont deux sont marqués par des participes (*suscitans...* et *constituens...*, vers. 20), et les deux autres par des verbes au temps défini (*omnia subjectit...*, *ipsum dedit...*, vers. 22), montrent en quoi surtout, relativement au Christ (*in Christo*), a consisté ce déploiement de l'énergie divine. — *Constituens ad dexteram* est un écho du Ps. cix, 1, pour désigner la glorieuse ascension de Jésus. Dans le grec (d'après la meilleure leçon) : καθίστας, ayant fait asseoir. — *In caelestibus*. Voyez le vers. 3<sup>b</sup> et les notes. — *Supra omnem...* Le vers. 21 développe les mots « constituens ad dexteram... ». Les quatre noms *principatum* (ἀρχῆς), *potestatem* (ἐξουσίας), *virtutem* (δυνάμειος) et *dominationem* (κυριότητος) sont, comme il ressort très visiblement du contexte et de Col. I, 16,

ceux de quatre catégories d'esprits célestes. Ce même passage de l'épître aux Colossiens mentionne les trônes (θρόνοι) au lieu des « virtutes »; ce qui fait cinq classes distinctes. En y ajoutant les anges et les archanges au bas de la hiérarchie angélique, puis, au sommet, les chérubins et les séraphins, tous mentionnés ailleurs dans la sainte Écriture, nous avons les neuf chœurs admis par les théologiens, à la suite du pseudo-Dionysius et de saint Grégoire le Grand. Comme dans la lettre aux Colossiens, l'apôtre combat ici, quoique d'une manière indirecte, les théories subversives qui attribuaient aux anges une puissance au moins égale à celle du Christ. Bien loin de l'égaliser, ils lui ont tous été soumis par Dieu, quelque nom qu'ils portent, quelle que soit leur dignité : *et omne nomen...* Ces derniers mots sont une formule d'abréviation, qui s'applique non seulement aux esprits célestes, mais à tous les êtres créés en général. Le Christ les dépasse tous. Cf. Phil. II, 9. — *Non solum in hoc...*, *sed etiam...* C.-à-d., dans le temps et dans l'éternité. Cf. Luc. xvi, 8 et xx, 34; I Cor. I, 20, etc. — *Et omnia subjectit...* (vers. 22). Emprunt au Ps. VIII, 8. Cf. I Cor. xv, 27; Hebr. II, 2. — *Et ipsum dedit* (pour « posuit ») *caput...* Parole admirable, qui n'apparaît qu'en cet endroit, et Col. I, 18; II, 10, 19. « Elle combine l'idée de l'exaltation avec celle de l'union vitale nécessaire à un organisme. Le Christ est le chef de son Église; bien plus, il est pour elle la cause perpétuelle et la source abondante de la vitalité spirituelle. Parce qu'il vit, elle vit aussi. » — *Supra omnem...* Plus fortement dans le grec : sur toutes choses de l'Église. — *Ecclesiam*. Dans le sens que le Sauveur lui-même a donné à ce mot, Matth. xvi, 18 (voyez le commentaire). L'Église du Christ est mentionnée jusqu'à neuf fois dans cette épître, dont elle est en partie l'idée dominante (Ici, puis III, 10, 21, et V, 23, 24, 25, 27, 29, 30). — *Quæ est...* (vers. 23). Paul la caractérise brièvement. Elle est d'abord le corps du Christ (*corpus ipsius*),

23. qui est son corps, et la plénitude de celui qui accomplit toutes choses en tous.

23. quæ est corpus ipsius, et plenitudo ejus, qui omnia in omnibus adimpletur.

## CHAPITRE II

1. Et vous, vous étiez morts par vos transgressions et par vos péchés,

2. dans lesquels vous marchiez autrefois selon l'esprit de ce monde, selon le prince de la puissance de l'air, l'esprit qui agit maintenant dans les fils de l'in-créduité.

1. Et vos, cum essetis mortui delictis et peccatis vestris,

2. in quibus aliquando ambulastis secundum sæculum mundi hujus, secundum principem potestatis aeris hujus, spiritus qui nunc operatur in filios diffidentiae,

ainsi qu'il résulte de la métaphore qui précède. Cf. I Cor. VI, 15 et XII, 12; Col. II, 19. Elle est ensuite sa plénitude, son complément : *plenitudo ejus qui...* Ces derniers mots du chap. I sont assez difficiles, et on les a diversement interprétés. L'explication la plus simple consiste à dire qu'ils complètent le sens de « corpus ipsius ». En tant qu'elle est le corps du Christ, l'Église le complète. En effet, il ne pourrait pas être la tête, s'il n'y avait pas de membres pour former un organisme entier; c'est ainsi que l'Église est « sa plénitude ». On ne peut pas plus concevoir le Christ sans l'Église, que l'Église sans le Christ. — Quant à la proposition incidente *qui omnia... adimpletur*, il serait mieux de traiter le participe grec πληρουμένου comme étant à la forme moyenne plutôt qu'au passif, et de traduire : (La plénitude de celui qui) remplit tout en tout (ou tout en tous, suivant quelques auteurs). Nous voyons ainsi, comme il sera dit ailleurs en termes explicites (cf. IV, 10; Col. II, 10), que le Christ est le principe vital du monde régénéré. Évidemment, il ne peut remplir toutes choses que parce qu'il est Dieu, et qu'il possède tous les attributs, toutes les perfections de la divinité. Ceux qui préfèrent regarder πληρουμένου comme une forme passive traduisent ainsi : (La plénitude de celui) qui est complété en tous, par rapport à toutes choses. Ce qui signifie, comme l'expliquent saint Jérôme, Théophylacte, Estius, etc., que si le Christ communique à l'Église, par là même qu'il en est le chef, « une gloire et une perfection suréminentes », elle contribue elle aussi, en un sens, à la gloire et à la perfection de son chef (Calmet, *h. l.*). Chacun des membres qui la composent, lorsqu'il pratique les différentes vertus chrétiennes, complète donc le Christ. Cf. Col. I, 24.

### § II. — Comment Dieu a formé l'Église. II, 1-22.

La page qui précède était une sorte de prologue. L'apôtre entre maintenant dans son sujet d'une manière plus complète, et il indique tout

d'abord comment les Éphésiens sont devenus membres de cet auguste corps mystique dont Jésus-Christ est le chef.

1° Plongés autrefois dans la mort spirituelle par leurs péchés, les chrétiens d'Éphèse ont été vivifiés et régénérés dans le Christ, par la miséricorde divine. II, 1-10.

Il y a dans ces lignes un contraste saisissant, et aussi un exposé dogmatique très net de la théorie favorite de saint Paul, la gratuité entière du salut.

CHAP. II. — 1-3. Triste état moral des Éphésiens avant leur conversion. — *Et vos*. Il faut sous-entendre, d'après les vers. 5 et 6 : Il a vivifié, ou resuscité. La phrase n'est pas achevée. — *Mortui delictis et...* C.-à-d., morts (spirituellement) par suite de vos transgressions et de vos péchés. Le datif est instrumental. — *In quibus... ambulastis* (vers. 2). Métaphore souvent employée par saint Paul. Cf. Rom. XIII, 13; Col. III, 7, etc. — *Secundum... secundum...* La vie des pécheurs apparaît à l'apôtre comme dominée par une influence néfaste, opposée à celle de Dieu. Cette influence est double : il y a celle du monde et celle du démon. — L'expression extraordinaire *sæculum mundi hujus* (τὸν αἰῶνα τοῦ κόσμου τούτου) est formée par la réunion de deux mots synonymes, le siècle et le monde. Cf. I Cor. I, 20; II, 6; III, 19, etc. Elle représente l'esprit et les tendances de ce monde, tout entier plongé dans la corruption. — La suivante, *principem potestatis aeris...*, est plus surprenante encore; mais sa signification est nettement déterminée, soit par le contexte, soit par divers passages parallèles du Nouveau Testament. Comp. Joan. XII, 3 et XIV, 30, où Jésus-Christ donne à Satan le titre de « chef de ce monde ». Plus bas, dans cette épître même (VI, 12), Paul appelle les esprits mauvais « mundi rectores tenebrarum ». Voyez aussi Col. I, 13. Ces noms proviennent de la puissance très réelle que les démons exercent dans le monde depuis la chute de l'homme. Ce « prince de la puissance... » est donc celui qui commande à d'autres chefs placés sous ses ordres. Allusion à l'organisation hiéran-

3. in quibus et nos omnes aliquando conversati sumus in desideriiis carnis nostræ, facientes voluntatem carnis et cogitationum ; et eramus natura filii iræ, sicut et ceteri.

4. Deus autem, qui dives est in misericordia, propter nimiam caritatem suam qua dilexit nos,

5. et cum essemus mortui peccatis, convificavit nos in Christo (cujus gratia estis salvati),

6. et conresuscitavit, et consedere fecit in cælestibus in Christo Jesu,

3. Nous tous aussi nous étions autrefois dans ces *désordres*, et nous vivions selon les convoitises de notre chair, accomplissant la volonté de la chair et de nos pensées ; et nous étions par nature enfants de colère, comme les autres.

4. Mais Dieu, qui est riche en miséricorde, à cause de l'amour extrême dont il nous a aimés,

5. lorsque nous étions morts par nos péchés, nous a rendu la vie dans le Christ (par la grâce duquel vous avez été sauvés),

6. et avec lui il nous a ressuscités et nous a fait asseoir dans les cieus, en Jésus-Christ,

chique des démons. Quant au substantif *aeris*, on doit le prendre dans sa signification habituelle ; il désigne les régions aériennes, où la théologie juive et la plupart des anciens Pères



Têtes de démons. (Monuments africains.)

localisent en partie les démons, comme le fait observer saint Jérôme. — *Spiritus* est au génitif (τοῦ πνεύματος) et dépend de « principem » : l'esprit mauvais, l'influence spirituelle tout à fait néfaste qui agit dans un sens entièrement opposé aux tendances mises en nous par l'esprit de Dieu. — *In filios diffidentia*. Mieux, d'après le grec : dans les fils (« in filiis »)... La locution est tout hébraïque. Cf. II Reg. VII, 10 ; Prov. XXXI, 5 ; Col. III, 6 ; I Thess. V, 5 ; II Thess. II, 3. Les fils de l'incrédulité ne sont autres que les incrédules. Le grec ἀπειθείας peut se traduire aussi par désobéissance. — *In quibus* (vers. 3). Ce pronom retombe, comme au vers. 2, sur les deux substantifs réunis « delictis et peccatis... » du vers. 1<sup>b</sup>. — Les mots *et nos*, par opposition à « et vos » de ce même verset 1, qui désignait les païens convertis, représentent les chrétiens issus du judaïsme. — *Conversati sumus*. A l'imparfait dans le grec, « versabamur, » pour exprimer la durée. Juifs et païens étaient donc plongés dans le péché avant l'application des mérites du Christ, comme Paul l'a longuement démontré au début de l'épître aux Romains. — *In desideriiis carnis*... Convoitises malsaines, qui entraînent facilement l'homme au mal. La chair, c'est ici non seulement le corps, mais la partie inférieure de notre être, par opposition à l'esprit. Voyez

I Cor. III, 1, et le commentaire. — *Facientes voluntatem*... Triste résultat des désirs de la chair. *Cogitationum* (διανοιῶν) est pris en mauvaise part. — *Eramus natura filii* (ou, d'après une autre leçon : « filii natura ») *iræ*... Parole célèbre dans l'histoire de la théologie. C.-à-d. : par le fait même de notre naissance, nous étions sous le coup de la colère et de la justice rigoureuse de Dieu. Paul ne pouvait pas exprimer plus clairement l'existence du péché originel. Voyez saint Augustin, *contra Pelag.* ; de *Retract.*, I, 10, 3, etc. — *Sicut... ceteri*. Comme les païens eux-mêmes. Cf. I Thess. IV, 13.

4-10. De quelle manière est venue la régénération. — *Deus autem*... C'est lui seul qui pouvait la produire, et il a fallu pour cela toute sa miséricorde (*dives... in...*) et tout son amour (*propter nimiam... διὰ τὴν πολλὴν ἀγάπην*), tant nous étions indignes de ses grâces. — *Mortui peccatis*. Comme au vers. 1 : morts par suite de nos transgressions. Tel a été le point de départ des opérations merveilleuses de Dieu à notre égard. — Elles sont décrites au moyen de trois verbes composés, d'une grande énergie, qui mettent la vie nouvelle du chrétien en relation intime avec la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le premier, *convificavit* (συνεζωοποίησε), exprime la pensée d'une manière plus générale. Au lieu de *in Christo*, il faudrait simplement le datif, sans préposition : Il nous a fait revivre avec le Christ. A la base de ce langage aussi exact qu'il est beau, se trouve la théorie, chère à saint Paul, de notre union étroite avec le Sauveur. Cf. I, 22 et 23. Puisque nous ne formons avec lui qu'un seul corps dont il est le chef, lui ressuscitant, nous ressuscitons aussi de notre état de mort, et de même nous montons ensuite au ciel avec lui : *conresuscitavit* (συνήγειρε, vers. 6), *consedere fecit* (συνεκάθισεν)... L'emploi du temps passé est très significatif : la rédemption est déjà comme un

7. afin de montrer dans les siècles à venir les richesses surabondantes de sa grâce, par sa bonté envers nous, en Jésus-Christ.

8. Car c'est par la grâce que vous avez été sauvés, au moyen de la foi ; et cela ne vient pas de vous, puisque c'est un don de Dieu.

9. Ce n'est point par les œuvres, afin que nul ne se glorifie.

10. Car nous sommes son ouvrage, ayant été créés en Jésus-Christ, en vue des bonnes œuvres que Dieu a préparées, afin que nous y marchions.

11. C'est pourquoi souvenez-vous qu'autrefois, vous païens dans la chair,

7. ut ostenderet in sæculis supervenientibus abundantes divitias gratiæ suæ in bonitate super nos, in Christo Jesu.

8. Gratia enim estis salvati per fidem ; et hoc non ex vobis, Dei enim donum est,

9. non ex operibus, ut ne quis gloriatur.

10. Ipsius enim sumus factura, creati in Christo Jesu, in operibus bonis quæ præparavit Deus, ut in illis ambulemus.

11. Propter quod memores estote, quod aliquando vos gentes in carne, qui

fait accompli ; il ne tient qu'à chacun de nous de se l'approprier en mettant à profit le divin appel. — La parenthèse *cujus gratia... salvati* (sans pronom d'après le grec : c'est par grâce que vous avez été sauvés) est insérée dès le vers. 5 par anticipation ; elle est développée dans les vers. 8 et 9. — *Ut ostenderet...* (vers. 7). Indication du but pour lequel Dieu a daigné offrir ainsi le salut à l'humanité. Il a voulu manifester *abundantes divitias* (τὸ ὑπερῶλλον πλοῦτος, la richesse extraordinaire) *gratiæ suæ*. De la sorte, comme il a été dit plus haut (1, 6, 12, 14), la rédemption tournera entièrement à la gloire de son auteur. — La locution *in sæculis supervenientibus* (ἐν τοῖς αἰῶσιν τοῖς ἐπερχομένοις) équivaut à « in (sæculo) futuro » de 1, 21. Cf. Marc. x, 30. Nous ne connaissons entièrement que dans l'autre vie les mystères de l'infinie miséricorde du Seigneur. Le pluriel indique les phases sans fin de l'éternité, comme dans la locution analogue « les siècles des siècles ». Cf. I Tim. 1, 17 ; Judæ, 25, etc. — *In bonitate super nos*. Ces mots marquent de nouveau (comp. le vers. 4) le mobile qui a porté Dieu à avoir pitié du monde coupable. — *In Christo Jesu*. Encore la note dominante de tout ce passage. Voyez les vers. 5, 6 et 10. Nous ne pouvons espérer la grâce divine qu'à la condition d'être unis à Jésus-Christ. — *Gratia enim...* Les vers. 8-10 développent la parenthèse insérée à la fin du vers. 5, indiquant le moyen exclusif par lequel nous est arrivé le salut. Remarquez la force du mot *χαρίζεται*, placé en avant de la phrase. Notre rédemption a été entièrement gratuite ; saint Paul affirme ici avec une clarté et une vigueur particulières cette vérité, qu'il croyait urgent de répéter sans cesse. Cf. Rom. III ; Phil. III, etc. — *Per fidem...* Si la grâce divine est la cause efficiente de la justification, la foi en est la condition absolue du côté de l'homme, la « causa apprehendens ». — *Et hoc...* L'apôtre s'explique davantage encore sur ce point. Le pronom « cela » porte sur toute la proposition qui précède : C'est par la grâce que vous avez été sauvés, au moyen de la foi. — *Non ex vobis*. Le fait est évident, puisque *Dei* (mot

accentué)... *donum est*. — *Non ex operibus* (vers. 9). C'est évident aussi, puisque le salut est accordé à la foi seule. Cf. Rom. III, 24, 28, etc. — *Ut ne quis...* Sur cette pensée, voyez Rom. III, 27 ; I Cor. I, 29 et IV, 7 ; Gal. VI, 14 ; Phil. III, 3. — *Ipsius enim...* (vers. 10). Paul continue de démontrer que nous n'avons aucune part directe à notre rédemption, laquelle doit être attribuée à Dieu seul. — *Factura* (ποίημα). Comme chrétiens, non moins que comme hommes naturels, nous sommes l'œuvre de Dieu, et les mots qui suivent, *creati* (κτισθέντες) *in Christo...* prouvent que l'écrivain sacré a uniquement en vue cette création nouvelle (καινή κτίσις ; cf. II Cor. V, 17), cette régénération qui a fait de nous les membres du Christ. — *In operibus bonis...* D'après le grec : en vue (ἐπί) de bonnes œuvres que le Seigneur a préparées. Avant d'être ainsi régénérés en Jésus-Christ, nous produisons des œuvres mauvaises ; une nouvelle nature nous est donnée pour que nous en produisions de bonnes ; d'où il suit que nous étions dans une impossibilité complète de mériter le salut par nos propres œuvres.

2° Comment Dieu a réuni, en Jésus-Christ, les païens et les Juifs dans une seule et même Église. II, 11-22.

C'est un autre aspect, admirable aussi, de la formation de l'Église chrétienne. Saint Paul, s'adressant à ceux de ses lecteurs (c'était la grande majorité) qui avaient été païens avant leur conversion, leur fait voir, au moyen d'un second contraste, non moins frappant que le premier, tout ce qu'ils ont gagné à devenir chrétiens, et de quelle manière le Seigneur a rétabli, en instituant l'Église, l'unité primitive du genre humain.

11-12. La situation antérieure des Éphésiens par rapport à Dieu et au Christ. Ce tableau est douloureusement tragique ; il est peint de main de maître en quelques traits vigoureux. — *Propter quod* (διό). Ces mots se rapportent à tout le contenu des vers. 1-10. — *Memores estote*. Appel à leurs souvenirs et à leur expérience, afin de leur faire mesurer la distance qu'ils ont franchie grâce à Dieu, et d'aviver ainsi leur

dicimini præputium, ab ea quæ dicitur circumcisio in carne manu facta;

12. quia eratis illo in tempore sine Christo, alienati a conversatione Israel, et hospites testamentorum, promissionis spem non habentes, et sine Deo in hoc mundo.

13. Nunc autem in Christo Jesu, vos qui aliquando eratis longe, facti estis prope in sanguine Christi.

14. Ipse enim est pax nostra; qui fecit

appelés incircconcis par ceux qu'on appelle circoncis, et qui le sont dans la chair par la main des hommes,

12. vous étiez en ce temps-là sans Christ, séparés de la société d'Israël, étrangers aux alliances divines, n'ayant pas l'espérance des biens promis, et sans Dieu en ce monde.

13. Mais maintenant, dans le Christ Jésus, vous qui étiez autrefois éloignés, vous avez été rapprochés par le sang du Christ.

14. Car c'est lui qui est notre paix,

gratitude. Dieu était allé les chercher beaucoup plus loin que les Juifs. Comp. les vers. 13 et 17. — *Aliquando* (poté) : avant l'heureux jour de leur régénération. — *Gentes* : τὰ ἔθνη avec l'article, *haggoïm* de l'hébreu; toutes les nations à part les Juifs. — Les mots *in carne* ne désignent pas un état charnel et misérable, le contraire d'un état spirituel (« in spiritu »). Ils ont ici, comme il ressort de la proposition suivante, le sens de « physiquement » : les Gentils ne portaient pas sur leur chair, comme les Juifs, le signe d'une alliance contractée avec Dieu. — *Qui dicimint...* Allusion à l'appellation de non-circoncis, qui leur était donnée avec un souverain mépris par les Juifs, fiers de leur circoncision (*ab ea quæ...*). — *Circumcisio...* L'abstrait pour le concret : toute la race des circoncis. Il est très probable que l'épithète *manu facta* signifie, dans la pensée de Paul, que la circoncision purement extérieure n'a aucune valeur par elle-même, ainsi qu'il le dit si bien Rom. II, 25 et ss; néanmoins cette idée est très secondaire ici. Cf. Col. II, 11. — *Quia eratis...* (verset 12). Description de la condition vraiment misérable des païens sous le rapport religieux et moral. — *Sine Christo* : sans aucune relation avec le Messie; et pourtant c'est à lui que se rattachaient les promesses relatives à la rédemption. Les Juifs possédaient jusqu'à un certain point le Christ par les prophéties, et ils aspiraient ardemment à sa venue et à ses bienfaits. — *Alienati a conversatione...* La Vulgate a pris le substantif πολιτεία dans une acception trop générale. Il vaut mieux lui donner en cet endroit la signification plus restreinte, mais plus exacte, de droit de cité (cf. Act. XXI, 28), et surtout de constitution politique. Israël formait un royaume à part; il avait le grand honneur de vivre sous le régime théocratique, dont les païens étaient exclus. L'expression « alienati » suppose, et à bon droit, qu'ils avaient autrefois appartenu eux-mêmes d'une certaine manière, indirectement, à ce divin empire. — *Hospites* (ξένοι). C.-à-d., étrangers. D'après le grec, il ne faut pas de virgule entre les mots *testamentorum* et *promissionis*, mais seulement après ce dernier : Étrangers aux alliances de la promesse. Ce qui revient à dire : Laissés complètement en dehors des alliances réitérées que Dieu avait conclues avec les patriarches, puis avec toute la nation israélite, alliance dont le point prin-

pal et le terme étaient toujours la grande promesse relative au Messie (τῆς ἐπαγγελίας, avec l'article). — *Spem non habentes*. L'expression est très générale. Sans espérance aucune, puisqu'ils n'attendaient pas de rédempteur. La littérature classique des païens commente tristement cette assertion de l'apôtre : l'incertitude religieuse et morale règne partout, nulle part il n'y a de base pour l'espérance. Aussi, « dans l'Hellade, à l'époque d'Alexandre le Grand, était-ce une phrase proverbiale que la meilleure de toutes les choses était de n'être pas né, puis la meilleure après celle-là, de mourir. » — *Sine Deo* (ἄθεοι). La triste nomenclature s'achève par ce « degré le plus profond de la misère humaine ». Malgré leurs idoles sans nombre, les païens n'avaient ni l'idée, ni la connaissance du vrai Dieu. Cf. Rom. I, 19; Gal. IV, 8; I Thess. IV, 5, etc. — *In hoc mundo*. Ce simple trait dit beaucoup : dans ce monde de l'humanité déchue, du péché, de l'angoisse, ils étaient sans Dieu, sans Christ, sans espérance. Rien ne pouvait donc les préserver, les fortifier, les consoler.

13-18. La situation nouvelle des Éphésiens issus du paganisme. — *Nunc autem* : maintenant que la rédemption est un fait accompli. Le contraste commence. Cette autre description est aussi lumineuse que la précédente était sombre. — *In Christo Jesu*. Non plus « sine Christo », mais dans une union vivante avec le Messie rédempteur. — *Vos qui... longe, facti... prope*. Ces mots correspondent à « alienati... et hospites... » du vers. 12. Les deux adverbes marquent, d'une part, l'éloignement où les païens étaient du vrai royaume de Dieu, et de l'autre, leur incorporation dans ce royaume, dans l'Église chrétienne. — *In sanguine...* Le sang précieux du Christ a été comme l'instrument par lequel a été opérée cette merveille, car il est le sang de l'alliance, répandu pour la rémission des péchés. Cf. Math. XXVI, 28. — *Ipse enim...* (vers. 14). Il appartient, continue l'apôtre, directement au rôle du Christ de rapprocher et de réconcilier, puisqu'il est personnellement la paix. Cette pensée va être exprimée en termes plus précis. — *Qui fecit* (c.-à-d., « quippe qui fecit ») *utraque...* Le grec emploie également le neutre, τὰ ἀμφότερα : les deux choses, les deux systèmes religieux qui existaient avant le christianisme : le judaïsme et le paganisme. Ces choses disjointes, ou plutôt opposées formellement l'une à l'autre. Jésus les

qui des deux peuples n'en a fait qu'un ; il a renversé le mur de séparation, l'inimitié, dans sa chair ;

15. il a aboli la loi des ordonnances avec ses prescriptions, afin de former en lui-même, de ces deux peuples, un seul homme nouveau, en faisant la paix,

16. et de les réconcilier tous deux dans un seul corps, avec Dieu, par la croix, en détruisant en lui-même leur inimitié.

17. Et il est venu annoncer la paix,

utraque unum, et medium parietem maceris solvens, inimicitias in carne sua ;

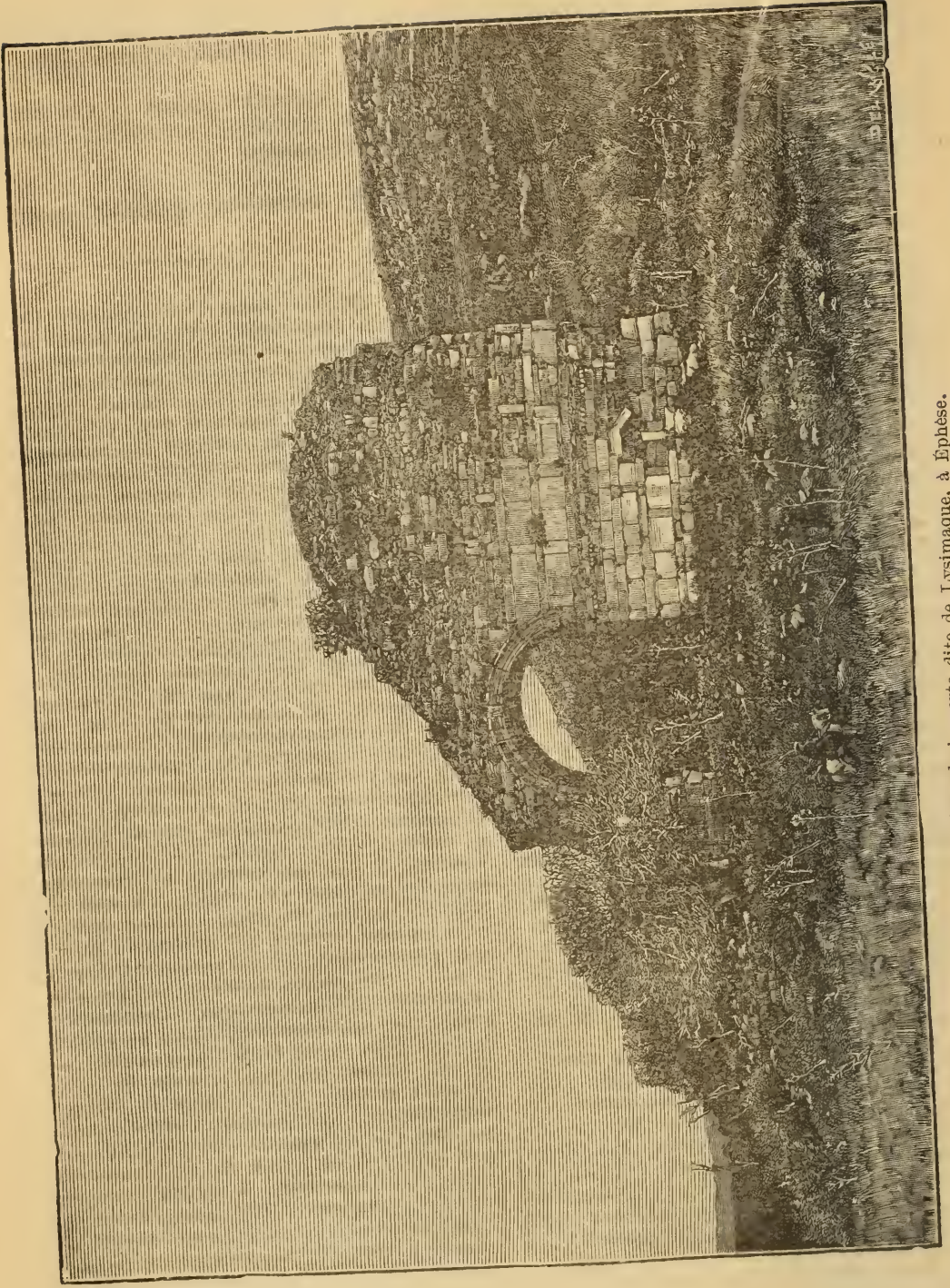
15. legem mandatorum decretis evacuans, ut duos condat in semetipso in unum novum hominem, faciens pacem,

16. et reconciliet ambos in uno corpore Deo per crucem, interficiens inimicitias in semetipso.

17. Et veniens evangelizavit pacem

a réunies ensemble de manière à n'en faire qu'une seule (*unum*), mais d'une beauté singulière, « comme si, dit saint Jean Chrysostome, quelqu'un faisait fondre une statue d'argent (le judaïsme) et une statue de plomb (le paganisme), et qu'il sortit de ce mélange une statue d'or (l'Église). » — Paul va nous faire connaître tout à la fois l'obstacle qui séparait les deux parties de l'humanité en deux camps hostiles, et la manière dont le Christ l'a renversé. L'obstacle est d'abord désigné par une métaphore : *medium parietem maceris*. Dans le grec : τὸ μεσότοιχον (expression très rare) τοῦ φραγμοῦ, le mur intermédiaire de la haie. C.-à-d. : le mur intermédiaire qui consistait dans la haie ; ou bien : le mur... appartenant à (surajouté à) la haie. Ce mur infranchissable, c'était la loi mosaïque, réellement placée par Dieu tout autour d'Israël comme une haie destinée à l'isoler pour un temps des autres peuples. Cf. Is. v, 2. Jésus l'a renversé (*solvens*) en abrogeant les prescriptions légales. Il est probable que cette image a été suggérée à saint Paul par le petit mur qui séparait, dans l'enceinte du temple de Jérusalem, la cour des païens de la cour d'Israël, où il leur était interdit sous peine de mort de pénétrer. Voyez Act. XXI, 28 et le commentaire (*Atl. arch.*, pl. xcviij, fig. 2 ; pl. xcix, fig. 1 et 2). — D'après la ponctuation de la Vulgate, le substantif *inimicitias* sert d'apposition à « parietem », et représente la haine séculaire qui existait entre les Juifs et les païens. On peut aussi le rattacher à « legem » du vers. 15 ; ce qui donne un sens tout semblable. Il est moins bien de lui faire désigner l'inimitié soit des Juifs, soit des païens, à l'égard de Dieu ; cette idée ne viendra qu'un peu plus bas (cf. vers. 16<sup>a</sup>). — La locution *in carne sua* équivaut à « in sanguine Christi » du vers. 13<sup>b</sup>. C'est la chair innocente du Christ rédempteur qui a payé le prix de cette réconciliation des deux races ennemies. — Le vers. 15 nous apprend d'une manière plus explicite comment le Christ a renversé le mur qui divisait l'humanité. Ce mur n'était autre que la loi ; Jésus a annulé (καταργήσας, *evacuans*) celle-ci, et le mur est tombé. — La loi mosaïque reçoit un nom significatif : *legem mandatorum*. En effet, par sa nature même, elle consistait en préceptes très nombreux, qui saisissaient à tout instant et dans toutes les directions ceux qui lui étaient sou-

mis. — *Decretis*. Plutôt : « in decretis » (ἐν δόγμασιν). Jésus-Christ a abrogé cette loi dans ses décrets multiples, par conséquent dans sa teneur même, dans sa totalité. Il est moins bien de traduire : (annulant la loi) par ses propres décrets ; comme si l'apôtre eût voulu dire que le Christ a substitué les préceptes évangéliques à ceux de la religion juive. — *Ut duos...* Au vers. 14, le neutre « utraque » marquait les deux systèmes opposés ; le masculin désigne des personnes concrètes. — *Condat* (κτίση). C'est d'une création toute nouvelle qu'il s'agissait. Cf. II Cor. v, 17. — *In semetipso* : car Jésus-Christ est personnellement le principe et la base de l'unité qu'il a établie entre les Juifs et les Gentils. — *In unum novum...* L'organisme grandiose de l'Église est de nouveau comparé à une personne unique. Cf. I, 23 ; iv, 24, etc. De même que tous les hommes n'en forment pour ainsi dire qu'un seul en Adam, de même les chrétiens n'en forment qu'un aussi dans le Christ. Cet homme unique est nouveau, car il n'est ni Juif ni Gentil ; il a reçu une nature toute différente de celle qu'il avait auparavant. — *Faciens pacem*. Heureux résultat de l'unité. — *Et reconciliet... Deo* (vers. 16). Le Sauveur ne s'est pas contenté de réconcilier entre eux les païens et les Juifs ; il a aussi réconcilié avec Dieu lui-même ces deux groupes de l'humanité (*ambos*), qui vivaient en guerre avec lui, comme il a été dit ci-dessus (cf. vers. 1 et ss.). — *Per crucem*. L'idée du sacrifice propitiatoire du Christ revient pour la troisième fois à quelques lignes d'intervalle. Comp. les vers. 13 (« in sanguine... ») et 14 (« in carne sua »). — *In uno corpore*. Non pas le corps de Jésus attaché à la croix ; mais le corps de l'unique nouvel homme. — *Interficiens...* L'expression est très bien choisie, puisque c'est par sa propre mort que le Christ a mis fin à l'inimitié en question. — *In semetipso*. « Sur elle », d'après le grec : sur la croix. — *Et veniens...* (vers. 17). Après avoir indiqué la manière dont Jésus-Christ a assuré la paix entre les hommes, saint Paul montre comment il l'a annoncée. Nous sommes ainsi ramenés légèrement en arrière au point de vue chronologique, puisque nous passons de la mort de Notre-Seigneur à sa prédication. Il est vrai que le verbe *evangelizavit* se rapporte aussi à la prédication des apôtres, les délégués du Christ. — *Qui longe... qui prope...* Les païens et



Ruines de la porte dite de Lysimaque, à Éphèse.



à vous qui étiez loin, et la paix à ceux qui étaient près ;

18. car c'est par lui que nous avons accès les uns et les autres dans un même Esprit auprès du Père.

19. Vous n'êtes donc plus des étrangers et des gens du dehors ; mais vous êtes concitoyens des saints, et membres de la famille de Dieu,

20. puisque vous avez été édifiés sur le fondement des apôtres et des prophètes, le Christ Jésus étant lui-même la pierre angulaire.

21. En lui, tout l'édifice, bien coor-

vobis qui longe fuistis, et pacem iis qui prope ;

18. quoniam per ipsum habemus accessum ambo in uno Spiritu ad Patrem.

19. Ergo jam non estis hospites et advenæ ; sed estis cives sanctorum et domestici Dei,

20. superædificati super fundamentum apostolorum et prophetarum, ipso summo angulari lapide, Christo Jesu ;

21. in quo omnis ædificatio constructa

les Israélites. Voyez le vers. 13. La répétition de *pacem* est d'un bel effet. — *Quoniam per...* (vers. 18). Preuve de l'assertion qui précède : puisque tous les hommes sans exception sont unis auprès du Père dans un même Esprit, il suit de là qu'ils ont tous reçu par l'intermédiaire de Jésus la même bonne nouvelle de leur réconciliation avec Dieu. — *Ambo* : au masculin, comme dans les vers. 15 et 16. — *Accessum*. Le substantif grec *προσαγωγή* désigne à proprement parler une introduction ; ce n'est pas de nous-mêmes que nous pouvons arriver jusqu'auprès du Père. — *In uno Spiritu*. Cet esprit unique qui anime désormais les deux portions autrefois séparées de l'humanité n'est autre que l'Esprit-Saint. — *Ad Patrem*. Non pas seulement vers Dieu, mais vers un Dieu qui est notre Père en même temps que celui de notre Rédempteur. Cf. Joan. xx, 17. Révélation d'une douceur incomparable.

19-22. Le nouvel état de choses. — *Ergo* (ἔρα οὖν, formule chère à l'apôtre)... S'adressant directement aux chrétiens issus du paganisme, Paul leur énumère joyeusement les privilèges que leur a procurés leur conversion. — *Jam non...* : comme c'était le cas autrefois. Comp. le vers. 12. — *Hospites et advenæ*, ξένοι καὶ πάροικοι. Un ξένος est un étranger d'une manière générale ; un πάροικος est un étranger qui réside dans une contrée sans y avoir droit de cité. Les deux expressions se complètent l'une l'autre : Vous n'êtes plus étrangers à aucun titre. — *Sed... cives*. Dans le grec : συμπολιταί, « concives », concitoyens. — *Sanctorum*. Les saints dans le sens le plus large de l'expression : « tous les membres du corps mystique du Christ. » Ce nom ne s'applique donc pas directement aux anges, ni aux saints de l'Ancien Testament. — *Et domestici Dei*, οἰκεῖοι τοῦ Θεοῦ : faisant partie de la maison, de la famille de Dieu. Comp. I Tim. III, 15, où l'Église est appelée « domus Dei ». Voyez aussi Hebr. x, 20 ; I Petr. iv, 17. Quelle distance entre l'état ancien des Éphésiens et leur situation nouvelle ! — *Superædificati...* (vers. 20). La métaphore change tout à coup : les familiers de Dieu deviennent des pierres vivantes, insérées dans le majestueux édifice qui est l'Église. Sur cette image, voyez I Cor. III, 9-10 ; I Petr. II,

4-8 ; Judæ, 20. — *Super fundamentum apostolorum...* Deux interprétations sont possibles : Sur le fondement posé par les apôtres... ; sur le fondement qui consiste dans les apôtres. Les exégètes se partagent entre elles. La seconde (saint Jean Chrys., etc.) nous paraît plus conforme au contexte, qui fait du Christ la pierre angulaire de l'édifice mystique. Sans doute, Jésus est appelé lui-même ailleurs le fondement réel et principal de son Église (cf. I Cor. III, 11) ; mais les apôtres peuvent l'être aussi d'une manière secondaire, comme il a été le premier à l'affirmer dans une circonstance solennelle (Matth. xvi, 18 ; voyez aussi Apoc. xxi, 14). — *Et prophetarum*. Cette mention crée un autre petit problème : saint Paul a-t-il eu en vue les prophètes de l'Ancien Testament, ou seulement ceux du Nouveau, dont il est question aux Actes (xiii, 1 ; xv, 22) et ailleurs (I Cor. xii, 10, 29 ; xiii, 2, etc.) ? Il est certain que les anciens prophètes sont souvent cités dans le Nouveau Testament comme formant, par leurs révélations, la base de la foi chrétienne (cf. Luc. xxiv, 25 ; Act. III, 18 et ss. ; x, 43 ; Rom. xvi, 26, etc.). Néanmoins, il semble que si l'auteur de l'épître avait pensé à eux, il aurait renversé l'ordre des mots, et dit : Sur le fondement des prophètes et des apôtres. D'autre part, comme il parle quelques lignes plus bas, à deux reprises (cf. III, 5 et iv, 11), des prophètes chrétiens à côté des apôtres, il est difficile qu'il ne les ait pas eus en vue ici également. Il s'agit des principaux d'entre eux, qui, comme Silas (cf. Act. xv, 32), remplissaient des fonctions analogues à celles des apôtres, ou qui recevaient des révélations importantes. — *Summo angulari lapide*. Il n'y a qu'un mot dans le grec : ἀκρογωνιαίου. Comp. I Petr. II, 6, où il est employé dans le même sens, et voyez Matth. xxi, 42, où Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même se compare, d'après le Ps. cxvii, 22, à une pierre angulaire qui soutient tout l'édifice de la nouvelle théocratie. — *In quo* (vers. 21) : « In quo lapide », puisque les mots suivants continuent l'allégorie de l'édifice. — *Omnis... constructio* (c.-à-d., la construction tout entière)... *crescit*. L'édifice n'est donc pas encore achevé, et il ne sera en réalité qu'à la fin des temps, puisque chaque fidèle est une pierre vivante qui y trouve

crescit in templum sanctum in Domino ;

22. in quo et vos coedificamini in habitaculum Dei in Spiritu.

donné, grandit pour être un temple saint dans le Seigneur.

22. En lui, vous aussi, vous entrez dans sa structure, pour être une habitation de Dieu par l'Esprit-Saint.

## CHAPITRE III

1. Hujus rei gratia, ego Paulus, vincetus Christi Jesu, pro vobis gentibus,

2. si tamen audistis dispensationem gratiæ Dei, quæ data est mihi in vobis ;

1. A cause de cela, moi Paul, prisonnier du Christ Jésus pour vous, les Gentils... ;

2. si toutefois vous avez appris quelle est la dispensation de la grâce de Dieu qui m'a été donnée pour vous.

sa place à son heure. — *Constructa*. Le grec συναρμολογουμένη est très expressif. Nous le retrouverons plus bas, iv, 16. Il signifie : bien adaptée ensemble, de manière à former quelque chose de compact et de solide. — *In templum sanctum*. Plutôt : en un sanctuaire saint ; car le grec a ναός et non ἱερόν. — *In Domino*. C.-à-d. en Jésus-Christ, le lien par lequel tous les matériaux du temple sont unis et comme soudés entre eux. — *In quo* (vers. 22). Comme au verset 21. La pensée, qui était générale dans ce verset, devient très particulière ici : *et vos coedificamini...* Les Éphésiens à leur tour sont insérés comme matériaux dans l'édifice sacré. Honneur immense, dès là qu'il doit servir d'habitation permanente à Dieu lui-même (*in habitaculum...* ; le mot grec κατοικητήριον n'apparaît qu'ici et Apoc. xviii, 2, dans le Nouveau Testament). — *In Spiritu* : par l'action immédiate de l'Esprit-Saint. En effet, c'est lui qui sanctifie chacune des pierres du temple vivant et qui les rend dignes d'en faire partie.

### § III. — Rôle personnel de saint Paul par rapport à l'Église du Christ. III, 1-21.

Ce qu'il vient de dire du salut offert si généralement par Dieu à tous les hommes, ne pouvait manquer de lui rappeler la grande part qu'il avait prise à la prédication de l'évangile, et il expose cette part avec un saint mélange de fierté et d'humilité.

1° Paul a une autorité spéciale pour parler de la manière merveilleuse dont l'Église a été fondée. III, 1-13.

CHAP. III. — 1-7. Comment Dieu a daigné lui révéler le mystère de la portion qu'il réservait aux païens dans la dispensation de ses grâces. — *Hujus rei gratia*. La phrase qui commence ici demeure suspendue. A la description grandiose qu'il vient de tracer, l'apôtre voulait joindre une prière pour qu'elle trouvât une parfaite réalisation chez les chrétiens d'Éphèse ; mais, à peine a-t-il pris dans ce premier verset la posture d'un suppliant, qu'il se laisse entraîner par

d'autres idées. Il ne reprendra qu'au vers. 14 la pensée qu'il se proposait d'exprimer ici-même. Toutefois, cette sorte de digression ne nous écarte pas en réalité du thème de l'auteur, car les pensées qu'elle renferme sont du même ordre que celles qui nous ont été présentées depuis le début de l'épître. — *Ego Paulus*. Le pronom est très accentué. Cf. II Cor. x, 1 ; Gal. v, 2 ; Col. i, 23 ; Philem. 19. — *Vinctus Christi...* Ailleurs aussi l'apôtre prend ce beau titre, qui fait allusion, d'un côté, à son emprisonnement, et, de l'autre, au fait que, dans quelque situation qu'il se trouvât, il était la propriété du Christ. Cf. Philem. 1 et 9 ; II Tim. i, 8. — *Pro vobis...* C'est pour avoir hautement affirmé les droits spirituels des païens que Paul avait été, quatre ans plus tôt, arrêté à Jérusalem. Cf. Act. xxi, 28 ; xxii, 22. — *Si tamen audistis...* (vers. 2). C'est ici que s'ouvre la digression. Les premiers mots paraissent « décisifs » aux commentateurs qui croient que cette épître n'a pas été composée directement pour les Éphésiens (Introd., p. 324, 3<sup>o</sup>). Cette assertion nous semble fort exagérée. En effet, ce que l'on connaissait à Éphèse au sujet de saint Paul pouvait difficilement être ignoré dans les autres chrétientés de la province d'Asie. Cf. Act. xix, 10, 26. La difficulté demeurerait donc la même dans l'hypothèse d'une lettre encyclique destinée à ces Églises. La mission spéciale de Paul à l'égard des Gentils était une chose connue de tous, lorsqu'il écrivait ce verset. C'est donc par une simple figure de rhétorique qu'il mentionne, sous une forme hypothétique, un fait au sujet duquel il ne pouvait pas exister le moindre doute. La particule εἴγε, « supposé que », est employée dans cette même épître, iv, 21, pour marquer une chose entièrement certaine. — *Dispensationem* : τὴν οἰκονομίαν, l'office d'intendant. Métaphore par laquelle les ministres de Dieu sont comparés à des économistes, à des dispensateurs de ses mystères et de ses grâces. Cf. I Cor. iv, 1-2 ; ix, 17 ; Col. i, 25. — *Gratiæ* est au génitif de l'objet : l'administration qui concerne la grâce de Dieu. — L'incidente *quæ data est...* se rapporte plutôt

3. C'est par révélation que ce mystère m'a été manifesté, comme je l'ai écrit ci-dessus en peu de mots.

4. Par où vous pouvez, en les lisant, comprendre *quelle est* l'intelligence que j'ai du mystère du Christ ;

5. *mystère* qui, dans les autres générations, n'a pas été connu des enfants des hommes, comme il a été révélé maintenant par l'Esprit à ses saints apôtres et prophètes :

6. à *savoir*, que les Gentils sont cohéritiers, et membres du même corps, et qu'ils participent à la même promesse de Dieu en Jésus-Christ par l'évangile,

3. quoniam secundum revelationem notum mihi factum est sacramentum, sicut supra scripsi in brevi ;

4. prout potestis legentes intelligere prudentiam meam in mysterio Christi,

5. quod aliis generationibus non est agnatum filiis hominum, sicuti nunc revelatum est sanctis apostolis ejus et prophetis in Spiritu :

6. gentes esse coheredes, et concorporales, et participes promissionis ejus in Christo Jesu per evangelium,

à cette grâce même qu'au rôle de dispensateur. — *In vobis*. D'après le grec : « in vos », pour vous. — *Quoniam secundum...* (vers. 3). Preuve que Paul a reçu de Dieu une grâce particulière en faveur des Gentils. Sur la révélation à laquelle il fait allusion, voyez Act. xxvi, 17-18; Gal. i, 11. — *Sacramentum*. Le mystère, dit le grec (τὸ μυστήριον). Voyez i, 9 et les notes. Le vers. 6 en explique la nature spéciale. — *Supra scripsi*.

L'allusion porte sur les versets 11 et ss. du chap. II. — *Prout potestis...* (vers. 4). Le grec signifie : D'après quoi (c.-à-d., d'après lesquels passages antérieurs de ma lettre) vous pouvez comprendre... — *Prudentiam meam*. Plutôt : mon intelligence. Le mystère du Christ, c'est encore, d'après le contexte et d'après Col. iv, 3, le fait de l'appel des païens à la foi et au salut. Paul, en vertu même des révélations exceptionnelles qu'il avait reçues sur ce point, en avait une intelligence tout à fait claire. — La formule *aliis generationibus* (vers. 5) revient à celle-ci : en d'autres âges. C.-à-d., durant les siècles antérieurs à l'évangile. — *Filiis hominum* est une expression fréquente dans l'Ancien Testament, pour désigner simplement les hommes en général. Avant la venue du Christ, son « mystère » était entièrement inconnu des païens ; les Juifs, qui auraient pu le comprendre en partie d'après les prophètes (cf. Act. xiii, 47; Rom. xv, 8-12), en rejetaient jusqu'à la notion même. D'ailleurs, en ajoutant *sicuti nunc...*, l'apôtre suggère qu'un certain genre de révélation avait eu lieu sur ce point. — *Sanctis apostolis... et...* L'épithète retombe sur les deux substantifs simultanément. Elle relève l'autorité du double témoignage. Sur les prophètes, voyez II, 20 et le commentaire. —

*In Spiritu*. Dans l'Esprit-Saint, par l'Esprit-Saint. Ces mots doivent être rattachés au verbe *revelatum est*. — *Gentes esse...* (vers. 6). Voici enfin le contenu du mystère. Il est énoncé en termes très solennels. — *Coheredes, concorporales, participes*. Ces épithètes accumulées, dans la composition desquelles entre la préposition « cum » (σύν), appuie avec insistance sur les droits, égaux à ceux des Juifs, que les



L'Église issue du judaïsme et l'Église issue du paganisme représentées symboliquement. (Mosaïque de Sainte-Sabine.)

Gentils possédaient par rapport à la rédemption messianique : les païens étaient les cohéritiers d'Israël en ce qui concerne le ciel, ils ne formaient avec eux qu'un seul corps mystique (cf. II, 15-16), et comme eux ils participaient désormais à la promesse du salut (cf. II, 12). Le pronom *ejus* manque dans le grec. — *In Christo Jesu*. Ces mots et les suivants, *per evangelium*, se rapportent aux trois adjectifs. Ce n'est qu'en adhérant étroitement au Christ et en croyant à l'évangile, que les païens peuvent jouir de leurs nobles droits. Comp. I Cor. iv, 15, etc. — *Cujus... mini-*

7. *cujus factus sum minister, secundum donum gratiæ Dei, quæ data est mihi secundum operationem virtutis ejus.*

8. *Mihi omnium sanctorum minimo data est gratia hæc, in gentibus evangelizare investigabiles divitias Christi,*

9. *et illuminare omnes, quæ sit dispensatio sacramenti absconditi a sæculis in Deo, qui omnia creavit,*

10. *ut innotescat principatibus et po-*

7. *dont je suis devenu le ministre, suivant le don de la grâce de Dieu, qui m'a été accordée par l'efficacité de sa puissance.*

8. *A moi, le plus petit de tous les saints, a été accordée cette grâce d'annoncer parmi les Gentils les richesses incommensurables du Christ,*

9. *et de mettre en lumière devant tous quelle est l'économie du mystère caché dès l'origine des siècles en Dieu, qui a créé toutes choses ;*

10. *afin que les principautés et les*

*ster* (vers. 7). Paul revient sur son rôle personnel par rapport à l'évangile : il a eu l'insigne honneur d'en devenir le ministre, le serviteur (*διάκονος*). — Les mots *donum gratiæ Dei* équivalent à « dispensationem gratiæ Dei » du vers. 2, et ce ministère glorieux fut confié à l'apôtre *secundum operationem* (*ἐνέργειαν*) *virtutis*... Paul reconnaît donc tout ensemble dans sa mission un grand don céleste, et une force divine qui le soutenait et l'excitait sans cesse.

8-13. Non seulement Dieu lui a confié son secret relatif aux païens, mais il l'a chargé de le réaliser et d'accomplir cette œuvre admirable de sagesse et de bonté. — *Mihi omnium*... L'apôtre fait ici une courte pause. La sublimité de sa tâche lui rappelle son indignité personnelle, et il fait un acte de profonde humilité avant de décrire à nouveau les merveilles que le Seigneur avait opérées par lui. Cf. I Cor. xv, 9 ; I Tim. I, 15-16. — *Minimo*. Le mot grec *ἐλαχιστοτέρῳ* ne se retrouve nulle part ailleurs. Il a une force particulière, car c'est un superlatif mis au comparatif ; plus petit que le plus petit. *Sanctorum* est pris substantivement, et désigne comme d'ordinaire les chrétiens. — *Gratia hæc*. La fin du vers. 8 et le vers. 9 nous disent en quel elle consistait. — Le substantif *gentibus* est mis en avant, comme portant l'idée principale. — *Investigabiles divitias*. Au singulier dans le grec : la richesse... Il faudrait « ininvestigabiles » pour traduire exactement l'adjectif *ἀνεξιχνίαστον* (qui n'est employé que par saint Paul dans le Nouveau Testament, ici et Rom. xi, 33). A la lettre : dont on ne peut trouver les traces ; par conséquent, incompréhensible. L'évangile est admirablement résumé dans cette simple parole : la richesse infinie du Christ. « Tout est centralisé dans le Christ, » et de lui s'échappent des bénédictions sans nombre pour le monde entier. — *Et illuminare*... (verset 9). Quelques anciens manuscrits omettent à tort *πάντας* (*omnes*), qui est suffisamment accrédité. L'évangile a mis en pleine lumière des vérités qui étaient auparavant cachées : telle est celle de l'appel de tous les hommes au salut, dont il est ici question. — *Quæ sit dispensatio*. Comme plus haut, vers. 2 (voyez les notes) ; avec cette différence que, précédemment, Paul parlait de sa propre charge de dispensateur, tandis qu'il a maintenant en vue, d'une manière tout objec-

tive, le nouvel ordre de choses que Dieu venait d'établir. Cette nouvelle économie consistait dans l'offre du salut faite indistinctement à tous. — *Sacramenti* : c.-à-d., du mystère. La formule *a sæculis* (*ἀπὸ τῶν αἰώνων* ; cf. Col. I, 26) signifie : depuis le commencement des âges, ou du temps. Dieu avait donc bien gardé son secret durant le cours des siècles, jusqu'à l'avènement du Messie. C'est en lui-même (*in Deo*) qu'il avait caché « ce grand trésor de bénédictions inconnues. » — *Qui omnia creavit*. Quelques manuscrits ajoutent : par Jésus-Christ. Ce n'est probablement qu'une glose. On s'est demandé ce que vient faire ici cette mention de la création. Mais les deux concepts de la création et de la rédemption sont souvent associés dans la Bible. De plus, dans ce passage, l'apôtre veut montrer que Dieu, étant le Créateur et le Maître de toutes choses, avait le droit de cacher et de révéler son secret selon son bon plaisir. — *Ut innotescat* (vers. 10). Dans le grec : Afin que soit connue maintenant. Cet adjectif est très accentué ; il désigne l'époque de l'évangile, par opposition aux siècles antérieurs. La conjonction *ὅτι* (« ut ») marque comme d'ordinaire une intention ; toutefois, on ne doit pas la rattacher à « data est » du vers. 8, mais seulement aux mots « absconditi a sæculis » du vers. 9. Le mystère avait été caché auparavant, afin que la sagesse de Dieu se manifestât maintenant dans toute sa plénitude. — *Principatibus et potestatibus*. Ces noms représentent de nouveau tout le monde des anges. Voyez I, 21 et le commentaire. La pensée est vraiment sublime. Les esprits célestes contemplant avec un intérêt très vif le plan de la rédemption. Cf. I Petr. I, 12. Chaque détail de son exécution leur révèle quelque chose ; car, quoique de beaucoup supérieure à la nôtre, leur intelligence est bornée. Dieu ne leur manifeste pas à l'avance toutes ses œuvres de bonté à l'égard de l'homme ; ils les apprennent du moins par leur réalisation. C'est ainsi qu'ils ont été singulièrement instruits *per ecclesiam*, par la fondation de cette Église, composée de toutes les races humaines, qui devait être pour nous une arche de salut, et dans laquelle la sagesse des desseins de Dieu éclate avec tant de force. — *Multi-formis*. L'adjectif composé *πολυποίκιλος* n'apparaît qu'en cet endroit du Nouveau Testament. Une sagesse « aux

puissances, dans les cioux, connaissent par l'Église la sagesse infiniment variée de Dieu

11. selon le dessein éternel qu'il a formé en Jésus-Christ Notre-Seigneur,

12. en qui nous avons la liberté de nous approcher de Dieu avec confiance, par la foi en lui.

13. C'est pourquoi je vous demande de ne pas perdre courage, à cause de mes tribulations pour vous, car elles sont votre gloire.

14. A cause de cela je fléchis les genoux devant le Père de notre Seigneur Jésus-Christ,

testatibus in cælestibus per ecclesiam multiformis sapientia Dei,

11. secundum præfinitionem sæculorum, quam fecit in Christo Jesu Domino nostro,

12. in quo habemus fiduciam, et accessum in confidentia per fidem ejus.

13. Propter quod peto ne deficiatis in tribulationibus meis pro vobis, quæ est gloria vestra.

14. Hujus rei gratia flecto genua mea ad Patrem Domini nostri Jesu Christi,

faces multiples » et jamais à bout de moyens était nécessaire pour résoudre le problème très complexe de la rédemption, qui mettait pour ainsi dire en lutte la justice, la sainteté et la bonté de Dieu. — *Secundum præfinitionem...* (vers. 11). C.-à-d. : en conformité avec le plan des âges. Ces mots dépendent du verbe « innoscescat ». En jetant les yeux sur l'Église du Christ, les anges voient en elle le résultat final du dessein de Dieu en ce qui concernait le salut des hommes. C'était le plan des âges : ce qui signifie, suivant les uns, un projet éternel ; mieux peut-être, suivant les autres, un dessein qui a subsisté à travers les longues périodes de l'histoire (la période patriarcale, celle de Moïse, celle des prophètes, etc.), jusqu'à ce qu'arrivât le jour où il devait être accompli. — *Quam fecit*. Non pas : (Le plan) qu'il a exécuté ; mais : qu'il a formé. — *In Christo...* C'est en lui, comme Verbe éternel, que l'idée de la rédemption a été conçue par le Père ; c'est en lui, devenu le Jésus historique, Jésus notre Seigneur (*Jesu Domino...*), qu'elle a trouvé son accomplissement. — *In quo habemus...* (vers. 12). Le temps présent est à noter : Nous avons ; la rédemption a eu lieu en Jésus-Christ, et les anges peuvent admirer avec quelle sainte hardiesse (*fiduciam* ; *παρρησιάν*, le droit de tout dire) et quelle confiance filiale les chrétiens peuvent s'approcher de Dieu (*accessum* ; dans le grec : introduction ; notes de II, 18). — *In confidentia*. Voyez en quel beau langage cette confiance est exprimée dans l'ép. aux Rom., VIII, 38-39. — *Per fidem ejus*. C.-à-d. : par notre foi en lui (Jésus-Christ). Condition essentielle. Cf. II, 8, etc. — *Propter quod* (vers. 13) : par suite des faits signalés dans les vers. 8-12. — *Peto* (*αἰτούμαι*). Demande adressée aux Éphésiens eux-mêmes, et non pas à Dieu. — *Ne deficiatis*. Le grec est légèrement ambigu (*μὴ ἐγχακίην*, à l'infinitif : « non deficere »), et peut recevoir deux interprétations différentes : Je demande que vous ne perdiez pas courage ; ou : Je demande de ne pas perdre courage. Mais la suite du verset montre que la Vulgate (comme le syriaque, Théodore, saint Jérôme et la plupart des commentateurs) a adopté la meilleure tra-

duction. L'apôtre ne craint pas pour lui-même ; mais il redoute, dans sa généreuse tendresse, que ses amis d'Éphèse ne s'affligent outre mesure des souffrances qu'il endurait durant sa longue captivité. — *Pro vobis* : puisqu'il était persécuté en tant qu'apôtre des Gentils. Voyez le vers. 2 et le commentaire. — *Quæ... gloria...* Les épreuves des apôtres sont, en effet, une gloire et un puissant encouragement pour les fidèles. La construction *quæ est*, pour « quæ sunt », a été calquée sur le grec, où le singulier (*ἡτις*) est employé au lieu du pluriel en vertu de l'attraction.

2° Paul implore le Seigneur de donner aux Éphésiens les grâces qui font le chrétien parfait. III, 14-21.

14-19. Ardente prière de l'apôtre. — *Hujus rei gratia*. Ces mots, qui reprennent la phrase du vers. 1, font allusion au contenu de la seconde partie du chap. II. — *Flecto genua*.. L'attitude d'une prière particulièrement fervente.



Personne priant à genoux, au milieu d'autres adorateurs qui sont debout. (Peinture antique.)

Cf. III Reg. VIII, 54 ; Dan. VI, 10 ; Luc. XXII, 41 ; Act. VII, 60 ; XX, 36 ; XXI, 5. — *Ad Patrem*. Les mots *Domini... Jesu Christi* ne sont probablement pas authentiques, comme le faisait déjà remarquer saint Jérôme. Ils sont omis par les plus anciens manuscrits grecs. C'est à Dieu, en tant qu'il est le Père de toutes les créatures ral-

15. ex quo omnis paternitas in cælis et in terra nominatur :

16. ut det vobis, secundum divitias gloriæ suæ, virtute corroborari per Spiritum ejus in interiorem hominem ;

17. Christum habitare per fidem in cordibus vestris, in caritate radicati et fundati,

18. ut possitis comprehendere cum omnibus sanctis quæ sit latitudo, et longitudo, et sublimitas, et profundum ;

19. scire etiam supereminentem scientiæ caritatem Christi, ut impleamini in omnem plenitudinem Dei.

15. duquel toute famille dans les cieux et sur la terre tire son nom,

16. pour qu'il vous donne, selon les richesses de sa gloire, d'être puissamment fortifiés par son Esprit dans l'homme intérieur ;

17. qu'il fasse que le Christ habite par la foi dans vos cœurs, afin qu'étant enracinés et fondés dans la charité,

18. vous puissiez comprendre, avec tous les saints, quelle est la largeur, et la longueur, et la hauteur, et la profondeur,

19. et connaître l'amour du Christ, qui surpasse toute connaissance, de sorte que vous soyez remplis de toute la plénitude de Dieu.

sonnables, que le suppliant s'adresse. — *Ex quo omnis paternitas* (vers. 15). Le mot grec πατρίξ, qui joue avec πατέρα, père, ne désigne jamais la paternité; mais il a la signification de race, tribu, famille. Il faut donc traduire : D'après lequel toute famille est nommée... Les familles du ciel (*in cælis*), ce sont les anges; celles de la terre (*in terra*), ce sont les différentes nations, avec « la division fondamentale » en Juifs et en païens. L'apôtre relève de nouveau par ce trait l'unité parfaite de l'Église, qui ne forme en Dieu qu'une grande famille unique. — *Ut det...* C'est l'objet de la prière de Paul (vers. 16-17) : en premier lieu, l'affermissement de l'homme intérieur; puis la présence perpétuelle et intime du Christ dans le cœur des fidèles. — *Secundum divitias gloriæ...* Cf. I, 18; Rom. IX, 23. C.-à-d., comme peut le faire celui qui possède toutes les ressources de la nature divine et d'une gloire éternelle. — *Virtute corroborari*. Deux expressions qui se complètent l'une l'autre : « ut virtute seu fortitudine ab eo accepta corroboramini » (Estius). — *Per Spiritum ejus*. L'Esprit-Saint joue un grand rôle dans la vie spirituelle du chrétien, et saint Paul le met volontiers en relief, spécialement dans cette épître. Voyez aussi Rom. VIII, 9, etc. — *In* (εἰς, de manière à produire) *interiorem hominem*. Sur cette expression, voyez Rom. VII, 22 et les notes; II Cor. IV, 16. Elle désigne en fait l'esprit humain régénéré. — *Christum habitare...* (vers. 17). Le verbe κατοικῆσαι marque une habitation permanente. Le Christ habitait déjà depuis longtemps dans le cœur des fidèles d'Éphèse; mais sa présence peut toujours devenir plus complète et plus personnelle. — *Per fidem*. La condition « sine qua non » est réitérée sans cesse : par une adhésion ferme, entière, à toutes les vérités révélées. — Mais l'amour, l'apôtre le redit perpétuellement aussi, doit être associé à la foi : *in caritate...* Les participes *radicati* et *fundati* expriment avec une force particulière le rôle important de l'amour pour le chrétien. Celui-ci est comparé, d'une part, à un arbre qui plonge profondément ses racines dans le sol fertile de la cha-

rité; de l'autre, comme ci-dessus (II, 20-22), aux pierres d'un édifice spirituel qui a la charité pour base. Cf. Col. II, 7. — *Ut...* (vers. 18). But pour lequel l'apôtre demande à Dieu la présence intime de Jésus-Christ dans le cœur des Éphésiens. — *Possitis*. Plus fortement dans le grec : (Pour que) vous deveniez capables. — *Comprehendere* (καταλάβεσθαι). A la lettre : saisir (par la perception intellectuelle). — *Cum... sanctis* : en union avec la grande assemblée des chrétiens. Cf. I, 15; VI, 18; Col. II, 4, etc. — *Quæ sit latitudo, et... et...* Ces quatre expressions, qui se ramènent à trois, puisque la hauteur et la profondeur ne forment qu'une seule et même dimension, sont destinées à marquer l'immensité de l'objet dont saint Paul souhaite si ardemment l'intelligence à ses lecteurs. Cet objet n'est pas nommé tout d'abord en termes directs, et l'on a fait diverses hypothèses à son sujet. D'après saint Jean Chrysostome, Théodoret, etc., il s'agirait encore du divin mystère qui a été exposé dans la première moitié de ce chapitre; selon d'autres interprètes, il serait question de l'Église chrétienne figurée sous l'allégorie d'un temple (cf. II, 19 et ss.). Mais il suffit d'aller à la ligne suivante, pour trouver une application beaucoup plus satisfaisante : l'apôtre, comme on le pense communément, a voulu parler de l'amour du Christ, amour dont les dimensions sont infinies. — *Scire etiam...* (vers. 19). D'après quelques auteurs, les mots *supereminentem scientiæ caritatem...* signifieraient : l'excellente charité qui naît de la connaissance que nous avons de Jésus-Christ. Mais tel n'est pas le sens de la locution grecque τὴν ὑπερβάλλουσαν τῆς γνώσεως ἀγάπην, qui marque un amour dépassant la science humaine. Il y a donc un beau paradoxe dans les termes mêmes dont se sert l'apôtre, puisqu'il désire que ses lecteurs connaissent une chose qui ne peut pas être connue des hommes, à savoir, l'amour sans bornes que Jésus-Christ a pour nous. Du moins les Éphésiens pouvaient, et tout chrétien le peut à leur suite, faire des efforts incessants pour mieux connaître et mieux comprendre cet amour ineffable, l'amour d'un Dieu fait homme. — *Ut*

20. A celui qui, par sa puissance qui opère en nous, peut faire infiniment plus que tout ce que nous demandons et tout ce que nous pensons,

21. à lui soit la gloire dans l'Église et en Jésus-Christ, dans la succession de tous les âges et de tous les siècles. Amen.

20. Ei autem qui potens est omnia facere superabundanter quam petimus aut intelligimus, secundum virtutem quæ operatur in nobis,

21. ipsi gloria in ecclesia, et in Christo Jesu, in omnes generationes sæculi sæculorum. Amen.

## CHAPITRE IV

1. Je vous conjure donc, moi prisonnier dans le Seigneur, de marcher d'une manière digne de la vocation à laquelle vous avez été appelés :

2. en toute humilité et douceur, avec patience, vous supportant les uns les autres avec charité,

1. Obsecro itaque vos, ego vincetus in Domino, ut digne ambuletis vocatione qua vocati estis :

2. cum omni humilitate, et mansuetudine, cum patientia, supportantes invicem in caritate,

*impleamini...* Le but final, exprimé aussi dans un langage saintement hardi. Paul voudrait que les fidèles d'Éphèse fussent remplis de la plénitude des grâces et des perfections de Dieu, autant que cela est possible à de simples créatures. Comme on l'a dit, l'image est celle d'un vase mis en connexion avec une source abondante, et qui sera rempli jusqu'aux bords, si la connexion est complète.

20-21. Doxologie solennelle, servant de conclusion à la partie dogmatique. Elle découle de la prière qui précède. — *Ei autem qui...* Paul a demandé beaucoup pour ses amis ; mais Dieu est assez puissant pour accorder plus encore qu'on ne lui demande. — *Omnia facere...* La Vulgate n'a pas traduit la préposition ὑπέρ, placée avant πάντα : Dieu peut faire au delà de tout... Locution très forte, surtout associée à *superabundanter* (ὑπερεκπερισσοῦ). — *Petimus aut intelligimus*. Par le second verbe, l'apôtre veut dire que, ne connaissant pas bien tous nos besoins, nous ne savons pas demander assez de grâces à Dieu. — *Secundum virtutem...* Comp. le vers. 7<sup>b</sup> ; Col. 1, 29. Ces mots dépendent de « potens est... facere », et décrivent la force divine qui agit sans cesse en nous pour nous perfectionner davantage. — *Ipsi gloria*. Dans le grec : ἡ δόξα (avec l'article) ; la gloire qui est due à un Dieu si puissant et si bon. — *In ecclesia, et in...* L'Église, dont les membres reçoivent du Seigneur tant de bienfaits, a le noble rôle de glorifier sans fin « le dispensateur suprême de la grâce », et elle doit le faire en Jésus-Christ, c.-à-d., unie le plus qu'elle le peut à son divin chef. — *In... generationes sæculi...* Formule extraordinaire, qui revient à celle-ci : durant toute l'éternité. L'αἰών ou « âge » éternel, se décompose en αἰῶνες multiples, dont les portions sont nommées ici générations.

## DEUXIÈME PARTIE

**Les conséquences pratiques de la doctrine qui précède.** IV, 1-VI, 20.

§ I. — *Nécessité de l'unité dans l'Église.*  
IV, 1-16.

Après avoir envisagé le mystère de la rédemption sous le rapport dogmatique, l'auteur considère maintenant les résultats moraux qu'il doit produire dans la conduite des chrétiens. Saint Paul a spécialement insisté sur l'unité de l'Église du Christ : il rattache à ce point ses premières exhortations, rappelant aux Éphésiens que cette unité ne doit pas être seulement extérieure, mais intérieure et sincère, basée sur une vraie charité.

1° Le thème à traiter. IV, 1-3.

CHAP. IV. — 1-3. La vocation des chrétiens les presse de vivre entre eux dans une parfaite unité d'esprit. — *Itaque* : en conséquence de tout ce qui a été dit dans la première partie. — *Ego vincetus*. C'est pour donner plus de poids à ses paroles, que l'apôtre rappelle de nouveau sa triste situation. Il ajoute *in Domino*, pour montrer que ses chaînes sont dues à son union avec le Christ, et qu'elles sont tout à fait honorables pour lui. — *Ut ambuletis*. Sur cette métaphore, voyez II, 2 ; Phil. 1, 27 ; Col. 1, 10 ; I Thess. II, 12, etc. — *Digne... vocatione qua...* Cette belle formule résume toute l'application morale que saint Paul va développer jusqu'à la fin de cette épître. Il s'agit de l'appel des chrétiens à la foi, grâce immense, qui leur impose des devoirs nombreux. — Parmi ces devoirs, le plus important en ce qui concerne leurs rapports mutuels est celui de l'unité, de la charité, comme il est dit dans les vers. 2-3. Mais il ne va pas seul, car il suppose tout un cortège de vertus : *cum omni...* En premier lieu vient l'hu-

3. solliciti servare unitatem spiritus in vinculo pacis.

4. Unum corpus, et unus spiritus, sicut vocati estis in una spe vocationis vestrae.

5. Unus Dominus, una fides, unum baptisma.

6. Unus Deus et Pater omnium, qui est super omnes, et per omnia, et in omnibus nobis.

7. Unicuique autem nostrum data est gratia secundum mensuram donationis Christi.

8. Propter quod dicit : Ascendens in altum captivam duxit captivitatem, dedit dona hominibus.

3. vous efforçant de conserver l'unité de l'esprit dans le lien de la paix.

4. Il y a un seul corps et un seul esprit, comme vous avez été appelés à une seule espérance par votre vocation.

5. Il y a un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême.

6. Il y a un seul Dieu et Père de tous, qui est au-dessus de tous, *qui agit* par tous, et *qui réside* en nous tous.

7. Mais à chacun de nous la grâce a été donnée selon la mesure du don du Christ.

8. C'est pourquoi *l'Écriture* dit : Étant monté en haut, il a emmené des captifs, il a donné des dons aux hommes.

milité, base de l'union des cœurs, de même que l'orgueil est une source de haine et de discorde. Comp. Act. xx, 19, où Paul, parlant de sa conduite à Éphèse, affirme qu'il a servi le Seigneur en toute humilité. Ensuite, il y a la douceur, la patience, la charité qui supporte les défauts du prochain. — Le point essentiel est marqué par les mots *solliciti servare...* (vers. 3). L'unité d'esprit suppose l'unité de pensées et de sentiments. Elle doit exister entre tous les chrétiens comme entre les membres d'une même famille. — *In vinculo pacis*. C.-à-d., de manière à produire la paix, ce lien si fort.

2° Motifs qu'ont les chrétiens de garder entre eux l'unité. IV, 4-16.

4-6. Ils ne forment tous ensemble qu'un seul corps; ils n'ont qu'un seul Seigneur et un seul Dieu. Il y a gradation ascendante dans cette énumération, qui est très éloquente malgré sa simplicité : l'Église au vers. 4, le Christ au vers. 5, Dieu au vers. 6. Par cela seul qu'ils appartiennent à la même Église, à un seul Seigneur, à un Dieu unique, les fidèles doivent vivre dans l'union la plus étroite. — *Unum corpus*. Ce corps n'est autre que l'Église. Cf. I, 23; II, 15-16; I Cor. XII, 13, etc. — *Unus spiritus*. Là où il n'existe qu'un seul corps, il n'y a aussi qu'un seul esprit pour l'animer (saint Jean Chrys.). Il est peu probable que l'auteur ait voulu parler ici de l'Esprit-Saint, en tant qu'il vivifie l'Église. — *Sicut... in una spe...* La vocation des chrétiens leur donne à tous une même espérance, celle du salut éternel; ce fait ne peut manquer d'augmenter leur sympathie réciproque. — *Unus Dominus...* (vers. 5). La source de l'unité de l'Église, c'est le Seigneur par excellence, Jésus-Christ, son divin chef. Les instruments de cette unité sont la foi, identique pour tous, dont Jésus est l'objet, et le baptême, conféré à tous au nom du Christ. — *Unus Deus...* (vers. 6). L'auteur et l'organisateur suprême de l'unité. L'arrangement rythmique de ces trois versets est remarquable : chacun d'eux contient une triade spéciale. — L'adjectif *omnium* paraît devoir être limité ici aux

membres de l'Église, dont il est particulièrement question dans tout ce passage. Il en est de même pour *omnes* et *omnibus*. — *Qui est...* L'apôtre signale, au moyen de trois prépositions distinctes, trois manières dont l'action de Dieu s'exerce sur les chrétiens. Il est *super* (ἐπί)..., en tant que Maître souverain; *per* (διά) *omnia* (il faudrait encore « omnes », au masculin), en ce sens que son influence toute-puissante pénètre à travers tous les membres du corps de l'Église; *in omnibus* (le pronom *nobis* n'est pas mieux acérédité que ὑμῖν, « vobis », de quelques manuscrits), puisqu'il habite en tous.

7-10. Autre motif de l'unité entre chrétiens : il est tiré de la diversité des dons spirituels conférés à chacun d'eux par le Christ, en vue du bien de toute l'Église. Cette pensée, simplement ébauchée au vers. 7, sera développée plus bas, vers. 11 et ss. Les vers. 8-10 forment une sorte de parenthèse, dans laquelle l'apôtre démontre que Jésus-Christ est vraiment le distributeur des dons célestes. — *Unicuique autem...* Ce n'est pas seulement avec l'Église entière que le Christ est en relations intimes, comme lien d'unité, mais avec chacun de ses membres : personne n'est oublié; il répand ses faveurs sur tous, dans l'intérêt universel. — *Secundum mensuram donationis...* Cf. Rom. XII, 6. Trait important. La grâce n'a pas été accordée à tous dans les mêmes proportions, ni au hasard, mais suivant les desseins pleins de sagesse du divin chef de l'Église. De plus, elle est un don absolument gratuit. — *Propter quod dicit...* (scil. « Scriptura »). Le fait qui vient d'être énoncé est prouvé par un texte emprunté au Ps. LXXVII, 19, mais cité librement, d'une manière indépendante soit de l'hébreu, soit des LXX. Dans ce cantique, qui célèbre le triomphe de Jéhovah et son entrée victorieuse dans la terre promise, à la tête de son peuple, le poète, s'adressant à lui comme à un glorieux conquérant, lui dit (d'après l'hébreu, que les LXX suivent de très près) : Tu es monté sur la hauteur, tu as emmené des captifs; tu as reçu des dons parmi les hommes (voyez le commentaire). Saint Paul a employé la troisième per-



9. Or, que signifie : Il est monté, sinon qu'il était descendu d'abord dans les parties inférieures de la terre ?

10. Celui qui est descendu est le même que celui qui est monté au-dessus de tous les cieux, afin de remplir toutes choses.

9. Quod autem ascendit, quid est, nisi quia et descendit primum in inferiores partes terræ ?

10. Qui descendit, ipse est et qui ascendit super omnes cælos, ut impleret omnia.

sonne au lieu de la seconde; mais c'est là peu de chose. Un changement beaucoup plus grave consiste en ce qu'il dit : Il a donné, au lieu de : Tu as reçu; ce qui semble modifier essentiellement la pensée, car c'est sur ce mot que repose sa démonstration. Mais la manière de faire de l'apôtre peut être justifiée de deux manières : 1° Le syriaque et le Targum chaldéen traduisent tout à fait comme lui, ce qui supposerait une variante très ancienne dans le texte original; 2° on peut admettre aussi, avec de nombreux interprètes, que le verbe hébreu *lâhaq*, tout en

*inferiores partes*... caractérise cette descente. Mais on l'explique de diverses manières. Il désignerait, d'après les uns, simplement la terre, en tant qu'elle est située bien au-dessous du ciel; d'après les autres, les régions souterraines de la terre, et en particulier le tombeau, ou les limbes. Dans cette seconde hypothèse, admise par divers Pères, l'apôtre aurait signalé ici la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ou sa descente dans les limbes avant sa résurrection, dogme qui fait partie du symbole catholique (« descendit ad inferos »). Cf. I Petr.



Assyriens conduisant des captifs. (Ancien bas-relief.)

conservant sa signification primitive de prendre, à plus spécialement en cet endroit celle de prendre pour donner : Tu as pris des dons (pour les partager) entre les hommes. « S'il est de la grandeur d'un prince et d'un conquérant de recevoir des présents et des tributs des nations qu'il a conquises, il est de sa libéralité de faire des dons et des largesses à ses troupes et à ses serviteurs. » (Calmet, *h. l.*). Ce que Jéhovah avait réalisé autrefois, le Messie l'a accompli à son tour d'une autre façon, et l'Esprit-Saint avait aussi en vue l'ascension triomphale et les conquêtes mystiques de Jésus, lorsqu'il inspirait l'auteur du cantique. — Paul fait en détail l'application de ce texte à Jésus-Christ, dans l'intérêt de ses lecteurs : *Quod autem...* (vers. 9 et 10). Dans le grec : Or, le (mot) Il est monté. Ce trait du psaume, *ascendit*, sert de point de départ au raisonnement. — *Quid est. C.-à-d.* : Que signifie ce mot ? qu'implique-t-il ? — *Nisi quia et...* En effet, puisqu'il s'agit d'un Messie-Dieu, le fait de son ascension, de son retour au ciel, suppose un *descendit* antérieur. — Le trait *in*

*in*, 18-19. D'après le premier sentiment, que nous croyons le plus probable (car l'autre ne cadre guère avec le contexte), ce passage se rapporte à l'incarnation du Verbe. Dans ce cas, les mots « *captivam duxit captivitatem* », appliqués au Sauveur, devront s'entendre de sa victoire sur ses ennemis (Satan, le péché, la mort, etc.), victoire qui ne fut complète qu'après qu'il fut allé s'asseoir pour toujours à la droite de son Père. Cf. I Cor. xv, 25. — *Qui descendit, ipse...* (vers. 10). Il y a beaucoup d'emphase dans cette double assertion; dans la seconde surtout, qui complète le raisonnement emprunté à la citation du psaume : celui qui était descendu est remonté à sa demeure céleste, et, de son trône, il répand des dons sur nous. — *Super omnes cælos*. Le Christ a ainsi réalisé le mot « *ascendens in altum* »; il a gravi, non pas seulement l'humble sommet de Sion, comme le divin conquérant de l'ode inspirée, mais les hauteurs les plus sublimes du ciel. Cf. Hebr. iv, 14; vii, 26. Voyez aussi II Cor. xii, 2 et le commentaire. — *Ut impleret...* C.-à-d., pour remplir l'univers entier,

11. Et ipse dedit quosdam quidem apostolos, quosdam autem prophetas, alios vero evangelistas, alios autem pastores, et doctores,

12. ad consummationem sanctorum in opus ministerii, in ædificationem corporis Christi,

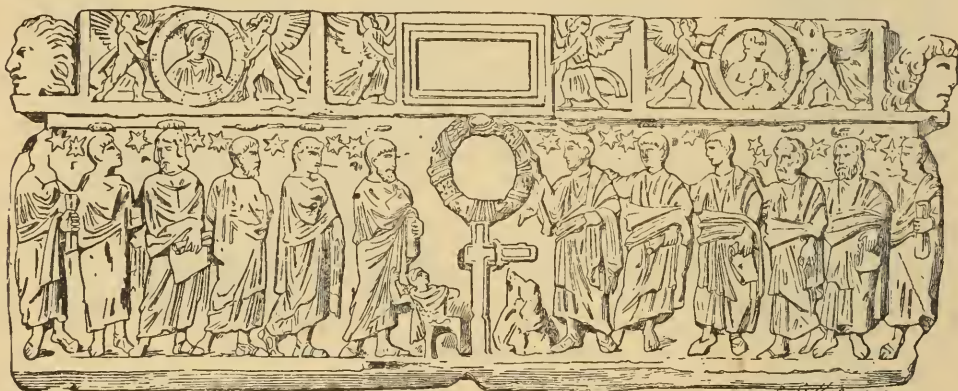
11. Et c'est lui qui a donné les uns comme apôtres, d'autres comme prophètes, d'autres comme évangélistes, d'autres comme pasteurs et doctores,

12. pour le perfectionnement des saints, pour l'œuvre du ministère, pour l'édification du corps du Christ,

et en particulier l'Église, de sa présence intime, de son influence, de ses dons et de ses bienfaits. Comp. 1, 23<sup>b</sup> et les notes.

11-16. Développement de la même pensée. Saint Paul, d'une part, précise la nature des dons du Christ, et, de l'autre, il en marque le but. Voyez les énumérations plus complètes de Rom. XII, 4-6 et de I Cor. XII, 4 et ss. — *Et ipse*. Ce pronom est de nouveau très accentué. — Le verbe *dedit* a été évidemment employé ici (au lieu de « posuit ») à cause de sa présence dans la citation du vers. 8 : « dedit dona... ». Les divers ministères qui vont être mentionnés sont les dons précieux du Christ à son Église. — *Apostolos, prophetas*. Voyez II, 20 et III, 5 ;

d'allégories, tantôt en termes propres, le but pour lequel Jésus-Christ a institué ces nobles et importantes fonctions. Ce but consiste, dans son ensemble, à amener tous les hommes à l'unité entière de la foi, de sorte que le corps mystique du Sauveur soit un et parfait comme son corps réel. L'équivalent de « consummationem » dans le texte original est *καταρτισμόν*, substantif qui n'est pas employé ailleurs dans le Nouveau Testament, et qui exprime l'idée de perfectionnement, d'agencement idéal. Les « saints » ne diffèrent pas des chrétiens. — *In opus ministerii*. L'enchaînement de ce trait et du suivant, *in ædificationem...*, crée quelque difficulté. Quelques interprètes les font dépendre des mots « ad



Les apôtres. (D'après un ancien sarcophage.)

I Cor. XII, 28 et les notes. — *Evangelistas*. Ce nom n'apparaît qu'en trois endroits du Nouveau Testament : ici, Act. XXI, 8 et II Tim. IV, 5. Il est réservé, d'après un ancien usage, aux auteurs des quatre évangiles ; mais il servait tout d'abord à désigner les missionnaires qui allaient annoncer partout la bonne nouvelle. — *Pastores et doctores*. Ces deux titres sont étroitement associés l'un à l'autre, comme le faisait déjà remarquer saint Jérôme : « Non enim ait : alios autem pastores et alios magistros, sed alios pastores et magistros, ut qui pastor est, esse debet et magister. » Ceux qui les portaient étaient officiellement attachés à une Église particulière, pour la diriger et l'instruire. Sur le nom de pasteur spirituel, voyez Joan. X, 1 et ss. ; XXI, 16 ; Hebr. XIII, 20 ; I Petr. II, 25 et V, 2, 3, etc. Sur le côté doctrinal du ministère des âmes, voyez Rom. XII, 7 ; I Cor. XII, 28-29 ; I Tim. III, 2 ; III Tim. II, 24, etc. — *Ad consummationem...* (vers. 12). A partir d'ici, l'apôtre indique, tantôt au moyen

consumationem... », et d'un côté le changement des prépositions (« in », εἰς, au lieu de « ad », πρός), de l'autre la suppression de l'article dans le grec pour la seconde et la troisième formule (εἰς ἔργον..., εἰς οἰκοδομήν), favorisent cette opinion. Le sens serait donc que le Christ a institué des fonctions et des dignités distinctes, afin que tous les membres de son Église soient rendus capables de la bien servir (« in opus... »), et de former un seul et même corps en lui (« in ædificationem... »). Mais les mots « in opus ministerii » ne peuvent guère s'appliquer aux fidèles. Il vaut donc mieux regarder les trois expressions comme parallèles, et traduire : En vue du perfectionnement des saints, pour l'œuvre du ministère, pour l'édification du corps du Christ. Par « opus ministerii », saint Paul entend les œuvres de zèle de tout genre auxquelles doit se livrer un ministre sacré, s'il veut accomplir fidèlement son devoir. En parlant de l'édification du corps de Jésus-Christ, c.-à-d.

13. jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme parfait, à la mesure de l'âge de la plénitude du Christ ;

14. afin que nous ne soyons plus des enfants ballottés, et que nous ne soyons plus emportés à tout vent de doctrine, par la malice des hommes, par les artifices séduisants de l'erreur,

15. mais que, pratiquant la vérité dans la charité, nous croissions à tout égard en celui qui est le chef, le Christ.

16. C'est de lui que le corps entier, bien harmonisé et bien assemblé, par

13. donec occurramus omnes in unitatem fidei, et agnitionis Filii Dei, in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi ;

14. ut jam non simus parvuli fluctuantes, et circumferamur omni vento doctrinæ in nequitia hominum, in astutia ad circumventionem erroris.

15. Veritatem autem facientes in caritate, crescamus in illo per omnia, qui est caput Christus :

16. ex quo totum corpus compactum, et connexum per omnem juncturam

de l'Église, l'apôtre change brusquement de métaphore, et ramène le lecteur aux passages antérieurs I, 22-23 et II, 20-22. — *Donec occurramus...* (vers. 13). Fin sublime qui sera réalisée sous l'influence du zèle courageux des ministres du Christ : la sainte et douce rencontre de tous les chrétiens dans l'unité de la foi, et dans la connaissance aussi complète que possible (*agnitionis*; ἐπιγνώσεως marque une science parfaite) de Jésus, le Fils de Dieu. Notez l'emploi de ce titre : Jésus, en tant que Fils de Dieu, est l'objet spécifique de la foi et de la connaissance des chrétiens. — *In virum perfectum* (τέλειον). L'homme fait, l'homme mûr, par opposition à l'enfant (comp. le vers. 14). C'est derechef la figure du corps humain pour représenter l'Église. — *In mensuram ætatis...* Le substantif ἡλικία est ambigu, et peut désigner aussi bien l'âge que la taille (cf. Luc. XIX, 3; Joan. IX, 21, etc.). La seconde signification paraît mieux convenir en cet endroit. — *Plenitudinis Christi*. Ces mots sont diversement interprétés. Suivant les uns : la plénitude selon laquelle le Christ doit être formé en nous. Mieux, d'après d'autres : la plénitude des perfections du Christ. Comp. III, 19<sup>b</sup>, où il est question, dans un sens analogue, de la « plénitude de Dieu » qui doit remplir tout chrétien. L'âge parfait ou la taille parfaite, pour l'Église en général et pour chaque fidèle en particulier, c'est le moment où le corps mystique du Christ reproduira, dans les limites du possible, la sainteté de son divin chef. « Comme personne ne peut avoir la prétention de se dire arrivé à cette hauteur, il s'ensuit que le travail de perfectionnement est indéfini. » — *Ut jam non...* (vers. 14). A l'état du plein développement de la vie chrétienne, l'apôtre oppose celui d'une vie demeurée très imparfaite, qu'il nomme, par antithèse avec les mots « in virum perfectum », un état d'enfance, en mauvaise part. — *Parvuli*, ἡπίιοι. Sur cette comparaison, voyez I Cor. III, 1; Hebr. V, 13, etc. Deux défauts surtout caractérisent les petits enfants : la légèreté et l'inconstance, d'une part; de l'autre, l'ignorance. Ces deux points sont touchés tour à tour. — *Fluctuantes* : flottants comme un objet que les vagues poussent en tous sens, et

qui ne peut leur résister (κλυδωνιζόμενοι). — *Et circumferamur*. Le grec a encore le participe : emportés. — *Omni vento doctrinæ*. Image très bien choisie pour désigner les influences fâcheuses des mauvaises doctrines, semblables à des vents violents qui soufflent dans toutes les directions, et qui entraînent les âmes mobiles, mal fixées dans la foi. — Les mots in *astutia...*, qui dépendent des verbes « fluctuantes » et « circumferamur », indiquent par quels moyens les enfants dont il est parlé sont détournés de la vérité. Le substantif grec κωβεία serait mieux traduit par « fraudulencia » que par *nequitia*. — *Ad circumventionem...* Intention malsaine qu'avaient en vue les faux docteurs en question. — *Veritatem... facientes* (vers. 15). Le grec n'a qu'un seul mot, ἀληθεύοντες, qui signifie : étant dans la vérité. C.-à-d., nous tenant dans la vérité évangélique, dans la foi, lui demeurant fidèles; par contraste avec les enfants, qui se laissent emporter par l'erreur. — *In caritate*. Au lieu de subir l'influence pernicieuse de la malice humaine, mieux vaut adhérer à la vérité par amour pour Dieu. — *Crescamus*. L'image de l'organisme vivant reparaît encore. Comp. les vers. 12 et 13. — *In illo* : en Jésus-Christ, demeurant dans une union vitale avec lui. Mais le grec a l'accusatif : « in illum », jusqu'à lui, de manière à l'atteindre. Comp. le vers. 13. — *Per omnia*. Notre croissance spirituelle doit avoir lieu dans tout notre être. — *Qui est caput*. Comme il a été dit plus haut, I, 22. Le mot *Christus* est renvoyé avec emphase à la fin de la proposition. — *Ex quo...* (vers. 16). Jésus-Christ est, en effet, « la source à laquelle l'organisme complexe qui va être décrit ici-même doit entièrement aussi bien son existence que son activité. » — *Totum* (adjectif accentué) *corpus*. C'est là le sujet de la phrase qui, dépouillée de toute incidente, continuerait aussitôt par les mots « augmentum... facit in... ». — *Compactum*. Solidement adapté, dit le grec (συναρμοσολογούμενον). Cf. II, 21. Cette figure suppose que l'Église, le corps mystique du Christ, vivifiée par son chef, sent à tout moment ses membres s'unir plus harmonieusement les uns aux autres. — *Connexum*. Ce trait (συμβιβασόμενον) associe l'idée de solidité à celle d'har-

subministrationis, secundum operationem in mensuram uniuscujusque membri, augmentum corporis facit in ædificationem sui in caritate.

17. Hoc igitur dico, et testificor in Domino, ut jam non ambuletis sicut et gentes ambulans in vanitate sensus sui :

18. tenebris obscuratum habentes intellectum ; alienati a vita Dei, per igno-

toutes les jointures qui s'assistent mutuellement, suivant une opération mesurée pour chaque membre, tire son accroissement et s'édifie lui-même dans la charité.

17. Voici donc ce que je dis et ce que je vous atteste dans le Seigneur : c'est que vous ne marchiez plus comme les païens, qui marchent selon la vanité de leurs pensées,

18. qui ont l'intelligence obscurcie, qui sont étrangers à la vie de Dieu, à

monie, qui vient d'être exprimée. — *Per... juncturam subministrationis*. Ce passage est difficile, car l'on n'est pas absolument sûr de la signification qu'il faut donner ici au mot ἀφ᾽ ἑ; (Vulg., « juncturam »), non plus que du genre d'assistance mentionné ensuite. Quelques auteurs traduisent : par tout contact d'assistance. D'autres, comme notre version latine : par toute jointure d'assistance. Dans le premier cas, il s'agirait des contacts spirituels par lesquels l'Esprit-Saint transmet la grâce à l'Église. Dans le second, des secours que Dieu, ou le Christ, ou les ministres du Christ, communiquent à tous les membres de l'Église, unis à Jésus-Christ. Cette dernière interprétation nous semble la meilleure. La pensée principale est celle de l'adhésion étroite des membres au chef mystique, par des jointures spirituelles qui produisent cette union, de même que nos jointures matérielles unissent les divers membres de notre corps à la tête. — *Secundum operationem...* L'assistance en question est réglée d'une manière conforme à l'activité que le Christ a départie à chaque membre (au lieu de *membri*, μέλους, leçon adoptée par d'importants manuscrits, par le syriaque, par saint Jean Chrys., etc., d'autres manuscrits et versions ont μέρους, partie; c'est le même sens). Les mots *in mensuram* rappellent le vers. 7<sup>b</sup>, où il a été dit que Jésus-Christ distribue ses dons « secundum mensuram », et non pas également à tous. — *Augmentum... facit...* Le corps mystique qui est l'Église, constitué ainsi qu'il vient d'être dit incidemment, et rattaché au Christ par des liens solides, effectue lui-même sa propre croissance, comme un organisme plein de vie. — *In ædificationem sui*. De nouveau la métaphore de la construction entremêlée à celle du corps humain. Comp. le vers. 12. — *In caritate*. Comme au vers. 15<sup>a</sup>. Toute cette croissance a lieu sous l'action de l'amour, qui est la condition essentielle de l'union des chrétiens avec le Christ. Cf. III, 17.

§ II. — *La sainteté chrétienne, opposée aux vices des païens*. IV, 17-V, 21.

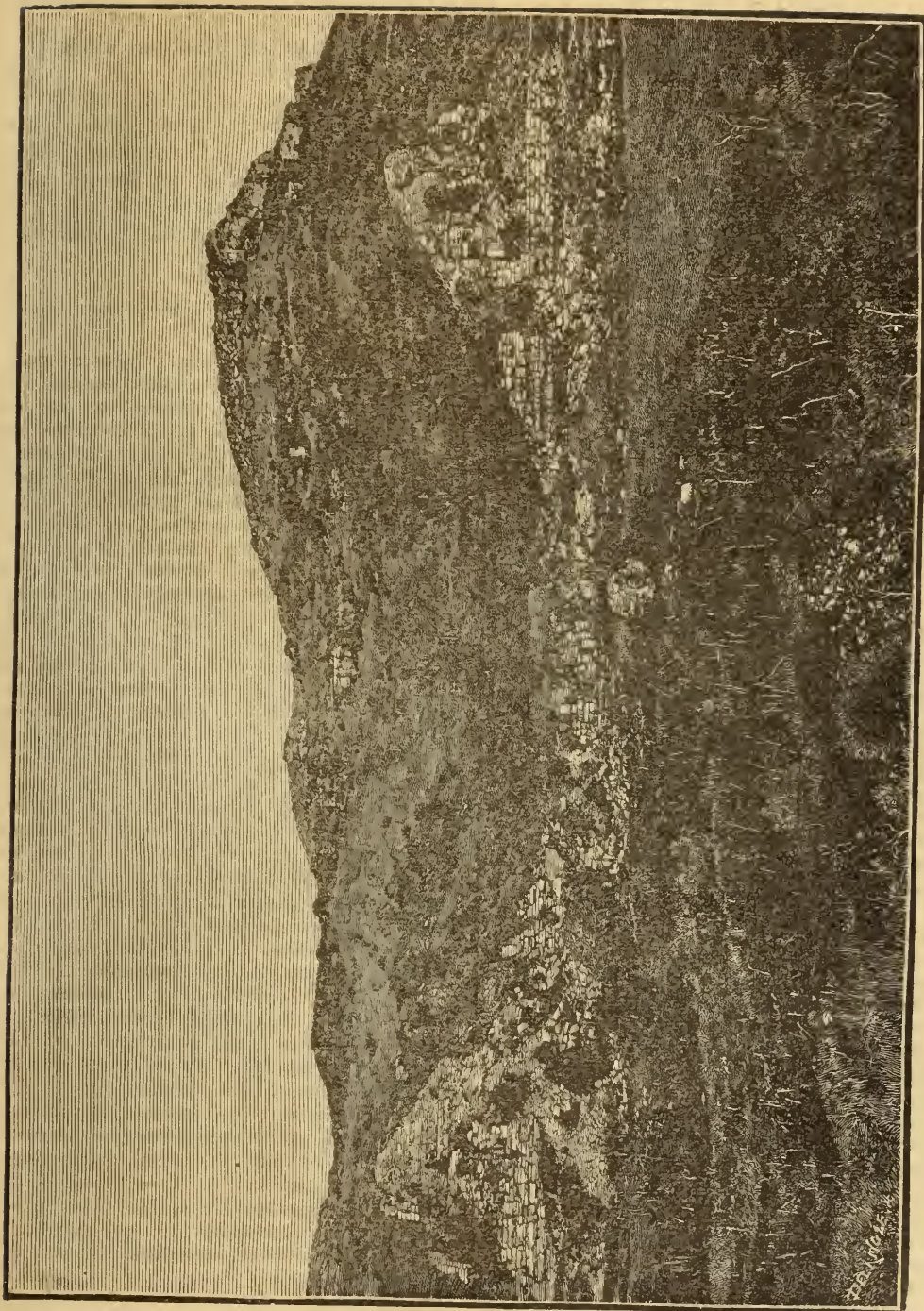
Au début du paragraphe qui précède, saint Paul avait interrompu ses exhortations à peine commencées (comp. IV, 4 et ss.), pour se lancer dans son admirable description des motifs pour lesquels les fidèles devaient parler entre eux une parfaite unité. Il reprend maintenant ses

avertissements pratiques, qui ont d'abord un aspect plus général, vers. 17 et ss., mais qui ne tardent pas à devenir très spéciaux, vers. 25 et ss.

1<sup>o</sup> Principe de la vie nouvelle que doivent mener les chrétiens, par contraste avec les mœurs dissolues du paganisme. IV, 17-24.

Comme au chap. II, à deux reprises (cf. versets 1-3, 11-13), l'apôtre ébauche d'abord le sombre tableau de la vie ordinaire des païens, pour mettre en regard le portrait d'un chrétien fidèle à ses obligations.

17-19. Triste conduite morale des païens. — La formule solennelle *hoc igitur dico, et...* rattache ce passage aux vers. 1-3, dans lesquels Paul avait entrepris d'exposer aux chrétiens d'Éphèse la manière dont ils devaient « marcher » ; il leur dira maintenant comment ils ne doivent pas marcher ; *ut... non ambuletis...* — *Testificor in Domino*. C.-à-d. : Je vous conjure en tant que je suis uni à Notre-Seigneur Jésus-Christ. On a calculé que la formule « dans le Seigneur » revient quarante-cinq fois dans les écrits de saint Paul, et la formule « dans le Christ » plus souvent encore. — *Jam* : désormais, maintenant que vous êtes devenus « une nouvelle création » en Jésus-Christ. Cf. II Cor. V, 17. — *Sicut et gentes*. C'est la leçon des meilleurs manuscrits grecs. D'après une variante moins autorisée : comme les autres païens. L'apôtre a démontré ailleurs, Rom. I, 19 et ss., que, dans le paganisme, l'immoralité est la conséquence inéluctable des erreurs religieuses ; c'est pour cela qu'il touche ici-même à ces deux points connexes, appuyant même davantage sur la cause que sur l'effet. — *In vanitate sensus...* D'après le grec : dans la vanité de leur esprit (τοῦ νοῦς). La raison même des païens était devenue vaine et vide. Cf. Rom. I, 21. Toute leur activité intellectuelle et morale aboutissait au néant. — *Tenebris obscuratum...* (vers. 18). Les chrétiens, au contraire, sont éclairés par les divines splendeurs. Cf. I, 18. *Intellectum* correspond assez exactement au grec διανοία. — *Alienati a vita...* Détail plus désolant encore. La vie de Dieu à laquelle les païens sont étrangers n'est pas seulement une vie sainte et approuvée de Dieu, ni une vie qui vient de Dieu en tant qu'il l'accorde à ses amis ; c'est la vie dont il vit lui-même dans les hommes régénérés. — *Per ignorantiam...* Plutôt : « propter ignorantiam... » (διὰ). Ces



Ruines du théâtre à Éphèse. (D'après une photographie.)

rantiam quæ est in illis, propter cæcitatem cordis ipsorum ;

19. qui desperantes, semetipsos tradiderunt impudicitia, in operationem immunditiae omnis, in avaritiam.

20. Vos autem non ita didicistis Christum,

21. si tamen illum audistis, et in ipso edocti estis, sicut est veritas in Jesu,

22. deponere vos secundum pristinam conversationem veterem hominem, qui corrumpitur secundum desideria erroris.

cause de l'ignorance où ils sont, et de l'aveuglement de leur cœur.

19. Ayant perdu tout sentiment, ils se sont livrés à l'impudicité, à la pratique de toute espèce d'impureté et à l'avarice.

20. Mais vous, ce n'est pas ainsi que vous avez appris le Christ,

21. si du moins vous l'avez entendu, si vous avez été instruits à son égard, conformément à ce qui est la vérité en Jésus

22. à vous dépouiller, en ce qui concerne votre conduite antérieure, du vieil homme qui se corrompt en suivant les passions trompeuses,

mots indiquent donc la cause pour laquelle les païens sont séparés de la vie divine. La formule *quæ... in illis* est plus expressive que l'emploi du simple pronom : Leur (ignorance). — *Propter cæcitatem...* Mieux : A cause de l'endurcissement de leur cœur. Triste enchaînement : parce qu'ils avaient le cœur endurci, les païens sont tombés dans l'ignorance, et l'ignorance les a privés de la vie de Dieu. — *Qui desperantes* (verset 19). L'auteur passe au résultat pratique de cet égarement intellectuel. La Vulgate a lu, d'après quelques rares manuscrits, ἀπηλπικότες, ayant désespéré; mais la vraie leçon est ἀπηλγηγότες, ayant perdu tout sentiment (saint Jérôme : « indolentes sive indoloros »); étant devenus insensibles aux remords de leur conscience, aux exemples des bons, etc. — *Semetipsos tradiderunt...* Comp. Rom. I, 24, où ce même fait est attribué directement au Dieu vengeur. C'est un autre point de vue de la question. — *Impudicitia*. Le substantif ἀσελγεια, après avoir désigné l'insolence, a servi à représenter la débauche effrénée. Cf. Rom. XIII, 13; II Cor. XII, 21; Gal. V, 19, etc. — *In operationem* (ἐργασίαν)... L'expression suggère l'idée d'une occupation habituelle. La littérature classique des Grecs et des Romains atteste la stricte vérité de ces assertions de l'apôtre; la licence des mœurs est par excellence un vice du paganisme. — *In avaritiam*. Autre vice des païens, assez souvent associé à l'impureté par les saints Livres. Cf. V, 3, 5; I Cor. V, 11; Col. III, 5; I Thess. IV, 6, etc.

20-24. Le vieil homme à dépouiller, le nouvel homme à revêtir. — Les mots *vos autem* sont fortement accentués : Vous qui n'avez plus rien de commun avec les païens, grâce à votre baptême. — *Non ita* est une litote énergique : Ce n'est pas ainsi, de manière à pouvoir unir la foi en Jésus-Christ et une vie toute païenne. — *Didicistis Christum*. Le Christ, sa personne, ses œuvres, ses mystères : tel a toujours été le thème principal de la prédication évangélique, de sorte qu'« on apprend le Christ » en l'entendant. Cf. I Cor. I, 23; II Cor. I, 19; Gal. I, 16; Phil. I, 15, etc. — *Si tamen* (εἴγε, vers. 21)... Restriction analogue à celle de III, 2 (voyez les notes).

Elle ne suppose pas le moindre doute au sujet du fait qui est mentionné : *illum audistis*. — Les mots *in ipso edocti...* insistent sur la pensée, qu'ils expriment avec une force nouvelle, car être instruit en Jésus (c.-à-d., en se tenant dans une union étroite avec lui) dit plus qu'entendre Jésus. — *Sicut est veritas...* Ce trait forme une proposition incidente, qui signifie : Comme c'est la vérité en Jésus-Christ; c.-à-d., conformément à la vraie doctrine prêchée par lui. Paul oppose tacitement cette vérité essentielle aux erreurs multiples du paganisme. Ce n'est pas sans raison qu'il emploie tout à coup le nom personnel du Sauveur; il veut indiquer ainsi que Jésus de Nazareth est réellement le Messie promis et attendu. — *Deponere vos...* L'objet de l'instruction spéciale qu'avaient reçue les Éphésiens est décrit dans les vers. 22-24, qui correspondent, d'après le grec, à autant de propositions, dont chacune commence par un verbe à l'infinitif (« vous dépouiller », « vous renouveler », « vous revêtir »). Ces verbes dépendent de « edocti estis », et prescrivent aux fidèles d'Éphèse la conduite qu'ils doivent tenir, par opposition à celle des païens. Au vers. 22, nous avons d'abord le côté négatif de la vie chrétienne, qui consiste à se dépouiller du vieil homme. Le verbe ἀποθέσθαι, « deponere », fait image, car il marque l'action d'ôter un vêtement; de même, plus bas (comp. le vers. 24), ἐνδύσασθαι, « induite », désigne celle de se vêtir. Cette métaphore est relativement fréquente chez les écrivains grecs. — *Secundum pristinam...* C.-à-d. : en ce qui concerne votre premier genre de vie, votre conduite d'autrefois. Cette expression annonce donc que le dépouillement exigé par le Christ se rapporte à l'état dans lequel vivaient ses lecteurs avant leur régénération par le baptême. — *Veterem hominem*. Locution célèbre dans le langage chrétien, pour représenter l'homme naturel, charnel et coupable, tel qu'il procède d'Adam, par contraste avec le nouvel homme, « créé selon Dieu dans la justice. » Comp. le vers. 24; Rom. VI, 6 et le commentaire; VII, 14; Col. III, 9. — *Qui corrumpitur*. L'emploi du temps présent exprime un fait permanent. Le vieil homme, en chacun de nous.

23. à vous renouveler quant à l'esprit de votre intelligence,

24. et à revêtir l'homme nouveau, créé selon Dieu dans la justice et la sainteté de la vérité.

25. C'est pourquoi, renonçant au mensonge, dites chacun la vérité avec son prochain, parce que nous sommes membres les uns des autres.

26. Si vous vous mettez en colère, ne péchez point; que le soleil ne se couche pas sur votre colère.

27. Ne donnez pas prise au diable.

28. Que celui qui dérobaît ne dérobe plus, mais plutôt qu'il s'occupe en travaillant des mains à quelque chose de bon, pour avoir de quoi donner à celui qui est dans le besoin.

23. Renovamini autem spiritu mentis vestrae,

24. et induite novum hominem, qui secundum Deum creatus est in justitia, et sanctitate veritatis.

25. Propter quod deponentes mendacium, loquimini veritatem unusquisque cum proximo suo, quoniam sumus invicem membra.

26. Irascimini, et nolite peccare; sol non occidat super iracundiam vestram.

27. Nolite locum dare diabolo.

28. Qui furabatur, jam non furetur; magis autem laboret, operando manibus suis quod bonum est, ut habeat unde tribuat necessitatem patienti.

s'avance de plus en plus vers la ruine finale, et cela est conforme à sa nature, puisqu'il est constamment entraîné par les convoitises trompeuses du mal (*secundum desideria erroris*). Le péché est fort bien nommé une erreur, une tromperie (*ἀπάτη*), car il promet à l'homme le bonheur, qu'il ne lui procure pas. — *Renovamini...* (vers. 23). C'est le côté positif de la vie chrétienne : celle-ci nous renouvelle totalement. — *Spiritu mentis...* (*τῷ πνεύματι τοῦ νοός...*). Ces deux mots, qui ont entre eux une grande affinité, désignent ensemble la partie la plus intime de notre être supérieur, de notre âme. Voyez I Cor. xiv, 14 et le commentaire, pour la nuance exprimée par chacun d'eux. « Spiritu » ne désigne certainement pas ici l'Esprit de Dieu. — *Et induite...* (vers. 24). Il ne suffit pas, en effet, de dépouiller le vieil homme et de se tenir ensuite comme sur un terrain neutre; cette opération spirituelle n'est complète que si l'on revêt en même temps le nouvel homme, et si l'on quitte Adam pour adhérer au Christ. Rom. xiii, 14; Gal. iii, 27. — Le nouvel homme est caractérisé par les mots qui *secundum Deum creatus...* Le caractère intérieur de l'homme régénéré subit des modifications si profondes, qu'il est vraiment le résultat d'une œuvre créatrice de la part de Dieu. En outre, de même que le premier homme avait été formé à l'image du Créateur, l'homme nouveau reçoit aussi cette divine ressemblance (« *secundum Deum* »), que le péché d'Adam avait fait en partie disparaître. Cf. Gen. i, 27; Col. iii, 10. Enfin, il est dit que cette création a lieu *in justitia, et sanctitate...* C'est enlever au substantif *veritatis* une grande partie de sa force, que de le traduire par un adjectif : dans la vraie justice et sainteté. Il est certainement opposé à « *erroris* » (*ἀπάτης*) du vers. 22<sup>b</sup>, et désigne la vérité par excellence, la vérité évangélique. La formule entière signifie : dans la justice et la sainteté qui sont le résultat de cette vérité. Par justice, les interprètes entendent généralement ici la perfection des rapports avec le prochain, et, par sainteté, la per-

fection des rapports avec Dieu. Il est possible que ces deux termes concernent l'un et l'autre nos relations avec le Seigneur, et désignent d'une manière abrégée la vertu. Cf. Luc. i, 75.

2° Quelques instructions particulières sur la manière de mener une vie toute chrétienne. IV, 25-V, 21.

Elles sont présentées, comme l'exhortation générale d'où elles découlent, sous la forme d'antithèses, qui les met davantage en relief. Elles se suivent « sans ordre systématique, selon qu'une association naturelle des idées ou quelque autre préoccupation les aura suggérées » à l'auteur.

25. La véracité et non le mensonge. — *Propter quod* : parce qu'un chrétien a été créé dans la sainteté de la vérité, comme il vient d'être dit — *Deponentes* reprend l'image du vers. 22<sup>a</sup>. Cf. Col. iii, 8, etc. — *Quoniam... invicem...* Paul a insisté sur cette pensée en parlant du corps mystique de l'Église; or, ce serait une monstruosité si les membres d'un même corps, animés d'un même esprit, essayaient de se tromper réciproquement.

26-27. La rancune et le pardon. — Les premiers mots, *irascimini* et *nolite...*, sont un emprunt fait au Ps. iv, 5, d'après la version des LXX. Ils peuvent signifier : Si vous vous fâchez, que ce soit sans aller jusqu'au péché; ou bien : Fâchez-vous de telle sorte que vous ne péchiez pas. En effet, il peut se rencontrer des occasions où une sainte colère est un devoir. — L'apôtre montre par deux recommandations spéciales comment on doit éviter le péché dans la colère, même légitime. D'abord, *sol non occidat...* : par conséquent, pas de rancune, mais être prompt à la réconciliation. En second lieu, *nolite locum...* (vers. 27) : ne pas ouvrir en quelque sorte la porte au démon par des sentiments, des paroles ou des actes de haine, qui lui permettraient de pénétrer complètement dans une âme, pour sa ruine.

28. La bienfaisance au lieu du vol. — *Qui furabatur*. Le grec emploie le temps présent : Celui qui vole. La Vulgate a adouci la pensée.

29. Omnis sermo malus ex ore vestro non procedat; sed si quis bonus ad ædificationem fidei, ut det gratiam audientibus.

30. Et nolite contristare Spiritum sanctum Dei, in quo signati estis in diem redemptionis.

31. Omnis amaritudo, et ira, et indignatio, et clamor, et blasphemia tollatur a vobis, cum omni malitia.

32. Estote autem invicem benigni, misericordes, donantes invicem, sicut et Deus in Christo donavit vobis.

29. Qu'aucune mauvaise parole ne sorte de votre bouche; mais, s'il y a lieu, quelque bonne parole propre à nourrir la foi, afin qu'elle fasse du bien à ceux qui l'entendent.

30. Et n'attristez pas l'Esprit-Saint de Dieu, par lequel vous avez été marqués d'un sceau pour le jour de la rédemption.

31. Que toute aigreur, toute colère, tout emportement, toute clameur, toute injure soient bannis de vous, ainsi que toute méchanceté.

32. Soyez bons les uns pour les autres, miséricordieux, vous pardonnant mutuellement, comme Dieu aussi vous a pardonné dans le Christ.

— *Magis autem...* Souvent c'est la paresse qui conduit au vol; le travail est donc dans ce cas un excellent remède. — *Operando manibus...* Comme le faisait saint Paul avec tant de courage. Cf. Act. xx, 35; I Thess. II, 9; II Thess. III, 8, etc. — *Quod bonum est*: par opposition à tout gain déshonnête. — Le trait *ut habeat unde...* allègue un motif excellent, vraiment chrétien, de travailler avec courage.

29-30. Les conversations édifiantes, au lieu des mauvais discours. — *Omnis* (mot accentué) *sermo...* L'adjectif latin *malus* est un peu général pour traduire le grec *σαπρός*, qui signifie directement: pourri, corrompu. Il est donc probable que l'apôtre a surtout en vue dans cette recommandation les paroles qui blessent la pudeur, et qui excitent au mal. — La proposition *si quis bonus, ad...* est elliptique: Si quelque bonne parole sort de votre bouche, qu'elle soit de nature à édifier. — *Ad ædificationem...* Si les mauvais propos produisent la destruction morale, c'est le résultat contraire qui est opéré par les bonnes paroles: elles édifient et consolident. — Au lieu du mot *fidei*, la plupart des manuscrits grecs et des versions ont *τῆς χάριτος*, comme le faisait remarquer saint Jérôme. A la lettre: (pour l'édification) de la nécessité; c.-à-d., de ceux qui en ont besoin. — *Ut det gratiam...* Ce sera une grâce, un bien spirituel pour les auditeurs. — *Nolite contristare...* (vers. 30). La connexion est celle-ci: En proférant de mauvais discours, vous contristeriez et outrageriez l'Esprit de Dieu, qui habite en vous. — Sur les mots *in quo signati estis*, voyez I, 13 et 14. — *In diem redemptionis*: pour le jour où cette rédemption sera complétée, dans l'autre vie. Si l'on

attriste et si l'on éloigne l'Esprit-Saint, on perdra par là même tout droit à la rédemption finale.

31-32. Que la méchanceté fasse place à la charité. — *Omnis*. Cet adjectif domine toute la liste qui suit, et s'applique à chacune de ses parties: Que toute amertume, toute colère, etc. — *Amaritudo* et *indignatio* marquent des sentiments intérieurs: une amertume secrète, qui fait que l'on se croit toujours offensé par le prochain et que l'on nourrit contre lui des dispositions haineuses; un mouvement passager de colère (*θυμός*), puis celle-ci à l'état permanent (*ὀργή*). *Clamor* et *blasphemia* nous montrent la colère éclatant au dehors, et se manifestant soit par des cris violents (*κραυγή*), soit par des paroles outrageantes (*βλασφημία* dans le sens large; cf. I Cor. IV, 13; x, 30; Col. III, 8; Tit. III, 2). — *Cum...* *malitia*. Expression générale pour désigner la méchanceté. — *Estote autem...* (vers. 32). D'après le grec: Mais devenez... Contraste avec les mots *tollatur a vobis* du verset précédent. — *Benigni, misericordes*. Ces deux adjectifs résument tous les devoirs de la charité chrétienne. — *Donantes invicem*. Dans le grec: vous pardonnant mutuellement. Jésus-Christ a signalé plusieurs fois cette stricte obligation. Cf. Matth. VI, 12; XVII, 21; Luc. XI, 4, etc. — *Sicut et Deus...* Le pardon qui nous a été si généreusement accordé par Dieu est cité « comme un suprême exemple et comme un motif sacré ». — *In Christo*. Comp. II Cor. V, 19: Dieu réconciliait dans le Christ le monde avec lui-même. — Au lieu du pronom *vobis*, on lit « nobis » dans un assez grand nombre de témoins grecs.



## CHAPITRE V

1. Soyez donc les imitateurs de Dieu, comme des enfants bien-aimés,

2. et marchez dans l'amour, comme le Christ, qui nous a aussi aimés, et qui s'est livré lui-même pour nous à Dieu, comme une oblation et un sacrifice d'agréable odeur.

3. Que la fornication, et toute impureté, ou l'avarice ne soient pas même nommées parmi vous, comme il convient à des saints ;

1. Estote ergo imitatores Dei, sicut filii carissimi ;

2. et ambulate in dilectione, sicut et Christus dilexit nos, et tradidit semetipsum pro nobis oblationem et hostiam Deo in odorem suavitatis.

3. Fornicatio autem, et omnis immunditia, aut avaritia, nec nominetur in vobis, sicut decet sanctos ;

CHAP. V. — 1-2. Encore la charité, à l'exemple de Dieu et de Jésus-Christ. — *Estote*. Le grec a de nouveau la nuance : Devenez. Voyez IV, 32 et les notes. C'est en réalité la même pensée qui continue. — *Ergo* : parce que Dieu nous a si aimablement pardonné nos fautes. — *Imitatores Dei*. On a eu raison de dire que cette imitation est « grande et ennoblissante ». Notre-Seigneur Jésus-Christ l'a pareillement adressée à tous ses disciples, et aussi à propos de l'amour des ennemis. Cf. Matth. VI, 45, 48. — *Sicut filii...* C'est un second motif d'imiter Dieu : des enfants,

au lieu de *nos* et *nobis* ; mais ce n'est pas la meilleure leçon. — *Oblationem et hostiam* (προσφορὰν καὶ θυσίαν). Le premier de ces substantifs exprime l'idée du sacrifice d'une façon générale ; le second paraît désigner spécialement, ici et en d'autres passages (cf. Hebr. X, 5), les sacrifices sanglants. — La formule *in odorem suavitatis*, qu'on retrouve Phil. IV, 18, est empruntée au Pentateuque, où il est dit assez souvent qu'un sacrifice est monté vers Jéhovah comme un parfum agréable (*réah nîhōah laY'hōvah*). Cf. Gen. VIII, 21 ; Lev. I, 9, 13, 17, etc.



Scène de banquet. (Peinture antique.)

et surtout des enfants bien-aimés, doivent se rendre en tout semblables à leur père. Cf. I Joan. III, 10. — *Et ambulate in...* (vers. 2). Sur cette métaphore, voyez II, 2 ; elle revient sept fois dans notre épître. L'amour doit être la règle perpétuelle de notre vie morale. — *Sicut et Christus...* L'exemple du Christ est ajouté à celui de Dieu le Père. Sur le double trait *dilexit... et tradidit...*, voyez le vers. 25 ; Rom. VIII, 32 ; Gal. II, 20, etc. Un certain nombre de manuscrits grecs emploient les pronoms « vos » et « vobis »,

3-7. Avec quel soin un chrétien doit fuir les vices de la chair et l'avarice. Déjà, précédemment (cf. IV, 19), saint Paul s'est attaqué à ces deux tendances, qui faisaient de grands ravages parmi les païens. Voyez aussi Col. III, 5-7. — *Fornicatio... et immunditia*. La première expression est plus spéciale ; la seconde, plus générale. — *Nec nominetur...* A plus forte raison, et telle est la pensée insinuée par l'apôtre, ne faut-il pas commettre ces fautes énormes. — *Sicut decet...* Raison de cette attitude sévère : c'est une

4. aut turpitudō, aut stultiloquium, aut scurrilitas, quæ ad rem non pertinet; sed magis gratiarum actio.

5. Hoc enim scitote intelligentes, quod omnis fornicator, aut immundus, aut avarus, quod est idolorum servitus, non habet hereditatem in regno Christi et Dei.

6. Nemo vos seducat inanibus verbis; propter hæc enim venit ira Dei in filios diffidentia.

7. Nolite ergo effici participes eorum.

8. Eratis enim aliquando tenebræ,

4. non plus que ce qui est deshonnête, les propos insensés, les paroles bouffonnes, toutes choses qui sont malséantes; qu'on entende plutôt des actions de grâces.

5. Car, sachez-le bien, aucun fornicateur, aucun impudique, aucun avare, ce qui est une idolâtrie, n'a d'héritage dans le royaume du Christ et de Dieu.

6. Que personne ne vous séduise par de vains discours; car c'est à cause de ces choses que la colère de Dieu vient sur les hommes rebelles.

7. N'ayez donc aucune part avec eux.

8. Car vous étiez autrefois ténèbres;

convenance suprême pour des chrétiens (*sanctos*) d'être purs et désintéressés. — *Aut... aut...* (vers. 4). La triste énumération continue. Par *turpitudō*, on doit entendre encore le vice impur, envisagé dans sa turpitude morale; par *stultiloquium*, des discours portant sur des sujets délicats et en traitant sans pudeur, à la manière des insensés; par *scurrilitas* (*εὐτραπελία* en mauvaise part), des plaisanteries grossières sur les mêmes sujets. La littérature ancienne montre combien les païens se gênaient peu sous ce rapport. — *Quæ ad rem non...* Au pluriel dans le grec, car cette réflexion incidente porte sur les trois substantifs qui précèdent : Lesquelles (choses) ne sont pas convenables. Cette formule équivaut donc à « Sicut decet... » du vers. 3<sup>b</sup>. — *Sed magis...* Sous-entendu : « sit », ou « nominetur ». A l'abus que les hommes impudiques ou légers faisaient de la parole, saint Paul oppose le saint usage que les chrétiens en doivent faire par l'action de grâces, qui est une des plus belles formes de la prière. Comp. le vers. 20. — *Hoc enim...* (vers. 5). L'apôtre motive plus complètement son exhortation. — *Scitote intelligentes*. La Vulgate a suivi la meilleure leçon du texte grec : ὅστε γινώσκοντες (au lieu de ἔστε..., vous êtes connaissant). On peut traduire aussi par le présent de l'indicatif : Vous savez d'une parfaite connaissance. — *Quod omnis...* Nous retrouvons, mais au concret, les trois noms du vers. 3. — *Quod est idolorum...* D'après la variante ὁ ἔστιν εἰδωλολατρεία de quelques rares manuscrits grecs. On lit ailleurs : ὁ ἔστιν εἰδωλολάτρης, « quod est idolorum cultor. » Dans ces deux cas, le pronom « quod » se rapporte aux trois substantifs qui précèdent. Si l'on admet la leçon ὅς ἐστιν εἰδωλολάτρης, « qui est idolorum cultor, » le pronom ne retombera que sur le dernier substantif : L'avare, qui est un idolâtre. Cf. Col. III, 5. — *Non habet hereditatem...* Souvent la possession du ciel est présentée au chrétien comme un héritage auquel il a droit (voyez I, 18); mais ce droit cesse évidemment pour ceux qui violent à tout instant ici-bas les lois les plus essentielles du royaume messianique. — *Christi et Dei*. Il n'y a dans le grec qu'un seul

article pour ces deux mots : τοῦ Χριστοῦ καὶ θεοῦ. Plusieurs commentateurs pensent que, pour cette raison, il faut traduire : (Dans le royaume) du Christ, qui est Dieu en même temps; ou : de celui qui est Christ et Dieu tout ensemble. Mais cette opinion n'est pas certaine, car le mot θεός n'exige pas nécessairement un article. Voyez Rom. xv, 8; I Cor. VI, 9, 10 et xv, 50; Gal. v, 21, etc. — *Nemo vos seducat...* (vers. 6). D'après le contexte, l'apôtre fait probablement allusion à des chrétiens corrompus d'Éphèse (comme il y en avait aussi à Corinthe; cf. I Cor. VI, 12), qui avaient affirmé que toutes ces choses n'étaient pas aussi graves, ni aussi offensantes pour Dieu, que le prétendait saint Paul. N'ajoutez pas foi à leurs vaines paroles (*inanibus*, vides), reprend ce dernier, car c'est en réalité de tels vices qui feront éclater la colère de Dieu (*propter hæc... venit...*; ce verbe est au présent) au jour du jugement. — *Filios diffidentia*. Voyez II, 2 et le commentaire. — Grave avertissement pour conclure : *Nolite... participes...* (vers. 7). Si l'on prend part à leur désobéissance, on participera aussi à leur terrible châtement.

8-14. Continuation de la même pensée que dans les vers. 3 et ss., comme le montrent, d'un côté, la particule *enim*, qui unit ce passage au précédent, et de l'autre, les mots « nolite communicare... » du vers. 11, qui reprennent l'exhortation du vers. 7. Seulement, l'apôtre va plus loin dans sa recommandation actuelle, puisqu'il ordonne aux Éphésiens de prendre une position ouvertement offensive contre le vice. Voyez le vers. 11<sup>b</sup>. — *Eratis aliquando...* Sous une allégorie très expressive, celle des ténèbres et de la lumière, saint Paul oppose de nouveau dans leur ensemble la vie païenne de ses lecteurs à leur vie chrétienne, pour tirer de là des conséquences pratiques. Cf. Rom. II, 19 et XIII, 12; I Thess. v, 4 et ss. — *Tenebræ, lux*. Vous étiez ténèbres, vous êtes maintenant lumière; ces locutions sont beaucoup plus fortes que : Vous étiez dans les ténèbres, vous êtes en pleine lumière. De même qu'autrefois ils avaient été tellement envahis et pénétrés par les ténèbres, qu'ils en avaient pour ainsi dire pris la nature, de

mais maintenant vous êtes lumière dans le Seigneur. Marchez comme des enfants de lumière ;

9. car le fruit de la lumière consiste en toute sorte de bonté, de justice et de vérité.

10. Examinez ce qui est agréable à Dieu,

11. et ne prenez point part aux œuvres infructueuses des ténèbres. mais plutôt condamnez-les.

12. Car ce qu'ils pratiquent en secret, on a honte même de le dire *seulement*.

13. Mais tout ce qui est condamné est manifesté par la lumière ; car tout ce qui est manifesté est lumière.

nunc autem lex in Domino. Ut filii lucis ambulate ;

9. fructus enim lucis est in omni bonitate, et justitia, et veritate :

10. probantes quid sit beneplacitum Deo ;

11. et nolite communicare operibus infructuosius tenebrarum, magis autem redarguite.

12. Quæ enim in occulto fiunt ab ipsis, turpe est et dicere.

13. Omnia autem quæ arguuntur, a lumine manifestantur ; omne enim quod manifestatur, lumen est.

même en était-il à présent sous le rapport de la lumière. — *In Domino* : par suite de leur union avec celui qui est la lumière essentielle. Cf. Joan. I, 4, 5, 9. — *Ut filii lucis...* Hébraïsme analogue à ceux du vers. 6<sup>b</sup> et de II, 3. Ceux qui sont devenus lumière doivent évidemment avoir une conduite toute lumineuse, c.-à-d. toute sainte et parfaite, comme l'apôtre l'ajoute en termes explicites : *fructus enim...* (vers. 9). *Lucis* donne la leçon la plus accréditée (φωτός) ; πνεύματος, (le fruit) de l'esprit, qu'on lit dans quelques manuscrits, dans le syriaque, etc., est une correction faite d'après Gal. v, 22. — *In omni...*, *et...*, *et...* Cette formule suppose dans le chrétien, cet être essentiellement lumineux, l'absence de toute ombre, de tout péché, et la présence de toutes sortes de qualités morales, que résument les trois mots *bonitate* (ἀγαθωσύνη), *justitia*, *veritate*. La bonté est opposée à la colère (cf. iv, 31<sup>b</sup>) ; la justice et la vérité ont été déjà associées plus haut (iv, 24<sup>b</sup>). — *Probantes quid...* (vers. 10). Cf. Rom. xii, 2. Règle excellente pour vivre saintement ; rechercher en tout et partout ce qui est agréable à Dieu, quelle est sa volonté. Tout environné de lumière, le chrétien réussit sans peine dans ce travail. — *Et nolite communicare...* (vers. 11). La recommandation est d'abord négative, comme au verset 7. — *Operibus infructuosius*. En effet, les vices ne portent pas de fruits, comme dit saint Jérôme : « Vitia in semetipsa finiuntur et pereunt ; virtutes frugibus pullulant et redundant. » Cf. Rom. vi, 21. — *Magis autem...* Non contents de n'avoir aucune part aux œuvres des ténèbres, c.-à-d. des païens, les chrétiens doivent positivement les signaler, les blâmer, les flétrir : *redarguite* (ἐλέγχετε a tout à la fois la signification de dénoncer, mettre en lumière, et celle de réprover, attaquer). — *Quæ enim...* (vers. 12). L'apôtre veut prouver que cette dénonciation énergique produira d'excellents résultats, et il commence par rappeler les turpitudes des misérables qu'il a en vue dans tout ce passage. — *Turpe...* et *dicere*. A plus forte raison serait-il honteux d'imiter ces tristes débordements. Comp. le vers. 3<sup>b</sup>. — Motif de plus pour ne pas se

taire en face de pareils crimes, « pour parler bien haut, afin de confondre les uns et de pré-munir les autres. » En effet, *omnia... quæ arguuntur... manifestantur* (vers. 13). Ce qui est ainsi signalé et blâmé est mis en pleine lumière et ne peut demeurer caché, puisque *omne... quod manifestatur, lumen est*. Souvent, le vice n'a d'attraits qu'autant qu'il reste dans l'ombre ; dès



Le Christ illuminateur. (Fresque romaine.)

qu'il est manifesté, il perd de ses charmes et ne fait plus autant de victimes. Tel paraît être le véritable sens de ce verset un peu difficile. — *Propter quod dicit*. Saint Paul se sert parfois de cette formule pour introduire un passage de la sainte Écriture. Voyez iv, 8, etc. Et pourtant la parole citée ne se trouve nulle part dans l'Ancien Testament. De là on a conclu que le texte qui suit, *Surge, qui...*, serait extrait d'un livre apocryphe, ou d'un hymne antique en usage dans la liturgie primitive, ou d'un discours iné-

14. Propter quod dicit : Surge, qui dormis, et exurge a mortuis, et illuminabit te Christus.

15. Videte itaque, fratres, quomodo caute ambuletis ; non quasi insipientes,

16. sed ut sapientes ; redimentes tempus, quoniam dies mali sunt.

17. Propterea nolite fieri imprudentes, sed intelligentes quæ sit voluntas Dei.

18. Et nolite inebriari vino, in quo est luxuria ; sed implemini Spiritu sancto,

19. loquentes vobismetipsis in psalmis, et hymnis, et canticis spiritualibus, cantantes et psallentes in cordibus vestris Domino ;

14. C'est pourquoi il est dit : Lève-toi, toi qui dors, relève-toi d'entre les morts, et le Christ t'illuminera.

15. Prenez donc garde, mes frères, de vous conduire avec circonspection ; non comme des insensés,

16. mais comme des sages ; rachetant le temps, parce que les jours sont mauvais.

17. C'est pourquoi ne devenez pas inconsidérés, mais comprenez quelle est la volonté de Dieu.

18. Et ne vous enivrez pas de vin, c'est de la débauche ; mais remplissez-vous du Saint-Esprit,

19. vous entretenant par des psaumes, et des hymnes, et des cantiques spirituels, chantant et psalmodiant dans vos cœurs au Seigneur ;

dit de Notre-Seigneur Jésus-Christ, etc. Mais ce sont là des conjectures sans fondement. Il est mieux d'admettre que l'apôtre use ici, comme en d'autres circonstances analogues, d'une certaine liberté relativement aux textes sacrés, et que, sans faire une citation littérale, il combine ensemble plusieurs passages, de manière à donner un sens très exact. L'idée principale paraît être tirée d'Isaïe, LX, 1 (« Surge, illuminare, Jerusalem, quia venit lumen tuum, et gloria Domini super te orta est ») ; elle a pu être complétée par des emprunts faits à Is. IX, 2 et XXVI, 2. — *Qui dormis* : du sommeil de la mort, d'après les mots qui suivent, *exurge a mortuis*. L'appel s'adresse aux pécheurs, plongés dans les ténèbres de la mort spirituelle ; qu'ils fassent un effort pour sortir de leur triste état, et le Christ, qui est la vraie lumière, les illuminera de ses splendeurs.

15-17. Exhortation générale, qui résume toutes les instructions pratiques qui précèdent : que les Éphésiens règlent sagement toute leur conduite, profitant des moindres occasions pour se sanctifier. — *Videte*. Avec la signification de Prenez bien garde (βλέπετε). — *Quomodo caute*. La Vulgate a suivi la meilleure leçon, πῶς ἀκριβῶς (au lieu de ἀκριβῶς πῶς : Voyez exactement comment vous marchez). Marcher ou se conduire exactement, c'est le faire exemplairement, d'une manière en tout conforme aux données de la sagesse chrétienne, comme l'expliquent les mots *Non quasi...*, *sed ut...* (vers. 16). — *Redimentes tempus*. A la lettre dans le grec : Rachetant l'opportunité (τὸν καιρὸν, le temps opportun, le bon moment) ; c.-à-d., la saisissant avec empressement, au prix d'efforts sérieux. — Raison pour laquelle il ne faut pas laisser échapper les occasions favorables d'accomplir le devoir : *quoniam dies mali...* Mauvais sous le rapport moral, de sorte que les moments opportuns pour faire le bien sont plus rares, et que les dangers, les obstacles sont plus nombreux. — *Propterea* (vers. 17) : parce que les jours sont

mauvais, ou parce qu'il faut avoir les yeux bien ouverts pour vivre saintement. — *Imprudentes* (ἄφρονες) n'est pas entièrement synonyme de « insipientes » (ἄσοφοι). Le manque de sagesse concerne plutôt la théorie ; le manque de prudence se manifeste dans la pratique. — *Intelligentes quæ...* Pensée semblable à celle du vers. 10. Cf. Rom. XII, 2<sup>b</sup>.

18-21. La joie spirituelle opposée à l'ivresse grossière. — *Et nolite...* La conjonction signale le passage du général au particulier. — *Inebriari vino*. Vice non moins fréquent chez les païens que l'impudicité. L'apôtre le signale à plusieurs reprises : cf. Rom. XIII, 13 ; I Cor. VII, 11 et VI, 10 ; Gal. V, 21 ; I Tim. III, 3, etc. — *In quo...* *luxuria*. Le substantif ἄσωτία désignait chez les Grecs une vie extrêmement dissolue. Cf. Luc. XV, 13 ; Tit. I, 6 ; I Petr. IV, 4. La réflexion de saint Jérôme est bien connue : « Venter mero æstuans facile despumat in libidinem. » — *Sed implemini...* Contraste énergique et hardi. Le mot *sancto* manque dans le grec, où on lit seulement : Soyez remplis de l'Esprit (ἐν πνεύματι). Mais l'addition de la Vulgate donne bien le véritable sens, comme il ressort du contexte. — Lorsque les lecteurs de Paul auront laissé l'Esprit de Dieu envahir ainsi tout leur être, ils ressentiront de saints et joyeux transports, dont l'ivresse produite par le vin n'est qu'une « horrible parodie », et ils manifesteront leur bonheur par des chants et des prières : *loquentes...*, *cantantes...*, *gratias...* (vers. 19 et 20). Sur ces effets, directement et surnaturellement produits par l'Esprit-Saint, voyez I Cor. XIV, 15, 26. etc. — *In psalmis, et hymnis, et canticis* (ψαλμοῦς, καὶ ὕμνοις, καὶ ᾠδαῖς). Cf. Col. III, 14 Le psaume, étymologiquement, était un chant accompagné d'instruments à cordes ; l'hymne, un chant de louanges en l'honneur des dieux et des héros ; l'ode, un poème lyrique. Mais il est possible que saint Paul ait simplement accumulé ces expressions pour appuyer sur la pensée. L'épithète *spiritualibus* retombe sans doute sur

20. rendant grâces sans cesse pour toutes choses à Dieu le Père, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ ;

21. vous soumettant les uns aux autres dans la crainte du Christ.

22. Que les femmes soient soumises à leurs maris, comme au Seigneur ;

23. car le mari est le chef de la femme,

20. gratias agentes semper pro omnibus, in nomine Domini nostri Jesu Christi, Deo et Patri ;

21. subjecti invicem in timore Christi.

22. Mulieres viris suis subditæ sint, sicut Domino ;

23. quoniam vir caput est mulieris,

les trois substantifs. Nous voyons par ce passage que déjà, dans l'Église primitive, le chant était un élément important du culte sacré. — *In cordibus vestris*. C'est la leçon la plus autorisée. Quelques manuscrits ont τῆ καρδίᾳ ὑμῶν, « corde vestro, » au singulier et sans préposition. En ajoutant ce trait, l'apôtre montre aux fidèles que leur culte ne doit pas être moins intérieur qu'extérieur. — *Domino* : au Seigneur Jésus, le centre du culte chrétien. — *Gratias... semper pro omnibus* (vers. 20). En effet, pour l'âme croyante, tout vient de Dieu, de sa providence toujours aimable, et elle lui dit un merci reconnaissant, même lorsqu'il lui envoie l'épreuve et la souffrance. — *In nomine Domini...* Puisque Jésus-Christ est notre médiateur auprès de Dieu, et que toutes les grâces nous ont été méritées par lui. — *Deo et Patri*. C.-à-d. : Dieu, qui est en même temps Père (notre Père). — *Subjecti...* (vers. 21). De nombreux commentateurs rattachent ce verset au paragraphe qui suit, dont il formerait pour ainsi dire le titre, et dont il résumerait la pensée principale. Ils appuient leur sentiment sur ce fait que les mots « subditæ sint » ne sont probablement pas représentés dans le grec au vers. 22 ; preuve, disent-ils, que ce verset et le précédent ne doivent pas être séparés. Malgré cette raison, nous préférons regarder le verset 21 comme faisant encore partie du § II, auquel il met en quelque sorte le sceau, en indiquant aux chrétiens un autre principe essentiel de leur conduite. — *Invicem*. S'il y a des classes dont la subordination est le caractère principal, comme il sera dit bientôt, ceux dont elles dépendent ont aussi des devoirs à remplir envers elles. Dans ce sens, pour les chrétiens, il y a toujours soumission réciproque. — *In timore Christi* (c'est la vraie leçon, et non « Dei »). Motif qui doit inspirer et accompagner cette subordination mutuelle : non pas la crainte servile des hommes, mais la crainte d'offenser Jésus-Christ.

§ III. — *Devoirs qui incombent aux chrétiens dans le cercle de la famille*. V, 22-VI, 9.

Ici commence une série d'exhortations importantes, relatives à la vie de famille. Elles signalent successivement les obligations mutuelles des époux, v, 22-33, celles des parents et des enfants, vi, 1-4, enfin celles des maîtres et des esclaves, vi, 5-9. L'apôtre suit régulièrement le même ordre dans chacun de ces aliénéas : il mentionne en premier lieu les devoirs des inférieurs (la femme, les enfants, les esclaves), puis

ceux des supérieurs (le mari, les parents, les maîtres).

1° Devoirs mutuels des époux chrétiens. V, 22-33.

Ce passage renferme ce qui a été écrit de plus profond et de plus relevé sur le mariage chrétien, au point de vue dogmatique et pratique. Portant bien haut ses regards et les fixant sur l'idéal divin, saint Paul met cette union en parallèle avec celle de Jésus-Christ et de l'Église ; d'où il conclut que, dans leurs rapports réciproques, le mari et la femme doivent imiter le Sauveur et son Épouse mystique.

22-24. Les obligations de l'épouse. Elles sont résumées dans la soumission : *viris... subditæ sint*. Comme il a été dit plus haut, le verbe ὑποτάσσῃσαν (ou, d'après une autre leçon, ὑποτάσσεσθε à l'impératif : soyez soumises) a été vraisemblablement ajouté par les copistes, pour rendre la phrase plus complète. Déjà saint Jé-



Scène de fiançailles. (Pierre gravée.)

rôme faisait remarquer qu'il manquait dans les manuscrits grecs de son temps. Dans ce cas, il faut le suppléer en l'empruntant au vers. 21. Tout en proclamant l'égalité de l'homme et de la femme sous le rapport religieux (cf. Gal. III, 28), et en transformant par là même les dures conditions d'existence que le paganisme avait faites à la femme, l'évangile ne méconnaît pas que chacun des deux sexes a « reçu du Créateur sa tâche ou sa sphère spéciale dans la famille, et il n'était pas question de renverser cet ordre de la nature par une espèce d'émancipation révolutionnaire ». Voyez I Cor. XI, 3 et ss. ; Col. III, 18 ; I Petr. III, 1-6, etc. — *Sicut Domino*. C.-à-d., comme à Jésus-Christ lui-même. Ce trait marque dans quel esprit doit avoir lieu la soumission requise, et il la facilite singulièrement. — Motif de cette obéissance : *quoniam vir caput...* (vers. 23). Voyez I Cor.

sicut Christus caput est ecclesiae : ipse salvator corporis ejus.

24. Sed sicut ecclesia subjecta est Christo, ita et mulieres viris suis in omnibus.

25. Viri, diligite uxores vestras, sicut et Christus dilexit ecclesiam, et seipsum tradidit pro ea,

26. ut illam sanctificaret, mundans lavacro aquae in verbo vitae,

27. ut exhiberet ipse sibi gloriosam ecclesiam, non habentem maculam, aut rugam, aut aliquid hujusmodi, sed ut sit sancta et immaculata.

28. Ita et viri debent diligere uxores

comme le Christ est le chef de l'Église, qui est son corps, et dont il est le Sauveur.

24. Or, de même que l'Église est soumise au Christ, de même aussi les femmes doivent être soumises à leurs maris en toutes choses.

25. Vous, maris, aimez vos femmes, comme le Christ aussi a aimé l'Église, et s'est livré lui-même pour elle,

26. afin de la sanctifier, après l'avoir purifiée dans le baptême d'eau par la parole de vie,

27. pour se la présenter lui-même comme une Église glorieuse, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais sainte et immaculée.

28. De même les maris aussi doivent

xi, 3 et le commentaire. — *Christus caput Ecclesiae*. Ainsi qu'il a été dit plus haut, I, 22. — *Ipsa* (pronom accentué) *salvator*... Ces mots ne s'appliquent pas au mari terrestre, mais uniquement à Jésus-Christ, en tant qu'il est l'Époux divin de l'Église. Après avoir exprimé la ressemblance qui existe entre le Christ, chef de l'Église, et le mari, chef de sa femme, l'apôtre signale une énorme différence. Aucune relation humaine ne peut représenter ce que Jésus est pour l'Église, car il occupe envers elle une situation unique : il est son Sauveur. — *Corporis ejus*. Le pronom manque dans le grec, comme aussi dans les anciens manuscrits latins. Il faut lire : (Sauveur) du corps. Le corps, c'est l'Église, envisagée comme un organisme vivant. Cf. IV, 12 et ss. La métaphore du mariage pour figurer l'union du Christ et de l'Église apparaît dès l'Ancien Testament, au Cantique des Cantiques, au Ps. XLIV, etc. Mais elle est plus nette encore dans le Nouveau : cf. Matth. IX, 15 et xxv, 1-10 ; Joan. III, 29 ; Gal. IV, 21 et ss. ; Apoc. XXI, 2, 9 et XXII, 17, etc. Les relations de Jéhovah et du peuple hébreu étaient d'ailleurs souvent désignées par cette même image : cf. Is. LIV, 5 ; LXI, 2 ; LXII, 4-5 ; Jer. III, 14 ; xxxi, 32 ; Os. II, 2-20, etc. — *Sed sicut*... (vers. 24). C'est la conclusion logique du raisonnement qui précède. — *In omnibus* (ἐν παντί, en tout). L'apôtre ne fait aucune restriction, parce qu'il a comparé le mari au Christ : ce qui suppose qu'il ne commandera rien qui ne soit honnête et conforme à la volonté de Dieu.

25-33. Les obligations du mari. — *Diligite uxores*... Aux femmes, saint Paul proposait l'exemple de l'Église, toujours soumise à Jésus-Christ ; aux maris, il offre celui du Sauveur lui-même, qui affectionne si tendrement sa céleste épouse. « Il est impossible de concevoir des règles plus sublimes, plus idéales, pour la vie dans le mariage ; il est facile d'en faire l'application pratique dans tous les cas qui peuvent se présenter. » — *Seipsum tradidit*. Le Christ s'est livré à la mort, comme raçon pour

son Église. Pour l'expression, voyez Rom. IV, 25 et VIII, 32 ; Gal. II, 20. — *Ut illam*... (vers. 26). But prochain pour lequel Jésus-Christ s'est ainsi livré. Le verbe *sanctificaret* en exprime le côté positif ; le participe *mundans* (à l'aoriste dans le grec : ayant purifié), le côté négatif. Cf. I Cor. VI, 11. — Les mots *lavacro aquae* ne peuvent désigner que le bain salutaire du baptême. Cf. Tit. III, 5. On s'accorde moins sur la signification des suivants : *in verbo* (ἐν ῥήματι ; *vita* a été ajouté par le traducteur ou par les copistes latins, « la parole qui donne la vie »). Les commentateurs grecs pensent qu'ils représentent la formule « Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit », qui confère à l'eau une vertu sacramentelle, et c'est là, ce semble, le meilleur sentiment. D'assez nombreux interprètes, à la suite de saint Augustin, prennent le substantif « *verbum* » comme synonyme d'enseignement, d'évangile, et font dire à l'apôtre que le Christ a sanctifié l'Église par la doctrine évangélique. Cela paraît un peu cherché. — *Ut exhiberet*... (vers. 27). C'est le but éloigné du « *seipsum tradidit* ». Les pronom *ipse sibi* sont accentués, et mettent en relief l'action personnelle du Sauveur dans le fait indiqué : lui-même il s'est occupé d'orner sa fiancée mystique, afin qu'elle fût digne de lui. — *Gloriosam ecclesiam*. Avec emphase dans le grec : Glorieuse, l'Église. Cf. Apoc. XIX, 7-8. — Les mots *non habentem*... développent cette épithète. Le Christ ne veut aucune ombre à la beauté de son Épouse. — *Sed ut sit* (il y a un changement dans la construction)... L'adjectif *sancta* marque la sainteté positive, et *immaculata* la sainteté négative. Comp. le vers. 26. — *Ita et viri*... (vers. 28). Après avoir cité l'admirable exemple de l'Époux céleste de l'Église, saint Paul en fait l'application détaillée, développant l'exhortation qu'il a rapidement énoncée au vers. 25. — *Ut corpora sua*. Non pas : Comme on aime son propre corps ; mais : En tant que l'épouse ne forme avec son mari qu'un seul et même organisme, dont il est la tête. Comp. le vers. 31. Les mots suivants,

aimer leurs femmes comme leurs propres corps. Celui qui aime sa femme s'aime lui-même.

29. Car jamais personne n'a haï sa propre chair; mais il la nourrit et la soigne, comme le Christ *fait* pour l'Église,

30. parce que nous sommes les membres de son corps, *formés* de sa chair et de ses os.

31. C'est pourquoi l'homme abandonnera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et les deux seront une seule chair.

32. Ce mystère est grand: je dis cela par rapport au Christ et à l'Église.

33. Ainsi, que chacun de vous individuellement aime sa femme comme lui-même, et que la femme respecte son mari.

suas ut corpora sua. Qui suam uxorem diligit, seipsum diligit.

29. Nemo enim unquam carnem suam odio habuit; sed nutrit, et fovet eam, sicut et Christus ecclesiam,

30. quia membra sumus corporis ejus, de carne ejus et de ossibus ejus.

31. Propter hoc relinquet homo patrem, et matrem suam, et adhærebit uxori suæ, et erunt duo in carne una.

32. Sacramentum hoc magnum est: ego autem dico in Christo et in ecclesia.

33. Verumtamen et vos singuli, unusquisque uxorem suam sicut seipsum diligit; uxor autem timeat virum suum.

qui... uxorem diligit, seipsum..., montrent que tel est le véritable sens. — *Nemo enim...* (verset 29). Preuve de l'assertion qui précède. L'écrivain sacré emploie cette fois l'expression *carnem suam*, en vue du texte biblique qu'il va bientôt citer (comp. le vers. 31<sup>b</sup>): « Et erunt duo in carne... » Il est dans l'ordre de la nature que chacun aime sa propre personne; puisque les époux ne forment qu'un seul être, le mari, en témoignant de l'affection à sa femme, s'en témoigne par conséquent à lui-même. De sa part, l'absence d'amour serait une chose contraire à la nature. — Les mots *nutrit et fovet* résument toutes les marques d'affection qu'un mari dévoué témoigne à sa femme. — *Sicut et Christus...* Encore l'exemple du Christ, qui domine tout ce passage. — Le vers. 30, *quia membra sumus...*, contient le motif pour lequel Jésus-Christ manifeste à l'Église l'amour le plus ardent, le plus sincère: nous tous, qui la composons, nous sommes ses membres et il est notre chef. Cf. I, 22-23; IV, 12 et ss.; I Cor. VI, 15 (passage presque analogue à celui-ci), etc. — Les mots *de carne... et de ossibus...* sont omis par quelques manuscrits de valeur; mais leur présence dans tous les autres et dans la plupart des anciennes versions garantissent suffisamment leur authenticité. Ils indiquent jusqu'à quel point nous appartenons au corps du Christ. Ils sont un écho de Gen. II, 23. — *Propter hoc* (vers. 31): parce que le mari doit chérir sa femme comme le Christ a aimé l'Église. — *Relinquet homo...* Citation du célèbre passage Gen. II, 24, d'après les LXX (voyez le commentaire), pour montrer que l'amour conjugal dépasse tout autre amour. —

*Sacramentum hoc...* (vers. 32). Ce texte serait plus exact et plus clair, si on en donnait la traduction suivante, calquée littéralement sur le grec: « *Mysterium hoc magnum est; ego autem loquor in Christum et in Ecclesiam.* » C'est là un grand mystère; mais moi je parle relativement au Christ et à l'Église. L'apôtre veut dire que la parole d'Adam qu'il vient de citer contient, indépendamment de son sens naturel et direct, qui concerne l'institution sacrée du mariage, un profond mystère et une signification supérieure, objet de la révélation divine. Ce mystère, continue-t-il, est relatif au Christ et à l'Église, c.-à-d., d'après les détails qui précèdent, à leur union mystique, qui a tant d'analogie avec le mariage humain. On voit par cette interprétation, communément admise de nos jours, qu'on ne trouve pas dans le vers. 32 une preuve proprement dite de la sacramentalité du mariage (laquelle est d'ailleurs bien démontrée par d'autres arguments). Aussi le concile de Trente, Sess. XXIV, *de Matrim.*, citant ce texte à propos du caractère sacramentel de l'union des époux, ne dit pas: « *Quod docet Apostolus Paulus;* » mais: « *Quod innuit...* » Il n'y voit qu'une indication, une insinuation. — *Verumtamen...* (vers. 33). Saint Paul revient à son sujet principal, qu'il résume tout entier dans ce verset. — *Et vos.* Vous aussi, maris chrétiens, à l'exemple du Christ. — Le pronom *unusquisque* individualise le précepte. *Sicut seipsum*: ainsi qu'il a été dit au vers. 28. — *Uxor... timeat...* Cf. vers. 22 et 24. D'une crainte respectueuse, qui n'a rien de servile, et qui est compatible avec le plus entier dévouement. Comp. le vers. 21.

## CHAPITRE VI

1. Filii, obedite parentibus vestris in Domino; hoc enim justum est.

2. Honora patrem tuum et matrem tuam, quod est mandatum primum in promissione,

3. ut bene sit tibi, et sis longævus super terram.

4. Et vos, patres, nolite ad iracundiam provocare filios vestros, sed educate illos in disciplina et correptione Domini.

5. Servi, obedite dominis carnalibus

1. Enfants, obéissez à vos parents, dans le Seigneur; car cela est juste.

2. Honore ton père et ta mère (c'est le premier commandement accompagné d'une promesse),

3. afin que tu sois heureux, et que tu vives longtemps sur la terre.

4. Et vous, pères, n'excitez pas vos enfants à la colère; mais élevez-les dans la discipline et l'instruction du Seigneur.

5. Esclaves, obéissez à vos maîtres

2° Devoirs réciproques des parents et des enfants. VI, 1-4.

CHAP. VI. — 1-3. Les enfants. — *Obedite parentibus*. C'est là leur obligation essentielle. — *In Domino* (dans le Seigneur Jésus). Par ce trait l'apôtre anoblit et facilite tout ensemble cette obéissance; elle doit être chrétienne et surnaturelle. Cf. v, 22. — *Hoc enim justum...* La soumission des enfants à leurs parents est basée soit sur le droit divin, soit sur le droit naturel. — *Honora patrem...* (vers. 2). Citation du texte même du Décalogue. Cf. Ex. xx, 12 (voyez les



Débris d'une colonne du temple d'Éphèse.

notes). Saint Paul l'interrompt par la réflexion *quod est... primum in...*; d'après l'opinion la plus probable, elle signifie que le quatrième commandement est le premier qui soit accompagné, dans le Décalogue, d'une promesse spéciale pour

ceux qui l'observent avec fidélité. Il est vrai qu'en fait il est non seulement le premier, mais le seul de cette espèce; aussi a-t-on proposé tantôt de donner à « primum » le sens de « solum »; tantôt, et cela vaut mieux, d'admettre que « primum » ne se rapporte pas uniquement au Décalogue, mais à toute la série des préceptes divins qui fut inaugurée par les dix grands commandements. — *Ut bene sit...* (vers. 3). C'est la promesse en question, alléguée d'après les LXX (cf. Ex. xx, 12; Deut. v, 16), mais abrégée par saint Paul.

4. Les parents. — *Et vos*. La conjonction marque que les devoirs ne sont pas uniquement pour les enfants. — *Patres*. Les pères sont plus directement interpellés, parce qu'ils représentent davantage le principe d'autorité dans la famille. L'apôtre leur rappelle toutefois qu'ils doivent user avec mesure de leur légitime puissance: *nolite ad iracundiam...* Plus brièvement dans le grec: μή παροργίζετε, N'irritez point (par une sévérité outrée). Cf. Col. III, 21. — *Sed educate...* Obligation positive, après le devoir négatif. Ces mots sont gros de choses délicates, difficiles, mais indispensables. — *In disciplina et correptione* (ἐν παιδείᾳ καὶ νοουθεσίᾳ)... Le premier de ces substantifs est plus général et le second plus spécial: la discipline et l'admonition; ou bien, l'éducation et l'instruction. — *Domini*. C.-à-d., une discipline conforme à l'esprit de Jésus-Christ.

3° Devoirs des maîtres et des esclaves. VI, 5-9.

A cet égard non plus, le christianisme ne voulait pas « provoquer une révolution sociale » (voyez l'Introd. de l'épître à Philémon); du moins, il supprime les abus les plus criants et rend la situation des esclaves facile à supporter, en attendant que l'esclavage lui-même disparaisse sous son heureuse influence.

5-8. Les esclaves. — Ici encore (comp. le vers. 1 et v, 22), et plus que jamais, tout se résume dans *obedite*. — *Dominis carnalibus*. D'après le grec: aux maîtres selon la chair, c.-à-d., aux maîtres humains, par opposition au



selon la chair, avec crainte et respect, dans la simplicité de votre cœur, comme au Christ :

6. ne servant pas *seulement* sous leurs yeux, comme ayant à plaire à des hommes, **mais** comme serviteurs du Christ, en faisant de bon cœur la volonté de Dieu,

7. servant avec affection, comme s'il s'agissait du Seigneur, et non des hommes;

8. sachant que chacun sera récompensé par le Seigneur du bien qu'il aura fait, qu'il soit esclave, ou qu'il soit libre.

9. Et vous, maîtres, agissez de même à leur égard, vous abstenant de menaces, sachant que votre maître à vous et à eux est dans le ciel, et qu'il ne fait point acception de personnes.

10. Au reste, mes frères, fortifiez-

cum timore et tremore, in simplicitate cordis vestri, sicut Christo :

6. non ad oculum servientes, quasi hominibus placentes; sed ut servi Christi, facientes voluntatem Dei ex animo;

7. cum bona voluntate servientes, sicut Domino, et non hominibus;

8. scientes quoniam unusquisque, quodcumque fecerit bonum, hoc recipiet a Domino, sive servus, sive liber.

9. Et vos, domini, eadem facite illis, remittentes minas; scientes quia et illorum et vester Dominus est in cælis, et personarum acceptio non est apud eum.

10. De cetero, fratres, confortamini

Maître selon l'esprit, le Christ. — *Cum timore et tremore*. Ces deux substantifs sont aussi associés ailleurs par saint Paul. Cf. I Cor. II, 3; II Cor. VII, 15; Phil. II, 12. Le contexte montre qu'on ne doit pas en trop presser le sens; ils marquent un empressement respectueux et consciencieux à obéir. — *In simplicitate cordis...* C.-à-d., loyalement et sincèrement, sans les arrière-pensées citées plus bas (cf. vers. 6<sup>a</sup>). — *Sicut Christo*. Comme pour les femmes mariées et pour les enfants. Comp. le vers. 1 et v. 22. Il n'y aurait plus d'amertume à obéir, si, en se pliant aux ordres d'un supérieur, on regardait le Christ dans sa personne. — Le trait « in simplicitate... » est développé en termes tour à tour négatifs et positifs, dans les vers. 6-8. D'abord négativement, vers. 6<sup>a</sup>: *non ad oculum...*, *quasi...* Un service qui n'est fait que pour les yeux du maître (κατ'ὄφθαλμοδουλίαν; expression qui n'apparaît qu'ici et Col. III, 22), par calcul, afin de gagner ses faveurs, n'est évidemment fidèle et honnête que lorsque l'intérêt de l'esclave est en cause. — *Hominibus placentes*. Le mot composé ἀνθρωπάρεσκοι ne se rencontre nulle part chez les auteurs classiques; mais on le trouve dans les LXX. — *Sed ut...* (vers. 6<sup>b</sup>). Conditions positives de la soumission des esclaves. En premier lieu, se regardant, en leur qualité de chrétiens, comme les esclaves de Jésus-Christ (*servi Christi*), ils doivent se soumettre pleinement et de bon cœur (*ex animo*, ἐκ ψυχῆς) à la volonté de Dieu, qui a permis qu'ils naissent ou qu'ils tombassent dans l'esclavage. — En second lieu, pour rendre leur soumission plus noble et plus aisée, ils n'ont qu'à se représenter qu'ils servent le Seigneur Jésus et non pas les hommes (*sicut... et non...*; comp. le vers. 5<sup>b</sup>); de la sorte, leur condition leur paraît moins rude (*cum bona voluntate...*, vers. 7). — Enfin, un regard plein d'espoir jeté sur la récompense éternelle les encou-

ragera puissamment: *scientes...* (vers. 8). Les pronoms *unusquisque*, *quodcumque* et *hoc* sont accentués. De même les mots *servus* et *liber*. Pour la récompense promise aux chrétiens fidèles, voyez Matth. V, 12; VI, 1, 4; XVI, 27; XXV, 34-36; Luc. VI, 35 et XIV, 14; Rom. II, 6-10; II Cor. V, 10, etc.

9. Les maîtres. — *Et vos*. Comme au vers. 4, et dans le même sens. — *Eadem facite...* C.-à-d., agissez dans un esprit semblable à celui que j'ai recommandé à vos esclaves. — *Remittentes minas*. Dans le grec: τὴν ἀπειλήν, avec l'article; la menace qui n'était que trop souvent sur les lèvres des maîtres. — L'exhortation est motivée: *scientes quia...* Il n'y a qu'un seul Dieu pour tous les hommes, quelle que soit leur condition (*et illorum et vester*, ou mieux, « vestri »...), et ce Maître universel est absolument impartial (*et personarum acceptio non...*; sur cette locution hébraïque, voyez Act. X, 34 et les notes; Rom. II, 11; Col. III, 25, etc.).

§ IV. — *Le chrétien doit combattre vaillamment pour la foi*. VI, 10-20.

« La tâche de l'Église ici-bas ne s'accomplit pas sous la forme d'un simple progrès. Elle nécessite une lutte: lutte non seulement avec les mauvais penchants du cœur et avec l'inimitié du monde, mais avec l'adversaire invisible (Satan), qui attise la violence de ces ennemis naturels. Pour ce combat surhumain, les fidèles doivent se revêtir de l'armure surnaturelle dont Dieu a pourvu l'Église. »

1<sup>o</sup> Exhortation à la lutte courageuse. VI, 10-13.

10. Introduction: il faut se fortifier dans le Seigneur, en vue du combat. — La formule *de cetero* (τοῦ λοιποῦ, ou τὸ λοιπὸν) sert plusieurs fois de transition à saint Paul pour amener la conclusion de ses épîtres. Cf. II Cor. XIII, 11;

in Domino, et in potentia virtutis ejus.

11. Induite vos armaturam Dei, ut possitis stare adversus insidias diaboli.

12. Quoniam non est nobis colluctatio adversus carnem et sanguinem, sed adversus principes et potestates, adversus mundi rectores tenebrarum harum, contra spiritualia nequitiæ, in cælestibus.

13. Propterea accipite armaturam Dei, ut possitis resistere in die malo, et in omnibus perfecti stare.

vous dans le Seigneur, et par sa vertu toute-puissante.

11. Revêtez-vous de l'armure de Dieu, afin que vous puissiez tenir ferme contre les embûches du diable.

12. Car ce n'est pas contre la chair et le sang que nous avons à lutter, mais contre les principautés et les puissances, contre les dominateurs de ce monde de ténèbres, contre les esprits de malice des régions célestes.

13. C'est pourquoi recevez l'armure de Dieu, afin de pouvoir résister dans le jour mauvais, et rester debout après avoir tout supporté.

Gal. vi, 17; Phil. iv, 8; II Thess. iii, 1. Elle signifie : Quant à ce que j'ai à vous dire encore. — L'apostrophe *fratres* est omise dans plusieurs manuscrits ou versions; son authenticité n'est pas certaine. — *Confortamini*. Mais c'est en Notre-Seigneur Jésus-Christ, et non pas en eux-mêmes, que les fidèles doivent puiser cette force spirituelle; aussi l'apôtre ajoute-t-il le trait significatif *in Domino*. — Sur l'expression *in potentia virtutis...*, voyez I, 19 et le commentaire.

11-13. Nécessité d'une armure solide, à cause de la force et de l'habileté de nos ennemis spirituels. — *Armaturam*. Dans le grec : τὴν πανοπλίαν, la panoplie. Ce mot est plus expressif qu'armure, car il désigne un équipement complet (voyez les vers. 14-17) : « omnia arma, » dit saint Jérôme; « universitatem armorum, » d'après saint Ambroise. Une panoplie de Dieu (*Dei*) : c.-à-d., venant de Dieu, fournie par lui. — *Ut possitis...* Raison pour laquelle il faut que le chrétien soit armé de toutes pièces. — *Stare, στῆναι*. Ce verbe résume la pensée dominante de ce passage. En effet, Paul ne décrit pas ici une marche en avant, ni un assaut, mais simplement l'action de demeurer ferme dans la lutte, sans permettre à l'ennemi de gagner le moindre terrain. Comp. les vers. 13 et 14. — *Adversus insidias...* Cet ennemi est habile et puissant, puisque c'est le prince des démons lui-même qui combat contre nous avec toutes ses troupes. — Cette pensée est aussitôt développée : *quoniam non..., sed...* (vers. 12). Le mot *colluctatio* (ἡ πάλη, la lutte corps à corps) mêle l'image des jeux à celle de la guerre. — La formule *carnem et sanguinem* (le grec renverse ici l'ordre des substantifs : le sang et la chair) désigne des adversaires mortels, par conséquent faibles et peu redoutables (cf. Matth. xvi, 17; I Cor. ix, 25, etc.), par opposition aux puissances surhumaines que représentent les mots suivants. — *Principes et potestates*. D'après le grec : contre les principautés (à l'abstrait) et les puissances. Ces noms, qui ont servi plus haut (voyez I, 21 et le commentaire) à désigner deux catégories supérieures des bons anges, correspondent ici à deux classes analogues d'esprits mauvais (cf. Rom. viii, 38; Col. ii, 15) : ce qui

suppose aussi une certaine organisation chez ces derniers. — Le titre *mundi rectores tenebrarum...* n'est pas appliqué ailleurs aux démons dans les écrits bibliques; mais sa première partie, κοσμοκράτορες, dominateurs du monde, ressemble beaucoup aux noms « prince de ce monde » et « Dieu de ce monde », employés ailleurs par le Sauveur lui-même et par saint Paul, pour désigner Satan. Voyez Joân. xiv, 30; II Cor. iv, 4 et les notes. Par *tenebrarum harum* il faut entendre le monde présent, que le péché a rempli de ténèbres intellectuelles et morales. Les mots τοῦ αἰῶνος, « sæculi » (ces ténèbres du siècle), ajoutés par quelques manuscrits grecs, sont apocryphes. — *Contra spiritualia...* C.-à-d., contre des forces spirituelles dont la méchanceté forme le caractère essentiel. — *In cælestibus*. Par ce trait, l'apôtre a probablement voulu déterminer le domaine habituel des esprits mauvais qui attaquent les chrétiens. Ils résident dans les régions supérieures de l'air (comp. II, 2), et de là ils descendent perpétuellement pour la lutte. Cette interprétation paraît exigée par les passages I, 3, 20; II, 6; III, 10, où la formule « in cælestibus » a toujours un sens local. C'était déjà celle de saint Jérôme, et elle est très communément admise. Les anciens commentateurs grecs traduisent : pour les choses célestes (les démons nous font la guerre au sujet du royaume des cieux, de nos intérêts célestes). — *Propterea accipite...* (vers. 13). Après la description qui précède, la nécessité d'une divine panoplie est évidente. Comp. le vers. 11. Le combat sera terrible; armez-vous de votre mieux. — *Resistere, ἀντιστῆναι*. Voyez la note du verset 11<sup>b</sup>, relative à « stare ». — *In die malo*. D'après le contexte, au moment où la formidable lutte sera engagée. Et ce « jour mauvais » peut revenir plus d'une fois. — *Et in omnibus perfecti...* Le grec serait mieux traduit par « omnibus perfectis stare ». Ce qui veut dire : Vous tenir debout après avoir remporté une victoire complète. Le combat est terminé, et nous voyons, sur le champ de bataille, le chrétien demeuré pleinement maître de ses positions. Le verbe καταργᾶσθαι suppose que la lutte a été chaude et la victoire difficile.

14. Tenez donc ferme, ayant vos reins ceints de la vérité, revêtus de la cuirasse de la justice,

15. les pieds chaussés de zèle pour l'évangile de la paix,

16. prenant par-dessus tout le bouclier de la foi, au moyen duquel vous pourrez éteindre tous les traits enflammés du malin.

17. Prenez aussi le casque du salut, et l'épée de l'Esprit, qui est la parole de Dieu ;

18. faisant en tout temps, par l'Es-

14. State ergo succincti lumbos vestros in veritate, et induti lorica[m] justitiæ,

15. et calceati pedes in præparatione evangelii pacis ;

16. in omnibus sumentes scutum fidei, in quo possitis omnia tela nequissimi ignea extinguere.

17. Et galeam salutis assumite, et gladium spiritus quod est verbum Dei ;

18. per omnem orationem et obsecra-

2° La panoplie mystique du chrétien. VI, 14-20.

14-17. Cette allégorie est fort bien décrite. Chaque partie de l'armure, après avoir été nommée, reçoit une interprétation spirituelle, qu'il ne faut pas vouloir trop presser, puisqu'elle n'est pas la même dans le passage parallèle I Thess. v, 8. Voyez aussi Is. LIX, 16-17, et Sap. v, 17

et ss., où l'on trouve des descriptions analogues, que saint Paul a probablement voulu imiter. Entouré alors de soldats romains, il nous présente le portrait extérieur de l'un d'eux. Il mentionne d'abord les armes défensives ; parmi les armes offensives, il ne signale que l'épée, puisque, nous l'avons vu plus haut, il est surtout question ici pour le chrétien de défendre ses positions. — *Succincti*. Il s'agit du large ceinturon militaire, qui protège les reins et qui donne au corps de la souplesse et de la vigueur (*Atl. arch.*, pl. LXXXV, fig. 6, etc.). Il symbolise la vérité (*in veritate* ; c.-à-d., ceints de vérité) ; non pas les vérités objectives de la foi, mais la fidélité, la droiture morale.

Comp. Is. XI, 5, où il est dit du Messie que la vérité sera la ceinture de ses reins. — *Lorica[m] justitiæ*. C.-à-d. la cuirasse qui figure la justice. De même que la cuirasse protège la poitrine, le cœur et le dos, de même la vertu de justice maintient la conscience pure ; or, rien ne défend autant notre âme qu'une bonne conscience. — *Calceati*... (vers. 15°). Allusion aux fortes chaussures (« caligæ ») des soldats romains. La chaussure mystique des chrétiens consiste, d'après la traduction exacte du grec, dans un joyeux empressement (ἐτοιμασίην) pour l'évangile, dans un grand zèle à le défendre et à le propager. La Vulgate a lu εἰς au lieu de ἐν ; c'est pourquoi elle a traduit par *in præparationem*, tandis qu'il faudrait « in præpa-

ratione ». L'évangile est appelé une bonne nouvelle de paix (*pacis*), parce que son message se résume vraiment dans la paix. Cf. II, 17 ; Is. LI, 7, etc. Comme on l'a fait remarquer, il y a un touchant paradoxe à parler de paix au milieu de la description d'une armure de guerre. — *In omnibus* (vers. 16). Le grec flotte entre les leçons ἐν παντί (celle de la Vulgate) et ἐν παντί. La première signifie : dans toutes les circonstances de la lutte ; la seconde : en outre de toutes ces armes, prenez... — *Scutum fidei* : le bouclier qui figure la foi. Le substantif grec θυρίδιον montre que saint Paul avait à la pensée le grand et large bouclier oblong, qui recouvrait tout le corps (*Atl. arch.*, pl. LXXXIV, fig. 13, 21), et non pas le petit ἀσπίς rond, « clypeus », qui ne protégeait que la poitrine et la tête (*Atl. arch.*, pl. LXXXIV, fig. 14, 16). Il n'est pas de meilleur bouclier que la foi pour le chrétien. — Les mots *tela... ignea* font allusion à la coutume ancienne d'entourer parfois d'étoupe la pointe des flèches, qu'on trempait ensuite dans la poix, et à laquelle on mettait le feu. C'est une figure des tentations violentes que suscite le démon (*nequissimi*, le méchant par excellence). — *Galeam salutis* (vers. 17) : le casque qui symbolise le salut, ou l'espérance du salut, comme il est dit au passage parallèle, I Thess. v, 8. Le casque garantit la tête du guerrier ; l'espérance du ciel défend aussi très puissamment le chrétien contre l'attaque désordonnée aux choses d'ici-bas. — *Gladium spiritus*. C.-à-d., le glaive qui est donné par l'Esprit-Saint et qui consiste (*quod est*) dans la parole de Dieu. Comp. Hebr. IV, 12, où il est dit que la divine parole est plus affilée qu'un glaive à deux tranchants. Par *verbum Dei* il ne faut pas seulement entendre la sainte Écriture, mais toute parole divinement inspirée.

18-20. A ces armes mystiques, le guerrier chrétien doit ajouter la prière perpétuelle. — Grammaticalement, les mots *per omnem... et...* dépendent encore du verbe « state », placé en tête du vers. 14. Quelque parfaitement armé et équipé pour le combat, le chrétien est invité à ne pas trop se confier dans ses propres forces, et à attirer sur lui le secours du ciel par de ferventes et continuelles prières. — *Orationem* (προσευχῆς) et *obsecrationem* (δεήσεως). Deux expressions synonymes ; la première est plus gé-



Guerrier grec. (D'après une ancienne peinture.)

du Messie que la vérité sera la ceinture de ses reins. — *Lorica[m] justitiæ*. C.-à-d. la cuirasse qui figure la justice. De même que la cuirasse protège la poitrine, le cœur et le dos, de même la vertu de justice maintient la conscience pure ; or, rien ne défend autant notre âme qu'une bonne conscience. — *Calceati*... (vers. 15°). Allusion aux fortes chaussures (« caligæ ») des soldats romains. La chaussure mystique des chrétiens consiste, d'après la traduction exacte du grec, dans un joyeux empressement (ἐτοιμασίην) pour l'évangile, dans un grand zèle à le défendre et à le propager. La Vulgate a lu εἰς au lieu de ἐν ; c'est pourquoi elle a traduit par *in præparationem*, tandis qu'il faudrait « in præpa-

tionem orantes omni tempore in spiritu, et in ipso vigilantes in omni instantia et obsecratione pro omnibus sanctis,

19. et pro me, ut detur mihi sermo in apertione oris mei cum fiducia, notum facere mysterium evangelii,

20. pro quo legatione fungor in catena; ita ut in ipso audeam, prout oportet me, loqui.

21. Ut autem et vos sciatis quæ circa me sunt, quid agam, omnia vobis nota faciet Tychicus, carissimus frater, et fidelis minister in Domino;

22. quem misi ad vos in hoc ipsum, ut cognoscatis quæ circa nos sunt, et consoletur corda vestra.

prit, toutes sortes de prières et de supplications, veillant à cela avec une entière persévérance, et priant pour tous les saints,

19. et pour moi aussi, afin qu'il me soit donné, quand j'ouvrirai la bouche, des paroles pour annoncer avec assurance le mystère de l'évangile,

20. pour lequel je suis ambassadeur dans les chaînes, et que j'en parle courageusement, comme je le dois.

21. Pour que vous sachiez, vous aussi, ce qui me concerne et ce que je fais, Tychicus, le bien-aimé frère et fidèle ministre dans le Seigneur, vous fera tout connaître.

22. Je l'ai envoyé tout exprès vers vous, afin que vous connaissiez ce qui nous concerne, et qu'il console vos cœurs.

nérale. Voyez I Tim. II, 1 et le commentaire. « Omnem » : toutes sortes de supplications (la prière privée, la prière publique; la prière prolongée, la simple oraison jaculatoire; la demande proprement dite, l'action de grâces, etc.). — *Omnī tempore*. D'après le grec, avec une nuance : en toute occasion. Cf. I Thess. v, 18, etc. — *In Spiritu*. C.-à-d., en union avec l'Esprit de Dieu, par son mouvement. Quelques Interprètes traduisent : en esprit, avec recueillement et piété. — *Et in ipso vigilantes*. Le grec porte : « in ipsum ». Veillant à cela; c.-à-d., à faire en tout temps par l'Esprit-Saint de ferventes prières. — *In omni instantia*. Dans le grec : dans une entière persévérance. Sur cette qualité de la prière, voyez Luc. xviii, 1; Rom. xii, 12, etc. — *Pro omnibus...* Le chrétien ne prie pas seulement pour lui-même, mais aussi pour tous ses frères dans la foi (*sanctis*; cf. I, 1), avec lesquels il sait qu'il forme un seul et même organisme, comme l'a si éloquemment démontré toute cette épître. — *Et pro me* (vers. 19). Humble demande de l'apôtre, qui sentait tout le besoin qu'il avait du concours divin, par conséquent, des prières des fidèles. Comp. Rom. xv, 30; II Cor. I, 11; Phil. I, 19; Col. iv, 3; II Thess. III, 1; Philem. 22; Hebr. xiii, 18. — *Ut detur mihi...* Paul a soin de déterminer la grâce spéciale qu'il désire obtenir par l'intercession des Ephésiens. Il voudrait, toutes les fois qu'il ouvrira la bouche pour annoncer l'évangile (*in apertione oris...*; cf. Matth. v, 2 et xiii, 35; Act. x, 34, etc.), que Dieu lui inspire le langage convenable, et en même temps un courage à toute épreuve, digne d'un apôtre (*cum fiducia*); le grec *παρρησία* désigne à la lettre une vaillante assurance, qui fait que l'on dit sans crainte tout ce que l'on doit dire. — *Mysterium evangelii*. C.-à-d. le mystère de la rédemption par le Christ. Cf. I, 9 et ss., etc. — *Pro quo...* (vers. 20) : dans l'intérêt duquel (mystère). L'évangile est pour ainsi dire une puissance souveraine, dont Paul est le délégué,

l'ambassadeur. Voyez II Cor. v, 20, pour cette métaphore. — *Legatione... in catena*. L'expression est paradoxale : un ambassadeur chargé de chaînes et remplissant quand même sa mission. — *Ita ut...* Ces mots sont parallèles à « ut detur mihi... » du vers. 19, et continuent d'indiquer l'objet de la prière que Paul demande à ses lecteurs. — *In ipso* : dans le mystère de l'évangile; c.-à-d. dans sa promulgation. — *Audeam... loqui*. Il n'y a qu'un seul mot dans le grec : *παρρησιάζωμαι*, que je parle avec assurance.

#### CONCLUSION. VI, 21-24.

Elle est très brève, parce que le porteur de la lettre était chargé de transmettre aux Ephésiens les communications personnelles de saint Paul.

1° La mission de Tychicus. VI, 21-22.

21-22. L'apôtre recommande son envoyé aux chrétiens d'Ephèse. — *Ut autem et vos...* Vous aussi, comme mes autres amis. Cf. Col. iv, 7. Paul savait qu'on était inquiet à son sujet, et il profitait de toutes les occasions pour rassurer les Églises qu'il aimait. — *Quæ circa me...* Ces mots sont précisés par *quid agam* : ce qui me concerne, ce que je fais. — *Tychicus* (Τύχιζος), dont l'apôtre fait un si bel éloge en le nommant son frère bien-aimé et son fidèle ministre (διάκονος), était sans doute un des membres les plus influents de l'Église d'Ephèse. Il est encore mentionné Act. xx, 4 et ss.; Col. iv, 7; II Tim. iv, 12 et Tit. III, 12. D'après le premier de ces passages, il était Ἀσιανός, c.-à-d. originaire de l'Asie proconsulaire. — Les mots *in Domino* retombent tout à la fois sur *frater* et sur *minister*. — *Quem misi* (vers. 22). Le verbe est au « prétérit épistolaire », puisque c'est Tychicus qui porta cette lettre à Ephèse, comme on le croit généralement. L'écrivain se place par la pensée au moment où les Ephésiens devaient lire ce passage. — *Quæ circa nos...* Comme au vers. 21<sup>a</sup>, avec une petite nuance. En employant

23. Que la paix et la charité avec la foi soient *données* aux frères par Dieu le Père et le Seigneur Jésus-Christ!

24. Que la grâce soit avec tous ceux qui aiment notre Seigneur Jésus-Christ d'une manière inaltérable! Amen.

23. Pax fratribus, et caritas cum fide, a Deo Patre, et Domino Jesu Christo.

24. Gratia cum omnibus qui diligunt Dominum nostrum Jesum Christum in incorruptione. Amen.

cette fois le pluriel, Paul songeait aussi aux chrétiens qui l'entouraient à Rome. — *Et consoletur...* L'apôtre savait combien ses chers enfants d'Éphèse étaient affligés de ses propres épreuves.

2° La salutation finale. VI, 23-24.

23-24. Elle se compose de deux formules de bénédiction, qui sont, contrairement à l'usage habituel de saint Paul, exprimées à la troisième personne (*fratribus, cum omnibus qui...*), et non pas adressées directement aux fidèles. Cf. Rom. xvi, 24 et ss.; I Cor. xvi, 19 et ss.; II Cor. xiii, 11-15; Gal. vi, 18; Col. iv, 10 et ss., etc. — *Pax...*

Déjà, au début de l'épître, 1, 2, nous avons trouvé ce même souhait : la paix et la grâce. — *Caritas cum fide*. Deux vertus essentielles du chrétien, inséparables l'une de l'autre, et souvent nommées ensemble par l'apôtre. — *Cum omnibus qui diligunt...* (vers. 24). C.-à-d. : Que la grâce soit avec tous les chrétiens. Les mots *in incorruptione* sont un qualificatif du verbe « diligunt », et signifient, non pas « pure et sancte » (Estius), mais : d'une manière inaltérable, d'un amour qui ne périra jamais. La lettre ne pouvait pas recevoir une plus belle conclusion.



# ÉPÎTRE

## AUX PHILIPPIENS<sup>1</sup>

---

### INTRODUCTION

1<sup>o</sup> *La ville et l'Église de Philippies.* — L'une et l'autre nous ont été déjà présentées dans le livre des Actes, xvi, 42 et ss.<sup>2</sup> Rien de plus touchant que la fondation de la communauté chrétienne de Philippies, dont l'origine remonte directement à saint Paul. Elle eut lieu vers l'an 52, pendant son second voyage apostolique. Ce fut le premier acte de son ministère sur le territoire européen, acte d'autant plus béni de Dieu, qu'il fut accompagné de rudes épreuves<sup>3</sup>. Saint Luc, qu'il laissa à Philippies lorsqu'il fut obligé lui-même d'en partir après un séjour de courte durée<sup>4</sup>, continua avec zèle l'œuvre commencée, de sorte qu'il y eut bientôt dans la ville et aux alentours une chrétienté florissante, composée en grande partie de païens convertis.

Dans son troisième voyage de missions, vers l'an 58, l'apôtre revint en Macédoine, après l'émeute qui le chassa d'Éphèse<sup>5</sup>, pour quêter en faveur des chrétiens pauvres de Jérusalem, et nous savons par II Cor. viii, 4-5, que les Églises de cette province, et sans doute celle de Philippies à leur tête, firent preuve d'une admirable générosité. Au printemps de l'année suivante, en allant à Jérusalem, Paul passa la semaine de Pâque auprès de ses chers Philippiens<sup>6</sup>, et on voit par le langage dont se sert l'auteur du livre des Actes que la séparation n'eut pas lieu sans souffrances. C'est que saint Paul aimait singulièrement les chrétiens de Philippies, et qu'il en était très aimé en retour. « Ils avaient à cœur de le soulager dans sa vie laborieuse ; ils le soutenaient de temps en temps par des envois d'argent, et Paul, qui connaissait leurs sentiments élevés, ne craignait pas d'accepter d'eux un service qu'il aurait refusé de la part d'autres Églises<sup>7</sup>. »

2<sup>o</sup> *L'occasion et le but de l'épître aux Philippiens.* — Tout récemment<sup>8</sup> les Philippiens avaient délégué auprès de leur père bien-aimé, qu'ils savaient prisonnier à Rome, un de leurs pasteurs les plus zélés, Epaphrodite, avec un nouveau secours pécuniaire, gage de leur filial dévouement. Leur messenger avait donné à Paul des nouvelles de leur état spirituel. Cet état était en général

---

<sup>1</sup> Pour les commentaires, voyez la p. 12.

<sup>2</sup> Pour ce qui regarde la ville, voyez notre commentaire de ce passage.

<sup>3</sup> Cf. Act. xvi, 19 et ss.; Phil. i, 30; I Thess. ii, 2.

<sup>4</sup> Voyez Act. xvi, 17 et le commentaire.

<sup>5</sup> Cf. Act. xx, 1; II Cor. ii, 12-13.

<sup>6</sup> Act. xx, 5-6.

<sup>7</sup> Cf. Phil. iv, 15-16; voyez aussi II Cor. xi, 5.

<sup>8</sup> Phil. iv, 18.

excellent, car, ainsi que le faisait déjà remarquer saint Jean Chrysostome<sup>1</sup>, il n'y a pas l'ombre d'un reproche dans la lettre que l'apôtre leur adressa pour les remercier de leur souvenir affectueux et délicat. Néanmoins, comme on l'a dit fort justement, « la communauté chrétienne qui marche le mieux a toujours besoin de trois avertissements : Jouissez avec reconnaissance de l'amour divin dont vous êtes l'objet ; Restez unis, en ne permettant pas à des questions d'amour-propre et d'intérêt de semer la division entre vos cœurs ; Ne vous arrêtez pas sur le chemin de la sanctification, mais aspirez constamment à une plus haute spiritualité. » Toujours et partout apôtre, saint Paul voulut donc associer ces exhortations diverses à ses sentiments de gratitude personnelle, et aux quelques nouvelles qu'il tenait à communiquer lui-même aux Philippiciens<sup>2</sup>.

On croit assez généralement qu'Epaphrodite fut chargé de porter cette lettre, lorsqu'il repartit pour Philippes.

<sup>3o</sup> *Le contenu et la division de la lettre.* — On chercherait en vain dans cette épître un sujet bien déterminé, surtout un sujet dogmatique suivi de développements moraux, comme dans les épîtres aux Romains, aux Galates, aux Éphésiens, aux Colossiens et aux Hébreux. « Son objet proprement dit est un remerciement, auquel l'apôtre joint, comme le ferait un père qui écrirait à sa famille pour la remercier d'une marque d'affection, des nouvelles et des exhortations. Ces deux derniers éléments alternent dans le cours de la lettre ; le remerciement la termine. » L'allure des pensées, comme celle du style, a donc quelque chose de libre, de familier, de paternel, plus encore que dans les épîtres aux Thessaloniens ; car notre lettre est par excellence une lettre du cœur, celle aussi, parmi les écrits de saint Paul, qui présente davantage le caractère épistolaire. Malgré la situation critique de l'auteur, tout respire une joie sainte et communicative<sup>3</sup>.

Par conséquent, pas d'ordre logique rigoureux dans l'exposition des principales idées, qui sont simplement rangées les unes à la suite des autres, saint Paul parlant tantôt de lui-même et de ses propres affaires, tantôt des Philippiciens, tantôt de tels de ses collaborateurs qu'il leur recommande. On peut cependant adopter la division suivante. Après un prologue assez développé, I, 1-11, nous avons le corps de l'épître, I, 12-IV, 9, qui se décompose ainsi : 1<sup>o</sup> Nouvelles qui concernent l'apôtre lui-même : sa captivité a servi au progrès de l'évangile (I, 12-26) ; 2<sup>o</sup> Exhortation à la persévérance, à l'union mutuelle, à l'humilité et au soin que chacun doit prendre de son salut (I, 27-II, 18) ; 3<sup>o</sup> Éloge de deux disciples que Paul se propose d'envoyer bientôt à Philippes (II, 19-30) ; 4<sup>o</sup> L'apôtre met les Philippiciens en garde contre les séducteurs judaïsants et les presse de tendre à la perfection (III, 1-21) ; 5<sup>o</sup> Il leur adresse quelques recommandations particulières (IV, 1-9). La conclusion, IV, 10-23, exprime des sentiments de vive reconnaissance et contient les salutations finales<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *In Philipp.*, Præf.

<sup>2</sup> Quelques auteurs pensent que saint Paul aurait adressé à l'Église de Philippes, antérieurement à cette épître, une première lettre qui se serait perdue. Ils le concluent de Phil. III, 1 (voyez les notes), et aussi d'un mot de saint Polycarpe, *ad Philipp.*, 3 : Paul vous a écrit des lettres (ἐπιστολάς). Mais le fait en question est loin d'être démontré par ce second texte, car les Grecs employaient parfois le substantif ἐπιστολή au pluriel, dans le sens du singulier.

<sup>3</sup> Le verbe χαίρω, « gaudeo », est souvent employé dans l'épître, soit pour décrire la joie de Paul, soit pour inviter les Philippiciens à se

réjouir eux-mêmes dans le Seigneur. Cf. I, 3, 18, 19 ; II, 17, 18, 20 ; III, 1 ; IV, 4, 10.

<sup>4</sup> Pour une analyse plus détaillée, voyez le commentaire, et notre *Biblia sacra*, p. 1296-1299. — En ce qui regarde l'authenticité, voyez les pages 8 et 9. Elle n'a été attaquée que de nos jours, par l'école de Tubingue, pour des raisons auxquelles d'autres critiques, également rationalistes, ont refusé toute force probante. — Sur le lieu et la date de la composition, voyez la p. 324. On ne saurait dire d'une manière certaine si l'épître aux Philippiciens fut écrite avant les lettres aux Éphésiens, aux Colossiens et à Philémon, ou seulement après elles.

# ÉPITRE

## AUX PHILIPPIENS

### CHAPITRE I

1. Paulus et Timotheus, servi Jesu Christi, omnibus sanctis in Christo Jesu, qui sunt Philippis, cum episcopis, et diaconibus.

2. Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

3. Gratias ago Deo meo in omni memoria vestri,

4. semper in cunctis orationibus meis pro omnibus vobis cum gaudio deprecationem faciens,

1. Paul et Timothée, serviteurs de Jésus-Christ, à tous les saints en Jésus-Christ qui sont à Philippes, ainsi qu'aux évêques et aux diacres.

2. Que la grâce et la paix vous soient données par Dieu notre Père et le Seigneur Jésus-Christ!

3. Je rends grâce à mon Dieu toutes les fois que je me souviens de vous,

4. ne cessant pas, dans toutes mes prières pour vous tous, de prier avec joie

#### PROLOGUE. I, 1-11.

1° La salutation. I, 1-2.

Elle reflète le caractère de simplicité et de familiarité qui est propre à notre épître. Comp. sous ce rapport I et II Thess. 1, 1-2.

CHAP. I. — 1. L'auteur et les destinataires de la lettre. — *Paulus et Timotheus*. Sur Timothée, dont le nom est également associé à celui de Paul en tête de plusieurs autres épîtres (II Cor., Col., Philem., I et II Thess.), voyez l'Introd. à I Tim. Il était très connu des chrétiens de Philippes (cf. Act. xvi, 1, 3, 10 et ss.), et son maître, qu'il avait rejoint à Rome, se proposait de l'envoyer prochainement auprès d'eux (cf. II, 19-23); il était donc naturel que l'apôtre le leur présentât dès le début de sa lettre, et les saluât de sa part. — *Servi* (δοῦλοι, esclaves) *Jesu...* Paul aimait à porter ce titre; mais il ne l'emploie dans ses formules de salutation qu'ici, Rom. et Tit. — *Omnibus sanctis...* Comme en tête des autres épîtres pauliniennes, excepté Gal., I et II Thess., Hebr. et les épîtres individuelles. — *In Christo Jesu*. Ces mots dépendent de « sanctis » : ceux qui sont saints en vertu de leur union avec Jésus-Christ. — *Philippis*.

Sur cette ville, voyez l'Introd., p. 368. — *Cum episcopis et diaconibus* (ablatif formé de « diacono »). C'est le seul endroit où l'apôtre associe nommément les ministres sacrés à la salutation adressée par lui aux fidèles en général. Le premier titre désigne les prêtres-évêques; le second, les diacres. Voyez Act. xi, 30; I Tim. iii, 2 et les notes.

2. La salutation proprement dite : *Gratia... et pax...* Voyez Rom. 1, 7 et le commentaire.

2° Paul rend grâce à Dieu au sujet des Philippiciens, I, 3-8.

3-5. Sentiments de gratitude, de joie et de confiance. — *Gratias ago... in omni...* Comp. Rom. 1, 8 et ss.; Eph. 1, 16; Col. 1, 4; I Thess. 1, 2, etc. — *Deo meo*. Le pronom a quelque chose de très intime. Cf. Rom. 1, 8; Philem. 4, etc. — L'adverbe *semper* (vers. 4) est déterminé par les mots *in cunctis orationibus...* Toutes les fois que l'apôtre prie, il a un souvenir spécial pour les Philippiciens. — *Cum gaudio*. La joie est une des notes dominantes de cette épître (comp. les vers. 18; II, 2, 19, 28; III, 1; IV, 1, 4). Ici, elle a pour cause la sainte affection des chrétiens de Philippes pour l'apôtre, et davantage encore leurs excellentes dispositions morales. —



5. au sujet de la part que vous avez prise à l'évangile du Christ depuis le premier jour jusqu'à maintenant ;

6. ayant la confiance que celui qui a commencé en vous cette bonne œuvre la perfectionnera jusqu'au jour du Christ Jésus.

7. Et il est juste que j'aie ce sentiment de vous tous, parce que je vous ai dans mon cœur, vous qui, soit dans mes liens, soit dans la défense et l'affermissement de l'évangile, participez tous à ma joie.

8. Car Dieu m'est témoin combien je

5. super communicatione vestra in evangelio Christi a prima die usque nunc ;

6. confidens hoc ipsum, quia qui cœpit in vobis opus bonum, perficiet usque in diem Christi Jesu.

7. Sicut est mihi justum hoc sentire pro omnibus vobis, eo quod habeam vos in corde, et in vinculis meis, et in defensione et confirmatione evangelii, socios gaudii mei omnes vos esse.

8. Testis enim mihi est Deus, quo-

*Super...* (vers. 5). C'est l'objet direct de l'action de grâces. L'expression *communicatione... in evangelio...* ne signifie pas : Votre participation à l'évangile et à ses bienfaits ; mais : Votre association, association étroite entre vous et avec moi, pour promouvoir les intérêts de l'évangile (τῆ κοινωνίᾳ ὑμῶν εἰς τὸν εὐαγγέλιον, « in evangelium »). Parfois, saint Paul se sert du substantif *κοινωνία* pour désigner les pieuses aumônes des fidèles (cf. Rom. xv, 26 ; Hebr. xiii, 16) ; mais cette allusion ne peut être ici que très secondaire, si elle existe. — *A prima die*. C.-à-d., depuis le jour où les Philippiens avaient accepté la foi chrétienne.

6-8. Sainte confiance de l'apôtre par rapport à ses amis de Philippiques. — Le participe *confidens* est parallèle à « faciens » du vers. 2<sup>b</sup>, et dépend aussi de « gratias ago » (cf. vers. 3). — *Hoc ipsum* est une des expressions favorites de Paul. Cf. Rom. ix, 17 et xiii, 6 ; II Cor. ii, 3 et v, 5 ; Eph. vi, 18, 22 ; Col. iv, 8, etc. — *Qui cœpit...* Dieu le Père, au moment décisif de la conversion des Philippiens. C'est leur prompt acceptance de la prédication évangélique qui est nommée *opus bonum*, et aussi le zèle qu'ils manifestaient depuis lors de différentes manières pour sa diffusion (voyez le vers. 5). — *In vobis*. Non point : parmi vous ; mais : en vous (« in animis vestris »). — *Perficiet*. Dieu commence en nous l'œuvre de la perfection chrétienne, et c'est lui également qui l'achève. Nous avons besoin de sa grâce et de son concours au début, au milieu, à la fin, toujours. Voyez le Conc. de Trente, Sess. vi, c. 13. — *Usque in diem...* Le jour du Christ est celui de son second avènement. Cf. I Cor. i, 8 et v, 5 ; II Cor. i, 14 ; I Thess. v, 2 ; II Thess. i, 10 et ii, 2, etc. — *Sicut est...* (vers. 7). Ces mots se rattachent à « confidens » du verset précédent, qui ne devrait être séparé de celui-ci que par deux points. L'apôtre justifie la confiance qu'il vient d'exprimer au sujet des Philippiens : Je suis persuadé, ainsi qu'il est juste que je le sois lorsqu'il s'agit de vous. — *Hoc sentire* : éprouver ce sentiment, être dans cette disposition d'esprit (φρονεῖν). — *Eo quod habeam...* Motif de la confiance de Paul : s'il est ainsi disposé à l'égard de ses frères de Philippiques, c'est à cause de l'affection personnelle qu'il ressent pour eux. Assurément, il n'est

point question ici d'une amitié simplement naturelle, car c'est dans le cœur même de Jésus (comp. le vers. 8) que l'apôtre aimait les Philippiens ; il va d'ailleurs indiquer ici même, à la fin du vers. 7, la raison spéciale de son attachement. — *Et in vinculis...*, et *in...* D'après l'interprétation qui donne le meilleur sens, ces mots dépendent plutôt de « socios... esse » que du verbe « habeam » : Je vous ai dans mon cœur, comme participant à ma joie, soit dans mes chaînes (dans ma prison), soit dans la défense et la confirmation de l'évangile (dans mes travaux pour la défense et la consolidation de l'évangile). Paul s'était donc attaché aux Philippiens, parce qu'ils lui avaient prouvé de plusieurs manières qu'ils lui étaient unis dans ses souffrances et dans ses labeurs apostoliques. — *In defensione et confirmatione...* A la lettre dans le grec : pour l'apologie et la consolidation. Ces deux substantifs résument tout ce que saint Paul accomplissait alors, malgré sa captivité, pour l'évangile du Christ. Cf. Act. xxviii, 17 et ss., 30-31. Le génitif *evangelii* appartient tout aussi bien au premier qu'au second (ils n'ont qu'un seul et même article dans le grec). — *Socios* ne rend pas toute la force de *συκοινωνούς*, qui signifie : participant avec. — *Gaudii mei*. La Vulgate traduit comme s'il y avait *χαράς* dans le texte primitif. Mais la vraie leçon a toujours été *χάριτος*, grâce. Le sens est donc : Participant à la grâce avec moi. Cette grâce est celle qui excitait, d'une part, l'apôtre à faire connaître l'évangile autant qu'il le pouvait, et, d'autre part, les Philippiens à l'aider dans l'exercice de son zèle. — *Testis est...* (verset 8). Sorte de serment par lequel saint Paul certifie la vivacité de son affection pour ses lecteurs. Ne sachant comment en donner la preuve, il fait appel à la science de Dieu même. Pour la formule, voyez Rom. i, 9 ; II Cor. i, 23 ; I Thess. ii, 5, 10. — *Ουρίαν, ἐπιποθῶ*. Ce verbe exprime une ardente tendresse. — *Omnes vos*. Pour la troisième fois. Voyez les vers. 4 et 7<sup>b</sup>. Personne, à Philippiques, n'était exclu de cette sainte affection. — *In visceribus...* Locution qui n'est pas moins classique que biblique. Pour son emploi dans le Nouveau Testament, voyez ii, 1 ; II Cor. vi, 12 et vii, 15 ; Col. iii, 12 ; Philem. 7, 12, 20. — *Jesu Christi* (« Christi Jesu »

modo cupiam omnes vos in visceribus Jesu Christi.

9. Et hoc oro, ut caritas vestra magis ac magis abundet in scientia, et in omni sensu,

10. ut probetis potiora, ut sitis sinceri, et sine offensa in diem Christi;

11. repleti fructu justitiæ per Jesum Christum, in gloriam et laudem Dei.

12. Scire autem vos volo, fratres, quia quæ circa me sunt, magis ad profectum venerunt evangelii;

13. ita ut vincula mea manifesta fierent in Christo in omni prætorio, et in ceteris omnibus;

vous chéris tous dans les entrailles de Jésus-Christ.

9. Et ce que je demande, c'est que votre charité abonde de plus en plus en connaissance et en toute intelligence,

10. pour apprécier ce qui est meilleur, afin que vous soyez purs et irrépréhensibles pour le jour du Christ,

11. étant remplis du fruit de justice par Jésus-Christ, pour la gloire et la louange de Dieu.

12. Je veux que vous sachiez, mes frères, que ce qui m'est arrivé a plutôt contribué au progrès de l'évangile,

13. en sorte qu'il est reconnu, dans tout le prétoire et partout ailleurs, que je suis dans les fers pour le Christ,

d'après la leçon la mieux garantie). Le Christ vivait tellement en Paul, que le cœur de Paul était celui du Christ, de sorte que c'est Jésus qui en lui aimait les Philippiens.

3<sup>e</sup> Prière de l'apôtre pour ses lecteurs. I, 9-11.

9-11. Le pronom *hoc* attire l'attention sur le sujet de la prière : *ut caritas vestra...* Non pas l'affection des Philippiens pour saint Paul, mais leur amour pour Dieu et leur charité mutuelle. — *Magis ac magis abundet...* L'apôtre accumule volontiers les comparatifs, pour donner plus de force à sa pensée. Comp. le vers. 23<sup>b</sup>; II Cor. iv, 17; Eph. iii, 20. — *In scientia et... sensu.* Double aspect sous lequel la charité des lecteurs doit se développer : sous le rapport théorique (ἐν ἐπιγνώσει : dans une connaissance complète et perfectionnée), et sous le rapport pratique (αἰσθήσει : dans la sensation, la perception, c.-à-d. le discernement spirituel). Paul veut que leur amour soit intelligent, plein de tact. De la sorte, ils seront capables d'apprécier les choses à leur juste valeur : *ut probetis...* (vers. 10). Sur cette locution (δοκιμάζειν... τὰ διαφέροντα) voyez Rom. ii, 18 et le commentaire. — Capables de distinguer le vrai du faux, le bien du mal et de pratiquer toujours ce qui est juste et droit, les Philippiens seront *sinceri et sine offensa* : purs relativement à Dieu (ἐπιληπτῶν : ici seulement et II Petr. iii, 1), irréprochables en ce qui regarde les hommes (ἀπρόσκοποι : qui ne se heurtent pas et qui ne font pas tomber les autres). — *In diem...* En vue du jour du Christ. Voyez le vers. 6<sup>b</sup> et les notes. — *Repleti fructu...* (vers. 11). Se transportant à ce grand jour par la pensée, l'apôtre y voit par anticipation les chrétiens de Philippi chargés de bonnes œuvres, ou, comme l'exprime sa belle métaphore, pleins du fruit (expression collective) de la justice, c.-à-d. du fruit produit par la justice, par la sainteté morale. — *Per Jesum...* En effet, sans Jésus-Christ, la justice demeurerait entièrement stérile. Cf. Joan. xv, 5, 8, 16, etc. — *In gloriam et laudem...* Le résultat final de l'œuvre de la

grâce n'a jamais lieu pour l'homme, mais pour Dieu.

#### LE CORPS DE L'ÉPÎTRE. I, 12-III, 21.

§ I. — *Nouvelles relatives à saint Paul lui-même : sa captivité a été utile au progrès de l'évangile.* I, 12-26.

Nous trouvons ici, avec des traits qui caractérisent la grande âme de Paul, quelques renseignements précieux sur son premier emprisonnement à Rome.

1<sup>o</sup> La cause de l'évangile est en progrès, malgré la situation défavorable de l'apôtre. I, 12-18.

12-14. Comment les chaînes mêmes de Paul ont servi à la propagation de la foi chrétienne. — *Scire... vos volo...* Locution chère à notre auteur, sous des formes légèrement variées. Cf. Rom. i, 13; I Cor. x, 1 et xi, 13; II Cor. viii, 1; Gal. i, 11; Col. ii, 1, etc. — *Quæ circa me...* : ce qui me concerne, les circonstances dans lesquelles je me trouve. Sa captivité devait être naturellement un grand obstacle à la prédication et à la diffusion de l'évangile dans la capitale de l'empire; et pourtant, l'expérience lui montrait que ses chaînes devenaient au contraire, malgré tout, de plus en plus favorables à la cause du Christ. — *Magis (μᾶλλον)* : plutôt; et non pas : davantage. — *Profectum, προκοπήν* : un progrès malgré les difficultés. — Ce progrès avait eu lieu de deux manières différentes. Le vers. 13 expose la première : *ita ut vincula...* Après avoir regardé Paul comme un prisonnier vulgaire, on savait maintenant autour de lui pour quel motif spécial il avait été arrêté. Ses chaînes étaient devenues *manifesta in Christo*; c.-à-d. qu'il était notoire qu'on l'avait incarcéré à cause de son union avec Jésus-Christ, comme chrétien, comme apôtre. Cela seul avait suffi pour changer la situation, et pour ouvrir à l'apôtre des Gentils un domaine sur lequel il n'aurait jamais pénétré autrement. — *In omni (trait accentué) prætorio.* Ce nom ne représente

14. et que plusieurs des frères, rassurés dans le Seigneur par mes chaînes, ont redoublé d'assurance pour annoncer sans crainte la parole de Dieu.

15. Quelques-uns, il est vrai, prêchent le Christ par *un esprit d'envie et de dispute*, mais d'autres le font avec des dispositions bienveillantes :

16. les uns *le font par affection*, sachant que j'ai été établi pour la défense de l'évangile ;

17. les autres annoncent le Christ par

14. et plures e fratribus in Domino confidentes vinculis meis, abundantius auderent sine timore verbum Dei loqui.

15. Quidam quidem et propter invidiam et contentionem, quidam autem et propter bonam voluntatem Christum prædicant :

16. quidam ex caritate, scientes quoniam in defensionem evangelii positus sum ;

17. quidam autem ex contentione Chri-

pas, comme l'ont pensé plusieurs interprètes, le palais impérial du mont Palatin (cf. iv, 22), mais la caserne de la garde prétorienne (« castrum prætorianorum »), dont de nombreux soldats s'étaient tour à tour remplacés auprès de l'apôtre comme gardiens (voyez Act. xxviii, 16 et le commentaire), et avaient subi plus ou moins son heureuse influence, qu'ils avaient ensuite communiquée à leurs camarades. — *In ceteris...* C.-à-d., dans tous les autres lieux de Rome, en d'autres cercles encore plus étendus



Préteurs. (D'après un bas-relief du Louvre.)

que celui de la garde prétorienne. D'après une autre explication : A tous les autres habitants. — *Et plures...* (vers. 14). Autre circonstance qui avait grandement servi au progrès de la foi. Le grec a : τὸς πλείονας, la plupart des frères. Les chrétiens de Rome avaient donc été d'abord intimidés par l'arrestation de Paul ; mais, après un certain temps, redevenus courageux grâce à son exemple, ils reprirent confiance pour la plupart et se mirent à prêcher l'évangile sans rien craindre, comme par le passé. — *In Domino confidentes vinculis...* Traduisez : Ayant confiance au Seigneur en raison de mes chaînes. En effet, ces chaînes, dont l'apôtre avait été chargé pour le Christ (comp. le vers. 13<sup>a</sup>), rappelaient à tous

ceux qui les voyaient la personne et la cause du Sauveur, de sorte que la confiance renaissait à leur aspect. — *Verbum Dei* (τὸν λόγον τοῦ Θεοῦ) : le message divin, la parole évangélique.

15-18. Tous les prédicateurs chrétiens ne sont pas animés de motifs très purs ; mais l'essentiel est que le Christ soit annoncé. — Paul vient de signaler un fait très consolant, relatif à la prédication de l'évangile à Rome. Il développe ce thème intéressant, non toutefois sans formuler des blâmes et des regrets, à côté des éloges et des espérances. Il divise les prédicateurs romains en deux catégories : les uns étaient très imparfaits, *quidam quidem...* ; les autres, qui se confondent avec ceux dont il a été question au vers. 14, n'avaient que des intentions excellentes, *quidam autem*. — *Propter invidiam et...* C.-à-d. : excités par l'envie et l'esprit de parti à l'égard de Paul. Comp. le vers. 17<sup>b</sup>. Plus loin, iii, 2 et ss., l'apôtre dira expressément qu'il s'agit, comme en Galatie, comme à Corinthe, comme à Jérusalem, des docteurs judaïsants, qui avaient fait aussi leur entrée à Rome. Cependant, la remarque du vers. 18 montre que leur enseignement dans la métropole n'avait eu jusque-là rien de gravement répréhensible en soi ; s'il eût menacé la pureté de la foi, Paul n'aurait pas eu le moindre ménagement pour lui (cf. Gal i, 8). Ces hommes s'étaient donc bornés à faire de la propagande en faveur des pratiques légales (cf. iii, 2 et ss.), et à dénigrer le grand apôtre, en qui ils voyaient un redoutable rival. — *Propter bonam voluntatem* (εὐδοκίαν). Expression toute biblique, pour désigner ici, d'après le contexte, un sentiment de bienveillance personnelle envers saint Paul. — *Quidam...* (vers. 16). Dans quelques manuscrits grecs, dans plusieurs Pères, etc., ce verset et le suivant sont intervertis. C'est une correction faite par les copistes, pour que les deux catégories de prédicateurs soient mentionnées dans le même ordre qu'au vers. 15. — *Ex caritate*. Par affection pour l'apôtre, comme au vers. 15<sup>b</sup>. Les prédicateurs de cette classe prétaient à Paul un ardent concours, parce qu'ils comprenaient qu'en l'aidant ils travaillaient pour l'évangile, dont il était le défenseur providentiel : *scientes quoniam...* — *Positus sum, κείρωται*. Comme un soldat auquel on a confié un poste, et qui ne doit pas le quitter. Cf. I Thess. iii, 3 ; I Tim. i, 9. — *Ex contentione* (vers. 17).

stum annuntiant non sincere, existimantes pressuram se suscitare vinculis meis.

18. Quid enim? Dum omni modo, sive per occasionem, sive per veritatem, Christus annuntietur; et in hoc gaudeo, sed et gaudebo.

19. Scio enim quia hoc mihi proveniet ad salutem, per vestram orationem, et subministrationem spiritus Jesu Christi,

20. secundum expectationem et spem meam, quia in nullo confundar; sed in omni fiducia sicut semper, et nunc magnificabitur Christus in corpore meo, sive per vitam, sive per mortem.

esprit de parti, avec une intention qui n'est pas pure, avec la pensée de me susciter de l'affliction dans mes liens.

18. Qu'importe? Pourvu que, de quelque manière que ce soit, le Christ soit annoncé, soit par occasion, soit sincèrement, je m'en réjouis et m'en réjouirai encore.

19. Car je sais que cela tournera à mon salut, grâce à votre intercession et à l'assistance de l'Esprit de Jésus-Christ,

20. selon l'attente et l'espérance où je suis que je ne serai confondu en rien; mais que, parlant avec toute assurance, je verrai, maintenant comme toujours, le Christ glorifié dans mon corps, soit par ma vie, soit par ma mort.

Le grec n'emploie pas le même substantif qu'au vers. 15<sup>a</sup> : là, *ἐριν*, lutte, querelle; ici, *ἐπιθίας*, disposition mercenaire, puis esprit de faction. — *Non sincere* : οὐκ ἄγνως, pas purement. — *Existimantes, οἰόμενοι* : s'imaginant, dans leur méchanceté, qu'ils aggraveraient encore la situation déjà si pénible de l'apôtre (*pressuram, θλίψιν* : de la tribulation). Cela leur était facile, en le calomniant auprès des chrétiens de Rome et même des autorités, en empêchant ceux qui désiraient se convertir d'aller à lui, etc. — *Quid enim?* Réponse admirable de saint Paul (verset 18). « Quoi donc (τί γάρ)? » C.-à-d. : En supposant que mes adversaires réussissent à me nuire, qu'importe, après tout, pourvu que, d'une manière ou de l'autre, le Christ soit annoncé à tous? — L'expression *omni modo* est expliquée par les mots *sive... sive...* — *Per occasionem*. D'après le grec : sous un prétexte; c.-à-d., avec des arrière-pensées très blâmables, en dissimulant derrière le nom du Christ des intrigues déloyales. — *Per veritatem* : sincèrement et en toute droiture d'âme. — *In hoc* (pronom très accentué) *gaudeo, sed et...* Le cœur de l'apôtre oubliée tout ce qu'il y a de bas dans les motifs qui animent quelques-uns des prédicateurs, pour ne penser qu'au fait principal, qui remplit son âme de bonheur.

2<sup>o</sup> Sentiments personnels de l'apôtre au sujet de sa situation. I, 19-26.

19-20. Paul espère obtenir, grâce aux prières des Philippiens et à l'assistance de l'Esprit-Saint, la réalisation de son unique désir, qui est de glorifier Jésus-Christ, soit par sa vie, soit par sa mort. — *Scio enim...* Motif qu'il a d'affirmer que sa joie durera toujours; malgré ses tristesses personnelles et l'antagonisme haineux de ses ennemis. Le pronom *hoc* désigne précisément la situation de l'apôtre, alors si pénible à tant d'égards. — *Ad salutem*. Non pas sa délivrance de prison, ce qui serait un affaiblissement de la pensée; mais son salut éternel, avec la gloire et le bonheur qu'il comporte. Comp. le vers. 28; II, 12; Rom. I, 16; II Thess. II, 13. — *Per vestram...* Trait modeste et délicat :

l'apôtre compte sur les prières des fidèles pour obtenir d'être sauvé. — Mais il compte davantage encore sur le secours du Saint-Esprit : *per subministrationem...* Le mot grec *ἐπιχορηγίας* désigne une provision très abondante de grâces. — *Spiritus Jesu...* : l'Esprit divin, la troisième personne de la sainte Trinité. Cf. Rom. VIII, 9; Gal. IV, 6; I Petr. I, 11, etc. Il est appelé l'Esprit de Jésus-Christ, parce qu'il procède de lui en tant que Verbe éternel, et qu'il est envoyé par lui comme par le Père. Cf. Joan. XIV, 16 et 26; xv, 26, etc. — *Secundum... et...* (vers. 20). Ces mots dépendent du verbe « proveniet » : cela tournera à mon salut, comme je l'espère. L'équivalent grec du substantif *expectationem* est ἀποκαταδοχίαν, attente anxieuse. Voyez Rom. VIII, 19 et le commentaire. — *Quia* (« que », et non « parce que »). C'est l'objet direct de la confiance de Paul : Je compte fermement n'être confondu, n'être désappointé eu rien (*confundar* : l'humiliation qui provient de ce qu'un légitime espoir a été déçu). — *Sed...* L'apôtre continue d'exprimer, avec une grande énergie de langage, le sentiment de sa confiance inébranlable. — *In omni fiducia* : en toute assurance (παρρησίᾳ) de la part de Paul, que rien n'empêchera de proclamer hardiment le Christ. — *Sicut semper, et nunc*. Maintenant que l'apôtre est prisonnier, persécuté, comme autrefois, lorsqu'il était libre. — *Magnificabitur Christus*. C'est l'idée principale : glorifier (à la lettre : agrandir) le Christ. — *In corpore meo*. L'auteur emploie cette expression, au lieu du simple « in me », parce que l'alternative se posait alors pour lui entre la vie et la mort, comme il va l'ajouter. S'il mourait martyr, le Christ serait glorifié dans son corps, et par moments cette issue lui paraissait plus probable; s'il continuait de vivre, ses membres continueraient de servir au triomphe du Christ par la diffusion de la foi.

21-26. Lequel est préférable pour lui : mourir bientôt, ou vivre pour travailler encore au salut des âmes? — *Mihi enim...* Paul s'arrête un instant, pour exposer ses sentiments les plus

21. Car, pour moi, la vie c'est le Christ, et la mort m'est un gain.

22. Mais si vivre dans la chair est utile pour mon œuvre, j'ignore ce que je dois choisir.

23. Je suis pressé des deux côtés : j'ai le désir d'être dégage *des liens du corps*, et d'être avec le Christ : ce qui est de beaucoup le meilleur ;

24. cependant il est nécessaire à cause de vous que je demeure dans la chair.

25. Et, dans cette persuasion, je sais que je resterai et que je demeurerai avec vous tous, pour votre avancement et pour la joie de votre foi,

26. afin que votre action de grâces

21. Mihi enim vivere Christus est, et mori lucrum.

22. Quod si vivere in carne, hic mihi fructus operis est, et quid eligam ignoro,

23. Coarctor autem e *daobus* : desiderium habens dissolvi, et esse cum Christo, multo magis melius ;

24. permanere autem in carne, necessarium propter vos.

25. Et hoc confidens scio quia manebo, et permanebo omnibus vobis, ad profectum vestrum et gaudium fidei,

26. ut gratulatio vestra abundet in

intimes par rapport à la double alternative à laquelle il vient de faire allusion, « sive per... sive... » Il pèse le pour et le contre dans les termes les plus touchants. — *Mihi... vivere Christus...* (ἐμὸν... τὸ ζῆν Χριστός). Sublime parole, qui rappelle Gal. II, 20. Pour Paul la vie se résume dans le Christ, qui est devenu l'objet, le centre de toutes ses aspirations et de toutes ses affections, le but de tous ses travaux. Voyez aussi III, 7-10; Rom. VI, 11; II Cor. V, 15, etc. — Dans ces conditions, il peut ajouter : *mori lucrum*, puisque la mort, qu'il devra peut-être bientôt subir, l'unira complètement, indissolublement à son bien-aimé Sauveur. — Il passe à l'autre hypothèse : *Quod si vivere...* (vers. 22). C.-à-d. : Si je vis quelques années de plus ici-bas dans ce corps mortel (*in carne*), et que je trouve ainsi l'occasion d'exercer les fonctions de mon ministère, et de procurer par là même davantage la gloire de Dieu et le bien de l'Église. Les mots *fructus operis* désignent, en effet, les fruits de grâce et de salut qui résulteront du travail apostolique de Paul. — *Quid eligam ignoro*. D'après le grec : Je ne déclare pas (οὐ γνωρίζω) ce que je dois choisir. Il s'en remet donc au choix de Dieu. — *Coarctor autem...* (vers. 23). Il continue de nous faire lire jusqu'au fond de son âme, expliquant le motif de son embarras. Il est, d'après toute la force du grec συνέχομαι, comme sur un chemin étroit, entre deux murs, pressé des deux côtés et ne pouvant avancer. — *E duobus*. Avec l'article dans le grec : par les deux (choses); c.-à-d. les deux hypothèses énoncées plus haut, qu'il va reprendre tour à tour, afin d'en indiquer les avantages respectifs. — *Dissolvi*. A l'actif dans le grec, et avec une métaphore : ἀναλῦσαι (le désir ardent) de lever le camp, ou de lever l'ancre; par conséquent, de partir, de mourir. — *Et esse cum...* Paul est sûr de se trouver à jamais réuni à Jésus-Christ aussitôt après sa mort. Cf. II Cor. V, 6-8. C'est précisément pour cela qu'il regarde son prompt martyre comme une joie. Comp. le vers. 21. — *Multo* (le grec intercale

γάρ, « enim », d'après une leçon assez garantie) *magis*.. Accumulation de comparatifs, pour fortifier la pensée. — *Permanere... in carne* (verset 24). Demeurer sur la terre dans les conditions de notre existence actuelle, remplie de misères et d'épreuves. — *Necessarium...* Le grec a le comparatif : C'est plus nécessaire. — *Propter vos*. Ainsi donc, d'un côté, l'amour du Christ fait désirer à l'apôtre de mourir bientôt; de l'autre, son zèle pour les âmes le retient ici-bas. Et sa conviction personnelle est qu'il ne mourra pas cette fois, mais qu'il demeurera encore quelque temps avec les Philippiens, et avec les autres Églises fondées par lui : *hoc confidens scio...* (vers. 25). Ce n'est pas en vertu d'une révélation spéciale que l'auteur tient ce langage; il se borne à examiner ses sentiments intimes sur le point en question. — *Manebo et permanebo*. Sorte de jeu de mots (μενῶ καὶ παραμενῶ), pour insister sur l'idée. Si Paul consent à rester sur la terre, c'est parce qu'il vivra au



Monnaie de la colonie romaine de Philippes.

milieu de ses frères, pour leur plus grand bien : *ad profectum... et gaudium...* Dans le grec : pour l'avancement et la joie de votre foi. C.-à-d. : pour que vous progressiez dans la foi et que vous trouviez en elle votre bonheur. Le génitif *fidei* se rapporte donc aux deux substantifs qui le précèdent. — *Ut...* (vers. 26). But ultérieur qui sera atteint par la prolongation de la vie et du ministère de saint Paul. — Au lieu de *gratulatio*, le grec a καύχημα, « gloriatio », une des

Christo Jesu in me, per meum adventum iterum ad vos.

27. Tantum digne evangelio Christi conversamini, ut sive cum venero, et videro vos, sive absens audiam de vobis quia statis in uno spiritu unanimes, collaborantes fidei evangelii;

28. et in nullo terremini ab adversariis, quæ illis est causa perditionis, vobis autem salutis, et hoc a Deo :

29. quia vobis donatum est pro Chri-

abonde en Jésus-Christ à mon sujet, par mon retour auprès de vous.

27. Seulement, conduisez-vous d'une manière digne de l'évangile du Christ, afin que, soit que je vienne vous voir, soit que je demeure absent, j'entende dire de vous que vous demeurez fermes dans un même esprit, combattant tous d'une même âme pour la foi de l'évangile,

28. sans vous laisser effrayer en rien par les adversaires; ce qui est pour eux un signe de ruine, mais pour vous un signe de salut, et cela de la part de Dieu,

29. car il vous a fait, à vous, la grâce,

expressions favorites de l'apôtre : un sujet de se glorifier. — *Abundet in Christo...* Cette « gloriatio » des Philippiens ne se passera pas « dans la sphère de l'ambition humaine » (cf. I Cor. III, 21; II Cor. XI, 18, etc.) : son élément sera le Christ; elle sera toute surnaturelle. — *In me.* Paul en sera l'occasion immédiate, spécialement par son retour au milieu de ses chers Philippiens (*per meum adventum...*).

§ II. — *Quelques exhortations pratiques.*  
I, 27-II, 18.

Après avoir recommandé d'une manière générale à ses lecteurs l'important devoir de l'union en face des ennemis de la foi et de la charité fraternelle basée sur l'humilité, I, 27-II, 4, l'apôtre propose aux Philippiens la conduite de Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme un parfait modèle de cette charité humble et désintéressée, II, 5-11. Il démontre ensuite la nécessité où est le chrétien de s'occuper toujours avec soin de son propre salut, malgré tous les obstacles, et d'éclairer sans cesse le monde par ses enseignements et par ses exemples, II, 12-18. A la manière dont il s'exprime, on voit qu'il n'avait « aucune remontrance particulière à faire à ses lecteurs, aucun abus à signaler, aucun vice à châtier ». Ce qu'il leur dit convient à tous les fidèles.

1° Le grand devoir de l'union entre chrétiens. I, 27-II, 4.

27-30. Paul exhorte les Philippiens à serrer leurs rangs en face des ennemis du christianisme; cette ferme union de tous est un gage assuré de la victoire. — *Tantum.* L'apôtre va indiquer la condition indispensable pour que son ministère puisse produire d'heureux fruits à Philippiens (comp. le vers. 25) : *digne evangelio...* Cf. Eph. IV, 1; Col. I, 10. Le verbe *conversamini* traduit imparfaitement le grec *πολιτεύεσθε* (ici seulement et Act. XXIII, 1), qui signifie à la lettre : *Soyez citoyens, remplissez vos devoirs de citoyens.* Cette expression avait pour but de rappeler aux lecteurs qu'ils étaient membres du royaume du Christ, dont l'évangile est le code imprescriptible. — *Ut stve..., sive...* La construc-

tion est un peu embarrassée, quoique la pensée soit claire. Paul fait deux hypothèses successives, celle de son arrivée à Philippi et celle de son éloignement; puis il achève sa phrase en ne pensant plus qu'à la seconde (*audiam...*). Qu'il vienne ou qu'il reste absent, le résultat doit être le même pour ses lecteurs : *quia statis.* L'apôtre emploie volontiers ce verbe, et toujours pour marquer une attitude ferme, analogue à celle d'un soldat à son poste. Comp. IV, 1; I Cor. XVI, 13; Gal. V, 1, etc. — *In uno spiritu.* Comp. I Cor. XII, 13; Eph. II, 18. Animés d'un seul et même esprit, de même qu'ils ne forment qu'un seul et même corps. Voyez Eph. IV, 4. —

— *Unanimes, μιᾷ ψυχῇ* : étant aussi unis que s'ils n'avaient tous ensemble qu'une seule âme. Cf. Act. IV, 32. — *Collaborantes...* Plus fortement dans le grec : *Combattant ensemble* (*συναθλοῦντες*, image empruntée aux jeux et à la guerre) pour la foi de l'évangile; c.-à-d., pour défendre la foi enseignée par l'évangile du Christ. — *In nullo terremini* (vers. 28). Ainsi serrés les uns contre les autres, les Philippiens n'auront rien à craindre de leurs adversaires, les païens et les Juifs. — *Quæ* (ἡτίας). Ce pronom est mis au féminin comme le substantif « causa » (ἐνδειτίας), en vertu de l'attraction; mais il se rapporte de fait à l'attitude vaillante et sans peur qui vient d'être décrite. Cette union, cette fermeté, ce calme des chrétiens de Philippiens en face de leurs ennemis sont pour ceux-ci une preuve (tel est le sens du substantif ἐνδειτίας, au lieu de *causa*), un signe manifeste de leur défaite et de leur ruine (*perditionis* : la perte éternelle, par opposition à *salutis*), et, pour les guerriers du Christ, un gage de victoire et du salut final. — *Et hoc...* Non seulement il y a là un signe, mais un signe donné par Dieu lui-même. — *Quia vobis...* (vers. 29). L'apôtre justifie son assertion du vers. 28°. Ses lecteurs ont actuellement à souffrir comme chrétiens; mais cela même est un don du Seigneur, car rien ne prouve mieux leur union avec le Christ, union qui garantit leur salut. — *Donatum est* (ἐχαρίσθη). Ce verbe marque une faveur tout aimable et gratuite de la part de Dieu. Employé ici à propos de souffrances et de per-

non seulement de croire au Christ, mais encore de souffrir pour lui,

30. en soutenant le même combat où vous m'avez vu, et où vous apprenez que je suis encore.

sto, non solum ut in eum credatis, sed ut etiam pro illo patiamini,

30. idem certamen habentes, quale et vidistis in me, et nunc audistis de me.

## CHAPITRE II

1. Si donc il y a quelque consolation dans le Christ, s'il y a quelque soulagement dans la charité, s'il y a quelque union d'esprit, s'il y a quelque tendresse et quelque compassion,

2. rendez ma joie parfaite, en ayant les mêmes pensées, un même amour, une même âme, les mêmes sentiments,

3. ne faisant par esprit de parti ni par

1. Si qua ergo consolatio in Christo, si quod solatium caritatis, si qua societas spiritus, si qua viscera miserationis,

2. implete gaudium meum, ut idem sapiatis, eandem caritatem habentes, unanimes, idipsum sentientes;

3. nihil per contentionem, neque per

sécutions, il constitue un éloquent paradoxe. Ce passage est d'ailleurs remarquable en ce qui concerne la théologie de la souffrance chrétienne. Cf. II Thess. I, 4-10, etc. — *Non solum ut...* La foi est à elle seule une grâce immense; la souffrance pour Jésus-Christ et avec Jésus-Christ est une faveur très précieuse aussi, que l'on doit recevoir avec joie et reconnaissance : *sed ut etiam pro illo...* — Pour mieux caractériser les souffrances des Philippiens, Paul les rapproche de celles qu'il avait endurées lui aussi pour le Christ : *idem certamen* (ἀγῶνα : à la lettre, une lutte dans l'arène; voyez les notes du verset 28<sup>b</sup>)... — *Quale... vidistis...* Parmi les lecteurs, il en était plus d'un qui avait vu flageller et emprisonner l'apôtre. Cf. Act. XVI, 19; II Thess. II, 2. — *Et... audistis.* Au présent dans le grec : Vous apprenez maintenant. Par cette lettre même et par le récit d'Épaphrodite (cf. IV, 18), les Philippiens allaient être instruits des souffrances de saint Paul à Rome.

CHAP. II. — 1-4. La charité fraternelle basée sur l'humilité et sur l'abnégation. — *Si... ergo...* Après avoir fait appel à l'union qui procure la victoire, Paul en indique la condition absolue, l'amour réciproque des fidèles. — *Si qua... si quod...* L'exhortation prend d'abord la forme d'une adjuration solennelle. « La rapide succession et la variété des appels, comme aussi la répétition des mots εἴ τις (s'il y a quelque), sont particulièrement touchantes. » L'apôtre, avant même de faire sa recommandation, qui ne vient qu'au vers. 7, l'appuie sur quatre puissants motifs, empruntés à ce que la religion a de plus sacré, « à ce que l'amitié a de plus tendre, à ce que la reconnaissance a de plus juste (Calmet, h. l.) ». — *Consolatio in Christo.* Le grec παράκλησις désigne plutôt une parole d'exhortation, d'encouragement. Le sens est donc : Au nom des pieux encouragements que les chrétiens

peuvent se donner entre eux, grâce à leur union avec Jésus-Christ, rendez ma joie complète. — *Solatium caritatis* : un mot consolant, persuasif (παράμυθιον), inspiré par la charité. — *Societas* (κοινωνία) *spiritus.* D'après les uns : l'union des esprits entre eux. Mieux, selon les autres : la participation à l'Esprit-Saint et à ses dons. — *Viscera miserationis.* Les substantifs sont indépendants l'un de l'autre dans le texte original : « Viscera et miserationes. » Sur le premier, voyez I, 8 et les notes : il représente l'organe de la compassion, tandis que le second exprime ce sentiment lui-même. — *Implete gaudium...* (vers. 2). C.-à-d., comblez la mesure de ma joie, rendez mon bonheur parfait. Appel personnel à l'affection des Philippiens, après les motifs d'ordre général qui précèdent. — Ce qu'ils devront faire pour réjouir pleinement l'apôtre : *ut idem...* Le verbe *sapiatis* correspond à φρονήτε, qui signifie plutôt : « sentiatis ». Comp. I, 7. Ayez le même sentiment. — *Eandem caritatem...* En pratique : aimez-vous tous les uns les autres. — *Unanimes* (σύνψυχοι), *idipsum* (τὸ ἓν) *sentientes.* Comp. I, 27<sup>b</sup>, où nous avons rencontré des expressions presque identiques. — *Nihil per...* (vers. 3). Après avoir fortement exhorté à l'union et à la concorde en termes positifs, l'apôtre développe sa recommandation au point de vue négatif, en signalant les défauts exclus par la vraie charité. — *Contentionem, ἐριθία.* Comme plus haut, I, 17 : l'esprit de faction. — *Inanem gloriam.* La vaine gloire fait qu'on se préoccupe outre mesure de ses propres droits, et elle rend toujours égoïste. — *In humilitate.* Sentiment inconnu des païens, tout aussi bien que le mot ταπεινοφροσύνη, qui sert à l'exprimer (on ne le rencontre nulle part dans la littérature antérieure au christianisme). L'humilité chrétienne fait qu'on s'estime à sa juste valeur, c.-à-d.,

inanem gloriam, sed in humilitate superiores sibi invicem arbitantes ;

4. non quæ sua sunt singuli considerantes, sed ea quæ aliorum.

5. Hoc enim sentite in vobis, quod et in Christo Jesu :

6. qui cum in forma Dei esset, non rapinam arbitratus est esse se æqualem Deo ;

7. sed semetipsum exinanivit, formam servi accipiens, in similitudinem homi-

vaine gloire, mais vous regardant par humilité comme supérieurs les uns aux autres ;

4. ne considérant pas chacun ses propres intérêts, mais ceux des autres.

5. Ayez en vous le même sentiment dont était animé Jésus-Christ,

6. lui qui, existant en forme de Dieu, n'a pas cru que ce fût pour lui une usurpation d'être égal à Dieu ;

7. mais il s'est anéanti lui-même, en prenant la forme d'un esclave, en deve-

comme très petit devant Dieu et même devant les hommes. De là il n'y a qu'un pas à ce que demande ensuite saint Paul : *superiores sibi invicem...* Voyez les excellents développements de Calmet, *Comment. littéral.*, h. 1. — *Arbitrantes* (ἡγοῦμενοι) marque un jugement réfléchi, sûr et conscient. — *Non quæ sua...* (vers, 4). Par conséquent, l'oubli de soi et de ses intérêts personnels, l'entière abnégation : autre condition à l'union fraternelle entre chrétiens. — *Considerantes* (σκοποῦντες) suppose un regard attentif jeté sur les intérêts du prochain.

2° Jésus-Christ, modèle de l'abnégation et de l'humilité qui facilitent l'union. II, 5-11.

« Cet exemple, Paul le retrace aux yeux des Philippiens de façon à les entraîner, comme par une impulsion irrésistible, à la même manière de sentir et d'agir. » Ce passage est justement célèbre sous le rapport théologique. Il contient, malgré sa brièveté, un résumé complet de l'histoire de Jésus-Christ : après avoir jeté un coup d'œil rapide sur les splendeurs éternelles du Verbe, il nous le montre s'humiliant par l'incarnation et devenant homme comme nous, s'humiliant davantage encore par sa passion et par sa mort, puis remontant au ciel plein de gloire, et siégeant à la droite de son Père à tout jamais. Et c'est à propos d'une simple exhortation à la charité et à l'humilité que l'apôtre fait appel aux vérités les plus relevées du dogme, parce qu'en fait la morale chrétienne ne saurait être séparée des grands exemples du Sauveur.

5-8. Les humiliations de Jésus. Le vers. 5 sert d'introduction. — *Hoc (enim)* doit être supprimé d'après la meilleure leçon du grec *sentite* (φρονεῖτε)... Ayez chacun la même disposition mentale, les mêmes sentiments que Jésus-Christ. D'après le contexte, cette recommandation se rapporte spécialement à l'humilité et à l'abnégation volontaires. — *Qui...* L'apôtre décrit d'abord en quelques mots (vers. 6) l'état du Verbe antérieurement à l'Incarnation. Comp. Joan. 1, 1 et ss. — *Cum... esset.* Le grec a un participe très expressif : ὑπάρχων, subsistant. C'est la préexistence éternelle du Christ. — *In forma Dei* est une traduction aussi exacte que possible des mots ἐν μορφῇ Θεοῦ. Le substantif μορφῇ désigne, non une forme quelconque, mais « la forme organique dans laquelle l'essence, la vie intime d'un être se manifeste au dehors ». Dire

du Logos qu'il est « in forma Dei », c'est donc affirmer implicitement qu'il possède l'essence divine, qu'il est Dieu. Comp. les expressions analogues « imago Dei invisibilis », Col. 1, 15 ; « splendor gloriæ et figura substantiæ (Dei) », Hebr. 1, 3 (voyez les notes). Si μορφῇ ne désigne pas l'être, il représente la manière d'être ; or, « Dieu seul pouvait avoir la manière d'exister de Dieu. » — *Non... arbitratus est...* L'apôtre nous fait en quelque sorte lire dans les pensées éternelles du Verbe, à propos de son incarnation, et des humiliations qui devaient lui servir de cortège. — *Rapinam*, ἄρπαγμόν. Ce substantif peut être pris, dans les deux langues, soit à l'actif, soit au passif : l'acte de voler, ou l'objet même du vol. La pensée est la même de part et d'autre. Le Logos ne s'est pas approprié la divinité d'une manière illégitime, et il n'en a pas usurpé les droits ; elle lui appartenait comme une propriété personnelle incontestable. — *Sed...* (vers. 7). Antithèse des plus frappantes. De la gloire éternelle du Verbe, nous passons à ses abaissements infinis sur la terre. Le langage de l'apôtre est d'une rare vigueur, en même temps que de la plus grande simplicité. — *Semetipsum* (pronom accentué) *exinanivit.* A la lettre : il s'est vidé (ἐκένωσεν). Expression dramatique, pour marquer les anéantissements volontaires du Verbe incarné. Elle est développée par les détails qui suivent. Évidemment, ce n'est pas de sa nature divine que le Logos s'est dépouillé en se faisant homme, car c'eût été une chose impossible ; mais il se dépouilla pour un temps, au dehors, des augustes prérogatives et des gloires extérieures de la divinité. — *Formam servi* (μορφὴν δούλου) : une forme d'esclave ; c.-à-d., comme il est ajouté ensuite, la nature humaine, qui, relativement à Dieu, Créateur et souverain Maître de toutes choses, est une nature servile. Les mots « formam servi » sont très visiblement opposés à « in forma Dei » ; ils marquent la manifestation extérieure de l'état d'esclave. De même que le Christ s'est véritablement fait homme et esclave par l'incarnation, de même il était vraiment Dieu de toute éternité avant l'incarnation. — *In similitudinem* (ἐν ὁμοιώματι) *hominum...* D'où il suit que Jésus-Christ était plus qu'un homme, autre chose qu'un homme ordinaire. Sa ressemblance avec les autres hommes était réelle ; mais elle n'exprimait pas toute sa nature, puisqu'elle laissait sa divinité dans l'ombre. Cf. Rom. VIII, 3, ect.



nant semblable aux hommes, et en se montrant sous l'apparence d'un homme.

8. Il s'est humilié lui-même, se faisant obéissant jusqu'à la mort, et la mort de la croix.

9. C'est pourquoi Dieu l'a exalté, et lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom,

10. afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans le ciel, sur la terre et dans les enfers,

11. et que toute langue confesse que le Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu le Père.

num factus, et habitu inventus ut homo.

8. Humiliavit semetipsum, factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis.

9. Propter quod et Deus exaltavit illum, et donavit illi nomen quod est super omne nomen,

10. ut in nomine Jesu omne genu flectatur caelestium, terrestrium, et infernorum,

11. et omnis lingua confiteatur quia Dominus Jesus Christus in gloria est Dei Patris.

— *Factus* (γενόμενος, étant devenu) contraste avec ὑπάρχων, « cum esset ». Comp. le vers. 6<sup>a</sup>. — *Habitu* (σχήματι)... *ut homo*. Ce trait complète le précédent. En effet, le σχῆμα représente l'aspect extérieur, tel qu'il tombe sous les sens (la physionomie, la taille, les vêtements, les gestes, etc.). Sous ce rapport, les compatriotes du Sauveur ne voyaient « aucune différence entre lui et les autres enfants des hommes ». Tel était le résultat de leurs observations (*inventus*). — Le Fils de Dieu fait homme a voulu s'abaisser davantage encore : *humiliavit semetipsum* (verset 8). Idée toute générale (comp. le vers. 7, où la même marche est suivie), qui est ensuite analysée en termes sublimes : *factus obediens*... L'humiliation du Christ s'est manifestée par son obéissance ; son obéissance est allée *usque ad mortem*, jusqu'à l'acceptation courageuse de la mort pour nous sauver ; cette mort a consisté dans le supplice infâme de la croix, *mortem... crucis*. Cf. Gal. III, 13 ; Hebr. XII, 2, etc.

9-11. L'exaltation de Jésus envisagée comme le résultat de son humiliation. — *Propter quod* (διό) : en conséquence de l'anéantissement qui vient d'être décrit. L'apôtre passe à la troisième période de l'histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Et Deus*. La conjonction appuie sur la pensée : Dieu, de son côté. — *Exaltavit*. Le grec ὑπερύψωσεν (pas ailleurs dans le Nouveau Testament) signifie à la lettre : a élevé d'une manière suprême, au-dessus de tout. Cette exaltation a eu lieu par l'ascension du Christ, lorsque Dieu le Père l'a placé à sa droite dans le ciel, et lui a donné tout pouvoir sur le monde. Cf. Rom. VIII, 34 et XIV, 19 ; Col. III, 1 ; Hebr. I, 13, etc. « Ce n'est pas l'être divin qui a été élevé en lui ; c'est l'être humain, à l'état duquel il s'était réduit, qui a été élevé en sa personne à la dignité de Souverain universel. » — *Donavit illi* (ἐχαρίσατο ; comme plus haut, I, 29) : à titre de récompense pour son abaissement, son obéissance et sa mort douloureuse. — *Nomen... super omne*... Avec l'article dans le grec, d'après les plus anciens manuscrits : le nom qui est au-dessus de tout nom. Pour l'expression, voyez Eph. I, 21. Quel est ce nom ? Les commentateurs ne répondent pas de la même manière à cette question. D'après les uns, c'est le nom de

Jésus ; d'après d'autres, Jésus-Christ ; ou bien, le Seigneur Jésus-Christ ; ou encore, Fils de Dieu. Plusieurs pensent même que l'apôtre n'aurait en vue dans ce passage aucun nom concret proprement dit, mais l'élévation du Christ au-dessus de toutes les créatures, sa dignité supérieure. Il nous semble que saint Paul donne lui-même la réponse dans les vers. 10 et 11. L'appellation dont il s'agit, c'est « Dominus Jesus Christus » : appellation glorieuse, qui combine le nom humain et personnel, Jésus ; le nom messianique, Christ ; le titre honorifique, Seigneur, lequel équivalait souvent à celui de Jéhovah. — *Ut, ἕνς* (vers. 10). But de la merveilleuse exaltation du Christ : *in nomine Jesu omne*... Fléchir le genou au nom de Jésus (un des gestes de l'adoration chez les anciens ; *Atl. arch.*, pl. XLV, fig. 3 ; pl. CII, fig. 5, etc. ; voyez aussi Eph. III, 14), c'est reconnaître la divinité du Sauveur et lui rendre hommage. Comp. Is. XLV, 23, passage que l'apôtre avait certainement à la pensée lorsqu'il écrivit cette ligne. — Les mots *caelestium, terrestrium, et...* représentent « le corps entier des êtres intelligents dans toutes les parties de l'univers ». Les anges d'abord, dans les régions célestes ; puis les hommes, sur la terre. On hésite sur la troisième expression, *infernorum* (καταχθονίων : à la lettre, ceux qui sont sous terre), dans laquelle on a vu tantôt les démons, tantôt les morts en général, ce qui est plus vraisemblable. — *Et omnis lingua*... (vers. 11). Développement de la même pensée. Toute langue, dans le ciel, sur la terre et dans les régions inférieures. Ce passage aussi est une citation implicite d'Isaïe, XLV, 23. — *Confiteatur* : confesse ouvertement, avec joie et reconnaissance. — *Quia Dominus... in gloria est*... La traduction de la Vulgate n'est pas complètement exacte. Il faudrait : (Afin que toute langue confesse) que Jésus est Seigneur pour la gloire de Dieu le Père. L'objet direct de la confession, c'est que Jésus est Seigneur, c.-à-d. qu'il jouit de la souveraineté universelle (cf. Apoc. III, 2, etc.), et son résultat final, c'est la gloire de son divin Père. Le texte de la Vulgate signifierait que Jésus-Christ possède une gloire égale à celle du Père.

3<sup>e</sup> Exhortation à la fidélité courageuse. II 12-18.

12. Itaque, carissimi mei (sicut semper obedistis), non ut in præsentia mei tantum, sed multo magis nunc in absentia mea, cum metu et tremore vestram salutem operamini.

13. Deus est enim qui operatur in vobis et velle et perficere, pro bona voluntate.

14. Omnia autem facite sine murmurationibus et hæsitationibus,

15. ut sitis sine querela, et simplices filii Dei, sine reprehensione, in medio nationis pravæ et perversæ, inter quos lucetis sicut luminaria in mundo;

12. Ainsi, mes bien-aimés, comme vous avez toujours été obéissants, ayez soin, non seulement en ma présence, mais beaucoup plus maintenant en mon absence, d'opérer votre salut avec crainte et tremblement.

13. Car c'est Dieu qui opère en vous et le vouloir et le faire, selon son bon plaisir.

14. Faites toutes choses sans murmures et sans hésitations,

15. afin que vous soyez irrépréhensibles et des enfants de Dieu sincères et sans tache au milieu d'une nation dépravée et perverse, parmi laquelle vous brillez comme des astres dans le monde;

12-13. Avec quelle sollicitude les Philippins doivent travailler à leur salut. — *Itaque* (ὡστε, de telle sorte que). Revenant à l'exhortation, Paul tire une conclusion pratique de l'exemple donné par le Sauveur, en particulier de son esprit de soumission. Comp. le vers. 8. — *Carissimi*... De même plus bas, iv, 1. Cette apostrophe aimante introduit assez souvent les recommandations de l'apôtre. Comp. I Cor. x, 14 et xv, 58; II Cor. vii, 1 et xii, 19; Hebr. vi, 9, etc. — *Sicut semper*... Éloge délicat. Les lecteurs avaient toujours manifesté un parfait esprit d'obéissance envers Dieu et envers son apôtre; leur conduite passée était un heureux pronostic pour l'avenir. — *Non ut in præsentia*... Ils ne devaient pas donner à supposer qu'ils ne travaillaient énergiquement à leur salut que lorsque Paul était auprès d'eux pour les y exciter, et qu'ils négligeaient en son absence cette œuvre capitale. — *Cum metu et tremore* : car les obstacles au salut sont nombreux. Pour l'expression, voyez I Cor. ii, 3; II Cor. vii, 15; Eph. vi, 5, etc. — *Operamini*. Le grec a un verbe composé (κατεργάζεσθε), qui renforce l'idée : Opérez complètement (« peragite, ad finem perducite »). — *Deus est enim*... (vers. 13). Motif de cette recommandation pressante : c'est l'œuvre de Dieu lui-même qu'ils accomplissent ainsi, c'est conformément à son bon plaisir qu'ils agissent, et c'est de lui qu'ils recevront les grâces nécessaires pour mener à bonne fin cette grave entreprise. Nous pensons que ce verset ne se rattache pas seulement au trait « cum metu et tremore », mais à toute l'exhortation contenue dans les mots « Itaque... operamini ». — *Qui operatur*. Dans le grec : ὁ ἐνεργῶν, « qui effecte », qui produit au moyen de sa toute-puissance. — *Velle* : τὸ θέλειν, la détermination, la résolution efficace de la volonté. *Perficere* : τὸ ἐνεργεῖν, « efficere », l'activité qui exécute cette résolution. Les deux infinitifs expriment la pensée avec plus de force que les substantifs correspondants. L'apôtre touche ici, en passant, à « l'un des plus profonds mystères de la grâce » : d'une part, le chrétien joue un rôle très réel, très personnel, dans l'œuvre de sa sanctification

et de son salut; de l'autre, il ne peut rien sans Dieu. « Nos ergo volumus, sed Deus operatur in nobis et velle; nos ergo operamur, sed Deus operatur in nobis et operari » (saint Augustin). Voyez le Conc. de Trente, Sess. vi, cap. 5. — *Pro bona*... Dans le grec : ὑπὲρ τῆς εὐδοκίας, selon le bon plaisir. Ces mots se rapportent à Dieu, et indiquent la raison pour laquelle il contribue si activement au salut des hommes : c'est son bon plaisir qu'ils soient sauvés.

14-16. Salulaire influence que les chrétiens zélés peuvent exercer, par leur fidélité vaillante au devoir, sur le monde corrompu au milieu duquel ils vivent. — *Omnia autem*... L'expression est générale : tout ce que vous avez à faire en tant que disciples du Christ. — *Sine murmurationibus* : sans murmurer contre la volonté de Dieu, comme si elle imposait des devoirs trop difficiles. — *Hæsitationibus*. Le grec διαλογισμῶν a parfois ce sens; mais il représente habituellement dans les écrits de saint Paul des discussions extérieures ou se passant dans l'âme. On peut donc lui donner ici la signification de doutes, de critiques par rapport à la conduite de la Providence. — *Ut sitis*... (vers. 15). D'après une autre leçon du grec : Pour que vous deveniez... La petite énumération qui suit décrit l'heureux résultat des efforts auxquels Paul invite ses amis de Philippiques : *sine querela* (ἄμεμπτοι), irréprochables devant Dieu et devant les hommes; *simplices* (ἀκέραιοι, sans mélange), simples et purs; *sine reprehensione* (ἄμωμα), sans tache, irrépréhensibles. Dans le grec, cette dernière épithète dépend seule des mots *filii Dei* (τέκνα, les enfants). L'apôtre rappelle aux Philippins leur filiation divine, afin de les exciter plus fortement à la perfection qu'elle exige. — *In medio nationis* (d'après le grec : d'une génération) *pravæ et*... Allusion à Dent. xxxii, 5, d'après la version des LXX. Paul nomme ainsi le monde pervers et hostile au milieu duquel les chrétiens ne formaient qu'une infime minorité. Mais ils avaient précisément une noble vocation à remplir envers les païens et les Juifs dont ils étaient entourés : *inter quos lucetis*... Sur cette belle pensée, voyez Mtth. v, 14, 16; Eph. v, 8;

16. portant la parole de vie, en sorte que je puisse me glorifier, au jour du Christ, de n'avoir pas couru en vain, ni travaillé en vain.

17. Mais, dussé-je servir de libation pour le sacrifice et l'offrande de votre foi, je m'en réjouis, et je vous en félicite tous.

18. Vous aussi, réjouissez-vous, et félicitez-moi.

19. J'espère, dans le Seigneur Jésus, vous envoyer bientôt Timothée, afin que, moi aussi, je sois encouragé, en apprenant ce qui vous concerne.

20. Car je n'ai personne qui partage

16. verbum vitæ continentis ad gloriam meam in die Christi, quia non in vacuum cucurri, neque in vacuum laboravi.

17. Sed et si immolor supra sacrificium et obsequium fidei vestræ, gaudeo, et congratulor omnibus vobis.

18. Idipsum autem et vos gaudete, et congratulamini mihi.

19. Spero autem in Domino Jesu Timotheum me cito mittere ad vos, ut et ego bono animo sim, cognitis quæ circa vos sunt.

20. Neminem enim habeo tam unani-

I Thess. v, 5. — *Sicut luminaria*, φωστῆρες : des astres lumineux, comme ceux que Dieu créa pour éclairer le monde. Cf. Gen. I, 14, 16. — C'est une idée analogue qui est renfermée dans les mots *verbum...continentes* (vers. 17). La parole de vie ne diffère pas de l'évangile, qui annonce et procure la vraie vie en ce monde et dans l'autre. Cf. Joan. vi, 68; Act. v, 20; I Joan. I, 1. Le participe grec ἐπέχοντες peut signifier : retenant (pour vous-mêmes), possédant; ou bien : présentant (au monde pour l'éclairer). — *Ad gloriam meam*. L'apôtre signale un avantage personnel qu'il retirera de la fidélité des Philippiens : au jour du Christ (*in die...*; à l'accusatif dans le grec : εἰς ἡμέραν, en vue du jour), c.-à-d., au jugement général, il aura le droit de se glorifier saintement de leur salut, qui attestera qu'il aura été lui-même fidèle à sa mission : *quia non in vacuum...* — *Cucurri* : la métaphore accoutumée, empruntée aux courses du stade. Cf. Act. xx, 24; I Cor. ix, 24; II Tim. iv, 7, etc. — *Laboravi*. Le grec ἐκοπίασα suppose un travail très pénible.

17-18. L'apôtre sera peut-être bientôt immolé pour la gloire du Christ; il désire que ses lecteurs s'en réjouissent comme lui-même. — *Sed...* Non seulement Paul ne redoute pas le travail (comp. le vers. 16<sup>b</sup>), mais il subira volontiers la mort elle-même, si Dieu le veut ainsi. — *Immolor* ne rend pas entièrement le sens du verbe σπένδομαι, qui signifie : Je suis versé en libation. Les mots *fidei vestræ* dépendent des deux substantifs *sacrificium* et *obsequium*. Ce dernier est représenté dans le grec par λειτουργία, qui, dans le Nouveau Testament, désigne souvent une cérémonie du culte sacré, un acte sacerdotal (cf. Luc. I, 23; Act. xiii, 2; Rom. xiii, 6; Hebr. x, 11, etc.). L'apôtre emploie donc ici un langage métaphorique d'une grande beauté. Les Philippiens sont pour ainsi dire des prêtres, qui, en acceptant la foi, ont offert à Dieu un sacrifice d'agréable odeur : leur adhésion parfaite, voilà la victime immolée par eux. Mais, d'après le rituel juif (cf. Num. xv, 1-10), les sacrifices sanglants étaient toujours accompagnés d'une libation de vin; or, dans le cas présent, c'est le sang de Paul lui-même qui servira

pour la libation. Comp. II Tim. iv, 6. — *Gaudeo et congratulor...* Dans le grec, avec un jeu de mots : χαίρω καὶ συγχαίρω. Comp. I, 25<sup>a</sup>. — *Omnibus vobis*. L'éventualité de son prochain martyre réjouit l'apôtre, parce qu'il sait que les Philippiens en tireront du profit. C'est pourquoi il désire qu'ils se réjouissent de leur côté (vers. 18) : *idipsum* (τὸ δὲ αὐτὸ : de la même manière, pour la même raison)... *et vos...*

§ III. — *Éloge de Timothée et d'Épaphrodite, que Paul a l'intention d'envoyer bientôt à Philippiques*. II, 19-30.

1<sup>o</sup> Timothée. II, 19-24.

19-24. L'apôtre annonce qu'il l'enverra auprès des Philippiens, dès qu'il verra la tournure que prendra son procès. — *Spero autem...* Quoiqu'il puisse s'attendre à une mort prochaine, Paul ne voit pas sa situation comme entièrement désespérée, et il communique plusieurs projets qu'il espère pouvoir réaliser. — *In Domino...* Telle est la noble sphère dans laquelle se meut son espérance. Cf. I, 8, 14; III, 1, etc. — *Timotheum... mittere*. Sur Timothée, voyez I, 1 et les notes. — *Et ego*. Moi aussi, comme vous de votre côté. — *Bono animo sim*. Il n'y a qu'un seul mot dans le grec : εὐψυχῶ. On ne le trouve nulle part ailleurs. — *Cognitis quæ...* L'apôtre suppose que son messager ne lui rapportera que d'excellentes nouvelles de Philippiques. — *Neminem enim...* (vers. 20). Raison pour laquelle il envoie Timothée de préférence à tout autre. — *Tam unanimum, ἰσόψυχον* (pas ailleurs dans le Nouveau Testament). Locution expressive, qui marque une identité parfaite de sentiments. — *Qui* (ὅστις, « quippe qui »)... *pro vobis...* Ce détail explique le précédent : c'est en particulier dans leur dévouement à l'égard des chrétiens de Philippiques que le maître et le disciple se ressemblent. Timothée avait secondé l'apôtre dans la fondation de cette Église florissante. — Au lieu des mots *sincera afflictione*, le grec a seulement l'adverbe γνησίως, « genuine », sincèrement, sans trace d'égoïsme. — *Omnem enim...* (vers. 21). Paul explique d'une autre manière pourquoi son choix s'est porté

mem, qui sincera affectione pro vobis sollicitus sit.

21. Omnes enim quæ sua sunt quærunt, non quæ sunt Jesu Christi.

22. Experimentum autem ejus cognoscite, quia sicut patri filius, mecum servivit in evangelio.

23. Hunc igitur spero me mittere ad vos, mox ut vidëro quæ circa me sunt.

24. Confido autem in Domino, quoniam et ipse veniam ad vos cito.

25. Necessarium autem existimavi Epaphroditum fratrem, et cooperatorem, et commilitonem meum, vestrum autem apostolum et ministrum necessitatis meæ, mittere ad vos;

comme lui mes sentiments, ni qui témoigne du zèle pour vous avec une affection plus sincère.

21. Car tous cherchent leurs propres intérêts, non ceux de Jésus-Christ.

22. Vous savez qu'il a été mis à l'épreuve, et qu'il s'est mis avec moi au service de l'évangile, comme un fils avec son père.

23. J'espère donc vous l'envoyer, aussitôt que je verrai quelle tournure prendront mes affaires.

24. J'ai confiance dans le Seigneur que moi-même j'irai aussi bientôt chez vous.

25. Cependant j'ai estimé nécessaire de vous envoyer Épaphrodite, mon frère, mon collaborateur, et mon compagnon de combat, député par vous pour subvenir à mes besoins.

sur Timothée. Il ne pouvait compter que sur lui parmi ses collaborateurs actuels. A coup sûr, c'est de ceux-ci seulement que l'apôtre veut parler, et non des chrétiens de Rome en général. Le jugement demeure assez sévère malgré cette restriction. Les meilleurs aides de Paul, entre autres Luc et Aristarque (comp. Col. iv, 11 et ss.), n'étaient sans doute pas alors auprès de lui; car ce ne sont pas eux qui lui auraient été infidèles. Nous manquons de données suffisantes, pour voir jusqu'où va la portée de cette triste réflexion; mais, indépendamment de Démas et d'autres disciples imparfaits (voyez Col. iv, 14 et le commentaire; II Tim. I, 15), saint Paul dut éprouver plus d'une déception dans ses collaborateurs. — *Quæ sua...*, non *quæ...*: leurs intérêts personnels, et non ceux de Jésus-Christ. Le contraire de ce que le devoir impose aux pasteurs des âmes. — *Experimentum autem...* (vers. 22). Le verbe γινώσχετε est à l'indicatif (vous connaissez), non à l'impératif (Vulg., *cognoscite*): les Philippiens avaient fait pour ainsi dire l'expérience de ce qu'était Timothée, puisqu'ils l'avaient vu à l'œuvre chez eux avec son maître, ou plutôt avec son père (*sicut patri filius*: trait délicat). — *In evangelio*. D'après le grec: « in evangelium ». Comme plus haut, I, 5 (voyez les notes). — *Hunc igitur...* Paul reprend sa phrase du vers. 19, après avoir fait l'éloge de son futur messenger. — *Mox ut videro...* Pour l'envoyer, il attendra que son propre sort soit plus nettement dessiné. — *Confido autem...* (vers. 24). Douce espérance pour les Philippiens, comme pour l'apôtre lui-même.

2° Epaphrodite, II, 25-30.

25-30. Cet autre messenger partira bientôt, en toute hypothèse. — *Necessarium autem...* Contraste avec la simple possibilité des deux autres visites annoncées. Comp. les vers. 23 et 24. — *Epaphroditum*. Il n'est mentionné que dans cette épître. C'est sans raison suffisante qu'on

l'a parfois identifié avec Épaphras de Col. I, 7 et iv, 12. Celui-ci était un prêtre de Colosses, en Asie Mineure; Épaphrodite venait de Philippien en Macédoine, comme l'apôtre va le dire.

— *Fratrem, cooperatorem* (συνεργόν), *commilitonem* (συνστρατιώτην). Trois glorieux titres, qui à eux seuls sont une recommandation pressante: chrétien, collaborateur de Paul dans la prédication de l'évangile, son compagnon d'armes contre les ennemis de la fol. Cf. Rom. xvi, 3, 9; Philem. 2; II Tim. II, 3, etc. — *Vestrum... apostolum et ministrum...* Le pronom retombe sur les deux substantifs: Votre apôtre et votre ministre en ce qui concerne mes besoins. « Apôtre » dans le sens primitif de l'expression: Votre messenger. L'équivalent grec de « ministrum » est λειτουργόν, qui désigne un ministre du culte (voyez le vers. 17 et les notes, et aussi le vers. 30). Paul traite donc ici les libéralités des Philippiens à son égard comme une offrande qu'ils avaient faite à Dieu lui-même. Voyez iv, 18, où cette pensée sera clairement exprimée. — *Quoniam quidem...* (vers. 26). Raison de faire partir Épaphrodite sans délai. — *Desiderabat*: ἐπιποθῶν ἦν, il était vivement désireux. Voyez I, 8 et les notes. — *Mæstus erat*. Le grec ἀδημονῶν, employé aussi à l'occasion de l'agonie de Jésus à Gethsémani (Matth. xxv, 37 et Marc. xiv, 33), exprime une profonde tristesse. — *Propterea quod audieratis*. Le chagrin d'Épaphrodite provenait donc de celui qu'avaient ressenti les Philippiens à son sujet. Détail plein de délicatesse. Les versets suivants en renferment plusieurs du même genre. — *Usque ad mortem* (vers. 27). Dans le grec: près de la mort; presque de façon à mourir. — *Deus misertus est...* Paul a dit plus haut, I, 21, que la mort est un gain pour ceux qui aiment Jésus-Christ par-dessus tout; mais il se place ici à un autre point de vue: une fois qu'il a quitté ce monde, le prédicateur ne peut plus gagner

26. Car il désirait vivement vous voir tous ; et il était en peine parce que vous aviez appris qu'il a été malade.

27. En effet, il a été malade jusqu'à la mort, mais Dieu a eu pitié de lui ; et non seulement de lui, mais aussi de moi, pour que je n'eusse pas tristesse sur tristesse.

28. J'ai donc mis plus d'empressement à l'envoyer, afin qu'en le voyant vous ayez de la joie, et que moi-même je sois sans tristesse.

29. Accueillez-le donc avec une joie entière dans le Seigneur, et ayez en honneur de pareils hommes ;

30. car, pour l'œuvre du Christ, il s'est approché de la mort, exposant sa vie pour suppléer aux services que vous ne pouviez vous-mêmes me rendre.

26. quoniam quidem omnes vos desiderabat, et moestus erat propterea quod audieratis illum infirmatum.

27. Nam et infirmatus est usque ad mortem, sed Deus misertus est ejus ; non solum autem ejus, verum etiam et mei, ne tristitiam super tristitiam haberem.

28. Festinantius ergo misi illum, ut viso eo iterum gaudeatis, et ego sine tristitia sim.

29. Excipite itaque illum cum omni gaudio in Domino, et ejusmodi cum honore habetote ;

30. quoniam propter opus Christi usque ad mortem accessit, tradens animam suam, ut impleret id quod ex vobis deerat erga meum obsequium.

### CHAPITRE III

1. Au reste, mes frères, réjouissez-vous dans le Seigneur. Vous écrire les mêmes choses ne m'est pas pénible, et cela est avantageux pour vous.

1. De cetero, fratres mei, gaudete in Domino. Eadem vobis scribere, mihi quidem non pigrum, vobis autem necessarium.

des âmes à Dieu (saint Jean Chrys.). — *Etiam et mei...* Ce trait révèle l'âme aimante de Paul à l'égard de ses amis. — *Tristitiam super...* La tristesse causée par la mort de son zélé collaborateur, en sus de celle que lui occasionnait sa propre captivité. — *Festinantius ergo...* (vers. 28) : plus promptement que je l'aurais fait en d'autres circonstances. — *Misi* est à ce qu'on nomme l'aoriste épistolaire, puisque Éphaphrodite fut probablement le porteur de cette lettre. Nous dirions : Je l'envoie. — *Iterum gaudeatis* : oubliant toute la peine ressentie à cause de la grave maladie d'Éphaphrodite. — *Et ego sine...* Avec une nuance très fine dans le grec : Et que je sois moins triste. — *Excipite itaque...* (vers. 29). Accueillez-le avec joie, puisque c'est pour vous réjouir que je vous l'envoie. — *In Domino* : une jolote toute surnaturelle, goûtée en Jésus-Christ. — *Et ejusmodi* : τῶν τοιούτων, de tels hommes, des hommes de ce mérite. — La recommandation qui précède est motivée : *Quoniam propter...* (vers. 30). Par *opus Christi*, il faut entendre non seulement le long et pénible voyage entrepris par Éphaphrodite pour apporter à Paul l'aumône des Philippiens, mais encore et surtout ses travaux évangéliques à Rome après son arrivée : c'est ainsi qu'il avait contracté sa maladie. — *Tradens*. L'expression grecque παραβουλεύσάμενος (ici seulement) signifie à la lettre : ayant joué, ayant mis en jeu (sa vie) ; c.-à-d., l'ayant exposée sans songer au péril. L'Itala traduit :

« Parabolatus de anima sua. » Plus tard, on donna le nom de « parabolani » à des clercs qui étaient chargés de soigner les malades atteints de maux contagieux. Quelques manuscrits portent, avec une légère variante d'orthographe : παραβουλεύσάμενος, « male consulens » ; négligeant (sa vie), n'en tenant aucun compte. — *Ut impleret id...* Touchante et très courtoise explication du zèle ardent d'Éphaphrodite, comme aussi de la libéralité des Philippiens. Celle-ci reçoit de nouveau un nom symbolique, emprunté au culte divin : *obsequium*, λειτουργίας (comp. le vers. 25<sup>b</sup>, d'après le grec). Or, à cette pieuse offrande il manquait quelque chose (*id quod ex vobis deerat*, τὸ ὑμῶν ὑστέρημα), pour qu'elle eût toute sa valeur : ceux de qui elle provenait étaient au loin, et n'avaient pu la présenter en personne à l'apôtre ; or, c'est précisément à ce défaut qu'Éphaphrodite avait suppléé. Grâce à lui, il ne manquait plus rien à l'offrande. — Au lieu de *erga meum*, il faudrait « erga me » : ce qui manquait à votre service religieux à mon égard ; c.-à-d., au service que vous me rendez.

§ IV. — *Paul met les Philippiens en garde contre les docteurs judaïsants, et les presse de tendre toujours à la perfection.* III, 1-21.

1<sup>o</sup> Contre les judaïsants. III, 1-11.

CHAP. III. — 1. Transition. — *De cetero* : τὸ λοιπόν, pour ce qui reste. Formule assez élas-

2. Videte canes, videte malos operarios, videte concisionem.

3. Nos enim sumus circumcisio, qui spiritu servimus Deo, et gloriamur in Christo Jesu, et non in carne fiduciam habentes;

2. Prenez garde aux chiens, prenez garde aux mauvais ouvriers, prenez garde aux faux circoncis.

3. Car c'est nous qui sommes les vrais circoncis, nous qui servons Dieu en esprit, et qui nous glorifions en Jésus-Christ, et qui ne mettons pas notre confiance dans la chair.

tique, par laquelle saint Paul aborde un nouveau sujet, d'ordinaire à la fin, mais parfois aussi au milieu d'une épître. Cf. IV, 8; I Cor. VII, 29; Eph. VI, 10; I Thess. IV, 1; II Thess. III, 1; Hebr. X, 13, etc. — *Gaudete*... Exhortation d'un caractère général, qui ne se rapporte directement ni à ce qui précède, ni à ce qui suit. Réjouissez-vous comme chrétiens, à cause des consolations perpétuelles que procure la foi. — *In Domino*. Comme plus haut, II, 29. — *Eadem... scribere*. D'après la fin du verset (« vobis... necessarium »), cette réflexion ne porte pas sur l'invitation à la joie, que l'apôtre avait déjà adressée ci-dessus à ses lecteurs (cf. II, 18, 29), mais sur le grave avertissement inséré au vers. 2. Or, comme Paul n'a rien écrit au sujet des judaïsants dans les deux premières pages de sa lettre (l'insinuation indirecte de I, 15<sup>a</sup> et 17 ne saurait entrer ici en ligne de compte), il est possible qu'il fasse allusion ici à une ou plusieurs lettres qui se sont perdues. Saint Polycarpe, *ad Phil.*, III, semble supposer que saint Paul écrivit plusieurs fois aux Philippiens. Voyez l'Intro. gén., p. 369. D'après Estius : « *Eadem vobis scribere, quæ præsens dixi et inculcavi; vel eadem scribere vobis quæ scripsi aliis, ut Romanis, Galatis.* » Mais cette explication est moins naturelle. — *Non pigrum*. La Vulgate a donné à l'adjectif ὄκνηρόν sa signification primitive; mieux vaut ici le sens dérivé : Il ne m'est pas fastidieux. — *Vobis... necessarium*. Plutôt, d'après le grec : Pour vous, cela est sûr, c.-à-d., profitable.

2-3. Les docteurs judaïsants et leurs prétentions arrogantes. — Jusqu'ici Paul avait parlé aux Philippiens avec l'affection d'un père. Tout à coup son indignation éclate, et elle se manifeste pendant quelques instants par un langage très vif. C'est qu'il pense à ces adversaires dangereux de l'évangile, les judaïsants, qu'il avait si souvent trouvés sur sa route (cf. Act. XV, 1 et les notes; Gal. II, 3-5, 11 et ss., etc.), et qui menaçaient également la chrétienté de Philippi. Il les flagelle avec une ironie terrible, avant de donner une réfutation rapide de leur erreur grossière. — *Videte* : βλέπετε, regardez attentivement ces hommes néfastes. — Ils sont stigmatisés par trois noms méprisants, qui expriment tout à tour leur caractère hardi, profane et impur (*canes*, τῶς κύνας avec l'article : ces chiens. Sur ce qualificatif injurieux, voyez I Reg. XXIV, 14; II Reg. XVI, 9; IV Reg. VIII, 3; Eccl. IX, 4; Matth. VII, 6, etc.), le résultat funeste de leur activité (*malos operarios* : ils travaillent, mais pour détruire l'œuvre du Christ), le point essentiel de leur enseignement et de leurs pratiques (*conci-*

sionem). Ce dernier trait est particulièrement mordant, car le substantif κατατομή (on ne le trouve pas ailleurs dans la Bible), « concisio, incisio », est opposé par l'apôtre à περιτομή, circoncision (voyez le vers. 3), de manière à produire un jeu de mots très énergique. Ces hommes sont de faux circoncis; leur circoncision n'est qu'une vaine mutilation. Comp. Gal. V, 12, où l'on trouve un sarcasme analogue à celui-ci. — *Nos enim*... (vers. 3). Antithèse entre cette fausse



« Cave canem ». (Mosaïque de Pompéi.)

circuncision, purement extérieure et désormais sans but, qu'exigeaient les judaïsants, et la circoncision du cœur, la seule vraie, que les chrétiens étaient fidèles à pratiquer. Voyez le développement de cette pensée dans l'épître aux Romains, II, 25-29; comp. aussi Gal. III, 7, 29; Eph. II, 11; Col. II, 11, etc. — L'apôtre énumère trois qualités de la vraie circoncision. La première : *Spiritu servimus* (λατρεύοντες, adorant)... C'est sous l'impulsion directe de l'Esprit-Saint que le chrétien rend un culte à Dieu; les judaïsants n'en pouvaient pas dire autant. La meilleure leçon du grec est : πνεύματι Θεοῦ, « Spiritu... Dei », au lieu de πνεύματι Θεῶ (variante adoptée par la Vulg.). — Seconde qualité : *gloriamur in Christo*... Comme les Juifs, les judaïsants mettaient leur gloire dans les observances légales; les chrétiens placent toute la leur en Jésus-Christ, qu'ils regardent comme la source unique de la justification. Cf. Rom. V, 11; I Cor. I, 30-31; Gal. VI, 14. — Troisième condition : *non in carne fiduciam*... La chair, c'est, d'une manière générale, l'homme dans son état de déchéance, avant qu'il soit régénéré par l'Esprit de Dieu (cf. Rom. VIII, 4-5; Eph. II, 3, etc.); c'est ici, d'une manière spéciale, l'ensemble des

4. Ce n'est pas que je ne puisse aussi mettre ma confiance dans la chair. Si un autre croit pouvoir se confier dans la chair, *je le puis* bien davantage, moi,

5. circoncis le huitième jour, de la race d'Israël, de la tribu de Benjamin, *né* Hébreu et d'Hébreux; pour ce qui est de la loi, pharisien;

6. pour ce qui est du zèle, persécuteur de l'Église; pour ce qui est de la justice de la loi, ayant été irréprochable.

7. Mais les choses qui avaient été pour moi des gains, je les ai regardées comme une perte à cause du Christ.

8. Et même je regarde toutes choses comme une perte, à cause de l'excellence de la connaissance de Jésus-Christ mon

4. *quanquam ego habeam confidentiam et in carne. Si quis alius videtur confidere in carne, ego magis,*

5. *circumcisis octavo die, ex genere Israel, de tribu Benjamin, Hebræus ex Hebræis, secundum legem pharisæus;*

6. *secundum æmulationem persequens ecclesiam Dei; secundum justitiam, quæ in lege est, conversatus sine querela.*

7. *Sed quæ mihi fuerunt lucra, hæc arbitratus sum propter Christum detrimenta.*

8. *Verumtamen existimo omnia detrimentum esse, propter eminentem scientiam Jesu Christi Domini mei, propter*

faits purement extérieurs auxquels les judaïsants attachaient une importance capitale, tels que l'observation des préceptes légaux, la circoncision, etc. L'apôtre va d'ailleurs commenter lui-même cette expression dans les vers. 4 et ss.

4-11. Paul possède autant que personne les avantages extérieurs du judaïsme, mais il y a entièrement renoncé par amour pour Jésus-Christ. Il les mentionne d'abord, dans les versets 5-6, après une petite introduction, vers. 4; il en démontre ensuite l'inutilité complète, versets 7-11. — *Quanquam ego...* Transition. Paul se place pour un instant au point de vue des faux docteurs qu'il combat, et il prouve que, si la chair pouvait fournir quelque motif de confiance devant Dieu, il avait, lui personnellement, le droit de posséder en plein cette confiance. — *Ego magis.* Cela n'est pas dit sans quelque fierté. Comp. le passage analogue II Cor. xi, 21-22. — *Circumcisis octavo...* D'après le grec: J'avais huit jours lorsque je fus circoncis. Il avait reçu le signe de l'alliance exactement au jour fixé par la loi. Cf. Gen. xvii, 12; Luc. ii, 21, etc. — *Ex genere Israel.* Il appartenait à la noble race du patriarche Jacob, au peuple de Dieu. Cf. Rom. ix, 4 et xi, 1; II Cor. xi, 22, etc. — *De tribu...* Comp. Rom. xi, 1, où Paul mentionne ce même détail. — *Hebræus ex...* Voyez II Cor. xi, 22 et les notes. Il y a gradation ascendante: le mot « Hébreu » désigne ici un Juif parlant l'idiome sacré, par opposition aux Juifs dits hellénistes, répandus à travers tout l'empire romain, et qui parlaient la langue grecque. Quoique né en pays grec, Paul était strictement Hébreu dans ce sens. Cf. Act. xxi, 40; xxii, 2; xxiii, 6. — *Secundum legem...* Jusqu'ici l'apôtre a cité des privilèges qui lui avaient été transmis par d'autres; il passe maintenant à des avantages plus personnels, auxquels sa volonté avait pris une part directe. En ce qui concerne la loi mosaïque, il s'était rangé parmi ceux qui faisaient profession de l'observer et de la défendre en quelque sorte à outrance (*Pharisæus*). Cf. Act. xxii, 3; xxiii, 6; xxvi, 5. — *Secundum æmulationem...* (vers. 6). Plus clairement: sous

le rapport du zèle. C'est donc par un zèle sincère, quoique aveugle, pour le judaïsme que Saul avait persécuté l'Église. Cf. Act. xxvi, 9-11; II Tim. i, 3, etc. — *Secundum justitiam quæ...* C.-à-d.: Quant à la justice qui résulte du strict accomplissement de la loi. Paul ne s'était pas contenté de s'inscrire parmi les Phariséens; sa conduite au point de vue légal était celle d'un homme qui fait tout ce qui dépend de lui pour obtenir la sainteté promise aux obéissants les plus fidèles (*sine querela*: irréprochable). — *Sed quæ...* (vers. 7). L'apôtre va indiquer comment et pour quels motifs il a foulé aux pieds tous ces avantages extérieurs, dont il avait été jadis si glorieux. — *Lucra.* Le pluriel est très expressif: ces privilèges multiples attachés à la naissance, à la fidélité à la loi, au zèle, etc. — *Hæc* (pronom accentué)... *detrimenta.* Au singulier dans le grec: une perte. Les nombreux avantages de Paul s'écroulèrent tous ensemble à ses yeux, ne formant plus qu'une seule et même ruine, lorsqu'il comprit leur inanité au moment de sa conversion. Le verbe *arbitratus sum* (ἤγγημαι) marque un jugement délibéré. Cf. ii, 6. — *Propter* (διὰ) *Christum.* C.-à-d., parce que Paul vit que Jésus était le vrai Messie, seul capable de procurer la justification et la rédemption. — *Verumtamen...* (vers. 8). L'auteur développe la pensée du vers. 7, et montre combien son idéal chrétien dépassait son idéal juif d'avant sa conversion. — *Existimo* (ἤγοῦμαι), le même verbe qu'à la ligne précédente. Il parle maintenant au temps présent: son jugement d'autrefois persévère; sa rupture avec le judaïsme et avec tous les biens que procure la chair (*omnia*) se renouvelle à tout instant. — *Propter eminentem scientiam...* Plus exactement: A cause de la valeur supérieure de la connaissance de Jésus-Christ. Ce trait explique les mots « propter Christum » du vers. 7<sup>b</sup>. Depuis qu'il connaît Jésus et qu'il a compris l'étendue des avantages qu'il possède en lui, Paul est incapable de ressentir la moindre estime pour les choses d'ici-bas. — *Domini mei.* Appropriation touchante. Cf. i, 3, etc. — *Detri-*

quem omnia detrimentum feci, et arbitror ut stercora, ut Christum lucrificiam,

9. et inveniar in illo, non habens meam justitiam quæ ex lege est, sed illam quæ ex fide est Christi Jesu, quæ ex Deo est justitia in fide;

10. ad cognoscendum illum, et virtutem resurrectionis ejus, et societatem passionum illius, configuratus morti ejus;

11. si quo modo occurram ad resurrectionem quæ est ex mortuis.

Seigneur, pour lequel j'ai renoncé à toutes choses, les regardant comme des ordures, afin de gagner le Christ,

9. et d'être trouvé en lui, ayant, non pas ma justice, celle qui vient de la loi, mais celle qui naît de la foi au Christ Jésus, la justice qui vient de Dieu moyennant la foi,

10. afin de le connaître, lui et la vertu de sa résurrection, et la participation à ses souffrances, en devenant conforme à sa mort,

11. pour parvenir, si je le puis, à la résurrection d'entre les morts.

*mentum feci, ἐζημιώθην.* J'ai tout perdu, mais pour tout gagner, puisque j'ai gagné Jésus-Christ en échange de ce que j'abandonnais (*ut... lucrificiam*). Remarquez la répétition emphatique des expressions : gain, gagner, perte, perdre, le Christ, toutes choses. Au moment de la grande crise de sa vie, sur le chemin de Damas, Saul avait perdu tous les biens qu'il tenait de la loi, mais quelle compensation n'avait-il pas reçue! — *Arbitror* (encore ἡγοῦμαι) *ut stercora*. Expression d'une force incomparable. Le grec σκύδαλα a probablement la signification que lui donne la Vulgate; d'autres le traduisent par balayures, rebut. — *Et inveniar...* (vers. 9). Paul va décrire à un point de vue spécial ce que c'est que « gagner le Christ ». — *In illo*. Sous-entendez : étant. (Afin que) je sois trouvé étant en lui; c.-à-d. intimement uni à lui, à quelque moment qu'on m'examine. Cette pensée de l'incorporation des fidèles avec le Christ est très fréquente dans les écrits de l'apôtre des Gentils; il y reviendra au vers. 11. — Il en expose ici le merveilleux effet et la condition « sine qua non », par rapport à la justification chrétienne : d'abord en termes négatifs, *non habens... justitiam quæ ex lege...*; puis d'une manière positive, *sed illam quæ ex fide...* Paul a expliqué lui-même assez longuement ces deux notions dans les épîtres aux Romains (I, 17; III, 21-26; IV, 4 et ss.; X, 3, etc.) et aux Galates (II, 14 et ss.; III, 1-14; V, 4-5, etc.), sans parler d'allusions fréquentes qu'il y fait ailleurs en passant. — Le pronom *meam* est accentué : une sainteté qui viendrait de l'homme lui-même, par opposition à celle que Dieu produit dans l'homme. Cette justice purement humaine est caractérisée comme provenant *ex lege*, des observances légales, tandis que celle dont Dieu est l'auteur, la vraie justice, a lieu par l'intermédiaire de la foi (*ex fide...*; dans le grec : διὰ πίστεως, « per fidem »). Le nom *Christi* (Jesu manque dans le texte original) est au génitif de l'objet : la foi au Christ. Comp. Marc. XI, 22; Rom. III, 22; Gal. II, 16, etc. — Les mots *quæ ex Deo...* *in fide* insistent sur la pensée : Dieu est la source, l'auteur de la vraie justification; la foi en est la condition et la base (ἐπὶ τῇ πίστει, sur la foi). — *Ad cogno-*

*scendum...* (vers. 10). Cette proposition incidente décrit un précieux résultat qui est atteint grâce à la justification par la foi : dans le Christ, Paul a trouvé non seulement la vraie justice, mais aussi une sainteté nouvelle, par suite de l'union merveilleuse qu'il a contractée avec lui. Trois points distincts sont signalés : la connaissance personnelle de Jésus-Christ, la puissance de sa résurrection et la participation à ses souffrances. Pour le premier, voyez le vers. 8. Ici encore, il s'agit d'une connaissance non pas simplement théorique, mais avant tout expérimentale et pratique : connaître de plus en plus Jésus-Christ, de façon à se l'approprier pour ainsi dire. — *Virtutem* (τὴν δύναμιν) *resurrectionis...* La vertu, la puissance efficace de la résurrection du Christ est envisagée ici par rapport à son influence sur les croyants : ce mystère est pour nous un gage soit de notre justification (cf. Rom. IV, 24-25, etc.), soit de notre propre résurrection (cf. I Cor. XV, 20; I Thess. IV, 14), soit de notre union indissoluble avec le second Adam, notre rédempteur (cf. Rom. VI, 4 et ss.; Eph. II, 5-6; Col. III, 1-4, etc.). — *Et societatem passionum...* De la résurrection de Jésus-Christ, Paul passe à sa croix, à ses souffrances, pour dire, à la suite du Maître lui-même (cf. Matth. XVI, 24, etc.), que nous devons y participer activement. Cette obligation est très souvent inculquée dans les écrits apostoliques. Cf. Rom. VIII, 17; II Cor. I, 5; Col. I, 24; II Tim. II, 11; I Petr. IV, 13; Apoc. III, 10, etc. — Bien plus, c'est à la mort même du Christ que le chrétien doit prendre part, *configuratus morti...* Expression remarquable, qui rappelle le passage II Cor. IV, 10, et qui désigne une conformité complète de sentiments avec le Sauveur mourant. — *Si quo modo...* (vers. 11). « Cette manière de parler ne marque pas la défiance (cf. I, 22-23; Rom. VIII, 31-39; II Cor. V, 1 et ss.; II Tim. I, 12); mais elle insinue la grandeur et la difficulté de l'entreprise, l'incertitude du succès et l'ardent désir de l'apôtre » (Calmet, *h. l.*), et aussi sa profonde humilité. — *Resurrectionem...* Dans le grec : ἐξανάστασιν, substantif composé qu'on ne trouve qu'en cet endroit du Nouveau Testament. L'apôtre a en vue la résurrection des bons à la fin du monde,



12. Ce n'est pas que j'aie déjà reçu le *prix*, ou que je sois déjà parfait ; mais je le poursuis pour tâcher de le saisir, puisque j'ai été saisi moi-même par le Christ Jésus.

13. Mes frères, je ne pense pas l'avoir atteint. Mais *je fais* une chose, oubliant ce qui est en arrière, et me portant vers ce qui est en avant,

14. je cours vers le but, vers le prix auquel Dieu nous a appelés d'en haut dans le Christ Jésus.

12. Non quod jam acceperim, aut jam perfectus sim ; sequor autem, si quo modo comprehendam in quo et comprehensus sum a Christo Jesu.

13. Fratres, ego me non arbitror comprehendisse. Unum autem, quæ quidem retro sunt obliviscens, ad ea vero quæ sunt priora extendens meipsum,

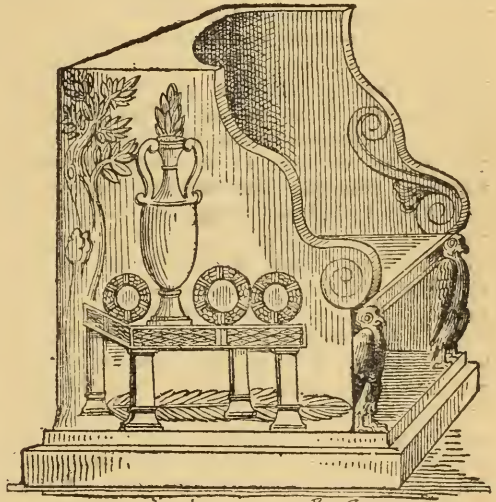
14. ad destinatum persequor, ad braviium supernæ vocationis Dei in Christo Jesu.

leur glorification éternelle auprès du Christ. Cf. Rom. VIII, 17.

2° Exhortation à pratiquer la perfection la plus relevée. III, 12-17.

12-14. Paul reconnaît humblement qu'il est loin d'avoir lui-même atteint ce but ; du moins il fait des efforts constants pour devenir parfait. — *Non quod jam...* Sous-entendez : « Dico ». Je ne veux pas dire que je suis déjà parvenu au but que je viens d'indiquer. L'objet du verbe *acceperim* n'est pas marqué directement ; il est facile de le suppléer d'après le contexte. Ce n'est pas le « braviium » du vers. 14, mais la perfection chrétienne, comme il ressort des vers. 8-11, et surtout du trait *aut jam perfectus...* — *Sequor autem*. Plus fortement dans le grec : Mais je poursuis. L'expression marque un élan perpétuel dans la direction de l'idéal entrevu. — *Si...* *comprehendam* (καταλάβω forme un jeu de mots avec ἔλαβον, « acceperim »). Au lieu de *quo modo*, le grec a simplement la conjonction καί, « et » : (Je poursuis) pour tâcher de saisir aussi. La pensée va en gradation. — *In quo et comprehensus...* Il y a une petite ellipse : La chose en vue de laquelle j'ai été moi-même saisi par Jésus-Christ. Paul fait allusion à sa conversion : le Christ l'avait saisi alors, pour transformer le persécuteur en apôtre ; à son tour il voudrait saisir complètement, par la pratique d'une perfection éminente, la grâce qu'il voit devant lui, l'appelant, l'attirant à une sainteté toujours plus grande. — *Fratres*. Apostrophe affectueuse (vers. 14), qui introduit la répétition légèrement développée (vers. 13-14) des deux pensées émises au vers. 12. — *Ego me* (ἐγὼ ἑμαυτὸν, pronoms emphatiques) *non arbitror* (λογίζομαι)... En réfléchissant bien sur le point en question, l'apôtre constate qu'il n'est pas encore au but désiré. Cependant, il croit pouvoir déclarer fermement qu'il s'efforce sans cesse d'y arriver : *Unum autem*. Autre ellipse. Sous-entendu : « Facio » ; je fais une chose. Cette chose est immédiatement décrite, en un langage figuré, par lequel saint Paul se compare à un athlète qui court dans l'arène, et qui fait des efforts suprêmes pour mériter le prix. — *Quæ... retro sunt*. C.-à-d., tout son passé en tant que chrétien, tout ce qu'il a pu acquérir de vertus, de mérites. Cela ne compte pas à ses yeux (*obliviscens*), aussi longtemps qu'il se

voit encore loin du but. — *Ad ea quæ... priora*. Micux : Vers ce qui est en avant. Ce qui signifie : Vers l'idéal de la sainteté chrétienne, toujours présent à la pensée de Paul, de même que la « meta » du stade l'était à celle du coureur. — *Extendens meipsum*. Simplement dans le grec : ἐπεκτείνόμενος, étant tendu vers (le but). Locution dramatique, qui rappelle le corps penché



Couronnes et vase pour les vainqueurs des jeux. (D'après un siège d'agonothète trouvé à Athènes.)

de l'athlète, ses muscles tour à tour tendus et détendus, sa course violente. — *Ad destinatum persequor* (vers. 14). Cette fois, la Vulgate a traduit littéralement le verbe διώκω, je poursuis (voyez les notes du vers. 12). Elle est moins exacte pour l'expression κατά τὸν σκοπόν, qui signifie : Dans la direction du but. — *Ad braviium*. Vers le prix. Sur ce mot technique, voyez I Cor. IX, 24 et le commentaire. — *Supernæ vocationis...* Locution extraordinaire, qui revient à ceci : (Le prix) auquel Dieu m'a appelé en haut ; c.-à-d., la récompense qu'il m'offre éternellement dans le ciel. — *Dei in Christo...* Cet appel vient de Dieu le Père ; c'est par Jésus-Christ qu'il est transmis, et c'est en union avec lui qu'il est réalisé.

15. Quicumque ergo perfecti sumus, hoc sentiamus; et si quid aliter sapitis, et hoc vobis Deus revelabit.

16. Verumtamen ad quod pervenimus, ut idem sapiamus, et in eadem permaneamus regula.

17. Imitatores mei estote, fratres, et observate eos qui ita ambulat, sicut habetis formam nostram.

18. Multi enim ambulat, quos sæpe dicebam vobis, nunc autem et flens dico, inimicos crucis Christi :

15. Nous tous donc qui sommes parfaits, ayons ce sentiment; et si en quelque point vous pensez autrement, Dieu vous éclairera aussi là-dessus.

16. Seulement, au point où nous sommes parvenus, ayons les mêmes sentiments et demeurons dans la même règle.

17. Mes frères, soyez mes imitateurs, et regardez ceux qui marchent selon le modèle que vous avez en nous.

18. Car il y en a beaucoup, dont je vous ai souvent parlé, et dont je vous parle encore maintenant avec larmes, qui marchent en ennemis de la croix du Christ.

15-17. Paul presse ses lecteurs d'imiter ses efforts persévérants. — *Quicumque ergo...* Après avoir esquissé son idéal de la vie chrétienne, et montré avec quelle énergie infatigable il travaillait à l'atteindre, l'auteur revient à l'exhortation pour quelques instants. — *Perfecti, τέλειτοι.* Cet adjectif dit évidemment moins que le verbe *τετελειωμαι* du vers. 12<sup>a</sup> (« perfectus sim »). Là, saint Paul parlait d'une perfection absolue, complète; ici, il n'a en vue qu'une perfection relative. — *Hoc sentiamus* (*προνοῶμεν*). Le pronom résume les vers. 13 et 14 : Ayons tous ce sentiment d'humble estime de nous-mêmes, par suite duquel nous nous élancerons toujours vers une perfection plus grande. — *Et si... aliter...* Réserve délicate. Tout en ayant les mêmes vues, les mêmes pensées que lui au sujet de l'idéal chrétien, les pieux fidèles auxquels l'apôtre s'adressait pouvaient apprécier autrement que lui certains points de détail; mais il ne s'en inquiète pas outre mesure, car il sait que Dieu leur fournira les lumières nécessaires pour les diriger : *et hoc* (cela aussi, de même qu'il vous a révélé d'autres choses)... *revelabit.* Le grec ἀποκαλύψει a le sens de dévoiler ce qui est caché. Cette révélation devait avoir lieu soit directement, par l'Esprit-Saint (cf. I Cor. II, 10 et ss.), soit par l'intermédiaire des prédicateurs de la foi, soit par l'expérience, etc. — *Verumtamen...* (vers. 16). D'après la leçon la plus autorisée, ce verset a dans le grec une forme légèrement variée. A la lettre : Seulement, ce à quoi nous sommes arrivés, avançons d'après cela même. C.-à-d. : Pourquoi'il y ait des points sur lesquels vous avez besoin d'être encore éclairés, ce que je vous demande, c'est de régler votre vie spirituelle d'après les connaissances que vous possédez actuellement. Les mots *idem sapiamus* et *regula* ont été ajoutés par les copistes. De plus, au lieu de *permaneamus*, le grec emploie le verbe *στοιχεῖν*, marcher, aller en avant. Mais la pensée est la même de part et d'autre, puisque la leçon suivie par la Vulgate revient à ceci : Suivons fidèlement la règle que nous avons reçue pour notre conduite chrétienne; ne changeons pas de sentiments, et ne nous laissons pas entraîner en

arrière. — Sous ce rapport, saint Paul propose aux Philippiens comme modèle son propre exemple et celui de ses disciples les plus fidèles : *Imitatores mei...* (vers. 17). Avec une nuance dans le grec : Soyez tous ensemble mes imitateurs (*συνμιμηταί*). Pour des invitations analogues, voyez IV, 9; I Cor. IV, 16 et X, 33-31, 1, etc. Malgré toute sa modestie, dont les vers. 11 et ss. viennent de donner une nouvelle preuve, l'apôtre des Gentils avait conscience d'être fidèle à la grâce qui le poussait en avant. — *Observate : σκοπεῖτε*, regardez attentivement. Cf. II, 4. — *Sicut habetis formam...* Dans le grec : Comme vous nous avez pour type (*τύπον*). Le pronom est cette fois au pluriel (*ἡμᾶς*), sans doute parce que saint Paul voulait aussi proposer à ses lecteurs l'exemple de ses collaborateurs, Timothée, Éphroditte, etc.

3<sup>o</sup> Comparaison entre les chrétiens charnels et ceux qui tendaient à une vie parfaite. III, 18-21.

18-19. Les ennemis de la croix du Christ. — *Multi enim...* L'apôtre explique pourquoi il a fait la recommandation qui précède : Imitiez les exemples de vos maîtres dans la foi et de tous ceux qui leur ressemblent. Il y avait à Philippiques des hommes dépravés, dangereux, dont la conduite était entièrement opposée aux principes évangéliques. Divers auteurs ont pensé que ces hommes ne diffèrent pas des docteurs judaïsants mentionnés au vers. 2; d'autres ont vu en eux la population païenne de la ville. D'après l'opinion la plus vraisemblable et la plus communément admise aujourd'hui, c'étaient des chrétiens de nom, qui, sous prétexte de mettre à profit la liberté chrétienne, menaient une vie très dissolue. Voyez I Cor. VI, 12 et le commentaire. — *Quos sæpe dicebam...* Paul les avait signalés à l'attention des Philippiens lorsqu'il était parmi eux. — *Flens.* On conçoit qu'une profonde émotion ait été excitée dans le cœur de l'apôtre par la vue de tels désordres, qui compromettaient le salut d'un grand nombre d'âmes. Sur ses larmes, voyez aussi Act. XX, 19, 31; II Cor. II, 4. — *Inimicos...* Dans le grec, avec un article qui équivalait à un pronom démonstratif : ces ennemis de la

19. Leur fin sera la perte ; ils ont pour dieu leur ventre, ils mettent leur gloire dans ce qui est leur honte, et leurs pensées sont pour la terre.

20. Quant à nous, notre vie est dans le ciel, d'où nous attendons comme sauveur notre Seigneur Jésus-Christ,

21. qui transformera notre corps d'humiliation, en le rendant semblable à son corps glorieux, par le pouvoir qu'il a de s'assujettir toutes choses.

19. quorum finis interitus, quorum deus venter est, et gloria in confusione ipsorum, qui terrena sapiunt.

20. Nostra autem conversatio in cælis est, unde etiam salvatorem expectamus Dominum nostrum Jesum Christum,

21. qui reformabit corpus humilitatis nostræ, configuratum corpori claritatis suæ, secundum operationem qua etiam possit subjicere sibi omnia.

## CHAPITRE IV

1. C'est pourquoi, mes frères très aimés et très désirés, qui êtes ma joie

1. Itaque, fratres mei carissimi et desideratissimi, gaudium meum et co-

croix du Christ. Non qu'ils prêchassent une doctrine opposée à celle de la croix ; ce trait signifie simplement que leur vie sensuelle les manifestait comme haïssant la croix de Jésus, emblème de la mortification chrétienne. — Leur destinée sera terrible ; ils courent au-devant de la condamnation : *finis interitus* (ἀλώλεια, la ruine morale, éternelle). — Leur caractère est encore stigmatisé par trois détails très expressifs. D'abord *quorum deus venter...* Manière énergique de fêler leurs débauches. Comp. Rom. xvi, 18 ; II Cor. ii, 13. — En second lieu : *gloria* (sous-ent. : « est ») *in confusione...* Ce en quoi ils osent mettre leur gloire est en réalité leur ignominie ; leur prétendue liberté était l'esclavage le plus honteux. — En troisième lieu : *terrena sapiunt* (φρονούντες). C'était précisément la base de leur corruption : toutes leurs tendances morales étaient terrestres, basses, charnelles.

20-21. Les vrais chrétiens et leurs glorieuses espérances. — *Nostra autem* (« enim » d'après le grec)... Le pronom est très accentué : Nous, au contraire, nous avons des tendances célestes. — *Conversatio* (τὸ πολίτευμα). Ce substantif exprime la même pensée que le verbe « conversamini » (πολιτεύεσθε), employé plus haut, II, 27 (voyez les notes). Le sens est donc : Pour nous, notre État (ou notre droit de cité) est dans les cieux. C.-à-d. : Nous sommes les citoyens du ciel. En pratique, comme traduit la Vulgate : Nous vivons par anticipation dans le ciel, d'où nous recevons notre impulsion, notre règle de conduite. — *Est*. Plus fortement dans le grec : ὑπάρχει, existe, se trouve. — *Unde... expectamus*. Le verbe ἀπεκδέχεσθαι, doublement composé, dénote une attente très vive. Se sachant fait pour le ciel, le chrétien vit ici-bas comme sur une terre d'exil, attendant l'heureux jour où il sera mis en pleine jouissance de tous ses droits de citoyen du ciel. — *Salvatorem* (nous attendons comme sauveur) *Dominum Jesum...* La mention de tous les titres de ce bien-aimé Sauveur correspond au caractère majestueux de

ce passage. Sans doute, c'est comme juge souverain que Jésus-Christ doit venir à la fin des temps ; mais les chrétiens fidèles ne redoutent pas son jugement, car il leur apportera la récompense complète. Cf. Joan. iii, 18 et v, 24. — *Qui reformabit...* (vers. 21). Le Sauveur est envisagé à un point de vue spécial, comme un transformateur tout-puissant, qui rendra les corps mêmes des croyants glorieux comme le sien. Cette transformation est désignée dans le texte original par le verbe μετασχηματίζει, dans la composition duquel entre le substantif σχῆμα, que nous avons rencontré plus haut (II, 8 ; voyez les notes). Ce sera une sorte de transfiguration, « un changement d'accidents, et non d'essence. » Le meilleur commentaire est donné par saint Paul lui-même, I Cor. xv, 35 et ss. — *Corpus humilitatis...* C.-à-d., notre corps actuellement soumis à toutes sortes de conditions humiliantes pour nous, à la maladie, à la mort, à la corruption. — *Configuratum* (σύμμορφον, devenu conforme avec) *corpori claritatis...* Le rapprochement ne pouvait pas être plus honorable. Le « corps de la gloire » de Jésus-Christ, c'est son corps ressuscité et transporté au ciel, le corps dans lequel sa gloire éternelle se manifeste. — Le changement opéré dans notre chair aura lieu *secundum operationem qua...* ; c.-à-d., conformément au pouvoir qu'il a de s'assujettir toutes choses. En d'autres termes : en vertu de sa toute-puissance absolue. Cf. I Cor. xv, 25 et ss.

§ V. — Quelques autres recommandations, d'ordre particulier ou général ; remerciements délicats. IV, 1-20.

1° Paul exhorte ses lecteurs à vivre dans l'unité, dans la joie et dans une paix parfaite. IV, 1-7.

CHAP. IV. — 1. Transition. — *Itaque* : ὥστε, de sorte que, comme conséquence du glorieux espoir que je viens de vous rappeler. — Le cœur

rona mea, sic state in Domino, carissimi.

2. Evodiam rogo, et Syntychen deprecor, idipsum sapere in Domino.

3. Etiam rogo et te, germane compar, adjuva illas quæ tecum laboraverunt in evangelio, cum Clemente, et ceteris adiutoribus meis, quorum nomina sunt in libro vitæ.

4. Gaudete in Domino semper; iterum dico, gaudete.

5. Modestia vestra nota sit omnibus hominibus; Dominus prope est.

et ma couronne, demeurez ainsi fermes dans le Seigneur, mes bien-aimés.

2. Je prie Évodie, et je conjure Syntyché, d'avoir les mêmes sentiments dans le Seigneur.

3. Et toi aussi, mon fidèle collègue, je te prie de les assister, elles qui ont travaillé avec moi pour l'évangile, avec Clément et mes autres collaborateurs, dont les noms sont dans le livre de vie.

4. Réjouissez-vous dans le Seigneur, en tout temps; je le répète, réjouissez-vous.

5. Que votre modestie soit connue de tous les hommes; le Seigneur est proche.

de l'apôtre s'épanche dans toute une série d'appréhensions affectueuses : *fratres... carissimi et... gaudium...*, etc. L'épithète *desideratissimi* (ἐπιπόθητοι) marque la peine causée par une longue séparation. Par leurs qualités vraiment chrétiennes, les Philippiens étaient, comme les Thessaloniciens (cf. I Thess. II, 19), une grande joie pour Paul, en même temps que sa gloire (*corona mea*) devant Dieu et devant les hommes. — *Sic state*. L'adverbe est accentué : Tenez-vous ferme comme je vous y ai exhortés. — *In Domino*. Noble sphère dans laquelle leur fermeté doit se manifester. — La répétition du mot *carissimi* révèle toute la force de la tendresse de Paul.

2-3. Deux chrétiennes de Philippiques sont invitées à faire cesser un fâcheux dissentiment qui avait éclaté entre elles. — *Evodiam... et Syntychen*. Il est probable qu'elles occupaient un certain rang dans l'Église de Philippiques; peut-être même étaient-elles diaconesses, d'après le vers. 3. On ne les connaît que par ce passage. — *Rogo, deprecor*. Le grec répète deux fois de suite le même verbe : παρακαλώ, j'exhorte. — *Idipsum sapere* (τὸ αὐτὸ φρονεῖν). Comme plus haut, II, 2. — *In Domino*. Voyez le verset 1<sup>b</sup> et le commentaire. — *Etiam rogo* (vers. 3). Dans le grec : Oui (ναί, d'après la meilleure leçon, au lieu de καί), je te demande aussi... Paul s'adresse à un tiers, en qui il a confiance, et il lui donne pour mission d'aider Évodie et Syntyché à se réconcilier. Il le nomme *germane compar* (γνήσιε σύνζυγε); titre qui a souvent déconcerté les commentateurs. Il signifie à la lettre dans le grec : Sincère compagnon de joug. On l'a appliqué tour à tour, tantôt, dans le sens de « conjux », au mari de l'une des deux femmes nommées ci-dessus, tantôt, dans le sens de collaborateur, au chef actuel de l'Église de Philippiques, tantôt, et ce n'est pas là une des curiosités les moins étranges de l'histoire de l'exégèse, à la femme de saint Paul, que l'on supposait avoir été mariée, malgré I Cor. VII, 7-8 (Clément d'Alexandrie, Erasme, etc.). Le plus simple serait peut-être de traiter Σύνζυγος comme un nom propre; Paul jouerait alors sur ce mot : Toi qui t'appelles Collaborateur, et qui mérites vraiment ce nom. — *Adjuva illas*

Assiste ces femmes dans l'œuvre de leur réconciliation. — Motif de cette invitation pressante : quæ (αἴτινες, « quippe quæ ») *tecum*... Elles avaient lutté de concert avec Paul (συνηθλήσαν, au lieu de *laboraverunt*) pour la propagation de l'évangile (*in evangelio* : tel avait été le théâtre de leurs travaux, de leurs luttes vaillantes). L'expression marque une activité qui était accompagnée de souffrances et de périls. — *Cum Clemente*. Ces mots dépendent aussi du verbe « laboraverunt ». L'apôtre profite de l'occasion pour adresser aussi un mot d'éloge à plusieurs de ceux qui avaient partagé ses travaux, probablement à Philippiques même. Origène (*in Joan.* VI, 36), Eusèbe de Césarée (*Hist. eccl.*, III, 4, 15), saint Épiphane (*Hæres.*, XXVII, 6), saint Jérôme (*de Vir. illustr.*, 15) identifient Clément avec le pape du même nom qui fut le second ou le troisième successeur de saint Pierre sur le siège de Rome, et qui subit le martyre sous Trajan. « Cette identification est à tort contestée par un certain nombre de critiques protestants, qui voudraient faire de Clément un chrétien de l'Église de Philippiques. » — *Adiutoribus* : συνεργῶν, collaborateurs. Cf. II, 25. — *Quorum nomina... in libro...* C'est comme si Paul disait : Je ne les mentionne pas expressément; mais leurs noms sont écrits dans le livre de vie. Sur cette locution métaphorique, voyez Ex. XXXII, 32; Is. IV, 3; Ez. XIII, 9; Dan. XII, 1; Apoc. III, 5; XIII, 8, etc. Elle désigne ici la récompense glorieuse que Dieu accordera dans le ciel aux zélés prédicateurs de l'évangile.

4-7. Paul recommande à ses lecteurs la joie en Dieu, l'esprit de paix et de prière. — *Gaudete...* La « note dominante » de l'épître retentit jusqu'à la fin. — *In Domino*. Voyez les vers. 1 et 2. Se réjouir dans le Seigneur, en union avec Jésus-Christ. — *Iterum dico*. L'apôtre insiste sur son invitation : En dépit de toutes les peines de la vie, je le répète, réjouissez-vous saintement en Jésus-Christ. — *Modestia vestra*. Le grec (τὸ ἐπιεικές) représente plutôt la douceur chrétienne, qui fait qu'on n'insiste pas rigoureusement sur ses droits personnels. — *Omnibus hominibus* : à tous les hommes sans distinction, et pas seulement aux chrétiens. — *Dominus prope...* Motif pressant de pratiquer cette ver-

6. Ne vous inquiétez de rien ; mais, en toute chose, faites connaître vos demandes à Dieu par la prière et la supplication, accompagnées d'actions de grâces ;

7. et que la paix de Dieu, qui surpasse toute intelligence, garde vos cœurs et vos esprits dans le Christ Jésus !

8. Au reste, frères, tout ce qui est vrai, tout ce qui est pudique, tout ce qui est juste, tout ce qui est saint, tout ce qui est aimable, tout ce qui est de bonne réputation, ce qui est vertueux, ce qui est louable dans le règlement des mœurs, que ce soit l'objet de vos pensées.

6. Nihil solliciti sitis ; sed in omni oratione et obsecratione, cum gratiarum actione, petitiones vestræ innotescant apud Deum ;

7. et pax Dei, quæ exsuperat omnem sensum, custodiat corda vestra et intelligentias vestras, in Christo Jesu.

8. De cetero, fratres, quæcumque sunt vera, quæcumque pudica, quæcumque justa, quæcumque sancta, quæcumque amabilia, quæcumque bonæ famæ, si qua virtus, si qua laus disciplinæ, hæc cogitate.

tu : le Seigneur, c.-à-d. Jésus-Christ, est près de nous et nous contemple. Il n'est pas du tout nécessaire d'appliquer ces mots au second avènement du Christ ; « prope » peut fort bien s'entendre de sa présence perpétuelle auprès de son Église (cf. Matth. xxviii, 20). — *Nihil solliciti...* (vers. 6). Pas d'anxiété douloureuse au sujet de l'avenir. C'est la même recommandation que dans l'évangile (cf. Matth. vi, 25 et ss. Voyez aussi I Petr. v, 7, etc.). — *Scd in omni...* Dieu est disposé à exaucer paternellement toutes nos prières ; le trouble serait un manque de confiance en lui. — *Oratione et obsecratione* (προσευχῆ καὶ... δεήσει). Deux expressions déjà réunies plus haut, I, 4. C'est l'ablatif instrumental : par la prière et la supplication. Les mots *in omni* doivent être pris à part, comme le montre le grec : En tout, que vos demandes soient connues de Dieu, par la prière et la supplication. — *Cum gratiarum...* Saint Paul attache une grande importance au devoir de la reconnaissance envers Dieu. Cf. Rom. i, 2 et xiv, 6 ; II Cor. i, 11 et iv, 15 ; Eph. v, 20, etc. — *Petitiones vestræ* : vos requêtes (αἰτήματα). — *Innotescant apud...* Dieu sait tout ; mais il veut que nous lui exposions nos besoins comme s'il ne les connaissait pas. — *Et pax Dei...* (vers. 7). L'équivalent grec de « custodiat » est au futur, de sorte que ce verset n'exprime pas un souhait, mais une conséquence de ce qui précède : Évitez toute anxiété, priez avec confiance et la paix de Dieu (c.-à-d., la paix qui vient de Dieu) vous gardera. — *Quæ exsuperat... sensum.* D'après le grec : Qui surpasse toute intelligence (νοῦν, la faculté de raisonner). La paix intérieure et surnaturelle dont Dieu est la source pour les chrétiens est si douce, si profonde, si persévérante malgré les souffrances quotidiennes, qu'elle demeure incompréhensible à la raison. — *Custodiat...* Le grec φρουρήσει est un terme militaire qui fait image : la paix céleste est censée monter la garde auprès des croyants, comme une sentinelle attentive. — *Corda... et intelligentias...* Dans le grec : vos cœurs et vos pensées (νοήματα). Tout l'être intérieur. — *In Christo...* Condition essentielle : ceux-là seuls

jouissent de la paix de Dieu qui sont unis intimement à Jésus-Christ.

2° Abrégé de la perfection chrétienne. IV, 8-9.

8-9. Sur le point d'achever sa lettre, Paul résume dans une formule admirable tous les devoirs d'un chrétien digne de ce nom. La sextuple répétition de *quæcumque* (ὅσα) ajoute beaucoup de force à l'exhortation. — *De cetero*, τὸ λοιπόν. Comme plus haut, III, 1 (voyez les notes). — *Vera*. Tout ce qui est vrai, non seulement dans les paroles, mais aussi dans les pensées, dans la conduite. Comme en Dieu et en Jésus-Christ, il faut que tout soit droit et sincère dans un chrétien. — *Pudica*. Le grec σεμνὸς signifie plutôt : vénérable, honorable. — *Justa*. Dans l'acception la plus large de ce mot : la justice envers Dieu et envers les hommes. — *Sancta*. La Vulgate semble avoir lu ἅγια, tandis qu'il y a ἄγνα dans le grec ; c.-à-d., « pura », également dans le sens large et pas seulement sous le rapport de la chasteté. — *Amabilia* (προσφιλή, pas ailleurs dans le Nouveau Testament). Paul veut que les chrétiens fassent preuve en tout temps d'une amabilité surnaturelle dans leurs relations avec le prochain. — *Bonæ famæ* (εὐφρομῶν). Tout ce qui est digne d'une bonne réputation ; par conséquent, éviter ce qui peut mettre en jeu la renommée d'autrui. — *Si qua*. La formule change tout à coup, l'apôtre serrant davantage encore sa pensée, pour clore son énumération. En un mot, dit-il, pratiquez toutes les vertus, tout ce qui est digne d'éloge. Le mot ἀρετή, vertu, n'est employé que quatre fois dans le Nouveau Testament (ici, I Petr. II, 9 et II Petr. I, 3, 5). Chez les classiques, il désigne un ensemble de qualités morales purement naturelles ; le christianisme l'a transformé, pour lui faire représenter des qualités surnaturelles. — *Laus disciplinæ*. La Vulgate s'est conformée à la leçon ἔπαινος ἐπιστήμης de quelques manuscrits : Tout ce qu'il y a de louable dans la conduite morale, dans la manière de régler les mœurs. Mais le second substantif semble avoir manqué dans le texte primitif. Le sens est donc : S'il existe quelque louange ac-

9. Quæ et didicistis, et accepistis, et audistis, et vidistis in me, hæc agite; et Deus pacis erit vobiscum.

10. Gavisus sum autem in Domino vehementer, quoniam tandem aliquando refloruistis pro me sentire, sicut et sentiebatis; occupati autem eratis.

11. Non quasi propter penuriam dico; ego enim didici, in quibus sum, sufficiens esse.

12. Scio et humiliari, scio et abundare (ubique et in omnibus institutus sum), et satiari, et esurire, et abundare, et penuriam pati.

13. Omnia possum in eo qui me confortat.

9. Ce que vous avez appris, et reçu, et entendu de moi, et ce que vous avez vu en moi, pratiquez-le, et le Dieu de paix sera avec vous.

10. Je me suis grandement réjoui dans le Seigneur de ce qu'enfin vos sentiments pour moi ont de nouveau fleuri; vous les aviez toujours, mais l'occasion vous manquait.

11. Ce n'est pas en vue de mes besoins que je dis cela; car j'ai appris à me contenter de l'état où je me trouve.

12. Je sais être dans l'humiliation, je sais aussi vivre dans l'abondance; j'ai été instruit par tout et en tout, à être rassasié et à avoir faim, à être dans l'abondance et à souffrir l'indigence.

13. Je puis tout en celui qui me fortifie.

compagnant la pratique de la vertu, efforcez-vous de la mériter. — *Hæc* (pronom accentué, qui résume toutes les qualités énumérées dans ce verset) *cogitate*. Mieux : Tenez-en compte (*λογίζεσθε*). Paul désire que les Philippiens sachent apprécier ces qualités à leur juste valeur, surtout dans la pratique quotidienne. — Le souvenir de son enseignement et de ses exemples les aidera à acquérir cette perfection : *Quæ et...*, *et...* (vers. 9). Les quatre verbes sont associés deux à deux : les premiers, *didicistis* et *accepistis*, se rapportent à la prédication de l'apôtre; les suivants, *audistis* et *vidistis*, à ses exemples. L'allusion porte sur le temps, anclen déjà, du séjour de saint Paul à Philippias. — *Deus...* Heureuse conséquence qui résultera de la réalisation de ces conseils. Comp. le vers. 7. Sur le beau nom de « Dieu de paix », voyez Rom. xv, 33 et xvi, 20; I Thess. v, 23; Hebr. xiii, 20.

3° Paul remercie cordialement ses lecteurs de leurs libéralités anciennes et récentes. III, 10-20.

Plus haut déjà (cf. II, 30; peut-être aussi dès le début de l'épître, I, 5 et ss.), l'auteur a fait allusion aux secours pécuniaires qu'il avait reçus des Philippiens; mais il ne leur a pas encore exprimé sa gratitude en termes explicites. Il le fait maintenant « de la manière la plus noble et la plus délicate ».

10. Transition et introduction. — *Gavisus sum...* Toujours la note dominante. Cf. I, 18; II, 17, 18, 28; III, 1; IV, 4. — Toujours aussi l'élément chrétien et surnaturel de cette joie : *in Domino*. Cf. II, 1; IV, 4, etc. — *Quoniam tandem refloruistis...* L'expression est très poétique, et l'image empruntée à un arbre qui bourgeonne de nouveau après l'hiver. Par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, telles que leur pauvreté personnelle ou la difficulté d'envoyer jusqu'à Rome la somme recueillie pour l'apôtre, les Philippiens avaient cessé pendant quelque temps de lui transmettre des secours; mais l'occasion s'étant présentée, ils s'étaient empressés de lui montrer qu'ils ne l'oubliaient pas : ils

avaient fait revivre, et reflorir en quelque sorte (le verbe est pris à l'actif), leur pensée pour lui (*pro me sentire*, τὸ ὑπὲρ μου φρονεῖν). — *Sicut et...* Ce trait est ajouté pour enlever toute apparence de reproche à la parole qui précède : En fait, vous n'aviez pas cessé de penser à moi. — *Occupati... eratis*. Dans le grec : Vous n'aviez pas d'occasion (de m'envoyer vos généreuses contributions).

11-13. Paul ne veut pas que l'expression de sa joie (comp. le vers. 10<sup>a</sup>) paraisse avoir pour base un motif intéressé; c'est pourquoi il se hâte de dire, en un langage tout aposfolique, qu'il est toujours satisfait de sa situation extérieure, fût-il dans le plus grand dénuement. — *Non... propter penuriam...* C.-à-d. : Si je parle ainsi, ce n'est pas en vue de mon indigence, pour faire entendre que j'ai besoin de secours. — *Ego enim...* Il n'est nullement affecté, en ce qui le concerne, par l'état plus ou moins bas de ses finances. En quelque situation qu'il se trouve sous ce rapport (*in quibus sum*), il a appris à se contenter de ce qu'il a (*sufficiens esse*, ἀὐταρκής). — Il commente cette pensée dans les vers. 12 et 13, d'une manière aussi simple, et pour ainsi dire candide, qu'éloquente : *Scio et...*, *et...* Le verbe *humiliari* marque les humiliations, la dépression morale, causées par l'indigence. — *Abundare...* C'était le cas alors, grâce aux largesses des Philippiens. Cette double science de Paul suppose assurément une éducation faite par la grâce divine. — *Ubique et in omnibus*. Dans le grec : en tout (au singulier) et en toutes choses. C.-à-d., dans chaque cas particulier et dans tous les cas en général. — *Institutus sum*. Mieux : J'ai été initié, j'ai appris le secret (μεμύημαι). — *Satiari, et...*, *et...* Énumération qui développe les verbes « humiliari » et « abundare » de la première moitié du verset. — *Omnia possum...* (vers. 13). La pensée se généralise : Paul se sent capable de tout faire et de tout souffrir, grâce à son union avec Jésus-Christ, qui le remplit de force (*in eo qui...*).

14. Cependant vous avez bien fait de prendre part à ma tribulation.

15. Vous savez aussi, vous Philippiens, qu'au commencement de la prédication de l'évangile, lorsque je quittai la Macédoine, nulle autre Église, si ce n'est la vôtre, ne se mit en rapport avec moi pour donner et pour recevoir,

16. car, à Thessalonique, par deux fois, vous m'avez envoyé de quoi pourvoir à mes besoins.

17. Ce n'est pas que je recherche les dons; mais je recherche un fruit abondant pour votre compte.

18. J'ai tout reçu, et je suis dans l'abondance; je suis comblé, ayant reçu d'Épaphrodite ce que vous avez envoyé, parfum de suavité, sacrifice que Dieu accepte et qui lui est agréable.

14. Verumtamen bene fecistis, communicantes tribulationi meæ.

15. Scitis autem et vos, Philippenses, quod in principio evangelii, quando profectus sum a Macedonia, nulla mihi ecclesia communicavit in ratione dati et accepti, nisi vos soli,

16. quia et Thessalonicam semel et bis in usum mihi misistis.

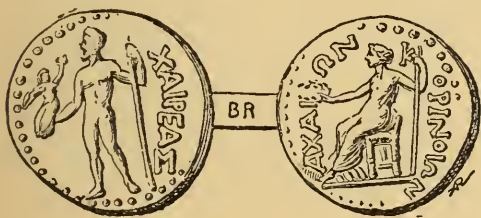
17. Non quia quæro datum, sed requiro fructum abundantem in ratione vestra.

18. Habeo autem omnia, et abundo: repletus sum, acceptis ab Epaphrodito quæ misistis, odorem suavitatis, hostiam acceptam, placentem Deo.

14-16. Cette réserve une fois faite, l'apôtre manifeste sa profonde reconnaissance aux Philippiens. — *Verumtamen*. Il ne faut pas que ceux-ci concluent, des réflexions qui précèdent, que Paul ne sait pas apprécier leur générosité, ou qu'il la regarde comme inutile. — *Bene fecistis*. D'après le grec: Vous avez agi avec beauté, noblement. La conduite des Philippiens dans cette circonstance avait été digne de l'évangile. — *Communicantes*: συνκοινωνήσαντες, ayant fait cause commune avec ma tribulation. Leur sympathie leur avait fait partager à distance les souffrances de leur apôtre emprisonné et appauvri. — *Scitis autem...* (vers. 15). Paul rappelle aimablement à ses lecteurs que leur secours

— L'expression *in ratione dati et...* semble empruntée au langage du commerce. Les Philippiens avaient donné, et c'est Paul qui avait reçu. Il est moins bien d'expliquer la formule comme si elle désignait un échange entre Paul et ses lecteurs, ceux-ci recevant de lui les biens spirituels et lui donnant en retour les biens matériels. — *Quia et Thessalonicam* (vers. 16). Autre ville macédonienne, relativement voisine de Philippi (Att. géogr., pl. xvii), que l'apôtre avait évangélisée peu après celle-ci. Cf. Act. xvii, 1 et ss. — *In usum*. Plutôt: pour mes besoins (afin d'y pourvoir).

17-20. S'il leur rappelle ces faits, ce n'est point parce qu'il tient aux présents, mais à cause des bénédictions que leurs pieuses largesses leur attireront du ciel. — *Non quia...* Encore une réserve délicate (comp. le vers. 11). En parlant comme il le fait, Paul ne songe nullement à s'attirer d'autres secours (*quæro*: ἐπιζητῶ, je cherche activement, en manœuvrant pour cela). Ce qu'il recherche, c'est la récompense que leur générosité méritera à ses bienfaiteurs. Avec l'article dans le grec: le fruit sûr et certain, en même temps que très abondant. — *In ratione vestra*. A votre compte, dit le texte primitif, employant encore une locution commerciale. — *Habeo autem...* (vers. 18). Raison pour laquelle saint Paul ne se met pas en quête de présents: il a tout ce qu'il lui faut, grâce à ses amis de Philippi. — L'accumulation des verbes synonymes *abundo*, *repletus sum*, ajoute beaucoup de force à l'action de grâces. — *Ab Epaphrodito*. Voyez II, 25 et le commentaire. — *Odo-rem...* l'offrande des Philippiens est représentée métaphoriquement comme un sacrifice d'agréable odeur, dont le Seigneur leur saura gré. Sur cette expression figurée, voyez Eph. v, 2 et le commentaire. — *Hostiam*, θυσίαν: la victime sacrifiée, plutôt que l'acte même du sacrifice. — *Deus autem...* (vers. 19). L'écrivain sacré, revenant sur la pensée du vers. 17<sup>b</sup>, souhaite aux Philippiens, d'après la variante de la Vulgate



Monnaie de Corinthe.

le plus récent, apporté par Épaphrodite (comp. le verset 18), n'était pas le seul qu'il eût reçu d'eux. — *Philippenses*. Genre d'apostrophe très rare dans les écrits pauliniens. Cf. II Cor. vi, 11 et Gal. iii, 1. Il n'en est que plus solennel. — *In principio evangelii*. D'après les détails qui suivent, au début de l'évangile par rapport aux habitants de Philippi, lorsque Paul le leur avait annoncé pour la première fois. Cf. Act. xvi, 11 et ss. — *Nulla... ecclesia... nisi vos...* Grand éloge. L'apôtre n'avait voulu alors recevoir des services pécuniaires que de ses chers Philippiens. Cf. I Thess. ii, 9. — *Mihi... communicavit, μοι ἐκοινωνήσεν*: ne se mit en rapports avec moi.

19. Que mon Dieu pourvoie à tous vos besoins selon ses richesses, avec gloire, dans le Christ Jésus.

20. A notre Dieu et Père, gloire dans les siècles des siècles. Amen.

21. Saluez tous les saints dans le Christ Jésus.

22. Les frères qui sont avec moi vous saluent. Tous les saints vous saluent, et principalement ceux qui sont de la maison de César.

23. Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec votre esprit! Amen.

19. Deus autem meus impleat omne desiderium vestrum, secundum divitias suas in gloria, in Christo Jesu.

20. Deo autem et Patri nostro gloria in sæcula sæculorum. Amen.

21. Salutate omnem sanctum in Christo Jesu.

22. Salutant vos qui mecum sunt fratres. Salutant vos omnes sancti, maxime autem qui de Cæsaris domo sunt.

23. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum spiritu vestro. Amen.

et d'un certain nombre de manuscrits grecs (*impleat*, πληρώσαι), ou bien il leur promet, d'après la leçon la mieux accréditée (πληρώσει, « implebit »), une grande abondance des dons divins. — *Deus meus*. Comme plus haut, I, 9. — *Omne desiderium...* D'après le grec : tout votre besoin. Sans restriction ; leurs besoins spirituels et temporels tout ensemble. — *Secundum divitias...* Mesure générale d'après laquelle Dieu récompensera les Philippiens. — *In gloria*. Ces mots aussi se rapportent au verbe « implebit » : Dieu pourvoira à vos besoins d'une manière qui tournera à sa gloire. D'après une autre interprétation, mais moins bien : en vous accordant la gloire éternelle. — *In Christo...* Le Christ est pour ainsi dire le domaine dans lequel aura lieu cet acte divin. Cf. Col. II, 9-10. — *Deo autem...* (vers. 20). A la magnifique promesse qu'il vient de faire, l'apôtre associe la louange du Dieu infiniment bon et infiniment puissant qui doit la réaliser : *Deo... et Patri...* C.-à-d. : au Dieu qui est en même temps votre Père. Sur cette formule, voyez Gal. I, 4 ; I Thess. I, 3, etc. — *In sæcula sæculorum* : εἰς τοὺς αἰῶνας τῶν αἰῶνων, dans les âges des âges, à tout jamais. Cf. Gal. I, 5 ; I Tim. I, 17 ; II Tim. IV, 18, etc.

#### CONCLUSION. IV, 21-23.

21-22. Salutations finales. — *Salutate...* L'apôtre charge d'abord les chrétiens de Philippes

de se saluer mutuellement *in Christo...* — *Omnem sanctum*. Chaque membre de la communauté individuellement. Sur ce nom, voyez I, 1, etc. — *Salutant vos...* (vers. 22). Paul salue ensuite ses lecteurs au nom du cercle intime des collaborateurs et des amis qui l'entouraient (*qui mecum... fratres*), et de toute l'Église de Rome (*salutant... omnes sancti*). — Le trait *maxime... qui de Cæsaris domo...* a très justement attiré l'attention des interprètes, depuis les temps les plus anciens. Il ne désigne pas les membres de la famille impériale, mais, d'après la signification ordinaire du mot « domus » en pareil cas (voyez Rom. XVI, 11 et les notes), les esclaves, les affranchis, les serviteurs, un certain nombre de fonctionnaires, dont quelques-uns pouvaient occuper des situations importantes. Le palais impérial lui-même envahi par la foi chrétienne, c'était toute une révolution morale, prélude d'une prise de possession complète du trône trois siècles plus tard. On ne saurait dire pourquoi saint Paul insiste avec tant de force sur cette salutation spéciale (« maxime ») ; peut-être les personnes en question avaient-elles été en rapports directs avec l'Église de Philippes.

23. Souhait servant d'adieu. — *Gratia...* La formule est identiquement la même que dans les épîtres aux Galates, VI, 18, et à Philémon, 25. — Il n'est pas sûr que l'*Amen* soit authentique, pas plus que celui qui termine le vers. 20.





# ÉPÎTRE AUX COLOSSIENS

## INTRODUCTION <sup>1</sup>

<sup>1</sup> *La ville et la chrétienté de Colosses.* — Colosses était une ville très ancienne de la province de Phrygie, dans la partie S.-O. de l'Asie-Mineure <sup>2</sup>. Elle était bâtie sur les bords du Lycus, non loin de Laodicée et de Hiérapolis <sup>3</sup>. Hérodote la mentionnait déjà <sup>4</sup> comme une cité importante et prospère, et Pline l'Ancien <sup>5</sup> la compte parmi les « celeberrima oppida ». Elle souffrit beaucoup d'un tremblement de terre qui eut lieu l'an 60 de notre ère <sup>6</sup>. Elle fut détruite par les Sarrasins durant le cours du VII<sup>e</sup> et du VIII<sup>e</sup> siècle; plus tard, une forteresse appelée « Chonæ » <sup>7</sup>, qui subsiste encore sous la dénomination de Chonas, fut construite à quelque distance des ruines de l'antique cité.

A deux reprises, au commencement de son second et de son troisième voyage apostolique, saint Paul avait parcouru et évangélisé divers districts de la Phrygie <sup>8</sup>. Toutefois, plusieurs passages de notre épître supposent qu'il n'était jamais allé à Colosses, et qu'il n'avait pris aucune part directe à la fondation de la communauté chrétienne qui s'y était formée <sup>9</sup>. On regarde généralement comme l'auteur principal de cette fondation Epaphras, dont il est parlé au début et à la fin de la lettre <sup>10</sup>.

Comme celle d'Éphèse, l'église de Colosses se composait en majeure partie de convertis issus de la gentilité <sup>11</sup>. L'élément juif n'y était représenté que dans une petite proportion <sup>12</sup>.

<sup>2</sup> *L'occasion et le but de l'épître aux Colossiens* <sup>13</sup> sont clairement déterminés par l'auteur lui-même. Son ami Epaphras, dont le nom vient d'être prononcé,

<sup>1</sup> Pour les commentaires catholiques, voyez la p. 12. Nous ajoutons ici celui de A. Messmer, *Erklärung des Kolosserbriefes*, Brixen, 1863. Voyez aussi F. A. Henle, *Kolosæ und der Brief des h. Apostels Paulus an die Kolosser*, München, 1887.

<sup>2</sup> Voyez l'*All. géogr. de la Bible*, pl. xvii.

<sup>3</sup> Comp. Col. II, 1 et IV, 12-13, où nous apprenons qu'Epaphras exerçait le saint ministère dans cette triple région.

<sup>4</sup> VII, 30. Comp. Xénophon, *Anab.*, I, 2, C.

<sup>5</sup> *Hist. nat.*, V, 32, 41.

<sup>6</sup> Tacite, *Ann.*, II, 27.

<sup>7</sup> Du grec *χώναι*, entonnoirs, à cause des ouvertures souterraines dans lesquelles le Lycus se perd par instants.

<sup>8</sup> Cf. Act. XVI, 6, et XVIII, 23.

<sup>9</sup> Voyez Col. I, 3 et II, 1.

<sup>10</sup> Col. I, 7 et IV, 12-13.

<sup>11</sup> Cf. Col. I, 21, 27; II, 13; III, 6-7.

<sup>12</sup> Col. II, 11, 14, 16.

<sup>13</sup> Pour l'authenticité, voyez l'Introd. gén., p. 8 et 9. Elle a été niée de nos jours par quelques rationalistes. Sur le lieu et la date de la composition, voyez la p. 324.

l'avait rejoint à Rome et lui avait rendu compte de l'état de la chrétienté de Colosses. Des docteurs fallacieux s'étaient introduits parmi les fidèles, et répandaient des erreurs très dangereuses. D'une part, ils affirmaient, comme les anciens judaïsants <sup>1</sup>, la nécessité d'observer encore la loi mosaïque; de l'autre, préluant aux doctrines perverses qui, un siècle plus tard, s'étalèrent au grand jour sous le nom prétentieux de Gnose <sup>2</sup>, ils enseignaient l'existence d'anges incréés, par l'intermédiaire desquels l'homme doit s'approcher de Dieu, plus encore que par Jésus-Christ <sup>3</sup>. Ces hommes étaient chrétiens, et très probablement convertis du judaïsme. Il n'est pas possible, d'après les détails incomplets que nous fournit cette épître à leur sujet, de reconstituer exactement leur système <sup>4</sup>; mais il est certain que l'on doit voir en eux les précurseurs des futurs Gnostiques <sup>5</sup>, et que leurs théories étaient empruntées en partie au judaïsme, en partie aux cultes païens de la Grèce et de l'Orient.

La nouvelle du péril qui menaçait les Colossiens excita le zèle de Paul, qui leur écrivit aussitôt cette lettre, en se proposant d'abord, d'une manière générale, de les confirmer dans la foi et dans la pratique des vertus chrétiennes, puis, d'une façon toute spéciale, de les prémunir contre les erreurs dans lesquelles on essayait de les entraîner. Dans ces conditions, on comprend que ces pages soient en partie polémiques.

La lettre fut confiée à Tychicus, qui était aussi chargé de porter celles que l'apôtre avait adressées aux Éphésiens et à Philémon <sup>6</sup>.

<sup>3</sup> *Le sujet traité et la division.* — L'idée mère de notre épître est contenue dans cette simple proposition : Le Christ est à la tête de toutes choses. Non seulement saint Paul met ici en parfaite lumière la divinité de Jésus-Christ, mais il rend pour ainsi dire sa vraie place à l'unique Rédempteur auquel les hérétiques de Colosses osaient adjoindre d'autres sauveurs et médiateurs multiples. C'est par Jésus-Christ que tout a été créé, par lui seul que les hommes sont régénérés et réconciliés avec Dieu. Son rôle est véritablement unique, et le Christ est incomparablement supérieur aux membres les plus relevés de la hiérarchie angélique. C'est lui qui unit tous les êtres créés, tous les esprits célestes, tous les hommes, tous les chrétiens, dans un ensemble des plus harmonieux. C'est donc à lui qu'il faut adhérer inébranlablement par la foi, et c'est de sa vie que Paul croyait déjà vivre. On voit, par cet aperçu sommaire, à quel point l'épître aux Colossiens est riche sous le rapport christologique.

Après la salutation accoutumée, I, 1-3<sup>a</sup>, nous avons le corps de la lettre, I, 3<sup>b</sup>-IV, 1, qui se divise en deux parties, dont la première, I, 3<sup>b</sup>-II, 23, est à la fois doctrinale et polémique, tandis que la seconde, III, 1-IV, 1, est morale et pratique. Vient ensuite la conclusion, IV, 2-18. La première partie comprend deux sections : l'une didactique, I, 3<sup>b</sup>-29, où il est question de la personne et de l'œuvre du Christ; l'autre polémique, II, 1-23, qui réfute les enseignements erronés des faux docteurs. Deux sections pareillement dans la seconde partie : 1<sup>o</sup> Exhortations d'un caractère général, III, 1-17; 2<sup>o</sup> Exhortations relatives à la vie de famille, III, 18-IV, 1 <sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Col. II, 11, 16-17, 20 et ss., etc.

<sup>2</sup> Γνωσις, la science par excellence. Cf. Col. II, 8.

<sup>3</sup> Cf. Col. II, 18.

<sup>4</sup> Ceux qui ont tenté de faire cette reconstitution s'écartent les uns des autres dans les sens les plus divers.

<sup>5</sup> Ce qui caractérise les séducteurs contre lesquels va lutter l'apôtre caractérise également les premiers Gnostiques : spéculations théoso-

phiques, culte excessif des anges et des esprits, fausse humilité, maintien de plusieurs pratiques juives, jeûnes et autres austérités rigoureuses, etc.

<sup>6</sup> Cf. Col. IV, 7-9; Eph. VI, 21-22.

<sup>7</sup> Pour une analyse plus détaillée, voyez le commentaire, et notre *Biblia sacra*, p. 1300-1303.

4<sup>o</sup> *Rapports de l'épître aux Colossiens avec l'épître aux Éphésiens.* — La ressemblance qui existe entre ces deux écrits est très frappante. Elle se manifeste soit dans le sujet traité, soit dans l'ordonnance générale des pensées, soit dans un certain nombre de détails et même d'expressions identiques. En ce qui concerne ce dernier point, il suffira de comparer les passages suivants, pour se faire une idée de l'affinité qui existe entre ces deux lettres.

Eph. I, 4 . . .	Col. I, 22.	Eph. IV, 29 . . .	Col. III, 8; IV, 6.
— I, 7 . . .	— I, 14.	— IV, 31 . . .	— III, 8.
— I, 10 . . .	— I, 20.	— V, 5 . . .	— III, 5.
— I, 15-17 . . .	— I, 3-4.	— V, 6 . . .	— III, 6.
— I, 21-23 . . .	— I, 16, 18-19.	— V, 19-20 . . .	— III, 16-17.
— II, 1, 12 . . .	— I, 21.	— V, 25 . . .	— III, 19.
— II, 5 . . .	— II, 13.	— VI, 1 . . .	— III, 20.
— II, 16 . . .	— I, 20-22.	— VI, 4 . . .	— III, 21.
— III, 2 . . .	— I, 25.	— VI, 5 et ss.	— III, 22 et ss.
— III, 8-9 . . .	— I, 27.	— VI, 9 . . .	— IV, 1.
— IV, 2 . . .	— III, 12.	— VI, 18 et ss.	— IV, 2 et ss.
— IV, 16 . . .	— II, 19.	— VI, 21-22 . . .	— IV, 7-8.
— IV, 22-24 . . .	— III, 9-10.		

Que conclure de cette liste, que nous aurions pu allonger notablement? Dironsnous, avec les critiques rationalistes<sup>1</sup>, que l'une des deux épîtres est l'œuvre d'un faussaire? Assurément non. Une circonstance très simple et très naturelle explique tout. Saint Paul composa ses deux lettres à la même époque, puisqu'il les confia au même messager<sup>2</sup>; de plus, les chrétientés auxquelles il les adressa étaient dans la même région et se trouvaient à peu près dans les mêmes conditions; il traita par conséquent des sujets connexes. On conçoit donc aisément la dépendance mutuelle des deux écrits.

Mais, d'un autre côté, malgré ces coïncidences remarquables, chacune des épîtres a son originalité particulière, dans l'ensemble comme dans les détails. Ainsi, pour ne signaler que quelques traits, le ton ne devient jamais polémique dans la lettre destinée aux Éphésiens, tandis qu'il l'est très fortement au chapitre II de l'épître aux Colossiens. Eph. I, 3-14, l'action de grâces est générale et porte sur les bienfaits apportés au monde par le christianisme; Col. I, 3-8, elle est particulière et roule sur les excellentes dispositions dans lesquelles se trouvaient les chrétiens de Colosses. Rien ou à peu près rien de personnel dans la lettre aux Éphésiens<sup>3</sup>, ce qui n'est point le cas pour l'autre épître. Surtout, le sujet n'est pas le même au fond, puisque, dans l'épître aux Éphésiens, il s'agit de l'Église et de sa splendeur, tandis que l'épître aux Colossiens parle plutôt de la personne et de l'œuvre du Christ.

<sup>1</sup> Tels d'entre eux prétendent que l'épître aux Colossiens est l'original primitif, dû à la plume de saint Paul, et que l'auteur (inconnu) de l'épître aux Éphésiens l'a simplifiée. D'autres soutiennent au contraire que la lettre aux Éphésiens est authentique, et qu'elle a été abrégée par l'auteur de l'épître aux Colossiens. C'est ainsi

qu'ils se contredisent habituellement; fait nécessaire, du reste, quand on ne s'appuie guère que sur des raisons subjectives, la plupart du temps arbitraires.

<sup>2</sup> Voyez la p. 396.

<sup>3</sup> Voyez la p. 325.

# ÉPITRE

## AUX COLOSSIENS

### CHAPITRE I

1. Paulus, apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, et Timotheus frater,

2. eis qui sunt Colossis, sanctis et fidelibus fratribus in Christo Jesu.

3. Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo. Gratias

1. Paul, apôtre de Jésus-Christ par la volonté de Dieu, et Timothée, *notre* frère,

2. aux saints et fidèles frères dans le Christ Jésus, qui sont à Colosses.

3. Que la grâce et la paix soient sur vous, de la part de Dieu notre Père et

#### PRÉAMBULE. I, 1-3<sup>a</sup>.

CHAP. I. — 1-3<sup>a</sup>. La salutation. Elle a beaucoup de ressemblance avec celle de l'épître aux Éphésiens. — L'auteur de la lettre : *Paulus, apostolus... per voluntatem...* Voyez Eph. I, 1 et les notes. A son propre nom, l'apôtre joint celui de son bien-aimé disciple Timothée, comme dans plusieurs autres épîtres (II Cor., Phil., I et II Thess., Philem.). Le mot *frater* a comme d'ordinaire le sens de chrétien. Cf. Rom. xvi, 23 ; I Cor. I, 1 et xvi, 12 ; II Cor. I, 1 ; viii, 18, etc. Timothée se trouvait alors à Rome auprès de saint Paul. — Les destinataires : *eis qui... Colossis* (vers. 2). Au lieu de la leçon la plus habituelle *Κολοσσαίς*, plusieurs manuscrits des plus anciens, quelques versions et quelques Pères ont la variante *Κολασσαίς*. Il semble, d'après les écrivains classiques, les inscriptions, les monnaies, etc., que la forme primitive du nom était *Κολοσσαί* (« Colossæ »), mais que plus tard on écrivit *Κολασσαί* (« Colassæ »). Sur l'importante cité de Colosses, voyez l'Introduction, p. 395. — *Sanctis...* Il est probable que ce mot est ici un substantif, et non un adjectif. Selon la coutume, il représente les membres de l'Église, en tant qu'ils étaient séparés du monde et consacrés à Dieu. La formule *fidelibus fratribus* désigne les chrétiens sous un

autre aspect, en tant qu'ils étaient fermes dans la foi. — Les mots *in Christo* (le grec n'ajoute pas *Jesu*) servent à définir le terme « fratribus » : c'est par leur union à Jésus-Christ que tous les chrétiens sont véritablement des frères. — La salutation proprement dite est celle de la plupart des épîtres : *gratia... et pax...* Seulement, d'après les meilleurs témoins, il est possible que le trait final, *et Domino Jesu...*, ne soit pas authentique en cet endroit. Origène et saint Jean Chrysostome attestent leur absence dans les manuscrits grecs, et ils sont omis aussi par la plupart de ceux de la Vulgate.

#### PREMIÈRE PARTIE

##### Exposé doctrinal et polémique.

I, 3<sup>b</sup>-II, 23.

SECTION I. — DE LA PERSONNE ET DE L'ŒUVRE DU CHRIST. I, 3<sup>b</sup>-29.

§ I. — Action de grâces et prière de l'apôtre pour les Colossiens. I, 3<sup>b</sup>-14.

1<sup>o</sup> L'action de grâces. I, 3<sup>b</sup>-8.

3<sup>b</sup>-8. Paul exprime à Dieu sa vive reconnaissance pour les vertus des Colossiens, et pour les fruits que l'évangile produisait non seulement parmi eux, mais dans le monde entier. — *Gratias agimus* (εὐχαριστοῦμεν; II Cor. I, 3 et

du Seigneur Jésus-Christ! Nous rendons grâces à Dieu, Père de notre Seigneur Jésus-Christ, ne cessant pas de prier pour vous,

4. ayant été informés de votre foi en Jésus-Christ, et de la charité que vous portez à tous les saints,

5. à cause de l'espérance qui vous est réservée dans le ciel, et dont vous avez eu connaissance par la parole de vérité de l'évangile.

6. Il est parvenu jusqu'à vous, comme il est aussi dans le monde entier, où il porte des fruits et grandit, comme parmi

agimus Deo, et Patri Domini nostri Jesu Christi, semper pro vobis orantes,

4. audientes fidem vestram in Christo Jesu, et dilectionem quam habetis in sanctos omnes,

5. propter spem quæ reposita est vobis in cælis, quam audistis in verbo veritatis evangelii,

6. quod pervenit ad vos, sicut et in universo mundo est, et fructificat, et crescit, sicut in vobis, ex ea die qua

Eph. I, 3, « Benedictus Deus »). Le verbe est sans doute au pluriel parce qu'il se rapporte tout à la fois à Paul et à Timothée (comp. le vers. 1); mais, d'un autre côté, l'apôtre emploie assez souvent cette forme pour ne désigner que lui-même. — *Deo et Patri...* C.-à-d. : à Dieu, qui est en même temps le Père de Jésus-Christ. Cf. Eph. I, 3, etc. D'importants manuscrits grecs, le syriaque, l'Itala, etc., omettent la conjonction, et portent : « Deo Patri Domini... ». — L'adverbe *semper* serait peut-être mieux rattaché à « gratias agimus » qu'à *orantes*. Cf. Eph. I, 16. Toutes les fois que Paul priait pour les chrétiens de Colosses, un sentiment très vif de reconnaissance envers leur céleste bienfaiteur était excité dans son âme. Sur ses fréquentes prières pour les fidèles, voyez Eph. I, 16-17 et III, 14; Phil. I, 9; II Thess. I, 1, etc. — Il va signaler en termes exprès l'objet de son action de grâces : *audientes...* A l'aoriste dans le grec : ayant appris. C'est Epaphras qui lui avait apporté cette bonne nouvelle. Comp. le vers. 8 et IV, 12. — *Fidem... et dilectionem...* Exactement comme pour les Éphésiens. Voyez Eph. I, 15 et le commentaire. — *Propter spem...* (vers. 5). L'enchaînement de ces mots n'est pas certain : on les rattache tantôt à « gratias agimus », tantôt à « fidem... et dilectionem... », tantôt seulement à « dilectionem quam... ». La première connexion nous paraît la meilleure. Remarquez la célèbre « trilogie paulinienne » de la foi, de l'espérance et de la charité. Cf. I Cor. XIII, 13; I Thess. I, 3. Ici, l'espérance n'est pas mentionnée comme un sentiment subjectif, mais comme un objet extérieur, qui consiste dans les biens célestes, mis en réserve pour les chrétiens fidèles : *quæ reposita...* Cf. I Tim. VI, 19; I Petr. I, 4, etc. — *Quam audistis...* D'après le grec : (L'espérance) que vous avez entendue auparavant; c.-à-d., avant sa réalisation. De lui-même, l'homme ne saurait arriver à une espérance si magnifique : c'est l'évangile qui la lui a révélée; il l'a apprise *in verbo... evangelii...* Locution qui signifie : dans la parole de vérité (dans la parole infallible),

qui est l'évangile. — *Quod...* (vers. 6). Ayant nommé l'évangile, saint Paul décrit brièvement les fruits produits à Colosses par cette « parole de vérité ». L'équivalent grec de *pervenit*, *παρόντος*, marque en même temps l'arrivée d'une chose et son séjour permanent. — Le trait *sicut et in universo...* n'est pas une simple hyperbole; il exprime énergiquement la catholicité de l'évangile, par opposition aux fausses



Monnaie de Colosses.

doctrines des hérétiques, mentionnées plus bas. Comp. le vers. 23. — Au lieu de *est, et fructificat, et...*, il faut lire, d'après la leçon la plus accréditée du grec : Il est portant des fruits et croissant. Cette formule est beaucoup plus expressive. Paul, après avoir affirmé aux Colossiens que l'évangile auquel ils ont cru est bien le même que celui qui a retenti dans le monde entier, ajoute que, partout aussi, cet évangile produit de merveilleux résultats. Le verbe « fructificat » s'applique à l'action intérieure de l'évangile et aux effets étonnants qu'il opère dans les âmes, tandis que « crescit » désigne son expansion au dehors et ses admirables conquêtes extérieures. — Les mots *sicut in vobis* contiennent un éloge très délicat. — *Ex die qua...* A peine les Colossiens avaient-ils accepté l'évangile, qu'il avait produit ses fruits parmi eux. — *Et cognovistis*. Le verbe composé *ἐπέγνωτε* suggère l'idée d'une connaissance profonde, développée. — *Gratiam Dei*. Cette expression résume le message évangélique, tel qu'il avait été annoncé à Colosses. Comp.

audistis et cognovistis gratiam Dei in veritate,

7. sicut didicistis ab Epaphra, carissimo conservo nostro, qui est fidelis pro vobis minister Christi Jesu,

8. qui etiam manifestavit nobis dilectionem vestram in spiritu.

9. Ideo et nos ex qua die audivimus, non cessamus pro vobis orantes, et postulantes ut impleamini agnitione voluntatis ejus, in omni sapientia et intellectu spiritali;

vous, depuis le jour où vous avez entendu et connu la grâce de Dieu, conformément à la vérité,

7. selon que vous en avez été instruits par Epaphras, notre bien-aimé compagnon de service, qui est pour vous un fidèle ministre de Jésus-Christ,

8. et qui nous a aussi fait connaître votre charité toute spirituelle.

9. C'est pourquoi, nous aussi, depuis le jour où nous l'avons appris, nous ne cessons pas de prier pour vous, et de demander à Dieu que vous soyez remplis de la connaissance de sa volonté, en toute sagesse et intelligence spirituelle,

Act. xx, 24, où nous trouvons précisément la formule « evangelium gratiæ Dei ». Il s'agit donc de tout l'ensemble des grâces que Dieu daigne accorder aux chrétiens par Jésus-Christ. — *In veritate*. C.-à-d. : (Vous avez entendu et accepté l'évangile) conformément à la vérité. En effet, comme on le voyait alors par les fausses doctrines qui tentaient de pénétrer en tous lieux, quoique l'évangile fût en lui-même la parfaite vérité (comp. le vers. 5<sup>b</sup>), il était possible qu'on ne le reçût pas d'une manière intégrale, et qu'on lui associât l'erreur. — *Sicut didicistis...* (vers. 7). La conjonction « sicut » retombe directement sur les mots « in veritate ». C'est bien ainsi, dit l'apôtre, c'est d'une façon très conforme à la vérité, que vous avez reçu votre instruction chrétienne. — *Ab Epaphra*. Cet Epaphras, qui est encore mentionné plus loin, iv, 12, et Philem. 23, était Colossien de naissance, ou du moins par son domicile habituel. Il avait joué un rôle très important dans la fondation de l'Église de Colosses. Actuellement il était auprès de l'apôtre. La tradition fait de lui le premier évêque de la ville de Colosses, où il subit ensuite le martyre. Son nom étant une abréviation d'Épaphrodite, on l'a parfois identifié, mais sans raison suffisante, avec le chrétien mentionné Phil. II, 24 et iv, 18. — *Conservo* (συνδούλου). Tychicus recevra plus bas, iv, 7, le même titre : mon compagnon au service du Christ. — *Pro vobis minister...* La Vulgate a suivi la leçon qui paraît la plus autorisée : ὑπὲρ ὑμῶν, pour vous; c.-à-d., dans votre intérêt, pour votre avantage. Une variante porte : ὑπὲρ ἡμῶν, pour nous; ce qui signifierait qu'Épaphras, en tant qu'il gouvernait la chrétienté de Colosses, était le représentant et le délégué de saint Paul. — *Qui etiam...* (vers. 8). Indépendamment des heureuses nouvelles dont il a été fait mention plus haut (comp. les vers. 4-5), l'apôtre avait appris par Epaphras que les Colossiens lui étaient très attachés à lui-même (les mots *dilectionem vestram* ne peuvent se rapporter ici qu'à saint Paul). — Cette affection avait lieu *in spiritu*, comme il convient à des chrétiens : elle s'était

formée sous l'influence de l'Esprit-Saint; elle était donc toute surnaturelle.

2<sup>o</sup> Prière de Paul pour les fidèles de Colosses. I, 9-14.

9. Objet direct de cette fervente prière. — *Ideo*. A cause des bonnes nouvelles reçues de Colosses. Comp. les vers. 4 et ss. — *Et nos...* Si les Colossiens avaient, comme l'a dit la ligne précédente, un vif amour pour saint Paul, celui-ci leur rendait la pareille, en pensant constamment à eux devant le Seigneur. — Les mots *ex qua die audivimus* sont comme un écho du vers. 6<sup>b</sup>. D'ailleurs, toute cette prière, vers. 9 et ss., est en corrélation directe avec l'action de grâces des vers. 3<sup>b</sup>-8. — *Non cessamus pro vobis...* « Hyperbole pleine d'affection. » Cf. Eph. I, 16. Le participe *orantes* (προσευχόμενοι) exprime l'idée générale, qui est ensuite déterminée par *postulantes* (αἰτούμενοι). Comp. Marc. XI, 24, dans le texte grec. — *Ut impleamini*. L'apôtre emploie souvent cette expression dans des cas analogues. Cf. II, 10; Rom. xv, 13, 14, 29; II Cor. VII, 4; Eph. III, 19 et v, 18; Phil. I, 11 et II, 2; II Tim. I, 4, etc. Il souhaite toujours que l'idéal de la perfection soit réalisé pleinement par les chrétiens, que Dieu répande sur eux pleinement ses grâces. — *Agnitione* : d'une connaissance complète, dit le grec (ἐπίγνωσιν). Voyez le vers. 16 et le commentaire. — *Voluntatis ejus*. Les vers. 10-12 montrent que Paul entend ici par la volonté de Dieu une conduite vraiment chrétienne, conforme aux desseins du Seigneur et à ses grâces. Cf. iv, 12; Rom. XII, 2, etc. — Les mots *in omni...* indiquent la manière dont la plénitude en question doit se réaliser : c'est par la communication de toute sagesse et de toute intelligence spirituelle. L'épithète *spiritali* (πνευματικῇ) retombe, de même que l'adjectif *omni*, sur les deux qualités mentionnées, qu'elle caractérise comme étant un don de l'Esprit-Saint. Cf. I Cor. XII, 8. Les substantifs σοφία (*sapientia*) et σύνεσις (*intellectus*) diffèrent peu l'un de l'autre en cet endroit; le second a un sens plus restreint. Cf. Eph. I, 8, etc.

10-11. But de la prière de l'apôtre. — *Ut*

10. pour marcher d'une manière digne de Dieu, *lui* plaisant en toutes choses, portant des fruits en toute sorte de bonnes œuvres, et croissant dans la connaissance de Dieu ;

11. fortifiés à tous égards par la puissance de sa gloire, pour manifester toute patience et longanimité, en même temps que la joie ;

12. rendant grâces à Dieu le Père, qui nous a rendus dignes d'avoir part à l'héritage des saints dans la lumière,

13. qui nous a arrachés à la puissance des ténèbres, et nous a fait passer dans le royaume de son Fils bien-aimé,

14. en qui nous avons la rédemption,

10. ut ambuletis digne Deo, per omnia placentes, in omni opere bono fructificantes, et crescentes in scientia Dei ;

11. in omni virtute confortati secundum potentiam claritatis ejus, in omni patientia et longanimitate cum gaudio ;

12. gratias agentes Deo Patri, qui dignos nos fecit in partem sortis sanctorum in lumine,

13. qui eripuit nos de potestate tenebrarum, et transtulit in regnum Filii dilectionis suæ,

14. in quo habemus redemptionem

*ambuletis*. Sur cette métaphore, voyez Eph. 11, 2 ; iv, 2, 17, etc. Si Paul désire la science et la sagesse spirituelles pour les fidèles de Colosses, c'est afin qu'ils soient parfaits dans les moindres détails de leur vie réelle et quotidienne. — *Digne Deo*. D'après le grec : d'une manière digne du Seigneur (τοῦ Κυρίου) ; c.-à-d., digne de vos relations étroites avec Jésus-Christ. Comp. Eph. iv, 1 et I Thess. 11, 12, où l'on trouve des formules analogues. — *Per omnia* (mots accentués) *placentes*. Cf. I Thess. iv, 5. L'apôtre interdit à bon droit aux chrétiens la recherche de la faveur des hommes (cf. 111, 22 ; Gal. 1, 10 ; I Thess. 11, 4, etc.) ; en revanche, il leur permet de chercher à plaire au Seigneur en toutes choses. — *In omni opere...* Ces mots représentent encore « le côté pratique du christianisme ». Les deux participes *fructificantes* et *crescentes* sont un autre écho du vers. 6. — *In scientia Dei*. D'après la leçon la mieux accréditée du texte grec : par la connaissance (τῆ ἐπιγνώσει) de Dieu. Selon d'autres manuscrits : pour la connaissance... ; c.-à-d., de façon à parvenir à mieux connaître Dieu. — Autre élément important de la vie chrétienne : la courageuse et joyeuse patience dans les adversités (vers. 11). Les souffrances abondent pour les croyants ; mais Dieu daigne faire qu'ils soient *in omni virtute* (δυναμει, puissance, force) *confortati* (δυναμούμενοι, expression énergique), que la vigueur spirituelle leur arrive de tous côtés, pour qu'ils puissent soutenir leurs épreuves sans faiblir. — Cette vigueur leur est transmise *secundum potentiam* (τὸ κράτος) *claritatis* (τῆς δόξης, « gloriæ ») *ejus* ; c.-à-d., d'une manière conforme à la toute-puissance qui fait partie de la gloire de Dieu, qui convient et appartient à sa majesté suprême. Cf. Eph. 1, 19. — Résultat produit : *in omni patientia...* Mieux, d'après le grec : « in omnem patientiam... » ; de façon à opérer toute patience et longanimité. Le substantif ὑπομονή désigne plutôt la persévérance, la constance sous l'épreuve, que la patience ; celle-ci est assez bien représentée par μακροθυμία. — *Cum gaudio*. De nombreux interprètes, à la suite de saint Jean

Chrysostome, de Théophylacte, etc., rattachent ces mots au verset suivant. La différence est peu sensible.

12-14. Motif de la prière de saint Paul : il faut que les Colossiens, rachetés par le Christ et devenus ses sujets, lui demeurent toujours fidèles. — Le participe εὐχαριστοῦντες (*gratias agentes*) se rapporte, comme ceux des vers. 10 et 11, aux lecteurs et non pas à l'auteur de l'épître. — *Deo Patri*. Simplex, d'après la meilleure leçon : τῷ Πατρί, au Père. — L'apôtre mentionne l'immense bienfait qui doit remplir les fidèles d'une reconnaissance perpétuelle envers Dieu : *qui dignos nos* (quelques manuscrits et versions ont « vos ») *fecit...* Plus littéralement d'après le grec : Qui nous a rendus capables (« idoneos »). Le bienfait en question, qui n'est autre que le salut accordé gratuitement par Dieu aux chrétiens, en vue des mérites de Jésus-Christ (comp. le vers. 14), est décrit ici dans un langage imagé : c'est « l'affranchissement de la puissance des ténèbres et la participation à l'héritage dans la lumière. » — *In partem sortis*... (εἰς τὴν μερίδα του κληροῦ...): capables d'obtenir une portion du lot. Ce trait fait allusion à la terre promise, dont chaque membre du peuple de Dieu devait avoir sa part, tirée au sort. Cf. Ps. xv, 5. Les chrétiens aussi (*sanctorum*) ont leur précieuse part d'héritage, située en pleine lumière (*in lumine*), dans le royaume de la lumière, par opposition au royaume ténébreux du démon. — Le grand bienfait de Dieu est exposé en termes plus complets dans les vers. 13 et 14, soit négativement, *qui eripuit* (ἐρῆύσατο, mot énergique)..., soit positivement (*et transtulit...*), soit par rapport à son résultat final, *in quo habemus...* Comp. le passage parallèle Act. xxvi, 18. — *Tenebrarum* représente ici Satan, le prince des ténèbres. Voyez Eph. vi, 12 et le commentaire. — La belle expression *Filium dilectionis suæ*, c.-à-d., le Fils qui est l'objet de l'amour du Père (cf. Eph. 1, 6, etc.), n'est pas employée ailleurs. — *In quo... redemptionem...* (vers. 14). Comp. Eph. 1, 7, où la même phrase se retrouve presque identiquement. Toutefois,

per sanguinem ejus, remissionem peccatorum.

15. Qui est imago Dei invisibilis, primogenitus omnis creaturæ;

16. quoniam in ipso condita sunt universa in cælis et in terra, visibilia et

par son sang, et la rémission des péchés.

15. C'est lui qui est l'image du Dieu invisible, le premier-né de toute créature;

16. car en lui toutes choses ont été créées dans le ciel et sur la terre, les

ici même, les mots *per sanguinem ejus* ne sont pas authentiques d'après le sentiment le plus vraisemblable; ils ont été insérés par les copistes.

§ II. — *Grandeur incomparable du Christ et de ses œuvres.* I, 15-29.

L'apôtre vient de signaler rapidement le rôle du Fils de Dieu par rapport à notre rédemption (comp. les vers. 13<sup>b</sup>-14). Partant de là, il va s'arrêter pendant quelques instants sur la personne et les prérogatives principales de ce divin libérateur, vers. 15-20. Il rappellera ensuite aux Colossiens ce que Jésus a fait spécialement pour eux et ce qu'ils doivent faire pour lui de leur côté, vers. 21-23; puis il mentionnera son propre rôle en tant que ministre du Christ, vers. 24-29.

1<sup>o</sup> Prééminence universelle et absolue de Jésus-Christ. I, 15-20.

Ces six versets ne contiennent pas seulement « le morceau le plus important de toute l'épître au point de vue théologique »; on peut dire qu'avec les passages analogues Eph. I, 20-23, Phil. II, 6-11, et les portions dogmatiques de l'épître aux Hébr., ils renferment ce que saint Paul a écrit de plus profond et de plus beau sur la personne du Christ. Nous y trouvons une Christologie complète, quoique très condensée. Ils se divisent en deux parties, dont la première, vers. 15-17, envisage le Christ dans ses relations avec Dieu et avec le monde, tandis que la seconde, vers. 18-20, le considère dans ses rapports avec l'Église et comme rédempteur universel. L'écrivain sacré lui-même a marqué cette division, d'une part, en présentant nettement, par deux fois, l'idée principale dans les vers. 15 et 18; d'autre part, en introduisant le développement de cette double idée par la même formule (ὅτι ἐν αὐτῷ, « parce qu'en lui ») dans les vers. 16 et 19.

15-17. Grandeur du Christ, en tant qu'il est l'image de Dieu, et qu'il est antérieur à tous les êtres créés, qui lui doivent leur existence et leur conservation. — *Imago (εἰκὼν) Dei...* Comp. II Cor. IV, 4, où saint Paul emploie cette même métaphore pour exprimer les rapports du Père et du Fils. Image substantielle, vivante, qui reproduit toutes les perfections divines. D'où il suit que Jésus-Christ lui-même est Dieu. Cf. Joan. XIV, 9; Phil. II, 6; Hebr. I, 3. Voyez aussi saint Athanase, *contr. Arian.*, I, 20 et 21; saint Hilaire, *de Synodis*, LXXIII, etc. — *Invisibilis*. Cette condition de l'essence divine est également signalée Joan. I, 18 et v, 37; I Tim. I, 17 et VI, 16; Hebr. XI, 27, etc. Mais, grâce au Verbe

incarné, le Père, auquel il est semblable, est devenu visible pour nous. Cf. Joan. XV, 45. — *Primogenitus...* Expression remarquable, qui détermine les relations du Christ avec la nature créée. Elle dénote directement une antériorité d'existence: non toutefois de telle sorte que le Fils n'aurait sur les créatures que « la primauté d'ordre ou de temps », comme le prétendaient les Ariens, mais, ainsi qu'il ressort très clairement du contexte (voyez les vers. 17<sup>a</sup>), en ce sens qu'il est éternel lui aussi. Les mots *omnis creaturæ* sont au génitif dit de comparaison, et la formule employée par l'apôtre est synonyme de celle-ci: Engendré avant toute créature; par conséquent, engendré de toute éternité. Comp. Eccli. XXIV, 5, et voyez saint Justin, *Dial.*, 100; saint Jean Chrysostome et Théodoret, *h. l.* Par « *creaturæ* », κτίσεως, il faut entendre l'ensemble des êtres créés, et non pas, comme l'ont pensé quelques anciens auteurs, la « nouvelle création », d'ordre entièrement spirituel, dont il est parlé Gal. VI, 5 (voyez les notes). — *Quoniam* (vers. 16). Cette particule introduit la preuve que le Christ est réellement le premier-né de toute créature, dans le sens qui vient d'être indiqué: il est antérieur aux êtres créés et il les dépasse infiniment, puisqu'il est lui-même l'organe de leur création. Ce verset et le suivant démontrent donc d'une autre manière sa divinité. — Les mots *in ipso* sont fortement accentués. L'apôtre ne dit pas ici ὅτι αὐτοῦ, « per ipsum » (voyez la fin du verset), mais ἐν αὐτῷ, en lui; ce qui exprime une nuance importante. La source première de tous les êtres créés est Dieu le Père (cf. Rom. XI, 36; I Cor. VIII, 6). Son Fils n'est pas seulement la cause instrumentale de leur création; il en est aussi la cause exemplaire, comme disent les théologiens, l'archétype, parce que, en tant que Logos, il portait éternellement en lui l'idée première de toutes choses. Ainsi pensaient déjà Origène et saint Athanase. D'après d'autres commentateurs, les mots « *in ipso* » exprimeraient simplement ce fait, d'ailleurs très beau lui-même, que toutes les créatures existaient éternellement dans la pensée du Verbe, comme l'effet existe dans sa cause; la raison de leur passage du non-être à l'être réside donc en lui. — *Condita sunt, ἐκτίσθη*. Le verbe κτίζω est toujours employé dans le Nouveau Testament pour désigner une création proprement dite, une production nouvelle. Cf. Marc. XIII, 19; Rom. I, 25; I Cor. XI, 9, etc. — *Universa, τὰ πάντα* avec l'article: l'univers entier, envisagé collectivement. Ses principales parties sont aussitôt spécifiées: le ciel et la terre, avec leurs



visibles et les invisibles, soit les trônes, soit les dominations, soit les principautés, soit les puissances : tout a été créé par lui et pour lui,

17. et il est avant tous, et toutes choses subsistent en lui.

18. C'est lui aussi qui est le chef du corps de l'Église; lui qui est les prémices, le premier-né d'entre les morts, afin d'être en toutes choses le premier;

invisibilia, sive throni, sive dominationes, sive principatus, sive potestates : omnia per ipsum et in ipso creata sunt,

17. et ipse est ante omnes, et omnia in ipso constant.

18. Et ipse est caput corporis ecclesie, qui est principium, primogenitus ex mortuis, ut sit in omnibus ipse primatus tenens;

êtres multiples (*in cælis et in...*; cf. Gen. 1, 1, etc.); les créatures visibles et les invisibles. Ces dernières correspondent au monde des purs



Anges sur une antique lampe chrétienne.

esprits, dont l'apôtre mentionne, comme dans l'ép. aux Éph., 1, 21 (voyez les notes), quatre catégories : *sive throni, sive...* La première n'apparaît qu'ici; en revanche, l'autre lettre signale les principautés (*ἀρχῆς*). — *Omnia per...* Cette fois, *δι' αὐτοῦ*. L'apôtre récapitule les idées qui précèdent, mais en les complétant par quelques traits nouveaux. — Au lieu de *in ipso*, le grec dit ici : *εἰς αὐτόν*, « in ipsum », pour lui. Ce qui signifie que Jésus-Christ est « la cause finale aussi bien que l'agent créateur de l'univers; le terme et la fin immédiate de la création, de même qu'il en est le point de départ ». Quant à la fin dernière des créatures, c'est Dieu le Père, d'après Rom. XI, 36. — *Creata sunt*. Le grec a encore le verbe *κτίω*. — *Et ipse*

(vers. 17). Le pronom est emphatique : lui, par opposition aux créatures. — *Ante omnes*. Plutôt : « ante omnia », au neutre; avant toutes choses. L'apôtre insiste sur la préexistence du Christ; préexistence éternelle, puisqu'il est Dieu. — Le trait *in ipso* doit être interprété comme au vers. 16<sup>a</sup>. — *Constant*. C.-à-d., subsistent, persistent. Le grec signifie à la lettre : se tiennent ensemble. D'où il suit que le Christ est « le principe de cohésion » de l'univers. Non seulement les créatures lui doivent l'existence; elles lui sont aussi redevables de leur conservation, que l'on a fort bien comparée à une création sans cesse répétée.

18-20. Grandeur du Christ en tant que chef de l'Église. — *Et ipse*. Comme au vers. 17, dont nous entendons ici pour ainsi dire « un écho solennel ». Celui qui est le premier dans l'ordre de la création naturelle l'est également dans l'ordre de la création spirituelle. — *Caput corporis ecclesie*. Sur ces expressions, voyez Eph. I, 22<sup>b</sup>-23<sup>a</sup> et le commentaire; v, 23, etc. On peut traduire indifféremment : Chef du corps, (c.-à-d.) de l'Église; chef de l'Église envisagée comme un corps animé; ou : Chef du corps de l'Église. Dans ce second cas, « Ecclesia » est une apposition à « corporis ». — *Qui est* a la signification de « quippe qui est » : attendu qu'il est. — *Principium, ἀρχή* : le principe, l'origine et l'auteur de ce corps organisé. Quelques interprètes, avec Théodore, rattachent ce mot aux suivants, et le regardent comme un synonyme de *ἀπαρχή* (cf. I Cor. xv, 20-21). Le sens serait alors : Il est les prémices, le premier-né d'entre les morts. — *Primogenitus...* Si le Christ a dû mourir, comme tous les hommes, il est ressuscité, le premier de tous, et nous le suivrons un jour. Sa résurrection glorieuse, dont le caractère est unique, est présentée ici comme lui conférant le droit spécial d'être chef de l'Église. — *Ut sit...* D'après le grec : Afin qu'il devint... L'apôtre signale une conséquence des détails qui précèdent. — *In omnibus*. Au neutre : en toutes choses. — *Ipse* est de nouveau très accentué. — *Primum tenens* : *πρωτεύων* (ce verbe n'apparaît pas ailleurs dans le Nouveau Testament), étant le premier, exerçant la prééminence. Ce que le Fils était de toute éternité par rapport aux êtres créés, le Verbe incarné l'est « devenu » dans le temps : de toutes manières et à tous les points de vue il est le premier. — *Quia in ipso...* (vers. 19). Comme au vers. 15, l'apôtre motive son assertion : le

19. quia in ipso complacuit omnem plenitudinem inhabitare,

20. et per eum reconciliare omnia in ipsum, pacificans per sanguinem crucis ejus sive quæ in terris, sive quæ in cælis sunt.

21. Et vos cum essetis aliquando alienati, et inimici sensu in operibus malis,

22. nunc autem reconciliavit in corpore carnis ejus per mortem, exhibere vos sanctos, et immaculatos, et irreprehensibiles coram ipso;

23. si tamen permanetis in fide fun-

19. car il a plu à Dieu que toute plénitude résidât en lui ;

20. et il lui a plu de réconcilier par lui toutes choses avec lui-même, soit celles qui sont sur la terre, soit celles qui sont dans le ciel, en établissant la paix par le sang de sa croix.

21. Et vous qui étiez autrefois des étrangers et des ennemis, par vos pensées et vos œuvres mauvaises,

22. il vous a réconciliés maintenant par la mort de son Fils en son corps charnel, pour vous faire paraître devant lui saints, sans tache et irrépréhensibles,

23. si toutefois vous demeurez fondés

Christ étant Dieu, il n'est pas étonnant qu'il soit à la tête de l'Église, de même qu'il est à la tête de toute la création. — *Complacuit*. Il faut sous-entendre « Deo », avec la plupart des commentateurs, car ce verbe (εὐδοκεῖν) est fréquemment employé par saint Paul pour marquer le bon plaisir divin. Cf. I Cor. I, 21; Gal. I, 15; Eph. I, 5, 9; Phil. II, 13, etc. D'autres, à la suite de l'Itala, traitent le substantif πλήρωμα, plénitude, comme le sujet de la proposition. La vieille version latine traduit : « In ipso complacuit omnis plenitudo inhabitare. » Mais, quoique grammaticalement exacte, cette pensée a quelque chose d'anormal. — *Omnem plenitudinem*. Avec l'article dans le grec : toute la plénitude. Ce qui désigne évidemment, comme il est dit plus bas, II, 9, la plénitude de la divinité. « Tous les attributs qui constituent la notion de Dieu se retrouvent (donc) dans la personne du Christ. » — *Inhabitare* (κατοικῆσαι) exprime une habitation permanente, par opposition à la simple παροικία, ou résidence passagère. — *Et per eum...* (vers. 20). Résultat que Dieu voulait obtenir par l'intermédiaire du Christ, élevé lui-même à la hauteur de la divinité. — *Reconciliare*. Dans le grec : ἀποκαταλλάξαι, réconcilier entièrement. — *In ipsum* : avec Dieu lui-même, que ses créatures avaient grièvement offensé. — *Pacificans*. A l'aoriste dans le grec : ayant fait la paix. Ce trait se rapporte encore à Dieu le Père; mais le Christ joua en cela un rôle essentiel, puisque c'est par son intermédiaire et grâce à son sacrifice propitiatoire que la réconciliation et la pacification furent opérées : *per sanguinem crucis...* L'expression « le sang de sa croix » est remarquable. Elle montre ce qu'il en a coûté à Jésus-Christ pour payer notre rançon. — *Sive quæ..., sive...* A propos de ces mots, qui désignent les hommes et les anges, on s'est demandé comment les esprits bienheureux, qui n'ont jamais péché, ont pu être réconciliés avec Dieu. On a répondu que, pour eux, l'expression doit être prise dans un sens plus large que pour les hommes. Saint Jean Chrysostome, saint Augustin (*Enchirid.*), Théodoret, et beaucoup d'autres

à leur suite, pensent que la pacification seule, et non la réconciliation, concerne les bons anges. Ceux-ci, comme leur Maître, étaient justement irrités contre l'humanité coupable; mais, lorsque Dieu se réconcilia avec les hommes, il rétablit la paix entre les chœurs angéliques et le monde humain. Cette explication fait disparaître toute difficulté. On peut dire aussi que cette idée de la pacification universelle correspond à « celle de la formation (grâce au Christ) de la grande famille des créatures bienheureuses », que saint Paul mentionne dans son épître aux Eph. I, 10.

2° La réalisation du plan divin de rédemption en ce qui concerne les Colossiens a été opérée par le ministère de Paul. I, 21-29.

21-23. « Après avoir parlé de la personne et de l'œuvre du Christ d'une manière tout à fait théorique et générale, l'apôtre en fait ressortir la portée pratique, en l'appliquant à ses lecteurs actuels. » — *Et vos*. Cf. Eph. I, 13. Les Colossiens aussi ont eu part à cette admirable réconciliation. — *Cum essetis...* Comp. Eph. II, 1 et ss., où il existe un parallèle analogue entre l'état des chrétiens avant leur conversion et leur état actuel. — *Alienati* : devenus comme étrangers à Dieu. Cf. Eph. II, 12 et IV, 18. — Le trait suivant dit plus encore : *inimici sensu* (τῆ διανοίᾳ). Entre eux et Dieu, il existait une véritable hostilité, qui atteignait le plus intime de leur être, et qui se manifestait à tout moment par des actes mauvais (*in operibus...*). Cf. Rom. VIII, 7, et comp. le vers. 10 comme contraste. — *Reconciliavit* (vers. 22). Suivant une autre leçon du grec : Vous avez été réconciliés. La cause méritoire de la réconciliation est exprimée par les mots *in corpore carnis... per...*, qui équivalent à « per sanguinem crucis... » du vers. 20. L'expression « corps de chair » désigne un corps réel, un corps sujet à la souffrance et à la mort. Cf. Hebr. II, 14-15, etc. — *Exhibere vos...* Cette présentation solennelle aura lieu au jour du jugement dernier. Cf. II Cor. IV, 14, etc. — *Sanctos, et..., et...* Trois épithètes qui marquent la perfection morale, sous son aspect soit positif, soit négatif. — *Si tamen...*

et affermis dans la foi, et inébranlables dans l'espérance offerte par l'évangile que vous avez entendu, qui a été prêché à toute créature qui est sous le ciel, et dont moi, Paul, je suis devenu le ministre.

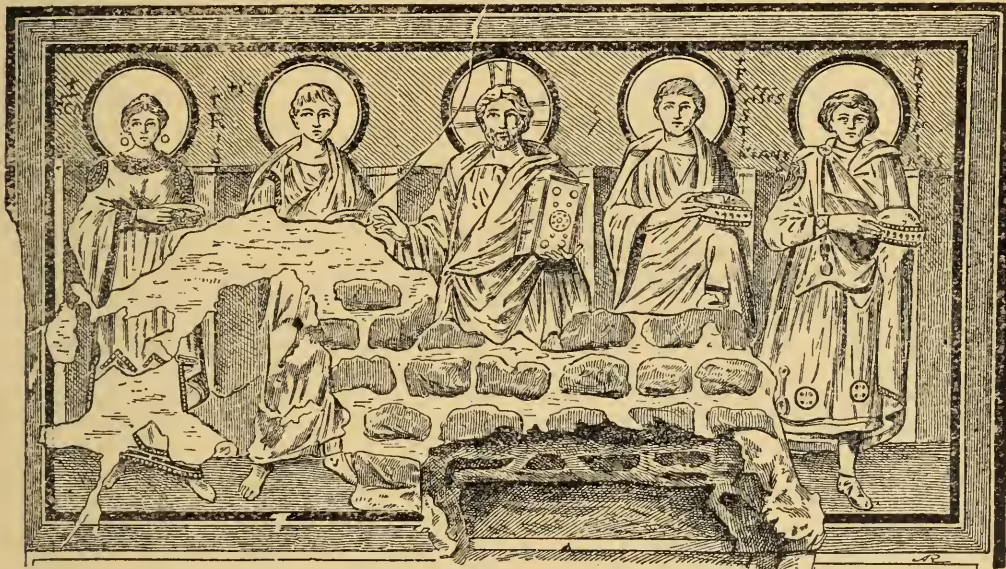
24. Maintenant je me réjouis dans mes souffrances pour vous, et ce qui

dati, et stables, et immobiles a spe evangelii, quod audistis, quod prædicatum est in universa creatura quæ sub cælo est, cujus factus sum ego Paulus minister.

24. Qui nunc gaudeo in passionibus pro vobis, et adimpleo ea quæ desunt

(vers. 23). Condition à remplir pour paraître devant le souverain juge dans cet état de sainteté. — *Fundati et stables*. Ces deux termes sont empruntés à l'architecture. Le premier marque la solidité des fondements ; le second, celle de l'édifice entier. Cf. I Cor. xv, 58 ; Eph. II, 17, etc. — *Immobiles a spe...* Autre point au sujet duquel les Colossiens devaient demeurer inébranlables. Comme au vers. 5, il s'agit de l'objet espéré, du salut éternel. — *Evangelii*. C.-à-d., le salut que promet l'évangile. — *Quod audi-*

Cela, pour deux motifs distincts. Le premier est contenu dans les mots *pro vobis* : Paul, arrêté à Jérusalem et livré aux Romains comme apôtre des Gentils, pouvait réellement dire aux Colossiens que ses épreuves étaient subies à cause d'eux. — Le second motif est plus longuement exprimé : *Et adimpleo* (ἀντανανπληρῶ : verbe doublement composé, qu'on ne trouve pas ailleurs dans le Nouveau Testament)... — *Passionum...* Le mot grec n'est pas le même que dans la proposition précédente : ici, ἑλι-



Jésus présentant l'Évangile. (D'après une fresque antique.)

*stis, quod..., cujus...* Trois motifs de croire aux promesses de l'évangile. Les Colossiens avaient accueilli avec foi la bonne nouvelle ; elle avait été prêchée dans tout l'univers ; Paul lui-même en était le ministre et le prédicateur. — *In universa creatura...* On peut traduire : Dans toute la création ; ou (mieux encore) : Parmi toute créature. Sur ce trait, voyez le vers. 6<sup>e</sup> et les notes. — *Cujus... ego...* Ces mots servent de transition à l'alinéa suivant.

24-29. Le ministère apostolique de saint Paul. — *Nunc gaudeo*. L'adverbe est plein d'emphase : Actuellement, en cet instant même, malgré mes chaînes et mes souffrances, je me réjouis. Ou plutôt, c'étaient ses souffrances mêmes qui étaient pour lui une source de joie.

ψεων, les tribulations ; ἰδ, παθήμασιν, qui exprime moins fortement l'idée. Ce terme, « les afflictions du Christ », ne saurait représenter en cet endroit les souffrances de son Église, comme le pensent divers interprètes à la suite de saint Augustin ; non plus que les souffrances de saint Paul, comme le veulent d'autres commentateurs. Ces deux opinions ont été inspirées par le désir de faire disparaître la difficulté apparente que présente la locution « compléter ce qui manque aux tribulations du Christ. » En effet, dit fort bien Calmet, *h. l.*, « la passion de Jésus Christ n'a rien d'imparfait, rien qui demande qu'on y supplée... Le Sauveur a parfaitement accompli l'ouvrage qui lui avait été ordonné par son Père (cf. Joan.

passionum Christi in carne mea, pro corpore ejus, quod est ecclesia :

25. *cujus factus sum ego minister secundum dispensationem Dei, quæ data est mihi in vos, ut impleam verbum Dei;*

26. *mysterium quod absconditum fuit a sæculis et generationibus, nunc autem manifestatum est sanctis ejus,*

27. *quibus voluit Deus notas facere divitias gloriæ sacramenti hujus in gentibus, quod est Christus, in vobis spes gloriæ;*

28. *quem nos annuntiamus, corripientes omnem hominem, et docentes omnem*

manque aux souffrances du Christ, je le complète dans ma chair pour son corps, qui est l'Église,

25. dont je suis devenu le ministre, selon la charge que Dieu m'a donnée relativement à vous, pour que j'annonce pleinement la parole de Dieu,

26. le mystère qui a été caché aux siècles et aux générations, mais qui maintenant a été manifesté à ses saints,

27. auxquels Dieu a voulu faire connaître quelles sont les richesses de la gloire de ce mystère parmi les Gentils, à savoir. le Christ en vous, l'espérance de la gloire.

28. C'est lui que nous annonçons, reprenant tout homme, et instruisant

xvii, 4); il ne rendit l'esprit sur la croix qu'après avoir dit : Tout est achevé (cf. Joan. xix, 30). Le mérite de sa passion et de son sang est infini, et tous les mérites, toutes les vertus, toutes les souffrances des hommes ne sont pas capables d'y donner le moindre accroissement, pulsque c'est ce même sang qui donne le mérite à tout ce que les hommes peuvent faire de bon... Qu'est-ce donc que saint Paul peut... ajouter aux souffrances de Jésus-Christ? On répond que Jésus-Christ, en souffrant pour nous, n'a pas entendu nous dispenser de souffrir, de porter notre croix, de pratiquer la vertu, d'expier nos fautes par la pénitence... En ce sens, on peut dire qu'il lui reste encore quelque chose à faire et à souffrir, non dans sa personne, mais dans ses membres. » C'est là une grande consolation pour ceux qui souffrent, et en particulier pour ceux qui souffrent au service des âmes. — Les mots *in carne mea* dépendent du verbe « adimpleo ». — *Pro corpore...* C.-à-d., pour l'avantage spirituel de ce corps mystique. Sur l'expression, voyez le vers. 18. Pour l'idée, comp. II Tim. ii, 10. — *Cujus factus sum...* (vers. 25). Paul reprend sa formule du vers. 23, qui introduisait alors la description de son ministère sous le rapport négatif. Il passe maintenant au côté positif de son rôle, vers. 25-27. — L'équivalent grec de *dispensationem* est *οἰκονομίαν*, la charge d'économie. Voyez Eph. iii, 2, avec les notes, et aussi I Cor. ix, 17, etc. — *Quæ data... in vos.* En tant que les Colossiens appartenaient à la gentilité, ils faisaient partie du domaine spirituel de saint Paul. — *Ut impleam...* C.-à-d., pour annoncer aussi pleinement que possible le message évangélique (cf. Rom. xv, 19), désigné par l'expression *verbum Dei*. Cf. I Cor. xiv, 36; II Cor. ii, 17, etc. — Pour mieux préciser le point spécial de la parole de Dieu qu'il a en vue, l'auteur ajoute : *mysterium quod...* (vers. 26). Sur ce passage, voyez Eph. iii, 3 et ss. Les deux traits *absconditum...* et *nunc manifestatum...* caractérisent la nature des

mystères du Nouveau Testament : ce sont des vérités ou des faits que la raison seule est incapable de découvrir, mais que Dieu nous révèle pour notre utilité spirituelle. Cf. Rom. xvi, 23. — *A sæculis et generationibus.* Voyez Eph. iii, 9, 21. Un *αἰών* ou siècle contient plusieurs générations. — *In sanctis...* Plus clairement dans le grec : A ses saints. C.-à-d., aux chrétiens. — *Quibus...* (vers. 27). Le verbe *voluit* présente la révélation en question comme un acte entièrement libre de la part de Dieu. — *Divitias gloriæ...* Comp. Rom. ix, 23; Eph. i, 18, et iii, 16, etc. Paul emploie souvent le mot *richesse*, dans ses épîtres de cette époque, pour désigner l'abondance des grâces répandues par Dieu sur les chrétiens. — *Sacramenti hujus.* C.-à-d., de ce mystère, comme on lit dans le grec; de l'Évangile. — *In gentibus.* C'est dans le monde païen que la richesse divine s'était le plus souvent déployée, comme le montre l'histoire des origines du christianisme. — *Quod est.* Le mystère si aimablement dévoilé aux païens consiste en ceci : *Christus, in vobis spes...* Mais cette autre ponctuation est préférable : Le Christ en vous, espérance de gloire! Les fidèles de Colosses avaient le bonheur de posséder le Christ par la foi, et cette possession était pour eux un gage de gloire éternelle. Admirable résumé de l'évangile. — *Quem nos...* L'apôtre indique maintenant (vers. 28-29) de quelle manière il accomplissait son ministère et le but qu'il se proposait d'atteindre. — *Nos annuntiamus.* Le pronom est accentué, et oppose vraisemblablement les prédicateurs attitrés de l'évangile aux faux docteurs dont il sera bientôt parlé. — *Corripientes... et docentes.* Plutôt, d'après le grec : Avertissant... et instruisant. La triple répétition des mots *omnem hominem* met en relief l'universalité de la prédication apostolique. Elle s'adressait à tous, puisque l'évangile est destiné à tous. — Les mots *in omni sapientia* désigneraient, d'après divers commentateurs, l'objet de l'enseignement de Paul : le domaine entier de la

tout homme en toute sagesse, afin que nous rendions tout homme parfait en Jésus-Christ.

29. C'est aussi à quoi je travaille, en combattant avec sa force, qui agit puissamment en moi.

hominem in omni sapientia, ut exhibeamus omnem hominem perfectum in Christo Jesu.

29. In quo et laboro, certando secundum operationem ejus, quam operatur in me in virtute.

## CHAPITRE II

1. Car je veux que vous sachiez quelle sollicitude j'ai pour vous, et pour ceux qui sont à Laodicée, et pour tous ceux qui n'ont pas vu mon visage dans la chair,

2. afin que leurs cœurs soient consolés, et qu'étant unis dans la charité, ils

1. Volo enim vos scire qualem sollicitudinem habeam pro vobis, et pro iis qui sunt Laodiciæ, et quicumque non viderunt faciem meam in carne;

2. ut consolentur corda ipsorum, instructi in caritate, et in omnes divitias

sagesse spirituelle. Ils expriment plutôt son mode : Nous instruisons d'après toutes les règles de la sagesse. — *Ut exhibeamus...* Le but de l'apôtre était celui même que Dieu s'était proposé, d'après le vers 22<sup>b</sup>, dans le mystère de la rédemption. — *Perfectum in Christo...* : parfait, grâce à l'union intime qu'a le chrétien avec Jésus-Christ. Pas de perfection, en effet, sans cette union. — *In quo*. Plutôt : « in quod », (εις ὃ). C.-à-d., pour atteindre le but indiqué. — *Et laboro*. La conjonction « et » équivaut ici aux formules : de fait, en réalité. Le grec κοπιῶ ne dénote pas seulement le travail, mais un labeur très pénible. — *Certando* (ἀγωνιζόμενος) insiste encore sur cette même pensée. Cf. I Tim. iv, 10. L'apôtre luttait pour ainsi dire comme un athlète, en accomplissant sa rude tâche. — *Secundum operationem...* Dans le grec : Conformément à sa vigueur (du Christ), laquelle agit en moi avec force. Paul n'était pas seul pour travailler et pour lutter.

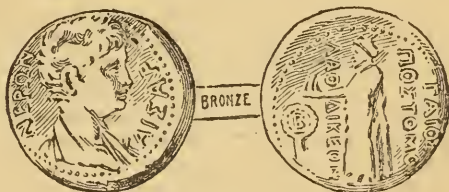
### SECTION II. — POLÉMIQUE CONTRE LES FAUX DOCTEURS. II, 1-23.

Après avoir énergiquement et magnifiquement décrit la personne et l'œuvre du Christ, saint Paul attaque d'une manière directe ceux qui en contestaient ou en diminuaient la grandeur. Il prémunit ainsi les chrétiens de Colosses contre les dangers qui menaçaient leur foi, au point de vue soit théorique, soit pratique.

1<sup>o</sup> Double préambule. II, 1-7.

CHAP. II. — 1-3. Vif intérêt que saint Paul portait aux Colossiens et aux membres des autres Églises du Christ. C'est là un petit exode très insinuant, très délicat. — *Volo enim...* L'auteur vient de mentionner (I, 29) les luttes sans fin que lui occasionnait son ministère ; il justifie cette expression, en affirmant qu'en réalité les combats intérieurs, c.-à-d. les in-

quiétudes et les craintes au sujet des différentes Églises, ne lui manquaient pas. — *Sollicitudinem*. Le grec emploie le substantif ἀγωνία, combat ; ce qui établit une liaison directe entre ce verset et le précédent. Mais la Vulgate rend bien la pensée. — *Iis qui...* *Laodiciæ* (ἐν Λαοδικίᾳ). Les chrétiens de cette ville couraient les mêmes périls que ceux de Colosses, leurs proches voisins. Elle était située sur le Lycus, dans la partie sud-ouest de la Phrygie, à l'ouest de Colosses et au sud de Hiérapolis (*Att. géogr.*, pl. xvii). Ses ruines imposantes attestent encore son importance et sa richesse. — *Et quicumque non...* C.-à-d., tous ceux qui ne connaissaient pas personnellement l'apôtre (les



Monnaie de Laodicée de Phrygie.

mots *in carne* précisent l'expression *faciem meam*). La manière dont cette proposition est jointe aux deux précédentes paraît démontrer que saint Paul n'avait eu de relations directes ni avec les Colossiens, ni avec les Laodicéens. Il ajoute ce trait pour insinuer que son zèle et son affection ne s'étendaient pas seulement aux Églises qu'il avait fondées lui-même. — *Ut consolentur...* (vers. 2). Dans le sens du passif : Afin que soient consolés... Le grec peut signifier : Afin que soient réconfortés... — *Instructi...* Paul continue d'indiquer le but de la lutte intérieure qu'il soutient pour les

plenitudinis intellectus, in agnitionem mysterii Dei Patris et Christi Jesu,

3. in quo sunt omnes thesauri sapientiae et scientiae absconditi.

4. Hoc autem dico, ut nemo vos decipiat in sublimitate sermonum.

5. Nam etsi corpore absens sum, sed spiritu vobiscum sum, gaudens et videns ordinem vestrum, et firmamentum ejus quae in Christo est fidei vestrae.

6. Sicut ergo accepistis Jesum Christum Dominum, in ipso ambulate;

soient remplis de toutes les richesses d'une parfaite intelligence, à la connaissance du mystère de Dieu le Père et du Christ Jésus,

3. en qui sont cachés tous les trésors de la sagesse et de la science.

4. Je dis cela, afin que personne ne vous trompe par des discours élevés.

5. Car, bien que je sois absent de corps, je suis avec vous en esprit, me réjouissant de voir l'ordre qui règne parmi vous, et la solidité de votre foi dans le Christ.

6. Ainsi donc, comme vous avez reçu le Seigneur Jésus-Christ, marchez en lui,

croyants. Le particpe grec *συμβιβασθέντες* serait mieux traduit par « conjuncti », étroitement unis. Voyez le vers. 19 et Eph. iv, 16. — *In caritate*. La charité est, en effet, un « lien de perfection ». Cf. iij, 14. — Les mots *et in omnes...* marquent le but de cette salutaire union dans la charité : il consiste dans une connaissance aussi développée que possible du mystère de la rédemption. Remarquez la solennité de l'expression *divitias* (notes de i, 27) *plenitudinis intellectus*, qui désigne une intelligence pleine et entière. — *Agnitionem* : *ἐπίγνωσιν*, une science complète. Cf. i, 9; Eph. i, 17, etc. — *Dei Patris et Christi...* Les manuscrits, les versions et les Pères varient beaucoup à propos de ce passage. On compte au moins neuf leçons différentes, dont les principales sont : de Dieu (*τοῦ θεοῦ*); de Dieu Christ (*τοῦ θεοῦ Χριστοῦ*); de Dieu, Père du Christ (*τοῦ θεοῦ πατρὸς τοῦ Χριστοῦ*), de Dieu le Père et du Christ (*τοῦ θεοῦ πατρὸς καὶ τοῦ Χριστοῦ*). De nombreux critiques contemporains se rallient à la seconde, qu'adoptait déjà saint Hilaire de Poitiers (*de Trin.*, ix, 62 : « in agnitionem sacramenti Dei Christi »). Il ajoute : « Deus Christus sacramentum est ». Mais elle est susceptible de deux interprétations, selon qu'on regarde *Χριστοῦ* comme une apposition à *θεοῦ* (du Dieu Christ ; c.-à-d. de Dieu, qui est le Christ), ou comme un génitif qui en dépend (du Dieu du Christ). Dans le premier cas, supposé par saint Hilaire, nous aurions ici une affirmation brève et énergique de la divinité de Jésus-Christ. Mais la leçon est malheureusement incertaine et le second sens n'est pas impossible. — *In quo* (vers. 3). Ce pronom est rattaché à « mysterii » par les uns, à « Christi » par les autres; ce qui est tout à la fois plus naturel et plus vrai. La différence n'est d'ailleurs pas grande, quelque opinion que l'on admette, puisque c'est le Christ lui-même qui est le mystère de Dieu le Père. Cf. i, 27. — Le pluriel *omnes thesauri* est très expressif. — *Sapientiae et scientiae*. Deux substantifs associés déjà par saint Paul dans l'ép. aux Rom., xi, 33; cf. I Cor. xii, 8.

La science nous fait connaître isolément les vérités; la sagesse nous permet de les comparer entre elles et de raisonner à leur sujet. — *Absconditi*. Ces trésors sont cachés; mais le Christ les communique volontiers à ses fidèles amis.

4-7. Nécessité d'adhérer fortement à Jésus-Christ, pour ne pas se laisser séduire par les hérétiques. — *Hoc... dico... ut...* Paul va signaler maintenant en termes plus directs la cause de sa sollicitude au sujet des Colossiens. — *Decipiat*. Le verbe *παραλογίζεσθαι* (ici seulement et Jac. i, 22) désigne d'abord des comptes faux, puis de faux raisonnements, des « paralogismes », comme nous disons aussi. — *In sublimitate...* On lit dans quelques anciens documents latins : « in subtilitate sermonum », et cette traduction est bien préférable à celle de notre Vulgate actuelle. Le substantif grec *πυθολογία* désigne un style persuasif, qui cherche à influencer et à séduire l'auditoire. Cf. I Cor. ii, 4. — *Nam etsi...* (vers. 5). Quoique éloigné des Colossiens, l'apôtre ne les perd pas de vue; il connaît leur situation, qui l'inquiète et le réjouit en même temps. — *Corpore absens...*, *sed...* Comp. I Cor. v, 3, où nous trouvons cette même expression. Absent de corps, il était présent par l'esprit, la pensée, l'affection. — *Gaudens et videns...* Trait délicat. Quand il se transportait en esprit parmi les chrétiens de Colosses, Paul contemplant un spectacle bien capable de le rassurer. Il le leur décrit en quelques mots, pour les encourager : *ordinem... et firmamentum...* Dans le grec : *ὑμῶν τὴν τάξιν καὶ στερέωμα...* Le pronom est très accentué et porte sur les deux substantifs, qui paraissent empruntés au langage militaire : les Colossiens sont rangés en bataille contre leurs adversaires, et leur foi solide est comme une citadelle qui les rend invincibles. — Ils doivent persévérer dans ces parfaites dispositions : *Sicut ergo...* (vers. 6). L'expression *accepistis* (*παρελάβετε*, vous avez reçu de vos maîtres dans la foi) *Jesum...* est à remarquer. La prédication chrétienne ne procure pas seulement la doctrine du Christ à

7. étant enracinés en lui, et édifiés sur lui, et affermis dans la foi telle qu'elle vous a été enseignée, et croissant en lui avec action de grâces.

8. Prenez garde que personne ne vous séduise par la philosophie et une vaine tromperie, selon la tradition des hommes, selon les éléments du monde, et non selon le Christ ;

7. radicati et superædificati in ipso et confirmati fide, sicut et didicistis, abundantes in illo in gratiarum actione.

8. Videte ne quis vos decipiat per philosophiam, et inanem fallaciam, secundum traditionem hominum, secundum elementa mundi, et non secundum Christum ;

ceux qui la reçoivent avec foi, mais, en un certain sens, la personne même du Sauveur, qui est le centre et la substance de cette prédication. Notez aussi l'association solennelle des deux titres *Christum* et *Domnum* au nom personnel de Jésus. — *In ipso ambulate*. Cf. I, 10. C.-à-d., vivez en lui, faites de lui la règle et le guide de votre vie ; prenez garde de vous séparer de lui. — Le verset 7 insiste, dans un langage métaphorique très expressif, sur la nécessité de persévérer dans une intime union avec Jésus-Christ : *radicati et superædificati*... Cf. Eph. III, 18. Deux images distinctes, qui se complètent l'une l'autre. — *In ipso*. Il est le terrain fertile dans lequel tout chrétien doit prendre racine, le fondement inébranlable sur lequel doit s'appuyer l'édifice de notre sainteté. — *Confirmati fide*. La foi est « pour ainsi dire le ciment de la construction ». — *Sicut didicistis*. Les prédicateurs qui avaient converti les Colossiens leur avaient appris en quoi ils devaient croire et de quelle manière, avec quelle ardente reconnaissance : *abundantes... in gratiarum*... Les mots ἐν αὐτῷ (*in ipso*) sont omis par quelques manuscrits importants ; d'autres portent ἐν αὐτῇ (« in illa », c.-à-d. dans la foi), et telle paraît avoir été la leçon primitive.

2° Paul met les Colossiens en garde contre les faux docteurs. II, 8-23.

Les avertissements de l'apôtre, qui n'avaient été qu'indirects jusqu'ici, prennent tout à coup une forme plus directe. Il est vrai qu'il va, pendant quelque temps encore, demeurer dans les généralités au sujet des erreurs dont il redoutait l'influence néfaste sur les Colossiens.

8-15. A la philosophie vaine et fallacieuse des hérétiques, Paul oppose l'œuvre admirable du Rédempteur, qui a obtenu le salut parfait à tous les croyants. Le vers. 8 contient l'idée principale : Ne vous laissez pas détourner du Christ. Les vers. 9-10 la motivent : Jésus-Christ possède la plénitude de la divinité, et il donne aux fidèles tout ce dont ils ont besoin. Dans les vers. 11-15, la pensée émise au vers. 10 est développée, d'abord sous son aspect positif (versets 11-12 : situation très avantageuse dans laquelle les Colossiens ont été placés par leur conversion), puis sous un point de vue négatif (vers. 13-15 : situation misérable dont ils ont été tirés). Tout ce passage est très riche sous le rapport théologique. — *Videte* (βλέπετε, dans le sens de Prenez garde) *ne quis*... Saint Paul se sert souvent de cette expression indéfinie

pour désigner des adversaires qu'il ne veut pas nommer. Cf. Rom. III, 8 ; I Cor. XI, 16 ; II Cor. III, 1 ; Gal. I, 7, 9 ; II The-s. II, 3 et III, 10, 11 ; I Tim. I, 3, 6, etc. — *Vos decipiat*. Le grec (συλαγωγῶν) signifie plutôt : emmener comme une proie. — *Per philosophiam et... fallaciam*. Ces deux substantifs sont intimement liés dans le texte primitif, où ils dépendent d'un seul et même article, de sorte que le second caractérise le premier. Le sens est donc : Par la philosophie qui est une vaine tromperie. On voit par ce trait que les faux docteurs de Colosses posaient en philosophes, en « intellectuels », comme l'on dirait de nos jours, et qu'ils associaient à l'évan-



Philosophe lisant un papyrus.  
(Pierre gravée.)

gile non pas la vraie philosophie, qui s'accorde fort bien avec lui, mais des spéculations aventureuses, insensées, et une dialectique subtile, qui ne pouvaient que le ruiner, en substituant peu à peu l'élément humain à l'élément divin. — *Secundum traditionem hominum*. Cette locution est prise ici en très mauvaise part, pour exprimer une doctrine tout humaine, par opposition à l'enseignement du Christ. — Sur les mots *elementa mundi*, voyez Gal. IV, 3 et les notes. C'est le judaïsme, avec ses pratiques matérielles et extérieures (les sacrifices, la circoncision, etc.), auxquelles les faux docteurs voulaient ramener les chrétiens, qui est représenté par cette expression, comme une science religieuse très élémentaire et imparfaite. — *Non secundum Christum*. Le Christ n'étant ni le centre, ni l'auteur de ces enseignements nouveaux, ils étaient évidemment malsains. — *Quia in ipso*... (vers. 9). L'apôtre va montrer que Jésus-Christ est tout à fait « l'antithèse de ce faux évangile », d'abord dans sa nature divine, puis dans la perfection du salut promis par lui ;

9. quia in ipso inhabitat omnis plenitudo divinitatis corporaliter,

10. et estis in illo repleti, qui est caput omnis principatus et potestatis :

11. in quo et circumcisi estis circumcisione non manu facta in expoliatione corporis carnis, sed in circumcisiōne Christi ;

12. enseveli ei in baptismo, in quo et resurrexistis per fidem operationis Dei, qui suscitavit illum a mortuis.

13. Et vos cum mortui essetis in delictis, et præputio carnis vestræ, convivi-

9. car toute la plénitude de la divinité habite corporellement en lui,

10. et vous avez tout pleinement en lui, qui est le chef de toute principauté et de toute puissance.

11. C'est aussi en lui que vous avez été circoncis d'une circoncision que la main n'a pas faite, mais qui consiste dans le dépouillement du corps de chair, c'est-à-dire, dans la circoncision du Christ ;

12. ayant été ensevelis avec lui par le baptême, dans lequel vous êtes aussi ressuscités par la foi en la puissance de Dieu, qui l'a ressuscité des morts.

13. Et lorsque vous étiez morts par vos offenses et par l'incirconcision de

deux points contestés déjà par ces anciens hérétiques. — Sur la formule si expressive *inhabitavit... plenitudo...*, voyez I, 19 et le commentaire. Le substantif θεότητος serait mieux traduit par « deitatis » (l'essence divine) que par *divinitatis* (θεότητος, Rom. I, 20 : la qualité divine). Le Christ possède la nature divine *corporaliter* (σωματικῶς) : c.-à-d., selon les uns, réellement, et non par analogie ni dans un sens figuré ; selon d'autres, essentiellement (« substantialiter »), et non pas d'une manière morale, comme les saints et les prophètes, qui agissent sous l'influence de Dieu. Mieux, peut-être, par contraste avec l'état du Verbe avant l'Incarnation, alors que la divinité résidait en lui ἄσωματως, « incorporaliter » ; le Christ est le Dieu fait homme, le Verbe incarné. — *Et estis...* (vers. 10). Conséquence directe de ce qui précède : les chrétiens étant en relations étroites avec Jésus-Christ, ils ont en lui toutes les grâces. Cf. Joan. I, 16. *Repleti* est comme un écho de « plenitudo ». — *Qui est caput...* Plus haut, I, 16 et 17, l'apôtre a dit que le Christ est le créateur de tous les esprits célestes, et qu'il les distance par là même d'une manière infinie ; il répète cette assertion en employant des termes analogues, parce que, nous le verrons bientôt (comp. le vers. 18), les hérétiques qu'il combat attribuaient une puissance exagérée aux anges, et les opposaient à Jésus-Christ, comme s'ils avaient joué un rôle important dans le salut du monde. Le vrai et unique rédempteur, c'est le Christ, par lequel nous avons été délivrés du péché, affranchis de la loi juive, soustraits au pouvoir du démon, ainsi que Paul l'expose dans un beau langage métaphorique, vers. 11-15. — *In quo et* (en union avec lequel aussi) *circumcisi...* Les faux docteurs recommandaient aux Colossiens de se faire circoncire ; mais ceux-ci avaient reçu, au moment de leur baptême, la circoncision du cœur, qui les avait dépouillés radicalement de leur chair coupable ; la circoncision extérieure était donc inutile pour eux. — *Non manu facta* : spirituelle, par conséquent. Cf. Rom. II, 29 ; Eph. II, 11 ; Phil. III, 3. — *In expoliatione...* C.-à-d., la circoni-

sion qui consiste dans le dépouillement total (ἀπεκδόσει) « du corps de la chair », ou de notre corps de péché, comme il est nommé Rom. II, 6. En effet, le mot *carnis* est pris ici au moral, pour représenter les appétits inférieurs et les convoitises mauvaises de l'homme déchu. Les mots τῶν ἀμαρτιῶν, « peccatorum », intercalés parfois entre σώματος et σαρκός (le corps des péchés de la chair), sont visiblement une glose ajoutée au texte. — *In circumcisiōne Christi* (la particule *sed* manque dans le grec). D'après quelques auteurs : dans la circoncision morale et spirituelle qu'opère en nous le Christ. D'une manière plus conforme au texte : dans la circoncision qui appartient au Christ et à son domaine, dans la circoncision chrétienne. — *Consepulti...* (vers. 12). Paul indique maintenant de quelle manière et à quelle époque a eu lieu cette circoncision mystique, qui dépouille le chrétien de sa chair coupable. Le meilleur commentaire de ce passage a été donné par l'apôtre lui-même, Rom. VI, 3-4 (voyez les notes). Le baptême était alors administré ordinairement par immersion ; il était ainsi la figure naturelle, d'abord de la mort et de la sépulture du vieil homme, puis de la résurrection du nouvel homme. Voyez les *Constit. apost.*, III, 17. — *In quo*. Ce pronom se rapporte plus probablement au baptême. Selon d'autres, au Christ. La pensée est la même au fond dans les deux cas. — *Per fidem operationis...* : par la foi en la puissance (ἐνεργείας) de Dieu. Pour ressusciter avec le Christ, il faut croire à sa résurrection ; mais cette croyance suppose la foi au pouvoir infini de Dieu, qui a opéré ce grand miracle. — *Et vos...* (vers. 13). L'idée de la rémission des péchés et de la rédemption opérée par le Christ est maintenant développée sous un autre aspect. Sur l'expression *mortui... in delictis* (d'après le grec : morts par les transgressions), voyez Eph. II, 1 et le commentaire. — *Et præputio carnis...* C.-à-d., dans l'état d'incirconcision. Cf. Rom. II, 26, etc. Au figuré, comme plus haut (comp. le vers. 11), pour marquer une situation dans laquelle la chair et ses convoitises ont l'hégémonie. — *Convivificavit...* Cf. Eph. II, 5.



vosre chair, il vous a fait revivre avec lui, vous pardonnant tous vos péchés.

14. Il a effacé l'acte qui s'élevait contre nous par ses décrets, qui nous était contraire, et il l'a mis de côté, en le clouant sur la croix ;

15. et dépouillant les principautés et les puissances, il les a menées captives hardiment, triomphant d'elles publiquement en lui-même.

16. Que personne donc ne vous juge

ficavit cum illo, donans vobis omnia delicta ;

14. delens quod adversus nos erat chirographum decreti, quod erat contrarium nobis, et ipsum tulit de medio, affigens illud cruci ;

15. et expolians principatus et potestates, traduxit confidenter, palam triumphans illos in semetipso.

16. Nemo ergo vos judicet in cibo,

C'est à Dieu le Père que se rapportent directement les divers actes décrits dans tout ce passage. — *Cum illo* : avec Jésus ressuscité. — *Donans*. Au temps passé dans le grec : *χαρισάμενος*, ayant pardonné. La rémission des péchés précède logiquement la régénération spirituelle. — Au lieu de *vobis*, il faut lire « nobis », qui est la leçon la mieux garantie. — Le mode du pardon est décrit sous une forme dramatique, saisissante : *delens...* (vers. 14). A la lettre : effaçant, oblitérant. Comp. Act. III, 19 et les notes. — *Chirographum* désigne à proprement parler un autographe ; puis, la cédule d'un débiteur. Ce document était *adversus nos* entre les mains du créancier, puisqu'il constatait la dette. — Sa nature est indiquée par le mot *decreti*, ou plus exactement d'après le grec, « decretis » (*δέγμασιν*) : il figure la loi mosaïque, composée d'une multitude d'ordonnances

reprises les bons anges dans cette lettre (comp. le vers. 10 et 1, 16<sup>b</sup>), servent ici à désigner les puissances infernales. — *In semetipso*. La Vulgate a lu *ἐν αὐτῷ*. Si cette leçon était exacte, comme le pronom s'appliquerait à Jésus-Christ, c'est le Sauveur qui aurait accompli directement tous les actes décrits dans les vers. 14 et 15. Mais il faut lire *ἐν αὐτῷ*, « in illo » ; c.-à-d. dans le Christ, ou, d'après d'assez nombreux interprètes, sur la croix (Origène a lu : sur le bois). Peu importe d'ailleurs. L'idée principale, c'est le paradoxe du crucifiement de Jésus aboutissant à sa grande victoire, de l'instrument de son supplice devenant comme son char de triomphe.

16-23. Revenant à sa recommandation des vers. 4 et 8, et lui donnant cette fois une direction très pratique, Paul conjure les Colossiens de ne pas se soumettre aux prescriptions des



Les jours de la semaine. (D'après une peinture d'Herculanum.)

qui nous accusaient et nous condamnaient, parce qu'il nous était impossible de les accomplir intégralement. — Le trait *quod... contrarium...* insiste sur la pensée déjà exprimée par « adversus nos ». — *Tulit de medio*. Dieu a mis de côté ce fâcheux document, comme un titre désormais sans valeur. — *Affigens... cruci*. Expression vraiment sublime. Pour la pensée, voyez Gal. III, 13. La loi juive a donc été abrogée par Jésus-Christ, et l'apôtre ne pouvait pas engager plus fortement les chrétiens de Colosses à résister de toute leur énergie aux docteurs hérétiques, qui prétendaient les astreindre aux observances légales. — *Et expolians...* (vers. 15). Magnifique trait final. Par l'intermédiaire de son Christ, Dieu a terrassé et désarmé les démons, et il a triomphé d'eux publiquement, les conduisant devant lui comme on faisait des ennemis vaincus (*traduxit... triumphans...*). Nous n'avons donc plus rien à craindre d'eux, si nous demeurons unis à Jésus-Christ. Les mots *principatus et potestates*, qui ont représenté à deux

faux docteurs en ce qui concerne soit les aliments et la célébration de certains jours de fête, vers. 16-17, soit le culte exagéré des anges, vers. 18-19. Les vers. 20-23 servent de récapitulation et de conclusion. Ce passage est assez difficile en plusieurs endroits, l'apôtre se bornant à de simples allusions, là où nous aurions besoin d'explications très détaillées. — *Nemo ergo...* C'est la conséquence très logique de la déclaration qui précède : Puisque la loi mosaïque est abrogée, ne permettez à personne de vous juger, de vous critiquer (*vos judicet*) au sujet de ses ordonnances. Il est évident par là que les soi-disant philosophes de Colosses exigeaient l'observation des règles ascétiques de la religion juive. En cela ils ressemblaient aux judaïsants ; mais ils allaient plus loin qu'eux sur d'autres points, par exemple relativement au culte des anges. — *In cibo*. Sur les prescriptions mosaïques qui concernaient les mets, voyez Lev. XI et XVII ; Deut. XIV. La loi est à peu près muette par rapport aux breuvages (voyez

aut in potu, aut in parte diei festi, aut neomeniæ, aut sabbatorum ;

17. quæ sunt umbra futurorum, corpus autem Christi.

18. Nemo vos seducat, volens in humilitate, et religione angelorum, quæ non vidit ambulans, frustra inflatus sensu carnis suæ,

19. et non tenens caput, ex quo totum corpus, per nexus et conjunctiones subministratum et constructum, crescit in augmentum Dei.

au sujet du manger et du boire, ou à propos d'un jour de fête, ou d'une nouvelle lune, ou des sabbats,

17. choses qui sont l'ombre de celles qui devaient venir, tandis que le Christ est le corps.

18. Que personne ne vous séduise, en affectant l'humilité et en rendant un culte aux anges, s'égarant en des choses qu'il n'a pas vues, enflé d'un vain orgueil par un sens charnel,

19. et ne s'attachant pas au chef, duquel le corps entier, serré et relié au moyen des jointures et des ligatures, tire l'accroissement que Dieu lui donne.

cependant Lev. x, 9 et Num. vi, 3). Il est possible que les faux docteurs aient complètement interdit l'usage du vin. — *Aut in parte...* La traduction est inexacte, pour être demeurée servile. Le sens de ἐν μετέρι est : à l'égard de. — *Diei festi, ... aut..., aut...* Les grandes fêtes annuelles, la solennité du premier jour du mois, la célébration du sabbat. Cf. Gal. iv, 10. — *Quæ sunt...* (vers. 17). Raison pour laquelle les chrétiens n'ont plus à se préoccuper de ces institutions judaïques : elles n'étaient qu'une ombre de la future réalité messianique (*futurorum* : l'apôtre se place au point de vue de l'Ancien Testament) ; la réalité une fois venue, elles n'avaient aucune raison d'être. Cf. Hebr. viii, 5 ; x, 11. Ce trait rapide exprime à merveille la signification de l'ancienne alliance par rapport à la nouvelle. Par elle-même une ombre n'est rien ; mais elle suppose un corps qui la projette suivant ses formes générales. Le corps qui projetait d'avance l'ombre formée par l'Ancien Testament n'est autre que le Christ : *corpus autem...* — *Nemo vos...* Autre avertissement (vers. 18-19), destiné à éloigner les Colossiens du culte excessif et superstitieux des anges. *Seducat* rend imparfaitement le verbe καθάραι, qui ramène l'image des jeux athlétiques, chère à saint Paul : Que personne ne vous prive de la couronne ; c.-à-d., du salut final. Voyez I Cor. ix, 24 ; Phil. iii, 14. — Les commentateurs rattachent le participe *volens* tantôt au verbe qui précède (Que personne ne vous ravisse le prix à dessein, en se proposant méchamment votre perte), tantôt aux mots qui suivent (En voulant, c.-à-d., en affectant l'humilité et le culte des anges). Cette seconde interprétation donne un meilleur sens. — *In humilitate*. Il s'agit évidemment d'une fausse humilité, sous laquelle se dissimulait beaucoup d'orgueil, comme on le voit par le trait *et religione angelorum*, qui ne doit pas être séparé du précédent, puisqu'ils dépendent tous deux de la même préposition « in ». A entendre les faux docteurs que l'apôtre a en vue, l'homme est trop petit pour s'adresser directement à Dieu ; c'est donc par l'intermédiaire des esprits célestes que nous devons aller à lui et lui présenter nos demandes.

De là, à l'égard des anges, un culte superstitieux, qui prit des proportions étranges dans ces contrées (voyez le concile de Laodécée, Can. 33), au grand désirlm de l'honneur dû à Notre-Seigneur Jésus-Christ, notre unique rédempteur. — *Quæ non vidit*. L'ancienne version latine n'a pas la négation : « Quæ vidit. » Les manuscrits grecs et les Pères se partagent de même entre les deux leçons ἃ μὴ ἑώρακεν et ἃ ἑώρακεν. Elles donnent d'ailleurs l'une et l'autre un excellent sens, quoique la première mérite la préférence. — *Ambulans* ne rend pas toute la force du grec ἐμβατεύω, qui signifie : mettre le pied sur un terrain, l'envahir, l'occuper. Les mots « quæ non vidit » ou « quæ vidit » servent de complément à ce participe. Avec la négation, on traduira : Envahissant un domaine qu'il n'a pas vu ; c.-à-d., prétendant avoir pénétré les secrets du monde des anges, qu'en réalité il ne connaît pas. Sans la négation : Spéculant sur ses visions, et sur de pures rêveries. Dans les deux cas, l'apôtre désapprouve fortement, et non sans ironie, la conduite de ces docteurs hypocrites. — Les mots *frustra inflatus...* complètent la pensée. Ces fanatiques dangereux étalent enflés d'orgueil par les vaines imaginations d'un esprit tout charnel. Ils se vantaient de posséder une science supérieure, ils prétendaient être doués d'une intelligence capable de saisir ce qu'il y a de plus profond dans les choses spirituelles ; mais en réalité leur esprit même était dominé par la chair. L'expression paradoxale *sensu carnis...* est remarquable par sa vigueur. — *Et non tenens...* (vers. 19). N'adhérant pas fermement (οὐ κρατῶν) à la tête, c.-à-d., au chef de l'Église, Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'était là le défaut principal du système religieux attaqué à bon droit par saint Paul. La condition essentielle du christianisme consiste, en effet, à demeurer toujours en communion avec ce divin Chef, qui transmet la vie à tous les membres de son corps mystique. Sur cette allégorie saisissante, voyez Eph. iv, 16 et le commentaire ; il y a une très grande ressemblance entre les deux passages. — *Crescit in augmentum* (αὐξάνει τὴν αὐξήσιν)... Heureux résultat obtenu par cette union avec le Christ. Le génitif *Dei* désigne

20. Si donc vous êtes morts avec le Christ aux éléments de ce monde, pour quoi vous imposez-vous des lois, comme si vous viviez dans le monde?

21. Ne touchez pas, ne goûtez pas, ne maniez pas!

22. Toutes ces choses périssent par l'usage même, *et n'existent qu'en vertu des préceptes et des ordonnances des hommes*;

23. elles ont cependant une apparence de sagesse, par un culte exagéré et une humilité affectée, en n'épargnant pas le corps, mais cela n'a aucun mérite et ne sert qu'à rassasier la chair.

20. Si ergo mortui estis cum Christo ab elementis hujus mundi, quid adhuc tanquam viventes in mundo decernitis?

21. Ne tetigeritis, neque gustaveritis, neque contrectaveritis;

22. quæ sunt omnia in interitum ipso usu, secundum præcepta et doctrinas hominum;

23. quæ sunt rationem quidem habentia sapientiæ in superstitione et humilitate, et non ad parcendum corpori, non in honore aliquo ad saturitatem carnis.

une croissance voulue de Dieu, ayant en lui sa racine. — *Si ergo...* Dans les vers. 20-23, l'apôtre revient sur les pratiques ascétiques recommandées par les faux docteurs, pour montrer qu'elles sont inutiles en elles-mêmes et que Dieu ne les approuve pas. — *Mortui... cum Christo.* C'était le cas, d'après le vers. 12. Unis à Jésus-Christ par le baptême, les chrétiens de Colosses étaient morts et ressuscités avec lui; ils avaient été par là même délivrés *ab elementis...*, c.-à-d., des observances légales d'ordre inférieur. Voyez le vers. 8 et le commentaire. — *Quid adhuc tanquam...?* Juste reproche à l'adresse de ceux qui avaient pu faiblir. Le verbe *δογματίζετε* est probablement à la forme moyenne, et c'est dans ce sens que la Vulgate l'a traduit par *decernitis*: Pourquoi vous imposez-vous des ordonnances (rituelles, des *δόγματα*; voyez le vers. 12 et les notes)? Au passif, on dirait avec une légère nuance: Pourquoi vous laissez-vous imposer des ordonnances? — *Tanquam viventes...* C.-à-d., comme si vous étiez Juifs ou païens, ayant vos intérêts dans ce monde, tandis que votre vie est cachée en Dieu. Cf. III, 3. — *Ne tetigeritis, ne..., ne...* (vers. 21). Ces formules dramatiques contiennent trois exemples des vaines ordonnances que plusieurs des Colossiens s'imposaient ou se laissaient dicter. Elles sont placées sur les lèvres de ceux qui les rappelaient constamment à leurs frères, et mises en gradation ascendante. Elles résument fort bien un grand nombre de pratiques légales, qui interdisaient de toucher telles catégories d'objets ou de personnes, de goûter à tels ou tels mets, etc. — *Quæ sunt omnia...* (vers. 22). L'apôtre veut dire: Les choses qu'on voudrait vous interdire de toucher, de manger, sous prétexte qu'elles souillent l'âme, sont purement matérielles et elles n'ont par elles-mêmes aucun caractère de moralité; la preuve en est dans leur sort quotidien, dans leur dissolution physique produite par l'usage naturel que l'on fait d'elles. Comp. Matth. XV, 17; I Cor. VI, 12 et VIII, 8. — Au lieu de *in interitum*, le grec a *εἰς φθορὰν*: pour la corruption (la décomposition). C'est la même pensée. — Les mots *secundum præcepta et...* se

rattachent aux vers. 20 et 21. Ces préceptes qu'on voulait imposer aux Colossiens étaient d'invention humaine, et nullement basés sur la volonté divine. Raison de plus pour les rejeter. — *Quæ sunt...* (vers. 23). Trait final, destiné à les rendre encore plus méprisables. Les pratiques et les théories des faux docteurs avaient une certaine apparence de sagesse (à la lettre, une réputation, un renom de sagesse, *λόγον σοφίας, rationem...*, par opposition à la réalité), qui consistait en trois choses: 1° en un culte qu'on s'imposait volontairement (*ἐν ἐθελοθρησκείῃ*; Vulgate, *in superstitione*), ce qui fait allusion au culte exagéré des anges (comp. le vers. 18); 2° en une profonde humilité (voyez le vers. 18°); 3° en une grande sévérité à l'égard du corps (*et non ad parcendum...*, *καὶ ἀπειδίχ σώματος*, « et vexatione corporis »). Mais tout cela était sans valeur réelle (*non in honore*), et ne servait qu'à la satisfaction de la chair, c.-à-d., des bas penchants de l'homme (*ad saturitatem...*). Cette dernière ligne du vers. 23 n'est pas sans quelque obscurité; aussi en a-t-on donné des explications assez variées. Celle que nous venons d'indiquer brièvement nous paraît être la plus littérale, la plus simple et la plus claire en même temps. Elle oppose le trait « non in honore... ad saturitatem... » à toute la première partie du verset, « quæ sunt rationem habentia... », avec autant d'à-propos que de force. Le sens est donc: D'une part, les pratiques en question n'ont aucune valeur devant Dieu, parce qu'elles proviennent de l'orgueil et qu'elles manquent de sincérité; d'autre part, loin de mortifier et de mater la chair, c.-à-d. la nature humaine envisagée dans son état de déchéance, elles lui fournissent une pâture nouvelle, car elle croît facilement qu'il suffit de s'infliger quelques macérations pour faire de grands progrès dans la vertu. Il est moins bien de rattacher seulement à « non ad parcendum... » les mots « non in honore... », comme s'ils signifiaient: Ces pratiques sévères sont cause qu'on ne rend pas au corps l'honneur qui lui est dû, et que la chair n'a pas de quoi se rassasier comme il conviendrait.

## CHAPITRE III

1. Igitur, si consurrexistis cum Christo. quæ sursum sunt quærite, ubi Christus est in dextera Dei sedens ;

2. quæ sursum sunt sapite, non quæ super terram.

3. Mortui enim estis, et vita vestra est abscondita cum Christo in Deo.

4. Cum Christus apparuerit, vita vestra, tunc et vos apparebitis cum ipso in gloria.

5. Mortificate ergo membra vestra

1. Si donc vous êtes ressuscités avec le Christ, recherchez les choses qui sont en haut, où le Christ est assis à la droite de Dieu ;

2. ayez du goût pour les choses d'en haut, non pour celles qui sont sur la terre.

3. Car vous êtes morts, et votre vie est cachée avec le Christ en Dieu.

4. Lorsque le Christ, votre vie, apparaîtra, alors vous apparaîtrez vous aussi avec lui dans la gloire.

5. Faites donc mourir vos membres

## DEUXIÈME PARTIE

**Exhortations d'un caractère moral et pratique.** III, 1-IV, 1.

Les unes s'adressent indistinctement à tous les chrétiens de Colosses, III, 1-17 ; les autres, plus spéciales, ne concernent que la vie de famille, III, 18-IV, 1.

§ I. — *Recommandations qui concernent tous les fidèles sans distinction.* III, 1-17.

1<sup>o</sup> Principe de la vie nouvelle que doit mener un chrétien. III, 1-4.

CHAP. III. — 1-2. Ressuscités avec le Christ, les vrais croyants sont tenus de vivre désormais avec lui dans les sphères célestes, et de ne plus rechercher les choses de la terre. Comme plus haut, II, 20, la conjonction *si* n'exprime pas un doute, mais elle sert de base à une induction. — *Consurrexistis cum...* Voyez II, 12 et le commentaire. Le baptême était tout à la fois le gage et le symbole de cette résurrection. — *Quæ sursum... quærite.* « Comme l'exilé cherche la patrie (cf. Hebr. XI, 14), ou comme un objet gravite vers son centre. » — *Ubi Christus est...* Et il est dans l'ordre que les désirs des membres tendent perpétuellement vers le lieu où se trouve le chef. — *In dextera... sedens.* Assis sur le trône divin, à la droite de son Père, dont il partage la gloire et la puissance. La double image exprime tout ensemble le repos et la souveraineté. — *Quæ sursum... sapite* (vers. 2). Le grec *φρονῆται* se rapporte plutôt aux pensées qu'au goût spirituel : Dirigez votre esprit vers ce qui est en haut. L'idée contraire apparaît Phil. III, 19. — *Non quæ super...* Un programme complètement terrestre et humain serait en contradiction ouverte avec le caractère d'un chrétien.

3-4. Morts avec le Christ, les vrais croyants doivent demeurer avec lui cachés en Dieu. — *Mortui enim...* Raison de la pressante exhor-

tation qu'on vient de lire. Avant de ressusciter, le chrétien est mort, par suite de son union avec Jésus-Christ ; il faut donc qu'à la façon d'un mort, il soit insensible aux choses de la terre. — *Vita vestra* : la vie nouvelle que les Colossiens avaient puisée dans la résurrection du Christ. Cf. II, 12<sup>b</sup>-13. — *Abscondita cum Christo.* Toujours cette union mystique, sans laquelle le chrétien n'aurait aucun avantage sur les autres hommes. Le Christ ressuscité est pour ainsi dire caché en Dieu son Père ; le monde a cessé de le voir. Cf. Joan. I, 18 ; XVII, 21, 23, etc. Il convient donc que la vie des fidèles se passe de même dans les régions célestes (comp. Eph. II, 6), doucement et saintement cachée au monde profane. — Il n'en sera pas toujours ainsi. En effet, *cum Christus apparuerit...*, *tunc et vos...* (vers. 4). D'après le grec : Lorsque le Christ sera manifesté,... alors vous aussi vous serez manifestés avec lui. Il s'agit du glorieux avènement du Sauveur à la fin des temps, et de l'association éternelle des élus à sa gloire. Alors, mais seulement alors, la vie des chrétiens cessera d'être cachée. — *Vita vestra.* D'après la leçon qui paraît être la meilleure : notre vie (*ἡμῶν* et non *ὁμῶν*). L'apôtre s'associe tout à coup à ses lecteurs, pour affirmer en ces deux mots, avec une force incomparable, que le Christ est l'essence de la vie pour les chrétiens. Cf. Gal. II, 20 ; Phil. I, 21. — *Et vos... in gloria.* Comp. Rom. VIII, 17 et 18 ; I Joan. III, 2, etc.

2<sup>o</sup> Les conséquences pratiques de cette vie d'union à Jésus-Christ. III, 5-17.

L'apôtre le signale successivement en termes négatifs (vers. 5-11) et en termes positifs (vers. 12-17).

5-11. Vices et défauts qui seraient incompatibles avec la vie nouvelle que les chrétiens ont reçue au baptême. — *Mortificate...* La particule *ergo* montre que l'auteur veut tirer une conséquence de son principe : Puisque vous êtes morts, et que vous avez été mis en pos-

qui sont sur la terre, la fornication, l'impureté, la luxure, la convoitise mauvaise et l'avarice, qui est une idolâtrie ;

6. c'est à cause de ces choses que la colère de Dieu vient sur les fils de l'in-crédu-lité,

7. parmi lesquels vous aussi vous marchiez autrefois, lorsque vous viviez dans ces *désordres*.

8. Mais maintenant, rejetez vous aussi toutes ces choses, la colère, l'indignation, la malice, la médisance ; que les paroles déshonnêtes soient bannies de votre bouche.

9. Ne vous mentez pas les uns aux autres ; dépouillez-vous du vieil homme avec ses œuvres,

10. et revêtez-vous du nouveau, qui se renouvelle, *en avançant* dans la connaissance, conformément à l'image de celui qui l'a créé ;

quæ sunt super terram, fornicationem, immunditiam, libidinem, concupiscentiam malam et avaritiam, quæ est simulacrorum servitus ;

6. propter quæ venit ira Dei super filios incredulitatis,

7. in quibus et vos ambulastis aliquando, cum viveretis in illis.

8. Nunc autem deponite et vos omnia, iram, indignationem, malitiam, blasphemiam, turpem sermonem de ore vestro.

9. Nolite mentiri invicem, expoliantes vos veterem hominem cum actibus suis,

10. et induentes novum, eum qui renovatur in agnitionem, secundum imaginem ejus qui creavit illum ;

session d'une nouvelle vie, idéalement parfaite, il vous faut donner la mort à ce qu'il y a de mauvais en vous. Cf. Rom. VIII, 12-13. — *Membra vestra*. Métaphore pleine de sens. « Les différents vices sont représentés comme les membres de ce corps charnel dont l'empire doit être détruit. » — *Fornicationem, immunditiam, et avaritiam*. Groupement analogue à celui de l'ép. aux Eph., v, 3 (voyez les notes). L'apôtre ajoute ici : *libidinem* (πάθος, la passion), et *concupiscentiam malam*. Peut-être ces deux expressions ne doivent-elles pas être restreintes à l'impureté. — *Quæ est idolorum...* Sur cette réflexion, voyez Eph. v, 5 et le commentaire. — *Propter quæ...* (vers. 6). Autre coïncidence presque littérale avec Eph. v, 6b. — *In quibus, in illis*. Ces deux pronoms sont ambigus dans le latin comme dans le grec, et ils peuvent représenter, soit les vices énumérés ci-dessus, soit les hommes désobéissants mentionnés à la fin du vers. 6. Le mieux est d'appliquer le premier aux vices, le second aux pécheurs : Vous aussi (*et vos*), avant votre conversion, vous étiez (*ambulastis*) ; voyez I, 10 et les notes) dans ce triste état, lorsque vous viviez parmi les pervers, étant vous-mêmes des pervers. — *Nunc autem...* (vers. 8). Contraste avec « aliquando » : maintenant que vous avez quitté la société des païens pour celle des chrétiens. — *Deponite* (encore *et vos* : vous aussi, comme les vrais croyants) *omnia* : tous les vices signalés plus haut, et en outre, ceux qui sont ajoutés ici même dans une seconde énumération, qui reproduit en grande partie Eph. iv, 31 (voyez les notes). — Le trait *turpem sermonem...* est propre à notre épître. Les commentateurs y voient tantôt un langage déshonnête, tantôt des paroles contraires à la charité. La première interprétation

est plus vraisemblable. — *Nolite mentiri...* (vers. 9). Comp. Eph. iv, 25, où cette exhortation est plus développée. — *Expoliantes*. A l'aoriste dans le grec : ayant dépouillé. C.-à-d., d'après de nombreux exégètes : parce que vous avez dépouillé... Ces mots et les suivants paraissent, en effet, contenir le motif pour lequel les Colossiens devaient mettre de côté tous les vices du paganisme. Sur les deux images si expressives du vieil homme et du nouvel homme, voyez Eph. iv, 22-24 et le commentaire. — *Cum actibus suis* : œuvres mauvaises, d'après tout le contexte. D'ailleurs, le vieil homme représente la nature humaine déchu et corrompue. — *Eum qui renovatur* (vers. 10). L'emploi du temps présent marque un fait qui n'est jamais complet ici-bas, et qui doit être continué sans le moindre arrêt. Comp. II Cor. iv, 16. — *In agnitionem*. Dans le grec : εἰς ἐπίγνωσιν, pour arriver à une connaissance parfaite (de Dieu, des vérités de la foi, etc.). Cf. I, 9 ; II, 2, etc. C'est le but de ce renouvellement spirituel. — Les mots *secundum imaginem...* dépendent du verbe « renovatur ». Ils font allusion à Gen. I, 26 et 28. Comp. Eph. iv, 24. Le premier homme avait aussi été formé à l'image du Créateur ; mais il l'avait presque immédiatement perdue en grande partie, et il l'avait transmise très défigurée à ses descendants. Le nouvel homme créé en nous au moment du baptême possède pleinement cette image. — *Ubi non est...* (vers. 11). L'adverbe « ubi » est rattaché par les uns à « agnitionem », par les autres au nouvel homme. Cela revient au même, car ce que se représente ici l'apôtre, c'est un état dans lequel auront été abolies les distinctions qu'il va énumérer ; or, cet état ne peut se rencontrer que là où se trouve la vraie connaissance de Dieu, que là

11. ubi non est gentilis et Judæus, circumcisio et præputium, Barbarus et Scythæ, servus et liber, sed omnia et in omnibus Christus.

12. Induite vos ergo sicut electi Dei, sancti et dilecti, viscera misericordiæ, benignitatem, humilitatem, modestiam, patientiam;

13. supportantes invicem, et donantes vobismetipsis, si quis adversus aliquem habet querelam; sicut et Dominus donavit vobis, ita et vos.

14. Super omnia autem hæc, carita-

11. là il n'y a ni Gentil ni Juif, ni circoncis ni incirconcis, ni barbare ni Scythe, ni esclave ni libre; mais le Christ est tout en tous.

12. Revêtez-vous donc, comme des élus de Dieu, saints et bien-aimés, d'entrailles de miséricorde, de bonté, d'humilité, de modestie, de patience;

13. vous supportant les uns les autres, et vous pardonnant mutuellement, si quelqu'un a un sujet de plainte contre un autre; comme le Seigneur vous a pardonné, pardonnez-vous aussi.

14. Mais, par-dessus tout cela, ayez

où existe l'homme régénéré. — *Gentilis et Judæus*. Voyez Gal. III, 28 et les notes. D'après le texte original : le Grec et le Juif. Division de l'humanité en deux grandes classes, d'après la race. — La suivante, *circumcisio et præputium* (l'abstrait pour le concret : les circoncis et les incirconcis) a lieu d'après la religion. — *Barbarus et Scythæ*. Deux autres classes, envisagées par rapport à la civilisation. On donnait alors le nom de barbare à quiconque n'était ni Grec ni Romain. L'antithèse naturelle de

12-17. Vertus exigées des chrétiens par la vie nouvelle que leur a infusée leur union avec le Christ. — *Induite... ergo...* Les Colossiens ont été revêtus du nouvel homme (comp. le vers. 10); ils doivent en pratiquer les vertus. — *Sicut...* C.-à-d. : ainsi qu'il convient à la perfection de votre état actuel. L'apôtre la résume en trois titres expressifs, qui rappellent aux fidèles les grâces immenses qu'ils ont reçues de Dieu et les obligations qu'elles leur imposent : *electi Dei* objet d'un choix éternel, entièrement gratuit;



Guerriers scythes. (Peinture grecque.)

*sancti*, séparés du monde coupable; *dilecti*, singulièrement aimés du Seigneur. — *Viscera misericordiæ*. Les entrailles étaient regardées par les anciens comme le siège de la compassion, de la pitié. — *Benignitatem* : χρηστότητα, la bonté. Cf. Eph. II, 7. — *Humilitatem, modestiam* (d'après le grec, la douceur), *patientiam*. Trois vertus pareillement groupées Eph. IV, 2. Elles facilitent d'une manière singulière l'exercice de la charité fraternelle, cette qualité chrétienne par excellence, à laquelle saint Paul donne la part du lion dans ce passage. —

cette dénomination devrait être « Græcus », comme dans l'ép. aux Rom., I, 14; mais l'apôtre, qui vient de mentionner les Grecs, leur substitue les Scythes, de manière à produire une gradation ascendante à la place d'un contraste. En effet, les Scythes étaient regardés comme les pires des barbares. Cf. Cicéron, *in Pison.*, VIII; Josèphe, *contr. Ap.*, II, 37. — *Servus et liber*. Deux castes sociales. Cf. Gal. III, 28. — *Sed omnia et...* Motif pour lequel ces différentes distinctions devaient disparaître : le Christ a réuni tous les hommes en un seul et même corps, dont il est le chef et dont ils sont les membres, de sorte qu'il est présent à chacun d'eux et qu'il leur fournit abondamment tout ce dont ils ont besoin. Devant ce fait, les antiques différences de race, de religion, d'éducation, de condition étaient très secondaires.

*Supportantes...* (vers. 13). Vous supportant mutuellement dans l'amour, lisons-nous Eph. IV, 2. — *Donantes... sicut...* Comp. Eph. IV, 32. Le trait *si quis habet...*, qui suppose que les occasions de pardonner ne manquent pas, est propre à notre épître. — *Dominus*. C'est la meilleure leçon; d'assez nombreux manuscrits, le syriaque, etc., ont cependant ὁ Χριστός, le Christ. Eph. IV, 32, avec une nuance : Comme Dieu aussi vous a pardonné dans le Christ. — *Super omnia... hæc* (vers. 14). C.-à-d. : Par-dessus toutes ces vertus, revêtez-vous de la charité. Cette manière de parler met en relief l'importance suprême de la charité chrétienne. — *Quod est*. Le pronom est aussi au neutre dans le grec : ὃ ἐστίν, laquelle chose est. — *Vinculum perfectionis*. Non pas, un lien parfait; ce qui affaiblirait la pensée. La charité reçoit ce beau nom de lien de perfection,

la charité, qui est le lien de la perfection.

15. Et que la paix du Christ, à laquelle vous avez été appelés pour former un seul corps, règne dans vos cœurs; et soyez reconnaissants.

16. Que la parole du Christ habite en vous abondamment, en toute sagesse; instruisez-vous et exhortez-vous les uns les autres par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, chantant à Dieu dans vos cœurs, par l'action de la grâce.

17. Quelque chose que vous fassiez, en parole, ou en œuvre, faites tout au nom du Seigneur Jésus-Christ, rendant grâces par lui à Dieu le Père.

tem habete, quod est vinculum perfectionis,

15. et pax Christi exultet in cordibus vestris, in qua et vocati estis in uno corpore; et grati estote.

16. Verbum Christi habitet in vobis abundanter, in omni sapientia, docentes et commomentes vosmetipsos, psalmis, hymnis, et canticis spiritualibus, in gratia cantantes in cordibus vestris Deo.

17. Omne quodcumque facitis in verbo aut in opere, omnia in nomine Domini Jesu Christi, gratias agentes Deo et Patri per ipsum.

parce qu'elle réunit les autres vertus en un tout harmonieux et parfait. — *Et pax Christi...* (vers. 15). Ce souhait se rattache fort bien à l'exhortation qui précède : l'amour produit la paix, la paix facilite l'amour. La paix du Christ est celle qu'il a laissée à son Église, et qu'il donne à chacun de ses membres. Cf. Joan. XIV, 27. — *Exsultet* est une traduction imparfaite de βραβεύετω, qui signifie, avec une image empruntée aux jeux athlétiques : décider comme arbitre. Par conséquent : que la paix règle toutes choses dans vos cœurs, qu'elle y règne constamment. — *In qua*. Plutôt : « in quam » (εἰς ἣν); la paix à laquelle vous avez été appelés en même temps qu'au christianisme. Cf. I Cor. VII, 15. — *In uno corpore*. Résultat produit par l'appel à la foi. Les chrétiens ne forment qu'un seul corps; raison de plus de garder la paix entre eux. Cf. Eph. IV, 3-4. — *Verbum Christi...* (vers. 16). Autre exhortation. La parole du Christ, c'est son enseignement d'une manière générale, c'est le message évangélique. L'apôtre désire qu'elle réside habituellement et abondamment (richement, dit le grec) parmi les fidèles de Colosses; c.-à-d., qu'ils y pensent sans cesse et d'une façon toute pratique, se servant d'elle pour s'instruire et s'encourager les uns les autres (*docentes et commomentes...*). — Les mots *in omni sapientia* dépendent plutôt de ces deux participes que du verbe « habitet », lequel est déjà qualifié par *abundanter*. — *Psalmis, hymnis...*, *cantantes...* Comme dans l'ép. aux Eph., V, 19 (voyez les notes). Le trait *in gratia* est propre à notre épître. Il signifie : au moyen de la grâce spéciale que vous recevez d'en haut. — *Omne quodcumque...* (vers. 17). Règle admirable, pour conclure cette série de recommandations. Cf. I Cor. X, 31. Dans toutes ses paroles, dans ses moindres actions, le chrétien doit agir *in nomine... Christi*, c.-à-d. de telle sorte que « illum sapiat, illum sonet, illum spiret omnis vita vestra » (Erasmus). La formule revient donc en partie à celle-ci : en union avec Jésus-Christ, en parlant et en agissant comme il le ferait à votre place. — *Gratias agentes...* Comme dans l'ép. aux Eph., V, 20. — *Per ipsum*. Jésus-

Christ doit transmettre à Dieu notre reconnaissance, de même qu'il nous transmet ses dons.

#### § II. — Instructions relatives à la vie de famille. III, 18-IV, 1.

Nous n'avons guère, dans ce passage, qu'une reproduction abrégée et souvent littérale de la lettre aux Eph., V, 22-VI, 9. Nous nous bornons donc à signaler ici les traits nouveaux.

1° Les relations entre époux. III, 18-19.

18. Le devoir essentiel de la femme chrétienne. Cf. Eph. V, 22-24. — *Sicut oportet*. D'après le grec : comme il convient. — *In Domino*. Eph. V, 22 : comme au Seigneur. Il est mieux de rattacher ces mots au verbe *subditæ estote*, qu'ils déterminent : Obéissez dans le Seigneur; c.-à-d., conformément à la loi du Christ.

19. Devoirs des maris. Cf. Eph. V, 25-33. —



Époux chrétiens. (D'après un fond de verre.)

*Diligite*. C'est leur obligation positive, perpétuelle. — *Nolite amari esse* est un trait nouveau. Être amer équivaut à être dur, violent, injuste.

18. Mulieres, subditæ estote viris, sicut oportet, in Domino.

19. Viri, diligite uxores vestras, et nolite amari esse ad illas.

20. Filii, obedite parentibus per omnia; hoc enim placitum est in Domino.

21. Patres, nolite ad indignationem provocare filios vestros, ut non pusillo animo fiant.

22. Servi, obedite per omnia dominis carnalibus; non ad oculum servientes, quasi hominibus placentes, sed in simplicitate cordis, timentes Deum.

23. Quodcumque facitis, ex animo operamini, sicut Domino, et non hominibus;

24. scientes quod a Domino accipietis retributionem hereditatis. Domino Christo servite.

25. Qui enim injuriam facit, recipiet id quod inique gessit; et non est personarum acceptio apud Deum.

18. Femmes, soyez soumises à vos maris, comme il convient, dans le Seigneur.

19. Maris, aimez vos femmes, et ne soyez pas amers envers elles.

20. Enfants, obéissez à vos parents en toutes choses, car cela est agréable au Seigneur.

21. Pères, ne provoquez pas l'indignation de vos enfants, de peur qu'ils ne se découragent.

22. Serviteurs, obéissez en toutes choses à vos maîtres selon la chair, ne servant pas seulement sous leurs yeux, comme pour plaire aux hommes, mais en simplicité de cœur et en craignant Dieu.

23. Tout ce que vous ferez, faites-le de bon cœur, comme pour le Seigneur, et non pour les hommes,

24. sachant que vous recevrez du Seigneur l'héritage pour récompense. Servez le Seigneur Christ.

25. Car celui qui agit injustement recevra la peine de son injustice; et il n'y a point acceptation de personnes devant Dieu.

## CHAPITRE IV

1. Domini, quod justum est et æquum servis præstate, scientes quod et vos Dominum habetis in cælo.

1. Maîtres, accordez à vos serviteurs ce qui est juste et équitable, sachant que vous aussi vous avez un maître dans le ciel.

2° Relations entre les parents et les enfants. III, 20-21.

20. Devoirs des enfants. Cf. Eph. vi, 1-3. — *Obedite*. Notre épître ajoute : *per omnia*. — *Hoc... placitum...* Eph. vi, 1 : Car cela est juste. — *In Domino*. C.-à-d., dans le domaine du Christ.

21. Devoirs des parents. — *Nolite ad indignationem...* Voyez Eph. vi, 4. — Le motif *ut non pusillo...* est propre à notre épître. Un enfant que l'on traite avec trop de sévérité finit par se décourager complètement. Le grec ἀθυμῶσιν a précisément le sens de perdre courage.

3° Relations entre les maîtres et les esclaves. III, 22-IV, 1.

22-25. Devoirs des esclaves. Ils sont plus longuement développés. Cf. Eph. vi, 5-8. — *Per omnia* est aussi un trait nouveau. Comp. le vers. 20. L'apôtre regarde comme une chose évidente que les ordres du maître, comme ceux du père, seront conformes à la loi de Dieu. — *Timentes Deum*. D'après la meilleure leçon : craignant le Seigneur (Jésus-Christ). — *Ex ani-*

*mo* (vers. 23). Dans le grec : ἐκ ψυχῆς, « ex anima. » Cf. Eph. vi, 6. — *Retributionem hereditatis* (vers. 24). C.-à-d., une récompense qui consiste en un magnifique héritage, celui du ciel. Ce détail présente un intérêt particulier, car, d'après la loi, les esclaves ne pouvaient pas hériter. — *Domino... servite*. On peut traduire encore, mais moins bien, par l'indicatif présent : Vous êtes les esclaves du Christ. Cf. Eph. vi, 6. — *Qui enim injuriam...* (vers. 25). Cette première moitié du verset est un axiome général, qui s'applique de lui-même au cas présent, et qui est étroitement uni à l'ordre qui précède : Servez le Seigneur Christ. L'esclave chrétien qui fait, même en secret, du tort à son maître selon la chair, sera sévèrement châtié par Jésus-Christ, qui, s'il a apporté sur la terre la sainte liberté, n'a pas introduit la licence. — *Non est acceptio...* Cf. Eph. vi, 9, où cette réflexion est faite à propos des esclaves.

CHAP. IV. — 1. Devoirs des maîtres. Cf. Eph. vi, 9. — *Quod justum et æquum...* Le premier mot représente la stricte justice; le second, ce que demande l'équité, la loyauté.



2. Persévérez dans la prière, et veillez-y avec action de grâces.

3. Priez en même temps aussi pour nous, afin que Dieu nous ouvre une porte pour la parole, en sorte que je puisse annoncer le mystère du Christ, à cause duquel je suis enchaîné,

4. et que je le fasse connaître en parlant comme je le dois.

5. Conduisez-vous avec sagesse envers ceux du dehors, en rachetant le temps.

6. Que votre parole soit toujours accompagnée de grâce et assaisonnée de sel, afin que vous sachiez comment il faut répondre à chacun.

7. Tout ce qui me concerne, Tychicus, le bien-aimé frère et le fidèle ministre, et mon compagnon de service dans le Seigneur, vous le fera connaître.

8. Je vous l'envoie tout exprès pour qu'il connaisse ce qui vous concerne et qu'il console vos cœurs.

9. Je l'envoie avec Onésime, le frère

2. Orationi instate, vigilantes in ea in gratiarum actione;

3. orantes simul et pro nobis, ut Deus aperiat nobis ostium sermonis ad loquendum mysterium Christi, propter quod etiam vincetus sum,

4. ut manifestem illud ita ut oportet me loqui.

5. In sapientia ambulate ad eos qui foris sunt, tempus redimentes.

6. Sermo vester semper in gratia sale sit conditus, ut sciatis quomodo oporteat vos unicuique respondere.

7. Quæ circa me sunt, omnia vobis nota faciet Tychicus, carissimus frater, et fidelis minister, et conservus in Domino;

8. quem misi ad vos ad hoc ipsum, ut cognoscat quæ circa vos sunt, et consoletur corda vestra,

9. cum Onesimo carissimo, et fideli

#### CONCLUSION. IV, 2-18.

Elle se compose de quelques autres recommandations générales, et de diverses nouvelles, commissions et salutations.

1° La prière, les relations avec ceux qui ne font point partie de l'Église. IV, 2-6.

2-4. Paul exhorte les Colossiens à persévérez dans la prière, et il leur demande d'intercéder spécialement pour le succès de son ministère. Comp. le passage analogue Eph. vi, 18-20. — *Orationi instate*. Pour l'expression, voyez Rom. xii, 12; pour la pensée, I Thess. v, 17. — *Vigilantes in ea*. Manière expressive de dire que la prière ne doit pas être seulement extérieure, mais accompagnée d'une attention constante. — *In (avec) gratiarum...* C'est là un des principaux éléments de la prière, et un des plus sûrs moyens de toucher le cœur de Dieu; les auteurs des psaumes le savaient bien. — *Simul et pro nobis* (vers. 3) : pour Paul et pour Timothée, d'après I, 1. A la fin du verset, il ne sera plus question que de l'apôtre. — *Ostium sermonis* (τοῦ λόγου avec l'article, la parole évangélique). C.-à-d., une occasion favorable pour annoncer l'évangile. Comp. I Cor. xvi, 9 et II Cor. ii, 12. — *Mysterium Christi*. Le secret de Dieu relativement à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cf. I, 27; Eph. iii, 4, etc. — *Propter quod...* C'est pour avoir promulgué ce mystère que saint Paul était alors chargé de chaînes. — *Ut manifestem...* (vers. 4). Second effet de la prière que l'apôtre demande aux Colossiens : de l'occasion opportune pour prêcher, il passe à la grâce qui lui permettra de la mettre à profit. — *Ita ut oportet*. Avec courage et assurance. Cf. I Cor. ix, 16; Eph. vi, 20, etc.

5-6. Règle de conduite envers ceux qui ne sont pas membres de l'Église. — *In sapientia*. Trait caractéristique : la sagesse et la prudence étaient particulièrement nécessaires dans le cas indiqué. — *Qui foris sunt*. Les non-chrétiens; ceux qui étaient en dehors de l'Église. Voyez I Cor. v, 12-13. — *Tempus redimentes*. Sur cette locution, voyez Eph. v, 16 et les notes. Profitant des moindres occasions pour faire le bien. — *Sermo vester...* (vers. 6). Cette recommandation se rapporte encore aux relations avec les païens et les Juifs. — *In gratia : avec grâce*. Les classiques grecs parlent souvent de « la grâce des paroles ». — *Sale... conditus...* Le sel ne représente pas ici l'esprit, mais la sagesse. — *Ut sciatis quomodo...* Il faut, en effet, beaucoup de tact, en même temps que beaucoup d'aménité, pour répondre comme il faut aux questions et aux objections de ceux qui ne croient pas, de façon à leur faire toujours du bien, même lorsqu'on ne réussit pas à les convaincre.

2° Quelques mots au sujet de Tychicus et d'Onésime. IV, 7-9.

7-9. Les vers. 7 et 8 sont une reproduction presque littérale du passage Eph. vi, 21-22 (voyez les notes). Ici, l'apôtre ajoute une troisième épithète au nom de *Tychicus* : celle de *conservus*, σύνδουλος. Comp. I, 7, où elle a été appliquée à Éphéras. — *Ut cognoscat quæ...* Cette leçon est adoptée par un certain nombre de manuscrits et de critiques; mais on lui préfère généralement cet autre texte, semblable à celui de l'ép. aux Éph., vi, 22 : Afin que vous connaissiez ce qui vous concerne. — *Cum Onesimo*. C'était l'esclave fugitif et converti que Paul renvoyait à son maître. Voyez l'Introd. à l'épître à Philémon. La bonté et la délicatesse avec les-

fratre, qui ex vobis est. Omnia, quæ hic aguntur, nota facient vobis.

10. Salutatur vos Aristarchus concaptivus meus, et Marcus consobrinus Barnabæ, de quo accepistis mandata; si venerit ad vos, excipite illum;

11. et Jesus, qui dicitur Justus: qui sunt ex circumcissione. Hi soli sunt adiutores mei in regno Dei; qui mihi fuerunt solatio.

12. Salutatur vos Epaphras, qui ex vobis est, servus Christi Jesu, semper sollicitus pro vobis in orationibus, ut steterit perfecti et pleni in omni voluntate Dei.

13. Testimonium enim illi perhibeo, quod habet multum laborem pro vobis, et pro iis qui sunt Laodicæ, et qui Hierapoli.

bien-aimé et fidèle, qui est l'un des vôtres. Ils vous feront connaître tout ce qui se passe ici.

10. Aristarque, mon compagnon de captivité, vous salue, ainsi que Marc, le cousin de Barnabé, au sujet duquel vous avez reçu des ordres (s'il vient chez vous, accueillez-le bien);

11. et aussi Jésus, surnommé Justus: ils sont de la circoncision. Ce sont les seuls qui travaillent avec moi pour le royaume de Dieu; ils ont été pour moi une consolation.

12. Épaphras, qui est un des vôtres, vous salue; c'est un serviteur du Christ Jésus, toujours plein de sollicitude pour vous dans ses prières, afin que vous demeuriez fermes et parfaits, accomplissant pleinement toute la volonté de Dieu.

13. Car je lui rends ce témoignage qu'il se donne beaucoup de peine pour vous, et pour ceux de Laodicée et d'Hierapolis.

quels il est présenté aux Colossiens par l'apôtre sont très justement admirées: ce n'est pas un coupable, un rebelle, mais un frère bien-aimé et fidèle, comme Tychicus lui-même. — *Qui ex vobis...* C.-à-d.: qui appartient, lui aussi, à Colosses. — *Omnia quæ hic* (le verbe *aguntur* est une glose tardive). Formule plus générale que « quæ circa me sunt » du vers. 7<sup>a</sup>.

3<sup>e</sup> Quelques salutations et commissions. IV, 10-17.

10-14. Salutation de ceux des collaborateurs de l'apôtre qui connaissaient personnellement les Colossiens et qui étaient alors auprès de lui à Rome. Paul en mentionne six: trois d'origine juive, vers. 10-11, et trois d'origine païenne, vers. 12-14. — *Aristarchus*. Nous savons, par le livre des Actes (xix, 29; xx, 4; xxviii, 2), qu'il était de Thessalonique, qu'il avait accompagné l'apôtre dans son dernier voyage à Jérusalem, et qu'il était venu plus tard avec lui à Rome. Peut-être est-il nommé ici *concaptivus* (συναιχμαλώτος) de saint Paul, parce qu'il était demeuré constamment auprès de lui pour partager sa captivité. — *Et Marcus*. L'auteur du second évangile, qui eut l'honneur d'être en relations intimes avec saint Pierre et avec saint Paul (voyez le t. VII, p. 193). — *Consobrinus* (ἀνεψιός, cousin, et non pas neveu) *Barnabæ*. Détail intéressant, que nous ne connaissons que par cet endroit, et qui sert à faire comprendre l'incident raconté Act. xv, 39. On est heureux de retrouver Marc auprès de l'apôtre des Gentils, après sa défection momentanée. — *De quo... mandata*. Ces injonctions adressées à l'Église de Colosses au sujet de saint Marc provenaient sans doute de l'apôtre lui-même. Les mots qui suivent, *si venerit... excipite* (recevez-le avec affection), en indiquent le contenu probable. — *Et Jesus...*

(vers. 11). Ce nom était alors fréquent chez les Juifs. Le surnom de *Justus* est appliqué à deux autres personnages du Nouveau Testament. Cf. Act. i, 23 et xviii, 7. — *Qui... ex circumcissione*. C.-à-d., des Juifs devenus chrétiens. Cf. Act. x, 45; xi, 2; Rom. iv, 12; Gal. ii, 12; Tit. i, 10. — *Hi soli sunt...* Il faut joindre cette proposition à la précédente pour avoir le véritable sens: eux seuls, parmi les collaborateurs de Paul issus du judaïsme, l'avaient assisté et consolé dans sa prison. — *Solatio*. Le substantif grec *παρηγορία* n'est pas employé ailleurs dans le Nouveau Testament. — *Epaphras* (vers. 12) ouvre la liste des coadjuteurs de Paul issus du paganisme au nom desquels il salue l'Église de Colosses. Voyez i, 7 et le commentaire. — *Qui ex vobis...* Comme au vers. 9<sup>b</sup>: votre compatriote. — *Servus Christi*. Beau titre, que l'apôtre aime à se donner à lui-même en tête de ses épîtres et ailleurs. — *Semper sollicitus...* Plus fortement dans le grec: Qui lutte (ἀγωνιζόμενος) sans cesse pour vous... Voyez i, 29; ii, 1 et les notes. Manière de dire que ses prières étaient ardentes et ferventes. — Leur objet est indiqué par les mots suivants: *ut steteris...* Se tenir debout, c'est l'image d'une fermeté inébranlable dans la foi et dans la grâce. Cf. Eph. vi, 11 et 13. — *Perfecti*: parfaits dans le Christ, comme il est dit plus haut, i, 28. *Pleni* (πεπληρωμένοι): ou mieux, d'après une leçon plus accréditée, pleinement convaincus (πεπληροφορημένοι). Les mots *in omni voluntate...* désignent le domaine de cette perfection et de cette conviction: c'était toute la volonté de Dieu, dans son ensemble et dans ses moindres détails. — *Testimonium enim...* (vers. 13). Paul confirme par son propre témoignage l'éloge qu'il vient faire d'Épaphras. — *Multum laborem*. C.-à-d.,

14. Luc, le médecin bien-aimé, et Démas, vous saluent.

15. Saluez les frères de Laodicée, et Nymphas, et l'église qui est dans sa maison.

16. Et lorsque cette lettre aura été lue chez vous, faites qu'elle soit lue aussi dans l'église de Laodicée, et que vous lisiez de même celle des Laodicéens.

14. Salutatio vos Lucas, medicus carissimus, et Demas.

15. Salutate fratres qui sunt Laodiciæ, et Nympham, et quæ in domo ejus est ecclesiam.

16. Et cum lecta fuerit apud vos epistola hæc, facite ut et in Laodicensium ecclesia legatur, et eam quæ Laodicensium est, vos legatis.

beaucoup de sollicitude. — *Laodiciæ et Hierapoli*. Épharas avait sans doute fondé les chrétiens de ces deux villes phrygiennes, comme celle de Colosses, leur voisine. — *Lucas, medicus...* (vers. 14). L'auteur du troisième évangile et l'un des compagnons les plus assidus de saint Paul. Il n'est pas sans intérêt de voir l'apôtre des Gentils entouré alors de deux évangélistes. Nous n'aurions pas su, sans ce passage, que



Médecin. (Bas-relief d'un sarcophage romain.)

saint Luc était médecin. — *Et Demas*. Cette simple mention, sans la moindre épithète louangeuse, est frappante, surtout après les chauds éloges accordés aux autres collaborateurs de l'apôtre dans les vers. 7-14. Un peu plus tard, II Tim. III, 10, Démas est signalé comme ayant abandonné Paul et comme aimant ce siècle. Peut-être manifestait-il déjà quelques tendances fâcheuses; ce qui expliquerait cette froide mention.

15-17. Quelques communications particulières de l'apôtre. — *Salutate fratres qui...* A cause du voisinage de Colosses et de Laodicée, les Églises de ces villes avaient des relations intimes et fréquentes. — *Et Nympham* (Νυμφᾶν). Nom d'homme (Nymphas), suivant l'opinion la plus

commune; c'est probablement une abréviation de Nymphodoros. — *Et quæ in domo...* Sur cette église domestique, voyez Rom. XVI, 5 et le commentaire; I Cor. XVI, 19, etc. Au lieu du pronom *ejus* au singulier (αὐτοῦ dans un grand nombre de manuscrits), on lit ailleurs « eorum », au pluriel (αὐτῶν); leçon dont plusieurs critiques admettent l'authenticité. Elle signifierait : dans la maison de Nymphas et des siens. La forme féminine αὐτῆς, d'elle, qu'on rencontre en de très rares documents, est une correction évidente, basée sur l'hypothèse que Nymphas (ou plutôt dans ce cas Nympha) serait un nom de femme. — *Recommandation d'un autre genre : Cum lecta...* (vers. 16). Il s'agit d'une lecture publique, officielle. Par *epistola hæc* (ἡ ἐπιστολή, avec un article accentué : la lettre, cette lettre), on ne peut pas entendre autre chose que la présente épître. Comp. Rom. XVI, 22; I Thess. V, 25 et II Thess. III, 14, où l'article a pareillement la signification d'un pronom démonstratif. — *In Laodicensium ecclesia legatur*. Voyez un ordre analogue dans I Thess. V, 27. — *Eam quæ Laodicensium...* Dans le grec, τὴν ἐκ Λαοδικίας, « eam quæ ex Laodicia est. » Ces mots désigneraient, d'après le syriaque et divers commentateurs anciens ou modernes, une lettre écrite de Laodicée à saint Paul. Mais l'expression grecque ne signifie pas nécessairement que l'épître en question avait été composée à Laodicée; elle s'explique fort bien par le contexte, où il est dit qu'on doit la faire venir « de Laodicée » à Colosses. Le contexte est encore opposé d'une autre façon à cette singulière conjecture : en effet, les mots « et vos legatis » (c'est la leçon du grec, au lieu de *vos legatis*) supposent qu'il y avait pour ainsi dire parité entre les deux lettres, que l'une et l'autre avaient saint Paul pour auteur. Qu'est devenue cette épître aux Laodicéens? On ne saurait admettre un seul instant que nous la possédons dans l'étrange demi-page composée primitivement en grec, mais n'existant plus qu'en latin, qu'on a fait circuler depuis les premiers siècles comme un écrit de Paul « ad Laodicenses » (voyez Fabricius, *Cod. apocryph. Novi Testamenti*, t. II, p. 873; Calmet, *Comment. littéral*, h. 1.). Saint Jérôme en disait à bon droit : « Ab omnibus exploditur »; et Erasme : « Nihil habet Pauli præter voculas aliquot ex ceteris ejus epistolis mendicatas. » Il faut donc chercher ailleurs. Nous avons vu plus haut, p. 324, 3<sup>e</sup>, que, suivant d'assez nombreux

17. Et dicite Archippo : Vide ministerium quod accepisti in Domino, ut illud impleas.

18. Salutatio mea manu, Pauli. Memores estote vinculorum meorum. Gratia vobiscum. Amen.

17. Dites à Archippus : Considère le ministère que tu as reçu du Seigneur, afin de le bien remplir.

18. Ma salutation de ma propre main : Paul. Souvenez-vous de mes liens. Que la grâce soit avec vous ! Amen.

exégètes, la lettre aux Laodicéens ne serait autre, au fond, que l'épître aux Éphésiens, celle-ci n'étant, d'après les mêmes auteurs, qu'une sorte de circulaire destinée aux principales Églises de l'Asie proconsulaire. Nous n'avons pu nous ranger à ce sentiment, tout en lui reconnaissant une certaine valeur. Nous dirons donc, avec beaucoup d'autres interprètes, que la lettre mentionnée ici par saint Paul s'est malheureusement égarée de très bonne heure, et qu'on a bien peu de chance de la retrouver. — *Et dicite...* (vers. 17). Troisième commission ou recommandation particulière. Archippus est assez généralement regardé comme le fils de Philémon. Voyez Philem. 2 et le commentaire. Il demeurait à Colosses, et on voit, d'après l'exhortation pressante que Paul lui fait transmettre ici, qu'il jouait un rôle officiel important dans l'Église de cette ville. — *Vide, βλέπε* : considère attentivement, afin de faire passer ensuite la théorie dans les actes. — *Ministerium quod...* Archippus était prêtre-évêque, et, d'après une conjecture admise par de nombreux commentateurs, remplaçait Épaphras à Colosses dans ses fonctions de pasteur suprême. Voyez les vers. 12-13. — *In Domino*. C'est seulement en vertu de son union avec le Seigneur Jésus qu'Archippus avait reçu ses pouvoirs sacrés et

qu'il pouvait les mettre en œuvre. — *Ut illud...* Cf. II Tim. iv, 5. Il n'y a nullement ici un rappel à l'ordre, comme si Archippus s'était relâché dans son zèle. Mais il importait qu'il comprit bien toute la difficulté, toute l'importance de ses fonctions. C'est pour cela que l'apôtre l'invite à y revenir sans cesse dans ses méditations. Les exhortations de ce genre abondent dans les épîtres pastorales.

4° Salutation finale. IV, 18.

18. Nous y trouvons 1° la « signature autographe » de l'auteur : *Salutatio mea manu...* Voyez I Cor. xvi, 21 et les notes ; II Thess. i, 18. — 2° Un touchant appel : *Memores... vinculorum...* Paul ne demande directement ni des prières, ni de la sympathie pour la personne du prisonnier ; mais il savait qu'il suffirait de montrer tacitement ses chaînes à ses lecteurs, pour obtenir qu'ils priassent pour lui et qu'ils fussent fidèles à Jésus, dont il était devenu l'esclave en leur faveur. — 3° Une formule très courte de bénédiction : *Gratia vobiscum*. Cf. I Tim. vi, 21, et II Tim. iv, 22. D'ordinaire l'apôtre dit : Que la grâce du Seigneur Jésus, ou de Notre-Seigneur Jésus-Christ, soit avec vous. Cf. Rom. xvi, 20<sup>b</sup> ; I Cor. xvi, 23 ; II Cor. xiii, 13 ; Gal. vi, 18 ; Phil. iv, 23, etc.



# PREMIÈRE ÉPITRE

## AUX THESSALONIENS

### INTRODUCTION

1° *La ville et l'Église de Thessalonique.* — La ville, appelée primitivement Thermé, avait été agrandie par le roi Cassandre, qui lui avait donné le nom de sa femme Thessaloniké, sœur d'Alexandre le Grand<sup>1</sup>. Elle était, à l'époque de saint Paul, la capitale d'un des quatre districts dont la réunion formait la province romaine de Macédoine. Elle devait son importance et sa richesse à la situation très favorable qu'elle occupait, d'une part, sur le golfe Thermaïque, de l'autre, sur la célèbre « Via Egnatia », qui reliait l'Orient à l'Occident<sup>2</sup>, comme aussi aux autres routes nombreuses qui mettaient la noble et belle cité en communication avec les districts voisins. Sa population considérable<sup>3</sup> était grecque en majorité; mais un certain nombre de colons romains s'étaient installés dans ses murs. Les Juifs abondaient à Thessalonique, comme dans toutes les villes commerciales de ces régions; ils y possédaient, non pas une simple « proseuque »<sup>4</sup>, comme à Philippes<sup>5</sup>, mais une synagogue proprement dite<sup>6</sup>.

Paul vint pour la première fois à Thessalonique durant son second voyage de missions, accompagné de ses disciples Silas et Timothée, probablement en l'année 52<sup>7</sup>. Il y avait peu de temps qu'il s'était mis, sous l'inspiration directe de l'Esprit-Saint, à prêcher l'évangile en Europe<sup>8</sup>, et Philippes avait été sa première conquête<sup>9</sup>; Thessalonique fut la seconde. La fondation de cette nouvelle chrétienté européenne, non moins florissante que la première, est brièvement racontée au livre des Actes, xvii, 1-10, et le récit de saint Luc est complété par l'apôtre des Gentils lui-même dans sa première épître aux Thessaloniens. Paul, selon sa coutume d'alors<sup>10</sup>, se mit d'abord à démontrer la foi chrétienne aux Juifs dans leur synagogue. Avec eux il eut peu de succès; mais de nom-

<sup>1</sup> Elle se nomme aujourd'hui Saloniki.

<sup>2</sup> Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. xvii.

<sup>3</sup> Peu d'années avant notre ère, Strabon disait que Thessalonique était la ville la plus peuplée de Macédoine. On croit qu'elle contenait au moins 100 000 habitants; Saloniki en a environ 70 000.

<sup>4</sup> Oratoire en plein air.

<sup>5</sup> Cf. Act. xvi, 14.

<sup>6</sup> Act. xvii, 1. Actuellement, les Juifs forment plus du tiers de la population de Saloniki, et ils y ont trente synagogues.

<sup>7</sup> Voyez l'Introd. gén., p. 6.

<sup>8</sup> Cf. Act. xvi, 8 et ss.

<sup>9</sup> Act. xvi, 11 et ss.

<sup>10</sup> Cf. Act. xiii, 14; xiv, 1, etc.

breux prosélytes, puis des païens et des femmes appartenant aux classes supérieures de la société grecque, crurent au message évangélique et formèrent le noyau d'une fervente et généreuse communauté<sup>1</sup>. Une terrible émeute ne tarda pas à éclater, suscitée par la jalousie des Juifs demeurés incrédules, et Paul dut quitter la ville en toute hâte<sup>2</sup>, après un séjour qui avait duré quelques semaines seulement<sup>3</sup>.

2° *L'occasion et le but de la première épître aux Thessaloniens.* — La persécution qui avait rendu nécessaire le départ de l'apôtre atteignit bientôt aussi les néophytes avec une grande violence<sup>4</sup>. De là, dans l'âme de Paul, un très vif désir de revenir auprès d'eux; pour les consoler et les encourager dans leurs peines. Mais il fut empêché par deux fois de réaliser ce dessein<sup>5</sup>. C'est pourquoi il envoya d'Athènes son bien-aimé disciple Timothée à Thessalonique, le chargeant de réconforter en son nom la jeune Église<sup>6</sup>. Le retour de ce fidèle messager et les nouvelles qu'il rapporta à son maître furent l'occasion de cette épître.

Ces nouvelles étaient de nature à réjouir le cœur de Paul, car les chrétiens de Thessalonique étaient demeurés fermes dans le Seigneur, malgré les attaques auxquelles ils étaient en butte. Ils brillaient par leur foi généreuse, par leur charité mutuelle<sup>7</sup> et par les dons merveilleux que leur avait départis l'Esprit-Saint<sup>8</sup>; ils donnaient de magnifiques exemples aux autres églises de Macédoine et d'Achaïe<sup>9</sup>; ils conservaient pour leur père dans la foi l'affection la plus tendre<sup>10</sup>.

Le premier but que se proposa l'apôtre en leur écrivant cette première lettre fut donc de les féliciter et de les encourager affectueusement. Cependant, l'ivraie que l'homme ennemi sème partout à profusion avait germé çà et là au milieu du bon grain. Les Thessaloniens n'avaient pas réussi à se mettre complètement à l'abri des deux vices principaux du paganisme, la luxure et l'attache aux biens de ce monde<sup>11</sup>. Ils n'honoraient pas non plus toujours assez les prêtres placés à leur tête<sup>12</sup>. En outre, des idées incomplètes et inexacts sur le second avènement de Jésus-Christ et sur l'autre vie avaient jeté le trouble parmi eux, de sorte qu'ils négligeaient leurs occupations ordinaires et s'abandonnaient à l'oisiveté<sup>13</sup>. De là deux autres buts qui excitèrent Paul à leur écrire: il voulait les exhorter à se corriger de leurs défauts, puis les instruire et les rassurer par rapport aux événements de la fin de ce monde<sup>14</sup>.

3° *Le sujet et le plan de la lettre.* — La première épître aux Thessaloniens est plutôt pratique que doctrinale. Elle a été suggérée beaucoup plus par un sentiment personnel que par quelque urgente nécessité extérieure, qui aurait pu former un centre d'unité et grouper davantage les divers détails. Elle présente cependant un plan assez distinct.

Après le préambule accoutumé, I, 1-10, nous trouvons deux parties, dont la première, II, 1-III, 13, peut être appelée historique ou personnelle, tandis que

<sup>1</sup> Voyez Act. xvii, 2-4. Nous apprenons aussi par I Thess. I, 9 et II, 14, que la plupart des nouveaux convertis étaient d'origine païenne.

<sup>2</sup> Cf. Act. xvii, 5-10.

<sup>3</sup> Act. xvii, 7, il est parlé de trois sabbats pour la première partie du séjour de l'apôtre, alors qu'il prêchait dans la synagogue; on ignore quelle fut la durée de la seconde.

<sup>4</sup> Cf. I Thess. I, 6; III, 3.

<sup>5</sup> I Thess. II, 17-18.

<sup>6</sup> Cf. I Thess. II, 14 et ss.; III, 1-2.

<sup>7</sup> I Thess. I, 9-10; II, 14.

<sup>8</sup> I Thess. v, 19-20.

<sup>9</sup> I Thess. I, 7-8.

<sup>10</sup> I Thess. III, 6.

<sup>11</sup> Cf. I Thess. IV, 3 et ss.

<sup>12</sup> I Thess. v, 11.

<sup>13</sup> I Thess. IV, 11 et ss.

<sup>14</sup> Sur l'authenticité de cette épître, voyez les p. 8-9. Elle est admise même par l'école rationaliste, d'une manière assez générale.

la seconde, iv, 1-v, 22, est tout à la fois pratique et doctrinale. Une conclusion très courte, iv, 23-28, correspond au préambule.

Deux subdivisions dans la première partie : 1<sup>o</sup> Description du ministère de saint Paul à Thessalonique, II, 1-16; 2<sup>o</sup> Description de ce qui s'était passé depuis que l'apôtre avait dû quitter la chrétienté nouvellement fondée, II, 17-III, 13. Trois subdivisions dans la seconde partie : 1<sup>o</sup> Quelques exhortations morales relatives à des vertus à pratiquer et à des vices à éviter, iv, 1-14; 2<sup>o</sup> Instruction concernant le second avènement du Christ, iv, 12-v, 11; 3<sup>o</sup> Quelques autres recommandations morales, v, 12-22<sup>1</sup>.

4<sup>o</sup> *L'époque et le lieu où fut composée l'épître* sont faciles à déterminer. C'est en 52 que l'apôtre des Gentils était venu prêcher l'évangile aux Thessaloniens. Or, lorsqu'il leur écrivait pour la première fois, il ne les avait quittés que depuis peu de temps, depuis quelques mois au plus. En effet, il est encore visiblement sous l'impression du séjour qu'il avait fait parmi eux; les plus petits détails sont présents à son esprit, et il les mentionne avec la fraîcheur et la vie que laissent en nous les choses récentes<sup>2</sup>. La seconde partie de la lettre prouve aussi qu'au moment où elle fut composée, les fidèles de Thessalonique, malgré leurs grandes qualités, n'étaient encore que des néophytes : leur instruction chrétienne est encore incomplète<sup>3</sup>; ils se troublent facilement<sup>4</sup>, etc. C'est donc vers la fin de l'année 52, ou au commencement de 53, que fut écrite cette épître, qui est ainsi, d'après l'opinion la plus probable et la plus commune, la première de toutes les lettres de saint Paul qui sont parvenues jusqu'à nous<sup>5</sup>.

Quant au lieu de la composition, ce ne fut pas Athènes, comme l'ont pensé quelques interprètes anciens et modernes<sup>6</sup>, mais Corinthe, durant le long séjour qu'y fit l'apôtre des Gentils. Sans doute, l'auteur mentionne Athènes (I, 1), mais seulement pour dire qu'il envoya de là Timothée à Thessalonique. Quelques lignes plus bas, III, 6, il affirme avoir composé sa lettre lorsqu'il eut été rejoint par son disciple; or, il résulte du récit des Actes, XVIII, 5, que Timothée et Silas retrouvèrent leur maître à Corinthe<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Pour une analyse plus étendue, voyez le commentaire, et notre *Biblia sacra*, p. 1304-1307.

<sup>2</sup> Les chap. I-III sont remplis de traits de ce genre.

<sup>3</sup> I Thess. III, 10.

<sup>4</sup> I Thess. IV, 12 et ss.; v, 14.

<sup>5</sup> Sur le sentiment d'après lequel ce titre devrait être réservé à l'épître aux Galates, voyez les pages 282 et 283.

<sup>6</sup> Plusieurs manuscrits grecs ajoutent à la

fin de l'épître : ἔγραψεν ἀπὸ Ἀθηνῶν, elle a été écrite d'Athènes.

<sup>7</sup> Pour les commentaires catholiques, voyez la p. 12. Nous ajouterons quelques ouvrages spéciaux : J.-B. Rœhm, *der erste Brief an die Thessalon.*, übersetzt und erklärt, Passau, 1885; J. Panek, *Commentarius in duas epistolas B. Pauli ad Thessalon.*, Ratisbonne, 1886; A. Schæfer, *Erklärung der zwei Briefe an die Thessalonicher und des Briefes an die Galater* Münster, 1890.

# PREMIÈRE ÉPITRE

## AUX THESSALONIENS

### CHAPITRE I

1. Paul, Silvain et Timothée, à l'Église des Thessaloniens, qui est en Dieu le Père, et dans le Seigneur Jésus-Christ.

2. Que la grâce et la paix vous *soient données* ! Nous rendons constamment grâces à Dieu pour vous tous, faisant mention de vous sans cesse dans nos prières,

1. Paulus, et Silvanus, et Timotheus, ecclesiae Thessalonicensium, in Deo Patre et Domino Jesu Christo.

2. Gratia vobis, et pax. Gratias agimus Deo semper pro omnibus vobis, memoriam vestri facientes in orationibus nostris sine intermissione ;

#### PROLOGUE. I, 1-10.

Après avoir salué brièvement ses lecteurs, l'apôtre exprime à Dieu sa vive reconnaissance pour les grandes qualités qui brillent en ces vaillants chrétiens, qualités qui avaient déjà fait d'eux un modèle pour les autres Églises.

1<sup>o</sup> La salutation I, 1-2<sup>a</sup>.

Il n'y en a pas de plus courte dans les épîtres de saint Paul.

CHAP. I. — 1-2<sup>a</sup>. L'auteur et les destinataires de l'épître. — *Paulus*. Il ne joint pas ici à son nom, comme il le fait ordinairement, son titre d'apôtre. De même, dans II Thess., Phil. et Philém. Cela tient au caractère très intime de sa lettre, et aussi à ses relations pleines d'amitié avec l'Église de Thessalonique. — *Et Silvanus, et Timotheus*. Ils avaient travaillé en même temps que Paul à la conversion des Thessaloniens, et ils se trouvaient actuellement à Corinthe auprès de lui (cf. Act. xv, 40 ; xvi, 1-3 ; xvii, 5, 15 ; xviii, 5) : c'est pourquoi il se les associe aimablement dans la salutation. Silvain est appelé Silas dans les Actes des apôtres ; le second nom était une abréviation du premier. Il était Juif d'origine et citoyen romain, comme saint Paul (cf. Act. xvi, 37) ; c'était un membre très

influent de l'Église de Jérusalem, et Dieu l'avait honoré du don de prophétie (Act. xv, 22-23). Sur Timothée, le disciple favori de l'apôtre des Gentils, voyez l'Introduction à I Tim. Il est également nommé en tête de plusieurs autres épîtres (II Cor., Phil., Col., II Thess.) — *Ecclesiae Thessalonicensium*. Il existait donc déjà à Thessalonique, après un séjour très rapide de l'apôtre, une Église, c.-à-d. une communauté chrétienne bien organisée. Quelques interprètes ont rattaché les mots *in Deo... et Domino...* tantôt au souhait « Gratia... et pax... », tantôt aux noms de Paul et de ses collaborateurs, qui salueraient les Thessaloniens de la part de Dieu et de Jésus-Christ. Il vaut mieux les faire dépendre de la formule « *ecclesiae Thessalonicensium* » : ils désignent l'élément tout divin dans lequel cette sainte assemblée avait pris naissance, et la sphère surnaturelle dans laquelle se mouvait son existence. — *Gratia... et pax*. Voyez Rom. i, 7 et le commentaire. Plusieurs manuscrits ajoutent : « a Deo Patre nostro et Domino Jesu Christo. » Mais c'est là une addition fautive des copistes, car elle manque dans les témoins les plus anciens.

2<sup>o</sup> L'action de grâces et ses motifs. I, 2<sup>b</sup>-10.

2<sup>b</sup>-4. Paul ne cesse pas de remercier Dieu au sujet des vertus éminemment chrétiennes



3. nous rappelant devant Dieu, notre Père, l'œuvre de votre foi, les travaux de votre charité, et la fermeté de votre espérance en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

4. Nous savons, frères chéris de Dieu, que vous avez été élus,

3. memores operis fidei vestræ, et laboris, et caritatis, et sustinentiæ spei Domini nostri Jesu Christi, ante Deum et Patrem Iostrum ;

4. scientes, fratres dilecti a Deo, electionem vestram,

dont les Thessaloniciens faisaient preuve, et qui lui semblaient être un signe évident de leur élection en vue du salut. — *Gratias agimus* (εὐχαριστοῦμεν). L'action de grâces est offerte au nom de Paul et de ses deux compagnons de travail. Comme dans l'épître aux Phil., I, 4, c'est *pro omnibus*, pour tous ses lecteurs sans exception, que l'apôtre a la joie de remercier l'auteur de tout bien, car ils ont tous manifesté d'admirables dispositions au moment de leur conversion et depuis. — *Memoriam* (le pronom *vestri* est omis par d'importants manuscrits) *facientes*... Sur cette touchante pensée, voyez Rom. I, 9<sup>b</sup>; Eph. I, 16; Phil. I, 3-4; Col. I, 3<sup>b</sup>, 9, etc. — Les mots *sine intermissione* se rapportent plutôt à ce qui suit : *memores*... (vers. 3). Le participe *μνημονεύοντες* pourrait aussi se traduire par l'actif : rappelant à Dieu et préconisant vos vertus. — Paul va citer un premier motif de son action de grâces : *fideli...*, et *caritatis, et... spei*. Belle trilogie, assez fréquente dans les écrits de l'apôtre des Gentils (cf. I Cor. XIII, 13; II Thess. I, 3, 4, etc.); on a dit en toute vérité à son sujet qu'elle contient un excellent résumé du christianisme et des devoirs qu'il impose, de sorte que sans elle il n'y a pas d'esprit chrétien. Quoique néophytes, les Thessaloniciens avaient donc déjà une large part à ces « trois éléments fondamentaux de la vie chrétienne », les trois vertus théologiques, base de toute la perfection évangélique.

— Paul caractérise chacune de ces qualités, d'après la manière dont elles se manifestaient chez ses lecteurs. L'expression *operis fidei* est diversement interprétée. L'emploi du singulier, τοῦ ἔργου, est à remarquer; il prouve qu'il s'agit moins ici de bonnes œuvres multiples que d'une œuvre d'ensemble, laquelle, dans la circonstance présente, était vraisemblablement, comme le pensait déjà saint Jean Chrysostome, la fermeté virile des Thessaloniciens, dont aucune difficulté, aucune persécution, n'avait pu ébranler la constance. Selon divers commentateurs, l'œuvre de la foi serait le fait même de la foi et sa réalité. Mais la première explication est de

beaucoup préférable, car, suivant saint Paul, la foi doit être toujours agissante. Cf. Gal. V, 6, etc. D'après lui, comme d'après saint Jacques, II, 17, « la foi, si elle ne produit pas d'œuvres, est morte. » — *Et laboris et caritatis*. Cette traduction est certainement fautive, car le second « et » n'a rien qui le représente dans le texte



Thessalonique, état actuel. (D'après une photographie.)

original (καὶ τοῦ κόπου τῆς ἀγάπης). Il faudrait : « Et laboris caritatis ». Le substantif *κόπος* désigne un travail pénible; d'où il suit que la charité des Thessaloniciens, soit envers Dieu, soit envers le prochain, ne reculait devant aucun obstacle, devant aucun sacrifice. — *Sustinentiæ spei*. Exactement d'après le grec : (Nous souvenant) de votre persévérance dans l'espérance; c.-à-d., de votre espérance que rien ne peut lasser ou décourager. — L'objet de ce saint espoir n'est autre que Jésus-Christ lui-même (*Domini... Jesu...*; génitif de l'objet, pour « in Dominum... »), envisagé spécialement, ainsi qu'il est dit plus bas (comp. le vers. 10; II, 12, 19; III, 13; IV, 14 et ss.), comme futur rémunérateur des chrétiens fidèles. — Le trait *ante Deum*... se rapporte à « memores », et équivaut à « in orationibus nostris » du vers. 2. — *Et Patrem*... C.-à-d., devant Dieu qui est en même temps notre Père, puisqu'il nous a adoptés dans le Christ. — *Scientes* (vers. 4). Ce participe est parallèle à « memores » du vers. 3. Saint Paul

5. quia evangelium nostrum non fuit ad vos in sermone tantum, sed et in virtute, et in Spiritu sancto, et in plenitudine multa, sicut scitis quales fuimus in vobis propter vos.

6. Et vos imitatores nostri facti estis, et Domini, excipientes verbum in tribulatione multa, cum gaudio Spiritus sancti ;

5. car notre évangile ne vous a pas été prêché seulement en paroles, mais aussi avec puissance, avec l'Esprit-Saint et une pleine conviction ; vous savez, en effet, ce que nous avons été parmi vous, à cause de vous.

6. Et vous-mêmes vous êtes devenus nos imitateurs, et ceux du Seigneur, recevant la parole au milieu de beaucoup de tribulations, avec la joie de l'Esprit-Saint ;

— passe au second objet de son action de grâces. — *Dilecti a Deo*. Si les Israélites étaient si aimés de Jéhovah, dont ils formaient le peuple privilégié, à plus forte raison les chrétiens, qui ont reçu de lui des marques beaucoup plus grandes et plus nombreuses de tendresse. Elles se résument dans le choix merveilleux dont parle ici l'apôtre : *electionem vestram*. Il entend par cette expression caractéristique, qui résume l'un des points principaux de sa théologie, le décret éternel par lequel Dieu choisit librement, sans aucun mérite de leur part, tels et tels membres de l'humanité coupable, pour les faire participer au salut que le Christ est venu apporter au monde. Cf. Rom. xi, 5, 7 ; Eph. i, 4 ; II Thess. ii, 13, etc. Voyez aussi Rom. viii, 29 et ss., où les divers degrés de ce choix sont indiqués. Lorsque saint Paul affirme qu'il « connaît l'élection » des Thessaloniens, il n'est pas question d'une science absolument certaine, c'est évident, mais d'une science relative. D'après ce qu'il a vu lors de la fondation de l'Église de Thessalonique et ce qu'il a appris d'elle ensuite, il est moralement sûr que ceux qui en font partie sont du nombre des élus.

5-10. De quelle manière l'apôtre a pu acquiescer la certitude que ses lecteurs seront sauvés. D'un côté, il a senti, lorsqu'il annonçait l'évangile, qu'une force extraordinaire lui était départie d'en haut, vers. 5 ; de l'autre, le zèle et la générosité avec lesquels ils avaient eux-mêmes accepté la foi étaient des garants de leur persévérance, vers. 6-10. — *Evangelium nostrum* : la bonne nouvelle prêchée par Paul et ses collaborateurs, le message évangélique. Lorsqu'ils l'avaient fait entendre à Thessalonique, ce n'était pas *in sermone tantum* ; elle n'avait pas consisté en de simples paroles, que les auditeurs écoutent, mais qui ne produisent sur eux aucun effet durable. — *Sedet ... et... et...* Petite énumération éloquentes, comme les aime notre auteur. Elle signale quelques signes particuliers, qui avaient garanti à saint Paul que son ministère à Thessalonique était l'œuvre de Dieu, plutôt que son travail personnel. — *In virtute* : avec une puissance supérieure aux forces humaines. Non pas, comme on l'a dit parfois : avec accompagnement de nombreux prodiges ; car cette idée serait exprimée par le pluriel. Paul a donc en vue une assistance sur-

naturelle, qui attira l'attention non seulement des prédicateurs, mais des Thessaloniens eux-mêmes, ainsi que l'ajoute la fin du verset (« sicut scitis »). Jésus avait promis très expressément ce secours à ses disciples. Cf. Luc. xxi, 15, etc. Voyez aussi I Cor. v, 4, etc. — *In Spiritu...* : avec l'aide directe de l'Esprit-Saint, conformément à une autre promesse du Sauveur (cf. Matth. x, 20 ; Luc. xii, 12 ; Joan. xiv, 26 et xvi, 15). On a parfois appliqué, mais à tort, ces mots aux dons extraordinaires du Saint-Esprit, que saint Paul expose tout au long I Cor. xii, 1 et ss. — *In plenitudine...* Sans préposition cette fois dans le grec : *πληροφορίᾳ πολλῇ*. Ce qui signifie : Avec une entière conviction. De l'âme des prédicateurs, qu'elle remplissait, cette conviction ardente avait passé dans celle des auditeurs. — *Sicut scitis...* Appel à l'expérience de ces derniers. L'apôtre les prend à témoin de l'exactitude des faits qu'il vient de rappeler. — *Propter vos*. C'est pour eux, dans l'intérêt de leur salut, que Dieu avait ainsi facilité la tâche de ses ouvriers évangéliques. — *Et vos...* (vers. 6). Cet autre signe de l'élection divine s'était manifesté dans le saint empressement avec lequel les Thessaloniens avaient accepté la foi, malgré les épreuves qu'elle leur avait aussitôt attirées. — *Imitatores nostri...* Éloge flatteur. L'imitation avait surtout consisté, ainsi que le dit la suite du verset, à souffrir pour l'évangile, comme saint Paul et ses collaborateurs. — *Et Domini*. Louange encore plus grande. Jésus-Christ avait souffert le premier pour l'évangile, et il est, sous ce rapport, le modèle par excellence des chrétiens. — *Excipientes verbum* (*τὸν λόγον*, la prédication apostolique) *in tribulatione...* Par conséquent, tout avait été surnaturel dans la manière dont ils avaient correspondu à l'élection divine. Sur ces tribulations, voyez II, 14 ; III, 2, 3, 5 ; Act. xvii, 5-9. — *Cum gaudio Spiritus...* Résultat admirable de leurs souffrances : elles avaient produit en eux, contrairement à ce qui se passe chez les hommes ordinaires, non la tristesse, mais une joie sainte, dont l'Esprit divin était lui-même l'auteur. Cf. Act. v, 41 ; Rom. v, 1-4 ; Gal. v, 22, etc. — *Ita ut...* (vers. 7). L'apôtre indique une conséquence très heureuse des faits qu'il a résumés dans le vers. 6. Les chrétiens de Thessalonique étaient

7. de sorte que vous êtes devenus un modèle pour tous les croyants de la Macédoine et de l'Achaïe.

8. Car la parole du Seigneur a retenti de chez vous non seulement dans la Macédoine et dans l'Achaïe, mais la foi que vous avez en Dieu s'est fait connaître en tout lieu, de sorte que nous n'avons pas besoin d'en parler ;

9. car ce sont eux-mêmes qui racontent, à notre sujet, quel accès nous avons eu auprès de vous, et comment vous vous êtes convertis à Dieu, abandonnant les idoles pour servir le Dieu vivant et vrai,

10. et pour attendre du ciel son Fils,

7. ita ut facti sitis forma omnibus credentibus in Macedonia et in Achaia.

8. A vobis enim diffamatus est sermo Domini, non solum in Macedonia et in Achaia, sed et in omni loco fides vestra, quæ est ad Deum, profecta est, ita ut non sit nobis necesse quidquam loqui :

9. ipsi enim de nobis annuntiant qualem introitum habuerimus ad vos, et quomodo conversi estis ad Deum a simulacris, servire Deo vivo et vero,

10. et expectare Filium ejus de cælis,

ainsi devenus un type, comme dit le grec (τύπον; Vulg., *forma*), un excellent exemple pour tous les autres Grecs récemment convertis au christianisme (*omnibus credentibus in...*). La Macédoine et l'Achaïe étaient deux provinces très distinctes (*Att. géogr.*, pl. xvii). Paul était actuellement à Corinthe, capitale de l'Achaïe, et il venait d'entendre les rapports que lui avaient faits Silvain et Timothée, revenus de Macédoine auprès de lui ; il était donc très à même

d'apprécier les bons effets produits par l'exemple des Thessaloniciens. — *A vobis enim...* (vers. 8). Autre preuve du zèle parfait avec lequel les destinataires de cette épître avaient embrassé la foi chrétienne : ils l'avaient acceptée, non seulement pour eux-mêmes, mais pour la propager à leur tour. La locution ἀφ' ὑμῶν, « a vobis », a ici une signification locale : de chez vous (et non point : par vous). — *Sermo Domini* : le message évangélique, que représentait déjà plus haut le substantif « verbum » (comp. le vers. 6). — Le verbe *diffamatus est*, pris en bonne part dans ce passage, ne rend pas tout à fait exactement le grec ἐξήγγηται, qui signifie : a retenti (à la manière d'un son vibrant, comme celui d'une trompette).

— *Sed et in omni...* Hyperbole évidente, mais très expressive dans la circonstance. Effectuée à la manière qui a été décrite ci-dessus, la conversion des Thessaloniciens avait excité une grande émotion en Grèce, et même au delà des limites de ce pays. — *Fides... quæ... ad Deum*. Expression très rare. Votre foi qui est dirigée du côté de Dieu, qui a Dieu pour terme. — *Profecta est*. Ce verbe achève la métaphore qui a commencé avec les mots « a vobis ». On dirait une réminiscence du Ps. xviii, 4. La renommée de l'évangile et celle de la foi des Thessaloniciens avaient, pour ainsi dire, voyagé au loin de concert. — *Ita ut non...* Ce trait est expliqué

au verset 9 : *ipsi enim...* Les néophytes des autres villes grecques étaient les premiers à parler à Paul de ce qui s'était passé naguère à Thessalonique. — *De nobis*. Le pronom se rapporte à la fois aux trois prédicateurs et aux Thessaloniciens convertis. Il est expliqué, en ce qui concerne les premiers, par les mots *qualem introitum...* (la manière dont ils s'étaient présentés pour annoncer l'évangile; comp. le ver-



Scène d'idolâtrie. (D'après un vase peint.)

set 5 et II, 1-2); en ce qui concerne les autres, par le trait *quomodo conversi...* (πῶς : avec quelle promptitude, quelle générosité; comp. le vers. 6). — La conversion au christianisme est ramenée à trois points concrets : l'abandon du culte des idoles (*a simulacris*); l'adhésion au Dieu unique (*servire, δουλεῦειν*, être esclaves), qui est appelé vivant et vrai par opposition aux divinités sans vie et sans réalité du paganisme; l'attente du second avènement de Jésus-Christ, Fils de Dieu (*expectare Filium...*), juge futur des vivants et des morts. — Les deux traits *quem suscitavit... et qui eripuit* (au temps présent, dans le grec : qui nous délivre)... signalent deux autres titres importants de Notre-Seigneur et deux grands dogmes de la foi chrétienne. Notez la place emphatique donnée au nom *Jesum*.

quem suscitavit ex mortuis, Jesum, qui eripuit nos ab ira ventura.

qu'il a ressuscité des morts, Jésus, qui nous a délivrés de la colère à venir.

## CHAPITRE II

1. Nam ipsi scitis, fratres, introitum nostrum ad vos, quia non inanis fuit;

2. sed ante passi, et contumeliis affecti, sicut scitis, in Philippis, fiduciam habuimus in Deo nostro, loqui ad vos evangelium Dei in multa sollicitudine.

1. Car vous savez vous-mêmes, frères, que notre arrivée chez vous n'a pas été vaine;

2. mais ayant souffert auparavant et ayant été accablés d'outrages à Philippes, comme vous le savez, nous eûmes confiance en notre Dieu, pour vous prêcher l'évangile de Dieu parmi bien des combats.

— *Ab ira ventura*. D'après le grec : de la colère qui vient. Comp. Eph. v, 6 et les notes; Col. III, 6.

### PREMIÈRE PARTIE

**Ce que Paul, en tant qu'apôtre, a fait pour les Thessaloniens et manière dont ils ont correspondu à ses dispositions.** II, 1-III, 13.

C'est une charmante page d'histoire que nous avons ici. L'auteur développe d'abord, II, 1-16, avec toutes les ressources de son esprit et de son cœur, ce qu'il n'a fait qu'indiquer rapidement dans le prologue, I, 5-6; il raconte ensuite, II, 17-III, 13, ce qui s'est passé pour lui et pour ses chers néophytes depuis le moment de leur séparation.

§ I. — *Description du ministère de saint Paul à Thessalonique.* II, 1-16.

L'éloge des Thessaloniens, si bien mérité « par leur conversion franche et sincère à la foi chrétienne, amène maintenant le souvenir des faits qui ont précédé et accompagné cette conversion ». La conduite de l'apôtre et de ses collaborateurs est décrite sous tous ses aspects : leur arrivée, vers. 1-2; leur prédication, vers. 8-9; leur manière d'agir en général, vers. 10-12. La narration passe ensuite à la conduite des Thessaloniens eux-mêmes, vers. 13-16.

1° L'œuvre de Paul, de Silvain et de Timothée. II, 1-12.

Quatre mots résument leur ministère : courage, pureté d'intention, amour, fidélité. L'heureuse impression qu'avaient gardée les prédicateurs ressort des moindres détails.

CHAP. II. — 1-2. Circonstances qui caractérisèrent leur arrivée à Thessalonique. — *Ipsi scitis*... Autre appel à la récente expérience des lecteurs. Cf. I, 5<sup>b</sup>. Voyez aussi les vers. 2, 5, 10, 11. — *Introitum nostrum*. Cf. I, 9<sup>a</sup>. Paul

continue de s'associer Silvain et Timothée; de là l'emploi habituel du pluriel. — *Non inanis*... Avec une nuance dans le grec : Notre entrée n'est pas devenue (au lieu de *fuit*) vaine; c.-à-d., n'est pas demeurée sans résultat. Il est moins bien de traduire l'épithète *κενή* par « sans force » ou par « mensongère ». — *Sed ante passi*... (vers. 2). Sur ce fait, voyez Act. XVI, 12 et ss. Des hommes sans énergie auraient été domptés par la persécution, et n'auraient pas osé annoncer de nouveau l'évangile, avant de savoir si les circonstances étaient plus favorables; mais la faiblesse et la peur n'étaient



Licteur romain avec deux faisceaux.  
(Bas-relief antique.)

pas moins inconnues de Paul que des autres apôtres. Cf. Act. v, 41-42; XVI, 25. — *Fiduciam habuimus*. Le grec signifie à la lettre : avoir le courage de tout dire, parler sans crainte. — C'est en Dieu (*in Deo*...) et non pas en eux-mêmes que les trois missionnaires avaient puisé cette

3. Car notre prédication n'est basée ni sur l'erreur, ni sur des motifs impurs, ni sur la fraude;

4. mais, selon que Dieu nous a jugés dignes de nous confier l'évangile, ainsi nous parlons, non pour plaire aux hommes, mais à Dieu, qui sonde nos cœurs.

5. Car nous ne sommes jamais venus avec des paroles de flatterie, vous le savez, ni avec des prétextes inspirés par l'avarice, Dieu en est témoin;

6. nous n'avons pas recherché non plus la gloire qui vient des hommes, ni de vous, ni des autres.

7. Bien que nous eussions pu nous imposer à vous comme apôtres du Christ, cependant nous sommes devenus comme de petits enfants au milieu de vous, comme une nourrice qui a soin de ses enfants.

3. Exhortatio enim nostra non de errore, neque de immunditia, neque in dolo;

4. sed sicut probati sumus a Deo ut crederetur nobis evangelium, ita loquimur, non quasi hominibus placentes, sed Deo, qui probat corda nostra

5. Neque enim aliquando fuimus in sermone adulationis, sicut scitis; neque in occasione avaritiæ, Deus testis est;

6. nec quærentes ab hominibus gloriam, neque a vobis, neque ab aliis.

7. Cum possemus vobis oneri esse ut Christi apostoli, sed facti sumus parvuli in medio vestrum, tanquam si nutrix foveat filios suos.

force inébranlable. Ils se sentaient unis à lui, assistés par lui, sachant qu'ils accomplissaient son œuvre. — *In multa...* Plus fortement dans le grec : parmi beaucoup de combats. Comp. Act. xvii, 7 et ss.

3-9. La prédication de Paul à Thessalonique a été vraiment apostolique sous le triple rapport soit de son objet, qui était la vérité même; soit de ses motifs, qui n'avaient rien d'égoïste, mais qui tendaient sans cesse à la gloire de Dieu et au bien des âmes; soit enfin de ses moyens, toujours nobles et loyaux. — *Exhortatio*. Le substantif grec παράκλησις a souvent dans les écrits de saint Paul le sens de consolation; mais celui d'exhortation convient de préférence dans ce passage. — *De errore*. La prédication chrétienne n'est point basée sur l'erreur, sur l'illusion, mais sur la vérité objective des faits et des dogmes qu'elle annonce. — *De immunditia*. Ce mot désigne ici, d'après le contexte, les motifs impurs qui pouvaient inspirer les prédicateurs de la foi; par exemple, l'ambition, la vanité, l'amour du lucre. — *In dolo*. Cette troisième expression se rapporte aux moyens employés par l'apôtre des Gentils : jamais il n'avait eu recours à la ruse, à la fraude, à la flatterie, pour atteindre plus facilement son but. — *Sed...* Contraste. La pensée est exprimée maintenant en termes positifs. — *Sicut...*, *ita*. Ces deux adverbes sont fortement accentués. La manière dont Paul accomplissait son ministère correspondait tout à fait au but que Dieu s'était proposé en le lui confiant (*probati sumus*); d'après le grec : nous avons été jugés dignes). Or, ce but, c'était de servir les intérêts divins, de plaire à Dieu et non aux hommes : *non quasi...*, *sed...* — Le trait qui *probat corda...* est ajouté pour montrer qu'on ne saurait tromper Dieu sur le point en question, puisqu'il sonde les cœurs et les sentiments les plus intimes de ses apôtres. Cf.

Act. i, 24. etc. — *Neque enim...* (vers. 5). Saint Paul va prouver assez longuement qu'il a vraiment prêché l'évangile à la façon décrite dans les vers. 3-4. Son langage sera de nouveau tantôt négatif, vers. 5-6, tantôt positif, vers. 7-9. — *In sermone adulationis* : soit par crainte de dire aux auditeurs des choses déplaisantes, soit directement pour les flatter. — *Neque in occasione...* Plutôt, d'après le grec : Ni sous le prétexte de la cupidité. C.-à-d., en faisant servir le ministère chrétien comme un prétexte derrière lequel se serait dissimulée l'avarice. — A propos du langage flatteur, Paul en avait appelé à l'expérience des Thessaloniens, *sicut scitis*; maintenant qu'il parle d'un motif secret, il en appelle à Dieu lui-même : *Deus testis...* — *Nec quærentes...* (vers. 6). La recherche d'un vain honneur n'était pas moins étrangère à Paul que le vulgaire motif de la cupidité. Les mots *neque a vobis, neque...* développent le trait général *ab hominibus*. — *Cum possemus...* (vers. 7). D'après la plupart des commentateurs, ces mots et les suivants, jusqu'à *apostoli*, doivent être rattachés à la phrase précédente. La locution ἐν βάρει εἶναι, que la Vulgate a traduite par *oneri esse*, signifie littéralement : « in pondere esse », être en poids. Notre version latine l'a prise dans le sens de ἐπιβαρῆν, charger (comp. le vers. 9; II Thess. iii, 8, etc.), et lui a fait désigner le devoir qui incombe aux fidèles de fournir le nécessaire à ceux qui les évangélisent; mais cette signification s'accorde moins bien avec le contexte, puisque l'apôtre parle, d'une part, de visées ambitieuses, et de l'autre, d'une humilité et d'une simplicité d'enfant. La formule grecque serait donc mieux traduite par « esse in auctoritate, in honore » : Nous aurions le droit, comme apôtres du Christ, de réclamer des honneurs et des distinctions (saint Jean Chrys., Théophylacte, etc.). — *Parvuli*. La Vulgate a suivi la meilleure leçon, ἠπίτοι, au lieu de

8. Ita desiderantes vos, cupide volebamus tradere vobis non solum evangelium Dei, sed etiam animas nostras, quoniam carissimi nobis facti estis.

9. Memores enim estis, fratres, laboris nostri et fatigationis; nocte ac die operantes, ne quem vestrum gravaremus, predicavimus in vobis evangelium Dei.

10. Vos testes estis, et Deus, quam sancte, et juste, et sine querela, vobis qui credidistis, fuimus;

11. sicut scitis, qualiter unumquemque vestrum (sicut pater filios suos),

12. deprecantes vos et consolantes, testificati sumus ut ambularetis digne

8. Ainsi, dans notre affection pour vous, nous souhaitions ardemment de vous donner non seulement l'évangile de Dieu, mais aussi notre propre vie, tant vous nous étiez devenus chers.

9. Car vous vous rappelez, frères, notre travail et notre fatigue; c'est en travaillant nuit et jour, pour n'être à charge à aucun de vous, que nous avons prêché l'évangile de Dieu parmi vous.

10. Vous êtes témoins, et Dieu l'est aussi, que nous nous sommes conduits saintement, justement et d'une manière irréprochable envers vous qui avez embrassé la foi;

11. et vous savez aussi comme nous avons agi envers chacun de vous, comme un père envers ses enfants,

12. vous exhortant, vous consolant, et vous conjurant de marcher d'une manière

ἡπιότ, doux, aimables. — Le détail *tanquam si... fovcat* complète la métaphore. — *Nutrix, τρέφουζ* : une mère qui allaite son enfant. Il n'était pas possible à saint Paul d'exprimer



Une mère et ses enfants. (Statue grecque.)

plus délicatement ou plus fortement sa tendresse. « Il ne s'agit plus ici de la seule prédication, mais d'un dévouement prêt à faire au besoin le sacrifice de la vie, » comme le montrent d'ailleurs aussi les touchants développe-

ments qui suivent : *ita desiderantes...* (vers. 8). — *Cupide volebamus*. D'après le texte original : Nous jugions bon, nous étions disposés. — *Sed... animas...* C.-à-d., nos vies, nos propres personnes. — Raison de ce dévouement absolu : *quoniam carissimi...* — *Memores enim...* (vers. 9). L'apôtre cite, entre cent autres, une preuve très évidente de son affection pour les Thessaloniens. — *Laboris... et fatigationis*. Deux expressions synonymes, très fortes l'une et l'autre, qui mettent la pensée en relief. Cf. II Cor. xi, 27; II Thess. iii, 8. — *Nocte ac die operantes...* Sur le travail manuel de saint Paul, voyez Act. xviii, 3, et les notes; xx, 34, etc. Sur le principe en vertu duquel il s'y livrait sans s'épargner, quoiqu'il eût le droit de vivre aux dépens des fidèles, voyez I Cor. ix, 1-19; II Cor. xi, 7-12; Phil. iv, 10-20; II Thess. iii, 7-9. — *Ne quem vestrum...* Pour ne pas être à charge aux Thessaloniens, il consentit à accepter des secours pécuniaires que lui avaient envoyés les chrétiens de Philippi. Cf. Phil. iv, 16.

10-12. Conduite de Paul et de ses collaborateurs à Thessalonique. — *Vos testes et Deus*. Au vers. 5, l'auteur distinguait le témoignage de Dieu de celui des hommes; il les réunit ici. — *Quam sancte, et...*, etc. Le premier des trois adverbess se rapporte à la conduite envers Dieu; le second, à la conduite envers le prochain. Le troisième (*ἀμέμπτως*) réunit les deux autres sous une forme négative : Paul a agi d'une manière irréprochable à l'égard du Seigneur et de ses semblables. — *Qualiter unumquemque...* (vers. 11). Chacun des fidèles était l'objet particulier de son zèle. — *Sicut pater...* Plus haut, vers. 7<sup>b</sup>, voulant dépeindre la tendresse de son affection, il s'était comparé à une mère; maintenant qu'il veut mettre en relief son rôle d'éducateur, l'image de l'amour paternel convient mieux pour rendre sa pensée. — *Deprecantes... testificati...* (vers. 12). Dans le grec : Vous

digne de Dieu, qui vous a appelés à son royaume et à sa gloire.

13. C'est pourquoi nous aussi nous rendons continuellement grâces à Dieu de ce que, recevant la parole de Dieu prêchée par nous, vous l'avez reçue, non comme une parole des hommes, mais ainsi qu'elle l'est véritablement, comme la parole de Dieu, lequel agit en vous, qui avez cru.

14. Car, frères, vous êtes devenus les imitateurs des églises de Dieu, qui, en Judée, sont à Jésus-Christ, puisque vous avez souffert, vous aussi, de la part de vos concitoyens, les mêmes choses qu'elles ont souffertes aussi de la part des Juifs,

15. qui ont tué même le Seigneur Jésus, et les prophètes, et qui nous ont persécutés à notre tour; qui ne plaisent point à Dieu, et qui sont les ennemis de tous les hommes;

Deo, qui vocavit vos in suum regnum et gloriam.

13. Ideo et nos gratias agimus Deo sine intermissione, quoniam cum accepissetis a nobis verbum auditus Dei, accepistis illud, non ut verbum hominum, sed, sicut est vere, verbum Dei, qui operatur in vobis, qui credidistis.

14. Vos enim imitatores facti estis, fratres, ecclesiarum Dei, quæ sunt in Judæa in Christo Jesu; quia eadem passi estis et vos a contribulibus vestris, sicut et ipsi a Judæis,

15. qui et Dominum occiderunt Jesum, et prophetas, et nos persecuti sunt, et Deo non placent, et omnibus hominibus adversantur;

exhortant, et vous encourageant, et vous conjurant. Il y a gradation ascendante. — *Digne Deo*. Vivre d'une manière digne de Dieu, c'est l'idéal le plus relevé que l'on puisse concevoir. — *Qui vocavit...* Au temps présent d'après la meilleure leçon du grec : (Dieu) qui vous appelle. — *In suum regnum...* Cette perspective de la gloire éternelle est un grand encouragement à la pratique d'une vie toute chrétienne.

2° Zèle avec lequel les Thessaloniciens avaient reçu la foi. II, 13-16.

13. Ils avaient accueilli la prédication de leurs missionnaires comme la parole de Dieu lui-même. — *Ideo*. D'après la fin du vers. 12 : à cause de la vocation des Thessaloniciens à la foi et au salut. — *Gratias agimus...* L'apôtre ne peut se lasser de rendre grâces à Dieu (cf. I, 2<sup>b</sup> et ss.), lorsqu'il pense aux faveurs spirituelles dont les Thessaloniciens ont été comblés, et par lesquelles ils ont été rendus capables de devenir si promptement des chrétiens parfaits. — *Et nos*. Ce trait suppose que les lecteurs devaient être les premiers à remercier Dieu de ses bienfaits. — L'expression *verbum auditus* est calculée sur le grec; elle désigne la parole entendue, c.-à-d., la prédication, et celle-ci vient tout à la fois de Dieu, qui en est la source (*Dei*), et des prédicateurs, qui servent d'organe au Seigneur (*a nobis*). Cf. Rom. x, 16-17, etc. — *Non ut... hominum, sed...* A la parole purement humaine, saint Paul oppose la parole de Dieu, et il indique la grande différence qui existe entre elles, lorsqu'il ajoute : ὁ; καὶ ἐνεργεῖται... Ce détail ne se rapporte pas directement à Dieu; aussi la Vulgate a-t-elle inexactement traduit par *qui* (au lieu de « quod », scil. verbum) *operatur...* — Les mots *qui credidistis* expriment la condition nécessaire pour que la parole de Dieu puisse déployer toute son efficacité.

14-16. Comment cette parole se montrait active chez les chrétiens de Thessalonique au milieu des plus violentes épreuves. — *Imitatores... ecclesiarum...* Rapprochement intéressant entre les Églises de Judée et les lecteurs. — *Quia eadem...* C'est en cela surtout que consistait le point de ressemblance sur lequel l'apôtre veut insister. — *A contribulibus...* C.-à-d. : de la part de vos compatriotes. Ce mot représente surtout, d'après Act. xvii, 5, la partie la plus vile de la population païenne de Thessalonique. — *Sicut... ipsi* (les chrétiens de Judée) *a Judæis*. Allusion aux faits racontés au livre des Actes, vi, 9 et ss.; viii, 1 et ss.; ix, 1-2. — Cette triste conduite des Juifs incrédules amène à la pensée de Paul d'autres griefs plus anciens, qu'il leur jette à la face dans un beau mouvement d'indignation : *Qui et... et... et...* (vers. 15). — *Dominum occiderunt*. C'était là leur crime principal. Les Romains n'avaient été que les bourreaux extérieurs de Jésus; la honte de l'avoir fait condamner et mettre à mort retombait directement sur les Juifs. Cf. Act. iii, 15, etc. — *Et prophetas* : ainsi que le Sauveur lui-même le leur avait reproché. Cf. Matth. v, 12 et xxiii, 31, 37; voyez aussi Act. vii, 52; Hebr. xi, 38. — *Nos persecuti sunt*. Ces adversaires acharnés du christianisme avaient à maintes reprises créé des obstacles devant Paul, pour l'empêcher d'annoncer le nom de Jésus-Christ. Voyez Act. xiii, 50-51; xiv, 4-6, 18-19; xvii, 5 et ss. — En agissant ainsi les Juifs, autrefois si aimés de Dieu, s'étaient attiré sa colère : *Deo non...* — *Omnibus... adversantur* : en vertu de leur « particularisme national, dénoncé par Tacite, *Hist.*, v, 5, et persiflé par Juvénal, xiv, 10 et ss. » D'après les Juifs d'alors, il n'y avait pas de salut possible en dehors de leur peuple; le Messie n'existait que pour eux, nulle part pour les païens. C'est cet esprit pharisaïque

16. prohibentes nos gentibus loqui ut salvæ fiant, ut impleant peccata sua semper; pervenit enim ira Dei super illos usque in finem.

17. Nos autem, fratres, desolati a vobis ad tempus horæ, aspectu, non corde, abundantius festinavimus faciem vestram videre cum multo desiderio.

18. Quoniam volumus venire ad vos : ego quidem Paulus, et semel, et iterum ; sed impedit nos Satanas.

19. Quæ est enim nostra spes, aut gaudium, aut corona gloriæ? Nonne vos

16. nous empêchant de parler aux gentils pour qu'ils soient sauvés, afin de combler en tout temps la mesure de leurs péchés; car la colère de Dieu est arrivée sur eux définitivement.

17. Pour nous, mes frères, ayant été séparés de vous pour un peu de temps, de corps, non de cœur, nous n'avons fait que plus d'efforts pour vous revoir face à face, le désirant ardemment.

18. En effet, nous avons voulu venir auprès de vous; moi du moins, Paul, une et deux fois; mais Satan nous en a empêchés.

19. Car quelle est notre espérance, ou notre joie, ou notre couronne de gloire?

qui les excitait à s'opposer de toutes leurs forces à l'évangélisation des païens par saint Paul et par les autres missionnaires : *prohibentes nos...* (verset 16). — *Ut salvæ...* Heureux résultat dont ces persécuteurs fanatiques empêchaient la réalisation. — *Ut impleant...* En agissant ainsi, ils comblaient la mesure de leurs crimes et se préparaient une damnation certaine. Comp. Gen. xv, 16, où la même expression est employée à propos d'un peuple chananéen. — *Pervenit enim...* Avec une petite nuance dans le grec : Mais (au lieu de « car ») la colère de Dieu... Paul indique l'issue fatale de cette conduite des Juifs. Le verbe est au prétérit, parce que l'écrivain sacré transporte ses lecteurs à l'époque où le châtement aura éclaté contre les coupables. — Les mots *usque in finem* (εἰς τέλος) ont reçu plusieurs interprétations différentes. D'après les uns : jusqu'à la dernière limite (de la colère). Selon d'autres : De manière à mettre fin aux Juifs en tant que nation. Ou bien : à tout jamais, d'une manière définitive. Plus simplement : la colère divine est arrivée à son terme, car elle va bientôt se déchaîner complètement contre les Juifs.

§ II. — Description de ce qui s'était passé depuis que saint Paul avait dû quitter Thessalonique. II, 17-III, 13.

C'est la continuation de l'exposé historique dans lequel consiste toute la première partie. Le lien si étroit qui s'était formé entre les Thessaloniciens et l'apôtre « ne s'est point relâché par suite de la séparation temporaire que le brusque départ de Paul a amenée » ; tout au contraire, comme le prouve ce récit, plus affectueux encore que le précédent.

1° L'apôtre, séparé malgré lui de ses chers Thessaloniciens, avait éprouvé un très vif désir de revenir auprès d'eux. II, 17-20.

17-18. Le désir, et ce que Paul avait fait pour le satisfaire. — *Nos autem*. Par contraste avec les Juifs persécuteurs, qui l'avaient chassé de Thessalonique. — *Fratres*. Cette appellation affectueuse est relativement fréquente dans cette épître. Comp. les vers. 1 et 14; IV, 1, 10, 12; v,

1, 4, 12, 14, 25. — *Desolati* rend imparfaitement le sens du mot grec ἀπορφανισθέντες, qui n'est pas employé ailleurs dans le Nouveau Testament, et qui s'applique soit à des enfants devenus orphelins, soit à des parents privés de leurs enfants. Il désigne donc une séparation très douloureuse. — *Ad tempus horæ*. C.-à-d., pendant un temps très court. Cf. II Cor. VII, 8; Gal. II, 5, etc. A peine Paul avait-il quitté les Thessaloniciens, qu'il se promettait déjà de retourner auprès d'eux. En attendant, la séparation n'était qu'extérieure : *aspectu, non corde*; elle n'atteignait que le corps, point le cœur. — *Abundantius... cum multo...* La pensée ne pouvait pas être exprimée plus délicatement, ni avec plus de vigueur. — *Faciem... videre* : la présence spirituelle marquée plus haut par le mot « corde » ne suffisant pas lorsqu'on aime fortement. Comp. III, 10. — *Quoniam volumus...* (vers. 18). Paul revient sur son ardent désir, ou plutôt sur sa volonté bien arrêtée de rentrer dans Thessalonique, et il indique le motif qui l'avait empêché de l'exécuter. — *Ego quidem...* Ces mots accentués ont pour but de bien déterminer le sujet du verbe « volumus » ; actuellement Paul ne parle qu'en son propre nom. Silvain était demeuré tout d'abord en Macédoine (cf. Act. XVII, 14 et XVIII, 5); Timothée, d'après III, 2, put revenir bientôt à Thessalonique. — *Et semel, et...* Non pas dans le sens de « sæpius », mais rigoureusement deux fois. — *Impedit... Satanas*. Tel avait été l'obstacle insurmontable Satan est l'ennemi personnel du royaume de Dieu sur la terre, et on conçoit qu'il ait usé de toute sa puissance pour empêcher l'apôtre de réaliser son dessein, favorable aux intérêts de l'évangile. C'est sans doute à la malice des Juifs qu'il avait eu recours pour arrêter saint Paul.

19-20. L'écrivain sacré motive son désir de revoir les Thessaloniciens, en décrivant ce qu'ils étaient pour lui. — *Quæ est enim...?* Question pleine d'emphase, à laquelle il sera répondu d'abord par une autre question, puis, au vers. 20, par une assertion énergique. — *Spes, aut gaudium, aut...* D'après la ligne suivante, Paul se place par anticipation au grand jour où il devra rendre



N'est-ce pas vous qui l'êtes devant Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour son avènement ?

20. Oui, c'est vous qui êtes notre gloire et notre joie.

ante Dominum nostrum Jesum Christum estis in adventu ejus ?

20. Vos enim estis gloria nostra et gaudium.

## CHAPITRE III

1. C'est pourquoi, n'y tenant plus, j'ai-  
mai mieux rester à Athènes, seul ;

2. et j'envoyai Timothée, notre frère  
et le ministre de Dieu dans l'évangile du  
Christ, pour vous fortifier et vous exhorter  
relativement à votre foi,

3. afin que personne ne fût ébranlé  
dans les tribulations présentes : car vous  
savez vous-mêmes que nous sommes  
destinés à cela.

1. Propter quod non sustinentes am-  
plius, placuit nobis remanere Athenis,  
solis ;

2. et misimus Timotheum, fratrem  
nostrum, et ministrum Dei in evangelio  
Christi, ad confirmandos vos, et exhor-  
tandos pro fide vestra ;

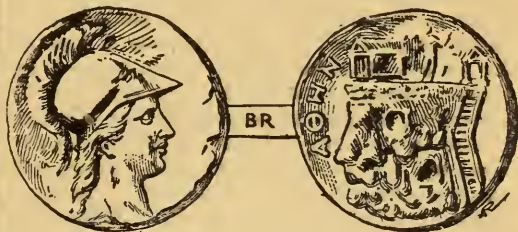
3. ut nemo moveatur in tribulationi-  
bus istis : ipsi enim scitis quod in hoc  
positi sumus.

compte de sa mission au souverain juge ; c'est en vue de la récompense espérée pour ce moment solennel, qu'il nomme les Thessaloniens son espérance, sa joie, etc. Les ayant gagnés à Jésus-Christ, il a acquis aussi quelque mérite pour le ciel. — *Corona gloriæ*. Dans le grec : « corona gloriatis » (καυχῆσεως) ; une couronne dont on peut se glorifier. Cf. Prov. xvi, 31 ; Is. lxi, 3. La métaphore est empruntée aux jeux publics. Cf. I Cor. ix, 25, etc. — *Nonne vos... ?* D'après le grec : N'est-ce pas vous aussi (« et vos ») ? En effet, Paul avait encore d'autres titres à la couronne, puisqu'il avait fondé d'autres Églises. Cf. Phil. ii, 16 ; iv, 1, etc. — *Vos enim...* (vers. 20). Répétition non moins affectueuse que solennelle. Les fidèles de Thessalonique étaient déjà la gloire et la joie de saint Paul ; de là l'emploi du temps présent, *estis*.

2<sup>o</sup> Empêché de retourner à Thessalonique, il y a envoyé son disciple Timothée. III, 1-5.

CHAP. III. — 1-5. L'envoi de Timothée. — *Propter quod* : parce que les Thessaloniens étaient l'espérance et la joie de l'apôtre, et que celui-ci ne pouvait pas supporter davantage une séparation qui le laissait sans nouvelles d'eux à un moment où ils étaient dans l'épreuve (*non sustinentes...*). Comp. le vers. 3. — *Remanere Athenis*. Il y a quelque chose de pathétique dans le mot *solis*, qui est visiblement accentué. Comp. Act. xvii, 16, où nous voyons combien cette solitude pesa à Paul, au milieu de la grande cité remplie d'idoles. D'après Act. xvii, 13 et ss., lorsqu'il quittait précipitamment Bérée, où la haine des Juifs de Thessalonique était venue le poursuivre encore, Silvain et Timothée y étaient restés ; mais il n'avait pas tardé à les mander auprès de lui à Athènes. Nous apprenons ici que de fait Timothée rejoignit son maître, mais qu'il fut aussitôt envoyé par lui à Thessalonique : *et misimus...*

(vers. 2). Saint Paul complète donc sur ce point de détail le récit de saint Luc. — *Fratrem... et ministrum Dei*. Telle paraît être la meilleure leçon de ce passage, qui a subi plusieurs variantes de la part des copistes. Quelques manuscrits portent : Notre frère et le collaborateur de Dieu dans l'évangile du Christ. D'autres combinent les deux leçons : Notre frère, le ministre de Dieu et notre collaborateur... — *Ad confir-*



Monnaie d'Athènes, avec l'Acropole.

*mandos... et...* En ce temps de crise, les chrétiens de Thessalonique avaient besoin d'être affermis dans la foi et encouragés par de saintes exhortations : Timothée devait remplir ce rôle auprès d'eux au nom de saint Paul. — *Pro fide...* Dans le grec : au sujet de votre foi. — *Ut nemo moveatur...* (vers. 3). Ces mots contiennent tout ensemble le thème et le but des exhortations. — *In tribulationibus istis*. La persécution commencée durant le séjour de l'apôtre continuait donc de faire rage à Thessalonique. Comp. le vers. 5<sup>b</sup>. — *Ipsi enim scitis...* Une des raisons pour lesquelles les chrétiens ne doivent pas se laisser ébranler parmi les souffrances qui leur sont infligées à cause de leur religion : ils sont destinés à cela (*in hoc positi*), c.-à-d., à être persécutés. La pensée est très énergiquement exprimée

4. Nam et cum apud vos essemus, prædicebamus vobis passuros nos tribulationes, sicut et factum est, et scitis.

5. Propterea et ego amplius non sustinens, nisi ad cognoscendam fidem vestram, ne forte tentaverit vos is qui tentat, et inanis fiat labor noster.

6. Nunc autem veniente Timotheo ad nos a vobis, et annuntiante nobis fidem et caritatem vestram, et quia memoriam nostri habetis bonam semper, desiderantes nos videre, sicut et nos quoque vos :

7. ideo consolati sumus, fratres, in vobis, in omni necessitate et tribulatione nostra, per fidem vestram ;

8. quoniam nunc vivimus, si vos statis in Domino.

9. Quam enim gratiarum actionem

4. Aussi, quand nous étions chez vous, nous vous prédisions que nous aurions à souffrir des tribulations, comme cela est arrivé en effet, ainsi que vous le savez.

5. C'est pour cela que, n'y tenant plus, je l'envoyai pour m'informer de votre foi, de peur que le tentateur ne vous eût tentés, et que notre travail ne devînt inutile.

6. Mais Timothée, étant revenu naguère de chez vous auprès de nous, nous a donné des nouvelles de votre foi et de votre charité, et du bon souvenir que vous avez toujours de nous, désirant nous voir, comme nous faisons aussi à votre égard :

7. c'est pourquoi nous avons été consolés à votre sujet, mes frères, à cause de votre foi, malgré toutes nos angoisses et toutes nos tribulations ;

8. car maintenant nous vivons, si vous demeurez fermes dans le Seigneur.

9. Aussi quelles actions de grâces pou-

dans sa brièveté. Elle n'était pas nouvelle pour les Thessaloniens, qui la connaissaient par les aveu tis-ements réitérés de saint Paul (*nam... prædicebamus...*), lesquels s'étaient pleinement réalisés (*sicut et factum...*). — *Propterea... non sustinens* (vers. 5). C'est le même sentiment qu'au vers. 1 ; mais, cette fois, l'auteur ajoute un nouveau motif de la mission confiée à Timothée : *nisi ad cognoscendam...*, *ne forte...* Plus haut, Paul avait parlé de son affection paternelle ; il mentionne maintenant sa sollicitude. Connaître la foi des Thessaloniens, c'était savoir s'ils étaient demeurés fidèles à Jésus-Christ et à l'évangile, malgré la persécution qui sévissait contre eux. — *Is qui tentat* (ὁ πειράζων) : le tentateur par excellence, ce même Satan qui avait empêché l'apôtre de rentrer à Thessalonique. Cf. II, 18<sup>b</sup> ; Matth. IV, 3, etc. — *Et inanis...* Conséquence possible des efforts du démon tentateur.

3° Les bonnes nouvelles rapportées par Timothée avaient été pour saint Paul le sujet d'une grande consolation. III, 6-13.

6-10. Joie très vive au milieu de l'épreuve. Ici encore, nous trouvons des épanchements intimes, à la fois simples et éloquents, qui peignent au vif le cœur aimant de Paul. — *Nunc autem*. Contraste saisissant. Le retour de Timothée, impatientement attendu, fut un vrai rayon de soleil parmi les ténèbres morales de l'apôtre. — *Ad nos a vobis*. Le second pronom est très accentué : c'est parce qu'il revenait de Thessalonique, avec des nouvelles excellentes de la chrétienté, que le disciple rendit son maître si heureux. — *Annuntiante*. Dans le grec : εὐαγγελισαμένου, ayant apporté de bonnes nouvelles. Ce mot a donc ici une force toute spéciale. — *Fidem et caritatem...* Deux expressions qui résument la

vie chrétienne tout entière. La foi des Thessaloniens était intacte (comp. le vers. 5<sup>a</sup>) ; leur amour pour Jésus-Christ brûlait ardemment toujours. Cf. II Thess. I, 3 ; I Joan. I, 23, etc. — *Et quia memoriam...* Détail secondaire pour l'apôtre, évidemment, mais qui contribua à augmenter sa joie. Ses chers néophytes avaient pour lui des sentiments semblables à ceux qu'il ressentait pour eux. Comme lui, ils trouvaient la séparation pénible : *desiderantes* (ἐπιποθοῦντες marque un désir intense)... *sicut et nos*. — *Consolati sumus* (vers. 7) est employé dans le sens passif (παρηλήθημεν). — *In vobis*. Plutôt : à votre sujet (ἐφ' ὑμῖν). Ces mots sont d'ailleurs expliqués par le trait qui suit : *per fidem vestram*. C'était là le point capital, celui précisément en vue duquel Timothée avait été délégué par l'apôtre. Cf. II, 5. — La formule *in omni necessitate et tribulatione...* comprend toutes les angoisses et souffrances extérieures de saint Paul dans les circonstances présentes : ses inquiétudes par rapport aux Thessaloniens en formaient une partie considérable. — *Quoniam... vivimus, si...* (vers. 8). Sentiment admirable, tout apostolique. Comme il le dit I Cor. XV, 31, Paul se sentait mourir à tout instant, lorsqu'il envisageait les épreuves si rudes de son ministère ; mais, quand il considérait le but et le résultat de ses souffrances, c.-à-d., la sanctification des âmes, alors il se sentait revivre. Sa vie était donc identifiée avec celle des Églises fondées par lui. — *Si vos* (pronom très emphatique) *statis in...* : si vous demeurez fermes dans votre union à Jésus-Christ, si vous ne vous laissez pas séparer de lui. Cf. Phil. IV, 1, etc. — *Quam enim...* (vers. 9). L'apôtre donne la preuve de la déclaration énergique qu'il vient de faire : la joie qu'il a ressentie en apprenant la fidélité des

vous-nous rendre à Dieu à votre sujet, pour toute la joie que nous ressentons à cause de vous devant notre Dieu?

10. Nuit et jour nous prions très instamment, afin de vous revoir en personne, et de compléter ce qui manque encore à votre foi.

11. Que Dieu lui-même, notre Père, et Notre-Seigneur Jésus-Christ dirigent notre chemin vers vous!

12. Et vous-mêmes, puisse le Seigneur vous faire croître et abonder dans la charité les uns envers les autres et envers tous, comme nous en sommes nous-mêmes remplis pour vous,

13. afin que vos cœurs soient affermis et rendus irréprochables dans la sainteté devant Dieu et notre Père, lors de l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ avec tous les saints. Amen.

possumus Deo retribuere pro vobis, in omni gaudio quo gaudemus propter vos ante Deum nostrum,

10. nocte ac die abundantius orantes, ut videamus faciem vestram, et compleamus ea quæ desunt fidei vestræ?

11. Ipse autem Deus et Pater noster, et Dominus noster Jesus Christus, dirigat viam nostram ad vos.

12. Vos autem Dominus multiplicet, et abundare faciat caritatem vestram in invicem et in omnes, quemadmodum et nos in vobis;

13. ad confirmanda corda vestra sine querela in sanctitate, ante Deum et Patrem nostrum, in adventu Domini nostri Jesu Christi cum omnibus sanctis ejus. Amen

Thessaloniensiens l'a fait vraiment revivre; elle est telle, qu'il ne trouve pas d'expressions assez fortes pour marquer à Dieu sa gratitude. — *Pro vobis* : περί ὑμῶν, à votre sujet. Le pronom « vous » est répété sans cesse dans tout ce beau passage. — *Ante Deum*... Comp. le vers. 13 et I, 3. L'apôtre mêlait le souvenir de Dieu à tous les événements de sa vie. — *Nocte ac die*... (vers. 10). Cf. I, 2. L'équivalent grec de *abundantius* est ὑπερεκπερισσοῦ, outre mesure. On le retrouve plus bas, v, 13 et Eph. III, 20. — *Ut videamus faciem*... Voyez II, 17 et les notes. — *Et compleamus*... C'était la raison principale pour laquelle saint Paul désirait tant revoir les Thessaloniens. Quoique leur foi fût demeurée très ferme (comp. le vers. 6<sup>a</sup>; I, 3, 8; II, 13, etc.), elle était encore incomplète dans son objet, leur instruction religieuse ayant été si rapide. Comp. IV, 12-v, 14, et II Thess. II, 1 et s., où Paul la complète sur des points importants.

11-13. Fervente prière, destinée à obtenir soit son propre retour à Thessalonique, soit des grâces abondantes pour les chrétiens qu'il y avait laissés en de si bonnes dispositions. — *Ipse... Deus... et Dominus* (*Christus* a été vraisemblablement ajouté par les copistes). Dieu et son Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ, sont de nouveau associés très étroitement. Cf. I, 1<sup>p</sup>, 9-10, etc. Ils possèdent une seule et même nature divine, une seule et même volonté, une seule et même puissance; aussi exaucent-ils de concert les prières que leur adressent les chrétiens. Cf. Matth. XXVIII, 18; Joan. v, 17, 19; XIV, 13-14, etc. C'est pour cela que le verbe *dirigat* est au singulier, bien qu'il dépende de ces deux sujets. Le but pour lequel Paul demande à Dieu et au Christ d'aplanir sa route jusqu'à Thessalonique a été indiqué au vers. 10<sup>a</sup>; comp. le vers. 13<sup>a</sup>. — *Vos autem*... (vers. 12). De la personne même de l'apôtre, la prière passe aux destinataires de l'épître. Elle s'adresse spécialement à Jésus-Christ (*Dominus*). — *Multi-*

*plicet, et abundare*... Dans le grec, les deux verbes expressifs πλεονάζει et περισσεύει sont inséparablement unis, et ils gouvernent ensemble soit le pronom ὑμᾶς, « vous », placé en tête de la phrase, soit le substantif τῇ ἀγάπῃ, « charité ». Il faut donc traduire : Que le Seigneur vous fasse croître et abonder en charité les uns à l'égard des autres. Déjà les Thessaloniens possédaient cet amour fraternel (cf. I, 3; IV, 9-10); mais c'est une vertu dans laquelle on doit grandir toujours. — *In omnes*. Envers tous les hommes; même envers les persécuteurs. — *Quemadmodum et nos*... Paul mentionne encore une fois sa généreuse affection pour ses lecteurs. Il leur avait montré de quelle manière ils devaient s'entraimer en Jésus-Christ. Cf. II, 7-12, 19-20. — *Ad confirmanda*... (vers. 13). La charité mutuelle, qui est le signe distinctif des vrais disciples du Sauveur (cf. Joan. XIII, 34 et XV, 12, 17), l'accomplissement de toute la loi (Rom. XIII, 10) et un lien de perfection (Col. III, 14), produit comme résultat final l'affermissement des chrétiens dans la sainteté, et les prépare ainsi à paraître sans peur et sans reproche devant le juge suprême, à la fin des temps. — Les mots *sine querela* sont placés par anticipation avant le trait *in sanctitate*. La construction régulière serait : Pour affermir vos cœurs dans la sainteté, de sorte qu'ils soient irréprochables devant Dieu..., lors de l'avènement de Notre-Seigneur Jésus... Sur cet avènement, voyez II, 19, et surtout IV, 12 et ss. — *Cum... sanctis ejus*. Divers commentateurs pensent que l'apôtre a en vue ici les anges, qui, d'après Matth. XXV, 31, etc., doivent former la cour du Christ, lorsqu'il viendra juger les vivants et les morts. Cf. II Thess. I, 7. Cette interprétation est d'autant plus acceptable, que les anges reçoivent plusieurs fois le nom de saints dans l'Ancien Testament (cf. Dan. IV, 10; Zach. XIV, 5, etc.). Néanmoins, comme saint Paul se sert très souvent de ce titre pour désigner les chrétiens, il vaut

## CHAPITRE IV

1. De cetero ergo, fratres, rogamus vos et obsecramus in Domino Jesu, ut quemadmodum accepistis a nobis quomodo oporteat vos ambulare et placere Deo, sic et ambuletis; ut abundetis magis.

2. Scitis enim quæ præcepta dederim vobis per Dominum Jesum.

3. Hæc est enim voluntas Dei, sanctificatio vestra : ut abstineteis vos a fornicatione;

1. Au reste, frères, nous vous demandons et vous conjurons dans le Seigneur Jésus, qu'ayant appris de nous comment vous devez marcher et plaire à Dieu, vous marchiez ainsi, de manière à progresser de plus en plus.

2. En effet, vous savez quels préceptes je vous ai donnés de la part du Seigneur Jésus.

3. Car la volonté de Dieu est que vous soyez saints; que vous vous absteniez de la fornication;

mieux lui conserver son acception habituelle : Jésus-Christ, lorsqu'il sera de retour sur la terre, se trouvera entouré de tous les chrétiens fidèles, et il les emmènera ensuite à jamais dans le ciel. — Il n'est pas sûr que l'*Amen* qui termine la prière soit authentique.

## DEUXIÈME PARTIE

**Une instruction dogmatique importante, entourée d'exhortations morales.** IV, 1-V, 12.

La première partie a été non seulement historique et personnelle, mais aussi d'un caractère plus général. Celle-ci, doctrinale et pratique, se compose surtout d'avertissements et d'enseignements particuliers.

§ I. — *Quelques recommandations concernant des vertus à pratiquer et des vices à éviter.* IV, 1-11.

1<sup>o</sup> Introduction. IV, 1-2.

CHAP. IV. — 1-2. Paul invite ses lecteurs à travailler sans relâche à leur sanctification, conformément aux règles qu'il leur avait tracées. — *De cetero* (λοιπόν) est une formule de

vous demandons et vous exhortons. C'est comme ami que Paul demande, comme : pô re qu'il exhorte. — Il fait l'un et l'autre *in Domino...*, s'adressant aux Thessaloniens en tant qu'ils sont chrétiens, unis à Jésus-Christ. — *Ut quemadmodum accepistis...* Ses leçons sur la morale chrétienne avaient été pressantes, et aussi nombreuses que l'avait permis son rapide séjour à Thessalonique; les néophytes n'avaient qu'à se les rappeler et à les mettre en œuvre (*sic est accentué*). — *Ambulare*. Métaphore aimée de notre auteur, pour représenter la vie et les vertus des vrais croyants. Le but et la norme de cette marche, c'est *placere Deo*. — *Ut abundetis...* C.-à-d., pour progresser de plus en plus dans la perfection chrétienne. — *Scitis enim...* (vers. 3). Paul insiste sur ce fait, que les lecteurs savent fort bien quelles règles de vie il leur a prescrites au nom et de la part de Jésus-Christ (*per Dominum...*), désormais leur Maître et Seigneur.

2<sup>o</sup> Invitation à pratiquer une grande pureté de mœurs. IV, 3-8.

3-8. La chasteté chrétienne et ses motifs. — *Hæc est enim...* L'apôtre expose en détail quelques-uns des préceptes qu'il avait intimés au nom du Christ aux nouveaux convertis. Comp. le vers. 2. Il en relève encore d'une autre manière la gravité, en les présentant comme l'expression de la volonté de Dieu lui-même, et comme destinés à produire la sanctification des fidèles. — L'ée générale du mot *sanctificatio* (ἁγιασμός) est aussitôt spécifiée par le contexte, qui montre que Paul a particulièrement en vue la chasteté, cette partie importante de la sainteté morale : *ut abstineteis...* Il était naturel que, s'adressant à des néophytes récemment tirés d'un milieu pour lequel l'impureté n'était



Monnaie de Thessalonique.

transition assez fréquente dans les écrits de l'apôtre. Cf. I Cor. I, 16; II Cor. XIII, 11; Eph. VI, 10; Phil. III, 1 et IV, 8; II Thess. III, 1, etc. — *Rogamus... et obsecramus*. Dans le grec : Nous

pas un vice (voyez I Cor. VI, 12 et les notes), il les mit en garde contre des excès auxquels ils s'étaient sans doute eux-mêmes livrés naguère sans scrupule. — *Ut*

4. que chacun de vous sache posséder le vase *de son corps* dans la sainteté et l'honnêteté,

5. et non en suivant les convoitises de la passion, comme les païens, qui ne connaissent pas Dieu;

6. et que personne à cet égard ne trompe son frère, et ne lui fasse tort, parce que le Seigneur tire vengeance de toutes ces choses, comme nous l'avons déjà dit et attesté.

7. Car Dieu ne nous a pas appelés à l'impureté, mais à la sanctification.

4. ut sciat unusquisque vestrum vas suum possidere in sanctificatione et honore,

5. non in passione desiderii, sicut et gentes, quæ ignorant Deum;

6. et ne quis supergrediatur neque circumveniat in negotio fratrem suum; quoniam vindex est Dominus de his omnibus, sicut prædiximus vobis, et testificati sumus.

7. Non enim vocavit nos Deus in immunditiam, sed in sanctificationem.

sciat... (vers. 4). Développement de la pensée, en des termes pleins d'une sainte réserve. — *Vas suum* (τὸ ἐξ αὐτοῦ σκεῦος) est une locution métaphorique qui a donné lieu, dès l'antiquité, à deux interprétations différentes. D'assez nombreux commentateurs lui font désigner ici la femme mariée, l'épouse, appuyant leur sentiment sur I Petr. III, 7, où il est question de la femme sous une figure semblable (« quasi infirmiori vasculo muliebri impartientes honorem »), sur le langage analogue des rabbins, et spécialement sur l'emploi du verbe *κτᾶσθαι*, qui, disent-ils, ne peut être traduit que par acquérir. Le sens serait donc : Pour demeurer chastes, ayez recours à la voie légitime et sainte du mariage, et ne vous laissez pas entraîner aux vices des païens. Comp. I Cor. VII, 2, 9, où saint Paul donne un conseil à peu près identique. Saint Augustin, *de Nupt. et conc.*, I, 8 et *c. Julian.*, IV, 10, incline vers ce sentiment, qui a aussi été celui de saint Thomas d'Aquin. Mais Tertullien, saint Jean Chrysostome, Théodoret, Théophylacte, et beaucoup d'exégètes modernes ou contemporains, à leur exemple, préfèrent voir d'une manière générale dans *σκεῦος*, « vas », le corps de chaque fidèle, corps que nous devons *possidere in sanctificatione...*, c.-à-d., conserver chaste et pur. Cette explication est peut-être encore plus acceptable que la précédente. En effet, elle est plus simple; elle se justifie par l'usage de ces temps (comp. l'Ep. de Barnabé, VII, 3, où le corps est appelé « le vase de l'esprit »; Philon et d'autres anciens auteurs, qui le nomment « le vase de l'âme »); bien plus, II Cor. IV, 7, saint Paul lui-même se sert de l'expression « vase d'argile » pour désigner le corps humain. Quant au verbe *κτᾶσθαι*, s'il est vrai qu'il a d'ordinaire la signification d'acquérir, il n'est pas moins certain qu'on le trouve plus d'une fois employé (par les LXX, dans le Nouveau Testament, par les Pères grecs) dans le sens de posséder, ou (comme dans la circonstance présente, si l'on admet cette seconde interprétation), de faire acte de possession. « La victime des passions sensuelles cesse d'être maîtresse de sa propre personne; elle est comme possédée. Ceux donc qui avaient vécu autrefois dans l'impureté du paganisme

devalent maintenant, comme chrétiens, reprendre possession de leurs corps, acquérir ce vase redevenu précieux ». — *Et honore*. De même que la débauche dégrade et déshonore le corps humain (cf. I Cor. VI, 15), de même la chasteté l'honore singulièrement. — *Non in passione...* (vers. 5). Contraste avec ce qui précède. Comme commentaire, lisez Rom. I, 14 et 26. Dans ce même endroit, l'apôtre affirme que l'impureté des païens est un châtiment de leur ignorance coupable par rapport à Dieu et à ses attributs (*quæ ignorant...*). — *Et ne quis...* (vers. 6). D'après des exégètes assez nombreux, la première partie de ce verset nous ferait subitement passer à un autre sujet : l'apôtre n'exhorterait plus à la chasteté, mais à l'honnêteté dans les affaires commerciales (c'est le sens qu'ils donnent aux mots *in negotio*). Assurément, cette exhortation ne serait pas déplacée à Thessalonique, car l'avarice était aussi un vice capital des païens (cf. Eph. IV, 19 et ss.; Col. III, 5, etc.), et les Grecs, en général, ne jouissaient pas d'une excellente réputation comme négociants. Mais il est mieux de rattacher encore ce passage à la pureté, car, d'un côté, il est encore question d'elle au vers. 7, et, de l'autre, la présence de l'article dans la formule ἐν τῷ πράγματι paraît indiquer que saint Paul voulait désigner « la chose » particulière qui l'occupe depuis le vers. 3. C'est par conséquent l'adultère qu'il interdirait ici d'une manière spéciale; rien, d'ailleurs, ne lèse davantage les intérêts les plus sacrés du prochain. — *Quoniam vindex...* L'apôtre rappelle brièvement le sort réservé aux impudiques. Cf. Hebr. XIII, 4. — *Sicut prædiximus...* Il avait clairement et solennellement averti les Thessaloniciens de vive voix sur ces divers points. Comp. les vers. 1 et 2. — *Non enim...* (vers. 7). Raison pour laquelle le Seigneur sévira avec une grande sévérité contre les impudiques. — *Vocavit nos*. Cet appel est le point de départ de la vie du chrétien, qui doit conformer sa conduite au plan divin, dans les moindres détails. Cf. Eph. IV, 1. — *In immunditiam, sed in...* Dans le grec, il y a un changement extraordinaire de prépositions : οὐκ ἐπὶ (pas en vue de)... ἀλλ' ἐν (mais dans)... La sainteté est pour ainsi dire l'élément dans lequel le

8. Itaque qui hæc spernit, non hominem spernit, sed Deum, qui etiam dedit Spiritum suum sanctum in nobis.

9. De caritate autem fraternitatis non necesse habemus scribere vobis; ipsi enim vos a Deo didicistis ut diligatis invicem.

10. Etenim illud facitis in omnes fratres in universa Macedonia. Rogamus autem vos, fratres, ut abundetis magis,

11. et operam detis ut quieti sitis, et ut vestrum negotium agatis, et operemini manibus vestris, sicut præcepimus vobis; et ut honeste ambuletis ad eos qui foris sunt, et nullius aliquid desideretis.

8. Celui donc qui méprise ces règles, ne méprise pas un homme, mais Dieu, qui a aussi mis son Esprit-Saint en nous.

9. Quant à la charité fraternelle, vous n'avez pas besoin qu'on vous en écrive, car vous-mêmes vous avez appris de Dieu à vous aimer les uns les autres.

10. Aussi bien, vous le faites envers tous les frères dans la Macédoine entière. Mais je vous exhorte, frères, à le faire de plus en plus,

11. et à vous appliquer à vivre tranquilles, et à vous occuper de vos affaires, et à travailler de vos mains, comme nous vous l'avons ordonné, de sorte que vous vous conduisiez honnêtement envers ceux du dehors, et que vous n'ayez besoin de personne.

chrétien a été placé par Dieu; l'impureté est un résultat qui dépend de lui seul. — *Itaque...* (vers. 8). Conséquence de ce qui précède: si quelqu'un méprisait cette exhortation à la chasteté, son mépris ne retomberait pas sur un homme, sur Paul, mais sur Dieu lui-même, puisque c'est lui qui impose la chasteté aux chrétiens. Le pronom *hæc* est une excellente glose ajoutée par la Vulgate. — *Qui etiam dedit* (au présent, d'après la meilleure leçon: τὸν διδόντα)... Circonstance aggravante, car l'impureté est un affront spécial pour l'Esprit-Saint, qui habite d'une façon intime dans l'âme des fidèles. Cf. I Cor. vi, 19. Sur cette habitation permanente, voyez Joan. xiv, 16-17; Rom. viii, 14-17; Gal. iv, 6-7; Eph. i, 13-14, etc.

3<sup>e</sup> Exhortation à la charité fraternelle et à une vie réglée, laborieuse. IV, 9-11.

La manière dont l'apôtre unit ces deux avis montre qu'à Thessalonique quelques membres de la communauté chrétienne s'étaient mis à abuser de l'esprit de charité de leurs frères, dont ils profitaient pour se livrer à la faiblesse.

9-10. L'amour fraternel. — *De caritate... non necesse...* Petite introduction très flatteuse. Sur d'autres points, les Thessaloniciens avaient besoin d'être avertis; mais non en ce qui regardait la charité mutuelle. Comp. le vers. 10. — Paul signale deux motifs de ce « Non necesse ». Le premier consistait en un fait intérieur, tout divin: *Ipsi... vos* (pronoms accentués) *a Deo didicistis* (le mot grec θεοδίδακτοι n'est pas employé ailleurs dans le Nouveau Testament)... L'Esprit de Dieu, qui réside dans les chrétiens (comp. le vers. 8<sup>b</sup>), les instruit, et il leur apprend entre autres choses qu'ils doivent s'aimer les uns les autres. Cf. I Joan. ii, 27 et iii, 14. — Le second motif était un fait extérieur, facile à constater dans la conduite des Thessaloniciens: *illud facitis...* Ils se conformaient à la leçon divine avec une générosité pratique qui s'étendait à tous (*in omnes...*),

dans toute la contrée (*in universa...*). — *Rogamus autem...* Invitation affectueuse, pour les porter à ne point s'arrêter en si beau chemin. — *Ut abundetis...* Comme au vers. 1<sup>o</sup>. Ici, être de plus en plus charitables.

11. La vie calme, réglée, laborieuse. Comp. II Thess. iii, 6 et ss., où l'apôtre reviendra en termes encore plus énergiques sur cette recommandation. — *Operam detis*. Le grec φιλοτιμείσθαι signifie plutôt: tenir à honneur de faire telle ou telle chose. — *Ut quieti sitis* (ἡσυχάζειν). Il y a une fine pointe d'esprit dans l'association de ces deux expressions: mettre son honneur, non pas dans l'activité, mais dans la tranquillité et le calme. Le trouble régnait donc jusqu'à un certain point dans l'Église de Thessalonique, et sans doute, d'après le contexte (comp. les vers. 12 et ss.; II Thess. ii, 1 et ss.), parce que plusieurs des fidèles, supposant que le second avènement de Jésus-Christ était imminent, négligeaient leurs occupations, leurs travaux, et se contentaient de vivre au jour le jour. — *Vestrum negotium...* Dans le grec: faire vos propres affaires. — *Et operemini manibus...* Ce trait prouve qu'à Thessalonique, comme dans la plupart des chrétiens, un grand nombre des nouveaux convertis appartenaient aux classes inférieures. Voyez I Cor. i, 26 et le commentaire. — *Sicut præcepimus...* Comp. le vers. 6<sup>o</sup>. On voit par ce détail avec quelle habileté saint Paul savait associer les recommandations pratiques les plus simples aux théories doctrinales les plus relevées. — *Et ut honeste...* Raison spéciale de faire cesser l'abus signalé: les Juifs et les païens (*eos qui foris*; voyez I Cor. v, 12 et les notes) en profitaient pour mépriser les chrétiens. — Autre motif, très digne aussi: *et nullius aliquid...* Mieux peut-être: Et que vous n'ayez besoin de personne; c.-à-d., que vous soyez indépendants de la charité publique. — Dans les éditions grecques, un nouveau verset commence avec les mots « Et ut honeste... », de sorte

12. Mais nous ne voulons pas, mes frères, que vous soyez dans l'ignorance au sujet de ceux qui se sont endormis, afin que vous ne vous attristiez pas, comme les autres qui n'ont pas d'espérance.

13. Car si nous croyons que Jésus est mort et ressuscité, *croyons aussi que Dieu amènera avec Jésus ceux qui se sont endormis en lui.*

12. Nolumus autem vos ignorare, fratres, de dormientibus ut non contristemini, sicut et ceteri qui spem non habent.

13. Si enim credimus quod Jesus mortuus est et resurrexit, ita et Deus eos qui dormierunt per Jesum adducet cum eo.

que le chapitre a dix-huit versets au lieu de dix-sept.

§ II. — *Instruction doctrinale relative au second avènement du Christ.* IV, 12-V, 11.

C'est le passage le plus important de cette épître. L'auteur l'aborde et la traite en termes très simples, car il s'agit d'un point dont il avait longuement entretenu les Thessaloniciens, quoiqu'ils eussent besoin de nouveaux éclaircissements. Les vers. 12-17 du chap. IV sont consacrés à la solution d'une difficulté relative à la résurrection des morts; saint Paul décrit ensuite le caractère soudain du retour de Jésus-Christ et en tire des conclusions pratiques. v, 1-11.

1° Les Thessaloniciens ne doivent pas se troubler au sujet de la résurrection de leurs frères morts récemment. IV, 12-17.

12. Principe général servant d'introduction. — La formule *Nolumus... vos ignorare* est familière à saint Paul (cf. Rom. I, 13; I Cor. X, 1 et XII, 1; II Cor. I, 8. Il en est de même du bel euphémisme *κοιμῶσθαι*, dormir (*de dormientibus*; comp. les vers. 13 et 14), pour désigner la mort (cf. I Cor. VII, 39; XI, 30; XV, 6, etc.). Celle-ci n'est qu'un sommeil momentané, si on se représente la résurrection et la vie éternelle toute glorieuse qui la suivra. Comp. les vers. 13<sup>b</sup> et 16; Marc. V, 39; Joan. XI, 11, etc. — *Ut non contristemini...* Les

chrétiens de Thessalonique avaient été plongés, depuis le départ de l'apôtre, dans une profonde tristesse par la mort de plusieurs d'entre eux. Au deuil ordinaire que causait cette séparation s'était jointe une très vive inquiétude au sujet du sort de ces chers défunts : on se demandait avec angoisse s'il leur serait donné d'avoir part au royaume du Christ, dont on supposait l'avènement très prochain. — Paul les engage d'abord, d'une manière générale, à ne point s'attrister au sujet de leurs morts *sicut et ceteri qui...* Les « autres », dont l'apôtre parle ici avec un accent pathétique, sont évidemment les *païens*, dont le manque d'espérance était

alors un des principaux caractères. Cf. Eph. II, 12. Sans doute, le dogme de l'immortalité de l'âme a eu parmi eux de nombreux et d'illustres adeptes; mais la plupart d'entre eux, surtout à cette époque, semblent n'y avoir pas même songé, regardant la mort comme un « sûr repos » et un « sommeil éternel ». Voyez Lucrèce, III, 942 et ss.; Catulle, V, 4 et ss., etc. Si les chrétiens peuvent pleurer leurs morts, Paul a raison de s'opposer à ce qu'ils le fassent comme s'ils étaient sans espoir à leur sujet. Voyez sur ce point un beau passage de saint Augustin, *Sermo* 32. Au reste, l'anxiété des Thessaloniciens ne portait pas sur la résurrection de leurs frères défunts, mais sur leur participation aux joies du glorieux avènement de Jésus-Christ.

13. Pourquoi les fidèles auraient tort de s'affliger d'une manière démesurée au sujet de leurs morts. — *Si enim credimus...* La forme donnée à l'assertion n'est hypothétique qu'en apparence, dès là qu'il est question de deux dogmes essentiels du christianisme (*Jesus mortuus... et resurrexit*). Le sens est donc : Puisque nous croyons que Jésus est mort et ressuscité, de même nous devons croire que Dieu ramènera avec lui... L'argument est très condensé; mais il était plein de clarté pour ces néophytes, qui avaient entendu naguère les développements de l'apôtre, comme il l'est encore pour ceux qui ont tant soit peu étudié sa doctrine. Entre le Christ et les chrétiens, il existe une union des plus étroites, à tel point qu'ils ne forment tous ensemble qu'un seul et même organisme, un seul et même corps : Jésus-Christ est la tête, le chef; les fidèles sont les membres. Ce que ce divin chef exécute et expérimente, ses membres mystiques l'éprouvent aussi; ils sont morts avec lui, ils participeront de même à sa résurrection. Cf. Rom. VI, 3 et ss., etc. — Les mots *per Jesum* ne se rapportent pas au verbe *dormierunt*, car on s'attendrait dans ce cas à une autre formule (« in Jesu »); voyez le vers. 16, « mortui qui in Christo... », mais à *adducet*. Saint Paul part de cette pensée, que c'est Dieu qui a ressuscité Notre-Seigneur Jésus-Christ (cf. Rom. IV, 24 et VII, 4; I Cor. VI, 14 et XV, 15; II Cor. IV, 14; Gal. I, 1; Eph. I, 20, etc.). C'est Dieu aussi, mais par l'intermédiaire de Jésus, qui ressuscitera un jour les chrétiens (cf. I Cor. XV, 21, etc.), et qui les réunira à leur bien-aimé Sauveur (*cum eo*), lors de son apparition glorieuse à la fin des temps.



Genie funèbre.  
(Pierre gravée.)

salet l'avènement très prochain. — Paul les engage d'abord, d'une manière générale, à ne point s'attrister au sujet de leurs morts *sicut et ceteri qui...* Les « autres », dont l'apôtre parle ici avec un accent pathétique, sont évidemment les *païens*, dont le manque d'espérance était

14. Hoc enim vobis dicimus in verbo Domini, quia nos qui vivimus, qui residui sumus in adventum Domini, non præveniemus eos qui dormierunt.

15. Quoniam ipse Dominus in jussu, et in voce archangeli, et in tuba Dei descendet de cælo; et mortui qui in Christo sunt resurgent primi.

16. Deinde nos, qui vivimus, qui relinquimur, simul rapiemur cum illis in

14. Car voici ce que nous vous déclarons, d'après la parole du Seigneur : nous les vivants, qui sommes réservés pour l'avènement du Seigneur, nous ne devancerons pas ceux qui se sont endormis.

15. Car le Seigneur lui-même, au signal donné, à la voix d'un archange et au son de la trompette de Dieu, descendra du ciel, et ceux qui seront morts dans le Christ ressusciteront d'abord.

16. Ensuite nous, les vivants, qui aurons été laissés, nous serons enlevés ensemble

14-16. Brève description du second avènement de Jésus-Christ. C'est ici la réponse proprement dite de l'apôtre à la question tacite ou formelle des Thessaloniens : elle développe la promesse consolante du vers. 13. — *Hoc enim... dicimus...* Formule solennelle d'introduction. Paul annonce qu'il va parler *in verbo Domini* (ἐν λόγῳ κυρίου), et il entend certainement par l'expression « parole du Seigneur » une révélation qu'il tenait directement du Christ (saint Jean Chrysostome, et la plupart des commentateurs croyants; comp. I Cor. vii, 10; Gal. ii, 2, etc.), et non pas une des prédictions faites autrefois par le divin Maître à ses disciples (par exemple, Matth. xxiv, 31). — *Nos qui vivimus.* Ces mots sont expliqués par les suivants, *qui residui... in adventum...* Il s'agit donc des chrétiens qui vivront encore lorsque Jésus-Christ fera soudain son apparition pour juger les vivants et les morts. Ici et au vers. 16, comme en plusieurs autres endroits où il traite de la fin du monde (cf. Rom. xiii, 11; I Cor. xv, 51-52; II Cor. v, 4), saint Paul se met directement en scène, non parce qu'il croyait que cet avènement était prochain, mais par une simple figure de rhétorique (l'« enalage personæ »), ainsi que l'admettent presque unanimement les interprètes catholiques, à la suite de saint Jean Chrysostome, de Théodoret, d'Estius, etc. Dans ce passage, de même que dans les lignes parallèles I Cor. xv, 51 et ss., il ne se propose nullement de fixer la date du second avènement de Jésus, date qu'il avouera bientôt ne pas connaître (cf. v, 1 et ss.); il se borne à exposer les faits d'après leur ordre successif. Voyez nos commentaires de Rom. viii, 11, et de I Cor. xv, 51. L'apôtre indique lui-même ailleurs, II Thess. ii, 2 et ss., ce qui retardait alors la fin des temps. — *Non præveniemus...* Cette expression fait image; elle a pour base la course dans l'arène, si familière à saint Paul. Les chrétiens de Thessalonique craignaient que leurs frères défunts n'eussent aucune part aux fêtes triomphales du retour de Jésus-Christ; Paul dit, au contraire, qu'ils y assisteront en même temps que ceux qui vivront alors. Ces derniers ne jouiront d'aucun privilège par rapport à eux. — *Quoniam...* (vers. 15). Ici commence la description de quelques-unes des circonstances qui accompagneront la παρουσία

(Vulg., « adventus »; comp. le vers. 14<sup>b</sup>), c.-à-d., le second avènement du Christ. Elle est destinée à démontrer qu'en vérité les vivants « ne devanceront pas » les morts en ce grand jour; ce sont au contraire les morts qui auront la priorité. Parmi les faits qu'il mentionne, l'auteur choisit ceux qui vont directement à son sujet; il néglige entièrement les autres. — *Ipse Dominus.* Le pronom est accentué, et met le substantif très fortement en relief : le Seigneur Jésus-Christ lui-même, dans sa personne auguste, descendu du ciel sur la terre pour remplir son rôle de juge souverain. — *In jussu.* Le mot grec κέλευσμα désigne d'ordinaire l'ordre que le chef d'une armée adresse à ses soldats. Cet ordre représente le signal de la résurrection des morts, donné ou par Dieu le Père, ou par Notre-Seigneur Jésus-Christ, au moyen, soit de la voix retentissante d'un archange, *in voce...* (l'archange saint Michel, d'après de nombreux interprètes catholiques : saint Thomas d'Aquin, Nicolas de Lyre, Estius, etc.), soit d'une trompette divine, *in tuba...* Sur ce dernier trait, voyez I Cor. xv, 52 et le commentaire. — A ce triple signal, le Christ descend de cælo, environné d'anges nombreux. Et aussitôt se passeront les faits qui avaient tant d'importance pour rassurer les cœurs troublés de Thessalonique. — *Mortui qui in Christo...* C.-à-d., les chrétiens fidèles et saints qui, même après leur mort, sont demeurés unis à Jésus-Christ. L'apôtre ne parle pas des pécheurs, parce que cela n'entraîne pas dans son plan. — *Resurgent primi.* D'après la meilleure leçon du grec : en premier lieu (πρώτον, « primum »); c.-à-d., avant les chrétiens qui vivront encore à cette époque. — *Deinde nos...* (vers 16). Les faits se succéderont avec une étonnante rapidité, comme il est dit I Cor. xv, 52. — *Simul rapiemur.* Ce verbe suppose l'action d'une force soudaine, irrésistible, qui entraînera au-devant du Christ, dans les sphères inférieures du ciel (*in nubibus*; cf. Matth. xxiv, 30), tous les chrétiens, qui ne formeront plus désormais qu'une seule catégorie, sans distinction de morts et de vivants. Comp. I Cor. xv, 52<sup>b</sup>, où il est parlé de la transformation mystérieuse qui aura lieu pour ces derniers. — *In aera.* Et de là dans le ciel, où se vérifiera la parole pleine de suavité qui



avec eux dans les nuées, pour aller à la rencontre du Seigneur dans les airs; et ainsi nous serons pour toujours avec le Seigneur.

17. Consolez-vous donc les uns les autres par ces paroles.

nubibus obviam Christo in aera; et sic semper cum Domino erimus.

17. Itaque consolamini invicem in verbis istis.

## CHAPITRE V

1. Quant aux temps et aux moments, mes frères, vous n'avez pas besoin que nous vous en écrivions;

2. car vous savez fort bien vous-mêmes que le jour du Seigneur viendra comme un voleur dans la nuit.

3. En effet, lorsqu'ils diront : Paix et sûreté, alors une ruine soudaine les surprendra, comme font les douleurs de l'enfantement pour une femme enceinte, et ils n'échapperont point.

4. Mais vous, frères, vous n'êtes pas

1. De temporibus autem et momentis, fratres, non indigetis ut scribamus vobis;

2. ipsi enim diligenter scitis quia dies Domini, sicut fur in nocte, ita veniet.

3. Cum enim dixerint : Pax et securitas, tunc repentinus eis superveniet interitus, sicut dolor in utero habenti, et non effugiet.

4. Vos autem, fratres, non estis in

termine la description : *et sic semper...* Cf. Joan. XII, 26 et XIV, 3.

17. Conclusion. — *Itaque consolamini...* En effet, le court exposé qui précède enlevait aux Thessaloniciens tout motif d'anxiété au sujet de leurs morts.

2° L'époque du second avènement de Jésus-Christ est incertaine; c'est pourquoi le chrétien doit se tenir toujours prêt. V, 1-11.

CHAP. V. — 1-3. Le jour du Seigneur viendra subitement, comme un voleur. — *De temporibus... et momentis.* Dans le grec : Quand aux temps (τῶν χρόνων) et aux époques (τῶν καιρῶν). Ces deux substantifs sont souvent associés dans le Nouveau Testament. Le premier est plus général. Cf. Act. 1, 7, etc. Il s'agit, d'après le vers. 2, du temps qui doit s'écouler jusqu'au second avènement de Jésus. — *Non... ut scribamus.* D'une manière plus impersonnelle dans le grec : Vous n'avez pas besoin qu'on vous écrive (là-dessus). Le motif pour lequel une communication écrite n'était pas nécessaire sur ce point est aussitôt indiquée : *ipsi enim... scitis...* (vers. 2). Les fidèles de Thessalonique avaient reçu à ce sujet des instructions orales suffisantes. Ce que Paul leur avait appris sur la fin des temps est résumé dans la phrase : *dies Domini sicut fur... ita...* Le jour du Seigneur (Jésus-Christ) ne diffère pas de la παρουσία ou de son avènement (comp. le vers. 14), glorieux et terrible tout ensemble. Sur cette expression, empruntée à l'Ancien Testament (Joel, 1, 15; II, 1-2, etc.; Am. v, 18), voyez I Cor. 1, 8 et les notes; v, 5; II Cor. 1, 14; II Thess. II, 16, etc. L'apôtre emprunte le langage même du Christ, lorsqu'il dit que ce

jour viendra comme un voleur (cf. Matth. XXIV, 43-44; Luc. XII, 39; voyez aussi II Petr. III, 10, etc.). Il ajoute le trait *in nocte* pour compléter l'image, car souvent les voleurs choisissent la nuit afin de la commettre plus sûrement leurs forfaits. Cette comparaison indique donc tout à la fois que le moment en question est inconnu, qu'il sera périlleux et qu'il faut prendre ses précautions pour n'être pas pris au dépourvu. — *Cum enim...* (vers. 3). L'auteur continue de mettre en relief, au moyen d'autres figures, le caractère soudain et dangereux de l'arrivée du Christ. Les hommes des derniers jours du monde, non moins frivoles que ceux de l'époque de Noé (cf. Matth. XXIV, 36-39), se diront follement les uns aux autres : *Pax et securitas* (réminiscence probable d'Ézéchiel, XIII, 10); mais, à l'heure même, *repentinus... superveniet interitus* (ὀλεθρός, la ruine), sous la forme de l'apparition du souverain juge. — *Sicut dolor in utero...* Image souvent employée dans l'Ancien Testament, pour représenter les châtements divins. Elle représente une douleur soudaine, violente, inévitable. — *Et non effugiet.* La sentence de ces coupables est certaine. Cf. II Thess. 1, 9, etc.

4-11. Les vrais chrétiens ne seront pas surpris par l'avènement du Christ, parce qu'ils vivent dans une vigilance perpétuelle. — *Vos autem* : par opposition aux hommes légers ou coupables dont le vers. 3 a tracé le portrait et le sort. — *Non estis in tenebris.* L'apôtre exprime la confiance que ses chers Thessaloniciens ne sont pas dans une fausse sécurité. Comme il a parlé au vers. 2 du « fur in nocte », il poursuit cette même image, en disant que ses

tenebris, ut vos dies illa tanquam fur comprehendat;

5. omnes enim vos filii lucis estis, et filii diei : non sumus noctis, neque tenebrarum.

6. Igitur non dormiamus sicut et ceteri, sed vigilemus, et sobrii simus.

7. Qui enim dormiunt, nocte dormiunt; et qui ebrii sunt, nocte ebrii sunt.

8. Nos autem qui diei sumus, sobrii simus, induti lorica[m] fidei et caritatis, et galeam spem salutis;

9. quoniam non posuit nos Deus in iram, sed in acquisitionem salutis per Dominum nostrum Jesum Christum,

10. qui mortuus est pro nobis, ut sive vigilemus, sive dormiamus, simul cum illo vivamus.

dans les ténèbres, pour que ce jour vous surprenne comme un voleur;

5. car vous êtes tous des enfants de la lumière et des enfants du jour; nous ne sommes point *enfants* de la nuit, ni des ténèbres.

6. Ne dormons donc pas comme les autres; mais veillons, et soyons sobres.

7. Car ceux qui dorment, dorment pendant la nuit; et ceux qui s'enivrent, s'enivrent pendant la nuit.

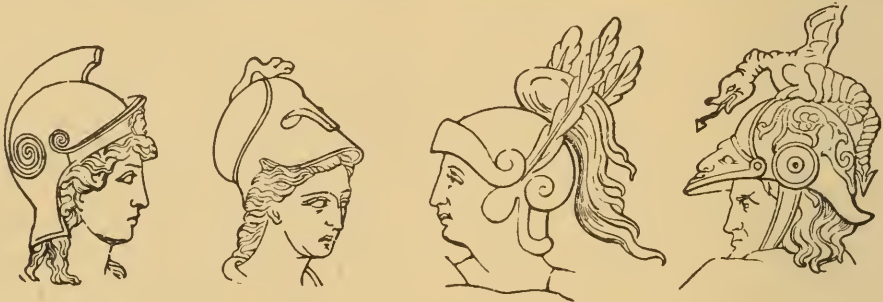
8. Mais nous, qui sommes du jour, soyons sobres, ayant revêtu la cuirasse de la foi et de la charité, et ayant pour casque l'espérance du salut;

9. car Dieu ne nous a pas destinés à la colère, mais à acquérir le salut par Notre-Seigneur Jésus-Christ,

10. qui est mort pour nous, afin que, soit que nous veillions, soit que nous dormions, nous vivions ensemble avec lui.

lecteurs n'ont rien à craindre du voleur, puisqu'ils ne sont pas dans les ténèbres, mais en pleine lumière. — *Omnès enim...* (vers. 5). Preuve que les Thessaloniens ne vivent pas dans les ténèbres morales du péché (cf. Rom. II, 19; II Cor. IV, 6, etc.), et n'ont pas à redouter l'arrivée subite du jour du Seigneur. La lumière, c.-à-d. la sainteté, forme leur nature,

blème d'une vie molle et sans vigueur), ni orgie (symbole de la vie sensuelle et corrompue) : *Nos autem... sobrii...* (vers. 8). — *Induti...* L'apôtre passe tout à coup à une métaphore d'un autre genre, comme au passage parallèle Rom. XIII, 12-13, où l'image des ténèbres est remplacée subitement par celle de l'armure spirituelle; mais c'est surtout Eph. VI, 13-17 que cette



Casques grecs. (D'après les monuments.)

leur élément vital (*filii lucis* et *filii diei* sont des hébraïsmes faciles à saisir) — *Non sumus noctis...* Répétition de la pensée en termes négatifs. Comp. le vers. 4. Notez l'emploi de la première personne du pluriel; Paul s'unit à ses néophytes pour répudier fortement les ténèbres morales. — *Igitur non dormiamus...* (vers. 6). Application pratique du langage allégorique des vers. 4 et 5. Le temps de la nuit est d'ordinaire consacré au sommeil; les anciens y plaçaient leurs festins, qui dégénéraient souvent en orgies (*qui enim...*, et *qui...*; vers. 7). Puisqu'il n'y a pas de nuit pour les chrétiens, il ne doit y avoir pour eux, sous le rapport spirituel, ni sommeil (em-

dernière reçoit un développement complet. Saint Paul ne mentionne ici que deux armes défensives (les principales, il est vrai : *lorica...* et *galeam...*), qu'il rattache aux trois vertus théologiques (*fidei et caritatis, spem...*), c.-à-d., aux trois qualités essentielles du chrétien. Cf. I, 3-4. — *Quoniam non...* (vers. 9). La mention de l'espérance amène l'auteur à signaler brièvement la base solide sur laquelle elle s'appuie : Dieu nous a visiblement destinés au salut éternel, et non pas à la damnation, puisqu'il nous a rachetés par la mort de Jésus-Christ. — *Ut... simul...* (vers. 10). La conséquence pratique de cette mort, c'est la nécessité, pour les croyants,

11. C'est pourquoi consolez-vous mutuellement, et édifiez-vous les uns les autres, comme vous le faites d'ailleurs.

12. Nous vous prions, mes frères, d'avoir de la considération pour ceux qui travaillent parmi vous, qui vous gouvernent dans le Seigneur, et qui vous avertissent;

13. ayez pour eux une grande affection, à cause de leur œuvre; vivez en paix avec eux.

14. Nous vous en prions, frères, reprenez ceux qui sont dans le désordre, consolez ceux qui sont abattus, soutenez les faibles, soyez patients envers tous.

15. Prenez garde que personne rende à autrui le mal pour le mal; mais poursuivez toujours le bien, et entre vous, et envers tous.

11. Propter quod consolamini invicem, et ædificate alterutrum, sicut et facitis.

12. Rogamus autem vos, fratres, ut noveritis eos qui laborant inter vos, et præsumt vobis in Domino, et monent vos;

13. ut habeatis illos abundantius in caritate propter opus illorum; pacem habete cum eis.

14. Rogamus autem vos, fratres, corripite inquietos, consolamini pusillanimes, suscipite infirmos, patientes estote ad omnes.

15. Videte ne quis malum pro malo alicui reddat; sed semper quod bonum est sectamini in invicem, et in omnes.

de mener une existence nouvelle, puisée en lui et à jamais unie à la sienne. Comp. Rom. XIV, 8-9, passage qui a beaucoup d'analogie avec celui-ci. — Les verbes *vigilemus* et *dormiamus* ne sont pas pris ici dans le même sens qu'au vers. 6, puisqu'alors le second était synonyme de vivre dans le péché. Ils signifient maintenant, d'après le contexte: Soit que nous vivions, soit que nous soyons morts. — *Propter quod...* (vers. 14). Conclusion qui reproduit, avec quelques développements, celle de IV, 17. — *Ædificate...* C'est une métaphore très paulinienne, pour marquer « toute espèce d'heureuse influence spirituelle exercée par les uns sur les autres, au moyen de la parole et de l'exemple. » Cf. I Cor. VIII, 1; X, 23; Eph. II, 20 et ss., etc. — *Sicut et facitis*. Éloge délicat pour les lecteurs. Cf. IV, 10.

### § III. — Quelques autres exhortations morales. V, 12-21.

Elles se rapportent à des devoirs sociaux et religieux de divers genres.

1° Quelques obligations imposées par la charité chrétienne. V, 12-16.

12-13. Devoirs des fidèles envers leurs chefs spirituels. — *Rogamus autem...* Formule toute paternelle de commandement. Comp. le vers. 14 et IV, 1. — *Ut noveritis*. S'il est vrai qu'un pasteur doit bien connaître son troupeau, il faut aussi que les ouailles connaissent leurs pasteurs, qu'elles comprennent à fond la dignité et la nature délicate, difficile, des fonctions de ceux que la Providence a placés à leur tête; elles apprendront ainsi de quelle manière elles doivent se conduire envers eux. — Saint Paul ne désigne pas, cette fois, les ministres sacrés par leur titre accoutumé de prêtres ou d'évêques, mais par leurs emplois principaux, bien capables, à la façon dont ils sont présentés, d'exciter l'estime et la reconnaissance affec-

teuse des fidèles. *Qui laborant...* τοὺς κοπιῶντας... , ceux qui travaillent péniblement parmi vous et pour vous. *Et præsumt...*: ceux qui président, qui gouvernent, et qui ont ainsi la responsabilité des âmes. L'auteur caractérise ce verbe par les mots *in Domino*, qui expriment la nature spirituelle du gouvernement ecclésiastique exercé au nom du Seigneur Jésus. *Et monent...*: ceux qui sont chargés d'avertir les croyants, de leur montrer leurs fautes et la voie droite du salut. — *Ut habeatis...* (vers. 13). L'apôtre ne veut pas que les chrétiens se bornent à estimer leurs pasteurs; il leur recommande aussi de les avoir en affection d'une manière toute particulière (*abundantius in caritate*; l'adverbe grec ὑπερπερισσῶς a une vigueur extraordinaire). — *Pacem... cum eis*. La Vulgate s'est conformée à la variante ἐν αὐτοῖς, tandis que, d'après la meilleure leçon, il faut lire: ἐν ἑαυτοῖς, parmi vous. Ce trait se rattache donc à l'alléa suivant.

14-16. Quelques devoirs mutuels des chrétiens. D'abord le zèle pour le bien spirituel du prochain, vers. 14<sup>a</sup>, puis un parfait esprit de concorde, vers. 14<sup>b</sup>-15. — *Corripite* (d'après le grec: avertissez) *inquietos*. L'adjectif ἀτάκτους désigne étymologiquement des hommes qui abandonnent leur rang (τάξις), et qui sont par là même en dehors de l'ordre. Paul a déjà mentionné certains fidèles de Thessalonique qui s'étaient mis dans ce cas (cf. IV, 11 et les notes), et nous les retrouverons dans la seconde épître (II Thess. III, 6, 11). — *Pusillanimes*. Ces âmes, plus ou moins découragées, avaient besoin de paroles reconfortantes et consolantes. — *Infirmos*: ceux dont la foi ou la conscience pratique était faible encore. Cf. I Cor. VIII, 1 et ss. — *Patientes... ad omnes*: non seulement envers leurs frères, mais envers tous les hommes sans exception. Comp. le vers. 15<sup>b</sup>. — *Ne quis malum...* (vers. 15). Les Thessaloniciens recevaient beaucoup de mal des Juifs et des païens; l'apôtre leur recom-

16. Semper gaudete.  
 17. Sine intermissione orate.  
 18. In omnibus gratias agite; hæc est enim voluntas Dei in Christo Jesu, in omnibus vobis.  
 19. Spiritum nolite extinguere.  
 20. Prophetias nolite spernere;  
 21. omnia autem probate, quod bonum est tenete.  
 22. Ab omni specie mala abstinete vos.  
 23. Ipse autem Deus pacis sanctificet vos per omnia, ut integer spiritus vester,

16. Soyez toujours dans la joie.  
 17. Priez sans cesse.  
 18. Rendez grâces en toutes choses; car c'est là ce que Dieu veut de vous tous en Jésus-Christ.  
 19. N'éteignez pas l'Esprit.  
 20. Ne méprisez pas les prophéties;  
 21. mais examinez toutes choses, retenez ce qui est bon.  
 22. Abstenez-vous de toute espèce de mal.  
 23. Que le Dieu de paix vous sanctifie lui-même en toute manière, afin que tout

mande, à la suite de Jésus-Christ (cf. Matth. v, 44), de rendre toujours le bien en échange du mal. — *Sectamini*. A la lettre dans le grec : Poursuivez ; c.-à-d., recherchez avec empressement. — *Semper gaudete*. Car, même dans ses tribulations extérieures et ses peines intimes, le chrétien qui aime vraiment son Dieu possède au fond de son cœur une source inépuisable de salutaire joie.

2<sup>o</sup> Quelques obligations religieuses. V, 17-20.

17-18. Dispositions intérieures dans lesquelles le vrai croyant doit se tenir par rapport à Dieu. — *Sine intermissione*... Quoi que nous fassions, où que nous soyons, il faut demeurer en communion constante avec Dieu, par la prière proprement dite, ou par l'esprit de prière. Cf. Matth. v, 44; Luc. vi, 27-28; Rom. xii, 17. — *In omnibus gratias*... (vers. 18). Non seulement dans les circonstances heureuses, mais aussi dans l'adversité, puisque tout vient de la main de Dieu. — *Hæc est enim*... Ce motif porte sur les trois avis donnés en dernier lieu. — *Voluntas Dei in Christo*... C.-à-d. : ce que Dieu veut que vous pratiquiez et dont la réalisation vous est rendue possible par votre union à Jésus-Christ. Ou bien : la volonté de Dieu, qui vous a été manifestée en Jésus-Christ et par Jésus-Christ.

19-20. Conduite à tenir par rapport aux dons de l'Esprit-Saint et relativement au péché. — *Spiritum nolite*... Il n'y a pas de doute que le mot πνεῦμα ne représente ici la troisième personne de la sainte Trinité. Nous savons, par le livre des Actes (cf. iv, 31; viii, 17; x, 45, etc.), et par les épîtres de saint Paul (cf. Rom. xii, 6; I Cor. xii, 10; xiv, 1-5, etc.), que ce divin Esprit répandait fréquemment ses faveurs sur les premiers fidèles, sous la forme du don de prophétie, du don des langues, etc. L'apôtre le compare à une flamme ardente, qui embrasait et consumait les cœurs, et il recommande instamment de ne pas éteindre ce feu sacré : ce qui arriverait, si l'Esprit-Saint rencontrait de l'indifférence, de la froideur, du scepticisme ou le péché, et encore, si l'on s'opposait à ses opérations célestes. — *Prophetias nolite*... L'exhortation passe à un fait particulier, et à une des manifestations les plus ordinaires de l'Esprit de Dieu à cette époque. Cf. Rom. xii, 6; II Cor.

xii, 10, etc. — S'il ne faut pas mépriser toutes les prophéties, les jugeant fausses ou inutiles, il est nécessaire, d'autre part, de s'assurer qu'elles sont réellement divines dans leur source, et qu'elles ne proviennent pas de l'illusion ou de la malice : *omnia... probate*. Conseil plein de sagesse, puisqu'il y a toujours eu des faux prophètes à côté des vrais. « Le discernement des esprits » était même alors un don spécial (cf. I Cor. xii, 9; I Joan. iv, 1-3). — *Quod bonum*... Directement : ce qu'il y a de bon et de fondé dans les prophéties. Mais le conseil peut fort bien aussi se généraliser, et il est même probable, à cause de l'emploi des verbes κατέχετε (*tenete*) et ἀπέχεσθε (*abstinate vos*), que saint Paul a eu l'intention d'opposer l'une à l'autre ces deux pensées : Tenez fermement à ce qui est bien, abstenez-vous de toute espèce de mal. Il s'agit, évidemment, du bien et du mal moral, de la vertu et du péché. — *Ab omni specie mala*. Cette traduction de la Vulgate n'est pas fautive en elle-même, car le grec εἶδος désigne aussi l'apparence extérieure; mais elle est moins vraisemblable ici, la pensée étant plutôt générale.

## ÉPILOGUE

Il se compose d'un souhait tout apostolique, vers. 23-24, d'une demande de prières, vers. 25, d'une salutation finale, vers. 26, d'une recommandation pressante, vers. 27, d'une dernière bénédiction, vers. 28.

1<sup>o</sup> Vœu solennel de l'apôtre. V, 23-24.

23-24. Certain que les efforts du chrétien en vue de la sainteté sont complètement vains sans la grâce divine, Paul joint à ses recommandations une fervente prière pour les rendre efficaces. — Le pronom *ipse* est accentué. Cf. iii, 1'. — La locution *Deus pacis* est chère à notre auteur. Cf. Rom. xvi, 20; II Cor. xiii, 11; Phil. iv, 9; II Thess. iii, 16, etc. Le Dieu de paix est le Dieu « de qui vient tout vrai bonheur, notamment celui de l'âme, qui se sent réconciliée avec son créateur et son juge. » — *Sanctificet... per omnia*. D'après le grec : Vous sanctifie tout entiers (ὁλοτελεῖς). Ce trait suppose, et tel est bien le cas d'après iii, 13, que les lecteurs vivaient déjà dans la sainteté chrétienne; mais l'apôtre

vosre esprit, vosre âme et vosre corps soient conservés irréprochables lors de l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

24. Celui qui vous a appelés est fidèle; c'est lui qui fera *cela*.

25. Frères, priez pour nous.

26. Saluez tous les frères par un saint baiser.

27. Je vous conjure par le Seigneur de faire en sorte que cette lettre soit lue à tous les saints frères.

28. Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous. Amen.

et anima, et corpus sine querela in adventu Domini nostri Jesu Christi servetur.

24. Fidelis est qui vocavit vos; qui etiam faciet.

25. Fratres, orate pro nobis.

26. Salutate fratres omnes in osculo sancto.

27. Adjuro vos per Dominum, ut legatur epistola hæc omnibus sanctis fratribus.

28. Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum. Amen.

voudrait que leur perfection fût encore plus complète. — *Ut integer...* Cet adjectif retombe sur les trois substantifs qui suivent : *spiritus* (πνεῦμα), *anima* (ψυχή) et *corpus*. L'auteur développe son souhait, et demande que tout l'être de ses chers néophytes soit envahi et pénétré par la sainteté. On s'est demandé parfois bien à tort, à propos de ce passage, si saint Paul divisait l'être humain en trois parties : l'esprit, l'âme et le corps (cf. Hebr. iv, 12). Il est évident par ses épîtres que, pour lui, le πνεῦμα et la ψυχή ne sont pas deux principes distincts, mais un seul et même principe, envisagé sous des aspects divers : l'âme supérieure, pour ainsi dire, en tant qu'elle possède la raison, la liberté, etc., et l'âme inférieure, qui est en rapport avec les sens et qui anime le corps. Voyez aussi I Cor. xv, 44. — *Sine querela, ἀμέμπτως* : d'une manière irréprochable. Paul désire qu'au jour tout ensemble doux et redoutable du second avènement de Jésus (*in adventu...*, ἐν τῇ παρουσίᾳ...), les Thessaloniciens soient tellement saints dans leur personne entière, tellement purifiés de tout péché et remplis de toute vertu, qu'ils n'aient à craindre aucun reproche du souverain juge, et qu'ils n'éprouvent aucune honte devant les hommes. Cette parole non plus ne dit rien sur l'époque précise du retour du Christ. — *Fidelis est...* (vers. 24). Ce que l'apôtre vient de souhaiter à ses lecteurs est absolument au-dessus des forces humaines; mais il leur rappelle qu'ils peuvent compter sur Dieu pour parvenir à une telle

sainteté. En effet, d'un côté, il les a appelés à la foi chrétienne (*vocavit...*), et, de l'autre, il est fidèle à tenir ses promesses; il les aidera donc à réaliser tout ce que contenait son appel (*qui etiam...*).

2° Quelques demandes. V, 25-28.

25. Demande de prières. — *Orate pro...* D'après quelques anciens manuscrits : Priez aussi (καί) pour nous. II Thess. iii, 1-2, Paul indique les grâces qu'il désirait alors plus particulièrement obtenir par l'intervention des Thessaloniciens.

26. Salutation finale. — *Salutate... in osculo...* Sur cette formule, voyez Rom. xvi, 16 et le commentaire; I Cor. xvi, 20, etc.

27. Recommandation pressante au sujet de cette épître. — *Adjuro... per Dominum*. Introduction solennelle. L'apôtre souhaitait vivement que tous les fidèles de Thessalonique eussent connaissance de sa lettre, parce qu'il savait qu'elle contenait des communications importantes pour tous, en ce qui concernait son affection pour eux, ses efforts pour revenir auprès d'eux, la confiance qu'ils lui inspiraient, ses instructions doctrinales sur la fin du monde et ses exhortations morales. — *Omnibus... fratribus*. L'épithète *sanctis* manque en de nombreux manuscrits.

28. Dernière bénédiction : *Gratia Domini...* Elle revient à la fin de toutes les épîtres de saint Paul, sous une forme plus ou moins brève. Cf. I Cor. xvi, 23; Phll. iv, 23, etc.



# DEUXIÈME ÉPÎTRE

## AUX THESSALONIENS

---

### INTRODUCTION

1<sup>o</sup> *L'occasion et le but de l'épître.* — Quelque temps après l'envoi de sa première lettre, saint Paul reçut, soit par écrit, soit oralement, des nouvelles de l'Église de Thessalonique. L'état général des néophytes était à peu près le même qu'à l'époque où il leur avait écrit précédemment<sup>1</sup>. La persécution continuait de sévir contre eux avec un redoublement de violence; mais ils la supportaient toujours avec courage<sup>2</sup>. Aussi avaient-ils fait des progrès réels dans les vertus chrétiennes. Néanmoins, cette fois encore, et à peu près pour les mêmes motifs, certains points laissaient à désirer. La question du second avènement de Notre-Seigneur n'avait pas cessé de jeter du trouble dans les esprits<sup>3</sup>. Sans doute, les explications antérieures de l'apôtre avaient paru pleinement satisfaisantes; mais, comme elles n'avaient pas déterminé l'époque du retour de Jésus-Christ, on continuait de s'inquiéter sur ce fait spécial. De nombreux chrétiens l'attendaient dans un avenir très prochain, et plusieurs ayant confirmé cette croyance à l'aide de fausses prophéties, et même d'une prétendue lettre de l'apôtre, forgée pour la circonstance<sup>4</sup>, l'agitation fut bientôt à son comble; aussi l'abus signalé déjà dans la première épître, à savoir, l'abandon du travail et le désœuvrement, s'était-il tristement accru<sup>5</sup>. La réception de ces nouvelles, bonnes ou fâcheuses, fut l'occasion de la seconde épître aux Thessaloniens.

Le but de l'auteur est tout indiqué par là même. Il consiste : 1<sup>o</sup> à louer encore les fidèles de leur courage et de leurs progrès; 2<sup>o</sup> à réfuter, en rétablissant la vérité des faits, les illusions qui régnaient toujours à Thessalonique sur la fin du monde, et c'était là le point principal; 3<sup>o</sup> à attaquer de nouveau, avec plus de vigueur et de sévérité, la vie oisive de certains chrétiens.

4<sup>o</sup> *La date et le lieu de la composition.* — Les commentateurs sont d'accord pour dire que cette épître dut suivre d'assez près, de quelques semaines ou tout au plus de quelques mois, celle que nous venons d'étudier<sup>6</sup>. Les deux lettres

---

<sup>1</sup> Voyez la p. 425.

<sup>2</sup> Cf. II Thess. I, 3-4.

<sup>3</sup> II Thess. II, 1 et ss.

<sup>4</sup> II Thess. II, 2.

<sup>5</sup> Cf. II Thess. III, 6 et ss.

<sup>6</sup> Telle était déjà l'opinion de Théodoret.

traitent, en effet, un sujet à peu près identique, et supposent la même situation extérieure et intérieure, par conséquent la même époque. La mention simultanée de Silas et de Timothée dans la salutation <sup>1</sup> conduit à un résultat analogue, puisque ces deux disciples ne demeurèrent que peu de temps ensemble auprès de Paul. Cette mention prouve que la deuxième épître fut pareillement écrite de Corinthe <sup>2</sup>, et non d'Athènes, comme on l'a prétendu parfois <sup>3</sup>. La date vraisemblable est donc la fin de l'année 53 ou le commencement de 54.

Il est étrange de voir que quelques interprètes ou critiques ont renversé l'ordre des deux épîtres aux Thessaloniens, attribuant le premier rang à celle que nous nommons la seconde, et vice versa. L'apôtre lui-même les a réfutés d'avance, en mentionnant sa première lettre dans la deuxième <sup>4</sup>. D'ailleurs, quand on les lit avec attention, il est évident qu'elles occupent vraiment leur place naturelle, car la seconde complète visiblement l'enseignement de la première. Celle-ci possède une autre marque infaillible d'antériorité dans sa partie personnelle et historique : la fraîcheur des impressions prouve que saint Paul a quitté récemment ses lecteurs, tandis qu'ici il est plus calme dans ses témoignages d'affection.

<sup>3o</sup> *Le sujet et le plan de la lettre* <sup>5</sup>. — Le contenu est au fond le même que celui de la première épître, et il en devait être ainsi, puisque les deux écrits ont été composés en des circonstances presque identiques, à des époques très rapprochées.

Après un préambule relativement long, I, 1-12, dans lequel l'apôtre insère la salutation, l'action de grâces et la prière accoutumées, nous trouvons deux parties, l'une dogmatique, II, 1-16, l'autre morale, III, 1-15, et une conclusion très brève, III, 16-18. La partie doctrinale insiste sur ce fait, que le second avènement du Christ ne saurait avoir lieu immédiatement, attendu qu'il doit être précédé de l'apparition de l'Antechrist et d'un déploiement extraordinaire du mal sous toutes ses formes. La partie morale contient plusieurs recommandations pressantes <sup>6</sup>.

<sup>1</sup> II Thess. I, 1.

<sup>2</sup> Voyez la p. 426.

<sup>3</sup> De nouveau on lit à la fin de l'épître dans quelques manuscrits grecs : Elle a été écrite d'Athènes. Ces sortes de notes, ajoutées après coup, ont une valeur très relative.

<sup>4</sup> Cf. II Thess. II, 14.

<sup>5</sup> Pour l'authenticité, voyez l'Introd. gén., p. 8 et 9. Elle a été attaquée assez vivement de nos jours par les rationalistes, au moyen de

leurs arguments intrinsèques habituels, que la critique sérieuse déclare « non fondés ». Notre épître serait, d'après eux, l'œuvre d'un faussaire, qui aurait repris pour son propre compte le thème du second avènement de Jésus-Christ, afin de le pousser plus avant.

<sup>6</sup> Pour une analyse plus complète, voyez le commentaire et notre *Biblia sacra*, p. 1308-1309. — Nous avons signalé plus haut, p. 12 et 426, les meilleurs commentaires catholiques.

# DEUXIÈME ÉPÎTRE

## AUX THESSALONIENS

### CHAPITRE I

1. Paulus, et Silvanus, et Timotheus, ecclesiæ Thessalonicensium, in Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

2. Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

3. Gratias agere debemus semper Deo pro vobis, fratres, ita ut dignum est, quoniam supercrescit fides vestra, et abundat caritas uniuscujusque vestrum in invicem ;

1. Paul, Silvain, et Timothée, à l'église de Thessalonique, *qui est* en Dieu notre Père, et en Jésus-Christ le Seigneur.

2. Que la grâce et la paix vous soient données de la part de Dieu notre Père et du Seigneur Jésus-Christ.

3. Nous devons sans cesse rendre grâces à Dieu à votre sujet, frères, comme cela est juste, parce que votre foi augmente de plus en plus, et que la charité de chacun de vous envers les autres va en croissant ;

#### PROLOGUE. I, 1-12.

Il contient les trois pensées qu'on rencontre habituellement en tête des épîtres de saint Paul : la salutation, l'action de grâces et la prière.

1° La salutation. I, 1-2.

CHAP. I. — 1. L'auteur et les destinataires de la lettre. — Il n'y a de différence, entre ce début et I Thess. I, 1, que dans l'insertion faite ici du pronom *nostro* (ἡμῶν) après les mots *in Deo Patre*. Encore est-il omis par divers manuscrits ; mais son authenticité est assez bien garantie. — Sur l'adjonction des noms de Silvain et de Timothée à celui de Paul, voyez les notes de I Thess. I, 1.

2. Pleux souhait de l'auteur à ses lecteurs : *Gratia... et pax...* Voyez Rom. I, 7 et le commentaire.

2° L'action de grâces à Dieu. I, 3-10.

Elle renferme aussi, comme d'ordinaire, quelques affectueuses paroles de félicitation, de consolation et d'encouragement pour les destinataires de l'épître.

3-5. L'apôtre remercie Dieu de l'affermissement

des Thessaloniens dans la foi, de leur charité mutuelle et de leur courage au milieu des persécutions qu'ils subissaient. — *Gratias agere debemus...* « Comme c'est Dieu qui opère le bien dans l'homme, c'est lui qu'il convient de remercier quand on le constate quelque part. » Saint Paul est admirablement fidèle à ce devoir. — *Ita ut dignum...* Ces mots insistent sur la nécessité de la gratitude envers Dieu. Le verbe « debemus » en marquait la raison subjective (il y a un sentiment intérieur qui nous porte à cela) ; ici nous entendons la raison objective (cela est juste, cela convient). — *Quoniam...* L'auteur passe à l'objet de sa reconnaissance, qu'il trouve d'abord dans la foi et dans la charité fraternelle de ses chers néophytes. — *Supercrescit* (ὑπεραυξάνει). Saint Paul emploie volontiers les verbes composés de ὑπέρ, pour donner plus de force à sa pensée. Ici : votre foi augmente de plus en plus, fait des progrès extraordinaires. Ses progrès s'étaient surtout manifestés, d'après le vers. 4, par le courage invincible qu'elle avait inspiré aux Thessaloniens parmi les persécutions dont ils étaient l'objet : rien n'avait été capable d'ébranler leurs convic-



4. de sorte que nous - mêmes nous nous glorifions de vous dans les églises de Dieu, à cause de votre constance et de votre fidélité dans toutes les persécutions et les tribulations que vous endurez.

5. Elles sont une preuve du juste jugement de Dieu, *et elles servent* à vous rendre dignes du royaume de Dieu, pour lequel aussi vous souffrez.

6. Car il est juste pour Dieu de rendre l'affliction à ceux qui vous affligent ;

7. *et de vous donner*, à vous qui êtes affligés, du repos avec nous lors de la révélation du Seigneur Jésus, *qui viendra* du ciel, avec les anges de sa puissance,

4. ita ut et nos ipsi in vobis gloriemur in ecclesiis Dei, pro patientia vestra, et fide, et in omnibus persecutionibus vestris, et tribulationibus quas sustinetis,

5. in exemplum justi iudicii Dei, ut digni habeamini in regno Dei, pro quo et patimini.

6. Si tamen justum est apud Deum, retribuere tribulationem iis qui vos tribulant ;

7. et vobis, qui tribulamini, requiem nobiscum in revelatione Domini Jesu de cælo cum angelis virtutis ejus,

tions religieuses. — *Et abundat caritas...* Déjà l'apôtre avait pu louer en eux cette vertu dès sa première épître (cf. I Thess. III, 9 ; IV, 9, etc.) ; mais elle avait grandi, elle aussi, considérablement. Le trait *uniuscujusque* est à relever, car il montre que cette charité fraternelle existait en tous sans exception. Les occasions de l'exercer ne manquaient pas, puisque la jeune chrétienté était plongée dans le creuset de l'épreuve. — *Ita ut et nos...* (vers. 4). Résultat naturel de ce qui précède. Dans sa première lettre, Paul disait qu'il n'ajoutait rien à l'éloge qu'il entendait faire des Thessaloniens (cf. I Thess. I, 8) ; maintenant il n'en est plus de même, car ils se sont tellement avancés dans la pratique des principales vertus chrétiennes, qu'il se croit en droit de se glorifier devant les autres Églises, puisque c'est à son ministère que se rattachait leur conversion. — *In ecclesiis...* Il s'agit des Églises d'Achaïe, car l'apôtre était alors à Corinthe (Introd., p. 449). — *Pro patientia...*, *et...*, *et...* L'auteur indique dans le détail les points qui le rendaient saintement glorieux lorsqu'il vantait les fidèles de Thessalonique. Déjà il a été question dans la première épître, I, 3, de leur patience courageuse : là elle était associée à l'espérance ; elle l'est ici à la foi, c.-à-d., à la fidélité dans la foi. — *In omnibus persecutionibus...* Ces persécutions avaient pris naissance dès les premiers jours de la fondation de leur Église (cf. Act. XVII, 5 et ss. ; I Thess. I, 6) ; elles n'avaient pas cessé depuis (cf. I Thess. III, 3 et ss.). Elles ne formaient pas leur unique épreuve, puisque l'apôtre ajoute : *et tribulationibus...* — *In exemplum...* (vers. 5). L'auteur passe tout à coup à une autre idée, qu'il développera jusqu'à la fin du vers. 10. Voulant consoler les Thessaloniens de leurs souffrances, il va leur offrir la douce perspective de la compensation qui les attend dans l'autre vie. C'est cette compensation, évidemment, qui sera un exemple du juste jugement de Dieu. La préposition *in* manque dans le grec, où le substantif ἐνδειγμα, exemple, est simplement au nominatif. — *Ut digni habeamini...* C'est précisément parce que Dieu est juste, que les chrétiens de

Thessalonique, si vaillants au milieu de leurs tribulations, seront jugés dignes d'avoir part au royaume de Dieu (lisez « regno Dei », au lieu de *in regno Dei*). Après tout, n'était-ce pas pour ce royaume même qu'ils souffraient (*pro quo et...*) ?

6-10. Dans l'autre vie, le Dieu de justice châtierà à jamais les persécuteurs de ses amis fidèles, et il accordera au contraire un repos et un honneur éternels à ces derniers. Passage important sous le rapport théologique, spécialement en ce qui concerne le jugement dernier et les peines éternelles de l'enfer. — La formule *si tamen* (εἴπερ) n'exprime pas un doute ; elle introduit au contraire un fait entièrement certain : Si, comme tous l'admettent, il est juste... — *Retribuere* (ἀνταποδοῦναι, verbe expressif que saint Paul et saint Luc sont seuls à employer dans le Nouveau Testament). Cette idée de la rétribution divine est développée sous la forme de contrastes frappants, qui opposent l'un à l'autre le sort des pieux chrétiens, persécutés pour la cause du Christ (comp. les vers. 7, 10), et le sort de leurs persécuteurs impies (comp. les vers. 6, 8, 9). La première antithèse est exposée dans les vers. 6 et 7, la seconde dans les vers. 8-10. — *Tribulationem iis qui... tribulant.* Talion bien légitime. Comp. Luc. XVI, 25 ; Rom. II, 9 ; Col. III, 25, etc. — *Vobis qui tribulamini* (l'apôtre répète à dessein ce mot), *requiem...* Le grec ἀνεσις signifie à la lettre : « relaxatio, remissio. » La pensée est donc simplement négative, et elle est suggérée sous cette forme par la persécution qui sévissait alors : du soulagement, un état d'où les peines seront tout à fait exclues. — Le trait *nobiscum* est plein de délicatesse. Saint Paul ne se séparait pas de ses néophytes, lorsqu'il pensait au bonheur du ciel. Cf. II Cor. IV, 14 ; II Tim. IV, 8, etc. Actuellement il souffrait, lui aussi, et il était séparé des Thessaloniens ; l'espoir d'une réunion sans fin dans la paix du ciel était une consolation pour lui comme pour eux. — *In revelatione* (ἐν τῇ ἀποκαλύψει). Ici et I Cor. I, 7 (cf. I Petr. I, 7, 13 et IV, 13), le second avènement

8. in flamma ignis dantis vindictam iis qui non noverunt Deum, et qui non obediunt evangelio Domini nostri Jesu Christi;

9. qui poenas dabunt in interitu æternas a facie Domini, et a gloria virtutis ejus,

10. cum venerit glorificari in sanctis suis, et admirabilis fieri in omnibus qui crediderunt, quia creditum est testimonium nostrum super vos, in die illo.

8. au milieu d'une flamme de feu, pour tirer vengeance de ceux qui ne connaissent pas Dieu, et qui n'obéissent point à l'évangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

9. Ils subiront la peine d'une ruine éternelle, loin de la face du Seigneur et de la gloire de sa puissance,

10. lorsqu'il viendra pour être, en ce jour-là, glorifié dans ses saints, et pour se faire admirer dans tous ceux qui auront cru, puisque vous avez cru au témoignage que nous avons rendu devant vous.

du Christ est appelé une révélation, une apocalypse, parce qu'en effet la majesté, la toute-puissance et les autres qualités divines du Sauveur nous y seront révélées sous un aspect inconnu jusqu'alors. Le tableau de l'apparition du Christ au dernier jour est tracé, comme dans la première épître (I Thess. iv, 15 et ss.), en quelques traits sobres et vigoureux, dont la plupart reproduisent d'ailleurs la scène grandiose racontée par Jésus lui-même, Matth. xxv, 31 et ss. — *De caelo*. Remonté au ciel le jour de son ascension glorieuse, il en descendra alors plein de gloire, entouré des anges qui forment sa cour et qui sont les instruments de sa puissance (*cum angelis virtutis...*). — *In flamma ignis*. D'après une variante moins autorisée : « in igne flammæ ». C'est la même pensée : dans un feu ardent, flamboyant. Les interprètes les meilleurs sont en désaccord au sujet de la connexion de cette clause. Les uns la rattachent à *dantis vindictam*, de sorte que saint Paul désignerait ici le feu comme l'élément terrible de la vengeance divine à l'égard des réprouvés. Cf. Matth. xxv, 41, etc. Les autres en font un développement des mots « in revelatione Domini... » et un des traits caractéristiques de l'avènement du Christ : de même que, dans l'Ancien Testament, les apparitions divines étaient habituellement accompagnées de flammes éclatantes, qui symbolisaient sa gloire et sa force irrésistible (cf. Ex. iii, 2 et ss.; xix, 18; Dan. vii, 9, etc.), de même en sera-t-il de celle du Christ à la fin des temps (cf. Apoc. xix, 12). Voyez Calmet, *h. l.* Quoique nous préférions ce second enchaînement, il nous semble évident que les mots « in flamma ignis » sont aussi destinés à préparer la description du châtiment des Impies, châtiment dont ils indiquent la nature d'une manière au moins indirecte. — Ceux sur lesquels s'exercera la vengeance du Seigneur sont désignés par deux expressions différentes : *qui non noverunt...*, et *qui non obediunt...* La première représente les païens, d'après Rom. i, 28; Gal. iv, 8; I Thess. iv, 5, etc.; en effet, ils étaient caractérisés tout d'abord par leur ignorance du vrai Dieu. La seconde représente plus spécialement les Juifs, qui avaient rejeté en masse la prédication évangélique. Cf. Rom. x, 3, 16, etc. De part et d'autre, la culpabilité était immense, sans excuse. Aussi la con-

damnation n'est-elle pas douteuse : *qui poenas dabunt...* (vers. 9). Cf. Marc. xvi, 16; Joan. iii, 18-19, etc. En tenant ce langage sévère, l'apôtre pensait directement à ceux des païens et des Juifs qui s'efforçaient alors brutalement d'étouffer dans son berceau la jeune Église de Thessalonique. — Le châtiment est décrit en termes effrayants. Il consistera, d'après le grec, en un ὄλεθρον αἰώνιον, c.-à-d., en une destruction éternelle, par contraste avec la vie éternelle (Vulg. : *in interitu æternas*). Impossible de limiter l'étendue de l'adjectif αἰώνιον, qui est expressément opposé à temporaire (cf. II Cor. iv, 18). D'ailleurs, la sentence proférée par Jésus lui-même (Matth. xxv, 46) exclut toute limite de ce genre et ne saurait être atténuée en aucune façon. — *A facie...* C.-à-d., loin de la face du Seigneur et de l'éclat de sa puissance. Le langage est emprunté à Isaïe, ii, 10, 19 et 21. D'autres traduisent : (Une destruction éternelle) produite par la face du Seigneur...; ce qui signifierait que les réprouvés, en apercevant leur juge, se précipiteront d'eux-mêmes dans l'enfer. La première interprétation nous paraît préférable. — *Cum venerit...* (vers. 10). L'écrivain sacré revient aux chrétiens fidèles, et particulièrement à ses Thessaloniens, auxquels Jésus-Christ apportera la récompense sans fin du ciel. — *Glorificari in sanctis...* Ce détail se rattache aux mots *a gloria virtutis ejus* du vers. 9, et décrit une gloire chère entre toutes à Jésus : celle qu'à l'époque de son second avènement il recevra de ses saints, c.-à-d., de tous les chrétiens généreux, constants et parfaits qui auront mérité la couronne éternelle. Cf. Joan. xvii, 10; II Cor. viii, 23; Apoc. i, 5-6, etc. Ils lui offriront avec amour le tribut de leurs éloges, en même temps que celui de leur reconnaissance. — La proposition *et admirabilis fieri in...* est synonyme de la précédente. En appelant cette fois les chrétiens « ceux qui ont cru », l'auteur rappelle la condition essentielle du salut. — *Quia creditum est...* Motif pour lequel saint Paul range ses lecteurs d'une manière spéciale parmi ceux qui auront alors la joie de glorifier le Christ : Notre témoignage, adressé à vous (*super vos*), a été cru. C.-à-d. : Vous avez adhéré par la foi à ma prédication. Cf. I Thess. i, 3-4. — Les mots *in die illo*, renvoyés avec emphase à la fin de la phrase, se

11. C'est pourquoi aussi nous prions sans cesse pour vous, afin que notre Dieu vous rende dignes de sa vocation, et qu'il accomplisse avec puissance tous les dessein de sa bonté, et l'œuvre de la foi ;

12. pour que le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit glorifié en vous, et que vous le soyez en lui, par la grâce de notre Dieu et du Seigneur Jésus-Christ.

11. In quo etiam oramus semper pro vobis, ut dignetur vos vocatione sua Deus noster, et impleat omnem voluntatem bonitatis, et opus fidei in virtute ;

12. ut clarificetur nomen Domini nostri Jesu Christi in vobis, et vos in illo, secundum gratiam Dei nostri, et Domini Jesu Christi.

## CHAPITRE II

1. Nous vous conjurons, mes frères, par l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et par notre réunion avec lui,

1. Rogamus autem vos, fratres, per adventum Domini nostri Jesu Christi, et nostræ congregationis in ipsum,

rapportent à la « révélation du Seigneur Jésus » décrite dans les vers. 6-10.

3<sup>e</sup> Prière de l'apôtre pour ses lecteurs. I, 11-12.

11-12. Il demande que Dieu daigne achever pleinement en eux ce qu'il a déjà si bien commencé, car c'est à cette condition qu'ils pourront vraiment glorifier Jésus-Christ et être eux-mêmes glorifiés en lui. — *In quo*. Dans le grec : « In quod », pour laquelle chose. D'après le contexte : afin que vous soyez au nombre des saints qui glorifieront Jésus-Christ à son retour. — *Oramus semper*... Comp. I Thess. I, 2<sup>b</sup>. L'apôtre se proposait un double but dans sa prière pour les Thessaloniens : en premier lieu, *ut dignetur... vocatione*... Déjà ils avaient accepté la foi ; d'où il suit qu'il n'est pas question ici de leur appel au christianisme, mais de leur appel au salut complet, à la gloire du ciel, qui est d'ailleurs le thème principal de tout ce passage. Cf. Phil. III, 14. — En second lieu : *impleat omnem*... L'expression est un peu obscure en apparence. Elle revient à dire : Que Dieu accomplisse puissamment en vous tout ce que la bonne volonté peut désirer et que la foi peut réaliser. Nous appliquons aux lecteurs eux-mêmes, et non pas à Dieu, l'expression *voluntatem bonitatis* (εὐδοξίαν ἀγαθωσύνης) ; le parallélisme l'exige, puisque les mots *opus fidei* se rapportent certainement à eux. Comp. Rom. xv, 14, où Paul, s'adressant à d'autres chrétiens, leur exprime sa conviction qu'ils sont « pleins de toute bonté ». Il espère qu'il en est de même des Thessaloniens. Sur l'« opus fidei », voyez I Thess. I, 3 et les notes. — *In virtute* est ici une locution adverbiale, qui équivaut à puissamment. Cf. Col. I, 29 ; I Thess. I, 5, etc. — *Ut clarificetur*... (vers. 12). Résultat final que l'apôtre désire atteindre par sa prière. Il concerne tout ensemble la glorification de Jésus-Christ et celle des lecteurs. La première, avons-nous lu au vers. 10<sup>a</sup>, est le but du second avènement de Notre-Seigneur. Ici, il

s'agit surtout de son nom, qui sera singulièrement glorifié lorsqu'il recevra de tous les saints, et en particulier de ceux de Thessalonique (*in vobis*), les hommages auxquels il a droit. Cf. Phil. II, 9-10. De même les lecteurs seront glorifiés en Jésus-Christ et par Jésus-Christ (*et vos in illo*), s'ils demeurent fidèles jusqu'au bout. La glorification sera donc réciproque : « ce sera l'honneur du chef d'avoir de tels membres, et l'honneur des membres d'avoir un tel chef. C'est la perfection de la charité, lorsque chacun de ceux qui s'entraiment met dans l'autre sa propre joie et sa propre gloire. » — Pour les Thessaloniens, cette merveilleuse issue aura lieu *secundum gratiam Dei... et... Jesu Christi*, grâce dont Dieu est la source, et Jésus-Christ le canal. L'expression « notre Dieu » est rare dans les écrits de saint Paul ; on la trouve deux fois dans ce passage (comp. le vers. 11), deux fois dans I Thess. (II, 3 ; III, 9) et une fois I Cor. VI, 19.

### PREMIÈRE PARTIE, DOGMATIQUE

#### L'Antechrist et la fin du monde.

II, 1-16.

C'est ici le point principal de l'épître, celui que saint Paul avait surtout en vue lorsqu'il se mit à écrire. Il concerne l'époque du second avènement de Jésus-Christ, qui continuait de préoccuper outre mesure les fidèles de Thessalonique. Ils la croyaient tellement rapprochée, qu'ils étaient tombés dans une coupable indifférence pour les devoirs de l'heure présente, sous prétexte qu'il était désormais inutile de les accomplir. L'apôtre avait déjà rappelé à ses lecteurs qu'il s'écoulerait, avant la fin du monde, une série indéterminée de temps et de moments (cf. I Thess. v, 1 et ss.) ; il insiste sur ce fait, montrant que bien des choses doivent se passer encore avant la venue de Jésus-Christ. Un grave avertisse-

2. ut non cito moveamini a vestro sensu, neque terreamini, neque per spiritum, neque per sermonem, neque per epistolam tanquam per nos missam, quasi instet dies Domini.

3. Ne quis vos seducat ullo modo;

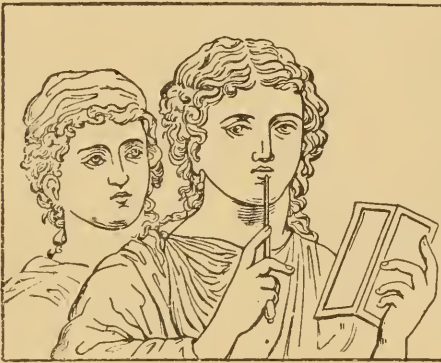
2. de ne pas vous laisser facilement ébranler dans votre bon sens, et que vous ne soyez pas épouvantés, soit par quelque prophétie, soit par quelque parole ou quelque lettre qu'on prétendrait venir de nous, comme le jour du Seigneur était proche.

3. Que personne ne vous séduise en

ment sert d'exorde, vers. 1-2. Paul indique ensuite, vers. 3-11, un signe terrible, éclatant, qui devra précéder le retour du Christ : ce sera, sous diverses formes, mais plus spécialement dans la personne et dans les œuvres de l'Antechrist, une manifestation colossale du mal. Les vers. 12-16 contiennent quelques paroles de consolation et de réconfort, à la suite de cette prophétie douloureuse.

1<sup>o</sup> Grave avertissement. II, 1-2.

CHAP. II. — 1-2. Introduction à l'instruction dogmatique qui concerne la fin des temps. — *Rogamus autem...* Après avoir parlé pour les Thessaloniens (I, 11), Paul leur adresse lui-même une pressante requête. — *Per adventum...* En cet endroit, la préposition ὑπέρ n'a pas le sens que lui a donné la Vulgate. Il faut la traduire par : relativement à, pour ce qui est de. L'apôtre va donc parler de nouveau du second avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de



Jeune fille écrivant. (Peinture d'Herculanum.)

la παρουσία, comme il la nomme maintenant (voyez les vers. 7; I Thess. IV, 14<sup>b</sup> et les notes). — *Et nostræ congregationis...* C.-à-d. : relativement à la réunion des chrétiens à leur Maître bien-aimé, lorsqu'il reviendra ici-bas pour les chercher et les emmener avec lui dans le ciel. Voyez I Thess. IV, 16. — *Ut non cito...* Tel est l'objet direct de la demande de saint Paul. Il y a gradation ascendante dans les deux verbes σαλευθῆναι (*moveamini*) et θροεῖσθαι (*terreamini*), très expressifs l'un et l'autre. Le premier marque une agitation profonde et violente, spécialement celle des eaux de l'océan; le second se dit d'un grand bruit ou d'un tumulte qui jette l'effroi au cœur. — *A vestro sensu* : se

laisser troubler au point de perdre l'équilibre moral. L'adverbe ταχέως, « cito », fait allusion à la promptitude avec laquelle le trouble s'était produit : que les Thessaloniens surveillent donc leurs impressions premières, lorsqu'ils apprennent, d'une manière ou de l'autre, des nouvelles « à sensation », et qu'ils s'efforcent de demeurer calmes. — *Neque per..., neque..., neque...* Des nouvelles de ce genre, portant sur la proximité imminente de la fin du monde, étaient parvenues à Thessalonique de trois manières, prétendait-on. D'abord *per spiritum* (διὰ πνεύματος) : par une révélation prophétique due à l'Esprit-Saint (comp. I Thess. V, 19, où Paul suppose que le don de prophétie était une manifestation spirituelle bien connue de ses lecteurs). En second lieu, *per sermonem* (διὰ λόγου) : par une parole, une affirmation très nette qu'on prêtait à l'apôtre sur ce point. Enfin *per epistolam* : par une lettre apocryphe qu'on faisait circuler sous son nom, ou du moins par une fausse interprétation donnée à certains passages de sa première épître. Après les mots *tanquam per nos*, le grec n'ajoute pas le participe *missam*; la formule ὡς δι' ἡμῶν, « comme venant de nous », retombe donc sur les trois clauses qui précèdent. Ceux qui répandaient le faux bruit *quasi instet...* attribuaient à saint Paul soit la prophétie, soit l'affirmation, soit la lettre. Il certifie implicitement qu'il n'avait eu aucune part à tout cela. — Sur la formule *dies Domini*, voyez I Thess. V, 2, etc.

2<sup>o</sup> Description de ce qui devra précéder le second avènement du Christ. II, 3-11.

Elle présente, sur plus d'un point, d'assez grandes difficultés à l'exégète. Cela tient surtout à sa forme apocalyptique; il y a, dans le langage même, du mystère, de la réticence, et aussi des allusions à des communications orales que l'apôtre avait faites aux Thessaloniens. Ceux-ci pouvaient donc se reporter à leurs souvenirs, et comprendre aisément ce que signifiaient certaines expressions qui nous embarrassent. Du moins, le sens général demeure clair, et la plupart des détails s'expliquent sans trop de peine.

3-5. Le glorieux avènement de Jésus-Christ n'est pas aussi imminent qu'on veut le faire accroire aux chrétiens de Thessalonique; il n'aura lieu qu'après que deux « faits précurseurs » se seront accomplis. — *Ne quis... seducat...* Paul met ses lecteurs en garde contre les divers moyens de supercherie mentionnés ci-dessus. Pour le faire avec plus de force, il indique plusieurs circonstances qui, d'après le plan divin, devront nécessairement précéder le retour

aucune manière; car il faut que l'apostasie arrive auparavant, et qu'on ait vu paraître l'homme de péché, le fils de la perdition,

4. l'adversaire qui s'élève au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu, ou qui est adoré, jusqu'à s'asseoir dans le temple de Dieu, se faisant lui-même passer pour Dieu.

5. Ne vous souvenez-vous pas que je vous ai dit ces choses, lorsque j'étais encore auprès de vous?

quoniam nisi venerit discessio primum, et revelatus fuerit homo peccati, filius perditionis,

4. qui adversatur et extollitur supra omne quod dicitur Deus, aut quod colitur, ita ut in templo Dei sedeat, ostendens se tanquam sit Deus.

5. Non retinetis quod, cum adhuc essem apud vos, hæc dicebam vobis?

du Christ. — *Quoniam nisi...* La phrase qui commence ici est restée inachevée : absorbé par son énumération des vices de « l'homme de péché », et passant ensuite brusquement à son reproche du vers. 5, l'écrivain sacré a oublié de la compléter. Il est aisé de le faire, en ajoutant à la fin du vers. 4 les mots : « non instabit dies Domini », ou quelque formule analogue. — *Nisi venerit... primum.* C'est le premier des deux faits préliminaires. Il consistera, d'après l'expression énergique du grec, en une apostasie tristement remarquable (ἡ ἀποστασία, avec l'article défini : l'apostasie par excellence, ou l'affreuse apostasie dont je vous ai parlé; comp. le vers. 5), dans la défection d'un grand nombre de chrétiens, qui se sépareront ouvertement de Jésus-Christ. Cf. I Tim. iv, 1; II Petr. ii, 1, etc. C'est à tort que quelques commentateurs anciens et modernes ont attribué à cette apostasie un caractère politique, comme s'il s'agissait de la révolte des Juifs contre les Romains, etc.; à tort aussi qu'on a pris parfois le substantif ἀποστασία dans le sens du concret, « l'apostat », et qu'on lui a fait désigner l'Antechrist. Il s'agit d'un fait religieux, antérieur à l'apparition de l'homme de péché. — *Et revelatus fuerit* (ἀποκαλυφθῆ)... Ce sera le second des faits précurseurs. Manifestation terrible, directement opposée à celle du Christ : de là vient précisément le nom d'Antechrist (ὁ Ἄντιχριστός), que lui donne saint Jean (cf. I Joan. ii, 18, 22, etc.). — Cet ennemi de Dieu et des hommes reçoit ici deux autres appellations caractéristiques : *homo peccati* et *filius perditionis*. Au sujet de la première, les manuscrits grecs se partagent entre la leçon « homme de péché » (τῆς ἁμαρτίας, comme à lu la Vulg.) et « homme d'opposition à la loi » (τῆς ἀνομίας). Elle désigne l'Antechrist comme l'incarnation du péché, comme « l'organe et le promoteur de tout mal » moral, ou, d'après la variante ἀνομίας, comme opposé en principe et par sa nature même à toutes les lois divines. La seconde est un hébraïsme qui signifie : voué d'avance à la destruction, à la ruine qui est la conséquence nécessaire du péché; par conséquent, le damné par antonomase. Comp. Joan. xvii, 12, où Judas reçoit ce même nom. — Après avoir ainsi indiqué le caractère essentiel (« l'homme de péché ») et la *Justinée finale* (« le fils de la perdition ») de

l'Antechrist, saint Paul expose, avec la même concision vigoureuse, les circonstances principales de sa manifestation extérieure et de sa conduite publique (vers. 4). Il apparaîtra d'abord comme « le contradicteur » (ὁ ἀντικείμενος, qui adversatur) soit de Dieu, soit du Christ, auxquels il ne cessera de s'opposer de mille manières. Il sera donc, dans le sens le plus absolu, l'ennemi de Dieu et de Jésus-Christ. — Ce trait est développé par les mots *et extollitur supra...* (ὑπερχειρομένου ἐπὶ, s'élevant excessivement contre)... qui mettent dans un étonnant relief l'opposition faite à Dieu par l'Antechrist, puisqu'il ira jusqu'à vouloir occuper lui-même la place de Dieu et se faire adorer par les hommes. — La formule *omne quod dicitur... aut quod...* est digne d'attention (à la lettre dans le grec : tout ce qui est appelé Ieiu ou objet d'adoration). Elle montre, en effet, que l'homme d'iniquité ne fera pas seulement la guerre au vrai Dieu et à la vraie religion, mais à tous les cultes existants; il voudra être adoré lui seul, comme le « prince impie dont Daniel, xi, 36-37, trace un portrait qui a plus d'une ressemblance avec celui-ci. » — *In templo Dei.* Cette expression doit être prise dans un sens général, d'après le contexte. Elle ne désigne donc pas le temple de Jérusalem, mais soit l'Église chrétienne tout entière, envisagée comme un temple mystique (saint Jean Chrys., Théodoret, saint Jérôme, Estius, etc.), soit l'ensemble des édifices consacrés au vrai Dieu. « Le grand usurpateur s'appropriera tous les sanctuaires religieux », pour s'y faire rendre les honneurs divins. — *Ostendens se tanquam...* C'est au moyen des miracles diaboliques signalés plus bas (comp. les vers. 9 et 10<sup>a</sup>) que l'Antechrist prétendra démontrer qu'il est Dieu. — *Non retinetis...* (vers. 5). L'apôtre s'interrompt vivement, pour rappeler à ses lecteurs que son enseignement oral avait porté sur ces divers points. Il y a évidemment un reproche dans cette question : si les Thessaloniens s'étaient souvenus, ils n'auraient pas cru que le Christ était prêt à paraître, et ils ne se seraient pas livrés à des préoccupations troublantes.

6-7. Ce qui arrête la manifestation de l'Antechrist, et par conséquent celle de Jésus-Christ lui-même. — Paul avait pareillement développé ce thème devant les *Thessaloniens*, et il sup-

6. Et nunc quid detineat scitis, ut reveletur in suo tempore.

7. Nam mysterium jam operatur iniquitatis; tantum ut qui tenet nunc, teneat, donec de medio fiat.

6. Et maintenant vous savez ce qui le retient, afin qu'il ne paraisse qu'en son temps.

7. Car le mystère d'iniquité est actif déjà; seulement il faut que celui qui le retient *encore* soit mis de côté.

pose qu'ils n'ont pas oublié ce qu'il leur avait dit : *scitis*. C'est pourquoi il est d'une brièveté particulière dans ces deux versets, qui sont aussi les plus obscurs pour nous. — Les mots *et nunc* sont regardés par les uns comme une simple formule de transition; par les autres, et cela semble meilleur, comme équivalant à l'expression : Pour ce qui est du temps présent. — *Quid detineat*, τὸ κατέχον : ce qui retient l'Antechrist, l'obstacle qui retarde son apparition. Nous essayerons de déterminer un peu plus bas ce qu'il faut entendre par là. — *Ut reveletur...* Quand cet obstacle aura disparu, l'homme de péché pourra se manifester ensuite librement. — *In suo tempore* : en un temps qu'il pourra nommer sien, Dieu le permettant ainsi dans ses desseins providentiels. — *Nam... jam...* (vers. 7). Quoique ce temps ne soit pas encore venu, on peut constater les symptômes des maux terribles qu'il doit déchaîner sur le monde. — *Mysterium... iniquitatis* (τὸ μυστήριον τῆς ἀνομίας). Comme il a été dit plus haut (notes du vers. 3<sup>b</sup>), le substantif *ἀνομία* représente l'opposition à la loi divine; par conséquent, le péché en tant qu'il est une révolte contre la loi de Dieu. Le mot mystère est opposé au verbe « reveletur » du vers. 6. Par mystère de l'iniquité (comp. l'idée contraire : le mystère de la piété, I Tim. III, 16), l'apôtre entend un degré extraordinaire d'opposition à Dieu, une sorte de concentration de la malice humaine, analogue à l'apostasie mentionnée au vers. 3 et dont elle forme d'ailleurs la partie préliminaire. — Il est dit de cette malice : *jam operatur*. Jamais, sans doute, elle n'a cessé de se montrer active depuis la chute du premier homme; mais il y a des époques de crise, où elle agit avec plus de violence et d'intensité. Paul la voyait donc à l'œuvre; mais le mystère consistait en ce que la plupart des hommes étaient incapables, comme ils le sont encore aujourd'hui, d'en rattacher les traits épars à l'avènement futur de l'Antechrist. Elle se manifestait spécialement alors, aux yeux de l'apôtre, dans les persécutions qui éclataient presque partout contre l'Église. Depuis, elle a pris des formes multiples dans le cours des siècles (les hérésies, les révolutions, les grandes guerres injustes, etc.), et elle en saura prendre d'autres encore. C'est Satan qui la dirige; heureusement, la grâce de Jésus-Christ est là, qui agit mystérieusement aussi pour sauver les siens. — *Tantum ut qui...* D'après cette traduction de la Vulgate, nous aurions ici une recommandation de saint Paul, intercalée par lui au milieu de sa description : Que celui qui possède le Christ et la vraie foi les retienne fermement, jusqu'à

ce que la grande apostasie ait pris fin. Mais le grec n'a pas du tout ce sens. Il offre une petite phrase unique, vigoureuse (μόνον ὁ κατέχων ἄρτι ἕως ἐκ μέσου γένηται), qui équivaut très littéralement à ces mots latins : « Tantum qui detinet nunc donec de medio fiat ». C.-à-d., en rétablissant l'ordre régulier de la construction : « Tantum donec qui detinet nunc de medio fiat ». L'Antechrist ne fera son apparition que lorsque celui qui y met obstacle (ὁ κατέχων) aura été mis de côté. On le voit, l'expression ὁ κατέχων est presque identique à τὸ κατέχον (« quid detineat ») du vers. 6<sup>a</sup>; il y a la seule différence que celle-ci est au neutre et désigne un principe abstrait, tandis que celle-là est au masculin et représente un principe concret, personnel. Mais qu'y a-t-il de caché derrière ces deux expressions? Il est assez difficile de le déterminer; c'est même le point le plus obscur de tout ce passage, comme le prouvent les opinions très divergentes qui se sont formées à leur sujet dans le cours des siècles. On est en droit de dire, d'une manière générale, que les deux forces en question, « ce qui retient » et « celui qui retient », ont dans la pensée de l'apôtre un caractère bienfaisant, puisqu'elles empêchent de fait l'arrivée de l'Antechrist. De plus, elles existaient du temps de saint Paul, car il en parle comme de choses actuelles, et elles existent encore de nos jours, dès là que l'homme de péché n'a pas encore paru. Comme répondant à l'idée du κατέχων personnel, on a cité Notre-Seigneur Jésus-Christ, saint Paul lui-même, et d'autres nombreux personnages; comme représentant le κατέχων abstrait, l'Église chrétienne et son heureuse influence sur le monde, le décret immuable de Dieu qui retarde la venue de l'Antechrist jusqu'à la fin des temps, etc. D'après un sentiment très goûté dans l'antiquité, au moyen âge et même de nos jours, « ce qui retient » aurait consisté dans l'empire romain et sa puissante organisation, ses lois admirables; « celui qui retient », dans chaque empereur successif. Ces deux forces, nous disent les partisans de ce système, empêchaient en réalité le mal de bouleverser le monde et d'en accélérer la fin. L'empire romain ayant depuis longtemps disparu, on lui a donné pour successeur le saint-empire, ou l'État chrétien en général. On ne peut nier qu'il n'y ait du bon dans cette opinion, qui est encore aujourd'hui celle d'excellents exégètes catholiques et protestants; en effet, il est certain, pour citer un fait particulier, que la législation romaine, qui est devenue plus ou moins celle de la plupart des États chrétiens, a beaucoup contribué au maintien de l'ordre moral dans la société. Si les em-

8. Et alors se manifestera cet impie, que le Seigneur Jésus tuera par le souffle de sa bouche, et qu'il détruira par l'éclat de son avènement.

9. L'avènement de cet impie aura lieu selon la puissance de Satan, avec toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges trompeurs,

10. et avec toutes les séductions de l'iniquité pour ceux qui périssent, parce qu'ils n'ont pas reçu l'amour de la vérité pour être sauvés. C'est pourquoi Dieu leur enverra une puissance d'égarement, pour qu'ils croient au mensonge,

8. Et tunc revelabitur ille iniquus, quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui, et destruet illustratione adventus sui eum;

9. cujus est adventus secundum operationem Satanæ, in omni virtute, et signis, et prodigiis mendacibus,

10. et in omni seductione iniquitatis iis qui pereunt, eo quod caritatem veritatis non receperunt ut salvi fierent. Ideo mittet illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio,

pereurs païens et autres sont loin d'avoir été toujours parfaits, ils étaient cependant, par leurs fonctions mêmes, les représentants de l'autorité, et les plus mauvais ont agi en ce sens contre le mal. Après ce court exposé, qu'il sera aisé de compléter en lisant les grands commentaires (voyez en particulier ceux de Cornelius à Lapeite et de Calmet), il est difficile de ne pas dire avec saint Augustin, *de Civ. Dei*, xx, 19, 2 : « Nous qui ignorons ce que savaient les Thessaloniciens (comp. le vers. 6), nous voudrions découvrir, même au prix du travail, ce qu'a voulu dire l'apôtre; mais nous ne le pouvons pas, surtout parce que ce qu'il a ajouté rend le sens plus obscur. Pour moi, j'avoue franchement que j'ignore tout à fait ce qu'il a dit. »

8-11. Apparition de l'Antechrist, et motif pour lequel Dieu lui permettra d'exercer pendant quelque temps sa puissance désastreuse. — *Et tunc*. C.-à-d., lorsque tout ce qui retardait la venue de l'homme de péché aura cessé d'agir, lorsque « son propre temps » (comp. le vers. 6<sup>b</sup>) sera venu. — *Revelabitur*. Même expression qu'au vers. 6. La puissance de l'Antechrist éclatera alors avec une violence extrême. — *Ille iniquus*. Dans le grec : ὁ ἄνομος, cet homme en qui l'ἀνομία (voyez les notes du vers. 3<sup>b</sup>), l'opposition à la loi divine, sera pour ainsi dire personnifiée. — *Quem Dominus...* Comme au vers. 3, l'apôtre se hâte d'annoncer que l'Antechrist n'aura qu'un triomphe passager, et que la destruction l'atteindra lorsqu'il se croira plus fort que jamais. — La phrase *interficiet spiritu oris...* et *destruet...* semble être une réminiscence d'Isaïe, xi, 4. Elle exprime en un très beau langage la rapidité et le caractère irrésistible de la ruine de l'Antechrist. Le souffle de Jésus et la première lueur (*illustratione*) de son apparition au dernier jour suffiront pour renverser à jamais cet homme invincible en apparence. — *Adventus, παρουσίας* : le second avènement du Christ. Cf. I Thess. ii, 19, etc. — Saint Paul donne maintenant (vers. 9) de nouveaux détails (comp. le vers. 4) sur la manière dont se manifestera l'Antechrist. Il le présente d'abord comme l'organe et l'agent de Satan lui-même, qui lui prêterait son appui, ses

pouvoirs; *cujus adventus* (ἡ παρουσία) est... Remarquez l'emploi du temps présent. A la façon des anciens prophètes, l'apôtre contemple l'avenir comme s'il était déjà réalisé. — Jésus-Christ avait démontré sa mission divine au moyen de nombreux miracles, accomplis « secundum operationem Dei »; l'Antechrist appuiera de même ses prétentions sur des prodiges extérieurs : prodiges mensongers, effectués grâce au concours du prince des démons (*secundum operationem...*, κατ'ἐνέργειαν...). — *In omni* (adjectif accentué) *virtute, et...*, etc. Ces trois mêmes substantifs (δύναμις, σημεῖα, τέρατα) servent souvent dans l'évangile à désigner les miracles du Sauveur. Comp. aussi Act. ii, 22; Rom. xv, 19; II Cor. xii, 12; Hebr. ii, 4, etc. Ainsi accumulés, ils marquent une multiplicité étonnante de prodiges. — *Et in omni...* Après avoir exposé la nature des œuvres de l'Antechrist, Paul en décrit les résultats funestes (vers. 10<sup>a</sup>). L'expression *seductione iniquitatis* dénote une autre méthode par laquelle l'homme de péché exercera sa funeste influence : il aura recours à toutes sortes de moyens de séduction, basés sur l'iniquité, l'impiété. — *Iis qui pereunt* (τοῖς ἀπολλυμένοις). Détail significatif, bien conforme au langage de saint Paul. Cf. I Cor. i, 18; II Cor. ii, 15, etc. L'humanité se divise en deux grandes classes relativement à la rédemption : ceux qui sont sauvés et ceux qui périssent. A l'époque de l'Antechrist comme aux époques antérieures du monde, ces derniers périront par leur propre faute : *eo quod caritatem...* Ils n'accepteront pas, ils rejeteront même positivement ce moyen destiné à les conduire au salut (*ut salvi...*). Ce n'est pas seulement la vérité, c'est l'amour de la vérité que ces malheureux répudieront : leur cœur et leur volonté n'auront pas moins de part à leur crime que leur intelligence. — Ils périront librement, par leur propre faute. Et pourtant saint Paul ajoute : *Ideo... mittet... Deus... ut...* (vers. 10<sup>b</sup>). Ces mots supposent, comme en maint autre passage analogue de l'Ancien et du Nouveau Testament (voyez en particulier Rom. i, 24 et 25), une intervention positive de Dieu. Mais cette intervention n'a lieu que lorsque ceux qui en sont l'objet se sont déjà rendus grandement coupables. Dieu ne place la pierre

11. ut judicentur omnes qui non crediderunt veritati, sed consenserunt iniquitati.

12. Nos autem debemus gratias agere Deo semper pro vobis, fratres dilecti a Deo, quod elegerit vos Deus primitias in salutem, in sanctificatione spiritus, et in fide veritatis;

13. in qua et vocavit vos per evangelium nostrum, in acquisitionem gloriæ Domini nostri Jesu Christi.

14. Itaque, fratres, state, et tenete traditiones quas didicistis sive per sermonem, sive per epistolam nostram.

15. Ipse autem Dominus noster Jesus

11. afin que tous ceux qui n'auront pas cru à la vérité, mais qui auront consenti à l'iniquité, soient condamnés.

12. Mais nous, frères bien-aimés de Dieu, nous devons rendre à Dieu de continuelles actions de grâces à votre sujet, de ce que Dieu vous a élus comme des prémices, pour vous sauver par la sanctification de l'Esprit et par la foi en la vérité;

13. ce à quoi il vous a appelés par notre évangile, pour vous faire acquérir la gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

14. Ainsi donc, frères, demeurez fermes, et conservez les traditions que vous avez apprises soit par notre parole, soit par notre lettre.

15. Que Notre-Seigneur Jésus-Christ

d'achoppement sur la voie des incrédules que lorsqu'ils ont mérité pleinement la punition : ils mettent alors le comble à leurs crimes, et la justice divine les frappe sans retour. — *Ut credant mendacio*. Talion bien légitime : ces hommes qui auront rejeté l'évangile et les miracles du Christ croiront sans hésiter aux miracles de Satan et de l'Antechrist. Le fait ne sera d'ailleurs pas nouveau. — *Ut judicentur...* (vers. 11). C.-à-d. : pour que soient condamnés. C'est le résultat final. L'apôtre le justifie une seconde fois en spécifiant le double motif de la condamnation : *non crediderunt..., sed consenserunt...*

3° Paroles de réconfort et d'exhortation. II, 12-16.

Après avoir tracé cette sombre description, l'apôtre se retourne vers ses chers Thessaloniens, pour les encourager et pour les presser de demeurer fidèles.

12-13. Action de grâces à Dieu, qui les avait choisis et appelés en vue du salut. — *Nos autem...* Transition. Paul sent le besoin de se consoler lui-même et de rassurer ses lecteurs. — *Debemus gratias...* Comme au début de l'épître, 1, 3. — L'appellation affectueuse *fratres dilecti a...* rappelle I Thess. 1, 4. Ici, d'après le grec, il faut plutôt lire : « a Domino » que *a Deo*. — Raison de cette action de grâces : *quod elegerit vos...* Tandis que tant d'autres se précipiteront dans la damnation (comp. les vers. 10 et 11), les chrétiens de Thessalonique ont été l'objet d'un choix spécial de Dieu, en vue de leur salut éternel (*in salutem*). — Le trait *primitias* fait allusion à l'histoire de la conversion des lecteurs : leur Église était une des premières qui avaient été fondées en Europe. Si l'on adopte de préférence la leçon *ἀπ' ἀρχῆς*, dès le commencement, au lieu de *ἀπαρχῆς*, l'apôtre aura voulu dire que l'élection des Thessaloniens remontait aux temps éternels. — *In sanctificatione... et... fide...* Deux conditions essen-

tielles au salut : d'un côté, la sanctification opérée par l'Esprit de Dieu ; de l'autre, l'adhésion par la foi aux vérités évangéliques. — *In qua...* (vers. 13). Dans le grec : *εἰς ὃ*, « in quod », pour laquelle chose. C.-à-d. : pour le salut effectué dans les conditions qui ont été marquées. — *Vocavit vos...* L'auteur insiste sur la libre action de Dieu en ce qui concernait le salut des Thessaloniens. Si leur élection remonte à l'éternité, leur vocation a eu lieu naguère, lorsque l'évangile leur a été annoncé par Paul et par ses collaborateurs (*per evangelium nostrum*). — Les mots *in acquisitionem...* déterminent le but final de cette vocation : il consistait dans la participation à la gloire dont Jésus-Christ jouit à jamais dans le ciel.

14-16. Paul exhorte ses lecteurs à demeurer stables dans la foi, et forme pour eux en ce sens un souhait ardent. — *Itaque* (*ἵνα οὖν*, ainsi donc)... L'auteur tire la conclusion pratique de tout ce qui précède. — *State*. Expression pleine de vigueur : Demeurez fermes dans la vie chrétienne en général. — *Et tenete...* Point spécial sur lequel l'apôtre recommande la fermeté à ses lecteurs. Le substantif *παράδοσεις*, *traditiones*, représente l'enseignement dogmatique et moral qu'il leur avait donné, soit de vive voix (*per sermonem*), soit par écrit (*per epistolam...* ; c.-à-d., dans sa première épître). Ce passage est à bon droit classique pour démontrer la valeur officielle de la tradition comme preuve de la foi. « Les apôtres, dit saint Jean Chrysostome, ne nous ont pas tout transmis par écrit ; une grande partie de leur enseignement n'a pas été écrit, et pourtant, de quelque manière que nous l'ayons reçu, cet enseignement est digne de foi. C'est pourquoi nous croyons à la tradition de l'Église. C'est la tradition de l'Église : n'en demandez pas davantage. » — *Ipse autem...* (vers. 15). Vœu de saint Paul pour que ses lecteurs soient affer-



lui-même, et Dieu notre Père, qui nous a aimés, et qui nous a donné par sa grâce une consolation éternelle et une bonne espérance,

16. consolent vos cœurs, et vous affermissent en toute bonne œuvre, et en toute bonne parole!

Christus, et Deus et Pater noster, qui dilexit nos, et dedit consolationem æternam, et spem bonam in gratia,

16. exhortetur corda vestra, et confirmet in omni opere et sermone bono.

## CHAPITRE III

1. Au reste, mes frères, priez pour nous, afin que la parole de Dieu ait un libre cours et soit glorifiée, comme elle l'est chez vous,

2. et afin que nous soyons délivrés des hommes importuns et méchants; car tous n'ont pas la foi.

1. De cetero, fratres, orate pro nobis, ut sermo Dei currat et clarificetur, sicut et apud vos;

2. et ut liberemur ab importunis et malis hominibus: non enim omnium est fides.

mis dans la foi par le Seigneur Jésus-Christ et par Dieu le Père. Sans la grâce divine, la double exhortation « state et tenete... » serait demeurée vaine: de là cette belle prière, qui rappelle celle de I Thess. III, 11-13. Cette fois, Jésus-Christ est nommé le premier. — Les qualificatifs *qui dilexit... et dedit...* sont ajoutés comme des motifs de confiance en Dieu, ce Père aimant qui, après avoir déjà donné aux Thessaloniens tant de preuves de sa bonté, ne manquera pas de les bénir davantage encore, en exauçant la prière de Paul. Cf. Matth. VII, 11; Luc. XII, 32; Joan. III, 16, etc. — *Consolationem æternam*. Dieu avait témoigné son amour aux lecteurs et à Paul en leur donnant son Fils pour les sauver. La consolation qu'il leur accordait dans leurs souffrances, endurées pour sa cause, était éternelle, parce qu'elle consistait dans l'espérance de posséder un jour le ciel (*spem bonam*). — Les divers bienfaits dont le divin amour était la source étaient entièrement gratuits, comme l'exprime le trait si paulinien *in gratia*. — *Exhortetur corda...* Plutôt: Qu'il console vos cœurs. Cf. Col. II, 2. — *Et confirmet*. Voyez I Thess. III, 13. A cette heure d'épreuve, les Thessaloniens avaient un besoin particulier de consolation et de courage. — *In omni opere et sermone...* C.-à-d.: dans toute sorte de bien, soit que le bien en question consiste en œuvres, soit qu'il consiste en paroles.

### DEUXIÈME PARTIE, MORALE

#### Quelques exhortations et recommandations pratiques. III, 1-15.

1<sup>o</sup> Demande de prières et sentiment de confiance. III, 1-5.

CHAP. III. — 1-2. L'apôtre invite ses néophytes à prier pour le rapide progrès de l'évangile et

pour l'heureux succès de son ministère. — *De cetero*. Formule de transition. Cf. I Thess. IV, 1, etc. — *Pro nobis*: pour Paul lui-même et pour ses deux collaborateurs. Cf. I, 1. — *Ut sermo Dei* (dans le grec: la parole du Seigneur) *currat...* C.-à-d., pour que l'évangile se propage rapidement en tous lieux. La métaphore est pittoresque. Cf. II Tim. II, 9. — *Et clarificetur* (δοξάζηται). La parole du Seigneur est glorifiée lorsqu'elle peut déployer toute sa force intrinsèque et sanctifier les âmes. — *Sicut et apud...* Éloge délicat, et encouragement tacite à de plus grands progrès. — *Et ut liberemur...* (vers. 2). Grâce spéciale que saint Paul désirait obtenir par l'entremise des Thessaloniens. En écrivant les mots *ab importunis et malis...*, il pensait aux Juifs fanatiques qui entravaient de toutes manières son apostolat à Corinthe. Cf. Act. XVIII, 5-17. — Leur opposition n'a rien d'étonnant, ajoute-t-il, non sans tristesse, puisqu'il y a tant d'hommes qui n'acceptent pas la vraie foi et qui lui sont même ouvertement hostiles: *non enim omnium...*

3-5. L'auteur exprime de nouveau l'espoir intime que Dieu affermira les Thessaloniens dans la voie du salut, et qu'ils obéiront eux-mêmes docilement aux ordres de leur apôtre. — *Fidelis...* Paul joue évidemment sur ce mot (πιστός), qu'il rattache à « fides » (πίστις) du vers. 2. Quoi que puissent faire les adversaires de la foi, le Seigneur (ὁ κύριος, et non θεός, *Deus*), qui a déjà répandu tant de grâces sur les chrétiens de Thessalonique, sera fidèle à les bénir encore et à les conduire au salut: *qui confirmabit... et custodiet...* — *Confidimus autem...* (vers. 4). Il faudra que les lecteurs unissent leur activité personnelle à celle de Jésus-Christ, qui ne veut pas les sauver à lui seul, sans leur concours. L'objet de cette acti-

3. Fidelis autem Deus est, qui confirmabit vos, et custodiet a malo.

4. Confidimus autem de vobis in Domino, quoniam quæ præcipimus, et facitis, et facietis.

5. Dominus autem dirigat corda vestra in caritate Dei, et patientia Christi.

6. Denuntiamus autem vobis, fratres, in nomine Domini nostri Jesu Christi, ut subtrahatis vos ab omni fratre ambulante inordinate, et non secundum traditionem quam acceperunt a nobis.

7. Ipsi enim scitis quemadmodum oporteat imitari nos, quoniam non inquieti fuimus inter vos;

8. neque gratis panem manducavimus ab aliquo, sed in labore, et in fatiga-

3. Mais Dieu est fidèle, et il vous affermira, et vous préservera du mal.

4. Nous avons à votre égard cette confiance dans le Seigneur, que vous faites et que vous ferez ce que nous vous prescrivons.

5. Que le Seigneur dirige vos cœurs dans l'amour de Dieu et dans la patience du Christ.

6. Nous vous ordonnons, frères, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de vous éloigner de tout frère qui vit d'une manière déréglée, et non selon l'Instruction qu'on a reçue de nous.

7. Car vous savez vous-mêmes comment il faut nous imiter, puisque nous n'avons pas mené parmi vous une conduite irrégulière;

8. et nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne, mais nous avons

tivité, c'est l'ensemble des ordres que l'apôtre leur avait donnés au nom du Sauveur (*quæ præcipimus*); au temps présent, parce que saint Paul pensait aussi aux graves recommandations contenues dans les versets 6-15. — *In Domino*. La confiance de Paul s'appuie sur le Christ, parce que c'est de lui que viendra aux néophytes la grâce nécessaire pour agir conformément au devoir. — Cette pensée est développée au vers. 5, sous la forme d'un pieux souhait : *Dominus... dirigat...* Au lieu des ablatifs *in caritate... et patientia...*, le grec a l'accusatif du mouvement : Que le Seigneur (Jésus-Christ) dirige vos cœurs vers l'amour de Dieu et vers la patience du Christ. La seconde expression peut signifier aussi : vers l'attente patiente du Christ. Mais nous préférons la première interprétation, d'après laquelle saint Paul souhaite à ses lecteurs d'aimer Dieu de toutes leurs forces, et d'imiter, au milieu de leurs tribulations, la patience inépuisable du Sauveur.

2° Il faut traiter sévèrement ceux qui, sous prétexte que l'avènement du Christ était proche, abandonnaient leurs occupations et se livraient à une oisiveté coupable. III, 6-15.

Déjà l'apôtre avait touché à ce point dans sa première épître (cf. I Thess. iv, 11); mais l'abus s'était accru depuis, par suite des faux bruits signalés plus haut (II, 1). Aussi le langage de saint Paul sera-t-il cette fois d'une fermeté particulière.

6. Conduite que les chrétiens de Thessalonique doivent tenir à l'égard de ceux de leurs frères qui persisteraient à mener une vie oisive et déréglée. — *Denuntiamus* a le sens de Nous ordonnons (*παραγγέλλομεν*). L'ordre est donné de la façon la plus solennelle, au nom de Jésus-Christ lui-même : *in nomine Domini...* Cf. I Cor. v, 4-5; I Thess. iv, 1, etc. — *Ut subtrahatis vos...* C'est donc une sorte

d'excommunication morale des coupables que demande l'apôtre. Il veut qu'on les évite, s'ils ne se corrigent pas immédiatement. Ainsi mis à l'écart, ils comprendront mieux sans doute la gravité de leur faute. — *Inordinate* : ἀτάκτως, d'une manière désordonnée, c.-à-d., contraire à l'ordre soit chrétien, soit social, qui exige le travail et la tranquillité. — *Et non secundum...* Allusion aux enseignements oraux de Paul, réitérés brièvement dans sa première épître. — *Quam acceperunt...* C'est la meilleure leçon. La variante « *quam accepistis* » est une correction tardive.

7-10. L'auteur motive sa sévère sentence, en rappelant aux Thessaloniciens, d'une part son propre exemple (vers. 7-9), de l'autre ses instructions (vers. 10), en ce qui concerne la nécessité du travail. — *Ipsi... scitis*. Les appels à la science et à l'expérience des lecteurs sont fréquents dans ces deux lettres. Voyez I Thess. I, 4, 5; II, 1, 5, etc. — Saint Paul y mentionne aussi à plusieurs reprises le fait que les prédicateurs de la foi étaient les modèles des néophytes : *quemadmodum oporteat...* Comp. le vers. 9; I Thess. I, 6 et II, 14. — *Non inquieti fuimus*. Dans le grec : οὐκ ἠτακτήσαμεν, nous n'avons pas été dans le désordre. Il y a une litote dans l'expression, comme au vers. 2<sup>b</sup>, etc. — *Neque...* (vers. 8). L'apôtre détermine clairement ce qu'il entend par être dans le désordre : c'est vivre sans rien faire; par suite, se trouver bientôt hors d'état de pourvoir à ses propres besoins, et être ainsi à charge aux autres membres de la communauté, dont on réclame les aumônes. — *Gratis panem...* Rien n'aurait plus coûté à saint Paul; il le dit souvent dans ses écrits. Cf. I Cor. ix, 15 et ss.; II Cor. xi, 7 et ss.; I Thess. II, 9, etc. — *In labore et... fatigatione*. Deux expressions qui marquent un travail rude et pénible (ἐν κόπῳ καὶ μόχθῳ). Si Paul a agi ainsi, lui qui, en

travaillé nuit et jour avec peine et avec fatigue, pour n'être à charge à aucun de vous.

9. Ce n'est pas que nous n'en eussions le droit; mais nous avons voulu vous donner en nous-mêmes un modèle à imiter.

10. Car lorsque nous étions chez vous, nous vous déclarions que si quelqu'un ne veut pas travailler, il ne doit pas non plus manger.

11. Nous apprenons cependant que quelques-uns parmi vous se conduisent d'une manière dérégulée, ne travaillant pas, mais s'occupant de choses vaines.

12. Or nous ordonnons à ces personnes-là, et nous les conjurons par le Seigneur Jésus-Christ, de manger un pain qui soit le leur, en travaillant paisiblement.

13. Pour vous, frères, ne vous laissez point de faire le bien.

tionne, nocte et die operantes, ne quem vestrum gravavimus.

9. Non quasi non habuerimus potestatem, sed ut nosmetipsos formam daremus vobis ad imitandum nos.

10. Nam et cum essemus apud vos, hoc denuntiabamus vobis, quoniam si quis non vult operari, nec manducet.

11. Audivimus enim inter vos quosdam ambulare inquiete, nihil operantes, sed curiose agentes.

12. Iis autem qui ejusmodi sunt denuntiamus, et obsecramus in Domino Jesu Christo, ut cum silentio operantes, suum panem manducet.

13. Vos autem, fratres, nolite deficere benefacientes.

qualité de prédicateur, avait le droit de vivre aux dépens de ceux qu'il évangélisait (*non quasi non...*, vers. 9; comp. I Cor. ix, 11 et ss.), à plus forte raison les simples fidèles doivent-ils se conformer à cette manière de faire. — *Formam* : τύπον, un type, un modèle. Cf. I Thess. I, 7. — *Nam et cum...* (vers. 10). Ce que saint Paul avait enseigné aux Thessaloniens par son exemple, il le leur avait aussi très expressément recommandé de vive voix : *hoc denuntiabamus* (dans le grec : Nous vous ordonnions)... — *Si quis non vult...*, *nec...* C'était là peut-être un proverbe populaire. En tout cas, c'est l'expression de la loi divine, telle qu'elle a été formulée dès le début de l'histoire de l'humanité : « In sudore vultus tui vesceris pane », Gen. III, 19.

11-12. S'adressant directement aux chrétiens qui vivaient ainsi dans le désordre, Paul leur enjoint avec force de se remettre promptement au travail. — *Audivimus enim...* Au présent dans le grec : Car nous apprenons. L'apôtre avait reçu tout récemment des nouvelles de Thessalonique. — *Ambulare inquiete...* (ἀτάκτως). Comme au vers. 6. Cette locution générale est expliquée par les mots suivants : *nihil operantes, sed curiose...* Le texte grec est particulièrement expressif : μηδὲν ἐργαζομένους, ἀλλὰ περιεργαζομένους. Il y a là un jeu de mots très spirituel, qu'il est assez difficile de reproduire. Le premier des deux participes désigne un travail sérieux; le second, une agitation extérieure, qui n'aboutit à aucun résultat pratique. — *Denuntiamus et obsecramus in...* (vers. 12). L'ordre est formulé avec une solennité et une insistance qui montrent quelle importance saint Paul y attachait. — *Cum silentio*. Plutôt, d'après le grec : dans la tranquillité. Par opposition au trouble et au désordre qui accompagnaient la fainéantise. — *Suum panem...* Le

pronom est très accentué : un pain qui soit vraiment à eux, parce qu'ils l'auront gagné par leur travail.

13-15. Deux recommandations pressantes. — *Vos autem...* Paul revient à ceux de ses lecteurs qui ne méritaient pas le précédent reproche, et qu'il avait déjà interpellés directe-



Personnage dictant à un secrétaire.  
(D'après une peinture d'Herculanum).

ment au vers. 6; c'était la très grande majorité. — Le terme *benefacientes* (καλοποιούντες) a été pris par les commentateurs tantôt dans le sens général de faire le bien (cf. II, 16<sup>b</sup>), tantôt dans le sens spécial de pratiquer les œuvres de miséricorde, sans se laisser décourager par l'abus que certains chrétiens faisaient de la

14. Quod si quis non obedit verbo nostro per epistolam, hunc notate, et ne commisceamini cum illo, ut confundatur;

15. et nolite quasi inimicum existimare, sed corripite ut fratrem.

16. Ipse autem Dominus pacis det vobis pacem sempiternam in omni loco. Dominus sit cum omnibus vobis.

17. Salutatio mea manu Pauli : quod est signum in omni epistola. Ita scribo.

18. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum omnibus vobis. Amen.

14. Et si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous ordonnons par cette lettre, notez-le, et n'ayez point de commerce avec lui, afin qu'il en ait de la confusion.

15. Ne le regardez cependant pas comme un ennemi, mais reprenez-le comme un frère.

16. Que le Seigneur de la paix vous donne lui-même la paix en tout temps et en tout lieu. Que le Seigneur soit avec vous tous.

17. Je vous salue, moi Paul, de ma propre main. C'est là mon signe dans toutes mes lettres; j'écris ainsi.

18. Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous! Amen.

charité de leurs frères. Cette seconde interprétation semble favorisée par le contexte. — *Quod si quis...* (vers. 14 et 15) Le ton sévère retentit de nouveau. L'apôtre suppose le cas où tous les « inquiets » ne rentreraient pas dans l'ordre, et il insiste (comp. le vers. 6) pour qu'on évite tout rapport avec eux. — *Verbo nostro per...* C.-à-d. : à ce que nous disons dans cette lettre. — *Ut confundatur.* Paul espérait que cette honte serait salutaire au coupable, et qu'elle le ramènerait à de meilleurs sentiments. — *Et nolite quasi...* Restriction tout apostolique : la charité fraternelle ne doit jamais perdre ses droits, même à l'égard des pécheurs. C'est grâce à elle, au contraire, qu'on aura plus de chance de les convertir. En les traitant avec trop de rigueur, on risquerait de les éloigner à jamais.

#### CONCLUSION. III, 16-18.

Elle se compose d'un vœu, d'une salutation, d'une bénédiction.

16. Le vœu. — Le titre *Dominus pacis* s'applique à Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a apporté au monde la vraie paix et qui peut seul la lui conserver. — *Det vobis pacem...* Ce souhait avait sa raison d'être à Thessalonique, puisque les préoccupations relatives à la fin du monde y avaient produit le trouble. — *Sempiternam in omni...* Dans le grec : en tout

(toujours), de toute manière. — *Dominus sit...* D'une façon générale, et pas seulement comme prince de la paix.

17. Salutation finale. — Elle a ici, par rapport à la première épître, une forme extraordinaire : *Salutatio mea manu...* Il suit de là que l'apôtre avait dicté tout ce qui précède à l'un de ses disciples, et qu'à cet endroit seulement il prit la plume pour écrire quelques mots de sa propre main. La raison de ce fait est très simple, d'après II, 2. On avait fait circuler au nom de Paul une lettre apocryphe, non sans de graves inconvénients; voulant empêcher le retour de cet abus, il ajoute ce post-scriptum autographe, et annonce qu'il fera de même désormais dans toutes ses lettres (*quod est signum...*). Comp. Gal. VI, 11 et Philem. 19, où il attire pareillement l'attention sur les mots écrits par lui. Toutefois, les exégètes ne sont pas d'accord sur ce qui provient de la main de Paul en cet endroit. Probablement le vers. 18, d'après la plupart d'entre eux (saint Jean Chrys., Théodoret, Théophylacte, etc.). Selon d'autres, le vers. 16, ou le vers. 17, ou le mot Paul, ou la courte phrase *Ita scribo*, ou quelque monogramme compliqué.

18. La bénédiction apostolique. — *Gratia Domini...* Elle est identique, à part l'adjectif *omnibus*, à celle de la première épître (I Thess. V, 20; cf. Rom. XVI, 20).



LES

# ÉPÎTRES PASTORALES

---

1° *Origine de ce nom.* — Il n'est guère employé d'une manière générale que depuis un siècle environ; mais il convient fort bien pour désigner le petit groupe d'écrits formé par les deux épîtres à Timothée et l'épître à Tite, lesquelles datent de la même période de la vie de saint Paul, sont adressées à deux de ses disciples les plus intimes, et ont beaucoup d'affinité entre elles sous le double rapport des pensées et du style. Cette dénomination est empruntée tout ensemble au sujet traité dans les trois lettres et au but que l'auteur se proposait en les écrivant. Composées pour deux évêques, pour deux « pasteurs » spirituels<sup>1</sup>, elles leur fournissent de précieuses instructions sur la manière de remplir fidèlement leurs fonctions délicates. Le choix et l'institution des évêques, des prêtres, des diacres et des veuves, quelques règles relatives au service divin, les devoirs des différentes catégories de fidèles, l'organisation de la vie des Églises particulières : voilà ce qu'on y trouve, avec quelques détails personnels qui concernent l'auteur et les destinataires. Ce trait commun leur donne une physionomie particulière, que ne possède aucune autre partie du Nouveau Testament<sup>2</sup>.

Sans doute, nous ne devons pas chercher au grand complet dans ces épîtres ce qu'on nomme aujourd'hui une Théologie pastorale. Elles ne contiennent, en effet, qu'un certain nombre d'avis pratiques, choisis parmi ceux que les circonstances de temps et de lieu rendaient plus pressants. Néanmoins, l'essentiel s'y trouve; aussi ont-elles toujours été la source à laquelle sont venus puiser tous les bons prêtres, comme les y invite l'Église durant la cérémonie de leur ordination<sup>3</sup>.

Bien qu'elles soient directement adressées à Timothée et à Tite, l'individualité

---

<sup>1</sup> Sous l'ancienne alliance les princes et les prêtres d'Israël étaient déjà désignés par cette appellation métaphorique (cf. Is. XLIV, 28; Jer. II, 8; Ez. XXXIV, 2, etc.). Notre-Seigneur Jésus-Christ se donne lui-même comme le bon Pasteur (Joan. X, 2 et ss.), et ses ministres sont honorés d'un nom identique (cf. Eph. IV, 11), qui devint habituel dès le début de l'Église pour représenter les chefs des chrétientés particulières.

<sup>2</sup> Le nom de « lettre pastorale » sert à désigner les instructions adressées par les évêques

à leurs prêtres et à leurs diocésains.

<sup>3</sup> « His instituti disciplinis quas Tito et Timotheo Paulus exponit; ut... quod legerint credant, quod crediderint doceant, quod docuerint imitentur, ... ac purum et immaculatum ministerii sui donum custodiant. » *Pontific. Rom., de Ordin. Presbyt.* Voyez saint Augustin, *de Doctr. christ.*, IV, 16, 3, et surtout l'excellent commentaire pratique de M<sup>r</sup> Ginoulhiac, *les Épîtres pastorales*, ou Réflexions dogmatiques et morales sur les épîtres de saint Paul à Timothée et à Tite, Paris, 1870.

de ces saints personnages disparaît en grande partie; leurs fonctions supérieures sont presque seules en vue. De là vient que nos trois lettres ont un caractère général, tout en étant destinées à de simples particuliers.

2<sup>o</sup> *L'authenticité des épîtres pastorales* n'est pas attestée avec moins de force que celle des autres écrits de saint Paul<sup>1</sup>; mais, comme elle a été très violemment attaquée de nos jours par les rationalistes<sup>2</sup>, il sera bon de la traiter brièvement à part.

« On ne trouve dans toute l'antiquité chrétienne aucun auteur orthodoxe qui ait exprimé le moindre doute » sur ce point, tandis qu'on peut citer une longue série de témoignages favorables<sup>3</sup>. 1<sup>o</sup> Le témoignage des Pères apostoliques, qui consiste en des citations, en des réminiscences et en des allusions plus ou moins caractéristiques, qui montrent que les écrivains ecclésiastiques de la fin du premier siècle et des premières années du second<sup>4</sup> connaissaient nos trois lettres, telles que nous les possédons aujourd'hui. 2<sup>o</sup> Le témoignage des anciens apologistes grecs, notamment de saint Justin<sup>5</sup> et de saint Théophile, évêque d'Antioche<sup>6</sup>, vers le milieu du second siècle. 3<sup>o</sup> Le témoignage des anciennes versions, notamment de la Peschito syriaque et de l'Itala. 4<sup>o</sup> Le témoignage des premiers hérétiques, dont les uns, comme Marcion, rejettent les lettres pastorales parce qu'elles condamnaient d'avance leurs doctrines perverses, tandis que les autres, comme Héracléon, Théodote, etc., en citent des passages : dans les deux cas c'était attester leur existence. 5<sup>o</sup> Le témoignage des Églises particulières, et par là même celui de l'Église universelle. L'Église des Gaules est représentée soit par la lettre des chrétiens de Vienne et de Lyon à leurs frères d'Asie et de Phrygie, qui mentionne I Tim. III, 15 et IV, 3-4<sup>7</sup>, soit par saint Irénée<sup>8</sup>. L'Église d'Alexandrie a pour témoins Clément d'Alexandrie et Origène; l'Église d'Afrique, Tertullien; l'Église romaine, le canon de Muratori, qui signale nommément les épîtres pastorales comme des écrits authentiques de saint Paul<sup>9</sup>. 6<sup>o</sup> Le témoignage des manuscrits grecs les plus anciens, entre autres du « Vaticanus », de l'« Alexandrinus », du « Sinaiticus ». 7<sup>o</sup> Le témoignage des premiers conciles, spécialement du troisième concile de Carthage, en 397.

Qui ne voit le caractère scientifique inébranlable d'un tel argument? Mais rien ne trouve grâce devant la critique rationaliste, qui lui a opposé, selon sa coutume, des preuves intrinsèques, que nous devons examiner rapidement.

Le style, dit-on d'abord, diffère trop de celui de saint Paul pour que ces lettres puissent provenir de lui. Elles contiennent environ 150 expressions qui ne sont pas employées ailleurs dans le Nouveau Testament<sup>10</sup>; d'autre part, on y

<sup>1</sup> Voyez l'Introd. gén., p. 8 et 9.

<sup>2</sup> En 1807 pour la première fois. D'après Baur et son école, les épîtres à Timothée et à Tite n'auraient été composées qu'au milieu du second siècle. Quelques « critiques » admettent toutefois qu'elles auraient réellement pour base des lettres de saint Paul, remaniées considérablement.

<sup>3</sup> Voyez le développement de cette preuve dans les Introd. au N. T., en particulier dans celles du P. Cornely, de MM. Kaulen, A. Schæfer, Belser, et dans l'ouvrage spécial de F.-G. Ginnella, de *Authent. epistoliarum S. Pauli apostoli pastoralium*, Breslau, 1865.

<sup>4</sup> Saint Clément pape, dans son *Ep. ad Corinth.*, l'auteur de l'*Ep. de Barnabé*, saint Polycarpe, saint Ignace, l'auteur de l'*Ep. à*

*Diognète*, etc.

<sup>5</sup> *Dial. c. Tryph.*, 7 et 35; cf. Tit. III, 4.

<sup>6</sup> *Ad Autol.*, III, 14; cf. I Tim. II, 2, etc.

<sup>7</sup> Cf. Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 2-3; V, 1, 17.

<sup>8</sup> Son livre *c. Hær.* s'ouvre par la citation de I Tim. I, 4, avec cette formule : « Comme dit l'apôtre. »

<sup>9</sup> *Man. bibl.*, t. I, n. 41.

<sup>10</sup> Sur ce nombre, 74 appartiennent à I Tim., 28 à II Tim., 46 à l'épître à Tite. Notons entre autres les mots *σωφρονίζειν*, *σωφρονισμός*, *καλοδιδασκαλος*, *έτεροδιδασκαλείν*, de nombreux composés de *φίλος*, des formules nouvelles, telles que *πιστός ό λόγος* (I Tim. I, 15; III, 4, etc.), *λόγος ύγιής* (Tit. II, 8), *εύσεβώς ζήν* (II Tim. III, 12), etc.

remarque l'absence de divers termes familiers à l'apôtre des Gentils<sup>1</sup>. Et non seulement le vocabulaire ne serait pas le même, mais la construction grammaticale offrirait aussi des différences notables<sup>2</sup>, sans parler du genre peu didactique, des pensées moins abondantes, des formules impératives, fréquentes ici<sup>3</sup> et rares ailleurs. — Sans nier l'existence de ces divergences, nous répondrons qu'elles ont été singulièrement exagérées et que, si on les prenait pour règle d'une manière absolue, on devrait contester l'authenticité de tous les écrits de saint Paul. En effet, « le même phénomène se présente dans toutes les épîtres; il n'y en a pas une seule qui ne renferme des mots qui ne reparassent pas ailleurs<sup>4</sup>. Quand on songe combien peu de pages nous avons de l'apôtre Paul, sur combien d'années elles se répartissent, combien de sujets différents il y traite<sup>5</sup>, et combien il fait preuve de liberté, d'adresse, même de génie, dans le maniement d'une langue très riche par elle-même, et qu'il s'agissait maintenant de façonner pour le service d'un cercle d'idées toutes nouvelles, on serait en droit de s'étonner s'il y avait là une monotone uniformité, si son vocabulaire était moins riche<sup>6</sup>. » Au lieu d'innover sous le rapport du style, un faussaire se serait appliqué à n'employer que le vocabulaire le plus ordinaire de l'apôtre. D'ailleurs, comme on l'a dit très justement aussi, « les particularités du style sont contrebalancées par des ressemblances encore plus frappantes, et par des preuves (presque) infaillibles de la composition (de ces lettres) par saint Paul. »

On a objecté aussi les difficultés chronologiques et biographiques. Il serait impossible, prétendent divers critiques, de faire rentrer dans le cadre de la vie de saint Paul les détails personnels assez nombreux qui sont insérés çà et là dans les épîtres pastorales, et plus spécialement dans la seconde lettre à Timothée. — Oui, sans doute, si l'on veut s'obstiner, comme on l'a fait souvent, à vouloir placer ces détails, et surtout les voyages de l'auteur, dans le cadre historique des Actes des Apôtres. Toute tentative de ce genre échoue forcément. Mais les difficultés s'aplanissent si l'on suppose, d'après Phil. II, 24, Philem. 22, Hebr. XIII, 23-24, et suivant une tradition aussi claire qu'ancienne<sup>7</sup> que saint Paul recouvra sa liberté à Rome, qu'il voyagea soit en Espagne, comme il le désirait depuis longtemps<sup>8</sup>, soit dans les différentes régions de l'Orient que mentionnent les épîtres à Timothée et à Tite<sup>9</sup>, soit qu'il subit une seconde captivité qui se termina pour lui par le martyre. Entre les années 63 et 67, il eut largement le temps d'exécuter les divers itinéraires marqués ici. Peu importe qu'il ne soit pas possible de déterminer avec certitude l'ordre de ces voyages, faute de renseignements suffisants : on a proposé plusieurs combinaisons qui sont parfaitement acceptables, et l'on n'a pas le droit d'exiger davantage<sup>10</sup>.

On a objecté encore la différence qui existerait sous le rapport doctrinal entre les Épîtres pastorales et celles que les critiques consentent à attribuer à saint Paul. Mais cette différence n'existe pas en réalité<sup>11</sup>. En ce qui concerne Dieu le

<sup>1</sup> On signale ἐνεργεῖν, καυχᾶσθαι, περισσός, σῶμα, etc.

<sup>2</sup> Peu de constructions brisées, peu d'obscurité provenant de la richesse des preuves, etc.

<sup>3</sup> Cf. I Tim. v, 7-8, 22-25; II Tim. III, 1, 5, 12, etc.

<sup>4</sup> Par exemple, on en compte 94 dans l'épître aux Romains, 96 dans la seconde aux Cor., 50 dans celle aux Galates.

<sup>5</sup> C'est particulièrement le cas dans les épîtres pastorales.

<sup>6</sup> Cette excellente réponse à l'objection est de M. Reuss, un des coryphées de la critique rationaliste.

<sup>7</sup> Voyez l'Introd. gén., p. 6-7, et le commentaire des épîtres aux Phil. et à Philémon.

<sup>8</sup> Cf. Rom. xv, 28.

<sup>9</sup> Cf. I Tim. I, 3; IV, 13; II Tim. I, 18; IV, 13, 20; Tit. I, 5; III, 12.

<sup>10</sup> Voyez C. Fouard, *Saint Paul, ses dernières années*, Paris, 1897, p. 111 et ss.; Conybeare et Howson, *the Life and Epistles of St. Paul*, Londres, 1875, p. 737 et ss. Plusieurs écrivains rationalistes admettent aussi le fait d'une double captivité de saint Paul à Rome.

<sup>11</sup> Citons de nouveau M. Reuss : « A l'égard de l'enseignement théologique, on ne trouve absolument rien dans ces trois épîtres qui soit

Père, Notre-Seigneur Jésus-Christ, le salut, la foi, le rôle de la loi mosaïque, etc., nous trouvons ici les principes et les théories qui caractérisent l'apôtre des Gentils. Si la forme de nos trois lettres est moins dogmatique, cela tient au but tout pratique et moral que leur auteur avait en vue. Il est vrai qu'il insiste sur la nécessité des bonnes œuvres; mais dans ses autres écrits pareillement, toutes les fois que l'occasion s'en présente, il demande comme une chose nécessaire que la foi porte des fruits<sup>1</sup>.

On exagère singulièrement aussi, lorsqu'on affirme que l'organisation des Églises, telle que la supposent nos trois lettres, « offrirait un état de choses tel qu'il ne s'est produit que plus tard », au milieu du second siècle. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les institutions ecclésiastiques durant la période qui les précéda, pour se convaincre que rien d'essentiel n'avait été introduit ou modifié, et en particulier, que nous ne trouvons pas ici « un système hiérarchique plus développé ». Les Actes des apôtres et les lettres antérieures de Paul nous mettent sous les yeux une organisation aussi complète que celle des épîtres pastorales : les apôtres, les prêtres-évêques<sup>2</sup>, les diacres<sup>3</sup>, les diaconesses<sup>4</sup>, des personnes chargées du ministère des pauvres<sup>5</sup>, etc., et comme points plus minutieux encore, l'imposition des mains pour conférer leurs pouvoirs aux ministres sacrés<sup>6</sup>, l'interdiction faite aux femmes de parler dans les assemblées religieuses<sup>7</sup>, etc. Toutes ces instructions détaillées sont d'ailleurs en parfaite harmonie avec l'esprit admirablement pratique dont saint Paul donne de nombreuses preuves dans ses lettres, et surtout dans la première aux Corinthiens.

Une dernière objection est tirée des éléments polémiques des épîtres pastorales. Les faux docteurs qu'elles attaquent à plusieurs reprises et avec une grande vigueur ne seraient autres, prétend-on, que les gnostiques du second siècle; ce qui résoudrait la question d'authenticité dans un sens absolument contraire à saint Paul. Mais cette assertion n'est pas plus fondée que les précédentes. La preuve en est d'abord dans l'impossibilité où sont les critiques de s'entendre au sujet du système gnostique représenté dans nos trois lettres<sup>8</sup>, et pourtant rien n'est plus connu que ce système. De plus, il est certain que les hérétiques auxquels l'apôtre fait ici la guerre, étaient avant tout des chrétiens judaïsants, quoiqu'ils fussent un peu plus avancés, sur certains points, que les judaïsants des Actes<sup>9</sup> et des précédentes épîtres de saint Paul<sup>10</sup>, et qu'on ait pu les regarder comme les précurseurs très lointains du gnosticisme<sup>11</sup>.

Concluons en disant avec un auteur protestant que « tous les arguments apportés contre l'authenticité des épîtres pastorales parlent en leur faveur, lorsqu'on les examine de plus près<sup>12</sup> ».

en contradiction avec la doctrine bien connue de saint Paul, ou seulement étranger à celle-ci. Tout au contraire, ses idées fondamentales s'y laissent facilement découvrir, bien que l'auteur ne soit nulle part amené à les exposer théoriquement et dans leur ensemble. En effet, cela aurait été superflu vis-à-vis des personnes auxquelles il s'adresse, et dans un moment où il se préoccupait d'intérêts exclusivement pratiques.»

<sup>1</sup> Cf. Rom. II, 7 et XIII, 3; I Cor. XIII, 3; II Cor. V, 10; Gal. V, 6; I Thess. V, 8, etc.

<sup>2</sup> Cf. Act. XI, 30; XIV, 23; XV, 2 et ss.; XX, 28, etc.; Rom. XII, 7 et ss.; I Cor. XII, 28; Eph. IV, 11; Phil. I, 1, etc.

<sup>3</sup> Act. VI, 2 et ss.; Phil. I, 1, etc.

<sup>4</sup> Rom. XVI, 1; I Cor. XVI, 15.

<sup>5</sup> I Cor. XVI, 2; II Cor. VIII-IX.

<sup>6</sup> Act. XIII, 1-4, etc.

<sup>7</sup> I Cor. XI, 5, etc.

<sup>8</sup> On a mentionné tour à tour les théories de Marcion, celles de Valentin, des Ophites, prédecesseurs de Valentin, un gnosticisme mitigé, etc.

<sup>9</sup> Act. XV, 1 et ss. etc.

<sup>10</sup> Surtout la seconde aux Cor. et l'épître aux Galates.

<sup>11</sup> Ces détails seront développés dans le commentaire.

<sup>12</sup> Un autre dit, avec non moins de justesse : « Si l'on compare nos trois épîtres aux lettres qui ont été forgées au second siècle ou plus tard, et attribuées soit à saint Paul, soit à d'autres apôtres, on reconnaît que les premières sont manifestement authentiques. »



# PREMIÈRE ÉPITRE

## A TIMOTHÉE

### INTRODUCTION

<sup>1°</sup> *La personne de Timothée.* — Son nom (Τιμοθεος) n'était pas rare chez les Grecs <sup>1</sup>. Il signifie : Celui qui honore Dieu. Timothée était originaire de Lystres, en Lycaonie <sup>2</sup>. Il était issu d'un mariage mixte, son père étant Grec et sa mère Juive <sup>3</sup>. Celle-ci l'éleva pieusement dans sa religion <sup>4</sup>; mais il n'était pas circoncis, peut-être parce que le père ne le permit point <sup>5</sup>. C'est probablement lorsque saint Paul vint à Lystres durant son premier voyage apostolique <sup>6</sup>, vers l'an 47, qu'il convertit et baptisa Timothée. A l'époque de son second voyage, sachant que le jeune néophyte était très estimé des chrétiens de Lystres et d'Iconium, et appréciant lui-même ses excellentes qualités, il se l'attacha comme auxiliaire <sup>7</sup>. Il est vraisemblable que les passages I Tim. I, 18 et IV, 14, et II Tim. I, 6, font allusion à des lumières surnaturelles que saint Paul aurait reçues au sujet de ce choix. Quoi qu'il en soit, il lui imposa les mains avec les prêtres de Lystres. Avant de l'emmener avec lui, il crut devoir le circoncire, de crainte qu'autrement son ministère ne fût rendu impossible chez les Juifs, qui, d'après leurs principes, le regardaient comme l'un des leurs, dès là que sa mère était Israélite <sup>8</sup>.

Timothée fut pour saint Paul un compagnon fidèle, l'aidant avec un zèle tout filial <sup>9</sup> en Macédoine et en Grèce <sup>10</sup>, pendant tout ce second voyage de l'apôtre. Durant le troisième voyage, nous le trouvons à Éphèse auprès de son maître <sup>11</sup>, qui lui confia alors des missions importantes et délicates <sup>12</sup>; puis nous les voyons ensemble en Macédoine <sup>13</sup>, à Corinthe <sup>14</sup> et à Troas <sup>15</sup>, en route cette fois pour

<sup>1</sup> Cf. I Mach. v, 6; II Mach. VIII, 30, etc.

<sup>2</sup> Cf. Act. XVI, 1-2 (*Atl. géogr.*, pl. XVII).

<sup>3</sup> Act. XVI, 1; II Tim. I, 5.

<sup>4</sup> Cf. II Tim. III, 15.

<sup>5</sup> Act. XVI, 3.

<sup>6</sup> Act. XIV, 6.

<sup>7</sup> Act. XVI, 1 et ss.

<sup>8</sup> Act. XVI, 3 (voyez les notes).

<sup>9</sup> Phil. II, 22.

<sup>10</sup> Act. XVI et XVII.

<sup>11</sup> Act. XIX, 22.

<sup>12</sup> Cf. I Cor. IV, 17; XVI, 10-12.

<sup>13</sup> II Cor. I, 1.

<sup>14</sup> Cf. Rom. XVI, 21.

<sup>15</sup> Act. XX, 4-5.

Jérusalem. Le disciple rejoignit plus tard saint Paul à Rome durant sa première captivité, car son nom est associé à celui de l'apôtre dans plusieurs des lettres écrites alors par ce dernier<sup>1</sup>. D'après les deux épîtres à Timothée, Paul, lorsqu'il recouvra sa liberté, rejoignit son disciple dans l'est et le laissa à la tête de l'Église d'Éphèse<sup>2</sup>, avec des pouvoirs presque illimités.

La suite de l'histoire de Timothée ne nous est que très imparfaitement connue. D'après les *Constitutions apostoliques*, VII, 46<sup>3</sup>, il serait demeuré à Éphèse jusqu'à son martyre, qui aurait eu lieu sous Domitien, alors que le saint évêque essayait de détourner le peuple de prendre part à une fête licencieuse, célébrée en l'honneur de Diane<sup>4</sup>.

Divers traits des épîtres de saint Paul nous apprennent que Timothée avait une nature affectueuse (II Tim. I, 4), qu'il était souvent malade (I Tim. V, 23) et d'un caractère timide (I Cor. XVI, 10; I Tim. IV, 12). L'apôtre l'aimait comme Jésus avait aimé saint Jean : c'était son vrai fils (I Tim. I, 2), son enfant bien-aimé et fidèle (I Cor. IV, 17; II Tim. I, 2), avec lequel il n'avait qu'une seule âme (Phil. II, 20), parce qu'il cherchait toujours avec zèle les intérêts de Jésus-Christ (Phil. II, 21)<sup>5</sup>.

2<sup>o</sup> *L'occasion de la première épître à Timothée* est assez bien déterminée par le contenu même de la lettre. Peu de temps avant de l'écrire, saint Paul s'était trouvé à Éphèse avec Timothée. Pendant le séjour assez court qu'il avait fait parmi les chrétiens de cette ville, l'apôtre avait remarqué que maints détails administratifs, liturgiques, moraux, etc., avaient besoin d'être réglés ou améliorés. N'ayant pas le temps de s'en occuper alors, il dut partir, en priant son disciple de rester à Éphèse, et d'y lutter contre les fausses doctrines qui menaçaient d'envahir la communauté chrétienne de la cité<sup>6</sup>. Il ne semble pas lui avoir donné tout d'abord d'autres instructions, parce qu'il espérait pouvoir revenir bientôt<sup>7</sup>; mais, se sentant retenu pour quelque temps encore, et ne sachant pas à quelle époque il lui serait permis de se mettre en route<sup>8</sup>, il se décida à écrire à Timothée, soit pour lui réitérer ses recommandations orales contre les docteurs hérétiques, soit pour lui recommander de se choisir de bons et saints auxiliaires, soit enfin pour lui donner des instructions relatives à sa conduite comme pasteur des âmes.

Le but principal que se proposait l'apôtre est bien marqué par les mots « ut scias quomodo oporteat te in domo Dei conversari<sup>9</sup>. »

3<sup>o</sup> *Le plan de la lettre*. — Les lignes qui précèdent ont indiqué en gros le thème de l'épître : il est plus difficile de déterminer la division et l'analyse, car les sujets traités sont assez variés et se succèdent rapidement. La suite des idées n'est pas organisée et développée d'une manière systématique, comme, par exemple, dans les lettres aux Romains, aux Galates, aux Éphésiens.

Avec plusieurs commentateurs, nous diviserons l'épître en deux parties, dont la première correspond aux chap. I-III, et la seconde aux chap. IV-VI. La première partie a dans son ensemble un caractère plus général; on peut l'intituler : Ce que demande le bien de l'Église. La seconde est plus personnelle; nous lui donnerons ce titre : Ce que doit faire un ministre fidèle de l'Église.

<sup>1</sup> Phil. I, 1; Col. I, 1; Philem. 1; Hebr. XIII, 23. Voyez aussi Phil. II, 19 et ss.

<sup>2</sup> I Tim. I, 3.

<sup>3</sup> Comp. Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 46.

<sup>4</sup> Voyez Nicéphore, *Hist. eccl.*, III, 11, et les *Acta Sanct.*, t. III, 176 et ss.

<sup>5</sup> Il existe des *Acta sancti Timothei* apocryphes, qui n'ont à peu près aucune valeur.

Voyez Lipsius, *Die apokryphen Apostelgeschichten und Apostellegenden*, II, 2, p. 372-400, Brunswick, 1884.

<sup>6</sup> I Tim. I, 3.

<sup>7</sup> I Tim. III, 14 et IV, 13.

<sup>8</sup> I Tim. III, 14-15.

<sup>9</sup> I Tim. III, 15.

Voici quelques détails. Dans la première partie, après la salutation initiale, I, 1-2, nous trouvons un premier paragraphe, I, 3-20, qui a un peu le caractère d'une introduction, et qui parle du bon combat que le pasteur des âmes doit soutenir pour le Christ et pour l'Église. Un second paragraphe, II, 1-15, trace quelques règles à suivre pour que le culte public soit convenablement célébré; le troisième, III, 1-16, contient des instructions importantes relatives au choix des ministres sacrés. La deuxième partie renferme aussi trois paragraphes. Le premier, IV, 1-16, concerne les obligations de Timothée comme ministre de l'Église, surtout au sujet de sa prédication et de sa conduite. Le second, V, 1-VI, 2, lui indique ses devoirs particuliers envers les différentes catégories de personnes dont se composait son Église. Le troisième, VI, 3-21, est une instruction finale, qui contient encore plusieurs avis spéciaux du maître à son disciple <sup>1</sup>.

4° *La date et le lieu de la composition.* — La première épître à Timothée fut composée entre les années 64 et 66, c.-à-d. entre les deux captivités de saint Paul à Rome. Il n'est pas possible de déterminer la date d'une manière plus précise. Le lieu de la composition est inconnu. Quelques anciens manuscrits mentionnent dans leurs inscriptions finales les noms de Laodicée, d'Athènes, de Nicopolis et de Rome; mais ce sont là des conjectures sans fondements

---

<sup>1</sup> Pour une analyse plus détaillée, voyez le commentaire, et notre *Biblia sacra*, p. 1310-1313.

# PREMIÈRE ÉPITRE

## A TIMOTHÉE

### CHAPITRE I

1. Paulus, apostolus Jesu Christi secundum imperium Dei salvatoris nostri, et Christi Jesu spei nostræ,

2. Timotheo, dilecto filio in fide. Gratia, misericordia, et pax a Deo Patre, et Christo Jesu Domino nostro.

3. Sicut rogavi te ut remaneres Ephesi

1. Paul, apôtre de Jésus-Christ par ordre de Dieu notre sauveur, et de Jésus-Christ notre espérance,

2. à Timothée, mon cher fils dans la foi. Grâce, miséricorde et paix, de la part de Dieu le Père et du Christ Jésus notre Seigneur!

3. Je t'ai recommandé, en partant pour

#### PREMIÈRE PARTIE

##### Ce que demande le bien de l'Église.

I, 1-III, 16.

§ I. — *Il faut combattre le bon combat contre les ennemis de l'Église.* I, 1-20.

1° La salutation. I, 1-2.

CHAP. I. — 1-2. Elle a un caractère assez solennel. Paul y prend d'abord son titre d'apôtre (lisez, d'après les meilleurs manuscrits grecs, « apostolus Christi Jesu, » au lieu de *apostolus Jesu Christi*), parce que c'est en vertu de son autorité apostolique qu'il va donner à Timothée d'importantes instructions. — Il signale ensuite, comme dans les épîtres aux Romains, aux Corinthiens, aux Galates, etc., la source suprême d'où lui venait son mandat : *secundum imperium*... — L'épithète *salvatoris* n'est pas appliquée à Dieu le Père dans les écrits antérieurs de saint Paul, mais seulement à Jésus-Christ. Pour la pensée, voyez I Cor. I, 21 ; II Cor. V, 18 ; Eph. II, 8, etc. Nous retrouverons encore plus loin, et aussi dans l'épître à Tite, la formule « Dieu sauveur ». — *Jesu spei nostræ*. Expression pleine de sens. C.-à-d. : Jésus, tout à la fois garant et objet de notre espérance. Cf. Col. I, 27. C'est par lui que nous espérons être sauvés, et c'est lui que nous

espérons posséder un jour. — *Timotheo*. Voyez l'Introd., p. 468 et 469. — *Dilecto filio*. Dans le grec : à (mon) vrai fils (γνησίῳ τέκνῳ). Cf. Tit. I, 4. La nature de cette filiation est marquée par les mots *in fide*. Elle était toute spirituelle, et consistait en ce que Paul avait engendré Timothée à la foi. Comp. les expressions analogues : dans le Seigneur (I Cor. IV, 17), dans l'évangile (I Thes. III, 2). — *Gratia... et pax*... Le pieux souhait placé en tête des épîtres de saint Paul ne se composait autrefois que de ces deux éléments (cf. Rom. I, 7 ; I Cor. I, 3 ; II Cor. I, 2, etc.) ; dans les lettres pastorales, l'apôtre en ajoute un troisième, *misericordia* (ἔλεος), pour relever le besoin que nous avons de la compassion divine. Cf. II Joan. 3.

2° Paul rappelle à son disciple une grave recommandation qu'il lui avait faite naguère. I, 3-4.

3-4. Il lui avait confié la tâche de lutter contre une doctrine vaine et malfaisante. — *Sicut rogavi*... La phrase n'est pas achevée. Il faut sous-entendre à la fin du vers. 4 : De même je t'exhorte en ce moment ; ou bien : Agis ainsi. — *Ut remaneres*... Paul et Timothée étaient donc venus ensemble à Éphèse ; obligé de repartir tout à coup, le maître demanda à son disciple de rester en Asie, pour le but spécial qui

la Macédoine, de demeurer à Éphèse, afin d'enjoindre à certaines personnes de ne pas enseigner une autre doctrine,

4. et de ne pas s'appliquer à des fables et à des généalogies sans fin, qui favorisent bien plus les disputes que l'édifice de Dieu, lequel est basé sur la foi.

5. Car la fin du commandement, c'est la charité venant d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sincère ;

cum irem in Macedoniam, ut denuntiares quibusdam ne aliter docerent,

4. neque intenderent fabulis, et genealogiis interminatis, quæ quæstiones præstant magis quam ædificationem Dei, quæ est in fide.

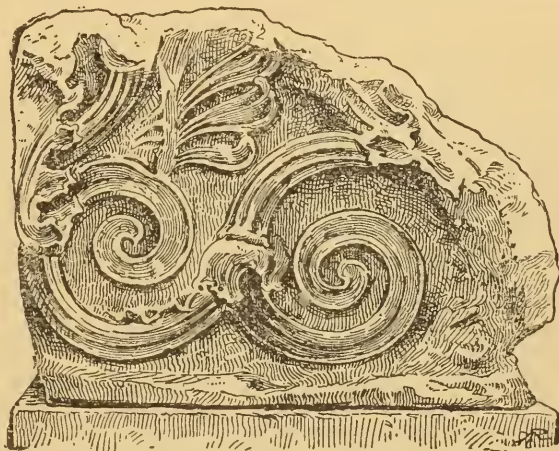
5. Finis autem præcepti est caritas de corde puro, et conscientia bona, et fide non ficta ;

va être indiqué. — *Ut denuntiares*. Avec le sens de commander, ordonner. Le verbe παραγγέλλω revient jusqu'à sept fois dans cette épître. — Le pronom *quibusdam* (τισίν) est assez dédaigneux : des gens que tu connais et que je ne veux pas désigner autrement. Comp. le vers. 6 ; v, 15 ; Gal. I, 7, etc. — *Aliter docerent* (ἐτεροδοιδασκαλεῖν) est une des expressions qui caractérisent les épîtres pastorales). Il s'agit d'un enseignement différent de celui de l'évangile, de celui de Paul, et faux par conséquent. Cf. Gal. I, 6. — *Neque intenderent...* (vers. 4). À l'enseignement en question étaient jointes des théories moins dangereuses en apparence, mais très fâcheuses aussi, comme le marquent deux détails expressifs. C'étaient, d'une part, des fables, des contes inventés à plaisir (*fabulis*, μύθοις) ; d'autre part, des généalogies interminables (*genealogiis*...). Les dites fables reçoivent dans l'ép. à Tite, I, 14, l'épithète de « judaïques ». Paul veut donc parler de « ces subtiles légendes rabbiniques, par lesquelles l'imagination cherchait à éclaircir certains faits obscurs de l'histoire sacrée ». Le Talmud en est tout rempli. Les généalogies étaient, suivant les uns, celles des anges ; selon d'autres, celles des patriarches de la Genèse, complétées et allégorisées par les faux docteurs. Ce second sentiment est le plus probable. — L'apôtre signale d'un mot les inconvénients de ces doctrines insensées : *quæ... præstant...* — *Quæstiones* est à l'accusatif et dépend du verbe « præstant ». Ce substantif (ἐκζητήσεις, « exquisions, inquisitions ») désigne des recherches futiles et compliquées. — *Ædificationem Dei*. La Vulgate a suivi la leçon οἰκοδομίαν, qui est celle de presque tous les manuscrits grecs, du syriaque, de saint Irénée, etc. : l'Église y est comparée à un édifice tout divin (cf. I Cor. III, 9 ; Eph. IV, 12, etc.). La leçon primitive paraît être οἰκονομίαν, d'après les plus anciens manuscrits. L'« économie de Dieu » serait, d'après quelques auteurs, l'activité déployée au service du Seigneur par ses ministres (cf. Col. I, 25 ; Tit. I, 7). Cette expression désigne plutôt un système institué par Dieu, les dispositions prises par lui pour notre salut (cf. Eph. I, 10). S'occuper de fables et de généalogies sans fin ne favorisait évidemment guère le service de Dieu, ni la sanctifica-

tion des âmes. — *Quæ... in fide*. Manière de dire que la foi est à la base de toute l'économie évangélique.

3° Les faux docteurs d'Éphèse ne comprennent ni la loi, ni l'évangile. I, 5-11.

5-7. Ils s'écartent entièrement du but de l'évangile. — *Finis* a ici la signification de but.



Fragment du temple de Diane, à Éphèse.

— Le substantif παραγγελίας (*præcepti*) nous ramène au verbe παραγγείλης du vers. 3 (Vulg. : « denuntiares »). Il désigne les ordres de Dieu, et spécialement la doctrine évangélique, par contraste avec les vaines questions traitées par les docteurs hérétiques. — *Caritas* (ἀγάπη). C'est là un admirable résumé des résultats produits par l'enseignement chrétien : ils se rapportent tous à l'amour. — Trois traits indiquent ce que doit être cette charité. Il faut d'abord qu'elle provienne *de corde puro*, qu'elle soit sans alliage d'égoïsme et de recherche personnelle. Le cœur est mentionné en premier lieu, parce qu'il est l'organe proprement dit de l'affection. — *Et conscientia...* Autre source de cet amour sincère : une conscience en règle avec Dieu et avec le prochain, le sentiment intime de n'être coupable de rien à leur égard. — *Fide non ficta* (ἀνυποκρίτου). Troisième source du véritable amour chrétien. La foi est un lien très fort, qui nous unit à Dieu et à nos frères. — *A quibus...* (vers. 6). Le pronom se rapporte à l'amour, et à ses trois conditions qui viennent

6. a quibus quidam aberrantes, conversi sunt in vaniloquium,

7. volentes esse legis doctores, non intelligentes neque quæ loquuntur, neque de quibus affirmant.

8. Scimus autem quia bona est lex, si quis ea legitime utatur,

9. sciens hoc, quia lex justo non est posita, sed injustis et non subditis, impiis et peccatoribus, sceleratis et contaminatis, parricidis et matricidis, homicidis,

10. fornicariis, masculorum concubitoribus, plagiaris, mendacibus et perjuris, et si quid aliud sanæ doctrinæ adversatur,

6. choses loin desquelles certaines personnes s'étant égarées, se sont tournées vers de vains discours,

7. voulant être docteurs de la loi, et ne comprenant ni ce qu'elles disent, ni ce qu'elles affirment.

8. Or, nous savons que la loi est bonne, si l'on en use selon l'esprit de la loi,

9. en reconnaissant que la loi n'a pas été établie pour le juste, mais pour les méchants et les rebelles, pour les impies et les pécheurs, pour les scélérats et les profanes, pour les meurtriers de leur père et de leur mère, pour les homicides,

10. les fornicateurs, les infâmes, les voleurs d'hommes, les menteurs et les parjures, et s'il y a quelque autre chose qui s'oppose à la saine doctrine,

d'être énumérées. — *Quidam*, comme au verset 3<sup>b</sup>, représente les faux docteurs. — *Abrerrantes*. Le mot grec ἀστοχῆσαντες (littéral: ayant manqué le but) est un de ceux qu'on ne trouve que dans les épîtres pastorales. Cf. VI, 21 et II Tim. II, 18. — *In vaniloquium*. Un bavardage vain et creux, qui ne contenait ni vérité intellectuelle, ni vie morale: voilà à quoi aboutissaient ces séducteurs. Cf. Tit. I, 10. — *Legis doctores* (vers. 7). Docteurs de la loi juive, assurément, mais en mauvaise part; docteurs d'une nouvelle espèce, qui, comme il a été insinué plus haut, corrompaient la loi par toutes sortes d'additions ridicules, et qui, ainsi qu'il va être ajouté, prétendaient associer la loi et l'évangile. — *Non intelligentes...* Critique très mordante de ces soi-disant docteurs. Qui dit docteur, dit savant; ici, nous avons des docteurs inintelligents et ignorants. Ils ne comprenaient pas même leurs propres paroles (*neque quæ...*), et pas davantage les questions au sujet desquelles ils se permettaient les affirmations les plus hardies (*neque de quibus...*). Ces hommes prétentieux appartenaient, on le voit, au parti judaïsant; ils se faisaient une fausse idée de la loi mosaïque, et ils voulaient la faire pénétrer dans les sphères chrétiennes, au grand détriment de l'Église et des âmes. C'est pour cela que l'apôtre va insister sur cette pensée.

8-11. La nature et la portée de la loi. — *Scimus autem...* Ce « Nous savons », opposé à l'inintelligence des faux docteurs, a une force particulière. C'est une formule toute paulinienne. Cf. Rom. III, 19; VIII, 28, etc. — *Bona est lex*. Ὁ νόμος, la loi par excellence, la loi juive. Elle est belle moralement (ζαλόος); saint Paul fait volontiers cette concession à ses adversaires. Cf. Rom. VII, 12, 14. « Au point de vue purement théorique et abstrait, la loi est une chose bonne et sainte, puisqu'elle émane de Dieu et qu'elle a un but très salutaire »; mais il importe qu'on ne la fasse pas sortir de la sphère à laquelle elle était destinée: *si quis...* — *Legi-*

*tive* (νομίμως): d'une manière conforme à la loi elle-même, à sa nature et à sa fin. Paul veut donc dire: Laissez la loi juive aux Juifs; ne l'imposez pas aux chrétiens. — *Sciens hoc* (vers. 9). Le participe retombe sur le pronom « quis » du vers. 8<sup>b</sup>. — *Quia lex... non...* En effet, la conduite des justes est régulière et correspond d'avance aux exigences de la loi; ils n'ont donc pas besoin des interdictions, ni des menaces de celle-ci. — *Sed...* Contraste. Un code de lois est absolument nécessaire là où l'homme se laisse entraîner par ses mauvais penchants. Suit une longue énumération de vices et de crimes, cités par manière d'exemples. Cf. Rom. I, 29 et ss.; I Cor. VI, 9-10; II Tim. III, 1 et ss., etc. Les six premières expressions sont générales; la liste signale ensuite des cas particuliers. — *Injustis*. Dans le grec: ἀνόμοις, ceux qui sont sans loi; c.-à-d., qui ne tiennent pratiquement aucun compte de la loi. — *Non subditis*. C'est la même pensée. — *Impiis*: ceux en qui n'existe aucune crainte de Dieu. — *Sceleratis*: les hommes irréligieux (ἀνοσίους, non saints). — *Contaminatis*. D'après le grec, des profanes, pour qui il n'existe rien de sacré. — *Parricidis et...* Quatrième groupe: des criminels de la pire espèce. — *Masculorum...* (vers. 10). L'impudicité contre nature. Cf. Rom. I, 27; I Cor. VI, 9. — *Plagariis*. Le grec (ἀνδραποδισταῖς) désigne à la lettre des voleurs d'hommes. La loi mosaïque interdisait formellement ce crime, qui était fréquent chez les Grecs. On enlevait surtout les enfants, pour en faire des esclaves. Cf. Ex. XXI, 16; Deut. XXIV, 7. — *Mendacibus*: le mensonge pur et simple. — *Perjuris*: le mensonge aggravé par un faux serment. — *Et si quid...* Formule générale, pour clore l'énumération. Elle est bien dans le genre de saint Paul. Cf. Rom. XIII, 9; Phil. IV, 8. — *Sanæ doctrinæ*. Le substantif διδασκαλία, doctrine, revient jusqu'à quinze fois dans les épîtres pastorales. L'épithète « saine » lui est plusieurs fois associée. Cf. II Tim. IV, 3;

11. laquelle est conforme à l'évangile de la gloire du Dieu bienheureux, dont la dispensation m'a été confiée.

12. Je rends grâces à celui qui m'a fortifié, au Christ Jésus Notre-Seigneur, de ce qu'il m'a jugé fidèle, en m'établissant dans le ministère,

13. moi qui auparavant étais un blasphémateur, un persécuteur et un oppresseur injurieux; mais j'ai obtenu miséricorde de Dieu, parce que j'ai agi par ignorance, dans l'incrédulité.

14. Et la grâce de Notre-Seigneur a été surabondante, en *me remplissant* de la foi et de la charité qui est en Jésus-Christ.

15. C'est une parole certaine et absolument digne d'être acceptée, que le Christ Jésus est venu en ce monde pour sauver les pécheurs, dont je suis le premier.

11. quæ est secundum evangelium gloriæ beati Dei, quod creditum est mihi.

12. Gratias ago ei qui me confortavit, Christo Jesu Domino nostro, quia fidelem me existimavit, ponens in ministerio,

13. qui prius blasphemus fui, et persecutor, et contumeliosus; sed misericordiam Dei consecutus sum, quia ignorans feci in incredulitate.

14. Superabundavit autem gratia Domini nostri, cum fide et dilectione, quæ est in Christo Jesu.

15. Fidelis sermo, et omni acceptione dignus, quod Christus Jesus venit in hunc mundum peccatores salvos facere, quorum primus ego sum.

Tit. II, 1, etc. La saine doctrine est opposée aux enseignements morbides des faux docteurs. Cf. VI, 4; II Tim. II, 17. — *Quæ est...* (vers. 11). Selon la Vulgate, l'apôtre caractérise ici la saine doctrine : elle est *secundum evangelium...*, conforme à l'évangile, à la bonne nouvelle. Mais les deux mots « quæ est » manquent dans le grec, de sorte que ce verset doit être rattaché au participe « sciens » du vers. 7 : Sachant que la loi n'est pas faite pour le juste, mais pour les pécheurs, ... conformément à l'évangile et à ses principes. — *Evangelium gloriæ... Dei*. L'évangile est ainsi nommé parce qu'il manifeste d'une manière extraordinaire la gloire divine. Comp. II Cor. IV, 4, où l'on trouve l'expression analogue : l'évangile de la gloire du Christ. — L'épithète *beati* représente le bonheur infini, absolu, dont le Seigneur jouit en lui-même. — *Quod creditum...* La mention de l'évangile amène saint Paul à dire un mot rapide du rôle qui lui avait été confié à son égard. Cf. Rom. III, 2; I Cor. IX, 17; Gal. II, 7, etc.

4° Comment la grâce apportée par l'évangile s'est visiblement manifestée dans la personne de Paul. I, 12-17.

12-16. Le Christ a daigné faire de lui un apôtre, quoiqu'il eût été un violent persécuteur de l'Église. — *Gratias ago...* Cette action de grâces s'échappe tout ardente de son cœur, en souvenir de ce que Jésus-Christ avait fait pour lui, souvenir que lui rappelle le simple trait « quod creditum... mihi ». — *Qui... confortavit*. Paul ne dit pas uniquement cela par rapport à sa conversion ou à ses souffrances, mais au sujet de tout son ministère d'apôtre. — *Quia fidelem...* Motif direct de l'action de grâces. La fidélité est la qualité par excellence des serviteurs de l'évangile. Cf. I Cor. IV, 2. — *Ponens in...* C'est précisément en confiant à Paul le ministère apostolique que Dieu lui avait

témoigné de la confiance. — *Qui prius...* (verset 13). Circonstance qui semblait rendre Saul absolument impropre à ce rôle sacré. — *Blasphemus, persecutor, contumeliosus* (ὕβριστής). Paul avait blasphémé le nom et la doctrine de Jésus, persécuté l'Église en paroles et en actes, violemment outragé les disciples du Christ. Cf. Act. VII, 58 et ss.; VIII, 1 et 3; IX, 1 et ss.; XXII, 4; XXVI, 11; Gal. I, 13. — *Misericordiam... consecutus...* Simplement et énergiquement dans le grec : ἡλεήθην, j'ai été un objet de pitié. C'est dans le cœur de Dieu qu'il faut chercher l'explication du fait qui étonne l'apôtre. D'ailleurs, sa conduite, quoique inexcusable, était moins coupable qu'on pouvait le supposer d'après les apparences : *quia ignorans... in...* Il ne croyait pas que Jésus fût le Messie, et il n'avait pas péché contre sa conscience, contre la pleine lumière. C'était par suite d'un zèle fanatique pour la religion de ses pères qu'il avait persécuté l'Église. Cf. Gal. I, 14. — *Superabundavit autem...* (vers. 14). Locution expressive : relativement à Saul, la grâce divine, quoique toujours si abondante, avait pour ainsi dire débordé par-dessus ses rives. — *Cum fide et dilectione*. Ces deux vertus théologiques avaient inondé l'âme du persécuteur converti, en même temps que la grâce et la miséricorde du Christ. — *Quæ... in Christo...* C.-à-d., la foi et l'amour dont Jésus-Christ est la source, et que possède quiconque lui demeure uni. — *Fidelis sermo* (vers. 15). L'adjectif est très accentué : Fidèle (c.-à-d. digne de foi, vraie) est la parole. Cette formule, employée cinq fois dans les épîtres pastorales (cf. III, 1; IV, 9; II Tim. II, 11; Tit. III, 8), sert habituellement d'introduction à quelque importante vérité. Comp. II, 7; Rom. IX, 1, etc. Ici et IV, 9, elle est renforcée par les mots *et omni acceptione...* : digne d'être reçue par tous, en tous lieux, avec toutes sortes d'égards. — La

16. Sed ideo misericordiam consecutus sum, ut in me primo ostenderet Christus Jesus omnem patientiam, ad informationem eorum qui credituri sunt illi, in vitam æternam.

17. Regi autem sæculorum immortalis, invisibilis, soli Deo, honor et gloria in sæcula sæculorum. Amen.

18. Hoc præceptum commendo tibi, fili Timothee, secundum præcedentes in te prophetias, ut milites in illis bonam militiam,

16. Mais j'ai précisément obtenu miséricorde, afin que le Christ Jésus fit voir en moi le premier toute sa patience, pour que je servisse d'exemple à ceux qui croiront en lui, pour posséder la vie éternelle.

17. Au roi des siècles, immortel, invisible, seul Dieu, honneur et gloire dans les siècles des siècles! Amen.

18. Voilà la recommandation que je t'adresse, mon fils Timothée, conformément aux prophéties faites autrefois à ton sujet, afin que tu combattes, aidé par elles, le bon combat,

vérité en question, c'est *quod Christus... venit... salvos...* Ces mots résument toute la vie incarnée du Sauveur et le mystère entier de notre rédemption. — *Peccatores..., quorum primus...* L'expression est hyperbolique, assurément; mais elle est bien conforme au langage des saints. Paul ne manque aucune occasion de s'humilier au souvenir de sa vie passée. Cf. Act. xxii, 4, 19; xxvi, 9, etc., et surtout I Cor. xv, 9 et Eph. iii, 8. — *Sed ideo...* (vers. 16). Antithèse semblable à celle du vers. 13. L'idée de ses péchés ramène l'apôtre à celle de la miséricorde de Dieu envers lui. — *Primo* contraste avec « *primus* » du vers. 15. De même que Paul avait été un exemple saisissant des égarements d'un grand pécheur, de même Jésus avait voulu le proposer comme un modèle, instructif entre tous, de ce que peut accomplir la bonté divine. — *Omnem patientiam*. L'adjectif est accentué. Il avait fallu toute la patience de Dieu pour supporter les crimes de Saul et pour les lui pardonner. — But de cette manifestation de la générosité divine : *ad informationem* (ἐπιτύπωσιν, ici seulement et II Tim. i, 13)... Saul, devenu Paul, est devenu pour tous un exemple des plus encourageants; en pensant à lui, personne ne peut douter de son propre salut. — *In vitam æternam* : pour posséder la vie éternelle. C'est le résultat qu'obtiendra la foi en Jésus-Christ (*eorum qui credituri...*).

17. Doxologie suggérée à l'apôtre par la vue des bontés de Dieu à son égard. — *Regi sæculorum*. Cette expression équivaut à roi éternel. Cf. Tob. xxiii, 6, 10, dans le texte grec; Eccli. xxxvi, 19. — *Immortalis*. A la lettre dans le grec : « incorruptibilis »; qui ne peut ni changer, ni mourir. Cf. vi, 16 et Rom. i, 23. — *Invisibilis*. Non seulement qu'on ne voit pas, mais qu'on ne peut pas voir. — *Soli Deo*. Au Dieu unique; et non pas : à Dieu seul. — *Honor et gloria*. La combinaison de ces deux substantifs n'apparaît qu'ici dans les écrits de saint Paul. Voyez des doxologies analogues Rom. xi, 36 et xvi, 27; II Cor. ii, 14 et ix, 15; Eph. iii, 20; Phil. iv, 20.

5° Il faut combattre le bon combat. I, 18-20.

18-20. Être un fidèle soldat du Christ, et ne pas suivre l'exemple des faux docteurs. — *Com-*

*mendo...* D'après le grec : Je te confie comme un dépôt. — *Fili* (τέκνον, mon enfant) *Timothee*. Apostrophe affectueuse et solennelle tout ensemble. — *Secundum præcedentes in te* (ἐπί σε : sur toi, à ton sujet)... Ces mots font allusion, cela paraît évident, à des paroles prophétiques



Soldat sur une stèle d'Iconium.

qui avaient été prononcées en vertu d'une inspiration spéciale de l'Esprit-Saint au sujet de Timothée, avant son ordination sacerdotale. C'étaient, d'après le contexte, des paroles élogieuses pour lui, et annonçant qu'il serait un excellent ministre du Christ. Voyez iv, 14, où le présent passage est complété. — *Ut milites... bonam...* Cette métaphore est familière à saint Paul, « qui aime à comparer la carrière chrétienne en général, et plus particulièrement la carrière apostolique, à un service militaire. »



19. conservant la foi et une bonne conscience; quelques-uns, la rejetant au loin, ont fait naufrage par rapport à la foi.

20. De ce nombre sont Hyménée et Alexandre, que j'ai livrés à Satan, pour qu'ils apprennent à ne plus blasphémer.

19. habens fidem, et bonam conscientiam, quam quidam repellentes, circa fidem naufragaverunt;

20. ex quibus est Hymenæus et Alexander, quos tradidi Satanæ, ut discant non blasphemare.

## CHAPITRE II

1. Je demande donc avant toutes choses que l'on fasse des supplications, des prières, des intercessions et des actions de grâces pour tous les hommes,

2. pour les rois, et pour tous ceux qui sont élevés en dignité, afin que nous

1. Obsecro igitur primum omnium fieri obsecrationes, orationes, postulationes, gratiarum actiones; pro omnibus hominibus;

2. pro regibus et omnibus qui in sublimitate sunt, ut quietam et tranquillam

Cf. VI, 12; Rom. XIII, 12; II Cor. X, 5; Eph. VI, 10 et ss.; II Tim. II, 3, etc. — *In illis*. Conformément à ces prophéties; ou bien, muni d'elles comme d'une armure céleste. — *Habens fidem et bonam...* (vers. 19). Ces deux qualités sont associées comme au vers. 16. Eph. VI, 16, Paul compare la première à un bouclier qui protège le chrétien. — *Quidam*. En mauvaise part, de même qu'aux vers. 3 et 6. — *Repellentes...* Le grec emploie l'aoriste: ayant rejeté. C'est un fait accompli. Pour les hommes en question, la défection morale avait précédé, comme pour bien d'autres, la défection quant à la foi. — *Circa fidem naufragaverunt*. Autre métaphore pleine de sens, pour dire qu'ils avaient abandonné la foi chrétienne. Cf. IV, 1 et VI, 10. — *Ex quibus...* (vers. 20). Parmi ces malheureux qui avaient fait naufrage, l'apôtre cite Hyménée, que nous retrouvons II Tim. II, 17-18, et Alexandre. Ce dernier nom reparait aussi II Tim. IV, 14, comme celui d'un ennemi personnel de saint Paul. Mais l'identité est loin d'être démontrée. — *Tradidi Satanæ*. Voyez I Cor. V, 5 et le commentaire. Ces mots désignent une sentence d'excommunication lancée par l'apôtre contre Hyménée et Alexandre. — Le but du châtimement était la conversion des deux coupables: *ut discant non...* D'où il suit que leur crime avait consisté en des blasphèmes dirigés probablement contre Jésus-Christ.

*Obsecro*. Plutôt: J'exhorte (παράκαλῶ). — L'adverbe *igitur* établit une liaison entre cette recommandation spéciale et l'instruction générale par laquelle s'ouvre la lettre. Cf. I, 3-5, 18-19. — *Primum omnium*. Ces deux mots vont ensemble: avant toutes choses. Ils font ressortir l'importance qu'avait cette exhortation dans la pensée de Paul. — *Obsecrationes, orationes*



Femme grecque dans l'attitude de la prière.  
(D'après un vase peint.)

§ II. — Règles à suivre pour que le culte public soit dignement célébré. II, 1-15.

En effet, dans tout ce chapitre, il n'est pas question du culte privé ou domestique, mais de celui qui était célébré par les chrétiens d'Éphèse dans leurs assemblées religieuses.

1<sup>o</sup> Instructions relatives à la prière. II, 1-10.

CHAP. II. — 1-7. Il faut prier pour tous, puisque l'évangile et le salut sont pour tous. —

*postulationes*. Trois synonymes accumulés. Cf. Phil. IV, 6. D'après l'étymologie grecque, le premier substantif (δεήσεις) renferme l'idée d'un besoin, que la prière a pour but de satisfaire. Le second (προσευχάς), celle de l'adoration, d'un pieux souhait que l'on forme pour Dieu; le troisième (ἐντεύξεις), celle d'une rencontre personnelle avec celui que l'on invoque. — L'expression *gratiarum actiones* marque une caté-

vitam agamus, in omni pietate et castitate.

3. Hoc enim bonum est, et acceptum coram salvatore nostro Deo,

4. qui omnes homines vult salvos fieri, et ad agnitionem veritatis venire.

5. Unus enim Deus, unus et mediator Dei et hominum, homo Christus Jesus,

6. qui dedit redemptionem semetipsum pro omnibus, testimonium temporibus suis;

7. in quo positus sum ego prædicator et apostolus (veritatem dico, non mentior), doctor gentium in fide et veritate.

menions une vie paisible et tranquille, en toute piété et honnêteté.

3. Car cela est bon et agréable devant Dieu notre Sauveur,

4. qui veut que tous les hommes soient sauvés, et qu'ils parviennent à la connaissance de la vérité.

5. Car il y a un seul Dieu, et un seul médiateur entre Dieu et les hommes, l'homme Jésus-Christ,

6. qui s'est donné lui-même pour la rédemption de tous : c'est là un témoignage rendu en son temps,

7. et pour lequel j'ai été établi prédicateur et apôtre (je dis la vérité, je ne mens pas), docteur des Gentils dans la foi et la vérité.

gorie spéciale de prières. — *Pro omnibus*... Ces mots et les suivants désignent ceux pour qui les chrétiens doivent prier dans leurs réunions publiques : d'abord pour tous les hommes sans exception, puisqu'ils sont tous frères en Dieu ; puis en particulier pour une certaine classe de personnes qu'il y a avantage à recommander au Seigneur (*pro regibus et...*). L'expression *qui in sublimitate* (ἐν ὑπεροχῇ, « in eminentia »)... désigne ce que nous appelons les autorités. Comp. Rom. XIII, 1 et ss. Les rois mentionnés ne diffèrent sans doute pas des empereurs romains, auxquels on donnait ce titre dans les contrées de langue grecque. Indépendamment du fait que l'Église envisage, dans les hommes au pouvoir, les représentants de Dieu, ce n'est pas sans motif que l'apôtre demande qu'elle prie pour les autorités civiles. Il rappelait par là même le grand devoir d'obéir à leurs ordres légitimes, et il allait au-devant du reproche, souvent porté contre les chrétiens, de se désaffectionner des choses de l'État. D'ailleurs, l'Église elle-même était intéressée à prier pour les rois et les magistrats, puisque sa propre paix dépendait au moins en partie de leur justice, de leur bonne administration des affaires publiques, etc. : *ut quietam... vitam*... Aussi les premiers Pères de l'Église, tels que saint Justin, *Apol.*, I, 17, Athénagore, *Leg. pro Christ.*, Origène, *c. Cels.*, VIII, 73, et Tertullien, *Apol.*, 20, exhortent-ils aussi les fidèles à prier pour les autorités, même païennes. — *In... pietate*. Ce substantif revient jusqu'à dix fois dans nos trois épîtres. — *Castitate* ne correspond pas tout à fait exactement à *σεμνότητι*, qui marque plutôt l'honnêteté, la dignité morale de la conduite. — *Hoc* : à savoir, la prière faite dans le sens indiqué. — *Bonum et acceptum*... Bon en soi et agréable à Dieu. — *Salvatore... Deo*. Comme plus haut, I, 1. Le mot « sauveur » est mis en avant pour annoncer l'idée du salut universel que développe le vers. 4 : *qui omnes* (adjectif accentué)... *salvos*... C'est là un des dogmes favoris de saint Paul. Cf. Rom. XIII, 11, etc. — *Et ad agnitionem*... Moyen d'arriver au salut. Le substantif

ἐπίγνωσις, répété quatre fois dans les épîtres pastorales (cf. II Tim. II, 25 et III, 7 ; Tit. I, 1), dénote une connaissance complète ; par conséquent, des progrès dans le sens de la vérité évangélique. — *Unus enim*... (vers. 5). Preuve que le Seigneur veut réellement le salut de tous les hommes : il est leur Dieu à tous, et son Fils est le médiateur universel. Sur ce titre de médiateur, voyez Hebr. VIII, 6 ; IX, 15 ; XII, 14. C'est par l'intermédiaire du Christ qu'une nouvelle alliance, toute parfaite, a été établie entre Dieu et l'humanité. — *Homo*. Notez la place emphatique donnée à ce mot. Le rôle de médiateur entre Dieu et les hommes exigeait l'incarnation du Verbe. — *Qui dedit* (δοῦς, au présent ; l'acte est sensé exister en permanence, comme son effet)... Même pensée que ci-dessus, I, 15, mais autrement formulée : le caractère spontané du sacrifice de Jésus-Christ y est mis davantage en relief. — *Redemptionem* : ἀντίλυτρον, une rançon. Voyez Matth. XX, 28 et Marc. X, 45, dans le texte grec. Cette image, qui désigne directement la somme payée pour racheter un esclave, est chère à saint Paul. Cf. Rom. III, 24 ; Eph. I, 7 ; Hebr. IX, 12 ; Tit. II, 14. Le prix payé pour nous par le Sauveur consistait dans son sang et dans sa vie. — Le trait *testimonium*... sert d'apposition à « dedit redemptionem... » Le fait de ce rachat a été l'objet d'un témoignage, d'une déclaration spéciale, de la part du Seigneur. Cf. Tit. I, 3. — *Temporibus suis* : καιροῖς ἰδίοις, « propres temporibus », à l'époque que le Seigneur avait déterminée d'avance. Cf. Gal. IV, 4. Lorsque « la plénitude des temps » fut arrivée, Dieu révéla et manifesta complètement, au moyen de la prédication apostolique, son dessein éternel de sauver le monde par Jésus-Christ. — *In quo*. D'après le grec : « in quod » ; c.-à-d., « ad quod testimonium annuntiandum ». Paul affirme de nouveau, très solennellement (cf. I, 11), sa mission particulière, que ses ennemis, les judaïsants, contestaient en tous lieux. — *Prædicator et apostolus*. Le rôle général et le rôle particulier ; puis le titre encore plus spécial dont saint Paul

8. Je veux donc que les hommes prient en tout lieu, levant des mains pures, sans colère et sans contestations.

9. De même je veux que les femmes prient vêtues d'une manière décente, qu'elles se parent avec pudeur et réserve, et non de tresses, ou d'or, ou de perles, ou d'habits somptueux,

10. mais de bonnes œuvres, comme il convient à des femmes qui font profession de piété.

8. Volo ergo viros orare in omni loco, levantes puras manus, sine ira et disceptatione.

9. Similiter et mulieres in habitu ornato, cum verecundia et sobrietate ornantes se, et non in tortis crinibus, aut auro, aut margaritis, vel veste pretiosa;

10. sed, quod decet mulieres promittentes pietatem, per opera bona.

était si fier, *doctor gentium*. Cf. Act. ix, 15 et xxii, 21; Gal. ii, 7-29, etc. — *In fide et veritate*. Tel était, pour ainsi dire, le domaine de son enseignement. — La parenthèse *veritatem dico, non...* insiste sur la réalité de la mission divine de l'apôtre. Comp. Rom. ix, 1, où nous trouvons cette même formule.

8-10. La manière de prier dans les assemblées chrétiennes. Il y a des règles pour les hommes, vers. 8, et pour les femmes, vers. 9-10. « En participant aux prières qui se font en commun, chaque sexe doit se garder de certains défauts. » — *Volo...* Après la petite interruption des vers. 5-7, l'auteur revient au sujet qu'il avait commencé à traiter dans les vers. 1-3. — *In omni loco*. Non point partout absolument, mais, d'après le contexte, partout où se fait la prière publique. Il y avait, dans les grandes villes comme Éphèse, plusieurs églises domestiques. — *Levantes... manus*. Le beau geste de la prière, selon la coutume orientale et romaine (III Reg. viii, 22; Neh. viii, 6; II Mach. iii, 20, etc.), comme le montrent les anciens monuments égyptiens, les peintures des catacombes, etc. Comp. Virgile, *Æn.*, i, 93; saint Clément pape, *ad Cor.*, xxix (*Atl. arch.*, pl. xcvi, fig. 5, 6; pl. cix, fig. 1, etc.). — *Puras*. Dans le grec : ὁσίους, (des mains) saintes, consacrées à Dieu; par conséquent, pures et sans tache, comme le dit la Vulgate. — *Sine ira et...* C.-à-d. qu'il faut se préparer à la prière par l'exercice de la charité fraternelle. Des sentiments de colère, de rancune, seraient incompatibles avec la vraie piété. Cf. Matth. v, 23 et 24. — *Disceptatione*. Dans un certain nombre de manuscrits, on lit διαλογισμῶν au pluriel. D'après quelques auteurs, il s'agirait de doutes relatifs à la foi; mais ce mot est plutôt synonyme de « ira ». — *Similiter... mulieres...* (vers. 9). Aux femmes, saint Paul recommande, pour la prière publique, un extérieur simple et modeste, avec beaucoup de piété intérieure. Comp. I Petr. iii, 1 et ss., passage avec lequel celui-ci a des ressemblances frappantes. L'écrivain Athénée, *Dipnos.*, xii, signale le goût particulier des femmes d'Éphèse pour la toilette. — *In habitu ornato*. Le grec signifie plutôt : en tenue décente (selon d'autres, en vêtements décents). Aux filles d'Ève on ne peut guère interdire absolument la parure; l'apôtre veut du moins qu'elles évitent, au temps de la prière commune, « tout ce qui trahirait des préoccupations mondaines et vaniteuses ». — Deux senti-

ments doivent les diriger dans le choix de leurs vêtements et de leur parure : *cum verecundia et sobrietate*, avec pudeur et avec mesure. — *Et non in tortis...* Littéralement dans le grec : avec des tresses. Les femmes ont toujours été portées à l'exagération dans le soin de leur chevelure. — *Aut auro, aut...* Nuance dans le



Romaines en grande toilette.  
(Peinture d'Herculaneum.)

grec : Et (avec) de l'or, ou des perles. Les bijoux précieux ne sont pas faits pour le temps de la prière. — *Sed...* (vers. 10). La petite proposition *quod decet* forme une sorte de parenthèse. — *Promittentes...* Plutôt : faisant profession de piété. — Les mots *per opera bona* se rapportent probablement à « ornantes se » du vers. 9, et non à « promittentes ». Ils marquent ce qui forme la plus belle parure des femmes chrétiennes, lorsqu'elles vont à l'église pour prier. L'expression « bonnes œuvres » doit s'entendre ici dans toute sa généralité; elle ne concerne pas seulement les œuvres de miséricorde. Comp. ce mot de Tertullien, *de Fem. cultu* : « Vestite vos serica probitatis, bysso sanctitatis, purpura pudicitiae. » Voyez aussi Sénèque, *ad Helv.*, 16; saint Aug., *Epist.* 73.

11. Mulier in silentio discat cum omni subjectione.

12. Docere autem mulieri non permitto, neque dominari in virum, sed esse in silentio.

13. Adam enim primus formatus est, deinde Heva.

14. Et Adam non est seductus, mulier autem seducta in prævaricatione fuit.

15. Salvabitur autem per filiorum generationem, si permanserit in fide, et dilectione, et sanctificatione cum sobrietate.

11. Que la femme reçoive l'instruction en silence, avec une entière soumission.

12. Je ne permets point à la femme d'enseigner, ni de prendre autorité sur l'homme; mais elle doit demeurer dans le silence.

13. Car Adam a été formé le premier, Ève ensuite.

14. Et Adam n'a pas été séduit; mais la femme, ayant été séduite, est tombée dans la transgression.

15. Cependant elle sera sauvée par la maternité, si elle persévère dans la foi, et la charité, et la sainteté, unies à la réserve.

2° Il est interdit aux femmes de prendre la parole dans les assemblées religieuses. II, 11-15.

11-15. Qu'elles cherchent à s'instruire elles-mêmes, sans vouloir enseigner les autres. Comp. I Cor. xiv, 34-35, où l'apôtre a tracé la même règle pour les femmes de Corinthe. — *In silentio*. D'après le grec : en tranquillité (de même au vers. 2). C'est le même sens : sans mot dire. — *Discat*. Qu'elle apprenne, qu'elle augmente le plus qu'elle pourra son instruction religieuse. Cela, *in omni subjectione* : dans un esprit de parfaite subordination, comme il convient à son rôle secondaire. — *Docere autem...* (vers. 12). Contraste. La règle est tracée brièvement, rigoureusement; on sent que l'apôtre n'admet pas la discussion sur ce point. Il a en vue l'enseignement public, donné dans les assemblées religieuses. — *Neque dominari...* Le substantif *virum* est collectif en cet endroit et représente « totum genus virorum ». — *Sed esse in...* Se tenir bien calme dans les assemblées, écoutant avec respect et docilité. Le silence est pour ainsi dire attribué à la femme comme une sphère dans laquelle elle doit vivre habituellement. — *Adam enim...* (vers. 13). Selon sa coutume dans les cas pratiques de ce genre (cf. I Cor. xi, 1 et ss., etc.), Paul appuie ses instructions et ses injonctions sur des principes d'ordre supérieur. Ici, il fait d'abord appel à l'ordre de choses établi primitivement par Dieu au sujet du rôle social de la femme : elle n'a été créée qu'en second lieu, comme l'auxiliaire de l'homme, et non comme son guide. Cf. Gen. ii, 7, 18-23. — *Et Adam non...* (vers. 14). Le trait qui précède a montré que la femme ne doit pas vouloir commander; celui-ci prouve qu'elle n'est pas capable d'enseigner. Son infériorité d'origine s'est encore accrue par sa conduite au moment de la tentation. En fait, c'est par elle que le péché a pénétré dans le monde. Cf. Gen. iii, 1 et ss.; Eccli. xxv, 33. — *Seductus, seducta*. Il y a dans le grec, du moins d'après la leçon la plus

accréditée, un changement remarquable d'expressions. Pour Adam, l'auteur emploie le verbe simple : οὐκ ἠπατήθη. Il ne fut pas séduit d'une manière proprement dite; il désobéit simplement. Pour Ève, Paul a recours au verbe composé (ἐξαπατηθεῖσα), la séduction ayant été réelle et complète. L'histoire prouve, en particulier celle des hérésies, avec quelle facilité la femme se laisse impressionner, entraîner par l'erreur et les fausses doctrines. — *Salvabitur autem...* (vers. 15). L'apôtre ne veut pourtant pas trop humilier la femme chrétienne, ni la décourager; il la relève, en lui signalant un noble but qu'elle peut atteindre, et grâce auquel elle obtiendra le salut apporté par le Christ. — *Per... generationem* : διὰ τῆς τεκνογονίας, avec l'article qui souligne la pensée; par l'enfantement douloureux qui faisait partie de la sentence d'Ève (Gen. iii, 16). Saint Paul attache une grande importance à l'accomplissement des devoirs d'état, des obligations ordinaires de la vie, qui sont, en effet, un des meilleurs moyens de sanctification pour les individus; c'est pour cela qu'il rappelle aux mères de famille qu'elles feront sûrement leur salut en remplissant avec fidélité leurs devoirs maternels. D'ailleurs, il ne faut évidemment pas trop presser l'expression, qui, outre l'enfantement, renferme aussi l'éducation des enfants, souvent si pénible, etc. Voyez v, 14. Théophylacte cite une ancienne et fort belle explication, d'après laquelle ces mots signifiaient : par l'incarnation du Christ, promise au moment même de la sentence. Cf. Gen. iii, 15. Mais elle n'est point appropriée au contexte. — *Si permanserit*. Ce verbe est au pluriel dans le grec : Si elles demeurent. D'Ève, l'apôtre passe maintenant à toutes ses filles. — *In fide et dilectione*. Deux vertus absolument essentielles. Cf. i, 14. — *Cum sobrietate* (σωφροσύνης, comme au vers. 9) : avec la modestie et la pureté de vie qui conviennent si bien à une chrétienne.

## CHAPITRE III

1. Cette parole est certaine : si quelqu'un désire l'épiscopat, il désire une œuvre excellente.

2. Il faut donc que l'évêque soit irréprochable, mari d'une seule femme, sobre, prudent, grave, chaste, hospitalier, capable d'instruire ;

3. qu'il ne soit ni adonné au vin, ni violent, mais modéré, éloigné des querelles, désintéressé ;

4. qu'il gouverne bien sa propre mai-

1. Fidelis sermo : si quis episcopatum desiderat, bonum opus desiderat.

2. Oportet ergo episcopum irreprehensibilem esse, unius uxoris virum, sobrium, prudentem, ornatum, pudicum, hospitalem, doctorem,

3. non vinolentum, non percussorem, sed modestum, non litigiosum, non cupidum,

4. sed suæ domui bene præpositum, filios

## § III. — Du choix des ministres sacrés.

III, 1-16.

Aux règles générales concernant le culte public, succèdent très naturellement des instructions relatives aux qualités que doivent posséder ceux auxquels incombe par état le soin de diriger ce culte.

1° Qualités nécessaires aux prêtres-évêques. III, 1-7.

CHAP. III. — 1. Introduction : grande dignité des pasteurs des âmes. — *Fidelis sermo*. Voyez I, 15 et le commentaire. — La parole en question est immédiatement citée : *Si quis...* — *Episcopatum*, ἐπισκοπή. Littéral : l'emploi de surveillant. — *Desiderat*, ὀρέγεται. Dans la proposition suivante, le texte grec a un autre verbe : ἐπιθυμῆ. Le premier est plus énergique. Il est probable, d'après ce trait, qu'il y avait à Éphèse un grand empressement pour exercer les fonctions de pasteur spirituel. — *Opus* est un mot important ici, comme le font remarquer tous les commentateurs à la suite des Pères. Ce n'est pas la dignité qu'il faut désirer, mais le travail, en tant qu'il est utile au bien commun de l'Église. « *Episcopatus est nomen operis, non honoris* » (Saint Aug., *de Civ. Dei*, XIX, 19).

2-7. Conditions à exiger des évêques. — *Oportet*. Par cela même qu'il s'agit d'un « bonum opus » à accomplir (*ergo*), c'est une nécessité de ne le confier qu'à des hommes dignes et capables. — *Episcopum*. Avec l'article dans le grec : l'évêque. Nom collectif dans ce passage. Les mots évêque et prêtre étaient alors synonymes. Voyez Act. XI, 30 et les notes ; Tit. I, 5 et 7. Comp. aussi II Joan. 1 et I Petr. V, 1, où saint Jean et saint Pierre sont simplement appelés prêtres. — Suit une longue énumération, qui comprend, d'après la Vulgate, jusqu'à seize qualités, la plupart négatives, dont l'absence suffisait pour rendre indigne du ministère sacré. — *Irreprehensibilem*. A la lettre : ne donnant pas de prise. Il ne fallait pas qu'il y eût, dans

la vie du candidat, d'actes ou d'habitudes qu'on pût lui reprocher. — *Unius uxoris...* Le pronom μιᾶς n'équivaut pas simplement à l'article indéfini (d'une femme), comme si le sens était : un homme marié. Il faut traduire : mari d'une seule femme ; c.-à-d., marié une seule fois. C'est là l'opinion catholique, qui est adoptée aussi par un grand nombre d'exégètes protestants. D'après cette règle, un chrétien qui s'était remarié après être devenu veuf, ne pouvait pas aspirer au sacerdoce. On sait que, chez les Grecs, les secondes noces n'étaient pas vues d'un œil favorable, et on comprend en outre qu'on exigeât des évêques l'exemple de la continence dans ce cas spécial.

— *Sobrium* (νηφάλιον). D'après les uns, il s'agirait de la tempérance dans le sens ordinaire de cette expression ; d'après les autres, de la sobriété morale, de sorte qu'il faudrait traduire : calme, rassis. Cette signification est peut-être préférable, puisque l'autre est mentionnée au vers. 3<sup>a</sup>. — *Ornatum*, κόσμιον. Le mot qui a servi plus haut, II, 9, à décrire les vêtements modestes des femmes. Sa racine est κόσμος, qui exprime la beauté de l'ordre, et qui désigne le monde par opposition au chaos. Un homme réglé, rangé. — *Pudicum* manque dans le grec. — *Hospitalem*. « Les chrétiens, dans leurs voyages, ne pouvaient pas recourir aux maisons des païens, et auraient pu recevoir des insultes dans les auberges publiques. » C'est pour cela que la maison de l'évêque devait être ouverte à tous les frères. Cf. Rom. XII, 13 ; Hebr. XIII, 2 ; I Petr. IV, 9. — *Doctorem*. Plutôt : capable d'enseigner (διδασκτικόν). Qualité essentielle pour celui qui a charge d'instruire les autres. Cf. Tit. I, 9. — *Non vinolentum* (vers. 3). Le mot grec πάροινον (litt., à côté du vin) est propre aux épîtres pastorales. — *Non percussorem*. Cette condition, comme la précédente et plusieurs des suivantes, était « élémentaire » dans un ministre sacré. — *Modestum* : ἐπιεικῆ, doux. — *Non litigiosum* : pas agressif (ἀμαχόν), ami de la paix. — *Non cupidum* : ἀφιλάργυρον, qui n'alme pas l'argent. — *Suæ domui...*

habentem subditos cum omni castitate.

5. Si quis autem domui suæ præesse nescit, quomodo ecclesiæ Dei diligentiam habebit?

6. Non neophytum, ne in superbiam elatus, in iudicium incidat diaboli.

7. Oportet autem illum et testimonium habere bonum ab iis qui foris sunt, ut non in opprobrium incidat, et in laqueum diaboli.

8. Diaconos similiter pudicos, non bilingues, non multo vino deditos, non turpe lucrum sectantes,

9. habentes mysterium fidei in conscientia pura.

10. Et hi autem probentur primum;

son, qu'il maintienne ses fils dans la soumission et dans une parfaite honnêteté.

5. Car si quelqu'un ne sait pas gouverner sa propre maison, comment prendra-t-il soin de l'Église de Dieu?

6. Qu'il ne soit pas un néophyte, de peur qu'enflé d'orgueil, il ne tombe dans la même condamnation que le diable.

7. Il faut encore qu'il ait un bon témoignage de ceux du dehors, afin de ne pas tomber dans l'opprobre et dans le piège du diable.

8. De même, que les diacres soient chastes, qu'ils ne soient pas doubles en paroles, ni adonnés à boire beaucoup de vin, qu'ils ne cherchent point de gain honteux,

9. qu'ils gardent le mystère de la foi dans une conscience pure.

10. Qu'ils soient, eux aussi, éprouvés

(vers. 4). Dans le grec : à sa propre maison ; par opposition à la maison de Dieu. Comp. les vers. 5 et 15. — *Filios... subditos*. Ses fils seront très obéissants, s'il sait bien gouverner sa maison. — *In... castitate*. Le grec a σεμνότητος, décence, gravité. Voyez II, 2 et les notes. — *Si quis autem...* (vers. 5). Ces mots forment une parenthèse explicative, qui interrompt un instant l'énumération : un mauvais père fera difficilement un bon ministre de l'Église. C'est une conclusion « a minori ad majus ». — *Non neophytum* (vers. 6). La liste recommente : ne pas élire un païen tout récemment converti (à la lettre : nouvellement planté ; cf. I Cor. III, 6). Un néophyte est trop inexpérimenté pour pouvoir conduire les autres avec succès. — *Judicium... diaboli*. C.-à-d., une condamnation semblable à celle que le démon a méritée également par son orgueil. — *Oportet autem... et...* (vers. 7). Autre condition importante : un bon témoignage *ab iis qui foris...*, c.-à-d., de la part des païens, placés en dehors du domaine de l'Église. Cf. I Cor. V, 12-13 ; I Thess. IV, 12. — *Ut non in opprobrium...* : pour ne mériter aucun reproche de personne. Dans le cas contraire, l'évêque se découragerait et pourrait tomber dans les filets tendus par le démon (*in laqueum...*). Image saisissante. Cf. II Tim. II, 26.

2° Les qualités nécessaires aux diacres et aux diaconesses. III, 8-13.

8-10. Les diacres. Les prescriptions relatives à leur choix montrent qu'on les regardait comme de vrais ministres, placés à un poste d'honneur. — *Diaconos* (διακόνους). Ce nom n'est employé qu'ici, Rom. XVI, 1 et Phil. I, 1, pour désigner d'une manière spéciale des ministres officiels, quoique secondaires, de l'Église. Partout ailleurs dans le Nouveau Testament, il est pris dans son acception générale de serviteur. Sur l'institution des diacres et leurs fonctions pri-

mitives, voyez Act. VI, 1 et ss. — *Similiter*. Sous-entendu : « oportet esse ». Voyez le vers. 2. — *Pudicos*. Dans le grec : σεμνούς, dignes, graves, honorables. — *Non bilingues* (διλόγους). C.-à-d., des hommes faux, qui racontent une chose à l'un, une autre chose à l'autre. — *Non multo vino...* Dans le même sens que « non vinolentum » du vers. 3. — *Non turpe lucrum...* Le désintéressement était d'autant plus nécessaire aux diacres, qu'une de leurs principales fonctions consistait à distribuer les aumônes aux pauvres. — *Habentes...* (vers. 9). Par *mysterium fidei*, il faut entendre la vérité évangélique, autrefois cachée aux hommes, mais révélée maintenant et devenue l'objet de la foi des chrétiens. Quoique manifestée, elle n'est pas sans ombres, le voile n'ayant pas été complètement levé sur toutes choses. Comp. le vers. 16 ; I Cor. II, 1-11, 7 ; Eph. III, 3-14, 9. — *In conscientia...* Les diacres devaient être des hommes de foi et des hommes de sainteté : la conscience pure était comme le vase dans lequel ils devaient cacher, pour le mieux garder, le trésor de leur foi. — *Et hi* (vers. 10) : ceux-ci également, comme les évêques. Comp. le vers. 7. — *Proben-tur...* L'épreuve en question devait consister aussi dans le bon témoignage des fidèles, rendu sur l'examen de la conduite antérieure des candidats. Ensuite (*et sic*), ceux-ci pouvaient entrer en fonctions. Dans le verbe διακονεῖτωσαν (*ministrent*), on retrouve le nom des diacres. De même au verset 13<sup>a</sup>. — *Nullum crimen...* C'est le résultat de l'enquête : ils ont été trouvés sans reproche.

11. Les diaconesses. — *Mulieres*. Non pas les femmes des diacres, ni les femmes chrétiennes en général, mais, parmi ces dernières, celles qui étaient choisies pour remplir un ministère sacré, ainsi qu'il résulte du contexte. Sur leur existence antérieure à cette épître, voyez Rom. XVI, 1, et le commentaire. — *Pudicas* : σεμνας,

d'abord, puis admis au ministère, s'ils sont sans aucun reproche.

11. Que les femmes de même soient chastes, exemptes de médisance, sobres, fidèles en toutes choses.

12. Que les diacres soient mariés à une seule femme, qu'ils gouvernent bien leurs enfants et leurs propres maisons.

13. Car ceux qui auront bien rempli leur ministère s'acquerront un rang honorable et une grande assurance dans la foi qui est en Jésus-Christ.

14. Je t'écris ces choses, tout en espérant d'aller bientôt vers toi,

15. afin que, si je tardais, tu saches comment tu dois te conduire dans la maison de Dieu, qui est l'Église du Dieu vivant, la colonne et le fondement de la vérité.

et sic ministrent, nullum crimen habentes.

11. Mulieres similiter pudicas, non detrahentes, sobrias, fideles in omnibus.

12. Diaconi sint unius uxoris viri, qui filiis suis bene præsent et suis domibus.

13. Qui enim bene ministraverint, gradum bonum sibi acquirunt, et multam fiduciam in fide quæ est in Christo Jesu.

14. Hæc tibi scribo, sperans me ad te venire cito;

15. si autem tardavero, ut scias quomodo oporteat te in domo Dei conversari, quæ est ecclesia Dei vivi, columna et firmamentum veritatis.

dignes, graves. Voyez le vers. 8<sup>a</sup>. — *Non detrahentes* est une bonne traduction de μή διαβόλους: pas accusatrices. Expression qui comprend la médisance, la calomnie, etc., et qui correspond à « non bilingues » du vers. 8. — *Sobrias*: νηφαλιους, comme au vers. 2. — *Fideles in omnibus*: en tout ce qui concernait leur rôle de diaconesses.

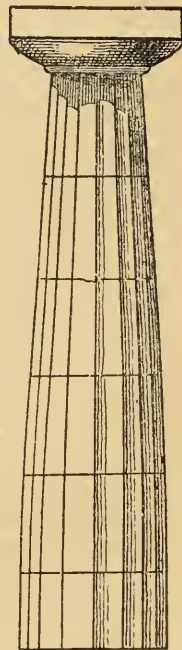
12-13. Encore les diacres. — *Unius uxoris...* De même que les évêques. Voyez le vers. 2<sup>a</sup> et les notes. — *Qui filiis... bene...* Reproduction abrégée de ce qui a été demandé aux évêques touchant leurs devoirs domestiques. Voyez les vers. 4-5. — *Qui enim...* (vers. 13). La récompense des saints diacres leur est montrée d'avance comme une encourageante perspective. — *Gradum bonum...* Ces mots peuvent recevoir plusieurs sens, et désigner soit la promotion à un ministère plus élevé, au sacerdoce (saint Ambroise, saint Jérôme), soit un degré supérieur dans le développement de la vie spirituelle, soit l'estime plus grande des fidèles, soit la récompense finale au jugement dernier (Théodoret). Il est assez difficile de dire quelle a été la vraie pensée de l'apôtre. Les anciens interprètes sont partagés sur ce point, autant que les modernes; la première et la quatrième opinion nous paraissent être les plus acceptables. — *Fiduciam in fide...*: une sainte hardiesse pour prêcher la foi sans crainte devant les hommes. — *Quæ... in Christo...* Comme plus haut, I, 14.

3<sup>o</sup> L'importance de ces instructions ressort de la grandeur incomparable de l'Église que les ministres sacrés sont appelés à servir. III, 14-16.

14-15. But que se proposait l'apôtre en donnant à Timothée les ordres qui précèdent. — *Hæc* (ce qui a été dit dans les chap. II et III)... *scribo, sperans...* Avec ce sens: Je t'écris brièvement sur ces divers points; mais j'espère te rejoindre bientôt, et je te ferai alors des communications plus détaillées. — *Cito*. La Vulgate a suivi la leçon ἐν τάχει, qu'on trouve dans plusieurs anciens manuscrits. D'après la leçon la

plus commune: τάχιον ou ταχῆϊον, adverbe au comparatif; plus tôt (que je ne pensais). — *Si... tardavero* (vers. 15). L'apôtre n'était pas certain de pouvoir revenir prochainement à Éphèse. — *Quomodo oporteat...* Le pronom *te* manque dans le texte grec, où la phrase est toute générale: Comment on doit se conduire... Mais le contexte en restreint l'application à Timothée et aux ministres sacrés. — *In domo Dei*. Dans l'Ancien Testament, c'est le temple qui portait ordinairement le nom de maison de Dieu. Cependant, dès le livre des Nombres, XII, 7, cette locution est employée d'une manière figurée, pour représenter la famille spirituelle de Jéhovah, c.-à-d. son peuple. De même ici. Cf. Hebr. x, 21; I Petr. IV, 17.

— *Quæ est ecclesia*. L'Église dans l'acception la plus large, l'assemblée des fidèles de tous les pays. — *Dei vivi*. Par contraste avec les idoles sans vie, et en particulier avec la fameuse Diane d'Éphèse. — *Columna et firmamentum...* Expressions admirables pour décrire le rôle de la sainte Église, destinée par Dieu à maintenir la vérité évangélique dans toute sa splendeur. Elles continuent la métaphore de la maison, mettant sous nos yeux la colonne solide qui soutient le toit, et le fondement sur lequel repose tout l'édifice. En relevant ainsi la grandeur de l'Église, l'apôtre insinue avec quel zèle ses ministres doivent la servir.



Colonne  
d'un temple grec.

16. Et manifeste magnum est pietatis sacramentum, quod manifestatum est in carne, justificatum est in spiritu, apparuit angelis, prædicatum est gentibus, creditum est in mundo, assumptum est in gloria.

16. Et sans contredit il est grand le mystère de la piété, qui a été manifesté dans la chair, a été légitimé par l'Esprit, a été vu des anges, a été prêché aux nations, a été cru dans le monde, a été élevé dans la gloire.

## CHAPITRE IV

1. Spiritus autem manifeste dicit, quia in novissimis temporibus discedent qui-

1. Mais l'Esprit dit expressément que, dans les temps qui viendront, quelques-

16. Abrégé de la doctrine évangélique. Paul vient de mentionner la vérité chrétienne, dont l'Église est la dépositaire ; il en donne maintenant un résumé sublime, introduit par une brève formule. — *Manifeste*. Le grec *ὁμολογουμένως* signifie plutôt : incontestablement, de l'aveu de tous. — *Sacramentum* (τὸ μυστήριον, comme au vers. 9). C'est ce mot qui est le sujet de la phrase : Grand (c.-à-d. important) est le mystère de la piété. L'inversion met la pensée en relief. — *Pietatis* équivaut ici à « fidei » du vers. 9 : le mystère de la vraie religion, du vrai culte de Dieu. En quelques mots, l'apôtre va dire en quoi consiste ce mystère, qui n'est autre que le dogme de l'Incarnation, avec toutes ses conséquences. Il le fait en six petites propositions rythmées, parallèles, très euphoniques dans le grec, et accouplées de manière à former trois groupes, dont chacun a deux membres de phrase : le premier décrit les deux natures de Jésus-Christ ; le second, sa révélation à ses sujets les plus distingués et les plus humbles ; le troisième, la manière dont il a été reçu ici bas par la foi et au ciel par l'ascension. On a souvent supposé, peut-être à juste titre, que c'est là une strophe d'un ancien hymne ecclésiastique, insérée par saint Paul dans sa lettre. Cf. Eph. v, 19 et Col. III, 16. — *Quod*. Dans le grec, le pronom est au masculin (ὅς, « qui ») et désigne visiblement Notre-Seigneur Jésus-Christ, que Paul avait alors à la pensée. Telle est du moins la leçon la mieux accréditée. Un manuscrit grec, l'Itala, la Vulgate et les Pères latins (excepté saint Jérôme) sont seuls à employer le neutre, sans doute parce qu'ils ont rattaché le pronom au substantif « *mysterium* ». D'autres manuscrits ont *θεός*, ou l'abréviation ΘC, au lieu de OC : Dieu a été manifesté. Mais c'est là également une correction tardive. — *Manifestatum... in carne*. Il s'agit de l'apparition historique du Verbe incarné, de tout l'ensemble de ses manifestations durant sa vie mortelle. Cf. Joan. I, 14-15. — *Justificatum* (dans le sens de constaté, démontré)... *in spiritu*. Ce trait rappelle Rom. I, 3-4 (voyez les notes), où l'apôtre mentionne pareillement tour à tour, en des termes à peu près semblables, la nature humaine et la nature divine de Jésus.

Ici de même, « l'esprit paraît être opposé à la chair et désigner l'élément supérieur dans la personne du Christ. » Selon d'autres, Paul parlerait ici de l'Esprit-Saint reçu par le Sauveur. Cette opinion diffère à peine de la précédente : Jésus-Christ a été légitimé par le Saint-Esprit, en tant que Christ, Fils de Dieu. — *Apparuit angelis*. Il est assez difficile de dire à quel saint Paul fait allusion en cet endroit ; probablement au moment solennel où Jésus remonta au ciel avec sa sainte humanité glorifiée, et apparut aux anges comme leur chef. Quoi qu'il en soit, les anges le virent et lui rendirent leurs services à sa nativité, aux heures de sa tentation et de son agonie, lors de sa résurrection et de son ascension. — *Prædicatum... gentibus* : à tous les peuples sans exception, aux païens comme aux Juifs. — *Creditum... in mundo*. On a cru à Jésus-Christ, même au milieu de ce monde pervers qui lui était si opposé. — *Assumptum... in gloria* : au jour de sa glorieuse ascension, et il possède à jamais cette gloire.

### DEUXIÈME PARTIE

Ce que doit faire un ministre de l'Église.  
IV, 1-VI, 21.

Les avis que donne maintenant l'apôtre à son disciple sont d'une nature plus personnelle.

§ I. — *Quels doivent être l'enseignement et la conduite de Timothée en tant que pasteur des âmes*. IV, 1-16.

1<sup>o</sup> Ce qu'enseigneront bientôt les faux docteurs. IV, 1-5.

Ce qu'il vient de dire de l'Incarnation, dogme fondamental dans lequel se résume tout l'évangile, rappelle à saint Paul les hommes pervers qui devaient créer aux âmes de si grands dangers.

CHAP. IV. — 1-5. Les périls de l'avenir. L'écrivain sacré en constatait déjà de ses propres yeux les premiers symptômes, et les révélations divines en annonçaient la prochaine venue. — *Spiritus* : l'Esprit de prophétie, l'Esprit divin. Cf. Act. xx, 23 ; XXI, 11 ; I Cor. XII, 10, etc. — *Manifeste*. Le mot grec *ῥητῶς* n'est pas employé ailleurs dans le Nouveau Testament. Il signifie :



uns abandonneront la foi, s'attachant à des esprits d'erreur et à des doctrines de démons,

2. par suite de l'hypocrisie d'hommes préférant le mensonge et dont la conscience porte la marque de l'infamie,

3. qui interdisent le mariage et *ordonnent* de s'abstenir d'aliments que Dieu a créés pour que les fidèles et ceux qui ont reconnu la vérité en usent avec action de grâces.

4. Car tout ce que Dieu a créé est bon, et rien n'est à rejeter de ce qui se prend avec action de grâces,

5. parce que c'est sanctifié par la parole de Dieu et la prière.

dam a fide, attendentes spiritibus erroris et doctrinis dæmoniorum,

2. in hypocrisi loquentium mendacium, et cauteriatam habentium suam conscientiam,

3. prohibentium nubere, abstinere a cibis, quos Deus creavit ad percipiendum cum gratiarum actione fidelibus, et iis qui cognoverunt veritatem.

4. Quia omnis creatura Dei bona est, et nihil rejiciendum quod cum gratiarum actione percipitur;

5. sanctificatur enim per verbum Dei et orationem.

expressément, en propres termes; puis : clairement. — *Dicit*. En quel endroit? Il est vraisemblable que l'apôtre fait allusion à la prophétie de Jésus-Christ lui-même touchant la fin du monde. Cf. Matth. xxiv, 4. Peut-être a-t-il aussi en vue, soit son enseignement personnel sur ce point (II Thess. II, 3), enseignement qu'il tenait de l'Esprit-Saint, soit les révélations reçues par les prophètes chrétiens dans les différentes Églises. En tout cas, ce n'est point de son propre fonds qu'il parle en ce moment; il communique à Timothée un oracle de l'Esprit-Saint. — *In novissimis*... La formule grecque ἐν ὑστέροις καιροῖς est plus vague que ἐν ἐσχάταις ἡμέραις de II Tim. III, 2 (cf. I Petr. I, 5, etc.). Elle signifie, par opposition au temps présent : à une époque postérieure, plus tard. D'après cette interprétation, qu'adoptent d'assez nombreux exégètes, la présente prédiction concerne simplement un avenir plus ou moins prochain, et non la fin du monde. — *Discedent* : ἀποστήσονται, le verbe d'où dérive le mot apostasie. — Le pronom *quidam* ne désigne pas les docteurs hérétiques, comme au chap. I, 3 et 19, mais les chrétiens séduits par eux. — *Attendentes*. Paul va indiquer de quelle manière ils deviendront apostats. Il caractérise, ou plutôt stigmatise, par quelques détails vigoureux, l'enseignement des faux docteurs. — *Spiritibus erroris*. Dans le grec : à des esprits fallacieux. Contraste avec l'Esprit de vérité. Ces esprits séducteurs ne diffèrent pas des mauvais anges qui animent et inspirent les docteurs hérétiques; d'où il suit que l'enseignement de ces derniers est justement appelé la doctrine des démons (et *doctrinis*...). Il devait donc y avoir, à l'époque indiquée par saint Paul, comme « le déchaînement d'un souffle diabolique ». — *In hypocrisi loquentium*... (vers. 2). Ces mots doivent être rattachés à « attendentes », et se traduire ainsi : par suite de l'hypocrisie d'hommes préférant le mensonge. Ces menteurs hypocrites ne sont autres que les faux docteurs. Ce n'est pas sans raison que l'apôtre signale leur hypocrisie, car ils prêchaient une vie mortifiée et se livraient à tous les excès. — *Cauteriatam habentium*... Locution très énergique, qui fait

allusion aux signes dont on marquait (d'ordinaire par le feu) les esclaves et les criminels. Les misérables que décrit l'apôtre portaient gravée sur leur conscience la marque de leur infamie. — *Prohibentium*... (vers. 3). Dans ces détails, on reconnaît les germes du gnosticisme futur. Les hérétiques en question recommandaient un faux et dangereux ascétisme, condamnant, comme s'ils étaient absolument coupables, tous les plaisirs sensuels. Cf. Col. II, 16; Clément d'Alex., *Strom.*, III, 6, 49. — La réflexion *quæ Deus creavit ad...* et son développement dans les vers. 4 et 5, font ressortir ce qu'il y avait de faux et de contradictoire dans l'injonction *abstinere a cibis*. Elle renversait l'ordre de choses établi par le Créateur lui-même. Celui-ci, en effet, a produit les divers êtres terrestres pour l'usage des hommes (cf. Gen. I, 29), qui peuvent s'en servir librement, à condition qu'ils le fassent d'une manière conforme aux intentions divines, notamment avec plété et reconnaissance (*ad percipiendum cum...*). — *Fidelibus, et iis qui...* Ces deux expressions désignent les chrétiens, en tant qu'ils ont un droit tout spécial d'user des créatures, conformément au plan de Dieu, puisque ce sont eux qui réalisent le mieux le but du Créateur. — *Veritatem*. Comme plus haut, la vérité par excellence, l'évangile. — *Omnis creatura*... (vers. 4). C.-à-d., tout ce que Dieu a créé. Sur le trait *bona est*, voyez Gen. I, 31. — *Et nihil rejiciendum*... Conclusion naturelle de la proposition qui précède. — Elle est aussitôt motivée : *Sanctificatur enim*... (vers. 5). En foi, un aliment n'est ni pur ni impur sous le rapport moral; mais la prière peut le sanctifier, l'élever à une sphère surnaturelle. — *Per verbum*... Selon quelques interprètes, ces mots se rapporteraient à la bénédiction prononcée par le Créateur dans les circonstances indiquées Gen. I, 22 et 28. Il est plus probable qu'ils font allusion à ce fait, que les prières d'avant et d'après les repas étaient d'ordinaire empruntées à l'Ancien Testament. Ne peut-on pas, après ce beau développement de l'apôtre, regretter que ces prières soient tombées en désuétude pour beaucoup de chrétiens? — Dans les vers. 3<sup>b</sup>-5,

6. Hæc proponens fratribus, bonus eris minister Christi Jesu, enutritus verbis fidei et bonæ doctrinæ quam assecutus es.

7. Ineptas autem et aniles fabulas devita, exerce autem teipsum ad pietatem.

8. Nam corporalis exercitatio ad modicum utilis est; pietas autem ad omnia utilis est, promissionem habens vitæ quæ nunc est, et futuræ.

9. Fidelis sermo, et omni acceptione dignus.

10. In hoc enim laboramus, et maledicimur, quia speramus in Deum vivum, qui est salvator omnium hominum, maxime fidelium.

11. Præcipe hæc, et doce.

12. Nemo adolescentiam tuam con-

6. En exposant ces choses aux frères, tu seras un bon ministre du Christ Jésus, nourri des paroles de la foi et de la bonne doctrine que tu as suivie avec soin.

7. Quant aux fables insensées et aux radotages, évite-les, et exerce-toi à la piété.

8. Car l'exercice corporel est utile à peu de chose; mais la piété est utile à tout, ayant la promesse de la vie présente et de la vie future.

9. C'est là une parole certaine, et tout à fait digne d'être reçue.

10. Car c'est pour cela que nous supportons les fatigues et les outrages, parce que nous espérons au Dieu vivant, qui est le sauveur de tous les hommes, principalement des fidèles.

11. Commande ces choses, et enseignes-les.

12. Que personne ne méprise ta jeu-

saint Paul a posé un principe général, afin de rétablir la vérité chrétienne, en face de grossières erreurs. Toutefois, il ne veut pas dire, cela ressort évidemment d'autres passages de ses épîtres (cf. Rom. xiv, 20-21; I Cor. vii, 1, 8; viii, 1, 3, etc.), et de l'évangile même (cf. Matth. iv, 16-17; xix, 12, etc.), qu'il n'est pas excellent de jeûner, de s'abstenir de certains mets, de garder la continence totale ou partielle, en un mot, de se priver de l'usage honnête et licite des créatures, pour le bien de son âme ou pour la gloire de Dieu. A plus forte raison doit-on renoncer à tels ou tels mets, s'il existe en ce sens un précepte de l'Église.

2° Règles que Timothée devra suivre dans son enseignement et dans sa conduite, par opposition aux docteurs de mensonge. IV, 6-16.

6. Il devra toujours agir loyalement et fidèlement à l'égard de la vérité. — Le pronom *hæc* désigne le contenu des vers. 3<sup>b</sup>-5. — *Minister*: δῆλονος dans le sens large. Voyez III, 8<sup>a</sup> et les notes. — *Enutritus*... Belle métaphore. Les paroles de la foi et de la vraie doctrine chrétienne avaient été l'aliment spirituel de Timothée.

7-8. Il faut qu'il méprise et rejette les enseignements absurdes des faux docteurs et qu'il s'exerce à la piété. — *Ineptas... et aniles*... La première épithète, βεβήλους, a plutôt le sens de profanes. La seconde, γράωδεις, est très sarcastique. Des « contes de vieille femme » sont indignes d'un homme raisonnable. — *Devita*. Dans le grec: repousse, rejette. — *Exerce*... (vers. 7). Locution empruntée aux jeux. Au lieu de te lancer dans ces vaines spéculations, demeure dans la pratique active du christianisme. — L'apôtre développe son conseil: *Nam corporalis*... (vers. 8). Les Grecs attachaient une grande importance aux exercices corporels.

— *Ad modicum... utilis*... Non pas: est peu utile; mais: est un peu utile. L'exercice physique rend quelques services: il augmente les forces du corps, assouplit les muscles, permet d'obtenir la victoire dans les jeux; toutefois, c'est là relativement peu de chose. Au contraire, *pietas... ad omnia*... Contraste saisissant. — Preuve que la piété est utile à tout: *promissionem habens*... Dieu a promis de la récompenser dès ici-bas, puis durant toute l'éternité (*vitæ quæ nunc... et...*).

9-11. Timothée « doit accepter les souffrances et les affronts que lui attirera une telle conduite, mettant son espérance dans le Dieu vivant, qui a un soin particulier des siens. » — *Fidelis sermo*... Voyez plus haut, I, 15 et III, 1. — *In hoc*... (vers. 10). Le pronom est à l'accusatif: C'est pour cela, en vue de cela. — *Speramus*... Au temps parfait dans le grec: Nous avons mis notre espérance. L'espérance des biens à venir remplissait les apôtres d'un grand courage, même parmi leurs avanies sans nombre. Cf. I Cor. iv, 9 et ss.; II Cor. iv, 8 et ss.; vi, 3 et ss., etc. — *Deum vivum*. Cf. III, 15. Le Dieu vivant, éternel, est capable de tenir ses promesses. — Sur le trait *qui est salvator*..., voyez II, 3-4. — *Maxime fidelium*. Dieu est en principe le sauveur de tous les hommes, parce qu'il leur offre à tous le salut; en fait, il l'est surtout des fidèles, c.-à-d., de ceux qui ont accepté la foi, condition sans laquelle personne ne peut être sauvé. — La formule *præcipe hæc*... (vers. 11) se rapporte au contenu des vers. 6-10.

12-16. Comment Timothée doit se comporter pour exercer l'heureuse et salutaire influence qu'on attend de lui. Ses exemples ne seront pas moins utiles sous ce rapport que sa prédication. — En premier lieu, il faut qu'il rende sa

nesse ; mais sois un modèle des fidèles dans les paroles, dans la conduite, dans la charité, dans la foi, dans la chasteté.

13. Jusqu'à ce que je vienne, applique-toi à la lecture, à l'exhortation et à l'enseignement.

14. Ne néglige pas la grâce qui est en toi, qui t'a été donnée, suivant une révélation prophétique, lorsque les prêtres t'imposèrent les mains.

15. Médite ces choses, sois tout en elles, afin que ton progrès soit manifeste à tous.

16. Veille sur toi-même et sur l'enseignement ; persévère dans ces choses : car, en faisant cela, tu te sauveras toi-même et ceux qui t'écoutent.

tennat ; sed exemplum esto fidelium, in verbo, in conversatione, in caritate, in fide, in castitate.

13. Dum venio, attende lectioni, exhortationi et doctrinæ.

14. Noli negligere gratiam quæ in te est, quæ data est tibi per prophetiam, cum impositione manuum presbyterii.

15. Hæc meditare, in his esto, ut profectus tuus manifestus sit omnibus.

16. Attende tibi, et doctrinæ ; insta in illis : hoc enim faciens, et teipsum salvum facies, et eos qui te audiunt.

jeunesse respectable par toute sorte de vertus : *Adolescentiam* (νεότητος)... Ce mot n'a rien qui puisse étonner ici, car, chez les anciens, on était encore regardé comme un jeune homme lorsqu'on avait de trente à quarante ans. Or, tel pouvait être l'âge de Timothée : en effet, en supposant qu'il eût vingt ans vers 51, lorsque saint Paul le prit pour auxiliaire (cf. Act. xvi, 1 et ss.), il pouvait avoir, à l'époque de cette épître (65 ou 66 après J.-C.), environ 35 ans. — *Nemo...*

*contemnat.* Un jeune homme qui est revêtu d'une haute dignité devient aisément un objet de critique, et même de mépris, s'il ne possède pas des qualités exceptionnelles, qui rachètent le défaut de l'âge. — *Exemplum esto...* Cf. Tit. ii, 6. Dans le grec : Deviens un modèle (τύπος γίνου). Modèle en toutes choses, comme l'indique la petite énumération qui suit : *in*



Personnage lisant  
un papyrus.

*verbo, in..., in...* — *Conversatione* représente l'ensemble de la conduite. — *Dum venio...* (vers. 13). Pour mériter le respect de tous, il faut que Timothée vaque avec zèle aux diverses fonctions de son ministère. — *Lectioni.* C.-à-d., à la lecture publique de l'Ancien Testament dans les assemblées religieuses, puis à l'instruction méthodique et à l'exhortation qui étaient associées à cette lecture : *exhortationi et...* Cf. Rom. xii, 7-8. Il ne s'agit donc pas ici directement des études personnelles de Timothée ; mais elles sont exigées d'une manière indirecte, puisqu'il avait à instruire les autres. — *Noli*

*negligere...* (vers. 14). Son maître lui recommande aussi de rafraîchir et de renouveler sans cesse les grâces qu'il avait reçues au grand jour de son ordination, afin d'être toujours à la hauteur de sa vocation toute sainte. Cf. II Tim. i, 6. — *Gratiam.* Dans le grec, nous trouvons le mot *χαρίσμις*, qui désigne un don spirituel (cf. I Cor. xii, 4 et ss.), et non *χάρις*, la grâce proprement dite. Paul veut donc parler des dons miraculeux que l'Esprit-Saint avait répandus sur Timothée, afin de le rendre plus capable de remplir son ministère. — *Per prophetiam.* Il faut sans doute traduire ici : avec la prophétie ; ou : en vertu de la prophétie. Ce passage est certainement parallèle à i, 18 (voyez les notes), et se rapporte aux prédictions qui avaient accompagné le choix de Timothée comme ministre sacré. — *Cum impositione manuum.* Le rite primitif des ordinations chrétiennes. Voyez Act. xiii, 3 et le commentaire. — *Presbyterii* : l'ensemble des prêtres qui avaient pris part à la consécration de Timothée. — *Hæc meditare.* Dans les vers. 15-16, l'apôtre fait ressortir l'importance des exhortations qui précèdent, vers. 6 et ss. Le verbe *μελέτα* signifie : Préoccupe-toi (de ces choses). — *In his esto.* Mets en cela tout ton être. Comp. le mot d'Horace, *Epist.*, i, 11 : « In hoc omnis esto. » — *Ut profectus...* Son progrès dans la sainteté ; progrès qui suppose des difficultés, d'après l'expression grecque (*προκοπή*). — *Attende...* (vers. 16). Le pronom *tibi* résume les vers. 12 et 14 ; le substantif *doctrinæ* condense le vers 13. — *Insta* : *ἐπίμνε*, insiste, persévère. — *Hoc enim...* Heureux résultat proposé à Timothée comme un encouragement : il obtiendra ainsi son propre salut et celui des fidèles confiés à ses soins.

## CHAPITRE V

1. Seniore[m] ne increpaveris, sed obsecra ut patrem; juvenes, ut fratres;

2. anus, ut matres; juvenulas, ut sorores, in omni castitate.

3. Viduas honora, quæ vere viduæ sunt.

4. Si qua autem vidua filios aut nepotes habet, discat primum domum suam regere, et mutuam vicem reddere parentibus; hoc enim acceptum est coram Deo.

5. Quæ autem vere vidua est, et desolata, speret in Deum, et instet obsecrationibus et orationibus nocte ac die.

1. Ne reprends pas rudement le vieillard, mais exhorte-le comme un père; les jeunes gens, comme des frères;

2. les femmes âgées, comme des mères; les jeunes, comme des sœurs, en toute chasteté.

3. Honore les veuves qui sont vraiment veuves.

4. Si une veuve a des fils ou des petits-fils, qu'elle apprenne avant tout à gouverner sa maison et à rendre la pareille à ses parents; car cela est agréable à Dieu.

5. Mais que celle qui est vraiment veuve et délaissée, espère en Dieu, et persévère nuit et jour dans les supplications et les prières.

§ II. — Relations de Timothée avec les différentes catégories de personnes qui composaient son Église. V, 1-VI, 2.

Indications très précises et très délicates d'un maître plein d'expérience, de bonté et d'amour des âmes.

1° Comment le jeune évêque doit se comporter avec les membres de son troupeau en général. V, 1-2.

« Non comme un maître qui aimerait à faire valoir son autorité par des formes plus ou moins raides, mais comme un membre de la famille, qui sait trouver, à l'égard de chaque autre membre, le ton convenable, d'après son âge et son sexe. »

CHAP. V. — 1-2. Sa conduite envers les hommes et les femmes de divers âges. — Le mot *πρεσβυτέρῳ* (*seniore[m]*) est pris dans son acception primitive d'homme âgé. — *Ne increpaveris*. Le grec signifie à la lettre : frapper sur. Ici : réprimander durement. — *Ut patrem* : puisque Timothée était encore assez jeune. — *Anus, juvenulas*. Les femmes, comme les hommes, sont divisées en deux classes, suivant leur âge. Les devoirs du pasteur envers elles se résument dans une respectueuse affection. — *In omni castitate* : de manière à éviter tout soupçon compromettant. La règle tracée par saint Jérôme est célèbre aussi : « Omnes puellas et virgines Christi aut æqualiter ignora, aut æqualiter dilige » (*Ep. ad Nepot.*).

2° Conduite spéciale à tenir envers les veuves. V, 3-16.

3-8. De l'entretien des veuves. Il s'agit ici de l'aumône publique, faite au nom de la communauté, et non pas d'aumônes privées. L'organisation de la charité à l'égard des veuves remontait aux premiers jours de l'Église. Cf. Act. VI, 1.

— *Honora*. La douleur, l'isolement, la pauvreté, rendent en effet très respectable. L'expression implique sans doute un secours pécuniaire, comme il résulte des vers. 17-18, de Matth. xv, 6, etc. — *Quæ vere viduæ...* De même aux vers. 5 et 16<sup>b</sup>. C.-à-d., celles qui unissent la dignité morale à une indigence réelle. — *Si qua autem...* (vers. 4). Il est des veuves qui n'ont pas besoin d'être assistées par l'Église, car leur famille peut leur venir en aide. — *Discat primum* (avant que les fidèles se chargent de son entretien)... *regere*. D'après la Vulgate, règle analogue à celles de III, 4-5, 12. Mais tel n'est pas tout à fait le sens du grec, où nous lisons « discant » au pluriel, et εὐσεβεῖν, être pieux, au lieu de « regere » : Qu'ils (les fils des veuves) apprennent d'abord à être pieux à l'égard de leur propre maison, c.-à-d., de leur propre famille. L'apôtre recommande donc en cet endroit le devoir de la piété filiale, que Timothée devra rappeler aux enfants des veuves pauvres. — *Mutuam vicem...* Obligation touchante : faire pour les parents devenus âgés, pauvres, ou infirmes, ce qu'ils ont fait eux-mêmes pour leurs enfants. — *Hoc* (à savoir, pratiquer la piété filiale)... *acceptum...* Excellent motif pour appuyer l'injonction. Cf. II, 3. — *Quæ autem...* (vers. 5). Par opposition aux veuves qui peuvent être secourues par leur famille. — *Desolata* (μεμονωμένη). D'après la signification étymologique de l'expression : celle qui est restée seule. — *Speret... et instet...* Le premier de ces verbes est au parfait, et le second au présent, dans le texte original : Elle a mis son espérance en Dieu, et elle persévère dans les supplications et les prières... Voyez Luc. II, 37. — *Nam quæ...* (vers. 6). Plutôt : Mais celle qui... Contraste. Saint Paul passe à la veuve mondaine, légère et frivole. Le verbe

6. Car celle qui vit dans les délices est morte, quoique vivante.

7. Rappelle-leur également cela, pour qu'elles soient irréprochables.

8. Si quelqu'un n'a pas soin des siens et surtout de ceux de sa maison, il a renié la foi, et il est pire qu'un infidèle.

9. Qu'une veuve, pour être admise, n'ait pas moins de soixante ans, qu'elle ait été la femme d'un seul mari,

10. qu'on rende témoignage à ses bonnes œuvres : si elle a élevé des enfants, exercé l'hospitalité, lavé les pieds des saints, secouru les affligés, si elle s'est appliquée à toute sorte de bonnes œuvres.

11. Quant aux jeunes veuves, ne les

6. Nam quæ in deliciis est, vivens mortua est.

7. Et hoc præcipe, ut irreprehensibiles sint.

8. Si quis autem suorum, et maxime domesticorum curam non habet, fidem negavit, et est infideli deterior.

9. Vidua eligatur non minus sexaginta annorum, quæ fuerit unius viri uxor,

10. in operibus bonis testimonium habens : si filios educavit, si hospitio recipit, si sanctorum pedes lavit, si tribulationem patientibus subministravit, si omne opus bonum subsecuta est.

11. Adolescentiores autem viduas de-

grec *σπαταλᾶν*, « lascivire, deliciarier » (cf. Jac. v, 5) est pris ici en très mauvaise part. Comp. le vers. 11<sup>b</sup>. — *Vivens mortua*... Un de ces paradoxes frappants qu'on rencontre parfois dans les écrits de Paul. La veuve en question est morte sous le rapport spirituel, quoiqu'elle ne vive que trop de la vie extérieure. — *Et hoc*... (vers 7). L'apôtre insiste sur son ordre. Cf. iv, 11. — *Si quis autem*.. (vers 8). Cet avis, quoique général dans la forme, est déterminé par le contexte. Comp. les vers. 4 et 16, où il est présenté en termes plus directs. — *Suorum* (*τῶν ἰδίων*) : ses propres parents. — *Domesticorum* : les gens de sa maison. — *Fidem negavit*. En ce sens que la religion chrétienne est basée sur « la foi qui opère par les œuvres » (Gal. v, 6). — *Infideli deterior*. Pire qu'un païen sur le point dont parle l'apôtre. En effet, les païens eux-mêmes pratiquent la charité envers leurs parents et leurs proches.

9-16. Conditions que doivent remplir les veuves pour être admises à exercer des fonctions officielles dans l'Église. D'après l'opinion à peu près commune des commentateurs modernes et contemporains, saint Paul ne s'occupe plus maintenant des veuves en général, comme dans les vers. 3-8, mais seulement d'une catégorie particulière d'entre elles, catégorie identique à celle des diaconesses suivant les uns, distincte selon d'autres, ayant en toute hypothèse à accomplir un rôle sacré, qui n'était pas sans analogie avec celui des diacres et des autres ministres secondaires. — *Eligatur*. Littéralement dans le grec : Qu'elle soit enrôlée, c.-à-d. inscrite sur le registre des veuves. — *Sexaginta*. La condition d'âge. Au concile de Chalcédoine, on n'exigea plus que quarante ans. — *Quæ... unius viri*... Autre condition, analogue à celle des évêques et des diacres. Cf. iii, 2, 12 et les notes. — *In operibus*... (verset 10). Troisième condition : une réputation excellente, méritée par la pratique d'un grand dévouement au service du prochain. Plusieurs exemples de ce dévouement vont être mentionnés. — *Si filios*... Le verbe composé *ἐτεκνοντροφῆσεν* n'est pas employé ailleurs dans le Nou-

veau Testament. — Il en est de même du suivant, *ἐξενδοχῆσεν* (*hospitio*...). Sur le devoir de l'hospitalité chrétienne, voyez iii, 2 et le commentaire. — *Si sanctorum* (des chrétiens ; cf. Rom. i, 7, etc.) *pedes*... Un des actes de l'hospitalité orientale, devenu plus cher encore aux fidèles depuis que Jésus lui-même avait lavé les pieds de ses apôtres. Cf. Gen. xxviii, 4 ; Joan. xiii, 4 et ss., etc. — *Si... subministravit*. Le zèle pour soulager les affligés. — *Si omne*



Chrétienne lavant les pieds d'un voyageur  
(D'après les monuments.)

opus... Formule générale, pour conclure l'énumération. — Saint Paul indique maintenant, vers. 11-15, quelles sont les veuves qu'il ne faut pas admettre dans la catégorie officielle des diaconesses : *adultercentiores*... Directement, celles qui n'ont pas atteint l'âge requis de soixante ans (comp. le vers. 9<sup>a</sup>) ; puis les jeunes veuves en général. — *Devita*. D'après le grec : refuse. C.-à-d., ne les admet pas. — Raison de cette sévérité : *cum enim*... — *Luxuriatæ fuerint*... Le grec *καταστρηνιάσωσιν* est employé Apoc. xviii, 7 et 9, à la forme simple, pour décrire la vie infâme de Babylone. Sa racine est *στρήνος*, « cupidité, libido. » — *In Chri-*

vita; cum enim luxuriatæ fuerint in Christo, nubere volunt,

12. habentes damnationem, quia primam fidem irritam fecerunt.

13. Simul autem et otiosæ discunt circuire domos; non solum otiosæ, sed et verbosæ, et curiosæ, loquentes quæ non oportet.

14. Volo ergo juniores nubere, filios procreare, matresfamilias esse, nullam occasionem dare adversario maledicti gratia.

15. Jam enim quædam conversæ sunt retro Satanam.

16. Si quis fidelis habet viduas, subministret illis, et non gravetur ecclesia, ut iis quæ vere viduæ sunt sufficiat.

17. Qui bene præsent presbyteri, duplici honore digni habeantur, maxime qui laborant in verbo et doctrina.

admet pas; car, lorsque la mollesse de leur vie les a éloignées du Christ, elles veulent se remarier,

12. s'attirant la condamnation, parce qu'elles ont violé leur première foi.

13. Mais de plus, étant oisives, elles apprennent à courir les maisons; et non seulement elles sont oisives, mais encore bavardes et curieuses, parlant de choses dont on ne doit pas parler.

14. Je veux donc que les jeunes veuves se marient, qu'elles aient des enfants, qu'elles gouvernent leur ménage, et qu'elles ne donnent à aucun adversaire occasion de médire de nous.

15. Car déjà quelques-unes se sont détournées pour suivre Satan.

16. Si quelque fidèle a des veuves dans sa famille, qu'il les assiste, et que l'église n'en soit pas chargée, afin qu'elle puisse suffire à celles qui sont vraiment veuves.

17. Que les prêtres qui gouvernent bien soient jugés dignes d'un double honneur, surtout ceux qui se donnent de la peine pour la prédication et l'enseignement.

sto. Plutôt : contre le Christ. Il n'y a que cet endroit des épîtres pastorales où le mot Christ soit employé seul; le titre ordinaire qu'y reçoit le Sauveur est « Christ Jésus ». — *Nubere volunt*. Elles courent après le mariage; la chair seule les pousse. — *Habentes damnationem* (vers. 12) : de la part soit de Dieu, soit des hommes. — *Primam fidem*. C.-à-d., leur fol pratique; leur vie chrétienne des premiers temps, qui avait été régulière et pure. N'y aurait-il pas ici une allusion au vœu que ces femmes avaient fait de ne pas se remarier? Cela est possible, comme le pensent divers interprètes, même protestants, à la suite de saint Augustin, de *Adult. conj.*, c. 15. — *Simul autem*.. (vers. 13). La description de ces tristes créatures continue, dramatique et sévère. — *Otiosæ*. Or, l'oïiveté engendre bien des vices. Cf. Eccl. xxxiii, 29. — *Discunt circuire*.. Elles vont de mai-on en maison, pour distraire leurs loisirs. — *Verbosæ*. C'est la loquacité féminine poussée à l'excès. — *Curiosæ*. Le grec περίεργοι a plutôt la signification d'intrigantes. — *Volo* (*ergo* : en conséquence de ces abus et pour y mettre fin, vers. 14).. Ce n'est pas un ordre général et absolu que donne saint Paul; il n'a en vue que les veuves dont il vient de tracer le déplorable portrait. — *Nubere*. De la sorte, elles ne compromettent ni elles-mêmes, ni l'Église. — Au lieu de *matresfamilias esse*, le grec porte : gouverner la maison. — *Adversario*. D'après quelques auteurs : le démon. Mieux : les adversaires du christianisme, les Juifs et les païens. — *Occasionem... maledicti*.. C.-à-d., aucune occasion de dire du mal des chrétiens.

— *Conversi .. retro Satanam* (vers. 15). Selon plusieurs commentateurs, ce trait concernerait des veuves qui, après avoir fait vœu de chasteté, auraient apostasié pour épouser des païens. Mais ce sentiment paraît exagéré. — *Si quis fidelis*.. (vers. 16). En terminant ce sujet, l'apôtre revient aux obligations des fidèles envers les veuves pauvres de leur famille. Dans les manuscrits grecs, on lit tantôt πιστή au féminin, une (femme) fidèle, tantôt πιστός ἢ πιστή, un (homme) fidèle ou une (femme) fidèle. La première leçon paraît plus accréditée; la seconde donne un meilleur sens. — *Ut... sufficiat*. Les Églises avaient parfois à entretenir un nombre considérable d'inligents. Entre autres, celle de Rome qui, vers l'an 250, comptait plus de quinze cents « veuves et affligés » (Eusèbe, *Hist. eccl.*, vi, 43).

3° Devoirs de Timothée envers les prêtres. V, 17-25.

Ces « presbyteri » sont les mêmes en réalité que les « episcopi » du chap. III, vers. 1 et ss. Là, il a été parlé de leur choix; ici, Paul indique quelles doivent être les relations de Timothée avec eux.

17-18. Honorer les prêtres fidèles et pourvoir à leur entretien. — *Qui... præsent*. A l'aoriste dans le grec : Ceux qui ont bien présidé. Sur cette locution pour désigner le ministère sacerdotal, voyez Rom. xii, 8; I Thess. v, 12, etc. — *Duplici honore*. Double, c.-à-d., plus considérable. Le mot honneur doit se prendre tout ensemble au propre et au figuré, pour marquer les égards, le respect, et ce qu'on nomme, d'après ce pas-

18. Car l'Écriture dit : Tu ne lieras pas la bouche au bœuf qui foule le grain ; et : Un ouvrier est digne de son salaire.

19. Ne reçois pas d'accusation contre un prêtre, si ce n'est sur la déposition de deux ou trois témoins.

20. Ceux qui pèchent, reprends-les devant tous, afin que les autres aussi aient de la crainte.

21. Je t'adjure devant Dieu, devant le Christ Jésus et les anges élus, d'observer ces choses sans prévention, et de ne rien faire par esprit de parti.

22. N'impose les mains à personne avec précipitation, et ne participe point aux péchés d'autrui. Toi-même, conserve-toi chaste.

23. Ne continue pas à ne boire que de l'eau, mais use d'un peu de vin, à cause de ton estomac et de tes fréquentes maladies.

24. Il y a des hommes dont les péchés

18. Dicit enim Scriptura : Non alligabis os bovi trituranți ; et : Dignus est operarius mercede sua.

19. Adversus presbyterum accusationem noli recipere, nisi sub duobus aut tribus testibus.

20. Peccantes coram omnibus argue, ut et ceteri timorem habeant.

21. Testor coram Deo, et Christo Jesu, et electis angelis, ut hæc custodias sine præjudicio, nihil faciens in alteram partem declinando.

22. Manus cito nemini imposueris, neque communicaveris peccatis alienis. Teipsum castum custodi.

23. Noli adhuc aquam bibere ; sed modico vino utere, propter stomachum tuum et frequentes tuas infirmitates.

24. Quorumdam hominum peccata

eage même, les honoraires. — *Qui laborant*. Le grec *κοπιῶντες* suppose un travail pénible. Être prêtre, c'est être à un poste de travail. Cf. II Tim. II, 6. — *In verbo et doctrina*. Le premier de ces substantifs est plus général. Le second est plus spécial, et marque pour ainsi dire le langage officiel du prêtre, celui des sermons, du catéchisme, etc. — *Dicit enim...* (verset 18). Preuve qu'il faut honorer le prêtre laborieux. Elle consiste en une double citation de la sainte Écriture. Le premier texte, *Non alligabis...*, est emprunté à Deut. xxv, 4. Voyez I Cor. ix, 9, où Paul l'a déjà cité pour démontrer la Providence tout aimable du Seigneur. — *Dignus est...* C'est le second texte, emprunté à Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même (Luc. x, 7 ; cf. I Cor. ix, 7, 10<sup>b</sup>). Cette parole signifie que tout ouvrier doit pouvoir vivre de son propre travail.

19-21. Manière de traiter les prêtres soupçonnés ou réellement convaincus de péchés graves. — *Accusationem... nisi...* Ce trait contient une allusion évidente à un point juridique de la loi mosaïque, relatif aux dénonciations. Cf. Deut. xix, 15. Voyez aussi Matth. xviii, 16. — *Sub...* C.-à-d., sous le témoignage. Il est juste que cette règle soit appliquée spécialement aux ministres sacrés, qu'on ne doit pas condamner à la légère, car la malice peut porter à les accuser faussement. — *Peccantes* (vers. 20). Non pas les pécheurs en général, mais les prêtres habituellement infidèles à leurs devoirs (le participe présent marque la durée de la culpabilité). — Les mots *coram omnibus* (devant tous les autres prêtres ; moins bien, d'après quelques exégètes : devant tous les membres de la communauté) dépendent du verbe *argue*. Ces reproches publics devaient avoir pour effet secondaire

d'exclter les autres clercs à se tenir sur leurs gardes. — *Testor coram...* (vers. 21). Paul adjure solennellement son disciple de se conformer en tant que juge aux règles qu'il vient de lui tracer. — *Electis angelis*. Ce nom représente les bons anges, par opposition aux mauvais. — *Sine præjudicio* : sans parti pris contre l'accusé. — *Nihil... in alteram...* Le texte grec est plus concis : Ne faisant rien par préférence, c.-à-d., par prévention favorable.

22<sup>a</sup>. De la consécration des prêtres. — *Manus cito...* Cf. iv, 14. Ce détail complète ce qui a été dit plus haut du choix des ministres de l'Église. Avant de les consacrer, il faut, même s'ils remplissent toutes les conditions exigées par l'apôtre, les mettre sérieusement à l'épreuve. — La phrase *neque communicaveris...* se rattache très étroitement à la précédente. Elle exprime la très grave responsabilité encourue par l'évêque qui imposerait précipitamment les mains à un prêtre : il serait solidaire des fautes de celui-ci.

22<sup>b</sup>-23. Quelques avis personnels pour Timothée. — *Teipsum castum...* La transition entre cette pensée et la précédente peut être marquée en ces termes : Tu as aussi des dangers à courir en ce qui regarde ta conduite privée ; prends donc bien garde. — *Noli adhuc...* (vers. 23). Ce trait nous révèle la vie modifiée de Timothée. Saint Paul, avec une délicatesse toute paternelle, exige qu'il n'y ait pas d'exagération de ce côté. Le verbe composé *ὕδρῳ ποτεῖ* (*aquam bibere*) est bien dans le style des épîtres pastorales. — *Et frequentes...* Outre sa maladie d'estomac (*propter stomachum*), Timothée avait donc plusieurs autres infirmités.

24-25. Conclusion des règles données à Timothée au sujet de ses relations avec les prêtres. L'apôtre formule deux principes généraux, qui

manifesta sunt, præcedentia ad iudicium; quosdam autem et subsequuntur.

25. Similiter et facta bona manifesta sunt; et quæ aliter se habent, abscondi non possunt.

sont manifestes et devancent le jugement; il y en a d'autres qui ne se découvrent qu'après.

25. De même les bonnes œuvres sont manifestes; et celles qui ne le sont pas encore ne peuvent pas rester cachées.

## CHAPITRE VI

1. Quicumque sunt sub iugo servi, dominos suos omni honore dignos arbitrentur, ne nomen Domini et doctrina blasphemetur.

2. Qui autem fideles habent dominos, non contemnunt quia fratres sunt; sed magis servant, quia fideles sunt et di-

1. Que tous les esclaves qui sont sous le joug estiment leurs maîtres dignes de toute sorte d'honneur, afin que le nom du Seigneur et la doctrine ne soient pas blasphémés.

2. Et que ceux qui ont des maîtres croyants ne les méprisent point, parce qu'ils sont leurs frères; mais qu'ils les

résument ce qu'il a dit à son disciple touchant sa manière d'agir envers les prêtres accusés ou coupables (comp. les vers. 19 et ss.). La prudence et la circonspection sont d'autant plus nécessaires en cela, que ni la mauvaise conduite ni la bonne ne sont toujours manifestes. — Premier principe, relatif aux pécheurs (vers. 24) : *Quorumdam... peccata...* Il est des hommes dont la vie est très ostensiblement coupable, et dont la conduite va pour ainsi dire au-devant du jugement, de la condamnation (*præcedentia ad...*). Il en est d'autres dont les fautes ne se dévoilent que peu à peu, tardivement : *quosdam... subsequuntur* (scil. « peccata et iudicium »). Les fâcheuses conséquences de leurs péchés atteignent difficilement certains hommes devant l'opinion, tant ils sont devenus habiles à dissimuler. Que Timothée ait donc les yeux bien ouverts, pour ne pas innocenter trop facilement les prêtres coupables. — Deuxième principe, relatif aux bons prêtres (vers. 25) : *Similiter et facta...* — *Quæ aliter...* C.-à-d., les bonnes œuvres qui ne se manifestent pas immédiatement. — *Abscondi non...* : de sorte qu'on est sûr de reconnaître tôt ou tard quels sont les hommes de bien.

4<sup>e</sup> Devoirs de Timothée envers les esclaves. VI, 1-2.

Comp. Eph. vi, 5; Col. iii, 22. Saint Paul a cru bon de traiter plusieurs fois ce sujet, car les petits et les affligés ont toujours attiré en premier lieu l'attention des chefs de l'Église. Les esclaves chrétiens étaient d'ailleurs nombreux à cette époque.

CHAP. VI. — 1-2. De quelle manière il fallait rappeler leurs obligations aux esclaves. — *Quicumque... sub iugo...* Cette métaphore provient de l'antique coutume de faire passer les prisonniers de guerre sous une sorte de joug, formé

au moyen d'une lance qu'on mettait en travers sur deux autres lances laissées debout. — *Omni honore dignos...* Pour un esclave, honorer son maître, c'est surtout lui obéir avec respect. — La recommandation est motivée : *ne nomen... et doctrina...* Si les esclaves chrétiens avaient été moins soumis que les autres, les païens auraient blasphémé leur Dieu ainsi que la vérité évangélique, comme si l'un et l'autre eussent été opposés à l'ordre social existant. — *Qui... fideles...* (vers. 2). Le vers. 1 supposait des esclaves convertis au christianisme au service



Joug grec. (D'après les monuments.)

de maîtres encore païens; ici, les maîtres sont chrétiens, aussi bien que les esclaves. — *Non contemnunt...* La tentation pouvait être très réelle pour les esclaves, dans le cas indiqué : Si nous sommes les frères de nos maîtres, nous sommes leurs égaux, et alors, pourquoi cette différence dans notre situation réciproque? Mépriser, c'eût été ne pas obéir. — Paul tire la conclusion opposée : *sed magis...* Par là même que vos maîtres sont chrétiens, vous devez les servir avec un redoublement de zèle et de fidélité. — *Quia fideles... et...* Les mots *quia beneficii participes* servent de sujet à cette petite proposition : Parce que ceux qui participent au bienfait (d'après le grec : à la bienfaisance) sont croyants et aimés. Toutefois, les interprètes ne



servent encore mieux, parce que ceux dont ils reçoivent les bienfaits sont croyants et aimés de Dieu. Enseigne ces choses et recommande-les.

3. Si quelqu'un enseigne autrement, et n'acquiesce pas aux saines paroles de notre Seigneur Jésus-Christ, et à la doctrine qui est selon la piété,

4. c'est un orgueilleux, il ne sait rien, et il a la maladie des questions oiseuses et des disputes de mots, d'où naissent l'envie, les querelles, les médisances, les mauvais soupçons,

5. les vaines discussions d'hommes qui ont l'esprit corrompu et qui sont privés de la vérité, qui considèrent la piété comme une source de gain.

6. C'est, en effet, une grande source de gain que la piété avec le contentement.

7. Car nous n'avons rien apporté en ce monde, et il n'est pas douteux que nous n'en pouvons rien emporter.

lecti, qui beneficii participes sunt. Hæc doce, et exhortare.

3. Si quis aliter docet, et non acquiescit sanis sermonibus Domini nostri Jesu Christi, et ei quæ secundum pietatem est doctrinæ,

4. superbus est, nihil sciens, sed languens circa quæstiones et pugnas verborum : ex quibus oriuntur invidiæ, contentiones, blasphemiæ, suspiciones malæ,

5. conflictationes hominum mente corruptorum et qui veritate privati sunt, existimantium quæstum esse pietatem.

6. Est autem quæstus magnus pietas cum sufficientia.

7. Nihil enim intulimus in hunc mundum, haud dubium quod nec auferre quid possumus.

sont pas d'accord au sujet de ce trait, qu'ils appliquent, les uns aux maîtres, les autres aux esclaves. Le contexte est plutôt pour les maîtres, que l'apôtre a désignés tout exprès par les titres délicats de bienfaiteurs, de croyants et d'aimés (de Dieu), afin de mieux rappeler aux esclaves les obligations qu'ils ont envers eux. Le sens paraît donc être que les maîtres chrétiens sont tenus de se montrer bienveillants envers leurs esclaves, et que ceux-ci doivent tenir compte des bons traitements dont ils sont l'objet. — La formule *hæc doce...* conclut non seulement ce qui regarde les esclaves (VI, 1-2), mais le second paragraphe tout entier. Cf. IV, 11 et V, 7.

### § III. — Instruction finale. VI, 3-21.

1° Nouvelle instruction contre les faux docteurs, dont les vues intéressées sont démasquées. VI, 3-10.

3-5. Fruits pernicieux des mauvaises doctrines. — *Aliter docet* (ἐτεροδιδασκαλεῖ : voyez I, 3 et les notes). Si quelqu'un enseigne une doctrine hétérologue ; d'après le détail qui suit, une doctrine autre que celle du Christ (et non acquiescit...). — *Sanis sermonibus*. Par contraste avec les doctrines malades et malsaines des hérétiques. Voyez I, 10 et le commentaire. — *Quæ secundum pietatem... doctrinæ*. C.-à-d., une doctrine qui correspond aux légitimes exigences de la piété chrétienne. — *Superbus est*. L'orgueil a toujours été un des vices principaux des faux docteurs. — *Nihil sciens*. Et pourtant il se flatte de tout savoir, et d'offrir aux hommes des enseignements nouveaux. — *Languens* : νοσῶν, étant malade. La nature de cette maladie morale est déterminée par les mots *circa quæstiones*, qui représentent des re-

cherches vaines et dangereuses. Voyez I, 4 et les notes. — *Pugnas verborum* : λογομαχίας, le substantif dont nous avons fait logomachie, querelle de mots. — *Ex quibus oriuntur...* Cette autre énumération décrit les tristes résultats de l'enseignement des faux docteurs. — *Blasphemie* : des injures que les chrétiens des divers partis se jetaient mutuellement à la face, et non des blasphèmes proprement dits. — *Hominum... corruptorum* (vers. 5). Voilà ce qu'étaient les faux docteurs sous le rapport moral. Les mots suivants, *veritate privati...*, indiquent ce qu'ils étaient par rapport à la vérité évangélique. — *Existimantium...* Ce trait stigmatise leurs visées égoïstes. L'équivalent grec de *quæstum* désigne un moyen d'acquiescer de l'argent.

6-10. Contre l'amour des richesses. A ce vice des faux docteurs, Paul rattache quelques belles considérations sur le désintéressement chrétien. — *Est... quæstus...* Oui, dit l'apôtre dans un langage paradoxal très frappant, ces hommes ont raison ; la piété est, en un sens, un excellent moyen de s'enrichir, lorsqu'elle est associée à la modération des désirs (*cum sufficientia*). Comp. IV, 8, où il a été affirmé qu'elle est utile à tout. Si on la possède et qu'on ait en même temps des goûts modestes, grâce auxquels on a besoin de peu de chose, on est en réalité très riche et très heureux. Cf. Phil. IV, 11-13. — *Nihil enim...* (vers. 7). Motif pour lequel l'homme sage devrait se contenter de peu : la nature elle-même le lui enseigne. Nous naissons pauvres, dénués de tout ; nous mourons très pauvres aussi, puisqu'il nous faut tout laisser en quittant ce monde. Cf. Job, I, 21 ; Ps. XLVIII, 17-18 ; Luc. XII, 15-21. Les biens de ce monde ne sont donc que pour la vie présente, et ne méritent pas qu'on les aime pour

8. Habentes autem alimenta et quibus tegamur, his contenti simus.

9. Nam qui volunt divites fieri incidunt in tentationem, et in laqueum diaboli, et desideria multa inutilia et nociva, quæ mergunt homines in interitum et perditionem.

10. Radix enim omnium malorum est cupiditas; quam quidam appetentes erraverunt a fide, et inseruerunt se doloribus multis.

11. Tu autem, o homo Dei, hæc fuge; sectare vero justitiam, pietatem, fidem, caritatem, patientiam, mansuetudinem.

8. Si nous avons donc les aliments et de quoi nous couvrir, nous devons être satisfaits.

9. Car ceux qui veulent devenir riches tombent dans la tentation et dans le piège du diable, et en de nombreux désirs inutiles et pernicious, qui plongent les hommes dans la ruine et la perdition.

10. Car l'amour de l'argent est une racine de tous les maux; et quelques-uns, en étant possédés, se sont égarés de la foi, et se sont embarrassés en des peines nombreuses.

11. Mais toi, ô homme de Dieu, fuis ces choses, et recherche la justice, la piété, la foi, la charité, la patience, la douceur.

eux-mêmes. — *Habentes autem...* (vers. 8). Autre motif, qui s'adresse encore à l'homme raisonnable : savoir se contenter du nécessaire. — *Nam qui* (dans le grec : « qui autem ») *volunt...* (vers. 9). Après avoir ainsi recommandé l'esprit de pauvreté en lui-même, Paul décrit par quelques traits énergiques le péril moral créé par le désir immodéré des richesses. Comme le fait remarquer saint Jean Chrysostome, le mot principal est ici βουλόμενοι, ceux qui « veulent » à tout prix devenir riches. En effet, ajoute-t-il, on peut être riche de fait, et bien employer ses

diennes. Il est des riches qui ne peuvent rien voir sans le désirer. Mais il s'agit surtout ici de convoitises mauvaises sous le rapport moral : *inutilia et nociva*. Dans le grec : des désirs insensés et nuisibles. Ces désirs sont insensés parce qu'on n'arrive pas au bonheur en les satisfaisant. — Résultat auquel ils aboutissent : *mergunt in interitum et...* (d'après le grec : dans la destruction et la perdition). Deux expressions synonymes, pour représenter une ruine morale entière et certaine. — *Radix enim...* (vers. 10). Il n'y a pas d'article devant le mot ρίζα. Il faut donc traduire : une racine. En effet, il existe encore d'autres racines de péché que l'avarice. — Par les mots *quam quidam...* l'apôtre revient un instant aux faux docteurs (comp. le vers. 5<sup>b</sup>), pour passer ensuite à un autre sujet. La locution *quam... appetentes* est un peu extraordinaire, car on ne désire pas la cupidité; le désir se rapporte évidemment à l'argent. — *Erraverunt a...* Plus fortement dans le grec : ont été égarés loin de la foi. L'amour exagéré des richesses peut conduire jusque-là. — *Et inseruerunt se...* A la lettre, d'après le texte original : Et ils se sont transpercés de douleurs multiples. C.-à-d. : ils se sont occasionnés des peines cuisantes.

2<sup>o</sup> Avertissement solennel donné à Timothée. VI, 11-16.

A la conduite lasse et intéressée des docteurs hérétiques, l'auteur oppose comme antithèse la vie très noble et toute parfaite que doit mener le pasteur de l'église d'Éphèse. Le ton est particulièrement majestueux et relevé.

11-12. Première partie de l'avertissement. Elle se compose de phrases brèves et rapides. — *Homo Dei*. Beau titre donné à Timothée, en tant qu'il é ait un ministre supérieur de l'Église. Cf. II Tim. III, 17; II Petr. I, 21. Des prophètes l'avaient autrefois reçu. Cf. III Reg. XVII, 18, 24. — *Hæc fuge*. Le pronom désigne, d'après le contexte, un enseignement malsain, des discussions inutiles et l'amour de l'argent (comp. les vers. 3, 4, 5-10). — *Sectare* : δῖωξε, poursuis.



Filet de chasseur.

(D'après une fresque de tombeau.)

richesses, ou en faire peu de cas, tandis que ceux qui désirent passionnément acquérir la fortune sont prêts, d'ordinaire, à faire toutes les concessions pour cela. Aussi est-il dit d'eux que *incidunt in tentationem* (la tentation de devenir riches par n'importe quels moyens). — Sur l'expression *in laqueum...*, voyez III, 7. — *Et desideria...* C'est là un fait d'expérience quoti-

12. Combats le bon combat de la foi ; saisis la vie éternelle, à laquelle tu as été appelé, et pour laquelle tu as fait ta belle confession en présence de nombreux témoins.

13. Je t'ordonne devant Dieu, qui donne la vie à toutes choses, et devant le Christ Jésus, qui a fait devant Ponce Pilate une si belle confession,

14. de garder le commandement sans tache et sans reproche, jusqu'à l'avènement de notre Seigneur Jésus-Christ,

15. que manifestera en son temps le bienheureux et seul Souverain, le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs,

16. qui seul possède l'immortalité et

12. Certa bonum certamen fidei ; apprehende vitam æternam, in qua vocatus es, et confessus bonam confessionem coram multis testibus.

13. Præcipio tibi coram Deo, qui vivificat omnia, et Christo Jesu, qui testimonium reddidit sub Pontio Pilato bonam confessionem,

14. ut serves mandatum sine macula, irreprehensibile, usque in adventum Domini nostri Jesu Christi,

15. quem suis temporibus ostendet beatus et solus potens, rex regum, et Dominus dominantium,

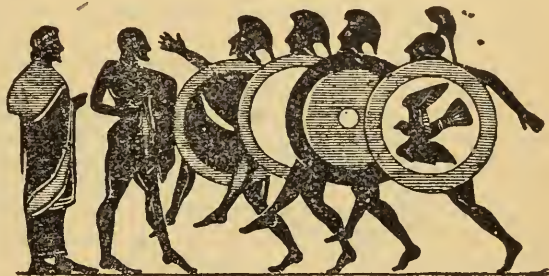
16. qui solus habet immortalitatem,

L'opposé de la fuite. — Suit une petite liste de six vertus, que l'on peut associer deux à deux : la sainteté (*justitiam*) et la piété chrétiennes, la foi et la charité, la patience et la douceur. — *Certa bonum...* (vers. 12). Métaphore déjà employée plus haut, I, 18, avec une légère différence dans les termes. Ici, l'idée est plus spéciale ; c'est celle d'une bataille, d'un combat isolé. Là, il s'agissait de la guerre en général. —

*Fidei*. C.-à-d. : (le bon combat) livré pour la foi. Selon d'autres : propre à la foi, exigé par elle. — *Apprehende...* Nous passons à une autre image, celle de la course, où l'athlète doit faire des efforts pour arriver au but et remporter le prix. — Ce prix est méritoire pour les chrétiens : *vitam... in qua* (plutôt : « in quam ») *vocatus...* Dès le moment de sa conversion au christianisme, Timothée avait reçu cet appel à la vie éternelle. — *Et confessus...* D'après ce qui nous paraît être la meilleure interprétation, ce trait se rapporte à l'ordination de Timothée, déjà mentionnée deux fois dans cette lettre. Cf. I, 18 et IV, 14. Selon d'autres, il ferait allusion à la profession de foi de son baptême, ou à quelque acte extraordinaire de courage chrétien accompli par lui durant son ministère.

13-16. Deuxième partie de l'avertissement. — *Præcipio... coram Deo...* Grave injonction, accompagnée d'une adjuration qui rappelle celle de V, 21. — *Qui vivificat...* D'après la meilleure leçon du grec : Qui crée vivant. Allusion à la puissance créatrice du Seigneur. — *Christo... qui testimonium...* Cette formule peut signifier simplement que Jésus-Christ souffrit sous Ponce Pilate ; dans ce cas, sa « bonne confession » consisterait en son immolation sanglante sur la croix. Elle peut aussi se rapporter au vaillant témoignage que le Sauveur rendit devant le triouнал du gouverneur romain, comme vrai roi et vrai Messie. Cf. Matth. xxvii, 11 ; Marc. xv, 2 ; Luc. xxiii, 3 ; Joan. xvi, 33 et ss. Le sens est d'ailleurs à peu près le même dans les deux cas. — *Serves mandatum* (τῆν ἐντολήν, avec l'article ; vers. 14). D'après les uns, le

grand précepte de l'amour, qui renferme tous les autres. Mieux, d'après les autres, l'ensemble des devoirs chrétiens. — *Sine macula, irreprehensibile*. Suivant les anciens interprètes grecs et la Vulgate, ces deux épithètes retombent sur « mandatum », et cette construction est excellente ; mais on peut aussi les rattacher, dans le texte grec, au pronom σε, toi (omis dans



Coureurs dans l'arène. (D'après une peinture de vase.)

notre version latine), par conséquent à Timothée, et de nombreux interprètes modernes préfèrent cet enchaînement. — *Usque in adventum* (ἐπιφανεῖας, la manifestation)... Le retour du Sauveur ici-bas devait être pour Timothée, qu'il dût en être témoin ou non, le but perpétuel de sa vie. — *Suis temporibus* (vers. 15) : *καίροισ ἐξοῖς*, « temporibus propriis » ; au temps fixé par Dieu et connu de lui seul. Cf. II, 6. — *Ostendet...* C'est Dieu le Père qui manifestera lui-même son Fils devant tous les hommes. Sur l'épithète *beatus*, voyez I, 11. — *Potens*. Le grec emploie ici le substantif « dynaste » ; c.-à-d., potentat. Les deux titres *rex regum* et *Dominus dominantium* sont aussi très solennels. — *Qui solus...* (vers. 16). L'admirable doxologie commencée au vers. 15<sup>a</sup> se poursuit majestueusement. On a émis quelquefois, mais sans raison suffisante, l'hypothèse qu'elle serait empruntée, comme le passage III, 16, à quelque hymne de l'Église primitive. — *Luceam habitet...* Expression très poétique, qui peut-être allusion au Ps. ciii, 2. Cf.

et lucem inhabitat inaccessibilem ; quem nullus hominum vidit, sed nec videre potest ; cui honor et imperium sempiternum. Amen.

17. Divitibus hujus sæculi præcipe non sublime sapere, neque sperare in incerto divitiarum, sed in Deo vivo, qui præstat nobis omnia abunde ad fruentum ;

18. bene agere ; divites fieri in bonis operibus ; facile tribuere, communicare ;

19. thesaurizare sibi fundamentum bonum in futurum, ut apprehendant veram vitam.

20. O Timothee, depositum custodi, devitans profanas vocum novitates, et oppositiones falsi nominis scientiæ,

qui habite une lumière inaccessible, que nul homme n'a vu et ne peut voir, à qui est l'honneur et l'empire éternel. Amen.

17. Ordonne aux riches de ce siècle de ne pas être orgueilleux, et de ne pas mettre leur espérance dans les richesses incertaines, mais dans le Dieu vivant, qui nous fournit abondamment toutes choses pour en jouir ;

18. de faire du bien, de devenir riches en bonnes œuvres, de donner de bon cœur, de faire part de leurs biens,

19. de se faire un trésor placé sur un fondement solide pour l'avenir, afin de saisir la véritable vie.

20. O Timothée, garde le dépôt, en évitant les profanes nouveautés de paroles, et les contradictions d'une science qui porte faussement ce nom ;

I Joan. I, 5. — *Quem nullus...*, sed nec... C.-à-d. : que personne n'a vu et ne peut voir ici-bas. Cf. Joan. I, 18 ; I Joan. IV, 12. Il en sera autrement dans le ciel (cf. Matt. V, 8). — *Cui...* imperium. Le substantif κράτος a plutôt la signification de puissance.

3° Une dernière instruction, concernant les devoirs des riches. VI, 17-19.

17-19. Sorte de post-scriptum, qui complète ce que saint Paul a écrit au sujet des relations de Timothée avec les différentes catégories de fidèles. Ce qu'il vient de dire des faux docteurs et de leurs vues intéressées lui rappelle qu'il a oublié de parler des riches ; il leur consacre maintenant quelques lignes. — *Divitibus hujus...* Dans le grec : A ceux qui sont riches dans le monde présent. La formule ὁ νῦν αἰῶν est particulière à nos trois épîtres (cf. II Tim. IV, 10 ; Tit. II, 12). Il est probable qu'il y avait dans l'Église d'Éphèse un nombre assez considérable de riches, la ville étant très commerçante. — *Sublime sapere* (ὕψηλοφρονεῖν : ici seulement et Rom. XI, 20). Dans le sens d'être orgueilleux. C'est un défaut dans lequel tombent facilement les riches. — *In incerto...* Rien n'est plus précaire que la fortune. Cf. Luc. XII, 16-21. — *Præstat... omnia*. Dieu nous fournit richement, comme dit le texte original (Vulg., *abunde*) tout ce dont nous avons besoin : « pour en user et même pour en jouir avec un cœur reconnaissant. » Cf. Eccl. II, 24 ; V, 18 ; VIII, 15, etc. — *Bene agere* (ἀγαθοεργεῖν, vers. 18). Avec la signification d'exercer la bienfaisance. Non content de les détourner de la voie mauvaise, Paul met les riches sur la voie positive du bien. — *Divites... in bonis...* C'est la même pensée que la précédente, avec un jeu de mots intéressant. — *Facile tribuere, communicare*. Le grec emploie deux adjectifs d'une composition extraordinaire : εὐμεταδότους, κοινωνικούς. Il ne faut pas seulement donner de ses

biens ; on doit le faire volontiers et généreusement. Cf. Prov. III, 28 ; I Cor. VIII, 3. — *The-saurizare...* (vers. 19). Celui qui distribue son superflu en bonnes œuvres est loin de s'en dépouiller ; il l'accumule dans le ciel comme un riche capital. Cf. Matth. VI, 20. Le verbe composé ἀποθησαυρίζειν est doublement expressif. — *Fundamentum...* : un fondement solide et sûr. La métaphore du trésor se transforme tout à coup en celle-ci. — *In futurum*. Cette locution est expliquée par la suivante : *ut apprehendant veram...* La vraie vie, ou, comme s'exprime le grec, ce qui est vraiment la vie, ne diffère pas de la vie éternelle.

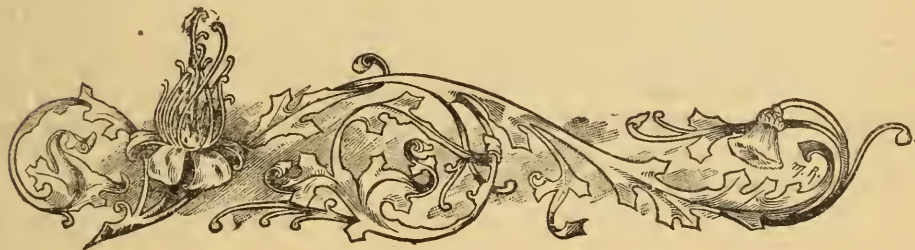
4° Un dernier appel à Timothée. VI, 20-21. 20-21. Comment il doit garder le précieux dépôt qui lui a été confié. — L'apostrophe *o Timothee* est tout à la fois émue et solennelle. — *Depositum* (τὴν παραθήκην, avec l'article). Quel est ce dépôt, appelé ailleurs (II Tim. I, 14) le « bon dépôt » ? Ce serait, suivant les uns, la grâce que Timothée avait reçue pour son propre avancement spirituel ; selon d'autres, celle qui avait été répandue sur lui pour qu'il s'acquittât bien de ses fonctions de pasteur ; etc. La meilleure réponse consiste à dire que ce dépôt est celui de la foi, de la saine doctrine (« catholicæ fidei talentum », saint Vincent de Lérins ; voyez son beau développement de cette expression, *Comment.*, c. 17). Les mots suivants, qui commentent en quelque sorte cette recommandation pressante, ne laissent guère de doute à ce sujet. Voyez aussi I, 3-4 ; IV, 6, 16 ; VI, 3 ; II Tim. I, 13-14 et II, 2, 16. — Ce que Timothée devra faire pour garder fidèlement le dépôt : *devitans...* Saint Paul veut que son disciple garantisse autant qu'il le pourra l'Église des fausses doctrines. L'équivalent grec de *vocum novitates* est le mot composé ζενοφωνίας ; à la lettre : les paroles vides ; c.-à-d., les spéculations profanes, sans fondement. Cf. I. 6.

21. quelques-uns, pour en avoir fait profession, se sont égarés de la foi. Que la grâce soit avec toi! Amen.

21. quam quidam promittentes, circa fidem exciderunt. Gratia tecum. Amen.

et II Tim. II, 16. La Vulgate a lu, avec quelques rares manuscrits : *καινοφωνίας*, les paroles nouvelles. — *Oppositiones falsi...* Dans le grec : les antithèses de la science pseudonyme (c.-à-d., au faux nom). Allusion aux objections que les faux docteurs soulevaient, au nom d'une prétendue science, contre l'enseignement chrétien, et aux thèses erronées qu'ils opposaient directement aux vérités évangéliques. Cf. II Tim. II, 25 ; Tit. I, 9. — *Quam quidam* (comp. le verset 10<sup>b</sup> ; I, 3, 6, 19) *promittentes* (vers. 21). Le participe grec a plutôt le sens de « profi-

tentes », faisant profession de (science). Cf. II, 10. — *Circa fidem exciderunt*. Dans le grec : Ils ont manqué le but en ce qui concerne la foi. Cf. I, 6 et II Tim. II, 18. — Une très courte bénédiction pour conclure : *Gratia tecum* ; ou, d'après les meilleurs manuscrits grecs : La grâce (soit) avec vous. Cf. II Tim. IV, 22 ; Tit. III, 15<sup>b</sup>. Si cette leçon est authentique, le pieux souhait de l'apôtre s'adresserait à toute l'Église d'Éphèse. — L'*Amen* final souligne cette bénédiction.



# DEUXIEME ÉPITRE

## A TIMOTHÉE

### INTRODUCTION <sup>1</sup>

1<sup>o</sup> *L'occasion et le but; le temps et le lieu de la composition.* — La situation n'est plus la même que pour I Tim. et pour l'épître à Tite. Saint Paul a cessé d'être libre. Il est de nouveau prisonnier à Rome (cf. I, 8, 16 et 17; IV, 6 et ss., 21), dans une situation douloureuse et critique, presque seul, car quelques-uns de ses disciples avaient été envoyés au loin par lui pour fonder de nouvelles Églises, et d'autres l'avaient quitté d'eux-mêmes. Il a déjà comparu une première fois devant ses juges <sup>2</sup>, et sa cause a été ajournée. Il s'attend à être ramené bientôt devant le tribunal, et une issue fatale de son procès lui semble non moins certaine que prochaine <sup>3</sup>.

Dans sa tristesse, il s'adresse à son bien-aimé fils Timothée, qui était alors sans doute à Éphèse, comme à l'époque de la première épître <sup>4</sup>, et il le presse de venir le rejoindre promptement avec Marc. En même temps, comme il était possible que Timothée arrivât trop tard, il lui fait ses dernières recommandations, l'exhortant à la vaillance, malgré les difficultés de l'heure présente, l'engageant à se choisir des auxiliaires vraiment capables d'enseigner la vérité, le prémunissant contre les dangers spéciaux qui pouvaient créer des obstacles à son ministère.

La conviction où était l'apôtre que l'heure de sa propre mort approchait fut donc l'occasion directe de cette épître. Le but est double : d'un côté, mander Timothée à Rome; de l'autre, fortifier sa foi et son zèle, et lui adresser des recommandations suprêmes. L'épître fut composée à Rome, dans la prison où souffrait saint Paul, peu de temps avant son martyre, par conséquent vers la fin de l'an 66, ou au commencement de l'an 67.

2<sup>o</sup> *Le sujet et la division.* — La plus grande partie de l'épître renferme des avis donnés à Timothée au sujet de son enseignement et de sa conduite comme évêque. Le maître mentionne tout ce qui était capable d'encourager, de toucher,

<sup>1</sup> Pour l'authenticité, voyez les pages 465-467.

<sup>2</sup> Voyez IV, 16-17.

<sup>3</sup> IV, 8-9.

<sup>4</sup> Il occupe toujours une haute position dans l'Église, et il est chargé d'enseigner, de diriger.

d'instruire son disciple, de manière à le renouveler dans l'exercice fidèle de ses fonctions, spécialement en ce qui concernait la préservation du dépôt sacré de la foi.

La lettre, très mouvementée, se prête assez difficilement à une division logique, car il n'y règne pas un ordre aussi suivi que dans la précédente. Il nous semble qu'on peut la scinder en deux parties. Dans la première, 1, 1-11, 13, Paul recommande à Timothée de combattre sans crainte et fidèlement pour l'évangile. Dans la seconde, 11, 14-17, 8<sup>a</sup>, il l'exhorte à lutter sans faiblir contre les faux docteurs et contre le danger d'apostasie. La première partie est plus personnelle; la seconde parle très fréquemment des docteurs de mensonge et des dangers qu'ils faisaient courir aux vrais croyants. Vient ensuite une conclusion, 17, 8<sup>b</sup>-22, qui contient des recommandations de différente nature, des nouvelles et la salutation finale <sup>1</sup>.

3<sup>o</sup> *Caractère spécial de cette épître.* — Elle est d'abord très intime, très personnelle. Presque tout est individuel et privé, dans l'ensemble comme dans les moindres détails. On sent vraiment battre le cœur aimant de Paul. En outre, cette lettre « tient moins de l'instruction que de l'exhortation; mais il serait difficile d'imaginer une exhortation plus solide, plus tendre et plus vivante ». Le ton y change à plusieurs reprises, selon que Paul se laisse dominer par la certitude de sa mort prochaine, ou qu'il songe seulement à instruire Timothée des devoirs à remplir durant la crise pénible que traversait alors l'Église. « C'est le testament du maître <sup>2</sup>, adressé au disciple favori. Dans son triste isolement, Paul pense moins à lui-même qu'à son œuvre et à celui auquel il pouvait en léguer l'héritage avec une entière confiance. »

L'épître n'est pas moins remarquable par son accent de majestueuse solennité que par celui de la tendresse pathétique. Ce qui est particulièrement touchant, ce sont « avec les grandes pensées dogmatiques que Paul ne néglige jamais, ces ouvertures de cœur sur sa propre vie, ces tableaux de ce qu'il a fait et de ce qu'il fait encore, de ce qu'il a souffert et de ce qu'il souffre pour la bonne cause, enfin cette assurance ferme de la récompense qui lui est réservée, ainsi qu'à tous ceux qui, comme lui, auront combattu jusqu'à la fin le bon combat de la foi et de la justice. »

<sup>1</sup> Pour l'analyse détaillée, voyez le commentaire, et notre *Biblia sacra*, p. 1314-1316.

<sup>2</sup> Pensée qu'on a souvent répétée à la suite de saint Jean Chrysostome.

## DEUXIÈME ÉPÎTRE

# A TIMOTHÉE

### CHAPITRE I

1. Paulus, apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, secundum promissionem vitæ quæ est in Christo Jesu,

2. Timotheo, carissimo filio. Gratia, misericordia, pax a Deo Patre, et Christo Jesu Domino nostro.

3. Gratias ago Deo, cui servio a progenitoribus in conscientia pura, quod

1. Paul, apôtre de Jésus-Christ par la volonté de Dieu, selon la promesse de la vie qui est dans le Christ Jésus,

2. à Timothée, son fils bien-aimé. Que la grâce, la miséricorde, la paix te soient données de la part de Dieu le Père et du Christ Jésus notre Seigneur.

3. Je rends grâce à Dieu, que je sers, comme mes ancêtres, avec une conscience

#### PRÉAMBULE. I, 1-2.

CHAP. I. — 1-2. La salutation. Elle diffère peu de celle de la première épître à Timothée. — L'auteur : *Paulus, apostolus*... Ici encore, au lieu de *Jesu Christi*, il faut lire « *Christi Jesu* », d'après la leçon la mieux garantie. Cette inversion est très fréquente dans les épîtres pastorales. — *Per voluntatem*... Comme dans les deux épîtres aux Cor., I, 1, et dans celles aux Éphésiens, I, 1, et aux Colossiens, I, 1. Allusion au premier appel de Paul, dû entièrement au bon plaisir de Dieu. Cf. Gal. I, 15-16. — Les mots *secundum promissionem*... dépendent encore de « *Paulus apostolus* ». Paul a été choisi comme apôtre en vue de cette promesse de vie, c.-à-d., pour l'annoncer au monde, pour contribuer à la réalisation du salut promis par Dieu. Le substantif *vitæ* est déterminé ailleurs (comp. I Tim. I, 16 et VI, 12; Tlt. I, 2, etc.) par l'épithète « *æternæ* ». — *Quæ... in Christo*... La vraie vie ne peut s'obtenir qu'à la condition qu'on demeure étroitement uni à Jésus-Christ, qui en est le médiateur. Cf. I Tim. I, 1, etc. — Le destinataire : *Timotheo*... Sur Timothée et ses relations avec saint Paul, voyez les

pages 468 et 469. — *Gratia, misericordia, pax*. Les trois mêmes souhaits que dans la première épître, I, 2.

#### PREMIÈRE PARTIE

**Combattre sans crainte et fidèlement pour l'évangile.** I, 3-II, 13.

§ I. — *Paul exhorte Timothée à raviver son zèle en tant que ministre de l'évangile, et à demeurer fidèle à Jésus-Christ.* I, 3-18.

1° Action de grâces à Dieu pour la foi vive et sincère de Timothée. I, 3-5.

3-5. Dans ces lignes, l'apôtre n'atteste pas moins son amour paternel pour son disciple privilégié, que les hautes qualités morales de celui-ci. — *Servio*. Le verbe *λατρεύω* marque un service d'adoration, de culte. Cf. Act. XXIV, 14 et XXVI, 7; Rom. I, 9. — *A progenitoribus*. C.-à-d. : comme mes ancêtres, à l'exemple de mes ancêtres. Paul avait conservé fidèlement la foi que ses pères lui avaient transmise, car, devenir chrétien, ce n'était pas abandonner le Dieu d'Israël, mais aller droit au Messie promis par les prophètes. — Les mots *quod sine inter-*



pure, lorsque je me souviens continuellement de toi dans mes prières nuit et jour,

4. désirant te voir, me rappelant tes larmes, afin d'être rempli de joie ;

5. gardant le souvenir de cette foi sincère qui est en toi, qui habita d'abord dans ton aïeule Loïse, et dans ta mère Eunice, et qui, j'en suis sûr, est aussi en toi.

6. C'est pourquoi je t'avertis de rallumer la grâce de Dieu, que tu as reçue par l'imposition de mes mains.

7. Car Dieu ne nous a pas donné un esprit de timidité, mais un esprit de force, d'amour et de sagesse.

sine intermissione habeam tui memoriam in orationibus meis, nocte ac die,

4. desiderans te videre, memor lacrymarum tuarum, ut gaudio implear ;

5. recordationem accipiens ejus fidei quæ est in te non ficta, quæ et habitavit primum in avia tua Loïde, et matre tua Eunice, certus sum autem quod et in te.

6. Propter quam causam admoneo te ut resuscites gratiam Dei, quæ est in te per impositionem manuum mearum.

7. Non enim dedit nobis Deus spiritum timoris, sed virtutis, et dilectionis, et sobrietatis.

missione... ne forment pas l'objet direct de l'action de grâces, lequel ne sera indiqué qu'au vers. 5. Il faut traduire, d'après le grec : (Je rends grâces à Dieu) comme (ou : puisque, attendu que) sans cesse je me souviens de toi. Saint Paul veut dire que, pensant constamment à Timothée, il pense toujours aussi à remercier Dieu à son sujet. — Ce souvenir du maître pour son disciple était pieux et surnaturel comme son affection : *in orationibus...* — *Nocte ac die*. Ce détail semble se rapporter plutôt au vers. 4 qu'au vers. 3. — *Desiderans* (vers. 4). Le verbe composé *ἐπιποθῶν* exprime un ardent désir. — *Memor lacrymarum...* Larmes versées sans doute par Timothée lorsque son père spirituel s'était séparé de lui naguère. Cf. I Tim. I, 3 et III, 14. Leur souvenir était demeuré dans l'âme affectueuse de Paul comme une preuve de l'amour filial de son disciple, et elles ravièrent sans cesse le sien. — Le trait ut *gaudio implear* dépend évidemment du participe « desiderans... » — *Recordationem accipiens...* (vers. 5). C'est ici l'objet proprement dit de l'action de grâces de saint Paul. — *Fidei quæ... non ficta*. Sur cette locution, voyez I Tim. I, 5 et les notes. — *Et habitavit...* Expression extraordinaire, pour marquer une pleine possession de la foi chrétienne. Cette vertu, personnifiée, est censée établir sa demeure dans les âmes croyantes. Cf. I, 14 ; Col. III, 16, etc. — *In avia... et matre...* Intéressants détails sur la famille de Timothée ; ils ne pouvaient que toucher ce dernier, et l'encourager à progresser toujours dans la foi. — *Loïde, Eunice*. On ne trouve pas ailleurs dans la littérature grecque le premier de ces mots employé comme nom de personne. Eunice était selon toute vraisemblance la fille de Loïs. Act. XVI, 1, il est dit de la mère de Timothée qu'elle était chrétienne, mais d'origine juive. — *Certus... quod et...* Éloge délicat, et parole pleine de confiance pour l'avenir.

2° Paul presse son disciple d'agir virilement en faveur de l'évangile. I, 6-14.

Après cette affectueuse entrée en matière, l'apôtre commence la longue série de ses exhortations.

6-7. Timothée doit ressusciter en lui-même la grâce de son ordination. — *Propter quam...* : à cause de ta foi sincère et profonde. — *Admoneo te*. Dans le grec : Je te rappelle. Saint Paul avait déjà adressé cette admonition à son fils spirituel. — *Ut resuscites*. Expression aussi belle pour le fond que pour la forme. Avec une nuance dans le grec : faire revivre le feu (*ἀναζωπυρεῖν*). — *Gratiam...* : τὸ χάρισμα, le don gratuit ; c.-à-d., la bénédiction spéciale que Dieu avait accordée à Timothée pour l'aider à bien s'acquitter de ses fonctions. Ce don est ainsi comparé à un charbon ardent, pris sur le brasier de l'autel du ciel, (cf. Is. VI, 6-7), et qu'on doit attiser pour l'empêcher de s'éteindre. Comp. I Thess. V, 19. — *Per impositionem...* Voyez I Tim. IV, 14 et le commentaire. Il résulte du pronom *mearum* que l'apôtre avait tenu à consacrer personnellement son cher disciple. — *Non enim...* (vers. 7). Motif pour lequel Timothée doit sans cesse faire revivre la grâce de son ordination. Cette grâce est de telle nature, qu'elle ne saurait s'allier avec la tiédeur au service de Dieu. — *Nobis*. Pluriel communicatif : à toi et à moi, à tous les évêques et à tous les prêtres. — *Spiritum timoris*. Sans article dans le grec : un esprit de timidité (*δειλιάς*) ; c.-à-d., un esprit qui nous ferait trembler en face des persécutions, des outrages, des difficultés, etc. Quelques manuscrits ont versions et plusieurs Pères lisent *δουλείας*, servitude, par suite d'une confusion établie entre ce passage et Rom. VIII, 15. — *Sed virtutis, et...*, etc. La grâce de l'ordination est décrite maintenant en termes positifs : c'est un esprit de force, d'amour et de tempérance. La force est mentionnée par opposition à la timidité et à la crainte (cf. Phil. IV, 13) ; l'amour, parce que rien ne nous rend plus que lui capables de dévouement aux saintes causes ; la tempérance, parce qu'elle nous aide à nous vaincre nous-mêmes pour pratiquer le devoir malgré tout.

8-12. Il faut que Timothée travaille courageusement à propager l'évangile, vers. 8, se rappelant, d'une part, tous les bienfaits qu'il doit

8. Noli itaque erubescere testimonium Domini nostri, neque me vinctum ejus; sed collabora evangelio, secundum virtutem Dei,

9. qui nos liberavit, et vocavit vocatione sua sancta, non secundum opera nostra, sed secundum propositum suum, et gratiam quæ data est nobis in Christo Jesu ante tempora sæcularia.

10. Manifestata est autem nunc per illuminationem salvatoris nostri Jesu Christi, qui destruxit quidem mortem, illuminavit autem vitam et incorruptionem per evangelium :

8. Ne rougis donc pas du témoignage à rendre à notre Seigneur, ni de moi, son prisonnier; mais souffre avec moi pour l'évangile, selon la force de Dieu,

9. qui nous a sauvés, et nous a appelés par sa vocation sainte, non selon nos œuvres, mais selon son propre dessein, et selon la grâce qui nous a été donnée dans le Christ Jésus avant les temps éternels.

10. Et maintenant elle a été manifestée par l'apparition de notre sauveur Jésus-Christ, qui a détruit la mort, et mis en lumière la vie et l'immortalité par l'évangile,

au christianisme, vers. 9-10, et, d'autre part, l'exemple de son maître, qui, après avoir combattu le bon combat, recevra une glorieuse récompense, vers. 11-12. — *Itaque* : puisque nous avons reçu un esprit de force, etc. — *Noli... erubescere...* Comp. Luc. ix, 26, où Jésus lui-même affirme qu'il rougira de quiconque aura rougi de lui devant les hommes. — *Testimo-*



Jésus-Christ entre saint Pierre et saint Paul.  
(Ancienne mosaïque.)

*nium Domini...* Non pas le témoignage rendu par le Christ lui-même, mais celui qui est rendu au Sauveur par les chrétiens fidèles, et davantage encore par les prédicateurs de la foi. Le sens de la proposition est donc : N'aie pas honte, à cause des périls qui menacent partout les missionnaires, de rendre témoignage à Jésus-Christ. — *Neque me*. Ce trait est intimement uni au précédent. Si Timothée avait eu honte de prêcher Jésus-Christ, il aurait rougi aussi d'avouer qu'il était en relations étroites avec Paul, incarcéré et humilié à cause du Sauveur (*vinctum ejus*). — *Collabora*. Il y a dans le texte grec un verbe composé très extraordinaire, que nous retrouverons plus bas, II, 2 : *συνακατόβησον*, souffre le mal avec (moi) pour l'évangile. C.-à-d., prends ta part de mes

souffrances apostoliques. — *Secundum virtutem* : selon la force que tu reçois de Dieu pour cela même. Comp. le vers. 7. Le Seigneur n'abandonne pas ses ministres au milieu du péril. — *Qui nos liberavit* (vers. 9). Plus exactement : qui nous a sauvés (*σώσαντος*). L'expression technique pour désigner la rédemption apportée par le Christ. Cf. I Tim. II, 4; Tit. III, 5, etc. Le pronom « nos » ne se rapporte pas seulement à Paul et à Timothée, mais à tous les croyants. — *Et vocavit*. L'appel à la foi. L'apôtre continue d'encourager son disciple à souffrir vaillamment pour l'évangile, en lui rappelant les bienfaits dont il est redevable au christianisme. — *Non secundum opera...* En effet, notre justification est entièrement gratuite, comme aime à le redire fréquemment saint Paul. Cf. Rom. VIII, 28-29 et IX, 11; Eph. I, 11; Tit. III, 5, etc. — *Propositum suum*. Très fortement dans le grec : (D'après) son propre dessein; c.-à-d., sa résolution tout à fait spontanée. — *Et gratiam...* Cette grâce, dont nous ne sommes dignes en aucune manière, nous a été méritée de toute éternité par Jésus-Christ, et elle nous est accordée en vertu de notre union avec lui : *quæ data... in Christo...* — *Manifestata... autem...* (vers. 10). Le bienfait de la vocation au salut est éternel dans la pensée divine; mais sa manifestation, sa réalisation n'a eu lieu que dans le temps (*nunc*), après que le Verbe se fût incarné et se fût offert comme notre rançon. Cf. Rom. XVI, 25. — *Per illuminationem*. Mieux : par l'apparition (*ἐπιφανείας*). Ce mot représente toute la vie humaine de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cf. I Tim. VI, 14; Tit. II, 11 et III, 4. — *Qui destruxit...* La rédemption opérée par le Christ est brièvement décrite, au moyen d'une antithèse expressive. — *Mortem* : la mort physique, temporelle, aussi bien que la mort spirituelle et éternelle. — *Illuminavit*. Il a mis en pleine lumière (*φωτίσαντος*), il a clairement manifesté. — *Vitam* : la vraie vie, la vie éternelle, par opposition à la mort. — *Incorruptionem*. Dans le sens d'immortalité. Ce mot complète le précédent. — *Per evangelium*. L'évangile désigne ici l'œuvre rédemptrice de Jésus-Christ, dont il contient

11. pour lequel j'ai été établi prédicateur, apôtre et docteur des nations.

12. C'est pour cette raison que je souffre ces choses ; mais je n'en ai pas honte, car je sais en qui j'ai cru, et je suis certain qu'il est assez puissant pour garder mon dépôt jusqu'à ce jour.

13. Prends pour règle les saines paroles que tu as entendues de moi, dans la foi et la charité qui est en Jésus-Christ.

14. Garde le bon dépôt, par l'Esprit-Saint qui habite en nous.

15. Tu sais que tous ceux qui sont en Asie se sont éloignés de moi ; entre autres Phygèle et Hermogène.

16. Que le Seigneur fasse miséricorde

11. in quo positus sum ego prædicator, et apostolus, et magister gentium.

12. Ob quam causam etiam hæc patior, sed non confundor; scio enim cui credidi, et certus sum quia potens est depositum meum servare in illum diem.

13. Formam habe sanorum verborum quæ a me audisti, in fide et in dilectione in Christo Jesu.

14. Bonum depositum custodi per Spiritum sanctum, qui habitat in nobis.

15. Scis hoc, quod aversi sunt a me omnes qui in Asia sunt : ex quibus est Phigelus et Hermogenes.

16. Det misericordiam Dominus One-

l'abrégé historique. — *In quo* (vers. 11). Dans le grec : « in quod », en vue duquel. « Par une association d'idées très naturelle, l'apôtre passe de l'évangile à sa propre mission ». — *Positus... prædicator et...*, etc... Comp. I Tim. II, 6, où saint Paul décrit son ministère dans les mêmes termes. Mais, dans la première épître, il se proposait d'affirmer ses pleins pouvoirs en tant que messenger de Dieu, tandis qu'ici il veut surtout mettre en relief les souffrances que lui attiraient ses fonctions d'apôtre, et encourager Timothée à imiter sa patience inébranlable. — *Hæc patior* (vers. 12). Le pronom représente la captivité actuelle de Paul, avec son rude cortège d'ennemis et de misères. — *Non confundor*. Il y a une vigueur remarquable dans ces mots, comme dans toute la phrase qui suit. — *Scio enim*. Raison pour laquelle l'apôtre, quoique enchaîné, n'éprouve aucune honte, aucune crainte. — *Cui credidi*. Celui en qui Paul avait mis sa confiance étant Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, il était sûr de n'être pas trompé dans son espoir (et certus sum...). — *Depositum meum*. Non pas : le dépôt que je lui ai confié ; mais : le dépôt qu'il m'a lui-même remis. Comp. le vers. 14 et I Tim. VI, 20. Ce dépôt était celui de la foi, de la prédication évangélique. Pour le garder intégralement, Paul avait beaucoup à souffrir ; mais il comptait sur le secours divin, et il ne doutait pas de sa victoire finale. — *In illum diem*. Pour le grand jour du second avènement de Jésus-Christ, où l'apôtre devra rendre compte de son mandat. Cf. I Cor. I, 18 ; III, 3, 13, etc.

13-14. Il faut que Timothée garde avec soin, lui aussi, le précieux dépôt qui a été mis entre ses mains. — *Formam* : ὑποτύπωσιν, le modèle, la norme. Cf. I Tim. I, 16. — *Sanorum verborum*. Sur cette locution, propre aux épîtres pastorales, voyez I Tim. I, 10 et les notes ; Tit. I, 9. — *Quæ a me...* Saint Paul avait naturellement donné à son disciple une instruction chrétienne très complète, qu'il le presse de garder dans toute son intégrité. — Les mots *in fide* et... *dilectione...* dépendent du verbe « habe ». Ce n'est que par la foi et par l'amour que l'on

peut se maintenir dans la vraie doctrine, et on ne peut posséder ces vertus que grâce à une sainte union avec Jésus-Christ. — *Bonum depositum* (vers. 14). Voyez I Tim. VI, 20<sup>a</sup> et le commentaire. — *Per Spiritum*. C.-à-d., par le concours du divin Esprit. « Entre les mains d'un faible mortel, un pareil trésor pourrait périliter ; la vérité pourrait être altérée, le devoir de la propager et de la défendre pourrait être mal rempli. Mais le mortel n'est pas abandonné à ses propres forces ; c'est Dieu lui-même qui veille sur le dépôt qu'il a confié à l'homme. » — *Qui habitat in...* Sur cette résidence si glorieuse et si utile pour les fidèles, voyez Rom. VIII, 9 et ss., etc.

3<sup>o</sup> Triste conduite de plusieurs lâches chrétiens ; bel exemple d'Onésiphore. I, 15-18.

15. Phygèle et Hermogène. — *Scis hoc*. La transition est celle-ci : Sois fidèle malgré tout ; n'imité pas ceux qui m'ont abandonné, moi, l'apôtre de Jésus ; mais que la foi d'Onésiphore te serve de modèle. — *Aversi... a me*. Nous ignorons l'occasion et les circonstances de cette désertion. Tout porte à croire que Paul fait allusion à un événement récent, qui s'était passé à Rome même. Les coupables étaient retournés dans l'Asie proconsulaire, leur pays d'origine (*qui sunt in...*), après avoir abandonné l'apôtre, parce qu'ils craignaient de se compromettre à cause de lui. — *Ex quibus...* Deux de ces déserteurs, peut-être les meneurs les plus ardents, sont cités nommément. On ne sait rien d'eux à part ce détail.

16-18. Onésiphore. Exemple d'un genre tout opposé ; l'âme de Paul s'épanouit visiblement pour le raconter. — *Onesiphori domui*. De ce que le souhait retombe sur la famille et non directement sur la personne d'Onésiphore, on a souvent conclu que celui-ci avait alors cessé de vivre. Cf. IV, 19. Conclusion assez naturelle, quoiqu'elle ne soit pas rigoureusement certaine. Onésiphore ne nous est également connu que par cette épître ; c'était sans doute aussi un Asiatique. — *Me refrigeravit*. Le grec emploie une autre métaphore : ἀνέψυξεν, il m'a ranimé

siphori domui, quia sæpe me refrigera-  
vit, et catenam meam non erubuit;

17. sed cum Romam venisset, sollicitè  
me quæsit, et invenit.

18. Det illi Dominus invenire miseri-  
cordiam a Domino in illa die; et quanta  
Ephesi ministravit mihi, tu melius nosti.

à la maison d'Onésiphore, parce qu'il  
m'a souvent soulagé, et qu'il n'a pas  
rougi de ma chaîne;

17. au contraire, lorsqu'il fut arrivé  
à Rome, il m'a cherché avec empresse-  
ment, et m'a trouvé.

18. Que le Seigneur lui donne de trou-  
ver miséricorde devant le Seigneur en  
ce jour-là; combien de services il m'a  
rendus à Ephèse, tu le sais mieux que  
personne.

## CHAPITRE II

1. Tu ergo, fili mi, confortare in gra-  
tia quæ est in Christo Jesu;

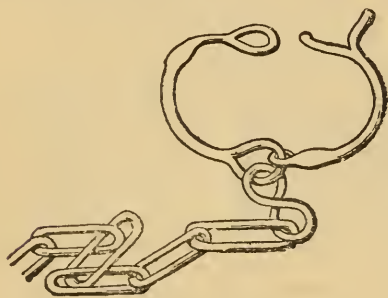
2. et quæ audisti a me per multos

1. Toi donc, mon fils, fortifie-toi dans  
la grâce qui est dans le Christ Jésus,

2. et ce que tu as appris de moi devant

(par des témoignages d'affection, par des secours  
matériels, etc.). — *Catenam... non erubuit.*  
Souvent on a honte de témoigner du dévouement  
à un prisonnier. — *Romam venisset* (ver-  
set 17). Peut-être pour ses affaires, à moins que  
ce ne fût directement pour visiter l'apôtre dans  
ses fers. — *Sollicite... quæsit...* Ces recherches

« Dominus » désigne Jésus-Christ, auquel  
s'adresse la requête; le second, Dieu le Père. —  
*In illa die*: au jour du jugement. Comp. le  
vers. 12<sup>b</sup>. — *Quanta Ephesi...* Du présent,  
l'apôtre revient au passé, qui lui rappelle encore  
d'autres souvenirs glorieux pour Onésiphore. —  
*Ministravit mihi.* Le pronom manque dans les  
meilleurs manuscrits grecs. Il s'agit donc moins  
de services rendus à Paul qu'à toute l'Église  
d'Ephèse. — *Melius nosti.* C.-à-d., tu connais  
trop bien ce fait pour qu'il soit nécessaire d'y  
insister.



La chaîne dite de saint Pierre.

actives supposent qu'il ne fut pas facile à Oné-  
siphore de retrouver saint Paul, probablement  
parce qu'il n'était pas cette fois en « custodia  
libera » (voyez Act. xxviii, 16 et les notes),  
mais qu'il avait été séquestré dans quelque  
obscur cachot; sans doute, comme le dit la tra-  
dition, dans l'affreux « Tullianum », ou prison  
Mamertine, au pied du Capitole, la pire des pri-  
sons romaines. — *Det illi...* (vers. 18). Au sou-  
venir du dévouement d'Onésiphore, Paul réitère  
le souhait qu'il avait déjà formé pour lui. Comp.  
le vers. 16<sup>a</sup>. Cette prière est formulée de telle  
sorte, qu'elle paraît attester aussi la mort du  
courageux chrétien; elle ressemble fort à un  
« Pie Jesu Domine, dona... » — *Dominus a  
Domino.* Répétition remarquable. Le premier

§ II. — *Paul conjure Timothée de ne point  
faiblir, mais de se montrer plein de courage,  
malgré les fatigues réservées aux prédicateurs  
de la foi.* II, 1-13.

C'est encore à un déploiement de vigueur  
virile que l'apôtre exhorte son disciple dans tout  
ce passage.

1<sup>o</sup> Avec quel esprit de vaillance invincible un  
ministre sacré doit se conduire au service du  
Christ. II, 1-10.

CHAP. II. — 1-2. Introduction. On a résumé  
ainsi ce passage : « Le courage est nécessaire  
pour tenir le flambeau sacré (de l'évangile) et  
pour le passer à d'autres. » — *Tu ergo...* Après  
la petite digression contenue dans les vers. 15-  
18 du chap. I, l'apôtre reprend le cours de ses  
instructions pastorales. Il répète au fond la  
même leçon, mais en l'appuyant sur de nouveaux  
motifs. — *Confortare in...* La grâce est comme  
l'élément dans lequel Timothée devra accroître  
ses forces. — *Quæ... in Christo...* Voyez, I, 1, 9<sup>b</sup>,  
13 et les notes. — *Quæ audisti... per...* (vers. 2).  
Il faudrait plutôt : « inter multos... », en pré-  
sence de nombreux témoins. Peut-être s'agit-il  
encore de l'ordination de Timothée (cf. I, 6;  
I Tim. vi, 12); mais il est possible aussi que

de nombreux témoins, confie-le à des hommes fidèles, qui soient capables d'en instruire d'autres à leur tour.

3. Sache souffrir comme un bon soldat du Christ Jésus.

4. Quiconque est enrôlé au service de Dieu ne s'embarrasse point dans les affaires séculières, s'il veut plaire à celui qui l'a enrôlé.

5. De même, celui qui combat dans la lice n'est pas couronné s'il n'a pas combattu selon les règles.

6. Il faut que le laboureur travaille d'abord, pour recueillir des fruits.

7. Comprends ce que je dis ; car le Seigneur te donnera l'intelligence en toutes choses.

8. Souviens-toi que le Seigneur Jésus-

testes, hæc commenda fidelibus hominibus, qui idonei erunt et alios docere.

3. Labora sicut bonus miles Christi Jesu.

4. Nemo militans Deo implicat se negotiis sæcularibus, ut ei placeat cui se probavit.

5. Nam et qui certat in agone, non coronatur nisi legitime certaverit.

6. Laborantem agricolam oportet primum de fructibus percipere.

7. Intellige quæ dico ; dabit enim tibi Dominus in omnibus intellectum.

8. Memor esto Dominum Jesum Chri-

Paul fasse allusion d'une manière générale à sa prédication apostolique. — *Commenda* : παράθου, transmets à la façon d'un dépôt. Cf. I, 12, 14. — *Fidelibus*... L'auteur résume dans ce simple adjectif les qualités qu'il a exigées précédemment des ministres sacrés. Cf. I, 7-8 ; I Tim. III, 1 et ss. — *Qui idonei*. Autre condition importante, sans laquelle la pureté de l'évangile aurait promptement disparu.

3-7. Comparaisons destinées à démontrer la nécessité d'un zèle généreux, qui compte pour rien la peine. La première, vers. 3-4, est empruntée à la vie militaire ; la seconde, vers. 5, à celle des athlètes ; la troisième, vers. 6, à celle des agriculteurs. Le vers. 7 en fait l'application d'une manière générale. Elles sont toutes les trois familières à l'apôtre. — *Labora*. Dans le grec, d'après la meilleure leçon : συναξαοπάθησον, comme plus haut, I, 8 (voyez les notes). — *Sicut... miles*... Non pas comme un soldat ordinaire, mais comme un bon soldat du Christ. Sur l'armure mystique de ce soldat, voyez Eph. VI, 14 et ss. — Le vers. 4 développe cette première figure : *Nemo militans*... Le mot *Deo* manque dans le texte grec, où la pensée demeure générale. — *Negotiis*. Au lieu de *sæcularibus*, le grec porte : τοῦ βίου (les affaires) de la vie, c.-à-d. de l'existence quotidienne. Le soldat doit se dégager de tous les liens, de toutes les occupations qui le détourneraient de son devoir ; cela, *ut placeat*... — *Qui se probavit*. Dans le grec : A celui qui l'a enrôlé. C'est en s'appuyant sur ce passage, que le concile de Chalcédoine et beaucoup d'autres après lui ont interdit aux clercs de s'occuper de commerce, d'industrie, d'affaires d'argent, etc. — *Nam et qui...* (vers. 5). D'après le grec : De même si quelqu'un est athlète. C'est la seconde comparaison. Cf. IV, 7 ; I Cor. IX, 25 et ss. ; I Tim. VI, 12, etc. — *Non coronatur*. Le prix de la victoire consistait d'ordinaire dans une couronne. — *Legitime* (νομίμως) : d'une manière conforme aux lois, aux règles des jeux. Il existait tout un code de lois destinées à régler

les jeux athlétiques, et on tenait beaucoup à leur exécution. Non seulement ceux qui les violaient étaient exclus du concours, mais on leur infligeait des amendes assez fortes. L'obéissance à ces règles supposait des privations, des sacri-



Deux athlètes luttant.  
(D'après le *Virgile* du Vatican.)

fices nombreux. — Troisième comparaison : *Laborantem agricolam*... (vers. 6). Mieux : l'agriculteur qui travaille péniblement (κοπιώντα). Le participe porte l'idée principale. — *Oportet primum*. L'adverbe est accentué : il est juste, en effet, que celui qui a si rudement peiné soit le premier à jouir de la récolte. — *Intellige quæ*... (vers. 7). C.-à-d., applique-toi à toi-même ces paraboles, et remarque bien que toutes elles t'apprennent qu'il n'y a pas de récompense sans fatigues. — *Dabit... tibi Dominus*... Jésus était un maître célèbre sous le rapport des paraboles et des allégories ; nul mieux que lui n'en pouvait donner l'intelligence.

8-10. Preuve encore plus frappante, tirée du plan divin relatif à notre rédemption : la croix doit précéder la couronne. Après avoir fait appel à l'expérience personnelle de Timothée et aux analogies terrestres, Paul s'élève bien haut et puise ses arguments dans la pensée même de Dieu et dans la vie du Christ. Il va droit au fait : *Memor esto*... Il voudrait que Timothée

stum resurrexisset a mortuis ex semine David, secundum evangelium meum,

9. in quo laboro usque ad vincula, quasi male operans; sed verbum Dei non est alligatum.

10. Ideo omnia sustineo propter electos, ut et ipsi salutem consequantur, quæ est in Christo Jesu, cum gloria cælesti.

11. Fidelis sermo: nam si commortui sumus, et convivemus;

12. si sustinebimus, et conregnabimus; si negaverimus, et ille negabit nos;

13. si non credimus, ille fidelis permanet; negare seipsum non potest.

Christ, de la race de David, est ressuscité d'entre les morts, selon mon évangile,

9. pour lequel je souffre, jusqu'à porter les chaînes comme un malfaiteur; mais la parole de Dieu n'est pas enchaînée.

10. C'est pourquoi je supporte tout pour les élus, afin qu'ils obtiennent aussi eux-mêmes le salut qui est dans le Christ Jésus, avec la gloire du ciel.

11. Cette parole est certaine; car si nous sommes morts avec lui, nous vivrons aussi avec lui;

12. si nous souffrons avec lui, nous régnerons aussi avec lui; si nous le renions, lui aussi nous reniera;

13. si nous sommes infidèles, il demeure fidèle; il ne peut pas se renier lui-même.

eût toujours présent à la mémoire le grand miracle de la résurrection du Sauveur. — *Ex semine David*. Ces mots sont importants dans le raisonnement de l'apôtre: Jésus est ressuscité, quoiqu'il fût comme nous de race mortelle. — *Secundum evangelium meum*. C.-à-d., conformément à l'évangile que j'ai reçu de Dieu l'ordre de prêcher. La résurrection de Jésus en était un point essentiel. — *In quo* (scil. « prædicando »)... Petite digression (vers. 9), qui se poursuit jusqu'à la fin du vers. 10. Paul va redire en quelques mots qu'il souffre avec joie pour l'évangile. — *Laboro*. Le grec emploie le verbe expressif *κακοπαθῶ*, je ressens du mal, de la souffrance. Comp. le vers. 3. — *Usque ad vincula*. En attendant que ce soit, comme pour Jésus lui-même, « usque ad mortem. » Cf. Phil. II, 8. — *Male operans*. Mieux: un malfaiteur (*κακοῦργος*); c.-à-d., un misérable de la pire espèce. — *Sed verbum...* Réflexion qui consolait l'apôtre dans sa sombre prison. Tout enchaîné qu'il fût lui-même, la parole de Dieu (la prédication évangélique) était tellement puissante, qu'aucune force humaine n'était capable de l'arrêter; elle s'élançait partout victorieuse. — *Ideo* (vers. 10): pour tous les motifs contenus dans les vers. 3-9. Ils se ramènent à celui-ci: pas de profit sans peine. — *Omnia* (toutes sortes d'épreuves) *sustineo*... La grande âme de Paul est encore là tout entière. — *Propter electos*. C.-à-d., pour les chrétiens, pour l'Église. Cf. Tit. I, 1, etc. — *Ut et ipsi...* Eux aussi, comme les prédicateurs de la foi. — Sur la formule *quæ... in Christo...*, voyez les vers. 1<sup>b</sup> et les notes. — *Cum gloria*... Terme magnifique auquel aboutit le salut pour le chrétien. Cf. II Cor. IV, 17.

2° Les conséquences futures, heureuses ou malheureuses, de la conduite des chrétiens, et surtout des ministres sacrés. II, 11-13.

11-13. L'apôtre attire l'attention de Timothée sur un fait très important. — *Fidelis sermo*. Sur

cette formule, voyez I Tim. I, 15 et le commentaire. Ce que Paul va affirmer au sujet du salut des croyants est un fait entièrement certain. — La particule *nam* introduit un passage rythmé, composé de quatre phrases parallèles, que de nombreux interprètes croient emprunté à une hymne liturgique de l'Église primitive. La pensée contenue dans ces lignes est la suivante: le chrétien, uni à Jésus-Christ par un lien personnel très étroit, partage toutes les destinées, soit tristes, soit glorieuses de son Maître, à la condition de lui demeurer fidèle. — *Si commortui..., convivemus*. La conjonction *σύν* (« cum »), qui entre dans la composition de ces deux verbes et des suivants, signifie: avec Jésus-Christ. Si nous sommes morts avec le Christ, nous participerons aussi à sa résurrection et à sa vie éternelle. Cf. Rom. VI, 3 et ss. — *Si sustinebimus...* (vers. 12). La persévérance dans la foi, malgré les difficultés et les souffrances, sera récompensée dans le ciel par un trône glorieux. Cf. Matth. XIX, 28; Rom. VIII, 17; Eph. II, 6, etc. — *Si negaverimus...* C'est l'hypothèse contraire. Jésus a proclamé lui-même ce fait (Matth. X, 33; Marc. VIII, 33). — *Si non credimus* (vers. 13). Plutôt: Si nous sommes incrédules (*ἀπιστοῦμεν*). D'après la proposition qui précède: Si nous renions Jésus-Christ. — *Ille fidelis...*: fidèle à ses promesses de châtement pour les impies. — Les mots *negare seipsum...*, précédés dans le grec de la particule *γάρ*, car, indiquent le motif pour lequel Jésus châtiara les apostats, les incrédules: il se renierait lui-même, s'il ne tenait pas sa parole.

## SECONDE PARTIE

### Lutter contre l'erreur et le danger d'apostasie. II, 14-IV, 8.

« A partir de l'el, et jusque dans les premiers vers. du IV<sup>e</sup> chap., les instructions données à Timothée sont entremêlées, dans une propor-

14. Donne ces avertissements, prenant le Seigneur à témoin. Évite les disputes de mots ; car cela n'est utile à rien, si ce n'est à la ruine de ceux qui écoutent.

15. Efforce-toi de te présenter devant Dieu comme un homme éprouvé, un ouvrier qui n'a point à rougir, qui dispense avec droiture la parole de la vérité.

16. Évite les discours profanes et vains ; car ils font faire beaucoup de progrès dans l'impiété,

17. et leur parole gagne comme la gangrène. De ce nombre sont Hyménée et Philète,

18. qui sont déçus de la vérité, en disant que la résurrection est déjà faite, et qui ont renversé la foi de quelques-uns.

14. Hæc commune, testificans coram Domino. Noli contendere verbis : ad nihil enim utile est, nisi ad subversionem audientium.

15. Sollicite cura teipsum probabilem exhibere Deo, operarium inconfusibilem, recte tractantem verbum veritatis.

16. Profana autem et vaniloquia devota, multum enim proficiunt ad impietatem ;

17. et sermo eorum ut cancer serpit. Ex quibus est Hymenæus et Philetus,

18. qui a veritate exciderunt, dicentes resurrectionem esse jam factam, et subverterunt quorundam fidem.

tion très sensible, d'avertissements polémiques relatifs à un enseignement contraire à l'esprit de l'évangile, contre lequel le disciple (de Paul) doit se mettre en garde et dont il doit préserver l'Église à la tête de laquelle il est placé. » Ces avertissements donnent, pour ainsi dire, le ton à cette seconde partie.

§ I. — *Conduite que Timothée devra tenir en faveur de la vérité et contre l'erreur.* II, 14-26.

1° Le ministère de l'évangile en face des faux docteurs. II, 14-21.

14-18. Éviter toute discussion avec les hérétiques, mais attester avec vigueur la doctrine évangélique en face de ces hommes légers et versatile. — *Commune.* Dans le grec : rappelle (ces choses). Voyez I, 6<sup>a</sup> et les notes. *Hæc* : ce qui a été dit dans les vers. 11-13. — *Testificans coram...* Dans le grec, d'après la leçon la mieux accréditée, ces mots sont étroitement rattachés aux suivants : Les adjurant de ne pas faire de querelles de mots (au lieu de *Noli contendere...*). Ces « logomachies » (on lit dans le texte original : μή λογομαχείν ; voyez I Tim. VI, 4 et les notes) étaient un caractère distinctif des faux docteurs. — *Ad nihil utile.* Saint Paul motive son exhortation. Non seulement les discussions de ce genre sont stériles en heureux résultats (cf Tit. III, 9), mais elles en produisent d'ordinaire de très fâcheux, que résume énergiquement l'expression *ad subversionem...* — *Sollicite cura...* (vers. 15). Paul désire que Timothée montre par son exemple comment doit se comporter le prédicateur chrétien. — *Probabilem* (δόκιμον, « probatum »)... : approuvé de Dieu, ayant fait ses preuves devant lui. — *Operarium.* Nom qui implique le zèle et l'activité. — *Inconfusibilem* : qui n'a pas à rougir de sa négligence, ou de l'imperfec-

tion de son travail. — *Recte tractantem.* En un seul mot dans le grec : ὀρθοτομοῦντα (ici seulement). A la lettre : divisant comme il faut (à la façon de l'économiste qui partage consciencieusement le pain entre les gens de la maison, ou d'un laboureur qui trace des sillons bien droits). La Vulgate donne bien le sens. — *Profana... et vaniloquia...* (vers. 16). Il s'agit évidemment des discussions profanes et vaines des faux docteurs (voyez I Tim. VI, 20 et le commentaire), auxquelles Timothée ne devra prendre aucune part. Comp. le vers. 14<sup>b</sup>. — *Multum... proficiunt.* Ce verbe n'a pas « vaniloquia » pour sujet, mais les docteurs hérétiques, comme on le voit par les vers. 17 et 18. Il marque le triste progrès de ces malheureux dans l'erreur. — *Sermo eorum.* (vers. 17). Par opposition à la parole de vérité, à l'enseignement évangélique. Comp. le vers. 15<sup>b</sup>. — *Ut cancer.* Comme la gangrène, dit le grec (γάγγραινα : de la racine γράϊνω, je ronge). Le cancer est ordinairement local, tandis que la gangrène est envahissante. — *Serpit.* Plus exactement : a de la pâture (νομὴν ἔχει). La comparaison est très frappante, car la gangrène, si on ne l'arrête, fait de rapides progrès dans le membre qu'elle a atteint, et dans le corps entier, jusqu'à ce qu'elle ait amené la mort. — *Ex quibus...* L'apôtre cite nommément deux de ces faux docteurs. *Hymenæus* est probablement le même que dans I Tim. I, 20 ; *Philetus* n'est pas mentionné ailleurs. — *Qui a veritate...* (vers. 18). Ce trait ne se rapporte sans doute pas seulement à Hyménée et à Philète, mais à tous les hérétiques d'Éphèse, dont saint Paul continue de tracer le portrait. Sur le verbe ἡστόχασαν (Vulg., *erraverunt*), voyez I Tim. I, 6 et les notes. — Un exemple de leur enseignement erroné : *dicentes resurrectionem...* Comme l'expliquent saint Irénée et Tertullien, ils identifiaient la résurrection des corps à la régéné-

19. Sed firmum fundamentum Dei stat, habens signaculum hoc : Cognovit Dominus qui sunt ejus; et discedat ab iniquitate omnis qui nominat nomen Domini.

20. In magna autem domo non solum sunt vasa aurea et argentea, sed et lignea et fictilia; et quædam quidem in honorem, quædam autem in contumeliam.

21. Si quis ergo emundaverit se ab istis, erit vas in honorem, sanctificatum et utile Domino, ad omne opus bonum paratum.

19. Mais le solide fondement de Dieu reste debout, muni de ce sceau : Le Seigneur connaît ceux qui sont à lui; et encore : Que quiconque prononce le nom du Seigneur s'éloigne de l'iniquité.

20. Dans une grande maison il n'y a pas seulement des vases d'or et d'argent, mais il y en a aussi de bois et de terre; et les uns sont des vases d'honneur, les autres pour un usage vil.

21. Si quelqu'un donc se garde pur en se séparant de ces hommes, il sera un vase d'honneur, sanctifié et utile au Seigneur, préparé pour toute bonne œuvre.

ration spirituelle opérée par le baptême. Comp. I Cor. xv, 12, où nous voyons que de très bonne heure des doutes s'étaient élevés au sein de l'Église sur la réalité de ce grand miracle. — Triste résultat obtenu déjà par ces hommes de mensonge : *subverterunt* (au présent dans le texte grec *quorumdam*...). L'esprit humain est si facile à égarer, qu'il suffit d'enseigner une erreur pour qu'elle trouve aussitôt des adhérents.

19-21. S'encourager en face des faux docteurs par la pensée que rien ne saurait renverser le divin édifice de la vérité, et que, dans l'Église, il y aura toujours de mauvais chrétiens à côté des bons. — La particule *sed* (saint Paul n'emploie qu'en ce seul endroit le mot μέντοι : néanmoins, nonobstant) établit un contraste entre la chute des chrétiens séduits par les hérétiques et la solidité permanente du christianisme. — *Firmum fundamentum*... Par cette métaphore, l'apôtre désigne l'Église de Jésus-Christ, « colonne et fondement de la vérité ». Cf. I Tim. III, 14-16. Bâtie sur le roc, soutenue par Dieu même, elle ne sera jamais renversée : *stat*. — *Habens signaculum* (σφραγίδα)... Les sceaux des anciens Orientaux portaient souvent des inscriptions. Mais l'apôtre fait peut-être plutôt allusion ici aux épigraphes qu'on gravait sur les maisons ou les grands édifices, pour indiquer le but ou l'occasion de leur construction. — Le « sceau » en question se compose de deux citations bibliques. La première, *Cognovit... qui sunt ejus*, est empruntée à Num. xvi, 5, d'après la traduction des Septante (excepté le mot *Dominus*, qui remplace « Deus »). Si Dieu connaît les siens, il saura les distinguer des méchants, des hérétiques, et il ne les oubliera pas au jour de la récompense. — La seconde citation, *Et discedat...*, d'après les uns, est extraite de Num. xvi, 26, ou d'Isaïe, LII, 11; selon les autres, ce serait une parole de Jésus-Christ lui-même, qui a dit, Luc. XIII, 27 : « Discedite a me, omnes operarii iniquitatis ». Le second sentiment nous paraît plus probable. La première inscription contient une très grande consolation pour le chrétien; la seconde lui rappelle la sainteté éminente de son état.

— *Qui nominat*... C.-à-d., celui qui prononce le nom du Seigneur et qui confesse lui appartenir. — *In magna... domo*. Autre pensée générale, vers. 20-21 : il n'y a pas lieu d'être surpris ni découragé, s'il existe des chrétiens imparfaits ou complètement mauvais. C'est l'Église qui est symbolisée par cette « grande maison ». Dans son état terrestre, elle présente nécessairement des imperfections, puisque ses membres sont des hommes. Cf. Matth. XIII, 24 et ss., 47. — *Vasa*. L'apôtre les divise en deux classes, soit d'après les matériaux dont ils sont fabriqués (*aurea et...*, *lignea et...*), soit d'après l'usage qu'on en fait (*in honorem...*, *in contumeliam*). Ces vases ou ustensiles représentent les fidèles, dont les uns sont excellents, et dont quelques-uns sont mauvais. — *Si quis ergo*... (vers. 21). Après la constatation de ce fait, saint Paul trace une règle de conduite qui s'y rattache; chaque chrétien doit s'efforcer d'être un vase



Vase d'argile trouvé à Jérusalem.

utile et précieux. — Le moyen d'y arriver, c'est de se séparer entièrement des vases de qualité inférieure : *emundaverit se ab*... — *Sanctificatum* : mis à part, réservé, sanctifié. — *Utile Domino*. Dans le grec : utile au maître (de la maison). — *Ad omne opus*... : apte à rendre



22. Fuis les passions de la jeunesse ; mais recherche la justice, la foi, l'espérance, la charité, et la paix avec ceux qui invoquent le Seigneur d'un cœur pur.

23. Quant aux questions folles et sans sagesse, évite-les, sachant qu'elles engendrent des querelles.

24. Or, il ne faut pas que le serviteur du Seigneur ait des querelles ; mais il doit être doux envers tous, capable d'instruire, patient,

25. reprenant avec modestie ceux qui résistent à la vérité, dans l'espérance que Dieu leur donnera le repentir, pour connaître la vérité,

26. et que, revenus à leur bon sens, ils sortiront des filets du diable qui les tient captifs pour *en faire* ce qu'il veut.

22. *Juvenilia autem desideria fuge ; sectare vero justitiam, fidem, spem, caritatem, et pacem cum iis qui invocant Dominum de corde puro.*

23. *Stultas autem et sine disciplina questiones evita, sciens quia generant lites.*

24. *Servum autem Domini non oportet litigare, sed mansuetum esse ad omnes, docibilem, patientem,*

25. *cum modestia corripientem eos qui resistunt veritati, nequando Deus det illis penitentiam ad cognoscendam veritatem,.*

26. *et resipiscant a diaboli laqueis, a quo captivi tenentur ad ipsius voluntatem.*

toutes sortes de grands services. Cf. Eph. II, 10.

2° Instruction à Timothée sur la conduite à tenir envers les bons chrétiens et les faux docteurs. II, 22-26.

Les mêmes pensées reviennent, mais elles sont différemment exprimées.

22. Choses à éviter, vertus à rechercher et à pratiquer. — *Juvenilia desideria*. Non pas l'amour de la nouveauté, si fréquent dans les jeunes gens, mais les défauts et les passions qui appartiennent en propre à la jeunesse. Timothée était jeune encore (voyez I Tim. IV, 2 et les notes) ; de là cette recommandation de l'apôtre. — *Sectare*... Dans le grec : Poursuis. Par contraste avec « fuge ». Ce passage a beaucoup d'analogie avec I Tim. VI, 11, où nous trouvons aussi une énumération de vertus que Timothée devait pratiquer. La justice, la foi, la charité y sont de même mentionnées ; au lieu de l'espérance et de la paix (ici, le grec omet l'espérance), l'apôtre y nomme la piété, la patience et la douceur. — *Cum iis qui*... C.-à-d., avec les vrais et bons chrétiens (cf. I Cor. I, 2).

23-26. Fuir les discussions inutiles, qui engendrent des querelles incompatibles avec le caractère d'un ministre de Jésus-Christ. — *Questiones* : ζητήσεις, les recherches. Voyez I Tim. I, 4 et les notes. — *Sine disciplina* : ἀπειθείτου (pas ailleurs dans le Nouveau Testament), « indoctas », puis « ineptas ». —

*Devita*. Comme au vers. 16<sup>a</sup> et I Tim. IV, 7 : παραίτου, refuse d'accepter. — *Generant lites*. C'est là leur produit naturel et certain ; or, les querelles ne sont pas faites pour le prédicateur de l'évangile, qui est un ministre de paix et de douceur : *servum... non oportet... sed...* (vers. 24). — *Corripientem*... (vers. 25). Le pasteur des âmes doit reprendre et corriger ceux dont la doctrine est erronée et la conduite mauvaise ; mais il est tenu de le faire toujours avec modération et douceur (*cum modestia*). — *Qui resistunt*... Le mot *veritati* n'est pas dans le grec, qui emploie le participe deux fois composé ἀντιδιατιθεμένους, ceux qui s'opposent, les adversaires. — *Nequando*... Plutôt : « si forte aliquando... » La formule est conditionnelle et exprime, d'une part, la liberté entière de Dieu, et en même temps, d'autre part, l'espoir qu'il aura pitié des pécheurs dont il est question. — Le verbe *resipiscant* (vers. 26) dépend aussi de la conjonction « si forte aliquando » ; elle exprime un second résultat de la conduite aimable et douce des ministres sacrés envers les mauvais chrétiens. — *A... laqueis*. La construction est elliptique : « resipiscant, et evadant a... laqueis ». I Tim. III, 7, il a été aussi fait mention des filets du démon. — *A quo captivi*... (ἐζωγγρημένοι, pris vivants). Développement de l'image. Les mots *ad ipsius voluntatem* renforcent singulièrement l'idée : le démon fait tout ce qu'il veut de ceux qu'il a pris dans ses filets.

## CHAPITRE III

1. Hoc autem scito, quod in novissimis diebus instabunt tempora periculosa.

2. Erunt homines seipsos amantes, cupidi, elati, superbi, blasphemi, parentibus non obediens, ingrati, scelesti,

3. sine affectione, sine pace, criminatores, incontinentes, immites, sine benignitate,

4. proditores, protervi, tumidi, et voluptatum amatores magis quam Dei,

5. habentes speciem quidem pietatis, virtutem autem ejus abnegantes. Et hos devita :

6. ex his enim sunt qui penetrant do-

1. Or, sache ceci, que dans les derniers jours il viendra des temps périlleux.

2. Les hommes seront épris d'eux-mêmes, cupides, hautains, orgueilleux, médisants, n'obéissant pas à leurs parents, ingrats, impies,

3. sans affection, ennemis de la paix, calomniateurs, intempérants, durs, sans bonté,

4. traîtres, insolents, enflés d'orgueil, plus amateurs de la volupté que de Dieu,

5. ayant l'apparence de la piété, mais en reniant la réalité. Évite ces hommes-là :

6. car il y en a parmi eux qui se

§ II. — Ce que la situation critique de l'Église réclamera bientôt de Timothée. III, 1-IV, 8<sup>a</sup>.

Du temps présent, le regard de Paul, devenu prophétique, se dirige vers l'avenir, qu'il voit chargé de sombres nuages, et qu'il décrit pour en tirer de nouveaux avertissements pratiques à l'usage de son disciple.

1<sup>o</sup> Crise d'iniquité plus grande encore, qui ne tardera pas à éclater. III, 1-9.

Ce sera un affreux débordement d'immoralité, laquelle essaiera en vain de se dissimuler sous les apparences de la piété.

CHAP. III. — 1. Introduction. — *Hoc... scito*. Sache cela d'avance, prends-en note comme d'une chose importante. — *In novissimis diebus* (ἐν ἐσχάταις ἡμέραις). Non pas absolument à la fin des temps, mais, d'une manière générale, dans les temps à venir. Au vers. 5<sup>b</sup>, saint Paul suppose que son disciple sera témoin des faits qu'il va décrire, et déjà il en apercevait lui-même « les symptômes précurseurs ». Comp. I Tim. iv, 1; Hebr. i, 1, etc. — *Instabunt* a la signification de « aderunt ». — *Tempora periculosa*. Dans le grec : des époques (καιροί) difficiles. C.-à-d., des jours où l'on éprouvera le plus grand embarras pour se tracer une conduite sûre, et où il faudra se tenir sur ses gardes.

2-5. Description de cette époque de crise. Il est inutile d'y chercher un ordre logique qui n'existe pas; ce désordre apparent caractérise précisément les énumérations analogues de l'apôtre. — *Seipsos amantes*. En un seul mot dans le grec : φίλαυτοι (pas ailleurs dans le Nouveau Testament). Ce défaut est en tête de la liste, l'amour exagéré de soi étant la source de tous les vices. — *Cupidi* : φιλάργυροι, amis de l'argent. Cf. I Tim. vi, 10. Ce vice

accompagne d'ordinaire le précédent. — *Elati...* arrogants, s'élevant au-dessus des autres par leur orgueil. — *Blasphemi*. Dans le sens de médisants ou de calomniateurs. Cf. I Tim. vi, 4, etc. — *Parentibus non...* Le sentiment du devoir filial aura disparu pour ces hommes pervers. — *Scelesti* : ἀνόσιοι, sans sainteté. — *Sine affectione* (vers. 3) : sans charité pour le prochain, car ils n'auront d'amour que pour eux-mêmes. — *Sine pace*. Plutôt : implacables, qui ne pardonnent pas. — *Incontinentes* : ἀκρατεῖς, intempérants. Moins bien, suivant quelques auteurs : incontrôlables, vicieux. — *Sine benignitate* : ἀφιλάγαθοι, indifférents au bien. — *Proditores* (vers. 4) : traîtres à Dieu et aux hommes. — *Voluptatum amatores magis...* Litote très expressive. Le grec emploie deux mots composés qu'on ne trouve pas ailleurs : φιλήδονοι et φιλόθεοι. Ils ressemblent à ceux que nous avons lus en tête de la liste. — *Habentes speciem...* (vers. 5). A la lettre dans le texte original : Ayant une forme de piété; c.-à-d., les apparences extérieures, comme traduit la Vulgate, et non la réalité. C'est ce que le marque le trait suivant : *virtutem... abnegantes*. La puissance de la piété consiste à produire des actes conformes à sa nature; renier cette puissance, c'est aller à l'encontre de la piété par des actes immoraux ou irréguliers. — *Hos devita*. Dans le grec : détourne-toi d'eux. En effet, il n'y a rien à attendre de ces hommes, et l'on courrait un vrai péril à les fréquenter.

6-9. Ces faux chrétiens de l'avenir ont déjà dans l'Église leurs précurseurs, desquels on ne peut attendre que le mal, sans espoir de les convertir. C'est une nouvelle description qui commence : le tableau est peint de main de maître; chaque coup de pinceau stigmatise les docteurs hérétiques. — *Penetrant*. Le verbe

glissent dans les maisons, et qui traînent captives des femmes chargées de péchés et poussées par toute sorte de passions, 7. apprenant toujours, et n'arrivant jamais à la connaissance de la vérité.

8. De même que Jannès et Mambres résistèrent à Moïse, de même ceux-ci résistent à la vérité : hommes corrompus dans l'esprit, pervertis dans la foi.

9. Mais ils n'iront pas plus avant ; car leur folie sera manifeste à tous, comme le fut aussi celle de ces hommes.

10. Mais toi, tu as suivi mon enseignement, ma conduite, ma résolution, ma foi, ma douceur, ma charité, ma

mos, et captivas ducunt mulierculas oneratas peccatis, quæ ducuntur variis desideriiis,

7. semper discentes, et nunquam ad scientiam veritatis pervenientes.

8. Quemadmodum autem Jannes et Mambres restiterunt Moysi, ita et hi resistunt veritati : homines corrupti mente, reprobii circa fidem.

9. Sed ultra non proficient, insipientia enim eorum manifesta erit omnibus, sicut et illorum fuit.

10. Tu autem assecutus es meam doctrinam, institutionem, propositum, fidem, longanimitatem, dilectionem, patientiam,

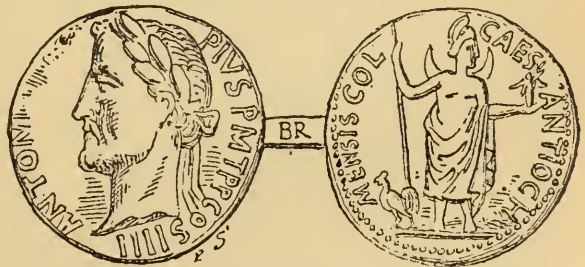
ἐνδύω est très classique pour signifier : se glisser furtivement dans les maisons. — *Captivas ducunt* : comme des prisonnières faites à la guerre. Ces malheureuses appartenaient donc corps et âme à leurs séducteurs. — *Mulierculas* est une bonne traduction du diminutif γυναιχάρια (au neutre), qui exprime l'état méprisable dans lequel elles étaient tombées. — *Oneratas peccatis*. Des femmes déjà corrompues de mœurs se laissent plus facilement égarer par les hérétiques, « dont les belles paroles fascinent leur imagination et servent à exploiter leur crédulité ». — *Ducuntur variis...* Cette fois, l'allusion ne porte probablement pas sur les convulsives charnelles, mais sur le désir d'avoir du nouveau en fait de dogme et de pratiques religieuses. Cette interprétation est favorisée par le vers. 7 : *semper discentes et nunquam...* Le second détail est exprimé encore plus fortement dans le grec : Et ne pouvant jamais arriver à la connaissance de la vérité. Il y a une mordante ironie dans la constatation de ce résultat de néant, qui contraste avec les efforts faits pour apprendre. — *Quemadmodum...* (vers. 8). L'apôtre va citer, à titre d'exemple, un fait de l'histoire juive, analogue à ce qui se passait alors à Éphèse. — *Jannes et Mambres*. Ils sont nommés Jannès et Jambres dans le texte original. Aucun autre passage des saints Livres ne les mentionne ; mais le Targum de Jonathan insère leurs noms Ex. VII, 11. C'étaient les deux principaux sorciers égyptiens, qui imitèrent d'abord les miracles de Moïse, et engagèrent le Pharaon à lui résister (*restiterunt Moysi*). Parfois les auteurs juifs appellent le second « Mamré », comme la Vulgate. Pline l'Ancien, *Hist. nat.*, xxx, 1, 2, cite à leur sujet quelques détails qu'il dit avoir puisés dans les écrits judaïques. — *Ita et hi...* Application de la comparaison aux hérétiques d'Éphèse. — Saint Paul continue de les caractériser en traits vigoureux : *corrupti...*, *reprobii...* Sur l'association de l'immoralité et de l'incrédulité, voyez

I Tim. I, 19 ; Tit. I, 16, etc. — *Sed ultra non.* (vers. 9). Plus haut, II, 16, Paul prédisait leurs tristes progrès dans l'erreur ; ici il annonce que ce progrès aura un terme en ce qui concerne les résultats extérieurs. Ainsi donc, par rapport à leurs conquêtes au dehors, un arrêt subit aura lieu, lorsque les hommes comprendront à quel degré d'infamie on voulait les conduire : *insipientia enim...* — *Sicut et illorum*. C.-à-d., comme la folle morale de Jannès et de Mambres.

2° Exhortation à la persévérance adressée par l'apôtre à Timothée. III, 10-17.

De ce désolant tableau, saint Paul passe aux espérances consolantes que lui inspire son cher et fidèle disciple ; il l'engage à mener une vie toujours conforme aux exemples et aux leçons qu'il a reçus.

10-11. Souvenirs encourageants. — *Tu autem...* Contraste : Tu as appris, toi, à mener une vie entièrement opposée à celle des faux docteurs. — *Assecutus es*. Le grec signifie plutôt ici : Tu as fidèlement suivi. Ce qui marque « une entière communauté de principes et de conduite » chez le maître et chez le disciple. La façon d'agir de Timothée dans le passé était donc un garant de sa fidélité dans l'avenir. — *Meam*. Le pro-



Monnaie d'Antioche de Pisidie

nom μου, placé en avant de l'énumération, porte sur tous les substantifs qui la composent. — *Institutionem* : ἀγωγῆ (pas ailleurs dans le Nouveau Testament), la conduite passive et active, c.-à-d. la manière de vivre et la di-

11. persecutiones, passiones : qualia mihi facta sunt Antiochiæ, Iconii, et Lystris; quales persecutiones sustinui, et ex omnibus eripuit me Dominus.

12. Et omnes qui pie volunt vivere in Christo Jesu, persecutionem patientur.

13. Mali autem homines et seductores, proficient in pejus; errantes, et in errorem mittentes.

14. Tu vero permansisti in iis quæ didicisti et credita sunt tibi, sciens a quo didiceris,

15. et quia ab infantia sacras litteras nosti, quæ te possunt instruere ad salutem, per fidem quæ est in Christo Jesu.

16. Omnis Scriptura divinitus inspira-

11. mes persécutions, mes souffrances : celles qui me sont arrivées à Antioche, à Iconium et à Lystris ; tu sais quelles persécutions j'ai endurées, et le Seigneur m'a délivré de toutes.

12. Aussi, tous ceux qui veulent vivre pieusement dans le Christ Jésus subiront la persécution.

13. Mais les hommes méchants et les séducteurs iront en empirant, s'égarant et égarant les autres.

14. Pour toi, demeure ferme dans les choses que tu as apprises et qui t'ont été confiées, sachant de qui tu les as apprises,

15. et que depuis ton enfance tu connais les saintes lettres, qui peuvent t'instruire pour le salut, par la foi qui est en Jésus-Christ.

16. Toute l'Écriture divinement ins-

rection. — *Propositum* : la résolution bien arrêtée d'être fidèle au devoir. — *Persecutiones, passiones* (vers. 11). Parmi ses persécutions et ses souffrances, saint Paul signale spécialement celles qu'il avait endurées (*qualia mihi...*) à Antioche de Pisidie (Act. xiii, 50 et ss.), à Iconium (Act. xiv, 5) et à Lystris (Act. xiv, 18), parce qu'elles étaient bien connues de Timothée, originaire de la dernière de ces villes. — *Quales...* L'apôtre insiste sur ce fait, en ajoutant, pour encourager son disciple : *et ex omnibus...*

12-13. Un double principe, en ce qui concerne soit les chrétiens fidèles, soit les séducteurs. — *Et omnes qui...* Le souvenir de ses souffrances rappelle à Paul que la persécution et l'épreuve sont en quelque sorte nécessaires aux amis du Christ. — *Pie volunt...* Dans le texte grec, c'est le verbe « volont » qui est accentué et mis en avant : Ceux qui se sont décidés à vivre pieusement. — *Persecutionem patientur*. L'histoire de l'Église démontre, à travers tous les siècles, l'entière exactitude de ce fait, que Jésus-Christ avait d'ailleurs lui-même prédit. Cf. Matth. x, 22 ; Joan. xv, 19, etc. — *Mali autem...* (vers. 13). C'est le second principe : les méchants ne s'arrêtent jamais dans le mal, mais ils y font des progrès constants, entraînant avec eux leurs victimes. — *Seductores*. Les γόητες, dans le grec ; c.-à-d., les enchanteurs. Cette expression détermine la précédente (« mali »), qui est toute générale ; d'après divers interprètes, elle ferait allusion aux arts magiques souvent pratiqués à Éphèse (cf. Act. xix, 19), et auxquels auraient pris part les docteurs hérétiques dont parle saint Paul. — *Errantes et in...* Plus brièvement dans le grec : trompant et étant trompés.

14-17. Moyen de demeurer ferme : Timothée n'a qu'à s'attacher de plus en plus à ce qui lui a été enseigné, et qu'à se nourrir sans cesse des saintes Écritures, qui peuvent rendre l'homme

de Dieu plus apte à accomplir fidèlement son ministère. — *Tu vero*. Encore l'antithèse. Comp. le vers. 10 ; ii, 1 ; iv, 5. — *Et credita sunt...* Le pronom *tibi* n'est pas dans le grec, qui doit être traduit comme il suit : (Les choses dont) tu as acquis la certitude. — *Sciens a quo...* D'après la meilleure leçon du texte original, il faut lire, au pluriel : « a quibus ». L'allusion porte sans doute sur la mère et la grand-mère de Timothée. Cf. i, 5. Si l'on garde le singulier, il s'agira évidemment de saint Paul. Comp. le vers. 10. En toute hypothèse, l'apôtre veut dire que l'instruction chrétienne était venue à Timothée d'une source absolument pure, et que le pieux souvenir de ceux qui avaient guidé ses premiers pas dans la foi était très puissant pour raviver son courage. — *Et quia...* (vers. 15). La lecture des saints Livres était un autre moyen auquel l'évêque d'Éphèse pouvait recourir pour ranimer ses forces. — *Ab infantia*. Cf. i, 5. C'est dans la Bible que les enfants juifs apprenaient à lire, et leurs parents, puis leurs maîtres leur en enseignaient peu à peu le contenu sacré. Les rabbins demandaient que l'enfant commençât dès l'âge de cinq ans à apprendre par cœur des passages du livre de la Loi. Voyez Philon, *Legat. ad Caium*, xvi. — *Sacras litteras* (ἐπεὶ γράμματα). L'Ancien Testament tout entier. Jésus emploie aussi le mot « lettres » pour désigner les écrits de Moïse. Cf. Joan. v, 46. — *Quæ te... instruere*. Le verbe σοφίσει signifie à la lettre : rendre sage. Il s'agit donc avant tout d'une connaissance pratique, comme cela ressort aussi des mots *ad salutem*. — *Per fidem quæ...* Voyez I Tim. iii, 13<sup>o</sup>. Condition essentielle pour que les livres de l'Ancien Testament puissent conduire au salut : il faut qu'on les lise pour ainsi dire à la lumière de Jésus-Christ, qui les éclaire singulièrement, et sans laquelle ils seraient souvent incompréhensibles. « In vetero Testamento novum latet, in novo vetus patet. »

pirée est utile pour enseigner, pour reprendre, pour corriger, pour instruire dans la justice ;

17. afin que l'homme de Dieu soit parfait, propre à toute sorte de bien.

ta, utilis est ad docendum, ad arguendum, ad corripiendum, ad erudiendum in justitia ;

17. ut perfectus sit homo Dei, ad omne opus bonum instructus.

## CHAPITRE IV

1. Je t'adjure, devant Dieu et Jésus-Christ, qui doit juger les vivants et les morts, par son avènement et par son règne,

2. prêche la parole, insiste à temps

1. Testificor coram Deo et Jesu Christo, qui judicaturus est vivos et mortuos, per adventum ipsius et regnum ejus,

2. prædica verbum ; insta opportune,

Voyez le tome I, p. 13 et ss. — *Omnis Scriptura* (vers. 16). Cette autre appellation ( $\gamma\rho\alpha\phi\acute{\eta}$ ) est employée environ cinquante fois dans le Nouveau Testament, pour désigner les écrits de l'Ancien. Elle est devenue pour nous comme technique. Bien qu'il n'y ait pas ici d'article dans le grec, il est évident que l'apôtre a en vue non seulement tout l'ensemble de l'Ancien Testament, mais aussi toutes les parties de cet ensemble, sans en excepter un seul passage. — *Divinitus inspirata*. Le grec porte, en un seul mot :  $\theta\epsilon\acute{o}\pi\nu\epsilon\nu\sigma\tau\omicron\varsigma$ . L'expression signifie : qui contient le souffle de Dieu. Dieu est donc le principe, l'auteur réel des Écritures. Cf. II Petr. I, 21. Il est évident que ce passage a une importance capitale pour démontrer le dogme de l'inspiration des saints Livres. Voyez la *Man. bibl.*, t. I, n. 14, 2°. — *Utilis est*. Il n'y a pas de verbe dans le texte original, qui insère la conjonction « et » entre les deux épithètes, de sorte qu'on doit traduire : Toute l'Écriture (est) divinement inspirée et utile pour... Dans la pensée de l'apôtre, c'est parce qu'elle est inspirée de Dieu que l'Écriture sainte est utile aux hommes. — En quelques mots très précis, saint Paul définit cette utilité : *ad...*, *ad...*, *ad...*. Le grec a des substantifs au lieu des gérondifs : Utile pour l'enseignement, pour l'admonition, pour la correction, pour l'éducation dans la justice. — *Ad docendum* ; pour l'enseignement religieux, qui, sans la Bible, nous serait connu d'une manière imparfaite. — *Arguendum, corripiendum*. Le second terme a plus de force que le premier ; ils diffèrent entre eux autant qu'un avertissement diffère d'un reproche. — Le trait *in justitia* porte seulement sur *erudiendum*, et non sur les trois autres participes : cela est très clair dans le texte grec. Il marque la sphère déterminée (la justice, la sainteté chrétienne) dans laquelle s'exerce l'éducation dont il s'agit. — On a fort bien résumé le sens de ce verset, en disant : « La sainte Écriture instruit les ignorants, elle convainc (d'erreur)

les méchants et les hommes à préjugés, elle corrige ceux qui sont tombés ou égarés, elle instruit dans la justice tous les hommes, spécialement ceux qui ont besoin d'être conduits à une perfection plus complète. » — Résultat final qui sera produit par la connaissance des saintes Lettres : *ut perfectus...* (vers. 17). L'adjectif  $\acute{\alpha}\rho\tau\iota\omicron\varsigma$  (ici seulement) a le sens exact de « complet ». — *Homo Dei*. Voyez I Tim. VI, 11. — *Instructus* :  $\acute{\epsilon}\xi\eta\rho\tau\iota\sigma\mu\acute{\epsilon}\nu\omicron\varsigma$ , complètement muni. La racine est la même que pour l'adjectif  $\acute{\alpha}\rho\tau\iota\omicron\varsigma$ .

3° Adjuration solennelle, servant de péroraison. IV, 1-8<sup>a</sup>.

Nous trouvons d'abord, dans les vers. 1-5, une récapitulation éloquent des devoirs du disciple ; puis, vers. 6-8<sup>a</sup>, « les adieux du maître, » qui a conscience d'avoir accompli fidèlement sa tâche, et qui est prêt à paraître sans crainte devant le Dieu rémunérateur.

CHAP. IV. — 1-5. Un dernier appel, en face des dangers qui menacent l'Église. — *Testificor coram...* Pour rendre son adjuration plus pressante, Paul se met en présence de Dieu, et de Jésus-Christ, le souverain juge. — *Vivos et mortuos*. Voyez I Cor. xv, 51 ; I Thess. iv, 17, et les commentaires. — *Per adventum* ( $\acute{\epsilon}\tau\phi\acute{\alpha}\nu\tau\alpha\varsigma$ , la manifestation ; voyez I Tim. I, 14, etc.)... *et regnum...* C.-à-d. : Je t'adjure, au nom du second avènement et du règne éternel de Jésus-Christ. L'avènement du Christ, instant terrible où nous nous tiendrons devant lui pour être jugés ; son règne, auquel il faut nous rendre dignes de participer. — *Prædica...*, *insta...* (verset 2). Les exhortations sont accumulées d'une manière qui les rend très pressantes. *Verbum* représente la parole évangélique. — *Opportune, importune*. Locution proverbiale : Insiste en toute occasion, sans te lasser, que tes auditeurs soient bien disposés ou non à l'égard de la vérité. — *Argue, obsecra, increpa*. Le ministre de Dieu devra prendre successivement tous les tons, pour mieux faire pénétrer sa prédication.

importune; argue, obsecra, increpa in omni patientia et doctrina.

3. Erit enim tempus, cum sanam doctrinam non sustinebunt; sed ad sua desideria coacervabunt sibi magistros, prurientes auribus;

4. et a veritate quidem auditum avertent, ad fabulas autem convertentur.

5. Tu vero vigila, in omnibus labora, opus fac evangelistæ, ministerium tuum imple; sobrius esto.

6. Ego enim jam delibor, et tempus resolutionis meæ instat.

7. Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi.

8. In reliquo reposita est mihi corona

et à contretemps, reprends, supplie, menace, en toute patience et toujours en instruisant.

3. Car il viendra un temps où *les hommes* ne supporteront plus la saine doctrine; mais ils amasseront autour d'eux des docteurs selon leurs désirs; et éprouvant aux oreilles une vive déman-geaison,

4. ils détourneront l'ouïe de la vérité, et ils la tourneront vers des fables.

5. Mais toi, sois vigilant, travaille constamment, fais l'œuvre d'un évangéliste, acquitte-toi pleinement de ton ministère; sois sobre.

6. Car pour moi, je vais être immolé, et le temps de ma dissolution approche.

7. J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai gardé la foi.

8. Reste la couronne de justice qui

— *In... patientia et doctrina.* Sans violence d'aucun genre, et avec des preuves à l'appui. — *Erit enim...* Raison de ce redoublement de zèle que Timothée est invité à déployer. — *Tempus* : un temps prochain dans la pensée de Paul. Il correspond en partie à l'époque décrite III, 1 et ss. — *Sanam doctrinam.* Sur cette expression, voyez I, 13; I Tim. I, 10 et le commentaire. — *Non sustinebunt.* Ils refuseront de l'entendre, ils n'en voudront plus. — *Ad sua desideria.* Conformément à leurs consciences dépravées, à leurs passions. — Le verbe *coacervabunt* fait image : ils accumuleront pour ainsi dire maîtres sur maîtres. — *Prurientes...* (éprouvant une démangeaison dans les oreilles). Le participe est au nominatif pluriel dans le grec; il ne se rapporte donc pas aux maîtres, mais aux disciples, et indique le motif pour lequel ceux-ci se donneront une masse confuse de docteurs selon leur goût : c'est parce qu'ils seront étrangement avides d'entendre des nouveautés en fait de doctrines religieuses, n'étant plus satisfaits de leurs pasteurs attirés, ni de l'enseignement officiel, le seul vrai pourtant. — *A veritate...*, *ad fabulas...* (vers. 4). C'est là le châtement de ceux qui abandonnent la vérité : ils tombent dans un tourbillon d'erreurs, de fables insensées et dans les spéculations les plus aventureuses. Cf. I Tim. I, 4; IV, 7, etc. — *Tu... vigila* (vers. 5). Le grec *νήφει* peut signifier aussi : Sois sobre. La recommandation est renvoyée sous cette forme à la fin du verset dans notre Vulgate, qui a traduit deux fois ce mot (*sobrius esto*). Cette sobriété, c.-à-d., ce calme plein de sagesse, est une qualité particulièrement nécessaire aux pasteurs des âmes durant les périodes de crise et de trouble. — *Labora* : *καλοπρήστων*, endure le mal. Voyez I, 8; II, 3, 9. — *Opus... evangelistæ.* Dans les saints Livres le titre d'évangéliste n'est employé qu'ici, Act. XXI, 8 et Eph. IV, 11 (voyez les notes). En cet

endroit il a probablement la signification générale de prédicateur de l'évangile. — *Imple* : accomplis parfaitement, dans tous les détails.

6-8<sup>a</sup>. Pour ce qui est de Paul, il a achevé sa tâche, et il aspire à la récompense des ministres fidèles du Christ. — *Ego enim...* De Timothée et des graves obligations qui lui incombent, l'apôtre passe à sa propre personne, pour dire qu'il n'aura plus désormais à s'occuper de ces luttes. Il va mourir; son travail a donc pris fin, et il espère bientôt jouir du repos éternel auprès de Jésus-Christ. — *Delibor* : *σπένδομαι*, je suis versé en libation. Même expression métaphorique que dans l'épître aux Philippiens, II, 17 (voyez le commentaire), écrite au milieu de pressentiments analogues. Le sang de Paul est sur le point de couler en l'honneur de son Maître, comme les libations de vin qui accompagnaient les sacrifices juifs. Cf. Num. XV, 1-10. L'adverbe *jam* marque la proximité du sacrifice. — *Tempus resolutionis...* Autre expression imagée qui rappelle encore l'épître aux Philippiens (I, 23; voyez les notes). Le nom grec *ἀναλύσεως* désigne l'acte de lever l'ancre ou de lever le camp, par conséquent un départ. D'après la Vulgate, il est question de la dissolution corporelle, de la mort qui détache les liens par lesquels l'âme et le corps sont unis. — *Bonum certamen...* (vers. 7). Pour l'expression, voyez I Tim. VI, 12. Saint Paul, jetant un regard rapide sur le passé, résume admirablement dans ce verset sa carrière d'apôtre, en utilisant quelques-unes de ses images favorites. Elle a été un combat, un bon combat pour l'évangile. — Elle a été aussi une course dans l'arène : *cursum consummavi*. Paul est maintenant un athlète « emeritus ». Le désir qu'il exprimait Act. XX, 24 (cf. Phil. III, 12) est réalisé. — *Fidem servavi*. L'apôtre ne parle pas ici de sa foi personnelle, mais du trésor sacré de la doctrine chrétienne qui lui avait été confié. Cf. I Tim. VI, 20-21,

m'est réservée, que le Seigneur, le juste juge, me rendra en ce jour-là; et non seulement à moi, mais aussi à ceux qui aiment son avènement. Hâte-toi de venir bientôt auprès de moi.

9. Car Démas m'a abandonné, par amour pour ce siècle, et il est allé à Thessalonique;

10. Crescens, en Galatie; Tite, en Dalmatie.

justitiæ, quam reddet mihi Dominus in illa die justus judex; non solum autem mihi, sed et iis qui diligunt adventum ejus. Festina ad me venire cito.

9. Demas enim me reliquit, diligens hoc sæculum, et abiit Thessalonicam;

10. Crescens in Galatiam, Titus in Dalmatiam.

etc. — *In reliquo* (vers. 8) : λοιπόν, pour ce qui reste, désormais. Coup d'œil sur l'avenir, après celui qui avait le passé pour objet. — *Reposita est* : est mise de côté, en lieu sûr. — *Corona justitiæ*. Continuation de la métaphore de la course : la couronne destinée à récompenser la sainteté apostolique ou chrétienne. — *Dominus* : le Seigneur Jésus, qui sera, en sa qualité de « juste juge », le distributeur des couronnes à la fin des temps (*in illa die*; cf. I, 12<sup>b</sup>, etc.) — *Non solum... mihi, sed...* Il est

8<sup>b</sup>. Invitation pressante. — *Festina...* Il faut que Timothée se hâte, s'il veut arriver à temps pour revoir son maître. Comp. le vers. 21<sup>a</sup> et I, 4.

9-12. Isolement pénible dans lequel se trouvait alors l'apôtre. — La particule *enim* montre que saint Paul expose un motif de sa demande : il est presque seul, et il voudrait jouir encore une fois de la présence de son fils bien-aimé. — *Demas*. Nous avons déjà rencontré ce nom Col. IV, 14 et Philem. 24, où il désigne certainement le même personnage. — *Me reliquit*.



Coueurs armés. (D'après un vase peint.)

touchant de voir saint Paul, au moment où il pense à la récompense qui l'attend, porter également son souvenir sur tous les fidèles. Il désire ardemment partager avec eux son bonheur. — *Iis qui diligunt*. Au parfait dans le grec : à ceux qui ont aimé (c.-à-d., qui ont mis leurs complaisances dans) le second avènement de Jésus-Christ.

#### CONCLUSION. IV, 8<sup>b</sup>-22.

Elle se compose, à la façon habituelle, d'un certain nombre de recommandations, de nouvelles, de salutations, etc.

1<sup>o</sup> Paul prie son disciple de venir le rejoindre au plus vite. IV, 8<sup>b</sup>-13.

Il s'agit d'un lâche abandon, provenant d'une cause tout à fait indigne d'un chrétien : *diligens hoc sæculum* (ce siècle, le monde présent, en mauvaise part; cf. I Tim VI, 17<sup>a</sup>, etc.). — *Thessalonicam*. On ignore pourquoi il était allé dans cette ville de Macédoine plutôt qu'ailleurs; peut-être en était-il originaire. — *Crescens* (vers. 10). Cet autre disciple de saint Paul n'est pas mentionné ailleurs dans le Nouveau Testament. Son nom est tout à fait latin. — *In Galatiam*. D'après une ancienne tradition (voyez saint Épiphané, *Hær.*, LI, 11; Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 4; Théodoret, *h. l.*), il ne serait pas question ici de la province de Galatie en Asie Mineure, mais de la Gaule proprement dite. De fait, quelques manuscrits grecs lisent

11. Lucas est mecum solus. Marcum assume et adduc tecum; est enim mihi utilis in ministerium.

12. Tychicum autem misi Ephesum.

13. Penulam quam reliqui Troade apud Carpum, veniens affer tecum, et libros, maxime autem membranas.

14. Alexander ærarius multa mala mihi ostendit; reddet illi Dominus secundum opera ejus.

11. Luc est seul avec moi. Prends Marc, et amène-le avec toi; car il m'est utile pour le ministère.

12. J'ai envoyé Tychicus à Éphèse.

13. Apporte, quand tu viendras, le manteau que j'ai laissé à Troas chez Carpus, et les livres, et surtout les parchemins.

14. Alexandre, l'ouvrier en cuivre, m'a fait souffrir beaucoup de maux; le Seigneur lui rendra selon ses œuvres.

Γαλλίαν. Bien que cette leçon soit peu accréditée, il est possible que l'apôtre ait eu en vue dans ce passage le pays des Gaulois, où il aurait envoyé Crescent. L'Église de Vienne, en Dauphiné, regarde celui-ci comme son fondateur. D'autre part, les écrivains grecs donnaient parfois à la Gaule le nom de Γαλατία. Néanmoins cette hypothèse n'est pas sans difficultés, et de nombreux critiques la rejettent. — *Titus*: le disciple célèbre auquel saint Paul adressa la troisième de ses épîtres pastorales. — *In Dalmatiam*. Cette contrée, qui faisait partie de la province romaine de l'Illyrie, était située sur la rive orientale de l'Adriatique. Elle avait Salona pour capitale (*Atl. géogr.*, pl. xvii). — *Lucas* (vers. 11). L'auteur du troisième évangile, qui était aussi l'un des amis les plus dévoués et des compagnons les plus fidèles de l'apôtre des Gentils. Voyez l'introduction au troisième évangile, t. VII, p. 285. — *Solus*: les autres étant partis d'eux-mêmes, ou ayant été envoyés de divers côtés par leur maître. Il y a quelque chose de tragique dans ce détail. — *Marcum assume et...* L'auteur du second évangile. Comp. Col. iv, 10, où il est nommé comme ici en même temps que saint Luc. Il était sans doute alors dans le voisinage de Timothée, ou du moins sur son passage. L'apôtre désirait l'avoir aussi auprès de lui au moment suprême, parce qu'il comptait sur son concours: *utilis enim mihi...* Les interprètes ne sont pas d'accord au sujet de la signification du substantif *ministerium* (διακονία), que les uns entendent de services personnels que Marc pouvait rendre à Paul, et les autres, du ministère des âmes. Ce second sentiment est le plus probable. — *Tychicum* (vers. 12). Sur ce disciple, voyez Act. xx, 4; Eph. vi, 21; Col. iv, 7 et Tit. iii, 12. — Le verbe *misi* est probablement au prétérit épistolaire, de sorte qu'il équivaldrait au présent: J'envoie. Dans ce cas, Tychicus aurait été le porteur de cette lettre, rôle qu'il avait autrefois rempli pour les épîtres aux Éphésiens, aux Colossiens et à Philémon, et saint Paul l'aurait envoyé à Éphèse pour remplacer Timothée, qu'il appelait à Rome. Cet emploi du prétérit est assez fréquent dans les écrits de l'apôtre. Cf. II Cor. viii, 18, 22 et ix, 3; Eph. vi, 22; Col. iv, 8, etc.

13. Quelques commissions confiées à Timothée. — *Penulam* est un nom calqué sur le grec

πελόνην (avec une petite inversion). Il désigne un manteau de voyage, assez long, épais, rond, sans manches, habituellement en laine. Le vêtement réclamé par Paul était sans doute « un vieux compagnon de ses voyages ». Grelottant dans sa prison humide de Rome, il demande



Pénule. (D'après une statue antique.)

à son disciple de le lui apporter. — *Troade apud Carpum*. Sur Troas, voyez Act. xvi, 8 et les notes. Saint Paul y avait passé deux fois au moins (cf. Act. xx, 6). Carpus était un chrétien de cette ville; c'est tout ce que nous savons de lui. — *Libros*: des livres en papyrus, puisque l'auteur va parler immédiatement de parchemins. — *Membranas*. Ces parchemins étaient évidemment précieux pour l'apôtre, mais on ignore ce qu'ils contenaient. Peut-être étaient-ce des volumes bibliques, ou des manuscrits de Paul lui-même.

2° Quelques nouvelles. IV, 14-18.

14-15. Le serrurier Alexandre. — *Alexander*. Cet Alexandre diffère, selon toute vraisemblance, de ceux qui sont mentionnés Act. xix, 33 et I Tim. i, 20. Il est possible qu'il ne fût pas chrétien. — *Ærarius* (χαλκεύς). Ouvrier qui travaille le cuivre, le bronze, etc. — *Multa mala...* On ne saurait déterminer en quelle occasion le fait s'était passé. Peut-être à Rome même, pendant le procès de l'apôtre, contre lequel Alexandre se serait posé en adversaire acharné. — *Reddet illi...* Le grec emploie aussi



15. Garde-toi aussi de lui, car il s'est fortement opposé à nos paroles.

16. Lors de ma première défense, nul ne m'a assisté, mais tous m'ont abandonné. Que cela ne leur soit point imputé!

17. Mais le Seigneur m'a assisté et m'a fortifié, afin que la prédication fût accomplie par moi et que tous les païens l'entendissent; et j'ai été délivré de la gueule du lion.

18. Le Seigneur m'a délivré de toute action mauvaise, et il me sauvera *en m'admettant* dans son royaume céleste: à lui la gloire dans les siècles des siècles. Amen.

15. Quem et tu devita, valde enim restitit verbis nostris.

16. In prima mea defensione nemo mihi affuit, sed omnes me dereliquerunt; non illis imputetur.

17. Dominus autem mihi astitit, et confortavit me, ut per me prædicatio impleatur, et audiant omnes gentes; et liberatus sum de ore leonis.

18. Liberavit me Dominus ab omni opere malo, et salvum faciet in regnum suum cæleste: cui gloria in sæcula sæculorum. Amen.

le futur, d'après la meilleure leçon (ἀποδώσει). Ce n'est donc pas un désir que formule saint Paul; il prédit une conséquence inévitable de la conduite de son ennemi. Cf. Rom. II, 6; II Cor. XI, 15, etc. Alors même qu'on adopterait la variante ἀποδώῃ à l'optatif, « reddat », il est certain que nous n'aurions pas ici un souhait de vengeance personnelle, mais une malédiction très légitime, lancée contre un ennemi de Jésus-Christ et de l'Église. — *Quem... devita* (vers. 15). Dans le grec: Garde-toi de lui, toi aussi. On voit, par ce trait, qu'Alexandre pouvait être dangereux pour Timothée lui-même. — *Restitit... verbis...* Il semble, d'après ces mots, que la vive opposition d'Alexandre se manifesta tandis que Paul plaidait devant ses juges sa propre cause et celle du christianisme.

16-18. Détails rétrospectifs sur la marche du procès de l'apôtre. — *In prima... defensione*. Ces mots ne font pas allusion à la première captivité de l'auteur, mais à la seconde; il s'agit ici de la « prima actio » de son procès actuel, de sa première comparaison publique et officielle devant l'empereur ou son représentant — *Nemo... affuit*. Le sens est que personne, parmi les chrétiens présents à Rome, n'avait alors assisté Paul, en qualité d'avocat, de témoin à décharge ou d'ami, ainsi que la loi le permettait. Tous avaient manqué de courage. Malgré sa vaillance indomptable, l'apôtre ne signale pas ce fait sans tristesse. — *Non... imputetur*. Que Dieu ne leur tienne pas compte de ce lâche abandon, qu'il ne les en punisse pas! — *Dominus autem...* (vers. 17). Jésus-Christ lui-même s'était fait le défenseur de son ministre. Il n'y avait pas eu alors d'arrêt de condamnation. — *Ut... prædicatio* (la prédication par excellence, celle de l'évangile) *impleatur*. Paul veut dire que, grâce à son procès, il lui fut donné d'annoncer la bonne nouvelle et de porter le nom du Christ jusqu'au tribunal de César, devant un nombreux auditoire venu de toutes les parties du monde (*et audiant...*). — *Liberatus... de ore...* Écho du Ps. XXI, 21. La phrase est générale; elle ne désigne ni les lions de l'amphithéâtre, ni Néron, ni Satan, etc., mais tous

les périls qui menaçaient alors l'apôtre. — *Liberavit me...* (vers. 18). Le grec a le futur: Le Seigneur me délivrera. La délivrance qu'il vient de signaler suggère à Paul ce petit can-



Gladiateur combattant contre un lion.  
(D'après une sculpture d'Éphèse.)

tique plein de foi, d'espérance et de gratitude. — *Ab omni opere...* Ces mots désignent vraisemblablement le manque de courage et de persévérance, qui aurait empêché l'apôtre des Gentils de demeurer fidèle jusqu'au bout. — *Salvum...*

19. Saluta Priscam et Aquilam, et Onesiphori domum.

20. Erastus remansit Corinthi. Trophimum autem reliqui infirmum Mileti.

21. Festina ante hiemem venire. Salutant te Eubulus, et Pudens, et Linus, et Claudia, et fratres omnes.

22. Dominus Jesus Christus cum spiritu tuo. Gratia vobiscum. Amen.

19. Salue Prisca et Aquila, et la famille d'Onésiphore.

20. Eraste est demeuré à Corinthe. J'ai laissé Trophime malade à Milet.

21. Hâte-toi de venir avant l'hiver. Eubulus, Pudens, Lin, Claudia et tous les frères te saluent.

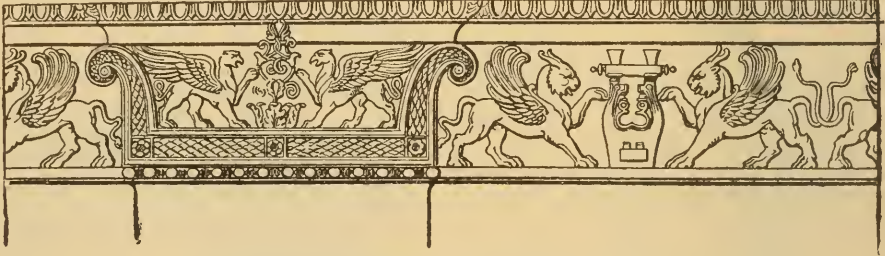
22. Que le Seigneur Jésus-Christ soit avec ton esprit ! La grâce soit avec vous ! Amen.

*in regnum...* C.-à-d., il me sauvera et me placera dans son royaume céleste.

3° Les salutations finales et le mot d'adieu. IV, 19-22.

19-21. Quelques salutations, accompagnées d'autres nouvelles. — *Priscam et Aquilam*. Sur ces deux saints époux, liés étroitement avec saint Paul, voyez Act. xviii, 2 et ss. ; Rom. xvi, 3 ; I Cor. xvi, 19, etc. « *Prisca* » est l'abrévia-

plus possible chez les anciens de voyager par mer. Voyez Act. xxvii, 9 et les notes ; xxviii, 11. — *Salutant te...* Quelques salutations de la part des chrétiens de Rome. — *Eubulus* est inconnu. Le nom de *Pudens* est très romain ; on le trouve souvent porté par des hommes d'excellente famille. D'après une tradition ancienne, ce *Pudens* aurait été sénateur et *Claudia* serait sa femme ; de leur mariage seraient nées sainte



Chapiteau et pilastre d'un temple de Milet.

tion de « *Priscilla* ». — *Onesiphori domum*. Voyez I, 16<sup>a</sup> et le commentaire. — *Erastus* (vers. 20). C'est peut-être ce disciple que nous trouvons également associé à Timothée dans le livre des Actes, xix, 22. — *Remansit Corinthi*. Saint Paul lui avait confié ce poste. — *Trophimum*. Éphésien dont il est parlé Act. xx, 4 et xxi, 29. C'était aussi un des compagnons intimes de l'apôtre. — *Mileti* : dans l'Asie pré-consulaire, non loin d'Éphèse. — *Festina...* (vers. 21). Nouvel appel très pressant adressé à Timothée. Comp. le vers. 8<sup>b</sup>. — *Ante hiemem*. En effet, une fois l'hiver commencé, il n'était

Praxède et sainte Pudentienne. — *Linus* fut le premier successeur de saint Pierre sur le trône pontifical. Voyez saint Irénée, iii, 3 ; Eusèbe, *Hist. eccl.*, iii, 2. — *Fratres omnes* : tous les chrétiens de Rome.

22. Une dernière bénédiction. — Elle se compose de deux souhaits successifs, dont le premier, *Dominus* (les meilleurs manuscrits suppriment les mots *Jesus Christus*) *cum spiritu...*, s'adresse spécialement à Timothée, tandis que le second, *gratia vobiscum*, est pour tous les fidèles d'Éphèse. — L'*Amen* final est probablement une glose.



# ÉPITRE

## A TITE

---

### INTRODUCTION <sup>1</sup>

1° *Le destinataire.* — Quoique Tite fût un des disciples et des compagnons privilégiés de saint Paul, son nom est rarement cité dans les écrits du grand apôtre et jamais dans le livre des Actes <sup>2</sup>. Ce nom est latin, mais ne dit rien par lui-même sur la patrie de Tite, que l'on ne saurait déterminer avec certitude <sup>3</sup>. Il était païen de naissance (Gal. II, 3), et il fut probablement converti par saint Paul lui-même <sup>4</sup>. Il se trouvait à Antioche de Syrie quatorze ans après la conversion de l'apôtre des Gentils, au moment des troubles occasionnés par les judaïsants. Son maître l'emmena avec lui à Jérusalem, à l'époque du célèbre concile, vers l'an 51 <sup>5</sup>, et comme il n'était pas circoncis, plusieurs exigèrent qu'il subît ce rite; dont les faux docteurs proclamaient la nécessité; mais Paul s'y refusa énergiquement <sup>6</sup>.

Nous retrouvons Tite à l'époque où furent composées les deux épîtres aux Corinthiens, c'est-à-dire, vers l'année 54. Saint Paul l'envoya alors trois fois de suite à Corinthe : tout d'abord pour y organiser la collecte destinée aux pauvres de Jérusalem <sup>7</sup>; puis pour se rendre compte de l'effet produit par sa première épître, à la suite des incidents pénibles dont l'Église de Corinthe avait été le théâtre <sup>8</sup>; enfin, avec deux autres disciples, pour achever la quête commencée <sup>9</sup>.

Les autres détails scripturaires relatifs à Tite sont contenus dans la lettre qui porte son nom. Elle suppose, en effet, que saint Paul, lorsque son premier emprisonnement à Rome eut pris fin, vint avec ce disciple dans l'île de Crète,

---

<sup>1</sup> Sur l'authenticité et la date générale de la composition, voyez les pages 465 et ss. Les principaux commentaires catholiques ont été indiqués à la page 12. Nous ajouterons l'ouvrage de M. A. Padovani, *in Epistolas ad Titum, Philemonem et Hebræos*, Paris, 1896.

<sup>2</sup> Les tentatives qu'on a faites pour l'identifier avec Titus (ou Titius) Justus, Act. XVIII, 7, sont sans valeur.

<sup>3</sup> On l'a placée tour à tour en Crète, à Corinthe, ou ailleurs.

<sup>4</sup> C'est sans doute pour ce motif que l'apôtre le nomme son « fils bien-aimé » (cf. Tit. I, 4).

<sup>5</sup> Cf. Gal. II, 1.

<sup>6</sup> Gal. II, 3 et ss.

<sup>7</sup> Cf. II Cor. VIII, 6; XII, 18.

<sup>8</sup> II Cor. II, 12-13; VII, 6-7, 13-15.

<sup>9</sup> Cf. II Cor. VIII, 16-23.

où il le laissa, de même que Timothée à Éphèse, avec de pleins pouvoirs pour compléter l'organisation des Églises de la contrée<sup>1</sup>. A la fin de l'épître (III, 12), son maître lui dit qu'il le fera venir auprès de lui à Nicopolis, en Épire. C'est peut-être dans cette ville que Paul lui confia une mission spéciale pour la Dalmatie<sup>2</sup>. D'après les anciens écrivains ecclésiastiques<sup>3</sup>, il vécut dans l'île de Crète jusqu'à un âge très avancé, en continuant d'exercer ses fonctions d'évêque.

2<sup>o</sup> *L'occasion et le but.* — Il ne semble pas que Paul et Tite aient été les premiers à prêcher l'évangile dans l'île de Crète. Les passages Tit. I, 6-11 et II, 1-10, prouvent qu'à l'époque où l'épître fut composée, il y avait là des chrétientés nombreuses, formées de fidèles qui appartenaient à toutes les catégories de la société, et déjà organisées en partie; or, il semble difficile que les deux missionnaires aient eu le temps, durant le rapide séjour que saint Paul fit dans l'île, de produire des résultats si considérables. Du moins, ils complétèrent l'œuvre que d'autres avaient commencée, parcourant les villes et confirmant les chrétiens dans la foi<sup>4</sup>. Obligé de repartir bientôt, pour aller visiter les Églises qu'il avait fondées dans l'Asie Mineure, la Macédoine et la Grèce, Paul laissa son disciple en Crète pour achever l'organisation des jeunes chrétientés et pour corriger les abus naissants. Assurément il avait donné à Tite de vive voix, avant de le quitter, les avis qu'il croyait nécessaires; mais il jugea bon, quelque temps après, de les lui renouveler par écrit, à cause des difficultés particulières que présentait l'administration des Églises crétoises<sup>5</sup>.

Rien ne démontre que cette lettre soit une réponse à une communication que Tite aurait faite à son maître au sujet de son ministère dans l'île. Il est plus probable que l'apôtre profita, pour l'écrire, d'un voyage entrepris alors par ses deux disciples Zénas et Apollos, voyage qui devait les conduire tout d'abord en Crète<sup>6</sup>.

3<sup>o</sup> *La ressemblance de l'épître à Tite avec la première à Timothée* est très frappante. Elle n'a pas lieu de nous surprendre, puisque les deux lettres furent écrites vers la même époque, en des occasions et dans un but presque identiques. L'organisme général des deux compositions est à peu près le même. En effet, les avertissements contre les docteurs hérétiques forment comme une charpente, dans laquelle sont introduites les règles qui se rapportent aux ministres sacrés et aux devoirs spéciaux des différentes classes de fidèles. De part et d'autre aussi, dans chacune des subdivisions relatives à la morale, nous trouvons une assertion dogmatique qui y met pour ainsi dire le sceau<sup>7</sup>.

Mais il y a plus que cela, puisqu'il existe entre les deux écrits un certain nombre de ressemblances littérales. En voici quelques exemples.

Tit. I, 1-4. . . . .	I Tim. I, 1-2.
— I, 5-9. . . . .	— III, 1-7.
— I, 11 . . . . .	— III, 9 (cf. II Tim. III, 6).
— II, 1-6. . . . .	— V, 1-2.
— II, 7. . . . .	— IV, 12.

<sup>1</sup> Voyez Tit. I, 5.

<sup>2</sup> II Tim. IV, 10.

<sup>3</sup> Voyez les *Constit. apost.*, VII, 46; Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 4, 6.

<sup>4</sup> Cf. I, 12.

<sup>5</sup> Ces difficultés provenaient soit du caractère vicieux des habitants (cf. I, 12), soit des Juifs domiciliés en grand nombre dans l'île

(voyez I, 10 et Josèphe, *Bell. Jud.*, II, 7, 1), soit des faux docteurs qui, là comme en d'autres régions, répandaient leur enseignement pernicieux.

<sup>6</sup> Voyez III, 13.

<sup>7</sup> Voyez Tit. I, 15; II, 11-14; III, 4-7; et comp. I Tim. II, 4-6; III, 16; IV, 10; VI, 13-16.

Tit. II, 9-10 . . . . .	I Tim. VI, 2.
— II, 14. . . . .	— II, 6.
— II, 15. . . . .	— IV, 12; V, 20; VI, 2.
— III, 9. . . . .	— IV, 7, 6, 11.

Partout, cependant, il y a des nuances originales. Dans l'ensemble, l'épître à Tite est plus condensée; elle est aussi moins intime et moins confidentielle. La personnalité soit de l'auteur, soit du destinataire, est moins à l'avant-scène.

4° *Le sujet et la division.* — Ainsi qu'il a été dit plus haut, l'épître à Tite se compose tout entière d'importantes instructions, adressées par saint Paul à Tite pour lui tracer la marche qu'il devait suivre en sa qualité de délégué apostolique dans l'île de Crète.

Après un préambule, I, 1-4, qui contient la salutation accoutumée, on trouve le corps de la lettre, I, 5-III, 11, composé de deux parties. 1° Paul rappelle à Tite qu'il doit tout d'abord établir en Crète d'excellents ouvriers évangéliques, I, 5-16. 2° Il lui trace des règles très sages, qui devront le diriger dans sa prédication et dans sa manière d'agir avec les diverses catégories de chrétiens, II, 1-III, 11. Le tout se termine par une conclusion très brève, II, 12-15, qui correspond au préambule<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour une analyse plus complète, voyez le commentaire, et notre *Biblia sacra*, p. 1317-1318.

# ÉPITRE A TITE

## CHAPITRE I

1. Paulus, servus Dei, apostolus autem Jesu Christi, secundum fidem electorum Dei, et agnitionem veritatis quæ secundum pietatem est,

2. in spem vitæ æternæ, quam promisit qui non mentitur Deus, ante tempora sæcularia;

1. Paul, serviteur de Dieu, et apôtre de Jésus-Christ, pour la foi des élus de Dieu et la connaissance de la vérité qui est selon la piété,

2. pour l'espérance de la vie éternelle que le Dieu qui ne ment point a promise dès les temps anciens;

### PRÉAMBULE. I, 1-4.

CHAP. I. — 1-4. La salutation. Elle est relativement longue et solennelle. La forme en est un peu embarrassée. Les propositions incidentes sont rattachées les unes aux autres, comme dans Rom. 1, 1 et ss.; ce qui, de prime abord, nuit à la clarté. — L'auteur : *Paulus*... Il prend deux titres, dont l'un est plus général (*servus Dei*; δούλος, esclave) et l'autre plus spécial (*apostolus*...). D'ordinaire, c'est de Jésus-Christ que Paul se dit l'esclave. Cf. Rom. 1, 1; Phil. 1, 1, etc. — *Secundum fidem*... D'assez nombreux commentateurs traduisent, à la suite de Théodoret : pour la foi... et la connaissance... Paul voudrait dire : J'ai été institué apôtre pour aider les élus de Dieu à accepter la foi et à parvenir à la connaissance de la vérité. Cf. Rom. 1, 5. Mais l'expression a ici un sens plus large et signifie : selon la foi... et la connaissance...; c.-à-d., conformément à la foi... La foi chrétienne et la connaissance plus complète des vérités évangéliques sont comme la sphère dans laquelle l'apôtre doit exercer son ministère relativement aux Crétois. — *Electorum Dei*. Ce titre équivaut à celui de chrétien. Comp. les noms analogues de fidèles, de saints, d'appelés, de consacrés, etc. — *Veritatis quæ secundum*... C.-à-d., la vérité qui concerne la piété et qui y

conduit. En effet, la vérité chrétienne n'est pas purement spéculative; c'est avant tout une vérité morale, qui tend à la sanctification. — *In spem* (plutôt : « in spe ») *vitæ*... (vers. 2). Quelques auteurs rattachent ces mots à « apostolus... Jesu... », comme si saint Paul continuait de décrire le but de son apostolat. D'autres les font dépendre de « secundum fidem... et agnitionem... » : cette foi et cette connaissance ont pour base l'espérance de la vie éternelle. Il est mieux, croyons-nous, de les unir au substantif « veritatis » : la vérité évangélique, qui



Monnaie de Gortyne, en Crète.

nous fait espérer la vie éternelle. — *Quam promisit*... Nous regardons également cette incidente comme un complément de « veritatis ». C'est cette connexion qui donne le meilleur sens : la divine promesse dont parle l'écrivain

3. il a manifesté en son temps sa parole par la prédication, qui m'a été confiée selon l'ordre de Dieu notre sauveur :

4. à Tite, mon fils bien-aimé dans la foi qui nous est commune. Que la grâce et la paix te soient données par Dieu le Père et le Christ Jésus notre sauveur.

5. Je t'ai laissé en Crète, afin que tu organises ce qui reste à régler, et que tu établisses des prêtres dans chaque ville, comme je te l'ai ordonné :

3. manifestavit autem temporibus suis verbum suum in prædicatione, quæ credita est mihi secundum præceptum salvatoris nostri Dei :

4. Tito, dilecto filio secundum communem fidem. Gratia, et pax a Deo Patre, et Christo Jesu salvatore nostro.

5. Hujus rei gratia reliqui te Cretæ, ut ea quæ desunt corrigas, et constituas per civitates presbyteros, sicut et ego disposui tibi :

sacré n'a donc pas pour objet direct la vie éternelle, mais l'évangile et ses fruits précieux. — *Qui non mentitur.* Ce trait met en relief le caractère absolu certain de la promesse.

— *Ante tempora...* D'après quelques-uns : de toute éternité. Cf. Rom. xvi, 25 ; I Cor. ii, 7 ; II Tim. i, 9, etc. Mais cette interprétation ne cadre pas avec le verbe « promis », car Dieu n'a pas fait de toute éternité la promesse en question. Il vaut mieux prendre cette expression dans un sens large (cf. Luc. i, 70, etc.), et lui faire représenter les longs siècles de l'Ancien Testament, durant lesquels Dieu fit prédire par les prophètes les principaux faits de l'évangile. — *Manifestavit autem...* (vers. 3). Nous passons à la réalisation de la promesse. Quelque annoncée déjà dans ses grandes lignes sous l'ancienne alliance, la vérité évangélique n'a vraiment retenti que sous le Nouveau Testament ; jusque-là elle était demeurée un profond mystère. — *Temporibus suis* (« propriis », d'après le grec). Au temps voulu par Dieu, par opposition au « tempora sæcularia ». Cf. Act. i, 7 ; I Tim. vi, 15, etc. — L'expression *verbum suum* (τὸν λόγον αὐτοῦ) ne désigne probablement pas Jésus-Christ en tant que Verbe de Dieu, car saint Paul n'emploie nulle part ailleurs le mot λόγος dans ce sens relevé. Il s'agit simplement de l'évangile. — *In prædicatione.* Mode dont Dieu s'est servi pour manifester aux hommes ses desseins de salut. Cf. Rom. x, 14 et ss. — *Quæ credita...* Rôle spécial de Paul relativement à cette prédication. Cf. Rom. iii, 2 ; Gal. ii, 7 ; I Tim. i, 11, etc. — *Secundum præceptum salvatoris.* Voyez I Tim. i, 1 et les notes. Le titre de sauveur, appliqué à Dieu le Père, reviendra encore deux fois plus bas (ii, 10 et iii, 4). — Le destinaire de l'épître : *Tito...* (vers. 4). Voyez l'Introduction, p. 517. — *Dilecto filio.* Dans le grec : à mon vrai fils. Voyez I Tim. i, 2 et le commentaire. — Les mots *secundum communem fidem* servent à déterminer le nom de « filio ». Tite est le fils de Paul par rapport à la foi, dont ils font l'un et l'autre profession. — *Gratia et pax...* C'est la salutation proprement dite. Entre les souhaits de grâce et de paix, quelques manuscrits grecs en insèrent un troisième, celui de la miséricorde ; mais cette insertion a été faite tardivement, pour rendre la présente formule identique à celles de I Tim. i, 2 et de II Tim. i, 2.

## PREMIÈRE PARTIE

### Instructions relatives à l'installation de bons ouvriers évangéliques. I, 5-16.

1° Du choix des prêtres-évêques. I, 5-9.

Comp. I Tim. iii, 1-7, passage qui se rapproche beaucoup de celui-ci.

5. Pleins pouvoirs conférés par Paul à son disciple pour l'organisation des Églises de Crète. — *Reliqui te.* Saint Paul était donc venu en Crète avec Tite, pour visiter les Églises déjà fondées dans l'île. Obligé de repartir bientôt, il y avait laissé son ami et fils spirituel, pour continuer l'œuvre commencée. — *Cretæ.* Cette île magnifique (aujourd'hui Candie), située entre la Grèce et la Cyrénaïque (*Atl. géogr.*, pl. xvii), était déjà renommée dans l'antiquité comme la « reine des îles » pour son climat salubre, sa fertilité, ses richesses. Elle était au pouvoir de Rome depuis l'an 69 av. J.-C. Les Juifs s'y étaient installés comme partout ailleurs : peut-être est-ce par quelques-uns d'entre eux, convertis le jour de la Pentecôte, que le christianisme fut tout d'abord apporté en Crète. Cf. Act. ii, 11. Cette province était d'ailleurs en relations fréquentes avec la Grèce, où il y avait des Églises florissantes. Elle s'était déjà trouvée sur la route de Paul, en une circonstance presque tragique pour ce dernier ; mais il n'y avait pas abordé. Cf. Act. xxvii, 7-13. — *Ut... corrigas.* Le grec signifie plutôt : afin que tu arranges, que tu mettes en ordre. — *Ea quæ desunt :* τὰ λείποντα, ce qui restait à faire, ce que saint Paul n'avait pu achever. — *Et instituas...* Seconde intention que s'était proposée l'apôtre en laissant son disciple dans l'île ; elle était plus importante encore que la première. — *Per civitates.* Avec le sens distributif : dans chaque ville (κατὰ πόλιν). La Crète possédait une population très dense et des villes nombreuses (Homère, *Il.*, ii, 649 ; Virgile, *Æn.*, iii, 104 et ss.). — *Presbyteros.* Au vers. 7, saint Paul emploie le substantif « episcopus » pour représenter les mêmes personnages ; d'où il suit qu'ils étaient en même temps prêtres et évêques. Voyez I Tim. iii, 1 et les notes. — *Sicut... disposui...* Plus fortement dans le grec : Comme je te l'ai ordonné.

6-9. Énumération des qualités que devaient présenter les candidats au sacerdoce. — *Sine*

6. si quis sine crimine est, unius uxoris vir, filios habens fideles, non in accusatione luxuriæ, aut non subditos.

7. Oportet enim episcopum sine crimine esse, sicut Dei dispensatorem; non superbum, non iracundum, non vinolentum, non percussorem, non turpis lucri cupidum,

8. sed hospitalem, benignum, sobrium, justum, sanctum, continentem,

9. amplectentem eum, qui secundum doctrinam est, fidelem sermonem, ut potens sit exhortari in doctrina sana, et eos qui contradicunt arguere.

10. Sunt enim multi etiam inobedientes, vaniloqui, et seductores, maxime qui de circumcissione sunt,

6. si quelqu'un est irréprochable, mari d'une seule femme, ayant des enfants fidèles, qui ne soient pas accusés de débauche, ni insoumis.

7. Car il faut que l'évêque soit irréprochable, comme étant l'intendant de Dieu; pas orgueilleux, ni colère, ni adonné au vin, ni prompt à frapper, ni porté à un gain honteux,

8. mais hospitalier, affable, sobre, juste, saint, tempérant,

9. fortement attaché à la parole authentique, telle qu'elle a été enseignée, afin qu'il soit capable d'exhorter selon la saine doctrine, et de confondre ceux qui la contredisent.

10. Car il y en a beaucoup, surtout parmi ceux de la circoncision, qui sont insoumis, vains parleurs, et séducteurs des âmes,

*crimine* : ἀνέγκλητος, irréprochable. Cf. I Tim. III, 10. Aujourd'hui encore, le « defectus bonæ famæ » constitue une irrégularité pour les clercs. — *Unius uxoris*... Voyez I Tim. III, 2, 12, et les commentaires. — *Filios* (τέκνα, des enfants) *habens*. Condition analogue à celle de I Tim. III, 4 et 12<sup>b</sup>. L'épithète *fideles* a la signification habituelle de croyants, de chrétiens; il eût été tout à fait inconvenant de choisir pour prêtre un homme dont les enfants auraient été encore païens, ou accusés de débauche (*in accusatione*...). — *Oportet enim*... (vers. 7). Raison d'être des qualités qui précèdent : c'est une nécessité de convenance, de situation, qu'un pasteur des âmes soit parfait. En mentionnant cette nécessité, l'apôtre ouvre une nouvelle liste, tour à tour négative, vers. 7, et positive, versets 8-9. — *Episcopum*. On peut dire, pour indiquer la nuance qui existe entre ce nom et celui de « presbyter », que le premier est d'origine chrétienne, et le second d'origine hébraïque (les « anciens » étaient les chefs des communautés juives); que le premier exprime la nature des devoirs assignés aux ministres sacrés, lesquels devoirs se résument dans la surveillance pastorale, tandis que le second dénote plutôt la situation générale et le caractère. — Saint Paul signale une seconde fois la condition *sine crimine*, mais en la motivant : *sicut Dei*... L'équivalent grec de *dispensatorem* est οἰκονομῶν, dont nous avons fait « économe ». Le prêtre est l'intendant de la maison de Dieu, et ce seul titre exigerait qu'il n'eût aucun défaut. Cf. I Cor. IV, 1-2; I Petr. IV, 10. — *Non superbum*. Le grec ἀσβήδῃ signifie directement : qui se complait en lui-même; puis, arrogant, orgueilleux. — Les deux conditions *non vinolentum* et *non percussorem* sont pareillement associées I Tim. III, 3<sup>a</sup>. — *Non turpis*... Qualité exigée aussi des diacres d'après I Tim. III, 8. — L'ad-

verbe *sed* (vers. 8) introduit la liste des conditions positives. — *Benignum*. Mieux : aimant le bien (φιλάγαθον); c.-à-d., aimant à faire le bien. — *Sobrium*. Plutôt : sage, prudent (σώφρονα). Voyez I Tim. III, 2 et les notes. — *Justum, sanctum, continentem*. D'après quelques interprètes, ces trois adjectifs représenteraient « ce que la morale moderne appelle les devoirs envers le prochain, envers Dieu et envers soi-même ». Cf. II, 12<sup>b</sup>. Le grec ὅσιον a plutôt la signification de pieux que celle de saint; ἐγκρατῆ désigne la tempérance en général. — *Amplectentem eum qui*... (vers. 9). Ce verset développe la pensée qui a été exprimée en un seul mot (διδασκτικός, capable d'enseigner) dans la première épître à Timothée, III, 2. — *Fidelem sermonem*. Sur cette expression, voyez I Tim. I, 15 et les notes. Ici, l'évangile, qui est une parole souverainement digne de foi. — *Qui secundum doctrinam*... Règle d'après laquelle on reconnaîtra le « fidelis sermo » : il faut qu'il soit conforme à l'enseignement par excellence (κατὰ τὴν διδασχίαν), qui est celui du Christ et des apôtres. — *Ut potens*... Ces mots expriment le côté positif et le côté négatif de l'enseignement du prêtre. Celui-ci doit savoir tour à tour exhorter les fidèles et réfuter les hérétiques. — *In doctrina*... Le grec a cette fois διδασκαλία. Sur l'expression « saine doctrine », voyez I Tim. V, 10 et les notes.

2° Portrait des faux docteurs qui s'insinuaient parmi les fidèles de Crète, et manière dont il fallait lutter contre eux. I, 10-16.

10-13<sup>a</sup>. Pourquoi les bons prêtres étaient particulièrement nécessaires dans l'île de Crète. — C'était à cause des séducteurs judaïsants qui y abondaient, et aussi à cause du caractère national très imparfait des Crétois eux-mêmes : *Sunt enim*... — L'adverbe *etiam* (dans le sens de « lique ») doit être omis d'après le texte grec le mieux accrédité. — *Inobedientes*, Insoumis à



11. auxquels il faut fermer la bouche, car ils bouleversent des maisons entières, enseignant ce qu'il ne faut pas, en vue d'un gain honteux.

12. Un d'entre eux, leur propre prophète, a dit : Les Crétois sont toujours menteurs, méchantes bêtes, ventres paresseux.

13. Ce témoignage est vrai. C'est pourquoi reprends-les sévèrement, afin qu'ils soient sains dans la foi,

14. et qu'ils ne s'appliquent pas à des fables judaïques, et à des commandements d'hommes qui se détournent de la vérité.

15. Tout est pur pour ceux qui sont

11. quos oportet redargui, qui universas domos subvertunt, docentes quæ non oportet, turpis lucri gratia.

12. Dixit quidam ex illis, proprius ipsorum propheta : Cretenses semper mendaces, malæ bestiæ, ventres pigri.

13. Testimonium hoc verum est. Quam ob causam increpa illos dure, ut sani sint in fide,

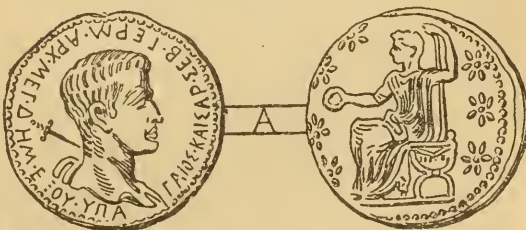
14. non intendentes judaicis fabulis, et mandatis hominum aversantium se a veritate.

15. Omnia munda mundis; coinquina-

l'égard de leurs pasteurs. — *Vaniloqui et seductores*. Les mots grecs correspondants, *ματαιολόγοι* et *φρεναπάται*, ne sont pas employés ailleurs dans le Nouveau Testament. Le second signifie à la lettre : flatteurs des esprits. — Le milieu d'où sortaient ces séducteurs est maintenant indiqué : ils étaient *maxime... de circumcissione*. C'étaient donc en grande partie des Juifs convertis, qui n'avaient pas complètement abandonné leurs préjugés judaïques, et qui croyaient à la nécessité de certaines observances ou de certaines pratiques légales. Nous avons dit plus haut (notes du vers. 5) que les Juifs étaient nombreux en Crète. — *Redargui* (vers. 11). Le verbe *ἐπιστομίζειν* est très expressif : fermer la bouche à quelqu'un; par conséquent, le réduire au silence au moyen d'une opposition énergique. — Après cet ordre, la triste description recommence : *qui... subvertunt*. Ces faux docteurs pénétraient donc dans les maisons chrétiennes, et y insinuaient leurs erreurs, qui, admises par quelques-uns des membres des familles et rejetées par les autres, produisaient le trouble et la division. — *Turpis lucri...* Tel était le vrai mobile de ces misérables : ils cherchaient et trouvaient leur bénéfice matériel en tout cela. Cf. I Tim. vi, 5 et ss. — *Dixit quidam...* (verset 12). L'apôtre justifie son langage sévère par une citation empruntée à Epiménide, « un d'entre eux qui les connaissait bien, poète, prêtre et prophète de Gnosus en Crète » (*proprius... propheta* dans le sens populaire de l'expression), qui vivait au VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C. L'emprunt est fait, d'après saint Jérôme, à un poème perdu, qui était intitulé *Περὶ χρησμάτων*, Des oracles. — *Cretenses semper...* C'est un vers hexamètre dans le grec : *Κρήτες ἀεὶ ψεύσται, κατὰ θηρία, γαστέρες ἀργαί*. Callimaque, poète alexandrin du temps des Ptolémées, en cite la première partie dans son Hymne à Zeus, 8. — *Mendaces*. Les Crétois aimaient le mensonge et la fourberie. C'étaient des hommes méchants et cruels (*malæ bestiæ*), des gloutons paresseux (*ventres pigri*). Polybe, vi, 46-47, parle très durement aussi des habitants de l'île de Crète : « A

cause de leur avarice innée, ils vivent dans un état perpétuel de querelles privées, de luttes publiques et de guerres civiles..., et vous trouveriez difficilement ailleurs des caractères plus malicieux et plus trompeurs que ceux des Crétois. » Sur les autres emprunts faits par saint Paul à la littérature grecque, voyez Act. xvii, 28 et I Cor. xv, 33. — *Testimonium hoc...* (vers. 13). L'apôtre confirme par son témoignage celui d'Epiménide. Non qu'il faille, évidemment, juger tous les Crétois d'après cette norme; c'est leur caractère général qui est décrit.

13<sup>e</sup>-16. Nécessité de traiter durement les chrétiens de Crète, pour les empêcher de se laisser séduire. — *Dure* : *ἀποτόμως*, d'une manière incisive. Comme on l'a dit à propos de cette expression, « un scalpel bien aiguisé, une main ferme et des incisions sont nécessaires pour certains ulcères empoisonnés. » — *Ut sani...* On aura quelques chances de les guérir, en les traitant ainsi. — *Non intendentes...* (vers. 14). Voyez I Tim. i, 4 et les notes. Ici, les légendes en question sont clairement appelées des fables juives. — *Et mandatis...* Sur ces ordres perfides, voyez I Tim. iv, 3 et Col. ii, 21. C'étaient surtout des règles ascétiques, interdisant cer-



Monnaie de la province de Crète.

tains mets, le mariage, etc. L'auteur ajoute *hominum*, pour opposer ces préceptes à ceux de Dieu (cf. Matth. xv, 9), et il caractérise les faux docteurs par les mots *aversantium se...* — *Omnia munda...* (vers. 15). Réflexion analogue à celle que saint Paul a faite

tis autem et infidelibus nihil est mundum, sed inquinatæ sunt eorum et mens et conscientia.

16. Confitentur se nosse Deum, factis autem negant, cum sint abominati, et incredibiles, et ad omne opus bonum reprobi.

purs ; pour ceux qui sont souillés et infidèles rien n'est pur, mais leur raison et leur conscience sont souillées.

16. Ils font profession de connaître Dieu, mais ils le renient par leurs œuvres, étant abominables et rebelles, et incapables de toute bonne œuvre.

## CHAPITRE II

1. Tu autem loquere quæ decent sanam doctrinam :

2. senes ut sobrii sint, pudici, prudentes, sani in fide, in dilectione, in patientia ;

3. anus similiter in habitu sancto, non

1. Pour toi, enseigne ce qui convient à la saine doctrine :

2. aux vieillards à être sobres, pudiques, sages, sains dans la foi, dans la charité, dans la patience ;

3. pareillement, aux femmes âgées,

I Tim. iv, 3<sup>b</sup>-5, après avoir cité les prohibitions étranges des hérétiques d'Éphèse. Nous avons trouvé le même principe Rom. xiv, 20. Les faux docteurs disaient : Tels ou tels mets sont impurs, le mariage est mauvais en lui-même. L'apôtre répond : Tout ce qui est indifférent en soi est pur et licite pour ceux qui sont purs eux-mêmes et qui en usent purement. « L'essentiel est que le cœur soit pur. » Voyez Matth. xv, 11 et ss. — *Coinquinatis*. Contraste. C.-à-d. : à ceux qui sont moralement souillés. Les hommes profanes trouvent moyen de rendre impur tout ce qu'ils font, tout ce qu'ils touchent (*nihil... mundum*). — *Mens et conscientia* : la raison et le sens moral. Ces facultés, sur lesquelles on compte d'ordinaire pour se maintenir pur, sont elles-mêmes profondément corrompues dans les hommes en question, de sorte qu'ils font perpétuellement le mal. Cf. Matth. vi, 22-23. — *Confitentur...* (vers. 16). C.-à-d., ils confessent ouvertement, ils prétendent... Dernier trait du tableau : ce n'est pas le moins vigoureux. — *Nosse Deum*. Ils se vantaient de connaître Dieu mieux que les autres, et ils le reniaient par leur conduite ignoble : *factis... negant*. — Preuve qu'il en était véritablement ainsi : *cum sint...* — *Abominati* : abominables dans leurs mœurs. — *Incredibiles* : ἀπειθεῖς, désobéissants, rebelles à Dieu. — *Ad omne... bonum...* Mieux : réprouvés (sans valeur) relativement à toutes sortes de bonnes œuvres. Par conséquent : incapables de toute bonne action.

### SECONDE PARTIE

**Règles pour diriger Tite dans sa prédication et dans sa conduite envers les différentes classes de fidèles. II, 1-III, 11.**

Ces règles concernent soit les rapports des chrétiens entre eux, II, 1-15, soit leurs relations

avec le monde extérieur, III, 1-8, soit enfin Tite lui-même, III, 10-11.

1<sup>o</sup> Vertus que doivent pratiquer les différentes catégories de chrétiens. II, 1-15.

CHAP. II. — 1-6. Ce que Tite devra enseigner aux vieillards, aux femmes jeunes ou âgées et aux jeunes hommes, par rapport à leurs devoirs personnels. — Le vers. 1 sert d'introduction et trace une règle générale pour la conduite de tous les chrétiens : *Tu autem* (par opposition aux docteurs de mensonge)... — Sur l'expression *sanam doctrinam*, voyez I, 9 et I Tim. I, 10. — Instruction relative aux vieillards, vers. 2 : *Senes* (πρεσβύτεας : les hommes âgés en général, et non pas les prêtres) *ut...* Les trois épithètes *νηφαλίους, σεμνούς* et *σώφρονας* (Vulgate : *sobrii, pudici, prudentes*) sont à peu près synonymes : sobres, graves (dignes), sages. — *Sani* : bien portants, pleins de vigueur. C'est la continuation de la métaphore du vers. 1. — *In fide, in...*, *in...* Trois vertus essentielles à tout bon chrétien. La patience est particulièrement nécessaire aux vieillards, à cause de leurs infirmités et de leurs souffrances. — L'apôtre passe aux femmes âgées (*anus, πρεσβυτίδας*; cf. I Tim. v, 2), dont il trace, vers. 3 et 4<sup>a</sup>, le portrait idéal. — *In habitu sancto*. Le grec emploie une expression remarquable : ἐν καταστήματι ἱεροπρεπεῖς, saintement convenables dans la tenue; c.-à-d., ayant la tenue qui convient à des saintes. Cf. Eph. v, 3; I Tim. II, 10, etc. — *Non criminatrices, μη διαβόλους*. Voyez I Tim. III, 11, où l'apôtre a exigé cette même qualité des diaconesses. — *Non multo vino...* Cf. I Tim. III, 8. L'ivrognerie était un défaut des femmes elles-mêmes, dans l'antiquité païenne. L'équivalent grec de *servientes* est très expressif : ayant été asservies. — *Bene docentes* (καλοδιδασκαλοῦς en un seul mot) : enseignant de bonnes choses. Il ne s'agit pas de l'enseignement public, qui était interdit aux femmes.

à avoir une sainte modestie dans leur tenue, à n'être pas médisantes, pas adonnées aux excès du vin, à bien instruire,

4. pour enseigner la sagesse aux jeunes femmes, leur apprenant à aimer leurs maris, à chérir leurs enfants,

5. à être sages, chastes, sobres, appliquées au soin de leur maison, bonnes, soumises à leurs maris, afin que la parole de Dieu ne soit pas décriée.

6. Exhorte pareillement les jeunes hommes à être sobres.

7. En toutes choses montre-toi toi-même un modèle de bonnes œuvres, dans la doctrine, dans l'intégrité, dans la gravité;

8. que la parole soit saine, irrépréhensible, afin que l'adversaire soit confondu, n'ayant aucun mal à dire de nous.

criminatrices, non multo vino servientes, bene docentes,

4. ut prudentiam doceant adolescentulas, ut viros suos ament, filios suos diligant,

5. prudentes, castas, sobrias, domus curam habentes, benignas, subditas viris suis, ut non blasphemetur verbum Dei.

6. Juvenes similiter hortare ut sobrii sint.

7. In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum, in doctrina, in integritate, in gravitate,

8. verbum sanum, irreprehensibile, ut is qui ex adverso est vereatur, nihil habens malum dicere de nobis.

Cf. I Tim. II, 11-12. — *Ut...* Saint Paul indique dans les vers. 4 et 5 l'usage que les femmes âgées doivent faire de la précieuse qualité qu'il a exigée en dernier lieu. — *Prudentiam docent.* D'après le grec, avec une nuance : Pour



Femme chrétienne. (Peinture des Catacombes.)

qu'elles enseignent sagement. — *Adolescentulas* : τᾶς νέας, les jeunes (femmes). L'apôtre va donc tracer indirectement les devoirs de celles-ci. C'est un beau portrait d'une jeune mère de famille chrétienne que nous avons ici. En effet, les détails qui suivent, *ut... ament...*, *diligant*, etc., ne concernent plus les femmes âgées, comme on serait porté à le croire d'après la Vulgate; mais ils indiquent, ainsi que cela ressort clairement du texte original, ce que celles-ci devront apprendre aux jeunes femmes. — Parmi les épithètes qui forment la première partie du vers. 5, *sobrias* manque dans le grec; *domus curam habentes* équivaut au simple mot οἰκουροσύνης (ici seulement), qu'on pourrait traduire par bonnes ménagères (littéral., travail-

lant à la maison). — Sur le trait *subditas viris...*, qui est si parfaitement dans l'ordre, voyez I Cor. XI, 3; Eph. V, 22, 24; I Petr. III, 1 et 5. — *Ut non blasphemetur...* Cf. I Tim. VI, 1<sup>b</sup>. L'expression *verbum Dei* représente ici l'évangile, la religion chrétienne. Or, cette religion serait décriée par ses adversaires, les Juifs et les païens, si ceux qui en font profession n'étaient pas saints de toutes manières. — *Juvenes...* (vers. 6). D'après le grec : les plus jeunes. Les devoirs des jeunes hommes sont résumés en un seul mot : σωφρονεῖν, être sages (Vulg., *sobrii sint*). Les jeunes gens qui se montrent sages dans leurs pensées, leurs paroles et leur conduite sont évidemment parfaits. — De nombreux commentateurs rattachent à cette recommandation les mots *in omnibus*, par lesquels s'ouvre le vers. 7.

7-8. Tite devra joindre l'exemple à l'enseignement. — *Teipsum præbe...* Dans le grec, le verbe est au participe (« præbens ») et rattaché directement à « hortare » du vers. 6 : Exhorte les jeunes gens à être sages..., te montrant toi-même un exemple (τύπον, un type, un modèle)... — *Bonorum operum.* Expression fréquente dans les épîtres pastorales. Elle ne désigne pas seulement les œuvres de miséricorde, mais les bonnes et saintes œuvres en général, la perfection de la conduite. — Suivent quelques conseils spéciaux, qui se rapportent à la prédication de Tite : *in doctrina, in...* Il y a une nuance importante dans le texte original : (Manifestant) dans la doctrine, de l'incorruptibilité, de la gravité. Par ces mots, Paul exhortait donc son jeune disciple à prêcher avec de saintes intentions et avec dignité. — *Verbum sanum* (vers. 8). Il passe au fond même de l'enseignement de Tite. Sur l'épithète « sanum », voyez I Tim. I, 10 et les notes; VI, 3; II Tim. I, 13. — *Ut qui ex adverso...* En mauvaise part; les ennemis acharnés de l'Église

9. Servos dominis suis subditos esse, in omnibus placentes, non contradicentes,

10. non fraudantes, sed in omnibus fidem bonam ostendentes, ut doctrinam salvatoris nostri Dei ornent in omnibus.

11. Apparuit enim gratia Dei, salvatoris nostri, omnibus hominibus,

12. erudiens nos, ut abnegantes impietatem et sæcularia desideria, sobrie, et juste, et pie vivamus in hoc sæculo,

13. expectantes beatam spem, et adventum gloriæ magni Dei, et salvatoris nostri Jesu Christi,

9. Exhorte les serviteurs à être soumis à leurs maîtres, à leur plaire en tout, à ne pas les contredire,

10. à ne rien dérober, mais à montrer en toutes choses une parfaite fidélité, afin de faire honneur en tout à la doctrine de Dieu notre sauveur.

11. Car la grâce de Dieu notre sauveur s'est manifestée à tous les hommes;

12. nous enseignant à renoncer à l'impiété et aux convoitises mondaines, pour que nous vivions sobriement, et justement, et pieusement dans ce siècle,

13. attendant la bienheureuse espérance et l'avènement de la gloire du grand Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ,

naissante. — *Vereatur*. Plus exactement : soit couvert de confusion. — *Nihil habens*... Motif analogue à celui du vers. 5<sup>b</sup>.

9-10. Les devoirs des esclaves. Voyez, sur ce sujet, Eph. vi, 5-9; Col. iii, 22-25; I Tim. vi, 1-2, etc. — *Servos*... Il faut sous-entendre «hortare». Comp. le vers. 5. — *Subditos esse*. C'est la somme de tous leurs devoirs. — *In omnibus placentes*. Il est de l'intérêt des esclaves de chercher à plaire à leurs maîtres; mais l'apôtre veut qu'ils le fassent dans des vues de foi. Cf. Eph. vi, 6. — *Non fraudantes* (vers. 10). La plupart des professions et des métiers étaient alors entre les mains des esclaves, et ils pouvaient aisément pratiquer le vol en tous sens. — *Fidem bonam*. La fidélité, l'honnêteté; le contraire de la fraude et du vol. — *Ut doctrinam... ornent*... Raison qui doit encourager les esclaves à se conduire ainsi. Elle est présentée en un très beau langage : en pratiquant ces vertus et en évitant ces défauts, les esclaves chrétiens feront honneur à la doctrine de Dieu, c.-à-d. à l'évangile, qui leur aura appris à être meilleurs que les autres hommes de leur condition.

11-14. Les immenses bienfaits du Christ sont pour nous un motif pressant de perfection. Il y a dans cette épître deux passages dogmatiques d'une grande profondeur : le premier se trouve ici même; le second est un peu plus loin, III, 4 et ss. — Comme le montre la particule *enim*, l'apôtre veut expliquer quelque chose : à savoir, la pleine signification des mots «salvatoris... Dei», qu'il vient de prononcer. Après avoir marqué leurs devoirs aux principales catégories des fidèles de Crète, il généralise sa pensée, pour montrer comment la grâce de Dieu enseigne et permet à tous les hommes de vivre saintement, et de participer au salut apporté par Jésus-Christ. — *Apparuit* (ἐπεφανή, s'est manifestée)... *gratia*... C'est dans la personne du Verbe incarné que la grâce divine est apparue comme un astre radieux. Comp. Luc. i, 79, où le même verbe grec est employé pour désigner le prochain avènement du Christ. — Au lieu de *salvatoris nostri* au génitif, le grec, d'après

la meilleure leçon, a l'adjectif σωτήριος au nominatif, «salutaris», qui se rapporte à χάρις : La grâce de Dieu, salutaire à tous les hommes, est apparue. — *Erudiens nos, ut...* (vers. 12). Ce que la grâce doit réaliser pour chacun de nous. Elle est pour les chrétiens un admirable pédagogue. Le but pratique de l'éducation qu'elle leur donne est exprimé en termes tour à tour négatifs et positifs. — *Abnegantes*. C'est là, en effet, le début de la vie chrétienne. Nous avons tout d'abord à désapprendre le mal, auquel nous renonçons sous toutes ses formes, d'après la formule des promesses baptismales. — *Impietatem* : l'oubli et l'éloignement de Dieu. — *Sæcularia desideria*. Les convoitises de ce monde sont essentiellement mauvaises, comme on le voit par I Joan. ii, 16-17, et incompatibles avec la sainteté chrétienne. — *Sobrie, et juste, et pie*. C'est le côté positif de notre éducation par la grâce; nous avons à apprendre à faire le bien. Les trois adverbies représentent les trois aspects de la vie chrétienne, envisagés dans sa perfection : par rapport à nous-mêmes, par rapport au prochain et par rapport à Dieu. — *In hoc sæculo*. Cf. I Tim. vi, 17. Même au milieu de ce siècle pervers. — *Expectantes* (verset 13). Grandes espérances auxquelles cette vie sainte nous donne droit. — *Beatam spem*. Avec l'article dans le grec : la réalisation de l'espérance magnifique et bien connue, dont la pensée nous comble de bonheur. — *Adventum*... Dans le grec : la manifestation (ἐπιφάνειαν) de la gloire. C'est là l'objet direct de notre espérance. — *Magni Dei et salvatoris*... Dans le texte original, il n'y a qu'un seul article pour les deux substantifs : (La manifestation) du grand Dieu et notre sauveur (c.-à-d., qui est en même temps notre sauveur) Jésus-Christ. Il suit de là, comme le remarquaient déjà saint Jean Chrysostome et saint Jérôme, que les titres de Dieu et de sauveur se rapportent directement ici à Jésus-Christ. C'est aussi l'opinion de la plupart des commentateurs modernes. Il en est très peu qui divisent la formule en deux parties, comme l'a fait saint Ambroise, pour appliquer les mots

14. qui s'est livré lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, et de se faire de nous un peuple purifié, agréable, et zélé pour les bonnes œuvres.

15. Dis ces choses, et exhorte et reprends avec une pleine autorité. Que personne ne te méprise.

14. qui dedit semetipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, et mundaret sibi populum acceptabilem, sectatorem honorum operum.

15. Hæc loquere, et exhortare, et argue cum omni imperio. Nemo te contempnat.

## CHAPITRE III

1. Avertis - les d'être soumis aux princes et aux magistrats, d'obéir au commandement, d'être prêts à toute bonne œuvre,

2. de ne médire de personne, de fuir les contestations, d'être modérés, de montrer la plus grande douceur envers tous les hommes.

1. Admone illos principibus et potestatibus subditos esse, dicto obedire, ad omne opus bonum paratos esse,

2. neminem blasphemare, non litigiosos esse, sed modestos, omnem ostendentes mansuetudinem ad omnes homines.

« magni Dei » à Dieu le Père, et « salvatoris nostri » à Jésus-Christ. La manifestation dont parle saint Paul est certainement celle du second avènement de Jésus. Cf. I Tim. vi, 14, etc. — *Qui...* (vers. 14). C'est au sauveur Jésus que nous devons cette grâce merveilleuse du salut. Le trait *dedit semetipsum* est un admirable résumé du mystère de la rédemption. Tout « grand Dieu » qu'il était, le Christ a daigné se donner, se livrer à la mort afin de nous racheter. Cf. Rom. iv, 25; Gal. i, 4; I Tim. ii, 6, etc. — *Iniquitate*. Le mot grec ἀνομίας est très expressif pour marquer un état de rébellion contre Dieu. — *Et mundaret...* Le sang du Rédempteur nous sert tout à la fois de rançon et de bain salutaire. — *Populum acceptabilem*. Plutôt : un peuple particulier ; c.-à-d., appartenant en propre à Jésus-Christ. Comp. Ex. xix, 5, où il est dit qu'Israël était précisément cela pour Jehovah. — *Sectatorem...* A la lettre dans le grec : Zélé pour les bonnes œuvres.

15. Formule de conclusion. Elle nous ramène à la première ligne de ce paragraphe. Comp. le vers. 1. — Les trois verbes accumulés en gradation ascendante, *loquere, exhortare, argue*, expriment fort bien la vigueur avec laquelle l'apôtre désire que son disciple donne toutes ces instructions aux Crétois (*hæc* : le contenu des vers. 1-14). — *Cum... imperio* : en toute autorité, comme jouissant de pleins pouvoirs. — *Nemo te...* Tite doit avoir confiance en sa mission, et agir avec une telle fermeté, que personne ne puisse songer à ne pas le prendre au sérieux.

2° Règles concernant les relations des chrétiens avec le monde extérieur. III, 1-8.

CHAP. III. — 1-2. Quelques devoirs à incul-

quer aux fidèles à ce point de vue. — *Admone*. Le grec signifie : Rappelle-leur. — *Principibus et potestatibus*. Le premier de ces mots paraît représenter les autorités supérieures de l'État civil, et l'autre, les autorités secondaires. Les deux substantifs sont à l'abstrait dans le grec : « imperiis et potestatibus ». — *Dicto obedire* : obéir aux lois de l'État. Les Crétois étaient renommés pour leur esprit d'insubordination et de révolte. Voyez I, 12 et les notes. — *Ad omne opus...* Ce second devoir va plus loin que le précédent. Quelque la formule soit générale, elle marque, d'après le contexte, l'accomplissement de tous les devoirs civils et sociaux, en vue du bien commun. — *Neminem...* Le verset 2 entre dans quelques détails sur la conduite que les chrétiens devaient tenir envers leurs concitoyens païens ou juifs. — De nouveau (cf. II, 5; I Tim. i, 20 et vi, 1), le verbe *blasphemare* est pris dans le sens large de décrier, calomnier. — *Modestos*. Plutôt : éléments, pacifiques. — *Ostendentes...* Les adjectifs *omnem* et *omnes*



Guerrier crétois. (D'après une ancienne monnaie.)

sont très accentués : toute sorte de douceur, toute sorte d'hommes.

3-7. Raisons pour le chrétien de vivre con-

3. Eramus enim aliquando et nos insipientes, increduli, errantes, servientes desiderii et voluptatibus variis, in malitia et invidia agentes, odibiles, odientes invicem.

4. Cum autem benignitas et humanitas apparuit salvatoris nostri Dei,

5. non ex operibus justitiæ quæ fecimus nos, sed secundum suam misericordiam salvos nos fecit, per lavacrum regenerationis et renovationis Spiritus sancti,

6. quem effudit in nos abunde per Jesum Christum salvatorem nostrum;

7. ut justificati gratia ipsius, heredes simus secundum spem vitæ æternæ.

8. Fidelis sermo est, et de his volo te confirmare, ut curent bonis operibus præ-

3. Car nous aussi nous étions autrefois insensés, désobéissants, égarés, asservis à toute sorte de convoitises et de voluptés, vivant dans la méchanceté et l'envie, dignes de haine, nous haïssant les uns les autres.

4. Mais lorsque la bonté de Dieu, notre sauveur, et son amour pour les hommes ont paru,

5. il nous a sauvés, non à cause des œuvres de justice que nous aurions faites, mais en vertu de sa miséricorde, par le bain de la régénération et du renouvellement de l'Esprit-Saint,

6. qu'il a répandu sur nous abondamment par Jésus-Christ notre Sauveur,

7. afin que, justifiés par sa grâce, nous devinssions héritiers, conformément à l'espérance de la vie éternelle.

8. C'est une parole digne de foi, et je désire que tu affermisses fortement ces

formément à ces instructions. Une telle manière d'agir lui est imposée, « d'un côté, par le souvenir de ce qu'il était autrefois lui-même; de l'autre, par l'amour miséricordieux que Jésus a fait éclater envers nous. » — *Eramus enim...* Saint Paul, lorsqu'il trace le triste portrait de l'homme régénéré par la foi et le baptême, se range volontiers, par humilité et délicatesse, parmi ceux dont il décrit le misérable état. Cf. II, 12, etc. — *Aliquando* : avant la conversion au christianisme. — *Insipientes, increduli...* Énumération éloquente de quelques-uns des vices qui caractérisent l'homme déchu. — *Errantes* : loin de Dieu, de la vérité, du devoir. — *Desideriis et voluptatibus...* Vils maîtres sous le joug desquels on s'était volontairement placé. — Au lieu de *agentes*, le grec porte : *διάγοντες*, vivant (dans la méchanceté...); ce qui est plus expressif. — *Odibiles, odientes...* : méritant la haine et la pratiquant à l'égard des autres. Cf. Rom. I, 30. — *Cum autem...* (vers. 4). Contraste saisissant : à cette malice et à cette haine réciproque, est opposée la bonté miséricordieuse du Seigneur envers les pécheurs. Les vers. 4-7 résumant toute la théologie de saint Paul, et même l'évangile tout entier. — *Humanitas* : *φιλανθρωπία*, l'amour pour les hommes. — *Apparuit*, *ἐπεφάνη*. Voyez II, 11<sup>a</sup> et le commentaire. — *Non ex...* (vers. 5). Avant de décrire les effets de l'amour paternel de Dieu pour les hommes, Paul insiste sur leur gratuité absolue; ils ont été opérés en nous sans notre coopération. — *Operibus justitiæ*. C.-à-d., des œuvres capables de mériter la justification et le salut. — *Per lavacrum...* Moyen dont Dieu s'est servi pour nous purifier et nous sauver. Ce bain de la régénération et du renouvellement par l'Esprit-Saint représente certainement le baptême. Cf. Eph. v, 26. — Le substantif *παλιγγενεσία*, *regeneratio*, est « un des mots nombreux que le

christianisme a trouvés, et qu'il a pour ainsi dire glorifiés » par l'usage qu'il en a fait. Les LXX ne l'emploient nulle part; saint Pierre, Act. III, 21, l'applique à la transformation que subira le monde matériel au second avènement du Christ; saint Paul s'en sert ici pour désigner la transfiguration des âmes individuelles par le baptême. Voyez aussi Matth. XIX, 28; Joan. III, 3, 5. — Le génitif *Spiritus sancti* dépend des deux noms qui précèdent et signale l'auteur soit de la régénération, soit du renouvellement mystique. — *Quem effudit...* (vers. 6). C'est Dieu le Père qui a répandu abondamment en nous son Esprit. — *Per Jesum...* La part prise par chacune des trois personnes divines à notre régénération spirituelle est ainsi très bien déterminée : l'amour du Père en est la cause première; le Fils, Jésus-Christ, en est le médiateur; le Saint-Esprit nous applique individuellement les grâces que nous a méritées le Verbe incarné. Le moment précis où l'eau vivante de la grâce, fruit du sang et de la mort de Jésus, nous purifie et nous sanctifie, se confond avec celui où l'eau matérielle du baptême touche notre corps. — *Ut justificati...* (vers. 7). But que se proposait la sainte Trinité en nous traitant avec une si grande miséricorde. — *Gratia ipsius* : par la grâce de Dieu le Père (*ἐξείσου*). — *Heredes simus*. Petite nuance dans le grec : (Afin que) nous devenions héritiers. Ce trait suppose notre filiation divine. Cf. Rom. VIII, 17; Gal. IV, 7.

8. Conclusion de ce passage. — *Fidelis sermo...* Sur cette formule, voyez I Tim. I, 15 et le commentaire. Elle se rapporte au contenu des vers. 4-7. — *Et de his... confirmare*. Dans le grec : Et je veux qu'au sujet de ces choses tu affirmes avec assurance (c.-à-d., avec autorité, en homme sûr de son fait). — *Ut... qui credunt...* Il s'agit des chrétiens, dont le caractère

choses, afin que ceux qui croient en Dieu s'appliquent à faire de bonnes œuvres. Ce sont là des choses bonnes et utiles aux hommes.

9. Quant aux discussions insensées, aux généalogies, aux querelles et aux disputes relatives à la loi, évite-les, car elles sont vaines et inutiles.

10. Écarte celui qui est hérétique, après un premier et un second avertissement,

11. sachant qu'un homme de cette espèce est perverti, et qu'il pèche, condamné par son propre jugement.

12. Lorsque je t'aurai envoyé Artémas ou Tychicus, hâte-toi de venir près de moi à Nicopolis; car c'est là que j'ai résolu de passer l'hiver.

13. Pourvois avec soin au voyage de Zénas, le légiste, et d'Apollon, afin que rien ne leur manque.

14. Que les nôtres aussi apprennent

esse qui credunt Deo. Hæc sunt bona et utilia hominibus.

9. Stultas autem quæstiones, et genealogias, et contentiones, et pugnas legis devita; sunt enim inutiles et vanæ.

10. Hæreticum hominem, post unam et secundam correptionem, devita,

11. sciens quia subversus est qui ejusmodi est, et delinquit, cum sit proprio judicio condemnatus.

12. Cum misero ad te Artemam, aut Tychicum, festina ad me venire Nicopolim; ibi enim statui hiemare.

13. Zenam legisperitum et Apollo sollicitate præmitte, ut nihil illis desit.

14. Discant autem et nostri bonis ope-

propre est de croire en Dieu et en tout ce qu'il a révélé. L'équivalent grec de *curent*, *φροντίζωσιν*, dénote une très sérieuse diligence. — *Bonis... præsse*. C.-à-d., s'occuper ostensiblement de bonnes œuvres. L'apôtre veut que les chrétiens donnent à tous l'exemple d'une vie noblement active, et utile au prochain. — *Hæc*. C.-à-d., ces conseils.

3<sup>o</sup> Règles pour la conduite personnelle de Tite. III, 9-11.

9-11. Paul lui recommande deux choses : 1<sup>o</sup> d'éviter les questions vaines et ridicules dont s'occupaient les faux docteurs ; 2<sup>o</sup> d'éviter aussi tout rapport personnel avec ces derniers, lorsqu'ils s'opiniâtreraient dans leurs erreurs. — *Quæstiones et genealogias*. Voyez I Tim. I, 4 et le commentaire. Les généalogies formaient un point spécial des « sottises investigations ». — *Pugnas legis* (« legales » dans le grec) : des querelles relatives à la loi juive. Cf. I Tim. I, 7. — *Inutilia et vana*. Par contraste avec « bona, et utilia » du vers. 8. — *Hæreticum* (vers. 10). Adjectif calqué sur le grec *αἱρετικόν*, celui qui choisit. Il n'est employé qu'ici ; mais le substantif *αἵρεσις* est employé plusieurs fois dans le Nouveau Testament. Dans le Credo de l'Église, personne n'a le droit de choisir : il faut tout accepter et tout croire ; autrement on serait hérétique. Voyez Tertullien, de *Præscript.*, VI ; saint Augustin, de *Civ. Dei*, XVIII, 51. — *Correptionem* : une admonition ; une réprimande affectueuse, mais énergique. — *Et secundam* : pour donner au coupable le temps de revenir à résipiscence. Cf. Matth. XVIII, 15 et ss. — *Sciens quia...* (vers. 11). Raison de la conduite sévère qui est recommandée par l'apôtre à son disciple. — *Subversus est*. Ce verbe désigne la perversité morale ; or, il peut être dangereux d'entretenir des relations avec un homme pervers, que l'on

n'a aucun espoir de convertir. — *Proprio judicio...* Le pécheur en question a la conscience intime d'être coupable, et d'avoir abandonné d'une manière criminelle la foi de l'Église.

#### CONCLUSION. III, 12-15.

1<sup>o</sup> Trois recommandations personnelles. III, 12-14.

12. Première recommandation, relative à Tite lui-même. — *Cum misero...* : sans doute pour remplacer Tite à la tête des Églises de Crète durant sa prochaine absence. — *Artemam aut...* Nous ne connaissons rien d'Artémas. Sur Tychicus, voyez les notes de II Tim. IV, 12. — *Nicopolim*. Il y avait alors plusieurs villes de ce nom dans les régions orientales de l'empire romain. Les deux plus célèbres étaient situées en Épire et en Thrace (*Atl. géogr.*, pl. XVII). Il s'agit plus probablement de la première. — *Ibi... statui...* Il suit de là que saint Paul jouissait alors de toute sa liberté.

13. Seconde recommandation, concernant Zénas et Apollon. — *Zenam*. Personnage inconnu. Il portait le titre de *legisperitus*, suivant les uns, parce qu'il avait été docteur de la loi juive avant sa conversion ; plus vraisemblablement, selon les autres, parce qu'il était un juriconsulte romain. — *Et Apollo*. Sur ce missionnaire célèbre et zélé, voyez Act. XVIII, 24 et ss. ; I Cor. III, 22, 23, etc. Zénas et lui devaient venir prochainement en Crète, mais seulement d'une manière transitoire, d'après le détail qui suit. — *Præmitte*. C.-à-d., munis-les du nécessaire pour qu'ils pussent continuer facilement leur voyage. Sur cette signification du verbe *προπέμπειν*, voyez Rom. XV, 24 et les notes, I Cor. XVI, 6, 11, etc. La Vulgate le traduit d'ordinaire par « deducere ».

ribus præesse au usus necessarios, ut non sint infructuosi.

15. Salutant te qui mecum sunt omnes. Saluta eos qui nos amant in fide. Gratia Dei cum omnibus vobis. Amen.

à pratiquer de bonnes œuvres, lorsque la nécessité le demande, afin qu'ils ne soient pas sans produire de fruits.

15. Tous ceux qui sont avec moi te saluent. Salue ceux qui nous aiment dans la foi. Que la grâce de Dieu soit avec vous tous. Amen.

14. Troisième recommandation. Elle est d'ordre général et se rattache à la seconde. — *Discant...* : par l'exemple que donnera Tite en faisant un bon accueil aux deux saints voyageurs. L'apôtre profite de cette circonstance pour recommander à tous les fidèles de Crète les œuvres de charité. Nulle part ailleurs le pronom *nostrum* n'est employé pour désigner les chrétiens dans le Nouveau Testament. — *Operibus præesse*. Comme au vers. 8; voyez les notes. — *Ad usus...* : pour les nécessités les plus urgentes de leurs frères. — *Ut non sint...* Litote : afin qu'ils portent des fruits spirituels

nombreux. Sans la pratique de la charité mutuelle, les chrétiens ressembleraient à des arbres stériles.

2° Salutations finales. III, 15.

15. La première, *salutant... qui mecum...*, est celle des compagnons et collaborateurs actuels de Paul. — La seconde est adressée par l'auteur lui-même à tous ceux qui s'intéressaient à sa personne : *saluta eos qui nos...* (*in fide* : ceux qui me sont unis par la foi en Jésus-Christ; cf. I Tim. 1, 2, etc.). — La bénédiction *Gratia Dei...* retombe sur Tite et sur son troupeau tout entier. Cf. I Tim. vi, 12; II Tim. iv, 22.





# ÉPITRE

## A PHILÉMON

---

### INTRODUCTION <sup>1</sup>

1<sup>o</sup> *Époque de la composition.* — Cette petite lettre est une de celles que saint Paul écrivit à Rome durant sa première captivité, comme nous l'avons brièvement démontré dans l'Introduction à l'épître aux Éphésiens <sup>2</sup>. Il est certain qu'elle date de la même époque que la lettre aux Colossiens, puisqu'elle fut confiée aux mêmes porteurs <sup>3</sup>. Elle fut donc aussi composée en 62.

2<sup>o</sup> Nous avons toutes les garanties possibles en faveur de *son authenticité et de sa canonicité*. Et d'abord, les garanties extrinsèques, c'est-à-dire, les témoignages des anciens auteurs. Sans doute, cette épître est moins souvent citée que les autres par les premiers Pères, à cause de sa brièveté et de son caractère tout à fait privé; mais elle fait partie de toutes les versions, elle est mentionnée dans toutes les listes officielles des écrits du Nouveau Testament, et Tertullien <sup>4</sup>, Origène <sup>5</sup>, Eusèbe <sup>6</sup>, saint Jérôme <sup>7</sup>, etc., la rangent parmi les livres universellement admis dans le canon sacré. Marcion lui-même la regardait comme canonique <sup>8</sup>. Quelques doutes furent soulevés au iv<sup>e</sup> et au v<sup>e</sup> siècle contre son authenticité, sous le très faible prétexte que le sujet traité dans cette petite lettre était trop ordinaire, trop profane, pour que saint Paul s'en soit occupé, ou pour qu'il ait été inspiré en cela; mais saint Jean Chrysostome <sup>9</sup> et saint Jérôme <sup>10</sup> protestaient avec énergie contre cette prétendue preuve.

Les arguments intrinsèques sont si frappants, que de nombreux écrivains rationalistes les regardent comme suffisants. « Peu de pages, disent-ils, ont un accent de sincérité aussi prononcé; Paul seul, autant qu'il semble, a pu écrire ce petit chef-d'œuvre. » Partout, en effet, dans cette page si intéressante, nous trouvons « la manière de Paul », sa finesse et sa délicatesse. Les pensées, les

---

<sup>1</sup> Pour les commentaires catholiques, voyez la p. 12.

<sup>2</sup> Page 324.

<sup>3</sup> Cf. Col. iv, 7-9.

<sup>4</sup> *Adv. Marc.*, v, 21.

<sup>5</sup> *Hom.* xix *in Jerem.*, 2.

<sup>6</sup> *Hist. eccl.*, III, 3.

<sup>7</sup> *In Philem.*, *Prol.*

<sup>8</sup> Voyez Tertullien, *l. c.*

<sup>9</sup> *In Philem.*, *Argum.*

<sup>10</sup> *L. c.*

sentiments, les expressions elles-mêmes, c'est-à-dire, tout ce qui fait reconnaître un auteur, parlent en faveur de l'apôtre.

3<sup>o</sup> Le fond même de la lettre nous en fait connaître clairement *l'occasion et l'objet*. Onésime, esclave d'un chrétien nommé Philémon, qui était domicilié à Colosses, ayant offensé un jour gravement son maître, prit la fuite pour échapper au châtement qu'il avait mérité. « Afin de se dérober aux poursuites, le fugitif ne crut pouvoir mieux faire que d'aller se perdre à Rome, dans le vaste réceptacle de toutes les infamies du monde et de toutes ses misères. La Providence voulut qu'il y rencontrât, on ne sait comment, saint Paul. L'apôtre ouvrit ses bras avec un miséricordieux empressement au malheureux que sa condition et sa faute rejetaient hors de la société. Il l'instruisit, le baptisa, et lui reconnaissant des qualités qui le rendaient propre au service de l'Église, résolut de se l'attacher. Il ne voulut toutefois le faire qu'avec le consentement de Philémon, et c'est pour l'obtenir qu'il lui écrivit. » Tychicus allait précisément partir pour Colosses<sup>1</sup>; Paul lui adjoignit Onésime, pour qu'ils fissent ensemble ce long voyage.

Trois parties : 1<sup>o</sup> l'introduction accoutumée, vers. 1-7, qui se compose d'une salutation (vers. 1-3) et d'une action de grâces à Dieu (vers. 4-7); 2<sup>o</sup> le corps de la lettre, vers. 8-21, où l'apôtre intercède en faveur d'Onésime (vers. 8-16, l'exposé des faits; vers. 17-21, la demande proprement dite); 3<sup>o</sup> la conclusion, vers. 22-25, qui consiste en salutations diverses et en une bénédiction apostolique.

4<sup>o</sup> Ce petit écrit a *son importance spéciale*, et il est remarquable aussi par *son caractère esthétique*. — « On peut désigner à bon droit l'épître à Philémon comme le premier manifeste qui ait paru en faveur de l'abolition de l'esclavage, comme un prélude de ce système plein de sagesse par lequel l'Église chrétienne a opéré et opère encore aujourd'hui, sans révolution, une immense transformation dans le monde<sup>2</sup>. » En vérité, elle jette une vive lumière sur cette question si agitée<sup>3</sup>; elle est donc sous ce rapport « un des plus précieux monuments que nous ait légués l'antiquité chrétienne ».

D'autre part, elle est au-dessus de tout éloge au point de vue de la beauté littéraire, de la délicatesse, de l'habileté, de l'urbanité attique. De l'aveu unanime, Paul s'est acquitté de sa tâche avec une finesse et un tact qu'on ne saurait surpasser<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Cf. Eph. vi, 21-22; Col. iv, 7-9.

<sup>2</sup> J. Belser, *Einleitung in das N. T.*, Fribourg-en-Brigau, 1901, p. 545.

<sup>3</sup> Voyez H. Wallon, *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, 2<sup>e</sup> édit., Paris, 1879; Paul Allard, *les Esclaves chrétiens*, Paris, 1876.

<sup>4</sup> Comparez, parmi les lettres de Plin le Jeune (Ep. ix, 21), celle dans laquelle l'illustre écrivain implore la clémence d'un ami pour un affranchi rebelle; elle est fort belle aussi, mais certainement inférieure à celle de saint Paul.

# ÉPITRE

## A PHILÉMON

1. Paul, prisonnier du Christ Jésus, et le frère Timothée, au bien-aimé Philémon, notre collaborateur,

2. et à Appia, notre sœur très chère, et à Archippus, notre compagnon d'armes, et à l'église qui est dans la maison.

3. Que la grâce et la paix vous soient données par Dieu notre Père et par le Seigneur Jésus-Christ.

1. Paulus, vincetus Christi Jesu, et Timotheus frater, Philemoni dilecto, et adjutori nostro,

2. et Appiæ, sorori carissimæ, et Archippo, commilitoni nostro, et ecclesiæ quæ in domo tua est.

3. Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

1° Introduction. Vers. 1-7.

1-3. La salutation. — *Paulus...* Au lieu de joindre à son nom son titre d'apôtre, comme dans les épîtres aux Éphésiens et aux Colossiens, écrites en même temps, Paul se dit simplement *vincetus Christi*, par allusion à ses chaînes de prisonnier (comp. les vers. 9, 10, 13 et 23, où il revient sur cette pensée). Cela tient soit au caractère intime et personnel de cette lettre, soit au but que l'auteur se proposait. Ce qu'il va demander, il ne veut point l'obtenir par son autorité apostolique, mais au nom de la charité (comp. les vers. 8 et 9); de là ce ton modeste du début. D'ailleurs, rien n'était plus capable de toucher Onésime que le souvenir des chaînes dont son illustre ami était chargé; tout le long de la lettre elles plaident éloquentement la cause d'Onésime. — *Et Timotheus...* Cf. II Cor. 1, 1; Phil. 1, 1; Col. 1, 1, etc. Timothée était sans doute lui-même ami de Philémon et en relations affectueuses avec lui. — *Philemoni*. Nous ne le connaissons que par cette épître. Il résidait alors à Colosses, ville florissante de l'Asie proconsulaire (voyez Col. 1, 1 et les notes). La lettre entière suppose que c'était un homme riche et influent, « un noble spécimen du christianisme primitif. » On croit généralement, d'après le vers. 19, qu'il devait sa conversion à saint Paul lui-même. — *Adjutori nostro*. Paul emploie parfois le titre de collaborateur (*συνεργῶς*) dans un sens large

(cf. Rom. xvi, 3). Ce mot ne signifie donc pas nécessairement que Philémon fût alors prêtre ou évêque : son ministère avait peut-être consisté surtout dans son zèle pour la cause chrétienne. — *Appiæ* (vers. 2). C'était sans doute la femme de Philémon, comme le supposait déjà saint Jean Chrysostome. — *Sorori carissimæ*. La leçon la plus accréditée est τῆ ἀδελφῆς, à la sœur; τῆ ἀγαπητῆς, à l'aimée, est une variante mal garantie. La Vulgate a uni les deux leçons. — *Archippo*, saint Jérôme a conjecturé, d'après Col. iv, 17, que ce troisième personnage était évêque de Colosses. Il est fort possible qu'il fût aussi le fils de Philémon et d'Appia. — Le trait *commilitoni* (*συνστρατιῶτης*) confirme l'hypothèse de saint Jérôme. Ce titre, emprunté au langage militaire, convient fort bien aux chefs des chrétientés, dont les fonctions, à cette époque difficile, étaient vraiment une campagne perpétuelle. Cf. Phil. 11, 25 et II Tim. 11, 3. — *Et ecclesiæ quæ...* Voyez Rom. xv, 15 et le commentaire; I Cor. xvi, 19 et Col. iv, 15. Ce dernier passage nous apprend que la ville de Colosses avait alors au moins deux églises de ce genre. — *Gratia... et pax...* (vers. 3). Littéralement comme dans Eph. 1, 2; Phil. 1, 2 et Col. 1, 2.

4-7. Action de grâces à Dieu pour les vertus solides et très agissantes de Philémon, en particulier pour sa foi et sa charité. Ce n'est pas seulement par adresse oratoire, « c'est bien du

4. Gratias ago Deo meo, semper memoriam tui faciens in orationibus meis,

5. audiens caritatem tuam, et fidem, quam habes in Domino Jesu, et in omnes sanctos ;

6. ut communicatio fidei tuæ evidens fiat, in agnitione omnis operis boni, quod est in vobis in Christo Jesu.

7. Gaudium enim magnum habui, et consolationem in caritate tua, quia viscera sanctorum requieverunt per te, frater.

8. Propter quod, multam fiduciam habens in Christo Jesu imperandi tibi quod ad rem pertinet,

9. propter caritatem magis obsecro,

4. Je rends grâces à mon Dieu, faisant sans cesse mention de toi dans mes prières,

5. parce que j'apprends quelle est ta charité et ta foi pour le Seigneur Jésus et envers tous les saints.

6. Je demande que ta libéralité, qui provient de la foi, devienne manifeste, se faisant connaître par toute sorte de bonnes œuvres qui se pratiquent chez vous dans le Christ Jésus.

7. Car j'ai ressenti une grande joie et une grande consolation au sujet de ta charité, parce que les cœurs des saints ont été soulagés par toi, frère.

8. C'est pourquoi, bien qu'ayant en Jésus-Christ une entière liberté de t'ordonner ce qui convient,

9. c'est de préférence au nom de la

fond du cœur que l'apôtre, dès ses premiers mots, rend hommage aux grandes qualités de Philémon. » — *Gratias ago...* Il y a de nouveau une coïncidence frappante entre ce passage et Eph. 1, 15-16 ; Phil. 1, 3-4 ; Col. 1, 3-4. Ce fait est tout naturel, puisque les quatre épîtres sont à peu près contemporaines. — *Deo meo*. Expression chère à saint Paul. Cf. Rom. 1, 8 ; I Cor. 1, 4 ; Phil. 1, 3, etc. — *Memoriam tui...* Selon la très juste remarque de saint Jérôme, à partir d'ici jusqu'au vers. 24, Paul n'adresse la parole qu'à Philémon : Appia et Archippus disparaissent ; il n'y a plus qu'un cœur-à-cœur intime de deux anciens amis. — *Audiens...* (vers. 5). Motif de la pieuse action de grâces de l'apôtre : tous les chrétiens qui venaient de Colosses ou des environs vantaient la charité généreuse et la foi toujours active de Philémon. — *Quam habes in... et in...* Il y a ici ce que les anciens littérateurs nommaient un croisement. Paul a voulu dire, comme il le fait en réalité Col. 1, 4 : La foi que tu as en Notre-Seigneur Jésus-Christ, et ta charité envers tous les saints. Il a interverti l'ordre de son petit développement, afin de compléter d'abord ce qui regardait la foi, mentionnée en dernier lieu. — Au lieu de *in Domino...*, il faudrait, d'après le grec : « in Dominum Jesum » ; la foi dont Jésus est le terme (πρός). — *In (είς)... sanctos*. C.-à-d., envers les chrétiens. — *Ut...* (vers. 6). L'apôtre indique ce qu'il demandait à Dieu lorsqu'il priait pour Philémon. Par les mots *communicatio fidei tuæ*, il désigne les libéralités, les aumônes, que la foi suggérait à son saint ami. Sur ce sens du substantif *κοινωνία*, voyez Rom. xv, 26 ; II Cor. vii, 4 et ix, 13 ; Hebr. xiii, 16, etc. — *Evidens*. Dans le grec : *ἐνεργής*, énergique, efficace. — *In agnitione... operis...* Le grec dit seulement : dans la connaissance de tout bien. Ces mots expliquent le résultat que Paul désirait voir effectué par les saintes aumônes de Philémon : ceux qui en étaient les témoins ou l'objet obtiendraient une connais-

sance plus parfaite (ἐπιγνώσις) de la puissance de l'évangile et des grands biens que nous possédons grâce à Jésus-Christ. — *In vobis*. En nous, d'après la meilleure leçon du grec. — *In Christo* : εἰς Χριστόν à l'accusatif ; par rapport au Christ, qui doit être, en effet, le but de toutes les bonnes œuvres des fidèles. — *Gaudium enim...* (vers. 7). Épanchant son âme dans celle de Philémon, Paul lui dit la joie personnelle qu'il a ressentie de sa conduite si charitable. — *Quia viscera...* Ce terme expressif revient jusqu'à trois fois dans l'épître (voyez les vers. 12 et 20). Les anciens regardaient les entrailles comme le siège de l'émotion, de l'affection. — Les mots *per te, frater*, renvoyés à la fin de la phrase, sont d'un bel effet.

2° Le corps de l'épître. Vers. 8-21.

Après ces préliminaires, Paul croit le moment venu d'exposer sa requête ; il la présente en des termes très simples, et en même temps très capables de gagner Philémon à sa cause.

8-16. Exposé des faits. Trois pensées sont tour à tour développées : l'apôtre se place lui-même, avec l'esclave coupable, sous les yeux de Philémon, vers. 8-12 ; il décrit un projet qu'il avait formé au sujet d'Onésime, mais auquel il a renoncé, vers. 13-14 ; il marque l'intention que la Providence avait eue peut-être, en permettant la fuite de l'esclave, vers. 15-16. — *Propter quod* : à cause de toutes les preuves que Philémon avait données de sa foi et de sa charité. — *Multam fiduciam* (παρρησίαν, la liberté de tout dire) *habens...* En tant qu'apôtre, Paul aurait eu le droit de donner à son ami des ordres formels sur le point en question. — La formule *in Christo Jesu* dépend du verbe *imperandi*, qu'elle qualifie : commander « dans la sphère du Christ », c.-à-d., en tant que son envoyé et son ministre. — *Quod ad rem...* ; τὸ ἀνήκον, ce qui convient. Ce mot n'est employé que dans les épîtres composées durant le premier emprisonnement de saint Paul à Rome. Cf. Eph. v, 4 et Col. iii, 18. — *Propter caritatem* (ver-

charité que je t'adresse une prière, tel que je suis, moi, Paul, vieillard, et de plus maintenant prisonnier de Jésus-Christ.

10. Je te prie pour mon fils, que j'ai engendré dans les chaînes, pour Onésime,

11. qui t'a été autrefois inutile, mais qui maintenant est utile et à moi, et à toi,

12. et que je te renvoie. Accueille-le comme mon propre cœur.

13. Je voulais le retenir auprès de moi, pour qu'il me servît à ta place dans les chaînes que je porte pour l'évangile;

14. mais je n'ai rien voulu faire sans

cum sis talis, ut Paulus senex, nunc autem et vincetus Jesu Christi.

10. Obsecro te pro meo filio, quem genui in vinculis, Onesimo;

11. qui tibi aliquando inutilis fuit, nunc autem et mihi et tibi utilis,

12. quem remisisti tibi. Tu autem illum, ut mea viscera, suscipe.

13. Quem ego volueram mecum detinere, ut pro te mihi ministraret in vinculis evangelii;

14. sine consilio autem tuo nihil vo-

set 9). Au lieu d'intimer des ordres, l'apôtre préfère convaincre son ami διὰ τὴν ἀγάπην (« per caritatem », au lieu de *propter caritatem*), au nom de la charité chrétienne, dont il a donné tant de preuves. — *Obsecro*. Le grec signifie plutôt : J'exhorte. — Avec une exquise délicatesse, Paul donne quelques détails soit sur le suppliant, vers. 9<sup>b</sup>, soit sur l'esclave coupable qui est l'objet de la requête, vers. 10 et ss. Au lieu de *cum sis*, il faudrait « cum sim », car il n'est pas douteux que les mots τοιοῦτος ὢν se rapportent à l'apôtre lui-même : étant tel qu'il va le dire. Chacune de ses expressions sera fortement accentuée. — *Ut Paulus*. Ce simple nom dit beaucoup en cet endroit : Moi Paul, dont tu connais l'affection et les titres. — *Senex*. Ce



Prisonnier enchaîné.

(Bas-relief de la colonne de Marc-Aurèle.)

Paul était déjà presque un vieillard (il approchait de soixante ans) ; circonstance qui donnait plus de poids encore à sa prière. C'est à tort que divers interprètes contemporains donnent ici au substantif πρεσβύτης le sens d'ambassadeur (du Christ). — De plus, Paul se trouvait dans une situation digne de pitié : *nunc autem... vincetus...* — *Obsecro... pro...* L'auteur arrive enfin à l'objet direct de sa lettre. Celui

en faveur duquel il supplie, c'est son fils (tour charmant donné tout à coup à la pensée), et ce fils, il l'a engendré, c.-à-d. converti et baptisé, dans sa prison : détail qui le lui rend plus cher encore. — *Onesimo*. Le nom du coupable est enfin prononcé. Ainsi présenté, il ne pouvait plus être désagréable à Philémon. — *Qui tibi...* (vers. 11) En grec, Ὀνήσιμος signifie « utile » ; ce qui permet à l'apôtre de faire un intéressant jeu de mots, qui disposera plus favorablement encore Philémon. — *Inutilis fuit*. En prenant la fuite, Onésime avait fait à son maître un tort considérable, et avait agi tout à fait contre la signification de son propre nom. Mais voici qu'il va la vérifier parfaitement à l'égard soit de Paul, soit de Philémon (*nunc autem et...*, *et...*). Pour Paul, il sera son titre de gloire à cause de sa conversion, et il sera désormais utile à son maître, car il est prêt à le servir de son mieux. — *Quem remisisti...* (verset 12). Le verbe ἀπέπεμψα est à l'aoriste épistolaire, qui a le sens du présent. En effet, il est évident, d'après Col. iv, 7, 9, qu'Onésime accompagnait la lettre. — Les mots *tu autem illum* et *suscipe* pourraient bien n'être pas authentiques, car il n'y a rien qui leur corresponde dans plusieurs manuscrits grecs très importants. Dans ce cas, la petite phrase incidente τοῦτ' ἔστιν τὰ ἐμά σπλάγχχνα (Vulg., *ut mea viscera* ; plus exactement : « id est, mea viscera ») se rapporterait à la proposition qui précède : Je te l'ai renvoyé, c.-à-d., mes propres entrailles (mon propre cœur). Manière de dire : Reçois-le comme s'il était la meilleure partie de moi-même. — *Quem ego...* (vers. 13). L'apôtre expose un projet qu'il avait momentanément formé au sujet d'Onésime : il avait pensé à le garder à Rome auprès de lui, et à en faire son homme de confiance. Paul ne pouvait rien dire de plus avantageux en faveur de l'esclave converti. — *Pro te*. C.-à-d. « vice tua » : en ton nom, à ta place, puisqu'il est ta propriété. — *Vinculis evangelii* : les fers dont l'apôtre avait été chargé en défendant la noble cause de l'évangile. — *Sine consilio...* (vers. 14). Raison pour laquelle ce projet n'avait pas été mis à

lui facere, uti ne velut ex necessitate bonum tuum esset, sed voluntarium.

15. Forsitan enim ideo discessit ad horam a te, ut æternum illum reciperes,

16. jam non ut servum, sed pro servo carissimum fratrem, maxime mihi, quanto autem magis tibi, et in carne, et in Domino.

17. Si ergo habes me socium, suscipe illum sicut me ;

ton avis, afin que ton bienfait ne fût pas forcé, mais spontané.

15. Car peut-être n'a-t-il été séparé de toi pour un temps, qu'afin que tu le recouvres pour l'éternité,

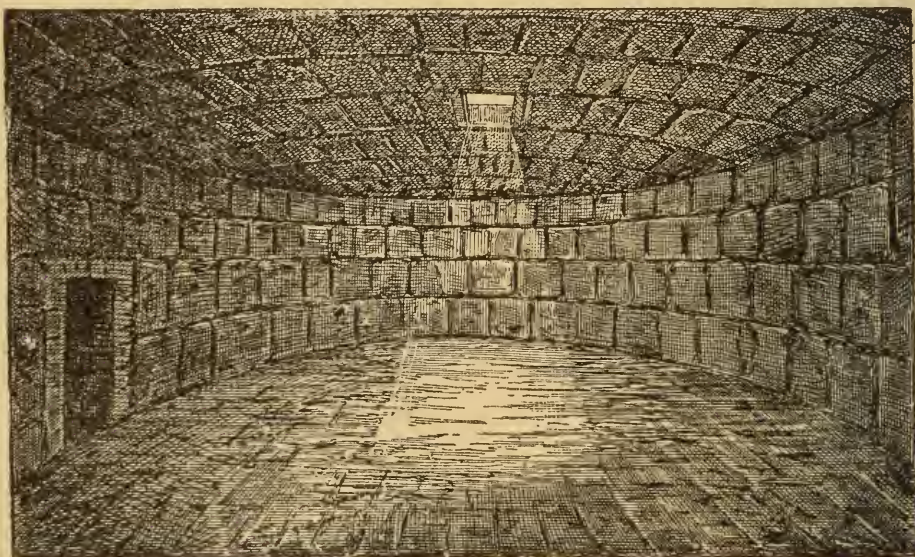
16. non plus désormais comme un esclave, mais comme celui qui d'esclave est devenu un frère bien-aimé, pour moi en particulier, à plus forte raison pour toi, soit dans la chair, soit dans le Seigneur.

17. Si donc tu me regardes comme uni à toi, accueille-le comme moi-même.

exécution. Paul aurait pu supposer le consentement tacite de son ami ; mais il a préféré ne pas prendre cette liberté sans lui en parler : autrement, il aurait semblé vouloir lui imposer une bonne œuvre, et il lui en aurait enlevé en partie le mérite (*uti ne velut...*). — *Forsitan enim...* (vers. 15). L'auteur suggère un autre motif de sa décision, et il excuse d'une façon imprévue la faute d'Onésime. C'est peut-être la Providence, dit-il, qui a mystérieusement agi en tout cela, car, sans son acte coupable, ton esclave ne serait probablement pas devenu chrétien. — *Discessit ad horam* est un bel euphémisme : pour une heure, pour un temps très court, par comparaison avec l'éternité (*ut in æternum...*). — *Jam non ut...* (vers. 16). Non seulement Philémon recouvrait à jamais Onésime, mais

celui de la qualité. — *Maxime...*, *quanto...* Comme si l'apôtre craignait d'avoir froissé Philémon en lui présentant comme un frère son esclave rebelle, il revient sur sa pensée, pour dire que c'est lui, Paul, qui avait le premier trouvé un nouveau frère grâce à la conversion d'Onésime. — *Magis tibi* : puisque Philémon était le propriétaire de l'esclave. — *Et in carne, et in...* C.-à-d., au double point de vue naturel et surnaturel. Onésime tenait à Philémon par les liens extérieurs de la nationalité et de la domesticité, comme aussi par ceux de la foi (*in Domino*).

17-21. La requête proprement dite. — Elle découle très naturellement de tout l'exposé qui précède : *Si ergo...* — *Socium*. Le grec κοινωνός marque plutôt l'union créée par la partici-



Antique prison de Rome (le Tullianum).

celui-ci étant devenu chrétien dans l'intervalle, il trouvait en lui, au lieu d'un esclave (*pro servo* ; d'après le grec : plus qu'un esclave), un frère dans le Christ. Il gagnait donc ainsi tout à la fois et sous le rapport du temps et sous

patation à la même foi que l'intimité de l'amitié. La pensée est donc : Je t'en prie par notre commune religion. — *Sicut me*. C'eût été pour Philémon une grande joie de recevoir la visite de Paul ; l'apôtre lui envoyait du moins son

18. et s'il t'a fait quelque tort, ou s'il te doit quelque chose, mets-le sur mon compte.

19. Moi, Paul, je t'écris de ma propre main : je te le rendrai, pour ne pas te dire que tu te dois toi-même à moi.

20. Oui, frère, que je reçoive de toi cette joie dans le Seigneur ; tranquillise mon cœur dans le Seigneur.

21. C'est en comptant sur ton obéissance que je t'écris, sachant que tu feras encore plus que je ne dis.

22. En même temps, prépare-moi un logement ; car j'espère vous être rendu, grâce à vos prières.

23. Épaphras, mon compagnon de captivité dans le Christ Jésus, te salue,

24. ainsi que Marc, Aristarque, Démas et Luc, mes collaborateurs.

25. Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec votre esprit. Amen.

18. si autem aliquid nocuit tibi, aut debet, hoc mihi imputa.

19. Ego Paulus scripsi mea manu ; ego reddam, ut non dicam tibi quod et teipsum mihi debes.

20. Ita, frater, ego te fruam in Domino ; refice viscera mea in Domino.

21. Confidens in obedientia tua scripsi tibi, sciens quoniam et super id quod dico facies.

22. Simul autem et para mihi hospitium ; nam spero per orationes vestras donari me vobis.

23. Salutatur te Epaphras, concaptivus meus in Christo Jesu,

24. Marcus, Aristarchus, Demas et Lucas, adjutores mei.

25. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum spiritu vestro. Amen.

représentant. — *Si autem...* (vers. 18). Il y avait encore un point à traiter, celui du « *damnum emergens* » ; Paul l'aborde avec une grâce parfaite. Il est prêt à endosser la responsabilité des dommages causés à son ami par la fuite d'Onésime, et il accepte de les payer : *hoc mihi...* (mets cela sur mon compte). — Il écrit ce détail de sa propre main (*Ego... scripsi...*, vers. 19), pour donner plus de force à sa parole : Vois, tu as maintenant ma signature, *ego Paulus*. — Mais il ajoute en souriant : *ut non dicam... quod...* En réalité, c'est donc Philémon qui demeure le débiteur de l'apôtre, auquel il devait sa propre personne (*teipsum mihi...*), c.-à-d., sa régénération par la foi et ses espérances de salut éternel. — *Ita, frater* (vers. 20). L'affaire est maintenant arrangée ; Philémon fera à Onésime un accueil affectueux, et Paul sera rempli d'une sainte joie (*ego te fruam...*). — *Refice...* : ainsi que cela avait eu lieu pour les simples chrétiens de Colosses. Cf. vers. 7<sup>b</sup>. — *Confidens* (vers. 21). Reprenant un ton plus grave, l'apôtre exprime sa parfaite confiance en Philémon. C'est sans doute l'affranchissement formel d'Onésime qu'il demande à

mots couverts, lorsqu'il ajoute : *sciens quoniam et super...*

3<sup>e</sup> Épilogue. Vers. 22-25.

22. Une bonne nouvelle. — *Simul autem...* C'est une requête toute personnelle que saint Paul adresse maintenant à Philémon : *para mihi...* Il lui demande l'hospitalité pour une époque rapprochée, car il espère recouvrer bientôt sa liberté. — Le trait *per orationes vestras* est d'une grande délicatesse. — *Donari* : leur être donné comme un présent du Christ.

23-24. Salutations diverses. Nous y retrouvons les noms de presque tous ceux des collaborateurs de Paul qui étaient auprès de lui lorsqu'il composa sa lettre aux Colossiens. Voyez Col. iv, 10-17 et le commentaire. Jésus le juste est seul omis. — *Concaptivus*. Voyez Col. iv, 10 et les notes. — *Adjutores, συνεργοί*. Comme au vers. 1.

25. La bénédiction apostolique. — *Gratia Domini...* Comp. Gal. vi, 18, où la formule est identiquement la même. — *Cum spiritu vestro*. Paul emploie le pluriel, parce qu'il réunit, avec Philémon, toutes les personnes qu'il a mentionnées au vers. 2.



Personne du christ }  
 et autres médiateurs } Le christ et Moïse.  
 ch. (1 à 4)

Le sacerdoce du christ } Le Christ Pontife  
 Le sacerdoce du Lévitique } " " " Selon l'ordre de  
 ch. (5 à 8) } " " " Melchisédech

Sacrifice du Christ } Le sacrifice de l'alliance.  
 " d'Aaron. } " " " l'espérance.

## AUX HÉBREUX

*Sujet*: Personne et sacrifice de J.-C. est supérieur  
 aux autres ainsi que son sacerdoce.

*But*: Exhortations à persévérer dans la foi.

*Éléments*:  
 1° Intéressant de Jésus.  
 2° Malheur de l'infidélité.  
 3° Souvenir de la dernière passion.  
 4° Exemple des patriarches.  
 5° Exemple de Jésus.  
 6° Châtiments réservés aux incrédules.

INTRODUCTION  
 Recommandation

*Sujet* 1° Le sujet traité, la division. — Cette lettre, dont on a dit à bon droit qu'« elle n'a pas sa pareille parmi les épîtres du Nouveau Testament », démontre d'une manière systématique, et avec une rare élévation de langage, que la religion fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ l'emporte de beaucoup sur l'ancienne religion juaique, que la nouvelle alliance est incomparablement supérieure à l'ancienne.

Procédant avec une méthode rigoureuse et une grande clarté, l'auteur établit d'abord un parallèle entre les agents révélateurs des deux alliances, qui étaient d'une part, pour la théocratie juive, les anges et Moïse, de l'autre, pour la religion chrétienne, Notre-Seigneur Jésus-Christ. Jésus est infiniment au-dessus des anges et de Moïse : tel est le résultat de cette comparaison. Vient ensuite un autre contraste, sur lequel il est insisté davantage et qui forme vraiment la partie centrale de l'épître. Il porte sur les sacerdoce des deux religions, avec les développements que voici. 1° La personne même des prêtres : Jésus-Christ, pontife selon l'ordre de Melchisédech, est bien supérieur à Aaron et à ses successeurs; tandis que ceux-ci étaient mortels et pécheurs, Jésus est notre pontife éternel, unique, parfaitement saint. 2° Le local du culte : autrefois un simple tabernacle, une tente, tandis que le Christ exerce ses fonctions sacerdotales dans le ciel même. 3° Les sacrifices offerts : sous l'ancien Testament, des victimes immolées par milliers et sans relâche, parce qu'elles étaient incapables par elles-mêmes d'effacer les péchés; sous le nouveau Testament, une seule

<sup>1</sup> Le titre primitif paraît avoir été simplement, d'après les manuscrits les plus anciens, πρὸς Ἑβραίους, « ad Hebræos ». C'est à tort qu'on a contesté parfois de nos jours le caractère épistolaire de cet écrit. Il est vrai qu'on ne trouve pas, au début (non plus que dans la

première épître de saint Jean), la salutation accoutumée; mais les derniers versets, XIII, 22-25, et la teneur générale prouvent jusqu'à l'évidence que l'auteur a vraiment voulu écrire une lettre proprement dite, et non pas un traité dogmatique.



victime, Jésus-Christ, victime idéale, immolée une seule fois, parce que sa vertu est toute-puissante.

A plusieurs reprises (cf. II, 1-4; III, 7-IV, 13; V, 11-VI, 20), l'auteur interrompt sa démonstration, pour adresser à ses lecteurs des exhortations, des avertissements, des reproches. Et même, à partir de X, 19, jusqu'à la fin de l'épître, c'est l'exhortation qui a la part prépondérante, car elle n'est guère interrompue qu'au chapitre XI, par la magnifique description des « héros de la foi » sous l'ancienne alliance.

On le voit par ce court exposé, la marche des pensées est des plus simples. Deux parties, dont la première est surtout dogmatique, et la seconde surtout morale<sup>1</sup>. La première partie, I, 1-X, 18, démontre la thèse qui a été résumée plus haut. Elle se subdivise en deux sections : Jésus, en tant que fondateur du christianisme, est supérieur aux anges et à Moïse, qui avaient servi d'intermédiaires entre le Seigneur et les Hébreux pour l'institution de l'ancienne théocratie (I, 1-IV, 13). 2<sup>o</sup> Notre-Seigneur, en tant que souverain prêtre de la nouvelle alliance, l'emporte de toutes manières sur Aaron et les autres pontifes de l'Ancien Testament (IV, 14-X, 18). Dans la deuxième partie, X, 19-XIII, 17, nous trouvons une longue série d'exhortations, d'un caractère d'abord plus général et se rattachant plus étroitement à la thèse dogmatique (c'est la première section, X, 19-XII, 29), puis d'une nature plus spéciale (c'est la deuxième section, XIII, 1-17). Un court épilogue, XIII, 18-25, sert de conclusion à la lettre<sup>2</sup>.

2<sup>o</sup> Le but et l'occasion de l'épître. — Le but est au fond le même que dans les lettres aux Romains et aux Galates<sup>3</sup>. Ces trois épîtres, en effet, tendent à démontrer que le salut messianique n'est pas procuré par les œuvres de la loi, mais par la foi en Jésus-Christ; ici, cependant, « la méthode, l'argumentation, les moyens dialectiques » diffèrent notablement. *But*

L'auteur, nous l'avons vu, présente lui-même sa lettre comme « une parole d'exhortation<sup>4</sup> », d'encouragement. Elle est, en réalité, constamment cela. L'objet de cette exhortation est de maintenir dans la fidélité à Jésus-Christ et au christianisme ceux auxquels elle s'adresse. Aussi les met-elle en garde à tout instant, soit par les avertissements de longue haleine dont il était question plus haut, soit par des appels vibrants, directs ou indirects, qui retentissent à travers tout l'écrit<sup>5</sup>, contre tout ce qui pourrait les conduire à l'apostasie. Telle est bien la préoccupation capitale de l'auteur. Mais il se sert d'un exposé théorique pour atteindre ce but moral et pratique. De là sa grandiose démonstration dogmatique, destinée à fortifier les lecteurs dans la foi chrétienne, et, par conséquent, à les mieux encourager à une persévérance inébranlable.

Ils se trouvaient, en effet, dans une situation à la fois pénible et dangereuse<sup>6</sup>. Sans être persécutés jusqu'au sang, ils enduraient, de la part de leurs concitoyens demeurés infidèles, toutes sortes de vexations douloureuses<sup>7</sup>, qui créaient un péril pour leur foi, d'autant plus qu'ils s'étaient un peu relâchés de leur fer-

<sup>1</sup> Cette division est très communément adoptée, et elle a réellement sa raison d'être, quoiqu'il règne une grande unité dans tout l'écrit, qui est, dans toute son étendue, comme le dit l'auteur lui-même, un *λόγος παρακλήσεως*, une parole d'exhortation. Cf. XIII, 22.

<sup>2</sup> Pour une analyse plus détaillée, voyez le commentaire et notre *Biblia sacra*, p. 1320-1330.

<sup>3</sup> Voyez les pages 15, 4<sup>o</sup> et 28.

<sup>4</sup> La Vulgate et les anciennes versions disent avec une nuance, mais moins exactement : parole de consolation.

<sup>5</sup> Voyez, sous le rapport négatif, II, 3; III, 12; IV, 1; VI, 6; VII, 19; X, 26, 29, 35; XII, 15, etc.; sous le rapport positif, IV, 11, 14, 16; VI, 11; X, 19, 22; XII, 28, etc.

<sup>6</sup> Cf. II, 1-4; III, 7 et ss.; IV, 1-13; X, 26 et ss.; XII, 25 et ss.

<sup>7</sup> Cf. XII, 1 et ss.

veur première<sup>1</sup>. L'auteur, redoutant de les voir succomber, s'empresse de remonter leur courage par ses exhortations éloquentes.

3<sup>o</sup> *Les destinataires* sont très exactement désignés par le titre *ad Hebræos*, qui existe « d'antiquité immémoriale » dans tous les manuscrits grecs comme dans toutes les versions, qui exprime le sentiment unanime des commentateurs des dix-huit premiers siècles, et qui s'harmonise fort bien avec le contenu de l'épître.

Ce nom d'Hébreux n'est employé qu'en trois autres endroits du Nouveau Testament<sup>2</sup>. C'est la dénomination nationale des descendants d'Abraham, en tant qu'ils étaient venus, en la personne de leur illustre aïeul, d' « au delà » de l'Euphrate<sup>3</sup>, de la lointaine Chaldée. Dans toute cette épître, il s'agit évidemment de Juifs convertis au christianisme.

Indépendamment de la tradition, qui est très ancienne et très nette sur ce point<sup>4</sup>, ce sentiment est démontré jusqu'à l'évidence par la lettre même. 1<sup>o</sup> Le sujet, tel qu'il est présenté dans le détail par l'auteur, convient admirablement à des Juifs convertis, nullement à des chrétiens issus du paganisme. 2<sup>o</sup> Le but de l'épître nous conduit à la même conclusion, car, le commentaire le montrera clairement, l'apostasie de laquelle l'écrivain sacré travaille à détourner ses lecteurs consistait à retomber, non dans le paganisme, comme l'ont prétendu quelques interprètes contemporains, mais dans le judaïsme. 3<sup>o</sup> Tout du long, l'auteur appuie son argumentation sur des textes bibliques : il suppose donc que ses lecteurs connaissaient à fond les écrits de l'Ancien Testament ; or, tel n'était pas alors le cas pour des païens d'origine. 4<sup>o</sup> Même remarque à faire à propos des réflexions empruntées très fréquemment par l'auteur à l'histoire, aux institutions et aux coutumes juives<sup>5</sup>. Seuls, des lecteurs ayant appartenu au judaïsme pouvaient être familiarisés avec ces détails multiples, comprendre ces allusions réitérées. Un tel genre d'argumentation eût été à peine accessible à des Gentils. D'ailleurs, il est dit explicitement, I, 1-2, que les destinataires avaient des Israélites pour ancêtres ; II, 16, ils sont nommés postérité d'Abraham ; XII, 1, ils sont mis en relations intimes et directes avec une « nuée de témoins », c'est-à-dire, avec les héros de la foi sous l'Ancien Testament énumérés au chapitre XI. Bref, tout suppose que le milieu auquel s'adresse l'épître était « d'éducation juive »<sup>6</sup>.

Mais nous pouvons mieux déterminer encore quels étaient les « Hébreux » pour lesquels fut écrite cette admirable lettre. Toujours d'après le sentiment traditionnel, très conforme au contenu de l'épître, c'est en Palestine, surtout à Jérusalem et dans ses alentours, que nous devons les chercher. 1<sup>o</sup> Dans ces pages, on ne trouve pas la moindre trace de païens convertis, coexistant à côté de chrétiens issus du judaïsme ; la chrétienté à laquelle s'adresse l'auteur ne

<sup>1</sup> Cf. v, 11-14 ; vi, 1-3, 9-12 ; x, 25 et ss., 32-39.

<sup>2</sup> Cf. Act. vi, 1 ; II Cor. xi, 22 ; Phil. iii, 5. Dans le premier de ces passages, cette appellation représente les Israélites qui parlaient la langue hébraïque, par opposition à ceux de leurs coreligionnaires qu'on surnommait « Hellenistes », parce que, dispersés à travers l'empire, ils avaient adopté la langue grecque. Dans les deux autres, elle désigne les Juifs en général, par opposition aux païens. C'est la première de ces deux significations qui lui convient davantage ici, comme il sera dit plus bas.

<sup>3</sup> *Eber*, au delà ; *Ibri*, Hébreu.

<sup>4</sup> Elle était déjà formulée par saint Clément pape et par Tertullien, *de Pudic.*, 20. Elle le fut plus tard par Origène, Clément d'Alexandrie, Eusèbe, saint Jérôme, saint Jean Chrysostome, Théodoret. Il est à noter en outre que les deux grands docteurs alexandrins, Clément et Origène, disent tenir cette opinion des anciens auteurs (voyez Eusèbe, *Hist. eccl.*, vi, 25, 11-14).

<sup>5</sup> Voyez en particulier iv, 15 et ss. ; vi, 2 ; ix, 10, 13 ; x, 22, 23, 26 ; xi, 1 et ss. ; xiii, 9, etc.

<sup>6</sup> Voyez encore les passages suivants : ii, 1-2 ; iii, 2 ; vi, 6 ; x, 28-29 ; xii, 18-22, 24 ; xiii, 14, etc.

paraît avoir été composée que de Juifs ; or, ce fait ne se rencontrait pas en dehors de la Palestine <sup>1</sup>. 2<sup>o</sup> C'est là seulement aussi, et spécialement à Jérusalem, que la théocratie, si bien décrite dans l'épître, vivait encore presque dans toute sa force et sa splendeur. 3<sup>o</sup> La lettre nous montre les destinataires en rapports intimes, incessants, personnels, avec les cérémonies du culte juif, les sacrifices, les purifications, etc. 4<sup>o</sup> L'oppression et les vexations auxquelles ils étaient en butte <sup>2</sup> n'ont rien de commun avec celles qui éclatèrent plus tard contre les chrétiens, soit à Rome, soit dans tout le reste de l'empire, et qui furent autrement terribles ; ce sont celles que les Juifs convertis enduraient de la part de leurs compatriotes demeurés incrédules. 5<sup>o</sup> Ce qui est dit de leurs chefs morts antérieurement pour la foi (xiii, 7), de leur conversion qui remontait déjà à un certain temps (v, 12 et ss. ; x, 32), de leur brillant passé (vi, 19 et ss. ; x, 32-34), nous conduit au même résultat <sup>3</sup>.

Notons aussi que l'épître aux Hébreux suppose une chrétienté très distincte, très concrète, qui a ses chefs, ses lieux de réunion <sup>4</sup>. L'auteur, qui a déjà vécu au milieu d'elle, se propose de la visiter bientôt <sup>5</sup>. Il suit de là qu'on a eu tort parfois de prétendre que la lettre était destinée aux « communautés dispersées de la Judée », ou même, d'une manière encore plus générale, à « un groupe d'Églises d'origine juive ». A plus forte raison doit-on rejeter le sentiment de quelques critiques contemporains, au dire desquels les destinataires de l'épître auraient été d'origine païenne, nullement d'origine juive. Ce n'est là qu'un paradoxe sans fondement. La lettre entière, aussi bien que la tradition, protestent contre cette audacieuse assertion. D'ailleurs, ses auteurs peu nombreux ne peuvent se mettre d'accord pour désigner la chrétienté spéciale à laquelle la lettre aurait été destinée.

4<sup>o</sup> La langue originale. — D'après Clément d'Alexandrie <sup>6</sup>, c'est en hébreu (ἑβραϊκῆ φωνῆ), c'est-à-dire, dans l'idiome araméen que l'on parlait encore à Jérusalem et en Palestine au premier siècle de notre ère, qu'aurait été composée l'épître aux Hébreux. Cette opinion fut presque unanimement admise dans l'antiquité, et l'autorité d'Eusèbe <sup>7</sup>, de saint Jérôme <sup>8</sup>, etc., ne contribua pas peu à la généraliser durant de longs siècles. Cependant, l'illustre élève de Clément d'Alexandrie, Origène, abandonna sur ce point le sentiment de son maître, une étude attentive de la lettre l'ayant convaincu qu'on n'y trouve point les particularités (τὸ ἰδιώτικον) du style de saint Paul ; d'où il concluait qu'un autre, sans doute un disciple du grand apôtre, avait donné aux pensées de Paul leur vêtement extérieur. D'après lui, la langue originale aurait donc été le grec, et non l'hébreu. L'accord tend de plus en plus à se faire aujourd'hui dans ce même sens, et la plupart des commentateurs, sans distinction de parti <sup>9</sup>, admettent que l'épître aux Hébreux fut écrite en grec, comme tous les autres livres du Nouveau Testament, à part le premier évangile.

Telle est, en effet, l'hypothèse la plus vraisemblable. Le texte grec est vrai-

<sup>1</sup> Eusèbe, *l. c.*, iv, 5, affirme savoir de source certaine que, jusqu'à l'époque de la révolte des Juifs sous Adrien, au second siècle, la chrétienté de Jérusalem était entièrement composée d'« Hébreux ». Voyez aussi les *Homélies Clémentines*, xi, 35.

<sup>2</sup> Cf. x, 32-34 ; xii, 4 et ss. ; xiii, 3.

<sup>3</sup> C'est donc sans motif suffisant qu'on a supposé, de nos jours, que l'épître a été écrite pour les judéo-chrétiens de Rome ou d'Alexandrie.

<sup>4</sup> Cf. x, 25 ; xiii, 7, 17, 24.

<sup>5</sup> Cf. xiii, 19, 23.

<sup>6</sup> Voyez Eusèbe, *Hist. eccl.*, vi, 14.

<sup>7</sup> *Hist. eccl.*, iii, 38.

<sup>8</sup> « Scripserat, dit ce Père, ut Hebræus Hebræis, hebraice, id est, suo eloquio disertissime, ut ea quæ eloquenter scripta fuerant in hebræo eloquentius verterentur in græcum. »

<sup>9</sup> Parmi les catholiques, citons MM. Kaulen, van Steekliste, Fouard, B. Schæfer, le P. Cornely, etc.

ment de telle nature<sup>1</sup>, qu'il semble exclure toute supposition d'un écrit original en langue hébraïque. Rien n'y manifeste le traducteur; tout au contraire, « il porte visiblement un cachet primesautier. » On y rencontre fort peu d'hébraïsmes<sup>2</sup>; on sent que l'écrivain pensait en grec et non en hébreu. En outre, les citations de l'Ancien Testament sont toujours faites d'après les Septante : ce qui favorise encore l'hypothèse d'un original grec. Certaines allitérations ou paronomases<sup>3</sup> que l'on rencontre çà et là s'expliquent moins facilement si le texte grec actuel n'est qu'une traduction.

Voici encore quelques autres particularités que l'on regarde comme concluantes et décisives. ix, 5 et 16, l'auteur donne successivement au mot *διαθήκη* deux significations distinctes (alliance et testament). Mais le mot hébreu correspondant, *b'erit*, n'a que la première : d'où il suit que le texte primitif de ce passage n'a guère pu être l'hébreu. Même conclusion à tirer de l'argumentation faite, x, 5 et ss., sur le Ps. xxxix, 7-8 : elle s'harmonise avec la version des Septante<sup>4</sup>.

Quoique les destinataires fussent des « Hébreux » de Jérusalem et de Palestine, dont l'idiome maternel était l'araméen, ils comprenaient certainement le grec, et aucune objection sérieuse ne peut être faite de ce côté<sup>5</sup>.

5<sup>o</sup> Comme nous l'avons insinué, *le style* est vraiment remarquable à tous les points de vue, et d'une telle pureté, qu'aucune autre partie du Nouveau Testament ne peut être comparée à notre lettre sous ce rapport<sup>6</sup>. Sans doute, ce n'est pas le grec classique qu'elle emploie, mais l'idiome judéo-hellénique des Septante et du Nouveau Testament; toutefois, cette réserve faite, le style de l'épître aux Hébreux est d'une étonnante richesse et d'une rare élégance.

En ce qui concerne le vocabulaire, c'est-à-dire les matériaux du langage, la quantité des mots employés est extraordinaire. La lettre contient de nombreuses expressions qui n'apparaissent pas ailleurs dans le Nouveau Testament<sup>7</sup>, ni dans les Septante, ni même dans la littérature grecque, de sorte qu'elle a réellement un domaine philologique qui lui est propre. Ce fait suppose que l'auteur maniait le grec avec aisance. Il use plus fréquemment des verbes composés qu'aucun autre écrivain du Nouveau Testament; il aime les verbes en *ιζειν*<sup>8</sup>, les substantifs en *σις*<sup>9</sup>; *θεν* est sa conjonction préférée.

Mais son habile agencement des mots attire encore davantage l'attention. Il n'y a qu'une voix parmi les littérateurs, comme parmi les exégètes, pour vanter ses belles périodes arrondies<sup>10</sup>, l'art exquis avec lequel il donne à chaque mot sa véritable place, ses épithètes toujours bien choisies, le rythme parfait des propositions, l'emploi d'expressions euphoniques, ses amplifications calmes et majestueuses. Tout est soigné et pondéré dans son style, sans que rien soit jamais gâté par une tendance trop visible à produire de l'effet. On sent partout l'écrivain exercé, qui savait d'avance ce qu'il voulait dire, et qui réussit toujours à le bien exprimer. Ses images sont nombreuses et dramatiques<sup>11</sup>.

<sup>1</sup> Voyez ce qui sera dit plus bas du style.

<sup>2</sup> Par exemple, i, 3; v, 7; ix, 5, etc.

<sup>3</sup> Par exemple : v, 8; *ἔμαθεν ἀφ' ὧν ἔπαθεν*; x, 38-39, *ὑποστείλγεται, ὑποστολῆς*; xii, 14, *μένουσαν, μέλλουσαν*. Voyez aussi i, 1; ii, 10; vii, 23-24; ix, 28, etc.

<sup>4</sup> Voyez encore les passages suivants : i, 6-7; ii, 5-8; vi, 1; ix, 2 et ss.; x, 37; xii, 5 et ss., 26 et 2.

<sup>5</sup> C'est également en grec que saint Jacques écrivit sa lettre adressée « aux douze tribus ». Cf. Jac. i, 1.

<sup>6</sup> Elle nous est parvenue dans un excellent état de conservation.

<sup>7</sup> On en a compté jusqu'à cent quarante.

<sup>8</sup> Environ quatorze; par exemple, *ἀνακαινίζειν, πρίζειν*, etc.

<sup>9</sup> Entre autres, *ἀθέτησις, αἴνεσις, ὑπόστασις* (quinze environ).

<sup>10</sup> Notez en particulier les passages i, 1-3; ii, 2-4; v, 1-6; vi, 16-20; vii, 26-28; x, 19-25; xii, 1-2, 18-24, etc.

<sup>11</sup> Voyez en particulier ii, 1; iv, 12; vi, 7-8, 19; x, 20; xi, 13; xii, 1.

6<sup>o</sup> La question relative à l'auteur a été de tout temps fort débattue. Nous interrogerons successivement à son sujet la tradition ecclésiastique et l'épître elle-même.

1. Les plus anciens témoignages sont ceux de saint Panthène et de Clément d'Alexandrie<sup>1</sup>, qui la regardaient comme l'œuvre immédiate de saint Paul. Origène affirme<sup>2</sup> que « ce n'est pas en vain que les anciens (*οἱ ἀρχαῖοι ἄνδρες*, expression qui désigne évidemment les premières générations chrétiennes) l'ont transmise comme étant de Paul. » Et cette attestation d'Origène est d'autant plus précieuse, qu'il est fidèle à mentionner ailleurs les doutes qui existaient çà et là sur l'origine paulinienne de l'épître<sup>3</sup>. Les célèbres évêques d'Alexandrie, Denys, Pierre, Alexandre, saint Athanase et saint Cyrille<sup>4</sup>, le concile tenu en 264 contre Paul de Samosate, l'historien Eusèbe<sup>5</sup>, Théophile d'Antioche, saint Cyrille de Jérusalem, Jacques de Nisibe, saint Ephrem, saint Épiphane, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, saint Jean Chrysostome et d'autres encore n'hésitent pas à regarder saint Paul comme l'auteur de notre épître. On le voit, tous ces grands noms résument la tradition des différentes Églises d'Orient : tradition très ancienne, très ferme et très explicite.

En Occident, l'opinion ne fut pas tout d'abord unanime sur le point en question. C'est ainsi que, d'après Eusèbe<sup>6</sup>, le prêtre romain Caius n'aurait pas compté l'épître aux Hébreux parmi les écrits de saint Paul. Tertullien<sup>7</sup> va plus loin, et l'attribue directement à saint Barnabé. Saint Cyprien<sup>8</sup> ne mentionne que sept Églises auxquelles l'apôtre des Gentils aurait écrit, et parmi elles il ne signale pas celle des « Hébreux ». Peu à peu cependant, surtout à la suite de l'arianisme, on se mit, dans l'Église d'Occident comme dans l'Église d'Orient, à regarder saint Paul comme l'auteur de l'épître aux Hébreux. Saint Hilaire de Poitiers<sup>9</sup>, Lucifer de Cagliari, saint Ambroise, Rufin, saint Jérôme et saint Augustin<sup>10</sup>, les conciles d'Hippone<sup>11</sup> (en 393), de Carthage (397 et 419), de Rome (en 494), attestent la croyance, comme aussi, le cas échéant, les hésitations de leurs contemporains sur ce point.

De tout cela, se dégage clairement ce fait que, dans l'ancienne Église, saint Paul a été regardé d'abord généralement, puis à l'unanimité, comme étant, au moins dans le sens large de l'expression, l'auteur de l'épître aux Hébreux<sup>12</sup>. C'est là en réalité le sentiment catholique, dont il serait téméraire de s'écarter<sup>13</sup>. De fait, on n'a commencé à l'abandonner, et tout d'abord d'une manière assez lente, qu'à la suite de Luther et de Calvin<sup>14</sup>.

<sup>1</sup> Voyez Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 14. Clément d'Alexandrie, *Strom.*, cite Hebr. v, 12, avec cette formule d'introduction : « Paul écrivait aux Hébreux. »

<sup>2</sup> Dans Eusèbe, *l. c.*, VI, 25. Lui aussi, il introduit plusieurs fois des passages de l'épître aux Hébreux par des formules qui attribuent ouvertement la composition à saint Paul.

<sup>3</sup> Voyez plus bas, p. 545.

<sup>4</sup> *Ep. fest.* : « De l'apôtre Paul il existe quatorze épîtres : ... les deux aux Thessaloniens et celle aux Hébreux. »

<sup>5</sup> *Hist. eccl.*, II, 17, etc.

<sup>6</sup> *Loc. cit.*

<sup>7</sup> *De Pudicit.*, 20.

<sup>8</sup> *Adv. Jud.*, I, 20.

<sup>9</sup> *De Trinit.*, IV, 10, etc.

<sup>10</sup> Ces deux savants docteurs signalent fré-

quemment, eux aussi, les doutes qui existaient dans l'Église latine ; mais ils préférèrent suivre, comme ils disent, « *veterum scriptorum auctoritatem*. » Voyez saint Jérôme, *ad Dardan.*, ep. 129, 3 ; *de Vir. ill.*, 5, etc. ; saint Augustin, *de Civit. Dei*, XVI, 22 ; *Enchir.*, VIII, etc. ; Rufin, *Symb. apost.*, 37.

<sup>11</sup> « *Pauli apostoli epistolæ tredecim ; ejusdem ad Hebræos una.* »

<sup>12</sup> Nous reviendrons plus bas sur les nuances avec lesquelles cette croyance s'est produite, et sur les conclusions qu'il faut en tirer.

<sup>13</sup> Dans le sens large dont nous parlons, le mot d'Estius, *Prolog. in Ep. ad Hebr.*, « *Censeo quidem cum Facultate Parisiensi ... temerarium esse, si quis epistolam ad Hebræos negaret esse Pauli apostoli.* » n'a rien perdu de sa valeur.

<sup>14</sup> Plusieurs exégètes protestants affirment

2. Si nous consultons l'épître elle-même sur ce point, elle nous donne trois sortes de réponses, qui consistent soit dans quelques allusions biographiques, soit dans la doctrine enseignée, soit dans la forme extérieure. Sous ces trois aspects, elle confirme entièrement l'antique tradition.

a) Si l'épître aux Hébreux est anonyme pour nous, elle ne l'était point pour ses destinataires qui, d'après divers passages<sup>1</sup>, connaissaient fort bien l'auteur. Elle nous le révèle d'ailleurs assez nettement : d'après sa manière de parler en divers endroits<sup>2</sup>, et d'après sa connaissance remarquable des livres de l'Ancien Testament, de l'histoire et des choses juives<sup>3</sup>, il appartenait lui-même par sa naissance à la nation théocratique. On le voit, ces deux traits conviennent à saint Paul. Le passage xii, 19, où l'auteur demande des prières à ses correspondants pour qu'il leur soit promptement rendu, nous font également penser au grand apôtre, qui aimait à intéresser à sa personne et à ses œuvres les Églises avec lesquelles il était en relations. Même conséquence à tirer de xiii, 23, où l'auteur mentionne Timothée comme son compagnon de voyage<sup>4</sup>. La doxologie, xiii, 20-21, et la salutation finale, xiii, 23-25, rappellent aussi très vivement saint Paul<sup>5</sup>.

b) En ce qui concerne la doctrine contenue dans l'épître, rien n'est plus exact que la réflexion faite par Origène à son sujet<sup>6</sup> : Τὰ μὲν νοήματα τοῦ ἀποστόλου ἐστίν, « Les pensées sont celles de l'apôtre ». Comme l'écrivait naguère un exégète protestant, « une comparaison établie entre la substance de l'épître et les idées émises dans les écrits reconnus (de tous) comme étant de saint Paul montre avec certitude que la doctrine de l'épître aux Hébreux est tout à fait paulinienne ». Cela est parfaitement vrai, soit pour l'ensemble, soit pour les détails.

Pour l'ensemble, nous avons déjà fait remarquer<sup>7</sup> que le thème traité ici est au fond le même que celui des lettres aux Romains et aux Galates. Dans l'épître aux Hébreux comme dans toute la prédication orale ou écrite de saint Paul<sup>8</sup>, c'est autour de Notre-Seigneur Jésus-Christ que tout converge, à sa divine personne que tout est rattaché comme à un centre. Dans les épîtres proprement dites de l'apôtre des Gentils comme dans celle-ci, l'Ancien Testament tout entier est un type de Jésus et de son Église<sup>9</sup>.

Pour les détails aussi, la doctrine est certainement la même. De part et d'autre, la parole de Dieu est un glaive acéré (Hebr. iv, 12; cf. Eph. vi, 17); il y a, sous le rapport religieux, les commençants, que l'on nourrit avec du lait, et les hommes mûrs, qui ont besoin d'une nourriture plus substantielle (Hebr. v, 13-14; cf. I Cor. iii, 1-2; xiv, 20, etc.); le siècle présent est mis en opposition avec le siècle futur (Hebr. vi, 5 et ix, 9; cf. Eph. i, 21), ce qui est terrestre avec ce qui est céleste (Hebr. vi, 4; ix, 1, etc.; cf. Eph. i, 10), l'ombre avec la réalité (Hebr. viii, 5 et x, 1; cf. I Cor. ii, 17), etc. On remarque surtout une identité frappante entre les données christologiques. Les

néanmoins encore l'origine paulinienne de l'épître même dans le sens strict.

<sup>1</sup> Cf. xiii, 19, 25, etc.

<sup>2</sup> I, 2, « Locutus est nobis »; xii, 1, etc.

<sup>3</sup> Voyez ce qui a été dit à la page 541.

<sup>4</sup> Comp. Act. xvi, 1 et ss.; Phil. ii, 23, etc.

<sup>5</sup> Le passage ii, 3, a été souvent allégué comme supposant que l'auteur faisait partie de la seconde génération chrétienne, et ne pouvait pas être saint Paul : mais, dans ce texte, le pronom « nous » se rapporte surtout aux lec-

teurs, parmi lesquels l'écrivain sacré se place comme ne formant qu'une seule personne morale avec eux.

<sup>6</sup> Dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, vi, 25, 13. Voyez aussi vi, 25, 12.

<sup>7</sup> P. 539.

<sup>8</sup> Cf. I Cor. i, 23; II Cor. i, 19, etc.

<sup>9</sup> Voyez Rom. v, 14; x, 6-7; I Cor. v, 7; ix, 9 et ss.; x, 1 et ss; II Cor. iii, 13-18; Gal. iii, 13-24; iv, 21-31.

relations du Christ avec Dieu et avec le monde (Hebr. I, 2 et ss. ; cf. Rom. XI, 36 ; I Cor. VIII, 6 ; Col. I, 16), l'humiliation volontaire du Fils de Dieu par l'incarnation (Hebr. II, 9 et ss. ; v, 7-9 ; cf. Phil. II, 7-8 ; Gal. IV, 4, etc.), son élévation en tant qu'homme au-dessus des anges (Hebr. II, 7 et ss. ; x, 12 ; cf. Eph. I, 20-21 ; Phil. II, 9), son triomphe sur la mort et sur le démon (Hebr. II, 14 ; cf. Col. II, 15 ; I Cor. XV, 54 et ss. ; II Tim. I, 10), le salut mérité par lui pour tous les hommes (Hebr. IX, 15 ; v, 9, etc.), son état de victime et implicitement son sacerdoce (cf. Eph. v, 2 ; Gal. II, 20, etc.), la continuation de son activité dans le ciel (Hebr. VIII, 1-3 ; IX, 24 ; cf. Rom. VIII, 34 ; I Cor. XII, 9-10, etc.), l'identité de son enseignement avec celui des apôtres (Hebr. II, 3 ; cf. Eph. II, 20) : ces points dogmatiques et beaucoup d'autres encore sont présentés des deux parts de la même manière. L'harmonie est donc très réelle sous le rapport doctrinal. On a vainement allégué en sens contraire l'absence, dans l'épître aux Hébreux, de certaines théories regardées comme « spécifiquement pauliniennes » : par exemple, la justification par la foi seule et non par les œuvres de la loi ; la vocation des païens eux-mêmes au christianisme, la résurrection du Sauveur. En effet, outre que l'épître touche au premier et au troisième de ces points<sup>1</sup>, faut-il donc qu'un auteur, pour que l'on puisse croire à l'authenticité de ses écrits, soit obligé d'y reproduire toujours toutes ses pensées dominantes ? « On ne peut pas demander cela » raisonnablement. En réalité, l'on ne trouve dans l'épître aux Hébreux rien, absolument rien, qui soit en opposition avec l'enseignement de saint Paul.

c) Sous le rapport de la forme, il n'en est pas de même, comme le reconnaissent déjà Clément d'Alexandrie, Origène et saint Jérôme<sup>2</sup>. « Le style surtout diffère : plus abondant (ici), plus soutenu (et aussi plus correct) que celui de l'apôtre ; il n'a en revanche ni le même élan, ni la marche libre, inégale, suspendue ou précipitée au souffle du moment<sup>3</sup>. » On a remarqué aussi que, d'ordinaire, saint Paul ne développe pas ses comparaisons et ses rapprochements jusque dans le détail<sup>4</sup> ; au contraire, dans l'épître aux Hébreux, le parallèle établi entre le sacerdoce lévitique et le sacerdoce du Christ (VIII, 1 et ss.) est complet, minutieux. La longue énumération des héros de la foi (XI, 1 et ss.) n'a rien non plus qui lui corresponde dans les autres écrits de l'apôtre des Gentils. On a noté aussi les nuances qui existent de part et d'autre dans l'emploi du nom sacré de Jésus : saint Paul y ajoute presque toujours les titres de Christ ou de Seigneur ; le rédacteur de l'épître aux Hébreux l'écrit souvent seul, sans aucune épithète<sup>5</sup>. L'absence de l'introduction épistolaire accoutumée, le mélange presque perpétuel de l'exposition dogmatique et de l'exhortation morale doivent aussi attirer notre attention, comme étant opposés au genre habituel de saint Paul. Il en est de même des citations de l'Ancien Testament, faites invariablement ici d'après les Septante, tandis qu'elles ont lieu dans les autres lettres de l'apôtre tantôt selon cette même version, tantôt suivant l'hébreu. Les formules qui les introduisent diffèrent fréquemment aussi.

On a donc pu dire à bon droit que « le caractère tout spécial de la lettre sous le rapport du style (et de la forme extérieure) oblige d'abandonner l'opinion d'après laquelle Paul l'aurait composée d'une manière immédiate. » Ce n'est pas qu'à côté des différences que nous venons de signaler, sous le rapport de la forme, entre les deux catégories d'écrits il n'existe aussi des ressemblances con-

<sup>1</sup> Voyez v, 9 ; x, 38, etc.

<sup>2</sup> Saint Jérôme signale, de *Vir. ill.*, 5, « styli sermonisque dissonantiam. »

<sup>3</sup> C. Fouard, *Saint Paul, ses dernières an-*

*nées*, Paris, 1897, p. 208.

<sup>4</sup> Voyez en particulier Gal. IV, 1 et ss.

<sup>5</sup> Cf. Hebr. II, 9 ; III, 1 ; VI, 20 ; VII, 21, 22 ; x, 19 ; XII, 2, 24, etc.

sidérables<sup>1</sup>; mais celles-là sont beaucoup plus frappantes, et suffisent pour motiver l'opinion d'Origène, de saint Jérôme et des nombreux auteurs catholiques qui ont suivi ces deux savants critiques. Nous admettons comme tout à fait vraisemblable que si saint Paul doit être regardé réellement comme l'auteur de l'épître aux Hébreux, ce n'est pas de la même manière que pour ses autres écrits. Il en a conçu le projet et le plan; puis il a chargé un de ses amis de la rédiger, d'après les idées qu'il avait lui-même fournies<sup>2</sup>; il a ensuite adopté la rédaction comme sienne, de sorte qu'on peut dire qu'elle lui appartient véritablement. On comprend, de la sorte, pourquoi cette lettre présente tout à la fois tant de ressemblances et tant de différences avec ses autres épîtres.

Lequel des amis ou des disciples de l'apôtre aura été chargé de ce travail de rédaction? Sur ce point, le mot célèbre d'Origène demeure toujours vrai: Dieu seul connaît la vérité sur ce point<sup>3</sup>. Tout ce qu'on peut dire de plus ne saurait dépasser les limites de l'hypothèse. Les anciens mentionnaient saint Luc<sup>4</sup>, saint Barnabé<sup>5</sup>, surtout le pape saint Clément<sup>6</sup>, auxquels on a ajouté, dans les temps modernes, saint Marc, Silas (cf. Act. xv, 22, etc.), et tout particulièrement Apollos (cf. Act. xviii, 24 et ss.)<sup>7</sup>. Les plus grandes probabilités nous paraissent être en faveur de saint Clément; mais ce n'est là qu'une vraisemblance, et nous devons laisser la question ouverte en ce qui regarde le rédacteur.

7<sup>o</sup> *La date et le lieu de la composition* peuvent être déterminés avec assez de vraisemblance, d'après ce qui précède. En ce qui concerne le premier point, l'épître aux Hébreux a dû être composée avant la destruction de Jérusalem et du temple juif par les Romains (70 ap. J.-C.). En effet, l'auteur se propose (voyez la p. 539) d'écartier de ses lecteurs le grave péril qu'ils couraient de retomber dans le judaïsme. Or, après la ruine de l'État juif, ce péril eût été à peu près nul pour les chrétiens de Jérusalem et de la Palestine, qui auraient vu au contraire, dans cet événement terrible prédit par Notre-Seigneur Jésus-Christ<sup>8</sup>, une frappante confirmation de leur foi. Comme on l'a dit avec beaucoup de justesse, si la lettre n'a été écrite qu'après la destruction de Jérusalem, l'auteur avait, dans cette catastrophe même, pour démontrer sa thèse, « un argument beaucoup plus décisif que tous les autres. » Pourquoi ne l'a-t-il pas employé? Par exemple, lorsqu'il affirme, vii, 12 et ss., que l'abrogation du sacerdoce lévitique entraînait forcément celle de la loi mosaïque tout entière, il avait un développement éloquent de sa proposition dans le fait en question. Voyez d'ailleurs viii, 13 et x, 25, où il annonce précisément la fin prochaine de l'ancienne alliance; il aurait tenu un langage plus énergique, si elle avait eu lieu depuis quelque temps.

En outre, la lettre suppose que le judaïsme existait encore, avec son culte, ses sacrifices et tous ses dehors brillants, qui exerçaient une influence séductrice sur les Juifs devenus chrétiens<sup>9</sup>. Elle suppose également que ceux-ci

<sup>1</sup> On a composé de longues listes avec les expressions ou les constructions identiques que l'on rencontre de part et d'autres, et il est certain que « ces coïncidences ne peuvent guère être attribuées au hasard ».

<sup>2</sup> C'est bien là ce que disait saint Jérôme, l. c. : « Sententias Pauli proprio ordinasse et ornasse sermone. »

<sup>3</sup> L. c. : Τίς δὲ ὁ γράψας τὴν ἐπίστολὴν, τὸ μὲν ἀληθὲς θεὸς οἶδεν.

<sup>4</sup> Clément d'Alexandrie, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, vi, 14.

<sup>5</sup> Tertullien, *de Pudic.*, 20.

<sup>6</sup> Voyez Origène, dans Eusèbe, l. c., vi, 25; saint Jérôme, *de Vir. ill.*, 5 et 15; Philastrius, *Lib. de Hær.*, c. 89.

<sup>7</sup> Les commentateurs et les critiques contemporains adoptent l'un ou l'autre de ces divers noms, avec cette divergence très importante, que la plupart des auteurs protestants et tous les exégètes rationalistes voient l'auteur proprement dit là où les catholiques parlent d'un simple rédacteur.

<sup>8</sup> Voyez Matth. xxiv, 1 et ss., etc.

<sup>9</sup> Voyez en particulier vii, 5; viii, 3-4; ix, 6-7, 9, 25; x, 1-2, 11; xiii, 10, etc.



avaient à souffrir de la part de leurs anciens coreligionnaires<sup>1</sup>. Or, ces deux faits sont incompatibles avec une date postérieure à l'an 70. Aussi la plupart des interprètes, sans distinction d'écoles, admettent-ils que l'épître fut composée entre les années 63 et 67. C'est probablement vers la fin de 63, ou au commencement de 64, vers les derniers temps de sa première captivité à Rome, ou au moment où il revenait de recouvrer sa liberté, que Paul écrivit aux Hébreux. Timothée était précisément alors auprès de lui, comme le suppose la fin de la lettre<sup>2</sup>.

D'après XIII, 24<sup>3</sup>, le lieu de la composition fut d'une manière générale l'Italie. Les mots « Elle fut écrite à Rome », qui terminent l'épître dans le célèbre manuscrit d'Alexandrie, et la conclusion analogue de la Peschito syriaque<sup>4</sup>, nous fournissent un précieux et très ancien renseignement, qui, joint au témoignage de plusieurs Pères grecs<sup>5</sup>, présente toutes les garanties d'une tradition sérieuse et authentique.

8° *La canonicité* est, comme l'on sait, tout à fait indépendante de la question relative à l'auteur, de sorte que si, par impossible, on arrivait à démontrer que l'épître aux Hébreux n'est de saint Paul en aucun sens, mais qu'elle a pour auteur un chrétien de la seconde moitié du premier siècle, cela ne prouverait nullement qu'elle ne fait point partie des saintes Écritures. Comme l'écrivait naguère un savant exégète protestant, en rangeant officiellement notre épître parmi les livres inspirés, le concile de Trente (et après lui celui du Vatican) « s'est borné à confirmer ce qui était depuis longtemps un fait établi par l'Église. »

Les documents que l'antiquité nous a transmis prouvent que l'opinion a été unanime sur ce point dans les différentes Églises orientales depuis la fin du second siècle, et aussi, à partir de la fin du IV<sup>e</sup> siècle, dans l'Église occidentale. Celle-ci, il est vrai, a manifesté, jusqu'à l'époque de saint Jérôme et de saint Augustin, des hésitations notables, mais purement négatives : on ne rejetait pas, on ne condamnait pas la lettre, on se contentait de ne pas la recevoir dans le canon sacré. L'influence des deux grands docteurs dont nous venons de citer les noms ne contribua pas peu à faire cesser les doutes<sup>6</sup>, de sorte que les conciles de Carthage et de Rome, comme il a été dit plus haut<sup>7</sup>, purent trancher définitivement la question. De là le témoignage significatif d'Eusèbe, que nous avons cité dans notre Introduction générale aux épîtres de saint Paul<sup>8</sup>.

Mais il est certain qu'à Rome même, et de très bonne heure, la lettre aux Hébreux fut traitée comme canonique et jouit d'une grande autorité. Dans son épître aux Corinthiens, le pape saint Clément la cite très souvent, et de la même

<sup>1</sup> Voyez la page 539, 2°.

<sup>2</sup> XIII, 23. Cf. Phil. I, 1; Col. I, 1; Philem. 1.

<sup>3</sup> Voyez le commentaire.

<sup>4</sup> « Fin de l'épître aux Hébreux, écrite d'Italie, de Rome. »

<sup>5</sup> Notamment de saint Jean Chrysostome, *Proem. in ep. ad Hebr.*

<sup>6</sup> Le langage de saint Jérôme est intéressant à étudier sur ce point. Son opinion personnelle est très claire ; il admet sans hésiter la canonicité de l'épître : « Nos suscipimus, veterum scriptorum auctoritatem sequentes. » (*Ep. 129 ad Dardan*). Lorsqu'il parle de ses compatriotes, il fait des restrictions : « De ea multi Latinarum dubitant » (*in Math., xxvi*) ;

« Eam consuetudo Latinorum non recipit inter Scripturas canonicas » (*Ep. 129*). Cependant « nonnulli Latinorum » la reçoivent, avec « tous les Grecs », etc. Puis tout à coup il écrit, *in Tit., II* : « Jam inter ecclesiasticas est recepta. » Saint Augustin, *de Civ. Dei*, xvi, 22, signale les contradictions auxquelles l'épître était en butte en Occident ; mais il la reçoit lui-même, à cause de la tradition des Églises orientales : « Magis me movet auctoritas Ecclesiarum orientalium, quæ hanc (epistolam) etiam in canonicis habent (*De Peccator. meritis*, I, 27, 50). »

<sup>7</sup> Page 543.

<sup>8</sup> Page 9.

manière que les autres écrits inspirés<sup>1</sup>. L'auteur du *Pasteur d'Herma*s, qui écrivait pareillement à Rome, y fait de même allusion plusieurs fois. *Saint Justin* la cite aussi dans sa première apologie, composée également à Rome<sup>2</sup>. Au dire d'Eusèbe, *Hist. eccl.*, v, 26, *saint Irénée* la citait comme un livre canonique dans ceux de ses écrits qui ne sont point parvenus jusqu'à nous. Tertullien nous apprend, *de Pudic.*, 20, qu'au nord de l'Afrique elle était admise de son temps dans le canon sacré par un certain nombre de chrétiens. Ces divers faits sont éloquents. Si peu à peu l'épître aux Hébreux perdit de son autorité en Occident, ce fut, comme l'insinue *saint Philastrius*<sup>3</sup>, pour une raison toute secondaire : « à cause des Novatiens ». Ces hérétiques prétendaient, comme les Montanistes, que certains péchés graves ne pouvaient pas être pardonnés ; or, comme quelques passages de notre épître, entre autres, vi, 4 et ss., semblaient favoriser leur enseignement erroné, on cessa de la lire dans les assemblées publiques, et peu à peu le silence se fit autour d'elle, jusqu'au changement d'opinion dont nous avons parlé. Mais *saint Philastrius* a soin d'ajouter que « *interdum in Ecclesia (latina) legitur.* » Même en Occident, elle a donc toujours eu un nombre plus ou moins considérable de partisans.

Concluons de tout cela que la canonicité et l'inspiration de l'épître aux Hébreux sont absolument indiscutables.

9<sup>o</sup> *Commentaires catholiques.* — A la liste des auteurs qui ont expliqué toutes les épîtres de saint Paul<sup>4</sup>, il faut ajouter : F. Ribera, *Commentarii in epist. ad Hebr.*, Salamanque, 1598 ; L. de Tena, *Comm. et disputationes in epist. ad Hebr.*, Tolède, 1611 ; Klee, *Auslegung des Briefes an die Hebræer*, Mayence, 1833 ; A. Maier, *Kommentar über den Brief an die Hebr.*, Fribourg-en-Brigau, 1861, L. Zill, *der Brief an die Hebr. übersetzt und erklärt*, Mayence, 1879 ; J. Paneck, *Commentarius in epist. B. Pauli apost. ad Hebr.*, Inspruck, 1882 ; A. Schæfer, *Erklärung des Hebræerbrieffes*, Munster, 1893 ; A. Padovani, *in Epistolas ad Titum, Philemonem et Hebræos*, Paris, 1896. Voyez aussi Thalhoffer, *das Opfer des A. und des N. Bundes, mit besonderer Rücksicht auf den Hebræerbrieff*, Ratisbonne, 1870.

<sup>1</sup> Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 38, et *saint Jérôme*, de *Vir. illustr.*, 15, signalent ce fait.

<sup>2</sup> *Apol.*, I, 63.

<sup>3</sup> *Hær.*, 89. Fin du iv<sup>e</sup> siècle.

<sup>4</sup> Page 12.

# ÉPÎTRE

## AUX HÉBREUX

### CHAPITRE I

Exorde Solennel

1. Après avoir, à bien des reprises et de bien des manières, parlé autrefois à nos pères par les prophètes, Dieu,

1. Multifariam, multisque modis olim Deus loquens patribus in prophetis,

#### PREMIÈRE PARTIE

La nouvelle alliance établie par Jésus-Christ est incomparablement supérieure à l'alliance théocratique. I, 1-X, 18.

SECTION I. — COMPARAISON ENTRE LES MÉDIATEURS DES DEUX ALLIANCES. I, 1-IV, 13.

Les médiateurs de l'Ancien Testament étaient d'une part les anges, de l'autre Moïse : le Christ l'emporte sur eux tous.

§ I. — Le Christ est de beaucoup supérieur aux anges. I, 1-II, 18.

1° Exorde solennel. I, 1-3.

CHAP. I. — 1-3. Ces premières lignes, d'une étonnante richesse, nous fournissent un résumé très clair et très énergique de toute l'épître, car elles opposent la révélation nouvelle, apportée aux hommes par Jésus-Christ, aux révélations antérieures, dont les prophètes de l'Ancien Testament avaient été les intermédiaires, et elles montrent que celle-là l'emporte incontestablement sur celles-ci. Les vers. 1-4 ne forment qu'une seule phrase, parfaitement rythmée et cadencée, admirée à bon droit sous le rapport du style. Dans les deux premiers, nous voyons Dieu le Père, parlant successivement au monde par les prophètes et par son Fils; le troisième expose la nature et l'œuvre du Fils. — Dans le contraste sommairement établi entre l'Ancien et le Nouveau Testament, vers. 1-2, l'écrivain sacré signale trois détails principaux : les deux alliances formant comme deux révéla-

tions distinctes, ces révélations diffèrent sous le rapport soit de la méthode, soit du temps, soit des agents. Sous l'Ancien Testament, pour ce qui est de la méthode, les enseignements et les oracles célestes furent distribués multifariam (de « multum » et « fari ») multisque modis. D'après le grec : πολυμερῶς καὶ πολυτρόπως. C.-à-d., d'un côté, par fragments nécessairement incomplets, communiqués selon les besoins et aussi selon les capacités de ceux auxquels ils étaient destinés (« Dieu a levé le voile pli par pli »); ses révélations étaient « comme des éclairs qui illuminaient de temps en temps les ténèbres universelles »; de l'autre côté, sous des formes très variées (parfois des révélations proprement dites, des promesses, des menaces, etc.). Le contraste est frappant entre cette méthode compliquée et l'unité, la simplicité, la plénitude de la révélation évangélique. — En ce qui concerne le temps, les anciennes communications divines avaient eu lieu olim, πάλαι : à l'époque de l'enfance et de l'adolescence de l'humanité, époque qui dura jusqu'à l'apparition du Messie. — Les messagers de Dieu furent alors les prophètes (in prophetis; avec l'article dans le grec, pour déterminer une catégorie de personnes connues de tous), groupe de personnages admirables par leur sainteté, mais qui n'étaient au fond que des hommes. Le mot prophète est employé dans le sens large, pour représenter tous ceux qui parlèrent au nom de Dieu sous l'ancienne Alliance, tels qu'Abraham (Gen. xx, 7), Moïse (Deut. xxxiv, 10), David (Act. II, 30), etc. La locution év, « in », au lieu de δὲ,

2)  
3)  
E.)

13)

2. novissime diebus istis locutus est nobis in Filio, quem constituit heredem universorum, per quem fecit et sæcula ;

3. qui cum sit splendor gloriæ, et figura substantiæ ejus, portansque omnia

2. dans ces derniers temps, nous a parlé par le Fils, qu'il a établi héritier de toutes choses, par lequel aussi il a fait les mondes ;

3. et qui, étant la splendeur de sa gloire, et l'empreinte de sa substance,

« per », est à remarquer ; Dieu s'est adressé au plus intime du cœur des prophètes. — L'auteur de ces révélations, c'est le Seigneur lui-même (Deus loquens) ; plutôt : ayant parlé, λαλήσας). — Ceux en faveur desquels elles avaient été faites, c'étaient les pères (patribus) ; titre qui désigne ici d'une manière générale les ancêtres du peuple juif. Cf. Joan. vii, 22 ; Rom. ix, 5, etc. — Avec le vers. 2 nous passons aux révélations divines sous le Nouveau Testament. Il y a une opposition très marquée entre ce passage et celui qui précède. — Novissime diebus istis. Dans le grec : ἐπ' ἔσχατων τῶν ἡμερῶν τούτων (Itala : « in novissimis diebus his »). Cette expression est celle par laquelle les Septante traduisent la célèbre formule hébraïque ב'אחרית האלמים, qui désigne toujours l'époque du Messie, en tant qu'elle devait amener le dernier développement du royaume de Dieu sur la terre. Voyez Gen. xlix, 1 ; Is. ii, 2, et les notes. — Locutus est nobis. C.-à-d., à la génération judéo-chrétienne d'alors, dont l'auteur et les destinataires de l'épître faisaient partie. — In Filio (ἐν υἱῷ, sans article, le mot υἱός étant traité comme un nom propre). Cette fois, ce ne furent pas des hommes qui firent retentir les oracles divins, mais le Fils de Dieu lui-même : aussi la révélation apportée par lui fut-elle parfaite sous le rapport du fond et de la forme, et par conséquent définitive. — Quem constituit... L'écrivain sacré détermine par deux traits importants la nature du Fils : l'envisageant dans ses relations avec le monde extérieur, il affirme qu'il est l'héritier et le créateur de toutes choses. Comp. Col. i, 15 et 16. — Heredem. Un fils est tout naturellement héritier ; les deux concepts sont donc corrélatifs. Évidemment c'est en tant qu'homme, et non en tant que Dieu, que Jésus-Christ a reçu cet héritage (Théodoret, etc.). — Universorum est au neutre : tout sans exception, tout l'univers créé. — Per quem (dans le grec : par qui aussi) fecit... Les créatures, que le Fils possède comme un héritage, sont venues à l'existence grâce à lui ; il en est donc tout à la fois l'origine et le terme. Cf. Joan. i, 3, 10 ; I Cor. viii, 6 ; Col. i, 16, etc. — Sæcula (τοὺς αἰῶνας, les âges). C.-à-d., toutes les périodes du temps, avec ce qu'elles contiennent et manifestent ; les différentes phases de l'existence du monde et de son développement. La locution « Il a fait les siècles » équivaut donc à celle-ci : Il a créé le monde. — Qui cum... Le vers. 3 décrit brièvement la nature et l'œuvre du Fils, ou, en d'autres termes, sa personnalité divine et son incarnation. — Cum sit... Notez l'emploi du participe présent, ὄν, étant, qui marque ici une exis-

tence absolue, éternelle. Cf. Joan. i, 18 ; Col. i, 15, 17. — Pour décrire l'essence divine que possède le Fils, l'auteur de l'épître n'avait à sa disposition que des expressions et des métaphores humaines ; mais les deux qu'il a choisies sont parfaitement appropriées à son but. En premier lieu, splendor gloriæ... ejus (c.-à-d., de Dieu), ἀπαύγασμα τῆς δόξης... αὐτοῦ. Le substantif ἀπαύγασμα a en général le sens d'éclat, de splendeur ; mais il peut représenter soit le rayon même qui s'échappe directement de l'objet lumineux, soit son reflet. C'est la première de ces deux significations que lui donnent à bon droit les exégètes, à la suite des Pères grecs. Comparez ce mot de Tertullien : « Ille (Deus) tanquam sol, hic quasi radius a sole porrectus ». Éclat substantiel, mais distinct de la lumière qui le produit ; éclat éternel comme cette lumière même. On trouve au livre de la Sagesse, vii, 25-26, une expression semblable, appliquée à la sagesse incréée. — Gloriæ... ejus. La gloire de Dieu, c'est la manifestation de ses attributs et de ses perfections, aussi pleinement que l'homme peut les comprendre. Les prophètes avaient prédit cette manifestation (Is. xl, 5 ; xlvii, 13, etc.) ; le Christ l'a réalisée (cf. Joan. i, 14 ; xi, 40 ; II Cor. iv, 4-6, etc.). — Figura (χαρακτήρ). L'ancienne version latine a « imago » ou « character » ; le syriaque, l'image. Le substantif χαρακτήρ (de la racine χαρασσω, je grave) désigne tout d'abord l'instrument qui sert à graver, puis les traits gravés sur un sceau ou imprimés en relief sur une monnaie, puis la reproduction de ce sceau ou de cette image, finalement les traits distinctifs ou caractéristiques d'une personne ou d'une chose ; son expression, comme l'on dit, ce qui fait que nous la reconnaissons entre toutes. Le Christ est donc, « figura expressa substantiæ Patris » (Origène). Comp. Col. i, 15, où saint Paul l'appelle l'image (εἰκὼν) du Dieu invisible. — Substantiæ est la traduction littérale de ὑποστάσεως. A la lettre : ce qui se tient dessous, comme fondement et comme support ; au sens dérivé, l'essence d'un être. Le Fils est donc l'expression de l'essence de Dieu, expression adéquate, absolue ; d'où il suit qu'il est Dieu lui-même et consubstantiel au Père. Aussi Jésus pouvait-il dire, Joan. xiv, 9 : « Quiconque me voit, voit le Père ». — Portansque... De la nature du Fils, nous passons maintenant à son œuvre. Cette œuvre est double : il conserve tous les êtres et il a racheté les hommes. Le premier de ces actes n'est nullement passif de sa part ; « le Fils n'est pas un Atlas qui supporte la masse inerte du monde ». C'est une œuvre très active, car elle consiste à porter les

Tout est constitué  
sages

11  
proble

le malice avec son...  
 4. Le fils est la sagesse divine = le peche l'ignorance  
 Le peche du fils fait perdre notre heritage le fils est...  
 Hebr. 1, 4-5.  
 et soulevant toutes choses par la parole  
 de sa puissance, après avoir opéré la  
 purification des péchés, s'est assis à la  
 droite de la majesté, au plus haut des  
 cieux;  
 4. devenu d'autant supérieur aux  
 anges, qu'il a hérité d'un nom plus  
 excellent que le leur.  
 5. Car auquel des anges a-t-il jamais

verbo virtutis suae, purgationem peccatorum faciens, sedet ad dexteram majestatis in excelsis;

Supériorité du Christ sur les anges

- 4. tanto melior angelis effectus, quanto differentius præ illis nomen hereditavit.
- 5. Cui enim dixit aliquando angelo-

êtres vers leur fin, vers leur terme providentiel.  
 — Verbo virtutis... C.-à-d., par la parole qui manifeste sa puissance. Cf. Gen. 1, 3. — Purgationem... faciens. Dans le grec, le participe est à l'aoriste, παιησάμενος, ayant fait (Itala : « purgatione peccatorum facta »). C'est là un fait accompli en ce qui concerne le Fils, tandis que sa nature divine est éternelle (ὢν, « cum sit ») et que son rôle à l'égard du monde dure toujours (φέρων, « portans »). Ce trait se rapporte à l'œuvre rédemptrice du Fils de Dieu. Il suppose, comme on nous le dira bientôt (cf. II, 5 et ss.), que le Verbe divin s'est incarné et qu'il a pénétré en personne dans un monde souillé par le péché, afin de le purifier. — Sedet (ἐκάθισεν, il s'est assis) ad... Expression solennelle, qui nous montre le Verbe incarné prenant possession à tout jamais de son trône céleste, après son ascension. C'est l'accomplissement du célèbre oracle Ps. cix, 1 (cf. Matth. xxii, 44; Act. ii, 34; Rom. viii, 34, etc.). — Majestatis. C.-à-d., de la majesté divine. Cf. viii, 1<sup>b</sup>, etc. — Les mots in excelsis dépendent du verbe « sedet », et représentent le lieu sublime où Dieu se manifeste aux anges et aux élus.

avec ὢν, « cum sit », du vers. 3<sup>a</sup>; c.-à-d. entre l'éternité du Fils de Dieu et son incarnation dans le temps. En se faisant homme, il fut placé momentanément et d'une certaine manière au-dessous des anges (cf. II, 9); mais il ne tarda pas à être exalté au-dessus d'eux après sa résurrection et son ascension. — Differentius (διαφορώτερον est mieux traduit par « excellentius » dans l'Itala)... nomen... Si excellent, si distingué que soit le nom des anges, il n'est pas comparable à celui du Fils de Dieu. Comp. le vers. 5. — Hereditavit. Jésus recueillit ce glorieux héritage après avoir consommé l'œuvre de notre rédemption, et après être remonté au ciel. C'est comme homme qu'il a hérité du nom de Fils de Dieu, puisqu'il le possédait, en tant que Verbe, de toute éternité. Cf. Phil. II, 9.

5-14. Les citations. Il y en a sept. Elles se rattachent de très près à l'exorde, et concernent les trois points suivants: le Fils, vers. 5-6

ce peut se reppe par la répétition de la virgule qui apparaît à l'air de se répéter au fil de quatre ou cinq fois...  
 2<sup>o</sup> Démonstration de la supériorité du Christ sur les anges par plusieurs textes de l'Ancien Testament. I, 4-14.  
 4. Transition, par laquelle l'auteur passe au fait qu'il voulait prouver en premier lieu. D'après une croyance juive, dont nous trouvons des traces soit dans le Nouveau Testament (cf. II, 2; Act. vii, 53; Gal. iii, 19), soit dans les écrits rabbiniques, la loi avait été communiquée à Moïse par les anges, qui étaient ainsi devenus les médiateurs de l'alliance théocratique. L'auteur de notre épître avait donc tout d'abord à démontrer leur infériorité relativement à Jésus-Christ, médiateur de la nouvelle alliance. Il savait que cette conception du rôle des anges au Sinaï était familière à ses lecteurs; c'est pourquoi il l'introduit d'une manière si abrupte. — Tanto... quanto. C'est là une des expressions favorites du rédacteur de la lettre. Cf. III, 3; VII, 20; VIII, 6; IX, 27, etc. — Melior (χρεῖτων). Autre locution caractéristique de cette épître (treize fois). Elle marque la supériorité en dignité, en valeur. — Effectus (γεγόμενος, devenu). Contraste



Jésus - Christ assis sur un trône.  
 D'après une ancienne mosaïque de Rome.)

(trois citations); le Dieu roi et créateur, vers. 7-12 (deux citations); le Christ ressuscité et assis à la droite de son Père, versets 13-14 (deux citations). Elles sont toutes précédées d'une petite introduction. L'auteur ne s'arrête pas pour démontrer que les textes allégués par lui sont messianiques et que le Christ est vraiment le Fils de Dieu; ses lecteurs, Juifs par leur origine et chrétiens par leur conversion, admettaient ces divers faits. — Cui enim dixit (scil. Deus)...? Ces

rum : Filius meus es tu, ego hodie genui te? Et rursum : Ego ero illi in patrem, et ipse erit mihi in filium?

6. Et cum iterum introducit primogenitum in orbem terræ, dicit : Et adorent eum omnes angeli Dei.

7. Et ad angelos quidem dicit : Qui facit angelos suos spiritus, et ministros suos flammam ignis;

dit : Tu es mon Fils, je t'ai engendré aujourd'hui? Et encore : Je serai son Père et il sera mon Fils?

6. Et de nouveau, lorsqu'il introduit son premier-né dans le monde, il dit : Que tous les anges de Dieu l'adorent.

7. A la vérité, quant aux anges, il dit : Celui qui fait de ses anges des vents, et de ses ministres une flamme de feu;

mots introduisent la première citation. La question suppose une réponse négative : jamais Dieu n'a adressé une parole de ce genre à personne autre que son Christ. Comp. le vers. 13. — *Filius meus...*; *ego hodie...* Texte tiré du Ps. II, 7 (voyez notre commentaire), et cité d'après les LXX. Les écrivains sacrés du Nouveau Testament l'ont plusieurs fois encore appliqué à Jésus-Christ. Cf. v, 5; Act. iv, 25 et ss., et x, 33; Apoc. II, 27 et xvii, 5, etc. Étant Fils de Dieu dans le sens strict, le Christ est infiniment supérieur aux anges. Il est vrai que ceux-ci sont appelés çà et là « filii Dei » dans l'Ancien Testament (cf. Job, I, 6 et xxxviii, 7; Ps. xxviii, 1; lxxxviii, 7, etc.); mais ce n'est là qu'un titre d'honneur, employé dans une acception très large. — *Et rursum* (s.-ent. « dixit »). Introduction au second texte, lequel est extrait de II Reg. vii, 14 (voyez le commentaire). La parole célèbre *Ego ero ei...* fut apportée à David de la part de Dieu, par le prophète Nathan. Le pieux roi avait exprimé le désir de construire un temple en l'honneur de Jéhovah. Il lui fut répondu que cet honneur était réservé à l'un de ses descendants; puis le Seigneur rattacha à cette pensée la promesse du Messie, roi éternel, Fils de Dieu non moins que de David. — *Et cum...* (vers. 6). La conjonction « et » a ici en partie le sens adversatif : Mais, au contraire... — *Iterum*. C'est à tort que l'ancienne version latine (comme aussi le syriaque) fait la transposition « deinde iterum cum... » Il vaut beaucoup mieux rattacher cet adverbe au verbe *introduxit*, et l'interpréter comme faisant allusion au second avènement de Jésus-Christ. Le grec serait mieux traduit, en effet, par « cum... introduxerit ». La première introduction du Fils sur la scène du monde avait eu lieu au moment de son incarnation; celle-ci aura son tour après le jugement général, lorsque le Père le mettra en possession du royaume des élus. Cf. I Cor. xv, 28, etc. — *Primogenitum* (avec l'article dans le grec : le premier-né par excellence). Le Verbe incarné reçoit ce nom en tant qu'il est pour ainsi dire l'ainé de toute la grande famille humaine, dont il a daigné faire partie. Dans l'antiquité, spécialement chez les Hébreux, le premier-né jouissait de grands privilèges et avait une grande responsabilité, car il représentait la famille entière. Cf. Deut. xxi, 15 et ss.; II Par. xxi, 3, etc. Les anciens auteurs relèvent à bon droit la différence qui existe entre « primogenitus » et « unigenitus » :

comme Dieu, Jésus-Christ est le Fils unique du Père; en tant qu'homme, il est « premier-né parmi beaucoup de frères ». Cf. Rom. viii, 29; Col. I, 15, etc. — *Dicit*. Au temps présent, quoiqu'il s'agisse de l'avenir, car cet avenir est envisagé comme étant déjà réalisé. — *Et adorent...* Dans le Ps. xcvi, 7<sup>b</sup>, qui contient ce texte sous la forme : « Adorez-le, tous ses anges, » le poète sacré invite tous les esprits célestes à rendre hommage à Jéhovah; mais le Christ, Fils de Dieu, a droit aussi aux adorations des anges; d'où il suit qu'ils sont de beaucoup ses inférieurs. — *Et ad angelos...* (vers. 7). Ces mots introduisent la troisième citation. La préposition *πρός*, « ad », a ici le sens de : par rapport à, en ce qui concerne. De même au début du vers. 8. — Le texte *Qui facit...* est tiré du Ps. ciii, 4, d'après la version des LXX (voyez le



Sceptre royal. (D'après une pierre gravée.)

commentaire). L'hébreu reçoit d'ordinaire cette autre traduction : Qui fait des vents ses messagers, du feu ardent ses serviteurs. L'auteur suit naturellement ici le sens qui s'adapte le mieux à sa thèse. D'ailleurs, les deux interprétations sont exactes sous le rapport grammatical, et plusieurs exégètes pensent que celle des Septante est la meilleure. Il résulte de ce texte que les anges sont de simples créatures, tandis que le Fils est incréé. — Les métaphores *spiritus* (dans le sens de « vents ») et *flammam ignis* expriment l'ardeur de l'obéissance des anges, lorsqu'ils accomplissent les ordres de

8. mais, quant au Fils : Ton trône, ô Dieu, est dans les siècles des siècles ; le sceptre de ton règne est un sceptre d'équité.

9. Tu as aimé la justice, et tu as haï l'injustice ; c'est pourquoi, ô Dieu, ton Dieu t'a oint d'une huile d'allégresse, de préférence à tes compagnons.

10. Et encore : C'est vous, Seigneur, qui, au commencement, avez fondé la terre, et les cieus sont l'ouvrage de vos mains.

11. Ils périront, mais vous demeurez ; et tous ils vieilliront comme un vêtement,

12. et vous les changerez comme un manteau, et ils seront changés ; mais vous, vous êtes le même, et vos années ne finiront pas.

13. Auquel des anges a-t-il jamais dit : Assieds-toi à ma droite, jusqu'à ce que je fasse de tes ennemis l'esca-beau de tes pieds ?

8. ad Filium autem : *Thronus tuus*, Deus, in *sæculum sæculi* ; *virga æquitatis virga regni tui*.

9. *Dilexisti justitiam*, et *odisti iniquitatem* ; *propterea unxit te Deus*, Deus tuus, *oleo exultationis præ participibus tuis*.

10. Et : Tu in principio, Domine, *terram fundasti*, et *opera manuum tuarum sunt cæli*.

11. *Ipsi peribunt*, tu autem *permanebis* ; et *omnes ut vestimentum veterascent*,

12. et *velut amictum mutabis eos*, et *mutabuntur* ; tu autem *idem ipse es*, et *anni tui non deficient*.

13. *Ad quem autem angelorum dixit aliquando* : *Sede a dextris meis*, quoad-usque *ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum* ?

Dieu. — *Thronus tuus...* (vers. 8 et 9). C'est le cinquième texte, emprunté au Ps. XLIV, 7 et 8 (voyez notre commentaire), qui est le psaume de la royauté du Messie, de même que le *CH<sup>II</sup>* est celui de la création. — *In sæculum...* Le trône du Christ est éternel. Cf. Luc. I, 31-33. — *Virga*. Description de la royauté du Fils. Assis sur son trône, il tient le sceptre, cet antique emblème de la puissance royale ; mais au lieu d'abuser de son autorité, comme il arrive trop souvent aux princes de la terre, il ne s'en sert que pour le bien de ses sujets. — *Dilexisti... et odisti...* Développement de l'idée qui précède : « le Fils, dans son œuvre sur la terre, a réalisé l'idéal de la justice. » — *Unxit te...* Expression figurée, pour marquer une effusion abondante de grâces. — *Participibus*. Ce mot désigne tous ceux qui partagent avec le Messie le privilège de jouer un rôle relativement au service de Dieu, et en particulier les anges dans ce passage. — *Et* (vers. 10). Formule d'introduction très abrégée. Elle équivaut à celle-ci : Dieu dit aussi touchant le Fils. Comp. les vers. 6<sup>a</sup> et 8<sup>a</sup>. — *Tu in principio...* (vers. 10-12). Sixième citation, qui nous montre le roi Messie, le Dieu Messie, infiniment supérieur à toutes les choses créées, puisqu'il en est lui-même le créateur. Elle est extraite du Ps. CI, 26-28 (voyez le commentaire), et faite d'après les LXX, avec quelques légers changements. — *Ipsi* (vers. 11). Les cieus, envisagés comme représentant tout l'univers extérieur. De toutes les créatures, ils sont celle qui paraît la plus solide et la plus immuable ; et pourtant, *peribunt* : ce qui doit s'entendre, d'après le contexte, d'une transformation qui les rajeunira, et non pas d'une annihilation proprement dite. Comp. Is. LI, 6, 16 et LXV, 17 ; II Petr. III, 13 ; Apoc. XX, 21, etc. —

*Permanebis*. Au temps présent dans le texte grec ; ce qui rend la pensée plus énergique. — *Sicut vestimentum*. Chose si fragile, qu'il faut renouveler sans cesse. Cf. Is. I, 9. — *Amictum* : *περιβόλαιον*, le manteau que l'on jette par-dessus les autres vêtements. — *Mutabis...* D'après la meilleure leçon, le grec emploie le verbe *ἐλλάξεις*, tu rouleras (comme une couverture, un manteau, etc.). Le latin suit ici l'hébreu et la variante *ἀλλάξεις* de quelques manuscrits : Tu changeras (comme un vêtement



Escabeau pour poser les pieds.  
(D'après un bas-relief romain.)

usé). — *Ad quem autem...* (vers. 13). Sur cette formule d'introduction, voyez le vers. 5<sup>a</sup> et les notes. — *Sede a dextris...* Cette septième et dernière citation met en relief le triomphe final

14. Nonne omnes sunt administratorii spiritus, in ministerium missi propter eos qui hereditatem capient salutis?

14. Ne sont-ils pas tous des esprits qui servent, envoyés pour exercer un ministère en faveur de ceux qui doivent recevoir l'héritage du salut?

## CHAPITRE II

1. Propterea abundantius oportet observare nos ea quæ audivimus, ne forte perefluamus.

2. Si enim qui per angelos dictus est sermo, factus est firmus, et omnis prævaricatio et inobedientia accepit justam mercedis retributionem,

3. quomodo nos effugiemus, si tan-

1. C'est pourquoi nous devons nous attacher avec plus de soin aux choses que nous avons entendues, de peur que nous ne soyons emportés au loin.

2. Car si la parole qui a été annoncée par les anges est demeurée ferme, et si toute transgression et toute désobéissance a reçu la juste rétribution qui lui était due,

3. comment échapperons-nous, si

et éternel du Christ. Nous la retrouverons plus bas, x, 12-13. Elle est tirée du Ps. cix, 1 (voyez le commentaire). « Aucun être créé ne pourrait partager ainsi le trône de l'Éternel. » — *Nonne...* (vers. 14). Cette fois, la question suppose une réponse affirmative. Du Fils, nous sommes ramenés aux anges, et leur immense infériorité par rapport à lui est affirmée d'une manière nouvelle. — *Omnes* est très accentué : bien que les esprits célestes ne soient pas tous égaux entre eux et que quelques-uns soient très élevés en dignité, ils sont sans exception *administratorii* (λειτουργικά, destinés à servir ; comp. le vers. 7<sup>b</sup>). — *In ministerium* (διακονίαν) *missi*. Ce petit développement les montre exerçant leurs fonctions de serviteurs, suivant les circonstances. Tandis que le Christ est assis sur son trône à la droite du Père, ils se tiennent debout devant Dieu, attendant ses ordres, qu'ils exécutent aussitôt avec empressement, portant en tous lieux ses grâces aux élus : *propter eos...* La locution *qui hereditatem capient...* est synonyme de chrétiens. Cf. Matth. xix, 29 ; Luc. x, 25 et xviii, 18 ; I Cor. xv, 50.

3<sup>o</sup> Péril qu'il y aurait à négliger le salut apporté par le Fils de Dieu. II, 1-4.

L'écrivain sacré suspend un instant sa démonstration, pour tirer les conséquences pratiques de la magnifique théorie qu'il vient d'établir. A coup sûr, on courrait un danger très grave en négligeant une révélation divine transmise par un tel médiateur.

CHAP. II. — 1. Nécessité d'obéir aux enseignements de Jésus-Christ. — *Propterea* : à cause de l'exaltation sublime du Christ et de sa supériorité sur les anges. — *Abundantius* (περισσότερώς, expression fréquente dans les épîtres de saint Paul). Ce comparatif est très énergique, A la lettre : plus excessivement (que

si le Fils n'avait pas eu une telle prééminence). — *Observare*. Dans le grec : προσέχειν, faire attention à ; puis, d'une manière pratique, accomplir, observer. — *Quæ audivimus*. C.-à-d., les choses enseignées par le Fils de Dieu et par ses messagers. Comp. le vers. 3<sup>b</sup> ; 1, 2<sup>a</sup> ; iv, 2, etc. — *Ne... perefluamus*. Le verbe grec παραβρῶμεν a plutôt le sens de « præterfluamus ». Il se dit d'un vaisseau qui, n'ayant pas de solides amarres, est incapable de s'arrêter ; il passe devant le port sans pouvoir y aborder, entraîné qu'il est par les vents et les courants. Dans l'application : de peur que nous ne demeurions loin du salut.

2-4. Raison pour laquelle la désobéissance serait sévèrement châtiée. Argument « a fortiori » : La violation de la loi mosaïque entraînait des châtiments sévères ; à plus forte raison la désobéissance à la révélation chrétienne, qui est tout ensemble beaucoup plus sublime, beaucoup plus claire et bien mieux attestée. — *Qui per angelos... sermo*. C.-à-d., la loi théocratique, promulguée par l'intermédiaire des anges. Voyez 1, 4 et les notes. Josèphe, *Ant.*, xv, 5, 3, dit que ce qu'il y avait de plus saint dans la loi venait « de Dieu par les anges ». — *Factus est firmus* : est devenu strictement obligatoire, inviolable. — *Prævaricatio*, παράβασις, dénote une transgression positive (« vitia facere ») ; *inobedientia*, παρακοή, une transgression négative, le refus d'obéir (« jussa non facere »). — *Accipit... retributionem*. Les livres de l'Exode et des Nombres contiennent des preuves multiples de cette assertion : les désobéissances des Hébreux furent constamment châtiées par Jéhovah. Voyez aussi Lev. x, 1-2 ; Deut. iv, 3 ; Ps. cv, 1 et ss. ; I Cor. x, C et ss. ; Hebr. iii, 7 et ss., etc. — *Quomodo nos...* (verset 3). Le pronom est fortement souligné. Ce



nous négligeons un si grand salut qui, après avoir été annoncé d'abord par le Seigneur, nous a été confirmé par ceux qui l'ont entendu de lui,

4. et dont Dieu a appuyé le témoignage par des signes et des prodiges, par les différents effets de sa puissance, et par la distribution *des grâces* du Saint-Esprit, comme il lui a plu?

5. Car ce n'est point aux anges que Dieu a soumis le monde à venir dont nous parlons.

6. Quelqu'un a fait quelque part cette déclaration : Qu'est-ce que l'homme pour que vous vous souveniez de lui? ou le fils de l'homme, pour que vous le visitiez?

7. Vous l'avez abaissé pour un peu de

tam neglexerimus salutem, quæ cum initium accepisset enarrari per Dominum, ab eis qui audierunt, in nos confirmata est,

4. contestante Deo signis et portentis, et variis virtutibus, et Spiritus sancti distributionibus secundum suam voluntatem?

5. Non enim angelis subiecit Deus orbem terræ futurum, de quo loquimur.

6. Testatus est autem in quodam loco quis, dicens : Quid est homo quod memor es ejus, aut filius hominis quoniam visitas eum?

7. Minuisti eum paulo minus ab ange-

verset et le suivant le commentent avec éloquence. — *Tantum...* Quelle n'est pas l'excellence d'un moyen de salut qui n'a pu être procuré que par le Fils de Dieu ! — *Quæ cum...* L'auteur fait ressortir sur trois points distincts la supériorité de la révélation évangélique et de la nouvelle institution de salut qu'elle a fondée. — Tout d'abord, à son origine, elle avait été proclamée par Jésus-Christ lui-même : *initium...* per... — En second lieu, elle avait été communiquée aux destinataires de l'épître par les témoins immédiats du Christ : *ab eis qui audierunt*. Cf. Luc. I, 2. En disant *in nos*, l'auteur s'associe étroitement à ses lecteurs. Comp. I, 2; VI, 1; X, 25; XII, 1, etc. *Confirmata est* : a été démontrée comme étant solide et obligatoire. — En troisième lieu, la vérité de la révélation chrétienne avait été attestée par Dieu lui-même de diverses manières : *contestante...* (vers. 4). Trois de ces divins témoignages sont mentionnés tour à tour : des miracles (*signis et portentis*; deux mots souvent associées dans les évangiles, les Actes et les épîtres de saint Paul); des pouvoirs supérieurs accordés aux prédicateurs de l'évangile (*variis virtutibus*; cf. II Cor. XII, 12; II Thess. II, 9); des dons spéciaux que l'Esprit-Saint manifestait en eux pour les accréditer (*Spiritus... distributionibus*; cf. I Cor. XII, 1-11, etc.). — *Secundum... voluntatem*. C'est en vue de son aimable dessein de sauver les hommes que Dieu avait daigné munir les apôtres de ces grands pouvoirs. Le pronom *suam* se rapporte à « Deo » et non à « Spiritus sancti ».

4<sup>e</sup> L'humiliation et l'exaltation de Notre-Seigneur Jésus-Christ. II, 5-18.

Après la brève exhortation qui précède, saint Paul revient à son thème, et continue de prouver que Jésus-Christ est très supérieur aux anges, malgré son incarnation et sa passion; il l'emporte sur eux, même en tant que Fils de l'homme.

5-9. La promesse de souveraineté faite à l'homme par le Créateur s'est accomplie en Jésus-Christ. Il y a trois pensées dans cet ali-

néa : Ce ne sont pas les anges que Dieu a proposés au monde messianique, vers. 5; il a réservé très expressément cet honneur à l'homme, vers. 6-8<sup>a</sup>; c'est dans le Christ que la promesse divine a été réalisée, vers. 8<sup>b</sup>-9. — *Non enim...* Transition : si la loi ancienne, transmise par les anges, était si prompte à punir les transgresseurs, comment des chrétiens désobéissants échapperont-ils au châtement? Le substantif *angelis* est mis en avant de la phrase d'une manière très emphatique. — *Orbem...* L'épithète *futurum* ne fait nullement allusion au monde futur, au ciel, mais à l'ordre de choses qui a commencé ici-bas avec l'avènement du Christ. L'expression revient donc à celle-ci : le monde tel qu'il devait être à l'époque messianique. C'est presque l'équivalent de la locution juive '*olam habbâ*', le siècle à venir, pour désigner l'ère du Messie. — *De quo loquimur*. Tel est, en effet, le thème principal de l'épître entière. — *Testatus est... quis* (vers. 6). Introduction un peu vague à une nouvelle citation biblique. Elle est aussi employée par d'anciens écrivains juifs. — *Quid est...?* Cf. Ps. VII, 5-7. Ce psaume, qui est « un écho lyrique » des derniers versets du chap. 1<sup>er</sup> de la Genèse, n'est pas directement messianique, car il traite d'une manière générale de la dignité humaine, de l'homme idéal; mais on comprend par là même qu'il convienne au Messie d'une façon toute spéciale (voyez notre commentaire). — *Minuisti eum...* (vers. 7). A la petitesse et à la fragilité de l'homme, est opposé un triple privilège que Dieu a daigné lui accorder. En premier lieu, l'homme a été doué d'une nature à peine inférieure à celle des anges : *paulo minus...* Au lieu de *ab angelis*, l'hébreu porte : « a Deo ». Néanmoins la traduction des LXX, à laquelle se conforme ici le rédacteur, ne donne pas une signification inexacte, puisque le mot hébreu '*Elôhim* ne s'applique pas seulement à Dieu, mais aussi à des êtres surhumains (cf. I Reg. XXVII, 13). Les LXX ont adouci la pensée primitive, qui leur paraissait avoir quelque chose d'humiliant pour Dieu. —

lis; gloria et honore coronasti eum, et constituisti eum super opera manuum tuarum;

8. omnia subiecisti sub pedibus ejus. In eo enim quod omnia ei subjecit, nihil dimisit non subjectum ei; nunc autem necdum videmus omnia subjecta ei.

9. Eum autem, qui modico quam angeli minoratus est, videmus Jesum, propter passionem mortis, gloria et honore coronatum, ut gratia Dei pro omnibus gustaret mortem.

10. Decebat enim eum, propter quem

temps au-dessous des anges; vous l'avez couronné de gloire et d'honneur, et vous l'avez établi sur les œuvres de vos mains;

8. vous avez mis toutes choses sous ses pieds. Or, par là même qu'il lui a soumis toutes choses, il n'a rien laissé qui ne lui soit soumis; cependant nous ne voyons pas encore maintenant que tout lui soit soumis.

9. Mais celui qui avait été abaissé pour un peu de temps au-dessous des anges, c'est-à-dire Jésus, nous le voyons, à cause de ses souffrances et de sa mort, couronné de gloire et d'honneur, afin que, par la grâce de Dieu, il goûtât la mort pour tous.

10. Car il convenait que celui pour

Second privilège, la royauté d'honneur sur tout le monde visible : *gloria... coronasti...* — Troisième privilège, la royauté de juridiction : *et constituisti...* — *In eo enim...* (vers. 8). L'écrivain sacré, argumentant sur ce beau texte, indique de quelle manière surprenante il a été réalisé. — Ce n'est pas dans l'humanité en général qu'il s'est accompli : *nunc... necdum...* Les faits prouvent que l'homme, comme tel, est



Un soldat romain place une couronne de fleurs sur la tête de Jésus.

(Sarcophage du musée de Latran.)

encore dans un état d'humiliation et de dégradation. L'accomplissement a eu lieu dans la personne du Fils, de Jésus-Christ : *eum autem qui...* (vers. 9). — *Modico... minoratus...* Allu-

sion à l'abaissement volontaire du Verbe incarné. — *Jesum*. La place donnée à ce nom sacré le met très en relief. — *Passionem mortis*. C.-à-d., la souffrance qui appartient à la mort, qui est nécessitée par la mort. Cette passion et cette mort ignominieuses furent précisément la cause de l'exaltation du Fils de l'homme. Cf. Phil. II, 8-11. Glorieux paradoxe. Dans le plan divin, c'était par le sacrifice que le second Adam devait reconquérir la suprématie que le premier Adam avait perdue par le péché. — *Ut...* Heureuse conséquence de la mort du Christ. — *Gratia Dei*. Malgré l'ingratitude des hommes, cette grâce tout aimable a été assez puissante pour réaliser les desseins primitifs du cœur de Dieu. — *Pro omnibus*. Dans le grec : « pro omni », c.-à-d. « pro quolibet ». L'emploi du singulier relève l'étendue de la bonté du Christ, qui est mort non seulement pour tous les hommes, mais pour chacun d'eux en particulier. — *Gustaret mortem*. Comp. Matth. XVI, 28 et Joan. VIII, 52. Cette locution fait ressortir l'amertume que Jésus-Christ trouva dans la mort; il eut pour ainsi dire à vider une coupe très amère.

10-18. Le vrai motif de l'incarnation, des des humiliations et des souffrances de Jésus-Christ, c'est le salut des hommes. L'auteur va faire encore un exposé théologique remarquable. Pour expliquer les derniers mots du vers. 9, il développe successivement ces trois pensées : Il existe une union intime entre le Fils et les fils, vers. 10-13; cette union a été rendue plus complète par l'Incarnation, vers. 14-15; il était nécessaire que le Fils s'incarnât et devint semblable à nous, vers. 16-18. — *Decebat enim...* Il convenait : ce n'était pas une nécessité relativement à Dieu, qui était tout à fait libre de nous sauver, libre aussi d'opérer notre salut de telle ou telle manière. Du moyen employé par lui, on peut dire à bon droit avec saint Augustin, *de Trinit.*, 10 : « Non defuit Deo alius modus possibilis; ... sed sanandæ nostræ miseræ non fuit alius modus convenientior. » — *Eum*

lequel et par lequel sont toutes choses, qui voulait conduire à la gloire un grand nombre de fils, élevât à la perfection par les souffrances l'auteur de leur salut.

11. Car celui qui sanctifie et ceux qui sont sanctifiés sont tous issus d'un seul. C'est pourquoi il ne rougit pas de les appeler frères, disant :

12. J'annoncerai votre nom à mes frères ; je vous louerai au milieu de l'assemblée.

13. Et encore : Je mettrai ma confiance en lui. Et encore : Me voici, moi et les enfants que Dieu m'a donnés.

omnia, et per quem omnia, qui multos filios in gloriam adduxerat, auctorem salutis eorum per passionem consummare.

11. Qui enim sanctificat, et qui sanctificantur, ex uno omnes. Propter quam causam non confunditur fratres eos vocare, dicens :

12. Nuntiabo nomen tuum fratribus meis ; in medio ecclesie laudabo te.

13. Et iterum : Ego ero fidens in eum. Et iterum : Ecce ego, et pueri mei, quos dedit mihi Deus.

*propter...*, et *per...* Paraphrase très solennelle du nom divin : Dieu le Père, en tant qu'il est la cause finale et la cause efficiente de tous les êtres. A ce double titre, il savait de quelle manière il devait racheter l'humanité déchue. — *Multos filios*. Au chap. 1<sup>er</sup>, Jésus-Christ a reçu le nom de Fils ; les hommes le reçoivent maintenant à leur tour, et l'apôtre en tirera un argument spécial. L'adjectif « multos » n'est pas mis en opposition avec « omnibus » du vers. 9 ; il a pour but de mettre en relief le nombre considérable de ceux que le Christ est venu sauver. — *In gloriam adduxerat*. Dans le grec nous trouvons l'aoriste, ἀγαγόντα, « qui ad-duxit », parce que l'auteur envisage le salut de l'humanité comme déjà totalement accompli de la part de Dieu. — *Auctorem salutis*, τὸν ἀρχηγὸν τῆς σωτηρίας. L'ancienne Itala a plus exactement traduit : « *ducem* » ou « *principem salutis* ». L'ἀρχηγός était, à l'origine, celui qui marchait à la tête d'une compagnie d'hommes, et surtout de soldats, comme leur chef ; ce nom reçut ensuite la signification de modèle, puis de cause. Ici, il s'agit donc tout à la fois de celui qui nous conduit au salut et qui nous le procure. — *Per passionem*. Au pluriel dans le grec : par les souffrances. « C'est sur la croix que la gloire future des fils nombreux fut conquise et consommée d'avance ». — *Consummare* (τελειῶσαι) : amener à la perfection de sa nature et de sa dignité. Le Christ n'atteignit donc cette perfection idéale qu'après sa mort et grâce à elle. Cf. v, 9 ; vii, 28. Paradoxe tout divin, qui va être développé dans les vers. 11-18. — *Qui enim...* (vers. 11). Raison pour laquelle les chrétiens peuvent être, eux aussi, appelés fils de Dieu : comme le Christ, quoique en un autre sens, ils proviennent du Père. — *Qui sanctificat* : le Christ, ainsi nommé en sa qualité de pontife et de médiateur, parce qu'il consacre les hommes à Dieu et qu'il les met à part pour son service (*qui sanctificantur*). — *Ex uno* : d'un seul et même Dieu, et non, comme le veulent quelques interprètes, d'un seul homme (Adam ou Abraham). — L'adjectif *omnes* place le Christ et les chrétiens dans une même catégorie, dont Dieu est l'unique auteur. — *Propter quam causam*.

C.-à-d., parce qu'ils tirent tous leur origine d'une même source, bien que d'une manière très différente. — *Non confunditur...* Il y a, en effet, de la part du Christ, une immense condescendance à donner le nom de frères à des hommes misérables, déçus de leur innocence première. — *Dicens...* Preuve que les chrétiens sont vraiment fils de Dieu et frères du Christ. Elle consiste en trois textes de l'Ancien Testament, que l'apôtre place sur les lèvres de Jésus lui-même. — *Narrabo...* (vers. 12). Première citation, empruntée au Ps. xxi, 23. Dans ce cantique, après avoir décrit prophétiquement sa passion en termes tragiques, le Christ passe tout à coup à la joie, en se voyant d'avance délivré par Dieu, ressuscité, procurant le salut du monde. Les mots *narrabo nomen...* sont précisément les premiers de cette seconde partie du psaume. *Fratribus* est le trait principal du passage cité. — *In medio...* : au milieu de l'assemblée du peuple de Dieu. — *Ego ero...* (verset 13). Ce second texte existe sous une forme à peu près identique en trois endroits de la version des Septante : II Reg. xxii, 3 ; Is. viii, 17 et xii, 2. C'est probablement à Is. viii, 17 que notre auteur l'a emprunté, puisque la citation suivante, « Ecce ego et pueri... », est extraite d'Isaïe, viii, 18. C'est le prophète qui parle, et il exprime sa parfaite confiance en Dieu, même parmi les jugements terribles portés par le Seigneur contre Israël coupable. Saint Paul envisage Isaïe dans ce passage comme type du Messie. Le participe *fidens* porte l'idée principale : c'est seulement comme homme que le Fils pouvait dire qu'il avait confiance en Dieu ; il a donc revêtu la nature humaine, et il est ainsi devenu notre frère. — *Ecce ego...* Troisième citation (cf. Is. viii, 18<sup>a</sup>), faite très exactement d'après les LXX. Isaïe et ses deux fils, auxquels il avait donné sur l'ordre de Dieu des noms symboliques (cf. Is. vii, 3 et viii, 4) représentaient le « *reste* » fidèle que Dieu s'était réservé au milieu de son peuple ingrat ; en cela ils étaient la figure du Messie, comme le dit la suite du texte prophétique. Ici, le Christ appelle ses fils (dans le grec : *παιδιά*, petits-enfants) ceux qu'il nommait plus haut ses frères. — *Quia ergo...* (vers. 14). Prenant

14. Quia ergo pueri communicaverunt carni et sanguini, et ipse similiter participavit eisdem, ut per mortem destrueret eum qui habebat mortis imperium, id est diabolum,

15. et liberaret eos qui timore mortis per totam vitam obnoxii erant servituti.

16. Nusquam enim angelos apprehendit, sed semen Abrahæ apprehendit.

17. Unde debuit per omnia fratribus similari, ut misericors fieret, et fidelis

14. Puis donc que les enfants ont en partage la chair et le sang, il y a également participé lui-même, afin que, par la mort, il détruisît celui qui avait l'empire de la mort, c'est-à-dire le diable,

15. et qu'il délivrât ceux qui, par crainte de la mort, étaient toute leur vie assujettis à la servitude.

16. Car ce n'est pas aux anges qu'il vient en aide, mais il vient en aide à la race d'Abraham.

17. C'est pourquoi il a dû en toutes choses être rendu semblable à ses frères,

cette troisième citation pour point de départ, l'auteur va montrer comment il convenait que le Christ mourût pour nous sauver. En se faisant homme, le Verbe divin se proposait d'atteindre un double résultat : vaincre le démon, ce terrible prince de la mort, et rendre aux hommes la liberté que la crainte du trépas leur avait enlevée. — *Pueri communicaverunt...* Manière de dire que les frères du Christ participaient tous à une seule et même humanité. — *Carni et sanguini*. D'après le grec : au sang et à la chair. D'ordinaire, dans les fréquents endroits de la Bible où cette locution est employée, la chair est mentionnée en premier lieu. Cf. Matth. xvi, 17; I Cor. xv, 50; Gal. i, 16; Eph. vi, 12, etc. La chair et le sang, c'est la nature humaine envisagée comme faible et mortelle. — *Et ipse* (pronom très accentué)... *participavit...* Jésus-Christ aussi a revêtu notre humanité, avec ses faiblesses et ses misères, à part le péché. — *Per mortem* : en subissant la mort, comme les autres hommes. Fait étonnant, comme le remarque saint Jean Chrysostome, le démon a été précisément vaincu par ce qui était sa principale force. — *Destrueret* (*καταργήσῃ*, une des expressions favorites de saint Paul) *eum qui...* Jésus est ainsi devenu, comme on l'a dit, la mort de la mort (comp. ce texte liturgique : « Qui mortem nostram moriendo destruxit ») ; toutefois, sous ce rapport, sa victoire ne sera complète qu'à la fin des temps. Cf. I Cor. xv, 26. — *Eum qui habebat...* Satan n'a jamais eu le droit de faire mourir les hommes à son gré ; mais il était l'auteur de la mort en ce sens que celle-ci provient du péché, qui a été introduit sur la terre par l'Intermédiaire du démon. Cf. Gen. iii, 19; Sap. ii, 24; Rom. v, 12; Apoc. xx, 10. — *Et liberaret...* (vers. 15). Autre résultat de l'Incarnation, en connexion étroite avec le précédent : par là même qu'il triomphait du démon, Jésus-Christ arrachait les hommes à sa tyrannie. — *Timore mortis*. Depuis le péché originel, la mort, qui brise si violemment notre être, est pour nous quelque chose d'affreux. « Dans cette vie, dit un écrit rabbinique, la mort ne permet jamais à l'homme d'être en paix. » Maint passage des prophètes et des psaumes relève son caractère terrible. —

*Obnoxii... servituti*. Cet esclavage consistait précisément dans la crainte de la mort, crainte écrasante pour l'esprit et pour le cœur. Même après la rédemption, les hommes n'ont pas cessé d'être soumis à la mort ; mais Jésus-Christ a enlevé à celle-ci la plus grande partie de ses terreurs et de ses amertumes. — L'auteur va démontrer plus clairement encore la nécessité de l'Incarnation : *Nusquam* (*οὐ δὴ που*, assurément pas; vers. 16)... La particule *enim* nous ramène à l'assertion « et ipse... participavit... » du vers. 14 : c'est pour les hommes que le Fils s'est fait chair. — *Apprehendit* est au présent d'après le texte grec. Le verbe *ἐπιλαμβάνεται* a ici, comme en plusieurs passages des LXX, la signification de mettre la main sur, saisir, pour secourir et pour sauver. Cf. viii, 9; Matth. xiv, 31, etc. Le sens n'est donc pas, comme on l'a parfois affirmé : prendre la nature des anges, prendre la nature humaine. Le contexte ne justifie pas cette interprétation. L'apôtre a voulu dire : Ce n'est point parmi les anges, mais parmi les hommes, que Jésus a exercé son rôle de sauveur. — *Sed semen...* Sans article dans le grec : une race d'Abraham. Par conséquent : une race sainte et fidèle, rattachée spirituellement au grand patriarche et reproduisant ses qualités morales. Elle comprend donc aussi bien les païens que les Juifs, à condition qu'ils aient la foi en Jésus-Christ. — *Unde* (vers. 17) : dès là que le Fils voulait secourir l'humanité déchue. La conjonction *ὅθεν* est fréquente dans cette épître. — *Debuit*. Le mot grec *ὀφείλεν* marque une obligation qui découle d'une tâche, une fois que cette tâche a été acceptée; *ἔπρεπεν* (« decebat », comp. le vers. 10) exprime une conformité harmonieuse avec les attributs divins. — *Per omnia* : dans tous les détails de la vie. Ayant pris notre nature, le Verbe en a accepté toutes les évolutions et toutes les éventualités, y compris la souffrance et la mort. « Il fut enfanté, il fut nourri, il grandit, il souffrit, finalement il mourut » (saint Jean Chrysostome). — *Fratribus similari*. Cf. Phil. ii, 7 : « In similitudinem hominum factus. » — *Ut... ut...* La première de ces conjonctions correspond à *ὅνα*, qui exprime le but immédiat ; la seconde, à la

afin de devenir un pontife miséricordieux et fidèle dans le service de Dieu, pour expier les péchés du peuple.

18. Car c'est par les souffrances et les tentations qu'il a lui-même subies qu'il peut secourir ceux qui sont tentés.

pontifex ad Deum, ut repropitiaret delicta populi.

18. In eo enim in quo passus est ipse et tentatus, potens est et eis qui tentantur auxiliari.

## CHAPITRE III

1. C'est pourquoi, frères saints, qui avez part à la vocation céleste, considérez l'apôtre et le pontife de la foi que nous professons, Jésus,

1. Unde, fratres sancti, vocationis cælestis participes, considerate apostolum et pontificem confessionis nostræ, Jesum;

locution εἰς τό, qui désigne l'objet à atteindre. — *Fieret*. L'emploi de ce verbe suppose que l'exercice de la qualité indiquée exigeait que le Christ fût homme comme nous. — *Misericors*. On peut prendre cet adjectif à part, ou le rattacher, avec l'épithète suivante (*fidelis*), au substantif « pontifex ». Cette seconde alternative est la meilleure. Miséricordieux, c.-à-d. plein de compassion pour les misères des hommes; fidèle, c.-à-d. exact à employer tous les moyens nécessaires pour les en délivrer. — *Pontifex*, ἀρχιερεύς. L'auteur « introduit tout à coup ce titre, qui est la note dominante de son enseignement ». Nulle part ailleurs dans le Nouveau Testament Jésus-Christ ne le reçoit d'une manière directe. L'écrivain sacré ne dit pas seulement, ἱερεύς, prêtre ordinaire; mais: pontife, à cause de la dignité suréminente du Christ, qui est sous ce rapport, dans la nouvelle alliance, ce que le grand prêtre était dans l'ancienne. — *Ad Deum*. L'Itala traduit plus exactement le grec: « in his quæ sunt ad Deum »; dans tout ce qui concerne les relations des hommes avec Dieu. — *Ut repropitiaret*... C'est le but final de l'Incarnation. — *Populi*: τοῦ λαοῦ avec l'article, le peuple de Dieu par excellence, la vraie nation théocratique, les chrétiens. — *In eo enim*... (vers. 18). Le raisonnement fait encore un pas en avant. « Celui qui se fait propitiateur doit entrer dans l'expérience du pécheur, pour le soutenir dans la tentation » et pour lui manifester une sympathie sincère. — *Passus... ipse et*... A la lettre dans le grec: Ayant été lui-même tenté dans ce qu'il a souffert. La souffrance et la tentation furent donc pour le Christ deux choses simultanées. — *Potens... auxiliari*. D'où il suit que la sympathie de notre divin pontife aurait été moins parfaite s'il n'était pas devenu semblable à nous en tous points, excepté le péché. Comme on l'a fort bien dit à propos de ce beau texte, « la sympathie pour le pécheur ne dépend pas de l'expérience du péché, mais de l'expérience de la force de la tentation. » Or,

Jésus-Christ a fait cette dernière expérience de la manière la plus complète.

### § II. — *Le Christ est supérieur à Moïse.*

III, 1-IV, 13.

L'auteur a parfaitement démontré que le Fils l'emporte sur les anges; il va prouver maintenant qu'il est également supérieur à l'intermédiaire humain de la législation du Sinaï. Il ne consacra directement que quelques lignes à cette nouvelle thèse (III, 1-6); tout le reste de ce paragraphe contient une exhortation morale, analogue à celle de I, 1-4.

1<sup>o</sup> Énorme différence qui existe entre Moïse et Jésus-Christ, III. 1-6.

CHAP. III. — 1-2. Introduction: les chrétiens de Jérusalem sont invités à considérer avec attention la dignité de leur pontife, qui a été fidèle comme Moïse. — La conjonction *unde* (ὅθεν; cf. II, 17), rattache ce passage au précédent, surtout aux deux derniers versets: Parce que le Christ s'est fait semblable à nous, qu'il comprend nos besoins et qu'il peut les satisfaire. — *Fratres*... C'est la première fois que les lecteurs sont interpellés directement. L'épithète *sancti* met en relief le caractère idéal du chrétien, qui, pour correspondre à sa vocation et à sa destinée, doit pratiquer une éminente sainteté. Cf. II, 11; Eph. II, 19; I Petr. II, 5, etc. — *Vocationis cælestis*. La vocation du chrétien, c'est l'invitation qui lui est adressée de mettre à profit le salut apporté par Jésus-Christ. Elle est appelée céleste, parce qu'elle vient d'en haut (Phil. III, 14), de Dieu même. — *Considerate*: κατανοήσατε, considérez par l'intelligence, d'une manière attentive et continue. — *Apostolum et pontificem*. Ces beaux noms désignent deux fonctions distinctes de Jésus: Il est tout ensemble l'envoyé du Père, qui nous communique par lui ses volontés, et notre pontife, qui expie et qui intercède pour nous. Le titre de pontife lui a déjà été donné ci-dessus, II, 17, et sera bientôt développé longuement. Jésus ne reçoit

2. qui fidelis est ei qui fecit illum, sicut et Moyses in omni domo ejus.

3. Amplioris enim gloriæ iste præ Moysè dignus est habitus, quanto ampliore honorem habet domus, qui fabricavit illam.

4. Omnis namque domus fabricatur ab aliquo; qui autem omnia creavit, Deus est.

2. qui est fidèle à celui qui l'a établi, comme Moïse aussi l'a été dans toute sa maison.

3. Car il a été jugé digne d'une gloire d'autant plus grande que celle de Moïse, que celui qui a construit la maison a plus d'honneur que la maison même.

4. Car toute maison est construite par quelqu'un; mais celui qui a créé toutes choses, c'est Dieu.

nulle part ailleurs celui d'apôtre; mais le quatrième évangile le représente plusieurs fois comme envoyé par Dieu le Père (cf. Joan. xvii, 3, 8, 18; xx, 21, etc.). — Les mots *confessionis nostræ* se rapportent aux deux substantifs qui précèdent; cela est plus apparent dans le grec. Notre confession n'est autre que la foi, à laquelle nous adhérons intimement et dont nous faisons profession au dehors. — *Jesum*. Ce nom sacré occupe de nouveau (cf. II, 9) une place qui le met singulièrement en évidence. — *Qui fidelis...* Nuance dans le grec : πιστὸν ὄντα, étant fidèle, c.-à-d., en tant qu'il est fidèle. Ce trait exprime donc l'objet direct de l'attention que saint Paul recommande à ses lecteurs : Considérez la parfaite fidélité avec laquelle Jésus a accompli son œuvre. — *Ei qui fecit...* (τῷ ποιήσαντι αὐτόν). L'Itala dit trop, lorsqu'elle traduit : « Creatori suo ». En effet, d'après la meilleure interprétation (saint Jean Chrys., Théodoret, etc.), ces mots ne désignent pas d'une manière immédiate l'origine humaine du Sauveur, mais plutôt la source de ses fonctions, comme il résulte du contexte. Le sens est donc : (Il est fidèle) à celui qui l'a investi de sa double dignité d'apôtre et de pontife. — *Sicut... Moyses*. La conjonction *et* est accentuée : comme Moïse aussi, Moïse lui-même. Le médiateur humain de l'ancienne alliance est introduit à son tour sur la scène. — *In omni domo...* Le pronom *ejus* se rapporte à Dieu d'après le sens; cela est d'ailleurs tout à fait manifeste dans le passage du Pentateuque (Num. xii, 7) auquel les mots « fidèle dans toute sa maison » sont empruntés. Dans ce texte, sur lequel repose ici toute l'argumentation de l'auteur, la maison de Dieu, c'est sa famille spéciale, le peuple hébreu qu'il s'était choisi; le serviteur fidèle, c'est Moïse, auquel le Seigneur daigne conférer ce nom élogieux. L'adjectif grec ὅλῳ, « tota », est plus expressif que « omni ».

3-4. Un premier aspect de la supériorité de Jésus-Christ sur Moïse. Après avoir placé Moïse et Jésus sur un certain pied d'égalité (ils furent tous les deux fidèles), l'auteur les sépare tout à coup l'un de l'autre, pour leur assigner leur vrai rôle. — *Amplioris enim...* Motif pour lequel les lecteurs doivent considérer attentivement Jésus-Christ. Le substantif *gloriæ* représente la gloire attachée aux fonctions soit du Christ, soit de Moïse. La gloire du Christ l'emporte sur celle de Moïse, autant que son rôle même. — *Honorem*

est à peu près synonyme de « gloriæ ». — *Domus* est au génitif (τοῦ οἴκου) : un honneur plus grand que celui que reçoit la maison. Cette maison figure tout le système théocratique de l'Ancien Testament; Moïse, à qui la gestion en avait été confiée, est identifié avec elle. — *Qui fabricavit...* Le grec dit plus; littéralement : Celui qui l'a établie (κατασκευάσας); c.-à-d., non seulement bâtie, mais meublée et munie de tous les objets nécessaires. Ce trait se rapporte évidemment à Dieu, par conséquent aussi à Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont la divinité a été démontrée au chap. I<sup>er</sup>, et qui, avant son incarnation, avait présidé à l'institution de la théocratie. Cf. I Cor. x, 4, 9, etc. — *Omnis namque...* (vers. 4). Principe général (« veritas trita »), qui complète la démonstration. Quand on voit une belle maison et qu'on l'admire, on



Architecte. (D'après une peinture antique.)

doit remonter plus haut, à l'architecte qui l'a construite. De même en est-il de l'édifice théocratique, dont faisait partie et que gérait Moïse : cet édifice avait eu son architecte divin, le Créateur de toutes choses : *qui autem omnia...* Au lieu de *creavit* le grec emploie de nouveau le verbe *κατασκευάσας*. L'argument n'est pas complété explicitement en ce qui regarde Jésus-Christ; mais la conclusion n'en est pas moins nette : étant Dieu, il est l'auteur de la théocratie, et par là même il l'emporte infiniment sur Moïse.

5. Pour Moïse, à la vérité, il était fidèle dans toute la maison de Dieu en qualité de serviteur, en témoignage des choses qui devaient être dites ;

6. mais le Christ *a été fidèle* en qualité de Fils, sur sa maison ; et cette maison, c'est nous, pourvu que nous retenions fermes jusqu'à la fin la confiance, et la gloire que nous espérons.

7. C'est pourquoi, selon ce que dit l'Esprit-Saint : Aujourd'hui, si vous entendez sa voix,

8. n'endurcissez pas vos cœurs, comme *au temps* de l'irritation, et au jour de la tentation dans le désert,

5. Et Moyses quidem fidelis erat in tota domo ejus tanquam famulus, in testimonium eorum quæ dicenda erant ;

6. Christus vero tanquam filius in domo sua : quæ domus sumus nos, si fiduciam et gloriam spei usque ad finem firmam retineamus.

7. Quapropter, sicut dicit Spiritus sanctus : Hodie si vocem ejus audieritis,

8. nolite obdurare corda vestra, sicut in exacerbatione, secundum diem tentationis in deserto,

5-6. Un second aspect de la supériorité de Jésus sur Moïse : la situation de ce dernier par rapport à l'ancienne alliance était celle d'un serviteur ; celle du Christ relativement à la nouvelle est celle d'un fils. — *Fidelis*. L'auteur reprend le texte qu'il a cité au vers. 2. — *In tota domo*. L'adjectif est encore très accentué. Comme on l'a dit, « la phrase qui marque l'infériorité de Moïse par rapport au Christ marque en même temps sa supériorité sur tous les autres prophètes. » — *Tanquam famulus*. Le sens n'est pas : à la manière d'un serviteur ; mais : en qualité de serviteur. Malgré la noblesse et le caractère unique de son rôle, Moïse n'était en réalité que le serviteur de Jéhovah. Comp. Num. XII, 7, où il reçoit précisément ce titre. — Par les mots *quæ dicenda erant*, il faut entendre tout ce que Dieu devait révéler après Moïse, par les autres prophètes et par le Christ lui-même. Cf. I, 1-2. A tout cela Moïse rendit témoignage, soit indirectement, en ce sens que la législation qu'il promulgua était un type de l'avenir messianique (cf. Gal. III, 24, etc.), soit même directement, par son célèbre oracle, Deut. XVIII, 15. — *Christus vero...* (vers. 6). Au vers. 1<sup>b</sup>, l'auteur a employé le nom humain du Sauveur ; après ce qu'il vient de dire de la supériorité de Jésus sur Moïse, il se sert du titre de Messie. — *Tanquam filius* : en qualité de fils. Énorme différence avec Moïse. — *In domo sua*. Plutôt : « super domum ejus », sur la maison de Dieu. En cela aussi le Christ diffère de Moïse, qui était simplement, d'après le vers. 5<sup>a</sup>, « fidelis... in... domo... ». — *Quæ domus... nos*. Petit commentaire très intéressant de l'apôtre. Autrefois, c'étaient les Juifs qui formaient la maison mystique de Dieu, la famille théocratique (voyez le vers. 2<sup>b</sup> et les notes) ; désormais ce privilège est réservé aux chrétiens. Cf. I Tim. III, 15, etc. — *Si...* Condition qu'il faut remplir pour mériter ce grand privilège. — *Fiduciam*. Le grec *παρρησία* désigne toujours une certaine hardiesse, une ferme assurance, qui se traduit en paroles et en actes. — *Et gloriam*. Mieux, d'après le grec : « gloriationem ». Expression chère à saint Paul. — Le gémitif *spei* retombe sur les deux substantifs qui le précèdent. L'espérance du chrétien, après

lui avoir inspiré une sainte hardiesse, le plonge dans une allégresse très vive. Cf. VI, 18-19. — Les mots *usque ad finem firmam* sont omis dans un certain nombre de manuscrits grecs, et retranchés par quelques éditeurs modernes, comme un emprunt fait au vers. 14 ; mais ils sont suffisamment garantis par d'excellents témoins.

2<sup>o</sup> Exhortation : que les Hébreux prennent garde, car ils pourraient bien être privés du repos sacré promis par Dieu. III, 7-IV, 13.

Comme précédemment (cf. II, 1-4), l'apôtre interrompt son argumentation, pour s'adresser directement à l'âme de ses lecteurs. Le parallèle qu'il vient d'établir entre Moïse et le Christ l'amène de la façon la plus naturelle à comparer entre eux ceux auxquels ces deux grands personnages avaient révélé les ordres du ciel. « L'infidélité des Hébreux dans le désert devient un avertissement éloquent pour ceux des chrétiens qui étaient en danger de devenir incrédules. » L'exhortation prend pour base le Ps. xciv, qui presse les Israélites d'être fidèles à Jéhovah et de ne pas abuser de ses grâces, comme l'avaient fait, à leur grand détriment, leurs ancêtres dans le désert de Pharan. Les LXX et la Vulgate attribuent ce poème à David dans le titre qui le précède ; notre auteur fait de même (cf. IV, 7). L'hébreu est muet sur ce point, qui n'est pas absolument certain.

7-11. Comment Israël, ayant manqué gravement à ses devoirs, fut châtié par Dieu avec une grande sévérité. — *Quapropter* : parce que, sans une espérance solide, nous risquons de perdre nos privilèges. — *Sicut... Spiritus...* Comp. IX, 8 et X, 15, où nous trouvons des formules analogues pour introduire des citations bibliques. Voyez aussi Act. xxviii, 25, etc. L'auteur reproduit exactement d'après les LXX les vers. 7-11 du psaume (voyez le commentaire). — *Hodie* est comme la note dominante, sur laquelle il revient plusieurs fois dans son exhortation. Comp. les vers. 13, 15 et IV, 7 : Puisque la voix divine retentit aujourd'hui à vos oreilles, c'est aujourd'hui qu'il faut lui obéir. — *Nolite obdurare...* (vers. 8) : de manière à être insensibles aux ordres du ciel. — *Exacerbatione*,

9. ubi tentaverunt me patres vestri, probaverunt et viderunt opera mea

10. quadraginta annis; propter quod infensus fui generationi huic, et dixi: Semper errant corde, ipsi autem non cognoverunt vias meas;

11. sicut juravi in ira mea: Si introibunt in requiem meam.

*ici* 12. Videte, fratres, ne forte sit in aliquo vestrum cor malum incredulitatis, discedendi a Deo vivo;

13. sed adhortamini vosmetipsos per singulos dies, donec Hodie cognominatur, ut non obduretur quis ex vobis fallacia peccati.

14. Participes enim Christi effecti sumus, si tamen initium substantiæ ejus usque ad finem firmum retineamus.

9. où vos pères m'ont tenté, m'ont mis à l'épreuve et ont vu mes œuvres

10. pendant quarante ans; c'est pourquoi je me suis irrité contre cette génération, et j'ai dit: Leurs cœurs s'égarèrent toujours, et ils n'ont pas connu mes voies;

11. aussi ai-je juré dans ma colère: Ils n'entreront pas dans mon repos.

12. Prenez garde, frères, qu'il n'y ait en quelqu'un de vous un mauvais cœur incrédule qui le sépare du Dieu vivant;

13. mais exhortez-vous les uns les autres tous les jours, aussi longtemps qu'on peut dire Aujourd'hui, afin qu'aucun de vous ne s'endurcisse, séduit par le péché.

14. Car nous sommes devenus participants du Christ, pourvu, toutefois, que nous retenions fermement jusqu'à la fin la foi que nous avons en lui au commencement.

*tentationis.* L'hébreu a deux noms propres: Comme à *M'ribah*, comme au jour de *Massah* dans le désert. Cf. Ex. xvii, 1-7 et Num. xx, 1-13. Ces noms furent donnés aux deux stations du désert où les Hébreux avaient reçu un terrible châtement, pour avoir exaspéré et tenté le Seigneur par leur esprit de révolte. Comp. Deut. xxxiii, 8. — *Tentaverunt...*, *probaverunt* (vers. 9). Avec une nuance dans le grec: Ils tentèrent en mettant à l'épreuve. — *Viderunt opera...* Circonstance aggravante. Les œuvres de bonté et de puissance du Seigneur auraient dû exciter les Hébreux à obéir. — *Quadraginta...* (vers. 10): pendant tout le temps qui s'écoula entre la sortie d'Égypte et l'entrée dans la terre promise. — *Propter quod...* Après le grave avertissement vient la menace, vers. 10<sup>b</sup>-11. — L'adverbe *semper* est mis en avant d'une manière emphatique. — *Vias meas*: les desseins du Seigneur par rapport aux Hébreux. — *Sicut juravi...* (vers. 11). Avec ce sens: C'est pourquoi j'ai juré. Sur ce serment, voyez Num. xiv, 27 et ss. — *Si introibunt...* Hébraïsme, pour dire: Ils n'entreront pas. Cf. Gen. xiv, 23; I Reg. iii, 17; Marc. viii, 12, etc. — *Requiem meam.* C.-à-d., le repos que je leur ai promis, préparé. Ce repos, ou ce lieu de repos, consiste, d'après le sens littéral du psaume, dans la terre de Chanaan, où les Israélites devaient se reposer après les longues fatigues du désert (cf. Lev. xxvi, 11-12; Deut. xii, 9-10); puis, d'une manière figurée, dans le royaume du ciel, avec son bonheur sans fin. ●●●●●

12-15. La leçon donnée par le Seigneur aux Hébreux est appliquée aux lecteurs, d'abord d'une façon plus générale. Ici commence une sorte d'homélie très intéressante sur le texte qui vient d'être cité. On sent vibrer un sentiment

de vive anxiété à travers les avertissements de l'apôtre. — *In aliquo...* Touchant détail: il ne faut pas qu'une seule âme périsse. — *Cor...* *discedendi...* Les chrétiens de Jérusalem et des alentours couraient donc vraiment le danger de devenir apostats. — *Sed adhortamini...* Moyen d'éviter ce grave péril. Les mots *donec Hodie* font allusion à la citation biblique qui précède. Comp. le vers. 7<sup>b</sup>. C.-à-d.: aussi longtemps que la voix de Dieu retentit à vos oreilles, aussi longtemps que la grâce divine vous est offerte. — Résultat à obtenir par ces exhortations mutuelles: *ut non obduretur...* C'est une autre allusion au passage du psaume. Comp. le vers. 8<sup>a</sup>. — *Fallacia peccati.* Le péché est personnifié et représenté comme un être actif, agressif, qui cherche à séduire les hommes. — *Participes enim...* (vers. 14). Motif pour lequel il faut prendre garde et s'exciter réciproquement à la fidélité: il s'agit de conserver ou de perdre un bien d'un très grand prix. Devenir *participes...* *Christi*, c'est être unis très étroitement au Sauveur, participer à sa vie et à ses grâces, jouir un jour de sa gloire. Cette union est effectuée au baptême; sa durée dépend d'une condition essentielle, la préservation de la foi: *si tamen...* — L'équivalent grec de *substantiæ*, ὑποστάσεως, qui avait plus haut, 1, 3, la signification de substance, a plutôt ici le sens de confiance courageuse et résolue. Cette confiance est représentée ici à son début (*initium*), parce qu'elle était dès lors très ferme et très intense; mais cela ne veut pas dire qu'elle n'ait pas dû grandir depuis. D'après saint Jean Chrysostome, Théodoret, etc., en cet endroit, le substantif ὑπόστασις serait synonyme de foi. Cela revient à peu près au même. — Le pronom *ejus* est omis par presque tous les manuscrits grecs. —



15. Aussi longtemps qu'il est dit : Aujourd'hui si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs, comme lors de cette irritation.

16. Car quelques-uns, l'ayant entendue, irritèrent le Seigneur; mais ce ne furent pas tous ceux qui étaient sortis d'Égypte sous la conduite de Moïse.

17. Or, contre lesquels Dieu fut-il irrité pendant quarante ans? N'est-ce pas contre ceux qui avaient péché, dont les cadavres furent renversés dans le désert?

18. Et auxquels Dieu jura-t-il qu'ils n'entreraient pas dans son repos, sinon à ceux qui avaient été incrédules?

19. Aussi voyons-nous qu'ils ne purent y entrer, à cause de leur incrédulité.

15. Dum dicitur : Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra, quemadmodum in illa exacerbatione.

16. Quidam enim audientes exacerbaverunt; sed non universi qui profecti sunt ex Ægypto per Moysen.

17. Quibus autem infensus est quadraginta annis? Nonne illis qui peccaverunt, quorum cadavera prostrata sunt in deserto?

18. Quibus autem juravit non introire in requiem ipsius, nisi illis qui increduli fuerunt?

19. Et videmus quia non potuerunt introire propter incredulitatem.

## CHAPITRE IV

1. Craignons donc, tandis que la promesse d'entrer dans son repos nous est laissée, que l'un de vous n'en soit exclu.

1. Timeamus ergo ne forte relicta pollicitatione introendi in requiem ejus, existimetur aliquis ex vobis deesse.

La locution *usque ad finem* contraste avec « initium » : jusqu'à la fin des temps, de la vie individuelle, etc. — *Dum dicitur...* (vers. 15). Les commentateurs ne sont pas d'accord sur l'enchaînement de ce verset, qui d'ailleurs ne fait que reproduire la première ligne du passage emprunté au Ps. xciv (cf. vers. 7<sup>b</sup> et 8<sup>a</sup>). Quelques-uns le rattachent au vers. 14, dont ils ne le séparent que par une simple virgule (Nous sommes devenus participants du Christ..., aussi longtemps que la voix de Dieu se fait entendre à nous); d'autres, au vers. 16; d'autres au vers. 13, traitant le vers. 14 comme une parenthèse. Plusieurs le regardent comme formant une phrase indépendante; le traducteur latin a suivi ce dernier sentiment.

16-19. Application plus détaillée de la leçon du psaume. Ceux qui encoururent la colère divine dans le désert étaient ceux-là mêmes que le Seigneur avait délivrés du joug des Égyptiens; ce fut leur incrédulité qui les empêcha de jouir du repos promis : que les lecteurs prennent garde de mériter à leur tour la vengeance du ciel. — D'après la plupart des commentateurs modernes, nous aurions coup sur coup cinq interrogations : Car lesquels (au lieu de *quidam*), après avoir entendu, provoquèrent? Mais est-ce que ce ne furent pas tous ceux qui étaient sortis d'Égypte par l'intermédiaire de Moïse? ... La suite comme dans la Vulgate. Cette traduction est beaucoup plus conforme à la réalité des faits, puisque ce ne furent pas seulement « quelques-uns » des Hébreux qui

exaspérèrent le Seigneur par leur incrédulité, mais la masse entière du peuple. Cf. Num. xiv, 38; Jos. xiv, 8-9. — *Quibus autem...* (vers. 17). Le verset précédent, tel que nous l'avons expliqué, a signalé le péché des Hébreux; celui-ci mentionne le châtement divin. Les mots *cadavera... in deserto* sont un écho de Num. xiv, 29, d'après la version des LXX. — *Quibus... juravit...* (vers. 18). C'est par suite de leur incrédulité (d'après le grec, avec une légère nuance : à cause de leur désobéissance) qu'un grand nombre d'entre eux ne purent entrer dans la terre promise. — Le vers. 19 insiste sur cette pensée : *Et videmus... Non potuerunt...* L'expression est très exacte, car les Hébreux essayèrent de pénétrer dans le pays de Chanaan malgré la défense divine; mais ils payèrent très cher ce nouvel acte d'incrédulité. Cf. Num. xiv, 40-45.

CHAP. IV. — 1-10. La promesse de Dieu demeure stable malgré tout, puisque le repos annoncé est mis en réserve pour les chrétiens fidèles. — Cet exposé didactique débute par une exhortation pressante : *Timeamus ergo...* — *Relicta pollicitatione...* Abandonner la promesse en question, ce serait la perdre de vue, la négliger. Sans doute elle s'était accomplie jusqu'à un certain point pour la génération israélite qui pénétra dans la terre promise sous la conduite de Josué; mais sa signification entière ne fut pas épuisée alors (comp. le vers. 8). Elle subsiste encore pour les chrétiens, et attend une réalisation plus parfaite. — *Existimetur aliquis...* Formule très expressive et très déli-

2. Etenim et nobis nuntiatum est, quemadmodum et illis; sed non profuit illis sermo auditus, non admistus fidei ex iis quæ audierunt.

3. Ingrediemur enim in requiem, qui credidimus, quemadmodum dixit: Sicut juravi in ira mea, si introibunt in requiem meam; et quidem operibus ab institutione mundi perfectis.

4. Dixit enim in quodam loco de die septima sic: Et requievit Deus die septima ab omnibus operibus suis.

5. Et in isto rursum: Si introibunt in requiem meam.

2. Car elle nous a été annoncée aussi bien qu'à eux; mais la parole qu'ils entendirent ne leur servit de rien, n'étant pas associée à la foi dans ceux qui l'avaient entendue.

3. Mais nous entrerons dans le repos, nous qui avons cru, selon ce qu'il a dit: Comme je l'ai juré dans ma colère, ils n'entreront point dans mon repos; c'est-à-dire dans le repos qui suivit l'achèvement de ses œuvres après la création du monde.

4. Car il a parlé ainsi quelque part, au sujet du septième jour: Et Dieu se reposa le septième jour de toutes ses œuvres.

5. Et ici même il dit encore: Ils n'entreront point dans mon repos.

cate: l'apôtre ne voudrait pas qu'un seul chrétien fût privé du repos promis. Cf. III, 12<sup>a</sup> et 13<sup>b</sup>. — *Deesse*: ὑστερηκένοι, rester en arrière, arriver trop tard; par conséquent, ne pas atteindre le but. — *Et nobis nuntiatum...* A la lettre dans le grec: « Sumus evangelizati », Nous avons reçu une bonne nouvelle (la promesse du divin repos). — *Sed non profuit...* Non seulement cette bonne nouvelle avait été inutile à la plupart des Hébreux, mais elle les avait conduits à « une destinée tragique ». — *Non admistus...* Les Israélites n'avaient pas reçu avec foi la parole, c.-à-d. la promesse en question, et c'est pour cela qu'elle ne leur servit de rien. La Vulgate suit la leçon συγκερασμένως, qui est la plus claire et la plus naturelle; mais la plupart des manuscrits anciens ont συγκερασμένους, à l'accusatif pluriel, de sorte que ce participe se rapporterait aux Hébreux, désignés par le pronom ἐκείνους (illis dans la Vulgate; quelques manuscrits latins adoptent cette variante et portent: « non admixtus »). Le sens serait alors: La parole entendue ne leur fut pas utile, parce qu'ils ne furent point unis par la foi à ceux qui la reçurent avec obéissance (Moïse, Caleb et Josué). — *Ex iis quæ...* D'après la meilleure leçon du grec: « ils qui audierunt » (τοῖς ἀκούσασιν). Estius explique comme il suit la traduction assez obscure de la Vulgate, basée en partie sur la variante τοῖς ἀκούσασιν: « (Sermo...) non conjunctus cum fide, quam ipsa quæ audierant promissa illis conciliare debuissent. » — *Ingrēdiemur enim...* (vers. 3). Le verbe est au présent dans le grec, pour marquer la certitude entière du fait énoncé. Voici la pensée de l'apôtre: les Hébreux n'ont pas joui du repos divin, parce qu'ils n'ont pas rempli la condition requise; les chrétiens en jouiront au contraire, parce qu'ils remplissent cette condition, qui n'est autre que la foi (les mots qui credidimus contiennent l'idée principale). — *Quemadmodum dixit* (scil. « Deus »). Dieu a lui-même affirmé que ceux qui lui ont désobéi par

manque de foi n'ont point participé à son repos. A partir d'ici jusqu'à la fin du vers. 10, l'écrivain sacré prouve que les chrétiens fidèles auront vraiment droit au repos prédit. Son argumentation, très serrée, peut se résumer ainsi: 1° Il existe réellement un repos de Dieu, vers. 3<sup>b</sup>-5. 2° Les Hébreux du désert ne purent pas jouir de ce divin repos, et pourtant David exhorte ses contemporains à en profiter eux-mêmes; c'est donc que l'introduction des Israélites par Josué dans la terre promise n'était pas l'entrée véritable dans le repos offert par le Seigneur, vers. 6-8. 3° Il résulte de là que le repos en question ne doit avoir lieu que pour les vrais enfants de Dieu, c.-à-d. pour les chrétiens; ce sera le repos final et perpétuel, analogue à celui du Créateur, lorsqu'il eut achevé son œuvre, vers. 9-10. — *Sicut juravi...* L'apôtre cite de nouveau le passage du psaume (cf. III, 11), pour démontrer que l'entrée dans le repos de Dieu n'est pas une illusion, mais une réalité. La jouissance de ce repos avait été promise aux anciens Hébreux; la promesse fut retirée à cause de leur indignité, mais elle existait vraiment depuis l'époque de la création: *et quidem operibus...* D'après le grec: Quoique les œuvres (de Dieu) fussent faites (γενηθέντων, c.-à-d., fussent achevées) depuis la fondation du monde. Les mots *ab institutione...* résument toute l'œuvre des six jours. Le sens est donc que le repos divin n'a pas cessé d'exister depuis l'origine du monde, quoique les Hébreux en aient été exclus par leur faute. — *Dixit enim* (s.-ent. « Deus »). Les vers. 4 et 5 commentent la seconde moitié du vers. 3, au moyen de deux textes sacrés, rapprochés l'un de l'autre. — *In quodam loco*. Formule indéterminée, analogue à celle de II, 6. — *Et requievit...* Premier texte, emprunté à Gen. II, 2. — *In isto* (« loco ») *rursum...* Second texte (vers. 5), extrait du Ps. xciv et déjà cité au vers. 3<sup>b</sup>. Pour bien saisir la pensée condensée par l'auteur dans les vers. 3<sup>b</sup>-5, il faut se souvenir des faits suivants: Dieu a béni le septième jour, le jour

6. Puis donc qu'il est réservé à quelques-uns d'y entrer, et que ceux qui reçurent les premiers la promesse ne sont pas entrés à cause de leur incrédulité,

7. Dieu détermine de nouveau un jour, Aujourd'hui, en disant par David, si longtemps après, comme il a été dit plus haut : Aujourd'hui, si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs.

8. Car si Josué leur avait procuré le repos, Dieu ne parlerait pas après cela d'un autre jour.

9. Il reste donc un repos pour le peuple de Dieu.

10. Car celui qui est entré dans le repos de Dieu se repose aussi lui-même de ses œuvres, comme Dieu s'est reposé des siennes.

11. Expressions-nous donc d'entrer dans ce repos, de peur que quelqu'un ne tombe en suivant cet exemple d'incrédulité.

12. Car la parole de Dieu est vivante

6. Quoniam ergo superest introire quosdam in illam, et ii quibus prioribus annuntiatum est non introierunt propter incredulitatem,

7. iterum terminat diem quemdam, Hodie, in David dicendo, post tantum temporis, sicut supra dictum est : Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra.

8. Nam si eis Jesus requiem præstisset, nunquam de alia loqueretur, posthac, die.

9. Itaque relinquitur sabbatismus populo Dei.

10. Qui enim ingressus est in requiem ejus, etiam ipse requievit ab operibus suis, sicut a suis Deus.

11. Festinemus ergo ingredi in illam requiem, ut ne in idipsum quis incidat incredulitatis exemplum.

12. Vivus est enim sermo Dei, et effi-

de son repos ; mais c'est surtout en vue de l'homme qu'il l'a béni comme jour consacré au repos. L'homme aussi devait jouir d'un repos perpétuel ; toutefois, après qu'il eut péché, il fut au contraire condamné à un rude labeur. Cependant, le Christ a enlevé la malédiction divine, et le repos sera rendu un jour aux hommes, quoique en d'autres conditions, car les promesses du Seigneur ne sont jamais frustrées de leur effet. — *Quoniam ergo...* Preuve que nous pourrions profiter, nous aussi, du divin repos (vers. 6-10). — *Superest introire...* Cela résulte du vers. 4. — *Quosdam est un euphémisme*, comme ci-dessus, III, 16. — *Et ii quibus...* Dans le grec : Ceux qui avaient autrefois reçu la bonne nouvelle (la promesse qu'ils se reposeraient dans le pays de Chanaan). Il s'agit des Hébreux de Moïse. Cf. III, 8-11. — *Iterum terminat* (vers. 7). Dieu a déterminé par l'intermédiaire du poète sacré *diem quemdam*, c.-à-d., la période désignée dans le psaume (*in David*) par l'adverbe « Hodie ». — *Tantum temporis* : tout le temps qui s'est écoulé entre Moïse et David (plus de quatre cents ans). — *Sicut supra...* : *Hodie si...* Voyez III, 7-8, 15. En faisant dire aux Israélites par David : Aujourd'hui ne fermez pas vos oreilles à ma voix, Dieu affirmait implicitement que sa promesse de repos subsistait encore. — *Nam si eis...* (vers. 8). L'auteur démontre qu'il en est réellement ainsi. — *Jesus* est la forme grecque donnée par les Septante au nom hébreu de Josué (*Y'hôsu'a*). — *Requiem præstisset*. Josué avait introduit finalement dans le lieu du repos ceux des Hébreux sur lesquels n'était pas tombé le divin anathème ; mais le sens de l'ancienne promesse n'avait point été épuisé par là même, puisque,

plusieurs siècles après la conquête de la Palestine, David avait engagé son peuple, au nom du Seigneur, à ne pas se laisser priver, par sa propre faute, du repos qui continuait de lui être offert. — *De alia... posthac...* C.-à-d., d'un autre jour, qui devait arriver plus tard. — *Itaque relinquitur...* (vers. 9). Conclusion de la petite argumentation qui précède. Le substantif *sabbatismus* est calqué sur le grec *σαββατισμός*, lequel dérive lui-même du mot *σαββατίζειν*, inventé par les LXX pour traduire le verbe hébreu *sabat* (célébrer le jour du sabbat). Il signifie donc : jouissance du repos, célébration du repos. — *Populo Dei*. Non plus aux Juifs, mais au véritable Israël, aux chrétiens. Cf. Gal. VI, 16, etc. — *Qui enim...* (vers. 10). L'apôtre justifie sa dernière assertion. Au vrai peuple de Dieu est réservé le repos final, à l'exemple de ce qui s'est passé pour Dieu lui-même.

11-13. Grande responsabilité de ceux qui ont reçu cette promesse de repos. — *Festinemus...* L'exhortation reparaît, très pressante. Comp. le vers. 1 ; III, 1, 12-14. Le verbe suppose des efforts et de l'empressement. — *Ergo* : puisque ce saint et bienheureux repos est encore accessible. — *Ut ne in idipsum...* Ceux qui ne se hâteraient pas courraient le risque d'être privés du divin repos, comme le furent les Hébreux dans le désert. Cf. III, 18-19. — *Vivus... enim...* (vers. 12). L'exhortation qui précède est motivée par la nature même de la révélation divine, qui exige l'activité, le zèle. — *Sermo Dei* (*ὁ λόγος τοῦ θεοῦ*). Non pas le Verbe personnel de Dieu, quoique plusieurs Pères et divers commentateurs aient adopté cette interprétation (saint Athanase, saint Isidore, Théophylacte, etc.),

cax, et penetrabilior omni gladio ancipiti, et pertingens usque ad divisionem animæ ac spiritus, compagum quoque ac medullarum, et discretor cogitationum et intentionum cordis.

13. Et non est ulla creatura invisibilis in conspectu ejus; omnia autem nuda et aperta sunt oculis ejus, ad quem nobis sermo.

14. Habentes ergo pontificem ma-

et efficace, et plus pénétrante qu'une épée à deux tranchants; elle pénètre jusqu'à la division de l'âme et de l'esprit, des jointures et des moelles, et elle démêle les pensées et les intentions du cœur.

13. Nulle créature n'est invisible en sa présence; mais tout est à nu et à découvert aux yeux de celui à qui nous devons rendre compte.

14. Ayant donc un grand pontife qui

mais la parole du Seigneur dans le sens ordinaire de l'expression, et spécialement, d'après le vers. 2<sup>b</sup>, la parole qui contient ses promesses. Elle va être caractérisée par cinq épithètes remarquables. — *Vivus*. Comme Dieu lui-même. Cf. III, 12. Ce n'est pas une lettre morte; elle ne retentit pas, comme la nôtre, pour expirer aussitôt. Cf. Joan. VI, 63; Act. VII, 38, etc. — *Efficax* (ἐνεργής): active, efficace, soit pour procurer le salut à ceux qui la reçoivent avec foi, soit pour juger et condamner ceux qui la méprisent. — *Penetrabilior* (d'après le grec :



Glaive à deux tranchants.  
(D'après une gravure grecque.)

plus tranchante) *gladio*... Dans le texte primitif, il est question d'une μάχαιρα δίστομος; à la lettre, d'un glaive à deux bouches, c.-à-d. à deux tranchants. Cf. Jud. III, 16; Apoc. I, 16 et II, 12, etc. — *Pertingens usque*... Pénétrant au plus intime de l'être humain, qu'elle dissèque et analyse pour ainsi dire. — *Ad divisionem*... Suivant quelques auteurs: Jusqu'à l'endroit où l'âme (la ψυχή) et l'esprit (le πνεύμα) se séparent. Selon d'autres: De manière à séparer, à diviser l'une de l'autre ces deux parties. Comme d'ordinaire dans les écrits de saint Paul, ces deux substantifs désignent l'âme inférieure et l'âme supérieure. Voyez I Cor. II, 14 et les notes; xv, 45; I Thess. v, 23, etc. — *Compagum*... ac medullarum.

Deux autres éléments intimes de l'être humain, corporels cette fois. — *Et discretor*... La parole divine pénètre plus avant encore, comme le marque cette cinquième et dernière épithète. — *Cogitationum et intentionum*. Dans le grec, le premier de ces mots est représenté par ἐνθυμήσεις, ce qu'il y a dans le θυμός, (« animus »); le second, par ἐννοιαί, ce qu'il y a dans le νοῦς (« mens »); par conséquent, l'expression des sentiments et celle des pensées. Les uns et les autres sont rattachés au cœur (*cordis*), envisagé comme le siège de la vie morale. — *Et non est*... (vers. 13). Après avoir étudié l'action de la parole de Dieu dans l'homme, l'auteur décrit les relations du Seigneur lui-même avec toutes les choses créées. La pensée est exprimée tour à tour négativement (*non est... invisibilis*...) et positivement (*omnia autem*...). — Pour Dieu, les êtres sont *nuda*: sans vêtements, dépouillés de tout ce qui pourrait cacher plus ou moins leur nature. — *Aperta*, τετραχλισμένα. Le verbe τετραχλίζειν signifie au propre: ramener en arrière le cou de l'animal qu'on va immoler en sacrifice, afin de le bien exposer au couteau. La signification dérivée est donc: exposer, montrer ouvertement une chose. — *Ad quem nobis*... D'après quelques interprètes, cette formule équivaldrait à: « de quo nobis... », (Dieu) dont nous parlons en ce moment. Le grec se prête aussi à cette traduction; mais la vraie pensée de l'auteur est plutôt: « cum quo nobis ratio », (Dieu) auquel nous aurons à rendre compte.

#### SECTION II. — COMPARAISON ENTRE LES SACERDOTES DES DEUX ALLIANCES. IV, 14-X, 18.

C'est là, ainsi qu'il a été dit dans l'Introduction, p. 538, la partie principale et comme le cœur de l'épître. Les développements donnés sur le sacerdoce de Jésus-Christ sont vraiment admirables. La comparaison porte tour à tour sur la personne des pontifes, sur le local du culte et sur les victimes immolées.

§ I. — *Par sa personne même, notre pontife l'emporte sur tous les prêtres de l'Ancien Testament.* IV, 14-VII, 28.

1° Transition et introduction. IV, 14-16.

14-16. Nous devons être pleins de confiance en notre pontife, qui est tout-puissant et tout miséri-

a pénétré dans les cieux, Jésus, Fils de Dieu, demeurons fermes dans la profession de notre foi.

15. Car nous n'avons pas un pontife qui ne puisse compatir à nos faiblesses ; au contraire, il a été tenté comme nous en toutes choses, sans commettre le péché.

16. Approchons-nous donc avec assurance du trône de la grâce, afin d'obtenir miséricorde, et de trouver grâce dans un secours opportun.

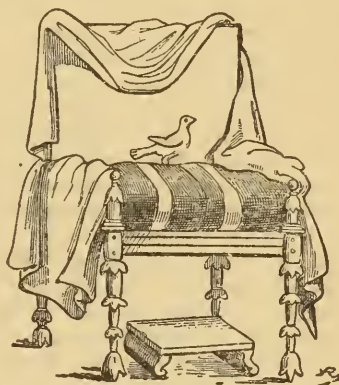
cordieux. — *Habentes ergo...* Ces mots nous ramènent à II, 7 et III, 1, où Jésus nous a été déjà présenté en qualité de grand prêtre. La crainte de ne pas obtenir le salut final (cf. IV, 1 et ss.) doit diriger la pensée des lecteurs vers ce médiateur, aussi bon que puissant, qui est supérieur aux anges et à Moïse. — Après avoir constaté le fait consolant que nous possédons un pontife, l'auteur caractérise en quelques mots ce grand prêtre. Il est grand par sa nature (*magnum*), encore plus que par ses fonctions. Il est entré lui-même dans le repos divin, et il est assis à la droite du Père (cf. I, 3, 13) : *qui penetravit...* — *Jesum, Filium Dei*. Le nom humain et le titre divin sont associés ici, pour nous rappeler les deux natures de notre pontife, et nous garantir la réalité de sa sympathie et de sa puissance. Cf. I, 3 et ss. ; II, 6-15. — *Teneamus* (le grec κρατώμεν est très expressif : tenir fortement, de manière à ne pas laisser échapper) *confessionem* (cf. III, 1 : la confession publique de notre foi en Jésus-Christ). La crise était telle alors pour les chrétiens de Jérusalem, qu'il ne suffisait plus pour eux d'avoir des convictions intimes et privées ; il fallait qu'ils déclarassent ouvertement leur foi. — *Non enim...* (vers. 15). Quoique remonté au ciel, notre pontife ressent toujours pour nous une vive compassion ; sa gloire et son repos du ciel n'ont établi aucune barrière entre lui et son peuple. — *Compati*. Expression très significative : souffrir avec, entrer en quelque sorte dans les souffrances d'autrui pour les faire siennes. — *Infirmatibus...* : nos faiblesses physiques et morales, qui proviennent du péché originel, et qui sont à tout instant pour nous l'occasion de péchés actuels. — *Tentatum...* : ainsi qu'il a été dit plus haut, II, 18. La particule *autem* est fortement adversative : Au contraire, il a compati, puisqu'il a été tenté comme nous. — *Per omnia*. C.-à-d., de toutes les manières dont la nature humaine peut être tentée. Jésus a donc revêtu notre humanité, avec toutes ses misères et toutes ses faiblesses, une seule exceptée : *absque peccato*. Comme il n'y avait en lui aucune concupiscence, il ne lui était pas possible de pécher, même en tant qu'homme ; il est donc absolument saint. Cf. VII, 26. — *Pro similitudine*. C.-à-d., d'après la Vulgate : en vertu de la ressemblance qu'il avait

gnum, qui penetravit cælos, Jesum, Filium Dei, teneamus confessionem.

15. Non enim habemus pontificem qui non possit compati infirmitatibus nostris ; tentatum autem per omnia pro similitudine, absque peccato.

16. Adeamus ergo cum fiducia ad thronum gratiæ, ut misericordiam consequamur, et gratiam inveniamus in auxilio opportuno.

avec nous. L'Itala traduit : « Secundum similitudinem (scil. nostram) » ; tenté tout à fait comme nous. Les deux interprétations sont excellentes ; mais la seconde est plus conforme au texte grec. — *Adeamus ergo...* (vers. 16). Puisque nous avons un tel grand prêtre, un tel médiateur, profitons des privilèges dont nous jouissons grâce à lui. Le verbe περιέρχασθαι, s'approcher, est une des expressions favorites de notre auteur. Cf. VII, 25 ; X, 1, 22 ; XI, 6 ; XII, 18, etc. — *Cum fiducia*. D'après le grec, avec une sainte hardiesse, qui permet de tout oser et de tout dire (παρρησία). — *Ad thronum gratiæ*. Comparez les expressions analogues : trône de gloire (I Reg. II, 8 ; Eccl. XLVII, 11 ; Matth.



Trône antique.

(D'après une peinture de Pompéi.)

XIX, 28), trône de grandeur (cf. VIII, 1), etc. Le trône suppose un roi, lequel n'est autre ici que Dieu lui-même, à la droite duquel siège le Christ. Cf. VIII, 1, etc. Ce trône est appelé trône de la grâce (τῆς χάριτος, avec l'article), parce que de lui s'échappent des bénédictions abondantes et perpétuelles. — *Ut misericordiam... et gratiam...* : conformément aux deux grands besoins de l'homme sur cette terre. Ses fautes passées réclament la miséricorde divine, et il lui faut des grâces nombreuses pour se maintenir toujours dans la sainteté. — *In auxilio...* Selon le grec : « in auxilium... », pour un secours opportun (c.-à-d., accordé en temps opportun).

## CHAPITRE V

1. Omnis namque pontifex ex hominibus assumptus, pro hominibus constituitur in iis quæ sunt ad Deum, ut offerat dona et sacrificia pro peccatis;

2. qui condolere possit iis qui ignorant et errant, quoniam et ipse circumdatus est infirmitate;

3. et propterea debet, quemadmodum pro populo, ita etiam et pro semetipso offerre pro peccatis.

4. Nec quisquam sumit sibi honorem,

1. Car tout pontife pris d'entre les hommes est établi pour les hommes en ce qui regarde le culte de Dieu, afin qu'il offre des dons et des sacrifices pour les péchés;

2. il peut compatir à ceux qui sont dans l'ignorance et dans l'erreur, puisqu'il est lui-même environné de faiblesse,

3. et c'est pour cela qu'il doit offrir, pour lui-même aussi bien que pour le peuple, des sacrifices pour les péchés.

4. Et nul ne s'attribue à lui-même

2° Jésus-Christ possède éminemment tout ce qui caractérise un pontife. V, 1-10.

CHAP. V. — 1-4. Conditions que doit réaliser un grand prêtre. — *Omnis namque...* L'auteur vient de dire que le Christ, notre pontife, éprouve de la sympathie pour toutes les misères humaines; il part de là pour exposer l'idée qui est à la base même du sacerdoce. — *Ex hominibus...* Pour devenir prêtre, il faut être un membre organique de la société dont on est établi le chef, posséder par conséquent la nature humaine. Cf. Ex. xxviii, 1. Plus haut, l'apôtre a déjà dit que le Christ devait s'incarner, afin de pouvoir exercer les fonctions sacerdotales. Cf. II, 17; IV, 14-15. — Le verbe *constituitur* marque un acte officiel, provenant d'un supérieur légitime. — *Pro (ὕπερ) hominibus*. C.-à-d., pour leur utilité, pour les représenter auprès de Dieu. — *In iis quæ...* Sur cette formule, voyez II, 17<sup>b</sup> et les notes. On le voit, par sa nature même, le prêtre est un intermédiaire entre Dieu et les hommes, une échelle mystique par laquelle les prières et les sacrifices de ceux-ci montent vers Dieu, et par laquelle aussi les grâces du ciel descendent sur les hommes. — *Ut offerat...* Tels sont le but direct de l'institution du sacerdoce et la partie essentielle des fonctions sacerdotales. Il n'y a pas de prêtre sans sacrifice. — *Dona et sacrificia* (δωρά... καὶ θυσίας). Le premier de ces substantifs désigne probablement ici les sacrifices non sanglants; le second, les sacrifices sanglants. Comp. VIII, 3 et IX, 9, où ils sont encore associés (dans le grec). — Les mots *pro peccatis* ne retombent que sur « sacrificia », et non sur « offerat » : par suite, les dons représentent des sacrifices d'action de grâces; les sacrifices proprement dits ont pour but l'expiation, la propitiation. — *Qui... postulat...* (vers. 2). A partir d'ici, l'auteur expose les conditions que l'exercice de son ministère exige d'un pontife, soit par rapport aux hommes, vers. 2-3, soit par rapport à Dieu, vers. 4. —

A l'égard des hommes, il doit manifester une profonde sympathie pour leurs misères multiples : *condolere*. L'expression grecque μετριοπαθεῖν dénote des émotions calmes et mesurées, telles qu'elles conviennent au sage, par opposition à la froide apathie, qui, d'après l'apôtre, rendrait un homme impropre à exercer le sacerdoce. — *Qui ignorant et errant*. Il est possible que ces deux verbes désignent le péché dans sa source, l'ignorance, et dans son résultat, l'égarement; mais il paraît plus probable qu'ils représentent deux espèces distinctes de péchés : ceux que l'on commet, d'un côté, par ignorance et inadvertance, de l'autre, sous l'influence de la passion. Quoi qu'il en soit, un pontife digne de ce nom doit éprouver envers les pécheurs des sentiments de miséricorde et de pitié, de manière à ne pas exagérer la nature de leurs fautes et à ne pas les traiter avec trop de rudesse. — *Quoniam et ipse...* Trait délicat, qui rappelle à la pensée le vers célèbre : « Non ignora mali, miseris succurrere disco. » Le verbe *circumdatus est*, qui correspond littéralement au grec, est très expressif : être entouré de toutes sortes d'infirmités, comme on l'est par un vêtement. — *Infirmitate* : de faiblesse physique et morale, comme ci-dessus (IV, 15). Mais cette faiblesse n'implique pas nécessairement le péché. — *Et propterea debet...* (vers. 3). Il est bien évident que ce trait ne saurait convenir à Notre-Seigneur Jésus-Christ, en qui il n'y a jamais eu l'ombre d'une faute. — *Debet et pro...* « Il faut que le pontife obtienne la pureté pour lui-même, avant de pouvoir intercéder en faveur des autres. » Aussi le grand prêtre juif agissait-il réellement d'après ce principe. Cf. Lev. xvi, 6, 11. De même les prêtres ordinaires (Lev. iv, 3-12). — *Nec quisquam...* (vers. 4). Du côté de Dieu, l'exercice du souverain pontificat exige un appel venu d'en haut, une vocation certaine. En effet, un homme ne saurait, sans une présomption criminelle, s'ingérer de lui-même dans des fon-

cet honneur ; mais on y est appelé de Dieu, comme Aaron.

5. Et ainsi le Christ ne s'est point arrogé à lui-même la dignité de pontife, mais *il l'a reçue de celui qui lui a dit* : Tu es mon Fils, je t'ai engendré aujourd'hui.

6. Comme il dit aussi dans un autre endroit : Tu es prêtre pour l'éternité, selon l'ordre de Melchisédech.

7. Durant les jours de sa chair, ayant offert des prières et des supplications, avec un grand cri et avec des larmes, à celui qui voulait le préserver de la mort, il a été exaucé, à cause de son respect.

8. Et, quoiqu'il fût le Fils de Dieu,

sed qui vocatur a Deo, tanquam Aaron.

5. Sic et Christus non semetipsum clarificavit ut pontifex fieret ; sed qui locutus est ad eum : Filius meus es tu, ego hodie genui te.

6. Quemadmodum et in alio loco dicit : Tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech.

7. Qui in diebus carnis suæ, preces supplicationesque ad eum qui possit illum salvum facere a morte, cum clamore valido et lacrymis offerens, exauditus est pro sua reverentia.

8. Et quidem cum esset Filius Dei,

tions qui créent entre le Seigneur et lui des relations si intimes ; Dieu doit l'avoir directement choisi. — *Honorem* : τὴν τιμὴν, avec l'article ; la grande dignité en question. — *Tanquam Aaron*. Avec emphase dans le grec : Comme aussi Aaron. Sur l'appel de ce premier de tous les grands prêtres, voyez Ex. xxviii, 1 et xxix, 4 et ss. ; Lev. viii, 1 ; Num. iii, 10, etc. Dieu montra par des exemples terribles qu'il ne pouvait pas supporter les intrus. Cf. Num. xvi, 40 ; II Par. xxvi, 18-21.

5-10. Jésus-Christ a rempli les conditions exigées de tout pontife. En faisant cette application de la théorie qu'il vient d'exposer brièvement, l'apôtre renverse l'ordre des pensées : il parle d'abord de la vocation de Jésus, vers. 5-6, puis de sa sympathie pour les hommes, vers. 7-8 ; dans les vers. 9-10, il met sous nos yeux notre grand prêtre exerçant ses fonctions sublimes. — *Sic et Christus non...* Le titre de Christ a été choisi à dessein, pour mieux faire ressortir la parfaite modestie de Notre-Seigneur. Tout Messie qu'il fût, il ne s'est pas arrogé le rôle de pontife, mais il a attendu que Dieu le lui confiât : *sed qui locutus...* La phrase est elliptique. C'est comme s'il y avait : Celui qui a glorifié le Christ est celui qui lui a dit... — *Filius meus...* Voyez I, 5, où ce texte du Ps. II, a déjà été appliqué à Jésus-Christ. Ici, il a pour but d'introduire l'autre oracle, cité au vers. 6, en nous rappelant que le Sauveur, doué en même temps de la nature divine et de la nature humaine, a tout ce qu'il faut pour être un parfait intermédiaire entre Dieu et les hommes. — *Quemadmodum et...* (vers. 6). Cf. Ps. cix, 3 (voyez le commentaire). Ce poème grandiose, dont le caractère messianique était alors universellement admis par les Juifs, décrit le Christ sous trois aspects différents : comme roi, comme prêtre, comme glorieux conquérant. La citation, faite d'après les LXX, se borne naturellement au second point. — *Tu es*. Le pronom est très accentué dans le latin et dans le grec, comme dans l'hébreu. — *In æternum* : à tout jamais dans la suite des temps et dans l'éternité. — *Secundum*

*ordinem* (d'après le grec, à la manière de ; cf. vii, 15) *Melchisedech*. L'auteur commentera lui-même plus bas cette parole. Voyez vii, 1 et ss. — *Qui in diebus...* Jésus-Christ a également rempli l'autre condition du pontificat suprême, vers. 7-8 : par son expérience personnelle de la souffrance, il a appris à mieux connaître la faiblesse et les infirmités des hommes. — *In diebus carnis...* C.-à-d., lorsqu'il était mortel comme nous, faible et passible lui aussi. — *Preces supplicationesque*. Le premier terme est plus général : δεήσεις, des requêtes. Le second marque des demandes très pressantes (ἰκετηρίας). Les récits évangéliques mentionnent de fréquentes prières de Jésus ; mais l'auteur a spécialement en vue un fait de la passion de Notre-Seigneur. — *Ad eum qui...* C.-à-d., à son Père tout-puissant. La locution *salvum... a morte* (σώζειν ἐκ θανάτου) peut signifier : sauver de la mort, de sorte qu'elle soit empêchée ; ou bien : sauver de la mort lorsqu'elle a eu lieu, ressusciter promptement. C'est la première interprétation qu'il faut adopter ici. — *Cum clamore valido*. L'allusion porte sur la prière de Jésus à Gethsémani (cf. Luc. xxii, 24) ; peut-être aussi sur le cri que le Sauveur poussa au moment de sa mort (cf. Matth. xxvii, 46, 50). — *Et lacrymis*. Les évangélistes ne signalent que deux circonstances où Jésus ait pleuré. Cf. Luc. xix, 41 et Joan. xi, 3. Nous apprenons ici que ses larmes coulèrent aussi durant son agonie du jardin. — *Exauditus est*. Ce fait suppose que Jésus, dans sa prière, ne se borna pas à demander que le calice amer fût éloigné de lui, puisqué, en ce sens, il ne fut pas directement exaucé. Comme le dit saint Jean Chrysostome, il pria « pour ceux qui avaient cru en lui ». Cf. Joan. xvii, 1 et ss. — *Pro sua reverentia*. Il n'y a pas de pronom dans le grec : ἀπὸ τῆς εὐλαβείας. Le Christ s'adressa à son Père avec tant de respect, d'une manière si délicate et si modeste, qu'il mérita par cela seul d'être exaucé. — *Et quidem cum*. Le grec dit simplement et plus clairement : κοίπερ, quoique. Il omet aussi le mot *Dei* après *Filius* : Quoique Fils ; bien qu'il fût Fils. La

didicit ex iis quæ passus est obedientiam;

9. et consummatus, factus est omnibus obtemperantibus sibi causa salutis æternæ,

10. appellatus a Deo pontifex juxta ordinem Melchisedech.

11. De quo nobis grandis sermo, et ininterpretabilis ad dicendum, quoniam imbecilles facti estis ad audiendum.

12. Etenim cum deberetis magistri esse propter tempus, rursus indigetis ut vos doceamini quæ sint elementa exordii sermonum Dei; et facti estis qui-  
bus lacte opus sit, non solido cibo.

13. Omnis enim qui lactis est particeps, expers est sermonis justitiæ; parvulus enim est.

il a appris l'obéissance, par ce qu'il a souffert;

9. et ayant été élevé à la perfection, il est devenu, pour tous ceux qui lui obéissent, la cause du salut éternel,

10. Dieu l'ayant déclaré pontife selon l'ordre de Melchisédech.

11. Sur ce sujet, nous avons à dire beaucoup, et des choses difficiles à expliquer, parce que vous êtes devenus lents pour entendre.

12. En effet, lorsque, en raison du temps, vous devriez être maîtres, vous avez encore besoin qu'on vous enseigne quels sont les premiers éléments de la parole de Dieu; et vous en êtes venus à avoir besoin de lait, non d'une nourriture solide.

13. Quiconque est nourri de lait n'a pas l'expérience de la parole de justice, car c'est un petit enfant.

Vulgate a complété la pensée. Cf. I, 2. — *Didicit ex iis quæ passus...* Il y a une allitération remarquable dans le texte original : ἔμαθεν ἀφ' ὧν ἔπαθεν (comp. le mot d'Hérodote, I, 207 : παθήματα... μαθήματα, les souffrances sont des instructions). Toutefois, la pensée est plus remarquable encore, car elle nous montre le Fils de Dieu, dont la science est infinie, éternelle, apprenant quelque chose de nouveau après son incarnation. Son instructeur fut la souffrance; la leçon reçue fut une leçon d'obéissance (*obedientiam*). En effet, en souffrant pour nous, Jésus a appris par son expérience personnelle à obéir; ce qu'il n'avait connu jusqu'alors qu'en théorie. Voyez Luc. II, 52 et le commentaire. — *Et consummatus, τελειωθεὶς* (vers. 9) : ayant été rendu parfait (dans son humanité), étant devenu l'homme idéal. Cf. II, 10. C'est par la résurrection du Christ et par son exaltation à la droite de Dieu, à la suite de son sacrifice héroïque, que ce résultat fut produit. — *Omnibus obtemperantibus...* Pour obtenir le salut éternel que Jésus nous a mérité, il faut que nous sachions lui obéir avec autant de générosité qu'il a obéi lui-même à son Père. — *Appellatus* (vers. 10). Le grec emploie une expression solennelle (προσταγορευθεὶς), qui marque l'attribution officielle d'un titre. — *A Deo* : ainsi qu'il a été dit au vers. 6, d'après le texte du Ps. CIX, dont l'auteur cite de nouveau la partie principale : *pontifex iuxta...*

3<sup>o</sup> Avertissement solennel, dans lequel l'auteur s'efforce encore de mettre les Hébreux en garde contre le péril d'apostasie. V, 11-VI, 20.

C'est pour la troisième fois qu'il s'interrompt ainsi, afin de rappeler à ses lecteurs le grand devoir de la fidélité. Cf. II, 1-4 et III, 7-IV, 13. Cet avertissement est le plus long et le plus grave des trois; il fait retentir tour à tour le blâme

sévère, l'exhortation, des paroles d'encouragement et d'espérance.

11-14. L'apôtre reproche aux Hébreux le ralentissement de leurs progrès spirituels, qui l'empêche de traiter comme il le voudrait l'important et sublime sujet qu'il a en vue. — Transition : *De quo...* Le pronom relatif οὗ se rapporte au concept entier que renferment les mots « pontifex juxta ordinem Melchisedech ». Thème très vaste (πολύς, « multus » plutôt que *grandis*), et en même temps difficile à expliquer (δυσερμήνηυτος; *ininterpretabilis* dit un peu trop). — Cette difficulté provenait sans doute en partie du sujet lui-même; mais elle avait pour cause principale le manque de capacité des lecteurs : *quoniam imbecilles...* ad... A la lettre dans le grec : Parce que vous êtes devenus lents quant à l'ouïe. — *Etenim cum...* (vers. 12). L'auteur justifie sa plainte. Ses lecteurs étaient chrétiens depuis si longtemps déjà (*propter tempus*), qu'ils auraient dû être des maîtres par rapport aux vérités de la foi; et voici qu'ils avaient besoin qu'on leur apprît de nouveau les éléments du christianisme. — La formule *elementa exordii sermonum* est très solennelle. Τὰ στοιχεῖα, les rudiments d'un sujet (cf. Gal. IV, 9). Le mot λογίων désigne à proprement parler des oracles; ici, l'ensemble de la révélation chrétienne. — La métaphore *quibus lacte...* est très expressive. Le lait est l'aliment des petits enfants. Cf. I Cor. III, 1-2. — *Omnis enim...* Tout en citant des principes généraux, vers. 13-14, desquels il ressort que chaque âge a son alimentation spéciale, l'apôtre continue de reprocher aux Hébreux d'être encore des enfants sous le rapport religieux. — *Expers...* Par les mots *sermonis justitiæ*, il faut entendre les enseignements les plus relevés de la foi chrétienne. De même que l'enfant « ignore les enseignements et les problèmes de la vie », de même les chré-



14. Mais la nourriture solide est pour les parfaits, pour ceux qui ont acquis par la pratique un sens exercé à discerner le bien et le mal.

14. Perfectorum autem est solidus cibus, eorum qui pro consuetudine exercitatos habent sensus ad discretionem boni ac mali.

## CHAPITRE VI

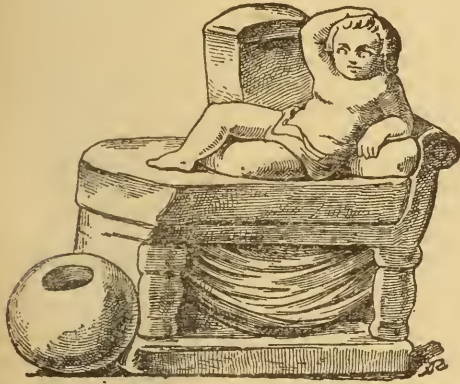
1. C'est pourquoi, laissant les éléments de ce qu'il y a à dire sur le Christ, élevons-nous à ce qui est plus parfait, sans poser de nouveau les principes fondamentaux de la pénitence pour les œuvres mortes, de la foi en Dieu,

2. de ce qu'on enseigne touchant les

1. Quapropter intermittentes inchoationis Christi sermonem, ad perfectiora feramur, non rursum jacentes fundamentum poenitentiae ab operibus mortuis, et fidei ad Deum,

2. baptismatum doctrinae, impositionis

tiens de Jérusalem étaient incapables de comprendre et de discuter les problèmes supérieurs du christianisme. — *Perfectorum autem...* (verset 14). Par contraste avec les petits enfants, les parfaits sont les hommes mûrs au physique



Enfant. (Lampe grecque antique.)

et au moral. Dans l'application, il s'agit des chrétiens qui ont fait leurs preuves, qui se sont développés d'une manière conforme aux principes de la foi. — *Eorum qui...* Trait important. Cette maturité spirituelle n'est pas produite spontanément, sans efforts; elle s'acquiert par l'exercice. — *Pro consuetudine.* C.-à-d. : en raison de l'habitude. — *Sensus* : « les divers organes de la perception spirituelle. » — *Ad discretionem...* Troisième qualité qui caractérise le chrétien parfait.

CHAP. VI. — 1-3. Nécessité du progrès spirituel pour le chrétien. — *Quapropter* : parce que tous les lecteurs devraient être mûrs et parfaits sous le rapport spirituel. — *Intermittentes* : ἀφέντες, laissant de côté, négligeant. — *Inchoationis...* sermonem. Autre locution extraordinaire, qui n'est pas sans analogie avec la formule « elementa exordi sermonum Dei »

(cf. v, 12). L'auteur désigne ainsi une exposition (« sermonem ») qui initie au Christ, à sa vie et à sa doctrine; par conséquent, l'instruction chrétienne élémentaire. — *Ad perfectiora.* Dans le grec : « ad perfectionem »; c.-à-d., la perfection de l'enseignement. — *Feramur.* Soyons portés, laissons-nous entraîner. On sent vibrer dans ce mot l'âme ardente de l'apôtre, qui souffre de voir les Hébreux si imparfaits au point de vue de la doctrine. — *Non rursum jacentes...* Cette doctrine est comparée à un bel édifice, construit sur des bases solides. Puisque les fondements ont été bâtis depuis longtemps en ce qui concerne les Hébreux, il n'y a plus à s'en occuper pour le moment. — L'apôtre énumère, en trois groupes distincts, quelques-uns des éléments dont se composent ces fondations. Premier groupe : *fundamentum poenitentiae... et fidei*; c.-à-d., un fondement qui consiste dans la pénitence et dans la foi. La pénitence est l'élément négatif de ce groupe; la foi en est l'élément positif. Comp. Marc. I, 15 et Act. II, 38, où nous les voyons également réunies dans la première prédication de Jésus et des apôtres. — Les mots *operibus mortuis* ne désignent pas les œuvres de la loi, mais les péchés qui donnent la mort à l'âme. Cf. IX, 14. — *Fidei ad...* C.-à-d., la foi envers (ἐπί) Dieu. — Second groupe : *baptismatum..., impositionis...* (vers 2<sup>a</sup>). Il est probable que le substantif *doctrinae* gouverne tous les autres génitifs qui composent ce verset : la doctrine relative au baptême et à l'imposition des mains, etc. « Le progrès dans les sujets d'instruction est significatif; il s'étend de la première scène de la vie chrétienne (le baptême) jusqu'à la dernière (le jugement). » Le pluriel « baptismatum » désigne sans doute, à côté du baptême chrétien, celui du précurseur et les cérémonies lustrales des Juifs; la catéchèse indiquait les grandes différences qui existaient entre eux. — *Impositionis manuum.* Dans les Actes des apôtres, ce rite représente les sacrements de la confirmation (cf. Act. VIII, 17-18; XIX, 6) et de l'ordre (Act. VI, 6, etc.; voyez aussi I Tim. IV,

nis quoque manuum, ac resurrectionis mortuorum, et iudicii æterni.

3. Et hoc faciemus, si quidem permiserit Deus.

4. Impossible est enim eos qui semel sunt illuminati, gustaverunt etiam donum cæleste, et participes facti sunt Spiritus sancti,

5. gustaverunt nihilominus bonum Dei verbum, virtutesque sæculi venturi,

6. et prolapsi sunt, rursus renovari ad poenitentiam, rursum crucifigentes sibi-metipsis Filium Dei, et ostentui habentes.

baptêmes, et aussi l'imposition des mains, la résurrection des morts, et le jugement éternel.

3. Et c'est ce que nous ferons, si toutefois Dieu le permet.

4. Car il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don céleste, qui ont été rendus participants de l'Esprit-Saint,

5. qui ont également goûté la bonne parole de Dieu et les vertus du siècle à venir,

6. et qui sont tombés soient renouvelés et ramenés à la pénitence, eux qui crucifient de nouveau pour leur malheur le Fils de Dieu, et le livrent à l'ignominie.

14; v, 22, etc.); c'est probablement la confirmation que l'auteur a en vue ici, puisqu'il vient de mentionner le baptême, et qu'il ne s'adresse pas spécialement à des ministres sacrés, mais à des fidèles en général. — *Resurrectionis...*, et *iudicii...* Troisième groupe : la résurrection des morts, à la fin des temps, et le jugement général qui la suivra de très près. Cf. I Cor. xv; I Thess. iv, 12 et ss., etc. — *Et hoc faciemus* (vers. 3). C.-à-d. : « Ad perfectiora vos ducemus » (Primasius). L'auteur annonce qu'il avancera quand même dans l'exposition de son beau thème, malgré l'imperfection des connaissances religieuses de ses lecteurs. — *St... permiserit...* Pieuse formule, qui contient une prière tacite; en effet, l'homme ne peut réaliser aucun projet sans le secours de Dieu. Cf. I Cor. xvi, 4, etc.

4-8. Le danger d'apostasie. — *Impossible est...* L'impossibilité en question ne sera déterminée qu'au vers. 6; la phrase demeure solennellement suspendue jusque-là. Cet alinéa se rattache étroitement au précédent, comme le montre la particule *enim*. L'apôtre a insisté sur la nécessité du progrès pour les chrétiens; ceux qui, après avoir reçu la foi, l'abandonneraient lâchement, feraient un mouvement de recul qui pourrait avoir pour eux de terribles conséquences. Suit une description saisissante du crime que commettraient les apostats. Les grâces étonnantes que Dieu accorde aux hommes qu'il daigne appeler à la foi sont d'abord résumées, vers. 4<sup>b</sup>-5, dans quatre petites propositions. Ce sont autant de circonstances aggravantes du crime. — Premier fait : *qui semel... illuminati* (φωτισθέντες). Cette belle métaphore, que nous retrouverons plus loin (x, 52; cf. Eph. i, 18), fait allusion à la lumière éclatante qui inonde l'esprit des chrétiens. Cf. II Cor. iv, 4. — *Semel* : une fois pour toutes, d'une manière qui suffit à jamais. — *Gustaverunt*. Cette figure est répétée au verset suivant : elle marque une expérience personnelle très douce du bienfait mentionné. — *Donum cæleste*. On a parfois trop limité le sens de cette expression, en lui faisant représenter l'eucharistie, la rémission des péchés, la grâce

sanctifiante, etc. Il vaut mieux lui laisser sa signification générale. Peut-être désigne-t-elle la vie divine que Jésus communique aux croyants. — *Participes... Spiritus...* : à la manière indiquée Rom. viii, 9 et ss. — Au lieu de *nihilominus* (vers. 5), le grec a simplement la conjonction καί, « et ». — *Bonum... verbum* (ῥῆμα). Suivant quelques auteurs, l'évangile; mieux, d'après l'usage qui est fait ailleurs de cette locution dans le Nouveau Testament, les promesses divines en ce qui regarde le glorieux et éternel avenir des chrétiens. — *Virtutesque...* : des forces, des énergies qui appartiennent au monde messianique (*sæculi venturi*). Voyez II, 5 et les notes. Il s'agit sans doute des prodiges de divers genre qui étaient si fréquents au début de l'Église. — *Et prolapsi sunt* (vers. 6). Ce fait, mentionné brusquement et brièvement après la belle énumération des privilèges des chrétiens, produit une douloureuse impression. Tout à coup l'apostasie, après tant de lumières et tant de grâces. — *Rursus renovari...* Le verbe est à l'actif dans le grec : (Il est impossible...) de renouveler... Le but auquel tendrait ce renouvellement, c'est la pénitence, une transformation totale de l'esprit (μετανοία). — L'apôtre indique, par quelques mots énergiques, pourquoi le vrai repentir est impossible en de telles conditions. Les chrétiens apostats sont dans un état d'hostilité permanente à l'égard du Christ : *rursus crucifigentes* (*sibi-metipsis*) : pour leur propre damnation... Ils le crucifient en quelque sorte une seconde fois, lui faisant endurer de nouveau toutes les douleurs et toutes les humiliations (*ostentui...*) de sa passion. La grandeur du crime est encore mise en relief par les mots *Filium Dei*. Retomber dans le judaïsme, n'était-ce pas approuver toutes les infamies cruelles dont les Juifs s'étaient rendus coupables envers Jésus? Ainsi donc, les apostats sont dans un grave danger d'impénitence finale, puisqu'ils se séparent précisément de celui qui est mort pour les sauver. Leur faute ne diffère pas du péché contre le Saint-Esprit, dont le Sauveur lui-même a dit (Matth. xii, 31-32) qu'il ne sera jamais pardonné, parce qu'il

7. Car une terre abreuvée par la pluie qui vient souvent sur elle, et qui produit une herbe utile à ceux qui la cultivent, reçoit la bénédiction de Dieu.

8. Mais si elle produit des épines et des chardons, elle est réprouvée, et bien près d'être maudite; sa fin sera la combustion.

9. Cependant nous espérons pour vous, bien-aimés, des choses meilleures et plus rapprochées du salut, quoique nous parlions ainsi.

10. Car Dieu n'est pas injuste, pour oublier vos œuvres et l'amour que vous

7. Terra enim sæpe venientem super se bibens imbrem, et generans herbam opportunam illis a quibus colitur, accipit benedictionem a Deo.

8. Proferens autem spinas ac tribulos, reproba est, et maledicto proxima; cujus consummatio in combustionem.

9. Confidimus autem de vobis, dilectissimi, meliora et viciniora salutis, tametsi ita loquimur.

10. Non enim injustus Deus, ut obliviscatur operis vestri, et dilectionis quam

suppose un endurcissement volontaire. Néanmoins, c'est bien à tort que les Montanistes et les Donatistes ont prétendu appuyer sur ce texte leurs fausses théories, et leurs pratiques non moins fausses, au sujet de leur refus catégorique d'absoudre certains péchés graves. En effet, les conditions ne sont point les mêmes dans les deux cas, puisque, d'après l'hypothèse faite par l'apôtre, le repentir n'existe pas et ne saurait exister, tandis qu'on peut tomber dans l'adultère, la fornication, etc., et en éprouver un regret sincère. Voyez saint Jérôme, *adv. Jovin.*, II, 3; saint Ambroise, *de Penit.*, II, 2, 6; Corluy, *Spicilegium dogmatico-biblicum*, t. I, p. 250-259. — *Terra enim...* Un

sonnifiée tout le long de cet intéressant récit. — *Sæpe venientem... imbrem.* La pluie joue un grand rôle pour la fertilité du sol, surtout dans les contrées orientales. — *Herbam.* Le substantif grec βοτάνην représente les végétaux les plus simples; en particulier, les céréales, les légumes, etc. — *Opportunam illis...* Les rudes travaux de l'agriculteur sont ainsi récompensés. — *Accipit benedictionem...* Bénédiction qui consiste sans doute dans une fécondité plus grande encore. Cf. Gen. xxvii, 27. — *Proferens autem...* (vers. 8). Cet exemple est l'antithèse complète du précédent. — *Spinas ac tribulos.* Dans le célèbre passage Gen. III, 15, les ἀκανθαί et les τρίβολοι sont pareillement rattachés à la malediction divine. — Ce sol, qui n'est fécond que pour le mal, est l'objet d'une sentence formulée en trois degrés successifs: *reproba...* (rejetée, reprouvée), *maledicto proxima* (presque maudite, en attendant qu'elle le soit tout à fait), *cujus consummatio...* (sa fin sera la ruine complète).

9-12. Paroles d'encouragement. L'auteur exprime tour à tour une espérance, vers. 9-10, et un désir, vers. 11-12. — *Confidimus...* Pour ne pas décourager ses lecteurs, il se hâte de dire que, malgré la vivacité de son langage (*tametsi ita...*; cf. v, 11-vi, 8), il est loin de les regarder comme s'ils étaient déjà des apostats en fait. — *Meliora*: une issue meilleure que celle qui a été décrite, soit au propre, soit au figuré. — *Viciniora salutis* donne assez bien le sens de la locution grecque ἐγγόμενα σωτηρίας, que saint Augustin traduisait par « hærentia salutis ». — *Non enim...* (vers. 10). Motif de cette confiance intime de l'auteur. Il sait que la charité est toujours très active parmi les chrétiens de Jérusalem, et c'était là un signe manifeste que Dieu ne les avait pas abandonnés. — *Non... injustus...* L'expression ne manque pas de hardiesse, car le Seigneur est aussi juste lorsqu'il châtie que lorsqu'il récompense; mais elle est justifiée par tout ce que la sainte Écriture et l'expérience nous apprennent de la bonté de Dieu. Grâce à sa miséricorde et à ses promesses, nos bonnes œuvres méritent une récompense « ex quodam justitia. » Voyez le concile de Trente, Sess. vi, c. 16. — *Operis vestri.* C.-à-d., l'ensemble de votre



Chardon (*Notobasis syriaca*),  
cueilli sur la hauteur de Sion.

frappant exemple, vers. 7-8, emprunté à la nature, confirme la terrible assertion de l'apôtre sur l'abus des grâces divines. La terre est per-

ostendistis in nomine ipsius, qui ministrastis sanctis, et ministrastis.

11. Cupimus autem unumquemque vestrum eandem ostentare sollicitudinem ad expletionem spei usque in finem;

12. ut non segnes efficiamini, verum imitatores eorum qui, fide et patientia, hereditabunt promissiones.

13. Abraham namque promittens Deus, quoniam neminem habuit, per quem juraret, majorem, juravit per semetipsum,

14. dicens : Nisi benedicens benedicam te, et multiplicans multiplicabo te.

15. Et sic longanimiter ferens, adeptus est repromissionem.

16. Homines enim per majorem sui jurant, et omnis controversiæ eorum finis, ad confirmationem, est juramentum.

avez témoigné en son nom, ayant rendu et rendant encore des services aux saints.

11. Mais nous désirons que chacun de vous fasse paraître le même zèle à conserver votre espérance entière jusqu'à la fin,

12. de sorte que vous ne vous relâchiez point, mais que vous deveniez les imitateurs de ceux qui, par la foi et la patience, hériteront des promesses.

13. Lorsque Dieu fit la promesse à Abraham, n'ayant pas de plus grand que lui par qui il pût jurer, il jura par lui-même,

14. et il dit : Oui, je te bénirai abondamment, et je multiplierai ta postérité.

15. Et ainsi Abraham, ayant attendu avec patience, obtint l'effet de la promesse.

16. Car les hommes jurent par celui qui est plus grand qu'eux, et le serment, qui sert de garantie, met fin à tous leurs différends.

conduite chrétienne, envisagée dans son unité. — *Et dilectionis...* Les mots qui *ministrastis...* et... montrent que l'apôtre a surtout en vue la charité envers le prochain; mais la gloire et l'amour de Dieu avaient été le mobile (*quam... nomine...*) de ces services rendus au prochain en des circonstances difficiles. Cf. x, 33-34. — *Cupimus autem...* (vers. 11). L'auteur désire que cet esprit de zèle se développe de plus en plus parmi ses lecteurs, de manière à rendre chacun d'eux (*unumquemque*) digne de l'accomplissement des promesses divines. — *Ad expletionem spei*. C.-à-d., de telle sorte que la plénitude, la perfection de l'espérance chrétienne soit atteinte. — *Usque in finem* : aussi longtemps que durera l'épreuve de la vie présente. — *Ut non segnes...* (vers. 12). De ce détail, il résulte que la vertu d'espérance avait perdu de sa force chez les Hébreux, de même que la foi; c'est pourquoi plusieurs étaient devenus mous et lâches au service de Dieu. — *Verum imitatores...* L'apôtre leur donne pour modèles les saints de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui avaient déjà mérité, par leur foi et leur courageuse persévérance au milieu des épreuves (*fide et patientia*), de participer aux promesses de Dieu. Au lieu du futur *hereditabunt*, le grec emploie le temps présent (« qui potiuntur » dans quelques manuscrits latins).

17-20. Le caractère absolument certain des divines promesses. — L'exemple d'Abraham fournit une première preuve, vers. 13-15 : *Abraham namque...* Le grec serait mieux traduit par « cum repromississet » que par *promittens*. Sur cette promesse, voyez Gen. XII, 2-3; XIII, 14-17; XV, 5 et ss.; XVII, 5 et ss.; XXII, 16 et ss. — *Quoniam neminem...* Comme elle ne

devait pas se réaliser immédiatement, Dieu voulut donner une garantie à son fidèle serviteur, en la confirmant par un serment solennel : *juravit per...* — *Dicens : Nisi...* (vers. 14) Cf. Gen. XXII, 16-18. La citation est faite assez librement; pour mieux concentrer l'attention sur la personne d'Abraham, l'apôtre dit *multiplicabo te*, au lieu de « *multiplicabo semen tuum* ». Le serment consiste dans le mot « nisi », abréviation qui signifie : Que je cesse d'être Dieu si (je ne te bénis pas)! — *Et sic* (vers. 15) : dans ces conditions, confiant dans une promesse qui avait été ratifiée avec tant de force. — *Longanimiter ferens*. Depuis la première promesse faite à Abraham (Gen. XII, 4) jusqu'à la naissance d'Isaac (Gen. XXI, 5), il s'écoula environ vingt-cinq ans; mais la patience du saint patriarche ne fut jamais ébranlée. — *Adeptus est...* Son attente ne fut pas non plus déçue, bien que le divin oracle ne dût être complètement réalisé qu'à la venue du Messie. — *Homines enim...* L'auteur ajoute, vers. 16-18, que cette promesse a été transmise aux chrétiens pour la partie qui doit encore s'accomplir, et que nous pouvons être sûrs de sa réalisation intégrale. — Il revient d'abord au serment qui avait accompagné la promesse faite à Abraham. Fait général : les hommes, lorsqu'ils font un serment, *per majorem... jurant*. D'après le grec : Ils jurent par le plus grand (le pronom *sui* a été ajouté par la Vulgate); c.-à-d., par Dieu, au nom de Dieu, qui est le premier de tous les êtres. — *Et omnis...* Le serment provient de la défiance que les hommes ressentent les uns à l'égard des autres. Pour attester la vérité d'une assertion, ils prennent donc à témoin le Seigneur lui-même : Je jure par

17. C'est pourquoi Dieu, voulant montrer avec plus d'évidence aux héritiers de la promesse le caractère immuable de sa résolution, fit intervenir le serment,

18. afin que par deux choses immuables, dans lesquelles il est impossible que Dieu mente, nous ayons une très forte consolation, nous qui avons mis notre refuge dans l'acquisition des biens qui nous sont proposés par l'espérance.

19. Cette espérance, nous la gardons comme l'ancre solide et ferme de notre âme; elle pénètre jusqu'au dedans du voile,

20. où Jésus, comme précurseur, est entré pour nous, ayant été fait pontife pour l'éternité, selon l'ordre de Melchisédech.

17. In quo abundantius volens Deus ostendere pollicitationis heredibus immobilitatem consilii sui, interposuit iusjurandum,

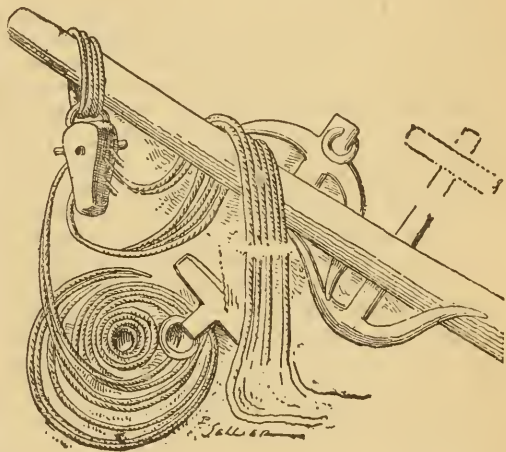
18. ut per duas res immobiles, quibus impossibile est mentiri Deum, fortissimum solatium habeamus, qui confugimus ad tenendam propositam spem;

19. quam sicut anchoram habemus animæ tutam ac firmam, et incedentem usque ad interiora velaminis,

20. ubi præcursor pro nobis introivit Jesus, secundum ordinem Melchisedech pontifex factus in æternum.

Dieu qu'il en est ainsi. Toute controverse prend fin lorsqu'une formule de ce genre a été prononcée, le point en litige étant regardé comme certain (*ad confirmationem*). — Dieu a daigné avoir recours à ce moyen pour confirmer sa promesse et pour garantir notre espérance (vers. 17) : *in quo* (c.-à-d. : par cette méthode)... *volens*... L'adverbe *abundantius* retombe sur *ostendere* : (Voulant) montrer avec plus de force et d'évidence. — *Pollicitationis heredibus*. En effet, la promesse faite à Abraham visait encore, dans sa réalisation totale, les descendants du père des croyants; des Juifs, elle avait ensuite passé aux chrétiens, sa postérité mystique. — *Immobilitatem* : τὸ ἀμετάθετον, le caractère immuable et inébranlable de cette promesse. — *Ut per duas res...* (vers. 18). Ces deux choses sont, d'une part, la promesse même; de l'autre, le serment destiné à la ratifier. — *Les mots quibus impossibile...* développent l'adjectif *immobiles* : Dieu ne peut pas plus être infidèle à sa promesse qu'à son serment. Les choses étant ainsi, notre confiance en lui doit être parfaite; ce qui nous procure une immense consolation (*fortissimum solatium...*), lorsque nous recourons à lui dans nos besoins. — *Ad tenendam...* : pour saisir et posséder l'espérance du salut éternel, qui est comme placée devant nous (*propositam*). — *Quam...* Les vers. 19-20 exposent une raison spéciale qu'ont les chrétiens de compter sur la promesse divine, depuis l'ascension de Jésus-Christ, notre pontife. — *Sicut anchoram...* L'image est fort bien choisie, puisque l'ancre est le symbole antique et familier de l'espérance (voyez Eschyle, *Agam.*, 488), symbole que les premiers chrétiens aimaient à graver sur leurs anneaux et sur leurs tombes (Clément d'Alex., *Pædag.*, III, 59). — Les épithètes *tutam, firmam, et...* peuvent se rapporter soit à l'ancre, soit à l'espérance. — *Usque ad interiora...* Figure empruntée au culte de

l'Ancien Testament, pour désigner la présence la plus intime de Dieu, le Saint des saints du ciel, où Jésus a été admis auprès de son Père (VII, 19). Voyez Ex. XL, 5-19; *l'Atl. arch.*, pl. XCVII, fig. 4. — *Præcursor* (vers. 20). Nom très significatif : les προδρομοί étaient des



Ancres suspendues à la poupe d'un navire.  
(Arc de triomphe d'Orange.)

soldats chargés de remplir le rôle d'éclaireurs en avant d'une armée. — *Pro nobis*. C'est pour nous, pour notre avantage, que le Christ a pénétré le premier dans le sanctuaire céleste. — Les mots *secundum ordinem...* *pontifex...* nous ramènent à v. 10, passage où l'auteur a interrompu sa dissertation pour donner un long avertissement aux Hébreux.

4° Le sacerdoce du Christ selon l'ordre de Melchisédech. VII, 1-28.

L'auteur s'applique à montrer qu'il y eut,

## CHAPITRE VII

1. Hic enim Melchisedech, rex Salem, sacerdos Dei summi, qui obviavit Abraham regresso a cæde regum, et benedixit ei ;

2. cui et decimas omnium divisit Abraham ; primum quidem qui interpretatur rex justitiæ, deinde autem et rex Salem, quod est rex pacis ;

3. sine patre, sine matre, sine genealogia ; neque initium dierum, neque finem vitæ habens, assimilatus autem Filio Dei, manet sacerdos in perpetuum.

4. Intuemini autem quantus sit hic,

1. Car ce Melchisédech, roi de Salem, prêtre du Dieu très-haut, qui alla au-devant d'Abraham, lorsqu'il revenait de vaincre les rois, et le bénit,

2. auquel aussi Abraham donna la dîme de tout ; qui est d'abord, selon l'interprétation de son nom, roi de justice, puis roi de Salem, c'est-à-dire, roi de paix ;

3. qui est sans père, sans mère, sans généalogie ; qui n'a ni commencement de jours, ni fin de sa vie, qui est rendu semblable au Fils de Dieu, demeure prêtre à perpétuité.

4. Considérez combien est grand cet

dès les temps les plus reculés, des traces d'un sacerdoce supérieur à celui de la théocratie mosaïque, et que ce sacerdoce trouva sa pleine réalisation en Jésus-Christ. Dans les vers. 1-25 il n'est pas question du pontificat, mais seulement du sacerdoce ; le nom de grand prêtre ne reparaitra qu'au vers. 20.

CHAP. VII. — 1-3. Ce que fut Melchisédech. L'apôtre est obligé d'entrer dans quelques détails à ce sujet, afin d'éclaircir l'expression « secundum ordinem Melchisedech ». Cf. VI, 20. Il mentionne d'abord, vers. 1-2<sup>a</sup>, les faits historiques qui concernent cet éminent et mystérieux personnage. Voyez Gen. XIV, 18-20 et le commentaire. — *Salem* ne serait autre que Jérusalem, d'après la tradition juive et la plupart des interprètes chrétiens. — Le titre *sacerdos Dei summi* est emprunté à Gen. XIV, 18. Le Dieu très haut, c'est le Dieu suprême et absolu, le seul vrai Dieu. — Le trait *regresso a cæde...* est raconté Gen. XIV, 1-17. Abraham, victorieux de quatre puissants rois de l'Orient, qui avaient envahi le sud de la Palestine, était alors « au sommet de la grandeur humaine ». — *Benedixit ei*. Dans les termes qui nous ont été conservés Gen. XIV, 19-20<sup>a</sup>. Cet acte était celui d'un supérieur à l'égard de son inférieur, et Abraham reconnu, en effet, la supériorité de Melchisédech par sa propre conduite : *cui et decimas...* (vers. 2). Voyez Gen. XIV, 20<sup>b</sup>. — *Primum quidem...* Après avoir rappelé ces détails historiques, l'apôtre décrit brièvement le caractère typique de son héros, à l'aide de divers traits empruntés au récit ou au silence des saints Livres relativement à Melchisédech. — *Rex justitiæ* est la traduction littérale du nom hébreu *Malkisédeq*. C.-à.-d., roi juste. Voyez Josèphe, *Bell. jud.*, VI, 10. — *Salem*. Le substantif hébreu *šalôm* signifie : paix. *Rex pacis* : roi qui procure la paix, roi pacifique. Comme roi de justice et comme roi de paix,

Melchisédech est le type du Messie. Cf. I Par. XXII, 8 et ss. ; Ps. LXXI, 3 et 7 ; Jer. XXIII, 6 et XXXIII, 15-16 ; Dan. IX, 24 ; Mich. V, 5 ; Mal. IV, 2, etc. Dans l'antiquité, et tout particulièrement chez les Juifs, les noms avaient une importance considérable ; il n'est donc pas surprenant que notre auteur en tire parti dans l'intérêt de sa thèse. — Il trouve aussi d'autres circonstances figuratives dans le silence même de la Genèse par rapport à la naissance et à la mort de Melchisédech : *sine patre, sine...* (verset 3). Fait remarquable dans l'Ancien Testament, où les généalogies jouent un si grand rôle : la Genèse est tout à fait muette en ce qui concerne l'origine du roi de Salem, et elle ne le rattache à aucune lignée d'ancêtres. Elle l'introduit brusquement, comme s'il n'avait ni père, ni mère, ni généalogie (les mots ἀπάτωρ, ἀμήτωρ sont très classiques en ce sens). — *Neque initium...*, *neque...* Allusion à son apparition subite sur la scène historique, et à sa disparition non moins subite. — Tous ces détails, qui ne sont qu'imparfaitement vrais pour Melchisédech, le sont parfaitement pour le Fils de Dieu, dont il est pour cela même le type : *assimilatus Filio...* En effet, le Messie a une origine toute divine ; il n'a eu par là même ni commencement ni fin. — *Sacerdos...* Simple prêtre (ἱερεύς) et seulement *in perpetuum* (εἰς τὸ διηνεκές), tandis que Jésus-Christ est « pontifex in æternum ». Cf. VI, 20, etc. — *Manet*. Melchisédech est censé demeurer prêtre à tout jamais, puisque les saints Livres ne mentionnent pas sa mort, et qu'il a été seul de sa catégorie.

4-10. Melchisédech et le sacerdoce lévitique. L'apôtre établit cette comparaison afin de mieux montrer, d'une part, ce que c'est que d'être prêtre à la manière de Melchisédech, et, de l'autre, la supériorité de ce sacerdoce sur celui de Lévi. — *Intuemini...* *quantus...* Le vers. 4

homme, auquel le patriarche Abraham donna la dîme des plus riches *dépouilles*.

5. Ceux des fils de Lévi qui reçoivent le sacerdoce, ont, d'après la loi, l'ordre de lever la dîme sur le peuple, c'est-à-dire sur leurs frères, quoique ceux-ci soient sortis aussi des reins d'Abraham.

6. Mais celui dont la génération n'est point comptée parmi eux a levé la dîme sur Abraham, et a béni celui qui avait les promesses.

7. Or, c'est sans contredit l'inférieur qui est béni par le supérieur.

8. Et ici, ce sont des hommes mortels qui reçoivent la dîme; mais là, c'est quelqu'un dont il est attesté qu'il est vivant.

9. Et, pour ainsi dire, Lévi lui-même,

cui et decimas dedit de præcipuis Abraham patriarcha.

5. Et quidem de filiis Levi sacerdotium accipientes, mandatum habent decimas sumere a populo secundum legem, id est a fratribus suis, quanquam et ipsi exierint de lumbis Abrahamæ.

6. Cujus autem generatio non annumeratur in eis, decimas sumpsit ab Abraham, et hunc qui habebat repositiones benedixit.

7. Sine ulla autem contradictione, quod minus est a meliore benedicitur.

8. Et hic quidem, decimas morientes homines accipiunt; ibi autem contestatur quia vivit.

9. Et (ut ita dictum sit) per Abraham,

attire d'abord rapidement l'attention sur la grandeur extraordinaire de Melchisédech. Cette grandeur ressort d'un fait déjà cité plus haut, vers. 2<sup>a</sup>, et sur lequel l'auteur ne tardera pas à argumenter en détail (cf. vers. 5-6<sup>a</sup>) : *cui et decimas...* Il ne s'agit pas d'une dîme quelconque, mais de *præcipuis*, de la meilleure partie du butin, et celui qui la paya ne fut autre que le grand patriarche Abraham. Tous les mots sont accentués dans cette phrase : surtout le titre d'honneur *ὁ πατριάρχης*, *patriarcha*. — *Et quidem...* (vers. 5-6<sup>a</sup>). Infériorité manifeste des prêtres lévites par rapport à Melchisédech, démontrée par cette dîme que lui offrit Abraham. — *De filiis Levi sacerdotium...* En effet, c'est exclusivement parmi les descendants de Lévi que le Seigneur choisissait ses prêtres sous l'ancienne alliance. Cf. Ex. xxviii, 1 et ss.; Num. iii, 10; Deut. xxi, 5 et xxxi, 9, etc. — *Mandatum habent...* : en vertu d'un ordre de Dieu lui-même. Cf. Num. viii, 21 et ss.; Deut. xiv, 22-29. D'après cette institution divine, tout Israël payait la dîme aux lévites, et ceux-ci la payaient aux prêtres, de sorte que ces derniers recevaient en réalité la dîme de la dîme. — *Secundum legem*. L'apôtre insiste sur ce point : c'est d'après une loi formelle que tout Israël devait payer la dîme à ses prêtres, tandis qu'Abraham l'offrit spontanément à Melchisédech. — *A fratribus...* Autre circonstance extraordinaire, sur laquelle appuie l'écrivain sacré : les prêtres juifs recevaient la dîme de leurs propres concitoyens, issus comme eux du patriarche Abraham. La locution *exierunt de lumbis...* est un hébraïsme; cf. Gen. xxxv, 11; II Par. vi, 9, etc. — *Cujus autem...* (vers. 6). Contraste. Le pronom *eis* se rapporte aux prêtres lévites. Quoique le roi de Salem n'appartint nullement à cette famille, il reçut la dîme d'Abraham lui-même. — *Et hic quidem...* Seconde marque d'infériorité du sacerdoce mosaïque par rapport à celui de Melchisédech (vers. 6<sup>b</sup>-7) : le « prêtre du Dieu très haut » béni Abraham, alors que

celui-ci semblait placé au-dessus de toute bénédiction humaine, puisqu'il avait déjà reçu de Dieu la grande promesse qui faisait de lui le père de la nation théocratique et l'ancêtre du Messie (cf. Gen. xii, 2 et ss.; xiii, 14 et ss.). — Le principe *Sine ulla autem...* (vers. 7) met davantage encore en relief la prééminence de Melchisédech dans la circonstance indiquée. — *Et hic... quidem...* (vers. 8). L'auteur revient à l'argument tiré du paiement de la dîme (cf. vers. 4-6<sup>a</sup>), pour prouver que Melchisédech n'est pas seulement supérieur à Abraham, père de la race lévitique, mais qu'il l'emporte directement sur les prêtres juifs. — *Hic* (ὃδε, ici) : dans le système de la religion mosaïque, qui était plus rapproché de l'époque où vivait l'auteur. — *Ibi* (ἐκεῖ, là) : dans le cas spécial de Melchisédech. — *Morientes homines*. Ce trait porte l'idée principale. Sous l'ancienne alliance, ceux qui jouissaient du privilège de la dîme étaient des hommes fragiles et mortels, qu'on voyait disparaître tour à tour. Au contraire, de Melchisédech il est attesté (*contestatur* est pris au sens passif) qu'il demeure à jamais vivant (*quia vivit*). Ce fait a déjà été mentionné au vers. 3<sup>b</sup> : la Bible signale l'existence du roi de Salem, qu'elle nous montre dans la plénitude de la vie; mais elle ne parle point de sa mort. — Autre aspect de la question : *Per Abraham, et...* (vers. 9). Abraham n'était pas prêtre; bien plus, le sacerdoce lévitique ne fut institué qu'assez longtemps après lui. Mais cela n'enlève rien à la force du raisonnement, puisque le père des croyants, lorsqu'il paya la dîme à Melchisédech, renfermait pour ainsi dire en lui-même tous les germes des futures institutions théocratiques, et par conséquent ceux du sacerdoce; d'où il suit que les prêtres, ses descendants à venir, payèrent en lui et avec lui la dîme. — *Ut ita dictum...* A la lettre dans le grec : Comme pour dire une parole. Ce qui signifie : Si l'on peut parler ainsi. Formule destinée à introduire une assertion un peu

et Levi, qui decimas accepit, decimatus est :

10. adhuc enim in lumbis patris erat quando obviavit ei Melchisedech.

11. Si ergo consummatio per sacerdotium leviticum erat (populus enim sub ipso legem accepit), quid adhuc necessarium fuit secundum ordinem Melchisedech alium surgere sacerdotem, et non secundum ordinem Aaron dici ?

12. Translato enim sacerdotio, necesse est ut et legis translatio fiat.

13. In quo enim hæc dicuntur, de alia tribu est, de qua nullus altari præsto fuit.

14. Manifestum est enim quod ex Juda ortus sit Dominus noster; in qua tribu

qui a perçu la dîme, l'a payée par Abraham;

10. car il était encore dans les reins de son père, lorsque Melchisédech vint au-devant de lui.

11. Si donc la perfection avait pu être réalisée par le sacerdoce lévitique (car c'est sous lui que le peuple reçut la loi), qu'était-il encore besoin qu'il se levât un autre prêtre selon l'ordre de Melchisédech, et non selon l'ordre d'Aaron ?

12. Car le sacerdoce étant changé, il est nécessaire qu'il y ait aussi un changement de loi.

13. En effet, celui dont ces choses sont dites est une autre tribu, de laquelle nul n'a servi à l'autel;

14. car il est manifeste que Notre-Seigneur est sorti de Juda, tribu dont

étonnante. — *Levi* : l'ancêtre proprement dit des prêtres juifs. — *Qui... accepit, decimatus...* Lévi reçut la dîme dans la personne de ses enfants; il la paya dans celle d'Abraham, son aïeul. — *Adhuc enim...* (vers. 10). Preuve de cette seconde assertion.

11-25. Le sacerdoce lévitique et le sacerdoce du Christ. L'auteur les met maintenant en parallèle d'une manière directe. Il démontre que le premier était essentiellement temporaire et transitoire, vers. 11-19, tandis que celui du Christ est éternel et parfait, vers. 20-25. — *Si ergo...* Les vers. 11 et 12 exposent la signification du changement opéré naguère dans les institutions sacerdotales d'Israël. Elles étaient imparfaites, et pour ce motif elles avaient pris fin; elles tombant, tout le système mosaïque, dont elles formaient une partie essentielle, était tombé avec elles. — *Consummatio, τελείωσις*. C.-à-d., le pouvoir de conduire les hommes à la perfection sous le rapport moral et religieux; en d'autres termes, l'action d'établir une union parfaite entre Dieu et l'humanité, soit ici-bas, soit dans l'autre vie. Noble but, tout à fait honorable pour les prêtres. — La parenthèse *populus... accepit* relève l'importance capitale du sacerdoce dans la théocratie juive. Sous ce sacerdoce (*sub ipso*), envisagé comme étant placé au sommet de l'alliance du Sinaï, le peuple hébreu (*ὁ λαός*, la nation par excellence) avait reçu la loi. Manière de dire que les institutions sacerdotales dominaient tout le reste dans la législation mosaïque. — *Quid adhuc...?* Question pleine de vie, qui suppose une réponse négative. Dieu ne fait rien sans raison; s'il lui a plu d'établir un nouveau sacerdoce, non pas *secundum ordinem Aaron*, mais « à la manière de Melchisédech », ainsi qu'il l'avait fait annoncer d'avance (cf. v. 6), c'est que le premier n'était pas capable de réaliser tout ce que contient l'idée de prêtrise, de prêtre. — *Alium, ἕτερον* :

non pas seulement autre, mais d'une autre espèce. — *Translato enim...* (vers. 12). L'auteur fait un pas de plus dans son raisonnement. Le changement des institutions sacerdotales implique celui du système religieux dont elles faisaient partie. Les expressions *translato* et *translatio* sont des euphémismes, qui signifient en réalité : abrogé, abrogation. En fait, comme il sera dit dans un instant, le sacerdoce a simplement été transféré d'une tribu israélite à une autre tribu, mais avec des modifications capitales. — *In quo...* (vers. 13). Plutôt : « in quem », ou « de quo »; celui auquel s'applique l'oracle du Ps. cix. On va prouver, vers. 13-19, que le nouveau sacerdoce n'est point selon l'ordre d'Aaron, et que, par suite, l'ancien sacerdoce et la loi mosaïque ont été abrogés. Un premier argument, vers. 13-14, sera tiré de l'origine de Jésus-Christ; un second, vers. 15-17, du témoignage de la sainte Écriture; l'auteur dira ensuite nettement, vers. 18-19, que la loi du Sinaï a disparu en même temps que le sacerdoce lévitique, parce qu'ils étaient l'un et l'autre imparfaits. — *Hæc* : à savoir, qu'il surgirait un nouveau prêtre, selon l'ordre de Melchisédech. — *De alia tribu* : d'une tribu différente de celle de Lévi. — *De qua nullus...* Les privilèges sacerdotaux étaient réservés d'une manière exclusive à la famille d'Aaron, laquelle appartenait à la tribu de Lévi. Cf. Num. iii, 5-8; Deut. x, 8, etc. — *Altari præsto fuit*. Expression solennelle, qui résume les fonctions des prêtres. — *Manifestum... enim...* (vers. 14). Les faits attestent avec une évidence incontestable que Jésus-Christ, le pontife de la nouvelle alliance, descendait, non de la tribu de Lévi, mais de celle de Juda. Cf. Matth. i, 1 et ss.; Luc. iii, 33; Apoc. v, 5, etc. — Le titre *Dominus noster* (*ὁ κύριος ἡμῶν*), sans le nom de Jésus, est très rare dans le Nouveau Testament. Cf. I Tim. i, 14; II Tim. i, 8; II Petr. iii, 15. —



Moïse n'a rien dit en ce qui concerne les prêtres.

15. Et cela est encore plus manifeste, s'il se lève un autre prêtre à la ressemblance de Melchisédech,

16. établi non pas d'après la loi d'une ordonnance charnelle, mais selon la puissance d'une vie indissoluble.

17. Car l'Écriture rend ce témoignage : Tu es prêtre pour l'éternité selon l'ordre de Melchisédech.

18. Il y a ainsi abolition de la première ordonnance, à cause de son impuissance et de son inutilité.

19. Car la loi n'a rien amené à la

nihil de sacerdotibus Moyses locutus est.

15. Et amplius adhuc manifestum est, si secundum similitudinem Melchisedech exurgat alius sacerdos,

16. qui non secundum legem mandati carnalis factus est, sed secundum virtutem vitæ insolubilis.

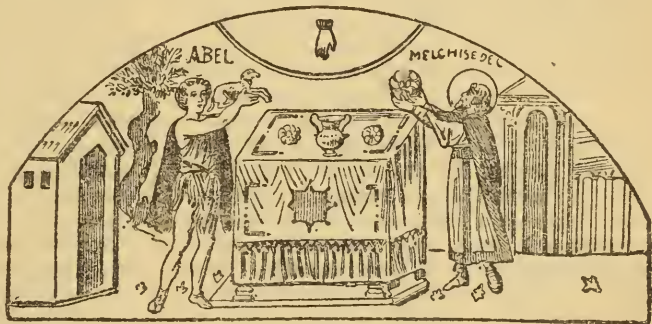
17. Contestatur enim : Quoniam tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech.

18. Reprobatio quidem fit præcedentis mandati, propter infirmitatem ejus et inutilitatem.

19. Nihil enim ad perfectum adduxit

In qua (plutôt : « in quam », au sujet de laquelle)... Moyses. Moïse est nommé personnellement, parce qu'il avait été le médiateur de l'ancienne alliance. — Et amplius... (vers. 15). Ce qui est encore plus manifeste (allusion au début du vers. 14), c'est la nécessité d'un sacerdoce entièrement nouveau, à cause de l'insuffisance de l'ancien. — Si... exurgat... Hypothèse réalisée en Notre-Seigneur Jésus-Christ. La formule *secundum similitudinem...* est identique à « secundum ordinem... » : selon le type, le modèle. — Qui... factus est (vers. 16). C.-à-d. : qui est devenu prêtre. Les mots *non secundum...*, *sed...* renferment une double antithèse : d'abord entre *legem et virtutem*, puis entre *mandati carnalis et vitæ insolubilis*. Une loi est quelque chose d'extérieur ; la force est intérieure. Un commandement charnel, c.-à-d., terrestre, est soumis au changement ; la vie indissoluble marque la perpétuité. Or, « un sacerdoce formé d'après le premier type est essentiellement subordonné à l'influence de la mort ; un sacerdoce formé d'après le second type doit être éternel. » Le sacerdoce selon l'ordre d'Aaron était vraiment extérieur et charnel, car il s'occupait avant tout des choses du dehors (victimes matérielles, purifications corporelles, perfection extérieure) ; il n'est pas étonnant qu'il dût disparaître un jour, pour faire place au sacerdoce tout parfait du Fils de Dieu, sacerdoce perpétuel comme Jésus lui-même. — Contestatur (vers. 17). Au passif, comme au vers. 8, d'après la meilleure leçon du grec : Il est attesté (par Dieu, ou par l'Écriture). L'apôtre veut prouver que Jésus-Christ est prêtre « secundum virtutem vitæ... ». — Quoniam tu es... Ce grand oracle est cité encore une fois, pour rappeler soit la perpétuité absolue (*in æternum*), soit le caractère particulier (*secundum ordinem...*) du sacerdoce de Jésus-Christ. — Reprobatio quidem... (vers. 18-19). Motif de l'abrogation du

sacerdoce lévitique et de la loi mosaïque. Comp. le vers. 11. Ils sont insuffisants l'un et l'autre ; d'où il suit qu'ils sont inutiles après l'inauguration du nouveau sacerdoce et de la loi nouvelle. — D'après de nombreux interprètes, les mots *præcedentis mandati* désigneraient directement la législation sinaïtique tout entière ; nous croyons, d'après le contexte, qu'il est mieux de les restreindre au sacerdoce d'Aaron. Par conséquent : l'annulation du commandement spécial qui avait trait à ce sacerdoce. — Les deux expressions *infirmitatem et inutilitatem* caractérisent fort bien le sacerdoce et la législation du Sinaï. Cette loi donnait des ordres, mais elle n'aidait point à obéir ; elle ne touchait pas directement aux âmes et ne les conduisait pas à



Abel et Melchisédech offrant leur sacrifice.  
(D'après une mosaïque de Ravenne.)

la perfection : *nihil enim ad...* (vers. 19). Cf. Rom. VIII, 3 ; Gal. IV, 3, etc. Le sacerdoce qui lui était rattaché avait les mêmes défauts. — Les mots *introductio vero...* complètent la phrase qui a commencé avec ce verset. D'un côté, la promesse d'un sacerdoce nouveau annonçait l'abrogation du sacerdoce et de la loi mosaïque ; de l'autre, elle ouvrait un magnifique horizon sur l'avenir. — *Melioris spei...* C.-à-d., d'une espérance meilleure que celle que la loi ancienne était capable de procurer. Ceux qui avaient renoncé à cette loi avaient donc une ample com-

lex; introductio vero melioris spei, per quam proximamus ad Deum.

20. Et quantum est non sine jurejurando (alii quidem sine jurejurando sacerdotes facti sunt;

21. hic autem cum jurejurando, per eum qui dixit ad illum: Juravit Dominus, et non pœnitebit eum, Tu es sacerdos in æternum),

22. in tantum melioris testamenti sponsor factus est Jesus.

23. Et alii quidem plures facti sunt sacerdotes, idcirco quod morte prohiberentur permanere;

24. hic autem eo quod maneat in æternum, sempiternum habet sacerdotium.

25. Unde et salvare in perpetuum potest accedentes per semetipsum ad Deum,

perfection; mais elle est l'introduction d'une meilleure espérance, par laquelle nous nous approchons de Dieu.

20. Et comme cela n'a pas eu lieu sans serment, (car les autres prêtres le sont devenus sans serment,

21. mais celui-ci a été établi avec serment, Dieu lui ayant dit: Le Seigneur a juré, et il ne s'en repentira pas, Tu es prêtre pour l'éternité),

22. Jésus est par cela même le garant d'une meilleure alliance.

23. De plus, chez eux il y a eu des prêtres en grand nombre, parce que la mort les empêchait de l'être toujours;

24. mais celui-ci, parce qu'il demeure éternellement, possède un sacerdoce éternel.

25. C'est pourquoi il peut sauver pour toujours ceux qui s'approchent de Dieu

pensation. — *Per quam...* Nature spéciale de cette espérance. Sous l'Ancien Testament, les seuls prêtres avaient le droit de pénétrer jusque dans le sanctuaire, lieu où le Seigneur manifestait sa présence; l'évangile nous promet que nous vivrons à jamais auprès de Dieu. — *Et quantum* (le verbe *est* manque dans le grec)... Caractère immuable, éternel, du sacerdoce de Jésus-Christ, vers. 20-25. — *Non sine...* L'apôtre n'a pas encore épuisé le bel oracle du Ps. cix. Il tire maintenant parti du serment divin qui avait accompagné l'annonce de la collation d'un nouveau sacerdoce au Messie. — *Alii quidem...* La parenthèse qui s'ouvre ici ne s'achèvera qu'avec le vers. 21. Au lieu de « alii » le grec dit οἱ ἄλλοι (« illi »: ceux-là, les prêtres lévites), par opposition à ὁ θεός (« hic autem »: celui-ci, Notre-Seigneur Jésus-Christ) du vers. 21. De ce qu'aucun serment ne fut associé par le Seigneur à l'institution du sacerdoce mosaïque, l'auteur conclut à l'infériorité des prêtres juifs par rapport à Jésus, notre pontife. En effet, un serment suppose, de la part de Dieu, l'intention de maintenir malgré tout l'institution qu'accompagne ce serment. — *Per eum qui...* (vers. 21). C.-à-d., par Jéhovah lui-même. Au lieu du prétérit *dixit*, le grec emploie le participe présent (λέγοντος), la parole en question ayant une valeur permanente. — *Juravit Dominus...*, *et...* Dans le psaume, ces mots sont simplement une formule d'introduction à l'oracle proprement dit, *Tu es sacerdos...*; mais notre auteur les traite comme s'ils faisaient directement partie du divin langage, parce qu'ils mentionnent le serment qui lui fournit sa preuve.

- Le trait *et non pœnitebit...* ajoute à la force du serment, que Dieu est bien décidé à ne jamais rétracter. Sur cet anthropomorphisme, voyez Gen. vi, 6; I Reg. xv, 10; II Reg. xxiv, 16; Jer. xviii, 8. — *In tantum* (vers. 22). Cette locution correspond à « in quantum » du ver-

set 20<sup>a</sup>. — *Melioris testamenti*. Cette alliance meilleure représente le Nouveau Testament, par opposition à l'Ancien. En sa qualité de prêtre éternel, Jésus en garantit (*sponsor factus...*) le caractère immuable et la durée perpétuelle. Ici encore (cf. II, 9; VI, 20, etc.), le nom du Sauveur est renvoyé emphatiquement à la fin de la phrase. — *Et alii* (οἱ ἄλλοι, les uns; comme au vers. 20<sup>b</sup>)... Les vers. 23-25 démontrent la perpétuité du sacerdoce de Jésus-Christ, et par conséquent sa supériorité à un autre point de vue: les prêtres lévites étaient sujets à la mort, tandis que Jésus ne meurt point; il exerce donc ses fonctions d'une manière ininterrompue, de sorte qu'il est réellement unique. — *Plures facti...* Non seulement ils furent nombreux dès l'origine, mais, constamment fauchés par la mort, ils furent remplacés tour à tour par leurs enfants. — *Permanere* ne signifie pas ici: demeurer vivants, mais demeurer en fonctions comme prêtres. — *Contraste: Hic autem... in æternum* (vers. 24). Par suite de son existence sans fin comme Fils de Dieu, Jésus possède un sacerdoce éternel; il n'a donc ni remplaçant, ni successeur. L'adjectif ἀπαράβατον, équivalent grec de *sempiternum*, a été diversement traduit; la meilleure interprétation est « inviolable »; c.-à-d., absolu, perpétuel. La Vulgate donne bien le vrai sens. — *Unde et salvare...* (vers. 25). Conséquence très heureuse de cette durée interminable du sacerdoce de Jésus. Le sacerdoce juif, on l'a dit plus haut (cf. vers. 11 et 18), était incapable de conduire les hommes à la perfection et de les sauver complètement; c'est précisément pour cela qu'il a été abrogé. Celui de Jésus-Christ, qui lui a été substitué, est tout-puissant pour procurer le salut; aussi subsistera-t-il à jamais. — *In perpetuum* n'est pas la traduction rigoureuse de εἰς τὸ παντελές, qui signifie: entièrement, absolument. — *Accedentes per semetipsum*. Dans le grec: δι' αὐτοῦ, par lui; ceux qui s'ap-

par lui, étant toujours vivant pour intercéder en notre faveur.

26. Car il convenait que nous eussions un tel pontife, saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs, et plus élevé que les cieux ;

27. qui n'a pas besoin, comme les prêtres, d'offrir tous les jours des victimes, d'abord pour ses propres péchés, ensuite pour ceux du peuple ; car cela, il l'a fait une fois pour toutes, en s'offrant lui-même.

28. La loi, en effet, établit pour

semper vivens ad interpellandum pro nobis.

26. Talis enim decebat ut nobis esset pontifex, sanctus, innocens, impollutus, segregatus a peccatoribus, et excelsior cælis factus ;

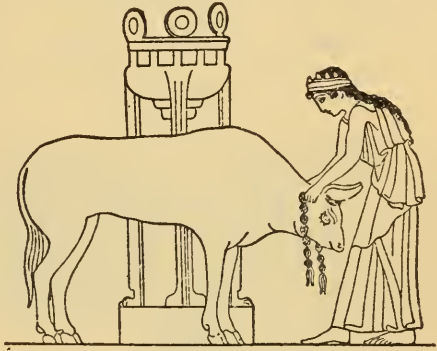
27. qui non habet necessitatem quotidie, quemadmodum sacerdotes, prius pro suis delictis hostias offerre, deinde pro populi ; hoc enim fecit semel, seipsum offerendo.

28. Lex enim homines constituit sa-

prochent de Dieu par la voie que nous a ouverte notre pontife. Comp. le vers. 19<sup>b</sup> ; x, 19, etc. — *Semper vivens...* C'est l'idée principale de tout ce passage. Comp. les vers. 15 et ss. — *Ad interpellandum.* Le verbe ἐντυγχάνειν, très rarement employé dans le Nouveau Testament, a d'abord la signification de rencontrer quelqu'un, puis celle de demander quelque chose à la personne rencontrée. — *Pro nobis.* Pour eux, d'après le grec ; c.-à-d., pour ceux qui s'approchent de Dieu grâce au Christ.

26-28. Sainteté parfaite de notre grand prêtre. Ces lignes admirables sont le digne épilogue de tout ce qui concerne le sacerdoce de Jésus selon l'ordre de Melchisédech. — *Talis.* Expression emphatique : un prêtre éternel, jouissant d'un pouvoir absolu. Comp. les vers. 24 et 25. — *Decebat.* Sur cette locution délicate, voyez II, 10 et le commentaire. Toute faible qu'est notre intelligence, elle est cependant capable, en raison des lumières que lui communique la révélation, de comprendre la correspondance adéquate qui existe entre les qualités de Jésus comme prêtre, et nos besoins multiples. — Suit une belle description, qui nous montre notre pontife dans le ciel, avec toutes ses perfections. Les trois épithètes *sanctus, innocens, impollutus*, représentent le Christ-prêtre comme saint en lui-même (ὅσιος), comme dégage de toute malice et de tout péché (ἄκακος) et comme immaculé (ἀμίαντος), malgré ses relations avec un monde corrompu et corrupteur. — *Segregatus... et...* Ces deux traits exposent ce qui a suivi la mort de notre pontife. Durant toute sa vie mortelle, il avait été intérieurement séparé des pécheurs par la sainteté de sa vie ; cette séparation a pris un caractère permanent dans le ciel, où il a été élevé le jour de son ascension (*excelsior cælis...* ; cf. IV, 14, etc.). — *Qui non habet...* (vers. 27). Plus bas, au lieu de *quemadmodum sacerdotes*, le grec dit : comme les pontifes. Ce n'est donc pas entre Jésus et tous les prêtres juifs, mais seulement entre lui et les grands prêtres, que la comparaison est établie. D'autre part, nous verrons ci-dessous (cf. IX, 7 et 25) que le pontife d'Israël n'entraît qu'une seule fois par an dans le Saint des saints, afin d'y offrir des sacrifices pour lui-même et pour le peuple. Il suit de là que l'adverbe *quotidie* ne se rapporte pas

aux grands prêtres Israélites, mais à l'œuvre du pontife de la nouvelle alliance. Cette œuvre est quotidienne, perpétuelle. Si notre pontife n'avait pas une sainteté parfaite, il devrait, pour accomplir dignement ses fonctions, se purifier



Apprêts d'un sacrifice. (Peinture d'un vase grec.)

chaque jour par des sacrifices expiatoires, comme le faisaient les grands prêtres juifs dans la circonstance mentionnée ; mais cette humiliante nécessité n'existe pas pour lui. — *Prius pro suis...* Comme il est dit Lev. XVI, 6 et ss. — *Hoc... fecit.* Ces mots ne retombent que sur le fait signalé en dernier lieu : *deinde pro... populi.* — *Semel* : une fois pour toutes. Ce sacrifice unique a suffi, à cause de sa valeur infinie. Cf. IX, 12, 25-28 ; x, 10. En effet, il a consisté dans l'immolation de Jésus-Christ lui-même : *seipsum offerendo.* C'est la première fois que Jésus est ouvertement présenté dans les écrits du Nouveau Testament comme prêtre et victime tout ensemble. Sa mort sur la croix fut donc un acte sacerdotal et un vrai sacrifice. — *Lex enim...* (vers. 28). Trait final, en ce qui concerne cette première partie de la démonstration commencée IV, 14. Il résume tout ce qui a été dit ici même, à partir du vers. 11 : Les prêtres juifs étaient faibles et imparfaits ; le nôtre est tout saint et tout parfait. — *Homines* contraste avec *Filium* : de simples mortels, le Fils de Dieu. — *Infirmiorem* : toutes sortes d'infirmiétés, au moral surtout. Cf. v, 15, etc. —

cerdotes infirmitatem habentes; sermo autem jurisjurandi, qui post legem est, Filium in æternum perfectum.

prêcher des hommes sujets à la faiblesse; mais la parole du serment, qui est postérieure à la loi, institue le Fils, qui est parfait pour l'éternité.

## CHAPITRE VIII

1. Capitulum autem super ea quæ dicuntur. Talem habemus pontificem, qui consedit in dextera sedis magnitudinis in cælis,

2. sanctorum minister, et tabernaculi veri, quod fixit Dominus et non homo.

3. Omnis enim pontifex ad offerendum munera et hostias constituitur; unde necesse est et hunc habere aliquid quod offerat.

4. Si ergo esset super terram, nec

1. Point capital dans ce que nous disons. Nous avons un pontife tel, qu'il s'est assis à la droite du trône de la majesté divine dans les cieux,

2. ministre du sanctuaire et du vrai tabernacle que le Seigneur a dressé, et non pas un homme.

3. Car tout pontife est établi pour offrir des dons et des victimes; c'est pourquoi il est nécessaire que celui-ci ait aussi quelque chose à offrir.

4. Si donc il était sur la terre, il ne

*Sermo... jurisjurandi.* C.-à-d., le serment dont parle le Ps. cix. Voyez le vers. 21. — *Qui post legem...* En effet, la loi est de beaucoup antérieure à la révélation de ce serment divin, qui n'a été faite qu'à David et par David. — *Filium in æternum...* La perfection de notre pontife est donc idéalement parfaite, puisque c'est celle du Fils de Dieu.

§ II. — *Le Christ l'emporte sur les prêtres de l'Ancien Testament par l'exercice même de son sacerdoce.* VIII, 1-X, 18.

Le paragraphe qui précède a manifesté l'excellence de notre pontife dans sa personne même, comparée à celle des prêtres juifs. L'auteur envisage maintenant son ministère sacerdotal proprement dit. Le parallèle porte sur deux points principaux : le local où s'exerce ce ministère, puis le sacrifice offert par Jésus-Christ.

1<sup>o</sup> Vue d'ensemble sur le local et les conditions de l'œuvre sacerdotale de Jésus. VIII, 1-13.

Deux pensées sont développées successivement : le nouveau sanctuaire, vers. 1-6, et la nouvelle alliance, vers. 7-13. La seconde est donnée comme conséquence de la première.

CHAP. VIII. — 1-6. Le vrai tabernacle. L'auteur fait ce raisonnement : Jésus-Christ accomplit ses fonctions de grand prêtre dans le ciel ; or, c'est là un sanctuaire bien supérieur au tabernacle mosaïque, qui était tout terrestre et seulement une copie très imparfaite du tabernacle du ciel. — Les mots *Capitulum... super...* sont une formule d'introduction. Le substantif κεφάλαιον signifie tantôt « sommaire », tantôt « point principal ». Cette dernière interprétation

convient mieux ici, car ce que nous allons lire « est moins un sommaire de l'enseignement de l'apôtre, qu'une indication de la pensée principale qui l'inspirait ». — *Super ea quæ...* C.-à-d., touchant le sujet actuellement traité (le pontificat de Jésus). — Ce point principal, le voici : *Talem... qui consedit...* Le grand prêtre des chrétiens a dans le ciel même sa résidence et son sanctuaire. Cf. I, 3, 13 ; x, 12 ; xii, 2. — *Sedis* (mieux : du trône) *magnitudinis*. Expression très solennelle. Voyez I, 3 et le commentaire. — *Sanctorum minister.* C.-à-d., le ministre sacré (λαειτουργός) du sanctuaire (τῶν ἁγίων) est au neutre et désigne le Saint, le sanctuaire, à la manière juive). Cf. Ex. xxxix, 1, etc. Voyez aussi ix, 3, 8, 12. — *Tabernaculi veri.* Comp. ix, 11, où cette locution est expliquée. L'allusion est facile à saisir. À l'origine, le local du culte mosaïque était une simple tente, un tabernacle, comme nous disons d'après le mot latin ; mais ce n'était là qu'une figure du tabernacle réel et idéal (ἀληθινῆς), le ciel, où notre pontife exerce ses fonctions. Cf. ix, 24. — *Quod fixit* (ἔπηξεν, le terme classique pour exprimer la notion de dresser une tente)... Ce trait insiste sur le caractère supérieur et surnaturel du lieu où s'accomplit le nouveau culte. — *Omnis enim...* Les vers. 3-4 démontrent que Jésus, en sa qualité de grand prêtre, est le ministre du sanctuaire céleste, idéal. La pensée est d'abord toute générale : Un pontife n'est pas institué sans raison et sans but, mais pour offrir à Dieu des sacrifices (cf. v, 1) ; d'où il résulte qu'il doit avoir, d'un côté, quelque chose à offrir, et de l'autre, un local où il remplira ses fonctions de sacrificeur. — *Et hunc* (pronom accentué) : ce pontife égale-

serait pas même prêtre, puisqu'il s'y trouve déjà ceux qui offrent des oblations selon la loi,

5. lesquels exercent un culte qui n'est qu'une figure et une ombre des choses du ciel, ainsi qu'il fut répondu à Moïse, lorsqu'il allait construire le tabernacle : Vois, dit Dieu, fais toutes choses selon le modèle qui t'a été montré sur la montagne.

6. Mais notre pontife a reçu un ministère d'autant plus excellent, qu'il est le

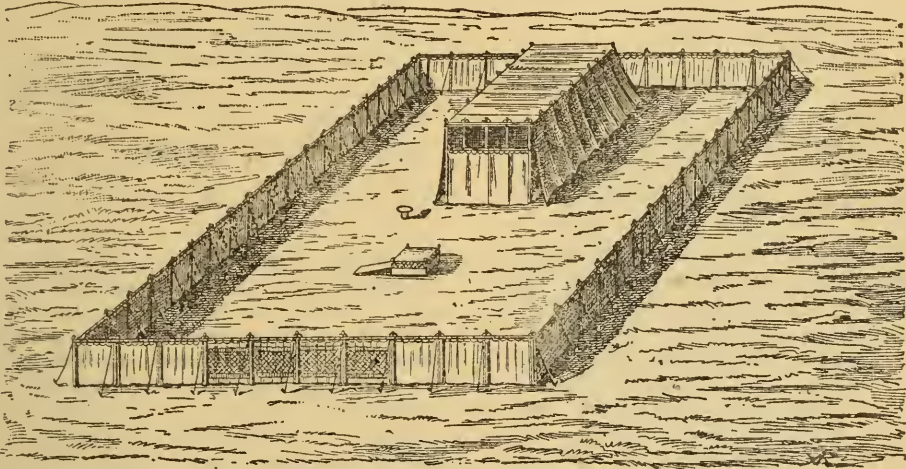
esset sacerdos, cum essent qui offerrent secundum legem munera,

5. qui exemplari et umbræ deserviunt cælestium, sicut responsum est Moysi, cum consummaret tabernaculum : Vide, inquit, omnia facito secundum exemplar quod tibi ostensum est in monte.

6. Nunc autem melius sortitus est ministerium, quanto et melioris testa-

ment ; c.-à-d. le nôtre, Jésus-Christ. Comp. le vers. 1. — *Si ergo...* (vers. 4). Dès lors que Jésus-Christ devait exercer le rôle de grand prêtre, c'est au ciel, et non sur la terre, qu'il lui fallait remplir son ministère. — *Esset super...* Si Jésus était resté ici-bas au lieu de remonter au ciel, il ne pourrait pas même être prêtre (*nec... sacerdos*), ni à plus forte raison grand prêtre. Le motif en est très simple : c'est qu'il existait déjà sur la terre des prêtres divinement institués, et que leur sacerdoce est incom-

la copie d'un archétype tout céleste, comme il va être ajouté ; l'ombre d'une réalité future. — *Deserviunt*. D'après le grec : ils rendent un culte (*λατρεύουσιν*). — *Cælestium*. Au pluriel neutre : les choses supra-célestes (ainsi dit le grec). Cette locution abstraite désigne l'archétype et la réalité en question. — *Sicut responsum...* Plutôt, d'après le grec : Ainsi que Moïse fut averti par un oracle. — *Cum consummaret...* Circonstance spéciale dans laquelle Moïse reçut cette révélation. Il était sur le point de



Vue perspective du tabernacle et de son enceinte.

patible avec celui du Christ (cf. VII, 14). Le grec ne dit pas *cum essent...*, mais « cum sint », au présent ; d'où l'on conclut à bon droit que le culte juif subsistait encore lorsque la lettre fut composée : elle parut par conséquent avant la ruine de Jérusalem. — Le trait *secundum legem* est important. On offrait ici-bas à Dieu les sacrifices exigés par lui ; il fallait donc que le nouveau pontife offrît le sien dans le ciel. — *Qui* (*οἱ τινες*, lesquels prêtres juifs)... Autre belle pensée, vers. 5-6 : ces prêtres et le tabernacle étaient le type du sacerdoce tout céleste de Jésus-Christ. — *Exemplari et umbræ*. Deux expressions significatives. Le sacerdoce lévitique n'était qu'une copie (*ὑποδείγματι*) et qu'une ombre :

construire (*μέλλων ἐπιτελεῖν*) le tabernacle. — *Vide, inquit* (seil. « Deus »)... Cette parole est extraite de l'Exode, xxv, 40, et citée librement d'après les LXX (notre auteur insère le mot πάντα, omnia). — *Secundum exemplar* (τὸν τύπον) : selon le type, le modèle. — *Nunc autem...* (vers. 6). Antithèse avec les vers. 4-5 : maintenant, d'après l'état réel des choses. — Le mot *ministerium* (*λειτουργίας*) nous ramène au divin λειτουργός du vers. 1. C'est lui qui a reçu un ministère plus distingué (*διαφορωτέρος, melius*) que celui des prêtres de l'ancienne loi ; par conséquent, un ministère nouveau, qui fait cesser le leur. — *Quanto et melioris...* Excellente mesure dont on peut se ser-

menti mediator est, quod in melioribus repromissionibus sancitum est.

7. Nam si illud prius culpa vacasset, non utique secundi locus inquireretur.

8. Vituperans enim eos dicit : Ecce dies venient, dicit Dominus, et consummabo super domum Israel, et super domum Juda testamentum novum ;

9. non secundum testamentum quod feci patribus eorum, in die qua apprehendi manum eorum, ut educerem illos de terra Ægypti ; quoniam ipsi non permanserunt in testamento meo, et ego neglexi eos, dicit Dominus.

10. Quia hoc est testamentum quod disponam domui Israel post dies illos, dicit Dominus : dando leges meas in mentem eorum, et in corde eorum superscribam eas ; et ero eis in Deum, et ipsi erunt mihi in populum ;

11. et non docebit unusquisque proximum suum, et unusquisque fratrem suum, dicens : Cognosce Dominum ; quoniam omnes scient me, a minore usque ad majorem eorum ;

12. quia propitius ero iniquitatibus eorum, et peccatorum eorum jam non memorabor.

13. Dicendo autem novum, veteravit

médiateur d'une meilleure alliance, établie sur de meilleures promesses.

7. En effet, si la première *alliance* avait été sans défaut, il n'y aurait pas eu lieu d'en substituer une seconde.

8. Car c'est en blâmant les *Juifs* que Dieu dit : Voici, des jours viendront, dit le Seigneur, où je contracterai avec la maison d'Israël et avec la maison de Juda une alliance nouvelle ;

9. non selon l'alliance que j'ai faite avec leurs pères, le jour où je les pris par la main, pour les faire sortir du pays d'Égypte ; car ils n'ont pas persévéré dans mon alliance, et moi je les ai délaissés, dit le Seigneur.

10. Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël après ces jours-là, dit le Seigneur : Je mettrai mes lois dans leur esprit, et je les écrirai dans leur cœur ; et je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple ;

11. et personne n'enseignera plus son prochain et son frère, en disant : Connais le Seigneur ; en effet, tous me connaîtront, depuis le plus petit jusqu'au plus grand d'entre eux ;

12. car je leur pardonnerai leurs iniquités, et je ne me souviendrai plus de leurs péchés.

13. En disant : Une nouvelle *alliance*,

vir pour apprécier la valeur relative des deux sacerdoxes : celui du Christ l'emporte autant sur celui des prêtres juifs, que la nouvelle alliance l'emporte elle-même sur l'ancienne. Cf. VII, 20 et ss. — *Testamenti mediator*. Jésus a été, par rapport au Nouveau Testament, ce qu'avait été Moïse relativement à l'Ancien. Cf. Gal. III, 19, etc. — *Quod in melioribus...* L'auteur prouve, en passant, que la nouvelle alliance est supérieure à celle du Sinaï. Dieu avait fait aux Hébreux de magnifiques promesses, lorsqu'il institua l'alliance théocratique ; mais elles ne sont point comparables à celles que les chrétiens ont reçues, car elles étaient simplement temporelles et transitoires, comme vont le dire les lignes qui suivent.

7-13. L'alliance nouvelle opérée par l'intermédiaire de notre pontife. Les vers. 7-8<sup>a</sup> servent d'introduction. — *Si... culpa vacasset*. C.-à-d. : si l'ancienne alliance (*prius*) avait été sans défauts, irréprochable (*ἀμεμπτος*), de sorte qu'elle eût réalisé parfaitement son but. Plus haut VII, 11 et 19, il a été dit que tel n'était point le cas. — *Non utique secundi...* Conclusion très évidente : Dieu n'aurait pas détruit une institution parfaite. — *Vituperans...* (vers. 8). Il est à noter que le blâme divin ne tombe pas directement sur la loi, mais sur les Israélites (*eos*),

qui l'avaient fort mal accomplie. — *Dicit* (« Deus ») : par l'organe du prophète Jérémie, xxxi (d'après les Septante, xxxviii), 31-34. C'est l'un des plus beaux oracles de son livre, car ces quelques lignes marquent une date importante dans l'histoire de la révélation. Nous renvoyons le lecteur à notre commentaire (t. V, p. 646). — *Consummabo*. Ce verbe, qui est une excellente traduction de συντελέσω, fait peut-être allusion à la solidité de la nouvelle alliance. Dans les LXX : διαθήσομαι, j'établirai. — *Testamentum...* L'adjectif *novum* a ici une importance capitale. — Le caractère de cette alliance est décrit assez longuement, en termes tour à tour négatifs, vers. 9, et positifs, vers. 10-12. Elle ne ressemblera pas à l'ancienne (*non secundum...*) ; mais elle sera toute spirituelle (*dando leges...*, vers. 10), et elle établira entre Dieu et son peuple les relations les plus intimes (*et ero eis...*), de sorte qu'ils n'auront plus besoin d'intermédiaires (*et non docebit...*, vers. 11) ; surtout, elle sera une alliance de grande miséricorde (*quia propitius...*, vers. 12).

13. Conclusion : la nouvelle alliance abrogera totalement l'ancienne. — Première déduction, tirée du texte de Jérémie : *Dicendo autem...* En proclamant qu'il y aurait une nouvelle alliance (comp. le vers. 8<sup>b</sup>), Dieu a pour ainsi dire renoué l'ancienne

*Dieu a déclaré la première vieillie ; or, ce qui devient ancien et qui vieillit est proche de sa fin.*

*prius. Quod autem antiquatur et senescit prope interitum est.*

CHAPITRE IX

1. La première *alliance* a eu aussi des règlements relatifs au culte, et un sanctuaire terrestre.

2. Car un tabernacle avait été dressé, dans la première partie duquel étaient le chandelier, la table et les pains de proposition, et cette *partie* s'appelait le Saint.

1. Habuit quidem et prius justificationes culturæ, et sanctum sæculare.

2. Tabernaculum enim factum est primum, in quo erant candelabra, et mensa et propositio panum, quæ dicitur Sancta.

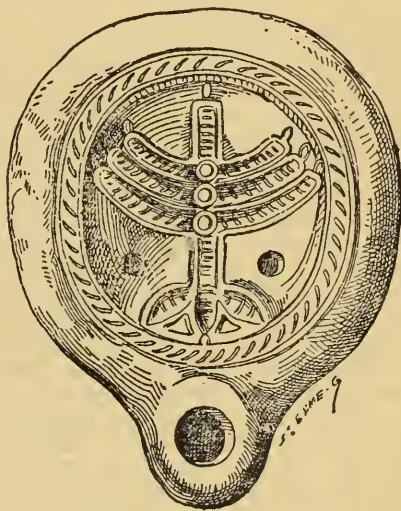
(*veteravit* à l'actif, *παπαλαίωσεν*) la première, contractée au Sinaï. — Deuxième déduction : *quod... antiquatur* (τὸ παλαιούμενον) *et... prope... La décrépitude de l'Ancien Testament faisait présager sa prochaine disparition.*

2° L'action sacerdotale dans sa manifestation la plus brillante, sous l'ancienne et sous la nouvelle alliance. IX, 1-28.

C'est du culte considéré dans sa partie essentielle, le sacrifice, que l'apôtre va maintenant parler. Pour mieux comparer pontife à pontife, il prend, d'une part, le grand prêtre juif dans la circonstance où il exerçait ses fonctions de la manière la plus solennelle, c.-à-d. au jour de la fête de l'Expiation, et, d'autre part, Jésus-Christ au jour de sa passion et de son sacrifice sur la croix.

CHAP. IX. — 1-10. Le sanctuaire et le grand prêtre du judaïsme. Après une intéressante description du tabernacle et de son mobilier, versets 1-5, l'auteur donne quelques indications relatives au service des prêtres dans cet ancien sanctuaire, vers. 6-7 ; puis il signale quelques leçons qui se dégagent de ces divers détails, vers. 8-10. — *Habuit* (à l'imparfait dans le grec) *quidem...* Petite introduction au vers. 1. L'adjectif *prius* désigne l'Ancien Testament, d'après le contexte. Cf. VIII, 13. — *Justificationes culturæ* (δικαιώματα λατρίας) est une expression tout hébraïque, qui représente les ordonnances divines relatives au culte. Dans ses révélations à Moïse, le Seigneur avait institué tout un rituel, dont les moindres détails étaient sacrés. — *Et sanctum* (τὸ ἅγιον) : le sanctuaire, considéré dans son ensemble. Voyez VIII, 2<sup>a</sup> et les notes. L'épithète *sæculare* (κοσμικόν ; seulement ici et Tit. II, 12) signifie que le sanctuaire en question appartenait à ce monde, qu'il était terrestre et fait de main d'homme. Comp. le vers. 24<sup>a</sup> et VIII, 2<sup>b</sup>. — *Tabernaculum enim...* (vers. 2). L'auteur justifie et développe son assertion du vers. 1. — *Primum*. Avec l'article dans le grec : ἡ πρώτη, la première

(tente). Ce trait désigne la partie du tabernacle, appelée Saint, que l'on rencontrait tout d'abord, après avoir traversé le vestibule. Le Saint des saints qui venait ensuite, était



Le chandelier à sept branches, sur une ancienne lampe chrétienne.

censé former une seconde tente. Voyez Ex. xxvi, 31 et ss., et le commentaire ; *Atl. arch.*, pl. xcv, fig. 1. — *In quo erant...* Le mobilier du Saint se composait de deux objets principaux. C'étaient le chandelier à sept branches (*candelabra* ; au singulier dans le grec ; Ex. xxv, 31-40 et xxxvii, 17-24 ; *Atl. arch.*, pl. ciii, fig. 11), et la table des pains de proposition (*mensa* ; Ex. xxv, 23-30 et xxxvii, 10-16 ; *Atl. arch.*, pl. civ, fig. 6, 12). Les mots *propositio panum* désignent les douze pains eux-mêmes, placés sur cette table en deux rangées (Ex. xxv, 30 ; Lev. xxiv, 5-7). — *Quæ dicitur...* Il faudrait « quod » au neutre, comme

3. Post velamentum autem secundum, tabernaculum, quod dicitur Sancta sanctorum,

4. aureum habens thuribulum, et arcam testamenti circumtectam ex omni parte auro, in qua urna aurea habens manna, et virga Aaron quæ fronderat, et tabulæ testamenti;

5. superque eam erant cherubim gloriæ, obumbrantia propitiatorium : de quibus non est modo dicendum per singula.

6. His vero ita compositis, in priori quidem tabernaculo semper introibant sacerdotes, sacrificiorum officia consummantes;

3. Puis, derrière le second voile *était* la partie du tabernacle appelée le Saint des saints,

4. renfermant un encensoir d'or, et l'arche d'alliance toute couverte d'or, dans laquelle était une urne d'or contenant la manne, la verge d'Aaron, qui avait fleuri, et les tables de l'alliance.

5. Au-dessus de l'arche étaient les cherubins de la gloire, qui couvraient de leur ombre le propitiatoire. Mais ce n'est pas le moment de parler de cela en détail.

6. Or, ces choses étant ainsi disposées, les prêtres entraient en tout temps dans la première partie du tabernacle, lorsqu'ils exerçaient des fonctions sacerdotales;

au verset suivant, car le pronom féminin ἡ τις se rapporte à σκηνή (« tabernaculum ») : Lequel premier tabernacle est appelé Saint. — *Post... autem...* (vers. 3). Description du Saint des saints, ou de la partie la plus intérieure du tabernacle. — *Velamentum... secundum*. Le voile qui séparait le Saint et le Saint des saints porte ici le nom de second, parce qu'il y en avait un premier, entre le vestibule et le Saint (Ex. xxvi, 31-37; *Atl. arch.*, pl. xc, fig. 1). — *Sancta sanctorum*. Sorte de superlatif hébreu, signifiant : Lieu très saint. — Le mobilier du Saint des saints est aussi énuméré dans les vers. 4-5, et plus longuement que celui du Saint. Tout d'abord : *aureum... thuribulum*. Le substantif θυμιατήριον a souvent la signification d'encensoir ; mais il sert aussi, dans les livres des écrivains juifs Philon et Josèphe, à désigner l'autel de l'encensement, et il est probable que ce second sens est ici le meilleur (Itala : « aureum habens altare »). En effet, cet autel d'or, ou des parfums, était l'un des principaux meubles du tabernacle (voyez Ex. xxx, 1-10 ; xxxvii, 25-29), et l'on comprendrait difficilement que l'apôtre l'eût omis dans son énumération. D'un autre côté, les livres de l'Ancien Testament ne font jamais mention d'un encensoir d'or qui aurait fait partie du mobilier spécial du Saint des saints. Il est vrai que l'autel d'or était dans le Saint, et non dans la partie la plus intime du tabernacle (cf. Ex. xxx, 6) ; aussi ne faut-il pas trop presser le sens du participe *habens*. Comp. III Reg. vi, 22 (d'après l'hébreu), où ce même autel est également donné d'une façon générale comme « appartenant au Saint des saints ». — *Et arcam...* C'était le meuble le plus précieux du tabernacle. Il symbolisait la présence du Seigneur lui-même : de là son nom d'arche d'alliance, car c'était le gage extérieur de l'alliance établie entre Jéhovah et son peuple. Cf. Ex. xxv, 10-12 (*Atl. arch.*, pl. ciii, fig. 6). — L'auteur indique aussi le contenu de l'arche : *in qua urna...*, *et virga...*, *et tabulæ...* D'après

Ex. xvi, 33-34 et Num. xvii, 7-10, les deux premiers de ces objets étaient « devant le témoignage », c.-à-d. devant l'arche. La tradition juive, que suit ici l'apôtre, nous apprend qu'on les plaça ensuite dans l'intérieur même de l'arche d'alliance. Ils en furent plus tard extraits (cf. III Reg. viii, 9 et II Par. v, 7, 10). — *Tabulæ testamenti*. Il s'agit des tables de la loi, données par le Seigneur à Moïse sur le Sinaï. Comp. Ex. xxv, 16 ; xxxi, 18 et xxxii, 15, où elles sont appelées tables du témoignage. Au Deutéronome, ix, 9, 11 et 15, elles reçoivent le même nom qu'ici. — *Superque eam...* (vers. 5). C.-à-d. : au-dessus de l'arche. Sur les *cherubim gloriæ*, ainsi nommés parce que la nuée lumineuse au moyen de laquelle Jéhovah manifestait sa présence venait se reposer sur eux, voyez Ex. xxv, 18 et ss. ; Num. vii, 2 ; IV Reg. xix, 15, etc. (*Atl. arch.*, pl. ciii, fig. 6). — *Obumbrantia...* Voyez Ex. xxv, 15. De leurs ailes étendues, ils recouvraient le propitiatoire, placé immédiatement au-dessus de l'arche comme un couvercle. Le mot hébreu *kapporet*, couvercle, était précisément le nom de cette partie de l'arche ; les LXX lui ont presque toujours substitué celui de ἱλαστήριον, *propitiatorium*, parce qu'au jour de l'Expiation le *kapporet* était aspergé avec le sang des victimes, pour obtenir le pardon des péchés du peuple ; cf. Lev. xv, 14. — *De quibus non...* Voyant qu'il serait entraîné trop loin, s'il s'étendait sur tous ces objets et sur leur signification symbolique, l'auteur coupe court à sa description. — *His vero ita...* (vers. 6). Transition à une autre pensée. D'après le grec : Lorsque toutes ces choses eurent été préparées. — *In priori...* : dans le Saint. Comp. le vers. 2. — *Introibant*. Au présent dans le grec : Les prêtres entrent. Voyez viii, 4<sup>b</sup> et les notes. — *Semper* : toutes les fois que leurs fonctions sacrées le demandaient ; ce qui avait lieu chaque jour plusieurs fois. Cf. Ex. xxx, 7 et ss. ; Lev. xxiv, 5 et ss., etc. — *Sacrificiorum officia...* Le grec ne parle pas ici de sacrifices, et de fait ce



7. mais, dans la seconde, n'entre qu'une fois par an le seul grand prêtre, non sans y porter du sang, qu'il offre pour son ignorance et pour celle du peuple.

8. L'Esprit-Saint montre par là que le chemin du sanctuaire n'était pas encore ouvert, tant que le premier tabernacle subsistait.

9. C'est une figure pour le temps présent, où l'on offre des dons et des victimes, qui ne peuvent rendre parfait selon la conscience celui qui rend ce culte; puisqu'ils ne consistaient qu'en mets, et en breuvages,

7. in secundo autem semel in anno solus pontifex, non sine sanguine, quem offert pro sua et populi ignorantia;

8. hoc significante Spiritu sancto, nondum propalatum esse sanctorum viam, adhuc priore tabernaculo habente statum.

9. Quæ parabola est temporis instantis, juxta quam munera et hostiæ offeruntur, quæ non possunt juxta conscientiam perfectum facere servientem, solummodo in cibis, et in potibus,

n'était point le cas, puisque aucun sacrifice proprement dit n'était offert dans l'intérieur du Saint. Il faut traduire : Accomplissant les actes du culte (τὰς λατρείας). — Ainsi donc, les prêtres seuls pouvaient pénétrer dans la partie antérieure du tabernacle, à l'exclusion des lévites eux-mêmes; quant au Saint des saints, la restriction était beaucoup plus grande encore : *in secundo... semel... solus...* (vers. 7). Cela se passait le jour de l'Expiation. Cf. Lev. xvi, 12 et ss. — *Non sine sanguine*. C'était la seule fois que le sang des victimes était introduit dans le sanctuaire. — *Pro sua et populi...* Avec une nuance dans le grec : Pour lui, et pour les ignorances du peuple (c.-à-d. les péchés commis par ignorance, et non par pure malice; cf. v, 2; Num. xv, 22 et ss., etc.). — *Hoc significante...* (vers. 8). Le pronom est à l'ablatif : l'Esprit-Saint montrant par cela. « Il y a une signification voulue par Dieu soit dans les paroles de l'Écriture, soit dans les règles qui

suite le temple, qui en était une copie agrandie, la voie du vrai sanctuaire, du sanctuaire céleste, était fermée et personne ne pouvait y pénétrer directement. — *Quæ parabola est...* (vers. 9). Mieux : « Quod est parabola... » Parabole dans le sens de figure, de symbole. — La formule *temporis instantis* (d'après le grec : « in tempus instans, » une figure destinée au temps présent) est évidemment opposée aux expressions « le monde futur » (II, 5), « le temps futur » (v, 5), etc., employées ailleurs par l'apôtre. Celles-ci représentant la période du Messie, celle-là désigne donc le temps de préparation qui précéda l'ère messianique. Au moment où l'auteur écrivait ces mots, l'ère chrétienne avait commencé, mais la période précédente n'était pas entièrement achevée; de fait, elle ne prit fin qu'après la ruine du temple, lorsque le culte juif fut devenu Impraticable. — *Juxta quam...* La phrase qui suit, un peu compliquée, renferme ces trois pensées : les institutions religieuses de l'Ancien Testament étaient inefficaces en réalité; raison de leur insuffisance; but pour lequel Dieu les avait établies. — La première pensée est exprimée par les mots *munera... servientem*. Les sacrifices de l'ancienne alliance ne procuraient qu'une perfection extérieure; ils ne touchaient pas directement à l'âme, à la conscience. Comp. les vers. 13-14 et x, 22. Le trait *juxta conscientiam* est essentiel ici. Le participe *servientem* désigne, d'après le grec (τὸν λατρεύοντα, l'adorateur), ceux des Juifs qui offraient individuellement des sacrifices par l'intermédiaire de leurs prêtres. — L'inefficacité du culte lévitique provenait de la nature même de ses rites : *solummodo in cibis... carnis*. L'apôtre, qui va bientôt parler des sacrifices proprement dits, se borne à signaler en cet endroit les prescriptions relatives aux mets et aux breuvages soit licites, soit illicites (pour les breuvages, voyez Lev. x, 8-9; Num. vi, 2-3), ainsi qu'aux ablutions (*et variis baptismatibus*; cf. Ex. xxix, 4; Lev. xi, 25, 28 et ss.; Num. viii, 7; Marc. vii, 4, etc.). Toutes ces choses étaient purement extérieures; c'est pourquoi l'auteur leur donne le nom très significatif de « préceptes concernant la chair » (*justitiis carnis*), et n'ayant pas de rapport



Le grand prêtre juif tenant un encensoir.

(D'après Calmet.)

concernent le culte.» — *Nondum propalatum...* Telle est la leçon révélée par l'Esprit divin. D'après l'opinion la plus probable, le mot *sanctorum* ne désigne pas cette fois le sanctuaire hébreu, mais le tabernacle du ciel, déjà mentionné plus haut, VIII, 2. Comp. les vers. 11-12. Tant que durait le tabernacle terrestre, et par

10. et variis baptismatibus, et justitiis carnis, usque ad tempus correctionis impositis.

11. Christus autem assistens pontifex futurorum bonorum, per amplius et perfectius tabernaculum non manufactum, id est, non hujus creationis ;

12. neque per sanguinem hircorum aut vitulorum, sed per proprium sanguinem introivit semel in sancta, æterna redemptione inventa.

13. Si enim sanguis hircorum et tauro-  
rum, et cinis vitulæ aspersionem, inquit

10. et en diverses ablutions, et en des cérémonies charnelles, imposées seulement jusqu'à une époque de réforme.

11. Mais le Christ étant venu comme pontife des biens futurs, a traversé un tabernacle plus grand et plus parfait, qui n'a pas été fait de main d'homme, c'est-à-dire, qui n'appartient point à cette création,

12. et il est entré une fois pour toutes dans le sanctuaire, non avec le sang des boucs ou des veaux, mais avec son propre sang, ayant obtenu une rédemption éternelle.

13. Car si le sang des boucs et des taureaux, et l'aspersion faite avec la

direct avec la sanctification intérieure de l'homme. — Troisième pensée : *usque ad...* Le culte juif n'avait qu'un caractère préparatoire et transitoire. Ce qu'il préparait, c'était le *tempus correctionis* (dans le grec : un temps de redressement, de réforme ; cf. Jer. VIII, 10 et ss.), c.-à-d. l'époque du Messie. Voilà pourquoi Dieu l'avait « imposé » aux Hébreux.

11-28. Le sanctuaire et le sacrifice du grand prêtre de la nouvelle alliance. Au sujet du grand prêtre juif, deux points spéciaux ont été mentionnés : son entrée dans le Saint des saints, privilège réservé à lui seul ; puis le fait qu'il n'entraît qu'avec le sang des victimes. C'est sur ces deux traits que portera le parallèle. — *Christus autem...* L'antithèse commence immédiatement. Les vers. 11 et 12 décrivent d'une manière générale et sommaire l'œuvre pontificale de Jésus-Christ. Sa supériorité éclate dans tous les détails : sous le rapport du local du culte, de l'oblation, de l'efficacité de cette oblation. Il est question du local au vers. 11. — *Assistens* correspond au grec παραγενόμενος, que l'Itala traduit plus clairement par « quando adventus » : le Christ était venu du ciel sur la terre, par l'incarnation, pour exercer son ministère au milieu de nous et en notre faveur. — *Pontifex futurorum* (c'est la meilleure leçon : μελλοντων ; la variante γενομένων est une faute des copistes)... C'est au point de vue de la théocratie judaïque, qui les préparait, que les biens apportés par le pontife de la nouvelle alliance sont appelés futurs ; mais déjà ils étaient présents, puisque l'ère du Messie était ouverte. Comp. le vers. 9<sup>a</sup> ; VI, 5, et les notes. — *Per amplius et perfectius...* (scil. « introivit », comme il est dit au vers. 12<sup>b</sup>). Avec l'article dans le grec : par le tabernacle plus grand et plus parfait ; c.-à-d., par le sanctuaire idéal. Avant de pénétrer dans le Saint des saints, le grand prêtre juif avait à traverser le Saint (cf. vers. 2 et 3) ; le Christ aussi, avant d'arriver jusqu'àuprès de Dieu (« in sancta », cf. vers. 12), dut passer à travers un premier tabernacle, que l'apôtre caractérise par les épithètes « amplius » et « perfectius ». Mais quel est ce tabernacle ? La ques-

tion est assez difficile à résoudre. Saint Thomas et divers autres interprètes pensent qu'il consista dans les sphères inférieures du ciel, que Jésus traversa au jour de son ascension, lorsqu'il alla prendre possession de son trône à la droite du Père. Cf. IV, 14 ; VII, 26, etc. Toutefois, si l'on peut appliquer au ciel sidéral l'épithète « non manufactum », comment dire de lui qu'il n'est point « hujus creationis » ? Il vaut donc mieux admettre, avec la plupart des anciens commentateurs grecs (saint Jean Chrys., Théodoret, Théophylacte, Œcumenius, etc.) et de nombreux interprètes latins (Primasius, Ribera, etc.), que ce tabernacle traversé par notre pontife pour aller jusqu'àuprès de Dieu ne diffère pas du corps même de Jésus. En effet, c'est en passant pour ainsi dire à travers sa sainte humanité, immolée sur le Calvaire, que le Christ ressuscité s'élança jusqu'aux régions supérieures du ciel. A sa chair, formée directement par l'Esprit-Saint, convient fort bien l'épithète *non manufactum* (par contraste avec le tabernacle de Moïse ; voyez VIII, 2<sup>b</sup>), sur laquelle insistent les mots *non hujus creationis* : le corps sacré du Sauveur, œuvre de Dieu seul, n'appartient pas à l'ordre de choses que nous voyons, que nous touchons et dont nous faisons part. Comp. II Cor. V, 4 et II Petr. I, 13-14, où le corps humain est comparé à une tente. — *Neque per...* (vers. 12). L'auteur va parler plus longuement du sacrifice de Jésus-Christ. Pour l'ancien grand prêtre (comp. le vers. 7), c'était le sang des animaux les plus vulgaires (*hircorum et vitulorum*) qui servait de moyen de propitiation. Cf. Lev. XVI, 11 et 15. Le Christ pénétra dans le sanctuaire *per proprium sanguinem* : le sang d'un Homme-Dieu ! Cf. XIII, 12 ; Act. XX, 28, etc. — *Introivit semel*. Non pas tous les ans, comme le pontife hébreu ; mais une fois pour toutes, précisément à cause de la valeur infinie de son oblation, qui opéra par là même une rédemption éternelle (*æterna...* ; expression remarquable). Cf. VIII, 27. L'équivalent grec de *redemptione* est λύτρωσις, mot qui désigne la rançon payée pour racheter les esclaves, les coupables, etc. — *Si enim...* Les vers. 13-22

cendre d'une génisse, sanctifient ceux qui sont souillés, de manière à procurer la pureté de la chair,

14. combien plus le sang du Christ, qui par l'Esprit-Saint s'est offert lui-même sans tache à Dieu, purifiera-t-il notre conscience des œuvres mortes, pour que nous servions le Dieu vivant?

15. C'est pourquoi il est le médiateur d'un nouveau testament, afin que, la mort étant intervenue pour le rachat des iniquités commises sous le premier testament, ceux qui sont appelés reçoivent la promesse de l'héritage éternel.

natos sanctificat ad emundationem carnis,

14. quanto magis sanguis Christi, qui per Spiritum sanctum semetipsum obtulit immaculatum Deo, emundabit conscientiam nostram ab operibus mortuis, ad serviendum Deo viventi?

15. Et ideo novi testamenti mediator est, ut morte intercedente, in redemptionem earum prævaricationum quæ erant sub priori testamento, repromissionem accipiant qui vocati sunt, æternæ hereditatis.

développent cette pensée, qui a été simplement énoncée au vers. 12 : Le sang du Christ, répandu et offert une seule fois, a suffi pour nous racheter et nous justifier complètement. L'auteur compare d'abord la vertu de ce sang précieux à celle des victimes légales, vers. 13-14. — *Cinis vitulæ*... Au sang des boucs et des taureaux est associé ici un troisième élément purificateur, qui jouait un rôle important dans le rituel juif. Cf. Num. xix, 1-20. Il s'agit des cendres de la vache rousse, dont on composait une eau lustrale, employée pour faire disparaître certaines souillures légères. — *Inquinatos*. A la lettre dans le grec : ceux qui sont devenus communs, c.-à-d., profanes et impurs. Cf. Matth. xv, 11 et ss.; Act. xxi, 28, etc. — *Sanctificat*. Seulement à l'extérieur, comme l'ajoute l'apôtre (*ad emundationem*...), tandis que le sang du Christ possède une vertu bien autrement efficace : *quanto magis*... — Les mots *qui... obtulit... Deo* relèvent plusieurs circonstances qui donnent encore plus de valeur au sang de Jésus, versé pour nos péchés. D'abord, le Christ s'est offert *per Spiritum sanctum*, c.-à-d., sous l'impulsion directe de cet Esprit-Saint, qui inspirait toutes ses actions (cf. Matth. iv, 1 et xii, 28; Luc. iv, 18, etc.). Toutefois, la traduction de la Vulgate ne correspond point parfaitement à la meilleure leçon du grec, διὰ πνεύματος ἁγίου (sans article : par un esprit éternel), qui semble désigner plutôt l'esprit personnel de Notre-Seigneur, que la troisième personne de la sainte Trinité. L'auteur, jetant un regard en arrière sur le Verbe, avant l'Incarnation, le voit s'offrir à Dieu de toute éternité comme victime pour le salut des hommes. — *Semetipsum... immaculatum*. Deux autres traits qui font ressortir à leur tour la perfection du sacrifice de Jésus. Les autres victimes étaient conduites de force et inconsciemment à l'autel; lui, il s'est offert spontanément et librement. Elles devaient être irréprochables et sans défauts à l'extérieur; lui, il est la pureté même. — Le résultat produit par l'immolation d'une telle victime est digne d'elle : *emundabit conscientiam*... C'est la conscience même qui est purifiée, et pas uniquement la chair (voyez les vers. 9<sup>b</sup> et 13<sup>b</sup>). — *Ab operibus mortuis*. C.-à-d., des péchés (comp. vi, 1 et le commen-

taire), qui souillent l'homme jusqu'au plus intime de son être et lui donnent la mort. — *Ad serviendum*... Ainsi lavée par le sang du Christ, l'âme jouit d'une nouvelle vigueur pour se consacrer au service de Dieu (le verbe grec λατρεύειν dénote un service saint et sacré). Sur le titre *Deo viventi*, voyez iii, 12 et les notes. — *Et ideo*... L'apôtre se propose de démontrer maintenant, vers. 15-22, que le sang de Jésus a ratifié la nouvelle alliance, de même que celui des victimes légales avait autrefois ratifié l'Ancien Testament. « Pour cela » : c.-à-d., parce que ce sang précieux purifie l'âme et la rend plus apte à servir Dieu. — *Novi... mediator*. Voyez viii, 6 et le commentaire. — *Ut morte* (sans article dans le grec)... Les mots *in redemptionem*... dépendent du participe « intercedente » : Afin qu'une mort ayant eu lieu (γενομένου) pour la rançon des transgressions commises sous la première alliance, ceux qui ont été appelés puissent recevoir la promesse de l'héritage éternel. La phrase est un peu embarrassée au premier aspect. — *Morte intercedente*. Condition que Jésus devait remplir pour devenir le médiateur de la nouvelle alliance. — *Quæ... sub priori*... Si l'apôtre ne mentionne, comme expiés par Jésus-Christ, que les péchés des Israélites, c'est parce qu'il s'adresse directement à des Juifs; mais le sang du Sauveur a coulé pour tous les hommes sans exception. Cf. Rom. iii, 25-26, etc. — *Repromissionem... æternæ*... C.-à-d., la promesse du salut éternel, par contraste avec l'héritage purement temporel qui avait été promis aux Israélites. Cf. iv, 9, 10, etc. — Les mots *qui vocati sunt* (οἱ κεκλημένοι) sont certainement une réminiscence des évangiles. Cf. Matth. xxiii, 3-4, 8; Luc. xiv, 17 et 24. Ils représentent ceux d'entre les hommes qui ont été appelés par Dieu à participer à l'alliance nouvelle. — *Ubi enim*... Pensée subsidiale, d'une grande beauté, versets 16-17. La mort du Sauveur n'a pas seulement expié les péchés passés; elle a en même temps servi de ratification à l'alliance dont Jésus-Christ était tout ensemble le garant et le médiateur. — *Ubi... testamentum*... Principe général, emprunté aux coutumes romaines. Jusqu'ici l'auteur a employé, comme les Septante, le mot διαθήκη dans le sens d'alliance. Il lui

16. Ubi enim testamentum est, mors necesse est intercedat testatoris.

17. Testamentum enim in mortuis confirmatum est; alioquin nondum valet, dum vivit qui testatus est.

18. Unde nec primum quidem sine sanguine dedicatum est.

19. Lecto enim omni mandato legis a Moyse universo populo, accipiens sanguinem vitulorum et hircorum, cum aqua, et lana coccinea, et hyssopo, ipsum quoque librum et omnem populum aspersit,

20. dicens : Hic sanguis testamenti quod mandavit ad vos Deus.

16. Car, là où il y a un testament, il est nécessaire que la mort du testateur intervienne.

17. En effet, un testament n'est valable que par la mort, puisqu'il n'a point de force tant que le testateur est vivant.

18. C'est pourquoi le premier testament n'a pas été inauguré sans effusion de sang.

19. En effet Moïse, après avoir proclamé devant tout le peuple tous les commandements de la loi, prit le sang des veaux et des boucs, avec de l'eau, de la laine écarlate et de l'hysope, et il en aspergea le livre même et tout le peuple,

20. en disant : Ceci est le sang de l'alliance que Dieu a ordonnée pour vous.

donne tout à coup, comme l'admettent la plupart des interprètes, la signification de testament, qu'il avait d'ordinaire chez les Grecs, et il démontre par un argument saisissant la nécessité de la mort de Jésus. Un testament n'a de valeur légale qu'après la mort du testateur : *mors necesse est...* Les juristes, en effet, donnent la définition suivante de cet acte : « Voluntatis justa sententia de eo quod quis post mortem suam fieri vult. » — *Testamentum enim...* (vers. 17). C'est la preuve du fait allégué au verset précédent. La formule ἐπι νεκρῶν βεβαία serait plus littéralement traduite par « super mortuis firmum » que par *in mortuis confirmatum...* Les testaments ne deviennent solides, valides, que lorsqu'ils s'appuient pour ainsi dire sur les morts, c.-à-d., lorsqu'il y a des morts. — *Alioquin nondum...* Il fallait donc que le Christ mourût, pour que nous eussions part à l'héritage qu'il nous avait laissé. Comp. le vers. 15<sup>b</sup>. — *Unde...* Dans les vers. 18-22, l'auteur rappelle que l'ancienne alliance (*primum*) avait été elle-même inaugurée et ratifiée par le sang des victimes. — *Lecto enim...* (vers. 19). Allusion à la cérémonie très solennelle qui est racontée Ex. xxiv, 1-8. Moïse fit connaître aux Hébreux tous les détails de l'alliance, tout ce que le Seigneur leur enjoignait (*omni mandato*; au lieu de *legis*, le grec porte : selon la loi; c.-à-d., les ordres de Dieu, tels qu'ils étaient contenus dans la loi); le peuple les accepta et s'engagea à accomplir sa part du traité. On érigea ensuite un autel, et l'on offrit divers sacrifices; la moitié du sang des victimes fut répandu sur l'autel, l'autre moitié servit à asperger le peuple. — *Vitulorum et...* Le récit de l'Exode, xxiv, 5, ne mentionne pas les boucs, non plus que les détails *cum aqua, et lana...*, et *hyssopo*. Ces traits proviennent donc de la tradition. Il en est de même du suivant : *ipsum... librum...* Il s'agit du livre de l'alliance, ainsi qu'il est appelé Ex. xxiv, 7; il se composait

probablement du passage Ex. xxiv, 22-xxiii, 33. — *Hic sanguis...* (vers. 20). Exactement d'après



Hyssop officinal.

l'Exode : Voici le sang de l'alliance que le Seigneur a contractée avec vous au sujet de toutes ces choses. Notre auteur abrège tant soit peu la formule primitive, qui signifie : Le sang répandu sur vous garantit la validité et la solidité du traité d'alliance que Dieu contracte

21. Il aspergea aussi de sang le tabernacle et tous les ustensiles du culte;

22. et, selon la loi, presque tout est purifié avec du sang, et sans effusion de sang il n'y a pas de pardon.

23. Il était donc nécessaire, puisque les emblèmes des choses célestes sont purifiés de cette manière, que les choses célestes elles-mêmes le fussent par des victimes meilleures que celles-là.

24. Car ce n'est pas dans un sanctuaire fait de main d'homme, image du véritable, que Jésus est entré, mais dans le ciel même, afin de se présenter maintenant pour nous devant la face de Dieu.

25. Et ce n'est pas pour s'offrir soi-même plusieurs fois qu'il y est entré, comme le grand prêtre entre chaque année dans le sanctuaire avec du sang étranger;

21. Etiam tabernaculum et omnia vasa ministerii sanguine similiter aspersit;

22. et omnia pene in sanguine secundum legem mundantur, et sine sanguinis effusione non fit remissio.

23. Necessè est ergo exemplaria quidem caelestium his mundari, ipsa autem caelestia melioribus hostiis quam istis.

24. Non enim in manufacta sancta Jesus introivit, exemplaria verorum, sed in ipsum caelum, ut appareat nunc vultui Dei pro nobis;

25. neque ut sæpe offerat semetipsum, quemadmodum pontifex intrat in sancta per singulos annos in sanguine alieno;

avec vous. Jésus-Christ l'a très probablement imitée à dessein lorsqu'il consacra le calice à la dernière cène (cf. Matth. xxvi, 28 et Marc. xiv, 24), pour montrer que son sacrifice était la réalisation du type par lequel l'alliance du Sinaï avait été inaugurée. — *Etiam tabernaculum...* (vers. 21). Cette autre cérémonie, dont l'apôtre a également emprunté le souvenir à la tradition (cf. Josèphe, *Ant.*, III, 8, 6), n'eut lieu que plus tard, puisque le tabernacle et ses ustensiles (*omnia vasa...* est un hébraïsme) n'existaient pas encore au moment où l'alliance fut contractée. — *Et omnia pene...* (vers. 22). La pensée est généralisée : sous la loi mosaïque, le sang était un mode de purification très habituel, à tel point que *sine... effusione non fit...* Voyez Lev. xvii, 11, où ce même principe est promulgué. *Remissio* : la rémission des péchés. — *Necessè... ergo...* Les vers. 23-28 nous représentent le Christ pontifiant dans le ciel. Leur but direct est de démontrer sous un autre aspect la nécessité de la mort de Jésus-Christ. Le vers. 23 sert de transition : comme l'ancien sanctuaire, le tabernacle céleste où officie notre grand prêtre a dû être purifié avec du sang, mais avec un sang d'une valeur extraordinaire. — *Exemplaria... caelestium*. Dans le grec : les copies des choses (qui sont) dans les cieux. L'auteur désigne par là le tabernacle mosaïque et son mobilier, fabriqués d'après le modèle céleste que Dieu avait fait voir à Moïse sur la montagne. Cf. VIII, 5. — *His* : par le sang des taureaux et des boucs. Comp. les vers. 18 et ss. — *Ipsa autem...* Non que le sanctuaire du ciel eût besoin d'être purifié d'une manière proprement dite; mais l'écrivain sacré emploie ce langage métaphorique pour signifier que le tabernacle céleste devait être inauguré comme l'avait été celui de la terre. On peut dire aussi, avec quelques interprètes, que les péchés des hommes

avaient excité une grande colère dans le cœur de Dieu, et que le sacrifice du Christ, en faisant cesser cette colère, a par là même en quelque sorte purifié le sanctuaire du ciel (« *Mundantur caelestia quatenus homines mundantur a peccatis* », saint Thomas d'Aquin). — *Melioribus hostiis...* Il n'y eut qu'une seule victime et qu'un seul sacrifice sous le Nouveau Testament; mais l'auteur généralise, et emploie le pluriel pour ce motif. Autant le ciel l'emporte sur le tabernacle de Moïse, autant le sacrifice de notre pontife céleste devait l'emporter sur ceux d'Israël. — *Non enim...* (vers. 24). Preuve que c'est réellement dans le sanctuaire céleste que le Christ a offert son sacrifice. — Sur l'expression *non in manufacta sancta*, voyez les vers. 11<sup>b</sup> et les notes. — *Jesus*. Dans le grec : Χριστός, sans article, ce titre étant traité comme un nom propre. Cf. III, 6, etc. — *Exemplaria verorum* : ainsi qu'il a été dit plus haut, VIII, 5. — *Scd in ipsum...* Dans le ciel même, « quo nihil ulterius. » — *Ut appareat... vultui... pro...* Formule très remarquable. C'est pour nous que le nouveau pontife a pénétré dans le ciel, et il s'est présenté comme notre victime sous le regard de Dieu. — L'adverbe *nunc* est aussi très expressif : à partir du moment où le grand prêtre des chrétiens est remonté au ciel, son intercession en leur faveur se réitère sans cesse. — *Neque* (scil. « introivit ») *ut...* L'auteur insiste (vers. 25) sur un fait auquel il a déjà touché précédemment. Comp. les vers. 12 et 14; VII, 27. — *Sæpe...*, *quemadmodum...* La fête de l'Expiation revenait chaque année chez les Juifs, avec ses rites particuliers (voyez les vers. 7 et le commentaire); le sacrifice spécial du Christ n'a été offert qu'une seule fois. Les mots *offerat semetipsum* contrastent avec le trait *in sanguine alieno*. — *Alioquin oportebat...* (vers. 26). On va démontrer « per absurdum » que Jésus n'a

26. alioquin oportebat eum frequenter pati ab origine mundi : nunc autem semel in consummatione sæculorum, ad destitutionem peccati, per hostiam suam apparuit.

27. Et quemadmodum statutum est hominibus semel mori, post hoc autem iudicium,

28. sic et Christus semel oblatus est ad multorum exhaurienda peccata ; secundo sine peccato apparebit expectantibus se, in salutem.

26. autrement il aurait fallu qu'il souffrit plusieurs fois depuis la création du monde, tandis qu'il n'a paru qu'une seule fois à la fin des siècles, pour abolir le péché par son sacrifice.

27. Et de même qu'il est établi que les hommes meurent une fois, et qu'ensuite vient le jugement,

28. de même le Christ s'est offert une fois pour effacer les péchés de beaucoup ; une seconde fois il apparaîtra sans péché, pour donner le salut à ceux qui l'attendent.

pas eu besoin de renouveler son sacrifice. Dans l'hypothèse contraire, il aurait dû mourir fréquemment, puisqu'un sacrifice suppose l'immolation de la victime. — *Ab origine...* L'apôtre remonte maintenant jusqu'à l'origine du monde, c.-à-d., jusqu'à la chute du premier homme et à l'introduction du péché sur la terre. Les autres victimes étant incapables d'expier le péché, c'est le sacrifice du Christ qui a tout purifié par un effet rétroactif. — *Nunc autem...* Tous les mots de cette phrase sont accentués, car chacun d'eux oppose l'œuvre sacerdotale de Jésus à celle du grand prêtre hébreu. — *Semel* : par contraste avec « sæpe » du vers. 25<sup>a</sup>, et à « frequenter » du verset 26<sup>a</sup>. — *In consummatione...* C.-à-d., à l'époque messianique, qui est la dernière période de l'histoire des hommes ici-bas. Cf. I, 2, etc.



Sacrificateur portant une victime. (Statue grecque.)

Avec le sacrifice du Sauveur, une nouvelle ère s'est ouverte pour l'humanité. — *Ad destitutionem...* But et résultat de cet unique sacrifice : grâce à lui, le péché a été totalement effacé. — *Per hostiam suam.* Avec une légère variante dans le grec : par le sacrifice de lui-même. — Quelques commentateurs prennent le verbe *apparuit* dans le même sens qu'au vers. 24<sup>b</sup> : Jésus s'est présenté à Dieu dans le ciel comme notre prêtre et notre victime. Il est mieux peut-être de supposer que l'écrivain sacré a en vue, cette fois, la manifestation visible du Verbe incarné

sur la terre : Jésus-Christ est apparu une fois pour toutes en ce monde, afin d'offrir, également une fois pour toutes, le sacrifice d'une valeur infinie par lequel il a expié les péchés des hommes. — *Et quemadmodum...* Autre pensée subsidiaire (vers. 27-28), qui paraît avoir été suggérée à l'apôtre par la conduite du grand prêtre juif au jour de l'expiation : ses fonctions achevées dans le Saint des saints, celui-ci revenait auprès du peuple (cf. Lev. xvi, 24) ; Jésus-Christ reviendra de même sur la terre à la fin des temps. — *Statutum... hominibus...* Tous les hommes, d'après une loi à laquelle personne n'échappe, meurent successivement ; à la fin des temps (*post hoc*), lorsque chacun d'eux sera mort à son tour, il y aura le jugement général (*iudicium* ne désigne pas le jugement particulier ; le vers. 28<sup>b</sup> contredit cette interprétation). — *Sic et Christus...* (vers. 28). Lui aussi, il a dû mourir. Mais l'auteur emploie, pour exprimer cette idée, un terme plus relevé, plus en rapport avec le sacerdoce de Jésus-Christ dont toutes ces pages sont remplies : *oblatus est* ; il a été offert, immolé. — *Ad... exhaurienda...* Le verbe *ἀνερχεῖν* serait, d'après quelques interprètes, synonyme de *ἀραιεῖν*, enlever. Cf. x, 4. Il signifie plutôt : prendre sur soi, expier. Cf. Is. lxxi, 12 ; I Petr. ii, 24. — *Multorum* : de tous ceux qui se seront approprié la vertu rédemptrice du sang de Jésus. — *Secundo* : par opposition à son premier avènement. Act. i, 11. — *Sine peccato.* C.-à-d., sans avoir de péchés à expier alors, comme c'était le cas au moment de son incarnation. — *Expectantibus se...* Laisant de côté le sort terrible qui sera réservé aux impies lors du second avènement du Christ, l'apôtre se borne à signaler d'un mot (*in salutem*) l'heureux effet du retour de Jésus pour ses fidèles amis, qui l'attendront avec foi. La pensée est donc celle-ci : Lorsque le Christ fera de nouveau son apparition parmi nous, ce ne sera plus en qualité de victime pour nos péchés ; il viendra nous apporter la complète réalisation du salut.

## CHAPITRE X

1. En effet, la loi, qui n'a que l'ombre des biens à venir, et non l'image même des choses, ne peut jamais, par ces mêmes sacrifices qu'on offre perpétuellement chaque année, rendre parfaits ceux qui s'approchent de l'autel.

2. Autrement on aurait cessé de les offrir, parce que ceux qui rendent ce culte n'auraient plus eu aucune conscience de leur péché, ayant été une fois purifiés.

3. Et cependant, par ces sacrifices, le souvenir des péchés est rappelé chaque année.

4. Car il est impossible que le sang des taureaux et des boucs enlève les péchés.

5. C'est pourquoi le Christ entrant

1. Umbram enim habens lex futurorum bonorum, non ipsam imaginem rerum, per singulos annos eisdem ipsis hostiis, quas offerunt indesinenter, nunquam potest accedentes perfectos facere;

2. alioquin cessassent offerri, ideo quod nullam haberent ultra conscientiam peccati cultores semel mundati;

3. sed in ipsis commemoratio peccatorum per singulos annos fit.

4. Impossibile enim est sanguine tauro-  
rum et hircorum auferri peccata.

5. Ideo ingrediens mundum dicit :

3<sup>e</sup> Résumé et conclusion de tout ce qui concerne le sacrifice de Notre-Seigneur Jésus-Christ. X, 1-18.

Dans ce développement, il n'est plus du tout question du grand prêtre hébreu ; l'auteur met en parallèle l'unique sacrifice de Jésus et tous les sacrifices lévitiques en général.

CHAP. X. — 1-4. Les victimes de l'ancienne alliance étaient absolument incapables d'effacer les péchés. Cf. vii, 11, 18 ; ix, 9-10, etc. — *Umbram enim habens...* C'est le motif de cette inefficacité : la loi mosaïque et le système religieux qu'elle représentait ne possédaient que l'ombre, c.-à-d. le symbole et le type des biens messianiques (*futurorum bonorum*, des bénédictions que devait apporter « le siècle futur » ; voyez ii, 5 ; vi, 5 ; ix, 11 et les notes). — *Non ipsam imaginem (εἰκόνα)...* C.-à-d. pas la représentation exacte ; par conséquent, pas la réalité même des biens que devait apporter le Christ. — *Per singulos annos*. Non plus : une fois par an (cf. ix, 7 et 25), mais, d'après le contexte : sans cesse, toujours (conformément à un cycle annuel de règles liturgiques). — *Eisdem ipsis... quas...* Cette réitération toujours identique des mêmes sacrifices prouvait, à elle seule, leur faiblesse et leur insuffisance. Évidemment, l'effet visé n'était pas produit, ou ne l'était que d'une manière imparfaite : *nunquam potest...* — *Accedentes* : ceux qui se présentent pour offrir à Dieu des sacrifices. Cf. vii, 25 et les notes. — *Alioquin cessassent...* (verset 2). Avec un tour interrogatif dans le grec : Autrement, n'auraient-elles pas cessé d'être offertes...? — Effet qui eût été produit à coup sûr, si les sacrifices lévitiques

avaient été vraiment efficaces : les adorateurs de Jéhovah (*cultores*, λατρεύοντες), une fois purifiés de leurs péchés par le sang des victimes (*semel mundati*), se seraient trouvés parfaitement en règle avec lui (*ideo quod nullam...* ; cf. ix, 9 et 14). — Mais c'est le contraire qui avait lieu, et de là venait la répétition incessante des mêmes sacrifices : *sed in ipsis...* (vers. 3). L'expression *commemoratio peccatorum* est très significative : bien loin de rassurer les consciences, les victimes légales les troublaient au contraire, en leur rappelant qu'elles étaient coupables. — *Per singulos...* Avec la signification de « semper », comme au vers. 1. — *Impossibile enim...* (vers. 4). Raison capitale de l'insuffisance des sacrifices lévitiques. Elle est très vigoureusement exprimée. Par leur nature même, ils sont incapables de procurer la rémission du péché : qu'est-ce, en effet, que le sang des taureaux et des boucs pour purifier les âmes coupables ? Il n'y a aucune proportion entre la cause et le résultat à obtenir.

5-10. Efficacité parfaite de l'unique sacrifice de Jésus-Christ. — Afin de rendre sa démonstration plus saisissante, l'auteur se sert, pour l'exposer, d'un magnifique oracle du psautier. Le Christ, sur les lèvres duquel est placée la prophétie, déclare dès le premier instant de son incarnation (*ingrediens mundum* : ce trait suppose de la façon la plus évidente sa préexistence éternelle et sa divinité), que le seul sacrifice qui puisse plaire à Dieu consiste, non dans les victimes légales, mais dans son entière obéissance aux volontés du Seigneur sur lui (versets 5-7). — *Dicit*. Au Ps. xxxix, 7-9<sup>a</sup> (voyez

Hostiam et oblationem noluit, corpus autem aptasti mihi ;

6. holocausta pro peccato non tibi placuerunt.

7. Tunc dixi : Ecce venio ; in capite libri scriptum est de me ut faciam, Deus, voluntatem tuam.

8. Superius dicens : Quia hostias, et oblationes, et holocausta pro peccato noluit, nec placita sunt tibi quæ secundum legem offeruntur,

9. tunc dixi : Ecce venio, ut faciam, Deus, voluntatem tuam ; aufert primum, ut sequens statuatur.

10. In qua voluntate sanctificati sumus per oblationem corporis Jesu Christi semel.

11. Et omnis quidem sacerdos præsto

dans le monde, dit : Vous n'avez pas voulu de sacrifice ni d'offrande, mais vous m'avez formé un corps ;

6. les holocaustes et les sacrifices pour le péché ne vous ont pas plu.

7. Alors j'ai dit : Voici, je viens, selon qu'il est écrit de moi dans le rouleau du livre, pour faire, ô Dieu, votre volonté.

8. Après avoir dit d'abord : Vous n'avez pas voulu de sacrifices et d'offrandes, non plus que les holocaustes et les sacrifices pour le péché, et vous n'avez pas agréé ces choses qu'on offre selon la loi ;

9. il ajoute : Voici, je viens pour faire, ô Dieu, votre volonté. Il abolit ainsi la première chose pour établir la seconde.

10. C'est en vertu de cette volonté que nous avons été sanctifiés par l'oblation du corps de Jésus-Christ, une fois pour toutes.

11. Et tandis que tout prêtre se tient

notre commentaire, t. IV, p. 122-123). Ce passage est certainement messianique. Il est cité d'après les LXX, avec quelques légères modifications. — Les mots *hostiam et oblationem* représentent les sacrifices sanglants et non sanglants du culte juif (voyez v, 1<sup>b</sup> et les notes) ; les premiers sont désignés encore, au point de vue de leurs effets (l'adoration ou l'action de grâces, la propitiation), par la formule *holocausta pro peccato* (vers. 6 ; lisez, d'après le grec : « holocausta et pro... »). — *Corpus... aptasti...* D'après le texte hébreu du psaume : Tu m'as percé les oreilles ; c.-à-d. : Tu m'as donné le sens de l'ouïe. Plus clairement : Tu m'as montré qu'avant toutes choses je dois t'obéir. Les Septante ont généralisé la pensée : Dieu a donné un corps à son Christ, pour qu'il l'utilisât de toutes manières à son service. — *Ecce venio* (vers. 7). Dans le grec : Voici, je suis venu. A peine l'ordre divin eut-il retenti, que le Christ accourut pour l'accomplir. — *In capite libri*. Le grec porte : ἐν κεφαλίδι βιβλίου ; expression qui désigne probablement le montant de bois autour duquel on enroulait les manuscrits de parchemin (*Atl. arch.*, pl. LXX, fig. 4). Suivant l'hébreu : Dans le rouleau du livre ; c.-à-d., dans le livre en forme de rouleau (*Atl. arch.*, pl. LXVIII, fig. 1, 2, 4). — *Ut faciam...* Ces mots correspondent à « corpus... aptasti... », et indiquent le motif pour lequel Dieu a donné un corps au Messie. — *Superius dicens...* Dans les vers. 8 et 9, l'apôtre argumente sur l'oracle qu'il vient de citer, et il prouve que le Christ, par sa généreuse oblation, a remplacé à jamais les victimes légales. « Superius » : dans la première partie de la citation. — Au lieu de *holocausta pro...*, il faudrait encore : les holocaustes

et (les sacrifices) pour le péché. Voyez les notes du vers. 6. — *Tunc dixi* (vers. 9). Dans le grec : Alors il a dit. Petite formule par laquelle l'auteur introduit la seconde partie de l'oracle, de même qu'il avait introduit la première par les mots « Superius dicens ». — *Aufert* (scil. : « Christus »)... Il abroge, il annule les sacrifices légaux, représentés par l'adjectif *primum*, et il leur substitue l'accomplissement idéal de la volonté divine, par son propre sacrifice. Au lieu de *sequens*, le grec dit : τὸ δεύτερον, la seconde chose (spécifiée dans l'oracle). — *In qua voluntate* (vers. 10). C.-à-d. : dans la volonté de Dieu, exécutée par Jésus-Christ de la manière la plus intégrale. Ce verset signale l'heureux résultat de l'obéissance de Notre-Seigneur, en ce qui nous concerne : elle a produit notre sanctification parfaite (*sanctificati sumus*), tandis que les milliers de victimes immolées pour Israël n'avaient pas réussi à le purifier réellement. — *Per oblationem corporis...* Ce corps sacré avait été précisément donné à Jésus pour qu'il l'offrit sur l'autel de la croix. Voyez le vers. 5<sup>b</sup>. — L'adverbe *semel* (ἐφάπαξ) est renvoyé à la fin de la phrase, pour accentuer la pensée.

11-14. L'état de gloire et de puissance dans lequel se trouve actuellement notre pontife atteste aussi l'efficacité de son sacrifice. Le contraste continue entre Jésus-Christ et les prêtres de l'Ancien Testament ; l'apôtre reprend la pensée du vers. 1, pour la développer davantage. — *Sacerdos* donne la meilleure leçon du grec (ιερεύς, et non ἀρχιερεύς, grand prêtre). — *Præsto est* : ἕστηκεν, est debout. C'était l'attitude des ministres du culte chez les Juifs. Cf. Deut. x, 8 ; xviii, 7, etc. — *Quæ nunquam*



debout chaque jour, faisant le service et offrant plusieurs fois les mêmes victimes, qui ne peuvent jamais enlever les péchés ;

12. celui-ci, après avoir offert une seule victime pour les péchés, s'est assis pour toujours à la droite de Dieu,

13. attendant désormais que ses ennemis soient devenus son marchepied.

14. Car, par une seule oblation, il a amené à la perfection pour toujours ceux qui sont sanctifiés.

15. C'est ce que l'Esprit-Saint nous atteste lui-même ; car, après avoir dit :

16. Voici l'alliance que je ferai avec eux après ces jours-là, dit le Seigneur ; je mettrai mes lois dans leurs cœurs, et je les écrirai dans leur esprit ;

17. *il ajoute* : Et je ne me souviendrai plus de leurs péchés, ni de leurs iniquités.

est quotidie ministrans, et easdem sæpe offerens hostias, quæ nunquam possunt auferre peccata ;

12. hic autem unam pro peccatis offerens hostiam, in sempiternum sedet in dextera Dei,

13. de cetero expectans donec ponantur inimici ejus scabellum pedum ejus.

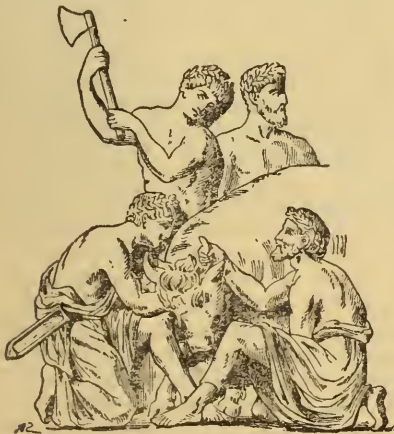
14. Una enim oblatione, consummavit in sempiternum sanctificatos.

15. Contestatur autem nos et Spiritus sanctus. Postquam enim dixit :

16. Hoc autem testamentum quod testabor ad illos post dies illos, dicit Dominus ; dando leges meas in cordibus eorum, et in mentibus eorum superscribam eas ;

17. et peccatorum et iniquitatum eorum jam non recordabor amplius.

possunt... Comme plus haut, vers. 1<sup>b</sup>. Jamais, eussent-ils été offerts pendant plusieurs autres milliers d'années, les sacrifices lévites n'auraient pu réussir à effacer les péchés. — *Hic autem...* (vers. 12). L'autre partie de l'antithèse : le nouveau pontife, opposé aux prêtres anciens. — L'adjectif *unam* est mis en avant avec beaucoup d'emphase. — *Offerens*. Le grec emploie le temps passé : Ayant offert une seule victime. C'est un fait accompli une fois pour toutes. — Le trait *sedet* (ἐκάθισεν, il s'est assis) contraste fortement avec les mots



Prêtres païens immolant un taureau.  
(Bas-relief romain.)

« præsto est quotidie ministrans » du vers. 11. Après avoir offert son unique sacrifice, le pontife du Nouveau Testament se tient à jamais assis sur son trône royal du ciel, à la droite

de Dieu. Cf. 1, 3<sup>b</sup>, etc. — *De cetero expectans...* (vers. 13). Ce qu'il attend avec une majestueuse patience et une absolue certitude, c'est son triomphe final sur tous ses ennemis : *donec ponantur...* Allusion au Ps. cix, 1, qui a été appliqué à Jésus-Christ dès le début de l'épître (cf. 1, 13). — *Una enim...* (vers. 14). L'auteur explique pourquoi le Christ, après avoir offert un seul sacrifice, a pu aller ainsi se reposer dans le ciel : par cette oblation unique, il a rendu parfaits (τετελειωκεν, *consummavit*) ceux pour qui il s'était immolé, c.-à-d. les chrétiens, nommés sanctifiés (*sanctificatos*) comme au vers. 10. Par contraste, voyez VII, 19.

15-18. Par son sacrifice, Jésus-Christ a complètement réalisé l'oracle de Jérémie relatif à l'institution de la nouvelle alliance. D'après cet oracle, déjà cité plus haut (cf. VIII, 8 et ss.), un des caractères principaux du Nouveau Testament devait être la facilité avec laquelle on obtiendrait alors la rémission des péchés ; or, l'auteur vient précisément de montrer que l'oblation du Christ a obtenu ce résultat : il suit de là que les sacrifices antiques sont inutiles. — *Contestatur... nos...* C.-à-d. : l'Esprit-Saint nous atteste ; à savoir, dans la prophétie de Jérémie. Sur cette formule d'introduction, voyez II Petr. I, 21, etc. — *Postquam... dixit*. La phrase qui s'ouvre ici n'a pas été achevée. Pour la compléter, il suffit d'insérer au commencement du vers. 17 les mots « statim subintulit » : Après avoir dit : Voici l'alliance..., il ajoute aussitôt : Et je ne me souviendrai plus... — *Et peccatorum...* (vers. 17). L'auteur abrège la citation. Comp. VIII, 12. — *Ubi autem...* (vers. 18). Conséquence manifeste de la rémission des péchés opérée avec tant de facilité sous la nouvelle alliance. L'apôtre l'indique brièvement, avec l'accent du triomphe : *jam*

18. Ubi autem horum remissio, jam non est oblatio pro peccato.

19. Habentes itaque, fratres, fiduciam in introitu sanctorum in sanguine Christi,

20. quam initiavit nobis viam novam et viventem per velamen, id est, carnem suam,

21. et sacerdotem magnum super domum Dei,

18. Or, là où il y a rémission des péchés, il n'est plus besoin d'oblation pour le péché.

19. Ainsi donc, mes frères, puisque nous avons l'assurance d'entrer dans le sanctuaire par le sang du Christ,

20. par la voie nouvelle et vivante qu'il a inaugurée pour nous à travers le voile, c'est-à-dire, à travers sa chair,

21. et que nous avons un grand prêtre, établi sur la maison de Dieu,

non est... Désormais les sacrifices lévitiques sont inutiles; aussi ont-ils été abrogés, comme l'avait annoncé le prophète.

## DEUXIÈME PARTIE

### Exhortations morales. X, 19-XIII, 23.

A trois reprises, dans la première partie (cf. II, 1-4; III, 1-IV, 16; V, 11-VI, 12), l'apôtre a interrompu son exposition dogmatique, pour adresser à ses lecteurs quelques paroles d'exhortation. Maintenant qu'il a achevé la démonstration de sa thèse, il consacre presque en entier le reste de sa lettre à des développements parénétiques et moraux, dans lesquels il tire les conclusions pratiques de son exposition doctrinale. Vous avez de grands privilèges, dit-il aux Hébreux; il faut en profiter. Vous avez de grands devoirs; il faut les accomplir. Demeurez fermes dans la foi, et résistez énergiquement à la tentation de préférer le judaïsme au christianisme.

#### SECTION I. — EXHORTATIONS D'UNE NATURE PLUS GÉNÉRALE. X, 19-XII, 29.

L'auteur insiste d'abord, X, 19-29, sur la nécessité d'adhérer fortement à la foi chrétienne. Il décrit ensuite aux lecteurs, pour les encourager, les admirables exemples de foi qu'ils tenaient de leurs pères, XI, 1-40; puis il applique les leçons du passé à la douloureuse période qu'ils traversaient alors, XII, 1-29.

§ I. — *Nécessité de se maintenir dans la foi et de rejeter au loin toute pensée d'apostasie.* X, 19-39.

Telle était la conclusion évidente, immédiate, de l'exposition dogmatique contenue dans la première partie.

1° Les avantages et les devoirs des chrétiens. X, 19-25.

19-22. Étonnants privilèges des disciples du Christ. — *Habentes (itaque)*: puisque nos péchés nous ont été entièrement pardonnés; cf. X, 16-18)... Premier privilège: grâce au sacrifice de Jésus, les chrétiens ont le droit de s'approcher très près de Dieu. — *Fiduciam*: *παρρησίαν*, une intime et joyeuse assurance, une sainte hardiesse. Cf. III, 6 et IV, 16. — *In in-*

*troitu...* A l'accusatif dans le grec: « in introitum »; (de la hardiesse) pour pénétrer dans le sanctuaire (*sanctorum*; voyez VIII, 2 et IX, 8, etc.). — *In sanguine...* C.-à-d., en vertu du sang... Le grand prêtre juif pénétrait dans le Saint des saints « non sine sanguine » (IX, 7), « in sanguine alieno » (IX, 25); si tous les chrétiens peuvent entrer jusqu'au près de Dieu, c'est grâce au sang du Seigneur Jésus. — *Quam initiavit* (vers. 20). Le pronom *ἡν* du grec se rapporte à *εἰσοδόν* (« introitu ») du vers. 19; il faudrait donc « quem » dans la traduction latine: Laquelle entrée Jésus a inaugurée pour nous. Le Sauveur a fait cette inauguration lorsqu'il a pénétré lui-même le premier dans le sanctuaire du ciel, en qualité de pontife. Cf. VIII, 2; IX, 11-12 et 24-26; X, 12. — *Viam novam et viventem*. Dans le grec, ces mots forment une apposition au même substantif *εἰσοδόν*, qu'ils développent. La voie en question était nouvelle, puisque c'est Jésus qui l'avait frayée; vivante, puisqu'il est lui-même le chemin qui nous conduit au ciel. Cf. Joan. XIV, 6. — *Per (διὰ, à travers) velamen*. Ce voile empêchait d'arriver jusqu'au près de Dieu (cf. IX, 3, 8); désormais il n'existe plus, car Jésus l'a déchiré, de sorte que l'accès du trône céleste est ouvert à tous. — Le trait *id est, carnem suam* renferme une pensée belle et profonde. La chair du Christ, c'est son humanité considérée en elle-même, abstraction faite de la divinité à laquelle elle était hypostatiquement unie; c'est, par conséquent, la partie de son être qui pouvait souffrir et mourir. En vertu du plan divin, cette chair était placée entre lui et le sanctuaire du ciel, où il ne pouvait pénétrer que par sa passion et par sa mort; mais, le voile une fois détruit, mis en lambeaux, la voie nouvelle et vivante fut ouverte pour lui et pour nous, comme le montre le fait symbolique raconté Matth. XXVII, 51. — *Et sacerdotem...* (vers. 21). D'après le grec: un grand pontife. Cf. IV, 14. Ces mots dépendent du participe « habentes », qui a ouvert la phrase au vers. 19°. Ils marquent un second privilège des chrétiens, qui non seulement peuvent pénétrer librement jusqu'à Dieu, mais qui ont dans le ciel un intercesseur tout-puissant. Cf. V, 1-10; VII, 1-10, 18. — *Super domum...* L'apôtre nomme ainsi l'Église du Christ, considérée « dans ses éléments soit terrestres, soit célestes ». — Nous devons profiter

22. approchons-nous avec un cœur sincère, dans la plénitude de la foi, le cœur purifié *des souillures* d'une mauvaïse conscience, et le corps lavé d'une eau pure;

23. retenons fermement la confession de notre espérance, car celui qui nous a fait la promesse est fidèle,

24. et considérons-nous les uns les autres, pour nous exciter à la charité et aux bonnes œuvres;

25. n'abandonnons pas nos assemblées, comme quelques-uns ont coutume de faire, mais nous exhortant *les uns les autres*, et cela d'autant plus que vous voyez s'approcher le jour.

26. Car si nous péchons volontaire-

22. accedamus cum vero corde in plenitudine fidei, aspersi corda a conscientia mala, et abluti corpus aqua munda;

23. teneamus spei nostræ confessionem indeclinabilem, fidelis enim est qui repromisit,

24. et consideremus invicem in provocationem caritatis et bonorum operum;

25. non deserentes collectionem nostram, sicut consuetudinis est quibusdam, sed consolantes, et tanto magis quanto videritis appropinquantem diem.

26. Voluntarie enim peccantibus no-

de nos précieux avantages, et nous approcher de Dieu avec confiance : *accedamus* (vers. 22). Toutefois, plusieurs dispositions sont requises pour que le Seigneur nous fasse un bon accueil. D'abord, un cœur sincère (*cum vero...*); en second lieu, une foi parvenue à son entier développement (*in plenitudine...*; cf. I Cor. XIII, 13); puis une grande sainteté, que décrivent les expressions symboliques *aspersi... et abluti...*, em-



Le Baptême. (Fresque de Rome.)

pruntées aux cérémonies lévitiques, et désignant très clairement les sacrements de la pénitence et du baptême. L'absolution sacramentelle agit directement sur la conscience coupable; l'eau du baptême purifie l'âme en lavant le corps.

23-25. A côté de ces privilèges, il est pour les chrétiens des devoirs essentiels, que l'auteur les presse d'accomplir avec fidélité. — Premier devoir : *Teneamus* (κατέχωμεν : tenons fortement; cf. III, 6, 14, etc.)... Allusion à la profession de foi qu'on exigeait des catéchumènes avant de les baptiser. L'expression *spei... confessionem* équivaut ici à confession de la foi : en effet, la béa-

titude éternelle, qui est l'objet direct de l'espérance, est comme un résumé de tout le symbole. Il n'est pas étonnant que l'espérance occupe une place très importante dans une lettre destinée à lutter contre le découragement. Cf. III, 6; VI, 11, 18, 19; VII, 19, etc. — *Indeclinabilem* (ἀκλίτην) : qui ne fléchit pas; par suite, qui demeure ferme et inébranlable. — *Fidelis enim...* Motif sur lequel s'appuie l'espérance du chrétien : Dieu ne saurait manquer à ses promesses. — *Consideremus...* (vers. 24). C'est le second devoir : s'exciter mutuellement au bien par les exemples d'une vie parfaite. — *Non deserentes...* (vers. 25). Troisième devoir, qui est exposé tour à tour en termes négatifs et en termes positifs. — *Collectionem nostram* (τὴν ἐπισυναγωγὴν...). C.-à-d., les assemblées religieuses des chrétiens. In certain nombre de ceux auxquels s'adresse l'apôtre avaient cessé en tout ou en partie de les fréquenter, à cause de la diminution de leur foi (*sicut consuetudinis...*), et c'était là un signe fâcheux, inquiétant. — *Sed consolantes...* Les chrétiens de Jérusalem avaient une raison spéciale de s'exciter mutuellement au bien : *tanto magis quanto...* Une crise très grave était à l'horizon, et ils devaient se tenir prêts à tout. — Par les mots *appropinquantem diem* (τὴν ἡμέραν avec l'article, le jour bien connu), il est certain que l'auteur a voulu désigner ici le second avènement de Jésus-Christ (cf. I Cor. III, 13; I Thess. V, 4; II Tim. I, 12, 18, etc.), mais sans vouloir rien déterminer de précis au sujet de sa proximité plus ou moins grande. Voyez ce qui a été dit sur ce point à propos de Rom. XIII, 14. Comp. aussi II Thess. II, 2. Dans son discours eschatologique (Matth. XXIV), Jésus-Christ a associé très étroitement la ruine de Jérusalem et le jugement général, parce que le premier de ces faits devait être le prélude et le type du second; l'apôtre se conforme ici à l'exemple du Sauveur, car les signes précurseurs de la ruine de l'État juif frappaient alors tous les yeux.

2° Châtiments terribles auxquels s'exposent les apostats. X, 26-31.

Tableau vigoureusement tracé, qui rappelle

bis post acceptam notitiam veritatis, jam non relinquitur pro peccatis hostia,

27. *terribilis autem quædam expectatio judicii, et ignis æmulatio, quæ consumptura est adversarios.*

28. *Irritam quis faciens legem Moysi, sine ulla miseratione duobus vel tribus testibus moritur :*

29. *quanto magis putatis deteriora mereri supplicia, qui Filium Dei conculcaverit, et sanguinem testamenti pollutum duxerit, in quo sanctificatus est, et spiritui gratiæ contumeliam fecerit ?*

30. *Scimus enim qui dixit : Mihi vindicta, et ego retribuam. Et iterum : Quia judicabit Dominus populum suum.*

31. *Horrendum est incidere in manus Dei viventis.*

ment après avoir reçu la connaissance de la vérité, il ne reste plus désormais de sacrifice pour les péchés,

27. mais une attente effroyable du jugement, et l'ardeur d'un feu qui doit dévorer les adversaires.

28. Celui qui a violé la loi de Moïse meurt sans miséricorde, sur la déposition de deux ou trois témoins :

29. de quels pires supplices pensez-vous que sera jugé digne celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour profane le sang de l'alliance par lequel il a été sanctifié, et qui aura outragé l'Esprit de la grâce ?

30. Car nous connaissons *celui* qui a dit : A moi la vengeance, à moi la rétribution. Et encore : Le Seigneur jugera son peuple.

31. C'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant.

le passage vi, 4-8, et qui rend plus pressante l'exhortation qu'on vient de lire.

26-27. Ce qui attend les chrétiens apostats. — *Voluntarie... peccantibus.* Cette idée importante est très particulièrement accentuée : il s'agit de péchés réitérés, commis volontairement et en pleine connaissance de cause. Le pronom *nobis*, par lequel l'auteur se place sur le même rang que ses lecteurs, comme s'il eût couru le même danger qu'eux, est « un trait de profonde sympathie ». — *Post acceptam...* Autre circonstance aggravante : les coupables ont reçu une connaissance complète (ἐπίγνωσιν) de la vérité chrétienne. — *Jam non relinquitur...* Plus haut, ix, 26 et 28, l'auteur nous a montré Jésus-Christ obtenant de Dieu la rémission de nos péchés par son unique sacrifice ; si l'on refuse de participer aux fruits de cette oblation, c'est fini : « non reservatur nobis ultra hostia pro peccato, quæ pro nobis offeratur » (Primasius). — *Terribilis autem...* (vers. 27). Sort réservé à ceux qui rejettent l'unique moyen d'expiation. Le pronom indéterminé *quædam* (τις) laisse à dessein le châtement dans un vague effrayant. — *Ignis æmulatio.* Locution remarquable, qui personnifie le feu de l'enfer et lui fait exercer une sorte de zèle pour venger le Seigneur offensé. — *Quæ consumptura...* D'après le grec : qui mangera.

28-29. Confirmation de la menace, par le traitement qui était infligé aux violateurs de la loi mosaïque. — *Irritam... faciens* est une bonne traduction de ἀθετήσας, si ce n'est que le participe grec est à l'aoriste : ayant annulé. Il n'est donc pas question d'une violation quelconque de la loi, mais d'une transgression très grave, qui l'anéantirait pour ainsi dire. De là la sévérité de la sentence : *sine ulla... moritur* (il subit la peine de mort). L'auteur fait probablement allusion au crime d'idolâtrie, qui était une sorte d'apostasie. Cf. Deut. xvii, 2 et s<sup>e</sup> —

*Quanto magis...* (vers. 29). C'est l'argument « a fortiori », si fréquent dans cette épître (cf. ii, 2-3 ; ix, 13-14, etc.). — *Deteriora... supplicia.* Dans le grec : un pire châtement. — *Mereri... qui...* Trois circonstances particulièrement graves mettent en relief la noirceur de la conduite d'un chrétien apostat. — La première : *Filium... conculcavit.* Fouler aux pieds un homme ordinaire serait déjà un acte très coupable ; lorsqu'un pareil outrage s'adresse au Fils de Dieu, c'est un « nefandum scelus » qui est commis (Estius). — Seconde circonstance : *sanguinem... pollutum...* L'apostat est censé avoir décidé dans sa pensée (*duxerit*, ἡγησάμενος) que le sang par lequel avait été fondée la nouvelle alliance (*testamenti* ; cf. ix, 12, 14, 23, etc.), c.-à-d., le sang de Jésus-Christ lui-même, n'était qu'un sang ordinaire et vulgaire (κοινόν, dit le grec ; « communem », d'après l'Itala et le syriaque). Le trait *in quo sanctificatus...* fait ressortir davantage encore l'ingratitude de ce chrétien apostat : le sang qu'il méprise lui avait obtenu la sanctification. — Troisième circonstance : *Spiritui... contumeliam...* L'apostasie est une rébellion ouverte contre l'Esprit-Saint, qui octroie si généreusement aux chrétiens les grâces que leur a méritées le sang du rédempteur.

30-31. Certitude absolue du châtement. Elle s'appuie soit sur les assertions de Dieu lui-même, soit sur son infinie puissance. — *Scimus... qui* (ellipse pour « illum qui »)... Nous connaissons la fidélité parfaite du Seigneur à toutes ses promesses, quelles qu'elles soient, et son caractère de Dieu vivant, terrible. — *Mihi vindicta...* Ce premier texte est extrait du Deutéronome, xxxii, 35, et cité avec une certaine liberté. Cf. Rom. xii, 19 et ss., où il est reproduit de la même manière. — Le second texte, *judicabit Dominus...* provient de Deut. xxxii, 36, passage où il est question d'un jugement destiné à châtier Israël

32. Rappelez en votre mémoire ces premiers jours où, après avoir été illuminés, vous avez soutenu un grand combat de souffrances,

33. d'une part exposés comme en spectacle aux opprobres et aux tribulations, et de l'autre, prenant part aux maux de ceux qui étaient traités de même.

34. Car vous avez eu de la compassion pour les prisonniers, et vous avez accepté avec joie la perte de vos biens, sachant que vous aviez une richesse meilleure et permanente.

35. N'abandonnez donc pas votre con-

32. Rememoramini autem pristinos dies, in quibus illuminati, magnum certamen sustinuistis passionum,

33. et in altero quidem, opprobriis et tribulationibus spectaculum facti, in altero autem, socii taliter conversantium effecti.

34. Nam et vinctis compassi estis, et rapinam bonorum vestrorum cum gaudio suscepistis, cognoscentes vos habere meliorem et manentem substantiam.

35. Nolite itaque amittere confiden-

coupable. — *Horrendum est...* (vers. 31). Réflexion ajoutée par l'apôtre. Celui qui a fait de telles menaces n'est autre que le Dieu vivant (cf. III, 12), auquel on ne saurait échapper. — L'expression *incidere in manus* fait image : tomber au pouvoir de quelqu'un, pour en être châtié sévèrement.

3<sup>o</sup> Encouragements, basés sur la vaillante conduite des Hébreux dans le passé. X, 32-39.

Comme plus haut, VI, 9 et ss., ces paroles encourageantes sont associées à de graves avertissements. L'apôtre rappelle à ses lecteurs qu'ayant combattu le bon combat, ils n'avaient plus qu'à patienter un peu pour recevoir la couronne qu'ils avaient si bien méritée.

32-34. Ils sont invités à jeter un coup d'œil en arrière sur leur récente histoire personnelle. L'allusion porte évidemment sur les difficultés spéciales que les chrétiens de Jérusalem et de Palestine rencontraient de la part de leurs anciens coreligionnaires. Cf. Act. VI, 9 et ss.; VIII, 1 et ss. — *Pristinos dies*. Avec une légère nuance dans le grec : les jours d'auparavant ; c.-à-d., les jours d'une période antérieure de leur vie chrétienne. — *Illuminatt*. Mis en pleine lumière par suite de leur conversion au christianisme. Cf. VI, 4. — *Magnum certamen...* Un combat qui consistait dans les souffrances et les persécutions (*passionum*). Les lecteurs l'avaient soutenu avec courage, comme le montrent les développements qui suivent. — *In altero...*, *in altero* (vers. 33). Dans le grec : *τοῦτο μὲν, ... τοῦτο δέ*. Cette formule toute classique relève deux circonstances remarquables de la vaillance des Hébreux : non contents de souffrir la persécution sans faiblir, ils s'étaient montrés, durant cette période d'épreuves, particulièrement sympathiques envers leurs frères affligés. — *Opprobriis et...* Les injures atteignaient l'âme et l'esprit; les tribulations s'attaquaient au corps et aux biens extérieurs. — *Spectaculum facti*, *θεατριζόμενοι*. Expression rare et énergique, dont on trouve l'équivalent I Cor. IV, 9. Ici : exposés à la moquerie et aux outrages, comme des scélérats. — *Socii* (*κοινωνοί*, demeurant

en union intime)... Leurs propres peines ne les avaient pas rendus insensibles à celles de leurs frères, également persécutés pour la justice (*taliter conversantium*); sans craindre de s'exposer à de nouveaux périls, ils les avaient secourus ouvertement. — *Nam...* (vers. 34). Deux détails qui servent pour ainsi dire de commentaire au vers. 33; mais l'auteur renverse l'ordre des pensées, mentionnant d'abord ce que les Hébreux avaient fait pour leurs frères persécutés (*et vinctis...*), et ensuite leurs souffrances personnelles (*rapinam... cum gaudio...*) La variante *τοῖς δεσμοῖς μου*, à mes liens, au lieu de *τοῖς δεσμοῖς*, aux prisonniers, n'est qu'insuffisamment garantie; on ne peut donc pas s'appuyer sur elle pour démontrer que l'épître a été composée par saint Paul. Nous avons des arguments plus sérieux. — *Cognoscentes...* Espérance qui avait soutenu la patience des lecteurs, tandis que l'on confisquait ou pillait leurs biens.

35-39. Cette conduite passée était de nature à leur inspirer une vive confiance pour leur



Chrétien comparissant devant un juge.  
(D'après un ivoire antique.)

salut final; ils n'avaient qu'à persévérer. — *Nolite... amittere*. Plus fortement dans le grec : Ne rejetez pas (comme une chose sans valeur). — *Confidentiam* (*παρρησίαν*)... : la ferme assurance de posséder les biens éternels (*quæ magnam...*). Cf. III, 6. — L'apôtre insiste sur la

salut final; ils n'avaient qu'à persévérer. — *Nolite... amittere*. Plus fortement dans le grec : Ne rejetez pas (comme une chose sans valeur). — *Confidentiam* (*παρρησίαν*)... : la ferme assurance de posséder les biens éternels (*quæ magnam...*). Cf. III, 6. — L'apôtre insiste sur la

tiam vestram, quæ magnam habet remunerationem.

36. Patientia enim vobis necessaria est, ut voluntatem Dei facientes, reportetis promissionem.

37. Adhuc enim modicum aliquantulum, qui venturus est veniet, et non tardabit.

38. Justus autem meus ex fide vivit; quod si subtraxerit se, non placebit animæ meæ.

39. Nos autem non sumus subtractionis filii in perditionem, sed fidei in acquisitionem animæ.

fiance, qui aura une grande rémunération.

36. En effet, la patience vous est nécessaire, afin que, faisant la volonté de Dieu, vous obteniez ce qui vous est promis.

37. Encore bien peu de temps, et celui qui doit venir viendra; il ne tardera pas.

38. Or, mon juste vit de la foi; mais, s'il se retire, il ne plaira pas à mon âme.

39. Pour nous, nous ne sommes pas de ceux qui se retirent pour leur ruine, mais de ceux qui gardent la foi pour sauver leur âme.

nécessité d'une courageuse persévérance : *Patientia...* (vers. 36). A ce prix, la récompense était certaine : *ut reportetis...* — En attendant, les lecteurs avaient la consolation de penser que leurs souffrances avaient lieu en conformité avec la volonté divine : *voluntatem... facientes*. Ici comme en d'autres endroits du Nouveau Testament, la volonté de Dieu représente quelque chose de pénible à l'homme naturel. Cf. Matth. xxvi, 42; Eph. vi, 6; I Petr. ii, 15, etc. — *Adhuc enim...* (vers. 37). Employant le langage de l'Ancien Testament pour donner plus de force à sa pensée, l'auteur montre, au moyen d'un texte d'Habacuc, ii, 3-4, que les promesses divines ne manqueront pas de se réaliser au temps voulu. — La formule *modicum aliquantulum* (μικρὸν ὄσον ὄσον, « paulisper, quantillum quantillum »), qui introduit la citation, pourrait bien venir d'Isaïe, xxvi, 20, où elle est employée par les LXX pour traduire les mots *kim'at-réga'*, « un peu, un moment »; c.-à-d., encore un peu de temps. — *Qui venturus...* A partir d'ici, jusqu'à la fin du vers. 38, l'apôtre cite Habacuc d'après la version des Septante, mais avec une certaine liberté d'allures. Il distingue trois parties dans l'oracle : la première, vers. 37<sup>a</sup>, annonce la certitude de la récompense pour quiconque saura persévérer; la seconde, vers. 38<sup>a</sup>, excite le juste à demeurer plein de foi dans son attente; la troisième, vers. 38<sup>b</sup>, menace les apostats de la colère divine. — *Qui venturus est* (ὁ ἐρχόμενος, celui qui vient) : le Dieu rémunérateur; ou bien, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui porte précisément ce nom dans l'évangile en tant que Messie (cf. Matth. xi, 3; Luc. vii, 19, etc.) — *Veniet, et non...* Il viendra certainement, soit à la fin des temps, soit pour chaque âme individuelle, afin de récompenser ses serviteurs fidèles. — *Justus autem...* (vers. 38). Comp. Rom. i, 17, où saint Paul fait un usage dogmatique de cette parole. Ici elle lui sert à encourager les Hébreux à attendre avec une foi entière l'heure de la récompense, quelque rude que soit l'épreuve actuelle. — *Quod si subtraxerit...* L'auteur applique ce trait aux chrétiens apostats, que les derniers mots

du texte, *non placebit...*, menacent de la vengeance divine. Sur le sens direct de l'oracle, voyez le tome VI, page 516. — *Nos autem...* (vers. 39). Conclusion toute consolante, qui est rattachée au texte d'Habacuc. — *Non sumus subtractionis (filii)* manque dans le grec. C.-à-d. : Nous ne sommes pas de ceux qui se retirent, qui apostasient. — *In perditionem*. La conséquence funeste d'un pareil crime serait la ruine éternelle. — *Sed fidei, in...* Heureux contraste. Comp. Luc. xxi, 19, où le Sauveur exprime l'idée du salut dans un langage presque identique : « In patientia vestra possidebitis animas vestras. » Les apostats perdront leurs âmes; le contraire aura lieu pour les hommes de foi, qui obtiendront le salut éternel pour les leurs, dont ils auront ainsi à jamais la pleine possession.

§ II. — *Exemples héroïques donnés par des hommes de foi sous l'Ancien Testament*. XI, 1-40.

Pour encourager davantage encore ses lecteurs, l'apôtre trace un tableau idéal de ce qu'on peut appeler les triomphes de la foi durant tout le cours de l'histoire d'Israël. Il montre ainsi qu'en vérité la foi a été de tout temps requise par le Seigneur, de tout temps la vertu par excellence des plus grands Saints. Le plan qu'il adopte est très naturel : après un court préambule, vers. 1-2, dans lequel il définit la foi, il prouve que « l'histoire du monde est une histoire des victoires de la foi », d'abord depuis les origines jusqu'à Noé, pendant la période primordiale de l'humanité, vers. 3-7; puis d'Abraham à Joseph, à l'époque des patriarches proprement dits, vers. 8-22; ensuite depuis Moïse jusqu'à la prise de possession de la terre promise, vers. 23-31; enfin durant toute la suite de l'existence du peuple juif, vers. 32-39. Les vers. 39-40 servent de conclusion.

1° La thèse à démontrer. XI, 1-2.

CHAP. XI. — 1-2. Le caractère de la foi, envisagé d'une manière générale. — *Est... fides* (inversion, comme dans les passages Luc. viii, 11 et I Tim. vi, 6)... Ce n'est pas une définition

## CHAPITRE XI

1. Or la foi est la substance des choses qu'on espère, une démonstration de celles qu'on ne voit pas.

2. C'est par elle que les anciens ont obtenu un *bon* témoignage.

3. C'est par la foi que nous savons que le monde a été formé par la parole de Dieu, en sorte que ce qui était invisible est devenu visible.

4. C'est par la foi qu'Abel offrit à

1. Est autem fides sperandarum substantia rerum, argumentum non apparentium.

2. In hac enim testimonium consecuti sunt senes.

3. Fide intelligimus aptata esse sæcula verbo Dei, ut ex invisibilibus visibilia fierent.

4. Fide plurimam hostiam Abel, quam

en quelque sorte officielle que donne ici l'écrivain sacré; il se propose simplement de signaler ceux des caractères de la foi qui avaient une importance plus spéciale pour son sujet. — La foi est en premier lieu *sperandarum substantia*... L'équivalent grec de « substantia » est ὑπόστασις, mot que nous avons déjà rencontré à deux reprises dans cette épître (cf. I, 3 et III, 14). Ici, il n'a probablement pas la signification de substance, d'essence, mais plutôt celle de « subsistentia »; c.-à-d., ce qui fait qu'une chose a une existence réelle. D'autres le traduisent par assurance, confiance; c.-à-d., ce qui garantit la certitude d'une chose. — *Sperandarum rerum*. En effet, la foi s'occupe presque « essentiellement de l'avenir, de régions où l'on ne pénètre point par l'expérience directe »; en particulier du ciel et de ses biens, d'après les vers. 35, 36 et 37. C'est précisément pour cela qu'elle donne l'existence et la réalité aux choses espérées, ou qu'elle en garantit l'accomplissement. — Le trait *argumentum non...* exprime une pensée analogue. Le substantif ἐλεγχος a aussi reçu des interprétations légèrement différentes: d'après les uns, une preuve (c'est le sens adopté par la Vulg.), c.-à-d., le moyen d'arriver à la certitude; selon d'autres, une conviction, c.-à-d. le sentiment de la certitude. Les deux sens cadrent fort bien avec les mots qui suivent: *non apparentium*. Ces choses qui ne sont pas vues, comme dit le grec, ne diffèrent pas des choses espérées. Le domaine de la foi est donc un domaine d'objets actuellement invisibles, mais que l'on espère voir et posséder un jour. Cf. Rom. VIII, 24. Comme le dit fort bien Théodoret, h. l., « la foi est pour nous un œil qui nous fait contempler des choses espérées, et qui nous montre comme présentes des choses qui ne sont pas encore réalisées. » — *In hac enim...* (vers. 2). Preuve que la foi est vraiment ce que l'on vient de dire. — *Senes* (οἱ πρεσβύτεροι). Ce mot ne désigne pas seulement les patriarches, mais, comme le prouve l'énumération qui suit, tous les héros de la foi jusqu'à l'époque des Machabées. — *Testimonium consecuti*... Ces hommes vénérables ont reçu de Dieu

et des saints Livres un bon témoignage pour leur foi, grâce à laquelle ils ont contemplé d'avance ce qui n'existait pas encore.

2° Les héros de la foi dans le monde primitif jusqu'au déluge. XI, 3-7.

L'auteur va relever les principaux traits des neuf premiers chapitres de la Genèse qui vont à son sujet. La première réflexion, vers. 3, est d'ordre général; les autres concernent Abel, vers. 4, Hénoch, vers. 5-6, et Noé, vers. 7, envisagés tour à tour comme des types de foi.

3. La croyance au fait de la création est la base de la vie de foi. — *Fide* (πίστει). C.-à-d., par l'exercice de la foi. Notez la place emphatique qui a été donnée à ce mot tout le long du chapitre. La formule varie légèrement dans les vers. 13 (κατὰ πίστιν) et 33 (διὰ πίστειως). — *Intelligimus*. Le verbe νοοῦμεν marque une perception intellectuelle, distincte de la perception extérieure. — *Sæcula* (τοὺς αἰῶνας): le monde créé. Voyez I, 2, etc. — *Aptata esse*. Belle expression (κατηρτίσθαι), déjà employée plus haut (X, 5), à propos du corps humain. Elle désigne un organisme parfait, dans lequel la diversité des détails n'est pas moins admirable que l'unité de l'ensemble. — *Verbo*: ῥήματι, par un mot. Allusion au « fiat » créateur. Cf. Gen. I, 3, 6, 9, etc.; Ps. xxxii, 6, 9, etc. — *Ut ex invisibilibus...* D'après la Vulgate, le sens serait que le monde exista d'abord dans la pensée de Dieu, avant d'être créé et de paraître visiblement sous sa forme actuelle. Mais le grec a une variante considérable: Afin que le visible (s.-ent.: fût compris) ne pas provenir des choses qui apparaissent. L'apôtre veut dire que, d'après les enseignements de la foi, le monde n'est pas éternel, et qu'il ne s'est formé ni de lui-même, ni sous l'influence de causes secondaires, mais qu'il est l'œuvre de la toute-puissance créatrice de Dieu. Vérité d'une importance capitale sous le rapport religieux. Le vers. 3 contient donc la note dominante de tous les développements qui suivent; il nous rappelle que le premier récit de la Genèse est incompréhensible sans la foi et qu'il demande la foi.

4. La foi d'Abel. L'auteur passe sous silence

Cain, obtulit Deo; per quam testimonium consecutus est esse justus, testimonium perhibente muneribus ejus Deo; et per illam defunctus adhuc loquitur.

5. Fide Henoch translatus est, ne videret mortem; et non inveniebatur, quia transtulit illum Deus; ante translationem enim testimonium habuit placuisse Deo.

6. Sine fide autem impossibile est placere Deo; credere enim oportet accedentem ad Deum quia est, et inquiringibus se remunerator sit.

7. Fide Noe, responso accepto de iis

Dieu un sacrifice plus excellent que celui de Caïn, et qu'il obtint le témoignage d'être juste, Dieu approuvant ses offrandes, et c'est par elle que, quoique mort, il parle encore.

5. C'est par la foi qu'Hénoch a été enlevé, pour ne pas voir la mort; et on ne le trouvait plus, parce que Dieu l'avait enlevé; car avant d'être enlevé, il avait reçu le témoignage qu'il avait plu à Dieu.

6. Or, sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu; car il faut que celui qui s'approche de Dieu croie qu'il existe, et qu'il récompense ceux qui le cherchent.

7. C'est par la foi que Noé, divine-

Adam et Ève, dont la foi avait été loin d'être parfaite. — *Plurimam... quam...* D'après Gen. iv, 2, Abel offrit, en effet, « de primogenitis gregis sui et de adipibus eorum »; c.-à-d., ce qu'il possédait de meilleur. Le texte sacré ne dit rien de semblable au sujet de Caïn. C'est donc un sentiment plus vif des droits de Dieu,

cessant pas de porter les hommes à la sainteté.

5-6. La foi d'Hénoch. — *Henoch*. Ce patriarche est mentionné Gen. v, 21-24, dont notre auteur abrège le récit, en suivant la traduction des LXX. Voyez aussi Eccli. XLIV, 16 et XLIX, 16; Josèphe, *Ant.*, I, 3, 4. — *Translatus...* Enlevé du milieu des hommes, d'une manière surnaturelle. — Le trait explicatif *ne videret mortem* a été ajouté par notre auteur. — *Ante translationem...* Avant de signaler la disparition mystérieuse d'Hénoch, la Genèse, iv, 22, dit de lui qu'il marchait avec Dieu, c.-à-d. qu'il lui était pensement uni. A la suite des LXX, l'apôtre voit en cela la preuve qu'il plaisait au Seigneur (*testimonium... placuisse...*). — *Sine fide autem...* (vers. 6). Le mot *Deo* manque dans le grec; mais la Vul-



L'offrande d'Abel et de Caïn. (D'après un ancien sarcophage.)

sentiment inspiré par la foi, qui dirigea Abel en cela. — *Per quam* (scil. : « fidem ») *testimonium...* Les riches sacrifices d'Abel manifestent sa justice, c.-à-d., sa sainteté, la perfection de ses rapports avec Dieu. Jésus aussi donne à Abel le titre de juste (Matth. XXIII, 35). — *Testimonium perhibente...* On ignore de quelle manière précise eut lieu cette attestation divine; peut-être, suivant une tradition très ancienne (le Talmud, Théodotion, saint Jean Chrys., etc.), par un feu miraculeux qui descendit du ciel et consuma les victimes. — *Et per illam... adhuc...* Allusion à Gen. iv, 10, où il est dit que la voix du sang d'Abel criait justice contre Caïn. Malgré sa mort prématurée, Abel a continué de parler et d'agir à travers les siècles, son bel exemple de foi ne

gate l'a très justement inséré d'après le sens. Ce fait qu'Hénoch plut à Dieu suffit pour démontrer sa foi, puisque sans cette vertu il est impossible de mériter les bonnes grâces du Seigneur. — *Credere enim...* La foi requise pour produire ce résultat se compose de deux éléments : la croyance à l'existence de Dieu (*quia est*) et la croyance à sa justice distributive, à son gouvernement moral (*et... remunerator...*). — *Accedentem* : τὸν προσερχόμενον, celui qui s'approche de Dieu en qualité d'adorateur. Cf. vii, 25, etc.

7. La foi de Noé. Voyez Gen. vi, 1-ix, 29. — *Responso accepto*. Le grec χρηματισθεὶς désigne une révélation divine. Cf. viii, 5, etc. — Les mots de *is quæ... non...* résument l'objet de cette révélation. Elle portait sur des évé-



ment averti des choses qu'on ne voyait pas encore, saisi de crainte, bâtit l'arche pour sauver sa famille, et par elle il condamna le monde, et devint héritier de la justice qui vient de la foi.

8. C'est par la foi qu'Abraham, lors de son appel, obéit en partant pour le pays qu'il devait recevoir en héritage; et il partit, ne sachant pas où il allait.

9. C'est par la foi qu'il séjourna dans la terre qui lui avait été promise, comme dans une terre étrangère, habitant sous des tentes, ainsi qu'Isaac et Jacob, héritiers avec lui de la même promesse.

10. Car il attendait la cité aux solides

quæ adhuc non videbantur, metuens aptavit arcam in salutem domus suæ, per quam damnavit mundum; et justitiæ, quæ per fidem est. heres et institutus.

8. Fide qui vocatur Abraham obediit in locum exire, quem accepturus erat in hereditatem, et exiit, nesciens quo iret.

9. Fide demoratus est in terra reprobmissionis, tanquam in aliena, in casulis habitando, cum Isaac et Jacob, coheredibus reprobmissionis ejusdem.

10. Expectabat enim fundamenta ha-

ments futurs, et par conséquent invisibles (Gen. vi, 12-21). — *Metuens*. Le grec ἐλάτρηθεις marque une crainte pleine de respect. — *Aptavit*. La foi de Noé consista précisément dans cette prompte et religieuse obéissance. — *Per quam* (« fidem ») *damnavit*... En effet, tous les contemporains de Noé étant demeurés incroyables, la foi du saint patriarche était leur condamnation, car elle affirmait d'avance la réalité du châtement qui devait bientôt les



Noé dans l'arche. (Peinture des Catacombes.)

attendre. — Sa récompense fut très grande : *justitiæ... heres*... Allusion probable à ce fait, que Noé est le premier homme auquel la Bible attribue explicitement le nom de juste. Cf. Gen. vi, 9. L'expression « il fut institué héritier de la justice » est remarquable : la justification vient de Dieu; personne ne saurait l'obtenir par ses propres mérites. — Les mots *justitiæ*, *quæ per fidem* (κατὰ πίστιν, selon la foi; la justice qui est produite par la foi) résument les magnifiques théories que saint Paul développe dans les épîtres aux Romains et aux Galates.

3° Les ancêtres proprement dits du peuple de Dieu, envisagés comme héros de la foi. XI, 8-12.

8-12. La foi d'Abraham, en tant qu'elle produisit en lui une obéissance patiente. A trois reprises (comp. les vers. 8, 9 et 11), l'auteur en signale les degrés spéciaux, qu'il introduit par son

éloquente formule *fide*. La foi d'Abraham n'est pas moins appréciée des Juifs que des chrétiens : les anciens rabbins disent que, par elle, il a conquis le monde présent et le monde à venir. — *Obediit*... Premier degré, vers. 8 : la foi qui produit l'obéissance aveugle. — *Qui vocatur*... La Vulgate a adopté la variante ὁ καλούμενος, qui fait allusion au changement de nom du patriarche (Gen. xvii, 1 et ss.). « Qui vocatur nunc Abraham, tunc vocabatur Abram » (Primasius; de même Théodoret, etc.). Mais la leçon καλούμενος, sans article, paraît être mieux garantie. Elle donne cet autre sens : Par la foi, étant appelé (ayant reçu le divin appel), Abraham... — Sans doute, Abraham reçut, au moment même de cet appel, de magnifiques promesses (Gen. xii, 2-3); puis, peu après (Gen. xii, 7), il sut que le pays de Chanaan appartiendrait un jour à ses descendants (*in locum... quem accepturus...*); mais ces promesses mêmes demandaient un acte de foi. — Le trait *exiit nesciens*... met en relief le caractère héroïque de l'obéissance du père des croyants. Cf. Gen. xii, 1<sup>b</sup>. — *Fide*... (vers. 9-10). Second degré : la foi patiente, qui attend en paix la lente réalisation des promesses divines. — *Demoratus est*. D'après le grec : il habita comme étranger. — L'expression *terra reprobmissionis* n'est employée qu'en ce seul endroit de la Bible; mais la pensée qui lui a donné naissance remplit le Pentateuque. — *Tanquam in aliena*. Et pourtant Dieu avait promis à Abraham que ce pays serait à lui. — *In casulis*. Plutôt : dans des tentes. A la façon des nomades, qui n'ont pas d'habitation fixe. Cf. Gen. xii, 8; xiii, 3; xviii, 1 et ss. — *Cum Isaac et Jacob*. Le fils, et le petit-fils d'Abraham, héritiers comme lui de la divine promesse (*coheredibus...*), partagèrent sa foi et sa patience. Ils sont nommés ici avec lui, parce qu'ils eurent tous les trois une existence analogue sous le rapport de la foi qui attend. Ils séjournèrent l'un après l'autre comme des étrangers dans le pays de Chanaan, n'y possédant à peu près rien. — Motif de leur attente pleine de patience : *expectabat enim*... (vers. 10). Parole profonde : les espérances d'Abraham allaient bien au delà

bentem civitatem, cujus artifex et conditor Deus.

11. Fide et ipsa Sara sterilis virtutem in conceptionem seminis accepit, etiam præter tempus ætatis, quoniam fidelem credidit esse eum qui repromiserat.

12. Propter quod et ab uno orti sunt (et hoc emortuo) tanquam sidera cæli in multitudinem, et sicut arena, quæ est ad oram maris, innumerabilis.

13. Juxta fidem defuncti sunt omnes isti, non acceptis repromissionibus, sed a longe eas aspicientes et salutantes, et confitentes quia peregrini et hospites sunt super terram.

14. Qui enim hæc dicunt, significant se patriam inquirere.

15. Et si quidem ipsius meminissent de qua exierunt, habebant utique tempus revertendi;

16. nunc autem meliorem appetunt,

fondements, dont Dieu est le fondateur et l'architecte.

11. C'est par la foi que Sara aussi, quoique stérile, reçut la vertu de concevoir, malgré son âge avancé, parce qu'elle crut fidèle celui qui avait fait la promesse.

12. C'est pourquoi d'un seul homme, déjà usé de corps, est sortie une postérité nombreuse comme les étoiles du ciel, et comme le sable qui est sur le bord de la mer, qu'on ne peut compter.

13. C'est dans la foi qu'ils sont tous morts, sans avoir reçu les choses promises; mais ils les ont vues et saluées de loin, confessant qu'ils étaient étrangers et voyageurs sur la terre.

14. Car ceux qui parlent ainsi montrent bien qu'ils cherchent une patrie.

15. Et s'ils avaient eu en vue celle dont ils étaient sortis, ils avaient le temps d'y retourner;

16. mais ils en désiraient une meilleur

de cette terre; elles montaient jusqu'au ciel même. — *Fundamenta* (avec l'article dans le grec : les fondements) *habentem*... La ville qui a les fondements par excellence, les fondements éternels, n'est autre que le ciel, représenté sous la figure d'une cité idéale, permanente. Comp. le vers. 16; XI, 22 et 23; XIII, 14; Apoc. XXI, 2, etc. — *Artifex et conditor*. Le premier de ces substantifs (τεχνίτης, le dessinateur) désigne Dieu en tant qu'architecte de la ville du ciel; le second (δημιουργός) se rapporte à la construction même. Ce détail prouve de la façon la plus évidente qu'Abraham et les patriarches croyaient à l'immortalité de l'âme. — *Fide et ipsa*... Troisième degré de la foi d'Abraham, vers. 11-12 : c'est ce qu'on a fort bien nommé la foi d'influence, car nous verrons Sara, d'abord incrédule, gagnée elle-même par la foi de son mari. — *Virtutem in conceptionem*... Grand miracle, opéré en vertu de sa foi. « Elle crut, et elle enfanta selon qu'elle avait cru » (Théodoret). Sara coopéra ainsi à la réalisation de la promesse. — *Quoniam fidelem*... Comme plus haut, x, 23. — *Propter quod*... (vers. 12). Récompense de cette foi sincère. — *Ab uno* : d'Abraham. D'un seul homme, qui avait dépassé l'âge d'avoir des enfants d'une manière naturelle (*emortuo* : il était comme mort à ce point de vue; cf. Rom. IV, 19), naquit une postérité sans nombre. Les mots *tanquam sidera*... et *sicut*... sont un écho de Gen. XXII, 17.

13-16. Après avoir décrit la foi des patriarches sous son aspect pour ainsi dire passif, l'écrivain sacré s'interrompt un instant, pour nous la faire contempler au moment de leur mort. — *Juxta fidem defuncti*... Ils moururent comme ils avaient vécu, sous l'influence et sous

la direction de la foi. — *Omnes isti*. C.-à-d., Abraham, Sara, Isaac et Jacob, cités nommément dans les versets qui précèdent. — *Non acceptis*... : sans avoir vu l'accomplissement des promesses célestes; ce qui avait été pour eux une peine et une épreuve. — Malgré cela, ils croyaient et espéraient toujours. Pour le démontrer, l'auteur jette un coup d'œil sur l'ensemble de leur vie, qu'il résume admirablement : *sed*... Les trois traits *a longe*... *aspicientes, salutantes, confitentes quia*... sont en gradation ascendante. Les patriarches contemplaient d'avance la réalisation des promesses; ils saluaient joyeusement cette vision sublime; ils confessaient bien haut qu'ils n'étaient point faits pour cette terre, mais pour une vie supérieure. — *Peregrini* (ξένοι, étrangers) et *hospites* (παρεπίδημοι, domiciliés dans un autre pays que le leur...). Allusion à des paroles célèbres d'Abraham et de Jacob. Cf. Gen. XXIII, 4; XXVI, 3; XXVIII, 4 et XLVII, 9. Ils ne regardaient pas cette terre comme leur vraie patrie, mais comme un pays étranger, où ils ne faisaient qu'habiter en passant. — *Qui enim*... Les versets 14-16 commentent ces paroles inspirées par la foi. Tenir un pareil langage, c'est montrer qu'on a conscience de vivre sur une terre d'exil, et que l'on est en marche vers la vraie patrie. — *Et si quidem*... (vers. 15). L'auteur prévient une objection. En parlant ainsi, les patriarches ne songeaient nullement à la Chaldée, leur pays d'origine, où il leur eût été relativement facile de revenir, s'ils l'avaient voulu (*habebant... tempus*...). — *Nunc autem* (verset 16). C.-à-d. : d'après le véritable état des choses, d'après leur sentiment le plus intime. — *Melior* : une patrie meilleure que la Chaldée et que la terre promise; le ciel même (*id est*...).

leure, c'est-à-dire une céleste. C'est pourquoi Dieu n'a pas honte de s'appeler leur Dieu, car il leur a préparé une cité.

17. C'est par la foi qu'Abraham offrit Isaac, lorsqu'il fut mis à l'épreuve; et il offrait son fils unique, lui qui avait reçu les promesses,

18. à qui il avait été dit : C'est par Isaac que tu auras une postérité appelée de ton nom.

19. Il pensait que Dieu est puissant, même pour ressusciter d'entre les morts; aussi le recouvra-t-il *comme en figure*.

id est, caelestem. Ideo non confunditur Deus vocari Deus eorum, paravit enim illis civitatem.

17. Fide obtulit Abraham Isaac, cum tentaretur; et unigenitum offerebat, qui susceperat repromissiones,

18. ad quem dictum est : Quia in Isaac vocabitur tibi semen;

19. arbitrans quia et a mortuis suscitare potens est Deus, unde eum et in parabolam accepit.

— Cette foi vive n'est pas demeurée sans récompense : *Ideo non confunditur...* Formule qui fait bien ressortir la grande condescendance de Dieu dans le cas indiqué. — *Deus eorum*. Leur Dieu dans un sens très spécial. Allusion à Ex. III, 6, 15-16 (cf. Matth. XXII, 32; Luc. XX, 37), où le Seigneur se révéla à Moïse comme « le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob ». — *Paravit enim...* Non content d'avoir avec eux des relations personnelles et de se faire nommer d'après eux, il a pris des mesures pour les faire habiter à jamais auprès de lui, dans la cité permanente du ciel.

17-22. La foi des patriarches envisagée comme acceptant généreusement le sacrifice. — *Fide obtulit...* D'abord, vers. 17-19, le sacrifice héroïque d'Abraham, raconté Gen. XXII, 1-19, et



Le sacrifice d'Abraham. (Sculpture de sarcophage.)

mentionné assez souvent dans les saints Livres (cf. Sap. X, 5; Eccli. XLIV, 21; I Mach. II, 52; Jac. II, 21). — *Cum tentaretur*. Ce fut là, en effet, une terrible épreuve, une rude tentation, qui consista non seulement dans la nature même du sacrifice demandé, mais surtout, au

point de vue de la foi, dans la contradiction apparente qu'il y avait, de la part du Seigneur, à exiger la mort de l'enfant auquel avait été rattachée nommément la promesse messianique.

— *Unigenitum* : unique dans le sens qui vient d'être indiqué (*qui susceperat...*). Ismaël ne comptait pas sous ce rapport. L'imparfait de la durée, *offerebat*, est très significatif dans ce passage. — *Ad quem* (vers. 18). Le pronom se rapporte à Abraham, auquel avait été faite la magnifique promesse *In Isaac vocabitur...* Cf. Gen. XXI, 12. — *Arbitrans quia...* (vers. 19). Raison dernière de l'obéissance d'Abraham en ce moment très douloureux : il comptait sur une intervention de la toute-puissance de Dieu, à qui rien n'est impossible, et qui pouvait aisément ressusciter Isaac immolé : *et* (conjonction très accentuée : même) *a mortuis...* — *Unde eum... in parabolam* (« in parabola » d'après le grec)... Suivant un certain nombre de commentateurs anciens et modernes, « unde » n'aurait pas ici le sens de « pour quoi », qui lui est habituel dans cette épître, mais sa signification locale primitive, « d'où »; par conséquent, « ex mortuis ». D'après la disposition intime d'Abraham, disent ces auteurs, Isaac fut réellement immolé; mais Dieu rendit le fils à son père « in parabola », c.-à-d., d'une manière figurée, sous la forme du bœuf qui périt à sa place. Cette interprétation est peu naturelle; il est même juste de dire qu'elle est « assez fade ». Aussi d'autres interprètes très nombreux (Primasius, saint Jean Chrysostome, Théodoret, Théophylacte, Estius, Calmet, van Steenklste, Drach, etc.) laissent-ils à « unde » le sens de « quapropter »; puis ils voient dans le trait « in parabolam accepit » une immense récompense de la foi d'Abraham : Isaac fut rendu au père des croyants comme une parabole; c.-à-d., comme le type, la figure d'un événement de beaucoup supérieur : à savoir, la mort et la résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ainsi comprise, cette réflexion s'harmonise fort bien avec la parole du Sauveur, Joan. VIII, 56 : « Abraham... a vivement désiré de voir mon jour; il l'a vu, et il s'est réjoui. » — *Fide Isaac...* Jacob. Les vers. 20 et 21 citent tour à tour un acte significatif de la

20. Fide et de futuris benedixit Isaac Jacob et Esau.

21. Fide Jacob, moriens, singulos filiorum Joseph benedixit, et adoravit fastigium virgæ ejus.

22. Fide Joseph, moriens, de professione filiorum Israel memoratus est, et de ossibus suis mandavit.

23. Fide Moyses, natus, occultatus est mensibus tribus a parentibus suis, eo quod vidissent elegantem infantem, et non timuerunt regis edictum.

24. Fide Moyses grandis factus negavit se esse filium filiæ Pharaonis,

25. magis eligens affligi cum populo Dei, quam temporalis peccati habere jucunditatem;

26. majores divitias æstimans thesauro Ægyptiorum improprium Christi : aspiciebat enim in remunerationem.

20. C'est par la foi qu'Isaac bénit Jacob et Esau en vue des choses à venir.

21. C'est par la foi que Jacob mourant bénit chacun des fils de Joseph, et qu'il s'inclina profondément devant le sommet de son bâton.

22. C'est par la foi que Joseph mourant parla de la sortie des enfants d'Israël, et donna des ordres au sujet de ses ossements.

23. C'est par la foi que Moïse, à sa naissance, fut caché durant trois mois par ses parents, parce qu'ils virent que cet enfant était beau, et ils ne redoutèrent point l'édit du roi.

24. C'est par la foi que Moïse, devenu grand, renonça au nom de fils de la fille de Pharaon,

25. aimant mieux être affligé avec le peuple de Dieu, que de retirer du péché une jouissance passagère,

26. regardant l'opprobre du Christ comme une richesse plus grande que les trésors de l'Égypte; car il envisageait la récompense.

foi de ces deux patriarches. De part et d'autre il s'agit d'une bénédiction solennelle (*benedixit*), donnée en opposition avec les lois ordinaires de la nature et avec les coutumes humaines, uniquement d'après les vues suggérées par la foi. — *De futuris* : au sujet des biens que Dieu avait promis à la race choisie. — *Jacob et Esau*. La foi d'Isaac consista, dans cette occasion, à se ranger sans hésiter du côté de la volonté divine, dès qu'il en eut reconnu la manifestation. Cf. Gen. xxvii, 33; Mal. i, 2-3; Rom. ix, 13, etc. — *Fide Jacob*... (vers. 21). Voyez Gen. xlviii, 15 et ss. — *Singulos filiorum*... : Éphraïm et Manassé. Comme Isaac, mais d'une manière consciente et spontanée, Jacob, dans une bénédiction prophétique, donna la préséance au plus jeune des deux frères. Il le fit en vertu des lumières que lui suggérait la foi. — *Et adoravit*... D'après le grec : Et il adora sur (c.-à-d., incliné sur) le sommet de son bâton. Ce détail est emprunté, d'après les LXX, à Gen. xlvii, 31; il fait ressortir l'énergie de la foi du patriarche, qui, affaibli par l'âge, se mettait en adoration devant Dieu du mieux qu'il pouvait. L'hébreu actuel porte : Il adora sur le sommet de son lit (*mittah*; les LXX ont la *matteh*, verge, bâton). — *Fide Joseph*... (vers. 22). Lui aussi, il fit un admirable acte de foi au moment de sa mort. Voyez Gen. l, 23-24. Il n'avait donc pas oublié, parmi les honneurs et les richesses dont l'avaient comblé les Égyptiens, les promesses faites à ses pères, et il ne doutait pas de leur accomplissement intégral.

4° Les héros de la foi dans Israël, depuis Moïse jusqu'à l'entrée des Hébreux dans la terre promise. XI, 23-31.

Après avoir parcouru toute la Genèse pour y trouver ses modèles, l'apôtre aborde maintenant les livres de l'Exode et de Josué.

23-28. La foi de Moïse, le grand libérateur du peuple de Dieu. L'auteur en mentionne quatre manifestations successives. — La première, *fide... occultatus...* (vers. 23), est simplement préliminaire, et se rapporte à la foi excitée dans l'âme des parents de Moïse par la beauté exceptionnelle de leur enfant. Cf. Ex. ii, 1 et ss.; Act. vii, 20. — *Fide Moyses*... Seconde manifestation, vers. 24-26 : il s'agit de la foi personnelle de Moïse, à une époque où il n'était encore qu'un simple particulier. — *Negavit... esse filium*... Cf. Ex. ii, 10. Se conduire ainsi, c'était renoncer aux plus belles espérances terrestres, puisque Moïse, adopté par la fille du pharaon, aurait joui du rang et des privilèges d'un prince égyptien. — *Magis eligens*... Les vers. 25 et 26 exaltent la générosité de cet acte de foi, au moyen d'un saisissant contraste. — *Affligi cum populo*... En effet, le rôle que lui offrit le Seigneur lui réservait des souffrances sans nombre. — *Temporalis peccati*... Choisi pour délivrer Israël, il ne pouvait récuser la mission venue d'en haut, sans se rendre gravement coupable. Mais, en apostasiant, il ne pouvait avoir, comme dit le grec avec une nuance, qu'une brève jouissance du péché. — *Majores divitias*... (vers. 26). Motif qui dirigea son choix. Le langage de l'auteur est noble, saisissant. Par *improprium Christi*, il entend les reproches et les outrages réservés à celui qui devait être par excellence l'envoyé de Dieu et le libérateur du monde coupable, c.-à-d. au Messie rédempteur. Jésus-Christ les a endurés avec une

27. C'est par la foi qu'il quitta l'Égypte, sans craindre la fureur du roi ; car il demeura ferme, comme s'il eût vu celui qui est invisible.

28. C'est par la foi qu'il célébra la pâque et l'aspersion du sang, afin que l'exterminateur des premiers-nés ne touchât point aux Israélites.

29. C'est par la foi qu'ils traversèrent la mer Rouge comme un lieu sec ; ce que les Égyptiens ayant voulu tenter, ils furent engloutis.

30. C'est par la foi que les murailles de Jéricho tombèrent, après qu'on en eut fait le tour pendant sept jours.

31. C'est par la foi que Rahab, la femme de mauvaise vie, ne périt pas avec les incrédules, parce qu'elle avait reçu les espions avec bonté.

32. Et que dirai-je encore ? Car le temps me manquerait, si je pariais

27. Fide reliquit Ægyptum, non veritus animositatem regis ; invisibilem enim tanquam videns sustinuit.

28. Fide celebravit Pascha et sanguinis effusionem, ne qui vastabat primitiva tangeret eos.

29. Fide transierunt mare Rubrum tanquam per aridam terram ; quod experti Ægyptii, devorati sunt.

30. Fide muri Jericho corruerunt, circuitu dierum septem.

31. Fide Rahab meretrix non periit cum incredulis, excipiens exploratores cum pace.

32. Et quid adhuc dicam ? Deficiet enim me tempus enarrantem de Gedeon,

terrible rigueur (cf. Rom. xv, 3, etc.). Tous ceux qui ont été ses types et ses représentants attirés dans le cours de l'histoire juive ont dû également les subir. — *In remunerationem* : non point ici-bas, mais dans le ciel. Comp. les vers. 14-16. — *Fide reliquit...* (vers. 27). Troisième manifestation. Les exégètes sont en désaccord au sujet du fait spécial que l'apôtre a eu à la pensée ; car le texte peut s'appliquer aussi bien à la fuite personnelle de Moïse à Madian (Ex. II, 14-15 ; cf. Act. VII, 23 et ss.)



Le Nil. (Revers d'une monnaie d'Alexandrie.)

qu'au grand épisode de sa sortie d'Égypte en tête du peuple hébreu (Ex. XIV). Il est difficile de se prononcer sur ce point. — *Invisibilem enim...* Moïse ne redoutait pas le puissant pharaon, parce qu'il vivait constamment en présence de son Dieu, sur le secours duquel il comptait. — *Fide celebravit...* (vers. 28). Quatrième manifestation. Voyez Ex. XII, 1 et ss. — *Sanguinis effusionem* : l'aspersion faite avec le sang de l'agneau pascal (Ex. XII, 7). — *Ne... tangeret...* En cela consistait l'acte de foi, car, humainement parlant, il n'y avait aucun rapport entre cette aspersion et l'immunité qu'elle accordait.

29-31. La foi du peuple hébreu. Trois faits

spéciaux seront cités. — *Fide transierunt...* C'est le premier fait (vers. 29), qui consista dans le passage de la mer Rouge. Cf. Ex. XIV, 15-31. La foi du peuple ne fut pas moindre que celle de Moïse, comme le démontre le cantique Ex. XV. — *Tanquam per aridam...* Circonstance qui relève l'entrain courageux des Hébreux. — *Quod experti*. C.-à-d. : ce que les Égyptiens ayant tenté à leur tour. — *Fide muri...* (vers. 30). Second fait, très célèbre aussi dans l'histoire des Israélites, et attestant la vivacité de leur foi. Cf. Jos. VI, 12-20. Il n'y avait aucune proportion entre le moyen employé (*circuitu... septem*) et le résultat à atteindre. — *Fide Rahab...* (vers. 31). Troisième fait, d'un genre particulier. Il signale, après la foi du peuple, celle d'une étrangère, qui mérita d'être incorporée à la nation sainte. Cf. Jos. II, 1 et ss. — *Incredulis*. Les habitants de Jéricho sont ainsi nommés, parce qu'ils ne se laissèrent pas impressionner, comme Rahab, par la renommée des prodiges que le Seigneur avait accomplis en faveur des Hébreux. — *Cum pace*. C.-à-d., d'une manière amicale.

5° Les héros de la foi durant la suite de l'histoire juive. XI, 32-38.

L'énumération continue, mais sous une forme beaucoup plus rapide et très condensée. L'auteur nous conduit de l'époque des Juges à celle des Machabées.

32-35<sup>a</sup>. Grandes choses accomplies par la foi durant cette longue période. — *Et quid adhuc...?* S'apercevant qu'il dépasserait les limites d'une lettre, s'il continuait à entrer dans le détail des faits, l'auteur éprouve le besoin de résumer et de récapituler ; de là cette question qu'il s'adresse à lui-même. *Dicam* est un subjonctif délibératif. — La formule hyperbolique *deficiet... tempus* est toute classique. — Les noms cités se divisent en deux groupes : celui des juges

Barac, Samson, Jephthé, David, Samuel, et prophètes;

33. qui per fidem vicerunt regna, operati sunt justitiam, adepti sunt repositiones, obturaverunt ora leonum,

34. extinxerunt impetum ignis, effugerunt aciem gladii, convaluerunt de infirmitate, fortes facti sunt in bello, castra verterunt exterorum,

35. acceperunt mulieres de resurrectione mortuos suos. Alii autem distenti sunt, non suscipientes redemptionem, ut meliorem invenirent resurrectionem.

de Gédéon, de Barac, de Samson, de Jephthé, de David, de Samuel et des prophètes;

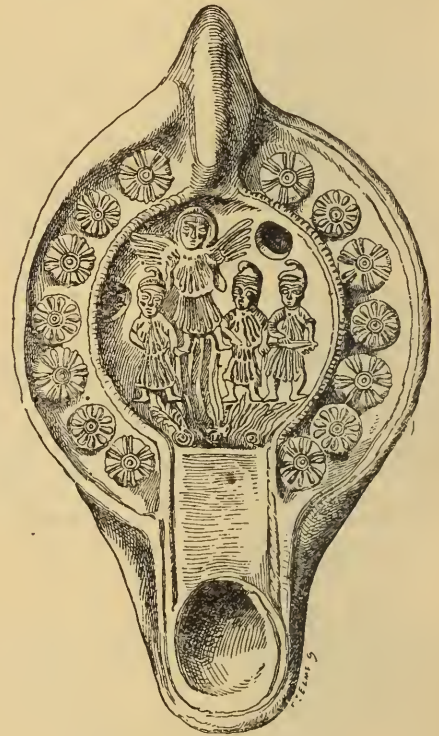
33. qui, par la foi, ont conquis les royaumes, ont exercé la justice et ont obtenu des promesses, ont fermé la gueule des lions,

34. ont éteint la violence du feu, ont échappé au tranchant du glaive, ont été guéris de leurs maladies, ont été vaillants à la guerre, ont mis en fuite les armées ennemies,

35. des femmes ont recouvré leurs morts par la résurrection. D'autres ont été cruellement tourmentés, n'acceptant pas d'être délivrés, afin de trouver une meilleure résurrection.

Hébreux, et celui qui représente la période monarchique d'Israël. Quatre juges sont nommés, sans souci de l'ordre chronologique, car *Barac* est antérieur à *Gédéon*, et *Jephthé* à *Samson*. Voyez Jud. iv-xvi. Il y eut de grandes imperfections dans la vie de la plupart d'entre eux; mais l'apôtre n'a en vue ici que leur foi très vive, qui leur fit opérer des merveilles. — *David*, *Samuel*, *et...* David fut le fondateur de la lignée royale qui devait aboutir au Messie. Samuel, qui appartient simultanément à l'ère des juges et à celle des rois, fut prophète en même temps qu'homme d'État, et c'est par lui que la royauté fut installée chez les Hébreux; il est placé pour cela entre David et les prophètes. — Tous ces personnages furent admirables par leur foi : *qui per fidem...* Les mots διὰ πίστεως dominent toute la longue énumération qui suit. Celle-ci est composée d'abord de neuf petites propositions, associées trois par trois « avec une symétrie remarquable ». — En premier lieu : *vicerunt...*, *operati sunt...*, *adepti sunt...* (vers. 33<sup>a</sup>). D'importantes victoires remportées sur les ennemis du peuple de Dieu (*Gédéon* triompha des Madianites avec une poignée d'hommes courageux, Jud. vii; *Barac*, des Chananéens, Jud. iv; *Samson*, des Philistins, Jud. xiv-xv; *Jephthé*, des Ammonites, Jud. xi; *David*, de tous ces peuples successivement, II Reg. v-x); de beaux exemples de justice donnés par ces chefs d'Israël (cf. I Reg. xii, 3-5; II Reg. viii, 15; I Par. xviii, 14, etc.); la récompense de leur fidélité, par des promesses spéciales qu'ils reçurent de Dieu (cf. II Reg. vii, 8-16, etc.). — En second lieu : *obturerunt...*, *extinxerunt...*, *effugerunt...* (vers. 33<sup>b</sup>-34<sup>a</sup>). Après les conquêtes générales, des triomphes personnels remportés sur les bêtes sauvages (cf. Jud. xiv, 6; I Reg. xvii, 34; Dan. vi, 16-24 et xiv, 2 et ss.), sur les éléments (cf. Dan. iii, 21 et ss.) et sur la tyrannie humaine (cf. I Reg. xviii, 11; xix, 20 et ss.; III Reg. xix, 1 et ss.; IV Reg. vi, 1 et ss., etc.). — En troisième lieu : *convaluerunt...*, *fortes...* *in bello*, *castra verterunt...* (vers. 34). Ce sont des exemples de vigueur

personnelle, soit recouvrée (cf. Jud. xvi, 28 et ss.; Is. xxxviii, 1 et ss., etc.), soit mise en œuvre avec une vaillance extraordinaire (par les nombreux héros de l'histoire juive, spéciale-



Les trois jeunes gens dans la fournaise  
(Lampe chrétienne d'Afrique.)

ment par les Machabées), soit triomphante (*Gédéon*, *Samson*, etc.; *exterorum* a le sens d'étrangers). — Après ces neuf exemples significatifs, l'auteur signale à part un fait d'une nature très spéciale, comme « la plus haute conquête de la foi » : *acceperunt mulieres...*

36. D'autres ont souffert les moqueries et les fouets, les chaînes et les prisons ;

37. ils ont été lapidés, ils ont été sciés, ils ont été éprouvés, ils ont été tués à coups d'épée ; ils ont été errants, couverts de peaux de brebis et de peaux de chèvres, manquant de tout, persécutés, affligés,

38. eux dont le monde n'était pas digne, errant dans les déserts, les montagnes, les cavernes et les antres de la terre.

39. Et tous ceux-là, qui ont obtenu un bon témoignage à cause de leur foi, n'ont pas reçu l'objet de la promesse,

40. Dieu ayant en vue pour nous

36. Alii vero ludibria et verbera experti, insuper et vincula et carceres ;

37. lapidati sunt, secti sunt, tentati sunt, in occisione gladii mortui sunt, circumierunt in melotis, in pellibus caprinis, egentes, angustiati, afflicti ;

38. quibus dignus non erat mundus ; in solitudinibus errantes, in montibus, et speluncis, et in cavernis terræ.

39. Et hi omnes testimonio fidei probati, non acceperunt repromissionem,

40. Deo pro nobis melius aliquid pro-

(vers. 35<sup>a</sup>). La foi des mères auxquels leurs enfants furent ainsi merveilleusement rendus s'unit à celle des thaumaturges, et ne contribua pas peu au prodige. Cf. III Reg. xvii, 17 et ss. ; IV Reg. iv, 12 et ss. — *De resurrectione* : par la résurrection.

35<sup>b</sup>-38. Grandes souffrances endurées courageusement pour la foi durant cette même période. — *Alii*. D'autres, dont le triomphe consista à se laisser vaincre extérieurement par la persécution et les tourments, pour maintenir leur foi dans son intégrité. — *Distenti sunt*. Le mot grec ἐτυμπανίσθησαν semble désigner le supplice de la roue. Dans ce cas, l'allusion porterait sur l'épisode raconté II Mach. vi, 18. — *Non suscipientes...* refusant héroïquement l'occasion que leurs bourreaux leur offraient d'échapper à la mort. Cf. II Mach. vi, 21 ; vii, 27, etc. — *Ut meliorem...* En apostasiant, ils auraient joui de quelques années de vie sur la terre ; en demeurant fidèles, ils trouvèrent la mort, mais pour ressusciter glorieusement un jour. Cf. II Mach. vii, 9, 14, etc. — *Ludibria et verbera* (d'après le grec : des coups de fouet). « Des coups sur l'âme et sur le corps. » Cf. II Mach. vii, 7 et ss. — *Vincula et carceres*. Épreuve plus longue, et souvent plus pénible. Cf. III Reg. xxii, 27 ; Jer. xxxvii, 1 et ss. ; I Mach. xiii, 12, etc. — *Lapidati sunt* (vers. 37). Ce fut le cas de Zacharie, fils de Joïada (II Par. xxiv, 20-21), et aussi de Jérémie, d'après la tradition juive. Comp. Matth. xxiii, 27. — *Secti sunt* (sciés en deux parties). Comme Isaïe, d'après la même tradition. Sur ce supplice, voyez II Reg. xii, 31 ; I Par. xx, 3, etc. — *Tentati sunt* : à la manière de Job. On a souvent conjecturé que la leçon grecque ἐπειράσθησαν serait une faute de copiste pour ἐπρήσθησαν, « combusti sunt ». — *In occisione gladii...* Cas très fréquent. Cf. I Reg. ix, 10 ; Jer. xxvi, 23, etc. — *Circumierunt...* Cet exemple et les suivants mentionnent des faits de persécution n'allant pas jusqu'au martyre complet. — *Melotis* (μηλωταίς). Le vêtement grossier qui caractérisait les anciens prophètes (cf. III Reg. xix, 13, 19 ; IV Reg. ii, 8,

13, etc.). Il était d'ordinaire en peau de mouton ou de chèvre ; de là les mots *in pellibus...* — *Egentes* : dans un complet dénuement. — *Angustiati, afflicti* : persécutés physiquement et moralement. — Mais, au milieu même de cette misère extérieure, ils étaient de beaucoup supérieurs au monde : *quibus dignus...* — *Errantes* : pourchassés par leurs cruels ennemis. Cf. III Reg. xviii, 4, 13 et xix, 9 ; I Mach. ii, 51 ; II Mach. v, 27 et vi, 11, etc.

6° Conclusion. XI, 39-40.

39-40. Raison pour laquelle tous ces héros de la foi n'ont pas vu l'accomplissement de la promesse divine. — *Hi omnes*. Tous les saints personnages mentionnés depuis le début du chapitre. — *Testimonio... probati*. D'après le grec : ayant reçu le témoignage (l'éloge divin) par leur foi, c.-à-d., à cause de leur foi. Comp. le vers. 2. — *Non acceperunt repromissionem*. Avec l'article dans le grec : la promesse par excellence et sa réalisation ; c.-à-d., la récompense du ciel (cf. x, 36), par opposition aux promesses particulières dont a parlé le vers. 33. — *Deo... melius...* (vers. 40). C'est en Dieu, dans une décision mystérieuse de sa Providence (*providente*), qu'il faut chercher le motif pour lequel ces héros n'ont pas joui immédiatement de la grande récompense promise. Il voulait que la consommation finale eût lieu pour tous en même temps dans le Christ : *ut non sine nobis* (sans nous, chrétiens)... Par cette consommation (*consummarentur*, τελειωθῶσιν), de nombreux interprètes entendent simplement l'entrée dans le ciel. Ce bienheureux séjour était fermé aux hommes jusqu'à l'ascension du Sauveur ; c'est pour cela que les Saints de l'Ancien Testament n'y sont pas entrés aussitôt après leur mort. Mais, lorsque Jésus-Christ monta au ciel, il y fit pénétrer avec lui les âmes justes aussi bien de l'ancienne alliance que de la nouvelle. Cette explication est excellente ; mais peut-être vaut-il mieux, à la suite de saint Jean Chrysostome, de saint Augustin, d'Estius, etc., prendre le verbe « consummari » dans un sens encore plus strict, et lui faire désigner la résurrection des

vidente, ut non sine nobis consummarentur.

quelque chose de meilleur, afin qu'ils ne parvinssent pas sans nous à la perfection.

## CHAPITRE XII

1. Ideoque et nos, tantam habentes impositam nubem testium, deponentes omne pondus, et circumstans nos peccatum, per patientiam curramus ad propositum nobis certamen;

1. Nous donc aussi, puisque nous sommes environnés d'une si grande nuée de témoins, rejetant tout fardeau et le péché qui nous entoure, courons avec persévérance dans la carrière qui nous est ouverte,

2. aspicientes in auctorem fidei et

2. les yeux fixés sur l'auteur et le

corps. De cette manière, il serait encore plus exact de dire que la consommation finale ne commencera pas plus tôt pour les élus de l'Ancien Testament que pour nous, puisqu'elle n'aura lieu qu'à la fin des temps pour les uns et pour les autres. Quoi qu'il en soit, notre part est de beaucoup la meilleure, et nous avons vraiment reçu de Dieu *melius aliquid*, puisque nous avons vu le Christ de près, et participé davantage à ses grâces.

§ III. — *L'auteur applique les leçons du passé à ses lecteurs, dont la situation était si pénible.* XII, 1-21.

1° Effets bienfaisants de la souffrance. XII, 1-13.

CHAP. XII. — 1-3. Deux raisons de supporter courageusement l'épreuve. La première consiste

le point de courir pour remporter le prix. Tout autour, il aperçoit des rangées immenses de spectateurs, comme c'était le cas dans les jeux. La locution *nubem testium* est très classique pour désigner une masse très dense de peuple. Ici, les témoins sont évidemment les héros dont il vient d'être question. — *Impositam*. Mieux, d'après le grec : placés autour. — *Deponentes...* La métaphore continue. Les athlètes se déponillaient de tout poids encombrant ; le chrétien doit se débarrasser de même de tout ce qui pourrait l'alourdir dans sa course vers le ciel, et plus spécialement du péché (*ei... peccatum*). La signification de l'adjectif grec *εὐπερίστατον* est incertaine, car il n'est employé nulle part ailleurs. La traduction de la Vulgate, *circumstans nos* (qui nous entoure facilement), donne un excellent sens. D'après d'autres : aisément commis. — Après s'être ainsi préparé au combat, le chrétien s'élançait avec vigueur dans la lice (*curramus*), et redouble d'efforts aussi longtemps qu'il le faut pour vaincre (*per patientiam* : avec une patiente persévérance). — *Propositum...* : la lutte qui est pour ainsi dire placée devant nous par Dieu lui-même. Cf. VI, 18. — *Aspicientes* (vers. 2). Le grec *ἀφορῶντες* dénote deux actes successifs : détourner ses regards de tout objet capable de distraire l'attention (*ἀπό*), et les



Théâtre rempli de spectateurs. (Médaille antique.)

dans le souvenir des vaillants héros qu'a signalés le chap. XI ; la seconde, dans l'exemple de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Ideoque*. Τοιγαροῦν du grec est très rarement employé dans le Nouveau Testament ; c'est un « ergo » très énergique. — *Tantum habentes...* Par cette très belle métaphore, l'apôtre suppose qu'il est avec ses chers Hébreux dans l'arène d'un amphithéâtre, sur

plir le lutteur d'émulation et de courage. — *In... Jesum*. Ce nom est placé avec emphase à la fin de la proposition. Cf. II, 9, etc. Au-dessus de la nuée des témoins de l'Ancien Testament, saint Paul aperçoit une physionomie à la fois divine et humaine, celle du Sauveur Jésus, beaucoup plus capable encore de fortifier les athlètes chrétiens. — *Auctorem... et consummatorem*. Dans



consommateur de la foi, Jésus, qui, au lieu de la joie qu'il avait devant lui, a souffert la croix, méprisant l'ignominie, et s'est assis à la droite du trône de Dieu.

3. Considérez, en effet, celui qui a supporté contre lui-même de la part des pécheurs une telle contradiction, afin que vous ne vous lassiez point, l'âme découragée.

4. Car vous n'avez pas encore résisté jusqu'au sang, en combattant contre le péché.

5. Et vous avez oublié l'exhortation qui vous est adressée comme à des fils, en ces termes : Mon fils, ne néglige pas le châtiment du Seigneur, et ne te laisse pas abattre lorsqu'il te reprend,

6. car le Seigneur châtie celui qu'il

consummatorem, Jesum, qui proposito sibi gaudio sustinuit crucem, confusione contempta; atque in dextera sedis Dei sedet.

3. Recogitate enim eum qui talem sustinuit a peccatoribus adversum semetipsum contradictionem, ut ne fatigemini, animis vestris deficientes.

4. Nondum enim usque ad sanguinem restitistis, adversum peccatum repugnantes.

5. Et obliti estis consolationis quæ vobis tanquam filiis loquitur, dicens : Fili mi, noli negligere disciplinam Domini, neque fatigeris dum ab eo argueris ;

6. quem enim diligit Dominus casti-

le grec : ἀρχηγὸν... καὶ τελειωτὴν, le guide et le consommateur de la foi. Sur le premier de ces substantifs, voyez II, 10 et les notes. L'apôtre ne veut pas dire que Notre-Seigneur a été pour nous un modèle de foi, car Jésus, qui jouissait sans cesse de la vision béatifique, n'a pas eu la foi dans le sens strict. C'est de notre foi à nous, et non de la sienne, qu'il est question. Sous ce rapport, grâce à sa patience inaltérable, il est devenu comme « notre capitaine et notre porteur d'ard sur le champ de la foi ». Il nous conduit aussi au terme de la foi, au salut. Cf. I Petr. I, 9. — *Qui proposito...* Avec une petite nuance dans le grec : Qui, en échange de la joie placée devant lui, a supporté la croix. Il est probable qu'il y avait autrefois dans notre texte latin : « Pro proposito sibi... » ; les copistes ont laissé tomber par erreur la préposition. L'auteur explique maintenant en quoi consiste l'exemple de Jésus-Christ, si propre à nous encourager. Au Verbe Incarné, Dieu proposa la croix, avec toutes ses humiliations et ses souffrances (« crudelissimo terribissimo supplicio », Cicéron, *in Verr.*, v, 64) ; mais il lui offrit en même temps, comme récompense de son acceptation héroïque, une joie ineffable, celle de siéger à jamais à sa droite, ainsi qu'il est dit Phil. II, 8-11. — *Confusione contempta* : la dédaignant, n'en tenant aucun compte. Formule très énergique. — Issue glorieuse de la croix pour le Christ : *atque in dextera...* C'est pour la cinquième fois au moins que ce fait est signalé dans l'épître. Cf. I, 3, 13 ; VIII, 1 et X, 12. — *Sedet*. Le changement de temps est à remarquer. « Sustinuit » : la souffrance a pris fin, la couronne demeure à tout jamais. — *Recogitate...* (vers. 3). Le grec ἀναλογίσασθε est très classique. Considérez encore et encore, détail par détail. — *Talem... contradictionem*. Cf. Luc. II, 34. L'adjectif est fortement accentué : une contradiction, une opposition en comparaison de laquelle nos souffrances sont peu de chose. — *A peccatoribus*. Ce sont les Juifs déicides qui sont

désignés par ce nom. Cf. Matth. xxvi, 45. — *Ne fatigemini*. C'était là le grand péril des chrétiens de Jérusalem ; ils étalent en voie de se décourager, et le découragement produit souvent la chute. — *Deficientes* : ἐκλυόμενοι, dissous, débilisés.

4-13. La souffrance est une partie essentielle de l'éducation des chrétiens. — *Nondum enim...* Rapprochant les souffrances des Hébreux de celles du Christ, l'apôtre commence par dire que celles-là sont relativement légères. — *Usque ad sanguinem*. C.-à-d., jusqu'à la persécution sanglante, jusqu'à la mort ; ce qui avait été le cas pour Jésus-Christ. — *Repugnantes* (ἀνταγωνιζόμενοι). L'image de l'arène et du combat est encore à la pensée de l'écrivain sacré ; mais actuellement il est question du pugilat, non de la course. — *Et obliti...* (vers. 5). De nombreux interprètes donnent un tour interrogatif à cette proposition : Avez-vous oublié... ? Le reproche est ainsi moins direct, moins sévère. Mais on peut fort bien suivre la leçon de la Vulgate ; le fait signalé n'était que trop réel. — *Consolationis quæ vobis...* Le langage est elliptique : L'exhortation (tel est le sens du grec) par laquelle Dieu vous parle... — *Tanquam filiis*. Trait délicat. C'est à ses enfants bien-aimés, dont il veut le bonheur et la sainteté, que le Seigneur s'adresse. — *Dicens : Fili...* Texte emprunté à Prov. III, 11-12, d'après les LXX, avec quelques modifications très légères. — *Noli negligere*. C.-à-d. : Ne traite pas comme une chose de peu d'importance. — *Disciplinam*. Le mot grec παιδεία désigne l'éducation morale, avec la correction qui lui est nécessairement associée (« per molestias eruditio », saint Aug.). — *Argueris* rend bien le sens de ἐλέγχεσθαι : recevoir, soit en paroles, soit en actes, des reproches qui excitent en nous la conscience de nos fautes et nous portent à nous corriger. — *Quem enim...* (vers. 6). Excellente raison qui doit nous rendre calmes et patients, lorsque Dieu fait ainsi notre éducation par l'adversité. Les souffrances sont,

gat, flagellat autem omnem filium quem recipit.

7. In disciplina perseverate. Tanquam filiis vobis offert se Deus; quis enim filius quem non corripit pater?

8. Quod si extra disciplinam estis, cuius participes facti sunt omnes, ergo adulteri, et non filii estis.

9. Deinde patres quidem carnis nostræ eruditores habuimus, et reverebamur eos; non multo magis obtemperabimus Patri spirituum, et vivemus?

10. Et illi quidem in tempore paucorum dierum, secundum voluntatem suam

aime, et il frappe de verges tout fils qu'il reconnaît comme sien.

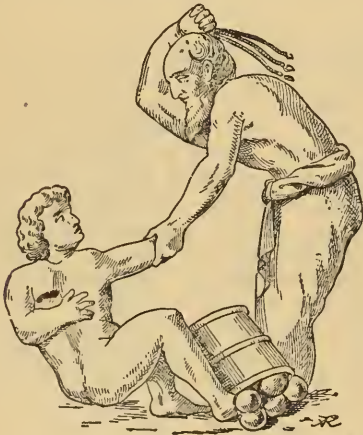
7. Ne vous découragez pas dans le châtement. Dieu vous traite comme des fils; car quel est le fils que son père ne châtie point?

8. Et si vous êtes exempts du châtement, auquel tous les autres ont part, c'est que vous êtes illégitimes, et non de vrais fils.

9. Et puis, si nos pères selon la chair nous ont châtiés et si nous les avons respectés, ne devons-nous pas à plus forte raison être soumis au Père des esprits, pour avoir la vie?

10. Car ceux-là nous châtiaient pour peu de jours, comme il leur plaisait;

pour le chrétien, une preuve de l'amitié divine. — *Quem recipit.* C.-à-d., celui qu'il reconnaît comme son fils. — *In disciplina...* (vers. 7). A partir d'ici jusqu'à la fin du vers. 11, l'auteur commente et développe le texte qu'il vient de citer. Il affirme d'abord, vers. 7 et 8, que le châtement est le mode d'éducation dont Dieu use d'ordinaire envers ses fils. — *Perseverate*: ὑπομένετε, supportez avec patience. Mais il est mieux peut-être de traduire par le présent: C'est pour l'éducation (εἰς παιδείαν, « in disciplinam ») que vous supportez patiemment. C.-à-d.: Votre patience dans l'épreuve produit comme résultat votre éducation morale. — *Tanquam filiis...* Répétition de la pensée du vers. 6.



Enfant ou esclave fouetté. (Bronze de Pompéi.)

D'après le grec: Dieu agit avec vous comme avec des fils. — *Quis enim...?* Preuve qu'il ne faut pas interpréter autrement cette conduite du Seigneur. Il n'y a pas de père qui ne châtie son fils; la correction est une loi essentielle de l'éducation humaine, et aussi de l'éducation divine. — *Quod si extra...* (vers. 8). Triste con-

clusion qu'il faudrait par conséquent tirer, si l'on était exempt de souffrances. Comme le dit fort bien saint Jean Chrysostome, « tous ceux qui sont châtiés par Dieu ne sont pas ses fils; mais tous ceux qui sont ses fils sont châtiés. »

— *Ergo adulteri.* L'apôtre ne craint pas d'employer cette expression hardie. Un père n'a guère à cœur l'éducation d'un fils de cette sorte, qui n'hériterait ni de son nom, ni de sa fortune; il l'abandonne donc souvent à lui-même. D'où il suit que c'est un mauvais signe, si l'on n'a aucune part à la correction divine.

— *Deinde...* (vers. 9). Continuant de se mouvoir dans le même cercle de pensées, l'apôtre dit maintenant aux Hébreux, vers. 9-11, que, si nous ne cessons pas de respecter et d'aimer nos parents, quoiqu'ils nous aient élevés en nous châtiés, à plus forte raison devons-nous accepter patiemment les châtements de Dieu, qui nous sont infligés en vertu d'une haute autorité et d'une grande sagesse. — *Patres... carnis...* Les pères de notre être physique et corporel, par contraste avec le *Pater spirituum*, c.-à-d., le Créateur suprême de notre être spirituel et de tous les autres esprits. Cf. Num. xvi, 22 et xxvii, 16. Ces noms indiquent, à eux seuls, que nous avons avec Dieu des relations beaucoup plus intimes qu'avec nos pères selon la chair, et qu'il possède lui-même sur nous des droits plus complets. — *Eruditores, παιδεύτας.* Dans le sens marqué plus haut: éducateurs par le châtement. — *Et vivemus.* Ce trait exprime l'heureux effet de notre entière soumission (*obtemperabimus, ὑποταγησόμεθα*) au Père des esprits lorsqu'il nous châtie: la vraie vie, la vie supérieure sera produite en nous. — *Et illi quidem...* (vers. 10). Développement de l'antithèse à un autre point de vue. L'éducation que nous recevons de nos parents dure peu de temps (*in tempore paucorum...*; d'après le grec: pour peu de jours, c.-à-d., seulement pour la vie présente, qui est si courte), et elle a lieu selon leur bon plaisir, qui n'est pas toujours exempt de caprice, d'égoïsme, etc. (*secundum voluntatem...*; dans le grec: selon ce qui leur semble

lui, il le fait pour notre bien, afin que nous participions à sa sainteté.

11. Tout châtement, il est vrai, ne paraît pas être au premier moment un *sujet* de joie, mais de tristesse; toutefois, il produit ensuite un fruit paisible de justice pour ceux qui ont été ainsi exercés.

12. Relevez donc vos mains languissantes et vos genoux qui fléchissent,

13. et faites à vos pieds des chemins droits, afin que celui qui est boiteux ne s'égaré pas, mais plutôt qu'il soit guéri.

14. Recherchez la paix avec tous, et la sainteté, sans laquelle personne ne verra Dieu;

15. veillez à ce que personne ne

erudiebant nos; hic autem ad id quod utile est in recipiendo sanctificationem ejus.

11. Omnis autem disciplina in præsenti quidem videtur non esse gaudii, sed mœroris; postea autem fructum pacatissimum exercitatis per eam reddet justitiæ.

12. Propter quod, remissas manus et soluta genua erigite,

13. et gressus rectos facite pedibus vestris, ut non claudicans quis erret, magis autem sanetur.

14. Pacem sequimini cum omnibus, et sanctimoniam, sine qua nemo videbit Deum;

15. contemplantes ne quis desit gra-

bon); au contraire, l'éducation que Dieu nous donne a toujours lieu pour notre plus grand bien : *ad quod utile...* Ce trait est aussitôt spécifié : *in recipiendo* (d'après le grec : pour recevoir) *sanctificationem...*; nous arrivons à participer à la sainteté même de Dieu, c.-à-d., à ce qu'il y a de plus parfait en lui. Cf. II Petr. 1, 4. — *Omnis autem...* (vers. 11). Restriction toute naturelle : ce n'est pas immédiatement, ni sans souffrances, que l'on recueille les fruits de ce genre d'éducation. — Le verbe *videtur* exprime une pensée délicate : en réalité, d'après son essence même, l'éducation par le châtement est une chose qui devrait réjouir; mais, au moment où la correction est subie, la nature ne peut s'empêcher de la trouver rude et pénible (*non gaudii, sed...*). — *Postea autem...* Plus tard, lorsque le châtement a pris fin et que le resultat voulu par Dieu est produit, on goûte les fruits de cette excellente méthode : *fructum... reddet* (au temps présent dans le grec : « *reddit* »). — *Pacatissimum*. Le grec n'a pas le superlatif : *εἰρηνικόν*. Le fruit pacifique de la justice; c.-à-d., un fruit pacifique qui consiste dans la justice (dans la sainteté). La paix et la sainteté sont donc les résultats de la correction divine. — *Exercitatis* (*γυμνασιμῶν*). Encore une allusion aux combats. — *Propter quod...* Dans les vers. 12 et 13, l'auteur tire, pour les Hébreux si éprouvés, la conséquence pratique des développements qui précèdent : Puisque l'éducation par la souffrance est une chose à la fois nécessaire et salutaire, faits en sorte que personne parmi vous n'en perde les fruits. Dans un langage très imagé, les Hébreux chrétiens sont invités d'abord à reconforter ceux de leurs frères qu'ils veraient plongés dans le découragement, par suite d'épreuves prolongées. — *Remissas manus, soluta...* Deux expressions empruntées à Isaïe, xxxv, 3. Cf. Eccli. xxv, 23. C.-à-d., des mains qu'on laisse retomber le long du corps, par

manque d'énergie, et des genoux qui fléchissent, incapables de marcher. — *Et gressus...* (vers. 13). D'après le grec : des voies droites. Chacun doit



Vaincus aux mains défaillantes.

(D'après une peinture de Pompéi.)

veiller sur sa propre voie, de manière à en faire disparaître tous les obstacles. Emprunt à Prov. iv, 26. — *Ut non claudicans...* Nuance dans le grec : Afin que ce qui est boiteux ne devie pas (suivant une autre interprétation : ne soit pas disloqué).

2° Nécessité de la paix et de la sainteté. XII, 14-17.

14-17. *Pacem... et sanctimoniam* (*ἄγιασμόν*, la sainteté en général) : deux vertus essentielles aux chrétiens dans leurs rapports avec le monde. *Sequimini* ne rend pas toute la force du grec *διώκετε*, poursuivez. Cf. I Petr. iii, 11, etc. — Les mots *sine qua nemo...* se rapportent directement à la sainteté. Ce trait rappelle une parole de Jésus, Matth. v, 8, dont ils sont peut-être une réminiscence. — Au lieu de *Deum*, on lit dans le grec : *τὸν κύριον*, le Seigneur. — *Contemplantes* (vers. 15). Le grec *ἐπισκοποῦντες* dénote une vigilance extrême. — *Ne quis..., ne qua...* Deux fois *μή τις* dans le texte primitif, et nous retrouverons cette même formule au début du vers. 16. — *Desit gratiæ*. La locution *ὑστερεῖν ἀπό...* marque

tiae Dei, ne qua radix amaritudinis sursum germinans impediatur, et per illam inquinentur multi.

16. Ne quis fornicator, aut profanus ut Esau, qui propter unam escam vendidit primitiva sua.

17. Scitote enim quoniam et postea cupiens hereditare benedictionem, reprobatus est; non enim invenit poenitentiae locum, quanquam cum lacrymis inquisisset eam.

18. Non enim accessistis ad tractabilem montem, et accensibilem ignem, et turbinem, et caliginem, et procellam,

19. et tubæ sonum, et vocem verborum, quam qui audierunt excusaverunt se, ne eis fieret verbum.

manque à la grâce de Dieu, à ce qu'aucune racine d'amertume, poussant des rejetons, n'empêche la bonne semence. et que beaucoup n'en soient souillés.

16. Que personne ne soit impur ou profane comme Esaü, qui pour un mets vendit son droit d'aïnesse.

17. Car sachez qu'ensuite, voulant obtenir la bénédiction de son père, il fut repoussé; car il ne put le faire changer de résolution, quoiqu'il le demandât avec larmes.

18. Car vous ne vous êtes pas approchés d'une montagne qu'on pût toucher, ni du feu ardent, ni de l'obscurité, et des ténèbres, et de la tempête;

19. ni du son de la trompette, ni du bruit des paroles, *bruit tel* que ceux qui l'entendirent demandèrent qu'on ne leur parlât plus.

un mouvement en arrière par rapport à la grâce, et par là même une séparation d'avec elle. — *Ne... radix... impediatur* (plutôt: ne trouble)... Ces mots sont un écho de Deut. xxix, 17-18, d'après la traduction des LXX. Une racine d'amertume est une racine dont le produit ou le fruit est l'amertume, et par amertume l'auteur entend les sentiments opposés à la paix et à la charité (selon d'autres, à la sainteté, à cause du verbe *inquinentur*). — *Et per illam*: par l'influence venéneuse de cette racine. — *Ne... fornicator, aut...* (vers. 16). Si la Bible n'accuse pas directement Esaü d'avoir été impudique, la tradition juive lui adresse fortement ce reproche. Il n'est donc pas nécessaire de prendre le mot « fornicator » dans un sens métaphorique, comme s'il désignait la pratique de l'idolâtrie. — *Profanus*. On donne ce nom à un homme pour lequel il n'y a rien de sacré, qui ne voit rien au-dessus des choses de la terre. Or, Esaü est le type des hommes profanes, comme le montra son ignoble trafic: *qui propter unam...* Pour un mets vulgaire et pour un plaisir grossier, il vendit son droit d'aïnesse, c.-à-d., une haute prérogative, à laquelle étaient rattachées de grandes bénédictions spirituelles et temporelles. Cf. Gen. xxv, 33-34. — *Scitote enim...* (vers. 17). Les conséquences de la frivolité d'Esaü furent irréparables: que les lecteurs réfléchissent donc sur son terrible exemple, et qu'ils prennent garde de l'imiter, eux qui sont, comme chrétiens, les aînés de la grande famille humaine. Comp. le vers. 23. — *Reprobatus est*. Esaü fut rejeté par son père lui-même, qui confirma sciemment la bénédiction donnée d'abord par lui à Jacob d'une manière inconsciente. Cf. Gen. xxvii, 33. — *Non invenit... locum*. En ce sens qu'il fut impossible à Esaü de rien changer au fait accompli. Ses regrets, ses efforts et ses larmes (*quanquam cum...*; cf. Gen. xxvii, 38) ne purent pas lui rendre ses avantages perdus.

L'apôtre n'a nullement en vue ici la question du pardon de la faute morale d'Esaü, laquelle demeure tout à fait hors de cause. — *Inquisisset...* Le pronom *eam* désigne la bénédiction d'Esaü et non le repentir.

3° Le caractère de la nouvelle alliance et les obligations qu'elle impose. XII, 18-29.

Passage remarquable, qui s'harmonise fort bien avec la pensée dominante de toute l'épître. Il présente d'abord une antithèse grandiose entre la situation des anciens Israélites et celle des chrétiens, relativement à l'alliance divine, vers. 18-24; puis il indique l'immense responsabilité qui résulte, pour ces derniers, de leurs grands privilèges, vers. 25-29.

18-24. Différence profonde qui exista entre l'institution des deux alliances: d'un côté, c'est l'effroi, vers. 18-21; de l'autre, c'est la grâce et l'amour, vers. 22-24. — *Non enim...* Transition: Soyez saints, qu'il n'y ait rien de profane dans votre conduite, car vous appartenez à un système religieux beaucoup plus parfait que celui du Sinaï. Pour mieux marquer le caractère de l'ancienne alliance, on nous fait remonter jusqu'aux origines de la théocratie mosaïque, où il se dessina tout entier dès l'abord. Cette description est vivante et vigoureuse. — *Ad tractabilem...* Le substantif *montem* manque dans la plupart des manuscrits grecs et des versions. La meilleure leçon nous paraît être: (Vous ne vous êtes pas approchés) près du feu palpable et ardent. Cf. Ex. xix, 18; Deut. iv, 11. — *Turbinem, et...* Autres manifestations effrayantes, qui accompagnaient la divine théophanie sur le Sinaï. Cf. Deut. iv, 11 et v, 12. — *Tubæ sonum* (vers. 19). Voyez Ex. xix, 16 et xx, 18. La voix retentissante qui proférait de temps à autre au sommet de la montagne des paroles articulées (*vocem verborum*) remplit, elle aussi, les Israélites de terreur, de sorte qu'ils exprimèrent le désir de ne plus l'entendre. Cf. Ex. xx, 19;

20. Car ils ne pouvaient supporter cette injonction : Si même une bête touche la montagne, elle sera lapidée.

21. Et ce qu'on voyait était si terrible, que Moïse dit : Je suis effrayé et tout tremblant.

22. Mais vous vous êtes approchés de la montagne de Sion, de la cité du Dieu vivant, de la Jérusalem céleste, d'une troupe de nombreux milliers d'anges,

23. et de l'église des premiers-nés, qui sont inscrits dans le ciel, de Dieu juge de tous, des esprits des justes parvenus à la perfection

24. et du médiateur d'une nouvelle

20. Non enim portabant quod dicebatur : Et si bestia tetigerit montem, lapidabitur.

21. Et ita terribile erat quod videbatur. Moyses dixit : Exterritus sum, et tremebundus.

22. Sed accessistis ad Sion montem, et civitatem Dei viventis, Jerusalem caelestem, et multorum millium angelorum frequentiam,

23. et ecclesiam primitivorum, qui conscripti sunt in caelis, et judicem omnium Deum, et spiritus justorum perfectorum,

24. et testamenti novi mediatorem

Deut. v, 22-27, etc. — *Non enim portabant...* (vers. 20). C.-à-d. : ils ne pouvaient pas supporter. Au lieu de *quod dicebatur*, le grec porte : ce qui était ordonné. — L'ordre en question est contenu dans les mots suivants : *Et si bestia...* Il avait très vivement impressionné les Hébreux, car il manifestait en Dieu une éminente sainteté. Cf. Ex. xix, 12-13. — *Ita terribile...* (vers. 21). Non seulement le peuple fut effrayé, mais Moïse lui-même, le médiateur de l'alliance, qui avait souvent déjà entendu le Seigneur et parlé avec lui, fut saisi d'une terreur irrésistible. Il faudrait une simple virgule après le verbe *videbatur*, car les deux propositions sont inséparables. — *Exterritus sum, et...* L'Exode ne cite pas cette parole de Moïse ; le Deutéronome, ix, 19, en mentionne la première partie à l'occasion du veau d'or. Il est probable qu'elle a été proférée dans ces deux circonstances distinctes, et que notre auteur a puisé ce trait dans la tradition juive (Estius, etc.). — *Sed accessistis...* Second tableau, vers. 22-24, qui contraste d'une façon saisissante avec le précédent : autant la première alliance était terrible, autant la seconde est aimable et attrayante. Fait surprenant : dans le grec, on ne trouve aucun article, si ce n'est devant le nom d'Abel, à la fin du vers. 24. « Les pensées sont présentées sous leur forme la plus abstraite. » L'apôtre signale successivement le théâtre de la nouvelle alliance, vers. 22<sup>a</sup>, et les promesses qu'elle apporte aux hommes, versets 22-24. — *Ad Sion... et... Jerusalem.* Ce n'est plus le Sinaï avec ses terreurs, mais le ciel même, figuré par la douce colline de Sion, et par la ville de Jérusalem, où se dressait le palais de Jéhovah. Ce centre de l'antique théocratie était la figure du royaume fondé par Jésus-Christ et de sa consommation dans le ciel. Sur les promesses glorieuses rattachées à Sion et à Jérusalem, voyez Ps. II, 6 ; XLVII, 2 ; LXXVII, 68-69 ; CXXIV, 1 ; Is. LI, 1 ; Mich. iv, 7 ; Gal. iv, 26 ; Apoc. XXI, 2, 10, etc. — *Et multorum...* Les personnes avec lesquelles les chrétiens ont été mis en relation d'une manière spéciale par l'institution de la nouvelle alliance sont les anges, les Saints du ciel et

ceux de la terre, Dieu et son Christ, vers. 22<sup>b</sup>-24. On voit par cette énumération combien une telle association est glorieuse pour nous. — *Multorum millium...* Des myriades d'anges, dit le grec. Ces esprits célestes assistaient en grand nombre à l'inauguration de l'ancienne alliance (cf. Deut. xxxii, 2, etc.) ; ici, ils ne sont plus « des messagers d'effroi, mais de joie ». En effet, l'équivalent grec de *frequentiam*, πανηγύρει, désigne une joyeuse assemblée de fête. — *Et ecclesiam...* (vers. 23). La foule des chrétiens fidèles, à côté de celle des anges. Nous regardons, en effet, comme plus probable le sentiment d'après lequel il ne s'agit pas ici des chrétiens déjà morts et reçus dans le ciel (pensée qui ne viendra qu'à la ligne suivante), mais des chrétiens de l'Église militante. Ils sont groupés, eux aussi, et leur réunion est appelée « l'Église des premiers-nés » (πρωτοτόκων, Vulg., *primitivorum*). Dans une famille ordinaire, il n'y a qu'un seul aîné, qui jouit de privilèges particuliers ; dans la famille chrétienne, tous les enfants sont des premiers-nés, parce qu'ils participent tous aux mêmes avantages, la royauté et le sacerdoce mystiques. Cf. I Petr. II, 9 ; Apoc. I, 6, etc. Comme Jacob, les chrétiens ont obtenu ce droit d'aînesse, que les Juifs ont perdu par leur faute, comme Esaü. — De ces premiers-nés, l'auteur dit qu'ils sont *conscripti... in caelis* : inscrits sur le livre des élus, citoyens du ciel par anticipation. Métaphore fréquente dans la Bible. Cf. Ex. xxxii, 32-33 ; Ps. LXXVIII, 28-29 et LXXXVI, 4 et ss. ; Is. iv, 3 ; Luc. x, 20 ; Rom. VIII, 16, 19, etc. — *Et judicem...* Les chrétiens ont contracté des relations étroites avec Dieu lui-même. Il est vrai que Dieu est envisagé ici comme le juge suprême et tout-puissant ; mais il est infiniment juste, et il sera un jour, à ce titre même, le rémunérateur des bons. — *Et spiritus justorum...* Ce sont les Saints déjà entrés dans la gloire du ciel, et formant l'Église triomphante, qui sont ainsi désignés. Cf. Apoc. VII, 14-17. Ils sont actuellement des esprits, leurs âmes n'étant pas encore réunies à leurs corps. Ils ont été rendus parfaits (τετελειωμένων, *perfectorum*), en ce sens qu'ils ont atteint le but pour lequel Dieu les avait créés

Jesum, et sanguinis aspersionem melius loquentem quam Abel.

25. Videte ne recusetis loquentem ; si enim illi non effugerunt, recusantes eum qui super terram loquebatur, multo magis nos, qui de cælis loquentem nobis avertimus.

26. Cujus vox movit terram tunc, nunc autem repromittit, dicens : Adhuc semel, et ego movebo non solum terram, sed et cælum.

27. Quod autem Adhuc semel dicit, declarat mobilium translationem, tanquam factorum, ut maneat ea quæ sunt immobilia.

alliance, Jésus, et du sang de l'aspersion, qui parle mieux que celui d'Abel.

25. Prenez garde de refuser d'entendre celui qui parle ; car si ceux qui ont refusé d'entendre celui qui parlait sur la terre n'ont pas échappé, à plus forte raison n'échapperons-nous pas, si nous nous détournons de celui qui nous parle du ciel ;

26. lui dont la voix ébranla alors la terre, et qui maintenant fait cette promesse, en disant : Encore une fois j'ébranlerai non seulement la terre, mais aussi le ciel.

27. Or, en disant Encore une fois, il indique le changement des choses ébranlées, comme étant faites pour un temps, afin que celles qui n'ont pas été ébranlées subsistent.

et l'heureuse consommation du ciel. — *Et...* *Jesum*. La noble série de ces personnages évangéliques, humains et célestes, est close par le nom du Sauveur Jésus, dont l'apôtre résume en quelques mots l'œuvre rédemptrice. — *Novi... mediatorem* : de même que Moïse avait été le médiateur de l'Ancien Testament. Cf. III, 1 et ss. ; VIII, 6 et IX, 15. — *Sanguinis aspersionem*. C'est par son sacrifice sanglant que Jésus-Christ a institué la nouvelle alliance et mérité le salut des chrétiens. Cf. IX, 11-x, 18. — *Melius loquentem quam...* Allusion à Gen. IV, 10 (voyez au-si Hebr. XI, 4 et le commentaire). Si le sang d'Abel a eu tant de puissance auprès de Dieu, quelle n'est pas la force de celui du Christ !

25-29. Obligations que la nouvelle alliance impose aux chrétiens. Elles se résument dans les grands devoirs de la fidélité et de l'obéissance, par opposition à l'apostasie. Les vers. 25-27 les mettent très bien en relief ; après quoi, dans les vers. 28-29, l'apôtre fait un appel pratique à ses lecteurs. — *Videte ne...* Avertissement très grave. La voix de Dieu (car c'est d'elle qu'il est question d'après la suite du verset, et non pas de celle du Christ) retentit aux oreilles des chrétiens, leur rappelant qu'ils doivent être saints et fidèles ; qu'ils prennent garde de la rejeter. — *Si enim...* Argument « a fortiori », tiré de la conduite coupable des anciens Hébreux (*illi*) et de leur châtiement. — *Recusantes...* Allusion au fait qu'a raconté le vers. 19<sup>b</sup>. — *Qui... loquebatur*. D'après le grec : Qui rendait des oracles. — *Nos qui... avertimus*. Nous chrétiens, dans le cas où nous repousserions Dieu lorsqu'il s'adresse à nous pour nous donner des ordres. Le trait de *cælis* est opposé à *super terram*. Pour les Israélites, la voix divine avait seulement retenti sur la terre, du sommet de la montagne ; pour les chrétiens, elle se fait entendre du haut du ciel, et cette circonstance aggraverait leur apostasie. — *Cujus vox...* (vers. 26). L'antithèse continue :

au caractère transitoire de l'Ancien Testament l'auteur oppose l'immuabilité du Nouveau ; caractère qui exige aussi une fidélité plus entière. — *Movit*. En effet, l'inauguration de la théocratie mosaïque fut accompagnée d'un violent tremblement de terre. Cf. Ex. XIX, 18 ; Jud. V, 4-5 ; Ps. LXVII, 9. — *Repromittit* (« repromisit » d'après le grec). Le même Dieu dont la voix terrible s'était fait entendre au sommet de Sinaï a promis de grandes choses aux chrétiens. — *Dicens* : par la bouche du prophète Aggée, II, 6 et ss. (voyez les notes). — *Adhuc semel, et...* L'apôtre ne cite que la première partie de l'oracle, avec assez de liberté, d'après les LXX. Cette prophétie annonçait l'avènement du Christ pour une époque relativement rapprochée, puisqu'elle prédit que le temple, qui venait d'être reconstruit après la fin de la captivité de Babylone, aurait l'honneur de recevoir le Messie dans son enceinte. — *Non solum... sed et...* Trait important pour l'application de la prophétie. Ce nouvel ébranlement fut plus violent et plus général que celui du Sinaï, parce qu'il devait produire des effets beaucoup plus considérables. — *Quod autem...* (vers. 27). Notre auteur commente brièvement la partie de l'oracle qu'il a citée, et il en conclut que la seconde alliance théocratique est définitive et perpétuelle. Lorsque fut inaugurée l'ancienne loi, tout le massif du Sinaï avait été ébranlé, comme l'ont rappelé les premiers mots de ce verset ; or, en faisant prédire par Aggée qu'il ferait trembler encore une fois le monde (*adhuc semel*, une fois et pas davantage), le Seigneur nous avertis que cet autre ébranlement sera le dernier de tous, par conséquent qu'il n'y aura pas de nouvelle alliance entre lui et l'humanité après l'alliance chrétienne. — *Mobilium*. Mieux, d'après le grec : des choses ébranlées. L'auteur désigne par ce nom le système religieux institué au Sinaï, la théocratie israélite. Il représente ensuite par *immobilia* (dans le

28. Ainsi donc, puisque nous avons reçu un royaume inébranlable, conservons la grâce, et par elle rendons à Dieu un culte qui lui soit agréable, avec crainte et avec respect.

29. En effet, notre Dieu est un feu dévorant.

28. Itaque regnum immobile suscipientes, habemus gratiam per quam serviamus placentes Deo, cum metu et reverentia.

29. Etenim Deus noster ignis consumens est.

grec : les choses qui ne sont pas ébranlées) la religion chrétienne, qui doit demeurer à tout jamais. — *Translationem* : l'éloignement, la disparition. — *Tanquam factorum*. C.-à-d., comme ayant été créées. Les choses de l'Ancien Testament sont ainsi désignées, par opposition au caractère idéal et spirituel du christianisme. — *Ut maneat...* Ce qui était matériel et transitoire a été mis de côté, pour faire place à ce qui doit rester toujours. — *Itaque...* (verset 28). L'apôtre tire pour ses lecteurs la conclusion pratique de ce qu'il vient de dire. — *Regnum immobile* : la religion chrétienne, qui est l'installation définitive du royaume de Dieu sur la terre. — *Suscipientes* : avec foi, de la main du Seigneur lui-même. — *Habemus*. Meux vaudrait « habeamus », ayons, car la leçon la plus autorisée du grec est ἔχομεν. — *Gratiam*. Ici, de la reconnaissance envers Dieu.

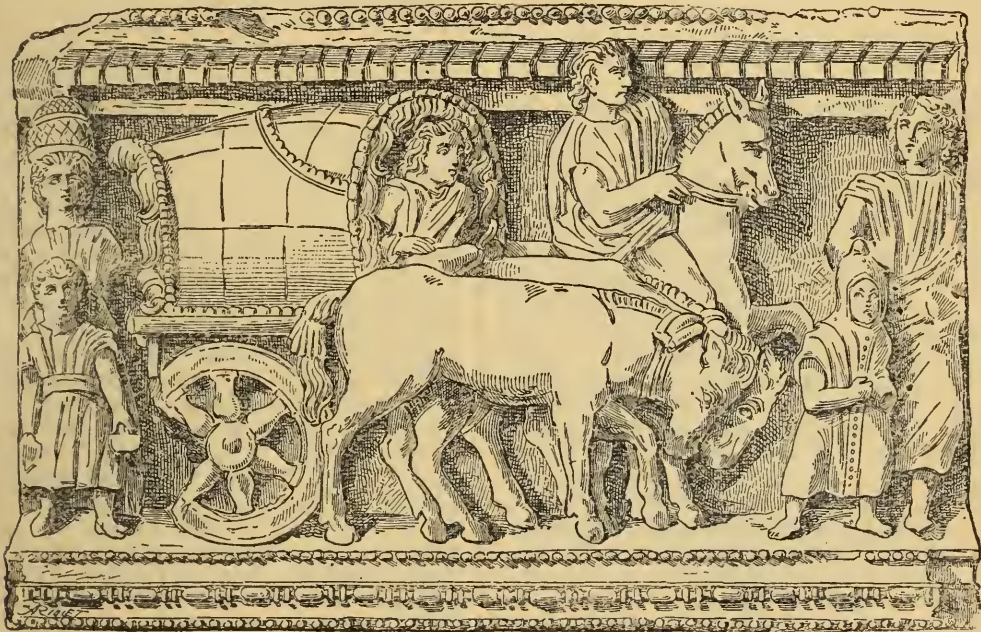
velle, le Dieu des chrétiens est le même que celui d'Israël, c.-à-d., un feu dévorant (*ignis consumens*; cf. Deut. iv, 24 et ix, 3; Is. xxxiii, 14, etc.), qui brûle et anéantit tout ce qui n'est pas digne de ses faveurs.

#### SECTION II. — EXHORTATIONS D'UNE NATURE PLUS SPÉCIALE. XIII, 1-17.

Elles sont de deux sortes : les unes, vers. 1-6, concernent les devoirs sociaux; les autres, vers. 7-17, les devoirs religieux.

1° Quelques obligations sociales des chrétiens. XIII, 1-6.

CHAP. XIII. — 1-3. La charité fraternelle. — *Caritas fraternitatis*. Dans le grec : ἡ φιλαδέλφεια, l'amour des frères. Les chrétiens sont tous frères; leur affection réciproque est donc un amour fraternel. Cf. Rom. xii, 20; I Thess.



Voyageurs. (D'après un bas-relief antique.)

— *Serviamus* : par un culte proprement dit (λατρεύομεν). — *Placentes*. Il y a un adjectif dans le grec : εὐαρέστως, de manière à plaire. — Conditions de ce culte : *cum metu et...* — L'exhortation est aussitôt motivée : *Etenim Deus...* (vers. 29). Malgré la différence qui existe entre l'ancienne alliance théocratique et la nou-

iv, 9; I Petr. i, 22 et ii, 17, etc. — *Maneat*. Les mots *in volis* ont été ajoutés par le traducteur latin. Le simple *μενέτω* du texte original est très expressif : l'auteur avait des raisons de craindre que le lien de fraternité qui avait uni jusque-là les chrétiens de Jérusalem et de Palestine ne se relâchât et ne se

## CHAPITRE XIII

1. Caritas fraternitatis maneat in vobis.

2. Et hospitalitatem nolite oblivisci; per hanc enim latuerunt quidam, angelis hospitio receptis.

3. Mementote victorum, tanquam simul vincti; et laborantium, tanquam et ipsi in corpore morantes.

4. Honorabile connubium in omnibus, et thorus immaculatus; fornicatores enim et adulteros judicabit Deus.

5. Sint mores sine avaritia, contenti presentibus; ipse enim dixit: Non te deseram, neque derelinquam;

6. ita ut confidenter dicamus: Dominus mihi adjutor, non timebo quid faciat mihi homo.

1. Que la charité fraternelle demeure parmi vous.

2. N'oubliez pas l'hospitalité; car par elle quelques-uns ont reçu chez eux des anges, sans le savoir.

3. Souvenez-vous des prisonniers, comme si vous étiez prisonniers avec eux; et de ceux qui sont affligés, comme étant aussi vous-mêmes dans un corps.

4. Que le mariage soit honoré de tous, et que le lit nuptial soit sans tache; car Dieu jugera les fornicateurs et les adultères.

5. Que vos mœurs soient exemptes d'avarice, vous contentant de ce que vous avez; car Dieu lui-même a dit: Je ne te délaisserai pas, et je ne t'abandonnerai pas;

6. de sorte que nous pouvons dire avec confiance: Le Seigneur est mon aide; je ne craindrai point ce que l'homme peut me faire.

brûât. — *Et hospitalitatem...* (vers. 2). Excellente manifestation de l'amour fraternel, souvent recommandée dans le Nouveau Testament. Cf. Rom. XII, 13; I Tim. III, 2 et v, 10; Tit. I, 8; I Petr. IV, 19; III Joan. 5 et ss., etc. — *Per hanc enim...* Raison spéciale d'exercer l'hospitalité. L'allusion porte sur des faits célèbres de l'histoire d'Abraham et de Lot (cf. Gen. XVIII, 1-22; XIX, 1-2). La phrase latine est un peu obscure; il faudrait: « Per hanc... aliqui inscii angelos ut hospites receperunt. » — *Mementote* (d'une manière active et pratique; vers. 3)... Appel à la charité des chrétiens de Jérusalem envers deux catégories de leurs frères affligés: ceux qui subissaient la prison (*victorum*; cf. x, 34) ou de mauvais traitements (*laborantium*, τῶν κακουχομένων) pour la foi. — De nouveau l'exhortation est motivée. En premier lieu, *tanquam... vincti*: à cause de la sainte solidarité qui existe entre les disciples du Christ. Cf. II Cor. XI, 29. En second lieu, *tanquam et ipsi...*: aussi longtemps qu'il vit, l'homme est exposé à la souffrance sous toutes ses formes, et cette considération doit le rendre sensible aux malheurs d'autrui. Sur l'expression *in corpore morantes*, voyez II Cor. v, 6.

4. La chasteté, surtout dans le mariage. La pratique très fréquente du divorce chez les Juifs rendait cette recommandation nécessaire. Cf. Matth. XIX, 3 et ss. — *Honorabile connubium*. Il faut sous-entendre « sit » (et non pas « est »), suivant l'opinion la plus probable. — *In omnibus*. Au neutre, d'après le meilleur sentiment:

sous tous rapports. Qu'on ne se permette pas la moindre chose qui puisse blesser la dignité du mariage. — Motif de l'exhortation: *fornicatores enim...* Cf. I Cor. VI, 9; I Thess. IV, 6, etc.

5-6. Contre l'avarice et le désir immodéré des biens terrestres. — Le verbe *sint* manque dans le grec; la Vulgate l'a inséré pour préciser le sens. — *Mores*. Le substantif τρόπος désigne les sentiments et la conduite en général. — *Sine avaritia*: ἀφιλάργυρος, qui n'aime pas l'argent. Par conséquent: Montrez par votre conduite que vous ne tenez pas aux richesses. — *Contenti...* Satisfaits de ce que vous possédez, et ne désirant pas accumuler des trésors. Cf. Matth. VI, 34. — *Ipsa* (Dieu lui-même)... *dixit*. Plusieurs passages de l'Ancien Testament attribuent à Dieu des paroles analogues à celle qui va être citée. Cf. Gen. XXVIII, 15; Deut. XXXI, 6; Jud. I, 5; I Par. XXVIII, 20. On ne saurait déterminer celui que l'auteur a eu spécialement en vue; d'ailleurs, elle ne reproduit aucun d'eux d'une façon littérale. Quoi qu'il en soit, Dieu a promis de n'abandonner jamais ses serviteurs fidèles; ils n'ont donc pas besoin de se préoccuper démesurément de l'avenir, et de thésauriser comme les avares. — La formule *ita ut confidenter...* (vers. 6) introduit une autre citation, extraite du Ps. CXVII, 6. — *Dominus mihi...*, *non...* D'après la ponctuation du psaume: Le Seigneur est mon auxiliaire, je ne craindrai pas; que peuvent me faire les hommes?

2° Quelques obligations religieuses. XIII, 7-17.

7. S'attacher au souvenir et aux exemples



7. Souvenez-vous de vos guides, qui vous ont prêché la parole de Dieu ; considérant quelle a été la fin de leur vie, imitez leur foi.

8. Jésus-Christ était hier, il est aujourd'hui, et il sera de même dans tous les siècles.

9. Ne vous laissez pas entraîner par toutes sortes de doctrines étrangères. Car il est bon d'affermir son cœur par la grâce, non par des aliments, qui n'ont servi de rien à ceux qui en font leur règle de conduite.

10. Nous avons un autel, dont ceux

7. Memento *præpositorum vestrorum*, qui vobis locuti sunt verbum Dei ; quorum intuentes exitum conversationis, imitami fidem.

8. Jesus Christus heri et hodie, ipse et in sæcula.

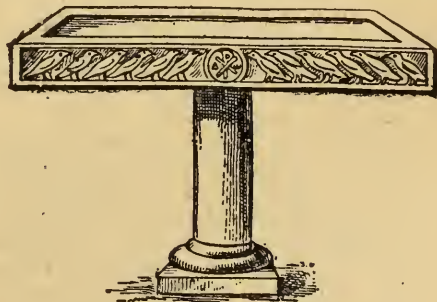
9. Doctrinis variis et peregrinis nolite abduci. Optimum est enim gratia stabilire cor, non escis, quæ non profuerunt ambulanti in eis.

10. Habemus altare, de quo edere non

des anciens pasteurs. — *Præpositorum* : τῶν ἡγουμένων. Nous retrouverons plus bas cette expression (comp. les vers. 17 et 24), pour représenter encore les chefs spirituels. Cf. Act. xv, 22. — Le trait *qui vobis locuti...* contient un titre de ces chefs au souvenir affectueux de leurs administrés : on doit beaucoup à ceux dont on a reçu la parole évangélique, et par là même la foi. Cf. I Thess. v, 12-13, etc. — *Quorum intuentes...* L'apôtre attire l'attention de ses lecteurs sur un point particulier de la conduite de leurs anciens chefs. *Exitum conversationis* ; c.-à-d., la fin de leur vie. Ces pasteurs étaient donc morts depuis quelque temps, et d'une manière glorieuse, qui attestait leur foi ; que leurs enfants s'efforcent d'imiter leur courageux exemple (*imitamini...*), si les circonstances le demandaient ! Il est très vraisemblable que nous avons ici une allusion au martyr de saint Étienne, de saint Jacques le Majeur et d'autres encore. Cf. Act. vii, 59 ; xii, 1-2.

8-16. Devoirs des chrétiens envers Notre-Seigneur Jésus-Christ, leur pasteur suprême. L'apôtre n'a pas voulu achever sa lettre sans revenir encore une fois sur cette pensée, qui la domine tout entière : Par-dessus tout, adhérer fidèlement à Jésus-Christ ; c'est par lui seul que vous pouvez parvenir au salut. — Le vers. 8 retentit comme une profession de foi : *Jesus... heri, et..., et...* Il signifie que notre Sauveur est toujours le même, malgré les vicissitudes des temps. Hier représente le passé ; aujourd'hui, le présent ; *in sæcula*, l'avenir sans fin. — *Ipse* : ὁ αὐτός, le même. D'après la véritable ponctuation du grec, on doit traduire : Jésus-Christ hier et aujourd'hui le même, et dans les siècles. Étant toujours le même en vertu de sa divinité, Jésus saura bien protéger ici-bas ses disciples à travers toutes les difficultés, et les récompenser ensuite de tous leurs sacrifices. — *Doctrinis...* (vers. 9). Les chrétiens de Jérusalem doivent prendre garde de se laisser entraîner, par des doctrines erronées, loin de cet objet invariable de leur foi. — *Variis et peregrinis*. La première épithète oppose la multiplicité des doctrines en question à l'unité de l'enseignement chrétien ; la seconde les représente comme étrangères à la vraie foi. Elles

consistaient sans doute en des « adaptations diverses des pensées et des pratiques juives au christianisme ». — *Optimum est* (simplement, d'après le grec : Il est bon)... L'auteur confirme son avertissement par l'inutilité, pour ne rien dire de plus, d'un retour aux observances judaïques. — *Gratia*. Ce mot est placé en avant avec emphase : c'est uniquement de la grâce divine, et pas d'ailleurs, que viennent au chrétien sa force et l'assurance de son salut. — *Stabilire cor*. Par contraste avec *abduci* : établir le cœur, c.-à-d. l'âme, sur une base inébranlable. — *Non escis*. Allusion très évidente à la religion juive, dans laquelle les mets purs ou impurs, licites ou interdits, jouaient un rôle capital, surtout depuis que les pharisiens avaient ajouté leurs prescriptions sans nombre à celles de la loi. — *Quæ non profuerunt...* C'est donc en vain que l'on chercherait un appui spirituel dans l'obéissance à ces prescriptions, c.-à-d., dans le judaïsme. Cf. vii, 8 ; Rom. xiv, 17, etc. — *Ambulantibus in...* Locution imagée, très expressive, souvent employée par saint Paul. — *Habemus...* Dans les vers. 10-14, l'apôtre, développant la pensée qu'il a émise au vers. 9, démontre que le judaïsme et le christianisme s'excluent mutuellement, et qu'un chrétien doit se séparer d'une manière absolue du culte juif. — *Altare*. Les commentateurs ne sont pas



Ancien autel chrétien (Ve siècle).

d'accord au sujet de la détermination spéciale de cet autel. Pour saint Thomas d'Aquin, Es-

habent potestatem qui tabernaculo describunt.

11. Quorum enim animalium inferitur sanguis pro peccato in sancta per pontificem, horum corpora cremantur extra castra.

12. Propter quod et Jesus, ut sanctificaret per suum sanguinem populum, extra portam passus est.

13. Exeamus igitur ad eum extra castra, improperium ejus portantes.

14. Non enim habemus hic manentem civitatem, sed futuram inquirimus.

15. Per ipsum ergo offeramus hostiam

qui font le service dans le tabernacle n'ont pas le droit de manger.

11. Car les corps des animaux dont le sang est porté par le pontife dans le sanctuaire pour le péché, sont brûlés hors du camp.

12. C'est pour cela que Jésus aussi, afin de sanctifier le peuple par son propre sang, a souffert hors de la porte.

13. Sortons donc hors du camp pour aller à lui, en portant son opprobre.

14. Car nous n'avons point ici de cité permanente, mais nous cherchons celle qui est à venir.

15. Offrons donc par lui sans cesse à

tius, etc., il s'agit de la croix, sur laquelle Jésus-Christ a accompli son sacrifice (comp. le vers. 12). Suivant un certain nombre d'autres interprètes (Cornelius a Lap., Calmet, etc.), il serait question de l'autel eucharistique; d'où il suivrait que l'auteur parle du sacrifice de la croix et de la sainte communion dans ce verset. Le premier sentiment nous paraît plus probable, d'après le contexte. La mention de l'Eucharistie conviendrait cependant fort bien ici et « ne serait pas sans vérité », comme l'admet un savant exégète protestant, à cause de l'allusion à la manducation de la chair des victimes par les prêtres juifs. Cf. I Cor. x, 18. — *De quo edere.* Ce verbe doit être pris dans un sens métaphorique, si, comme nous le pensons, l'autel dont parle l'apôtre est simplement la croix. Les chrétiens participent aux fruits du sacrifice de Jésus-Christ; les Juifs incrédules n'y ont aucune part. — *Qui... deserviunt* (οἱ λατρεύοντες). C.-à-d., les prêtres juifs, qui remplissaient les fonctions du culte dans l'ancien tabernacle israélite. Ils avaient seuls le privilège ordinaire de manger les viandes consacrées (cf. Lev. vi, 26; vii, 6, etc.). Et pourtant, ils étaient exclus de la participation au sacrifice du Sauveur; à plus forte raison la masse du peuple. Les chrétiens, au contraire, jouissent tous de ce droit précieux. — *Quorum enim...* (vers. 11). La réalité de cette prérogative est démontrée par les prescriptions liturgiques relatives aux sacrifices du grand jour de l'Expiation. Cf. Lev. xvi, 27. Ce jour-là; le sang des victimes, au lieu d'être répandu auprès de l'autel (cf. Ex. xxix, 12, etc.), était porté par le grand prêtre dans le Saint des saints (*in sancta, per...*). C'est précisément la mention du grand prêtre qui montre que l'auteur a directement en vue ici les sacrifices du jour de l'Expiation. — Les corps des victimes immolées ce jour-là étaient brûlés hors du camp; aucune partie de leurs chairs n'était mangée: *horum corpora...* Dans le fait que les prêtres juifs eux-mêmes n'avaient pas le droit de participer à certains sacrifices, l'apôtre voit une preuve qu'ils ne pouvaient pas non plus avoir part à l'unique sacrifice de la nouvelle alliance; de même le peuple dont ils étaient les repré-

sentants. — *Propter quod* (vers. 12): parce que les corps des victimes en question étaient brûlés en dehors du camp hébreu. — *Et Jesus, Jesus lui-même*, en tant qu'il s'est offert en sacrifice pour le salut des hommes (*ut sanctificaret...*; *populum*, τὸν λαόν, le nouveau peuple théocratique, l'Israël chrétien). — *Extra portam...* En effet, Jésus-Christ a subi la mort sur le Golgotha, qui était alors en dehors des murs de Jérusalem. Cf. Matth. xxvii, 32; Joan. xix, 17 et 20 (*Atl. géogr.*, pl. xiv et xv). D'après l'application mystique que notre auteur a voulu faire de ce détail, Jésus est mort en dehors de l'ancien système théocratique, comme dit fort bien Théoloret. — *Exeamus igitur...* (vers. 13). Pour participer aux fruits de la passion du Christ, il faut abandonner entièrement le judaïsme, figuré par le camp des Hébreux dans le désert. Il est nécessaire en outre de passer par des humiliations et des souffrances semblables aux siennes: *improperium ejus...* (sur cette expression, voyez xi, 26). Allusion aux peines que les chrétiens de Jérusalem enduraient de la part de leurs anciens coreligionnaires. Cf. x, 32-34; xii, 11, etc. — *Non enim...* (vers. 14). Parole d'encouragement, destinée à rendre plus facile la séparation totale d'avec le judaïsme, que Jésus exigeait de ses adhérents. L'opprobre ne durera que peu de temps, le bonheur d'avoir suivi le Christ durera toujours. — *Hic*: ici-bas, et en particulier dans la Jérusalem terrestre. — *Manentem civitatem.* C.-à-d.: une cité, une patrie, dans laquelle on puisse espérer qu'on demeurera sans fin. — *Sed futuram...*: à savoir, la Jérusalem céleste, où nous attend notre pontife. Cf. xi, 10, 16 et xii, 2. — *Per ipsum ergo...* (vers. 15). Après qu'ils se seront entièrement séparés du judaïsme, les lecteurs devront n'offrir des louanges à Dieu que par l'intermédiaire de Jésus-Christ. Le pronom « ipsum » est très accentué: par lui, et seulement par lui. — *Hostiam laudis.* Cf. Lev. vii, 12; Ps. cvi, 22 et cxv, 17, etc. L'auteur indique, par une belle expression qu'il emprunte à Osée, xiv, 3 (*id est, fructum...*), ce qu'il entend par cette victime mystique. « Le fruit des lèvres », ce sont les louanges que notre bouche laisse abondamment

Dieu un sacrifice de louange, c'est-à-dire, le fruit de lèvres qui confessent son nom.

16. N'oubliez pas la bienfaisance et la libéralité ; car c'est par de tels sacrifices que l'on se rend Dieu favorable.

17. Obéissez à vos guides et soyez-leur soumis ; car ils veillent, comme devant rendre compte pour vos âmes ; *et il faut* qu'ils le fassent avec joie, et non en gémissant ; ce qui ne vous serait pas avantageux.

18. Priez pour nous ; car nous sommes certains d'avoir une bonne conscience, voulant en toutes choses nous bien conduire.

19. Et je vous conjure avec une nouvelle instance de le faire, afin que je vous sois plus tôt rendu.

20. Que le Dieu de la paix, qui a

laudis semper Deo, id est, fructum labiorum confitentium nomini ejus.

16. Beneficentiæ autem et communio- nis nolite oblivisci ; talibus enim hostiis promeretur Deus.

17. Obedite præpositis vestris, et subjacete eis ; ipsi enim pervigilant, quasi rationem pro animabus vestris reddaturi, ut cum gaudio hoc faciant et non gementes : hoc enim non expedit vobis.

18. Orate pro nobis ; confidimus enim quia bonam conscientiam habemus in omnibus bene volentes conversari.

19. Amplius autem deprecor vos hæc facere, quo celerius restituar vobis.

20. Deus autem pacis, qui eduxit de

échapper à la gloire de Dieu (*confitentium...*). Cf. Ps. LIII, 8. — *Beneficentiæ... et...* (vers. 16). Autres sacrifices très agréables au Seigneur de la part des chrétiens : les actes de bienfaisance et de charité (*communio- nis, κοινωνίας* ; la distribution de généreuses aumônes). — Motif des deux exhortations contenues dans les versets 15 et 16 : *talibus enim...* Au lieu de *promeretur Deus*, le grec dit : On plaît à Dieu.

17. L'obéissance aux chefs de l'Église. Le vers. 7 invitait les lecteurs à se souvenir des exemples de leurs anciens pasteurs ; celui-ci les presse d'obéir à leurs pasteurs actuels. — *Obedite et subjacete*. Le fait et son résultat pratique. Dans le grec : Obéissez et cédez. — *Ipsi enim...* Raison excellente et remarquable : Vos chefs veillent à tout instant et anxieusement sur vos âmes, dont ils auront à rendre compte à Dieu ; faites en sorte que ce devoir de la vigilance (*hoc*) leur soit agréable et facile (*ut cum gaudio... et non...*). — *Hoc enim non...* Litote, qui signifie : Leurs gémissements vous porteraient malheur, et attireraient sur vous les châtiments divins.

#### ÉPILOGUE. XIII, 18-25.

Il se compose, comme dans les autres épîtres, de quelques recommandations personnelles, de quelques paroles affectueuses et de salutations. Il n'est pas impossible qu'il ne provienne directement et entièrement de la main de saint Paul.

1° L'apôtre demande aux Hébreux le secours de leurs prières, et il adresse lui-même pour eux au Seigneur une fervente supplication. XIII, 18-21.

18-19. Demande de prières. — *Orate pro...* On trouve des requêtes semblables à la fin de plusieurs autres lettres de saint Paul. Cf. Eph. VI, 19 ; Col. IV, 3 ; I Thess. V, 25 ; II Thess. III,

1, etc. — *Confidimus enim...* L'auteur motive sa demande, en affirmant qu'il a conscience d'être plein de loyauté et d'honnêteté dans sa conduite : *bonam conscientiam...* Saint Paul fait ailleurs encore ce même appel au témoignage de sa conscience. Cf. Act. XXIII, 1 et XXIV, 16 ; I Cor. IV, 4 ; II Cor. I, 12, etc. Peut-être craignait-il, dans le cas présent, que ses intentions ne fussent mal interprétées par quelques-uns des chrétiens de Jérusalem (cf. Act. XXI, 20 et ss.). — *In omnibus... conversari*. C.-à-d. : désirant nous conduire parfaitement en toutes choses, sous tous rapports. L'adverbe *bene* ne se rapporte pas à *volentes*, mais à « *conversari* ». — *Amplius... deprecor...* (vers. 19). Considération personnelle qui a pour but de rendre la demande plus pressante. Notez le passage très brusque du pluriel au singulier (cf. Gal. I, 8-9 ; Col. IV, 3, etc.). — *Hæc* (il y a « *hoc* » dans le grec) *facere*. C.-à-d., de prier pour moi. — *Quo celerius...* Ce détail prouve que l'auteur de l'épître avait eu antérieurement des relations intimes avec les Hébreux, et qu'il était retenu loin d'eux, malgré lui, lorsqu'il leur écrivait. Nous avons vu dans l'Introd., p. 547, que ce double fait convient fort bien à saint Paul, alors emprisonné à Rome. Voyez les vers. 23 et 24.

20-21. L'apôtre fait à Dieu une ardente prière pour ses lecteurs. — *Deus... pacis*. C'est à dessein qu'il emploie ici ce titre (d'ailleurs très goûté de lui ; cf. Rom. XV, 33 et XVI, 20 ; II Cor. XIII, 11 ; I Thess. V, 23, etc.), ceux pour lesquels il intercède se trouvant alors en pleine lutte, soit au dehors, soit au fond de leurs âmes. — La mention de ce que Dieu avait fait pour exalter le Christ (*qui eduxit...*) n'est pas moins significative, puisque les Hébreux étaient tentés de se séparer de leur vrai pasteur, Jésus-Christ, et de l'alliance fondée par lui. Le grand miracle de la résurrection du Sauveur prouve que Jésus est vraiment le Messie et qu'il trône à jamais

mortuis pastorem magnum ovium, in sanguine testamenti æterni, Dominum nostrum Jesum Christum,

21. aptet vos in omni bono, ut faciatis ejus voluntatem, faciens in vobis quod placeat coram se per Jesum Christum, cui est gloria in sæcula sæculorum. Amen.

22. Rogo autem vos, fratres, ut sufferatis verbum solatii; etenim perpaucis scripsi vobis.

23. Cognoscite fratrem nostrum Timotheum dimissum; cum quo, si celerius venerit, videbo vos.

ramené d'entre les morts celui qui, par le sang de l'alliance éternelle, est devenu le grand pasteur des brebis, notre Seigneur Jésus-Christ,

21. vous rende capables de tout bien, afin que vous fassiez sa volonté, en opérant en vous ce qui lui est agréable, par Jésus-Christ, auquel soit la gloire dans les siècles des siècles. Amen.

22. Je vous prie, mes frères, de supporter cette parole de consolation, car je vous ai écrit en peu de mots.

23. Sachez que votre frère Timothée a été mis en liberté; s'il vient bientôt, j'irai vous voir avec lui.

à la droite de Dieu, pour maintenir et gouverner l'Église. — *Pastorem magnum...* Jésus-Christ lui-même s'est présenté sous cette touchante image. Cf. Joan. x, 1 et ss. Paul l'appelle le « grand pasteur » (comp. I Petr. v, 4), pour



Le bon Pasteur. (D'après une pierre gravée.)

le distinguer des pasteurs secondaires. Cf. Eph. iv, 11. — *In sanguine testamenti...* Ces mots, dans lesquels la note dominante de l'épître retentit pour la dernière fois, dépendent du verbe « eduxit » : Dieu a fait sortir victorieusement Jésus-Christ du tombeau, afin de le récompenser d'avoir répandu son sang pour fonder la nouvelle alliance. Quelques commentateurs préfèrent le rattacher à « pastorem » : Jésus-Christ est le grand pasteur des brebis, grâce au sang qu'il a versé pour nous. L'épithète *æterni* résume ce qui a été dit plus haut (viii, 8 et ss.; xii, 26-27) de la perpétuité de l'alliance chrétienne. — *Dominum... Jesum...* La mention du nom complet du Sauveur est très impressionnante à cet endroit, car il résume l'œuvre entière du divin Maître. — *Aptet vos...* (vers. 21). C.-à-d. : Que Dieu vous rende aptes à accomplir toute sorte de bien. Mieux, d'après une autre interprétation du grec : Qu'il vous rende parfaits en tout bien. — *Ut faciatis...* Le but de ce perfectionnement sera une sainte activité, qui tendra à réaliser toujours la volonté de Dieu. Mais il faudra, pour cela, que l'activité des fidèles soit accompagnée sans cesse du divin concours, puisque Dieu est la source unique du bien, et que nous ne pou-

vons produire sans lui aucune bonne œuvre surnaturelle : *faciens in vobis quod...* — *Per Jesum...* Ces mots retombent sur le participe « faciens » : Jésus-Christ est le médiateur de tout ce qui est bien. — *Cui... gloria...* Il est difficile de dire si cette petite doxologie se rapporte à Dieu le Père ou à Notre-Seigneur Jésus-Christ. La première hypothèse est plus probable, puisque c'est Dieu qui est le sujet principal de toute la phrase. Comp. Rom. xvi, 27 et les notes.

2° Conclusion. XIII, 22-25.

22-23. Une excuse et une nouvelle. — *Rogo...* Plutôt : Je vous exhorte. — *Ut sufferatis...* C'est sa lettre que l'apôtre désigne par le nom de *verbum solatii*, ou mieux, d'après le grec, de parole d'exhortation. Elle est réellement cela, car elle est remplie d'encouragements dogmatiques et moraux, adressés aux chrétiens de Jérusalem pour les aider à demeurer fidèles à Jésus. — L'auteur, jetant un coup d'œil rétrospectif sur sa composition, voit qu'un si grand sujet a été traité fort brièvement par lui, et il trouve que cette brièveté même (*perpaucis scripsi...*) est une recommandation : Supportez ma lettre, qui ne fait pas un trop rude appel à votre patience. Apologie courtoise et modeste. — *Cognoscite...* (vers. 23). L'apôtre va communiquer à ses lecteurs une nouvelle intéressante : *Timotheum dimissum* (ἀπολελυμένον). Timothée, son disciple favori, bien connu des chrétiens de Jérusalem et de Palestine, avait été délivré de prison, suivant l'opinion la plus probable; ou bien, absous d'une accusation portée contre lui; ou encore, envoyé au loin pour remplir quelque mission. Nous savons par Phil. i, 1 et Col. i, 1, que Timothée était à Rome durant la première captivité de saint Paul. — *Si celerius...* C.-à-d. : S'il vient avant que je parte moi-même. D'où il suit qu'il avait alors quitté la capitale pour quelque temps. — *Cum quo... videbo...* Paul, qui savait qu'il recouvrerait bientôt lui-même sa liberté, se proposait donc de se faire accompagner par son disciple dans la visite très prochaine qu'il désirait faire à l'Église de Jérusalem. Comp. le vers. 19.

24. Saluez tous ceux qui vous conduisent, et tous les saints. Les frères d'Italie vous saluent.

25. Que la grâce soit avec vous tous. Amen.

24. Salutate omnes præpositos vestros, et omnes sanctos. Salutant vos de Italia fratres.

25. Gratia cum omnibus vobis. Amen.

24-25. Salutations et bénédiction finale. — L'apôtre charge d'abord les Hébreux de saluer en son nom tous leurs pasteurs (*omnes præpositos*), puis de se saluer entre eux (*et... sanctos*). Au lieu de *salutate*, le grec porte : ἀσπάσασθε, baisez. Il s'agit du baiser fraternel, mentionné en de nombreuses épîtres apostoliques. Cf. Rom. xvi, 3 et ss.; I Cor. xvi, 19 et ss.; II Cor. xiii, 12; Phil. iv, 21; Col. iv, 18; II Tim. iv, 19, 21; Tit. iii, 15; I Petr. v, 13-14; II Joan. 13, etc. — La seconde salutation (*salutant, ἀσπάζονται* dans le grec) est envoyée par les chrétiens d'Italie à ceux de Jérusalem. La formule οἱ ἀπὸ τῆς Ἰταλίας (*qui de Italia*; le mot *fratres* a été ajouté par la Vulgate pour

compléter le sens) peut désigner grammaticalement aussi bien des personnes habitant alors l'Italie et adressant de là leurs compliments fraternels, que des chrétiens italiens, actuellement auprès de l'auteur de la lettre, loin de leur pays. Mais la première interprétation est de beaucoup la plus naturelle. C'est celle qu'adoptent les Pères et les autres anciens commentateurs, et elle cadre fort bien avec toutes les autres circonstances relatives à la composition de l'épître. — *Gratia cum...* Bénédiction affectueuse, analogue à celle qui termine les autres écrits de saint Paul. Elle est formulée identiquement comme dans Tit. iii, 15. — L'*amen* final n'est probablement pas authentique.



## LES

# ÉPITRES CATHOLIQUES

---

1<sup>o</sup> *Leur nom et leur nombre.* — On appelle ainsi<sup>1</sup> les sept lettres du Nouveau Testament qui n'ont pas été composées par saint Paul : à savoir, l'épître de saint Jacques, les deux épîtres de saint Pierre, les trois de saint Jean et celle de saint Jude. Origène<sup>2</sup> employait déjà cette expression pour désigner la première épître de saint Pierre, la première de saint Jean et l'épître de saint Jude. Elle ne tarda point à passer aussi aux quatre autres, et à devenir d'un usage général<sup>3</sup>.

Il est assez difficile d'en préciser la signification d'une manière certaine. D'après quelques auteurs, dans ce nom, l'épithète « catholiques » serait synonyme de « canoniques ». Mais on ne saurait admettre leur interprétation. Il est vrai que, parfois, nos sept lettres furent nommées Épîtres canoniques dans l'antiquité<sup>4</sup>; mais non pas à l'origine, et déjà on les appelait catholiques à une époque où l'accord était loin de s'être fait au sujet de leur canonicité<sup>5</sup>.

Clément d'Alexandrie<sup>6</sup> nous met sur la voie d'une explication beaucoup plus vraisemblable, lorsqu'il dit que le décret du concile de Jérusalem<sup>7</sup> était une épître catholique. Œcumenius, dans ses *Prolegomena in epist. Jacobi* emploie l'adjectif καθολικός; dans le sens d'encyclique, parce que nos sept épîtres n'étaient pas destinées, comme celles de saint Paul, à des Églises ou à des personnes particulières, mais à des groupes d'églises et à une grande partie de la chrétienté. Il est vrai que cette explication ne saurait convenir aux deux dernières épîtres de saint Jean; mais, ici comme en beaucoup d'autres circonstances, on doit avoir égard au principe « A potiori fit denominatio ». En fait, les épîtres de saint Pierre, de saint Jacques, de saint Jude et la première de saint Jean s'adressent à un très grand nombre de lecteurs chrétiens.

En toute hypothèse, les épîtres dites catholiques forment très réellement, comme les épîtres pastorales, un groupe à part, malgré les différences d'auteurs, de sujets, de style, etc.

---

<sup>1</sup> Ἐπιστολαὶ καθολικαί.

<sup>2</sup> *In Matth.*, t. xvii, n. 9; *in Joan.*, t. I, n. 23. Voyez aussi Eusèbe, *Hist. eccl.*, vi, 25.

<sup>3</sup> Eusèbe, *Hist. eccl.*, II, 23, parle expressément des « sept épîtres catholiques ». Voyez aussi saint Jérôme, de *Vir. ill.*, II, 4.

<sup>4</sup> Notamment par Cassiodore, *Instit. div. litt.*, 8, par le Vén. Bède, etc.

<sup>5</sup> Voyez Origène, c. *Cels.*, I, 63; Eusèbe, *Hist. eccl.*, vi, 14.

<sup>6</sup> *Strom.*, IV, 15.

<sup>7</sup> *Act.* xv, 23-29.

2<sup>o</sup> *La place qu'elles ont reçue dans le Nouveau Testament* n'a pas toujours été la même dans les diverses Églises. En Orient, elles occupaient le rang qui leur a été assigné dans la Vulgate depuis l'époque de saint Jérôme. Ailleurs, on les plaçait entre les Actes des Apôtres et les épîtres de saint Paul. Dans plusieurs anciennes listes latines, comme dans celle du concile de Trente, les lettres de saint Pierre et de saint Jean sont citées avant les autres, à cause de la dignité plus grande de leurs auteurs.

---

# ÉPITRE

## DE SAINT JACQUES

### INTRODUCTION

1° *La personne de l'auteur.* — Le nom de Ἰάκωβος, en latin « Jacobus », ne diffère pas de celui du célèbre patriarche Jacob. Deux apôtres l'ont porté <sup>1</sup> : saint Jacques dit le Majeur, fils de Zébédée et frère de saint Jean l'évangéliste; saint Jacques surnommé le Mineur <sup>2</sup>, par contraste avec le premier. Il n'est pas question ici du frère de saint Jean, auquel notre épître ne saurait être attribuée, puisqu'il subit le martyre vers l'an 42<sup>3</sup>, longtemps avant qu'elle fût composée.

Saint Jacques le Mineur était fils d'Alphée <sup>4</sup>, ou Cléophas <sup>5</sup>. Sa mère, Marie, était sœur, ou peut-être simplement parente de la sainte Vierge <sup>6</sup> : c'est pour cela qu'il est appelé frère, c'est-à-dire cousin, de Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est en s'appuyant sur de fausses suppositions, que l'Église grecque et un certain nombre de savants modernes établissent une distinction entre l'apôtre Jacques le Mineur, fils d'Alphée, et Jacques, frère du Seigneur. Les traditions de l'Église primitive sont très généralement contraires à cette opinion, que contredit aussi l'étude approfondie des textes. Dans son épître aux Galates, I, 19, saint Paul affirme catégoriquement que « l'apôtre » saint Jacques <sup>7</sup> était « frère du Seigneur ». Tel était le sentiment de Papias <sup>8</sup>, d'Origène <sup>9</sup>, de Clément d'Alexandrie <sup>10</sup>, de saint Athanase <sup>11</sup>, de saint Jérôme <sup>12</sup>, de saint Jean Chrysostome <sup>13</sup> et de presque tous les anciens écrivains ecclésiastiques <sup>14</sup>.

<sup>1</sup> Cf. Matth. xvi, 3; Marc. iii, 17-18; Luc. vi, 14-15; Act. I, 13.

<sup>2</sup> Probablement à cause de sa petite taille, car on lit dans le texte grec de saint Marc, xv, 40 : ὁ μικρός, le petit.

<sup>3</sup> Cf. Act. xii, 2.

<sup>4</sup> Voyez les textes cités dans la note 1.

<sup>5</sup> Clopas d'après le grec. Alphée est la forme hébraïque de ce nom.

<sup>6</sup> Cf. Joan. xix, 25. Dans saint Marc, xv, 40 et xvi, 1, et dans saint Luc, xxiv, 10, elle est nommée Marie, mère de Jacques.

<sup>7</sup> Jacques le Mineur sans aucun doute, puisque

saint Jacques le Majeur était mort depuis longtemps.

<sup>8</sup> Voyez Roult, *Rélig. sacræ*, t. I, pp. 16, 23, 43.

<sup>9</sup> *In ep. ad Rom.*, iv, 8.

<sup>10</sup> Voyez Eusèbe, *Hist. eccl.*, II, I, 6.

<sup>11</sup> *C. Arian.*, III.

<sup>12</sup> *Adv. Helv.*, 19.

<sup>13</sup> *In Gal.*, I, 19.

<sup>14</sup> C'est Hégésippe (voyez Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 33) qui établit le premier une distinction entre l'apôtre et le frère du Seigneur. Cette opinion apparaît aussi dans les *Constit. apost.*



Saint Jacques le Mineur fut le premier évêque de Jérusalem<sup>1</sup>. Saint Paul, Gal. II, 9, et saint Luc dans les Actes des Apôtres, xv, 13 et s., xxi, 18, signalent l'influence considérable qu'il exerçait dans l'Église primitive. Ses grandes vertus, qui le firent surnommer le Juste<sup>2</sup>, lui attirèrent l'estime des Juifs eux-mêmes, comme le raconte aussi l'historien Josèphe<sup>3</sup>. D'après saint Jérôme<sup>4</sup>, il gouverna la chrétienté de Jérusalem pendant trente ans, et acheva sa vie par un douloureux et courageux martyre, en 62.

2° *L'authenticité de l'épître.* — La lettre elle-même se donne, I, 1, comme l'œuvre de « Jacques, serviteur de Dieu et de Jésus-Christ ». L'auteur ne prend pas d'autre titre, sachant que cette désignation était suffisante pour ses lecteurs. La tradition affirme clairement qu'il ne diffère pas de l'apôtre saint Jacques le Mineur, dont il a été question à la page précédente.

Sans doute, les anciens écrivains ecclésiastiques ne font que des citations relativement rares de cette épître, parce qu'elle leur en fournissait peu l'occasion; mais leur témoignage suffit amplement pour nous convaincre<sup>5</sup>. Saint Clément pape<sup>6</sup> et le Pasteur d'Herma<sup>7</sup> la connaissent. Saint Irénée<sup>8</sup> et Tertullien<sup>9</sup> lui empruntent le titre « amicus Dei »<sup>10</sup>, pour le donner à Abraham. Origène la cite nommément à maintes reprises<sup>11</sup>. Au témoignage d'Eusèbe<sup>12</sup>, Clément d'Alexandrie l'a commentée. Si Eusèbe lui-même<sup>13</sup> la range néanmoins parmi les ἀντιλεγόμενα, c'est-à-dire parmi ceux des saints Livres qui rencontrèrent quelque opposition, c'est parce qu'en réalité elle ne fut pas d'abord regardée dans toute l'Église comme canonique. De fait, elle n'est pas signalée dans le canon de Muratori, qui représente la pensée de l'Église romaine au second siècle, au point de vue biblique. Mais sa présence dans l'ancienne version syriaque montre qu'elle était admise en Syrie tout aussi bien qu'à Alexandrie, en Afrique et dans les Gaules. Bientôt tout doute cessa, et nous voyons saint Cyrille de Jérusalem<sup>14</sup>, saint Éphrem<sup>15</sup>, saint Jérôme<sup>16</sup> et tous les autres écrivains postérieurs la citer comme un écrit authentique de saint Jacques le Mineur<sup>17</sup>.

« Les arguments intrinsèques confirment entièrement cette donnée (de la tradition). L'auteur de l'épître se présente à nous comme un homme qui est tout à fait chez lui dans l'Ancien Testament, qui y vit, lui emprunte des exemples et des pensées<sup>18</sup>; comme un homme qui possède, en face de ses lecteurs, ainsi que le montre l'accent plein d'autorité de son exposition, des pouvoirs, une charge et une dignité plus qu'ordinaires. Cette connaissance intime de l'Ancien Testament et cette situation officielle s'expliquent fort bien si saint Jacques le Mineur a composé l'épître<sup>19</sup>. »

II, 55, etc.; dans les *Pseudo-Clementines*, I, 43. Saint Épiphane la soutient également (*Hær.*, LXXIX, 2). Voyez Cornely, *Historica et critica-Introduct.*, t. III, pp. 592-602.

<sup>1</sup> Eusèbe, *Hist. eccl.*, II, 1; III, 5; IV, 5; saint Épiphane, *Hær.*, XXIX, 3, etc.

<sup>2</sup> Eusèbe, *l. c.*, II, 1; IV, 22.

<sup>3</sup> *Ant.*, XX, 9, 1.

<sup>4</sup> *De Vir. ill.*, II. Voyez aussi Eusèbe, *Hist. eccl.*, II, 23; Josèphe, *l. c.*

<sup>5</sup> Si les rationalistes contemporains nient généralement l'authenticité, de nombreux critiques protestants n'hésitent pas à l'admettre, abandonnant ainsi l'opinion de Luther, qui rejetait notre épître, parce qu'elle était gênante pour sa théorie de la foi sans les œuvres.

<sup>6</sup> *Comp. I Cor.* X, 1 et XVII, 2, avec *Jac.* II, 22-23.

<sup>7</sup> *Mand.* IX, 1 (cf. *Jac.* I, 8); XII, 2, 6 (cf. *Jac.* IV, 7, 12), etc.

<sup>8</sup> *Hær.*, IV, 16, 2.

<sup>9</sup> *Contr. Jud.*, 2.

<sup>10</sup> Cf. *Jac.* II, 23.

<sup>11</sup> *Homil. in Gen.*, XIII, 2; *in Exod.*, III, 3; *in Joan.*, XIX, 6; *in Epist. ad Rom.*, IV, 1.

<sup>12</sup> *Hist. eccl.*, VI, 14, 1.

<sup>13</sup> *L. c.*, III, 26, 3.

<sup>14</sup> *Catech.*, IV, 33.

<sup>15</sup> *Opera græca*, t. III, p. 51.

<sup>16</sup> *De Vir. ill.*, 2.

<sup>17</sup> Voyez les Introductions de Kaulen, Cornely, etc.

<sup>18</sup> Cf. II, 20-25; V, 10, 17, 18, etc.

<sup>19</sup> Belser, *Einleitung in das Neue Testament*, p. 654. On a trouvé d'intéressantes coïncidences d'expressions entre notre épître et le discours

3<sup>o</sup> *Les destinataires de l'épître* sont, d'après I, 1, « les douze tribus de la dispersion », c'est-à-dire les membres de la nation théocratique dispersés à travers le monde<sup>1</sup>. Elle s'adresse donc directement à des Juifs, l'expression « douze tribus » ne laisse aucun doute à ce sujet<sup>2</sup>; non toutefois à ceux d'entre eux qui étaient demeurés incrédules, car elle ne prêche pas la foi chrétienne d'une manière directe, et ne cherche pas à faire passer les lecteurs du judaïsme au christianisme. Les Juifs qu'exhorte l'apôtre appartiennent certainement à la religion chrétienne<sup>3</sup>. On comprend que le saint évêque de Jérusalem ait voulu étendre son ministère à tous les Juifs devenus chrétiens, qui vivaient dans les différentes régions de l'empire romain autres que la Palestine<sup>4</sup>. Beaucoup d'entre eux continuaient de venir à Jérusalem pour y célébrer les grandes solennités juives<sup>5</sup>, et ils vénéraient naturellement saint Jacques comme un chef spirituel dont l'autorité remplaçait pour eux celle de l'ancien grand prêtre. Toutefois, on voit par II, 1 et ss., que l'auteur a directement en vue, non pas des chrétiens isolés, mais des communautés de fidèles, des Églises. La lettre est en ce sens une sorte d'encyclique.

L'idiome grec, assez correct, dans lequel elle a été écrite ne va nullement contre la thèse que nous venons de démontrer; car, si de nombreux membres de l'Église primitive de Jérusalem parlaient cette langue, comme nous le savons de source certaine<sup>6</sup>, c'était à plus forte raison le cas pour les Juifs, chrétiens ou non, qui vivaient en dehors de la Palestine.

4<sup>o</sup> *L'occasion et le but* ressortent pareillement des idées principales de l'épître. Celle-ci manifeste là présence, chez ceux pour lesquels elle fut composée, d'épreuves extérieures qui menaçaient de les décourager<sup>7</sup>, une religion qui tendait à devenir purement théorique et à négliger les bonnes œuvres<sup>8</sup>, le manque de charité fraternelle en maintes circonstances et le mépris des pauvres<sup>9</sup>, l'amour immodéré du lucre<sup>10</sup>, des tendances à une vie luxueuse et immorale<sup>11</sup>, et par-dessus tout, l'antinomisme, c'est-à-dire l'erreur qui prétendait que les bonnes œuvres étaient désormais inutiles et que la foi suffisait pour le salut<sup>12</sup>.

C'est pour offrir une consolation parmi ces épreuves, pour blâmer et corriger ces abus, en un mot, pour élever les lecteurs à un niveau supérieur de la vie chrétienne, que la lettre fut composée. Comme on l'a dit, son but principal est de « mettre en garde contre une conception superficielle du christianisme, conception qui mettait en péril la mise en œuvre de l'esprit chrétien ».

Le genre de l'auteur est sentencieux; ce qui donne à son écrit, comme on l'a souvent répété, une ressemblance réelle avec les livres de la Sagesse et de l'Écclésiastique. « Mais il est plus exact de le comparer, sous le rapport de la forme, avec le discours de Jésus sur la montagne, » d'autant mieux que les sujets traités de part et d'autre ne sont pas sans affinité<sup>13</sup>.

prononcé par saint Jacques au concile de Jérusalem (Act. xv, 13-21).

<sup>1</sup> Voyez Joan. vii, 35 et les notes.

<sup>2</sup> Comp. II, 8-13, où l'auteur parle en termes si honorables de la « loi royale ».

<sup>3</sup> Voyez I, 1, où l'auteur écrit en tant que « serviteur du Christ »; I, 18, où il s'adresse à ceux que « Dieu a engendrés par la parole de la vérité », c.-à-d. par l'évangile; II, 18, où il suppose que ses lecteurs ont la foi en Notre-Seigneur Jésus-Christ; v, 14, où il leur recommande d'appeler dans tel cas spécial les prêtres de l'Église; II, 11, 22, et v, 4, etc., où il leur parle comme à des hommes qui sont bien au courant des idées et des insti-

tutions judaïques, et qui connaissent les livres sacrés de l'Ancien Testament. Sur ce dernier point, voyez II, 8, 11, 23; III, 9; IV, 6, etc.

<sup>4</sup> Cette province n'est cependant pas absolument exclue.

<sup>5</sup> Voyez Eusèbe, *Hist. eccl.*, II, 23.

<sup>6</sup> Cf. Act. vi, 1 et ss.

<sup>7</sup> Cf. I, 3, etc.

<sup>8</sup> Voyez I, 22 et ss.; II, 14 et ss.

<sup>9</sup> II, 1 et ss.; v, 1 et ss.

<sup>10</sup> IV, 13 et ss.; v, 4.

<sup>11</sup> v, 5, etc.

<sup>12</sup> Voyez II, 14 et ss.

<sup>13</sup> Il prend parfois aussi l'accent terrible •t

5<sup>o</sup> *Le sujet traité et la division.* — Il n'est pas surprenant, d'après ce qui vient d'être dit, que le thème de la lettre soit essentiellement pratique. Le chrétien doit vivre d'une manière conforme à sa foi : tel est le résumé de tout. Quoique le dogme fasse çà et là son apparition, comme base des recommandations morales<sup>1</sup>, l'auteur ne développe en réalité d'autre point doctrinal que celui qui concerne la nécessité d'unir les œuvres à la foi<sup>2</sup>. Les exhortations, les reproches, les avertissements variés qui forment le fond de l'écrit ne sont pas arrangés eux-mêmes d'après un ordre rigoureusement logique et systématique. En outre, l'écrivain sacré passe souvent d'une manière abrupte d'un sujet à l'autre, de sorte que sa composition est assez morcelée; on n'y rencontre pas d'idée dominante formant l'unité.

Après une salutation d'une brièveté extraordinaire, I, 1, l'apôtre exhorte tout d'abord les fidèles à être patients, courageux, parmi les différentes épreuves et tentations de la vie, dont il leur explique le but et l'origine (I, 1-18). Il montre ensuite (I, 19-27) comment le chrétien doit non seulement écouter, mais encore pratiquer la parole de Dieu, comment aussi il doit accomplir la grande obligation de la charité fraternelle (II, 1-13). C'est alors qu'il traite de la nécessité d'unir les œuvres à la foi (II, 14-26), puis du désir immodéré qu'éprouvaient quelques chrétiens de remplir le rôle de docteurs (III, 1-12). Après avoir établi la différence qui existe entre la vraie et la fausse sagesse (III, 13-18), il s'élève avec véhémence contre les passions et les vices (IV, 1-17), et termine par des exhortations et des avertissements variés (V, 1-20). Il n'y a pas de salutation finale.

On peut grouper le tout sous cinq chefs différents : 1<sup>o</sup> exhortation à la patience parmi les épreuves et les tentations, I, 1-18; 2<sup>o</sup> nécessité d'une foi vivante et agissante, I, 19-11, 26; 3<sup>o</sup> du désir immodéré d'enseigner les autres, et règles concernant la sagesse, III, 1-18; 4<sup>o</sup> contre les passions et les vices, IV, 1-17; 5<sup>o</sup> exhortations et avertissements de nature diverse, V, 1-20<sup>3</sup>.

6<sup>o</sup> *Lieu et date de la composition.* — La lettre fut écrite à Jérusalem, ville dont saint Jacques ne s'éloignait jamais. En quelle année? Les écrivains anciens demeurent muets sur ce point. Évidemment avant 62, puisque c'est alors que l'apôtre fut martyrisé. Après 58, si, comme tout porte à le croire<sup>4</sup>, saint Jacques a directement en vue, II, 14 et ss., la doctrine développée par saint Paul dans l'épître aux Romains<sup>5</sup>, touchant la justification par la foi seule, sans les œuvres. Or, comme il fallait un certain temps pour que l'épître aux Romains se répandit dans les Église, on fixe assez communément l'année 61 comme celle où fut composé l'écrit de saint Jacques.

L'opinion de quelques exégètes, d'après laquelle cet écrit serait antérieur au concile de Jérusalem<sup>6</sup>, et aurait vu le jour entre les années 40 et 50, ne repose sur aucun fondement solide<sup>7</sup>. Il est vrai, d'après I, 18, que les destinataires de l'épître de saint Jacques appartenaient à la première génération chrétienne; toutefois, les abus qu'elle signale prouvent que leur ferveur primitive avait diminué, qu'ils avaient plus ou moins dégénéré : ce qui exigeait un certain laps de temps<sup>8</sup>.

menaçant des prophètes; çà et là il rappelle le ton des paraboles évangéliques.

<sup>1</sup> Voyez, entre autres passages, I, 2-4, 5<sup>b</sup>, 13-14, 18; II, 1 et ss.; III, 9<sup>b</sup>; IV, 4<sup>b</sup>; V, 2-3, 11, 15. 19-20; etc.

<sup>2</sup> II, 14 et ss.

<sup>3</sup> Pour une analyse plus détaillée, voyez le commentaire et notre *Biblia sacra*, p. 1331 à 1334.

<sup>4</sup> Voyez la page 630.

<sup>5</sup> C'est vers l'an 58 que parut cette lettre.

<sup>6</sup> Il eut lieu en 50.

<sup>7</sup> Nous ne mentionnons que pour mémoire l'opinion rationaliste suivant laquelle notre épître n'aurait été composée qu'après l'an 150.

<sup>8</sup> Les auteurs qui attribuent à l'épître une date si ancienne n'admettent naturellement

7<sup>o</sup> *Relations entre l'épître de saint Jacques et celle de saint Paul aux Romains.* — On ne saurait douter que la première de ces lettres ne fasse plusieurs fois allusion à la seconde : d'abord en plusieurs passages isolés <sup>1</sup>, puis en particulier au chap. II, vers. 14 et ss., dont le lecteur rapprochera Rom. III, 28 et ss., IV, 1 et ss. Voyez surtout Jac. II, 14, 20 et ss., où le frère du Seigneur emploie les mêmes arguments et presque les mêmes paroles que l'apôtre des gentils pour démontrer que la foi seule ne suffit pas, mais qu'on doit lui associer les œuvres. La ressemblance est telle entre les deux écrits, qu'elle ne saurait être attribuée au hasard. L'un des deux écrivains se sera donc proposé de corriger l'interprétation fautive qu'on donnait des paroles de l'autre <sup>2</sup>. Or, on est à peu près unanime à reconnaître que c'est saint Jacques qui est venu en dernier lieu, et qui a eu cette intention spéciale.

De nombreux rationalistes vont jusqu'à prétendre que l'épître de saint Jacques serait « dirigée en partie contre saint Paul et en contradiction avec la doctrine du grand apôtre ». Mais en réalité, « l'antagonisme et la contradiction qu'on suppose entre les deux écrivains sacrés sont imaginaires. Saint Paul, dans l'épître aux Romains, insiste beaucoup sur cette vérité que la foi sauve, non les œuvres. Saint Jacques, au contraire, dit que la foi seule ne sauve pas sans les œuvres. L'un et l'autre ont raison, et ne se contredisent nullement. Les œuvres dont parle saint Jacques ne sont pas, en effet, celles dont parle saint Paul. Celui-ci parle des œuvres de la loi, des pratiques légales des Juifs, et il dit très justement que l'observance des prescriptions judaïques ne justifie pas sans la foi. Saint Jacques ne s'occupe pas des œuvres légales, mais des œuvres chrétiennes; ce qui est tout différent. La véritable religion, dit-il, ne consiste pas seulement à croire, mais à conformer sa conduite à sa foi, non en observant la loi de Moïse, mais la loi de Dieu et de Jésus-Christ. Cette doctrine est identique avec celle de saint Paul <sup>3</sup>. »

8<sup>o</sup> Voici quelques uns des meilleurs *commentaires composés sur notre épître par des auteurs catholiques*: dans l'antiquité, ceux du Vén. Bède (*Exposit. super cath. Epistolas*), et des deux excellents interprètes grecs Œcumenius et Théophylacte (dans leurs explications de tout le Nouveau Testament); dans les temps modernes, ceux de Catharinus (*In omnes divi Pauli apost. et in septem. cath. epist. commentarius*, Paris, 1566), d'Estius (*In omnes S. Pauli et septem cath. apostolorum epistolas commentarius*, Douai, 1601), de Lorin (*In cathol. Beat. Jacobi et Judæ apostolorum epistolas commentarii*, Lyon 1619), de B. Justiniani (*Explanationes in omnes epistolas cath.*, Lyon, 1621); de nos jours, ceux de J. Liagre (*Interpretatio epist. catholicæ sancti Jacobi*, Louvain, 1860), de A. Messmer (*Erklärung des Jacobusbriefes*, Brixen, 1863), de Bisping (*Erklärung der kath. Briefe*, Munster, 1871), de P. Drach (*les sept Épîtres catholiques*, Paris, 1873), de P. Schegg (*Jakobus, der Bruder des Herrn, und sein Brief übersetzt und erklärt*, Munich, 1883), et de F. Trenkle (*der Brief des H. Jacobus*, Fribourg-en-Brisgau, 1894).

aucune relation entre elle et la lettre aux Romains. Voyez Belser, *Einleitung in das N. Test.*, p. 656, 674-677, et, en sens contraire, Trenkle, *der Brief des h. Jakobus*, p. 33 et ss.

<sup>1</sup> Comp. Jac. IV, 1 et Rom. VII, 23; Jac. IV, 4 et Rom. VIII, 7; Jac. IV, 12 et Rom. XIV, 4, etc. C'est surtout dans le texte grec qu'il

faut faire les comparaisons.

<sup>2</sup> C'était déjà l'opinion de saint Augustin et du V. Bède. Elle a été adoptée depuis longtemps d'une manière générale par les exégètes catholiques.

<sup>3</sup> F. Vigouroux, *les Livres saints et la critique rationaliste*, 5<sup>e</sup> éd., t. V, p. 561.

# ÉPITRE

## DE SAINT JACQUES

### CHAPITRE I

1. Jacques, serviteur de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ, aux douze tribus qui sont dispersées, salut.

2. Regardez comme une grande joie, mes frères, d'être en butte à diverses épreuves,

1. *Jacobus, Dei et Domini nostri Jesu Christi servus, duodecim tribubus quæ sunt in dispersione, salutem.*

2. *Omne gaudium existimate, fratres mei, cum in tentationes varias incidieritis,*

CHAP. I. — 1. La salutation. — L'auteur : *Jacobus*... Voyez l'Introd., p. 626. — *Dei et Domini*... C'est sans raison suffisante que quelques commentateurs ont rattaché ces deux titres aux mots *Jesu Christi*, car le premier ne se rapporte qu'à Dieu le Père. Le cas n'est pas le même II Petr. 1, 1<sup>b</sup>. — *Servus* (δοῦλος, esclave). Cf. Rom. 1, 1; Tit. 1, 1, etc. Le rôle d'apôtre consacrait entièrement au service de Dieu et du Christ ceux qui en étaient investis. — Les destinataires : *duodecim tribubus*... Cette formule a été expliquée dans l'Introd., p. 628. Les douze tribus représentent, par opposition aux païens convertis, la partie du peuple juif qui était devenue chrétienne. — *In dispersione* (διασπορά). L'abstrait pour le concret : les tribus dispersées à travers le monde. — *Salutem*. Dans le grec, χαίρειν, être joyeux. C'était la formule de salutation que les Grecs employaient habituellement en tête de leurs lettres. Dans le Nouveau Testament elle n'est usitée de cette manière qu'ici, Act. xv, 23 et xxiii, 26.

SECTION I. — EXHORTATION A LA PATIENCE  
PARMI LES ÉPREUVES ET LES TENTATIONS. I,  
2-18.

Saint Jacques, sachant que la plupart de ses lecteurs avaient à souffrir en tant que chrétiens, commence par leur rappeler les précieux

avantages de la souffrance, afin de les encourager à la bien supporter.

1° On doit se réjouir parmi les épreuves, à cause du bien qu'elles peuvent procurer. 1, 2-4.

2-4. Elles rendent parfaits ceux qui savent en profiter. — *Omne gaudium*. Expression très accentuée : joie entière, complète, sans mélange. Cf. Matth. v, 11-12; I Petr. 1, 6 et 11, 19, etc. — *Fratres mei*. Apostrophe affectueuse, qui revient souvent dans l'épître. Parfois (iv, 11; v, 7, 9, 19) le pronom disparaît; d'autres fois (1, 16, 19; 11, 5) l'auteur ajoute l'épithète « dilectissimi ». — *In tentationibus*. Il s'agit tout spécialement des avanies plus ou moins graves que les lecteurs avaient alors à souffrir, de la part soit des païens, soit des Juifs demeurés incrédules. Elles sont appelées des tentations, parce qu'elles mettaient à l'épreuve la foi et la vertu de ceux qui en étaient l'objet. — Le verbe *incidieritis* marque leur arrivée soudaine, imprévue. — *Scientes*... Motif pour lequel des chrétiens doivent être heureux de souffrir, vers. 3-4. C'est la foi, et non la nature, si promptement abattue par la souffrance, qui leur communique la science en question. — *Probatio* (τὸ δοκίμιον) : la mise à l'essai d'une personne ou d'une chose, un examen sérieux pour vérifier si elle possède telle ou telle qualité. — *Fidei* : la foi subjective; l'adhésion parfaite à l'évangile. Les souffrances manifestent sa réa-

3. scientes quod probatio fidei vestrae patientiam operatur.

4. Patientia autem opus perfectum habet, ut sitis perfecti et integri, in nullo deficientes.

5. Si quis autem vestrum indiget sapientia, postulet a Deo, qui dat omnibus affluenter, et non impropere; et dabitur ei.

6. Postulet autem in fide, nihil hæsitans. Qui enim hæsitat similis est fluctui maris, qui a vento movetur et circumfertur.

7. Non ergo æstimet homo ille quod accipiat aliquid a Domino.

8. Vir duplex animo inconstans est in omnibus viis suis.

3. sachant que l'épreuve de votre foi produit la patience.

4. Mais la patience doit être parfaite dans ses œuvres, afin que vous soyez parfaits et accomplis, ne laissant rien à désirer.

5. Si quelqu'un de vous manque de sagesse, qu'il la demande à Dieu, qui donne à tous libéralement et sans rien reprocher; et elle lui sera donnée.

6. Mais qu'il demande avec foi, sans hésiter. Car celui qui hésite est semblable au flot de la mer, qui est agité et poussé de côté et d'autre par le vent.

7. Que cet homme-là ne s'imagine pas qu'il recevra quelque chose du Seigneur.

8. C'est un homme à l'esprit partagé, inconstant dans toutes ses voies.

lité et sa solidité. — *Patientiam*. Le grec ὑπομονήν dit plus, car il désigne une persévérance que rien ne peut ébranler. Cf. Matth. x, 22; xxiv, 13, etc. A la lettre, l'action de « demeurer » ferme « sous » l'adversité. — *Patientia autem...* (vers. 4). Au lieu de *habet* au temps présent, le grec a ἐχέτω à l'optatif : Que la patience ait...; c.-à-d., qu'elle possède, qu'elle soit accompagnée de... — Par *opus perfectum* saint Jacques entend une activité qui développe la persévérance chrétienne, de manière à la rendre conforme au plan divin, idéalement parfaite. — *Ut sitis...* L'œuvre de la persévérance des fidèles doit être parfaite, afin qu'ils le deviennent eux-mêmes entièrement. — *Perfecti et integri*. Deux adjectifs à peu près synonymes, pour renforcer la pensée. Une troisième épithète, *in nullo deficientes*, exprime encore la même idée en termes négatifs : qui-conque supporte patiemment et courageusement la souffrance pour le Christ arrive bientôt par là même à la perfection chrétienne.

2° Il faut demander à Dieu la sagesse. I, 5-8.

5-8. Cette qualité est indispensable au chrétien. — *Si quis... indiget*. En faisant cette hypothèse, l'auteur suppose que la sagesse est une condition essentielle de la persévérance malgré l'adversité. En fait, elle doit être pour ainsi dire la force motrice de toute la vie chrétienne. Comp. III, 13 et ss. — *Postulet...* La prière est notre grande ressource dans nos divers cas d'indigence spirituelle ou temporelle. — *Qui dat*. L'emploi du temps présent met en relief la pensée qu'il est dans la nature de Dieu de donner sans se lasser. Aussi serait-il contraire au sens de sous-entendre « sapientiam » après « dat » : l'objet du verbe demeure indéterminé, pour mieux montrer que Dieu nous donne tout ce qui nous est nécessaire. — *Affluenter*. L'adverbe grec ἀπλῶς signifie à la lettre : simplement; c.-à-d., sans réserve, sans arrière-

pensée; ce qui sert de transition au sens adopté par la Vulgate : richement, abondamment. — Cet adverbe est développé par les mots et *non impropere* : Dieu ne fait aucun reproche à ceux qui lui présentent des suppliques. Qualité bien rare chez les hommes. Cf. Eccl. xx, 15; xli, 28. — *Dabitur ei*. Heureux résultat obtenu par la prière. Tout ce verset est comme un écho d'une promesse faite par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cf. Matth. vii, 7; Luc. xi, 9. — Comme le divin Maître, saint Jacques exige de la part des suppliants une confiance entière dans la toute-puissance et la bonté de Dieu : *postulet... in fide* (vers. 6). Cf. Matth. xvii, 18; xxi, 20 et ss.; Marc. xi, 23, etc. — *Nihil hæsitans*. Autre écho de l'enseignement du Sauveur. Cf. Matth. xxi, 21. Le grec serait peut-être mieux traduit par « nihil dubitans ». On ne prie pas avec une foi parfaite, lorsque le doute se mêle plus ou moins à la demande. — *Qui... hæsitat...* Petit portrait intéressant de l'âme qui s'abandonne à la défiance dans ses prières. Elle ressemble aux vagues d'une mer agitée, qui sont par moments soulevées en haut et qui s'abîment ensuite dans les profondeurs : *similis... fluctui...* Saint Jacques avait eu ce spectacle sur le lac de Génésareth. Cf. Matth. viii, 24; Joan. vi, 18. — *Non ergo æstimet...* (vers. 7). Si quelqu'un permettait au doute de pénétrer dans sa prière et espérait être exaucé de Dieu, il serait dans une grande illusion. — *Aliquid*. C.-à-d., quelqu'une des choses demandées. — Au vers. 8, l'auteur continue de caractériser ceux qui doutent et se défient de Dieu. Par *vir duplex animo* (ἀντὶς δίψυχος, l'homme à deux âmes), il ne désigne donc pas ceux qui pratiquent la fraude, mais ceux qui, dans leurs prières, sont pour ainsi dire agités entre deux opinions. — Le verbe *est* manque dans le texte original. Suivant ce qui nous paraît être la meilleure interprétation, les mots « vir duplex... » ne sont donc pas un sujet, pas plus que les mots *inconstans...*

9. Que le frère de condition humble se glorifie de son élévation ;

10. et le riche, au contraire, de son abaissement, parce qu'il passera comme la fleur de l'herbe.

11. Car le soleil s'est levé brûlant, et il a desséché l'herbe, et sa fleur est tombée, et la grâce de son aspect a disparu ; ainsi le riche se flétrira dans ses voies.

12. Heureux l'homme qui souffre pa-

9. Glorietur autem frater humilis in exaltatione sua ;

10. dives autem in humilitate sua, quoniam sicut flos foeni transibit.

11. Exortus est enim sol cum ardore, et arefecit foenum, et flos ejus decidit, et decor vultus ejus deperit ; ita et dives in itineribus suis marcescet.

12. Beatus vir qui suffert tentationem,

*in omnibus...* ne sont un attribut. Les deux expressions forment une apposition à « homo ille », et marquent le triste caractère de quiconque hésite et doute lorsqu'il prie : homme à deux âmes, inconstant dans toutes ses voies. Ce dernier trait fait également image, mettant sous nos yeux un homme qui, au lieu d'aller droit son chemin, marche tantôt d'un côté tantôt d'un autre, à la façon d'un homme ivre, à la façon aussi d'un homme qui doute.

3° Il faut se réjouir dans la pauvreté, à cause du néant des richesses. I, 9-11.

9-11. Saint Jacques revient à la pensée qui domine tout ce passage, c.-à-d., à la joie que le chrétien doit ressentir dans ses différentes épreuves, et il console ceux qui avaient à souffrir de la pauvreté. — *Glorietur*. Marque d'une joie très vive. Comp. le vers. 2. — *Frater*. C.-à-d., le chrétien. C'est le nom que se donnaient entre eux les premiers fidèles. — *Humilis*. Non pas humble au moral, mais dans le sens propre de l'expression, comme le montre le contraste établi entre cet adjectif et le mot « dives ». Comp. le vers. 10. Par conséquent : le chrétien qui est dans une situation vile et pauvre selon le monde. — *In exaltatione...* (Qu'il se glorifie) de sa hauteur, de son élévation. Il y a dans ce trait un paradoxe saisissant, puisque l'exhortation s'adresse à des hommes humiliés extérieurement. Mais un chrétien, même dans la condition la plus humble, possède une dignité supérieure, dont le souvenir doit le relever à ses propres yeux. — *Dives* (vers. 10). Le chrétien riche, d'après le contexte. Lui, ce n'est pas de ses richesses ni de sa grandeur extérieure qu'il doit se glorifier, mais de sa faiblesse et de sa misère en tant qu'homme (*in humilitate sua*), en pensant au néant de ces biens périssables : *quoniam sicut flos...* La comparaison est empruntée à l'Ancien Testament, où elle est employée à plusieurs reprises. Cf. Job, xiv, 2 ; Ps. xxxvi, 2 ; lxxxix, 6 ; cii, 15, et surtout Is. xl, 6-8. Voyez aussi I Petr. i, 24. — *Exortus est...* (vers. 11). Développement de l'image, au moyen de petites propositions dramatiques, qui se succèdent rapidement. — *Cum ardore*. Le grec *καύσων* désigne probablement ici, comme dans les LXX, le vent d'est (hébr., *qâdim*), extrêmement brûlant, qui dessèche tout sur son passage. — *Decor vultus...* Gracieuse métaphore : la beauté du visage de la fleur. — *Ita et dives...* Application de la

comparaison. — *In itineribus...* : dans ses vaines démarches, dans son va-et-vient dirigé perpétuellement vers le plaisir.

4° Ce n'est pas Dieu qui nous tente ; il est au contraire l'auteur de tout don parfait. I, 12-18.

12. Transition : heureux l'homme qui supporte l'épreuve avec courage. Cette idée se rattache au vers. 9, et par là même au vers. 2. — *Beatus* est un écho du sermon sur la montagne, avec lequel cette épître a de nombreux points de contact. — *Qui suffert...* D'après



La Victoire portant une couronne.  
(D'après un vase peint.)

toute la force du grec : (L'homme) qui résiste à l'épreuve. Non seulement il la subit, mais il ne se laisse point abatre par elle. — *Cum probatus...* : *δόκιμος γενόμενος*, ayant fait ses preuves (en supportant vaillamment l'adver-

quoniam cum probatus fuerit, accipiet coronam vitæ, quam repromisit Deus diligentibus se.

13. Nemo, cum tentatur, dicat quoniam a Deo tentatur; Deus enim intentator malorum est, ipse autem neminem tentat.

14. Unusquisque vero tentatur a concupiscentia sua, abstractus et illectus.

15. Deinde concupiscentia, cum con-

tientement l'épreuve, car, lorsqu'il aura été éprouvé, il recevra la couronne de vie, que Dieu a promise à ceux qui l'aiment.

13. Que nul, lorsqu'il est tenté, ne dise que c'est Dieu qui le tente; car Dieu ne tente pas pour le mal, et il ne tente lui-même personne.

14. Mais chacun est tenté par sa propre concupiscentia, qui l'emporte et le séduit.

15. Ensuite, lorsque la concupiscentia

sité, comme il vient d'être dit). — *Accipiet coronam...* Magnifique et éternelle récompense. L'image de la couronne est empruntée aux jeux des anciens. Cf. I Cor. ix, 25; II Tim. ii, 5, etc. L'expression « couronne de la vie » revient à celle-ci : la couronne qui consiste dans la vie (la vie par excellence, la vie sans fin du ciel). Comparez les locutions analogues : la couronne de justice, II Tim. iv, 8; la couronne de gloire, I Petr. v, 4. — *Quam repromisit...* Manière de dire que la récompense est absolument certaine, puisque les promesses de Dieu sont infaillibles. — *Diligentibus se.* Condition essentielle, car, sans amour pour Dieu, il n'y a ni mérite proprement dit, ni possibilité de supporter surnaturellement l'épreuve. Cf. I Cor. xiii, 1 et ss.

13-15. La tentation et son histoire. Dieu ne nous envoie pas les souffrances pour nous faire tomber dans le péché; l'excitation au mal qui accompagne parfois l'adversité provient uniquement de la concupiscentia. Ce passage est important pour ce qu'on peut appeler la théologie des tentations; en effet, c'est d'elles aussi, dans le sens strict de l'expression, que l'apôtre va maintenant parler. Il démontrera qu'en aucun cas il n'est permis de dire : Dieu m'a placé en telles et telles circonstances; il est donc la cause du péché que ces circonstances ont occasionné. Cf. Eccli. xv, 11. — *Cum tentatur.* Lorsqu'on est porté au mal par suite de la souffrance. Tel est évidemment le sens, d'après ce qui suit. — *Quoniam a Deo...* Le grec emploie le langage direct : (Que personne... ne dise) : C'est par Dieu que je suis tenté. Il y a en outre une nuance à noter dans le texte original : l'expression ἀπὸ θεοῦ ne signifie pas précisément « par Dieu », car il y aurait dans ce cas ὑπὸ θεοῦ, mais « de la part de Dieu, du côté de Dieu », qui aurait fourni l'occasion. La première formule serait trop directement blasphématoire. — *Deus enim...* Saint Jacques se hâte de contredire et de réfuter l'accusation ainsi lancée contre Dieu. — *Intentator malorum.* La Vulgate a donné à l'adjectif ἀπειραστος une signification active : Dieu n'est pas un tentateur pour le mal. Mais cela produit une tautologie, puisque la proposition suivante ne dit pas autre chose. Il faut donc traduire par le passif : Dieu ne saurait être tenté de mal. En effet, sa sainteté infinie ne permet pas qu'il

puisse éprouver la moindre excitation au péché, ce qui constitue l'essence de la tentation proprement dite. Cela étant, il n'est donc pas possible qu'il puisse lui-même vraiment tenter les hommes, c.-à-d., les porter directement au péché : *ipse... neminem...* — *Unusquisque vero...* (vers. 14). Saint Jacques indique, en un langage très pittoresque et très exact, comment les choses se passent pour nous dans la tentation. Le point de départ de cette dernière, c'est la concupiscentia (*a concupiscentia...*, ὑπὸ τῆς ἰδίας ἐπιθυμίας), triste reste du péché originel. Cf. Rom. vi et vii. Remarquez le changement de préposition dans le texte grec : il y a cette fois ὑπό, qui marque une cause efficiente directe. L'adjectif ἰδίας (« propria ») est très accentué; il a pour but de montrer que la convoitise mauvaise ne vient pas plus de Dieu que la tentation, mais qu'elle est une chose naturelle et personnelle à l'homme. — *Abstractus et illectus.* Les deux mots grecs ἐξελκόμενος et δολαζόμενος étaient primitivement employés à propos de la chasse et de la pêche : le premier est plus général et désigne l'action d'attirer les animaux hors de leur retraite; le second, l'appât dont on se sert pour les attirer. Dans un sens dérivé, ils représentaient les moyens auxquels recourent les femmes de mauvaise vie pour entraîner leurs victimes : c'est surtout cette seconde signification que notre auteur a en vue dans ce passage, comme le montre la suite de sa description hardie. — *Deinde...* (verset 15). Jusqu'ici, la concupiscentia a seule joué un rôle dans la tentation, et l'homme tenté est demeuré indemne de péché grave. Mais la triste histoire se poursuit : à la simple excitation au mal succède le consentement de la volonté; puis le péché ne tarde pas à être commis extérieurement d'une manière complète. Ici, saint Jacques ne parle pas seulement des péchés de la chair, mais de toutes les fautes auxquelles nous sommes portés par la concupiscentia. — *Cum conceperit.* Continuation de l'image commencée au vers. 14. La concupiscentia, que représente la femme mauvaise, a atteint son but. Par son union illicite avec la volonté, elle a en quelque sorte conçu le péché; elle est censée l'enfanter (*parit*), lorsque celui-ci passe du dedans, de la conscience, dans le domaine des faits. — L'allégorie se termine par un dernier trait, qui rappelle fortement Rom. v, 12 : *peccatum...*



a conçu, elle enfante le péché; et le péché, étant consommé, engendre la mort.

16. Ne vous y trompez pas, mes frères bien-aimés.

17. Toute grâce excellente et tout don parfait vient d'en haut, et descend du Père des lumières, chez qui il n'y a pas de variation, ni d'ombre, ni de changement.

18. De sa propre volonté il nous a engendrés par la parole de vérité, afin que nous soyons comme les prémices de ses créatures.

ceperit, parit peccatum; peccatum vero cum consummatum fuerit, generat mortem.

16. Nolite itaque errare, fratres mei dilectissimi.

17. Omne datum optimum et omne donum perfectum desursum est, descendens a Patre luminum, apud quem non est transmutatio, nec vicissitudinis obumbratio.

18. Voluntarie enim genuit nos verbo veritatis, ut simus initium aliquod creaturæ ejus.

*generat...* Le péché aussi s'unit à la volonté, pour obtenir d'être complètement commis, et le fruit de cette union monstrueuse est la mort. On l'a dit très justement, « si saint Jacques ne parle de mort qu'à l'occasion du péché consommé par un acte extérieur, ce n'est pas qu'à ses yeux le consentement intérieur ne constitue jamais un péché mortel. Sans considérer ce côté de la question et poursuivant son image, il s'attache à rapprocher l'un de l'autre, d'une part, le terme final atteint par la concupiscence, et d'autre part, la conséquence finale du péché, la mort spirituelle de l'âme, qui fait, pour ainsi dire, alors seulement son apparition au dehors. » L'apôtre, en prêtant à la concupiscence un rôle si considérable dans la tentation, n'oublait point la part du démon, comme nous le verrons plus bas, iv, 7.

16-18. La perfection des dons de Dieu. Saint Jacques se propose encore de démontrer que les tentations mauvaises ne peuvent pas venir du Seigneur. Il en donne une seconde preuve, toute positive, en établissant le caractère parfait et toujours salutaire des dons divins. — *Nolite... errare...* Cet avertissement indique combien le sujet en question paraissait grave à l'auteur. — *Datum* (δόσις)... *et...* *donum* (δώρημα). Selon quelques interprètes, le premier de ces substantifs représenterait les dons naturels; le second, les dons de la grâce. Il est plus conforme à l'étymologie de dire que δόσις désigne l'acte même de donner, et δώρημα le don concret et proprement dit. — Au lieu du superlatif *optimum*, le grec a seulement ἀγαθή, « bonum ». L'épithète *perfectum* précise cette idée de bonté, en y ajoutant le concept de la perfection morale. — *Desursum est*. C.-à-d. : vient du ciel. Cf. Joan. vi, 32-33; Act. xiv, 17, etc. C'est des régions célestes, du divin séjour, que descendent les dons parfaits. Tel est le cas pour la vraie sagesse (cf. iii, 15, 17). — *Patre luminum*. Ce titre n'est donné à Dieu nulle part ailleurs. Par les lumières, il faut simplement entendre les astres qui brillent au firmament. Le Seigneur est leur père, en tant qu'il les a créés et qu'il leur conserve l'existence. Telle est aujourd'hui l'opinion à peu près commune; c'est aussi la plus naturelle. Il est peu probable que ce mot désigne les anges,

ou les chrétiens illuminés par les splendeurs de l'Esprit-Saint, ou la vérité, la sainteté, la grâce, etc. — *Apud quem non...* Les astres les plus brillants ont leurs vicissitudes. Rien de semblable n'existe en Dieu; sa lumière est sans mélange d'aucune ombre. Manière très heureuse de dire qu'il est immuable, et que l'éclat bienfaisant de ses dons ne cesse pas un instant de luire sur les hommes. — *Vicissitudinis obumbratio*. La locution grecque τροπῆς ἀποσχίασμα marque un obscurcissement causé par un mouvement tournant; elle s'applique donc très bien aux corps célestes. — *Voluntarie...* (vers. 18). Dernier argument pour attester que Dieu ne saurait être l'auteur des tentations mauvaises: non seulement il est l'auteur de tout don parfait, mais il nous a accordé la grâce par excellence, celle du salut. Le participe βουληθεὶς, « volens », placé en avant de la phrase, est très accentué: c'est par un dessein direct et éternel de sa volonté que Dieu nous a faits chrétiens pour nous sauver. — *Genuit nos*. Image de la régénération chrétienne. Cf. Joan. i, 13; I Joan. iii, 9; I Petr. i, 3, 23. — *Verbo veritatis*. C.-à-d., par l'évangile, qui contient et qui révèle les paroles de l'éternelle vérité. Tel est en quelque sorte l'organe de notre régénération et de notre sanctification. — Son but est ensuite indiqué: *ut simus...* Le substantif ἀπαρχή serait plus exactement traduit par prémices que par *initium*. C'est une métaphore empruntée au culte juif: on nommait ainsi les premiers fruits des arbres ou des céréales, qui devaient être offerts à Dieu. Cf. Lev. xxiii, 10; Deut. xxvi, 2. Cette expression a donc ici une signification religieuse: Afin que nous soyons comme des prémices consacrées au Seigneur. — *Creaturæ...* Il y a le pluriel dans le grec: de ses créatures; c.-à-d., de tous les êtres créés. La pensée de l'apôtre est maintenant complète. Les fidèles auxquels il s'adressait étaient, en vertu de leur régénération par la grâce, les prémices du monde entier, puisqu'ils avaient été appelés des premiers à la foi; ils présageaient par là même la récolte abondante que le monde devait plus tard produire pour Dieu, en devenant chrétien. Cf. Rom. xi, 16 et xvi, 5; I Cor. xvi, 15.

19. Scitis, fratres mei dilectissimi. Sit autem omnis homo velox ad audiendum, tardus autem ad loquendum, et tardus ad iram;

20. ira enim viri justitiam Dei non operatur.

21. Propter quod abjicientes omnem immunditiam et abundantiam malitiæ, in mansuetudine suscipite insitum verbum, quod potest salvare animas vestras.

22. Estote autem factores verbi, et non auditores tantum, fallentes vosmetipsos.

23. Quia si quis auditor est verbi et non factor, hic comparabitur viro consideranti vultum nativitatæ suæ in speculo;

19. Vous le savez, mes frères bien-aimés. Que tout homme soit prompt à écouter, lent à parler, et lent à se mettre en colère;

20. car la colère de l'homme n'accomplit pas la justice de Dieu.

21. C'est pourquoi, rejetant toute souillure et tout excès de méchanceté, recevez avec douceur la parole entée en *en vous*, qui peut sauver vos âmes.

22. Seulement, mettez cette parole en pratique, et ne vous contentez pas de l'écouter, vous trompant vous-mêmes.

23. Car si quelqu'un écoute la parole et ne la met pas en pratique, il est semblable à un homme qui regarde dans un miroir son visage naturel,

SECTION II. — NÉCESSITÉ D'UNE FOI VIVANTE  
ET AGISSANTE. I, 19-II, 26.

C'est le titre qui résume le mieux ce passage important de l'épître, dans lequel saint Jacques insiste sur l'obligation où sont les chrétiens, 1° d'écouter respectueusement et de pratiquer « la parole de la vérité », I, 19-27; 2° d'éviter toute partialité dans leurs rapports réciproques, II, 1-13; 3° d'associer les œuvres à la foi, II, 14-26.

1° Ne pas se contenter d'écouter la parole de Dieu, mais la mettre fidèlement en pratique. I, 19-27.

19-21. Recevoir cette parole avec empressement et douceur. — *Scitis*. La Vulgate suit la meilleure leçon du grec : ἴστε (et non ὄστε, « ita ut... sit omnis... »). — *Sit autem...* Sorte de proverbe général, dont les trois parties, la seconde surtout, se retrouvent assez souvent dans les livres sapientiaux. Cf. Prov. XIII, 3 et XVII, 27; Eccl. V, 2; Eccl. IV, 29, 34; V, 15; XX, 7, etc. — *Velox ad...* : toujours disposé à écouter, spécialement la parole de la vérité. Comp. le vers. 18. — *Tardus... ad...* Antithèse. Pour la plupart des hommes, si la parole est parfois d'argent, il est vrai de dire que toujours le silence est d'or. — *Tardus ad iram*. Chose plus importante encore que de se taire. — Cette troisième recommandation est motivée à part : *ira enim...* (vers. 20). L'expression *justitiam Dei* désigne probablement ici ce qui est juste devant Dieu; moins bien, selon d'autres, l'état de justification produit par Dieu (cf. Rom. I, 17, etc.). Il est évident que la colère produit un résultat tout opposé à cette justice et à cette sainteté. — *Propter quod...* (vers. 21). Saint Jacques va tirer la conséquence de ce qu'il a dit dans les deux versets précédents. — *Abjicientes*. Plutôt : déposant à la façon d'un vêtement (ἀποθέμενοι). Cf. Eph. IV, 25; I Petr. II, 1, etc. — *Immunditiam* (ρυπαρίαν, pas ailleurs dans le Nouveau Testament) : tout ce qui est capable de souiller moralement. — Nous

ne pensons pas que le substantif *malitiæ* représente d'une manière spéciale, dans ce passage, les défauts opposés à la charité fraternelle; il vaut mieux lui conserver sa signification générale. — *In mansuetudine* : dans un sentiment de paix et de calme, de douceur et de modestie. — *Insitum verbum*. L'adjectif ἐμψυτον signifie plutôt : planté dans. Il s'agit encore de la parole de la vérité, ou de la parole évangélique, qui avait été divinement plantée dans l'âme des lecteurs au temps de leur conversion. Cf. Matth. XIII, 3 et ss.; I Petr. I, 23. — *Quod potest...* Perspective très encourageante. La parole divine, pourvu que l'homme lui fasse bon accueil et la mette ensuite à profit, a la puissance nécessaire pour procurer le salut, but suprême du christianisme.

22-25. Il ne suffit pas d'écouter la parole de Dieu, mais on doit en faire la règle de sa conduite pratique. — *Estote*. Plus fortement dans le grec : Devenez. Ce qui suppose des efforts sans cesse réitérés. — *Factores... et non...* Le Sauveur, Matth. VII, 24 et ss., avait déjà établi une distinction semblable entre ceux qui se bornent à écouter la parole céleste et ceux qui la mettent en pratique. — *Fallentes vos...* Littéralement dans le grec : Vous indulgant vous-mêmes en erreur par de faux raisonnements. Tel eût été le cas pour quiconque se serait contenté d'être « auditor, non factor », tout en prétendant au salut. — *Quia si quis...* Au moyen d'une comparaison dramatique (vers. 23-24), saint Jacques insiste sur le « paralogsme » qu'il vient de mentionner. — *Consideranti* (κατανοοῦντι). Le verbe est très expressif : il ne s'agit pas d'un coup d'œil jeté en passant, mais d'un examen attentif et prolongé. — *Vultum nativitatæ...* : le visage qu'il a apporté en naissant, son visage naturel. — *In speculo*. Les Juifs, comme les Grecs et les Romains, se servaient de miroirs en métal poli (*Atl. arch.*, pl. VII, fig. 3; pl. VIII, fig. 10). Le miroir représente ici la parole de Dieu, en tant qu'elle nous indique soit nos devoirs, soit nos dispositions intimes. Cette

24. et qui, après s'être regardé, s'en va, et oublie aussitôt quel il était.

25. Mais celui qui aura considéré attentivement la loi parfaite de la liberté, et qui l'aura fait avec persévérance, arrivant ainsi, non à écouter pour oublier, mais à pratiquer l'œuvre prescrite, celui-là trouvera le bonheur dans son activité.

26. Si quelqu'un croit être religieux, et ne met pas un frein à sa langue, mais trompe son propre cœur, la religion de cet homme est vaine.

27. La religion pure et sans tache

24. consideravit enim se, et abiit, et statim oblitus est qualis fuerit.

25. Qui autem perspexerit in legem perfectam libertatis, et permanserit in ea, non auditor obliviosus factus, sed factor operis, hic beatus in facto suo erit.

26. Si quis autem putat se religiosum esse, non refrenans linguam suam, sed seducens cor suum, hujus vana est religio.

27. Religio munda et immaculata

connaissance est en soi une chose excellente ; mais elle devient tout à fait nulle si l'on ne va pas au delà, et qu'on ne profite pas des lumières



Femme occupée à se farder et tenant son miroir à la main. (D'après un vase peint.)

reçues. C'est ce qu'indique fort bien la suite de notre petite description, dont la rapidité reproduit admirablement celle des faits racontés. — *Consideravit enim...* (vers. 24). Après un moment de contemplation, qui correspond à l'accueil plein de foi que l'on fait à la parole divine, on s'en va, détournant d'elle ses regards, et on l'oublie, de sorte qu'on n'en tire en réalité aucun fruit. — *Qui autem...* (vers. 25). A cet auditeur superficiel et oublieux est opposé maintenant l'auditeur sérieux, qui met à profit la parole. — *Perspexerit*. Le grec παρακύβας fait image : se pencher sur un objet pour le mieux voir. Cf. Marc. xvi, 5 ; Luc. xxiv, 12 ; I Petr. i, 12, etc. — *In legem perfectam...* Ce n'est pas à la loi mosaïque que saint Jacques donne ce beau nom, mais à la loi évangélique, comme l'exige le contexte. D'ailleurs la loi juive, bien loin d'être une « loi parfaite de

liberté », était plutôt un joug très pesant (cf. Act. xv, 10 ; Gal. v, 1). Au contraire, la loi spirituelle promulguée par le Christ procure aux âmes la vraie liberté, puisqu'elle les délivre de Satan et du péché. D'autre part, l'évangile est un code moral parfait, tandis que la loi du Sinaï, malgré ses qualités incontestables, était très imparfaite, si on la compare à la législation chrétienne. Cf. Gal. iv, 3 et 9 ; Col. ii, 8 et 20, etc. — *Et permanserit...* Ce trait, qui contraste avec « abiit » du vers. 24, dénote une considération incessante de la parole divine. — *Non... obliviosus...* : par opposition à « statim oblitus est ». A la lettre dans le grec : un auditeur d'oubli. — *Factor operis* est une locution remarquable, qui met bien en relief l'activité chrétienne et son résultat. Au vers. 22, nous lisons : « factores verbi ». — *Beatus in suo facto...* Le grec dit avec une nuance : dans son acte (ποιήσει) ; c.-à.-d., dans son activité même. D'où il suit que saint Jacques ne promet pas seulement le bonheur éternel, mais la sainte joie que procure dès ici-bas une conduite toute chrétienne.

26-27. La vraie et la fausse religion. L'apôtre va indiquer, au moyen d'un exemple frappant, ce qu'il entend par les mots « factor verbi ». Il répond visiblement à une objection tacite : Moi, je ne suis pas un simple auditeur de la parole ; je suis fidèle aux pratiques religieuses. — *Si quis... putat* : en vertu d'une fausse présomption. Le sens est donc : Si quelqu'un s' imagine à tort. Cf. Matth. vi, 7 ; I Cor. iii, 18, etc. — *Religiosum*. L'adjectif θρησκευος n'est employé en aucun autre endroit du Nouveau Testament, ni par les classiques. Il signifie : pieux, religieux. — *Non refrenans...* Métaphore fréquemment usitée dans les écrits des poètes et des philosophes grecs ; nous la retrouverons plus bas, iii, 2 et 3. Saint Jacques a spécialement en vue l'abus que l'on peut faire de la langue contre le prochain, comme aussi les paroles de colère, de blasphème, etc. Cf. iii, 9 et ss., 14 et ss. ; iv, 11 et ss. — *Hujus vana...* : sans réalité, nulle au fond, puisque la religion véritable exige autre chose que les pratiques du culte, comme l'apôtre va le dire immédiatement. — *Munda et immaculata* (vers. 27). C.-à.-d., la reli-

apud Deum et Patrem hæc est : Visitare pupillos et viduas in tribulatione eorum, et immaculatum se custodire ab hoc sæculo.

devant Dieu notre Père consiste à visiter les orphelins et les veuves dans leur tribulation, et à se conserver pur du siècle présent.

## CHAPITRE II

1. Fratres mei, nolite in personarum acceptione habere fidem Domini nostri Jesu Christi gloriae.

2. Etenim si introierit in conventum vestrum vir aureum annulum habens in veste candida, introierit autem et pauper in sordido habitu,

1. Mes frères, n'associez aucune acception de personnes à la foi en Notre-Seigneur Jésus-Christ glorifié.

2. Car s'il entre dans votre assemblée un homme ayant un anneau d'or et un vêtement magnifique, et qu'il y entre aussi un pauvre avec un habit sordide,

gion qui est vraie et parfaite d'après le jugement de Dieu. — *Deum et Patrem*. Dieu, qui est en même temps le Père de tous les hommes, et surtout des chrétiens. — *Hæc est*. L'auteur signale deux traits essentiels de la religion réelle et sincère, par contraste avec la fausse religiosité, qui demeure inactive et stérile. — Premier trait, d'un caractère positif, et concernant le prochain : *visitare pupillos et...* Ces mots résument toutes les œuvres de miséricorde. Les orphelins et les veuves sont cités comme étant tout particulièrement dignes de pitié. Ils sont souvent associés dans les saints Livres, comme les types proverbiaux d'une affliction extrême. — Second trait, d'un caractère négatif et personnel : *immaculatum se custodire...*; se tenir si bien en garde contre le monde (*ab hoc sæculo* en mauvaise part) et sa corruption, qu'on n'en soit souillé en aucune manière. Cf. I Joan. v, 19, etc.

2° Comment les chrétiens doivent éviter toute partialité dans leurs rapports mutuels. II, 1-13.

Dans tout ce passage, qui est étroitement lié au précédent, saint Jacques continue de prouver que la vraie religion consiste en partie dans la pratique de la charité fraternelle.

CHAP. II. — 1. Introduction : le thème à traiter. — *Fratres...* Apostrophe affectueuse et pressante, servant de transition. — *In personarum acceptione*. C'est l'idée principale; voilà pourquoi elle est mise en avant. Au pluriel dans le grec (ἐν προσωπολημψίαις), pour désigner les diverses manifestations du défaut signalé. Cette expression équivaut à notre substantif « partialité ». — *Habere fidem... Christi...* Il faut conserver à ces mots leur sens naturel : avoir la foi en Jésus-Christ. Ce que l'apôtre interdit, c'est de croire au Sauveur et de s'abandonner en même temps au grave défaut de la partialité, dont la foi chrétienne est la condamnation implicite. La pensée revient à celle-ci : N'associez point la partialité à la foi en Jésus-Christ. Les ennemis de Notre-Seigneur reconnaissent eux-mêmes (cf. Matth. xxii, 16) qu'il

avait toujours donné l'exemple de l'impartialité; se conduire autrement que lui aurait donc été « une inconséquence honteuse » de la part de ses adhérents. — *Domini... gloriae*. Très beau titre donné à Jésus-Christ. Cf. I Cor. ii, 8. Il est le Seigneur de la gloire, parce qu'il est entré à tout jamais dans sa gloire céleste. Cf. Joan. xvii, 5.

2-4. Triste exemple de l'acception des personnes. Le tableau est peint sur le vif, comme tous ceux que nous trouvons dans cette épître. Cf. i, 6, 10-11, 14-15, 23-24, etc. — *In conventum...* A la lettre dans le grec : dans votre synagogue. L'ancien nom technique des assemblées religieuses du judaïsme servait encore parfois, à l'origine de l'Église, à désigner les réunions chrétiennes, surtout lorsqu'il s'agissait de Juifs convertis, comme c'est ici le cas. — *Vir*. Un chrétien riche, dont la situation de fortune est caractérisée par deux détails spé-



Anneau chrétien des premiers siècles.

ciaux : *aureum annulum habens* et *in veste candida* (λαμπρῶν, un vêtement brillant, quelle qu'en soit la couleur; voyez Luc. xxiii, 11 et les notes). Tel était alors, en effet, d'après les auteurs classiques, le double signe distinctif des riches en Grèce, à Rome et dans l'Orient. — *Pauper in sordido...* Contraste avec les ornements magnifiques du riche. — *Et intendatis...* (vers. 3). Après avoir décrit les deux person-

3. et que, tournant vos regards sur celui qui porte le vêtement magnifique, vous lui disiez : Toi, assieds-toi à cette place d'honneur ; et que vous disiez au pauvre : Toi, tiens-toi là debout, ou : Assieds-toi au-dessous de mon marche-pied ;

4. ne faites-vous pas en vous-mêmes des différences, et n'êtes-vous pas des juges animés de pensées injustes ?

5. Écoutez, mes frères bien-aimés : Dieu n'a-t-il pas choisi ceux qui sont pauvres selon le monde, pour qu'ils soient riches dans la foi, et héritiers du royaume que Dieu a promis à ceux qui l'aiment ?

6. Et vous, vous avez déshonoré le

3. et intendatis in eum qui indutus est veste præclara, et dixeritis ei : Tu sede hic bene ; pauperi autem dicatis : Tu sta illic, aut sede sub scabello pedum meorum ;

4. nonne judicatis apud vosmetipsos, et facti estis iudices cogitationum iniquarum ?

5. Audite, fratres mei dilectissimi : nonne Deus elegit pauperes in hoc mundo, divites in fide, et heredes regni quod repromisit Deus diligentibus se ?

6. Vos autem exhonorastis pauperem.

nages en termes pittoresques, notre auteur expose d'une manière non moins dramatique la conduite des membres de l'assemblée à leur égard. — *Tu sede...* On fait asseoir le riche tout près (*hic*), à la place d'honneur, et sur le siège le plus confortable (*bene*). — C'est le contraire pour le pauvre : *Tu sta...* Il devra rester debout en quelque place lointaine (*illic*) ; tout au plus lui offre-t-on de s'asseoir à côté



Escabeau. (D'après une peinture de Pompéi.)

de l'escabeau des autres, par conséquent à terre, à leurs pieds. — *Nonne...* (vers. 4). Prenant un ton justement sévère, l'apôtre condamne cette conduite antichrétienne. — *Judicatis*. Le verbe *διακριθῆτε* (à la forme moyenne) est diversement traduit par les commentateurs. D'après les uns, conformément à I, 6 (voyez les notes) : N'hésitez-vous pas en vous-mêmes ? C.-à-d. : N'y a-t-il pas contradiction entre votre foi et votre conduite ? Mieux, selon d'autres : N'établissez-vous pas des différences (entre les riches et les pauvres), d'une manière opposée à la foi ? Par conséquent : Ne vous rendez-vous pas coupables de partialité ? Cette seconde

interprétation est favorisée par les mots suivants : *et... judices...* N'êtes-vous pas des juges aux pensées perverses, qui rendez vos sentences d'après des principes faux, contrairement aux lois et à la justice ?

5-7. Saint Jacques relève, en quelques mots bien sentis, le caractère odieux de la conduite décrite dans les vers. 2-4. D'abord, pour ce qui concerne les pauvres, vers. 5-6<sup>a</sup>, cette conduite est en contradiction flagrante avec les desseins aimables du Seigneur envers eux. — *Audite, fratres...* Petite introduction sympathique et appel à l'attention des lecteurs. Cf. I, 16, 19. — *Nonne... elegit... ?* Allusion au choix spécial que Dieu a fait des pauvres pour en faire les sujets du royaume messianique, en ce monde et dans l'autre. Cf. I Cor. I, 26 et ss. — *Pauperes in hoc...* D'après la meilleure leçon du grec, il faut lire : *πτωχοὺς τῷ κόσμῳ*, ceux qui sont pauvres au jugement du monde (selon quelques interprètes : ceux qui sont pauvres par rapport au monde, c.-à-d., en ce qui concerne les biens du monde). — Les mots *divites in fide* et les suivants marquent le but pour lequel Dieu a choisi de préférence les pauvres : il les destinait à être riches dans le domaine de la foi, et héritiers du royaume fondé par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ce royaume est envisagé ici dans sa consommation éternelle du ciel, comme le prouve le trait final, *quod repromisit...* Voyez I, 12<sup>b</sup>. — *Vos autem...* (vers. 6). A la conduite si bienveillante de Dieu envers les chrétiens pauvres, saint Jacques oppose brièvement celle d'un certain nombre de ses lecteurs : *exhonorastis...* — *Nonne...* ? L'apôtre démontre maintenant, vers. 6-7, en ce qui concerne les riches, combien la manière d'agir qu'il a décrite et blâmée ci-dessus est coupable. D'ordinaire, dit-il, les riches ne méritent nullement la préférence qu'on leur accorde d'une façon toute partielle et très peu chrétienne. — *Per potentiam opprimunt*. Il n'y a qu'un seul mot dans le grec : *καταδυναστεύουσιν* (user de son autorité au détriment des autres). Comp. la locution analogue *κατακχυρίζειν* (Matth. xx, 25 et I Petr. v, 7). Les riches abusent souvent de la

Nonne divites per potentiam opprimunt vos, et ipsi trahunt vos ad iudicia?

7. Nonne ipsi blasphemant bonum nomen, quod invocatum est super vos?

8. Si tamen legem perficitis regalem secundum Scripturas : Diliges proximum tuum sicut teipsum, bene facitis.

9. Si autem personas accipitis, peccatum operamini, redarguti a lege quasi transgressores.

10. Quicumque autem totam legem servaverit, offendet autem in uno, factus est omnium reus.

11. Qui enim dixit : Non mœchaberis, dixit et : Non occides. Quod si non mœ-

pauvre. Ne sont-ce pas les riches qui vous oppriment par leur puissance, et qui vous traînent devant les tribunaux?

7. Ne sont-ce pas eux qui blasphèment le beau nom qu'on prononce en vous nommant?

8. Si cependant vous accomplissez la loi royale, selon les Écritures : Tu aimeras ton prochain comme toi-même, vous faites bien.

9. Mais si vous faites acception des personnes, vous commettez un péché, et vous êtes condamnés par la loi comme des transgresseurs.

10. Car quiconque aura observé toute la loi, mais pèche contre un seul point, est coupable de tous.

11. En effet, celui qui a dit : Tu ne commettras point d'adultère, dit aussi :

puissance que leur procure leur situation sociale, pour opprimer les classes pauvres. — *Et ipsi...* Autre abus, très criant aussi. Le verbe *trahunt* exprime la violence extérieure : ils vous traînent de force devant les tribunaux. Voyez les protestations de saint Paul contre ce procédé odieux, I Cor. v, 1 et ss. — *Nonne... blasphemant...?* Troisième abus, vers. 7. Le *bonum nomen* ne peut être que le nom sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que plusieurs chrétiens riches ne craignaient pas d'outrager. Il est toutefois difficile de prendre ici le verbe « blasphémer » dans le sens strict, car des chrétiens, même très imparfaits, en seraient venus difficilement jusque-là. Saint Jacques a donc sans doute voulu dire que ces riches, par leur conduite peu charitable envers leurs frères, déshonoraient le nom du Christ en face des païens. Comp. I Tim. v, 1 ; Tit. I, 16 et II, 5 ; II Petr. II, 2, où il est parlé de ce blasphème indirect. — *Quod invocatum... super...* Hébraïsme qui signifie : (Le nom du Christ) qui vous a été donné, que vous portez.

8-13. Si c'est pour obéir au précepte de la charité qu'on témoigne de la courtoisie aux riches, rien de mieux ; mais si on le fait par esprit de partialité, on transgresse la loi divine. — *Si tamen...* L'apôtre fait une concession, prévenant cette objection qu'on aurait pu lui proposer en guise d'excuse : Mais ne sommes-nous pas tenus d'aimer les riches comme nos autres frères ? — *Legem... regalem.* La loi qui prescrit aux chrétiens l'amour de leurs frères est ainsi nommée parce qu'elle est la loi par excellence (« ceterarum legum regina »), le précepte fondamental du christianisme, qui comprend à lui seul tous les autres. Cf. Matth. XXII, 40 ; Joan. XIII, 34-35 ; Rom. XIII, 8-10 ; Gal. v, 14. — *Secundum Scripturas* (au singulier dans le grec : selon l'Écriture). Cette formule ne dépend ni du verbe « perficitis », ni de l'épithète « regalem » ; elle introduit sim-

plement le texte *Diliges...*, emprunté au Lévitique, XIX, 18. — *Bene facitis.* Saint Jacques concède volontiers que l'on peut et que l'on doit aimer les riches dans le sens indiqué. — *Si autem...* (vers. 9). Autre hypothèse, qui était malheureusement la vraie pour plusieurs. Le verbe *προσωπολημπτεῖν* (Vulg., *personas accipitis*) doit avoir été formé par saint Jacques lui-même, car il n'apparaît nulle part ailleurs dans la littérature grecque. — *Peccatum operamini.* La preuve qu'ils étaient alors vraiment coupables de péché est tirée de la loi même qu'ils alléguaient pour se défendre : *redarguti... quasi...* — *A lege.* Non point par le précepte spécial de l'amour fraternel, mais par l'ensemble de la loi divine. — *Qui autem...* (vers. 10). Il faut lire d'après le grec : « qui enim... » L'auteur va démontrer sa dernière assertion, « redarguti a lege... » L'accomplissement d'une partie de la loi est rendue illusoire par la transgression d'une autre partie de cette même loi, à cause de la solidarité qui existe entre tous les commandements divins. — *Totam... servaverit.* Toute la loi, excepté un seul point, comme l'ajoute l'écrivain sacré : *offendat* (métaphore : se heurter contre) *in uno* (contre un précepte particulier). Évidemment, il s'agit d'un manquement grave. — *Omnium reus.* Coupable à l'égard de tous les préceptes. Le Talmud, *Schabbath*, fol. 70, 2, exprime la même pensée : « Quod si faciat omnia, unum vero omittat, omnium est singulorum reus. » — La raison de ce fait, étonnant en apparence, consiste en ce que tous les préceptes ont été édictés par un seul et même législateur, qui n'est autre que Jéhovah : *Qui enim dixit...* (vers. 11). Quelque précepte que l'on transgresse, on pèche contre la volonté divine, envisagée dans son ensemble. — *Non mœchaberis, Non occides.* Saint Jacques choisit par manière d'exemple, dans le Décalogue, les deux premiers commandements relatifs aux devoirs envers le prochain. C'est vrai-

Tu ne tueras point. Si donc tu ne commets pas d'adultère, mais que tu commettes un meurtre, tu es transgresseur de la loi.

12. Parlez et agissez comme devant être jugés par la loi de la liberté.

13. Car le jugement est sans miséricorde pour celui qui n'a pas fait miséricorde ; mais la miséricorde s'élève au-dessus du jugement.

chaberis, occides autem, factus es transgressor legis.

12. Sic loquimini, et sic facite, sicut per legem libertatis incipientes iudicari.

13. Judicium enim sine misericordia illi qui non fecit misericordiam ; superexaltat autem misericordia iudicium.

semblablement d'après une ancienne tradition juive que l'apôtre cite, comme Jésus lui-même (cf. Marc. x, 19 ; Luc. xviii, 20) et comme saint Paul (Rom. xiii, 9), le sixième précepte, « Non occides », avant le cinquième, « Non occides. » Les LXX font la même inversion dans l'Exode, xx, 13-14. — *Quod si non...* Petit raisonnement à propos des deux textes qui viennent d'être cités. — *Sic... et sic...* (vers. 12). L'auteur conclut par une exhortation d'un

tiens sont tenus de veiller ainsi sur leurs paroles et sur leurs actes. C'est encore un écho évident du discours de Jésus sur la montagne. Cf. Matth. vii, 1. Pas de pitié devant le divin tribunal pour ceux qui auront été sans miséricorde à l'égard de leurs frères. — *Superexaltat autem...* C'est l'autre côté de la question : ceux qui auront été miséricordieux n'auront pas à redouter le jugement du Seigneur. La traduction de la Vulgate est un peu inexacte. Le grec



Scène de meurtre. (D'après un vase peint.)

caractère général tout ce qu'il a dit depuis le vers. 1. Les deux adverbes « sic » ne se rapportent pas à ce qui précède, mais à ce qui suit : Parlez et agissez comme doivent le faire ceux qui... Le chrétien, dans son langage comme dans ses actes, doit se souvenir sans cesse qu'il sera jugé un jour (au lieu de *incipientes iudicari*, lisez d'après le grec : « iudicandi, » devant être jugés) par la loi de la liberté (*per legem...* ; sur ce nom donné à la loi, voyez I, 25 et les notes). Cela étant, il doit se laisser diriger sans cesse par cette loi évangélique, facile à accomplir, puisqu'elle correspond si bien à sa nature, mais dont la violation est par là même plus coupable. — *Judicium enim...* (vers. 13). Axiome grave et sévère, qui explique pourquoi les chré-

signifie à la lettre : La miséricorde se glorifie vis-à-vis du jugement ; c.-à-d. qu'elle en triomphe, qu'elle n'a rien à en redouter. Le syriaque traduit : Vous vous élevez par la miséricorde au-dessus du jugement. Pour la pensée, voyez Tobie, iv, 7-11 ; Matth. v, 7, etc.

3° La foi sans les œuvres. II, 14-26.

Sur les relations de ce passage avec l'épître aux Romains, voyez l'Introduction, p. 630. Déjà l'auteur a parlé plus haut, I, 22 et ss., de ceux qui font un bon accueil à la prédication évangélique, sans la pratiquer ensuite ; plus loin, II, 1 et ss., il a protesté contre les chrétiens dont la foi est associée à de graves défauts. Pénétrant plus à fond dans ce sujet important, il attaque maintenant avec force l'illusion de ceux qui s'ima-

14. Quid proderit, fratres mei, si fidem quis dicat se habere, opera autem non habeat? Numquid poterit fides salvare eum?

15. Si autem frater et soror nudi sint, et indigeant victu quotidiano,

16. dicat autem aliquis ex vobis illis : Ite in pace, calefacimini et saturamini; non dederitis autem eis quæ necessaria sunt corpori, quid proderit?

17. Sic et fides, si non habeat opera, mortua est in semetipsa.

18. Sed dicet quis : Tu fidem habes, et ego opera habeo. Ostende mihi fidem tuam sine operibus, et ego ostendam tibi ex operibus fidem meam.

19. Tu credis quoniam unus est Deus,

14. Mes frères, que sert-il à quelqu'un de dire qu'il a la foi, s'il n'a pas les œuvres? Est-ce que la foi peut le sauver?

15. Si un frère ou une sœur sont dans la nudité, et qu'ils manquent de la nourriture de chaque jour,

16. et que l'un de vous leur dise : Allez en paix, chauffez-vous et rassasiez-vous, et que vous ne leur donniez pas ce qui est nécessaire au corps, à quoi cela servira-t-il?

17. Il en est de même de la foi : si elle n'a pas les œuvres, elle est morte en elle-même.

18. Mais quelqu'un dira : Tu as la foi, et moi j'ai les œuvres. Montre-moi ta foi sans les œuvres, et moi je te montrerai ma foi par les œuvres.

19. Tu crois qu'il n'y a qu'un Dieu,

ginaient qu'ayant la foi théorique, ils pourraient affronter sans crainte les jugements divins. Comp. le vers. 13.

14. Le thème à développer. — *Quid proderit...? Numquid...?* Ces deux questions supposent une réponse négative. Une foi morte, sans œuvres qui l'attestent et la complètent, ne saurait procurer le salut éternel. Comp. I Cor. XIII, 2. La seconde interrogation précise la première. — *Opera* est une expression très générale ici. Elle désigne des actions inspirées par la foi, et en particulier, comme il ressort de l'exemple qui va être cité, des actes de charité fraternelle.

15-17. Démonstration pratique de la thèse : la foi sans les œuvres est aussi stérile que la charité qui n'offrirait pas autre chose aux pauvres que des paroles pour les secourir. — *Si autem...* Saint Jacques, selon sa coutume, dramatise sa pensée pour la rendre plus saillante. — *Nudi sint*. Hyperbole, pour désigner des vêtements misérables, qui couvrent à peine le corps. — L'auteur suppose que le dénuement n'est pas moins grand sous le rapport de la nourriture : *et indigeant...* Il s'agit donc d'une extrême pauvreté. Cf. Matth. xxv, 36, 43. — *Ite, calefacimini et...* (vers. 16). Un tel langage en de pareilles circonstances, s'il n'était accompagné d'une généreuse aumône, serait une ironie amère et cruelle. — *Quid proderit?* Saint Jacques répète sa question du vers. 14<sup>a</sup>. La réponse est encore plus facile ici. L'apôtre se hâte d'ailleurs de la donner lui-même, en faisant l'application de son cas de conscience : *Sic et fides...* (vers. 17). — Quelques commentateurs rattachent les mots *in semetipsa* (καθ'ἑαυτήν) au substantif « fides », et les traduisent comme s'ils étaient synonymes de « seorsim, sola » : la foi seule, prise à part. Mais ce serait une tautologie, puisque cette idée est déjà exprimée par le trait *si non habeat...* La Vulgate donne fort bien le sens : (la foi) en

elle-même, par rapport à elle-même. Non seulement la foi est morte au dehors si elle n'est pas associée aux œuvres, puisqu'elle ne produit alors aucun fruit ; elle est morte pareillement en elle-même, dans sa racine pour ainsi dire, attendu qu'elle manque de sève.

18-19. Deux autres raisonnements pour démontrer la thèse. Sans les œuvres, la foi est nulle, vers. 18, et dépourvue de valeur morale, vers. 19. — La formule d'introduction *Sed dicet quis* semblerait, de prime abord, annoncer une objection. Cf. Rom. ix, 19 et I Cor. xv, 35. Mais il n'en est pas ainsi, comme on le voit par la suite du vers. 18. Nul de ceux à qui s'adresse directement l'apôtre n'aurait pu dire, dans l'hypothèse : « Tu as la foi et j'ai les œuvres, » puisqu'il leur reproche précisément d'avoir une foi inactive. S'il y avait ici une objection, elle serait présentée sous cette forme : Tu as les œuvres, et moi j'ai la foi. Le lecteur qui est censé prendre la parole n'est donc pas un contradicteur, mais un chrétien de bon sens, que l'apôtre met en scène un instant pour lui faire confirmer sa propre démonstration. En vérité, veut dire saint Jacques, le premier venu pourrait tenir ce langage à ceux qui prétendent que la foi spéculative suffit : Toi, tu prétends avoir la foi, purement et simplement la foi, et moi, sans me prévaloir de ma foi, je possède les œuvres. Eh bien ! je te défie de me montrer ta foi dénuée d'œuvres, de me prouver son existence (*ostende mihi... sine...*) ; au contraire, je puis te démontrer ma foi par ses fruits, qui sont les œuvres (*et ego ostendam...*). — *Tu credis...* (vers. 19). Autre argument pour attester que la foi est inséparable des œuvres. — La phrase un peu générale « Tu fidem habes » du vers. 18 est maintenant spécialisée : *quoniam unus... Deus*. L'unité de Dieu est le dogme fondamental du christianisme ; la confesser est donc une chose excellente (*benefacis*). Mais ce monothéisme purement théo-



tu fais bien ; les démons le croient aussi, et ils tremblent.

20. Mais veux-tu savoir, ô homme vain, que la foi sans les œuvres est morte ?

21. Abraham, notre père, ne fut-il pas justifié par les œuvres, lorsqu'il offrit son fils Isaac sur l'autel ?

22. Tu vois que la foi coopérait à ses œuvres, et que par les œuvres sa foi fut rendue parfaite.

23. Et ainsi s'accomplit cette parole de l'Écriture : Abraham crut à Dieu, et cela lui fut imputé à justice, et il fut appelé ami de Dieu.

24. Vous voyez que l'homme est justifié par les œuvres, et non par la foi seulement.

25. De même aussi Rahab, la femme

bene facis ; et dæmones credunt, et contremiscunt.

20. Vis autem scire, o homo inanis, quoniam fides sine operibus mortua est ?

21. Abraham, pater noster, nonne ex operibus justificatus est, offerens Isaac, filium suum, super altare ?

22. Vides quoniam fides cooperabatur operibus illius, et ex operibus fides consummata est ?

23. Et suppleta est Scriptura, dicens : Credidit Abraham Deo, et reputatum est illi ad justitiam, et amicus Dei appellatus est.

24. Videtis quoniam ex operibus justificatur homo, et non ex fide tantum ?

25. Similiter et Rahab meretrix, nonne

rique ne suffirait pas à lui seul. — En effet, et *dæmones credunt*. Les démons aussi sont monothéistes ; mais leur foi, bien loin de leur procurer la paix et le salut, ne fait qu'accroître leurs tourments, car ils redoutent ce Dieu infiniment juste et puissant (*contremiscunt* ; très fortement dans le grec : *φρίσσοουσιν*, ils frémissent d'effroi).

20-26. Démonstration de la thèse par l'Ancien Testament. Il sera surtout question ici de l'inefficacité de la foi sans les œuvres. — *Vis... scire...?* Autre formule d'introduction, proférée avec un accent de triomphe, à cause de la force particulière des preuves empruntées à l'Écriture sainte. — *O homo inanis*. A la lettre dans le grec : O homme vide ! Apostrophe justement sévère, pour stigmatiser les chrétiens qui osaient prétendre que la foi seule suffit sans les œuvres. — *Mortua*. Les manuscrits grecs flottent entre les leçons *ἀργή*, oisive, et *νεκρά*, morte. — *Abraham...* Premier exemple, tiré de l'histoire des patriarches, vers. 21-24. — *Pater noster*. Les destinataires de l'épître étant tous, ou presque tous, des convertis du judaïsme (Introd., p. 628), ce terme convenait pour eux dans le sens strict ; mais l'apôtre l'emploie surtout dans un sens idéal, en tant qu'Abraham était aussi le père des chrétiens. Cf. Rom. iv, 1, 11, 16 ; Gal. iii, 7. — *Justificatus est* (*ἐδικαιώθη*). Saint Jacques emploie ce verbe dans le même sens que saint Paul : être placé par Dieu dans un état de justification très réelle. — Si notre auteur affirme que la justification d'Abraham a été produite *ex operibus*, il ne contredit nullement l'apôtre des Gentils, qui proteste qu'elle avait eu lieu en vertu de la foi, et non pas en vertu des œuvres du grand patriarche. Cf. Rom. iv, 2, etc. Les deux écrivains sacrés se placent à des points de vue divers, et de même que saint Paul exige que la foi soit complétée par les œuvres, de même saint Jacques suppose expressément que les œuvres sont précédées et accompagnées de la foi. —

*Offerens*. A l'aoriste dans le grec : ayant offert. Parmi les actes nombreux que la foi inspira au père des croyants, saint Jacques en cite un seul ; mais c'est le plus mémorable et le plus méritoire de tous. Cf. Gen. xxii, 9 ; Sap. x, 5 ; Eccli. xlii, 21 ; I Mach. ii, 52 ; Hebr. xi, 17-18. — *Vides quoniam...* (vers. 22). Il est peut-être mieux de regarder la phrase comme simplement affirmative, et de supprimer l'interrogation qu'on lit dans la Vulgate. — *Fides cooperabatur...* L'écrivain sacré insiste sur ce fait, qui va droit à la confirmation de sa thèse : pas de foi réelle et vivante sans les œuvres. En ce qui concerne Abraham, la foi et les œuvres allaient donc de pair, coopérant ensemble à sa justification. Bien plus, sa foi n'arriva à la perfection (*consummata est*) que par son union avec les œuvres. — *Et suppleta est*. Dans le grec : *ἐπληρώθη*. La Vulgate aurait dû traduire, comme d'ordinaire ; « Impleta est », Et (alors) fut accomplie l'Écriture qui dit... — Le passage cité, *Credidit...*, provient de Gen. xv, 6, d'après la version des LXX. L'auteur veut dire qu'au moment où Abraham se montra, dans l'élan de sa foi, prêt à immoler son fils unique, le texte en question trouva sa réalisation complète. — *Et amicus Dei...* Ces mots ne font plus partie de la citation biblique. Ils mentionnent un autre résultat très heureux de la foi d'Abraham. Sur ce titre donné au saint patriarche, voyez II Par. xx, 7 ; Judith, viii, 22 ; Is. xlii, 8. Philon, les rabbins et les mahométans l'emploient volontiers aussi. — *Videtis quoniam...* (vers. 24). Interpellant directement tous ses lecteurs, saint Jacques tire cette conclusion très légitime de l'exemple d'Abraham. — *Ex operibus* : par les œuvres associées à la foi. — *Similiter...* (vers. 25). Second exemple, plus surprenant en un sens, puisqu'il est emprunté à l'histoire d'une femme païenne et de mauvaise vie. Saint Paul mentionne aussi ce fait comme un grand acte de foi (Hebr. i, 6 ; voyez les notes). Cf. Jos. ii, 1

ex operibus justificata est, suscipiens nuntios, et alia via ejiciens?

26. Sicut enim corpus sine spiritu mortuum est, ita et fides sine operibus mortua est.

de mauvaise vie, ne fut-elle pas justifiée par les œuvres, recevant les messagers, et les renvoyant par un autre chemin?

26. De même, en effet, que le corps sans âme est mort, ainsi la foi sans les œuvres est morte.

## CHAPITRE III

1. Nolite plures magistri fieri, fratres mei, scientes quoniam majus judicium sumitis.

2. In multis enim offendimus omnes. Si quis in verbo non offendit, hic perfectus est vir; potest etiam freno circumducere totum corpus.

1. Ne soyez pas nombreux à vous ériger en docteurs, mes frères, sachant que vous vous exposez à un jugement plus sévère.

2. Nous bronchons tous de bien des manières. Si quelqu'un ne bronche pas dans ses paroles, c'est un homme parfait, et il peut tenir en bride tout son corps.

et ss.; vi, 22-25. — *Merelrix*. L'apôtre ne craint pas de signaler ce trait, qui fait ressortir la grâce de la conversion. — *Ex operibus...* Comme Abraham, Rahab eut une foi très active, et c'est ainsi qu'elle réussit à sauver les envoyés de Josué : *suscipiens... et...* Le verbe très expressif ἐκβαλοῦσα (*ejiciens*) a été choisi à dessein, pour relever le côté périlleux et la prompte exécution du projet de Rahab. — *Sicut enim...* (vers. 26). Comparaison très exacte, au moyen de laquelle saint Jacques prouve son assertion relative à Rahab (« *ex operibus justificata...* »), et en même temps l'affirmation générale qu'il a émise au vers. 24. — *Corpus sine spiritu*. C.-à-d., un corps qui vient de quitter l'âme à laquelle il était uni et qui le vivifiait. — *Ita et fides...* Non que les œuvres soient l'âme de la foi; du moins elles manifestent sa vitalité. L'auteur termine ainsi victorieusement sa petite dissertation sur la nécessité de la foi vivante et agissante.

### SECTION III. — DU DÉSIR IMMODÉRÉ D'INSTRUIRE LES AUTRES, ET DE LA SAGESSE VRAIE OU FAUSSE. III, 1-18.

L'apôtre va développer dans les vers. 1-12 sa recommandation « *Sit... omnis homo tardus... ad loquendum* », I, 19<sup>b</sup>, qu'il s'était contenté d'énoncer brièvement; il dira ensuite, vers. 13-18, de quelle manière se manifeste la vraie sagesse.

1<sup>o</sup> Les péchés de la langue et leur condamnation. III, 1-12.

CHAP. III. — 1-4. Introduction : il ne faut pas désirer trop vivement se faire l'instructeur des autres, car cette fonction entraîne une grande responsabilité. — *Nolite plures...* L'expression est très concise, et un peu obscure tout

d'abord. Le sens est : Qu'il n'y ait point parmi vous un grand nombre de personnes désireuses d'exercer le rôle de docteur. Il régnait donc sous ce rapport, parmi les chrétiens auxquels écrit saint Jacques, une ardeur exagérée, due à l'ambition et à l'orgueil. — L'avertissement est motivé : *majus judicium sumitis*. Dans le grec, le verbe est à la première personne du pluriel : « *Sumimus* ». Nous serons jugés plus sévèrement, nous tous qui remplissons les fonctions de docteurs. C'est précisément pour cela que l'apôtre souhaitait que ceux-là seuls en fussent chargés,



Bride et mors. (D'après un vase antique.)

qui avaient pour cela une vocation réelle. — *In multis enim...* (vers. 2). Preuve que les chrétiens qui instruisent les autres s'exposent à une

3. Si nous mettons un mors dans la bouche des chevaux, pour qu'ils nous obéissent, nous dirigeons aussi tout leur corps.

4. Voyez aussi les navires : quoique si grands et poussés par des vents impétueux, ils sont dirigés avec un petit gouvernail, selon la volonté de celui qui les conduit.

5. Ainsi la langue n'est qu'un petit membre, et elle se vante de grandes

3. Si autem equis frena in ora mittimus ad consentiendum nobis, et omne corpus illorum circumferimus.

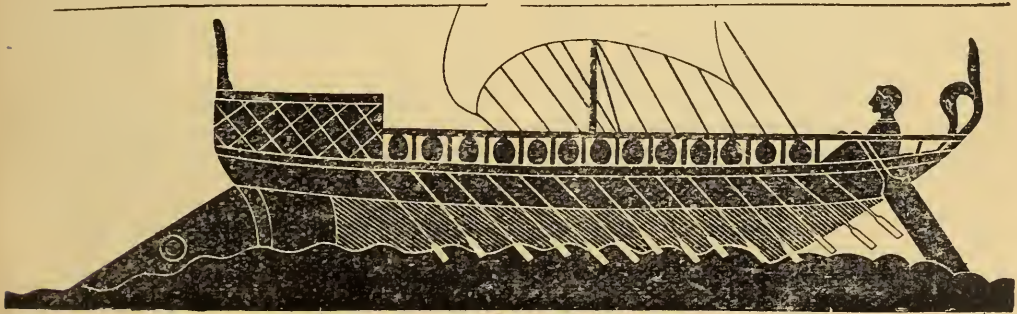
4. Ecce et naves, cum magnæ sint, et a ventis validis minentur, circumferuntur a modico gubernaculo, ubi impetus dirigentis voluerit.

5. Ita et lingua modicum quidem membrum est, et magna exaltat. Ecce

condamnation plus rigoureuse. — D'après l'interprétation la plus naturelle, la proposition *in multis offendimus...* a une portée générale : En un grand nombre de points nous péchons (à la lettre : nous nous heurtons). Il ne faut donc pas la restreindre aux péchés de la langue. C'est à bon droit que les théologiens s'appuient sur ce passage, pour affirmer qu'il n'est pas possible aux hommes de passer toute leur vie sans commettre au moins quelques fautes vénielles. Voyez I Joan. I, 8 ; le Conc. de Trente, Sess. vi, c. 23, etc. — *Si quis autem...* L'auteur veut dire qu'à plus forte raison nous péchons en paroles ; car les chrétiens parfaits restent seuls indemnes sous ce rapport (le pronom *hic* est très accentué). D'où il suit qu'on ne doit pas ambitionner sans raison le rôle d'instructeur. — *Potest... freno...* Même image que plus haut, I, 26. Elle va être immédiatement commentée. L'adverbe *etiam* serait mieux placé avant les mots *totum corpus*, comme cela a lieu dans le grec. L'homme qui ne commettrait aucun péché en paroles posséderait un tel empire sur lui-même, qu'il pourrait aisément gouverner tout son corps, tous ses sens, avec les passions dont ils sont le siège. Cf. Rom. vii, 23 ; viii, 13 ; Col. iii, 5, etc. — *Si autem...* (vers. 3). Ce verset et le suivant ont pour but de démontrer, au moyen de deux comparaisons très frappantes, que celui qui peut maîtriser sa langue est capable de

rôle d'enseigner les autres. — *Equis frena...* Usage qui remonte à une époque très reculée, comme on le voit par les monuments figurés les plus anciens de l'Égypte, de l'Assyrie, etc. (*Atl. arch.*, pl. LXXVI, fig. 7, 9, etc.). — *Et omne corpus...* Les écrivains classiques signalent aussi ce même acte de la puissance et de l'intelligence humaines ; entre autres, Sophocle, *Antig.*, 332 et ss., 475. — *Circumferimus.* Grâce à un instrument très simple, nous conduisons où nous voulons des animaux beaucoup plus forts que nous. — *Ecce et naves...* (vers. 4). Exemple encore plus saisissant. Les traits *cum magnæ...* et *a ventis... minentur* en rehaussent la force. Ils sont opposés, le premier, à *modico* (au superlatif dans le grec : très petit) *gubernaculo* ; le second, à *ubi impetus...* Quelque petit que soit le gouvernail, cette invention également très ancienne (*Atl. arch.*, pl. LXXIV, fig. 7, 9, 11, 12), il a raison de la résistance d'un navire aux proportions les plus considérables ; quelque violent que soit le vent, il doit céder à la volonté du pilote qui tient en main cet instrument. Comp. Aristote, *Quæst. mechan.*, II, 5.

5-8. La grande puissance de la langue, considérée en mauvaise part. — *Ita et lingua...* Application des deux comparaisons qui précèdent, et tout particulièrement de la seconde. — *Magna exaltat.* Dans le sens de « magna efficit. » Les anciens manuscrits de la Vulgate



Gouvernail de navire. (D'après un vase peint.)

toute sorte de bien. Il appartenait aux lecteurs de mesurer par là même l'étendue de leur perfection et de voir si, suffisamment maîtres de leurs paroles, ils pouvaient aspirer sans péril au

portent : « Magna exultat » ; ce qui se rapproche davantage du grec : Elle se vante de grandes choses ; c.-à-d., de pouvoir les accomplir. Les lignes qui suivent montrent en quel sens il faut

quantus ignis quam magnam silvam incendit!

6. Et lingua ignis est, universitas iniquitatis. Lingua constituitur in membris nostris, quæ maculat totum corpus, et inflammat rotam nativitatis nostræ, inflammata a gehenna.

7. Omnis enim natura bestiarum, et volucrum, et serpentium, et ceterorum, domantur et domita sunt a natura humana;

8. linguam autem nullus hominum domare potest: inquietum malum, plena veneno mortifero.

9. In ipsa benedicimus Deum et Patrem, et in ipsa maledicimus homines, qui ad similitudinem Dei facti sunt.

10. Ex ipso ore procedit benedictio et maledictio. Non oportet, fratres mei, hæc ita fieri.

choses. Voyez quelle grande forêt un petit feu peut incendier.

6. La langue aussi est un feu; c'est un monde d'iniquité. La langue est placée parmi nos membres; elle souille tout le corps, elle embrase le cours de notre vie, embrasée *elle-même* au feu de l'enfer.

7. Toutes les espèces de bêtes sauvages, d'oiseaux, de reptiles, et d'autres animaux peuvent se dompter, et ont été domptés par la nature humaine;

8. mais la langue, aucun homme ne peut la dompter; mal impossible à réprimer, elle est pleine d'un venin mortel.

9. Par elle nous bénissons Dieu notre Père, et par elle nous maudissons les hommes, qui ont été faits à l'image de Dieu.

10. De la même bouche sortent la bénédiction et la malédiction. Il ne faut pas, mes frères, qu'il en soit ainsi.

entendre ces grandes choses. — *Ecce quantus...* Fait d'un ordre tout général: il suffit d'un petit feu pour allumer d'immenses incendies. Comp. Homère, *Il.*, II, 455; Virgile, *Georg.*, II, 303. La Vulgate a suivi la leçon la plus autorisée du grec: ἡλίχων... ἡλίχην... (et non pas ὀλίχων... ὀλίχην...). — *Et lingua...* (vers. 6). La langue aussi est un feu qui, si l'on n'y prend garde, peut produire des résultats désastreux. — *Universitas iniquitatis*. Littéralement dans le grec: le monde (c.-à-d., la plénitude) de l'iniquité. La langue est ainsi nommée parce que, en tant qu'elle est l'organe de la parole, elle sert d'instrument à toutes les passions, à tous les vices. — La preuve en est aussitôt donnée: *constituitur in membris...* Placée parmi nos autres membres comme dans un centre, elle arrive ainsi à souiller le corps entier et tous ses actes. Comp. le vers. 2 en sens contraire. — *Inflammat...* Ce détail nous ramène à l'image de l'incendie. — *Par rotam nativitatis...* il faut entendre le cours de la vie humaine, comparé à une roue, qui tourne depuis le moment de notre naissance jusqu'à celui de notre mort. — La langue, enflammée elle-même par le feu de l'enfer (*inflammata...*), embrase à son tour cette roue, de sorte que l'incendie persiste durant toute notre existence. Le langage est d'une vigueur extraordinaire. Sur le mot *gehenna* pour désigner l'enfer, voyez Matth. V, 22 et les notes. — *Omnis enim...* Continuant sa triste description, saint Jacques montre combien la langue est difficile à dompter, vers. 7-8. Le vers. 8 contient la pensée principale; le verset 7 lui sert d'introduction. — *Natura* (φύσις). Dans le sens d'espèce, comme on le voit par l'énumération qui suit. — *Bestiarum, et...*, *et...* Au lieu de *et ceterorum*, le grec dit: et d'(animaux) marins.

Cette division zoologique très simple est la même que celle de Gen. IX, 2: les quadrupèdes, les oiseaux, les animaux rampants et les êtres marins. — *Domantur et domita...* Saint Jacques signale un fait qui a eu lieu dans les temps passés, et qui se renouvelle sans cesse dans le temps présent. L'histoire en mentionne des cas nombreux dans le monde des fauves, comme dans celui des insectes, des poissons, etc. — *Linguam nullus...* (vers. 8). L'assertion n'est pas absolument hyperbolique, puisqu'il n'y a pas d'homme auquel n'échappe parfois une parole de vivacité, de colère, de médisance, etc. Comp. le vers. 2. — *Inquietum malum*. Sorte d'exclamation qui s'échappe de l'âme justement indignée de l'apôtre. La langue est appelée « mal instable » (d'après la meilleure leçon, ἀκατάστανον, au lieu de ἀκατάσχετον, incontrôlable), parce que la passion la met toujours en mouvement. — *Plena veneno...* A la manière des reptiles venimeux. Cf. Ps. CXXXIX, 4.

9-12. Les contradictions de la langue. Elle est capable des meilleures choses, et aussi des plus mauvaises: preuve qu'elle est en réalité un mal constamment actif. — *In ipsa benedicimus...* Saint Jacques mentionne le plus noble usage que l'homme puisse faire de sa langue. Malheureusement, *in ipsa maledicimus...* Et pour mieux faire ressortir la contradiction, l'auteur ajoute, d'après Gen. I, 26: *qui ad similitudinem...* — *Ex ipso...* (vers. 10). C.-à-d., de la même bouche. Ces mots réitérent, en l'abrégeant, la double constatation qui a été faite au vers. 9. Ils présentent la petite exhortation pathétique: *Non oportet...* — Pour bien convaincre ses lecteurs qu'une pareille conduite est tout à fait inexcusable et même monstrueuse, saint Jacques cite trois faits empruntés à la nature. Premier fait:

11. Est-ce que la source fait jaillir, par une même ouverture, de l'eau douce et de l'eau amère ?

12. Est-ce qu'un figuier, mes frères, peut produire des raisins, ou une vigne des figues ? Ainsi une source salée ne peut pas donner de l'eau douce.

13. Qui est sage et instruit parmi vous ? Qu'il montre ses œuvres par une bonne conduite, dans une sagesse pleine de douceur.

14. Mais si vous avez un zèle amer et s'il y a un esprit de dispute dans vos cœurs, ne vous glorifiez pas et ne mentez pas contre la vérité.

15. Car une telle sagesse ne descend pas d'en haut, mais elle est terrestre, animale, diabolique.

16. En effet, là où il y a zèle *amer* et esprit de dispute, il y a du trouble et toute sorte d'actions mauvaises.

17. Mais la sagesse qui vient d'en haut est premièrement chaste, puis paci-

11. Numquid fons de eodem foramine emanat dulcem et amaram aquam ?

12. Numquid potest, fratres mei, ficus uvas facere, aut vitis ficus ? Sic neque salsa dulcem potest facere aquam.

13. Quis sapiens et disciplinatus inter vos ? Ostendat ex bona conversatione operationem suam in mansuetudine sapientiæ.

14. Quod si zelum amarum habetis, et contentiones sint in cordibus vestris, nolite gloriari, et mendaces esse adversus veritatem.

15. Non est enim ista sapientia desursum descendens, sed terrena, animalis, diabolica.

16. Ubi enim zelus et contentio, ibi inconstantia et omne opus pravum.

17. Quæ autem desursum est sapientia, primum quidem pudica est, deinde

*Numquid... de... foramine...* (vers. 11). Il s'agit de l'orifice naturel par lequel la source laisse échapper ses eaux. Au lieu de *emanat*, lisez « effundit ». — *Dulcem et...* Le substantif *aquam* a été ajouté par la Vulgate. Le grec porte : le doux et l'amer. — Second fait : *Numquid... ficus...* (vers. 12). Peut-être saint Jacques a-t-il emprunté cette comparaison à Notre-Seigneur lui-même. Cf. Matth. VII, 16-17. On la trouve aussi dans les auteurs classiques (voyez Arrien, *Epict.*, II, 20, etc.). — Troisième fait : *Sic neque...* Une fontaine saline (*salsa*) ne peut pas fournir de l'eau douce.

2° De la vraie et de la fausse sagesse. III, 13-18.

Ce passage est uni au précédent d'une manière très étroite, puisque la fausse sagesse se manifeste surtout par un langage abusif.

13. Introduction : ce à quoi l'on reconnaît l'homme sage. — *Quis sapiens... ?* Cette question, posée directement aux lecteurs, nous ramène au vers. 1. La transition est celle-ci : Ce n'est pas dans la démanaison de parler et d'enseigner autrui que consiste la vraie sagesse, mais dans une conduite calme, pacifique et parfaite. — L'épithète *disciplinatus* correspond au grec *ἐπιστημων*, qui paraît désigner ici un homme doué de la sagesse pratique. — Réponse à la question : *Ostendat... operationem...* (au pluriel dans le grec : ses œuvres). Au sage on demande donc des actes plutôt que des paroles. — Ces actes doivent provenir *ex bona conversatione*, de l'ensemble d'une conduite toute chrétienne, et être accompagnés de la douceur, qui découle naturellement de la sagesse, *in mansuetudine...*

14-16. La fausse sagesse et ses œuvres mauvaises. — *Quod si...* Puisque la douceur est le caractère distinctif de la sagesse, celui-là n'est

pas sage qui a un esprit brouillon et querelleur. — *Zelum amarum*. Un zèle qui, tout en affectant de défendre les droits de Dieu et de la religion, serait rempli d'amertume et de méchanceté. — *Et contentiones sint...* D'après le grec : (Si vous avez un zèle amer) et un esprit de dispute dans vos cœurs. — *Nolite gloriari et...* C.-à-d. : Dans ce cas, ne vous glorifiez pas de votre prétendue sagesse ; si vous le faislez, vous mentiriez contre la vérité, car l'homme vraiment sage est aimable, charitable, patient. — *Non est enim...* (vers. 15). Portrait de la fausse sagesse, telle qu'elle existe lorsqu'on a le zèle amer et l'esprit de querelle. — *Ista sapientia*. L'expression est ironique : la prétendue sagesse que plusieurs des lecteurs se vantaient de posséder. — *Desursum descendens*. Cf. I, 17. La vraie sagesse descend du ciel, puisque Dieu seul peut la donner. Cf. I, 5 La fausse sagesse n'en vient donc pas. — *Sed terrena...* L'auteur la qualifie par trois épithètes humiliantes, dont la première est opposée à « desursum descendens ». — *Animalis* : *ψυχική*, naturelle, charnelle. Voyez I Cor. II, 14 et les notes. — *Diabolica* : émanant des esprits mauvais. — *Ubi enim...* (vers. 16). Saint Jacques motive ce jugement sévère. — *Ibi inconstantia et...* Le substantif *ἀκαστασία* représente le désordre et le trouble. L'expression *omne opus pravum*, encore plus sévère, marque la cessation de toute vie morale.

17-18. La vraie sagesse et ses fruits. Cette description forme une antithèse avec celle qui précède. — *Quæ... desursum...* L'auteur commence par rappeler l'origine toute céleste de cette sagesse. Comp. le vers. 15<sup>a</sup>. — Il la caractérise ensuite, elle aussi, par quelques épithètes qui indiquent fort bien sa nature, ses tendances, ses résultats. Les mots *primum quidem*, qui

pacifica, modesta, suadibilis, bonis consentiens, plena misericordia et fructibus bonis, non judicans, sine simulatione.

18. Fructus autem justitiæ in pace seminatur, facientibus pacem.

fique, modérée, conciliante, cedant au bien, pleine de miséricorde et de bons fruits, ne jugeant pas et n'étant pas dissimulée.

18. Or le fruit de la justice est semé dans la paix par ceux qui prodiguent la paix.

## CHAPITRE IV

1. Unde bella et lites in vobis? Nonne hinc, ex concupiscentiis vestris, quæ militant in membris vestris?

2. Concupiscitis et non habetis; occiditis et zelatis, et non potestis adipisci;

1. D'où viennent les guerres et les querelles parmi vous? N'est-ce pas de vos passions, qui combattent dans vos membres?

2. Vous convoitez et vous n'obtenez pas; vous tuez, et vous êtes envieux,

introduisent la première (*pacifica*; ἀγνή, sans souillure morale), montrent qu'il s'agit d'une qualité particulièrement essentielle. — Les trois suivantes, *pacifica*, *modesta* (plutôt : douce, d'après le grec, *suadibilis* (facile à persuader, accessible aux bonnes impressions), sont opposées au zèle amer et à l'esprit de faction. Comp. les vers. 14 et 16. — Le trait *bonis consentiens* (cédant aux bons conseils) manque non seulement dans le grec, mais aussi dans les manuscrits de la Vulgate. — *Plena... fructibus...* De même que la fausse sagesse produit « omne opus pravum », de même la vraie sagesse abonde en fruits excellents, et spécialement en œuvres de miséricorde. — *Non judicans*. L'adjectif ἀδιάκριτος; désigne probablement ici l'impartialité; selon quelques auteurs, la simplicité. — *Fructus autem...* (vers. 18). C.-à-d., le fruit qui consiste dans la justice, dans la sainteté. — *In pace seminatur*. C'est le développement de l'épithète « *pacifica* » du vers. 17. Les docteurs qu'inspire la fausse sagesse sèment dans le trouble et produisent le trouble; ceux au contraire que dirige la vraie sagesse répandent parmi les fidèles une semence toute de paix. — Les mots *facientibus pacem* se rapportent, d'après les uns, à ceux qui sèment, aux docteurs (le fruit de la justice est semé... par ceux qui pratiquent la paix); selon d'autres, à ceux qui reçoivent la semence, aux simples fidèles (Le fruit de la justice est semé... pour ceux qui pratiquent la paix). Ce détail sert de transition à la section suivante.

### SECTION IV. — CONTRE LES PASSIONS MAUVAISES ET DIVERS DÉFAUTS. IV, 1-17.

L'apôtre, rendant son langage de plus en plus sévère, s'élève avec véhémence contre les convoitises mauvaises, vers. 1-10, contre la médiancé, vers. 11-12, et contre la présomption malsaine, vers. 13-17.

1° Il faut que chacun lutte contre ses passions et demeure très fidèle à Dieu. IV, 1-10.

Saint Jacques ramène à sa véritable cause le trouble, soit intérieur, soit extérieur, dont souffraient beaucoup de ses lecteurs : c'étaient leurs passions qui tenaient leurs cœurs partagés entre Dieu et le monde.

CHAP. IV. — 1-3. Introduction : un triste état de choses. — *Unde...? No ne...?* Questions rapides, qui s'adressent directement à la conscience. Les expressions figurées πόλεμοι (*bella*) et μάχη, combats (*lites* n'est point parfaitement exact) sont à peu près synonymes. La première marque un état belliqueux prolongé; la seconde, les luttes quotidiennes qui en découlent. — *Ex concupiscentiis*. A la lettre dans le grec : de vos plaisirs (ἡδονῶν, en mauvaise part). Notre traduction latine exprime bien la pensée.

— *Quæ militant in...* Les passions ont leur siège dans nos membres; mais elles n'y demeurent pas inactives. Elles combattent sans cesse contre l'âme, qu'elles voudraient asservir, et aussi contre le prochain, le combat ne tardant point à passer du dedans au dehors. — *Concupiscitis et...* (vers. 2). Comme plus haut, I, 14-15, « la genèse du mal » est fort bien décrite dans ses phases diverses. Le premier degré consiste dans les convoitises malsaines : on désire les biens du monde, les richesses, etc. Pour se procurer ces faux biens, que les lecteurs, pauvres pour la plupart, ne possédaient pas (*et non habetis*), on devient, sous l'empire de la passion, capable de tout, même de la haine homicide et de l'envie portée à son plus haut point (*occiditis et zelatis*; le verbe « occidere » est pris dans un sens métaphorique : saint Jacques l'a choisi à dessein, pour donner plus de force à la pensée). Le résultat étant nul cette fois encore (*et non potestis...*), on passe aux actes extérieurs, à la guerre intestine qu'a mentionnée le début du vers. 1 : *litigatis et...* (μάχεσθε καὶ πολεμεῖτε). — *Non habetis, propter quod...* Il y

et vous ne pouvez pas obtenir ; vous avez des querelles et vous faites la guerre, et vous n'obtenez pas, parce que vous ne demandez pas.

3. Vous demandez, et vous ne recevez pas, parce que vous demandez mal, dans le but de satisfaire vos passions.

4. Adultères, ne savez-vous pas que l'amour de ce monde est inimitié contre Dieu ? Par conséquent quiconque veut être ami de ce siècle se constitue ennemi de Dieu.

5. Pensez-vous que l'Écriture dise en vain : L'Esprit qui habite en vous a-t-il des désirs qui portent à l'envie ?

6. Au contraire, il donne une plus

litigatis, et belligeratis, et non habetis, propter quod non postulatis.

3. Petitis, et non accipitis, eo quod male petatis, ut in concupiscentiis vestris insumatis.

4. Adulteri, nescitis quia amicitia hujus mundi inimica est Dei? Quicumque ergo voluerit amicus esse sæculi hujus, inimicus Dei constituitur.

5. An putatis quia inaniter Scriptura dicat : Ad invidiam concupiscit Spiritus qui habitat in vobis ?

6. Majorem autem dat gratiam. Pro-

avait une manière très simple et très légitime d'obtenir les biens temporels : elle consistait dans la prière, à condition, c'est évident, qu'on ne demandât pas à Dieu cette sorte de biens pour satisfaire ses passions, mais pour en faire un saint usage. — C'est pour n'avoir pas rempli cette condition que plusieurs n'étaient pas exaucés : *Petitis, et non..., eo quod...* (vers. 3). — *Male* : avec de mauvaises intentions. — *Insumatis*. Le verbe *δαπανᾶν*, dépenser, fait image. Il se rapporte aux folles prodigalités auxquelles on se livre sous l'empire de la passion.

4-6. Condamnation sévère de cet état de choses. — Premier motif de condamnation, emprunté au dictamen de la conscience : *Nescitis quia... ?* L'épithète indignée *adulteri* doit se prendre dans le sens spécial qu'elle a çà et là dans les saints Livres : Hommes infidèles à Dieu. Cf. Ps. lxxii, 27 ; Jer. ix, 2 ; Matth. xii, 39, etc. D'après la leçon la mieux accréditée du grec, il faut lire *μοιχαλίδες* ; au féminin, « adulteræ », car, dans l'union mystique à laquelle l'apôtre fait allusion, c'est Dieu qui est l'époux, et les âmes sont les épouses. — *Amicitia... mundi*. Le monde représente tous les faux biens terrestres dont il vient d'être question, par opposition à Dieu, le seul bien véritable. L'amitié du monde est donc l'attache immodérée aux biens de la terre, et il va de soi qu'elle éloigne et sépare de Dieu ceux en qui elle existe : *inimica est...* Cf. Rom. viii, 7. — *Quicumque ergo...* Conclusion évidente. — *An putatis... ?* Deuxième motif de condamnation, tiré de l'Écriture sainte, vers. 5-6. — *Quia... Scriptura dicat*. Formule de citation à la suite de laquelle on s'attend à trouver un texte sacré. Et pourtant, la phrase qui suit, *Ad invidiam... in vobis*, n'existe nulle part ailleurs dans les saints Livres. C'est là une première difficulté, sur laquelle nous reviendrons plus bas. Il en est une seconde, plus grande encore : elle consiste à bien déterminer le sens du passage qui ressemble à une citation. Les mots *πρὸς φθόνον*, placés en avant avec beaucoup d'emphase, peuvent se traduire par « ad invidiam usque », jusqu'à la jalousie. Le verbe *ἐπιποθεῖ*, *concupiscit*, exprime d'ar-

dents désirs, inspirés par une vive affection. Si, comme cela est probable, il faut lire *κατόικισεν*, il a fait habiter, et non *κατόκησεν*, *habitat* (ou plutôt : « habitavit », il a établi sa demeure), le substantif *πνεῦμα*, esprit, serait à l'accusatif, et c'est Dieu, mentionné au vers. 4, qui serait le sujet de ce verbe. Il faudrait donc traduire : Il désire (il aime) jusqu'à la jalousie l'esprit qu'il a fait habiter en nous, c.-à-d. notre âme. Cette pensée se rattache assez bien au vers. 4, car l'apôtre veut précisément démontrer qu'un chrétien n'aimerait pas Dieu réellement, s'il était encore attaché au monde, malgré l'ardente affection que son Créateur lui porte. Dans ce cas, il s'agirait de jalousie dans le sens strict, puisque l'union du Créateur avec les âmes vient d'être comparée à un mariage mystique. Si l'on adopte la variante *κατόκησεν*, il habite, le substantif *πνεῦμα* devient le sujet des deux verbes et désigne dans ce cas l'Esprit-Saint : L'Esprit qui habite en vous désire (aime) jusqu'à la jalousie. La différence n'est pas très grande entre ces deux interprétations ; mais nous préférons la première. La Vulgate se ramène aisément à la seconde. Quoi qu'il en soit, l'apôtre n'a pas voulu citer un texte déterminé, mais une pensée qui est exprimée dans les divers passages de l'Ancien Testament où il est dit, en termes figurés, que Dieu aime les hommes jusqu'à la jalousie. Cf. Ex. xx, 5 ; Deut. v, 9 ; Jer. iii, 1 et ss. ; Ez. viii, 3 ; Os. ii, 3, etc. Dans saint Matth., ii, 23, et dans saint Jean, vii, 38, 42, on rencontre des citations générales analogues à celle-ci. — *Majorem autem...* (vers. 6). S'il est vrai que Dieu nous aime d'un amour ardent et jaloux, il ne l'est pas moins qu'il accorde sa grâce à ceux qui s'abandonnent humblement à lui (comp. le vers. 7), et qui se séparent du monde afin de lui plaire d'une manière exclusive. Douce compensation de leur renoncement. Ces paroles ne font point partie de la citation, mais elles en complètent la pensée. — *Propter quod...* Preuve de l'assertion « Majorem... dat... ». Après le verbe « dicit », il faut sous-entendre « Scriptura ». — *Deus superbis...* Ce texte est extrait du livre des Pro-

pter quod dicit : Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam.

7. Subditi ergo estote Deo ; resistite autem diabolo, et fugiet a vobis.

8. Appropinquate Deo, et appropinquabit vobis. Emundate manus, peccatores ; et purificate corda, duplices animo.

9. Miseri estote, et lugete, et plorate ; risus vester in luctum convertatur, et gaudium in moerorem.

10. Humiliamini in conspectu Domini, et exaltabit vos.

11. Nolite detrahere alterutrum, fratres. Qui detrahit fratri, aut qui judicat fratrem suum, detrahit legi, et judicat

grande grâce. C'est pourquoi il dit : Dieu résiste aux superbes, et il donne sa grâce aux humbles.

7. Soumettez-vous donc à Dieu ; mais résistez au diable, et il fuira loin de vous.

8. Approchez-vous de Dieu, et il s'approchera de vous. Lavez vos mains, pécheurs ; et purifiez vos cœurs, vous qui êtes irrésolus.

9. Sentez votre misère, prenez le deuil et pleurez ; que votre rire se change en pleurs, et votre joie en tristesse.

10. Humiliez-vous en présence du Seigneur, et il vous élèvera.

11. Ne parlez point mal les uns des autres, frères. Celui qui parle mal d'un frère, ou qui juge son frère, parle mal

verbes, III, 34, d'après les LXX (qui ont κύριος, le Seigneur, au lieu de θεός, Dieu). Ici, d'après le contexte, les superbes sont ceux qui se laissent emporter bien haut par leurs convoitises et par l'amour du monde ; les humbles sont, au contraire, ceux qui renoncent volontiers à la gloire et aux splendeurs mondaines, pour n'adhérer qu'à Dieu.

7-10. Application pratique des détails qui précèdent : il faut résister au démon, le prince de ce monde, et se soumettre humblement, pieusement à Dieu. — *Subditi ergo...* : puisque le Seigneur donne sa grâce aux âmes humbles et soumises. — *Resistite... diabolo* : en tant qu'il représente le monde, et qu'il excite en nous les passions mauvaises par lesquelles nous sommes éloignés de Dieu. — *Et fugiet...* Pensée très con-

force nécessaire pour mettre en fuite le démon. — *Et appropinquabit...* Contraste avec « fugiet... » Au moindre effort que nous faisons pour nous approcher de lui, Dieu s'élançe pour ainsi dire au-devant de nous. Cf. II Par. xv, 2 ; Zach. I, 3, etc. — Mais on ne peut s'approcher du Seigneur qu'avec des dispositions très saintes ; c'est pourquoi l'apôtre ajoute : *Emundate manus... et... corda*. La purification des mains figure la sainteté extérieure ; la purification du cœur symbolise la sainteté intérieure. Remarquez le rythme et le parallélisme du langage. Les apostrophes *peccatores* et *duplices...* sont justement sévères. Sur la seconde, voyez, I, 8 et les notes. — *Miseri estote, et...*, *et...* (vers. 9). L'appel à la pénitence se poursuit avec une grande vigueur. Le premier verbe marque la tristesse produite au dedans de l'âme par le vrai repentir. Les deux autres sont fréquemment employés dans la Bible pour décrire les manifestations extérieures du chagrin (les cris de douleur, les larmes, etc.). — *Risus... in luctum...*, *et...* Encore des contrastes poétiques. Il s'agit de la vaine joie des pécheurs, qu'ils doivent transformer en une sainte tristesse. — *Humiliamini...* (vers. 10). Pour conclure son exhortation, saint Jacques ramène ses lecteurs à la pensée du vers. 7<sup>a</sup>. Il ajoute une excellente promesse, conforme au texte cité plus haut, vers. 6<sup>b</sup> : *et exaltabit...* Cf. I Petr. v, 6.

2<sup>o</sup> Contre la médisance et la présomption mondaine. IV, 11-17.

11-13<sup>a</sup>. Ceux qui médisent du prochain ou qui le jugent témérairement usurpent le rôle de Dieu, auquel est réservé le droit de juger et de condamner. — *Nolite detrahere...* L'auteur revient à la pensée des vers. 1 et ss. — La recommandation est motivée : *qui detrahit...* Notez la répétition emphatique du mot « frère », qui fait ressortir la faute. — *Detrahit legi*. Il s'agit encore de la loi évangélique, mentionnée déjà à plusieurs reprises (I, 25 ; II, 8 et ss.), et qui se résume dans l'amour. En blessant gravement la charité fraternelle, on attaque cette loi et on



serviteur portant une aiguière et un plateau.  
(D'après un vase peint.)

solante : le démon ne peut rien faire contre nous sans notre consentement. — *Appropinquate Deo* : afin de trouver auprès de lui la



de la loi, et juge la loi. Or, si tu juges la loi, tu n'es pas observateur de la loi, mais tu t'en fais le juge.

12. Un seul est législateur et un juge : celui qui peut sauver et perdre.

13. Mais qui es-tu, toi qui juges le prochain ? Et maintenant, vous qui dites : Aujourd'hui ou demain nous irons dans telle ville ; nous y passerons une année, nous trafiquerons, et nous ferons des profits ;

14. vous qui ne savez pas ce qui arrivera demain.

15. Car qu'est-ce que votre vie ? C'est une vapeur qui paraît pour un peu de temps, et qui ensuite s'évanouit. Vous

legem. Si autem judicas legem, non es factor legis, sed judex.

12. Unus est legislator et judex, qui potest perdere et liberare.

13. Tu autem quis es, qui judicas proximum ? Ecce nunc qui dicitis : Hodie aut crastino ibimus in illam civitatem, et faciemus ibi quidem annum, et mercabimur, et lucrum faciemus ;

14. qui ignoratis quid erit in crastino.

15. Quæ est enim vita vestra ? Vapor est ad modicum parens, et deinceps exterminabitur. Pro eo ut dicatis : Si

la condamne de fait, car on se place au-dessus d'elle, comme si elle n'était pas obligatoire. — Autre résultat d'une telle conduite : *Si judicas... non es factor... sed...* Juger la loi et la condamner, ce serait sortir de la situation qu'on doit garder envers elle ; en effet, Dieu nous l'a donnée pour que nous la pratiquions, et non pour que nous en soyons les juges. — *Unus est...* (vers. 12). Si Dieu est l'unique législateur souverain, il est aussi le seul juge suprême, auquel est réservé le pouvoir de sauver et de perdre, comme dit le grec (la Vulgate renverse l'ordre des verbes : *perdere et liberare*) ; c.-à-d., de prononcer des sentences favorables ou défavorables. — *Tu... quis...* (vers. 13). Question écrasante pour l'orgueilleux qui s'arrogerait le droit de juger ses frères.

13<sup>b</sup>-17. Esprit mondain de ceux qui forment des plans d'avenir d'une façon tout humaine, sans s'inquiéter de Dieu, comme s'ils étaient les maîtres absolus de leur existence. Nous avons ici un beau commentaire chrétien du proverbe : L'homme propose et Dieu dispose. — *Eccè nunc*. Dans le grec : ἄγε νῦν. Locution fréquente chez les classiques, mais que notre auteur est seul à employer dans le Nouveau Testament (ici et v, 1). On peut la traduire par : Eh bien, maintenant !

La phrase qu'elle ouvre se continue d'une manière très irrégulière, interrompue par la citation des paroles prêtées aux lecteurs et par les réflexions du narrateur. Le tableau n'en est que plus dramatique. — *Hodie aut crastino*. Mieux, d'après une leçon plus autorisée : Aujourd'hui et demain. Il est donc question d'un voyage qui durera deux jours. — *Ibimus... et faciemus...*, et... « L'homme propose », avec une orgueilleuse sécurité. Cf. Luc. xii, 16 et ss. — *Lucrum faciemus*. But final de tous ces beaux plans. — *Qui ignoratis...* (vers. 14). A cette con-

fiance insensée l'auteur oppose tout à coup l'incertitude de l'avenir pour l'homme et la brièveté de la vie : « Dieu dispose ». — *Quid... in crastino*. Nos projets ne peuvent pas même s'étendre jusqu'à cette limite. Cf. Prov. iii, 28 et xxvii, 1. C'est le second de ces textes qui a inspiré à saint Jacques sa réflexion. — *Quæ est enim...* (vers. 15). Non seulement l'homme ne connaît pas ce que lui réserve l'avenir même le plus prochain, mais sa vie, d'une extrême fragilité, peut lui échapper d'un moment à l'autre. — *Vapor est*. D'après la meilleure leçon du grec : Vous êtes une vapeur. — La comparaison est



Fesage de marchandises. (Peinture grecque.)

tant soit peu développée : *ad modicum...*, et... La vapeur, après s'être montrée un instant, se dissipe aussitôt. — *Pro eo ut...* Après avoir blâmé le langage trop humain qu'il a cité au vers. 13<sup>b</sup>, l'apôtre indique celui qu'un chrétien devrait toujours tenir en pareille occurrence : *Si Dominus...*, *Si vixerimus...* Pour l'homme de foi, la seconde hypothèse se ramène à la première, puisqu'il sait que sa vie dépend uniquement de la volonté de Dieu. Quelques auteurs simplifient la pensée en traduisant : Si le Seigneur le veut, alors nous vivrons, et nous ferons

Dominus voluerit, et : Si vixerimus, faciemus hoc aut illud.

16. Nunc autem exultatis in superbiis vestris. Omnis exultatio talis maligna est.

17. Scienti igitur bonum facere, et non facienti, peccatum est illi.

devriez dire au contraire : Si le Seigneur le veut, ou : Si nous vivons, nous ferons ceci ou cela.

16. Mais maintenant, vous vous glorifiez dans votre orgueil. Toute jactance de ce genre est mauvaise.

17. Celui-là donc qui sait faire le bien et qui ne le fait pas, commet un péché.

## CHAPITRE V

1. Agite nunc, divites, plorate ululantes in miseriis vestris, quæ advenient vobis.

2. Divitiæ vestræ putrefactæ sunt, et vestimenta vestra a tineis comesta sunt.

3 Aurum et argentum vestrum æruginavit, et ærugo eorum in testimonium vobis erit, et manducabit carnes vestras

1. A vous, maintenant, riches : pleurez, poussez des cris, à cause des malheurs qui viendront sur vous.

2. Vos richesses sont pourries, et vos vêtements sont rongés par les vers.

3. Votre or et votre argent se sont rouillés, et leur rouille témoignera contre vous, et dévorera vos chairs comme un

ceci et cela. Sur ce sentiment digne d'un chrétien, voyez Rom. I, 10; I Cor. IV, 19; Hebr. VI, 3. — *Nunc autem...* L'auteur revient sur la manière de faire qu'il a citée en commençant (comp. le vers. 13<sup>b</sup>), et il la blâme avec une nouvelle énergie. Agir ainsi, dit-il, c'est, au lieu de se tenir humblement sous la dépendance de Dieu, « se glorifier dans une vaine ostentation » (telle est la formule du grec, au lieu de *exultatis in...*). — *Omnis exultatio...* D'après le grec : Toute glorification de ce genre. — *Maligna* : πονηρά, mauvaise sous le rapport moral. — *Scienti igitur...* (vers. 17). Axiome général, par lequel l'auteur conclut l'avertissement qu'il a donné à partir du vers. 13<sup>b</sup>. Savoir que l'on doit faire, de telle ou telle manière concrète, ce qui est bon en soi et agréable à Dieu, et ne pas le faire, est un péché. Comp. I, 22 et la règle analogue proposée par Jésus lui-même, Luc. XII, 47-48. Le sens spécial de cet axiome, d'après le contexte, est qu'il ne suffit pas de se rendre compte de la fragilité de la vie humaine et de la brièveté du temps, mais qu'on est tenu d'agir en conformité avec cette connaissance, c.-à-d., d'une manière toute surnaturelle et dans la dépendance de Dieu.

### SECTION V. — EXHORTATIONS ET AVERTISSEMENTS DE DIVERS GENRE. V, 1-20.

1<sup>o</sup> Menaces sévères à l'égard des riches sans miséricorde. V, 1-6.

Quoique la plupart des chrétiens fussent pauvres aux premiers temps de l'Église (cf. I Cor. I, 26 et ss.), il existait néanmoins parmi eux un certain nombre de riches (cf. I, 10-11; II, 2 et ss.; IV, 13<sup>b</sup>). Tous ces riches ne remplissaient pas

leurs devoirs sous le rapport de la justice et de la charité, et saint Jacques les rappelle à l'ordre avec une grande force de langage.

CHAP. V. — 1-3. Aux riches durs et injustes on montre l'inutilité de leurs faux biens. — *Agite nunc* : ἄγε νῦν. Voyez IV, 13 et le commentaire. — *Divites*. Les reproches de l'apôtre ne s'adressent évidemment qu'aux mauvais riches. Comp. les vers. 4-6. — *Plorate*. Cf. IV, 9. Le participe si énergique *ululantes* renforce l'idée du verbe. — *In miseriis...* Mieux : au sujet (ἐπί) des malheurs... Au lieu du futur *quæ advenient...*, le grec emploie le temps présent : τῶν ἐπερχομένων..., qui arrivent, qui vont fondre sur vous. C'est l'annonce d'un jugement et d'un châtiment certains. — *Divitiæ...* (vers. 2). Description de ce jugement terrible, qui anéantira tout ce qui constitue la fortune de ces riches égoïstes. Le verbe *putrefactæ sunt* et les suivants sont au prétérit prophétique; ils présentent dramatiquement comme déjà accomplis des événements encore à venir. — Après avoir mentionné d'abord la richesse d'une façon toute générale, l'auteur signale les principaux éléments dont elle se compose dans l'Orient biblique : *vestimenta, aurum et argentum* (vers. 3). — *A tineis...* *æruginavit*. Voyez Matth. VI, 19, où il est également parlé de la destruction des riches vêtements par la teigne des étoffes (cf. Job, XIII, 28), et de celle des riches métaux par la rouille (cf. Eccl. XII, 10). — *Ærugo...* *in testimonium...* La rouille qui couvrira l'or et l'argent des mauvais riches témoignera contre ces derniers, attestant leur avarice honteuse; elle deviendra ensuite comme un feu terrible qui les consumera eux-mêmes (*et manducabit...*). La vengeance divine attein-

fen. Vous vous êtes amassé un trésor de colère dans les derniers jours.

4. Voici, le salaire des ouvriers qui ont moissonné vos champs, et dont vous les avez frustrés, crie, et leur cri a pénétré jusqu'aux oreilles du Seigneur des armées.

5. Vous avez vécu sur la terre dans les festins et dans les délices; vous avez rassasié vos cœurs au jour de carnage.

6. Vous avez condamné et vous avez tué le juste, et il ne vous a pas résisté.

7. Soyez donc patients, frères, jusqu'à l'avènement du Seigneur. Voici, le laboureur attend le précieux fruit de la

sicut ignis. Thesaurizastis vobis iram in novissimis diebus.

4. Ecce merces operariorum qui mesuerunt regiones vestras, quæ fraudata est a vobis, clamat, et clamor eorum in aures Domini sabaoth introivit.

5. Epulati estis super terram, et in luxuriis enutristis corda vestra, in die occisionis.

6. Addixistis et occidistis justum, et non restitit vobis.

7. Patientes igitur estote, fratres, usque ad adventum Domini. Ecce agricola expectat pretiosum fructum terræ,

dra donc tour à tour les riches et leurs oppresseurs. — Folie de la conduite de ces misérables avarés : *thesaurizastis*... Ils croyaient avoir entassé, pour en jouir, de précieux trésors; en réalité, c'est la colère de Dieu qu'ils ont accumulée contre eux, pour les derniers jours. Le texte grec a une leçon légèrement différente, car il dit seulement : Vous avez thésaurisé dans les derniers jours; c.-à-d., au moment où vous allez être atteints par le jugement divin et où il y aurait tout autre chose à faire.

4-6. Moyens injustes par lesquels ces richesses avaient été acquises, et usage profane qu'en avaient fait leurs propriétaires. — *Merces operariorum*... Ces riches avaient fraudé de leur salaire de pauvres journaliers qui avaient travaillé pour eux à la sueur de leur front. Voyez, en sens contraire, Deut. xxiv, 4-15; Tob. iv, 14, etc. — *Clamat*. Personnification très vivante, qui relève l'énormité du crime. La même expression est employée dans l'Ancien Testament au sujet du fratricide de Caïn (Gen. iv, 10), du péché des habitants de Sodome (Gen. xviii, 20) et des tourments endurés en Égypte par les Hébreux (Ex. ii, 23). Voyez aussi Job, xxxi, 38. — *Clamor eorum* (d'après le grec : le cri des moissonneurs)... Ce cri monte vers Dieu pour implorer sa justice vengeresse. — Sur l'expression *in aures... introivit*, voyez Ps. xvii, 7; Ps. v, 9, etc. — *Domini sabaoth* (κυρίου σαβαώθ). Juxtaposition extraordinaire d'un nom grec et d'un nom hébreu. La formule équivaut à *Yhovah šbá'ôṭ*, titre par lequel les Israélites désignaient leur Dieu, en tant qu'il est le Seigneur des armées célestes (des astres), l'Être tout-puissant. Comp. Rom. ix, 29, où saint Paul l'emploie identiquement comme saint Jacques. — *Epulati estis*... (vers. 5). Usage honteux et égoïste que ces riches faisaient de leurs biens mal acquis. Les deux verbes grecs *ἐτρύφήσατε* (vous avez vécu dans les délices) et *ἐσπικράλησατε* (vous vous êtes livrés au plaisir) sont très énergiques. La Vulgate ne rend le second que par les mots *in luxuriis*. — *Enutristis corda*... Manière de dire que ces

mauvais riches ne pensaient qu'à satisfaire leur sensualité grossière et insatiable. — *In die occisionis*. Expression d'une grande vigueur; elle paraît empruntée au prophète Jérémie (xii, 3 et xxv, 34), qui représente le jour du jugement divin sous la figure d'un grand carnage. — *Addixistis* etc. (vers. 6). Autre forfait de ces grands coupables : ils avaient persécuté sans pitié les justes. Le verbe *κατεδικάσατε* se dit de juges qui portent une sentence de condamnation. *Occidistis* marque le châtement infligé par cette sentence; mais nous pensons, comme à propos de iv, 2, qu'il faut prendre ces deux expressions dans un sens large, pour désigner la persécution violente. — Le mot *justum* ne représente pas Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme l'ont pensé sans motif quelques commentateurs, mais les justes en général, auxquels les riches s'attaquaient de préférence. — Le trait final *et non restitit*... (au temps présent dans le grec : et il ne vous résiste pas) relève la malice des oppresseurs, qui s'en prennent à des hommes sans défense.

2° Paroles de consolation et de réconfort pour les affligés. V, 7-11.

7-9. L'apôtre les invite à pratiquer une courageuse patience. — La particule *igitur* rattache cet alinéa au précédent. Saint Jacques s'adresse maintenant aux chrétiens opprimés par les mauvais riches, et il les exhorte à supporter leurs épreuves avec patience, puisque, en fin de compte, c'est à eux qu'est réservée la récompense finale. — *Usque ad adventum*. Dans le grec : Jusqu'à la présence (*παρουσία*). Cf. Matth. xxiv, 37; II Thess. ii, 1; I Joan. ii, 28, etc. L'expression est en quelque sorte technique pour désigner le second avènement de Jésus-Christ. A cette époque, chacun sera traité selon ses œuvres. — *Ecce agricola*... L'exhortation est confirmée par une excellente comparaison, empruntée aux mœurs agricoles. Cf. Eccli. vi, 19; Marc. iv, 26-27. — L'épithète *pretiosum* contient un motif d'attente patiente. — *Temporaneum et serotinum*. C.-à-d., la pluie (quelques manuscrits insèrent précisément le mot *ὑετόν*, « pluviam ») d'automne et

patienter ferens donec accipiat temporaneum et serotinum.

8. Patientes igitur estote et vos, et confirmate corda vestra, quoniam adventus Domini appropinquavit.

9. Nolite ingemiscere, fratres, in alterutrum, ut non judicemini. Ecce iudex ante januam assistit.

10. Exemplum accipite, fratres, exitus mali, laboris et patientiæ, prophetas, qui locuti sunt in nomine Domini.

11. Ecce beatificamus eos qui sustinuerunt. Sufferentiam Job audistis, et finem

terre, prenant patience jusqu'à ce qu'il ait reçu les pluies de la première et de la dernière saison.

8. Soyez donc patients, vous aussi, et affermissez vos cœurs, car l'avènement du Seigneur est proche.

9. Ne vous plaignez pas les uns des autres, frères, afin que vous ne soyez pas jugés. Voici, le juge est à la porte.

10. Prenez, frères, pour modèle de souffrance et de patience dans les afflictions les prophètes qui ont parlé au nom du Seigneur.

11. Voici, nous appelons heureux ceux qui ont tenu bon. Vous avez

celle du printemps. Voy. Deut. II, 14; Jer. V, 24; Joel, II, 23; Zach. X, 1, etc. La première tombe après les semences et facilite la germination du grain; la seconde accélère la maturité des épis. — Application de la comparaison: *Patientes... et vos* (vers. 8). — *Confirmate corda...* En effet, la patience dépend en grande partie de la force du cœur. — *Quoniam adventus* (*παρουσία*)... Cet avènement sera soudain; son souvenir ne peut qu'inspirer la patience aux justes opprimés, puisqu'il leur apportera une complète délivrance. Notons en passant qu'en mentionnant ici la proximité de l'avènement du Christ (*appropinquavit*), saint Jacques n'a pas plus songé que saint Pierre (I Petr. IV, 7) et que saint Paul (II Thess. II, 2, etc.) à en déterminer l'époque précise. Il ne parle point d'une proximité qui puisse être exactement fixée, mais d'une approche perpétuelle de ce grand jour, envisagée plutôt sous le rapport de la préparation morale qu'elle nécessite, que sous celui d'une date chronologique. — *Nolite ingemiscere...* (vers. 9). Cette exhortation complète celle qui précède. Sous le coup de la souffrance, on risque non seulement de s'impatienter, mais de murmurer contre le prochain, car on devient alors aisément impressionnable. Dans ce cas, on s'exposerait à la sévérité des jugements divins (*ut non...*). — La proposition *iudex... assistit* est synonyme des mots « *adventus... appropinquavit* ». — *Ad januam*: à la porte, tout prêt à entrer. Cf. Matth. XXIV, 33, etc.

10-11. Beaux exemples de patience sous l'Ancien Testament. — D'abord celui des prophètes, vers 10-11<sup>a</sup>: *Exemplum... prophetas*. La plupart de ces saints personnages avaient eu beaucoup à souffrir de leurs concitoyens (notamment Moïse, Élie, Amos, Isaïe, Jérémie), et ils avaient supporté leurs maux avec une grande patience. — Les mots *exitus mali* n'ont rien qui les représente dans le grec; ils manquent aussi dans presque tous les manuscrits de la Vulgate. — *Laboris*: *κακοπαθείας*, le support des maux, la souffrance. — Le trait *qui locuti... in nomine...* fait ressortir le grandeur du rôle des prophètes et le droit qu'ils

avaient d'être respectés de tous. — *Ecce beatificamus...* (vers. 11). La Vulgate a suivi la leçon *τοὺς ὑπομείναντας, eos qui sustinuerunt*. Plusieurs des saints de l'Ancien Testament ont été indignement traités; mais ils ont supporté patiemment les outrages, et maintenant nous les félicitons d'avoir souffert, à cause de leur grande récompense. D'après un autre texte, on lit: *τοὺς ὑπομένοντας*, au participe présent, ceux qui supportent. Dans ce cas, la phrase est une maxime générale (cf. Matth. V, 10), à laquelle l'exemple de Job sert de démonstration. — *Sufferentiam Job...* Modèle justement célèbre, déjà cité par l'auteur du livre de Tobie, II, 12-15, et par Ézéchiel, XIV, 14 et 20.



Job et ses amis. (Sculpture antique.)

— Les mots *finem Domini* se rapportent encore à l'histoire de Job, et désignent l'heureuse destinée réservée dès ici-bas par Dieu à ce saint homme, en récompense de sa courageuse patience. Voyez Job, XLII, 10 et ss. Saint Augustin, le Vénéralbe Bède et d'autres à leur suite ont pensé qu'ils font allusion à la mort du Sauveur; mais

entendu parler de la patience de Job, et vous avez vu la fin que le Seigneur lui a accordée ; car le Seigneur est miséricordieux et compatissant.

12. Mais avant tout, mes frères, ne jurez ni par le ciel, ni par la terre, ni par tout autre genre de serment. Dites seulement : Oui, oui ; Non, non ; afin que vous ne tombiez pas sous le jugement.

13. Quelqu'un parmi vous est-il dans la tristesse ? Qu'il prie. Est-il dans la joie ? Qu'il chante des cantiques.

14. Quelqu'un parmi vous est-il malade ? Qu'il appelle les prêtres de l'église, et qu'ils prient sur lui, l'oignant d'huile au nom du Seigneur.

15. Et la prière de la foi sauvera le

Domini vidistis, quoniam misericors Dominus est et miserator.

12. Ante omnia autem, fratres mei, nolite jurare neque per cælum, neque per terram, neque aliud quodcumque juramentum. Sit autem sermo vester : Est, est ; Non, non ; ut non sub judicio decidatis.

13. Tristatur aliquis vestrum ? oret. Æquo animo est ? psallat.

14. Infirmatur quis in vobis ? inducat presbyteros ecclesiæ, et orent super eum, ungentes eum oleo in nomine Domini.

15. Et oratio fidei salvabit infirmum,

cette interprétation a été justement abandonnée, comme s'écarterait trop du contexte. — *Quoniam misericors...* Raison générale pour laquelle le Seigneur mit fin aux épreuves de Job et l'en récompensa.

3° Contre le serment prêté à la légère. V, 12.

12. Ne jurez pas ! — *Ante omnia*. Par cette formule d'introduction, l'apôtre accentue d'avance cette nouvelle recommandation, qui a une ressemblance très grande avec le passage du discours sur la montagne où Jésus-Christ traite du même sujet. Cf. Matth. v, 34-37 (voyez les notes). — *Nolite jurare*. Saint Jacques n'a pas plus que son Maître l'intention de proscrire le serment d'une manière absolue ; il interdit seulement d'y avoir recours sans de graves raisons. — *Neque per..., neque...* Deux genres de serments usités alors chez les Juifs. — *Neque aliud...* Formule générale, dont on trouvera le développement dans saint Matth., l. c. — *Est..., Non...* Avec une nuance dans le grec : Que votre Oui soit oui, et le Non, non. C'est ce qu'on lit dans les meilleurs manuscrits de la Vulgate : « Sit autem vestrum Est, est ; Non, non. » C.-à-d., n'ajoutez aucun serment à votre affirmation ou à votre négation. — *Ut non sub...* En jurant à la légère, on s'exposerait aux châtements divins.

4° Ce que doivent faire les chrétiens dans la souffrance et en particulier dans la maladie. V, 13-15.

13. Sanctifier sa vie par la prière. Les deux questions posées coup sur coup, et suivies d'une brève réponse, communiquent beaucoup de vigueur à ce passage. — *Tristatur...* Le grec *αχοπαθει* ne désigne pas seulement la tristesse, mais la souffrance en général (voyez les notes du vers. 10). — *Oret*. Lorsqu'on souffre, on trouve un soulagement immédiat dans la prière. — *Æquo animo...* Plutôt : Quelqu'un est-il dans la joie (*εὐθυμει*) ? — *Psallat*. Qu'il chante des psaumes, des cantiques. Sur cette pieuse coutume des premiers fidèles, voyez Eph. v, 19 et les notes. Ainsi donc, dans quelque situation ou disposition d'âme que se trouve un chrétien digne de

ce nom, il doit se tenir uni à Dieu par la prière.

14-15. L'onction des malades. C'est en vue de ce détail que l'écrivain sacré a mentionné les deux précédents, par mode d'introduction. — *Infirmatur* (*ἀσθενεῖ*, « ægroitait ») *quis...* ? De la souffrance en général (comp. le vers. 13<sup>a</sup>) saint Jacques passe à la maladie, et, d'après le contexte, à un cas de maladie grave. — *Inducat* (dans le grec : qu'il appelle) *presbyteros...* Par *πρεσβυτέρους* l'apôtre désigne, conformément à l'usage constant du Nouveau Testament, les prêtres proprement dits, et non pas seulement les membres les plus âgés de la communauté. Voyez Act. xi, 30 et le commentaire ; xiv, 22 ; xxi, 18 ; I Tim. iii, 1 et ss. ; Tit. i, v ; I Petr. v, 1 et ss., etc. D'ailleurs, il est question d'un acte liturgique, d'une fonction sacrée, que les simples fidèles n'avaient pas le droit d'accomplir. L'emploi du pluriel, « les prêtres », ne prouve pas que l'apôtre ait voulu qu'on appelât, comme le prétendent quelques protestants, tout le collège sacerdotal de la localité. C'est ce que l'on nomme le pluriel de catégorie, pour signifier : quelqu'un des prêtres. L'onction n'était pas l'affaire de plusieurs, mais d'un seul. — *Et orent super...* Avec la signification de « pro eo ». La locution *super eum* dramatise la situation : le malade est couché et le prêtre s'incline sur lui pour prier. — *Ungentes... oleo*. L'addition des mots *in nomine Domini* (c.-à-d., en invoquant avec foi le nom de Jésus-Christ) démontre que saint Jacques prescrit ici un rite religieux, et non pas un remède naturel, lequel, il faut l'avouer, serait assez étrange, puisqu'il conviendrait à toutes les maladies graves. — Le vers. 15 énumère les effets et, par là même, le but de ce rite : *et oratio...* La prière de la foi est celle du prêtre (cf. vers. 14<sup>b</sup>) ; elle reçoit ce nom parce qu'elle a la foi pour base et pour compagne. — Trois effets sont signalés. Premier effet : *salvabit...* Il est d'ordre physique, ainsi qu'il ressort du complément *infirmum* (τὸν κάμνοντα,

et alleviabit eum Dominus; et si in peccatis sit, remittentur ei.

16. Confitemini ergo alterutrum peccata vestra, et orate pro invicem ut salvemini; multum enim valet deprecatio justī assidua.

17. Elias homo erat similis nobis passibilis; et oratione oravit ut non plueret super terram, et non pluit annos tres et menses sex.

18. Et rursum oravit, et cælum dedit pluviam, et terra dedit fructum suum.

malade, et le Seigneur le soulagera; et s'il a commis des péchés, ils lui seront remis.

16. Confessez-vous donc réciproquement vos péchés, et priez les uns pour les autres, afin que vous soyez guéris; car la prière fervente du juste a beaucoup de puissance.

17. Élie était un homme sujet aux mêmes faiblesses que nous; et il pria avec instance pour qu'il ne plût pas sur la terre, et il ne plut pas durant trois ans et demi.

18. Puis il pria de nouveau, et le ciel donna de la pluie, et la terre donna son fruit.

celui qui se fatigue; les Grecs appelaient souvent les mourants des *κἀνοντες*). Comparez Matth. ix, 21 et Marc. v, 23, où le verbe « *salvare* » a pareillement la signification de guérir. — Second effet : *alleviabit eum...* Littéralement, dans le grec : le Seigneur le réveillera (« *allevabit* » dans les manuscrits de la Vulgate). Ce qui signifie, d'après l'interprétation la plus probable : soulager moralement, consoler, fortifier. — Troisième effet : *Et si in peccatis...* (dans le texte original : *Et si in commissis des péchés*), *remittentur...* Ce dernier résultat est évidemment le plus important de tous. — Comme on le sait, ce passage a une valeur particulière sous le rapport dogmatique, puisqu'il prouve l'existence du sacrement de l'extrême-onction. Voyez les théologiens, et surtout les Actes du concile de Trente, Se-s. xiv, de *Sacram. extr. unct.*, où il est magistralement commenté. Dans l'évangile selon saint Marc, vi, 13, il est aussi parlé d'une onction d'huile que les apôtres, d'après l'ordre de leur Maître, faisaient sur les malades pour les guérir. Mais là ce n'est pas encore le sacrement qui est en cause d'une manière directe, puisque les Douze n'avaient pas reçu alors le pouvoir sacerdotal; il s'agit du don miraculeux d'opérer des guérisons. Cf. Marc. xvi, 18; I Cor. xii, 9, etc.

5° Avantages de la prière réciproque des chrétiens. V, 16-20.

16-18. De la confession des péchés et de la prière les uns pour les autres. Saint Jacques ne fait que toucher au premier de ces sujets; il s'arrête plus longuement sur le second. — *Confitemini ergo...* Après avoir parlé de la rémission des péchés opérée par l'onction des malades, l'auteur s'adresse à tous les fidèles, et il leur indique deux autres moyens d'obtenir le pardon de leurs fautes. L'un de ces moyens est de se confesser mutuellement leurs péchés, sainte pratique qui excite à la contrition et ne peut manquer de toucher le cœur de Dieu. L'insertion du pronom *alterutrum* (*ἀλλήλους*) montre qu'il n'est pas question en cet endroit de la confession sacramentelle, du moins d'une

manière directe, puisque celle-ci doit être faite aux prêtres. — *Orate pro...* C'est l'autre moyen : la prière les uns pour les autres. — Les mots *ut salvemini* retombent tout à la fois sur « *confitemini...* » et sur « *orate...* ». Ici le grec n'a pas le verbe *σώζειν*, comme au vers. 15<sup>a</sup>, mais *ἰαθῆτε* : (afin que) vous soyez guéris. Puisque l'auteur a cessé de parler des malades, cette expression doit être prise dans un sens métaphorique : afin que vous soyez guéris de vos maux spirituels. Cf. Hebr. xii, 13; I Petr. ii, 21. — *Multum... valet...* Motif pour lequel il est bon de prier ainsi les uns pour les autres : la prière du juste possède une grande efficacité, et tout chrétien est censé mériter le nom de juste. — *Assidua*. L'épithète *ἐνεργουμένη* peut recevoir ce sens; on peut aussi la traduire par *fervente*. — *Elias...* (vers. 17). Nouvel exemple emprunté à l'histoire de l'Ancien Testament (comp. les vers. 10 et 11); cette fois, pour mettre en relief la puissance de la prière des justes. — *Similis... passibilis*. Simplement dans le grec : *ὁμοιοπαθῆς ἡμῖν*; de même nature, de même condition que nous. Cf. Act. xiv, 15. Saint Jacques insiste sur ce trait, pour prévenir une objection : Élie était un grand prophète, aurait-on pu lui dire, et notre prière ne saurait être comparée à la sienne. L'apôtre répond : *Elie* était un mortel comme nous. — *Oratione oravit*. Hébraïsme : il pria avec instance. Cf. Luc. xxii, 15; Act. iv, 17, etc. — *Ut non plueret...* Voyez III Reg. xvii, 1 et ss.; Eccl. xlvi, 1 et ss. — *Annos... et menses...* Comme dans saint Luc, iv, 25 (voyez le commentaire). — *Et rursum...* (vers. 18). Cf. III Reg. xviii, 1 et ss. — *Oravit*. La prière est clairement marquée au passage III Reg. xviii, 42. Dans le cas précédent, l'historique sacré ne la mentionne pas en termes directs; mais saint Jacques pouvait savoir qu'elle avait eu lieu, soit par la tradition, soit par une conjecture basée sur III Reg. xvii, 1 (« *le Dieu... en présence duquel je me tiens* »).

19-20. De la conversion des pécheurs. C'est la dernière exhortation de l'apôtre; pour exciter davantage ses lecteurs à prier les uns pour

19. Mes frères, si quelqu'un d'entre vous s'égaré loin de la vérité, et qu'un autre l'y ramène,

20. qu'il sache que celui qui ramène un pécheur de la voie où il s'égaré, sauvera son âme de la mort, et couvrira une multitude de péchés.

19. Fratres mei, si quis ex vobis erraverit a veritate, et converterit quis eum,

20. scire debet quoniam qui converti fecerit peccatorem ab errore viæ suæ, salvabit animam ejus a morte, et operiet multitudinem peccatorum.

les autres, il leur rappelle combien il est avantageux de procurer la conversion des pécheurs. — *Erraverit a veritate* : en s'écartant de la parole évangélique, par laquelle la vraie vie est communiquée aux chrétiens. Cf. I, 18. — *Et converterit quis...* Hypothèse plus consolante : le pauvre égaré a été ramené dans la bonne voie par l'un de ses frères. — *Scire debet*. Dans le grec : Qu'il sache ; à savoir, celui qui a opéré la conversion, car c'est de lui qu'il a été parlé en dernier lieu. — *Salvabit animam...* Résultat des plus heureux : sauver, racheter l'âme d'un pécheur. Il est possible que la leçon primitive du grec soit : σώσει ψυχήν, il sauvera une âme. Cependant le pronom αὐτοῦ, *ejus*, paraît être suffisamment accrédité. — *A morte* :

de la mort spirituelle produite par le péché, et aussi de la mort éternelle. — *Et operiet...* On dirait un écho de Prov. x, 12. Cf. I Petr. iv, 8. Couvrir a ici le sens d'effacer, car devant Dieu les péchés ne sont vraiment couverts que lorsqu'ils ont disparu tout à fait, grâ e à un pardon complet. Cf. Ps. xxxi, 1; lxxxiv, 3, etc. — *Peccatorum*. Selon la meilleure interprétation, il s'agit des péchés de celui qui a été ramené au repentir, car l'autre est supposé vivre dans un état de sainteté. — Saint Jacques s'arrête brusquement sur cette belle et encourageante pensée. L'absence de toute salutation finale et de toute formule de conclusion est remarquable, unique même dans la littérature épistolaire du Nouveau Testament.



# PREMIÈRE ÉPITRE

## DE SAINT PIERRE

### INTRODUCTION

1° *L'apôtre saint Pierre.* — Les évangiles nous fournissent des renseignements assez nombreux sur sa vie jusqu'à l'ascension du Sauveur. Nommé Simon lorsqu'il fut circoncis<sup>1</sup>, il reçut de Jésus le surnom de Céphas, qui signifie : pierre, rocher<sup>2</sup>. Il était originaire de Bethsaïda, sur les bords du lac de Génézareth<sup>3</sup>. Nous connaissons son père, qui s'appelait Jonas d'après saint Matthieu<sup>4</sup>, Joanès d'après le grec du quatrième évangile<sup>5</sup> : peut-être était-ce un double nom, Jonas-Jean ; ou bien, Jonas est une contraction de Joanès. Nous connaissons son frère, André<sup>6</sup>. Nous savons qu'il était marié : les synoptiques racontent la guérison de sa belle-mère par le Sauveur<sup>7</sup>. Il était pêcheur de son métier, comme André, comme Jacques et Jean<sup>8</sup>. Son éducation avait été très modeste ; aussi les membres du sanhédrin juif le traitèrent-ils dédaigneusement comme un illettré<sup>9</sup>.

Sa première rencontre avec Jésus et son appel préliminaire sont admirablement racontés par saint Jean<sup>10</sup>. Mais sa vocation définitive comme disciple du Christ n'eut lieu qu'un peu plus tard, dans les circonstances indiquées par les trois premiers évangiles<sup>11</sup>. Enfin il fut choisi, le premier de tous<sup>12</sup>, pour faire partie du collège apostolique. Il demeura donc pendant près de trois ans auprès de Notre-Seigneur Jésus-Christ, recevant ses divines leçons, jouissant de faveurs exceptionnelles<sup>13</sup>, jouant un rôle prédominant parmi les Douze, confessant avec foi le caractère messianique et la divinité de son Maître<sup>14</sup>, nommé

<sup>1</sup> En l'honneur de l'un des douze patriarches issus de Jacob.

<sup>2</sup> Voyez Matth. xvi, 18 et les notes ; Joan. i, 33.

<sup>3</sup> Joan. i, 41.

<sup>4</sup> Matth. xvi, 17.

<sup>5</sup> Ἰωάννης. Cf. Joan. i, 42 ; xxi, 15-17.

<sup>6</sup> Cf. Matth. iv, 18 ; Joan. i, 40-41, etc.

<sup>7</sup> Cf. Matth. viii, 14-15 ; Marc. i, 29-31, etc.

D'après une tradition que citent Clément d'Alexandrie, *Strom.*, vii, 11, et Eusèbe, *Hist. eccl.*, iii, 30, sa femme aurait subi le martyre,

et il l'aurait encouragée tandis qu'on la conduisait au supplice.

<sup>8</sup> Cf. Matth. iv, 18 ; Luc. v, 3, etc.

<sup>9</sup> Act. iv, 13.

<sup>10</sup> Joan. i, 35-42.

<sup>11</sup> Cf. Matth. iv, 14-22 ; Marc. i, 16-17 ; Luc. v, 1-11.

<sup>12</sup> « Primus Petrus », Matth. xi, 1. Cf. Marc. ii, 13 et ss. ; Luc. vi, 12 et ss.

<sup>13</sup> Cf. Marc. v, 37 ; ix, 1 et ss. ; xiii, 3, etc.

<sup>14</sup> Cf. Joan. vi, 68 et ss. ; Matth. xvi, 13-16.



en récompense vicairie du Christ<sup>1</sup>. Durant la passion de Jésus, il fut tour à tour vaillant et faible<sup>2</sup>. Après la résurrection il fut favorisé, parmi les premiers, de l'apparition du Sauveur<sup>3</sup>; puis, sur les rives du lac de Tibériade, témoin de son appel, il reçut la confirmation solennelle de son titre de prince des apôtres<sup>4</sup>.

La première partie du livre des Actes expose en détail les faits principaux de l'histoire de saint Pierre durant les premières années qui suivirent l'ascension. A Jérusalem, il parle et agit vraiment comme chef de l'Église, et personne ne lui conteste ce rôle<sup>5</sup>. Lorsque le christianisme, sortant des murs de la capitale juive qui avait été son premier berceau, fit des conquêtes d'abord en Samarie, puis parmi les païens, Pierre joua encore un rôle caractéristique et prépondérant<sup>6</sup>. Emprisonné par Hérode Agrippa 1<sup>er</sup> et sur le point d'être décapité, il fut délivré miraculeusement<sup>7</sup>. C'est alors sans doute, comme nous l'avons dit en expliquant Act. XII, 17<sup>b</sup>, qu'il se rendit à Rome pour la première fois, après avoir passé par Antioche de Syrie. Plus tard, le concile de Jérusalem fut célébré sous sa présidence<sup>8</sup>.

Une tradition très affirmative nous apprend qu'il passa à Rome les dernières années de sa vie, et qu'il y subit le martyre avec saint Paul, l'an 67<sup>9</sup>.

2<sup>o</sup> *La question d'authenticité* est aisée à traiter, car les témoignages des écrivains ecclésiastiques abondent depuis les temps les plus reculés. Si l'on se place au IV<sup>e</sup> siècle et que l'on remonte en arrière, on est tout d'abord frappé de ce fait que, dans toutes les listes qui énumèrent les livres canoniques du Nouveau Testament<sup>10</sup>, notre épître est citée et attribuée à saint Pierre. Eusèbe<sup>11</sup> la mentionne expressément parmi les livres admis d'une manière incontestable, et il affirme<sup>12</sup> que « les anciens prêtres l'ont citée dans leurs écrits comme étant très certainement authentique ».

Au commencement du III<sup>e</sup> siècle et à la fin du II<sup>e</sup>, nous pouvons constater cet état de choses : nous avons, pour l'Église d'Alexandrie, le témoignage de l'illustre et docte Clément<sup>13</sup>; pour les Églises d'Afrique, celui de Tertullien<sup>14</sup>; pour les Églises de Syrie, celui de la *Peschita*; pour les Églises des Gaules, celui de saint Irénée<sup>15</sup>; pour l'Église de Rome, ceux de l'Itala, de saint Hippolyte<sup>16</sup>, etc. La première épître de saint Pierre est aussi très fréquemment citée durant le cours du III<sup>e</sup> siècle et à l'époque des Pères apostoliques; qu'il suffise de renvoyer brièvement le lecteur aux Actes des martyrs<sup>17</sup>, aux grands apolo-

<sup>1</sup> Matth. XVI, 17-19.

<sup>2</sup> Joan. XVIII, 10, 15 et ss.

<sup>3</sup> Luc. XXIV, 34.

<sup>4</sup> Joan. XXI, 15 et ss.

<sup>5</sup> Act. I, 1-VIII, 1.

<sup>6</sup> Act. VIII, 14 et ss.; IX, 32 et ss.; x, 1-XI, 18.

<sup>7</sup> Act. XII, 1 et ss.

<sup>8</sup> Act. XV, 1 et ss.

<sup>9</sup> La réalité du séjour de saint Pierre à Rome, très contestée autrefois par les protestants, a été démontrée par des arguments si solides, que d'assez nombreux rationalistes s'associent aujourd'hui aux historiens catholiques pour en attester « le caractère indiscutable ». Voyez les manuels d'histoire, et, parmi les ouvrages spéciaux, F. Windischmann, *Vindiciæ Petrinæ*, Ratisbonne, 1836, et J. Schmid, *Petrus in Rom., oder Novæ Vindiciæ Petrinæ*, Lucerne, 1892. Les excellents articles de M. P. Martin dans la *Revue des questions historiques*,

janv. 1875, janv. 1874 et juill. 1875 sont aussi à lire.

<sup>10</sup> Seul le canon de Muratori fait exception; on ignore pour quel motif. Ce qu'il dit des écrits de saint Pierre est d'ailleurs très obscur.

<sup>11</sup> *Hist. eccl.*, III, 25, 2.

<sup>12</sup> *Ibid.*, III, 3, 1.

<sup>13</sup> *Strom.*, III, 18; *Pædag.*, I, 1. Comp. I Petr. I, 6-9; II, 2-3. Les *Hypotyposeis* contenaient de courtes explications de cette lettre, aussi bien que des autres épîtres catholiques.

<sup>14</sup> *Comp. de Orat.*, 20 et I Petr. III, 3; *Scorpion.*, 14 et I Petr. II, 17, etc. Voyez Roensch, *das N. T. Tertullian's*, p. 556-563.

<sup>15</sup> *Comp. adv. Hæres.*, IV, 9, 2, et I Petr. I, 8, etc.

<sup>16</sup> *In Dan.* IV, 59.

<sup>17</sup> Voyez la lettre des églises de Lyon et de Vienne, dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, V, 1, et comp. I Petr. V, 6 et 8.

gistes<sup>1</sup>, aux docteurs hérétiques eux-mêmes<sup>2</sup>, à Hermas<sup>3</sup>, à Papias<sup>4</sup>, au pape saint Clément<sup>5</sup>, etc. Tout cela est si frappant, qu'un critique protestant écrivait naguère : « La première épître de saint Pierre est peut-être, de tous les écrits du Nouveau Testament, celui qui réunit les témoignages les meilleurs et les plus précis. »

Les arguments intrinsèques confirment encore la preuve fournie par la tradition. La lettre se donne elle-même, I, 1, comme étant l'œuvre du prince des apôtres; or, de nombreux détails qu'elle contient s'accordent fort bien avec cette donnée : notamment, la mention de Silvain (v, 12), personnage important qui avait eu des relations très intimes avec l'Église de Jérusalem<sup>6</sup>, et celle de saint Marc (v, 13), dont saint Pierre connaissait depuis longtemps la mère<sup>7</sup> et qu'il avait alors à Rome auprès de lui<sup>8</sup>; d'assez fréquentes allusions aux paroles de Jésus-Christ<sup>9</sup> et à divers événements de sa vie<sup>10</sup>, ainsi qu'aux relations personnelles que l'auteur avait eues avec lui<sup>11</sup>; enfin la ressemblance très réelle qui existe, soit pour le fond, soit pour la forme, entre cet écrit et les discours de saint Pierre qui nous ont été conservés dans le livre des Actes<sup>12</sup>.

3° *Le sujet et le plan.* — Aucune pensée dogmatique ou polémique ne domine la lettre et ne lui donne une forme spéciale, comme cela a lieu pour la plupart des épîtres de saint Paul. Le ton est presque toujours celui de l'exhortation paternelle; aussi l'enseignement doctrinal direct est-il relativement peu considérable<sup>13</sup>, et cela se conçoit, puisqu'il n'entrait pas dans le cadre de l'auteur.

« Il n'y a pas de plan précis, tant la pensée est spontanée et pour ainsi dire sans préméditation. » Néanmoins, on est à peu près généralement d'accord pour adopter la division suivante. Entre un court préambule, I, 1-2, et une conclusion très brève aussi, v, 12-14, on trouve trois séries d'exhortations, qui forment autant de sections distinctes. La première, I, 3-11, 10, peut s'intituler : Privilèges qui appartiennent à la famille rachetée par Jésus-Christ, c'est-à-dire aux chrétiens, et sainteté qu'ils exigent. Elle s'ouvre par une action de grâces à Dieu pour ses bienfaits multiples, qui se résument dans le salut opéré par le Christ (I, 3-12), puis elle indique aux lecteurs ce à quoi ils sont obligés en tant qu'élus de Dieu, et ce qu'ils ont droit d'attendre eux-mêmes de cette élection (I, 13-11, 10). La seconde, II, 11-14, 6, développe cette idée : les chrétiens au milieu du monde, et leurs obligations soit particulières, soit générales. C'est un petit traité de morale pratique, dont les points principaux sont les suivants : devoirs du citoyen, de l'esclave des époux, des chrétiens en face les uns des autres et par rapport au monde, l'exemple du Sauveur et la fuite du péché. La

<sup>1</sup> Entre autres Théophile, *ad Autolyc.*, II, 34 (cf. I Petr. I, 18; II, 11; IV, 3) et saint Justin, *Dial.*, 103 (cf. I Petr. v, 8).

<sup>2</sup> Notre épître était très connue des gnostiques d'alors, en particulier des Valentiniens et de Basilides.

<sup>3</sup> *Vis.*, IV, 3, 4; comp. I Petr. I, 7, etc.

<sup>4</sup> Voyez Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 39.

<sup>5</sup> *I Cor.* xxxvi, 2; cf. I Petr. II, 9, etc.

<sup>6</sup> Cf. xv, 22 et ss.

<sup>7</sup> Act. XII, 12 et ss.

<sup>8</sup> Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 39, 14.

<sup>9</sup> Comp. III, 14 et IV, 14 avec Matth. v, 11-12; II, 12 avec Matth. v, 16; II, 6-8 avec Matth. XXI, 42 (cf. Act. IV, 11), etc.

<sup>10</sup> Cf. I, 19-20; II, 21-25; III, 18-19, IV, 1, etc.

<sup>11</sup> Voyez surtout v, 1 : « Testis Christi pas-

sionum. »

<sup>12</sup> De part et d'autre, peu de pensées abstraites et spéculatives, mais les faits de la vie du Sauveur, surtout ceux de sa passion, de sa résurrection et de son ascension, présentés d'une manière concrète comme la base de notre salut. De part et d'autre aussi, l'auteur aime à rattacher sa doctrine aux prophéties de l'Ancien Testament. Pour ce qui est du style proprement dit, les discours et l'épître contiennent un nombre relativement considérable d'expressions identiques.

<sup>13</sup> Il est loin cependant de faire défaut complètement. Le lecteur trouvera dans l'épître de beaux passages sur la sainte Trinité, sur chacune des personnes divines, sur le mystère de la rédemption, sur l'Église, etc.

troisième, iv, 7-v, 11, renferme des exhortations qui concernent la vie parfaite des communautés chrétiennes envisagées en elles-mêmes. Elle entre dans d'assez nombreux détails pratiques, que l'on peut grouper sous ces divers chefs : être fidèles dans l'usage des dons spirituels, iv, 7-11; être fidèles dans les épreuves et avoir confiance en Dieu, iv, 12-19; obligations mutuelles des pasteurs et de leurs ouailles, v, 1-5<sup>a</sup>; quelques recommandations finales, v, 5<sup>b</sup>-11<sup>a</sup>.

4° *La langue et le style.* — L'épître a été composée en grec; il n'y a pas le moindre doute à ce sujet. Saint Jérôme a été seul à supposer que l'idiome primitif était l'araméen<sup>2</sup>. Saint Pierre, originaire des bords du lac de Tibériade, avait appris de bonne heure à parler le grec, qui était d'un usage fréquent dans ces parages, et il se développa dans la connaissance de cette langue durant ses courses apostoliques<sup>3</sup>, à travers des contrées habitées par des races helléniques. Ses hébraïsmes ne sont ni fréquents, ni choquants. Les principaux sont : fils d'obéissance, i, 14; l'acceptation des personnes, i, 17; la parole du Seigneur, i, 25; un peuple d'acquisition, ii, 9; le mot « vase » pour désigner le corps humain, iii, 7, etc. Le vocabulaire de l'épître renferme un nombre assez considérable de mots qui ne sont employés dans aucun autre livre du Nouveau Testament; on en a compté jusqu'à soixante-deux, dont la plupart se rencontrent dans la traduction des Septante.

5° *Les destinataires de l'épître* sont désignés de la façon la plus nette dès le premier verset : « Electis advenis dispersionis Ponti, Galatiæ, Cappadociæ, Asiæ et Bithyniæ. » Les cinq provinces mentionnées faisaient partie de l'Asie Mineure, dont elles occupaient le nord (le Pont et la Bithynie), l'ouest (l'Asie, c'est-à-dire l'Asie dite proconsulaire), la partie centrale et occidentale (la Galatie et la Cappadoce)<sup>4</sup>.

L'évangile avait été prêché dans ces différentes régions par saint Paul et par ses disciples, soit directement, comme en Galatie<sup>5</sup> et en Asie<sup>6</sup>, soit indirectement<sup>7</sup>. Mais il est fort possible que saint Pierre lui-même ait exercé son ministère apostolique dans l'une ou l'autre de ces provinces, entre les années 51 et 54. C'était l'opinion d'Origène<sup>8</sup>, de saint Épiphane<sup>9</sup>, d'Eusèbe<sup>10</sup>, de saint Jérôme<sup>11</sup>, etc. L'apôtre n'y fait aucune allusion dans cet écrit, non plus que dans sa seconde lettre, et l'hypothèse n'est pas regardée comme certaine<sup>12</sup>.

Les membres des chrétientés ainsi fondées avaient appartenu en grande majorité au paganisme<sup>13</sup>. Néanmoins, on voit par le livre des Actes qu'il y avait des éléments juifs considérables dans plusieurs églises des contrées qui ont été énumérées ci-dessus<sup>14</sup> : il est donc vraisemblable qu'un certain nombre

<sup>1</sup> Pour une analyse plus complète, voyez le commentaire, et notre *Biblia sacra*, p. 1335-1338.

<sup>2</sup> *Ep. ad Hedib.*

<sup>3</sup> Saint Jacques et saint Jude étaient, comme lui, Juifs d'origine, et pourtant il est hors de conteste qu'ils ont écrit en grec.

<sup>4</sup> Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. xvii.

<sup>5</sup> Voyez Act. xvi, 6; Gal. iv, 13 et ss., etc.

<sup>6</sup> Cf. Act. xix, 1 et ss.

<sup>7</sup> Des chrétiens de la province d'Asie avaient pu porter la bonne nouvelle en Bithynie et en Cappadoce, comme cela avait eu lieu pour la Phrygie (cf. Col. ii, 1).

<sup>8</sup> Dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, iii, 12.

<sup>9</sup> *Hær.*, xxvii, 2.

<sup>10</sup> *L. c.*, iii, 4, 2.

<sup>11</sup> *De vir. ill.*, 1.

<sup>12</sup> Origène et Eusèbe appuient précisément leur opinion sur le passage I Petr. i, 1, ce qui diminue la valeur de leur témoignage.

<sup>13</sup> Voyez saint Jérôme, *adv. Jovin.*, i, 39, et saint Augustin, c. *Faust.*, xxix, 89, etc. Ce sentiment est admis aujourd'hui d'une manière presque unanime. Il est tout à fait certain, d'après I, 14; ii, 9-10; iv, 2-4. Origène (ap. Eusèb., *Hist. eccl.*, iii, 1), Didyme (*ibid.*, iii, 4, 2) et d'autres anciens auteurs grecs croyaient au contraire que l'épître avait été surtout composée pour des chrétiens d'origine juive. Leur raison principale consistait dans une interprétation inexacte du mot *διασποράς* (« dispersionis »), qu'on lit à la première ligne.

<sup>14</sup> Cf. Act. xviii, 24 et ss.; xix, 8-10, etc.

des destinataires de cette épître étaient Israélites par leur origine. Dans leur ensemble, les lecteurs avaient été convertis depuis assez longtemps, puisqu'ils avaient leurs prêtres et leur organisation ecclésiastique régulière<sup>1</sup>. Ils formaient un corps parfaitement constitué parmi leurs voisins demeurés païens.

6° *L'occasion et le but* ressortent assez bien du fond même de la lettre. Les chrétiens d'Asie Mineure, sans être sous le coup d'une persécution violente et pour ainsi dire officielle<sup>2</sup>, avaient alors beaucoup à souffrir. Les païens et les Juifs parmi lesquels ils vivaient leur infligeaient toutes sortes de vexations pénibles. Le fait n'a rien d'étonnant, quand on se place dans la situation des chrétiens d'alors : les nouveaux convertis abandonnaient non seulement leur religion antérieure, mais en grande partie aussi leur genre de vie, et leurs anciens coreligionnaires ne leur pardonnaient pas ce qu'ils regardaient comme une apostasie. On leur reprochait même leur vie sainte. D'après iv, 12, un mouvement particulier de haine et d'hostilité venait d'éclater contre les Églises d'Asie. Les fidèles n'y étaient pas encore habitués; de là, pour eux, le trouble et le danger de découragement. Le prince des apôtres leur écrivit donc afin de les consoler et de les affermir au milieu de leurs épreuves. Pour cela, il leur montre que la souffrance est la vocation du chrétien, et qu'elle leur procurera plus tard une grande gloire, de même qu'elle est dès ici-bas une grande grâce. Il les engage en même temps à bien remplir malgré tout leurs devoirs envers la société et envers eux-mêmes.

Comme on le voit, le but est tout pratique, tout moral. L'auteur l'expose lui-même à la fin de l'épître, v, 12<sup>b</sup>, par les mots *obsecrans et contestans* (plus exactement d'après le grec : exhortant et rendant témoignage). Il exhorte ses lecteurs, en pensant à la situation douloureuse où ils se trouvaient, et il atteste, il témoigne qu'en dépit des adversités qu'il occasionne, le christianisme est la grâce des grâces, et la religion véritable<sup>3</sup>.

7° *Le lieu et l'époque de la composition*. — L'auteur dit lui-même, v, 13, qu'il écrivit cette lettre à Babylone, et un certain nombre d'auteurs protestants affectent de prendre ce trait à la lettre. Mais on ne sait absolument rien d'un séjour de saint Pierre dans l'antique capitale de la Chaldée. Le nom de Babylone est donc symbolique en cet endroit pour désigner Rome, qui avait succédé à la cité chaldéenne comme métropole du monde païen. Longtemps avant cette époque, les Juifs l'employaient de la même manière dans leur littérature apocalyptique<sup>4</sup>. Personne n'a douté de cette signification métaphorique durant les seize premiers siècles; déjà nous la trouvons dans les écrits de Papias et de Clément d'Alexandrie<sup>5</sup>. En outre, la tradition d'après laquelle saint Pierre acheva sa vie à Rome est tellement forte, qu'un assez grand nombre de critiques hétérodoxes ou même rationalistes l'admettent comme nous<sup>6</sup>.

Suivant l'opinion la plus vraisemblable, cette épître fut composée vers l'an 63 ou 64 de notre ère. Saint Paul venait d'être délivré de sa prison, et était parti pour l'Espagne ou pour l'Orient<sup>7</sup>. La persécution de Néron n'avait pas encore

<sup>1</sup> Voyez v, 1-5.

<sup>2</sup> Aucun des passages de l'épître où les épreuves des lecteurs sont mentionnées (i, 6-7; ii, 12 et ss.; iii, 9, 13-14, 17, 19; iv, 12 et ss.) n'indique une persécution de ce genre, accompagnée du martyre, de la confiscation des biens, etc.

<sup>3</sup> Comme exemples de ces « attestations » qui donnent plus de poids à l'exhortation, voyez 3-12, 18-21, 23, 25; ii, 3-10, 19 et ss.; iii, 14

et ss.; iv, 12-14; v, 7, 10, 12.

<sup>4</sup> Voyez aussi Apoc. xiv, 8 et xviii, 2, 10.

<sup>5</sup> Ap. Euseb., *Hist. eccl.*, II, 15. Comp. saint Jérôme, *de Vir. ill.*, 8, etc.

<sup>6</sup> Voyez la page 659; Act. xii, 17 et le commentaire; Joh. Schmid, *Petrus in Rom*, Lucerne, 1879, etc.

<sup>7</sup> De là probablement le silence de la lettre à son sujet.

éclaté<sup>1</sup>, quoiqu'on en vit déjà les signes précurseurs. Saint Marc, mentionné à la fin de l'épître (v, 13<sup>b</sup>), était toujours à Rome, où l'apôtre des Gentils l'avait appelé naguère<sup>2</sup>.

8<sup>o</sup> *Commentaires catholiques*. — Outre ceux qui ont été indiqués à la page 630, nous n'avons à signaler que le suivant, qui est d'ailleurs excellent : L. T. Hundhausen, *Die beiden Pontifikalbriefe des Apostels Petrus*, Mayence, 1873 et 1888.

---

<sup>1</sup> Elle ne commença que vers la fin de 64.

<sup>2</sup> Cf. Col. iv, 10.

# PREMIÈRE ÉPITRE DE SAINT PIERRE

## CHAPITRE I

1. Petrus, apostolus Jesu Christi, electis advenis dispersionis Ponti, Galatiæ, Cappadociæ, Asiæ et Bithyniæ, \*

2. secundum præscientiam Dei Patris. in sanctificationem Spiritus, in obedientiam

1. Pierre, apôtre de Jésus-Christ, aux élus étrangers et dispersés dans le Pont, la Galatie, la Cappadoce, l'Asie et la Bithynie,

2. élus selon la prescience de Dieu le Père, pour recevoir la sanctification de

### PROLOGUE. I, 1-2.

CHAP. I. — 1-2. La salutation. Elle se compose des trois éléments accoutumés : le nom de l'auteur, l'indication des destinataires, un souhait pieux et affectueux. — L'auteur : *Petrus*. De même que l'apôtre des Gentils, dans ses épîtres, n'employait plus que son nom de Paul et semblait oublier qu'il avait porté celui de Saul, de même le prince des apôtres se désigne ici par le nom symbolique que lui avait donné Jésus, et point par celui de Simon Bar-Jona (cf. Matth. xvi, 17). — *Apostolus*... A son nom personnel il joint, lui aussi, son titre officiel d'envoyé et de représentant de Jésus-Christ. — Les destinataires : *electis advenis dispersionis*. Le dernier de ces substantifs (ἑκλεκτοῦν) désignait couramment alors ceux des Juifs qui vivaient dispersés à travers l'Asie et l'Europe. Cf. II Mach. i, 27; Joan. vii, 35; Jac. i, 1. Mais il est employé ici d'une manière figurée, et s'applique à tous les chrétiens, sans distinction d'origine. — L'équivalent grec de *advenis* (παρεπιδήμοις) représente des hommes qui habitent dans un pays étranger. Ce mot reviendra plus bas, II, 11 (cf. I, 17), comme une réminiscence de Gen. xxiii, 3, passage où Abraham dit être lui-même un « advena » en Palestine. Le chrétien est de même un étranger sur cette terre d'exil, et il doit

se rappeler constamment la céleste patrie. Cf. Hebr. xi, 9. Telle est l'idée que saint Pierre veut exprimer par cette expression, prise dans un sens mystique. — L'épithète « electis » est employée, de même que dans les écrits de saint Paul et ailleurs (cf. II Tim. ii, 10; Tit. i, 1, etc.), comme synonyme de chrétiens : ceux qui ont été l'objet du choix éternel de Dieu, en vue du salut opéré par le Christ. Comp. II, 9. — *Ponti, Galatiæ*... Sur ces cinq provinces et sur leur évangélisation, voyez l'Intro.I, p. 661. Elles sont citées comme au hasard, non d'après l'ordre géographique. — Les mots *secundum præscientiam*... (vers. 2) retombent sur le participe « electis », qu'ils servent à déterminer, de concert avec les expressions parallèles « in sanctificationem..., in obedientiam et... ». Il est à remarquer que chacune de ces trois clauses est rattachée à une des personnes de la sainte Trinité et à une opération qui leur est propre. La prescience divine est la condition nécessaire de notre élection et la base de notre salut. — *Dei Patris*. Le choix a donc été fait de la manière la plus équitable, puisqu'il provient de Dieu, qui est Père en même temps. — *In sanctificationem*... D'après le grec, il faudrait l'ablatif : « in sanctificatione ». L'Esprit-Saint met en nous, par ses opérations mystérieuses, l'attribut essentiellement divin de la sainteté, nous consacrant ainsi à Dieu comme des êtres

l'Esprit, pour obéir à *la foi* et avoir part à l'aspersion du sang de Jésus-Christ. Que la grâce et la paix vous soient multipliées!

3. Béni soit le Dieu et le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, selon sa grande miséricorde, nous a régénérés pour une espérance vivante par la résurrection de Jésus-Christ d'entre les morts,

4. pour un héritage qui ne peut ni se

tiam, et aspersionem sanguinis Jesu Christi. Gratia vobis et pax multiplicetur.

3. Benedictus Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi, qui secundum misericordiam suam magnam regeneravit nos in spem vivam, per resurrectionem Jesu Christi ex mortuis,

4. in hereditatem incorruptibilem, et

à part. — *In obedientiam et...* Double résultat du choix divin et de notre sanctification par le Saint-Esprit. En premier lieu, l'obéissance du chrétien à la volonté de Dieu; en second lieu, le pardon de ses péchés, grâce à l'effusion du sang de Jésus (*aspersionem...*). Le substantif ἁγνισμός n'est employé qu'ici et Hebr. XII, 24 dans le Nouveau Testament. De part et d'autre, il fait allusion à la scène racontée Ex. XXIV, 8, c.-à-d. à l'aspersion expiatoire faite par Moïse sur tout le peuple hébreu avec le sang des victimes, au moment où fut conclue l'alliance du Sinaï. Mais quelle différence entre le sang des animaux et celui de l'Homme-Dieu! Cf. Hebr. IX, 18; I Joan. I, 7, etc. — *Gratia et pax...* C'est le même souhait que dans les épîtres de saint Paul (voyez Rom. I, 7 et le commentaire); mais saint Pierre ajoute le verbe *multiplicetur*. Cf. II Petr. I, 2; Judæ, 2.

#### PREMIÈRE PARTIE

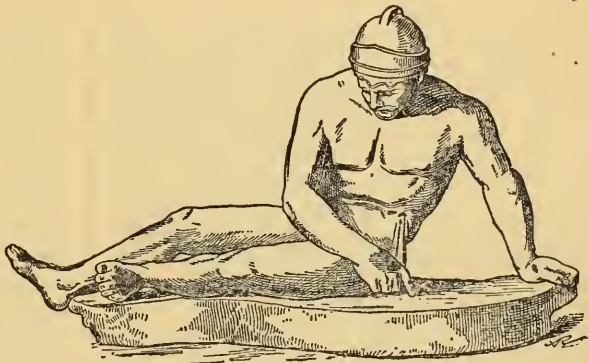
**Les privilèges du chrétien et la sainteté qu'ils exigent de lui.** I, 3-II, 10.

§ I. — *Action de grâces à Dieu pour le grand bienfait du salut accordé aux chrétiens.* I, 3-12.

1° Jole ineffable que le salut apporte aux fidèles. I, 3-9.

3-5. Que Dieu soit béni pour ses dons gracieux de la régénération spirituelle et du céleste héritage! — *Benedictus...* Ce début aussi ressemble à celui des épîtres de saint Paul, qui commencent presque toutes par une action de grâces à Dieu. Comp. surtout II Cor. I, 3, et Eph. I, 3. C'était probablement un usage commun aux Juifs pieux de commencer ainsi leurs lettres. — *Deus et Pater Domini.* Sur ce titre, voyez Rom. XV, 6; II Cor. I, 3 et XI, 31; Eph. I, 3, etc. — Motif de l'action de grâces: *qui secundum misericordiam...* Le bienfait dont va parler saint Pierre est donc entièrement gratuit de la part de Dieu, car il s'adresse à des misérables et à des indignes. La grande miséricorde de Dieu a été la vraie et l'unique

source de ses grâces. — *Regeneravit* (ἀναγεννήσας). Expression rare, propre à saint Pierre parmi les écrivains du Nouveau Testament;



Galate mourant. (D'après une statue antique.)

nous la retrouverons au vers. 23. Mais la pensée est celle de Jésus lui-même (cf. Joan. III, 5), et saint Paul (Gal. VI, 15<sup>b</sup>; Tit. III, 5), puis saint Jacques (I, 18), la mentionnent aussi. Dieu, dans son infinie bonté, nous a donné une seconde naissance, bien supérieure à la première. — *In spem...* Le premier bienfait de notre régénération a consisté à nous rendre l'espérance perdue. Les espérances humaines sont fragiles et périssables; celle-ci possède tous les éléments d'une vie sans fin (*vivam*). « L'espérance occupe une place importante dans cette épître. » — *Per resurrectionem...* Ces mots dépendent aussi de « *regeneravit nos* » et marquent pour ainsi dire l'instrument ou l'agent de notre nouvelle naissance, lequel n'est autre que la résurrection de Jésus-Christ, gage et modèle de la nôtre. Cf. Rom. VI, 3-4. — *In hereditatem...* (vers. 4). But final de la régénération du chrétien et objet direct de son espérance. Tout croyant a un héritage, un riche patrimoine, qu'il possède déjà « *in spe* », en attendant qu'il puisse en jouir pleinement et éternellement. Cet héritage consiste dans le royaume du ciel. — Trois épithètes symboliques servent à le qualifier, et à le distinguer d'un patrimoine simplement temporel, analogue à celui qu'Israël avait reçu dans la terre promise (cf. Act. VII, 5). *Incorruptibilem*: incor-

incontaminatam, et immarcescibilem, conservatam in cælis in vobis,

5. qui in virtute Dei custodimini per fidem, in salutem paratam revelari in tempore novissimo.

6. In quo exultabitis, modicum nunc si oportet contristari in variis tentationibus,

7. ut probatio vestræ fidei multo pretiosior auro, quod per ignem probatur, inveniatur in laudem, et gloriam, et honorem, in revelatione Jesu Christi :

8. quem cum non videritis, diligitis ;

corrompre, ni se souiller, ni se flétrir, qui est réservé dans les cieux pour vous,

5. qui êtes gardés par la puissance de Dieu, par la foi, pour le salut qui est prêt à être manifesté dans le dernier temps.

6. Vous devez en être transportés de joie, supposé même qu'il faille que, pour un peu de temps, vous soyez attristés par diverses épreuves,

7. afin que votre foi ainsi éprouvée, plus précieuse que l'or qu'on éprouve par le feu, tourne à votre louange, votre gloire et votre honneur, lorsque paraîtra Jésus-Christ :

8. lui que vous aimez sans l'avoir vu,

ruptible, parce qu'il est immatériel et spirituel. *Incontaminatam* : incapable d'être souillé par le péché. *Immarcescibilem* : semblable à une fleur qui ne se fane jamais. — *Conservatam in vobis*. D'après le grec : mis en réserve... pour vous (εις ὑμᾶς). — Condition à laquelle les chrétiens obtiendront cet héritage : *qui... custodimini...* (vers. 5). Le verbe grec (φρουρούμενους) fait image : c'est une expression militaire, qui désigne l'action de garder une ville au moyen d'une garnison. Les deux gardiens sont, d'une part, la puissance divine, sans laquelle personne ne saurait résister à l'ennemi (*in virtute Dei*) ; d'autre part, la foi subjective du chrétien (*per fidem*). — *In salutem...* Ce mot est employé dans sa signification la plus large : ici-bas, le pardon et la grâce ; là haut, la plénitude du bonheur éternel. L'expression entière est synonyme de l'héritage mentionné ci-dessus. — *In tempore novissimo*. C.-à-d., à la fin du monde, après le second avènement de Jésus-Christ. Cf. Joan. vi, 39, etc.

6-9. Le salut que nous a mérité le Sauveur est tellement précieux, qu'il doit être pour les chrétiens une cause perpétuelle d'allégresse, même parmi les épreuves de la vie. — *In quo*. D'après la meilleure interprétation : « in quo tempore ». Selon d'autres : « in Deo », ou « in Jesu Christo ». — *Exultabitis*. Le grec a le temps présent (ἀγαλλιᾶσθε), mais dans le sens du futur, comme l'indique le contexte. — L'allégresse à venir nous aide puissamment à supporter les souffrances de la vie présente : *modicum* (par opposition aux joies immenses du ciel) *nunc* (par opposition à l'éternité) *si oportet...* S'il faut : en effet, sous une forme ou sous une autre, la peine a sa place nécessaire dans la vie des chrétiens, Dieu voulant qu'elle serve à compléter notre sanctification. — *In... tentationibus*. Ici, comme dans saint Jacques, 1, 2, les tentations sont les épreuves qui viennent de la part des hommes, et particulièrement les vexations et les persécutions extérieures. — *Ut probatio...* Résultat qu'elles sont destinées à produire : à travers ces ténèbres morales, la

foi des vrais croyants, loin de se laisser obscurcir, brillera plus resplendissante que jamais. Sur la locution *probatio fidei...*, voyez Jac. 1, 3 et les notes. — *Multo pretiosior...* L'or est le plus précieux des métaux ; mais une foi éprouvée a une valeur incomparablement plus grande. Si l'or est purifié par le feu, la foi l'est de son côté par la souffrance, qui la dégage de toute imperfection. — Après le substantif *auro*, le grec ajoute le participe ἀπολυμένους, qui le détermine : l'or qui périt. Par antithèse avec la foi, qui est immatérielle, inaltérable. — *Quod per ignem...* Sur cette comparaison, voyez Job, xxiii, 10 ; Ps. lxxv, 10 ; Prov. xxvii, 21 ; Jer. ix, 7 ; Zach. xiii, 9, etc. — *Inveniatur* : par Dieu, dès ici-bas ; mais surtout à la fin des temps, comme le disent les derniers mots du verset. — *In laudem, et...*, etc. L'auteur accumule de nouveau les expressions (comp. le vers. 4), cette fois pour mieux mettre en relief la récompense réservée à la foi victorieuse. La première désigne la louange que Dieu accordera à ses serviteurs fidèles (cf. Matth. xxv, 21 ; Rom. ii, 29 ; I Cor. iv, 5, etc.). Les deux autres sont à peu près synonymes, et marquent la gloire éternelle de ceux qui auront persévéré dans la foi (cf. Rom. ii, 7, 10, etc.). — *In revelatione...* : lorsque Jésus-Christ se révélera dans toute sa majesté de Juge et de rémunérateur suprême, à la fin du monde. Comp. les vers. 5 et 13 ; iv, 13 ; Luc. xvii, 30. Saint Paul emploie aussi cette expression dans le même sens (I Cor. i, 7 ; II Thess. i, 7). — *Quem cum...* (vers. 8). Pour affermir l'espérance de ses lecteurs, l'auteur leur rappelle les liens étroits qui les unissent à Jésus-Christ, duquel dépend leur salut futur : il est l'objet de leur amour et de leur foi, en attendant qu'il vienne réaliser leurs saints désirs. La parole de saint Pierre semble être un écho et un commentaire de celle que Jésus lui-même avait adressée à saint Thomas. Cf. Joan. xx, 29. Elle est chaude, émue, comme si elle rayonnait dans le cœur de saint Pierre le souvenir de scènes inoubliables. — *Cum non...*, *diligitis*. Premier fait, relatif au temps passé : les lee-



en qui maintenant encore vous croyez sans le voir ; ce qui vous fait tressaillir d'une joie ineffable et glorieuse,

9. parce que vous remporterez la fin de votre foi, le salut de vos âmes.

10. Ce salut a été l'objet des recherches et des investigations des prophètes, qui ont prédit la grâce qui vous était destinée ;

11. ils cherchaient à découvrir quel temps et quelles conjonctures leur indiquait l'Esprit du Christ, qui annonçait d'avance les souffrances réservées à Jésus-Christ, et la gloire qui devait les suivre.

12. Il leur fut révélé que ce n'était

in quem nunc quoque non videntes creditis ; credentes autem exultabitis lætitia inenarrabili et glorificata ;

9. reportantes finem fidei vestræ, salutem animarum.

10. De qua salute exquisierunt atque scrutati sunt prophetæ, qui de futura in vobis gratia prophetaverunt ;

11. scrutantes in quod vel quale tempus significaret in eis Spiritus Christi, prænuntians eas quæ in Christo sunt passiones, et posteriores glorias ;

12. quibus revelatum est quia non

teurs aiment ardemment Jésus-Christ, bien qu'ils n'aient jamais eu le bonheur de le voir. — Second fait, qui concerne le présent : *nunc quoque... creditis*. Actuellement encore, ils ne le voient pas, et cependant ils croient en lui. Il est vrai que le verbe « creditis » manque dans le grec ; mais déjà on trouve dans saint Irénée cette leçon de la Vulgate, qui, bien qu'elle ne soit probablement pas authentique, facilite la construction et éclaircit la pensée. — Troisième fait, relatif à l'avenir : *credentes... exultabitis...* Comme au vers. 6, nous lisons de nouveau dans le grec ἀγαλλιᾶσθε au présent ; mais encore avec le sens du futur (Œcuménien, Théophylacte, etc.), à moins donc que la leçon primitive n'ait été ἀγαλλάσσεσθε, comme paraissent avoir lu Origène et le syriaque, aussi bien que notre version latine. — L'allégresse promise est caractérisée par deux épithètes, qui la mettent singulièrement au-dessus des joies humaines. La première, *inenarrabili*, marque une félicité incomparable ; la seconde, *glorificata*, un bonheur entièrement surnaturel, dégagé de tout élément profane. — *Reportantes...* (vers. 9). Trait final. Le participe signifie : Parce que vous recevez. — *Finem fidei...* Le but, le terme de la foi, c'est le salut éternel (*salutem...*), accordé aux chrétiens qui ont bien combattu. Comp. le vers. 5 ; Apoc. xv, 11, etc.

2° Les prophètes ont depuis longtemps annoncé le salut apporté par le Christ, et les anges désirent le connaître à fond. I, 10-12.

10-12. Grand privilège des chrétiens, auxquels a été révélé ce qui est demeuré en partie caché aux anciens prophètes et aux esprits célestes eux-mêmes. Passage remarquable à tous égards. — *De qua salute...* Le salut continue de former l'idée principale. En fait, il équivaut ici à l'évangile, dont les points essentiels avaient été révélés aux prophètes. — *Exquisierunt..., scrutati sunt*. Deux expressions très énergiques : ἐκζητεῖν, chercher avec soin dans toutes les directions ; ἐξερευνᾶν, à la façon des mineurs, qui fouillent le sol pour lui arracher ses métaux précieux, ses diamants, etc. — *De futura... gloria...* En réalité, les oracles les plus importants des prophètes

concernent la grâce qui devait être versée à flots sur le monde par l'incarnation, par la vie, la passion et la mort du Christ ; grâce devenue actuelle pour les chrétiens. — *Scrutantes*. La révélation était comme une première donnée, sur laquelle l'esprit des voyants pouvait travailler, avec le concours de la lumière divine. — *In quod vel quale...* Manière de dire que les anciens prophètes ne cherchaient pas seulement à découvrir en général l'époque où naîtrait le Messie ; ils travaillaient aussi à savoir quelle serait la nature exacte de cette époque : « pacisne an belli tempore, servitutis an libertatis, etc. » (Justiniani.) — *Significaret : ἐδήλου*, montrait, suggérait. — *In eis Spiritus...* Nuance dans le grec : l'Esprit du Christ qui (était) en eux. La formule « l'Esprit du Christ », appliquée à une époque plus ou moins éloignée de la première apparition du Messie, est certainement extraordinaire. Le Christ existait donc de toute éternité comme Verbe de Dieu, et il communiquait son Esprit aux prophètes, pour leur révéler les mystères de sa vie terrestre. Assurément, il n'est pas interdit de donner cette autre explication, adoptée par divers auteurs modernes : L'Esprit-Saint, qui fut plus tard l'Esprit du Christ, inspirait déjà les prophètes. Mais la première est plus simple et plus naturelle ; c'est d'ailleurs celle des anciens commentateurs. Comp. I Cor. x, 4, 9, où la préexistence du Christ est aussi mentionnée.

— *Prænuntians* (d'après le grec : attestant solennellement d'avance) *eas quæ...* Objet spécial des révélations faites aux prophètes. Il se dédouble aussitôt : d'abord les souffrances du Messie, *passiones* (au lieu de *quæ in Christo sunt*, lisez : « quæ in Christum... »), les souffrances réservées au Christ ; ensuite ses gloires futures, telles que la résurrection, l'ascension, etc., *posteriores glorias* (dans le grec : les gloires qui sont après celles-ci, c.-à-d. après les souffrances). Comp. Luc. xxiv, 26-27 et 46, où la passion et la glorification du Christ sont pareillement associées. — *Quibus revelatum...* (vers. 12). Quoique choisis de Dieu pour recevoir ses révélations relatives au Messie, les prophètes n'eurent pas le bonheur d'en voir de

sibimetipsis, vobis autem ministrabant ea quæ nunc nuntiata sunt vobis per eos qui evangelizaverunt vobis, Spiritu sancto misso de cælo, in quem desiderant angeli prospicere.

13. Propter quod succincti lumbos mentis vestræ, sobrii, perfecte sperate in eam quæ offertur vobis gratiam, in revelationem Jesu Christi;

14. quasi filii obedientiæ, non configurati prioribus ignorantia vestræ desiderii,

pas pour eux-mêmes, mais pour vous qu'ils étaient dispensateurs de ces choses, que vous ont maintenant annoncées ceux qui vous ont prêché l'évangile par l'Esprit-Saint, envoyé du ciel, et que les anges désirent contempler à fond.

13. C'est pourquoi ayant ceint les reins de votre esprit, étant sobres, placez votre espérance entière dans la grâce qui vous sera donnée lorsque paraîtra Jésus-Christ.

14. Comme des enfants obéissants, ne vous conformez pas à vos convoitises d'autrefois, quand vous étiez dans l'ignorance;

près l'accomplissement; leurs prédictions étaient destinées aux chrétiens et non pas à eux-mêmes: *non sibi... vobis autem*. Ils étaient pour ainsi dire les serviteurs de l'Église et des fidèles (*ministrabant*). — *Quæ nunc... per eos qui...* Ce que les prophètes avaient annoncé d'avance, les apôtres et les autres ministres de l'évangile l'avaient prêché naguère en tous lieux, plus clairement encore. — *Spiritu... misso...* Allusion à la descente du Saint-Esprit sur l'Église primitive, au jour de la Pentecôte. Ce fait est signalé pour attester que l'évangile ne contredit pas les oracles prophétiques, inspirés autrefois par ce même Esprit. — *In quem*. Dans le texte original: εἰς ᾧ, « in quæ ». Ce pronom représente les vérités contenues dans la prédication évangélique. D'après la traduction de la Vulgate, il s'agirait de l'Esprit-Saint ou de Jésus-Christ. — *Desiderant angeli...* Les anges, qui sont, d'après Hebr. I, 14, « des esprits au service de Dieu, envoyés pour exercer un ministère en faveur de ceux qui doivent hériter du salut », ne peuvent que s'intéresser vivement à tout ce qui concerne l'Église. Même pour eux, le salut apporté par le Christ contient une telle abondance de notions, de mystères, qu'ils ne se lassent pas de les méditer. Comp. les assertions analogues de saint Paul, I Cor. IV, 9 et I Tim. III, 16; voyez aussi Eph. III, 9-10. — *Prospicere: παρακύψαι*, s'incliner sur une personne ou sur une chose près de laquelle on se trouve, afin de la mieux voir.

§ II. — *Saint Pierre exhorte ses lecteurs à mener une vie digne du grand bienfait qu'ils ont reçu de Dieu.* I, 13-II, 10.

1° La nécessité et les obligations principales d'une vie sainte. I, 13-II, 3.

13-16. Appelés au salut, les chrétiens doivent être remplis d'espérance en celui qui leur a accordé cette immense faveur, et lui devenir semblables en pratiquant la sainteté. Le vers. 13 sert de transition. — *Propter quod*. Ces mots portent sur toute l'exposition qui précède, à partir du vers. 3: à cause du privilège de la

régénération chrétienne et de ses bienheureuses conséquences. — *Succincti lumbos...* Métaphore empruntée à la coutume qu'ont les Orientaux, lorsqu'ils veulent marcher ou travailler, de retrousser au moyen d'une ceinture leur robe flottante. Cf. III Reg. XVIII, 46; Luc. XII, 35,



Personnage *succinctus*. (Statuette antique)

46; Joan. XXI, 18. — *Mentis*. Souvent nos pensées s'en vont errantes à l'aventure, ce qui ne vaut rien pour la sainteté; il faut donc les concentrer vigoureusement, pour qu'elles soient toutes au service de Dieu. — *Sobrii*. Sobres au moral, dans le sens large de l'expression. — *Perfekte sperate*. Espérez complètement, sans la moindre hésitation. — *In eam quæ... in revelationem...* Avec une variante dans le grec: (Espérez) en la grâce qui vous est apportée dans la révélation (« in revelatione ») de Jésus-Christ. C.-à-d., en la grâce que Jésus-Christ vous apportera au jour de son second avènement. Comp. le vers. 7<sup>b</sup>. Cette grâce ne diffère pas du salut qui a été mentionné plus haut. — *Quasi filii...* (vers. 14). Ces mots ne

15. mais, à l'image du Saint qui vous a appelés, soyez saints vous aussi dans toute votre conduite,

16. car il est écrit : Vous serez saints parce que je suis saint.

17. Et si vous invoquez comme votre Père celui qui, sans faire acception des personnes, juge chacun selon ses œuvres, conduisez-vous avec crainte durant le temps de votre pèlerinage ;

18. sachant que ce n'est point par des choses périssables, par l'or ou l'argent, que vous avez été rachetés de la vaine manière de vivre que vous teniez de vos pères,

19. mais par le précieux sang du Christ, comme de l'agneau sans tache et sans défaut,

15. sed, secundum eum qui vocavit vos sanctum, et ipsi in omni conversatione sancti sitis ;

16. quoniam scriptum est : Sancti eritis, quoniam ego sanctus sum.

17. Et si patrem invocatis eum, qui sine acceptione personarum judicat secundum uniuscujusque opus, in timore incolatus vestri tempore conversamini ;

18. scientes quod non corruptibilibus auro vel argento redempti estis de vana vestra conversatione paternæ traditionis,

19. sed pretioso sanguine quasi agni immaculati Christi, et incontaminati.

dépendent pas du verbe « sperate », mais de l'exhortation « sancti sitis » du vers. 15. La locution *fili obediētiæ* est un hébraïsme : des enfants qui obéissent. — *Non configurati*. A la forme moyenne dans le grec : Ne vous conformez pas. — *Prioribus... desideris*. Ce trait concerne surtout ceux des lecteurs qui étaient issus du paganisme ; ils formaient la majorité. Saint Paul signale aussi, d'une part, l'ignorance des païens relativement à Dieu (Act. xvii, 30 ; Rom. i, 18 ; Eph. iv, 18, etc.), et de l'autre, leurs passions mauvaises (Rom. i, 24-25, etc.). — *Sed secundum...* (vers. 15). C.-à-d. : d'après le modèle, le type de Dieu même. — *Vocavit...* Il s'agit de l'appel à la foi chrétienne et au salut. Saint Pierre résume dans ce mot les privilèges qu'il a décrits depuis le commencement de sa lettre. — *Sanctum*. L'auteur de cet appel est saint, puisqu'il n'est autre que Dieu, dont la sainteté est infinie. Les chrétiens sont tenus de l'imiter en cela : *et ipsi* (pronom très accentué)... *sancti...* — *In omni conversatione*. Dans tout l'ensemble et tous les détails de la conduite. Le substantif *ἀναστροφῆ* est une des expressions favorites de saint Pierre. Comp. les vers. 17 et 18 ; ii, 12 ; iii, 1, 2, 10. — *Quoniam scriptum...* (vers. 16). L'apôtre confirme sa recommandation par un texte emprunté au Lévitique, xi, 44 (cf. xix, 2 et xx, 7). — *Sancti eritis*. Le futur équivaut ici à l'impératif. — L'ordre divin est motivé : *quoniam ego...* Cet ordre « établit un rapport essentiel entre la sainteté divine et la conduite des membres de l'alliance théocratique » ; rapport plus essentiel encore lorsqu'il s'agit des chrétiens.

17-21. L'exhortation à la sainteté est motivée maintenant par la justice de Dieu, et par notre rédemption, qui a coûté la vie à Jésus-Christ. — *Si patrem invocatis*. C.-à-d. : Si vous nommez Père celui qui... — *Sine acceptione*. Sur l'expression, voyez Jac. ii, 1 et le commentaire. Dieu est un juge absolument

impartial. Comp. Act. x, 34, où saint Pierre exprime la même pensée, en se servant presque des mêmes termes. — *Judicat secundum...* Preuve de cette parfaite impartialité. Tout en étant le meilleur des pères, Dieu châtie ses enfants lorsqu'ils sont coupables ; mais il le fait alors avec une entière justice. Cf. Hebr. xii, 5-6. — *In timore*. Non pas dans une crainte servile, mais dans celle qui est compatible avec l'amour filial. Cf. Luc. xii, 5 ; II Cor. v, 10-11, etc. Saint Jean dit, il est vrai, que l'amour parfait exclut la crainte (I Joan. iv, 18) ; mais saint Pierre s'adresse ici à des chrétiens dont l'amour est encore imparfait. — *Incolatus... tempore* : aussi longtemps que vous demeurerez sur cette terre d'exil. Voyez i, 1 et les notes. — *Scientes quod...* (vers. 18). Si la sainteté de Dieu et sa justice sont le fondement de la crainte respectueuse que le chrétien doit ressentir pour lui, nous sommes encore excités à cette vertu par le souvenir du prix infini de la rédemption. Ce passage est justement admiré. — *Non corruptibilibus auro vel...* C.-à-d. : pas au moyen de choses corruptibles, d'or ou d'argent. Voyez le vers. 7 et les notes. Les métaux les plus précieux paraissent vils à côté du prix qui a été payé pour nous racheter. Cf. Is. liii, 3. — *De... conversatione*. Triste état dans lequel se trouvaient les lecteurs au moment de leur rachat mystique. L'épithète *vana* fait surtout allusion à l'idolâtrie. Cf. Act. xiv, 15. — *Paternæ traditionis*. Il n'y a qu'un seul mot dans le grec : *παρο-πραδότην*, (le genre de vie) transmis par vos pères. Durant de longs siècles, les ancêtres de la plupart des premiers chrétiens avaient pratiqué l'idolâtrie avec toutes ses hontes. — *Sed pretioso...* (vers. 19). Contraste. La rançon des fidèles est décrite maintenant en termes positifs : du sang, un sang précieux, le sang du Christ. — *Quasi agni...* Touchante image, déjà appliquée à Jésus par le Précurseur (cf. Joan. i, 29, 36), de la bouche duquel saint

20. præcogniti quidem ante mundi constitutionem, manifestati autem novissimis temporibus propter vos,

21. qui per ipsum fideles estis in Deo, qui suscitavit eum a mortuis, et dedit ei gloriam, ut fides vestra et spes esset in Deo;

22. animas vestras castificantes in obedientia caritatis, in fraternitatis amore, simplici ex corde invicem diligite attentius;

23. renati non ex semine corruptibili, sed incorruptibili per verbum Dei vivi et permanentis in æternum.

24. Quia omnis caro ut fœnum, et

20. prédestiné avant la création du monde, et manifesté dans les derniers temps à cause de vous,

21. qui par lui croyez en Dieu, lequel l'a ressuscité d'entre les morts, et lui a donné la gloire, afin que votre foi et votre espérance fussent en Dieu.

22. Rendez vos âmes pures par une obéissance d'amour, par la charité fraternelle; portez une attention continuelle à vous aimer les uns les autres du fond du cœur;

23. ayant été régénérés, non par une semence corruptible, mais par une semence incorruptible, par la parole de Dieu, qui vit et demeure éternellement.

24. Car toute chair est comme l'herbe, et

Pierre l'avait entendue. Mais l'apôtre fait probablement aussi allusion à l'oracle d'Isaïe, LIII, 7. — *Immaculati... et incontaminati* (ἀμώμου... καὶ ἀσπίλου). Deux expressions synonymes. La première est souvent employée par les LXX, pour marquer l'absence de défauts extérieurs dans les victimes. La place donnée au mot *Christi* est très emphatique. — *Præcogniti quidem...* (vers. 20). Saint Pierre achève de caractériser le Christ rédempteur. Les idées les plus hautes continuent d'être exprimées en un langage très simple. En tant que Sauveur, Jésus-Christ a été connu de Dieu de toute éternité : *ante mundi constitutionem*. Sur cette locution, voyez Matth. XIII, 25 et 34. Elle signifie : avant la création. — *Manifestata autem...* Il s'agit de la manifestation historique du Sauveur, par opposition à sa vie cachée auparavant dans le sein de Dieu. — *Novissimis temporibus*. Plus littéralement, d'après le grec : à la fin des temps. Cette expression désigne ici l'époque du Messie, qui forme la seconde et dernière période de l'histoire du monde. — *Propter vos*. L'apôtre souligne ce trait, afin de convaincre de plus en plus ses lecteurs de la nécessité où ils sont d'être saints et de craindre Dieu. Cette application directe revient partout dans l'épître. — *Qui per ipsum fideles...* (vers. 21). Plus haut, vers. 8, Jésus-Christ a été représenté comme l'objet de la foi des chrétiens; nous apprenons ici que c'est par son intermédiaire que nous avons cru en Dieu (au lieu de *in Deo*, lisez « in Deum » d'après le grec). — Deux raisons nous ont décidés à croire en Dieu, grâce au Christ : *qui suscitavit... et dedit...* Dieu le Père s'est en quelque sorte accrédité lui-même, soit en ressuscitant Jésus-Christ, soit en lui donnant une gloire supérieure dans le ciel. On est frappé de voir le rôle que jouent ici, comme dans les discours de saint Pierre au livre des Actes (II, 32-36; III, 15; IV, 10, etc.), les mystères de la résurrection et de la glorification de Jésus. — *Ut fides... et spes...* Lisez encore : « in Deum », et

non *in Deo*. La résurrection et la glorification de Jésus-Christ nous remplissent de confiance en Dieu, auteur de ces prodiges.

22-25. La charité mutuelle des chrétiens, envisagée comme un élément de la sainteté. — *Animas... castificantes*. Au parfait dans le grec : ayant purifié. État acquis une fois pour toutes, et qui devra persévérer toujours. Cette purification est une conséquence de la rédemption. — Moyen par lequel on obtiendra la pureté morale. Au lieu de *caritatis*, il faut lire, d'après le grec : « veritatis ». Impossible de se sanctifier, sans obéir à la vérité que Dieu nous propose dans l'évangile. — *In fraternitatis amore*. Dans le grec : εἰς φιλαδελφίαν, à l'accusatif. C.-à-d. : (Ayant purifié vos âmes...) pour être rendus capables d'aimer vos frères. La sainteté produit très naturellement l'amour fraternel. L'apôtre qualifie cet amour par l'épithète ἀνυπόκριτον, sans hypocrisie, sans feinte, que la Vulgate a traduite par *simplici* et rattachée à tort au mot suivant. — *Ex corde invicem...* Développement de l'épithète : aimer du fond du cœur, et pas seulement en paroles. — *Attentius*. Le grec ἐκτενωῶς marque, d'après les uns, l'intensité (intimement, fortement); d'après les autres, la continuité, la persévérance. — *Renati...* (verset 23). Raison pour laquelle les chrétiens doivent s'entra'aimer sincèrement : la nouvelle naissance que Dieu leur a donnée les a rendus frères. — Source de cette seconde naissance : elle ne provient pas *ex semine corruptibili*, c.-à-d. d'un père humain (cf. Joan. I, 13), mais d'une semence incorruptible et immortelle; de Dieu lui-même, par l'intermédiaire de sa parole, à laquelle le chrétien adhère par la foi (*per verbum...*). Dans le grec, les adjectifs *vivi* et *permanentis* peuvent se rapporter aussi bien à « verbum » qu'à « Dei ». Chacune de ces deux connexions donne un sens excellent. Cf. Dan. VI, 26 et Hebr. IV, 12. Plus bas, au vers. 25, il est dit de la parole de Dieu qu'elle a une valeur permanente. — *Quia...* (vers. 24). Un texte de l'Ancien Testament va prouver que notre régé-

toute sa gloire comme la fleur de l'herbe. L'herbe se dessèche, et sa fleur tombe ;

25. mais la parole du Seigneur demeure éternellement. Et cette parole est celle dont la bonne nouvelle a été annoncée.

omnis gloria ejus tanquam flos foeni : exaruit foenum, et flos ejus decidit,

25. verbum autem Domini manet in æternum. Hoc est autem verbum quod evangelizatum est in vos.

## CHAPITRE II

1. Vous étant donc dépouillés de toute malice, de toute ruse, dissimulation et envie, et de toute médisance,

2. comme des enfants nouveau-nés, désirez ardemment le lait spirituel et pur, afin que par lui vous croissiez pour le salut,

3. si toutefois vous avez goûté que le Seigneur est doux.

1. Deponentes igitur omnem malitiam, et omnem dolum, et simulationes, et invidias, et omnes detractiones,

2. sicut modo geniti infantes, rationabile, sine dolo lac concupiscite, ut in eo crescatis in salutem,

3. si tamen gustastis quoniam dulcis est Dominus.

nération n'a rien de la terre, attendu que tout ce qui est terrestre est fragile, mais qu'elle vient réellement de la parole de Dieu, laquelle demeure à tout jamais. L'emprunt est fait à Is. XL, 6-8. Cf. Jac. I, 10-11. Il a lieu d'après les LXX, avec de légères modifications. Ce passage d'Isaïe est à la fois très littéraire et très expressif. — *Caro* : la nature humaine, l'homme faible et sujet à la mort. — *Gloria ejus* : cette nature dans l'éclat le plus brillant qu'elle puisse posséder. — *Verbum autem...* (vers. 25). Antithèse frappante, suivie d'une très brève application du texte : *Hoc est autem...* La parole divine qui demeure éternellement est celle-là même qui a été prêchée aux lecteurs par les ouvriers évangéliques.

CHAP. II. — 1-3. La sainteté chrétienne est la conséquence de la régénération ; il faut donc que l'on travaille à l'accroître sans cesse. — *Deponentes* (à la façon d'un vêtement usé ; cf. Eph. IV, 22, 25 et Col. III, 9)... Nouvelle exhortation, suggérée à l'auteur par le mot « renati » (comp. le vers. 23) : Puisque vous avez pris une nouvelle naissance et que vous êtes reverts enfants, écarterez de vous toute sorte de malice, et désirez le lait mystique qui vous fera grandir rapidement. — *Malitiam, et...*, *et...* Énumération de quelques défauts qui seraient en désaccord avec l'idée de la régénération. Saint Pierre signale spécialement ceux qui sont opposés à la charité fraternelle, recommandée naguère (cf. I, 22). L'adjectif *omnem*, répété à trois reprises, accentue le caractère complet de la sainteté à acquérir : tous les éléments mauvais devront disparaître. — *Sicut... infantes* (vers. 2). Comparaison qui convient fort bien pour des hommes récemment régénérés. Saint Paul l'emploie aussi I Cor. III, 1-2 ; Hebr. V, 12 et VI, 2. — *Rationabile sine dolo* (λογικόν ἄδολον). Le lait dont parle l'apôtre est celui de la parole

de Dieu, de la doctrine évangélique, et à ce titre il est tout à la fois spirituel (c'est le sens de l'adjectif λογικόν, par opposition à σαρκικόν, charnel) et pur, non falsifié, sans aucun mélange d'éléments humains. — *Concupiscite*. De même qu'un enfant est avide du lait maternel. — *Ut... crescatis* : d'une croissance sans limite, qui aboutira *in salutem*. — Le lait spirituel rappelle à saint Pierre un beau passage de l'An-



L'enfant à l'oiseau. (Bronze du Vatican.)

cien Testament : *Si... gustastis...* En effet, ces mots sont un écho ou une citation libre du Ps. XXXIII, 9 : « Gustate et videte quoniam suavis est Dominus ». — *Dulcis*. Dans le grec : χρηστός, bon, excellent.

2° Les chrétiens doivent s'approcher du Christ, vraie source de la sainteté. II, 4-10.

4-5. Le temple mystique construit en pierres

4. Ad quem accedentes lapidem vivum, ab hominibus quidem reprobatum, a Deo autem electum et honorificatum,

5. et ipsi tanquam lapides vivi superædificamini, domus spiritualis, sacerdotium sanctum, offerre spirituales hostias, acceptabiles Deo per Jesum Christum.

6. Propter quod continet Scriptura : Ecce pono in Sion lapidem summum angularem, electum, pretiosum ; et qui crediderit in eum, non confundetur.

7. Vobis igitur honor credentibus ;

4. Approchez-vous de lui, pierre vivante, rejetée par les hommes, mais choisie et mise en honneur par Dieu ;

5. et vous-mêmes, comme des pierres vivantes, soyez posés sur lui *pour former* une maison spirituelle, et un sacerdoce saint, qui offre des sacrifices spirituels, agréables à Dieu par Jésus-Christ.

6. C'est pourquoi il est dit dans l'Écriture : Voici, je mets dans Sion la pierre angulaire choisie, précieuse ; et celui qui aura confiance en elle ne sera pas confondu.

7. Ainsi donc, à vous qui croyez, l'hon-

viva tes, à la gloire de Dieu. Jésus-Christ en est le fondement, les chrétiens forment le reste de la construction. — *Ad quem*. C.-à-d., « ad Dominum ». Dans le psaume, ce nom désigne Jéhovah ; mais le Christ ne diffère pas de lui. — *Lapidem vivum*. Saint Pierre emploie volontiers cette épithète. Comp. le vers. 5 ; 1, 3 et 23. C'est aussi Jésus-Christ qui est la pierre vivante dont il sera longuement question. — *Ab hominibus...*, *a Deo...* Conduite très différente des hommes et de Dieu à l'égard de cette pierre. Ceux-là l'ont rejetée, réprochée : *reprobatum*. Expression empruntée au Ps. cxvii, 22. Comp. le vers. 7b ; Matth. xxi, 42 ; Act. iv, 11. Dieu, qui connaît à fond la valeur des choses, l'a choisie et singulièrement honorée : *electum et...* (voyez le vers. 6). — *Et ipsi...* (vers. 5). Les lecteurs sont comparés eux-mêmes à des pierres symboliques, également vivantes (*lapides vivi*), qui doivent servir à la construction d'un temple magnifique, élevé à la gloire de Dieu. Saint Paul emploie une métaphore toute semblable, Eph. ii, 20-22. — *Superædificamini*. A l'impératif : Soyez bâtis sur le Christ, qui sert de fondement à l'édifice. — *Domus spiritualis*. Par opposition aux temples matériels, faits de main d'homme, tels que celui de Jérusalem. Cf. Marc. xiv, 58, etc. — *Sacerdotium...* La Vulgate n'a pas traduit la préposition εἰς, qui précède ce mot dans la plupart des manuscrits : « in sacerdotium... », pour être un sacerdoce saint. « Les images sont incohérentes », comme parfois dans les écrits de saint Paul ; mais elles n'en sont que plus expressives. D'après la pensée du prince des apôtres, après avoir été superposées de manière à former un temple, les pierres vivantes qui figurent les chrétiens deviennent aussi le corps sacerdotal qui doit remplir dans ce temple les fonctions du culte ; or, il est essentiel que les prêtres soient saints. Évidemment, c'est une métaphore que nous avons ici. Saint Pierre ne veut pas dire que tous les fidèles soient prêtres dans le sens strict. Comp. v, 1-4, où il suppose l'existence d'un clergé distinct de la masse des croyants. Il parle donc ici du sacerdoce dans le sens large. Voyez Ex. xix, 6 et Is. lxi, 6, où nous lisons aussi que Dieu avait promis aux Hébreux de faire d'eux une

nation de prêtres. — *Offerre... hostias*. C'est là un des rôles principaux du prêtre. Cf. Hebr. v, 1 et ss. Les victimes en question sont nommées spirituelles, comme le temple même où elles sont offertes, saint Pierre voulant les distinguer des sacrifices matériels de l'Ancien Testament. Il désigne ainsi le culte en esprit et en vérité, les prières et ses manifestations diverses, le repentir des péchés, l'acceptation des souffrances, les actes de miséricorde, etc. — *Acceptabiles... per Jesum...* Dieu regarde d'un œil favorable les sacrifices des chrétiens, parce qu'en réalité c'est Jésus lui-même, notre grand prêtre, qui les lui présente, en union avec son propre sacrifice idéal. Cf. Hebr. xiii, 15.

6-10. Textes de l'Ancien Testament qui démontrent que le Christ est la pierre infiniment précieuse choisie par Dieu, et que les fidèles forment avec lui un temple symbolique, construit en l'honneur du Père. — *Continet Scriptura*. La citation va en réalité jusqu'à la fin du vers. 10. Elle se compose de plusieurs textes sacrés, que l'apôtre a combinés ensemble, en y intercalant trois fois une courte explication. — Première citation, tirée d'Isaïe, xxviii, 16, d'après les LXX, mais avec des divergences assez considérables : *Ecce pono...* L'hébreu peut se traduire ainsi : Voici, j'établis dans Sion une pierre, une pierre éprouvée, une précieuse pierre angulaire, comme un sûr fondement ; celui qui croit ne se hâtera pas. Ce dernier trait signifie : Le croyant ne prendra pas la fuite sous l'impression de la terreur ; il ira tranquillement son chemin, plein de confiance en Dieu. La traduction *non confundetur* rend donc assez exactement la pensée. — Les mots *summum angularem* correspondent au grec ἀκρογωνιαίον, et représentent une pierre angulaire (reliant deux angles, deux murs), placée au sommet de l'édifice, et non point à la base, comme dit l'hébreu. Cette différence n'est pas essentielle. La pierre symbolise le roi Messie, dont Jéhovah se proposait de faire la base de son royaume spirituel. Saint Paul aussi, Rom. ix, 33, applique à Notre-Seigneur Jésus-Christ ce texte, que tous les Juifs regardaient alors comme messianique. — *Vobis igitur...* (vers. 7). Saint Pierre fait à ses lecteurs l'application de ces paroles d'Isaïe, et surtout

neur ; mais, pour les incrédules, la pierre qu'ont rejetée ceux qui bâtissaient, est devenue la tête de l'angle,

8. et une pierre d'achoppement, et une pierre de scandale pour ceux qui se heurtent contre la parole et qui ne croient pas ; ce à quoi ils ont été destinés.

9. Mais vous, vous êtes la race choisie, le sacerdoce royal, la nation sainte, un peuple acquis, afin que vous annonciez

non credentibus autem, lapis quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli,

8. et lapis offensivus, et petra scandali, his qui offendunt verbo, nec credunt in quo et positi sunt.

9. Vos autem genus electum, regale sacerdotium, gens sancta, populus acquisitionis, ut virtutes annuntietis ejus qui

de la proposition finale « Qui crederit... non... ». — *Credentibus*. C'est par la foi qu'on est rattaché à la pierre angulaire, et qu'on mérite d'être honoré par Dieu (*honor*) ici-bas et dans l'autre vie. — *Non credentibus*. Antithèse. Saint Pierre, comme souvent les prophètes et saint Paul, sépare l'humanité en deux catégories : ceux qui croient en Jésus-Christ et ceux qui refusent de croire. — Pour décrire le châtement de ces derniers, il fait deux nouveaux emprunts à l'Ancien Testament. L'un provient du Ps. cxvii, 22, et est cité littéralement d'après les LXX : *Lapis quem...*, *hic...* Jésus-Christ lui-même s'est appliqué ce passage (cf. Matth. xxi, 42 ; Marc. xii, 10 ; Luc. xx, 17), et saint Pierre en fait un usage tout semblable dans un de ses discours (Act. iv, 11). Ainsi donc, les incrédules seront couverts de confusion, parce que la pierre qu'ils auront méprisée a été singulièrement honorée de Dieu même. — *Et lapis... scandali* (vers. 8). C'est le châtement positif. L'image en est empruntée à Is. viii, 14,



Maçon au travail. (Peinture de Pompéi.)

passage cité d'après l'hébreu. Comp. Rom. ix, 33, où l'apôtre des Gentils l'emploie dans le même sens, et l'unité, comme saint Pierre, à celui du Ps. cxvii. La pierre qui est le Christ est censée se trouver sur le chemin des incrédules ; ils se heurtent contre elle et tombent à terre. — Les mots *his qui offendunt... positi sunt* sont une seconde explication insérée par saint Pierre ; ils

ont pour but de justifier le châtement des incrédules. — On peut rattacher le substantif *verbo* soit à « offendunt », soit à *nec credunt* : Pour ceux qui se heurtent contre la parole en ne croyant pas ; ou bien : Pour ceux qui se heurtent en ne croyant pas à la parole. La première traduction est la meilleure. — *In quo* (plutôt : « in quod », εἰς ὃ). Cette proposition est indépendante dans le grec : Chose à laquelle ils sont aussi destinés (par le plan divin). La chose en question, c'est la chute des rebelles. Ils refusent de croire, et Dieu, pour les châtier, fait qu'ils viennent précisément se heurter contre la pierre de salut, qui les brise. Les commentateurs qui prennent uniquement ici la Vulgate pour guide ont donné de ce passage une autre explication : « In quo, scil. verbo vel lapide positi sunt » ; Ils ne croient pas à la parole, ou à la pierre, sur laquelle ils ont été placés par Dieu pour être sauvés. — *Vos autem...* (vers. 9). L'apôtre revient aux croyants, pour leur signaler quelques-uns de leurs glorieux privilèges. Au vers. 9<sup>a</sup>, il énumère quatre de leurs titres, portés autrefois par Israël, mais qui conviennent aux chrétiens plus éminemment encore. — Le premier, *genus electum*, est tiré d'Isaïe, xliii, 20. En vertu de leur régénération spirituelle (cf. i, 3 et 23), les fidèles forment une race nouvelle, objet du choix éternel de Dieu. Voyez i, 1, etc. — *Regale sacerdotium, gens...* Ces deux autres titres sont extraits de l'Exode, xix, 6. Dans le texte hébreu, la première expression apparaît sous cette forme : un royaume de prêtres, c. à d., dont les citoyens sont des prêtres. Comme il a été dit à propos du vers. 5, les chrétiens sont un corps sacerdotal parce qu'ils offrent à Dieu des sacrifices spirituels, et ce corps est appelé royal, parce qu'il appartient au grand et divin roi. — *Gens sancta*. Une nation mise à part, séparée de toutes les autres et consacrée au service de Dieu ; ce qui l'oblige à pratiquer une éminente sainteté. — *Populus acquisitionis* (plutôt : « in acquisitionem »). Ce quatrième titre provient d'Isaïe, xliii, 21, passage auquel sont empruntés aussi les trois mots suivants, *ut virtutes annuntietis*. Les Hébreux étaient par excellence le peuple de Jéhovah, la nation qui lui appartenait en propre (cf. Ex. xix, 5 ; Deut. vii, 6 ; xiv, 2 et xxvi, 18), et dont l'un des plus glorieux attributs était de proclamer ses louanges (« virtutes ejus », ses qualités éminentes). A plus forte raison en est-il ainsi des chrétiens. Cf. Act.

de tenebris vos vocavit in admirabile lumen suum :

10. qui aliquando non populus, nunc autem populus Dei ; qui non consecuti misericordiam, nunc autem misericordiam consecuti.

11. Carissimi, obsecro vos tanquam advenas et peregrinos abstinere vos a carnalibus desideriis, quæ militant adversus animam ;

12. conversationem vestram inter gentes habentes bonam, ut in eo quod detrectant de vobis tanquam de malefactoribus, ex bonis operibus vos considerantes, glorificent Deum in die visitationis.

les vertus de celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière :

10. vous qui autrefois n'étiez pas un peuple, mais qui maintenant êtes le peuple de Dieu ; vous qui n'aviez pas reçu miséricorde, mais qui maintenant avez reçu miséricorde.

11. Bien-aimés, je vous exhorte, comme étrangers et voyageurs, à vous abstenir des désirs charnels qui combattent contre l'âme.

12. Ayez une bonne conduite au milieu des païens, afin que, là même où ils vous calomnient comme des malfaiteurs, ils remarquent vos bonnes œuvres et glorifient Dieu au jour de sa visite.

xx, 28 ; Eph. I, 14. — Les mots *ejus qui de... in... lumen suum* sont de saint Pierre lui-même, qui les ajoute pour rappeler à ses lecteurs tout ce qu'ils devaient à Dieu, et pour les mieux exciter ainsi à proclamer sa louange. Les ténèbres, la lumière : antithèse qui marque « la vie antérieure (dans le paganisme), éclairée soudain et transformée par l'évangile ». Cf. Eph. v, 8 et ss. ; Col. I, 12-13. -- *Qui aliquando...* (vers. 10). Ce texte est fourni par Osée, II, 23-24, et cité librement. Saint Paul en fait également usage, Rom. IX, 25. Le prophète parlait des Israélites convertis et rentrés en grâce avec Dieu ; saint Pierre applique ces paroles à la conversion des chrétiens.

## SECONDE PARTIE.

### Les chrétiens au milieu du monde et leurs principaux devoirs. II, 11-IV, 6.

§ I. — *Ils doivent se soumettre à toutes les institutions sociales voulues par Dieu.* II, 11-III, 7.

Après avoir laissé son esprit prendre son essor à travers les mystères les plus relevés du salut, saint Pierre, à la manière de l'apôtre des Gentils, descend de ces régions sublimes, pour indiquer les conclusions pratiques que nous devons en tirer.

1° Introduction : il faut que les fidèles aient une conduite très sainte, capable d'édifier les païens. II, 11-12.

11-12. Conseils d'un caractère général. — *Carissimi*. Apostrophe très affectueuse, pour attirer l'attention des lecteurs sur les recommandations qui suivent. — Celle qui commence ici (*obsecro vos*) est exprimée tour à tour sous une forme négative, vers. 11, et sous une forme positive, vers. 12. — L'apôtre donne par avance la raison de son exhortation : *tanquam* (en tant que, en qualité de) *advenas et peregrinos*. Les chrétiens sont totalement étrangers au monde et à ses intérêts ; leur patrie n'est point ici-bas.

Voyez I, 1 et 17 ; Eph. II, 19, etc. — *A carnalibus desideriis*. Il s'agit en général des convoitises mauvaises, qui ont leur siège et leur foyer dans la chair, c.-à-d. dans la nature corrompue de l'homme. Saint Paul emploie des expressions semblables (Gal. v, 16 ; Col. III, 5 ; Tit. II, 12, etc.). — *Quæ militant...* Image expressive. Cf. Rom. VII, 23 et Jac. IV, 1. Les passions se mettent en guerre contre l'âme, et travaillent à l'asservir. — *Conversationem... inter...* (vers. 12). Saint Pierre veut que les chrétiens se fassent remarquer des païens au milieu desquels ils vivent, par une conduite exemplaire. — *In eo quod*. Ces pronoms désignent la manière d'agir des fidèles, actuellement vilipendés par les païens (*detrectant...*), mais au sujet de laquelle ceux-ci doivent un jour glorifier le Seigneur. — *Malefactoribus*. Le mot grec *κακοποιός*, employé encore au vers. 14 et IV, 15, représente un malfaiteur en quelque sorte officiel, qui mérite comme tel d'être châtié par les magistrats. Nous savons par Tacite, *Ann.*, xv, 44, et par Suétone, *Nero*, 16, que les païens donnaient en effet ce titre aux premiers chrétiens. Ils les calomniaient de différentes manières, tout spécialement comme étant rebelles à César, comme portant le trouble dans les familles, comme excitant les autres citoyens à la révolte, etc., en attendant le moment où ils lanceraient contre eux des accusations pires encore (entre autres, celles d'inceste, de cannibalisme). Voyez D. Cabrol, *Dict. d'arch. chrét.*, t. I, col. 265 et ss. — *Ex bonis operibus*. Voilà ce que l'apôtre demande à ses lecteurs d'opposer aux injures des païens : une vie sainte, abondante en bonnes œuvres. — *Glorificent Deum*. La plupart des exégètes contemporains font remarquer à bon droit que tout ce passage a une grande ressemblance avec une parole de Notre-Seigneur (Matth. v, 16), que saint Pierre avait sans doute ici à la pensée. — *In die visitationis*. Locution hébraïque, qui désigne la visite de Dieu lui-même, tantôt pour juger, tantôt pour récompenser les hommes, etc. Il est probable que saint Pierre a voulu parler ici de la visite suprême



13. Soyez donc soumis à toute institution humaine, à cause de Dieu : soit au roi, comme au souverain,

14. soit aux gouverneurs, comme étant envoyés par lui pour châtier les malfaiteurs et pour approuver les gens de bien.

15. Car c'est là la volonté de Dieu, qu'en faisant le bien vous réduisiez au silence l'ignorance des hommes insensés ;

16. comme étant libres, non pour faire de la liberté une sorte de voile dont se couvre la méchanceté, mais comme des serviteurs de Dieu.

17. Honorez tous les hommes ; aimez vos frères, craignez Dieu, honorez le roi.

13. Subjecti igitur estote omni humanæ creaturæ propter Deum : sive regi, quasi præcellenti ;

14. sive ducibus, tanquam ab eo missis ad vindictam malefactorum, laudem vero bonorum.

15. Quia sic est voluntas Dei, ut beneficientes obmutescere faciatis imprudentium hominum ignorantiam ;

16. quasi liberi, et non quasi velamen habentes malitiæ libertatem, sed sicut servi Dei.

17. Omnes honorate, fraternitatem diligite, Deum timete, regem honorificate.

du Seigneur, lors du jugement dernier. Selon d'autres, il faudrait entendre par cette expression la conversion des païens, visite tout aimable de Dieu.

2° Obligations des chrétiens envers le pouvoir civil. II, 13-17.

De la recommandation générale qui précède, l'apôtre passe à plusieurs domaines particuliers dans lesquels les fidèles sont tenus de manifester leur perfection ; il commence par celui de l'État.

13-17. De ce passage, rapprochez Rom. XIII, 1-6 (voyez aussi I Tim. II, 1-3). « Il n'est pas nécessaire de supposer qu'il y a eu emprunt direct d'un côté ou de l'autre. Quelques expressions présentent une grande ressemblance, mais il y a aussi des divergences considérables. » Cette observation convient aussi à ce qui sera dit plus bas touchant les devoirs des esclaves et des époux. Tous les prédicateurs chrétiens devaient naturellement toucher à ces divers thèmes, et leurs instructions, comme leur langage, ne pouvaient que présenter beaucoup d'analogie, une entente ayant sans doute eu lieu dès l'origine sur ces points délicats. — *Subjecti* (igitur manque dans le grec) *estote*. Ce mot contient la note dominante de tout ce qui sera dit jusqu'à III, 7. Comp. le vers. 18 et III, 1<sup>a</sup>. — *Omni... creaturæ*. Le sens n'est pas : à tous les hommes. Le substantif *κτίσις* est employé par saint Paul pour désigner soit l'acte même de créer (Rom. I, 20), soit l'ensemble des créatures (Rom. VIII, 19-21), soit une créature en particulier (Rom. VIII, 39). Dans le grec classique, il a parfois le sens d'institution, et c'est ainsi qu'on doit l'interpréter ici : Soyez soumis à toute institution humaine ; c. à-d., à toutes les formes de gouvernement que les hommes se seront données (royauté, oligarchie, démocratie, etc.), ce point étant indifférent en lui-même. — *Propter Deum*. Dans le grec : à cause du Seigneur (Jésus-Christ). C. à-d., d'après l'explication la plus probable, parce que le Sauveur a lui-même été soumis au pouvoir civil et qu'il a prescrit de lui obéir. Cf. Matth. XXII, 22, etc. L'autorité était alors entre des mains si peu dignes, qu'il fallait la volonté du Christ « pour en faire comprendre

la valeur et pour en imposer le respect. » — *Regi* : à l'empereur romain. Les Grecs n'avaient pas de mot spécial pour exprimer ce titre. Sur l'épithète *præcellenti* (ὄπερροχοντι), voyez Rom. XIII, 1 et I Tim. II, 2. — *Ducibus* (vers. 14). Le titre ἡγεμόνων était communément donné à cette époque aux gouverneurs des provinces. C'est parce qu'ils étaient les représentants de César qu'on devait se soumettre à eux (*tanquam ab eo...*). — *Ad vindictam...*, *laudem...* Deux rôles essentiels des magistrats civils. Cf. Rom. XIII, 3. — *Quia sic... voluntas...* (vers. 15). Motif supérieur de l'obéissance qui vient d'être recommandée aux fidèles. — L'apôtre indique ensuite l'excellent résultat qui sera produit par cette soumission : *ut... obmutescere...* Le grec *φισοῦν* est particulièrement expressif : museler ; puis, réduire au silence. — *Imprudentium...* Dans le grec : des hommes insensés. Il s'agit des païens, qui faisaient acte de folie en calomniant les chrétiens sans les connaître. — *Quasi liberi* (vers. 16). Très belle pensée. Les chrétiens sont libres ; le sang précieux de Jésus-Christ les a rachetés de l'esclavage du démon et du péché. Toutefois, il ne faut pas que leur liberté soit comme un manteau derrière lequel se cacherait la licence (*velamen... malitiæ*), la désobéissance aux magistrats civils. Cf. Gal. V, 13 ; II Petr. II, 19. — *Sicut servi...* « C'est le paradoxe de la vie nouvelle : libres et esclaves. » Mais être assujéti au service de Dieu est un autre nom de la liberté. — En quatre phrases rapides, saint Pierre résume et conclut, dans le vers. 17, ce qui regarde les devoirs des fidèles envers la société civile. *Omnes honorate* : tous les hommes sans exception, quoique avec des nuances diverses, selon leur situation extérieure, leur âge, etc. — *Fraternitatem*. L'abstrait pour le concret : l'ensemble des frères (des chrétiens). — *Deum timete*. « Les esclaves de Dieu (comp. le vers. 16) doivent craindre Dieu » ; c'est dans l'ordre. Cf. I, 17. — *Regem honorificate*. Echo de Prov. XXIV, 21. Honorer le roi est une application particulière de la règle générale : Honorer tous les hommes.

3° Les esclaves doivent être soumis à leurs

18. Servi, subditi estote in omni timore dominis, non tantum bonis et modestis, sed etiam dyscolis.

19. Hæc est enim gratia, si propter Dei conscientiam sustinet quis tristitias, patiens injuste.

20. Quæ enim est gloria, si peccantes et colaphizati suffertis? Sed si beneficientes patienter sustinetis, hæc est gratia apud Deum.

21. In hoc enim vocati estis, quia et Christus passus est pro nobis, vobis re-

18. Serviteurs, soyez soumis en toute crainte à vos maîtres; non seulement à ceux qui sont bons et humains, mais aussi à ceux qui sont difficiles.

19. Car c'est une grâce d'endurer des peines et de souffrir injustement, par motif de conscience envers Dieu.

20. En effet, quelle gloire y a-t-il, si battu pour avoir commis des fautes, vous le supportez? Mais si, en faisant le bien, vous souffrez avec patience, voilà ce qui est une grâce devant Dieu.

21. Car c'est à cela que vous avez été appelés, parce que le Christ aussi a souff-

maîtres, et supporter leurs souffrances à l'exemple du Christ. II, 18-25.

Comp. les passages analogues de saint Paul : Eph. VI, 5-8; Col. III, 22-25; I Tim. VI, 1-2; Tit. II, 9-10.

18-20. Le devoir des esclaves chrétiens est d'obéir. — *Servi*. L'auteur n'a pas employé le terme ordinaire, δούλοι, mais l'expression adoucie οἰκέται, l'équivalent de domestiques (ceux qui font partie de la maison). — *In omni timore* : avec une crainte (de leurs maîtres, et non pas de Dieu) qui doit accompagner tous leurs actes. Cf. Eph. VI, 5. — *Non tantum... sed...* Les propriétaires d'esclaves sont ainsi partagés en deux catégories. Les uns étaient bons et doux (ἐπιεικεῖς, Vulg. *modestis*); les autres, durs et méchants (σκολιοί; à la lettre, de travers; Vulg. *dyscolis*). Dans les deux cas la soumission était un devoir. Les esclaves convertis au christianisme, sachant qu'ils étaient devenus les égaux de leurs maîtres si ceux-ci étaient déjà chrétiens, et leurs supérieurs dans l'hypothèse contraire, pouvaient être tentés de tirer la conclusion pratique de cette situation nouvelle, et de refuser l'obéissance, surtout si les maîtres étaient méchants et égoïstes, comme il n'arrivait que trop souvent. Saint Pierre, comme saint Paul, va au-devant de ce péril, en rappelant aux esclaves que la souffrance, fût-elle imméritée, est le partage de tous les chrétiens sans exception et qu'elle leur obtient de précieux avantages : *hæc* (« hoc », d'après le grec) *est enim...* (vers. 19). — *Gratia*, χάρις. Avec la signification de chose agréable (à Dieu d'après le vers. 20<sup>b</sup>). Cf. Luc. VI, 32-34; XVII, 9, etc. — *Propter Dei conscientiam*. C.-à-d., parce que nous avons la conscience que telle est la volonté de Dieu; ou bien, parce qu'il voit tout et qu'il récompensera les esclaves patients. — *Si... sustinet quis*. Tout spécialement l'esclave, d'après le contexte. — *Patiens injuste*. Aristote ne craignait pas de dire, *Eth. Nic.*, V, 10, 8, que l'injustice ne saurait exister dans le sens strict entre un homme et ses esclaves. Saint Pierre affirme à bon droit le contraire. — *Quæ enim...* (vers. 20). Quelle gloire? quel mérite? L'apôtre développe et démontre sa précédente assertion. — *Peccantes et colaphizati* : souffletés pour un manque-

ment à l'égard de leur maître. « Les soufflets tombaient fréquemment sur le visage des esclaves ». — *Si... suffertis*. D'après le grec : Si



Esclave recevant la bastonnade.

(D'après un vase peint.)

vous le supportez avec patience (ὕπομνεῖτε). Il n'y a aucun mérite dans le cas indiqué, puisque le châtement était légitime. — *Sed si...* L'hypothèse contraire : celle d'un esclave qui fait tout son devoir et qui est châtié injustement. D'après le grec : Si, faisant le bien et souffrant (c.-à-d. étant punis; au lieu de *patientes*), vous supportez. — *Hæc est gratia...* Comme plus haut, vers. 19<sup>a</sup>.

21-25. L'exemple de Jésus-Christ, qui, quoique innocent, a souffert pour nous sans se plaindre, est un puissant encouragement à la patience. Cf. Phil. II, 5; I Thess. I, 6; II Thess. III, 5; Hebr. XII, 2; Jac. V, 11; etc. La pensée devient générale et convient à tous les fidèles; néanmoins, les esclaves demeurent à l'avant-scène de ce passage et l'auteur ne les perd pas de vue. — *In hoc enim...* Le pronom est accentué et résume la seconde moitié du vers. 20. L'apôtre veut dire : Vous êtes appelés par Dieu à supporter avec patience les maux qui vous sont infligés par les hommes, même injustement. Il est frappant de voir que Jésus-Christ et ses apôtres regardent comme une seule et même chose l'appel au christianisme et l'appel à la souffrance. Cf. Matth. X, 38; XVI, 24; I Thess. III, 2, etc. — *Quia et Christus...* Le petit tableau que saint

fert pour nous, vous laissant un exemple, afin que vous suiviez ses traces :

22. lui qui n'a pas commis de péché, et dans la bouche duquel ne s'est pas trouvée de fraude ;

23. lui qui, injurié, ne rendait point d'injures, et, maltraité, ne faisait point de menaces, mais se livrait à celui qui le jugeait injustement ;

24. lui qui a porté lui-même nos péchés dans son corps sur le bois, afin qu'étant morts au péché, nous vivions à la justice ; lui par les meurtrissures duquel vous avez été guéris.

25. Car vous étiez comme des brebis errantes ; mais vous êtes retournés maintenant au pasteur et au gardien de vos âmes.

linquens exemplum, ut sequamini vestigia ejus.

22. Qui peccatum non fecit, nec inventus est dolus in ore ejus ;

23. qui cum malediceretur, non maledicebat ; cum pateretur, non comminabatur, tradebat autem judicanti se injuste ;

24. qui peccata nostra ipse pertulit in corpore suo super lignum, ut peccatis mortui, justitiæ vivamus ; cujus livore sanati estis.

25. Eratis enim sicut oves errantes ; sed conversi estis nunc ad pastorem et episcopum animarum vestrarum.

Pierre trace ici de la passion du Christ est admirable de vie et de vigueur. Au lieu de *pro nobis*, il faut lire « pro vobis », d'après la leçon la plus autorisée du grec. — *Relinquens exemplum*. Le substantif ὑπογραμμὸν désigne à la lettre un modèle d'écriture, que les jeunes élèves doivent reproduire aussi exactement que possible. — *Vestigia*... Tertullien dit ici, avec son énergie accoutumée : « Vestigia ejus, sanguinis ejus signata, ideoque inventu facilia » (*Scorp.*, 22). — *Qui peccatum*... Le modèle que Jésus-Christ nous a laissé dans sa passion est développé dans les vers. 22-24, en trois phrases éloquentes. qui commencent par le pronom relatif ὃς (*qui*). Dans ce passage, l'apôtre fait plusieurs emprunts au chap. LIII d'Isaïe, qui prédit les souffrances et la mort du Messie. Il choisit de préférence les traits qui s'appliquaient le mieux aux esclaves. Au vers. 22, la citation provient d'Is. LIII, 9 (les LXX ont ἀνομίαν, impiété, au lieu de ἀμαρτίαν, péché). Le prophète met en relief la parfaite innocence du divin condamné. — *Nec dolus*... Pas la moindre parole de fraude dans sa bouche, mais uniquement des paroles de droiture. Au contraire, le mensonge était un des vices habituels des esclaves. — *Qui cum malediceretur*... (vers. 23). C'est la patience du Christ qui est maintenant signalée. Cf. Is. LIII, 7. Cette fois, l'adaptation est faite avec beaucoup de liberté. — *Cum pateretur*. Ce verbe se rapporte aux souffrances corporelles, de même que « malediceretur » représente les outrages en paroles. — *Non comminabatur*. Lorsqu'on souffre, surtout injustement, on est d'ordinaire porté à injurier ses bourreaux. L'histoire cite des crucifiés qui laissaient un libre cours à leur colère, et qui menaçaient les assistants du haut de leur croix. — *Tradebat autem*... Le pronom *se* est omis dans le grec après *judicanti*, et de plus, on y lit « juste » au lieu de *injuste*. Saint Pierre fait donc allusion à la manière dont Jésus-Christ, sur le point d'explorer, recommanda son âme à son Père, son juste Juge, dont il acceptait pleinement la volonté. La leçon de la Vulgate ne

s'appuie sur aucun manuscrit grec. C'est une modification du texte, destinée à rehausser le mérite de la patience du Christ : l'allusion porte sur Pilate, ce juge inique auquel l'auguste victime se livra doucement. — *Qui peccata*... (vers. 24). Emprunt à Is. LIII, 12 : « Ipse peccata multorum tulit. » — *In corpore*... La chair innocente du Christ a eu particulièrement à souffrir dans sa passion. Cf. Matth. xx, 26, où Jésus lui-même parle de son corps brisé. — *Super lignum*. Dans deux de ses discours (Act. v, 30 et x, 30) saint Pierre avait déjà donné ce nom à la croix. Comp. Act. XIII, 29, où saint Paul s'en sert également. — L'équivalent grec de *pertulit* est ἀνήνεγκεν, verbe habituellement employé par les LXX avec la signification de porter une victime sur l'autel. D'après ce beau langage de saint Pierre, la croix est donc un autel (le Vén. Bède : « ara crucis »), et nos péchés sont placés sur elle pour être anéantis, pardonnés. La victime n'est autre que Jésus, et il est en même temps le prêtre. — Résultat négatif et positif que le « Christus patiens » se propose ainsi en payant ainsi notre rançon : *ut... mortui, justitiæ*... Cf. Rom. vi, 2, 11 ; Gal. ii, 19. Petite variante dans le grec : Afin qu'étant séparés des péchés... Le mot *justice* « résume tous les actes d'une vie selon Dieu ». — *Cujus livore*... Cf. Is. LIII, 5. Le but du Christ a été atteint en ce qui concernait les lecteurs. Notez la forme paradoxale de l'expression. Les meurtrissures livides n'étaient pas rares sur le corps des esclaves. — *Eratis enim*... (vers. 25). Preuve que la guérison morale des chrétiens doit être vraiment attribuée à Jésus-Christ. Les premiers mots sont extraits d'Is. LIII, 6. — *Sed conversi*... Par ce trait, saint Pierre oppose au triste passé l'heureuse transformation qui a été produite grâce au Christ. — *Ad pastorem*... Allusion évidente à l'allégorie du Bon Pasteur (Joan. x, 11, 14). — *Et episcopum*... Avec la signification de gardien de surveillance. Ce mot exprime une des occupations principales du pasteur ; il est devenu le titre officiel des évêques.

## CHAPITRE III

1. Similiter et mulieres subditæ sint viris suis, ut et si qui non credunt verbo, per mulierum conversationem sine verbo lucrifiant,

2. considerantes in timore castam conversationem vestram.

3. Quarum non sit extrinsecus capillatura, aut circumdatus auri, aut indumenti vestimentorum cultus ;

1. Que les femmes soient pareillement soumises à leurs maris, afin que, si quelques-uns ne croient pas à la parole, ils soient gagnés sans parole par la conduite de leurs femmes,

2. lorsqu'ils verront votre conduite chaste et respectueuse.

3. Que leur parure ne soit pas celle du dehors, la frisure des cheveux, les ornements d'or, ou les habits qu'on revêt ;

4° Devoirs mutuels des époux chrétiens. III, 1-7.

Ce même sujet est traité à plusieurs reprises par saint Paul. Cf. Eph. v, 22-23; Col. iii, 18-19; Tit. ii, 4-5, etc.

CHAP. III. — 1-6. Obligations des femmes envers leurs maris. — *Similiter* : de même que les esclaves. Cf. ii, 18. — *Subditæ sint*. C'est là leur principal devoir. Cf. Eph. vi, 22 et Tit. ii, 5. — Un motif excellent de cette soumission : *ut... si qui...* L'auteur suppose que quelques-unes des épouses chrétiennes auxquelles il s'adresse avaient des maris encore païens, qui

*conversationem*. Cela est évident d'après le grec (τὴν ἐν φόβῳ... ἀνασιτροφίην) : Votre chaste conduite associée à la crainte (une crainte respectueuse à l'égard du mari; cf. Eph. v, 33). — *Quarum non sit...* (vers. 3). Comp. I Tim. ii, 9-13, où saint Paul parle aussi avec sévérité du trop grand soin de la chevelure et de l'abus des bijoux chez les femmes. Il existe une forte antithèse entre les vers. 3 et 4 : le premier décrit ce que les femmes chrétiennes doivent éviter; le second, ce qu'elles doivent pratiquer. — Dans le grec, au vers. 3, le substantif κόσμος, orne-



La chevelure féminine. (D'après les monuments grecs.)

n'avaient pas accepté la parole évangélique (*non credunt...*). Or, ceux-ci pouvaient être gagnés au christianisme (*lucrifiant*), sans autre prédication que la conduite toute sainte et obéissante de leurs femmes (*per... conversationem...*). Cf. I Cor. vii, 13-14. Voyez aussi saint Aug., *Conf.*, ix, 9. — *Sine verbo*. Sans un mot, sans qu'il soit besoin que la femme presse son mari de se convertir. Moins bien, selon d'autres : sans le secours de la prédication officielle. — *Considerantes...* (vers. 2). A l'aoriste dans le grec : ayant attentivement regardé. Les mots *in timore* ne dépendent pas de ce verbe, mais du sub. tantif

ment (Vulg., *cultus*), est seul au nominatif. Tous les autres sont au génitif et dépendent de lui; ce qui rend la pensée beaucoup plus claire. A la lettre : Desquelles soit, non l'ornement extérieur des cheveux tressés, et de l'entourage (de bijoux) d'or, ou du revêtement de robes, mais... — *Capillatura*. Le texte grec ne mentionne pas seulement les cheveux, mais aussi les tresses (ἐμπλοκῆς τριχῶν), qui étaient alors très à la mode chez les Grecs et chez les Latins. Voyez Ovide, *de Arte am.*, iii, 336 et ss.; Ch. Dezobry, *Rome au siècle d'Auguste*, Paris, 1870, 3<sup>e</sup> édit., t. IV, p. 1-16; Daremberg et Saglio,

4. mais celle qui convient à l'homme caché du cœur, par la pureté incorruptible d'un esprit doux et modeste, qui est d'un grand prix devant Dieu.

5. Car c'est ainsi qu'autrefois les saintes femmes qui espéraient en Dieu se paraient, soumises à leurs maris :

6. telle Sara, qui obéissait à Abraham, l'appelant son seigneur ; Sara dont vous êtes devenues les filles, en faisant ce qui est bien et sans vous laisser troubler par aucune crainte.

7. Vous de même, maris, montrez de la sagesse dans vos relations avec vos femmes, comme avec un sexe plus faible, les traitant avec honneur puisqu'elles sont, aussi bien que vous, héritières de la grâce de la vie, afin que vos prières ne soient point empêchées.

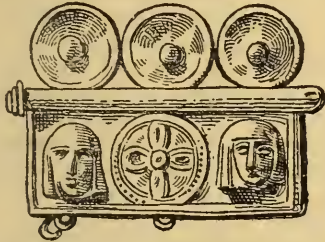
4. sed qui absconditus est cordis homo, in incorruptibilitate quieti et modesti spiritus, qui est in conspectu Dei locuples.

5. Sic enim aliquando et sanctæ mulieres, sperantes in Deo, ornabant se, subjectæ propriis viris :

6. sicut Sara obediebat Abrahæ, dominum eum vocans ; curus estis filiæ beneficientes, et non pertimentes ullam perturbationem.

7. Viri, similiter cohabitantes secundum scientiam, quasi infirmiori vasculo muliebri impartientes honorem, tanquam et coheredibus gratiæ vitæ, ut non impediantur orationes vestræ.

Dict. des Antiq. grecq. et rom., au mot « Coma ». — *Circumdatio*. L'expression est bien choisie, car les femmes portaient alors, comme aujourd'hui, des ornements d'or autour de la tête, du cou, des bras et des doigts. Voyez Tertullien, de *Cult. femin.*, I, 2 et II, 10. — *Sed...* (vers. 4).



Ornement d'or. (D'après les monuments grecs.)

Saint Pierre « va dire où se trouve le charme qui convient à la femme chrétienne. » — *Qui absconditus...* L'expression est remarquable : l'homme caché du cœur : c.-à-d., l'être intime, l'être moral. Comp. Rom. VII, 22 ; II Cor. IV, 16 ; Eph. III, 16, où saint Paul distingue aussi entre l'homme extérieur et l'homme intérieur. — L'auteur qualifie en quelques mots cet homme caché. Il consiste *in incorruptibilitate...* D'après le grec : « in incorrupto... » ; dans l'ornement incorruptible (par conséquent, surnaturel et céleste) d'un esprit (d'une disposition, d'une nature) paisible et suave. — La disposition dont il s'agit est d'un grand prix aux yeux de Dieu : *in conspectu... locuples*. Tel est donc l'ornement idéal que doivent rechercher les épouses chrétiennes, sûres de plaire ainsi à Dieu et à leurs maris. — *Sic enim...* (vers. 5). Selon sa coutume, le prince des apôtres va chercher dans l'Ancien Testament des exemples à l'appui de sa thèse. — *Sperantes in Deo*. Mieux : « in Deum ». La confiance aux promesses divines formait un élément essentiel de la piété des saintes Israélites.

— *Ornabant se*. Elles ornaient leurs âmes à la manière qu'a indiquée le vers. 4 (« sic »). — En même temps, elles vivaient dans un esprit de soumission perpétuelle à leurs maris : *subjectæ...*

— Parmi les pieuses femmes de l'Ancien Testament, l'apôtre en choisit une des plus célèbres, pour la citer comme un modèle spécial : *Sicut Sara...* (vers. 6). — *Obediebat...* Les rabbins aussi mentionnent Sara comme un exemple de parfaite obéissance envers son mari. — *Dominum... vocans*. Allusion au fait raconté Gen. XVIII, 12. — *Cujus estis...* Dans le grec : dont vous êtes devenues les enfants. De même qu'Abraham est le père des croyants, Sara peut aussi être regardée comme la mère des chrétiennes. — *Non pertimentes...* Heureuse conséquence de cette imitation, empruntée au livre des Prov., III, 25, d'après les LXX. L'épouse chrétienne ne redoute aucune alarme pénible au sujet de son mari, de ses enfants, de ses biens, etc., car elle envisage l'avenir en toute confiance, s'appuyant sur Dieu.

7. Obligations des maris. Saint Pierre glisse plus rapidement sur ce point. — *Cohabitanes* : habitant sous le même toit. Ce mot résume tout l'ensemble de la vie commune des époux. — *Secundum scientiam*. C.-à-d., comme des hommes intelligents et sages. — *Infirmiori vasculo...* Métaphore élégante. L'homme et la femme sont deux précieux ustensiles de la maison de Dieu ; mais le premier est plus robuste et le second plus faible. C'est précisément pour cela que ce dernier doit être plus honoré : *impartientes honorem*. Ainsi donc, « que la faiblesse n'amène pas le mépris ; que la faiblesse même devienne un titre au respect. » — *Tanquam et coheredibus...* Raison spéciale de ce respect : le mari ne doit pas oublier que, si elle est son inférieure de par la nature et de par la loi, elle est son égale, et peut-être même sa supérieure, aux yeux de Dieu. En effet, elle participe à la même foi, aux mêmes grâces, et elle a droit au même héritage. — *Gratiæ vitæ* : la grâce de la vie

8. In fine autem, omnes unanimes, compatientes, fraternitatis amatores, misericordes, modesti, humiles;

9. non reddentes malum pro malo, nec maledictum pro maledicto, sed e contrario benedictes, quia in hoc vocati estis, ut benedictionem hereditate possideatis.

10. Qui enim vult vitam diligere, et dies videre bonos, coerceat linguam suam a malo, et labia ejus ne loquantur dolum;

11. declinet a malo, et faciat bonum; inquirat pacem, et sequatur eam:

12. quia oculi Domini super justos, et aures ejus in preces eorum; vultus autem Domini super facientes mala.

8. Enfin, soyez d'un même sentiment, vous aimant comme des frères, compatissants, miséricordieux, doux et humbles.

9. Ne rendez pas le mal pour le mal, ni l'injure pour l'injure; mais au contraire, bénissez, car c'est à cela que vous avez été appelés, afin de recevoir en héritage la bénédiction.

10. Si quelqu'un, en effet, veut aimer la vie et voir des jours heureux, qu'il préserve sa langue du mal, et que ses lèvres ne profèrent pas le mensonge;

11. qu'il se détourne du mal et qu'il fasse le bien; qu'il cherche la paix, et qu'il la poursuive;

12. car les yeux du Seigneur sont sur les justes, et ses oreilles écoutent leurs prières; mais la face du Seigneur est contre ceux qui font le mal.

éternelle. — *Ut non impediatur...* Le pronom *vestrae* retombe sans doute à la fois sur le mari et sur la femme. Si les deux époux ne se conduisaient pas comme il convient à l'égard l'un de l'autre, les prières qu'ils font à Dieu pour le bonheur de leur vie conjugale « seraient empêchées », demeureraient sans fruit.

§ II. — *Exhortations générales, qui s'adressent à tous les fidèles sans distinction.* III, 8-IV, 6.

1° Charité, patience et paix avec tous. III, 8-12.

8-12. Sommaire des devoirs du chrétien à l'égard du prochain. — *In fine autem.* Cette formule sert ici de transition à des recommandations d'un caractère général. — L'adjectif *unanimes* (ὁμόφρονες; : pas ailleurs dans le Nouveau Testament) marque l'identité des pensées et des dispositions, l'entente parfaite (cf. II Cor. XIII, 11; Phil. II, 2); *compatientes* (συμπάθεις), l'identité des sentiments et des affections (cf. Rom. XII, 15). — *Fraternitatis amatores.* Il n'y a qu'un mot dans le grec : φιλάδελφοι, aimant les frères. Comp. I, 22, où nous avons trouvé le substantif φιλαδέλφια. — *Misericordes* est une bonne traduction de εὐσπλαγχνοί (ici seulement et Eph. IV, 32). D'après la signification classique de ce mot : ayant du courage; d'après l'usage biblique : ayant de la pitié. — *Modesti, humiles.* Les meilleurs manuscrits grecs n'ont qu'un seul adjectif : ταπεινόφρονες, ayant d'humbles sentiments. — *Non reddentes...* (vers. 9). Conduite que doivent tenir les chrétiens à l'égard de leurs ennemis. Saint Paul adresse la même exhortation aux Romains, presque dans les mêmes termes (Rom. XII, 17; voyez aussi I Thess. V, 15). — *Non maledictum pro...* Cf. II, 23. Les mots qui précèdent interdisent les représailles en action; ceux-ci prohibent le talion en paroles. Dans le grec : injure pour injure. — *Sed e contrario...* C'est un écho

de la doctrine du Maître. Voyez Matth. V, 38 et ss. — *Quia in hoc...* Comme plus haut, II, 21. — La recommandation est motivée : *ut benedictionem...* Bénissez, afin de mériter d'être vous-mêmes bénis de Dieu en ce monde et dans l'autre. — *Qui enim...* (vers. 10). Raison pour laquelle les chrétiens doivent pratiquer les vertus qu'ont énumérées les vers. 8 et 9. Elle est tirée du Ps. XXXIII, vers. 13-17, passage que saint Pierre cite presque littéralement d'après les LXX, jusqu'à la fin du vers. 12. La principale divergence se trouve dans les premiers mots de la citation, où on lit, suivant la traduction d'Alexandrie : « Quel est l'homme qui désire la vie, qui aime à voir des jours heureux ? » Question à laquelle répondent les propositions qui suivent. — *Vitam diligere* : se réjouir pleinement de la vie. Dans le psaume, il s'agit de la vie présente, rendue heureuse par la pratique de la vertu; dans l'épître, vraisemblablement de la vie future, avec son bonheur sans fin. — *Coerceat labia...* Première condition exigée pour obtenir des jours heureux. — *Declinet... et faciat...* (vers. 11). Seconde condition, exprimée successivement en termes négatifs et en termes positifs. — *Inquirat..., sequatur...* Troisième condition. Il y a gradation dans la pensée : chercher et poursuivre. *Pacem* : la paix avec le prochain. — *Quia oculi...* (vers. 12). L'apôtre indique le motif pour lequel celui qui désire être heureux ici-bas doit vivre saintement : Dieu voit tout, il sait tout, et il traite chacun selon ses œuvres. *Vultus* : son visage irrité.

2° Demeurer fidèles malgré les épreuves. III, 13-17.

13-17. La souffrance bien supportée est par elle-même une récompense pour le chrétien. — *Quis est qui...?* Les mots τις ὁ κακώσων ὑμᾶς sont une réminiscence probable d'Isaïe, I, 9, où on lit d'après les LXX : Voici, le Seigneur me secourra, qui me fera du mal (τίς κακώσει με) ? Il y a comme un accent de triomphe dans

13. Et qui pourra vous nuire, si vous êtes zélés pour faire le bien ?

14. Et si même vous deviez souffrir pour la justice, vous êtes bienheureux. Ne les craignez pas, et ne soyez pas troublés.

15. Sanctifiez dans vos cœurs le Seigneur Jésus-Christ, étant toujours prêts à répondre pour votre défense à quiconque vous demandera compte de votre espérance ;

16. mais avec douceur et respect, ayant une bonne conscience, afin que ceux qui décrient la bonne conduite que vous menez dans le Christ soient confus de ce qu'ils vous calomnient.

17. Car il vaut mieux souffrir, si telle est la volonté de Dieu, en faisant bien qu'en faisant mal.

18. En effet, le Christ aussi est mort une fois pour nos péchés, lui juste pour

13. Et quis est qui vobis noceat, si boni æmulatores fueritis ?

14. Sed et si quid patimini propter justitiam, beati. Timorem autem eorum ne timueritis, et non conturbemini.

15. Dominum autem Christum sanctificate in cordibus vestris, parati semper ad satisfactionem omni poscenti vos rationem de ea quæ in vobis est spe ;

16. sed cum modestia et timore, conscientiam habentes bonam, ut in eo quod detrahunt vobis, confundantur qui calumniantur vestram bonam in Christo conversationem.

17. Melius est enim beneficientes (si voluntas Dei velit) pati, quam maleficientes.

18. Quia et Christus semel pro peccatis nostris mortuus est, justus pro inju-

la question posée par saint Pierre : Personne, veut-il dire, ne peut vous faire vraiment du mal si vous menez une vie parfaite. — *Si... æmulatores...* Le mot *boni* est un substantif au génitif : Si vous êtes les zélés du bien ; c.-à-d., pleins de zèle pour le bien. Quelques manuscrits ont *μυμηταί*, imitateurs, au lieu de *ζηλωταί* ; mais c'est une correction faite par les copistes. — Manière dont le chrétien doit se comporter, si Dieu permet qu'il ait à souffrir pour sa religion : *Sed et si quid...* (vers. 14). L'hypothèse est très légitime, puisqu'il a été dit plus haut, II, 21, que la vocation des chrétiens est de souffrir. Au lieu de l'indicatif présent, *patimini*, le grec emploie l'optatif : Dussiez-vous souffrir. — *Propter justitiam*. Souffrir pour la justice, c'est souffrir pour le bien, pour la bonne cause, et spécialement ici pour le christianisme. En écrivant ces mots, ainsi que le suivant (*beati*), l'apôtre avait sans doute à la pensée la huitième béatitude, Matth. v, 10. — *Timorem autem...* Le pronom *eorum* se rapporte aux ennemis de la religion chrétienne. Jusqu'aux mots « Dominum sanctificate », vers. 15<sup>a</sup>, la phrase est imitée d'Isaïe, VIII, 12-13, où on lit : Ne craignez pas ce qu'il (le peuple israélite) craint et ne vous épouvantez pas ; mais sanctifiez le Seigneur des armées. L'apôtre a légèrement modifié le texte, pour rendre l'application plus complète. — *Dominum... sanctificate* (vers. 15). C. à-d., traitez-le et regardez-le comme saint, et par suite ayez pour lui une crainte respectueuse. — En insérant le nom *Christum*, saint Pierre applique directement les paroles d'Isaïe à Notre-Seigneur Jésus-Christ, duquel il est d'ailleurs très évidemment question dans ce passage du prophète. — *In cordibus...* : au plus intime de l'être. — *Parati...* « Prêts, avec une joyeuse confiance ». L'enchaînement des pensées est celui-ci : Vous montrerez à vos adversaires que

vous ne les redoutez pas, si vous êtes toujours prêts à rendre compte de votre foi devant n'importe qui (*semper... omni...*). — *Ad satisfactionem* (πρός ἀπολογία): de manière à faire une sorte d'apologie de la religion. — *De ea... spe*. C.-à-d., de l'espérance en vertu de laquelle tout chrétien digne de ce nom est sûr d'obtenir la récompense du ciel. Cf. I, 3, 13. — *Sed cum...* (vers. 16). Deux dispositions doivent accompagner cette apologie : la douceur, par opposition à la violence fanatique ; la crainte, « une sainte timidité qui exclue la suffisance et l'audace ». — *Conscientiam habentes...* Sans cette bonne conscience, ou, ce qui revient au même, sans une vie parfaite, il eût été impossible aux fidèles, malgré le langage le plus habile, de convaincre les païens de la sincérité de leur foi. — *Ut in eo quod...* Comp. II, 12, où nous avons rencontré une pensée toute semblable. — *Vestram in Christo...* : la bonne conduite que vous tenez en vertu de votre union avec le Christ. Expression très fréquente dans les écrits de saint Paul. — *Melius... enim...* (vers. 17). Comp. le vers. 14<sup>a</sup> ; II, 19 et 20. Il est bon de souffrir sans l'avoir mérité. — *Si voluntas... velit*. Pléonasme expres-*if*. L'auteur ramène la souffrance endurée par les chrétiens à son motif suprême, la volonté divine, que nul d'entre eux ne saurait refuser d'accomplir.

3<sup>e</sup> Exemple du Christ, qui a souffert pour nous, tout innocent qu'il fût. III, 18-22.

18-22. Saint Pierre exhorte ses lecteurs, en leur proposant ce grand modèle, à se montrer, sans peur comme sans reproche devant leurs adversaires. Voyez II, 12 et ss. — *Christus semel*. Comme dans l'épître aux Hébreux, IX, 28, cet adverbe établit un contraste entre le sacrifice unique du Christ et les victimes imparfaites, sans cesse répétées, de l'ancienne loi. — *Mortuus est*. C'est la leçon de la plupart des

stis, ut nos offerret Deo, mortificatus quidem carne, vivificatus autem spiritu ;

19. in quo et his qui in carcere erant spiritibus veniens prædicavit,

des injustes, afin de nous offrir à Dieu, ayant été mis à mort quant à la chair, mais rendu à la vie quant à l'esprit ;

19. par lequel aussi il est allé prêcher aux esprits qui étaient en prison,

melleurs manuscrits grecs (ἀπέθανεν) et de toutes les anciennes versions ; quelques documents ont ἔπαιθε, il a souffert. — *Justus pro...* Ce trait souligne l'idée contenue dans les mots *pro peccatis nostris* : Jésus a été une victime absolument innocente. — But de son sacrifice : *ut nos offerret...* Avec ce sens, d'après le grec : Pour nous permettre d'approcher bien près de Dieu, dont le péché nous avait éloignés. Cf. II,

divine de Jésus-Christ, comme le pensent quelques interprètes. — *In quo et...* (vers. 19). Ce passage a une importance particulière ; mais il présente aussi d'assez grandes difficultés. On a beaucoup écrit à son sujet. D'après l'interprétation commune des exégètes anciens et modernes, il se rapporte au fait remarquable que le symbole des apôtres signale en ces termes : « Descendit ad inferos ». Cf. Eph. iv, 9. Voyez

les commentaires de Cornelius à Lape, de Calmet, etc., et aussi une excellente étude historique de J. Turmel, dans les *Annales de philosophie chrétienne*, février 1903, p. 508-533. L'évangile apocryphe de Nicodème a pour thème principal cette descente de Jésus-Christ dans les limbes, et quelque légendaires que soient la plupart des détails, le fait principal demeure, attesté par toute la tradition. Le but de l'apôtre, dans les vers. 19-22, est de démontrer d'une manière incidente l'universalité du salut apporté par le Christ : Jésus a sauvé les âmes détenues depuis longtemps dans les limbes, vers. 19-20 ; il a sauvé aussi les chrétiens par le baptême, vers. 21-22. — Le pronom *quo* retombe sur le substantif « spiritus » du vers. 18 : dans lequel esprit. C'est en tant qu'esprit, pendant que son corps reposait au tombeau, que Jésus-Christ a fait ce mystérieux voyage. — *Et his*. La conjonction « et » (avec le sens de « etiam ») n'est pas à négliger. « Il s'agit d'une activité nouvelle du Sauveur, se rattachant à l'œuvre rédemptrice. C'est un nouveau domaine qui s'ouvre. » — *In carcere... spiritibus*. Quelle



Descente de Jésus aux enfers. (D'après un ancien ivoire.)

18 et III, 12 ; Hebr. iv, 16 ; VII, 25, etc. — *Mortificatus...*, *vivificatus...* Double antithèse. Le Christ a été mis à mort, il est ressuscité. Il est mort dans sa chair, dans son corps ; il est ressuscité dans son esprit, dans son âme. Les mots *in carne*, *in spiritu*, désignent la sphère dans laquelle se sont opérés les deux faits mentionnés. Non que l'âme du Christ ait été atteinte par la mort ; saint Pierre veut seulement dire que, grâce à la résurrection, elle a reçu comme une vigueur nouvelle et une perfection plus grande. Le mot « spiritus », ainsi opposé à « caro », ne désigne donc pas l'Esprit-Saint, ni la nature

prison saint Pierre a-t-il en vue, et quels esprits ? La prison n'est autre que le séjour des morts, et cette image est fort bien choisie. Mais dans ce séjour il y a, d'après la parole de Jésus lui-même (cf. Luc. xvi, 22 et ss.), une partie réservée aux damnés, et une autre partie, qu'on a nommée « limbus patrum », dans laquelle les âmes des justes attendaient que le Messie vint les délivrer et les conduire au ciel. C'est de cette dernière seulement qu'il est question ici. Quant aux esprits, il est évident d'après le vers. 20 que ce sont précisément ces âmes justes. — *Veniens*. Dans le grec : πορευθείς, étant



20. qui autrefois avaient été incroyables, lorsqu'au temps de Noé ils s'attendaient à la patience de Dieu, pendant qu'était préparée l'arche, dans laquelle peu de personnes, savoir huit *seulement*, furent sauvées à travers l'eau.

21. Figure à laquelle correspond le baptême, qui vous sauve maintenant, non pas en enlevant les souillures de la

20. qui increduli fuerant aliquando, quando expectabant Dei patientiam in diebus Noë, cum fabricaretur arca, in qua pauci, id est octo animæ salvæ factæ sunt per aquam.

21. Quod et vos nunc similis formæ salvos facit baptismus, non carnis depositio sordium, sed conscientiæ bonæ in-

ailé. Voyez le vers. 22<sup>b</sup>. L'expression marque un déplacement réel, qui eut lieu entre la mort et la résurrection de Notre-Seigneur. — *Prædica-vit* (ἐκήρυξεν). C'est par ce verbe que les évangélistes désignent aussi l'annonce du salut que Jésus-Christ faisait aux hommes durant sa vie mortelle. Cf. Matth. iv, 17, 23, etc. Le Messie alla donc porter également aux morts la bonne nouvelle de leur prochaine rédemption. Voyez iv, 6, et le *Catech. Rom.*, p. I, c. vi, q. 4-6. — *Qui increduli... aliquando* (vers. 20). D'après le grec : qui avaient été rebelles. De prime abord, ces mots semblent limiter d'une manière considérable le nombre des âmes emprisonnées auxquelles le Christ vint prêcher l'évangile, puis que l'« *aliquando* » est restreint aux jours de Noé. Mais, en réalité, l'assertion du vers. 19 est générale et doit demeurer telle ; seulement, l'apôtre caractérise au moyen de leur état antérieur, triste état d'incrédulité, les esprits auxquels Jésus-Christ annonça le salut dans les limbes. Il n'y a rien d'in vraisemblable à ce que beaucoup de ces rebelles se soient convertis avant de périr dans les eaux du déluge. Si saint Pierre les mentionne à part entre tous les habitants des limbes, c'est parce qu'ils s'étaient montrés particulièrement coupables, et que l'efficacité de la passion du Christ s'était manifestée à leur sujet d'une manière très spéciale. La théologie judaïque leur refusait toute participation au salut messianique. — *Quando expectabant...* Plutôt, d'après le grec : Lorsque la longanimité de Dieu attendait (la conversion de ces incroyables). Les meilleurs manuscrits de la Vulgate portent aussi : « *Quando expectabat Dei patientia.* » Cette attente divine dura cent vingt ans. Cf. Gen. vi, 1 et ss. — *In qua pauci...* La patience de Dieu éprouva donc une défaite, puisque la famille de Noé fut seule sauvée, et que tous les autres hommes furent châtiés à cause de leur incrédulité. — *Octo animæ.* C.-à-d., huit personnes (sur cette signification du mot « *anima* » voyez Act. II, 41 et xxvii, 37 ; Rom. xiii, 1, etc.) : Noé et sa femme, ses trois fils et leurs femmes. Cf. Gen. vi, 18 ; vii, 7 et viii, 18. — *Salvæ... per aquam.* Mieux peut-être : ils furent sauvés à travers l'eau. Les eaux les entouraient déjà lorsqu'ils se réfugièrent dans l'arche. Quelques interprètes suivent toutefois la Vulgate, et donnent à la préposition διὰ une signification instrumentale : Ils furent sauvés par l'eau. La première interprétation semble préférable, car, dans le déluge, l'eau fut avant tout un instrument de destruction. — Il est surprenant que

saint Augustin, *Epist.*, clxiv, 15 et le vénérable Bède, *h. l.*, parmi les Pères, et saint Thomas d'Aquin parmi les théologiens (*in Sent.* III, dist. 22, art. 1) donnent un tout autre sens à ce passage. Sans doute ils admettent le dogme de la descente de Jésus-Christ aux enfers ; mais ils ne croient pas que saint Pierre ait voulu parler ici de ce mystère. D'après eux, ce n'est pas directement et personnellement, ni après sa mort, que le Christ aurait porté l'évangile aux esprits emprisonnés, mais avant son incarnation, d'une manière indirecte, dans la personne de Noé. La prison désignerait au figuré les ténèbres de l'incrédulité. Ce sentiment, outre qu'il s'écarte de l'opinion commune, a aussi le grave inconvénient de s'éloigner du texte même, car il établit une séparation entre la prédication mentionnée par l'apôtre et la mort du Christ, à laquelle saint Pierre la rattache intimement. Nous ne parlons pas des rationalistes contemporains, qui ne voient ici qu'une légende sans fondement. — *Quod et vos...* (vers. 21). L'auteur va montrer que la grâce de Jésus, après avoir opéré le salut des pécheurs dans le passé, s'est manifestée d'une façon identique dans le temps présent, en faveur des lecteurs eux-mêmes. La construction est tout d'abord embarrassée. Le pronom neutre ὃ, « *quod* » (la leçon ὃ, « *quo* », est inexacte), se rapporte à ὕδωρ, « *aquam* », ou à toute la proposition qui précède (« *octo animæ salvæ...* »). — *Similis formæ.* Dans le grec : ἀντίτυπον, adjectif qui qualifie βάπτισμα : le baptême, antitype. La mention du déluge amène saint Pierre à parler du baptême, qui est aussi un moyen de salut analogue à celui qu'on trouva dans l'arche. De même que Noé et sa famille franchirent les eaux du déluge pour entrer dans l'arche, de même les chrétiens traversent celles du baptême pour entrer dans l'Église du Christ, où ils trouvent la délivrance. C'est en ce sens que le baptême est l'antitype du déluge, c.-à-d. la réalisation du type, de la figure. — *Non carnis depositio..., sed...* Ces deux expressions sont une apposition au substantif « *baptisma* ». L'apôtre, complétant sa pensée, insiste sur les heureux effets de ce sacrement, qui est une purification, non pas du corps, mais de l'âme. — *Conscientiæ... interrogatio in...* Ces mots sont un peu obscurs, et n'ont pas toujours été expliqués de la même manière. Ils décrivent l'efficacité du baptême en termes positifs. Si l'on donne au substantif ἐπερώτημα sa signification primitive d'interrogation, question (comme l'a fait la Vulgate), on peut traduire : La demande d'une

terrogatio in Deum, per resurrectionem Jesu Christi,

22. qui est in dextera Dei, deglutiens mortem, ut vitæ æternæ heredes efficeremur, profectus in cælum, subjectis sibi angelis, et potestatibus, et virtutibus.

chair, mais par l'engagement d'une bonne conscience envers Dieu, grâce à la résurrection de Jésus-Christ,

22. qui est à la droite de Dieu, ayant détruit la mort, afin que nous devinssions héritiers de la vie éternelle; il est allé au ciel, où les anges, les dominations et les puissances lui sont assujettis.

## CHAPITRE IV

1. Christo igitur passo in carne, et vos eadem cogitatione armamini; quia qui passus est in carne, desiit a peccatis,

2. ut jam non desideriiis hominum, sed voluntati Dei, quod reliquum est in carne vivat temporis.

1. Ainsi donc, puisque le Christ a souffert dans la chair, vous aussi armez-vous de la même pensée; car celui qui a souffert dans la chair en a fini avec le péché,

2. afin de vivre, non plus selon les convoitises des hommes, mais selon la volonté de Dieu, pendant le temps qui lui reste à passer dans la chair.

bonne conscience à Dieu; c.-à-d., la demande qu'une bonne conscience adresse à Dieu, demande qui n'est autre que celle du salut. Ou encore : L'aspiration d'une bonne conscience vers Dieu. Ou bien : La demande faite à Dieu d' (avoir) une bonne conscience. D'autres traduisent ἐπερωτημα par « stipulatio, sponsio », engagement, alliance. Le sens est alors : L'engagement d'une bonne conscience envers Dieu : ou : L'alliance d'une bonne conscience avec Dieu. Dans ce second cas, qui est peut-être le meilleur, il y aurait ici une allusion au dialogue (en supposant qu'il remonte à l'époque de saint Pierre) qui avait lieu entre le prêtre et le baptisé : « Renonces-tu à Satan? J'y renonce. Crois-tu au Christ? J'y crois. » De là le mot de Tertulien, de *Res. carn.* : « Anima non lavatione sed responsione sancitur. » — *Per resurrectionem...* Ce trait dépend du verbe *salvos fecit*. Sans la résurrection du Christ, le baptême n'aurait pas le pouvoir de sauver et de régénérer. Comp. 1, 3, où la régénération est également associée à la résurrection du Sauveur. — *Qui... in dextera...* (vers. 22). Le divin ressuscité est monté au ciel, où il trône désormais à la droite de son Père; il peut donc protéger et sauver les siens, comme il le leur a promis. — *Deglutiens mortem*. Ces mots et les suivants, jusqu'à *efficeremur*, manquent totalement dans le grec, comme aussi dans plusieurs manuscrits latins. Le verbe très expressif « deglutiens » a la signification de détruire. Par sa résurrection, Jésus-Christ a donné un coup terrible à la mort, afin de nous procurer la vie éternelle, comme le dit si bien le langage liturgique : « Vitam nostram resurgendo reparavit. » — *Profectus...* Ce détail explique pour-

quoi Notre-Seigneur est maintenant à la droite de son Père : il est monté au ciel après sa résurrection. — *Subjectis sibi*. C.-à-d., d'après le grec : les anges lui ayant été soumis (par Dieu). Sur cet assujettissement des esprits célestes au Christ, voyez Eph. 1, 21; Col. 11, 10. — *Potestatibus et virtutibus*. Deux catégories ou chœurs angéliques, comme dans les passages de saint Paul qui viennent d'être cités. Voyez aussi Rom. VIII, 38; I Cor. v, 24.

4° Effets salutaires que la souffrance peut et doit produire pour les chrétiens. IV, 1-6.

CHAP. IV. — 1-2. Le principe : l'idéal du chrétien, c'est de mener une vie toute sainte. — L'écrivain sacré va tirer la conséquence pratique de ce qu'il vient de dire : *Christo igitur...* Cf. III, 18 et ss. — *Eadem cogitatione* : la pensée, la résolution de souffrir avec patience, puisque le chrétien ne peut pas vivre sans épreuves. Cf. II, 21, etc. — *Armamini* est une métaphore poétique. Le souvenir de la passion du Christ est pour les fidèles comme une armure invincible. Ce détail suppose qu'ils ont à lutter pour vaincre. — Suit un développement remarquable, qui a pour but d'expliquer (*quia*) pourquoi le vrai croyant doit s'armer de la résolution de supporter courageusement ses épreuves. — *Qui passus... desiit...* Saint Pierre ne veut pas dire ici que la mort nous délivre du péché (cf. Rom. VI, 7). La pensée est que, lorsqu'on souffre pour Dieu, on cesse de pécher. Ce qui doit s'entendre d'une manière morale, assurément. Quand on supporte volontiers l'épreuve pour Dieu, on a le péché en horreur et on le fuit. — *Ut jam non...* (vers. 2). Résultat de la cessation du péché : on ne vit plus conformément aux désirs

3. C'est assez, en effet, d'avoir, dans le temps passé, accompli la volonté des païens, en vivant dans le désordre, les convoitises, l'ivrognerie, les excès du manger et du boire, et le culte sacrilège des idoles.

4. Ils trouvent maintenant étrange que vous ne couriez plus avec eux à ce débordement de débauche, et ils vous outragent.

5. Ils rendront compte à celui qui est prêt à juger les vivants et les morts.

3. Sufficit enim præteritum tempus ad voluntatem gentium consummandam, his qui ambulaverunt in luxuriis, desideriiis, vinolentiis, comessionibus, potationibus, et illicitis idolorum cultibus.

4. In quo admirantur non concurrentibus vobis in eamdem luxuriæ confusionem, blasphemantes.

5. Qui reddent rationem ei qui paratus est judicare vivos et mortuos.

coupables de la nature humaine, mais pleinement soumis à la volonté de Dieu. Or, cette volonté, c'est que nous soyons des saints. Cf. I Thess. iv, 3. — *Quod reliquum...* C.-à-d., pendant le reste de sa vie. En effet, vivre *in carne*, c'est vivre ici-bas, en ce monde.

3-6. Application et développement du principe. — *Sufficit enim...* Quelques manuscrits grecs ajoutent : ἡμῖν, « nobis », ou ὑμῖν, « vobis ». C'est une glose pour expliquer la pensée.

ger et dans le boire, les pratiques idolâtriques. Comp. Rom. i, 24-32 ; Col. iii, 5-8, etc. — Par *comessionibus* il faut entendre des repas accompagnés d'orgie et de débauche. Cf. Rom. xiii, 13 ; Gal. v, 21. — *In quo...* (vers. 4) : dans la conduite ignoble qui vient d'être décrite. — *Admirantur*, ἐξεπίθονται : ils (les païens) sont dans l'étonnement. L'objet de cet étonnement est marqué par les mots *non concurrentibus vobis...* Les païens ne pouvaient comprendre que



Procession bachique. (Antique médaille)

Après avoir dit que les chrétiens sont obligés de vivre saintement, l'auteur ajoute qu'ils n'ont que trop suffisamment mené, avant leur conversion (pendant ce qu'il nomme *præteritum tempus*), la vie coupable des païens : il est temps de changer cela. Cf. Rom. xiii, 11-12. — *Ad voluntatem gentium...* Par opposition à la volonté de Dieu. Ce que voulaient les païens, c'était le plaisir sous toutes ses formes, sans s'inquiéter de la moralité. Le mot latin *consummandam* traduit fort bien le grec καταργήσασθαι, accomplir entièrement. — *Iis qui ambulaverunt...* Il faudrait, d'après le texte original : « qui ambulavistis », (à vous) qui avez marché. L'écrivain sacré continue de s'adresser directement à ses lecteurs. — *In luxuriis, desideriiis...* Cette triste énumération commente les mots « ad voluntatem gentium », et décrit très exactement les mœurs abominables du paganisme : l'impudicité, les excès dans le man-

les chrétiens, après leur conversion, cessassent tout à coup de prendre part aux joies impures du monde, et ils se vengeaient d'eux en les calomniant ou en les persécutant. — *In eamdem* (la même qu'autrefois, ou la même que celle des païens)... *confusionem*. Mieux vaudrait : « effusionem », car le substantif ἀνάχυσις représente un fleuve, ou la mer, qui déborde. — *Blasphemantes*. Dans le sens strict, d'après quelques interprètes : blasphémant Dieu, ou le christianisme. Mieux dans le sens large : calomniant les chrétiens et les accusant de toutes sortes de vices. Cf. Tit. iii, 2, etc. — A ce sujet, saint Pierre menace en passant les païens du jugement divin : *qui reddent...* (vers. 5). C'était en même temps dire aux lecteurs : Ne vous inquiétez pas trop de ces injures ; ceux qui les préfèrent en rendront compte à Dieu. — *Ei qui paratus...* Ce juge terrible est tout prêt à lancer la sentence de condamnation contre les

6. Propter hoc enim et mortuis evangelizatum est, ut iudicentur quidem secundum homines in carne, vivunt autem secundum Deum in spiritu.

7. Omnium autem finis appropinquavit. Estote itaque prudentes, et vigilate in orationibus.

8. Ante omnia autem, mutuam in vobismetipsis caritatem continuam habentes, quia caritas operit multitudinem peccatorum.

6. Car c'est pour cela que l'évangile a été aussi annoncé aux morts, afin qu'après avoir été jugés selon les hommes quant à la chair, ils vivent selon Dieu quant à l'esprit.

7. La fin de toutes choses approche. Soyez donc prudents et veillez dans la prière.

8. Mais surtout ayez les uns pour les autres une charité persévérante, car la charité couvre une multitude de péchés.

coupables. — Sur la locution *vivos et mortuos*, voyez II Tim. iv, 1, etc. — *Propter hoc...* (vers. 6). Comme le montre la particule *enim*, l'auteur se propose d'expliquer les mots qui précèdent immédiatement. Jésus-Christ jugera aussi bien les morts que les vivants, car ceux-là ont reçu l'évangile aussi bien que ceux-ci; la mort ne les soustrait donc pas à la juridiction du Christ. Ce passage aussi est difficile. Il est visiblement parallèle à III, 19-20, où l'apôtre a parlé d'une prédication adressée aux morts dans leur sombre séjour. Nous avons donc ici, « énoncé en termes généraux, le principe même dont la fin du chap. III donne une application particulière » et concrète. « Ces textes sont subsidiaires; des expressions analogues rappellent les mêmes choses... L'auteur revient sur ce qu'il a dit, pour préciser et généraliser. Il est obscur, parce qu'il fait allusion à un ordre d'idées auquel il ne touche qu'en passant. » — Le pronom *hoc* est expliqué par les mots « ut iudicentur... » — *Et mortuis* : aux morts eux-mêmes, aussi bien qu'aux vivants. D'après divers commentateurs anciens et modernes (saint Aug., le vén. Bède, etc.), l'adjectif « mortuis » devrait s'entendre au moral, et désignerait ceux qui sont morts spirituellement, les pécheurs, et tout particulièrement les païens. Mais, à la fin du vers. 5, il a été employé au propre, et il n'y a pas lieu de croire qu'il ait deux acceptions différentes dans la même ligne. — *Evangelizatum est*. C.-à-d., l'évangile a été prêché. Le sujet de cette bonne nouvelle était l'accomplissement de la rédemption, et la proximité du salut pour les âmes justes retenues dans les limbes. — *Ut* (ὅτι)... But de l'évangélisation. Il est décrit en deux propositions parallèles, qui contiennent trois antithèses : « iudicentur » est opposé à « vivant », « secundum hominem » à « secundum Deum », « in carne » à « in spiritu ». — *Iudicentur*. A l'aoriste dans le grec, car il s'agit d'un fait passé. Les personnes en question « ont déjà subi le jugement commun à tous les hommes, la mort. » L'auteur n'a donc pas en vue le jugement qu'il a mentionné au vers. 5. Celui dont il parle actuellement se passe *in carne*, quant à la chair mortelle. En effet, la mort est le châtiment du péché. — *Secundum hominem* : selon ce qui arrive aux hommes. — *Vivunt* : de la vraie vie apportée au monde par

Jésus-Christ. — *Secundum Deum* : conformément aux opérations de Dieu. — *In spiritu* : dans la sphère de l'esprit, par antithèse avec celle de la chair. — Saint Pierre ne veut pas dire, c'est évident, que le but de la bonne nouvelle annoncée par le Christ aux justes enfermés dans les limbes était « ut iudicentur... », mais « ut vivant... » La première proposition est donc subordonnée à la seconde : « ut iudicentur... vivant... » C.-à-d. : afin qu'étant morts, ils vivent... Ainsi compris, ce texte devient suffisamment clair et exprime une pensée très exacte.

### TROISIÈME PARTIE

#### Exhortations qui concernent la vie intime des communautés chrétiennes. IV, 7-V, 11.

##### § I. — Conduite que les lecteurs devaient tenir dans leurs circonstances actuelles. IV, 7-19.

1° Ce que leur enseignait l'approche du jugement divin. IV, 7-11.

Ce n'était pas seulement la fuite du péché, comme l'ont dit les versets qui précèdent, mais la piété positive et les vertus du christianisme.

7. Sagesse, vigilance et prière. — *Omnium... finis...* Grave pensée, qui sert de base à toute cette série de recommandations. La fin de toutes choses, c'est évidemment la fin du monde présent, suivie du jugement universel. — *Appropinquavit...* Ce mot exprime une idée générale, et ne signifie nullement que le prince des apôtres regardât la fin comme imminente. — Deux conséquences à tirer du fait signalé : *estote... prudentes et vigilate...* Jésus-Christ donna le même conseil à ses disciples, après leur avoir annoncé la fin des temps : Veillez et priez (Marc. xiv, 38, etc.). Il est vrai que le grec dit avec une nuance : Soyez sages et sobres. — *In orationibus*. Plutôt : « ad orationes » ; pour être capables de mieux prier.

8-11. La charité fraternelle et ses manifestations extérieures. — Saint Pierre va citer la vertu chrétienne par excellence; c'est pourquoi il introduit cette nouvelle recommandation par la formule *ante omnia*. — Au lieu de *in vobismetipsis*, il faudrait « in vosmetipsos ». — *Continuam*. L'adjectif ἐκτενῆ serait mieux traduit

9. Exercez entre vous l'hospitalité sans murmurer.

10. Que chacun mette au service des autres le don spirituel qu'il a reçu, comme *doivent faire* de bons dispensateurs de la grâce de Dieu aux formes multiples.

11. Si quelqu'un parle, que ce soit selon les oracles de Dieu ; si quelqu'un exerce un ministère, que ce soit comme employant une force que Dieu donne, afin qu'en toutes choses Dieu soit glorifié par Jésus-Christ, auquel appartiennent la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Amen.

12. Bien-aimés, ne soyez pas surpris

9. Hospitalales invicem sine murmuratione ;

10. unusquisque, sicut accepit gratiam, in alterutrum illam administrantes, sicut boni dispensatores multiformis gratiæ Dei.

11. Si quis loquitur, quasi sermones Dei ; si quis ministrat, tanquam ex virtute quam administrat Deus, ut in omnibus honorificetur Deus, per Jesum Christum, cui est gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

12. Carissimi, nolite peregrinari in

par « ferventem », car il exprime l'intensité. — L'exhortation est motivée : *quia caritas operit...* Emprunt à Prov. x, 12, où on lit, d'après le texte hébreu : L'affection couvre (e.-à-d., cache, empêche de paraître) la transgression. Le verbe couvrir a ici la signification d'effacer. Cf. Ps. xxxi, 1 ; Jac. v, 20, etc. Ainsi donc, quiconque est charitable envers ses frères efface par là même ses propres péchés. — *Hospitalales invicem...* Première manifestation de l'amour fraternel. Sur l'obligation spéciale de l'hospitalité aux premiers temps du christianisme, voyez Rom. xii, 13 ; I Tim. iii, 2 ; Tit. i, 8 ; Hebr. xiii, 2, etc. — *Sine murmuratione* : car l'hospitalité est souvent une charge matérielle et morale ; elle occasionne des dépenses et des fatigues. — Deuxième manifestation de la charité : *unusquisque, sicut...* (vers. 10). L'apôtre invite maintenant ses lecteurs à utiliser pour le plus grand avantage de leurs frères les dons spirituels qu'ils ont reçus de Dieu. L'équivalent grec de *gratiam* est *χαρισμα*, le mot qui, dans les écrits de saint Paul, désigne les « gratiæ gratis datae » ou dons spéciaux de l'Esprit-Saint, tels que les dons des langues, de prophétie, des guérisons miraculeuses, etc. Cf. Rom. xii, 6-8 et I Cor. xii, 4-10. Ici, saint Pierre donne une extension plus grande à ce terme, de manière à lui faire représenter non seulement les dons miraculeux et extraordinaires, mais toutes sortes de faveurs surnaturelles, puisqu'il suppose que chacun de ses lecteurs possède quelqu'une de ces grâces (« unusquisque... »). — *In alterutrum...* Personne n'a le droit de garder pour soi les dons divins ; mais on doit les mettre au service de tous. Cf. Rom. xii, 6 et ss. ; I Cor. xii, 7 ; xiv, 4 et 12. — *Dispensatores (οἰκονόμοι)*. Expression significative. Nous ne sommes pas les propriétaires irresponsables des dons célestes, mais de simples administrateurs ou intendants, obligés de les faire valoir. — *Multiformis gratiæ*. Cette fois, il y a *χάρις* dans le grec : la grâce proprement dite, dont les *χαρισματά* sont des manifestations variées, multiples, qui attestent la richesse infinie du divin trésor. — *Si quis...* (vers. 11). Au moyen de deux exemples, l'auteur fait l'appli-

cation de la règle générale qu'il vient d'établir. Tous les dons spirituels sont ramenés à deux chefs principaux : parler et agir. — *Loquitur* : comme prophète, comme prédicateur, comme doué du don des langues, comme interprète, etc. Cf. Rom. xii, 6 et ss. — *Quasi...* La phrase est elliptique, pour : « Loquitur quasi... ». Au lieu de *sermones*, le grec emploie le mot *λόγισ*, qui désigne des oracles divins. Cf. Rom. iii, 2 ; Hebr. v, 12. Le sens est donc : Que le langage de celui qui prend la parole dans les assemblées religieuses sous l'inspiration divine n'ait rien d'humain, mais que ce soit celui de Dieu même. — *Si... ministrat* : pour prendre soin des malades, des pauvres, des étrangers ; pour visiter les affligés, etc. — *Tanquam ex virtute...* : en vertu de la force de Dieu, et non d'une activité purement naturelle. — *Quam administrat...* Le grec a ici le verbe *χορηγεῖν* : donner largement. Cf. II Cor. ix, 10 ; Gal. iii, 5. — *Ut... honorificetur...* Intention dernière qu'un chrétien doit se proposer dans toutes ses paroles et tous ses actes. — *Per Jesum...* En effet, c'est surtout par l'intermédiaire du Christ que Dieu est glorifié. Cf. Rom. xvi, 27, etc. — *Cui... gloria...* Petite doxologie pour conclure. Cf. v, 11. Elles sont fréquentes dans les épîtres de saint Paul (voyez Rom. xi, 36 ; Gal. i, 5 ; Eph. iii, 21, etc.). Les commentateurs rapportent celle-ci tantôt à Dieu le Père, qui est le sujet principal de ce verset, et tantôt à Jésus-Christ, sur le nom duquel le pronom semble tomber directement.

2° La participation aux souffrances du Christ. IV, 12-19.

L'apôtre revient aux épreuves endurées par les chrétiens, pour en indiquer soit la nécessité, soit l'importance et les avantages. Cf. i, 6 et ss. ; ii, 19 et ss. ; iii, 14 et ss.

12-13. Un chrétien ne doit pas s'étonner, mais se réjouir, lorsqu'il est atteint par la souffrance. — *Carissimi*. Apostrophe affectueuse et sympathique, à la pensée des épreuves endurées par les lecteurs. Cf. ii, 11. — *Nolite peregrinari*. Saint Cyprien et le vénérable Bède donnent une meilleure traduction du grec : « Nolite mirari » ; Ne soyez pas trop étonnés. Cf. iv, 4°. — *In*

fervore qui ad tentationem vobis fit, quasi novi aliquid vobis contingat;

13. sed communicantes Christi passionibus gaudete, ut et in revelatione gloriæ ejus gaudeatis exultantes.

14. Si exprobramini in nomine Christi, beati eritis; quoniam quod est honoris, gloriæ, et virtutis Dei, et qui est ejus Spiritus, super vos requiescit.

15. Nemo autem vestrum patiatutur ut homicida, aut fur, aut maledicus, aut alienorum appetitor.

du feu ardent qui sert à vous éprouver, comme s'il vous arrivait quelque chose d'étrange;

13. mais, parce que vous participez aux souffrances du Christ, réjouissez-vous, afin que, lorsque sa gloire sera manifestée, vous soyez aussi dans la joie et l'allégresse.

14. Si vous recevez des injures pour le nom du Christ, vous êtes bienheureux, parce que l'honneur, la gloire, et la puissance de Dieu, ainsi que l'Esprit de Dieu, reposent sur vous.

15. Mais qu'aucun de vous ne souffre comme homicide, ou comme voleur, ou comme malfaiteur, ou comme s'ingérant dans les affaires d'autrui.

*fervore.* Le substantif *πύρωσις* (de la racine *πυρόω*, je brûle) sert ici à désigner symboliquement la souffrance, en tant qu'elle fait passer l'homme par le feu, pour le purifier. — *Qui ad tentationem...* But de l'adversité dans la pensée de Dieu : elle est destinée à éprouver ceux qu'il aime. — *Novi aliquid.* Dans le grec : une chose étrange (*ξένου*). La souffrance n'a pas ce caractère, puisqu'elle est naturelle et nécessaire. Cf. II, 21; Act. XIV, 22; II Tim. III, 12, etc. — *Sed communicantes...* Petite nuance dans le grec : Selon que (dans la proportion où) vous êtes associés aux souffrances. Saint Pierre présente les afflictions de tout genre sous leur véritable aspect pour les chrétiens : puisqu'il existe une union étroite entre eux et le Christ, elles sont en réalité une participation aux souffrances du Sauveur; de là le conseil *gaudete*. — *Ut et...* Heureuse conséquence de l'épreuve bien supportée : il y aura une relation directe entre les souffrances d'ici-bas et la gloire de l'autre vie. — *In revelatione gloriæ...* : à l'avènement glorieux de Jésus-Christ. — *Gaudeatis exultantes.* Sur cette terre, c'est la joie simple (« gaudete »); dans le ciel, ce sera une allégresse indicible. Cf. I, 6-9.

14-16. A quelle condition la souffrance est avantageuse pour le chrétien. — *Si exprobramini.* Il est à noter que l'apôtre ne parle pas d'emprisonnement, ni de mort, mais simplement d'injures. Cf. II, 12; III, 16. Il ne s'agit donc pas d'une persécution violente et sanglante. Voyez l'Introd., p. 662. — *In nomine Christi.* C.-à-d., parce que vous confessez son nom, que vous êtes chrétiens. Cf. Matth. XIX, 23; Act. V, 41; IX, 16; XXI, 13, etc. — *Beati.* Cette autre béatitude (cf. III, 14) a beaucoup de ressemblance avec celle que nous li-sons Matth. V, 11-12. Au lieu de *eritis*, l'Itala porte « estis »; il n'y a pas de verbe dans le grec. — *Quoniam...* Motif pour lequel on doit proclamer bienheureux ceux qui sont outragés à cause du Christ. — *Quod est honoris..., et..., et qui...* Simplement, d'après la meilleure leçon du grec : τὸ τῆς δόξης καὶ τὸ τοῦ θεοῦ πνεῦμα, l'Esprit de gloire et l'Es-

prit) de Dieu. C.-à-d., l'Esprit de gloire, qui est aussi l'Esprit de Dieu, repose sur vous. On lit dans quelques manuscrits : L'Esprit de gloire et de puissance qui est aussi... Ce passage est visiblement emprunté à Is. XI, 2, d'après les LXX : L'Esprit de Dieu repose sur lui (le Messie). Saint Pierre en fait l'application aux chrétiens qui souffrent avec patience : l'Esprit-Saint, qui prépare pour eux la gloire future, habite en eux afin de les encourager et de les consoler. Quelques manuscrits grecs ajoutent ici : Chez eux (les païens) il (le nom du Christ) est blasphémé; mais chez vous il est honoré. Ce passage est omis par les témoins les plus anciens. — *Nemo autem...* (vers. 15). Genres de souffrances qui ne produisent pas le résultat mentionné ci-dessus. — *Ut homicida aut fur.* Ces deux premières expressions signalent des crimes de droit commun. Les deux suivantes sont générales. Au lieu de *maledicus*, on lit dans le grec : *κακοποιός*, malfaiteur. Cf. II, 12, etc. — L'expression *alienorum appetitor* correspond au mot composé *ἀλλοτριεπίσκοπος*, qu'on ne trouve nulle part ailleurs et qu'on croit avoir été composé par saint Pierre. La signification exacte est incertaine. On peut le traduire en gros par cette périphrase : celui qui s'occupe de choses étrangères. La traduction de la Vulgate est adoptée par divers commentateurs; mais *ἐπίσκοπος* signifie difficilement « appetitor ». On lit dans l'Itala : « alieni speculator »; c.-à-d., celui qui se mêle des affaires des autres. Si l'on admet cette interprétation, l'apôtre aura voulu parler des chrétiens au zèle indiscret, qui, sans motif spécial, protestaient publiquement contre les usages païens, au risque de provoquer la persécution contre l'Église. Selon d'autres, l'expression aurait une signification politique (« novarum rerum molitor »), et saint Pierre se serait proposé de prémunir les fidèles contre les séditions et la rébellion. Enfin, il est possible aussi de donner à *ἀλλότριος* le sens de « id quod ad rem non pertinet », et dans ce cas, l'auteur mettrait simplement les fidèles en garde contre certaines manières de faire ou de dire qui ne

16. Mais *s'il souffre* comme chrétien, qu'il n'en ait point de honte, mais qu'il glorifie Dieu de porter ce nom-là.

17. Car le moment est venu où le jugement va commencer par la maison de Dieu; et s'il commence par nous, quelle sera la fin de ceux qui ne croient pas à l'évangile de Dieu?

18. Et si le juste n'est sauvé qu'avec peine, que deviendront l'impie et le pécheur?

19. Que ceux donc qui souffrent selon la volonté de Dieu recommandent leurs âmes au créateur fidèle, en faisant ce qui est bien.

16. Si autem ut christianus, non erubescat, glorificet autem Deum in isto nomine.

17. Quoniam tempus est ut incipiat iudicium a domo Dei. Si autem primum a nobis, quis finis eorum qui non credunt Dei evangelio?

18. Et si justus vix salvabitur, impius et peccator ubi parebunt?

19. Itaque et hi qui patiuntur secundum voluntatem Dei, fideli creatori commendent animas suas in benefactis.

## CHAPITRE V

1. Je prie donc les anciens qui sont parmi vous, moi qui suis ancien comme

1. Seniores ergo qui in vobis sunt obsecro, consenior et testis Christi pas-

convenaient pas à leur vocation. — *Si... ut christianus* (vers. 16). C.-à-d., sans autre crime que celui d'être chrétien. Saint Paul n'emploie nulle part ce nom dans ses épîtres. Sur son origine, voyez Act. xi, 26 et le commentaire. Appliqué pour la première fois aux disciples de Jésus vers l'an 43, il fit rapidement son chemin. En 64, il était sur les lèvres de tous les habitants de Rome (Tacite, *Ann.*, xv, 44, etc.); à partir du second siècle, il fut généralement adopté par toute l'Église. — *Non erubescat*. Tout au contraire, puisque c'est un nom très glorieux. — *Glorificet...* En effet, on glorifie Dieu en souffrant pour le nom de chrétien, ou, ce qui revient au même, pour le nom du Christ.

17-19. Le jugement divin ne tardera pas à s'exercer; il faut que les fidèles demeurent fermes et qu'ils aient confiance en Dieu. — *Quoniam tempus...* L'auteur signale une nouvelle raison de supporter courageusement l'épreuve: celle-ci est une des formes principales par lesquelles Dieu sévit contre le monde coupable; il est donc juste que les chrétiens subissent ce châtiment avec patience. — *Judicium...* Jugement qui consiste à frapper les uns simplement pour les éprouver, et à punir les autres jusqu'à la ruine complète. — *A domo Dei*. Saint Pierre nomme ainsi les fidèles, en tant qu'ils composent une seule et même famille, la famille du Seigneur. Cf. I Tim. iii, 15. C'est par eux que commencera le jugement divin, pour retomber ensuite sur les infidèles. — *Quis finis eorum...?* Argument a fortiori: « Si les élus du Père sont passés à un tel crible, que deviendront les autres? » Cf. Luc. xxiii, 31; Rom. xi, 21, etc. Les chrétiens, loin de se plaindre, doivent donc louer et bénir Dieu dans l'épreuve, puisqu'ils sont

relativement épargnés. — *Qui non credunt...* Faute qui aura mérité aux impies ce grave châtiment. — *Et si justus...* (vers. 18). C'est la même pensée; mais, cette fois, les expressions sont empruntées à Prov. xi, 31, d'après les LXX (le sens du texte hébreu n'est pas le même; voyez le commentaire). — *Vix salvabitur*. C.-à-d., obtiendra difficilement le salut éternel. — *Impius et peccator ubi...?* Ils n'oseront pas se montrer devant leur juge terrible. — *Itaque...* (vers. 19). Conclusion de tout ce passage relatif à la souffrance, vers. 12 et ss. — *Hi qui... secundum...*: ceux qui souffrent, non parce qu'ils l'ont mérité par quelque faute, mais parce que Dieu le veut ainsi. — *Fideli creatori*. Pensée délicate. L'idée de créer implique celle d'un vif intérêt porté aux êtres auxquels on a donné l'existence. — *Commendant animas...*: en toute confiance, comme Jésus l'a fait sur la croix. Cf. Luc. xxiii, 46. — *In benefactis*. Au singulier d'après la meilleure leçon du grec: dans l'action de bien faire; c.-à-d., en faisant ce qui est bien.

§ II. — *Conseils d'une nature très spéciale, adressés aux pasteurs et aux ouailles*. V, 1-11.

1° Obligations mutuelles des pasteurs et des fidèles. V, 1-5<sup>a</sup>.

Passage important, qui rappelle les épîtres pastorales, et qui nous fournit quelques détails intéressants sur l'organisation de l'Église primitive.

CHAP. V. — 1-4. Les devoirs des pasteurs. — *Seniores, πρεσβυτέρους*: les prêtres-évêques, comme ailleurs dans le Nouveau Testament. Voyez Act. xi, 30 et les notes. Ce nom marque la dignité officielle, et non pas l'âge. — La par-

sionum, qui et ejus, quæ in futuro revelanda est, gloriæ communicator :

2. pascite qui in vobis est gregem Dei, providentes non coacte, sed spontanee secundum Deum; neque turpis lucri gratia, sed voluntarie;

eux et témoin des souffrances du Christ, moi qui aurai aussi ma part à cette gloire qui doit être manifestée dans l'avenir :

2. paisez le troupeau de Dieu qui vous est confié, veillant sur lui, non par contrainte, mais de bon gré, selon Dieu; non pour un gain honteux, mais par dévouement;

ticule *ergo* montre que l'auteur veut tirer une déduction de la recommandation qu'il a faite en dernier lieu : Soyez fidèles à cause de l'approche du jugement divin. — Saint Pierre signale trois titres qui lui donnent le droit d'exhorter les prêtres des Églises auxquelles s'adressait cette

fe : participant à. — *Pascite... gregem* (vers. 2). Exhortation touchante, que ces trois titres ont appuyée d'avance. Sur la métaphore des pasteurs et du troupeau, voyez II, 25, etc. Le verbe paître résume ici, comme en d'autres passages, tout l'ensemble des devoirs d'un bon pasteur.



Les apôtres représentés sous la figure de brebis qui sortent du berceau  
(D'après une ancienne mosaïque.)

lettre. En premier lieu, *consentior...* Avec l'article dans le grec : ὁ συμπρεσβύτερος; c.-à-d., moi le συμπρεσβ. que vous connaissez bien. Ce substantif composé n'apparaît nulle part ailleurs dans le Nouveau Testament. Il signifie : prêtre avec (« compresbyter »); prêtre comme vous. L'auteur fait preuve d'une profonde humilité en se plaçant, lui vicaire de Jésus-Christ, au même niveau que les prêtres ordinaires; cela n'enlève rien à son autorité. — En second lieu, *testis...* Le titre qui précède fait appel à l'affection; celui-ci au respect. Témoin, dans le sens de témoin oculaire. Le prince des apôtres pouvait attester « de visu » que Jésus-Christ avait souffert et était mort pour notre salut. Cf. Act. I, 8-22, etc. — En troisième lieu, *et...* *communicator* (κοινωνός)... Cet autre titre se rapporte à l'avenir, de même que le premier était relatif au passé et le second au temps présent. Il signi-

— *Qui in vobis est.* Avec le sens local, comme au vers. 1<sup>a</sup> : (le troupeau) qui est parmi vous, à côté de vous; par conséquent, qui vous est confié. — *Gregem Dei.* Il appartient à Dieu en réalité; c'est à Dieu qu'on devra en rendre compte. — *Providentes.* Le participe ἐπίσκοποῦντες signifie à la lettre : veillant sur. Le choix de ce mot fait probablement allusion au nom d'ἐπίσκοπος. — L'apôtre signale aux pasteurs trois défauts à éviter, et en même temps trois conditions que leur ministère devra remplir. Premier défaut : *coacte*; de force, par contrainte, uniquement parce qu'il s'agit d'un devoir strict et rigoureux. Première condition, directement opposée à ce défaut : *spontanee*; volontairement, librement, et par suite généreusement. Les mots *secundum Deum* sont omis par la plupart des manuscrits grecs. S'ils sont authentiques, ils équivalent à la formule : selon la volonté de Dieu. Cf. Rom. VIII, 27<sup>a</sup>.



3. non en dominant sur ceux qui sont votre partage, mais devenant les modèles du troupeau, du fond du cœur.

4. Et lorsque le prince des pasteurs paraîtra, vous remporterez la couronne incorruptible de gloire.

5. Et vous aussi, jeunes gens, soyez soumis aux anciens. Tous inspirez-vous l'humilité les uns aux autres, car Dieu résiste aux superbes, et donne la grâce aux humbles.

6. Humiliez-vous donc sous la puissante main de Dieu, afin qu'il vous élève au temps de sa visite ;

7. vous déchargeant sur lui de tous vos soucis, car c'est lui qui prend soin de vous.

3. neque ut dominantes in clericis, sed forma facti gregis ex animo.

4. Et cum apparuerit princeps pastorum, percipietis immarcescibilem gloriæ coronam.

5. Similiter, adolescentes, subditi estote senioribus. Omnes autem invicem humilitatem insinuate; quia Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam.

6. Humiliamini igitur sub potenti manu Dei, ut vos exaltet in tempore visitationis;

7. omnem sollicitudinem vestram projicientes in eum, quoniam ipsi cura est de vobis.

II Cor. VII, 10. On peut aussi les unir à l'adverbe « spontanée » : volontiers, à la manière de Dieu, comme fait Dieu lui-même. — Second défaut à éviter : *turpis lucri gratia*. Ce trait suppose, comme maint détail des épîtres de saint Paul, que les prêtres recevaient des honoraires sous une forme ou sous une autre. Voyez I Cor. IX, 3 et ss.; II Cor. XI, 8 et ss., etc. — Seconde condition à remplir : *voluntarie* (προθύμως); avec zèle et entrain, sans calculer. — *Neque ut dominantes...* (vers. 3). C'est le troisième défaut. Le verbe composé κατακυριεύοντες est très énergique et marque une domination qui a un caractère d'oppression, de tyrannie. Jésus-Christ avait déjà mis en garde ses apôtres contre cette exagération de leur autorité pastorale. Cf. Matth. XX, 25-28, etc. — *In clericis, τῶν κληρῶν*. Le mot κληρος signifie au propre : sort; puis : portion obtenue par le sort. Il désigne ici les fidèles, en tant qu'ils étaient assignés comme portion à tel ou tel pasteur. Il équivaut donc à *gregis* de la seconde partie du verset. Il n'est nullement question en cet endroit des clercs proprement dits, du clergé, comme l'ont pensé à tort divers commentateurs. — *Sed forma...* Troisième condition. Dans le grec : devenant des modèles (τύποι). Devoir essentiel des pasteurs, dont la parole et l'autorité demeureraient presque sans influence, s'ils n'y ajoutaient l'exemple. Voyez Phil. III, 17; II Thess. III, 9; I Tim. IV, 12; Tit. II, 7. — Les mots *ex animo* manquent dans le grec; c'est une glose ajoutée par la Vulgate. — *Récompense des pasteurs fidèles : cum apparuerit...* (vers. 4). À l'époque du second avènement de Jésus-Christ et de sa manifestation glorieuse. — *Princeps pastorum*. Le mot composé ἀρχιποιμῆν, pasteur suprême, n'est employé qu'en cet endroit du Nouveau Testament. C'est une allusion évidente à la parabole du Bon Pasteur. Cf. X, 11 et 14. Voyez aussi Hebr. XIII, 20, où Jésus est appelé « le grand Pasteur des brebis ». — *Immarcescibilem... coronam* : une glorieuse couronne, faite de fleurs qui ne se flétriront jamais. Sur cette métaphore empruntée

aux jeux, voyez I Cor. IX, 25; II Tim. IV, 8; Jac. I, 12, etc.

5<sup>a</sup>. Devoir des brebis spirituelles à l'égard de leurs pasteurs. — *Adolescentes, νεώτεροι*. Ce terme contraste avec « seniores ». Quelques commentateurs supposent qu'il représente ici les ministres inférieurs, qui travaillent sous les ordres des prêtres. D'autres, le prenant dans un sens tout à fait littéral, l'appliquent à la partie la plus jeune du troupeau mystique. Mais il paraît évident, d'après le contexte, qu'il faut le prendre dans une acception générale, d'après laquelle il désigne l'ensemble du troupeau, les fidèles, par opposition aux pasteurs. — *Subditi estote*. C'est le résumé des obligations des ouailles.

2<sup>o</sup> Quelques vertus que tous les chrétiens doivent pratiquer en face de la persécution. V, 5<sup>b</sup>-11.

5<sup>b</sup>-7. Nécessité d'une humilité profonde et d'une grande confiance en Dieu. — *Omnes* : tous tant que vous êtes, prêtres et laïques. — *Humilitatem insinuate*. C.-à-d., faites pénétrer doucement... La Vulgate a lu ἐγκολπίσασθε ou ἐγκολπώσασθε, à la suite de quelques manuscrits. La vraie leçon est ἐγκομβώσασθε, verbe assez rarement employé, qui dérive de κόμβος, nœud. Le sens paraît être : nouer à la manière d'une ceinture. Selon quelques auteurs : attacher sur soi comme un vêtement de prix. En somme : Revêtez-vous... d'humilité. — *Quia Iesus...* Ce motif est emprunté à Prov. III, 34. Comp. Jac. IV, 6 et le commentaire. — *Humiliamini igitur...* (vers. 6). Conséquence du texte allégué. — *Sub potenti manu...* C'était, en effet, cette main puissante qui infligeait aux lecteurs les maux dont ils souffraient. Cf. IV, 17-19. — *Ut vos exaltet...* puisque Dieu donne sa grâce aux humbles. Cf. Luc. XIV, 11. Sur la formule *in tempore...*, voyez II, 12<sup>b</sup> et les notes. Le substantif ἐπισκοπῆς (*visitationis*) est omis par de nombreux manuscrits. S'il n'est pas authentique, l'expression « in tempore » signifiera, comme dans Matth. XXIV, 45 : au temps voulu, en temps opportun. — *Omnem sollicitudinem...* (vers. 7).

8. Sobrii estote et vigilate, quia adversarius vester diabolus tanquam leo rugiens circuit, quærens quem devoret;

9. cui resistite fortes in fide, scientes eandem passionem ei, quæ in mundo est, vestræ fraternitati fieri.

10. Deus autem omnis gratiæ, qui vocavit nos in æternam suam gloriam in Christo Jesu, modicum passus ipse perficiet, confirmabit, solidabitque.

11. Ipsi gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

12. Per Silvanum fidelem fratrem vobis, ut arbitror, breviter scripsi, obse-

8. Soyez sobres et veillez ; car votre adversaire, le diable, comme un lion rugissant, rôde, cherchant qui il pourra dévorer.

9. Résistez-lui, demeurant fermes dans la foi, sachant que vos frères qui sont dans le monde souffrent les mêmes afflictions que vous.

10. Le Dieu de toute grâce, qui nous a appelés dans le Christ Jésus à son éternelle gloire, lui-même vous perfectionnera, vous affermira et vous fortifiera, après que vous aurez un peu souffert.

11. A lui soit la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Amen.

12. Je vous ai écrit brièvement, ce me semble, par Silvain, notre frère

Réminiscence d'un touchant passage du Ps. LIV, 23, d'après les LXX. Le souci en question consiste ici dans « l'alarme du chrétien persécuté ». — *Quia ipse...* Dans le psaume : Et il vous nourrira.

8-9. Sobriété et vigilance, afin de pouvoir résister au démon. — *Sobrii... et vigilate.* Comme plus haut, IV, 7. Cf. Matth. XXIV, 42 et ss. « La confiance n'est pas la fausse sécurité. » Le chrétien doit pratiquer la sobriété et la vigilance, s'il veut n'être point surpris par ses ennemis



Lion sur une stèle grecque.

spirituels, qui cherchent souvent à le renverser au moyen de la souffrance. — *Adversarius... diabolus.* Le démon est en réalité, avec la chair et le monde, le plus grand adversaire des chrétiens. — *Tanquam leo...* Image qui met en relief la puissance de cet ennemi terrible. C'est peut-être un écho du Ps. XXI, 14. — Le verbe *devoret* implique l'idée d'une destruction totale. —

Mais un serviteur du Christ ne doit pas se laisser saisir et dévorer sans lutte ; de là l'exhortation : *cui resistite...* (vers. 9). — *Fortes in fide.* Plutôt : solides par la foi. Cette vertu procure un courage irrésistible. Cf. II Cor. I, 24, etc. — *Scientes eandem...* Parole d'encouragement : Vous n'êtes pas seuls à souffrir ; tous vos frères, les chrétiens répandus à travers le monde (*quæ in mundo... fraternitati*), passent par des épreuves semblables, puisque cela est dans le plan divin. Cf. II, 21 ; IV, 19, etc. Sur le mot collectif « fraternitas », voyez I, 22 et les notes.

10-11. Dieu ne manquera pas d'assister ses amis dans leurs adversités. — *Deus omnis gratiæ* est un très beau nom. Comp. Jac. I, 17 : l'auteur de tout don parfait. — *Qui vocavit nos* (« vos » d'après les meilleurs manuscrits grecs) *in... gloriam.* Appelé à la foi, le chrétien l'est par là même à la gloire éternelle du ciel. Cf. I, 3 et ss. Cet appel a lieu par l'intermédiaire de Jésus-Christ : *in Christo...* — *Modicum passus.* Condition par laquelle on peut acquérir la gloire éternelle. L'adverbe « modicum » est accentué. Voyez I, 6 et le commentaire. — *Perficiet, confirmabit...* Excellent résultat qui sera produit par l'épreuve bien supportée. — *Ipsi gloria...* (vers. 11). Comme plus haut IV, 11<sup>b</sup>. Cette fois le grec n'a pas l'équivalent de « gloria ».

#### ÉPILOGUE. V, 12-14.

Il se compose d'une petite réflexion concernant l'épître et de quelques salutations.

12. But que s'est proposé l'auteur de la lettre. — *Per Silvanum.* Sur ce personnage, également nommé Silas, qui joua un rôle important dans l'Église primitive, voyez Act. xv, 22, 32, 40 ; II Cor. I, 19 ; I Thess. I, 1 ; II Thess. I, 1, etc. La préposition *διὰ*, « par », signifie que Silvain avait été ou le porteur de la lettre (cf. Act. xv, 23), ou bien le secrétaire auquel saint Pierre l'avait

fidèle, pour vous exhorter et vous attester que cette grâce de Dieu, à laquelle vous êtes attachés, est la vraie.

13. L'Église élue comme vous qui est à Babylone vous salue, ainsi que mon fils Marc.

14. Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser. Que la grâce soit avec vous tous, qui êtes dans le Christ Jésus. Amen.

crans et contestans hanc esse veram gratiam Dei, in qua statis.

13. Salutatur vos ecclesia quæ est in Babylone coelecta, et Marcus filius meus.

14. Salutate invicem in osculo sancto. Gratia vobis omnibus qui estis in Christo Jesu. Amen.

dictée. — *Fidalem fratrem*. Avec l'article dans le grec : le frère digne de confiance que vous connaissez bien. — *Ut arbitror*. Cette expression ne retombe pas sur les mots qui précèdent, mais sur ceux qui suivent : *breviter* (δι' ὀλίγων, en peu de mots) *scripsi*. Saint Pierre avait tant de choses à dire à ses lecteurs, qu'il ne pouvait s'empêcher de trouver sa lettre très courte. Cf. Hebr. xiii, 22. — *Obsecrans et contestans* : exhortant et attestant. Nous avons dit dans l'Introd., p. 662, 6°, que ces deux participes résumement tout le contenu de l'épître, dans laquelle l'exhortation alterne avec l'enseignement proprement dit. — *Hanc esse veram...* L'adjectif est accentué : Cette grâce de Dieu à laquelle vous êtes attachés est la vraie. En d'autres termes : Votre religion est la seule véritable. — *In qua statis*. La Vulgate a lu avec de nombreux manuscrits : ἐστήκατε. La meilleure leçon est στῆτε, à l'impératif : Demeurez fermes dans cette grâce.

13-14. Salutations finales. — Le substantif *ecclesia*, qu'on lit aussi dans le syriaque, l'arménien, etc., est omis par presque tous les manuscrits grecs. C'est une glose qui donne bien le sens. En effet, on ne saurait admettre, avec un certain nombre d'auteurs protestants, que par les mots *quæ est... coelecta* (ἡ... συνηλεκτή), saint Pierre ait voulu désigner sa femme. Si son intention avait été de parler d'elle, il n'y a pas de raison pour qu'il ne l'ait pas nommée simplement et clairement. Le participe « *coelecta* » représente donc une Église « choisie avec », c.-à-d., choisie par Dieu comme les autres

Églises. Telle est à bon droit l'interprétation de la majorité des commentateurs depuis les temps les plus reculés (Paplas, Clément d'Alex., saint Jérôme, etc.). Voyez la *Revue des quest. hist.*, janv. 1873, p. 98 et ss. — Mais faut-il entendre les mots *in Babylone* à la lettre ou au figuré ? Nous avons vu dans l'Introd., p. 662, que le second sentiment est seul acceptable. Rien n'indique que saint Pierre soit jamais allé à Babylone, tandis qu'il est certain qu'il est allé plusieurs fois à Rome, qu'il y a séjourné quelque temps et qu'il y a subi le martyre. Les Juifs aussi, de même que saint Jean dans l'Apocalypse (xiv, 8, 16, 19 ; xvii, 5 et ss. ; xviii, 2, 10) donnaient à Romæ le nom de Babylone. Voyez Otho, *Lexic. rabbin.*, p. 602. — *Marcus* ne diffère pas de l'évangéliste de ce nom. Sa mention corrobore l'opinion que nous venons d'adopter au sujet de Babylone, car la tradition est unanime à affirmer que saint Marc accompagna saint Pierre à Rome, et qu'il y composa son évangile sous la direction de ce maître vénéré.

— *Filius meus*. Au figuré ; saint Pierre l'avait engendré à la grâce. — *Salutate... in osculo...* (vers. 14). Voyez Rom. xvi, 16 et le commentaire ; I Cor. xvi, 20, etc. Au lieu de *sancto*, lisez d'après le grec : (dans un baiser) de charité. — *Gratia vobis...* Bénédiction finale. Il y a une autre petite variante dans le grec : Paix à vous tous. — La locution *qui estis in Christo...* est synonyme de chrétiens : Vous qui ne formez en Jésus-Christ qu'une seule et même société. Cf. Rom. xvi, 7 ; I Cor. i, 13, etc. — *Amen* n'a probablement pas fait partie du texte primitif.



# DEUXIÈME ÉPÎTRE DE SAINT PIERRE

## INTRODUCTION <sup>1</sup>

<sup>1o</sup> *Les destinataires.* — L'épître est adressée « à ceux qui ont eu part à une foi semblable » à celle des apôtres, c'est-à-dire à leurs coreligionnaires, aux chrétiens. De ces expressions, qui ont en apparence un caractère général, on a parfois conclu que la lettre a été composée pour toute la chrétienté. Mais le passage III, 1, dans lequel l'auteur, Simon Pierre, dit à ses lecteurs que cette épître est la deuxième qu'il leur envoie, suffit pour renverser ce sentiment ; il démontre, en effet, de la façon la plus claire, que les destinataires ne diffèrent pas de ceux de la première épître. Il s'agit donc des chrétiens qui vivaient dans les cinq provinces d'Asie Mineure énumérées I Petr. I, 1. Rien, dans le corps de la lettre, ne montre que les destinataires ne sont pas les mêmes que ceux de la « prima Petri ».

<sup>2o</sup> *L'authenticité et la canonicité* <sup>2</sup>. — L'épître se donne dès le début comme l'œuvre de « Simon Pierre, serviteur et apôtre de Jésus-Christ » (I, 1), et plusieurs passages confirment cette assertion de la manière la plus satisfaisante. L'auteur raconte, I, 14, que Jésus-Christ lui avait prédit sa mort prochaine, ce qui coïncide très probablement avec Joan. XXI, 18-19 ; I, 16 et ss., il se range parmi les témoins oculaires de la transfiguration, et le récit vivant qu'il fait de ce prodige garantit par lui-même la vérité de son assertion ; III, 15, il nomme saint Paul son « frère bien-aimé », c'est-à-dire son collègue dans l'apostolat <sup>3</sup>. Cette lettre contient des pensées identiques à celles de la première, de sorte que l'on peut parler à bon droit de « l'harmonie du sujet » : notez en particulier l'importance attachée à l'avènement de Jésus-Christ <sup>4</sup>, et la façon dont la religion chrétienne est présentée comme la réalisation des anciennes prophéties <sup>5</sup>. Elle suppose aussi une connaissance parfaite de l'Ancien Testament, qui y est fréquemment

<sup>1</sup> Pour les commentaires catholiques, voyez les pages 630 et 663.

<sup>2</sup> Voyez Hundhausen, *Der zweite Pontifikal-schreiben des Apostelfürstes Petrus*, 1878, D, 19-100.

<sup>3</sup> Comparez aussi II, 20 et Matth. XII, 45 ; II, 14 et Matth. V, 27, etc.

<sup>4</sup> Cf. I Petr. I, 7, 13, etc. et II Petr. I, 16 ; III, 10 et ss.

<sup>5</sup> Comp. I Petr. I, 10-12 et II Petr. I, 19-20 ; III, 2.

cité <sup>1</sup>. Elle rappelle partout le caractère ardent, l'autorité et le zèle apostolique, la vigueur et l'originalité du prince des apôtres, de sorte qu'elle respire constamment, elle aussi, « l'esprit de saint Pierre ».

Si nous interrogeons la tradition, nous n'aurons pas à signaler la même unanimité de témoignages que pour l'épître précédente, et cependant nous trouvons des preuves pleinement satisfaisantes. Notre lettre a été connue de très bonne heure dans l'Église comme une composition canonique. Saint Clément pape y fait des allusions assez fréquentes <sup>2</sup>. Le *Pasteur* d'Hermas <sup>3</sup>, la *Didaché* <sup>4</sup>, saint Théophile d'Antioche <sup>5</sup> et saint Justin <sup>6</sup> en ont des réminiscences évidentes. Au III<sup>e</sup> siècle, Firmilien de Césarée <sup>7</sup> parle d'avertissements donnés par saint Pierre et saint Paul aux fidèles contre les docteurs hérétiques ; or, cette réflexion ne peut pas s'appliquer à la « I<sup>a</sup> Petri », où il n'est pas question de faux docteurs. Saint Irénée cite également plusieurs passages de notre épître, et, au dire d'Eusèbe <sup>8</sup>, Clément d'Alexandrie l'avait expliquée tout entière. Origène la cite à plusieurs reprises <sup>9</sup> comme l'œuvre de saint Pierre ; néanmoins, il mentionne des doutes qui existaient çà et là au sujet de son authenticité <sup>10</sup>. De son côté, le savant Eusèbe, tout en disant que les sept épîtres catholiques forment un tout, très distinct des écrits apocryphes <sup>11</sup>, range la « II<sup>a</sup> Petri » parmi les ἀντιλεγόμενα, c'est-à-dire parmi les livres qui n'étaient pas universellement admis comme canoniques <sup>12</sup>. Saint Jérôme fait une observation semblable <sup>13</sup> ; mais il se donne personnellement comme un partisan très décidé de l'authenticité <sup>14</sup>. Les doutes en question sont sans doute la cause du silence gardé, relativement à cette épître, par le Canon de Muratori, par saint Cyprien et par Tertullien. Ils apparaissent également dans l'omission de la « II<sup>a</sup> Petri » par la version syriaque primitive. Mais peu à peu ils disparaissent, comme pour les autres parties deutérocanoniques du Nouveau Testament ; aussi les conciles de Rome (en 374), d'Hippone (393) et de Carthage (397) comptent-ils officiellement cet écrit parmi les livres inspirés.

<sup>30</sup> *L'occasion de l'épître et son but.* — Dans l'intervalle qui s'était écoulé depuis l'envoi de la première épître, un fait très grave s'était produit dans les chrétientés d'Asie Mineure : des hérétiques, dont la conduite n'était pas moins perverse que la doctrine, y avaient pénétré et menaçaient de les corrompre entièrement. Ces hommes, païens d'origine et convertis à la religion du Christ, avaient repris les mœurs du paganisme, se livrant sans pudeur aux vices les plus honteux. Ils s'efforçaient de séduire leurs frères chrétiens, au moyen de discours flatteurs, dans lesquels ils vantaient la liberté apportée par Jésus-Christ, comme si elle eût autorisé toute sorte d'excès <sup>15</sup>. Ils avaient cessé de croire que le monde fût dirigé par une intelligence supérieure, et qu'il dût y avoir un second avènement du Christ <sup>16</sup>, suivi du châtement éternel des impies <sup>17</sup>. Peut-être allaient-ils même jusqu'à nier la divinité de Notre-Seigneur <sup>18</sup>.

<sup>1</sup> Comp. I, 19 et ss. ; II, 5-7, 8, 15-16, 22 ; III, 5-6, 8, 13.

<sup>2</sup> Comp. surtout I Cor. IX, 4 et XI, 1 avec II Pet. II, 5 et ss.

<sup>3</sup> *Sim.* 6 ; cf. II Pet. II, 1 et ss.

<sup>4</sup> III, 6-8 et IV, 1 ; comp. II Pet. II, 10.

<sup>5</sup> *Ad Autol.*, 9 ; cf. II Pet. I, 2.

<sup>6</sup> *Dial.*, 81 et 82 ; cf. II Pet. I, 21 et III, 8.

<sup>7</sup> *Ep. ad Cypr.*, 6.

<sup>8</sup> *Hist. eccl.*, VI, 14.

<sup>9</sup> Voyez surtout *Hom. IV in Lev. et Comm. in epist. ad Rom.*, I, 8.

<sup>10</sup> Ap. Euseb., *l. c.*, VI, 25, 8.

<sup>11</sup> *Hist. eccl.*, II, 23.

<sup>12</sup> *Ibid.*, III, 25 et VI, 25.

<sup>13</sup> *De Vir. ill.*, 1 ; *Epist.* 120 *ad Hedib.*

<sup>14</sup> « Scripsit (Petrus) duas epistolas, quæ catholicæ nominantur » (*Catalog. Scriptor. ecclesiast.*).

<sup>15</sup> Cf. I, 18 et 19.

<sup>16</sup> Voyez III, 4.

<sup>17</sup> Cf. III, 9.

<sup>18</sup> Voyez II, 1 et Judæ, 4.

Le *sujet* que se proposait saint Pierre en écrivant cette seconde lettre est tout indiqué par là même<sup>1</sup>. Le prince des apôtres voulait prémunir ses lecteurs contre ce nouveau péril qui les menaçait, péril de beaucoup plus grand que celui qui avait occasionné la première épître<sup>2</sup>.

4<sup>o</sup> *Le sujet traité et la division.* — Dans les circonstances qui viennent d'être marquées, il fallait rappeler aux chrétiens d'Asie la nécessité de mener une vie très sainte, puis les mettre en garde directement contre les séductions auxquelles ils pouvaient être en butte de la part des faux docteurs. C'est ce que fait précisément l'auteur de l'épître.

Après une salutation très brève (I, 1-2), il exhorte ses lecteurs à croître sans cesse dans les vertus chrétiennes : les bienfaits et les promesses de Dieu les y obligent (I, 3-11). Il se sent personnellement pressé de leur adresser cette recommandation, car il sait que sa fin approche (I, 12-15). Il leur suggère, comme motif de devenir des saints, la certitude de la doctrine qui leur a été prêchée, et il démontre tour à tour cette certitude par l'enseignement des apôtres et par celui des anciens prophètes (I, 16-21). Il donne ensuite une description vivante, réaliste et détaillée de la conduite infâme des docteurs hérétiques (II, 1-22). Enfin, il réfute sur plusieurs points les erreurs de ces hommes criminels (III, 1-10), et conclut en disant qu'un chrétien doit se tenir toujours préparé au jugement divin, qui éclatera à l'improviste (III, 11-18).

De là trois parties : 1<sup>o</sup> Nécessité et raisons de croître dans la pratique de la vertu, I, 1-21 ; 2<sup>o</sup> Description des mœurs et des maximes des hérétiques, II, 1-22 ; 3<sup>o</sup> Réalité du second avènement de Jésus-Christ et quelques détails relatifs à la fin du monde, III, 1-18.

5<sup>o</sup> *Le style de l'épître.* — Saint Jérôme écrivait<sup>3</sup> : « Duæ epistolæ quæ feruntur Petri stylo inter se et caractere discrepant structuraque verborum. » Et il expliquait cette différence en ajoutant : « Ex quo intelligimus, pro diversitate rerum, diversis eum usum interpretibus ». Le fait signalé en premier lieu par l'illustre docteur est notablement exagéré ; aussi Clément d'Alexandrie, Origène et Eusèbe ne font-ils aucune observation dans ce même sens.

Pour ce qui est du vocabulaire, on compte dans cette seconde épître cinquante-quatre expressions qui n'apparaissent pas ailleurs dans le Nouveau Testament. En comparant entre eux les deux écrits, on voit que le premier contient environ trois cent soixante mots qui ne sont pas employés dans le second ; d'un autre côté, celui-ci en a environ deux cent trente que le premier n'a pas utilisés. Néanmoins, les deux lettres manifestent des ressemblances réelles sous le rapport des expressions, et l'on a composé des listes assez longues de mots caractéristiques qu'elles emploient de concert<sup>4</sup>. On ne peut donc tirer du style aucune conclusion sérieuse sous le rapport de l'authenticité<sup>5</sup>.

Dans la seconde lettre, le langage du premier chapitre est généralement clair et facile ; il est parfois obscur et embarrassé dans les deux autres.

6<sup>o</sup> *L'époque et le lieu de la composition.* — Aucun de ces deux points n'est indiqué directement dans l'épître ; mais on peut les déduire de la remarque faite par l'auteur, I, 14, au sujet de la révélation qu'il avait reçue de Jésus-Christ relativement à sa fin prochaine. Saint Pierre sent que sa mort est imminente ; or, comme il est démontré de la manière la plus sûre qu'il fut martyrisé

<sup>1</sup> Il est énoncé tout au long dans les dernières lignes de l'épître, III, 17 et 18, en termes soit négatifs, soit positifs.

<sup>2</sup> Voyez la page 662.

<sup>3</sup> *Ep. cxx ad Hedib.*, c. 11.

<sup>4</sup> De part et d'autre les noms abstraits sont mis parfois au pluriel ; ce qui est une particularité assez remarquable.

<sup>5</sup> Des différences analogues existent aussi entre les différentes lettres de saint Paul.

à Rome en 67, nous pouvons conclure qu'il a écrit cette lettre dans la capitale de l'empire, durant la première partie de l'année 67, ou à la fin de 66<sup>1</sup>

7<sup>o</sup> *La seconde épître de saint Pierre dans ses relations avec celle de saint Jude.* — Il est certain qu'il existe une affinité extraordinaire entre ces deux écrits apostoliques: nos exégètes catholiques modernes et contemporains n'hésitent pas à le reconnaître<sup>2</sup>. Les ressemblances sont, il est vrai, rares et presque insignifiantes en ce qui concerne le premier chapitre de la II<sup>a</sup> Petri<sup>3</sup>; mais elles deviennent considérables au second chapitre et dans les trois premiers versets du troisième.

Voici la liste des principales :

II Petr. II, 1-3. . . . .	Judæ, 4.
— II, 4 . . . . .	— 6.
— II, 6 . . . . .	— 7.
— II, 10-12. . . . .	— 8-10.
— II, 13 . . . . .	— 12.
— II, 15 . . . . .	— 11.
— II, 17 . . . . .	— 13.
— II, 18 . . . . .	— 16.
— III, 1-3 . . . . .	— 17-18 <sup>4</sup> .

L'un des deux écrivains sacrés a donc fait des emprunts à l'autre; cela n'est pas douteux. Mais on argumente depuis trois siècles, sans pouvoir se mettre d'accord, pour déterminer celui qui a le premier composé son œuvre. Il est néanmoins plus probable que la priorité revient à saint Jude. Cette opinion, communément adoptée de nos jours par les interprètes de toutes les nuances, s'appuie sur le caractère que présente la description des faux docteurs dans les deux compositions. Cette description est notablement plus courte dans la lettre de saint Jude, parce qu'elle expose les erreurs hérétiques telles qu'elles étaient à leur début; saint Pierre fournit plus de détails, parce qu'elles s'étaient ensuite développées notablement. On ne comprendrait pas que saint Jude eût purement et simplement abrégé l'épître de saint Pierre, tandis que l'on conçoit fort bien que le prince des apôtres, écrivant plus tard, ait ajouté de nouveaux traits et de nouveaux arguments<sup>5</sup>. En outre, saint Pierre explique certaines expressions obscures de saint Jude, les remplaçant par de plus claires, ou les complétant, les généralisant, etc<sup>6</sup>.

Saint Pierre aura donc lu l'épître de saint Jude, et, comme il avait à écrire contre les mêmes erreurs, il en aura utilisé certains passages. Il n'y a rien que de très naturel à cela, surtout lorsqu'on voit à quel point il a su demeurer personnel et original dans ses emprunts<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Il résulte de II Petr. III, 1, qu'il n'y eut pas un intervalle très considérable entre notre épître et la première.

<sup>2</sup> Sans tomber toutefois dans les exagérations de quelques auteurs protestants et de la plupart des critiques rationalistes, d'après lesquels II Petr. ne serait qu'une copie développée de la lettre de saint Jude.

<sup>3</sup> Comp. II Petr. I, 2 et Judæ, 1-2; II Petr. I, 5 et Judæ, 3.

<sup>4</sup> Comparez encore II Petr. III, 14 et Judæ, 24; II Petr. III, 18 et Judæ, 25.

<sup>5</sup> Cf. II Petr. II, 5; III, 5 et ss., etc.

<sup>6</sup> Comp. II Petr. II, 1 et Judæ, 4; le premier ajoute le trait ἀγοράσαντα, « qui emit », qui précise l'idée. Voyez aussi II Petr. II, 13, où le mot obscur σπιλάδες de Judæ, 12, est devenu σπῖλοι καὶ μῶμοι; II Petr. II, 15 et ce que dit saint Jude, 11, de la « récompense » de Balaam. Comp. aussi II Petr. II, 17 et Judæ, 12-13; II Petr. II, 4-9 et Judæ, 5-7; II Petr. II, 12 et Judæ, 10.

<sup>7</sup> Voyez Hundhausen, *l. c.*; p. 100-112; Belsler, *Einleitung in das N. T.*, p. 707, 709, etc.

# DEUXIÈME ÉPÎTRE DE SAINT PIERRE

## CHAPITRE I

1. Simon Petrus, servus et apostolus Jesu Christi, iis qui coæqualem nobiscum sortiti sunt fidem in justitia Dei nostri et salvatoris Jesu Christi.

1. Simon Pierre, serviteur et apôtre de Jésus-Christ, à ceux qui ont reçu avec nous une foi du même prix, par la justice de notre Dieu et sauveur Jésus-Christ.

### PRÉAMBULE. I, 1-2.

CHAP. I. — 1-2. La salutation. — *Simon Petrus*. L'auteur réunit son nom juif et le nom symbolique que lui avait donné Jésus. Cf. Matth. xvi, 17 et 18; Joan. i, 42. Dans un certain nombre de manuscrits grecs, dont plusieurs sont très anciens, le premier de ces noms apparaît sous la forme Συμεών, qui se rapproche davantage de l'hébreu *Sim'on*. C'est probablement la leçon primitive. Σιμών est une abréviation suivant les uns, une forme grecque suivant les autres. — *Servus* (δοῦλος, esclave) et *apostolus*... Saint Paul aussi prend parfois ces deux titres. Cf. Rom. i, 1; Tit. i, 1. Le premier convient à tous les chrétiens (cf. Act. ii, 18; I Cor. viii, 22; Eph. vi, 6, etc.); mais, joint à celui d'apôtre, il marque une servitude d'un genre tout particulier. — *Iis qui*... Désignation des destinataires de l'épître. — *Coæqualem*... L'adjectif ἰσότιμον (pas ailleurs dans le Nouveau Testament) signifie à la lettre : d'égale valeur sous le rapport civique. La foi donne à tous les chrétiens un droit de cité égal dans le royaume de Dieu. — Le pronom *nobiscum* ne désigne ni saint Pierre isolément, ni les fidèles d'origine juive, ni l'ensemble de l'Église par opposition aux lecteurs, mais plutôt, d'après le contexte, les apôtres de Jésus-Christ. — Le verbe *sortiti sunt* (obtenir par le sort; puis, obtenir sans effort

personnel) est très significatif : on ne possède pas la foi chrétienne par soi-même, par sa propre volonté; on l'obtient de la miséricorde de Dieu. — Les mots *in justitia* sont différemment interprétés, selon qu'on les rattache à « fidem » ou à « sortiti sunt ». Dans le premier cas, on donne à la préposition « in » la signification de « cum », et on traduit : La foi avec la justice (c.-à-d., avec la justification) que donne notre Dieu. Dans le second cas, il s'agit de la justice personnelle du Dieu-Sauveur, qui accorde à tous la même foi, sans exception de personnes. Nous préférons cette seconde explication. — *Lei... et salvatoris*... Dans le grec, il n'y a qu'un seul article, qui porte sur les deux substantifs (τοῦ θεοῦ... καὶ σωτῆρος...). Sous le rapport grammatical, il paraît donc vraisemblable que l'auteur n'a voulu désigner qu'une seule et même personne, Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont il affirme qu'il est tout ensemble Dieu et Sauveur. Cette hypothèse est confirmée par des expressions analogues, employées plus bas par l'apôtre (i, 11; ii, 20; iii, 2 et 18), qui toutes se rapportent uniquement à Jésus-Christ. Voyez aussi Rom. ix, 5; Hebr. i, 8 et xiii, 21. Il est vrai qu'au vers. 2 le Père et le Fils sont distingués l'un de l'autre; pour ce motif, d'assez nombreux commentateurs préfèrent les séparer également dans ce passage. — *Gratia adimpleatur*. D'après le grec, cette formule est identiquement la même que



2. Que la grâce et la paix vous soient multipliées par la connaissance de Dieu et du Christ Jésus notre Seigneur.

3. Puisque sa divine puissance nous a donné tout ce qui contribue à la vie et à la piété, en nous faisant connaître celui qui nous a appelés par sa propre gloire et par sa vertu,

4. et qu'il nous a donné les plus grandes et les plus précieuses promesses, afin que par elles vous deveniez participants

2. Gratia vobis et pax adimpleatur in cognitione Dei, et Christi Jesu Domini nostri.

3. Quomodo omnia nobis divinæ virtutis suæ, quæ ad vitam et pietatem donata sunt, per cognitionem ejus qui vocavit nos propria gloria et virtute,

4. per quem maxima et pretiosa nobis promissa donavit, ut per hæc efficiamini divinæ consortes naturæ, fugientes ejus,

dans la première épître, I, 1. — L'apôtre ajoute ici : *in cognitione* (ἐπιγνώσει, la connaissance complète) *Dei et Christi*... C.-à-d., en vertu de la connaissance... Plus on arrive à connaître Dieu et Jésus-Christ, plus on obtient la grâce et la paix. Saint Pierre, qui a dès maintenant à la pensée les hérétiques contre lesquels il veut prémunir ses lecteurs, tient à affirmer sans retard qu'on doit s'attacher fortement à la connaissance de Dieu et de Jésus-Christ. Aussi bien, si la patience était une des idées principales de la première épître, la vraie science est l'idée mère de celle-ci.

§ I. — *Nécessité et raisons de croire dans la pratique de la vertu.* I, 3-21.

Cette exhortation préliminaire n'est pas sans analogie avec le début de I Petr. I, 3-12. Elle abonde en riches et nobles pensées.

1° Les chrétiens sont tenus de progresser dans la vertu. I, 3-11.

3-7. Les dons de Dieu et ses promesses exigent cette croissance perpétuelle. — Dans les éditions ordinaires de la Vulgate, comme dans plusieurs éditions grecques, les vers 3 et 4 sont rattachés à la salutation initiale, et la phrase ne s'achève qu'avec le vers. 4. Cela va contre l'analogie de toutes les épîtres du Nouveau Testament, la salutation se terminant toujours par un souhait. Nous rattachons donc les vers. 3-4 aux vers. 5-7, qu'ils préparent et avec lesquels ils ne forment en réalité qu'une seule et même phrase : Puisque nous avons reçu de telles grâces divines, vers. 3-4, faites de sérieux efforts pour en profiter et pour acquérir toutes les vertus, vers. 5-7. — *Quomodo*. La conjonction ὡς a ici le sens de « attendu, puisque ». — *Omnia* est accentué : rien ne nous manque en fait de grâces. Cet adjectif doit être rattaché aux mots *quæ... ad...* — *Virtutis suæ*. Le pronom se rapporte à Jésus-Christ, qui a été nommé à la fin du vers. 2. Étant Dieu, il possède naturellement une puissance divine (*divinæ*). — *Nobis* : à tous les chrétiens, auxquels le Christ a donné tout ce qui est capable d'entretenir la vie et la piété, c.-à-d. la vie nouvelle, régénérée, et ses manifestations extérieures. — *Donata sunt*. Dans le grec, nous lisons le participe δεδωρη-

μένης (à la forme moyenne), qui retombe sur le substantif δυνάμειος, « virtutis ». Il faut donc traduire : La divine puissance nous ayant donné tout ce qui sert à la vie et à la piété. — *Per cognitionem ejus qui...* Le moyen dont Jésus-Christ s'est servi pour donner toutes choses aux chrétiens, c'est la connaissance du vrai Dieu, c'est leur conversion. — *Qui vocavit vos...* Le bienfait de la vocation chrétienne est souvent approprié à Dieu le Père dans le Nouveau Testament. Cf. I Cor. I, 9; I Petr. II, 9, etc. — *Propria gloria et...* C'est par sa gloire et par sa force que Dieu nous a appelés à la foi, en ce sens que notre vocation met en relief ces deux perfections. — *Per quem...* (vers. 4). Cette proposition incidente développe ce qui vient d'être dit au vers. 3. Le texte grec présente trois variantes : δι' ὧν, « per quas » (« par sa gloire et sa puissance »); δι' ἧς, « per quam » (scil. « virtutem »); δι' οὗ, « per quem » (« Deum »). La

première leçon est la plus accréditée. — *Maxima... promissa*. Des promesses grandes et précieuses par leur objet comme par leur but. Il s'agit surtout, comme il sera dit plus loin, III, 13, des promesses de Jésus-Christ relatives à son retour glorieux et à la bienheureuse éternité des élus. L'apôtre ne semble pas avoir eu en vue ici les oracles messianiques de l'Ancien Testament réalisés par le Sauveur. — *Ut per hæc...* Fin pour laquelle Jésus-Christ nous a fait ces promesses : c'est pour nous aider à nous dégager du monde corrompu et à devenir semblables à Dieu. — *Divinæ consortes...* Par la grâce, en effet, le chrétien participe réellement à l'être divin, d'une façon mystique et surnaturelle, de manière à devenir le fils adoptif de Dieu. L'expression est en apparence hardie,



Les clés de saint Pierre.  
(D'après une miniature d'un ancien manuscrit grec.)

que in mundo est, concupiscentiæ corruptionem :

5. vos autem curam omnem subinferentes, ministrare in fide vestra virtutem, in virtute autem scientiam,

6. in scientia autem abstinentiam, in abstinentia autem patientiam, in patientia autem pietatem;

7. in pietate autem amorem fraternitatis, in amore autem fraternitatis caritatem.

8. Hæc enim si vobiscum adsint, et superent, non vacuos, nec sine fructu vos constituent in Domini nostri Jesu Christi cognitione;

9. cui enim non præsto sunt hæc, cæcus est et manu tentans, oblivionem accipiens purgationis veterum suorum delictorum.

de la nature divine, en fuyant la corruption de la concupiscence qui existe dans le monde,

5. vous aussi, vous apportez tous vos soins pour joindre à votre foi la vertu, à la vertu la science,

6. à la science la tempérance, à la tempérance la patience, à la patience la piété;

7. à la piété l'amour de vos frères, à l'amour de vos frères la charité.

8. Car si ces choses sont en vous, et qu'elles y croissent, elles ne vous laisseront ni stériles ni infructueux dans la connaissance de notre Seigneur Jésus-Christ;

9. car celui en qui elles ne sont point est aveugle et marche à tâtons, ayant oublié la purification de ses anciens péchés.

mais d'une parfaite exactitude théologique. Cf. Joan. I, 12-13; III, 3 et ss.; Rom. VIII, 14 et ss.; II Cor. V, 17; Gal. IV, 4-7; Tit. III, 4-7; I Joan. III, 1-2 et IV, 7, etc. — *Fugientes*. A l'aoriste dans le grec : ayant fui, après avoir fui. Pour pouvoir participer à la nature divine, il faut d'abord s'être purifié de toute souillure. — *Quæ in mundo...* Le monde est, en effet, depuis le péché originel, un foyer de corruption morale. — *Concupiscentiæ...* Il faudrait, d'après le grec : « in concupiscentia... » ; la corruption qui existe dans les convoitises mauvaises. — *Vos autem* (vers. 5). D'après la meilleure leçon du grec : καὶ αὐτὸ τοῦτο δέ, et pour cette même raison. Locution toute classique. C.-à-d. : puisque Dieu a tout fait pour vous, agissez aussi de votre côté. La Vulgate a suivi la variante καὶ αὐτοὶ δέ. — *Curam omnem* (tout le soin possible) *subinferentes*. Le verbe παρεισφέρειν (ici seulement) signifie à la lettre : apporter une chose à côté. Il montre que, dans l'acquisition des vertus, le chrétien doit collaborer avec la grâce de Dieu. — *Ministrate*. D'après le grec (ἐπιχορηγήσατε) : fournissez abondamment. Cf. I Petr. IV, 11 et les notes. — *In fide...* L'apôtre ouvre par la foi, ce germe céleste, une longue liste des vertus principales que le chrétien doit acquérir et pratiquer. Elles sont envisagées comme naissant l'une de l'autre, et comme complétées l'une par l'autre. — *Virtutem*. La vertu dans un sens restreint : la bonté morale, le contraire de la corruption. Moins bien, selon quelques auteurs : le courage viril. — *Scientiam* (vers. 6). Cette science consiste dans le discernement nécessaire pour bien connaître la volonté de Dieu. — *Abstinentiam* : précieuse qualité, par laquelle on exerce l'empire sur soi-même et sur ses passions. — *Patientiam* (ὕπομονή) : la persévérance dans

le bien, malgré les difficultés. — *Pietatem*. La piété envers Dieu, qui produit à son tour, non pas précisément *amorem fraternitatis* (vers. 7), mais l'amour des frères (φιλαδελφίαν), l'amour des chrétiens entre eux. Voyez I Petr. I, 22 et les notes. — *Caritatem* : l'amour de Dieu, « la perfection de la vie spirituelle. »

8-9. Ceux qui possèdent ces vertus parviendront à une entière connaissance de Jésus-Christ; ceux à qui elles feront défaut éprouveront de graves inconvénients. — *Hæc* : les qualités énumérées dans les vers. 5-7. — *Si... superent...* Le grec πλεονάζειν peut être traduit par abonder ou par croître. La seconde signification est peut-être préférable ici. — *Nec vacuos, nec...* Dans le grec : Ni inactifs, ni sans fruit. Litote, pour dire : La possession de ces vertus vous rendra très actifs au service de Dieu et vous fera porter beaucoup de fruits. — *In... cognitionem*. Mieux, d'après le texte original : « in... cognitionem », à l'accusatif du mouvement. Le progrès dans les vertus conduira à une connaissance plus parfaite de Jésus-Christ. — *Cui enim...* (vers. 9). Un résultat tout opposé sera produit pour les chrétiens imparfaits ; *cæcus et...* Petite description dramatique. L'équivalent grec de *manu tentans* signifie littéralement : être myope; par suite, voir de près, mais non de loin; voir les choses de la terre et moins bien celles du ciel. La traduction de la Vulgate exprime une conséquence de la cécité : l'aveugle tâtonne, pour ne pas se heurter et tomber. Le chrétien en question est comparé à un aveugle et à un myope, parce qu'il n'a plus la lumière de la connaissance du Christ, qu'il avait reçue au moment de sa régénération. Comp. le vers. 3. — *Oblivionem accipiens*. A l'aoriste, dans le grec : ayant oublié; c.-à-d., parce qu'il a oublié. La chose oubliée est désignée par les mots *vur-*

10. C'est pourquoi, mes frères, appliquez-vous davantage à affermir par les bonnes œuvres votre vocation et votre élection ; car, en faisant cela, vous ne pécherez jamais,

11. et ainsi vous sera pleinement accordée l'entrée dans le royaume éternel de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ.

12. Voilà pourquoi j'aurai soin de vous rappeler constamment ces choses, quoique vous les connaissiez et que vous soyez affermis dans la vérité présente.

13. J'estime qu'il est juste, aussi longtemps que je suis dans cette tente, de vous tenir en éveil en vous les rappelant ;

14. car je sais que je quitterai bien-

10. Quapropter, fratres, magis satagite, ut per bona opera certam vestram vocationem et electionem faciatis; hæc enim facientes, non peccabitis aliquando.

11. Sic enim abundanter ministrabitur vobis introitus in æternum regnum Domini nostri et salvatoris Jesu Christi.

12. Propter quod incipiam vos semper commoneare de his, et quidem scientes et confirmatos vos in præsentī veritate.

13. Justum autem arbitror, quamdiu sum in hoc tabernaculo, suscitare vos in commonitione;

14. certus quod velox est depositio

*gationis... delictorum*, qui représentent le baptême, grâce auquel les péchés antérieurs ont été lavés et purifiés. Cf. I Petr. III, 21. Les mauvais chrétiens oublient qu'ils ont été régénérés, sanctifiés; vivant comme des hommes vulgaires et profanes, ils ne peuvent plus faire aucun progrès dans la vertu.

10-11. Amplification pratique de l'exhortation qui précède (cf. vers. 3-9) : les fidèles doivent s'efforcer, par une vie parfaite, de s'assurer le bonheur du ciel. — *Quapropter* : à cause des résultats heureux ou malheureux qu'ont décrits les vers. 8 et 9. — *Satagite*. Le verbe σπουδάσατε reprend la recommandation du vers. 5<sup>a</sup> : σπουδῆν πᾶσαν..., « curam omnem... » — *Per bona...* : par l'exercice des vertus mentionnées ci-dessus. Ces mots sont omis à tort dans un certain nombre de manuscrits grecs. — *Vocationem et electionem*. Deux expressions à peu près synonymes. Le fait marqué par la seconde est le premier dans l'ordre chronologique : Dieu choisit de toute éternité ceux qu'il se propose d'appeler à la foi chrétienne; puis l'appel proprement dit a lieu dans le temps, d'une manière individuelle. — *Faciatis*. Ce verbe marque la nécessité, pour ceux qui ont été élus et appelés, d'unir leur action personnelle à celle de Dieu. Comp. le vers. 5; Phil. II, 12. — *Hæc... facientes*. C.-à-d., si vous pratiquez toute sorte de bonnes œuvres. — *Non peccabitis...* Dans le grec : Vous ne vous heurterez jamais. Ce qui signifie : Vous arriverez au terme du salut, dans le royaume éternel (comp. le vers. 11), sans vous heurter contre de sérieux obstacles. — *Sic enim...* (vers. 11). Preuve de l'assertion qui précède, « non peccabitis... » — *Ministrabitur*, ἐπιχορηγηθήσεται : la même expression qu'au vers. 5 (voyez les notes). Dieu répondra, pour ainsi dire, à la fidélité de ses amis par une effusion de grâces plus abondante encore, qui consistera en un don final, supérieur à tous les autres : *introitus in...* — *Regnum Domini...* Le ciel est le royaume de Jésus-Christ, aussi

bien que celui de son Père. Cf. Matth. XIII, 41; XVI, 28 et XX, 21; Luc. XXIII, 42; Joan. XVIII, 36. Ce glorieux royaume est le terme du pèlerinage des chrétiens, leur terre promise.

2<sup>o</sup> Motifs qui portent saint Pierre à adresser à ses lecteurs cette exhortation pressante. I 12-21.

12-15. Premier motif, tiré du zèle apostolique de l'auteur et de la conscience qu'il a de sa mort prochaine. — *Propter quod* : parce qu'on ne saurait entrer dans le ciel qu'à la condition expresse de pratiquer les vertus chrétiennes. — *Incipiam*. Le verbe μελλήσω est un simple auxiliaire, qu'on ne doit point traduire à part. Le sens est donc : Je rappellerai toujours à votre souvenir. Quelques manuscrits ont la variante οὐκ ἀμελήσω, je ne négligerai pas. — *De his*. Le pronom se rapporte à tout ce qui a été dit depuis le vers. 3. — *Et quidem scientes*. Avec une nuance dans le grec : Quoique sachant. C'est une sorte d'excuse, et en même temps un compliment délicat. Le trait suivant, *et confirmatos*, dit plus encore : Non seulement vous connaissez ces choses, mais vous y êtes établis, affermis depuis longtemps. — *In præsentī veritate*. D'après Estius : « In hoc genere doctrinæ de quo nunc scribo vobis. » Mieux, d'après le grec : Dans la vérité qui vous est présente; c.-à-d. qui vous a été prêchée et manifestée. — *Justum... arbitror...* (vers. 13). La pensée fait un pas en avant. Tant qu'il vivra, saint Pierre ne se lassera point d'avertir les fidèles, parce que c'est pour lui un devoir rigoureux de sa charge. — *In hoc tabernaculo*. Même figure que dans II Cor. V, 1, pour désigner le corps humain. — *Suscitare... in commonitione*. C.-à-d., rendre le souvenir très vivant en vous. Comp. III, 1, où cette même locution est encore employée. — *Certus quod velox...* (vers. 14). L'apôtre sait qu'il ne tardera pas à mourir; c'est une raison de plus pour lui de rappeler aux fidèles leurs principales obligations. — *Depositio*. Le substantif ἀπόθεσις convient plutôt pour un vêtement que l'on quitte que pour une tente que l'on dé-

tabernaculi mei, secundum quod et Dominus noster Jesus Christus significavit mihi.

15. Dabo autem operam et frequenter habere vos post obitum meum, ut horum memoriam faciatis.

16. Non enim doctas fabulas secuti, notam fecimus vobis Domini nostri Jesu Christi virtutem et præsentiam; sed speculatores facti illius magnitudinis.

17. Accipiens enim a Deo Patre hono-

tôt ma tente, comme notre Seigneur Jésus-Christ me l'a fait connaître.

15. Mais j'aurai soin que, même après mon départ, vous puissiez toujours conserver le souvenir de ces choses.

16. Ce n'est pas, en effet, en suivant des fables ingénieuses que nous vous avons fait connaître la puissance et l'avènement de notre Seigneur Jésus-Christ; mais c'est après avoir été les témoins oculaires de sa majesté.

17. Car il reçut de Dieu le Père hono-

monte. Comp. II Cor. v, 2-5, où saint Paul mélange de même les deux images. — *Secundum quod... Dominus...* D'après le sentiment commun, qui est aussi le plus naturel, saint Pierre fait ici allusion à la prophétie que Jésus lui avait faite dans une circonstance célèbre. Cf. Joan. xxi, 18-19. Cependant, quelques interprètes font remarquer que cet oracle du quatrième évangile prédit, non pas une mort prochaine, mais un genre de mort particulier, le crucifiement; d'où ils concluent que l'apôtre mentionne ici une autre prédiction du Sauveur, relativement récente, et dont le Nouveau Testament ne parle pas ailleurs. Cela n'est pas impossible en soi, et plusieurs commentateurs catholiques ont adopté ce sentiment. Divers auteurs ont vu dans ce passage un souvenir de l'épître « Quo vadis? » raconté par saint Ambroise, *Epist.* xxxiii, et par Hégésippe, *de Eccid. Jerus.*, III, 2. — *Frequenter* (vers. 15) : ἐκάστοτε, chaque fois; c.-à-d., aussi souvent que ce sera nécessaire. — La locution *habere vos* est calquée un peu servilement sur le grec, et correspond à « ut habeatis », avec ce sens : Afin que vous soyez capables... — *Post obitum...* A la lettre : après mon départ (ἐξόδου). Voyez Luc. ix, 31 et le commentaire. — Les mots *ut horum memoriam...* dépendent de « habere vos ». L'apôtre promet à ses lecteurs de leur fournir quelque chose qui leur prouvera que leur foi est basée, non sur des fables (comp. le vers. 16), mais sur des vérités historiquement certaines. La chose en question ne consiste pas dans la présente lettre, comme on l'a parfois affirmé, puisque l'auteur nous dit qu'elle n'existait pas encore (« dabo... operam »). L'apôtre aurait-il ici en vue l'évangile de saint Marc, qui a été si justement nommé l'évangile de saint Pierre (voyez le tome VII, p. 195)? Cela n'est nullement invraisemblable. D'autres ont pensé à des maîtres habiles et fidèles, que le prince des apôtres se proposait d'installer chez ses lecteurs, ou à d'autres lettres qu'il voulait leur écrire, ou à son intercession pour eux dans le ciel, etc. Peut-être la littérature apocryphe attribuée à notre auteur (l'Apocalypse de Pierre, l'Évangile de Pierre, la Prédication de Pierre, etc.) doit-elle surtout son origine à ce passage.

16-21. Second motif : la certitude parfaite

des vérités évangéliques. Cette certitude est basée, d'une part, vers. 16-18, sur le témoignage des apôtres, qui ont contemplé de leurs yeux les merveilles qu'ils racontent au sujet du Christ, et d'autre part, vers. 19-21, sur les oracles prophétiques de l'Ancien Testament. — *Non enim... secuti.* Saint Pierre commence par mettre de côté une origine entièrement fautive qu'on aurait pu attribuer à la prédication apostolique. Ni lui ni ses collègues ne se sont laissés induire en erreur en suivant *doctas fabulas* (d'après le grec : des fables habilement composées). Cf. I Tim. i, 4 et iv, 7; II Tim. iv, 4; Tit. i, 14. Quelques-uns des faux docteurs auxquels il est fait allusion en cet endroit prétendaient sans doute, comme le font nos rationalistes contemporains, que les faits racontés dans l'évangile n'étaient que des allégories ou des légendes. — *Notam fecimus...* Ce trait ne suppose pas nécessairement que saint Pierre, ou quelque autre membre du collège apostolique, avait prêché en personne l'évangile aux lecteurs; il indique simplement que la doctrine chrétienne enseignée à ceux-ci remontait aux apôtres d'une manière soit médiate, soit immédiate. — *Jesu... præsentiam* (παρουσίαν) : le second avènement du Sauveur, dont il sera plus longuement parlé au chap. III. La lettre est surtout dirigée contre ceux qui niaient la puissance divine et le retour futur de Jésus-Christ. — *Sed...* Saint Pierre indique la vraie source de sa science et de celle des autres apôtres, en ce qui concerne le Sauveur : ils étaient des témoins oculaires. Telle est la signification du mot *speculatores* (ἐπόπται). — *Magnitudinis* : la divine majesté du Christ, contemplée par l'auteur, d'après le contexte, sur la montagne de la transfiguration. Cette majesté était une preuve directe de la puissance de Jésus, et un gage de la réalité de son second avènement. — *Accipiens enim...* L'écrivain sacré raconte brièvement, vers. 17 et 18, le miracle de la transfiguration, mettant en relief celles des circonstances de cet éclatant prodige qui démontrent le mieux la puissance de Jésus-Christ. Cf. Matth. xvii, 1-7; Marc. ix, 1-7; Luc. ix, 28-36. La phrase qui commence au vers. 17 est demeurée inachevée; l'attention de l'apôtre ayant été particulièrement saisie par la mention de la voix céleste, il s'in-

neur et gloire, lorsque la gloire magnifique lui fit entendre une voix qui disait : Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui je me suis complu; écoutez-le.

18. Et nous avons entendu nous-mêmes cette voix qui venait du ciel, lorsque nous étions avec lui sur la sainte montagne.

19. Nous avons aussi la parole des prophètes, d'autant plus certaine, à laquelle vous faites bien de prêter attention comme à une lampe qui luit dans un lieu obscur, jusqu'à ce que le jour vienne à paraître, et que l'étoile du matin se lève dans vos cœurs;

20. étant persuadés avant tout qu'aucune prophétie de l'Écriture ne s'explique par une interprétation particulière.

rem et gloriam, voce delapsa ad eum hujuscemodi a magnifica gloria : Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi complacui; ipsum audite.

18. Et hanc vocem nos audivimus de cælo allatam, cum essemus cum ipso in monte sancto.

19. Et habemus firmiorem propheti-cum sermonem, cui benefacitis attendentes, quasi lucernæ lucenti in caliginoso loco, donec dies elucescat, et lucifer oriatur in cordibus vestris;

20. hoc primum intelligentes, quod omnis prophetia Scripturæ propria interpretatione non fit.

terrompt et commença une nouvelle période au vers. 18. — *Honorem et gloriam*. Deux expressions synonymes, qui représentent le phénomène proprement dit de la transfiguration. Cf. Matth. xvii, 2, etc. — *Magnifica gloria* est une périphrase très respectueuse pour désigner Dieu. Les locutions de ce genre n'étaient pas rares chez les Juifs d'alors. Ils disaient aussi : la grande gloire, etc. Cf. Matth. xxvi, 64, etc.

— *Hic est...* Comme dans saint Matth. xvii, 5, et dans les deux autres synoptiques. — Les mots *ipsum audite* sont omis ici dans le grec. Ils ont été ajoutés par la Vulgate. — *Hanc vocem nos...* (vers. 18). Ceci est dit avec un accent joyeux et triomphant. Comp. Joan. 1, 14<sup>b</sup>, etc. — *In monte sancto*. La montagne fut sanctifiée par la transfiguration du Christ et par l'apparition divine. Sur son identification, voyez le t. VII, p. 118.

— *Et habemus...* (vers. 19). L'apôtre passe à un autre témoignage de la toute puissance du Sauveur : *propheti-cum sermonem*. Il s'agit de tous les oracles messianiques, considérés dans leur admirable unité. — *Firmiorem*. Non pas : plus ferme, plus certain que la voix de Dieu entendue par les apôtres; mais : rendu plus fort, ratifié par l'accomplissement des oracles en question. — *Cui benefacitis...* Invitation tacite à lire et à étudier soigneusement ce corps d'oracles. — *Quasi lucernæ*. Les prophéties de l'Ancien Testament sont, en effet, une brillante lumière, qui continue de nous éclairer, après avoir illuminé les Juifs. Cf. Ps. cxviii, 105. — *In caliginoso loco*. D'après le sens primitif du grec : « in squalido loco ». Mais la Vulgate donne bien la signification courante de l'expression. C'est le monde actuel, avec toutes ses misères morales, qui est ainsi désigné. — *Donec dies...* Continuation de la métaphore, en un beau langage poétique. Le substantif  $\varphi\omega\sigma\phi\acute{o}\rho\omicron\varsigma$ , porte-

lumière (*lucifer*), représente le soleil selon les uns, l'étoile du matin d'après les autres. Par ce langage figuré, saint Pierre désigne sans doute le second avènement de Jésus-Christ. Jusqu'à



La transfiguration du Sauveur. (D'après une mosaïque de Ravenne.)

cette époque, la voix des prophètes doit guider et instruire les chrétiens, de concert avec celle des apôtres, qu'elle corrobore. Lorsque le Christ sera de retour, toute obscurité disparaîtra, et ce sera pour nous la pleine lumière. — *Hoc... intelligentes* (vers. 20). Condition à laquelle la parole prophétique sera vraiment une lumière pour les chrétiens. Il ne faut pas que chacun l'interprète selon son sens personnel et privé : *prophetia... propria...* Règle importante, que l'on peut commenter ainsi : Vous avez raison de lire et d'étudier les prophéties anciennes; mais rappelez-vous que personne n'a le droit de les interpréter à son gré, car on pourrait facilement s'égarer à leur sujet. Dans l'Église primitive, on admettait universellement ce fait, que nous devons admettre à notre tour sans hésiter : c'est que les saints Livres ont besoin de nous être expliqués, « au clair » pour ainsi dire (cf. Luc. xxiv, 45). Ils l'ont été sur certains points par Jésus-Christ lui-même et par ses apôtres; c'est à l'Église qu'est réservé mainte-

21. Non enim voluntate humana allata est aliquando prophetia; sed Spiritu sancto inspirati, locuti sunt sancti Dei homines.

21. Car ce n'est point par une volonté humaine que la prophétie a été autrefois apportée; mais c'est inspirés par l'Esprit-Saint que les saints hommes de Dieu ont parlé.

## CHAPITRE II

1. Fuerunt vero et pseudoprophetae in populo, sicut et in vobis erunt magistri mendaces, qui introducent sectas perdi-

1. Il y eut cependant aussi de faux prophètes parmi le peuple, et il y aura de même parmi vous des docteurs de

nant ce droit d'interprétation. Si l'on s'était toujours conformé à ce principe, on aurait évité des erreurs et des hérésies nombreuses. Non que l'Église ait voulu ou veuille tout définir dans le détail; du moins, nous connaissons ses intentions, ses tendances, dont il serait dangereux de s'écarter. Lorsqu'on oublie cela, on cesse d'avoir l'esprit catholique, et même l'esprit chré-

Deo homines », les hommes (ont parlé) de la part de Dieu. D'après d'autres témoins : « a Deo sancti homines ». D'autres ont la variante de la Vulgate. Le sens demeure le même dans tous les cas. — Ce passage est évidemment très important pour démontrer le dogme de l'inspiration des saintes Écritures. Comp. II Tim. III, 16 et le commentaire.



Personnage tenant deux torches. (Monnaie ant'que.)

tien. Comme le dit le concile de Trente, Sess. IV, « nemo suæ prudentiæ iunxus, in rebus fidei et morum... S. Scripturam ad suos sensus contorquens, contra eum sensum quem tenuit et tenet sancta mater Ecclesia... interpretari audeat. » C'est d'une manière arbitraire que quelques commentateurs appliquent l'adjectif *propria* aux prophètes eux-mêmes et aux prophéties. — *Non enim...* (vers. 21). Motif pour lequel l'interprétation des saintes Écritures, et en particulier des prophéties, n'est pas une affaire privée, tout humaine, comme serait l'explication d'un livre ordinaire. La Bible et ses oracles ne proviennent pas des hommes; d'où il suit que ces derniers sont incapables de les expliquer. Dieu, qui en est l'auteur véritable, peut seul en fournir l'interprétation authentique, au moyen d'organes choisis par lui. Cf. Gen. XI, 8; XLI, 16, etc. Voyez aussi le *Man. bibl.*, t. I, n. 173. — *Aliquando*; ποτέ, autrefois, dans les temps anciens. — *Spiritu... inspirati*. Ce participe correspond au grec φερόμενοι, qui signifie: portés, conduits (comme un vaisseau par le vent). — *Locuti sunt*. Les écrivains sacrés ont parlé, non pas d'eux-mêmes, mais inspirés par l'Esprit de Dieu. — *Sancti Dei homines*. La leçon primitive du grec est incertaine. On lit, d'après quelques manuscrits et versions : « a

### § II. — Contre les faux docteurs. II, 1-22.

Trois pensées principales sont développées dans ce chapitre. L'auteur commence par annoncer en termes vigoureux le châtement réservé aux docteurs hérétiques, vers. 1-9; il décrit ensuite leur conduite criminelle et leur orgueil étrange, vers 10-19; enfin il expose le péril et l'ignominie du crime d'apostasie, vers. 20-22.

1° Les faux docteurs et la certitude de leur châtement. II, 1-9.

CHAP. II. — 1-3. Introduction : de même que l'Ancien Testament a eu ses faux prophètes, la religion chrétienne aura aussi ses docteurs de mensonge, qui entraîneront de nombreux fidèles dans le mal, mais que Dieu punira sévèrement. — *Fuerunt vero...* Transition. L'apôtre veut de parler des saints prophètes d'Israël et de leur rôle admirable. Malheureusement il y en eut aussi (*et*) de mauvais, de mensongers. Cf. III Reg. XXII, 12; Jer. XIV, 14 et XXVII, 10; Zach. XIII, 4, etc. — *In populo* (λαῶν): le peuple par excellence, la nation juive. — *Sicut et...* D'après l'analogie de l'histoire juive, il y aura de même de faux docteurs dans l'Église du Christ (*magistri mendaces*: le nom composé ψευδοδιδάσκαλος est propre à saint Pierre). — *Erunt*. Ces hommes néfastes sont d'abord présentés comme appartenant à l'avenir. Plus loin, saint Pierre parle d'eux au passé et au présent (comp. les vers. 15, 17 et ss.). Nous avons remarqué un fait semblable II Tim. III, 1-6. L'apôtre savait que les séducteurs existaient déjà et qu'ils travaillaient depuis quelque temps à leur œuvre pernicieuse; il prévoyait en outre qu'ils ne tarderaient pas à faire de nombreux adeptes dans les chrétiens auxquelles il écrivait. — Il justifie brièvement le nom de maîtres mensongers, qu'il vient de leur donner : *qui introducent...*

mensonge, qui introduiront des hérésies pernicieuses, et qui, reniant le Maître qui les a rachetés, attireront sur eux une ruine soudaine.

2. Beaucoup les suivront dans leurs débauches, et la voie de la vérité sera calomniée à cause d'eux ;

3. et, par cupidité, ils trafiqueront de vous au moyen de paroles artificieuses, eux que la condamnation menace depuis longtemps, et dont la ruine ne sommeille pas.

4. Car si Dieu n'a point épargné les

tionis, et eum qui emit eos Dominum negant, superducentes sibi celerem perditionem.

2. Et multi sequentur eorum luxurias, per quos via veritatis blasphemabitur ;

3. et in avaritia fictis verbis de vobis negotiabuntur, quibus iudicium jam olim non cessat, et perditio eorum non dormitat.

4. Si enim Deus angelis peccantibus

Le verbe *παρεισάξουσιν* a peut-être la signification d'introduire en cachette. — *Sectas* (αἰρέσεις). Le substantif αἰρέσις marquait simplement à l'origine une différence d'opinion ; les classiques l'emploient pour désigner une école ou un parti philosophique (voyez Cicéron, *Ep.* xv, 16, et comp. *Act.* v, 17 ; xv, 5 ; xxiv, 5 et 14). Sa signification primitive et directe n'impliquait donc pas une doctrine fautive. Mais, lorsque l'unique vérité chrétienne eut fait son apparition, l'hérésie fut une erreur proprement dite. — En ajoutant le mot *perditionis*, l'auteur signale sommairement d'avance le résultat final auquel aboutira ce faux enseignement. Voyez les vers. 3<sup>b</sup>, 4 et ss. — *Et negant*. Autre trait caractéristique des docteurs pervers : ils reniaient Notre-Seigneur Jésus-Christ, soit d'une manière pratique, par leur vie corrompue, soit même en rejetant formellement sa divinité. Cf. *Matth.* x, 33 ; *Judæ*, 4, etc. — *Dominum*. Nous lisons dans le grec : δεσπότην, maître, et non κύριον, seigneur ; or, à δεσπότης correspond δοῦλος, esclave, et les faux docteurs étaient précisément devenus les esclaves de Jésus-Christ, en vertu de l'achat qu'il avait fait d'eux au prix de son sang et de sa vie : *qui emit*... Cf. *I Cor.* vi, 20 et vii, 23 ; *Apoc.* v, 9, etc. Saint Pierre signale ce fait comme une circonstance aggravante. — *Superducentes sibi*... Le sort terrible qui est réservé à ces misérables est annoncé pour la seconde fois dans ce verset. — *Et multi*... (vers. 2). Triste conséquence de leurs agissements : ils feront de nombreuses victimes. — *Eorum luxurias*. Ce détail stigmatise leur conduite morale, de même que les mots « introducent sectas... », etc. « negant » les caractérisent sous le rapport dogmatique. Leurs mœurs étaient extrêmement dépravées. Comp. les vers. 10 et ss. ; *I Petr.* iv, 3 ; *Judæ*, 7 et 10<sup>b</sup>. — *Per quos*. Ce pronom se rapporte aux « multi » qui se laisseront séduire par les hérétiques, et non à ces derniers. A cause de ces nombreux disciples de l'erreur et de leurs infamies, la *via veritatis*, c.-à-d., la vraie religion, la religion du Christ, était blasphémée ou tournée en dérision par les païens. Cf. *Rom.* ii, 24 ; *I Tim.* vi, 1, etc. Au livre des Actes, la religion chrétienne est parfois simplement nommée une voie (ix, 2 ; xxii, 4 et xxiv, 14) ; parfois elle porte le nom de voie

du salut (xvi, 17) ou de voie du Seigneur (xviii, 25). — *Et in avaritia*... (vers. 3). La description revient aux docteurs hérétiques, pour signaler leur avarice éhontée. Ils soutiraient beaucoup d'argent à leurs prosélytes : *de vobis negotiabuntur* (ils feront du profit avec vous, à votre sujet). Enseigner l'hérésie était pour eux un profit lucratif. Comp. le vers. 14 ; *I Tim.* vi, 5 ; *Tit.* i, 11. — *Fictis verbis*. Allusion aux paroles mensongères par lesquelles ils s'efforçaient de persuader leurs auditeurs. Cf. i, 16<sup>a</sup>. — *Quibus iudicium*... L'auteur prédit pour la troisième fois leur châtement en un langage très énergique. Leur sentence, dit-il (κρίμα), a été prononcée depuis longtemps (*jam olim*), à l'occasion d'autres grands coupables. Et ce verdict n'est pas une lettre morte (*non cessat*) ; d'après le grec : il n'est pas inactif, paresseux), qui sommeille pour ainsi dire (*dormitat*), sans s'accomplir jamais : il sera pleinement exécuté, lorsque le moment sera venu.

4-9. Preuve que le jugement divin atteindra infailliblement les faux docteurs. Elle consiste dans trois exemples terribles, empruntés à l'Ancien Testament. — Exemple des mauvais anges, vers. 4 : *Si enim*... Comp. *Judæ*, 6. La phrase qui commence ici est loin d'être strictement grammaticale ; cependant on peut dire qu'elle s'achève d'une certaine manière au vers. 10 : Si Dieu n'a pas épargné telles et telles catégories de coupables, vers. 4-8, il saura de même châtier les faux docteurs, vers. 9-10. — *Angelis peccantibus*. Avec une petite nuance dans le grec : Les anges, après qu'ils eurent péché. L'auteur ne détermine pas la nature de leur culpabilité ; nous dirons plus bas ce qu'il faut en penser. — *Rudentibus*. Dans les plus anciens manuscrits grecs, on lit : στροῖς ou στροῖς. Ce mot représentait à l'origine de grands vases dans lesquels on conservait les céréales ; plus tard, ce fut le nom des excavations souterraines qui servaient et qui servent encore de greniers dans certaines régions méridionales. Nous le retrouvons avec ce même sens sous la forme provençale de silo. Si cette leçon est authentique, l'apôtre aura voulu parler des souterrains ténébreux de l'enfer, dans lesquels les mauvais anges ont été plongés. Le mot grec ζόφου (Vulg., *inferni*) a tout d'abord

non pepercit, sed rudentibus inferni detractos in tartarum tradidit cruciandos, in iudicium reservari;

5. et originali mundo non pepercit, sed octavum Noe justitiæ præconem custodivit, diluvium mundo impiorum inducens;

6. et civitates Sodomorum et Gomorrhæorum in cinerem redigens, eversione damnavit, exemplum eorum qui impie acturi sunt ponens;

anges qui avaient péché, mais les a précipités dans le tartare et les a livrés aux liens des ténèbres, pour être tourmentés et réservés jusqu'au jugement;

5. et s'il n'a point épargné l'ancien monde, mais n'a sauvé que Noé, lui huitième, ce prédicateur de la justice, lorsqu'il fit venir le déluge sur le monde impie;

6. et si, réduisant en cendres les villes de Sodome et de Gomorrhe, il les a condamnées à la destruction, pour les faire servir d'exemple à ceux qui vivraient dans l'impiété,

la signification de ténèbres, puis celle d'« orcus », l'enfer des écrivains classiques. De nombreux manuscrits, les Pères grecs et plusieurs versions ont lu, comme notre traduction latine : *σειραις*, chaînes, cordes. Tel doit être le véritable sens, d'après le passage parallèle de saint Jude : *δεσμοῖς αἰδίοις*, des liens éternels. Cette locution, des liens ou des chaînes de ténèbres, signifie : des liens qui appartiennent aux ténèbres, qui enchaînent dans un lieu ténébreux. — *Detractos in tartarum*. Il n'y a qu'un seul mot dans le grec : *ταρταρώσας*, ayant mis dans le tartare. Expression très rare, qui n'est pas usitée ailleurs dans la Bible grecque. Elle est empruntée au langage mythologique des Grecs. Le tartare était un lieu souterrain, destiné au supplice des grands criminels, tels que les Titans; c'est donc l'équivalent de l'enfer chrétien. — *Tradidit... reservari*. D'après la meilleure leçon, le participe *cruciandos* manque dans le texte primitif, où on lit : « tradidit... reservatos. » Dès maintenant les mauvais anges sont condamnés à tout jamais; ils le seront d'une manière encore plus solennelle au jugement dernier. — Au livre apocryphe d'Hénoch, chap. vi-xvi, cvi, etc., il est raconté, d'après plusieurs légendes juives qui se rattachent à Gen. vi, 2, qu'un certain nombre d'anges, séduits par la beauté des filles des hommes, auraient quitté leur séjour céleste pour s'unir à ces femmes, dont ils auraient eu des fils d'une taille gigantesque; Dieu aurait châtié leur crime en les enchaînant dans les abîmes de l'enfer. Divers commentateurs protestants et rationalistes affirment que saint Pierre fait allusion ici à cette étrange légende. D'après eux, il en serait de même de saint Jude, qui mentionne également la captivité des anges (voyez Judæ, 6, et le commentaire). Mais le soi-disant emprunt est impossible, puisque cette interprétation de Gen. vi, 2, est une fable évidente, de purs esprits étant incapables de contracter une union semblable (cf. Matth. xxii, 30). L'allusion des deux apôtres porte simplement sur la chute primitive d'un nombre considérable d'anges, fait que supposent tous les passages de l'Ancien et du Nouveau Testament où il est parlé de Satan et des autres esprits mauvais. Voyez

en particulier le livre de Job, i, 6 et ss., ainsi que les passages Luc. x, 18; Joan. viii, 44 et Apoc. xii, 7. Les Pères mentionnent souvent aussi ce même fait, dont ils cherchent à déterminer la cause, mais sans pouvoir tomber complètement d'accord. La chute des anges aurait été occasionnée, d'après saint Irénée, Tertullien, saint Cyprien, etc., par un violent mouvement de jalousie soit contre les premiers hommes, que le Créateur avait si admirablement doués, soit même, d'après Lactance, contre le Fils de Dieu; suivant Origène, saint Athanase, saint Augustin, etc., par un péché d'orgueil et de révolte directe contre Dieu. Cette dernière opinion est adoptée par le plus grand nombre des théologiens. Voyez saint Thomas, *Summa theol.*, I, q. 63, art. 3; Petau, *de Angelis*, III, 4, etc. — Exemple du monde primitif, à l'époque du déluge, vers. 5 : *Et originali mundo...* Dans le grec : au monde ancien. — *Sed... Noe...* Saint Pierre signale aussi en passant l'exercice de la miséricorde divine envers les justes. Comp. les vers. 7-9<sup>a</sup>. — L'adjectif *octavum* signifie, d'après I Petr. iii, 20, que Noé fut sauvé, lui huitième; c.-à-d., avec les sept autres membres de sa famille. — Le trait *præconem justitiæ* est emprunté à la tradition juive. Voyez Joseph, *Ant.*, I, 3, 1. D'ailleurs, quoique la Genèse ne la mentionne pas expressément, la prédication de Noé n'a rien d'incompatible avec son récit, qui la supposerait plutôt. Cf. Hebr. xi, 7. — *Et civitates...* (vers. 6). C'est le troisième exemple, qui se rapporte à la destruction des cités coupables des rives de la mer Morte. Voyez Gen. xix, 1 et ss., et comp. Judæ, 7. Jésus associe de même cet exemple à celui du déluge, comme des types terribles du jugement divin (cf. Luc. xvii, 26-29). — *Sodomam et...* Les deux villes principales. Il y en avait cinq d'après Gen. xiv, 2. Cf. Deut. xxix, 23, etc. — *Eversione damnavit*. Dans le grec : Il les condamna à une entière destruction (*καταστροφῆ*). — *Exemplum eorum...* Terrible exemple, en effet, qui produisit une vive et durable impression, comme l'atteste maint passage de la littérature sacrée. Cf. Neh. ii, 9; Ps. cvi, 34; Is. i, 9 et xiii, 19; Jer. xlix, 18 et l, 34; Am. iv, 11; Soph. ii, 9; Rom. ix, 29, etc. —



7. et s'il a délivré le juste Lot, vivement attristé par les outrages et la conduite déréglée de ces hommes abominables

8. (car, par ce qu'il voyait et entendait, ce juste, qui demeurait parmi eux, avait chaque jour son âme juste tourmentée par leurs actions criminelles),

9. *c'est que* le Seigneur sait délivrer de l'épreuve les hommes pieux, et réserver les impies pour être châtiés au jour du jugement;

10. mais surtout ceux qui vont après la chair, dans d'impures convoitises, et qui méprisent la souveraineté. Audacieux, se plaisant à eux-mêmes, ils ne craignent pas d'introduire des sectes, en blasphémant,

11. tandis que les anges, quoique

7. et justum Lot, oppressum a nefandorum injuria ac luxuriosa conversatione, eripuit :

8. aspectu enim et auditu justus erat, habitans apud eos qui de die in diem animam justam iniquis operibus cruciabant.

9. Novit Dominus pios de tentatione eripere, iniquos vero in diem judicii reservare cruciandos ;

10. magis autem eos qui post carnem in concupiscentia immunditiæ ambulant, dominationemque contemnunt; audaces, sibi placentes, sectas non metuunt introducere, blasphemantes,

11. ubi angeli fortitudine et virtute

*Et justum Lot...* (vers. 7). Écho de Sap. x, 6, où Lot reçoit aussi l'épithète de juste, et où sa délivrance est également opposée à la ruine des cités corrompues. — Le mot ἀθέσμων (à la lettre : sans loi; Vulg., *nefandorum*) caractérise fort bien des misérables qui violaient audacieusement les lois, non seulement de Dieu, mais de la nature même. — *Aspectu enim...* (vers. 8). L'apôtre, commentant l'épithète « justum » du vers. 7, fait connaître le motif pour lequel Lot avait été sauvé. La traduction suivante du grec serait plus exacte : Car, par la vue et par l'ouïe, ce juste, tandis qu'il habitait parmi eux, jour par jour mettait son âme juste à l'épreuve (ou bien : tourmentait son âme juste) par des œuvres impies. C'était certainement une rude épreuve (ou un tourment cruel) pour Lot, que d'avoir sans cesse sous les yeux la conduite criminelle des habitants de la contrée. — *Novit Dominus...* (vers. 9). L'auteur généralise ce qu'il a dit à propos de la délivrance merveilleuse de Noé et de Lot. Secourir ses amis fidèles au milieu de l'adversité et de la tentation, c'est là une règle ordinaire de la conduite du Seigneur. — *Iniquos vero...* Contraste qui résume les trois exemples cités plus haut, et qui sert de transition à la description qui suit. — *In diem... reservare...* Comp. le vers. 4<sup>b</sup> et III, 7. Il s'agit du jugement final, à l'époque du second avènement de Jésus-Christ.

2<sup>o</sup> Description des mœurs criminelles des faux docteurs. II, 10-19.

Dans ce tableau d'une vigueur singulière, l'écrivain sacré développe tour à tour les traits caractéristiques de ces docteurs de mensonge : leur audace, leur orgueil, leur impureté, leur prosélytisme pernicieux. Le langage est sentencieux, çà et là un peu obscur.

10-11. Audace étonnante des docteurs hérétiques. Comp. Judæ, 8-9. — L'accusatif *magis...* eos... dépend encore du verbe « reservare ».

Après avoir indiqué le sort qui attend les impies en général, l'apôtre revient aux hommes néfastes qui sont le sujet direct de ce chapitre et auxquels le châtement convenait d'une manière très spéciale. — *Qui post carnem...* Hébraïsme : se mettre, pour ainsi dire, à la remorque de la chair, suivre tous ses desirs. — La locution *in concupiscentia immunditiæ* (mieux : « pollutionis ») est très énergique : dans la convoitise qui souille ; ou bien : dans la convoitise pour ce qui souille. Comp. les vers. 2, 13, 14, 18. — *Dominationem*. Saint Paul (Eph. I, 21 et Col. I, 16) emploie le substantif grec correspondant, κυριότης, pour désigner un des chœurs de la hiérarchie angélique ; mais cette signification ne conviendrait pas ici. Il s'agit très probablement de l'autorité suprême de Dieu ou de Jésus-Christ, que les docteurs hérétiques méprisaient et défiaient insolemment (*contemnunt, audaces*). — *Sibi placentes*. Le grec αὐθαδεῖς peut se traduire aussi par arrogants. — *Sectas non metuunt...* Le sens du texte original est très différent : Ils ne craignent pas (littér. : ils ne tremblent pas) de blasphémer les gloires. Il est probable que le mot δόξας, les gloires, doit être pris au concret, et qu'il représente des personnages revêtus de gloire. D'après le vers. 11 et le passage parallèle de saint Jude, 8<sup>b</sup>-9, il se rapporte certainement ici aux anges : suivant d'assez nombreux commentateurs, aux bons anges, ce qui paraît être la meilleure interprétation ; selon d'autres, aux mauvais anges. D'après la traduction de la Vulgate, ce détail serait identique à « introducent sectas... » du vers. 1. — *Ubi* (avec le sens de tandis que) *angeli...* (vers. 11). Comp. Judæ, 6, passage qui aide beaucoup à comprendre celui-ci. Saint Pierre fait un argument à fortiori, dont voici la teneur : Les bons anges, qui ont une force et une puissance bien supérieures à celles des hérétiques, ne portent contre les mauvais anges, devant le tribunal

cum sint majores, non portant adversum se execrabile judicium.

12. Hi vero, velut irrationabilia pecora, naturaliter in captionem et in perniciem in his quæ ignorant blasphemantes, in corruptione sua peribunt;

13. percipientes mercedem injustitiæ, voluptatem existimantes diei delicias, coinquinationes, et maculæ deliciis affluentibus, in conviviis suis luxuriantes vobiscum;

14. oculos habentes plenos adulterii, et incessabilis delicti; pellicientes animas instabiles, cor exercitatum avaritia habentes, maledictionis filii;

supérieurs en force et en puissance, ne portent pas les uns contre les autres un jugement de malédiction.

12. Mais eux, comme des animaux sans raison, qui ne suivent que la nature et sont nés pour être pris et détruits, blasphémant ce qu'ils ignorent, ils périront par leur propre corruption,

13. recevant le salaire de leur iniquité. Ils trouvent leur plaisir dans les délices du jour; ils sont une souillure, une tache; ils se gorgent de délices dans les festins où ils font bonne chère avec vous.

14. Ils ont les yeux pleins d'adultère et d'un péché qui ne cesse jamais; ils séduisent les âmes mal affermiées; ils ont le cœur exercé à la cupidité; ce sont des enfants de malédiction.

divin, aucun jugement injurieux; n'est-il pas étrange que les docteurs de mensonge ne craignent point d'outrager les esprits célestes? Il est vrai qu'on ne saurait dire au juste en quoi consistait cette conduite des hérétiques, outrageant pour les anges; ce verset conserve donc encore quelque obscurité. — Au lieu de *adversum se*, les uns contre les autres, le grec dit : contre elles, c.-à-d. contre les gloires, ou du moins contre une partie d'entre elles, ainsi qu'il a été expliqué ci-dessus. — *Execrabile*. Dans le grec : βλάσφημον, injurieux, outrageant. — De nombreux manuscrits ajoutent les mots παρά κυρίῳ, « auprès du Seigneur », qui sont probablement authentiques.

12-16. Corruption effrénée des faux docteurs. — *Irrationabilia pecora* (ζῶα, des animaux). Comparaison sévère, mais légitime. Comp. Judæ, 10. — L'adverbe *natura'iter* traduit imparfaitement le grec γεγεννημένα φυσικά, (êtres) physiques engendrés (pour être pris...). Le mot φυσικά équivaut en réalité à ζῶα : les faux docteurs menaient une vie toute matérielle et animale, nullement intellectuelle et encore moins surnaturelle; ils ne valaient pas mieux que les bêtes sauvages destinées à être prises à la chasse (*in captionem*) et à périr (*in perniciem*). — *In his quæ...* Il s'agit des « gloires » du vers. 10<sup>b</sup> (voyez les notes), c.-à-d., des bons anges, que les docteurs hérétiques outrageaient, quoiqu'ils ne les connussent pas à fond. Par cette ignorance aussi, ils ressemblaient aux animaux sans raison avec lesquels on vient de les comparer. — *In corruptione peribunt*. Avec plus de force encore et avec un hébraïsme dans le grec : Ils seront certainement détruits dans leur destruction. L'apôtre ne se lasse pas de revenir sur leur destinée finale. — Destinée justement terrible, à cause de leur vie remplie de péchés : *percipientes mercedem...* (vers. 13). — *Voluptatem existimantes...* Ces hommes brutaux ne per-

daient aucune occasion de goûter les plaisirs sensuels qui se présentaient chaque jour. La locution ἐν ἡμέρῃ (Vulg., *diei*) peut aussi recevoir d'autres interprétations : les plaisirs d'un jour, c.-à-d., éphémères, transitoires; ou bien : en plein jour, par opposition à la nuit (se livrer à l'orgie pendant le jour était regardé comme particulièrement grave; Eccl. x, 16-17; Is. v, 11, etc.). — *Coinquinationes et maculæ* (σπίλοι καὶ μῶμοι). Ces deux substantifs se rapportent aussi aux docteurs hérétiques, qui étaient comme des taches ignominieuses pour l'Église. — *Deliciis affluentibus* : ἐντροφῶντες, recherchant les délices (charnelles). Expression très énergique. — Au lieu de *in conviviis suis*, le grec ordinaire porte : dans leurs tromperies (ἀπάταις); ce qui ferait allusion aux moyens frauduleux par lesquels s'insinuaient les faux docteurs. Quelques manuscrits ont la variante ἀγάπαις : ce qui a donné lieu à une autre explication. Il s'agirait des agapes, ou repas fraternels que les premiers chrétiens associaient, dans leurs assemblées religieuses, à la célébration des saints mystères, et saint Pierre reprocherait ici aux hérétiques un abus semblable à celui qui indignait si justement saint Paul (voyez I Cor. xi, 17 et ss.). La Vulgate paraît s'être conformée à cette leçon. — *Luxuriantes*. En ajoutant le pronom *vobiscum*, l'apôtre jette un blâme très légitime sur ceux de ses lecteurs qui s'étaient laissé séduire. — *Oculos... plenos...* (vers. 14). Pour la pensée, voyez Matth. v, 28. — *Et incessabilis...* D'après une autre leçon du grec : insatiables de péché. C'est le même sens. — *Pellicientes*. A la lettre dans le texte original : prenant au moyen d'un appât. Comp. le vers. 18 et Jac. i, 14. — *Cor exercitatum...* Expression métaphorique qui fait allusion aux exercices du gymnase. Elle signifie : un cœur familiarisé avec la cupidité. Comp. le vers. 3<sup>a</sup>. — *Maledictionis filii*. Hébraïsme : hommes maudits. Cf. Matth. xxiii, 15; Eph.

15. Après avoir quitté le droit chemin, ils se sont égarés en suivant la voie de Balaam, fils de Bosor, qui aime le salaire de l'iniquité,

16. mais qui fut repris de sa folie : une ânesse muette, parlant d'une voix humaine, arrêta la démente du prophète.

17. Ce sont des fontaines sans eau, des nuées agitées par des tourbillons ; l'obscurité des ténèbres leur est réservée.

18. Car tenant des discours enflés de vanité, ils séduisent, par les convoitises de la chair, par les dissolutions, ceux qui s'étaient retirés quelque peu des hommes qui vivent dans l'erreur.

19. Ils leur promettent la liberté,

15. derelinquentes rectam viam erraverunt, secuti viam Balaam ex Bosor, qui mercedem iniquitatis amavit,

16. correptionem vero habuit suæ vesaniæ : subjugale mutum animal, hominis voce loquens, prohibuit prophetæ insipientiam.

17. Hi sunt fontes sine aqua, et nebulae turbinibus exagitatae, quibus caligo tenebrarum reservatur.

18. Superba enim vanitatis loquentes, pelliciunt in desideriis carnis luxuriæ eos qui paululum effugiunt, qui in errore conversantur ;

19. libertatem illis promittentes, cum

II, 2 ; I Thess. II, 3, etc. — *Derelinquentes rectam...* (vers. 15). Comp. Prov. II, 15, où il est dit que les voies des méchants sont tortueuses. — *Secuti... Balaam.* En effet, comme Balaam, les faux docteurs aimaient extraordinairement l'argent et poussaient les hommes aux jouissances honteuses. Cf. Num. XXII-XXIV et XXXI, 16 ; Apoc. II, 14. — *Ex Bosor.* On dirait que le traducteur de la Vulgate a pris Bosor pour un nom de lieu. Il y a dans le grec : τοῦ Βοσόρ, (fils) de Bosor. D'après le texte hébreu des Nombres, le père de Balaam se nommait Β'or (βέωρ dans les LXX, « Beor » dans la Vulg.). — *Mercedem iniquitatis* : l'argent que Balaam reçut du roi moabite Balac, pour maudire Israël. Cf. Num. XXII, 7, 15 et ss. — *Correptionem... vesaniæ.* Dans le grec : le blâme de sa transgression. — *Subjugale.* Le substantif ὑποζύγιον, dans l'idiome vulgaire d'alors, était le nom habituel de l'âne. Cf. Matth. XXI, 5. L'épithète *mutum* met en relief le trait miraculeux qui suit : *hominis voce loquens.* — Le titre *prophetæ* forme une antithèse frappante avec les mots « subjugale mutum ». — *Insipientiam* (παρρησιάν). C'est la meilleure leçon. Quelques manuscrits répètent le mot *παρρησιάν*, transgression. Notons en passant que saint Pierre accepte comme parfaitement historique le récit de ce prodige extraordinaire (Num. XXII, 22-23), dont personne alors ne cherchait à contester la vérité.

17-19. Prosélytisme par lequel les faux docteurs ne réussissaient que trop à faire de malheureuses victimes. Nous avons ici le développement des vers. 2<sup>a</sup> et 14<sup>b</sup>. — *Hi sunt...* La triste énumération qui a été momentanément interrompue au vers. 16 recommence maintenant. — *Fontes sine...* Comp. Judæ, 12 ; Prov. X, 11 et XIII, 14 ; Jer. II, 13. Le rapprochement est très exact, car un docteur qui n'a pas une vraie science ressemble à une fontaine sans eau. Cette image et la suivante signifient que ces hérétiques promettaient beaucoup et ne donnaient que le vide, la déception. — *Nebulae turbinibus* (au singulier dans le grec : ἀλλὰ

πορς)... Des brouillards, des nuées brumeuses que chasse un violent tourbillon. Cf. Judæ, 13 ; Prov. XXV, 14. — *Quibus caligo...* C'est encore l'annonce d'un châtement terrible dans les ténèbres de l'enfer. Quelques manuscrits ajoutent : à jamais. — *Superba enim...* (vers. 18). Preuve que ces maîtres mensongers ne peuvent rien procurer de bon. Comp. Judæ, 16<sup>b</sup>. A la lettre, d'après le grec : « ingentia » ou « prægrandia vanitatis » ; c.-à-d., des mots sonores, mais creux. Comp. le mot d'Horace, *de Art. poet.*, 97 : « Projicit ampullas et sesquipedalia verba ». — *Pelliciunt.* Comp. le vers. 14<sup>b</sup>. Séduire les âmes, c'est tout ce dont ces hommes étaient capables. Les appâts dont ils se servaient étaient, d'une part, des sophismes présentés sous une forme « grandiloquente » ; de l'autre, les passions charnelles : *in desideriis... luxuriæ.* Dans le grec, d'après la leçon la plus accréditée : (Ils séduisent) dans les désirs de la chair, par les débauches. — *Qui paululum effugiunt.* C'est la meilleure leçon. Divers manuscrits ont ὄντως, vraiment, en réalité, au lieu de ὀλίγως, un peu. Ceux qui étaient l'objet du prosélytisme des faux docteurs ne s'éloignaient pas assez d'eux, et c'est pour cela qu'ils succombaient. D'après la variante ὄντως, ils s'en seraient d'abord éloignés complètement, mais pour s'en rapprocher ensuite. — *Qui in errore.* Dans la Vulgate, ces mots sont une apposition à « qui paululum... » ; d'après le grec, ils dépendent plutôt du verbe « effugiunt », auquel ils servent de complément : Ils furent un peu ceux qui vont et viennent dans l'erreur (c.-à-d., les docteurs hérétiques). — *Libertatem... promittentes* (vers. 19). Une fausse liberté, bien entendu, qui dégénérerait aussitôt en licence et en émancipation de la chair. Cf. I Cor. VI, 12 et ss. ; Gal. V, 13. — *Cum ipsi...* Le vers. 12 nous a montré les séducteurs comme étant eux-mêmes sous le joug d'un honteux esclavage ; ils étaient donc incapables de procurer la vraie liberté. Dans sa première épître, II, 16, saint Pierre nous a appris déjà qu'il ne faut pas faire de la liberté chrétienne un voile qui

ipsi servi sint corruptionis : a quo enim quis superatus est, hujus et servus est.

20. Si enim refugientes coinquinationes mundi in cognitione Domini nostri et salvatoris Jesu Christi, his rursus implicati superantur, facta sunt eis posteriora deteriora prioribus.

21. Melius enim erat illis non cognoscere viam justitiæ, quam post agnitionem retrorsum converti ab eo, quod illis traditum est, sancto mandato.

22. Contigit enim eis illud veri proverbii : Canis reversus ad suum vomitum ; et, Sus lota in volutabro luti.

quand ils sont eux-mêmes esclaves de la corruption ; car on est esclave de celui par qui on a été vaincu.

20. En effet, si après s'être retirés des souillures du monde par la connaissance de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, ils sont vaincus en s'y engageant de nouveau, leur dernière condition devient pire que la première.

21. Car il eût été meilleur pour eux de n'avoir pas connu la voie de la justice, que de se détourner, après l'avoir connue, du saint commandement qui leur avait été transmis.

22. Mais il leur est arrivé ce que dit un proverbe très vrai : Le chien est retourné à ce qu'il avait vomé ; et : La truie, après avoir été lavée, s'est vautrée dans la boue.

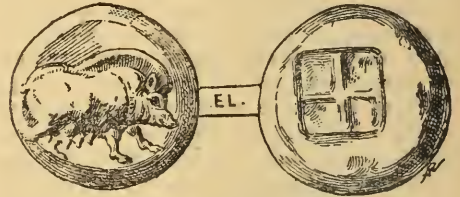
masque l'immoralité. — *A quo enim...* L'apôtre justifie sa dernière assertion. La pensée qu'il exprime ici était très familière aux écrivains chrétiens et païens. Cf. Joan. VIII, 34 ; Rom. VI, 16 et VIII, 21 ; Cicéron, *in Verr.*, III, 22 (« cupiditatum servos »).

3° Les dangers et le caractère odieux de l'apostasie. II, 20-22.

20. L'apostasie est une honteuse déchéance. — *Si... refugientes* (dans le grec : ayant fui)... Ces hommes avaient échappé, grâce au christianisme, au monde et à ses souillures. Cf. I, 4<sup>b</sup>. — *In cognitione...* Moyen spécial qui les avait délivrés du monde corrompu et corrupteur. — Le participe *implicati* fait image : entortillés de nouveau dans les liens du péché. — *Facta sunt eis...* Il y a ici une allusion évidente à une parole de Notre-Seigneur, conservée par saint Matth., XII, 45 et par saint Luc, XI, 26. Comp. aussi Hebr. VI, 4-6 et X, 26. — *Posteriora*, τὰ ἔσχατα : l'état final des apostats.

21-22. Il eût mieux valu pour ces hommes de ne pas connaître la vérité chrétienne. — *Viam justitiæ*. Cette voie ne diffère pas de celle de la vérité. Comp. le vers. 2. Les deux expressions désignent la religion du Christ, avec cette différence que celle-ci se rapporte à la conduite pratique et celle-là aux croyances. — *Quod... traditum...* Le mot technique qui sert à désigner l'enseignement oral transmis par les apôtres. — *Sancto mandato*. Saint Pierre nomme ainsi la

loi morale du christianisme. Elle est sainte en elle-même, et elle produit la sainteté dans ceux qui l'accomplissent. — *Contigit enim...* (vers. 22). L'auteur va stigmatiser la conduite des apostats par deux proverbes populaires d'une vigueur remarquable (*illud... proverbii*; c.-à-d., la parole du vrai proverbe). Le premier, *Canis reversus...*, est tiré du livre des Prov., XXVI, 11. Le second, *Sus lota...*, n'est pas biblique ; mais on le trouve sous diverses formes dans la littérature classique et rabbinique. Par exemple, dans Horace, *Ep.*, II, 1 : « *Amica luto sus.* » — Au lieu de *in volutabro*, Hesez, à l'accusatif : « *in volutabrum* ».



Lévé sur une monnaie de Mysie.

L'image est tirée d'une truie qui, après avoir été lavée, se vautre de nouveau dans la boue. Le chien et le pourceau ont toujours été regardés en Orient comme des types de la souillure morale. Comp. Matth. VII, 6, où ils sont associés comme ici.

## CHAPITRE III

1. Voici, mes bien-aimés, la seconde lettre que je vous écris ; dans toutes les deux, je tâche de réveiller vos bons sentiments en faisant appel à votre mémoire,

2. afin que vous vous souveniez des paroles des saints prophètes, dont j'ai déjà parlé, et des préceptes du Seigneur et Sauveur, *transmis* par vos apôtres.

3. Sachez, avant toutes choses, qu'aux derniers jours il viendra des imposteurs et des moqueurs, marchant selon leurs propres convoitises,

4. qui diront : Où est la promesse de son avènement ? Car depuis que nos

1. Hanc ecce vobis, carissimi, secundam scribo epistolam, in quibus vestram excito in commonitione sinceram mentem,

2. ut memores sitis eorum quæ prædixi verborum a sanctis prophetis, et apostolorum vestrorum, præceptorum Domini et salvatoris.

3. Hoc primum scientes, quod venient in novissimis diebus in deceptione illusores, juxta proprias concupiscentias ambulantes,

4. dicentes : Ubi est promissio aut adventus ejus ? Ex quo enim patres dor-

§ III. — *Le second avènement de Jésus-Christ et la fin du monde.* III, 1-18.

Saint Pierre cite une objection des faux docteurs, vers. 1-4, et la réfute avec énergie, vers. 5-10 ; il conclut ensuite sa lettre par une recommandation pressante, vers. 11-18.

1<sup>o</sup> Réfutation des docteurs hérétiques en ce qui concerne le retour du Christ et la fin des temps. III, 1-10.

CHAP. III. — 1-2. Introduction : saint Pierre tient à rappeler à ses lecteurs l'enseignement qu'ils ont reçu des apôtres. — *Hanc ecce... secundam...* D'après le grec : Cette lettre déjà comme seconde. La première n'est autre que I Petr. Quelques critiques contemporains le nient sans motif suffisant. — *In quibus.* Le pronom se rapporte aux deux épîtres. — Sur la locution *excito in commonitione*, ou plus exactement, « J'éveille dans votre mémoire, » voyez I, 13. — *Sinceram mentem.* Éloge délicat : votre raison intègre et droite, que rien n'a encore fait dévier de la vérité. — *Ut memores...* (vers. 2). L'auteur revient sur le but qu'il se proposait en écrivant cette seconde lettre. Cf. I, 16-21. De nouveau il mentionne ces deux imposantes catégories de témoins, les prophètes et les apôtres, qui ont attesté la puissance et l'avènement de Jésus-Christ. Plus haut il a démontré qu'ils ont eu raison sur le premier point ; il donne maintenant une preuve semblable au sujet du second. — *Eorum quæ prædixi...* La traduction n'est pas très exacte. Il faudrait : (Pour que vous vous souveniez) des choses dites d'avance par les saints prophètes. — Les mots suivants, et *apostolorum...*, *præceptorum...*, ne sont pas moins embarrassants dans le grec que dans le latin sous le rapport grammatical. Il y a dans le texte grec une grande complication de génitifs : τῆς τῶν ἀποστόλων ὑμῶν (c'est la meilleure leçon,

au lieu de ἡμῶν, « nostrorum ») ἐντολῆς τοῦ κυρίου καὶ σωτῆρος. On peut traduire : (Pour que vous vous souveniez) du commandement du Seigneur et Sauveur, (transmis) par vos apôtres.

3-4. Assertion très fautive des docteurs hérétiques, qui, de ce que le monde matériel n'a pas changé depuis la création, en concluaient que rien ne changera non plus dans l'avenir, et qu'il n'y aura pas de second avènement du Christ, ni de fin des temps. — *Hoc primum scientes.* Cf. I, 20 (c'est identiquement la même formule dans le grec). L'apôtre veut attirer l'attention de ses lecteurs. — *Venient...* Comp. Judæ, 18, où le même fait est signalé. Sur l'emploi du futur, voyez II, 1 et le commentaire. Il n'est pas question ici, comme le pensent quelques interprètes, d'une catégorie de personnes distincte de celle que nous a présentées le chap. II. — *In novissimis...* Cf. I Petr. I, 20 ; Hebr. I, 1, etc. Durant la période qui doit s'écouler avant la fin du monde. — *In deceptione illusores.* Littéral. dans le grec : des moqueurs (pleins) de moquerie. Hébraïsme analogue à celui de II, 12. Il s'agit de ces hommes frivoles qui tournent en ridicule les croyances les plus sacrées. — *Juxta... concupiscentias...* Ce trait résume la partie du chap. II qui a décrit l'immoralité des faux docteurs. — *Dicentes* (vers. 4). Saint Pierre va citer textuellement, pour la mieux réfuter, une erreur doctrinale très grave de ces docteurs corrompus, erreur qui était précisément à la base de « leurs extravagances morales ». — *Ubi... promissio... aut... ?* D'après le grec : Où est la promesse de son avènement (παρουσίας) ? La question suppose très évidemment une réponse négative : Cette promesse n'existe pas en réalité, quoi qu'on vous dise ; si elle existe, elle ne se réalisera pas. — *Ejus.* Par dédain, ils ne prononcent pas même le nom du Christ. — Preuve que Jésus ne reviendra pas : *Ex quo enim patres...* Ces pères, morts depuis

mierunt, omnia sic perseverant ab initio creaturæ.

5. Latet enim eos hoc volentes, quod cæli erant prius, et terra de aqua et per aquam consistens Dei verbo;

6. per quæ, ille tunc mundus aqua inundatus periiit.

7. Cæli autem qui nunc sunt, et terra, eodem verbo repositi sunt, igni reservati in diem iudicii et perditionis impiorum hominum.

8. Unum vero hoc non lateat vos, carissimi, quia unus dies apud Dominum sicut mille anni, et mille anni sicut dies unus.

9. Non tardat Dominus promissionem

pères sont morts, toutes choses demeurent comme depuis le commencement de la création.

5. Car ils affectent d'ignorer qu'il y eut autrefois des cieux et une terre sortie de l'eau et formée au moyen de l'eau, par la parole de Dieu,

6. et que ce fut par ces choses mêmes que le monde d'alors périt, submergé dans l'eau.

7. Quant aux cieux et à la terre d'à présent, ils sont gardés par cette même parole, et réservés pour le feu, au jour du jugement et de la ruine des impies.

8. Mais il est une chose que vous ne devez pas ignorer, mes bien-aimés : c'est que, devant le Seigneur, un jour est comme mille ans, et mille ans comme un jour.

9. Le Seigneur ne retarde pas l'exé-

longtemps (*dormierunt*, l'euphémisme accoutumé), sont en général les ancêtres du peuple juif, envisagés idéalement comme ceux des chrétiens. Cf. Act. III, 13; Rom. IX, 5; Hebr. I, 1, etc. — *Omnia... perseverant*. L'adverbe *sic* est très accentué : les choses demeurent dans l'état où nous les voyons et où elles ont toujours été depuis le début de la création (*ab initio...*). L'objection ne manque pas de subtilité; elle revêt un certain caractère scientifique, s'appuyant sur « l'apparente immutabilité du monde » matériel.

5-7. Première réfutation de l'objection : ceux qui la proposent oublient que Dieu a déjà châtié le monde par le déluge, et que les cieux et la terre actuels sont destinés à être incendiés au jour du jugement général. — *Latet... volentes*. En tenant ce langage, l'apôtre fait bien ressortir le caractère voulu, affecté, de l'ignorance en question. Remontant jusqu'à l'origine de la création, il rappelle brièvement à ses adversaires, pour leur mieux montrer leur erreur, un fait bien connu de l'histoire antérieure du monde. — *Cæli... et terra...* Petite cosmogonie qui résume les premiers versets de la Genèse. — *Prius* : ἔκπαλαι, depuis longtemps, à l'origine. Cf. II, 3. — Le trait *de aqua* fait allusion à Gen. I, 9, et à la manière dont la terre émergera des eaux dans lesquelles elle était plongée. Le suivant, *per aquam*, semble signifier que notre globe reçut pour ainsi dire sa forme des eaux, du sein desquelles il surgit sur l'ordre de Dieu (*Dei verbo*). Cf. Gen. I, 3 et ss. — *Consistens* : συνστῶσα, étant venue à l'existence. — *Per quæ* (vers. 6). A savoir, par l'eau et par la parole divine. Ces deux agents de la création s'associaient ensuite pour détruire la terre. — *Ille tunc...* Le monde qui existait alors, à l'époque du déluge. Cf. II, 5. — *Cæli... qui nunc...* (vers. 7). Contraste : le monde tel qu'il existe actuellement, depuis le déluge. — *Eodem verbo* : par la même parole divine qui a créé

l'univers. Comp. le vers. 5<sup>b</sup>. — *Repositi sunt*. Avec une métaphore dans le grec : sont conservés comme un trésor. — *Igni reservati in...* Cf. II, 4, 9 et I Petr. I, 4. On peut rattacher aussi le substantif « igni » au verbe qui précède : Ils sont amoncelés en trésor pour le feu, réservés pour le jour... — *Et perditionis...* Le jour du jugement sera aussi celui de la ruine des impies. Cf. II, 3, etc.

8-10. Deuxième réfutation de l'objection : ces malheureux ignorent que la mesure du temps n'est pas la même pour Dieu que pour nous, et que le Seigneur ne retarde l'exécution de ses menaces que pour attendre la conversion des pécheurs; mais elles se réaliseront à l'heure marquée. — *Unum... non lateat...* Antithèse avec « latet vos » du vers. 5. Les moqueurs avalent négligé le fait du déluge, qui allait contre leur thèse impie; les chrétiens ne doivent pas oublier, de leur côté, un fait très important pour la juste appréciation de l'activité divine ici-bas. — *Quia unus dies...* Ce détail a été évidemment suggéré par le Ps. LXXXIX, 4, où on lit que « mille ans, aux yeux du Seigneur, sont comme le jour d'hier qui a passé ». Le poète sacré met en contraste l'éternité de Dieu et la brièveté de la vie humaine; saint Pierre oppose cette même éternité divine à l'attente impatiente des hommes. Le jugement est proche (cf. I Petr. IV, 7), et il peut éclater demain; mais qu'est-ce que demain pour Dieu? Cela peut être mille ans ou davantage. — La réciprocité est vraie : *et mille anni...* Un intervalle de temps énorme pour les hommes, mille ans, ne compte pour Dieu que comme un jour rapide. — *Non tardat...* (vers. 9). Après avoir établi le fait qui précède, saint Pierre aborde directement l'objection. *Promissionem...* : l'exécution de sa promesse en ce qui regarde le retour du Christ, le jugement dernier et la fin du monde. — *Sicut quidam...* Comp. le vers. 4. Dans le grec : « Sicut quidam tarditatem existi-

cution de sa promesse, comme quelques-uns le supposent ; mais il use de patience envers vous, ne voulant pas qu'aucun péricule, mais que tous viennent à la pénitence.

10. Le jour du Seigneur viendra comme un voleur ; alors les cieux passeront avec un grand fracas, les éléments embrasés se dissoudront, et la terre sera consumée avec tout ce qu'elle renferme.

11. Puis donc que toutes ces choses doivent se dissoudre, quels ne devez-vous pas être par la sainteté de votre conduite et par la piété,

12. attendant et hâtant l'avènement

suam, sicut quidam existimant ; sed patienter agit propter vos, nolens aliquos perire, sed omnes ad pœnitentiam reverti.

10. Adveniet autem dies Domini ut fur ; in quo cœli magno impetu transient, elementa vero calore solventur, terra autem et quæ in ipsa sunt opera exurentur.

11. Cum igitur hæc omnia dissolvenda sint, quales oportet vos esse in sanctis conversationibus et pietatibus,

12. expectantes et properantes in

mant. » La non-exécution de la promesse divine n'est donc pas un retard proprement dit ; c'est un acte de miséricordieuse patience et de bonté : *sed patienter agit...* Cf. Ez. xviii, 23 et xxxiii, 11 ; II Tim. ii, 3-4, etc. — *Nolens aliquos...*



La représentation la plus ancienne du jugement dernier. (D'après une terre cuite du ve ou du vie siècle.)

Beau développement de la pensée. Si quelques-uns périssent, comme il a été dit au vers. 7<sup>b</sup>, ce sera par leur propre faute. — *Adveniet autem...* (vers. 10). Le verbe est placé en avant avec beaucoup d'emphase : quoique retardé, et quel qu'on dise, le jour du jugement (*dies Domini* ; cf. Act. ii, 20 ; I Cor. v, 5, etc.) viendra certainement. — *Ut fur*. Comparaison empruntée à Jésus-Christ lui-même (Matth. xxiv, 43 ; cf. I Thess. v, 2 ; Apoc. iii, 3, etc.). — *In quo...* Saint Pierre développe l'idée qu'il a simplement énoncée au vers. 7, en ce qui concerne le sort réservé à l'univers. Le monde passera par des convulsions terribles, mais pour en sortir embellí, transfiguré. — D'abord le sort du ciel : *cæli... transient*. Le grec *ροιδιδόν* (Vulg., *magno impetu*) signifie : avec un bruit strident. — *Elementa* (*στοιχεῖα*) : les éléments physiques. De nombreux commentateurs croient que notre auteur entend

par là les corps célestes, et c'est l'interprétation la plus probable, car d'anciens écrivains grecs emploient le mot *στοιχεῖα* pour désigner les astres. — *Calore solventur*. Ce ne sera pas une destruction, mais une sorte de purification par le feu, puisque ces éléments serviront ensuite à former de nouveaux cieux et une nouvelle terre. Comp. le vers. 13. — *Terra autem...* Elle aussi, elle sera embrasée avec tout ce qu'elle contient (*et quæ in ipsa*). — *Exurentur*. C'est la meilleure leçon (*κατακαήσεται*). La variante *εὐρεθήσεται*, « sera trouvée », ne donne pas de sens. Quelques exégètes protestants ou rationalistes supposent sans la moindre raison que l'auteur de cette épître a puisé dans des écrits apocryphes ces données relatives à la fin du monde. Elles s'appuient au contraire sur plusieurs oracles de l'Ancien Testament, qui annoncent qu'à la fin des temps il y aura dans le ciel de grands bouleversements, qui seront produits par le feu. Voyez Is. xiii, 9-10 ; xxx, 26 ; xxxiv, 4 ; li, 6 ; lxxv, 17 ; lxxvi, 22 ; Joel, ii, 10, 30-31 ; iii, 15 ; Mal. iii, 2-3 ; iv, 1, etc. Bien plus, Jésus-Christ lui-même a fait des prédictions semblables : cf. Matth. xxiv, 29 ; Luc. xxi, 25. Voyez aussi I Cor. iii, 13 et ss. ; II Thess. i, 7-10, etc. ; saint Aug., *de Civ. Dei*, xx, 16 ; saint Bonaventure, *Breviloq.*, vii, 4, etc.

2<sup>o</sup> Recommandations pressantes, qui découlent des vérités exposées ci-dessus. III, 11-18.

11-13. Puisque le jour du Seigneur viendra certainement et inopinément, on doit s'y préparer avec soin, et même accélérer, par une vie très sainte, l'apparition des cieux nouveaux et de la terre nouvelle, dans lesquels habitera la parfaite justice. — *Hæc omnia*. Le monde actuel tout entier : les cieux, les éléments, la terre et ce qu'elle renferme. — *Quales : ποταποῦς*, quelle sorte de chrétiens parfaits. — *In... conversationibus et pietatibus*. C'est le seul endroit du Nouveau Testament où ces deux noms abstraits soient employés au pluriel. C.-à-d., les manifestations diverses d'une vie sainte et de la piété. — *Expectantes* (vers. 12). Le premier sentiment que des chrétiens doivent éprouver en face de l'éventualité indiquée est une attente pleine de foi. — Autre sentiment : *properantes in* (plu-

adventum diei Domini, per quem cæli ardentis solventur, et elementa ignis ardore tabescent?

13. Novos vero cælos et novam terram secundum promissa ipsius expectamus, in quibus justitia habitat.

14. Propter quod, carissimi, hæc expectantes, satagite immaculati et inviolati ei inveniri in pace.

15. Et Domini nostri longanimitatem, salutem arbitremini : sicut et carissimus frater noster Paulus secundum datam sibi sapientiam scripsit vobis ;

16. sicut et in omnibus epistolis, lo-

du jour du Seigneur, *jour* à cause duquel les cieus enflammés seront dissous, et les éléments embrasés se fondront.

13. Mais nous attendons, selon ses promesses, de nouveaux cieus et une nouvelle terre, dans lesquels la justice habitera.

14. C'est pourquoi, bien-aimés, en attendant ces choses, faites des efforts pour que Dieu vous trouve purs et irréprochables dans la paix.

15. Et dans la longue patience de notre Seigneur, reconnaissez votre salut, ainsi que notre bien-aimé frère Paul vous l'a écrit, selon la sagesse qui lui a été donnée.

16. C'est ce qu'il *fait* dans toutes les

tôt, d'après le grec : « *accelerantes* »)... : hâter l'avènement du grand jour, soit par de ferventes prières, soit par une conduite tout à fait sainte. De la sorte, en effet, le nombre des élus, tel que Dieu l'a fixé dans ses desseins éternels, sera plus promptement complet. — *Per quem* (dans le grec : « *propter quem* », à cause et en vue duquel jour)... *solventur* : ainsi qu'il a été dit dans les vers. 7 et 10. — *Tabescent* : se fondront, comme du métal dans une fournaise. — *Novos... secundum promissa...* (vers. 13). Comp. Is. LXV, 17 et LXVI, 22. Voyez aussi Act. III, 21 et Apoc. XXI, 1. — *In quibus justitia...* Dans ce monde transfiguré, la justice, c.-à-d. la sainteté, établira sa demeure perpétuelle (cf. Rom. VIII, 19 et ss.), tandis que le monde actuel est souvent le séjour de l'iniquité (voyez II, 5; Jac. III, 6, etc.).

14. Nouvelle exhortation à mener une vie sainte, en vue de la fin du monde. — *Immaculati et inviolati* : ἀσπιλοι καὶ ἀμώμητοι. Comp. II, 13 et I Petr. I, 19, où l'auteur réunit des expressions presque semblables. — *In pace* : dans une paix bienheureuse et éternelle. Cette paix symbolise, à la façon hébraïque, le bonheur le plus parfait.

15-16. Que chacun profite, pour assurer son salut, du temps que lui accorde la longanimité divine, comme saint Paul aussi l'a recommandé. — *Domini nostri*. Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme on le voit par le vers. 18. — *Longanimitatem, salutem...* : conformément à la belle pensée du vers. 9. La patience du souverain juge n'est pas de la lenteur; c'est de la miséricorde, qui a notre salut pour but. — *Sicut et...* *Paulus*. Saint Pierre confirme son exhortation par le témoignage de saint Paul. Ce souvenir accordé à l'apôtre des Gentils par le chef du collège apostolique est plein d'affection (*carissimus frater...*) et de respect (*secundum datam...*; l'auteur regarde son frère dans l'apostolat comme admirablement doué). — Des mots *scripsit vobis*, il faut conclure que Paul avait écrit, lui aussi, aux chrétiens asiatiques pour lesquelles fut composée la présente lettre; mais il est dif-

ficile de dire à laquelle des épîtres de son illustre ami saint Pierre fait allusion. Celles aux Éphésiens et aux Colossiens conviennent plus particulièrement, puisqu'elles avaient pour destina-



La sainte Vierge entre saint Pierre et saint Paul.  
(D'après un fond de verre.)

naires directs des chrétiens d'Asie Mineure. Voyez les passages Eph. I, 5-14; IV, 30; V, 5-6, où saint Paul recommande aux fidèles une conduite toute sainte, pour qu'ils se préparent au jugement dernier. On a parfois conjecturé, mais sans raison suffisante, que l'allusion porte sur une épître perdue. — *Sicut et in omnibus...* (vers. 16). Après avoir mentionné une épître spéciale de saint Paul, saint Pierre généralise et signale aussi toutes les autres. Il les connaissait donc, au moins pour la plupart, et il les supposait connus des lecteurs. Il n'y a rien de surprenant dans ce double fait, car, dans l'empire romain, les communications épistolaires étaient très bien organisées et relativement rapides, et d'autre part, on conçoit que les diverses Églises aient été saintement avides de lire les écrits apostoliques,



lettres, où il parle de ces choses ; *lettres* dans lesquelles il y a certains passages difficiles à comprendre, dont les hommes ignorants et mal affermis tordent le sens, comme ils le font des autres Écritures, pour leur propre ruine.

17. Vous donc, frères, étant prévenus, soyez sur vos gardes, de peur qu'entraînés par l'erreur de ces insensés, vous ne veniez à déchoir de votre fermeté.

18. Mais croissez dans la grâce et dans la connaissance de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ. A lui la gloire, et maintenant, et jusqu'au jour de l'éternité. Amen.

quens in eis de his, in quibus sunt quædam difficilia intellectu, quæ indocti et instabiles depravant, sicut et ceteras Scripturas, ad suam ipsorum perditionem.

17. Vos igitur, fratres, præscientes custodite, ne insipientium errore traducti, excidatis a propria firmitate.

18. Crescite vero in gratia, et in cognitione Domini nostri et salvatoris Jesu Christi. Ipsi gloria, et nunc, et in diem æternitatis. Amen.

dont elles se faisaient passer mutuellement des copies. — *Loquens de his*. C.-à-d., du second avènement de Jésus-Christ et de la nécessité où sont les chrétiens de s'y préparer, pour être trouvés alors sans tache. — *In quibus* (« epistolis », d'après la leçon la plus autorisée du grec, ἐν αἰς)... Saint Pierre va signaler deux faits distincts, en ce qui concerne les lettres de saint Paul. Premier fait : *sunt quædam difficilia*... Il est incontestable que divers passages des écrits de Paul présentent de sérieuses difficultés à l'interprète, et sont demeurés obscurs jusqu'à nous. On ne saurait déterminer avec certitude quels sont ceux auxquels saint Pierre pensait plus spécialement lorsqu'il écrivait cette ligne : peut-être à ceux où il est question du second avènement du Christ ; du moins, en général, d'après le trait qui suit, à ceux qui pouvaient se prêter davantage à de fausses interprétations. — Deuxième fait : *quæ indocti... depravant* (à la lettre dans le grec : ils tordent). Ces hommes ignorants et sans stabilité ne diffèrent pas des hérétiques qui ont été décrits au chap. II. Ils détournent violemment de leur véritable sens divers passages des écrits de saint Paul, afin d'en faire un point d'appui pour leurs théories perverses. — *Sicut et...* Saint Pierre généralise davantage encore, pour dire que les docteurs de mensonge se conduisaient à l'égard du recueil entier des Écritures comme envers les épîtres de Paul. — Des mots *et ceteras Scripturas*, il résulte que le prince des apôtres mettait les lettres de

saint Paul sur le même pied que les livres de l'Ancien Testament. — *Ad suam... perditionem*. Juste châtement de cette conduite criminelle. Comp. le vers. 7<sup>b</sup> ; II, 1, 3, 4 et ss.

17-18. Conclusion : saint Pierre presse ses lecteurs de ne se laisser entraîner à aucune hérésie, mais de croire sans cesse dans la connaissance de Jésus-Christ. Nous avons dit dans l'Introd., p. 693, n. 1, que ces deux versets exposent nettement le but de l'épître. — *Præscientes* : connaissant d'avance, avertis d'avance. — *Custodite ne...* Recommandation négative. La seconde, au vers. 18, aura un caractère positif. — *Insipientium* : ἀθέσμων, des hommes sans loi. Voyez II, 7 et les notes. — *Propria firmitate*. Cette fermeté dans la foi et dans la morale chrétiennes contraste avec l'instabilité des faux docteurs. Comp. le vers. 16<sup>b</sup>. — *Crescite vero...* (vers. 18). Par cette invitation, nous sommes ramenés au souhait par lequel s'ouvre la lettre, I, 2 : « Gratia vobis... in cognitione... ». — *Ipsi gloria...* Pieuse doxologie. Cf. I Petr. IV, 11 et V, 11. Dans le grec : ἡ δόξα, avec l'article ; la gloire par excellence, celle qui ne convient qu'à Dieu. — La formule *in diem æternitatis* (εἰς ἡμέραν αἰῶνος) n'apparaît qu'en cet endroit du Nouveau Testament. On la trouve aussi dans le texte grec de l'Écclesiastique, XVIII, 10. Elle nous présente l'éternité sous la figure d'un jour sans nuit et sans fin. — L'*Amen* final paraît être suffisamment accrédité, bien qu'il soit très souvent apocryphe à la fin des épîtres.



# PREMIÈRE ÉPÎTRE

## DE SAINT JEAN<sup>1</sup>

### INTRODUCTION

1<sup>o</sup> On démontre *son authenticité* par des preuves « particulièrement fortes ». Il y a d'abord la preuve historique, qui consiste dans les témoignages des anciens auteurs. L'épître à Diognète<sup>2</sup> et la *Didaché*<sup>3</sup> paraissent vraiment contenir plusieurs citations indirectes de notre lettre. Le doute n'est pas possible avec saint Polycarpe, disciple de saint Jean, qui cite à peu près littéralement I Joan. iv, 3<sup>4</sup>, non plus qu'avec Papias, cet autre disciple célèbre de l'apôtre, dont Eusèbe affirme<sup>5</sup> qu'il « s'est servi de témoignages empruntés à la première épître de Jean ». Saint Irénée, qui avait été lui-même disciple de saint Polycarpe, cite plusieurs fois cet écrit<sup>6</sup>, qu'il attribue en propres termes à « Jean, disciple du Seigneur, qui a aussi composé l'évangile<sup>7</sup> ». L'ancienne version syriaque et l'Itala, qui datent l'une et l'autre du second siècle, le renferment tel que nous le possédons aujourd'hui. Vers la même date, la canon de Muratori le mentionne comme l'œuvre de saint Jean l'évangéliste. Clément d'Alexandrie<sup>8</sup>, Origène<sup>9</sup> et son disciple Denys<sup>10</sup>, Tertullien<sup>11</sup>, saint Cyprien<sup>12</sup>, etc., lui font des emprunts et l'attribuent formellement à l'apôtre bien-aimé. La tradition ne pouvait pas être plus explicite, ni plus unanime<sup>13</sup>.

La preuve intrinsèque, tirée de l'écrit lui-même, n'est pas moins frappante. Elle consiste surtout dans la parenté qui existe entre notre épître et le quatrième

<sup>1</sup> Pour les commentaires catholiques, voyez la p. 630. Nous n'avons à ajouter, comme ouvrage spécial, que G. K. Mayer, *Kommentar über die Briefe des Apostels Johannes*, Vienne, 1851.

<sup>2</sup> x, 2; comp. I Joan. iv, 9.

<sup>3</sup> Comp. x, 5 et I Joan. iv, 18; x, 6 et I Joan. ii, 17; xi, 11 et I Joan. iv, 1.

<sup>4</sup> *Ad Phil.*, 7.

<sup>5</sup> *Hist. eccl.*, III, 39.

<sup>6</sup> Notamment les passages I Joan. ii, 18 et ss., et iv, 1-3.

<sup>7</sup> *Adv. Hær.*, III, 16, 3; comp. Eusèbe, *Hist. eccl.*, v, 8.

<sup>8</sup> *Strom.*, II, 15 et III, 4-5; *Pædag.*, III, 11.

<sup>9</sup> *In Joan.* XIII, 21, etc.

<sup>10</sup> Dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, VII, 25.

<sup>11</sup> *Scorp.*, 12; *adv. Marc.*, v, 16. Il cite l'épître près de cinquante fois.

<sup>12</sup> *Ep.* XXIII, 2.

<sup>13</sup> « Ab universis ecclesiasticis eruditissimis viris probatur, » dit saint Jérôme, *de Vir. ill.*, 9.

évangile, sous le rapport du fond et de la forme; parenté si extraordinaire, qu'on est moralement obligé d'en conclure, après l'avoir constatée, que les deux compositions proviennent d'un seul et même auteur.

Le tableau suivant, qu'il serait facile de développer<sup>1</sup>, prouvera d'abord le fait d'une manière générale<sup>2</sup>.

I Joan. I, 1. . .	Joan. I, 1.	I Joan. III, 11, 16.	Joan. xv, 12-13.
— I, 2. . .	— III, 11.	— III, 13. . .	— xv, 18.
— I, 3. . .	— xvii, 21.	— III, 14. . .	— v, 24.
— I, 4. . .	— xvi, 24.	— III, 16. . .	— x, 15.
— I, 5. . .	— I, 5.	— III, 22. . .	— viii, 29.
— I, 6. . .	— viii, 12.	— III, 23. . .	— xiii, 44.
— II, 1. . .	— xiv, 16.	— iv, 6. . .	— viii, 47.
— II, 2. . .	— xi, 51-52.	— iv, 14. . .	— iv, 22.
— II, 3. . .	— xiv, 15.	— iv, 16. . .	— vi, 69 et xv, 10.
— II, 5. . .	— xiv, 21.	— v, 4. . .	— xvi, 33.
— II, 8. . .	— xiii, 34.	— v, 6. . .	— xix, 34-35.
— II, 10-11. . .	— xii, 35.	— v, 9. . .	— v, 32, 34, 36.
— II, 14. . .	— v, 38.	— v, 12. . .	— iii, 36.
— II, 17. . .	— viii, 35.	— v, 13. . .	— xx, 31.
— II, 20. . .	— vi, 69.	— v, 14. . .	— xiv, 13-14; xvi, 23.
— II, 23. . .	— xv, 23-24.	— v, 20. . .	— xvii, 3.
— II, 27. . .	— xiv, 16; xvi, 13.		
— III, 8, 15. . .	— viii, 44.		

Ces rapprochements produisent à coup sûr un effet saisissant. Le résultat est le même, si nous comparons entre elles les pensées dominantes et caractéristiques de l'épître et de l'évangile. « C'est le même monde d'idées que nous rencontrons dans les deux écrits: » Dieu envoie son Fils dans le monde pour sauver le monde et lui procurer la vraie vie; c'est parce qu'il aime les hommes qu'il envoie ainsi son Fils unique; la charité fraternelle est la marque distinctive des disciples de Jésus-Christ; le monde est rempli de haine contre les chrétiens, etc. De part et d'autre, nous trouvons aussi à chaque instant les antithèses de la vie et de la mort, de la lumière et des ténèbres, de Dieu et du démon, de l'amour et de la haine, de la vérité et du mensonge, etc.

Même observation à faire au point de vue du style. Le vocabulaire de l'épître est en grande partie celui de l'évangile. Parmi les expressions favorites de saint Jean, mentionnons les mots « vérité, véritable, lumière, ténèbres, témoigner, témoignage, contempler, le monde, vaincre, demeurer ». Nous les rencontrons souvent dans I Joan. Il en est de même des formules « l'Esprit de vérité, le Fils unique de Dieu, la vie éternelle, connaître le vrai Dieu, être de la vérité, être de Dieu, être né de Dieu, faire la vérité, faire le péché, avoir le péché, demeurer dans l'amour, une joie pleine, » etc. Des deux parts aussi, on remarque, au lieu des périodes si chères aux Grecs, des phrases assez courtes, simplement juxtaposées, ou rattachées les unes aux autres par la conjonction « et ». L'absence des particules n'étonne pas moins le lecteur<sup>3</sup>. Pour développer sa pensée,

<sup>1</sup> « Pour exposer les rapports intimes de ressemblance qui existent entre I Joan. et le quatrième évangile, on pourrait presque placer, à côté de chacune des propositions de l'épître, deux ou trois propositions parallèles, extraites

de l'évangile. » Th. Zahn, *Einleitung in das N. T.*, 1899, t. II, p. 575.

<sup>2</sup> C'est entre les deux textes grecs qu'il est préférable d'établir la comparaison.

<sup>3</sup> Elles sont encore plus rares dans l'épître:

l'auteur de l'épître, comme celui de l'évangile, insiste volontiers sur une expression, qu'il répète et explique sous divers aspects<sup>1</sup>; il aime le parallélisme des membres<sup>2</sup>, la formule elliptique ἀλλ' ἕνα, etc.<sup>3</sup> Mais, en réalité, il n'y a rien de surprenant dans ces divers phénomènes, puisque les deux petits livres ont été l'un et l'autre composés par l'apôtre saint Jean<sup>4</sup>.

2<sup>o</sup> *L'intégrité.* — Cette question ne concerne que le célèbre « Comma Joanneum », c'est-à-dire, le passage relatif aux trois témoins célestes, v, 7-8. On lit dans la Vulgate : « Quoniam tres sunt qui testimonium dant in cælo : Pater, Verbum et Spiritus sanctus ; et hi tres unum sunt. Et tres sunt qui testimonium dant in terra : Spiritus, et aqua, et sanguis ; et hi tres unum sunt<sup>5</sup>. » Mais les mots que nous avons cités en lettres italiques manquent : 1<sup>o</sup> dans tous les manuscrits grecs connus de nos jours, onciaux ou cursifs, sauf dans quatre cursifs, qui sont de date récente<sup>6</sup>; 2<sup>o</sup> dans tous les épistolaires et tous les lectionnaires grecs; 3<sup>o</sup> dans toutes les anciennes versions, excepté la Vulgate<sup>7</sup>; 4<sup>o</sup> en de nombreux manuscrits latins<sup>8</sup>; 5<sup>o</sup> dans les écrits de tous les Pères et écrivains grecs antérieurs au XII<sup>e</sup> siècle, de tous les anciens écrivains syriens et arméniens, et en outre de tous les anciens représentants de l'Église orientale; 6<sup>o</sup> de même dans les écrits de nombreux Pères latins, tels que Lucifer de Cagliari, saint Hilaire, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Léon, saint Grégoire le Grand, le vénérable Bède<sup>9</sup>, etc. Et remarquons à propos de ce silence, soit en Orient, soit en Occident, qu'il est d'autant plus remarquable, que le passage mis en discussion pouvait fournir un argument d'une force extraordinaire dans

οὗν n'y apparaît pas une seule fois d'après le texte le mieux garanti; γάρ ne s'y lit que trois fois; ᾧέ, neuf fois.

<sup>1</sup> Voyez I, 1<sup>b</sup> et 2<sup>a</sup> : « De verbo vitæ, et vita..., et annuntiamus... vitam... »; I, 3 : « Ut et vos societatem..., et societatem... »; I, 7 : « Si autem in luce..., sicut et ipse... in luce... », etc.

<sup>2</sup> Cf. II, 12-14, 17; III, 22, 23; IV, 6, 16; V, 4, 9, etc.

<sup>3</sup> Voyez, sur les particularités du style de saint Jean, notre grand commentaire du quatrième évangile, Paris, 1887, p. LIV-LVI.

<sup>4</sup> De nombreux interprètes ou critiques, appartenant aux écoles les plus opposées, sont d'accord pour admettre l'identité d'auteur pour ces deux écrits, en s'appuyant uniquement sur cette preuve interne.

<sup>5</sup> On lit dans le texte grec dit « receptus », ou communément reçu : <sup>7</sup> ὅτι τρεῖς εἰσὶν μαρτυροῦντες [ἐν τῷ οὐρανῷ, ὁ πατήρ, ὁ λόγος, καὶ τὸ ἅγιον πνεῦμα, καὶ οὗτοι οἱ τρεῖς ἐν εἰσι. <sup>8</sup> καὶ τρεῖς εἰσὶν οἱ μαρτυροῦντες ἐν τῇ γῆ], τὸ πνεῦμα, καὶ τὸ ὕδωρ, καὶ τὸ αἷμα, καὶ οἱ τρεῖς εἰς τὸ ἐν εἰσιν. Nous avons mis entre crochets le passage discuté.

<sup>6</sup> Du XV<sup>e</sup> ou du XVI<sup>e</sup> siècle. Le manuscrit qui porte le n<sup>o</sup> 83 est du XI<sup>e</sup> siècle, il est vrai; mais les mots qui forment l'objet du litige ne sont écrits qu'en marge, et l'écriture révèle le XVI<sup>e</sup> ou le XVII<sup>e</sup> siècle. C'est seulement en 1514, dans l'édition de Complute, qu'ils furent imprimés pour la première fois. Erasme leur donna droit de cité dans sa troisième édition du Nouveau Testament, en 1522; Robert Estienne et Théodore de Bèze firent de même. Ils sont demeurés jusqu'à notre époque dans les différentes édi-

tions du Nouveau Testament grec, et dans toutes les traductions en langues étrangères.

<sup>7</sup> Les manuscrits de la *Peschita* ne contiennent point les mots en question. Si on les lit dans quelques éditions imprimées, c'est parce qu'ils ont été traduits et ajoutés d'après la Vulgate. La traduction de Philoxène ne les a pas non plus. Aucun manuscrit des versions copte et éthiopienne ne les possède, ni aucun des manuscrits arméniens antérieurs au XII<sup>e</sup> siècle. Ils n'ont été introduits dans la version slave qu'en 1063.

<sup>8</sup> On en compte plus de cinquante qui demeurent ainsi muets, et plusieurs d'entre eux, comme le *Cod. Fuldensis* et le *Cod. Amiatinus*, ont une importance spéciale à cause de leur antiquité (VI<sup>e</sup> siècle). Dans un certain nombre de manuscrits latins qui le contiennent, notre passage apparaît avec des transpositions et des variantes considérables, qui montrent qu'on hésitait à son sujet. Ce n'est qu'à partir du XII<sup>e</sup> siècle qu'on le trouve dans la plupart des *codices* latins. Et, fait important, un Prologue aux sept épîtres catholiques, faussement attribué à saint Jérôme, mais remontant au moins au VI<sup>e</sup> siècle, qui n'est reproduit dans le *Cod. Fuldensis*, constate que les mots incriminés manquaient en général dans les manuscrits latins de l'époque, car il accuse amèrement les traducteurs d'avoir supprimé, au grand détriment de la foi catholique, un texte si favorable au dogme de la Trinité. Voyez la *Patrol. lat.* de Migne, t. XXIX, col. 828-831.

<sup>9</sup> Ce saint docteur, il ne faut pas l'oublier, a commenté notre épître mot par mot.

la lutte contre les Ariens. Comment se fait-il qu'on ne l'ait point allégué ? Il semblerait pourtant que saint Cyprien le cite dans son traité *de Eccl. unit.*, vi, où nous lisons : « Dicit Dominus (cf. Joan. x, 30) : Ego et Pater unum sumus ; et iterum de Patre, et Filio, et Spiritu sancto scriptum est (cf. I Joan. v, 7-8) : Et tres unum sunt. » Mais un écrivain du vi<sup>e</sup> siècle, Facundus d'Hermiane (*Pro defens. trium cap.*, 1, 3), qui connaissait ces paroles de saint Cyprien, les regarde comme une application allégorique que le savant évêque avait faite de l'Esprit, de l'eau et du sang à la sainte Trinité, application qu'on rencontre également dans les écrits de saint Augustin<sup>1</sup>. Le témoignage de ces deux illustres docteurs d'Afrique est donc douteux en ce qui concerne l'authenticité du « Comma Joanneum ». Il en est de même de quelques allusions assez vagues de Tertullien<sup>2</sup>. Du moins, la partie contestée de notre texte fut entièrement admise comme authentique par plusieurs personnages importants de l'Église d'Afrique : en particulier, par Victor de Vite (*de Persec. Vandal.*, III, 11), par Virgile de Thapsus (*de Trinit.*, 1)<sup>3</sup>, par l'auteur du traité *pro Fide catholica*, attribué faussement à saint Fulgence, mais datant réellement de son époque (le milieu du vi<sup>e</sup> siècle), etc. Dans les autres parties de l'Église latine, nous avons aussi le témoignage favorable de saint Eucher (v<sup>e</sup> siècle), de Cassiodore (vi<sup>e</sup> siècle), de saint Isidore de Séville (vii<sup>e</sup> siècle). Le texte fut ensuite admis généralement dans toute l'Église occidentale.

De cet aperçu historique, il résulte que les arguments extrinsèques défavorables à l'authenticité l'emportent de beaucoup sur les autres. Quant aux arguments intrinsèques, ils n'ont pas une très grande portée dans le cas présent. Quelques critiques, protestants ou rationalistes pour la plupart, prétendent à tort que les mots discutés ne sont pas conformes au style et à la doctrine de saint Jean. Toutes les expressions et toutes les idées sont au contraire vraiment celles du reste de l'épître et des autres écrits de Jean : par exemple, μαρτυρεῖν, témoigner, Λόγος, le Verbe divin, Πνεῦμα, l'Esprit saint, etc. D'autres allèguent, à tort aussi, mais en un sens opposé (car ce sont des partisans de l'authenticité), que les vers. 7 et 8 sont exigés par le contexte, tels que la Vulgate nous les présente. Nous croyons plus exact de dire que la suppression du passage contesté ne rend pas la pensée moins claire, et qu'elle paraît même alors plus logique, plus serrée<sup>4</sup>.

Il faut donc revenir aux preuves critiques proprement dites. S'appuyant sur elles, les auteurs modernes et contemporains « se sont divisés en deux camps opposés. Les uns, frappés surtout de l'absence du vers. 7 dans les documents les plus anciens..., et aussi des variantes nombreuses qu'il présente aux premiers moments où l'on constate son existence, le tiennent pour une interpolation qui s'est glissée au v<sup>e</sup> siècle de notre ère dans la Bible latine, en Afrique ou en Espagne. Il serait une formule théologique, énonçant clairement l'unité substantielle des trois personnes divines, qui, de la marge du manuscrit, se serait introduite dans le texte et y aurait obtenu peu à peu droit de présence.

<sup>1</sup> C. Maxim., c. 22, etc.

<sup>2</sup> Voyez en particulier *adv. Praxeam*, xxv, 1.

<sup>3</sup> Ces deux écrivains appartiennent à la seconde moitié du v<sup>e</sup> siècle. En 484, saint Eugène de Carthage réunit environ quatre cents évêques d'Afrique, et remit au roi arien Hunnéric, en leur nom commun, une profession de foi dans laquelle notre texte est cité tel que le traduit la Vulgate, et donné comme une preuve du dogme de la sainte Trinité.

<sup>4</sup> La réflexion suivante n'est pas dénuée de valeur. Au vers. 7<sup>b</sup>, nous lisons, après la mention des trois personnes divines : « Et hi tres unum sunt » ; et pourtant, il ne s'agit pas de prouver que les trois témoins célestes ne sont qu'un, n'ont qu'une seule et même nature, mais qu'ils sont d'accord. Voilà pourquoi la formule « unum sunt » est imparfaite. Mieux vaudrait « in unum sunt », comme porte le grec au vers. 8<sup>b</sup>.

Les autres, considérant surtout les témoignages des écrivains catholiques latins, concluent qu'il a toujours existé dans la version latine dont l'Église romaine s'est servie et que le concile de Trente a déclarée authentique, et que, par conséquent, il est original et primitif<sup>1</sup>. » Mais, ajoute fort bien le docte auteur des lignes que nous venons de citer, on ne peut pas « affirmer avec une certitude absolue que le concile de Trente, en déclarant la Vulgate authentique, ait englobé dans cette authenticité extrinsèque un verset dont il n'a pas été une seule fois question dans les décrets préliminaires, ni que les papes Sixte V et Clément VIII, en présentant à l'Église l'édition officielle de cette Vulgate latine, en aient rendu obligatoire tout le contenu, même dans les passages dogmatiques, puisqu'ils ont reconnu que cette édition n'était pas absolument parfaite. »

Sauf de très rares expressions, les exégètes protestants rejettent l'authenticité du vers. 7, et tous ceux d'entre eux qui ont publié de nos jours des éditions critiques du Nouveau Testament grec le suppriment. Parmi les catholiques contemporains, il y a une tendance à regarder ce passage comme une simple glose. Voyez, sur cette controverse, outre le *Dict. de la Bible*, l. c., parmi les commentateurs, A. Calmet, *Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament : les Epîtres cath. et l'Apocalypse*, Paris, 1765, p. XLIX-LXX; G. N. Wiseman, *Two Letters on some parts of the controversy concerning I John v, 7*, Rome, 1835 (on a traduit ces lettres dans les *Mélanges religieux, scientifiques et littéraires* du savant cardinal, Tournai, 1858, p. 223-290); A. Mayer, *Commentar üb. die Briefe des Apost. Johannes*, Vienne, 1851, p. 188-198; Le Hir, *Études bibliques*, Paris, 1869, t. III, p. 1-89; R. Cornely, *Introd. specialis in sing. Novi Testamenti libros*, Paris, 1886, p. 668-682; J. P. Martin, *Introd. à la critiq. textuelle du Nouveau Testament, Partie pratiq.*, t. V (autographié), Paris, 1866 (c'est l'ouvrage le plus complet sur le point en question), et une série d'articles contradictoires de MM. J. P. Martin, Rambouillet, Maunoury et Vacant, dans la *Revue des scienc. ecclés.*, années 1887, 1888, 1889, et dans la *Controverse et le Contemporain*, année 1888; parmi les théologiens<sup>2</sup>, Franzelin, *Tract. de Deo trino*, 2<sup>e</sup> édit., Rome, 1874, p. 41-80; Kleutgen, *de ipso Deo*, Ratisbonne, 1881, p. 515 et ss.; L. Janssens, *Summa theologica*, Fribourg-en-Brisgau, 1900, t. III, p. 136-166.

Concluons en disant qu'au point de vue de la critique textuelle, l'authenticité du « Comma johanneum » ne peut pas être établie; sous le rapport dogmatique, ce passage contient une vérité très importante, qui est certaine par ailleurs.

3<sup>o</sup> *Le caractère spécial de l'épître.* — En vérité, c'est bien une épître que nous avons ici en face de nous, malgré l'absence d'une adresse au début, des salutations finales accoutumées, et en général de tout ce qui caractérise la composition épistolaire<sup>3</sup>. Tel a été à bon droit le sentiment de tous les commentateurs anciens et de la plupart des contemporains, puisque l'auteur de l'écrit emploie à diverses reprises la formule « Scribo vobis<sup>4</sup> », et qu'il a en vue tout du long des lecteurs bien déterminés<sup>5</sup>. C'est donc à tort qu'on a regardé par-

<sup>1</sup> E. Mangenot, dans le *Dict. de la Bible* de M. Vigouroux, t. III, col. 1196.

<sup>2</sup> Il leur en coûte particulièrement de perdre cette « perle trinitaire »; aussi multiplient-ils les arguments pour la défendre. Mais, comme on l'a dit très justement : 1<sup>o</sup> le dogme de la Trinité ne dépend pas de ce passage, puisque tout à côté, et ailleurs encore dans l'épître (sans parler des autres textes fort clairs du Nouveau Testament), il est parlé des trois personnes divines

(comp. les vers. 5 et 6; II, 20, 22, 23 et 27; III, 23 et 24; IV, 2 et 3, 13 et 14); 2<sup>o</sup> cette preuve même demeure, à titre d'argument de tradition. Voyez Cornely, l. c., p. 668.

<sup>3</sup> L'épître aux Hébreux ne contient pas non plus d'adresse ni de salutation initiale; mais elle se termine comme les autres lettres de saint Paul.

<sup>4</sup> Cf. I, 4; II, 1, 7, 8, 12, 13.

<sup>5</sup> Les apostrophes *τεχνία, παιδία* (Vulg. :

fois de nos jours cette composition comme une sorte d'homélie, comme une allocution pleine de cœur.

Si le ton demeure général, c'est parce que saint Jean ne s'adresse point à une chrétienté particulière, mais à un groupe assez considérable d'Églises; ce fait explique d'une manière suffisante l'absence des éléments personnels et locaux qu'on trouve habituellement dans une lettre. Cet écrit est donc réellement une épître catholique, une encyclique du disciple bien-aimé.

Comme le quatrième évangile, il se fait admirer tout ensemble par la majesté extraordinaire des concepts et par la simplicité du langage. De plus, saint Jean y parle sans cesse avec une autorité indiscutable: seul un apôtre, et un apôtre avancé en âge, pouvait, en outre, prendre cet accent, qui est en même temps calme et noble, puissant et solennel. L'auteur n'essaie pas d'argumenter, de convaincre; il se contente d'exposer, et chacune de ses propositions paraît dire: Telle est la vérité, et celui qui vous l'annonce sait que « son témoignage est vrai <sup>1</sup> ».

4<sup>o</sup> *L'occasion et le but.* — Saint Jean a très probablement écrit sa première lettre pour qu'elle accompagnât son évangile en guise de préface et d'introduction. Cette opinion, qui paraît avoir été déjà celle de l'auteur du Canon de Muratori<sup>2</sup> et de Clément d'Alexandrie<sup>3</sup>, a réuni dans les temps modernes et de nos jours un très grand nombre de suffrages. L'épître même semble en attester la vérité. Au chap. II, vers. 13 et 14, nous lisons, d'après la traduction exacte du texte grec: « Je vous écris, petits enfants, parce que vos péchés vous sont remis à cause de son nom. Je vous écris, pères, parce que vous avez connu celui qui est dès le commencement. Je vous écris, jeunes gens, parce que vous avez vaincu le malin. Je vous ai écrit<sup>4</sup>, petits enfants, parce que vous avez connu le Père. Je vous ai écrit, pères, parce que vous avez connu celui qui est dès le commencement<sup>5</sup>. Je vous ai écrit, jeunes gens, parce que vous êtes forts, et que la parole de Dieu demeure en vous, et que vous avez vaincu le malin. » La triple répétition du verbe ἔγραψα, « scripsi », venant immédiatement après la répétition semblable de γράφω, « scribo », ne peut guère se rapporter qu'à l'évangile. L'apôtre veut dire: Petits enfants, pères, jeunes gens, je m'adresse à vous dans cette lettre, comme je l'ai fait dans mon écrit historique. De plus, saint Jean affirme solennellement, dès les premières lignes de l'épître, I, 1-3, qu'il veut annoncer à ses lecteurs tout ce qu'il a vu et entendu, tout ce qu'il connaît au sujet du Verbe incarné, et pourtant, à partir du vers. 5, il demeure muet sur la plupart des détails de la vie de Jésus-Christ. Dans les versets 1-3, il fait donc allusion à son évangile, qu'accompagnait la lettre, et dans lequel il s'est longuement étendu sur la biographie du Sauveur.

L'auteur indique lui-même par deux fois le but direct qu'il se proposait: « Ce que nous avons vu et entendu, nous vous l'annonçons, afin que, vous aussi, vous soyez en communion avec nous; et votre communion est avec le Père et avec son Fils Jésus-Christ; et nous vous écrivons ces choses afin que votre joie soit parfaite » (I, 3-4). « Je vous ai écrit ces choses, afin que vous sachiez que vous avez la vie éternelle, vous qui croyez au nom du Fils de Dieu » (v, 13).

*filii, infantes*) et ἀγαπητοί (*carissimi*), fréquemment répétées, en sont une preuve.

<sup>1</sup> Joan. XXI, 24.

<sup>2</sup> Dans son énumération des livres du Nouveau Testament, après avoir nommé l'évangile selon saint Jean, il mentionne immédiatement la première lettre du même apôtre, bien qu'il

ne donne la liste des épîtres qu'un peu plus bas. Il montre ainsi que, dans sa pensée, il y a une union étroite entre les deux écrits.

<sup>3</sup> Voyez Eusèbe, *Hist. eccl.*, VII, 25.

<sup>4</sup> ἔγραψα, à l'aoriste, au lieu du temps présent, γράφω, qu'on lit au vers. 13.

<sup>5</sup> La Vulgate n'a pas cette phrase.

C'est en réalité un but identique à celui que saint Jean avait en vue en composant son évangile<sup>1</sup>. Le disciple bien-aimé voulait révéler de plus en plus Jésus-Christ à ses lecteurs, afin de leur procurer ainsi la vraie vie, la vie éternelle.

Il avait en même temps un but secondaire, polémique, comme on le voit en plusieurs passages<sup>2</sup>, dans lesquels il attaque les erreurs des premiers Docètes et de Cérinthe.

5° *Les destinataires, le temps et le lieu de la composition.* — La tradition ne nous fournit aucun renseignement certain sur ces trois points ; mais elle nous apprend que saint Jean passa les dernières années de sa vie à Éphèse, où il composa son évangile à la demande des chrétientés d'Asie, vers la fin du premier siècle<sup>3</sup>. D'après l'hypothèse que nous venons d'exposer en parlant de l'occasion de l'épître, c'est à la même date, également à Éphèse et pour les chrétiens de l'Asie proconsulaire, que l'épître fut écrite. Ceux qui n'admettent pas cette hypothèse n'hésitent pas à reconnaître que tels furent vraiment les destinataires de l'épître, le lieu et l'époque de la composition. L'auteur s'exprime à la manière d'un vieillard, avons-nous dit<sup>4</sup> ; et c'est à Éphèse qu'il acheva son existence, en relations intimes avec les Églises d'Asie.

Saint Augustin, il est vrai, a créé une difficulté spéciale au sujet des destinataires, en disant que notre épître fut composée pour les Parthes, c'est-à-dire pour les chrétiens parthes : « Epistola ad Parthos<sup>5</sup> ». Mais ce renseignement, qu'on ne trouve nulle part ailleurs<sup>6</sup>, provient d'une erreur évidente. Le mot « Parthos » est probablement une corruption du substantif grec παρθένους, vierges<sup>7</sup>. En effet, la seconde épître de saint Jean paraît avoir été regardée quelquefois dans l'antiquité comme destinée aux vierges (πρὸς παρθένους). Peut-être ce titre aura-t-il passé aussi à la première épître ; de là, par suite d'une abréviation, seront venus les mots πρὸς πάρθους, dont on aurait fait en latin « ad Parthos<sup>8</sup> ». Quoi qu'il en soit, il est absolument invraisemblable que saint Jean ait eu des rapports avec les Parthes.

6° *Le sujet traité et le plan de l'épître.* — Le sujet est très simple en lui-même, puisque la lettre roule tout entière autour de quelques idées grandes et larges, qui peuvent se ramener à la foi au Fils de Dieu fait homme, en tant que cette foi est la source du salut, et à la nécessité de la charité fraternelle.

Relativement à l'organisme de l'épître, on a exagéré en deux sens contraires : les uns, en prétendant qu'on ne saurait trouver dans ces pages la moindre trace d'un plan réel, attendu qu'elles ne contiendraient pas autre chose qu'un certain nombre de réflexions et de conseils, juxtaposés sans aucun ordre continu ; les autres, en les regardant comme une composition très systématique, dans laquelle les pensées seraient arrangées d'après une méthode parfaite<sup>9</sup>.

La vérité sur ce point consiste à dire qu'il règne un certain ordre dans

<sup>1</sup> Cf. Joan. xx, 31.

<sup>2</sup> Cf. II, 18-19, 22 ; IV, 3 ; V, 10. Voyez X. Wurm, *die Irrlehrer im ersten Johannesbrief*, Fribourg-en-Brisgau, 1903.

<sup>3</sup> Voyez le tome VII, p. 461 et 464, et surtout notre grand commentaire du quatrième évangile, Paris, 1887, p. v-viii, x-xi, xxxix et ss.

<sup>4</sup> Page 721.

<sup>5</sup> *Quæst. evang.*, II, 39.

<sup>6</sup> Sinon dans quelques écrivains anciens qui s'appuient sur saint Augustin, comme le Vén. Bède, etc.

<sup>7</sup> Dans un sens large, pour désigner les

chrétiens.

<sup>8</sup> On trouve ces indications dans quelques manuscrits très rares, comme aussi la variante « ad Sparthos », qui serait une faute de copiste pour « ad sparsos », aux chrétiens dispersés à travers le monde. Voyez I Petr. I, 1, et le commentaire.

<sup>9</sup> Les nombreuses tentatives qu'on a faites, de nos jours surtout, et particulièrement dans le monde exégétique protestant, pour démontrer l'existence de ce plan parfait, sont demeurées sans résultat sérieux ; leur variété est prodigieuse.



l'épître, mais que cet ordre n'est pas très rigoureux, la suite des pensées étant loin d'être toujours strictement logique; il est donc assez difficile de donner une analyse et d'indiquer un plan qui soient bien satisfaisants. L'auteur énonce une grande pensée, qu'il se met à développer, plutôt sous la forme d'une méditation que d'une façon dialectique; mais bientôt, par des transitions souvent assez vagues pour le lecteur, il passe à une autre idée, qu'il développe de la même manière; puis il revient à sa première pensée, pour l'envisager sous un autre aspect. Tantôt il procède par aphorismes, tantôt il s'abandonne à des épanchements paternels. Du moins, l'accord s'est à peu près établi touchant les principaux groupes de pensées.

Nous pouvons adopter la division suivante, qui rendra le commentaire plus facile. La lettre s'ouvre par un petit prélude, I, 1-4, et se termine par un épilogue de peu d'étendue, V, 13-21. Le corps de l'épître, I, 5-V, 12, peut se partager en deux sections, que nous intitulerons, d'après leur idée dominante: Dieu est lumière, I, 5-II, 29; Dieu est amour, III, 1-V, 12. Deux subdivisions dans la première section: 1<sup>o</sup> Puisque Dieu est lumière, le chrétien doit vivre lui-même en pleine lumière morale, I, 5-II, 11; 2<sup>o</sup> Il faut adhérer intimement à Jésus-Christ, et se séparer de tout ce qui peut diminuer la possession de la lumière, II, 12-29. Trois subdivisions dans la deuxième section: 1<sup>o</sup> Les enfants de Dieu et leur marque distinctive, III, 1-25; 2<sup>o</sup> Les faux docteurs; l'amour de Dieu et du prochain, IV, 1-21; 3<sup>o</sup> La foi en Jésus-Christ et ses heureux résultats, V, 1-12<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour plus de détails voyez le commentaire et notre *Biblia sacra*, p. 1342-1345.

# PREMIÈRE ÉPITRE

## DE SAINT JEAN

### CHAPITRE I

1. Quod fuit ab initio, quod audivimus, quod vidimus oculis nostris, quod perspeximus, et manus nostræ contrectaverunt de verbo vitæ ;

1. Ce qui était au commencement, ce que nous avons entendu, ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons contemplé et que nos mains ont touché, concernant la parole de vie,

#### PROLOGUE. I, 1-4.

Ce préambule solennel, plein de chaleur, « correspond d'une manière remarquable » à celui du quatrième évangile, Joan. I, 1-18, comme l'avait déjà remarqué Denys d'Alexandrie, disciple d'Orlgène (voyez Eusèbe, *Hist. eccl.*, VII, 25, 14-15). De part et d'autre, le Verbe de vie, qui forme le sujet principal des deux compositions, est d'abord rapidement décrit (Joan. I, 1-5 ; I Joan. I, 1) ; ensuite, il est parlé tour à tour de sa manifestation historique (Joan. I, 6-13 ; I Joan. I, 2) et de l'appropriation personnelle qu'en peuvent faire les chrétiens (Joan. I, 14-18 ; I Joan. I, 3-4).

1° Le sujet de la lettre. I, 1-2.

CHAP. I. — 1-2. L'auteur parlera du Christ, en tant qu'il est le Verbe éternel, le Verbe de vie, qui s'est incarné pour le salut des hommes et manifesté ouvertement à ses apôtres. — *Quod fuit...*, *quod...* Phrase toute majestueuse, qui est suspendue à la fin du vers. 1, le vers. 2 formant une parenthèse ; la construction est reprise au vers. 3. Le pronom *quod* (*ὃ*), répété quatre fois d'une manière emphatique, est complété par les mots *de verbo vitæ*. Le Verbe de vie, qui existait de toute éternité, tel est donc le thème grandiose sur lequel saint Jean a eu des révélations spéciales, qu'il voudrait communiquer aux chrétiens d'Asie. Les cinq petites propositions parallèles du début, accumulées pour ainsi

dire l'une sur l'autre, vont du concept le plus abstrait, « ce qui a été dès le commencement », jusqu'au fait le plus matériel, « nos mains ont touché ». Il y a gradation sous le rapport de l'expérience personnelle, devenue tout à fait complète et indiscutable : l'auteur propose son témoignage et celui des autres apôtres comme présentant les garanties les plus sérieuses. — Au lieu du prétérit, *fuit*, il faudrait l'imparfait d'après le grec : ὃ ἦν, ce qui était. — *Ab initio* (ἀπ' ἀρχῆς, sans article, comme dans le passage parallèle Joan. I, 1 : ἐν ἀρχῇ). Dès le commencement du monde, bien avant l'Incarnation, le Verbe de vie existait donc déjà ; de toute éternité il était auprès du Père, comme il sera dit au vers. 2<sup>b</sup>. Cf. II, 13. On a dit très justement que la formule ἀπ' ἀρχῆς, moins précise que ἐν ἀρχῇ, ne désigne point par elle-même l'éternité ; c'est le contexte qui détermine sa signification exacte. Plus bas, II, 7 et III, 8, elle représente simplement le début de la vie chrétienne pour les lecteurs, et le commencement de l'existence du démon. Ici et au passage parallèle II, 13, il est vraiment question d'une durée éternelle. — *Quod audivimus*. De l'éternité, l'écrivain sacré nous ramène dans le temps, sur la scène du monde, après l'Incarnation du Verbe. Dans tout ce passage il emploie le pluriel, parce qu'il prend la parole au nom de tous les témoins oculaires du Christ, et spécialement des apôtres, dont il était le dernier survivant.

2. (car la vie a été manifestée, et nous l'avons vue, et nous en rendons témoignage, et nous vous annonçons la vie éternelle qui était auprès du Père et qui nous est apparue);

3. ce que nous avons vu et entendu,

2. et vita manifestata est, et vidimus, et testamur, et annuntiamus vobis vitam æternam quæ erat apud Patrem, et apparuit nobis;

3. quod vidimus et audivimus annun-

Plus bas, II, 1, 7, etc., il se sert du singulier. C'est de la bouche même de Jésus-Christ que les premiers disciples avaient entendu les paroles de la vie éternelle. — *Quod vidimus* (ἑωράκαμεν). La vue fournit un témoignage plus fort que celui de l'ouïe, qui peut n'avoir pas été immédiat. Les mots *oculis nostris* mettent la pensée en relief. — *Quod perspeximus* (ἑθεασάμεθα). Saint Jean insiste encore sur ce même fait. Le verbe θεᾶσθαι marque une contemplation attentive, intentionnelle, prolongée. — *Manus contrectaverunt*. Autre témoignage, qui dépasse à son tour celui de la vue. Chaque jour, durant la longue période de leur formation, les apôtres avaient pu toucher Notre-Seigneur, tant leurs rapports avec lui étaient intimes et familiers. Il est probable que ce passage fait allusion au trait raconté par saint Luc, XXIV, 39. Voyez aussi Joan. XX, 27. — *De verbo* (περὶ τοῦ λόγου). Quelques commentateurs donnent ici au mot λόγος sa signification ordinaire de parole, et ils lui font représenter le message que Dieu a communiqué aux hommes par ses prophètes, puis surtout par son Fils et par les apôtres. Cf. Hebr. I, 1-2. Il s'agirait donc de l'évangile en général, et la formule « la parole de vie » se rapporterait à la révélation évangélique, en tant que celle-ci proclame la vraie vie et la présente à l'humanité. Mais la suite de la phrase et la relation manifeste qui existe entre ce texte et Joan. I, 1, montrent jusqu'à l'évidence que le substantif λόγος ne peut désigner en cet endroit que le Verbe personnel, le Fils éternel du Père, nommé « le Verbe de vie » parce qu'il possède la plénitude de la vie et qu'il la transmet à ceux qui vont la puiser en lui. Cf. Joan. I, 4. Tel est à bon droit le sentiment de la plupart des interprètes. Sur l'origine et le sens spécial de ce mot, voyez notre commentaire de Joan. I, 1. L'apôtre, ne se proposant pas, dans cet écrit, de donner un aperçu complet du Verbe, emploie à dessein la formule « quod... de verbo... », au lieu de dire : (Nous vous annonçons) le Verbe de vie, qui était dès le commencement, que nous avons entendu... — *Et vita...* (vers. 2). Tout ce verset forme une parenthèse, comme il a été dit plus haut. Selon sa fréquente coutume, saint Jean s'interrompt un instant, pour insérer une petite explication. Après avoir mentionné le Verbe de vie, il ajoute avec l'accent du triomphe que ce Verbe éternel, caché en Dieu durant toute l'éternité, s'est manifesté naguère aux hommes. — *Vita*, ἡ ζωὴ : la vie par excellence, non pas à l'abstrait, mais au concret : le Verbe qui est personnellement et substantiellement la vie. Cf. v, 11, 12, 20. — *Manifestata est* (ἐφανερώθη, une des expressions favorites de

saint Jean). Cette vie est devenue visible lorsque le Verbe s'est fait chair et a habité parmi nous (Joan. I, 14), dans la personne de Jésus de Nazareth. — *Et vidimus, et...*, etc... Trois petites propositions rapides, animées d'une joyeuse émotion. — *Testamur* (autre terme cher à saint Jean). Non contents de voir le Verbe de vie pour leur propre compte, les apôtres se sont faits ses courageux témoins; et par là même ses hérauts : *et... annuntiamus...* Quand on atteste une chose,



Prédicateurs chrétiens. (Fresque de Saint-Callixte.)

on pense surtout à sa vérité; lorsqu'on l'annonce, on a en vue l'intérêt des auditeurs. — *Vitam æternam*. Cet accusatif dépend des trois verbes qui précèdent. L'auteur revient sur les mots « vita manifestata est », pour les développer brièvement. La vie dont il a parlé, c'est la vie éternelle, c.-à-d. le Logos éternel. Elle est vraiment éternelle, puisqu'elle était (*erat* : autre imparfait expressif, qui dénote une durée sans fin) de toute éternité *apud Patrem* (πρὸς τὸν πατέρα). Comp. Joan. I, 1-2, où le même fait est affirmé au sujet du Verbe divin. La conjonction πρὸς ne marque pas une simple juxtaposition, mais des rapports intimes. « Le Père », c'est le nom donné à Dieu lorsqu'il est considéré dans ses relations soit avec les hommes et avec le monde, soit surtout avec son Fils. Saint Jean emploie souvent ce titre dans son évangile et dans ses épîtres. Voyez en particulier I Joan. I, 3; II, 1, 13, 15, 18; III, 1; IV, 14, etc.; II Joan. 3, 4, 9. — *Apparuit...* Le grec a de nouveau le verbe ἐφανερώθη, que la Vulgate a traduit au commencement du verset par « manifesta est ». — *Nobis* : à l'auteur, à ses collègues dans l'apostolat et aux premiers disciples,

tiamus vobis, ut et vos societatem habeatis nobiscum, et societas nostra sit cum Patre, et cum Filio ejus Jesu Christo.

4. Et hæc scribimus vobis ut gaudeatis, et gaudium vestrum sit plenum.

5. Et hæc est annuntiatio quam audivimus ab eo, et annuntiamus vobis : Quoniam Deus lux est, et tenebræ in eo non sunt ullæ.

nous vous l'annonçons, afin que, vous aussi, vous soyez en communion avec nous, et que notre communion soit avec le Père, et avec son Fils Jésus-Christ.

4. Et nous vous écrivons ces choses pour que vous soyez dans la joie, et que votre joie soit parfaite.

5. Or, le message que nous avons appris de lui, et que nous vous annonçons, est que Dieu est lumière, et qu'il n'y a point en lui de ténèbres.

2° But de la bonne nouvelle annoncée par saint Jean. I, 3-4.

3-4. L'apôtre se propose d'établir une communion étroite entre Dieu et ses lecteurs, de telle sorte que ceux-ci soient tout à fait et saintement heureux. — *Quod vidimus...* L'écrivain sacré reprend sa phrase momentanément interrompue. Il rédit pour la troisième fois qu'il a vu ce qu'il annonce, et pour la seconde fois, qu'il l'a entendu. — *Annuntiamus vobis.* D'après la meilleure leçon du grec : Nous annonçons à vous aussi (καὶ ὑμῖν); c.-à-d., à vous qui n'avez pas été témoins oculaires comme nous. D'après l'opinion qui a été signalée dans l'Introd., p. 721, cet « annuntiamus vobis » se rapporterait beaucoup moins au contenu de l'épître qu'à celui du quatrième évangile, qu'elle accompagnait en guise de préface. — *Ut et vos...* Jean désire que, grâce à la possession de plus en plus complète de la foi, ses lecteurs soient unis par des liens très étroits avec les apôtres (*nobiscum*), qui avaient formé la première communauté chrétienne, et avec lesquels il est nécessaire d'être en communion, si l'on veut faire partie du bercail du Christ. Cf. Eph. II, 20; IV, 11-12, etc. — *Et societas nostra* : la société ainsi formée par les apôtres et les fidèles. — *Cum Patre, et cum...* Chaque chrétien est uni au Fils par l'intermédiaire de l'Église, et au Père par l'intermédiaire du Fils. — En ajoutant les mots *Jesu Christo*, l'auteur affirme solennellement que Jésus ne diffère pas du Verbe de vie, qui était de toute éternité auprès du Père. — *Et hæc...* (vers. 4). D'après la meilleure leçon du grec : « Et hæc scribimus nos » (au lieu de *scribimus vobis*). Le pronom ἡμεῖς serait dans ce cas très emphatique : Nous qui avons une autorité et une expérience incontestables pour vous écrire. — *Ut...* Ce sera le résultat final. La joie des chrétiens sera entière lorsqu'ils seront en communion parfaite, d'un côté avec Dieu et son Fils, de l'autre avec leurs frères. Le vrai bonheur ne saurait exister en d'autres conditions. Cf. Joan. XVII, 13. — Les mots *gaudeatis* et sont omis dans le grec et par de nombreux manuscrits de la Vulgate. — *Gaudium vestrum.* Au lieu de ἡμῶν, de nombreux documents anciens ont ὑμῶν, « nostrum ». Les deux leçons donnent un excellent sens. — *Sit plenum* (πεπληρωμένη). L'expression « une joie remplie » (accomplie, parfaite) est propre à saint

Jean. Cf. Joan. III, 29; XV, 11; XVI, 24; XVII, 13; II Joan. 12.

SECTION I. — DIEU EST LUMIÈRE. I, 5-II, 29.

§ I. — *Puisque Dieu est lumière, tout chrétien doit s'efforcer de vivre aussi en pleine lumière.* I, 5-II, 11.

1° La thèse et deux de ses conséquences immédiates. I, 5-II, 2.

« Dès l'abord, la tendance de l'épître se caractérise comme étant essentiellement pratique. Après avoir offert en perspective à ses lecteurs le bonheur éternel dans la communion avec le Père et le Fils, l'auteur expose que cette communion implique... l'absence du péché. »

5. Le thème : Dieu est la lumière parfaite, sans mélange. — *Et hæc est...* C'est là une des formules favorites de saint Jean. Cf. III, 11, 23; V, 3, 11, 14; Joan. I, 19; III, 19; XV, 17; XVII, 3; II Joan. 6. L'apôtre reprend sa pensée du vers. 3, pour la développer : Nous vous annonçons ce que nous avons vu et entendu, pour vous unir étroitement à Dieu et à son Fils, et pour vous procurer un bonheur parfait; or, voici le message spécial qui peut effectuer ce double résultat. — *Annuntiatio, ἀγγελία* (ici seulement et III, 11). Telle est la vraie leçon, au lieu de ἐπαγγελία, promesse, qu'on lit dans quelques manuscrits. — *Quam audivimus.* Ce que saint Jean va dire au sujet de la nature divine n'est point le fait d'une découverte provenant des hommes; c'est une révélation venue du ciel. — *Ab eo* : de Jésus-Christ, le Fils du Père, qui a été le thème principal des lignes précédentes, et duquel les apôtres avaient reçu le message qu'ils devaient porter au monde. — *Quoniam Deus lux est.* Voilà l'abrégé du message en question. Parole profonde, dont nous pouvons rapprocher les deux suivantes, que nous tenons également de saint Jean : Dieu est amour (IV, 8, 16); Dieu est esprit (Joan. IV, 24). La forme de l'expression est à remarquer. L'apôtre ne dit pas : Dieu est la lumière (par excellence, τὸ φῶς); ou : Dieu est une lumière (entre mille autres); mais : Dieu est lumière. Il montre par là que la lumière n'est pas un attribut de Dieu, comme la justice, la miséricorde, etc.; mais qu'elle forme son essence. Cf. Joan. I, 4, 5 et VIII, 12, où la même image est employée à pro-

6. Si nous disons que nous sommes en communion avec lui, et que nous marchions dans les ténèbres, nous mentons, et nous ne pratiquons pas la vérité.

7. Mais si nous marchons dans la lumière, comme il est lui-même dans la lumière, nous sommes en communion les uns avec les autres, et le sang de Jésus-Christ son Fils nous purifie de tout péché.

8. Si nous disons que nous n'avons

6. Si dixerimus quoniam societatem habemus cum eo, et in tenebris ambulamus, mentimur, et veritatem non facimus.

7. Si autem in luce ambulamus, sicut et ipse est in luce, societatem habemus ad invicem, et sanguis Jesu Christi, Filii ejus, emundat nos ab omni peccato.

8. Si dixerimus quoniam peccatum

pos du Verbe. Voyez aussi Jac. I, 17, où Dieu reçoit le beau nom de Père des lumières; dans l'Ancien Testament, Is. LX, 19-20. Cette assertion suppose en Dieu une excellence sans bornes : « l'ubiquité, l'éclat, le bonheur, l'intelligence, la vérité, la pureté, la sainteté. » — *Et tenebræ...* C'est la même pensée, répétée en termes négatifs, à la manière de saint Jean. Comp. le vers. 8; II, 4, 27<sup>b</sup>; V, 12; Joan. I, 3, 5; II, 25, etc. Dieu est la lumière absolue, infinie, parfaite, de laquelle les ténèbres sont totalement exclues.

6-7. Nous devons imiter Dieu, et marcher nous aussi dans la lumière. L'apôtre a dit (cf. vers. 3<sup>b</sup>) que le but de son message est d'établir une étroite union entre Dieu et les chrétiens; si Dieu est lumière, les vrais croyants doivent tendre de toutes leurs forces à être eux-mêmes très lumineux moralement. — *Si dixerimus.* Avec une grande délicatesse, saint Jean énonce le fait sous une forme hypothétique, car ce fait suppose une erreur grossière; il se place lui-même non moins délicatement parmi ceux qui pourraient commettre une pareille erreur. Trois fois de suite (voyez les vers. 8 et 10), cette formule introduit une antithèse : la marche dans les ténèbres ou dans la lumière, vers. 6-7; la négation de toute culpabilité et la confession des péchés, vers. 8-9; une autre négation analogue, vers. 10. — *Societatem cum eo* : avec Dieu le Père, dont il a été parlé en dernier lieu. — *In tenebris ambulamus.* Cet usage métaphorique du verbe « ambulare » (περιπατεῖν) est fréquent dans les écrits de saint Jean et de saint Paul. La formule équivaut à « verser », car elle représente tout l'ensemble de la conduite. Cf. II, 6, 11; Joan. VIII, 12; II Joan. 4, 6; III Joan. 3, 4; Apoc. II, 24. Celui qui marche dans les ténèbres choisit comme sphère de son activité morale un domaine dont Dieu est entièrement absent, d'après ce qui vient d'être dit au vers. 5; par conséquent, il a rompu toute relation avec lui. De là cette conclusion, dans l'hypothèse indiquée : *mentimur... et veritatem non...* (encore la combinaison de l'assertion positive et de l'assertion négative). Mentir, c'est affirmer une chose qui est en même temps fausse et connue comme telle; on ment donc audacieusement lorsqu'on prétend être uni à Dieu et qu'on vit dans les ténèbres, dans le péché. La formule « faire la vérité » est aussi employée

Joan. III, 21. — *Si autem...* (vers. 7). C.-à-d., si la lumière morale est vraiment la sphère de notre conduite. Le contraste est frappant. Cette fois, pas de vaine affirmation, mais la réalité des faits. — *Sicut... ipse... in luce.* Puisque Dieu est lumière, il est par là même sans cesse dans la lumière comme dans son élément. Cf. Ps. CIII, 2; I Tim. VI, 16. — *Societatem... ad invicem.* On s'attendrait à lire : Nous sommes en communion avec lui (comme portent à tort quelques manuscrits grecs : μετ' αὐτοῦ). Mais saint Jean modifie à dessein l'expression pour faire progresser la pensée, suivant son habitude. L'amour fraternel étant inséparable de l'amour de Dieu, tout chrétien qui est en communion avec ses frères l'est certainement aussi avec Dieu. — *Et sanguis Jesu* (le mot *Christi* est omis par quelques-uns des plus anciens manuscrits grecs et par le syriaque)... Autre précieux effet qui se réalise pour ceux qui s'efforcent d'être des enfants de lumière (cf. Joan. XII, 36). Le sang de Jésus figure ici son sacrifice douloureux et sanglant, qui possède une vertu éminemment purificatrice à l'égard du péché. Cf. Rom. I, 35; Hebr. IX, 14, etc. — *Filii ejus.* Au nom qui désigne la nature humaine, l'apôtre joint de nouveau (cf. vers. 3<sup>b</sup>) celui qui déclare la nature divine du Sauveur. C'est parce que Jésus est Fils de Dieu, que son sang peut accomplir une telle merveille. — *Emundat* (καθαρίζει). L'expression est empruntée à l'Ancien Testament, où le sang des victimes symbolise souvent la rémission des péchés. L'indicatif présent dénote un résultat constamment renouvelé. — *Ab omni peccato.* L'adjectif est très accentué : la vertu purificatrice du sang de Jésus ne connaît aucune limite. Mais cette purification n'a pas lieu d'une manière purement objective, et sans notre concours. Elle exige, comme dit Tertullien, *de Mod.*, XIX, qu'une fois que le sang du Christ nous a lavés et placés dans la lumière, nous continuions de marcher toujours dans la lumière.

8-10. Il faut aussi avoir conscience de ses péchés et les confesser humblement. — *Si dixerimus...* Il y a une symétrie remarquable entre les vers. 8-9 et les vers. 6-7. D'abord, vers. 6 et 8, une fausse assertion, avec l'indication de son résultat, soit positif, soit négatif; ensuite, vers. 7 et 9, l'assertion vraie, opposée à la fausse, puis son excellent effet. — *Quoniam*

non habemus, ipsi nos seducimus, et veritas in nobis non est.

9. Si confiteamur peccata nostra, fidelis est et justus, ut remittat nobis peccata nostra, et emundet nos ab omni iniquitate.

10. Si dixerimus quoniam non peccavimus, mendacem facimus eum, et verbum ejus non est in nobis.

pas de péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous.

9. Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste, pour nous remettre nos péchés, et pour nous purifier de toute iniquité.

10. Si nous disons que nous n'avons pas péché, nous le faisons menteur, et sa parole n'est pas en nous.

## CHAPITRE II

1. Filioli mei, hæc scribo vobis ut non peccetis; sed et si quis peccaverit, advo-

1. Mes petits enfants, je vous écris ces choses afin que vous ne péchiez

*peccatum non...* La formule « avoir le péché » est propre à saint Jean. Elle est très générale, et comprend toutes les espèces de péchés. Ce que l'auteur a dit à la fin du vers. 7 suppose l'existence et la conscience du péché dans tous les hommes : prétendre qu'on n'est pas pécheur est donc un grossier mensonge. De là ce jugement sévère : *ipsi nos seducimus...* Le pronom *ἐαυτοῦς*, nous-mêmes, fait bien ressortir la responsabilité et la culpabilité personnelles de qui-conque se met dans le cas en question. Comme l'a défini le concile de Trente, VI, 23, il n'est pas permis d'affirmer sans erreur que l'homme peut, même après sa justification par le baptême, « in tota vita, peccata omnia, etiam venialia, vitare ». — *Et veritas... non...* Comme plus haut, vers. 6<sup>b</sup>. — *Si confiteamur...* (vers. 9) : ouvertement, loyalement, devant Dieu et devant les hommes. Antithèse avec le vers. 8. — *Peccata nostra*. Le pluriel est très expressif. Il nous en coûte d'ordinaire fort peu de reconnaître en général que « nous avons le péché » (cf. vers. 8<sup>a</sup>); accuser ses fautes en détail est beaucoup plus pénible. Quoique ce passage, comme le texte analogue Jac. V, 16, parle de la confession des péchés, il est peu probable que les deux apôtres aient eu en vue directement la confession sacramentelle. — *Fidelis... et justus* : à savoir, Dieu, d'après le contexte. Comp. les vers. 5 et ss. Ces deux épithètes lui sont souvent appliquées dans le Nouveau Testament. Pour la première, voyez I Cor. X, 9, 13; I Thess. V, 24; II Tim. II, 13; Hebr. X, 23, etc., pour la seconde, Joan. XVII, 25; Rom. III, 26; Apoc. XVI, 5. Dieu est fidèle à ses promesses; or, il a promis le pardon aux pécheurs repentants. Dieu est juste; or, il a accepté la propitiation offerte par Jésus-Christ pour nos péchés, et sa justice demande qu'il nous pardonne quand nous sommes dans les conditions requises. — *Ut remittat... et...* Double effet produit par la fidélité et la justice de Dieu à l'égard de ceux qui confessent qu'ils ont péché : leurs fautes spéciales (*peccata...*) sont remises; leur iniquité en

général (*iniquitate*) est pardonnée. Le premier effet retombe sur l'épithète « fidelis »; le second, sur « justus ». — *Si dixerimus...* (vers. 10). Cette fois la pensée n'est pas développée sous la forme d'une antithèse complète. — La formule *non peccavimus* désigne aussi des péchés personnels, actuels. — *Mendacem facimus...* Conséquence très grave, puisqu'elle aboutit à un blasphème. Prétendre qu'on n'a pas péché, ce serait dire que Dieu nous trompe lorsqu'il affirme en termes si formels que tous les hommes sont des pécheurs (cf. Ps. XIII, 3; Rom. III, 10), ou lorsqu'il nous offre le pardon comme une chose nécessaire. — *Et verbum ejus...* Sa révélation n'a pas trouvé le chemin de nos cœurs; elle est restée en dehors de nous.

CHAP. II. — 1-2. Le remède contre le péché. Saint Jean a déjà indiqué plus haut ce « divin remède » (cf. I, 7<sup>b</sup>), mais seulement en passant. Il revient sur le sacrifice expiatoire de Jésus-Christ, pour ajouter quelques détails. Jésus est désormais notre avocat tout-puissant dans le ciel, vers. 1, après s'être fait ici-bas victime de propitiation pour nos péchés, vers. 2. Ces deux versets se rattachent donc très évidemment aux dernières lignes du chap. I<sup>er</sup>. — *Filioli* (*τεχνία*, petits enfants). L'apôtre interpelle pour la première fois ses lecteurs d'une manière directe, en se servant d'un diminutif très aimant, qu'il emploiera souvent encore dans la suite de l'épître. Cf. vers. 12, 14, 18; III, 7, etc., et Joan. XIII, 33. — *Hæc scribo*. Le verbe est maintenu au singulier. De même plus loin (comp. les vers. 7, 8, 12, 13, 14, 21, 26 et V, 13). Le pronom « hæc » désigne, comme à la fin du prologue, I, 4, le thème général de l'épître, et peut-être aussi le contenu du quatrième évangile. — *Ut non peccetis*. Autre but de l'apôtre dans cette lettre. Cf. I, 3 et 4. Puisqu'un chrétien doit vivre dans la lumière et la sainteté, Jean voudrait, si cela lui était possible, séparer entièrement ses lecteurs du péché. Mais il sait que cet idéal ne peut malheureusement pas être réalisé; aussi fait-il une hypo-

point ; mais quand même quelqu'un aurait péché, nous avons un avocat auprès du Père, Jésus-Christ le juste.

2. C'est lui qui est une propitiation pour nos péchés ; et non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux du monde entier.

3. Et voici comment nous savons que nous l'avons connu : c'est si nous gardons ses commandements.

4. Celui qui dit qu'il le connaît, et

catum habemus apud Patrem, Jesum Christum justum ;

2. et ipse est propitiatio pro peccatis nostris : non pro nostris autem tantum, sed etiam pro totius mundi.

3. Et in hoc scimus quoniam cognovimus eum, si mandata ejus observemus.

4. Qui dicit se nosse eum, et mandata

thèse d'abord douloureuse, mais qui deviendra immédiatement consolante : *sed et si quis...* Le péché est un très grand mal, mais ce n'est point un mal irrémédiable. — *Peccaverit*. L'aoriste ἀμάρτη suppose un péché isolé, par contraste avec l'habitude du péché, désignée plus loin par l'emploi du temps présent. Cf. III, 6, 8, 9. La formule « si quis peccaverit » (au lieu de « si peccaveritis », ou « si peccaverimus ») met en relief « le caractère individuel de l'offense ».



Tête du Christ.

(D'après une antique mosaïque de Ravenne.)

L'apôtre ne veut pas croire que nous pécherons en masse. — *Advocatum*. La Vulgate donne fort bien ici le sens du mot grec παρακλήτος. Lorsqu'un chrétien a le malheur de pécher, par surprise ou par faiblesse, Jésus se fait son avocat et son intercesseur auprès de Dieu. Cf. Rom. VIII, 34 ; Hebr. VII, 25 et IX, 24. Jésus donne ce même nom à l'Esprit-Saint, qui est notre second avocat. Cf. Joan. XIV, 16, 26 ; XV, 26, etc. — *Habemus*. Nous avons tous et d'une façon permanente Jésus pour avocat et protecteur. — *Apud Patrem* : πρὸς τὸν πατέρα, comme ci-dessus (voyez I, 2<sup>b</sup> et les notes). — *Justum* (δίκαιον,

sans article). C'est précisément parce qu'il est infiniment juste et infiniment saint que Jésus peut plaider avec succès la cause des pécheurs. — *Et ipse propitiatio...* (vers. 2). Le substantif abstrait a beaucoup plus de force que le concret « propitiator ». — *Sed etiam pro* (s.-ent. : « peccatis ») *totius...* L'ellipse n'est pas nécessaire dans le grec : Mais aussi pour le monde entier. Ce trait est tout à fait expressif : « quam late peccatum, tam late propitiatio. » Cf. IV, 14 ; Joan. I, 29, etc.

2<sup>o</sup> Deux autres conséquences d'une vie passée dans une intime union avec Dieu. II, 3-11.

Les deux premières étaient que le chrétien doit vivre dans la lumière et éviter le péché (I, 6-II, 2) ; l'apôtre démontre maintenant qu'il faut aussi observer les commandements divins, et en particulier celui de l'amour du prochain.

3-6. Nécessité pour les vrais croyants d'obéir à tous les ordres de Dieu, à l'imitation de Jésus-Christ. — La formule *Et in hoc scimus*, employée à deux reprises (cf. vers. 3<sup>a</sup> et 5<sup>b</sup>), introduit deux signes distincts auxquels nous pouvons reconnaître que nous jouissons de l'amitié de Dieu, après que nos péchés nous ont été pardonnés. — *Cognovimus*. Le parfait ἐγνώκαμεν marque un fait accompli : (Nous savons que) nous sommes arrivés à connaître Dieu. Saint Jean ne parle point ici d'une simple connaissance intellectuelle et théorique, mais d'une connaissance pratique, vivante, qui implique l'adhésion du cœur. En réalité, cette expression équivaut à « societatem habere cum », I, 6 ; « in ipso esse », II, 5 ; « in ipso manere », II, 6. — Le contexte n'indique pas nettement si le pronom *eum* se rapporte à Jésus-Christ ou à Dieu le Père ; plutôt à Jésus, puisqu'il va être question de ses commandements. — *Si... observemus*. Tel est le premier signe. La formule τηρεῖν τὰς ἐντολάς est fréquente dans les écrits de saint Jean, très rare ailleurs. — *Qui dicit...* (vers. 4). Comme plus haut, I, 6 et 7, l'auteur développe dans deux propositions antithétiques le principe qu'il vient d'émettre. — *Se nosse*. Le grec emploie le langage direct, qui dramatise la pensée : (Celui qui dit,) Je le connais. — A cette assertion audacieuse est opposée la réalité des faits : *et mandata... non...* — *Mendax est et in hoc* (dans cet homme)... : Voyez les vers 6<sup>b</sup> et 8<sup>b</sup>. L'apôtre a en vue dans ce passage des hommes pervers, précurseurs des gnostiques,

ejus non custodit, mendax est, et in hoc veritas non est.

5. Qui autem servat verbum ejus, vere in hoc caritas Dei perfecta est; et in hoc scimus quoniam in ipso sumus.

6. Qui dicit se in ipso manere, debet, sicut ille ambulavit, et ipse ambulare.

7. Carissimi, non mandatum novum scribo vobis, sed mandatum vetus quod habuistis ab initio; mandatum vetus est verbum quod audistis.

qui ne garde pas ses commandements, est un menteur, et la vérité n'est point en lui.

5. Mais si quelqu'un garde sa parole, l'amour de Dieu est vraiment parfait en lui; et par là nous savons que nous sommes en lui.

6. Celui qui dit qu'il demeure en lui, doit marcher aussi comme il a marché lui-même.

7. Bien-aimés, je ne vous écris pas un commandement nouveau, mais un commandement ancien, que vous avez eu dès le commencement; ce commandement ancien, c'est la parole que vous avez entendue.

qui prétendaient avoir une connaissance parfaite de Dieu, mais qui ne s'inquiétaient nullement d'observer les lois divines. — *Qui autem...* (vers. 5). Contraste. L'expression *servat verbum ejus* est un peu plus large que « garder les commandements »; elle désigne tout l'ensemble de la révélation chrétienne. Les deux locutions alternent ici comme dans Joan. xiv, 15, 21, 23, 24 et xv, 10, 20. — *Vere in hoc...* (avec beaucoup d'emphase). Au lieu de dire : La connaissance de Dieu est parfaite dans un tel homme, l'auteur donne selon sa coutume un autre tour à la pensée, pour la faire progresser : *caritas Dei perfecta...* Les mots ἡ ἀγάπη τοῦ θεοῦ sont ambigus, car ils peuvent représenter aussi bien l'amour de Dieu pour nous que notre amour pour Dieu. Plus bas, iv, 9, le premier sens est exigé par le contexte; le second paraît mieux convenir ici, car, dans tout ce passage, l'apôtre parle surtout de ce que nous faisons nous-mêmes pour Dieu. Une décision analogue s'impose pour le vers. 15, pour iii, 17 et pour v, 3. — *Perfecta est* (τετελειωται) : non pas d'une manière absolue, mais autant que l'ont permis les circonstances. Les progrès continueront d'ailleurs toujours. La même expression se retrouve plus loin, iv, 12, 17 et 18. — *Et in hoc...* C'est l'autre signe de notre communion avec Dieu. La ponctuation est imparfaite ici dans la Vulgate. Il faudrait un point après les mots « perfecta est », et deux points à la fin du vers. 5. — *Quoniam in ipso...* Être en Dieu, c'est lui être uni de la façon la plus intime. « Lui en nous, et nous en lui. » Comp. les vers. 6, 24, 27, 28; iv, 15<sup>b</sup>; Joan. vi, 56; xv, 4, etc. — *Qui dicit...* (vers. 6). Comme au vers. 4 : celui qui affirme fausement. — *Debet* (ὀφείλει). C'est une obligation morale, une vraie dette personnelle. Cf. iii, 16; iv, 11, etc. On emploie le verbe δεῖ, il faut, pour marquer un devoir imposé par la nature même des choses. Cf. Joan. xx, 9, etc. — *Sicut ille* (ὡς ἐκεῖνος) : comme le Christ, qui est plusieurs fois désigné dans l'épître par ce même pronom. Cf. iii, 3, 5, 7, 16; iv, 17. — *Ambulavit*. La conduite de Jésus-Christ est un parfait modèle pour les chrétiens, sous le rapport de la bonté,

de la patience, de l'humilité, du dévouement généreux, de toutes les vertus. Cf. Matth. xi, 29; Joan. xiii, 15; Rom. xv, 2-3; Eph. v, 1 et ss.; Phil. ii, 5 et ss.; I Petr. ii, 21, etc.

7-11. Nécessité d'observer spécialement le précepte de la charité fraternelle. — *Carissimi* (ἀγαπητοί, et non ἀδελφοί, frères, comme on lit dans quelques manuscrits). Appellation toute paternelle, qui alterne dans l'épître avec τεκνία et παιδία (cf. iii, 2, 21; iv, 1, etc.). Elle est très naturellement suggérée par la loi d'amour dont va parler l'apôtre, et elle a pour but de rendre les lecteurs plus sensibles à ce qui sera dit sur ce point capital. — *Non mandatum...* Dans les vers. 7 et 8, l'auteur, jouant sur les mots pour rendre la pensée plus saillante, présente le précepte de l'amour fraternel comme une loi tout à la fois ancienne et nouvelle. — *Non... novum, sed... vetus* : en ce sens que ce précepte remontait à la fondation, déjà lointaine, du christianisme. En effet, « c'était la première chose que chacun apprenait en embrassant la foi chrétienne » : *quod... ab initio*. Sur ces derniers mots, voyez i, 1<sup>a</sup> et le commentaire. — Le trait *mandatum... est verbum...* répète le précédent sous une autre forme. La parole en question ne diffère pas de la prédication évangélique, qui est « un appel continué à l'amour ». — *Iterum* (vers. 8). Cet adverbe introduit un autre aspect de la pensée. Lorsque Jésus avait promulgué le précepte de l'amour fraternel, en le donnant comme le caractère distinctif de ses disciples (cf. Joan. xiii, 34 et xv, 12), c'était vraiment un commandement nouveau, présenté sous une forme nouvelle. Saint Jean le présente à son tour comme une loi toujours nouvelle, destinée à transformer le monde. — *Quod verum...* Traduisez : Ce qui est vrai; et non : Lequel commandement est vrai. Le grec s'oppose à cette dernière interprétation, car le substantif ἐντολή, *mandatum*, est féminin, tandis que le pronom ὁ, « quod », est au neutre. Cette réflexion de l'écrivain sacré a pour but d'expliquer en quoi la loi d'amour est nouvelle : c'est seulement en Jésus-Christ et en ses disciples qu'elle a pris une réalité concrète, quoi-



8. D'un autre côté, c'est un commandement nouveau que je vous écris ; ce qui est vrai en lui et en vous, parce que les ténèbres sont passées, et que la vraie lumière brille déjà.

9. Celui qui dit qu'il est dans la lumière, et qui hait son frère, est dans les ténèbres jusqu'à maintenant.

10. Celui qui aime son frère demeure dans la lumière, et aucun sujet de chute n'est en lui.

11. Mais celui qui hait son frère est dans les ténèbres et marche dans les ténèbres, et il ne sait pas où il va, parce que les ténèbres ont aveuglé ses yeux.

8. Iterum mandatum novum scribo vobis ; quod verum est in ipso, et in vobis, quia tenebræ transierunt, et verum lumen jam lucet.

9. Qui dicit se in luce esse, et fratrem suum odit, in tenebris est usque adhuc.

10. Qui diligit fratrem suum, in lumine manet, et scandalum in eo non est.

11. Qui autem odit fratrem suum, in tenebris est, et in tenebris ambulat, et nescit quo eat, quia tenebræ obcæcaverunt oculos ejus.

qu'elle existât en un sens depuis qu'il y avait des hommes. — *Et in ipso* (ἐν αὐτῷ). Non pas : (Ce qui est vrai) en soi, objectivement ; mais : en lui, c.-à-d. en Jésus, toujours présent à la pensée de l'apôtre, et souvent désigné par un simple pronom dans cette épître. L'amour fraternel a brillé d'un éclat incomparable en Jésus-Christ. — *Et in vobis* (c'est la meilleure leçon : ἐν ὑμῖν, au lieu de ἐν ἡμῖν, en nous). Les lecteurs aussi pratiquaient du mieux qu'ils le pouvaient la charité mutuelle. — *Quia tenebræ...* « L'apôtre justifie son paradoxe, en appelant l'attention sur le changement qui s'est opéré dans le monde depuis que l'évangile a commencé à être prêché. » L'état idéal du monde, état qui suppose l'accomplissement intégral de la loi d'amour, est désormais inauguré. — *Transierunt*. Au présent de l'indicatif dans le grec : παρᾶγεται. Les ténèbres morales dans lesquelles le monde avait été plongé jusqu'alors disparaissaient peu à peu, grâce à la prédication de l'évangile. — *Et verum lumen*. Avec deux articles dans le grec : la lumière, la vraie. La lumière religieuse qui avait été répandue dans le monde avant l'incarnation du Verbe était simplement préparatoire, et par là même très imparfaite ; mais, depuis l'avènement de Jésus-Christ, et surtout depuis la fondation de l'Église, la vraie lumière brillait de tous côtés, chassant devant elle les ténèbres. Cf. Joan. 1, 5, 9 ; VIII, 12 ; IX, 5, etc. Une nouvelle ère, toute d'amour, s'était donc ouverte. — *Qui dicit...* Ce passage, vers. 9-11, rappelle par sa marche progressive et antithétique les vers. 4-6 et 1, 6-10. C'est la cinquième fois que saint Jean exprime la possibilité d'une inconséquence grossière entre les assertions et la conduite. Comp. le vers. 4 et 1, 6, 8, 10. Le vers. 9 indique d'une manière générale que la lumière ne saurait exister là où ne règne pas l'amour des frères ; les vers. 10 et 11 décrivent avec quelques détails les effets produits soit par l'amour, soit par la haine. — *Se in luce...* D'après ce qui précède, être dans la lumière, c'est vivre en vrai chrétien et en communion intime avec

Dieu. Cf. 1, 6. — *Et fratrem odit*. Saint Jean ne mentionne que la haine et l'affection. En effet, dès qu'il s'agit de frères, l'indifférence n'est pas possible. Par frères, il faut entendre ici, conformément à l'usage habituel du Nouveau Testament, non le prochain en général, mais les chrétiens, que la foi groupait dans une même famille spirituelle. Cf. Joan. xx, 17 et XXI, 23 ; Act. 1, 15 ; IX, 30 ; Rom. XVI, 14 ; I Cor. V, 11 ; Gal. 1, 2 ; I Thess. V, 26 ; Jac. 1, 9, etc. Les passages où ce nom désigne tous les hommes sont assez rares (cf. Matth. V, 12 ; Luc. VI, 41 ; Jac. IV, 11). — *In tenebris...* Cf. 1, 6. L'opposé complet de l'état dans lequel on prétendait être. — Les mots *usque adhuc* accentuent la pensée. Il est étrange de vivre dans les ténèbres, lorsque la vraie lumière a commencé à luire (cf. vers. 8<sup>b</sup>), et qu'on est membre de l'Église, magnifiquement illuminée par les splendeurs du Christ. — *Qui diligit...* (vers. 8). Cette fois, l'apôtre ne dit pas : Celui qui affirme qu'il aime ; il suppose la réalité du fait. — La locution *in lumine manet* est plus expressive que « in lumine est », car elle ajoute l'idée de permanence et de stabilité. Comp. les vers. 5<sup>b</sup> et 6<sup>a</sup>. — *Et scandalum... non...* Cela revient à dire que celui qui aime cordialement ses frères ne met pas de pierre d'achoppement sur sa propre voie (moins bien, d'après quelques interprètes, sur le chemin d'autrui). La sainte charité l'empêche de tomber. Il est très exact d'affirmer que l'égoïsme, « le manque d'amour, est la source la plus féconde en péchés ». C'est d'ailleurs ce que démontre la ligne suivante. — *Qui autem...* (vers. 11). Contraste énergiquement tracé. — *In tenebris...* Comme il a été dit au vers. 9. L'auteur insiste sur cette pensée : *et... ambulat, et...* Les ténèbres sont la sphère d'action de quiconque n'aime point ses frères ; d'où il suit que ses actes sont très souvent coupables. — *Nescit quo...* : à la manière d'un aveugle, qui ne sait où mettre le pied. Cf. Prov. IV, 19 ; Joan. XII, 35. — *Quia tenebræ...* Cf. Is. VI, 10 ; Eph. I, 18. L'organe de la vision morale a en quelque sorte disparu.

12. Scribo vobis, filioli, quoniam remittuntur vobis peccata propter nomen ejus.

13. Scribo vobis, patres, quoniam cognovistis eum qui ab initio est. Scribo vobis, adolescentes, quoniam vicistis malignum.

14. Scribo vobis, infantes, quoniam

12. Je vous écris, mes petits enfants, parce que vos péchés vous sont remis à cause de son nom.

13. Je vous écris, pères, parce que vous avez connu celui qui est dès le commencement. Je vous écris, jeunes gens, parce que vous avez vaincu le malin.

14. Je vous écris, petits enfants, parce

§ II. — *Le chrétien doit se séparer de tout ce qui l'empêcherait de marcher dans la lumière, et adhérer fortement au Christ.* II, 12-29.

Deux choses surtout pourraient éloigner les fidèles de la lumière et les jeter dans les ténèbres : l'amour du monde corrompu et corrupteur, et le commerce avec les hérétiques. Ces deux points sont traités successivement.

1° De la fuite du monde. II, 12-17.

12-14. Introduction et transition : motifs qui ont décidé saint Jean à écrire cette lettre. Ils se ramènent en réalité à cette pensée unique, répétée sous des formes diverses : Je vous écris parce que vous êtes chrétiens. A deux reprises, vers. 12 et 14<sup>a</sup>, les lecteurs sont d'abord interpellés tous ensemble, sous les noms de *τεχνία*, *filioli*, et de *παιδία*, *infantes*. Ils sont ensuite, deux fois également d'après le texte grec, divisés en deux catégories sous le rapport de l'âge et de l'expérience chrétienne : les pères (*patres*) et les jeunes gens (*νενησχοι*; Vulg., *adolescentes*, *juvenes*). Quelques commentateurs



Personnage écrivain. (D'après un vase peint.)

préfèrent adopter trois catégories : les petits enfants, les pères et les jeunes gens. Mais ce sentiment a contre lui, d'une part, l'usage habituel des mots *τεχνία* et *παιδία* dans la lettre, où ils désignent toute la masse des lecteurs et non

une classe particulière (voyez II, 1 et les notes); d'autre part, l'ordre suivi par l'écrivain sacré (il semble qu'il se serait adressé, si cette opinion était exacte, aux enfants, aux jeunes gens, et seulement en dernier lieu aux pères). D'un ton ému et solennel saint Jean dit et redit que, soit dans cette épître, soit dans son écrit antérieur, il a été dirigé par un motif invariable : ceux auxquels il s'adresse sont déjà chrétiens et ont expérimenté les grands bienfaits de la foi; il voudrait donc les maintenir dans leur état, et les exciter à des efforts plus généreux encore. Il règne une symétrie frappante dans ces trois versets, surtout d'après le texte original. — *Scribo*... L'auteur revient sur ce fait, déjà signalé au vers. 1. — *Quoniam remittuntur*... Au temps passé dans le grec : Parce que vos péchés vous ont été remis. Partout où pénétrait l'évangile, on entendait retentir ce consolant message : Les péchés sont pardonnés. Cf. Luc. xxiv, 47; Act. xiii, 38, etc. — *Propter nomen*... Le pronom *ejus* représente évidemment le Christ. C'est parce qu'ils croyaient au nom du Sauveur, c.-à-d., à tout ce qu'exprime ce nom sacré, que les chrétiens recevaient le pardon de leurs fautes. — *Quoniam cognovistis*... (vers. 13). Le parfait *ἐγνωκατε* signifie : Vous êtes arrivés à la connaissance. Les pères, qui figurent ici toutes les personnes d'âge mûr, avalent le privilège de connaître davantage le Verbe de vie (*eum qui ab initio*...; voyez I, 1<sup>a</sup> et le commentaire), dont ils avaient plus souvent entendu parler et dont ils avaient goûté les douceurs ineffables. — *Adolescentes*. Tous les jeunes gens, par opposition aux hommes faits. — *Quoniam vicistis*... Cette image guerrière revient plusieurs fois dans la lettre. Comp. le vers. 14; iv, 4; v, 4-5. Elle convient particulièrement aux jeunes gens, qui aiment la lutte. — *Malignum* : τὸν πονηρόν, le méchant. Le démon était bien connu des premiers chrétiens sous ce nom, qui le caractérise comme l'adversaire-né du Christ et de son règne. Cf. III, 12; v, 15-19; Matth. vi, 13 et xiii, 19; Joan. xvii, 15; Eph. vi, 16, etc. — *Scribo vobis* (vers. 14). Ici et à deux autres reprises dans la suite du verset, d'après les meilleurs témoins, le texte grec emploie l'aoriste (*ἔγραψα*, j'ai écrit) au lieu du présent de l'indicatif (*γράφω*). Nous avons dit dans l'Introd., p. 721, que d'assez nombreux commentateurs, sans distinction de parti, infèrent de ce changement, non sans une vraisemblance réelle, que le trait *γράφω* se rapporte à la présente lettre, et le trait *ἔγραψα* au quatrième évangile, qu'elle accom-

que vous avez connu le Père. Je vous écris, jeunes gens, parce que vous êtes forts, que la parole de Dieu demeure en vous, et que vous avez vaincu le malin.

15. N'aimez pas le monde, ni les choses qui sont dans le monde. Si quelqu'un aime le monde, l'amour du Père n'est point en lui,

16. car tout ce qui est dans le monde est concupiscence de la chair, et concupiscence des yeux, et orgueil de la vie ;

cognovistis Patrem. Scribo vobis, juvenes, quoniam fortes estis, et verbum Dei manet in vobis, et vicistis malignum.

15. Nolite diligere mundum, neque ea quæ in mundo sunt. Si quis diligit mundum, non est caritas Patris in eo,

16. quoniam omne quod est in mundo, concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum, et superbia vitæ ;

pagnait en guise de préface. Pour ceux qui n'acceptent pas cette hypothèse, le changement de temps marquerait un contraste entre la page que nous venons d'étudier et celles qui suivent ; ou bien, saint Jean envisagerait tour à tour sa lettre comme une œuvre encore incomplète, ce qui était alors la vérité, et comme déjà terminée idéalement, de sorte que ἔγραψα serait simplement ce qu'on nomme l'aoriste épistolaire (cf. Gal. vi, 11 ; Philém. 19, 21 ; I Petr. v, 12, etc.). — *Infantes* (παῖδιά). De nouveau l'apôtre interpelle tous ses lecteurs à la fois. — *Cognovistis Patrem* : d'une connaissance non seulement intellectuelle, mais pratique, tout aimante. A de « petits enfants », il était naturel de rappeler qu'ils connaissaient « le Père ». — Après ces mots, le grec intercale, d'après une leçon très accréditée, cette autre proposition : Je vous ai écrit, pères, parce que vous connaissez celui qui est depuis le commencement. Le motif indiqué est le même qu'au vers. 13<sup>a</sup> ; on conçoit donc que des copistes mal avisés aient supprimé cette seconde phrase, presque identique à la première. — *Juvenes, quoniam...* A la raison mentionnée plus haut (cf. vers. 13<sup>b</sup>) et réitérée ici même (*vicistis malignum*), l'auteur en joint deux autres (*fortes estis, et verbum...*), qui expliquent les victoires des jeunes chrétiens. Ils étaient de robustes lutteurs sous le rapport moral, et ils demeureraient toujours en contact avec la divine parole, qui est une source impérissable de vie et de vigueur. On admet communément que les mots *verbum Dei* (ὁ λόγος τοῦ θεοῦ) ne se rapportent point ici au Verbe personnel, mais simplement à la révélation évangélique. Cf. Joan. v, 38 ; x, 35, etc.

15-17. L'obligation et les raisons qu'ont les chrétiens de ne pas aimer le monde. — L'injonction est tout d'abord énoncée en termes directs : *Nolite diligere...* — *Mundum...* (τὸν κόσμον). Par cette expression, souvent employée ailleurs par saint Jean et par saint Paul dans le même sens, puis devenue bientôt classique dans l'Église, l'apôtre désigne le monde présent, avec ses biens extérieurs et ses tendances coupables, en tant qu'il est hostile à Dieu et à son Christ. Cf. Jac. iv, 4, etc. Le démon en est le chef ; c'est tout à fait l'opposé du royaume de Dieu ici-bas. — *Et ea quæ... mundi*. C.-à-d., tout ce qui compose le monde ainsi en-

visagé, tout ce qui participe à son esprit mauvais. — *Si quis...* L'injonction est motivée de deux manières. En premier lieu, vers. 15<sup>b</sup>-16, l'amour du monde est incompatible avec l'amour de Dieu, ce devoir essentiel des chrétiens. — *Non est caritas...* En effet, comme dit fort bien le Vén. Bède, *h. l.*, « unum cor duos tam sibi adversarios amores non capit. » Cf. Matth. vi, 24. En mentionnant directement « l'amour du Père », saint Jean rappelle à ses lecteurs un titre tout spécial de Dieu à leur affection. — *Non est... in eo*. Locution beaucoup plus significative que celle-ci : Il n'aime pas le Père. La seconde formule exprimerait un simple fait ; la première contient un principe de conduite. — *Quoniam...* (vers. 16). Preuve qu'on ne saurait aimer à la fois Dieu et le monde. — Les mots *omne quod... in...* représentent tous les faux biens, toutes les tendances, tout l'esprit du monde, considérés dans leur vaste ensemble. Cet ensemble est ensuite décomposé par l'écrivain sacré, et ramené à la formule célèbre *concupiscentia carnis, et...*, qui décrit les trois grandes manifestations de l'esprit mauvais, et qui résume toutes les passions humaines, toutes les causes du péché. Voyez saint Thomas, *Summa theol.*, I<sup>a</sup> 2<sup>e</sup>, qu. 77, a. 5. L'équivalent grec de « *concupiscentia* » (ἡ ἐπιθυμία) est pris en mauvaise part ; il s'agit de désirs malsains, tendant au mal. — *Carnis*. Comme dans saint Paul, ce mot figure notre nature dans l'état de faiblesse et de corruption où l'a placée le péché originel. Voyez I Cor. ii, 14 et le commentaire. « Le désir de la chair en tant que chair tend incessamment vers ce qui lui ressemble : il ne peut contenir aucun élément spirituel. » Cette concupiscence ressentie par la chair ne doit pas être restreinte à la sensualité et à l'impureté, puisque la chair ne désigne pas seulement le corps. Comparez les expressions analogues : les désirs séculiers (Tit. ii, 12), les désirs charnels (I Petr. ii, 11), les désirs des hommes (I Petr. iv, 2). Voyez aussi Gal. v, 17, etc. — *Concupiscentia oculorum*. C.-à-d., la concupiscence dont les yeux sont spécialement l'organe. Dans la convoitise de la chair, la pensée des plaisirs physiques prédomine ; la convoitise des yeux recherche surtout le plaisir mental. La première va d'elle-même du dedans au dehors ; la seconde est surtout exercée par les objets extérieurs. On a eu tort parfois

quæ non est ex Patre, sed ex mundo est.

17. Et mundus transit, et concupiscentia ejus; qui autem facit voluntatem Dei, manet in æternum.

18. Filioli, novissima hora est; et sicut audistis quia antichristus venit, et nunc antichristi multi facti sunt; unde scimus quia novissima hora est.

de les restreindre à la curiosité, à l'avarice, etc. — *Superbia vitæ*. Le grec ἡ ἀλαζονία τοῦ βίου serait mieux traduit par : l'ostentation des richesses. En effet, βίος n'a point ici le sens de vie, existence; comme plus bas, III, 17 (cf. Marc. XII, 44, etc.), il désigne plutôt les moyens de subsistance, les richesses. Il s'agit donc de la vaine jactance qu'inspirent les richesses, de l'orgueilleuse parade que leurs possesseurs sont tentés d'en faire. — *Quæ non est...* La Vulgate, de même qu'elle a inséré sans raison le verbe *est* après « carnis », a ajouté inutilement aussi le pronom relatif « quæ ». Le grec porte : Tout ce qui est dans le monde, la convoitise de la chair... et l'orgueil..., n'est pas du Père... Les mots « omne quod... in mundo » sont le sujet de la phrase; les deux concupiscenties et l'ostentation leur sont unies par manière d'aposition; vient ensuite l'attribut : *non est ex...*, *sed...* Assurément, ce qui est dans le monde n'est pas de Dieu, ne tire pas de lui son existence, puisqu'il y a antagonisme perpétuel entre Dieu et le monde. Les tendances malsaines qui viennent d'être signalées en détail sont suggérées par les créatures, non par le Père; elles se dirigent vers les choses créées, et non vers Dieu. — *Et mundus...* (vers. 17). Autre motif de ne pas aimer le monde : il est essentiellement fragile et transitoire. — *Transit* : παράγεται, comme au vers. 8. Il passe et se dissout à tout moment. Cf. I Cor. VII, 31. — *Et concupiscentia ejus*. Le monde est personnifié et censé avoir sa propre convoitise, qui est pour ainsi dire son âme. Elle aussi, elle passe et s'évanouit comme lui. « L'objet de ses désirs échappe à l'homme mondain, ou, ce qui revient au même, il le perd après l'avoir obtenu, et reste en face du néant. » — *Qui autem..* Belle antithèse : tandis que le monde et ses charmes trompeurs sont sans consistance et disparaissent au moment où l'on croit en jouir, le chrétien, désigné par le trait *qui... facit voluntatem...*, demeure à jamais inébranlable, comme la volonté divine elle-même (*manet in...*). Ici encore, la pensée fait un pas en avant, car la formule Celui qui fait la volonté de Dieu, dit plus que Celui qui aime Dieu.

2° Il faut se séparer des hérétiques, et adhérer fortement au Christ et à la vérité. II, 18-29.

Dans les lignes qui précèdent, l'hostilité ve-

et cela ne vient pas du Père, mais du monde.

17. Or le monde passe, et sa concupiscentie avec lui; mais celui qui fait la volonté de Dieu demeure éternellement.

18. Mes petits enfants, c'est la dernière heure; et comme vous avez entendu dire que l'antechrist doit venir, dès maintenant il y a plusieurs antechrists; par là nous savons que c'est la dernière heure.

nait du monde, par conséquent d'un agent extérieur; ici nous la verrons naître au sein même de l'Église.

18-19. Apparition des antechrists. — A ses petits enfants (*filioli; παιδία*, comme au vers. 14), qu'il voudrait préserver de tout mal, saint Jean commence par dire que c'est une époque de crise, qui réclame d'eux une attention spéciale, et qu'leur impose de graves devoirs : *Novissima hora est*. Nous l'avons dit ailleurs, à propos des locutions analogues « les derniers temps, les derniers jours », cette expression ne désigne pas toujours et nécessairement la fin du monde, comme une chose immédiate ou prochaine. Cf. Act. II, 17; II Tim. III, 1; Hebr. I, 2; Jac. V, 3; I Petr. I, 5, 20; II Petr. III, 3; Judæ, 18, etc. L'absence de l'article est à noter dans le texte grec. L'apôtre ne dit pas : C'est la dernière heure; mais : C'est une dernière heure. Comme de grands troubles, de violentes perturbations physiques et morales doivent précéder la fin du monde proprement dite (cf. Matth. XXIV, 29 et ss.; II Thess. II, 1 et ss., etc.), on conçoit qu'on ait appelé métaphoriquement dernière heure, derniers jours, etc., toute période de lutte et de souffrances par laquelle devait passer l'Église avant de parvenir à la victoire finale. C'est le cas pour notre auteur en cet endroit même. — *Et sicut audistis...* Allusion aux prédictions du Sauveur (cf. Matth. XXIV, 5, 24; Marc. XIII, 6 et ss., etc.) et à l'enseignement des apôtres (cf. Act. XX, 30; I Tim. IV, 1, etc.). — *Antichristus* (ἀντιχρίστος). Saint Jean est seul à employer ce terme dans le Nouveau Testament; nous le retrouvons au vers. 12 et IV, 3. Voyez aussi II Joan. 7. D'après l'étymologie, il équivaut à adversaire du Christ, et désigne le personnage terrible qui, vers la fin du monde, troublera profondément l'Église en essayant de prendre la place de Jésus-Christ. Voyez Apoc. XIII, 1 et ss.; XVII, 1 et ss., et surtout II Thess. 3-11 et le commentaire. — *Venit* (ἔρχεται) : à l'indicatif présent. Le grand Antechrist de la fin des temps s'avance chaque jour, comme la dernière heure elle-même. Cf. IV, 3. — *Et nunc*: dès maintenant, par opposition à l'époque où apparaîtra vraiment l'Antechrist. — *Antichristi... facti sunt...* Ils étaient nombreux au temps de l'apôtre. C'étaient, comme on le voit par la suite de la lettre, les docteurs

19. Ils sont sortis du milieu de nous, mais ils n'étaient pas des nôtres ; car s'ils avaient été des nôtres, ils seraient demeurés avec nous ; mais *ils sont sortis*, afin qu'il fût manifeste que tous ne sont pas des nôtres.

20. Quant à vous, vous avez une onction venant de celui qui est Saint, et vous connaissez toutes choses.

21. Je ne vous ai pas écrit comme à des personnes qui ignorent la vérité, mais comme à ceux qui la connaissent, et parce qu'aucun mensonge ne vient de la vérité.

22. Qui est menteur, si ce n'est celui

19. *Ex nobis prodierunt, sed non erant ex nobis : nam si fuissent ex nobis, permansissent utique nobiscum ; sed ut manifesti sint quoniam non sunt omnes ex nobis.*

20. *Sed vos unctionem habetis a Sancto, et nostis omnia.*

21. *Non scripsi vobis quasi ignorantibus veritatem, sed quasi scientibus eam, et quoniam omne mendacium ex veritate non est.*

22. *Quis est mendax, nisi is qui negat*

hérétiques dont les enseignements pervers ne tendaient à rien moins qu'à renverser le Christ. On pouvait donc les regarder comme des précurseurs de l'Antechrist. Voyez le vers. 22<sup>b</sup> et iv, 3. — *Unde scimus quia...* De même que l'avènement de ce personnage néfaste annoncera que la fin du monde approche, de même l'apparition de ces docteurs de mensonge atteste qu'une époque de crise s'est ouverte pour l'Église (*novissima hora...*). — *Ex nobis...* (vers. 19). L'apôtre les stigmatise par quelques paroles émuës. Ils avaient d'abord appartenu à l'Église du Christ, et ce fait même accroissait leur influence, car ils proposaient leurs erreurs comme des dogmes chrétiens. Le verbe ἐξῆλθον a été fort bien traduit par *prodierunt*. L'apôtre ne veut pas dire, comme on l'a pensé parfois : Ils nous ont quittés en apostasiant ; mais : Ils faisaient partie de notre corps social, ils nous étaient unis par la foi. — *Sed non erant...* Restriction très significative. L'union de ces hommes avec l'Église n'était qu'extérieure et apparente ; ils n'étaient pas véritablement chrétiens. La place distincte donnée aux mots *ex nobis* dans les deux propositions en rehausse l'emphase. — *Nam si fuissent...* Le fait même de leur séparation avait manifesté combien leur attachement à l'Église était peu réel. De là cette réflexion énergique de saint Augustin, *h. l.* : « Sic sunt in corpore Christi, quomodo humores mali. » Jean suppose que la vérité chrétienne « exerce sur l'homme qu'elle saisit une influence telle, et le transforme si parfaitement, qu'il ne saurait être question de scission ou de schisme. » C'est ce qui faisait dire aussi à Tertullien : « Nemo christianus, nisi qui ad finem perseveraverit. » — L'adverbe *utique* manque dans le grec. — *Sed ut (ὅτι) manifesti...* Plus exactement, suivant l'Itala : « Sed ut manifestarentur... » Il y a une petite ellipse : Cela est arrivé afin que... Dans l'intention divine, l'apostasie de ces faux docteurs a eu lieu pour les manifester sous leur vrai jour, et pour donner une preuve palpable, décisive, du fait qu'ils n'appartenaient pas foncièrement à l'Église, mais que leur liaison avec elle n'a été que fortuite et passagère. — *Non sunt omnes...* La meilleure traduction est celle-ci :

(Afin qu'il fût manifeste qu')eux tous ne sont pas de nous ; c.-à-d., qu'aucun d'eux n'est vraiment de nous. Moins bien, selon quelques auteurs : Que tous ne sont pas de nous ; c.-à-d., que tous ceux qui semblent être chrétiens ne le sont pas en réalité.

20-23. De quelle manière les fidèles peuvent reconnaître les faux docteurs. Ils ont pour cela un criterium interne, vers. 20-21, et un criterium externe, vers. 22-23. — *Sed vos...* Le pronom est accentué. De même au début des vers. 24 et 27, où saint Jean oppose encore les vrais croyants aux hérétiques. — *Unctionem : χρίσμα* sans article, une onction. Ici et au vers. 27, ce mot désigne métaphoriquement l'Esprit-Saint, que les chrétiens reçoivent du ciel pour les éclairer et les diriger. Comp. Act. iv, 27 et II Cor. i, 21, où le verbe χρίζειν est employé dans le même sens, à propos de Jésus-Christ et des chrétiens. Sur ce don divin de l'Esprit-Saint, fait par Dieu (*a Sancto*) aux fidèles, voyez aussi Joan. xvi, 13 ; Rom. viii, 9 et ss., etc. — *Et nostis omnia*. La Vulgate a suivi la meilleure leçon (πάντα, toutes choses, au lieu de πάντες, « omnes », tous tant que vous êtes). L'apôtre énonce un très heureux effet que produit la présence de l'Esprit de Dieu : à ceux qui l'ont reçu il communique la connaissance complète des vérités chrétiennes, de sorte qu'aucune erreur ne peut les séduire, s'ils veulent demeurer fidèles. Cf. Judæ, 5. — *Non scripsi... quasi...* (vers. 21). Puisque les lecteurs connaissent à fond le christianisme, Jean leur écrit moins pour les instruire que pour les exciter à profiter pratiquement de leur science. — *Et quoniam* (ellipse : Et parce que vous savez aussi que) *omne...* Connaissant la vérité, ils pourraient voir sans peine que les doctrines mensongères enseignées par les hérétiques n'avaient rien de commun avec elle (*mendacium ex veritate non...*). L'apôtre rappelle ce grand principe aux fidèles, pour les protéger contre l'erreur. — *Quis... mendax (ὁ ψεύστης)*, avec l'article : le menteur), *nisi...* (vers. 22). Cette question est posée d'une façon très abrupte. Saint Jean a prononcé le nom du mensonge ; il se demande tout à coup : Quel est le menteur par excel-

quoniam Jesus est Christus? Hic est antichristus, qui negat Patrem et Filium.

23. Omnis qui negat Filium, nec Patrem habet; qui confitetur Filium, et Patrem habet.

24. Vos quod audistis ab initio, in vobis permaneat. Si in vobis permanerit quod audistis ab initio, et vos in Filio et Patre manebitis.

25. Et hæc est repromissio quam ipse pollicitus est nobis, vitam æternam.

26. Hæc scripsi vobis de his qui seducunt vos.

27. Et vos unctionem quam accepistis ab eo, maneat in vobis. Et non necesse habetis ut aliquis doceat vos; sed sicut

qui nie que Jésus est le Christ? Celui-là est l'antechrist, qui nie le Père et le Fils.

23. Quiconque nie le Fils, n'a pas non plus le Père; celui qui confesse le Fils a aussi le Père.

24. Pour vous, que ce que vous avez entendu dès le commencement demeure en vous. Si ce que vous avez entendu dès le commencement demeure en vous, vous demeurerez aussi dans le Fils et dans le Père.

25. Et voici la promesse qu'il nous a faite lui-même: la vie éternelle.

26. Je vous ai écrit ces choses au sujet de ceux qui vous séduisent.

27. Pour vous, l'onction que vous avez reçue de lui demeure en vous; et vous n'avez pas besoin que personne

lence, « qui offre dans sa propre personne le résumé de tout ce qui est faux? » — *Qui negat quoniam...* En effet, pour nier ce dogme essentiel et si bien démontré, il faut mentir sur toute la ligne. Conformément à l'erreur de Cérinthe, le Christ était Dieu, et il s'était uni à l'homme Jésus au moment du baptême de ce dernier; mais il l'avait abandonné ensuite au moment de sa passion. Dire que Jésus n'est pas le Christ revenait donc à nier sa divinité. Voyez le vers. 23. — *Hic* (cet insigne menteur) est *antichristus* (ἡ ἀντίχριστος). C.-à-d., un homme qui incarne pour ainsi dire en lui-même les caractères de l'antechrist, de manière à en être jusqu'à un certain point l'incarnation anticipée. On se dresse directement contre le Christ lorsqu'on rejette sa divinité. — *Qui negat Patrem et...* Cette négation est une conséquence de la précédente. Quand on refuse d'admettre l'union hypostatique de la divinité et de l'humanité dans le Christ, on nie par là même que les relations de paternité et de filiation existent en Dieu; il n'y a plus ni Père, ni Fils, ni Trinité, mais un vague théisme. — *Omnis qui...* (vers. 23). Autre résultat de cette négation sacrilège: *nec Patrem habet*. La négation du Fils entraîne la perte du Père, puisque le Fils est inséparable du Père, et aussi parce que c'est lui qui nous révèle le Père. Cf. Matth. xi, 27; Joan. xiv, 6-7, etc. — *Qui confitetur...* C'est la pensée contraire. Comme dit le Vén. Bède, l'apôtre suppose une confession « cordis, vocis et operis ». Cf. I Cor. xii, 3.

24-29. Jean presse ses lecteurs d'adhérer fortement au Christ et à la vérité chrétienne. — *Vos quod...* La construction est irrégulière, car le pronom « vos » est pris absolument et n'est rattaché à aucun verbe. De même au vers. 27<sup>a</sup>. — *Quod audistis*. C.-à-d., le message évangélique, enveloppé dans son unité, et surtout, d'après le contexte, par rapport à la divinité de Jésus. — *Ab initio*. Comme plus haut, vers. 7: depuis le moment de votre conversion. — *Ma-*

*neat in vobis*: tel que vous l'avez reçu, sans aucun changement. — Heureux fruit de cette fidélité rigoureuse des chrétiens: *Si in vobis... et vos in...* Cela est évident, puisque la foi chrétienne a pour objet direct de nous faire connaître et posséder Jésus-Christ, grâce auquel on connaît et on possède le Père. — *Et hæc est...* (vers. 25). L'apôtre ne paraît pas faire allusion à une promesse spéciale du Sauveur, mais à l'ensemble de son enseignement, qui invitait les hommes à rechercher de toutes leurs forces la vie éternelle, le salut. — *Hæc scripsi...* (vers. 26). Ces choses: c.-à-d. ce qui concerne les docteurs de mensonge (*de his qui...*); par conséquent, le contenu des vers. 18-25. — *Et vos unctionem...* (vers. 27). Voyez les notes du verset 20. L'auteur envisage ici le moment même où le chrétien reçoit cette onction précieuse (*quam accepistis...*): au baptême, d'après Act. viii, 14 et ss.; puis à la confirmation. Tertullien mentionne, *de Bapt.*, 7, la coutume, qui existait déjà de son temps, d'oindre les nouveaux baptisés avec de l'huile consacrée; il est probable qu'elle tire son origine de ce texte même. — *Maneat*. Le grec emploie l'indicatif présent: μένει. L'Esprit-Saint demeure à l'état permanent dans les chrétiens fidèles à Jésus-Christ. — *Et non necesse...* Saint Jean revient sur le trait « nostis omnia » du vers. 20. A tous ceux qui la reçoivent l'onction céleste fournit « un sûr criterium de la vérité ». Un maître humain (*ut aliquis doceat...*) n'est donc pas nécessaire dans ces conditions. Cf. Joan.



Le phénix, emblème de la vie éternelle. (D'après un ancien sarcophage.)

vous enseigne ; mais comme son onction vous enseigne toutes choses, et qu'elle est vraie et n'est pas un mensonge, demeurez en lui, selon qu'elle vous l'a enseigné.

28. Et maintenant, mes petits enfants, demeurez en lui, afin que, lorsqu'il paraîtra, nous ayons de l'assurance, et que nous ne soyons pas confus, loin de lui, à son avènement.

29. Si vous savez qu'il est juste, sachez que quiconque pratique la justice est né de lui.

unctio ejus docet vos de omnibus, et verum est, et non est mendacium. Et sicut docuit vos, manete in eo.

28. Et nunc, filioli, manete in eo, ut cum apparuerit, habeamus fiduciam, et non confundamur ab eo in adventu ejus.

29. Si scitis quoniam justus est, scitote quoniam et omnis qui facit justitiam ex ipso natus est

## CHAPITRE III

1. Voyez quel amour le Père nous a témoigné, pour que nous soyons appe-

1. Videte qualem caritatem dedit nobis Pater, ut filii Dei nominemur et

vi, 45 ; Hebr. viii, 11. Saint Augustin commente admirablement ce passage : « Sonus verborum nostrorum aures percudit ; magister intus est, nolite putare quemquam hominem aliquid discere ab homine. Admonere possumus per strepitum vocis nostræ ; si non sit intus qui doceat, inanis fit strepitus noster... Magisteria forinsecus adjutoria quædam sunt et admonitiones ; cathedram in cælo habet qui corda docet. » Voyez aussi Jer. xxxi, 34 et le commentaire. — *Unctio ejus docet...* L'Esprit divin communique à tout instant aux fidèles de nouvelles lumières intérieures, pour compléter leur instruction chrétienne et les préserver de l'erreur. — *Et verum... et non...* Assertion tour à tour positive et négative, à la manière de notre auteur. Voyez i, 5, etc. — *Et sicut docuit...* Cet enseignement de l'Esprit de Dieu est mentionné comme un fait tout ensemble présent et passé ; il est donc perpétuel. — *Manete in eo.* C.-à-d. : Demeurez dans ce que vous a appris la divine onction. Mieux peut-être, d'après le vers. 28<sup>a</sup> : Demeurez en Jésus-Christ. — *Et nunc...* (vers. 28). L'apôtre insiste sur son exhortation pratique. — *Cum apparuerit.* Plus haut, i, 2<sup>b</sup>, ce verbe désignait le premier avènement du Sauveur (cf. iii, 5, 8<sup>b</sup>, etc.) ; il s'agit ici du second, à la fin du monde. — *Fiduciam* : *παρησίαν*, de l'assurance pour « tout dire », selon la force entière du mot grec. Nous serons alors en face de notre souverain juge, auquel nous devons rendre compte de nos œuvres. Cf. iv, 17 ; Rom. xiv, 12, etc. — *Non confundamur...* : comme des coupables qui ne peuvent trouver aucune excuse. Cf. II Thess. i, 9. — *In adventu...* Saint Jean n'emploie qu'en cet endroit le substantif *παρουσία*, présence, qui désigne si souvent ailleurs dans le Nouveau Testament le second avènement du Christ. Cf. Matth. xxiv, 3, 27, 37, 39 ; I Cor. xv, 23 ; I Thess. ii, 19 ; iii, 13, etc. — *Si scitis* (vers. 29). C.-à-d. : Puisque vous savez. — *Quoniam justus...*

Cette assertion de l'apôtre peut se rapporter aussi bien à Jésus-Christ qu'à Di-u le Père, et les exégètes se partagent entre les deux opinions. Saint Augustin les adopte simultanément. Le Vén. Bède est pour la première, qui est peut-être la meilleure, puisqu'il est directement question de Jésus-Christ dans la phrase qui précède. Il est vrai que le trait « ex ipso natus est », à la fin du verset, surtout si on le rapproche de iii, 1, semblerait plutôt désigner le Père. — *Scitote.* Dans le grec, avec une nuance : Si vous savez (*ἐάν εἰδῆτε*)..., connaissez (*γινώσχετε*)... Il y a deux expressions différentes. On sait d'une science absolue que Dieu (ou Jésus-Christ) est juste ; partant de là, on arrive à connaître, au moyen de l'observation et de l'expérience, l'autre fait indiqué par l'apôtre : *omnis qui facit...*, *ex ipso...* Dès lors qu'on voit quelqu'un pratiquer habituellement la justice, on peut être sûr qu'il est né de Dieu ou du Christ, car, en dehors de Dieu, il n'y a pas de sainteté. — *Natus est* : *γενένηται*, il a été engendré. De même plus bas, iii, 9<sup>b</sup> ; iv, 7 ; v, 1, etc.

### SECTION II. — DIEU EST AMOUR. III, 1-V, 12.

Telle est vraiment la note dominante de cette autre partie de l'épître, où le mot amour est employé seize fois, le verbe aimer vingt-cinq fois et l'adjectif aimé six fois.

#### § I. — Les enfants de Dieu et leurs marques distinctives. III, 1-24.

Ce qui les rend reconnaissables aux yeux de tous, c'est d'une part la sainteté, de l'autre la charité fraternelle.

1° Les enfants de Dieu et les enfants du diable. III, 1-12.

CHAP. III. — 1-3. Ce qu'enseigne le beau titre de fils de Dieu dans le présent et dans l'avenir.

simus. Propter hoc mundus non novit nos, quia non novit eum.

2. Carissimi, nunc filii Dei sumus; et nondum apparuit quid erimus. Scimus quoniam cum apparuerit, similes ei erimus, quoniam videbimus eum sicuti est.

3. Et omnis qui habet hanc spem in eo, sanctificat se, sicut et ille sanctus est.

lés enfants de Dieu et que nous le soyons *en effet*. Si le monde ne nous connaît point, c'est parce qu'il ne l'a pas connu.

2. Bien-aimés, nous sommes dès maintenant enfants de Dieu, et ce que nous serons n'a pas encore été manifesté. Nous savons que, lorsque ce sera manifesté, nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est.

3. Et quiconque a cette espérance en lui, se sanctifie, comme il est saint lui-même.

— *Vidite*. L'apôtre a signalé une vérité consolante : Quiconque pratique la justice est engendré de Dieu (II, 29<sup>b</sup>). Il invite ses lecteurs à la contempler un instant avec lui dans le détail. — *Qualem caritatem*. L'adjectif *ποταπήν* (de quelle sorte) suppose toujours quelque chose d'étonnant. — L'expression *dedit nobis* est remarquable. Non content de manifester son amour aux chrétiens, Dieu le leur donne comme un bien propre; et cet amour est celui d'un père (*Pater*; ὁ πατήρ, avec l'article : le Père par antonomase). — *Ut* (ἵνα, afin que, dans l'intention que) *filii*... Résultat merveilleux de l'amour de Dieu pour nous; il fait de nous des enfants d'adoption. Saint Jean aurait pu dire : « ut filii ejus... »; en disant *filii Dei*, il met davantage en relief la noblesse du titre d'enfants de Dieu. — *Nominemur et simus*. Il y a gradation dans l'expression. Ce beau nom donné aux chrétiens correspond entièrement à la réalité. « Et nous le sommes », affirme le grec avec plus d'énergie encore. — *Propter hoc*... Après avoir parlé du monde comme d'une puissance tout à fait hostile à Dieu et avec laquelle le vrai chrétien ne doit entretenir aucun rapport, saint Jean montre à ses lecteurs quelle est l'attitude du monde pervers à leur égard : il ne les connaît même pas, il ne comprend ni leur caractère, ni leurs principes : *non novit*... Cela n'est pas étonnant, puisque le monde ignore Dieu lui-même, à la nature duquel les croyants participent : *quia non novit*... On conçoit que la conduite des chrétiens soit une énigme pour ceux qui ne se rendent pas compte de leur filiation divine et des principes surnaturels qui les dirigent. — *Nunc... sumus* (vers. 2). L'adverbe est accentué : Oul, dès à présent nous sommes enfants de Dieu, et maintenant même Dieu a pour nous l'amour d'un père. — Toutefois, les conditions actuelles de notre existence ne permettent pas à notre filiation divine de paraître au grand jour; c'est pourquoi l'apôtre ajoute : *et nondum apparuit* (mieux : « manifestatum est »)... — *Quid erimus* : ce que nous serons dans le ciel, dans notre futur état de gloire, en tant que fils de Dieu. — Saint Jean s'arrête un instant sur cette « perspective réjouissante » d'avenir : *Scimus quoniam*... Nous savons cela, grâce à la connaissance que nous avons de notre glorieux privilège. — *Cum apparuerit* (« mani-

festatum fuerit ») : à savoir, ce que nous serons. Quelques commentateurs supposent que le sujet du verbe serait ici le Christ, comme plus haut à deux reprises (cf. I, 2 et II, 28). Mais cela n'est pas vraisemblable; il faudrait faire violence au texte pour donner au même verbe deux sujets différents dans la même ligne. — *Similes et...* Semblables à Dieu notre père, autant que le permettra la distance qui le sépare de nous. Dès la création, Dieu a fait l'homme à son image (cf. Gen. I, 26-27); mais cette ressemblance est peu de chose, à côté de celle que nous posséderons avec lui dans le ciel. — *Quoniam videbimus*... L'expression est légèrement ambiguë, car elle peut signifier que notre ressemblance avec Dieu sera ou la conséquence, ou la condition nécessaire de la vision béatifique. Nous verrons Dieu, et en le contemplant nous deviendrons semblables à lui; ou bien : Nous verrons Dieu, et pour cela nous devons lui être semblables. Les deux pensées sont vraies en même temps, et peut-être l'apôtre ne les a-t-il pas séparées l'une de l'autre. La première interprétation est probablement la meilleure : « ex aspectu similitudo. » Les Pères grecs, parlant de cette transformation merveilleuse du chrétien dans l'autre vie, ne craignent pas d'employer l'expression θεομοιεισθαι, être déifié (saint Athanase, *de Inc. Verb.*, IV, 22, etc.). — *Videbimus... sicuti est* : parce que nous le contemplerons dans son essence même. Cf. Ps. xv, 11 et xvi, 15; Matth. v, 8; I Cor. XIII, 12; Apoc. xxii, 4, etc., et aussi saint Thomas d'Aquin, *Summa theol.*, *Suppl.*, q. xcii, a. 1. — *Et omnis...* (vers. 4). Conclusion pratique de la grande et noble espérance qui vient d'être donnée aux lecteurs : quiconque a la confiance de devenir semblable à Dieu doit s'efforcer de réaliser cette ressemblance dès ici-bas. — *Spem in eo* (en Dieu). C'est le seul endroit où saint Jean parle de la vertu d'espérance. — *Sanctificat se* : ἀγλιζει ἑαυτόν, il se purifie. L'idée est peut-être empruntée aux purifications traditionnelles de l'ancienne alliance. — *Sicut et ille*... Comme Dieu lui-même; ou, comme le Christ, que notre auteur désigne plusieurs fois dans cette épître par le pronom ἐκεῖνος (voyez II, 6 et le commentaire).

4-9. Le vrai caractère des enfants de Dieu consiste négativement à éviter le péché. L'apôtre insiste sur cette pensée, qui se rattache à celle



4. Quiconque commet le péché, commet aussi une violation de la loi; le péché est la violation de la loi.

5. Vous savez que Jésus a paru pour enlever nos péchés, et qu'il n'y a point de péché en lui.

6. Quiconque demeure en lui ne pèche pas; et quiconque pèche ne l'a pas vu et ne l'a pas connu.

7. Mes petits enfants, que personne ne vous séduise. Celui qui pratique la justice est juste, comme lui-même est juste.

8. Celui qui commet le péché est

4. Omnis qui facit peccatum, et iniquitatem facit; et peccatum est iniquitas.

5. Et scitis quia ille apparuit ut peccata nostra tolleret, et peccatum in eo non est.

6. Omnis qui in eo manet, non peccat; et omnis qui peccat, non vidit eum, nec cognovit eum.

7. Filioli, nemo vos seducat. Qui facit justitiam, justus est, sicut et ille justus est.

8. Qui facit peccatum, ex diabolo est,

du vers. 3; il la développe sous toutes ses faces. Il démontre en premier lieu, vers. 4-6, que le péché, considéré soit en lui-même, vers. 4, soit par rapport à Jésus-Christ, vers. 5, soit relativement au chrétien, vers. 6, ne saurait se concilier avec le christianisme. — *Omnis qui...* Cette formule est fréquente dans ce passage. Comp. les vers. 3, 4, 6<sup>a</sup>, 6<sup>b</sup>, 9. — *Facit peccatum*: avec l'article dans le grec, pour montrer qu'il s'agit de fautes bien déterminées, dont on a pleinement conscience. L'indicatif présent, *Celui qui fait...*, exprime une habitude. Comp. les vers. 6<sup>b</sup> et 8. — *Et iniquitatem* (τὴν ἀνομίαν). Le substantif ἀνομία marque directement la violation de la loi divine. Pécher volontairement, c'est donc transgresser cette loi sainte, à laquelle nous sommes tenus d'obéir toujours. — Les mots suivants disent plus encore: *peccatum... iniquitas*. A la lettre, dans le texte original: Le péché est la violation de la loi (ἡ ἀνομία). Il est donc l'ennemi-né de la volonté divine, contre laquelle s'insurge le pécheur, la foulant aux pieds pour accomplir sa propre volonté. Comparez ce mot célèbre de saint Augustin, c. *Faust.*, xxii, 27: « Peccatum est dictum, vel factum, vel concupitum contra legem æternam. » — *Et scitis...* Comme Paul, Jean fait volontiers appel à la science et à l'expérience de ses lecteurs. Cf. II, 20, 21; IV, 2, 14, 15; III Joan. 12, etc. — *Ille apparuit*. Cette expression embrasse toute la manifestation historique de Jésus-Christ, sa vie entière, depuis son incarnation jusqu'à son ascension. — *Ut peccata... tolleret*: à la manière indiquée ci-dessus, I, 7<sup>b</sup> et II, 2. Pour l'expression, voyez aussi Joan. I, 29 et Hebr. XI, 4, 11. En s'humiliant et en souffrant pour enlever nos péchés, Jésus a manifesté la haine infinie qu'il lui porte. Du reste, il est lui-même absolument exempt de toute tache morale: *et peccatum in eo non...* La pensée est exprimée avec beaucoup de force; à la lettre: Péché en lui il n'y a pas. Cf. Joan. VIII, 46. — *Qui in eo...* (vers. 6). Conséquence naturelle de ce qui précède. Quiconque vit dans une union intime avec Jésus-Christ ne pèche pas; c.-à-d., est dans l'habitude de ne pas pécher. — *Qui peccat, non...* Au lieu de dire, d'après un parallélisme rigoureux: Quiconque pèche ne demeure pas en lui, l'apôtre, selon sa coutume, varie sa formule, pour ex-

primer sa pensée avec plus d'énergie. Un chrétien qui se livre au péché n'a pas même rempli à l'égard de Jésus-Christ les premières conditions d'une véritable union; il ne l'a pas vu, il ne le connaît pas: *non vidit... nec cognovit...* (il n'est point parvenu à le connaître). Un homme sur lequel la vue et la connaissance du Christ n'a pas produit d'impression durable ne peut être qu'un mauvais chrétien. — *Filioli* (τεκνία)... Saint Jean passe à cet autre développement, vers. 7-9: De même que la pratique de la justice établit une communion étroite entre l'homme juste et Jésus-Christ, de même le péché met en communion le pécheur et le démon. — *Nemo vos...* Transition. L'auteur, en faisant cette recommandation, pensait aux docteurs hérétiques qu'il a signalés naguère, II, 18 et ss., 26. — *Qui... justitiam*. Comme plus haut, II, 29<sup>b</sup>: celui qui pratique habituellement la justice, la sainteté. — *Justus est*. Tel est son caractère. On dit d'un pareil homme qu'il est juste et saint. — *Sicut et ille* (ἐκεῖνος): comme Jésus lui-même, qui est le type idéal de la justice. Comp. le vers. 3<sup>b</sup>; II, 6; IV, 17<sup>b</sup>; Joan. XIII, 15; XV, 12, etc. — *Qui... peccatum* (vers. 8). Antithèse complète avec le vers. 7. — *Ex diabolo est*. Le pécheur tire du démon son origine morale, il tient de lui le principe directeur de sa conduite. Voyez II, 16<sup>b</sup>; Joan. VIII, 44. — *Quoniam ab initio...* Preuve de la précédente assertion: depuis le commencement de son existence, le diable pèche; commettre le péché est pour ainsi dire dans sa nature. Il est naturel que ses fils lui ressemblent. Sur l'expression ἀπ' ἀρχῆς, « ab initio », voyez I, 1<sup>a</sup> et II, 7, avec les notes. — *In hoc* (c.-à-d.: « ideo, idcirco ») *apparuit Filius...* Il s'agit encore du premier avènement de Jésus-Christ, dans le même sens qu'au vers. 5. — *Ut dissolvat opera...* Ces œuvres se résument, d'après le contexte, dans le péché, dont le diable est le perpétuel instigateur. Elles ont en apparence une certaine cohésion, qui fait croire à leur solidité: mais le Fils de Dieu les dissout, les détruit aisément, dans le conflit à mort engagé entre lui et Satan. — *Omnis qui...* (vers. 9). Autre aspect de l'antagonisme qui existe entre les chrétiens et le péché. Non seulement ils ne pèchent point, tant qu'ils demeurent fidèles à Jésus-Christ, mais ils ne peuvent pas pécher; cela,

quoniam ab initio diabolus peccat. In hoc apparuit Filius Dei, ut dissolvat opera diaboli.

9. Omnis qui natus est ex Deo, peccatum non facit, quoniam semen ipsius in eo manet; et non potest peccare, quoniam ex Deo natus est.

10. In hoc manifesti sunt filii Dei, et filii diaboli: omnis qui non est justus, non est ex Deo, et qui non diligit fratrem suum.

11. Quoniam hæc est annuntiatio quam audistis ab initio, ut diligatis alterutrum.

12. Non sicut Cain, qui ex maligno erat, et occidit fratrem suum. Et propter quid occidit eum? Quoniam opera ejus maligna erant, fratris autem ejus justa.

13. Nolite mirari, fratres, si odit vos mundus.

*enfant* du diable, car le diable pèche depuis le commencement. Voici pourquoi le Fils de Dieu a paru : c'est pour détruire les œuvres du diable.

9. Quiconque est né de Dieu ne commet pas de péché, parce que la semence de Dieu demeure en lui; et il ne peut pas pécher, parce qu'il est né de Dieu.

10. A ceci l'on reconnaît les enfants de Dieu et les enfants du diable : quiconque n'est pas juste, n'est pas de Dieu, non plus que celui qui n'aime pas son frère.

11. Car voici le message que vous avez entendu dès le commencement : c'est que vous vous aimiez les uns les autres ;

12. loin de faire comme Caïn, qui était *enfant* du malin, et qui tua son frère. Et pourquoi le tua-t-il? Parce que ses œuvres étaient mauvaises, et celles de son frère justes.

13. Ne vous étonnez pas, frères, si le monde vous hait.

en vertu même du principe vital qui les anime, c.-à-d., par suite de leur filiation divine. — *Peccatum non..., quoniam...* Le premier fait, et son motif. Le germe (*σπέρμα*, Vulg. *semen*) de la vie nouvelle que Dieu a mis dans ses fils d'adoption demeure en eux, se développe et produit des fruits, tout d'abord la haine du péché. — *Et non potest..., quoniam...* Impossibilité morale de pécher, aussi longtemps qu'on est vraiment fils de Dieu. Il est évident que la réflexion de l'apôtre ne concerne pas les fautes de surprise et de fragilité, qu'il a déclarées plus haut (cf. I, 8-10; II, 1-2) nécessaires en quelque sorte; elle concerne les péchés volontaires et l'habitude du péché.

10-12. Ce qui caractérise extérieurement les enfants de Dieu d'une manière positive, c'est d'un côté la justice, et de l'autre l'amour fraternel. — *In hoc* : dans les deux circonstances qui vont être indiquées. — *Manifesti sunt...* Les chrétiens, ces vrais fils de Dieu, portent dans l'ensemble et dans les détails de leur conduite des marques caractéristiques, qui révèlent leur nature à tous les yeux. Il en est de même des *filiis diaboli*, désignés équivalamment au vers. 8 par l'expression « ex diabolo est ». — *Qui non est justus*. Il faut lire, d'après la meilleure leçon du grec : Quiconque ne fait pas la justice. Voyez le vers. 7 et II, 29. — *Non est ex Deo*. Cette conclusion découle nécessairement de la petite exposition contenue dans les vers. 7-9. — *Et qui non diligit...* C'est la seconde marque. Comp. II, 10 et 11, où il a été dit que haïr son frère, c'est marcher dans une sphère ténébreuse, où l'on vit entièrement séparé de Dieu. D'ailleurs, saint Jean donne ici même une autre preuve de son assertion : *quoniam hæc est...* (vers. 11). Le précepte distinctif du christianisme est celui de

l'amour fraternel (voyez II, 7 et le commentaire); en l'accomplissant, on montre que l'on est en communion avec Dieu et son Fils, qu'on est soi-même enfant de Dieu. — *Annuntiatio* ; ἀγγελία, le message. Cf. I, 5. — *Non sicut...* (vers. 12). La construction est elliptique et irrégulière. Après avoir cité le principal idéal de l'évangile, saint Jean remonte, par mode d'antithèse, au premier péché grave qui ait été signalé dans la Bible après la chute d'Adam. Cf. Gen. IV, 1 et ss. Ce fut un crime horrible, directement opposé à l'amour fraternel. Il y est également fait allusion Hebr. XI, 4; XII, 24; Judæ, 11. — Les mots *qui ex maligno* (ἐκ τοῦ πονηροῦ)... ramènent l'attention à sa véritable cause : Caïn était en relation intime avec le démon. Comp. le vers. 8. — *Et propter quid...?* Par cette question abrupte, l'apôtre veut attirer l'attention des lecteurs sur ce fait, que le fratricide de Caïn eut en réalité pour cause la haine de la sainteté qu'il voyait briller dans les œuvres d'Abel. — *Occidit*. Le verbe grec ἔφαξεν signifie à la lettre : il égorga. — *Quoniam opera...* Le récit de la Genèse, IV, 5 et ss., suppose une différence essentielle entre la conduite de Caïn et celle d'Abel, puisque Dieu agréa les sacrifices de celui-ci et rejeta ceux de son frère.

2° La haine du monde envers les chrétiens, et l'amour fraternel. III, 13-24.

13-15. L'amour et la haine. — *Nolite mirari*. Cette formule revient plusieurs fois dans le quadrème évangélique. Cf. Joan. III, 7; V, 28. — L'apostrophe *fratres* n'est pas employée ailleurs dans l'épître; elle a été suggérée par le sujet, puisqu'il s'agit de l'amour des frères. — *Si odit vos...* La haine de Caïn pour Abel rappelle à l'apôtre que le monde est animé d'une haine très vive à l'égard des chrétiens (comp. le vers. 1° :

14. Nous, nous savons que nous sommes passés de la mort à la vie, parce que nous aimons nos frères. Celui qui n'aime pas demeure dans la mort.

15. Quiconque hait son frère est un homicide; et vous savez qu'aucun homicide n'a la vie éternelle demeurant en lui.

16. A ceci nous avons connu l'amour de Dieu: c'est qu'il a donné sa vie pour nous; et nous devons aussi donner notre vie pour nos frères.

17. Si quelqu'un possède les biens de ce monde, et que, voyant son frère dans

14. Nos scimus quoniam translati sumus de morte ad vitam, quoniam diligimus fratres. Qui non diligit, manet in morte.

15. Omnis qui odit fratrem suum, homicida est; et scitis quoniam omnis homicida non habet vitam æternam in semetipso manentem.

16. In hoc cognovimus caritatem Dei, quoniam ille animam suam pro nobis posuit; et nos debemus pro fratribus animas ponere.

17. Qui habuerit substantiam hujus mundi, et viderit fratrem suum neces-

la pensée est en progrès ici), et il leur présente ce fait comme une chose toute naturelle. — En face de cette haine il contemple avec joie, dans les rangs des chrétiens, le saint amour fraternel, qui est le signe de la vie nouvelle qu'ils ont reçue de Dieu: *Nos* (pronom emphatique: Nous en tant que nous contrastons avec le monde) *scimus...* (vers. 14). Les fidèles savent, grâce à la lumière de la foi, qu'ils possèdent la vraie vie, après avoir été plongés dans la mort morale. — L'expression *translati... de morte ad...* est remarquable. Cf. Joan. v, 24. La vie et la mort sont envisagées comme deux domaines opposés l'un à l'autre, qui se disputent la possession des hommes. Par les mérites de Jésus-Christ, les chrétiens ont eu le bonheur de quitter le royaume de la mort, pour passer dans celui de la vie, puisque d'enfants du diable ils sont devenus les enfants de Dieu. — *Quoniam diligimus...* Ce second « quoniam » (ὅτι) est subordonné au premier: Nous savons que... parce que... La pratique de la charité fraternelle démontre d'une manière infaillible au disciple du Christ qu'il a été transporté dans la sphère de la vie. — *Qui non diligit* (les mots τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ, son frère, ajoutés par quelques manuscrits, ne sont pas authentiques), *manet...* Contraste. L'apôtre ne dit pas qu'un tel chrétien passe de la vie à la mort, mais qu'il demeure dans la mort; celle-ci est pour lui un état naturel. — *Qui odit...* (vers. 15). Malheureusement, ce cas peut se présenter même entre chrétiens. Cf. II, 9 et 11. — *Homicida est*. Comp. Joan. VIII, 44, où ce nom est donné aussi au démon. C'est encore l'exemple de Caïn qui inspire cette réflexion à l'écrivain sacré. Celui qui hait son frère peut être considéré comme un homicide, en ce sens que ses pensées et ses desirs le portent à souhaiter la mort du prochain, et qu'il suffirait d'un moment de passion, d'une occasion, pour consommer l'acte extérieur. Comparez le mot de Sénèque: « Latro es, antequam iniques manum, » et cette parole de saint Jérôme, *Epist.* 62: « Quem odit quis, periisse cupit. » Voyez aussi Matth. v, 21 et ss., 27-28, où Jésus Christ traite certains actes intérieurs (la colère, la convoitise mauvaise) comme des faits réalisés au dehors. — *Et scitis quoniam...* C'est, en effet, une chose

évidente pour toute conscience humaine que le meurtre est un péché d'une gravité exceptionnelle: or, quiconque enlève à son frère la vie physique, qui est le plus grand des biens terrestres, perd le droit de posséder la vie éternelle. Cf. Rom. I, 29 et ss.; Gal. v, 21; Apoc. XXI, 8. Les mots *vitam æternam* ne se rapportent pas en cet endroit au bonheur du ciel, puisque saint Jean parle d'un bien dont on peut jouir dès ici-bas (*non habet... manentem*); ils représentent la vie de la grâce, qui nous fait enfants de Dieu, et que l'on peut perdre en commettant des fautes graves. Cf. Joan. v, 24.

16-18. De quelle manière se manifeste l'amour fraternel. L'apôtre cite tour à tour un exemple divin à imiter, vers. 16, et un exemple humain à éviter, vers. 17; puis, vers. 18, il recommande la pratique d'une charité active et sincère. — *Cognovimus* (ἐγνώκαμεν): nous sommes parvenus à la connaissance, d'une manière expérimentale. — *Caritatem Dei*. Dans le grec, on lit seulement: (Nous connaissons) l'amour, τὴν ἀγάπην: c.-à-d., la nature du véritable amour. — *Quoniam ille* (ἐκεῖνος): Jésus-Christ, « l'archétype de l'amour qui s'immole, comme Caïn est l'archétype de la haine qui est cause que l'on tue son frère. » — *Animam... posuit*. Locution propre à saint Jean. Cf. Joan. x, 11, 15, 17 et ss.; XIII, 37 et ss.; xv, 33 (dans le texte grec). Elle relève le caractère spontané du sacrifice de Jésus, qui, de lui-même, a livré sa vie comme une rançon pour notre salut (*pro nobis*). Cf. II, 2; Rom. v, 8, etc. — *Et nos debemus...* Conséquence pratique que nous devons tirer de ce généreux exemple du Christ. L'amour fraternel exige parfois ce sacrifice suprême. — *Qui habuerit...* (vers. 17). De l'exemple héroïque du Sauveur, saint Jean passe à un genre de faits plus ordinaires, plus abordables à tous, et dont on peut dire qu'ils sont la pierre de touche habituelle de l'amour entre chrétiens. « Si nondum idoneus es mori pro fratre, jam idoneus esto dare de tuis facultatibus. » (saint Ang.). — *Substantiam... mundi*. Dans le grec: τὸν βίον τοῦ κοσμοῦ, « facultates mundi, » comme traduit fort bien saint Augustin: les moyens de subsistance, les biens qui nous aident à soutenir notre vie en ce monde. Voyez II, 16

sitatem habere, et clausurit viscera sua ab eo, quomodo caritas Dei manet in eo?

18. Filioli mei, non diligamus verbo, neque lingua, sed opere et veritate.

19. In hoc cognoscimus quoniam ex veritate sumus, et in conspectu ejus suadebimus corda nostra.

20. Quoniam si reprehenderit nos cor nostrum, major est Deus corde nostro, et novit omnia.

le besoin, il lui ferme ses entrailles, comment l'amour de Dieu demeure-t-il en lui?

18. Mes petits enfants, n'aimons pas en paroles ni avec la langue, mais par les actes et en vérité.

19. Par là nous connaissons que nous sommes de la vérité, et rassurerons nos cœurs en sa présence;

20. car, si notre cœur nous condamne, Dieu est plus grand que notre cœur, et il connaît toutes choses.

et le commentaire. — *Et viderit*. Le verbe θεωρῆν suppose une contemplation attentive, prolongée. Il s'agit donc d'un besoin bien constaté. — *Necessitatem habere* : être dans la nécessité; « esurientem, egentem » (saint Aug.). — *Et clausurit viscera*.. Locution énergique. Dans la



Un pauvre demandant l'aumône.  
(D'après une pierre gravée.)

Bible, les entrailles sont souvent regardées comme l'organe de l'affection, de la pitié. Cf. III Reg. III, 26; Jer. xxxi, 20; Phil. I, 8 et II, 1; Philem. 7, 12, etc. Les fermer, c'est « interposer une barrière entre celui qui souffre et les sentiments de tendresse » qu'on devrait éprouver pour lui. Cf. Ps. LXXVI, 10<sup>b</sup>. — *Quomodo*...? Le tour interrogatif met la pensée en relief. Corp. le vers. 12. — *Caritas Dei*. C. à-d., l'amour pour Dieu. Au lieu de ces mots nous attendions plutôt: L'amour des frères. Mais les deux expressions s'équivalent ici, puisqu'on ne saurait aimer Dieu sans aimer également ses frères. Cf. IV, 12<sup>b</sup>, 20, etc. — *Manet in eo* : comme un principe toujours actif. — *Filioli* (vers. 18). L'apôtre interpelle affectueusement ses lecteurs, toutes les fois qu'il veut rendre son exhortation plus pressante. — *Non... verbo, neque lingua*. C. à-d., pas seulement en théorie et en paroles. Les deux expressions sont synonymes : par la parole et par son organe. — *Sed opere* : par opposition aux simples paroles. *Et veritate* : par opposition aux fausses protestations d'amitié. Cf. Jac. II, 15, etc.

19-24. L'amour sincère et actif produit dans l'âme la confiance et la sérénité devant Dieu. — *In hoc*. Ici, cette formule nous ramène en arrière, au lieu de nous porter en avant; elle représente donc la pratique du véritable amour fraternel. — *Cognoscimus*. Ce verbe est au futur dans le grec, d'après les plus anciens manuscrits : la connaissance en question ne sera acquise que si la condition indiquée est remplie. — *Quoniam ex veritate*... Être de la vérité, c'est tirer d'elle le principe de notre vie spirituelle. Comme la vérité par excellence (il y a l'article dans le grec) se confond avec Dieu, en cet endroit cette formule est synonyme de « ex Deo esse ». Cf. II, 16<sup>b</sup>. — *In conspectu ejus* (c. à-d., en présence de Dieu) *suadebimus*... Le verbe πεισόμεν doit être pris dans sa signification normale de persuader; il n'a pas directement celle de rassurer, tranquilliser, que préféreraient ici quelques interprètes. — *Corda nostra*. Le cœur désigne la conscience dans tout ce passage. Cf. Rom. II, 15; Eph. I, 18. Le point que l'on met à la fin du vers. 19 dans nos éditions de la Vulg. est tout à fait inutile, et plutôt gênant pour l'interprétation. Il ne faudrait aucune ponctuation, car le vers. 20 se rattache d'une manière très immédiate à « suadebimus » : Nous persuaderons à nos cœurs que, si notre cœur nous fait des reproches, Dieu est plus grand que notre cœur. Ou bien, si nous lisons ὅτι en deux mots, au lieu de ὅτι (*quoniam*) : Nous persuaderons à nos cœurs, en quelque chose que notre cœur nous fasse des reproches, que Dieu est plus grand... Les mots « en présence de Dieu », placés en avant pour accentuer la pensée, montrent qu'il s'agit d'une persuasion loyale et légitime, puisqu'elle a lieu sous le divin regard. — *Si reprehenderit*... Le grec καταγινώσχω a plutôt le sens de condamner. L'auteur veut parler d'un jugement sévère porté par notre conscience, à propos de l'ensemble de notre conduite. — *Major... Deus corde*... Cela revient à dire que Dieu est un juge beaucoup plus parfait que notre cœur, que ses jugements ont une valeur infiniment supérieure à ceux de notre conscience. Il peut donc contrôler celle-ci, lorsqu'elle nous accuse, et la suite du texte suppose que ce contrôle est fait avec indulgence, de telle sorte qu'il calme nos doutes et nos craintes au sujet de notre culpabilité. — *Le trait et novit omnia* complète la pensée. Dieu

21. Bien-aimés, si notre cœur ne nous condamne pas, nous avons de l'assurance devant Dieu ;

22. et quoi que nous demandions, nous le recevrons de lui, parce que nous gardons ses commandements, et que nous faisons ce qui lui est agréable.

23. Et voici son commandement : que nous croyions au nom de son Fils Jésus-Christ, et que nous nous aimions les uns les autres, comme il nous l'a commandé.

24. Celui qui garde ses commandements demeure en Dieu, et Dieu en lui ; et nous connaissons qu'il demeure en nous, par l'Esprit qu'il nous a donné.

21. Carissimi, si cor nostrum non reprehenderit nos, fiduciam habemus ad Deum ;

22. et quidquid petierimus, accipimus ab eo, quoniam mandata ejus custodimus, et ea quæ sunt placita coram eo facimus.

23. Et hoc est mandatum ejus, ut credamus in nomine Filii ejus Jesu Christi, et diligamus alterutrum, sicut dedit mandatum nobis.

24. Et qui servat mandata ejus, in illo manet, et ipse in eo ; et in hoc scimus quoniam manet in nobis de Spiritu quem dedit nobis.

sait tout, et c'est précisément à cause de sa science parfaite qu'il est, à la manière qui vient d'être indiquée, « plus grand que notre cœur. » Il connaît exactement l'étendue de nos fautes, comme aussi la réalité de notre repentir, et tout spécialement la sincérité de notre amour pour nos frères, qui le remplira d'indulgence à notre égard. — *Carissimi...* Argument « à fortiori » (v. 21 et 22). Si nous avons parfois le droit de rassurer notre conscience lorsqu'elle nous adresse des reproches légitimes, à plus forte raison pouvons-nous être pleins de confiance devant Dieu lorsqu'elle ne nous en fait aucun. La condition implicite est toujours la même ; pour cela, il faut que l'on soit fidèle au précepte de la charité fraternelle. Comp. le vers. 23. — *Fiduciam habemus.* A la lettre, d'après le grec : Nous avons l'assurance de tout dire (παρησίαν). Voyez II, 28<sup>b</sup> et les notes. Dans nos prières, rien n'arrête l'exposé de nos besoins ; nous sommes libres avec Dieu comme des enfants avec leur père, nous sentant parfaitement en règle avec lui. — Le pronom *quidquid petierimus, accipimus...* (au présent dans le grec : Nous recevons) est absolu, comme dans les passages analogues Matth. VII, 7 ; Joan. XIV, 13-14, etc. — *Quoniam mandata...* Raison pour laquelle nos prières sont toujours exaucées : Dieu récompense volontiers notre loyale fidélité. Cf. Prov. XV, 29 ; Joan. IX, 31, etc. Quoique l'expression soit générale, saint Jean a encore spécialement en vue la pratique de la charité fraternelle. — La proposition *et ea quæ...* *placita...* (peut-être un écho de Joan. VIII, 29) ajoute quelque chose à la précédente, car elle exprime un motif spécial, très relevé, qui nous pousse à obéir : on désire avant

tout plaire à Dieu, et on lui obéit avec amour. — *Et hoc est...* (vers. 23). De nouveau (comp. II, 6 et ss.), l'apôtre donne un abrégé des commandements divins : il les ramène à un précepte unique (*mandatum* : ἡ ἐντολή, le commandement par excellence) qui se dédouble aussitôt : *ut credamus...* et *diligamus...* Croire en Jésus-Christ et aimer ses frères, voilà donc tout le christianisme. — *In nomine...* L'expression croire au nom de Jésus signifie : regarder comme vrai tout ce que la prédication évangélique atteste au sujet de ce nom sacré. Comme on l'a dit, le nom complet *Filii ejus Jesu...* est ici « un Credo abrégé ». — *Sicut dedit...* Voyez le vers. 11 et II, 7. — *Et qui servat...* (vers. 24). Le résultat auquel aboutit la parfaite obéissance à la loi divine, c'est l'union étroite et perpétuelle de Dieu et du chrétien, du Père et de l'enfant : *in illo manet, et ipse...* Cf. II, 24, etc. « Sit ergo tibi domus Deus, et esto domus Dei ; mane in Deo, ut maneat in te Deus » (Vén. Bède, h. l.). — *Et in hoc...*, *de Spiritu...* Nous avons un moyen certain de nous assurer de cette divine présence : il consiste dans l'Esprit-Saint, que Dieu donne à tous les chrétiens comme un gage de leur vie nouvelle. Cf. Rom. VIII, 9, 11, 16 ; II Cor. I, 22. En effet, le Saint-Esprit produit en nous tout ce que nous avons de bon, et en particulier l'amour fraternel ; si donc nous sentons que nous aimons nos frères, c'est un signe que nous sommes guidés par lui, et aussi que Dieu daigne nous demeurer uni (*quoniam manet...*). Les trois personnes de la Trinité sont mentionnées ensemble dans ce passage de la manière la plus explicite.

## CHAPITRE IV

1. Carissimi, nolite omni spiritui credere, sed probate spiritus si ex Deo sint; quoniam multi pseudoprophetae exierunt in mundum.

2. In hoc cognoscitur spiritus Dei : omnis spiritus qui confitetur Jesum Christum in carne venisse, ex Deo est ;

3. et omnis spiritus qui solvit Jesum, ex Deo non est ; et hic est antichristus, de quo audistis quoniam venit, et nunc jam in mundo est.

1. Bien-aimés, ne croyez pas à tout esprit, mais éprouvez les esprits, pour voir s'ils sont de Dieu ; car beaucoup de faux prophètes sont venus dans le monde.

2. Voici à quoi vous reconnaîtrez l'esprit de Dieu : tout esprit qui confesse que Jésus-Christ est venu en chair est de Dieu ;

3. et tout esprit qui divise Jésus n'est pas de Dieu ; et c'est là l'antechrist, dont vous avez entendu dire qu'il vient, et maintenant déjà il est dans le monde.

§ II. — *Le vrai chrétien se sépare des docteurs de men-onge, et aime de toutes ses forces Dieu et ses frères.* IV, 1-21.

1° L'esprit de vérité et l'esprit d'erreur. IV, 1-6.  
 CHAP. IV. — 1-3. Règles pour discerner les divers esprits. — Ce nouvel alinéa s'ouvre par une recommandation pressante, *Nolite... sed...*, motivée par un fait très douloureux, *quoniam multi...* — *Omni spiritui...* L'apôtre vient de dire (III, 24<sup>b</sup>) que Dieu donne son Esprit aux chrétiens comme un gage de son union avec eux ; mais l'esprit mauvais s'efforce naturellement aussi d'agir sur les fidèles par l'intermédiaire de toutes sortes d'influences néfastes. Il importe donc qu'on sache reconnaître l'Esprit de Dieu, l'esprit du mal et les hommes qui leur servent d'agents. Le mot esprit désigne par conséquent, dans ce passage, tout à la fois le principe bon ou mauvais qui nous communique la vérité ou l'erreur, et « la manifestation concrète, individuelle » de ce double principe, c.-à-d., les prédicateurs officiels de l'évangile et les docteurs hérétiques. — *Nolite omni... credere.* C'est un devoir de n'être pas crédule, mais de se défier, en face de certaines manifestations. — *Probate, δοκιμάζετε.* Métaphore empruntée au travail de l'orfèvre, qui éprouve les métaux pour juger de leur qualité. — *Spiritus* : les agents humains de l'Esprit-Saint ou de l'esprit du mal. — *Pseudoprophetae...* Le péril n'est que trop réel. Les faux prophètes ne diffèrent pas des antechrists et des séducteurs sur lesquels Jean a déjà attiré l'attention de ses lecteurs. Cf. II, 18-19, 22-23, etc. — *In hoc cognoscitur...* L'auteur donne (vers. 2 et 3) une règle sûre pour discerner l'origine et les tendances des esprits bons et mauvais. La Vulgate a *γινώσκειται*, au passif ; la meilleure leçon est *γινώσκειτε*, vous connaissez (ou à l'impératif : connaissez). — *Spiritus Dei* : l'unique Esprit de Dieu, qui se manifeste de tant de ma-

nières, mais surtout par les prédicateurs de l'évangile. — *Qui confitetur Jesum...* C'est là un signe infallible de vérité : on pourra reconnaître comme venant de Dieu (*ex Deo...*) tout docteur de la foi qui annoncera hautement que Jésus est le Christ, le Fils de Dieu fait homme. Comparez le criterium semblable donné par saint Paul, I Cor. XII, 3. — Les mots *Jesum... in carne venisse* (au participe aoriste dans le grec : *Jé-us... venu...*) résument brièvement toute la foi chrétienne en ce qui concerne la personne et l'œuvre du Sauveur. L'apôtre ne dit point ici « in carnem » (*ἐν σάρκα* ; cf. Joan. I, 14), mais « in carne » (*ἐν σαρκί*), parce qu'il fait allusion non seulement à l'incarnation du Verbe, mais à tout l'ensemble de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le sens est donc : Quiconque confesse que Jésus s'est présenté sous la forme humaine. Saint Jean revient fréquemment sur la confession de la foi. Comp. le vers. 15 ; II, 23 ; Joan. IX, 22 et XII, 42 ; II Joan. 7. — *Qui solvit...* (vers. 3). La Vulgate a lu évidemment *λύει* (cf. III, 8<sup>b</sup>). C.-à-d. : Quiconque sépare en Jésus la nature divine de la nature humaine, comme faisaient les Cérinthiens. Ou bien : Quiconque détruit et annule Jésus. Cette variante était déjà connue de saint Irénée, *adv. Hær.*, III, 8, et de Tertulien, *adv. Marc.*, V, 16. Mais on ne la trouve actuellement dans aucun manuscrit grec, ni dans aucune autre version ancienne. La vraie leçon est : *ὁ μὴ ὁμολογεῖ*, (Tout esprit) qui ne confesse pas Jésus (*τὸν Ἰησοῦν* avec l'article : le personnage historique connu sous ce nom). D'après le contexte, confesser Jésus, c'est le reconnaître comme le Fils de Dieu, qui s'est incarné pour sauver l'humanité. — *Et hic.* Dans le grec : « Et hoc », *τοῦτο* ; c.-à-d., cette chose, cette manifestation impie. — *Est antichristus.* Autre nuance dans le texte primitif : Est l'esprit (*τὸ*, sous-entendu *πνεῦμα*) de l'antechrist. L'auteur veut dire que la manifestation de ces docteurs hérétiques est déjà par

4. Vous, mes petits enfants, vous êtes de Dieu, et vous l'avez vaincu, parce que celui qui est en vous est plus grand que celui qui est dans le monde.

5. Eux, ils sont du monde ; c'est pourquoi ils parlent selon le monde, et le monde les écoute.

6. Nous, nous sommes de Dieu. Celui qui connaît Dieu nous écoute ; celui qui n'est pas de Dieu ne nous écoute pas. C'est par là que nous connaissons l'esprit de la vérité et l'esprit de l'erreur.

7. Bien-aimés, aimons-nous les uns

4. Vos ex Deo estis, filioli, et vicistis eum, quoniam major est qui in vobis est, quam qui in mundo.

5. Ipsi de mundo sunt ; ideo de mundo loquuntur, et mundus eos audit.

6. Nos ex Deo sumus. Qui novit Deum, audit nos ; qui non est ex Deo, non audit nos : in hoc cognoscimus spiritum veritatis, et spiritum erroris.

7. Carissimi, diligamus nos invicem,

avance cello de l'antechrist. Voyez II, 18 et le commentaire. — *Nunc jam est...* Non pas d'une manière personnelle, mais par son esprit et ses tendances.

4-6. Paroles de consolation et d'encouragement, destinées à mettre les lecteurs tout à fait en garde contre l'esprit d'erreur. — *Vos...* Comp. II, 20, 24 et 27, où saint Jean établit le même contraste entre les hérétiques et les chrétiens fidèles auxquels il s'adresse. — *Vicistis eum* : à savoir, l'antechrist, déjà présent dans la personne de ses précurseurs. Mais le grec a αὐτότους, au pluriel : Vous les avez vaincus (les faux prophètes mentionnés plus haut). — *Quoniam major...* Ce n'est point par leurs propres forces que les chrétiens demeurés fidèles ont triomphé des séductions du démon, mais grâce au concours de Dieu, qui vit en eux et dont ils sont les fils (*qui in vobis...*). Cf. II, 14 ; Joan. XVI, 33, etc. — La formule *qui in mundo* représente, par contraste avec Dieu, le démon, qui est « le prince de ce monde » (cf. Joan. XII, 31 et XIV, 30) et le père des faux prophètes (cf. III, 10). Pour que le parallélisme fût rigoureusement exact, il faudrait : Celui qui est en vous est plus grand que celui qui est en eux ; mais, comme d'ordinaire, Jean élargit l'expression, parce qu'il a l'intention de montrer que les faux docteurs sont les représentants du monde, cet ennemi acharné de Dieu et des chrétiens. — *Ipsi de mundo...* (vers. 5). Cette locution est plus expressive que la précédente, car on peut être dans le monde sans participer à son esprit. — *Ideo de mundo* (ἐκ τοῦ κόσμου dans le grec, à deux reprises : « ex mundo »)... Ces hommes puisent pour ainsi dire dans le monde et dans sa méchanceté les éléments de leurs discours ; ils sont constamment inspirés par lui. L'expression ne signifie pas que les choses du monde sont le thème de leurs discours. — *Et mundus eos...* Cela va de soi, puisqu'il y a unité d'esprit mauvais entre les docteurs et leur auditoire. Remarquez la répétition très emphatique des mots « le monde ». — *Nos ex Deo...* (vers. 6). Le pronom ne représente pas ici tous les chrétiens, mais les apôtres et les autres docteurs attirés de la foi, par opposition aux docteurs hérétiques. — *Qui novit... audit...* De même que les amis du monde écoutent les organes du

monde, d'après le vers. 5<sup>b</sup>. La formule « connaître Dieu » équivaut ici à être de Dieu, être engendré de Dieu. Comp. le vers. 7<sup>b</sup> ; II, 3, 5, etc. — *In hoc cognoscimus...* Conclusion de ce que l'apôtre avait à dire ici sur la manière de discerner les



Saint Pierre et saint Jean.  
(D'après un fond de verre.)

bons esprits et les mauvais. D'ordinaire, il emploie la locution ἐν τούτῳ en ceci (cf. vers. 2 et 3 ; III, 19, etc.) ; cette fois il dit : ἐκ τούτου, par ceci (« ex hoc »), marquant un petit travail de déduction qui se fait dans l'esprit. — *Spiritum veritatis* (avec deux articles dans le grec : l'esprit de la vérité). C.-à-d. l'Esprit-Saint, qui a la mission de nous enseigner la vérité. Cf. II, 20 et 27 ; III, 24<sup>b</sup> ; Joan. XV, 26 ; I Cor. II, 12, etc. — *Spiritum erroris* (encore deux articles : l'esprit de l'erreur). C.-à-d., l'esprit mauvais, dans lequel l'erreur se rencontre et par lequel elle se manifeste. Cf. I Tim. IV, 1, etc.

2° L'amour de Dieu et la charité fraternelle. IV, 7-21.

7-11. Dieu est amour, et c'est pour cela que nous devons nous mes frères. — La douce appellation *carissimi* cadre encore parfaitement avec le sujet traité. — *Diligamus invicem*. Comme ci-dessus, II, 7-11 et III, 11, cette recommandation concerne directement l'affection

quia caritas ex Deo est; et omnis qui diligit, ex Deo natus est, et cognoscit Deum.

8. Qui non diligit, non novit Deum, quoniam Deus caritas est.

9. In hoc apparuit caritas Dei in nobis, quoniam Filium suum unigenitum misit Deus in mundum, ut vivamus per eum.

10. In hoc est caritas, non quasi nos dilexerimus Deum, sed quoniam ipse prior dilexit nos, et misit Filium suum propitiationem pro peccatis nostris.

11. Carissimi, si sic Deus dilexit

les autres, car l'amour est de Dieu; et tout homme qui aime est né de Dieu et connaît Dieu.

8. Celui qui n'aime point ne connaît pas Dieu, car Dieu est amour.

9. L'amour de Dieu s'est manifesté parmi nous en ceci : Dieu a envoyé son Fils unique dans le monde, afin que nous vivions par lui.

10. L'amour consiste en ce que ce n'est pas nous qui avons aimé Dieu, mais que c'est lui qui nous a aimés le premier, et qui a envoyé son Fils comme une propitiation pour nos péchés.

11. Bien-aimés, si c'est ainsi que

mutuelle des chrétiens, ce que saint Pierre et saint Paul nomment *φιλαδελφία*, l'amour des frères. — *Quia caritas...* L'auteur appuie son injonction sur deux raisons distinctes. En premier lieu, l'amour vient de Dieu, tout aussi bien que les chrétiens eux-mêmes (comp. le vers. 4); il est donc naturel qu'il soit comme un lien de famille perpétuel entre tous les fidèles. En outre, *qui diligit* (celui qui aime ses frères, d'après le contexte), *ex Deo natus...* A la lettre dans le grec : Quiconque aime a été engendré de Dieu. La présence de l'amour fraternel dans un homme atteste donc l'origine divine de ce dernier. — *Et cognoscit...* Ce trait est la conséquence du précédent : il n'est pas possible d'être né de Dieu sans avoir avec lui des relations étroites, et par suite, sans le connaître. L'emploi de l'indicatif présent dénote une connaissance qui progresse toujours. — *Qui non...* (vers. 8). L'assertion contraire, à la manière de saint Jean. — *Non novit*. Au temps passé : un tel chrétien n'est pas arrivé à la connaissance de Dieu. La raison dernière de cet échec est contenue dans la proposition si expressive *Deus caritas est* (*ὁ θεὸς ἀγάπη ἐστίν*), qui nous présente une autre des plus sublimes révélations dont nous sommes redevables à saint Jean. Voyez I, 5<sup>b</sup> et les notes. Sans doute l'Ancien Testament nous présente souvent l'amour comme un des attributs de Dieu (cf. Deut. IV, 37; VII, 8, 13; X, 15, 18; XXIII, 5; Is. XLIII, 4 et XLVIII, 14; Mal. I, 2, etc.); mais il était réservé au Nouveau Testament de nous apprendre que l'amour, comme la lumière, constitue l'essence même de Dieu. Rien ne pouvait nous donner une idée plus parfaite, plus douce et plus consolante de la nature divine. « Alors même qu'aucune autre chose n'aurait été dite à la louange de l'amour à travers les pages de l'épître, et absolument rien à travers les autres pages de l'Écriture; si en cette unique chose, Dieu est amour, consistait tout ce qui nous a été dit par la voix de l'Esprit-Saint, nous ne devrions pas demander davantage » (saint Aug.). Puisque Dieu est amour, ceux qui sont nés de lui ne sauraient exister sans cet élément indispensable; d'un autre côté, tous ceux qui aiment montrent ainsi qu'ils

ont reçu de lui leur vie supérieure. — *In hoc...* (vers. 9). Cet amour substantiel, personnel, éternel et infini s'est manifesté dans le temps (*apparuit*, *ἐφανερώθη*; pour la huitième fois depuis le début de la lettre) d'une façon tout idéale. — *In nobis* (*ἐν ἡμῖν*). Cette formule n'est pas identique à « In nos » : pour nous, à notre égard. Elle signifie que nous sommes pour ainsi dire la sphère dans laquelle agit et se montre l'amour de Dieu. — *Quoniam... misit*. Le parfait *ἀπέστειλεν* exprime un acte accompli une fois pour toutes, et dont le résultat demeure. — *Filium... unigenitum*. Avec beaucoup de force dans le grec : Le Fils de lui, l'unique. Les deux idées sont ainsi mises successivement en relief. (cf. Joan. III, 16. L'adjectif *μονογενής* n'est appliqué à Jésus-Christ que par saint Jean : quatre fois dans son évangile (Joan. I, 14, 18; III, 16, 18) et ici même. — *Ut vivamus per...* But tout miséricordieux de ce divin envoi. Comme fils d'Adam, nous avions été condamnés à la mort éternelle; grâce au sacrifice du Fils de Dieu, la vie spirituelle nous a été donnée. Cf. II, 2. — *Per eum* (*δι' αὐτοῦ*) : par lui « comme cause efficiente de la vie ». — *In hoc est...* (vers. 10). Voici en quoi consiste l'amour; voici à quoi nous pouvons reconnaître sa vraie nature. — *Non quasi...*; *sed quoniam...* Le grec serait plus exactement traduit par « Non quod..., sed quod... » Désireux de mieux faire ressortir la grandeur de l'amour que Dieu a témoigné aux hommes en leur donnant son Fils unique pour rédempteur, l'apôtre en rappelle la spontanéité, le désintéressement parfait : Ce n'est pas nous qui avons aimé Dieu les premiers; l'initiative est venue de lui (*sed ipse prior...*). — *Misit... propitiationem pro...* Pensée parallèle à « ut vivamus per eum » du vers. 9, mais avec gradation ascendante. Voyez II, 2 et le commentaire. — *Carissimi* (vers. 11). C'est la sixième et dernière fois que les lecteurs sont interpellés par ce titre. D'ailleurs, nous ne rencontrerons désormais qu'une seule apostrophe directe, à la dernière ligne de l'épître, v. 21. — *Si* (c.-à-d., puisque)... *dilexit...* Conclusion pratique de ce qui vient d'être dit au sujet de l'amour de Dieu pour nous. Tous les mots sont



Dieu nous a aimés, nous aussi nous devons nous aimer les uns les autres.

12. Personne n'a jamais vu Dieu. Si nous nous aimons les uns les autres, Dieu demeure en nous, et son amour est parfait en nous.

13. A ceci nous connaissons que nous demeurons en lui, et lui en nous : à ce qu'il nous a donné de son Esprit.

14. Et nous, nous avons vu et nous attestons que le Père a envoyé son Fils comme sauveur du monde.

15. Tout homme qui confessera que Jésus est le Fils de Dieu, Dieu demeure en lui, et lui en Dieu.

16. Et nous, nous avons connu l'amour

nos, et nos debemus alterutrum diligere.

12. Deum nemo vidit unquam. Si diligamus invicem, Deus in nobis manet, et caritas ejus in nobis perfecta est.

13. In hoc cognoscimus quoniam in eo manemus, et ipse in nobis, quoniam de Spiritu suo dedit nobis.

14. Et nos vidimus, et testificamur, quoniam Pater misit Filium suum salvatorem mundi.

15. Quisquis confessus fuerit quoniam Jesus est Filius Dei, Deus in eo manet, et ipse in Deo.

16. Et nos cognovimus, et credidimus

accentués dans la première moitié du verset. — *Et nos... alterutrum...* Au lieu de dire, comme on s'y attend d'abord : Nous aussi, nous devons aimer Dieu, l'apôtre signale cette autre conséquence, afin de faire avancer la pensée. Comme enfants de Dieu, nous avons l'obligation de l'imiter le plus que nous pouvons. Il est juste, nous devons être justes (cf. II, 29). Il est saint, nous devons être saints (III, 3). Il a aimé les chrétiens jusqu'à sacrifier pour eux son Fils; nous devons les aimer aussi. D'ailleurs, en les aimant, nous l'aimons lui-même, comme le dit le verset suivant.

12-18. Les fruits et la raison de l'amour. Les vers. 12 et 13 expriment cette première pensée : Dieu habite en celui qui aime et il lui donne son Esprit. — *Deum nemo...* Nous trouvons dans le quatrième évangile, I, 18, une proposition presque identique. Le verbe n'est cependant pas le même; ici, *τεθέαται*, qui exprime une contemplation attentive (voyez I, 1 et les notes); là, *ἑώρακεν*, qui se dit de la simple vision. A première vue, cette petite phrase semble détachée du contexte; mais les mots qui suivent indiquent fort bien la transition : Je vous exhorte à pratiquer la charité mutuelle, car, grâce à elle, vous pourrez jusqu'à un certain point jouir, sinon de la vue de Dieu, du moins de sa possession anticipée. Assurément jamais personne, ici-bas, malgré ses contemplations prolongées, n'est parvenu à se rendre Dieu présent et visible; et pourtant l'amour fraternel opère ce prodige, puisque, *si diligamus...*, *Deus in nobis...* Sur cette demeure de Dieu en nous, voyez les vers. 13, 15, 16; II, 23, 24, etc. — *Et caritas ejus...* Non pas l'amour de Dieu pour nous, qui ne saurait être perfectionné, mais notre amour pour lui, qui est développé, complété par notre dévouement à l'égard de nos frères. — *Perfecta est.* Voyez II, 5 et le commentaire. Dans l'hypothèse indiquée, « si diligamus... », non seulement l'amour de Dieu est en nous, mais il y est sous sa forme la plus parfaite. — *In hoc cognoscimus...* (vers. 13). Formule fréquente dans cet écrit. Voyez le vers. 2; III, 16, 19, etc. — *Quoniam... manemus...*, *quoniam de...* Pensée toute

semblable à celle de III, 24<sup>b</sup> (voyez les notes). Des deux côtés, nous apprenons que Dieu nous donne son Esprit pour nous fournir la preuve qu'il demeure lui-même habituellement en nous. La différence consiste en ce que, plus haut, le don de l'Esprit-Saint est rattaché à l'observation fidèle des commandements divins, tandis qu'il est associé ici à la pratique de l'amour fraternel. — *In eo manemus, et ipse...* Il y a réciprocité parfaite. Cf. III, 24. — *De Spiritu* (ἐκ τοῦ πνεύματος). Jésus-Christ seul a reçu le Saint-Esprit dans toute sa plénitude. Cf. Joan. III, 34. — *Et nos...* Seconde pensée, vers. 14-16 : Notre raison d'aimer, c'est la foi en Jésus-Christ, que Dieu nous a donné par amour. Le ton rappelle celui du prologue, I, 1-4. L'auteur parle de nouveau avec l'accent de l'autorité, du triomphe. Il reprend aussi la première personne du pluriel, parce qu'il ne pense pas seulement à son expérience privée, mais aussi à celle de ses collègues dans l'apostolat et des autres témoins immédiats de Jésus. — *Et nos...* On dirait qu'il veut compléter encore d'une autre manière sa parole du vers. 12<sup>a</sup> : « Deum nemo vidit unquam ». Il y a eu, dit-il, une manifestation historique de la divinité, telle que l'ont indiquée rapidement les vers. 9 et 10; elle a eu des témoins dignes de foi. — *Vidimus* : *τεθέαμεθα*, nous avons contemplé. Voyez I, 1 et le commentaire. — *Et testificamur.* Cf. I, 2. Après avoir vu de leurs yeux le Verbe incarné, les apôtres et les premiers disciples avaient le droit d'attester la réalité de la mission qu'il avait reçue du Père. — *Salvatorem mundi.* Ce même titre est également employé dans l'évangile selon saint Jean, IV, 42. Jésus porte aussi le nom de Sauveur dans les écrits de saint Pierre (II Petr. I, 12; II, 20; III, 18) et de saint Paul (II Tim. I, 10; Tit. I, 4; II, 13, etc.). — *Quisquis...* (vers. 15). Le vers. 14 a pour but d'introduire celui-ci, qui affirme avec énergie que la foi en Jésus-Christ est la condition nécessaire de notre union avec Dieu. Cf. II, 23. — *Deus in eo... et ipse...* Comme au vers. 12. L'intimité est complète des deux parts. — *Et nos...* (vers. 16). Maintenant il s'agit de tous les chré-

caritati quam habet Deus in nobis. Deus caritas est, et qui manet in caritate, in Deo manet, et Deus in eo.

17. In hoc perfecta est caritas Dei nobiscum, ut fiduciam habeamus in die iudicii; quia sicut ille est, et nos sumus in hoc mundo.

18. Timor non est in caritate; sed perfecta caritas foras mittit timorem, quoniam timor pœnam habet; qui autem timet, non est perfectus in caritate.

que Dieu a pour nous, et nous y avons cru. Dieu est amour, et celui qui demeure dans l'amour demeure en Dieu, et Dieu en lui.

17. La perfection de l'amour de Dieu en nous, c'est que nous ayons de l'assurance au jour du jugement, parce que tel il est, lui, tels aussi nous sommes en ce monde.

18. La crainte n'est point dans l'amour; mais l'amour parfait bannit la crainte; car la crainte suppose une peine, et celui qui craint n'est point parfait dans l'amour.

tiens, et pas seulement des apôtres. De l'envoi du Fils par le Père, Jean conclut à l'amour immense de Dieu pour nous, et il nous ramène à la pensée développée dans les vers. 9 et ss. — *Cognovimus, et credidimus*. La même expression se retrouve Joan. vi, 69; mais l'ordre des deux verbes y est renversé. D'après l'apôtre, tantôt la foi suppose la connaissance, tantôt elle la précède. « La foi solide est intelligente; la science sérieuse est croyante. » Cf. I Petr. III, 15. — *Caritati quam...* Le mystère de l'Incarnation est la preuve par excellence de l'amour de Dieu pour le genre humain. — *In nobis*. Comme au vers. 9<sup>a</sup> (voyez les notes). — *Deus caritas...*, et *qui...* Cette phrase est une combinaison des vers. 8<sup>b</sup> et 15<sup>b</sup>. Si Dieu est l'amour substantiel, demeurer dans l'amour, c'est évidemment demeurer en Dieu. — *In hoc...* Les vers. 17-18 exposent un fruit très précieux de l'amour chrétien: celui qui aime attend avec confiance le jour du jugement. Voyez III, 19 et 20, où nous avons trouvé une pensée analogue. — *Perfecta est...* Pour la troisième fois. Comp. le vers. 12<sup>b</sup> et II, 5. — *Caritas Dei*. Le grec dit simplement: ἡ ἀγάπη, l'amour. Il s'agit donc de l'amour chrétien en général. Voyez III, 16<sup>a</sup> et le commentaire. — Le pronom *nobiscum* doit être rattaché au verbe « perfecta est »: l'amour est devenu parfait en nous, chez nous. — *Ut...* Le grec n'a pas la conjonction ὅτι, mais ἵνα, qui exprime un but proprement dit: afin que. L'amour parvenu à sa perfection tend à mettre en nous une ferme et joyeuse assurance (*fiduciam, παρησίαν*; voyez II, 28 et III, 21), qui nous permet d'attendre sans crainte le jour du jugement. Comp. Joan. III, 18 et v, 24, où ce même résultat est attribué à la foi. — *In die iudicii* (τῆς κρίσεως, le jugement par excellence, le jugement dernier). Cf. Matth. x, 15; xi, 22, 24; II Petr. II, 9; III, 7, etc. Ailleurs, on trouve les expressions analogues: le dernier jour (Joan. vi, 39, 40, etc.), le grand jour (Apoc. vi, 17), le jour du Seigneur, le jour du Christ, ou simplement le jour, etc. — *Quia...* L'apôtre indique le motif de cette sainte assurance. Par cela même que nous ressemblons à Jésus-Christ (*sicut ille... et nos...*; voyez II, 6 et les notes), nous pouvons nous tranquilliser

lorsque nous pensons au jugement dernier. Le contexte montre que, dans l'esprit de l'apôtre, cette ressemblance porte sur un point spécial, la pratique de la charité. Les mots *in hoc mundo* ne se rapportent qu'à « et nos sumus », et point à « ille est »: sur cette terre, durant notre existence actuelle. — *Timor non...* (vers. 18). Preuve que l'amour parfait donne une entière confiance devant Dieu: l'amour et la crainte sont incompatibles et s'excluent mutuellement. Par crainte, saint Jean n'entend pas ici la révérence filiale, qui peut et doit coexister avec l'amour (cf. Hebr. v, 7 et ss.), mais le sentiment d'effroi que le criminel ressent en face de son juge, ou l'esclave devant son maître (cf. Rom. VIII, 15). — *Sed perfecta...*: ἡ τελεία ἀγάπη, l'amour qui a atteint son développement complet. Voyez II, 5 et le commentaire. — La locution *foras mittit* est très expressive. A la lettre: jette dehors. La crainte existe donc tout d'abord dans le chrétien; mais l'amour parvenu à sa maturité la rejette bien loin. — Au lieu de *pœnam habet*, mieux vaudrait « tormentum habet » (saint Aug.). C.-à.-d.: (La crainte) implique un châtement (κόλασιν). Qui dit crainte, dit châtement et souffrance, car c'est justement la perspective du châtement qui excite la crainte. — *Qui... timet...* C'est la répétition, sous une forme concrète et personnelle, de la pensée abstraite « Timor non est... ». — *Non... perfectus in...* La présence de la crainte prouve que « l'amour, ce caractère du vrai croyant sûr de son salut, n'est point encore réalisé ». Comme l'a dit un ancien auteur à propos de ce passage, « varius (est) hominum status: sine timore et amore; cum timore, sine amore; cum timore et amore; sine timore, cum amore. » Le quatrième état est celui que recommande saint Jean.

3<sup>o</sup> Exhortation à l'amour soit de Dieu, soit du prochain. IV, 19-21.

Après avoir si bien décrit la nécessité et les fruits de l'amour, l'écrivain sacré presse ses lecteurs de s'y livrer pleinement.

19. Aimons Dieu qui nous a tant aimés. — *Nos ergo...* Cette déduction découle d'elle-même de ce qui précède. La particule οὖν, donc, manque dans quelques manuscrits anciens; mais sa présence paraît suffisamment justifiée par

19. Nous donc, aimons Dieu, puisque Dieu nous a aimés le premier.

20. Si quelqu'un dit : J'aime Dieu, et qu'il haïsse son frère, c'est un menteur. Car comment celui qui n'aime pas son frère qu'il voit, peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas ?

21. Et c'est là le commandement que nous tenons de Dieu : Que celui qui aime Dieu aime aussi son frère.

19. Nos ergo diligamus Deum, quoniam Deus prior dilexit nos.

20. Si quis dixerit quoniam diligo Deum, et fratrem suum oderit, mendax est. Qui enim non diligit fratrem suum quem videt, Deum, quem non videt, quomodo potest diligere ?

21. Et hoc mandatum habemus a Deo, ut qui diligit Deum, diligit et fratrem suum.

## CHAPITRE V

1. Quiconque croit que Jésus est le Christ, est né de Dieu ; et quiconque aime celui qui a engendré, aime aussi celui qui est né de lui.

1. Omnis qui credit quoniam Jesus est Christus, ex Deo natus est ; et omnis qui diligit eum qui genuit, diligit et eum qui natus est ex eo.

ailleurs. — *Diligamus*. D'après l'analogie du vers. 7<sup>a</sup>, ἀγαπᾶμεν doit être regardé comme un subjonctif ; la Vulgate a donc bien traduit. — Le substantif *Deum* pourrait bien n'être pas authentique, car il est omis par d'importants témoins. La pensée serait alors générale, comme au vers. 17<sup>a</sup> (voyez les notes) : Nous donc, aimons ! — *Quoniam Deus* (mieux peut-être : « ipse », αὐτός) prior... Sur cette pensée, voyez le vers. 10, et aussi Rom. v, 5 et ss ; xi, 35, etc.

20-21. On ne peut pas aimer Dieu sans aimer aussi ses frères. Deux preuves sont données de ce fait : la première est tirée de la nature de Dieu, et la seconde de sa volonté. — *Si... dixerit*. Formule souvent employée au début de cet écrit. Cf. i, 6, 8, 10, etc. — *Quoniam diligo...* Le langage direct. Voyez ii, 4 et les notes. — *Mendax est*. Cf. ii, 4<sup>b</sup>. Prétendre qu'on aime Dieu et ne pas aimer ses frères implique le mensonge, la fausseté. — *Qui enim...* L'auteur justifie son assertion. Il suppose, ce qui est très exact, qu'il est beaucoup plus facile d'aimer ce que l'on voit, que ce qu'on ne saurait se représenter sous une forme définie ; plus facile, par conséquent, d'aimer son frère que d'aimer Dieu. Selon le mot de saint Grégoire le Grand, *Hom. ix in Evang.*, « oculi sunt in amore duces. » — *Quem videt..., non videt*. Les deux verbes sont au parfait dans le grec. Le premier marque un fait accompli, dont l'effort persévère : « quem videt et assidue videt », dit fort bien Cornélius à Lapidé. — *Quomodo potest... ?* Divers manuscrits grecs qui font autorité emploient la forme négative : « Non potest... » L'interrogation rend la pensée plus vivante. — Sur le trait *quem non...*, voyez le vers. 12 et Joan. i, 18. — *Et hoc mandatum...* (vers. 21). L'amour du prochain est aussi l'objet d'un commandement spécial du Seigneur. Cf. ii, 7 et ss ; iii, 11, 23<sup>b</sup>. —

*A Deo* (« ab ipso », d'après la meilleure leçon). En fait, l'ordre a été donné par Jésus-Christ ; mais sa source divine est en Dieu. — *Ut qui... Deum... et...* : puisque ces deux amours sont inséparables l'un de l'autre.

§ III. — *La foi en Jésus-Christ et ses précieux résultats*. V, 1-12.

1<sup>o</sup> Les victoires de la fol. V, 1-5.

CHAP. V. — 1-3. La foi, animée par la charité, nous donne la force nécessaire pour observer les commandements divins. — *Omnis qui..., ex Deo...* Comp. iv, 2<sup>a</sup> et 15, où une pensée semblable a été exprimée ; mais alors il s'agissait de confesser publiquement la foi, tandis qu'ici il est question des croyances intimes du chrétien. — *Quoniam Jesus est...* Quelques lignes plus bas, vers. 6, nous lisons : Celui qui croit que Jésus est le Fils de Dieu. Les deux passages se complètent mutuellement. Cf. ii, 22-23. Ces deux propositions résument toute la foi chrétienne. — *Ex Ieo natus...* Il y a de nouveau dans le grec : a été engendré de Dieu. Cf. ii, 29<sup>b</sup> et iii, 9. C'est la foi en Jésus-Christ qui établit cette relation entre Dieu et le croyant. — Ce trait sert de transition au suivant : *Et qui diligit...* Saint Augustin a une parole célèbre pour montrer que la foi et l'amour sont inséparables : « Cum dilectione, fides Christi ; sine dilectione, fides daemonis. » Cf. Jac. ii, 19. — *Eum qui genuit* : Dieu lui-même, d'après les mots qui précèdent. — Par *eum qui natus... ex eo*, il ne faut pas entendre le Christ, mais les chrétiens, individualisés. En effet, dans ce passage il n'est pas question d'une génération stricte, mais d'une filiation spirituelle. — La conclusion tirée par l'apôtre, *diligit cum qui...*, est tout à fait naturelle. On ne saurait aimer véritablement le Père sans aimer aussi ses autres

2. In hoc cognoscimus quoniam diligimus natos Dei, cum Deum diligamus, et mandata ejus faciamus.

3. Hæc est enim caritas Dei, ut mandata ejus custodiamus; et mandata ejus gravia non sunt.

4. Quoniam omne quod natum est ex Deo, vincit mundum; et hæc est victoria quæ vincit mundum, fides nostra.

5. Quis est qui vincit mundum, nisi qui credit quoniam Jesus est Filius Dei?

6. Hic est, qui venit per aquam et sanguinem, Jesus Christus; non in aqua

2. A ceci nous connaissons que nous aimons les enfants de Dieu : c'est quand nous aimons Dieu, et que nous gardons ses commandements.

3. Car l'amour pour Dieu consiste en ce que nous gardions ses commandements; et ses commandements ne sont pas pénibles.

4. Car tout ce qui est né de Dieu est vainqueur du monde; et ce qui remporte la victoire sur le monde, c'est notre foi.

5. Quel est celui qui est vainqueur du monde, sinon celui qui croit que Jésus est le Fils de Dieu?

6. C'est lui qui est venu par l'eau et par le sang, Jésus-Christ; non par

enfants. — Autre aspect de la question : *In hoc cognoscimus...* (vers. 2). L'amour pour les enfants n'est réel qu'à la condition d'avoir pour base l'affection pour le Père. C'est l'inverse de ce qui a été dit ci-dessus, iv, 20. Les deux affirmations sont d'une rigoureuse exactitude, car l'amour pour Dieu ne va pas sans la charité fraternelle, et réciproquement. — *Natos Dei* (τὰ τέκνα τοῦ Θεοῦ) : les enfants de Dieu; c.-à-d., les chrétiens, nos frères. — *Et mandata ejus...* Ce trait complète la pensée, puisque l'obéissance aux ordres divins est la pierre de touche de notre amour pour Dieu. Cf. II, 3-4; III, 21-22. Ces trois concepts, l'amour de Dieu, l'obéissance à ses ordres et l'amour du prochain, s'appellent et se complètent l'un l'autre. — *Hæc est enim...* (vers. 3). C.-à-d. : En ceci consiste notre amour pour Dieu, *ut mandata...* Ce sentiment se manifeste par des efforts réitérés pour accomplir la volonté de notre Père. — *Mandata... gravia non...* Réflexion très encourageante : les préceptes divins ne sont point tels, par leur nature, qu'ils puissent nous écraser comme un pesant fardeau. Comparez la parole de Notre-Seigneur, « Jugum... meum suave est, et onus meum leve » (Matth. xi, 30), dont ces mots sont peut-être un écho.

4-5. La foi nous aide à vaincre le monde. —



La victoire écrivant sur un bouclier. (D'après une pierre gravée.)

*Quoniam...* Raison pour laquelle l'accomplissement intégral des ordres de Dieu, quoique souvent difficile en lui-même (cf. Joan. xvi, 33; Act. xiv, 22, etc.), est relativement aisé pour le chrétien. C'est le monde, avec ses tendances mauvaises (cf. II, 16), qui rend l'obéissance pénible; mais la vie nouvelle qu'a reçue le chrétien lui communique une vigueur éton-

nante, par laquelle il triomphe du monde. — *Omne quod natum...* A l'abstrait, parce que l'auteur veut exposer un principe général : ce n'est

pas tel ou tel homme qui remporte la victoire, mais l'élément divin qui a été infusé en lui. — *Vincit mundum*. L'indicatif présent exprime un fait qui se reproduit sans cesse. Le monde figure encore ici une puissance constamment hostile à Dieu et aux chrétiens. — *Et hæc est...* Le ton est encore plus solennel et plus triomphant que dans la première moitié du verset. — Au lieu de *quæ vincit*, le grec emploie l'aoriste : (la victoire) qui a vaincu. Le triomphe a été remporté une fois pour toutes. — *Fides nostra*. Tel est en réalité le glorieux vainqueur. Ces mots, renvoyés à la fin du verset, produisent un effet saisissant. — Au vers. 5, l'apôtre précise la nature de cette foi. Elle a pour objet Notre-Seigneur Jésus-Christ, vrai Fils de Dieu : *Quis est qui... nisi...?* L'accent est de plus en plus triomphal.

2° Le divin témoignage qui garantit notre foi. V, 6-12.

Saint Jean a insisté sur la nécessité de croire en Jésus, Messie et Fils de Dieu; il allègue maintenant, en termes brefs et énergiques, les preuves de la foi du chrétien sur ce point essentiel.

6-8. Le triple témoignage. — *Hic est...* Le pronom est très accentué, de même que les mots *Jesus Christus*, renvoyés à la fin de la phrase : Ce Jésus, dont il vient d'être affirmé qu'il est le Fils de Dieu, est celui qui... — *Qui venit*. A l'aoriste dans le grec : Qui est venu. Expression solennelle, qui rappelle la formule ὁ ἐρχόμενος; des évangiles, et qui a la même signification : venu comme Messie. Cf. Joan. I, 11; III, 31; v, 43, etc. — *Per aquam et sanguinem* (δι' ὕδατος καὶ αἵματος, sans article; quelques anciens manuscrits grecs ajoutent à tort : καὶ πνεύματος, « et spiritum »). Ces mots indiquent de quelle manière Jésus-Christ est venu, c.-à-d., comment il a manifesté aux hommes sa dignité : c'est au moyen (διὰ, « per ») de deux actes extérieurs, de deux faits historiques, assez importants et assez significatifs en eux-mêmes pour démontrer qu'il est vraiment le Christ, le Fils de Dieu. Le premier fait, que représente le trait « per aquam », correspond

l'eau seulement, mais par l'eau et par le sang. Et c'est l'Esprit qui rend témoignage que le Christ est la vérité.

7. Car il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel : le Père, le Verbe et le Saint-Esprit; et ces trois sont un.

8. Et il y en a trois qui rendent témoignage sur la terre : l'esprit, l'eau, et le sang; et ces trois sont un.

solum, sed in aqua et sanguine. Et Spiritus est qui testificatur quoniam Christus est veritas.

7. Quoniam tres sunt qui testimonium dant in caelo : Pater, Verbum, et Spiritus sanctus; et hi tres unum sunt.

8. Et tres sunt qui testimonium dant in terra : spiritus, et aqua, et sanguis; et hi tres unum sunt.

au baptême mystérieux que Jésus reçut dans le Jourdain, des mains du précurseur, et à la suite duquel la voix céleste le proclama hautement Fils de Dieu. Cf. Matth. III, 13 et ss.; Joan. I, et ss., etc. Le second, que désignent les mots « et sanguinem », ne diffère pas de sa mort sanglante et héroïque sur la croix (cf. II, 2 et IV, 10), qui arracha aux assistants ce cri : Celui-ci est vraiment le Fils de Dieu. Cf. Matth. XXVII, 54. Telle nous paraît être la meilleure interprétation de ce passage difficile; c'était déjà celle de Tertullien. Il n'est guère possible d'y voir, à la suite de divers commentateurs, une allusion directe à l'institution des sacrements de baptême et d'eucharistie; car le second serait imparfaitement représenté par les mots « et sanguinem », sans compter qu'il s'agit ici de faits qui concernent personnellement le Sauveur. En écrivant cette phrase, l'apôtre aura-t-il pensé au phénomène extraordinaire qu'il raconte dans son évangile (Joan. XIX, 34 : « Unus militum lancea latus ejus aperuit, et continuo exiit sanguis et aqua »)? C'est possible; mais il n'y a pas de relation directe entre les deux passages, et d'ailleurs les mots les plus importants n'y sont point placés dans le même ordre. — *Non in... solum, sed in...* La préposition n'est plus la même (ἐν, « in », au lieu de διὰ, « per »); mais ce n'est qu'une nuance dans la pensée. En ajoutant cette réflexion, l'auteur a en vue les hérétiques qui niaient la réalité de la nature humaine du Christ, et par conséquent la réalité de sa mort. Voyez II, 22 et le commentaire. C'est pour cela qu'il dit : Pas au moyen de l'eau seule, c.-à-d. du baptême; mais tout à la fois au moyen de l'eau et du sang, du baptême et de la mort. L'eau du baptême de Jésus-Christ et son sang versé sur la croix marquent le commencement officiel et la fin de son ministère proprement dit. — *Et Spiritus est...* τὸ πνεῦμα, l'Esprit-Saint lui-même. C'est le troisième témoin du Christ. L'emploi du temps présent, qui testificatur (μαρτυροῦν), dénote la permanence de son témoignage. — *Quoniam Christus... veritas.* Au lieu de « Christus », il faut lire : « Spiritus », car le grec répète τὸ πνεῦμα, l'Esprit. Ce n'est donc pas l'objet du témoignage de l'Esprit-Saint qui est mentionné ici (à savoir, comme dit la Vulgate, que le Christ est la vérité), mais sa raison d'être et sa certitude : l'Esprit rend témoignage, parce que l'Esprit est la vérité. L'Esprit-Saint est donc parfaitement autorisé à témoigner en faveur du Christ, et

son témoignage est irréfutable. — *Est veritas : ἡ ἀλήθεια*, avec l'article; la vérité même. Comp. Joan. XIV, 17 et XV, 26, où Jésus dit de l'Esprit-Saint qu'il est l'Esprit de vérité. — *Quoniam tres...* (vers. 7). Sur la controverse relative à l'authenticité de ce passage, voyez l'Introd., p. 718-720. Les mots *in caelo... dant in terra* sont très probablement une glose insérée dans le texte. Il faut donc lire, d'après le grec, les versions autres que la Vulgate, et la plupart des Pères : Car il y en a trois qui rendent témoignage : l'Esprit, et l'eau, et le sang, et ces trois sont d'accord. L'apôtre, après avoir cité, au vers. 6, comme témoins du Christ, d'abord l'eau et le sang, puis l'Esprit-Saint, récapitule à sa manière, et réunit ces trois témoins dans une seule et même assertion. — *Tres sunt* (τρεῖς au masculin). L'eau et le sang sont personnifiés et regardés comme des témoins concrets. — *Qui... dant* : οἱ μαρτυροῦντες, lesquels (sont) témoignant. Cette construction donne plus de vigueur à la pensée. C'est devant l'Église et devant le monde que ce triple témoignage est à tout instant rendu à Jésus-Christ. — *Spiritus*, τὸ πνεῦμα. Au vers. 6, il avait été mentionné en troisième lieu; il occupe maintenant le premier rang. Sur son témoignage perpétuel, voyez Act. V, 32. — *Et aqua, et...* Dans le même sens que ci-dessus : le baptême et la mort de Jésus. — *Et... tres.* Le pronom *hi* de la Vulgate correspond à l'article οἱ du grec : Et les trois. — *Unum sunt.* Plutôt : « in unum sunt » (εἰς τὸ ἐν εἶσιν). A la lettre : ils sont pour la chose unique. Manière de dire que les trois témoins sont absolument d'accord pour établir la vérité en question, à savoir, que Jésus est le Christ, le Fils de Dieu; c'est vers ce point que convergent toutes leurs assertions. Peut-être saint Jean fait-il allusion à la loi juive qui exigeait deux témoins pour garantir un fait : Jésus n'en a pas seulement deux, mais trois. Cf. Deut. XVII, 26 et XIX, 15. — D'après notre texte latin, c'est ici-bas, *in terra*, que les trois témoins qu'a signalés le vers. 6 parlent en faveur de la divinité du Christ : l'Esprit-Saint, par les miracles soit physiques, soit moraux, qui accompagnent la prédication de l'Évangile, et aussi par les révélations intimes qu'il communique aux chrétiens (cf. II, 20, 27; III, 24<sup>b</sup>; IV, 13); l'eau et le sang, à la manière indiquée plus haut. Mais il y a aussi, *in caelo*, trois autres témoins irrécusables : ce sont les trois personnes de la sainte Trinité, qui, unies en nature et en subs-

9. Si testimonium hominum accipimus, testimonium Dei majus est; quoniam hoc est testimonium Dei quod majus est, quoniam testificatus est de Filio suo.

10. Qui credit in Filium Dei, habet testimonium Dei in se. Qui non credit Filio, mendacem facit eum, quia non credit in testimonium quod testificatus est Deus de Filio suo.

11. Et hoc est testimonium, quoniam vitam æternam dedit nobis Deus; et hæc vita in Filio ejus est.

12. Qui habet Filium, habet vitam; qui non habet Filium, vitam non habet.

9. Si nous recevons le témoignage des hommes, le témoignage de Dieu est plus grand; or, ce témoignage de Dieu qui est plus grand, est celui qu'il a rendu au sujet de son Fils.

10. Celui qui croit au Fils de Dieu a le témoignage de Dieu en lui-même. Celui qui ne croit pas au Fils fait Dieu menteur, parce qu'il ne croit pas au témoignage que Dieu a rendu à l'égard de son Fils.

11. Et voici ce témoignage: c'est que Dieu nous a donné la vie éternelle, et cette vie est dans son Fils.

12. Celui qui a le Fils a la vie; celui qui n'a pas le Fils n'a pas la vie.

tance (*unum sunt*), « conspirent à nous assurer de la même vérité. » Du haut du ciel, elles affirment, ensemble et individuellement, que



Abraham et les trois personnes divines.  
(D'après une mosaïque de Ravenne.)

Jésus est le Fils de Dieu, et elles mettent ainsi le sceau au triple témoignage qui lui est rendu sur la terre.

9-12. La valeur de ce témoignage rendu à Jésus-Christ. L'auteur la fait ressortir soit en termes généraux, soit par divers détails. Il commence par dire, au vers. 9, que c'est le témoignage de Dieu même, et il fait à ce sujet un argument « a minori ad majus »: *Si testimonium hominum... Personne n'hésite, en effet, à accepter comme valide et convaincant un témoignage humain, lorsqu'il est accompagné des garanties nécessaires; à plus forte raison doit-on croire le témoignage de Dieu, qui est « plus grand » (majus est) sous le rapport de l'autorité, de la force probante. — Testimonium Dei: ἡ μαρτυρία, avec l'article; le triple témoignage qu'ont signalé les vers. 6 et 8 (celui de l'Esprit-Saint, celui de l'eau et celui du sang). — Quoniam hoc est... Expliquant sa pensée, l'apôtre ajoute que le témoignage en question consiste précisément dans l'attestation dont Jésus-Christ*

a été l'objet en tant que Fils de Dieu (*quoniam... de Filio...*). — *Qui credit...* (vers. 10). Ce témoignage de Dieu n'est pas seulement extérieur; accepté par la foi, il devient aussitôt un témoignage intérieur dans l'âme du croyant, et crée en elle une complète certitude: *habet... in se*. Ce qui n'est qu'objectif pour les autres devient ainsi une chose d'expérience pour le chrétien fidèle. — *Qui non credit...* L'antithèse accoutumée. La formule varie légèrement (*Filio*, au lieu *in Filium*). La leçon primitive n'est d'ailleurs pas certaine: on lit tantôt τῷ Θεῷ, « Deo »; tantôt τῷ υἱῷ, « Filio »; tantôt τῷ υἱῷ αὐτοῦ, « Filio ejus ». La leçon τῷ Θεῷ paraît la mieux garantie; d'ailleurs, le contexte la favorise, puisque les mots *mendacem facit eum* ne peuvent se rapporter qu'à Dieu, dont on rejette le témoignage d'une manière sacrilège, dans le cas indiqué. L'expression « faire de Dieu un menteur » a déjà été employée plus haut, I, 10. Dans le grec, au lieu de *facit* et de *non credit in...*, il y a le parfait à deux reprises: Il a fait Dieu menteur, parce qu'il n'a pas cru au témoignage... Ces deux parfaits « rattachent la position actuelle de l'incrédule (« qui non credit... », ὁ μὴ πιστεύων) à un acte passé ». Lorsqu'il fallait se décider, on a refusé d'accepter le témoignage divin, on a fait de Dieu un menteur, et le funeste résultat de la décision demeure. — *Et hoc est...* (vers. 11). Transition: Le témoignage de Dieu (ἡ μαρτυρία) consiste en ceci... La pensée va toujours en avant: le témoignage extérieur de Dieu, lorsque les croyants l'acceptent sans hésiter, et se l'approprient en quelque sorte intérieurement, produit pour eux, comme heureuse conséquence, la vie éternelle (*quoniam vitam...*); .c.-à-d. la vie de la grâce, la vie surnaturelle. Voyez III, 15 et les notes. — *Et hæc vita in...* Détail important pour caractériser cette vie: elle a sa source et son centre dans le Fils de Dieu, qui est le prince et l'auteur de la vie (Act. III, 15); elle devient donc l'apanage de quiconque adhère à Jésus-Christ par la foi et l'amour. — *Qui habet...* (vers. 12). Déduction tout évidente de ce qui précède: puisque le Fils possède la vie en lui-

13. Je vous écris ces choses afin que vous sachiez que vous avez la vie éternelle, vous qui croyez au nom du Fils de Dieu.

14. Et c'est là l'assurance que nous avons envers lui : quoi que nous lui demandions selon sa volonté, il nous exauce.

15. Et nous savons qu'il nous exauce, quoi que nous lui demandions; nous le savons, parce que nous obtenons les choses que nous lui demandons.

13. Hæc scribo vobis, ut sciatis quoniam vitam habetis æternam, qui creditis in nomine Filii Dei.

14. Et hæc est fiducia quam habemus ad eum, quia quodcumque petierimus secundum voluntatem ejus, audit nos.

15. Et scimus quia audit nos quidquid petierimus; scimus quoniam habemus petitiones quas postulamus ab eo.

même, quiconque lui est uni participe à cette vie; au contraire, on est privé de la vraie vie, quand on n'a pas le Fils, car ils sont inséparables l'un de l'autre. — *Qui non... Filium.* Lisez, d'après le grec : « *Filium Dei* », le titre complet.

#### ÉPILOGUE. V, 13-21.

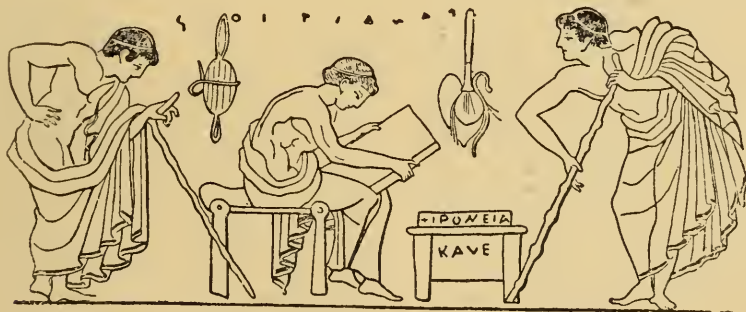
Après avoir brièvement rappelé le but qu'il s'était proposé en écrivant cette lettre, vers. 13, saint Jean signale à ses lecteurs deux précieuses assurances que leur procurait la foi en Jésus-Christ : la première, c'est qu'ils pouvaient tout demander à Dieu et tout obtenir de lui, versets 14-17; la seconde, c'est qu'ils étaient sûrs de triompher du péché, du monde et du démon, grâce à leur union avec Jésus-Christ, vers. 18-20. La lettre s'achève par une recommandation courte et pressante, vers 21.

1° Les chrétiens fidèles peuvent tout obtenir de Dieu par leurs prières. V, 13-17.

13. Encore le but de l'épître. Voyez I, 3-4, et

comme le plus grand des biens (cf. vers. 11 et 12).

14-15. Parfaite assurance que la conscience d'être en possession de la vraie vie donne au chrétien dans ses prières. — *Fiducia, παρησία.* C'est la quatrième fois que cette sainte hardiesse auprès de Dieu est mentionnée. Cf. II, 28; III, 21-22 et IV, 17. Deux fois elle a été associée à l'idée du jugement divin (II, 28 et IV, 17); ici et III, 21-22, elle est mise en connexion avec la prière des fidèles. — *Ad eum* : vers Dieu, ou vers le Fils de Dieu. — *Quia quodcumque...* Cf. III, 22. La restriction *secundum voluntatem...* est très naturelle. D'ailleurs, « il est impossible que celui qui est véritablement entré dans une étroite union avec Dieu par le Fils ait des désirs, des aspirations qui seraient contraires à sa volonté. » — *Audit nos.* C.-à-d. : Il nous exauce. Cf. Joan. IX, 21; XI, 41-42, etc. — *Et scimus quia...* (vers. 15). Formule fréquemment employée dans ce passage. Comp. les vers. 18, 19 et 20. Le grec dit avec une légère nuance : Et si nous savons qu'il nous exauce, quoi que



Personnage lisant (D'après un vase peint.)

l'Introd., p. 721. — *Hæc scribo...* Dans le grec : Je vous ai écrit ces choses. Le pronom se rapporte probablement à toute la lettre. — *Ut sciatis...* Ils le savaient déjà; mais il était bon, en face des faux docteurs, de rendre cette connaissance plus intense et plus pratique. — *Quoniam vitam...* L'apôtre désire mettre bien avant dans l'âme de ses lecteurs la conviction qu'ils possèdent, en vertu de leur foi (*qui creditis in...*), cette vie éternelle qu'il vient de leur présenter

nous lui demandions, nous savons que nous obtenons les choses (à la lettre : les demandes) que nous lui avons demandées. Ce n'est point une tautologie. La première partie de la phrase nous ramène à l'assertion du vers. 14<sup>b</sup>, et la seconde partie précise cette assertion : dès lors que nous connaissons ce principe général, que toutes nos prières faites en conformité avec la volonté de Dieu sont exaucées, nous pouvons être sûrs que toutes nos demandes isolées le

16. Qui scit fratrem suum peccare peccatum ad mortem, petat, et dabitur ei vita peccanti non ad mortem. Est peccatum ad mortem, non pro illo dico ut roget quis.

17. Omnis iniquitas peccatum est, et est peccatum ad mortem.

18. Scimus quia omnis qui natus est ex Deo, non peccat; sed generatio Dei

16. Si quelqu'un voit son frère commettre un péché qui ne va pas à la mort, qu'il prie; et la vie lui sera donnée, si ce péché ne va pas à la mort. Il y a un péché qui va à la mort: ce n'est pas pour ce péché-là que je vous dis de prier.

17. Toute iniquité est un péché, et il y a un péché qui va à la mort.

18. Nous savons que quiconque est né de Dieu ne pèche point; mais la

seront également. — *Habemus...* L'emploi du temps présent est significatif: le résultat de nos demandes est une chose acquise d'avance, quand même il ne serait pas encore perceptible au dehors.

16-17. Confiance qui doit pareillement animer le chrétien dans ses prières pour ses frères coupables. — *Qui scit...* D'après le grec: Si quelqu'un voit son frère... La prière mutuelle des chrétiens est une des meilleures manifestations de la charité fraternelle, qui a été si chaudement recommandée dans cette lettre. Les exhortations du même genre ne sont pas rares dans les autres parties du Nouveau Testament (cf. I Thess. v, 25; Hebr. xiii, 18-19; Jac. v, 14-20, etc.). — *Peccare peccatum.* C'est là une sorte d'hébraïsme; en outre, la forme même de l'expression suppose que le coupable est pris sur le fait (Celui qui voit son frère péchant un péché). — *Non ad mortem.* C.-à-d., une faute qui ne va pas jusqu'à produire la mort spirituelle de celui qui la commet. Le *peccatum ad mortem* que signale la seconde moitié du verset donne au contraire la mort à son auteur; ce qui revient à affirmer que, dans ce cas, le pécheur est séparé de Jésus-Christ, source de la vraie vie (cf. vers. 12). Sur cette sorte de mort, voyez III, 14; Joan. v, 24, etc. Les commentateurs ne sont pas complètement d'accord pour déterminer la nature de l'acte nommé « *peccatum ad mortem* ». D'après les uns, saint Jean aurait en vue toutes les fautes graves sans exception, toutes celles qui entraînent la perte de la grâce sanctifiante. Selon d'autres, il s'agirait spécialement du péché contre le Saint-Esprit (voyez Matth. xii, 31-32 et le commentaire), ou de l'impénitence finale, ou de la négation de la divinité de Jésus-Christ. Il est plus probable, en effet, qu'il faut spécifier ici, car il résulte des mots « *non pro illo dico ut...* », que l'apôtre a voulu surtout désigner une faute extérieure et publique, par laquelle on se sépare ouvertement de Jésus-Christ et de son Église. Telle serait l'apostasie directe, ou une conduite manifestant qu'on a cessé en fait d'être chrétien. — *Petat.* Au futur dans le grec: Il demandera. Ce sera un acte spontané, suscité par l'amour fraternel. — *Et dabitur...* D'après le grec: Et il lui donnera la vie. Le sujet du verbe serait l'intercesseur lui-même, selon les uns; plutôt Dieu, selon les autres (« *dabit ei vitam Dominus* », Tertullien), car l'action de donner la vie est regardée habituellement dans

les saints Livres comme une prérogative divine. — *Vita.* Le coupable n'a pas encore perdu la vie surnaturelle, puisque son péché n'est pas « *ad mortem* »; mais sa faute pourrait le conduire peu à peu à la mort, et c'est pour cela qu'il faut prier pour lui. — *Peccanti.* Le grec a le pluriel maintenant, parce que l'auteur généralise tout à coup sa pensée: La vie lui sera donnée (au pécheur en question), à ceux qui péchent... — *Est peccatum...* C'est l'hypothèse contraire, exprimée en termes positifs: Il y a un péché (*ἁμαρτία* sans article) qui conduit à la mort. — *Non... dico ut...* Les mots *pro illo* sont mis en avant avec beaucoup d'emphase, et le verbe *αἰτεῖν* (« *petere* ») est remplacé par *ἑρωτᾶν* (*roget*), qui contient moins spécifiquement l'idée de prière. Dans ce second cas, l'apôtre, sans interdire de prier pour le coupable, ne demande pas non plus qu'on le fasse, parce qu'il sait que la faute, vu sa nature même, ne saurait être pardonnée, celui qui l'a commise s'étant placé en dehors des conditions requises pour le pardon. Comp. Hebr. vi, 4-6 et x, 26-31. — *Omnis iniquitas* (*ἀδικία*, « *injustitia* »)... L'apôtre insère cette réflexion (vers. 17), afin de mettre ses lecteurs en garde contre toute sorte de péchés. Pour la première proposition, voyez III, 4. Par injustice il faut entendre tous les manquements au devoir, de quelque nature qu'ils soient. — *Et est... ad mortem.* La Vulgate n'a pas lu la négation, qui, dans le texte grec, précède les mots « *ad mortem* »: Et il y a un péché qui n'est pas à la mort. Le sens est ainsi modifié. Ce trait a pour but de rassurer les lecteurs: sans doute, il est nécessaire que le chrétien évite les péchés de tout genre; mais il ne doit pas se décourager s'il lui arrive de succomber, puisque tous les péchés, fort heureusement, ne sont pas « *ad mortem* ».

2° Trois certitudes très consolantes pour les fidèles. V, 18-19.

La formule *scimus quia*, répétée trois fois, donne à ce passage « une forme rythmique ».

18. La première certitude. — *Qui et omnis...* Plus exactement: celui qui a été engendré de Dieu. Comp. le vers. 1; II, 29<sup>b</sup>, etc. — *Non peccat.* Voyez III, 6, 9, et le commentaire. L'auteur répète ce principe évident, qu'entre les enfants de Dieu et le péché il y a une contradiction profonde. Ne pas pécher est donc, en soi, la condition habituelle et pour ainsi dire innée des chrétiens. S'ils pèchent, c'est par une sorte d'exception à la règle idéale. — *Sed gene-*



naissance *qu'il a reçue* de Dieu le conserve, et le malin n'a pas de prise sur lui.

19. Nous savons que nous sommes de Dieu, et que le monde entier est sous l'empire du malin.

20. Et nous savons aussi que le Fils de Dieu est venu, et qu'il nous a donné l'intelligence, afin que nous connaissions le vrai Dieu, et que nous soyons en son vrai Fils. C'est lui qui est le vrai Dieu et la vie éternelle.

conservat eum, et malignus non tangit eum.

19. Scimus quoniam ex Deo sumus, et mundus totus in maligno positus est.

20. Et scimus quoniam Filius Dei venit, et dedit nobis sensum, ut cognoscamus verum Deum, et simus in vero Filio ejus. Hic est verus Deus, et vita aeterna.

*ratio*... Raison du fait qui vient d'être signalé. La pensée qu'exprime la Vulgate est celle de III, 9<sup>e</sup>. Toutefois, au lieu de l'abstrait, « generatio Dei », le grec emploie le concret : Mais celui qui a été engendré (ὁ γεννηθείς) de Dieu le garde. Il y a là une sorte d'opposition très frappante : le γεννηθείς ἀπὸ τοῦ Θεοῦ, c'est le Fils de Dieu dans le sens strict, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui protège le γεγεννημένος ἐκ τοῦ Θεοῦ (« qui natus... ex Deo »), c.-à-d., le chrétien, et l'empêche de tomber. Si la variante τηρεῖ ἐαυτόν, « servat semetipsum », était authentique, il faudrait traduire : Celui qui est engendré de Dieu se garde lui-même ; et alors les deux termes γεγεννημένος et γεννηθείς seraient synonymes pour désigner les chrétiens. Mais la leçon τηρεῖ αὐτόν, adoptée par la Vulgate, est beaucoup mieux acérée. — *Et malignus* (ὁ πονήρως). Voyez II, 13 et les notes. Le chrétien a dans Satan un ennemi terrible, qui le pousse sans cesse au mal ; mais il a dans le Christ un protecteur tout-puissant. Cf. Joan. x, 28 ; XIV, 30. — *Non tangit*. Ce verbe marque ici un contact qui aboutirait à une prise de possession.

19. Seconde certitude. — *Scimus quoniam ex Deo*... Les expressions être de Dieu et être engendré de Dieu diffèrent à peine l'une de l'autre. — *Et* (avec le sens adversatif : mais, au contraire) *mundus*... En face des chrétiens, des enfants de Dieu, l'apôtre contemple le monde, dont il affirme que tout entier (*totus*, ὅλος) il est *in maligno positus*. Cette locution est très énergique : tandis que les croyants sont unis à Dieu et à Jésus-Christ, et que le démon ne les touche même pas, le monde est entièrement dans la sphère (ἐν τῷ πονηρῷ) et sous l'influence active de l'esprit du mal. Cf. Joan. XII, 31 ; XIV, 30 ; XVI, 17.

20. Troisième certitude. — *Filius... venit* : ἦκε, il est venu du ciel au milieu de nous, par l'incarnation. — *Et dedit... sensum* : διανοίαν (ici seulement dans les écrits de saint Jean), l'intelligence, la capacité de connaître et de comprendre. — L'intention que le Fils de Dieu se proposait en nous faisant ce don est marquée par les mots *ut cognoscamus*... : afin que nous arrivions de plus en plus à la connaissance du vrai Dieu. Comp. les passages analogues Joan. x, 38 et XVII, 3. — *Deum verum*. Il y a plusieurs variantes dans le grec. La plupart des

manuscripts portent : τὸν ἀληθινόν, « verum » (adjectif masculin). Quelques autres ont : τὸ ἀληθινόν au neutre, le vrai. On lit ailleurs : τὸν ἀληθινὸν Θεόν (la leçon de la Vulgate). Le premier de ces trois textes est le mieux garanti ; il équivaut d'ailleurs complètement au troisième, et désigne le Dieu qui est seul véritable, par opposition aux idoles mentionnées plus bas (cf. vers. 21). — *Et simus*. Le grec a le présent : Et nous sommes Cette proposition ne dépend donc pas de la conjonction « et ». C'est un nouveau fait que l'apôtre signale : Nous savons que le Fils de Dieu est venu..., et en réalité nous lui sommes étroitement unis. — *In vero Filio*. D'après le grec : (Nous sommes) dans le (Dieu) véritable, dans son Fils Jésus-Christ. Les derniers mots expliquent ceux qui précèdent : c'est en étant « dans le Fils de Dieu », en communion intime avec lui, que nous sommes « dans le Dieu véritable » ; par le Fils nous sommes unis au Père. Cf. II, 23 ; IV, 15, etc. — *Hic est*... Au double point de vue de la grammaire et de la logique, ce pronom, très accentué, peut se rapporter aussi bien à Dieu qu'à son Fils, Jésus-Christ. Il semble cependant plus conforme à la pensée de l'apôtre de le rattacher, comme l'ont fait les anciens écrivains catholiques, au Fils plutôt qu'au Père. En effet, c'est le Fils qui a été nommé en dernier lieu, et plus haut (voyez les vers. 11-12 ; 1, 2, etc.), il a été déjà affirmé de lui qu'il est la vie, la vie éternelle, et qu'il possède la nature divine. D'ailleurs, l'assertion obtient ainsi plus de force. Saint Jean vient de dire : Le Fils de Dieu est venu dans la personne de Jésus-Christ, pour nous aider à connaître le Dieu véritable. Il est très naturel qu'il ajoute : Mais il est lui-même le vrai Dieu (ὁ ἀληθινὸς Θεός). Répéter que le Père est le Dieu véritable ressemblerait assez, comme on l'a remarqué justement, à une tautologie. — *Et vita*... Sans article dans le grec : Et vie éternelle.

3<sup>e</sup> Conclusion. V, 21.

21. C'est un avertissement final, qui découle très naturellement du vers. 20 : s'il n'y a qu'un seul Dieu véritable, il faut que les chrétiens s'éloignent avec le plus grand soin des « vaines ombres qui usurpent sa place ». — L'apostrophe *filii* (τέκνα), que nous n'avons pas rencontrée depuis IV, 4, souligne cette recommandation pressante. — *Vos* : vous-mêmes, dit le grec d'une manière plus expressive. — *A simulacris*

21. Filioli, custodite vos a simulacris. Amen.

21. Mes petits enfants, gardez-vous des idoles. Amen.

(ἀπό τῶν εἰδώλων). L'épître nous a donné une trop excellente idée des chrétiens auxquels elle est adressée, pour que nous puissions prendre cette expression à la lettre, et supposer que saint Jean craignait qu'ils retombassent dans une grossière idolâtrie. L'auteur nomme idoles toutes les fausses conceptions que les docteurs hérétiques répandaient sur l'essence de Dieu

et de Jésus-Christ, et sur la nature de leurs relations avec les hommes. Telle est l'opinion la plus communément adoptée de nos jours (c'était celle du Vén. Bède). Néanmoins, Tertulien, Œcuménius et d'autres prennent l'exhortation dans le sens littéral. — L'*Amen* est assez peu garanti par les documents anciens.



# DEUXIÈME ET TROISIÈME ÉPÎTRE DE SAINT JEAN

## INTRODUCTION <sup>1</sup>

1<sup>o</sup> *La question de l'authenticité*<sup>2</sup> ne peut évidemment pas être tranchée d'une manière aussi simple et aussi aisée que pour la première épître, car ces deux écrits sont tellement courts et si peu dogmatiques, qu'on ne saurait s'attendre à les voir souvent cités par les anciens auteurs. Ils ont même été, d'assez bonne heure et pendant deux ou trois siècles, l'objet de doutes réitérés, plusieurs refusant de les regarder comme l'œuvre de l'apôtre saint Jean et de leur attribuer une valeur canonique, ainsi que nous l'apprenons par Origène<sup>3</sup>, par Eusèbe<sup>4</sup>, qui la range parmi les ἀντιλεγόμενα, et par saint Jérôme<sup>5</sup>. Ces deux derniers auteurs ajoutent que le doute ou l'hésitation provenait souvent de la distinction qu'on établissait, dès cette époque reculée, entre l'apôtre Jean et le prêtre Jean : les deux lettres n'auraient pas été composées par l'apôtre, mais par le prêtre, son homonyme. Distinction sans base sérieuse, comme on le reconnaît aujourd'hui de plus en plus<sup>6</sup>. Mais, dans les temps anciens, l'authenticité de II Joan. et de III Joan. a trouvé beaucoup plus de partisans que d'adversaires. Papias, dans le passage même où il semble favoriser l'existence du prêtre Jean<sup>7</sup>, saint Polycarpe<sup>8</sup> et saint Ignace<sup>9</sup> leur font des emprunts. Si la première version syriaque n'a point accueilli ces deux épîtres<sup>10</sup>, l'Itala les contient l'une et l'autre. D'après le sentiment le plus probable, le Canon de Muratori leur rend témoignage : en effet, après avoir signalé la première épître de saint Jean aussitôt après le quatrième évangile, il ajoute, quelques lignes plus bas : « Superscripti Joannis duæ (epistolæ) in catholica habentur » ; or,

<sup>1</sup> Pour les commentaires, voyez la p. 716, n. 1, et H. Poggel, *Der zweite und dritte Brief des Apostels Johannes geprüft auf ihren kanonischen Charakter, übersetzt und erklärt*. Paderborn, 1836.

<sup>2</sup> Elle est fort bien traitée par M. Poggel, *l. c.*, p. 51-53.

<sup>3</sup> Dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, VII, 25, 10.

<sup>4</sup> *Hist. eccl.*, III, 25, 2.

<sup>5</sup> *De Viris ill.*, 9, 18.

<sup>6</sup> Non moins parmi les critiques protestants que parmi les catholiques. Voyez la savante étude de M. Poggel, *l. c.*, p. 7-51.

<sup>7</sup> Voyez Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 39, 3. Comp. III Joan. 12.

<sup>8</sup> *Ad Phil.*, VII, 1 ; comp. II Joan. 7.

<sup>9</sup> *Ad Smyrn.*, IV, 1 ; cf. II Joan. 10.

<sup>10</sup> Ce qui n'a pas empêché saint Ephrem de croire à leur authenticité.

d'après le contexte, ces deux lettres ne peuvent être que la seconde et la troisième. Saint Irénée<sup>1</sup> cite le vers. 11 et les vers. 7-8 de la seconde épître, qu'il jlit en propres termes avoir été composée par l'apôtre saint Jean. Clément d'Alexandrie<sup>2</sup> et Denys d'Alexandrie<sup>3</sup> sont aussi très expressément favorables à l'authenticité. Saint Cyprien, dans son récit de ce qui s'était passé au concile de Carthage, en 256, mentionne qu'un évêque nommé Aurélien cita II Joan. 10 et 11, avec cette formule d'introduction : « Jean l'apôtre a dit dans son épître. » Enfin, si Eusèbe et saint Jérôme paraissent, à première vue, avoir partagé quelque peu les doutes qu'ils signalent, on voit, par d'autres passages de leurs écrits, qu'ils regardaient en réalité ces deux petites épîtres comme authentiques<sup>4</sup>.

Ici encore<sup>5</sup>, la preuve intrinsèque confirme singulièrement celle des témoignages transmis par l'antiquité, tant la ressemblance des pensées et du style est grande entre II et III Joan. d'une part, le quatrième évangile et I Joan. d'autre part. La seconde et la troisième épître ont en commun, avec ces deux autres compositions plus considérables de saint Jean, de nombreux concepts et de nombreuses expressions<sup>6</sup>; notamment les formules « être de Dieu, avoir Dieu le Père, vrai Dieu, avoir le Fils, connaître la vérité, marcher dans la vérité, marcher dans l'amour, une joie complète, » etc., les mots διαθήκη (commandement), ἀληθεία (vérité), μαρτυρεῖν (témoigner), μένειν (demeurer), etc. Les versets 10 et 11 de II Joan. rappellent bien le « fils du tonnerre »; de même III Joan. 9-10. Ce qui n'empêche pas les deux petites lettres d'avoir leurs particularités de diction<sup>7</sup>, comme toutes les autres parties du Nouveau Testament.

On a objecté parfois contre l'authenticité le titre πρεσβύτερος (Vulg., *senior*), que prend l'auteur au début des deux épîtres; mais « ce titre garantit plutôt une origine apostolique », car il marque, à lui seul, une autorité très grande et très paternelle, telle qu'était celle de saint Jean. On en conçoit aisément l'origine. Les disciples de l'apôtre en Asie se mirent à l'appeler familièrement et respectueusement « l'ancien » par excellence, à cause de son grand âge et du caractère patriarcal de son gouvernement; et ce nom devint peu à peu d'un usage si fréquent, que saint Jean l'employait lui-même pour se désigner, de même qu'il prend dans son évangile le titre de disciple bien-aimé, sous lequel il est aisé de le reconnaître. En tout cas, un faussaire n'aurait jamais songé à se nommer ainsi.

2<sup>o</sup> *Les destinataires et le but des deux lettres.* — La seconde épître de Jean est adressée « Electæ dominæ et filiis ejus<sup>8</sup> ». On discute depuis de longs siècles pour savoir si les mots « electa domina » représentent au propre une chrétienne isolée, mère de famille, ou bien, au figuré, une Église particulière.

Il n'est pas possible de donner une solution certaine de ce problème exégétique; néanmoins, la première opinion<sup>9</sup> trouve actuellement beaucoup moins de partisans que la seconde. A bon droit, ce semble. En effet, il est moralement certain qu'il ne faut regarder ni « Electa » ni « Domina » comme un nom

<sup>1</sup> *Adv. hær.*, I, 16, 3 et III, 16, 8.

<sup>2</sup> *Strom.*, II, 15, 66 et VI, 14, 1. Voyez aussi Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 14, 1.

<sup>3</sup> Dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, VII, 25, 11.

<sup>4</sup> Voyez Eusèbe, *Dem. evang.*, III, 5, et saint Jérôme, *Ep.* 146, *ad Evagr.*

<sup>5</sup> Voyez la p. 717.

<sup>6</sup> Comp. II Joan. 5, avec Joan. XIII, 34 et I Joan. II, 7; II Joan. 7, avec I Joan. IV, 1-3; II Joan. 9, avec I Joan. II, 23; II Joan. 12<sup>b</sup>,

avec I Joan. I, 4; III Joan. 11, avec I Joan. III, 6; III Joan. 12, avec Joan. XXI, 24, etc.

<sup>7</sup> Par exemple les verbes ὑπολαμβάνειν, φιλοπρωτεύειν, φλυαρεῖν, etc.

<sup>8</sup> Dans le grec : Ἐκλεκτῆ κυρία καὶ τοῖς τέκνοις αὐτῆς.

<sup>9</sup> C'était celle d'Estius, de Cornelius a Lapide, etc. Elle est adoptée de nos jours par les savants exégètes catholiques A. Maler, F. Kaulen, H. Poggel, etc.

propre<sup>1</sup> ; l'adjectif ἐκλεκτή est synonyme de chrétienne, comme dans I Petr. 1, 1 et ailleurs, et le substantif κόρια est une expression honorifique, qui équivaut à notre titre de dame. Si donc l'apôtre a réellement écrit à une femme chrétienne, pourquoi l'a-t-il désignée par une formule générale, et point par son nom personnel ? De plus, la composition, par son caractère plutôt général qu'individuel<sup>2</sup>, paraît moins convenir à une veuve chrétienne et à sa famille qu'à toute une Église locale. Si « Electa » est un nom propre, il faudrait, d'après le vers. 14, en conclure que, dans une même famille, deux sœurs auraient reçu simultanément cette dénomination très rare.

Il est donc mieux de penser que la seconde lettre fut composée pour une chrétienté de l'Asie proconsulaire, que saint Jean nomme métaphoriquement « electa domina », parce qu'elle avait été élue par le Seigneur (κύριος, « Dominus »), pour être son épouse mystique<sup>3</sup> ; les enfants de cette mère ne sont autres que les divers membres de l'Église en question. Le passage I Petr. v, 13<sup>4</sup> nous présente un cas analogue : le prince des apôtres y envoie à ceux qu'il a nommés précédemment (1, 1) les élus, les salutations de celle qui a été « coelecta » à Babylone, c'est-à-dire à Rome. De même qu'il s'agit d'une Église dans l'épître de saint Pierre, de même dans la seconde lettre de saint Jean ; de part et d'autre les destinataires reçoivent des salutations affectueuses d'une autre Église avec laquelle ils étaient en rapports intimes. Telle était déjà l'opinion de saint Jérôme<sup>5</sup>.

Dans sa seconde épître, l'apôtre a pour but de recommander la pratique de la charité fraternelle<sup>6</sup> et la persévérance dans la vraie foi<sup>7</sup>, particulièrement en ce qui concerne l'incarnation du Christ<sup>8</sup>. Comme divers hérétiques, surtout les Docètes et les Cérinthiens, niaient la réalité de ce dogme capital, saint Jean invite les fidèles à rompre toute relation particulière avec eux, afin de n'avoir part en aucune manière à leur culpabilité<sup>9</sup>.

La troisième épître est adressée à un fervent chrétien nommé Gaïus<sup>10</sup>, membre d'une chrétienté assez éloignée de la ville où saint Jean était alors domicilié. Naguère, cet homme généreux avait accordé l'hospitalité à plusieurs missionnaires qui traversaient le lieu de sa résidence<sup>11</sup>, et ceux-ci, revenus auprès de l'apôtre, avaient fait solennellement l'éloge de leur hôte devant toute l'Église<sup>12</sup>. Comme ils allaient partir pour prêcher de nouveau l'évangile et qu'ils devaient revoir Gaïus<sup>13</sup>, saint Jean les chargea de lui porter cette lettre.

En la composant, l'apôtre se proposait donc tout d'abord de remercier Gaïus et de l'encourager à bien accueillir toujours les missionnaires du Christ. Mais en outre, comme Diotrèphès, l'évêque de l'Église à laquelle appartenait Gaïus, ne reconnaissait pas l'autorité suprême de Jean, et refusait de recevoir ceux qui étaient en communion avec lui, l'auteur avait pour but de blâmer avec force cet évêque arrogant et intolérant, et de le menacer d'une dénonciation prochaine de sa conduite devant son propre troupeau<sup>14</sup>.

<sup>1</sup> Voyez le commentaire.

<sup>2</sup> Notez en particulier l'usage alternatif du singulier et du pluriel, spécialement du pluriel. Le trait « inven de filiis tuis... », au vers. 4, est difficile aussi à expliquer d'après la première hypothèse ; car comment supposer que la dame en question aura eu des fils tout à la fois dans la vérité et dans l'erreur ?

<sup>3</sup> Cf. Apoc. xxi, 9, où l'Église entière reçoit le nom analogue de νύμφη, épouse.

<sup>4</sup> Voyez le commentaire.

<sup>5</sup> *Epist. LXXXII, ad Ager.*, 12.

<sup>6</sup> Voyez le vers. 5.

<sup>7</sup> Vers. 6.

<sup>8</sup> Vers. 7-9.

<sup>9</sup> Vers. 10.

<sup>10</sup> Voyez le vers. 1 et les notes.

<sup>11</sup> Vers. 3, 5.

<sup>12</sup> Vers. 6.

<sup>13</sup> Vers. 6<sup>b</sup>-7.

<sup>14</sup> Voyez les vers. 9-10.

3<sup>o</sup> *Le temps et le lieu de la composition* ne peuvent être déterminés que d'une manière approximative, les renseignements soit extrinsèques, soit intrinsèques, nous faisant défaut. Tout porte à croire, cependant, que saint Jean composa ces deux épîtres à Ephèse, et durant la dernière période de sa vie, c'est-à-dire, vers la fin du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère. C'est l'opinion assez générale des commentateurs qu'elles forment la partie la plus récente de tout le Nouveau Testament.

4<sup>o</sup> *Le plan des deux lettres* est facile à déterminer. Dans la seconde, après l'adresse et la salutation initiale, vers. 1-3, nous trouvons le corps de l'écrit, vers. 4-11, qui contient, après un aimable compliment (vers. 4), une exhortation à la charité fraternelle et à l'obéissance (vers. 5-6), quelques graves avertissements contre les hérétiques (vers. 7-9) et un ordre relatif à la conduite qu'on devait tenir à leur égard (vers. 10-11). Vient ensuite l'épilogue ordinaire, vers. 14-15.

La troisième épître se divise ainsi : l'adresse et la salutation accoutumées, vers. 1-2 ; le corps de l'écrit, vers. 3-12 ; l'épilogue, vers. 13-14. Trois pensées principales dans le corps de la lettre : éloge de la conduite chrétienne et de l'hospitalité de Gaïus (vers. 3-8) ; reproches sévères pour Diotrèphès (vers. 9-11) ; félicitations pour un chrétien ou un prêtre zélé, nommé Démétrius (vers. 12).

---

## DEUXIÈME ÉPÎTRE

# DE SAINT JEAN

1. L'ancien, à la dame élue et à ses enfants, que j'aime véritablement, et non pas moi seul, mais aussi tous ceux qui connaissent la vérité,

2. à cause de la vérité qui demeure en nous, et qui sera avec nous éternellement.

3. Que la grâce, la miséricorde et la paix soient avec vous, de la part de Dieu le Père et de Jésus-Christ, Fils du Père, dans la vérité et la charité.

1. Senior electæ dominæ, et patris ejus, quos ego diligo in veritate, et non ego solus, sed et omnes qui cognoverunt veritatem,

2. propter veritatem quæ permanet in nobis, et nobiscum erit in æternum.

3. Sit vobiscum gratia, misericordia, pax a Deo Patre, et a Christo Jesu Filio Patris, in veritate et caritate.

I. La salutation. Vers. 1-3.

Ce prologue est relativement assez développé, comme ceux des épîtres aux Romains, aux Galates et à Tite. Sa forme est tout à fait celle du début des autres lettres du Nouveau Testament : il se compose d'une adresse, vers. 1-2, et d'un souhait, vers. 3.

1-2. L'adresse. — L'auteur : *Senior*, ὁ πρεσβύτερος. Ainsi qu'il a été dit dans l'Introd., p. 758, ce titre, qui désigne tout ensemble l'âge avancé (par conséquent, les relations paternelles) et la situation officielle, équivalait ici à un nom propre. En le lisant, on ne pouvait penser qu'à l'apôtre Jean, auquel on le donuait d'une manière habituelle. — *Electæ dominæ* (ἐκλεκτῆ κυρίᾳ, sans article). Nous avons dit plus haut, p. 758-759, qu'il est impossible de déterminer avec certitude le sens de ces deux mots, et de savoir s'ils s'appliquent à une personne privée ou à une société, à une Église. Ce second sentiment est toutefois le plus probable. En tout cas, il ne faut traiter ni ἐκλεκτή, ni κυρία, comme un nom propre. La meilleure traduction est donc : A une dame élue; c.-à-d., à une chrétienté qui a eu le bonheur d'être choisie pour appartenir à Jésus-Christ. — *Natus ejus* : τοῦ τέκνου; à ses enfants. Au sens naturel, ou au sens spirituel, selon l'interprétation qu'on aura donnée aux mots qui précèdent. — Le pronom *quos* se rapporte à la mère aussi bien

qu'aux enfants. — *Ego... in veritate*. L'apôtre oppose son affection, très sincère, à celle d'autres personnes, qui n'aimaient pas véritablement. Comp. le vers. 7. — *Et non... solus, sed...* Tous les chrétiens qui connaissaient la dame élue et ses enfants éprouvaient pour eux la même amitié que saint Jean. Les mots qui *cognoverunt... désignent*, en effet, les disciples du Christ, entre lesquels la connaissance de la vérité évangélique (τὴν ἀληθείαν, la vérité par excellence) établit un lien des plus intimes. Leur charité réciproque est donc basée sur leur foi commune : *propter veritatem...* (vers. 3). L'auteur insiste sur la pensée. — *Quæ permanet...* Sur cette locution, voyez Joan. II, 24; III, 15, etc. La vérité demeure parmi les chrétiens en général, et au cœur de chacun d'entre eux, comme une force toujours active. — *Et nobiscum... in æternum*. Cette sainte union entre la vérité et le croyant subsistera sans fin. Avec nous : comme un puissant auxiliaire qui coopère à nos œuvres.

3. Souhait de l'apôtre pour ses lecteurs. — *Gratia, misericordia, pax*. Ces trois substantifs sont associés de la même manière dans I Tim. I, 2 et II Tim. I, 2 (voyez les notes). Le second (ἔλεος) n'est pas employé ailleurs dans les écrits de saint Jean. — *A Deo... et a...* Dans les souhaits de ce genre, saint Paul emploie la préposition ἀπό, de; nous lisons ici : παρά, de la part de. — *Christo... Filio...* Saint Jean ne se

4. Gavisus sum valde, quoniam inveni de filiis tuis ambulantes in veritate, sicut mandatum accepimus a Patre.

5. Et nunc rogo te, domina, non tanquam mandatum novum scribens tibi, sed quod habuimus ab initio, ut diligamus alterutrum.

6. Et hæc est caritas, ut ambulemus secundum mandata ejus. Hoc est enim mandatum, ut quemadmodum audistis ab initio, in eo ambuletis.

7. Quoniam multi seductores exierunt in mundum, qui non confitentur Jesum

4. J'ai éprouvé une grande joie à trouver quelques-uns de tes enfants marchant dans la vérité, selon le commandement que nous avons reçu du Père.

5. Et maintenant, je te demande, dame, non comme si je t'écrivais un commandement nouveau, mais d'après celui que nous avons reçu dès le commencement, que nous nous aimions les uns les autres.

6. Et l'amour consiste en ceci : que nous marchions selon ses commandements. Car c'est là le commandement, comme vous l'avez entendu dès le commencement : que vous marchiez dans cet amour.

7. Car de nombreux séducteurs se sont répandus dans le monde, qui ne

lasse pas d'affirmer sous toutes les formes, contre les faux docteurs (comp. les vers. 7 et ss.), que Jésus-Christ est vraiment le Fils de Dieu. Le titre κυρίου, Seigneur, placé devant Ἰησοῦ, n'est probablement pas authentique. — *In veritate et...* (sans article dans le grec : en vérité et en amour). Ces deux qualités sont désignées comme les deux sphères dans lesquelles doit se manifester le triple don divin que Jean vient de souhaiter à ses lecteurs. Il y a la sphère de l'intelligence et celle du sentiment, « l'harmonie intellectuelle et l'harmonie morale. »

II. Le corps de l'épître. Vers. 4-11.

Il se compose de recommandations et d'avertissements personnels.

1° Nécessité de la charité fraternelle. Vers. 4-6.

4-6. Le vers. 4 sert de transition : *Gavisus... valde...* Saint Paul aussi commence souvent ses lettres par un aimable compliment analogue à celui-ci, par l'expression de la satisfaction très vive que lui causent ceux auxquels il écrit. Cf. Rom. 1, 8 ; I Cor. 1, 4 ; Eph. 1, 6 ; Col. 1, 3 ; I Thess. 1, 2, etc. — *Quoniam inveni...* Motif spécial de la joie qui avait rempli l'âme de l'apôtre. *De filiis* est une locution elliptique : quelques-uns de tes enfants. — *Ambulantes...* Sur cette métaphore, voyez I Joan. 1, 6<sup>b</sup> et le commentaire. La vie morale est envisagée comme un chemin à parcourir. — *In veritate* (ἐν ἀληθείᾳ : sans article, comme dans les vers. 1<sup>a</sup> et 3). Les deux formules : marcher en vérité et marcher dans la vérité, que nous retrouverons III Joan. 3<sup>b</sup> et 4, paraissent à peine différer l'une de l'autre. Voyez Joan. xvii, 17 et 19, dans le texte grec. La première est plus générale : conformément au caractère chrétien. La seconde est plus spéciale et précise davantage la pensée : d'une manière conforme au message évangélique. — *Sicut mandatum...* Ce trait se rapporte à l'ensemble de la conduite des vrais croyants : Dieu a ordonné aux chrétiens de vivre en chrétiens. — *Accepimus a Patre* : par l'intermédiaire de son Fils. — *Et nunc* (vers. 5). Formule de transition. Cf. I Joan. 11, 28. A son joyeux éloge, l'auteur joint une exhortation, qui presse les lecteurs de progresser de plus en plus dans la vérité et

dans l'amour. — *Non... novum... sed...* Voyez I Joan. 11, 7 et le commentaire. — *Ut diligamus...* C'est là tout à la fois l'objet de la recommandation de saint Jean et le commandement divin. — *Et hæc est... hoc est...* (vers. 6). Sur cette construction, familière à notre auteur, voyez I Joan. 1, 5 ; III, 23 ; v, 3, 11, etc. L'apôtre, revenant sur son exhortation, dépeint successivement la nature de l'amour et celle de l'ordre divin. La pensée ressemble beaucoup à celle de I Joan. v, 2-3 (voyez les notes). L'obéissance appelle l'amour, et l'amour appelle de son côté l'obéissance. — *Caritas*. Tout ensemble l'amour pour Dieu et l'amour pour nos frères, car ces deux charités n'en font qu'une. — *Ambulemus secundum* (κατά)... D'ordinaire, saint Jean dit : « ambulare in ». — *Hoc...* (*enim* manque dans le grec) *mandatum*. Après avoir parlé des commandements de Dieu au pluriel (*secundum mandata*), l'auteur les résume tous dans « le commandement essentiel, fondamental, distinctif, » celui de la charité. Comp. I Joan. 11, 22-23. — *Quemadmodum audistis...* *in eo...* D'après la Vulgate, « in mandato ». Plutôt : dans l'amour, puisque c'est lui qui forme le thème principal de ce passage. Le grec (ἐν αὐτῇ, « in ea ») est ambigu, car les deux substantifs ἀγάπη, amour, et ἐντολή, commandement, sont au féminin. — *Ab initio*. Comme au vers. 5 : depuis le début de la prédication évangélique.

2° Nécessité de se mettre en garde contre les docteurs hérétiques. Vers. 7-11.

7-9. Danger qu'il y aurait à accepter un autre enseignement que celui du Christ. — *Quoniam multi...* Transition : l'étroite solidarité que l'amour fraternel établit entre les vrais croyants sera pour eux une garantie contre les nombreux fauteurs d'hérésie qui existaient déjà. Après avoir passé de la vérité à la charité (comp. les vers. 4 et 5), l'apôtre revient maintenant de l'amour à la vérité. — *Seductores*. Sur ces hommes dangereux, voyez I Joan. 11, 18, 22-23 ; IV, 1-5. — *Exierunt* (c'est la meilleure leçon : ἐξῆλθον, et non εἰσῆλθον, ils sont entrés) *in...* Comme dans I Joan. 11, 1<sup>b</sup>. Ils se sont répandus dans le monde pour y propager leurs doctrines per-



confessent point Jésus-Christ venu en chair. Un tel homme est un séducteur et un antechrist.

8. Prenez garde à vous, afin de ne pas perdre le fruit de votre travail, mais de recevoir une récompense pleine.

9. Quiconque s'éloigne et ne demeure point dans la doctrine du Christ, n'a pas Dieu ; celui qui demeure dans cette doctrine, celui-là a le Père et le Fils.

10. Si quelqu'un vient à vous et n'apporte pas cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison, et ne le saluez point.

Christum venisse in carnem : hic est seductor, et antichristus.

8. Videte vosmetipsos, ne perdatiſ que operati estis, sed ut mercedem plenam accipiatis.

9. Omnis qui recedit, et non permanet in doctrina Christi, Deum non habet ; qui permanet in doctrina, hic et Patrem et Filium habet.

10. Si quis venit ad vos, et hanc doctrinam non affert, nolite recipere eum in domum, nec Ave ei dixeritis.

verses. — *Qui non confitentur...* L'apôtre signale leur erreur principale, sous une forme adoucie, car non contents de ne pas confesser la divinité de Jésus-Christ, ils la niaient formellement. — *Jesusm venisse...* Dans le grec : Jésus venant (ἐρχόμενον) en chair. Voyez I Joan. iv, 2, où on lit, avec une légère nuance : Jésus venu en chair. Le présent marque ici la continuité du fait. — *Hic... seductor, et...* Dans le grec, il y a deux articles, qui donnent encore plus de force à la pensée : Celui-là est le séducteur (par excellence) et l'antechrist. Sur ce dernier nom, voyez I Joan. ii, 18 ; iv, 3, et les notes. Ainsi donc, lorsqu'on voit qu'un soi-disant prédicateur de l'évangile ne confesse pas l'incarnation de Jésus-Christ, Fils de Dieu, il n'est pas nécessaire d'autre criterium pour le juger ; c'est un séducteur de la pire espèce. Cf. I Joan. iv, 1-3. — *Videte vos...* Comme dans saint Marc, xiii, 9. Après le péril, le remède : une grande vigilance est nécessaire, si l'on veut n'être pas séduit. — *Ne perdatiſ...* D'énormes intérêts sont en jeu. D'après la leçon de la Vulgate, *quæ operati estis*, il s'agit des intérêts des lecteurs eux-mêmes, du fruit de toutes leurs bonnes œuvres. Mais la meilleure leçon du grec paraît être ἔργασάμεθα, ce que nous avons fait (au lieu de ἔργασασθε). Si elle est authentique, l'auteur aurait en vue le résultat de ses travaux personnels et l'œuvre des autres prédicateurs de l'évangile : Si vous vous laissez séduire par les hérétiques, nous aurons perdu notre peine parmi vous. — *Sed ut... accipiatis.* Quelques manuscrits grecs ont ἀπολάβωμεν, « accipiamus » ; mais ici la Vulgate est conforme à la leçon la plus autorisée (ἀπολάβητε). — *Mercedem plenam* : une récompense pleine et entière, à laquelle il ne manque absolument rien. L'expression marque « la jouissance de tous les biens spirituels » mis en réserve pour les chrétiens, la vie éternelle surtout. — *Qui recedit...* (vers. 8). Il faut lire, d'après la meilleure leçon du texte original : ὁ προάγων, celui qui précède ; c.-à-d., celui qui s'avance au delà des limites de la foi chrétienne. En d'autres termes, celui qui abandonne cette foi. La variante ὁ παραβαίνων, celui qui transgresse, est une correction des copistes. C'est d'elle que la Vulgate se rapproche

le plus. — *Et non permanet in...* La marche en avant dont il a été parlé n'est donc pas un progrès, mais une apostasie. — *In doctrina Christi.* Non pas : la vraie doctrine en ce qui concerne le



Le papyrus.

Christ ; mais : la doctrine prêchée par lui et par ses apôtres. Cf. Joan. xviii, 19 ; Act. ii, 42 ; Apoc. ii, 14, 15, etc. — *Deum non habet ;... Patrem... habet.* Sur ces formules, voyez I Joan. ii, 23 et les notes. — *Qui permanet...* L'idée

11. Qui enim dicit illi Ave, communicat operibus ejus malignis.

12. Plura habens vobis scribere, nolui per chartam et atramentum; spero enim me futurum apud vos, et os ad os loqui, ut gaudium vestrum plenum sit.

13. Salutant te filii sororis tuæ Electæ.

11. Car celui qui le salue participe à ses œuvres mauvaises.

12. Quoique j'eusse plusieurs choses à vous écrire, je n'ai pas voulu *le faire* avec du papier et de l'encre; car j'espère aller auprès de vous et vous entretenir de vive voix, afin que votre joie soit pleine.

13. Les enfants de ta sœur Élue te saluent.

opposée, à la manière de saint Jean. Celui qui garde l'enseignement du Christ sans aucun mélange d'erreur possède tout ensemble le Père et le Fils.

10-11. Ordre de rompre toute relation avec les faux docteurs. — *Si...* Le grec a εἶ, qui dénote un cas très réel; εἶν exprimerait une simple hypothèse. Le sens est donc: Lorsqu'on vient vous prêcher l'erreur, voilà ce que vous devez faire. — *Et... non affert.* La locution apporter une doctrine ne se rencontre nulle part ailleurs dans le Nouveau Testament. — *Nolite recipere...* Dans le sens de refuser l'hospitalité. — Le trait *nec Ave...* dit beaucoup plus encore: N'accordez pas même à ce prédicateur de mensonge une légère marque de sympathie. Les deux injonc-

œuvres de lui, les mauvaises. Avoir des rapports intimes avec des hommes pervers, ce serait favoriser leurs entreprises criminelles et y participer d'une certaine manière.

III. Conclusion. Vers. 12-13.

12. Une bonne nouvelle. — *Plura habens...* L'apôtre aurait eu beaucoup d'autres choses à dire à ses lecteurs; il les réserve pour une visite qu'il se propose de leur faire. — *Chartam* (χαρτης). Ce mot représente, par opposition au parchemin, le papier proprement dit, formé avec le tissu intérieur du roseau nommé papyrus (*Atl. d'hist. nat.* pl. VII, fig. 4; pl. VIII, fig. 1 et 3). On utilisait ce papier pour écrire des lettres. Voyez Pline, *Hist. nat.*, XIII, 21 et ss. — *Atramentum* (μέλαν, le noir). Les anciens prépa-



Récolte du papyrus en Égypte. (Peinture de tomb. au.)

tions sont sévères, mais elles s'expliquent par le danger qu'il y aurait à entrer en relations familières avec des hommes audacieux, habiles à masquer leur jeu. Cf. Matth. VII, 15. L'incident raconté par saint Irénée, *adv. Hær.*, III, 3, 4, sert de commentaire vivant à ce passage: « Il existe encore des hommes qui ont entendu raconter à Polycarpe que Jean, étant entré dans une maison de bains à Éphèse, et ayant aperçu Cérinthe à l'intérieur, s'éloigna brusquement, sans s'être baigné, en disant: Sortons, de peur que la maison ne s'écroule, puisque là se trouve Cérinthe, l'ennemi de la vérité. » — L'apôtre légitime son interdiction: *Qui enim dicit...* (à plus forte raison celui qui reçoit un hérétique dans sa maison), *communicat...* Dans le grec, les mots *operibus... malignis* sont chacun précédés d'un article, qui les souligne l'un et l'autre: les

ralent leur encre avec du noir de fumée et de la noix de galle, parfois simplement avec de l'eau et de la suie. — *Spero enim... futurum...* D'après la meilleure leçon du grec: Mais (ἀλλὰ au lieu de γάρ) j'espère que je serai (γενέσθαι, au lieu de ἐλθεῖν, venir) chez vous. — *Os ad os.* C.-à-d., face à face. — *Ut gaudium vestrum.* La Vulgate a suivi la leçon ὑμῶν, qui est celle de plusieurs des manuscrits les plus estimés. D'autres documents portent ἡμῶν, « nostrum »: notre joie commune.

13. Une salutation. — *Filii sororis...* D'après l'interprétation que nous avons adoptée au sujet de « electæ dominæ », au vers. 1, ces mots désignent les membres de la chrétienté au milieu de laquelle saint Jean se trouvait alors. Voyez la p. 761.

# TROISIÈME ÉPÎTRE

## DE SAINT JEAN

1. L'ancien, au bien-aimé Gaïus, que j'aime véritablement.

2. Bien-aimé, je prie pour que tu prospères en toutes choses et que tu sois en bonne santé, comme ton âme prospère aussi.

3. J'ai été fort réjoui, lorsque des

1. Senior Gaio carissimo, quem ego diligo in veritate.

2. Carissime, de omnibus orationem facio prospere te ingredi, et valere, sicut prospere agit anima tua.

3. Gavisus sum valde, venientibus

I. La salutation. Vers. 1-2.

Elle est notablement plus courte que dans la seconde épître. Elle se compose aussi de l'adresse et d'un souhait affectueux.

1. L'adresse. — L'auteur : *Senior*, ὁ πρεσβύτερος. Voyez II Joan. 1, et les notes. — *Gaio carissimo*. Il n'est malheureusement pas possible d'identifier ce personnage. Dans l'empire romain, Gaius était « peut-être le plus commun de tous les noms ». On ne saurait dire non plus d'une manière certaine quelle situation cet ami de Jean occupait dans l'Église à laquelle il appartenait. L'épithète ἀγαπητός, bien-aimé, reviendra trois fois encore (voyez les vers. 2, 5 et 11), mais seule, sous la forme d'apostrophe. — *Quem ego...* L'apôtre insiste sur le vif dévouement personnel qu'il ressentait pour Gaïus. Sur la formule *diligo in veritate* (ἐν ἀληθείᾳ), voyez les notes de II Joan. 1<sup>a</sup>. Excellente réflexion de l'ancien commentateur grec Ecuménus : « Celui-là aime en vérité, qui aime selon le Seigneur. »

2. Souhait de saint Jean pour Gaïus. Ce souhait n'apparaît pas ici sous sa forme accoutumée. Cf. II Joan. 3; Rom. 1, 7; I Cor. 1, 3; II Cor. 1, 2, etc. Nous avons du moins une pensée équivalente. — *De omnibus* : περὶ πάντων, au sujet de toutes choses, sous tous rapports (et non : avant tout). Ces mots ne retombent point sur « orationem facio », mais sur « prospere... ingredi » ; tel est du moins le sentiment le plus probable. — *Orationem facio*. Le verbe εὐχομαι peut signifier : Je prie, ou : Je souhaite. La seconde signification est plus

généralement adoptée en cet endroit. D'ailleurs, « le souhait du chrétien est une prière ». — *Prospere te ingredi* est une bonne traduction du verbe εὐοδοῦσθαι (qu'on trouve aussi Rom. 1, 10 et I Cor. xvi, 2). Étymologiquement, ce mot désigne la prospérité dans un voyage ; puis, par extension, la prospérité en général. — *Valere*, ὑγιαίνειν. Ce second verbe représente la santé physique. Cf. Luc. vii, 10; xv, 27, etc. On a conclu parfois de ce souhait que Gaïus était d'un tempérament maladif ; mais ce n'est là qu'une conjecture. — *Sicut prospere...* (εὐοδοῦσθαι). Compliment délicat. Saint Jean désire que la prospérité extérieure et la santé de son ami soient égales à son bien-être spirituel. — *Anima tua*. C.-à-d., ta vie chrétienne. L'âme (ψυχῆ) est envisagée ici comme le principe de la vie supérieure, de la vie spirituelle.

II. Le corps de l'épître. Vers. 3-12.

1<sup>o</sup> Éloge de la conduite chrétienne et en particulier du généreux esprit d'hospitalité de Gaïus. Vers. 3-8.

3-4. Joie qu'a éprouvée l'apôtre en apprenant que son ami marchait dans la vérité. — *Gavisus sum...* Même transition que dans II Joan. 4. La Vulgate supprime, avec quelques manuscrits, la particule γάρ, « enim », qui relie cette pensée à la précédente dans la plupart des témoins anciens. L'auteur justifie l'éloge qu'il a fait de Gaïus : Je sais que ton âme est dans une condition très prospère ; je l'ai appris de très bonne source. — *Venientibus fratribus* (sans article dans le grec : des frères ; c.-à-d., des chrétiens). Le participe présent semble indiquer que le

fratribus, et testimonium perhibentibus veritati tuæ, sicut tu in veritate ambulas.

4. Majorem horum non habeo gratiam, quam ut audiam filios meos in veritate ambulare.

5. Carissime, fideliter facis quidquid operaris in fratres, et hoc in peregrinos;

6. qui testimonium reddiderunt caritati tuæ in conspectu ecclesiæ; quos, beneficiens, deduces digne Deo.

frères sont venus et ont rendu témoignage à ta vérité, *disant* que tu marches dans la vérité.

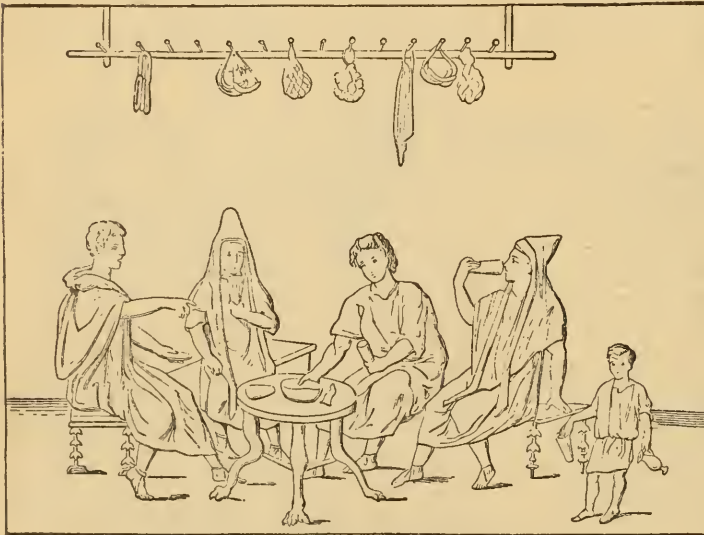
4. Je n'ai pas de plus grande joie que d'apprendre que mes enfants marchent dans la vérité.

5. Bien-aimé, tu agis fidèlement, quoi que tu fasses pour les frères, qui de plus sont étrangers.

6. Ils ont rendu témoignage à ta charité en présence de l'église; tu feras bien de pourvoir à leur voyage d'une manière digne de Dieu.

fait s'était renouvelé en des occasions différentes. — *Testimonium... veritati tuæ* (dans le grec, d'une manière très accentuée : σου τῆ ἀληθείᾳ). La vérité, c'est ici « la parfaite et sincère loyauté » avec laquelle Gaïus manifestait dans sa vie quotidienne la plénitude de la foi chrétienne. Saint Jean explique d'ailleurs lui-même cette expression, en ajoutant : *sicut tu in veritate*. Voyez II Joan. 4 et le commentaire. — *Majorem horum*.. (vers. 4). Nous

5-8. L'apôtre loue spécialement l'esprit hospitalier de son ami à l'égard des chrétiens. — *Fideliter facis*. Le grec πιστὸν ποιεῖς est diversement interprété. D'après Œcuménius et d'autres : Tu fais une chose digne d'un fidèle, d'un chrétien. Mais πιστός n'a pas d'ordinaire cette signification. Il vaut donc mieux traduire : Tu fais une chose sûre; c.-à-d., tu accomplis un acte dont le fruit ne sera pas perdu. — *Quidquid operaris*. Ce trait désigne, d'après le contexte, des œuvres miséricordieuses de différente nature (hospitalité, secours en argent, etc.). — Les mots *et hoc in*... rehaussent le mérite de l'acte : Envers des frères, et des frères qui sont étrangers. Les frères et les étrangers ne forment donc pas deux catégories distinctes, mais une seule (c'est la vraie leçon du grec : καὶ τοῦτο ξένους, au lieu de καὶ εἰς τοῦ ξένους, et envers les étrangers). — *Qui testimonium*... (vers. 6). Ceux qui, dans une circonstance particulière, avaient été ainsi l'objet de la bonté de Gaïus, avaient fait publiquement son éloge dans la ville qu'habitait saint Jean, devant les chrétiens réunis en assemblée reli-



Scène d'hospitalité. (Peinture de Pompéi.)

faisant lire au fond de son âme, l'auteur signale le motif de la grande joie qu'il a mentionnée ci-dessus. Le mot *μειζότερον*, qui correspond à « majorem », est un double comparatif. — *Gratiam* désigne une faveur divine. La Vulgate a lu *χάρις*, avec divers documents anciens; mais la leçon la mieux accréditée est *χαράν*, joie, qui se rattache mieux au contexte. — Le pronom *horum* (ces joies, ou ces choses) est expliqué par les mots *quam ut audiam*... — *Filios meos* (τὰ ἐμὰ τέκνα, mes propres enfants). Appellation de tendresse, qui représente les membres des Églises d'Asie gouvernées par saint Jean. Cf. I Joan. II, 1, 18, etc.

gieuse. — *Caritati tuæ*. Comme plus haut (voyez les notes du vers. 3<sup>b</sup>), le pronom est fortement accentué dans le grec : σου τῆ ἀγάπῃ. — *Quos beneficiens deduces*. Mieux, d'après d'anciens manuscrits latins : « Quos benefactes deducens... » C'est la leçon des meilleurs manuscrits grecs. Les chrétiens que Gaïus avait si bien accueillis naguère devaient prochainement retourner dans le lieu de sa résidence, et de là continuer leur voyage : Jean invite son ami à les aider encore. — *Deduces*. Le grec *προπέμπω* suppose très souvent des secours pécuniaires fournis pour le voyage, et tel est ici le cas. Cf. Act. xv, 3; Rom. xv, 24; I Cor. xvi, 6, 11; Tit. III, 13, etc.

7. Car c'est pour son nom qu'ils se sont mis en route, sans rien recevoir des païens.

8. Nous devons donc accueillir de tels hommes, afin de travailler avec eux pour la vérité.

9. J'aurais écrit à l'église ; mais Diotréphès, qui aime à tenir le premier rang parmi eux, ne nous reçoit pas.

10. C'est pourquoi, lorsque je viendrai, je rappellerai les actions qu'il commet, se livrant contre nous à de méchants propos ; et comme si cela ne lui suffisait pas, non seulement il ne reçoit pas lui-même les frères, mais il empêche ceux qui voudraient les recevoir, et les chasse de l'église.

7. Pro nomine enim ejus profecti sunt, nihil accipientes a gentibus.

8. Nos ergo debemus suscipere hujusmodi, ut cooperatores simus veritatis.

9. Scripsissem forsitan ecclesiæ ; sed is qui amat primatum gerere in eis, Diotrophes, non recipit nos.

10. Propter hoc si venero, commonebo ejus opera quæ facit, verbis malignis garriciens in nos ; et quasi non ei ista sufficiant, neque ipse suscipit fratres, et eos qui suscipiunt prohibet, et de ecclesia ejicit.

— *Digne Dco.* Par conséquent, d'une manière généreuse. — *Pro nomine enim...* (vers. 7). L'apôtre motive sa recommandation du vers. 6. Ceux en faveur desquels elle avait lieu étaient des missionnaires du Christ, et méritaient tout particulièrement qu'on leur vint en aide dans leur noble entreprise. Le pronom *ejus* manque dans la plupart des documents grecs, où on lit seulement : pour le nom. Il s'agit évidemment du nom de Jésus-Christ, qu'on employait parfois ain-si d'une manière absolue aux temps apostoliques. Cf. Act. v, 41 ; Jac. II, 7 ; saint Ignace, *ad Eph.*, 7 ; *ad Philad.*, 10 ; saint Clément, pape, II et XIII, etc. — *Profecti sunt* : pour porter au loin la connaissance de ce nom béni. — *Nihil... a gentibus.* C'était pour ces vaillants missionnaires une règle habituelle : ils ne demandaient jamais l'hospitalité ni aucun secours aux païens durant leurs voyages apostoliques, suivant en cela la pratique de saint Paul. On a parfois donné de ce passage une autre interprétation : saint Jean aurait voulu dire, pour apitoyer Gaïus, que ses protégés avaient été chassés de leur pays après leur conversion, et qu'ils n'avaient pu emporter aucune parcelle de leurs biens. Mais ce sentiment est injustifiable. — *Nos ergo* (vers. 8). Avec beaucoup d'emphasis. C'est à nous, leurs frères, qu'il appartient de les secourir. C'est cette pieuse pensée qui a donné naissance à l'œuvre de la propagation de la foi. — *Suscipere* : accueillir affectueusement. — *Ut cooperatores...* Parole très encourageante. Les missionnaires du Christ travaillent au service de la vérité, c.-à-d. de l'évangile ; quiconque leur vient en aide coopère à leur œuvre toute sainte, et se fait en quelques sorte le collaborateur de la vérité elle-même, dont il favorise la propagation.

2<sup>o</sup> Reproches à l'adresse de Diotréphès, félicitations pour Démétrius. Vers. 9-12.

Ces deux personnages étant inconnus, il règne nécessairement quelque obscurité dans les lignes qui parlent d'eux.

9-11. Plaintes au sujet de Diotréphès. — *Scripsissem forsitan.* La Vulgate, comme le syriaque,

a adopté la variante ἔγραψα ἑν. Mais il vaut mieux lire : ἔγραψά τι, j'ai écrit quelque chose (c.-à-d., une petite lettre). Cet écrit s'est perdu, supprimé peut-être par Diotréphès lui-même. — *Ecclesiæ, τῆ ἐκκλησίᾳ* : à l'église particulière dont Gaïus et Diotréphès faisaient partie. — *Qui... principatum.* Le grec emploie une expression particulière, qui n'est pas usitée ailleurs dans le Nouveau Testament : ὁ φιλοπρωτεύων, celui qui aime à être le premier. Elle caractérise fort bien Diotréphès, personnage ambitieux, qui voulait absolument jouer le premier rôle dans la chrétienté en question, et qui se trouvait par là même en antagonisme avec l'apôtre. On a souvent supposé, avec beaucoup de justesse, qu'il était prêtre-évêque. En effet, il semble difficile qu'il ait pu excommunier ceux qui lui déplaisaient, comme il est dit au vers. 10<sup>b</sup>, s'il n'avait pas joui d'une situation officielle. Rien n'indique qu'il propagéât une fausse doctrine ; son ambition seule est blâmée. — *In eis* : sur les membres de l'église à laquelle il appartenait. — *Non recipit nos.* C. à-d. : il refuse de reconnaître notre autorité apostolique. — *Propter hoc...* (vers. 10). Sa lettre à l'église n'ayant eu aucun succès, à cause de l'attitude arrogante de Diotréphès, Jean annonce qu'il viendra en personne, afin de rétablir l'ordre. — La formule *si venero* équivaut à celle-ci : Lorsque je viendrai. Comp. le vers. 14 ; I Joan. II, 28, etc. — *Commonebo* : ὑπομνήσω, je rappellerai à la mémoire, je signalerai. — *Ejus opera quæ...* L'apôtre mentionne dès maintenant deux traits particuliers de la conduite scandaleuse de Diotréphès. En premier lieu, *verbis... garriciens...* Le verbe φλυαρεῖν (pas ailleurs dans le Nouveau Testament) désigne des paroles non seulement méchantes, mais dépourvues de sens. — *Et quasi non...* Petite transition au second fait. — *Neque ipse..., et eos...* Non content de refuser lui-même l'hospitalité aux chrétiens étrangers (*fratres, τοὺς ἀδελφούς*) dont il a été parlé ci-dessus, il allait jusqu'à excommunier ceux qui étaient disposés à les recevoir chez eux (d'après la meilleure leçon du grec : « eos qui volunt »,

11. Carissime, noli imitari malum, sed quod bonum est. Qui benefacit, ex Deo est; qui malefacit, non vidit Deum.

12. Demetrio testimonium redditur ab omnibus, et ab ipsa veritate; sed et nos testimonium perhibemus, et nosti quoniam testimonium nostrum verum est.

13. Multa habui tibi scribere, sed nolui per atramentum et calamum scribere tibi.

14. Spero autem protinus te videre, et os ad os loquemur. Pax tibi. Salutant te amici. Saluta amicos nominatim.

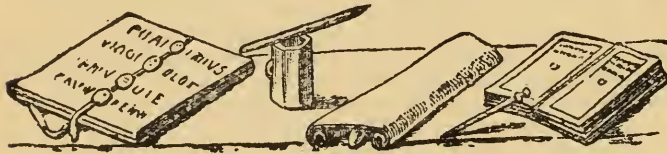
11. Bien-aimé, n'imité pas le mal, mais ce qui est bon. Celui qui fait le bien est de Dieu; celui qui fait le mal n'a pas vu Dieu.

12. Tous, et la vérité elle-même, rendent un bon témoignage à Démétrius; nous aussi, nous lui rendons témoignage, et tu sais que notre témoignage est véridique.

13. J'avais beaucoup de choses à t'écrire, mais je ne veux pas t'écrire avec l'encre et la plume.

14. J'espère te voir bientôt, et nous nous entretiendrons de vive voix. Que la paix soit avec toi. Les amis te saluent. Salue les amis, chacun en particulier.

s.-ent. « susciper »; au lieu de *cos qui suscipiunt*). Il regardait évidemment ces étrangers comme des rivaux, qui nuisaient à son autorité. On a parfois adouci sans raison suffisante la signification du trait *de ecclesia eiecit*, comme s'il avait consisté dans la menace d'excommunication, ou dans le fait d'être exclu de la chapelle domestique de Diotrèphès. — *Noli imitari...* (vers. 11). Au récit de ces faits étranges, l'apôtre associe naturellement une exhortation, qui en déduit pour ainsi dire la morale pratique. — *Bonum, malum*. Ces deux mots sont au neutre : τὸ κακόν, τὸ ἀγαθόν. Tout en employant l'abstrait, saint Jean avait à la pensée des cas très concrets, des personnages parfaitement déterminés : Diotrèphès, dont il fallait fuir le mauvais exemple, et Démétrius, qu'il fallait imiter. — *Qui benefacit... malefacit*. Encore à l'abstrait : Celui qui fait le bien, celui qui fait le mal.



Encrier, manuscrits et calame. (D'après les monuments romains.)

L'auteur motive sa recommandation « Noli... ». — *Ex Deo est*. C.-à-d. : Il a en Dieu la source de sa vie morale et spirituelle, il est fils de Dieu. Voyez I Joan. II, 16; IV, 1, 2, 3, 4, etc. — *Non vidit...* Comp. I Joan. III, 6<sup>b</sup> et le commentaire. Un tel homme n'a pas même fait les premiers pas dans la connaissance de Dieu.

12. Éloge de Démétrius. — *Demetrio*. Nous ne savons de lui, comme pour Diotrèphès, que ce que nous en apprend cette lettre. — *Testimonium redditur*. L'auteur cite trois témoignages favorables à Démétrius. Le premier est

celui de tous les chrétiens qui le connaissent : *ab omnibus*. — Le second, celui de la vérité même : *ab ipsa...* Cette locution est un peu obscure. Elle représenterait, suivant quelques interprètes, les faits eux-mêmes, c.-à-d., la conduite de Démétrius, qui attestait la réalité de ses vertus; selon d'autres, la vérité divine, envisagée objectivement, c.-à-d., l'idéal de la vie chrétienne, qu'on voyait réalisé par Démétrius; suivant d'autres encore, une révélation faite par Jésus-Christ ou par l'Esprit-Saint. Le premier sentiment est le plus simple de tous. — *Sed et nos...* Troisième témoignage, celui de l'apôtre en personne. Dans les mots *et nosti quoniam...* on croirait entendre un écho de Joan. XXI, 24<sup>b</sup>. Gaïus savait que la bouche et la plume du disciple bien-aimé ne proféraient que la vérité.

### III. Conclusion. Vers. 13-14.

Elle a beaucoup d'affinité avec celle de II Joan.

13-14<sup>a</sup>. Une bonne nouvelle.

— *Multa habui...* A l'imparfait dans le grec : J'avais beaucoup de choses à t'écrire (lors que je commençais ma lettre).

— *Et calamum*. Au lieu du papier (cf. II Joan. 12), l'apôtre nomme ici le roseau

qui servait à tracer les caractères. — *Spero autem... et...* Voyez II Joan. 12<sup>b</sup>. Ici l'auteur ajoute l'adverbe *protinus* : sa visite sera prochaine.

14<sup>b</sup>. Salutation finale. — Il y a d'abord un pieux souhait de Joan : *Pax tibi*. Cf. Gal. VI, 16; Eph. VI, 23; I Petr. V, 14, etc. — Ensuite une salutation de l'auteur pour ceux de ses propres amis qui étaient auprès de Gaïus : *saluta... nominatim* (c.-à-d., un à un, individuellement).

# ÉPITRE

## DE SAINT JUDE<sup>1</sup>

### INTRODUCTION

<sup>1</sup> *La personne de l'auteur.* — L'épître se donne, dès la première ligne (1, 1), comme l'œuvre de « Jude<sup>2</sup>, serviteur de Jésus-Christ, frère de Jacques ». Nous justifierons plus loin cette assertion ; ici, elle nous suffit pour identifier ce personnage à l'apôtre saint Jude. En effet, ce Jacques dont l'auteur de la lettre se dit le frère (non sans une certaine emphase, comme on le voit par l'insertion de la particule δέ, « autem »), devait être très connu dans la primitive Église, puisqu'il est simplement désigné par son nom. Il n'est autre en réalité, comme l'affirment Origène<sup>3</sup>, Tertullien<sup>4</sup>, saint Épiphane<sup>5</sup>, saint Jérôme<sup>6</sup>, etc., que l'apôtre saint Jacques le Mineur, cousin de Notre-Seigneur Jésus-Christ<sup>7</sup>. Or, parmi les membres du collège apostolique, nous trouvons un « Judas », frère de Jacques (le Mineur<sup>8</sup>), qui ne diffère pas de celui-ci, quoi qu'aient dit en sens contraire quelques critiques contemporains<sup>9</sup>. Il était également connu sous le surnom de Thaddée<sup>10</sup>. Il avait, lui aussi, le grand honneur de compter parmi les « frères », c'est-à-dire les proches du Sauveur<sup>11</sup>.

Une parole de lui est citée dans le quatrième évangile<sup>12</sup>, à l'occasion de la der-

<sup>1</sup> Pour les commentateurs catholiques, voyez la page 630. Nous signalerons en outre l'excellent ouvrage de F. Rampf, *der Brief Judæ, des Apostels und Bruders des Herrn*, Soultzbach, 1854.

<sup>2</sup> Ἰούδας en grec, « Judas » en latin. C'est le même nom que celui du célèbre patriarche, fils de Jacob. Mais c'est aussi le nom du traître Judas, et on a voulu sans doute, dans notre langue, distinguer saint Jude du traître, en modifiant légèrement la terminaison de son nom.

<sup>3</sup> *In Ep. ad Rom.*, v, 1 ; *de Princ.*, III, 2, 1.

<sup>4</sup> *De cultu fem.*, I, 4.

<sup>5</sup> *Hær.*, XXV, 11.

<sup>6</sup> *In Matth.* XII, 47, etc.

<sup>7</sup> Voyez l'Introd. à son épître, p. 626.

<sup>8</sup> Cf. Luc. VI, 18 et Act. I, 13. Comme le disent les anciens auteurs, la locution Ἰούδας

Ἰακώβου (« Judas Jacobi ») signifie : Judas, frère de Jacques, et non pas : fils de Jacques, ainsi qu'on l'a prétendu quelquefois de nos jours.

<sup>9</sup> Ils assurent qu'il aurait pris ses titres d'apôtre et de frère de Jésus, s'il les avait réellement portés. Mais saint Paul non plus ne se présente pas toujours comme apôtre au début de ses épîtres. Cf. Phil. I, 1 ; I et II Thess. I, 1, etc. Il en est de même de saint Jacques, I, 1.

<sup>10</sup> Voyez Matth. X, 3<sup>b</sup> et le commentaire ; Marc. III, 18<sup>b</sup>. Dans la liste des apôtres d'après saint Matth., quelques manuscrits ont Ἀεβθαῖος, au lieu de Θαδδαῖος. Peut-être étail-ce un second surnom.

<sup>11</sup> Cf. Matth. XIII, 55 et Marc. V, 3 ; Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 18-20 ; XI, 14, 11.

<sup>12</sup> Cf. Joan. XIV, 22.

nière cène. On ne connaît rien de bien certain sur ses travaux apostoliques. Suivant la tradition occidentale, il aurait surtout évangélisé la Perse, et c'est dans cette contrée qu'il aurait subi le martyre. Au contraire, suivant Nicéphore<sup>1</sup>, il aurait prêché en Palestine, en Syrie et en Arabie, et serait mort tranquillement à Édesse.

2<sup>o</sup> *La question de l'authenticité* ne présente aucune difficulté sérieuse. Notons d'abord que cette épître est très courte et qu'elle traite un sujet très spécial, puisqu'elle est surtout dirigée contre les faux docteurs<sup>2</sup> : on avait donc beaucoup moins l'occasion de la citer. Aussi ne trouve-t-on rien<sup>3</sup> qui la rappelle dans les écrits des Pères apostoliques. On sait qu'elle manquait au début dans la traduction syriaque. Tout en se déclarant lui-même partisan de l'authenticité, Eusèbe<sup>4</sup> la range parmi les ἀντιλεγόμενα, parce que quelques doutes avaient été soulevés sur ce point. Saint Jérôme, qui reconnaît aussi très franchement l'épître comme l'œuvre de saint Jude, signale également des doutes, mais dont la source était purement interne, sans qu'ils vinssent s'appuyer sur les données traditionnelles : on affirmait que la lettre cite des livres apocryphes<sup>5</sup>, et on ne croyait pas pouvoir concilier ce fait avec la composition de l'écrit par un apôtre<sup>6</sup>. Mais le canon de Muratori la contient<sup>7</sup> ; ce qui prouve qu'elle était reçue comme authentique et canonique dans l'Église romaine : circonstance très naturelle si saint Pierre a fait usage de l'épître, comme nous l'avons dit ailleurs<sup>8</sup>. L'Italia la renfermait aussi. Nous savons encore, par le témoignage de Tertullien<sup>9</sup>, que les Églises d'Afrique l'attribuaient également à saint Jude. Clément d'Alexandrie<sup>10</sup> et Origène<sup>11</sup> attestent le même fait en ce qui concerne l'Église d'Alexandrie. Ainsi donc, vers l'an 200, notre épître était admise dans la plupart des grandes Églises particulières. Tout doute disparut au iv<sup>e</sup> siècle, et on ne cessa plus dès lors de croire à l'authenticité de la lettre, jusqu'à ce que Luther se fût mis à la nier, suivi par un certain nombre de ses adeptes<sup>12</sup>.

3<sup>o</sup> *Les destinataires* ne sont désignés dans l'épître que par la formule très générale « His qui sunt in Deo Patre dilectis, et Christo Jesu conservatis et vocatis »<sup>13</sup>, qui convient à tous les chrétiens. On ne saurait donc déterminer d'une manière précise et certaine en quel endroit vivaient les fidèles pour lesquels la lettre fut directement composée<sup>14</sup>.

Cependant, deux circonstances principales peuvent nous aider à trancher cette difficulté. La première, c'est que l'auteur, pour se faire reconnaître de ses lecteurs, se présente à eux comme le frère de l'apôtre saint Jacques le Mineur<sup>15</sup>. La seconde consiste dans le caractère des hérétiques contre lesquels est dirigée sa lettre. Ceux-ci ne sont nullement, comme on le prétend dans le camp rationaliste pour reculer le plus tard possible la date de l'écrit, les gnostiques du ii<sup>e</sup> siècle, mais, comme dans les épîtres de saint Paul aux Philippiens<sup>16</sup>,

<sup>1</sup> *Hist. eccl.*, II, 40.

<sup>2</sup> Voyez plus bas, au 3<sup>o</sup>.

<sup>3</sup> Ou du moins, rien de bien certain.

<sup>4</sup> *Hist. eccl.*, II, 23.

<sup>5</sup> Notamment le livre d'Hénoch et l'Assomption de Moïse. Voyez la page 772.

<sup>6</sup> Saint Jérôme, *de Vir. ill.*, 4. Voyez aussi saint Augustin, *de Civ. Dei*, xv, 23, et les commentaires des vers. 9 et 14.

<sup>7</sup> A la ligne 68 : « Epistola sanc Jude in c.-à-d., inter) catholica habetur. »

<sup>8</sup> Voyez la p. 697.

<sup>9</sup> *De cultu fem.*, I, 4.

<sup>10</sup> *Pædag.*, III, 2 ; *Strom.*, III, 2. Il a même expliqué l'épître brièvement (voyez Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 14, 1), et nous possédons encore la traduction latine de son commentaire.

<sup>11</sup> *De Princ.*, III, 2, 1, etc.

<sup>12</sup> Ce qui n'empêche pas de nombreux auteurs protestants d'admettre aujourd'hui l'authenticité.

<sup>13</sup> Vers. 1.

<sup>14</sup> Car personne ne doute que saint Jude n'ait eu en vue un cercle très concret de chrétiens.

<sup>15</sup> Voyez la page 769.

<sup>16</sup> Cf. III, 1, 18 et ss.



a Timothée<sup>1</sup>, et à Tite<sup>2</sup>, et dans la seconde épître de saint Pierre<sup>3</sup>, les précurseurs de ces gnostiques. Parmi les commentateurs, les uns s'appuient sur le premier de ces deux faits, et ils en concluent que saint Jude a écrit pour les chrétiens de Jérusalem et de la Palestine, parmi lesquels saint Jacques jouissait d'une grande autorité<sup>4</sup>. Ils trouvent une confirmation de leur opinion dans les allusions nombreuses que l'auteur fait à l'histoire de l'Ancien Testament<sup>5</sup>. Les autres prennent au contraire le second fait pour base, et supposent que saint Jude a écrit, comme le prince des apôtres, pour les chrétiens d'Asie Mineure<sup>6</sup>. Nous préférons ce second sentiment<sup>7</sup>, car rien dans l'épître ne semble indiquer que les destinataires aient été pour la plupart originaires du judaïsme.

4° *L'occasion et le but* ressortent clairement du fond même de l'épître. Les hérétiques que saint Jude stigmatise en termes si énergiques étaient une cause de grand péril pour les fidèles; l'auteur, en décrivant les erreurs et les mœurs de ces hommes pervers, voulait donc mettre ses lecteurs en garde contre les uns et contre les autres. C'est ce qu'il dit très nettement dans les vers. 3-4 et 20-24.

5° *Le sujet et la division*. — Trois parties bien tranchées : le préambule, vers. 1-4 ; le corps de l'épître, vers. 5-23 ; la conclusion, vers. 24-25. Le corps de l'épître a deux subdivisions principales : dans la première, vers. 5-16, saint Jude prédit la condamnation exemplaire des hérétiques contre lesquels il écrit, et il trace leur triste portrait ; dans la seconde, vers 17-23, il exhorte les fidèles à ne pas se laisser corrompre par ces séducteurs, mais à demeurer fermes dans la foi. La conclusion consiste en une belle doxologie<sup>8</sup>.

6° *Le caractère et le style de l'épître*. — On connaît le jugement très exact d'Origène<sup>9</sup> : « Jude a écrit une lettre qui a peu de lignes, mais qui est remplie de choses vigoureuses. » Cette lettre a été justement comparée à l'écrit d'un prophète. Le style est serré, vif, imagé, généralement clair<sup>10</sup>, assez correct. Les pensées sont parfaitement enchaînées et la manière de les présenter est souvent pleine de force. Saint Jude aime parfois à les répéter sous une triple forme<sup>11</sup>. Dans son vocabulaire, comme dans celui des écrivains sacrés du Nouveau Testament, il y a un certain nombre d'expressions qu'il est seul à employer. On a remarqué qu'il se sert volontiers de mots sonores et poétiques.

7° *La date et le lieu de la composition* ne sauraient être fixés d'une manière précise, les documents certains faisant défaut. Pour la date, nous sommes guidés par le fait, signalé plus haut, de la ressemblance extraordinaire qui existe entre notre épître et la deuxième de saint Pierre. Si, comme on le reconnaît assez généralement, le prince des apôtres a connu l'écrit de saint Jude et en a fait un usage considérable en composant sa seconde épître, ledit écrit sera nécessairement antérieur à la fin de l'année 66 ou au commencement de 67<sup>12</sup>. En toute hypothèse, les circonstances qui occasionnèrent les deux lettres présentent

<sup>1</sup> I Tim. iv, 1 et ss. ; II Tim. iii, 1 et ss.

<sup>2</sup> I, 10 et ss.

<sup>3</sup> II, 1 et ss.

<sup>4</sup> Voyez la p. 627.

<sup>5</sup> Voyez les vers. 5, 7, 11, etc.

<sup>6</sup> Voyez I Petr. i, 1.

<sup>7</sup> C'est le plus communément admis.

<sup>8</sup> Pour une analyse plus détaillée, voyez le commentaire.

<sup>9</sup> *De princ.*, III, 2, 1.

<sup>10</sup> Beaucoup plus clair que celui de la « II<sup>e</sup> Pétri », dans les passages que saint Pierre a empruntés à saint Jude. Voyez la page 697.

<sup>11</sup> Voyez les vers. 2, 5-7 (les trois exemples des châtements divins), 8, 11, 19 (dans le texte grec), 22 et 23, 25<sup>b</sup>.

<sup>12</sup> C'est alors en effet que saint Pierre écrivit sa seconde épître. Voyez la page 696.

tant d'analogies, qu'il ne dut pas s'écouler entre elles un long intervalle de temps. On ne peut guère remonter pour la date au delà de l'an 60, à cause du développement qu'avaient déjà pris les erreurs décrites par saint Jude. De nombreux auteurs pensent que la lettre ne fut pas publiée avant la mort de saint Jacques le Mineur, en 62. L'année 65 conviendrait fort bien comme date moyenne. Quant au lieu où l'épître fut composée, le mieux est de dire qu'on est dans l'ignorance sur ce point. On a mentionné, il est vrai, mais sans fondement sérieux, l'Égypte et la Palestine, et plus spécialement les villes d'Alexandrie et de Jérusalem.

8° *L'épître de saint Jude et les livres apocryphes.* — Ainsi qu'il a été dit plus haut<sup>1</sup>, dès les temps anciens, on émit l'hypothèse que la petite lettre qui porte le nom de saint Jude renferme une ou plusieurs citations extraites de livres apocryphes<sup>2</sup>; d'où l'on concluait parfois qu'elle n'était ni authentique ni canonique. Que devons-nous penser de ce problème? Les écrivains ecclésiastiques ne s'en effrayaient pas tous. Tertullien<sup>3</sup>, par exemple, en concluait que saint Jude donnait ainsi son approbation à la prophétie d'Hénoch, et saint Augustin<sup>4</sup>, que le patriarche Hénoch a écrit « nonnulla divina ».

De plus, il est certain que, dans la littérature apocryphe très abondante qui existait chez les Juifs à l'époque de la naissance de Jésus-Christ, on trouvait, à côté de légendes et de fictions nombreuses, des traditions antiques très sérieuses, semblables à celles que saint Étienne<sup>5</sup>, saint Paul à plusieurs reprises<sup>6</sup> et saint Jacques<sup>7</sup> ont alléguées. Rien n'empêche que saint Jude ait agi de même; les deux faits qu'il cite dans les vers. 9 et 14 de sa lettre en valaient la peine, à cause de leur importance théologique. D'habiles critiques, catholiques ou protestants, soutiennent précisément que c'est d'après ces vieilles traditions que notre auteur s'est laissé guider<sup>8</sup>. Remarquons bien que saint Jude ne cite directement aucun livre; il signale des événements, sans dire d'où il les a tirés. Rien ne nous oblige donc de croire qu'il les a pris dans les livres apocryphes.

Mais nous pouvons aller plus loin. Quand même nous admettrions<sup>9</sup>, avec divers interprètes contemporains, ce que plusieurs Pères semblent avoir admis les premiers, à savoir, que saint Jude cite réellement l'Assomption de Moïse et le livre d'Hénoch, quelle conséquence en résulterait-il? Nous répondons avec saint Jérôme<sup>10</sup> et avec le Vén. Bède<sup>11</sup> que, même dans ce cas, l'origine divine de l'épître ne serait pas en cause, puisque, en approuvant un passage d'un livre apocryphe, saint Jude n'aurait nullement donné son approbation au livre entier.

<sup>1</sup> Page 770, 2°.

<sup>2</sup> L'épisode que raconte le vers. 9 au sujet du corps de Moïse aurait pareillement été consigné, d'après Clément d'Alexandrie (*Adumbr. in ep. Judæ*), Origène (*de Princip.*, III, 2, 1) et Didyme (*Enarrat. in ep. Judæ*), dans l'écrit intitulé « Assumptio » ou « Ascensio Moysis ». Les versets 14-15 seraient un emprunt fait directement au livre d'Hénoch. Quant au petit récit du vers. 6, relatif aux anges, nous avons dit, en expliquant II Petr. II, 4, qu'il n'a pas le moindre rapport avec Gen. VI, 1; il n'est donc pas permis de dire qu'il est extrait, lui aussi, de livres apocryphes: il s'agit d'un fait réel, qui appartient à la révélation.

<sup>3</sup> *De cultu fem.*, I, 3.

<sup>4</sup> *De civ. Dei*, xv, 23.

<sup>5</sup> Act. VII, 22, 23, 30.

<sup>6</sup> Cf. Gal. III, 19; II Tim. III, 8; Hebr. II, 2 et XI, 24, 37. Comp. ce mot de saint Jérôme, *in Eph.* I, 21: « Apostolum de traditionibus Hebræorum ea quæ secreta sunt in medium protulisse. »

<sup>7</sup> v, 17.

<sup>8</sup> Les auteurs du livre d'Hénoch et de l'Assomption de Moïse auraient puisé à la même source.

<sup>9</sup> Ce qui n'est nullement le cas pour nous personnellement.

<sup>10</sup> *In Tit.* I, 12.

<sup>11</sup> Dans son commentaire sur notre épître.

Ainsi donc, quelque opinion que l'on admette, l'autorité divine de son écrit n'est atteinte en aucune manière <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> L'écrit intitulé Assomption de Moïse ne nous est connu que par quelques fragments latins. Le livre d'Hénoch est souvent cité par les Pères des quatre premiers siècles. Nous ne le connaissons que depuis 1860, grâce à la découverte d'une traduction éthiopienne (voyez Dillmann, *Liber Henoch æthiopice*, 1851); mais on en possède aussi depuis peu d'années le texte grec, du moins, en partie considérable (A. Lods,

*le Livre d'Hénoch, fragments grecs..., traduits et annotés*, Paris, 1892). On croit que c'est un agglomérat de plusieurs écrits, composés d'abord en hébreu par des auteurs juifs, et traduits ensuite en grec. Il renferme toutes sortes de prétendues révélations faites par des anges, touchant des secrets relatifs au monde angélique, à l'histoire de l'humanité et à celle de la nature, dans un ordre très confus.

---

# ÉPITRE

## DE SAINT JUDE

1. Judas, Jesu Christi servus, frater autem Jacobi, his qui sunt in Deo Patre dilectis, et Christo Jesu conservatis et vocatis.

2. Misericordia vobis, et pax, et caritas adimpleatur.

3. Carissimi, omnem sollicitudinem faciens scribendi vobis de communi vestra salute, necesse habui scribere vobis,

1. Jude, serviteur de Jésus-Christ et frère de Jacques, à ceux qui sont aimés en Dieu le Père, gardés et appelés par Jésus-Christ.

2. Que la miséricorde, la paix et la charité soient multipliées en vous.

3. Bien-aimés, comme je mettais tout mon zèle à vous écrire au sujet de votre salut commun, je me suis trouvé dans

### I. Préambule. Vers. 1-4.

1-2. La salutation. — L'auteur, après avoir mentionné son nom (*Judas*), se fait connaître encore par deux titres. Il se présente d'abord comme *Jesu... servus* (voyez Jac. I, 1; II Petr. I, 1 et les notes); ensuite comme *frater... Jacobi*; c.-à-d., comme le frère célèbre d'un personnage plus célèbre encore. Voyez l'Introd., p. 769. — *His qui...* Les destinataires sont désignés en termes très généraux, puisque les expressions *in... Patre dilectis... conservatis et vocatis* conviennent à tous les chrétiens sans exception. Dans le texte grec, le mot *κλητοῖς* (« vocatis ») est pris substantivement, et c'est sur lui que retombe d'une manière directe l'article *τοῖς*, placé en avant de cette partie de la phrase : Aux appelés, qui sont aimés... et conservés... Sur ce nom d'appelés, pour représenter les fidèles, voyez Rom. I, 6; I Cor. I, 24, etc. — La locution *in Deo... dilectis* ne signifie pas : aimés par moi en Dieu le Père; mais : aimés par Dieu. Les chrétiens sont très spécialement chéris de Dieu, qui a envoyé son Fils unique pour les sauver. La leçon *ἡγιασμένοις*, sanctifiés, au lieu de *ἡγαπημένοις*, est une correction des copistes. — *Christo... conservatis*. C'est-à-dire, conservés pour Jésus-Christ. Au milieu des dangers qui menacent leur foi, la grâce divine préserve les chrétiens, pour qu'ils ne cessent point d'appartenir à Jésus et de lui être fidèles. Cf. I Petr. I, 5, etc. En tenant ce langage à ses lecteurs, saint Jude a déjà en vue les hommes funestes qui étaient pour eux une cause de péril. Quoique

générale dans sa forme, cette adresse ne suppose nullement que la lettre était destinée à toute l'Église; elle fut composée spécialement pour un groupe de chrétiens ou de chrétiens qui excitaient l'intérêt de l'auteur d'une façon particulière. — *Misericordia... adimpleatur* (vers. 2). Le verbe *πληθυνθείη* a plutôt le sens de « multiplicetur ». Cette formule de salutation rappelle d'assez près I Petr. I, 2 et II Petr. I, 2. Seulement, saint Pierre souhaite à ses lecteurs « la grâce et la paix », comme le fait habituellement saint Paul; au lieu de la paix, saint Jude mentionne la miséricorde, à la manière de l'apôtre des Gentils au début de ses deux lettres à Timothée (voyez aussi II Joan. 3). La mention de la charité (*ἀγάπη*) dans un souhait de ce genre lui est entièrement propre. Il rattache sans doute ce mot à « dilectis » : Vous êtes aimés de Dieu; puissiez-vous l'être toujours davantage !

3-4. Occasion et but de l'épître. — *Omnem sollicitudinem* : tout l'empressement possible. Voyez I Petr. I, 5. — *Scribendi...* C'est sur ce point spécial que portait le zèle de saint Jude : il songeait sérieusement à écrire à ses lecteurs actuels, lorsqu'une raison urgente le mit dans la nécessité de le faire. — *De communi* (il faut lire « nostra » au lieu de *vestra*, d'après la meilleure leçon du grec) *salute*. Tel était le thème que l'apôtre se proposait tout d'abord de traiter par écrit : le salut que Jésus-Christ a mérité à tous les chrétiens, les moyens de se l'approprier, etc. — Soudain, le désir se changea en nécessité : *necesse habui*. — *Deprecans*. Ce par-

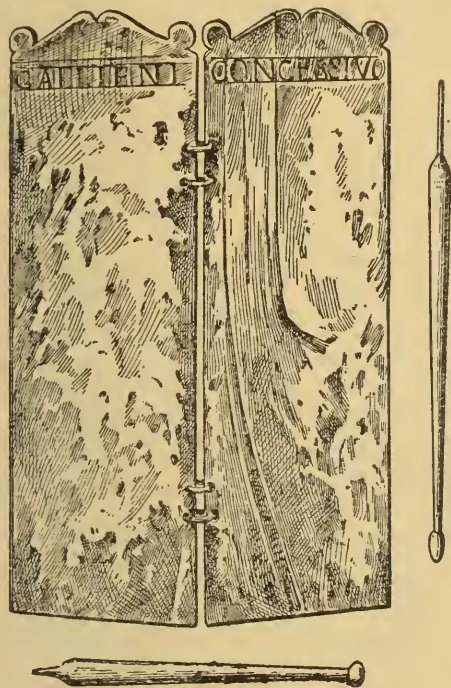
la nécessité de le faire, afin de vous exhorter à combattre pour la foi qui a été une fois pour toutes transmise aux saints.

4. Car il s'est glissé parmi vous certains hommes, depuis longtemps désignés pour la condamnation, des impies qui changent la grâce de notre Dieu en dissolution, et qui renient notre seul maître et Seigneur Jésus-Christ.

deprecans supercertari semel traditæ sanctis fidei.

4. Subintroierunt enim quidam homines (qui olim præscripti sunt in hoc iudicium) impii, Dei nostri gratiam transferentes in luxuriam, et solum dominatorem et Dominum nostrum Jesum Christum negantes.

tielle marque ici un but; d'après le grec : pour vous exhorter. Saint Jude avait pensé à un écrit doctrinal et pratique; les circonstances mo-



Tablettes et styles.

D'après les anciens monuments.)

diffèrent son plan et lui firent composer une lettre d'exhortation. — *Supercertari*, ἐπαγωνίζεσθαι : combattre avec une extrême vigueur. — *Traditæ... fidei* : en faveur de la foi transmise aux lecteurs par l'enseignement oral. L'expression est technique dans ce sens. Cf. Act. xvi, 4; I Cor. xi, 2 et xv, 3; II Petr. ii, 21, etc. — *Semel* : une fois pour toutes. Cet adjectif insiste sur le caractère immuable de la foi chrétienne, c.-à-d. du « depositum fidei », qui doit demeurer intact et invariablement le même entre les mains des fidèles. Cf. I Tim. vi, 2; II Tim. i, 12, etc. « Le langage de saint Jude au sujet de la foi est très dogmatique, très zélé... Des hommes qui s'exprimaient ainsi à propos d'un symbole y croyaient avec passion. » — *Sanctis* est une autre appellation des chrétiens, souvent employée dans le Nouveau Testament.

Cf. Act. ix, 13, 52; Rom. xii, 13; Hebr. vi, 10. — Ce dépôt sacré était attaqué par des hommes pervers; il fallait donc le défendre avec courage : *subintroierunt...* (vers. 4). Comme l'indique la particule *enim*, l'écrivain sacré va faire connaître la circonstance imprévue qui venait de modifier son premier dessein épistolaire : il avait appris, ou remarqué par lui-même, l'apparition des docteurs hérétiques. Le verbe *παρεισέδυσαν* exprime fort bien le caractère furtif et illégitime de cette apparition. Cf. Gal. ii, 4; II Tim. iii, 6; I Petr. ii, 1<sup>b</sup>. Ces hommes impies, comme ils sont appelés à bon droit, n'osaient pas se montrer franchement et publiquement; ils se glissaient sournoisement, ayant conscience de leur infamie. Cf. Joan. x, 1 et ss. — Le pronom *quidam* a ici quelque chose de très dédaigneux. Cf. II Cor. iii, 1 et x, 2; Gal. i, 7; I Tim. i, 3, etc. — De même que saint Pierre dans une circonstance analogue (cf. II Petr. ii, 1<sup>b</sup>), notre auteur se hâte de signaler d'une manière préliminaire le sort justement terrible qui attend ces misérables : *qui... in hoc...* Depuis longtemps (*πάλαι, olim*) leur condamnation a été pour ainsi dire écrite d'avance (*προγεγραμμένοι, præscripti...*). Cf. I Petr. ii, 3<sup>b</sup>. L'apôtre fait allusion aux jugements divins, exécutés autrefois contre de grands coupables et décrits par lui dans les vers. 5-7. C'est pour cela qu'il dit : *in hoc iudicium*, en accentuant fortement le pronom : ce jugement que je vais développer. — L'épithète *impii* est justifiée par deux détails significatifs, dont le premier stigmatise les faux docteurs sous le rapport de la conduite, et le second sous celui de la doctrine. — Premier fait : *Dei... gratiam...* Cette grâce n'est autre ici que l'évangile. Elle offre aux chrétiens la vraie liberté en ce qui concerne la loi juive et le péché (cf. Rom. vi et vii); mais les faux docteurs abusaient d'elle et la transformaient en licence, en une honteuse immoralité, sous prétexte que tout est permis aux fidèles. Voyez II Petr. ii, 19 et le commentaire. — La locution *transferentes in luxuriam* est d'une remarquable vigueur. — Le pronom *nostri* après *Dei* est très accentué : le Dieu que nous servons, le Dieu qui est le nôtre, mais point le leur, puisqu'ils l'outragent. — Second fait : *Solum dominatorem... negantes*. Le mot Θεόν (« Deum »), ajouté par divers manuscrits après δεσπότην (« dominatorem »), ne paraît pas être authentique. C'est vraisemblablement à Jésus-Christ seul que se rapportent ici les deux titres Maître et Seigneur, qui dépendent dans le grec d'un

5. Commonere autem vos volo, scientes semel omnia, quoniam Jesus populum de terra Ægypti salvans, secundo eos qui non crediderunt perdidit;

6. angelos vero qui non servaverunt suum principatum, sed dereliquerunt suum domicilium, in iudicium magni

5. Je veux vous rappeler, quoique vous sachiez fort bien toutes choses, que Jésus, ayant déiivré le peuple du pays d'Égypte, fit ensuite périr ceux qui furent incrédules;

6. et que les anges qui n'ont pas conservé leur dignité, mais qui ont abandonné leur propre demeure, ont été

seul et même article. Quelques interprètes ne lui appliquent, bien à tort, que le second, affirmant que le premier ne convient en cet endroit qu'à Dieu le Père. — *Negantes* : tout ensemble en théorie et en pratique. A ce vers. 4 il est bon de comparer II Petr. II, 1-3. La coïncidence des pensées et des expressions est frappante; mais saint Jude est beaucoup plus concis: « le prince des apôtres l'a en quelque sorte commenté. »

II. Le corps de l'épître. Vers. 5-23.

1<sup>o</sup> Certitude de la condamnation des docteurs hérétiques et description de leurs mœurs criminelles. Vers. 5-16.

5-7. Le jugement divin les atteindra d'une manière certaine. A la façon de saint Pierre dans le passage parallèle II Petr. II, 5-9, notre auteur cite trois exemples empruntés à l'Ancien Testament, pour montrer la rigueur du châtiement réservé aux docteurs de mensonge. Toutefois, ces exemples ne sont pas entièrement les mêmes de part et d'autre : tandis que le prince des apôtres mentionne les mauvais anges, le déluge, Sodome et Gomorrhe, notre auteur rappelle le châtiement d'Israël, des mauvais anges et des villes de la Pentapole. — Premier exemple, vers. 5. Au lieu de *commonere... volo*, il faudrait, d'après le grec : Je veux vous rappeler. Voyez II Petr. I, 12, 13 et III, 1, dans le texte original. — Les mots *scientes... omnia*, outre qu'ils contiennent un éloge délicat, marquent pourquoi saint Jude se contentera d'éveiller brièvement les souvenirs de ses lecteurs : ils ont appris une fois pour toutes (*semel*, comme au vers. 3<sup>b</sup>), c.-à-d., d'une façon très sérieuse, ce qu'il leur importait de savoir sur les points essentiels de la doctrine chrétienne; tout leur est clair à ce sujet. Quelques manuscrits grecs remplacent la leçon πάντα, toutes choses, par τούτο, cela; cette variante est peu accréditée. — *Quoniam Jesus*. Il y a trois variantes dans le grec : quelques manuscrits ont Ἰησοῦς, comme la Vulgate; d'autres, κύριος, le Seigneur; d'autres Θεός, Dieu. Si la première est authentique, comme il semble, saint Jude parlerait de Jésus-Christ et de son action immédiate sur l'histoire juive, de la même manière que le fait saint Paul. Voyez I Cor. X, 4 et le commentaire. Saint Justin était déjà favorable à ce sentiment (*Dial. c. Tryph.*, 120). — *Populum (λαόν)* : le peuple choisi, la nation théocratique. — *De terra... salvans* (le grec emploie l'aoriste : ayant sauvé, après avoir sauvé). Cette expression résume tous les faits et tous les miracles qui accompagnèrent la sortie d'Égypte. — L'adverbe *secundo* (en se-

cond lieu) introduit une nouvelle phase de l'activité divine à l'égard des Israélites, vers cette même époque. La première avait consisté dans une magnifique délivrance; celle-ci ne fut autre qu'une terrible destruction de la plus grande partie du peuple hébreu : *eos qui non... perdidit*. Voyez Num. XIV, 1 et ss.; Ps. XCIV, 8 et ss.; Hebr. III, 7-19. — Second exemple, les mauvais anges : *angelos vero...* (vers. 6). Comp. II Petr. II, 4 et le commentaire. Saint Pierre ne spécifie pas le péché des anges; notre auteur le détermine par deux traits particuliers : *non servaverunt... sed dereliquerunt...* Immédiatement l'on voit qu'il est question d'anges infidèles, qui ont manqué à leur devoir. — Par *principatum* (ἀρχήν) l'apôtre entend sans doute la haute dignité que ces esprits célestes avaient reçue de Dieu; par suite de leur orgueil, ils ne surent pas s'y maintenir. — *Suum domicilium*. Leur « propre domicile », comme dit le grec, c'était le ciel, et pour chacun d'eux, dans ce séjour céleste, une place honorable devant le trône de Dieu. Ils avaient eu l'audace de le quitter d'eux-mêmes. Il y a ici une allusion évidente à la chute de Satan et de ceux des anges qui le suivirent dans sa révolte. Saint Jude n'a pas plus emprunté que saint Pierre l'exposé de ce fait au livre apocryphe d'Hénoch (voyez l'Introd., p. 772, et II Petr. II, 4-9 et le commentaire). — Les mauvais anges n'ont pas échappé au châtiement, malgré le caractère distingué de leur nature : *in iudicium... reservavit*. Cf. II Petr. II, 4<sup>b</sup>, 9 et III, 7. — *Magni dies*. Le grand jour est celui du jugement général; la damnation des anges rebelles sera confirmée alors d'une manière solennelle. — *Vinculis æternis* : par des liens qui ne seront jamais brisés. — *Sub caligine*. Allusion au ténébreux séjour de l'enfer, dans lequel ont été relégués les esprits mauvais. — Troisième exemple, les villes de la Pentapole : *Sicut* (vers. 7)... Voyez II Petr. II, 6 et les notes. — *Sodoma et Gomorrha*. Les deux cités principales; les trois autres (et *fnitima...*) étaient Adama, Séboïm et Ségor. Cf. Deut. XXIX, 23; Sap. X, 6; Os. XI, 8, etc. Ségor fut épargnée à cause de Lot (Gen. XIX, 20 et ss.). — *Simili modo*. Le grec est plus explicite : de la même manière que ceux-ci. Évidemment ce trait ne signifie pas que les mauvais anges avaient commis, comme Sodome et Gomorrhe, des péchés contre la chair. L'écrivain sacré a voulu dire que les cinq villes avaient offensé Dieu, ainsi que l'avaient fait eux-mêmes ces anges déchus. La comparaison ne porte donc pas sur le mode du crime, mais sur le crime lui-même. —

réservés par lui pour le jugement du grand jour, liés par des chaînes éternelles, dans les ténèbres.

7. De même, Sodome et Gomorrhe, et les villes voisines, qui se livrèrent comme eux à l'impureté et à des vices contre nature, sont devant nous comme un exemple, subissant la peine du feu éternel.

8. Pareillement, ces hommes aussi souillent la chair ; de plus, ils méprisent l'autorité, et insultent ceux qui sont élevés en dignité.

9. Cependant l'archange Michel, lorsqu'il discutait avec le diable, lui disputant le corps de Moïse, n'osa pas porter

diei, vinculis æternis sub caligine reservavit.

7. Sicut Sodoma et Gomorrha, et finitimæ civitates simili modo exfornicatæ, et abeuntes post carnem alteram, factæ sunt exemplum, ignis æterni pœnam sustinentes.

8. Similiter et hi carnem quidem maculans, dominationem autem spernunt, majestatem autem blasphemant.

9. Cum Michael archangelus cum diabolo disputans altercaretur de Moysi corpore, non est ausus judicium inferre

Dans le verbe ἐκπορνύειν, sur lequel a été calqué le mot latin *exfornicata*, la préposition ἐκ fortifie l'idée ; elle marque un crime qui dépasse toutes les bornes. — *Abeuntes post... alteram...* est un euphémisme, qui voile à demi les fautes contre nature auxquelles se livraient les habitants de Sodome et des villes voisines. Cf. Gen. XIX, 5. — *Factæ sunt*. A la lettre dans le grec : « jacent pro » ; elles gisent pour ainsi dire sous les yeux de tous, comme un exemple et un avertissement terrible pour les pécheurs. — Les mots suivants, *ignis æterni pœnam...*, marquent en quoi consiste cet exemple.

8-11. Première partie de la description des docteurs pervers : manière dont ils outrageaient les esprits célestes. — *Similiter* (μὲντοι, cependant) et *hi*. Le pronom désigne les hommes mauvais que le vers. 4 a introduits sur la scène. Le texte original ajoute le mot ἐνυπνιαζόμενοι, que n'a pas traduit la Vulgate et qui signifie : « somniantes ». Ce trait fait sans doute allusion au rôle de prophètes que jouaient ces misérables (cf. II Petr. II, 1), pour appuyer leur enseignement erroné sur de prétendues révélations qu'ils auraient reçues en songe. Comp. Deut. XIII, 1, 3, 5, où les faux prophètes reçoivent ce même nom. — *Carnem... maculans* : souillant leur corps par leurs mœurs dépravées, à la façon des habitants de Sodome. Comp. le vers. 4<sup>b</sup> ; II Petr. II, 10, 14, 18. — *Dominationem*. L'abstrait pour le concret : l'autorité de Dieu ou du Christ. Voyez II Petr. II, 10<sup>b</sup> et le commentaire. Le verbe ἀθετοῦσιν dit quelque chose de plus que *spernunt* : ils mettent de côté, ils rejettent. — *Majestatem... blasphemant*. Dans le grec : ils blasphèment (ils outragent) les gloires ; c.-à-d., les bons anges. Autre expression identique à celle de II Petr. II, 10 d'après le texte original (voyez les notes). — *Cum Michael* (vers. 9)... Voici la pensée qui sert de transition : Les faux docteurs se permettent contre les esprits célestes un langage injurieux, que l'archange saint Michel n'osa pas même employer contre Satan. Cf. II Petr. II, 11. Dans l'Ancien Testament, saint Michel nous apparaît comme le prince et le gardien de la nation théocratique (cf. Dan.

x, 21 et XII, 1). Dans le Nouveau Testament, il n'est mentionné qu'ici et Apoc. XII, 7. — *Cum diabolo disputans*. Clément d'Alex. (*Adumbr. in Ep. Judæ*), Origène (*de Princ.*, III, 2, 1) et Didyme (*Enarr. in Ep. Judæ*) nous apprennent que l'incident en question, très mystérieux pour nous, est raconté dans l'Assomption de Moïse, livre apocryphe dont il ne nous reste que des



L'archange saint Michel.  
(D'après un ivoire du Xe siècle.)

fragments. Cet incident a certainement pour base Deut. XXXIV, 5-6, passage qui raconte en quelques mots la mort et la sépulture de Moïse. Or, le Targum de Jonathan dit, précisément à propos du vers. 6, que l'archange Michel fut établi par Dieu gardien du tombeau de Moïse. On a conjecturé, comme occasion de la discussion qui s'éleva entre saint Michel et le prince des démons, que celui-ci aurait voulu s'emparer du corps de Moïse, afin d'en faire un objet d'idolâtrie pour les Israélites ; dessein que l'archange fit échouer par sa courageuse opposition.

blasphemiæ, sed dixit : Imperet tibi Dominus.

10. Hi autem, quæcumque quidem ignorant, blasphemant ; quæcumque autem naturaliter, tanquam muta animalia, norunt, in his corrumpuntur.

11. Væ illis, quia in via Cain abierunt, et errore Balaam mercede effusi sunt, et in contradictione Core perierunt!

12. Hi sunt in epulis suis maculæ, convivantes sine timore, semetipsos pa-

contre lui un jugement injurieux ; mais dit : Que le Seigneur te réprime!

10. Mais ceux-ci insultent tout ce qu'ils ignorent ; quant à celles qu'ils connaissent naturellement, comme les bêtes brutes, ils s'y corrompent.

11. Malheur à eux ! car ils ont suivi la voie de Caïn ; ils se sont jetés, pour un salaire, dans l'erreur de Balaam, et ils ont péri dans la rébellion de Coré.

12. Ils sont des taches dans leurs repas de charité, faisant bonne chère sans

Quoique relaté dans un livre apocryphe, le fait que saint Jude signale ici n'a rien d'impossible en lui-même, et il se peut fort bien que l'écrivain sacré l'ait emprunté à la tradition juive, dans laquelle a pu également puiser l'auteur de l'écrit apocryphe. Voyez l'Introd., p. 772. En tout cas, il est difficile de croire qu'un écrivain sacré ait cité comme exemple et comme argument un épisode qui n'aurait eu aucune réalité objective. La dispute entre saint Michel et Satan n'est donc pas une légende, comme on l'a prétendu ; elle a un caractère historique. Les destinataires de l'épître connaissaient les détails du fait, et c'est pour cela que saint Jude se contente d'une indication rapide. — *Non est ausus...* : par respect pour la nature angélique du démon, bien que celui-ci se fût entièrement dégradé par sa révolte contre Dieu. — *Judicium... blasphemiæ*. C.-à-d., une condamnation accompagnée de paroles injurieuses. Laisant à Dieu le soin de condamner Satan, saint Michel se contenta de riposter avec calme et froidement à ce dernier. — *Imperet tibi...* Dans la prophétie de Zacharie, III, 2, l'ange du Seigneur profère ces mêmes paroles contre Satan. — *Hi autem...* (vers. 10). Application de l'exemple aux faux docteurs, sous la forme d'un contraste saisissant. — Le trait *quæcumque ignorant* relève l'étendue de leur faute : ce que ces hommes ignoraient et refusaient de reconnaître, c'était, d'après le vers. 8, l'autorité de Dieu et de son Christ, et aussi la dignité des anges. Comp. II Petr. II, 12. — En revanche, ils connaissaient à fond les choses purement naturelles, dans lesquels ils trouvaient d'impures jouissances : *quæcumque autem...* — *Naturaliter* : par leur nature inférieure et animale, comme il ressort des mots *tanquam muta animalia* (dans le grec : les animaux sans raison). Rapprochement plein de mépris, mais très légitime. — *In his corrumpuntur*. C'est l'équivalent de « carnem maculant » du vers. 8. Plongés tout entier dans les choses extérieures et sensuelles, n'ayant d'autre part aucun attrait pour la vie spirituelle, les faux docteurs ne cherchaient dans les créatures que de honteuses satisfactions. Le verbe *φθείρονται* peut signifier aussi : ils produisent leur propre ruine. Mais le sens donné par la Vulgate est le meilleur et le plus communément admis. — *Væ illis...* (vers. 11).

Exclamation indignée qui s'échappe du cœur de saint Jude, à la pensée de cette conduite indigne. Comparez les imprécations semblables de Notre-Seigneur, Matth. xxiii, 13 et ss. — *Quia...* Trois autres grands coupables, dont les docteurs de mensonge imitaient les forfaits, sont cités pour motiver le « Væ illis ». D'abord Caïn (*in via Cain...*), le premier homme qui ait outragé les lois de la nature. Cf. Gen. iv, 8. Le point de comparaison entre lui et les faux docteurs consiste sans doute en ce que ces derniers étaient aussi les meurtriers de leurs frères, auxquels ils faisaient perdre la vie éternelle. Cf. Sap. x, 3. — *Errore Balaam...* Voyez II Petr. II, 15-16, où ce même rapprochement a lieu en termes un peu plus explicites. Les docteurs hérétiques imitaient Balaam, en quittant comme lui la droite voie et en égarant les autres par amour de l'argent. Le verbe *effusi sunt* est très expressif : ils se sont complètement livrés à l'égarement. — *Contradictione Core...* Leur troisième modèle. De même que Coré s'était révolté d'une manière sacrilège contre Moïse et Aaron, afin de s'emparer du souverain pontificat (cf. Num. xvi, 1 et ss.), de même ces hommes superbes s'insurgeaient contre l'Église et contre leurs supérieurs légitimes. — *Perierunt*. Leur ruine morale est déjà un fait accompli, en attendant la ruine éternelle.

12-16. Deuxième partie de la description : les mœurs dépravées des faux docteurs. C'est du moins sur ce point que saint Jude insiste maintenant davantage, tout en rappelant encore le jugement terrible qui attend ces grands pécheurs. Les images énergiques abondent dans les vers. 12 et 13. — *In epulis* (il faut lire « vestris » au lieu de *suis*, d'après la meilleure leçon du texte grec). Comme au passage parallèle II Petr. II, 13<sup>b</sup> (voyez les notes), le texte original flotte entre les variantes *ἀγάπαις*, agapes, et *ἀπάταις*, tromperies. Le substantif *ἀγάπαις* donne la leçon la mieux autorisée : d'où il suit que l'apôtre doit avoir eu en vue les repas fraternels associés alors à la célébration des saints mystères. Ceux que décrit saint Jude souillaient ces pieuses agapes, non seulement par leur présence, qui était à elle seule une tache (*maculæ*, *σπιλάδες*), mais encore par leurs orgies grossières et égoïstes (*convivantes...*, *semetipsos...*). Voyez



retenue, se repaissant eux-mêmes; nuées sans eau, emportées çà et là par les vents; arbres d'automne, sans fruits, deux fois morts, déracinés;

13. vagues furieuses de la mer, qui rejettent l'écume de leurs infamies; astres errants, auxquels une tempête ténébreuse est réservée pour l'éternité.

14. C'est d'eux qu'a prophétisé Enoch, le septième patriarche depuis Adam, lorsqu'il a dit : Voici, le Seigneur est venu avec ses saintes myriades,

15. pour exercer un jugement contre tous, et pour convaincre tous les impies de toutes les œuvres d'impiété qu'ils ont commises, et de toutes les dures paroles que ces pécheurs impies ont proférées contre lui.

16. Ce sont des mécontents qui mur-

scentes; *nubes sine aqua, quæ a ventis circumferuntur*; *arbores autumnales, infructuosæ, bis mortuæ, eradicatæ*;

13. *fluctus feri maris, despumantes suas confusiones*; *sidera errantia, quibus procella tenebrarum servata est in æternum*.

14. *Prophetavit autem et de his septimus ab Adam Enoch, dicens: Ecce venit Dominus in sanctis millibus suis,*

15. *facere iudicium contra omnes, et arguere omnes impios de omnibus operibus impietatis eorum quibus impie egerunt, et de omnibus duris quæ locuti sunt contra Deum peccatores impii.*

16. *Hi sunt murmuratores querulosi,*

I Cor. xi, 20, 33. — *Nubes sine...* L'image varie légèrement dans la description de saint Pierre (II Petr. II, 17), où on lit : des fontaines sans eau. De ces maîtres hérétiques on ne pouvait pas attendre « les eaux bienfaisantes de la doctrine et de l'exemple »; ils ressemblaient à des nuages qui ne donnent pas de pluie et que le vent emporte au loin. — *Arbores autumnales.* L'adjectif *φθινοπωρινά* désigne à proprement parler la fin de l'automne; il s'agit donc d'arbres qui n'ont plus que des feuilles. — *Infructuosæ* dit plus encore : non seulement des arbres sans fruit, mais qui sont incapables d'en produire. — Les épithètes *bis mortuæ et eradicatæ* continuent la gradation : des arbres complètement morts, et qui ne peuvent plus revenir à la vie, puisque leurs racines sont arrachées. Les docteurs pervers, morts en vertu du péché, puis rappelés à la vie par le baptême, étaient morts de nouveau spirituellement par suite de leur apostasie, et ils avaient été ainsi séparés de la vraie racine, le Christ. — *Fluctus...* (vers. 13). Troisième image, très expressive aussi : flots sauvages de la mer. — *Despumantes...* Les vagues apportent sur le rivage les immondices de l'océan; ces docteurs impies rejetaient au dehors l'écume hideuse de leurs passions. Cf. Is. LVII, 20. — *Sidera errantia.* C.-à-d., des astres qui ont quitté la place qu'ils occupaient dans le ciel et qui, désormais errants, ne peuvent apporter que la ruine. — *Quibus...* L'écrivain sacré menace encore les faux docteurs des supplices éternels de l'enfer. Au lieu de *procella tenebrarum*, il sez, d'après le grec : l'obscurité des ténèbres. Comp. le vers. 6<sup>b</sup>. Les astres en question, c.-à-d. les impies qu'ils représentent, après s'être éloignés de leur orbite lumineuse, s'égarèrent dans des sphères obscures où ne pénètre jamais la lumière du soleil, et ils y demeurèrent à jamais. — *Prophetavit... Enoch* (vers. 14-16). Voyez l'Introd., p. 772. La formule de transition est à remarquer : saint Jude ne dit pas qu'il a puisé l'oracle dans tel ou tel

écrit, mais simplement qu'il va citer une prophétie d'Enoch. Sur ce saint personnage, voyez Gen. v, 21-24; Eccl. XLIV, 16; Hebr. XI, 5. Saint Augustin dit au sujet de ce passage : « Scripsisse quidem nonnulla divina Enoch illum septimum ab Adam negare non possumus, cum hoc in epistola catholica Judas apostolus dicat. » Saint Jérôme nous apprend au contraire que d'autres chrétiens se scandalisaient de cette citation. — *Et de his.* La prophétie d'Enoch atteignait directement ceux de ses contemporains qui se livraient à l'impiété; mais elle était valable aussi pour les impies de tous les temps, par conséquent pour ceux que nous décrit saint Jude. — *Septimus ab...* Comp. Gen. v, 1 et ss. : Adam, Seth, Enos, Caïn, Malaléel, Jared, Enoch. Ce trait montre combien la prophétie était ancienne; en outre, le nombre sept était sacré, et avait par là même une importance particulière pour caractériser Enoch. — *Ecce venit...* Au temps passé dans le grec : Voici, le Seigneur est venu... Mais l'aoriste a le sens du futur, ainsi qu'il arrive souvent dans les prophéties; il marque mieux la certitude du fait. — *In sanctis millibus...* D'après le grec : Dans (c.-à-d., avec) ses saintes myriades. Le Seigneur viendra, accompagné des anges nombreux qui forment sa cour. Cf. Deut. XXXII, 2; Ps. LXVII, 18; Zach. XIV, 5<sup>b</sup>; Matth. XXV, 31, etc. — But de cette manifestation divine : *facere iudicium...* (vers. 15). Ces lignes annoncent très clairement le jugement général, et surtout celui des impies. Comp. les vers. 5-11. — *Impios...* Notez l'énergique répétition des mots *impietatis, impie, impii*. La prophétie caractérise brièvement ces impies de la même manière que l'a fait plus haut saint Jude. — *De... operibus... et de omnibus... quæ...* Le jugement divin portera sur les paroles des pécheurs aussi bien que sur leurs actes. L'épithète *duris* a ici la signification de mauvaises, blasphématoires. — *Hi sunt...* (verset 16). Même formule qu'au vers. 12 (comp. le vers. 19). Elle est très accentuée et introduit encore quelques traits de la conduite scanda-

secundum desideria sua ambulantes, et os eorum loquitur superba, mirantes personas quæstus causa.

17. Vos autem, carissimi, memores estote verborum quæ prædicta sunt ab apostolis Domini nostri Jesu Christi,

18. qui dicebant vobis quoniam in novissimo tempore venient illusores, secundum desideria sua ambulantes in impietatibus.

19. Hi sunt qui segregant semetipsos, animales, spiritum non habentes.

20. Vos autem, carissimi, superædificantes vosmetipsos sanctissimæ vestræ fidei, in Spiritu sancto orantes,

21. vosmetipsos in dilectione Dei servate, expectantes misericordiam Domini nostri Jesu Christi in vitam æternam.

murent, qui marchent suivant leurs convoitises, dont la bouche prononce des paroles hautaines, et qui admirent les gens par intérêt.

17. Mais vous, bien-aimés, rappelez-vous les choses qui ont été prédites par les apôtres de notre Seigneur Jésus-Christ;

18. ils vous disaient qu'au dernier temps il viendra des moqueurs, qui marcheront dans l'impïété, suivant leurs convoitises.

19. Ce sont eux qui se séparent eux-mêmes, êtres sensuels, n'ayant pas l'esprit.

20. Mais vous, bien-aimés, vous élevez vous-mêmes comme un édifice sur le fondement de votre sainte foi, et priant par l'Esprit-Saint,

21. conservez-vous dans l'amour de Dieu, attendant la miséricorde de notre Seigneur Jésus-Christ, pour *obtenir* la vie éternelle.

lense des faux docteurs. — *Murmuratores querulosi*. C'est évidemment contre Dieu que ces hommes murmuraient, et de sa providence qu'ils se plaignaient. — *Secundum desideria...* D'après le grec : selon leurs convoitises (mauvaises). Quand on se laisse guider par ses passions, on n'est satisfait de rien, car on éprouve des désirs insatiables. — *Superba*. Dans le grec : ὑπέροχτα, « prægrandia, ingentia. » Voyez II Petr. II, 18, où le même adjectif est employé. Ce trait caractérise l'orgueil des docteurs hérétiques. — *Mirantes personas* (à la lettre dans le grec : les visages). Cette expression est prise en mauvaise part ; elle nous montre les faux docteurs flattant les riches et les puissants, d'une façon à la fois très partiale et très intéressée (*quæstus causa*). Voyez le vers. 11 et II Petr. II, 3.

2° Avertissements aux fidèles, pour les mettre en garde contre la séduction. Vers. 17-23.

17-19. Se souvenir que les apôtres aussi ont prédit la venue de ces hommes impies. — *Vos autem...* Contraste : vous, les chrétiens fidèles et sincères. — *Memores... verborum...* Comp. II Petr. III, 2, où le prince des apôtres attire l'attention des croyants sur ce même fait. — *Prædicta... ab apostolis...* En parlant ainsi, l'auteur de l'épître ne s'exclut nullement, comme on l'a prétendu de nos jours, du collège apostolique. Il veut simplement dire que les apôtres avaient annoncé aux chrétiens, par paroles ou par écrit, le fait marqué au vers. 18 : *quoniam... venient...* — *In novissimo...* Au passage parallèle, II Petr. II, 3 : dans les derniers jours. — *Illusores*. Ces moqueurs sacrilèges sont rapidement caractérisés par les mots *secundum desideria... in...* — *Qui segregant*. Le pronom ἑαυτοῦς (*semetipsos*) n'est proba-

blement pas authentique. Le sens est donc : Ce sont eux qui font des séparations ; c.-à-d., qui créent des schismes dans l'Église. Cf. II Petr. I, 1. — *Animales* (ψυχικοί). Comp. le vers. 10<sup>b</sup>. Ces hommes n'étaient dirigés que par la ψυχή, l'âme inférieure, par contraste avec les « spirituales » (πνευματικοί), dont le πνεῦμα, l'esprit ou l'âme supérieure, est le moteur constant ; ils étaient par là même sensuels et entièrement livrés à la concupiscence (voyez I Cor. II, 14 et le commentaire). Ce trait les peint donc d'après leurs dispositions les plus intimes. On le voit, nous ne pensons pas que le mot *spiritum* se rapporte directement ici à l'Esprit-Saint ; mais d'assez nombreux commentateurs sont d'un avis contraire. Le sens est à peu près le même dans les deux cas, puisqu'il n'est pas possible de concevoir le πνεῦμα de l'homme agissant d'une manière indépendante du πνεῦμα divin.

20-21. Demeurer fermes dans la foi et dans la charité. — *Vos autem* (même antithèse qu'au vers. 17)... *superædificantes...* Métaphore expressive, employée aussi par saint Paul, Eph. II, 20-22 (cf. I Petr. II, 5). La vie chrétienne est semblable, pour chaque fidèle, à un édifice sacré dont la construction doit avancer toujours. La foi est la base de ce beau temple, et elle reçoit ici le titre de *sanctissimæ*, parce qu'elle est tout à fait sainte dans son origine, dans son objet et dans ses effets. — *In Spiritu orantes*. Autre élément de la vie du chrétien. La prière découle de la foi ; mais, pour être parfaite, elle doit avoir lieu sous l'influence de l'Esprit de Dieu. Cf. Rom. VIII, 26, etc. — *Vos... in dilectione...* (vers. 21). C'est le sommet de l'édifice. Par l'amour de Dieu, notre auteur entend plus probablement ici l'affection que Dieu a pour nous,

22. Reprenez les uns, qui paraissent condamnés ;

23. sauvez les autres, en les retirant du feu ; ayez pour les autres une pitié mêlée de crainte, haïssant jusqu'à la tunique souillée par la chair.

24. A celui qui est puissant pour vous conserver sans péché, et pour vous faire comparaître devant sa gloire irréprochables et dans l'allégresse, lors de l'avènement de notre Seigneur Jésus-Christ,

22. Et hos quidem arguite judicatos :

23. illos vero salvate, de igne rapientes ; aliis autem miseremini in timore, odientes et eam quæ carnalis est, maculatam tunicam.

24. Ei autem qui potens est vos conservare sine peccato, et constituere ante conspectum gloriæ suæ immaculatos in exultatione, in adventu Domini nostri Jesu Christi,

puisqu'il signale aussitôt, comme résultat de cet amour, la miséricorde du Sauveur à notre égard : *expectantes...* — L'heureux terme que nous fera attendre la bonté du Seigneur Jésus est indiqué par les mots *in vitam æternam*.

22-23. Conduite à tenir envers les partisans des faux docteurs. Saint Jude les divise en trois catégories, qu'il distingue par les mots *hos quidem*, vers. 22 ; *illos vero*, vers. 23<sup>a</sup>, et *aliis autem*, vers. 23<sup>b</sup>. — Sa recommandation à l'égard de la première catégorie est celle-ci : *arguite judicatos*. La Vulgate a suivi la leçon la plus autorisée : ἐλέγγετε διακρινομένους. Seulement, le verbe διακρίνω n'a pas le sens de juger (c.-à-d., condamner), mais, comme au vers. 9 (Vulg., « disputans »), celui de disputer, et par suite, de douter. Il faut donc traduire : Convainquez (à l'aide de bons raisonnements) ceux qui hésitent (entre la foi et la défection) ; ou bien : ceux qui disputent (avec vous). Quelques manuscrits grecs portent : ἐλέγγετε διακρινόμενοι : Convainquez les uns, en disputant (avec eux). Quelques documents anciens suppriment, vraisemblablement à tort, cette première catégorie. — *Illos vero...* (verset 23). C'est la seconde classe. Elle comprend les malheureux qui, presque tombés dans l'hérésie et l'apostasie, se trouvaient par là même tout près du feu (suivant les uns, du feu de la damnation, d'après le vers. 7<sup>b</sup> ; mieux, selon les autres, du feu envisagé comme symbole d'un péril imminent, d'après Zach. III, 1-3). On peut encore les sauver, mais en recourant à des moyens prompts et violents (*rapientes*). — *Aliis autem...* Troisième classe, composée de ceux que l'erreur avait moins infectés que la seconde. Leur état était digne de pitié, et on devait les traiter avec bonté (*miseremini*) ; mais, en même temps, on ne devait s'approcher d'eux qu'avec crainte (*cum timore*), pour ne pas se souiller à leur contact. Le trait *odientes et eam...* développe délicatement et poétiquement cette pensée. Saint Jude pensait peut-être aux vêtements des lépreux, que la loi juive prescrivait de brûler entièrement. Cf. Lev. XIII, 47. — Au lieu de *quæ carnalis...* *tunicam*, le grec dit : la tunique souillée par la chair. La tunique (χιτῶν) se portait immédiatement sur la peau ; elle était donc plus facilement contaminée. L'apôtre fait allusion, par cette image,

aux mœurs déréglées des hérétiques (comp. le vers. 8). — La conjonction *et*, qui précède le



Ancienne tunique de lin, avec des ornements en tapisserie.

pronom *eam*, l'accentue fortement : même cette tunique, même ce reste de péché.

III. Conclusion. Vers. 24-25.

24-25. Elle consiste en une très belle doxologie, qui rappelle Rom. XVI, 25 et ss., et qui est bien en harmonie soit avec le sujet, soit avec le but de l'épître. — *Ei autem qui...* A Dieu le Père, d'après le contexte. Comp. le vers. 25<sup>a</sup>. — *Sine peccato*. Littéralement dans le grec : (Vous conserver) sans broncher ; c.-à-d., fidèles sous le rapport de la foi, malgré les efforts des docteurs de mensonge. — *Ante conspectum gloriæ...* : lorsque cette gloire sera manifestée, au jour du jugement dernier. — *In exultatione* : pleins de l'allégresse que donnera aux élus la certitude de leur salut éternel. Cf. I Petr. I, 6 et IV, 13. — Les mots *in adventu...* *Christi* manquent tout à fait dans le texte original. — *Deo salvatori...* (vers. 25). Comp. I Tim. I, 1 ; II, 3 et IV, 10 ; Tit. I, 3 ; II, 10, etc., où Dieu le Père reçoit aussi ce nom de Sauveur. — *Per Jesum...* En effet, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ qui est le média-

25. soli Deo salvatori nostro, per Jesum Christum Dominum nostrum, gloria et magnificentia, imperium et potestas, ante omne sæculum, et nunc, et in omnia sæcula sæculorum. Amen.

25. à Dieu seul notre Sauveur, par Jésus-Christ notre Seigneur, gloire et magnificence, empire et force, avant tous les siècles, et maintenant, et dans tous les siècles des siècles. Amen.

teur de la gloire divine; c'est en lui et par lui que les hommes bénissent le Père. — *Gloria et magnificentia*. Dans le grec, sans conjonction : Gloire, majesté. Le second substantif insiste sur l'idée qu'exprime le premier. — *Imperium et potestas*. Mieux : force et puissance. Répétition analogue à la précédente. Il faut sous-entendre le verbe « est », à l'indicatif présent, et non pas « sit », à l'optatif. — *Ante omne... et... et...* Nulle part ailleurs dans le Nouveau Testament

il n'existe de formule aussi complète pour exprimer l'éternité; elle embrasse le passé, le présent, l'avenir. Comme elle est rattachée aux mots « per Jesum Christum... », on a dit très justement qu'« aucune expression ne pouvait mieux indiquer la foi de saint Jude à la préexistence et à l'éternité du Christ ». — L'authenticité de l'*Amen* final est suffisamment garantie par les manuscrits et par les versions.



# L' APOCALYPSE

## INTRODUCTION

1<sup>o</sup> *Le titre du livre.* — Le mot grec ἀποκάλυψις, dont nous avons fait « apocalypse », signifie à la lettre : action de dévoiler. Il est très exactement traduit par révélation<sup>1</sup>. Les écrivains sacrés du Nouveau Testament l'emploient jusqu'à dix-huit fois<sup>2</sup>. De très bonne heure, comme on le voit par les manuscrits les plus anciens, il servit à désigner le livre dont nous commençons l'étude et qui s'ouvre précisément par lui<sup>3</sup>. Mais, bien que l'Apocalypse soit une révélation divine, cela ne veut pas dire qu'elle nous manifeste les secrets du ciel en termes toujours clairs et sans ambiguïté. « Tout renseignement qui nous est fourni sur les desseins de Dieu, alors même qu'il demeure caché sous des images et des allégories, est une révélation. Cette règle s'applique au livre de l'Apocalypse, en ce sens que les renseignements qu'il contient portent maint vêtement symbolique », dont il n'est pas toujours aisé de déterminer la signification<sup>4</sup>. Toutefois, sous ce rapport, combien d'oracles de l'Ancien Testament ont gardé une certaine obscurité, malgré leur réalisation par Jésus-Christ !

2<sup>o</sup> *L'auteur de l'Apocalypse.* — Plusieurs fois, dans son écrit, l'auteur dit se nommer Jean<sup>5</sup>, et quoique nulle part il ne se présente formellement comme apôtre<sup>6</sup>, plusieurs détails démontrent presque jusqu'à l'évidence qu'il ne diffère pas du disciple bien-aimé. 1<sup>o</sup> I, 9, nous lisons : « Moi Jean, votre frère, j'ai été dans l'île qui est appelée Patmos, à cause de la parole de Dieu et du témoignage de Jésus. » Or, les écrivains les plus anciens répètent à l'envi que l'apôtre saint Jean fut exilé à Patmos par Domitien<sup>7</sup>. 2<sup>o</sup> Nous savons aussi d'une manière très sûre<sup>8</sup> que saint Jean passa les dernières années de sa vie à Éphèse, d'où son

<sup>1</sup> En effet, le substantif latin « revolutio » représente aussi un voile ramené en arrière.

<sup>2</sup> Cf. Luc. II, 32; Rom. II, 5; VIII, 19 et XVI, 25; I Cor. I, 7; II Cor. XII, 1; Gal. I, 12, etc.

<sup>3</sup> Cf. Apoc. I, 1. A l'origine, le titre était fort court : Apocalypse de Jean. On l'agrandit ensuite peu à peu : Apocalypse de Jean le théologien; Apocalypse de Jean, apôtre et évangéliste, etc.

<sup>4</sup> De là l'ancien dicton : « Style d'Apocalypse, style obscur. »

<sup>5</sup> Apoc. I, 1, 4, 9; XXII, 8.

<sup>6</sup> Apoc. I, 1<sup>b</sup>, il prend le titre de δοῦλος, c.-à-d. d'esclave de Jésus, que saint Paul, saint Jacques et saint Jude joignent aussi parfois à leur nom. Cf. Rom. I, 1; Phil. I, 1; Tit. I, 1; Jac. I, 1; Judæ, 1.

<sup>7</sup> Voyez Clément d'Alex., *Quis dives...*, c. 42; Origène, *In Matth.*, t. XVI, 6; Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 18; Tertullien, *De Præscript.*, 36; saint Jérôme, *De Vir. ill.*, 9, etc.

<sup>8</sup> Voyez la p. 722.

autorité apostolique s'exerçait sur toutes les chrétientés de l'Asie proconsulaire. Ce fait s'harmonise fort bien avec les sept épîtres adressées, dans les chap. II et III, aux évêques de sept Églises importantes de cette contrée, car l'auteur de l'Apocalypse connaît à fond l'état de ces Églises, et il leur parle comme leur pasteur suprême. Il n'y avait alors en Asie qu'un seul « Jean » qui pût tenir un tel langage à des évêques. 3<sup>e</sup> Remarquons encore l'appel réitéré que l'auteur fait à son propre témoignage<sup>1</sup>; or, c'est là précisément une coutume caractéristique de l'évangéliste saint Jean<sup>2</sup>. 4<sup>e</sup> La menace lancée, Apoc. xxii, 18 et 19, contre ceux qui oseraient falsifier le livre suppose aussi une haute dignité<sup>3</sup>.

Le témoignage que l'Apocalypse rend elle-même à son auteur est confirmé par celui de la tradition la plus ancienne. Papias, disciple direct ou indirect de saint Jean, regardait notre livre comme jouissant d'une autorité divine<sup>4</sup>. Le martyr saint Justin (vers 140) atteste nettement que l'Apocalypse a été composée par l'apôtre saint Jean<sup>5</sup>. D'après saint Irénée<sup>6</sup>, « Jean, disciple du Seigneur, a contemplé dans l'Apocalypse l'arrivée sacerdotale et glorieuse du règne du Christ ». Théophile d'Antioche<sup>7</sup>, Méliton de Sardes et Apollonius d'Éphèse<sup>8</sup>, Polycrate d'Éphèse<sup>9</sup>, témoignent aussi, dans la deuxième moitié du second siècle, en faveur de l'origine apostolique de l'Apocalypse. Même croyance à Rome, où saint Hippolyte écrivait, entre 190 et 225, un livre contre le prêtre Caius, qui niait l'authenticité, et où le canon de Muratori range clairement l'Apocalypse parmi les écrits de saint Jean. Tertullien<sup>10</sup>, Denys de Corinthe<sup>11</sup>, Clément d'Alexandrie<sup>12</sup>, Origène<sup>13</sup> et saint Cyprien<sup>14</sup> pensaient de même. Ces attestations, si anciennes et si nombreuses, dont beaucoup partent de la région pour laquelle l'Apocalypse avait été directement composée (cf. Apoc. I, 4, 11), constituent une preuve des plus fortes, comme l'admettent plusieurs critiques rationalistes, malgré l'absence de notre livre dans la *Peschita* syriaque et son rejet formel par Marcion, Caius et la secte infime des *Alogi*.

Il est vrai qu'au milieu du III<sup>e</sup> siècle, il y eut sous ce rapport un revirement momentané de l'opinion dans l'Église grecque, grâce à l'influence de l'évêque Denys d'Alexandrie (vers 255). Pour écraser plus facilement le millénarisme grossier qu'un certain nombre de docteurs téméraires prétendaient appuyer sur divers passages de l'Apocalypse<sup>15</sup>, Denys ne trouva rien de mieux que d'ébranler l'autorité apostolique du livre lui-même, qu'il affirma n'avoir pas eu le disciple bien-aimé pour auteur, mais soit Jean-Marc l'évangéliste, soit un prêtre nommé Jean, etc. Ses arguments, qui sont encore ceux de l'école critique, sont purement internes et se ramènent à trois principaux<sup>16</sup>. 1<sup>o</sup> L'apôtre Jean ne se nomme jamais dans ses écrits (le quatrième évangile et les trois épîtres); celui qui a composé l'Apocalypse mentionne son nom à plusieurs reprises. 2<sup>o</sup> « L'Apo-

<sup>1</sup> I, 2; xxii, 18, 20, etc.

<sup>2</sup> Cf. Joan. xix, 35; xxi, 24; III Joan. 12.

<sup>3</sup> Nous pourrions alléguer plusieurs autres preuves intrinsèques de l'authenticité de l'Apocalypse. Si l'on compare cet écrit au quatrième évangile, on aperçoit une correspondance très frappante dans la marche des deux récits : des deux côtés, « une lutte de plus en plus intense, aboutissant à la défaite extérieure de la cause de Dieu, et, par cette défaite même, à son complet triomphe. » Il y a aussi une « même prépondérance de la loi des contrastes dans les deux écrits; continuelle alternance de tableaux sombres et lumineux, des scènes de foi et d'in-crédulité ».

<sup>4</sup> Cramer, *Catena*, t. VIII, p. 360.

<sup>5</sup> *Dial. cum Tryph.*, 81; comp. Eusèbe, *Hist. eccl.*, IV, 18, 8.

<sup>6</sup> *Adv. Hær.*, IV, 20, 11; comp. V, 35, 2.

<sup>7</sup> Eusèbe, *Hist. eccl.*, IV, 24.

<sup>8</sup> Eusèbe, *l. c.*, V, 18; comp. saint Jérôme, *de Vir. ill.*, 9.

<sup>9</sup> Eusèbe, *Hist. eccl.*, III, 31 et V, 24.

<sup>10</sup> *C. Marc.*, III, 14, 25; *de Præscr.*, 33, etc.

<sup>11</sup> Eusèbe, *l. c.*, IV, 23, 12.

<sup>12</sup> *Strom.*, VI, 13; *Pædag.*, II, 10, 12.

<sup>13</sup> *In Matth.*, t. XVI; *in Joan.*, t. I.

<sup>14</sup> *Ep. LXIII ad Cæcil.*, 12; *de Exhort. mart.*, II, etc.

<sup>15</sup> Apoc. XX, 4 et ss., etc.

<sup>16</sup> Voyez Eusèbe, *Hist. eccl.*, VII, 25, 1, et ss.

calypse n'a pas même une syllabe » qu'on puisse retrouver dans l'évangile et les lettres de saint Jean. 3<sup>o</sup> Le style de l'Apocalypse diffère notablement de celui de l'apôtre<sup>1</sup>. Nous verrons plus bas<sup>2</sup> ce qu'il faut penser de cette troisième preuve. La première est sans importance; en effet, l'Apocalypse est une prophétie, et « tous les prophètes hébreux se nomment, parce que leur nom est la seule garantie de la révélation qu'ils s'attribuent ». La seconde est singulièrement exagérée, même si l'on tient compte de la dissemblance nécessaire qui doit exister entre des œuvres littéraires si disparates que le quatrième évangile, la première épître de saint Jean et l'Apocalypse. Ce sont bien, dans ces divers écrits, les mêmes idées dogmatiques, et l'on y découvre des coïncidences frappantes dans la manière d'envisager les choses religieuses<sup>3</sup>. Qu'il suffise de noter ici le nom de *Logos*, qui n'est pas employé dans le Nouveau Testament en dehors du quatrième évangile, de I Joan. I, 1 et de l'Apocalypse, XIX, 13; le nom caractéristique d'agneau, pour désigner Jésus-Christ<sup>4</sup>; les eaux vives, présentées comme le symbole de la grâce divine<sup>5</sup>; la manne, promise par le divin Maître<sup>6</sup>; la mention du côté percé de Jésus, accompagnée d'une citation identique, empruntée au prophète Zacharie, XII, 10<sup>7</sup>; les idées de témoignage, de vrai (ἀληθής), de véritable (ἀληθινός), etc. Ne serait-il pas « déraisonnable » d'exiger davantage dans les conditions indiquées? Voici la réponse du célèbre Herder, ce fin observateur littéraire, qui a porté souvent sur nos saints Livres des jugements d'une remarquable exactitude: « La différence entre l'évangile (de saint Jean) et l'Apocalypse, je ne la vois pas; je vois une ressemblance aussi grande qu'elle peut exister entre des écrits si divers. Celui qui a des yeux pour voir, et une âme pour sentir ce que c'est que l'esprit et le caractère dans un écrit, trouvera trait pour trait l'esprit et le cœur de Jean dans son Apocalypse<sup>8</sup> ».

Les attaques de Denys d'Alexandrie contre l'authenticité de l'Apocalypse n'eurent pas un succès de longue durée, car si elles réussirent à troubler pour un temps, en Orient<sup>9</sup>, la croyance antique<sup>10</sup>, celle-ci ne tarda pas à redevenir florissante et presque unanime jusqu'à l'époque d'Erasmus et de Luther, ou plutôt jusqu'à l'époque du rationalisme. Et, même de nos jours, si un assez grand nombre de « critiques » traitent l'Apocalypse comme un écrit apocryphe, d'autres rationalistes la croient composée certainement par saint Jean<sup>11</sup>.

<sup>1</sup> Malgré cela, Denys d'Alexandrie n'était pas opposé d'une manière absolue à l'Apocalypse considérée en elle-même: « En ce qui me concerne personnellement, dit-il (Eusèbe, *l. c.*, V, 25, 1), je n'oserais pas rejeter complètement le livre, parce que beaucoup de fidèles lui attachent une grande importance; mon opinion à son sujet, c'est qu'il dépasse mon intelligence et que les faits qu'il contient renferment un sens caché et merveilleux... J'accorde que c'est l'œuvre d'un homme saint et inspiré de Dieu. »

<sup>2</sup> Pages 786 et 787.

<sup>3</sup> Un savant protestant, M. le Dr H. Gebhardt, a démontré longuement et savamment ce fait dans son remarquable ouvrage *Der Lehrbegriff der Apokalypse und sein Verhältniss zum Lehrbegriff des Evangeliums und der Episteln Johannis*, 1874.

<sup>4</sup> Vingt-neuf fois dans l'Apoc., deux fois dans l'évangile selon saint Jean (I, 29 et 36), seulement une fois ailleurs (I Petr. I, 19).

<sup>5</sup> Joan. IV, 10-14 et VII, 37-39; Apoc. VII, 17; XXI, 6; XXII, 1, 12.

<sup>6</sup> Joan. VI, 32; Apoc. II, 19.

<sup>7</sup> Cf. Joan. XIX, 14 et Apoc. I, 7.

<sup>8</sup> Cité par R. Kübel, *Offenbarung Johannis*, 2<sup>e</sup> éd., Munich, 1898, p. 183.

<sup>9</sup> Les Églises d'Occident demeurèrent toujours fermes sur ce point.

<sup>10</sup> Eusèbe, tout en émettant des doutes personnels, reconnaît que le livre était généralement reçu dans l'Église (*Hist. eccl.*, III, 18, 2; XXIX, 1). Si saint Cyrille de Jérusalem et saint Jean Chrysostome ne mentionnent nulle part l'Apocalypse, saint Éphrem, Lactance, saint Épiphane, saint Basile, saint Grégoire de Nysse, saint Hilaire de Poitiers, etc., la regardent comme l'œuvre de l'apôtre saint Jean.

<sup>11</sup> Il est vrai qu'ils affirment, en même temps, que ce livre et le quatrième évangile ne sauraient avoir un seul et même auteur. C'est là pour eux comme un dogme de foi; ce qui leur

3<sup>o</sup> *La date et le lieu de la composition.* — Saint Irénée nous fournit un renseignement très précis sur la date. « La vision (de l'Apocalypse), dit-il<sup>1</sup>, ne remonte pas à un temps considérable, mais elle a été vue presque à notre époque, vers la fin du règne de Domitien. » Ce témoignage nous reporte donc environ aux années 93-96 de notre ère, puisque Domitien régna de 81 à 96. Il est confirmé implicitement par saint Jérôme<sup>2</sup>, qui mentionne la quatorzième année de Domitien, c'est-à-dire l'an 95, comme celle du bannissement de saint Jean à Patmos<sup>3</sup>.

Plusieurs preuves intrinsèques démontrent aussi que notre livre n'a guère pu être composé avant la fin du 1<sup>er</sup> siècle de notre ère. Plusieurs des églises auxquelles sont destinées les lettres des chap. II et III ont perdu de leur première ferveur; or, il y aurait une « impossibilité morale » à ce que ce fait ait été produit rapidement, peu d'années après la prédication de l'évangile par saint Paul en Asie Mineure. L'état avancé des hérésies mentionnées dans les mêmes lettres<sup>4</sup> suppose aussi un progrès notable depuis l'époque de saint Paul, qui en avait déjà signalé les premiers germes dans ses épîtres aux Philippiens et à Timothée; cela aussi demande un intervalle de temps assez considérable.

Trait curieux à noter: tandis que les rationalistes retardent d'ordinaire le plus possible la date des écrits bibliques, afin d'en nier l'authenticité, un certain nombre d'entre eux, qui croient que saint Jean est l'auteur de l'Apocalypse, exigent pour cet écrit une date bien antérieure à celle qui est fixée par la tradition et par les critiques orthodoxes. Suivant eux, cet écrit aurait été composé certainement avant la ruine de Jérusalem (70 après J.-C.), peu après la mort de Néron (juin 68). Mais les textes sur lesquels ils s'appuient n'ont pas le sens qu'ils leur attribuent.

Le livre de l'Apocalypse a-t-il été composé à Patmos même, où saint Jean fut témoin des visions célestes<sup>5</sup>, ou seulement à Éphèse, lorsque son exil eut pris fin? On ne saurait le dire avec une entière certitude. La première hypothèse est toutefois de beaucoup la plus vraisemblable, car il était dans l'ordre que l'auteur racontât immédiatement ce qu'il avait contemplé dans son extase, Jésus lui ayant communiqué ses révélations pour qu'il les mit aussitôt par écrit, et qu'il les transmitt sans retard aux Églises<sup>6</sup>.

4<sup>o</sup> *Le style de l'Apocalypse*, on ne saurait en disconvenir, diffère assez notablement de celui du quatrième évangile et des épîtres de saint Jean. Mais Denys d'Alexandrie<sup>7</sup> et les critiques qui ont reproduit ses arguments sous ce rapport sont tombés dans de grandes exagérations, pour rendre la divergence plus sensible. Deux faits sont certains: 1<sup>o</sup> que plusieurs expressions fréquemment employées dans l'évangile et dans les lettres de saint Jean n'apparaissent nulle part dans l'Apocalypse<sup>8</sup>; 2<sup>o</sup> que le style du quatrième évangile est correct au point de vue grammatical<sup>9</sup>, tandis que l'Apocalypse abonde en constructions irrégulières et en solécismes proprement dits<sup>10</sup>. En voici plusieurs exemples, qui

a attiré cette protestation de M. Harnack, *Chronologie*, t. I, p. 675: « Je confesse que je suis un partisan de l'hérésie critique qui attribue l'Apocalypse et le quatrième évangile à un auteur unique. »

<sup>1</sup> *Adv. Hær.*, v, 30, 3 (comp. Eusèbe, *Hist. eccl.*, v, 10, 6).

<sup>2</sup> *De Vir. ill.*, 9.

<sup>3</sup> C'est par erreur, tout le monde l'admet, que saint Épiphane, *Hær.*, II, 12, 33, place la composition de l'Apocalypse sous le règne de Claude (41-54 av. J.-C.).

<sup>4</sup> Voyez II, 9 et ss., etc.

<sup>5</sup> Cf. I, 9 et ss.

<sup>6</sup> Cf. I, 11, 19, etc.

<sup>7</sup> Voyez Eusèbe, *Hist. eccl.*, VII, 25.

<sup>8</sup> Entre autres, ἀληθεία, ζωή, κρίσις, φῶς, χάρις, etc.

<sup>9</sup> Sans être le moins du monde élégant, malgré l'assertion contraire de Denys d'Alexandrie.

<sup>10</sup> Dès les premières lignes, on trouve cette expression étrange: χάρις ὑμῖν... ἀπὸ τοῦ ὄν, καὶ ὁ ἦν. καὶ ὁ ἐρχόμενος, I, 4<sup>b</sup>. Mais on



consistent surtout en des cas employés à faux, en de fausses appositions, et en des expressions très dures : I, 5, ἀπὸ Ἰησοῦ... ὁ μαρτύς; III, 12, τῆς καινῆς Ἱερουσαλήμ, ἣ καταβαίνουσα...; XIV, 12, ὑπομονὴ τῶν ἁγίων,... οἱ τηροῦντες...; XX, 2, τὸν δράκοντα, ὁ ὄφις ὁ ἀρχαῖος; IV, 1, ἡ φωνή... λέγων; IX, 13, 14: φωνήν... λέγοντα; XVII, 4, γέμον βδελυγματίων καὶ τὰ ἀκάθαρτα; XXI, 14, τὸ τεῖχος τῆς πόλεως ἔχων...; III, 8, ἣν οὐδεὶς δύναται κλεῖσαι αὐτήν, etc., etc. Toutefois, s'il est vrai que l'auteur de l'Apocalypse commet des fautes nombreuses contre la grammaire et la pureté du langage, il n'est pas moins certain qu'il connaissait le grec et ses règles, puisqu'il l'écrit habituellement d'une manière correcte, même en des circonstances où la construction était plus difficile. Mais on comprend sans peine qu'emporté par les grands spectacles qu'il décrivait, saint Jean ait moins soigné son style que dans ses autres écrits.

Ajoutons que, tout en ayant ses particularités propres, le style de l'Apocalypse présente aussi beaucoup d'affinité avec celui du quatrième évangile et des trois épîtres de l'apôtre Jean, de sorte que plusieurs critiques ont reconnu qu'on ne peut tirer, de ce côté, aucun argument défavorable à l'authenticité. Parmi les cas de ressemblance, les plus frappants sont l'usage très fréquent de la conjonction καί pour rattacher les propositions les unes aux autres, la variété des particules, l'emploi de diverses expressions (notamment : ἔχειν μέρος, ἔβραϊστί, ὄφις, σκηνοῦν, σφάττειν, τηρεῖν τὸν λόγον), qui, dans le Nouveau Testament, n'apparaissent pas en dehors des écrits de saint Jean.

5<sup>o</sup> *Le caractère prophétique et le thème principal de l'Apocalypse.* — Notre livre se présente lui-même comme une prophétie<sup>1</sup>, et l'auteur se donne ouvertement pour un prophète qui a reçu des révélations divines relativement à l'histoire de l'Église<sup>2</sup>. Mais, tandis que l'Ancien Testament abonde en écrits prophétiques, l'Apocalypse est le seul livre de ce genre dans le Nouveau Testament. Cela tient à ce que, sous l'ancienne alliance, tout dépendait de l'avenir, de l'avènement du Messie, de sorte que les principales révélations divines avaient pour but d'annoncer l'apparition plus ou moins prochaine du Libérateur promis, tandis que, sous la nouvelle alliance, le Christ ayant opéré notre rédemption, l'avenir n'a plus la même importance pour nous. Une seule chose peut intéresser l'Église sous ce rapport : c'est la consommation finale, accompagnée du retour de Jésus-Christ. Aussi est-ce vers ce fait capital que convergent, d'une manière plus ou moins directe, les principales prophéties du Sauveur et de ses apôtres<sup>3</sup>.

La première partie de l'Apocalypse, I, 1-III, 22, possède un peu moins ce caractère prophétique, qui éclate souvent à partir de IV, 1. Les oracles transmis par saint Jean ne sont pas exposés dans le langage ordinaire, comme cela a lieu le plus ordinairement dans les livres d'Isaïe, de Jérémie, etc., mais sous la forme de visions et de symboles, ainsi qu'il arrive fréquemment dans les écrits d'Ezéchiel, de Daniel, de Zacharie, etc. Le symbolisme de l'Apocalypse est extraordinairement varié, et mériterait une étude à part : il y a les symboles des nombres<sup>4</sup>, des couleurs<sup>5</sup>, des formes géométriques, des éléments, des pierre-

l'explique par le désir qu'avait l'auteur de conserver à ce nom divin toute sa solennité; il l'a donc traité comme s'il était indéclinable. En outre, n'ayant pas de participe passé à sa disposition, il l'a remplacé par la formule ὁ ᾧ.

<sup>1</sup> Cf. I, 3; X, 11; XXII, 7, 10, 18, 19.

<sup>2</sup> Voyez I, 1; XXII, 9, etc.

<sup>3</sup> Voyez, indépendamment de l'Apocalypse,

Matth. XXIV, 2 et ss.; Marc. XIII, 1 et ss.; Luc. XVII, 20 et ss.; XIX, 41-44; XXI, 5-36; II Thess. II, 1-12; II Tim. III, 1-9; II Petr. III, 1 et ss., etc.

<sup>4</sup> Les chiffres 3, 3 1/2, 7, 12 et ss.

<sup>5</sup> Cf. I, 13-14; VI, 2 et ss.; IX, 17; XII, 1, 3; XVII, 4, etc.

ries, des animaux, etc. ; les symboles divins, les symboles humains, les symboles sidéraux, etc.

La forme extérieure du livre est celle d'une lettre, écrite par Jean aux Églises d'Asie Mineure<sup>1</sup>. Il l'a sans doute choisie parce qu'il envoya de Patmos, où il était banni, le récit de ses visions aux chrétiens qu'il dirigeait. Il s'adresse donc d'abord directement à elles ; mais il cesse de les interpeller à partir de I, 10.

L'idée fondamentale de l'Apocalypse, c'est, comme nous venons de l'insinuer, le second avènement de Jésus-Christ à la fin des temps. Elle apparaît dès les premières lignes<sup>2</sup> ; elle retentit ensuite tout le long de l'écrit<sup>3</sup> ; nous la retrouvons dans l'épilogue, où Jésus redit jusqu'à trois fois : « Voici, je viens bientôt<sup>4</sup> », tandis que l'Église répond<sup>5</sup> : « Amen, venez, Seigneur Jésus. » Ce second avènement du Christ est donc le sujet proprement dit de notre livre, de même que son premier avènement a été l'objet des prophéties de l'Ancien Testament. En effet, « l'histoire du monde dans son essence se résume dans ces trois mots : Il vient (période qui va de la chute d'Adam à Noël) ; Il est venu (la période évangélique) ; Il revient (depuis l'ascension jusqu'à la fin des temps) ». Il revient : c'est l'histoire de la catastrophe finale, et des événements terribles qui doivent la précéder de plus ou moins près.

6° *Le plan du livre* est aussi clair que possible. Il y a d'abord un court prologue, I, 1-8. D'après I, 19, saint Jean contempla tour à tour dans sa vision les choses du passé et celles de l'avenir : de là deux parties très distinctes, dont la première va de I, 10 à III, 22 ; la seconde, de IV, 1 à XXII, 5. L'écrit se termine par un épilogue, XXII, 6-4, qui correspond au prologue.

La première partie peut s'intituler « Les lettres aux Églises », car elle renferme sept épîtres, que Jésus dicta à son disciple pour sept chrétiens spéciales d'Asie Mineure<sup>6</sup>. L'état spirituel de ces Églises est décrit en termes dramatiques, avec des paroles de louange ou de blâme, d'encouragement ou d'avertissement, de promesse ou de menace. Jésus-Christ nous est présenté dans cette première partie comme le Fils de l'homme transfiguré<sup>7</sup>, qui enseigne l'Église et lui donne ses ordres. Plus loin, de IV, 1 à XIX, 10, il apparaît sous le symbole de l'agneau immolé et glorifié ; de XIX, 11 à XX, 6, nous le voyons sous les traits d'un vainqueur irrésistible.

La deuxième partie peut s'appeler « Le livre des visions », car c'est sous la forme de sept visions successives que Jésus fit contempler à saint Jean ce qui devait s'accomplir dans la suite des temps. La première est celle du livre aux sept sceaux, IV, 1-VIII, 1, momentanément interrompue (VII, 1-8 et 9-17) par deux épisodes qui constituent ensemble une vision particulière. La troisième vision, celle des sept trompettes, va de VIII, 2 à XI, 19. Elle est interrompue, comme la première, par deux épisodes rapides (X, 1-11 et XI, 1-14). La quatrième, XII, 1-XIV, 20, décrit la lutte que Dieu soutiendra en faveur de son Église contre les puissances de ce monde. La cinquième, XV, 1-XVI, 21, est celle des sept anges qui répandent sur le globe les coupes remplies de la colère divine. La sixième, XVII, 1-XIX, 10, raconte la ruine de la grande cité mondaine qui figure les ennemis de Dieu et de l'Église. Dans la septième, XIX, 11-XXII, 5, nous voyons Jésus-Christ s'élançant lui-même au combat, pour dompter tout ce qui est

<sup>1</sup> Cf. I, 4 ; XXII, 16 et ss.

<sup>2</sup> Cf. I, 7-8.

<sup>3</sup> II, 16 ; III, 4, 11, 20 ; VI, 2 ; XIX, 11, etc.

<sup>4</sup> XXII, 7, 12, 20.

<sup>5</sup> XXII, 17, 20<sup>b</sup>.

<sup>6</sup> Celles d'Éphèse, de Smyrne, de Pergame, de Thyatire, de Sardes, de Philadelphie et de Laodicée.

<sup>7</sup> Cf. I, 13 et ss.

hostile à son peuple. La vision finale a lieu, complète et glorieuse, et le royaume de Dieu entre à jamais dans sa consommation

On peut grouper ces différentes visions sous trois chefs distincts, en trois sections. La première section (IV, 1-xi, 14) correspond aux trois premières visions : tout s'y rattache au livre muni de sept sceaux, lesquels sont rompus l'un après l'autre. La seconde section (xi, 15-xvi, 21) renferme la quatrième et la cinquième vision : elle nous fait assister à la lutte de l'Église du Christ contre la synagogue de Satan. La troisième section (xvii, 1-xxii, 5), qui comprend la sixième et la septième vision, expose le jugement de Dieu contre les ennemis de son royaume, le triomphe du Christ et le début de l'éternité bienheureuse<sup>1</sup>.

« Après cette analyse; nul ne sera tenté de contester l'unité de ce livre et d'y voir, comme on l'a fait quelquefois, un composé de pièces rapportées. L'idée qui domine le tout est la lutte de Jésus glorifié contre le monde. Cette lutte se déroule en un certain nombre de phases, qui se succèdent dans une progression évidente, jusqu'au dénouement. »

7° *Le but général de l'Apocalypse et son utilité.* — Le but est moins celui de saint Jean que celui de Dieu même, puisque cet écrit fut composé dans des conditions particulières, sur un ordre spécial du Seigneur<sup>2</sup>. L'intention divine est très claire en ce qui concerne la première partie, c'est-à-dire les lettres aux sept Églises<sup>3</sup>. Elle se ramène à ces deux points : fortifier les chrétiens tout à la fois contre les hérésies et les persécutions d'alors, et les encourager par la perspective de la récompense éternelle. Or, on retrouve ces deux pensées dans le livre entier, quelque opinion que l'on embrasse d'ailleurs au sujet de son interprétation : partout les fidèles sont engagés à maintenir énergiquement leur foi contre l'erreur et la violence, ces deux puissances perpétuellement hostiles à l'Église, et, pour les mieux exciter à la lutte et à la patience, on leur rappelle la certitude de la vision finale, la glorieuse couronne qui leur est réservée dans le ciel.

A ce point de vue, l'utilité de notre livre est incontestable, et elle ne cessera d'exister qu'à la fin des temps. « N'est-ce pas une assez grande consolation aux fidèles persécutés, que de sentir même en général dans l'Apocalypse la force qui devait être inspirée aux saints martyrs, et de découvrir avec tant de magnificence, non seulement leur gloire future dans le ciel, mais encore le triomphe qui leur était préparé sur la terre ? Quel mépris devaient concevoir les chrétiens de la puissance tyrannique qui les opprimait, lorsqu'ils en voyaient la gloire effacée et la chute si bien marquée dans les oracles divins<sup>4</sup> ? » Sous le rapport dogmatique l'Apocalypse est très utile aussi, surtout en ce qui regarde la divinité de Jésus-Christ, la vie sans fin de l'Église, l'existence des anges bons et mauvais, l'éternité du ciel et de l'enfer, etc.

8° *Les divers systèmes d'interprétation.* — Le livre de l'Apocalypse est peut-être la partie de la Bible qui présente le plus de difficultés au commentateur. Néanmoins, ses obscurités d'ensemble et de détail, loin de décourager les exégètes, les ont plutôt attirés davantage, car on a dépensé à son sujet « étonnamment d'esprit, de pénétration, de science et de temps ». Malheureusement, les résultats obtenus sont loin de correspondre à ces efforts, tant les difficultés demeurent nombreuses. C'est que, pour beaucoup d'interprètes, l'Apocalypse a servi de prétexte pour émettre toutes sortes d'idées fausses ou arbitraires,

<sup>1</sup> Pour une analyse plus détaillée, voyez le commentaire et notre *Biblia sacra*, p. 1350-1366.

<sup>2</sup> Cf. I, 11, 19; xxii, 10, etc.

<sup>3</sup> Chap. II et III.

<sup>4</sup> Bossuet, *Œuvres complètes*, édit. Vivès, t. II, p. 332.

toutes sortes de fantaisies plus ou moins bizarres<sup>1</sup>, en ce qui concerne l'histoire de l'Église et spécialement la fin des temps. En laissant de côté tout ce qui ne mérite pas d'être mentionné, il reste encore un certain nombre de systèmes, que nous ramènerons à quatre principaux, sans entrer toutefois dans les variations multiples de chacun d'eux.

1. Quelques mots suffiront pour juger le système rationaliste, qui a de nos jours un assez grand nombre de partisans. L'Apocalypse, nous l'avons vu<sup>2</sup>, est un livre essentiellement prophétique. Or, « le rationalisme prétend que ce livre n'est qu'un poème religieux (entièrement humain dans son origine et dans sa fin), destiné à consoler et à encourager les fidèles accablés sous le poids des persécutions. Le peu qu'il se hasarde de prédire par rapport aux choses futures, il le tire soit de conjectures probables sur la marche des événements dans l'empire romain, soit du ferme espoir qu'il partageait avec tous les disciples du Christ touchant le retour prochain et glorieux du Sauveur. Persuadé qu'alors le Christ réduirait à néant tous ses ennemis, l' (écrivain) apocalyptique, donnant libre cours à ses fictions poétiques, décrit en images brûlantes et variées la vengeance que le Messie exercera contre les persécuteurs de ses fidèles. Ces visions, du reste, ne sont guère autre chose que celles de Daniel et d'Ézéchiël, légèrement modifiées et adaptées aux idées chrétiennes. Tel est, en résumé, le point de vue de l'exégèse incrédule<sup>3</sup>. » On conçoit que nous rejetions sans autre examen une théorie qui fausse absolument le caractère de l'Apocalypse, et qui traite cet écrit comme une œuvre de pure imagination.

2. Parmi les trois classes de systèmes acceptables, le premier voit dans l'Apocalypse comme « un compendium prophétique », comme « une photographie détaillée de l'histoire de l'Église », depuis le moment où saint Jean eut sa vision, jusqu'au retour de Jésus-Christ à la fin des temps. Évidemment, il y a de grandes nuances dans l'application de cette idée mère, car, parmi ses partisans, les uns pensent que tout a été prédit, même les événements isolés, tandis que les autres se contentent d'affirmer que les grandes lignes seules (les périodes avec leur caractère essentiel) ont été dessinées d'avance. Mais, en réalité, c'est le même principe qui les dirige.

Au nombre des représentants les plus célèbres de ce sentiment, qu'on peut appeler le système *historique*, il faut mentionner le saint et savant prêtre allemand Barthélemy Holzhauser, mort en 1658, d'après lequel l'Apocalypse prophétise ce qui doit se passer durant les sept âges de l'Église, représentés déjà par les sept lettres des chap. II et III. « Il distingue l'âge séminal, ou apostolique ; l'âge irrigatif, ou des martyrs ; l'âge illuminatif, ou des docteurs, depuis Constantin jusqu'à Charlemagne ; l'âge pacifique, ou du règne social du Christ, depuis Charlemagne jusqu'à Charles V ; l'âge purgatif, ou des épreuves salutaires, commençant à Charles V et durant encore, jusqu'à l'avènement d'un saint pontife et d'un grand empereur ; l'âge consolatif, préparant les fidèles aux tribulations des derniers temps ; l'âge désolatif, ou de l'Antechrist. Cet âge se terminera par le dernier jugement<sup>4</sup>. »

D'autres, à la suite de Nicolas de Lyre, se contentent de six périodes. La première, figurée par les sept sceaux, va jusqu'à Julien l'Apostat (mort en 363) ;

<sup>1</sup> A ce point de vue, on a pu dire que « l'histoire de l'interprétation de l'Apocalypse forme un chapitre considérable dans l'histoire de la folie humaine ».

<sup>2</sup> Page 787.

<sup>3</sup> Corluy, dans le *Dict. de la Bible* de

M. Vigouroux, t. III, col. 748. Pour la réfutation développée de ce système, voyez F. Vigouroux, *les Livres saints et la critique rationaliste*, 5<sup>e</sup> édit., Paris, 1902, p. 573-589.

<sup>4</sup> Corluy, *l. c.*, col. 751.

c'est celle des apôtres, des martyrs et des docteurs. La seconde correspond aux sept trompettes ; elle va de Julien l'Apostat à l'empereur d'Orient, Maurice, dont le règne commença en 582. La troisième est représentée par la lutte du dragon contre la femme ; elle s'étend jusqu'à Charlemagne (800). La cinquième période va de Charlemagne à Henri IV (mort en 1106) ; c'est un temps de troubles et de schismes, désigné par les sept coupes. La sixième va jusqu'à l'avènement de l'Antechrist et commence au chap. xvii. Comme Nicolas de Lyre n'avait pas le don de prophétie (cette assertion vient de lui-même), il n'a pas expliqué la suite du livre<sup>1</sup>.

Cette théorie a plus d'un point faible, comme le montre le grand désaccord qui règne entre ceux qui l'ont admise. D'abord, en voulant fixer d'une certaine manière la date de la fin du monde, elle semble contredite par la parole du Sauveur, « De die autem illa vel hora nemo scit..., nisi Pater<sup>2</sup> ». Comment, après avoir tenu un langage aussi net, Jésus-Christ aurait-il précisément donné l'Apocalypse aux hommes pour les aider à faire un pareil calcul<sup>3</sup> ?

Le désaccord que nous venons de signaler n'a rien de surprenant, si l'on remarque que tous ceux qui ont adopté ce mode d'interprétation parlent comme s'ils se trouvaient au dernier âge du monde, de sorte que, « si l'on suit ces auteurs chronologiquement, le dernier âge recule constamment de siècle en siècle. » Tel a été le cas pour l'abbé Joachim de Flore au xiii<sup>e</sup> siècle, pour Nicolas de Lyre au xiv<sup>e</sup>, pour Holzhauser au xvii<sup>e</sup> ; il en est de même des auteurs récents et contemporains qui marchent sur leurs traces. La même série de versets ou de chapitres correspondrait ainsi à des faits très divers, et, si le monde doit durer encore des milliers d'années, il n'y aura presque rien dans l'Apocalypse pour représenter ces siècles futurs. Ajoutons que, si cette théorie était vraie, les figures et les symboles du livre seraient éclairés par les faits destinés à leur servir de réalisation, comme cela a eu lieu pour les prophéties de l'Ancien Testament. Mais on ne saurait dire qu'il en est ainsi, puisqu'il y a tant de variété dans les explications données par les divers partisans du système historique.

3. Le second système est d'origine relativement récente. Il rapporte la partie la plus considérable de l'Apocalypse, non pas à un lointain avenir, mais aux événements qui devaient avoir lieu durant les premiers siècles de l'Église, en particulier à la victoire que le christianisme devait remporter tour à tour sur le judaïsme et sur le paganisme. C'est la théorie que l'on nomme celle des *prétéristes*, parce que, d'après elle, un grand nombre des oracles du livre sont déjà accomplis.

Le savant jésuite Salmeron en jeta les bases<sup>4</sup> ; un autre jésuite, Alcazar, le développa (1614). Bossuet l'adopta à son tour, en la transformant<sup>5</sup>, et il réussit à lui procurer de nombreux et illustres adhérents<sup>6</sup>. Il « partage l'Apocalypse en trois parties : les avertissements, I, 1-III, 22 ; les prédictions, IV, 1-XX, 15 ; les promesses, XXI, 1 et ss. Les prédictions se divisent à leur tour en trois sec-

<sup>1</sup> Ce système est au fond celui de M. Trotti de la Chétardie, curé de Saint-Sulpice (1696), de MM. Verschræge (1855), Lafont-Sentenac, Drach, etc. Voyez la page 793, pour les titres de leurs ouvrages.

<sup>2</sup> Marc. XIII, 32-33.

<sup>3</sup> Le grave et savant Dr Kaulen ne craint pas de regarder un travail de ce genre comme un acte superstitieux.

<sup>4</sup> *In Apoc. prælect.*, Madrid, 1598.

<sup>5</sup> *L'Apoc. avec une explication*, Paris, 1689.

<sup>6</sup> Entre autres, Dupin, *Analyse de l'Apoc.*, Paris, 1712 ; plus tard, Calmet, *Comment. littéral*, h. l. ; de nos jours, F. de Bovet, *l'Esprit de l'Apoc.*, Paris, 1840 ; Allioli, *Die h. Schriften*, t. III, p. 879 et ss. de la 10<sup>e</sup> édit., 1885. M. Le Hir, le savant professeur de Saint-Sulpice, avait aussi adopté ce système, en le rajeunissant.

tions. 1<sup>o</sup> Vengeance de Dieu, exercée sur les Juifs, iv, 1-viii, 12. Préparation de cette vengeance dans la vision des sept sceaux. Vengeance exercée sous Trajan et Hadrien, symbolisée par les deux premières trompettes. Motifs des malheurs d'Israël, manifestés par la troisième et la quatrième trompette. 2<sup>o</sup> Les hérésies judaïsantes : ce sont les sauterelles annoncées par la cinquième trompette, ix, 1-12. 3<sup>o</sup> Ruine de l'empire romain, ix, 13-xx, 15. La grande défaite de l'empereur Valérien, proclamée par la sixième trompette. L'apôtre déclare, dans la vision de la septième trompette, quelle est la cause de la ruine de l'empire : ce sont les persécutions exercées contre les chrétiens. La plus terrible est celle que suscita Dioclétien ; cet empereur est la bête de l'Apocalypse... Les sept coupes symbolisent la désolation de l'empire romain à partir de Valérien. Puis on parle des sept rois persécuteurs de l'Église, et des dix rois barbares, instruments de la colère de Dieu, qui viennent tour à tour fondre sur les Romains ; enfin la ruine de Rome et de sa puissance est consommée sous Alaric. L'évêque de Meaux n'ose pas entreprendre de percer le voile qui couvre la prophétie du chap. xx, dont les événements doivent s'accomplir dans le temps futur. Allioli explique cette prophétie de la paix dont jouit l'Église après la ruine de l'idolâtrie ; cette paix est représentée par le règne millénaire du Christ avec ses saints. Ce règne doit prendre fin par la venue de l'Antechrist. Celui-ci renouvellera les persécutions contre l'Église ; mais il sera vaincu et exterminé. Après cela auront lieu la résurrection et le jugement universel, et le monde sera renouvelé (xx, 7-xxii, 5)<sup>1</sup>. »

On reproche à bon droit à ce système de transformer en un simple exposé du passé une partie considérable d'un livre qui se donne lui-même comme prophétique dans son ensemble<sup>2</sup>. En outre, pourquoi, parmi tant de visions analogues dans leur énoncé, les unes concerneraient-elles le passé, tandis que les autres se rapporteraient à l'avenir ? Et puis, faudrait-il dire que, jusqu'à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, l'Apocalypse aurait été pour l'Église un livre entièrement scellé. Enfin, ici encore (et il ne pouvait pas en être autrement), les applications des commentateurs qui acceptent cette théorie diffèrent entièrement les unes des autres : or, si les oracles en question s'étaient réellement accomplis, comme on l'affirme, il semble qu'il devrait être moins difficile de tomber d'accord à leur sujet.

4<sup>o</sup> Reste le troisième système, qu'on peut nommer la théorie *eschatologique* ou *futuriste*. Il consiste à dire que, si les chap. ii et iii (les lettres aux sept Églises) concernent le temps même où l'Apocalypse fut écrite, la plus grande partie du livre (chap. iv-xxii) traite de la dernière période de l'histoire ecclésiastique, dont elle prédit les épreuves et les tribulations, suivies de la magnifique victoire finale que le Christ et son Église remporteront sur les puissances ennemies. Ces oracles forment comme un grandiose et terrible drame, dont les scènes isolées se réaliseront successivement, à la manière indiquée par les symboles mystérieux qui les annoncent. Tout demeure donc dans l'avenir à partir du chap. iv, et voilà précisément pourquoi l'obscurité règne encore sur tant de points des descriptions prophétiques de saint Jean.

Cette opinion a été au fond celle d'un grand nombre de Pères et d'anciens écrivains ecclésiastiques, comme on le voit, soit par les citations de saint Irénée<sup>3</sup>, de saint Hippolyte<sup>4</sup>, de saint Augustin<sup>5</sup>, soit par les commentaires de saint

<sup>1</sup> Corluy, *l. c.*, col. 751-752.

<sup>2</sup> Cf. I, 1, 3, 19 ; xxii, 7, 10, 18.

<sup>3</sup> *Λίθη. Ηαρ.*, v, 26 et ss.

<sup>4</sup> *De Christo et Antichr.*, 36 et ss.

<sup>5</sup> *De Civ. Dei*, xx, 7 et ss.

Victorin de Pettau, de Primasius, du Vén. Bède, d'Alcuin, de Rupert de Deutz. Ribera, Cornelius a Lapide, etc., l'ont aussi adoptée, et elle a, de nos jours, un nombre considérable d'adhérents<sup>1</sup>. Nous lui avons donné nos préférences, car elle nous paraît la plus naturelle et la plus simple de toutes. C'est donc sur elle que sera basé notre commentaire, pour lequel, d'ailleurs, nous devons nous conformer au principe de « rédaction sobre et concise » qui nous a guidé durant tout le cours de cet ouvrage.

9<sup>o</sup> *Envisagée comme le dernier livre de la Bible*, l'Apocalypse met le sceau de la manière la plus parfaite à toute la littérature sacrée; elle en est la digne conclusion et le glorieux couronnement. Quoique unique en son genre, ce livre a des points de contact avec tous les autres écrits inspirés, car il est tour à tour historique, doctrinal, moral, tout en demeurant essentiellement prophétique. En nous transportant à la fin des temps, il nous rappelle spécialement la Genèse, qui s'occupe des origines du monde. De même, en effet, que le premier des livres sacrés raconte les débuts de l'activité divine, de même l'Apocalypse en décrit la fin, qui consistera à tout renouveler<sup>2</sup>, à faire cesser toutes les souffrances occasionnées par le péché du premier homme<sup>3</sup>, et à procurer aux élus des délices éternelles dans le ciel<sup>4</sup>. Dans tout ce que nous lisons entre ce premier et ce dernier livre de la sainte Écriture, règne une admirable unité, créée surtout par Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est vraiment, comme il nous a été facile de le démontrer en commençant notre œuvre<sup>5</sup>, le centre de toute la Bible.

10<sup>o</sup> *Auteurs catholiques à consulter*. — Les meilleurs sont les suivants : 1<sup>o</sup> à l'époque des Pères, chez les Grecs, André, archevêque de Césarée, et son successeur immédiat, Arétas<sup>6</sup>; chez les Latins, saint Victorin de Pettau<sup>7</sup>, Primasius d'Adrumette (fin du VI<sup>e</sup> siècle) et le Vén. Bède (VIII<sup>e</sup> siècle); 2<sup>o</sup> dans les temps modernes, Ribera (1593), Salmeron (1598), Viega (1601), Alcazar (1614), Bossuet (1689), Trotti de la Chétardie (*Explication de l'Apocalypse*, Bourges, 1692); Cornelius a Lap., Calmet et Holzhauser<sup>8</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle; de nos jours, l'abbé Lafont-Sentenac (*le plan de l'Apocalypse et la signification des prophéties qu'elle contient*, Paris, 1872), P. Drach (*Apocalypse de saint Jean*, Paris, 1873), A. Bisping (*Erklärung der Apokalypse des Johannes*, Munster, 1876), M<sup>gr</sup> Krementz (*die Offenbarung des h. Johannes im Lichte des Evangeliums des Johannes*, Fribourg-en-Brisgau, 1883), A. Duprat (*l'Apocalypse ou l'Évangile de Jésus-Christ glorifié et l'histoire de son Église jusqu'à la fin des temps*, Lyon, 1889), et Tiefenthal (*die Apokalypse des h. Johannes erkläret*, Paderborn, 1892).

<sup>1</sup> Notamment le Dr Bisping, M<sup>gr</sup> Krementz, le P. Cornely, etc.

<sup>2</sup> Apoc. XXI, 1 et 5.

<sup>3</sup> Apoc. XXI, 4.

<sup>4</sup> Apoc. XXI, 3-4.

<sup>5</sup> Voyez le t. I, p. 3 et ss

<sup>6</sup> On discute sur l'époque où ils vivaient : au VII<sup>e</sup> siècle, suivant les uns; seulement au IX<sup>e</sup> ou au X<sup>e</sup>, selon les autres.

<sup>7</sup> Ville de Styrie.

<sup>8</sup> *Biographia ejusdemque in Apoc. commentarii*, Bamberg, 1799.

# L' APOCALYPSE

## CHAPITRE I

1. Apocalypsis Jesu Christi, quam dedit illi Deus palam facere servis suis, quæ oportet fieri cito, et significavit, mittens per angelum suum servo suo Joanni,

2. qui testimonium perhibuit verbo Dei, et testimonium Jesu Christi, quæcumque vidit.

1. Révélation de Jésus-Christ, que Dieu lui a donnée pour découvrir à ses serviteurs les choses qui doivent arriver bientôt, et qu'il a signifiées, en envoyant son ange, à son serviteur Jean ;

2. lequel a attesté la parole de Dieu et le témoignage de Jésus-Christ, tout ce qu'il a vu.

### PROLOGUE. I, 1-8.

#### 1<sup>o</sup> Le titre du livre. I, 1-3.

Il nous fait assez bien connaître la nature de l'Apocalypse, car il en indique brièvement le sujet, l'origine divine, le but et l'importance.

CHAP. I. — 1-2. Circonstances parmi lesquelles cet écrit a été composé. — *Apocalypsis* est un mot grec, qui signifie : révélation. Voyez l'Introd., p. 783. Ici, révélation de mystères relatifs à l'avenir, et en particulier au développement et à la consommation du royaume de Dieu. — Les mots *Jesu Christi* désignent l'auteur de cette révélation. Cf. II Cor. XII, 1 et Gal. I, 12. Toutefois, en tant qu'homme, Jésus-Christ lui-même a reçu de son Père les graves communications qui vont nous être transmises : *quam dedit illi...* — Le but que Dieu se proposait en cela était *palam facere* (δείξειν, de montrer, de manifester)... *quæ...* — *Servis suis* (aux serviteurs de Dieu). Ce nom représente, d'après quelques interprètes, les prophètes chrétiens; mieux, suivant les autres, les fidèles en général. — *Quæ oportet fieri...* Tel est l'objet direct des révélations contenues dans l'Apocalypse : il se rapporte aux événements dont Dieu, dans son infinie sagesse, a décrété la réalisation successive. Il faut prendre le mot *cito* à la lettre, mais sans en trop presser la signification. Quelque, d'après notre sentiment, la plupart des oracles du livre ne doivent s'accomplir qu'à la fin des temps, les faits prédits ne sont pas isolés, pour ainsi dire, dans l'histoire du monde; ils se rattachent à d'autres faits préliminaires, qui les préparent,

et dans lesquels la prophétie trouve déjà un accomplissement partiel. Jean le comprenait ainsi. puisque, tout en répétant assez souvent le mot « bientôt » (comp. le vers. 3<sup>b</sup>; II, 5, 16; III, 11; XXII, 7, 10, 13, 20), il invite ses lecteurs à attendre avec patience (cf. XIII, 10; XIV, 12). — *Et significavit*. Il y a changement de sujet, car ce verbe ne se rapporte pas à Dieu, mais à Jésus-Christ, qui, à son tour, a « signifié », c.-à-d. manifesté, la révélation divine à son disciple bien-aimé, au moyen de signes et de symboles prophétiques; cela par l'intermédiaire d'un ange (la formule *mittens per angelum...* est un hébraïsme). Cet ange n'est pas nommé; d'ailleurs, plusieurs esprits célestes parlèrent successivement à Jean durant le cours de sa vision. La révélation a donc passé de Dieu au Christ, du Christ à l'ange, de l'ange à Jean, de Jean à l'Église. « Cette transmission par plusieurs intermédiaires sert à rehausser d'avance la grandeur du sujet. » — *Qui... perhibuit* (vers. 2). L'écrivain sacré s'empresse de dire qu'il s'est acquitté fidèlement du rôle qui lui avait été confié sous ce rapport. C'est dans ce livre même qu'il a rendu témoignage au message divin (*verbo Dei*); il ne l'avait reçu que pour le communiquer au monde chrétien. — Les mots *testimonium Jesu...* désignent ce même message prophétique, attesté par Jésus-Christ, le témoin fidèle. Comp. le vers. 5 et III, 14. — *Quæcumque vidit*. L'expression est très exacte, puisque c'est sous la forme de visions que les oracles relatifs à l'avenir furent le plus souvent communiqués à l'apôtre.

3. Les fidèles sont invités à prendre à cœur



3. Heureux celui qui lit et qui entend les paroles de cette prophétie, et qui garde les choses qui y sont écrites; car le temps est proche.

4. Jean aux sept églises qui sont en Asie. Que la grâce et la paix vous soient données par celui qui est, et qui était, et qui viendra, et par les sept esprits qui sont en face de son trône,

5. et par Jésus-Christ, qui est le témoin fidèle, le premier-né d'entre les morts, et le prince des rois de la terre, qui nous a aimés et nous a lavés de nos péchés dans son sang,

3. *Beatus* qui legit et audit verba prophetiæ hujus, et servat ea quæ in ea scripta sunt; tempus enim prope est.

4. *Joannes* septem ecclesiis quæ sunt in Asia. *Gratia* vobis et pax ab eo qui est, et qui erat, et qui venturus est; et a septem spiritibus qui in conspectu throni ejus sunt;

5. et a Jesu Christo, qui est testis fidelis, primogenitus mortuorum, et princeps regum terræ; qui dilexit nos, et lavit nos a peccatis nostris in sanguine suo,

le contenu du livre. — *Beatus*. Ce mot, qui rappelle les « béatitudes » évangéliques, revient plusieurs fois dans l'Apocalypse (cf. XIX, 9; XX, 6; XXII, 14, etc.). Il fait allusion au bonheur éternel du ciel. — *Qui legit*. Le verbe ἀναγιγνώσκων marque la lecture publique, officielle, de la sainte Écriture dans les assemblées religieuses des premiers chrétiens. Comp. saint Justin, *Apol.*, I, 67. Saint Jean suppose que son livre sera lu ainsi prochainement, comme un écrit inspiré. — *Et audit*. Au pluriel dans le grec et en de nombreux manuscrits latins; Et ceux qui entendent. — *Verba prophetiæ...* C.-à-d., les oracles dont l'ensemble constitue l'Apocalypse. — *Et servat* (le grec a encore le pluriel) *ea...* Il ne suffit pas de lire et d'entendre ces oracles; il faut y croire, les méditer au fond de son cœur et y conformer sa conduite. — *Tempus enim...* L'époque de leur réalisation est proche (dans le sens qui a été indiqué plus haut). Il résulte de ce verset 3 que le livre de l'Apocalypse a une importance pratique sous le rapport religieux: il a été donné à l'Église pour l'instruire et la consoler, spécialement pour l'aider à se préparer au second avènement du Christ.

2° Dédicace et salutation. I, 4-6.

4<sup>a</sup>. La dédicace. — Elle a tout à fait la forme des adresses placées en tête des épîtres apostoliques: *Joannes... ecclesiis quæ...* Cf. II Joan. 1; III Joan. 1, etc. — *Septem*. Les sept églises seront nommées au vers 11. Chacune d'elles recevra aussi plus bas (chap. II et III) une lettre spéciale. Ici, elles représentent la chrétienté tout entière, comme l'admettaient déjà les anciens auteurs ecclésiastiques. En effet, l'Apocalypse est destinée à tout le monde chrétien. — *In Asia*. Comme partout ailleurs dans le Nouveau Testament, ce nom s'applique à l'Asie proconsulaire, dont Éphèse était alors la capitale.

4<sup>b</sup>-6. La salutation. — *Gratia... et pax...* Ce sont les deux souhaits formulés d'ordinaire par saint Paul au début de ses épîtres. Voyez aussi I Petr. I, 2 et II Petr. I, 2. — *Ab eo qui...* et... Sur le solécisme extraordinaire du grec (ἀπο ὁ ὢν, καὶ ὁ ἦν...), voyez l'Introd., p. 786. Les trois clauses se rapportent à Dieu le Père, dont elles marquent l'éternité sans commencement et sans fin; elles sont comme une paraphrase du « nom

ineffable » révélé à Moïse (cf. Ex. III, 14-15). Au lieu du futur *qui venturus est*, le grec emploie le participe présent, ὁ ἐρχόμενος, celui qui vient (pour juger tous les hommes). — *Et a... spiritibus*. Cf. III, 1 et IV, 5. Il ne saurait être question des sept anges supérieurs que mentionne le livre de Tobie, XII, 15, non plus que des sept autres anges dont il sera parlé plus loin (VIII, 2). En effet, d'une part, la place donnée ici-même à ces sept esprits entre Dieu le Père et Jésus-Christ, et, d'autre part, le fait que la grâce et la paix émanent d'eux aussi bien que du Père et du Fils, s'opposent à une telle interprétation. Comp. III, 1, où il est dit formellement que le Christ « a les sept esprits de Dieu ». Cette locution représente donc l'Esprit-Saint lui-même, le « septiformis Spiritus », ainsi nommé à cause du caractère septuple, c.-à-d. parfait, de ses opérations et de ses dons. Ainsi pensaient les premiers commentateurs de l'Apocalypse, saint Victorin, André de Césaire, Primasius, le Vén. Bède, etc. Il est moins bien de regarder les sept esprits comme la personification des principaux attributs de Dieu, d'après Is. XI, 3 (saint Justin, *Dialog.*, 87). — *Qui in conspectu...* Manière de dire que la troisième personne de la sainte Trinité est toujours prête à recevoir les « missions » que lui confie le Père. — *Et a Jesu...* (vers. 5). La seconde des personnes divines n'est citée qu'en troisième lieu, à cause des plus longs détails qui sont donnés à son sujet. — *Jésus-Christ* est caractérisé par trois épithètes louangeuses. La première, *testis fidelis*, résume la vie entière de l'Homme-Dieu, qui fut constamment un témoignage rendu à la vérité. Cf. Joan. XVIII, 37; I Tim. VI, 13. — La seconde, *primogenitus...*, a été aussi employée par saint Paul, Col. I, 18. Jésus est le premier des morts qui soit ressuscité de manière à ne plus mourir. — La troisième, *princeps regum...*, marque la domination suprême que le Christ exerce sur les personnages les plus puissants de la terre. Cf. Ps. II, 8-9, et CIX, 5; II Tim. VI, 15, etc. — *Qui...* Saint Jean décrit en quelques mots pleins de reconnaissance l'œuvre de Jésus-Christ à notre égard: œuvre d'amour perpétuel (*dilexit...*; au présent dans le grec, d'après la meilleure leçon: il vous aime); œuvre de sanctification (*et lavit...*),

6. et fecit nos regnum et sacerdotes Deo et Patri suo : ipsi gloria et imperium in sæcula sæculorum. Amen.

7. Ecce venit cum nubibus ; et videbit eum omnis oculus, et qui eum pupugerunt ; et plangent se super eum omnes tribus terræ. Etiam, amen.

8. Ego sum Alpha et Omega, principium et finis, dicit Dominus Deus, qui est, et qui erat, et qui venturus est, Omnipotens.

9. Ego Joannes, frater vester, et particeps in tribulatione, et regno, et pa-

6. et qui a fait de nous son royaume et des prêtres pour Dieu son Père ; à lui la gloire et la puissance dans les siècles des siècles. Amen.

7. Voici, il vient sur les nuées ; et tout œil le verra, et ceux mêmes qui l'ont percé, et toutes les tribus de la terre se frapperont la poitrine à cause de lui. Oui, amen.

8. Je suis l'alpha et l'oméga, le principe et la fin, dit le Seigneur Dieu, qui est, et qui était, et qui viendra, le Tout-puissant.

9. Moi Jean, votre frère et associé dans la tribulation, le royaume et la

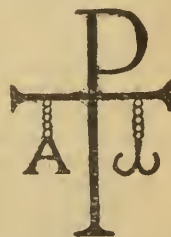
qui lui a coûté le plus rude sacrifice (*in sanguine...* ; cf. v, 9 ; Hebr. ix, 22 ; I Joan. i, 7, etc.). La Vulgate a suivi la variante λούσαντι ; la leçon la mieux accréditée paraît être λύσαντι, qui donne cet autre sens : Il nous a déliés de nos péchés... — Œuvre aussi de glorification : *et fecit...* (vers. 6). — *Regnum*. C'est la leçon la plus autorisée, au lieu du concret « reges ». Jésus a fait de nous une société de rois, et, en même temps, des prêtres (*et sacerdotes*) qui ont le droit de s'approcher très près de Dieu. Sur ces deux qualités si glorieuses des chrétiens, déjà en partie réalisées, mais qui ne seront parfaites que dans le ciel, voyez v, 10 et I Petr. ii, 9. — *Deo et Patri...* C.-à-d. : pour Dieu, qui est en même temps son Père. — *Ipsi gloria et...* Petite doxologie, à la manière juive. Le pronom « ipsi » se rapporte à Jésus-Christ, dont il vient d'être assez longuement question. Il faut sous-entendre « est », et non pas « sit ». Dans le grec, les deux substantifs sont précédés de l'article : A lui la gloire et la force (κράτος).

3<sup>o</sup> Sommaire du livre, ou l'annonce du retour de Jésus-Christ en vue du jugement général. I, 7-8.

7. Jésus viendra juger tous les hommes. — *Ecce venit*. Ce fait, qui résume toute l'Apocalypse (voyez la p. 788), est brusquement signalé. La particule ἴδου, voici, en relève le caractère soudain. Le verbe est à l'indicatif présent : ἔρχεται, il vient. — *Cum nubibus* : accompagné, entouré de nuées. Cf. Deut. vii, 13 ; Matth. xxiv, 30 et xxvi, 64. — *Et videbit...* Les mots *omnis oculus* portent l'idée principale. Tous les hommes le verront en ce moment solennel, les méchants comme les bons. Ceux-là sont représentés par le trait *et qui* (même ceux qui, également ceux qui) *eum pupugerunt*, qui contient, avec les mots suivants, *et plangent...*, une allusion directe à Zach. xii, 10 (cf. Joan. xix, 37). Seulement, la douleur que le prophète attribue aux Juifs déicides est celle d'un repentir sincère, tandis qu'il s'agit ici d'un chagrin qu'inspirera le désespoir, à la vue du juge terrible. — *Omnes tribus...* C.-à-d., les pécheurs du monde entier. — Les mots *Etiam, amen* (καί, ἀμήν : une expression grecque et une expression hébraïque ; cf.

II Cor. i, 20) confirment avec vigueur l'oracle qui précède.

8. Attestation solennelle du Seigneur, qui proclame son immortalité et sa toute-puissance : *Ego sum...* Ce trait aussi a pour but de marquer la parfaite certitude du second avènement de Jésus-Christ ; Dieu s'en porte lui-même garant. — *Alpha et Omega* (τὸ ἄλφα καὶ τὸ ὦ). C.-à-d., le premier et le dernier (comp. le vers. 17 et ii, 8 ; Is. xliv, 6, etc.), puisque ces deux lettres ouvrent et terminent l'alphabet grec. L'art chrétien, dès son origine, a souvent reproduit cette assertion, comme on le voit par les peintures des Catacombes et les autres monuments figurés. — Les mots *principium et finis*, qu'on lit aussi dans un certain nombre de manuscrits grecs, ne sont probablement pas authentiques en cet endroit. C'est un emprunt à xxi, 6 et à xxii, 13. — *Qui est, et qui...* Comme au vers. 4<sup>b</sup>. — *Omnipotens, παντοκράτωρ*. Les LXX rendent habituellement par ce terme l'expression hébraïque *Y'hovah š'babôti*, Seigneur des armées. L'auteur de l'Apocalypse l'emploie jusqu'à neuf fois.



L'alpha et l'oméga suspendus par une chaînette à la croix monographique (D'après les anciens monuments.)

## PREMIÈRE PARTIE

Les lettres aux sept Églises. I, 9-III, 22.

### § I. — Vision préliminaire. I, 2-20.

Jésus apparaît à saint Jean, et lui donne ses instructions au sujet de ce qu'il devra écrire aux Églises.

1<sup>o</sup> Les circonstances de lieu et de temps. I, 9-11.

9. Jean à Patmos. — Les mots *Ego Joannes* ne sont point sans emphase. Cf. Dan. viii, 1 ; ix, 2 ; x, 2. C'est pour la troisième fois que l'auteur se nomme (comp. les vers. 1<sup>b</sup> et 4). — *Frater...*

persévérance, dans le Christ Jésus, je me trouvai dans l'île qui est appelée Patmos, à cause de la parole de Dieu et du témoignage de Jésus.

10. Je fus ravi en esprit le jour du Seigneur, et j'entendis derrière moi une voix forte comme *le son* d'une trompette,

11. qui disait : Ce que tu vois, écris-le dans un livre, et envoie-le aux sept Églises qui sont dans l'Asie, à Éphèse, à Smyrne, à Pergame, à Thyatire, à Sardes, à Philadelphie et à Laodicée.

12. Alors je me retournai, pour voir quelle *était* la voix qui me parlait ; et m'étant retourné, je vis sept chandeliers d'or,

13. et au milieu des sept chandeliers

tientia in Christo Jesu, fui in insula, quæ appellatur Patmos, propter verbum Dei et testimonium Jesu.

10. Fui in spiritu in dominica die, et audivit post me vocem magnam tantquam tubæ,

11. dicentis : Quod vides, scribe in libro, et mitte septem ecclesiis quæ sunt in Asia, Epheso, et Smyrnæ, et Pergamō, et Thyatiræ, et Sardis, et Philadelphię, et Laodicę.

12. Et conversus sum, ut viderem vocem quæ loquebatur mecum ; et conversus vidi septem candelabra aurea,

13. et in medio septem candelabro-

et particeps... Titres pleins de condescendance à l'égard des lecteurs. Cf. I Petr. v, 1. Jean se dit leur frère dans le Christ, et il leur rappelle qu'il avait, lui aussi, sa part des souffrances endurées alors par l'Église (*in tribulatione*). — *Et regno*. Le royaume des cieux sera la récompense de ceux qui endureront vaillamment les tribulations et la persécution pour le Christ. — *Et patientia*. C'est le lien qui unit la souffrance et le royaume. — Les mots *in Christo Jesu* (simplement « in Jesu » d'après la meilleure leçon du grec) semblent se rapporter simultanément aux trois substantifs qui précèdent, car ceux-ci sont reliés entre eux par un seul et même article. — *Fui* (ἐγενόμην ; à la lettre : je devins, c.-à-d. je fus, je me trouvai) *in... Patmos*. Aujourd'hui Patino, une des Sporades, dans la mer Égée, en face de Milet, à environ douze milles géographiques d'Éphèse. Cette île est petite, rocheuse, peu cultivée, presque sans arbres. Elle se compose de trois massifs, reliés par deux isthmes. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. xvii, et V. Guérin, *Description de l'île de Patmos*, Paris, 1856. D'après Pline l'An cien, *Hist. nat.*, iv, 12, 23, elle servait alors de lieu de bannissement. — *Propter verbum... et...* Nous avons évidemment ici le motif pour lequel Jean se trouvait à Patmos : il y avait été banni, comme l'affirme clairement la tradition (voyez la p. 786), parce qu'il était chrétien, apôtre de Jésus-Christ. Les passages vi, 25 et xx, 4 ne permettent aucun doute sur ce point. C'est donc bien à tort que divers critiques contemporains parlent d'un voyage spontané que Jean aurait fait à Patmos, pour prêcher l'évangile.

10-11. Début de l'apparition du Christ. — *Fui in spiritu*. Cf. iv, 2 ; xx, 20. Cette locution revient à dire : Je tombai en extase. Comp. Act. xi, 5 et xxii, 17. Voyez aussi II Cor. xii, 2, 3. — *In dominica*... Ce nom n'est employé qu'ici dans le Nouveau Testament. On lit ailleurs : « una sabbati », le premier jour de la semaine, ou le lendemain du sabbat. Cf. Act. xx, 7 ; I Cor. xvi, 2, etc. — *Vocem magnam*... : une voix retentissante, qui se faisait entendre

derrière l'apôtre (*post me*). C'était probablement celle d'un ange, comme dans la suite du livre. D'après quelques commentateurs, qui s'appuient sur les vers. 12 et ss., c'eût été la voix de Jésus lui-même. — *Quod vides*. C.-à-d., tout ce que Jean devait contempler pendant la vision qui commençait alors, et qui ne s'achève que vers la fin du livre. — *Scribe*. Cet ordre retentit jusqu'à douze fois dans l'Apocalypse. Comp. le vers. 19 ; ii, 1, 8, 12, 18 ; iii, 1, 7, 14 ; xiv, 13 ; xix, 9 ; xxi, 5. — *Septem ecclesiis*. Comp. le vers. 4<sup>a</sup>. Cette fois, elles sont énumérées. Jean nomme Éphèse, la capitale de l'Asie proconsulaire ; de là il remonte au nord, en passant par Smyrne et Pergame ; puis il redescend au sud par Thyatire, Sardes, Philadelphie et Laodicée (*Atl. géogr.*, pl. xvii). Il existait aussi des Églises importantes à Troas (Act. xx, 5-6 ; II Cor. ii, 12), à Colosses (Co. i, 2), à Hiérapolis (Col. iv, 13), etc., autres villes importantes de la province d'Asie : pourquoi ne sont-elles pas mentionnées ? C'est le secret de Dieu. — Les mots *quæ... in Asia* sont omis dans les meilleurs manuscrits grecs.

3<sup>o</sup> Description du Fils de l'homme, tel qu'il apparut à saint Jean. I, 12-16.

12-16. Jésus se manifeste à son apôtre, « revêtu de tous les insignes qui servent d'emblème aux différents aspects de sa gloire », c.-à-d. comme Dieu, comme prêtre et comme roi. — *Conversus sum* : puisque, d'après le vers. 10, la voix s'était fait entendre derrière saint Jean. — *Ut viderem* (βλέπειν, pour considérer attentivement) *vocem*... Le sens est clair, malgré l'incorrection du langage : pour voir celui dont la voix avait ainsi retenti. — *Candelabrorum* (λυχνίας). Chez les anciens Grecs, la λυχνία était un support, plus ou moins élevé, destiné à recevoir le λύχνος, ou la lampe (*Atl. archéol.*, pl. xviii, fig. 5, 6, 10, 11). Les sept chandeliers figuraient, d'après l'explication de Jésus lui-même (voyez le vers. 20<sup>a</sup>), les sept Églises qui jouent un rôle considérable dans cette première partie du livre. — *Similem Filio*... (vers 13). Nous retrouverons cette expression plus bas, xiv, 14. Sur le titre

rum aureorum similem Filio hominis, vestitum podere, et præinctum ad mamillas zona aurea.

14. Caput autem ejus et capilli erant candidi tanquam lana alba et tanquam nix, et oculi ejus tanquam flamma ignis;

15. et pedes ejus similes aurichalco, sicut in camino ardenti; et vox illius tanquam vox aquarum multarum.

16. Et habebat in dextera sua stellas septem, et de ore ejus gladius utraque parte acutus exhibit; et facies ejus sicut sol lucet in virtute sua.

d'or, quelqu'un qui ressemblait au Fils de l'homme, vêtu d'une longue robe, et ceint d'une ceinture d'or autour de la poitrine.

14. Sa tête et ses cheveux étaient blancs comme de la laine blanche et comme de la neige, et ses yeux étaient comme une flamme de feu;

15. et ses pieds étaient semblables à l'airain quand il est dans une fournaise ardente; et sa voix était comme le bruit des grandes eaux.

16. Il avait dans sa main droite sept étoiles, et de sa bouche sortait une épée aiguë à deux tranchants; et son visage était comme le soleil, lorsqu'il brille dans sa force.

de Fils de l'homme, voyez Matth. VIII, 20 et le commentaire. Ce n'est pas un fils de l'homme humilié qui apparut à saint Jean, mais un Messie glorieux et transfiguré. — *Podere*. Le ποδήρης, dont il n'est pas question ailleurs dans le Nouveau Testament, était, comme son nom l'indique, un vêtement qui descendait jus-



*Podérés*, ou long vêtement tombant jusqu'aux pieds.  
(Peinture d'Herculanum.)

qu'aux pieds; par conséquent c'est ici un emblème de dignité, de majesté. Cf. Is. VI, 4; Ez. IX, 2, 11; Dan. X, 5 (*Atl. archéol.*, pl. I, fig. 13, etc.). Les grands prêtres juifs portaient une robe de ce genre (Ex. XXVIII, 4, 31; Eccli. XXVII, 8; Josèphe, *Ant.*, III, 7, 12, etc.) — *Ad mamillas*. De même les anges, un peu plus bas (XV, 6). D'ordinaire, c'est autour des reins que les Orientaux enroulaient leur ceinture. Cf. Luc. XII, 35; Eph. VI, 14, etc. — *Caput... et capilli*

(vers. 14). Traduisez : Sa tête, c.-à-d. ses cheveux. — *Candidi* (λευκαί, blancs) *tanquam...* La laine et la neige sont des emblèmes d'une blancheur éclatante. Cf. Dan. VII, 9, etc. Les cheveux blancs marquent d'ordinaire la vieillesse; ici, l'éternité. — *Oculi... flamma...* Symbole d'une science infinie, à laquelle rien n'échappe. Cf. Dan. X, 6. — *Pedes ejus...* (vers. 15). De la tête, la description descend à l'extrémité inférieure du corps. — *Aurichalco*. Le substantif grec χαλκολίβανος dérive des mots χάλκος, airain, et λίβανος, encens du Liban. Il désigne donc, au propre, un airain blanc comme l'encens, ou recueilli sur le mont Liban; puis, par extension, un airain très brillant (brillant comme l'or, d'après la Vulgate). Selon quelques interprètes, il s'agirait plutôt de l'electrum, métal célèbre dans l'antiquité, et composé de quatre cinquièmes d'or et d'un cinquième d'argent. Comp. Ez. I, 4, 27, etc., dans les LXX et la Vulgate. — Le trait *sicut in...* met davantage encore en relief l'éclat des pieds du Christ. L'adjectif *ardenti* peut se rapporter soit à « aurichalco » (d'après la leçon πεπυρωμένω), soit à *camino* (si l'on préfère la variante πεπυρωμένη). — *Vox... tanquam...* Même comparaison que dans Ézéchiel, I, 24 et XLIII, 2, pour représenter une voix sonore et majestueuse. Cf. XIV, 9; XIX, 16, etc. — *Et habebat...* (vers. 16). Trois autres détails vont caractériser le Fils de l'homme comme le chef suprême de l'Église, comme un roi tout-puissant, comme le saint par excellence. — *Septem stellas*. Elles figuraient les pasteurs des sept Églises (comp. le vers. 20<sup>b</sup>). En les tenant dans sa main (cf. II, 1), Jésus montrait qu'elles étaient sous son entière dépendance. — *De ore... gladius*. Pour lutter contre ses ennemis. Cf. II, 16; XIX, 15, 21; Is. XLIX, 2, etc. Le nom grec ῥομφαία s'applique à la longue et lourde épée des Thraces; il est souvent employé dans ce livre (cf. II, 12, 16; VI, 8, etc.), seulement une fois ailleurs dans le Nouveau Testament (Luc. II, 35). Notre livre mentionne aussi la μάχαιρα, sorte de glaive plus court

17. Quand je le vis, je tombai à ses pieds comme mort; et il posa sa main droite sur moi, en disant: Ne crains point; je suis le premier et le dernier,

18. et le vivant; j'ai été mort, et voici, je suis vivant pour les siècles des siècles, et j'ai les clefs de la mort et de l'enfer.

19. Écris donc les choses que tu as vues, et celles qui sont, et celles qui doivent arriver ensuite après elles,

20. le mystère des sept étoiles que tu as vues dans ma main droite, et des sept chandeliers d'or. Les sept étoiles sont les anges des sept Églises, et les sept chandeliers sont les sept Églises.

17. Et cum vidissem eum, cecidi ad pedes ejus tanquam mortuus; et posuit dexteram suam super me, dicens: Noli timere; ego sum primus et novissimus,

18. et vivus, et fui mortuus, et ecce sum vivens in sæcula sæculorum, et habeo claves mortis et inferni.

19. Scribe ergo quæ vidisti, et quæ sunt, et quæ oportet fieri post hæc;

20. sacramentum septem stellarum quas vidisti in dextera mea, et septem candelabra aurea: septem stellæ, angeli sunt septem ecclesiarum; et candelabra septem, septem ecclesiæ sunt.

(cf. VI, 4; XIII, 10, 14). — *Utraque parte...* Dans le grec: (Une épée) à deux tranchants, acérée. — *Facies... sicut sol.* Comme durant le mystère de la transfiguration du Christ. Cf. Matth. XVII, 2, etc. — *In virtute...* C.-à-d., quand le soleil brille de son plus vif éclat. Cf. Jud. V, 31.

3° Impression produite sur Jean par cette apparition; Jésus le rassure avec bonté et lui réitère l'ordre d'écrire aux Églises. I, 17-20.

17-18. Effroi du voyant et première explication du Fils de l'homme. — *Cecidi ad...* Comme Daniel devant l'ange. Cf. Dan. VIII, 17 et ss.; X, 7 et ss. Voyez aussi Matth. XVII, 6, etc. Le surnaturel, ainsi contemplé face à face, remplit d'ordinaire les hommes de terreur. — Jésus rassura son apôtre tour à tour du geste (*posuit dexteram...*; cf. Dan. X, 13, 16 et Luc. XXIV, 39) et de la voix (*Noli timere*; cf. Matth. XVII, 7; Marc. XVI, 6, etc.). — Il se fit ensuite reconnaître de lui par trois traits caractéristiques. 1° *Ego primus et...* C.-à-d.: Je suis l'éternel (cf. Is. XLI, 4; XLIV, 6 et XLVIII, 12). 2° *Et vivus, et...*, *et...* Jésus se dit *ὁ ζῶν*, le vivant par antonomase. S'il est mort, ce n'a été que pour un temps très court; désormais il possède la vie éternelle (*et ecce... vivens in...*). Remarquez la manière dont l'auteur oppose ces deux faits l'un à l'autre: *fui*, d'une façon transitoire; *sum*, à tout jamais. 3° *Habeo claves...* L'enfer, c.-à-d. le séjour des morts (le *š'ôl* hébreu), est représenté comme une forteresse aux portes solides, dans laquelle la mort personnifiée renferme les trépassés. Cf. Matth. XVI, 18. Mais le divin ressuscité possède les clés de cette citadelle, et il délivre à son gré ceux qu'elle retient prisonniers.

19-20. Seconde explication du Fils de l'homme. — Il ordonne tout d'abord à Jean de consigner par écrit ce qu'il vient de lui manifester (*Scribe... quæ vidisti*) et ce qu'il doit lui révéler encore, soit au sujet du moment présent (*quæ sunt*), soit par rapport à l'avenir (*et quæ oportet...*). Les mots « quæ sunt » seront développés dans les chap. II et III; les mots « quæ oportet... », dans tout le reste du livre jusqu'à

XXII, 5. — *Post hæc.* C. à-d., à la suite des choses présentes. — *Sacramentum* (vers. 20). Dans le grec: le mystère. Ce

mot dépend aussi du verbe « scribe » (cf. verset 19): Écris le mystère que je te révèle, fais connaître la signification des sept étoiles et des sept chandeliers de la vision. Comp. les vers. 13<sup>a</sup> et 16<sup>a</sup>. — *Angeli sunt.* Au figuré, pour désigner les évêques des sept Églises, comme pensaient à bon droit la plupart des anciens commentateurs. Les chefs ecclésiastiques sont très justement comparés à des étoiles, puisqu'ils doivent éclairer les fidèles. — *Et candelabra.* Apposition à « sacramentum » sous le rapport de la construction; mais le génitif serait plus clair: Mystère des sept étoiles et des sept chandeliers... — *Ecclesiæ sunt.* De même que le chandelier à sept branches, placé dans le tabernacle (Ex. XXV, 31 et ss.), symbolisait la nation théocratique.



Chandelier. (D'après les anciens monuments.)

§ II. — *Les sept lettres.* II, 1-III, 22.

Elles ont entre elles une grande ressemblance, car elles ont été composées d'après un modèle identique. Elles sont régulièrement précédées de la formule « Écris à l'ange de l'Église de... »; puis, dans une autre petite introduction, « Hæc dicit..., Hæc dicit qui... », le Christ se désigne comme l'auteur réel de l'épître. Les titres qu'il prend alors sont presque tous empruntés au portrait qui a été tracé de lui ci-dessus, I, 5,

## CHAPITRE II

1. Angelo Ephesi ecclesiae scribe :  
Hæc dicit qui tenet septem stellas in  
dextera sua, qui ambulat in medio sep-  
tem candelabrorum aureorum :

2. Scio opera tua, et laborem, et pa-

1. Écris à l'ange de l'Église d'Éphèse :  
Voici ce que dit celui qui tient les sept  
étoiles dans sa main droite, et qui  
marche au milieu des sept chandeliers  
d'or :

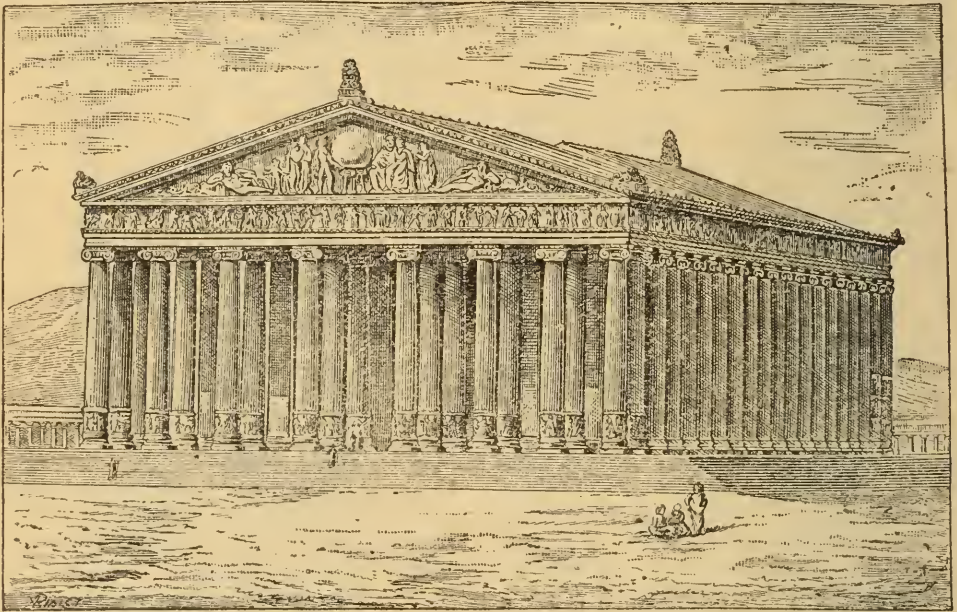
2. Je connais tes œuvres, et ton tra-

13 et ss. Le corps des épîtres se compose d'une description et d'une exhortation qui varient naturellement, selon l'état et les besoins spirituels des diverses Églises ou de leurs anges. Une promesse relative à la bienheureuse éternité leur sert de conclusion. Dans la plupart d'entre elles, le blâme est mêlé à l'éloge; la seconde (II, 8 et ss.) et la sixième (III, 8 et ss.) ne contiennent que des éloges; il n'y a que du blâme dans la septième (III, 15 et ss.). — Quoique réellement

presser les détails de l'application, sous peine de tomber dans l'arbitraire.

1<sup>o</sup> Lettre à l'ange d'Éphèse. II, 1-7.

CHAP. II. — 1. La double formule d'introduction. — En premier lieu, l'ordre d'écrire : *Angelo... scribe*. — *Ephesi*. Sur cette cité célèbre et sur la chrétienté florissante qui s'y était formée de très bonne heure, voyez la p. 323. — C'est Timothée, suivant les uns, Onésime (cf. Philém. 10), suivant les autres, qui en aurait



Le temple de Diane, à Éphèse. (Essai de reconstruction.)

destinées à sept chrétientés spéciales, ces lettres conviennent en un sens à l'Église entière, comme on l'a depuis longtemps reconnu (voyez saint Augustin, *Epist. XLIX* et *Exposit. epist. ad Gal., XIII*; saint Grégoire le Grand, *Moral. in Job, Præf., c. 8*). En effet, les situations décrites ici se reproduiront jusqu'à la fin des temps dans l'Église universelle : toujours elle devra subir des persécutions, des hérésies; toujours il y aura dans son sein le mal et l'imperfection à côté du bien. Mais il importe de ne pas vouloir trop

été alors l'ange ou l'évêque. On ne sait rien de certain sur ce point. — *Qui tenet* (χρητῶν, qui tient fortement) *septem...* Voyez I, 16<sup>a</sup> et 20. — *Qui ambulat...* Cf. I, 13<sup>a</sup> et 20. L'idée exprimée est celle d'un maître qui va et vient sur son propre domaine.

2-6. Le corps de la lettre. — *Scio*. Nous retrouverons ce début dans toutes les épîtres. Comp. les vers. 9, 13, 19; III, 1<sup>b</sup>, 8, 15. — *Opera tua*. C.-à-d., ta conduite comme pasteur spirituel, ainsi qu'il ressort du contexte. Cette

vail, et ta patience ; et *je sais* que tu ne peux pas supporter les méchants, et que tu as éprouvé ceux qui se disent apôtres, et ne le sont pas, et que tu les as trouvés menteurs ;

3. et que tu as de la patience, et que tu as souffert pour mon nom, et que tu ne t'es point lassé.

4. Mais j'ai contre toi que tu as abandonné ton premier amour.

5. Souviens-toi donc d'où tu es déchu, et fais pénitence, et pratique tes premières œuvres. Sinon, je viens à toi, et j'ôterai ton chandelier de sa place, si tu ne fais pénitence.

6. Cependant, tu as ceci, que tu hais les œuvres des Nicolaïtes, que moi aussi je hais.

7. Que celui qui a des oreilles entende ce que l'Esprit dit aux Églises : Au vainqueur je donnerai à manger de l'arbre de la vie, qui est dans le paradis de mon Dieu.

tientiam tuam, et quia non potes sustinere malos ; et tentasti eos qui se dicunt apostolos esse, et non sunt, et invenisti eos mendaces ;

3. et patientiam habes, et sustinuisti propter nomen meum, et non defecisti.

4. Sed habeo adversum te, quod caritatem tuam primam reliquisti.

5. Memor esto itaque unde excideris, et age pœnitentiam, et prima opera fac. Sin autem, venio tibi, et movebo candelabrum tuum de loco suo, nisi pœnitentiam egeris.

6. Sed hoc habes, quia odisti facta Nicolaitarum, quæ et ego odi.

7. Qui habet aurem, audiat quid Spiritus dicat ecclesiis : Vincenti dabo edere de ligno vitæ, quod est in paradiso Dei mei.

conduite est décrite en détail, d'abord avec éloges, vers. 2 et 3, puis avec quelque blâme, vers. 4. — *Laborem, κόπον* : un travail pénible, assidu, au service de Dieu et des âmes. — *Patientiam, ὑπομονήν* : la constance, la persévérance, malgré les tribulations de divers genres. Cf. I Thess. I, 3<sup>a</sup>. — *Non... sustinere*. A la lettre dans le grec : Tu ne peux pas porter... Les méchants, c.-à-d. les mauvais chrétiens, étaient un fardeau intolérable pour l'ange d'Éphèse. — *Tentasti*. Avec le sens de mettre à l'épreuve, pour voir si telles ou telles prétentions étaient fondées. — *Eos qui se...* Cf. II Cor. XI, 13. Les faux apôtres d'Éphèse ne différaient probablement pas des Nicolaïtes mentionnés au vers. 6. — Résultat de l'examen : *invenisti... mendaces*. — *Et patientiam...* (vers. 3). Le Christ insiste sur la constance courageuse de son ministre. — *Sustinuisti*. De nouveau : Tu as porté. L'évêque d'Éphèse, qui ne pouvait porter les méchants, portait au contraire joyeusement la croix du Christ. — *Propter nomen...* C.-à-d., à cause de la foi et de l'amour inspiré par ce nom béni. — *Sed habeo...* (vers. 4). Une période de relâchement avait suivi ces jours de saint zèle. Par *caritatem... primam*, il faut entendre l'amour plus intense et plus généreux des premiers temps. Cf. Jer. II, 2 ; Os. II, 15. — Grave avertissement, *Memor esto...* (vers. 5), suivi d'une exhortation pressante, *et age...*, et *prima...* — *Sin autem...* (vers. 5). Menace sévère pour le cas où le relâchement ne cesserait pas bientôt. — *Venio tibi*. Le « dativus incommodi » : pour le châtier. Le grec ajoute : promptement. — *Et movebo...* Manière de dire que l'Église d'Éphèse, figurée par ce chandelier (cf. I, 20<sup>b</sup>), serait rejetée par le Christ, effacée du nombre des chrétiens. — *Sed hoc...* (vers. 6). Le Seigneur re-

vient à la louange, pour ne pas produire une impression de découragement. Tu as : c.-à-d., tu as à ton actif ce point digne d'éloge et de récompense. — *Nicolaitarum*. Dans le Nouveau Testament, ces hérétiques ne sont nommés qu'ici et au vers. 15. D'après les Pères (voyez en particulier saint Irénée, *adv. Hær.*, I, 6 et III, 11 ; Tertullien, *de Pudic.*, XIX, 6 ; Clément d'Alex., *Strom.*, II, 20 ; les *Constit. apost.*, VI, 6, etc.), ils enseignaient que les péchés de la chair et l'idolâtrie sont des choses indifférentes, auxquelles on peut se livrer librement ; ils auraient en outre adhéré à plusieurs erreurs des Gnostiques et nié la divinité de Jésus-Christ. Plusieurs de ces écrivains anciens rattachent leur origine au diacre Nicolas (cf. Act. VI, 5), qui aurait été lui-même apostat et hérétique. Mais ce dernier point est loin d'être certain, car il est fort possible, comme le dit saint Victorin de Pettau, *h. l.*, que les Nicolaïtes se soient attribués eux-mêmes cette origine pour accroître leur autorité, ou qu'ils aient eu pour premier chef un Nicolas distinct du diacre en question. La tradition est douteuse sur ce fait spécial. Voyez Cassien, *Collat.*, XVIII, 7, etc.

7. Conclusion. Elle se compose d'une formule d'introduction, que nous lisons en termes identiques dans les sept lettres (comp. les vers. 11, 17, 29 ; III, 6, 13, 22), et d'une promesse, qui varie chaque fois dans l'expression, mais qui s'applique toujours à la possession du bonheur éternel. — *Qui habet.., audiat...* Jésus-Christ avait prononcé plusieurs fois ces mots durant sa vie mortelle. Cf. Matth. XI, 15, etc. Ils ont pour but d'attirer l'attention sur la promesse. — *Spiritus* : l'Esprit-Saint, l'Esprit prophétique. — *Vincenti*. Le vainqueur, c'est le chrétien qui persévérera jusqu'au bout dans la foi

8. Et angelo Smyrnæ ecclesiæ scribe : Hæc dicit primus et novissimus, qui fuit mortuus, et vivit :

9. Scio tribulationem tuam, et paupertatem tuam, sed dives es; et blasphemaris ab his qui se dicunt Judæos esse, et non sunt, sed sunt synagoga Satanæ.

10. Nihil horum timeas quæ passurus es. Ecce missurus est diabolus aliquos ex vobis in carcerem, ut tentemini, et habebitis tribulationem diebus decem. Esto fidelis usque ad mortem, et dabo tibi coronam vitæ.

8. Écris aussi à l'ange de l'Église de Smyrne : Voici ce que dit le premier et le dernier, qui a été mort et qui est vivant :

9. Je connais ta tribulation et ta pauvreté (mais tu es riche); et que tu es calomnié par ceux qui se disent Juifs et ne le sont pas, mais qui sont une synagogue de Satan.

10. Ne crains rien de ce que tu vas souffrir. Voici : le diable jettera quelques-uns d'entre vous en prison, afin que vous soyez éprouvés; et vous aurez une tribulation de dix jours. Sois fidèle jusqu'à la mort, et je te donnerai la couronne de la vie.

et le devoir, malgré les séductions, les persécutions et les autres difficultés de la vie. — *Edere de ligno...* Cf. xxii, 2, 14, 19. Image empruntée à la Genèse, II, 9. — *Paradiso*. Sur ce mot, voyez Gen. II, 2; Luc. xxiii, 43; I Cor. xii, 4, etc. Il représente ici le ciel, qui est vraiment un jardin de délices.

2° Lettre à l'ange de Smyrne. II, 8-11.

8. Les deux introductions. — *Angelo Smyrnæ*. De nombreux auteurs (Nicolas de Lyre, Alcazar, Corn. a Lapide, etc.) supposent que l'ange de Smyrne était alors saint Polycarpe, disciple de saint Jean; mais on ne saurait dire avec certitude s'il occupait déjà ce siège lorsque l'Apocalypse fut composée. Smyrne était située à environ deux jours de marche au nord d'Éphèse, sur le bord de la mer (*Atl. géogr.*, pl. xvii). Les origines chrétiennes de cette antique cité, si florissante encore aujourd'hui (elle compte 250 000 habitants), nous sont inconnues. — *Primus et...*, *qui fuit...* et... Sur ces deux titres, voyez I, 17-18 et les notes. — *Vivit*. A l'aoriste dans le grec : ἔζησεν. C.-à-d., il est revenu à la vie. De même plus loin, xiii, 14<sup>b</sup>.

9-10. Le corps de l'épître. — *Scio*. Cette fois, « aucun reproche... aucune menace, mais un témoignage rendu à la fidélité qui est le caractère général de la communauté et de son pasteur ». Les mots « tes œuvres », ajoutés ici et au vers. 16<sup>a</sup> par quelques manuscrits, manquent dans les meilleurs documents. — *Tribulationem...*: des souffrances provenant sans doute de la persécution. — *Paupertatem...* Comp. Hebr. x, 34, où il est dit que l'on confisquait parfois les biens des premiers chrétiens. Il est possible cependant que ce détail ait une portée générale, et qu'il désigne purement et simplement la pauvreté. — *Sed dives...* Riche en mérites et aux yeux de la foi. Cf. Jac. II, 5. — Le verbe *blasphemaris* doit être pris dans un sens large, pour marquer des calomnies, des outrages en paroles. Cf. Act. xiii, 45; xviii, 6, etc. — *Qui se dicunt* (comme au vers. 2<sup>b</sup>)... *Judæos*. Ces insulteurs étaient en réalité des Juifs sous le rapport de la naissance et de la religion; mais Jésus veut dire qu'ils étaient indignes de ce

nom, employé ici dans un sens très honorable, pour représenter des membres de la nation théocratique, longtemps aimée de Dieu. Cf. Rom. II, 17, 28-29; III, 1, etc. — *Synagoga Satanæ*. Titre justement sévère, opposé au nom de Juifs, c.-à-d. de descendants de Juda. Par contraste, comparez Num. xvi, 3 et xx, 14, où les Hébreux sont appelés la congrégation de Jéhovah. — *Nihil horum... quæ...* (vers. 10). Allusion aux tribulations et aux persécutions plus grandes encore qui étaient réservées à l'Église de Smyrne et à son pasteur. — Le Christ en signale un trait particulier : *Ecce missurus...* Le démon est traité comme l'instigateur de ces souffrances; ce qui lui convient parfaitement, en tant qu'il est l'ennemi du Christ et de l'Église. Cf. xii, 17 et ss.; I Petr. v, 8, etc. — *Diebus decem*. D'après quelques interprètes, ce serait là un chiffre rond, pour marquer une courte période de temps; mais on peut fort bien aussi laisser à ce nombre sa signification stricte. —

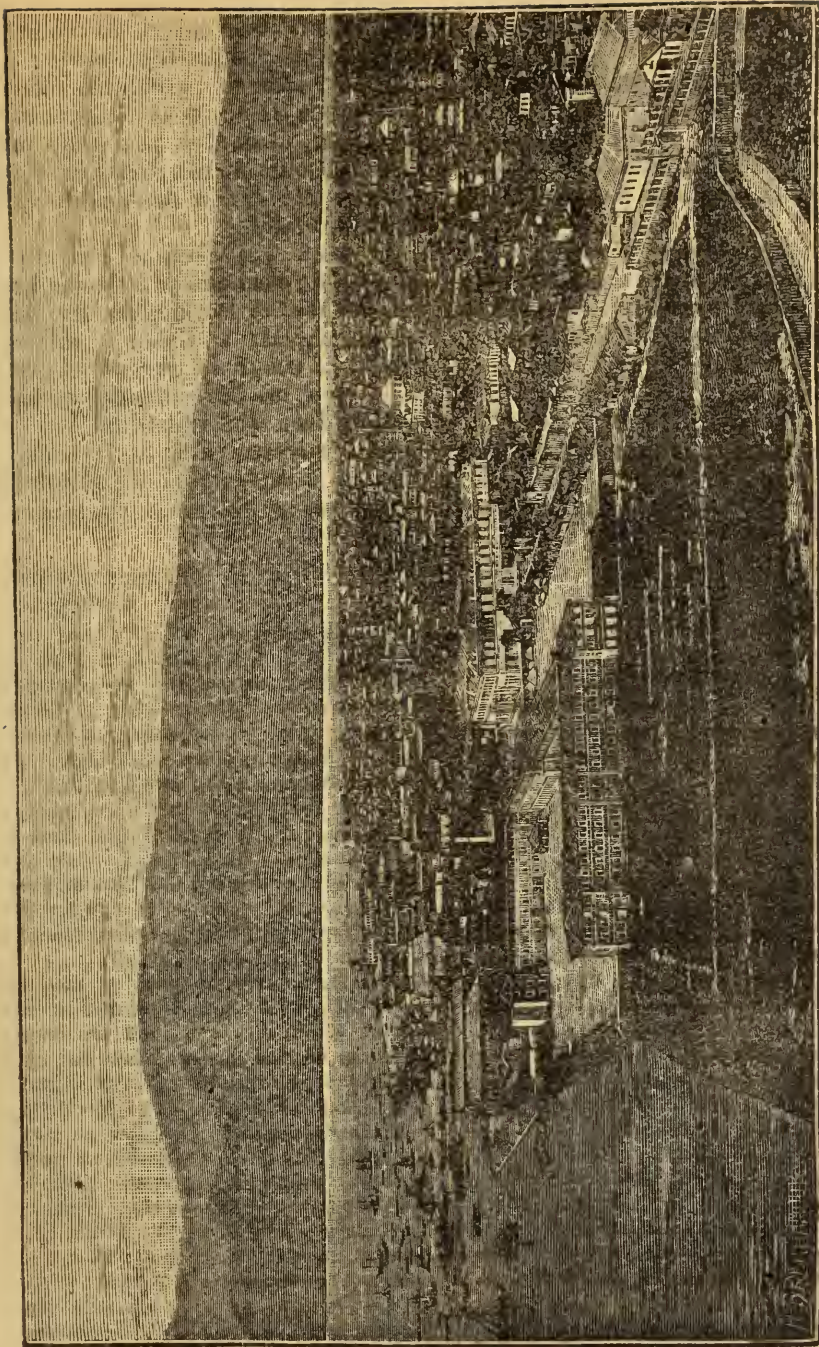


Titus couronné par la Victoire.

(Arc de triomphe de Titus.)

*Es'o fidelis...* Encouragement, suivi d'une aimable promesse : *et dabo tibi...* — *Usque ad mortem*. C.-à-d., jusqu'à subir la mort, s'il le faut, pour prouver ta fidélité. Cf. xii, 11; Act. xxii, 4; Hebr. xii, 4, etc. — *Coronam vitæ*. Avec deux articles dans le grec : la couronne de la vie. C.-à-d., la vie éternelle en guise de couronne. Cf. I Tim. iv, 8; Jac. I, 12, etc.





Smyrne, état actuel. (D'après une photographie.)

11. Qui habet aurem, audiat quid Spiritus dicat ecclesiis : Qui vicerit, non lædetur a morte secunda.

12. Et angelo Pergami ecclesiæ scibe : Hæc dicit qui habet rhomphæam utraque parte acutam :

13. Scio ubi habitas, ubi sedes est Satanæ, et tenes nomen meum, et non negasti fidem meam. Et in diebus illis Antipas testis meus fidelis, qui occisus est apud vos, ubi Satanæ habitat.

14. Sed habeo adversus te pauca, quia habes illic tenentes doctrinam Balaam, qui docebat Balac mittere scandalum coram filiis Israel, edere, et fornicari :

15. ita habes et tu tenentes doctrinam Nicolaitarum.

16. Similiter pœnitentiam age ; si quo

11. Que celui qui a des oreilles entend ce que l'Esprit dit aux Églises : Celui qui vaincra ne sera pas blessé par la seconde mort.

12. Écris aussi à l'ange de l'Église de Pergame : Voici ce que dit celui qui a l'épée aiguë à deux tranchants :

13. Je sais où tu habites, là où est le trône de Satan ; et tu tiens fermement mon nom, et tu n'as pas renié ma foi, dans les jours où Antipas, mon témoin fidèle, a été mis à mort chez vous, là où Satan habite.

14. Mais j'ai quelque peu de chose contre toi : c'est que tu as là des hommes qui tiennent à la doctrine de Balaam, qui enseignait à Balac à mettre une pierre de scandale devant les fils d'Israël, pour les faire manger et les faire tomber dans la fornication.

15. De même tu en as, toi aussi, qui tiennent à la doctrine des Nicolaïtes.

16. Fais pareillement pénitence ; sinon

11. Conclusion. — *Qui habet...* Voyez le vers. 7\*, et les notes. — *Morte secunda*. D'après xx, 6, 14 et XXI, 8, cette locution désigne la damnation éternelle, envisagée comme une seconde mort (la première est la mort naturelle), après laquelle il n'y aura pas de résurrection, mais qui durera sans fin. Comp. ce mot du Targum, sur le Ps. XLIX, 11 : « Improbos, qui moriuntur morte secunda et adjudicantur gehennæ. »

3° A l'ange de Pergame. II, 12-17.

12. La double introduction. — *Pergami*. Aujourd'hui Bergamo. C'était autrefois une ville importante de la Syrie, au nord de Smyrne. Nous ignorons dans quelles circonstances le christianisme y avait pénétré. — *Qui... rhomphæam...* Dans le grec : Celui qui a l'épée à deux tranchants, acérée. Voyez I, 16<sup>b</sup> et le commentaire. Jésus prend ce titre menaçant, parce qu'il a, dans l'Église de Pergame, des ennemis contre lesquels il est prêt à combattre. Voyez le vers. 16.

13-16. Le corps de l'épître. — *Ubi habitas*. Ce détail est expliqué par les mots *ubi sedes... Satanæ* (d'après le grec : où est le trône de Satan). Jésus veut dire : Je sais que tu as ta résidence dans un endroit particulièrement périlleux. Mais il est difficile d'indiquer avec certitude le motif pour lequel Satan est censé avoir eu son trône à Pergame plutôt qu'ailleurs. Peut-être, d'après quelques auteurs, parce que cette ville était le centre du culte d'Esculape, et que ce dieu était représenté avec son emblème bien connu, le serpent ; or, Satan est le « serpens antiquus » (cf. XII, 9 et XX, 2 ; Gen. III, 1 et ss., etc.) ; simplement, selon d'autres, parce que l'esprit de persécution, esprit vraiment satanique (comp. le vers. 10), faisait rage à Pergame plus

qu'en d'autres villes. — *Et tunc... et non...* L'évêque était demeuré fidèle à Jésus, malgré tout. — *Et in diebus...* Ces mots ne devraient pas être séparés des précédents, qu'ils complètent : Tu n'as pas renié mon nom, même dans ces jours où le sang chrétien a coulé. — *Antipas*. Simon Métaphraste, au x<sup>e</sup> siècle, fait de lui un évêque de Pergame, et place son martyre sous Dioclétien, qui l'avait fait brûler dans un taureau d'airain. — *Testis meus...* Avec beaucoup d'emphase dans le grec : Mon témoin, mon fidèle. Le mot μαρτυρ ; a déjà ici la signification technique de martyr (celui qui rend témoignage à la foi aux dépens de sa vie). Cf. VI, 9 ; XII, 11 ; XVII, 6 ; Act. XXII, 20, etc. — *Sed habeo...* (vers. 14). Restriction semblable à celle du vers. 4. — *Pauca*. Non point des choses insignifiantes en elles-mêmes, mais des choses relativement peu nombreuses, qui n'avaient pas altéré à fond la sainteté de l'Église de Pergame. — *Doctrinam Balaam*. Allusion au conseil perfide par lequel Balaam persuada au roi Balac de tendre un piège aux Hébreux, pour les faire tomber dans l'idolâtrie et dans l'impureté. Cf. Num. XXV, 1-2 et XXXI, 16 ; Judæ, 11, etc. — *Ita et tu...* (vers. 15). C.-à-d. : Tu as, toi aussi, comme jadis l'ancien Israël. Sur les Nicolaïtes et leur doctrine, voyez les notes du vers. 6. Ils reprochaient, au début du christianisme, les honteuses erreurs du faux prophète Balaam. — L'adverbe *similiter* (vers. 16) appartient plutôt au vers. 15 et dépend du verbe « habes ». — *Pœnitentiam age*. Les Nicolaïtes étaient sans doute les premiers coupables ; mais l'évêque de Pergame était digne de blâme, parce qu'il n'avait pas lutté contre eux avec vigueur, comme celui d'Éphèse (comp. le vers. 6). — *Veniam*

je viendrai bientôt à toi, et je combattrai contre eux avec l'épée de ma bouche.

17. Que celui qui a des oreilles entende ce que l'Esprit dit aux Églises : Au vainqueur je donnerai de la manne cachée, et je lui donnerai un caillou blanc ; sur ce caillou est écrit un nom nouveau, que personne ne connaît, si ce n'est celui qui le reçoit.

18. Écris aussi à l'ange de l'Église de Thyatire : Voici ce que dit le Fils de Dieu, qui a les yeux comme une flamme de feu, et dont les pieds sont semblables à l'airain :

19. Je connais tes œuvres, et ta foi, et ton amour, et ta patience, et ton ministère et tes dernières œuvres, plus nombreuses que les premières.

20. Mais j'ai quelque peu de choses contre toi ; c'est que tu permets à la femme Jézabel, qui se dit prophétesse,

minus, veniam tibi cito, et pugnabo cum illis in gladio oris mei.

17. Qui habet aurem, audiat quid Spiritus dicat ecclesiis : Vincenti dabo manna absconditum, et dabo illi calculum candidum, et in calculo nomen novum scriptum, quod nemo scit, nisi qui accipit.

18. Et angelo Thyatiræ ecclesiæ scribe : Hæc dicit Filius Dei, qui habet oculos tanquam flammam ignis, et pedes ejus similes aurichalco :

19. Novi opera tua, et fidem, et caritatem tuam, et ministerium, et patientiam tuam, et opera tua novissima plura prioribus.

20. Sed habeo adversus te pauca, quia permittis mulierem Jezabel, quæ se dicit propheten, docere, et seducere servos

tibi. Commeau vers. 5<sup>b</sup>. — *Pugnabo cum illis...* avec les Nicolaites.

17. Conclusion. — *Qui habet...* Voyez le vers. 7 et les notes. — *Manna absconditum*. Allusion à l'aliment miraculeux que Dieu donna à son peuple dans le désert (Ex. xvi, 24 ; Sap. xvi, 20, etc.). Dans le ciel, les élus auront de même une nourriture exquise (cf. xxii, 2), que Jésus appelle « cachée », parce qu'elle est inconnue des



Tessera de vote. (D'après l'original romain.)

hommes. — *Et calculum...* Cette fois, la figure est empruntée à d'antiques coutumes ; c.-à-d., d'une part, à l'usage d'après lequel les juges se servaient d'une pierre blanche pour prononcer l'acquiescement des accusés, et, d'autre part, aux tessères de vote sur lesquelles le nom de l'élu était écrit. — *Nomen novum*. Le nom de Dieu lui-même, ou celui du Christ, ou celui du chrétien vainqueur. — *Quod nemo... nisi...* Cf. xix, 12 ; Is. lxii, 2 et lxxv, 15. Personne n'aura compris jusqu'alors la haute signification et la beauté de ce nom.

4<sup>o</sup> A l'ange de Thyatire. II, 18-25.

18. Introduction. — *Thyatiræ*. Cette ville était située en Lybie, à deux jours de marche à l'est de Pergame. Il est question d'elle d'une manière indirecte au livre des Actes, xvi, 14. Elle se nomme aujourd'hui Ak-Lissar. L'histoire de ses origines chrétiennes est également inconnue. — *Filius Dei*. Ce titre est en harmonie avec les vers. 27 et 28, où Jésus parle des pouvoirs qu'il a reçus de son Père. — *Qui... oculos... et pedes...* Voyez 1, 14<sup>b</sup>, 15<sup>a</sup> et les notes. Avec ses yeux perçants comme la flamme, le Christ

sonde les reins et les cœurs (cf. vers. 23) ; avec ses pieds robustes, il brise les peuples rebelles, comme s'ils étaient des vases d'argile (cf. vers. 29).

19-25. Le corps de la lettre. — *Novi opera...* Comp. le vers. 2<sup>a</sup>. Ce trait est développé dans la ligne qui suit : *et fidem, et...* — *Ministerium, τὴν διακονίαν* : le ministère pastoral dans son ensemble, ou spécialement les soins donnés aux pauvres, aux malades, etc. — *Opera... plura*.. Le contraire de ce qui a été reproché à l'ange d'Éphèse. Comp. le vers. 4. Le zèle de l'évêque de Thyatire avait donc constamment grandi. — *Sed habeo...* (vers. 20). Réserve d'une certaine gravité, comme dans les vers. 4 et 14. — *Pauca* manque cette fois dans les meilleurs témoins du texte grec. Il faut lire : J'ai contre toi que tu permets... — *Permittis : ἀφεῖς*, tu tolères. Le devoir était de ne pas tolérer, de s'opposer énergiquement. — *Mulierem Jezabel*. Telle est la leçon la mieux accréditée ; la variante τὴν γυναῖκα σου Ἰεζάβελ, ta femme Jézabel, est insuffisamment garantie. Les commentateurs qui l'adoptent prétendent qu'il s'agirait de la femme de l'évêque lui-même. Il est évident que le nom de Jézabel est symbolique en cet endroit, et qu'il établit un rapprochement entre la reine cruelle, dissolue, de l'Ancien Testament (cf. III Reg. xxi, 25 ; IV Reg. ix, 22), et cette femme de Thyatire, dans laquelle les uns voient un personnage réel, individuel, tandis que les autres la regardent, moins bien peut-être, comme la personnification d'une secte identique ou semblable à celle des Nicolaites. — *Quæ se dicit...* La Jézabel nouvelle prétendait posséder le don de prophétie, et elle usait de son influence pour pervertir les serviteurs du Christ, les lancer dans la débauche et dans l'idolâtrie — *Idolothry is*. Sur cette expression, voyez I Cor. viii, 1, et les notes. — *Et dedit...*

meos, fornicari, et manducare de idolothytis.

21. Et dedi illi tempus ut pœnitentiam ageret, et non vult pœnitere a fornicatione sua.

22. Ecce mittam eam in lectum, et qui mœchantur cum ea in tribulatione maxima erunt, nisi pœnitentiam ab operibus suis egerint.

23. Et filios ejus interficiam in morte, et scient omnes ecclesiæ quia ego sum scrutans renes et corda; et dabo unicuique vestrum secundum opera sua. Vobis autem dico,

24. et ceteris qui Thyatiræ estis: Quicumque non habent doctrinam hanc, et qui non cognoverunt altitudines Satanæ, quemadmodum dicunt, non mittam super vos aliud pondus.

25. Tamen id quod habetis tenete, donec veniam.

26. Et qui vicerit, et custodierit usque in finem opera mea, dabo illi potestatem super gentes.

d'enseigner et de séduire mes serviteurs, pour les faire tomber dans la fornication, et leur faire manger des viandes sacrifiées aux idoles.

21. Je lui ai donné du temps pour qu'elle fît pénitence, et elle ne veut pas se repentir de sa fornication.

22. Voici, je vais la jeter sur un lit, et ceux qui commettent l'adultère avec elle seront dans une très grande tribulation, s'ils ne font pénitence de leurs œuvres.

23. Je frapperai de mort ses enfants, et toutes les Eglises sauront que je suis celui qui sonde les reins et les cœurs, et je rendrai à chacun de vous selon ses œuvres. Mais je vous dis à vous,

24. et aux autres, qui êtes à Thyatire, et qui ne recevez pas cette doctrine, et qui n'avez pas connu les profondeurs de Satan, comme ils les appellent, que je ne vous imposerai pas d'autre charge.

25. Seulement, ce que vous avez, retenez-le jusqu'à ce que je vienne.

26. Et à celui qui aura vaincu et qui aura gardé mes œuvres jusqu'à la fin, je lui donnerai puissance sur les nations.

(vers. 21). Circonstance aggravante : la coupable n'a pas profité du répit que le Seigneur lui avait donné pour se convertir (*et non vult...*). — Annonce d'un châtement exemplaire, vers. 22-23 : *Ecce mittam...* Le langage est très énergique. — *In lectum* : par suite d'une maladie grave. — *Et qui... cum ea...* Les compagnons de ses infamies auront part à sa punition, s'ils ne font une prompte pénitence. — *Et filios ejus* (vers. 23). Dans le sens strict ou au figuré (les chrétiens séduits par cette femme), selon l'opinion qu'on se sera formée sur elle (notes du vers. 20<sup>a</sup>). — *Scient... ecclesiæ*. Non seulement les sept Églises d'Asie, mais celles de toute la chrétienté. Le monde croyant tout entier apprendra ce châtement terrible. — *Ego... scrutans...* Expression employée aussi par saint Paul, Rom. VIII, 27, et assez fréquente dans l'Ancien Testament. Cf. Ps. VII, 10; Jer. XI, 20 et XVII, 10, etc. — *Renes et corda*. C.-à-d., les parties les plus intimes de l'être humain. — *Et dabo...* Tout en se montrant sévère, le Christ ne cessera pas un seul instant d'être un juste juge; il traitera chacun selon ses œuvres. — *Vobis... et ceteris...* (vers. 24). Contraste : Jésus fait une aimable promesse aux chrétiens de Thyatire demeurés fidèles au devoir. Lisez, d'après la vraie leçon du grec : Mais à vous je dis, aux autres qui sont à Thyatire. Les mots *ceteris qui...* déterminent le pronom « vobis »; ils désignent les membres de la communauté qui ne s'étaient pas laissés séduire. La conjonction « et » doit être

supprimée. — *Doctrinam hanc*. La doctrine néfaste enseignée par la Jézabel de Thyatire. — *Altitudines Satanæ*. Expression très énergique, qui complète la précédente. Les hérétiques thyatiriens prétendaient (*quemadmodum dicunt*; locution très ironique) posséder une science profonde au sujet de Dieu et des choses divines; Jésus les stigmatise, en disant que les profondeurs alléguées étaient les profondeurs de Satan. — *Non mittam... aliud...* Peut-être, d'après le vers. 20<sup>b</sup>, pas d'autre fardeau que la fuite de la fornication et l'abstinence des viandes offertes aux idoles. Cf. Act. XV, 28-29. Mais la pensée est plutôt celle-ci : Je ne vous ferai point participer aux châtements réservés à Jézabel et à ses complices. — *Tamen id quod...* (vers. 25). C.-à-d. : Demeurez fermes dans la foi et dans la morale chrétienne. Cf. III, 11. — *Donec veniam*. Jusqu'au second avènement du Christ. Cf. I, 7, etc.

26-29. Conclusion. — *Opera mea* : les œuvres que j'ai accomplies moi-même. Cf. Joan. XIV, 2. Ou bien : les œuvres que j'approuve. — *Potestatem super...* Puissance vraiment royale, comme il est ajouté au vers. 27 : *Et reges...* (dans le grec : il les fera paître), *et tanquam...* Ces mots et les suivants, *sicut et ego...* (vers. 28), sont évidemment empruntés au Psaume II, 9, où il est question du pouvoir royal et absolu du Messie. — *Et dabo illi...* Autre don précieux du Christ. Les mots *stellam matutinam* semblent désigner Jésus lui-même, d'après XXII, 16. On peut aussi

27. Il les gouvernera avec une verge de fer, et elles seront brisées comme un vase d'argile,

28. comme moi aussi j'en ai reçu le pouvoir de mon Père; et je lui donnerai l'étoile du matin.

29. Que celui qui a des oreilles entende ce que l'Esprit dit aux Églises.

27. Et reget eas in virga ferrea, et tanquam vas figuli confringentur,

28. sicut et ego accepi a Patre meo; et dabo illi stellam matutinam.

29. Qui habet aurem, audiat quid Spiritus dicat ecclesiis.

### CHAPITRE III

1. Écris aussi à l'ange de l'Église de Sardes : Voici ce que dit celui qui a les sept esprits de Dieu et les sept étoiles : Je connais tes œuvres; tu passes pour être vivant, et tu es mort.

2. Sois vigilant, et affermis ce qui reste et qui est près de mourir; car je ne trouve pas tes œuvres pleines devant mon Dieu.

1. Et angelo ecclesiæ Sardis scribe : Hæc dicit qui habet septem spiritus Dei, et septem stellas : Scio opera tua, quia nomen habes quod vivas, et mortuus es.

2. Esto vigilans, et confirma cetera quæ moritura erant; non enim invenio opera tua plena coram Deo meo.

généraliser la pensée : Je le rendrai brillant comme un astre. Ce serait alors un symbole de la gloire céleste. Cf. Dan. XII, 3. — *Qui habet...*



Vase d'argile. (Musée du Louvre.)

(vers. 29). Dans les trois lettres antérieures (comp. les vers. 7, 11 et 17), cette recommandation précède la promesse; ici et dans les autres lettres (cf. III, 6, 13, 22), elle la suit. Les sept

épîtres sont ainsi partagées comme en deux groupes.

5° A l'ange de Sardes. III, 1-6.

CHAP. III. — 1<sup>a</sup>. La double introduction. — *Sardis*. Ville autrefois célèbre et florissante, capitale de l'ancien royaume de Lydie; elle était à l'est d'Éphèse, à environ treize heures de marche au sud de Thyatire (*Atl. géogr.*, pl. xvii). On ignore aussi de quelle manière elle avait reçu la foi chrétienne. — *Qui habet septem...* Voyez I, 4<sup>b</sup> et le commentaire. Jésus possède l'Esprit-Saint avec la plénitude de ses dons. Cf. Is. XI, 1 et ss. — *Et... stellas*. C.-à-d., les anges des sept Églises. Cf. I, 20 et II, 1.

1<sup>b</sup>-4. Le corps de l'épître. — *Scio opera...* Comme plus haut, I, 2 et 19. — L'état moral de l'ange de Sardes était des plus tristes, malgré l'excellente réputation (*nomen*) dont il jouissait. Tandis que tous le considéraient comme vivant pleinement de la vie spirituelle (*quod vivas*), il était mort en réalité sous cet aspect. — Jésus le presse de sortir de son sommeil léthargique (vers. 2) : *Esto* (dans le grec : deviens) *vigilans...* Quiconque veille n'est pas mort, mais très vivant. — *Cetera quæ...* C.-à-d., les éléments de vie qui n'avaient pas encore disparu, mais qui devaient périr à leur tour, si l'évêque ne les consolidait. — *Non enim...* L'exhortation est motivée de nouveau. Par *opera... plena*, il faut entendre des œuvres parfaites, accomplies. L'épithète est aimée de saint Jean. Cf. Joan. xvi, 24; xvii, 13; I Joan. I, 4; II Joan. 12, etc. — *Coram Deo*. C'est lui qui est juge en dernier ressort de la perfection de nos œuvres. — *In mente ergo...* (vers. 3). Dans le grec : Souviens-

3. In mente ergo habe qualiter acceperis et audieris, et serva, et pœnitentiam age. Si ergo non vigilaveris, veniam ad te tanquam fur, et nescies qua hora veniam ad te.

4. Sed habes pauca nomina in Sardis, qui non inquinaverunt vestimenta sua; et ambulabunt mecum in albis, quia digni sunt.

5. Qui vicerit, sic vestietur vestimentis albis; et non delebo nomen ejus de libro vitæ, et confitebor nomen ejus coram Patre meo, et coram angelis ejus.

6. Qui habet aurem, audiat quid Spiritus dicat ecclesiis.

7. Et angelo Philadelphie ecclesie scribe: Hæc dicit Sanctus et Verus, qui

3. Rappelle-toi donc comment tu as reçu et entendu; et retiens-le, et fais pénitence. Si donc tu n'es pas vigilant, je viendrai à toi comme un voleur, et tu ne sauras pas à quelle heure je viendrai à toi.

4. Cependant tu as à Sardes un petit nombre de noms qui n'ont pas souillé leurs vêtements; ils marcheront avec moi vêtus de blanc, parce qu'ils en sont dignes.

5. Celui qui vaincra sera ainsi vêtu d'habits blancs, et je n'effacerai point son nom du livre de vie; et je confesserai son nom devant mon Père et devant ses anges.

6. Que celui qui a des oreilles entende ce que l'Esprit dit aux Églises.

7. Écris aussi à l'ange de l'Église de Philadelphie: Voici ce que dit le Saint

toi donc. Pressante invitation à la pénitence. — *Qualiter acceperis et...*: avec quel zèle et quelle joie tu as reçu la prédication évangélique. — *Serva*. Garde cet enseignement comme un précieux dépôt, et mets-le en pratique. — *Si ergo non...* La menace se fait entendre à la suite du reproche et de l'admonition. — Le châtiment sera soudain: *veniam... tanquam fur*. Sur cette image, voyez xvi, 15; Matth. xxiv,

des élus sera en harmonie avec leur conduite toute sainte. — *Quia digni...* Le jugement de Dieu les a trouvés tels.

5-6. Conclusion. — *Sic vestietur...* L'adverbe est accentué: ainsi, comme je l'ai promis. — *Non delebo... de libro...* Image relativement fréquente dans les saints Livres. Cf. Ex. xxxii, 32-33; Ps. lxxviii, 29; Is. iv, 3; Dan. xii, 1; Rom. ix, 3, etc. Nous la retrouverons plus bas, xiii, 8;



Monnaie de Sardes.

42 et ss.; Luc. xii, 39; I Thess. v, 2, 4; II Petr. iii, 10, etc. — *Sed habes...* (vers. 4). Elog. de quelques membres de l'Église de Sardes. C'est le seul rayon lumineux qui brille dans cette lettre. — *Pauca nomina. C.-à-d.*, quelques personnes. Voyez Act. i, 15 et les notes. — *Qui non inquinaverunt...* Métaphore très significative. Les vêtements mystiques des chrétiens ont été pour ainsi dire lavés dans le sang de Jésus-Christ (cf. i, 5<sup>b</sup>; vii, 14; I Joan. i, 6-7); mais on peut les souiller de nouveau par le péché. — *Ambulabunt mecum*: dans le ciel, à tout jamais. — *In albis*. Cf. vi, 11 et vii, 9. La récompense

xvii, 8; xxi, 27. — *Et confitebor...* Même pensée que dans saint Matth., x, 32. Cf. Marc. viii, 38 et Luc. xii, 8.

6° A l'ange de Philadelphie. III, 7-13.

7. Introduction. — *Philadelphie*. Cette ville était pareillement située en Lydie, à environ quatorze heures de marche au sud-est de Sardes. Elle devait son nom à Attalus Philadelphe, roi de Pergame, qui l'avait fondée. On n'a aucun détail sur la fondation de la chrétienté qu'y révèle cette lettre. — *Sanctus et Verus*. Avec l'article et sans conjonction dans le grec: le Saint, le Vritable. C.-à-d., celui qui est essen-

et le Véritable, qui a la clef de David, qui ouvre et personne ne fermera, qui ferme et personne n'ouvrira.

8. Je connais tes œuvres ; voici, j'ai mis devant toi une porte ouverte, que personne ne peut fermer, parce que tu as peu de force, et que tu as gardé ma parole et n'as pas renié mon nom.

9. Voici, je te donnerai de ceux qui sont de la synagogue de Satan, qui se disent Juifs et ne le sont point, mais qui mentent ; voici, je ferai qu'ils viennent et qu'ils se prosternent à tes pieds ; et ils sauront que je t'ai aimé.

10. Parce que tu as gardé la parole de ma patience, moi aussi je te garderai de l'heure de la tentation, qui va venir sur l'univers entier, pour éprouver les habitants de la terre.

11. Voici, je viens bientôt ; retiens ce que tu as, afin que personne ne prenne ta couronne.

12. Celui qui vaincra, je ferai de lui une colonne dans le temple de mon

habet clavem David ; qui aperit, et nemo claudit ; claudit, et nemo aperit :

8. Scio opera tua. Ecce dedi coram te ostium apertum, quod nemo potest claudere, quia modicam habes virtutem, et servasti verbum meum, et non negasti nomen meum.

9. Ecce dabo de synagoga Satanæ, qui dicunt se Judæos esse, et non sunt, sed mentiuntur ; ecce faciam illos ut veniant, et adorent ante pedes tuos ; et scient quia ego dilexi te.

10. Quoniam servasti verbum patientiæ meæ, et ego servabo te ab hora tentationis, quæ ventura est in orbem universum, tentare habitantes in terra.

11. Ecce venio cito ; tene quod habes, ut nemo accipiat coronam tuam.

12. Qui vicerit, faciam illum columnam in templo Dei mei, et foras non

tellement la sainteté et la vérité. — *Qui habet clavem...* Expression empruntée à Isaïe, xxii, 22, où on lit : Je donnerai (à Éllacim) la clef de la maison de David. Manière de dire que ce personnage sera le premier ministre du roi. Jésus-Christ nous est donc présenté ici comme exerçant les fonctions de premier ministre dans le royaume de Dieu. — *Qui aperit...*

*claudit...* Développement de la figure. Jésus a le droit d'admettre dans son Église ou d'en exclure à son gré.

8-11. Le corps de l'épître. Il est tout rempli d'éloges. — *Ecce dedi...* Ces mots servent de commentaire à ceux qui précèdent : Je connais tes œuvres. On peut les résumer ainsi : Grâce à mon concours tu as été fidèle, et je t'ai béni ; tu continueras d'être fidèle, et je te bénirai davantage encore. — *Ostium apertum* : une porte par laquelle l'ange de Philadelphie pourra sûrement pénétrer dans le royaume des cieux. Son salut est donc assuré. Selon divers commentateurs, cette porte serait (d'après I Cor. xvi, 9 ; II Cor. ii, 12 et iv, 3) la figure d'un ministère facile et plein de succès. — *Quia modicam...* L'adjectif μικράν, petite, est accentué : Tu n'as qu'une faible force, et cependant tu as gardé ma parole. C'est là un bel éloge pour l'évêque. — *Servasti... et non negasti...* Sa fidélité est décrite successivement en termes positifs et d'une manière négative. — *Ecce*

*dabo...* (vers. 9). Au présent dans le grec : Je donne (par anticipation). — *De synagoga... qui...* Voyez II, 9 et le commentaire — Le Christ ajoute ici : *sed mentiuntur*, afin d'insister sur le trait *et non sunt*. — *Ecce faciam...* Ces mots reprennent la phrase précédente, « *Ecce dabo...* » qui n'a pas été achevée. — *Ut veniant et...* Ces mots, empruntés à Is. lx, 14, annoncent, d'après la plupart des interprètes, la conversion des Juifs de Philadelphie, ou tout au moins les hommages qu'ils seront contraints de rendre à l'évêque de cette ville. — *Ante pedes* : dans l'attitude d'un profond respect. — *Et scient quia...* Motif de cet acte de soumission. — *Quoniam servasti...* (vers. 10). L'éloge continue, de même que la promesse. — *Verbum patientiæ...* L'expression est très concise et un peu obscure par là même : la parole évangélique, qui invite à une persévérance courageuse et semblable à la mienne. — *Et ego... ab hora...* L'épreuve viendra, mais Jésus ne permettra pas qu'elle fasse du tort à son ami fidèle. — *Ecce venio...* (verset 11). Parole d'encouragement. Cf. I, 1 et les notes. — *Tene quod...* G.-à-d. : Persévère dans ta fidélité, et ma promesse ne manquera pas de s'accomplir. — *Ut nemo accipiat...* On le dépouillerait de sa couronne, si on parvenait à le séduire.

12-13. Conclusion. — *Columnam in templo...* Dans ce temple mystique, tous les fidèles sont des pierres vivantes (cf. Eph. ii, 20 21 ; I Petr. ii, 5) ; mais les apôtres et les autres chefs spirituels sont les colonnes qui soutiennent l'édifice (cf. Gal. ii, 9). Emblème d'une solidité que rien ne peut ébranler. — *Et foras non...* L'ange de Philadelphie demeurera donc sans fin dans le temple du ciel. — *Et scribam... nomen...* Dans



Clef trouvée à Pompéi.

philadelphie pourra sûrement pénétrer dans le royaume des cieux. Son salut est donc assuré. Selon divers commentateurs, cette porte serait (d'après I Cor. xvi, 9 ; II Cor. ii, 12 et iv, 3) la figure d'un ministère facile et plein de succès. — *Quia modicam...* L'adjectif μικράν, petite, est accentué : Tu n'as qu'une faible force, et cependant tu as gardé ma parole. C'est là un bel éloge pour l'évêque. — *Servasti... et non negasti...* Sa fidélité est décrite successivement en termes positifs et d'une manière négative. — *Ecce*

egredietur amplius; et scribam super eum nomen Dei mei, et nomen civitatis Dei mei, novæ Jerusalem, quæ descendit de cælo a Deo meo, et nomen meum novum.

13. Qui habet aurem, audiat quid Spiritus dicat ecclesiis.

14. Et angelo Laodicæ ecclesiæ scribe: Hæc dicit Amen, testis fidelis et verus, qui est principium creaturæ Dei:

15. Scio opera tua, quia neque frigidus es, neque calidus; utinam frigidus esses, aut calidus!

16. Sed quia tepidus es, et nec frigidus, nec calidus, incipiam te evomere ex ore meo.

Dieu, et il n'en sortira plus; et j'écrirai sur lui le nom de mon Dieu, et le nom de la ville de mon Dieu, de la nouvelle Jérusalem, qui descend du ciel d'auprès de mon Dieu, et mon nom nouveau.

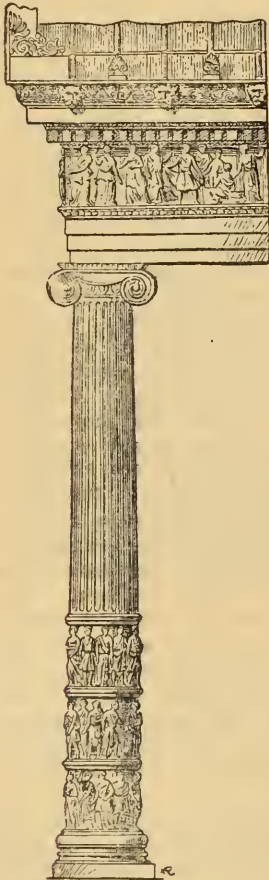
13. Que celui qui a des oreilles entende ce que l'Esprit dit aux Églises.

14. Écris aussi à l'ange de l'Église de Laodicée: Voici ce que dit l'Amen, le témoin fidèle et véritable, le commencement de la création de Dieu:

15. Je connais tes œuvres, je sais que tu n'es ni froid ni chaud. Ah! que n'es-tu froid ou chaud!

16. Mais parce que tu es tiède, et que tu n'es ni froid ni chaud, je vais te vomir de ma bouche.

ce livre il est question, à plusieurs reprises, d'écrire le nom de Dieu sur le front des élus



Colonne du temple d'Éphèse.

(cf. VII, 3; XIV, 1; XXII, 4); ici, Jésus associe au nom divin celui de son Église, comparée à une cité glorieuse (*et... civitatis...*), et le sien propre

(*et... meum...*). Ce trait signifie que les chrétiens vainqueurs seront à jamais désignés comme appartenant à Dieu, à l'Église et à Jésus-Christ. Le Christ porte un nom nouveau (cf. XIX, 12), parce qu'il est entré dans sa gloire nouvelle, qui durera toujours. — Les traits *novæ Jerusalem, quæ descendit...*, seront développés plus bas, XXI, 2, 10, etc. — *Qui habet...* (vers. 13). Comp. le vers. 6, etc.

7° A l'ange de Laodicée. III, 14-22.

14. L'introduction. — *Laodicæ*. Sur cette ville, située non loin de Colosses, voyez Col. II, 1 et les notes. Une Église y avait été fondée d'assez bonne heure. — *Amen*: ὁ ἀμῆν, celui qui est l'Amen; c.-à-d. le véritable, ou le véritable, comme il est aussitôt ajouté, voyez I, 7 et le commentaire. Dans Isaïe, LXV, 6, nous trouvons l'expression « le Dieu d'Amen », qui signifie: le Dieu de vérité. — Le titre *testis fidelis* a été expliqué plus haut, I, 5. — *Principium creaturæ*. C.-à-d., le principe actif de la création. Cf. Joan. I, 1 et ss.; Col. I, 15 et les notes. Jésus-Christ a donc présidé à la formation de toutes les créatures.

15-20. Le corps de la lettre. — *Scio opera...* Ces œuvres étaient très blâmables, car l'ange de Laodicée est celui dont « l'état est décrit sous les couleurs les plus sombres et dont l'avenir paraît le plus compromettant ». — *Neque frigidus, neque...* Être froid sous le rapport spirituel, ce serait être mort; être chaud (bouillant, dit le grec), c'est être « fervent en esprit », comme s'exprime saint Paul (Rom. XII, 11). — *Utinam...* Souhait douloureux, que les auteurs mystiques ont souvent commenté avec éloquence. Sans doute, en soi, il vaut mieux être tiède spirituellement, que glacé; néanmoins, lorsqu'un homme est franchement pervers et gravement coupable, il est plus facile de le convaincre et de le toucher qu'une âme tiède ou indifférente. — *Quia tepidus...* (vers. 16). Menace terrible. Le grec μέλλω serait mieux traduit par: Je dois, J'en arriverai à, que par *incipiam*. — *Evomere...* Langage d'une singulière



17. Car tu dis : Je suis riche, et je me suis enrichi, et je n'ai besoin de rien ; et tu ne sais pas que tu es malheureux, et misérable, et pauvre, et aveugle, et nu.

18. Je te conseille d'acheter de moi de l'or éprouvé par le feu, afin que tu deviennes riche, et des vêtements blancs pour t'en couvrir, et que la honte de ta nudité ne paraisse point ; oins aussi tes yeux d'un collyre, afin que tu voies.

19. Ceux que j'aime, je les reprends et les châtie ; aie donc du zèle, et fais pénitence.

20. Voici, je me tiens à la porte, et je frappe : si quelqu'un entend ma voix et m'ouvre la porte, j'entrerai chez lui, et je souperai avec lui, et lui avec moi.

21. Celui qui vaincra, je le ferai asséoir avec moi sur mon trône, de même que moi aussi j'ai vaincu, et me suis assis avec mon Père sur son trône.

22. Que celui qui a des oreilles entende ce que l'Esprit dit aux Églises.

17. Quia dicis : Quod dives sum, et locupletatus, et nullius egeo ; et nescis quia tu es miser, et miserabilis, et pauper, et cæcus, et nudus.

18. Suadeo tibi emere a me aurum ignitum probatum, ut locuples fias ; et vestimentis albis induaris, et non appareat confusio nuditatis tuæ ; et collyrio inunge oculos tuos, ut videas.

19. Ego quos amo, arguo et castigo. Æmulare ergo, et pœnitentiam age.

20. Ecce sto ad ostium, et pulso : si quis audierit vocem meam, et aperuerit mihi januam, intrabo ad illum, et cœnabo cum illo, et ipse mecum.

21. Qui vicerit, dabo ei sedere mecum in throno meo ; sicut et ego vici, et sedi cum Patre meo in throno ejus.

22. Qui habet aurem, audiat quid Spiritus dicat ecclesiis.

énergie. « Il y a là plus que l'expression de l'indignation ; il y a celle du dégoût, » du rejet violent et de la séparation totale. — *Quia dicis...* (vers. 17). A ce triste état de l'évêque, Jésus oppose son étonnante présomption. — Le malheureux s'aveuglait entièrement lui-même au sujet de sa situation morale : *dives sum, et...*, *et...* — La vérité, c'est qu'il était *miser, et...*, *et...* : accumulation d'épithètes à peu près synonymes, pour faire ressortir sa misère spirituelle. Dans le grec, elles sont précédées de l'article ; ce qui les souligne l'une après l'autre. — *Cæcus et nudus*. Aveugle, puisqu'il ignorait son état réel ; nu, puisqu'il était dépourvu de tout mérite. — *Suadeo tibi...* (vers. 18). Avertissement plein de bonté. — *Emere a me*. Le Christ est infiniment riche, et c'est auprès de lui que doit aller se pourvoir quiconque est dans la détresse. — *Aurum...* Emblème de richesses spirituelles multiples. — Le trait *ignitum probatum* (d'après le grec : éprouvé par le feu) fait allusion à l'usage de purifier l'or et les métaux par le feu. Cf. Zach. xiii, 9, etc. — *Vestimentis albis*. Image de la sainteté. Comp. les vers. 4 et 5. — *Et inunge...* : pour faire disparaître sa cécité morale. Les anciens se servaient déjà de collyres, c.-à-d. de médicaments liquides, pour guérir les yeux malades. Cf. Horace, *Sat.*, I, 5, 31, etc. — *Ego quos amo...* (vers. 19).

S'adouciissant encore, le Sauveur justifie la sévérité de sa première parole. S'il s'est montré dur, ce n'est point par manque d'affection ; il a agi comme un excellent éducateur (cf. Prov. iii, 12 ; Hebr. xii, 6, etc.), qui recourt aux châtiments pour améliorer ceux auxquels il porte de l'affection. — *Æmulare*. Dans le grec : Sois zélé. Le contraire de la tiédeur. — *Ecce sto...* (verset 20). Le langage devient tout à fait tendre et délicat. Jésus-Christ se compare à un ami, qui vient visiter un autre ami, et qui attend avec impatience qu'on lui ouvre la porte. — *Si quis...* Une douce récompense est promise à ceux qui lui feront un prompt accueil. — *Cœnabo... et ipse...* Image d'une parfaite intimité. « Que celui qui a goûté cette douce et mutuelle communication dans le secret de son cœur fasse le commentaire de cette parole » (Bossuet, *h. l.*). Il n'est pas vraisemblable que ce passage fasse une allusion directe à la communion eucharistique.

21-22. Conclusion. — *Sedere mecum...* L'intimité qu'a décrite le vers. 20 se manifeste sous une autre forme, plus glorieuse encore. Cf. Matth. xix, 28 ; Luc. xxii, 30, etc. Jésus fera participer ses fidèles serviteurs à sa gloire éternelle. — *Sicut... vici et sedi...* Sur le premier de ces deux traits, voyez Joan. xvi, 33 ; sur le second, v, 6 ; vii, 17 ; Hebr. i, 3, etc.

## CHAPITRE IV

1. Post hæc vidi, et ecce ostium apertum in cælo, et vox prima quam audivi, tanquam tubæ loquentis mecum, dicens : Ascende huc, et ostendam tibi quæ oportet fieri post hæc.

2. Et statim fui in spiritu; et ecce sedes posita erat in cælo, et supra sedem sedens.

3. Et qui sedebat, similis erat aspe-

1. Après cela je regardai, et voici, une porte était ouverte dans le ciel; et la première voix que j'avais entendue, pareille à une trompette, qui me parlait, me dit : Monte ici, et je te ferai voir ce qui doit arriver après ces choses.

2. Et aussitôt je fus ravi en esprit; et voici, un trône était placé dans le ciel, et sur ce trône quelqu'un était assis.

3. Et celui qui était assis avait l'as-

## DEUXIÈME PARTIE

## Le livre des visions. IV, 1-XXII, 5.

Nous pouvons aussi intituler cette partie : « Le drame de la fin des temps, » puisqu'elle prédit ce qui se passera aux derniers jours de l'Église et du monde.

## SECTION I. — LE ROULEAU MUNI DE SEPT SCEAUX. IV, 1-XI, 19.

## § I. — Vision préliminaire. IV, 1-11.

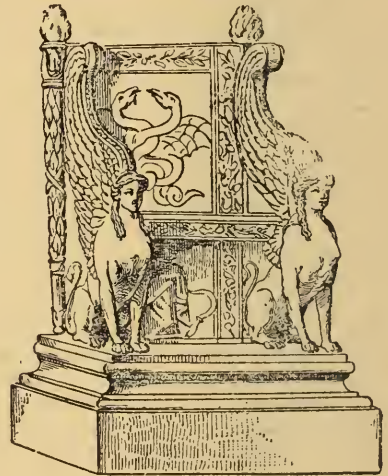
« Le prophète commence par décrire le théâtre de sa vision. » Dans le ciel, où il est transporté tout à coup, il contemple, entouré d'êtres supérieurs, le Dieu très saint et très puissant qui dirige les moindres faits de l'histoire du monde et de l'Église, et auquel, par conséquent, se rattachent comme à leur source tous les événements qui seront prédits dans la suite du livre.

1<sup>o</sup> Dieu majestueusement assis sur son trône dans le ciel. IV, 1-3.

CHAP. IV. — 1-2<sup>a</sup>. Jean est transporté dans le ciel d'une manière extatique. — *Post hæc* : après les faits racontés depuis I, 10 jusqu'à III, 22. La formule μετὰ ταῦτα εἶδον, Après ces choses je vis (cf. VII, 1, 9; XV, 5; XVIII, 1), varie dans ce livre avec καὶ εἶδον, Et je vis (cf. V, 1, 6, 11; VI, 1, 2, 12; VIII, 2, 13; IX, 1, etc.). La première introduit habituellement des faits plus importants, comme le début d'une vision nouvelle; l'autre relève des détails secondaires. — Comme d'ordinaire, la particule *ecce* signale le caractère inopiné du phénomène. Comp. le vers 2<sup>b</sup>, etc. — *Vox prima quam...* La voix d'un ange, ou celle du Fils de l'homme lui-même. Voyez I, 10 et le commentaire. — *Ascende huc* : pour contempler de plus près les mystères qu'il devait révéler à l'Église. — *Quæ oportet...* C.-à-d., les événements futurs. Voyez I, 19 et les notes. — *Et statim...* Jean fut donc aussitôt transporté dans le ciel d'une manière

extatique (*in spiritu*), et il devint le témoin immédiat de scènes qu'il va décrire.

2<sup>b</sup>. 3. Le Seigneur sur son trône. La description est très solennelle. Cf. Dan. VII, 9-10. — *Sedem*. D'après le grec : un trône. — *Sedens*. C.-à-d. : Il y avait quelqu'un d'assis. La vision est à dessin laissée dans un certain vague, quoique le contexte montre clairement (voyez les vers. 8-11, et aussi VII, 10, 15; XII, 5, etc.) qu'il s'agit de Dieu le Père. Le récit suppose aussi que la divine présence était symbolisée



Trône divin. (Musée du Louvre.)

par une forme humaine, comme dans Isaïe, VI, 1 et ss., dans Ezéchiel, I, 2 et ss., dans Daniel, VII, 9. — *Similis aspectu...* « Tout ce que la nature a de plus brillant sert soit à peindre, soit à refléter l'éclat » de la manifestation divine. — *Jaspidis* (vers. 3). La pierre que nous nommons ainsi diffère d'une manière sensible, comme on l'admet à peu près généralement, du jaspe des anciens, qui était transparent et précieusement (cf. XXI, 11), et non opaque, sans grande valeur comme le nôtre. — *Sardinis*. La sardoine

pect d'une pierre de jaspé et de sardoine; et un arc-en-ciel était autour du trône, d'un aspect semblable à une émeraude.

4. Et autour du trône il y avait vingt-quatre trônes, et sur les trônes étaient assis vingt-quatre vieillards, revêtus de vêtements blancs, et sur leurs têtes il y avait des couronnes d'or.

5. Et du trône sortaient des éclairs, et des voix, et des tonnerres, et sept lampes brûlaient devant le trône : ce sont les sept esprits de Dieu.

6. Et devant le trône était comme une mer transparente, semblable à du

ctui lapidis jaspidis et sardinis; et iris erat in circuitu sedis, similis visioni smaragdinae.

4. Et in circuitu sedis sedilia viginti quatuor, et super thronos viginti quatuor seniores sedentes, circumamicti vestimentis albis, et in capitibus eorum coronæ aureæ.

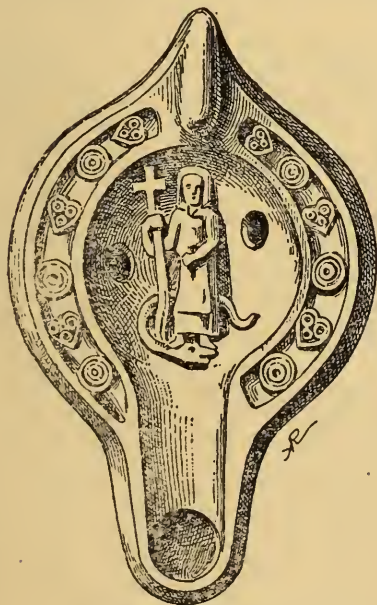
5. Et de throno procedebant fulgura, et voces, et tonitrua; et septem lampades ardentis ante thronum, qui sunt septem spiritus Dei.

6. Et in conspectu sedis tanquam mare vitreum simile crystallo; et in medio

actuelle est « un quartz-agate de couleur brune dans une nuance orangée ». Ici encore la signification du mot a dû se modifier. Il est assez difficile d'identifier avec sûreté les pierres précieuses mentionnées dans les livres sacrés. — *Iris... in circuitu...* Cet arc-en-ciel formait un demi-cercle autour du trône. Cf. Ez. I, 28. — *Visioni: ὄρασει*, le substantif que la Vulgate a traduit par *aspectui* dans la première moitié du verset. — *Smaragdinae*. L'émeraude a de magnifiques reflets verts, qui sont en même temps d'une grande douceur.

2° Les vingt-quatre vieillards et les quatre êtres vivants rendent à Dieu leurs hommages sans fin. IV, 4-11.

4-8<sup>a</sup>. Description des créatures symboliques



Antique lampe chrétienne.

qui entouraient le trône divin. — *In circuitu...* Les vieillards « occuperont cette place d'honneur dans toutes les scènes, jusqu'à la fin du

livre. Leur présence donne un grand relief au tableau ». — *Sedilia*. Encore des trônes, d'après le texte grec. — *Seniores* est une bonne traduction du mot *πρεσβυτέρους*, qui ne désigne point ici des prêtres ni des anges, mais des vieillards, en tant qu'ils représentaient toute l'Église du Christ, en conformité avec le rôle des « anciens » chez les Hébreux. Cf. Ex. xviii, 13 et ss., etc. — *Viginti quatuor*. Ce nombre est certainement symbolique (24 = 2 × 12). Il figurerait, suivant les uns, l'Ancien Testament (par exemple, les vingt-quatre classes sacerdotales; cf. I Par. xxiv); suivant d'autres, la nouvelle alliance (douze anciens pour les chrétiens issus du judaïsme, et douze pour les païens convertis); mieux, selon les autres (saint Victorin, le Vén. Bède, etc.), tout à la fois l'Ancien et le Nouveau Testament, qui ne forment en vérité qu'une seule et même Église. — *Vestimentis albis*. La couleur des élus. Cf. III, 4, etc. — *Coronæ...* Les vieillards sont censés avoir déjà remporté la victoire. Cf. III, 10, etc. — *De throno... fulgura...* (vers. 5). Détail complémentaire au sujet du trône divin. La majesté du Seigneur se manifestait par des éclairs et des grondements de tonnerre. Cf. VIII, 5; XI, 19; XVI, 18; Ex. XIX, 16; Ps. XVII, 5 et ss.; XXIX, 1 et ss., etc. — *Lampades...* D'après le grec : des torches de feu. Sur l'expression *septem spiritus Dei*, voyez I, 4 et le commentaire. — *In conspectu sedis* (vers. 6). C.-à-d., sur la surface qui était immédiatement en avant du trône. — *Tanquam mare...* Ce n'était pas une mer proprement dite, mais une apparence, une ressemblance. Cf. Ex. xxiv, 10; Ez. I, 22. — *Vitreum*. Le verre des anciens était moins transparent que le nôtre; c'est pour cela que saint Jean, voulant dire que la mer en question était claire et limpide, ajoute : *simile crystallo*. — *In medio... et in...* D'après ce trait, le trône de Dieu était placé sur une estrade à laquelle conduisaient des degrés. Les quatre êtres mystérieux qui vont être mentionnés se tenaient vers le milieu des degrés, aux quatre côtés du trône, et ils formaient un cercle beaucoup plus étroit que celui des vieillards. On a conjecturé parfois qu'ils portaient le trône, comme les chérubins d'Ezéchiel, I, 22; mais la

sedis, et in circuitu sedis, quatuor animalia plena oculis ante et retro.

7. Et animal primum simile leoni, et secundum animal simile vitulo, et tertium animal habens faciem quasi hominis, et quartum animal simile aquilæ volanti.

8. Et quatuor animalia, singula eorum habebant alas senas, et in circuitu et intus plena sunt oculis; et requiem non habebant die ac nocte, dicentia: Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus omnipotens, qui erat, et qui est, et qui venturus est.

9. Et cum darent illa animalia gloriam, et honorem, et benedictionem sedenti super thronum, viventi in sæcula sæculorum,

10. procidebant viginti quatuor seniores ante sedentem in throno, et adorabant viventem in sæcula sæculorum, et mittebant coronas suas ante thronum, dicentes:

11. Dignus es, Domine Deus noster, accipere gloriam, et honorem, et virtu-

crystal; et au milieu du trône, et autour du trône, étaient quatre animaux, pleins d'yeux par devant et par derrière.

7. Le premier animal était semblable à un lion, et le second animal était semblable à un veau, et le troisième animal avait le visage comme d'un homme, et le quatrième animal était semblable à un aigle qui vole.

8. Ces quatre animaux avaient chacun six ailes, et tout autour et au dedans ils sont pleins d'yeux, et ils ne cessaient jour et nuit de dire: Saint, saint, saint est le Seigneur Dieu, le tout-puissant, qui était, qui est et qui vient.

9. Et lorsque ces animaux rendaient gloire, honneur et action de grâces à celui qui est assis sur le trône, et qui vit dans les siècles des siècles,

10. les vingt-quatre vieillards se prosternaient devant celui qui était assis sur le trône, et ils adoraient celui qui vit dans les siècles des siècles, et ils jetaient leurs couronnes devant le trône, en disant:

11. Vous êtes digne, Seigneur notre Dieu, de recevoir la gloire, et l'honneur

description n'en dit rien. — *Animalia*. Le grec ζῶα serait mieux traduit par êtres vivants. Ces êtres ont beaucoup d'analogie avec les quatre ἁγῦότ (LXX: ζῶα) de la vision d'Ezéchiel (1, 5, etc.), quoiqu'ils en diffèrent beaucoup aussi. — *Plena oculis*... Cf. Ez. 1, 18. Manière de dire qu'ils veillaient toujours, soit pour contempler les perfections de Dieu, soit pour lui rendre leurs hommages. — *Et... primum...* (verset 7). Au lieu des quatre visages attribués simultanément à chacun des ἁγῦότ dans Ezéchiel, ceux-ci n'en ont qu'un seul. Il est aisé de voir qu'ils sont choisis parmi les êtres qui sont à bon droit regardés comme « les chefs-d'œuvre de la création animée ». L'un a la majesté du lion; l'autre, la vigueur du taureau; le troisième, l'intelligence de l'homme; le quatrième, la rapidité et la perspicacité de l'aigle. Ils forment donc comme la représentation idéale des forces vivantes de la nature, des créatures terrestres dans ce qu'elles ont de plus parfait. Ce sont des symboles, non des êtres réels. — *Singula... senas* (vers. 8). Les séraphins d'Isaïe, vi, 2, avaient pareillement six ailes. — *Plena oculis*: ainsi qu'il a déjà été marqué au vers. 6.

8<sup>b</sup>-11. Les quatre êtres vivants et les vingt-quatre vieillards rendent leurs hommages à Dieu. — *Requiem non...* Les saints du ciel et les forces vivantes de la nature sont sans cesse occupés à louer le Seigneur. — *Die ac nocte*. Cette expression est empruntée au langage terrestre, car il n'y a ni jour ni nuit dans le ciel. — *Sanctus, sanctus...* Le célèbre trisagion. Cf.

Is. vi, 3. — *Deus omnipotens* (παντοκράτωρ). Dans Isaïe: le Dieu des armées. Voyez 1, 8<sup>b</sup> et les notes. — *Qui erat, et qui...* Comme plus haut, 1, 4 et 8. C'est au Saint des saints, au Dieu tout-puissant et éternel, que s'adressaient les hommages des quatre ζῶα. — Lorsque leur louange était plus accentuée, plus fervente (c'est en ce sens qu'il faut interpréter les mots *cum darent...*, vers. 6, puisque, d'après le verset précédent, le trisagion des quatre animaux symboliques n'avait pas de trêve), les vingt-quatre vieillards rendaient à leur tour un hommage solennel au Seigneur. — *Gloriam et honorem, et...* Ces substantifs n'ont pas d'article dans le grec. Le troisième représente l'action de grâces (εὐχαριστίαν). — La locution *viventi in...* est synonyme de « qui est, et qui... ». Voyez x, 6; xv, 7; Deut. xxxii, 40, etc. — *Procidebant...* (vers. 10). L'attitude de l'adoration (*Atl. arch.*, pl. xiv, fig. 3, etc.). Cf. v, 8; xix, 4, etc. — *Mittebant coronas...*: montrant ainsi qu'ils devaient à Dieu toute leur gloire. Comp. Tacite, *Ann.*, xv, 29, 3 et 6, où il est dit que Tiridate déposa sa couronne devant la statue de Néron, en signe d'hommage. — Le langage des vieillards n'est pas moins éloquent que leurs gestes: *Dignus es...* (vers. 11). Les ζῶα avaient employé la troisième personne pour parler à Dieu; les représentants de son Église s'adressent directement à lui. Cf. xi, 17-18. — *Gloriam et honorem...* Cette fois, les substantifs sont précédés de l'article dans le grec: la gloire, et l'honneur, et la puissance. — *Quia tu creasti... et...*

et la puissance, car c'est vous qui avez créé toutes choses, et c'est par votre volonté qu'elles existent et qu'elles ont été créées.

tem, quia tu creasti omnia, et propter voluntatem tuam erant et creata sunt.

## CHAPITRE V

1. Je vis ensuite, dans la droite de celui qui était assis sur le trône, un livre écrit en dedans et en dehors, scellé de sept sceaux.

2. Et je vis un ange puissant, qui criait d'une voix forte : Qui est digne d'ouvrir le livre et d'en rompre les sceaux ?

3. Et personne, ni dans le ciel, ni sur la terre, ni sous la terre, ne pouvait ouvrir le livre, ni le regarder.

1. Et vidi in dextera sedentis supra thronum, librum scriptum intus et foris, signatum sigillis septem.

2. Et vidi angelum fortem, prædicantem voce magna : Quis est dignus aperire librum, et solvere signacula ejus ?

3. Et nemo poterat, neque in cælo, neque in terra, neque subtus terram, aperire librum, neque respicere illum.

Le devoir qui incombe à toutes les créatures d'offrir à Dieu de perpétuelles louanges est ainsi rattaché à l'acte créateur et à la volonté créatrice. En effet, la création a été le commencement et la cause de toutes les autres manifestations de la bonté divine envers les hommes. — *Erant, et creata...* C.-à-d. : (Toutes choses) entrèrent dans l'existence et furent créées.

l'Anclen, *Hist. nat.*, III, 5 ; Juvénal, I, 6 ; Martial, VIII, 22, etc. Les manuscrits du genre de celui-ci portaient le nom d' « épistographes », c.-à-d., écrits par derrière. — *Signatum*. Cf. Is. XXIX, 11 ; Dan. XII, 4. Dans le grec, avec un verbe composé, qui accentue la pensée : *κατεπραγισμένον*. Le contenu du rouleau était donc encore inconnu, et, pour le découvrir, il fallait nécessairement rompre les sceaux. — *Sigillis septem*. Encore le chiffre symbolique, qui revient si souvent dans l'Apocalypse. Cf. I, 4, 12, 16, etc.

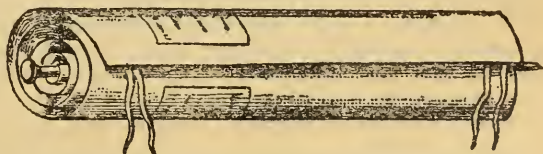
### § II. — L'Agneau et le livre aux sept sceaux. V, 1-14.

L'Agneau, c.-à-d., Jésus-Christ immolé et ressuscité, apparaît maintenant sur la scène. C'est à lui que Dieu confiera l'exécution de ses desseins relatifs aux événements de la fin des temps. Ce tableau est l'un des plus beaux du livre.

2-3. Personne n'est trouvé digne d'ouvrir le rouleau sacré. — *Angelum fortem*. Sans article dans le grec : un ange robuste. Cf. x, 1 et XVIII, 21. — *Prædicantem* : *κηρύσσοντα*, proclamant à la façon d'un héraut. — *Voce magna* : afin d'être entendu au loin. — *Quis... dignus...?* L'expression est remarquable : il faut être saint, en relations étroites avec Dieu, pour mériter de connaître ses secrets. — *Aperire librum* : en le déroulant, après avoir brisé les sceaux (*et solvere...*). L'opération signalée en second lieu devait être chronologiquement la première. —

1° Personne ne peut ouvrir le livre qui renferme les décrets divins au sujet des derniers jours du monde. V, 1-3.

Chap. V. — 1. Le rouleau mystérieux. — *In dextera*. Plutôt d'après le grec : Sur la (main) droite. Celle-ci était ouverte, et le livre placé sur elle, pour être remis à quiconque voudrait essayer de l'ouvrir. Comp. le vers. 7. — *Librum, βιβλίον*. Non pas un livre formé de cahiers attachés ensemble, quoiqu'il en existât déjà de cette espèce, mais, d'après la signification habituelle de ce mot chez les anciens, un rouleau de parchemin ou de papier. Cf. VI, 14<sup>a</sup>, etc. (*Att. arch.*, pl. LXVI, fig. 8 ; pl. LXVIII, fig. 1, 2, etc.). — *Scriptum intus et...* De même dans Ezéchiel, II, 10. Ce trait montre que le plan divin était développé tout au long dans ce livre. En effet, d'ordinaire on n'écrivait que sur le recto des feuilles, et l'on ne remplissait que par exception les deux surfaces. Voyez Plin



Rouleau muni de bandelettes sur lesquelles étaient fixés les sceaux. (D'après les monuments chrétiens.)

*Nemo poterat...* (vers 3) : parce que personne n'était digne. Ce trait suppose que personne n'osa s'approcher du trône pour prendre le rouleau. — *In cælo, ... in terra, ... subtus...* C.-à-d., parmi les anges et les saints du ciel, parmi les

4. Et ego flebam multum, quoniam nemo dignus inventus est aperire librum, nec videre eum.

5. Et unus de senioribus dixit mihi : Ne flevris ; ecce vicit leo de tribu Juda, radix David, aperire librum, et solvere septem signacula ejus.

6. Et vidi, et ecce in medio throni et quatuor animalium, et in medio seniorum, Agnum stantem tanquam occisum, habentem cornua septem, et oculos septem, qui sunt septem spiritus Dei, missi in omnem terram.

7. Et venit, et accepit de dextera sedentis in throno librum.

8. Et cum aperuisset librum, quatuor

4. Et moi, je pleurais beaucoup de ce que personne n'était trouvé digne d'ouvrir le livre, ni de le regarder.

5. Et l'un des vieillards me dit : Ne pleure pas ; voici, le lion de la tribu de Juda, le rejeton de David, a le pouvoir d'ouvrir le livre, et d'en rompre les sept sceaux.

6. Je regardai, et voici qu'au milieu du trône et des quatre animaux, et au milieu des vieillards, un agneau était debout, comme égorgé ; il avait sept cornes et sept yeux, qui sont les sept esprits de Dieu, envoyés par toute la terre.

7. Il vint, et prit le livre de la main droite de celui qui était assis sur le trône.

8. Et lorsqu'il eut ouvert le livre, les

hommes qui vivent sur la terre, enfin dans le séjour des morts, qu'on plaçait dans les régions souterraines. — *Neque respicere* (βλέπειν, regarder attentivement) : de manière à lire au moins quelques fragments de l'écriture.

2° L'Agneau prend le livre dans la main de Dieu. V, 4-7.

4-5. Impression douloureuse produite sur le voyant par l'impossibilité d'ouvrir le rouleau ; un des vieillards le rassure. — *Ego* (pronom accentué) *flebam*... Il se désolait à la pensée de la perte qu'éprouverait l'Église, si les desseins de Dieu demeuraient tout à fait inconnus. — *Unus de...* (vers. 5). A deux reprises l'un des vieillards donna à saint Jean des explications intéressantes. Cf. VII, 13. — *Ne flevris*. A cette parole de consolation est joint le motif qui doit rassurer le voyant : *ecce vicit*... C'est Jésus-Christ qui est le *leo de tribu Juda* ; ce titre glorieux lui est attribué d'après le passage messianique Gen. XLIX, 9. Le Sauveur appartenait à la tribu de Juda (cf. Matth. II, 6 ; Hebr. VII, 14, etc.). — *Radix David*. C.-à-d., rejeton de David. Cf. XXII, 16. Cet autre titre du Messie est basé sur Is. XI, 1, 10. Il est vrai que le prophète royal dit : Racine de Jessé ; mais Jessé (ou *Išai*, comme parle l'hébreu) était le père de David ; la pensée est donc tout à fait la même. — *Vicit... aperire*... La victoire en question consistait précisément à ouvrir le livre. On peut aussi prendre le verbe « vicit » d'une manière absolue, et traduire : Il a vaincu (la mort, le péché, le démon), de sorte qu'il est digne d'ouvrir...

6-7. Apparition de l'Agneau, qui reçoit le rouleau de la main de Dieu. Jésus-Christ entre en scène « pour remplir son rôle de révélateur ». Cf. I, 1. — *In medio throni, et..., et...* L'Agneau se tenait donc en avant du trône, juste en face de Dieu, au milieu du double cercle formé par les ζῶα et les vieillards. Cf. IV, 4 et ss. — *Agnum*. Sans article : ἀρνίον, un agneau. Sur cette désignation du Christ,

voyez Is. LIII, 7 ; Joan. I, 29 et 36. Le lion dont a parlé le vieillard se transforme tout à coup en agneau ; mais cet agneau est tout-puissant aussi. — *Stantem tanquam...* Debout et immolé (ἐσφαγγμένον) : de prime abord, ces deux notions semblent contradictoires. Mais le paradoxe est intentionnel : bien qu'il eût été égorgé et qu'il portât encore les traces de ses blessures (cf. Joan. XX, 25 et 27), l'Agneau se tenait debout plein de vie. Nous avons donc ici, au concret, l'idée qui a été exprimée plus haut en termes abstraits. Cf. I, 18 et II, 8<sup>b</sup>. Symbole de la mort sanglante et de la résurrection du Christ. — *Cornua... et oculos...* Pour l'image, voyez Zach. III, 9 et IV, 10 ; pour l'idée, I Cor. I, 24 : « le Christ, force de Dieu et sagesse de Dieu ». Les cornes sont fréquemment, dans la Bible, l'emblème de la puissance (cf. XVII, 3 et ss. ; I Reg. II, 1 ; III Reg. XXII, 10 ; Ps. CXXII, 9 ; Zach. I, 18, etc. Les sept yeux (encore sept, le nombre parfait) dénotent une facilité entière pour connaître toutes choses. Jésus nous est donc présenté comme possédant tout ensemble la plénitude de la science et celle de la puissance. — Le trait *qui sunt septem...* nous ramène à I, 4 et à IV, 5. Le Christ possède aussi la plénitude de l'Esprit-Saint. — *Missi in...* Les sept torches de IV, 5, représentent l'Esprit divin comme procédant éternellement du Père « et comme appartenant au Père ; les images de ce passage le désignent comme envoyé par le Père et comme appartenant au Fils. » — *In omnem terram* : pour perfectionner et pour protéger en tout lieu l'Église de Jésus. — *Venit et accepit...* La prédiction du vieillard commence à s'accomplir.

3° Toutes les créatures félicitent joyeusement l'Agneau. V, 8-14.

8-10. Félicitations des quatre êtres mystérieux et des vingt-quatre vieillards. — *Cum aperuisset...* Le grec exprime une autre pensée : Lorsqu'il eut reçu le livre (des mains de Dieu ; comp. le vers. 7). Les sceaux ne seront rompus

quatre animaux et les vingt-quatre vieillards se prosternèrent devant l'Agneau, ayant chacun des harpes et des coupes d'or pleines de parfums, qui sont les prières des saints.

9. Et ils chantaient un cantique nouveau, en disant : Vous êtes digne, Seigneur, de prendre le livre et d'en ouvrir les sceaux ; car vous avez été égorgé, et par votre sang vous nous avez rachetés pour Dieu, de toute tribu, de toute langue, de tout peuple et de toute nation ;

10. et vous nous avez faits rois et prêtres pour notre Dieu, et nous régnerons sur la terre.

11. Je regardai, et j'entendis la voix d'anges nombreux autour du trône, et des animaux et des vieillards ; et il y en avait des milliers de milliers,

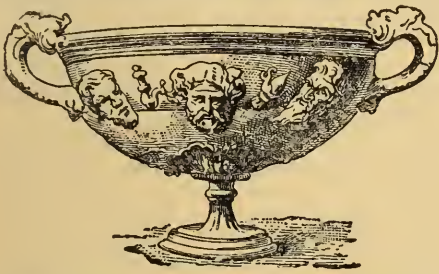
animalia et viginti quatuor seniores ceciderunt coram Agno, habentes singuli citharas, et phialas aureas plenas odorem-torum, quæ sunt orationes sanctorum.

9. Et cantabant canticum novum, dicentes : Dignus es, Domine, accipere librum, et aperire signacula ejus, quoniam occisus es, et redemisti nos Deo in sanguine tuo, ex omni tribu, et lingua, et populo, et natione ;

10. et fecisti nos Deo nostro regnum et sacerdotes, et regnabimus super terram.

11. Et vidi, et audivi vocem angelorum multorum in circuitu throni, et animalium, et seniorum ; et erat numerus eorum millia millium,

que plus tard. Cf. VI, 1, 1, et ss ; VIII, 1. — *Ceciderunt...* Scène semblable à celle de IV, 10-11. Cf. XIX, 4. Cette fois, l'attitude de l'adoration a lieu *coram Agno*, et en son honneur. — *Habentes citharas* : des luths, ou des guitares, pour accompagner leur chant. Cf. XIV, 2 et XV, 2. — Le mot *phialas* désigne de larges coupes, à la manière des anciens. Cf. XV, 7 ; XVI, 3, etc. (*Atl. arch.*, pl. XIX, fig. 2 ; pl. XXIV, fig. 8, 10, etc.). — *Odoramentorum* (θυμιαμάτων) quæ... L'encens qui brûlait dans ces coupes, et dont



Coupe antique. (D'après les monuments romains.)

la fumée montait devant Dieu, figurait les prières des saints. Sur cette belle image, voyez VIII, 3-4 ; Ps. CXL, 2. — *Sanctorum*. Les saints sont à la fois ceux de l'Église triomphante et ceux de l'Église militante. — *Canticum novum* (vers. 9). Un bienfait inouï jusqu'alors (comp. les vers. 9<sup>b</sup>-10) réclame un nouveau cantique. Cf. IS, XLII, 9-10 ; XLIII, 18, etc. Plusieurs psaumes (le XCV, le XCVII, le CXLIX<sup>e</sup>) portent ce nom. — *Dignus es...* : par contraste avec les créatures, dont aucune n'avait mérité cet honneur. Comp. le vers 3. Le début du cantique est le même que ci-dessus, IV, 11<sup>a</sup>. — *Quoniam...* C'est à cause de son généreux sacrifice, par lequel il nous a sauvés, que l'Agneau a été trouvé digne de prendre le rouleau pour l'ouvrir. — *Occisus*

es. A la lettre dans le grec : Tu as été égorgé (ἐσφαγγης). Voyez le vers. 6. — *Redemisti...* : en payant à Dieu, au moyen de son sang versé jusqu'à la dernière goutte, la rançon des coupables qu'il voulait racheter. Cf. XIV, 4 ; I Cor. VI, 20 ; II Petr. II, 1 ; I Joan. II, 2, etc. Le pronom *nos* manque dans les témoins les plus autorisés, et son authenticité est très douteuse. — *Deo* : pour Dieu, dont les hommes ainsi rachetés sont devenus de nouveau la propriété, après avoir été celle du démon. — *Ex omni tribu, et...* C.-à-d., de toutes les parties de l'humanité, sans aucune exception. Cette accumulation de substantifs a pour but d'insister sur l'idée de la catholicité de l'Église du Christ. Cf. VII, 9, etc. Voyez aussi Dan. III, 4 ; V, 19, etc. Les hommes sont séparés par les races (*tribu*), par le langage (*lingua*), par les agglomérations politiques (*populo*) et par les coutumes nationales (*natione*, ἔθνος) : l'Agneau les a rapprochés en un seul et même peuple. — *Fecisti... regnum et...* (vers. 10). Voyez I, 6 et le commentaire. Au lieu de *nos*, lisez « eos », d'après le grec (αὐτούς) : Tu les as faits... — *Et regnabimus*. Dans le grec : Ils régneront ; ou bien : Ils règnent, d'après une variante du texte. — *Super terram* : sur la terre transformée et renouvelée à la fin des temps. Cf. XXI, 1. Si l'on adopte la leçon Ils régneront, cette royauté n'existe encore que « de jure », et non pas « de facto ».

11-12. Les félicitations des anges. — *Angelorum*. La présence de ces esprits bienheureux n'avait pas encore été signalée ; mais elle va de soi dans le ciel. — *In circuitu throni, et...*, etc. Les anges formaient un troisième cercle, le plus vaste de tous, autour de Dieu et de l'Agneau. Eux aussi, ils prennent un vif intérêt à l'œuvre de la rédemption et à l'histoire de l'Église. Cf. Eph. III, 10 ; Col. I, 16 et ss. ; I Petr. I, 12, etc. — *Millia millium*. Cf. Dan. VII, 10. Lisez, d'après

12. dicentium voce magna : Dignus est Agnus, qui occisus est, accipere virtutem, et divinitatem, et sapientiam, et fortitudinem, et honorem, et gloriam, et benedictionem.

13. Et omnem creaturam quæ in cælo est, et super terram, et sub terra, et quæ sunt in mari, et quæ in eo, omnes audivi dicentes : Sedit in throno et Agno, benedictio, et honor, et gloria, et potestas in sæcula sæculorum.

14. Et quatuor animalia dicebant : Amen. Et viginti quatuor seniores ceciderunt in facies suas, et adoraverunt viventem in sæcula sæculorum.

12. qui disaient d'une voix forte : L'Agneau qui a été égorgé est digne de recevoir la puissance, la divinité, la sagesse, la force, l'honneur, la gloire et la bénédiction.

13. Et toutes les créatures qui sont dans le ciel, et sur la terre, et sous la terre, et dans la mer, et tout ce qui s'y trouve, je les entendis toutes, qui disaient : A celui qui est assis sur le trône et à l'Agneau, bénédiction, honneur, gloire et puissance dans les siècles des siècles.

14. Et les quatre animaux disaient : Amen. Et les vingt-quatre vieillards se prosternèrent, et adorèrent celui qui vit dans les siècles des siècles.

## CHAPITRE VI

1. Et vidi quod aperisset Agnus unum de septem sigillis; et audivi unum de

1. Et je vis que l'Agneau avait ouvert un des sept sceaux; et j'entendis l'un

la meilleure leçon du grec : des myriades de myriades, et des millions de millions. C.-à-d. un nombre incalculable. La myriade équivaut à 10 000. — *Dicentium* (vers. 12). Les anges ont aussi leur beau cantique, qui ressemble à celui qui a été adressé à Dieu par les vieillards. Cf. iv, 11. — *Qui occisus...* C'est de nouveau le principal motif de la louange. Comp. le vers. 9. — *Virtutem*. Dans le grec, ce mot est précédé d'un article, qui se rapporte également aux six autres substantifs. — *Divinitatem*. Plutôt : la richesse (πλοῦτον); c.-à-d., l'ensemble de tous les biens. — *Sapientiam, et...*, *et...* Tous ces attributs sont divins. Cf. I Par. xxix, 11 et ss. — *Benedictionem*. Cette fois, il y a εὐλογία dans le grec. Voyez iv, 9 et les notes.

13-14. Les félicitations de toutes les autres créatures. — *Omnem creaturam...* Rien de plus juste que cet éloge universel adressé à l'Agneau,

dit : sur la mer. — *Quæ in eo*. Plutôt : « in eis » ; les êtres qui sont dans les régions diverses qui viennent d'être énumérées. — *Sediti...*, *et Agno*. Ici, les hommages sont adressés simultanément à Dieu et à l'Agneau. — *Benedictio* (εὐλογία), *et...*, *et...* L'éloge est quadruple cette fois ; il était septuple au vers. 12. Chacun des substantifs est précédé de l'article dans le grec. — *Et quatuor...*, *et viginti...* (vers 14). Ceux qui avaient ouvert ce concert de louanges (comp. les vers. 8 et 9) l'achèvent aussi, d'un côté par un *Amen* solennel, de l'autre par une adoration silencieuse (*ceciderunt...*, *et...*).

### § III. — Ouverture des six premiers sceaux. VI, 1-17.

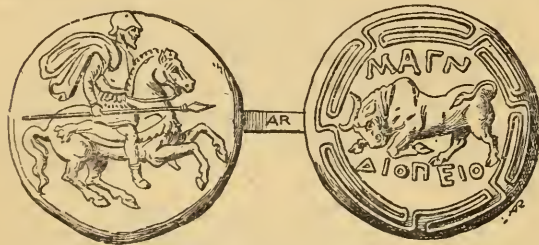
Elle nous fait assister au début des grandes calamités qui annonceront la fin des temps.

1° Les quatre premiers sceaux. VI, 1-8.

Ils constituent un groupe à part, comme le montrent certaines formules identiques du récit, le rôle spécial que les ζῶα jouent dans ce passage, et diverses personnifications que nous ne retrouverons pas à l'occasion des trois derniers sceaux.

CHAP. VI. — 1-2. Le premier sceau. — *Vidi quod...* Plus exactement, d'après la meilleure leçon du grec : Et je vis, lorsque l'Agneau ouvrit... — *Unum de quatuor...* Le lion sans doute, puisque les autres sont déterminés par leur numéro d'ordre. Comp. les vers. 3, 5, 7 et iv, 7. — *Tanquam... tonitruum*. La voix des trois suivants ne fut

probablement pas moins éclatante, bien qu'on ne répète pas ce détail à leur sujet. — *Veni et vide*. D'après la leçon la plus accréditée : Viens ! Les deux autres mots paraissent être apocryphes.



Guerrier combattant à cheval. (Monnaie grecque.)

puisque la rédemption opérée par lui concerne en quelque manière toute la nature. Cf. Rom. viii, 19 et ss. — *In cælo...*, *et super...*, *et sub...* Comme au vers. 3. Au lieu de *in mari*, le grec



des quatre animaux qui disait comme d'une voix de tonnerre : Viens et vois.

2. Et je regardai, et voici *que parut* un cheval blanc, et celui qui le montait avait un arc, et on lui donna une couronne ; et il partit en vainqueur, pour vaincre.

3. Et lorsqu'il eut ouvert le second sceau, j'entendis le second animal qui disait : Viens, et vois.

4. Et il sortit un autre cheval, qui était roux ; et à celui qui le montait le pouvoir fut donné d'enlever la paix de dessus la terre, afin que les hommes s'entre-tuassent ; et une grande épée lui fut donnée.

5. Et lorsqu'il eut ouvert le troisième sceau, j'entendis le troisième animal qui disait : Viens, et vois. Et voici *que parut* un cheval noir ; et celui qui le montait avait une balance dans sa main.

6. Et j'entendis comme une voix au

quatuor animalibus dicens, tanquam vocem tonitruum : Veni, et vide.

2. Et vidi : et ecce equus albus, et qui sedebat super illum habebat arcum, et data est ei corona, et exivit vincens ut vinceret.

3. Et cum aperuisset sigillum secundum, audivi secundum animal dicens : Veni, et vide.

4. Et exivit alius equus rufus ; et qui sedebat super illum, datum est ei ut sumeret pacem de terra, et ut invicem se interficerent ; et datus est ei gladius magnus.

5. Et cum aperuisset sigillum tertium, audivi tertium animal dicens : Veni, et vide. Et ecce equus niger ; et qui sedebat super illum habebat stateram in manu sua.

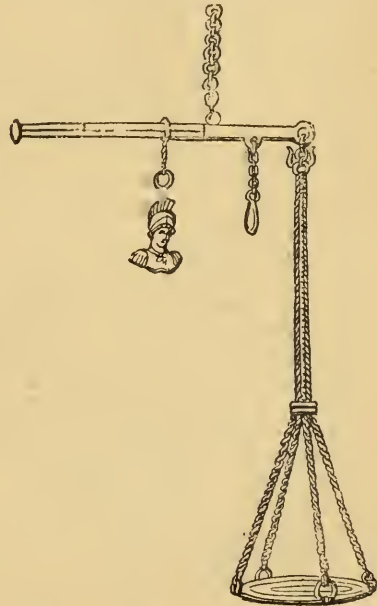
6. Et audivi tanquam vocem in medio

De même dans les vers. 3, 5 et 7. Cet ordre s'adressait, selon toute vraisemblance, au cavalier qui va se présenter immédiatement. — *Equus albus* (vers. 2). Cette couleur symbolise la victoire, qui est d'ailleurs clairement annoncée par les détails suivants. — *Qui sedebat...* Quelques interprètes ont supposé, d'après XIX, 11, que ce guerrier était le Verbe de Dieu, le Christ. Mais la ressemblance entre les deux récits n'est qu'apparente : puisque la rupture des autres sceaux va produire des fléaux terribles, qui doivent précéder le retour de Jésus-Christ, il doit en être de même au sujet du premier. Ce guerrier personnifie l'ambition et l'esprit de conquête, qui occasionnent tant de souffrances. — *Arcum*. C'est là son premier attribut ; le second consistait dans la couronne de la victoire, qu'il reçut comme un gage de son succès assuré (*et data est...*). — L'expression *vincens ut...* est très emphatique.

3-4. Le second sceau. — *Secundum...* Le taureau, d'après IV, 7. — *Equus rufus* (vers. 4). La couleur du feu, ou du sang : emblème de la guerre, du carnage. — *Ut sumeret pacem*. Le premier cavalier avait été un conquérant pacifique, qui s'était borné à soumettre les peuples à sa domination ; celui-ci est un conquérant violent et sanglant, l'ange de la guerre. — Conséquence de cette disparition de la paix : *et ut invicem...* — *Gladius magnus* : pour exécuter son mandat sanguinaire. Le grec mentionne la μάχαιρα (voyez I, 16 et les notes) ; mais cette épée était exceptionnellement grande.

5-6. Le troisième sceau. — *Tertium* : l'homme, d'après IV, 7. — *Equus niger*. La couleur du deuil, de la tristesse. — *Stateram*. Le pain deviendra si rare, qu'on devra peser les rations, comme on fait dans une ville assiégée. Cf. Lev. XXVI, 26 ; Ez. IV, 16. — *Audivi (tanquam est*

omis dans le texte grec) *vocem...* (vers. 6). Celui auquel appartenait cette voix n'est pas désigné ; fait qui se renouvelle assez fréquemment dans



Balance romaine trouvée à Pompéi.

ce livre. C'est la cherté des vivres qui est prédite ici. — *Bilibris*. Dans le grec : un χούριξ, c.-à-d., 1 litre 079. D'après Hérodote, VII, 231, ce qu'il faut de blé pour rassasier un homme. — *Denario*. C.-à-d. pour 78 centimes. Prix considérable, si l'on se rappelle que cette même somme servait alors à payer la journée de travail d'un ouvrier (cf. Matth. XX, 2), et qu'elle

quatuor animalium dicentium : Bilibris tritici denario, et tres bilibres hordei denario ; et vinum et oleum ne læseris.

7. Et cum aperuisset sigillum quartum, audiui vocem quarti animalis dicentis : Veni, et vide.

8. Et ecce equus pallidus ; et qui sedebat super eum nomen illi Mors, et infernus sequebatur eum ; et data est illi potestas super quatuor partes terræ interficere gladio, fame, et morte, et bestiis terræ.

9. Et cum aperuisset sigillum quintum, vidi subtus altare animas interfectorum propter verbum Dei, et propter testimonium quod habebant.

10. Et clamabant voce magna, dicentes : Usquequo, Domine (sanctus et verus), non iudicas, et non vindicas sanguinem nostrum de iis qui habitant in terra ?

11. Et datæ sunt illis singulæ stolæ albæ ; et dictum est illis ut requiesce-

milieu des quatre animaux, qui disait : Le litre de blé pour un denier ; et trois litres d'orge pour un denier ; mais ne fais pas de mal au vin ni à l'huile.

7. Et lorsqu'il eut ouvert le quatrième sceau, j'entendis la voix du quatrième animal qui disait : Viens, et vois.

8. Et voici *que parut* un cheval pâle, et celui qui le montait s'appelait la Mort, et l'enfer le suivait ; et le pouvoir lui fut donné sur le quart de la terre, pour tuer par l'épée, par la famine, par la mortalité, et par les bêtes sauvages.

9. Et lorsqu'il eut ouvert le cinquième sceau, je vis sous l'autel les âmes de ceux qui avaient été tués pour la parole de Dieu, et pour le témoignage qu'ils avaient rendu.

10. Et ils criaient d'une voix forte, en disant : Jusques à quand, Seigneur saint et véritable, différerez-vous de juger et de venger notre sang sur les habitants de la terre ?

11. Et il leur fut donné à chacun une robe blanche, et il leur fut dit de de-

était la solde ordinaire des soldats. A ce prix, l'hectolitre revenait à environ 80 fr. — *Tres bilibres*. Par conséquent, 3 lit. 237. — *Hordei*. L'orge, à cette époque, avait la moitié de la valeur du blé ; c'était la nourriture des pauvres. — *Vinum et oleum ne...* Ces deux produits sont moins indispensables ; aussi furent-ils épargnés. D'ailleurs, la famine prédite n'est point absolument rigoureuse ; elle permettra de vivre, quoique péniblement.

7-8. Le quatrième sceau. — *Quartum...* C.-à-d. l'aigle. Cf. iv, 7. — *Pallidus* (vers. 8). Emblème de la mort. — *Nomen illi Mors*. C'est le seul des quatre cavaliers qui soit directement nommé et identifié. — *Infernus...* Le séjour des morts personnifié. Voyez iv, 3 et 13 ; xx, 13-14. Il accompagne la mort, pour saisir ceux qu'elle aura frappés. — *Super quatuor...* La traduction n'est pas exacte. Dans le grec : Sur la quatrième partie de la terre. — *Gladio, fame, et...*, *et...* Quatre exterminateurs terribles. Cf. Lev. xxvi, 22 ; Ez. xiv, 21. La mort représente sans doute la peste en cet endroit.

2° L'agneau brise le cinquième et le sixième sceau. VII, 9-17.

9-11. Le cinquième sceau. Scène d'un autre genre, mais pareillement « d'un grand effet ». — *Subtus altare*. Ce détail rappelle la vision d'Isaïe, vi, 1 et ss., qui nous montre aussi dans le ciel un autel symbolique, par analogie avec le mobilier sacré du tabernacle et du temple de Jérusalem. Peut-être s'agit-il en cet endroit de l'autel de bronze ou des holocaustes, puisqu'il abritait les martyrs du Christ. Comp. Ex. xxix, 12 et Lev. iv, 7, où nous voyons que le sang des victimes était versé au pied de cet autel.

Plus loin, viii, 3, il sera question de l'autel d'or, ou de l'encensement. — *Interfectorum* (ἑσφαγγμένων) : de ceux qui ont été égorgés. Voyez v, 9, 12 et les notes. — *Propter verbum...* *et...* C.-à-d. pour l'évangile. Comp. i, 9 et le commentaire ; xx, 4, etc. Allusion aux martyrs chrétiens dont le sang avait été versé dans les premières persécutions. Leur mort est envisagée comme un sacrifice offert généreusement à Dieu. Cf. Phil. ii, 17 ; II Tim. iv, 6 ; saint Ignace, *ad Rom.*, ii, 4, etc. — *Clamabant* (vers. 10). A l'imparfait de la durée, qui est encore accentué par les mots *voce magna*. — *Usquequo...?* Ils demandent justice au souverain juge, comme avait fait le sang d'Abel. Cf. Gen. iv, 10. — *Sanctus et verus*. Deux épithètes louangeuses adressées au Seigneur. Le Fils de l'homme se les est attribuées plus haut, iii, 7. — *Non vindicas...* La prière des saints martyrs n'émane pas d'un sentiment de vengeance personnelle ; entrant d'une manière générale dans les désirs et les desseins de Dieu, ils demandent la victoire de la justice sur l'iniquité. — Ils reçoivent deux réponses successives ; la première, dans le langage des faits : *et datæ sunt...* (vers. 11). Comme ci-dessus (cf. iii, 4, 5 ; iv, 4), les vêtements blancs symbolisent le triomphe. Dès maintenant, les martyrs jouissent de la gloire du ciel, en attendant une récompense plus grande encore après la résurrection. — *Dictum est...* Autre réponse à leurs cris de supplication : *ut requiescerint...* Dieu leur demande à son tour de demeurer calmes dans leur état actuel. — *Tempus modicum*. Et cependant, dix-huit siècles et au delà se sont écoulés depuis que cette parole a été proférée ; d'où il suit,

meurer encore un peu de temps en repos, jusqu'à ce que fût complété le nombre de leurs compagnons de service et de leurs frères qui devaient être mis à mort comme eux.

12. Je regardai, lorsqu'il ouvrit le sixième sceau, et voici qu'il y eut un grand tremblement de terre, et le soleil devint noir comme un sac de crin, et la lune entière devint comme du sang ;

13. et les étoiles du ciel tombèrent sur la terre, comme un figuier laisse tomber ses figes vertes lorsqu'il est agité par un grand vent.

14. Et le ciel se retira comme un livre que l'on roule, et toutes les montagnes et les îles furent ôtées de leur place ;

15. et les rois de la terre, et les grands, et les capitaines, et les riches, et les puissants, et tous les esclaves et les hommes libres se cachèrent dans les cavernes et dans les rochers des montagnes ;

rent adhuc tempus modicum, donec compleantur conservi eorum et fratres eorum, qui interficiendi sunt sicut et illi.

12. Et vidi cum aperuisset sigillum sextum; et ecce terræmotus magnus factus est, et sol factus est niger tanquam saccus cilicinus, et luna tota facta est sicut sanguis,

13. et stellæ de cælo ceciderunt super terram, sicut ficus emittit grossos suos cum a vento magno movetur.

14. Et cælum recessit sicut liber involutus; et omnis mons, et insulæ de locis suis motæ sunt ;

15. et reges terræ, et principes, et tribuni, et divites, et fortes, et omnis servus, et liber, absconderunt se in speluncis, et in petris montium ;

comme il a été dit plus haut (notes de 1, 1), qu'il ne faut pas trop presser le « Venio cito » du Christ. Comparé à l'éternité, le temps qui devait s'écouler jusqu'à la fin du monde est peu



La stola. (D'après une statue romaine.)

de chose. Cf. II Petr. III, 8-9. — *Donec compleantur...*: jusqu'à ce que le nombre des martyrs soit complet; par conséquent, jusqu'à

la résurrection générale. — *Conservi*: leurs compagnons au service de Jésus-Christ.

12-17. Le sixième sceau. Des cataclysmes épouvantables ont lieu dans la nature, prodromes de la grande révolution finale. — *Terræmotus...* Comp. Matth. xxiv, 7, où Jésus-Christ donne ce trait comme un signe de son second avènement. — *Et sol... et luna...* De même dans saint Matth., xxiv, 24, et dans saint Luc, xx, 25, etc. — *Niger tanquam*. On trouve une image semblable dans Isaïe, L, 3. — *Saccus*: un vêtement d'étoffe grossière, en forme de sac. *Cilicinus*: parce qu'alors on fabriquait en Cilicie des étoffes de ce genre et de couleur sombre, avec des poils de chèvre et d'autres animaux. — *Sicut sanguis*. Comp. Jcël, II, 31. — *Stellæ... ceciderunt...* (vers. 13). Voyez encore Matth. xxiv, 29 et Marc. XIII, 24. — La comparaison qui suit, *sicut ficus...*, existe aussi dans Is. xxxiv, 4<sup>b</sup> (cf. Nah. III, 12). Le mot grec ὀλίβου, comme le latin *grossos*, désigne les figes qui se sont formées trop tard pour mûrir en automne; elles demeurent pendant l'hiver sur l'arbre, d'où elles sont souvent arrachées par les rafales. — *Cælum recessit* (vers. 14). D'après le grec: (Le ciel) se sépara; c.-à-d. se repla. — *Sicut liber involutus*. Plutôt: comme un livre que l'on roule. Voyez v, 1 et le commentaire, et, pour l'image, Is. xxxiv, 4<sup>a</sup>. — *Omnis mons, et...* Comp. xvi, 20 et xx, 11, où l'on nous fait assister à des cataclysmes de la nature plus terribles encore. — Effet produit par ces phénomènes: *Et reges..., et..., et...* (vers 15). C.-à-d., tous les hommes sans exception. L'écrivain sacré mentionne surtout, comme particulièrement effrayés, les personnages qui tiennent une place plus importante dans la société, par leur situation, leur fortune, etc. L'équivalent grec

16. et dicunt montibus et petris : Cadite super nos, et abscondite nos a facie sedentis super thronum, et ab ira Agni ;

17. quoniam venit dies magnus iræ ipsorum, et quis poterit stare ?

16. et ils dirent aux montagnes et aux rochers : Tombez sur nous, et cachez-nous de devant la face de celui qui est assis sur le trône, et devant la colère de l'Agneau ;

17. car le grand jour de leur colère est arrivé, et qui pourra rester debout ?

## CHAPITRE VII

1. Post hæc vidi quatuor angelos stantes super quatuor angulos terræ; tenentes quatuor ventos terræ, ne flarent super terram, neque super mare, neque in ullam arborem.

2. Et vidi alterum angelum ascendentem ab ortu solis, habentem signum Dei vivi; et clamavit voce magna quatuor angelis, quibus datum est nocere terræ et mari,

3. dicens : Nolite nocere terræ et mari, neque arboribus, quoadusque signe-

1. Après cela, je vis quatre anges qui se tenaient aux quatre angles de la terre, et qui retenaient les quatre vents de la terre, pour les empêcher de souffler sur la terre, et sur la mer, et sur aucun arbre.

2. Et je vis un autre ange, qui montait du côté du soleil levant, ayant le sceau du Dieu vivant; et il cria d'une voix forte aux quatre anges auxquels il avait été donné de nuire à la terre et à la mer;

3. et il dit : Ne nuisez point à la terre, ni à la mer, ni aux arbres, jusqu'à ce

de principes est μεγιστᾶνες, les grands; celui de tribuni est χιλιάρχοι, les chefs de mille (soldats). — La liste s'achève par les simples citoyens, divisés en deux classes : *servus et liber*. — *Absconderunt se in...*: poussés par l'effroi et le désespoir. Cf. Is. II, 12, 21. — *Dicunt...*: *Cadite...* (vers. 16). Paroles empruntées à Osée, x, 8, et déjà citées par Notre-Seigneur (cf. Luc. xxiii, 30). C'est le langage d'hommes désespérés, qui désirent une prompte mort, pour que leur angoisse ait une fin. — Les mots *a facie sedentis...* et... nous ramènent à la situation spéciale que décrit ce livre. — *Ira Agni*. Il y a un intéressant paradoxe et une vigueur particulière dans la juxtaposition de ces deux substantifs. — *Venit dies magnus...* (vers. 17). Le jour du jugement général. Comp. Joël, II, 1 et ss.; III, 4, etc. — *Quis poterit...* Comme dans Malachie, III, 2 (cf. Nah. I, 6).

### § IV. — Deux visions intermédiaires. VII, 1-17.

Elles forment une sorte d'entr'acte entre le sixième et le septième sceau. Elles répondent à cette question, posée à la fin du chapitre qui précède, vi, 17 : Qui donc échappera au grand jour de la colère divine? Elles décrivent « deux visions dont le caractère sacré et lumineux fait contraste avec les tableaux sinistres » qui les encadrent. Une action préservatrice va être exercée par Dieu en faveur des chrétiens fidèles.

1° Scène terrestre : les Israélites marqués au sceau de Dieu. VII, 1-8.

CHAP. VII. — 1-3. Introduction : les quatre anges des vents et l'ange chargé de marquer les élus du Dieu vivant. — *Post hæc...* Sur cette formule, voyez IV, 1 et le commentaire; elle introduira aussi la vision suivante (comp. le vers. 9). — *Quatuor angelos*. De bons anges, préposés aux quatre vents du ciel, d'après le trait suivant (*tenentes... ventos...*). — *Super... angulos...* Sans doute aux quatre points cardinaux. Cf. Jer. xlix, 36; Zach. vii, 2. Les vents sont censés y avoir leur point de départ pour se déchaîner sur la terre. — *Ne... in... arborem*. Les ouragans manifestent tout spécialement leur puissance à l'égard des arbres, dont les branches et le feuillage leur opposent de la résistance. — *Alterum... ascendentem...* (vers. 2). Cet autre ange montait dans les régions supérieures du ciel, pour se faire entendre de là aux quatre esprits des vents. — *Habentem signum* (σφραγίδα, le sceau) *Dei...* Dieu est censé avoir son sceau gravé à son nom, comme les rois et les princes de la terre. Avec ce sceau, l'ange devait marquer les élus, comme il va être dit aussitôt. Comparez, comme contraste, xiii, 16; xiv, 9 et xx, 4, où les adorateurs de la bête ont son signe marqué sur leur front et sur leur main droite. Dans l'antiquité, les esclaves et les soldats étaient marqués d'un signe spécial. — *Nolite nocere...* (vers. 3). Les anges des vents avaient donc, semble-t-il, reçu la mission de ravager la terre à leur tour. La suite du livre

que nous ayons marqué du sceau le front des serviteurs de notre Dieu.

4. Et j'entendis le nombre de ceux qui avaient été marqués du sceau : cent quarante-quatre mille, de toutes les tribus des enfants d'Israël, étaient marqués du sceau.

5. De la tribu de Juda, douze mille étaient marqués du sceau; de la tribu de Ruben, douze mille; de la tribu de Gad, douze mille;

6. de la tribu d'Aser, douze mille; de la tribu de Nephthali, douze mille; de la tribu de Manassé, douze mille;

7. de la tribu de Siméon, douze mille;

mus servos Dei nostri in frontibus eorum.

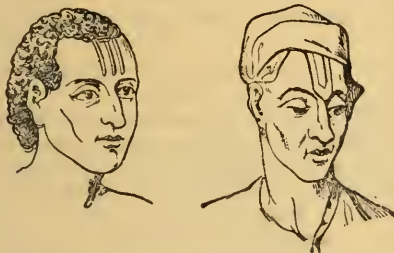
4. Et audivi numerum signatorum, centum quadraginta quatuor millia signati, ex omni tribu filiorum Israel.

5. Ex tribu Juda duodecim millia signati, ex tribu Ruben duodecim millia signati, ex tribu Gad duodecim millia signati,

6. ex tribu Aser duodecim millia signati, ex tribu Nephthali duodecim millia signati, ex tribu Manasse duodecim millia signati,

7. ex tribu Simeon duodecim millia

ne revient pas sur ce trait. On peut les regarder comme l'emblème des autres fléaux qui ne tarderont pas à éclater. Cf. VIII, 2 et ss. — *Signemus*. Cette opération avait un double but :



Marques idolâtriques portées au front.  
(Orient moderne.)

marquer les bons comme étant la propriété de Dieu, et les mettre à l'abri des calamités que d'autres anges allaient lancer sur le monde coupable. Cf. Ex. IX, 4-6. — *In frontibus* : à l'endroit du visage où le signe devait être le plus visible.

4 8. Proclamation du nombre de ceux qui ont été marqués au sceau divin. — *Et audivi...* Jean ne vit pas l'opération, mais il en entendit proclamer le résultat. — *Numerum...* Le chiffre total, 144 000, est évidemment symbolique; c'est le produit de 12 000 multiplié par 12, à cause des douze tribus d'Israël, comme va le dire le narrateur, et, dans 12 000, « le coefficient 1 000 marque l'idée de multitude. » C'est donc en réalité le chiffre 12 qui est à la base de tout ce passage; il représente les patriarches, qui avaient été comme le noyau de la nation théocratique, autrefois si chère à Dieu. — *Ex omni tribu... Israel*. Les commentateurs se demandent depuis longtemps, à propos de ce passage, s'il y est fait mention de l'Israël proprement dit ou de l'Israël mystique, l'Église du Christ. Les partisans de l'interprétation littérale s'appuient, d'un côté, sur le texte même, qui mentionne formellement l'ancien peuple hébreu, avec ses douze parties constitutives, et de l'autre, sur les

vers. 9 et ss., où il est parlé très formellement aussi de nombreux élus provenant du monde païen. D'où ils concluent que cette première scène, tout en annonçant qu'un nombre considérable d'Israélites seront sauvés après avoir accepté la foi chrétienne, prédit qu'il y aura encore beaucoup plus de païens parmi les élus. Les partisans de l'interprétation symbolique croient que les 144 000 Juifs marqués au sceau divin (cf. vers. 4 et ss.) et la multitude innombrable que décrit le vers. 9 désignent en réalité les mêmes personnes, mais envisagées à des points de vue différents. « Aux yeux de Dieu, tous ces hommes forment son propre peuple, ils sont tous dûment inscrits et organisés comme constituant son armée, et chacun d'eux est connu de lui par son nom; d'autre part, ils appartiennent à toutes les nations, et ils sont trop nombreux pour être comptés. » Les deux opinions sont excellentes; nous préférons cependant la première, qui nous paraît favorisée davantage par le texte même. D'après elle, les 144 000 figureraient les convertis du judaïsme, tandis que la grande foule représenterait ceux du paganisme. — *Ex tribu...* Les vers. 5-8 passent en revue les douze tribus israélites, pour indiquer le nombre d'élus, nombre toujours identique, fourni par chacune d'elles. D'après la meilleure leçon du grec, le participe *signati* n'est employé que deux fois: au vers. 5<sup>a</sup>, pour Juda, et au vers. 8<sup>b</sup>, pour Benjamin. L'ordre dans lequel l'énumération a lieu est celui-ci: Juda est nommé le premier, comme l'héritier des promesses messianiques; Ruben vient ensuite, en qualité d'aîné; Joseph et Benjamin terminent la liste, comme étant les plus jeunes; Gad et Aser, Siméon et Lévi, Issachar et Zabulon sont mentionnés par couples, conformément à leur parenté spéciale et à l'ordre de leur naissance. Mais la liste n'est pas toujours faite d'après l'âge réel des patriarches, ni d'après la dignité de leurs mères. Cf. Gen. XXIX, 31-XXX, 24; XLIX, 1 et ss.; Num. I et II, etc. Joseph étant nommé, son fils Manassé aurait dû être passé sous silence, comme l'a été Ephraïm. Dan n'a pas été mentionné non plus, et pen-

signati, ex tribu Levi duodecim millia signati, ex tribu Issachar duodecim millia signati,

8. ex tribu Zabulon duodecim millia signati, ex tribu Joseph duodecim millia signati, ex tribu Benjamin duodecim millia signati.

9. Post hæc vidi turbam magnam, quam dinumerare nemo poterat, ex omnibus gentibus, et tribubus, et populis, et linguis : stantes ante thronum et in conspectu Agni, amicti stolis albis, et palmæ in manibus eorum ;

10. et clamabant voce magna, dicentes : Salus Deo nostro, qui sedet super thronum, et Agno.

11. Et omnes angeli stabant in circuitu throni, et seniorum, et quatuor animalium ; et ceciderunt in conspectu throni in facies suas, et adoraverunt Deum,

12. dicentes : Amen. Benedictio, et claritas, et sapientia, et gratiarum actio,

de la tribu de Lévi, douze mille ; de la tribu d'Issachar, douze mille ;

8. de la tribu de Zabulon, douze mille ; de la tribu de Joseph, douze mille ; de la tribu de Benjamin, douze mille étaient marqués du sceau.

9. Après cela, je vis une grande multitude, que personne ne pouvait compter, de toute nation, de toute tribu, de tout peuple, et de toute langue ; ils se tenaient devant le trône et en face de l'Agneau, vêtus de robes blanches, et ils avaient des palmes dans leurs mains.

10. Et ils criaient d'une voix forte, et disaient : Le salut est à notre Dieu, qui est assis sur le trône, et à l'Agneau.

11. Et tous les anges se tenaient autour du trône, et des vieillards, et des quatre animaux ; et ils se prosternèrent devant le trône sur leurs visages, et adorèrent Dieu,

12. en disant : Amen. Bénédiction, gloire, sagesse, action de grâces, hon-

dant longtemps on voyait en cela la preuve que cette tribu devait donner naissance à l'Antechrist (voyez saint Irénée, *adv. Hær.*, v, 30, 2 ; saint Hippolyte, *de Antichr.*, v, 6, etc.) ; mais elle est omise aussi par l'auteur de I Par. iv-vii, probablement parce qu'elle avait disparu de bonne heure. D'ordinaire, dans les énumérations de ce genre, ce sont les fils de Lévi qui sont passés sous silence, à cause de leur situation spéciale et parce qu'ils n'avaient pas d'héritage terrestre.

2° Scène dans le ciel : la multitude sans nombre des élus. VIII, 9-17.

9-10. Ces bienheureux, qui appartiennent aux contrées les plus diverses, offrent à Dieu leurs hommages reconnaissants. — *Dinumerare nemo...* : par contraste avec les 144 000, dont le dénombrement avait été facile. — *Ex omnibus...* Pour la formule, voyez v, 9<sup>b</sup> et les notes. — *Stantes ante...* et *in...* : en union intime avec Dieu et avec l'Agneau. — *Amicti... albis...* Encore le vêtement des élus. Cf. III, 5 et VI, 11. — *Et palmæ...* L'emblème de la victoire, car souvent



Athlète tenant une palme.  
(Statue du Vatican.)

la palme était la récompense de ceux qui avaient triomphé dans les jeux publics. Quelques inter-

prètes ont supposé, mais sans raison suffisante, que ce trait ferait allusion à la coutume juive de porter et d'agiter joyeusement des branches de palmier durant la fête des Tabernacles. Cf. Lev. xxiii, 40 ; I Mach. x, 7 (*Atl. arch.*, pl. cviii, fig. 3). — *Clamabant...* (vers. 10) : dans l'élan de leur joie et de leur reconnaissance. — *Salus* (avec l'article dans le grec) *Deo...* C.-à-d. : Le salut dont nous jouissons (comp. le vers. 14) revient tout entier à Dieu et à l'Agneau, et nous leur en rendons grâces. Cf. Ps. III, 9.

11-12. Les anges unissent leurs hommages à ceux de la foule des élus. — *Ceciderunt...* et... Comme plus haut, iv, 10 et v, 8, 14. — *Amen* (vers. 12). Cf. v, 14<sup>b</sup>. Par ce mot expressif, les anges s'associaient au chant des bienheureux. Ils entonnent ensuite leur propre cantique : *Benedictio...* (εὐχαριστία ; cf. iv, 9), et... Cf. v, 12 et 13. Les sept substantifs sont accompagnés de l'article dans le grec. — *Claritas* : ἡ δόξα, la gloire.

13-17. L'un des vieillards indique à Jean ce qu'est cette foule considérable. Nous avons ici, sous une forme dialoguée, l'explication du tableau décrit dans les vers. 9-12. — Le verbe *respondit* est employé à la manière hébraïque, pour signifier : Il prit la parole. Cf. Matth. xi, 25, etc. — *Quis est... et unde...?* Le vieillard s'exprime comme s'il supposait que Jean dût comprendre de lui-même la vision. Cf. Ez. iv, 13. — *Tu scis*. Cf. Ez. xxxvii, 3. Manière respectueuse de dire : Je l'ignore, mais j'espère l'apprendre de vous. — *Qui venerunt*. Au participe présent dans le grec : venant. On voyait la foule accourir et se grouper devant le trône. — *De tribulatione...* La grande tribulation (avec un article emphatique) est peut-être celle qui a

neur, puissance et force à notre Dieu dans tous les siècles des siècles. Amen.

13. Et l'un des vieillards prit la parole et me dit : Ceux qui sont vêtus de robes blanches, qui sont-ils ? et d'où sont-ils venus ?

14. Et je lui dis : Mon seigneur, vous le savez. Et il me dit : Ce sont ceux qui viennent de la grande tribulation, et qui ont lavé leurs robes et les ont blanchies dans le sang de l'Agneau.

15. C'est pour cela qu'ils sont devant le trône de Dieu, et ils le servent jour et nuit dans son temple ; et celui qui est assis sur le trône dressera sa tente au-dessus d'eux.

16. Ils n'auront plus ni faim ni soif, et le soleil ni aucune chaleur ne frappera plus sur eux ;

17. car l'Agneau, qui est au milieu du trône, sera leur pasteur, et il les conduira aux sources des eaux de la vie, et Dieu essuiera toute larme de leurs yeux.

honor, et virtus, et fortitudo Deo nostro, in sæcula sæculorum. Amen.

13. Et respondit unus de senioribus, et dixit mihi : Hi qui amicti sunt stolis albis, qui sunt ? et unde venerunt ?

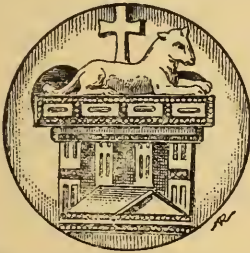
14. Et dixi illi : Domine mi, tu scis. Et dixit mihi : Hi sunt qui venerunt de tribulatione magna, et laverunt stolas suas, et dealbaverunt eas in sanguine Agni.

15. Ideo sunt ante thronum Dei, et serviunt ei die ac nocte in templo ejus ; et qui sedet in throno, habitabit super illos.

16. Non esurient, neque sitient amplius, nec cadet super illos sol, neque ullus æstus ;

17. quoniam Agnus qui in medio throni est reget illos, et deducet eos ad vitæ fontes aquarum, et absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum.

été prédite par le Sauveur (cf. Matth. xxiv, 21). En tout cas, les persécutions n'ont manqué à l'Église à aucune époque de son histoire. — *Dealbaverunt... in sanguine...* Paradoxe frappant. Sur la vertu purificatrice du sang de



L'Agneau sur un trône.  
(D'après une ancienne mosaïque.)

l'Agneau, voyez I, 5 et xxii, 14 ; I Joan. ii, 2 ; Hebr. ix, 14, etc. — *Ideo* (vers. 15) : parce qu'ils ont courageusement supporté les tribulations pour le Christ, et parce qu'ils ont vécu dans la sainteté. — Suit une petite description éloquentes des occupations des élus dans le ciel et de leur bonheur indicible : *sunt ante...* — *Serviunt...* Cf. xxii, 3. Le grec *λατρεύουσι*

marque un service de religion, d'adoration, car les élus sont tous prêtres, d'après I, 6, etc. — *In templo* : dans le ciel, envisagé comme un temple. Cf. iv, 1 ; xi, 19, etc. — *Habitabit super...* Plus exactement : Il étendra une tente au-dessus d'eux. C.-à-d. : il les abritera. — *Non esurient, neque...* (vers. 16-17). Tout ce passage est emprunté à Isaïe, xlix, 9-10, avec de légères modifications. Les derniers mots, et *absterget...*, proviennent d'un autre oracle d'Isaïe, xxv, 8. Saint Jean remplace les mots « *miserator ejus* » du prophète par *Agnus qui in medio...* — *Reget* (meux : « pascet »)... et *deducet...* Comp. le Ps. xxii, 1-3. Autre paradoxe très touchant : c'est un agneau qui conduit les brebis au pâturage et à l'abreuvoir. — *Vitæ fontes...* : aux sources qui procurent la vie. — *Omnem lacrymam...* Non seulement les élus n'ont plus à se préoccuper des choses nécessaires à la vie, objet de tant de soucis et de tant de travail ; mais toute tristesse est à jamais éloignée d'eux. Cf. xxi, 4. — Il est aisé de comprendre que ces deux visions sont destinées à rassurer l'Église en face des grandes calamités qui la menaceront à la fin du monde. « La vue anticipée de la victoire doit inspirer aux fidèles le courage d'affronter les crises redoutables qui les séparent encore du terme espéré. »

## CHAPITRE VIII

1. Et cum aperuisset sigillum septimum, factum est silentium in cælo, quasi media hora.

2. Et vidi septem angelos stantes in conspectu Dei, et datæ sunt illis septem tubæ.

3. Et alius angelus venit, et stetit ante altare, habens thuribulum aureum; et data sunt illi incensa multa, ut daret de orationibus sanctorum omnium super altare aureum quod est ante thronum Dei.

4. Et ascendit fumus incensorum de orationibus sanctorum de manu angeli coram Deo.

5. Et accepit angelus thuribulum, et

1. Lorsqu'il eut ouvert le septième sceau, il se fit dans le ciel un silence d'environ une demi-heure.

2. Et je vis les sept anges qui se tiennent devant Dieu, et sept trompettes leur furent données.

3. Et un autre ange vint et se plaça devant l'autel, ayant un encensoir d'or; et il lui fut donné beaucoup de parfums, afin qu'il les offrît, avec les prières de tous les saints, sur l'autel d'or qui est devant le trône de Dieu.

4. Et la fumée des parfums monta, avec les prières des saints, de la main de l'ange devant Dieu.

5. Et l'ange prit l'encensoir et le rem-

§ V. — *Ce qui aura lieu après que le septième sceau au a été rompu.* VIII, 1-IX, 21.

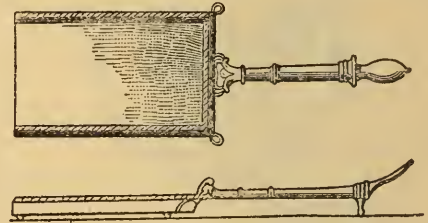
L'approche des derniers jours est encore annoncée par des bâtiments divins, qui devaient exciter les pécheurs à la pénitence, mais qui n'auront qu'un succès imparfait.

1<sup>o</sup> Introduction : on se prépare dans le ciel aux luttes formidables qui s'annoncent. VIII, 1-6.

CHAP. VIII. — 1. L'Agneau brise le septième sceau. — *Cum aperuisset...* On s'attendrait à voir éclater une nouvelle catastrophe, comme après la rupture du premier sceau (cf. VI, 1 et ss.); mais le résultat produit est d'une tout autre nature : *factum est silentium...* Comparez l'effet analogue de la septième trompette, XI, 15. Ce silence profond et solennel contraste avec les chants et les louanges qui ont été signalés à plusieurs reprises (IV, 8 et ss.; V, 8 et ss.; VII, 10 et ss.). Quelques commentateurs ont pensé qu'il représenterait ici « initium quietis æternæ » (saint Victorin). Il suivrait de là que le septième sceau aurait amené la fin du monde, et que les visions postérieures reprendraient en sous-œuvre la description des calamités et des combats qui doivent précéder la venue du Christ (les sept trompettes, VIII, 2 et ss., et les sept anges, XVI, 1 et ss., seraient parallèles aux sept sceaux). Mais ce sentiment n'est pas naturel : la gradation très visible qui règne dans toute cette partie du livre montre qu'il s'agit d'événements successifs. — *Quasi media...* Le ciel se recueillit pendant une demi-heure, et Jean ne contempla alors rien de particulier.

2-6. Les sept trompettes et l'encensoir d'or. — *Septem...* Avec l'article : les sept anges. On a conjecturé parfois que ces anges seraient les sept esprits supérieurs dont la théologie juive

admettait l'existence. Cf. Tob. XII, 15; Luc. I, 19. — *Tubæ, σάλπιγγες* : des trompettes de guerre (*Atl. arch.*, pl. LXXXVI, fig. 2; pl. LXXXII, fig. 8, 10, 11), qui devaient donner le signal de crises importantes. Cf. Joël, II, 1; Matth. XXIV, 31; I Cor. XV, 52, etc. — *Ante altare* (vers. 3). D'après le grec : sur l'autel. L'ange volait donc au-dessus. L'autel en question est, cette fois, celui de l'encensement, qui était tout en or. Voyez



Brûle-parfum romain, vu de face et de profil.

VI, 9 et les notes; Ex. XXX, 2; II Par. V, 3, etc. (*Atl. arch.*, pl. CIV, fig. 2). — *Thuribulum*. Tel est bien ici le sens du mot *λιβανώτοσ*, quoiqu'il désigne habituellement l'encens. Le mobilier du culte juif contenait un ou plusieurs encensoirs d'or. Cf. Ex. XXVII, 3; XXXVIII, 3, etc. (*Atl. arch.*, pl. XLVIII, fig. 7, 9; pl. CVII, fig. 6). — *Ut daret de...* Plus exactement d'après le grec : Pour le donner (c.-à-d. l'ajouter) aux prières des saints sur l'autel. Ces prières, déjà mentionnées plus haut, V, 8, étaient placées d'avance sur l'autel; l'ange y ajouta de l'encens, pour les rendre encore plus parfaites et plus agréables à Dieu. — *Et ascendit* (vers. 4). Il faut traduire : Et la fumée de l'encens monta pour les prières (s'ajoutant aux prières) des saints... Détail majestueux dans sa simplicité. —



plit du feu de l'autel, et le jeta sur la terre; et il y eut des tonnerres, des voix, des éclairs, et un grand tremblement de terre.

6. Et les sept anges qui avaient les sept trompettes se préparèrent à en sonner.

7. Le premier ange sonna de la trompette; et il y eut de la grêle et du feu mêlés de sang, qui furent jetés sur la terre; et la troisième partie de la terre fut brûlée, et la troisième partie des arbres fut brûlée, et toute herbe verte fut brûlée.

8. Le second ange sonna de la trompette; et quelque chose comme une grande montagne embrasée par le feu fut jeté dans la mer, et la troisième partie de la mer devint du sang,

9. et la troisième partie des créatures vivantes qui sont dans la mer mourut, et la troisième partie des navires périt.

10. Le troisième ange sonna de la trompette; et il tomba du ciel une grande étoile, brûlant comme un flambeau; et elle tomba sur la troisième partie des fleuves, et sur les sources des eaux.

11. Le nom de cette étoile était Absinthe; et la troisième partie des eaux fut changée en absinthe, et un grand

implevit illud de igne altaris, et misit in terram; et facta sunt tonitrua, et voces, et fulgura, et terræmotus magnus.

6. Et septem angeli qui habebant septem tubas, præparaverunt se ut tuba canerent.

7. Et primus angelus tuba cecinit; et facta est grando, et ignis, mista in sanguine, et missum est in terram; et tertia pars terræ combusta est, et tertia pars arborum concremata est, et omne fœnum viride combustum est.

8. Et secundus angelus tuba cecinit; et tanquam mons magnus igne ardens missus est in mare, et facta est tertia pars maris sanguis,

9. et mortua est tertia pars creaturæ eorum quæ habebant animas in mari, et tertia pars navium interit.

10. Et tertius angelus tuba cecinit; et cecidit de cælo stella magna, ardens tanquam facula, et cecidit in tertiam partem fluminum, et in fontes aquarum.

11. Et nomen stellæ dicitur Absinthium; et facta est tertia pars aquarum in absinthium, et multi hominum mor-

*Et accepit...* (vers. 5). La scène qui va être racontée rappelle Is. vi, 6-7. — *Implevit... de igne...* La braise qui était dans l'encensoir étant consumée, l'ange la remplace par des charbons ardents qu'il prend sur l'autel. — *Misit in...* On ne saurait dire avec certitude si c'est l'encensoir avec son contenu, ou seulement le charbon embrasé, qui fut lancé sur la terre. — *Et facta sunt...* Signes précurseurs des maux qui vont être déchaînés. Le même instrument sert coup sur coup à offrir à Dieu les hommages des saints et à châtier les pécheurs. — *Septem... præparaverunt...* (vers. 7). Transition à des scènes terribles.

2° Effets produits par les quatre premières trompettes. VIII, 1-13.

Comme les sept lettres et les sept sceaux, les sept trompettes sont partagées en deux groupes distincts. Les fléaux annoncés par les quatre premières n'éclatent directement que sur la nature, et non sur les hommes; surtout, l'aigle mystérieux du vers. 13 distinguera les trois dernières trompettes en leur donnant un nom spécial, « les trois malheurs. »

7. La première trompette. — *Grando et ignis...* Comme pour la septième plaie d'Égypte (Ex. ix, 24); mais ici le fléau eut un caractère particulier de gravité, car la grêle et le feu furent accompagnés d'une pluie de sang (*mista*

*in...*). — *Tertia pars...* Les récoltes furent en grande partie consumées par le feu du ciel.

8-9. La seconde trompette. — *Tanquam mons...* Une masse énorme, tout embrasée. Cf. Jer. li, 25. — *In mare.* La mer est frappée à son tour, comme la terre. — *Facta... sanguis:* comme autrefois le Nil, lors de la première plaie d'Égypte. Cf. Ex. vii, 17 et ss. — *Et mortua... et...* (verset 9). Autres pertes énormes, ajoutées à celles qui précèdent.

10-11. La troisième trompette. — *Tanquam facula.* Bonne traduction du mot grec λυμπάς, qui désigne directement une torche. — *Fluminum et in fontes...* Les eaux douces, si nécessaires, furent donc aussi atteintes. — *Absinthium, ὁ ἀψιθθος* (vers. 11). L'étoile reçut ce nom parce qu'elle produisit « l'amertume ». — *Et facta est...* Les eaux sont de



Trompette guerrière.  
(Arc de triomphe  
de Titus.)

tui sunt de aquis, quia amaræ factæ sunt.

12. Et quartus angelus tuba cecinit; et percussa est tertia pars solis, et tertia pars lunæ, et tertia pars stellarum, ita ut obscuraretur tertia pars eorum, et diei non luceret pars tertia, et noctis similiter.

13. Et vidi, et audivi vocem unius aquilæ volantis per medium cæli, dicentis voce magna: Væ, væ, væ habitantibus in terra de ceteris vocibus trium angelorum, qui erant tuba canituri!

nombre d'hommes moururent par les eaux, parce qu'elles étaient devenues amères.

12. Le quatrième ange sonna de la trompette; et la troisième partie du soleil fut frappée, et la troisième partie de la lune, et la troisième partie des étoiles, de sorte que la troisième partie en fût obscurcie, et que le jour perdit la troisième partie de sa clarté, et la nuit de même.

13. Alors je vis, et j'entendis la voix d'un aigle qui volait par le milieu du ciel, en disant d'une voix forte: Malheur! malheur! malheur aux habitants de la terre, à cause du son des trompettes des trois autres anges qui doivent encore sonner!

## CHAPITRE IX

1. Et quintus angelus tuba cecinit; et vidi stellam de cælo cecidisse in terram, et data est ei clavis putei abyssi.

2. Et aperuit puteum abyssi, et ascendit fumus putei sicut fumus fornacis magnæ, et obscuratus est sol et aer de fumo putei.

1. Le cinquième ange sonna de la trompette; et je vis une étoile qui était tombée du ciel sur la terre, et la clef du puits de l'abîme lui fut donnée.

2. Elle ouvrit le puits de l'abîme, et il monta du puits une fumée, comme la fumée d'une grande fournaise; et le soleil et l'air furent obscurcis par la fumée du puits.

nouveau frappées, et par elles les hommes.

12-13. La quatrième trompette. — Elle produit de grandes perturbations sidérales: *Et percussa est...* — *Ita ut obscuraretur...* Ce fait aussi rappelle les plaies d'Égypte. Cf. Ex. x, 21 et ss. — Le trait *et diei non luceret...* peut se



Aigle volant. (Vase du Louvre.)

rappporter soit à la durée du jour, qui aurait été diminuée d'un tiers, soit à l'éclat de sa lumière. — *Et noctis...* La nuit devint donc d'un tiers plus sombre que de coutume. — *Vocem... aquilæ...* (vers. 13). Quelques manuscrits ont

fautivement ἀγγέλου, d'un ange, au lieu de ἀετοῦ, d'un aigle. — *Per medium...* En plein zénith, pour être vu et entendu au loin. Le mot composé (μεσουρανίματι) n'est employé que par saint Jean (ici, xiv, 6 et xix, 17). — *Væ, væ, væ.* La suite du récit, ix, 12 et xi, 14, nous apprend que ces trois « Væ » figurent trois malheurs distincts, d'une gravité exceptionnelle, associés aux trois dernières trompettes.

3° La cinquième trompette. IX, 1-12.

CHAP. IX. — 1-6. Le fléau des sauterelles. — *Vidi stellam.* Le début est le même que plus haut, viii, 10. — *Data est ei.* C.-à-d., à l'étoile personnifiée, qui symbolise probablement un ange déchu (le Vén. Bède et d'autres nombreux interprètes). — *Clavis putei...* Les puissances infernales vont être déchaînées sur la terre, afin d'exécuter les jugements divins contre les méchants. En effet, d'après le contexte et Luc. viii, 31, le puits de l'abîme ne diffère pas du séjour des démons. Cette résidence souterraine est censée communiquer avec la terre par une sorte de couloir vertical, semblable à un puits. — *Et aperuit...* (vers. 2). Le haut du puits était fermé, comme il arrive souvent chez les Orientaux et même chez nous. — *Ascendit fumus...* L'abîme infernal est rempli de feu; de là cette fumée épaisse qui s'en échappe. La

3. Et de la fumée du puits sortirent des sauterelles *qui se répandirent* sur la terre. Et il leur fut donné un pouvoir semblable au pouvoir qu'ont les scorpions de la terre ;

4. et il leur fut ordonné de ne pas faire de mal à l'herbe de la terre, ni à aucune verdure, ni à aucun arbre, mais seulement aux hommes qui n'ont pas le sceau de Dieu sur leurs fronts ;

5. et il leur fut donné de ne pas les tuer, mais de les tourmenter pendant cinq mois ; et le tourment qu'elles causaient était comme le tourment que cause le scorpion quand il pique un homme.

6. En ces jours-là, les hommes chercheront la mort, et ils ne la trouveront pas ; ils désireront mourir, et la mort fuira loin d'eux.

7. Ces sauterelles étaient semblables à des chevaux préparés pour le combat ; sur leur tête il y avait comme des couronnes ressemblant à de l'or, et leurs visages étaient comme des visages d'hommes.

8. Et elles avaient des cheveux comme des cheveux de femmes, et leurs dents étaient comme les dents des lions ;

9. elles avaient des cuirasses comme des cuirasses de fer, et le bruit de leurs ailes était comme le bruit de chars à plusieurs chevaux qui courent au combat ;

10. elles avaient des queues semblables

3. Et de fumo putei exierunt locustæ in terram. Et data est illis potestas, sicut habent potestatem scorpiones terræ ;

4. et præceptum est illis ne læderent fœnum terræ, neque omne viride, neque omnem arborem, nisi tantum homines qui non habent signum Dei in frontibus suis ;

5. et datum est illis ne occiderent eos, sed ut cruciarent mensibus quinque ; et cruciatus eorum, ut cruciatus scorpium cum percutit hominem.

6. Et in diebus illis quærent homines mortem, et non invenient eam ; et desiderabunt mori, et fugiet mors ab eis.

7. Et similitudines locustarum, similes equis paratis in prælium ; et super capita earum tanquam coronæ similes auro, et facies earum tanquam facies hominum.

8. Et habebant capillos sicut capillos mulierum, et dentes earum sicut dentes leonum erant ;

9. et habebant loricas sicut loricas ferreas, et vox alarum earum sicut vox curruum equorum multorum currentium in bellum ;

10. et habebant caudas similes scor-

comparaison *sicut... fornacis...* apparaît aussi Ex. xix, 18. — *Exierunt locustæ* (vers. 3). Emblème des esprits malfaisants. Cet essaim redoutable était dissimulé dans la fumée. C'est encore une analogie avec les plaies d'Égypte (cf. Ex. x, 4 et ss.). — *Data... potestas...* : le pouvoir de faire du mal aux hommes, à la manière des scorpions ordinaires et naturels (*scorpiones terræ*). — *Ne læderent fœnum*. Le foin avait repoussé de nouveau, depuis la première trompette (cf. viii, 7<sup>b</sup>). Dévorer l'herbe et tous les végétaux est d'ordinaire le premier acte des sauterelles. Voyez Joël, i, 4 et ss. — *Signum Dei in...* Sur cette marque préservatrice, voyez vii, 3 et les notes. — *Ne occiderent... sed...* (vers. 5). Ces sauterelles symboliques n'avaient donc sur les hommes qu'un pouvoir restreint. — Suivant d'assez nombreux interprètes, le trait *mensibus quinque* serait emprunté à la durée habituelle du fléau des sauterelles (de mal à septembre ou octobre). Selon d'autres, il désigne simplement un temps limité. — *Ut... scorpium* : ainsi qu'il ressort du vers. 3<sup>b</sup>. — *Quærent... mortem, et...* (vers. 6). Résultat d'une sombre tristesse et

d'un découragement profond : on sera dégoûté de la vie. Cf. vi, 16 ; Job, iii, 21 ; Jer. viii, 3. — *Fugiet mors...* On ne réussira point à échapper au fléau. Le grec a l'indicatif présent : La mort fuit...

7-11. Description des sauterelles. Elle achève de nous convaincre que ces animaux terribles n'appartiennent point à la terre, quoique plusieurs détails soient réellement empruntés à la sauterelle. — *Similes equis*. Comme dans Joël, ii, 4 (voyez le commentaire). — La comparaison porte sur le cheval de guerre : *paratis in...* — *Tanquam coronæ...* Ce détail et les suivants, *facies earum...*, *sicut capillos...* (vers. 8), indiquent que l'apparence de ces êtres extraordinaires avait tout ensemble quelque chose d'imposant, de séduisant et d'effroyable. — *Sicut dentes...* Le même fait est signalé par Joël, i, 6. — *Loricas sicut...* (vers. 9). Le thorax de la sauterelle est assez dur, et peut être comparé à une petite cuirasse ; ce trait est idéalisé ici. — *Vox... sicut... curruum...* Voyez encore Joël, ii, 5, et aussi Jer. xlvii, 3. — *Caudas... scorpionum* (vers. 10) : en conformité avec ce qui a été dit

pionum, et aculei erant in caudis earum ; et potestas earum nocere hominibus mensibus quinque.

11. Et habebant super se regem angelum abyssi, cui nomen hebraice Abaddon, græce autem Apollyon, latine habens nomen Exterminans.

12. Væ unum abiit, et ecce veniunt adiuu duo væ post hæc.

13. Et sextus angelus tuba cecinit ; et audivi vocem unam ex quatuor cornibus altaris aurei quod est ante oculos Dei,

14. dicentem sexto angelo qui habebat tubam : Solve quatuor angelos qui alligati sunt in flumine magno Euphrate.

15. Et soluti sunt quatuor angeli, qui parati erant in horam, et diem, et mensem, et annum, ut occiderent tertiam partem hominum.

16. Et numerus equestris exercitus

à celles des scorpions, et il y avait des aiguillons dans leurs queues, et leur pouvoir était de nuire aux hommes pendant cinq mois.

11. Elles avaient pour roi au-dessus d'elles l'ange de l'abîme, appelé en hébreu Abaddon, en grec Apollyon, et en latin l'Exterminateur.

12. Le premier malheur est passé ; et voici, il vient encore deux malheurs après cela.

13. Le sixième ange sonna de la trompette ; et j'entendis une voix qui venait des quatre cornes de l'autel d'or, qui est devant Dieu.

14. Elle disait au sixième ange qui avait la trompette : Délie les quatre anges qui sont liés sur le grand fleuve de l'Euphrate.

15. Et les quatre anges, qui étaient prêts pour l'heure, le jour, le mois et l'année, furent déliés, afin de tuer la troisième partie des hommes.

16. Et le nombre des cavaliers de

plus haut, à deux reprises, vers. 3<sup>b</sup> et 5<sup>b</sup>. — *Aculei... in caudis*. Voyez l'*Atl. d'hist. nat.*, pl. XLV, fig. 7 et 10. La meilleure ponctuation de la phrase est probablement celle-ci : Elles ont (au temps présent dans le grec) des queues semblables (à celles) des scorpions et des aiguillons ; et dans leurs queues (est) leur pouvoir de nuire. — *Habebant* (plutôt : elles ont) *regem*... (vers. 11). Ce qui n'est point le cas pour les sauterelles ordinaires. Cf. Prov. xxx, 7. — *Angelum abyssi* (avec deux articles : l'ange de l'abîme). Un mauvais ange, assurément ; Satan lui-même, d'après divers auteurs. — *Abaddon*. Comp. Job, xxvi, 6 et xxviii, 22, où ce nom est employé pour désigner le séjour des morts. Il a la signification de ruine. — *Apollyon*, ἀπολλύων. C.-à-d., celui qui détruit. Son rôle ne pouvait pas être mieux déterminé. — Les mots *latine*... *Exterminans* sont une addition du traducteur latin.

12. Conclusion de la description du fléau produit par la cinquième trompette. — *Væ unum* : un des trois malheurs prédits par l'aigle. Cf. VIII, 13. — *Abiit*. Il est passé, il est accompli. Les deux autres viendront à leur tour : *et ecce*... Il y a quelque chose de tragique dans cette simple réflexion.

4° La sixième trompette. IX, 13-21.

13-16. Invasion d'une armée formidable. Les vers. 13 et 14 renferment un petit prélude. — *Vocem unam*. Elle demeure indéterminée, comme plus haut, VI, 6, etc. — *Ex... cornibus*... L'autel du ciel était muni de cornes à ses quatre angles, comme ceux de la terre. Cf. Ex. xxx, 1, 10, etc. (*Atl. arch.*, pl. xcviij, fig. 6 ; pl. civ, fig. 2). Il est probable que le mot *quatuor* a été ajouté par les copistes. — *Altaris aurei quod*... Voyez

VIII, 3 et les notes. — *Dicentem scito*... (verset 14). Le sixième ange n'annoncera pas seulement le fléau, à la façon des autres ; il va coopérer à le produire. — *Solve quatuor*... Ils sont probablement au nombre de quatre, pour aller porter la mort aux quatre coins du globe. — Du trait *qui alligati*..., qu'on a rapproché de Tob. VIII, 3, on a conclu parfois que c'étaient de mauvais anges ; « mais les bons anges sont aussi enchaînés par la volonté de Dieu ; tant que Dieu le veut, ils retiennent les châtimens qui doivent frapper les hommes par leur intermédiaire. » Cf. VII, 1-3. — *In... Euphrate*. Par conséquent, dans les régions orientales (*Atl. géogr.*, pl. VIII). L'Euphrate sera encore mentionné plus bas, XVI, 12. Sur le qualificatif *flumine magno* (dans le grec : le fleuve, le grand), voyez Gen. xv, 18 ; Deut. I, 7 ; Jos. I, 4, etc. C'était le fleuve le plus considérable de ces contrées. — *Parati in horam, et...*, etc. (verset 15). Dans le grec, il n'y a qu'un seul article, mais il détermine les quatre substantifs : Préparés pour l'heure, et le jour, et le mois, et l'année. C.-à-d. : pour le moment précis que Dieu avait fixé dans ses desseins. — *Ut occiderent tertiam*... Le tiers, comme plus haut (VIII, 7, 10, 12). — Les vers. 16-19 indiquent comment devait avoir lieu ce carnage ; c'était au moyen d'une armée de cruels envahisseurs, qui apparaît tout à coup sur la scène : *Et numerum*... D'après le grec : Et le nombre des armées de la cavalerie ; c.-à-d. de l'armée de cavaliers. L'armée en question se composait donc uniquement de cavaliers. La Vulgate a bien donné le sens. Dans les régions de l'Euphrate se trouvaient, à l'époque de saint Jean, des Parthes belliqueux, dont la cavalerie n'était pas moins

cette armée était de vingt fois mille fois dix mille; car j'en entendis le nombre.

17. Et je vis ainsi les chevaux dans ma vision : ceux qui les montaient avaient des cuirasses couleur de feu, et d'hyacinthe, et de soufre; les têtes des chevaux étaient comme des têtes de lions, et de leur bouche il sortait du feu, de la fumée et du soufre.

18. Par ces trois plaies, par le feu, par la fumée et par le soufre qui sortaient de leur bouche, la troisième partie des hommes fut tuée.

19. Car la puissance de ces chevaux était dans leur bouche et dans leurs queues. En effet, leurs queues étaient semblables à des serpents; elles ont des têtes, et c'est par elles qu'elles font du mal.

20. Et les autres hommes, qui n'avaient pas été tués par ces plaies, ne se repentirent pas des œuvres de leurs mains, de manière à ne plus adorer les démons et les idoles d'or, d'argent, d'airain, de pierre et de bois, qui ne peuvent ni voir, ni entendre, ni marcher;

vicies millies dena millia; et audivi numerum eorum.

17. Et ita vidi equos in visione; et qui sedebant super eos habebant loricas igneas, et hyacinthinas, et sulphureas; et capita equorum erant tanquam capita leonum; et de ore eorum procedit ignis, et fumus, et sulphur.

18. Et ab his tribus plagis occisa est tertia pars hominum, de igne, et de fumo, et sulphure, quæ procedebant de ore ipsorum.

19. Potestas enim equorum in ore eorum est, et in caudis eorum; nam caudæ eorum similes serpentibus, habentes capita, et in his nocent.

20. Et ceteri homines qui non sunt occisi in his plagis, neque pœnitentiam egerunt de operibus manuum suarum, ut non adorarent dæmonia, et simulacra aurea, et argentea, et ærea, et lapidea, et lignea, quæ neque videre possunt, neque audire, neque ambulare,

redoutée que célèbre. Ce n'est pas d'eux qu'il s'agit ici, mais de ceux qui seront les instruments de la colère divine à la fin des temps. — *Vicies millies...* A la lettre dans le grec : Deux fois dix mille dix mille; ou deux myriades de myriades. C.-à-d. deux cents millions. — *Audivi numerum...* Comme plus haut, VII, 4.

17-19. Description des chevaux et des cavaliers.



Guerrier muni d'une cuirasse.  
[D'après une peinture de coupe.]

Hers de l'armée envahissante. — *Et ita* : ainsi, à la manière qui va être indiquée. — *In vi-*

sione. L'écrivain sacré insère ce détail pour expliquer le caractère allégorique des combattants et de leurs coursiers. — *Equos*. Se contentant d'abord de cette brève mention des chevaux, Jean passe immédiatement aux cavaliers (*et qui sedebant*), et il signale un trait caractéristique de leur armure : *habebant loricas...* Il est évident, à cause de l'épithète *hyacinthinas*, que les deux autres adjectifs désignent aussi des couleurs, et non la matière des cuirasses : couleur de feu, bleu violet et jaune de soufre. — *Capita... tanquam...* Ces chevaux étaient donc des animaux monstrueux. — *Ignis, et fumus, et...* La fumée correspond à la couleur hyacinthe de la première partie du verset. — *Occisa... tertia...* (vers. 18) : conformément à l'ordre divin. Comp. le vers. 15<sup>b</sup>. — *Potestas enim...* (vers. 19). Réflexion analogue à celle qui a été faite à propos des sauterelles, vers. 10<sup>b</sup>. — *In ore* : puisque la tête de ces chevaux était comme celle d'un lion, vers. 17<sup>b</sup>. — *In caudis*. En effet, *caudæ... similes... et in his...* Ils pouvaient donc donner la mort en avant et par derrière.

20-21. Les hommes qui avaient survécu à ce châtement refusent de faire pénitence. — *Neque* a icila signification de « pas même ». Bien loin de mener une vie sainte, ils persévèrent dans leurs pratiques mauvaises. Comp. le vers. 21. — *De operibus manuum...* C.-à-d., comme il est ajouté aussitôt, en abandonnant les idoles fabriquées par leurs propres mains. Cf. Deut. IV, 28; Is. II, 8; Mich. V, 12; Act. VII, 41, etc. —

21. et non egerunt pœnitentiam ab homicidiis suis, neque a veneficiis suis, neque a fornicatione sua, neque a furtis suis.

21. et ils ne firent point pénitence de leurs meurtres, ni de leurs maléfices, ni de leurs impudicités, ni de leurs rapines.

## CHAPITRE X

1. Et vidi alium angelum fortem descendentem de cœlo, amictum nube, et iris in capite ejus; et facies ejus erat ut sol, et pedes ejus tanquam columnæ ignis;

2. et habebat in manu sua libellum apertum. Et posuit pedem suum dextrum super mare, sinistrum autem super terram.

3. Et clamavit voce magna quemadmodum cum leo rugit; et cum clamasset, locuta sunt septem tonitrua voces suas.

1. Puis je vis un autre ange robuste qui descendait du ciel, enveloppé d'une nuée, et il avait un arc-en-ciel au-dessus de sa tête; son visage était comme le soleil, et ses pieds comme des colonnes de feu;

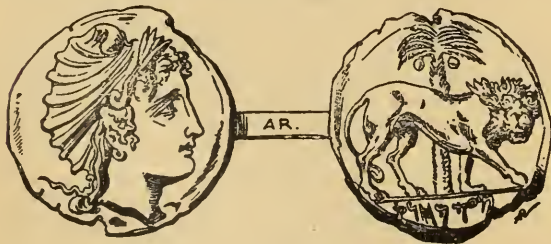
2. et il avait dans la main un petit livre ouvert. Et il posa son pied droit sur la mer, et son pied gauche sur la terre.

3. Et il cria d'une voix forte, comme un lion qui rugit; et lorsqu'il eut crié, les sept tonnerres firent entendre leurs voix.

*Dæmonia.* Car c'est à eux que s'adressent en fin de compte les hommages des idolâtres. Cf. Ps. cv, 37; I Cor. x, 20. — *Aurea, et...*, *et...* Énumération des principaux matériaux qui servaient à fabriquer les idoles. Cf. Bar. vi, 29, 56; Dan. v, 4, 23, etc. — *Quæ neque...*, *neque...* Détail très ironique. Cf. Ps. cxiii, 2<sup>e</sup> partie, 4-7; cxxxiv, 15-17. — *Ab homicidiis...*, *neque...* Autres crimes de ces grands coupables (vers. 21). C'étaient les plus fréquents chez les païens; ils sont cités d'après l'ordre du décalogue hébreu. Cf. Matth. v, 21, 27; xv, 19; xix, 18, etc.

§ VI. — *Deux autres visions intermédiaires, suivies de la septième trompette.* X, 1-XI, 14.

Il y a une interruption entre la sixième trompette et la septième, comme entre le sixième et le septième sceau (cf. vii, 1 et ss.). Les deux scènes auxquelles le voyant nous fait



L'œ rugissant. (D'après une monnaie romaine.)

assister ici nous révèlent la destinée future de Jérusalem et de son temple, c.-à-d. du peuple juif.

1<sup>o</sup> L'ange muni du petit livre que le prophète devra s'assimiler. X, 1-11.

Cette vision sert d'introduction à la suivante. Jean est préparé à recevoir « des communications célestes de plus en plus terribles et saisissantes ».

CHAP. X. — 1-4. L'ange et le livre ouvert. — *Alium... fortem.* L'allusion porte sans doute sur v, 2, où il a été parlé aussi d'un ange robuste. — *Amictum...*, *et...*, *et...* Son aspect était très impressionnant: une nuée lui servait pour ainsi dire de manteau; il avait l'arc-en-ciel pour magnifique auréole; son visage brillait comme celui de Jésus transfiguré (cf. i, 16 et Matth. xvii, 2); ses jambes ressemblaient à des colonnes d'albâtre embrasé. — *Habebat... libellum* (vers. 2). Il y a aussi un diminutif dans le grec, suivant la meilleure leçon: βιβλαρίδιον. Par contraste avec le rouleau scellé (v, 1 et ss.), ce petit livre était ouvert; aussi Jean, après l'avoir absorbé sur l'ordre de l'ange, vers. 8 et ss., connut-il aussitôt son contenu, qui correspondait vraisemblablement à tout ce que nous avons encore à lire dans l'Apocalypse. — *Pedem... super...* La taille de cet ange était donc colossale. Par son attitude, il indiquait que la puissance du Dieu auquel il servait de messager s'étendait sur le monde entier, de sorte que nul ne pourrait échapper au jugement annoncé. — *Voce magna* (vers. 3). Circonstance fréquemment notée (cf. vi, 1, 10; viii, 13; xi, 15, etc.). Ici, elle est encore rehaussée

par une comparaison: *quemadmodum... leo...* Sur ce trait, qui marque le caractère menaçant de la prophétie, voyez Osée, xi, 10; Joël, iii,

4. Et quand les sept tonnerres eurent fait entendre leurs voix, j'allais écrire; mais j'entendis une voix du ciel qui me disait : Mets sous le sceau ce qu'ont dit les sept tonnerres, et ne l'écris pas.

5. Alors l'ange que j'avais vu debout sur la mer et sur la terre leva la main vers le ciel,

6. et jura par celui qui vit dans les siècles des siècles, qui a créé le ciel et les choses qui s'y trouvent, la terre et les choses qui s'y trouvent, la mer et les choses qui s'y trouvent, qu'il n'y aurait plus de temps,

7. mais qu'aux jours de la voix du septième ange, lorsqu'il sonnerait de la trompette, le mystère de Dieu serait consommé, comme il l'a annoncé par ses serviteurs les prophètes.

8. Et la voix que j'avais entendue, venant du ciel, me parla encore, et me dit : Va, et prends le petit livre ouvert, dans la main de l'ange qui se tient debout sur la mer et sur la terre.

9. Et j'allai vers l'ange, et je lui dis de me donner le petit livre. Et il me dit : Prends le livre et dévore-le; il te

4. Et cum locuta fuissent septem tonitrua voces suas, ego scripturus eram; et audivi vocem de caelo, dicentem mihi : Signa quæ locuta sunt septem tonitrua, et noli ea scribere.

5. Et angelus quem vidi stantem super mare et super terram, levavit manum suam ad cælum,

6. et juravit per viventem in sæcula sæculorum, qui creavit cælum et ea quæ in eo sunt, et terram et ea quæ in ea sunt, et mare et ea quæ in eo sunt : Quia tempus non erit amplius;

7. sed in diebus vocis septimi angeli, cum cœperit tuba canere, consummabitur mysterium Dei, sicut evangelizavit per servos suos prophetas.

8. Et audivi vocem de caelo iterum loquentem mecum, et dicentem : Vade, et accipe librum apertum de manu angeli stantis super mare et super terram.

9. Et abii ad angelum, dicens ei ut daret mihi librum. Et dixit mihi : Accipe librum, et devora illum; et faciet ama-

16; Am. i, 2-3. — Effet produit par cette voix retentissante : *locuta... tonitrua...* D'après l'usage constant de la Bible, ces sept tonnerres (toujours le chiffre mystique) figurent la voix de Dieu lui-même. Cf. Ps. xxviii, 1 et ss.; Joan. xii, 28-29, etc. La locution *locuta... voces suas* (vers. 4) revient à celle-ci : Ils dirent ce qu'ils avaient à dire. La formule est vague à dessein, puisqu'il va être interdit au voyant de communiquer ce qu'avait dit les sept tonnerres. — *Ego scripturus...* C.-à-d. : J'étais sur le point d'écrire. En effet, Jean avait reçu l'ordre de noter par écrit tout ce qu'il contemplerait dans sa vision. Cf. i, 11 et 19. — *Signa, σφράγις* : scelle, munis d'un sceau (pour qu'on ne puisse pas savoir ce qu'avaient dit les voix; cf. Dan. xii, 4, 9). Par conséquent : tiens secret. C'est le contraire de xxii, 10. — *Noli scribere...* Dieu ne voulait pas que son prophète révélât immédiatement à l'Église ce qu'il avait entendu.

5-7. Prophétie solennelle de l'ange. — *Levavit manum* (d'après la leçon la plus accréditée du grec : sa main droite)... C'était le geste du serment. Cf. Gen. xiv, 22; Dan. xii, 7. — Suit le serment lui-même, *et juravit...* (vers. 6), prêté au nom du Dieu éternel (*per viventem in...*) et tout-puissant (*qui creavit...*); capable par conséquent d'accomplir le dessein qu'il va révéler à son serviteur. — *Tempus non..., sed...* Le temps est opposé ici à l'éternité : Bientôt le temps aura pris fin, et alors l'éternité commencera pour les élus. Ce sens paraît exigé par le vers. 7. Quelques auteurs préfèrent cette

autre interprétation : Il n'y aura plus de décal, de retard, car la consommation finale viendra bientôt. La différence entre ces deux opinions est peu sensible. — *Sed in diebus...* (vers. 7). C.-à-d. : à l'époque où se fera entendre la voix du septième ange. Le pluriel « diebus » marque que cette époque aura une certaine durée, alors même qu'elle annoncera la fin. — *Cum cœperit...* Plus exactement : Lorsqu'il sera sur le point de... — *Consummabitur*. A l'aoriste prophétique dans le grec : le fait est déjà comme réalisé pour l'ange. — *Mysterium...* Le mystère de Dieu, c'est l'ensemble de son plan relatif à l'avenir de l'Église et du monde. — *Sicut evangelizavit per...* Le message confié par Dieu aux prophètes, soit de l'Ancien Testament, soit du Nouveau, est appelé à juste titre un évangile, une bonne nouvelle, puisqu'il prédisait le salut, la rédemption. Pour l'idée, voyez Rom. xvi, 25; Eph. iii, 1-12; Col. i, 26; I Petr. i, 10-12, etc.

8-11. Jean s'assimile le petit livre et reçoit la mission de prophétiser encore. — *Audivi vocem...* La construction du grec est très irrégulière en cet endroit. A la lettre : Et la voix que j'entendis du ciel, parlant de nouveau avec moi, et disant. La Vulgate donne bien le sens. — *Devora illum* (vers. 9). Ordre semblable à celui qui avait été donné autrefois à Ézéchiël (ii, 8-9; iii, 1 et ss.). C'est le signe de l'assimilation spirituelle la plus complète. « Inscris tuis visceribus in latitudine cordis tui » (le Vén. Bède). — *Faciet amaricari..., sed...* Pour Jean comme pour l'ancien prophète (voyez aussi Jer. xv, 16),

ricari ventrem tuum, sed in ore tuo erit dulce tanquam mel.

10. Et accepi librum de manu angeli, et devoravi illum; et erat in ore meo tanquam mel dulce, et cum devorassem eum, amaricatus est venter meus.

11. Et dixit mihi : Oportet te iterum prophetare gentibus, et populis, et linguis, et regibus multis.

causera de l'amertume dans les entrailles, mais dans ta bouche il sera doux comme du miel.

10. Je pris le petit livre de la main de l'ange, et je le dévorai; et dans ma bouche il était doux comme du miel, mais quand je l'eus dévoré, je sentis de l'amertume dans mes entrailles.

11. Alors on me dit : Il faut que tu prophétises encore devant beaucoup de nations, et de peuples, et de langues et de rois.

## CHAPITRE XI

1. Et datus est mihi calamus similis virgæ, et dictum est mihi : Surge, et metire templum Dei, et altare, et adorantes in eo.

2. Atrium autem, quod est foris tem-

1. On me donna ensuite un roseau semblable à une verge, et il me fut dit : Lève-toi, et mesure le temple de Dieu, et l'autel, et ceux qui y adorent

2. Quant au parvis, qui est au dehors

le premier moment de l'absorption de la divine parole est d'une exquise douceur (*tanquam mel*), puisqu'ils sont mis ainsi en communication intime avec le Seigneur. Mais Jean devait ressentir ensuite une vive amertume, parce que le contenu du petit livre se rapportait aux effroyables jugements de Dieu sur le monde; or, l'apôtre au cœur aimant ne pouvait demeurer insensible à tous les maux dont il possédait le secret, et qu'il avait le devoir de proclamer d'avance. Ézéchiel ne passa point par cette épreuve. — *Accepi...*, et *erat...* (vers. 10). Tout a lieu comme l'ange l'avait prédit. — *In ore meo...*, et *cum...* Le narrateur rétablit l'ordre réel des faits, qui avait été renversé par l'esprit céleste. — *Et dixit* (vers. 11). D'après le grec : Ils me disent; avec la signification de « On me dit ». Ces mots introduisent l'injonction principale de Dieu à son serviteur : *Oportet te...* Fortifié par l'assimilation du livre, Jean devra reprendre avec un nouveau courage son rôle prophétique. — *Gentibus et...*, *et...* Cf. v, 9<sup>b</sup>; vii, 9; xi, 9, etc. Ici, les tribus sont remplacées par les mots *regibus multis*. A partir du chap. xi, le livre de l'Apocalypse a un caractère plus universel, et nous voyons de nombreux peuples s'y mouvoir; plus bas (cf. xvi, 14; xvii, 9 et ss.; xix, 19 et ss.), Jean fera des prophéties spéciales au sujet de divers rois.

2° Les deux témoins. XI, 1-14.

C'est dans ce passage que nous trouvons indiqué le sort qui attend spécialement le monde juif.

CHAP. XI. — 1-2. Le voyant reçoit l'ordre de mesurer le temple de Dieu. Action symbolique qui rappelle Ez. xl, 3 et ss. — *Datus est...* sans doute par l'intermédiaire d'un ange. — *Calamus* : un roseau servant de mesure. Cf.

Ez. xl, 3; Zach. ii, 1. — *Similis virgæ*. C.-à-d., semblable à un bâton de voyageur. Notre mètre a aussi cette forme. — *Et dictum... mihi*. Le grec a seulement : λέγων, disant. Celui qui remit le roseau à Jean lui adressa les paroles immédiatement citées. — *Metire templum...* : τὸν ναόν, le temple dans le sens strict, le sanctuaire. D'après le vers. 2, le temple de Jérusalem. Il est vrai qu'il avait été détruit depuis environ trente ans, lorsque les oracles de l'Apocalypse furent révélés à l'apôtre; mais il s'agit ici d'un acte symbolique, analogue à celui qui a été mentionné plus haut, vii, 4 et ss., et qui ne se passa qu'en vision. De même que les 144 000 Israélites avaient été marqués au front parce qu'ils étaient la propriété de Dieu, de même « le temple est mesuré pour demeurer invariablement son domaine ». Ce mesurage idéal n'a donc pas lieu en vue de la construction d'un nouvel édifice, comme dans Ézéchiel, xl, 3 et ss., et dans Zacharie, ii, 1, 5, mais pour délimiter ce qui devait demeurer intact. — *Et altare*. De préférence l'autel des holocaustes, dont les dimensions étaient assez considérables. Voyez vi, 9 et les notes (*Atl. arch.*, pl. xcviij, fig. 6). Ce grand autel de bronze était placé en avant du sanctuaire, dans le parvis d'Israël (*Atl. arch.*, pl. cxix, fig. 1, 2). — *Adorantes in eo* (dans le temple). C.-à-d., les vrais adorateurs, les Israélites fidèles. C'est à eux directement que pensait le Seigneur, quand il ordonnait de prendre les mesures du temple : il voulait déterminer l'enceinte qui servirait d'asile idéal aux Juifs devenus chrétiens, lorsque le châtement éclaterait sur le reste du peuple et sur le monde païen. — *Atrium...* (vers. 2). Ce mot désigne les vastes cours qui entouraient les divers édifices du temple de Jérusalem, et qui



du temple, laisse-le, et ne le mesure pas, car il a été abandonné aux gentils; et ils fouleront la ville sainte pendant quarante-deux mois.

3. Et je donnerai à mes deux témoins *la mission* de prophétiser pendant mille deux cent soixante jours, vêtus de sacs.

4. Ce sont les deux oliviers et les deux chandeliers qui se tiennent devant le Seigneur de la terre.

plum, ejice foras, et ne metiaris illud, quoniam datum est gentibus, et civitatem sanctam calcabunt mensibus quadraginta duobus.

3. Et dabo duobus testibus meis, et prophetabunt diebus mille ducentis sexaginta, amicti saccis.

4. Hi sunt duæ olivæ, et duo candelabra, in conspectu Domini terræ stantes.

figurent ici la grande masse des Juifs demeurés en dehors de la foi en Jésus-Christ et de son Église. — *Ejice foras*. Expression énergique, pour signifier : Laisse de côté. C.-à-d., d'après ce qui suit : Ne le mesure pas, car il sera bientôt livré à la profanation. — *Datum... gentibus*. Ce trait prouve jusqu'à l'évidence qu'il ne saurait être question ici « d'une prise de possession matérielle des parvis » ; en effet, on ne concevrait pas qu'une force ennemie se soit emparée d'eux sans prendre aussi le temple. Comme nous l'avons dit, le sanctuaire et ses cours symbolisent la nation juive. « Cette portion restera fidèle à son Dieu, et l'autre partie, l'Israël charnel (demeurée incrédule à l'égard du Messie), se livrera à l'esprit d'apostasie. C'est le parvis que la gentilité foulera aux pieds. Les adorateurs, autour de l'autel, ne sont autres que les 144000 qui ont été scellés pour être gardés... Tout le reste est un Israël désormais émané de la crainte de Jéhovah et confondu avec les nations païennes. » — *Calcabunt*. Autre locution expressive, employée par le Sauveur lui-même à propos de la ruine matérielle de Jérusalem. Cf. Luc. XXI, 24. La capitale juive avait été en grande partie détruite par Titus; il ne s'agit donc pas d'elle au sens propre, mais de l'antique théocratie dont elle était autrefois le centre. Celle-ci devait prendre fin irrévocablement. — *Mensibus... Quarante-deux mois* équivalent à trois ans et demi. Si l'on prend ce chiffre à la lettre, il signifie que tel sera le laps de temps qui s'écoulera entre la sixième et la septième trompette. Mais il est plutôt symbolique et indique que, jour par jour, pendant une période relativement courte, les païens se conduiront en maîtres envers les Juifs et les impréneront totalement de leur esprit. Plus bas, XIII, 5, ce même nombre de jours marquera la durée du règne de l'Antechrist; ici, il semble désigner celle qui précédera immédiatement ce règne (cf. vers. 3; XII, 6 et 14). En réunissant les deux périodes, on obtient sept années, le temps que Dieu laissera à son Église pour se transfigurer par la souffrance et pour arriver au triomphe final.

3-6. Les deux témoins et la grande puissance qu'ils recevront de Dieu. D'après l'ensemble de tout ce passage, XI, 1-14, le Seigneur les enverra aux Juifs, pour donner à ceux-ci un dernier avertissement, pendant l'occupation de leur ville par les païens. — *Dabo... C.-à-d.* : Je leur donnerai un pouvoir spécial, en vertu duquel ils

exerceront un rôle prophétique (*et prophetabunt*). — *Duobus testibus*. D'après le sentiment traditionnel, qui remonte jusqu'au second siècle, ces deux témoins du Christ à la fin des temps seraient Enoch et Elie, grands et saints personnages qui ont l'un et l'autre quitté ce monde d'une façon mystérieuse, sans passer par la mort (cf. Gen. v, 24 et Hebr. xi, 5; IV Reg. II, 11), mais qui reviendront sur la terre aux derniers jours, pour remplir une mission prophétique auprès des Juifs, et qui mourront martyrs de leur zèle (comp. le vers. 7). Voyez Tertullien, *de Anima*, 50; saint Jérôme, *Epist. LIX ad Marcell.*; saint Grégoire, *Moral.*, XIV, 23, etc. Il ne saurait y avoir de doute au sujet d'Elie, d'après la suite de la description, et surtout d'après Malachie, IV, 5. L'accomplissement que cet oracle du dernier prophète de l'Ancien Testament a reçu en saint Jean-Baptiste (cf. Matth. XVII, 12; Luc. I, 17, etc.) n'est que partiel et temporaire, comme l'a dit expressément Notre-Seigneur. Cf. Matth. XVII, 11 et ss. Elie réapparaîtra donc avant le second avènement de Jésus-Christ, et il lui préparera une voie dans les cœurs, avec tout son ancien zèle. Quant à Enoch, saint Jude, 14 et ss., reconnaît aussi son caractère de prophète et de prédicateur de la pénitence, et la croyance juive associe son retour à l'arrivée de la fin du monde. Cependant, à la suite de l'abbé Joachim de Flore (XIII<sup>e</sup> siècle), d'assez nombreux interprètes lui substituent Moïse, au pouvoir spécial duquel la seconde moitié du vers. 6 paraît faire allusion. D'ailleurs, cet éminent personnage, qui représente la loi théocratique, est mentionné avec Elle dans l'oracle de Malachie (IV, 4-5) relatif aux derniers jours du monde. Le grand obstacle à cette opinion consiste en ce que Moïse a déjà passé par la mort. — *Diebus mille...* Période très probablement identique à celle des quarante-deux mois, car ces 1260 jours équivalent aussi à trois ans et demi. — *Amicti saccis*. Vêtement grossier qui était en quelque sorte classique pour les anciens prophètes. Voyez IV Reg. I, 8; Matth. III, 4, etc. — *Duæ olivæ* (vers. 4). Avec l'article dans le grec : les deux oliviers. Ce trait et le suivant, *duo candelabra*, sont empruntés à Zach. IV, 2-14. Dans ce passage du prophète, les deux oliviers sont placés auprès du chandelier à sept branches, qu'ils alimentent d'huile directement. — *In conspectu... stantes* : comme des serviteurs toujours prêts à exécuter les ordres de leur maître. — *Domini terræ* : le

5. Et si quis voluerit eos nocere, ignis exiet de ore eorum, et devorabit inimicos eorum; et si quis voluerit eos lædere, sic oportet eum occidi.

6. Hi habent potestatem claudendi cælum, ne pluat diebus prophetiæ ipsorum; et potestatem habent super aquas convertendi eas in sanguinem, et percutere terram omni plaga quotiescumque voluerint.

7. Et cum finierint testimonium suum, bestia quæ ascendit de abysson, faciet adversum eos bellum, et vincet illos, et occidet eos.

8. Et corpora eorum jacebunt in plateis civitatis magnæ, quæ vocatur spiritualiter Sodoma, et Ægyptus, ubi et Dominus eorum crucifixus est.

9. Et videbunt de tribus, et populis, et linguis, et gentibus, corpora eorum per tres dies et dimidium, et cor-

5. Et si quelqu'un veut leur faire du mal, un feu sortira de leur bouche et dévorera leurs ennemis; si quelqu'un veut leur faire du mal, il faut qu'il périsse ainsi.

6. Ils ont le pouvoir de fermer le ciel, afin qu'il ne pleuve pas durant les jours où ils prophétiseront; et ils ont le pouvoir, à l'égard des eaux, de les changer en sang, et de frapper la terre de toute sorte de plaies, toutes les fois qu'ils le voudront.

7. Et quand ils auront achevé de rendre leur témoignage, la bête qui monte de l'abîme leur fera la guerre, les vaincra et les tuera;

8. et leurs cadavres resteront sur les places de la grande cité, qui est appelée spirituellement Sodome et Égypte, où leur Seigneur aussi a été crucifié.

9. Et ceux des tribus, et des peuples, et des langues, et des nations verront leurs cadavres durant trois jours et demi,

Seigneur, auquel la terre appartient. — *Si quis... nocere* (vers. 5). Dieu donne à ses deux témoins le moyen de se protéger contre leurs ennemis, jusqu'à ce qu'ils aient accompli leur rôle. —



Olivier sur une monnaie d'Athènes.

*Ignis exiet...* Comp. IV Reg. 1, 10 et ss.; Eccl. XLVIII, 1, 3. — *Et si quis...* Répétition de la menace sous une autre forme. — *Sic*: c.-à-d. par le feu du ciel. — *Hi habent...* (vers. 6). Autres pouvoirs qu'ils ont reçus de Dieu pour que leur ministère soit plus efficace. — *Claudendi cælum...*: comme avait fait Elie (cf. III Reg. XVII, 1; Eccl. XLVIII, 2; Luc. IV, 25). *Potestatem super...*: comme autrefois Moïse. Cf. Ex. VII, 19-21; VIII, 2 et ss.

7-10. Leur martyre et la joie que les méchants en ressentiront. — *Cum finierint...*: après l'expiration des 1260 jours (comp. le vers. 3<sup>b</sup>). — *Testimonium...* Ce nom convient fort bien pour désigner leurs fonctions, puisqu'ils seront avant tout les témoins du Christ. Voyez le vers. 3<sup>a</sup>. — *Bestia quæ...* Détail anticipé: la bête (il y a l'article dans le grec) qui est décrite plus loin, XIII, 1-10, et qui représente l'Antechrist. En la mentionnant ici, l'auteur montre la liaison étroite qui existe entre les deux passages. Les témoins et la bête seront donc contempo-

rains. — *De abysson*: de l'abîme des mers, d'après XIII, 1; mais aussi du séjour infernal en réalité (cf. IX, 1<sup>b</sup> et le commentaire; XX, 1, 3). — *Adversum eos bellum*. L'Antechrist les traitera comme des ennemis personnels, parce qu'ils seront les prédicateurs du Christ, dont ils prépareront le retour. — *Vincet... et...*: Dieu le permettant ainsi, après qu'ils auront rempli leur rôle. — *Corpora eorum...* (vers. 8). Outrage indigne qu'on fera subir à leur dépouille mortelle. — *In plateis*. Au singulier dans le grec: Sur la place; ou bien: Dans la rue. — *Civitatis magnæ*. Babylone, en tant qu'elle représente la métropole du monde antichrétien, est ainsi nommée plus bas (cf. XIV, 8; XVIII, 2 et ss.); mais c'est de Jérusalem qu'il est maintenant question, comme il ressort clairement de tout ce passage, et en particulier de la fin de ce verset (*ubi... crucifixus est...*). — *Vocatur spiritualiter*. C.-à-d. d'une manière symbolique, en conformité avec la nature intime de la cité criminelle. — *Sodoma et...* Comp. Is. 1, 10, où Jérusalem reçoit le nom infamant de Sodome (voyez aussi Jer. XXIII, 14; Ez. XVI, 46, etc.). Celui d'Égypte n'est guère moins significatif, car cette contrée était le type des ennemis de Dieu. — *Dominus eorum*: le Seigneur des deux témoins, Jésus-Christ. — *Et videbunt...* Les versets 9-10 décrivent les sentiments qu'éprouveront les adversaires du Christ au sujet de la mort des deux martyrs. Les verbes sont au temps présent dans le grec, ce qui rend la narration très dramatique: Ils voient..., ils ne permettent pas..., ils se réjouissent..., ils envoient... — *Et populus, et...* Voyez X, 10, etc. Ces peuples régnaient en maîtres à Jérusalem, d'après le vers. 2. — *Per tres dies et...* Détail que les uns interprètent littéralement, tandis que d'autres

et ils ne permettront pas que leurs cadavres soient mis dans des tombeaux.

10. Et les habitants de la terre seront dans la joie à leur sujet, et ils se livreront à l'allégresse, et ils s'enverront des présents les uns aux autres, parce que ces deux prophètes auront tourmenté les habitants de la terre.

11. Mais, après trois jours et demi, un esprit de vie venu de Dieu entra en eux; ils se levèrent sur leur pieds, et une grande crainte saisit ceux qui les virent.

12. Et ils entendirent une voix forte venant du ciel, qui leur disait : Montez ici. Et ils montèrent au ciel dans la nuée, à la vue de leurs ennemis.

13. A cette même heure il se fit un grand tremblement de terre; et la dixième partie de la ville tomba, et sept mille hommes furent tués dans ce tremblement de terre; et les autres furent saisis de frayeur, et rendirent gloire au Dieu du ciel.

pora eorum non sinent poni in monumentis.

10. Et inhabitantes terram gaudebunt super illos, et jucundabuntur, et munera mittent invicem, quoniam hi duo prophetæ cruciaverunt eos qui habitabant super terram.

11. Et post dies tres et dimidium spiritus vitæ a Deo intravit in eos. Et steterunt super pedes suos, et timor magnus cecidit super eos qui viderunt eos.

12. Et audierunt vocem magnam de cælo, dicentem eis : Ascendite huc. Et ascenderunt in cælum in nube, et viderunt illos inimici eorum.

13. Et in illa hora factus est terræmotus magnus; et decima pars civitatis cecidit, et occisa sunt in terræmotu nomina hominum septem millia; et reliqui in timorem sunt missi, et dederunt gloriam Deo cæli.

l'envisagent comme la figure d'un temps très court. — *Non sinent poni...* : par haine et par mépris. Ne pas recevoir de sépulture a toujours été regardé comme une grande ignominie. Cf. II Reg. XII, 22; Ps. LXXVIII, 3, etc. — *Gaudebunt super...* (vers. 10). Les méchants croiront avoir remporté une victoire définitive, grâce à la mort de ces deux puissants ennemis. Le verbe *jucundabuntur* appuie sur la pensée. — *Munera mittent...* En signe de joie et pour se féliciter mutuellement de leur grand succès. Cf. Neh. VIII, 10, 12; Esth. IX, 15, 22. — *Cruciaverunt eos...* Les deux témoins avaient tourmenté les impies par leur prédication et par leurs miracles (comp. les vers. 5 et 6).

11-13. Dieu ressuscite les deux martyrs et châtie leurs ennemis; conversion d'un grand nombre de Juifs. — *Spiritus... a Deo*. C.-à-d., le souffle vital, qui vient de Dieu. Cf. Gen. II, 7. — *Intravit...* Le narrateur parle maintenant au temps passé, parce qu'il contemple l'avenir comme s'il était déjà réalisé. — *Steterunt super...* Détail dramatique, qui rappelle Ezéchiel, xxxvii, 5, 10. — *Timor... super...* En effet, cette résurrection merveilleuse supposait l'intervention de Dieu et faisait présager sa prochaine vengeance. — *Et audierunt...* (vers. 12). Les deux martyrs d'abord, et aussi peut-être les témoins de la scène. — *Ascendite huc*. Au ciel, comme il est dit ensuite en propres termes : *et ascenderunt in...* — *In nube* : portés sur une nuée. Cf. Act. I, 9. — *Viderunt... inimici...* La rage et l'effroi dans l'âme. Ici et au vers. 11<sup>b</sup>, le verbe « viderunt » est représenté dans le grec par *θεωρεῖν*, contempler, voir attentivement. — *In illa hora* (vers. 13). Au moment même où les deux martyrs ressuscités montent

au ciel. — *Terræmotus...* La vengeance divine va s'exercer au moyen de ce fléau, dont trois effets sont notés par l'écrivain sacré. — Les deux premiers furent désastreux : *decima... cecidit, et occisa...* Sur l'expression *nomina hominum*, voyez III, 4 et le commentaire. — Le troisième effet fut très consolant : *reliqui in timorem...* Contraste avec IX, 20-21. — *Dederunt gloriam...* : en reconnaissant leur aveuglement, et en se soumettant à Dieu avec humilité. Sur cette locution, voyez XIV, 7 et XVI, 9; Jos. VII, 15, etc. On admet assez généralement que ce trait annonce la conversion future des Juifs, pareillement prédite par saint Paul, Rom. XI, 25 et ss. — Dans le Nouveau Testament, le titre *Deo cæli* n'apparaît qu'ici et XVI, 11. Cf. Dan. II, 18 et 44.

14. Conclusion. Elle nous ramène à IX, 21, c.-à-d. à l'endroit où le récit relatif aux sept trompettes a été interrompu. — *Væ secundum...* Le second malheur avait consisté dans l'invasion des cavaliers dévastateurs, IX, 15 et ss. — *Væ tertium...* C'est lui, croit-on, qui est signalé plus bas, XII, 12.

SECTION II. — L'ÉGLISE DU CHRIST EN LUTTE AVEC LE DÉMON ET SES SUPPÔTS. XI, 15-XVI, 21.

§ I. — *La femme et le dragon*.  
XI, 15-XII, 18.

1<sup>o</sup> La septième trompette. XI, 15-19.

Elle va donner le signal, non pas encore de la fin immédiate, mais du début de la fin. Ce passage contient un prélude admirable, analogue à IV, 1-11, à V, 1-14 et à VIII, 1-6. Il nous montre « comment ce que la septième trompette doit apporter au monde est préparé dans

14. Væ secundum abiit, et ecce Væ tertium veniet cito.

15. Et septimus angelus tuba cecinit, et factæ sunt voces magnæ in cælo, dicentes : Factum est regnum hujus mundi, Domini nostri et Christi ejus, et regnabit in sæcula sæculorum. Amen.

16. Et viginti quatuor seniores, qui in conspectu Dei sedent in sedibus suis, ceciderunt in facies suas, et adoraverunt Deum, dicentes :

17. Gratias agimus tibi, Domine Deus omnipotens, qui es, et qui eras, et qui venturus es, quia accepisti virtutem tuam magnam, et regnasti.

18. Et iratæ sunt gentes, et advenit ira tua, et tempus mortuorum judicari, et reddere mercedem servis tuis prophetis, et sanctis, et timentibus nomen tuum, pusillis et magnis, et exterminandi eos qui corruerunt terram.

14. Le second malheur est passé, et voici, le troisième malheur viendra bientôt.

15. Le septième ange sonna de la trompette, et des voix fortes se firent entendre dans le ciel ; elles disaient : L'empire de ce monde a été remis à notre Seigneur et à son Christ, et il régnera dans les siècles des siècles. Amen.

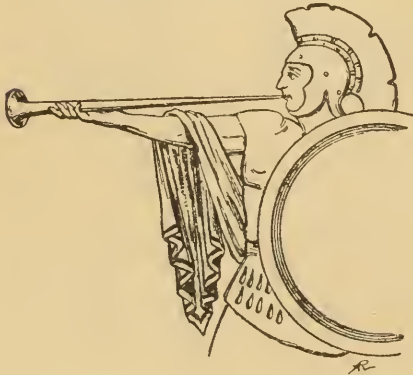
16. Et les vingt-quatre vieillards, qui sont assis devant Dieu sur leurs trônes, se prosternèrent sur leurs visages et adorèrent Dieu, en disant :

17. Nous vous rendons grâces, Seigneur, Dieu tout-puissant, qui êtes, et qui étiez, et qui devez venir, de ce que vous avez pris possession de votre grande puissance et de votre royauté.

18. Les nations se sont irritées, et votre colère est venue, et le moment de juger les morts et de donner leur récompense à vos serviteurs les prophètes, et aux saints, et à ceux qui craignent votre nom, aux petits et aux grands, et d'exterminer ceux qui ont corrompu la terre.

le ciel ». Là-haut, on ne pense qu'à la victoire future de Dieu et du Christ, et on la célèbre d'avance par des chants joyeux.

15. Cri de triomphe dans les régions célestes.



Guerrier sonnant de la trompette.  
(D'après les monuments grecs.)

— *Factum est regnum...* C.-à-d. : Le royaume de ce monde est devenu celui de Dieu (*Domini nostri*) et de Jésus-Christ. En d'autres termes : il n'y a plus d'obstacle désormais à l'établissement du règne complet de Dieu et du Christ sur le monde, tous leurs ennemis ayant succombé, et le royaume de Satan ayant été anéanti. L'expression « son Christ » revient encore plus bas, XI, 10 et au livre des Actes, IV, 26 ; elle se rattache au Psaume II, 2 et 6. —

*Regnabit* : à savoir, Dieu le Père, d'après le vers. 17 ; selon divers auteurs, le Christ, ou tout ensemble Dieu et le Christ, comme dans la phrase que nous venons de lire. — *Amen*. Ce mot conclut les prières du ciel comme celles de la terre. Cf. V, 14 ; VII, 12, etc.

16-18. Action de grâces et chant de triomphe des vingt-quatre vieillards. — *Qui... sedent in...* Voyez IV, 4 et les notes. Le grec dit de nouveau : sur leurs trônes. — *Gratias agimus...* (vers. 17). Ils félicitent et remercient Dieu de sa complète victoire. — *Qui es, et qui...* La troisième partie de la formule, *et qui venturus...* n'est probablement pas authentique en cet endroit, non plus qu'au chap. XVI, 5. L'avènement divin est regardé comme un fait maintenant accompli. — *Quia...* Motif de l'action de grâces : Dieu s'est pour ainsi dire muni de force pour attaquer ses ennemis, et il a pris possession de son royaume. — *Et iratæ...* (vers. 18). Écho du Ps. II, 1 ; cf. XVIII, 1. Ce trait revient en arrière, pour signaler l'obstacle qui s'était opposé jusqu'alors à l'avènement du règne divin. — *Advenit ira...* Le Seigneur a répondu par sa propre colère à celle de ses adversaires. — *Tempus mortuorum...* : époque du jugement général et de la fin des temps. — *Et reddere...* Un des éléments essentiels de ce jugement. Cf. XIII, 16 et XIX, 18. L'énumération *prophetis, et... et...* montre qu'aucun des serviteurs fidèles du Seigneur ne sera oublié dans la distribution des récompenses. — L'autre élément : *et exterminandi...* D'après le grec : de détruire ceux qui détruisent. Ce sera un talion terrible.

19. Alors le temple de Dieu s'ouvrit dans le ciel, et l'arche de son alliance fut vue dans son temple; et il se fit des éclairs, et des voix, et un tremblement de terre, et une forte grêle.

19. Et apertum est templum Dei in cælo; et visa est arca testamenti ejus in templo ejus, et facta sunt fulgura, et voces, et terræmotus, et grandio magna.

## CHAPITRE XII

1. Et un grand signe parut dans le ciel : une femme revêtue du soleil, et qui avait la lune sous ses pieds, et sur la tête une couronne de douze étoiles.

2. Elle était enceinte, et elle poussait des cris, étant en travail, et ressentant les douleurs de l'enfantement.

3. Et il parut un autre signe dans le ciel : c'était un grand dragon roux, qui avait sept têtes et dix cornes, et sur ses têtes sept diadèmes.

1. Et signum magnum apparuit in cælo : mulier amicta sole, et luna sub pedibus ejus, et in capite ejus corona stellarum duodecim;

2. et in utero habens, clamabat parturiens, et cruciabatur ut pariat.

3. Et visum est aliud signum in cælo : et ecce draco magnus rufus, habens capita septem, et cornua decem, et in capitibus ejus diademata septem.

19. Conclusion solennelle de la scène. — *Aper-tum est...* Le ciel continue d'être représenté sous la figure d'un temple. Cf. iv, 1; vi, 9, etc. — *Visa est arca...* Dans le sanctuaire primitif d'Israël, l'arche formait la partie principale du mobilier sacré (cf. Ex. xxxi, 7 et ss.; Hebr. ix, 4). Elle figurait le trône du Seigneur au milieu de son peuple. Elle est censée exister aussi dans le bienheureux séjour. Son apparition soudaine au moment où vient de commencer le règne éternel de Dieu est très significative : l'alliance est à jamais consommée entre le roi céleste et son peuple; elle est indissoluble. — *Et facta sunt...* Voyez viii, 5 et xvi, 18. Ce signe menaçant annonçait que Dieu allait réaliser ses desseins terribles contre le monde coupable. — Après cette ouverture grandiose, on croirait que le règne du Seigneur et de son Christ va réellement s'ouvrir; et pourtant, elle ne sert qu'à introduire la vision qui nous présente les trois grands adversaires dont Jésus-Christ devra triompher encore. C'est donc par anticipation que les habitants du ciel ont proclamé « l'issue certaine et prochaine de la lutte entre le ciel et l'enfer ». Ils ont exprimé, « sous une forme concrète on ne peut mieux choisie, cette idée abstraite que la victoire ne saurait être douteuse au moment qu'il plaira à Dieu d'engager le combat. »

2° Apparition de la femme et du dragon. XII, 1-6.

Le chap. xii décrit le premier acte de la lutte finale. De nombreux détails sont manifestement symboliques et n'appartiennent qu'à la vision; mais le sens général se dégage de lui-même.

CHAP. XII. — 1-2. La femme qui doit enfanter le Messie. — *Et signum*. Formule d'introduction. Le signe est appelé grand à cause de

son importance particulière. — *Mulier...* Cette femme est la mère du Christ, d'après le vers. 5. Toutefois, ce n'est pas à la Vierge Marie que s'applique la description, comme on serait porté à le croire tout d'abord, et comme plusieurs interprètes l'ont cru de fait. Une lecture attentive de ce passage ne tarde pas à montrer qu'il s'agit d'un personnage allégorique, d'une mère mystique, car plusieurs des traits signalés par l'auteur (comp. les vers. 2, 4<sup>b</sup>, 6, 13, 14-16) sont évidemment figurés. La naissance du Christ dont parle le vers. 5 est elle-même tout idéale. Aussi devons-nous appliquer ces figures à l'Église, surtout à l'Église de la fin des temps, qui travaillera plus que jamais à faire naître Jésus-Christ dans les âmes. — Le voyant trace un beau portrait de son héroïne : *amicta...* et *luna...* Le soleil lui servait comme d'un vêtement magnifique (cf. Ps. ciii, 2); la lune lui servait de piédestal et les étoiles de couronne. — *Duodecim*. Ce chiffre figure les douze tribus, ces éléments constitutifs de l'Israël idéal. Cf. Gen. xxxvii, 9-10. — *In utero habens*. C'est le trait principal de cette première partie du récit. — *Clamabat...* et *cruciabatur...* Imparfait de la durée, qui marquent des souffrances douloureuses et prolongées. Avec une nuance dans le grec : Et elle crie, souffrant des douleurs et étant tourmentée pour enfanter.

3-4. Le dragon apparaît à son tour, horrible et redoutable. Le contraste ne pouvait pas être plus saisissant. — *Et visum est...* Petite introduction semblable à celle du vers. 1. — *Draco*. À l'origine, le mot *δράκων* désignait simplement un serpent. Plus tard, il servit à représenter ce que nous appelons aussi un dragon, c.-à-d., comme dans le cas actuel, un animal monstrueux, dont la forme générale est celle du serpent, mais dont plusieurs membres sont tout à fait

4. Et cauda ejus trahebat tertiam partem stellarum cæli, et misit eas in terram; et draco stetit ante mulierem quæ erat paritura, ut cum peperisset, filium ejus devoraret.

5. Et peperit filium masculum, qui recturus erat omnes gentes in virga ferrea; et raptus est filius ejus ad Deum et ad thronum ejus.

6. Et mulier fugit in solitudinem, ubi habebat locum paratum a Deo, ut ibi pascant eam diebus mille ducentis sexaginta.

4. Et sa queue entraînaît la troisième partie des étoiles du ciel, et elle les jeta sur la terre. Et le dragon se tint devant la femme qui allait enfanter, afin que, lorsqu'elle aurait enfanté, il dévorât son fils.

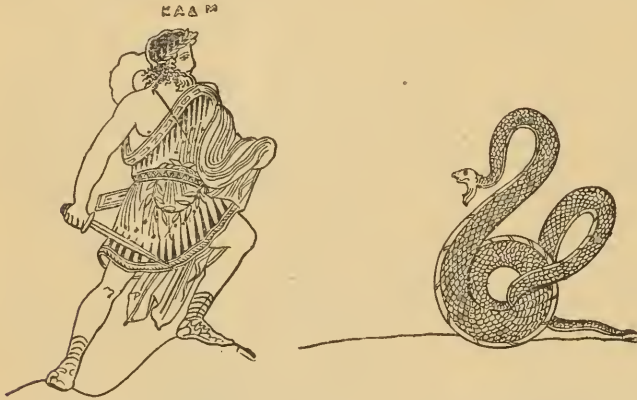
5. Et elle mit au monde un enfant mâle, qui devait gouverner toutes les nations avec une verge de fer; et son fils fut enlevé vers Dieu et vers son trône.

6. Et la femme s'enfuit au désert, où elle avait un lieu que Dieu avait préparé, afin qu'on l'y nourrit durant mille deux cent soixante jours.

extraordinaires. Ce monstre symbolise à n'en pas douter (comp. le vers. 9) le prince des démons, et il est ainsi appelé par allusion à l'histoire de la chute. D'ailleurs, tout ce qui se passe ici entre lui et la femme a sa contrepartie dans la scène racontée Gen. III, 1 et ss. Seulement, les rôles sont changés : Satan est totalement vaincu et la femme remporte, grâce

moment à décrire la forme extérieure du dragon. — *Stetit ante...* : épiant le moment de la naissance de l'enfant, pour le tuer aussitôt. Symbole de la haine que Satan nourrit, depuis sa malédiction de l'Éden, contre « la semence de la femme », c.-à-d. contre le Messie. Cf. Gen. III, 15. Il fait tout ce qu'il peut pour lui nuire et lui enlever son empire sur les hommes; ses efforts en ce sens redoubleront aux derniers jours du monde.

5-6. La femme donne le jour à un fils. — *Peperit...* C'est la figure de la naissance spirituelle, sans cesse réitérée, du Christ dans les âmes des fidèles, grâce au ministère de l'Église. Ainsi pensait déjà très justement Primasius. — *Qui recturus...* Mieux : Qui doit paître toutes les nations. Nouvelle allusion au Ps. II, 9. Voyez II, 27 et le commentaire; XIX, 15. Le nouveau-né n'est donc pas le Christ dans son humilité, tel qu'il apparut à Bethléem, mais le Messie tout-puissant et roi du monde entier. — *Raptus...*



Cadmus combattant le dragon. (D'après une peinture grecque.)

au secours divin, un triomphe complet. Le dragon est décrit, lui aussi, en quelques traits vigoureux. — *Magnus* : d'une taille gigantesque. Comp. le vers. 4<sup>a</sup>. — *Rufus*. Couleur qui indique son caractère cruel et sanguinaire. Cf. VI, 4. — *Capita... et cornua...* Deux emblèmes de sa force prodigieuse. Le nombre des cornes était de dix, comme pour la bête du chap. VII de Daniel, vers. 7. — *Diademata...* Symbole de l'autorité royale exercée par le dragon. — *Cauda... trahebat...* (vers. 4). Tandis qu'il faisait ses évolutions dans le ciel, sa queue heurtait les étoiles et les lançait hors de leur orbite. Cf. Dan. VIII, 10. Ce détail figure encore sa puissance irrésistible. Suivant quelques auteurs, il désignerait les mauvais anges, que Satan a entraînés dans sa chute (comp. le vers. 7); mais le contexte immédiat ne favorise pas cette interprétation, puisque l'auteur se borne pour le

*ad Deum*. Manière de dire que l'enfant était tout à fait en dehors des atteintes du démon. Ce détail aussi démontre que saint Jean n'a pas eu en vue la naissance proprement dite de Jésus, mais sa naissance figurée. — *Mulier fugit...* (vers. 6). Image d'une profonde détresse, en même temps que de la retraite cachée et de la sécurité (*ubi... habebat...*). — *Ut ibi pascant* (le sujet du verbe est indéterminé : on la nourrira)... Allusion aux autres secours providentiels que l'Église de Jésus recevra de Dieu, aussi longtemps que durera sa détresse, pendant la dernière période de son histoire. — *Diebus mille...* Pendant trois ans et demi. Voyez XI, 2-3 et le commentaire.

3<sup>o</sup> Le dragon est vaincu et chassé du ciel. XII, 7-12.

« Cette vision..., qui rappelle l'histoire de la première chute des anges, signifie que Satan,

7. Et il y eut un grand combat dans le ciel : Michel et ses anges combattaient contre le dragon, et le dragon combattait avec ses anges.

8. Mais ceux-ci ne furent pas les plus forts, et leur place ne fut plus trouvée dans le ciel.

9. Et il fut précipité, ce grand dragon, ce serpent ancien, qui est nommé le diable et Satan, qui séduit le monde entier; il fut précipité sur la terre, et ses anges furent précipités avec lui.

10. Et j'entendis dans le ciel une voix forte qui disait : Maintenant est établi le salut, et la force, et le règne de notre Dieu, et la puissance de son Christ; car il a été précipité l'accusateur de nos frères, qui les accusait devant notre Dieu jour et nuit;

11. et eux-mêmes ils ont vaincu à cause du sang de l'Agneau, et à cause de la parole de leur témoignage, et ils n'ont pas aimé leur vie en face de la mort.

12. C'est pourquoi, réjouissez-vous,

7. Et factum est prælium magnum in cælo : Michael et angeli ejus præliabantur cum dracone, et draco pugnabat et angeli ejus;

8. et non valuerunt, neque locus inventus est eorum amplius in cælo.

9. Et projectus est draco ille magnus, serpens antiquus, qui vocatur diabolus et Satanus, qui seducit universum orbem; et projectus est in terram, et angeli ejus cum illo missi sunt.

10. Et audivi vocem magnam in cælo, dicentem : Nunc facta est salus, et virtus, et regnum Dei nostri, et potestas Christi ejus, quia projectus est accusator fratrum nostrorum, qui accusabat illos ante conspectum Dei nostri die ac nocte;

11. et ipsi vicerunt eum propter sanguinem Agni, et propter verbum testimonii sui; et non dilexerunt animas suas usque ad mortem.

12. Propterea lætamini, cæli, et qui

dans la lutte qu'il soutiendra jusqu'à la fin du monde contre Jésus-Christ et les siens, ne sera jamais vainqueur. »

7-9. Guerre dans les sphères célestes et défaite du prince des démons. — *Factum... prælium...* Ce combat n'a jamais cessé depuis la révolte de Satan; il se renouvellera plus formidable que jamais aux derniers jours, comme il sera dit plus bas, xvi, 13 et ss.; xx, 7 et ss. — *Michael*. Ce glorieux archange, déjà « champion de Dieu » et de son peuple sous l'Ancien Testament (cf. Dan. x, 13, 21; xii, 1), l'est aussi sous la nouvelle alliance; il vient au secours de l'Israël chrétien, menacé par les anges rebelles. Sa lutte contre Satan est aussi mentionnée par saint Jude, 9; mais là il s'agit probablement de sa chute primitive. — *Non valuerunt* (vers. 8). L'issue du combat ne pouvait être douteuse. La défaite des mauvais anges est exposée en termes dramatiques; non seulement ils furent impuissants à vaincre, mais il ne resta pas trace d'eux dans le ciel (*neque locus...*). — Le vers. 9 développe cette pensée en un langage majestueux, et sur le ton du triomphe : *projectus est*. — *Draco ille...*, *serpens...* L'énumération est encore plus solennelle dans le grec, où la plupart des mots sont précédés de l'article. L'épithète *antiquus* nous ramène à la tentation primitive (Gen. iii, 1; cf. Sap. ii, 24 et II Cor. xi, 3). Dans le Talmud aussi, Satan est appelé l'antique serpent. — *Diabolus et Satanus*. Le premier nom est d'origine grecque (δίαβολος, le calomniateur); le second, d'origine hébraïque (*Satân*, l'adversaire). Cf. Job, i, 6 et ss. — *Qui seducit...* Cf. xx, 3, 7, 9. C'est par là surtout qu'il est dangereux pour les hommes. — *Projectus est in...* Cf. Luc. x, 18; Joan. xii, 31. La phrase, qui avait

été interrompue pour énumérer les titres de Satan, est maintenant reprise et achevée.

10-12. Chant de triomphe dans le ciel au sujet de la défaite du démon. — *Vocem magnam*. Cf. vi, 6; xi, 12, 15, etc. D'après quelques commentateurs, qui s'appuient sur les mots « fratrum nostrorum », cette voix aurait été celle des chrétiens déjà entrés dans la gloire. C'était plutôt celle des anges. — L'adverbe *nunc* est fortement souligné : Maintenant que Satan est vaincu, impuissant. — *Salus, et...*, *et...* Les quatre substantifs sont précédés d'un article dans le texte grec : Le salut, la force... Nous avons vu plus haut des formules de louange analogues à celle-ci. Cf. iv, 11; v, 12 et 13; vii, 10, 12; xi, 15. — *Et potestas Christi*. Jésus-Christ peut dire plus que jamais : Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Cf. Matth. xxviii, 18. — *Quia...* Motif de la louange. Les mots *fratrum nostrorum* désignent les hommes, auxquels les esprits célestes donnent aimablement le titre de frères, par sympathie. — *Qui accusabat*. L'emploi de l'indicatif présent dans le grec dénote un fait perpétuel. Sur ce fait, voyez I Par. xxi, 1-2; Job, i, 6 et ss.; ii, 1 et ss.; Ez. iii, 1, etc. — *Et ipsi...* (vers. 11) : à savoir, les frères des anges; les chrétiens fidèles, d'après les mots qui suivent (*vicerunt propter...*). — *Propter sanguinem...* C'est grâce au sang du Christ qu'ils ont pu remporter la victoire. Cf. v, 9 et vii, 14. — *Propter verbum...* Cf. vi, 9. A cause du témoignage courageux qu'ils ont rendu à leur Sauveur. — *Non dilexerunt... usque...* Pour la pensée, voyez Luc. xiv, 26 et Joan. xii, 25. Ces chrétiens généreux n'ont pas aimé tellement la vie, qu'ils n'aient été disposés à la sacrifier pour le Seigneur. — *Propterea...*

habitatis in eis. *Væ terræ et mari, quia descendit diabolus ad vos, habens iram magnam, sciens quod modicum tempus habet.*

13. Et postquam vidit draco quod projectus esset in terram, persecutus est mulierem quæ peperit masculum.

14. Et datæ sunt mulieri alæ duæ aquilæ magnæ, ut volaret in desertum in locum suum, ubi alitur per tempus, et tempora, et dimidium temporis, a facie serpentis.

15. Et misit serpens ex ore suo post mulierem, aquam tanquam flumen, ut eam faceret trahi a flumine.

16. Et adjuvit terra mulierem, et aperuit terra os suum, et absorbit flumen quod misit draco de ore suo.

cieux, et vous qui y habitez. Malheur à la terre et à la mer, car le diable est descendu vers vous avec une grande colère, sachant qu'il n'a que peu de temps.

13. Et quand le dragon vit qu'il avait été précipité sur la terre, il poursuivit la femme qui avait mis au monde l'enfant mâle.

14. Mais à la femme furent données les deux ailes du grand aigle, afin qu'elle s'envolât au désert, dans son lieu, où elle est nourrie pendant un temps, des temps, et la moitié d'un temps, loin de la présence du serpent.

15. Et le serpent lança de sa gueule, après la femme, de l'eau comme un fleuve, afin qu'elle fût entraînée par le fleuve.

16. Mais la terre secourut la femme, et la terre ouvrit sa bouche et engloutit le fleuve que le dragon avait lancé de sa gueule.

*cæli* (vers. 12). La défaite de Satan et son expulsion du céleste séjour sont naturellement une cause de grande allégresse pour le ciel et ses habitants. Au lieu de *qui habitatis...*, le grec porte : Vous qui y avez vos tentes. Voyez VII, 15<sup>b</sup> et les notes; XIII, 6. — *Væ terræ et...* Contraste avec la joie du ciel. La terre sera plus que jamais le théâtre de tous les agissements de Satan, maintenant qu'il a été chassé du ciel par un décret irrévocable. La mer est mentionnée aussi, comme faisant partie du globe terrestre. — *Quia descendit...* : ainsi qu'il a été dit au vers. 9. Circonstance qui doit ajouter à l'effroi des humains : il est descendu *habens iram...*, par suite de sa défaite ignominieuse. De plus, il sait que son pouvoir ne durera que peu de temps : *sciens quod...* Selon toute probabilité, le *modicum tempus* ne diffère pas des trois ans et demi que signale le vers. 14, ni des 1260 jours du vers. 6. Déjà le premier avènement du Christ a singulièrement diminué la puissance de Satan; le second la ruinera totalement, en le chassant lui-même à jamais dans l'abîme éternel. Cf. XX, 9-10.

4<sup>o</sup> Haine du dragon contre la mère mystique du Christ. XII, 13-18.

Il se met immédiatement à l'œuvre, ainsi que le vers. 12<sup>b</sup> le faisait pressentir. Nous avons ici la suite de la description commencée au vers. 6, et momentanément interrompue.

13-16. Le dragon essaye en vain de nuire à l'Église, car elle est l'objet de la protection particulière de Dieu. — *Postquam vidit...* Lorsqu'il se rendit bien compte de l'étendue de sa défaite. — *Data sunt...* (vers. 14). Le grec a un double article : Les deux ailes du grand aigle lui furent données. Frappant symbole du secours accordé par le ciel à la mère mystique du Christ. L'image représente la ra-

pidité de la fuite, et par conséquent la sécurité la plus entière. — *Ut... in desertum.* Des mots *in locum suum et ubi alitur...*, il ressort que l'écrivain sacré a en vue la même retraite qu'au vers. 6. L'alimentation mystérieuse de la femme se rapporte à tous les moyens par



Aigle sur une monnaie grecque.

lesquels le Christ soutient et défend son Église. — *Per tempus... et... et...* C.-à-d., d'après le sentiment le plus vraisemblable, pendant une année, deux années et la moitié d'une année. L'expression est empruntée à Daniel, VII, 25 (voyez le commentaire). Le sens est : jusqu'à l'avènement du Christ. — *Et misit...* (vers. 15), *et adjuvit...* (vers. 16). Autres figures, soit de la haine profonde de Satan et de sa violence perfide, soit de la protection incessante et toute puissante du Seigneur. La terre personnifiée joue un rôle compatissant. Comparez Num. XVI, 30-33, comme contraste.

17-18. Nè pouvant se venger sur la mère du Christ, le dragon l'attaque dans ses autres enfants.



17. Et le dragon fut irrité contre la femme, et il alla faire la guerre à ses autres enfants, qui gardent les commandements de Dieu, et qui ont le témoignage de Jésus-Christ.

18. Et il se tint sur le sable de la mer.

17. Et iratus est draco in mulierem, et abiit facere prælium cum reliquis de semine ejus, qui custodiunt mandata Dei, et habent testimonium Jesu Christi.

18. Et stetit supra arenam maris.

## CHAPITRE XIII

1. Je vis ensuite monter de la mer une bête qui avait sept têtes et dix cornes, et sur ses cornes dix diadèmes, et sur ses têtes des noms de blasphème.

2. Et la bête que je vis était semblable à un léopard, et ses pieds étaient comme les pieds d'un ours, et sa gueule, comme la gueule d'un lion; et le dragon lui donna sa force et une grande puissance.

3. Et je vis une de ses têtes comme

1. Et vidi de mari bestiam ascendentem, habentem capita septem et cornua decem, et super cornua ejus decem diademata, et super capita ejus nomina blasphemiarum.

2. Et bestia quam vidi similis erat pardo, et pedes ejus sicut pedes ursi, et os ejus sicut os leonis; et dedit illi draco virtutem suam et potestatem magnam.

3. Et vidi unum de capitibus suis

— Les mots *cum reliquis de semine...* font évidemment allusion à Gen. III, 15; ils désignent ici tous les chrétiens fidèles. — *Qui custodiunt...* Locution fréquente dans les écrits de saint Jean. Voyez en particulier I Joan. II, 3; III, 22, 24, etc. — *Et habent...* Autre marque de fidélité. Cf. VI, 9; XIV, 12, etc. C.-à-d. : ceux qui adhèrent fortement à l'évangile. — *Et stetit...* (vers. 17). C'est la leçon la mieux garantie. On lit dans plusieurs manuscrits grecs : Et je me tins sur le sable de la mer. Si cette variante était authentique, le théâtre de la vision aurait tout à coup changé pour le voyant. Mais c'est du dragon qu'il s'agit, et il est dit qu'il se tint *supra arenam maris*, parce que l'Antechrist, son principal suppôt dans la guerre contre les chrétiens, va bientôt sortir du sein de la mer (cf. XIII, 1).

§ II. — La bête qui vient de la mer et celle qui vient de la terre. XIII, 1-18.

Elles prendront l'une et l'autre une part prépondérante à la lutte contre le Christ et son Eglise, aux derniers jours du monde.

1° La bête qui vient de la mer. XIII, 1-10.

CHAP. XIII. — 1-2. Description de cet être malfaisant. — *De mari*. C'est de la mer aussi (au figuré : de l'océan toujours agité des peuples) que sortirent, d'après Daniel, VII, 3, les quatre bêtes qui figuraient les quatre grands empires du monde. — *Bestiam*. L'emploi de cette expression (θηρῶν) montre que, dans l'être en question, le caractère bestial devait dominer, à la place des sentiments humains. — *Capita... et cornua...* La bête ressemblait en cela au dragon

(cf. XII, 3<sup>b</sup>). Fait très naturel, puisqu'elle tenait de lui son pouvoir (comp. les vers. 2, 4 et 5), et qu'elle devait être son agent principal dans sa lutte contre l'Eglise. — *Decem diademata*. Autant de diadèmes que de cornes. Le dragon n'en avait que sept, car il les portait sur chacune de ses têtes. — *Super capita... nomina...* Cf. XVII, 3 et Dan. VII, 7<sup>b</sup>. La bête se présentait ainsi dès l'abord comme étant opposée à Dieu en principe. — *Similis erat...* (vers. 2). Elle était donc elle-même un être monstrueux, qui avait des éléments communs avec plusieurs animaux féroces. Le corps était celui d'un léopard; les pieds, ceux d'un ours; la gueule (sans doute la tête aussi), celle d'un lion. Elle était donc comme une combinaison des trois animaux que Daniel avait contemplés dans sa vision (Dan. VII, 4-6). — *Dedit illi...* Au lieu de *virtutem suam*, le grec porte : (Il lui donna) son trône. On ne peut guère douter que cette bête, munie de toute la puissance de Satan et siégeant sur son trône, ne soit la figure de l'Antechrist. Tel a été le sentiment commun des commentateurs chrétiens, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours (voyez Cornelius à Lap., *h. l.*); en outre, le rôle joué par elle est entièrement conforme au portrait célebre que saint Paul a tracé de l'Antechrist. (II Thess. II, 3-11).

3-4. Ses succès auprès des habitants de la terre. — La formule *et vidi* manque dans le grec; elle a été insérée dans notre version latine pour rendre le sens plus clair. — *Unum de capitibus... quasi...* Le narrateur attache une importance réelle à ce détail, car il y

quasi occisum in mortem; et plaga mortis ejus curata est, et admirata est universa terra post bestiam.

4. Et adoraverunt draconem, qui dedit potestatem bestiae; et adoraverunt bestiam, dicentes: Quis similis bestiae? et quis poterit pugnare cum ea?

5. Et datum est ei os loquens magna et blasphemias; et data est ei potestas facere menses quadraginta duos.

6. Et aperuit os suum in blasphemias ad Deum, blasphemare nomen ejus, et tabernaculum ejus, et eos qui in caelo habitant.

7. Et est datum illi bellum facere cum sanctis, et vincere eos; et data est illi potestas in omnem tribum, et populum et linguam, et gentem.

8. Et adoraverunt eam omnes qui inhabitant terram, quorum non sunt scripta

blessée à mort; mais cette blessure mortelle fut guérie, et la terre entière fut dans l'admiration, à la suite de la bête.

4. Et ils adorèrent le dragon, qui avait donné la puissance à la bête; et ils adorèrent la bête, en disant: Qui est semblable à la bête? et qui pourra combattre contre elle?

5. Et il lui fut donné une bouche qui proférait des paroles orgueilleuses et des blasphèmes; et le pouvoir lui fut donné d'agir pendant quarante-deux mois.

6. Et elle ouvrit la bouche pour blasphémer contre Dieu, pour blasphémer son nom, et son tabernacle, et ceux qui habitent dans le ciel.

7. Il lui fut aussi donné le pouvoir de faire la guerre aux saints, et de les vaincre; et la puissance lui fut donnée sur toute tribu, sur tout peuple, sur toute langue et toute nation.

8. Et tous les habitants de la terre l'adorèrent, ceux dont les noms n'ont

reviendra plus bas jusqu'à trois fois (comp. les vers. 12<sup>b</sup>, 14<sup>b</sup> et xvii, 11). La blessure provenait d'un coup de glaive, d'après le vers. 14. — Le trait ὡς ἐσφαγμένην (*quasi occisum*) a été mentionné ci-dessus, v, 6, à propos de l'Agneau. — *Plaga mortis*. C.-à-d., une blessure mortelle par elle-même, et devant aboutir fatalement à la mort, si elle n'était guérie par un miracle. — *Curata est*. Vraie semblablement par le dragon. — *Admirata... terra*. Cf. xvii, 8. Cet éclatant prodige excita l'admiration de la terre entière, devenue impie, hostile à Dieu, et amena la plupart des hommes aux pieds soit du dragon, soit de la bête: *adoraverunt... et...* (vers. 4). — Une de leurs acclamations en l'honneur de la

5-6. Ses blasphèmes contre Dieu. Cf. II Thess. II, 4. — *Os loquens...* Cf. Dan. vii, 8. *Magna*: des paroles orgueilleuses. *Blasphemias*: des blasphèmes proprement dits. — *Potestas facere*: le pouvoir d'agir. Peut-être, comme dans Dan. viii, 24 et xi, 20, 30, 32, le verbe ποιῆν est-il employé d'une manière absolue, pour signifier: accomplir des choses merveilleuses. — *Menses quadraginta...* Voyez xi, 2-3 et les notes. — *Aperuit os...* (vers. 6). Munie des pleins pouvoirs de Satan, la bête se met à l'œuvre. L'objet de sa haine fanatique, c'est tout d'abord Dieu lui-même, son nom sacré, son temple céleste (*tabernaculum...*), avec tous les habitants du ciel (*habitant*; le grec σκηνοῦντας ramène la figure d'une tente, comme plus haut, xii, 12, etc.).

7-8. Sa guerre sans trêve contre les chrétiens et ses conquêtes rapides. — *Datum est*. Pour la troisième fois depuis le vers. 5. Mais il s'agit ici d'une permission de Dieu, car personne ne pourrait faire la guerre à l'Église contre sa volonté. — *Bellum... et vincere...* Cf. Dan. vii, 21. Les « saints » ne diffèrent pas des chrétiens. — *Potestas in...* Le suppôt de Satan devient le maître du monde. Sur l'énumération *tribum et...*, *et...*, voyez v, 9<sup>b</sup> et le commentaire. — *Et adoraverunt...* (vers. 8). Le vers. 4 a décrit le début de cette adoration sacrilège, qui fait maintenant de rapides progrès. — Sur la métaphore *quorum...*



Scène de meurtre. (D'après un vase peint.)

bête est citée par l'écrivain sacré: *Quis similis... et quis...?* Cf. xviii, 8. « Sorte de parodie blasphématoire des paroles qu'on lit dans plusieurs psaumes » (cf. Ps. xxxiv, 10; Lxx, 19; Lxxxviii, 9).

*non... scripta...*, voyez III, 5 et les notes. — *Libro vitae Agni*: le livre de vie qui appartient à l'Agneau, et qui contient la liste de ceux qu'il a rachetés. — *Occisus... ab origine...* Expression remarquable, qui a beaucoup d'analogie

pas été inscrits, depuis la création du monde, dans le livre de vie de l'Agneau qui a été immolé.

9. Si quelqu'un a des oreilles, qu'il entende.

10. Celui qui aura conduit en captivité, s'en ira en captivité; celui qui aura tué avec l'épée, il faut qu'il soit tué par l'épée. C'est ici qu'est la patience et la foi des saints.

11. Je vis aussi une autre bête qui montait de la terre, et qui avait deux cornes semblables à celles d'un agneau; et elle parlait comme le dragon.

12. Et elle exerçait toute la puissance de la première bête en sa présence; et elle fit que la terre et ses habitants adorèrent la première bête, dont la blessure mortelle avait été guérie.

13. Elle fit de grands prodiges, jusqu'à faire descendre le feu du ciel sur la terre, en présence des hommes.

14. Et elle séduisit les habitants de la terre, à cause des prodiges qu'il lui

nomina in libro vitæ Agni, qui occisus est ab origine mundi.

9. Si quis habet aurem, audiat.

10. Qui in captivitatem duxerit, in captivitatem vadet; qui in gladio occiderit, oportet eum gladio occidi. Hic est patientia et fides sanctorum.

11. Et vidi aliam bestiam ascendentem de terra, et habebat cornua duo similia agni, et loquebatur sicut draco.

12. Et potestatem prioris bestię omnem faciebat in conspectu ejus; et fecit terram, et habitantes in ea, adorare bestiam primam, cujus curata est plaga mortis.

13. Et fecit signa magna, ut etiam ignem faceret de cælo descendere in terram in conspectu hominum.

14. Et seduxit habitantes in terra, propter signa quæ data sunt illi facere

avec I Petr. 1, 19-20 (voyez le commentaire). Cependant, en rapprochant ce passage de xvii, 8, divers interprètes pensent qu'il vaut mieux rattacher les mots « ab origine mundi » au verbe « sunt scripta »; dans ce cas, c'est le salut individuel des hommes, et non l'immolation de l'Agneau, qui aurait été dévoilé dès avant l'origine du monde.

9-10. Avertissement solennel. — Il est introduit par la formule *si quis... aurem...* Voyez II, 7 et les notes. — *Qui in..., qui in gladio...* (vers. 10). Telle que nous la lisons dans la Vulgate et dans un assez grand nombre de manuscrits grecs, cette parole rappelle la réflexion analogue que Jésus adressa à Pierre dans le jardin de Gethsémani (cf. Matth. xxvi, 52). Le sens serait donc: Chrétiens persécutés, prenez patience; vos ennemis et vos bourreaux auront leur tour, car « il y a une juste rémunération ». Mais, du moins pour la première partie, la leçon la mieux accréditée du texte original est la suivante: Si quelqu'un en captivité (sous-ent.: doit aller), en captivité il va. Par conséquent: Que celui qui est destiné à la captivité aille en captivité; que celui qui est destiné à être tué par le glaive soit tué par le glaive. C.-à-d., acceptez la sort qui vous est destiné par la Providence. Cf. Jer. xv, 2 et XLIII, 11. Cette interprétation est favorisée par la phrase suivante: *Hic est...* C'est en cela, c.-à-d., dans l'acceptation généreuse de la captivité, de la mort, que consistent et que doivent se manifester la patience et la foi des amis de Dieu.

2° La bête qui vient de la terre. XIII, 11-18.

11. Elle est brièvement décrite; l'auteur insistera de préférence sur son caractère moral,

dans les vers. 12 et ss. Plus bas (xvi, 13; xix, 20 et xx, 10) elle reçoit le nom de faux prophète. — *De terra*. L'autre bête était sortie « de mari » (comp. le vers. 1), des vagues orageuses; celle-ci provient d'un élément plus calme. — *Cornua duo*. Deux seulement, au lieu de dix (comp. le vers. 1 et xii, 3); indice d'une puissance beaucoup moins grande, et aussi d'une nature moins violente, quoique aussi perfide au fond. C'est surtout par la séduction que le faux prophète arrivera à ses fins. — *Similia agni*. Sans article dans le grec: Semblables à un agneau; c.-à-d., aux cornes d'un agneau. Il n'est pas vraisemblable qu'il y ait ici la moindre allusion à l'Agneau divin. — *Loquebatur sicut...* La seconde bête n'avait donc que les apparences de la douceur; en réalité, ses dispositions étaient identiques à celles du dragon et de l'Antechrist.

12-18. Sa puissance et ses succès impies. — *Potestatem prioris...* Voyez les vers. 5-7. C'est sans doute aussi du dragon qu'elle tenait ce pouvoir. — *In conspectu ejus*. D'où il suit qu'elle était au service de l'autre bête, de l'Antechrist. — Elle lui procura des partisans et des adorateurs nombreux: *fecit... adorare...* Sur le trait *cujus curata est...*, voyez les vers. 3 et les notes. — *Fecit signa...* (vers. 13). Fait prédit par Jésus-Christ pour la fin des temps. Cf. Matth. xxiv, 24; Marc. xiii, 22. — Un exemple de ces prodiges est signalé: *ut etiam ignem...* Voyez xi, 5; III Reg. xviii, 38. — *Et seduxit...* (vers. 14): au moyen de ces signes trompeurs, qui agissent vivement sur l'imagination des hommes. — Autre détail spécial, pour montrer jusqu'où alla l'audace de la bête

in conspectu bestiae, dicens habitantibus in terra ut faciant imaginem bestiae, quae habet plagam gladii, et vixit.

15. Et datum est illi ut daret spiritum imagini bestiae, et ut loquatur imago bestiae, et faciat ut quicumque non adoraverint imaginem bestiae, occidantur.

16. Et faciet omnes, pusillos et magnos, et divites et pauperes, et liberos et servos, habere characterem in dextera manu sua, aut in frontibus suis,

17. et ne quis possit emere aut vendere, nisi qui habet characterem, aut nomen bestiae, aut numerum nominis ejus.

18. Hic sapientia est. Qui habet intellectum, computet numerum bestiae; numerus enim hominis est, et numerus ejus sexcenti sexaginta sex.

a été donné de faire en présence de la bête, en disant aux habitants de la terre de faire une image à la bête, qui a la blessure de l'épée et qui a repris vie.

15. Et il lui fut donné de mettre le souffle vital dans l'image de la bête, afin que l'image de la bête pût parler, et faire que tous ceux qui n'adoreraient pas l'image de la bête fussent mis à mort.

16. Elle fera encore que tous, petits et grands, riches et pauvres, libres et esclaves, reçoivent une marque sur leur main droite ou sur leur front,

17. et que personne ne puisse acheter ni vendre, s'il n'a la marque ou le nom de la bête, ou le chiffre de son nom.

18. C'est ici qu'est la sagesse. Que celui qui a de l'intelligence calcule le nombre de la bête; car c'est un nombre d'homme, et son nombre est six cent soixante-six.

symbolique : *vicens... ut faciant...* Ce trait rappelle la statue gigantesque de Nabuchodonosor (Dan. III, 5 et ss.), qu'on devait pareillement adorer sous peine de mort. — *Ut daret spiritum...* (vers. 15) : le souffle vital, la respiration; c.-à-d. la vie. — *Et ut loquatur...* Conséquence naturelle du fait qui précède. — Une pratique idolâtrique d'un genre spécial était enjointe, vers. 16 : *faciet omnes* (tous sans exception, comme l'indique l'énumération *pusillos et... et...*) *habere characterem...* Le mot grec *χάραγμα* (de la racine *χαράσσω*, je grave) désigne une marque semblable à celle qu'on gravait, au moyen d'un fer brûlant, sur la chair des esclaves. Les païens



Marque idolatrique  
portée au front.  
(Orient moderne.)

se faisaient parfois marquer ainsi du signe de leur dieu favori, pour indiquer qu'ils lui appartenaient corps et âme. Comp. VII, 3 et ss., où le sceau de Dieu a été imprimé sur le front de ses fidèles serviteurs. — *In dextera... aut...* : sur les parties les plus visibles du corps. — La mesure est poussée à son comble au vers. 17 : *ne quis possit...* Les chrétiens seront ainsi mis

en demeure d'apostasier ou de se révéler eux-mêmes. — *Characterem, aut..., aut...* On voit par là que le *χάραγμα* était probablement un signe symbolique, puisqu'on le distingue soit du nom, soit du chiffre de la bête. — *Bestiae*. Non pas la seconde, mais la première, l'Antechrist, comme il est dit formellement plus bas, XIX, 20. — *Hic sapientia...* (vers. 18). C.-à-d. : C'est ici une affaire de sagesse; compter le chiffre de la bête appartient aux sages et aux habiles. —

*Qui h. bet...* Il y a comme un défi dans cette parole; d'où il suit que le problème proposé n'est pas absolument insoluble, quoiqu'il rencontre d'énormes difficultés pour nous. — La locution *numerus... hominis est* paraît signifier, d'après XXI, 17<sup>b</sup> : On arrive à trouver ce nombre par la méthode ordinaire que les hommes emploient pour calculer. — Le chiffre de la bête est indiqué : *sexcenti...* D'après une très ancienne variante, dont saint Irénée parlait déjà (*adv. Hæer.*, V, 30) pour la rejeter, on lit 616 au lieu de 666. Elle n'a pour elle, actuellement encore, qu'un nombre très minime de témoins. — Quelle est la signification de ce nombre? On a étonnamment écrit sur ce point, et, il faut bien le reconnaître en face des opinions multiples et contradictoires qui se sont formées dès l'origine, sans arriver à un résultat sérieux. Voici du moins le point de départ vraisemblable de ce nombre mystérieux. Chez les anciens, et particulièrement chez les Hébreux, les Grecs et les Latins, on se servait des lettres de l'alphabet en guise de chiffres; ce qui suggéra à maint auteur juif la pensée de chercher (et l'on trouve toujours, quand on cherche de la sorte, avec une idée préconçue) des nombres mystiques dans les saints Livres, d'après le procédé appelé par les rabbins *gematria*, c.-à-d., géométrie ou mathématiques. En additionnant la valeur numérique des lettres employées dans tel passage, on obtenait un chiffre, et avec les lettres qui représentaient le total, on trouvait un nom. Il est probable que saint Jean fait allusion ici à un procédé de ce genre, et c'est en ce sens qu'ont eu lieu, depuis les premiers siècles, les calculs de nombreux commentateurs pour trouver le nom de l'Antechrist. On est généralement d'accord aujourd'hui pour reconnaître qu'on ne doit pas faire en dehors de l'hébreu et du grec les recherches en question :

CHAPITRE XIV

1. Je regardai, et voici, l'Agneau se tenait sur la montagne de Sion, et avec lui cent quarante-quatre mille personnes, qui avaient son nom et le nom de son Père écrit sur leur front.

2. Et j'entendis une voix qui venait du ciel, semblable au bruit de grandes eaux, et semblable au bruit d'un grand tonnerre; et la voix que j'entendis était comme celle de harpistes qui jouent de leurs harpes.

3. Ils chantaient comme un cantique nouveau devant le trône, et devant les quatre animaux et les vieillards; et personne ne pouvait chanter ce cantique,

1. Et vidi, et ecce Agnus stabat supra montem Sion, et cum eo centum quadraginta quatuor millia, habentes nomen ejus, et nomen Patris ejus scriptum in frontibus suis.

2. Et audivi vocem de caelo, tanquam vocem aquarum multarum, et tanquam vocem tonitruï magni; et vocem, quam audivi, sicut citharæodorum citharizantium in citharis suis.

3. Et cantabant quasi canticum novum ante sedem, et ante quatuor animalia et seniores; et nemo poterat dicere canticum, nisi illa centum qua-

d'une part, en effet, l'hébreu était la langue maternelle de l'auteur de ce livre, et c'est dans cet idiome surtout qu'étaient faites les supputations dont nous avons parlé; d'autre part, le grec est la langue de l'Apocalypse et de ses premiers lecteurs. Par là même sont annulés les calculs de Bosuet (DIOCLÉS AVGVSTVS) et d'autres, qui ont pris le latin pour point de départ. En grec, les mots *Λατῆιως* (Latin, c.-à-d. Romain; l'empire romain) et *Τεῖταν* (Titan) étaient les solutions favorites de saint Irénée, de saint Hippolyte (*de Antichr.*, 50), d'André de Césarée, etc. On a aussi trouvé, dans cette langue, *Ἀποστάτης* (Apostat, c.-à-d. Julien l'Apostat), *Βεβεδύτος* (Béni: par antiphrase, c.-à-d. maudit), etc. En hébreu, les solutions les plus ingénieuses sont *רומיית* (*Rômiï*, s.-ent. *malhût*; l'empire romain), *קרן קסר* (*Nérôn Qésar*; c.-à-d. Néron César). Mais la plupart de ces solutions nous ramènent au passé, tandis que c'est à l'avenir qu'appartient l'Antechrist. Nous ne parlons pas de celles qui ont obtenu comme résultat les noms de Genséric, de Mahomet, de Luther, de Calvin, de Louis XIV, de Napoléon, et même, sous la plume d'exégètes protestants, de tel ou tel pape. On voit, par ces exemples qu'il serait aisé de multiplier, combien tout cela est incertain. Aussi dirons-nous avec Bellarmin: « Verissima igitur sententia est eorum qui ignorantiam suam confitentur. » Voyez les grands commentateurs, et F. Vigonroux, *les Livres saints et la critique rationaliste*, t. V, p. 580 et ss. de la 5<sup>e</sup> édition, Paris, 1902. Du moins, lorsque l'Antechrist viendra, les chrétiens d'alors pourront sans doute l'identifier d'après ce signe; c'est pour eux surtout qu'il a été donné, comme le disaient déjà les anciens commentateurs André de Césarée et Arétas,

§ III. — Prédiction du triomphe des bons et du châtiement des méchants. XIV, 1-20.

Elle est présentée sous la forme de trois tableaux très consolants, destinés à « fortifier les croyants, que pourraient ébranler les terribles perspectives » décrites dans les chap. XII et XIII. Les encouragements de ce genre ne manquent jamais dans notre livre, à la suite des prédictions les plus sombres.

1<sup>o</sup> L'Agneau entouré de nombreux élus. XIV, 1-5.

CHAP. XIV. — 1. Il apparaît avec eux sur la colline de Sion. — *Stabat*. Non plus « tanquam occisus » (cf. v, 6), mais comme un roi glorieux, au milieu de sa cour toute resplendissante. — *Supra montem*... Il fut aisé au voyant de reconnaître cette colline célèbre, qu'il avait vue si souvent de ses yeux corporels. Elle est ici un symbole de l'Église, figurée sous les traits d'une citadelle imprenable. — *Centum quadraginta*... D'après de nombreux auteurs, les mêmes 144 000 qu'au chap. VII, vers. 4 (voyez les notes). D'après ce sentiment, les 144 000 seraient pour ainsi dire un noyau symbolique, figurant tous les élus. Mais, soit à cause du manque de l'article dans le grec (en disant: Et avec lui 144 000..., et non: les 144 000, l'auteur ne semble pas parler d'eux comme de personnes déjà connues de ses lecteurs), soit parce que les versets 3-5 paraissent désigner une élite parmi les rachetés et non pas l'Église tout entière, d'autres commentateurs supposent, peut-être à juste titre, qu'il ne s'agit pas absolument des mêmes hommes. — *Nomen ejus et... Patris*. L'Agneau continue d'être traité comme l'égal du Père.

2-3. Le cantique nouveau. — *Tanquam...*, *tanquam... et, sicut...* Les deux premières expressions signifient que les sons entendus étaient

draginta quatuor millia, qui empti sunt de terra.

4. Hi sunt qui cum mulieribus non sunt coinquinati, virgines enim sunt. Hi sequuntur Agnum quocumque ierit. Hi empti sunt ex hominibus primitiæ Deo et Agno ;

5. et in ore eorum non est inventum mendacium, sine macula enim sunt ante thronum Dei.

6. Et vidi alterum angelum volantem per medium cæli, habentem evangelium

si ce n'est ces cent quarante-quatre mille qui ont été rachetés de la terre.

4. Ceux-là ne se sont pas souillés avec des femmes, car ils sont vierges. Ceux-là suivent l'Agneau partout où il va. Ceux-là ont été rachetés d'entre les hommes comme prémices pour Dieu et pour l'Agneau,

5. et dans leur bouche il ne s'est pas trouvé de mensonge, car ils sont sans tache devant le trône de Dieu.

6. Je vis ensuite un autre ange, qui volait par le milieu du ciel, portant

très retentissants ; la troisième, qu'ils formaient un concert mélodieux. — *Quasi* (ce mot manque dans un certain nombre de manuscrits grecs)... *novum*. Comme plus haut, v, 9 (voyez les notes). — *Ante sedem*, et... Cf. iv, 2 et ss. C'est donc



Joueuses de harpe et de cithare. (D'après les monuments grecs.)

dans les parvis célestes que le cantique se fit entendre tout d'abord. Mais les 144 000 élus se mirent aussi à le chanter. — *Et nemo poterat...* : de même que personne, excepté l'Agneau, n'avait été capable d'ouvrir le rouleau sacré. Cf. v, 3. — *Qui empti...* Rachetés par Jésus-Christ, au prix de son sang. Cf. v, 9<sup>b</sup>.

4-5. Éloge des 144 000, et raison pour laquelle ils sont les privilégiés de l'Agneau. — *Hi sunt...* Le pronom οἱτοί est répété trois fois de suite, avec une insistance significative : ceux-ci, et eux seulement. Les trois phrases qu'il ouvre sont parallèles : la première vante la chasteté des 144 000 ; la seconde marque l'intimité de leurs relations avec l'Agneau ; la troisième relève leur esprit de vérité et de sainteté. — *Cum mulieribus non...* « Les passages Matth. xix, 12 et I Cor. vii, 1 et ss. prouvent, lorsqu'on les interprète loyalement, qu'un célibat inspiré par la piété et dénué d'égoïsme fournit des moyens particuliers pour servir Dieu. Le saint état du mariage n'est nullement déprécié ici ; mais le mariage a été abaissé, par la chute, des hauteurs où Dieu avait voulu le placer (cf. Gen.

iii, 16), et ainsi, comme d'autres choses que Dieu avait créées très bonnes, il a ses propres misères et ses périls. » Nous empruntons volontiers cette excellente réflexion à un exégète protestant contemporain. Elle rend fort bien

compte de la parole de l'apôtre. — *Virgines enim...* C'est la répétition de la même pensée, sous une forme positive. Si les 144 000 compagnons de l'Agneau représentent, comme nous le croyons, l'élite des chrétiens de la fin des temps, il n'y a aucune raison de restreindre la signification du mot « vierges », comme s'il était opposé à la débauche et désignait simplement une vie chaste en général, qu'on ait été marié ou non. S'il symbolisait l'Église entière, il est évident qu'il ne s'agirait pas de la virginité dans le sens strict. En tout cas, il n'est certainement pas loisible de prendre ce mot au figuré, comme s'il marquait l'abstention de toute participation à l'idolâtrie. — *Sequuntur... quocumque...* Cette élite virgine forme donc sans cesse la cour de l'Agneau. — *Empti ex...* Cette

locution est plus précise que « empti de terra » (comp. le vers. 3<sup>b</sup>). — *Primitiæ, ἀπαρχή* : comme un don consacré à Dieu d'une façon toute spéciale ; comme « une portion choisie et distinguée ». Ce trait semble bien montrer qu'il est question d'une élite dans ce passage. — *In ore eorum...* (vers. 5). Écho du Psaume xxxi, 2. Cf. Soph. iii, 13 ; Mal. ii, 6, etc. — *Sine macula...* Les mots *enim* et *ante thronum Dei* ne sont probablement pas authentiques. « Ils sont sans tache » : cette petite phrase vigoureuse paraît avoir été la leçon primitive.

2° Trois anges annoncent la prochaine exécution des jugements divins. XIV, 6-13.

6-7. L'ange de l'évangile éternel. — *Alterum...* : un ange distinct de tous ceux qui nous ont été présentés jusqu'ici. — *Per medium...* Au zénith, comme plus haut (cf. viii, 13). — *Evangelium æternum*. Expression remarquable, pour désigner, d'après le contexte, « l'éternelle vérité qu'il n'y a de salut que dans la crainte et dans l'adoration du seul vrai Dieu. » Comme celui du Christ, cet évangile est immuable, irrévocable. — Les mots *super omnem...*, et... et...

l'évangile éternel, pour l'annoncer à ceux qui habitent sur la terre, et à toute nation, tribu, langue et peuple.

7. Il disait d'une voix forte : Craignez le Seigneur, et rendez-lui gloire, car l'heure de son jugement est venue; et adorez celui qui a fait le ciel et la terre, la mer et les sources des eaux.

8. Un autre ange le suivit, en disant : Elle est tombée, elle est tombée, cette grande Babylone, qui a fait boire à toutes les nations le vin de la colère de son impudicité.

9. Et un troisième ange les suivit, disant d'une voix forte : Si quelqu'un adore la bête et son image, et s'il en reçoit la marque sur son front ou dans sa main,

10. lui aussi boira du vin de la colère de Dieu, qui a été versé dans la coupe de sa colère, et il sera tourmenté dans le feu et le soufre, en présence des saints anges et en présence de l'Agneau;

11. et la fumée de leurs tourments montera dans les siècles des siècles, et il n'y aura de repos ni jour ni nuit pour ceux qui auront adoré la bête et son image, et qui auront reçu la marque de son nom.

12. C'est ici qu'est la patience des saints, qui gardent les commandements de Dieu et la foi de Jésus.

æternum, ut evangelizaret sedentibus super terram, et super omnem gentem, et tribum, et linguam, et populum;

7. dicens magna voce : Timete Dominum, et date illi honorem, quia venit hora iudicii ejus; et adorare eum qui fecit cælum et terram, mare et fontes aquarum.

8. Et alius angelus secutus est, dicens : Cecidit, cecidit Babylon illa magna, quæ a vino iræ fornicationis suæ potavit omnes gentes.

9. Et tertius angelus secutus est illos, dicens voce magna : Si quis adoraverit bestiam et imaginem ejus, et acceperit characterem in fronte sua, aut in manu sua,

10. et hic bibet de vino iræ Dei, quod mistum est mero in calice iræ ipsius, et cruciabitur igne et sulphure in conspectu angelorum sanctorum, et ante conspectum Agni;

11. et fumus tormentorum eorum ascendet in sæcula sæculorum, nec habent requiem die ac nocte qui adoraverunt bestiam et imaginem ejus, et si quis acceperit characterem nominis ejus.

12. Hic patientia sanctorum est, qui custodiunt mandata Dei et fidem Jesu.

dépendent aussi du verbe *evangelizaret* et servent de développement à *sedentibus*... Le monde entier devait entendre la nouvelle en question. — *Dicens*... : *Timete*... (vers. 7). Avant la catastrophe finale, il faut que tous les peuples s'associent au culte de l'unique vrai Dieu, juge souverain des hommes (*quia venit*...) et créateur de tout ce qui existe (*qui fecit*...).

8. Le second ange prédit la ruine de la grande cité hostile à Dieu et à l'Église. — *Et alius*... Avec emphase dans le grec : Un autre ange, un second. Il succéda au second dans les sphères supérieures du ciel (*secutus est*...). — *Cecidit*... *Babylon*. Écho d'Isaïe, XXI, 9. L'emploi du temps passé et la répétition du verbe marquent la certitude et la proximité relative du fait prédit. Comp. XVIII, 2. Le message du premier ange avait été plus général; celui-ci est très déterminé, et annonce la chute de la Babylone mystique, dont nous aurons bientôt une description complète. Cf. XVII, 1 et ss. L'épithète *illa magna* (ἡ μεγάλη) est fortement accentuée. — *Quæ a vino*... Même métaphore que dans Isaïe, XVIII, 6 et dans Jérémie, LI, 7. Deux images sont réunies dans cette formule : Babylone a fait boire les peuples à sa coupe hôteuse (cf. XVII, 2); avec eux elle devra vider la coupe de la colère divine (comp. le vers. 10 et XVI, 19).

9-12. Le troisième ange. Lui aussi, il proclame un message très spécial, dirigé contre les adorateurs de la bête. — *Adoraverit*... *et*... Allusion aux faits décrits plus haut, XIII, 4<sup>b</sup> et 14-17. — *Et hic* (vers. 10 : lui aussi, comme Babylone) *bibet de*... Voyez encore le Psaume LXXIV, 9; Is. LI, 17 et 22; Jer. xxv, 15 et ss. — *Quod mistum est*... La colère divine est comparée à un vin pur, dont aucun mélange n'a altéré la force. — *Cruciabitur igne et*... D'après d'excellents manuscrits grecs : dans le feu, dans le soufre; c.-à-d. dans un feu alimenté par du soufre. Cf. XIX, 20 et XXI, 8<sup>b</sup>. — *In conspectu*... *et ante*... L'Agneau et les esprits célestes, témoins de ce châtement terrible, donnent un plein acquiescement à la parfaite justice du Seigneur. — *Et fumus tormentorum*... (vers. 11). C.-à-d., la fumée du feu dans lequel les damnés seront plongés. — *Ascendet in sæcula*... L'éternité des peines de l'enfer ne pouvait pas être affirmée plus clairement. — *Nec requiem*... Dans ce triste séjour, les souffrances sont continues, en même temps que sans fin. — Le crime principal des grands coupables des derniers jours est cité de nouveau : *qui adoraverunt*... *et si quis*... — *Hic patientia*... (vers. 12). Voyez XIII, 10<sup>b</sup>. C'est le voyant lui-même qui prend tout à coup la parole, pour redire aux chrétiens

13. Et audivi vocem de cælo, dicentem mihi : Scribe : Beati mortui qui in Domino moriuntur. Amodo jam dicit Spiritus ut requiescant a laboribus suis ; opera enim illorum sequuntur illos.

14. Et vidi, et ecce nubem candidam, et super nubem sedentem similem Filio hominis, habentem in capite suo coronam auream, et in manu sua falcem acutam.

15. Et alius angelus exivit de templo, clamans voce magna ad sedentem super nubem : Mitte falcem tuam et mete, quia venit hora ut metatur, quoniam aruit messis terræ.

13. Alors j'entendis une voix venant du ciel, qui me disait : Écris : Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur. Dès maintenant, dit l'Esprit, ils se reposeront de leurs travaux, car leurs œuvres les suivent.

14. Je regardai, et voici, une nuée blanche, et sur cette nuée quelqu'un assis, qui ressemblait au Fils de l'homme; il avait sur sa tête une couronne d'or, et dans sa main une faucille tranchante.

15. Et un autre ange sortit du temple, criant d'une voix forte à celui qui était assis sur la nuée : Lance ta faucille, et moissonne ; car le temps de moissonner est venu, parce que la moisson de la terre est mûre.

qu'ils doivent à tout prix demeurer fidèles. — *Qui custodiunt...* Par contraste avec les ennemis de Dieu. Cf. XII, 17<sup>b</sup>. — *Fidem Jesu* : la foi en Jésus-Christ.

13. Félicitations adressées à ceux qui sont morts en état de sainteté. Elle forme une belle antithèse : après le tableau des tourments subis par les damnés, nous contemplons le bonheur dont jouissent les chrétiens morts dans la foi. — *Scribe* : afin que cette douce et importante parole soit à jamais préservée. — *Beati qui...* Mourir *in Domino*, c'est mourir dans une communion étroite avec Jésus-Christ, c.-à-d., en état de grâce. Cf. I Cor. xv, 18 et I Thess. iv, 13. De ceux qui meurent ainsi, on peut dire à toutes les époques qu'ils sont bienheureux ; mais on le dira encore avec plus de raison à l'époque de la fin des temps, parce qu'il y aura alors tant de périls pour la foi et pour la vertu, qu'une sainte mort sera considérée comme la meilleure des délivrances. — L'adverbe *amodo* (ἀπόρτι) devrait être rattaché à *moriuntur*, et non à *dicit* : Bienheureux ceux qui meurent... à partir de maintenant, désormais (pour le motif qui vient d'être indiqué). — *Jam...* *Spiritus*. D'après le grec : Oui (*vai*), dit l'Esprit. L'Esprit-Saint corrobore, par sa divine affirmation, la vérité de la parole proférée par la voix céleste dans la première moitié du verset. Oui, ces morts sont bienheureux. — *Ut requiescant...* C.-à-d. : ils meurent afin de se reposer de leurs travaux (κόπων marque comme d'ordinaire un travail très rude). Le ciel sera, en effet, un lieu d'éternel repos. — *Opera enim...* Leurs œuvres, les mérites acquis par ces œuvres, accompagnent les justes dans le ciel, pour témoigner en leur faveur devant le souverain juge.

3<sup>e</sup> La moisson et la vendange, emblèmes des effroyables jugements de Dieu. XIV, 14-20.

Pour encourager et faciliter « la patience des saints » (comp. le vers. 12), Dieu fait entrevoir à Jean, et par lui aux fidèles, le tableau anticipé des châtimens qu'il réserve aux impies. Les images sont dramatiques et grandioses ; on dirait un commentaire de Joël, III, 13.

14-16. La moisson mystique. Quelques interprètes ont pensé, sans raison suffisante, qu'elle symbolise la récolte du bon grain spirituel et la récompense des justes ; il n'y a pas de différence entre la signification des deux images. — *Nubem candidam* : comme celle de la transfiguration de Jésus. Cf. Matth. xvii, 5, etc. — *Sedentem*. Quelqu'un d'assis. Cf. iv, 2, etc. — *Similem Filio...* Comme plus haut, I, 13 (voyez les notes). Il est difficile de douter que ce personnage ne représente le Fils de l'homme tel qu'il reviendra un jour, d'après sa propre prédiction, avec sa gloire et sa puissance de juge souverain. Cf. Matth. xxiv, 30 et xxvi, 64. C'est bien à tort que quelques commentateurs ne



Faucille antique. (Peinture égyptienne.)

volent ici qu'un ange ordinaire. — *In capite... coronam...* : la marque de sa dignité royale. — *Falcem acutam* : pour moissonner les méchants, comparés à un gigantesque champ de blé. Cf. Joël, III, 13<sup>a</sup>, et aussi Matth. XIII, 39. — *Alius angelus* (vers. 15). « Autre » par rapport à ceux qui ont joué un rôle dans les vers. 6, 8 et 9, mais non par rapport au personnage assis sur la nuée. On n'est donc pas en droit de conclure de ce trait que ce personnage était lui-même



16. Et celui qui était assis sur la nuée lança sa faucille sur la terre, et la terre fut moissonnée.

17. Et un autre ange sortit du temple qui est dans le ciel, ayant lui aussi une faucille tranchante.

18. Et un autre ange sortit de l'autel; il avait pouvoir sur le feu, et il cria d'une voix forte à celui qui avait la faucille tranchante: Lance ta faucille tranchante, et vendange les grappes de la vigne de la terre, car ses raisins sont mûrs.

19. Et l'ange lança sa faucille tranchante sur la terre et vendangea la vigne de la terre, et il jeta les raisins dans la grande cuve de la colère de Dieu.

20. Et la cuve fut foulée hors de la ville, et le sang sortit de la cuve jusqu'à la hauteur des mors des chevaux, sur une étendue de mille six cents stades.

16. Et misit qui sedebat super nubem falcem suam in terram, et demessa est terra.

17. Et alius angelus exivit de templo quod est in cælo, habens et ipse falcem acutam.

18. Et alius angelus exivit de altari, qui habebat potestatem supra ignem; et clamavit voce magna ad eum qui habebat falcem acutam, dicens: Mitte falcem tuam acutam, et vindemia botros vineæ terræ, quoniam maturæ sunt uvæ ejus.

19. Et misit angelus falcem suam acutam in terram, et vindemiavit vineam terræ, et misit in lacum iræ Dei magnum.

20. Et calcatus est lacus extra civitatem, et exivit sanguis de lacu usque ad frenos equorum, per stadia mille sexcenta.

## CHAPITRE XV

1. Je vis aussi dans le ciel un autre signe grand et admirable: sept anges,

1. Et vidi aliud signum in cælo magnum et mirabile: angelos septem, ha-

un ange. — *De templo*: du temple céleste. Comp. le vers. 17<sup>a</sup>; xi, 19, etc. — *Arut...* La moisson est donc plus que mûre, puisqu'elle est tout à fait sèche. — *Et mist...* (vers. 16). L'ordre est exécuté intégralement.

17-20. La vendange mystique. — *Et ipse falcem*. Cet instrument n'avait sans doute pas la même forme que la faucille du vers. 14<sup>b</sup>; avec celle-ci il eût été difficile de couper les grappes de raisin. — *De altari* (vers. 18). L'autel d'or, ou de l'encensement (voyez viii, 3 et le commentaire). — *Potestatem supra...* Plus loin, xvi, 5, il sera parlé de l'ange des eaux; celui-ci était préposé soit au feu d'une manière générale, soit en particulier au feu de l'autel. Voyez aussi vii, 1 et ss. — *In lacum* (vers. 19). C.-à-d. dans la cuve (*Atl. arch.*, pl. xxxvi, fig. 8). La colère de Dieu est représentée comme une cuve gigantesque, dans laquelle sont foulés et écrasés les impies, à la manière du raisin: *et calcatus est...* (vers. 19). Comp. Is. lxxi, 2-3; Joel, iii, 13<sup>b</sup>; Thren. i, 15. — *Extra civitatem*. Le pressoir était d'ordinaire dans la vigne même. Cf. Is. v, 2; Matth. xxi,



Couteau à élaguer la vigne. (D'après les monuments grecs.)

33, etc. — *Exivit sanguis*. Le narrateur, laissant de côté la métaphore de la vigne, passe à la terrible réalité. Le tableau est maintenant celui d'une bataille, dans laquelle un carnage épouvantable sera fait des ennemis de Dieu. — *Usque ad frenos...* Le sang formait donc comme une vraie mer, à une distance de 296 kil. (*per stadia...*), puisque le stade grec équivalait à 185 m.

§ IV. — *Signes qui annoncent l'exécution prochaine des jugements divins*, xv, 1-xvi, 21.

Rappelons-nous que le rouleau dans lequel étaient écrits les secrets de l'avenir (cf. v, 1) était fermé au moyen de sept sceaux. Ceux-ci furent brisés l'un après l'autre sous les yeux de Jean. Le septième fit apparaître les sept anges munis de trompettes (viii, 1 et ss.). A son tour, la septième trompette (xi, 15 et ss.) amène sur la scène, quoique après un certain intervalle, les sept anges qui ont reçu la mission de vider sur le monde les sept coupes remplies de la divine colère. Tout est admirablement symétrique dans ce livre.

1° L'envoi des sept anges auxquels ont été confiées les coupes. xv, 1-8.

CHAP. xv. — 1-4. Prélude: les bienheureux du ciel louent Dieu de ce que la terre entière le

bentes plagas septem novissimás, quoniam in illis consummata est ira Dei.

2. Et vidi tanquam mare vitreum mistum igne; et eos qui vicerunt bestiam, et imaginem ejus, et numerum nominis ejus, stantes super mare vitreum, habentes citharas Dei,

3. et cantantes canticum Moysi, servi Dei, et canticum Agni, dicentes: Magna et mirabilia sunt opera tua, Domine Deus omnipotens; justæ et veræ sunt viæ tuæ, rex sæculorum.

4. Quis non timebit te, Domine, et magnificabit nomen tuum? quia solus pius es; quoniam omnes gentes venient, et adorabunt in conspectu tuo, quoniam judicia tua manifesta sunt.

5. Et post hæc vidi, et ecce apertum est templum tabernaculi testimonii in cælo;

qui tenaient les sept dernières plaies, car c'est par elles que la colère de Dieu est consommée.

2. Et je vis comme une mer transparente, mêlée de feu; et ceux qui avaient vaincu la bête, et son image, et le chiffre de son nom, se tenaient sur cette mer transparente, ayant des harpes de Dieu.

3. Et ils chantaient le cantique de Moïse, serviteur de Dieu, et le cantique de l'Agneau, en disant: Grandes et admirables sont vos œuvres, Seigneur Dieu tout-puissant; justes et véritables sont vos voies, ô roi des siècles.

4. Qui ne vous craindra, Seigneur, et qui ne glorifiera votre nom? Car vous seul êtes plein de bonté, et toutes les nations viendront et vous adoreront, parce que vos jugements ont été manifestés.

5. Après cela, je regardai, et voici, le temple du tabernacle du témoignage s'ouvrit dans le ciel;

vénère et reconnaît la justice de ses œuvres. « La certitude absolue de l'issue ne pouvait être mieux marquée que par ce cantique du triomphe anticipé. » Comp. VIII, 2-5, où l'envoi des anges chargés de sonner de la trompette est précédé d'un prologue solennel, semblable à celui-ci. Voyez aussi XI, 15-19; XIV, 1 et ss. — Le vers. 1 sert de transition: *Et vidi aliud...* Formule presque identique à celles de XII, 1 et 3. — *Magnum et...* La seconde épithète, *mirabile* (θαυμαστόν), n'a pas encore été employée dans ce livre. Elle reviendra plus bas, au vers. 3<sup>b</sup>. — *Plagas septem*. Ces fléaux sont appelés les derniers (*novissimas*), par opposition aux précédents (chap. VI, VIII et IX) et surtout parce qu'en réalité il ne doit pas en exister d'autres après eux, puisque par eux la colère divine sera tout à fait assouvie (*in illis consummata...*). — *Tanquam mare...* (vers. 2). La même assurément qu'au début de la seconde partie de ce livre. Voyez IV, 6 et le commentaire. — *Mistum igne*. C'est le feu de la colère divine qui la fait paraître tout embrasée. — *Eos qui vicerunt...* C.-à-d., les chrétiens qui ne s'étaient pas laissés séduire par l'Antechrist, et qui étaient maintenant dans le ciel après une sainte mort. Cf. XIV, 13. — *Stantes super...*: tout près de Dieu et de l'Agneau, formant un cercle autour d'eux. — *Habentes citharas...*: pour accompagner leur chant, comme les vieillards (V, 8) et les 144 000 (XIV, 2<sup>b</sup>). Le mot *Dei* dénote le caractère tout céleste et religieux de ces cithares. — *Canticum Moysi* (vers. 3). C.-à-d., un cantique de délivrance, semblable à celui que Moïse chanta après le passage de la mer Rouge (Ex. XV, 1 et ss.). L'allusion peut porter aussi sur l'autre cantique, également admirable, que Moïse

composa peu de temps avant sa mort, et dans lequel il célèbre la bonté de Dieu à l'égard d'Israël. Cf. Deut. XXXII, 1 et ss. Un emprunt va être fait à ce poème. — *Canticum Agni*. Le chant des bienheureux, vers. 3<sup>b</sup> et 4, est nommé tout à la fois cantique de Moïse et cantique de l'Agneau, parce qu'il va proclamer la rédemption opérée par le Christ, de même que ceux de Moïse avaient proclamé le salut des Hébreux. — *Dicentes*. La plupart des expressions de ce petit cantique sont un écho de divers passages de l'Ancien Testament. — *Magna et...* Comme dans les Psaumes CX, 2 et CXXXVIII, 14. — *Justæ et veræ...* Cf. Deut. XXXII, 11 et Ps. CXLIV, 17. Ces mots contiennent la note dominante du cantique. — *Rex sæculorum*. Suivant une autre leçon, également accréditée: roi des peuples. Cf. Jer. X, 7; Zach. XIV, 9. — *Quis non timebit...* (vers. 4). Ce verset est presque entièrement extrait de Jer. X, 7 et du Ps. LXXXV, 9. — *Quia... pius*. L'adjectif ὅσιος a plutôt la signification de saint.

5-8. Sept coupes, remplies de la colère divine, sont confiées aux sept anges, pour qu'ils aillent les répandre sur la terre coupable. — Sur la formule *Et post hæc vidi*, voyez IV, 1 et le commentaire. — *Apertum est...*: ainsi que cela avait eu lieu naguère. Cf. XI, 19. L'expression *templum tabernaculi* est assez extraordinaire. Elle désigne le temple du ciel, en tant qu'il présentait de l'analogie avec le tabernacle primitif d'Israël. Sur le nom « temple du témoignage », voyez Ex. XXVII, 20; Act. VII, 44, etc. D'après Ex. XXV, 16, les tables de la loi étaient appelées témoignage, parce qu'elles étaient comme les témoins de Dieu devant son peuple; or, elles étaient renfermées dans le tabernacle.

6. et les sept anges qui tenaient les sept plaies sortirent du temple, vêtus de lin pur et éclatant, et ceints sur la poitrine de ceintures d'or.

7. Et l'un des quatre animaux donna aux sept anges sept coupes d'or, pleines de la colère du Dieu qui vit dans les siècles des siècles.

8. Et le temple fut rempli de fumée, à cause de la majesté de Dieu et de sa puissance; et nul ne pouvait entrer dans le temple, jusqu'à ce que les sept plaies des sept anges fussent accomplies.

6. et exierunt septem angeli habentes septem plagas de templo, vestiti lino mundo et candido, et præincti circa pectora zonis aureis.

7. Et unum de quatuor animalibus dedit septem angelis septem phialas aureas, plenas iracundiæ Dei viventis in sæcula sæculorum.

8. Et impletum est templum fumo a majestate Dei, et de virtute ejus; et nemo poterat introire in templum, donec consummarentur septem plagæ septem angelorum.

## CHAPITRE XVI

1. J'entendis ensuite une voix forte, qui venait du temple, et qui disait aux sept anges : Allez, et versez sur la terre les sept coupes de la colère de Dieu.

1. Et audiui vocem magnam de templo, dicentem septem angelis : Ite, et effundite septem phialas iræ Dei in terram.

— *Exierunt septem...* (vers. 6). Le grec a l'article : les sept anges. C'étaient les mêmes qu'au début de cette vision, vers. 1. — *Vestiti lino...* Lorsqu'ils apparaissent aux hommes, les anges portent d'ordinaire des vêtements blancs. Cf. Matth. xxviii, 3; Marc. xvi, 5, etc. Suivant une leçon assez accréditée, mais évidemment fautive, on lit λίθον, pierre, au lieu de λίνον. Le sens serait : ornés de pierres précieuses. — *Præincti circa...* Comme le Christ lui-même. Voyez I, 13 et les notes. — *Unum de quatuor...* (vers. 7). Cf. iv, 6-8. C'est un des quatre ζῶα qui remet aux anges leurs coupes, pour manifester que les calamités qu'elles renferment partent du trône même de Dieu. — *Phialas* : de larges coupes, comme ci-dessus, v, 8. — *Plenas iracundiæ...* Voyez xiv, 10 et le commentaire; Ez. xxii, 21, etc. — *Impletum... fumo* (vers. 8). Emblème de la majesté et de la puissance divines, comme le dit l'écrivain sacré (*a majestate... et de...*), et aussi de sa colère, semblable à un feu d'où s'échappe une fumée menaçante. Cf. Ex. xix, 18; Is. vi, 4. — *Et nemo...* Un fait identique est raconté Ex. xl, 32-33 et III Reg. viii, 10-11. Ici, « le juge céleste demeure inapprochable jusqu'à ce que sa colère ait été déchargée. » Il n'est donc plus possible désormais d'écarter le châtement.

2° Phénomènes terribles qui accompagnèrent l'effusion des sept coupes. XVI, 1-21.

Ils symbolisent les châtements extrêmes que Dieu lancera contre le monde et contre la bête, à la fin des temps. Plusieurs d'entre eux ressemblent à ceux qu'avaient produits les sept trompettes; mais il y a ici une aggravation considérable dans les fléaux, l'indignation di-

vine ayant grandi comme les crimes des impies. On peut encore séparer ces sept calamités en deux groupes. Ce qui les distingue, c'est qu'à partir de la quatrième coupe les hommes se mirent à blasphémer le nom de celui qui les frappait. Comp. les vers. 9, 11, 21.

CHAP. XVI. — 1. L'ordre divin : *Ite et effundite...*

2. La première coupe. — Elle est versée *in terram*. — Effet produit : *vulnus sævum...*



Figure ailée versant sur la terre le contenu d'une coupe. (Peinture d'un vase grec.)

Comme la plaie des ulcères en Égypte. Cf. Ex. ix, 9-10.

2. Et abiit primus, et effudit phialam suam in terram; et factum est vulnus sævum et pessimum in homines qui habebant characterem bestię, et in eos qui adoraverunt imaginem ejus.

3. Et secundus angelus effudit phialam suam in mare; et factus est sanguis tanquam mortui, et omnis anima vivens mortua est in mari.

4. Et tertius effudit phialam suam super flumina, et super fontes aquarum; et factus est sanguis.

5. Et audivi angelum aquarum dicentem : Justus es, Domine, qui es, et qui eras; sanctus, qui hæc judicasti :

6. quia sanguinẽm sanctorum et prophetarum effuderunt, et sanguinem eis dedisti bibere; digni enim sunt.

7. Et audivi alterum ab altari dicentem : Etiam, Domine Deus omnipotens, vera et justa judicia tua.

8. Et quartus angelus effudit phialam suam in solem, et datum est illi æstu affligere homines et igni;

9. et æstuaverunt homines æstu magno, et blasphemaverunt nomen Dei habentis potestatem super has plagas, neque egerunt poenitentiam ut darent illi gloriam.

10. Et quintus angelus effudit phialam

2. Le premier s'en alla, et versa sa coupe sur la terre; et un ulcère malin et dangereux apparut sur les hommes qui avaient la marque de la bête, et sur ceux qui adoraient son image.

3. Le second ange versa sa coupe dans la mer; et elle devint comme le sang d'un mort, et tout ce qui avait vie dans la mer mourut.

4. Le troisième versa sa coupe sur les fleuves et sur les sources des eaux; et les eaux devinrent du sang.

5. Et j'entendis l'ange établi sur les eaux qui disait : Vous êtes juste, Seigneur, vous qui êtes et qui étiez; vous êtes saint, vous qui avez exercé ces jugements;

6. car ils ont répandu le sang des saints et des prophètes, et c'est du sang que vous leur avez donné à boire; ils l'ont mérité.

7. J'entendis un autre ange qui disait de l'autel : Oui, Seigneur, Dieu tout-puissant, vos jugements sont vrais et justes.

8. Le quatrième ange versa sa coupe sur le soleil; et il lui fut donné de tourmenter les hommes par l'ardeur du feu.

9. Et les hommes furent brûlés par une grande chaleur, et ils blasphémèrent le nom de Dieu, qui a ces plaies en son pouvoir, et ils ne firent point pénitence pour lui rendre gloire.

10. Le cinquième ange versa sa coupe

3. La seconde coupe est répandue *in mare*. — Son double effet : *factus... sanguis... et omnis...* Cf. Ex. VII, 17-21. Il y avait eu quelque chose de semblable après la seconde trompette, VIII, 8-9; mais le désastre était moins considérable. — *Tanquam mortui*. Circonstance aggravante : le sang était corrompu.

4-7. La troisième coupe. — *Super flumina... et fontes*. Les eaux douces sont envisagées à part. Cf. VIII, 10 et 11. — Cette fois encore, *factus est sanguis*. L'eau potable manqua donc complètement. — *Et audivi...* (vers. 5-6). L'ange préposé aux eaux (*angelum aquarum*) ne songe point à se plaindre; il proclame au contraire à haute voix la justice du châtement : *Justus es..., sanctus...* Cf. xv, 3-4. — *Qui hæc...* C.-à-d., vous qui avez porté ce jugement et lancé ce fléau. — *Quia sanguinem... et sanguinem...* C'était un talion parfait. Cf. XVIII, 14. — *Sanctorum et prophetarum*. Comp. XI, 18 et XVIII, 20, où ils sont associés aussi. — *Alterum ab altari* (vers. 7). D'après la leçon la mieux garantie : J'entendis l'autel qui disait. Les copistes ont fait le changement adopté par la Vulgate, pour éviter ce qui leur paraissait être

une invraisemblance. La locution est elliptique en réalité, car l'auteur pensait évidemment à l'ange préposé au feu de l'autel, qu'il a mentionné plus haut, XIV, 18. — *Etiam... vera et...* Cet esprit céleste s'associe à l'hommage de l'ange des eaux. Il y a autant de vérité que de beauté dans ce passage.

8-9. La quatrième coupe. — Elle fut répandue *in solem*. — Le résultat : *datum... affligere...* Précédemment, VIII, 12, la lumière du soleil avait été obscurcie; dans le cas actuel, sa chaleur devient affreusement intense. Au lieu de *affligere... æstu et...*, le grec dit : (Il lui fut donné) de brûler les hommes par le feu. — *Et blasphemaverunt...* : bien loin de se convertir et d'implorer la pitié divine (*neque egerunt...*). Une impénitence du même genre a été signalée IX, 20. — Le trait *habentis potestatem...* fait ressortir l'étrange folle des blasphémateurs. — *Ut darent illi...* : comme avaient fait ceux des Juifs qui s'étaient repentis sous le coup du châtement. Cf. XI, 13.

10-11. La cinquième coupe. — *Super sedem* (dans le grec : sur le trône) *bestiæ*. Il s'agit de la bête sortie de la mer, que le dragon avait

sur le trône de la bête ; et son royaume devint ténébreux, et les hommes se mordirent la langue de douleur ;

11. et ils blasphémèrent le Dieu du ciel, à cause de leurs douleurs et de leurs blessures, et ils ne firent point pénitence de leurs œuvres.

12. Le sixième ange versa sa coupe sur le grand fleuve de l'Euphrate ; et son eau tarit, pour préparer le chemin aux rois venant de l'Orient.

13. Je vis alors sortir de la bouche du dragon, de la bouche de la bête, et de la bouche du faux prophète, trois esprits impurs, semblables à des grenouilles.

14. Car ce sont des esprits de démons, qui font des prodiges, et qui vont au-

super sedem bestiae ; et factum est regnum ejus tenebrosum, et commandaverunt linguas suas præ dolore ;

11. et blasphemaverunt Deum caeli, præ doloribus et vulneribus suis, et non egerunt poenitentiam ex operibus suis.

12. Et sextus angelus effudit phialam suam in flumen illud magnum Euphraten ; et siccavit aquam ejus, ut præpararetur via regibus ab ortu solis.

13. Et vidi de ore draconis, et de ore bestiae, et de ore pseudoprophetae, spiritus tres immundos in modum ranarum.

14. Sunt enim spiritus daemoniorum facientes signa, et procedunt ad reges

fait asseoir sur son propre trône. Voyez XIII, 2<sup>b</sup> et le commentaire. Dieu s'attaque donc directement cette fois à l'Antechrist. — *Factum est... tenebrosum*. Comp. VIII, 2 et Ex. x, 12. Ces ténèbres symbolisaient la ruine prochaine de l'Antechrist et de son empire. — *Commandaverunt...* A l'imparfait de la durée dans le grec : Ils se mordaient... Ce trait dénote la rage du désespoir, et aussi une douleur extrêmement violente, qui ne provenait pas seulement des ténèbres, mais aussi des souffrances causées par les fléaux antérieurs, comme il est dit au verset suivant. — *Blasphemaverunt...* (vers. 11). Refrain sinistre. Comp. le vers. 9. — *Præ... vulneribus...* Dans le grec : à cause de leurs ulcères. Voyez le vers. 2.

12-16. La sixième coupe. — *In flumen illud...* Le pronom, très accentué, traduit assez bien les trois articles du texte grec : Sur le fleuve, le grand, l'Euphrate. Voyez IX, 14<sup>b</sup>. C'est là qu'était Babylone, la cité coupable qui figure dans ce livre les ennemis de Jésus-Christ et de son Église à la fin des temps. Voyez le vers. 19 ; XIV, 8 ; XVII, 1 et ss. ; XVIII, 1 et ss. — *Siccavit...* Il est possible que ce trait fasse allusion à la manière dont Cyrus s'était emparé de Babylone, après avoir détourné momentanément le lit de l'Euphrate. Cf. Is. XLIV, 27 ; Jer. L, 38 et LI, 36. — *Ut præpararetur...* de même qu'autrefois Dieu avait ouvert un chemin aux Hébreux à travers le Jourdain (Jos. III et IV). — *Regibus ab ortu...* C.-à-d. : aux rois qui viendront de cette direction pour combattre le Seigneur. Dieu profitera ensuite de leur rassemblement pour exécuter contre eux ses projets de vengeance. Cf. XIX, 19. A ces rois de l'Orient, accompagnés de leurs peuples, se joindront, d'après le vers. 14, ceux de la terre entière. — *Et vidi...* (vers. 13). Autre circonstance extraordinaire qui suivit l'effusion de la sixième coupe — *Pseudoprophetae*. Cité à côté du dragon et de la première bête, le faux prophète ne peut pas différer de la seconde bête, venue de la terre. Comp. XIX, 20, où il est formel-

lement identifié avec elle. Ce nom s'harmonise d'ailleurs fort bien avec la description de son caractère et de ses procédés de séduction. Cf. XIII, 14 et ss. — *Spiritus immundos*. Dans l'évangile, ce nom désigne fréquemment les démons (cf. Matth. x, 1, 12, 48, etc.) ; de même ici, comme le dit le vers. 14. — *In modum...* La grenouille, animal visqueux, au



Grenouille de bronze.  
(D'après les monuments grecs.)

coassement strident, et qui vit dans la boue, symbolise la nature de ces trois esprits mauvais. Ils sortirent de ore draconis, et..., et..., parce qu'ils devaient exercer leur influence surtout au moyen de la parole. au nom du dragon et de ses puissants suppôts. — La réflexion *sunt enim...* (vers. 14) se rapporte aux trois esprits immondes, qui avaient aussi le pouvoir d'accomplir des prodiges (*signa*). — *Procedunt ad...* C'était là leur principale mission : rallier tous les rois et tous les peuples en une armée formidable, pour lutter contre Dieu et le Christ. Cf. XVII, 4 ; XIX, 19-21. — *Ad diem magnum...* Locution solennelle, qui indique déjà, avec

totius terræ, congregare illos in prælium, ad diem magnum omnipotentis Dei.

15. Ecce venio sicut fur; beatus qui vigilat, et custodit vestimenta sua, ne nudus ambulet, et videant turpitudinem ejus.

16. Et congregabit illos in locum qui vocatur hebraïce Armagedon.

17. Et septimus angelus effudit phialam suam in aerem; et exivit vox magna de templo a throno, dicens: Factum est.

18. Et facta sunt fulgura, et voces, et tonitrua, et terræmotus factus est magnus, qualis nunquam fuit ex quo homines fuerunt super terram, talis terræmotus, sic magnus.

19. Et facta est civitas magna in tres partes, et civitates gentium ceciderunt, et Babylon magna venit in memoriam ante Deum, dare illi calicem vini indignationis iræ ejus.

20. Et omnis insula fugit, et montes non sunt inventi.

21. Et grando magna sicut talentum

près des rois de toute la terre, afin de les assembler pour le combat, au grand jour du Dieu tout-puissant.

15. Voici, je viens comme un voleur; heureux celui qui veille, et qui garde ses vêtements, afin qu'il ne marche pas nu, et qu'on ne voie pas sa honte.

16. Et il les assemblera dans le lieu appelé en hébreu Armagedon.

17. Le septième ange versa sa coupe dans l'air; et il sortit du temple, d'auprès du trône, une voix forte qui disait: C'est fait.

18. Et il y eut des éclairs, des voix et des tonnerres, et il y eut un grand tremblement de terre, tel qu'il n'y en avait jamais eu de pareil depuis que les hommes sont sur la terre; *il n'y avait pas eu un pareil tremblement de terre, aussi grand.*

19. Et la grande ville fut divisée en trois parties, et les villes des païens tombèrent, et Dieu se ressouvint de la grande Babylone, pour lui donner à boire la coupe du vin de la fureur de sa colère.

20. Et toutes les îles s'enfuirent, et les montagnes disparurent.

21. Et une grosse grêle, comme du

l'épithète *omnipotentis*, de quel côté sera la victoire. — *Ecce venio...* (vers. 15). En face de l'immense péril que créera pour les chrétiens d'alors cette coalition de tous les rois du monde, le prophète, interrompant son récit, rappelle aux lecteurs un avertissement important de Jésus (cf. III, 3, 11; XXII, 7, 12, 20), et aussi le bonheur réservé aux âmes vigilantes et fidèles: *Beatus qui...* — *Custodit vestimenta...*: de manière à n'être pas surpris dans un état inconvenant (*ne nudus... et...*). Peut-être Jean, dans sa vision, entendit-il le Christ prononcer lui-même ces deux paroles. — *Congregabit...* (verset 16). Ce passage complète la description commencée au vers. 14. Les rois révoltés croiront s'être réunis spontanément contre Dieu; en fait, c'est Dieu lui-même qui les rassemblera, pour les frapper tous ensemble. — *Armagedon*. Ce mot est formé de *har*, montagne, et de *Magédon*, nom propre qui, dans les LXX, équivaut à l'hébreu *M'giddô*. Il signifie donc: la montagne de Mageddo. La bataille décisive sera livrée symboliquement au cœur même de la Palestine, dans la grande plaine de Mageddo (*Atl. géogr.*, pl. VII), où Barac et Débora avaient remporté une brillante victoire sur les Chananéens, grâce à l'intervention miraculeuse du Seigneur. Cf. Jud. v, 19.

17-21. La septième coupe. — Elle est répandue *in aerem*; aussi de grandes perturbations atmosphériques seront-elles produites. — *Vox... a throno*. C'était vraisemblablement la voix

de Dieu lui-même. Cf. IV, 2; XXI, 5-6. — *Factum est*, γέγονεν. C'est fait! A savoir, ce qui avait été ordonné d'après le vers. 1. La fin arrivera donc bientôt, car tout est prêt pour le jugement. — *Fulgura, et voces, et...* (verset 18). Cf. IV, 5, et surtout VIII, 5; XI, 5, 19, etc. C'est au tremblement de terre que se rapporte la réflexion *qualis nunquam...* Comp. Dan. XII, 1 et Matth. XXIV, 21. — Il occasionnera d'énormes désastres, dont le premier atteignit Jérusalem, qui nous a été présentée déjà, XI, 8, comme une grande cité coupable: *Et facta est...* (vers. 19). Le détail *in tres partes* suppose que des gouffres béants se formèrent dans l'intérieur de la ville. — *Civitates gentium...* Les capitales des royaumes païens, par contraste avec Jérusalem. — *Et Babylon...* *venit...* Cf. XVIII, 5. Manière de dire que Dieu, dans sa justice et sa sagesse, jugera le moment venu de châtier cette métropole de l'impiété. Ce trait prépare les chap. XVII et XVIII. — *Dare... calicem...* Voyez XIV, 10 et les notes. — *Indignationis iræ...* Ces deux synonymes réunis expriment une colère très vive. — *Omnis insula...* (verset 20). Même image que ci-dessus, VI, 14<sup>b</sup> (cf. XX, 11), pour marquer un bouleversement complet de la nature, aux derniers jours du monde.



Coupe à boire. (D'après les monuments grecs.)

poids d'un talent, tomba du ciel sur les hommes ; et les hommes blasphémèrent Dieu à cause de la plaie de la grêle, parce que *cette plaie* était très grande.

descendit de cælo in homines ; et blasphemaverunt Deum homines propter plagam grandinis, quoniam magna facta est vehementer.

## CHAPITRE XVII

1. Alors un des sept anges qui avaient les sept coupes vint et me parla, en disant : Viens, et je te montrerai la condamnation de la grande prostituée, qui est assise sur de vastes eaux,

2. avec laquelle les rois de la terre se sont souillés, et les habitants de la terre ont été enivrés du vin de sa prostitution.

3. Et il me transporta en esprit dans le désert. Et je vis une femme assise sur une bête de couleur écarlate, couverte de noms de blasphèmes, qui avait sept têtes et dix cornes.

1. Et venit unus de septem angelis qui habebant septem phialas, et locutus est mecum, dicens : Veni, ostendam tibi damnationem meretricis magnæ, quæ sedet super aquas ;

2. cum qua fornicati sunt reges terræ, et inebriati sunt qui inhabitant terram de vino prostitutionis ejus.

3. Et abstulit me in spiritu in desertum. Et vidi mulierem sedentem super bestiam coccineam, plenam nominibus blasphemiarum, habentem capita septem et cornua decem.

— *Grando sicut...* (vers. 21). Dernier effet produit par la septième coupe. La grêle atteint ici des proportions effroyables, puisque le talent, envisagé comme poids, équivalait à 42 kil. 503 gr. 100. — *Et blasphemaverunt...* Cet endurcissement criminel en face des châtimens prouve que le monde est mûr pour le jugement suprême.

SECTION III. — EXÉCUTION DES JUGEMENTS DE DIEU CONTRE SES ENNEMIS. XVII, 1-XXII, 5.

Il y aura coup sur coup trois victoires divines, remportées, la première sur la Babylone mystique, la seconde sur l'Antechrist, la troisième sur Satan. L'ordre suivi sera celui de la culpabilité.

§ I. — *Le jugement de Babylone.* XVII, 1-XIX, 10.

1° Babylone et l'Antechrist. XVII, 1-18.

CHAP. XVII. — 1-2. Introduction : un ange propose à Jean de lui révéler la destinée de la femme immonde et impie qui représente Babylone. — *Unus de septem...* Cf. xv, 1 ; xvi, 1 et ss. Peut-être s'agit-il du septième, qui venait d'annoncer que le châtimement de la ville était prochain (xvi, 17 et ss.) — *Ostendam... damnationem.* L'apôtre savait déjà, d'après xvi, 1<sup>b</sup> (cf. xiv, 8), que Babylone était condamnée sans retour ; mais il ignorait les détails de sa condamnation : l'ange va précisément les lui faire connaître. — *Meretricis...* Nom ignominieux, qui symbolise les vices et l'implété de la capitale de l'empire antichrétien. Comp. les versets 2 et 5 ; xiv, 8 et xviii, 9. Isaïe, xxiii, 15,

et Nahum, iii, 4, emploient la même comparaison au sujet de Tyr et de Ninive. — *Quæ... super aquas...* Écho de Jer. li, 13. Ce trait était littéralement vrai de la Babylone historique, bâtie auprès de l'Euphrate et de ses canaux. Voyez plus bas, au vers. 15, l'explication de cette figure en ce qui concerne la vision actuelle de saint Jean. — *Cum qua...* (vers. 2). Développement des mots « meretricis magnæ ». Pour le premier détail, *fornicati... reges...*, voyez Is. xxiii, 17 ; pour le second, *et inebriati...*, Jer. li, 7.

3-6. Description de la grande prostituée. Ce portrait, vigoureusement tracé, contraste avec celui de la mère mystique du Christ (xii, 1-2). — *In spiritu.* En extase. Cf. i, 10 ; iv, 2 ; xxi, 10. — *In desertum.* Ce détail indique par anticipation ce que deviendra bientôt la ville coupable. Comp. le vers. 16, et aussi Is. xxi, 1 et le commentaire. — *Mulierem... super bestiam.* Il n'y a pas d'article dans le grec devant ces deux substantifs : (Je vis) une femme assise sur une bête. — L'épithète *coccineam*, écarlate, se rapporte probablement moins à la bête elle-même qu'à la riche housse qui la recouvrait. Cette couleur paraît figurer la royauté, la haute dignité. Comp. le vers. 4. — *Plenam nominibus...* A ce trait, et aux deux suivants, *habentem capita... et cornua...*, nous reconnaissons que la bête est identique à celle de xiii, 1 et ss., c.-à-d. à l'Antechrist. On voit par là qu'une grande intimité régnait entre la ville et la bête. — La femme était richement vêtue et parée, à la façon d'une reine, vers. 4 : vêtue de pourpre et d'écarlate (*circumdata...*) ; parée de bijoux et de pierres précieuses (*inaurata...*). — *Habens*

4. Et mulier erat circumdata purpura et coccino, et inaurata auro, et lapide pretioso, et margaritis, habens poculum aureum in manu sua, plenum abominatione, et immunditia fornicationis ejus;

5. et in fronte ejus nomen scriptum : *Mysterium*, *Babylon magna*, *mater fornicationum* et *abominationum terræ*.

6. Et vidi mulierem ebriam de sanguine sanctorum, et de sanguine martyrum Jesu; et miratus sum, cum vidissem illam, admiratione magna.

7. Et dixit mihi angelus : *Quare miraris ? Ego dicam tibi sacramentum mulieris*, et *bestiæ quæ portat eam*, quæ habet *capita septem* et *cornua decem*.

4. Et la femme était vêtue de pourpre et d'écarlate, et parée d'or, de pierres précieuses et de perles; elle avait dans sa main une coupe d'or, pleine des abominations et de l'impureté de sa fornication.

5. Et sur son front était écrit ce nom : *Mystère*; *Babylone la grande*, la mère des fornications et des abominations de la terre.

6. Et je vis cette femme, ivre du sang des saints, et du sang des martyrs de Jésus; et en la voyant, je fus frappé d'un grand étonnement.

7. Et l'ange me dit : *Pourquoi t'étonnes-tu ? Je te dirai le mystère de la femme*, et de la bête qui la porte, et qui a sept têtes et dix cornes.

*poculum*... Circonstance tout à fait caractéristique. Cf. Jer. II, 7. C'est à cette coupe, pleine d'abominations de tout genre qui figurent sa conduite infâme, que Babylone avait fait boire tous les peuples, les entraînant dans l'idolâtrie (*abominatione*; au pluriel dans le grec) et dans la débauche (*et immunditia*...). — *Et in fronte*...



Femme richement vêtue.  
(D'après un vase grec.)

(vers. 5). Non pas sans doute sur le front même, mais sur un bandeau élégant qui entourait son front. A Rome, les femmes de mauvaise vie affichaient parfois ainsi leur nom. — *Mysterium*.

On peut, à la suite de nombreux commentateurs, rattacher ce mot à *nomen*, en guise d'apposition : Et sur son front était écrit un nom, un mystère; c.-à-d., un nom mystérieux, qui doit être interprété allégoriquement. On peut aussi, mais moins bien, le regarder comme formant le début de l'inscription. — *Babylon magna*. Comme plus haut, à deux reprises, XIV, 8 et XVI, 19 : *Babylone, la grande*. — *Mater fornicationum*... Dans le grec : La mère des prostituées et des abominations de la terre. — La formule *et vidi* (vers. 6) introduit une accusation particulièrement grave : *mulierem* (dans le grec : la femme; c.-à-d. cette femme) *ebriam de*... Cette misérable avait donc pris une très grande part à la persécution de l'Église. Voyez XVIII, 24. Les locutions *sanctorum* et *martyrum* sont synonymes au fond; mais la seconde ajoute à l'idée de sainteté celle du martyr proprement dit. Cf. II, 13<sup>b</sup>, etc. — *Miratus sum*... Jean avait déjà vu la bête (XIII, 14); mais il n'avait pas encore contemplé la femme, et dès là que celle-ci était assise sur la bête, il sentait qu'il devait y avoir entre ces deux êtres néfastes des relations dont il ne comprenait pas la nature. De là son grand étonnement.

7-18. Explication de la vision. Elle est, aujourd'hui encore, remplie d'obscurité pour nous; aussi ce passage est-il la partie la plus difficile du livre entier. — Le vers. 7 sert d'introduction : *Quare miraris ?* Au passé dans le grec : *Pourquoi t'es-tu étonné ?* Comp. VII, 14, où l'un des vingt-quatre vieillards a supposé aussi que Jean pouvait interpréter par lui-même une vision céleste. — *Sacramentum mulieris* : τὸ υὐστήριον, le mystère, la signification symbolique. — *Mulieris et bestiæ*. L'ange commencera par celle-ci, vers. 8-14, et il terminera par la femme, vers. 15-18. La manière dont il les unit montre qu'elles ne forment en réalité à elles deux qu'un seul et même mystère. — Au sujet de la bête, le trait *quæ... capita... et...* est répété, parce que c'est lui qui va donner lieu aux explications principales. — *Fruit, et non est, et...*



8. La bête que tu as vue était et n'est plus; elle doit monter de l'abîme et aller à la ruine; et les habitants de la terre dont les noms ne sont pas écrits dans le livre de vie depuis la création du monde, s'étonneront en voyant la bête, qui était et qui n'est plus.

9. Et ici il faut une intelligence qui ait de la sagesse. Les sept têtes sont sept montagnes sur lesquelles la femme est assise; elles sont aussi sept rois.

8. Bestia quam vidisti, fuit, et non est; et ascensura est de abyssu, et in interitum ibit; et mirabuntur inhabitantes terram (quorum non sunt scripta nomina in libro vitæ a constitutione mundi) videntes bestiam, quæ erat, et non est.

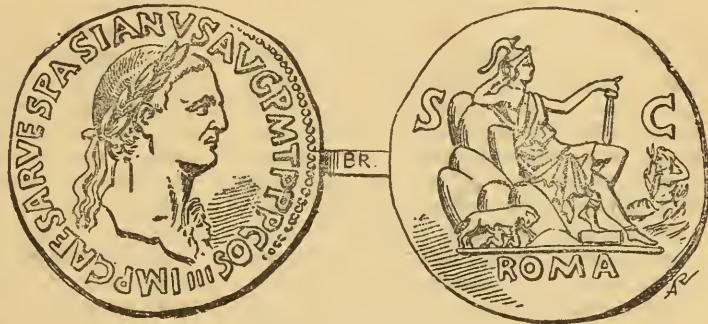
9. Et hic est sensus, qui habet sapientiam. Septem capita, septem montes sunt, super quos mulier sedet, et reges septem sunt.

L'ange distingue trois états successifs de la bête: elle a existé antérieurement; maintenant elle n'est plus, elle est comme morte; mais elle reviendra de son séjour ténébreux, munie d'une puissance satanique nouvelle, car ce séjour n'est autre que celui des démons (*ascensura... de abyssu*; voyez XI, 17 et les notes). Les commentateurs reconnaissent très généralement que le trait « et non est » correspond à XIII, 3<sup>a</sup>: « *Vidi unum de captivibus... quasi occisum in mortem* ». C'est de part et d'autre la même pensée, sous une image différente. Ici on affirme de la bête tout entière ce qui n'avait été dit plus haut que de l'une de ses têtes. « La bête a déjà existé, non en personne, mais au figuré »,

c.-à-d. dans les Institutions et les hommes d'autrefois qui avaient par anticipation l'esprit de l'Antechrist (cf. I Joan. II, 18; IV, 1 et ss.). Elle n'est plus: en ce sens que le Christ, par son incarnation, sa vie et sa passion, lui a porté un coup funeste. Mais elle reviendra sous les traits de l'Antechrist personnel et proprement dit. — Après sa réapparition, *in interitum* (d'après le grec: à la perdition) *ibit*; cette fois, d'une manière définitive, grâce à la victoire

finale de Jésus-Christ. Cf. XIX, 19-20; II Thess. II, 3 et 8. — *Mirabuntur*... Détail parallèle à celui de XIII, 3<sup>b</sup>. — *Quorum non...* C.-à-d., ceux qui ne sont pas prédestinés au salut. Voyez III, 5 et le commentaire; XIII, 8, etc. Les mots *a constitutione mundi* nous apprennent que le décret de prédestination est aussi ancien que le monde; il a même préexisté à la création, puisqu'il correspond aux desseins éternels de Dieu sur chacun des hommes. — *Videntes* (βλεπόντων)... Motif de l'admiration des peuples. Le grec est plus complet: Contemplant la bête, parce qu'elle était, et qu'elle n'est plus, et qu'elle reparaitra. C'est la même pensée qu'au commencement du verset. — *Et* (cette conjonction doit être supprimée d'après la meilleure leçon du grec) *hic est...* (vers. 9). Plus exactement: Ici est l'intelligence qui a de la sagesse;

c.-à-d.: Ici il est besoin d'une sagacité et d'une pénétration particulières. Formule analogue à celles de XIII, 8 et 18, et destinée à exciter l'attention sur un point important. — *Septem capita...* Après avoir indiqué les divers états de la bête, l'ange explique ce qu'il fallait entendre, d'abord par ses sept têtes, vers. 9<sup>a</sup>-11, puis par ses dix cornes, vers. 12-13. Comp. les vers. 3<sup>b</sup> et 7<sup>b</sup>; XIII, 1. — Le début de la description, *septem montes...* rappelle à l'esprit la « *Roma septicollis* » des classiques (Properce, III, 11, 57: « *Septem urbs alta jugis, toto quæ præsidet orbi* »; voyez aussi Horace, *Carmen sæc.*, 7; Ovide, *Trist.*, I, 4, 9; Varron, *de Ling. lat.*, IV, etc.), et montre que « la grande Babylone »



Rome assise sur les sept collines. (Monnaie antique.)

est un emblème de Rome, comme l'admettaient déjà les anciens écrivains ecclésiastiques (entre autres, saint Irénée, *adv. Hær.*, V, 26; Tertulien, *adv. Jud.*, IX; saint Jérôme, *in Is.* XXIV, 7-8, et XLVII, 1, etc.). Mais celle-ci n'est en cet endroit ni la Rome païenne d'alors, ni la Rome chrétienne imbue de nouveau de l'esprit païen à la fin des temps; elle figure à son tour la capitale mystique de l'empire de l'Antechrist, aux derniers jours du monde. — *Super quos mulier...* D'après le vers. 3, les sept collines correspondent donc à la bête aux sept têtes, par conséquent à l'Antechrist, envisagé d'abord dans son existence impersonnelle et anticipée (« fuit », vers. 8; « quæ erat », vers. 11). De même que la Rome historique était assise sur sept collines, de même, dans la vision de Jean, la cité mystérieuse dont elle est la figure est comme assise,

10. Quinque ceciderunt; unus est, et alius nondum venit; et cum venerit, oportet illum breve tempus manere.

10. Cinq sont tombés; l'un est, et l'autre n'est pas encore venu, et quand il sera venu, il doit demeurer peu de temps.

d'après la suite de la description, sur les sept grands empires qui se sont succédés dans l'histoire du monde. — *Et reges septem...* Ces mots ne contiennent pas, au sujet des sept têtes, un nouvel éclaircissement, distinct de celui qui précède; ils servent à préciser davantage le premier. En réalité, les sept rois ne diffèrent pas des sept montagnes, et, comme elles, ils représentent des empires. Sans doute, de prime abord on est porté à voir en eux des rois individuels, et c'est en ce sens que d'assez nombreux commentateurs ont interprété notre passage, à la suite de saint Victorin; mais, avec un tel point de départ, il leur est extrêmement difficile d'expliquer les vers. 10 et 11. Un étonnant désaccord règne d'ailleurs entre eux pour les détails. Par exemple, Bossuet et Calmet comptent à partir de Dioclétien et trouvent, outre ce prince, Maximien, Constance Chlore, Galère, Maxence (« cinq sont tombés »), Maximin (« l'un d'eux existe »), et Licinius (« l'autre n'est pas venu »). D'autres partent de Domitien, parce que c'est de son règne que date la composition de l'Apocalypse; mais ils remontent de lui jusqu'à Claude, en passant par Vitellius, Othon, Galba et Néron; puis, sans tenir compte de Vespasien, de Titus et des autres, ils affirment que le septième roi est Julien l'Apostat. On le voit, ces applications à l'histoire contemporaine de saint Jean ne mènent à aucun résultat solide. Il faut aussi dire un mot de l'interprétation rationaliste, basée sur le même principe, mais allant beaucoup plus loin. D'après elle, rien de plus clair que la présente description. « L'auteur a nettement déterminé l'horizon qu'embrasse son regard prophétique...; il a désigné nominativement les principaux personnages du drame qu'il déroule devant nos yeux... La capitale bâtie sur sept collines ne peut être que Rome... Ses rois sont donc les empereurs romains. L'auteur écrit pendant le règne du sixième, les cinq premiers appartenant déjà au passé. Après Auguste, Tibère, Caius, Claude et Néron, nous arrivons à Galba. Le nombre total des empereurs étant déterminé par l'analogie de celui des collines et des têtes, et la durée de l'empire depuis le moment présent jusqu'à la catastrophe finale étant fixée... à trois ans et demi (ch. XI, 2, 3; XII, 14), et celle-ci d'une manière générale à un terme rapproché (I, 3, 4; XXII, 6, 10), on comprend comment l'auteur a pu dire que le septième roi ne resterait que peu de temps, sans que nous soyons pour cela autorisés à penser qu'il s'agit du personnage historique d'Othon. L'Apocalypse a donc été écrite sous le règne de Galba, c.-à-d. dans l'intervalle des deux époques où l'on put connaître en Asie la mort de Néron, arrivée le 9 juin 68, et celle de Galba, tué le 16 janvier 69... L'un des sept (rois) reviendra une seconde fois comme huitième... Ce roi qui doit reparaitre n'est évidem-

ment pas le sixième, régnant actuellement; ni le septième, qui, dans ce cas, se succéderait à lui-même. Il faut que nous le cherchions parmi les cinq premiers. L'auteur ajoute qu'il sera... la bête elle-même, c.-à-d. l'Antechrist... Si, comme l'un des rois, il a été précédemment déjà le persécuteur des chrétiens, il réapparaîtra une seconde fois comme un démon incarné, et osera lutter contre Dieu même et son oint. Tout cela s'adapte parfaitement à l'empereur Néron, et à l'horreur que son nom inspirait à l'Église. Nous savons par des témoignages contemporains (Tacite, *Hist.*, II, 8; Suétone, *Nero*, 57), que, pendant toute la durée du règne de Galba, et encore longtemps après, le peuple refusait de croire à la mort de son prédécesseur, et le croyait retiré quelque part pour préparer sa restauration... Parmi les chrétiens... la croyance à l'Antechrist Néron et à son retour à la fin des temps se maintint longtemps encore... Mais il y a bien plus; l'auteur lui-même le désigne nominativement à la fin du XIII<sup>e</sup> chap. (au vers. 18, par le nombre 666, interprété dans le sens de « César Néron »; voyez la note); seulement, il le fait d'une manière énigmatique. » Ainsi parle M. E. Reuss, l'un des principaux chefs de l'école rationaliste contemporaine (*Apocalypse*, p. 3, 25, 26 et 27). Rien de plus simple en apparence que ce système; mais, s'il est si simple, pourquoi n'a-t-il pas été adopté dès l'origine, notamment par saint Irénée, par Tertullien, etc.? C'est qu'il s'appuie sur des données ou entièrement fausses, ou d'une application inexacte. Ainsi, l'Apocalypse a été composée sous le règne de Domitien, et non sous celui de Galba (voyez l'Introd., p. 786). Elle se présente comme un livre prophétique dans la plupart de ses détails (voyez la p. 787); or, dans l'hypothèse rationaliste, les événements devaient donner bientôt à l'auteur le démenti le plus formel, puisqu'il annonçait la venue de l'Antechrist dans un délai très court: comment se fait-il, après cela, que le livre ait conservé dans l'Église une telle autorité? Puis, cette hypothèse ne repose en fin de compte que sur des bruits populaires assez insignifiants. Aucun des premiers écrivains ecclésiastiques ne parle de l'acceptation de cette légende par les chrétiens de leur temps; Lactance, *de Morte persecutor.*, II, et saint Augustin, *de Civ. Dei*, XX, 19, disent bien qu'un certain nombre de leurs contemporains regardaient Néron comme le futur Antechrist; mais ils protestent contre cette croyance, qu'il est étrange assurément d'attribuer à saint Jean. Voyez aussi Sulpice Sévère, *Chron.*, II, 28, et saint Jérôme, *in Dan.* XI, 12. — Nous croyons donc, avec de nombreux commentateurs anciens et récents, que les sept rois sont symboliques, comme les sept montagnes, comme Rome même. Ils figurent, d'après l'analogie du chap. VII de Daniel, les grandes monarchies païennes ou animées de l'es-

11. La bête, qui était et qui n'est plus, est elle-même la huitième; et elle est des sept, et elle va à la ruine.

12. Et les dix cornes que tu as vues sont dix rois qui n'ont pas encore reçu la royauté; mais ils recevront la puissance comme rois pendant une heure, avec la bête.

13. Ils ont un même dessein, et ils donneront leur force et leur puissance à la bête.

14. Ils combattront contre l'Agneau, et l'Agneau les vaincra, parce qu'il est le Seigneur des seigneurs, et le roi des rois; et ceux qui sont avec lui sont les appelés, les élus et les fidèles.

15. Et il me dit: Les eaux que tu as

11. Et bestia, quæ erat, et non est, et ipsa octava est; et de septem est, et in interitum vadit.

12. Et decem cornua quæ vidisti, decem reges sunt, qui regnum nondum acceperunt; sed potestatem tanquam reges una hora accipient post bestiam.

13. Hi unum consilium habent, et virtutem et potestatem suam bestiæ tradent.

14. Hi cum Agno pugnabunt, et Agnus vincet illos, quoniam Dominus dominorum est, et Rex regum; et qui cum illo sunt, vocati, electi et fideles.

15. Et dixit mihi: Aquæ quas vidisti

prît païen, qui se sont succédé jusqu'ici dans l'histoire du monde: l'Égypte, l'Assyrie, la Chaldée avec Babylone, les Médo-Perses, la Grèce, Rome, et finalement l'ensemble des royaumes européens actuels, dans ce qu'ils ont de pervers et d'antichrétien. — *Quinque ceciderunt* (verset 10). Ce sont les cinq premiers de la liste. Comp. Ez. xxix et xxx pour l'Égypte; Nah. iii, 1-19, pour l'Assyrie; Is. xiii, xiv, xxiii, et Jer. l-LI, pour Babylone; Dan. x, 13 et xi, 2 pour les Médo-Perses; Dan. xi, 3-4 pour la Grèce. Notez que le trait « ils sont tombés » convient beaucoup plus à des institutions, à des empires, qu'à des hommes. Cf. xiv, 8; xvi, 19, etc. — *Unus est*. Le sixième, alors existant: l'empire romain. — *Alius nondum...* C'est le septième. Il n'avait pas encore fait son apparition à l'époque de saint Jean; mais il est venu depuis, sous la forme de l'État plus ou moins sans Dieu, plus ou moins hostile à l'Église, dans lequel tant de passions sont déchaînées (la révolution, le socialisme, la persécution, etc.). — *Oportet... breve tempus...* Plus haut, vi, 11, cette expression désignait tout le temps qui doit s'écouler jusqu'à la fin du monde; il en est de même ici. Il ne faut donc pas trop en presser le sens. — *Et bestia...* (vers. 11). Les traits significatifs *quæ erat, et non est* sont répétés pour la troisième fois (voyez les vers. 8). La bête, qui représente l'Antechrist, est identifiée elle-même à un huitième et dernier roi (*octava est*). — *De septem est*. Le grec ἐκ τῶν ἑπτὰ ἐστίν peut signifier: Elle est sortie des sept; c.-à-d., elle participe à leur malice, qui sera même centuplée en elle et dans l'empire dont elle sera le chef. — *In interitum...* Comme au vers. 8<sup>a</sup> (voyez les notes). Cette locution est bien plus énergique que « ceciderunt » du vers. 10. — *Decem cornua...* L'ange passe maintenant à l'allégorie des cornes, qu'il explique dans les vers. 12-15. — *Decem reges...* Figurés seulement par les cornes de la bête et non par ses têtes, ces rois sont supposés avoir une puissance inférieure à celle des sept autres. Les partisans de l'application historique voient en eux tantôt

les gouverneurs des dix provinces principales de l'empire romain, tantôt les rois alliés de ce même empire. Nous les regardons aussi comme l'emblème de royaumes, d'États, qui ne sont que secondaires si on les compare aux sept premiers. Il a été déjà question d'eux au chap. xvi, 14 et 16. — *Regnum nondum...* Ils n'avaient pas encore fait leur apparition au temps de saint Jean. D'après les détails qui suivent, ils seront contemporains de l'Antechrist. — Leur puissance sera de courte durée: *una hora*. En effet, d'après le vers. 14, l'Agneau ne tardera pas à les détruire, et, d'après xi, 2 et xii, 14, la bête elle-même n'aura qu'un règne éphémère. — *Post bestiam*. Le grec dit, au contraire: Avec la bête. — *Hi unum...* (vers. 13). Ce sentiment unique consistera dans une haine commune contre l'Agneau (comp. le vers. 14), et c'est par suite de cette unité de vues que *virtutem... bestia tradent*. Cf. xvi, 4 et xix, 19. Il se formera une sorte de confédération entre l'Antechrist et les royaumes du monde, qui seront ses vassaux et ses coopérateurs; c'est pour cela que le mal jouira d'une si grande puissance. — *Hi* (ce pronom est de nouveau très accentué) *cum Agno...* (vers. 14). Entièrement dévoués à la bête, les dix rois entreprendront avec elle une guerre à mort contre le Christ; mais ils seront frustrés dans leur espoir de triompher de lui: *Agnus vincet...* Cf. xvi, 14; xix, 11 et ss. — Raison dernière du triomphe de l'Agneau: *quoniam Dominus... et rex...* Il possède les attributs divins. Sur ce double titre, voyez xix, 16; Deut. x, 17; Ps. cxxxv, 3; Dan. ii, 47; II Mach. xiii, 4; I Tim. vi, 15, etc. — *Qui cum illo...* Jésus aussi a ses compagnons de combat, qui ne diffèrent pas des chrétiens, désignés par les trois beaux noms de *vocati, electi et fideles*. Cf. xix, 14. — *Et dixit...* Cette petite formule de transition (vers. 15) introduit quelques explications relatives à la femme symbolique des vers. 1-6. — *Aquæ... ubi...* Comp. le vers. 1<sup>b</sup>, et voyez Is. viii, 7 et Jer. xlvii, 2, passages où les eaux sont aussi l'emblème des peuples. — Avant les mots *et gentes*, le grec insère: καὶ

ubi meretrix sedet, populi sunt, et gentes, et linguæ.

16. Et decem cornua quæ vidisti in bestia, hi odient fornicariam, et desolatam facient illam et nudam, et carnes ejus manducabunt, et ipsam igni concremabunt.

17. Deus enim dedit in corda eorum ut faciant quod placitum est illi, ut dent regnum suum bestię, donec consummentur verba Dei.

18. Et mulier quam vidisti, est civitas magna, quæ habet regnum super reges terræ.

vues à l'endroit où la prostituée est assise, sont des peuples, des nations et des langues.

16. Et les dix cornes que tu as vues sur la bête haïront la prostituée, et la rendront désolée et nue, et dévoreront ses chairs, et la brûleront elle-même avec le feu.

17. Car Dieu leur a mis dans le cœur de faire ce qui lui plaît, et de donner leur royauté à la bête, jusqu'à ce que les paroles de Dieu soient accomplies.

18. Et la femme que tu as vue, c'est la grande ville, qui a la royauté sur les rois de la terra

## CHAPITRE XVIII

1. Et post hæc vidi alium angelum descendentem de cælo, habentem potestatem magnam; et terra illuminata est a gloria ejus.

2. Et exclamavit in fortitudine, dicens: Cecidit, cecidit Babylon magna, et facta

1. Après cela, je vis un autre ange qui descendait du ciel, ayant un grande puissance; et la terre fut illuminée par sa splendeur.

2. Et il cria avec force, en disant: Elle est tombée, elle est tombée, la

ὄχλοι, et des foules. Tous ces peuples sont ceux que gouverneront les dix rois. — *Quæ... in bestia* (vers. 16). Dans le grec: Les dix cornes que tu as vues et la bête haïront... Le pronom *hi* est au masculin, parce que les cornes figurent les rois d'après le vers. 12. — *Odiunt fornicariam*... Celle-ci avait été d'abord l'objet de leur passion (comp. le vers. 2), et ils éprouveront bientôt un très vif regret de son châtement terrible (cf. xviii, 9-10); mais ce détail exprime un phénomène psychologique très réel, car la haine succède promptement à l'amour passionné, surtout en de telles circonstances. — *Desolatam facient...*, *et... et...* Des images contenues dans cette petite description, les unes s'appliquent directement à la femme, les autres à la ville qu'elle symbolise. Elles marquent l'humiliation et la destruction. — *Concremabunt*. Suivant l'usage antique. Cf. xviii, 8, 18; Ez. xvi, 41, etc. — *Deus enim...* (vers. 17). L'ange indique de quelle manière a pu se former une telle entente des dix rois et de la bête contre la femme: Dieu, qui voulait punir celle-ci, les a fait se liquer contre elle; c'est donc en réalité son propre plan qui a été suivi et accompli: *ut faciant quod...* Bien d'autres fois encore, les méchants sont devenus, à leur insu, les exécuteurs des volontés divines. La Vulgate n'a pas traduit les mots καὶ ποτῆσαι μίαν γνῶμην, « et ut faciant unum consilium ». Comp. le vers. 13<sup>a</sup>. — *Donec consummentur...*: jusqu'à ce que les desseins de Dieu aient été entièrement

réalisés. Cf. x, 7<sup>b</sup>. — *Mulier quam...* (vers. 18). L'ange dit maintenant en termes plus clairs ce que symbolisait la femme. Comp. les vers. 5 et 9. — *Civitas magna*. Comme d'ordinaire dans le grec: la ville, la grande. Cf. xiv, 18; xviii, 10, etc. — *Quæ... regnum super...* Ce détail, comme celui des sept collines, convient fort bien à l'ancienne Rome; mais il ne s'agit d'elle ici qu'en tant qu'elle figure la métropole idéale du futur royaume de l'Antechrist.

2<sup>o</sup> La chute de Babylone. XVIII, 1-24.

Cette page, justement admirée sous le rapport littéraire, décrit d'une façon tragique la ruine de la grande cité, que plusieurs passages antérieurs ont annoncée. Cf. xiv, 8; xvi, 19<sup>b</sup>; xvii, 1, 16-18. Le langage est très poétique; des traits nombreux sont empruntés à l'Ancien Testament, surtout à Isaïe, à Jérémie et à Ézéchiel.

CHAP. XVIII. — 1-3. Le prélude: un ange annonce comme un fait accompli la destruction de Babylone, et il en indique la cause. — *Et post hæc...* Transition. Voyez iv, 1 et le commentaire. — *Alium* (autre que celui de xvii, 1, 7, 15)... *habentem...* Comp. x, 1; xiv, 6; xx, 1, etc. C'est sans doute pour coopérer lui-même à la ruine de la Babylone symbolique que cet ange a reçu de Dieu une puissance extraordinaire. — *Terra illuminata...* Comme dans Ézéchiel, xliii, 2<sup>b</sup>. — *Cecidit...* (vers. 2). Voyez xiv, 8 et les notes; Is. xxi, 9. — *Et facta est...* Cette description de l'état de Babylone après sa ruine rappelle Isaïe, xliii, 19, 21-22 et xxxiv, 11-15.

grande Babylone ; et elle est devenue la demeure des démons, et le repaire de tout esprit immonde, et le repaire de tout oiseau immonde et haïssable ;

3. car toutes les nations ont bu du vin de la colère de sa prostitution, et les rois de la terre se sont souillés avec elle, et les marchands de la terre se sont enrichis par l'excès de son luxe.

4. Puis j'entendis une autre voix venant du ciel, qui disait : Sortez du milieu d'elle, mon peuple, afin de ne point participer à ses péchés, et de ne pas avoir une part à ses plaies.

5. Car ses péchés sont parvenus jusqu'au ciel, et le Seigneur s'est souvenu de ses iniquités.

6. Traitez-la comme elle vous a traités elle-même, et rendez-lui au double selon ses œuvres ; dans la coupe où elle vous a versé à boire, versez-lui deux fois autant.

7. Autant elle s'est glorifiée et livrée aux délices, autant donnez-lui de tourments et de deuil, parce qu'elle dit dans son cœur : Je trône en reine, et je ne suis pas veuve, et je ne verrai pas le deuil.

8. C'est pour cela que ses plaies viendront en un seul jour, et la mort, et le deuil, et la famine, et elle périra par le feu, car il est puissant, le Dieu qui la condamnera.

est habitatio dæmoniorum, et custodia omnis spiritus immundi, et custodia omnis volucris immundæ et odibilis ;

3. quia de vino iræ fornicationis ejus biberunt omnes gentes, et reges terræ cum illa fornicati sunt, et mercatores terræ de virtute deliciarum ejus divites facti sunt.

4. Et audivi aliam vocem de cælo, dicentem : Exite de illa, populus meus, ut ne participes sitis delictorum ejus, et de plagis ejus non accipiatis.

5. Quoniam pervenerunt peccata ejus usque ad cælum, et recordatus est Dominus iniquitatum ejus.

6. Reddite illi sicut et ipsa reddidit vobis ; et duplicate duplicia secundum opera ejus ; in poculo quo miscuit, miscete illi duplum.

7. Quantum glorificavit se et in deliciis fuit, tantum date illi tormentum et luctum, quia in corde suo dicit : Sedeo regina, et vidua non sum, et luctum non videbo.

8. Ideo in una die venient plagæ ejus, mors, et luctus, et fames ; et igne comburetur, quia fortis est Deus, qui judicabit illam.

Voyez aussi Jer. L, 39 et LI, 37 ; Soph. II, 15<sup>b</sup>. — *Habitatio dæmoniorum, et...* Les esprits immondes ne diffèrent pas des démons (cf. XVI, 13). D'après les croyances juives, le désert et les ruines leur servent de résidence, ainsi qu'aux animaux impurs. — *Quia de...* (vers. 3). L'ange justifie ce châtement sévère. Sur le trait *vino iræ...*, voyez XIV, 8 ; XVII, 2 ; Jer. LI, 7, 35, etc. — *Reges terræ cum illa...* Cf. XVII, 2. Le détail suivant, *et mercatores...*, est ajouté pour préparer les vers. 11 et ss. — *De virtute deliciarum...* Plutôt, d'après le grec : Ils se sont enrichis de la force de son luxe. Ceux qui adoptent la traduction de la Vulgate en donnent cette interprétation : par la grandeur de sa mollesse et par son amour des plaisirs, qui nécessitaient toute sorte d'objets luxueux.

4-8. Une voix du ciel presse les bons de s'éloigner d'elle, à cause de l'imminence de sa ruine, et ordonne aux exécuteurs des vengeances divines de la châtier rudement, à cause de ses crimes et de son orgueil. Ici encore, nous trouvons de nombreuses réminiscences des prophètes, et en particulier des chap. L et LI de Jérémie, qui concernent la chute de la Babylone historique. — *Aliam vocem...* Elle retentira

jusqu'à la fin du vers. 8. — *Exite de...* Les chrétiens sont invités à quitter au plus tôt cette ville souillée, pour ne point avoir part soit à ses fautes, soit à son sort (*ne participes...*). Comp. Matth. XXIV, 16 et ss., et aussi Is. XLVIII, 20 et LI, 11 ; Jer. L, 8 et LI, 6, 9, 45. — *Quoniam...* (vers. 5). Encore le motif du châtement. Cf. Jer. LI, 9<sup>b</sup>. La traduction littérale du grec serait : Parce que ses péchés se sont élevés jusqu'au ciel. — *Recordatus est...* Comme ci-dessus, XVI, 19. — *Reddite illi...* (vers. 6). Continuant de s'adresser à ceux que Babylone a si cruellement persécutés, la voix céleste leur recommande de « s'associer, au moins en esprit, à la vengeance rémunératrice qui va la frapper. » Cf. Ps. CXXXVI, 8 ; Jer. L, 15<sup>b</sup> et 29<sup>b</sup>. — La même pensée est répétée une seconde fois, *duplicate illi...* (cf. Is. XL, 2<sup>b</sup> ; Jer. XVI, 18), une troisième (*in poculo... miscete...* ; cf. XIV, 10), et même une quatrième, *quantum glorificavit...* (vers. 7). Ces derniers mots font allusion à l'orgueil effréné de Babylone ; orgueil dont l'ange donne la preuve, en citant une parole altière de la cité : *Sedeo regina, et...* Écho d'Isaïe, XLVII, 7-8. — *Ideo* (vers. 8) : à cause des crimes de la Babylone mystique. La formule *in una die* a ici le sens

9. Et flebunt, et plangent se super illam reges terræ qui cum illa fornicati sunt, et in deliciis vixerunt, cum viderint funum incendii ejus;

10. longe stantes propter timorem tormentorum ejus, dicentes: Væ, væ civitas illa magna Babylon, civitas illa fortis, quoniam una hora venit judicium tuum!

11. Et negotiatores terræ flebunt, et lugebunt super illam, quoniam merces eorum nemo emet amplius:

12. merces auri, et argenti, et lapidum pretiosi, et margaritæ, et byssi, et purpuræ, et serici, et cocci (et omne lignum thyinum, et omnia vasa eboris, et omnia vasa de lapide pretioso, et æramento, et ferro, et marmore,

13. et cinnamomum), et odoramentorum, et unguenti, et thuris, et vini, et olei, et similæ, et tritici, et jumentorum,

9. Et les rois de la terre qui se sont souillés et ont vécu dans les délices avec elle, pleureront sur elle et se frapperont la poitrine, lorsqu'ils verront la fumée de son embrasement.

10. Se tenant à distance dans la crainte de ses tourments, ils diront: Malheur! malheur! Babylone, la grande ville, la ville puissante, en une heure ta condamnation est venue.

11. Et les marchands de la terre pleureront et se lamenteront sur elle, parce que personne n'achètera plus leurs marchandises:

12. marchandises d'or et d'argent, de pierres précieuses et de perles, d'étoffes de lin, de pourpre, de soie et d'écarlate, de bois odoriférant de tout genre, de toute espèce d'objets en ivoire, et de toute espèce d'objets en pierres précieuses, en airain, en fer et en marbre,

13. de cinnamome, de senteurs, de parfums, d'encens, de vin, d'huile, de fleur de farine, de blé, de bêtes de

de soudain, rapidement. — *Quia fortis qui...* Réflexion très menaçante. La grande coupable ne saurait donc échapper au sort qu'elle mérite.

9-10. ▲ la sentence de condamnation prononcée par le ciel se joignent, sur la terre, des chants élégiaques, vers. 9-19, dans lesquels les rois amis de Babylone, puis les marchands et les navigateurs dont elle avait fait la fortune, se lamentent à son sujet. Nous entendons d'abord celui des rois. Comparez l'élegie semblable des



Scène de deuil. (D'après un bas-relief romain.)

princes sur la ruine de Tyr. Ez. xxvi, 16-18. — *Flebunt et plangent se.* Deux signes de deuil: ils pleurent et se frappent la poitrine (*Atl. arch.*, pl. xxvi, fig. 7). — *Reges qui...* Comp. le vers. 2<sup>b</sup>;

xvii, 2, etc. — *Cum viderint...* Deux fois déjà il a été parlé de l'incendie de la ville. Voyez le vers. 8 et xvii, 16. — *Longe stantes...* (vers. 10). Détail dramatique et psychologique tout ensemble. — Le chant se compose de deux simples notes: un mot de sympathie (*væ, væ...*), et une parole d'étonnement (*quia una hora...*); ce trait surenchérit sur « une die » du vers. 8).

11-17<sup>a</sup>. La lamentation des marchands. Comp. le poème semblable d'Ézéchiel, xxvii, 1 et ss., au sujet de Tyr. Les vers. 11-15 forment une longue introduction à l'élegie proprement dite. Ils énumèrent les principales marchandises que les négociants de tout l'univers apportaient à Babylone; ceux-ci font donc pour ainsi dire « l'inventaire de leur désastre ». — *Quoniam merces... nemo...* Ils gémissent autant sur eux-mêmes que sur la ville. — *Byssi* (vers. 12): le fin lin. Cf. Luc. xvi, 19. — *Lignum thyinum.* Le bois très fin du conifère nommé « *Thuia articulata* »; on s'en servait pour faire des meubles de luxe. — *Vasa eboris.* Hébraïsme: des ustensiles d'ivoire. — Au lieu de *lapide pretioso*, le grec porte: de bois très précieux. — *Cinnamomum* (vers. 13). Substance aromatique fournie par l'écorce intérieure de la plante du même nom. Cf. Ex. xxx, 23; Prov. vii, 17, etc. (*Atl. d'hist. nat.*, pl. xxiii, fig. 5). — *Odoramentorum.* Dans le grec: ἄρωμα; produit d'une autre plante aromatique de l'Inde, qui servait à composer un baume très apprécié, et qu'on employait aussi en guise de parfum (Pline, *Hist. nat.*, xii, 28; Martial, viii, 17, etc.). — *Vini... et tritici.* L'énumération passe aux principaux produits alimentaires, objet d'un commerce considérable, et mentionne ensuite les animaux agricoles grands et petits (*jumentorum*

somme, de brebis, de chevaux, de chars, d'esclaves, et de personnes humaines.

14. Les fruits que ton âme désirait se sont éloignés de toi ; toutes les choses délicates et magnifiques sont perdues pour toi, et on ne les trouvera plus désormais.

15. Les marchands de ces choses, qui se sont enrichis avec elle, se tiendront à distance, dans la crainte de ses tourments, pleurant et se lamentant,

16. et disant : Malheur ! malheur ! la grande ville qui était vêtue de lin, de pourpre et d'écarlate, et parée d'or, de pierres précieuses et de perles ;

17. en une heure tant de richesses ont disparu. Et tous les pilotes et tous ceux qui naviguent sur mer, les matelots et ceux qui trafiquent sur mer, se sont tenus à distance,

18. et ont poussé des cris en voyant la place de son embrasement : Quelle ville, disaient-ils, était semblable à cette grande ville ?

19. Ils ont jeté de la poussière sur leurs têtes, et ils ont crié en pleurant et se tourmentant, et ils disaient : Malheur ! malheur ! la grande ville, qui a enrichi de son opulence tous ceux qui avaient des vaisseaux sur la mer, a été ruinée en une seule heure.

et ovium, et equorum, et rhedarum, et mancipiorum, et animarum hominum.

14. Et poma desiderii animæ tuæ discesserunt a te ; et omnia pingua et præclara perierunt a te, et amplius illa jam non invenient.

15. Mercatores horum, qui divites facti sunt, ab ea longe stabunt propter timorem tormentorum ejus, flentes ac lugentes,

16. et dicentes : Væ, væ civitas illa magna, quæ amicta erat bysso, et purpura, et cocco, et deaurata erat auro, et lapide pretioso, et margaritis ;

17. quoniam una hora destitutæ sunt tantæ divitiæ ! Et omnis gubernator, et omnis qui in lacum navigat, et nautæ, et qui in mari operantur, longe steterunt,

18. et clamaverunt videntes locum incendii ejus, dicentes : Quæ similis civitati huic magnæ ?

19. Et miserunt pulverem super capita sua, et clamaverunt flentes et lugentes, dicentes : Væ, væ civitas illa magna, in qua divites facti sunt omnes qui habebant naves in mari, de pretiis ejus ; quoniam una hora desolata est !

et ovium), les chevaux, les chars à quatre roues (rhedarum). — La liste est close par les esclaves, que désignent deux expressions distinctes : *mancipiorum* (à la lettre dans le grec : des corps) et *animarum*... La seconde est empruntée à Ez. xxvii, 13, d'après l'hébreu et les LXX. Elles sont classiques l'une et l'autre dans ce sens. — *Et poma*... (vers. 14). C.-à-d., les fruits (les mets délicats) que désirait vivement ton âme. La construction change ici tout à coup. — *Omnia pingua* : les friandises. C'est la continuation de la même pensée. — *Perierunt a te*. Cf. Ps. cxlii, 15. Cette perte sera perpétuelle : *et amplius illa*... — *Mercatores*... (vers. 15). Le pronom *horum* représente tous les objets qui viennent d'être mentionnés. — *Qui divites*... Comme au vers. 9<sup>b</sup>. Au lieu du futur *stabunt*, le grec emploie l'aoriste ; au vers. 10, nous lisons le futur : la description alterne entre la vision et la prophétie. — *Ab ea longe... propter*... Comme auparavant les rois, vers. 10<sup>a</sup>. Le grec coupe autrement la phrase : Ceux qui sont devenus riches par elle (par la ville) se sont tenus au loin... — *Quæ amicta*... (vers. 16). Emprunt partiel au portrait de la femme qui symbolisait Babylone, xvii, 4. — *Destitutæ sunt* (vers. 17). Littéralement dans le grec : Une si grande richesse a été rendue déserte. En ce sens que les marchandises ont cessé de s'écouler, et qu'elles

demeurent entassées, abandonnées dans les magasins.

17<sup>b</sup>-19. Lamentation des navigateurs et des marins. Ils unissent leurs plaintes à celles des marchands, qui étalent comme « leurs alliés naturels ». — *Gubernator* représente les capitaines de vaisseau ; *nautæ*, les matelots ordinaires. La périphrase *omnis qui... navigat* désigne peut-être les négociants qui s'embarquent avec leurs marchandises, pour aller les vendre au loin. Au lieu de *in lacum*, le grec dit : « in locum » : Quiconque navigue vers un lieu (déterminé). La locution *qui in mari*... est la plus générale des quatre. — *Clamaverunt* (vers. 18). Ce détail n'avait pas été signalé à propos des deux élégies précédentes. — *Locum incendii*... Dans le grec : la fumée de son incendie. Comp. le vers. 9<sup>b</sup>. — *Quæ similis...?* Exclamation analogue à celle de xiii, 4. Cf. Ez. xxvii, 32. — *Miserunt pulverem*... (vers. 19) : en signe de deuil. Comme dans Ézéchiël, xxvii, 30 (voyez aussi l'Atl. arch., pl. xxvi, fig. 8 ; pl. xxviii, fig. 7). — *In qua divites*... Eux aussi (comp. le vers. 11), ils se désolent en pensant à la perte que leur cause la destruction de l'opulente cité. — *Desolata est*. C.-à-d. : Elle est devenue déserte. Voyez le vers. 17<sup>a</sup>, d'après le texte grec.

20. Le ciel et les saints sont invités à se réjouir de ce très juste châtement. C'est comme

20. Exulta super eam, cælum, et sancti apostoli, et prophetæ, quoniam judicabit Deus judicium vestrum de illa.

21. Et sustulit unus angelus fortis lapidem quasi molarem magnum, et misit in mare, dicens : Hoc impetu mittetur Babylon, civitas illa magna, et ultra jam non invenietur.

22. Et vox citharædorum, et musicorum, et tibia canentium, et tuba, non audietur in te amplius, et omnis artifex omnis artis non invenietur in te amplius, et vox molæ non audietur in te amplius,

23. et lux lucernæ non lucebit in te amplius, et vox sponsi et sponsæ non audietur adhuc in te ; quia mercatores tui erant principes terræ, quia in veneficiis tuis erraverunt omnes gentes.

24. Et in ea sanguis prophetarum et sanctorum inventus est, et omnium qui interfecti sunt in terra.

20. Réjouis-toi sur elle, ô ciel ; et et vous aussi, saints apôtres et prophètes, parce que Dieu a vengé votre cause sur elle.

21. Alors un ange puissant souleva une pierre semblable à une grande meule, et la jeta dans la mer, en disant : C'est avec cette vitesse que sera précipitée Babylone, la grande ville, et on ne la trouvera plus jamais.

22. Et la voix des joueurs de harpe, et des musiciens, et des joueurs de flûte et de trompette, ne sera plus jamais entendue chez toi ; et aucun artisan, de quelque art que ce soit, ne s'y trouvera plus ; et le bruit de la meule ne sera plus jamais entendu en toi ;

23. et la lumière de la lampe ne brillera plus jamais chez toi, et la voix de l'époux et de l'épouse ne sera plus entendue chez toi, parce que tes marchands étaient les princes de la terre, et que par tes enchantements toutes les nations ont été séduites.

24. Et en elle a été trouvé le sang des prophètes et des saints, et de tous ceux qui ont été mis à mort sur la terre.

un cri de triomphe qui retentit soudain après la ruine de Babylone. Cf. Jer. XII, 22<sup>a</sup> ; LI, 48. — *Exulta*. Cette invitation provenait sans doute aussi de la voix qu'a mentionnée le vers. 4 ; selon d'autres, du voyant lui-même. — *Et sancti apostoli, et...* Lisez plutôt : Et les saints, et les apôtres, et les prophètes. La première expression est générale, et s'applique à tous les chrétiens ; les deux autres sont plus spéciales. — *Judicabit*. Au prétérit dans le grec : (Dieu) a jugé votre jugement... C.-à-d. : Il vous a vengés en châtiant la coupable.

21-24. Une action symbolique annonce le caractère définitif de la ruine de Babylone. — *Quasi molarem...* : une meule à moudre le blé. Il y en avait de diverses tailles, selon qu'elles étaient tournées par les bras humains ou par des animaux. Voyez l'*Atl. arch.*, pl. XXI, fig. 1-3 ; pl. XLIII, fig. 3). — *Misit in mare*. Comparez un acte semblable de Jérémie, I, 63-64, également à propos de Babylone. Celui-ci signifie que la ville détruite ne sera jamais rétablie ; sa ruine est irréparable. — *Hoc impetu* : avec cette violence, cette rapidité. — *Et ultra jam...* Même formule sinistre qu'au vers. 14<sup>b</sup> ; cf. Deut. XIII, 16. — *Et vox... non...* (vers. 22). Cf. Is. XXIV, 8 et Ez. XXVI, 13. L'ange prédit que tout signe de joie et de vie heureuse a disparu à jamais de Babylone. — Le trait final du vers. 22, *et vox molæ...*, et ceux de la première moitié du ver-

set 23 sont des échos de Jer. VII, 34 ; XVI, 9 et XXV, 10. — *Mercatores... principes...* (vers. 23<sup>b</sup>). Comme dans Isaïe, XXIII, 8. — *In veneficiis tuis...* Même pensée que dans Nahum, III, 4<sup>b</sup>. La Babylone mystique aura séduit les peuples à la



Joueuse de flûte.

(D'après les monuments grecs.)

manière d'une enchantreuse. Cf. Is. XLIX, 9, 12. — *In ea sanguis...* (vers. 24). C'était le crime par excellence de la grande cité, celui que Dieu avait surtout à cœur de venger : elle avait fait couler à flots le sang des chrétiens. Cf. VI, 10-11 ; XVII, 6.



CHAPITRE XIX

1. Après cela j'entendis comme la voix d'une foule nombreuse, dans le ciel, qui disait : Alleluia ; le salut, la gloire et la puissance sont à notre Dieu,

2. parce que ses jugements sont véritables et justes, qu'il a jugé la grande prostituée qui a corrompu la terre par sa prostitution, et qu'il a vengé le sang de ses serviteurs répandu par ses mains.

3. Et ils dirent une seconde fois : Alleluia ; et sa fumée monte dans les siècles des siècles.

4. Alors les vingt-quatre vieillards et les quatre animaux se prosternèrent et adorèrent Dieu, assis sur le trône, en disant : Amen, alleluia.

5. Et une voix sortit du trône, disant : Louez notre Dieu, vous tous ses serviteurs, et vous qui le craignez, petits et grands.

6. Et j'entendis comme le bruit d'une grande foule, et comme le bruit de grandes eaux et de violents coups de

1. Post hæc audivi quasi vocem turbarum multarum in cælo, dicentium : Alleluia ; salus, et gloria, et virtus Deo nostro est :

2. quia vera et justa judicia sunt ejus, qui judicavit de meretrice magna, quæ corrupit terram in prostitutione sua, et vindicavit sanguinem servorum suorum de manibus ejus.

3. Et iterum dixerunt : Alleluia ; et fumus ejus ascendit in sæcula sæculorum.

4. Et ceciderunt seniores viginti quatuor et quatuor animalia, et adoraverunt Deum sedentem super thronum, dicentes : Amen, alleluia.

5. Et vox de throno exivit, dicens : Laudem dicite Deo nostro omnes servi ejus, et qui timetis eum pusilli et magni.

6. Et audivi quasi vocem turbæ magnæ, et sicut vocem aquarum multarum, et sicut vocem tonitruorum magnorum,

3° Sainte allégresse dans le ciel. XIX, 1-10.

Déplorée ici-bas par tous ceux que leurs intérêts attachaient à la grande cité, la ruine de Babylone est célébrée dans le ciel par des chants joyeux, parce qu'elle allait faciliter et accélérer l'établissement universel du royaume de Dieu.

CHAP. XIX. — 1-4. Les bienheureux du ciel rendent grâces au Seigneur pour l'exécution de ses jugements pleins de justice contre la grande coupable. Cf. Jer. LI, 48. — *Turbarum...* Au singulier dans le grec : (la voix) d'une foule nombreuse. Comp. le vers. 6 ; VII, 9. Cette foule est celle des chrétiens déjà entrés dans la gloire, qui ont été invités naguère (cf. XVIII, 20) à se réjouir au sujet de la chute de Babylone. Ils répondent maintenant à cette invitation. — *Alleluia* (ἀλληλοῦῖα). Mot hébreu célèbre, qui signifie : Louez Jéhovah (*hal'lu Yah*). Employé souvent dans les psaumes, il n'apparaît que quatre fois dans le Nouveau Testament (ici, et dans les vers. 3, 4 et 6). — *Salus...*, *et...*, *et...* Sur cette formule, voyez IV, 11 ; V, 12-13 ; VII, 10 et les notes ; XII, 10. — Le motif de la louange est énoncé d'abord en termes généraux, *quia vera et justa...* (vers. 2), puis d'une manière très spéciale, *qui judicavit de...* Cf. XV, 3 ; XVI, 7 ; XVII, 1 et ss. ; XVIII, 20. — Le trait *et vindicavit...* ramène le lecteur à la prière des martyrs (VI, 10), et à la plus grave des accusations lan-

cées contre Babylone (XVII, 6<sup>a</sup> ; XVIII, 24). — *Et iterum...* (vers. 3). Les bienheureux reprennent leur chant, après une pause ; ou bien, c'est un autre chœur qui répond. — Les mots *et fumus...* font partie du cantique ; c'est une allusion à l'incendie qui avait consumé la cité criminelle. Cf. XVII, 16 ; XVIII, 8-9. — *Ascendit in...* Cela signifie que le châtement de Babylone n'aura pas de fin. Cf. XIV, 11<sup>a</sup>. — *Et ceciderunt...* (vers. 4). Les représentants de l'Église et de la nature entière (voyez IV, 4, 6 et les notes) s'associent à la louange des Saints. Cf. V, 8, 14 ; XI, 16.

5-10. Des voix célestes chantent la prise de possession par le Seigneur de son royaume universel et éternel, en même temps que les noces de l'Agneau. Ce beau passage sert de transition entre la ruine de Babylone et la défaite soit de l'Antechrist, soit de Satan. — *Vox de throno*. Comme plus haut, XVI, 17. Ici, c'était la voix d'un ange, à cause des mots *Deo nostro*. — *Laudem dicite...* Cette invitation rappelle le début du Ps. CXXXIII. — *Servi et qui...* Les deux expressions sont synonymes et désignent les chrétiens glorifiés, les Saints du ciel. — *Pusilli et...* : tous sans exception. Cf. XI, 18. — *Et audivi...* (vers. 6). Ils répondent immédiatement à l'invitation angélique. Sur les images *sicut... aquarum... et... tonitruorum...*, voyez I, 15 et

dicentium : Alleluia ; quoniam regnavit Dominus Deus noster omnipotens.

7. Gaudeamus, et exultemus, et demus gloriam ei, quia venerunt nuptiæ Agni, et uxor ejus præparavit se.

8. Et datum est illi ut cooperiat se byssino splendenti et candido ; byssinum enim, justificationes sunt sanctorum.

9. Et dixit mihi : Scribe : Beati qui ad cœnam nuptiarum Agni vocati sunt. Et dixit mihi : Hæc verba Dei vera sunt.

10. Et cecidi ante pedes ejus, ut ado-

tonnerre, qui disaient : Alleluia, parce que le Seigneur notre Dieu, le Tout-puissant, est entré dans son règne.

7. Réjouissons-nous, et soyons dans l'allégresse, et rendons-lui gloire, car les noces de l'Agneau sont venues, et son épouse s'est préparée.

8. Et il lui a été donné de se revêtir d'un lin éclatant et pur ; car le lin, ce sont les actions justes des saints.

9. Alors il me dit : Ecris : Heureux ceux qui sont appelés au festin des noces de l'Agneau. Et il me dit : Ces parolés de Dieu sont véritables.

10. Et je me jetai à ses pieds pour

xiv, 2. — *Regnavit... Deus...* C.-à-d. : Dieu règne ; il est pleinement entré en possession de son royaume. Voyez xi, 17 et le commentaire. — *Gaudeamus et...* Écho du Psaume cxvii, 24. — Raison particulière de cette vive allégresse : *venerunt nuptiæ* (γαμός, le mariage)... Ces noces mystiques figurent l'union désormais éter-

Il va confirmer solennellement le contenu des vers. 6<sup>b</sup>-8. — *Beati qui...* C'est la quatrième des béatitudes de l'Apocalypse (cf. i, 3 ; xiv, 13 ; xvi, 15). Nous en trouverons encore trois (xx, 6 ; xxii, 7 et 14). — *Ad cœnam...* L'idée est empruntée à la coutume antique d'unir un joyeux repas à la célébration des noces. Cf. Jud. xiv



Cortège nuptial. (D'après un vase peint.)

nelle du Christ avec l'Église envisagée dans son unité (*uxor ejus*). Voyez xxi, 9<sup>b</sup> et ss. Comparez aussi, au sujet de ce symbole, Matth. ix, 15 ; xxv, 1 et ss. ; Luc. xii, 36 ; Joan. iii, 29 ; II Cor. xi, 2 ; Eph. v, 25 et ss., etc. — *Præparavit se* : en se revêtant de tout ce qu'elle a de plus beau. — *Datum est illi* (ἀντὶ, à l'épouse, vers. 8)... Le lin blanc symbolise l'innocence et la sainteté, comme l'ajoute le narrateur : *byssinum enim...* Cf. vii, 14 ; xv, 6, etc. Par *justificationes sanctorum*, il faut entendre les œuvres méritoires des membres de l'Église, œuvres par lesquelles ils ont gagné le ciel. — *Et dixit...* (vers. 9). A savoir, l'ange révélateur, d'après le vers. 10.

10 et ss. ; Matth. xxii, 1 et ss., etc. Ici, la double métaphore signifie : Heureux ceux qui participeront au bonheur éternel du ciel ; heureux les élus ! Cf. iii, 20 ; Is. xxv, 6 ; Luc. xiv, 15 et ss. — *Et dixit...* Nouvelle formule d'introduction, pour bien mettre en relief la pensée qui suit. — *Hæc verba...* C.-à-d. : Ce sont là les véritables paroles de Dieu. Autre mot « incisif », qui se rapporte aux vers. 6<sup>b</sup>-9<sup>a</sup>. Les paroles de Dieu s'accompliront intégralement, sans le moindre doute. Cf. xxi, 5, et xxii, 6. — *Et cecidi...* (vers. 10). Tout ému de cette révélation, Jean se prosterne devant le messager céleste, pour lui rendre hommage. — Refus motivé de

l'adorer. Mais il me dit : Garde-toi de le faire; je suis un serviteur comme toi, et comme tes frères qui ont le témoignage de Jésus. Adore Dieu; car le témoignage de Jésus est l'esprit de prophétie.

11. Je vis ensuite le ciel ouvert, et voici un cheval blanc; et celui qui le montait s'appelait le Fidèle et le Véritable, il juge et il combat avec justice.

12. Ses yeux étaient comme une flamme de feu, et sur sa tête il y avait de nombreux diadèmes, et il portait écrit un nom que nul ne connaît, si ce n'est lui-même.

13. Il était vêtu d'un vêtement teint de sang, et il s'appelle le Verbe de Dieu.

14. Les armées qui sont dans le ciel le suivaient sur des chevaux blancs, vêtues d'un lin blanc et pur.

15. Et de sa bouche il sort une épée tranchante des deux côtés, pour en

rarem eum. Et dicit mihi : Vide ne feceris; conservus tuus sum, et fratrum tuorum habentium testimonium Jesu. Deum adora; testimonium enim Jesu est spiritus prophetiæ.

11. Et vidi cælum apertum; et ecce equus albus, et qui sedebat super eum vocabatur Fidelis et Verax, et cum justitia judicat et pugnât.

12. Oculi autem ejus sicut flamma ignis, et in capite ejus diademata multa, habens nomen scriptum quod nemo novit nisi ipse.

13. Et vestitus erat veste aspersa sanguine, et vocatur nomen ejus Verbum Dei.

14. Et exercitus qui sunt in cælo sequentur eum in equis albis, vestiti byssino albo et mundo.

15. Et de ore ejus procedit gladius ex utraque parte acutus, ut in ipso per-

l'ange : *Vide, ne...*; *conservus tuus...* Les anges sont les serviteurs de Dieu; les chrétiens aussi : l'égalité règne donc entre eux sous ce rapport. — Sur les mots *habentium testimonium...*, voyez I, 9<sup>b</sup> et le commentaire; XII, 17, etc. — *Deum adora*. C.-à-d., réserve pour lui seul tous tes hommages. — Les mots *testimonium enim...* sont une remarque explicative, qui se rattache à « habentium testimonium.. » Ils sont un peu obscurs et ont été diversement interprétés. Ils paraissent signifier que quiconque confesse Jésus-Christ et croit à l'évangile possède en un sens l'esprit de prophétie; il est par là même l'égal des anges. Ou mieux encore : « l'esprit de prophétie ne m'a été donné, comme à tous les prophètes (comme à toi), que pour rendre témoignage à Jésus »; en cela nous nous ressemblons et nous sommes égaux.

§ II. — *Victoire définitive remportée par Jésus-Christ sur la bête et le dragon*. XIX, 11-XX, 10.

Le Verbe de Dieu va triompher d'eux, comme il a triomphé déjà de la cité rebelle.

1° Le Christ s'avance au combat contre la bête, qu'il défait totalement. XIX, 11-21.

11-16. Description du glorieux général et de son armée symbolique. — *Cælum apertum*. Comme au début des visions, IV, 1; voyez aussi XI, 19. — *Equus albus*. Voyez VI, 2 et les notes. Ici le coursier va porter un cavalier tout divin. — *Fidelis et verax*. Déjà ces deux épithètes nous révèlent le Christ en tant que Fils de Dieu. Cf. I, 5<sup>a</sup>; III, 7, 14. — Le trait *cum justitia judicat* est cité par Isaïe, XI, 4, comme un des attributs du Messie. Cf. Ps. LXXI, 2, etc. Notre

auteur ajoute *et pugnât*, parce que Jésus-Christ va juger ses ennemis au moyen d'une bataille décisive. — *Oculi autem...* (vers. 12). Voyez I, 14 et II, 18. — *Diademata multa* : en sa qualité de roi des rois, d'après le vers. 16. Cf. I Mach. XI, 13. C'est aussi à cause de leur autorité royale que le dragon et la bête portaient plusieurs couronnes. Cf. XII, 3 et XIII, 1. — *Habens nomen...* *quod...* Ce nom mystérieux était peut-être celui qui sera mentionné au vers. 13 : le Verbe de Dieu. Selon divers auteurs, c'eût été le titre κύριος, Seigneur, ou Jéhovah. Comp. XII, 4, où il est dit que les bienheureux porteront eux-mêmes ce nom comme un glorieux ornement. — *Quod nemo... nisi...* Voyez II, 17 et III, 12<sup>b</sup>. — *Vestitus... veste...* (vers. 13). Allusion à Is. LXIII, 3, où il est aussi question des victoires du Messie. Le sang est celui des ennemis de Jésus (voyez le vers. 21<sup>a</sup>). — *Verbum Dei* (ὁ λόγος τοῦ Θεοῦ). Ce nom a ici le même sens qu'au début du quatrième évangile (Joan. I, et ss.) et de la première épître de saint Jean, I, 1<sup>b</sup> (voyez le commentaire). Sa seule mention indique d'avance le résultat du combat qui va s'engager. — *Et exercitus...* (vers. 14). Le Verbe de Dieu ne s'avance pas seul sur le champ de bataille; il a, comme au Ps. CIX, 3 (voyez le commentaire), une vaillante armée sous ses ordres. Ici, ce sont des guerriers célestes (*qui.. in cælo...*), des anges, qui chevauchent pareillement *in equis albis* : autre emblème d'une victoire certaine. — *Vestiti byssino...* La couleur des anges et des saints. Comp. le vers. 8; IV, 4, etc. Cette blancheur contrastait avec les vêtements du Christ, tout tachés de sang. — *De ore ejus...* (vers. 15). Autre trait qui rappelle le début du livre. Cf. I, 16 et II, 12. — *Et ipse*

cutiat gentes; et ipse reget eas in virga ferrea, et ipse calcet torcular vini furoris iræ Dei omnipotentis.

16. Et habet in vestimento et in femore suo scriptum: Rex regum, et Dominus dominantium.

17. Et vidi unum angelum stantem in ole, et clamavit voce magna, dicens omnibus avibus quæ volabant per medium cæli: Venite, et congregamini ad cœnam magnam Dei;

18. ut manducetis carnes regum, et carnes tribunorum, et carnes fortium, et carnes equorum et sedentium in ipsis, et carnes omnium liberorum et servorum, et pusillorum et magnorum.

19. Et vidi bestiam, et reges terræ, et exercitus eorum congregatos ad faciendum prælium cum illo qui sedebat in equo, et cum exercitu ejus.

20. Et apprehensa est bestia, et cum ea pseudopropheta qui fecit signa coram ipso, quibus seduxit eos qui acceperunt characterem bestię, et qui adoraverunt imaginem ejus. Vivi missi sunt hi duo in stagnum ignis ardentis sulphure;

frapper les nations; et il les gouverne avec une verge de fer, et il foule la cuve du vin de la fureur de la colère du Dieu tout-puissant.

16. Et sur son vêtement et sur sa cuisse il porte ce nom écrit: Roi des rois, et Seigneur des seigneurs.

17. Alors je vis un ange debout dans le soleil, et il cria d'une voix forte, en disant à tous les oiseaux qui volaient par le milieu du ciel: Venez, et assemblez-vous pour le grand festin de Dieu,

18. pour manger la chair des rois, la chair des capitaines, la chair des puissants, la chair des chevaux et de ceux qui les montent, et la chair de tous les hommes, libres et esclaves, petits et grands.

19. Et je vis la bête, et les rois de la terre, et leurs armées assemblées pour faire la guerre à celui qui était monté sur le cheval, et à son armée.

20. Mais la bête fut saisie, et avec elle le faux prophète qui avait fait devant elle des prodiges, par lesquels il avait séduit ceux qui avaient pris la marque de la bête, et qui avaient adoré son image. Ils furent tous deux jetés vivants dans l'étang brûlant de feu et de soufre;

reget (mieux: « pascet »)... D'après le Ps. II, 9, comme plus haut (II, 27 et XII, 5). Le détail *in virga ferrea* est de mauvais augure pour les ennemis du Verbe. — *Ipse calcet*... Sur cette image, voyez XIV, 10, 19 et le commentaire. Elle



On foule le pressoir.

(D'après un bas-relief romain.)

provient directement d'Isaïe, LXIII, 2-6. — *In vestimento et in...* (vers. 16). Le second terme détermine le premier; par conséquent, à l'endroit du vêtement qui recouvrait la hanche, à l'endroit où se trouve le glaive. — *Rex regum*

et... Voyez XVII, 14 et les notes. Les deux expressions sont une sorte de superlatif hébreu, comme cantique des cantiques, etc.

17-18. Les oiseaux de proie sont invités à venir dévorer les cadavres des ennemis vaincus. C'est un second prélude, qui annonce de même la certitude de la victoire. Ce passage a beaucoup de ressemblance avec Ez. xxxix, 17-20. — *Stantem in sole*. Ceci n'a été dit d'aucun autre ange: c'est du soleil même que va retentir la dernière annonce de la victoire finale du Christ. — *Ad cœnam... Dei*: au grand festin que Dieu destinait aux oiseaux de proie. — *Ut manducetis...* (vers. 18). La répétition du mot *carnes* est d'un effet saisissant. Aucun des adversaires du Christ n'échappera au carnage.

19-21. La bataille et la victoire. — *Et vidi...* Le voyant contemple maintenant l'armée ennemie, conduite par son chef principal, la bête ou l'Antechrist, et, sous ses ordres, par les rois ses alliés (*et reges, et...*). Cf. XVI, 14-16; XVII, 12-14. — *Et apprehensa est...* (vers. 20). Sans s'arrêter à la description de la bataille, l'écrivain sacré en note brièvement les résultats en ce qui concerne soit l'Antechrist et son principal auxiliaire, vers. 20, soit la masse de ses soldats, vers. 21. On dirait que, par la concision de son récit, il semble mieux marquer la facilité et la promptitude de la victoire. — *Pseudopropheta qui...* Par conséquent, la bête décrite au chap. XIII, 11 et ss. Voyez aussi XVI, 13.

21. et les autres furent tués par l'épée qui sortait de la bouche de celui qui était monté sur le cheval; et tous les oiseaux se rassasièrent de leur chair.

21. et ceteri occisi sunt in gladio sedentis super equum, qui procedit de ore ipsius, et omnes aves saturatæ sunt carnibus eorum.

## CHAPITRE XX

1. Et je vis descendre du ciel un ange qui avait la clef de l'abîme et une grande chaîne dans sa main.

2. Il saisit le dragon, l'antique serpent, qui est le diable et Satan, et il le lia pour mille ans.

3. Et il le jeta dans l'abîme, qu'il ferma et scella sur lui, pour qu'il ne séduisît plus les nations jusqu'à ce que les mille ans fussent écoulés; après cela il doit être délié pour un peu de temps.

1. Et vidi angelum descendentem de cælo, habentem clavem abyssi, et catenam magnam in manu sua.

2. Et apprehendit draconem, serpentem antiquum, qui est diabolus et Sathanas, et ligavit eum per annos mille;

3. et misit eum in abyssum, et clausit, et signavit super illum, ut non seducat amplius gentes donec consummentur mille anni; et post hæc oportet illum solvi modico tempore.

— *Vivi missi...*: par contraste avec le reste de l'armée, qui périt par le glaive. Comp. le vers. 21. — *In stagnum ignis...* Dans l'enfer. Cf. xx, 9<sup>b</sup>, etc. — *Ceteri...* (vers. 21). Ce carnage fut l'œuvre du Christ lui-même. Quoiqu'il y eût une armée nombreuse, le Verbe de Dieu semble avoir pris seul une part effective au combat.

2° La défaite totale de Satan. XX, 1-10.

Satan, qui a été le principal instigateur de la lutte du monde contre Dieu, recevra lui aussi son châtement éternel et complet. Mais le récit fait d'abord, dans les vers. 1-6, quelques pas en arrière, pour nous ramener, avant de décrire la ruine définitive de l'empire du dragon, à une époque où sa puissance avait éprouvé un premier échec très considérable, c.-à-d., au premier avènement du Christ, qui avait été le commencement de la défaite de Satan. Les vers. 7-10 racontent la dernière phase de sa révolte et de son châtement.

CHAP. XX. — 1-4. Le dragon est précipité dans l'abîme. — *Angelum descendentem...* Comme plus haut, xviii, 1. — *Habentem clavem...* Voyez ix, 1 et le commentaire. L'abîme, c'est l'enfer, par conséquent le séjour habituel du dragon; l'ange l'y enferme pendant quelque temps. — *Catenam magnam*. D'après le contexte, pour le réduire, et l'empêcher de nuire aux hommes. — *In manu sua*. Le grec dit: sur sa main. Voyez v, 1 et les notes. Les extrémités de la chaîne pendaient des deux côtés. — *Et apprehendit* (vers. 2): ἐξάρτησεν, il saisit fortement. Cf. xix, 20. — *Draconem, serpentem...* Remarquez l'accumulation solennelle des synonymes. Cette phrase rappelle beaucoup le passage xii, 9 (voyez le commentaire); les noms donnés au prince des démons sont les mêmes. — *Et ligavit...*: d'une manière symbolique,

puisque le dragon est un être spirituel. — *Per annos mille*. Disons dès à présent que ces mille ans, célèbres dans l'histoire de la théologie, et mentionnés encore dans les vers. 3, 4, 5, 6 et 7 (six fois en tout, avec une insistance frappante), peuvent être regardés comme un de ces nombreux détails de l'Apocalypse qu'il n'est pas nécessaire d'interpréter à la lettre. C'est probablement un chiffre rond, pour représenter l'espace de temps indéterminé qui doit s'écouler avant le jugement général, entre l'ascension du Sauveur et son second avènement. Ce nombre paraît du moins représenter une durée considérable, surtout si on le rapproche du « modicum tempus » mentionné au vers. 3<sup>b</sup>, des 1260 jours et des douze mois des chap. xi, 2, 3 et xii, 6, etc. — *Misit... et clausit... et...* (vers. 3). Le récit est très circonstancié, malgré sa brièveté. Il exprime de plus en plus, au moyen de figures dramatiques, cette pensée que, par l'incarnation du Christ, la puissance de Satan fut singulièrement réduite. Cf. Luc. x, 18. — *Signavit super...*: de même que les Juifs firent apposer les scellés sur la tombe de Jésus (Matth. xxvii, 66). — *Donec mille anni*. Avec l'article dans le grec: les mille ans (dont il a été fait mention au vers. 2). — *Post hæc... solvi...* Le narrateur reviendra plus bas, vers. 7, sur ce détail. Le verbe *oportet* (δεῖ) marque une nécessité provenant du plan divin.

4-6. Le règne de mille ans. C'est là aussi « un des endroits les plus obscurs de la révélation mystérieuse faite à saint Jean » (F. Vigouroux). Après avoir lu des pages très nombreuses sur ces lignes, nous ne croyons pas qu'il soit possible d'en donner une explication entièrement satisfaisante. — *Vidi sedes*. Des trônes, d'après le grec. Ils devaient servir à Dieu et à ses asses-

4. Et vidi sedes, et sederunt super eas, et iudicium datum est illis; et animas decollatorum propter testimonium Jesu, et propter verbum Dei, et qui non adoraverunt bestiam, neque imaginem ejus, nec acceperunt characterem ejus in frontibus aut in manibus suis, et vixerunt, et regnaverunt cum Christo mille annis.

4. Et je vis des trônes, et ils s'assirent dessus, et il leur fut donné de juger. Je vis aussi les âmes de ceux qui avaient été décapités à cause du témoignage de Jésus et à cause de la parole de Dieu, et de ceux qui n'avaient point adoré la bête, ni son image, et qui n'avaient pas pris sa marque sur leur front ni sur leurs mains; et ils vécurent, et régnèrent avec le Christ pendant mille ans.

seurs (*sederunt*), pendant le grand drame du jugement. Cf. Dan. VII, 9-10. L'auteur ne dit pas si c'est au ciel, ou sur la terre, ou ailleurs, que les trônes furent placés; plus probablement au ciel, d'après l'ensemble du récit. — *Judicium*. C.-à-d., le droit de juger. Cf. Dan. VII, 22. C'est Dieu, évidemment, qui accorda le pouvoir; mais à qui faut-il appliquer le pronom *illis*? Aux anges, suivant les uns; selon d'autres, aux vingt-quatre vieillards; ou enco e, aux douze apôtres (cf. Matth. XIX, 28). Il est mieux de ne pas préciser ce détail. Qui devait-on juger? Peut-être, d'après le contexte, ceux qui seraient dignes de régner avec le Christ pendant mille ans. — *Animas decollatorum*. La Vulgate a bien traduit le verbe grec *πέλεκτος*, qui signifie : trancher avec la hache. Beaucoup d'exécutions capitales avaient lieu de cette manière dans l'empire romain. Métonymie pour désigner tous les genres de martyre. Sur la formule *propter testimonium...*, *et...*, voyez I, 9 et le commentaire. — *Et qui non...*, *nec...* Il s'agit d'une autre catégorie de chrétiens, qui étaient demeurés fidèles (cf. XIII, 15-17), mais sans avoir à répandre leur sang pour leur foi. Comme plus haut, la bête désigne l'Antechrist; mais ce dernier, ainsi qu'il a été dit plusieurs fois, a eu des précurseurs nombreux dans le cours de l'histoire de l'Église, avant de paraître en personne, et c'est d'eux peut-être qu'il est ici question. — *Vixerunt*. C.-à-d.: ils revinrent à la vie. Ce trait suppose que l'auteur a voulu aussi désigner des morts par la formule « et qui non adoraverunt... » — *Regnaverunt cum Christo*. Notez qu'il n'est pas dit le moins du monde que ce règne aura lieu sur la terre. — *Mille annis*. Période identique à celle pendant laquelle Satan doit demeurer enchaîné (comp. les vers. 3 et 7). Comme on le sait, c'est de ce passage qu'est née l'erreur du millénarisme. En l'interprétant d'une façon littérale, on en a souvent conclu qu'après la défaite de l'Antechrist, de Satan et de tous leurs alliés, et avant la résurrection générale, il y aura ici-bas, pour les martyrs et les principaux Saints, ressuscités à part, une période de bonheur très grand, quoique encore incomplet, période pendant laquelle Jésus-Christ régnera visiblement et sans conteste au milieu d'eux. Les mille ans écoulés, Satan sera délivré de sa prison, ainsi qu'il est dit au vers. 7, et il essaiera de soulever une dernière fois les peuples contre Dieu; mais cette tentative avortera comme les précédentes. Alors sen-

lement aura lieu la résurrection générale, puis le jugement, et l'éternité commencera, bienheureuse pour les élus, malheureuse pour les damnés. Ce sentiment a été adopté par plusieurs de nos écrivains ecclésiastiques les plus anciens et les plus en renom, tels que Papias, saint Justin (*Dial.*, 80), saint Irénée (*adv. Hæc.*, v, 24-36), Tertullien, Lactance, etc. Mais il y a une très grande différence entre leur opinion et le millénarisme grossier de certains hérétiques, qui avait précisément poussé Denys d'Alexandrie à nier l'authenticité de l'Apocalypse, comme il a été dit dans l'Introd., p. 734. Une réaction se produisit au IV<sup>e</sup> siècle, et il fut bientôt généralement admis que ce passage ne prédit pas autre chose que la royauté spirituelle de Jésus-Christ sur la terre depuis son premier avènement, telle que divers oracles de l'Ancien Testament l'annoncent aussi, et telle que l'a réalisée l'histoire de l'Église. Saint Jérôme (*in Is. XVII, 60*; *in Ez. XXXVI*; *in Zach. XIV, etc.*) joua un grand rôle dans cette heureuse transformation; de même saint Augustin (*de Civ. Dei*, xx, 7), qui avait compté d'abord parmi les « *milliarii* » modérés. On s'en tint là pendant des siècles; puis les Anabaptistes, au temps de la Réforme, prêchèrent à leur tour l'existence d'un règne terrestre du Christ dans le sens millénaire. Aujourd'hui encore, divers commentateurs, protestants pour la plupart, se rallient à un millénarisme mitigé, spirituel, parce que, disent-ils, le sens littéral du texte le demande, et en outre parce que l'existence de l'Église ne paraît pas réaliser suffisamment, à elle seule, ce qui est dit ici de la répression des pouvoirs de Satan, de la royauté exercée simultanément par Jésus-Christ et par ses saints, etc. Les rationalistes sont moins embarrassés : ils ne voient dans ce passage qu'une fable rabbinique adoptée par l'auteur, ou bien, une description purement idéale, qui décompose en plusieurs actes, accomplis successivement, le grand drame de la résurrection des morts et du jugement dernier. Nous aussi, nous croyons avec saint Jérôme, saint Augustin et cent autres, qu'il faut idéaliser. mais dans un tout autre sens. « Le Christ établit son royaume; c.-à-d., il fait triompher la vérité, la justice, la sainteté (depuis son incarnation), et par suite il inaugure une ère de bonheur pour les siens », qui régneront avec lui, étant rois en même temps que sujets. Il ne nous semble pas qu'il soit ici question, comme le pensent quelques autres commentateurs, d'une

5. Les autres morts ne revinrent pas à la vie jusqu'à ce que les mille ans fussent écoulés. C'est là la première résurrection.

6. Heureux et saint celui qui a part à la première résurrection. Sur eux la seconde mort n'a pas de pouvoir, mais ils seront prêtres de Dieu et du Christ, et ils régneront avec lui pendant mille ans.

7. Et lorsque les mille ans seront écoulés, Satan sera délié de sa prison, et il sortira, et il séduira les nations qui sont aux quatre angles de la terre, Gog et Magog, et il les assemblera pour le combat; leur nombre est comme le sable de la mer.

8. Ils monteront sur la surface de la

5. Ceteri mortuorum non vixerunt, donec consummentur mille anni. Hæc est resurrectio prima.

6. Beatus et sanctus, qui habet partem in resurrectione prima; in his secunda mors non habet potestatem, sed erunt sacerdotes Dei et Christi, et regnabunt cum illo mille annis.

7. Et cum consummati fuerint mille anni, solvetur Satanus de carcere suo, et exibit, et seducet gentes quæ sunt super quatuor angulos terræ, Gog et Magog, et congregabit eos in prælium; quorum numerus est sicut arena maris.

8. Et ascenderunt super latitudinem

période non encore ouverte, mais réservée pour le dernier âge du monde, et durant laquelle l'Église de Jésus, qui avait beaucoup souffert du monde, de l'Antechrist et de Satan, jouira de la paix, du bonheur, et exercera une influence puissante sur les peuples, manifestant dès ici-bas « tout ce dont l'Église est capable ». Quant à l'opinion de Bossuet, d'après laquelle ces mille ans correspondraient aux dix premiers siècles du christianisme, elle est tout à fait arbitraire. — *Ceteri... non...* (vers. 5). C'est une autre catégorie de morts. Seuls, d'après le vers. 4<sup>b</sup>, les martyrs et les confesseurs (« qui non adoraverunt... nec... ») appartiennent à la première catégorie. — Les mots *hæc est...* se rattachent directement au même vers. 4, la phrase « ceteri... non... donec... » étant une sorte de parenthèse. — *Resurrectio prima* : par opposition à la seconde, décrite dans les vers. 12-13, et qui ne diffère pas de la résurrection générale. On ne trouve nulle part ailleurs cette expression, sur le sens de laquelle les commentateurs ne s'entendent pas complètement. Comme on ne saurait admettre qu'il y aura deux résurrections distinctes et successives, la première pour les martyrs et pour les autres saints qu'a mentionnés le vers. 4<sup>b</sup>, la seconde pour le reste des hommes, il est probable que saint Jean a voulu parler ici non de la résurrection des corps, mais de l'entrée des âmes dans le bonheur éternel. En effet, il n'est pas possible d'admettre qu'il y aurait en même temps sur la terre un nombre considérable de saints, déjà re-suscités et glorifiés, et les hommes ordinaires (comp. le vers. 7), formant la masse de la population. — *Beatus et...* (vers. 6). Raison de cette béatitude : *in his secunda...* La seconde mort, c'est certainement, d'après XXI, 8, la damnation éternelle, telle qu'elle existera pour les méchants. Elle est appelée seconde, par contraste avec la première, c.-à-d. la mort physique. Cf. II, 11. Ceux qui auront participé à la première résurrection, dans le sens indiqué plus haut, seront sûrs de leur sa-

lut éternel. — *Sed erunt...* Bien loin d'être damnés comme les impies, les élus jouiront d'immenses privilèges : ils seront tout ensemble prêtres et rois dans le ciel. Voyez I, 6 et V, 10. — *Dei et Christi*. La juxtaposition de ces deux noms démontre aussi clairement que possible, surtout après la mention du sacerdoce, la divinité de Jésus-Christ.

7-10. Le dernier effort et la défaite suprême de Satan. — *Solvetur* : seulement pour un temps très court, d'après le vers. 3<sup>b</sup>. — *Seducet...* : par ses brillants prodiges, ses fallacieuses promesses, etc. Jusqu'au bout les moyens de séduction auront de la prise sur les hommes. — *Gentes quæ...* Ces peuples sont censés coexister avec les Saints, mais loin d'eux, aux extrémités de la terre. Sur la locution *quatuor angulos...*, voyez VII, 1 et Is. XI, 12. — Les mots *Gog et Magog* sont une apposition au substantif « gentes », qu'ils déterminent; ils dépendent aussi du verbe « seducet ». C'est un emprunt à Ézéchiel, XXXVIII, 2 et ss. (voyez le commentaire), passage où l'on voit Gog prince de Magog, attaquer Israël avec une extrême violence à la fin des temps, et périr lui-même avec son peuple dans un horrible carnage. Ici, les deux noms symbolisent les nations qui tenteront une dernière lutte contre Dieu à la fin du monde; d'où il suit encore que les mille ans ne sauraient représenter une époque durant laquelle toute opposition aura cessé contre l'Église et contre le Christ. Aucune période de ce genre n'existera, puisque, d'après la parole de Jésus, il y aura des bons et des méchants sur la terre, et même dans son royaume, jusqu'à la consommation des siècles. Cf. Matth. XIII, 47-50. — *Congregabit eos...* Cf. XVI, 14. L'image *quorum numerus...* rappelle Gen. XXXII, 13. — *Et ascenderunt* (vers. 8). Du futur, saint Jean revient tout à coup au temps passé; comme en d'autres endroits de son livre, le langage prophétique succède à celui de la vision. — *Super latitudinem...* C.-à-d., sur toute la surface de la terre, puisque l'Église, selon la remarque de

terræ, et circumierunt castra sanctorum et civitatem dilectam.

9. Et descendit ignis a Deo de cælo, et devoravit eos; et diabolus, qui seducebat eos, missus est in stagnum ignis et sulphuris, ubi et bestia

10. et pseudopropheta cruciabuntur die ac nocte in sæcula sæculorum.

11. Et vidi thronum magnum candidum, et sedentem super eum, a cujus conspectu fugit terra et cælum, et locus non est inventus eis.

terre, et ils environnèrent le camp des saints, et la cité bien-aimée.

9. Mais un feu, lancé par Dieu, descendit du ciel et les dévora; et le diable qui les séduisait fut jeté dans l'étang de feu et de soufre, où la bête

10. et le faux prophète seront tourmentés jour et nuit dans les siècles des siècles.

11. Alors je vis un grand trône blanc, et celui qui était assis dessus; devant sa face le ciel et la terre s'enfuirent, et il ne se trouva plus de place pour eux.

saint Augustin, de *Civ. Dei*, xx, 2, « sera toujours répandue en tous lieux » et que « ses ennemis seront aussi partout ». — *Et circumierunt castra...* Les Saints se sont rassemblés de leur côté, et ils forment une puissante armée, protégée par un camp retranché. « S'il fallait prendre ici au pied de la lettre une ville où Jésus-Christ viendrait régner avec ses martyrs ressuscités, glorieux en corps et en âme, on ne saurait plus ce que voudraient dire ces nations qui viendraient assiéger la ville où il y aurait un peuple immortel et un Dieu qui régnerait visiblement au milieu d'eux. Il faut donc entendre ici une ville spirituelle, telle qu'est l'Église; un camp spirituel, qui est la société

un nouvel acharnement » (Bossuet, *h. l.*). — *Civitatem dilectam*. Il y a des articles dans le grec : la ville, l'aimée. C.-à-d., la Jérusalem idéale, l'Église, chérie de Dieu comme l'ancienne. Cf. Ps. LXXXVI, 2; Is. LIV, 1 et ss.; Gal. IV, 25-26, etc. — *Descendit ignis...* (vers. 9). Les mots *a Deo* ont été ajoutés par la Vulgate. Le ciel intervient directement cette fois, sans qu'il y ait de combat proprement dit. Cf. Ez. xxxviii, 22 et xxxix, 6. — L'auteur principal de la révolte (*qui seducebat...*) n'est pas oublié dans le châtiement : *missus est...* — *In stagnum...* Comme ci-dessus, xiv, 10. Sur le trait *ubi et bestia et...*, voyez xix, 20. Les trois grands coupables sont ainsi à jamais associés dans l'enfer. — *Die ac nocte* (vers. 10) : sans relâche. — *In sæcula...* D'après le grec : dans les éons des éons. « Le langage biblique n'a pas d'expression plus forte pour désigner une continuité sans fin. »

§ III. — *La consommation de toutes choses*. XX, 11-XXII, 5.

1° La résurrection des morts et le jugement général. XX, 11-15.

11. Le souverain juge. — *Vidi thronum*. Les deux épithètes *magnum* et *candidum* (λευκόν, blanc) montrent que ce trône était encore plus riche que celui de iv, 2. Comme d'ordinaire, la couleur blanche est l'emblème de la sainteté, de la gloire. — *Et sedentem...* Dieu le Père. Sa présence aux grandes assises de la fin des temps ne contredit en rien les passages où Jésus-Christ est désigné comme le juge suprême. Voyez Act. xvii, 51; Rom. II, 16, etc. — *Fugit*



Dieu sur son trône. (D'après une sculpture antique.)

des enfants de Dieu encore revêtus d'une chair mortelle et dans le lieu de tentation; par conséquent aussi une guerre et un combat spirituel, ... qui se redoublera à la fin des siècles avec

*terra et...* ne pouvant supporter l'éclat de la divine présence. Voyez un fait analogue, xvi, 20.

12-13. La résurrection et le jugement. — *Vidi mortuos* : tous sans exception (*magnos et...*;



12. Et je vis les morts, grands et petits, debout devant le trône. Et des livres furent ouverts ; on ouvrit aussi un autre livre, qui est celui de la vie ; et les morts furent jugés d'après ce qui était écrit dans ces livres, selon leurs œuvres.

13. Et la mer rendit les morts qu'elle renfermait ; la mort et l'enfer rendirent aussi les morts qu'ils renfermaient, et chacun d'eux fut jugé selon ses œuvres.

14. Puis l'enfer et la mort furent jetés dans l'étang de feu. C'est là la seconde mort.

15. Et quiconque ne fut pas trouvé inscrit dans le livre de vie fut jeté dans l'étang de feu.

12. Et vidi mortuos, magnos et puillos, stantes in conspectu throni ; et libri aperti sunt, et alius liber apertus est, qui est vitæ, et judicati sunt mortui ex his quæ scripta erant in libris, secundum opera ipsorum.

13. Et dedit mare mortuos qui in eo erant, et mors et infernus dederunt mortuos suos qui in ipsis erant, et judicatum est de singulis secundum opera ipsorum.

14. Et infernus et mors missi sunt in stagnum ignis. Hæc est mors secunda.

15. Et qui non inventus est in libro vitæ scriptus, missus est in stagnum ignis.

## CHAPITRE XXI

1. Alors je vis un ciel nouveau et une terre nouvelle ; car le premier ciel et la première terre avaient disparu, et la mer n'existait plus.

2. Et moi, Jean, je vis la cité sainte, la Jérusalem nouvelle, qui descendait

1. Et vidi cælum novum et terram novam ; primum enim cælum et prima terra abiit, et mare jam non est.

2. Et ego Joannes vidi sanctam civitatem, Jerusalem novam, descendentem

cf. xix, 5, etc.), mais ressuscités et debout devant le trône de Dieu (*stantes...*), attendant d'être jugés. — *Libri aperti...* : les registres dans lesquels, d'après la fin du verset, étaient consignés par écrit les actes de tous les hommes. Cf. Jer. xvii, 1 ; Dan. vii, 10 ; Mach. iii, 16, etc. — *Alius... qui... vitæ*. Sur cet autre livre, qui contenait la liste des élus, voyez iii, 5 et les notes ; xiii, 8 et xvii, 8. Les registres démontraient la légitimité parfaite de cette liste. — *Judicati ex his...* : en toute justice, par conséquent, « chacun selon ses œuvres ». Cf. Matth. xvi, 27 ; Rom. ii, 6, etc. — *Et dedit...* (vers. 13). Détails rétrospectifs sur la résurrection. Ce tableau est très dramatique malgré sa concision.

14-15. Les damnés sont précipités dans l'enfer. — *Infernus et mors...* Personnification encore plus extraordinaire qu'au vers. 13. La mort et le séjour des morts sont jetés eux aussi dans l'abîme de feu, comme étant les ennemis de Dieu et du Christ. Cf. I Cor. xv, 26, 54. — *Hæc... secunda*. Voyez le vers. 6<sup>b</sup> et le commentaire. — *Et qui non...* (vers. 15). Comp. le vers. 12 et xxi, 8, 27. Parole terrible dans sa simplicité.

2° Le nouveau ciel, la nouvelle terre et la nouvelle Jérusalem. XXI, 1-8.

« Le rideau qui voile pour le regard des mortels la perspective de l'avenir se lève pour

la dernière fois. Le mal et la mort sont anéantis ; le théâtre même sur lequel l'un et l'autre se déployaient naguère encore, l'ancien monde, le monde de péché, a disparu. Il ne reste plus à faire passer sous les yeux du prophète, et par lui sous ceux du lecteur, que le tableau de la félicité pure et permanente des élus. »

CHAP. XX. — 1. Transformation de la nature entière. — *Cælum novum et...* Car tout sera renouvelé, transfiguré. De même que la nature a été humiliée et a souffert pour les péchés des hommes, de même elle sera glorifiée avec eux. Voyez Is. lxxv, 17 et lxxvi, 22 ; Act. iii, 19-21 ; II Petr. iii, 13, et les commentaires. — *Primum enim...* L'auteur explique pourquoi il y aura de nouveaux cieux et une nouvelle terre. — *Abiit*. Comp. xxi, 11<sup>b</sup>, où il a été dit que l'ancien monde avait disparu.

2-4. La nouvelle Jérusalem. — *Ego Joannes*. Le pronom est accentué : Moi, Jean, qui ai contemplé de mes yeux ce que je vous décris. Cf. i, 9 et xxii, 8. — *Sanctam civitatem*. Sur ce nom, voyez xii, 1 et les notes. Cette fois, il s'agit d'une cité entièrement sainte et idéale, d'une ville toute céleste, de l'Église même de Jésus-Christ. — *Jerusalem novam, descendentem...* Comp. iii, 12<sup>b</sup>, où ces détails ont été mentionnés par anticipation. L'ancienne capi-

de cælo a Deo, paratam sicut sponsam ornatam viro suo.

3. Et audivi vocem magnam de throno dicentem : Ecce tabernaculum Dei cum hominibus, et habitabit cum eis ; et ipsi populus ejus erunt, et ipse Deus cum eis erit eorum Deus ;

4. et absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum, et mors ultra non erit, neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultra, quia prima abierunt.

5. Et dixit qui sedebat in throno : Ecce nova facio omnia. Et dixit mihi : Scribe, quia hæc verba fidelissima sunt et vera.

6. Et dixit mihi : Factum est. Ego sum Alpha et Omega, initium et finis. Ego sitiienti dabo de fonte aquæ vitæ gratis.

7. Qui vicerit, possidebit hæc, et ero illi Deus, et ille erit mihi filius.

8. Timidis autem, et incredulis, et

du ciel, d'auprès de Dieu, prête comme une épouse qui s'est parée pour son époux.

3. Et j'entendis une voix forte venant du trône, qui disait : Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes, et il habitera avec eux ; et ils seront son peuple, et Dieu lui-même sera avec eux, comme leur Dieu ;

4. et Dieu essuiera toute larme de leurs yeux, et la mort n'existera plus, et il n'y aura plus ni deuil, ni cri, ni douleur, car ce qui était autrefois a disparu.

5. Alors celui qui était assis sur le trône dit : Voici, je vais faire toutes choses nouvelles. Et il me dit : Écris, car ces paroles sont très sûres et vraies.

6. Et il me dit : C'est fait. Je suis l'alpha et l'oméga, le commencement et la fin. A celui qui a soif, je donnerai gratuitement de la source d'eau vive.

7. Celui qui vaincra possédera ces choses, et je serai son Dieu, et il sera mon fils.

8. Quant aux lâches et aux incrédules,

tale de la théocratie était sans doute « la ville la grand roi » et très aimée de lui (notes de *ix*, 8<sup>b</sup>) ; mais elle n'était qu'une faible copie de ce parfait archétype. — *A Deo* : venant de Dieu, d'auprès de lui — *Paratam sicut...* C'est donc d'elle qu'il a été parlé au chap. *xix*, vers. 7 et 8. Les deux images de la ville et de l'épouse se confondent admirablement. — *Audivi vocem...* (vers. 3). Selon la coutume de notre livre, cette voix va donner des explications relatives à la vision. — *Tabernaculum Dei...* Désormais (*ecce*) le vrai tabernacle, le vrai sanctuaire de Dieu (ἡ σκηνή, la tente) est donc auprès des hommes et pour ainsi dire parmi eux. Cf. Hebr. *viii*, 2 ; *ix*, 11. — *Et habitabit...* A la lettre dans le grec : Et il habitera sous la tente. C'est la continuation de l'image. Comp. *vii*, 15 et les notes. Dieu et les élus ne seront jamais séparés à l'avenir. — *Et ipsi..., et ipse...* Comme dans l'épître aux Hébr., *viii*, 10<sup>b</sup>, d'après Jérémie, *xxxii*, 33<sup>b</sup>. Voyez aussi Ez. *xxxvii*, 27 ; *i Cor.* *vi*, 16, etc. — Au lieu de *populus*, le grec dit au pluriel : les peuples (« ipsi populi ejus erunt ») ; sans doute pour montrer que la nation unique du ciel aura des représentants de toutes les races de la terre. — *Et absterget...* (vers. 4). Comme ci-dessus, *vii*, 17<sup>b</sup>. — *Et mors ultra..., neque...* Écho d'Isaïe, *xxv*, 8 ; *xxxv*, 10 ; *lxv*, 16-19. La mort aura été jetée dans l'abîme, d'après *xx*, 14. — *Prima* : les conditions antérieures de l'existence humaine sur la terre, avec leur cortège interminable de souffrances, conséquence du péché.

5-8. Dieu prend lui-même la parole, pour expliquer comment tout ce qui était ancien et

imparfait a pris fin, et pour dire à quelles conditions on sera sauvé ou condamné. — *Ecce nova...* Comp. *Is.* *xliii*, 19 ; *Jer.* *xxxii*, 22, et surtout *Cor.* *v*, 17. — *Et dixit...* Quelques commentateurs pensent que cette seconde formule d'introduction ne s'applique pas à Dieu, mais à son ange, parce que, plus haut (*xix*, 9<sup>b</sup>), c'est un esprit céleste qui a donné à Jean l'ordre d'écrire une parole presque identique à celle-ci : *Hæc verba fidelissima* (au positif dans le grec, πιστοί) *et...* — *Et dixit...* (vers. 6). Dieu certainement, d'après ce qui suit. — *Factum est.* Voyez *xvi*, 17 et les notes. Au pluriel, d'après la meilleure leçon du grec : γέγοναν, « facta sunt ». Toutes les créations nouvelles que Dieu avait en vue sont maintenant un fait accompli. — *Ego sum...* Le Seigneur confirme ses promesses, en faisant appel à son éternité et au caractère absolu de son être. Sur les mots *alpha et omega*, voyez *i*, 8 et le commentaire. — *Initium et finis.* C'est la même pensée, sans image. Cf. *Is.* *xliv*, 6. — *Ego sitiienti...* Écho d'Isaïe, *lv*, 1. Voyez aussi *vii*, 16-17 et *xxii*, 1 ; *Joan.* *iv*, 14 et *vii*, 38. — *Qui vicerit...* (vers. 7). Condition à remplir pour jouir de tous ces biens célestes : il faudra vaincre, cemeur fidèle malgré les difficultés. Cf. *ii*, 7, etc. — *Possidebit* : comme un précieux héritage, d'après le grec. Le pronom *hæc* représente les cieux nouveaux, la nouvelle terre, et tout ce qu'ils renferment. — *Et ille... filius.* Cette parole est plus douce encore que celle du vers. 3<sup>b</sup>, où il était seulement question pour les chrétiens de devenir collectivement le peuple de Dieu. Cf. *ii Reg.* *vii*, 14. — *Timidis autem...* Contraste douloureux : des élus nous passons

et aux abominables, et aux homicides, et aux impudiques, et aux magiciens, et aux idolâtres, et à tous les menteurs, leur part sera dans l'étang brûlant de feu et de soufre : ce qui est la seconde mort.

9. Alors un des sept anges qui avaient eu les sept coupes pleines des sept dernières plaies, vint à moi, et me parla en disant : Viens, et je te montrerai l'épouse, la femme de l'Agneau.

10. Et il me transporta en esprit sur une grande et haute montagne, et il me montra la cité sainte, Jérusalem, qui descendait du ciel, d'auprès de Dieu.

11. Elle avait la gloire de Dieu, et l'astre qui l'éclaire était semblable à une pierre précieuse, à une pierre de jaspe brillante comme du cristal.

12. Elle avait une grande et haute muraille, où il y avait douze portes ; et aux portes étaient douze anges, et des noms inscrits, qui sont les noms des douze tribus des enfants d'Israël.

execratis, et homicidis, et fornicatoribus, et veneficis, et idololatrīs, et omnibus mendacibus, pars illorum erit in stagno ardenti igne et sulphure : quod est mors secunda.

9. Et venit unus de septem angelis habentibus phialas plenas septem plagis novissimis; et locutus est mecum, dicens : Veni, et ostendam tibi sponsam, uxorem Agni.

10. Et sustulit me in spiritu in montem magnum et altum, et ostendit mihi civitatem sanctam Jerusalem, descendentem de cælo a Deo,

11. habentem claritatem Dei, et lumen ejus simile lapidi pretioso tanquam lapidi jaspidis, sicut crystallum.

12. Et habebat murum magnum et altum, habentem portas duodecim, et in portis angelos duodecim, et nomina inscripta, quæ sunt nomina duodecim tribuum filiorum Israel.

aux réprouvés. L'énumération qui les désigne marque en même temps la cause de leur châtiement. Le mot grec δειλοῖς a ici la signification de lâches. — *Incredulis* : ceux qui n'auront pas accepté ou qui auront abandonné la foi chrétienne. — *Erecratis*. Aux abominables, dit le grec. Ce mot fait peut-être allusion à des vices contre nature. — La suite de la liste, *homicidais, et..., et...*, signale quelques autres péchés des plus graves. — *Iars... in stagno...* Cf. xx, 9<sup>b</sup>, 14 et 15 — *Mors secunda*. Voyez xx, 6<sup>b</sup> et le commentaire.

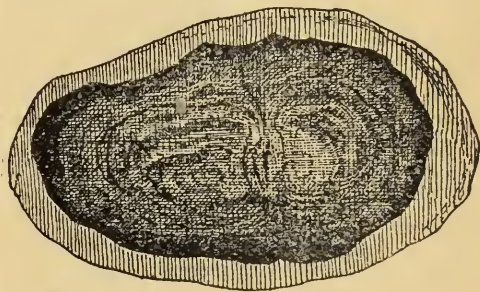
3<sup>o</sup> Description de la nouvelle Jérusalem. XXI, 9-XXII, 5.

Tableau majestueux, qui sert de digue conclusion à l'Apocalypse.

9. Introduction. — *Unus de septem...* Au sujet de ces anges et de leurs coupes, voyez xv, 1, 6 et xvii, 1. La formule est ici tout à fait la même que dans ce dernier passage; ce qui prouve que le même messager céleste fut chargé de révéler tour à tour à Jean la ruine de la prostituée et la gloire de l'épouse. — *Ostendam tibi...* D'après le vers. 2, le narrateur venait déjà d'apercevoir cette épouse mystique, mais seulement d'une manière rapide; la révélation actuelle va la lui manifester complètement.

10-14. Le voyant contemple les splendeurs de la nouvelle Jérusalem; il décrit les murs et les portes de la cité. — *In spiritu* : en extase. Cf. i, 10 et xvii, 3. — *Montem magnum et...* Comme dans Ez. xl, 2. Rien n'indique ici que la ville ait été bâtie sur cette montagne. Celle-ci devait être pour Jean une sorte d'observatoire élevé, du haut duquel il verrait plus facilement la cité dans ses moindres détails. — *Civitatem... a Deo*. Même formule qu'au vers. 2, à part l'ad-

jectif « novam », qui est supprimé cette fois. — *Habentem claritatem...* (vers. 11). La gloire de Dieu, comme porte le grec, c'est ici la clarté lumineuse qui entoure le Seigneur, et qui projette au loin de brillants rayons. Comp. le ver-



Pierre de jaspe.

set 23; Is. lx, 1; Ez. xlvi, 2. — *Lumen ejus*. Le substantif grec φωστῆρ a le sens spécial de lumineuse. — *Jaspidis*. Voyez iv, 3 et les notes. Dans le texte original, la comparaison *sicut crystallum* (exprimée en un seul mot, κρυσταλλίζοντι) retombe sur « lapidi jaspidis ». — *Habebat murum* (vers. 12). Après avoir signalé le lumineux éclat qui frappa tout d'abord ses yeux, Jean mentionne brièvement le mur d'enceinte, sur lequel il reviendra dans les vers. 14 et 17. — *Magnum et...* Comme la montagne du vers. 10. La hauteur du mur sera déterminée plus bas, vers. 17. — *Habentem portas...* La description insiste sur ce trait, qui rappelle Ez. xlviii, 31-34. — *Angelos*. Ces anges étaient les gardiens des portes. Emblème d'une parfaite sé-

13. Ab oriente portæ tres, et ab aquilone portæ tres, et ab austro portæ tres, et ab occasu portæ tres.

14. Et murus civitatis habens fundamenta duodecim, et in ipsis duodecim nomina duodecim apostolorum Agni.

15. Et qui loquebatur mecum, habebat mensuram arundineam auream, ut metiretur civitatem, et portas ejus, et murum.

16. Et civitas in quadra posita est, et longitudo ejus tanta est quanta et latitudo. Et mensus est civitatem de arundine aurea per stadia duodecim millia; et longitudo, et altitudo, et latitudo ejus æqualia sunt.

17. Et mensus est murum ejus centum quadraginta quatuor cubitorum, mensura hominis, quæ est anguli.

18. Et erat structura muri ejus ex lapide jaspide; ipsa vero civitas, aurum mundum simile vitro mundo.

19. Et fundamenta muri civitatis omni lapide pretioso ornata. Fundamentum primum, jaspis; secundum, sapphirus;

13. A l'orient, trois portes; au nord, trois portes; au midi, trois portes, et au couchant, trois portes.

14. Et la muraille de la ville avait douze fondements, et sur ces douze fondements étaient les noms des douze apôtres de l'Agneau.

15. Et celui qui me parlait avait une mesure, un roseau d'or, pour mesurer la ville, et ses portes, et la muraille.

16. Or, la ville est bâtie en carré, et sa longueur est égale à sa largeur. Il mesura la ville avec le roseau d'or, et *et il la trouva* de douze mille stades; et sa longueur, et sa hauteur, et sa largeur sont égales.

17. Il mesura aussi sa muraille: cent quaranté-quatre coudées, mesure d'homme, qui était celle de l'ange.

18. La muraille était bâtie en pierre de jaspe, et la ville était d'un or pur, semblable à du verre pur.

19. Et les fondements de la muraille de la ville étaient ornés de toutes sortes de pierres précieuses. Le premier fonde-

curité. — *Nomina... tribuum...* Ce fait se comprend aisément, puisque l'Église, figurée par la Jérusalem céleste, a les relations les plus étroites avec l'ancienne théocratie, dont elle est la continuation et dont un grand nombre de ses membres sont sortis. Cf. VII, 4 et ss. — *Ab oriente...*, *ab...* (vers. 13). Quelques détails sur la place occupée par les douze portes. Leur arrangement était très symétrique. — *Fundamenta duodecim* (vers. 14). Autre fait caractéristique. Voyez Hebr. XI, 10 et spécialement Eph. II, 20-22, où les apôtres sont aussi regardés par saint Paul comme les fondements de l'Église du Christ. L'expression *apostolorum Agni* n'apparaît pas en dehors de ce passage; elle montre que Jésus de l'évangile et l'Agneau de l'Apocalypse ne diffèrent pas l'un de l'autre, ni du Fils de Dieu.

15-17. Les dimensions de la cité sainte. — *Et qui loquebatur...* Transition à cet autre détail. — *Mensuram arundineam...* Comme ci-dessus, XI, 1-2; mais cette fois le roseau servant de mesure était d'or. — *Ut metiretur...* Le mesurage devait porter d'abord sur l'ensemble de la cité, puis sur les portes et sur le mur d'enceinte. — *Civitas in quadra...* (vers. 16). Cf. Ez. XLV, 2; XLVIII, 16. Les mots *longitudo... tanta...* répètent la même pensée sous une autre forme. « La ville en carré signifie la stabilité et la consistance extraordinaire » (Bossuet). Le camp des Hébreux dans le désert formait aussi un immense carré. Cf. Num. II, 1 et ss. — *Per stadia...* Le stade vaut 185<sup>m</sup>; cela faisait en tout 22 200 000 mètres. L'ancienne Babylone, la

plus grande ville des temps passés, n'avait que 480 stades de circonférence. Il est probable que les 12 000 stades ne concernent pas seulement l'un des côtés de la ville, mais les quatre côtés réunis. Quoi qu'il en soit, les proportions étaient gigantesques; elles dénotent le grand nombre des élus. Les chiffres ont de nouveau un caractère symbolique: 12 × 1000. Cf. VII, 5 et ss. — *Longitudo, et altitudo...* Il suit de là que la ville formait un cube parfait, comme le saint des saints dans le tabernacle de Moïse et dans le temple; ce qui veut dire que la nouvelle Jérusalem tout entière sera le lieu de la manifestation directe et très intime du Seigneur, — *Murum centum...* Le nombre 144 est aussi un multiple de 12 (12 × 12). La coudée correspondant à 0<sup>m</sup>525, la mesure indiquée était de 75<sup>m</sup>60. — Le trait *mensura... quæ...* signifie simplement que les dimensions qui viennent d'être notées doivent être supputées d'après les calculs ordinaires des hommes, quoiqu'elles aient été prises par un ange. Nous avons rencontré plus haut, XIII, 18<sup>b</sup>, une expression semblable.

18-21. Les matériaux du mur d'enceinte, de la ville, des douze bases du mur, des portes et des rues. Tout était singulièrement riche et précieux, ainsi qu'il convenait à la cité des élus. — Le mur était bâti *in jaspide*. Voyez le vers 11, et IV, 3. — Les constructions dont se composait la ville étaient d'or transparent: *aurum... simile vitro...* — *Fundamenta muri...* (vers. 19). Ceux dont il a été parlé au vers. 14. *Ex omni...*: c.-à-d. de toutes sortes de pierres précieuses, comme on le voit par l'énumération

ment était de jaspe ; le second, de saphir ; le troisième, de calcédoine ; le quatrième, d'émeraude ;

20. le cinquième, de sardonix ; le sixième, de sardoine ; le septième, de chrysolithe ; le huitième, de béryl ; le neuvième, de topaze ; le dixième, de chrysoprase ; le onzième, d'hyacinthe ; le douzième, d'améthyste.

21. Et les douze portes étaient douze perles ; chaque porte était faite d'une seule perle, et la place de la ville était d'un or pur, pareil à du verre transparent.

22. Je n'y vis point de temple ; car le Seigneur, le Dieu tout-puissant en est le temple, ainsi que l'Agneau.

23. Et la ville n'a pas besoin du

tertium, chalcedonius ; quartum, smaragdus ;

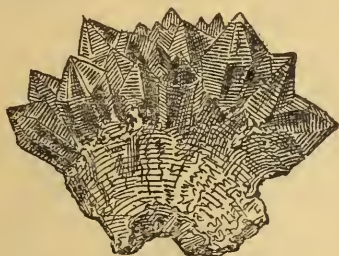
20. quintum, sardonix ; sextum, sardius ; septimum, chrysolithus ; octavum, beryllus ; nonum, topazius ; decimum, chrysoprasus ; undecimum, hyacinthus ; duodecimum, amethystus.

21. Et duodecim portæ, duodecim margaritæ sunt, per singulas ; et singulæ portæ erant ex singulis margaritis ; et platea civitatis aurum mundum, tanquam vitrum perlucidum.

22. Et templum non vidi in ea : Dominus enim Deus omnipotens templum illius est, et Agnus.

23. Et civitas non eget sole, neque

qui suit, vers. 19<sup>b</sup>-20. Comp. Tob. XIII, 21-22 ; Is. LIV, 1-12, et Ez. XXVIII, 15, au sujet des pierres précieuses. Celles-ci étaient à peu près les mêmes que celles qui ornaient le pectoral du grand prêtre juif. Cf. Ex. XXVIII, 17-20. — *Jaspis*. Il est mentionné pour la troisième fois dans ce passage. Comp. les vers. 11 et 18<sup>a</sup>. — *Sapphirus*. Peut-être n'était-ce pas notre saphir actuel, aux tons bleu clair, mais le lapis-lazuli, opaque et foncé. — *Chalcedonius*. Ce diamant n'est pas signalé ailleurs dans la Bible. Les uns en font une sorte d'émeraude ; d'autres, une



Améthyste.

espèce d'agate bleue ; d'autres le confondent avec le « carbunculus », semblable à un charbon ardent. — *Smaragdus*. L'émeraude proprement dite. Cf. IV, 3<sup>b</sup>. Il n'y a guère, dans la présente liste, que cette pierre, la topaze, la sardoine et le béryl, qui correspondent d'une manière certaine aux diamants qui portent aujourd'hui les mêmes noms. — *Sardonix*. (vers. 20 ; pas ailleurs dans la Bible). Peut-être une espèce de calcédoine ; ou bien, une variété du béryl, ou encore, une sorte d'onyx, pierre ainsi nommée parce qu'elle avait la couleur de l'ongle humain. — *Sardius* : la sardoine. Voyez IV, 3 et le commentaire. — *Chrysolithus* (pas ailleurs dans la Bible). Ce mot signifie : pierre d'or ; c.-à-d., diamant de couleur jaune d'or. Aujourd'hui la chrysolithe est d'un vert pis-

tache. — *Beryllus*. Pierre précieuse très admirée des anciens ; sa couleur était le plus souvent vert de mer, parfois bleuâtre ou jaunâtre. — *Topazius*. Beau diamant transparent, d'un jaune doré, parfois verdâtre. — *Chrysoprasus*. Une variété du béryl, ou une espèce de calcédoine couleur vert de pomme. — *Hyacinthus* (pas ailleurs). L'hyacinthe actuelle est une pierre un peu trouble, habituellement rouge ou brune. — *Amethystus*. Riche diamant, de couleur bleue ou violette. On a quelquefois essayé, mais en pure perte, de donner une signification symbolique à chacune de ces pierres, et aussi de déterminer les apôtres auxquels elles correspondent. Comme le dit spirituellement l'hymne de saint Hildebert,

Quis chalcedon, quis hyacinthus,  
Norunt illi qui sunt intus.

— *Portæ... margaritæ...* (vers. 21). Des perles énormes, comme il n'y en a point au monde. Le narrateur insiste sur ce détail : *et singulæ...* — Il conclut par un mot relatif aux rues de la ville : *platea...* Le substantif *πλατεῖα* semble désigner une grande place située au milieu de la cité ; selon d'autres, l'ensemble des rues. — *Aurum... tanquam...* Comme au vers. 18, avec cette différence qu'ici le verre était *διαυγής*, *perlucidum*, et pas seulement « mundum ».

22-27. Divers autres détails concernant la Jérusalem nouvelle. Ils se rapportent à son sanctuaire, à son éclairage, à ses richesses et à ses habitants. — *Templum non vidi...* Fait qui paraît d'abord surprenant ; mais le voyant en donne une explication très profonde : *Dominus enim... et Agnus*. Les sanctuaires terrestres ont leur raison d'être, puisqu'ils symbolisent la présence divine ; au ciel, où Dieu se manifeste perpétuellement, un temple serait tout à fait inutile. Remarquez de nouveau la manière dont le nom de l'Agneau est associé à celui de Dieu. Cf. XX, 6 ; XXII, 3, etc. — *Civitas non eget...* (vers. 22). Cela aussi va tout à fait de soi :

luna, ut luceant in ea : nam claritas Dei illuminavit eam, et lucerna ejus est Agnus.

24. Et ambulabunt gentes in lumine ejus, et reges terræ afferent gloriam suam et honorem in illam.

25. Et portæ ejus non claudentur per diem, nox enim non erit illic.

26. Et afferent gloriam et honorem gentium in illam.

27. Non intrabit in eam aliquod coinquinatum, aut abominationem faciens et mendacium, nisi qui scripti sunt in libro vitæ Agni.

soleil, ni de la lune pour qu'ils l'éclairerent, car c'est la gloire de Dieu qui l'illumine et l'Agneau en est le flambeau.

24. Et les nations marcheront à sa lumière, et les rois de la terre y apporteront leur gloire et leur honneur.

25. Ses portes ne seront pas fermées le jour, car il n'y aura point là de nuit.

26. On y apportera la gloire et l'honneur des nations.

27. Il n'y entrera rien de souillé, ni personne qui commette l'abomination ou le mensonge, mais seulement ceux qui sont inscrits dans le livre de vie de l'Agneau.

## CHAPITRE XXII

1. Et ostendit mihi fluvium aquæ vitæ, splendidum tanquam crystallum, procedentem de sede Dei et Agni.

2. In medio plateæ ejus, et ex utraque parte fluminis lignum vitæ, afferens

1. Et il me montra un fleuve d'eau vive, limpide comme du cristal, qui sortait du trône de Dieu et de l'Agneau.

2. Aumilieu de la place de la ville, et des deux côtés du fleuve, était l'arbre

*nam claritas* (plutôt : la gloire) *Dei*... Voyez les notes du vers. 11<sup>a</sup>, et comp. Is. LX, 19-20, où l'on trouve une image semblable. — *Lucerna* (λύχνος) était le nom technique de la lampe. Le soleil et la lune sont superflus, dès là que « la lumière permanente et intense » de la gloire de Dieu illumine d'une manière autrement parfaite. — *Et... gentes...*, et *reges...* (vers. 24). Jean signale en passant les richesses prodigieuses de la Jérusalem céleste. Par un beau symbole, emprunté à Isaïe, LX, 3 et ss. (cf. Ps. LXI, 10), la cité sainte est envisagée comme recevant le tribut du monde entier. Il ne s'agit point de païens à convertir, puisque le monde actuel aura cessé d'exister. — *Gloriam suam et...* Emblème de ce que les rois ont de meilleur à offrir comme tribut, comme hommage, etc. — *Portæ ejus...* (vers. 25). Echo d'Isaïe, LX, 11, et marque d'une sécurité absolue. — Le trait *nox enim non...* dépasse la vision de l'ancien prophète. D'ordinaire, les portes des villes sont fermées pendant la nuit (cf. Neh. XIII, 19); au ciel jamais. — *Et afferent...* (vers. 26). Comp. le vers. 24 et Is. LX, 5. — Trait final : *non intrabit...* (vers. 27). Pour la pensée, voyez le vers. 8; Is. LII, 1; Ez. XLIV, 9, etc. L'équivalent grec de *coinquinatum* est κοινόν, commun; la Vulg. donne bien le sens de cette expression (voyez Marc. VII, 2 et les notes; Act. x, 14, 28, etc.). — *Abominationem, βδέλυγμα*: comme plus haut, XVII, 4<sup>b</sup>. — *Nisi qui scripti...* Cf. XIII, 8; xx, 12, 15, etc.

CHAP. XXII. — 1-5. Le fleuve et l'arbre de vie; les citoyens de la céleste Jérusalem prêtres

et rois à jamais. — La formule *et ostendit...* (cf. XXI, 10<sup>b</sup>) montre que la description va prendre une direction nouvelle. — *Fluvium aquæ...* Voyez VII, 17; XXI, 6; surtout Ez. XLVII, 1 et 7, dont nous avons ici un écho. Le pre-



La cueillette des fruits.

(D'après une peinture des Catacombes.)

mier type de ce fleuve allégorique doit être cherché au paradis terrestre, Gen. II, 10. — *Tanquam crystallum...* On peut supposer que ce cours d'eau était en communication avec la mer qu'on voyait en face du trône divin (cf. IV, 6), puisqu'il semblait s'échapper de ce trône même : *procedentem de...* — *In medio... et ex...* (vers. 2). D'après le grec : Entre sa place (cf. XXI, 26<sup>b</sup>) et le fleuve, des deux côtés (c.-à-d. d'un côté. le long de la place, et de l'autre, le long du fleuve) un arbre de vie. Sur cet arbre,

de vie, qui porte douze fruits, donnant son fruit chaque mois, et les feuilles de l'arbre sont pour la guérison des nations.

3. Et il n'y aura plus de malédiction; mais le trône de Dieu et de l'Agneau sera là, et ses serviteurs le serviront.

4. Ils verront sa face, et son nom sera écrit sur leurs fronts.

5. Et il n'y aura plus de nuit, et ils n'auront point besoin de la lumière d'une lampe, ni de la lumière du soleil, parce que le Seigneur Dieu les éclairera; et ils régneront dans les siècles des siècles.

6. Alors il me dit : Ces paroles sont très certaines et vraies; et le Seigneur, le Dieu des esprits des prophètes, a envoyé son ange pour montrer à ses serviteurs ce qui doit arriver sous peu.

7. Voici, je viens bientôt. Heureux celui qui garde les paroles de la prophétie de ce livre.

8. C'est moi Jean, qui ai entendu et vu ces choses. Et après les avoir enten-

fructus duodecim, per menses singulos reddens fructum suum, et folia ligni ad sanitatem gentium.

3. Et omne maledictum non erit amplius; sed sedes Dei et Agni in illa erunt, et servi ejus servient illi.

4. Et videbunt faciem ejus, et nomen ejus in frontibus eorum.

5. Et nox ultra non erit, et non egebunt lumine lucernæ, neque lumine solis, quoniam Dominus Deus illuminabit illos, et regnabunt in sæcula sæculorum.

6. Et dixit mihi: Hæc verba fidelissima sunt et vera; et Dominus Deus spirituum prophetarum misit angelum suum ostendere servis suis quæ oportet fieri cito.

7. Et ecce venio velociter. Beatus qui custodit verba prophetiæ libri hujus.

8. Et ego Joannes, qui audivi et vidi hæc. Et postquam audissem et vidissem,

voyez II, 7 et les notes; Gen. II, 9. — *Fructus duodecim*. De nouveau ce chiffre symbolique. Comp. XXI, 16 et 17. — *Per menses...* Cf. Ez. XLVII, 12. Au ciel il n'y aura ni jours, ni mois, ni années; le sens est donc que l'arbre fournira des fruits suffisants pour nourrir les habitants de la cité sainte. — Le détail *et folia... ad...* est emprunté au même passage d'Ezéchiel. Il signifie que, dans le ciel, il n'y aura plus de souffrances physiques ni de maladies. — *Et maledictum...* Cf. Zach. XIV, 11. D'après le grec: plus d'anathème; c.-à-d. d'exclusion. Les habitants du ciel n'en seront jamais exclus. — *Sed sedes* (le trône, d'après le grec)... *in illa...* Dieu et l'Agneau seront là toujours, recevant les adorations des élus (*servi... servient...*), et comblant ceux-ci de délices par une « vision béatifique » perpétuelle: *et videbunt...* (vers. 4). Cf. Job, XIX, 28; Ps. XV, 11; XVI, 15; XLI, 3; Is. LII, 8; Matth. V, 8; I Joan. III, 2, etc. — *Nomen... in frontibus...*: ainsi qu'il a été dit VII, 3-4 et XIV, 1. — *Et nox ultra...* (vers. 5). Le narrateur insiste sur ce fait. Cf. XXI, 11, 23 et 25<sup>b</sup>. — Les mots *lumine lucernæ* (λύχνου, d'une lampe) désignent l'éclairage factice des hommes, par opposition à la lumière des astres (*lumine solis*). — *Regnabunt in sæcula*: pas seulement pendant mille ans (cf. XX, 6), mais durant toute l'éternité.

#### ÉPILOGUE. XXII, 6-21.

Il offre une variété très intéressante de récits et de dialogues. Les paroles sont prononcées par l'« angelus interpres », par Jésus lui-même et par le voyant; puis le tout se termine par un

rapide colloque entre le Seigneur et son apôtre, qui, au nom de l'Église, le conjure de hâter son avènement.

1° Confirmation solennelle des promesses contenues dans l'Apocalypse. XXII, 6-11.

6-7. Un esprit céleste atteste leur parfaite vérité, et engage les lecteurs à s'y conformer dans la pratique. On a dit très justement que, dans ces deux versets, nous avons un sommaire très bref de tout le livre. — *Et dixit...* Un ange d'après le vers. 8; très probablement celui qui avait montré à Jean les splendeurs du ciel. Cf. XXI, 9 et ss. — Les mots *hæc verba* ne se rapportent pas seulement à la description de la nouvelle Jérusalem, mais au contenu entier de l'Apocalypse. — *Fidelissima et vera*. Simplement dans le grec: « fidelia et vera. » Pour la formule, voyez XIX, 9<sup>b</sup> et XXI, 5<sup>b</sup>. — La preuve que tout est vrai dans ce livre, c'est que ses récits ont été révélés par Dieu lui-même d'une manière surnaturelle: *Dominus... misit...* Comp. le vers. 16, et I, 1. — Sur le titre significatif *Deus spirituum prophetarum*, voyez I Cor. XIV, 32. — *Ecce venio...* (vers. 7). Nous savons que cette parole est comme la note dominante du livre (voyez l'Introd., p. 788). Elle retentira encore dans les vers. 12 et 20; ici, l'ange la profère au nom de Jésus-Christ. — *Beatus qui...* Ce trait aussi nous ramène au Prologue, I, 3. La béatitude qu'il proclame se rattache au futur avènement du Christ.

8-11. Le témoignage de Jean et un ordre de l'ange. — *Et ego... qui...* Attestation solennelle du voyant. Il affirme avoir été le témoin oculaire et immédiat de tout ce qu'il a exposé dans son récit. Le verbe *audivi* se rapporte aux explications données de vive voix par les anges.

ceceidi ut adorarem ante pedes angeli qui mihi hæc ostendebat.

9. Et dixit mihi : Vide ne feceris ; conservus enim tuus sum, et fratrum tuorum prophetarum, et eorum qui servant verba prophetiæ libri hujus. Deum adora.

10. Et dicit mihi : Ne signaveris verba prophetiæ libri hujus ; tempus enim prope est.

11. Qui nocet, noceat adhuc ; et qui in sordibus est, sordescat adhuc ; et qui justus est, justificetur adhuc ; et sanctus, sanctificetur adhuc.

12. Ecce venio cito, et merces mea mecum est, reddere unicuique secundum opera sua.

13. Ego sum Alpha et Omega, primus et novissimus, principium et finis.

14. Beati qui lavant stolas suas in sanguine Agni, ut sit potestas eorum in ligno vitæ, et per portas intrent in civitatem.

15. Foris canes, et venefici, et impu-

dues et les avoir vus, je me jetai aux pieds de l'ange qui me les montrait, pour l'adorer.

9. Et il me dit : Garde-toi de le faire ; car je suis un serviteur comme toi et tes frères les prophètes, et ceux qui gardent les paroles de la prophétie de ce livre. Adore Dieu.

10. Puis il me dit : Ne scelle pas les paroles de la prophétie de ce livre ; car le temps est proche.

11. Que celui qui commet l'injustice, la commette encore ; et que celui qui est souillé, se souille encore ; et que celui qui est juste, pratique encore la justice ; et que celui qui est saint, se sanctifie encore.

12. Voici, je viens bientôt, et ma rétribution est avec moi, pour rendre à chacun selon ses œuvres.

13. Je suis l'alpha et l'oméga, le premier et le dernier, le commencement et la fin.

14. Heureux ceux qui lavent leurs vêtements dans le sang de l'Agneau, afin d'avoir droit à l'arbre de vie, et d'entrer par les portes dans la ville.

15. Dehors les chiens, et les magi-

— *Et postquam...* Petite scène (vers. 8<sup>b</sup>-9) semblable à celle de XIX, 10. Jean, très impressionné, et comprenant que l'ange avait achevé son rôle et allait le quitter, se jette devant lui pour le remercier. — L'esprit céleste répond comme plus haut : *Vide ne...* (vers. 9). La fin de la réponse est légèrement modifiée ici : l'ange compte plus directement saint Jean parmi les prophètes. — Les mots *et eorum qui...* représentent tous les chrétiens fidèles. Comp. le verset 7<sup>b</sup> et I, 3. — *Et dicit...* (vers. 10). Introduction à un ordre important : *Ne signaveris...* C'est le contraire de ce qui avait été enjoint préalablement à l'écrivain sacré. Cf. X, 4<sup>b</sup>. Il ne doit pas sceller son livre, mais en publier le contenu, parce que le moment où les prophéties dont il est rempli s'accompliront est proche. Voyez I, 3 et le commentaire. — *Qui nocet...* (vers. 11). Conséquence pratique de la proximité relative de la fin des temps : les pécheurs, aussi bien que les bons, n'ont que peu de temps pour se livrer soit au mal, soit au bien. Cela est dit sous la forme d'une invitation, dont la première partie n'est pas sans une terrible ironie ; l'ange excite l'Église « à croître dans la sainteté jusqu'à la perfection, et le monde à mûrir, par une souillure toujours croissante, pour le jugement. » Ce passage est rythmé, cadencé ; il forme une petite strophe, composée de deux vers, dont chacun a deux membres parallèles. — *In sordibus* : dans la souillure morale du péché.

2° Jésus prend la parole, pour attester à son tour la vérité des révélations contenues dans ce livre. XXII, 12-17.

Il n'y a pas de formule d'introduction ; le Christ apparaît soudain et majestueusement sur la scène, pour adresser quelques recommandations pressantes.

12-16. Il rappelle d'abord que son avènement est proche (*Ecce... cito* ; comp. le vers. 7 ; III, 11, etc.), et qu'alors, en sa qualité de juge suprême, il rétribuera chacun selon ses œuvres (*et merces mea...*). Sur le trait *reddere secundum...*, voyez II, 23 ; Ps. LXXI, 13, etc. Le grec emploie le singulier, τὸ ἔργον, l'œuvre, l'ensemble des œuvres, au lieu du pluriel *opera*. — Le Christ proclame ensuite, vers. 13, comme l'a fait précédemment Dieu le Père (voyez XXI, 6 et les notes), et pour un même motif, son éternité et sa divinité (*Ego Alpha et...*, *primus et...* ; cf. I, 8, 17<sup>b</sup> ; II, 8). S'il promet, c'est qu'il est capable d'accomplir ses promesses. — *Beati qui...* (vers. 14). Voyez VII, 14, et le commentaire. Condition à remplir pour mériter le bonheur éternel : *ut sit...* Ceux qui se seront purifiés dans le sang de l'Agneau auront le droit de se nourrir des fruits de l'arbre de vie (comp. le vers. 7), et de pénétrer dans la Jérusalem céleste pour y habiter à jamais (*per portas...* ; cf. XXI, 12-13 et 27). Il n'est pas sûr que les mots *in sanguine Agni* soient authentiques. — *Foris...* (vers. 15). De même que le vers. 14 a réitéré sous une autre forme la pensée de



ciens, et les impudiques, et les homicides, et les idolâtres, et quiconque aime et fait le mensonge.

16. Moi Jésus, j'ai envoyé mon ange pour vous attester ces choses dans les églises. Je suis le rejeton et la postérité de David, l'étoile brillante du matin.

17. L'Esprit et l'épouse disent : Viens. Que celui qui entend, dise : Viens. Que celui qui a soif, vienne; et que celui qui le veut reçoive de l'eau de la vie gratuitement.

18. Je le déclare à quiconque entend les paroles de la prophétie de ce livre : Si quelqu'un y ajoute quelque chose, Dieu lui ajoutera à lui les plaies écrites dans ce livre ;

19. et si quelqu'un retranche quelque chose des paroles du livre de cette prophétie, Dieu lui retranchera sa part du livre de vie, et de la ville sainte, et de ce qui est écrit dans ce livre.

dici, et homicidæ, et idolis servientes, et omnis qui amat et facit mendacium.

16. Ego Jesus misi angelum meum, testificari vobis hæc in ecclesiis. Ego sum radix et genus David, stella splendida et matutina.

17. Et spiritus et sponsa dicunt : Veni. Et qui audit, dicat : Veni. Et qui sitit, veniat; et qui vult, accipiat aquam vitæ gratis.

18. Contestor enim omni audienti verba prophetiæ libri hujus : Si quis apposuerit ad hæc, apponet Deus super illum plagas scriptas in libro isto ;

19. et si quis diminuerit de verbis libri prophetiæ hujus, auferet Deus partem ejus de libro vitæ, et de civitate sancta, et de his quæ scripta sunt in libro isto.

xxi, 7, de même celui-ci répète celle de xxi, 8. C'est le sort final des impios, après celui des bons. Voyez aussi xxi, 27. La sentence est d'une singulière énergie. — *Canes*. C.-à-d., les hommes pervers et cyniques. Cf. Matth. vii, 6; Phil. ii, 2; II Petr. ii, 22. — Pour l'énumération *venefici, et... et...*, voyez I Cor. vi, 9, etc. — *Qui amat et...* Le mensonge est souvent condamné dans les dernières pages de ce livre. Cf. xxi, 8 et 27. — *Ego Jesus* (vers. 16). Il est touchant de voir le Sauveur, dans sa gloire, prendre lui-même son nom terrestre. — *Misi... testificari...* conformément au plan divin. Voyez i, 1 et le commentaire. Le pronom *hæc* désigne tout le contenu de l'Apocalypse. — *In ecclesiis*. Ce détail aussi nous ramène au prologue. Cf. i, 4, 11. — *Ego... radix et genus...* Les deux expressions sont à peu près synonymes. La seconde explique la première, et celle-ci a déjà été employée plus haut, v, 5 (voyez les notes). Jésus se présente donc ainsi lui-même comme le Messie. — *Stella splendida et...* Gracieuse métaphore. C'est le Christ qui inaugure le jour du salut, de la vraie vie. Comp. ii, 28 et Luc. ii, 78-79.

17. L'épouse mystique soupire après la venue de Jésus. — *Spiritus*. Non pas, dans cet endroit, l'Esprit-Saint en tant qu'il parle par la bouche des prophètes (cf. xiv, 13<sup>b</sup>, etc.), mais, d'après le contexte, en tant qu'il dirige et sanctifie l'Église. — *Et sponsa*. Celle-ci (cf. xix, 7-8; xxi, 9 et ss.) « ne cesse d'appeler l'Époux par ses gémissements; comme l'épouse des cantiques dit sans cesse : Venez, mon bien-aimé. » (Bossuet.) — *Veni*. Dans ce simple mot adressé directement à Jésus, il y a un cri ardent de l'âme et du cœur. — *Qui audit...* C.-à-d., quiconque entend ce cri de l'Esprit-Saint et de l'Église. Tous les chrétiens sont pressés de s'as-

socier individuellement à cette prière. — *Qui sitit...* Écho de la parole du Sauveur lui-même, Joan. vii, 37. — *Qui vult* (celui qui désire ardemment)... *aquam...* Comme plus haut, xxi, 6<sup>b</sup>; cf. Joan. iv, 14.

3<sup>o</sup> Conclusion du livre. XXII, 18-21.

18-19. L'auteur adjure les fidèles de respecter scrupuleusement le texte et le sens de son écrit, s'ils ne veulent pas s'exposer à de graves châtiements. C'est qu'il s'agit « de la vraie consolation et de la lumière de l'Église pour un temps de très rude apgoisse, et de la parole qui peut maintenir les fidèles, les empêcher de tomber au moment de la grande tentation et de se perdre à jamais ». — *Contestor*. Il y a dans le grec un *ἐγω* plein d'emphase. — *Omni audienti*. Allusion, comme dans le vers. 17, à la lecture publique qui devait être faite de ce livre dans les assemblées religieuses. Cf. i, 3. Il s'applique naturellement aussi à la lecture privée, et aux copies que l'on pouvait faire de l'Apocalypse. — *Apposuerit* (*ἐπιθή*, avec le sens d'ajouter)..., *auferet...* Ce sera la peine du talion. De même dans l'hypothèse contraire, vers. 19 : *si... diminuerit* (*ἀφελή*, avec le sens d'enlever)..., *auferet...* Les deux cas pouvaient se présenter : les uns seraient tentés d'ajouter de nouvelles prophéties (cf. Prov. xxx, 6); les autres, d'en retrancher quelques-unes (cf. Deut. iv, 2). — *Plagas scriptas in...* : les fléaux décrits dans les chap. vi, viii, ix, xvi, etc. — *Partem de libro... et de...* Châtiment plus grave encore. Cf. xx, 15; xxi, 27.

20. Nouvelle assurance, de la part de Jésus, que l'accomplissement final ne tardera pas trop à venir, et nouveau désir très intense des fidèles. — *Dicit qui testimonium...* C.-à-d., le Christ en personne, d'après le vers. 16 et d'après

20. Dicit qui testimonium perhibet istorum : Etiam venio cito. Amen; veni, Domine Jesu.

21. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum omnibus vobis. Amen.

20. Celui qui rend témoignage de ces choses, dit : Oui, je viens bientôt. Amen; venez, Seigneur Jésus.

21. Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous. Amen.

cf. 1, 2, 5<sup>a</sup>. — *Etiam... cito*. Comme dans les vers. 7 et 12. — Réponse de l'écrivain sacré, qui se fait « l'organe du soupir de l'Église » : *Amen, veni...* (comp. le vers. 17). « Admirable conclusion de l'Écriture, qui commence à la création du monde et finit à la consommation du règne de Dieu. » (Bossuet.)

21. Sohait final de l'auteur à ses lecteurs :

*Gratia Domini...* Le livre a débuté à la façon d'une lettre (cf. 1, 4-6); il n'est pas étonnant qu'il s'achève aussi par une formule épistolaire. Cf. Rom. xvi, 24; Hebr. xiii, 25; I Petr. v, 14. — Le grec flotte entre les leçons *cum omnibus* (sans le pronom *vobis*) et « *cum sanctis* ». — L'*Amen* de la fin est omis par un grand nombre de manuscrits.



# TABLE DES GRAVURES

Le Forum. (D'après une photographie.) . . . . .	23	Bœufs qui triturent. (Peinture égyptienne.) . . . . .	162
Divinité égyptienne à tête de crocodile . . . . .	26	Deux pugilistes. (D'après un vase peint.) . . . . .	165
Rome suivie d'un magistrat. (Bas-relief du Louvre) . . . . .	31	Calices chrétiens du vi <sup>e</sup> siècle. . . . .	169
Le sacrifice d'Abraham. (D'après un fond de verre.) . . . . .	40	Le grand marché de Rome. (D'après une monnaie de Néron.) . . . . .	171
Adam et Ève chassés du paradis terrestre. (Mosaïque antique.) . . . . .	45	Femme grecque voilée. (D'après une terre cuite d'Athènes.) . . . . .	173
Minerve surveillant le travail des esclaves. (Bas-relief de Capoue.) . . . . .	51	Romaine voilée. (Peinture de Pompéi.) . . . . .	174
Rome et la louve sur un didrachme. . . . .	59	Scène des Catacombes. . . . .	175
Jésus en croix. (D'après un évangélaire syriaque.) . . . . .	65	La cène eucharistique. (D'après une fresque des Catacombes.) . . . . .	177
Coueurs dans l'arène. (D'après un vase peint.) . . . . .	70	Monnaie de Corinthe. . . . .	179
Potier romain. (D'après un vase peint.) . . . . .	71	Enfant jouant des cymbales. (D'après les anciens monuments.) . . . . .	185
Le dieu Baal sur une monnaie de Tarse. . . . .	80	Miroir grec. (D'après les monuments.) . . . . .	187
Rome dominatrice du monde. (Musée du Louvre.) . . . . .	87	Flûte et guitare. (D'après un vase peint.) . . . . .	189
Épée dite de Tibère. . . . .	93	Ennemi vaincu servant d'escabeau. (D'après une stèle trouvée en Perse.) . . . . .	200
La voie Appienne, par laquelle on arrivait à Rome du côté de l'Orient. (D'après une photographie.) . . . . .	106	Gladiateurs combattant contre des bêtes sauvées. . . . .	202
Cenchrées sur une monnaie antique . . . . .	108	Tombeaux dans la vallée du Cédron. (D'après une photographie.) . . . . .	205
Le port de Cenchrées. (D'après une photographie.) . . . . .	109	Drachme de Corinthe . . . . .	210
Ruines d'un temple sur l'emplacement de l'ancienne Corinthe, avec l'Acrocorinthe. (D'après une photographie.) . . . . .	121	Vue générale de Corinthe. (D'après une photographie.) . . . . .	220
Le baptême. (Inscription d'Aquilée.) . . . . .	124	Sceau juif. (Monuments judaïques.) . . . . .	224
Croix peinte. (Monuments anciens.) . . . . .	126	Alabastrum corinthien en argile peinte . . . . .	227
Architecte et maçons. (Musée Kircher, à Rome.) . . . . .	134	Génie tenant un diptyque. (Peinture de Pompéi.) . . . . .	229
Enfant flagellé dans une école romaine. (Peinture d'Herculanum.) . . . . .	141	Juif en prière, la tête voilée. . . . .	232
Empereur romain sur une chaise curule, siège réservé à certains juges. (D'après une statue de marbre.) . . . . .	145	Tentes romaines. (D'après la colonne d'Antonin.) . . . . .	233
Geste idolâtrique (l' <i>Adoratio</i> ). . . . .	146	Chrétiens condamnés aux mines. (D'après un bas-relief antique.) . . . . .	244
Deux époux chrétiens. (D'après un fond de verre.) . . . . .	151	Joug pour les bêtes de trait. (D'après un ancien manuscrit.) . . . . .	246
On apporte une victime pour l'immoler sur un autel. (Peinture de Pompéi.) . . . . .	159	Tétradrachme de Corinthe, avec la citadelle (l'Acrocorinthe.) . . . . .	253
		Panoplie grecque. (Bas-relief de Pergame.) . . . . .	260
		Règle en bronze, trouvée à Pompéi . . . . .	262
		Décollation d'un martyr. (D'après un ancien ivoire) . . . . .	268
		Monnaie du roi Arétas. . . . .	270

Carte de Galatie . . . . .	285	Guerriers scythes. (Peinture grecque.) . . .	416
Attaque d'une place forte. (Bas relief de la colonne Trajané.) . . . . .	288	Époux chrétiens. (D'après un fond de verre.) . . . . .	417
Monnaie de Damas. . . . .	289	Médecin. (Bas-relief d'un sarcophage romain.) . . . . .	421
Agonothètes avec des couronnes pour les vainqueurs aux jeux. (D'après un monument d'Athènes.) . . . . .	291	Thessalonique, état actuel. (D'après une photographie.) . . . . .	427
Chapiteau d'une ancienne colonne de Jérusalem . . . . .	293	Scène d'Idolâtrie. (D'après un vase peint.) .	429
Portraits de saint Pierre et saint Paul, sur un fond de verre antique. . . . .	295	Licteur romain avec deux faisceaux . . . . .	430
Sacrifice d'Abraham, sur un antique sceau chrétien . . . . .	299	Une mère et ses enfants. (Statue grecque.) .	432
Ancienne clé romaine. . . . .	304	Monnaie d'Athènes avec l'Acropole. . . . .	435
Marie et l'Enfant Jésus. (Fresque du cimetière de Sainte-Domitille.) . . . . .	307	Monnaie de Thessalonique. . . . .	438
Astronome prenant des mesures sur une sphère, pour fixer le calendrier. (D'après une pierre gravée.) . . . . .	308	Genie funèbre. (Pierre gravée.) . . . . .	441
Jérusalem figure de l'Église. (D'après une ancienne mosaïque.) . . . . .	311	Casques grecs. (D'après les monuments.) . .	444
Partie d'une ancienne frise, à Ancyre, en Galatie . . . . .	313	Jeune fille lisant. (Peinture d'Herculanum.) .	454
Coueurs dans l'arène. (D'après un vase peint.) . . . . .	314	Personnage dictant à un secrétaire. (D'après une peinture d'Herculanum.) . . . . .	461
Scène dionysiaque. (D'après un vase peint.) .	317	Fragment du temple de Diane, à Éphèse . . .	471
Scène de culture. (D'après un vase peint.) .	320	Soldat sur une stèle d'Iconium . . . . .	474
Sacrifice à Diane d'Éphèse. (Revers d'une monnaie antique.) . . . . .	330	Femme grecque dans l'attitude de la prière. (D'après un vase peint.) . . . . .	470
Têtes de démons. (Monuments africains.) . .	334	Romaines en grande toilette. (Peinture d'Herculanum.) . . . . .	477
Ruines de la porte dite de Lysimaque, à Éphèse . . . . .	338	Colonne d'un temple grec. . . . .	481
L'Église issue du judaïsme et l'Église issue du paganisme, représentées symboliquement. (Mosaïque de Sainte-Sabine.) . . .	341	Jeune homme lisant un papyrus . . . . .	485
Personne priant à genoux au milieu d'autres adorateurs qui sont debout. (Peinture antique.) . . . . .	343	Chrétienne lavant les pieds d'un voyageur. .	487
Assyriens conduisant des captifs. (Ancien bas-relief.) . . . . .	347	Joug grec. (D'après les monuments.) . . .	490
Les apôtres. (D'après un ancien sarcophage.) . . . . .	348	Filet de chasseur. (D'après une fresque de tombeau.) . . . . .	492
Ruines du théâtre d'Éphèse. (D'après une photographie.) . . . . .	351	Coueurs dans l'arène. (D'après une peinture de vase.) . . . . .	493
Scène de banquet. (Peinture antique.) . . .	355	Jésus-Christ entre saint Pierre et saint Paul. (Ancienne mosaïque.) . . . . .	500
Le Christ illuminateur. (Fresque romaine.) .	357	La chaîne dite de saint Pierre. . . . .	502
Scène de fiançailles. (Pierre gravée.) . . .	357	Deux athlètes luttant. (D'après le Virgile du Vatican.) . . . . .	503
Débris d'une colonne du temple d'Éphèse. .	362	Vase d'argile trouvé à Jérusalem . . . . .	506
Guerrier grec. (D'après une ancienne peinture.) . . . . .	365	Monnaie d'Antioche de Pésidie . . . . .	509
Prétoirs. (D'après un bas-relief du Louvre.) . . . . .	373	Coueurs armés. (D'après un vase peint.) .	513
Monnaie de la colonie de Philippes. . . . .	375	Pénule. (D'après deux statues antiques.) .	514
Vainqueurs dans les jeux. (D'après les monuments.) . . . . .	381	Gladiateur combattant contre un lion. (D'après une sculpture d'Éphèse.) . . . .	515
« Cave canem ». (Mosaïque de Pompéi.) . .	384	Chapiteau et pilastre d'un temple de Millet .	516
Couronnes et vases pour les vainqueurs des jeux. . . . .	387	Monnaie de Gortyne, en Crète . . . . .	520
Monnaie de Corinthe. . . . .	393	Monnaie de la province de Crète. . . . .	523
Monnaie de Colosses . . . . .	399	Femme chrétienne. (Peinture des Catacombes.) . . . . .	524
Anges sur une lampe antique. . . . .	403	Guerrier crétois. (D'après une monnaie.) .	527
Jésus présentant l'Évangile. (D'après une fresque antique.) . . . . .	405	Prisonnier enchaîné. (Bas-relief de la colonne de Marc-Aurèle.) . . . . .	535
Monnaie de Laodicée de Phrygie. . . . .	407	Antique prison de Rome. (Le Tullianum.) .	536
Philosophe lisant un papyrus. . . . .	409	Jésus-Christ assis sur un trône. (D'après une ancienne mosaïque de Rome.) . . . .	551
Les jours de la semaine. (D'après une peinture d'Herculanum.) . . . . .	411	Sceptre royal. (D'après une pierre gravée.) .	552
		Escabeau pour poser les pieds. (D'après un bas-relief romain.) . . . . .	553
		Un soldat romain place une couronne de fleurs sur la tête de Jésus. (Sarcophage du musée de Latran.) . . . . .	555
		Architecte. (D'après une peinture antique.) .	560
		Glaive à deux tranchants. (D'après une gravure grecque.) . . . . .	566
		Trône antique. (D'après une peinture de Pompéi.) . . . . .	567
		Enfant. (Lampe grecque antique.) . . . . .	571
		Chardon ( <i>Notobasis syriaca</i> ) cueilli sur la hauteur de Sion. . . . .	573

Autres suspendues à la poupe d'un navire. (Arc de triomphe d'Orange.) . . . . .	575	Descente de Jésus aux enfers. (D'après un ancien ivoire.) . . . . .	682
Abel et Melchisédech offrant leur sacrifice. (D'après une mosaïque de Ravenne.) . . . . .	579	Procession bachique. (Antique médaillon.) . . . . .	685
Apprêts d'un sacrifice. (Peinture d'un vase grec.) . . . . .	581	Les apôtres représentés sous la forme de brebis qui sortent du bercail. (D'après une ancienne mosaïque.) . . . . .	690
Vue perspective du tabernacle et de son enceinte. . . . .	583	Lion sur une stèle grecque. . . . .	632
Le chandelier à sept branches, sur une ancienne lampe chrétienne. . . . .	585	Les clés de saint Pierre. (D'après une mi- niature d'un ancien manuscrit grec.) . . . . .	699
Le grand prêtre juif tenant un encensoir. (D'après Calmet.) . . . . .	587	La transfiguration du Sauveur. (D'après une mosaïque de Ravenne.) . . . . .	703
Hysope officinal. . . . .	590	Personnage tenant deux torches. (Monnaie antique.) . . . . .	704
Sacrificateur portant une victime. (Statue antique.) . . . . .	592	Lale sur une monnaie de Mysie. . . . .	710
Prêtres païens immolant un taureau. (Bas- relief romain.) . . . . .	593	La représentation la plus ancienne du juge- ment dernier. (D'après une terre cuite du ve ou du vie siècle.) . . . . .	712
Le baptême. (Fresque de Rome.) . . . . .	597	La sainte Vierge entre saint Pierre ou saint Paul. (D'après un fond de verre.) . . . . .	714
Chrétiens comparaisant devant un juge. (D'après un ivoire antique.) . . . . .	599	Prédicateurs chrétiens. (Fresque de Saint- Callixte.) . . . . .	725
L'offrande d'Abel et de Caïn. (D'après un ancien sarcophage.) . . . . .	602	Tête du Christ. (D'après une antique mo- saïque de Ravenne.) . . . . .	726
Noé dans l'arche. (Peinture des Cata- combes.) . . . . .	603	Personnage écrivant. (D'après un vase peint.) . . . . .	732
Le sacrifice d'Abraham. (Sculpture de sar- cophage.) . . . . .	605	Le phénix, emblème de la vie éternelle. (D'après un ancien sarcophage.) . . . . .	736
Le Nil. (Revers d'une monnaie d'Alexan- drie.) . . . . .	607	Un pauvre demandant l'aumône. (D'après une pierre gravée.) . . . . .	742
Les trois jeunes gens dans la fournaise. (Lampe chrétienne d'Afrique.) . . . . .	608	Saint Pierre et saint Jean. (D'après un fond de verre.) . . . . .	745
Théâtre rempli de spectateurs. (Médaille antique.) . . . . .	610	La victoire écrivant sur un bouclier. (D'après une pierre gravée.) . . . . .	750
Enfant ou esclave fouetté. (Bronze de Pompéi.) . . . . .	612	Abraham et les trois personnes divines. (D'après une mosaïque de Ravenne.) . . . . .	752
Vaincus aux mains défaillantes. (D'après un tombeau de Pompéi.) . . . . .	613	Personnage lisant. (D'après un vase peint.) . . . . .	754
Voyageurs. (D'après un bas-relief antique.) . . . . .	617	Le papyrus . . . . .	763
Anciens autels chrétiens. (ve siècle.) . . . . .	619	Récolte du papyrus. (Peinture de tombeau.) . . . . .	764
Le bon Pasteur. (D'après une pierre gravée.) . . . . .	622	Scène d'hospitalité. (Peinture de Pompéi.) . . . . .	766
La Victoire portant une couronne. (D'après un vase peint.) . . . . .	633	Encrier, manuscrits et calame. (D'après les monuments romains.) . . . . .	768
Femme occupée à se farder et tenant un miroir à la main. (D'après un vase peint.) . . . . .	637	Tablettes et styles. (D'après les anciens monuments.) . . . . .	775
Anneau chrétien des premiers siècles. . . . .	638	L'archange saint Michel. (D'après un ivoire du xe siècle.) . . . . .	777
Escabeau. (D'après une peinture de Pom- péi.) . . . . .	639	Ancienne tunique de lin, avec des orne- ments en tapisserie . . . . .	781
Scène de meurtre. (D'après un vase peint.) . . . . .	641	L'alpha et l'oméga, suspendus par une chaî- nette à la croix monographique. (D'après les anciens monuments.) . . . . .	796
Bride et mors. (D'après un vase antique.) . . . . .	643	<i>Podérés</i> , ou long vêtement tombant jus- qu'aux pieds. (Peinture d'Herculanum.) . . . . .	798
Gouvernail de navire. (D'après un vase peint.) . . . . .	645	Chandelier. (D'après les anciens monu- ments.) . . . . .	799
Serviteur portant une algière et un pla- teau. (D'après un vase peint.) . . . . .	650	Le temple de Diane, à Éphèse. (Essai de reconstruction.) . . . . .	800
Pesage de marchandises. (Peinture grecque.) . . . . .	651	Titus couronné par la Victoire. (Arc de triomphe de Titus.) . . . . .	802
Job et ses amis. (Sculpture antique) . . . . .	654	Smyrne, état actuel. (D'après une photo- graphie.) . . . . .	803
Galatée mourant. (D'après une statue an- tique.) . . . . .	655	Tessère de vote. (D'après l'original ro- main.) . . . . .	805
Personnage <i>succinclus</i> . (Statuette antique.) . . . . .	668	Vase d'argile. (Musée du Louvre.) . . . . .	807
L'enfant à l'oiseau. (Bronze du Vatican.) . . . . .	671	Monnaie de Sardes. . . . .	808
Maçon au travail. (Peinture de Pompéi.) . . . . .	673	Clé trouvée à Pompéi . . . . .	809
Esclave recevant la bastonnade. (D'après un vase peint.) . . . . .	676	Colonne du temple d'Éphèse. . . . .	810
La chevelure féminine. (D'après les monu- ments grecs.) . . . . .	678	Trône divin. (Musée du Louvre.) . . . . .	812
Ornement d'or. (D'après les monuments grecs.) . . . . .	679		

Antique lampe chrétienne. . . . .	813	Aigle sur une monnaie grecque. . . . .	842
Rouleau muni de bandelettes sur lesquelles étaient fixés les sceaux. (D'après les monuments chrétiens.) . . . . .	815	Scène de meurtre. (D'après un vase peint.) . . . .	844
Coupe antique. (D'après les monuments ro- main.) . . . . .	817	Marque idolâtrique portée au front. . . . .	845
Guerrier combattant à cheval. (D'après les monuments grecs.) . . . . .	818	Joueuses de harpe et de cithare. (D'après les monuments grecs.) . . . . .	848
Balance romaine trouvée à Pompéi. . . . .	819	Faucille antique. (Peinture égyptienne.) . . . .	850
La <i>stola</i> sur les monuments romains. . . . .	821	Couteau à élaguer la vigne. (D'après les monuments grecs.) . . . . .	851
Marque idolâtrique portée au front. (Orient moderne.) . . . . .	823	Figure allée versant sur la terre le contenu d'une coupe. (Peinture d'un vase grec.) . . . .	853
Athlète tenant une palme. (Statue du Va- tican.) . . . . .	824	Grenouille de bronze. (D'après les monu- ments grecs.) . . . . .	855
L'Agneau sur un trône. (D'après une an- cienne mosaïque.) . . . . .	825	Coupe à boire. (D'après les monuments grecs.) . . . .	856
Brûle-parfum romain, vu de face et de profil. . . . .	826	Femme richement vêtue. (D'après un vase grec.) . . . . .	858
Trompette guerrière. (Arc de triomphe de Titus.) . . . . .	827	Rome assise sur les sept collines. (Scul- pture antique.) . . . . .	859
Aigle volant. (Vase du Louvre.) . . . . .	828	Scène de deuil. (D'après un bas-relief ro- main.) . . . . .	864
Guerrier muni d'une cuirasse. (D'après une peinture de coupe.) . . . . .	831	Joueuse de flûte. (D'après les monuments grecs.) . . . . .	866
Lion rugissant. (D'après une monnaie ro- maine.) . . . . .	832	Cortège nuptial. (D'après un vase peint.) . . . .	863
Olivier sur une monnaie d'Athènes. . . . .	836	On foule le pressoir. (D'après un bas-re- lief romain.) . . . . .	870
Guerrier sonnant de la trompette. (D'après les monuments grecs.) . . . . .	838	Dieu sur son trône. (D'après une sculpture antique.) . . . . .	874
Cadmus combattant le dragon. (D'après une peinture grecque.) . . . . .	840	Pierre de jaspe. . . . .	877
		Améthyste. . . . .	879
		La cueillette des fruits. (D'après une pein- ture des Catacombes.) . . . . .	800



# TABLE ANALYTIQUE

## DES MATIÈRES

### LES ÉPÎTRES DE SAINT PAUL

INTRODUCTION . . . . .	5	les épîtres de saint Paul . . . . .	5
1° L'apôtre saint Paul . . . . .	5	6° Le style proprement dit . . . . .	10
2° Le caractère de saint Paul . . . . .	7	7° La forme extérieure des épîtres de saint Paul . . . . .	11
3° Les épîtres de saint Paul et leur groupement . . . . .	7	8° L'importance des écrits de saint Paul . . . . .	11
4° Leur authenticité . . . . .	8	9° Les commentaires catholiques des lettres de saint Paul . . . . .	12
5° La langue dans laquelle furent écrites			

### ÉPÎTRE AUX ROMAINS

INTRODUCTION . . . . .	13	2° La culpabilité et le châtement des Juifs. II, 1-29 . . . . .	28
1° Fondation de la communauté chrétienne de Rome . . . . .	13	3° Récapitulation : les Juifs et les païens sont coupables et ont besoin d'une justification. III, 1-20 . . . . .	33
2° Le sujet et la division de l'épître aux Romains . . . . .	14	4° Le nouveau système de la justification. III, 21-31 . . . . .	36
3° Son intégrité . . . . .	15	§ II. <i>L'existence de la justification par la foi est démontrée au moyen de l'Ancien Testament.</i> IV, 1-25 . . . . .	38
4° L'occasion et le but . . . . .	15	1° Abraham a été justifié par la foi. IV, 1-8 . . . . .	39
5° Le lieu et le temps de la composition . . . . .	16	2° Abraham n'a pas été justifié par la circoncision. IV, 9-12 . . . . .	40
6° Son caractère général . . . . .	17	3° Abraham n'a pas été justifié non plus par les œuvres de la loi. IV, 13-17 . . . . .	41
7° Les commentateurs catholiques . . . . .	17	4° Éloge de la foi d'Abraham. IV, 18-22 . . . . .	42
PROLOGUE. I, 1-17.		5° Nous aussi nous sommes justifiés par la foi. IV, 23-25 . . . . .	43
1° La salutation. I, 1-17 . . . . .	19	§ III. <i>Plénitude merveilleuse de la justification chrétienne.</i> V, 1-21 . . . . .	43
2° Intérêt très vif que porte saint Paul à l'évangélisation de plus en plus complète de l'Église de Rome. I, 8-15 . . . . .	21	1° Influence bienfaisante du nouveau moyen de salut. V, 1-11 . . . . .	43
3° Thème de l'épître. I, 16-17 . . . . .	22	2° Parallèle entre Adam et le Christ. V, 12-21 . . . . .	45
PREMIÈRE PARTIE			
<b>De la justification par la foi en Jésus-Christ.</b> I, 18 — XI, 36.			
SECTION I. — NÉCESSITÉ ET NATURE DE LA JUSTIFICATION. I, 18 — V, 21.			
§ I. <i>Tous les hommes sans exception ont besoin de la justification chrétienne.</i> I, 18 — III, 31 . . . . .	24		
1° La culpabilité et le châtement des païens. I, 18-32 . . . . .	24		

TABLE ANALYTIQUE

SECTION II. — EFFETS MORAUX DE LA JUSTIFICATION CHRÉTIENNE. VI, 1 — VIII, 39.	
§ I. <i>Vie morale de ceux qui ont été justifiés par la foi en Jésus-Christ.</i> VI, 1 — VII, 6. . . . .	49
1° Ceux qui ont été justifiés ne pèchent plus. VI, 1-14. . . . .	49
2° Ceux qui ont été justifiés portent des fruits de sainteté. VI, 15-23. . . . .	51
3° Ceux qui ont été justifiés sont libres par rapport à la loi mosaïque. VII, 1-6. . . . .	53
§ II. <i>Ce qu'est la loi pour l'homme déchu.</i> VII, 7-25. . . . .	54
1° A l'occasion de la loi, le péché a été excité et s'est multiplié. VII, 7-13. . . . .	54
2° Le pécheur relativement à la loi. VII, 14-25. . . . .	56
§ III. <i>Heureux état pour l'homme qui a été régénéré en Jésus-Christ.</i> VIII, 1-39. . . . .	58
1° La vie nouvelle infusée par l'Esprit-Saint dans les chrétiens est entièrement opposée à la vie de la chair. VIII, 1-17. . . . .	58
2° La vie dans l'Esprit-Saint est une vie de résurrection, de transfiguration universelle et d'éternelle gloire. VIII, 18-39. . . . .	61
SECTION III. — LA SITUATION DES JUIFS PAR RAPPORT A LA JUSTIFICATION CHRÉTIENNE. IX, 1-XI, 36.	
§ I. <i>Fidélité de Dieu à ses promesses et perfection de sa justice, malgré la réprobation d'Israël.</i> XI, 1-29. . . . .	67
1° Vive douleur de saint Paul au sujet des Juifs. IX, 1-5. . . . .	67
2° La réprobation d'Israël n'est pas en opposition avec les promesses divines. IX, 6-13. . . . .	68
3° La réprobation d'Israël n'est pas en opposition avec la justice divine. IX, 14-29. . . . .	70
§ II. <i>La culpabilité d'Israël, vraie cause de sa réprobation.</i> IX, 30 — X, 21.	
1° Israël n'a pas cherché la justification là où Dieu l'avait placée. IX, 30-33. . . . .	73
2° Au mode de justification proposé par Dieu, les Juifs ont osé en substituer un autre; il n'est donc pas étonnant qu'ils aient été réprouvés. X, 1-13. . . . .	74
3° Les Juifs ont refusé d'écouter l'évangile. X, 14-21. . . . .	77
§ III. <i>Grande consolation pour Israël.</i> XI, 1-36. . . . .	79
1° La réprobation des Juifs n'a pas été totale, mais partielle. XI, 1-10. . . . .	79
2° La réprobation d'Israël a produit un résultat bienfaisant, et elle est seulement temporaire. XI, 11-24. . . . .	81
3° La conversion future d'Israël. XI, 25-36. . . . .	83
DEUXIÈME PARTIE	
<b>Vie que doit mener le vrai croyant.</b> XII, 1 — XVI, 27.	
SECTION I. — RÈGLES A SUIVRE SI L'ON VEUT MENER UNE VIE VRAIMENT CHRÉTIENNE. XII, 1 — XV, 13. . . . .	86
§ I. <i>Devoirs réciproques des chrétiens.</i> XII, 1-21. . . . .	86
1° Principe général. XII, 1-2. . . . .	86
2° Comment doivent se comporter les chrétiens dans leurs rapports mutuels. XII, 3-21. . . . .	87
§ II. <i>Règles pour la conduite des chrétiens dans la sphère de la société civile.</i> XIII, 1-14. . . . .	92
1° Les devoirs des chrétiens envers l'État. XIII, 1-7. . . . .	92
2° L'amour du prochain envisagé comme devoir social. XIII, 8-10. . . . .	94
3° La proximité du salut final est un excellent mobile de perfection chrétienne. XIII, 11-14. . . . .	94
§ III. <i>Conduite à tenir à l'égard des chrétiens faibles dans la foi.</i> XIV, 1 — XV, 13. . . . .	96
1° C'est Dieu qui jugera les forts et les faibles; qu'on lui abandonne donc ce soin. XIV, 1-12. . . . .	96
2° Il faut, sur le point en litige, se laisser guider aussi par la charité, et par la considération du tort que l'on pourrait faire au prochain. XIV, 13-23. . . . .	98
3° L'exemple du Christ nous apprend à pratiquer la tolérance. XV, 1-13. . . . .	101
SECTION II. — COMMUNICATIONS PERSONNELLES DE L'APÔTRE. XV, 14 — XVI, 27.	
§ I. <i>Une excuse et une demande.</i> XV, 14-33. . . . .	103
1° L'excuse: c'est parce qu'il est l'apôtre des Gentils que Paul a écrit aux Romains avec une si grande liberté. XV, 14-24. . . . .	103
2° La demande; sur le point d'entreprendre de grands voyages apostoliques, saint Paul se recommande aux prières des chrétiens de Rome. XV, 22-33. . . . .	105
§ II. <i>Recommandations et salutations diverses.</i> XVI, 1-27. . . . .	103
1° Paul recommande aux Romains la diaconesse Phœbé. XVI, 1-2. . . . .	103
2° Salutations adressées par l'apôtre à	



divers membres de la chrétienté de Rome. xvi, 3-16. . . . .	108
3° Avertissement contre les faux doc-	

teurs. xvi, 17-20. . . . .	111
4° Autres salutations. xvi, 21-23 . . . .	112
5° Doxologie finale. xvi, 24-27. . . . .	113

## PREMIÈRE ÉPÎTRE AUX CORINTHIENS

INTRODUCTION. . . . .	115
1° L'Église de Corinthe et ses relations avec saint Paul. . . . .	115
2° L'occasion et le but de la première épître aux Corinthiens . . . . .	116
3° Le sujet et la division, le style. . . .	117
4° Le lieu et la date de la composition. .	117
5° L'importance de la première épître aux Corinthiens. . . . .	118

## PROLOGUE. I, 1-11.

1° La salutation. I, 1-3. . . . .	119
2° L'action de grâces. I, 4-9. . . . .	119

## PREMIÈRE PARTIE

**Les fidèles de Corinthe sont blâmés à cause de leurs divisions intestines. I, 10-IV, 21.**

§ I. Première cause des divisions : la sagesse mondaine, si contraire à l'esprit de l'évangile. I, 10-31 . . . . .	122
--	-----

1° Les partis à Corinthe. I, 10-16. . . .	122
2° L'évangile n'a pas de place pour la fausse sagesse de ce monde. I, 17-25. .	124
3° L'origine de l'Église de Corinthe prouve que Dieu n'a pas besoin des sages de ce monde. I, 26-31. . . . .	127

§ II. Seconde cause de l'esprit de parti : les chrétiens de Corinthe n'ont pas suffisamment compris la sagesse divine. II, 1-16. . . . .	128
--	-----

1° Ce qu'avait été la prédication de saint Paul à Corinthe. II, 1-5 . . . . .	128
2° Pour ceux qui sont capables de comprendre, l'évangile est une sagesse dans le vrai sens de l'expression. II, 6-16. . . . .	129

§ III. L'esprit de parti est réprouvé et condamné à un autre point de vue. III, 1-23. . . . .	132
---	-----

1° Pourquoi Paul n'a prêché à Corinthe que les vérités élémentaires de l'évangile. III, 1-4 <sup>a</sup> . . . . .	132
2° Ce que sont les prédicateurs de la foi par rapport à Dieu. III, 4 <sup>b</sup> -9. . . . .	133
3° La responsabilité personnelle des prédicateurs et le jugement divin qui atteindra leurs œuvres. III, 10-17. .	134
4° Résumé de toute la discussion qui précède. III, 18-23. . . . .	136

§ IV. Paul fait l'apologie de sa conduite comme apôtre. IV, 1-21. . . . .	137
---	-----

1° Les ministres du Christ n'ont à rendre de comptes qu'à lui seul. IV, 1-5. . .	137
2° Il y a des disciples orgueilleux qui se mettent au-dessus de leurs maîtres. IV, 6-13. . . . .	138
3° Avertissement paternel. IV, 14-21. . .	140

## SECONDE PARTIE

**Règles relatives à la vie civile des Corinthiens. V, 1-XI, 1.**

§ I. Le scandale de l'incestueux. V, 1-13. .	141
--	-----

1° L'excommunication est lancée contre le coupable. v, 1-5. . . . .	141
2° La métaphore du levain. v, 6-8 . . .	142
3° Saint Paul dissipe un malentendu, à propos d'un passage d'une lettre antérieure qu'on avait mal interprété. v, 9-13. . . . .	143

§ II. Des procès entre chrétiens et du vice impur. VI, 1-20. . . . .	144
--	-----

1° Les procès. VI, 1-11. . . . .	144
2° Raisons spéciales qui doivent rendre l'impudicité odieuse à un chrétien. VI, 12-20. . . . .	147

§ III. Le mariage et la virginité. VII, 1-40. .	149
---	-----

1° De l'honnêteté et de l'usage du mariage. VII, 1-9. . . . .	149
2° Le mariage est indissoluble. VII, 10-24. .	151
3° Excellence de la virginité. VII, 25-38. .	154
4° Des secondes noces. VII, 39-40 . . . .	157

§ IV. Des viandes offertes aux idoles. VIII, 1 — XI, 1. . . . .	157
---	-----

1° Est-il permis de manger des viandes qui ont été immolées aux faux dieux ? VIII, 1-13. . . . .	157
2° Exemple constant d'abnégation et de renoncement qu'avait donné saint Paul. IX, 1-23. . . . .	160
3° Saint Paul applique cette théorie à ses lecteurs, et les engage à ne pas redouter le sacrifice. IX, 24 — X, 13. .	162
4° Solution directe de la difficulté relative aux viandes qui avaient été offertes aux idoles. X, 14 — XI, 1. .	168

## TROISIÈME PARTIE

**Questions concernant le culte sacré.**

XI, 2-XIV, 40.

- I. *Deux abus à éviter dans les assemblées religieuses.* XI, 2-34. . . . . 172
- 1° La mise qui convient aux femmes lorsqu'elles assistent à ces réunions. XI, 2-16. . . . . 172
- 2° Désordre qui s'était glissé jusque dans la célébration des saints mystères. XI, 17-34. . . . . 175
- II. *Instruction relative aux dons spirituels.* XII, 1 — XIV, 40. . . . . 179
- 1° La nature, le but et la diversité des dons spirituels. XII, 1-11. . . . . 179
- 2° Conséquences pratiques de la théorie qui précède. XII, 12-31. . . . . 181
- 3° La voie par excellence. XIII, 1-13. . . . . 185
- 4° Parallèle entre la prophétie et le don des langues. XIV, 1-25. . . . . 187
- 5° Quelques règles pratiques sur l'usage des dons spirituels. XIV, 26-35. . . . . 193
- 6° Récapitulation et conclusion. XIV, 36-40. . . . . 194

## QUATRIÈME PARTIE

**Une question doctrinale : la résurrection des morts.** XV, 1-58.

- § I. *Démonstration du dogme de la résurrection* XV, 4-34. . . . . 195
- 1° Preuve tirée de la résurrection de Jésus-Christ. xv, 1-28. . . . . 195
- 2° Argument tiré de la conduite soit des simples fidèles, soit des apôtres. xv, 29-34. . . . . 201
- § II. *Solution des difficultés relatives à la résurrection.* XV, 35-58. . . . . 203
- 1° Qualités des corps ressuscités. xv, 35-49. . . . . 203
- 2° Le mode de la résurrection. xv, 51-58. . . . . 207
- ÉPILOGUE. XVI, 1-24.
- 1° La collecte en faveur de l'Église de Jérusalem. xvi, 1-4. . . . . 210
- 2° Le prochain voyage de saint Paul à Corinthe. xvi, 5-9. . . . . 211
- 3° Quelques recommandations et exhortations. xvi, 10-18. . . . . 212
- 4° Salutations diverses. xvi, 19-24. . . . . 213

## DEUXIÈME ÉPÎTRE AUX CORINTHIENS

- INTRODUCTION. . . . . 215
- 1° L'occasion et le but. . . . . 215
- 2° Le sujet et la division. . . . . 216
- 3° Le lieu et l'époque de la composition. . . . . 217
- PRÉAMBULE. I, 1-11.
- 1° La salutation. I, 1-2. . . . . 218
- 2° L'action de grâces à Dieu. I, 3-11. . . . . 218

## PREMIÈRE PARTIE

**Exposé apologétique de la conduite et du caractère de saint Paul en tant qu'apôtre.** I, 12 — VII, 16.

- § I. *Personne à Corinthe n'était en droit de l'accuser de manquer de sincérité.* I, 12 — II, 17. . . . . 221
- 1° Loyauté parfaite de ses relations avec les Corinthiens. I, 12-14. . . . . 221
- 2° Son changement d'itinéraire ne doit pas être attribué à la légèreté. I, 15 — II, 17. . . . . 222
- § II. *Les fonctions d'un apôtre.* III, 1 — IV, 6. . . . . 228
- 1° Les lettres de recommandation de saint Paul. III, 1-3. . . . . 228
- 2° Combien l'apostolat l'emporte sur le ministère de l'ancienne alliance. III, 4-18. . . . . 229
- 3° Comment saint Paul comprend son devoir en face d'une mission si glorieuse. IV, 1-6. . . . . 233

- § III. *Les souffrances d'un apôtre.* IV, 7 — V, 10. . . . . 234
- 1° Contraste entre la haute dignité des apôtres et leur vie abjecte, humiliée. IV, 7-12. . . . . 234
- 2° L'espérance d'avoir part un jour à la résurrection glorieuse remplit les apôtres de courage parmi leurs tribulations. IV, 13-18. . . . . 235
- 3° Assuré qu'il participera un jour à la glorieuse résurrection, l'apôtre s'efforce de plaire en toutes choses au Christ, son juge futur. v, 1-10. . . . . 237
- § IV. *La vie d'un apôtre.* V, 11 — VII, 1. . . . . 240
- 1° Les ministres du Sauveur ne travaillent que par amour pour lui et pour réconcilier les hommes avec Dieu. v, 11-21. . . . . 240
- 2° Comment les prédicateurs s'acquittent du ministère d'amour qui leur a été confié. VI, 1-10. . . . . 213
- 3° Saint Paul désire vivement que les chrétiens de Corinthe, pour mieux pratiquer la sainteté, évitent les relations trop intimes avec les païens. VI, 11 — VII, 1. . . . . 245
- § V. *Explications de saint Paul au sujet de sa première épître, de manière à rendre complète sa réconciliation avec les Corinthiens.* VII, 2-16. . . . . 247
- 1° Les vrais sentiments de Paul envers sa chère Église de Corinthe. VII, 2-7. . . . . 248

2° Explications amicales au sujet de la première épître. VII, 8-16 . . . . . 249

SECONDE PARTIE

**Un petit sermon de charité.** VIII, 1 — IX, 15.

§ I. *Manière dont la collecte proposée devra se faire.* VIII, 1-24 . . . . . 251

1° Bel exemple donné par les Églises de Macédoine. VIII, 1-6 . . . . . 251

2° Ce que doivent faire de leur côté les Corinthiens. VIII, 7-15 . . . . . 252

3° Les quêteurs. VIII, 16-24 . . . . . 254

§ II. *Les qualités et les fruits de l'aumône.* IX, 1-15 . . . . . 256

1° Paul recommande aux Corinthiens de contribuer à la collecte promptement, abondamment et joyeusement. IX, 1-7. 256

2° Les fruits multiples de l'aumône. IX, 8-15. . . . . 257

TROISIÈME PARTIE

**Paul maintient énergiquement contre ses adversaires sa dignité d'apôtre.** X, 1 — XII, 18.

§ I. *Le pouvoir et les travaux de saint Paul.* X, 1-18. . . . . 259

1° Paul saura renverser toutes les oppositions. x, 1-6. . . . . 259

2° Saint Paul agira fermement et sévèrement, s'il le faut, lors de sa prochaine visite. x, 7-11. . . . . 260

3° Lorsqu'il parle du succès de sa prédication, saint Paul demeure dans les limites qui lui avaient été fixées par la Providence; ses détracteurs ne font pas de même. x, 12-18. . . . . 261

§ II. *Paul fait directement son éloge, en se comparant aux faux apôtres de Corinthe.* XI, 1 — XII, 18 . . . . . 263

1° Introduction. XI, 1-6 . . . . . 263

2° Première partie de l'éloge de saint Paul: son désintéressement dans l'exercice de son ministère. XI, 7-15. 265

3° Seconde partie de l'éloge personnel de Paul: énumération glorieuse de ses travaux apostoliques et de ses souffrances pour le Christ. XI, 16-33 . . 267

4° Troisième partie de l'éloge: faveurs spéciales que Paul avait reçues de Dieu. XII, 1-10 . . . . . 271

5° Conclusion de la partie polémique. XII, 11-18 . . . . . 273

EPILOGUE. XII, 19 — XIII, 13.

1° Quelques graves avertissements. XII, 19 — XIII, 10. . . . . 275

2° Recommandations et salutations finales. XIII, 11-13 . . . . . 278

ÉPÎTRE AUX GALATES

INTRODUCTION . . . . . 279

1° Les destinataires. . . . . 279

2° L'occasion et le but de l'épître aux Galates . . . . . 281

3° L'époque et le lieu de la composition . 281

4° Le sujet et la division. . . . . 282

5° Les commentateurs catholiques. . . . 283

PRÉAMBULE. I, 1-10.

1° La salutation. I, 1-5 . . . . . 284

2° Entrée en matière sévère, et indignée. I, 6-10 . . . . . 285

PREMIÈRE PARTIE

PERSONNELLE ET APOLOGÉTIQUE

**Paul est vraiment l'apôtre du Christ.** I, 11 — II, 21.

§ I. *Origine divine de la mission et de la doctrine de saint Paul.* I, 11-24. 287

§ II. *L'évangile et la mission de Paul ont été approuvés par saint Pierre et par les autres apôtres.* II, 1-21. . . 290

1° Accord intime de Paul et des autres apôtres au sujet de sa prédication et de sa conduite. II, 1-10 . . . . . 290

2° Paul a fait valoir l'indépendance de son autorité apostolique en face de saint Pierre lui-même, à l'occasion

d'un dissentiment qu'ils eurent à Antioche. II, 11-21. . . . . 293

SECONDE PARTIE, POLÉMIQUE.

**La loi et l'évangile.** III, 1 — IV, 31.

§ I. *La loi produisait la malédiction, on est béni grâce à la foi.* III, 1-14. 293

1° Les Galates savent bien que c'est par l'intermédiaire de la foi, et non en vertu de la loi, qu'ils ont reçu l'Esprit-Saint et ses dons merveilleux. III, 1-5. 298

2° Discussion exégétique destinée à prouver que l'Ancien Testament lui-même attache le salut à la foi et non aux œuvres. III, 6-14. . . . . 299

§ II. *On est mineur sous la loi, on devient majeur par la foi et le christianisme.* III, 15-29. . . . . 301

1° Les promesses faites à Abraham n'ont pas été annulées par la loi. III, 15-18. . . . . 301

2° Le rôle de la loi dans l'économie du salut. III, 19-29. . . . . 302

§ III. *On est esclave sous la loi, on devient libre grâce à la foi.* IV, 1-31. 306

1° Le Christ nous a délivrés de l'esclavage de la loi. IV, 1-7 . . . . . 306

2° Un grave reproche et une tendre effusion de cœur. IV, 8-20 . . . . .	307
3° L'inutilité des observances légales démontrée par la signification typique de l'histoire d'Ismaël et d'Isaac. IV, 21-31. . . . .	310
TROISIÈME PARTIE, MORALE	
<b>Exhortations et avertissements pratiques. V, 1 — VI, 10</b>	
§ I. <i>Ne pas échanger la liberté contre la servitude.</i> V, 1-26 . . . . .	313
1° La circoncision est inutile, la foi seule	

a de la valeur. v, 1-12. . . . .	313
2° La chair et l'esprit. v, 13-26. . . . .	315
§ II. <i>Exhortations d'un caractère spécial.</i> VI, 1-10 . . . . .	
1° Se supporter mutuellement et avoir une humble opinion de soi. VI, 1-5. . . . .	318
2° Faire le plus de bien possible. VI, 6-10. . . . .	319
ÉPILOGUE	
1° Récapitulation. VI, 11-17. . . . .	320
2° Salutation finale. VI, 18. . . . .	322

## ÉPÎTRE AUX ÉPHÉSIENS

INTRODUCTION. . . . .	323
1° Éphèse et son Église. . . . .	323
2° Le groupe des épîtres composées pendant le premier emprisonnement de saint Paul à Rome . . . . .	324
3° Il existe quelques difficultés au sujet des destinataires de l'épître aux Éphésiens. . . . .	324
4° L'occasion et le but de l'épître. . . . .	325
5° Le sujet et le plan de la lettre. . . . .	326
PRÉAMBULE. I, 1-2. . . . .	327

### PREMIÈRE PARTIE

<b>La splendeur incomparable de l'Église du Christ. I, 3 — III, 21.</b>	
§ I. <i>Action de grâces et prière pour l'Église d'Éphèse.</i> I, 3-23. . . . .	327
1° L'action de grâces. I, 3-14. . . . .	327
2° La prière de l'apôtre. I, 15-23. . . . .	331
§ II. <i>Comment Dieu a formé l'Église.</i> II, 1-22. . . . .	333
1° Plongés autrefois dans la mort spirituelle par leurs péchés, les chrétiens d'Éphèse ont été vivifiés et régénérés dans le Christ, par la miséricorde divine. II, 1-10 . . . . .	333
2° Comment Dieu a réuni, en Jésus-Christ, les païens et les Juifs dans une seule et même Église. II, 11-22. . . . .	335
§ III. <i>Rôle personnel de saint Paul par rapport à l'Église du Christ.</i> III, 1-21. . . . .	340
1° Paul a une autorité spéciale pour parler de la manière merveilleuse dont l'Église a été fondée. III, 1-13. . . . .	340
2° Paul implore le Seigneur de donner aux Éphésiens les grâces qui font le chrétien parfait. III, 14-21. . . . .	343

### DEUXIÈME PARTIE

<b>Les conséquences pratiques de la doctrine qui précède. IV, 1 — VI, 20.</b>	
§ I. <i>Nécessité de l'unité dans l'Église.</i> IV, 1-16 . . . . .	345
1° Le thème à traiter. IV, 1-3. . . . .	345
2° Motifs qu'ont les chrétiens de garder entre eux l'unité. IV, 4-16 . . . . .	346
§ II. <i>La sainteté chrétienne, opposée aux vices des païens.</i> IV, 17 — V, 21. . . . .	350
1° Principe de la vie nouvelle que doivent mener les chrétiens, par contraste avec les mœurs dissolues du paganisme. IV, 17-24. . . . .	350
2° Quelques instructions particulières sur la manière de mener une vie toute chrétienne. IV, 25 — v, 21. . . . .	353
§ III. <i>Devoirs qui incombent aux chrétiens dans le cercle de la famille.</i> V, 22 — VI, 9. . . . .	359
1° Devoirs mutuels des époux chrétiens. v, 22-33 . . . . .	359
2° Devoirs réciproques des parents et des enfants. VI, 1-4. . . . .	362
3° Devoirs des maîtres et des esclaves. VI, 5-9. . . . .	362
§ IV. <i>Le chrétien doit combattre vaillamment pour la foi.</i> VI, 10-20. . . . .	363
1° Exhortation à la lutte courageuse. VI, 10-13. . . . .	363
2° La panoplie mystique du chrétien. VI, 14-20. . . . .	365
CONCLUSION. VI, 21-24.	
1° La mission de Tychicus. VI, 21-22. . . . .	366
2° La salutation finale. VI, 23-24. . . . .	367

## ÉPITRE AUX PHILIPPIENS

INTRODUCTION. . . . .	368	3° Exhortation à la fidélité courageuse. II, 12-18 . . . . .	379
1° La ville et l'Église de Philppes . . .	368	§ III. <i>Éloge de Timothée et d'Épaphrodite, que Paul a l'intention d'envoyer bientôt à Philppes.</i> II, 19-30 . . . . .	381
2° L'occasion et le but de l'épître. . . .	368	1° Timothée. II, 19-24 . . . . .	381
3° Le contenu et la division . . . . .	369	2° Épaphrodite. II, 25-30. . . . .	382
PROLOGUE. I, 1-11.			
1° La salutation. I, 1-2. . . . .	370	§ IV. <i>Paul met les Philippiens en garde contre les docteurs judaïsants, et les pousse de tendre toujours à la per- fection.</i> III, 1-21 . . . . .	384
2° Paul rend grâces à Dieu au sujet des Philippiens. I, 3-8. . . . .	370	1° Contre les judaïsants. III, 1-11. . . . .	384
3° Prière de l'apôtre pour ses lecteurs. I, 9-11. . . . .	372	2° Exhortation à pratiquer la perfection la plus relevée. III, 12-17 . . . . .	387
LE CORPS DE L'ÉPITRE. I, 12 — III, 21.			
§ I. <i>Nouvelles relatives à saint Paul lui- même : sa captivité a été utile aux progrès de l'évangile.</i> I, 12-26. . . . .	372	3° Comparaison entre les chrétiens char- nels et ceux qui tendaient à une vie parfaite. III, 18-21 . . . . .	383
1° La cause de l'évangile est en progrès, malgré la situation défavorable de l'apôtre. I, 12-18 . . . . .	372	§ V. <i>Quelques autres recommandations, d'ordre particulier ou général; remer- ciements délicats.</i> IV, 1-20. . . . .	390
2° Sentiments personnels de l'apôtre au sujet de sa situation. I, 19-26 . . . . .	374	1° Paul exhorte ses lecteurs à vivre dans l'unité, dans la joie et dans une paix parfaite. IV, 1-7. . . . .	390
§ II. <i>Quelques exhortations pratiques.</i> I, 27 — II, 18. . . . .	376	2° Abrégé de la perfection chrétienne. IV, 8-9 . . . . .	391
1° Le grand devoir de l'union entre chré- tiens. I, 27 — II, 4. . . . .	376	3° Paul remercie cordialement ses lec- teurs de leurs libéralités anciennes et récentes. IV, 10-20. . . . .	392
2° Jésus-Christ, modèle de l'abnégation et de l'humilité qui facilitent l'union. II, 5-11. . . . .	378	CONCLUSION. IV, 21-23. . . . .	394

## ÉPITRE AUX COLOSSIENS

INTRODUCTION. . . . .	395	§ II. <i>Grandeur incomparable du Christ et de ses œuvres.</i> I, 15-29. . . . .	402
1° La ville et la chrétienté de Colosses. . . . .	395	1° Prééminence universelle et absolue de Jésus-Christ. I, 15-20 . . . . .	402
2° L'occasion et le but de l'épître aux Colossiens. . . . .	395	2° La réalisation du plan divin de ré- demption en ce qui concerne les Colossiens et par le ministère de Paul. I, 21-29 . . . . .	404
3° Le sujet traité et la division . . . . .	396	SECTION II. — POLÉMIQUE CONTRE LES FAUX DOCTEURS. II, 1-23.	
4° Rapports de l'épître aux Colossiens avec l'épître aux Éphésiens. . . . .	397	1° Double préambule. II, 1-7 . . . . .	407
PRÉAMBULE. I, 1-3 <sup>a</sup> . . . . .	398	2° Paul met les Colossiens en garde contre les faux docteurs. II, 8-23. . . . .	409
PREMIÈRE PARTIE			
<b>Exposé doctrinal et polémique.</b>			
I, 3 <sup>b</sup> -II, 23.			
SECTION I. — DE LA PERSONNE ET DE L'ŒUVRE DU CHRIST. I, 3 <sup>b</sup> -29.			
§ I. <i>Action de grâces et prière de l'apôtre pour les Colossiens.</i> I, 3 <sup>b</sup> -14. . . . .	398	DEUXIÈME PARTIE	
1° L'action de grâces. I, 3 <sup>b</sup> -8 . . . . .	398	<b>Exhortations d'un caractère moral et pratique.</b> III, 1 — IV, 1.	
2° Prière de Paul pour les fidèles de Co- losses. I, 9-14. . . . .	400	§ 1. <i>Recommandations qui concernent tous les fidèles sans distinction.</i> III, 1-17. . . . .	414
		1° Principe de la vie nouvelle que doit mener un chrétien. III, 1-4. . . . .	414

2° Les conséquences pratiques de cette vie d'union à Jésus-Christ. III, 5-17. . . . .	414
§ II. <i>Instructions relatives à la vie de famille.</i> III, 18 — IV, 1. . . . .	417
1° Les relations entre époux. III, 18-19. . . . .	417
2° Relations entre les parents et les enfants. III, 20-21. . . . .	418
3° Relations entre les maîtres et les esclaves. III, 22 — IV, 1. . . . .	418

## CONCLUSION. IV, 2-18.

1° La prière et les relations avec ceux qui ne font point partie de l'Église. IV, 2-6 . . . . .	419
2° Quelques mots au sujet de Tychicus et d'Onésime. IV, 7-9 . . . . .	420
3° Quelques salutations et commissions. IV, 10-17. . . . .	420
4° Salutation finale. IV, 18 . . . . .	422

## PREMIÈRE ÉPÎTRE AUX THESSALONICIENS

INTRODUCTION . . . . .	423
1° La ville et l'Église de Thessalonique. . . . .	423
2° L'occasion et le but de la première épître aux Thessaloniens . . . . .	424
3° Le sujet et l'organisme de la lettre . . . . .	424
4° L'époque et le lieu où fut composée l'épître . . . . .	425

## PROLOGUE. I, 1-10.

1° La salutation. I, 1-2. . . . .	426
2° L'action de grâces et ses motifs. I, 2 <sup>b</sup> -10 . . . . .	426

## PREMIÈRE PARTIE

**Ce que Paul, en tant qu'apôtre, a fait pour les Thessaloniens et manière dont ils ont répondu à ses dispositions.** II, 1 — III, 13. . . . . 430

§ I. *Description du ministère de saint Paul à Thessalonique.* II, 1-6. . . . . 430

1° L'œuvre de Paul, de Sylvain et de Timothée. II, 1-12. . . . .	431
2° Zèle avec lequel les Thessaloniens avaient reçu la foi. II, 13-16. . . . .	433

§ II. *Description de ce qui s'était passé depuis que saint Paul avait dû quitter Thessalonique.* II, 17 — III, 13. . . . . 434

1° L'apôtre, séparé malgré lui de ses chers Thessaloniens, avait éprouvé un très vif désir de revenir auprès d'eux. II, 17-20 . . . . .	434
2° Empêché de retourner à Thessalonique, il y a envoyé son disciple Timothée. III, 1-5. . . . .	435
3° Les bonnes nouvelles rapportées par Timothée avaient été pour saint Paul	

le sujet d'une grande consolation. III, 6-13 . . . . . 436

## DEUXIÈME PARTIE

**Une instruction dogmatique importante, entourée d'exhortations morales.** IV, 1 — V, 12. . . . . 438

§ I. *Quelques recommandations concernant des vertus à pratiquer et des vices à éviter.* IV, 1-11 . . . . . 438

1° Introduction. IV, 1-2. . . . .	438
2° Invitation à pratiquer une grande pureté de mœurs. IV, 3-8 . . . . .	438
3° Exhortation à la charité fraternelle et à une vie réglée, laborieuse. IV, 9-11. . . . .	440

§ II. *Instruction doctrinale relative au second avènement du Christ.* IV, 12 — V, 11 . . . . . 441

1° Les Thessaloniens ne doivent pas se troubler au sujet de la résurrection de leurs frères morts récemment. IV, 12-17. . . . .	441
2° L'époque du second avènement de Jésus-Christ est incertaine; c'est pourquoi le chrétien doit se tenir toujours prêt. V, 1-11. . . . .	443

§ III. *Quelques autres exhortations morales.* V, 12-21 . . . . . 445

1° Quelques obligations imposées par la charité chrétienne. V, 12-16 . . . . .	445
2° Quelques obligations religieuses. V, 17-20. . . . .	446

## ÉPILOGUE. V, 23-38.

1° Vœu solennel de l'apôtre. V, 23-24 . . . . .	446
2° Quelques demandes. V, 25-28. . . . .	447

## DEUXIÈME ÉPÎTRE AUX THESSALONICIENS

INTRODUCTION . . . . .	448
1° L'occasion et le but de l'épître . . . . .	448
2° La date et le lieu de la composition. . . . .	448
3° Le sujet et le plan de la lettre. . . . .	449

## PROLOGUE. I, 1-12.

1° La salutation. I, 1-2. . . . .	450
-----------------------------------	-----

2° L'action de grâces à Dieu. I, 3-10. . . . .	450
3° Prière de l'apôtre pour ses lecteurs, I, 11-12. . . . .	453

## PREMIÈRE PARTIE, DOGMATIQUE

**L'Antechrist et la fin du monde.** II, 1-16.

1° Grave avertissement. II, 1-2. . . . .	454
2° Description de ce qui devra précéder	

le second avènement du Christ. II, 3-11. 454  
 3° Paroles de réconfort et d'exhortation.  
 II, 12-16. . . . . 455  
**DEUXIÈME PARTIE, MORALE**  
**Quelques exhortations et recommanda-**  
**tions pratiques. III, 1-15.**  
 1° Demande de prières et sentiment de

confiance. III, 1-5. . . . . 459  
 2° Il faut traiter sévèrement ceux qui,  
 sous prétexte que l'avènement du  
 Christ était proche, abandonnaient  
 leurs occupations et se livraient à une  
 oisiveté coupable. III, 6-15. . . . . 460  
**CONCLUSION. III, 16-18. . . . . 462**

LES ÉPÎTRES PASTORALES

1° Origine de ce nom. . . . . 463 | 2° L'authenticité des épîtres pastorales. 464

PREMIÈRE ÉPÎTRE A TIMOTHÉE

**INTRODUCTION. . . . . 467**  
 1° La personne de Timothée. . . . . 467  
 2° L'occasion de la première épître à  
 Timothée. . . . . 468  
 3° Le plan de la lettre. . . . . 468  
 4° La date et le lieu de la composition. 469

PREMIÈRE PARTIE

**Ce que demande le bien de l'Église.**  
 I, 1 — III, 16.

§ I. *Il faut combattre le bon combat contre  
 les ennemis de l'Église.* I, 1-20. . . 470  
 1° La salutation. I, 1-2. . . . . 470  
 2° Saint Paul rappelle à son disciple une  
 grave recommandation qu'il lui avait  
 faite naguère. I, 3-4. . . . . 470  
 3° Les faux docteurs d'Éphèse ne com-  
 prennent ni la loi, ni l'évangile.  
 I, 5-11. . . . . 471  
 4° Comment la grâce apportée par l'évan-  
 gile s'est visiblement manifestée dans  
 la personne de Paul. I, 12-17. . . . 473  
 5° Il faut combattre le bon combat.  
 I, 18-20. . . . . 474

§ II. *Règles à suivre pour que le culte  
 public soit dignement célébré.* II, 1-15. 475  
 1° Instructions relatives à la prière.  
 II, 1-10. . . . . 475  
 2° Il est interdit aux femmes de prendre  
 la parole dans les assemblées reli-  
 gieuses. II, 11-15. . . . . 478

§ III. *Du choix des ministres sacrés.* III, 1-16. 479  
 1° Qualités nécessaires aux prêtres-  
 évêques. III, 1-7. . . . . 479  
 2° Les qualités nécessaires aux diacres et  
 aux diaconesses. III, 8-13. . . . . 480  
 3° L'importance de ces instructions res-

sort de la grandeur incomparable de  
 l'Église que les ministres sacrés sont  
 appelés à servir. III, 14-16. . . . . 481

DEUXIÈME PARTIE

**Ce que doit faire un ministre de l'Église.**  
 IV, 1 — VI, 21. . . . . 482

§ I. *Quels doivent être l'enseignement et  
 la conduite de Timothée en tant que  
 pasteur des âmes.* IV, 1-16. . . . . 482

1° Ce qu'enseigneront bientôt les faux  
 docteurs. IV, 1-5. . . . . 482  
 2° Règles que Timothée devra suivre  
 dans son enseignement et dans sa  
 conduite, par opposition aux docteurs  
 de mensonge. IV, 6-16. . . . . 484

§ II. *Relations de Timothée avec les diffé-  
 rentes catégories de personnes qui  
 composaient son Église.* V, 1-VI, 2. 486

1° Comment le jeune évêque doit se com-  
 porter avec les membres de son  
 troupeau en général. V, 1-2. . . . . 486  
 2° Conduite spéciale à tenir envers les  
 veuves. V, 3-16. . . . . 486  
 3° Devoirs de Timothée envers les prêtres.  
 V, 17-25. . . . . 488  
 4° Devoirs de Timothée envers les  
 esclaves. VI, 1-2. . . . . 490

§ III. *Instruction finale.* VI, 3-21. . . . . 491

1° Nouvelle instruction contre les faux  
 docteurs, dont les vues intéressées  
 sont démasquées. VI, 3-10. . . . . 491  
 2° Avertissement solennel donné à Ti-  
 mothée. VI, 11-16. . . . . 492  
 3° Une dernière instruction, concernant  
 les devoirs des riches. VI, 17-19. . . 494  
 4° Un dernier appel à Timothée. VI, 20-21. 494

DEUXIÈME ÉPÎTRE A TIMOTHÉE

**INTRODUCTION. . . . . 496**  
 1° L'occasion et le but; le temps et le  
 lieu de la composition. . . . . 496

2° Le sujet et la division. . . . . 496  
 3° Caractère spécial de cette épître. . . 497  
**PRÉAMBULE. I, 1-2. . . . . 498**

## PREMIÈRE PARTIE

**Combattre sans crainte et fidèlement pour l'évangile. I, 3-II, 13.**

- § I. *Paul exhorte Timothée à raviver son zèle en tant que ministre de l'évangile et à demeurer fidèle à Jésus-Christ. I, 3-18. . . . .* 498
- 1° Actions de grâces à Dieu pour la foi vive et sincère de Timothée. I, 3-5. 498
- 2° Paul presse son disciple d'agir virilement en faveur de l'évangile. I, 6-14. 499
- 3° Triste conduite de plusieurs lâches chrétiens; bel exemple d'Onésiphore. I, 15-18 . . . . . 501
- § II. *Paul conjure Timothée de ne point faiblir, mais de se montrer plein de courage, malgré les fatigues réservées aux prédicateurs de la foi. II, 1-26. 502*
- 1° Avec quel esprit de vaillance invincible un ministre sacré doit se conduire au service du Christ. II, 1-10. 502
- 2° Les conséquences futures, heureuses ou malheureuses, de la conduite des chrétiens, et surtout des ministres sacrés. II, 11-13. . . . . 504

## SECONDE PARTIE

**Lutter contre l'erreur et le danger d'apostasie. II, 14-IV, 8<sup>a</sup>.**

- § I. *Conduite que Timothée devra tenir en faveur de la vérité et contre l'erreur. II, 14-26. . . . .* 505
- 1° Le ministère de l'évangile en face des faux docteurs. II, 14-21. . . . . 505
- 2° Instruction de Timothée sur la conduite à tenir envers les bons chrétiens et les faux docteurs. II, 22-26. . 507
- § II. *Ce que la situation critique de l'Église réclamera bientôt de Timothée. III, 1 — IV, 8<sup>a</sup>. . . . .* 508
- 1° Crise d'iniquité plus grande encore, qui ne tardera pas à éclater. III, 1-9. 508
- 2° Exhortation à la persévérance adressée par l'apôtre à Timothée. III, 10-17. 509
- 3° Adjuration solennelle, servant de péroraison. IV, 1-8<sup>a</sup>. . . . . 511
- CONCLUSION. IV, 8<sup>b</sup>-22.
- 1° Paul prie son disciple de venir le rejoindre au plus vite. IV, 8<sup>b</sup>-13 . . . . 523
- 2° Quelques nouvelles. IV, 14-18. . . . . 514
- 3° Les salutations finales et le mot d'adieu. IV, 19-22 . . . . . 516

## ÉPÎTRE A TITE

- INTRODUCTION . . . . . 517
- 1° Le destinataire . . . . . 517
- 2° L'occasion et le but . . . . . 518
- 3° La ressemblance de l'épître à Tite avec la première à Timothée. . . . . 518
- 4° Le sujet et la division. . . . . 519

PRÉAMBULE. I, 1-4. . . . . 520

## PREMIÈRE PARTIE

**Instructions relatives à l'installation de bons ouvriers évangéliques. I, 5-16.**

- 1° Du choix des prêtres-évêques. I, 5-9. 521
- 2° Portrait des faux docteurs qui s'insinuaient parmi les fidèles de Crète, et manière dont il fallait lutter contre eux. I, 10-16. . . . . 522

## SECONDE PARTIE

**Règles pour diriger Tite dans sa prédication et dans sa conduite envers les différentes classes de fidèles. II, 1 — III, 11.**

- 1° Vertus que doivent pratiquer les différentes catégories de chrétiens. III, 1-15. . . . . 524
- 2° Règles concernant les relations des chrétiens avec le monde extérieur. III, 1-8. . . . . 527
- 3° Règles pour la conduite personnelle de Tite. III, 9-11 . . . . . 529

## CONCLUSION. III, 12-15.

- 1° Trois recommandations personnelles. III, 12-14. . . . . 530
- 2° Salutations finales. III, 15. . . . . 531

## ÉPÎTRE A PHILÉMON

- INTRODUCTION . . . . . 532
- 1° Époque de la composition . . . . . 532
- 2° L'authenticité. . . . . 532
- 3° Le fond même de la lettre . . . . . 533
- 4° Son importance spéciale . . . . . 533

## LE COMMENTAIRE. . . . . 533

- 1° Préambule. Vers. 1-7 . . . . . 533
- 2° Le corps de l'épître. Vers. 8-21 . . . 534
- 3° Épilogue. Vers. 22-25. . . . . 537



## ÉPÎTRE AUX HÉBREUX

INTRODUCTION . . . . .	538
1° Le sujet traité, la division . . . . .	538
2° Le but et l'occasion de l'épître . . . . .	539
3° Les destinataires sont très exactement désignés . . . . .	540
4° La langue originale . . . . .	541
5° Le style . . . . .	542
6° L'auteur . . . . .	543
7° La date et le lieu de la composition . . . . .	546
8° La canonicité . . . . .	547
9° Commentaires catholiques . . . . .	548

## PREMIÈRE PARTIE

**La nouvelle alliance établie par Jésus-Christ est incomparablement supérieure à l'alliance théocratique.** I, 1 — X, 18.

SECTION I. — COMPARAISON ENTRE LES MÉDIATEURS DES DEUX ALLIANCES. I, 1 — IV, 13.

§ I. *Le Christ est de beaucoup supérieur aux anges.* I, 1 — II, 18. . . . . 549

- 1° Exorde solennel. I, 1-3. . . . . 549
- 2° Démonstration de la supériorité du Christ sur les anges par, plusieurs textes de l'Ancien Testament. I, 4-14. 551
- 3° Péril qu'il y aurait à négliger le salut apporté par le Fils de Dieu. II, 1-4. . . . . 554
- 4° L'humiliation et l'exaltation de Notre-Seigneur Jésus-Christ. II, 5-18. . . . . 555

§ II. *Le Christ est supérieur à Moïse.* III, 1 — IV, 13. . . . . 556

- 1° Énorme différence qui existe entre Moïse et Jésus-Christ. III, 1-6. . . . . 559
- 2° Exhortation : que les Hébreux prennent garde, car ils pourraient bien être privés du repos sacré promis par Dieu. III, 7 — IV, 13. . . . . 561

SECTION II. — COMPARAISON ENTRE LES SACERDOCES DES DEUX ALLIANCES. IV, 14 — X, 18.

§ I. *Par sa personne même, notre pontife l'emporte sur tous les prêtres de l'Ancien Testament.* IV, 14 — VII, 28. . . . . 566

- 1° Transition et introduction. IV, 14-16. 566
- 2° Jésus-Christ possède éminemment tout ce qui caractérise un pontife. v, 1-10. 568
- 3° Avertissement solennel, dans lequel l'auteur s'efforce encore de mettre les Hébreux en garde contre le péril d'apostasie. v, 11 — VI, 20. . . . . 570
- 4° Le sacerdoce du Christ selon l'ordre de Melchisédech. VII, 1-28. . . . . 575

§ II. *Le Christ l'emporte sur les prêtres de l'Ancien Testament par l'exercice même de son sacerdoce.* VIII, 1 — X, 18. . . . . 582

- 1° Vue d'ensemble sur le local et les conditions de l'œuvre sacerdotale de Jésus. VIII, 1-13. . . . . 582
- 2° L'action sacerdotale sous sa forme la plus brillante dans l'ancienne et dans la nouvelle alliance. IX, 1-28. . . . . 585
- 3° Résumé et conclusion de tout ce qui concerne le sacrifice de Notre-Seigneur Jésus-Christ. x, 1-18. . . . . 593

## DEUXIÈME PARTIE

**Exhortations morales.** X, 19 — XIII, 23.

SECTION I. — EXHORTATIONS D'UNE NATURE PLUS GÉNÉRALE. X, 19 — XII, 29.

§ I. *Nécessité de se maintenir dans la foi et de rejeter au loin toute pensée d'apostasie.* X, 19-39. . . . . 596

- 1° Les avantages et les devoirs des chrétiens. x, 19-25. . . . . 596
- 2° Châtiments terribles auxquels s'exposent les apostats. x, 26-31. . . . . 597
- 3° Encouragements basés sur la vaillante conduite des Hébreux dans le passé. X, 32-39. . . . . 599

§ II. *Exemples héroïques donnés par des hommes de foi sous l'Ancien Testament.* XI, 1-40. . . . . 600

- 1° La thèse à démontrer. XI, 1-2. . . . . 600
- 2° Les héros de la foi dans le monde primitif jusqu'au déluge. XI, 3-7. . . . . 601
- 3° Les ancêtres proprement dits du peuple de Dieu envisagés comme héros de la foi. XI, 8-22. . . . . 603
- 4° Les héros de la foi dans Israël, depuis Moïse jusqu'à l'entrée des Hébreux dans la terre promise. XI, 23-31. . . . . 606
- 5° Les héros de la foi durant la suite de l'histoire juive. XI, 32-38. . . . . 607
- 6° Conclusion. XI, 39-40. . . . . 609

§ III. *L'auteur applique les leçons du passé à ses lecteurs, dont la situation était si pénible.* XII, 1-29. . . . . 610

- 1° Effets bienfaisants de la souffrance. XII, 1-13. . . . . 610
- 2° Nécessité de la paix et de la sainteté. XII, 14-17. . . . . 613
- 3° Le caractère de la nouvelle alliance et les obligations qu'elle impose. XII, 18-29. . . . . 614

SECTION II. — EXHORTATIONS D'UNE NATURE PLUS SPÉCIALE. XIII, 1-17.

1° Quelques obligations sociales des chrétiens. XIII, 1-6. . . . .	617
2° Quelques obligations religieuses. XIII, 7-17. . . . .	618

ÉPILOGUE. XIII, 18-25.

1° L'apôtre demande aux Hébreux le secours de leurs prières, et il adresse lui-même pour eux au Seigneur une fervente supplication. XIII, 18-21. . .	621
2° Conclusion. XIII, 22-25. . . . .	622

LES ÉPITRES CATHOLIQUES

1° Leur nom et leur nombre. . . . .	624
2° La place qu'elles ont reçue dans le	

Nouveau Testament . . . . .	625
3° Les commentateurs catholiques. . . . .	625

ÉPITRE DE SAINT JACQUES

INTRODUCTION. . . . .	626
1° La personne de l'auteur. . . . .	626
2° L'authenticité de l'épître. . . . .	627
3° Les destinataires de l'épître. . . . .	628
4° L'occasion et le but. . . . .	628
5° Le sujet traité et la division. . . . .	629
6° Lieu et date de la composition. . . . .	629
7° Relations entre l'épître de saint Jacques et celle de saint Paul aux Romains. . . . .	630

mutuels. II, 1-13. . . . .	638
3° La foi sans les œuvres. II, 14-26. . . . .	641

SECTION III. — DU DÉSIR IMMODÉRÉ D'INS-TRUIRE LES AUTRES, ET DE LA SAGESSE VRAIE OU FAUSSE. III, 1-18.

1° Les péchés de la langue et leur condamnation. III, 1-12. . . . .	644
2° De la vraie et de la fausse sagesse. III, 13-18. . . . .	647

SECTION I. — EXHORTATION A LA PATIENCE PARMIS LES ÉPREUVES ET LES TENTATIONS. I, 2-18.

1° On doit se réjouir parmi les épreuves, à cause du bien qu'elles peuvent procurer. I, 2-4. . . . .	631
2° Il faut demander à Dieu la sagesse. I, 5-8. . . . .	632
3° Il faut se réjouir dans la pauvreté, à cause du néant des richesses. I, 9-11. . . . .	633
4° Ce n'est pas Dieu qui nous tente, il est au contraire l'auteur de tout don parfait. I, 12-18. . . . .	633

SECTION IV. — CONTRE LES PASSIONS MAUVAISES ET DIVERS DÉFAUTS. IV, 1-17.

1° Il faut que chacun lutte contre ses passions et demeure très fidèle à Dieu. IV, 1-10. . . . .	648
2° Contre la médisance et la présomption mondaine. IV, 11-17. . . . .	650

SECTION II. — NÉCESSITÉ D'UNE FOI VIVANTE ET AGISSANTE. I, 19 — II, 26.

1° Ne pas se contenter d'écouter la parole de Dieu, mais la mettre fidèlement en pratique. I, 19-27. . . . .	636
2° Comment les chrétiens doivent éviter toute partialité dans leurs rapports	

SECTION V. — EXHORTATIONS ET AVERTISSEMENTS DE DIVERS GENRE. V, 1-20.

1° Menaces sévères à l'égard des riches sans miséricorde. V, 1-6. . . . .	652
2° Paroles de consolation et de réconfort pour les affligés. V, 7-11. . . . .	653
3° Contre le serment prêté à la légère. V, 12. . . . .	655
4° Ce que doivent faire les chrétiens dans la souffrance et en particulier dans la maladie. V, 13-15. . . . .	655
5° Avantages de la prière réciproque des chrétiens. V, 16-20. . . . .	656

PREMIÈRE ÉPITRE DE SAINT PIERRE

INTRODUCTION. . . . .	658
1° L'apôtre saint Pierre. . . . .	658
2° La question d'authenticité. . . . .	659
3° Le sujet et le plan. . . . .	660
4° La langue et le style. . . . .	661

5° Les destinataires de l'épître . . . . .	661
6° L'occasion et le but. . . . .	662
7° Le lieu et l'époque de la composition. . . . .	662
8° Commentaires catholiques. . . . .	663

PROLOGUE. I, 1-2. . . . . 665

## PREMIÈRE PARTIE

**Les privilèges du chrétien et la sainteté qu'ils exigent de lui.** I, 3 — II, 10.§ I. *Action de grâces à Dieu pour le grand bienfait du salut accordé aux chrétiens.* I, 3-12. . . . . 665

1° Joie ineffable que le salut apporte aux fidèles. I, 3-9. . . . . 665

2° Les prophètes ont depuis longtemps annoncé le salut apporté par le Christ, et les anges désirent le connaître à fond. I, 10-12. . . . . 667

§ II. *Saint Pierre exhorte ses lecteurs à mener une vie digne du grand bienfait qu'ils ont reçu de Dieu.* I, 13 — II, 10. . . . . 668

1° La nécessité et les obligations principales d'une vie sainte. I, 13 — II, 3. . . . . 668

2° Les chrétiens doivent s'approcher du Christ, vraie source de la sainteté. II, 4-10. . . . . 671

## SECONDE PARTIE

**Les chrétiens au milieu du monde et leurs principaux devoirs.** II, 11 — IV, 6.§ I. *Les chrétiens doivent se soumettre à toutes les institutions sociales voulues par Dieu.* II, 11 — III, 1. . . . . 674

1° Introduction : il faut que les fidèles aient une conduite très sainte, capable d'édifier les païens. . . . . 674

2° Obligations des chrétiens envers le pouvoir civil. II, 13-17. . . . . 675

3° Les esclaves doivent être soumis à leurs maîtres et supporter leurs souffrances à l'exemple du Christ. II, 18-15. . . . . 678

4° Devoirs mutuels des époux chrétiens. III, 1-7. . . . . 678

§ II. *Exhortations générales qui s'adressent à tous les fidèles sans distinction.* III, 8 — IV, 6. . . . . 680

1° Charité, patience et paix avec tous. III, 8-12. . . . . 680

2° Demeurer fidèles malgré les épreuves. III, 13-17. . . . . 680

3° Exemple du Christ, qui a souffert pour nous, tout innocent qu'il fût. III, 18-22. . . . . 684

4° Effets salutaires que la souffrance peut et doit produire pour les chrétiens. IV, 1-6. . . . . 684

## TROISIÈME PARTIE

**Exhortations qui concernent la vie intime des chrétiens.** IV, 7 — V, 11.§ I. *Conduite que les lecteurs devaient tenir dans leurs circonstances actuelles.* IV, 7-19. . . . . 686

1° Ce que leur enseignait l'approche des jugements divins. IV, 7-11. . . . . 686

2° La participation aux souffrances du Christ. IV, 12-19. . . . . 687

§ II. *Conseils d'une nature très spéciale, adressés aux pasteurs et aux ouailles.* V, 1-11. . . . . 6891° Obligations mutuelles des pasteurs et des fidèles. V, 1-5<sup>a</sup>. . . . . 6892° Quelques vertus que tous les chrétiens doivent pratiquer en face de la persécution. V, 5<sup>b</sup>-11. . . . . 691

ÉPILOGUE. V, 12-14. . . . . 692

## DEUXIÈME ÉPÎTRE DE SAINT PIERRE

INTRODUCTION. . . . . 694

1° Les destinataires. . . . . 694

2° L'authenticité et la canonicité. . . . . 694

3° L'occasion de l'épître et son but. . . . . 695

4° Le sujet traité et la division. . . . . 696

5° Le style de l'épître. . . . . 696

6° L'époque et le lieu de la composition. . . . . 696

7° La seconde épître de saint Pierre. . . . . 697

PRÉAMBULE. I, 1-2. . . . . 698

§ I. *Nécessité et raisons de croître dans la pratique de la vertu.* III, 3-21. . . . . 699

1° Les chrétiens sont tenus à progresser dans la vertu. I, 3-11. . . . . 699

2° Motifs qui portent saint Pierre à adresser à ses lecteurs cette exhortation pressante. I, 12-21. . . . . 701

§ II. *Contre les faux docteurs.* II, 1-22. . . . . 704

1° Les faux docteurs ont la certitude de leur châtiement. II, 1-9. . . . . 704

2° Description des mœurs criminelles des faux docteurs. II, 10-19. . . . . 707

3° Les dangers et le caractère odieux de l'apostasie. II, 20-22. . . . . 710

§ III. *Le second avènement de Jésus-Christ à la fin du monde.* III, 1-18. . . . . 711

1° Réfutation des docteurs hérétiques en ce qui concerne le retour du Christ et la fin des temps. III, 1-10. . . . . 711

2° Recommandations pressantes, qui découlent des vérités exposées ci-dessus. III, 11-18. . . . . 713

## PREMIÈRE ÉPITRE DE SAINT JEAN

INTRODUCTION . . . . .	716	SECTION II. — DIEU EST AMOUR. III, 1 — V, 12.	
1° L'authenticité. . . . .	716	§ I. <i>Les enfants de Dieu et leurs marques distinctives.</i> III, 1-24. . . . .	737
2° L'intégrité. . . . .	718	1° Les enfants de Dieu et les enfants du diable. III, 1-12. . . . .	737
3° Le caractère spécial de l'épître. . . . .	720	2° La haine du monde pour les chrétiens et l'amour fraternel. III, 13-24. . . . .	740
4° L'occasion et le but. . . . .	721	§ II. <i>Le vrai chrétien se sépare des docteurs de mensonge et aime de toutes ses forces Dieu et ses frères.</i> IV, 1-21. . . . .	744
5° Les destinataires, le temps et le lieu de la composition. . . . .	722	1° L'esprit de vérité et l'esprit d'erreur. IV, 1-6. . . . .	744
6° Le sujet traité et le plan de l'épître. . . . .	722	2° L'amour de Dieu et la charité fraternelle. IV, 7-18. . . . .	745
		3° Exhortation à l'amour soit de Dieu soit du prochain. IV, 19-21. . . . .	748
PROLOGUE. I, 1-4.		§ III. <i>La foi en Jésus-Christ et ses précieuses résultats.</i> V, 1-12. . . . .	749
1° Le sujet de la lettre. I, 1-2. . . . .	724	1° Les victoires de la foi. V, 1-5. . . . .	749
2° But de la bonne nouvelle annoncée par saint Jean. I, 3-4. . . . .	726	2° Le divin témoignage qui garantit notre foi. V, 6-12. . . . .	750
SECTION I. — DIEU EST LUMIÈRE. I, 5 — II, 29.		ÉPILOGUE. V, 13-21.	
§ I. <i>Puisque Dieu est lumière, tout chrétien doit s'efforcer de vivre aussi en pleine lumière.</i> I, 5 — II, 11. . . . .	726	1° Les chrétiens fidèles peuvent tout obtenir de Dieu par leurs prières. V, 13-17. . . . .	753
1° La thèse et deux de ses conséquences immédiates. I, 5 — II, 2. . . . .	726	2° Trois certitudes très consolantes pour les fidèles. V, 18-20. . . . .	754
2° Deux autres conséquences d'une vie passée dans une intime union avec Dieu. II, 3-11. . . . .	729	3° Conclusion. V, 21. . . . .	755
§ II. <i>Le chrétien doit se séparer de tout ce qui l'empêcherait de marcher dans la lumière, et adhérer fortement au Christ.</i> II, 12-29. . . . .	732		
1° De la fuite du monde. II, 12-17. . . . .	732		
2° Il faut se séparer des hérétiques, et adhérer fortement à Jésus-Christ et à la vérité. II, 18-29. . . . .	734		

## DEUXIÈME ET TROISIÈME ÉPITRE DE SAINT JEAN

INTRODUCTION . . . . .	757	lettres. . . . .	758
1° La question d'authenticité. . . . .	757	3° Le temps et le lieu de la composition. . . . .	760
2° Les destinataires et le but des deux		4° Le plan des deux épîtres. . . . .	760

## DEUXIÈME ÉPITRE DE SAINT JEAN.

LE COMMENTAIRE . . . . .	761	2° Le corps de l'épître. Vers. 4-11. . . . .	762
1° La salutation. Vers. 1-3. . . . .	761	3° Conclusion. Vers. 12-13. . . . .	764

## TROISIÈME ÉPITRE DE SAINT JEAN

LE COMMENTAIRE . . . . .	765	II. Le corps de l'épître. Vers. 3-12. . . . .	765
I. La salutation. Vers 1-2. . . . .	765	III. Conclusion. Vers. 13-14. . . . .	768

## ÉPÎTRE DE SAINT JUDE

INTRODUCTION. . . . .	769	7° La date et le lieu de la composition. . . . .	771
1° La personne de l'auteur. . . . .	769	8° L'épître de saint Jude et les livres apocryphes. . . . .	772
2° L'authenticité. . . . .	770	LE COMMENTAIRE. . . . .	772
3° Les destinataires. . . . .	770	I. Préambule. Vers. 1-4 . . . . .	774
4° L'occasion et le but. . . . .	771	II. Le corps de l'épître. Vers. 5-23 . . . . .	776
5° Le sujet et la division. . . . .	771	III. Conclusion. Vers. 24-25 . . . . .	781
6° Le caractère et le style de l'épître. . . . .	771		

## L'APOCALYPSE

INTRODUCTION. . . . .	783
-----------------------	-----

1° Le titre du livre. . . . .	783
2° L'auteur. . . . .	783
3° La date et le lieu de la composition. . . . .	786
4° Le style de l'Apocalypse. . . . .	786
5° Le caractère prophétique et le thème principal du livre. . . . .	787
6° Le plan et la division. . . . .	788
7° Le but général de l'Apocalypse et son utilité. . . . .	789
8° Les divers systèmes d'interprétation. . . . .	789
9° L'Apocalypse envisagée comme le dernier livre de la Bible. . . . .	793
10° Auteurs catholiques à consulter. . . . .	793

## PROLOGUE. I, 1-8.

1° Le titre du livre. I, 1-3. . . . .	794
2° Dédicace et salutation. I, 4-6. . . . .	795
3° Sommaire du livre, ou l'annonce du retour de Jésus-Christ en vue du jugement général. I, 7-8. . . . .	796

## PREMIÈRE PARTIE

## Les lettres aux sept Églises.

I, 9-III, 22.

§ I. <i>Vision préliminaire.</i> I, 2-20 . . . . .	796
--	-----

1° Les circonstances de lieu et de temps. I, 9-11 . . . . .	796
2° Description du Fils de l'homme, tel qu'il apparut à saint Jean. I, 12-16. . . . .	797
3° Impression produite sur Jean par cette apparition; Jésus le rassure avec bonté et lui réitère l'ordre d'écrire aux Églises. I, 17-20. . . . .	799

§ II. <i>Les sept lettres.</i> II, 1-III, 22. . . . .	799
---	-----

1° Lettre à l'ange d'Éphèse. II, 1-7. . . . .	800
2° Lettre à l'ange de Smyrne. II, 8-11. . . . .	802
3° A l'ange de Pergame. II, 12-17. . . . .	804
4° A l'ange de Thyatire. II, 18-25. . . . .	805
5° A l'ange de Sardes. III, 1-6. . . . .	807
6° A l'ange de Philadelphie. III, 7-13. . . . .	808
7° A l'ange de Laodicée. III, 14-22. . . . .	810

## DEUXIÈME PARTIE

## Le livre des visions. IV, 1-XXII, 5.

SECTION I. — LE ROULEAU  
MUNI DES SEPT SCEAUX. IV, 1-XI, 19.

§ I. <i>Vision préliminaire.</i> IV, 1-11. . . . .	812
--	-----

1° Dieu majestueusement assis sur son trône dans le ciel. IV, 1-3. . . . .	812
2° Les vingt-quatre vieillards et les quatre êtres symboliques rendent à Dieu leurs hommages sans fin. IV, 4-11. . . . .	813

§ II. <i>L'Agneau et le livre aux sept sceaux.</i> V, 1-14. . . . .	815
---	-----

1° Personne ne peut ouvrir ce livre. V, 1-3 . . . . .	815
2° L'Agneau prend le livre dans la main de Dieu. V, 4-7 . . . . .	816
3° Toutes les créatures félicitent joyeusement l'Agneau. V, 8-14. . . . .	816

§ III. <i>Ouverture des six premiers sceaux.</i> VI, 1-17. . . . .	818
--	-----

1° Les quatre premiers sceaux. VI, 1-8. . . . .	818
2° L'Agneau brise le cinquième et le sixième sceau. VI, 9-17. . . . .	820

§ IV. <i>Deux visions intermédiaires.</i> VII, 1-17. . . . .	822
--	-----

1° Scène terrestre : les Israélites marqués au sceau de Dieu. VII, 1-8. . . . .	822
2° Scène dans le ciel : la multitude innombrable des élus. VII, 9-17 . . . . .	824

§ V. <i>Ce qui aura lieu après que le septième sceau aura été rompu.</i> VIII, 1-IX, 21. . . . .	826
--	-----

1° Introduction : on se prépare dans le ciel aux luttes formidables qui s'annoncent. VIII, 1-6. . . . .	826
2° Effets produits par les quatre premières trompettes. VIII, 7-13. . . . .	827
3° La cinquième trompette. IX, 1-12. . . . .	828
4° La sixième trompette. IX, 13-21. . . . .	830











JUL 30 2007

